



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 00100213 2











ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME QUATRIÈME,

Première Partie.

★
IMPRIMÉ
PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,
RUE DE VANNEUIL, N° 4.
★

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.



TOME QUATRIÈME.



PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTET ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 30, SOHO-SQUARE.

1834

THE
MUSEUM
OF
ART AND HISTORY

1875

SIGNATURES

DES AUTEURS DU SEPTIÈME VOLUME.

MM.		MM.		MM.
.....	C. N. A.	LA NOURAIS (de)		L. N.
AGIER	H. A.	LATRADE		L-DE.
(à Metz)	E. A. B.	LAVERGNE		P. L-E.
DE XIVREY	J. B. X.	LEBRUN (Isidore)		I. L. B.
AU (à Londres)	D. B.	LECLERC-THOUIN		O. L. T.
ED	B-D.	LEGRAND		A. L-D.
TIGNIER	J. B-R.	LEPAN		L-N.
.....	S. C.	LEPEINTRE DESROCHES		LEP. D.
TE (le lieutenant-colonel).	C-TE.	LE ROY (Onésime)		ON. L. R.
ROBERT (de)	P. C.	MACCARTHY		J. M. C.
AU	T. C.	MATTER		M-R.
RE (Éd., au Havre).	E. C.	MICHELET		J. M.
OT (à Lyon)	A. C.	MIEL		M-L.
Raoul de, à La Guer-		MOLÉON (de)	V. DE M-N.	
.....	R. D. C.	MONTROL (de)		DE M.
É	D. A. D.	NUNEZ DE TAROADA		N. DE T.
RE	TH. D.	OURRY		M. O.
NG	D-G.	PAQUIST (à Bourges)		P-ST.
DE	D-E.	PARISOT (Valérien)		VAL. P.
L	P. A. D.	PILLON		A. P.
ESAN	D. M.	PITKIÉWICZ		M. P-Z.
AGIER	J. B. D.	PONTÉCOULANT		P-T.
EIN (le baron d')	d'E.	RATIER (Félix)		F. R.
.....	C. F-N.	RAYMOND		F. R-D.
LE	F-LE.	REGNARD, (Émile)		E. R.
.....	E. F-s.	RIENZI (L. Domény de)	L. D. D. R.	
LET DE CONCHES	F. D. C.	SAVAGNER (à Nantes)		A. S-R.
ER	F-R.	SCHNITZLER	S. et J. H. S.	
AIN	A. G.	SIMON		S-N.
IRY (de)	P. G-Y.	SINNER (de)		L. de S-R.
ET	G-T.	SISMONDI (de, à Genève)	J. C. L. S-I.	
EQUIN	J.F.G.H-N.	SOYER		L. C. S.
ILT	H-LT.	SPACH (Louis)		L. S.
.....	A. J-L.	SPACH (Édouard)		ÉD. SP.
(Jules)	J. J.	THIÉBAUT DE BERNEAUD	A. T. D. B.	
MOY	KL.	VILLENAVE		V-VE.
IBERIE (l'abbé de)	J. L.	WALCKENAER (le baron)		W-R.
ST (à Orléans)	L-F-T.			

lettres **C. L.** indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

B (suite de la lettre).

BOUGIE (technol.), cylindre de cire fixe est une mèche de coton et on se sert pour l'éclairage. On appelle *bougie filée* celle dont la mèche, composée de longs fils de coton, n'est autre que d'une couche mince de cire, qui sert soit à porter à la main soit à faire des veilleuses. La fabrication de cette bougie, plus importante qu'on serait porté à le croire, se fait au moyen d'une filière dans laquelle on fait passer l'écheveau de coton, préalablement mouillé de cire fondue, blanche et pure. La *bougie de table*, qui est une véritable chandelle de cire, se fait par des procédés analogues à ceux de la chandelle, c'est-à-dire par le moulage dans des moules en verre ou en fer-blanc, (voy. CHANDELLE). On en fait aussi à la main, c'est-à-dire en versant sur des mèches suspendues de la cire fondue, dont on donne plusieurs couches successives, sur quoi on les polit en les roulant, et on les encense encore, sur une table de marbre. On appelle encore, sur une table de marbre, par le nom de *bougie bâtarde* ou *chandelle-bougie* on connaît une chandelle creuse, revêtue d'une couche plus ou moins épaisse de cire qui l'empêche de brûler et maintient au pied de la mèche un bain de suif fondu.

La cherté de la cire a fait de la bougie un objet de luxe; cependant si l'on observe que la bougie éclaire mieux et plus longtemps que la chandelle, on sera conduit à reconnaître qu'elle n'est pas beaucoup plus coûteuse. D'ailleurs on en a véritablement diminué le prix depuis qu'on a su allier à la

cire les graisses préparées et surtout le blanc de baleine, qui produit ces belles bougies transparentes et blanches comme l'albâtre qu'on peut colorer et parfumer de diverses manières.

Une des choses qu'il importe de considérer principalement dans la fabrication de la bougie, c'est la mèche, qui doit être de coton, médiocrement grosse et tordue pour obtenir une belle lumière. F. R.

BOUGIE (chirurg.), petit instrument destiné à guérir les rétrécissemens de divers canaux par le moyen de la dilatation. C'est principalement dans le rétrécissement de l'urètre qu'on en fait usage, en y introduisant des bougies dont le volume augmente par degré. Divers corps, tels que la corde à boyau qui se gonfle à l'humidité, de petits cylindres formés d'un tissu enduit de cire, de gomme élastique ou d'huile de lin épaissie par la litharge, peuvent remplir la même indication. On peut, suivant le besoin, faire varier la composition des bougies de cire et y incorporer divers médicamens.

Les bougies diffèrent des sondes en ce qu'elles sont pleines, tandis que celles-ci sont creuses; on a fait cependant des bougies creuses, mais sans ouverture à leur petite extrémité. On peut y mettre un mandrin métallique pour leur donner plus de résistance; on le retire quand elles sont introduites dans le canal, et alors elles n'incommodent pas le malade.

On nomme *bougie armée* celle qui porte à son extrémité quelque substance

caustique pour agir sur les parois de l'urètre. La *bougie exploratrice* porte à son extrémité un peu de cire à mouler, destinée à prendre l'empreinte des rétrécissements uréthraux.

La fabrication des bougies de cire consiste à tremper dans un mélange de cire et de résine de petits morceaux de toile triangulaires qu'on roule ensuite sur une surface polie. On en fait de très bonnes et très économiques en coupant des bouts de bougie filée longs de 9 à 10 pouces, qu'on roule sur une surface polie et qu'on égalise aux deux bouts. Les bougies de gomme élastique sont des cylindres d'un tissu de soie qu'on monte sur un mandrin et qu'on enduit de plusieurs couches d'une dissolution de caoutchou. F. R.

BOUGIE (*Bouljeiah*), voy. ALGER et CONSTANTINE.

BOUHIER (JEAN), président à mortier au parlement de Bourgogne et membre de l'Académie française, naquit à Dijon en 1673, au sein d'une famille de la robe, et mourut en 1746. Parmi ses ouvrages très volumineux on estime surtout les *Coutumes générales du duché de Bourgogne*, 1742, 2 vol. in-fol.; la plupart sont relatifs à la jurisprudence, mais il en a publié aussi un grand nombre sur des sujets de littérature. « Ce fut un savant du premier ordre, a dit l'abbé d'Olivet, mais un savant poli, modeste, utile à ses amis, à sa patrie, à lui-même. » S.

BOUHOURS (DOMINIQUE), jésuite, naquit à Paris en 1638; il y fit ses études et enseigna les humanités au collège où il les avait étudiées. De grands maux de tête, auxquels il fut sujet toute sa vie, obligèrent les jésuites à lui retirer l'emploi de régent pour lui faire embrasser un autre genre d'étude. On le mit en théologie: il s'y distingua par ses succès, comme il avait fait dans les humanités. On l'envoya, au bout de 4 ans, enseigner la rhétorique à Tours. Le P. Bouhours fit là des pièces latines qui commencèrent à le faire connaître. Il s'appliqua particulièrement à la langue française et devint un des plus célèbres grammairiens de son temps. Appelé ensuite à faire l'éducation des deux jeunes

princes de Longueville, il sut mériter toute la confiance du père et l'attachement de ses deux élèves. Le comte de Saint-Paul, l'un d'eux, avant de partir pour la campagne où il fut tué, confia au P. Bouhours le secret de la négociation qui avait pour but de le faire élire roi de Pologne, et il lui fit promettre qu'en cas de succès il l'accompagnerait dans ce royaume. Le duc de Longueville étant mort, le P. Bouhours publia une relation des derniers moments de ce prince; ce fut son premier ouvrage, qui fut bientôt suivi de plusieurs autres. Le duc ayant demandé deux jésuites qui pussent inspirer aux Dunkerquois des manières et un esprit français, le P. Bouhours fut choisi pour ce sujet. Au milieu de ses fonctions de missionnaire auprès de la garnison il sut trouver du temps pour cultiver les lettres. Ce fut à Dunkerque qu'il composa ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, tant de fois imprimés et si célèbres par la critique qu'en fit, sous le nom de Cléante, Barbier d'Aucour de l'Académie française. Colbert eut occasion de connaître l'esprit plein de sens du P. Bouhours: il le demanda à ses supérieurs pour le mettre auprès du marquis de Seignelay, son fils. Le P. Bouhours revint donc à Paris; il publia successivement ses *Remarques* et ses *Doutes sur la langue française*; ses *Dialogues sur la manière de penser dans les ouvrages d'esprit*; l' *Histoire du grand-maître d'Aubusson*; la *Vie de saint Ignace*, celle de *saint François-Xavier*, celle de *M^{me} de Bellefonds*, la *Traduction du Nouveau-Testament*, etc. Dans tous ces différents ouvrages on loua, de son temps, la correction et l'élégance du style, la justesse et la finesse des pensées. On n'en juge pas tout-à-fait de même aujourd'hui; mais on lui reconnaît pourtant le mérite d'avoir servi utilement la langue et le goût. Un autre mérite, bien rare en tout temps, celui de convenir aisément de ses fautes, caractérisa cet écrivain. Le P. Bouhours mourut à Paris, au collège de Louis-le-Grand, en 1702. T. D.

BOUIDES, ou, d'après Ibn-Khalkân, **BOUVAÏRIDES**, nom d'une dynastie musulmane qui régna en Perse et dans

), Mîez-eddaula (honneur de
) , qu'ils reçurent dans la suite,
au service de Makân, général
, ils passèrent ensuite à celui de
dch, sulthan de Dilem. L'aîné,
avait obtenu de ce prince le
dement de la ville de El Kardch,
lès lors à se rendre indépendant
ara d'une partie des états de
dch, tandis que ses frères fai-
conquête des autres parties de
. Ces princes furent très puis-
province de Farz, c'est-à dire
proprement dite, qui, à elle
160 parasanges (environ 300
de longueur, celles d'Irak, de
tân, de Kerman, d'Ahvas, le
le Mazenderân, le Tabéristân,
hân et les pays qui s'étendent
la mer Caspienne, étaient soumis
omination. Plus tard, Movajjid-
, fils de El Hassan, y ajouta le
in, qu'il enleva à Manszouz Ben
prince de la famille des Sama-

dynastie se divisait en trois bran-
ne d'elles fondée par Achmed,
e fils de Bouyab, après s'être em-
e Bagdad et avoir gouverné les
, s'éteignit en 367 (an de J.-C.
ans la personne de Isz-eddaula,
hmed, qui fut chassé et tué par
cin Adad-eddaula, prince dont

s'empara de la ville du khalifat et fit
prisonnier El Melik Errakhim en qui
s'éteignit la dynastie des Bouides. L. N.

BOUILLÉ (FRANÇOIS-CLAUDE-
AMOUR, marquis DE) naquit en 1739,
au château du Cluzel, en Auvergne, pro-
vince où ses ancêtres étaient établis de-
puis le XI^e siècle. Connu par ses campa-
gnes en Amérique, mais plus encore par
le rôle qu'il a joué sous l'Assemblée con-
stituante où il se distingua par sa fer-
meté à contenir l'indiscipline militaire,
il dompta l'insurrection de Nancy, et se
dévoua inutilement pour assurer la fuite
de Louis XVI arrêté à Varennes. Il a
laissé sur cette période de sa vie, jusqu'à
la dissolution du corps des émigrés de
Condé, des Mémoires qui suffiraient
pour établir la réputation d'un homme
habile et loyal. Les fautes qui ont amené
la révolution française, le caractère des
diverses classes de la société, celui de
quelques-uns des chefs de parti, et l'in-
subordination de l'armée, y sont repré-
sentés et appréciés avec une hauteur de
vues, une simplicité de style et une con-
cision pleine de vie qui montrent parfois
l'union assez rare d'un talent d'écrivain
avec les connaissances d'un homme mûri
dans l'expérience des grandes affaires.

Dès sa 17^e année, capitaine de d'a-
gous, Bouillé décidait en Allemagne le
succès du combat de Grumberg, à la tête

vulnérables des possessions anglaises qui l'avoisinaient; et quand la guerre éclata en 1778, à l'occasion de l'indépendance américaine, non-seulement il conserva à la France ses possessions dans les Antilles menacées en l'absence de la flotte qui protégeait le siège d'York en Virginie, mais il enleva successivement sept îles aux Anglais. Dans ce commandement général des Antilles, il déploya tout à la fois les ressources d'une habile défense, la valeur impétueuse de l'attaque, les talents d'un administrateur, et les qualités d'un caractère plein de générosité, de noblesse et d'humanité. Quand, après la paix de 1783, il fit le voyage de Londres, les négocians anglais voulurent lui montrer leur reconnaissance par de riches présens : il n'accepta du commerce de Londres qu'une épée et une plaque du Saint-Esprit en acier, et des négocians de Glasgow qu'une paire de pistolets. La reine d'Angleterre lui dit à cette occasion : « M. le marquis, il faut que vous ayez bien du mérite pour vous faire tant estimer de ceux dont vous vous étiez si long-temps fait craindre. »

Dès son retour d'Amérique il avait reçu le grade de lieutenant-général avec le collier des ordres du roi, et sous l'Assemblée constituante, à son commandement des trois évêchés on joignit celui de l'Alsace et de la Franche-Comté. Tourmenté par des querelles avec la municipalité de Metz et dénoncé à l'Assemblée par le club patriotique, comme mettant obstacle à la fraternisation des gardes nationales avec ses troupes, cherchant à élever entre elles des rivalités pour préserver la discipline, et refusant de délivrer au peuple des villes et des campagnes la grande quantité d'armes journallement demandées, il avait résolu de sortir du royaume. Les lettres de Lafayette, et surtout celles de Louis XVI, qui le regardait comme un de ses principaux appuis, le détournèrent de cette résolution. Il prêta en 1790 serment à la constitution qu'il désapprouvait comme ayant paralysé le pouvoir exécutif (chap. vi). Un mouvement général d'insurrection ébranlait alors les régimens qui s'emparaient de leurs caisses et s'en distribuaient l'argent. A Metz, l'un de ceux

de Bouillé avait pris les armes dans cette intention. Il était en bataille, les fusils chargés, et avait exigé des officiers qu'ils prissent leurs places ordinaires dans les rangs. « Nous voulons de l'argent, » criaient ils d'une voix unanime. Bouillé, voyant qu'ils marchaient à la caisse, se plaça avec les officiers, l'épée à la main, devant la porte de la maison où elle était. Pendant deux heures il resta dans cette position; les autres corps de la garnison refusaient de le secourir. Les grenadiers placés devant lui en bataille et gardant le silence, n'osaient forcer la porte; quelques-uns, excités par des hommes du peuple, le mirent en joue à plusieurs reprises; mais les bas-officiers relevèrent leurs armes. Enfin la municipalité en corps vint le tirer d'embarras, effrayée des suites que pouvait avoir la licence de 10,000 soldats, et les gardes nationales lui offrirent leurs services. Ce fut alors qu'on le chargea de mettre à exécution le décret qui punissait la révolte de la garnison de Nancy. Là, les caisses avaient été pillées, les officiers battus, blessés, emprisonnés, le général mis au cachot, les officiers municipaux menacés d'être pendus s'ils ne donnaient de l'argent, et les décrets de l'Assemblée constituante brûlés avec mépris. Avec la populace armée, 10,000 hommes et 18 pièces de canon soutenaient cette révolte. M. de Bouillé n'avait pu réunir que 3,000 hommes d'infanterie, de garde nationale et de ligne. Entraîné malgré lui à entrer de vive force, il perdit en peu d'instans 400 soldats et 40 officiers; mais en négociant avec adresse et fermeté et en payant de sa personne, il parvint à étouffer la sédition. Nous renvoyons à cette partie fort intéressante de ses Mémoires (chap. VIII et IX) et au procès-verbal de la municipalité de Nancy, insérés dans la collection de Barrère. L'Assemblée constituante lui vota des remerciemens. Depuis, toujours en butte aux attaques, il correspondit pendant 8 mois avec Louis XVI, sur le projet qu'avait ce prince de se retirer dans une ville frontière, et il échelonna sur la route de Châlons à Montmédy divers détachemens qui devaient protéger son passage. Un retard de 24 heures dans le

pus d'excitation. Retiré en Angleterre, il y mourut en 1800.

BOUILLÉ (*Louis-Joseph-Amour*, marquis), lieutenant-général, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, fils aîné du précédent, est né en 1750. Arrivé successivement au grade de lieutenant-colonel avant sa 21^e année, il fut chargé, comme aide-de-camp de son père, de la négociation et de la reddition de la ville de Montmédy. Il a écrit à ce sujet une relation intéressante, où sont décrits les incidens de cette entreprise et qui fit arrêter le roi à Varennes. Émigré avec son père, il ne rentra en France qu'en 1802 et prit du service dans nos armées en 1806. Au milieu d'une foule de généraux qui ont établi sa réputation de valeur et de capacité, il fut cité dans le rapport du général en chef comme ayant rendu d'éminens services à la bataille d'Almonacid. L'affaiblissement de sa santé le força à quitter l'armée en 1812. On trouve dans la relation dont nous avons parlé, une relation de Bouillé a publié 3 autres ouvrages: 1^o *Journal privé et militaire du prince de Prusse*, in-8°, 1809; 2^o *Peu de réflexions morales et politiques adressées à mon fils*, 1826; 3^o *Commentaire sur le Traité du Prince de Malthe* et sur l'*Anti-Machiavel de Fré-*

nière peut-être trop exclusive. Sans doute la bouillie donnée à des enfans trop jeunes et privés du lait maternel peut, surtout lorsqu'elle est mal préparée, avoir de graves inconvéniens; mais quand elle n'est employée que pour suppléer à l'insuffisance du lait de la mère ou de la nourrice alors que l'enfant bien portant est parvenu à l'âge de 5 ou 6 mois, et qu'on a la précaution de la faire convenablement, c'est une nourriture fort salutaire.

La bouillie se fait d'ordinaire avec la farine de froment. On conseille de faire sécher au four cette farine pour y diminuer la proportion de gluten qui la rend fermentable; et même on lui préfère les farines d'avoine, de maïs, la féculé de pommes de terre, etc. Il faut avoir soin que la farine soit complètement délayée et ne forme pas de grumeaux pâteux. Quelques médecins veulent substituer à la farine des croûtes de pain séchées au four, délayées dans de l'eau, et passées à travers d'un linge. On étend ensuite avec du lait cette espèce de crème de pain, qui est aussi un bon aliment, toujours avec la réserve précédemment indiquée.

F. R.
BOUILLON (*jus*), produit de la décoction des substances animales dans l'eau. On dit bouillon de veau, de poulet, de grenouilles, de colimacons, et

nager, l'albumine coagulée monte également à la surface; c'est l'écume qu'on enlève. Alors on ajoute du sel, des plantes potagères destinées à aromatiser le bouillon, un peu de caramel ou des oignons brûlés pour lui donner une belle couleur, et on laisse le tout bouillir très doucement pendant plusieurs heures.

Le bouillon est un liquide d'un jaune brun, odorant et sapide, trop connu pour avoir besoin d'être plus longuement décrit. C'est une solution de gélatine, d'osmazome et de sels, plus d'un peu de graisse. Il se convertit en gelée par le refroidissement, et passe très vite à la fermentation acide quand la température est élevée. On le considère comme un aliment léger et nutritif, et l'on en fait la base des soupes et potages dont il se fait une grande consommation. Le bouillon fait avec la chair des jeunes animaux est seulement formé de gélatine: aussi est-il blanc, fade et plus relâchant que nutritif; il est particulièrement employé chez les malades qui supporteraient mal le bouillon ordinaire et moins encore le *consommé* ou bouillon dans lequel on a mis beaucoup de viande relativement à l'eau.

Le *bouilli*, c'est-à-dire la viande ayant servi à la confection du bouillon, a perdu la moitié de son poids et a été dépouillé de la plus grande partie de ses principes sapides et nutritifs; c'est, comme le dit un spirituel gastronome, *de la viande moins son jus*. On le mange néanmoins. En Angleterre on fait aussi cuire la viande dans l'eau, mais, comme on estime peu le bouillon, on jette une forte pièce de bœuf dans l'eau bouillante et on ne l'y laisse que le temps nécessaire à la cuisson. Alors la chair conserve intactes toutes ses qualités et ne ressemble en rien à notre inerté et stérile bouilli.

L'énorme consommation de soupe et de bouillon qui se fait en France a dû faire chercher les moyens économiques. On avait depuis long-temps remarqué que les os faisaient de bon bouillon, lorsque la chimie moderne démontra positivement l'existence de la gélatine dans ces organes et montra les moyens de l'en extraire. M. Darcet a préparé en grand le bouillon avec de la gélatine pu-

re; mais surtout il a prouvé qu'on peut économiser les trois quarts de viande et la remplacer par de la gélatine. Ainsi 100 livres de viande donnent 100 litres de bouillon, avec 25 livres de viande et 2 livres de gélatine, on a 100 litres de bouillon, et 12 livres de bouilli: les 75 livres de viande qui restent peuvent être employées d'une autre manière, soit à faire du rôti, soit à confectionner du bouillon. Ces procédés sont appliqués avec le plus grand succès dans les établissements, et ne sont pas moins susceptibles de l'être dans les ménages.

Bouillons médicaux. Ce sont des bouillons préparés avec diverses substances, tant animales que végétales, vues de propriétés soit réelles soit imaginaires. La chair de veau, de pigeon, de tortue, de grenouilles, de coqs, fournit beaucoup de gélatine; par conséquent, un bouillon adouci qui est fort utile dans les maladies inflammatoires, mais qui ne possède aucune vertu particulière contre telle ou telle maladie (dans les affections d'origine trine, par exemple), comme le bouillon vulgaire. L'addition de diverses plantes et de quelques sels neutres leur communique des qualités souvent très éloignées de celles de la gélatine. Cependant, dans leur état de simplicité qu'ils sont communément employés et qu'ils servent d'auxiliaires aux purgatifs.

Bouillon hollandais. Il s'est introduit depuis 6 ans à Paris, sous le titre de *Compagnie hollandaise*, un établissement qui a pris une grande extension et qui a pour objet la fabrication et le débit du bouillon et du bouilli. Les premiers essais furent faits en petit; malgré quelques préventions, le public s'est habitué à trouver prêt, à toute heure, un de fort bon bouillon, et il y est retourné. On a mis à profit dans l'établissement les observations et tous les progrès de la science pour arriver à de bons résultats. La viande employée est de la plus belle qualité, et, comme elle se vend à 1 franc le livre dans les dépôts, on peut être facilement convaincu que le bouillon est fait avec de la viande. Douze marcs tenant chacune 26 livres, avec les 1

à domicile les objets qui s'y détaient et se les faire rendre à domicile donnant un abonnement. Le prix du litre est de 45 centimes le litre, et de la viande cuite de 60 centimes le litre.

Les ouvriers et les petits ménages ont le bienfait de cet établissement, qui procure une économie incalculable de temps et de combustible, et d'une grande maison n'a pas dédaigné d'y avoir recours.

F. R.

BOUILLON (DUCHÉ DE). Cette scierie qui a donné à ses possesseurs le titre de ducs, contesté toutefois, de souverains, n'avait son titre à la petite ville de ce nom comprise dans le duché de Luxembourg. La ville n'avait été elle-même d'abord qu'un château situé sur un rocher escarpé dont les abords difficiles en faisaient la principale forteresse. Les Romains et dans le royaume de France sous les rois francs, le pays appartenait à la seigneurie détachée du comté ou de l'archevêché d'Ardenne; au XI^e siècle il fut une dépendance du duché de Lotharinge ou de Basse-Lorraine, et le château assez d'importance pour mériter de porter son nom au prince investi du duché et depuis devenu si illustre dans

la France). C'est de lui qu'on rapporte qu'il avait en grande vénération une image de sainte Marguerite foulant aux pieds le diable sous la forme d'un dragon et tenant un cierge, ainsi que le dragon avec cette devise : *Si Dieu ne me veut aider, Satan ne me saurait manquer.* Robert II, fils de Robert I^{er}, lui succéda dans le gouvernement du duché. Son fils Robert III servit avec gloire dans les armées françaises. Il est connu sous le titre de maréchal de Fleuranges et a laissé des Mémoires intéressants. Robert IV, fils de celui-ci, obtint aussi le titre de maréchal et en France le rang de duc, que conservèrent ses descendants, quoique momentanément privés par diverses vicissitudes de la possession du duché. En 1591 l'alliance de Charlotte de la Marck, héritière de Bouillon, avec Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, fit passer le duché à cette ancienne maison qui l'a conservé jusqu'à la révolution française. *V. plus bas.*

Il y avait autrefois à Bouillon un gouverneur, un commandant pour le roi au château, et une cour souveraine dont les appels étaient portés devant un conseil souverain établi à Paris par les ducs qui avaient fait de cette ville leur résidence habituelle. On donnait au duché de 8 à 9 lieues carrées d'étendue. Le pays a été compris en 1814 dans le royaume des

Godefroy est en effet le pivot, le point central, le représentant le plus pur de la première croisade; en lui se résument les motifs nobles et généreux qui poussèrent à ces lointaines expéditions :

*Molto egli oprò col senno e colla mano ;
Molto soffrì nel glorioso acquisto*....*

A la fois brave et intelligent, pieux et énergique, résigné et plein de ressources, guerrier chrétien en un mot, il s'élève de toute la hauteur d'un caractère sans tache au-dessus de ses compagnons, qui ont légué, comme lui, leur nom à l'histoire et à la poésie, sans répondre comme lui à l'idéale perfection que la postérité aimerait à prêter à tous les croisés.

Malheureusement nous possédons peu de données sur l'enfance et la jeunesse de Godefroy. Nous y trouverions sans doute l'explication de cette heureuse fusion de qualités qui d'ordinaire semblent s'exclure. Il naquit en 1061, au village de Bèze, près de Nivelles; il était fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ida de Bouillon, qui fut canonisée dans la suite. Quoique adopté par son oncle maternel Godefroy-le-Bossu, duc de Basse-Lorraine, il n'entra point, à la mort de son père adoptif, en jouissance pleine et immédiate de son duché. L'empereur Henri IV, par un acte d'autorité, donna la Basse-Lorraine à son fils Conrad, et réduisit le légitime héritier aux biens allodiaux. Sans colère, sans rancune, Godefroy, alors âgé de 15 ans, se soumit à la volonté de son seigneur suzerain; mais lorsque le comte Albert de Namur vint l'attaquer dans le reste de ses possessions, il sut bien prouver que son obéissance n'avait point été le résultat de la faiblesse: il provoqua son spoliateur en duel judiciaire, le désarma, quoique sa propre épée se fût brisée dans ses mains, et lui donna généreusement la vie. Ce ne fut qu'en 1087 que Henri IV rétrocéda à Godefroy tous ses biens de Lorraine, peut-être pour le récompenser de l'assistance fidèle qu'il en avait reçue, et contre Rodolphe de Souabe, à la bataille de l'Elster, et contre le pape, au sac de Rome (1083).

(*) Il appliqua au grand œuvre et sa main et son intelligence; il endura beaucoup de souffrances dans sa glorieuse entreprise.

Mais le repentir d'avoir porté les armes contre le chef de l'Église et les terreurs d'une maladie mortelle avaient déjà opéré une merveilleuse révolution dans l'âme du jeune chevalier. Sa vie, ses forces, ses biens, il avait fait vœu de les consacrer à la délivrance de la Terre-Sainte; sans renoncer au monde, il abjura d'avance ses plaisirs; sans se faire moine, il vécut dans une absolue chasteté; et lorsque le pape Urbain II, excité par Pierre-l'Ermitte, somma la chrétienté de marcher contre les Infidèles, lorsque le cri de *Dieu le veut! Dieu le veut!* retentit dans la foule assemblée au concile de Clermont, l'âme chrétienne de Godefroy était déjà toute disposée à la sainte croisade, et le symbole de cette entreprise, fixé sur son manteau, n'ajoutait plus rien aux pieuses résolutions de son cœur.

Pour faire face aux frais d'équipement, il mit en gage tous ses biens, jusqu'à son château de Bouillon; et levant sa bannière le 15 août 1096, des bords de la Meuse il se mit en marche avec ses deux frères, Eustache et Baudouin, et bon nombre de chevaliers français et allemands, attirés à lui par sa haute position, sa renommée guerrière et ses nobles qualités. Il arriva sans encombre, après avoir traversé l'Allemagne et la Hongrie, sous les murs de Constantinople. Avant lui plusieurs hordes d'aventuriers avaient suivi à peu près la même route; mais elles avaient toujours succombé victimes de leurs imprudences et de leurs excès.

À Byzance Godefroy fut en butte, comme les autres croisés, à la ruse et aux intrigues d'Alexis Comnène, qui cherchait à affamer les armées d'Occident, à s'emparer de leurs chefs, à les transformer en vassaux; mais opposant aux caresses et aux promesses astucieuses de l'empereur grec une résistance franche et énergique, il sut lui inspirer tant de respect et de crainte qu'Alexis finit par l'adopter comme fils et par confier l'empire à sa protection.

Ce n'était là que le premier chaînon d'une immense série de difficultés. À peine les croisés, réunis à Byzance, après avoir suivi jusque là, sous divers chefs,

de Nicée, principal chef des Seldjoukides, Godefroy donna plus d'une preuve de sa valeur personnelle : il abattit entre autres, de sa main, un Turc mesquin qui du haut des murs de la ville ennemie accablait les chrétiens de injures et de railleries et de coups de pierres.

Après un siège de sept semaines (1097), fut-elle tombée entre les mains des chrétiens, que Kilidgez, le sulthan des Seldjoukides, sur la rive de la vallée de Dorylée un fort rempartement de croisés, conduits par Bohémond, le Normand, prince de Tarente. Godefroy sauva ses amis et dispersa l'armée des Turcs. Dès ce moment l'Asie-Mineure s'ouvrait devant les croisés; ils ne rencontraient plus d'obstacles que l'inclémence d'un soleil brûlant et le manque de sources sur les vastes plateaux qu'ils avaient à traverser. Voy. CROISADES.

Le siège mémorable d'Antioche (1097-98) d'affreuses misères et des faits que fabuleux partagent l'attention des historiens de la première croisade. Ce fut une lutte journalière avec la faim, la discipline, les Turcs nombreux de la ville, jusqu'à ce que Bohémond, par ses intrigues, parvint à s'emparer de la ville.

Mais peu de jours plus tard les chrétiens furent assiégés à leur tour par

et fut déterrée après une vision apparue à l'un des croisés. Dans une grande bataille livrée immédiatement après sous les murs de la ville (le 28 juin 1098), l'armée de Korboga fut presque anéantie et Antioche respira.

Ce n'était pourtant point le terme de tant de maux. La peste, compagne des privations, des fatigues et des excès, se mit dans l'armée des croisés. Godefroy eut la douleur de voir mourir à ses côtés son ami Henri de Hache. Son cœur avait besoin de cette amitié, passion pure des grandes âmes; il s'unit depuis étroitement à Tancrède (roy.), prince de Salerne, modèle de toutes les vertus chevaleresques.

Pendant l'inaction de l'hiver de 1098 à 1099 Godefroy fit des courses contre le sulthan d'Alep, pour assurer à son frère Baudouin la possession d'Édesse, dont celui-ci venait de s'emparer. Enfin, en janvier 1099, l'armée chrétienne s'ébranla pour arriver devant Jérusalem, et des hauteurs de Naplouse elle salua pour la première fois de ses acclamations les coupoles et les minarets de la ville sainte.

Jérusalem, par sa position sur des hauteurs abruptes, sa double enceinte de murs, sa garnison plus nombreuse que l'armée des chrétiens, devait paraître invincible; mais les calculs de la pru-

defroy de Bouillon, qui s'était posté sur le Calvaire, fit approcher des murs une tour artificiellement construite : un pont-levis s'abat sur les créneaux ; le duc Godefroy passe, Eustache et les siens le suivent. Simultanément d'autres chevaliers s'étaient précipités sur la porte Saint-Étienne. Godefroy l'ouvre à ses amis ; de toutes parts les chrétiens pénètrent dans la ville (15 juillet 1099), et le massacre des infidèles commence. 10,000 fuyards entassés dans la mosquée d'Omar sont égorgés ; le sang ruisselle jusqu'à la cheville des chrétiens, qui dans leur zèle aveugle écrasent des enfans contre les murs. Mais Godefroy s'arrache à ces scènes de carnage ; sans armes, pieds nus, en robe de pénitent, il s'agenouille devant le Saint-Sépulcre, et, par son exemple, entraîne ces bandes sauvages, enivrées de sang ; elles se rangent en longues files, et vont s'humilier dans l'église de la Résurrection.

Le but était atteint ; il s'agissait maintenant de pourvoir au sort futur de Jérusalem, il fallait un roi. Robert duc de Normandie, Raymond comte de Toulouse, pouvaient aussi bien que le duc de Lorraine prétendre à la couronne. Le 23 juillet Godefroy fut élu unanimement par les princes ses collègues *roi de Jérusalem*. Il refusa ce titre pompeux, n'adoptant que celui de *baron et protecteur du Saint-Sépulcre*. Par une modestie aussi bien placée, il n'accepta ni l'onction, ni la couronne d'or, dans une ville où le *Roi des rois avait porté la couronne d'épines*.

Sur ces entrefaites l'armée égyptienne s'approchait de Jérusalem. Par la bataille d'Ascalon, livrée le 12 août, la ville sainte fut sauvée, et la supériorité des armes chrétiennes constatée pour longtemps. Beaucoup de croisés cependant, saisis du mal du pays, retournèrent chez eux. Godefroy, réduit à un petit nombre d'hommes, à peu de ressources, se mit à organiser courageusement son royaume. A la place du despotisme turc il fallait créer un état féodal, distribuer des fiefs, régulariser l'armée, adapter les lois organiques à la localité de la Palestine. Cette tâche immense fut remplie en moins d'un an, et la compilation des *Assises de Jérusalem*

(*voy.*) ou des *Lettres du Saint-Sépulcre* donna au jeune état un code complet, qui embrassait toutes les relations de la vie politique et civile.

Les garnisons musulmanes, qui occupaient encore bon nombre de châteaux et de bourgades, furent expulsées ; la bravoure et la vertu du nouveau souverain forcèrent les infidèles à une admiration sincère ; sa parole faisait loi dans les deux camps. Tant de simplicité unie à tant de noblesse et de grandeur étonnait les Orientaux.

Au retour d'une expédition du côté de Damas, Godefroy tomba malade à Jaffa, épuisé de fatigues, disent les uns, et d'après une autre version empoisonné par une pomme de cèdre que lui présenta l'émir de Césarée. Il put à peine atteindre Jérusalem. Après cinq semaines de souffrances, il expira le 18 juillet 1100. Son corps fut déposé dans l'enceinte du Calvaire.

Sans doute Godefroy avait partagé les préjugés et les faiblesses, mais non les vices de ses contemporains. Son caractère à la fois digne et humble se trouve tout entier dans la réponse qu'il fit à quelques députés d'une penplade du Liban, qui lui avaient manifesté quelque étonnement en le trouvant assis sur un sac de paille. « La terre, dit-il, doit être le siège des hommes pendant leur vie, puisqu'elle leur sert de sépulture après leur mort. » L. S.

BOUILLON (ROBERT DE LA MARCK, duc DE), maréchal de France, descendait de Guillaume de la Marck (*voy.* plus haut) qui, sous le règne de Louis XI, reçut le surnom de *Sanglier des Ardennes*. Robert avait d'abord été connu sous le nom de seigneur de Floranges ; il fut ensuite appelé maréchal de La Marck, et enfin maréchal de Bouillon. Sa faveur à la cour de France fut rapide depuis qu'il eut épousé une fille de la duchesse de Valentinois. Il fut fait successivement chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 lances, capitaine des Cent-Suisses de la garde, maréchal de France, et membre du conseil royal en 1547. En 1550, il fut nommé, avec le duc de Nemours, pour aller remplir à Rome l'ambassade d'obédience au nouveau pape Jules III. Charles-Quint s'était

Henri de Montmorency, gendre du duc d'Anjou, embrassa le calvinisme et devint un des plus zélés partisans de la réforme. Son absence de la cour et la puissance des Montmorency le sauvèrent du massacre de la Saint-Barthélemy. Charles IX lui donna, en 1573, une compagnie de 30 lances de ses ordonnances, qu'il conduisit au siège de La Rochelle. Il refusa de suivre le duc d'Anjou en Pologne. Bientôt il se joignit aux mécontents; l'ordre est donné de l'arrêter et de saisir la vicomté de Turenne. Il publia des manifestes, livra des combats aux troupes royales, est nommé par les mécontents lieutenant-général de Guyenne, embrasse le parti du roi de Navarre, s'empare du Bas-Limousin, assiste à l'assemblée générale des calvinistes à Montauban, est nommé lieutenant-général des armées du roi de Navarre, tient à Castres une assemblée générale de son gouvernement, lève des troupes, est blessé dans plusieurs combats et duels, assiste à plusieurs conférences, prend part à plusieurs négociations, livre de nouveaux combats, met en fuite les troupes du duc de Mercœur, se distingue à la bataille de Coutras, travaille dans La Rochelle aux réglemens politiques pour le maintien de la religion calviniste, justifie dans son parti la conduite de Henri de Navarre, devient ami de Richelieu. Il mourut à la bataille de Marston, le 29 août 1632.

Henri de Montmorency, gendre du duc d'Anjou, embrassa le calvinisme et devint un des plus zélés partisans de la réforme. Son absence de la cour et la puissance des Montmorency le sauvèrent du massacre de la Saint-Barthélemy. Charles IX lui donna, en 1573, une compagnie de 30 lances de ses ordonnances, qu'il conduisit au siège de La Rochelle. Il refusa de suivre le duc d'Anjou en Pologne. Bientôt il se joignit aux mécontents; l'ordre est donné de l'arrêter et de saisir la vicomté de Turenne. Il publia des manifestes, livra des combats aux troupes royales, est nommé par les mécontents lieutenant-général de Guyenne, embrasse le parti du roi de Navarre, s'empare du Bas-Limousin, assiste à l'assemblée générale des calvinistes à Montauban, est nommé lieutenant-général des armées du roi de Navarre, tient à Castres une assemblée générale de son gouvernement, lève des troupes, est blessé dans plusieurs combats et duels, assiste à plusieurs conférences, prend part à plusieurs négociations, livre de nouveaux combats, met en fuite les troupes du duc de Mercœur, se distingue à la bataille de Coutras, travaille dans La Rochelle aux réglemens politiques pour le maintien de la religion calviniste, justifie dans son parti la conduite de Henri de Navarre, devient ami de Richelieu. Il mourut à la bataille de Marston, le 29 août 1632.

Henri de Montmorency, gendre du duc d'Anjou, embrassa le calvinisme et devint un des plus zélés partisans de la réforme. Son absence de la cour et la puissance des Montmorency le sauvèrent du massacre de la Saint-Barthélemy. Charles IX lui donna, en 1573, une compagnie de 30 lances de ses ordonnances, qu'il conduisit au siège de La Rochelle. Il refusa de suivre le duc d'Anjou en Pologne. Bientôt il se joignit aux mécontents; l'ordre est donné de l'arrêter et de saisir la vicomté de Turenne. Il publia des manifestes, livra des combats aux troupes royales, est nommé par les mécontents lieutenant-général de Guyenne, embrasse le parti du roi de Navarre, s'empare du Bas-Limousin, assiste à l'assemblée générale des calvinistes à Montauban, est nommé lieutenant-général des armées du roi de Navarre, tient à Castres une assemblée générale de son gouvernement, lève des troupes, est blessé dans plusieurs combats et duels, assiste à plusieurs conférences, prend part à plusieurs négociations, livre de nouveaux combats, met en fuite les troupes du duc de Mercœur, se distingue à la bataille de Coutras, travaille dans La Rochelle aux réglemens politiques pour le maintien de la religion calviniste, justifie dans son parti la conduite de Henri de Navarre, devient ami de Richelieu. Il mourut à la bataille de Marston, le 29 août 1632.

Le jour même où il épousa l'héritière de Bouillon et de Sedan il prit la ville de Stenay; il fut fait maréchal de France la même année (1691). Bientôt il perdit sa femme, qui, par son testament, le fit héritier de tous ses biens; peu de temps après il épousa en secondes noces Élisabeth de Nassau, sœur de Maurice, fille de Guillaume, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon.

Dans un second voyage qu'il fit en Angleterre et en Hollande il conclut avec Élisabeth et avec les États-généraux deux traités d'alliance offensive et défensive contre l'Espagne; il contribua à faire réussir le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Cependant la ville de Sedan était devenue dans le Nord de la France comme le chef-lieu des calvinistes mécontents. Bientôt les affaires de religion et la conjuration de Biron brouillèrent le maréchal avec le roi, qui donna l'ordre de l'arrêter, et il se retira à Genève. Élisabeth d'Angleterre fit tous ses efforts pour le justifier dans l'esprit d'Henri IV; le maréchal publia lui-même son apologie et se rendit auprès de l'électeur palatin, son beau-frère, qui sollicita fortement le roi en sa faveur. Henri lui ordonna de se rendre à la cour dans deux mois, pour tout délai, sous peine d'être traité comme un sujet désobéissant : c'était en 1603. Le maréchal de Bouillon était prévenu d'avoir trempé dans la conspiration de Biron, et Biron avait été décapité dans la cour de la Bastille. Le maréchal n'osa obéir; la mort d'Élisabeth l'affermir dans la résolution de ne point paraître devant le roi, et il se retira à Sedan. Les Suisses sollicitèrent vainement en sa faveur; Jacques 1^{er} d'Angleterre lui conseilla de se soumettre. Il négocia son accommodement par l'entremise de la reine : il demanda pardon de tout le passé et rentra dans les bonnes grâces du roi; mais il lui en coûta la ville et le château de Sedan, que cependant Henri IV ne tarda guère à lui rendre.

Après la fin tragique de ce roi, Bouillon abandonna le dessein de se rendre chef des calvinistes en France. Il entra au conseil de régence, travailla à abaisser l'autorité de la reine, se réconcilia avec elle, rechercha l'amitié du maréchal

d'Ancre, lui vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre du roi, engagea le prince de Condé et les ministres à faire disgracier Sully, parut dans plusieurs assemblées de calvinistes, ne put obtenir la présidence de l'assemblée de Saumur, où ses propositions furent d'abord mal accueillies; il décida enfin cette assemblée à reconnaître l'autorité de la reine, et la reine fit don au maréchal de l'hôtel de Bouillon. Mais cette princesse l'ayant refusé le gouvernement de Poitou, il s'unit avec les princes et les seigneurs mécontents, se retira à Sedan, fit encore la paix avec la reine, fut envoyé ambassadeur extraordinaire à Londres, y conclut le mariage de la princesse d'Angleterre avec l'électeur palatin, son neveu et ce mariage le rendit suspect à la cour. Cependant il y reparut avec son influence sur l'esprit de la reine, fit congédier les ministres, et ne put empêcher leur rappel. Il se retira encore à Sedan. Bientôt il engagea le prince de Condé et la plupart des grands à prendre les armes avec les calvinistes, et bientôt encore il fit la paix avec la reine; mais il ne tarda pas à former un parti contre elle, pour obtenir que le parlement se déclarât en faveur du prince de Condé. Il adressa, de Sedan, un manifeste au président Jeannin. Bientôt il prit le commandement de l'armée calviniste du prince de Condé, et peu de temps après il négocia la paix, la conclut et revint à la cour. Alors il se jeta dans de nouvelles intrigues : il voulut perdre le maréchal d'Ancre, dont il avait favorisé l'élévation. Il proposa de faire arrêter le duc de Guise; il porta le duc de Longueville à s'emparer de plusieurs places. Cependant le prince de Condé fut arrêté et le maréchal de Bouillon se retira de la cour; il assembla des troupes, fut déclaré rebelle et criminel de lèse-majesté. Enfin, on désarma de part et d'autre; Bouillon obtint l'abolition de tout le passé et revint à la cour; il favorisa secrètement le parti de la reine-mère et conseilla au roi de s'accommoder avec elle. C'est à cette époque qu'il fit élire l'électeur palatin, son neveu, roi de Bohême. Mais cet électeur, chassé de son royaume et même dépouillé de ses états héréditaires,

... célèbres par leur savoir. Il
est, en 1623, avec la réputation
grand capitaine, d'un négociateur
d'un homme versé dans les scien-
-protecteur de ceux qui les culti-
- Un seul fait suffirait pour le re-
- à la postérité : il fut le père
- Sa vie a été écrite par Mar-
-, 1726, 1 vol. in-4°, ou 3 vol.

V-VE.

BOUILLON (FRÉDÉRIC - MAURICE
DU TOUR D'AUVERGNE, duc de), fils
président, naquit à Sedan en 1605.
duc de Nassau, princesse d'Oran-
- mère, prit un soin particulier de
éducation et de celle de Turenne,
- père puiné. Elle choisit pour leur
- père, Tilenius, homme recom-
-table par ses vertus autant que par
- mières et qui les éleva dans les
- ipes de la religion réformée (voy.
- 322). Après la mort du maréchal
- ère, Frédéric-Maurice, qui n'avait
- que 17 ans, lui succéda aux titres
- de Bouillon, et de prince sou-
- de Sedan et de Raucourt; il fit
- mières armes en Hollande sous le
- e d'Orange, son oncle, et se signala
- tige de Bois-le-Duc, en 1629. Il
- les Espagnols qui venaient au se-
- de cette place, fit prisonnier leur
- andant et amena dans le camp des
- sans le convoi destiné pour la ville

de conclure avec le roi une paix avan-
-tageuse. En 1642 il fut nommé lieute-
-nant-général et commanda d'abord en
-chef, puis avec le prince Thomas de Sa-
-voie, l'armée française en Italie. Mais
-bientôt, accusé d'avoir favorisé la cons-
-piration de Cinq-Mars (voy.), il fut ar-
-rêté à Casal et conduit à Lyon, où Cinq-
-Mars et De Thou allaient être jugés et
-exécutés. Le danger était pressant : la
-duchesse de Bouillon se jeta précipi-
-tamment dans Sedan et menaça de livrer
-cette place importante aux Espagnols.
-Cet acte de courage et cette menace im-
-prévue firent taire la haine du cardinal
-et ouvrir la prison du duc. Cependant,
-peu de temps après, Sedan fut occupé
-par les troupes du roi, et l'on proposa
-un échange qui fut plus tard exécuté.
-Après la mort de Louis XIII et de son
-ministre de nouveaux mécontentemens
-déterminèrent Bouillon à quitter la Fran-
-ce (1644). Il se rendit à Rome, où il
-abjura le calvinisme et commanda les
-troupes pontificales. Il ne rentra en
-France qu'à la fin de 1649.

La guerre de la Fronde était alors
-dans toute sa burlesque activité. Bouil-
-lon, privé d'une partie de ses domaines
-et dont les affaires étaient dans un grand
-désordre, suivit, contre Mazarin, le
-parti des princes dans lequel le maréchal
-de Turenne, son frère, était alors enga-

sœur étaient enfermées à la Bastille d'où elles ne sortirent qu'après que le duc eut envoyé sa soumission à Mazarin.

Le 20 mars 1651 fut signé le contrat d'échange de Sedan et de Raucourt. La France céda à Frédéric-Maurice : 1^o le duché-pairie d'Albret avec la baronnie de Durance; 2^o le duché-pairie de Château-Thierry, y compris Epernay et Châtillon-sur-Marne; 3^o le comté d'Auvergne; 4^o le comté d'Évreux avec les vicomtes de Conches, Breteuil et Beaumont-le-Roger; plus les bois et forêts, les domaines de Poissy, etc., et aussi les villes, châteaux, domaines, justices, vassaux, arrière-vassaux, rentes, aubaines et batarisises desdits duchés et comtés. Le contrat réserva à Frédéric-Maurice tous ses droits sur le duché de Bouillon, dont les terres et le château étaient encore détenus, en partie par les Espagnols, en partie par l'évêque de Liège. Le duc survécut peu à cet échange qui fit perdre aux calvinistes un collège fameux dont bientôt s'emparèrent les jésuites. Frédéric-Maurice, que le cardinal de Retz dit avoir été homme d'un sens profond et d'une valeur éprouvée, mourut à Pontoise, en 1652. Il laissa des Mémoires qui, rédigés par Aubertin, ont été publiés avec ceux de Th. Agrippa d'Aubigné, 1731, 2 vol. in-12. Son portrait a été gravé par Nanteuil. V-VE.

BOUILLON (EMMANUEL-THÉODOSE DE LA TOUR D'Auvergne, cardin. DE), fils de Frédéric-Maurice, naquit en 1644. Il porta d'abord le nom d'abbé d'Albret, fut nommé chanoine de Liège en 1658, reçu docteur de Sorbonne, en 1667, créé cardinal en 1669, pourvu de plusieurs riches abbayes, et fait enfin par Louis XIV son grand-aumônier. Il était neveu de Turenne, dont le roi voulut honorer les services par ces éclatantes faveurs; mais le cardinal de Bouillon sut mal les reconnaître. Infatué de la noblesse de sa maison, il publia un mémoire (rédigé par l'avocat Le Vaillant ou par Baluze) dans lequel il élevait des prétentions excessives. Il voulait pour un de ses neveux le titre de *dauphin d'Auvergne*, et il osa demander que le duc d'Orléans, frère du roi, démembrait sa principauté dauphine d'Auvergne dont Frédéric-

Maurice, duc de Bouillon, avait reçu le comté en échange de la principauté de Sedan. Cette demande fut repoussée. Le cardinal osa brusquer le roi qui lui pardonna, et braver Louvois qui ne lui pardonna pas. Mécontent, il fit des imprudences, et le ministre haineux sut en profiter. Une lettre interceptée où le cardinal faisait une satire amère du roi était tombée entre les mains de Louvois, le cardinal fut disgracié. En 1691 il voulut se faire prince-évêque de Liège. Il intrigua beaucoup dans cette ville et à Rome; mais malgré tous ses mémoires et toutes ses protestations, le cardinal ne put faire annuler l'élection du prince Clément Joseph de Bavière, son compétiteur. En 1698 il était ambassadeur de France à Rome et doyen du sacré collège, pendant l'affaire du qu'étisme mais loin de suivre les instructions qu'il lui furent envoyées pour presser la condamnation de Fénelon, il employa tous ses moyens pour la prévenir. Il fut rappelé, et prétextant que les fonctions de doyen du sacré collège rendaient nécessaire, à Rome, sa présence, il refusa d'y revenir. Ses biens furent saisis; il lui fallut s'humilier et obéir. Il rentra en France; mais, exilé de la cour, il se retira dans son abbaye de Tournus, où s'accrurent ses ennemis et ses ressentiments. C'est à cette époque que parut l'*Histoire générale logique de la maison d'Auvergne*, qu'il avait fait composer par Baluze (1708, 2 vol. in-fol.). Pendant la guerre de la Succession il entretenit des correspondances coupables avec les ennemis de l'état, le duc de Marlborough, le comte Orrery, Galloway, etc. Il quitta le royaume en 1710. Le parlement de Paris le décréta de prise de corps, et le séquestre fut mis sur ses abbayes. Enfin, après avoir longtemps erré à l'étranger, après avoir envoyé à Versailles de longs mémoires où il prétendait justifier sa conduite, il obtint, avec la restitution de ses revenus, la permission d'aller finir une vie inquiète à Rome, où il mourut en 1715. Il avait fait exécuter, en 1776, par Tuby, le mausolée de Turenne qui fut placé à Saint-Denis et qu'on voit aujourd'hui sous le dôme des Invalides (voy. LA TOUR D'Auvergne). V-VE.

Le brélan est le coup par ex-
à la bouillotte; on ne joue plus
brélan carré.

saillotte, fort à la mode du temps
ecloire, avait disparu pendant
pas : elle vient de se remontrer
salons à la place de l'écarté que
des chevaliers d'industrie avaient
fort suspect; mais elle ne met pas
s'un autre jeu à l'abri des combi-
de ces messieurs.

F. R.
ULLY (JEAN-NICOLAS), né à
en 1763, était avocat à l'époque
révolution et attaché au barreau
ria. Une conformité de principes
avec deux des plus célèbres ora-
le l'Assemblée constituante, Mira-
et Barnave. Il voulut aussi payer
ibat à la cause populaire, et son
le *Pierre-le-Grand*, joué en 1790,
pas d'une allusion aux événemens
Malgré le succès de son premier
edramatique, M. Bouilly n'embras-
t encore exclusivement cette nou-
rrière. Il occupa d'abord dans sa
de diverses places administratives
ciaires où il montra une égale sé-
entre les partisans de l'ancien ré-
t ceux de l'anarchie. Rappelé à
près le 9 thermidor, il fit partie
mission d'instruction publique,
trouvait réuni à MM. Arnault,
Le Chalonsien etc. et il contri-

lyrique pâle et sans chaleur, ont été
promptement oubliés.

M. Bouilly a beaucoup cultivé un au-
tre genre de littérature, qui a plus pro-
fité à sa fortune qu'à sa réputation; ses
Contes à ma fille (1809) et ses *Conseils
à ma fille* (1811), ainsi que ses autres
livres destinés au jeune âge (*Contes of-
ferts aux enfans de France, les Mères
de famille*, etc.), renferment sans doute
une morale pure et offrent parfois des
tableaux gracieux ou touchans; mais l'af-
féterie du style, une trop grande recher-
che d'effets et plusieurs autres défauts
en diminuent l'intérêt.

Quoique M. Bouilly écrive, sans con-
tredit, d'une manière plus correcte que
Sédaine qu'il a continué pour ainsi dire,
il n'a point, comme lui, été admis dans
notre premier corps littéraire; mais il
est membre de la société philotechnique,
de celle des enfans d'Apollon, etc., ce
qui, pour plusieurs de nos gens de
lettres, est la monnaie de l'Acadé-
mie.

M. O.

BOUKAREST ou **BOUKARESCHT**,
ville de délices, capitale de la Valachie
(*voj.*), est située sur la Dumbovitza, par
44° 27' de latitude et 23° 48' de long.,
dans une plaine ou steppe qui s'étend
jusqu'au Danube. « C'est un immense
village de 60,000 habitans, dit Malte-
Brun (*ét. ex. p.* 256) où quelques ché-

Boukarescht jusqu'à 80,000 ames. C'est en 1698 qu'elle est devenue la capitale de la principauté et la résidence des consuls étrangers. « Ses rues, dit M. Balbi, sont droites, assez larges et presque toutes garnies, au lieu de pavé, d'un plancher en madriers sous lequel on a creusé de larges canaux pour recevoir les immondices », disposition qui infecte l'air et favorise les irruptions de la peste, ce fléau du pays fréquemment ravagé en outre par les incendies et les guerres entre la Porte et la Russie. Les maisons, au nombre de 10,000, sont à un étage et pour la plupart en bois; cependant depuis le commencement de ce siècle on en a construit beaucoup en briques et en pierre: il en est de fort belles; car les boïars valaques aiment le faste et vivent sur un grand pied. Le gymnase grec dont parlent encore les descriptions les plus récentes, et qui comptait, en 1810, 244 élèves, n'existe plus aujourd'hui. Boukarescht est la résidence du hospodar dont le palais, vaste et irrégulier, n'offre cependant rien de remarquable; on vante davantage celui de l'archevêque. « Boukarescht, dit encore M. Balbi, pourrait être regardé comme le point de partage entre la civilisation européenne et la civilisation asiatique; les mœurs et les usages de ces deux parties du monde viennent, pour ainsi dire, s'y confondre. »

PAIX DE BOUKAREST. Elle fut conclue entre les Russes et les Turcs, le 28 mai 1812. Après l'occupation de la Moldavie par les Russes, la Porte-Othomane par son manifeste du 7 janvier 1807, leur avait déclaré la guerre, à l'instigation surtout de la France représentée à Constantinople par le général Sébastiani. Cependant la paix de Tilsitt suspendit cette guerre à peine commencée, et les Russes consentirent à évacuer les principautés. Mais, forts de l'acquiescement de Napoléon, ils voulurent y rentrer; au congrès de Yassy, qui eut lieu en février 1809, leurs plénipotentiaires (André Italinski, Sabaeief, Fonton) en demandèrent formellement la cession ainsi que le renvoi de Robert Adair, le ministre anglais. Soutenu par ce dernier, le divan refusa, et la guerre s'alluma au mois d'avril. L'armée russe, comman-

dée par Kamenski et ensuite par Kutousof, gagna la bataille de Batyne (1806) et s'empara de la rive droite du Danube de toutes les forteresses, et força le grand vizir de se rendre avec son armée, le 25 décembre 1811. Alors la Porte se pressa d'envoyer ses plénipotentiaires au congrès de Boukarest, et, malgré le traité du 14 mars 1812 entre la France et l'Autriche, et dans lequel les parties tractantes garantissaient l'intégrité de l'empire ottoman, le divan persista dans ses dispositions pacifiques dans lesquelles il était affermi par l'Angleterre et la France de qui se chargèrent de la médiation. Alexandre, pressé d'en finir avec ce nemi au moment où un autre plus formidable venait l'assaillir, se relâcha de ses prétentions excessives, et la paix fut signée. Les Russes restituèrent les principautés; cependant près d'un tiers de la Moldavie et toute la Bessarabie avec les places de Khotine (Kboczyn), Almann, Bender, Izmail et Kilia devinrent leur partage, et l'on stipula qu'à l'embouchure du Danube, jusqu'à son embouchure dans le Prouth, jusqu'à son embouchure dans le Danube, et ensuite la rive gauche de ce fleuve jusqu'à la mer, formerait la limite de ce côté-là. Du côté de l'ancienne limite fut maintenue. La vie, dont les Russes avaient favorisé la surréction, fut livrée à son sort, car les habitants n'acceptèrent pas l'amnistie et les autres conditions stipulées pour la paix. Ce traité ne devint pas moins fatal à la France, par l'arrivée sur le théâtre de la guerre, au passage de la Bérésina, d'un corps russe qu'on venait de retirer des principautés.

J. H.

BOUKARES, BOUKHARIE, BOUKHARA. On a, en Russie, l'habitude de donner le nom de Boukhares aux marchands mahométans qui arrivent avec les caravanes, non-seulement de Boukhara et d'autres villes situées dans la Sibirie, de Soghd et sur les bords du Djihou du Sihoun, mais aussi de celles de Khotan, de Yarkand, de Khotan, d'Alghar, de Yarkand, de Khotan, d'Alghar, d'Ouchi et d'autres qui font partie du Turkestan chinois. Ces Boukhares sont les descendants des Persans qui habitent les pays situés au-delà du Djihou et des anciens, avant qu'ils ne fussent défaits et inondés par les tribus d'Ou-

dans ces contrées. Cette dénomination est d'ailleurs assez ancienne ; car au temps de Tchinghiz-khan, les itinéraires entre le Djihoun et le Sihoun, ne ceux qui sont plus à l'est, jusqu'à Kachgar, étaient connus chez les Mongols et les Turcs de l'Asie centrale sous le nom de *Sarhol*. Quant aux Boukhares, ils donnent eux-mêmes le nom de *Tudjien* à l'ancienne dénomination indienne des Persans. C'est donc à tort qu'on appelle en Russie Boukhares, nom qui est de celui de la ville de Bokhara. Les termes de *grande* et de *petite Boukhare*, qui nous sont aussi venus de l'Inde, sont également absurdes, aucun des deux pays n'ayant jamais porté ce nom, ni chez ses habitans, ni parmi ses voisins. Par le premier les Russes ont l'habitude de désigner les contrées situées entre le Djihoun et le Sihoun, et par le second le pays situé à l'est des monts de Belour, et entre les monts de Kachgar, le Tubet et le désert de Gobi. Les Boukhares sont les négocians les plus renommés du monde : ils entreprennent leurs voyages mercantiles en Asie, dans lesquelles vingt à cinquante marchands se réunissent pour aller de leur ville natale à d'autres places généralement bien éloignées. Jamais ils ne voyagent qui font partie d'une telle société, et ils se séparent avant la fin de l'expédition.

beaucoup d'entre eux trouvent la mort dans les déserts. Les peines, les difficultés et les dangers qu'on éprouve à voyager ainsi sont inouis. Pendant des mois entiers ces caravanes traversent de vastes déserts sablonneux ou dénués de végétation ; ils y sont exposés à toutes les intempéries de l'air, obligés de coucher à la belle étoile, de manger des provisions gâtées et de boire de l'eau saumâtre, ou, s'ils la trouvent dans des puits, ordinairement amère. Des bêtes fauves, des scorpions et des araignées phalangoïdes menacent leur vie, et ils courent en outre à chaque instant le risque d'être attaqués, dévalisés et assassinés. Les principaux voyages des Boukhares sont dirigés vers les villes de la Chine septentrionale, au Tubet, à Péking, à Kiakhta ; cependant leur commerce principal est celui qu'ils font avec Kachgar, Yarkand et Khotan. Dans l'Inde, ils vont à Kaboul, à Moultan, à Lahor et dans d'autres villes du Pendjâb. En Perse ils visitent principalement Astrabad ; en Russie ils arrivent à Orenbourg, à Astrakhan, à Troïtsk, à Petropavlofsk, à Tomsk, Semipolotinsk et Tobolsk. Ils vont aussi visiter leurs voisins à Khiva, à Tachkend, à Kodjand, et tout le Turkestan ; ils se rendent également avec leurs marchandises chez les Turkomans, nomades qui vivent sur les bords de la mer

késtan ; les célèbres peaux fines des embryons de brebis, appelées par eux *baroghi* et en russe *volnysti* ; des raisins et d'autres fruits secs, de la semence de zédoaire, et d'autres drogues, du sel ammoniac, de l'or en poudre, des turquoises, du lapis-lazuli, des rubis balai de Badakhchan. Ils échangent ces articles contre des draps de différentes qualités, des velours et autres étoffes fortes de soie, du cuir de Russie, des couleurs, des cotonnades, des ouvrages de serrurerie et autres productions tant russes qu'européennes. Les Boukhares qui arrivent avec les caravanes en Russie ne sont ordinairement pas les propriétaires des marchandises qu'ils y apportent. Ils les prennent pour la plupart à crédit chez de riches capitalistes et ne les paient qu'après leur retour dans leur ville natale, avec un bénéfice de 30 p. %. On estime le gain qu'ils font sur les marchandises vendues en Russie, à environ 70 p. %, dont 40 leur restent. Depuis que les Boukhares ont la permission de venir directement à Nijni-Novgorod, le commerce qu'on faisait avec eux à Orenbourg a considérablement diminué. Cette ville n'est plus qu'un lieu de transit pour leurs caravanes, qui font à présent gagner les provinces russes par lesquelles elles passent, par l'achat de provisions et en louant des chevaux, des chariots et autres moyens de transport.

Depuis environ un siècle, beaucoup de Boukhares se sont fixés dans les grandes villes de la Russie orientale et de la Sibérie. On les trouve principalement à Astrakhan, à Kasan, à Orenbourg, à Tobolsk, à Tara, à Tomsk et dans les forteresses situées sur la rive droite de l'Irtych supérieur. Ils s'y sont mêlés par des mariages avec les Tatars, leurs co-religionnaires, et ont insensiblement adopté le dialecte ture que ceux-ci parlent, sans pourtant oublier le persan, de sorte qu'ils peuvent encore servir d'interprètes à leurs compatriotes qui arrivent de l'intérieur de l'Asie. Les Boukhares russes vivent entièrement à la manière des Tatars et ne se distinguent que peu d'eux.

La ville de *Bokhara*, qui a donné occasion aux dénominations de Boukha-

res et de grande et petite Boukharie, compte environ 150,000 habitans. C'est actuellement la résidence d'un khan, qui règne sur la vallée de Soghd, les pays situés entre celle-ci et le Sihoun, et sur quelques provinces placées au sud de ce fleuve. Les districts qui composent cette petite souveraineté sont ceux de Bokhara, de Samarkand, de Miänkal ou Katâ-kourghan, situé entre ces deux villes, de Karminia, de Djazzâk, de Karchi, de Leb-i-âb, ou des bords de l'Oxus, de Kara-koul, et des villes et contrées de Balkh, Andkho et Maïmana. Le khan actuel de Bokhara s'appelle *Nassir-oullah Behadour khan* ; c'est un jeune homme qui règne depuis huit ans. Il prend le titre d'*Emir oul Moumenin*, ou de gouverneur des Croyans. Il se regarde comme un des chefs de l'islamisme, sans pourtant méconnaître la prééminence du sultan de Constantinople, qui, à Bokhara, est connu sous le nom de khalife de Roum. Le khan de Bokhara s'honore du titre de son porte-arc. Les revenus de ce prince montent environ à 277,000 tillas ou ducats de Bokhara, monnaie valant environ 16 fr. La force armée consiste en 20,000 cavaliers, 4,000 hommes d'infanterie et 41 pièces de canon. La milice, appelée *ildjari*, est d'environ 50,000 chevaux, dont 10,000 sont de Balkh et des bords de l'Oxus. L'infanterie, composée entièrement de Tadjiks, a seule des fusils, mais ils sont à mèche ; la cavalerie est armée de lances, de sabres, et quelquefois de longs couteaux. Les relations entre Bokhara et la Chine, Kaboul et la Turquie, sont amicales. Il y a quelques années un ambassadeur de la Chine y arriva pour demander au khan de contribuer au maintien de la paix sur les frontières occidentales de l'empire, et d'empêcher le khan de Khokand d'y faire des incursions. Les relations commerciales qui existent entre les deux pays leur sont favorables ; mais les sujets du khan de Bokhara n'ont pas la permission de passer au-delà de Yarkand, de Kachghar et des villes qui en dépendent. Depuis le temps de Pierre-le-Grand il existe une communication continuelle entre Bokhara et la Russie ; elle est basée sur les avantages réciproques du com-

e. La route par terre, entre les deux, fut ouverte sous le règne de ce prince, et depuis plus de soixante ans le transit n'y a jamais été interrompu. Sous Alexandre, la cour de Saint-Sibourg essaya d'établir des relations intimes avec Bokhara, et y envoya une ambassade qui fut bien reçue. De ce temps le khan a fait partir plusieurs missions politiques pour Saint-Sibourg, et les Russes ne sont plus que comme esclaves à Bokhara. KL.

BOULAINVILLIERS (HENRI, comte) né en 1658 à Sainte-Saire, en Picardie, d'une ancienne famille noble, fit ses études à Juilly, dirigé par les Pères de l'Oratoire. Il se manifesta de bonne heure pour l'étude de l'histoire. Il prit cependant parti des armes; mais il le quitta et se livra entièrement à l'histoire; il s'appliqua à connaître les mœurs françaises, les prérogatives anciennes, les usages et l'accroissement des nouvelles. Voltaire a dit que c'était le plus savant gentilhomme du siècle et le plus capable d'en écrire l'histoire, s'il n'avait été trop systématique. Le président Hénault, qui ne l'aimait pas, déclare qu'il n'a garde de lui emprunter; Montesquieu regardait son système comme une conjuration contre l'état. Or, ce système de Boulliers n'est autre que celui du gouvernement féodal, dont l'*Esprit des lois* est renfermé jusqu'à un certain point dans l'apologie. Le cardinal Fleury a dit qu'il ne connaissait ni l'avenir, ni le présent; l'abbé de Mably se livra vivement dans ses Observations sur l'histoire de France, en opposant son système semi-démocratique au système féodalité.

Le même auteur de nos jours a jugé Boulliers plus favorablement. Selon lui, son système est parti d'un principe qui explique tout, qui rend raison de tout, et ce principe c'est la noblesse, le prince, le possédant et commandant avant le peuple ou le royaume. Mais, le même auteur, Boullainvilliers abandonne le principe sans en tirer les conséquences.

Les principaux ouvrages de Boullainvilliers sont: 1^o *Histoire de l'ancien gouvernement de France, avec quatorze lettres historiques sur les parlemens et les États-Généraux*; 2^o *État de la France, extrait des Mémoires dressés par les intendants du royaume*; 3^o *Recherches sur l'ancienne noblesse de France*; 4^o *Histoire de France jusqu'à Charles VIII.*

Le comte de Boullainvilliers a fait une *Vie de Mahomet* jusqu'à l'hégire, écrite en style oriental. On lui attribue deux ouvrages non imprimés sur l'*Astrologie judiciaire*, 3 vol. in-4^o, pour laquelle, malgré son savoir et sa philosophie, il avait un grand faible. Sa bibliothèque contenait autant de volumes sur les sciences occultes que sur l'histoire de France. Cet écrivain mourut en 1722. Il n'a pas publié lui-même ses ouvrages. TH. D.

BOULANGER, BOULANGERIE.

Le boulanger est celui que l'on a autorisé à faire, à cuire et à vendre du pain au public; son art consiste à pétrir la farine et à mettre le pain au four pour le faire cuire. Cette profession, qui paraît aujourd'hui si nécessaire, était inconnue des peuples anciens. Lorsque les hommes eurent trouvé le secret de réduire le blé en farine, ils se contentèrent encore long-temps de n'en faire que de la bouillie; mais, quand ils furent parvenus à en pétrir du pain, ils ne préparèrent cet aliment que dans leur maison et seulement aux heures des repas. Dans les premiers temps, ceux qui pétrissaient la farine n'en faisaient que ce que nous nommons, de nos jours, *galettes* ou *gâteaux*, composés d'une pâte mate et sans levain; et c'étaient des esclaves que, chez toutes les nations, on employait à ce rude travail, en châtiment des fautes qu'ils commettaient. A Rome il n'y avait pas de boulangers (*pistores*) avant l'an de la ville 580: les citoyens, dit Plinius (*H. N.*, XVIII, 28, cf. Varro, *de Re rustica*, II, 10), faisaient eux-mêmes leur pain, et c'était la tâche des femmes. Sous Auguste, il y avait des boulangeries publiques, distribuées en différens quartiers de la ville et qui étaient tenues par des Grecs. Ces étrangers instruisirent dans l'art de faire du pain quelques affranchis qui se livrè-

rent avec zèle à une profession si utile. On prit alors des précautions pour que le nombre de ces boulangers ne diminuât pas et que leur fortune répondît de leur fidélité et de leur exactitude au travail. On en forma un corps, ou, selon l'expression du temps, un collège, auquel restaient attachés ceux qui le composaient, et dans lequel entraient ceux qui épousaient leurs filles. Ils avaient des greniers particuliers, où ils déposaient le grain des greniers publics. Tous ces usages des Romains ne tardèrent pas à passer dans les Gaules. Plus tard ils parvinrent dans les pays septentrionaux où les femmes pétrissaient encore le pain vers le milieu du XVI^e siècle. Dès la naissance de la monarchie, en France, il y eut des boulangers, des moulins à bras ou à eau, ainsi que des marchands de farine.

La profession de boulanger, quoique libre parmi nous, fut néanmoins assujétie à des réglemens et distinguée en quatre classes : 1^o les boulangers des villes; 2^o les boulangers des faubourgs et banlieues; 3^o les boulangers privilégiés; 4^o les boulangers forains. Les fours banaux subsistaient encore avant le règne de Philippe-Auguste (voy. BAN). Tout le monde sait que l'opération du pétrissage à la main est très fatigante, et la continuité qu'elle exige est si dure et si pénible qu'elle a fait donner le nom de *geindre* au premier garçon boulanger. Ce nom, dont l'origine est assez difficile à établir, et qui est encore usité dans les boulangeries, semble cependant peindre à la pensée l'état pénible qu'éprouve le pétrisseur dans ce maniement de la pâte, en nous rappelant la signification du verbe *geindre*, qui est vieux et populaire. Enfin, en 1637, les boulangers songèrent à se donner des statuts et se sou mirent volontairement à la juridiction du grand-panetier. Voy. BOUCHER DU ROI.

Depuis que les jurandes et les maîtrises ont disparu, les boulangers ne sont soumis qu'à des réglemens de police, et ceux des faubourgs se trouvent actuellement sur la même ligne que les boulangers des villes. Il y a à peu près de 7 à 800 boulangers dans Paris; plus, tous ceux qui viennent des environs les aider à fournir de pain la grande population que

la ville renferme. Les boulangers de la capitale sont tous obligés d'avoir en dépôt, dans les greniers du gouvernement, de la farine pour à peu près 3,000 fr. Ils sont tenus d'avoir boutique ouverte tous les jours, et même les dimanches, et d'y détailler le pain par livre, demi-livre ou en entier, au gré de l'acheteur, et au prix fixé tous les 15 jours par le préfet de police d'après les mercuriales du marché à la farine. Le prix des pains de fantaisie est arbitraire. Les boulangers doivent avoir une balance sur leur comptoir et peser le pain lorsque l'acheteur le désire. Comme de tous les temps il a fallu se prémunir contre les émeutes que pouvaient occasionner les mauvaises années ou l'élévation du prix du pain, dans une ville très peuplée, l'usage a presque toujours existé parmi les boulangers de Paris de fermer leurs boutiques par de forts barreaux de fer, derrière lesquels se trouve encore une grille, afin de résister aux rassemblemens tumultueux qui pourraient se porter chez eux, en attendant la force armée, seule capable de les garantir.

La *boulangerie* est l'atelier et la boutique du boulanger; c'est aussi un bâtiment construit dans un palais, dans une maison de campagne, dans une communauté, destiné, comme l'atelier du boulanger, à faire le pain, et composé de plusieurs pièces, comme fournil, le lieu où est le four, la paneterie, le pétrin, la farinière, etc.

En termes de marine, la boulangerie est l'endroit d'un arsenal, d'un port, destiné à la fabrication du biscuit. Voy. PAIN et PANIFICATION. F. R.-D.

BOULANGER (MADAME), née à Paris vers 1795, fut, dès ses premières années, emmenée en province par son père, qui y remplissait un modeste emploi. Son talent précoce pour la musique, le timbre mélodieux de cette voix encore enfantine, attirèrent l'attention de quelques amis de sa famille, à laquelle ils persuadèrent, non sans peine, d'envoyer la jeune personne dans la capitale pour que l'on y cultivât ces heureuses dispositions. Elle y suivit les cours du Conservatoire, dont elle avait obtenu la pension, accordée seulement aux sujets sur

le 16 mars 1811, à l'Opéra-Comique dans *l'Ami de la Maison et le Contreterrompu*. Elle y obtint un succès accru encore à chaque nouveau bordé par elle, mais surtout dans de la piquante *Colombine du Ta-parlant*. Grétry, dont elle avait saisi la gracieuse malice dans cette bluette, lui dut un des grands plaisirs de ses derniers jours. A cette époque les genres routiniers de nos grands théâtres ne permettaient plus, après son déclin, le choix d'aucun rôle à l'acteur ; la suite des plus brillants essais, et les refus d'emploi avaient soin de la laisser paraître le moins possible. Aussi, ne point nuire à ses intérêts, l'attraction du Théâtre Feydeau, où Boulanger attirait l'affluence, promettait-elle pendant plus d'un an ses succès sur l'affiche. Il faudrait passer en revue presque tout le répertoire de l'Opéra-Comique pour citer les rôles dans lesquels M^{me} Boulanger s'est montrée avec avantage. Cette réussite constante est principalement pour cause la réunion rare, et qui se trouvait chez elle, de comédienne et de la cantatrice. Sous son dernier rapport seul M^{me} Boulanger a pu avoir perdu quelques-uns de ses succès par son jeu plein de vérité et de

au barreau quand éclata la révolution. Il en avait compris les causes nécessaires, et il en aperçut les résultats immenses, et résolut de lui consacrer sa vie. Il revint à Nancy, où il pensait que ses efforts pourraient être plus utiles à cette grande cause. En 1792, lorsque la patrie eut été déclarée en danger, il partit comme volontaire, fit la campagne de cette année et combattit à la bataille de Valmy. Étant tombé malade il revint à Nancy, où il fut élu juge au tribunal civil. Peu de temps après destitué, comme modéré, par un conventionnel en mission, il s'enrôla de nouveau, fut élevé au grade de capitaine et se trouva aux lignes de Wissembourg. Renvoyé dans ses foyers, par suite des mesures prises pour la réorganisation de l'armée, il fut bientôt, sous le régime de la terreur, frappé d'un mandat d'arrêt ; il parvint heureusement à s'y soustraire, et pendant tout le temps que dura ce régime il vécut caché dans les Vosges. Quand le 9 thermidor y eut mis fin, il reparut à Nancy, où il fut élu successivement président du tribunal civil et accusateur public du département. Ces dernières fonctions étaient importantes et difficiles : M. Boulay s'en acquitta tellement à la satisfaction de ses concitoyens que, malgré la réaction con-

de choses. Peu après il fut rapporteur de la commission chargée, au 18 fructidor, de présenter des mesures de salut public. Il ne consentit à se charger de ce rapport qu'à la condition que les échafauds ne seraient pas relevés. Il avait été convaincu de la nécessité de cette journée pour sauver la révolution; mais il n'avait pas voulu que ses conséquences s'étendissent au-delà de cette nécessité. Aussi M. Boulay de la Meurthe se montra bientôt l'adversaire le plus constant et le plus courageux de la violence des Jacobins et de la tyrannie du Directoire. Un grand nombre de ses collègues suivirent sa ligne politique, et il devint ainsi, au conseil des Cinq-Cents, le chef d'un parti composé d'hommes sincères et éclairés qu'on nomma le parti *constitutionnel et modéré*, qui presque toujours fut l'arbitre des délibérations. Son influence en effet fut très grande dans cette assemblée: presque toujours, quand il parla, il déterminait le vote du conseil. Il n'y a presque pas une des libertés publiques qu'il n'ait eu alors l'occasion de défendre, et nul plus que lui ne contribua à arracher par lambeaux au Directoire ce pouvoir tyrannique qu'il avait usurpé après le 18 fructidor. Durant trois ans qu'il siégea aux Cinq-Cents, de l'an V à l'an VIII, il en fut élu une fois secrétaire et deux fois président. Dans sa seconde présidence, ce fut surtout à sa courageuse fermeté au fauteuil (car en cette occasion sa vie fut menacée) et à un discours remarquable qu'il prononça, que la France fut redevable du rejet de la proposition tendant à faire déclarer la patrie en danger, proposition qui n'était autre chose au fond qu'une tentative du parti démagogue pour ressaisir le pouvoir que le 9 thermidor lui avait fait perdre.

Cependant l'expérience prouvait chaque jour que la constitution de l'an III, bien moins à cause de ses propres vices qu'à cause de la nécessité des circonstances, ne pouvait plus suffire au salut de la révolution. Encore quelques mois du régime auquel elle était soumise, et celle-ci allait aboutir à une seconde Terreur suivie d'une restauration, ou même à une restauration immédiate. A la vue de ce danger, M. Boulay se joi-

gnit à Slèyes et à ceux qui voulaient un changement dans la constitution; mais pour affermir la république et non pour la renverser: il prit part dans cette vue au 18 brumaire (20). Il ne tint pas à M. Boulay que l'époque du consulat ne durât plus long-temps, puisqu'il vota contre l'établissement de l'empire.

Cependant, quand l'autorité de Napoléon dégénéra en pouvoir absolu, il n'abandonna pas sa cause; car elle lui parut identifiée à celle de la révolution. Durant les 14 ans du règne de Napoléon, M. Boulay rendit des services signalés. Il avait refusé le ministère de la police après le 18 brumaire, mais il accepta la présidence de la section de législation du conseil d'état et la garda pendant tout le temps que durèrent les discussions du Code civil; il prit ainsi une des principales parts à la rédaction de ce grand ouvrage, le plus beau monument du règne de Napoléon. Il fut ensuite chargé de l'administration du contentieux des domaines nationaux: tâche importante, car d'une part la révolution n'avait pas de fondement plus solide que ces domaines, et de l'autre presque toutes les ventes qui en avaient été faites donnaient matière à contestation. M. Boulay, prévoyant une de ces réactions si communes dans les révolutions et craignant qu'elle n'amenât le retour des Bourbons, travailla nuit et jour à préparer la solution de toutes ces affaires; il en instruisit ainsi 15 à 20,000, dont pas une ne fut jugée contrairement à ses conclusions. En moins de 8 ans de ce travail opiniâtre la matière fut tellement épuisée que l'administration qu'il dirigeait put être supprimée. Quand survint la Restauration, la jurisprudence qui garantissait les acquéreurs de domaines nationaux était tellement assise qu'il fallut forcément la respecter; et ce qui honore le caractère de M. Boulay de la Meurthe, c'est que, tandis qu'il maintenait ainsi d'une main ferme les ventes de ces domaines, il fut tellement équitable envers les émigrés que pas une voix dans leurs rangs, même dans la réaction de 1815, alors qu'il était proscrit, ne s'éleva pour jeter le moindre doute ni sur son intégrité, ni sur sa justice.

A la fin de 1810 il reprit la présidence de la section de législation du conseil d'état et fut appelé, en cette qualité, à siéger au conseil privé, et plus tard au conseil de régence. Tous les avis qu'il donna dans ces fonctions éminentes furent ceux d'un homme courageux et d'un ami de la révolution. Nous n'en citerons que deux. Quand, sur la fin de 1813, l'insécurité éclata entre les députés et Napoléon, il conseilla à celui-ci de faire droit aux griefs du Corps législatif, et offrit d'y parler dans ce sens. En 1814, lorsque s'agita dans le conseil de régence la question du départ de l'impératrice, il soutint avec énergie que, bien loin de partir, elle devait monter à cheval, prendre son fils entre ses bras, parcourir Paris, l'insurger et se réfugier ensuite à l'Hôtel-de-Ville pour s'y défendre jusqu'à l'arrivée de l'empereur. Si l'un ou l'autre de ces deux conseils avait été suivi, l'empire était sauvé.

M. Boulay de la Meurthe n'exerça aucune fonction publique pendant la première restauration. Dans les Cent-Jours, il fut nommé président de la section de législation pour la troisième fois, et ministre d'état : il partagea avec Cambacérès l'administration du ministère de la justice. Il fut le principal rédacteur du rapport sur la déclaration du congrès de Vienne du 13 mars 1815 et de la déclaration de principes du conseil d'état du 25 mars même année. Il est l'auteur du fameux article 67 de l'acte additionnel. Élu membre de la chambre des Représentans par le département de la Meurthe, il fit reconnaître à l'unanimité, par cette chambre, Napoléon II comme empereur des Français, après l'abdication de Napoléon, abdication qu'il avait d'ailleurs combattue dans le conseil privé. La commission de gouvernement lui confia le portefeuille du ministère de la justice qu'il garda jusqu'à la seconde restauration.

A cette époque il fut proscrit par l'ordonnance du 24 juillet 1815, arrêté à Paris, forcé de se retirer à Nancy, arrêté de nouveau dans cette ville et transféré par les Russes hors de la frontière. Il resta 4 ans et demi exilé, et ne fut rappelé qu'à la fin de 1819. Depuis ce

temps M. Boulay de la Meurthe a vécu retiré au milieu de sa famille, exclusivement livré à des travaux de son choix. Il peut se rendre ce témoignage, qu'ayant de bonne heure adopté une grande et belle cause, il l'a servie partout où il l'a vue, et n'a jamais servi qu'elle, comme soldat, comme orateur, comme législateur, comme ministre, comme proscrit et comme écrivain.

Les discours prononcés par M. Boulay de la Meurthe dans les assemblées législatives où il a siégé pourraient former 2 volumes in-8°. Il a publié en l'an VII un écrit intitulé : *Essai sur les causes qui en 1649 amenèrent en Angleterre l'établissement de la république ; sur celles qui devaient l'y consolider ; sur celles qui l'y firent périr* ; Paris, an VII. Cet ouvrage, dont il fut vendu plus de 20,000 exemplaires en un mois, et qui fut alors et depuis réimprimé quatre fois, parut peu de temps avant la chute du Directoire, en fut comme le pronostic, et servit certainement à la préparer. M. Boulay de la Meurthe y a donné une suite sous ce titre : *Tableau politique des règnes de Charles II et de Jacques II, derniers rois de la maison de Stuart*, 2 vol. in-8°. Ce second ouvrage, commencé immédiatement après la première Restauration, et dans lequel l'auteur en traçait clairement à l'avance les destinées, est le premier qui ait paru sur ce sujet. Il a eu deux éditions, dont la première a été publiée en Belgique durant l'exil de l'auteur, en 1818, et la seconde à Paris, en 1822. On trouve de lui dans un ouvrage intitulé : *Bourrienne et ses erreurs volontaires et involontaires* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°,) un chapitre ayant pour titre : *Observations sur le 18 brumaire de M. de Bourrienne*. On a souvent annoncé des Mémoires de M. Boulay de la Meurthe sur la révolution ; nous croyons savoir qu'ils ne tarderont pas à être imprimés. F. R. D.

BOULE (ANDRÉ-CHARLES), ébéniste du XVII^e siècle, qui a laissé son nom à une sorte de meubles qui, après avoir joui d'une grande réputation, sont, dans ces derniers temps, encore assez recherchés. Boule, né à Paris en 1642, reçut une éducation propre à développer

ses bonnes dispositions, cultiva le dessin, et s'appliqua néanmoins à la profession de son père; mais il sut s'y distinguer en créant un genre nouveau : ce sont des espèces de mosaïques pour lesquelles il employait différentes espèces de bois, de l'écaïlle, du cuivre, etc., avec lesquels il produisait soit des arabesques, soit même des tableaux de tout genre. Ses travaux furent récompensés par la fortune et la considération. Il obtint de Louis XIV le titre de graveur ordinaire du sceau et un logement au Louvre, où il mourut en 1732. Les ouvrages de Boule, qui étaient tous d'un grand prix, décoraient les palais et les principaux hôtels. Les Anglais les recherchent avec empressement.

F. R.

BOULES (JEU DE), jeu fort ancien et encore fort répandu, qui consiste à envoyer le plus près possible d'un point fixe des boules de bois de quatre à six pouces de diamètre. On joue, tantôt en plein air, tantôt dans une espèce de fossé ayant la forme d'un parallélogramme fort allongé, à chaque extrémité duquel se trouve un petit creux où vont tomber les boules. Une boule plus petite que les autres, appelée *cochonnet*, sert de but, et l'objet du jeu est d'en approcher et de s'en maintenir le plus près possible, tandis que l'adversaire tend à vous en éloigner, soit en tâchant d'y arriver directement, soit en lançant une boule contre celles qui sont déjà placées. Chaque joueur prend deux ou trois boules, qu'il fait rouler doucement ou qu'il lance avec force suivant le besoin. Le jeu de boules en plein air est un exercice aussi agréable que salutaire; il fait les délices des gens du midi de la France, qui y sont fort habiles. Il faut une certaine force pour lancer au loin des boules pesant 3 ou 4 livres, et le coup d'œil, ainsi que l'adresse, sont nécessaires pour profiter des inégalités du terrain. Les règles du jeu de boules sont simples et même assez souvent conventionnelles. La galerie décide les difficultés. Les amateurs du jeu de boules se réunissent à Paris, aux Champs-Élysées, ou à l'extrémité du Luxembourg, près de l'Observatoire. F. R.

BOULEAU (*betula*), genre de plantes dicotylédones, classé par M. de Jus-

sieu dans sa famille des amentacées, et dont feu le professeur Richard a formé depuis, conjointement avec le genre aune, la famille des bétulinées. Dans le système de Linné, les bouleaux font partie de la monœcie décandrie; mais le nombre des étamines varie de six à douze.

Les bouleaux offrent des fleurs disposées en chatons unisexuels, solitaires, écaïlleux, allongés, cylindriques. Les fleurs mâles sont insérées une à une sous 3 petites écaïlles imbriquées; elles se composent d'un petit périanthe simple à 3 lobes, au fond duquel sont attachées 6 à 12 étamines à filets très courts et à anthères ordinairement didymes. Les fleurs femelles naissent 3 à 3 sous des écaïlles profondément trilobées : elles consistent en un ovaire comprimé, à 2 loges, et à 2 styles saillans, arqués en dehors. Le péricarpe est un carcérule ailé, par avortement à une seule loge monosperme.

Le *bouleau commun* (*betula alba*, Linné), qui fait le sujet principal de cet article, se distingue de tous les autres arbres forestiers de l'Europe, à son écorce blanche : caractère qui, joint à ses ramules grêles et pendans, lui donne un aspect très pittoresque.

E. S.

Aucun arbre n'a peut-être des usages aussi nombreux et aussi variés que le bouleau. Les habitans du Kamtchatka mangent, dit-on, son écorce, coupée par petits morceaux et mêlée aux œufs de poissons. Les Finlandais font infuser les feuilles à défaut de thé. Les Norvégiens, les Suédois, ont trouvé le moyen de les conserver pour affourager pendant l'hiver leurs vaches, leurs moutons, et même pour ajouter à la nourriture de leurs volailles. Ils extraient de la sève un sirop analogue à celui de l'érable, quoique moins sucré; ils le transforment, par la fermentation, en une liqueur piquante, que les voyageurs ont comparé à nos vins de Champagne. Les Russes l'emploient pour suppléer à la drêche dans leurs bières les plus estimées. Les Lapons extraient par la combustion de l'écorce du bouleau une huile médicinale; avec l'addition d'un peu de sel, ils la font servir au tannage des peaux de rennes. Ils en obtiennent

par la macération une couleur d'un jaune rougeâtre^{*)}. Ils en font des souliers, des espèces de manteaux, des ustensiles de ménage. Ils en couvrent les maisons, et c'est avec celle du bouleau noir (voir plus bas) que les Canadiens construisent les pirogues légères qu'un homme seul peut transporter d'une rivière à l'autre.

Le bois de bouleau, quoiqu'on ne lui connaisse pas dans nos climats autant de qualités que dans le Nord, peut cependant s'employer fort utilement. Les jeunes tiges donnent d'excellens cercles, et il n'est pas jusqu'aux plus petites brindilles dont on ne puisse tirer parti pour faire les meilleurs balais connus. Enfin ce bois brûle avec une flamme vive et claire qui le rend très propre à l'usage des usines et des fours, et son charbon est recherché pour la fabrication de la poudre.

Si l'on ajoute à ces divers avantages celui de croître à toutes les latitudes, froides et tempérées, à toutes expositions, dans les sables les plus arides comme dans les marais les moins favorables à la végétation des autres arbres, on se fera une juste idée de l'utilité de celui-ci, surtout pour les régions septentrionales, où, le dernier de tous les grands végétaux ligneux, il s'avance jusque dans le voisinage des pôles.

Le bouleau, qui se propage si facilement de semis, sous les frais ombrages des mousses qui abritent les terrains boisés, ne réussit pas aussi bien en rase campagne, parce que ses graines se dessèchent par l'effet du hâle, ou germent mal lorsqu'elles sont trop enterrées. Aussi le multiplie-t-on ordinairement en des pépinières, où l'on peut choisir une exposition et lui donner les soins convenables, et préfère-t-on, dans la grande culture, la plantation aux semis. Les jeunes pieds, de deux ou trois ans, qui abondent fréquemment dans les

^{*)} La direction des feuilles avec de l'alun, précipitée par un alcali, donne la substance insoluble connue dans le commerce sous le nom de *Sul de Grain*.

On retire, par la distillation, de l'écorce des vieux bouleaux une huile empyreumatique dont on imprègne les cuirs nommés *taoufes*, afin de leur donner cette odeur forte et particulière qu'on leur connaît. E. S.

forêts, sont très propres à cette dernière destination.

Outre le *bouleau commun* (*betula alba*, L.), dont on vient de parler, et le *bouleau nain* (*betula nana*, Wild.), qui croît dans les marais du nord de l'Europe, où on ne l'emploie que comme combustible, on connaît plusieurs autres espèces originaires de l'Amérique septentrionale; les principales sont: le *bouleau à canot* (*betula nigra*, L.); le *bouleau à papier* (*betula papyrifera*, Wild.), dont les exfoliations du liber peuvent recevoir très bien les caractères écrits; le *bouleau merisier* (*b. lenta*, L.), dont on fait un grand usage dans la Caroline pour la charpente et la menuiserie; le *bouleau à feuilles de peuplier* (*b. populifolia*, Ait.), et le *bouleau élevé* (*b. excelsa*, Wild.).

Quelques jolies variétés sont recherchées en jardinage. O. L. T.

BOULET (artill.). C'est un globe ou projectile sphérique, en fonte de fer, dont on charge les canons. Il y en a de différens calibres, de diverses formes, et on en varie l'emploi suivant les circonstances.

Dans l'armée de terre, on emploie des boulets de 4, 8, 12, 16 et 24. La marine se sert de boulets de 4, 6, 8, 12, 18, 24 et 36, suivant la grandeur des bâtimens qu'elle veut atteindre. Quand elle cherche à couper les mâts, les cordages et les manœuvres d'un vaisseau, elle joint deux boulets par une barre ou une chaîne en fer; on leur donne le nom de boulets *barrés* ou *ramés*. On se sert pour la défense des côtes ou pour détruire les revêtemens des remparts de boulets creux, que l'on nomme aussi *obus* (voy. ce mot).

Si l'on veut incendier des édifices ou des vaisseaux ennemis, on fait alors chauffer les boulets jusqu'au rouge clair, et ces boulets *rouges*, lancés par le canon, pénètrent dans les charpentes des maisons ou dans les flancs des vaisseaux qu'ils embrasent rapidement, si on ne s'empresse d'éteindre le feu. C'est en 1675, au siège de Stralsund, qu'on employa pour la première fois en Europe le tir à boulet rouge.

On employait autrefois des boulets creux et doublés en plomb, qu'on appe-

lait boulets *messagers*, pour donner des ordres ou des nouvelles dans une place assiégée, ou dans un camp. C-TE.

BOULET (droit). On désigne par ce mot une peine, dont la durée, en l'absence de circonstances aggravantes, est de 10 ans, et qui est prononcée contre tout sous-officier ou soldat qui se trouve dans l'un des cas suivans : 1° s'il a déserté à l'étranger; 2° s'il a déserté à l'intérieur, en emportant des vêtemens ou des effets appartenant à ses camarades; 3° s'il a déserté plus d'une fois à l'intérieur; 4° si, après avoir été condamné et conduit aux travaux publics pour désertion simple, il s'est soustrait à cette peine par la fuite.

Les condamnés à la peine du boulet doivent être employés dans les places de guerre à des travaux particuliers et traîner un boulet de 8, attaché à une chaîne de fer de 2 mètres et demi de longueur. Il leur est défendu de raser ou de couper leur barbe; leurs cheveux et leurs moustaches doivent au contraire être rasés tous les huit jours. Voy. l'article DÉSERTEUR.

E. R.

BOULEVARD (quelques-uns écrivent *boulevard*). Ce mot vient de l'allemand *bollwerk*, fortification, rempart, et désigne en français un ouvrage fait avec des poutres pour en montrer la solidité. Les Anglais disent *bulwark*, et les Italiens *baluardo*, dans le même sens. Autrefois *boulevard* s'entendait simplement d'un ouvrage de fortification extérieure, et signifiait ce qui garde, ce qui couvre, ce qui revêt les défenses déjà élevées pour la sûreté d'une place. C'est la fortification avancée qui protège celles qui sont plus près de la ville; enfin, c'est tout le terrain qu'occupe un bastion ou une courtine. Ces sortes de bastions ou boulevards n'ont guère commencé à être en usage que dans le temps de François I^{er} et de Charles-Quint, c'est-à-dire vers l'an 1520. On leur avait d'abord donné le nom de *boulevards*, et on les faisait très petits; on peut dire, en ce sens, que ces boulevards étaient primitivement des endroits à découvert tout autour de l'enceinte d'une ville, ou un peu avancés dans la campagne, selon cette maxime essentielle de la fortification

qu'il ne doit y avoir aucune partie de l'enceinte d'une place qui ne soit vue de tous côtés et défendue par quelque autre. Mais si le mot de *boulevard* tire son origine de l'amoncellement des terres pour former des bastions, il n'est plus employé aujourd'hui qu'à désigner une grande avenue d'arbres, tantôt droite, tantôt circulaire, ou triangulaire, placée à l'entour d'une ville sur le terrain qui avait été élevé primitivement pour sa défense. Aujourd'hui cette avenue sert particulièrement de promenade, comme on le voit dans un grand nombre de villes de France ou de l'étranger, et à l'entour de certains châteaux-forts qu'on avait autrefois environnés de retranchemens pour les défendre des attaques des ennemis.

Les boulevards de Paris sont connus dans toute l'Europe comme l'une des promenades les plus curieuses qu'on puisse imaginer. Cette ville a deux sortes de boulevards: les intérieurs et les extérieurs. On appelle *boulevards intérieurs* ceux que l'on avait disposés anciennement autour de la ville, qui sont restés ainsi par l'agrandissement des constructions, et qui constituent la séparation des faubourgs. Lorsqu'on a nivelé l'espace qui, de la porte Saint-Martin, s'étend jusqu'à la porte Saint-Denis, sur l'alignement de la rue basse d'Orléans, on a encore trouvé dans les fouilles les vestiges des anciens murs de fortification avancée qui servaient de retranchement et de défense. Le nom de *boulevards extérieurs* est donné aux boulevards nouveaux que l'on a pratiqués en dehors de la ville, au-delà même des murs qui en font le tour, et qui servent également de promenade comme les intérieurs.

Les boulevards de Paris forment une magnifique promenade, qui s'étend du Jardin du Roi jusqu'à la Madeleine, et qui sera prolongée vers les barrières de ce côté-là. Cette promenade offre une si étonnante variété d'aspects qu'on peut, en quelque sorte, y passer en revue tout Paris, avec les mœurs, les costumes et les habitudes si différentes des habitans de ses divers quartiers. On connaît surtout le boulevard des Italiens, rendez-vous des gens à la mode, et le boulevard

du Temple, où se trouvent les petits théâtres fréquentés par la population des faubourgs. Les mots théâtre de boulevard désignent des théâtres populaires et de second ordre.

Plusieurs villes ont conservé le nom de boulevard à des terrains extérieurs ou au dehors d'une ville, quoique manquant d'arbres, et qui rappellent plus aisément l'origine d'une fortification avancée.

On se sert, au figuré, du mot boulevard pour désigner une ville forte, placée sur la frontière d'un royaume, d'un état quelconque, pour arrêter l'ennemi dans sa marche. Lille, Metz et Strasbourg sont les principaux boulevards de la France. F. R.-D.

BOULGARES. Pour ne pas ajouter à la confusion qui a toujours régné à l'égard de ce nom historique, il faut soigneusement distinguer les deux branches du même peuple, les Bulgares du Volga à ceux du Danube. Les uns et les autres fondateurs d'une domination considérable, occupent dans l'histoire une place importante; mais les derniers, mieux connus par leur longue lutte avec les Romains de Byzance, ont fait oublier les Bulgares du Volga, et ce n'est qu'à l'occasion des études sur les antiquités russes, grâce aux travaux érudits de G. F. Müller (dans le *Magazin* de Busching, t. XVI) et de M. Fræhn (voir son édition d'Ibn Fossân et les nouveaux extraits qu'il a donnés de cet auteur, avec traduction et commentaire, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg*, 6^e série, section des sciences politiques, de l'histoire et de la philologie, t. I, p. 527-577), que ceux-ci ont reparu dans les annales et qu'on a reconnu leur antique illustration. Ici nous devons nous borner à un rapide coup d'œil sur leur histoire; nous aurons ailleurs l'occasion de la présenter dans tous ses détails.

BOULGARES DU VOLGA. Nous commençons par ceux-ci comme étant la souche de toutes les tribus qui ont porté le nom de Bulgares. Ils prennent place dans l'histoire au moment où les Huns, affaiblis et démembrés, y disparaissent. Leur origine, sans doute ouralienne et par conséquent scythique, n'est pourtant

pas certaine. « Primitivement, dit M. Fræhn, ils faisaient sans doute partie de la race nombreuse des Finnois orientaux qui finirent par devenir tout-à-fait turcs, tandis que leurs frères du Danube devinrent tout-à-fait slavons. » Cependant beaucoup d'historiens ont fait passer pour des Slaves les uns et les autres, et il est dit dans la préface d'Ibn Fossân par M. Fræhn que cet écrivain arabe du x^e siècle confond habituellement les noms de Slaves et de Bulgares; de plus, les noms qu'on cite parmi ce peuple appartiennent également aux langues slavonne, finnoise et turque; enfin les Bulgares de la Mossie parlaient un dialecte slavon. Mais cette dernière circonstance ne prouve rien, ainsi qu'on le verra plus bas, et quant au mélange de mots slavons et de mots ouraliens, il est expliqué par ce témoignage d'un géographe arabe cité par M. Fræhn. Les Bulgares arrivés à Bagdad au x^e siècle, dit Chems-eddin Mohammed, ayant été questionnés pour savoir qui ils étaient, répondirent: *Nous sommes des Bulgares; les Bulgares sont un peuple né du mélange des Turcs avec les Slaves.* Cette opinion, vraisemblable sous tous les rapports, paraît avoir prévalu, et l'on ne balance plus, pour trouver les véritables ancêtres des Bulgares, qu'entre les Turcs et les Finnois.

Ils habitaient sur le Volga, dans les gouvernemens russes actuels de Kasan, de Simbirsk, de Saratof, d'Orenbourg, etc. Leur nom ressemble assez à celui du fleuve pour qu'on l'en ait dérivé. Mais le nom de Volga est moins ancien que celui de *Bolgar*, et plus anciennement encore c'est *Boulgar* qu'écrivaient les Orientaux, aussi bien que les Grecs et les Latins. Chez les premiers, le fleuve s'appelait alors Atel ou Etel (*voy.* VOLGA), et chez les autres Rha; c'est donc peut-être l'inverse qu'il faut croire: le Volga peut avoir pris son nom moderne des Bulgares.

Après le x^e siècle les Bulgares du Volga sont généralement un peuple mahométan: lorsque, en 988, le grand prince de Russie Vladimir rassembla autour de son trône les pontifes de tous les peuples voisins, ceux des Bulgares plai-

dèrent en faveur du koran, et le voyageur Rubruquis, qui a été les visiter, affirme même qu'ils étaient plus attachés à l'islâm que la plupart des autres musulmans. Avant le x^e siècle, ils étaient, les uns chrétiens, les autres probablement chamanes, et Ibn Fossân signale de nombreuses superstitions qu'ils alliaient à leur nouveau culte. La conversion commença en 922: le même Ibn Fossân accompagna, vers la fin du siècle, une ambassade arabe, chargée par le khalife de Bagdad de la consommer. Le roi Boulatar avait donné l'exemple: il s'était scumis à la circoncision, avait pris le nom de Djafar, en l'honneur du khalife Mouktédîr, et adopté le titre d'émir des Boulgares et de protégé de l'émir des Croyans.

A cette époque ils étaient encore en partie nomades, car le roi vivait avec sa suite sous des tentes et changeait fréquemment de résidence; ils habitaient des *iourtes* en été, et en hiver des cabanes de bois; cependant l'agriculture était chez eux en usage; ils cultivaient l'orge, le froment et le millet.

Bien différens des Boulgares du Danube, ceux du Volga n'étaient pas belliqueux; ils se livraient au commerce et peut-être aussi à l'industrie. Ils exportaient des pelleteries, du miel, de la cire et des dents de mammouth; les cuirs de Russie et les noisettes paraissent avoir formé l'un des objets de la demande des Orientaux, car dans tout l'Orient on appelle les iouftes *boulgari* et les noisettes *gusi boulgari*. Les Boulgares ont frappé monnaie long-temps avant tous leurs voisins de l'est et de l'ouest, et l'écriture leur était connue peut-être même avant l'introduction de l'islamisme. Outre les Russes, les Vesses, les Iougres et les Khasars, ils avaient des relations avec le Kharism (Khiva), le Khoracân et tous les pays riverains de la mer Caspienne.

Pour élever leur première ville murée, il leur fallut faire venir des architectes de Bagdad; c'était ce qu'on appela ensuite la *grande-ville*, Braikhimof chez les Russes ou peut-être *Boulgar*, cette ancienne capitale, dont on voit encore aujourd'hui les ruines près du village de Bolgary (gouvern. de Kasan, district de

Spask), à quelque distance de la rive gauche du Volga, un peu au-dessus de l'embouchure de la Kama dans ce fleuve, et à 23 lieues de Kasan. Ces ruines consistent en quelques murs, tours, caves et inscriptions sépulcrales. Les inscriptions sont ou en arménien ou en arabe; et, dès 1722, Pierre-le-Grand en a fait prendre copie. La ville de Boulgar se soutint jusqu'en 1396, époque où son nom disparaît pour faire place à celui de Kasan (voy. ce mot).

Malgré leurs relations commerciales, les Boulgares furent souvent en guerre avec les Russes et rarement heureux dans leurs expéditions. Dès l'année 1164 on voit leur émir battu par les armées moscovites. De temps à autre des traités de paix et de commerce intervinrent. Les Mongols n'attaquèrent pas d'abord (1224) les Boulgares; ils ne les menacèrent qu'en 1232. Alors ce peuple envoya une députation à Moscou, pour obtenir, dans leur intérêt commun, le secours des Russes. Ils essayèrent un refus et devinrent la proie des conquérans; leurs villes furent prises et saccagées, leur population décimée et leur indépendance abolie. Ils restèrent sous la domination de la grande orde, mais avec des gouverneurs que les Tatars choisirent au milieu d'eux. La tentative faite par l'un de ces gouverneurs, pour insurger le pays, fut réprimée à l'aide des troupes russes, et, depuis ce temps, les grands-princes de Moscou convoitèrent la possession du territoire des Boulgares. Elle leur échut au xv^e siècle par leurs victoires sur les Tatars, et en 1490 ils augmentèrent leur titre de celui de maîtres de la Bulgarie, qu'ils conservèrent jusqu'à Pierre-le-Grand. Depuis, les Boulgares du Volga ont entièrement disparu de ces contrées, où l'on ne trouve plus, avec les Russes et les Tatars, que des Tchouvaches, des Mardouans et des Tchérémisses.

On conserve à Saint-Pétersbourg trois médailles provenant des Boulgares; elles sont des années 950 et 976.

BOULGARES DU DANUBE. Des bandes de ce peuple, mêlées à des Slaves, arrivèrent, l'an de J.-C. 501, sur le Danube; dès 487 ou 489, ils avaient fait, sous leur roi Bousas, une incursion dans la

Mérisie, où ils furent battus par Théodoric, roi des Ostrogoths (voir Thunmann *Untersuchungen*, etc., et Engel dans la continuation allemande de la grande *Histoire universelle*, in-4°, t. XLIX, p. 298). Le roi Asparuch que Théophane de Byzance et d'autres écrivains placent à une époque postérieure, paraît appartenir à celle-ci, ainsi que Muller l'a fait voir. Voici ce qu'on rapporte à son sujet : Crobat, roi des Boulgares (sans doute du Volga), recommanda sur son lit de mort à ses cinq fils de rester unis, afin de résister plus efficacement aux attaques de leurs ennemis; mais ce conseil ne fut point écouté, et Batbaï, l'ainé, ayant été abandonné des autres, fut subjugué par les Khasars. Cotrag franchit le Don pour s'établir sur sa rive occidentale; Asparuch passa le Dnièper et le Dnièster, et s'arrêta dans la Moldavie; le quatrième frère alla en Pannonie, et le cinquième jusqu'en Italie. Asparuch fonda avec les Boulgares et les Slaves, qui s'étaient mêlés à eux, ce qu'on ne tarda pas à nommer la *petite Bulgarie*, par opposition à la *grande Bulgarie*, dénomination qui, dès le vi^e siècle, appartient au pays du Volga, dans la langue des Romains. Les Antes et les Slaves se mêlèrent avec les Boulgares du Danube, et chez eux l'élément slavon prit le dessus sur l'élément ouralien.

Ce fut un peuple belliqueux, et il devint si féroce que, dès l'année 551, Jorvandès voit en eux le fléau des chrétiens, envoyé en expiation de leurs péchés; ils se divisaient, à ce qu'il paraît, en Coutrigoures et en Outrigoures. Formidables aux Romains, ils les harcelèrent fréquemment, et quoiqu'en 507 l'empereur Anastase eût fait élever contre eux une longue muraille, ils les battirent en plusieurs rencontres et arrivèrent même jusque devant Constantinople. Cependant, en 559, Justinien leur opposa avec succès son général Bélisaire. Peu après ils furent soumis par les Avars et restèrent près d'un siècle sous leur domination, jusqu'à ce que Kouvrat y mit fin. Alors il se forma un royaume indépendant de Bulgarie (679-1019), et le peuple ne tarda pas à embrasser le christianisme. Ce royaume fut souvent en

guerre avec l'empire de Byzance et finit par en devenir une province. Pendant cette période, la langue slavonne prit décidément le dessus chez eux sur l'idiome primitif (Engel., p. 315 et suiv.). De 1186 à 1389 les Boulgares eurent de nouveau des princes indépendans, qui régnèrent en même temps sur la Valachie (voy. ASANIDES); cette dernière année est l'époque de la bataille de Cassovo (voy. CASSOVIE), après laquelle Mourad I^{er} subjuga les Boulgares. En 1392 Bajazeth I^{er} mit fin à leur indépendance; c'est alors que les rois de Hongrie recurent dans leur titre celui de rois de Bulgarie.

Ce nom de BOULGARIE est resté attaché au pays des Boulgares, province septentrionale de l'empire othoman, appelée en turc *Boulgar-Ili* et aussi *Sofia-Vilayeti*, du nom de l'une de ses plus anciennes villes. Située au nord de Roum-Ili, la Bulgarie en est séparée par le fleuve Kamtchi et par le Balkan (voy. ce mot), qui, avec le mont Sardik, sont ses limites au sud; elle est bornée à l'ouest par la Serbie, au nord par la Valachie dont le Danube la sépare, et à l'est par la mer Noire, sur laquelle elle possède le port de Varna. On lui donne une étendue de 1,740 m. car. géogr. Au sud la province est hérissée de montagnes; mais elles s'aplatissent du côté du nord, où elles laissent de vastes plaines fertiles en blé et en vin, et couvertes d'excellens pâturages. Elle est arrosée par beaucoup de petites rivières. Les Boulgares exportent du blé, du vin, des bestiaux, du fer et quelques autres métaux, du miel et de la cire, des poissons qui abondent dans le Danube, des plumes d'aigles, etc. On évalue la population à 1,800,000 âmes. La religion dominante est celle de l'église grecque orientale, dont les affaires sont dirigées par un patriarche avec trois archevêques. On peint les habitans actuels comme abrutis par le despotisme turc, et l'ignorance qui règne dans le pays est telle, suivant Engel (p. 471), que les prêtres eux-mêmes savent à peine lire leur liturgie.

La Bulgarie est gouvernée par le beglerbeg de Roum-Ili, résidant à *Sofia*,

l'ancienne *Sardica*, et que les Bulgares appellent dans leur langue *Triaditsa*. Cette ancienne ville est tellement déchue aujourd'hui que Engel la nomme un village; néanmoins elle est assez peuplée. Sous les ordres du beglerbeg sont placés quatre grands sandgiacats, ceux de Sardik ou Sofia, de Widim, de Nicopoli et de Silistrie. Les autres villes principales sont la forteresse de Varna (voy. l'article); Ternova, l'ancien siège du patriarche; Tomi ou Temesvar, lieu d'exil d'Ovide, etc. On voit encore près de Silistrie, ville forte sur le Danube, des restes de l'ancienne muraille de l'empereur Anastase. J. H. S.

BOULGARINE (TRADÉ), écrivain satirique et romancier russe, naquit dans la Lithuanie en 1789, et fut élevé à Saint-Petersbourg où sa mère le fit recevoir au corps des cadets en 1798. Il entra avec le grade d'enseigne dans les oulans du grand-prince Constantin et fit la campagne de Friedland; après la paix de Tilsitt il vécut quelque temps à Petersbourg et fut ensuite compris dans le corps d'armée qui entra en Finlande. Mais les circonstances ayant dégoûté M. Boulgarine du service russe, il se rendit à Varsovie près des parens qu'il y avait, et de là en France où il prit du service. Envoyé en Espagne, en 1810, il s'y trouva au milieu des troupes polonaises et reprit l'usage de la première langue qu'il eût parlée, mais que le séjour en Russie lui avait fait oublier en grande partie. Pendant la campagne de 1814 il tomba au pouvoir des Prussiens et reparut au quartier-général de l'empereur après une courte captivité. La chute de Napoléon mit fin pour lui à la carrière des armes et des aventures: il échangea l'épée contre la plume, et publia ses premiers essais à Varsovie en langue polonaise. Des affaires de famille l'ayant conduit à Saint-Petersbourg il prit le parti de s'y établir, s'appliqua sous les auspices de son ami M. Gretsck (voy.) à l'étude de la langue et de la littérature russes, et eut bientôt une telle vogue comme écrivain que ses économies lui permirent d'acheter une belle terre en Livonie.

Sans faire mention de quelques publi-

cations passagères, nous devons placer au premier rang des productions de M. Boulgarine ses articles de feuilletons et de mœurs dans le journal l'*Abeille russe* (*Sévernaia ptchela*) qu'il fonda en 1825 en société avec son savant et caustique ami M. Gretsck. Beaucoup de ces articles étaient traduits ou imités du français, mais il y en avait aussi beaucoup d'originaux, relatifs surtout à la vie domestique ou littéraire des Russes, aux voyages de l'auteur, aux expériences qu'il avait faites comme journaliste, etc. La plupart sont compris dans la collection de ses *Œuvres* (*Sobranie Boulgarina*, in-12), publiée à Saint-Petersbourg en 1827 et années suivantes, et dont il a paru en français, sous le titre d'*Archippe Thal léievitch*, (Paris 1828, 2 vol. in-12), une traduction ou imitation malheureusement défigurée par une foule de fautes typographiques. Sans être toujours piquantes, les observations de l'auteur ont un certain cachet d'originalité, et la gaieté plutôt que la malice anime d'une manière agréable ses satires.

Quoique traduits en plusieurs langues, ces articles de journaux n'ont pu faire connaître M. Boulgarine parmi ses compatriotes; mais les romans qu'il a publiés ensuite ont fait apprécier ses talens à l'étranger. *Ivan Vyjigine, ou le Gilblas russe* parut le premier (Saint-Petersbourg, 1829, 4 vol. in-8°) et fut traduit en français par M. Ferry de Pigny (Paris, 1829, 4 vol. in-12); il fut suivi en 1830 de *Pètre Ivanovitch, suite du Gilblas russe*, traduit par le même (Paris, 1832, 4 vol. in-12). *Le Faux Démétrius, ou l'Imposteur*, roman historique, parut un an après; la traduction française (Saint-Petersbourg, 1832, 4 vol. in-12, à Paris, chez Levrault), est de M. Victor Fleury et accompagnée d'une préface historique et d'un avertissement de l'éditeur, M. Brieff. Tous ces ouvrages sont pleins d'intérêt; le dernier dénote une étude approfondie de l'histoire de Russie au commencement du XVII^e siècle et peut servir à la populariser. J. H. S.

BOULIMIE, FAIM CANINE, FAINGALLE, maladie qui consiste dans une augmentation insolite de l'appétit. Il y a

jets chez lesquels le besoin des ali-
ment habituellement très vif et très
rapide, qui digèrent facilement et se por-
tent bien, pourvu qu'ils aient de quoi
se nourrir suffisamment; il en sera question
ci-dessous.

POLYPHAGIE. La boulimie au con-
traire est accidentelle, temporaire et tou-
jours malade; quelquefois c'est seule-
ment un besoin impérieux de prendre de
la nourriture; alors c'est la boulimie
vraiment dite; quelquefois les malades
demandent certaines substances alimen-
taires qu'on n'emploie pas commu-
nément, comme la viande crue, le pois-
son, etc.; c'est ce qu'on nomme *pica*;
à la fois enfin, dans le *malacia*, ils
demandent des substances non alimentaires,
comme le charbon, les cendres, la
paille, les aiguilles, etc.

Les causes de cette affection ne sont
pas faciles à saisir; on remarque, il est
vrai, qu'elle se montre fréquemment dans
l'adolescence, à l'époque de la puberté,
dans les maladies nerveuses et les aliéna-
tions mentales, chez les enfans scrofu-
leux tourmentés par les vers ascaris
et même que chez les personnes qui
sont atteintes de *tænia* (ver solitaire). Rarement la
boulimie s'opère avec régularité; au con-
traire, presque toujours le vomissement
des alimens réfractaires à son ac-
tion introduits en quantité excessive.
On est porté à penser que l'irrita-
tion de l'estomac n'est pas étrangère à ces
cas bizarres ou exagérés. Au reste,
la boulimie n'est par elle-même ni lon-
gue, ni dangereuse d'ordinaire, et proba-
blement elle le serait moins encore sans
les épuisés qui font accéder aux désirs
des malades, à leur grand dé-
tressement, et qui occasionnent des affec-
tions profondes et plus rebelles.

Le traitement est simple et facile, et
la seule indication qu'il présente c'est
de calmer les malades de se livrer aux
bonnes habitudes dont ils sont tourmen-
tés et leur donner des alimens doux et
faciles, en quantité modérée. Mais
cela on doit porter principalement
l'attention sur les maladies dont la
boulimie n'est que l'expression sympto-
matique, combattre par les moyens ap-
propriés les inflammations aiguës ou
chroniques du canal intestinal, diminuer

par des saignées le pléthore général,
agir sur le système nerveux surexcité
par les bains tièdes, l'opium, le régime
lacté, l'exercice, etc.

Les excitans, dont abusent quelques
médecins, et surtout les gens du monde,
trop portés peut-être à attribuer les ma-
ladies à la faiblesse, sont bien rarement
utiles et produisent bien souvent de per-
nicieux effets: on ne doit donc pas y
avoir recours dès le premier abord, mais
les essayer avec précaution lorsque les
premiers moyens n'ont pas eu de succès.

F. R.

BOULINE. Toutes les voiles sont
bordées dans le sens de leur hauteur
d'une corde que l'on nomme la *ralingue*.
Vers la moitié de cette corde on établit
une manœuvre à plusieurs branches pour
tendre la voile au vent, lorsque cette
voile est orientée obliquement à la brise.
La manœuvre à branches qui se trouve
ainsi posée sur la ralingue est la *bou-
line*.

Comme la fonction de ce petit appa-
reil consiste à hâler la ralingue du vent,
de manière à établir convenablement la
voile, on sent déjà qu'il n'y a que les
boulines du côté d'où le navire reçoit le
vent qui deviennent utiles. Aussi les bou-
lines de dessus le vent sont-elles laissées
largues, quand on commande de hâler
celles du vent.

Chaque voile carrée a sa bouline à cha-
cun de ses bords, et chaque bouline prend
le nom de la voile à laquelle elle appar-
tient. C'est ainsi que l'on dit la *grande
bouline* pour la bouline de la grand'voile;
bouline du grand hunier, bouline du
grand perroquet, bouline du perroquet
de fougue, etc.

Un bâtiment *bon boulinier* est celui
qui marche bien au plus près du vent.
Comme c'est sous cette dernière allure
que les boulines rendent le plus de ser-
vice, on exprime par le mot *boulinier*
l'idée d'un navire qui possède un avan-
tage de marche dans les circonstances où
il faut se servir des boulines. E. C.

FAIRE COURIR LA BOULINE est une
punition usitée à bord des navires et
analogue à ce qu'on appelait dans l'armée
de terre faire passer par les baguettes
(voy.). L'équipage est rangé sur le pont

en deux files; chaque homme tient à la main une corde tressée qu'on appelle *garcette*. Alors le patient, dépouillé jusqu'à la ceinture, et la tête couverte d'un panier d'osier, passe entre les deux haies et reçoit de chacun de ses camarades un coup de garcette. Il n'a pas fait la moitié du chemin que le sang ruisselle et que la peau tombe découpée en lambeaux. On fait quelquefois faire deux courses pendant lesquelles deux fusiliers tiennent leurs baïonnettes appuyées sur la poitrine du patient pour qu'il n'aille pas trop vite, et un maître veille à ce que chaque homme frappe son coup. Il y a des exemples d'hommes morts pendant cette cruelle exécution. La bouline n'est pas rayée du Code maritime, mais l'esprit judicieux et humain qui distingue les officiers l'a fait tomber presque en désuétude; néanmoins dans de graves circonstances on y a eu recours et tout récemment encore. Ce n'est pas d'ailleurs une peine infligée légèrement et laissée à la discrétion des autorités inférieures : pour faire courir la bouline à un marin, il faut ou un jugement, ou une de ces décisions d'un commandant supérieur qui, à bord, ne connaît de maître que Dieu.

F. R.

BOULINGRIN. Ce mot est une corruption de l'anglais, *bowling-green*, composé de *bowl*, boule; et de *green*, gazon. En termes de jardinage le boulingrin est une espèce de parterre de pièces de gazon découpées, renfoncé avec des bordures en glacis, et d'arbres verts à ses encoignures et autres endroits. On en tond quatre fois l'année le gazon, afin de le rendre plus velouté. L'invention de ce genre de parterre nous est venue d'Angleterre, où l'on nommait *bowling-green* des gazons fort unis sur lesquels on joue à la boule. Il y a deux sortes de boulingrins : les simples et les composés. Les simples sont entièrement formés de gazon et n'ont aucun autre ornement. Les composés sont coupés en compartimens de gazon, disposés avec ou sans symétrie, mêlés de broderie, avec des sentiers, des plates-bandes, des ifs et des arbrisseaux à fleurs. Les sables de différentes couleurs, tels que les jaunes ou les rouges, ne contribuent pas peu à les

faire valoir, par l'apparence à qu'elles donnent au coup d'œil. avoir soin de ne pas trop renfoncer les boulingrins; on donne ordinairement un pied et demi de profondeur dans les petits, et deux pieds dans les plus grands. Six à sept pieds suffisent pour la longueur des talus des petits; et aller jusqu'à neuf pieds pour les grands.

F.

BOULLANGER, ou le *Pet. André*, prédicateur populaire fort nu, mais d'une éloquence puissante, naquit à Paris en 1577, et mourut en 1657.

BOULOGNE. Le pays de Boulogne ou *Boulenois* comprenait une partie de celui des anciens *Morini* et s'étendait le long de la mer, depuis la Canche jusqu'aux frontières de Flandre, du nord, pendant l'espace de 12 lieues il en avait environ 8 dans sa plus grande largeur. Avant 1789 il composait une province particulière; ancienne comté faisait partie de la Flandre. Au commencement il échut à la maison des comtes de Ponthieu et eut des comtes particuliers. Après avoir successivement passé dans les mains de Blois, de Flandre, de France, de la Tour, etc., il entra dans celles de France par le mariage de Louis XI le roi de France avec cette dernière maison, du comte de Lauraguais contre ce comté, qui était en plein fief de celui d'Artois. On le divisa en haut et bas. Celui-ci comprenait le comté de Guines, qui a longtemps été séparé et a été au pouvoir des Anglais depuis 1447 jusqu'en 1558. A cette dernière époque, il fut rendu sur eux : de là vient qu'on le nomme *pays reconquis*. En 1478 Louis XI le rendit au comté de Boulogne feu de l'église de Notre-Dame de cette ville.

BOULOGNE-SUR-MER, capitale de l'ancien comté de ce nom, est aujourd'hui le siège d'une sous-préfecture du département du Pas-de-Calais. Elle est située sur la Manche, à l'embouchure de la Somme. C'est le *Gesoriacum* navigable de l'*Itinéraire de César*, d'où César s'embarquait pour les îles Britanniques. On y voit les ruines d'une tour dont on fait remonter la construction au règne de C.

Boulogne fut pris en 888 par les Normands, en 1544 par Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1553 par Charles-Quint. Détruite deux fois, en 888 et en 1653, cette ville fut deux fois rebâtie. Elle est aujourd'hui divisée en deux villes, la haute et la basse. Sa population est de 20,856 habitans. Le port est d'un accès assez difficile et se forme de deux bassins assez vastes. Deux fois par jour il se remplit et redevient à sec; Napoléon l'a agrandi et embelli. Outre la sous-préfecture, un tribunal de commerce et un tribunal de première instance siègent à Boulogne. On y fait un assez grand commerce et de nombreux armemens, soit pour les voyages de long cours et le cabotage, soit pour les pêches de la morue, du hareng et du maquereau. C'est, après Calais, le passage le plus court et le plus facile de France en Angleterre. A. S.-B.

CAMP DE BOULOGNE. A peu de distance de la ville et près du rivage de la mer, une colonne en pierre, construite (de 1803 à 1825) sur le modèle de la fameuse colonne trajane, rappelle le souvenir du camp de Boulogne que Napoléon avait ordonné, en 1803, de former avec 5 autres camps le long de l'Océan, depuis Bordeaux jusqu'à Ostende, lorsqu'après la rupture du traité de paix conclu à Amiens il voulut menacer la puissance anglaise dans la Grande-Bretagne même. Environ 150,000 hommes furent rassemblés dans le camp de Boulogne, le principal des 6 camps. Les troupes y furent distribuées par corps et logées dans des baraques, régulièrement disposées par rangées, entre lesquelles s'étendaient des rues appelées des noms des guerriers célèbres. Dans ces quartiers on voyait des places embellies de statues, d'obélisques et de pyramides; il y avait aussi des jardins, des allées d'arbres et des fontaines. Ce qui donna plus d'importance au camp de Boulogne, ce fut le rassemblement des vaisseaux, bricks, chaloupes, canonniers et bateaux plats sur la côte de la Manche; c'étaient en partie les dons patriotiques des villes et des corps de l'état. Napoléon se rendit trois fois au camp de Boulogne, savoir, deux fois en 1803 pour hâter les préparatifs de l'expédition en Angleterre, et en août 1804, lorsqu'il

distribua, avec une grande solennité, en présence des dignitaires de l'empire récemment nommés, les décorations aux troupes, à la place des armes d'honneur qu'elles avaient reçues sous le régime républicain. On crut alors que le moment de l'embarquement était arrivé et que le projet de Napoléon, si long-temps médité et pour lequel avaient été faits des préparatifs immenses, allait recevoir son exécution. Mais les tempêtes qui s'élevèrent convainquirent Napoléon de la grande difficulté de faire réussir une expédition maritime avec une armée aussi nombreuse. On lit dans les Mémoires écrits par des contemporains, qu'ayant lui-même lutté en vain dans une chaloupe contre une mer en fureur, il dit qu'il préférerait la terre qui offre partout des champs de bataille pour la victoire. Selon ses partisans, ce fut l'Angleterre qui, concevant des craintes au sujet de ses projets, lui suscita des ennemis en Allemagne, pour le forcer d'y renoncer. D'autres croient qu'il saisit avec empressement l'occasion de quelque mésintelligence entre la Prusse et lui pour avoir un prétexte de lever le camp de Boulogne et pour se dédommager de cette espèce d'échec par de nouvelles victoires sur terre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1805 le camp de Boulogne fut levé et que les troupes partirent pour l'Allemagne. Les frais énormes auxquels avaient donné lieu les armemens furent presque entièrement perdus. Aujourd'hui il reste peu de traces de ce vaste camp qui avait ressemblé à une grande ville. D.-G.

BOULOGNE (BOIS DE). Cette promenade, située aux portes de Paris, du côté de la petite ville de Boulogne, que la Seine sépare de Saint-Cloud, était autrefois un lieu de chasse royale. Un vieux chroniqueur raconte qu'en 1369, outre les processions d'usage, les femmes de Paris, qui faisaient de fréquens voyages à Notre-Dame de Boulogne-la-Petite ou Boulognette (c'est le nom que portait alors le village), supposaient de nouveaux miracles pour justifier leur empressement à jouir de cette promenade et cacher leurs plaisirs. Plus tard le couvent de Longchamp, fondé en 1260, par Sainte-Élisabeth, sœur de saint Louis, reçut les

vœux d'une cantatrice à la mode, qui, nouvelle Madeleine, quitta le service brillant du monde et du théâtre pour le service austère de Dieu. La nouvelle recluse chantait à l'office de la Semaine-Sainte, et le public accourait aux ténèbres pour entendre les accens d'une voix perdue pour lui, et qui ne prêtait plus son charme puissant qu'aux Lamentations de Jérémie. L'office de la Semaine-Sainte fut le prétexte, la cantatrice était le motif. Le prétexte et le motif ont disparu; car un jour la voix s'est tue, le cloître s'est fermé; mais la mode a retenu sa proie, et la promenade du bois de Boulogne ou de Longchamp (voy.); s'est conservée. Le bois de Boulogne renfermait l'ancien château royal de Madrid (bâti en 1529 et démolé sous Louis XVIII); Bagatelle, petite maison bâtie par le comte d'Artois, servait, sous la Restauration, pour les jeunes princes de la famille royale; et la porte du bois du côté d'Auteuil est tout l'été un endroit qui devient un bal champêtre où se rend, le soir, la meilleure société des environs. Le bal du Ranelagh, enfin, se trouve près de la porte de Passy. Dans les jours de beau temps les plaisirs abondent au bois de Boulogne, qui devient alors le rendez-vous habituel de la bonne société, soit en cavalcades, soit dans de beaux équipages. C'est aussi le triple rendez-vous de l'amour, de la haine et du luxe; souvent le gazon flétri le soir par les pieds des danseurs est arrosé dans la matinée du lendemain par le sang d'un brave tué dans un duel. On peut dire sans craindre de se tromper que le bois de Boulogne résume admirablement bien la vie de l'homme du monde, la promenade du bon ton, la danse, l'intrigue et le duel. F. R-D.

BOULOGNE (ÉTIENNE-ANTOINE DE), évêque de Troye, archevêque élu de Vienne, pair de France, naquit à Avignon en 1747. Son enfance fut d'abord négligée et il ne commença l'étude du latin qu'à l'âge de 15 ans; mais il s'y appliqua avec tant de fruit que, dans l'espace d'une année, il fit toutes ses classes et fut envoyé presque aussitôt en philosophie. Son goût pour la prédication se déclara de bonne heure; l'archevêque de d'Avignon le chargea de prêcher dans cette ville, mé-

me avant qu'il fût diacre. Ses essais furent heureux: en 1773 il remporta, par un discours sur la religion, le prix qui avait été proposé par l'Académie de Montauban. L'année suivante l'abbé de Boulogne se rendit à Paris où il ne tarda pas à se faire connaître. En 1777 il prêcha à Versailles devant les tantes du roi, et en 1778 il remporta le prix proposé pour l'éloge du Dauphin. Bientôt après il fut désigné pour prêcher le panégyrique de saint Louis devant les Académies des sciences et de belles-lettres dans l'église de l'Oratoire, où les académiciens applaudirent malgré la sainteté du lieu. Le bruit de ce succès le fit choisir par le cardinal de Rohan, grand-aumônier, pour prêcher le discours de la Cène devant le roi en 1783. L'abbé de Boulogne fut goûté à la cour, et, sur la demande du roi, il fut retenu pour y prêcher le carême en 1787.

Il devait remplir les mêmes fonctions en 1792, mais les terribles événements de cette année y mirent obstacle. Il était grand-vicaire de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons, lorsque la révolution éclata. Il refusa de s'expatrier et d'accompagner son évêque dans l'exil; arrêté un instant en 1793, il se défendit si bien devant le Comité du salut public qu'on lui accorda un certificat de civisme. Néanmoins il fut encore arrêté la veille de la chute de Robespierre; il demeura quatre mois en prison. Lorsque le calme commença à renaître, l'abbé de Boulogne montra un grand zèle pour la cause de la religion et combattit tour à tour les philosophes et les prêtres constitutionnels, dans ses écrits particuliers comme dans les *Annales catholiques* dont il était l'auteur (avec les abbés Sicard et Ricard, traducteurs de Plutarque), journal souvent arrêté, mais toujours reproduit avec de nouvelles dénominations, longtemps sous celle d'*Ami de la religion et du roi*, et en dernier lieu sous celle de *Mélanges*. Après le concordat de 1801 il reprit le cours de ses prédications. L'évêque de Versailles l'avait fait chanoine et grand-vicaire de son église; en 1806, il fut nommé chapelain de l'empereur. L'année suivante, ayant été nommé évêque d'Acqui en Italie, et

unionnier de la cour, il refusa le premier titre; l'empereur lui conserva le second. Il le nomma en 1808 évêque de Troyes, en remplacement de M. de la Tour-du-Pin, ancien archevêque d'Auch. Jusqu'en 1811 il s'occupa d'entretenir et de ranimer la foi parmi le peuple confié à ses soins, et conserva les bonnes grâces de l'empereur qui le fit prêcher en sa présence en 1809, le jour de l'anniversaire de sa crêpe et de la bataille d'Austerlitz. Dans le concile de 1811 il fit le discours d'ouverture, et fut nommé l'un des quatre secrétaires par l'assemblée. Il combattit le projet de Napoléon, et, chargé avec l'évêque de Gand et celui de Tournay de lui porter l'adresse du concile, il fut arrêté avec ses deux collègues et conduit au donjon de Vincennes, d'où il ne put sortir, quatre mois après, qu'en donnant sa démission et acceptant la ville de Falaise pour résidence et pour prison. En 1813 Napoléon lui ayant donné un successeur, on exigea de l'abbé de Boulogne une nouvelle déclaration qu'il ne voulait point souscrire sous réserve, ce qui le conduisit encore une fois à Vincennes, d'où il fut transféré à la prison de la Force; en 1814 il en sortit par ordre de l'empereur Alexandre. A la Restauration, il fut chargé par le pape de faire des représentations à Louis XVIII sur la charte qu'il devait donner à la France; en 1817 il fut élu archevêque de Vienne; en 1822 le roi le nomma pair de France. Il n'avait jamais cessé de défendre la cause de la religion par ses instructions et ses écrits, et l'année de sa mort, qui arriva en 1825, il prêcha, dans une assemblée pour les victimes de la révolution, une partie de son beau discours : *La France veut son Dieu, la France veut son roi*. Il avait reçu la même année un bref du pape qui l'autorisait à se revêtir du *paléum*. L'abbé de Boulogne, émule du cardinal Maury dans l'éloquence, comme Bossuet l'était de Massillon, était un des orateurs les plus distingués de la chaire chrétienne. Le discours qu'il prononça au concile de 1811 offre, par le talent de l'auteur comme par les circonstances qui l'accompagnèrent, un parallèle frappant avec celui que prêcha Bossuet

dans l'assemblée du clergé de 1682. Les œuvres complètes de M. de Boulogne (Paris, 1826 et ann. suiv.) se composent de 8 vol. in-8°, savoir : 3 vol. de *Mélanges*, et 5 vol. de panégyriques, de mandemens, d'oraisons funèbres, dont celle du duc de Berry, et de sermons. On y trouve une notice historique sur ce prélat par M. Picot. N-a.

BOULTON (MATTHIEU). Ce nom se trouve naturellement associé à celui de Watt, dont il encouragea les travaux, et se recommande au souvenir des hommes éclairés et philanthropes. Né à Birmingham en 1728, et fils d'un manufacturier qui avait acquis dans l'industrie une fortune assez considérable, le jeune Boulton resta orphelin à 17 ans et continua la profession de son père dans laquelle il obtint du succès. Un zèle et une activité infatigables se joignaient chez lui à des connaissances positives, à un esprit éclairé autant qu'inventif, et à un grand patriotisme. Travaillant avec des capitaux suffisants, il put se livrer à des recherches et à des essais qui enrichirent son pays, et faire les frais d'une école en faveur des ouvriers, dans laquelle ils trouvaient une instruction utile à leur profession. Borné d'abord à la fabrication de la quincaillerie, il donna ensuite un plus grand développement à son commerce qui s'étendit sur le continent, et se livra à des entreprises importantes en différens genres. Il fit entre autres choses un balancier avec lequel un enfant peut frapper de 70 à 90 pièces par minute. En 1769 il prit avec Watt un brevet pour une machine à vapeur, et fonda une manufacture de ces machines qui jouit encore d'une grande faveur dans toute la Grande-Bretagne. Il y joignit une fonderie pour les pièces de ces mêmes appareils, qu'il établit à Smetwick près de Soho, et qui devint bientôt célèbre par la perfection de ses produits. Boulton après une vie tout entière consacrée aux arts industriels et mécaniques auxquels il avait rendu d'immenses services, tant par ses travaux personnels que par un patronage libéral et véritablement éclairé, mourut en 1809. Il avait joui d'une grande considération parmi ses concitoyens, et avait reçu des

temoignages de la bieuveillante estime de Paul I^{er}, empereur de Russie. F. R.

BOUQUET. Le bouquet, hélas! n'est le plus souvent que le résultat de la dévastation d'un parterre, et c'est alors une réunion de fleurs confusément groupées, et pour ainsi dire étonnées de se trouver ensemble. Et pourtant, même à cet état désordonné, avec son incohérence de couleurs et de parfums, le bouquet est encore ce qu'il y a au monde de plus séduisant pour le toucher, pour la vue et pour l'odorat, c'est-à-dire que, de nos cinq sens, il en affecte voluptueusement trois à la fois. Mais si par bonheur le bouquet est né d'une fantaisie de femme, de peintre ou de poète, et qu'on ait marié habilement les nuances d'odeur et de coloris, alors il devient comme l'œuvre d'art la plus satisfaisante et la plus suave.... Pourquoi faut-il que, par la fragilité des élémens qui la composent, l'œuvre n'ait qu'un jour?

Si vous ne considérez les fleurs que comme de délicieux produits de la nature, il s'attachera au bouquet du charme et rien de plus; mais si vous leur reconnaissez une vertu emblématique qu'on ne saurait leur contester, alors au charme se substituera un vif intérêt. Vous réfléchirez que la plupart du temps l'homme est impuissant à rendre ce qu'il éprouve, parce que le *mot*, soit écrit, soit parlé, n'a aucune analogie avec ce qu'il s'agit d'exprimer; et que, par exemple, les mouvemens du cœur qui compléteraient si bien le langage universel n'y entrent presque pour rien. Or, comme une fleur a infiniment plus de rapport avec un sentiment que n'en aurait le son ou le signe dont on se sert en parlant et en écrivant, vous vous figurerez voir, dans les bordures émaillées de la prairie et dans les plates-bandes diaprées du jardin, les pages d'un vocabulaire parfumé dans lequel chaque fleur joue le rôle d'un mot et le bouquet le rôle d'une phrase ou d'un discours, suivant ses proportions.

Et ceci ne sera point pure illusion de votre part; car, qu'est-ce autre chose, le bouquet de la mariée, qu'une protestation d'innocence en due forme? le bouquet funèbre, pareillement une protestation de regret? et par ces deux exem-

ples vous apprendrez que la fleur est en effet une expression à l'usage de l'homme, puisqu'elle sert si admirablement au mensonge.

Je ne doute pas que l'emploi du bouquet, comme symbole, n'eût fini par se généraliser, et qu'ainsi le cœur le plus souvent muet, faute de pouvoir se faire comprendre, n'en fût venu à avoir sa langue ainsi que l'esprit à la sienne, si le temps ne se fût montré si impitoyable envers les fleurs, que de les flétrir après quelques heures. Une fois flétries, il est évident qu'elles perdraient la signification due à leur éclat et à leurs émanations et que ce serait à toujours recommencer à chaque conversation et à épuiser la terre la plus prodigue de ces charmans produits.

Force a donc été d'en restreindre beaucoup l'usage, et de le borner à l'expression de quelques sentimens de choix, tels que l'amour, aux délicatesses duquel un tel langage convient parfaitement. La *pensée*, la *violette*, l'*immortelle*, ont une acception généralement reçue; malheur à qui douterait d'une modestie et d'une constance attestée par ces deux dernières. C'est à peu près là les seules admises dans le commerce sentimental, sous notre froid soleil d'Occident; en Orient, au contraire, le bouquet fait tous les frais de la correspondance amoureuse, et j'en félicite les amans de cette latitude, car, après une caresse, je ne connais rien de plus significatif qu'une fleur.

Par *bouquet à Iris* on entend en poésie, une pièce de vers à l'adresse d'une femme, dans laquelle on s'estreint à ne parler que d'elle et de ses charmes, ou de soi-même et de son amour. Comme tout est là fictif et qu'il s'agit, non pas réellement de toucher une femme, mais de faire sa réputation auprès du beau sexe en général, le sentiment n'est plus qu'un accessoire et le tour de force git dans l'expression. La mythologie était d'un grand secours pour ce genre; car, quoi de plus facile pour le poète, et tout à la fois de plus flatteur pour la dame, qu'une divinisation au moyen d'un emprunt à l'Olympe? Or, depuis que la mythologie a été impitoyablement bannie de notre littérature, ne

sachant où se prendre, le bouquet à Iris a fait défaut. Les Dorat et les Pezay l'avaient singulièrement discrédité par leurs poétiques fadeurs.

P. L.-E.

BOUQUET (DOM MARTIN), né en 1685 à Amiens, mourut à Paris en 1754. Reçu fort jeune dans l'ordre de Saint-Benoît, entièrement dominé par l'amour du travail, il renonça, pour suivre ses goûts avec plus de liberté, à la place de bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Après la mort de l'oratorien Lelong, en 1721, Bouquet fut chargé, sur la proposition de Denis de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, de publier la nouvelle collection des historiens des Gaules et de la France, conçu par Colbert, et dont le projet avait été repris successivement par l'archevêque de Reims Le Tellier, et par le chancelier D'Aguesseau. C'est en 1738 que D. Bouquet fit paraître les deux premiers volumes de cette précieuse collection, sous ce titre : *Revue gallicarum et francicarum scriptores, ou Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Au moment de sa mort il avait déjà donné 8 volumes in-fol. Son travail fut continué par plusieurs savans bénédictins (Houdiquier, Précieux, Clément, Poirier et Brial); l'Académie des inscriptions et belles-lettres doit le terminer. En 1818 cette grande collection s'élevait à 17 volumes in fol. et n'allait encore que jusqu'au règne de Philippe-Auguste. D. Bouquet avait coopéré à la publication de plusieurs savans ouvrages de Montfaucon; il préparait une nouvelle édition de l'historien juif Josèphe; mais avant appris que Havercamp allait en faire paraître également une, il lui envoya ses matériaux.

A. S.-R.

BOUQUETIN, et anciennement *bouc estain*, dérivé du nom allemand *Steinbock*, bouc des rochers, est un animal herbivore, ruminant, à pied fourchu; cornes creuses, dirigées en haut et en arrière, à queue courte, menton barbu et à deux mamelles inguinales dirigées en bas et en avant, propre aux confins sauvages de l'Europe et se distinguant de la chèvre (*capr.*), qui est devenue domestique chez nous, moins par sa taille, qui est, à peu de chose près, la même, que

par la forme de ses cornes et la coloration fixe de son pelage. Ses cornes triangulaires ont leur face antérieure plate, bordée de deux côtes longitudinales saillantes, avec des ondulations transversales, très marquées et plus prononcées lorsqu'elles passent sur la côte interne. Le poil est fauve, tirant parfois sur le gris; une raie noire s'étend sur la région rachidienne dorsale jusqu'à la queue; sur les flancs l'on voit une autre bande brune qui limite la coloration des parties supérieures et celle des parties inférieures; celles-ci sont blanches; la barbe est d'un brun foncé.

Le bouquetin offre du reste la même organisation et les mêmes habitudes que les autres espèces de la même famille; comme elles il vit en petites sociétés, un seul mâle suffisant à plusieurs femelles; il se trouve dans les principales chaînes de montagnes de l'Europe où il paraît devenir plus rare de jour en jour. Il n'est pas extraordinaire, dit-on, de voir le bouquetin s'accoupler avec les chèvres domestiques dont on laisse les troupeaux vaguer pendant la belle saison; le mulet qui résulte de cet accouplement conserve ordinairement le pelage du père et la forme des cornes de la mère; mais cette observation demande à être confirmée.

La chasse du bouquetin est des plus difficiles: toujours retiré sur la cime des rochers les plus escarpés, suspendu au-dessus des précipices les plus profonds, c'est au milieu des périls qu'il faut l'aller chercher. Le bouquetin entend ou aperçoit à des distances très grandes l'approche du chasseur et il fuit avec la rapidité de l'éclair avant qu'on ait pu le découvrir; ce n'est guère que par la ruse et lorsqu'on a le secret de sa retraite que l'on peut espérer de le surprendre.

A une certaine époque de la médecine le sang du bouquetin jouissait de grandes vertus: on l'employait dans le traitement des calculs vésicaux, et surtout de la pleurésie; le sang d'un animal si vif devait être singulièrement subtil et bien propre à désobstruer les vaisseaux engorgés par l'inflammation; pour ajouter à son activité on l'administrait avec du vinaigre. Le temps a fait justice de

ces idées fausses dont le célèbre Van Helmont fut lui-même la victime. Atteint d'une pleurésie, il s'obstina à préférer l'emploi du sang de bouquetin à l'usage de la saignée et mourut dans son obstination.

T. C.

BOUQUINISTE, du mot *bouquin*, qui signifie un vieux livre (de l'allemand *Buch*). Le bouquiniste est un libraire qui achète et revend les livres d'occasion; il se distingue du *bouquineur* ou amateur de bouquins, lequel, par économie, mais plus souvent par manie, va chercher les vieux livres, et qui est une variété du bibliomane (*voy.*). Les savans trouvent souvent dans les boutiques ou étalages des bouquinistes ce qu'ils ont vainement demandé aux libraires. Les bouquinistes ordinaires vendent les livres au hasard, et même ils en font des séries à prix fixe, sans aucune autre acception que le plus ou moins bon état de la reliure. Mais il en est quelques-uns qui, pourvus de connaissances, savent faire un choix, réparer les volumes avariés, compléter les ouvrages dépareillés, former des collections, etc., au moyen des acquisitions qu'ils font dans les ventes publiques ou particulières. Certains bouquinistes ont su donner à leur commerce une assez grande extension et s'y enrichir. Beaucoup de libraires français favorisent ce commerce en vendant à vil prix le fonds d'ouvrages qu'ils n'ont pu placer dans les premières années qui en ont suivi la publication. Il existe à Paris un bouquiniste d'un genre à part et très connu pour sa singulière spécialité. Il n'achète que des livres dépareillés dont il fait des ouvrages complets. Il s'appelle Cordier. Un bouquiniste qui tient un magasin considérable sur le boulevard St-Martin, porte le nom de Bouquin de la Souche: c'est un singulier hasard. F. R.

BOURACAN et **BARRACAN**, *voy.* BURE et CAMELOT.

BOURAMPOUTRA ou **BRAHMA-POUTER**, c'est-à-dire fils de Brahma, fleuve de l'Inde qui, venant du Tibet et après un cours très sinueux de près de 600 lieues, se jette dans le golfe du Bengale, à l'est et à peu de distance de l'embouchure du Gange auquel il se lie par plusieurs canaux naturels. Après être sorti de la pro-

vinces tibétaine de Dzang, il reçoit en traversant le Tibet beaucoup de rivières qui descendent des monts Himalaya. Aupres de Tessilombou il a beaucoup d'îles. Des montagnes du Tibet il passe dans le lac de Brahmakand, et arrose des contrées maintenant désertes et sauvages du nord de l'empire birman, où il est désigné sous le nom de Lohit; il y reçoit le Dekho, le Disang et autres rivières, et porte ses eaux troubles au golfe de Bengale par plusieurs embouchures. Son cours n'est connu que depuis peu de temps, encore n'en a-t-on pas des notions complètes. D-G.

BOURBON (MAISON DE), branche de la maison royale capétienne (troisième dynastie) dont les descendans occupent aujourd'hui encore les trônes de France, d'Espagne et des Deux-Siciles. Cette maison emprunte son nom d'un château-fort ancien, siège d'une seigneurie dont les premiers possesseurs portaient le titre de *sires*. Le premier dont les annales féodales fassent mention est un certain Aymar ou Adhémar qui a dû vivre vers le commencement du x^e siècle*. Le quatrième de ces seigneurs, Archambaud I^{er}, ajouta son nom à celui de Bourbon que portait déjà le manoir seigneurial, pour le distinguer de quelques autres châteaux appelés aussi du nom de Bourbon. Ces deux noms sont restés à la ville qui s'est formée autour du rocher sur lequel était assis le château, avec ses vingt-quatre tourelles: on l'appelle aujourd'hui encore en effet *Bourbon-l'Archambault*. À ce sire de Bourbon succédèrent plusieurs seigneurs nommés comme lui Archambaud et qui se transmièrent héréditairement la seigneurie, devenue au reste de plus en plus importante avec le temps et qui s'étendit même au-delà de la province dès lors appelée Bourbonnais; *voy.* Archambaud VII devint, par son mariage avec Agnès de Savoie, beau-frère du roi Louis-le-Gros et neveu du pape Calixte II; on lui doit la fondation de Villefranche en Bourbonnais, et l'on possède encore les lettres qui déclarent le lieu *ville libre, comme le porte son nom*, réservant pour lui et ses successeurs le tour banal, les étaux du marché, quelques

(*) Aymar I^{er} descendit par Nibelong I^{er} (1055) de Childebrand I^{er}, frère de Charles-Martel. S.

écrits sur les marchandises qui s'y vendront et la connaissance des crimes d'adultère, de rapt et de vol; et promettant aussi de ne pas *emprunter* aux habitans, ni les mener par contrainte à la guerre ou aux chevauchées. Ce même Archambaud se rendit à la croisade avec Louis-le-Jeune, et il fut un des principaux chefs de son armée. Son fils, Archambaud VIII, n'ayant eu qu'une fille, Mahaut, la sénéchal passa (1197), après un long procès qui fut porté devant le roi Philippe-Auguste, à Gui de Dampierre, second époux de cette châtelaine de Bourbon. Leur fils, Archambaud IX, fut un seigneur très considérable que Blanche, comtesse de Champagne, fit connétable ou protecteur du comté, sa vie durant, et à qui Philippe-Auguste accorda plus tard le même titre pour l'Auvergne. Ce seigneur eut un long procès à soutenir contre l'archevêque de Bourges, qui exigeait de lui un serment de fidélité, à cause d'une *commune* qu'il avait établie dans sa seigneurie. Le sire de Bourbon, excommunié par le prélat, fut contraint de prier, tout puissant qu'il était, et il prêta le serment demandé; il mourut en 1242 à la bataille de Taillebourg. Archambaud X, son fils, suivit saint Louis dans la Terre-Sainte; il ne laissa que deux filles, Mahaut et Agnès, toutes deux mariées à des seigneurs de la maison de Bourgogne; la première n'eut point de postérité et la seconde, qui succéda à sa sœur dans la seigneurie, n'eut qu'une fille appelée Béatrix, qui épousa vers 1272 Robert de France, sixième fils de saint Louis. Ce fut ainsi que la sénéchal de Bourbon échut à la maison royale.

LOUIS I^{er}, dit le Grand et le Boiteux, fils de Robert de France et de Béatrix de Bourbon, succéda en 1310 à sa mère dans la sénéchal de Bourbon, et en 1314 à son père dans le comté de Clermont dont il prit le titre. Ce fut un des personnages les plus considérables du temps; ses services militaires le firent élever à la dignité de grand-chambrier, alors l'une des cinq premières de la couronne et qui devint héréditaire dans sa maison jusqu'à la défection du fameux connétable. Plus tard le roi Charles-le-Bel, érigea par

lettres du 27 décembre 1327, la seigneurie de Bourbon en duché-pairie. Ce premier duc de Bourbon fut employé en diverses négociations et mourut en 1341, âgé de 62 ans, laissant la réputation de politique habile et aussi celle de brave capitaine. Son fils, PHILIPPE I^{er}, deuxième duc, figura également avec éclat dans les désastreuses guerres du xvi^e siècle et il fut tué en 1356 à la bataille de Poitiers, en s'offrant généreusement aux coups portés au brave et malheureux roi Jean. Une particularité remarquable de la vie de ce prince, c'est qu'ayant été excommunié par le pape pour refus de payer ses dettes, son corps resta en dépôt aux jacobins de Poitiers, sans qu'on osât lui rendre les derniers devoirs; il fallut, pour obtenir la permission de l'inhumer, que son fils s'engageât à payer ses dettes et à faire relever sa mémoire de l'excommunication.

Ce fils, du nom de LOUIS II, dit le Bon, ajouta encore à l'illustration de sa famille. Il fut en 1360 un des otages que le roi Jean donna pour sûreté de sa rançon au roi d'Angleterre, *auquel pays, dit Christine de Pisan, si gracieusement se content que mesme au roi Edoart, à ses enfans et à tous tant plaisait, qu'il lui était abandonné d'aller esbattre et jouer partout où il lui plaisait, et à brief parler tant y fit par son sens, courtoisie, peine et pourchas, que grant part de sa rançon, qui montait moult grant finance, lui fut quittée.* De retour en France, après 8 ans de séjour en Angleterre, il institua en 1370 l'ordre de chevalerie de l'*écu d'or* dont les insignes consistaient en une ceinture dorée avec un écu d'or orné d'une bande de perles où était gravé le mot *allen*. On raconte que, pendant le festin qui suivit l'institution des nouveaux chevaliers, le procureur général du duché vint lui présenter à genoux un registre sur lequel il avait fidèlement inscrit les déprédations et autres traits de félonie commis pendant son absence par les nobles, pour la plupart ses convives en ce moment. La consternation s'étant emparée des coupables, le duc prit le registre et le jeta au feu en disant au procureur général: *Avez-vous aussi tenu registre des services*

qu'ils m'ont rendus? A la mort du roi Charles V, Louis de Bourbon fut un des quatre princes du sang chargés de la tutelle du jeune roi dont le règne fut marqué par de si funestes discordes que sa sagesse chercha vainement à prévenir. Après avoir guerroyé plusieurs années dans le sein du royaume, ce prince voulut en sortir et il demanda au roi le commandement d'une expédition sur les côtes d'Afrique, à l'effet de réprimer les pirateries des Maures. C'étaient les Génois qui avaient réclamé du roi très chrétien, dans l'intérêt de leur commerce, cette expédition si souvent renouvelée depuis par les nations européennes jusqu'à la dernière de 1830. Le roi chercha vainement à dissuader Bourbon de se charger d'une telle entreprise, en lui disant : *Bel oncle, savez les grandes affaires que avons ; à grant peine trouvera-t-on gens qui voulsissent aller si loin ; ainsi ne veuillez entreprendre cette allée.* — Monseigneur, répliqua le duc, *j'ai chevaliers et escuyers de mon pays qui ne me faudront oncques à ce besoin.* L'expédition eut lieu en effet, et la flotte, composée de 80 navires, débarqua le 21 juillet 1390 devant une ville qu'on croit être Tunis; après deux mois passés en vaines tentatives pour s'en emparer, la mortalité causée par les chaleurs excessives obligea l'armée à se retirer; toutefois elle n'abandonna l'investissement de la place qu'après avoir battu deux fois l'armée ennemie venue à son secours. Cette double victoire amena un traité avec le roi de Tunis qui s'engagea à rendre les esclaves chrétiens, à payer 10,000 besans d'or pour les frais de la guerre, et à ne plus troubler la navigation des chrétiens sur la Méditerranée. Telle fut l'issue de cette expédition. De retour en France, le duc de Bourbon s'occupa d'agrandir ses possessions par diverses acquisitions; en 1407, après l'assassinat du duc d'Orléans, il s'éloigna de la cour et mourut à Moulins en 1409, regretté du peuple de son duché qu'il gouvernait avec sagesse et bonté.

Le quatrième duc, JEAN I^{er}, figura, comme ses ancêtres, parmi les capitaines du temps; c'était un brave et galant chevalier qui, en 1414, publia, suivant les usa-

ges de ce siècle, un cartel par lequel lui et seize autres chevaliers ou écuyers s'engageaient à porter pendant deux ans à la jambe, en l'honneur de leurs belles, un fer de prisonnier, d'or pour les chevaliers et d'argent pour les écuyers, à moins qu'il ne se présentât un nombre égal de chevaliers et d'écuyers pour les combattre à pied et à outrance et leur enlever ces fers votifs par la victoire. C'est ce qu'on appelait alors une *emprise* ou *entreprise d'armes*. Jean I^{er}, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, fut emmené à Londres; là sa rançon fixée à 300,000 écus, fut payée jusqu'à trois fois sans qu'il pût obtenir sa liberté du déloyal monarque anglais; vaincu enfin par l'ennui de cette longue captivité, il offrit de payer une quatrième rançon et conclut un traité par lequel il livrait aux Anglais les principales places de son domaine et reconnaissait, lui prince du sang, Henri VI comme souverain. Heureusement le comte de Clermont, son fils, refusa de ratifier ce traité infâme, et le duc mourut dans les fers en 1434.

Devenu duc de Bourbon, CHARLES I^{er}, son fils, qui s'était déjà distingué dans les armées comme comte de Clermont, prit une grande part à la pacification du royaume et notamment au traité d'Arras, de 1435, par lequel le duc de Bourgogne renonça à l'alliance des Anglais. Ce fut Bourbon qui eut dans ces conférences la fonction humiliante de demander pardon au duc, au nom du roi, pour le meurtre de son père, assassiné dans la fameuse entrevue du pont de Montereau. Après avoir été fidèle à Charles VII pendant les troubles, le duc de Bourbon se montra rebelle lors du rétablissement de l'ordre : il se laissa entraîner dans une conjuration à la tête de laquelle était le dauphin; le complot fut déjoué et les princes obligés d'invoquer la clémence du roi. Ils se rendirent auprès de lui et en l'abordant à Cusset, en Auvergne, ils mirent trois fois le genou en terre et crièrent *merry!* trois fois. Le roi leur accorda grâce entière, ce qui n'empêcha pas le duc de faire, en 1442, partie d'un nouveau complot qui n'eut aucun résultat; il mourut en 1456.

JEAN II, dit le Bon, son fils, s'était, comme le précédent, distingué dans les armées du vivant de son père, sous le titre de comte de Clermont. Il gagna sur les Anglais, en 1450, la bataille de Formigny. Plus tard il fut l'un des principaux auteurs de la Ligue du bien public, et resta dans la suite fidèle au roi Louis XI. Il mourut en 1487, et comme il n'avait pas de postérité, son frère Charles, quoique cardinal et archevêque de Lyon, lui succéda.

À la mort de ce prince, qui eut lieu l'année suivante, tous les héritages de Bourbon passèrent à la branche collatérale de Beaujeu, dans la personne de Pierre, comte de Beaujeu; celui-ci devint le principal confident du roi Louis XI qui lui fit épouser Anne, sa fille; il fut, avec cette princesse, chargé de la régence du royaume pendant la minorité de Charles VIII; ce fut également à lui que ce roi laissa plus tard les rênes du gouvernement lorsqu'il fit, en 1494, sa chevaleresque expédition de Naples. Ce huitième duc de Bourbon, plus ordinairement connu sous le titre de sire de Beaujeu (voy. ANNE DE BEAUJEU), mourut en 1503, laissant une haute réputation de sagesse et d'équité; il n'avait qu'une fille appelée Suzanne, dont les droits furent attaqués par son parent, Charles de Bourbon, duc de Montpensier, qui invoquait en sa faveur une substitution antérieure. Louis XII accommoda ce différend en unissant les deux prétendants par les liens du mariage.

Ce nouveau duc de Bourbon, du titre de Charles III, est le célèbre connétable de Bourbon (voy. l'art. suiv.) qui, après avoir servi la France avec la plus grande valeur, fut porté à la trahir par des traçasseries que lui suscita la mère du roi François I^{er}, et fut depuis si funeste à sa patrie à la tête des armées de Charles-Quint. Il mourut en 1537, à l'assaut de la ville de Rome, dont il avait promis le pillage à ses soldats. En lui s'éteignit le duché de Bourbon, qui fut confisqué au profit de la couronne, en 1523, par arrêt du parlement, ainsi que toutes les autres possessions de la branche directe.

Des branches collatérales, celle de Vendôme (voy.) seule conserva encore quelque distinction, bien que la trahison

du connétable eût porté à la maison tout entière un coup dont elle eut peine à se relever; c'est cette branche qui est successivement arrivée par alliance à la couronne de Navarre dans la personne d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme; par droit héréditaire à la couronne de France, lors de l'extinction de la branche de Valois, dans la personne de Henri-le-Grand; puis, par conquête, aux couronnes d'Espagne et de Naples, dans les personnes de Philippe V et de l'infant don Carlos. Voy. plus bas le second article BOURBONS.

Les branches principales de la maison de Bourbon sont celles de Montpensier, de la Marche, de Vendôme, Condé, Conti, Soissons et Orléans (voy. ces mots), dont quelques membres ont parfois spécialement porté le nom de Bourbon: tel entre autres le cardinal Charles de Bourbon, duc de Vendôme, archevêque de Rouen et légat d'Avignon, qui joua un instant pendant la Ligue, sous le nom de Charles X, le rôle de chef de la faction opposée au roi Henri IV, son neveu. Voy. CHARLES X.

Quant au duché, Louis XIV l'ayant rendu par échange à la branche de Condé, le titre en fut depuis donné à chaque aîné de cette branche de la maison royale du vivant de son père, et quelques-uns d'entre eux ont continué de le porter lors même qu'ils avaient droit à prendre celui de prince de Condé. C'est ainsi que le prince appelé *Monsieur le duc*, qui fut chef du conseil pendant la minorité de Louis XV, et cet autre prince, dernier rejeton de la maison de Condé, qui a fini si tragiquement sa vie il y a quelques années, n'ont jamais été désignés que sous le titre de ducs de Bourbon. Voy. CONDÉ.

Au mot BOURBONS (*dynastie des*), un peu plus bas, on reviendra aux branches royales de cette maison. P. A. D.

BOURBON (CHARLES, duc de Bourbonnais, dit le Connétable DE). Il éclipsa tous les princes français, ses contemporains, comme politique et homme de guerre. Ses mœurs austères, ses habitudes silencieuses contrastèrent avec les mœurs bruyantes et licencieuses de la cour de François I^{er}, tandis que son amabilité le rendait l'idole du soldat. Vic-

time des persécutions de la reine-mère, il devint le fléau de son pays après en avoir été la gloire, et périt à 38 ans, au moment peut-être où il allait avec son épée conquérir un royaume.

Né en 1489, second fils du comte de Montpensier, il vit successivement, par la mort de son frère aîné, puis par son mariage avec Suzanne de Bourbon, les vastes possessions des deux branches de cette famille (les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, les comtés de Forez, de la Marche, de Montpensier, etc.), réunies entre ses mains. Quand un fils lui naquit en 1517, il invita François I^{er} à en être le parrain, le reçut avec sa cour à Moulins, et se fit servir par cinq cents gentilshommes en habits de velours, portant des chaînes d'or qui faisaient trois tours autour de leur cou (Brantôme). A 18 ans la guerre lui donna l'occasion de faire ses premières armes à côté de Bayard, et à 20 il décidait la victoire d'Agnadel (voy.) par son intrépidité froide et réfléchie. A 23, la voix publique le désignait déjà pour le commandement général. Il en avait 26 quand François I^{er}, montant sur le trône, lui donna l'épée de connétable et partit avec lui pour la conquête du Milanais. La discipline établie dans l'armée, les Alpes traversées par des chemins qu'on croyait impraticables, le général ennemi surpris dans son lit, la bataille de Marignan (1515) gagnée contre l'indomptable furie des Suisses, puis, vingt jours après, les clefs de la citadelle de Milan avec la Lombardie remises par lui aux mains du roi, mirent le comble à sa réputation.

Des nuages ne tardèrent pas à s'élever contre lui à la cour où il avait fait une impression profonde sur Marie-Louise, mère du roi, qui lui offrit sa main. Bourbon était veuf alors, mais il répondit à ces avances que jamais il n'épouserait une femme sans pudeur; et Tavannes (dans ses Mémoires, t. 26, c. 1, p. 9., raconte que François I^{er} haussa la main pour lui donner un soufflet. Dès ce moment tous les moyens furent employés pour faire casser la donation que sa femme et sa belle-mère lui avaient faite de leurs biens, ou amener leur reversion à la couronne. Un premier arrêt du par-

lement adjugea le comté de la Marche au roi qui en fit aussitôt don à sa mère. Tous les traitemens du connétable étaient suspendus, sous prétexte des besoins de l'état.

Bourbon, profondément ulcéré, ne songea plus qu'à la vengeance et s'engagea dans un traité avec Charles-Quint et Henri VIII. La sœur du premier, Éléonore, douairière de Portugal, devait lui être donnée en mariage, avec la Provence et le Dauphiné qui, joints au Bourbonnais et à l'Auvergne, son apanage, seraient érigés en royaume indépendant. Le reste de la France était livré à ses deux alliés. Il était convenu d'enlever le roi lors de son passage dans ses gouvernements, ou, s'il n'y pouvait réussir, de se joindre aux troupes de l'Empereur en Franche-Comté, afin de fermer le retour à François I^{er} dès qu'il aurait passé les Alpes. Celui-ci, déjà en marche pour l'Italie, quand il eut connaissance de ce complot, ralentit sa marche, la réglant sur celle de ses troupes par lesquelles il fit occuper Moulins. Bourbon était au lit, malade ou feignant de l'être. François I^{er} alla dans sa chambre, et lui dit : « qu'il savait les menées des ennemis pour l'attirer à son service, qu'il ne pensait pas qu'il y fût entré, que toutefois la crainte de perdre son état pouvait avoir troublé sa bonne amitié; qu'il eût à se rassurer; car, s'il perdait son procès contre lui ou sa mère, il lui restituerait tous ses biens. » Bourbon, sans se laisser prendre à ces promesses d'un roi offensé, dissimula et promit de rejoindre l'armée; mais se sentant surveillé, il se réfugia dans son château de Chantelle, d'où il envoya promettre sa soumission à condition que tous ses biens lui seraient rendus. Sur le point d'être investi par des forces très supérieures, il se déguisa en valet et, accompagné d'un seul gentilhomme, traversa les chemins détournés de l'Auvergne, du Forez, du Dauphiné, trouva la Savoie pleine des troupes du roi, et se jeta dans la Franche-Comté où il arriva le 9^e jour (1523). Ne voulant pas paraître en fugitif à l'armée d'Espagne qui attendait dans la Lombardie, il trouva moyen de lever 6,000 lansquenets en Allemagne et eut bientôt gagné leur affection.

Ce fut avec eux qu'il poursuivit l'armée française en retraite sur Ivrée et le Saint-Bernard. Boyard, soutenant le choc à l'arrière-garde, venait de tomber mortellement blessé quand il arriva. « Ne me plaignez pas, lui dit le loyal chevalier; je meurs sans avoir servi contre ma patrie, mon roi et mon serment » (1524).

Bourbon voulait pénétrer par Lyon dans le centre de la France où il assurait que la population se rangerait sous ses drapeaux. Charles-Quint n'osant aventurer son armée sur les promesses suspectes d'un émigré, ne consentit qu'à l'invasion de la Provence et lui adjoignit le marquis de Pescara qui prit à tâche de le contrarier et de l'humilier. Au siège de Marseille, un boulet ayant tué l'aumônier qui officiait dans sa tente, il envoya ce boulet à Bourbon en lui faisant dire : voilà les clefs que les bourgeois de Marseille vous présentent. L'approche de François I^{er} avec une armée leur fit repasser les Alpes. Quelque temps après il prenait sa revanche à la bataille de Pavie où François I^{er} fut fait prisonnier (24 février 1525). Bourbon n'eut pas à se louer de la reconnaissance de Charles-Quint : renvoyé d'Espagne en Lombardie, sans argent avec des troupes toujours prêtes à se mutiner pour la solde, il songeait à se rendre indépendant en Italie, et peut-être à renouer avec la France aux dépens des Espagnols. On le vit employer tout ce qu'il avait d'influence pour tirer les soldats de cette nation de Milan où ils torturaient les bourgeois et demandaient que les femmes et les valets fussent seuls laissés pour les servir. Sans un sou dans sa caisse, tous jurèrent qu'ils le suivront, fût-ce au fond des enfers. Des séditions éclatent, on tue des officiers, on pille ses équipages, il fuit pour échapper à la mort, mais reparait reprenant toujours son ascendant sur ces bandes indisciplinées que lui seul peut conduire. Rome que menaçait l'orage, fait en vain une trêve avec Charles-Quint. Bourbon refuse de l'observer; ses soldats veulent mettre en pièces l'envoyé qui en apportait l'ordre. Le chef des lansquenets avait fait faire une belle chaîne d'or exprès pour pendre et étrangler le pape de sa main. Le 6 mai 1527 cette armée sans

canons était sous les murs de la ville sainte. Bourbon est décidé à l'emporter ou à périr, et voyant quelque hésitation dans ses troupes, il saisit une échelle qu'il applique contre une brèche laissée à la muraille. Il commençait à monter, quand une balle de mousquet lui traversa les reins, le flanc et la cuisse. Sentant le coup mortel, il ordonna qu'on le couvrit d'un manteau et que sa mort fût cachée aux assaillans. En sortant de Rome livrée pendant deux mois à leurs pillages, ses soldats ne voulurent pas quitter son corps et l'emportèrent à Gaëte où un tombeau lui fut élevé.

D-R

BOURBON-CONDÉ (DUC DE), voy. CONDÉ.

BOURBON (ILE), possession française située à l'est de l'Afrique, sous le 31^e degré de latitude sud et sous le 54^e degré de longitude est. L'île a près de 48 lieues de tour; l'intérieur en est élevé et inculte, tandis que les pentes qui avoisinent les côtes sont bien cultivées et d'une grande fertilité. La chaleur du climat est tempérée par les brises; en hiver il tombe pourtant de la neige sur les montagnes. Le pic appelé, à cause de cette circonstance, *piton des neiges*, a 3,067 mètres de hauteur. C'est presque toujours du sud-est que souffle le vent; aussi la moitié orientale de l'île y est plus exposée que l'ouest. L'île Bourbon paraît devoir son existence à un volcan situé dans le sud : il s'en est échappé des torrens de lave dont on reconnaît aisément la direction; ses éruptions ont dû produire aussi ces pitons, ces affaissemens, ces déchirures que l'on remarque dans les rochers de l'extérieur. Le volcan laisse échapper encore, par des bouches qui varient de position, de la fumée, du feu et de la lave durant quelques mois de suite. Au bas d'un plateau, auprès du piton des neiges, jaillissent, dans un terrain boueux, des sources thermales dont la température est de 27 à 30° R. Les ouragans causent quelquefois de grands ravages dans l'île; ils sont beaucoup à craindre pour les navires qui ne trouvent sur les côtes que des rades foraines, sans aucun port qui puisse leur servir de refuge. Les pluies ordinaires, amenées par les vents du sud-est, arrosent bien plus l'est de l'île

que l'ouest, parce que les montagnes de l'intérieur arrêtent et divisent les nuages, au lieu de les laisser passer vers l'Occident; par cette raison, l'est, plus humide, est aussi plus fertile que la partie appelée *sous le vent*. Les mois de notre hiver sont ceux où il pleut le plus à l'île Bourbon. Suivant M. Thomas, la température, dans le courant de l'année, varie de 16 à 32°, sans que le passage d'un mois à l'autre offre beaucoup plus d'un degré de différence.

La partie orientale est arrosée par une quinzaine de rivières qui descendent des montagnes de l'intérieur, et dont plusieurs se sont frayé une route à travers les escarpemens des rochers volcaniques. On distingue dans ce nombre les rivières de l'est, des Marsouins, des Roches, Dumas; il n'y a que peu de rivières dans l'ouest. Autrefois l'île était couverte de bois: par les défrichemens on a fait disparaître les magnifiques forêts, et avec elles une partie des terres qui couvraient les roches, en sorte qu'aujourd'hui elles présentent un aspect aride et stérile. Il ne reste plus que peu de bois de teck, appelé dans la colonie bois *puant*, et si utile dans les constructions; pour la menuiserie on emploie le benjoin, le bois de natte, le tacamaka, le bois noir, le bois de fer, de maho, de pomme, etc. Le pêcher abonde dans les forêts. On a transplanté à Bourbon le manguiier de l'Inde, le tamarinier, l'avocat, le mangoustan des Moluques, le jam-rosa, le rima et d'autres arbres exotiques. Les colons cultivent aussi des oranges, des grenadiers, des citrouniers qui croissent même sans culture dans les ravins, des gouayaviers, des palmistes et des lataniers. L'île produit un peu au-delà de 26,000 quintaux de riz: ce grain, avec le maïs et le manioc, fait la base de la nourriture des gens de couleur, et on en exporte une partie pour l'île Maurice, ainsi qu'une partie des 18 à 20,000 quintaux de blé de la récolte annuelle. La récolte de la canne à sucre s'est élevée, de 1820 à 1827, de 4,500 000 kilogrammes à 15 millions; depuis ce temps elle a été augmentée encore beaucoup. On connaît dans l'île la culture du caféier d'Arabie depuis plus d'un siècle: il réussit parfaitement dans les quartiers

secs sous le vent. On récolte 30 à 35,000 balles de café, 100 à 200 milliers de clous de girofle, 1000 à 1200 livres de muscade, 50,000 livres de cacao, 64 à 66,000 livres de coton. La culture de l'indigo, du roucou, de la vanille est peu considérable; depuis qu'on a acclimaté le cocotier, on en tire déjà au-delà de 40,000 livres d'huile par an. Tout le produit du sol était évalué, pour 1822, à la somme de 17,703,900 fr.; on a exporté cette année pour 8 à 9 millions. Le commerce d'exportation s'accroît beaucoup: en 1832, il a été importé en France, de l'île Bourbon, des denrées équivalant à 13,741,213 francs; l'île a reçu de ce royaume des marchandises seulement de la valeur de 5,171,978 fr. Une grande partie des vivres passe à l'île Maurice. Le commerce entre Bourbon et la métropole occupait, en 1822, 63 bâtimens avec 1,140 h. Suivant les calculs de M. Thomas, l'île entre pour un 9^e dans le total de la navigation commerciale de la France avec ses colonies. L'île Bourbon tire de l'Inde les toiles de coton servant à vêtir les gens de couleur; elle reçoit de Madagascar des bœufs; des Moluques, les épices. Les habitans pourraient se livrer avec avantage à la pêche des baleines.

La population consiste en Européens, noirs, créoles, Malgaches, Cafres, etc. En 1826 on y comptait 17,850 blancs, 5,883 gens de couleur libres, 61,898 noirs esclaves, sur lesquels pèsent tous les travaux des champs. L'île a un gouverneur; ses 11 communes (qui sont celles de Sainte-Rose, Saint-Benoît, Saint-André, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre et Saint-Joseph) ont chacune un maire et un conseil municipal. C'est dans la commune de Saint-Denis qu'est située la ville de ce nom, chef-lieu de l'île et résidence du gouverneur. Elle a un collège royal et une cour royale. Autrefois l'île Bourbon, étant considérée comme un appendice de l'île de France, ne servait qu'à fournir des denrées à cette colonie; mais depuis que les Anglais occupent l'île de France ou Maurice, Bourbon est la seule échelle que possède la France dans les mers australes de l'Afrique sur la route de l'Inde: aussi le com-

merce de l'île date de cette époque, ainsi que la fabrication du sucre, qui deviendra probablement la principale industrie de cette colonie. M. Thomas, ancien commissaire de la marine dans l'île, a publié en 1818, à Paris, un *Essai de statistique de l'île Bourbon*, 2 vol. in-8^o avec des tableaux. Il faut y joindre les observations sur cet ouvrage publiées par M. Billiard. La carte de l'île a été levée par M. Schneider depuis la restitution de la colonie à la France.

Dans l'origine l'île était appelée *Mascareigne*, d'après le navigateur Mascareñas, qui en fit la découverte en 1545. Des fibustiers français, qui vivaient à Madagascar avec des négresses, vinrent un siècle après y former des établissements, pendant que la compagnie française des Indes y avait seulement une factorerie. Dans le siècle actuel, durant leur guerre contre Napoléon, les Anglais s'en emparèrent; mais ils la rendirent lors de la paix, en gardant l'île Maurice. Depuis ce temps il semble que Bourbon est à leur discrétion; le gouvernement français y a établi 6 bataillons de milices, pour la mettre à l'abri d'une surprise, et pour maintenir l'ordre dans l'intérieur. Le commerce avec Bourbon donne quelque occupation aux ports de Bordeaux, Nantes, le Havre et Saint-Malo. Ce commerce pourrait être bien plus actif.

D-c.

BOURBONNAIS, ancienne province de France, avec titre de duché, bornée au nord par le Nivernais et le Berry, au sud par l'Auvergne, à l'est par la Bourgogne et le Forez, et à l'ouest par le Nivernais. On lui donnait 30 lieues de long sur 15 à 20 de large. Elle tire son nom du château de Bourbon-l'Archambault, berceau de la maison de Bourbon (*voy. plus haut, p. 38*), dont quelques tourelles sont encore debout. La ville, renommée dès l'origine par ses eaux thermales, qui s'était formée autour du manoir féodal, était anciennement capitale de la province. Dans les derniers temps, ce fut Moulins qui prit le premier rang. Lors de la conquête du pays par les Romains, le sol du Bourbonnais était occupé par les *Éduens*, les *Bituriges-Cubi* et en partie par les *Arverni*. Sous Honorius il fut

compris dans la première Aquitaine, à l'exception de la portion située entre l'Allier et la Loire, qui dépendait de la première Lyonnaise. De la domination des Romains le Bourbonnais passa sous celle des Visigoths, puis sous celle des Francs qui s'en emparèrent après la victoire de Clovis sur Alaric, en 507. Jusqu'au commencement du x^e siècle cette province fit partie du duché d'Aquitaine; à cette époque elle fut soustraite à l'autorité de ces ducs puissans, vassaux ou tributaires du royaume des Francs et considérée comme une sirie ou seigneurie, depuis érigée en duché et placée sous la mouvance immédiate de la couronne. *Voy. l'art. maison de BOURBON.*

Le Bourbonnais faisait partie, avant la révolution, du gouvernement du Lyonnais; il était du ressort du parlement de Paris, de la généralité de Moulins et du diocèse de Bourges. On le divisait en haut et bas Bourbonnais. Il forme aujourd'hui le département de l'Allier en entier et l'arrondissement de Saint-Amand dans le Cher (*voy. ALLIER*). On peut consulter pour plus de détails l'*Histoire du Bourbonnais*, par M. Coiffier-Damoret, Paris, 1816, 2 volumes in-8^o, et l'ouvrage de luxe publié à Moulins, à l'occasion de la dernière exposition de l'industrie, sous ce titre : *L'Ancien Bourbonnais*, par Achille Allier; 1844, in-fol.; livr. I-V. M. Aimé Chenavard dirige la partie artistique de ce bel ouvrage. P. A. D.

BOURBONNE-LES-BAINS, ville de France située à 7 lieues de Langres (département de la Haute-Marne). Sa population, sans compter les militaires et les étrangers qui s'y rendent en grand nombre, est de 3,400 habitans; elle est bâtie tout à la fois sur le plateau d'une colline et dans les deux vallons qui en dépendent, sur la rivière de l'Apance. On y a découvert des antiquités qui prouvent que cette ville et ses eaux thermales étaient célèbres dès le temps de la domination romaine dans les Gaules. Pour la description et la critique de ces antiquités, aussi bien que pour l'étymologie du nom de Bourbonne, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à l'intéressant travail publié récemment par M. J.

Berger de Xivrey, l'un de nos collaborateurs.

La température de Bourbonne, très variable, est en général plus basse que celle de Paris, quoique pourtant cette petite ville soit située plus au midi que la capitale; mais aussi Bourbonne est bien plus élevée au-dessus du niveau de la mer; les grandes pluies et les inondations y sont très fréquentes. La température des eaux thermales, qui font toute la célébrité de cette ville, n'est pas moins variable que celle de l'atmosphère. Du reste, voici leurs qualités : claires, incolores; odeur assez sulfureuse, goût à la fois fade et salé; pesanteur un peu plus grande que celle de l'eau distillée. On en distingue trois sortes différentes. Ces eaux sont efficaces pour les maladies scrofuleuses, pour certaines espèces de rhumatismes, pour les douleurs qui survivent à d'anciennes blessures, mais plus particulièrement pour les plaies d'armes à feu, et pour quelques paralysies d'espèces déterminées. On trouve à Bourbonne un établissement thermal civil et un hôpital militaire. Celui-ci, fondé par Louis XV en 1732, fut agrandi en 1785 par Louis XVI. On y traite, aux frais de l'état, environ 800 militaires. Les eaux se prennent en bains par douches et comme boisson. A la *Fontaine-Chaude* ou *Matrolle*, la température est de 46 degrés et demi. Ses eaux servent surtout aux buveurs. Si l'on se plongeait dans cette fontaine la peau serait bientôt brûlée; il en est même résulté de plus funestes effets. Au village de La Rivière, à 2 lieues de Bourbonne, est une eau ferrugineuse froide, dont l'usage est favorable aux estomacs faibles, aux jeunes personnes affectées de pâles couleurs, et aux personnes qui ont des maladies de la vessie. Depuis 1812 Bourbonne est une propriété de l'état. Malgré quelques promenades, et à cause même du genre des malades qui se rendent à Bourbonne, la saison des eaux n'est pas gaie dans cette ville. A. S.-R.

BOURBONS (DYNASTIE DES). Lorsqu'on cherche un caractère d'unité dans la dynastie des Bourbons, de 1589 à 1830, on peut le trouver dans son action sur la formation complète et la décomposition de la monarchie absolue

qu'elle conduit à son apogée et qu'elle voit mettre en pièces, sans réussir à la transformer en monarchie constitutionnelle ou du moins à s'y maintenir.

Quand elle monta sur le trône de France, dans la personne de Henri IV, ce royaume, déchiré par les guerres religieuses du catholicisme et du protestantisme, semblait toucher à sa dissolution comme monarchie. Elle éteignit le feu des guerres civiles dont quelques lueurs reparurent encore sous les minorités de Louis XIII et de Louis XIV; elle appliqua ses forces à annuler d'une part les grands, de l'autre les calvinistes, obstacles à la centralisation monarchique, et favorisa d'une main protectrice le développement du tiers-état. On peut dire que le caractère général du XVII^e siècle fut le progrès commun de la royauté et de la classe moyenne. Après cette époque, la monarchie absolue, parvenue à son apogée, descend sur une pente rapide et enfin se brise en éclats contre le géant populaire. Celui-ci, grandi par ses soins et indigné de la servitude politique où on voulait le maintenir, s'émancipe par la révolution de 1789 et donne naissance à l'ordre nouveau qui, après les vicissitudes diverses de la république (1792), de l'empire (1804), de la restauration (1814), après avoir expulsé, rappelé, renvoyé de nouveau la branche aînée des Bourbons en 1830, a pris sans retour possession de la France.

En 1589, quand tous les ressorts de l'autorité royale se trouvaient détendus par l'abâtardissement des derniers Valois, par la politique étroite, fallacieuse et versatile de leur mère, Catherine de Médicis, incapable de suivre un plan et de s'élever au-dessus des menées d'une intrigue, ce fut un grand bonheur que l'ascendant des ducs de Guise pour la France, menacée d'un démembrement nouveau en fiefs indépendans, comme au déclin de la race carolingienne. Ils surent grouper autour d'eux les seigneurs qui couvraient leur ambition du masque de la religion, et, visant à la royauté pour leur compte, ils empêchèrent que la dynastie, qu'ils avilissaient, ne l'eutralisât dans sa chute.

Le duc de Guise manqua de résolu-

Don après la journée des barricades (voy.), qui devait le perdre ou lui donner la couronne. Après l'assassinat de son frère, aux États de Blois, l'indécis duc de Mayenne n'osa subitement élever son audace jusqu'au trône. Lorsque Henri III tomba sous le couteau de Clément, aux applaudissemens des catholiques, il attendit encore. Alors les divisions de la Ligue, fomentées par Philippe II qui voulait faire de la France une de ses provinces ou la dot de sa fille, puis la perte d'une foule d'espérances et l'épuisement amené par les malheurs d'une lutte ainsi prolongée, disposèrent à une transaction catholiques et protestans découragés. Henri IV avait conquis leur admiration par sa valeur. Sa bonté, que ne purent lasser 17 assassinats ni des trahisons multipliées, garantissait l'oubli des injures. Aimable, il attirait, par la facilité de ses mœurs, la foule de ceux que, dans ces temps de désordre, eût écartés une conduite austère et qui se firent chèrement acheter. Pour goûter enfin les douceurs de la paix, on crut, ou du moins on voulut croire, à la sincérité de sa conversion, quoique, suivant quelques-uns, le jour (1594) où il rentra dans le sein de l'église romaine, il eût écrit à la belle Gabrielle : « C'est aujourd'hui que je fais le saut périlleux. »

Après la mort d'Henri III, le dernier des Valois (voy.), HENRI IV, était, en vertu de la loi salique, l'héritier le plus direct de la couronne. Par son père, ANTOINE de Bourbon, duc de VENDÔME et roi de Navarre, au moyen de son mariage avec Jeanne d'Albret, il descendait de Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis qui avait épousé l'héritière de Bourbon (voy. plus haut). *L'Art de vérifier les dates* (t. VI, p. 426, in-8°, 1818) a hasardé, sans titres, l'assertion assez grave que la branche des comtes de Bourbon-Busset, descendant de Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège en 1456, était d'un degré plus voisine du trône que celle de Henri de Navarre; mais les historiens sont unanimes sur la bâtardise de cette branche. Dans les archives du château d'Avanges, près Ta-

rare, existe un contrat de mariage, passé le 22 janvier 1509, où le fils de l'évêque de Liège se donne lui-même les noms et qualités de Pierre, *bdicari de Bourbon*, seigneur et baron de Busset. L'original de ce contrat a été montré en 1833 à M. Laine, auteur d'une notice sur les Bourbons.

Assassiné le 14 mai 1610, Henri IV laissa de sa seconde femme, Marie de Médicis, 5 enfans : LOUIS XIII, âgé de 9 ans; J.-B. GASTON, duc d'ORLÉANS (mort 1660), qui ne laissa pas d'héritier mâle; ÉLISABETH, mariée à Philippe IV, roi d'Espagne (morte 1644); CHRISTINE, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie (morte, 1683); HENRIETTE-MARIE, femme de Charles I^{er}, roi d'Angleterre (morte 1669). Nous ne faisons pas mention de 8 enfans naturels reconnus.

Durant la minorité de Louis XIII, la régente, Marie de Médicis, conduite par l'Italien Concini qu'elle avait fait maréchal d'Ancre, abandonne à l'exigence des grands le trésor d'Henri IV. Cette concession n'évite pas la guerre civile. Bientôt son favori est assassiné, elle-même est exilée (1617) par l'ordre de son fils, et à sa place règne le conciliant favori De Luynes, devenu connétable sans presque avoir tiré l'épée. Il échoue avec son maître au siège de Montauban, défendu par les protestans, et meurt (1621). Peu après (1624), Richelieu, introduit par la reine-mère dans le conseil, y porte son ascendant dominateur, et se dévoue sans relâche à la grandeur de la France et de la royauté, affrontant avec audace les haines dont l'orage grondait, éclatait sur sa tête, et se maintenant par la souplesse, la vigueur et le noble emploi de son génie sur le sol mouvant du pouvoir que minaient continuellement sous ses pas la mère, le frère, la femme, les favoris, les maîtresses, les confesseurs de son maître, habiles à nourrir les ombres de ce prince faible, jaloux et soupçonneux, qui ne pouvait se passer de Richelieu ni lui pardonner d'être si nécessaire. Louis XIII fut amené à les lui sacrifier tous. Il ne le fit pas de manière à concilier avec ses devoirs de roi ce qu'il devait à ses affections, où on lui

reproche de n'avoir presque toujours apporté qu'une jalousie maussade. Il brillait par son courage aux armées. Son plus bel éloge est d'avoir eu assez de jugement pour comprendre le génie de l'homme d'état dans Richelien et d'avoir assez aimé la gloire et la France pour supporter jusqu'à la fin la longue et droite tyrannie exercée sur lui par ce ministre. A sa mort, les calvinistes privés des forteresses et du droit de s'assembler qui en avaient presque fait une république au sein de la monarchie, s'estimaient heureux de la sécurité qui leur était donnée pour la liberté de leur culte et la jouissance de leurs biens. Les grands étaient terrifiés par cette main de fer qui avait fait rouler sur l'échafaud les têtes des plus puissans d'entre eux. Une politique élevée, portant au dehors le courage inquiet des Français, avait abaissé la maison d'Autriche. Toute idée de révolte était oubliée à l'intérieur, et le terrain se trouvait préparé pour recevoir la grande unité administrative et les merveilles du règne de Louis XIV.

Louis XIII, marié en 1615 à Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, mort le 14 mai 1643, laissa deux fils : LOUIS XIV, né le 5 septembre 1638, et PHILIPPE qui reçut de son frère aîné l'apanage et le titre de duc d'ORLÉANS (voy. MAISON D'ORLÉANS). Ce prince, tige de la branche cadette aujourd'hui assise sur le trône des Français, eut d'un second mariage, avec Charlotte Élisabeth de Bavière, fille de l'électeur palatin, Philippe d'Orléans, régent de France sous la minorité de Louis XV et mort en 1723.

Louis XIV continue la branche aînée. Elle passe par son fils Louis dauphin, dit monseigneur, né de son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV et d'Élisabeth de France. Ce prince, mort le 14 avril 1711, avait eu de Marie-Aune-Christine-Victoire de Bavière, 1^o Louis, duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, après avoir eu de Marie-Adélaïde de Savoie 3 fils, dont deux morts en bas âge, et Louis XV, né le 15 février 1710 (voy. BOURGOGNE); 2^o PHILIPPE, duc d'Anjou, roi d'Espagne, dans la personne duquel commence

la tige des Bourbons espagnols, qui projette les branches collatérales de Parme et Plaisance et des Deux-Siciles (voy. PHILIPPE V); 3^o CHARLES, duc de Berry, mort en 1714 (voy. BERRY).

Louis XIV eut encore 2 fils et 3 filles morts jeunes. Nous ne parlons pas ici de 11 autres de ses enfans naturels, et légitimés.

Après la guerre presque ridicule de la Fronde, où le parlement, embarrassé dans les formes lentes de la procédure, se prêtait gauchement aux allures de quelques princes brouillons et factieux, on ne trouve plus debout qu'un grand roi, planant avec majesté sur son peuple. L'aristocratie, comme corps, était moissonnée; l'égalité démocratique n'était encore qu'en germe. Tandis que la classe moyenne croissait sous l'aile de la royauté, trop faible encore pour élever ses prétentions à la vie politique, il n'y avait place que pour le despotisme, et Louis XIV put dire, avec vérité : « L'état, c'est moi. »

« Ce fut pour la France une chance heureuse d'avoir produit dans ce moment même un roi capable de remplir avec éclat cette période obligée d'asservissement, » a dit M. de Châteaubriand.

« Dans les 30 premières années de l'avènement de Louis XIV aux affaires, il siégeait 8 heures par jour aux conseils, conciliant les affaires avec les plaisirs, écoutant, consultant, mais jugeant lui-même. Ses ministres changeaient, mouraient; lui, toujours le même, il accomplissait les devoirs, les cérémonies, les fêtes de la royauté, avec la régularité du soleil qu'il avait choisi pour emblème. » (Michelet, *Précis*, etc., p. 216.)

M. Guizot, dans son *Cours* de 1828, a exposé, avec la profondeur qui le caractérise, comment le gouvernement de Louis XIV a fait marcher la France en tête de la civilisation, attirant les regards et gouvernant les esprits par son opinion. Ne se bornant pas à attribuer cette influence à son éclat, à ses conquêtes, à la magnificence de sa gloire littéraire, l'historien pénètre plus avant dans les causes, en donnant le caractère de ses guerres, de sa diplomatie, de son administration.

Sous sa main la guerre, perdant ce

diplomatie, conduite avec des principes fixes et dans un but constant, due à l'influence du principe religieux qui avait mis aux mains si longtemps la ligue protestante et la ligue catholique en Europe. Elle vise à l'abaissement des puissances rivales, pour donner de la pondérance à la France. L'habileté des négociateurs étonne : quand on voit les dépêches, les mémoires, les lettres de Torcy, des D'Avaux, avec les négociateurs étrangers, on est étonné de leur supériorité. Sérieux, appliqués, ces courtisans d'un roi jugent les événements extérieurs, ils ont compris les besoins de la liberté, les aspirations populaires, mieux que la plupart des nationaux contemporains eux-mêmes. Les ministres hollandais paraissent en état de rivaliser avec eux. On voit l'imposante attitude que donne à la France des guerres et des négociations ainsi dirigées.

L'administration était à peine ébauchée, il l'organisa pour faire arriver avec une manière sûre et prompte l'action gouvernementale au centre de toutes les parties de la société et faire remonter vers lui les intérêts de cette société, soit en hommes, soit en argent. Cet admirable in-

pour les peuples même.

Mais par le vice fondamental du despotisme, qui ne veut pas d'obstacles à son action, ce gouvernement si fort assista à sa propre décadence; il vieillit avec Louis XIV. En 1712 il était aussi usé que lui. Le cortège des grands hommes, qui d'abord avait éclairé des flambeaux de la gloire le superbe catafalque de nos libertés, avait disparu. Dans l'administration, comme aux armées, des hommes médiocres les avaient remplacés, et l'on vit, après nos revers multipliés, l'ennemi pousser ses partis jusqu'à quelques lieues de Paris. Louis XIV emporta au tombeau (1715) les malédictions des protestants persécutés, qui, forcés de s'expatrier, allèrent enrichir l'étranger de leur industrie et de leurs capitaux. Ses profusions et les dépenses de la guerre laissèrent la France sous le faix d'une dette de près de 4 milliards d'aujourd'hui, et le peuple insulta son cercueil.

La popularité entourée de sa faveur le régent Philippe d'Orléans, dont la politique plus amie de la liberté, les mœurs dissolues et le cortège de roués, offraient un contraste tranché avec le règne précédent. Enfant, Louis XV respira cet air infecté de la régence, et les goûts dépra-

zinski (1733), beau-père du roi. Cependant la Lorraine est cédée à la France, comme compensation, par l'empereur Charles VI empressé d'assurer à tout prix sa succession à sa fille Marie-Thérèse (1738). Dans la guerre qui éclate à cette occasion, l'occupation de la Bohême et la victoire de Fontenoi jettent sur les armes françaises un éclat momentané bien compensé par l'abandon de l'électeur de Bavière, empereur d'un moment, à la vengeance de l'Autriche (1743). Plus tard, les humiliations de la guerre de Sept-Ans vinrent précipiter le discrédit du gouvernement. Au dedans comme au dehors il était frappé d'impuissance. Il s'effaçait devant l'opinion publique qui saisissait l'autorité morale, portant un examen sans bornes sur tout : religion, politique, philosophie, nature morale et matérielle. Cette opinion, reine de l'époque, bouleversait les idées, les sciences, avec une audace incroyable, inspirée par son isolement de la pratique des affaires, dont les difficultés dans l'application servent à contenir la témérité des idées purement spéculatives. Le mouvement qui faisait rouler vers l'abîme la monarchie absolue, n'échappait pas à l'esprit de Louis XV; mais son égoïsme retrouvait la sécurité en songeant qu'elle durerait encore plus que lui.

Ce roi mourut en 1774. Son fils Louis, dauphin, marié à Marie-Thérèse d'Espagne, était mort en 1765, laissant trois fils : 1° Louis XVI, qui succéda à son grand-père et périt à 39 ans en 1793; 2° Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, depuis Louis XVIII, mort en 1823; 3° Charles-Philippe, comte d'Artois, successeur de son frère sous le nom de Charles X.

Louis XVI, marié à Marie-Antoinette d'Autriche, morte sur l'échafaud en 1793, en eut : 1° Louis, dauphin, mort en 1789 à 11 ans; 2° Louis XVII, son successeur, mort âgé de 10 ans, dans la captivité en 1795; 3° Marie-Thérèse, dite M^{me} Royale, née en 1778, qui a épousé son cousin le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, né en 1775 (voy. Louis et Angoulême). Le comte d'Artois, outre Louis-Antoine, duc d'Angoulême et dauphin, a eu de Marie-Thérèse de

Sardaigne, Charles, duc de Berry (voy. Berry), né en 1778. Ce prince, assassiné par Louvel en 1820, a laissé de son épouse Caroline de Sicile, Marie-Louise-Thérèse, dite M^{lle} d'Artois, et le duc de Bordeaux (voy. ce mot), en faveur duquel Charles X et son fils, le duc d'Angoulême, ont abdicqué inutilement en 1830.

Quand, à la suite du mécontentement général et du désordre des finances, le vertueux mais faible Louis XVI appela à son aide les États de la nation, tombés depuis près de deux siècles en désuétude, l'opinion publique, qui avait pris en haine ou en mépris l'état social tout entier, enivrée à son tour par le pouvoir presque absolu qu'elle exerçait, renversa, avec la rapidité de l'ouragan, institutions, opinions, mœurs, société. Sur le sol ainsi nivelé le sang de Louis XVI avait coulé emportant la royauté des Bourbons. Ses frères attendirent plus de vingt années dans l'exil qu'une croisade européenne les ramenât dans cette France épuisée par les guerres de l'empire. A travers les tourmentes révolutionnaires, ou sous le sceptre glorieux de Napoléon, elle avait en vain cherché l'accord difficile du pouvoir et des libertés. Louis XVIII lui rapportait ce don précieux, avec la charte et la paix. Rejeté hors de France par le débarquement de Napoléon, mais revenu après les Cent-Jours, tant qu'il vécut il maintint avec adresse la balance entre les partis, luttant contre l'impopularité attachée à sa branche, qui, ramenée par les armées étrangères à la suite de nos revers et saisie d'une incurable défiance envers les générations nouvelles, grandies en son absence, cherchait à les contenir en prenant son point d'appui au dehors. Un élan de confiance saisit un instant Charles X à son avènement, mais bientôt il retomba dans la défiance qu'augmentait son défaut de lumières politiques; et, cédant à de funestes conseils, il crut pouvoir ravir à la classe moyenne les garanties politiques qu'il avait jurées. Le privilège de nommer les députés, de faire les lois, d'asseoir et de voter l'impôt, de recueillir enfin les principaux fruits du gouvernement représentatif, il songeait à les concentrer entre les mains d'une

aristocratie sans influence, dont les intérêts, les souvenirs, les opinions étaient antipathiques avec cette classe moyenne, qui, en France, possède le sol, les richesses de l'industrie, les lumières, l'activité. Enflé par la prise d'Alger et irrité par la résistance des députés de 1830, il manifestait sans détour toute la portée de ses intentions par ses ordonnances du mois de juillet, quand l'insurrection des Parisiens brisa comme un verre fragile son pouvoir et cette *légitimité*, talisman avec lequel il croyait braver la tempête. Reconduit avec égards à Cherbourg où il s'embarqua pour l'Angleterre, il s'est depuis retiré en Bohême avec le duc et la duchesse d'Angoulême et le jeune duc de Bordeaux. Sa chute signale un éveil des restaurations; elle montre que la légitimité, élément précieux du pouvoir monarchique, ne porte ses fruits qu'en s'alliant aux affectueux et aux intérêts dominans.

D-E.

BOURBONS D'ESPAGNE, DES DEUX-SICILES ET DE PARME.

La maison de Bourbon, issue de Robert-le-Fort d'une part, par les premiers seigneurs de ce nom, de l'autre par la branche fondée par Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis, et encore, dit-on, par la maison d'Albret à laquelle elle s'allia, jouissait, sous les Valois, du rang des *premiers princes du sang*. Par la trahison du connétable de Bourbon elle était déchue de sa splendeur et de son ancienne puissance (voy. p. 41), lorsqu'elle se para d'une couronne royale, à la suite du mariage du duc Antoine avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre. Henri IV, d'abord éloigné du trône de France par le fanatisme religieux qui secondait les prétentions des Guises, s'y assit à la fin et réunit à une couronne sans éclat celle des Capétiens, ses ancêtres, l'une des plus brillantes de la chrétienté.

Mais là ne s'arrêta pas la fortune de la maison de Bourbon ou de celle de Vendôme qui en est une branche cadette. On a vu, dans l'article précédent, que Louis XIV plaça l'un de ses petits-fils sur le trône des Espagnes et des Indes auquel, à cette époque, étaient soumises les Deux-Siciles; et ainsi sa race semblait destinée à entrer à son tour en pos-

session de cet empire presque universel long-temps exercé en Europe par la maison de Habsbourg. Les droits du roi étaient litigieux et d'ailleurs il y avait formellement renoncé; ceux de sa femme Marie-Thérèse, fille du roi Philippe IV et de leur descendance, les ducs de Bourgogne et d'Anjou, n'étaient pas moins contestables: ces droits seront discutés aux articles ESPAGNE et SUCCESSION D'ESPAGNE (*guerre de la*). Néanmoins, le petit-fils de Louis XIV fut proclamé roi à Madrid, en 1700, sous le nom de PHILIPPE V. La dynastie nouvelle régna sur l'Espagne jusqu'à nos jours et sans autre interruption que celle de la guerre de la Péninsule, suscitée par Napoléon lorsqu'il imposa comme roi à l'Espagne son frère Joseph.

Les Bourbons ne donnèrent point à ce pays de ces rois puissans et dominateurs tels qu'il en avait vu dans Charles I^{er} et dans Philippe II; mais l'administration fut réglée sous Charles III et l'agriculture encouragée. Le pacte de famille entraîna souvent l'Espagne dans des guerres; cependant elle put s'occuper d'elle-même plus qu'elle n'avait fait jusque là, et des ministres habiles la poussèrent dans la voie du progrès social. Après Philippe V (1700-1746), FERDINAND VI (1746-1759), CHARLES III (1759-1788), CHARLES IV (1788-1808), et FERDINAND VII (1814-1833), régnèrent successivement. Ferdinand VII qui n'avait pas de descendance mâle, mais à qui sa 3^e femme avait donné deux filles, abolit dans ses états la loi salique, et à sa mort, en 1833, le trône passa à ISABELLE II, sa fille aînée, qui l'occupe encore. Cependant, le chef actuel de la maison, don CARLOS, frère de Ferdinand VII, se jeta, en 1834, dans les provinces basques où déjà une insurrection s'était organisée, et prit le titre de roi; mais, sur la proposition de la reine-régente, les cortès réunies à Madrid ont prononcé son exclusion du trône et celle de sa postérité, pour fait de rébellion et de lèse-majesté.

Philippe V, tranquille possesseur du trône d'Espagne, ne put conserver celui des Deux-Siciles où la maison de Habsbourg opéra sa restauration dans la personne d'un fils de Léopold I^{er} qui prit

le titre de Charles III. Élisabeth de Farnèse, héritière de Parme et femme de Philippe V, opposa à ce prince son fils du même nom qui finit par se faire proclamer roi en 1735. Alors la maison de Bourbon resta en possession de ce nouveau trône, en même temps qu'elle fit l'acquisition des duchés de Parme et de Plaisance, dévolus au second fils d'Élisabeth. Cette dernière souveraineté est dans ce moment en d'autres mains (voy. MARIÉ-LOUISE), mais elle doit être restituée aux Bourbons à la mort de la duchesse actuelle, et le duché de Lucques leur a été donné provisoirement en dépôt.

CHARLES III, fils de Philippe V et d'Élisabeth de Farnèse, succéda en 1759 à son frère Ferdinand VI sur le trône d'Espagne et céda celui de Naples à son 3^e fils, FERDINAND, IV^e du nom, et depuis appelé Ferdinand I^{er} (1759-1825; celui-ci eut pour successeurs son fils FRANÇOIS I^{er} (1825-1830) et son petit-fils FERDINAND II, le roi actuel. La reine des Français Marie-Amélie est une fille de Ferdinand I^{er}; madame la duchesse de Berry et Marie-Christine, reine-régente d'Espagne, sont des filles de François I^{er}; les deux rois ont laissé plusieurs autres princes et princesses.

Le futur possesseur de Parme et de Plaisance est l'infant d'Espagne, duc de Lucques, CHARLES-LOUIS, fils de la reine d'Étrurie. J. H. S.

BOURDALOUE (LOUIS), l'un des coryphées de l'éloquence de la chaire en France, naquit à Bourges en 1632. Il étudia chez les jésuites et entra dans cette société à 16 ans; après qu'il se fut perfectionné, ses supérieurs lui confièrent successivement les chaires d'humanités, de rhétorique, de philosophie et de théologie morale. Ayant rempli ces différens postes avec distinction, il se livra à la prédication, d'abord en province, ensuite à Paris où il fut appelé en 1669; bientôt il y acquit une grande réputation. M^{ns} de Sévigné écrivait à sa fille n'avoir jamais rien entendu de plus beau que ses sermons. Louis XIV, sur les rapports qu'on lui en fit, voulut l'entendre à la cour: il fut, en conséquence, nommé pour y prêcher l'aveugle en 1670. Il plut tellement qu'on le désigna pour

les carêmes de 1672, 1674 et 1675 et pour plusieurs autres, le roi ayant témoigné le désir de l'entendre tous les deux ans, *aimant mieux ses redites que les choses nouvelles des autres*. On qualifiait Bourdaloue *roi des prédicateurs et prédicateur des rois*. Après la révocation de l'édit de Nantes le roi l'envoya à Montpellier, en 1686, pour achever la conversion des protestans que la violence avait détournés du culte de leurs pères: il réunit, dit-on, tous les suffrages. Il avait le talent de se mettre à la portée de son auditoire et employait, pour le convaincre, le raisonnement plutôt que l'éloquence. Sa morale était douce, facile à pratiquer et persuasive. Son admirable fécondité le mettait à même de varier tellement ses plans qu'il composait trois ou quatre discours sur la même matière avec tout l'attrait de la nouveauté.

Lorsque l'âge l'engagea à renoncer à la chaire (1700), il se livra à visiter les prisonniers, les malades, et à porter partout des consolations. C'est à ces exercices qu'il consacra toute sa vie. Les ennemis de la société dont il a fait un des principaux ornemens ont toujours respecté sa personne. On a dit que *sa conduite était la meilleure réfutation des Lettres Provinciales*.

Il mourut à Paris en 1704; il avait encore dit la messe la veille. On a fait plusieurs éditions de ses ouvrages, dont une in-8° et une autre in-12, 18 volumes, contenant les divers *Avents*, 1 vol. *Carême*, 3 vol.; les *Dominicales*, 3 v.; *Exhortations*, 2 vol.; *Panegyriques*, 2 vol.; *Retraites*, 1 vol.; *Mystères*, 2 vol.; *Pensées*, 2 vol.; *Instructions chrétiennes*, 2 vol. La dernière édition a paru en 1812, avec une Notice sur Bourdaloue, par M. Villenave, 16 vol. in-8°. L-x.

BOURDEAU, ancien garde-des-sceaux, député de la Haute-Vienne, naquit dans ce département vers 1765, et s'adonna de bonne heure à l'étude du droit. Procureur-général de son département en 1814, il fut nommé par ses concitoyens membre de la Chambre des députés, en 1815; et, depuis 1816 jusqu'en 1825, il est resté procureur-général près la cour royale d'Ille-et-Vi-

aine (Rennes). Depuis 1815, M. Bourdeau a fait partie de toutes les législatures, excepté de celles qui ont suivi immédiatement la révolution de juillet. Il fut l'un de ceux qui votèrent la loi qui instituait les cours prévôtales, celle contre les cris séditieux, ainsi que la loi dite d'amnistie, du 12 janvier 1816; il se prononça aussi pour la suspension de la liberté de la presse et se montra pendant long-temps zélé défenseur des ministres. Il déploya toute son énergie en faveur du système d'élection qui prévalut sous le ministère de M. Decazes, et appuya toutes les lois exceptionnelles qui furent présentées. Vers 1826, lorsque la chute du ministère Villèle était imminente, M. Bourdeau parut revenir sur ses pas, et se rangea du côté de l'opposition royaliste; il se démit de sa place de procureur-général et vota avec la contre-opposition. Cependant, le renvoi du ministère Villèle ayant fait place à celui de M. de Martignac, M. Bourdeau fut nommé, en 1828, directeur-général de l'enregistrement et des domaines, puis conseiller d'état en service extraordinaire, sous-secrétaire d'état au ministère de la justice en 1829, et bientôt après garde-des-sceaux, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la venue du ministère Polignac, en août 1829. Depuis la révolution de juillet, M. Bourdeau a vécu dans la retraite jusqu'en juin 1834, où il fut élu député à Limoges. F. R-n.

BOURDON (hist. nat., etc.). Ce mot a beaucoup d'acceptions. Il est le nom d'un insecte dont nous parlons aux articles **BOURDONNEMENT** et **ABEILLE**. On nomme *bourdon des pèlerins* leur long bâton de voyage. Dans plusieurs chapitres les chanoines ou bénéficiers en chappe qui sont au lutrin, portent aussi de ces bourdons qui sont très hauts, revêtus de feuilles d'argent ou de vermeil et surmontés de divers ornemens.

La cloche qui porte le nom de *bourdon* est d'un son grave et de fortes dimensions; on ne sonne ces grosses cloches que dans les grandes occasions. Le bourdon de Notre-Dame de Paris pèse près de 32 milliers et son battant est du poids de 976 liv. Elle fut fondue en 1682 et définitivement suspendue en 1685. S.

BOURDON (mus.), jeu d'orgue de l'espèce des flûtes, composé de tuyaux à ouverture cylindrique ou carrée, bouchés à leur extrémité supérieure, et produisant, à cause de cela, l'octave grave du son qui en sortirait s'ils étaient ouverts par les deux bouts. Il est facile de se rendre compte de ce phénomène, en considérant que la colonne d'air mise en vibration par le vent du soufflet doit parcourir deux fois la longueur du tuyau, puisqu'elle ne trouve pas d'issue à l'extrémité supérieure; la longueur étant doublée, au moyen de cette allée et venue, l'intonation se trouve nécessairement baissée d'une octave.

Le son d'un bourdon est plus sourd et plus faible que celui d'une flûte ouverte sonnante à l'unisson; mais dans les petites orgues ce désavantage est balancé par l'exiguité de la place qu'occupe le bourdon.

Il y a des bourdons de 4, de 8, de 16 et de 32 pieds, c'est-à-dire, dont le son le plus grave est à l'unisson d'un tuyau de 4, de 8, de 16 et de 32 pieds, d'où il suit que le tuyau le plus grand d'un bourdon de 4 n'a que 2 pieds; celui d'un bourdon de 8 a 4 pieds, et ainsi des autres.

Dans les orgues de petite dimension, où la place manque pour mettre une flûte de 8 pieds ouverte, on emploie un bourdon de 8, une flûte ouverte de 4 pieds, un bourdon de 4 et un *prestant* ou flûte ouverte de 2 pieds. Tous ces jeux s'emploient dans la combinaison d'orgue qu'on appelle *jeux de fonds*. Voy. **ORGUE**, **FLÛTE OUVERTE** et **PRESTANT**.

Les bourdons de 8, de 16 et de 32 pieds sont ordinairement en chêne de beau choix. Le bourdon de 4 est en étain ou en *étouffe*, mélange d'étain, de plomb ou de zinc. Quelques bourdons sont faits en bois doublé de plomb ou d'étain.

On appelle aussi *bourdon* la grosse corde à vide de la vielle des Auvergnats et des Savoyards, ainsi que le plus long tuyau des musettes et des cornemuses.

E. F.

BOURDON (SÉBASTIEN), peintre et graveur naquit à Montpellier en 1616, d'un calviniste, peintre sur verre, qui l'envoya à 7 ans étudier à Paris, sous un

peintre médiocre. A 16 ans, livré à lui-même, cherchant de ville en ville à utiliser ses talents et ne trouvant point à s'occuper, il se fit soldat. Son capitaine, ayant vu quelques-uns de ses dessins, en reconnut le mérite, lui donna son congé, et l'aida par des secours pécuniaires à suivre ses études. A 18 ans Bourdon partit pour l'Italie où il se mit aux gages d'un marchand de tableaux qui profita de la facilité extraordinaire qu'il avait de s'identifier avec tous les maîtres, en lui faisant exécuter des tableaux dans le style et la manière de Claude Lorrain, de Michel-Ange, du Caravage, de Sacchi, du Bamboche qu'il imitait à s'y méprendre. De retour en France il fit pour l'église Notre-Dame de Paris ce célèbre *crucifement de saint Pierre* qui passe pour son chef-d'œuvre et que l'on range, comme son tableau de l'église de St-Pierre à Rome, au nombre des productions les plus estimables de l'École française. En 1652 il quitta de nouveau la France, agitée par la Fronde, et Christine de Suède le fit son premier peintre. Ne trouvant là que des portraits à peindre, il revint dans son pays natal et s'y fixa enfin. Ce fut alors qu'il exécuta pour l'église Saint-Benoît un *Christ mort aux pieds de la Vierge* qui seul suffirait pour justifier sa grande réputation, si son *Martyre de saint Protas*, ses *Sept œuvres de miséricorde*, son *Salomon* sacrifiant à la déesse des Sidoniens, son *Martyre de saint André*, ne témoignaient encore de l'éminence de son talent comme peintre d'histoire. Son *Retour de l'arche* de la captivité est cité par Reynolds comme un paysage historique du plus grand style et de la pensée la plus sublime. Sébastien Bourdon n'a ni la sagesse du Poussin, ni la grace de Lesueur; mais, par la fécondité, l'originalité de son génie, la vivacité de ses pensées, son pinceau facile et spirituel, il justifie la réputation qu'il s'est acquise comme peintre d'histoire. Comme paysagiste, il se place assez près de Claude Lorrain et du Poussin.

Bourdon fut l'un des douze anciens peintres qui commencèrent, en 1648, l'établissement de l'Académie de pein-

ture dont il fut plus tard élu recteur. Il mourut à Paris en 1671.

Comme graveur, Bourdon s'est fait un nom célèbre. On a de sa main une quarantaine d'estampes exécutées d'après ses propres dessins; l'on y remarque le même esprit, le même feu que dans ses tableaux. En général, il avançait beaucoup ses planches à l'eau forte et les terminait ensuite avec le burin d'une manière très adroite. Les Sept œuvres de miséricorde sont ses pièces capitales. Heinecke a donné le catalogue de ses estampes et de celles exécutées d'après lui.

L. C. S.

BOURDON DE L'OISE (FRANÇOIS-LOUIS), fils d'un cultivateur du village de Remy, près de Compiègne (Oise), était né vers le milieu du dernier siècle. Ayant fait ses études à Paris, il entra dans la carrière du barreau et devint procureur au parlement de Paris. Mais, d'un naturel fougueux et bouillant, il embrassa avec ardeur, en 1789, la cause de la révolution, et se battit avec beaucoup d'acharnement, le 10 août 1792, à l'attaque du château des Tuileries. L'intrépidité qu'il y déploya, dit un biographe de Bourdon, commanderait l'admiration si elle n'eût pas contribué au triomphe d'une cause coupable, et si surtout il ne l'eût pas souillée par des traits révoltants de barbarie. Lorsqu'il fut porté sur les rangs pour être nommé député à la Convention nationale, il usa d'une singulière supercherie. Léonard Bourdon de la Crosnière (voy.), qui était son concurrent, avait été nommé en même temps par le collège électoral du département de l'Oise, et par celui du département du Loiret. Il opta pour la députation de ce dernier, et François-Louis Bourdon, qui était candidat du département de l'Oise, profita de la conformité du nom (sans être de la même famille), se présenta à la Convention, et fut admis comme député, sans qu'aucune réclamation se soit élevée. Il demanda que les hommes mutilés en combattant pour la cause de la liberté et de l'égalité sur la place du Carrousel fussent mis en présence de Louis XVI, lorsque cet infortuné prince fut introduit à la barre de l'assemblée; il vota la mort de Louis XVI,

et, se livrant aux plus affreuses imprécations, il se proposa contre le sursis et contre l'appel; et appela toute la colère du peuple sur les députés qui parleraient dans un sens opposé. Il dénonça ses collègues Vergniaud, Gensonné, Guadet et Brissot de Varville, comme ayant des intelligences avec la cour, et eût une très grande part à l'insurrection du 31 mai, ainsi qu'aux mesures violentes qui furent prises contre les députés qu'on voulait sacrifier. Il défendit hautement le régime de la terreur et blâma l'abbé Grégoire de vouloir christianiser la révolution. Cependant, envoyé en mission dans la Vendée, il s'indigna des excès qui y avaient été commis et parut en revenir plus modéré. A son tour il se brouilla avec les terroristes; Hébert et Robespierre l'accusèrent de modérantisme et le firent exclure de la société des Jacobins, de même que de celle des Cordeliers. Bourdon, craignant alors que sa tête ne fût menacée, se réunit à Tallien, à Legendre, à Léonard Bourdon, et à Lecointre de Versailles, montra une grande animosité contre Robespierre, les 8 et 9 thermidor (26 et 27 juillet 1794), et alla jusqu'à proposer de faire fusiller, séance tenante, tous ceux qui résistaient au décret d'arrestation de Robespierre et de ses partisans, qu'il conduisit lui-même à l'échafaud. Dès ce moment, sans renoncer à son système révolutionnaire, il se déclara l'ennemi le plus implacable des sociétés populaires, et le protecteur des prêtres et des nobles; il provoqua la loi qui portait que les biens des pères et mères d'émigrés seraient confisqués au profit de la nation. Lorsque le député Brival se plaignit de ce qu'au milieu de tant de crimes *inutiles* on n'avait pas encore pris une certaine mesure très importante pour l'affermissement de la république, Bourdon prononça ces mots qui eussent été dignes d'un patriote vertueux: « Il n'y a point de crimes utiles. » Néanmoins, envoyé à Chartres pour faire des recherches exactes de ceux qui avaient participé à l'insurrection du 13 vendémiaire contre la Convention, Bourdon s'acquitta de cette mission avec la plus excessive rigueur. Il fut du nombre des députés conventionnels qui passèrent au

conseil des Cinq-Cents, et augmenta sa fortune d'une manière considérable, en s'occupant d'assignats et de biens nationaux. Se montrant toujours du côté du plus fort, il se rangea dans l'opposition du parti clichien, qui cachait mal ses tendances royalistes; il parla contre le régime révolutionnaire, fit rapporter, en décembre 1794, la loi qui bannissait les nobles de Paris, et devint l'un des plus mortels ennemis de tout ce qui avait été ou paru républicain. Le Directoire, qui avait à se venger de lui, en raison de ses violentes diatribes, après le 18 fructidor, l'inscrivit sur la liste des déportés qui furent envoyés à Cayenne; et, quelque temps après son arrivée à Sinamari, tout en feignant une fermeté exaltée pendant cet exil, il y mourut accablé de regrets et rongé de remords. F. R-D.

BOURDON DE LA CROSIÈRE

(LÉONARD-LUIS-JEAN-JOSEPH) naquit près d'Orléans vers 1760. Ayant fait de bonnes études, il s'était établi à Paris, comme chef d'une maison d'éducation, lorsque la révolution éclata. Connu alors, dès le 14 juillet 1789, comme l'un des plus chauds défenseurs de la liberté, il obtint de l'Assemblée constituante l'autorisation de loger chez lui le fameux centenaire du Mont-Jura, qu'il fit servir par ses élèves, pour donner l'exemple du respect dû à la vieillesse. Il dut en partie à cette conduite d'être élu, en 1792, député des départemens de l'Oise et du Loiret à la Convention nationale. Il opta pour le Loiret, comme nous l'avons dit à l'article précédent. Avant l'ouverture de la session, il fut chargé par la commune de Paris de se transporter à Orléans, où la nouvelle des événements du 10 août excitait des troubles. Il avait ordre de faire adhérer cette ville à toutes les mesures prises par l'Assemblée législative, et d'assurer le transport des prisonniers de la haute-cour, lesquels furent tous massacrés à Versailles. On le soupçonna d'avoir fait partie des assassins des journées des 2 et 3 septembre 1792; mais cette complicité ne repose que sur des conjectures. Lorsque Louis XVI fut détenu au Temple, Bourdon, le premier, proposa d'interdire à ce prince toute espèce de communication avec sa

famille. Il vota la mort sans appel et pressa avec vigueur l'exécution du jugement. Comme Bourdon de l'Oise, Léonard Bourdon montra pendant le procès une impatience furieuse de ce que beaucoup de ses collègues ne pensaient pas comme lui; et l'on cite des traits de barbarie qui flétrissent sa mémoire. Le 8 août 1793 Bourdon, élu secrétaire de la Convention et, peu de temps après, président de la société des Jacobins, demanda la formation d'une armée révolutionnaire dans chaque département; d'accord avec Bourdon de l'Oise, il fit décréter que les biens des détenus qui se suicideraient et ceux des condamnés seraient acquis à la république. Le 28 janvier 1794 il défendit vivement Vincent et Ronsin, et proposa leur mise en liberté; mais Robespierre fit rejeter cette proposition par le comité de salut public: ces deux hommes furent condamnés et exécutés le 4 ventôse suivant. Dès ce moment Léonard Bourdon et Robespierre se vouèrent une haine implacable. Le premier prit une grande part à la journée du 9 thermidor qui renversa son ennemi. Il conduisit, avec Barras, la garde nationale contre les chefs de l'insurrection réunis à l'Hôtel-de-Ville; il y pénétra à la tête de la force armée, s'empara de Robespierre et de ses partisans, et vint rendre compte à la Convention de ces arrestations. Et néanmoins, quelque temps après, il fit décréter que le corps de Marat serait porté au Panthéon et dirigea lui-même cette cérémonie. Traité hautement d'assassin par le représentant Legendre, aux applaudissemens universels des tribunes même de la Convention, il se mit à la tête de la conspiration qui éclata le 1^{er} avril 1795, fut arrêté, conduit au château de Ham, et ne dut sa liberté et la vie qu'à l'amnistie qui fut consentie le 25 octobre 1795. Entré au conseil des Cinq-Cents, où Boissy d'Anglas le traita d'assassin révolutionnaire, il eut à supporter toute l'inimitié de la plupart de ses collègues. Cependant il fut nommé par le Directoire son agent à Hambourg, d'où il fit expulser les émigrés.

Il avait fondé, en 1793, l'École des élèves de la patrie. Après le 18 fructidor il reprit sa première profession d'institu-

teur; en 1805 il dirigeait encore à Paris une école primaire. Il est mort, la même année, à l'âge seulement de 45 ans. Il a publié un *Mémoire sur l'instruction et l'éducation nationale*, 1789, in-8°, un *Recueil des actions civiques des républicains français*, 4 numéros, 1794, in-8°, et le *Tableau des imposteurs* ou *l'Inauguration du temple de la liberté, sansculottide dramatique* en 3 actes. F. R.-D.

BOURDONNAYE, voy. LA BOURDONNAYE.

BOURDONNEMENT. On donne ce nom au bruit que font en volant certains insectes de la famille des apiaires, désignés sous le nom général de bourdons (*bombus*). On l'étend aussi à tous les bruits qui ont quelque analogie avec celui-là, c'est-à-dire à tous ceux qui, comme lui, sont monotones, vibrans, prolongés, continus ou saccadés. Plusieurs insectes très différens produisent un bourdonnement plus ou moins fort; chez tous il n'est pas déterminé par les mêmes organes, et l'on n'a pas toujours des notions bien précises sur la véritable source de ce phénomène; néanmoins l'on s'accorde assez généralement à l'attribuer, dans tous les cas, au frottement vif et brusque de certaines parties coriaces l'une contre l'autre. Le bourdonnement paraît destiné chez les insectes à faciliter le rapprochement et la reconnaissance des espèces et des sexes, pour l'acte de la reproduction.

T. C.

Chez l'homme, on appelle *bourdonnement* la sensation d'un bruit analogue à celui qui vient d'être décrit, et qui est perçue tantôt par l'une tantôt par les deux oreilles, sans qu'aucune circonstance extérieure puisse la motiver. Elle dépend soit de l'introduction d'un liquide dans les cavités de l'oreille, soit du frôlement du sang dans les artères qui traversent des conduits osseux, lorsqu'il existe une congestion cérébrale plus ou moins active. La saignée générale et locale, le soin de donner issue aux liquides étrangers, sont les moyens de dissiper ce phénomène morbide, incommode et souvent très opiniâtre.

C'est une espèce de bourdonnement, dont la cause a jusqu'ici échappé aux naturalistes, que le murmure sourd et

continué par lequel le chat domestique exprime son contentement. F. R.

BOURES, voy. PAYSANS (*guerre des*).

BOURG, lieu composé d'un certain nombre d'habitations, plus fort qu'un village et moins considérable qu'une ville. Un bourg peut être entouré de murs ou ne pas en avoir; mais il a toujours un marché. Nous ne recherchons pas l'étymologie du mot *bourg*: comme beaucoup d'autres, celle-ci est vague et arbitraire; pourtant nous devons remarquer, d'une part, que Végèce emploie le mot *burgus* dans le sens de tour ou petit château (voy. l'art. BOURGEOIS, BOURGEOISE). *Bourgade* est l'intermédiaire entre *bourg* et *village*: la bourgade se rapproche plus de celui-ci, le bourg ressemble davantage à la ville.

En Angleterre le mot *borough*, que nous traduisons *bourg*, a un sens tout particulier. Il désigne non un lieu moins important qu'une ville et plus important qu'un village, comme parmi nous, mais tout lieu auquel l'autorité royale a reconnu certaines immunités, et qui relève directement de cette autorité. Il serait donc plus exact de traduire le mot *borough* par celui de *commune*.

Soit que beaucoup de ces bourgs soient réellement tombés dans la suite des temps dans un état complet de décadence, soit qu'on n'employât le terme que comme un sobriquet pour flétrir un droit dont jouissaient des localités insignifiantes tandis que de grandes villes en demeuraient privées, on les a désignées sous le nom de *rotten-boroughs*, *bourgs-pourris*. Voy. l'art. BOURG-POURRI. A. S. R.

BOURGELAT (CLAUDE), fondateur des écoles vétérinaires et créateur de l'hippiatrique en France, naquit à Lyon en 1712 et mourut en 1799. Après des études soignées, il avait d'abord embrassé la carrière du barreau, lorsqu'un scrupole honorable la lui fit abandonner pour l'état militaire, où, servant dans la cavalerie, il sentit se ranimer son goût pour les chevaux et acquit comme écuyer une habileté extraordinaire. Alors, en France, la médecine vétérinaire n'existait pas comme science: cultivée seulement par d'ignorans maréchaux, elle ne présentait qu'un amas informe de pratiques bi-

zarres et superstitieuses. Bourgelat vit qu'il y avait un vaste champ d'observation à exploiter, et il y entra courageusement. Tout était à faire, il fit tout: anatomie, physiologie, pathologie, hygiène, furent l'objet de ses études dans lesquelles il fut encouragé par le célèbre chirurgien Ponteau, près de qui il acquit également des connaissances dans la médecine humaine qui lui furent d'une grande utilité. C'est avec ces éléments de succès, et avec l'appui de l'autorité locale qu'il ouvrit en 1772 l'école vétérinaire de Lyon qui n'a rien perdu de sa renommée et qui prit, deux ans après, le titre d'école royale. Ce n'était pas tout d'avoir fondé un enseignement théorique et pratique, il fallait encore des livres de tout genre pour les élèves: Bourgelat y avait pourvu à l'avance, car outre le *Nouveau Newcastle* ou *Traité de cavalerie*, publié en 1747, il fit paraître en 1753 ses *Éléments d'hippiatrique*, ou *Nouveaux principes sur la connaissance et la médecine des chevaux*, ouvrage remarquable par l'esprit d'observation consciencieuse qui y domine. On lui doit également les articles de *maréchallerie* et de *maréage* de l'Encyclopédie, et un nombre considérable de mémoires sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie vétérinaires. Il correspondit avec les notabilités scientifiques de son époque, et ses lettres renferment toujours de précieuses observations. Un de ses ouvrages les plus estimés est le *Traité de la conformation extérieure du cheval*, etc., 1769. Bourgelat fut membre de l'Académie des sciences de Paris et de Berlin; il a laissé la réputation d'un savant laborieux et pratique et d'un excellent citoyen. F. R.

BOURGÈNE ou BOURDAINE, voy. NERPRUNS.

BOURGEOIS, nom d'une monnaie de billon (voy.) qui eut cours en France sous Philippe-le-Bel. Les bourgeois doubles et forts n'étaient autre chose que les doubles parisis, et les bourgeois simples ou *singles* (de *singularis*, singulier), comme on disait alors, étaient les deniers parisis. Cette monnaie portait d'un côté PHILIPPVS REX, avec une croix, et au revers une fleur-de-lys, avec la légende BURGENSIS NOVVS. Le mot *bur-*

gensis, dans la basse latinité, signifie bourgeois. Du Cange, dans son Glossaire, cite un édit du 27 janvier 1310, qui porte : *Avons ordéné à faire monnoye, c'est à savoir petitz deniers noirs, qui sont et seront appelle Bourgeois.* D. M.

BOURGEOIS, **BOURGEOISIE**, du bas latin *burgensis*, dérivé immédiatement du mot *burgus* (bourg), sur l'origine duquel les étymologistes varient beaucoup. Du Cange, dans son Glossaire de la basse latinité, au mot *Burgensis*, et Ménage, au mot *Bourg*, dans son Dictionnaire étymologique, ont traité savamment cette question, qui n'est point oisense ici, comme pouvant contribuer à jeter quelque lumière sur les commencemens de la bourgeoisie au moyen-âge. L'étymologie purement teutonique paraît la plus vraisemblable, le mot *burg* existant dans les langues germaniques dès les plus anciens temps. Il n'en est pas de même de son dérivé *burgensis*, bourgeois, qu'on ne trouve pas avant le xi^e siècle. On n'est donc pas fondé à faire remonter la bourgeoisie aux temps de la domination romaine et au-delà, autrement que par analogie, et pour y chercher une sorte de type éloigné, presque effacé par l'interruption des souvenirs, pendant la période de la toute-puissance féodale. Non-seulement le mot *burgensis* ne se trouve pas avant la dernière partie du xi^e siècle, mais la condition sociale qu'il exprime ne peut guère se reconnaître en France auparavant.

Au temps de Grégoire de Tours les habitans des villes se partageaient en six classes ou décuries : le clerge, les familles sénatoriales, les fonctionnaires publics, les citoyens vivant de leurs revenus, nommés *stationnaires*, les artisans et agens subalternes de l'administration, les gens de main-morte ou demi-serfs, sans compter les serfs purs. Les violences et les guerres intestines qui continuent à remplir la première race, jettent la confusion dans ce classement des populations urbaines, et la nation entière ne présente plus que quatre conditions sociales bien tranchées : la noblesse, le clerge, le peuple et les serfs. Le peuple était cette classe d'hommes libres intermédiaire entre les deux premiers ordres

et les serfs. Ce sont eux que les historiens désignent par les mots *ingenui* ou *populus*. Leur consentement (*consensus populi*) était requis dans les assemblées générales. Ils élisaient leurs magistrats et concouraient, avec le clerge, à l'élection des évêques. Cet état de choses, antérieur à la bourgeoisie, dura jusque vers le milieu du ix^e siècle. Pendant les x^e et xi^e siècles « La féodalité mit le sceptre aux mains de quelques sujets, et la nation entière tomba dans la servitude », dit M. Leber, dans son excellente *Histoire du Droit municipal*, d'où nous tirons la principale substance de cet article.

Les faibles traces de liberté qui se conservent dans la classe intermédiaire sont effacées à chaque instant par une tyrannie de fait; et suivant le droit de ce temps, cette demi-liberté des habitans des villes, plus ou moins restreinte par les seigneurs dont ils étaient sujets, prit souvent les caractères de la plus complète servitude, comme on le voit par des habitans de villes déjà appelés *bourgeois* et donnés par leurs seigneurs en présens, en aumônes, en paiement, en échange. Ces populations essayaient pourtant encore quelques efforts pour ne pas succomber sous une telle oppression. L'influence du haut-clerge leur fournit un premier secours, par le privilège qu'avaient les cathédrales et autres grands établissemens ecclésiastiques de s'attacher des hommes de la cité, qui, sous le nom d'*avoués de l'église*, purent se soustraire à la juridiction du seigneur séculier, et éviter les charges les plus pénibles. Quelques grandes villes obtinrent de se choisir un officier royal pour protecteur, comme le *garlateur* de la ville de Lyon, ce qui supposait encore quelque droit de délibération. Mais c'était là une exception plus rare que les violences tyranniques dont on vient de parler. Le plus communément la population des villes, composée en grande partie de marchands et d'artisans, était retenue forcément et par le droit féodal, et aussi par son propre intérêt; car, en cas d'émigration, les biens du transfuge étaient acquis au seigneur. Ce qui pouvait, malgré cela, favoriser les émigrations d'un

émoins dans un autre où l'on espérait être moins opprimé, c'est que des terrains vacans autour des villes s'offraient aux hommes libres qui arrivaient avec quelque argent (comme aujourd'hui les terres incultes du Nouveau-Monde) pour établir et y bâtir, ce qui augmentait la richesse du seigneur. Ces groupes d'habitations extérieures se nommaient *faubourgs* ou simplement *bourgs*; leurs habitans, ainsi que ceux des villes, se nommaient *bourgeois*, et, au lieu d'être attachés à la glèbe comme les habitans des campagnes, ils étaient soumis au ban du lieu, d'où le mot *banlieue* (*voy.*) donné à tout l'espace occupé ainsi par les bourgeois de l'intérieur et de l'extérieur.

Telle était la situation des bourgeois, lorsqu'à la fin du xi^e siècle et pendant tout le xii^e, éclata dans la classe moyenne, ainsi humiliée, ce mouvement d'émancipation si admirable par la grandeur des efforts, la patience et le courage souvent héroïque nécessaires dans cette lutte inégale: spectacle imposant, l'un des plus attachans de l'histoire; et dont M. Augustin Thierry a décrit avec tant d'éloquence les premières commotions, dans celles de ses *Lettres sur l'Histoire de France* qui traitent de l'affranchissement des communes (*voy.* ce mot). Ce mouvement, soutenu et encouragé par la politique des rois, porta les premiers coups au moine féodal. Les chartes municipales déclarent, ou le plus souvent supposent, les bourgeois libres. Mais bientôt nous voyons dans cette liberté des formes, des degrés, des droits, des titres et des privilèges qui varient presque à l'infini, puisque là-dessus chaque ville avait ses coutumes. On sent toute la difficulté de donner des notions générales sur une pareille matière. En voici du moins quelques aperçus principaux.

Dans ces premières conquêtes d'une liberté si légitime, il faut distinguer les chartes de communes des chartes de bourgeoisies. Celles-ci n'établissent point, comme les premières, une espèce de république, par le droit donné aux bourgeois de nommer leurs magistrats et de s'administrer ainsi eux-mêmes. Toute commune supposait donc une bourgeoisie, mais toute bourgeoisie ne supposait

pas une commune. Les communes, par l'éclat qu'elles ne tardèrent pas à jeter, par le fier courage de leurs membres, la hardiesse et la persévérance de leurs entreprises et quelques triomphes étonnans, eurent constamment pour adversaires les seigneurs, et bientôt les rois, effrayés de la rapidité de leurs progrès. Les bourgeoisies, au contraire, furent constamment favorisées par la puissance royale, qui, par une marche savante, étendant son droit de confirmation, finit par attirer à elle seule le droit même d'en créer; puis, donnant une extension presque indéfinie à cette nouvelle condition devenue son ouvrage, s'en servit pour arriver peu à peu jusqu'à l'omnipotence de Louis XIV. L'établissement des bourgeoisies, qui devint par-là si favorable à la royauté, semblait se présenter dans les commencemens comme une espèce de dommage apporté à ses hautes prérogatives; car, suivant une maxime du droit féodal, le seigneur ne pouvait *abrégier son fief* sans le consentement de son suzerain. Or, renoncer à une partie de ses droits sur ses sujets était abrégier son fief. Mais les rois, éclairés par leur véritable intérêt, se gardèrent bien de refuser leur consentement indispensable à la validité de ces actes, et, dès le commencement du xiv^e siècle, on avait établi en principe que le roi avait seul le droit d'établir des bourgeoisies. Pour arriver là, les rois avaient commencé à opposer à la bourgeoisie concédée par les seigneurs d'autres bourgeoisies privilégiées. Ce fut d'abord la *franchise de bourgeoisie*. Ceux qui étaient assez riches pour acheter le titre de *franc-bourgeois*, non-seulement pouvaient disposer de leurs personnes comme ils voulaient, mais ils jouissaient de plusieurs prérogatives honorifiques. Aussi renonçaient-ils au commerce et aux professions mécaniques, et jouissaient-ils du droit de francs-fiefs, qui fut accordé en 1255 à tous les bourgeois de Paris et de 31 autres villes; mais cette ordonnance ne leur conférait pas les autres droits de la noblesse, comme l'ont successivement répété tous les auteurs. Le privilège des francs-bourgeois eut un effet rétrograde pour la liberté; car dès lors, comme le remarque M. Leber, « elle

ne se présomait plus; il lui fallait un titre, et ce titre en était un de sujétion. En la recevant le bourgeois devait jurer de *loyalement garder le droit du prince, le droit de son seigneur, et être envers eux loyal et vrai sujet.* » Il résulte de là que tous ceux qui ne purent obtenir ce titre furent réputés manans (voy.). « *Manants sont, dit Boutillier, ceulx qui demeurent es villes et citez, et n'ont point franchise de bourgeoisie.* » Ce fut donc à recommencer; et les bourgeois aspirèrent au titre de franc-bourgeois comme offrant seul ces garanties de liberté, but légitime de leurs efforts. Mais les rois présentèrent aussitôt des moyens plus faciles d'atteindre ce but, en établissant la *bourgeoisie personnelle*, le plus rude coup qu'ils aient porté à la puissance féodale. Par cette nouvelle institution, l'habitant d'une ville put, sans quitter son domicile, sans faire partie d'une commune ou d'un corps de bourgeoisie, se soustraire à la juridiction de son seigneur, et, comme lui, relever directement du roi, en obtenant le titre de *bourgeois du roi ou du royaume*. Et ce titre si précieux s'obtenait facilement; car il suffisait de joindre à la possession d'une maison la faible redevance d'un septier d'avoine au roi; et même, à Mâcon, la possession d'une maison n'était pas nécessaire pour avoir le droit de bourgeoisie: il suffisait d'y avoir demeuré un an et un jour, et de payer au roi un demi-septier de vin au mois d'août. Mais partout ailleurs la possession d'une maison d'une valeur équivalente au moins à un revenu de 60 sous était nécessaire. Nul bourgeois ne pouvait s'en dispenser, quel que fût son titre de bourgeoisie. Dans les corps de bourgeoisie, à cette obligation était jointe celle du domicile réel du mari ou de la femme, depuis la veille de la Toussaint jusqu'à la veille de la Saint-Jean; tandis que les bourgeois du roi n'étaient pas tenus au domicile réel, d'où ils étaient nommés *bourgeois du dehors ou bourgeois forains*, par opposition aux *bourgeois du dedans*. Les rois accorderent même aux corps de bourgeoisie des exemptions dont l'objet ordinaire était de les soustraire à la juridiction de leur seigneur, tout comme les bourgeois

du roi. Et dans les diverses formalités qui accompagnaient l'obtention de ces titres, nulle part il n'est question d'indemnité envers les seigneurs ainsi dépossédés par le fait de l'affranchissement de leurs vassaux. On se contentait de leur en faire notification par le ministère d'un sergent, tant le pouvoir féodal était déjà affaibli, lorsque Philippe-le-Bel rendit, le 23 mars 1302, une ordonnance pour régulariser toutes ces diverses concessions de bourgeoisie, en soumettant celles qui étaient faites, comme celles qui se feraient par la suite, à certaines formalités devant les officiers royaux, sous peine de perdre leurs privilèges.

Les formalités particulières pour entrer dans un corps de bourgeoisie variaient dans chaque ville; mais dans presque toutes les conditions indispensables étaient, outre le domicile réel, une naissance légitime, certaines obligations et certaines redevances auxquelles on s'engageait. On perdait le droit si on cessait de remplir ces obligations ou si on les négligeait. Les serfs, les bâtards, les criminels bannis par jugement, les lépreux et les ennemis du roi et de la ville étaient exclus formellement par les lois. Dans les villes jouissant d'une concession générale, la bourgeoisie était héréditaire.

Quant aux droits et privilèges, outre celui de la liberté et celui d'être jugé par ses pairs, chaque corps de bourgeoisie avait les siens, souvent remarquables par leur importance ou leur bizarrerie, quelquefois partagés inégalement entre les habitants d'une même ville; car plusieurs avaient de *grands* et de *petits bourgeois*. Le maire et les bourgeois de Rouen exerçaient un véritable droit de haute-justice, comme connaissant du plaid de l'épée. Les bourgeois de Nevers avaient le droit de tirer des mains des officiers publics et de garder eux-mêmes jusqu'au jugement tout bourgeois arrêté, à moins que ce ne fût en flagrant délit dans les crimes de vol, de rapt et d'homicide. Les notables bourgeois de Laon et de Sens avaient le droit de donner jusqu'à trois soufflets à des gens du peuple qui se battaient. Un bon bourgeois de Bergerac pouvait, même sans ce motif, traiter publi-

quement un homme du peuple, ou de moyenne condition, de voleur, ribaud, et autres épithètes malhonnêtes, indiquées solennellement dans le texte des coutumes et privilèges de cette ville. Les bourgeois de Paris pouvaient s'emparer en tout lieu, et comme ils avisaient, de tout ce qui appartenait à leurs débiteurs, jusqu'à concurrence de la somme due, etc.

On retrouve les mêmes variétés dans les dispositions pénales pour les crimes commis par les bourgeois ou sur leurs personnes, dans les redevances auxquelles ils s'engageaient pour obtenir divers privilèges, dans l'obligation du service militaire et d'autres services publics. Mais en général l'ensemble des dispositions relatives aux droits et aux devoirs de la bourgeoisie répandit sur cette institution, pendant les XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, une véritable splendeur que soutenaient les richesses des bourgeois, leur magnificence dans les grandes occasions, et même les titres de noblesse qu'ils joignaient à celui de bourgeois. L'histoire est remplie de faits curieux sur cet éclat et cette haute considération de la bourgeoisie. De puissans seigneurs, et des rois même, sollicitèrent plus d'une fois comme un honneur le titre de bourgeois de certaines villes et le prenaient dans leurs actes. En 1190, Philippe-Auguste donna à la reine-mère un conseil de six bourgeois pendant son absence. Par le traité de Bréguigny, relatif à la rançon du roi Jean, le roi d'Angleterre, outre les princes et grands seigneurs captifs, exigea encore comme otages 4 bourgeois de Paris et de 19 autres bonnes villes. Le frein du cheval du roi, les jours de bataille, était toujours tenu par deux bourgeois de Paris, et la garde de sa tente confiée aux bourgeois de Tournay. Enfin, Charles V associa les bourgeois aux fonctions des princes du sang, en nommant, par ordonnance du mois d'octobre 1374, plusieurs notables bourgeois de Paris pour avoir part à la régence du royaume pendant la minorité de son fils. Le noble bourgeois Jean Bernier, marchand de Valenciennes, égala les rois en magnificence dans le fameux repas qu'il donna en 1323, et où, parmi les convives, figuraient le roi de Bohême, le roi de Navarre, le comte de Flandres,

l'évêque de Liège et d'autres princes souverains. Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, choquée du luxe des bourgeoises de Bruges, disait qu'elle n'avait vu à Bruges que des reines, quoique un tel état n'appartint qu'à elle seule. La noblesse envia souvent non-seulement les richesses, mais les distinctions de la bourgeoisie. On connaît le mot de Louis XI à un riche bourgeois de la rue Saint-Denis, chez lequel il allait souvent diner, et qui, ayant demandé et obtenu des lettres de noblesse, se plaignait de ne plus voir le roi comme auparavant: « Vous « étiez, lui répondit Louis XI, le premier de mes bourgeois, et vous êtes « maintenant le dernier de mes nobles. »

Dans les trois derniers siècles la dénomination de bourgeois, qui avait cessé d'être un titre particulier, semble s'être étendue à tous les habitans des villes. « Un bourgeois, dit l'Encyclopédie de d'Alembert, est celui dont la résidence est dans une ville. » Il est certain cependant que les personnes en domesticité et les journaliers, quoique remplissant cette condition, n'étaient pas regardés alors comme bourgeois. La définition du dictionnaire de l'Académie, « citoyen d'une ville, » paraît donc préférable; mais les explications qu'on y lit ensuite sur ce mot montrent combien les idées sur la bourgeoisie étaient changées au XVII^e siècle. « Il se dit aussi par mépris... contine ce dictionnaire; *ce n'est qu'un bourgeois... avoir la mine bourgeoise,* » pour dire avoir l'air commun. » Ces tons de mépris étaient d'autant plus déplacés, même parmi la noblesse, que beaucoup de familles nobles, déjà alors fort anciennes, avaient une origine bourgeoise, la véritable noblesse d'épée ou les pures familles de chevaliers étant dès lors fort rares.

Dans plusieurs pays, et notamment dans plusieurs cantons suisses, la bourgeoisie existe toujours comme une condition privilégiée, reposant sur un titre qui se transmet par l'hérédité, s'acquiert par une longue résidence, ou même s'achète. Ce titre donne droit à plusieurs prérogatives et à une part dans la répartition des revenus de la commune, tant en argent qu'en denrées, comme dans

celles de nos communes qui ont des propriétés importantes en forêts, les répartitions de bois entre les habitans. Voy. COMMUNAUX.

Aujourd'hui les mots *bourgeois* et *bourgeoisie*, en France, appartiennent proprement à l'histoire, tous les Français étant égaux devant la loi; et la qualification de bourgeois n'est plus reçue dans les actes publics. Ce mot s'applique pourtant encore chaque jour; mais il est difficile de définir comment on doit l'appliquer. L'usage semble le réserver plus particulièrement aux marchands, aux rentiers, et en général à tous les habitans d'une ville auxquels leur profession ou leur patrimoine donne une honnête aisance et une position tranquille. J. B. X.

Dans quelques pays le titre de bourgeois admettait deux degrés: ainsi à Genève on avait des *milites*, espèce de patriciens qui prenaient du service chez les souverains d'alentour, des *cives* ou citoyens, propriétaires-commerçans, agriculteurs ou fabricans, enfin des *bargeuses* ou bourgeois, petits artisans qui habitaient sur un terrain seigneurial assujétis à la redevance. A Bâle on classait les habitans en chevaliers, bourgeois et artisans, etc. (voy. Hüllmann *Geschichte der Stände in Deutschland*. Berlin, 1830). La valeur du mot bourgeois variait quelquefois d'une ville à une autre. Ainsi tandis que, selon la remarque de Jean de Müller, à Lausanne les bourgeois étaient privilégiés en comparaison des autres habitans, à Genève les bourgeois étaient au-dessous des citoyens; mais il est clair que dans ce cas bourgeois signifie les gens issus du bourg ou d'une partie isolée de la ville, qui n'ont été agrégés à la cité que dans la suite des temps.

La bourgeoisie manquait de lumières pour comprendre toujours ses intérêts, et souvent elle imposait elle-même des entraves au développement de ses ressources industrielles et commerciales. Ainsi elle accordait des privilèges aux maîtrises et corporations d'arts et métiers, et arrêtait par-là les progrès des arts. En Italie les corporations s'emparèrent même, dans plusieurs grandes villes, du gouvernement municipal, et eurent

presque toute l'autorité en main. Dans ce pays la noblesse trouvait son intérêt à se faire agréger à la bourgeoisie des grandes villes, afin de trouver en elle un appui contre des voisins trop forts; et cette agrégation fut une des causes qui favorisèrent l'esprit de faction dans les villes; car les nobles transplantèrent dans la cité la guerre qu'auparavant ils se faisaient de château à château. En Angleterre aussi les corporations devinrent toutes-puissantes, et quelques-unes jouissent encore aujourd'hui de grandes richesses et de fondations importantes. Dans la plupart des monarchies la bourgeoisie était d'abord exclue des parliemens ou assemblées que consultait le souverain; ces assemblées se composaient de prélats et de nobles. Cependant aussitôt que les communes se furent constituées, il fallut bien que les classes privilégiées les admissent à délibérer sur les affaires publiques. Dans quelques états, comme en Espagne, en Angleterre, en Hongrie, ce fut par des députations urbaines, en France et ailleurs par des députations de provinces, que la bourgeoisie entra dans les assemblées publiques, qui alors méritèrent le nom de nationales. En Suède, dans le Tyrol et dans beaucoup d'autres pays, on y admit aussi les paysans envisagés comme classe. Dans ces pays on reconnaissait par conséquent quatre ordres; dans les autres la bourgeoisie était le troisième et dernier ordre. Nulle part la représentation ne fut aussi complète qu'au parlement d'Angleterre, où 172 bourgs eurent le droit d'envoyer au parlement 339 mandataires. Ce droit de la bourgeoisie d'être représentée dans les parliemens et de consentir à l'assiette des impôts ne fut méconnu que dans les états despotiques ou sous des princes qui usurpèrent le pouvoir souverain. On sait que les rois de France avaient cessé de convoquer les États-généraux, mais que la bourgeoisie, qui prit alors le nom de tiers-état, revendiqua son droit en 1789, lors de la réunion des notables. D-G.

BOURGEONS. Ce mot, dans son acception la plus étendue, comprend à la fois: 1^o tous les corps de forme, de nature et d'aspect variés, le plus souvent

les d'échelles imbriquées les unes sur les autres, qui renferment dans leur intérieur les rudimens des tiges, des branches, des feuilles et des organes de la fructification; 2° les scions qui en sont le développement.

Dans le sens plus rigoureux que nous donnons, ces derniers, les véritables yeux, sont aux premiers, les gemmes (ce mot), ce que les tigelles dépeçées sont aux graines germantes qui les contiennent.

Les gemmes ou yeux apparaissent ordinairement sur les tiges, à l'aisselle des feuilles, vers le commencement de l'été; puis elles acquièrent de la force dans le cours de l'automne et de l'hiver, et se développent en bourgeons au retour des fortes chaleurs. Les bourgeons naissent au printemps; ce sont de jeunes pousses annuelles qui conservent ce caractère tant qu'elles ne sont pas encore entièrement ligneuses. Plus tard, en se couvrant de nouvelles gemmes et de nouveaux bourgeons, elles deviendront ramilles et des rameaux. Les unes restent à fruit, les autres resteront attachées à bois, et chacune, selon sa position ou les circonstances, sera ainsi appelée à jouer un rôle plus ou moins important parmi les organes de la nutrition et de la reproduction.

Comme tous les arbres monocotylédons, ils s'accroissent annuellement au moyen du seul bourgeon central qui ne se ramifie que dans un petit nombre de cas, que l'on excepte à la règle générale. Certains végétaux, tels que la plupart des conifères, poussent des bourgeons de l'extrémité de toutes leurs branches; mais chez eux le bourgeon terminal est seul imposé par la nature à s'élever verticalement. S'il vient à se rompre, l'arbre cesse de croître en hauteur. Enfin, chez les autres végétaux ligneux, il en est d'un autre genre.

C'est le plus grand nombre, dont les bourgeons sont aptes à remplacer la tige principale et dont presque toutes les parties des tiges sont organisées de manière à donner naissance à des bourgeons.

Comme même que dans un arbre les branches plus verticales sont généralement mieux alimentées par la sève,

dans une branche le gemme terminal est celui qui produit le plus fort bourgeon; après lui, les bourgeons inférieurs diminuent progressivement de dimension, et très souvent les yeux les plus bas se développent à peine ou dépérissent même sans se développer, à moins que, quelques-uns des autres ayant été détruits, ceux qui restent puissent profiter de la nourriture qui leur était destinée. Cette loi souvent inaperçue ou méconnue, malgré sa grande simplicité, est une des bases principales de la taille des arbres. Dans un seul bourgeon le jardinier instruit voit parfois un arbre entier dont il est dès lors à même de régler l'avenir.

Il est facile de distinguer trois sortes de bourgeons :

Les uns qui ont été préparés la première année, chacun dans un gemme, et qui ne poussent, comme il a été dit plus haut, que le printemps d'après la formation de ce même gemme : ce sont les *bourgeons proprement dits*; les autres qui sortent, dès le premier été, d'yeux à peine formés, c'est-à-dire les *sous-bourgeons* dont il est souvent donné au cultivateur de provoquer le développement à peu près à son gré, en faisant affluer vers eux une surabondance de sève; enfin ceux qui naissent accidentellement sur les tiges, sans y avoir été précédés d'aucune végétation apparente, à des places qui ne semblaient pas leur être destinées, et auxquels on a donné le nom de *bourgeons adventices*. Leur apparition, bien que spontanée dans plusieurs cas, est cependant due à une déviation de la sève : aussi est-elle bien moins fréquente dans la nature abandonnée à elle-même que sous l'influence de la culture. Du reste toutes les espèces végétales ne sont pas également propres à la formation de ces sortes de bourgeons. On sait avec quelle facilité ils se font jour dans la plupart des essences feuillues après le recepage; mais nul, à coup sûr, ne sera tenté d'essayer sur un bois de cèdres ou de pins ce qui réussit sur un taillis de chêne ou de châtaignier.

Les bourgeons adventices ne naissent pas seulement sur les tiges. La même puissance qui a voulu que des racines pussent percer l'écorce de ces dernières

a permis que des tiges se formassent accidentellement sur les racines. *Voy.* BOUTURR.

Le développement des bourgeons ne présente pas dans les régions intertropicales les mêmes phénomènes que dans les climats tempérés. Là leur croissance serait continue si, pendant la saison des sécheresses, la sève, moins abondante, n'éprouvait un repos qui produit un effet en quelque sorte analogue à celui qui résulte chez nous de la durée des froïds. Dans nos contrées, au moins pendant le cours de certains étés, on remarque aussi dans la végétation des jeunes pousses une interruption assez sensible, suivie aux approches de l'automne d'un nouveau mouvement connu des praticiens sous le nom de sève d'août; mais ce retard, pendant lequel la nature travaille intérieurement à la consolidation des tissus et au perfectionnement des gemmes, n'est pas également appréciable dans toutes les saisons. L'abaissement graduel de la température contribue d'une manière bien plus générale et plus puissante à arrêter tout accroissement herbacé et par conséquent à transformer les bourgeons en ramilles.

O. L. T.

BOURGES (*l'Avaricum* des anciens), ancienne capitale du Berry, et maintenant chef-lieu du département du Cher, siège d'une cour royale, de la 15^e division militaire et d'une académie, population 19.000 âmes, est une des plus anciennes villes des Gaules. Dès le temps de Tarquin-l'Ancien les *Bituriges-Cubi*, dont elle était la capitale, possédaient une suprématie sur tous les peuples voisins. Lorsque César vint soumettre les Gaules, c'est devant Bourges qu'il éprouva la plus vive résistance. Les chefs des peuples voisins s'étaient réfugiés dans ses murs et ils s'y défendirent avec un courage désespéré; à la fin ils succombèrent, et Bourges resta sous la domination romaine jusqu'en 475, époque à laquelle Évaric, roi des Goths d'Espagne, s'en empara. Clovis chassa les Goths en 507, et prit Bourges, qui depuis est toujours restée sous la domination des Français. Vers l'an 252 elle était devenue le siège d'un évêché, dont le premier titulaire fut saint Ursin, apôtre du Berry. Plus tard

les évêques de Bourges prirent le titre d'archevêque, patriarche et primat des Aquitains. Le commerce y était autrefois florissant, et spécialement le commerce des draps qui jouissaient d'une grande réputation; aujourd'hui le commerce y est absolument nul. On attribue cette décadence à différens incendies qui ont plusieurs fois détruit une grande partie de la ville. Les sciences y ont brillé également. Bourges était le siège d'une université qui a eu de la célébrité. Alciat y professa sous François I^{er}; Cujas ajouta ensuite un nouvel éclat à la chaire d'Alciat. Outre ces noms fameux, on compte encore parmi ses professeurs plusieurs jurisconsultes justement célèbres, les frères Mercier, Le Comte, Baron, Duaren. Bourges a donné le jour à deux artistes, à Jean Lescuyer, bon dessinateur et peintre sur verre, mort en 1556, et à Jean Boucher, peintre recommandable, mort en 1633. Chaumereau, Catherinot, Thomas de la Thaumassière, sont les auteurs les plus connus qui se soient occupés de son histoire; l'ouvrage du dernier est le plus estimé. Jacques-Cœur (*voy.*), argentier de Charles VII, y est né; c'est lui qui a fait bâtir l'hôtel qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville. Lorsque les Anglais se furent emparés de Paris, Charles VII s'y réfugia, ce qui lui fit donner le nom de roi de Bourges.

La ville est environnée de plusieurs petites rivières et de marais étendus qui nuisent à sa salubrité. Autrefois elle avait 80 tours, 4 portes et 3 poternes, les murailles étaient hautes, épaisses. La Grosse-Tour surtout en rendait l'approche dangereuse; l'époque précise de la construction de cette tour est ignorée: les uns la font remonter à César, d'autres seulement à Philippe-Auguste; mais cette dernière opinion est évidemment erronée, puisque l'abbé Suger en parle déjà. Elle avait à la base 29 pieds de diamètre, de circonférence 192 pieds, de hauteur 100 pieds, et de la basse-fosse 120 pieds. Elle avait 4 piliers qui se divisaient chacun en 3 branches, contenait une cage de 12 pieds carrés, faite de pièces de bois garnies de barres de fer en dehors et en dedans, en sorte qu'on ne pouvait ni la rompre ni la brûler. Par

le bas les murs avaient 17 pieds d'épaisseur. La tour était entourée de courtines et défendue par 5 autres tours; elle fut démolie, en 1651, par ordre de Louis XIV. On confia cette opération à un mine allemand : la première mine, composée de 4 quarteaux de poudre, ne fit autre que quelques pierres; la seconde fut de 8 quarteaux et produisit son effet. Bourges possède une bibliothèque assez nombreuse, débris de différentes bibliothèques des monastères. Sa cathédrale est un des plus beaux monuments d'architecture gothique. Elle a coûté plusieurs siècles à construire. L'hôtel de Jacques-Cœur mérite aussi de fixer l'attention.

Plusieurs conciles se sont tenus à Bourges : on croit que le 1^{er} eut lieu en 457; mais il n'y a pas de certitude à cet égard; on ignore le but de sa convocation. Voici les dates des autres conciles : 2^e, 472; 3^e, 763; 4^e, 842; 5^e, 1034; 6^e, 1145; 7^e, 1215; 8^e, 1225; 9^e, 1228; 10^e, 1276; 11^e, 1280; 12^e, 1286; 13^e, 1336; 14^e, 1458; 15^e, 1528. Il y eut en outre plusieurs assemblées synodales pour régler les affaires du diocèse. Plusieurs de ces conciles n'ont pas une grande importance. Le concile de 1034 rendit plusieurs canons : il décida entre autres choses que le nom de saint Martial serait rangé avec ceux des apôtres; que ni prêtre, ni diacre, ni sous-diacre ne prendraient ni femme, ni concubine; que celui qui serait ordonné diacre promettait de n'en point avoir et de se faire tonsurer; que les fils des prêtres, des diacres et des sous-diacres ne pourraient devenir clercs, non plus que les serfs et les affranchis, à moins d'une permission accordée par les maîtres; que les prêtres ne devaient recevoir aucun salaire pour le baptême, la confession et la sépulture; que celui qui aurait renvoyé son épouse pour cause d'adultère ne pourrait en reprendre une autre du vivant de la première; que nul ne pouvait prendre femme dans sa famille, ni épouser celle qui aurait été l'épouse d'un parent; que nul ne devait donner sa fille en mariage à des clercs ou à des fils de clercs; que nul ne prendrait pour épouse la fille ou la femme d'un clerc, etc.

En 1528 un concile s'assembla à Bour-

ges dans le but spécial de condamner les doctrines de Luther et d'opérer dans l'Église quelques réformes nécessaires, les abus qu'on voulait atteindre pouvant servir les projets des réformateurs. Le concile décréta entre autres choses que les doctrines de Luther, déjà réprochées par le Saint-Siège, seraient condamnées en général et sans signaler des erreurs particulières, à moins que le Saint-Siège ne les eût déjà condamnées; que, s'il existait dans les paroisses des hommes infectés des hérésies luthériennes ou pratiquant des sortilèges, des maléfices, des enchantemens, et invoquant les démons, les desservans étaient tenus de les dénoncer à l'évêque, sous peine d'encourir des châtimens sévères au gré dudit évêque; qu'il serait défendu aux libraires, sous peine de la prison et d'autres châtimens, de vendre des livres infectés de l'hérésie; que des investigations rigoureuses et des peines arbitraires seraient établies contre les blasphémateurs, provoquant la colère de Dieu, de la sainte vierge Marie et des saints. Suivent vingt autres articles relatifs presque tous à la discipline ecclésiastique. La même année l'assemblée synodale de Bourges rendit un autre décret sur la réforme de la juridiction ecclésiastique, ayant principalement pour but d'interdire aux curés de prononcer l'excommunication dans certains cas et de se borner à défendre l'entrée de l'église aux coupables. Une séance fut consacrée à examiner la demande de quatre décimes faite par le roi pour le rachat de ses fils qui étaient restés en otage pour lui. Les quatre décimes furent accordés. P. P-SR.

BOURGOGNE et BOURGUIGNONS. ROYAUMES, DUCHÉ ET COMTÉ DE BOURGOGNE. Les Bourguignons, que les écrivains latins nommaient *Burgundii* et les Grecs *Βουργουνζιῶνες*, étaient un peuple germanique de la race des Vandales; pendant le III^e et le IV^e siècle ils habitaient dans la Germanie septentrionale, près des bouches de la Vistule, et entre les Saxons et les Goths. Plus avancés dans la civilisation que les autres tribus de la même race, ils s'étaient réunis dans des bourgades (c'est de là que leur est venu leur nom) et ils y cultivaient les arts mécaniques; presque tous

les instrumens ou de bois ou de fer et de cuivre dont les Germains faisaient usage, soit dans leurs maisons, soit à la guerre, avaient été fabriqués par les Bourguignons. Mais les Saxons, les Vandales, les Goths, qui ne vivaient que du produit de leurs champs et de leurs troupeaux, qui n'estimaient que la guerre, et qui regrettaient de devoir payer à un prix élevé les produits d'une industrie étrangère, se vengeaient de leur incapacité par le mépris : ils prétendirent que les Bourguignons, qui consentaient à passer les journées dans des voûtes ou des souterrains, maniant le marteau et bravant le feu des ateliers, devaient être moins libres et moins vaillans qu'eux. Cependant les Bourguignons avaient su se faire craindre de leurs voisins; ils étaient vigoureux et de haute taille; la nation était souveraine, et les rois, long-temps électifs, étaient destinés dès qu'ils manquaient de succès à la guerre. La grande invasion des peuples scythiques, qui mit tout le Nord en mouvement, détermina les Bourguignons, pendant le règne de Valentinien (364-375), à quitter leurs anciennes demeures, au nombre de 80,000 combattans, et à s'avancer jusque sur le Rhin, dans ce qu'on nomme aujourd'hui le Palatinat. Ils y étaient établis pendant le règne de Théodose (379-395), lorsqu'une incursion des Huns les détermina à embrasser la religion chrétienne. L'historien ecclésiastique Socrate assure que, jugeant le Dieu des Romains plus puissant que le leur, ils vinrent tous ensemble se faire baptiser par un évêque des Gaules qu'il ne nomme pas, et qu'ils remportèrent ensuite la victoire sur leurs ennemis.

Ce fut à l'époque de la grande invasion des Barbares, lorsque Radagaise passa le Rhin avec les Vandales, les Suèves, les Alains, les Goths et les Bourguignons, que les derniers s'établirent à demeure dans les Gaules. Ils commencèrent à passer le fleuve le 31 décembre 406; ils s'emparèrent d'abord de ce que nous nommons aujourd'hui la Lorraine, la Suisse et la Franche-Comté; leur roi se nommait Gondicaire: Honorius le reçut en 411 au nombre des alliés de l'empire romain, en lui abandonnant tout le pays qui s'étend du lac Léman au con-

fluent du Rhin avec la Moselle. Mais avant la mort de Gondicaire, en 463, ou du moins avant la fin du siècle, les Bourguignons avaient occupé le tiers environ des Gaules; ils avaient conquis ce que nous avons nommé depuis la Bourgogne, la Bresse, la Savoie, le Dauphiné et la Provence. Vers le même temps un autre tiers de la Gaule, à l'ouest et au midi de la Loire, fut occupé par les Visigoths, et plus tard le reste, au nord et à l'ouest, par les Francs.

Les Bourguignons en s'établissant chez les Romains, leurs hôtes, comme ils les appelaient, exigèrent que ceux-ci leur cédassent les deux tiers de leurs champs et de leurs prairies, et le tiers de leurs esclaves pour les cultiver. Cette violente spoliation est attestée par les lois des Bourguignons eux-mêmes. Cependant les barbares n'étaient probablement pas assez nombreux pour rendre cette mesure générale; du moins les Romains, loin de se plaindre, protestèrent des lors que les Bourguignons, leurs hôtes, les avaient traités en frères, qu'ils avaient garanti leurs personnes et leurs propriétés, et que, de tous les barbares, c'étaient eux dont le joug était le plus doux. Ils étaient alors orthodoxes, ils révéraient les prêtres des Gaulois, tandis que presque tous les autres barbares étaient ou hérétiques ou païens. En raison de cette unité de religion, comme aussi de l'aptitude aux arts, de la douceur des mœurs et du commencement de civilisation des Bourguignons, ces peuples se confondirent en peu de temps absolument avec les Romains, dans toutes les provinces où ils s'établirent.

Le premier royaume des Bourguignons subsista pendant 126 ans, depuis leur entrée dans les Gaules jusqu'à leur entière soumission par les Francs, en 532. Chilpéric succéda à Gondicaire, son père (463-491). Il fut tué avec ses fils par son frère Gondebaud; mais sa fille, Clotilde, fut mariée à Clovis, roi des Francs. Gondebaud, le législateur des Bourguignons, embrassa l'arianisme à peu près dans le temps où les Francs se convertissaient à la foi catholique, tandis que ses deux fils qui régnèrent successivement après lui, Sigismond, de 516

à 523, et Godemar, de 523 à 532, revinrent à la foi catholique. Clotilde engagea les rois des Francs, ses fils, à venger la mort de son père sur les fils de Gondobaud : ce fut le prétexte de plusieurs guerres entre les deux peuples, qui se terminèrent par la mort de Godemar et la soumission des Bourguignons aux Francs.

On peut regarder comme une seconde dynastie des rois bourguignons les princes de la race mérovingienne qui obtinrent les Bourgognes en partage. Le premier fut Gontran, petit-fils de Clovis, qui, ayant établi sa résidence à Chalon-sur-Saône, vers l'an 561, fut désigné sous le nom de roi des Bourguignons. Son long règne, qui se termina seulement en 593, rendit à la partie des Gaules où les Bourguignons avaient dominé, où ils s'étaient fondus dans la population, en lui donnant leur nom, et où ils avaient conservé une civilisation et une industrie qu'on ne voyait guère ailleurs, des habitudes d'indépendance. Les institutions romaines s'étaient en partie conservées dans ce royaume; les premiers magistrats y étaient souvent romains ou gaulois; mais en même temps les grands propriétaires, étendant sans cesse leurs possessions, y formaient une aristocratie toujours plus puissante, et qui montrait toutes les années davantage, dans ses plaids ou assemblées publiques, combien elle craignait peu et respectait peu son roi. Ainsi les Bourguignons, se gouvernant eux-mêmes, se sentaient réellement soustraits de nouveau au joug des Francs. Deux autres princes mérovingiens, Childébert II et Thierry II, portèrent encore, de 593 à 613, le titre de rois des Bourguignons. Durant l'anarchie qui vint ensuite, ou la période désignée par le nom des rois fainéants, on ne donna plus le titre de roi des Bourguignons à aucun d'eux, mais l'aristocratie territoriale était devenue toujours plus puissante en Bourgogne, et ses chefs bourguignons étaient devenus les vrais souverains du pays.

Une troisième dynastie de rois bourguignons s'éleva pendant l'anarchie qui fut la conséquence de la chute du grand empire de Charlemagne. L'an 888, à la mort de Charles-le-Gros, lorsque tous

ceux qui descendaient, ou par les femmes ou par les bâtards, de la race carlovingienne annoncèrent leurs prétentions, deux grands seigneurs se firent couronner dans les provinces anciennement conquises par les Bourguignons : Louis, fils de Boson, fut élevé au trône de Valence par une diète des seigneurs du Dauphiné, du Lyonnais et de la Provence; et Rodolphe, fils de Conrad, fut couronné à Saint-Maurice par une diète des seigneurs de Franche-Comté, de Suisse et de Savoie. L'un et l'autre avaient quelque rapport de parenté avec la famille de Charlemagne; le premier était puissant en Provence, et le second dans la Franche-Comté ou comté de Bourgogne. On les désigna par les noms de rois, l'un de Provence, l'autre de Bourgogne transjurane. Dans le même temps, Eudes, comte de Paris, avait été élu roi à Compiègne, et Richard, duc de Bourgogne, ou de la seule province qui ait depuis conservé ce nom, demeurait au milieu d'eux, indépendant des uns et des autres.

Le fils de Rodolphe I^{er}, Rodolphe II, réunit, en 930, le royaume de Provence à celui de la Bourgogne transjurane, et il fixa sa résidence à Arles, d'où vient que les rois de Bourgogne de cette troisième race sont plus souvent désignés par le nom de rois d'Arles (*voy.*). L'indépendance croissante des grands vassaux, l'anarchie des peuples, et le silence des historiens qui n'ont point entrepris, aux x^e et xi^e siècles, de garder la mémoire des événements de leurs jours, rendent absolument nulle l'histoire des rois d'Arles. Conrad-le-Pacifique, fils de Rodolphe II, régna de 937 à 993, et Rodolphe III, le Fainéant, fils de Conrad, régna de 993 à 1032. Comme ce dernier n'avait point d'enfant, il nomma, pour être son héritier, l'empereur Conrad-le-Salique, qui avait épousé sa nièce. C'est de cette manière que plus de la moitié des provinces originaires conquises par les Bourguignons passa sous la suzeraineté de l'Empire germanique. Les grands seigneurs cependant, qui avaient rejeté presque absolument le joug des rois d'Arles et de la Bourgogne transjurane, eurent moins de motifs encore d'obéir aux chefs de l'Empire, bien plus éloignés

d'eux ; et les comtes de Bourgogne , de Provence , de Savoie , les comtes dauphins de Viennois , les comtes de Genevois , de Romont , de Gruyères , et bien d'autres encore , devinrent presque absolument indépendans.

Les ducs de la province qui a plus spécialement porté le nom de Bourgogne , s'étaient cependant attachés à la monarchie française , et , pendant la décadence de la seconde branche des Carolingiens , qui monta sur le trône avec Charles-le-Simple , on commença à les ranger , aussi bien que les ducs de Normandie et d'Aquitaine , les comtes de Paris , de Flandre , de Champagne et de Toulouse , parmi les grands princes qu'on nomma les pairs des rois ou du royaume. Un des ducs de Bourgogne , Rodolphe , s'assit en 923 sur le trône de France ; un autre , Hugues-le-Blanc , réunit en 943 le comté de Paris ou duché de France au duché de Bourgogne. Un de ses fils , Hugues Capet , fut , en 987 , élu roi de France ; le puiné Henri , demeuré duc de Bourgogne , mourut sans enfans vers l'an 1001. Avec lui finit la première dynastie de ces ducs.

La seconde commença l'an 1032 , en la personne de Robert dit *le Vieux* , fils du roi Robert et frère du roi Henri I^{er} , le troisième des Capétiens. Ce fut Henri qui donna à Robert ce grand fief en partage. Cette seconde dynastie gouverna le duché de Bourgogne 330 ans , avec une autorité presque indépendante de la couronne : c'était le temps de la plus grande puissance de l'aristocratie féodale , et les rois , mal obéis dans leurs propres domaines , ne l'étaient point du tout par leurs grands vassaux. Il est vrai que ceux-ci , à leur tour , n'étaient pas mieux obéis par leur noblesse. Dijon devint la capitale de la Bourgogne , et c'était dans cette ville que se réunissaient les États , composés de trois ordres. Dans celui du clergé siégeaient les quatre évêques d'Autun , Châlons , Mâcon et Auxerre , plusieurs abbés , dont le premier était celui de Cîteaux , les doyens et les députés des chapitres ; tous les gentilshommes possédant fief ou arrière-fief en Bourgogne entraient dans la chambre de la noblesse ; des députés nommés par les villes , au

nombre de 58 , formaient celle du tiers-état. La Bourgogne prospéra pendant l'administration de cette dynastie , qui produisit 12 ducs se succédant toujours l'un à l'autre de mâle en mâle. L'avant-dernier d'entre eux , Eudes IV , épousa , en 1318 , Jeanne II , héritière du comté de Bourgogne , et ces deux grands fiefs relevant , l'un de la France , l'autre de l'Empire , furent alors réunis ; mais Philippe-de-Rouvre , petit-fils d'Eudes , étant mort à l'âge de 16 ans , en novembre 1361 , ils furent de nouveau séparés. Le roi de France , Jean , se mit en possession du duché , comme plus proche héritier dans la ligne masculine , qui fut regardée comme seule appelée ; tandis que le comté , fief reconnu pour féminin , passa de nouveau à une femme.

Deux ans après , le roi Jean investit son quatrième fils , Philippe-le-Hardi , le 27 juin 1363 , du duché de Bourgogne , et il fonda ainsi la troisième et la plus puissante dynastie de ces ducs. Philippe , par son mariage , en 1369 , avec Marguerite II , comtesse de Bourgogne , réunit de nouveau ce comté avec le duché ; sa femme était en même temps héritière des comtés de Flandre , de Nevers , de Réthel et d'Artois , en sorte que le nouveau duc se trouva un des plus riches et des plus puissans souverains de l'Europe. D'autre part , les deux Bourgognes avaient perdu de leur importance , comparées avec les nouvelles souverainetés de Philippe-le-Hardi dans les Pays-Bas. La Flandre était alors le premier pays du monde pour le commerce et les manufactures , et son souverain crut devoir étaler un faste proportionné à l'opulence de ses sujets. Philippe , dans son long règne (1363-1404) , dépassa toujours ses revenus , tout en accablant ses sujets d'impôts , et il mourut insolvable. Son fils , Jean-sans-Peur , lui succéda (1404-1419) , puis le fils de celui-ci , Philippe-le-Bon (1419-1467) et enfin le fils de ce dernier , Charles-le-Téméraire (1467-1477).

Ces princes furent les chefs de la Faction des Bourguignons , dont le nom signale les premières guerres civiles de la France. Charles V , frère de Philippe-le-Hardi , avait fait place , en 1380 ,

à son fils Charles VI, d'abord mineur, ensuite insensé; l'autorité royale était suspendue et aucune autorité nationale ne la remplaçait. Les oncles du monarque s'emparèrent de l'administration et ne furent pas long-temps d'accord entre eux. Après la mort de ceux-ci, le duc d'Orléans, frère du souverain insensé, fut mis à la tête de l'administration, et Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, lui disputa son pouvoir et chercha à se faire un parti pour le lui enlever. Les Parisiens se déclarèrent pour Jean-sans-Peur, et, en 1405, commencèrent les guerres civiles. En 1407, Jean fit assassiner son rival, le duc d'Orléans; mais le parti de ce prince ne finit point avec lui: il passa sous la direction de Bernard, comte d'Armagnac, beau-père du nouveau duc d'Orléans, et la France se partagea entre les *Bourguignons* et les *Armagnacs*.

On ne peut guère chercher la cause de l'acharnement qui se manifesta durant ces longues guerres civiles, seulement dans l'attachement qu'inspiraient des princes peu faits pour l'exciter. Investis du pouvoir par un fou, ou par une reine indolente, Isabeau de Bavière, qui n'avait d'autres pensées que la toilette et la bonne chère, les princes rivaux n'avaient point de droits par eux-mêmes, point de prétentions constitutionnelles. Il paraît plutôt qu'une ancienne rivalité, une ancienne animosité de race, se réveilla dans l'Ile-de-France. Tous les pays au nord de la Loire, où les Francs s'étaient colonisés, n'avaient jamais été parfaitement unis avec les pays au midi de cette rivière, qui sont la patrie des Aquitains, et dont les Visigoths avaient renouvelé la population. Sous la domination des rois d'Angleterre, l'Aquitaine était de nouveau devenue hostile à la France. Le comte d'Armagnac tirait toute sa force de l'appui de cette noblesse pauvre et belliqueuse de Gascogne, qui, sous les drapeaux anglais, avait vaincu les Français aux batailles de Crécy et de Poitiers. Lorsque les Armagnacs furent les maîtres à Paris et dans l'Ile-de-France, ils s'y firent détester par leur insolence et leurs voleries. Le peuple parisien se sentait beaucoup plus d'affinité de mœurs et de langage avec les Bourguignons qu'avec les Gas-

cons; des intérêts de commerce pour l'approvisionnement de Paris les avaient aussi rapprochés; la corporation des bouchers, qui était riche, puissante et courageuse, embrassa le parti de Bourgogne avec enthousiasme, et souilla son nom par d'horribles massacres dans les prisons. En même temps la bourgeoisie de Paris avait, par des vues plus relevées, fait une alliance intime avec les bourgeois des villes de Flandre, sujets bourguignons, qui les premiers avaient défendu les droits du peuple, et les *blancs chaperons*, signe de ralliement du parti populaire, avaient passé de Gand à Paris. Le Dauphin, depuis Charles VII, qui, à peine adolescent, avait été enlevé par les Armagnacs comme les Bourguignons entraient dans Paris, le 28 mai 1418, donna les mains, le 10 septembre de l'année suivante, à l'assassinat de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau.

Ce nouveau crime changea la position des Bourguignons. Philippe-le-Bon, fils du prince assassiné et qui lui succéda, ne songea plus qu'à le venger. Il engagea l'insensé Charles VI et l'imbécile Isabeau, qui étaient entre ses mains, à dégrader le Dauphin, qu'ils déclarèrent incapable de régner, en raison de son crime, et à rechercher la paix avec Henri V d'Angleterre, qui, après avoir remporté la victoire d'Azincourt, étendait ses conquêtes dans la France, affaiblie par les guerres civiles. Par le traité de Troyes, du 21 mai 1420, Charles VI donna sa fille en mariage à Henri V, et lui assura la couronne de France, dont son fils était déclaré indigne. Le duc de Bourgogne devint l'allié du roi d'Angleterre, et le parti des Bourguignons se trouva engagé à favoriser une domination étrangère. Cependant, lorsque les Français furent obligés de reconnaître à Paris des Anglais pour leurs maîtres, ils commencèrent bientôt à les haïr, plus encore qu'ils n'avaient haï les Armagnacs. La décadence de la capitale était rapide, la population disparaissait, les factions s'éteignaient dans la misère universelle, le duc de Bourgogne, dégoûté et honteux de ses alliés, se retirait dans les Pays-Bas et devenait presque étranger à la

France. Un mouvement national d'indépendance commençait à se manifester dans les provinces mêmes où les Bourguignons dominaient: ce fut celui auquel Jeanne-d'Arc communiqua son enthousiasme. Le parti bourguignon acheva de se dépopulariser par le supplice de cette héroïne. Enfin, le 21 septembre 1435, le duc Philippe de Bourgogne se détacha des Anglais: il fit à Arras une paix particulière avec Charles VII, dont il accepta l'apologie pour le meurtre de son père. L'année suivante, Paris fut repris par Charles VII, et la faction des Bourguignons, quoiqu'elle couvât long-temps encore sa haine pour le roi, s'éteignit en silence.

Le traité d'Arras avait rompu presque tous les liens féodaux du duc Philippe avec la France. Dès lors il ne fut plus à son égard qu'un souverain étranger. Il avait acquis successivement toutes les provinces des Pays-Bas, qu'il joignait aux deux Bourgognes. Il faisait le plus habituellement sa résidence à Bruxelles; mais quoiqu'il visitât rarement les deux Bourgognes, ces provinces prospéraient sous un prince aussi puissant, aussi respecté, et dont les sujets aux Pays-Bas étaient les plus riches et les plus industriels de l'Europe. Son fils, Charles-le-Téméraire, qui lui succéda (1467-1477), mit un terme à cette prospérité. Hautain, violent, cruel, il se laissa engager dans des guerres continuelles par l'impétuosité de ses passions, plutôt que par aucun calcul politique. Il ne pouvait pardonner ni à Louis XI d'être roi et d'avoir un rang supérieur au sien, ni aux paysans suisses d'être libres. Ses guerres contre le roi et toutes les républiques confédérées furent également malheureuses. Il fut tué devant Nancy, le 4 janvier 1477. En lui s'éteignit la dernière maison de Bourgogne; car il ne laissait pas de fils, et Louis XI s'empara du duché, comme d'un fief masculin. La fille de Charles, Marie de Bourgogne, épousa Maximilien d'Autriche, depuis empereur, et lui porta pour dot le comté de Bourgogne et les provinces des Pays-Bas. La maison d'Autriche, héritière de celle de Bourgogne, réclama long-temps le duché de ce nom, qu'elle prétendait ne point

devoir être séparé du reste de l'héritage. Ce fut un des motifs des guerres entre Charles-Quint et François I^{er}. Cependant la paix entre le duché et le comté de Bourgogne fut rarement troublée au milieu de ces combats. Les Suisses avaient obtenu des deux potentats que la Franche-Comté, où la guerre aurait compromis leur sûreté, fût déclarée neutre. Cette province, en effet, fut soustraite à presque toutes les guerres de l'Europe, jusqu'en 1674, que Louis XIV en fit la conquête sur la monarchie espagnole. Ainsi, presque tous les pays autrefois conquis par les Bourguignons furent réunis à la France, et ils lui servent aujourd'hui de barrière contre les puissances étrangères. Le duché de Bourgogne, avec ses dépendances, la Bresse et le Bugey, forme à présent les quatre départemens de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Ain, où l'on compte environ 1,320,000 habitans (voy. ces départemens). Le comté de Bourgogne, ou la Franche-Comté, a été divisé en trois départemens: le Jura, le Doubs et la Haute-Saône (voy. ces mots), et sa population est d'environ 805,000 individus. Voy. les art. BOURGOGNE qui suivent. J.-C.-L. S.-I.

BOURGOGNE (CERCLE DE); portion du saint-empire d'Allemagne jusqu'à la fin du dernier siècle. Il fut fondé en 1512 par Maximilien qui venait d'en faire l'acquisition par son mariage avec Marie, fille et unique héritière de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne. Charles-Quint organisa ce cercle, réserva les droits, privilèges et libertés des villes et des États, et en confirma la réunion à l'Empire. Il embrassait alors le Brabant, le Limbourg, le Luxembourg, la Gueldre, la Flandre, l'Artois, la Bourgogne (celle-ci seulement nominativement, voy. l'art. suiv.), le Hainaut, la Hollande, la Seelande, Namur, la Frise, Utrecht, Overysse, Groningue, Maestricht, etc. Mais la France s'empara successivement de différentes portions de ce cercle; les Pays-Bas du nord se rendirent indépendans et agrandirent leur territoire de telle sorte qu'il en résulta même pour le cercle de Bourgogne une solution de continuité et qu'il se forma en deux par-

lies séparées. Elles échurent à la mort de Charles II, roi d'Espagne, à la branche allemande de la maison d'Autriche et restèrent sa propriété jusqu'à la révolution. Le cercle de Bourgogne se composait alors du Brabant, du Limbourg, du Luxembourg, et d'une partie de la Flandre, du Hainaut, de Namur et de la Gaeldre; il forme aujourd'hui, avec une portion du territoire hollandais, le royaume de Belgique. J. H. S.

BOURGOGNE (PROVINCE DE), *Burgundia*, portion considérable de la France, avec titre de duché-pairie. Elle était bornée au nord par la Champagne, au sud par le Lyonnais et le Dauphiné, à l'est par la Franche-Comté, à l'ouest par le Bourbonnais et le Nivernais. Anciennement habité par les *Mandubii* et les *Ælæi* ou Éduens, le plus célèbre des peuples de la Gaule, le territoire de cette province fut compris par l'empereur Valens dans la première Lyonnaise. Lors de la chute de l'empire, il fut envahi par les *Burgundii* ou Bourguignons (voy. notre premier art. **BOURGOGNE**).

Réunie à la France (voy. p. 70), la Bourgogne formait l'un des douze grands gouvernements du royaume. Dijon sa capitale était le siège d'un parlement; la Bourgogne était pays d'État. On la divisait en plusieurs petits pays dont les principaux étaient l'Auxerrois, capitale Auxerre; la Bresse, capitale Bourg; le Bugey, capitale Belley; l'Autunois, capitale Autun; le Châlonnais, capitale Châlons; le Charollais, capitale Charolles; le Dijonnais, capitale Dijon; le Mâconnais, capitale Mâcon; le pays de Gex, capitale Gex; et la principauté de Dombes, capitale Trevoux.

On donnait à cette province 50 lieues du nord au sud, et 30 lieues de l'est à l'ouest. Son territoire, coupé de plaines et de montagnes, présente des forêts et des pâturages considérables; il est presque partout d'une grande fertilité. Ses vins, qui alimentent un commerce étendu, jouissent d'une juste renommée par tout le monde (voy. l'art. suiv.); on y remarque aussi des mines, et l'industrie y est très développée. P. A. D.

BOURGOGNE (VINS DE). De toutes les contrées de France, la Bourgogne

est celle qui fournit le plus de vins à la consommation du royaume; elle pourvoit à la fois les classes riches et les classes moyennes, sert le luxe et le besoin, et donne le superflu et le nécessaire. On évalue la vendange moyenne des 3 départemens de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, à environ 1,836,220 hectolitres, valant à peu près 44,876,700 fr. C'est sans contredit le plus beau produit du sol bourguignon; ni la Champagne ni le Bordelais ne tirent de leurs vins une somme aussi considérable; aussi la culture des vignes est-elle l'occupation d'une grande partie de la population agricole. Dans le département de l'Yonne, sur 479 communes, il y en a 422 qui possèdent des vignes dont plus de la moitié appartient aux propriétaires ruraux. Tandis qu'un hectare de terre labourée ne rapporte que 21 fr. et un hectare de pré que 20 fr., un hectare de vigne en rapporte 63. Il n'y a que les bois qui soient d'un meilleur rapport; mais le paysan ne peut attendre que le bois qu'il a planté ou semé lui rapporte l'intérêt du prix d'achat. Encore ne trouve-t-il pas que la meilleure vigne soit préférable: il aime mieux une mauvaise espèce, le *gamai*, qui donne de mauvais vin, mais qui en fournit beaucoup; la quantité l'emporte chez lui sur la qualité: c'est que le mauvais vin, en raison de son bas prix, est d'un débit très facile. Cette avidité date de loin: déjà à la fin du XIII^e siècle, Philippe-le-Hardi ordonna de couper le *très mauvais et deloyau plant de gamai* sur la côte où croissait le meilleur vin de Bourgogne, et où *notre Saint-Père le pape, monsieur le roi, et plusieurs autres grands seigneurs* avaient coutume par préférence de faire leurs provisions. La vendange varie au reste beaucoup d'une année à l'autre; le docteur Morelot, auteur d'une *Statistique œnologique de l'arrondissement de Beaune*, 1825, que nous avons omis de citer en parlant des vins de ce nom, indique les produits des vendanges de 37 ans consécutifs, savoir de 1787 à 1823: on y voit que, sur ces 37 vendanges annuelles, 4 seulement ont été extraordinairement abondantes et que 13 ont pu être cons

rées comme bonnes, tandis que les 20 autres, c'est-à-dire la plupart, ont été médiocres ou chétives. On a remarqué qu'il se fait plus de bonnes vendanges lorsque le raisin mûrit en septembre que lorsqu'il n'est mûr qu'en octobre. La Bourgogne a disputé, comme on sait, la prééminence, sous le rapport des vins, à la Champagne; on a écrit des volumes sur cette dispute. Les Bourguignons et les Champenois ont mis en avant dans cette cause des poètes et des docteurs. En 1665 la Faculté de médecine décida avec la gravité de la Sorbonne: *Vinum belnense esse suavissimum et saluber-rinum*. Les Bourguignons triomphèrent surtout lorsque les médecins déclarèrent que c'était au vieux vin de Nuits qu'il fallait attribuer le rétablissement des forces de Louis XIV, quand il eut subi l'opération de la fistule. Tous les courtisans épuisés par la débauche voulurent se donner alors des forces par le même vin qui avait réconforté leur maître. Cependant il restait aux Champenois l'avantage de leurs vins mousseux: malheureusement pour eux et grâce aux progrès des sciences, la Bourgogne est parvenue à faire aussi des vins mousseux; il est vrai qu'ils n'égalent pas tout-à-fait ceux de Champagne. Au reste les prétentions des Bourguignons ont été toujours très élevées: il y a un siècle, qu'un vigneron de Joigny, pour prouver l'excellence du vin de ce territoire, assurait avoir vérifié qu'il y avait à Joigny moitié plus de garçons que de filles, ce qu'il attribuait aux bons effets du vin du pays.

Toutefois la réputation des vins passe comme celle des hommes. Les rois de France avaient autrefois un vignoble à Sens dont on vantait les produits comme on vante aujourd'hui ceux du Clos-Vougeot.

Il faut maintenant examiner plus en détail les vins des diverses contrées de la Bourgogne. On sait que les vins varient à l'infini suivant les coteaux, et que souvent une limite très étroite et presque imperceptible sépare un vignoble précieux d'un vignoble très médiocre. Voici d'abord, selon l'*Almanach du département de l'Yonne* pour 1825, la distinction que les gourmets, dans leur

langage technique, font entre les vins des trois départements qui représentent l'ancienne province de Bourgogne. « 1° Les vins du département de l'Yonne, connus sous le nom de *Basse-Bourgogne*, sont moins pourvus de spiritueux, de sève et surtout de bouquet que ceux du département de la Côte-d'Or, appelés vins de la Haute-Bourgogne; ils sont plus vifs et conservent assez long-temps une faible portion de l'âpreté qui caractérise les vins de Bordeaux. De tous les vins du département de l'Yonne, celui de Tonnerre approche le plus des vins de la Haute-Bourgogne, à cause du spiritueux qu'il possède à un très haut degré. 2° Les vins de la Haute-Bourgogne réunissent toutes les qualités qui constituent les vins parfaits. Dans ces vins le corps ne nuit pas à la délicatesse; leur moelleux ne les rend ni pâteux ni fades; leur légèreté ne provient pas de leur manque de force et de chaleur, et leur spiritueux ne les rend pas trop fumeux. 3° Les vins du département de Saône-et-Loire sont connus et se vendent sous le nom de *vins de Mâcon*: ils ont moins de parfum que ceux de la Haute-Bourgogne; ils ont une moelle très épaisse et moins délicate. Sans être pâteux, ils ont ce qu'on appelle *de la mache*. Cette dernière qualité est estimée, et d'autres qualités précieuses se développent encore dans ces vins à mesure qu'ils vieillissent. Les premiers crus de ce département ont beaucoup d'analogie avec les vins de la seconde classe du département de la Côte-d'Or.

Veut-on connaître plus spécialement les vins de ces 3 départements? Il faut savoir que, dans le département de l'Yonne, les meilleurs vins rouges sont ceux de Dannemoine, de Tonnerre, d'Auxerre, qui a les vignobles de la Chainette et de Migraine, produisant des vins très généreux; puis, dans une seconde classe, les vins de plusieurs vignes de la grande côte d'Auxerre, ceux d'Épineuil, d'Isancy et de Coulange-la-Vineuse. Les vins d'Avallon et de Joigny n'arrivent qu'en troisième ligne, quoiqu'ils aient une grande vogue, ceux de Joigny surtout, qui, à ce qu'on prétend en Bourgogne, préservent les buveurs de la goutte et de la pierre, et ne donnent des ivresses ni longues ni

dangereuses. Nous ne conseillons pourtant pas d'user à l'excès de ce prétendu préservatif contre la pierre et la goutte; car le mal qui en viendrait serait certain, tandis que le bien qu'on espère n'est pas bien avéré encore. Plusieurs communes de l'arrondissement de Joigny produisent, dans les bonnes années, du vin qui en vieillissant acquiert d'excellentes qualités. Parmi les vins blancs de l'Yonne, ceux de Chablis sont au rang des meilleurs de cette espèce et ne le cèdent qu'à ceux de Meursault, Tonnerre, Champs et Saint-Bris donnent aussi de très bons vins blancs. Dans le département de la Côte-d'Or, qui justifie bien son nom par l'excellence des vins que produisent ses coteaux, on distingue d'abord la côte de Nuits où l'on récolte le *Romanée-Conty*, le *Romanée-Saint-Vivant*, le vin du fameux *Clos-Fougeot*, le *Chambertin* et autres vins estimés. Vient ensuite la côte Beaunoise, dont nous avons parlé dans un article spécial (*voy. vins de Beaune*). Enfin le département de Saône-et-Loire produit sur les coteaux des environs de Châlons les vins délicieux de *Géry*, *Mercur*, *Chamirey*, *Saint-Martin-sous-Montaigu*, et les bons vins d'ordinaire mâconnais, qui ont un si grand débit à Paris et dans le reste de la France.

Les canaux de Bourgogne (*v. plus bas*) facilitent l'exportation des vins de ces 3 départemens. Ils ne se conservent pas bien en futailles dans les voyages sur mer : c'est ce qui fait qu'on n'expédie guère au-delà de l'Océan que des vins bourguignons de bonne qualité et qui valent la peine d'être mis en bouteilles. Le reste se consomme dans le royaume et dans les pays adjacens. Souvent les habitans des terres à vignobles vendent le bon vin et en boivent de mauvais. En Bourgogne on n'agit pas partout avec cette abnégation de soi-même, et l'*Almanach de l'Yonne* cité plus haut fait l'éloge des vigneron de Tonnerre qui gardent une partie de leurs meilleurs vins *pour eux et leurs amis*. D. G.

BOURGOGNE (CANAL DE). Destiné à joindre la Méditerranée et l'Océan au moyen de la Saône, du Rhône, de l'Yonne et de la Seine, il appartient surtout

aux départemens de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Henri IV avait déjà projeté ce canal : les États de Bourgogne firent ouvrir les premiers travaux en 1775; ils furent continués sous l'empire. Repris avec activité à la fin de 1822, ils viennent enfin d'être terminés et le canal a été livré à la navigation (1834). On peut évaluer la somme dépensée, soit avant soit depuis la révolution, à 40 millions.

La longueur totale du canal, depuis Saint-Jean-de-Losne jusqu'au village de La Roche, où il débouche dans l'Yonne, est de 242,572 mètres. On a été obligé de construire 189 écluses dont 12 à deux sas. Le biez de partage, situé à Pouilly, est de 199 mètres au-dessus du niveau des basses eaux de la Saône et à 299 mètres 54 centimètres au-dessous de l'Yonne. Ce biez de partage, ouvrage d'art très remarquable, a 6,100 mètres de développement, dont 3,300 mètres en galerie souterraine, traversant une montagne que l'on a creusée au niveau de l'eau.

Le canal de Bourgogne offre maintenant au commerce une ligne de navigation intérieure de plus de 300 lieues, du Havre à Marseille. J. H. S.

BOURGOGNE (LOUIS, duc DE), d'au-pain de France, petit-fils de Louis XIV et père de Louis XV, né à Versailles, le 6 août 1682, l'un des exemples les plus remarquables de l'influence de l'éducation pour réformer les penchans vicieux de l'enfance. « Ce prince, dit Saint-Simon, peintre admirable des hommes et des événemens de son temps, naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler : dur et colère jusqu'aux derniers emportemens et jusque contre les choses inanimées; impétueux avec fureur; incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des élémens, sans entrer en des fougues à faire craindre que tout ne se rompit dans son corps; opiniâtre à l'excès, passionné pour toute espèce de volupté et de femmes, et, ce qui est rare, à la fois avec un autre penchant tout aussi fort. Il n'aimait pas moins le vin, la bonne chère; la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu encore où il ne pouvait supporter d'être vaincu et où le dan-

ger avec lui était extrême; enfin livré à toutes les passions et emporté de tous les plaisirs, souvent farouche, naturellement porté à la cruauté, barbare en railleries et à produire les ridicules avec une justesse qui assommait. De la hauteur des cieux il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine messieurs ses frères lui paraissent-ils intermédiaires entre lui et le genre humain, quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois ensemble dans une parfaite égalité (t. X, 197). » Il fallait un miracle pour changer un tel naturel. Le duc de Beauvilliers, homme vertueux et esprit plein de sagacité, fut chargé de l'opérer. Il se fit aider dans cette laborieuse tâche par Fénelon et Fleuri, l'un précepteur, l'autre sous-précepteur; le premier surtout eut la plus grande part à cette réforme et il devint plus tard l'ami du prince dont il avait tant contribué à faire un modèle de vertu. Un petit nombre de gentilshommes et de gens de service, tous bien choisis, concoururent également à cette éducation dont le récit développé ferait à lui seul, dit le même Saint-Simon, un ouvrage curieux et instructif. Il paraît qu'on réussit surtout en employant avec art la méthode lacédémonienne, c'est-à-dire en offrant au jeune prince, dans un autre, la conséquence nécessaire d'un vice qu'on voulait combattre en lui. Né, du reste, avec une étendue et une vivacité d'esprit prodigieuses, il ne fallait que rendre à sa raison assez de force pour qu'elle pût se faire entendre parmi le tumulte des passions. Ce point obtenu, la réforme devait être entière : elle s'accomplit entre 18 et 20 ans. « De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et, autant et quelquefois au-delà de ce que son état pouvait comporter, humble et austère pour soi. » Enfoncé d'abord dans des pratiques de piété, jusqu'au point d'allarmer une cour où s'offrait chaque jour le scandale des mœurs, il se modifia graduellement, sans céder aux séductions corruptrices dont on l'entoura, et revint au monde et à l'étude des devoirs qu'il était appelé à remplir plus tard. Il de-

vint ainsi, quoique dans une extrême jeunesse, par sa raison modérée et sa haute sagesse, un objet de respect pour les courtisans et même pour le roi son aïeul, qui, dans les derniers temps, s'attachait à l'initier aux affaires en l'appelant au conseil. Il avait épousé, en 1697, Marie-Adélaïde de Savoie, princesse pleine de grace et d'esprit à laquelle il resta constamment attaché. En 1701, chargé du commandement de l'armée d'Allemagne, il y déploya de la bravoure et de l'intelligence; toutefois cette campagne, ainsi que celles des deux années suivantes où il commanda également une armée, n'ayant été suivie d'aucun succès, l'envie qui s'attachait à un mérite aussi élevé s'en servit pour refuser à ce prince les qualités du général. Peut-être aussi s'y montra-t-il parfois trop puérilement attaché à des pratiques habituelles de dévotion, ce qui lui fit adresser par Gamache, un de ses menins, ces paroles connues : *Je ne sais si vous avez le royaume du ciel, mais, pour celui de la terre, le prince Eugène et Marlborough s'y prennent mieux que vous.* Retiré des camps, le duc de Bourgogne ne s'occupait plus qu'à se fortifier dans les diverses connaissances nécessaires à un roi. Ce fut alors que Saint-Simon se trouva admis par le duc de Beauvilliers, son ami, dans l'intimité de ce prince. Lui-même rapporte quelques-uns de leurs entretiens où Louis développait son ame tout entière et exposait les vues dont il méditait l'application ultérieure pour le bonheur de la France. Frappé de l'avantage qui résultait, pour les peuples de certaines provinces, des États qui s'y étaient maintenus, il se proposait « de partager le royaume en un certain nombre de parties, autant qu'il se pourrait égales pour la richesse, de faire administrer chacune par ses États, de les simplifier tous extrêmement pour en bannir la cohue et le désordre et, d'un extrait aussi fort simplifié de tous ces États des provinces, former quelquefois des états-généraux du royaume (p. 212). » Ce prince qui, à la cour de Louis XI^e dans toute sa gloire, méditait ainsi une sorte de gouvernement représentatif élémentaire, est au reste résumé tout entier par ce mot que

Saint-Simon appelle un mot de père de la patrie et que le duc de Bourgogne osa prononcer en plein Marly : *Un roi est fait pour ses sujets et non les sujets pour lui.*

Il ne fut pas donné à la France de posséder le roi vraiment grand qui semblait ainsi lui être préparé : le dauphin expira six jours après la duchesse de Bourgogne, sa femme, de ce mal étrange qui frappa alors la famille royale dans plusieurs de ses membres, mal encore inexplicable aujourd'hui, dont les effets plongèrent la France dans la consternation et donnèrent lieu à de sinistres soupçons que rien au surplus n'a pu justifier. Ce fut le 18 février 1712 que le duc de Bourgogne mourut avec toute la résignation d'un chrétien. Sa taille était moyenne et sa physionomie pleine d'agrément. « Sorti droit des mains des femmes, on s'aperçut de bonne heure que sa taille commençait à tourner. On employa aussitôt et long-temps le *collier et la croix de fer* qu'il portait tant qu'il était dans son appartement, même devant le monde, et on n'oublia aucun des jeux et des exercices propres à le redresser (p. 198). » Ces procédés orthopédiques du temps ne purent l'emporter sur la nature : il resta faiblement bossu, ou plutôt incliné d'un côté de manière qu'il boitait un peu. Cette déféction de sa taille ne l'arrêtait pourtant dans aucun exercice ; mais elle l'affectait péniblement, et c'était un effort continuel de sa part pour la dissimuler ; la seule flatterie à laquelle il fût peut-être accessible était de n'avoir pas l'air de s'être seulement aperçu de ce qui était si visible en lui. C'est par-là que ce prince d'un mérite si éminent payait tribut à la faiblesse de la nature humaine. Le père Martineau, jésuite, son confesseur, a publié un volume intitulé : *les Vertus du duc de Bourgogne*, 1712, et l'abbé Fleury son portrait, 1714.

P. A. D.
BOURGOIN (MARIE-THÉRÈSE-ÉTIENNETTE), actrice du Théâtre-Français, naquit à Paris en 1785. Douée d'une charmante figure et d'une mémoire extraordinaire, on la destina de bonne heure au théâtre, et, à peine adolescente, elle fut présentée à la célèbre tragédienne

Dumesnil (*voy.*). Cette grande actrice, lui ayant fait réciter divers monologues, fut charmée de ses dispositions, la prit sur-le-champ en affection et déclara qu'elle voulait en faire son élève.

M^{lle} Bourgoïn n'avait guère plus de 14 ans lorsqu'elle débuta, en 1799, au Théâtre-Français, par les rôles d'Amélie de *Fénélon* et d'Agnès de *l'École des Femmes*. Ce double essai fut pour elle un double succès qui s'accrut dans son second et son troisième début au point que dès le lendemain du dernier elle fut reçue à l'unanimité sociétaire de la Comédie-Française. L'engouement du public fut plus grand encore : dès ce moment il vit en elle la plus jolie et la plus séduisante actrice de la capitale.

Cet enthousiasme ne se maintint pas toujours au même degré. Tout en rendant justice au jeu décent et gracieux de la jeune et belle Zaire, de la tendre Iphigénie, on s'aperçut plus tard que ce jeu n'était pas, dans la tragédie, sans quelque froideur, comme sa diction sans un peu de monotonie. Ses succès furent plus constans dans la comédie : les rôles de Roxelane et de l'Hortense du *Florentin* firent même penser aux connaisseurs qu'elle avait méconnu sa vocation et qu'en se consacrant à l'emploi des souflets elle aurait pu doter la scène française d'une seconde Dangeville.

Appelée en Russie par le directeur des théâtres impériaux, M^{lle} Bourgoïn y fit, en 1809, un voyage très utile à sa fortune. Après plusieurs mois de représentations à Saint-Petersbourg, elle revint en France, chargée de nombreux et riches témoignages de la satisfaction et de la munificence de l'empereur Alexandre et de sa cour.

De retour à Paris, elle se livra avec plus d'ardeur aux études qui pouvaient la perfectionner dans son art. Talma, qui savait apprécier son zèle, lui prodigua ses conseils, ses leçons, et le public ne tarda pas à s'en apercevoir ; car ses progrès furent sensibles, surtout dans les rôles d'Électre, de Clytemnestre et d'Andromaque, sous le rapport de la chaleur et de la sensibilité. La mort de ce grand acteur fut doublement fatale pour M^{lle} Bourgoïn : elle perdait en lui un maître ha-

bile et un protecteur dévoué. Bientôt après l'introduction au Théâtre-Français d'un nouveau genre pour lequel, ainsi que plusieurs de ses camarades, elle manifestait une aversion prononcée, et, de plus, dit-on, quelques intrigues de coulisse l'obligèrent à demander sa retraite. Mais elle en conçut un perpétuel chagrin qui s'aggrava; il produisit peut-être la douloureuse maladie qui la conduisit au tombeau. « Ma retraite m'a tuée, » disait-elle le jour de sa mort précoce (1833).

M^{lle} Bourgoïn avait un esprit naturel aussi vil qu'original; quoique son éducation eût été négligée, elle savait dans une grande réunion montrer le meilleur ton, se servir des expressions les mieux choisies; mais au théâtre et dans l'intimité c'était Sophie Arnould, avec toute sa verve satirique ou graveleuse. Beaucoup de ses *mots* ont circulé dans le monde et sont restés dans la mémoire des amateurs; on sent que ce n'est pas la seule raison qui nous empêche de les citer ici.

M. O.

BOURGS-POURRIS, traduction littérale de l'expression anglaise *rotten-boroughs*, par laquelle on désignait autrefois les bourgs presque déserts qui avaient néanmoins le droit d'élire des représentants au parlement. Comme le sol et les maisons de ces lieux appartenaient pour la plupart à la haute aristocratie, c'était elle, et non la bourgeoisie qui élisait des membres du parlement. A Old-Sarum il n'y a que sept habitans, tous locataires du comte de Caledon; cependant ces sept habitans élisaient ou faisaient semblant de nommer deux représentants suivant la volonté de leur seigneur, tandis que des villes opulentes n'étaient même pas représentées au parlement. Douze familles puissantes disposaient ainsi d'une centaine de places dans la chambre des communes. Ce qui rendait ce système encore plus odieux, c'est que plusieurs nobles vendaient aux candidats le droit de siéger au parlement, et se faisaient par ce trafic un bénéfice considérable. On a peine à concevoir comment des abus aussi criants ont pu se maintenir jus qu'à nos jours, dans un pays qui jouit de tant de liberté. Plusieurs propositions de modifier le vieux système avaient toujours été

repoussées par les torys dans les deux chambres, surtout dans celle des lords, lorsqu'enfin le cabinet dirigé par lord Grey, qui n'avait accepté le ministère que sous la condition qu'il réformerait les abus, fit adopter le bill de réforme par le parlement de 1832, malgré l'opposition acharnée du parti aristocratique qui prétendait assez singulièrement que la suppression des anciens privilèges de l'aristocratie causerait une révolution. L'ancien système n'a pas été entièrement supprimé, mais il a été modifié de manière que la plus grande partie de l'ancienne influence de l'aristocratie sur les élections parlementaires a cessé. Les bourgs les moins peuplés ont été privés du droit d'élection; d'autres ne nomment plus qu'un seul représentant ou ont été joints à d'autres bourgs pour les élections. Le gouvernement avait aussi ses bourgs-pourris, et il paraît qu'il en a ménagé quelques-uns afin de pouvoir envoyer au parlement les membres du cabinet qui ne siègent pas encore dans la chambre des communes. D. G.

BOURGUEMESTRE. Ce mot vient de deux mots allemands, *bürger*, bourgeois, et *meister*, maître; il sert à désigner en Flandre, en Hollande et en Allemagne, le principal magistrat de certaines villes. Les fonctions et les droits du bourguemestre ne sont point partout les mêmes; à cet égard chaque ville a ses statuts particuliers, ses lois spéciales. En général cependant on peut dire que le bourguemestre est le protecteur, le défenseur-né des bourgeois; il administre les finances, la justice et la police de la cité; sous ce rapport on pourrait, jusqu'à un certain point, l'assimiler au *maire* de nos villes françaises. Les écrivains latins modernes désignent souvent le bourguemestre soit par le nom de *consul*, soit par celui de *senator*; mais ils ne le distinguent point suffisamment par-là de tout autre magistrat du même genre. Il n'est ordinairement en place que pour un ou deux ans. En Suisse les bourguemestres, comme par exemple ceux de Zurich, sont les chefs du pouvoir exécutif dans tout un canton. A. S. R.

BOURGUIGNONS, voy. **BOURGOGNE** (premier article).

BOURGUIGNONS (FACIION DES),
 voy. BOURGOGNE / premier article).

BOURGUIGNONS (LOI DES) ou *loi Gombette*. On a dit que les lois des différents peuples germains qui se partageaient l'empire romain d'Occident étaient autant de chapitres d'un même code général; que ces lois se commentaient, s'expliquaient, se complétaient l'une l'autre; et qu'quoique Montesquieu, entre autres, eût parfaitement établi les différences capitales qu'elles présentent, cette opinion n'en a pas moins été reproduite tout nouvellement encore par un écrivain célèbre. Il est fâcheux qu'il ne puisse en être en histoire comme dans les sciences positives où, une vérité étant une fois établie, il n'est plus permis ni de l'ignorer, ni de la nier. Non, les lois des différents peuples germains ne furent point autant de chapitres d'un même code; mais toutes ces lois, au contraire, différaient les unes des autres; et, pour ne parler ici que de la loi des Bourguignons, il est certain qu'elle diffère essentiellement de la loi salique, par exemple.

Les lois des Francs qui s'étaient établies en vainqueurs dans la Gaule furent toutes germaniques; celles des Bourguignons établies dans les Gaules en alliés des Romains perdirent beaucoup de ce caractère; les lois des Francs furent oppressives pour les Romains, car la vie d'un Romain n'y fut évaluée que moitié de la vie d'un Franc: les lois des Bourguignons furent très douces et mirent sur la même ligne le Bourguignon et le Romain. La loi salique n'admettait point de preuves négatives; celui qui portait une accusation devait la prouver, et il ne suffisait pas à l'accusé de la nier. Il en était tout autrement en Bourgogne: les preuves négatives y étaient admises, et l'accusé se justifiait en jurant avec un certain nombre de personnes qu'il n'avait pas fait ce dont on l'accusait. La loi salique n'admettait point la preuve par combat: cette preuve était admise chez les Bourguignons. La loi salique n'admettait point de peines corporelles: les peines corporelles étaient admises par la loi Gombette. On pourrait multiplier à l'infini les citations. Ces différences étaient une conséquence forcée des circonstances dans lesquelles

se trouvaient les deux peuples lors de la rédaction de leurs coutumes.

On pense généralement que les usages des Bourguignons furent recueillis par Gondebaud et Sigismond qui furent presque les derniers de leurs rois. Toutefois la loi des Bourguignons est le code barbare le plus anciennement rédigé.

La loi des Bourguignons se compose de 89 titres, dont quelques-uns comprennent une seule loi, mais dont la plupart se composent de 3, de 4, de 6 lois; plusieurs en ont 8; 3 vont jusqu'à 11. Les 89 titres renferment 288 lois. G-r.

BOURGUIGNOTE, espèce de casque très employé vers le milieu du xv^e siècle, et qui doit probablement son nom aux rapports, devenus alors plus fréquents, entre les rois de France et les ducs souverains de la Bourgogne. La bourguignote, assez semblable aux casques romains, laissait le visage entièrement à découvert et portait seulement sur les côtés deux larges plaques carrées, appelées *oreillettes*, auxquelles pendaient quelquefois des jugulaires qui venaient s'attacher sous le menton; parfois aussi le devant était muni d'une tige de fer, longue et mince, fixée à l'aide d'une vis, absolument comme dans les casques persans et circassiens. On voit au Musée d'artillerie de Paris de très belles bourguignotes du temps de la renaissance; on peut donner le même nom au casque de François I^{er} exposé à la bibliothèque royale. C. N. A.

BOURIATES ou BOURÈTES, dans leur propre langue *Barga Bourat*, peuple nomade de la race mongole et qui ressemble aux Kalmuks. Les Bouriates habitent dans la partie la plus méridionale de la Sibérie, à l'est du Iéniceï, surtout dans le gouvernement d'Irkoutsk et vers le lac Baïkal. Ils ont fait leur soumission à la Russie en 1644, et se composaient en 1783 de 98,000 individus des deux sexes; en 1820 on comptait 58,760 individus mâles. Les Bouriates sont petits et d'une faible complexion; leur visage est moins aplati que celui des Kalmuks; ils n'ont point de barbe et se rasent la tête de telle sorte qu'il n'y reste à son sommet qu'une longue queue dont ils font des tresses. Ils sont timides, indolents et

malpropres, agiles sur leurs chevaux, adonnés à la chasse et à la vie pastorale. En hiver ils fabriquent des marchandises en fer dont ils font un petit commerce; l'agriculture a fait peu de progrès chez eux. Leurs *tourtes*, couvertes de peaux, sont en hiver réunies en villages. Leur religion est le bouddhisme (*voy.*); les femmes passent pour impures et la polygamie est permise. Le dialecte mongol qu'ils parlent est dur et guttural. Ils ont des chefs ou *sai-sang* électifs et paient à la Russie un faible tribut en argent ou en pelletteries. J. H. S.

BOURIGNON (ANTOINETTE), inspirée et visionnaire, célèbre par ses nombreux ouvrages, par ses voyages, par ses innovations religieuses et par les persécutions qu'elle essuya, naquit à Lille en 1616, et mourut en 1680 dans la Frise occidentale. Malgré sa laideur, elle fut souvent recherchée en mariage; mais elle se voua au célibat et à une chasteté inviolable. Au moment où ses parens se disposaient à célébrer son union avec une personne choisie par eux, elle s'enfuit et se plaça sous la protection du clergé, envers lequel toutefois elle ne se montra guère plus docile. A Amsterdam elle abjura le catholicisme et prêcha la réforme: suivant elle la Bible n'était pas une source suffisante de foi et de religion; l'inspiration dont Dieu favorisait ses élus devait y suppléer. C'est à Amsterdam qu'elle imprima ses ouvrages dans son imprimerie particulière; mais elle fut obligée de quitter cette ville; et accusée de sorcellerie, maltraitée par la populace, elle erra à travers la Hollande et le nord de l'Allemagne jusqu'à Hambourg. On lui reproche de graves supercheries et une piété trop intéressée pour inspirer la confiance; Bayle ne borne pas la ses accusations contre elle. Ses *œuvres*, réunies par Poiret et précédées de sa vie, forment 20 gros volumes (Amsterdam, 1679-84). S.

BOURMONT (LOUIS-AUGUSTE-VICTOR, comte de GAISNE DE), maréchal de France. Né en 1773, au château de Bourmont, dans la province d'Anjou, le jeune comte de Gaisne était officier aux gardes françaises lorsque la révolution éclata. Il suivit le torrent de

l'émigration et alla offrir ses services au prince de Condé, qui reconnut en lui assez de mérite pour en faire son aide-de-camp. En 1791 il reçut la mission d'aller à Nantes préparer et sonder les moyens insurrectionnels de la Vendée; il y déploya un zèle remarquable, et revint à l'armée des princes, après avoir vu s'allumer le grand incendie qu'il venait d'attiser. Lorsqu'en 1793 les lignes de Wissembourg eurent été forcées, il ne voulut pas se soumettre à l'inaction dont il était menacé et préféra retourner dans la Vendée, où le vicomte de Scepeaux l'accueillit honorablement et lui confia le grade de major-général de son armée; presque en même temps les chouans du Maine lui offrirent la place de membre du conseil général. Vers la fin de la même année il fut chargé d'aller auprès du ministère anglais presser l'envoi des secours promis déjà plusieurs fois; mais la politique du gouvernement britannique résista aux plus puissantes sollicitations et fit échouer cette ambassade. Le jeune Bourmont profita toutefois de son voyage pour aller voir à Édimbourg le comte d'Artois qui s'y trouvait alors. En récompense de ses services, ce prince le fit chevalier de Saint-Louis et lui remit les brevets et les récompenses accordées à l'armée de Scepeaux qu'il eut la mission de recevoir lui-même chevalier à son retour.

Après la pacification de la Vendée par le général Hoche, M. de Bourmont obtint l'autorisation de repasser en Angleterre; de là il mit tout en œuvre pour renouer la guerre civile qui devait replacer les Bourbons sur leur trône; mais cette tentative ne devait obtenir qu'un demi-succès. M. de Bourmont revint en Bretagne en 1799, débarqua dans le département des Côtes-du-Nord, et alla rejoindre la division de La Prévalaye, avec laquelle il passa dans le Maine, où, après avoir remporté quelques avantages, il se fit ouvrir les portes du Mans et y entra avec 2.000 hommes, qui y commirent les plus grands excès. Là se bornèrent ses avantages; chassé du Mans et repoussé jusqu'à Balay, il se vit obligé de consentir à un nouvel armistice. Mais le terme fixé par les deux partis s'étant écoulé

sans que la pacification fût réglée, il se disposait à reprendre les hostilités et marchait déjà sur Morlaix, lorsqu'il reçut avis de la capitulation de La Prévalaye, qui lui coupait ses communications avec Georges Cadoudal. Il apprit en même temps la défaite du comte de Châtillon, battu à Balay par le général Chabot. Forcé de nouveau de poser les armes, il signa aussi une capitulation avantageuse et voulut engager Georges à suivre son exemple; mais celui-ci repoussa toutes les avances qui lui furent faites et, plus tard, se vengea de ce qu'il appelait la défection de M. de Bourmont en faisant fusiller impitoyablement son beau-frère qui était tombé entre ses mains.

Après sa soumission, M. de Bourmont vint demeurer à Paris et parut avoir renoncé à ses projets de soulèvement. Il mit tous ses soins à se faire bien venir du premier consul; mais sa conduite à l'époque de la machine infernale le rendit suspect au ministre de la police; on acquit la preuve qu'il entretenait toujours des intelligences avec les royalistes, et, sur l'ordre de Fouché, il fut arrêté en 1803 et enfermé au Temple, puis ensuite transféré à la citadelle de Dijon, et enfin dans celle de Besançon, où il réussit à s'échapper en 1805.

Du fond du Portugal, où il avait trouvé un refuge, M. de Bourmont faisait agir les nombreux amis qu'il avait conservés en France, et, grâce à leur puissante intercession, il obtint la levée du séquestre mis sur tous ses biens et put réunir toute sa famille auprès de lui. Lorsqu'en 1810 le général Junot s'empara de Lisbonne, M. de Bourmont parvint à se faire comprendre dans la capitulation et rentra en France à la suite de l'armée. Dès ce moment il parut se dévouer de bonne foi au gouvernement impérial et réussit à se faire nommer d'abord colonel-adjutant-commandant à l'armée de Naples, puis bientôt général de brigade. C'est en cette dernière qualité qu'il fit les campagnes de 1813 et de 1814. Pendant la première il se signala à la bataille de Dresde, et le 10 février 1814 il résista, avec douze mille hommes seulement, à tous les efforts des armées étrangères réunies contre Nogent.

En récompense de ce haut fait d'armes Napoléon l'éleva au grade de général de division.

Quand la journée du 30 mars 1814 vint changer les destinées de la France, M. de Bourmont ne fut pas des derniers à se soumettre à la nouvelle dynastie. Parfaitement accueilli par le roi Louis XVIII et par les princes qu'il avait eu occasion d'approcher pendant l'émigration, il venait d'obtenir le commandement de la 6^e division militaire, dont le siège est à Besançon, lorsque Napoléon débarqua sur les côtes de la Provence. M. de Bourmont reçut aussitôt l'ordre d'opérer sa jonction avec les troupes du maréchal Ney; mais il n'exécuta cette opération que pour être témoin de la défection de l'armée et pour assister à la lecture de la fameuse proclamation qui causa plus tard la mort du maréchal.

Pendant les Cent-Jours, M. de Bourmont se rendit à Paris et s'insinua de nouveau dans les bonnes grâces de l'empereur, qui lui confia le commandement de la 2^e division du corps d'armée aux ordres du général Gérard, dans la Flandre. C'est alors qu'eut lieu cette fameuse *défection* qu'on a reprochée si justement, mais avec trop de violence sans doute, à M. de Bourmont. Le 14 juin 1815, la veille d'une bataille, il abandonna son corps et se rendit auprès de Louis XVIII à Gand. Dix jours après il rentra en France avec le grade de commandant de la frontière du Nord, que le roi lui avait concédé.

Depuis ce moment M. de Bourmont n'a pas cessé d'être compté au nombre des plus fidèles serviteurs de la branche aînée des Bourbons. Le 14 octobre de la même année, il figura dans le procès du maréchal Ney, et sa déposition contribua, dit-on, au jugement qui fut prononcé contre ce grand capitaine. Peu de temps après il fut nommé commandant de l'une des divisions d'infanterie de la garde royale. Attaché, avec ce grade, au corps de réserve de l'armée, il fit, en 1823, la campagne d'Espagne, pendant laquelle, s'il ne trouva pas l'occasion de se signaler, il montra du moins l'aptitude d'un des meilleurs généraux de l'empire. Rien de remarquable ne signala M. de Bourmont

à l'attention publique jusqu'au moment où le roi Charles X l'appela au ministère de la guerre, dans la combinaison du 8 août 1829. Au milieu de la clameur générale qui poursuivait le nouveau ministre des plus sanglantes récriminations, il apporta dans ces fonctions élevées un esprit ferme et des vues justes et utiles qui ne tardèrent pas à lui concilier l'armée. On cite encore, parmi les bienfaits de son administration, les soins qu'il prit des officiers de la vieille armée, en faisant examiner leurs titres et en reconnaissant une partie des dettes contractées envers eux par l'empire.

M. de Bourmont, voulant achever sa réhabilitation aux yeux de la nation, sollicita et obtint du roi le commandement en chef de l'expédition que l'on préparait contre Alger. Après avoir pourvu avec habileté à tous les besoins du voyage et de la conquête, il quitta Paris le 22 avril 1830, emmenant avec lui ses quatre fils, et se dirigea vers Toulon, en compagnie du général du génie Valazé, avec lequel il dressa d'avance un plan de campagne brillant et sûr; on dit même qu'il alla jusqu'à prévoir la possibilité d'utiliser sa future conquête, en y établissant un système de colonisation qui réunissait les plus vastes et les plus heureuses combinaisons.

Le 18 avril toute l'armée était embarquée; le général en chef se rendit à bord de *la Provence* et fut forcé d'attendre en rade que les vents, jusqu'alors contraires, pussent lui permettre de donner le signal du départ; le 25 seulement ce moment arriva, et la flotte mit en mer. Le 13 mai elle était à l'ancre dans la baie de Sidi-Ferruch, le débarquement s'opérait, et dès le soir l'armée emportait sa première position. Ce succès fut suivi de plusieurs autres avantages partiels qui fournissaient à chaque division l'occasion de se signaler; mais il fallut plusieurs jours pour obtenir la reddition du Fort l'Empereur, considéré comme la clef d'Alger. C'est dans l'un des combats livrés contre les Arabes, pour arriver à cette conclusion, que le jeune AYMÉ de Bourmont périt en se couvrant de gloire. Cet événement, loin d'abattre le courage du général en chef, lui

donna une nouvelle énergie qui ne tarda pas à porter ses fruits. Le 4 juillet le fort s'était rendu, et le 5 Hussein avait capitulé. L'occupation d'Alger se fit tranquillement et avec la dignité qui caractérisa toute cette conquête. Le dey put emmener ses femmes, ainsi que ses richesses particulières; et l'on trouva encore dans la Casaba 50 millions et d'illégitimes objets précieux dont l'inventaire se fit par les soins d'une commission spéciale, avec un ordre remarquable. Il faut dire à la louange de M. de Bourmont que, pendant tout le cours de cette expédition, il donna constamment l'exemple du courage et de la persévérance; il resta, dit-on, pendant près de trois semaines sans se déshabiller, et ne se donna pas toutes les jouissances que sa position pouvait lui permettre.

Une conquête aussi bien dirigée ne pouvait manquer d'amener d'utiles résultats. Presqu'aussitôt après la prise d'Alger, le bey de Titery fit sa soumission au général en chef, et l'un des fils de M. de Bourmont alla recevoir celle du bey d'Oran, avec lequel il s'assura des communications, en s'emparant d'un fort placé sur la route de cette résidence à Alger. Le 22 juillet, une lettre du Dauphin annonça à M. de Bourmont sa nomination au grade de maréchal de France, en même temps que l'amiral Duperré était élevé à la pairie. Cette distinction ne contenta personne; et la marine et l'armée, médiocrement récompensées de leur belle conduite, commençaient à s'aliéner, lorsque la révolution de Juillet éclata.

La nouvelle en fut bientôt transmise à Alger; mais rien de positif n'avait encore été publié. M. de Bourmont fit paraître le 11 août un ordre du jour ainsi conçu: « Des bruits étranges « circulent dans l'armée. Le maréchal « commandant en chef n'a reçu aucun « avis officiel qui puisse les accréditer. « Dans tous les cas la ligne des devoirs « de l'armée sera tracée par ses sermens « et par la loi fondamentale de l'état. » Cinq jours après, un second ordre du jour invitait l'armée, en conséquence des ordres émanés de Paris, à remplacer ses insignes par le drapeau et la cocarde tricolores. Enfin, le 2 septembre, le maré-

Chausel débarquait sur la côte d'Alger et recevait le commandement en ses mains de M. de Bourmont.

On n'entreprendra pas de suivre l'expédition d'Alger à travers la vieillesse qu'il a menée depuis cette époque : cette tâche nous serait d'autant plus difficile à remplir que les faits qui nous concernent sont souvent enveloppés d'une toile impénétrable et qu'on a souvent confondu avec lui l'un ou l'autre de ses frères. C'est ainsi que l'on pourrait peut-être contester la part qu'on lui attribue dans la rédition de la duchesse de Berry, dans la révolte, et aux dissensions civiles de l'Espagne, et aux malheureuses contrées. Ce qui est certain, c'est l'offre qui lui fut faite par le général Miguel de prendre, au mois de mai 1833, le commandement en chef d'une armée, et les efforts désespérés auxquels il essaya, pendant près de deux mois, de faire triompher la cause de la liberté. Au mois d'octobre de la même année, M. de Bourmont quitta le Portugal en laissant encore sous les murs de Lisbonne la dépouille mortelle d'un de ses fils. A compter de ce moment son nom n'a plus été, du moins ostensiblement, mêlé à aucune affaire politique; mais il n'est étonnant encore il voyageait dans l'Amérique et dans la Suisse, et annonçait publiquement qu'aucun acte du gouvernement français ne le privait de ses droits de citoyen, il comptait bientôt retourner en France pour y établir son domicile. D. A. D.

BOURRACHE (*borago*), plante médicinale d'un usage très vulgaire, qui appartient à la pentandrie monogynie de Linné et qui a donné son nom à la classe des *boraginées* de Jussieu. Elle est annuelle et croît, sous notre ciel, dans les jardins et dans les champs cultivés. La tige et les feuilles sont garnies de petites soies; les fleurs, d'un joli bleu quelquefois blanches ou roses, sont disposées en panicules, et ont une corolle à cinq divisions. Comme la plupart des plantes de la même famille, la bourrache contient une certaine quantité de mucilage de potasse; ses autres principes sont le mucilage, un peu de fécule et l'acide. Ses propriétés, peu énergiques, doivent la faire ranger parmi les

adoucisans; en général elle est considérée comme légèrement sudorifique et, comme telle, prescrite dans le rhumatisme, dans les maladies éruptives et les affections catarrhales. Il n'y a plus que les bonnes femmes qui croient aux vertus de la bourrache; et l'on n'oserait plus prescrire ni son extrait, ni son eau distillée qui sont parfaitement inertes. On met quelquefois, à la campagne, des fleurs de bourrache sur les salades pour leur donner un coup d'œil agréable. F. R.

BOURRE, poils de divers animaux sauvages ou domestiques, lesquels sont ordinairement courts et raides et par conséquent impropres à être filés et tissés. On les emploie ordinairement à rembourrer des sièges et des coussins de différens genres. Depuis quelques années ces bourres ont été utilisées pour faire des tapis communs et même des étoffes grossières pour couvertures de chevaux, etc.

On désigne sous le nom de *bourre de soie* la soie plus grossière qui enveloppe les cocons et avec laquelle on est parvenu à faire de beaux tissus (*voy. CHALES*). Sur la *bourre de Magnésie*, *voy. MAGNÉSIE*. F. R.

BOURREAU, *voy. EXÉCUTEUR*.

BOURRÉE. La bourrée, danse originaire de l'Auvergne, succéda en France aux basses-danses qui étaient celles où l'on marchait au lieu de sauter. Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, ayant les jambes fort belles, introduisit à la cour la mode des *gigues* et des *bourrées* qu'on ne pouvait danser qu'avec des jupes très courtes, et les fêtes qui eurent lieu à Bayonne en 1565, lors de l'entrevue de Catherine de Médicis avec sa fille aînée Marguerite de France, furent l'occasion où ces danses nouvelles commencèrent à prendre faveur. La *bourrée* fut à la mode en France depuis le règne de Charles IX jusqu'à celui de Louis XIII. L'air propre à cette danse est à deux temps et d'un mouvement rapide. E. F.-s.

BOURRELET (de *bourre*, *voy.*), espèce de coussinets circulaires dont on entoure la tête des jeunes enfans, pour amortir les coups qu'ils peuvent recevoir sur cette partie. Cet appareil com-

mence à perdre de son crédit, depuis qu'on en a reconnu les inconvéniens, dont le principal est d'entretenir à la tête une chaleur trop considérable et capable de produire ou d'entretenir diverses maladies, soit du cuir chevelu, soit du cerveau et de ses membranes. Un autre danger non moins réel est que l'usage des bourrelets entraîne celui des lièsières et l'habitude de faire apprendre à marcher aux enfans avant l'époque fixée par la nature : aussi n'y a-t-il pas d'enfans plus maladroits et qui tombent plus souvent que ceux auxquels on a prétendu apprendre à marcher. Les enfans qu'on laisse se développer spontanément n'ont pas besoin de bourrelets, parce qu'ils ne marchent pas avant d'avoir la force de se soutenir et l'adresse de se diriger. D'ailleurs, dans le jeune âge, les chutes, à raison du peu de hauteur de la taille, de la mollesse et de la mobilité des os du crâne, sont loin de présenter les chances fâcheuses qu'elles pourraient avoir plus tard. Les bourrelets devraient donc être complètement supprimés si l'on en croyait les conseils de la raison et de l'expérience ; mais comme les préjugés ne se déracinent qu'avec lenteur, c'est déjà un progrès d'avoir substitué de légères couronnes en baleine ou en osier tressé aux lourds bourrelets qu'on voit encore chez les amis de la routine. F. R.

BOURRELIER, industriel qui s'occupe à confectionner les harnais pour les bêtes de somme et de trait, tandis que le sellier s'occupe principalement des ouvrages du même genre, mais plus délicats, destinés aux chevaux de selle et de voiture. D'ailleurs ces professions ne sont distinctes que dans les grandes villes. Les bâts, les panneaux, les colliers, les brides, les attelages de charrette et de charrue sont du ressort du bourrelier, qui emploie pour les faire les cuirs de différente espèce, le bois, la bourre, la paille, etc. ; puis des peaux de veau et de mouton avec le poil, des glands et autres objets de grosse passementerie en laine teinte de diverses couleurs. Ses outils sont analogues à ceux du cordonnier et ont pour but de tailler les diverses pièces et de les assembler

solidement. Les différentes formes des articles que vend le bourrelier sont déterminées par les coutumes locales qui sont généralement en rapport avec le genre de travail auquel doivent être appliqués les animaux. F. R.

BOURRIENNE (FAUVELLET DE), secrétaire de Napoléon et ministre d'état sous Louis XVIII, naquit à Sens (Yonne) en 1769. Élève à l'école de Brienne en même temps que Bonaparte, ils se lièrent d'affection au milieu de leurs études. Lorsque Bonaparte, en 1785, quitta Brienne pour passer à l'École militaire de Paris, Bourrienne l'accompagna jusqu'au coche de Nogent-sur-Seine, où ils se quittèrent avec un grand chagrin, pour ne plus se revoir qu'en 1792. En se séparant ils se promirent une amitié éternelle, et Bourrienne donna même sa parole à Bonaparte de suivre la même carrière qu'il embrasserait ; c'est ce que celui-ci lui rappela dans une lettre qu'il lui écrivit un an après son départ de Brienne. Sorti de cette école en 1787, et ne pouvant à 19 ans entrer dans l'artillerie, pour laquelle il avait une grande répugnance, Bourrienne se transporta dans la capitale de l'Autriche, où il eut occasion de voir l'empereur Joseph II ; il se rendit ensuite dans une des universités d'Allemagne, pour étudier le droit public et quelques langues étrangères. A peine était-il arrivé à Leipzig que la révolution française éclata. Il parcourut la Prusse, la Pologne, avant de revenir à Paris en 1792. Il revit Bonaparte : leur amitié d'enfance se renouvela tout entière. Pendant le temps de la vie un peu vagabonde qu'ils menèrent dans la capitale, arriva le 20 juin, sombre prélude de l'événement du 10 août. Dès ce moment, inscrit sur la liste des émigrés, il en fut rayé sur les instances de Bonaparte, qui commençait à être compté pour quelque chose. Arrêté néanmoins comme émigré rentré, Bourrienne fut bientôt rendu à sa famille sous la responsabilité de deux amis recommandables. De Sens il revint à Paris après le 13 vendémiaire, où il revit de loin en loin Bonaparte, alors commandant en second de la ville de Paris, sous le général Barras. Enfin Bonaparte, dont la

son ami de Bon art. Boursault suivit en Égypte comme son intime. Au retour de cette un gouvernement consulaire créé en France, il resta secrétaire premier consul. Mais, lorsqu'il fut sur les débris de la république nouvelle dynastie, De Bourrienne le nomma, en 1804, par l'empereur Napoléon, son ministre plénipotentiaire en Espagne. Rentré en France à la fin de l'année, il fut nommé directeur des Bâtiments par le gouvernement provisoire, et préfet de police. Ayant peut-être oublié son amitié et ses pro- blèmes, le collège il suivit, non son ami, mais Louis XVIII, et à son retour il fut nommé ministre d'état. Élu député en 1807, depuis à plusieurs reprises, il ne siégea au côté droit jusqu'en 1815, la révolution de juillet 1830 et de sa fortune, qui, dit-on, en fut égarée, égara sa raison. Transféré en Normandie, il a passé les deux dernières années de sa vie dans une maison à Caen, où il est mort, en 1834, des suites d'une attaque d'apoplexie.

Mémoires de M. de Bourrienne, par lui-même, rédigés par M. de Fontenay, et publiés de 1829 à 1831, 2 vol. in-8°, ont fait connaître un grand nombre de particularités intéres-

santes; et une gazette rimée, dont il amusait la cour et la ville, commença à la fois sa réputation et sa fortune*. Mais, enhardi par la protection de Louis XIV, qui lui avait accordé une pension de 2,000 fr., le jeune auteur ayant osé faire rire ses lecteurs aux dépens d'un capucin, le confesseur de la reine se récria contre ce scandale : la Gazette fut supprimée, et, sans l'intercession du grand Condé, Boursault eût été mis à la Bastille. Plus tard il obtint cependant le privilège d'une autre gazette en vers, qu'il faisait paraître sous le titre de *la Muse enjouée* ; mais, victime cette fois de la politique, il fut sacrifié au désir que l'on avait de rétablir des relations pacifiques avec Guillaume d'Orange, qu'il avait assez vivement attaqué, et le second privilège lui fut encore retiré.

Heureusement Boursault sut obtenir au théâtre des succès plus flatteurs et moins dépendans des événemens du jour : ses deux comédies *d'Ésope à la ville* et *d'Ésope à la cour* méritèrent des suffrages unanimes par une spirituelle critique, une versification pure et brillante, surtout par les sages leçons et le but moral de ces deux ouvrages. Dans le second *Ésope*, l'auteur, à l'exemple de son héros, avait osé dire la vérité au

(*) Boursault devint ce qu'on appelait un homme de bonne compagnie. Il fut recherché a

plus grand personnage de l'état dans quelques vers qui se terminaient ainsi :

Le roi qui règne est toujours le plus grand.

On pense bien que les courtisans ne se souciaient pas que le *grand roi* entendit de pareilles choses, et que la censure du temps fit main-basse sur cette tirade philosophique.

Le *Mercur galant*, autre comédie de Boursault, s'est conservé au répertoire jusqu'à nos jours, malgré la nullité de l'action, par une gaieté franche et soutenue, ainsi que par des vers plaisans, dont plusieurs sont devenus proverbes.

Boursault était un de ces hommes dont le caractère n'est pas moins estimable que le talent. On sait qu'un service obligeamment offert à Boileau le reconcilia avec le célèbre satirique, contre lequel il avait voulu soutenir une lutte trop inégale. Il fut généralement regretté lorsqu'il mourut (1701) âgé seulement de 63 ans, à Montluçon, où il remplissait l'emploi de receveur des tailles, pour lequel il avait quitté la capitale et la littérature. La postérité a oublié ses tragédies *Germanicus* et *Marie Stuart*, ses romans, ses *Lettres à Babet*, et quelques autres ouvrages. Les trois pièces dont nous avons parlé plus haut ont suffi pour lui conserver un nom honorable parmi les poètes qui ont contribué à la gloire de la scène française.

M. O.

BOURSE (hist. nat.), espèce de sac cutané qui, chez les mammifères, enveloppe une partie des organes extérieurs de la génération (voy. MAMMIFÈRES). Parmi les oiseaux, on trouve des espèces qui, comme la cigogne à sac, ont une espèce de sac pendu à leur cou. Ces membranes se trouvent encore chez d'autres animaux. Voy. SAC, GOLTAË, VEASIE, etc.

BOURSE (commerce). Les Bourses de commerce sont des lieux de réunion ouverts, avec l'autorisation du gouvernement, à des jours et heures déterminés, aux commerçans, capitaines de navire, agens de change et courtiers, pour la négociation des effets publics, les opérations de banque, change, courtage, commerce et finances. On appelle *parquet* la partie de la Bourse exclusivement réservée aux agens de change;

coulisses les avenues où stationnent et s'agitent des entremetteurs clandestins auxquels on a donné le nom de *coulissiers*. Ces établissemens ont pris de l'accroissement par le besoin de relations fréquentes entre commerçans. Chez les anciens, les négocians (v. p. 87) avaient aussi des lieux de rendez-vous général, cependant il n'est pas démontré qu'ils eussent des édifices consacrés à la tenue de ces assemblées. Les bourses de Bruges, Amsterdam, Venise et Londres florissaient long-temps avant celles de Toulouse et de Rouen, les premières qui aient été fondées en France, l'une en 1549, sous Henri II, l'autre en 1556, sous Charles IX; elles précédèrent de beaucoup celles de Lyon et de Paris. Cette dernière exista quelque temps à l'insu et contre le gré du gouvernement; il ne voyait dans cette institution qu'une *réunion tumultueuse faisant naître une infinité d'abus, de désordres et de fraudes*, à laquelle il était défendu de se rendre, sous peine de prison. Quelques années après, en 1724, le pouvoir reconnaissait enfin l'utilité publique de Bourses par un arrêt du conseil. Ces établissemens sont restés languissans en France tant que le commerce intérieur a été stationnaire; et il l'a été long-temps, les classes utiles et laborieuses étant de toutes parts refoulées et repoussées du domaine de l'intelligence, comme elles étaient privées du droit d'exploiter les richesses naturelles du pays, de mettre librement en lumière et en œuvre ses ressources industrielles. Car, non contentes d'affecter un mépris absolu pour tout ce qui tenait à l'industrie et au négoce, les classes privilégiées s'efforçaient encore d'affermir par les institutions féodales les barrières imposées aux progrès de l'agriculture, d'arrêter par les maîtrises et corporations le développement de l'industrie: aussi le commerce se réduisait-il, sauf les exigences du luxe de la cour, aux objets de pure consommation, la classe moyenne n'ayant ni l'aisance ni le bien-être qui font rechercher les commodités et les jouissances de la vie. Le commerce extérieur était plus actif, parce qu'il avait plus de liberté. Avec la révolution de 1789, cette grande conquête en faveur

pas à rivaliser et même, dans ces branches, à surpasser les mœurs étrangères; deux grandes moralités, dont ici nous n'avons pas à examiner la moralité, l'aliénation des biens du clergé et la confiscation des biens des émigrés, en produisant la division des propriétés, ouvrirent à l'agriculture la voie du progrès. L'esprit de commerce et d'industrie se répandit dans le pays et prit racine, les relations s'établirent et les bourses de commerce se lièrent.

Quelque éloignées qu'elles soient au point de vue de leur objet primitif, elles sont encore soumises à d'anciens arrêts de la sagesse du conseil et à la réaction générale que leur a imposée la révolution. Suivant les circonstances, le gouvernement supprime ou crée des bourses. Sous le rapport de leur portée intérieure et extérieure elles sont régies par un grand nombre de réglemens; à Paris est placée sous la surveillance immédiate du préfet de police, celles des autres villes sont sous l'autorité des commissaires généraux de police et de l'autorité municipale. La négociation des effets publics ne s'opère légalement qu'à la Bourse; son exercice est défendu aux commerçans faillis et non réhabilités; une sorte de pudeur commerciale semblait en avoir jus-

qu'à la Bourse, la fixation du prix du change, les affaires de banque, les assurances contre les risques maritimes et terrestres, l'affrètement des navires, les transports par terre et par eau, mais surtout, à Paris, les spéculations sur les effets publics. Aussi comme ces dernières sont les opérations principales et habituelles, les Bourses de l'Europe, sauf les différences résultant de la nature et de l'espèce de ces fonds par rapport à chaque pays, semblent ne faire qu'une seule et même Bourse, et il y a entre elles une telle solidarité que les mouvemens de hausse et de baisse réagissent sur toutes les autres, et il est rare qu'un échec arrivé dans l'une d'elles n'ait pas dans toutes un retentissement. Les agens publics préposés à la constatation légale des transactions et mouvemens qui se font chaque jour à la Bourse sont forcés, pour diminuer le préjudice que leur causent les courtiers *marrons*, agens non accrédités, de se lier d'affaires avec eux. Au lieu de chercher à diminuer les progrès de l'agiotage (*voy. ce mot*), ce mal profond qui dévore la société et jette l'immoralité dans les relations de la vie, il semble que l'administration prenne à tâche d'encourager et d'alimenter cette fausse direction des esprits par son système de finances, par ses emprunts continuels qui produisent les mouvemens de

deux importantes mesures financières, l'abaissement du taux de l'intérêt et l'équilibre rigoureux des dépenses et des recettes, ce qui permettra de renoncer à la voie si onéreuse des emprunts et détruira ainsi l'action directe du gouvernement sur les fonds publics : alors, et avec le secours de quelques bonnes dispositions de la part de l'administration, les opérations de bourse pourront revenir à ce qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être, d'honorables spéculations de commerce.

Ces opérations, en ce qui concerne les effets publics, sont de quatre espèces, 1° *Les marchés au comptant* : on vend, on achète des fonds publics, soit pour procurer un placement à ses capitaux (c'est le fait des rentiers), soit pour revendre si le taux est devenu supérieur à celui d'achat, après avoir détaché l'intérêt ou coupon de la valeur achetée; 2° *Les marchés fermes ou à terme* (v. au mot AGIOTAGE); 3° *Les marchés libres ou à prime* portent, comme les marchés à terme, sur des valeurs fictives et sur des prévisions de hausse ou de baisse, à la différence que l'acheteur a la faculté de ne pas exécuter la convention en abandonnant au vendeur la somme ou prime qu'il a voulu seulement risquer dans l'opération; 4° *Le report* est la spéculation favorite des joueurs prudents : on achète au comptant une certaine quantité de rentes et on les revend dans le même moment à terme, pour obtenir le bénéfice ou la plus-value résultant de la différence du prix de la vente. A l'exception des premières conventions, toutes sont illicites, car toutes présentent des circonstances aléatoires réprouvées par les lois et la jurisprudence moderne, qui a déclaré qu'ils avaient tous les caractères du jeu et du pari, pour lesquels la loi civile n'accorde aucune action en justice; et cependant ces actes sont absous par la société, parce que la société vit de leur abus, sans qu'il y ait dans les désastres de tous les jours une leçon pour l'avenir. Il est si séduisant de conquérir avec rapidité, et, pour ainsi dire, en quelques instans, ce bien-être matériel vers lequel chacun se précipite, mais qui, le plus souvent, est de courte

durée! Aussi, dans une époque où la considération ne s'attache qu'à l'argent et à la richesse, entend-on tous ces trafiquans dire qu'empêcher les spéculations de Bourse ce serait ruiner et altérer le crédit public, tandis que cette prodigieuse facilité de jouer sur les rentes lui nuit et au contraire ébranle nécessairement la fortune publique. La France et l'Angleterre ont une législation rigoureuse sur les opérations illicites de Bourse; mais ces lois sont pour ainsi dire frappées de désuétude, puisqu'elles sont sans force pour la répression d'un mal considérable; et, le croirait-on? deux nations où la puissance de la légalité est la base et la garantie de stabilité de leur forme de gouvernement offrent le spectacle affligeant et l'exemple dangereux de la violation perpétuelle des lois. Lorsque, dans ces derniers temps, un membre de la chambre des députés de France (M. Harlé fils, session de 1833) demandait qu'on régularisât la négociation des effets publics, on lui répondit que la législation actuelle suffisait, tout en convenant qu'elle est impuissante pour réprimer l'agiotage. Il y a là un besoin social grave à satisfaire, et quand les plus puissantes considérations d'ordre public réclament des mesures efficaces et protectrices de la part du pouvoir, son indifférence semble coupable, puisqu'il n'est pas encore permis de prévoir le moment où le bon sens du pays mieux éclairé comprendra le danger de ces opérations, où les mœurs publiques prépareront les esprits à des spéculations plus conformes au bien général. Aussi conviendrait-il de réglementer ces établissemens de manière à les rendre utiles au commerce national et moins nuisibles aux intérêts de l'industrie agricole et manufacturière. La tâche n'est pas sans difficultés : elle rencontrera dans les hommes et dans les choses des obstacles et des moyens de résistance; mais ce ne doit pas être un motif de découragement pour une administration sage et morale. A. G.

BOURSE (architecture). Ainsi qu'il a été dit dans l'article précédent, le nom des réunions de négocians pour affaires de commerce et de banque est resté attaché aux édifices où elles ont lieu; nous

ajouterons ici quelques réflexions sur l'origine du mot. Il nous vient sans doute des Hollandais : suivant un écrivain allemand, Bläsch, le premier local de cette nature, à Amsterdam, aurait été orné, comme emblème, de trois bourses sculptées au-dessus des portes d'entrée, et le nom serait venu de là; suivant d'autres il serait dérivé de Van der Beurse, nom propre d'une famille noble à Bruges, dont la maison servit, en 1530, aux négocians pour leurs réunions.

On ignore si, chez les anciens qui avaient un *collegium mercatorum*, un local particulier était affecté au commerce, à ses marchés et transactions : nous ne trouvons aucune mention d'un monument de cette nature dans les auteurs qui sont arrivés jusqu'à nous. Au moyen-âge, les réunions avaient lieu dans des lieux publics quelconques, souvent sombres et peu commodes, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui, même dans des villes importantes. Plus tard des palais somptueux furent consacrés à cette destination : les plus remarquables qui existent maintenant sont, en suivant l'ordre chronologique de leur construction, les Bourses d'Amsterdam, de Londres, de Saint-Petersbourg et de Paris. Nous consacrerons quelques lignes à chacun de ces monumens.

La BOURSE D'AMSTERDAM, bâtie de 1608 à 1613, sous la direction de Dankers, est un vaste bâtiment construit sur cinq arches voûtées sous lesquelles l'Amstel se réunit au Damrak. Il a 250 pieds de long sur 140 de large. La cour est environnée d'un portique dont les voûtes sont soutenues par 46 piliers et où des portions séparées sont assignées aux différentes nations ou pour les affaires en marchandises du même genre. Ces piliers sont marqués d'un numéro faisant connaître la destination spéciale de chaque partie. — Après cette Bourse, celle d'Anvers était naguère la plus considérable et la plus curieuse dans les Pays-Bas.

J. H. S.

BOURSE DE LONDRES (la) est un bâtiment carré, assez vaste et d'une architecture distinguée, qui forme l'enceinte d'une cour spacieuse, au milieu de laquelle on voit la statue de Charles II,

roi d'Angleterre. Comme à Amsterdam, la cour est entourée de corridors ouverts, soutenus par des colonnes, pour servir d'abri dans le mauvais temps. C'est le lieu où s'assemblent pour affaires de commerce les négocians, les banquiers, les agens de change, les courtiers, les subrécargues et les capitaines des nombreux vaisseaux marchands anglais et étrangers qui arrivent journellement de toutes les mers, et apportent à Londres le tribut de toutes les productions, de tous les trésors de l'univers. La Bourse de Londres est, en un mot, le centre où viennent se réunir, à des heures réglées, tous les individus qui s'intéressent aux affaires de la première des nations commerçantes du globe. Elle est ouverte toute la journée; mais c'est surtout depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'après-midi que l'affluence y est très grande. On en peut juger par le nombre des commerçans et par celui des vaisseaux qui entrent tous les ans dans le port de Londres. Les principales maisons de commerce s'élèvent à plus de 3,000; il y a à Londres 68 maisons de banque, indépendamment de la banque de Londres, qui emploie 400 commis; et il n'arrive pas moins de 13,000 vaisseaux dans la Tamise dans le cours d'une année. Le bâtiment de la Bourse est fort avantageusement placé dans la rue dite *Cornhill*, devant la banque de Londres, aux environs de la mairie, et non loin de l'hôtel de la compagnie des Indes-Orientales et du pont de Londres. Il fut d'abord élevé en briques en 1566, aux dépens du chevalier sir Thomas Gresham, qui s'était indigné de voir les négocians de Londres s'assembler pour traiter de leurs affaires dans la rue des Lombards (*Lombard-street*). L'ouverture de la Bourse se fit avec des cérémonies somptueuses en présence de la reine Élisabeth, d'où lui est venu le nom de Bourse-Royale (*Royal-Exchange*); mais cet édifice ayant été détruit dans l'incendie de Londres, en 1666, il fut rebâti avec plus de magnificence. On dit qu'il a coûté 50,000 livres sterling. Les piliers qui supportent les corridors servent aussi à marquer les places des chefs des grandes maisons de commerce. Il y a une bourse particulière

pour les fonds publics (*the stock exchange*), une autre pour le commerce des blés (*the corn exchange*), et une troisième (*the coal exchange*) pour la vente des nombreuses cargaisons de charbons de terre qui arrivent tous les jours de Sunderland et de Newcastle. D'ailleurs il y a aux environs de la Bourse-Royale un nombre de cafés où les négociants se donnent des rendez-vous pour traiter de leurs affaires; et c'est au café dit de *Lloyd*, qui fait partie du bâtiment de la Bourse, que se réunissent les assureurs qui, par un contrat formel, nommé police d'assurance, se chargent des risques des expéditions maritimes, contre une prime d'assurance.

D. B.

BOURSE DE PARIS. Amsterdam, Venise, Londres, Saint-Petersbourg, Vicence, Padoue, Brescia et les principales villes commerçantes de l'Europe, avaient chacune un monument somptueux consacré aux réunions journalières des négociants, tandis que Paris en était encore dépourvu; car on ne pouvait donner le nom de Bourse à cette dépendance du palais Mazarin, rue Vivienne, à l'église des Petits-Pères, à la galerie Virginie au Palais-Royal, où tour à tour, depuis 1724 jusqu'au 4 novembre 1826, jour de l'inauguration de la Bourse actuelle, se traitèrent les ventes d'effets publics. La première pierre du palais de la Bourse a été posée le 21 mars 1808, et dès la fin de cette même année les murs en étaient plus ou moins hors de terre; mais les embarras politiques de l'époque, la mort de Brongniart, l'architecte, arrivée en 1813, firent suspendre les travaux, qui ne furent repris avec un peu d'activité que vers 1816, sous la conduite de La Barre.

Le palais de la Bourse est isolé de toutes parts et élevé sur un soubassement qui le fait dominer sur les belles maisons qui l'environnent. Un ordre corinthien de 64 colonnes règne autour et forme un promenoir couvert. Sur la face principale ce portique prend une double profondeur et présente un péristyle de 14 colonnes de même ordre. Brongniart, dans son projet, avait adopté l'ionique, et, sous le péristyle, au lieu des deux rangs d'arcades dont le mur est percé,

comme au pourtour de l'édifice, il n'en ouvrait qu'un et plaçait au-dessus des bas-reliefs. Ce parti était assurément préférable à celui qu'on lui a substitué; mais le besoin de donner plus d'élévation au monument, afin de loger convenablement dans l'attique les archives du tribunal de commerce et diverses autres dépendances qui n'avaient pu trouver place au premier étage, commanda cette multiplication et absout M. La Barre du reproche qu'on lui fait d'avoir dénaturé la pensée de son prédécesseur.

La grande salle de la Bourse a 122 pieds de long sur 77 de large, compris les galeries en arcades qui règnent au pourtour; elle est éclairée par le haut, et, comme dans beaucoup de basiliques antiques dont nos Bourses modernes ne sont qu'une modification, il règne au pourtour de cette salle, au premier étage, une galerie ouverte d'où le public peut entendre la criée des effets publics qui se fait à rez-de-chaussée. Un vaste escalier, au haut duquel est la salle des Pas-Perdus, conduit à ces galeries ou espèces de tribunes qui servent en même temps à établir une communication facile entre le petit et le grand tribunal de commerce et toutes les pièces qui en dépendent. Au rez-de-chaussée se trouve la salle des agens de change, ayant entrée par un perron opposé à celui du péristyle, la salle des courtiers de commerce, leur syndicat, etc., etc.

La disposition de l'ensemble de ce palais ne mérite assurément que des éloges. Partout il y a convenance et circulation aisée; mais le style de l'architecture, extérieurement, annonce-t-il au premier abord l'objet auquel l'édifice est consacré? Les artistes ne le pensent pas; et ces peintures imitant la sculpture, dont on l'a décoré à l'intérieur, sont-elles vraiment monumentales? Non; malgré le talent que MM. Meynier et Abel de Pujol ont développé dans ces peintures, on regrettera toujours de ne pas voir à leur place de la belle et bonne sculpture. Un monument destiné à résister aux siècles ne doit point être décoré comme une salle de spectacle, et 20 ans de sacrifices imposés à tous les commerçans de Paris pour l'érection d'un édifice à leur usage

leur donnent le droit de blâmer la parcimonie qui a fait substituer à la ronde-bosse ces peintures en grisaille, quel que soit d'ailleurs leur mérite. L. C. S.

La BOURSE DE SAINT-PÉTERSBOURG, l'un des plus beaux monumens de la capitale du Nord, chef-d'œuvre de l'architecte français Thomon et placée dans une situation admirable, se trouve élevée de la manière suivante dans le nouvel ouvrage de M. Schnitzler, intitulé : *La Russie, la Pologne et la Finlande, tableau statistique, historique, etc.*, pages 273 et 274. Commencée en 1804, la nouvelle Bourse fut achevée en 1811; mais ce n'est que le 15 juin 1816 qu'elle put être inaugurée. L'édifice est fort beau en lui-même, mais l'effet qu'il produit est encore rehaussé à l'entour par le beau quai de granit qui s'arrondit devant sa façade, par le fleuve majestueux dont ce quai est baigné, et par la vue dont on jouit de ce point. La Bourse, posée sur un soubassement en granit, est isolée de toutes parts; elle tourne sa façade, ornée d'un groupe colossal dont Neptune est la principale figure, du côté de la Forteresse, et autour règne un portique imposant, dont les énormes colonnes s'élèvent jusqu'à l'attique sous le toit. Des degrés assez nombreux ménent sous ce portique; les colonnes, d'ordre dorique (de Pæstum), sont au nombre de 44, 10 à chacun des deux frontispices et 12 aux façades latérales. La longueur du bâtiment est de 39 toises et sa largeur de 37. Une porte à chaque côté mène dans la belle salle voûtée qui occupe tout l'intérieur, à l'exception seulement de 8 pièces où se font les écritures et où les négocians trouvent à se restaurer. Le jour y pénètre d'en-haut, et non pas par les croisées cintrées qui règnent à l'entour; on y voit les emblèmes du commerce et autres décors. Le commerce y a dédié à l'empereur Alexandre un monument de reconnaissance : le buste colossal de ce fondateur de la Bourse est placé sur un piédestal élevé, en granit poli, sur lequel se trouve l'inscription. Des deux côtés du frontispice, mais à distance, sont deux énormes colonnes rostrales, hautes de 120 pieds, et surmontées de trois Atlantes

qui soutiennent des globes aplatis et creusés, où l'on peut allumer des feux pour guider la course des bâtimens en automne. La base de ces colonnes est ornée de statues assises : on monte, pour arriver aux Atlantes, par un escalier très rapide pratiqué à l'intérieur de ces phares. Des bâtimens qui ne tirent pas plus de 17 pieds d'eau peuvent arriver jusqu'au port de la Bourse. Leur chargement est facilité par deux descentes circulaires qui s'abaissent depuis les colonnes jusqu'au niveau du fleuve. Tout cela forme un majestueux ensemble, et plus on en approche plus on admire. » X.

BOURSIER. On appelle ainsi, en termes de collège, un étudiant dont la pension est payée par le gouvernement ou par quelque fondateur. Les boursiers sont nommés par le ministre de l'instruction publique qui alloue pour leur entretien soit la totalité, soit la moitié, soit même le quart de la somme exigée pour la pension des autres élèves. Le nombre des bourses est limité, et elles ne se donnent en général qu'à des enfans dont la famille peu aisée a rendu quelque service à l'état. Lorsqu'un étudiant n'a droit qu'à une demi-bourse ou à un quart de bourse, ses parens sont obligés de payer le surplus de la pension, et quelquefois, pendant le cours de ses études, le gouvernement lui alloue la totalité de sa bourse, en récompense de sa bonne conduite. Les boursiers sont placés sous la surveillance spéciale de la municipalité du quartier ou de la ville où se trouve le collège, et ils sont soumis à des visites réitérées dont le but est de prouver qu'ils profitent de la faveur que le gouvernement veut bien leur accorder. D. A. D.

BOUSINGOT. Ce mot, créé tout nouvellement, n'a pas besoin d'être analysé : il explique lui-même son étymologie, en distinguant seulement après le mot primitif (*bousin*) la terminaison *got*, qui a tout l'air de vouloir nous rappeler la dénomination de *Goths*, nom d'un peuple qu'on n'emploie pas par forme de compliment. A proprement parler, les *bousingots* sont donc des hommes dépravés qui fréquentent les mauvais lieux, ou qui soutiennent les maisons

de débauche; mais dans ces derniers temps on a appelé ainsi des jeunes gens qui croient pouvoir tout asservir à leur brutale volonté. Coiffés, comme les marins, d'un petit chapeau de toile cirée, à bords courts, portant au cou une cravate rouge, avec un petit habit qui à peine dépasse le bas des reins, armés quelquefois d'un gros bâton, et la pipe à la bouche, les bou-singots ont eu la plus grande part, depuis 1830, aux émeutes des rues, où ils se faisaient redouter des gens paisibles par leur air rébarbatif et leur mise en action pour tout détruire. Maintenant ce mot de *bou-singot* est devenu plus doux et si commun qu'on l'applique même, et souvent par plaisanterie, à des personnes qui n'ont que la seule manie d'avoir des idées exagérées qu'elles croient libérales, et de se coiffer du même chapeau. F. R-D.

BOUSSOLE. C'est une boîte dans laquelle est placée sur un pivot, en acier trempé, une aiguille en losange, aimantée, munie à son centre de gravité d'une chape en agate; à cette aiguille est attachée une feuille de talc, qui se meut librement, avec elle. Sur cette feuille est collé un rond de papier fin, qui porte les trente-deux aires de vent et dont la circonférence est divisée en 360 degrés. En regard l'un de l'autre et dans la direction la plus habituelle de l'aiguille se trouvent deux lignes de mire, dont une assez large pour recevoir un petit fil à plomb, tandis que l'autre est munie d'un petit miroir qui réfléchit la position de l'aiguille aimantée; en sorte que l'œil de l'observateur placé derrière la dernière mire saisit d'un seul coup d'œil l'angle que fait l'aiguille avec un astre ou tout autre objet fixe pris dans l'espace. Cette boîte, construite avec tous les soins convenables, est suspendue dans une autre boîte, de telle manière que, malgré le roulis du vaisseau, elle puisse toujours conserver la situation horizontale. Enfin tout l'appareil est placé dans une autre boîte carrée, couverte d'une glace, qu'on met près du gouvernail, dans l'*habitacle*, assez grande armoire, aussi carrée, construite sans fer et qui est placée à l'arrière du vaisseau. Cet habitacle renferme toujours deux boussoles, qui sont séparées l'une de l'autre par une cloison et

qui, en se contrôlant mutuellement, avertissent des avaries qui peuvent arriver à l'une d'elles. Le marin, qui dans les bâtimens tient le gouvernail et qu'on nomme *timonnier*, a toujours les yeux sur les deux boussoles: aussi l'*habitacle* est-il éclairé pendant la nuit, à l'aide d'une lampe à réflecteur. De cette manière, en plaçant le gouvernail dans telle ou telle position, il ramène sans cesse le bâtiment dans la direction nécessaire par sa marche; car l'aiguille aimantée (*voy. MAGNÉTISME TERRESTRE*), affectant toujours à peu près la même direction et étant mobile, s'écarte dans un sens ou dans un autre, quand l'axe du bâtiment, c'est-à-dire une ligne droite tirée d'arrière en avant et également distante des bords dans toute son étendue, cesse d'être parallèle avec l'axe de l'aiguille ou de faire avec lui un certain angle, indiqué à l'avance selon la direction que doit suivre le bâtiment.

La boussole porte avec elle une cause d'erreur qu'il est important de signaler: c'est que, selon les points du globe où l'on se trouve, elle s'écarte toujours plus ou moins vers l'est ou l'ouest; c'est ce qu'on nomme la *déclinaison de l'aiguille aimantée*. Des tables ont été dressées qui donnent cette déclinaison pour un grand nombre de lieux et qui servent ainsi à corriger l'erreur qui résulterait de l'ignorance dans laquelle on serait sur cette modification que reçoit l'aiguille aimantée dans sa marche; variation dont nous ferons connaître les causes avec quelques développemens au mot **DÉCLINAISON**, de même qu'au mot **INCLINAISON** nous dirons pourquoi une aiguille aimantée, si bien construite qu'elle ait été, ne se maintient pas sur son axe dans une position parfaitement horizontale et pourquoi son pôle Nord s'incline vers la terre dans notre hémisphère boréal, tandis que c'est son pôle Sud qui s'incline ainsi dans l'hémisphère austral.

Platon (né l'an 429 avant J.-C.) et Aristote, son élève, ont eu certainement connaissance l'un et l'autre de la propriété qu'avait l'aimant d'attirer le fer. C'est par allusion à cette propriété que Platon avait nommé l'aimant *Pierre herculienne*, parce qu'elle s'assujétit le fer qui dompte

toutes choses*. Mais Aristote, dans son livre de *Lapidibus*, fait preuve de connaissances plus étendues sur les propriétés de l'aimant, et des lignes qu'il a écrites il est permis de conclure qu'il avait reconnu deux extrémités à l'aimant, une septentrionale et l'autre méridionale, et que ces deux extrémités sont en opposition. Il est encore permis de présumer d'après ces mots: *hoc utuntur nautæ*** , que déjà de son temps les navigateurs saient au tirer parti de la direction constante de l'aimant vers le Nord, pour se diriger dans leurs voyages de long cours. L'usage de la boussole se serait ensuite perdue au milieu des grandes commotions politiques qui ont ébranlé le monde civilisé d'alors, et il n'en fut plus fait mention avant le commencement du XII^e siècle; c'est à tort qu'on attribua alors l'invention de cet instrument à un Napoléain nommé Flavio de Gioja. En effet, les vers suivans, qu'on trouve dans une satire en vers intitulée *la Bible*, et qui est du poète français Guyot de Provins, ne permettent pas de douter que la boussole ne fût connue en France au moment où ces vers furent écrits, quoiqu'ils ne don-

(*) Cette explication, bien qu'ingénieuse, n'est pas certaine; nous sommes toujours portés à prêter aux anciens nos propres idées. Ainsi que M. Klaproth l'a observé, *λίθος ἠρακλίαια*, pierre d'Héraclé, comme on a traduit ces mots jusqu'ici, pourrait bien signifier pierre d'Héraclé, ville située au pied du mont Sipyle en Lydie. M. Klaproth ajoute: « Il paraît que cette ville reçut plus tard le nom de Magnésie et qu'alors l'aimant fut aussi appelé Μαγνησίους λίθος, pierre de Magnésie, et vulgairement μαγνής, *magnes*, et μαγνήτης, *magnetés*. » Pag. 11. J. H. S.

(**) Notre collaborateur raisonne suivant l'hypothèse que le passage cité par Albert-le-Grand comme appartenant au livre d'Aristote περί τῶν λίθων *doive* réellement être attribué à cet homme universel; mais l'authenticité de cette citation est plus que douteuse et le livre lui-même n'existe plus. On peut consulter la-dessus le savant article COMPASS de M. Kemnitz dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, et Trumbelli *De rebus nauticis inventore in Comment. Saxon.*, t. II, p. 331, p. 333, sqq. M. Klaproth rejette (p. 53) l'authenticité de la citation par la raison qu'elle ne se trouve pas dans la traduction arabe qu'on a du livre des *Pierres*; mais ce tenant affaiblit la force de son argument lorsqu'il assure (p. 51) que le livre attribué à Aristote était d'un tout autre contenu et traitait de la Pierre (περί τῆς λίθου; c'est-à-dire de l'aimant) et non pas, comme l'ouvrage arabe, d'une multitude de pierres. J. H. S.

nent pas la date précise de l'introduction de son usage dans la marine française:

Quelle étoile ne se moët,
Un art tout que mentir ne poet,
Par vertu de l'Aimantier*,
Une pierre laide, noisette,
Où li fer volontiers se joint, etc...

Du reste, la boussole à cette époque n'était qu'une aiguille aimantée placée à la surface de l'eau, à l'aide d'une petite paille ou d'un petit morceau de liège; souvent même elle ne consistait qu'en un morceau de pierre d'aimant de forme oblongue, placé sur du liège.

Un grand nombre d'auteurs, se copiant mutuellement, ont répété que les Chinois connaissaient les propriétés de l'aimant et la boussole plus de mille ans avant J.-C. D'après les savantes recherches de M. Klaproth (*Lettre à M. le baron de Humboldt, sur l'invention de la boussole*, Paris, 1834, 138 pag. in-8^o, avec planches), on pourrait présumer que ce peuple avait conservé la connaissance des propriétés de l'aimant; conservé, mais non découvert, d'après ce que nous avons dit des notions qu'avaient sur cet objet les peuples navigateurs qui existaient du temps d'Aristote. D'après M. Klaproth, la plus ancienne mention du procédé par lequel on aimante le fer se trouve dans le Dictionnaire *Chou-Hen* de Hiu Tchou, qui date de l'an 121 après J.-C. Sous la dynastie des *Tsin*, qui comprend les années 265 à 419, on connaissait la propriété qu'a l'aiguille aimantée de se diriger du sud au nord; mais la plus ancienne description qu'on trouve dans les auteurs chinois de la boussole proprement dite, ne date que des années 1111 à 1117 après J.-C.; il y est question de la déclinaison de l'aiguille aimantée (Klap., p. 68).

Nous avons dit en quoi consistait alors la boussole. C'est dans cette forme que Bailack en a rencontré une en 1242, entre les mains d'un pilote de Syrie; celle que Brunetto Latini vit en 1260, chez le moine Bacon, pendant le voyage qu'il fit en Angleterre, offrait aussi la

(*) Dans ce mot nous croyons reconnaître le mot arabe *almâs*, dont les Grecs paraissent avoir fait *ἀδμας*, pour désigner et le diamant et l'aimant. J. H. S.

même disposition. Ainsi, toujours d'après M. Klaproth (p. 65), cette espèce de boussole aurait été usitée en Chine, 80 ans au moins avant la composition de Guyot de Provins; de sorte que la connaissance des usages de la boussole ne remonterait pas en Europe au-delà de la fin du XII^e siècle. Elle aurait été transmise aux Européens par les Arabes, du temps des croisades; ceux-ci l'avaient reçue des navigateurs dans l'Océan Indien, qui l'auraient eux-mêmes empruntée aux Chinois. Ainsi Vasco de Gama, lorsqu'il pénétra pour la première fois (1497-1498) dans les Indes-Orientales, y trouva des pilotes qui se servaient fort habilement de l'aiguille aimantée. Ce serait aussi aux Chinois, et non à Christophe Colomb, qu'il faudrait attribuer la découverte de la déclinaison de l'aiguille aimantée; ils l'auraient connue à la même époque que la boussole. *L'Histoire naturelle médicale* de Keou-Tsoun-Chy contient la remarque que l'aiguille magnétique se dévie un peu vers l'est.

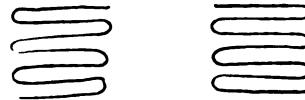
Mais les conclusions que M. Klaproth a déduites de ses laborieuses recherches sont-elles absolument rigoureuses et ne peut-on pas contester encore aux Chinois la première connaissance des propriétés de l'aimant et celle de la boussole? De plus, les Français ne peuvent-ils pas, jusqu'à un certain point, revendiquer, sinon l'invention, du moins le perfectionnement de cette dernière? Il nous semble digne de remarque, que dans toutes les anciennes boussoles, le nord soit indiqué par une fleur de lis. N'est-il pas permis, jusqu'à un certain point, d'en conclure que toutes les nations modernes chez lesquelles on a trouvé des boussoles les avaient copiées de celles sorties des mains d'un ouvrier français, qui avait placé là les armes de son pays?

Le nom de cet instrument éclaire du reste peu sur son origine. Des auteurs recommandables le font venir du mot latin *buxus*, qui veut dire *buis* et *boîte*, parce que les premières boîtes paraissent avoir été faites en buis; de *buxus* on aurait fait *buxolus*, *buxola*, *bussola* et enfin *boussole*. M. Klaproth pense au contraire que ce mot, qui nous est venu peut-être de l'italien et qui répond à ce-

lui de *μπουσουλα*, de la langue grecque moderne, n'est pas le mot originaire: il le croit dérivé de *mouassala*, le *dard*, mot qu'on prononce vulgairement *moussala*, et qui est l'un de ceux qui, en arabe, désignent la boussole. Avec ce dernier mot, le terme le plus répandu en Europe est celui de *kompas*, usité chez les Allemands, les Portugais, les Russes, les Danois, etc. En Chine, le nom général de la boussole est *Tchi-Nan*, *indicateur du sud*.

A. L-D.

BOUSTROPHÉDONE (*βουστροφῆδον*, comme tournent les bœufs), se dit d'une ancienne disposition de l'écriture grecque, ainsi nommée parce qu'elle imitait le mouvement d'un bœuf traçant plusieurs sillons, la ligne inférieure commençant toujours du côté où se terminait la ligne supérieure, de manière à éviter le retour inactif de l'œil ou de la main, tel qu'il a lieu dans notre écriture, de la droite vers la gauche, à la fin de chaque ligne. Dans les monumens qui nous restent de cette écriture, les uns ont la première ligne écrite de gauche à droite, les autres de droite à gauche. Les lignes inférieures serpentent au-dessous dans un ordre réglé par la première; de là ces deux dispositions:



Voici une des plus courtes inscriptions en boustrophédone, et où la première ligne va de droite à gauche; nous plaçons en regard le même texte disposé de la manière ordinaire et en lettres minuscules:

ΑΡΕΜΗ	Ἴμερα
ΚΑΙΑΚΡΑ	καὶ Ἀκρά
ΙΑΚΣΑΓ	γας, καὶ
ΑΛΛΑΗΙΟ	ἄλλαι πό-
ΣΙΕΑ	λεις.

c'est-à-dire *Himéra et Acragas*, et d'autres villes. Cette disposition de l'écriture, qui avait succédé à l'écriture *rétrograde*, fut abandonnée vers l'an 600 ou 550 av. J.-C. L'écriture *droite* était déjà depuis long-temps en usage avant que l'on ces-

sait d'écrire en boustrophédone. Voy.
ÉCRITURE. J. B. X.

BOUTADE. Ajax furieux de voir ses ennemis lui échapper à la faveur de la nuit, s'écrie, dans Homère :

Où! rendez-vous le jour, et soyez contre nous!

Voilà le sublime du courage et de l'impétuosité. Souvent la boutade n'est qu'un trait de satire, comme dans ce vers de Juvénal :

Quid Romæ faciam? mentiri necio.

Qui meil vivre à Paris et qu'y voudrais-je faire?
Je ne sais ni tromper, ni leindre, ni mentir.

Il n'est donné qu'aux écrivains qui sentent vivement d'avoir de ces boutades. Elles sont rares chez Boileau, mais très fréquentes dans Gilbert; et cela se conçoit: le premier, appelé à former le goût et à corriger quelques pauvres auteurs, n'a pu être animé de cette indignation qui transportait Gilbert à l'aspect des vices de son temps, et l'armait contre eux du fouet de Juvénal. Aussi lorsqu'un de ces sophistes, qui tous n'avaient pas le génie d'un Rousseau, disait à Gilbert: «Cessez de critiquer!» Gilbert lui répondait :

Eh! cessez donc d'écrire!

Tant qu'une légion de pédans novateurs
Imprimera l'ennui pour le rendre aux lecteurs,
Et par in-octavo publiera l'athéisme,
Fanatiques criant contre le fanatisme;
Je veux, de vos pareils ennemi sans retour,
Fouetter d'un vers sanglant ces grands hommes
d'un jour.

Les deux fameuses satires de Gilbert ne sont qu'un enchaînement de boutades, inégales il est vrai, mais parfois admirables.

Après Gilbert, Ducis est l'écrivain qui nous offre le plus de ces saillies de verve satirique, notamment dans ses lettres, ses poésies diverses, ses à-propos: «Lorsque je vois ce qui se passe, disait-il un jour, il me prend des envies de me sauver dans la lune, d'en ouvrir la fenêtre et de cracher sur le genre humain.»

Cela, dira-t-on, manque de goût. — Oh! il faut l'avouer, il n'y a là qu'un dégoût profond de nos vices. Vous, dont cette originale boutade a blessé le goût délicat, ne lisez pas même cette lettre énergique, écrite au fort de la Terreur :

« Que me parles-tu, Valier, de tragédie? La tragédie court les rues. J'ai vu trop d'Atrées en sabots! »

Parmi les boutades plaisantes il faut citer le mot de ce député qui, sortant de la Chambre, avec le budget contre lequel il venait de voter inutilement, voulait traverser les Tuileries: «On ne passe pas, lui crie le factionnaire. — Eh! répond-il avec humeur, c'est le budget; cela passe toujours.»

On peut rappeler encore cette saillie d'un poète contre des *sonneurs inhumains qui l'assourdisaient sans misericorde* :

Que n'avez-vous au cou la corde
Que vous tenez entre les mains!

La correspondance de Voltaire est remplie de boutades excitées souvent par son amour-propre blessé: par exemple, quand il apprend qu'on a parodié sa *Sémiramis*, ou bien que Lekain a joué le *Bayard* de Belloy, ou bien que le roi vient de souscrire à la traduction de Shakespeare. Voici ce qu'entre autres choses le seigneur de Ferney écrit à cette occasion au comte d'Argental (19 juillet 1776): «Auriez-vous lu deux volumes de ce misérable (Lettourneur), dans lesquels il veut nous faire regarder Shakespeare comme le seul modèle de la véritable tragédie! Avez-vous une haine assez vigoureuse contre cet impudent imbécile? Souffrirez-vous l'affront qu'il fait à la France? Vous et M. Thiberville, vous êtes trop doux. Il n'y a point en France assez de camoufflets, assez de bonnets d'âne, assez de piloris, pour un pareil faquin. Le sang pétille dans mes vieilles veines en vous parlant de lui. S'il ne vous a pas mis en colère je vous tiens pour un homme impassible. Ce qu'il y a d'affreux, c'est que le monstre a un parti en France, etc.»

Après certains philosophes, rien de plus emporté qu'une femme. Les écrivains qui ont le mieux connu le cœur humain ont peint avec vérité *muliebres impotentias*, ces *violences* ou plutôt ces *faiblesses féminines*; c'est ce que veut dire l'expression profonde de Tacite, *impotentias*, appliquée à la fière Agrippine. Voyez dans Racine, dans Corneille, les imprécations d'Athalie, de Camille,

et surtout celles de Cléopâtre, furieuse de ne pouvoir régner :

Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge!

Voyez son dernier vœu :

Et pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,

Puisse naitre de vous un fils qui me ressemble!

Mais voyez avant tout Hermione, cette *adorable furie* Un amant l'abandonne, que la Grèce périsse!

Je veux qu'à mon départ toute l'Épire pleure!
Qu'on fasse de l'Épire un second Ilion!

Pouvait-on mieux peindre cette fougue et cette cruauté tyranniques, trop naturelles dans un sexe sur qui les passions violentes doivent exercer plus d'empire? Nous voyons de même, dans l'Énéide, Junon, en sa qualité de déesse, se plaire à bouleverser le monde pour un affront fait à sa beauté, *spretæ injurid formæ*.

Quel plaisir de venger soi-même son injure!

s'écrie encore Hermione, dans un de ses transports jaloux; et plus loin, pleurant son impuissance, elle ajoute :

Quoi! sans qu'elle employât une seule prière,
Ma mère, en sa faveur, arma la Grèce entière,
Ses yeux, pour leur querelle, en dix ans de combats,
Virent périr vingt rois qu'ils ne connaissaient pas;
Et moi, je ne prétends que la mort d'un parjure.

Quelle modération! On citerait cent traits pareils, si l'on voulait prouver à quel point la vengeance est douce aux *belle-ames*.

C'est le plaisir des dieux et le bonheur des femmes,

a dit plaisamment M. Casimir Delavigne.

ON. L. R.

BOUTAN, voy. TUBET ou TIBET.

BOUTEILLE DE LEYDE. Muschenbroek et quelques autres physiciens de Leyde, remarquant que les corps qu'on avait chargés d'électricité (voy.) la perdaient avec la plus grande facilité, quand ils restaient exposés à l'air, que l'eau qu'il tient en suspension rend toujours un peu conducteur, cherchaient (1745) par des expériences diverses à accumuler dans un corps une quantité plus considérable de ce fluide de manière à ce qu'il y demeurât long-temps.

Ils avaient fait choix d'un corps bon conducteur de l'électricité, de l'eau, qu'ils avaient placée dans une bouteille dont les parois de verre sont de très mauvais conducteurs du même fluide. Dans les premiers momens ils n'avaient obtenu aucun résultat bien remarquable, quand l'un d'entre eux, Cunnæus, tenant d'une main la bouteille renfermant de l'eau qui recevait par un conducteur l'électricité développée par une machine électrique en action, approcha par hasard, quand il crut l'eau assez chargée, l'autre main du conducteur afin d'en détacher la bouteille, et reçut, au moment où il le toucha, une commotion violente qui parcourut les deux bras et la poitrine. Sa frayeur fut grande; l'étonnement de Muschenbroek et de ses amis ne fut pas moindre. Ils eurent cependant presque tous le courage de répéter cette terrible expérience; la nouvelle s'en répandit bientôt dans toute l'Europe et elle y fit grand bruit; on ne parlait plus parmi les savans que d'une seule chose, de l'*expérience de Leyde*.

Aujourd'hui la bouteille de Leyde (on voit d'où lui vient son nom) n'est plus un vase contenant de l'eau, mais bien un flacon de cristal garni à l'extérieur, dans les deux tiers de sa longueur inférieure, d'une lame métallique, d'une feuille d'étain : c'est ce qu'on nomme l'*armature extérieure*; le tiers supérieur, qui comprend le goulot du flacon, est recouvert d'une forte couche de cire à cacheter que, pour l'étendre, on fait dissoudre dans l'alcool. La surface intérieure du flacon est également, et à la même hauteur, recouverte d'une lame de métal, à moins qu'on ne se contente d'y placer sans ordre un volume de feuilles métalliques qui remplit le flacon aux deux tiers : c'est l'*armature intérieure* de la bouteille, mise en rapport avec le dehors par une tige de cuivre qui plonge dans la bouteille, en sort en traversant son bouchon, et, après une saillie de deux à quatre ponces, se termine en une boucle. Ce conducteur peut être droit ou recourbé. Si, en tenant par la main l'armature extérieure ou en la faisant du moins communiquer avec le sol par un bon conducteur, on met, par l'intermé-

dière de la tige métallique, l'armature intérieure de la bouteille en rapport avec une machine électrique en action, au fur et à mesure que le fluide qu'elle dégage (*fluide vitré*) arrive et se repand sur toute la surface de la garniture intérieure, il réagit à travers les parois de verre sur l'électricité naturelle de l'armature extérieure, repousse le fluide de nom semblable, et attire le fluide de nom contraire (c'est du *fluide résineux*) qui s'accumule ainsi à la surface de cette armature extérieure, comme le fluide vitré s'accumule à la surface de l'armature intérieure. Lorsque la bouteille est chargée, ce qu'on reconnaît au ralentissement des étincelles qui s'échappent de la machine vers le bouton de la bouteille quand on la tient à une légère distance, on a là une certaine quantité d'électricité accumulée, dissimulée, qui demeurera dans cet état tout le temps qu'on ne mettra point en communication l'armature extérieure avec l'intérieure. En effet, la déperdition du fluide vitré renfermé, pour ainsi dire, dans le flacon (puisque ses parois sont non conductrices de l'électricité), ne pouvant avoir lieu que par une petite surface, celle de la tige métallique qui fait saillie en dehors, ce fluide vitré retient sans cesse, à la surface extérieure de la bouteille, de l'électricité résineuse, dans les mêmes proportions que celles de sa propre accumulation; de sorte que ces deux électricités s'attirant mutuellement, réagissant mutuellement sur le corps qui les tient séparées et que quelquefois elles brisent pour se réunir, comme cela peut arriver quand on a trop chargé la bouteille, ces deux électricités, disons-nous, sont attachées sur chacune des surfaces du verre. On démontre cette disposition de l'électricité au moyen de la bouteille à *armatures mobiles*. Cette bouteille étant chargée et placée sur un isoloir (*voy.*), on peut enlever d'abord l'armature intérieure, puis le verre à son armature extérieure, et on aura un bocal qui donnera une forte commotion si, pendant que l'une des mains est placée sur sa surface extérieure, on touche avec l'autre la surface intérieure. Quant à cette commotion, elle résulte de ce que la réunion des deux électricités, réunion qui

s'accompagne toujours de phénomènes plus ou moins violens, s'opère au milieu de nos organes; et cette réunion peut produire des accidens graves si les deux électricités sont dans des proportions considérables, condition qu'on peut obtenir en donnant à la bouteille de Leyde une grande surface (*voy. JARRE ÉLECTRIQUE*) ou en réunissant un grand nombre (*voy. BATTERIE ÉLECTRIQUE*). De cette manière on peut accumuler des quantités d'électricité assez grandes pour produire des étincelles qui percent des corps résistans, qui enflamment des corps combustibles, fondent des fils métalliques et donnent la mort même à un bœuf. A. L.-D.

BOUTERWECK (FRÉDÉRIC), philosophe, poète et critique allemand, né en 1766 à Oker, non loin de Goslar, dans le Harz. Nourri dès son jeune âge de la lecture de Gellert, de Klopstock et d'Horace, auxquels vinrent se joindre pêle-mêle une foule de romans, il ne reçut d'éducation solide et réglée que vers 1780 à 1784, au gymnase carolinien de Brunswick alors renommée. Ses liaisons intimes avec quelques jeunes littérateurs à Gœttingue l'enlevèrent au droit qu'il avait étudié avec succès depuis deux ans; et embrassant la carrière chanceuse de poète, pour laquelle il se croyait fait, il publia successivement des poésies lyriques et un roman, intitulé *le Comte Donamar* (3 vol, 1791), destiné à peindre la grandeur de l'homme au milieu de ses égaremens. Le public reçut cet ouvrage avec beaucoup de faveur; mais une critique plus sévère, ne tenant compte de quelques traits d'un beau talent, condamna le manque d'invention et celui de vérité dans les caractères. Bouterweck s'était évidemment mépris sur la portée et la nature de son talent: avec la modestie d'un homme distingué il sut se condamner lui-même et revenir sur ses pas assez à temps pour conquérir une belle place dans le champ de l'histoire littéraire et de la philosophie. Dès l'année 1797 il fut nommé, à Gœttingue, à une chaire de philosophie que la mort du célèbre Feder laissait vacante. Son mérite comme philosophe n'est point dans la création d'un système, mais dans le talent de coordonner avec netteté, de

mettre en relief les doctrines de ses maîtres, d'en faire jaillir de nouveaux aperçus, de répandre une lumière vive sur des points détachés de la morale, de l'œsthétique et de la politique. Il popularisa à merveille des théories difficiles à saisir. Bouterweck s'était d'abord rangé sous la bannière de Kant; il passa plus tard sous celle de Jacobi. Sa nouvelle tendance se manifesta en premier lieu dans son *Essai d'une Apodictique*, c'est-à-dire d'une solution définitive des problèmes, publié en 1799 et dans lequel il cherche à amener à un résultat final les discussions mises alors à l'ordre du jour par le scepticisme, la métaphysique, et la philosophie critique. Son *Manuel des sciences philosophiques* (2 vol., 1813, 2^e éd., 1820) en est le complément. Par ces différents ouvrages, ainsi que par son *Œsthétique* (ou *Théorie du beau*) qui parut pour la 1^{re} fois en 1806, il s'attira l'animadversion de l'école encore toute-puissante de Kant: il persista néanmoins à marcher dans la route qu'il avait choisie, modifiant quelquefois ses principes (voir la seconde édition de son *Œsthétique*, publiée en 1815, mais ne pliant pas sous les exigences de ses nombreux adversaires.

L'ouvrage capital, cependant, qui assure au nom de Bouterweck une longue durée, c'est son *Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes*, 12 vol. in 8^o, de 1801 à 1819; et quoiqu'on puisse trouver des inégalités et plus d'une critique incomplète dans un ouvrage de si longue haleine, il renferme incontestablement une masse de notices pleines d'intérêt et de jugemens d'une haute portée. C'est un trésor où d'autres littérateurs ont largement puisé.

En 1818 Bouterweck a fait paraître un choix d'excellens traités sur diverses matières, précédés d'une préface, où, se constituant juge de sa propre tendance littéraire et philosophique, il ne peut qu'encourir le reproche d'une sévérité outrée. Son dernier ouvrage est *la Religion de la raison* Gœttingue, 1824, in-8^o. Bouterweck mourut à Gœttingue en 1828. C. L. m.

BOUTHILLIER DE RANCÉ, voy. RANCÉ.

BOUTO, suprême déesse de l'Égypte, était antérieure aux trois Khamés, Knef, Fta, Fté; Knef même n'était, en quelque sorte, que sa première émanation. C'est Bouto que les Grecs de l'école syncrétistique désignent par les noms de Nuit primitive ou Ténèbres inconnues, de Sable et Eau ou Vase indéfinie, d'Humidité génératrice universelle. Il est aisé d'en conclure que la théologie égyptienne voyait dans Bouto l'être préexistant au monde, l'être renfermant tous les autres en germe, l'être qui ne s'est pas encore manifesté, parce qu'il ne s'est pas scindé. Cet être à l'état d'irrévélation est bien la Nuit; puis il est le Chaos d'où sortira le *Cosmos*; le sable et l'eau qui composeront un édifice, la matière qui possède en elle tous les ingrédients du monde; enfin la nature. Par suite, il se pose comme femme, comme réceptacle tout passif, comme vaste utérus.

Le principe mâle, l'activité, le fécondateur, a donc été oublié? Non, mais il n'apparaît qu'en seconde ligne (20). Knef, et il sort de Bouto, c'est-à-dire, dans ce système, que la matière contient en elle l'esprit organisateur, que le principe mâle est un redoublement du principe femelle. Il est permis de croire que cette idée, quoique dominante, ne fut pas la seule admise en Égypte, et que, là comme aux Indes, le principe mâle eut ses adorateurs. Du reste, on ne sait quel fut le nom de cet être suprême pris comme dieu et non comme déesse, quoique probablement ce nom soit *Piromé*, trissyllabe singulièrement analogue à *Brahm* ainsi qu'à *Hermès*. Bouto, dans la légende osirique, élève et cache Harvéri enfant dans les lagunes de Bourla qui jadis portaient son nom (*Buticus lacus*), et dont l'eau stagnante, vaseuse, est bien un symbole de la nuit, de l'inorganique chaos au sein duquel s'élaborent les êtres futurs. La musaraigne qui passait alors pour aveugle lui était consacrée, ainsi que l'ichneumon. Une planche la représente coiffée de la partie inférieure du *pchent*, emblème d'empire sur les régions basses. Des identifications naturelles, dans le système de l'émanation, qui était celui de l'Égypte, la confondaient avec Neith, avec Athor, avec Isis et même

bastis (voy. ces noms). Les Grecs ont pour Latone et donnèrent pas de Leto, Letus ou Letopolis villes qui lui étaient consacrées sans doute, s'appelaient en égyptien Ce sont aujourd'hui Esneh et Er-; la première est célèbre par ses ruines (reproduites t. I^{er} *descr. de l'Ég.*, ant., pl.). Ils laissent le nom de Bouto à une troisième remarquable surtout par sa situation des lagunes de Bourlos, par les édifices dont elle était le but, par son temple et par la sépulture des musiciens.

VAL. P.

BOU (botan.), voy. FLEUR.

BOU (médecine), terme vulgaire par lequel on désigne un grand nombre de maladies de la peau assez différentes les unes des autres. On dit indistinctement boutons de gale, de petite-vérole, etc. Il faut renvoyer aux dénominations admises en médecine. Voy. PASTILLES, VÉSICULES. F. R.

BOU, BOUTONNIER (technol.). L'opération des boutons comprend plusieurs opérations, diverses selon l'usage qu'on veut avoir. Pour les boutons de drap on fait d'abord les moules qu'on se sert de drap, soit de laine ou de coton, et travaillés suivant la mode. Au lieu d'une espèce de tour sur lequel on a monté un instrument appelé *perce-bouton*, l'ouvrier les coupe dans de petites feuilles d'os, de bois, d'ivoire ou de métal et pratique en même temps à leur surface, soit des rainures circulaires, soit des trous au moyen desquels on les enfonce sur les vêtements. La rapidité avec laquelle on opère rend raison du bas prix auquel on peut livrer ces objets au commerce.

Quant aux boutons métalliques, ils sont soit en cuivre ou plus souvent encore découpés dans du zinc; sur l'une de leurs faces on a gravé un petit anneau destiné à les attacher; puis on les recouvre d'une lame d'or ou d'argenté, unie pour les boutons ordinaires, ou portant un chiffre ou quelque autre figure quand ils sont destinés à la troupe ou à la livrée. On en fait aussi de guillochés. Dans le premier cas la lame s'ajuste sur le moule au tour au moyen d'un polissoir; dans le second, en même

temps qu'on frappe au balancier l'empreinte que doit porter le bouton, on découpe circulairement la plaque, et on en relève les bords de telle sorte qu'il n'y a plus qu'à la placer sur le bouton et à l'y fixer.

F. R.

BOUTS-RIMÉS, jeu d'esprit poétique qui, dans le dernier siècle, était encore assez en faveur. Il consiste à composer sur des rimes données, ou souvent choisies à dessein fort bizarres, des vers où cette contrainte ne se fasse pas trop sentir. Le marquis de Montesquiou s'était fait une réputation en ce genre à la cour de *Monsieur*, frère de Louis XVI. On cite surtout, comme un tour de force littéraire, le sixain qui commençait ainsi :

Un accord *synallagmatique*

Liait Mars à Vénus; Vulcain au pied.....

fourchu, etc.

On le trouve dans les *Mémoires de Bachaumont* et dans quelques autres recueils. Voici un quatrain inédit qui fut composé en impromptu sur des rimes qui ne présentaient guère moins de difficultés :

Jadis Vénus, sans..... *folbala*
Plut à Mars par l'attrait d'une divine..... *gorge*.
Et, pour mettre entre eux le..... *holà*,
Vulcain trop tard quitta sa..... *forge*.

Ainsi que la charade et le logogriphe, les bouts-rimés étaient alors en vigueur dans le *Mercur de France*; plus que ceux-ci encore ils sont tombés en désuétude dans un siècle dédaigneux même de genres de poésie beaucoup plus estimables.

M. O.

BOUTURES. Une bouture est une partie de végétal qui, séparée de l'individu complet auquel elle doit l'existence, manque d'un des organes indispensables au maintien de la vie, de *gemmes* ou *bourgeons* et de *racines*, et parfois des uns et des autres. Le *bouturage* a pour but de les lui faire produire.

On peut donc soumettre à cette opération des racines ou des fragmens de racines, comme des tiges ou des fragmens de tiges. Il est aussi possible, dans certains cas, de faire des boutures avec des feuilles et même des fruits.

D'après une définition moins rigoureuse, on a parfois réuni aux boutures des productions végétales qui n'étaient

dépourvues que d'une partie essentielle de leurs organes souterrains ou aériens. C'est ainsi qu'André Thouin range parmi elles les drageons, les œilletons, les bulbes, etc. Dans ce sens on devrait, comme on voit, les diviser en deux groupes principaux: 1° les *boutures naturelles*, celles qui sont munies d'yeux tout formés, comme les racines vivaces des plantes rhizocarpiques; les tiges souterraines vulgairement connues sous le nom de racines tuberculeuses, telles que la pomme de terre, le topinambour; enfin les oignons, les caïeux, les soboles, etc., qui se distinguent de plus par des rudimens de racines; 2° les *boutures artificielles*, c'est-à-dire celles qui ne pourront devenir des végétaux parfaits que par suite du développement de racines ou de bourgeons adventices.

Tandis que les semis donnent naissance à de nouvelles générations, les *boutures*, comme les *marcottes* et les *greffes* (voy.), ne font pour ainsi dire que multiplier et prolonger indéfiniment l'existence des individus, en les subdivisant en un nombre illimité d'autres individus semblables, tous issus d'une seule et même graine.

Les semis, qui perpétuent régulièrement les espèces, et accidentellement les races, produisent parfois des variétés nouvelles; mais ils ne peuvent les propager. Les trois modes de multiplication que nous venons d'indiquer ne peuvent au contraire créer ces mêmes variétés, mais seuls ils offrent les moyens de les perpétuer. On les utilise en outre pour les végétaux exotiques, qui ne donnent pas de graines dans nos climats, et pour certains végétaux indigènes qui se multiplient ainsi plus facilement et plus promptement.

Certaines racines se couvrent spontanément et abondamment de rejetons; certaines tiges sont disposées si favorablement pour l'émission des racines adventices qu'on les voit en développer même dans l'atmosphère. Toutes celles-là reprennent de bouture avec une grande facilité. Après elles, les racines et les tiges à tissu fibreux lâche et à parenchyme abondant demandent en général le moins de soins. Les végétaux à bois

dur et compact se montrent au contraire plus rebelles.

Tandis que le bouturage le plus simple réussit presque toujours sur les uns, le bouturage compliqué le mieux entendu est parfois insuffisant pour les autres. Le premier n'exige d'autre opération préliminaire que de détacher les parties à opérer, telles qu'elles existent naturellement sur l'individu qu'on se propose de multiplier. Il s'effectue souvent en pleine terre. Le second est préparé longtemps d'avance, sur l'arbre même, par des ligatures, des incisions corticales, ou tout autre moyen propre à déterminer sur les parties qu'on devra séparer, des bourrelets favorables à la production des racines. Il ne peut presque jamais se passer de l'aide d'abris artificiels et d'une température habilement réglée, au moyen de *couches*, de *baches*, de *châssis* et de *cloches*.

On fait les boutures avec des bois de différens âges. Les uns perdent promptement les glandes lenticulaires plus ou moins apparentes que la nature semble avoir disposées pour l'émission des racines adventices; les autres, non-seulement les conservent plus long-temps, mais acquièrent après quelques années des dispositions plus favorables. Des remarques analogues, sur la faculté de produire des gemmes, peuvent jusqu'à un certain point s'appliquer aux racines.

Quant aux boutures de feuilles, de pétioles, de fruits, de pédoncules, etc., si elles n'ont réellement en pratique qu'une faible utilité, elles démontrent jusqu'à l'évidence que la vie reproductrice est répandue même dans les parties les plus éphémères des plantes, véritables polypes chez lesquels la nature a remplacé la faculté locomotive par une surabondance dans les moyens de propagation (voy. ORGANOGRAFIE).

Les tiges articulées et charnues, les feuilles de la plupart des plantes grasses, qui se détachent au moindre choc, tombent à la surface du sol, poussent des racines qui s'y implantent et se couvrent bientôt après de nouvelles productions aériennes; on peut donc faire des boutures sur terre. On en fait aussi dans l'eau: cette méthode, quoique peu usitée, offre

même pour certaines espèces de véritables avantages; mais presque toujours on a recours aux boutures par plantation.

La terre dans laquelle on opère doit être meuble, facilement perméable à l'eau, aux gaz atmosphériques et aux racines, et, comme on ne doit d'abord avoir en vue que de faciliter la production et la multiplication de ces dernières, peu importe sa fécondité plus ou moins grande. Aussi, pour beaucoup de plantes délicates, obtient-on un égal succès dans du terreau de bruyère, du pourri d'arbre, ou du sable fin presque pur.

Les boutures de pleine terre se font vers la fin de l'hiver ou dans le cours du printemps, avant l'époque du développement des feuilles; celles de serres pendant presque toute l'année, quoiqu'elles réussissent plus sûrement pour la plupart au moment de la sève d'avril ou d'août. Les premières se traitent ultérieurement comme de jeunes plantations ordinaires. Les soins qu'exigent les dernières jusqu'au moment de l'entière reprise se réduisent, en principe, à ceux-ci: empêcher l'évaporation habituelle des sucres séveux; suppléer à la succion des racines par une humidité modérée, mais constante; stimuler l'action vitale par une chaleur douce et égale. O. L. T.

BOUVREUIL. C'est un de nos plus jolis passereaux et des plus élégans moineaux de volière de nos contrées. Son bec conique, droit, renflé et bombé en tous sens, terminé par une pointe aiguë, légèrement recourbée en bas; sa tête petite, arrondie; son corps trapu, son plumage bien couché, rendent ses formes et ses proportions plus gracieuses encore que celles du friquet et du canari, avec lesquels le bouvreuil a beaucoup d'analogie. Son plumage est cendré en dessus, rougeâtre en dessous, d'une teinte plus intense chez le mâle; le dessus de la tête et le tour du bec sont marqués d'un noir lustré bien tranché et en forme de capuchon; les tectrices supérieures et longues, les tectrices latérales, sont de même couleur; le dessous des ailes, de la queue et du croupion sont blanchâtres; on voit une tache blanche en travers sur les tectrices moyennes externes; le bec est noi-

râtre. Le bouvreuil habite les bois taillis dans le voisinage des champs cultivés, dont les semences et les fruits servent à sa nourriture. Il a un gazouillement doux, peu intense, un peu flûté; il s'approprie assez bien, et parvient, lorsqu'il est captif, à répéter quelques-uns des mots et des chants de ses géoliers. T. C.

BOUVIER, voy. PATRE.

BOVINES ou **BOUVINES**, village célèbre par la bataille qui y fut livrée le 27 juillet 1214. Ce village est situé à deux lieues et demie sud-est de Lille et à trois lieues sud-ouest de Tournai, sur la rivière de la Marque, dont le cours a subi divers changemens depuis le commencement du XIII^e siècle. Mézerai place Bovines sur la Meuse et fait jouer à ce fleuve un rôle dans la bataille; cependant la Meuse se trouve à plus de vingt lieues de là.

Une ligue puissante s'était formée contre Philippe-Auguste (voy.) et contre la France, entre le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre et l'empereur d'Allemagne Othon IV. Ils étaient appuyés par le roi de Bohême, par le marquis de Misnie, par les ducs de Saxe, de Lorraine, de Brabant, de Louvain, de Limbourg, et par une grande partie des princes de l'empire germanique. Les étrangers n'étaient point sans alliés parmi les vassaux même de la couronne de France: Ferrand de Portugal, comte de Flandre, et Renaud de Dampmartin, comte de Boulogne, se faisaient surtout remarquer par leur haine contre le roi. De tous ses grands feudataires, Philippe-Auguste ne pouvait considérer comme dévoués à sa cause que le duc de Bourgogne et le comte de Champagne. De plus, le royaume, divisé par le système féodal, déchiré par la guerre absurde des Albigeois, occupé en partie par les Anglais, se trouvait dans la situation la plus critique. Beaucoup de vassaux n'attendaient qu'une occasion pour trahir leur serment. En présence du danger qui menaçait la France, lorsque déjà les confédérés avaient arrêté entre eux le partage de la monarchie, Philippe-Auguste ne s'épouventa point; il passa l'hiver de 1213 en préparatifs, et, dans l'espace de six mois, il mit ses états sur un pied res-

pectable de défense. A la fin de juin 1214, les dernières divisions allemandes de l'armée d'Othon avaient franchi le Rhin. Le roi de France mit ses troupes en mouvement dans la Picardie, le Ponthieu et l'Artois; il put compter surtout sur le dévouement des milices fournies par les communes du nord de la France; la force totale de son armée était de 59,000 hommes à la *montre* ou revue qu'il fit faire les 22, 23 et 24 juillet. D'autre part, Louis, fils de Philippe-Auguste, contenait les Anglais dans le Poitou à la tête de 30,000 hommes, et les milices des provinces méridionales, au nombre de 35,000 soldats, étaient distribuées dans les garnisons de la Guienne; 15,000 hommes gardaient les places de la Loire; 20,000 autres soldats occupaient Paris, la Normandie et la Picardie: ainsi Philippe-Auguste avait sur pied plus de deux cent mille combattans. Mathieu II, sire de Montmorenci, Eudes III, duc de Bourgogne, Robert II, comte de Dreux, petit-fils de Louis-le-Gros, Philippe, évêque de Beauvais, frère de Robert de Dreux, Robert de Châtillon, évêque de Laon, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, petit-fils de Louis-le-Gros, Guillaume de Ponthieu, Gauthier III, de la maison Châtillon, frère de l'évêque de Laon, Enguerrand III, sire de Couci, Arnoul, comte de Guines, Thomas de Saint-Valeri, sire de Dommart, Henri, sire de Grandpré, Adam, vicomte de Melun, Simon, sire de Joinville, père de l'historien, Henri, comte de Bar, Barthélemi de Roye, Guérin, évêque de Senlis, l'ami de cœur de Philippe-Auguste: voilà quels étaient les personnages les plus marquans de l'armée française. Du reste, on a conservé la liste de tous les chevaliers à bannière qui assistèrent à la bataille de Bovines.

Le 25 juillet 1214, Philippe-Auguste partit de Lille, passa la Marque, qui était alors enlée à la suite de pluies abondantes, et laissa une forte division au pont de Bovines. Il poussa jusqu'à Tournai, dont les habitans venaient de chasser l'ennemi, tandis que Mathieu de Montmorenci et le comte de Saint-Pol se rendaient maîtres des passages de l'Es-

caut. Philippe savait que l'empereur occupait déjà Valenciennes, mais il ignorait sur quel point il dirigerait toutes ses forces. Il apprit, dans la nuit du 26 au 27 juillet, qu'Othon était arrivé le matin à Mortagne, au confluent de la Scarpe et de l'Escaut; la trahison facilitait la marche de ce prince, qui s'arrêta pourtant un instant pour attendre que les différentes divisions de son armée eussent opéré leur jonction avec lui. Ensuite il devait marcher sur Tournai pour enfermer dans cette place les Français et leur roi.

Aussitôt que Philippe eut recueilli ces renseignemens, il assembla le conseil; on y décida que l'on irait droit à Mortagne attaquer l'Empereur. On discutait les moyens d'exécution, lorsque l'on introduisit un émissaire envoyé par le duc de Brabant. Ce prince, entraîné légèrement dans la querelle du comte de Flandre, se battait à regret contre Philippe-Auguste, son beau-père; il fit dire au roi de ne pas s'engager dans les chemins de Mortagne, parce que le terrain n'était pas propre à la cavalerie, la principale force de l'armée française, et que les alliés avaient fortifié leur position de manière à faire échouer l'attaque la mieux combinée. On décida alors de gagner la plaine de Lille par le pont de Bovines, afin d'engager l'ennemi à sortir de sa position et de l'amener sur un terrain favorable à la cavalerie. Le camp fut levé dans la nuit, et l'on se mit en route à cinq heures du matin; le roi marchait avec ses clercs et ses chapelains sur les flancs de l'infanterie communale. Othon fut averti des opérations de Philippe assez à temps pour prendre de nouvelles mesures. Il réunit les principaux alliés, et leur annonça que les Français, effrayés de l'approche de l'armée impériale, venaient de battre en retraite rapidement sur l'Artois, et qu'il fallait se mettre à leur poursuite sans perdre un seul instant. Cet avis fut accueilli avec transport; une joie imprudente éclatait dans ce conseil, sans que la voix de la raison pût s'y faire entendre. Renaud, comte de Boulogne, ne partageait pas la confiance présomptueuse des confédérés; il voulait qu'on se pressât moins d'engager une

action. — Vos paroles sont inspirées par la crainte, » s'écria Hugues de Boves, ennemi de Renaud, quoique servant sous les mêmes enseignes. — La crainte! répliqua le comte de Boulogne en courroux, nous verrons lequel de nous deux aura le plus de peur. » A ces mots, il sort du conseil, fait monter à cheval ses hommes d'armes, et, sans attendre aucun ordre, se met en marche en prenant la direction de Tournai. L'armée se mit aussi en marche, et l'orgueilleux Othon amena quatre chariots chargés de cordes, qui devaient servir à lier les chevaliers français que l'on allait prendre.

Des rapports erronés abusèrent l'ennemi sur la véritable situation des choses; Philippe était bien mieux servi par ses espions. Il ordonna à Guérin, évêque de Senlis, et au vicomte de Melun, de s'avancer dans le chemin de Mortagne avec un corps de cavalerie; lui-même s'arrêta à deux cents pas du pont de Bovines pour voir filer les troupes. Dès que Guérin vit l'armée d'Othon s'avancer difficilement dans un pays de tourbière, coupé par de petits ruisseaux, il laissa tout le soin de l'observation au vicomte de Melun et vint rendre compte au roi de ce qu'il avait vu. Il trouva Philippe assis sous un frêne, la tête nue, et même un peu assoupi. La chaleur commençait à se faire sentir avec force; le roi ne fut point troublé de ce qu'on lui annonçait, et il ne changea point de résolution: il laissa les milices passer le pont de Bovines. Un chevalier envoyé par le vicomte de Melun vint dire que l'armée impériale, renonçant à s'engager dans la plaine de Bovines, venait de faire un mouvement pour prendre la direction de Tournai. Ce nouvel avis engagea Philippe à presser le passage du pont, bien persuadé qu'il n'y aurait pas d'engagement ce jour-là, dimanche 27 juillet, parce que, dans les mœurs du temps, il était de règle de ne point combattre un jour sanctifié. Mais il avait mal calculé: il apprit que la cavalerie flamande et allemande en étaient venues aux mains avec l'arrière-garde française, et que le vicomte de Melun s'était vu obligé de se replier sur le gros de l'armée. A cette nouvelle, Philippe se lève, va droit à sa noblesse, en

criant d'une voix éclatante: *aux armes, barons, aux armes!* Le conseil délibère, et l'on décide que l'on présentera à l'ennemi une ligne de bataille pour le contenir, parce que, dans cette position, on serait à même d'effectuer la retraite pendant la nuit. On fit repasser la Marque aux milices avec l'oriflamme. Guérin fit avec talent toutes les dispositions matérielles; le roi, par ses discours, enflamma le courage des soldats. Philippe fit placer à terre, au milieu du groupe qui l'entourait, un vaste bassin d'argent, y fit verser du vin et couper des tranches de pain; il en prit une, et dit: « Amis, voici peut-être le dernier repas que je ferai; je n'invite à le partager avec moi que ceux qui sont bien décidés à partager également mon sort, qui est de vaincre ou de périr. » Tous les chevaliers se précipitèrent sur le bassin d'argent et le vidèrent en un instant. Dans ce moment des tourbillons de poussière annoncèrent l'approche de l'ennemi: Philippe, avec ses chapelains, entra dans une chapelle consacrée à saint Pierre, non loin de là; il y fit une courte prière, et en sortant il sauta à cheval, et s'élança dans la plaine pour aller se placer au centre de la ligne, *aussi gai*, dit une chronique, *que s'il eût été aux noces.*

L'empereur Othon ne montrait pas la même confiance; déjà une escarmouche, où les Français avaient déployé une grande valeur, avait arrêté sa marche. Lorsqu'il arriva dans la plaine, il fut effrayé de l'attitude imposante de ces Français qu'il croyait en pleine retraite. Philippe lui envoya demander de remettre le combat au lendemain, regardant comme un sacrilège de combattre le dimanche; mais il eut un refus. Renaud de Boulogne, dans ce moment, s'approcha de Hugues de Boves, qui l'avait accusé de pusillanimité quelques heures auparavant: « Nous voilà maintenant, dit-il, sur le champ de bataille, que, selon toi, je voulais éviter; nous allons voir lequel de nous deux le quittera le plus tôt: je pense que tu pourrais bien l'abandonner en fuyant; pour moi, je jure d'y rester mort ou victorieux. » Puis il alla presser la formation des lignes. Les alliés étaient entrés en campagne avec 150,000 hommes;

mais cent mille hommes seulement étaient sur le champ de bataille. La supériorité numérique était du côté d'Othon; pourtant son armée, composée d'un ramas de soldats de toutes nations, n'avait aucun ensemble. Les principaux chefs alliés avaient juré de ne point faire quartier à Philippe, de s'attacher à sa personne et de ne l'abandonner que lorsqu'ils l'auraient vu mort; mais ils ne commirent que des fautes. C'est ainsi qu'ils disposèrent leur ligne de manière que leurs soldats, dans la saison la plus chaude de l'année, en plein midi, eurent le soleil dans les yeux pendant toute l'action. Othon se plaça sur le troisième rang de son armée. Il était revêtu des habits impériaux et avait fait mettre devant lui un char attelé de quatre chevaux blancs couverts de magnifiques draperies, et dans ce char était planté sur un pal haut de vingt pieds l'étendard de l'armée germanique; le fer de la lance se terminait par un aigle déployant ses ailes et terrassant un dragon, emblème anticipé d'une victoire que le prince allemand regardait si bien comme assurée qu'il avait même négligé de former un corps de réserve. Excommunié par l'Église (voy. Οἴκον IV), il affectait l'impiété: il s'abstint de faire dire des prières pendant que l'on rangeait l'armée, comme cela se pratiquait dans ce temps au moment du combat; la plupart des principaux alliés avaient également encouru la colère du saint-siège. Philippe-Auguste sut habilement profiter de cette circonstance pour exalter le courage de ses troupes.

L'évêque de Senlis remplit avec un grand talent l'office de général en chef. L'ordre de bataille de l'armée française représentait une espèce de croissant. Le duc de Bourgogne prit le commandement de l'aile droite, opposée à Ferrand, comte de Flandre. Le comte de Dreux, quoique sa réputation de bravoure fût bien équivoque, reçut le commandement de l'aile gauche; Philippe-Auguste se mit au centre. La position des Français était périlleuse; car, ayant derrière eux la Marque et des marais, ils n'avaient pour retraite, en cas de revers, que le pont de Bovines, fort étroit, construit en

bois et peu solide. A dix heures du matin, l'empereur déboucha dans la plaine. Vers midi une vive rumeur se manifesta au centre des Allemands; Philippe savait que ces peuples avaient coutume de pousser de grands cris au moment du combat, et pour couvrir ces clameurs, qui pouvaient effrayer les milices, il ordonna aux trompettes de sonner toutes à la fois; lui-même, dominant l'armée du haut de son grand destrier, étendit la main en signe de croix et donna la bénédiction aux guerriers prosternés; les chapelains entonnèrent les cantiques sacrés, et le combat commença.

Les Français attaquèrent les premiers. Le duc de Bourgogne lança sur les gendarmes nobles de Flandre les *ribauds*, bien distincts des chevaliers à cause de leur armure incomplète; aussi les gendarmes flamands, indignés qu'on les fit attaquer par des vilains, dédaignèrent de faire le coup de lance avec eux se bornant à tuer les chevaux sans vouloir toucher aux hommes; les ribauds (voy. ce mot) démontés se jetèrent à pied dans les rangs ennemis et y portèrent le désordre en coupant avec leurs dagues les jarrets des destriers. Cependant ce désordre fut bientôt réparé, et les chefs principaux des Flamands se précipitèrent sur les nobles de Champagne; mais ils furent repoussés, battus, faits prisonniers pour la plupart. Cet avantage, remporté au début de l'action, inspira aux Français une valeur surnaturelle. Le comte de Saint-Pol, profitant de cette disposition, s'avança avec ses hommes d'armes contre l'aile gauche ennemie, déjà entamée; il savait qu'on soupçonnait sa fidélité: « Al-lons, dit-il, montrons aujourd'hui que je suis un traître! » et se précipitant sur les gendarmes hollandais, qui appuyaient les Flamands, il les renversa. Ferrand voyant cette déroute se jette avec fureur, avec toute la gauche, sur les Français: déjà le duc de Bourgogne reculait devant lui, lorsque Mathieu de Montmorency arriva avec des troupes fraîches; les Flamands furent repoussés malgré leurs efforts. La jonction d'Othon et de Ferrand fut dès lors impossible. Ferrand lui-même fut fait prisonnier. Ensuite le duc de Brabant abandonna le combat et dé-

termina le premier le mouvement de retraite de l'armée ennemie. L'évêque Guérin, dont le coup d'œil rapide embrassait toute la scène, fit suivre les Flamands par un corps de milices pour les empêcher de se rallier; en même temps il envoya Mathieu de Montmorency et le gros de l'aile droite au secours de Philippe, qui était aux prises avec tout le centre des alliés. Mathieu arriva au moment où le roi courait le danger le plus imminent; l'infanterie allemande le serrait de près; renversé de cheval, il eût péri sans le courage des chevaliers commis à la garde de sa personne. Galon de Montigni, chevalier obscur, mais brave, que le roi avait choisi pour porter la bannière royale, agitait d'un bras cette bannière pour avertir l'armée du danger que courait le prince, et de l'autre écartait à coups d'épée ceux qui osaient approcher. Montmorency arriva et culbuta l'infanterie allemande; Philippe put remonter à cheval et donna de nouveau l'exemple à ses chevaliers, qui parvinrent bientôt au centre de la 3^e ligne ennemie, où se tenait Othon. Dès le premier choc, l'empereur est culbuté; son cheval est tué sous lui et lui-même renversé. Une querelle s'éleva entre les chevaliers français pour savoir qui d'entre eux aurait la gloire de faire l'empereur prisonnier. Elle devint le salut d'Othon en lui donnant le temps de fuir. Blessé à la tête et au bras, il abandonna précipitamment le champ de bataille. La défaite de ses troupes fut bientôt achevée, mais non sans peine, car elles voulurent encore disputer la victoire. Au milieu de la mêlée on distinguait l'évêque de Beauvais qui abattait, avec sa massue de frêne, les chevaliers, laissant à ses écuyers le soin de les saisir et de les faire prisonniers. Devant lui, Hugues de Boves qui avait fait à Renaud de Boulogne des reproches si amers, prit lâchement la fuite. Renaud, après des efforts héroïques, fut fait prisonnier par Guérin. Dès ce moment le champ de bataille ne présenta plus qu'un affreux désordre; la victoire était assurée aux Français, qui la souillèrent par un affreux carnage.

Telle fut la fameuse bataille de Bovines, dont les résultats furent si impor-

tants pour la dynastie capétienne, et dont peu d'historiens modernes ont rendu un compte fidèle. Plus de 2,000 prisonniers, parmi lesquels beaucoup étaient de la naissance la plus illustre, un grand nombre d'enseignes et l'étendard impérial lui-même, restèrent au pouvoir des Français. La victoire de Bovines fut célébrée par des fêtes brillantes, et de nobles récompenses furent distribuées à ceux qui avaient eu le plus de part au succès de la journée. Quelques historiens assurent qu'au commencement de l'action Philippe-Auguste ôta la couronne qui surmontait son casque, et que, la plaçant sur un autel, il dit aux grands vassaux qui l'entouraient: « Vous allez combattre pour la défense de cette couronne: si l'un de vous se croit plus digne de la porter que moi, qu'il vienne la prendre, je suis prêt à le servir. » Ce trait, malgré son effet dramatique, n'offre aucune vraisemblance; il a été pourtant répété par des écrivains modernes, quoiqu'il n'en soit pas question dans les chroniques du temps, si ce n'est dans celle (peu digne de foi) du moine de Senones, Richerius.

Dans cet article nous avons suivi surtout M. Mazas (*Vies des grands Capitaines français*), M. de Châteaubriand (*Études sur l'Histoire de France*); et M. de Sismondi (*Histoire des Français*). A. S.-R.

BOWAIDES, voy. BOUIDES.

BOWDICH (THOMAS-ÉDOUARD), voyageur anglais qui, après avoir rempli la mission dans le pays des Ashantees (voy.) dont l'avait chargé la Société africaine, résolut de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique. Il était né à Bristol en 1793 et mourut en 1824, sur les bords de la rivière de Gambia, au moment où il se remettait en route pour pousser jusqu'au fleuve Djoliba. Le gouvernement français lui avait offert une assistance que lui refusait la Société africaine, piquée de la franchise avec laquelle Bowdich avait dévoilé les abus du gouvernement colonial anglais en Afrique. On a de lui *Mission to Ashantee*, etc., Londres, 1819, in-4°. Voy. l'art. AFRIQUE, tom. I, pag. 235. J. H. S.

BOXEURS. Les boxeurs en Angle-

terre sont des hommes qui font le métier de *boxer*, c'est-à-dire de se battre à coups de poing et d'enseigner cet art comme on enseignait le pugilat (*voy.*) chez les anciens. Ils se donnent souvent des défis et se battent très sérieusement, nus jusqu'à la ceinture, pour une certaine somme d'argent. Ces combats attiraient autrefois un cercle nombreux de spectateurs et même des personnes de distinction; mais, depuis une dizaine d'années, les magistrats et les juges de paix se sont fortement opposés, au nom de la loi, à ces combats publics, qui n'ont d'attrait aujourd'hui que pour la populace. Les salles où les boxeurs s'escriment en gants fourrés pour déployer leur habileté ne sont plus fréquentées par les jeunes gens des classes supérieures. Cependant les querelles du bas peuple se terminent toujours par un combat à coups de poing. Les passans qui s'arrêtent pour en être témoins n'entreprennent jamais de séparer les combattans. Ils se boxent avec beaucoup de sang-froid et de loyauté. Tant qu'un des champions est à terre, son adversaire n'ose le frapper, et le combat ne cesse que lorsque le vaincu demande grace. On voit souvent aux environs des écuries des grands seigneurs les jeunes palefreniers, un coude en arrière et l'autre élevé à la hauteur des yeux, offrir en badinant le combat à leurs compagnons: c'est pour eux une espèce d'accueil amical que les petits polissons dans les rues de Londres ne manquent pas d'imiter. *Voir* Pierce Egan, *Boxiana, or sketches of modern and ancient Pugilism*. Londres, 1824, 4 vol. avec planches. D. B.

Ce pugilat moderne est démontré par des professeurs qui en enseignent les finesses; on prétend même qu'à Paris quelques jeunes gens à la mode ne dédaignent pas de l'apprendre. D'ailleurs, comme chaque pays a ses coutumes, le boxage parisien, connu sous le nom vulgaire de *savate*, diffère du combat anglais en ce qu'il admet tous les coups; les pieds, les mains peuvent être employés à frapper et à terrasser l'adversaire, tandis que le boxeur ne doit user que des poings.

F. R.

BOYAU, *voy.* l'art. suivant, et, pour

la signification de ce mot en fortification, l'article TRANCHE.

BOYAUDIER, celui qui prépare les intestins des animaux pour divers usages qui sont généralement peu connus. On emploie les boyaux d'animaux divers, tels que bœufs, moutons, chevaux, muets, ânes, etc., pour fabriquer les boyaux soufflés dont les charcutiers se servent pour faire les saucissons, boudins, etc., et les boyaux filés avec lesquels se font les cordes d'instrumens et celles qui mettent en mouvement un grand nombre de machines; dans les mêmes établissemens se prépare la baudruche (*voy.*). Rien n'était plus épouvantable, il y a quelques années encore, qu'un atelier de boyauderie, à cause de la putréfaction des matières qu'on y travaille; et on les avait avec raison confinés à une grande distance des habitations, lorsque M. Labarraque, par l'emploi des chlorures (*voy.*), parvint à faire disparaître la mauvaise odeur, en même temps qu'il fit obtenir des produits plus avantageux.

Les boyaux apportés à l'atelier sont d'abord dégraissés, puis retournés et soumis à l'action de l'eau chlorurée qui favorise le détachement des deux membranes interne et externe, la membrane moyenne ou musculaire étant celle qu'on veut conserver; alors un ouvrier insuffle les boyaux pour les distendre, pénible opération qui serait si facilement exécutée par une machine; puis on les fait sécher, et ensuite on laisse sortir l'air. Après avoir bien fait sécher les intestins on les expose à la vapeur du soufre qui les blanchit et qui les rend inaltérables. C'est alors qu'ils sont ployés pour être livrés au commerce.

Quant aux cordes de boyau, après les premières préparations les intestins sont fendus en quatre, suivant leur longueur, de manière à former des rubans qu'on réunit et qu'on tord ensemble pour en former des cordons plus ou moins volumineux. Les cordes séchées et polies sont prêtes à être employées.

Il y a quelques légères différences dans la manutention, selon que les cordes sont destinées à tel ou tel usage; les cordes d'instrumens sont celles auxquelles on donne le plus de soin; quelques-unes

doivent être colorées. On s'attache surtout à éviter qu'il y ait des inégalités qui nuiraient à la justesse des sons : aussi l'opération du tordage se fait-elle pour chaque corde individuellement. On les soufre aussi à plusieurs reprises, on les polit et on les enduit d'huile pour les conserver. L'expérience a prouvé que ces cordes acquièrent de la qualité en vieillissant.

Ce sont aussi les boyaudiers qui préparent, avec l'appendice caecale du mouton, les sachets connus sous le nom de l'Anglais *Condom*, et qui sont l'objet d'un commerce considérable. La préparation en est d'autant plus délicate qu'il est important que l'intestin conserve une parfaite intégrité.

F. R.

BOYDELL (JEAN), graveur et marchand d'estampes anglais, alderman de la ville de Londres, s'est fait une réputation durable par ses talens, par le mouvement extraordinaire qu'il a imprimé au commerce de la curiosité, et par ses nombreuses et précieuses publications. Il naquit à Dorrington, dans le Shropshire, en 1719, et mourut à Londres en 1805. Il avait 21 ans lorsqu'il quitta la profession de son père, qui était arpenteur, pour embrasser celle de la gravure. Tous fut son maître. Son premier œuvre offert au public se compose de six paysages connus sous le nom *des ponts de Boydell*, à cause du pont introduit dans chacun. Il grava ensuite beaucoup de *vues de Londres et des environs*, et plusieurs compositions de Berghem, Castiglione, Salvator Rosa, etc., etc., qui lui acquirent de la réputation et commencèrent cette fortune qui devait être un jour si colossale qu'elle pourrait suffire à élever à Shakespeare le plus digne monument que jamais nation ait consacré à la mémoire d'un de ses grands hommes : nous voulons parler de cette magnifique édition des œuvres du tragique anglais, pour l'ornement de laquelle Boydell fit exécuter quatre-vingt-seize planches de grande dimension, par les plus habiles graveurs du pays; non d'après des compositions dessinées, comme on l'eût fait dans tout autre pays, mais d'après autant de tableaux commandés exprès à Reynolds, West, Northcote, Westall, Opie,

Hamilton, Peters, Romney, A. Kauffmann et autres peintres célèbres. A cette entreprise, digne d'un souverain par son objet et par l'influence qu'elle eut sur l'art en Angleterre en créant une école historique de peinture et de gravure, Boydell employa, dit-on, un capital d'environ 100,000 liv. sterl. (2,400,000 fr.). Mais elle ne s'acheva qu'avec peine, par suite du peu d'empressement que les riches seigneurs, qui avaient souscrit, mirent à retirer les livraisons; elle déranger même la fortune de Boydell, que la publication de la magnifique édition de *l'Histoire d'Angleterre de Hume*, ornée de 196 planches de la plus belle exécution, et faite en communauté avec Bowyer, avait si bien servie; et ce généreux ami des arts se vit obligé, en 1804, un an avant sa mort, de mettre en loterie les 96 tableaux qui composaient la galerie dite de Shakespeare. Son neveu, JOSIAH Boydell, qui fut habile peintre et graveur, lui succéda dans sa dignité d'alderman de la ville de Londres et continua son commerce d'estampes.

Les planches de Boydell ne s'élevaient pas à moins de 5,000, et toutes étaient des meilleurs graveurs et d'après les maîtres les plus célèbres des diverses écoles. On en comptait 900 de l'école italienne, 800 de l'école française, 400 de l'école allemande, 500 des écoles flamande et hollandaise, 2,500 de l'école anglaise.

Ce riche fonds d'estampes a été dispersé en 1828, après la mort de Josiah Boydell.

L. C. S.

BOYELDIEU, voy. BOÏELDIEU. Ce renvoi nous offre l'occasion de compléter l'article. Boïeldieu vient de mourir (octobre 1834) universellement regretté, dans sa campagne de Jarcy, petit hameau de la Brie. Le gouvernement s'est empressé d'offrir des secours à une famille à laquelle Boïeldieu ne laisse guère que son nom. Rouen a envoyé une députation à Paris pour obtenir le cœur de Boïeldieu, son corps étant déjà enterré au cimetière du P. La Chaise. M. Jules Janin a consacré à la mémoire de ce célèbre compositeur un charmant article que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs. Voir le feuilleton du *Journal des Débats*, 16 octobre 1834. S.

BOYER (ALEXIS, baron), naquit en 1756 à Uzerche, et mourut à Paris en 1833. Premier chirurgien de l'empereur, sous Napoléon, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, professeur de la Faculté de médecine, membre de l'Académie royale de médecine et de l'Institut de France, il fut célèbre comme professeur, comme chirurgien, comme écrivain; et sa carrière à la fois longue, honorable et brillante, fut le résultat d'un travail assidu et d'une irréprochable probité. Né d'une famille pauvre, il vint à Paris, sans ressource et sans éducation première, et commença, comme il l'a souvent raconté lui-même, par être en butte aux plus dures privations; mais bientôt son zèle et son activité le firent remarquer de Desault; il obtint les premiers prix de l'école pratique et commença bientôt à enseigner lui-même. Le concours lui fit obtenir la place de chirurgien gagnant maître à l'hôpital de la Charité; il occupa successivement à l'École de santé la chaire de médecine opératoire, puis celle de clinique chirurgicale qu'il a remplie jusqu'à sa mort. C'est à ses leçons que se sont formés la plupart des chirurgiens de notre époque. En 1804, chirurgien de Napoléon, Boyer, fit avec lui la campagne de Pologne (1806), et reçut en 1807 la croix de la Légion d'Honneur; puis il rentra dans sa vie de savant et de professeur. Les changemens survenus dans la Faculté en 1823 et en 1830 ne l'atteignirent jamais; au contraire, à ces deux époques il recueillit les témoignages les plus flatteurs de l'estime qu'il avait inspirée à tout le monde. Les ouvrages que Boyer a laissés lui survivront, car ils sont devenus classiques et ont eu plusieurs éditions. L'un est son *Traité complet d'Anatomie*, 4 vol. in-8° (Paris, 1797-1799), qui pendant bien long-temps a été le seul guide des élèves et qui a eu quatre éditions; un autre ouvrage, dont la réputation sera encore plus durable, est intitulé: *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*, 10 vol. in-8° (Paris, 1814-22). C'est une véritable encyclopédie chirurgicale, dans laquelle sont consignés les résultats d'une vaste et judicieuse expérience. Boyer a joui d'une

grande réputation comme praticien, et il a laissé une fortune considérable, fruit de son travail et de ses économies. A une grande bonté il joignait beaucoup de modestie et de goût pour la retraite; sa conversation était instructive et pleine d'une spirituelle bonhomie. Étranger à toute idée d'ambition et de vanité, et par-dessus tout essentiellement honnête homme, il avait épousé la fille d'honnêtes artisans qui l'avaient aidé lorsque, pauvre et inconnu, il arrivait à Paris. Il disait quelquefois, en parlant de sa femme: « Elle m'a fait chirurgien et moi je l'ai fait baronne. » F. R.

BOYER (JEAN - PIERRE), président de la république d'Haïti, naquit en 1780, au Port-au-Prince, parmi les mulâtres de la colonie française de Saint-Domingue. Après avoir soigné son éducation en France, il avait embrassé le parti des armes, et était déjà chef de bataillon dans la légion dite *de l'Égalité*, lorsqu'à l'époque de la révolution les Anglais s'emparèrent du Port-au-Prince. Resté fidèle à la métropole, Boyer suivit les commissaires français Santhonax et Polverel à Jacmel, dont le général Beauveau, mulâtre comme lui, prit le commandement. Peu de temps après Boyer lui succéda et fut employé à différentes reprises par le général Rigaud, chef de la race mulâtre, pour repousser l'invasion anglaise qui faisait de rapides progrès. Toujours présent aux postes les plus périlleux, il trouva dans cette guerre plus d'une occasion de se distinguer, et se couvrit de gloire, notamment aux combats acharnés qu'il se livra à la Grande-Anse. Mais la domination française n'échappait à un danger que pour tomber dans un pire; instruits, par l'exemple des Anglais, que l'on pouvait vaincre leurs maîtres, les noirs se levèrent à la voix de Toussaint-Louverture (voy.) et secouèrent à la fois le joug des blancs et celui des mulâtres. Boyer accompagna encore le général Rigaud dans cette nouvelle guerre dont l'issue fut si malheureuse, et quitta avec lui la colonie, désormais perdue pour la France. En 1802, ramené dans sa patrie à la suite de l'expédition du général Leclerc, il combattit d'abord l'insurrection; mais une révolution nou-

à plus décisive allait s'opérer. Les Français avaient fini par reconnaître combattant pour les Français ils gémissaient de nouvelles chaînes et les leurrait en vain de l'espoir d'une liberté dont ils n'avaient encore entendu parler que le nom ; l'esclavage subsistait toujours et la métropole déniait l'indépendance aux malheureux Haïtiens jusqu'aux bords de la loi commune, tant de fois réclamée par les républicains de Paris. Le général Rigaud venait d'être renvoyé en France, lorsque Boyer se décida à enlever la grande coalition, qui avait empêché l'union des deux races noire et blanche et l'émanicipation définitive de la colonie. Les Français furent contraints d'abandonner cette possession et se retirèrent après des pertes im-

portantes en s'éloignant l'expédition française avait légué au nouvel état qui réclama l'indépendance un tyran cent fois plus supportable que sa propre domination. C'était Dessalines, le général en chef des Africains vainqueurs, qui se fit proclamer empereur après le départ des Français et à qui le pouvoir suprême ne tarda pas à tourner la tête. Ses excès se firent devenus intolérables, même pour ses fidèles sujets, lorsqu'une complot ourdi par son ennemi, le général Christophe, et dans laquelle trempèrent des milliers de soldats Pétion et Boyer, le fit assassiner à l'occasion d'une revue de l'armée le 17 septembre 1806 et fut couronné d'un succès complet. Après cette catastrophe, le général Dessalines le trône et le vice-roi se fit adjuzer la couronne et proclama ainsi sa cause de celle de Pétion, et dans la partie ouest de l'île Boyer fonda puis uniment cette fondation

avantages sur leurs adversaires. Boyer, en repoussant les soldats de Christophe et en sauvant le Port-au-Prince d'une ruine imminente, mérita que Pétion, à son lit de mort (29 mars 1818), le désignât comme son successeur à la présidence. Ce choix fut accueilli avec enthousiasme par la nation, et le nouveau président a prouvé jusqu'à ce jour qu'il n'en était pas indigne. D'un caractère ardent, impétueux, mais tempéré par la raison et l'étude, ami de la gloire et de la liberté, et par-dessus tout bon administrateur, le président Boyer a élevé la république d'Haïti au plus haut degré de prospérité et de splendeur auquel puisse atteindre un établissement si jeune encore. En 1820, la mort tragique du roi Christophe permit au président d'accepter l'offre qui lui fut faite par la partie monarchique de l'île d'entrer dans la grande famille républicaine. La partie est était encore sous la domination espagnole, lorsqu'en 1821 elle se réunit au reste de l'île. Ce ne fut qu'en 1825, et après des négociations long-temps infructueuses, que la France, qui n'avait pas abandonné ses prétentions à la revendication de son ancienne colonie, se décida à signer un traité d'après lequel, en échange de la reconnaissance française, le gouvernement d'Haïti s'engageait à payer 150 millions à titre d'indemnité aux colons déposés par l'insurrection. Depuis cette époque le président Boyer dut reconnaître que la somme promise par la république n'était pas en proportion avec ses ressources.

À l'article HAÏTI on rendra compte des négociations auxquelles il fallut encore une fois recourir, et de la part que le président de la république noire y a prise.

D. A. D.

Italie, en 1641, et ne revint en Angleterre qu'après avoir séjourné au-delà des Alpes pendant près de quatre ans. La mort de son père l'ayant mis en possession d'une fortune considérable, il se retira dans sa terre de Stallbridge, pour s'y occuper principalement de chimie et de physique. Plus tard il étudia aussi l'anatomie. En 1668 il se fixa à Londres, séjour qui convenait mieux à ses recherches scientifiques.

A l'exemple de Bacon, Boyle regardait la voie de l'expérience comme conduisant le plus sûrement à la vérité; il expérimentait sans cesse. Il perfectionna la machine pneumatique de Guericke et fit avec elle des découvertes de la plus haute importance. C'est à lui qu'on est redevable de la connaissance exacte de l'absorption de l'air dans les calcinations et les combustions, et de l'augmentation du poids des oxides métalliques; il mérita de servir de principal guide à tous ceux qui, après lui, cherchèrent à découvrir les propriétés chimiques de l'air; il précéda les Mayow, les Hales, les Cavendish et les Priestley. Il avait en outre une imagination vive, mobile, et même qui se laissait entraîner à des idées extravagantes: éveillée chez lui dans ses jeunes années par la lecture de l'Amadis des Gaules, elle en retint l'impression. La grande Chartreuse de Grenoble, avec ses environs sauvages, la vie sévère et retirée de ses moines, avaient surtout profondément agi sur lui. « Le diable, disait-il lui-même, profitant de sa mélancolie, avait rempli son ame de terreur et lui avait inspiré des doutes sur certains points fondamentaux de la religion. » Cet état lui était devenu si insupportable qu'il s'était décidé à se débarrasser de la vie, et la crainte seule de l'enfer l'en avait empêché. Pour se raffermir dans la foi, il ne se borna pas à lire les écrits qui avaient jusqu'alors paru pour la défense de la religion, il voulut étudier celle-ci à sa source, et il se mit à apprendre les langues orientales et grecque pour lire la Bible dans les textes originaux. Le fruit de ces études fut une conviction qui se manifesta autant dans ses écrits théologiques que dans ses actes de bienfaisance. Il fonda des cours publics

où l'on enseignait les nouvelles preuves sur lesquelles s'appuyaient les dogmes de la religion chrétienne, et c'est à cette fondation que nous devons les beaux sermons de Samuel Clarke sur l'existence de Dieu. Il seconda les établissements des missionnaires aux Indes, et fit traduire et imprimer la Bible à ses frais en langue irlandaise et galloise. Il réunissait à ses principes religieux une modestie étonnante, et autant de bienfaisance que de désintéressement. Il mourut à Londres en 1691, et reçut la sépulture dans l'abbaye de Westminster. Birch publia ses œuvres complètes en 5 volumes in-folio, Londres, 1744. C. L.

ROGER Boyle, comte d'Orrery et baron de Broghill, frère aîné de Robert, se distingua comme homme d'état et comme historien. Il fut un partisan déclaré des Stuart, même sous le protectorat de Cromwell qui avait su l'attacher à sa cause. Né à Lismore en 1621, il mourut en 1679.

Son fils CHARLES, né à Chelsea, 1676, mort en 1731, était membre du parlement et diplomate; on lui doit une comédie et quelques autres productions. Il fut le père de JOHN Boyle, comte de Burlington et de Cork, né en 1706, et mort en 1762, qui a écrit des remarques historiques et philosophiques sur la vie et les œuvres de Swift. S.

BOYLEAUX (ÉTIENNE) d'Angers, prévôt de Paris sous Louis IX, digne de souvenir par les réformes qu'il opéra dans la police et par les bonnes mesures qu'il prit pour la sûreté publique. Il mourut en 1269. Les statuts qu'il donna aux marchands et aux corporations des métiers furent réunis sous ce titre: *Livre des métiers ou livres des établissements des métiers à Paris*. L'original, conservé à la chambre des comptes, a péri dans l'incendie de 1737. X.

BOYNE (JOURNÉE DE LA), 10 juillet 1690. Le roi d'Angleterre Jacques II, dépouillé de la couronne par son gendre Guillaume de Nassau, mais secondé par les catholiques d'Irlande et par les secours de Louis XIV, voyait Guillaume s'avancer contre lui pour le forcer dans ses derniers moyens de défense. Laisant à Dublin la milice et 6,000 hommes ré-

pièces destinées à détruire les de transport de son rival. Guillaume sur le bord de la rivière, l'armée de Jacques ; des pièces pointées contre ce prince tuent lui un homme et deux chevaux, alet de canon relevé de terre ne forte contusion à son épaule ennemi le croit mort, et des cris s'élèvent dans le camp du roi Guillaume parcourt ses lignes à pour rassurer son armée, déclare quers dès le lendemain (10 juillet) donne que ses soldats mettent ches de verdure à leurs charrettes se reconnaître pendant l'après-midi très grand matin, le général et le fils du maréchal de Schomberg ent la Boyne presque sans opposition Irlandais et Jacques se retirent : précipitation, et Schomberg, de la cavalerie, fait un grand de leur arrière-garde. Le corps de Guillaume, composé de hollandaises, de protestans français, quelques bataillons anglais, traversent la rivière : l'infanterie irlandaise de l'armée de Jacques prend mais Hamilton, suivi d'un gros infanterie et de cavalerie, attaque le corps de bataille de Guillaume. erie jette la confusion dans les qui n'avaient pas eu le temps

bataille; les Français et les Suisses, commandés par le duc de Lauzun, soutiennent encore le combat avec une glorieuse intrépidité; mais à la fin ils sont forcés de céder, et la victoire de Guillaume est complète. Jacques, pendant toute l'action, était demeuré tranquille spectateur sur la hauteur de Dunmore. A. S. n.

BRABANÇONNE. Les Belges ont donné ce nom à une chanson patriotique qui fut faite au mois de septembre 1830, à l'occasion de la révolution qui renversa du trône la maison d'Orange. L'auteur des paroles était un jeune comédien français, connu sous le nom de Jenneval, qui était au théâtre de Bruxelles lorsque le mouvement insurrectionnel s'organisa, et qui fut tué d'un boulet à Berchem, en poursuivant les Hollandais. Chaque couplet de la Brabançonne se termine par un jeu de mots que nous appellerions presque un calembourg, si ce n'était le respect dû à une œuvre que l'adoption de tout un peuple a consacrée :

La mitraille a brisé l'orange
Sur l'arbre de la liberté.

Ces paroles, répétées en chœur par une foule électrisée, ont peut-être contribué au triomphe du peuple belge. Un tel résultat impose silence à la critique.

La musique de la Brabançonne a été composée par M. Campenhout, que nous avons vu jouer à Paris, dans *Robin des Bois*.

BRABANT. L'ancien duché de Brabant, portion du royaume de Belgique, était autrefois la province la plus considérable des Pays-Bas catholiques : ses anciens noms latins sont *pagus Brabaten-sis*, *Brabantia*, *Brachentisia*.

1° *Géographie et statistique.* D'après les plus anciens témoignages que l'histoire a pu recueillir, le Brabant ne contenait au VII^e siècle de l'ère chrétienne que le comté d'Einham, borné au nord et à l'ouest par l'Escaut, à l'est par la Dendre, et au midi par la Haine. Le Brabant fit plus tard partie du royaume de Lotharinge ou de Lorraine, et lorsque celui-ci fut démembré, en 870, Charles-le-Chauve obtint le Brabant tout entier, qui, à cette époque, était divisé en quatre comtés, ceux de Louvain, de Bruxelles, d'Einham, et du Roman-Pays ou Brabant wallon. Comme presque dans toutes les provinces des divers états de l'Europe au moyen-âge, les limites du Brabant varièrent beaucoup, et il serait impossible de préciser tous les changemens qu'elles ont subis. Au milieu du XVIII^e siècle enfin, le Brabant était borné au nord par la Meuse qui le séparait du comté de Hollande et ensuite du duché de Gueldres; ce dernier duché le bornait d'abord à l'est, et ensuite l'évêché de Liège; il avait le comté de Namur au midi, et le Hainaut et la Flandre à l'ouest. Son étendue du midi au nord était d'environ 32 lieues communes de France, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de 22 lieues dans sa partie septentrionale, et seulement de 16 à 17 dans sa partie méridionale. Le Brabant était arrosé par plusieurs rivières, telles que la Meuse, l'Escaut qui le séparait de la Flandre vers son embouchure dans l'Océan, la Thille ou Dille, le Demer, la Nèthe, l'Aa, etc. On y voyait des lacs, des marais et des forêts; au nombre de celles-ci était la grande forêt Charbonnière (*Carbonaria sylva*), dont il est question dans l'histoire des Francs au V^e siècle. Le territoire était fertile, excepté dans la partie septentrionale, qui appartenait aux Provinces-Unies. On y comptait 26 villes murées et fortifiées, et 700 villages. La seigneurie de Malines et le marquisat d'Anvers, qui faisaient

autrefois deux provinces séparées du nombre des 17 des Pays-Bas, y étaient compris dans les derniers temps. Dans les assemblées générales de ces 17 provinces, celle de Brabant avait le premier rang et parlait la première. Le Brabant était divisé dans sa totalité en quatre quartiers : ceux de Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc. Les trois premiers, qui occupaient la partie méridionale du pays, appartenaient à la maison d'Autriche, et le dernier qui s'étendait dans la partie septentrionale, appartenait aux Provinces-Unies : aussi l'ouest partageait cette province en *Brabant autrichien* et *Brabant hollandais*, de nos jours *Brabant méridional* et *Brabant septentrional*. Le Brabant autrichien partageait en pays flamand et en Brabant wallon : on parlait flamand dans le premier ; la langue wallonne, française corrompue, était en usage dans l'autre. Bruxelles (*voy. ce nom*) en était la capitale.

Le Brabant hollandais comprenait, outre le quartier de Bois-le-Duc, la partie orientale de celui d'Anvers. Les États-Généraux des Provinces-Unies auxquels ce pays servait de boulevard s'en emparèrent durant les guerres qu'il eurent avec l'Espagne, et cette couronne le leur céda entièrement par la paix de Westphalie en 1648. On divisait le Brabant hollandais en quatre parties, qui étaient la mairie de Bois-le-Duc, la baronie de Breda, le marquisat de Berg-op-Zoom, et la terre de Cuyck.

Lorsque la Belgique fut réunie à la France, le département de la Dyle fut formé de la plus grande partie de l'ancien Brabant, en y comprenant quelques villages des provinces limitrophes. En 1815, la plupart des anciennes provinces belges ayant été réunies sous le nom de royaume des Pays-bas, le département de la Dyle reçut la dénomination de *province du Brabant méridional*. Cette province forme, depuis 1830, l'une des provinces du royaume de Belgique (*voy. ce mot*); il a pour chef-lieu Bruxelles. L'ancien marquisat d'Anvers forme aujourd'hui la province d'Anvers du même royaume. Le Brabant septentrional est resté au royaume de Holland

et à Bois-le-Duc pour chef-lieu. La souveraineté de cette province a été entre les deux puissances l'objet de vives discussions.

2^e *Histoire.* Ainsi que nous l'avons dit, le Brabant, après avoir passé de la domination des Romains sous celle des Francs, fit partie du royaume de Lorraine, et fut ensuite compris dans le duché de Lothier ou de Basse-Lorraine. Ce duché échut vers la fin du XI^e siècle à Godefroy de Boulogne, dit de *Bouillon*, qui fut roi de Jérusalem. De ce prince il passa d'abord dans la maison des comtes de Limbourg et ensuite dans celle des comtes de Louvain, en la personne de Godefroy-le-Barbu, qui prit le titre de *duc de Lothier* ou de Lorraine et de *comte de Brabant*, au commencement du XII^e siècle. Il eut pour successeur, en 1140, Godefroy-le-Grand, son fils. La vie de celui-ci et celle de Godefroy III, son fils et son successeur (1143 - 1190), furent remplies par des guerres féodales sans importance. Henri I^{er}, dit le *Guerroyeur*, fils de Godefroy III, avait été associé au gouvernement dès 1172. En 1183 il partit pour la Terre-Sainte avec des troupes d'élite, pour accomplir un vœu de croisade que son père avait fait. Il eut pendant presque tout le reste de sa vie les armes à la main contre différens seigneurs, ses voisins. Ce fut lui qui le premier prit le titre de *duc de Brabant*; ce fut aussi lui qui le premier porta le lion dans son écu.

Henri II, son fils (1235-1248), se fit respecter de ses voisins par sa valeur, et mérita l'amour de ses sujets par la douceur de son gouvernement. En 1247, après la mort du duc de Thuringe landgrave de Hesse, il alla prendre possession de la Thuringe et des alleux de ce pays, avec sa seconde femme, Sophie, et le fils qu'elle lui avait donné. Son fils Henri III, le *Débonnaire* (1248-1261), fut juste, modéré et sans ambition; il cultivait la poésie française, et le président Fauchet lui attribue quelques chansons. De 1261 à 1355 le Brabant eut successivement pour souverains Jean I^{er}, le *Victorieux*, Jean II et Jean III.

Jeanne, la fille de ce dernier qui lui succéda, fit, 2 ans avant sa mort (1406), donation de toutes ses terres à Margue-

rite, sa nièce, comtesse de Flandre et duchesse douairière de Bourgogne, pour elle et celui de ses fils qu'elle voudrait choisir. Marguerite nomma gouverneur pendant sa vie et institua héritier des états qui lui étaient cédés Antoine, le second fils qu'elle avait eu de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et ce prince fut reconnu duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, marquis d'Anvers et comte de Réthel, après la mort de sa mère; mais il ne prit le titre de duc qu'après le décès de la duchesse Jeanne.

En 1410 il amena des troupes à Paris, au secours de Jean, duc de Bourgogne, son frère, contre la faction d'Orléans. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en combattant avec les Français. Jean IV, son fils, épousa en 1418 Jacqueline, comtesse de Hollande et de Hainaut, sa cousine; mais bientôt celle-ci fit casser son mariage par l'anti-pape Benoît XIII, et épousa Humphrey, duc de Gloucester. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et cousin du duc de Brabant, se déclara hautement contre ce mariage, et envoya le comte de Saint-Pol avec des troupes en Hainaut. Toute la noblesse d'Artois, de Flandre et de Picardie prit en même temps les armes pour le duc de Brabant. Cependant le duc de Gloucester vint avec 5,000 Anglais joindre la comtesse Marguerite, sa belle-mère, qui rassemblait de son côté toutes les forces du Hainaut; mais après avoir remporté quelques avantages sur ses ennemis, il retourna en Angleterre, laissant en dépôt Jacqueline, sa femme, à Mons. Les habitans la livrèrent au duc de Bourgogne. Conduite à Gand, elle s'échappa déguisée en homme et s'enfuit en Hollande. Le pape déclara nul son second mariage. Le duc de Brabant passa en Hollande, en 1425; il y fut inauguré comte, et la même année il obtint du pape Martin V une bulle pour l'érection de l'université de Louvain. Antoine eut pour successeur son second fils, et, à la mort de celui-ci, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fut reconnu duc de Brabant par les États du pays, contre les prétentions de Marguerite, comtesse-douairière de Hollande. C'est ainsi que le Brabant fut uni aux vastes domaines de la maison de Bour-

gogne; de celle-ci il passa dans la maison d'Autriche (voy. les articles BOURGOGNE et comté de FLANDRE).

Le Brabant avait ses États particuliers, divisés en trois ordres, dont l'organisation définitive ne remonte, d'une manière certaine, que jusqu'au commencement du XIV^e siècle. Les prélats, les nobles et les députés des *chefs-villes*, constituaient ces trois ordres. Les États de Brabant s'intitulaient *très révérends et très nobles seigneurs*. Les prélats et les nobles prenaient par eux-mêmes leurs résolutions; mais les députés des villes devaient agir d'après les ordres de ceux qu'ils représentaient. Pour qu'une délibération fût valable, il fallait le consentement unanime des trois ordres. Pour tout ce qui concernait les impôts, les prélats et les nobles ajoutaient à leur résolution ces mots : *A condition que le tiers-état suive, et autrement pas*. Les États se réunissaient ordinairement deux fois par an. A Bruxelles demeurait une députation permanente des trois ordres, renouvelée tous les trois ans. Parmi les privilèges des villes, on remarque celui de n'accorder le service militaire que pour une guerre dont la cause leur avait préalablement été exposée. Le duc Antoine avait demandé ce service aux États assemblés, sans leur faire connaître l'ennemi contre lequel il voulait agir; les principales villes repoussèrent sa demande. Il crut mieux réussir en s'adressant au peuple, qu'il harangua du haut de l'Hôtel-de-Ville à Bruxelles. La foule s'écriait qu'elle voulait le suivre, lorsqu'un échevin dit : *Fous qui criez, marchez! mais les villes n'accordent pas le service pour une guerre dont le motif ne leur est pas connu*. A ces mots le peuple se retira, et le prince n'eut pas de soldats. Du reste, il est à remarquer que les ducs de Brabant furent très disposés à étendre eux-mêmes les libertés de leurs sujets. Entre autres bienfaits, le duc Henri II abolit dans ses terres le droit de main-morte (voy.). A. S.-R.

BRACCIO DE MONTONE (ANDRÉ), célèbre condottiero italien et seigneur de Pérouse, sa ville natale, y était né en 1368, au sein de la famille noble de Fortebracci. Il prit Rome en 1417

et lutta contre Sforza, le général du nouveau pape; puis il entra au service de Naples, où il continua à combattre son antagoniste. Les guerriers d'Italie de cette époque appartenaient à l'école de Sforza ou à celle de Braccio de Montone; le pays était divisé entre les *Bracceschi* et les *Sforzeschi*, dont la rivalité allait jusqu'à la haine la plus profonde. Braccio mourut en 1424.

Son fils, CHARLES, dit *Piccino*, commanda les troupes de Venise. S.

BRACELET, espèce d'ornement d'un usage fort ancien et dont le nom indique assez clairement la destination. Le bracelet se portait et se porte encore tantôt au bras gauche, tantôt à tous les deux à la fois. Les femmes seules s'en servent aujourd'hui, du moins dans nos contrées européennes; mais il est encore usité pour la parure des deux sexes dans plusieurs régions de l'Orient, et surtout chez les peuplades sauvages de l'Océanie, qui emploient à la fabrication de leurs bracelets l'écorce de certains arbres, les plumes, les coquilles et la verroterie. Les femmes turques et africaines en portent même souvent aux jambes. L'usage de cet ornement est indiqué en plusieurs endroits de la Bible. Quand le serviteur d'Abraham vint en Mésopotamie demander pour son jeune maître la fille de Bathuel, il lui offre, comme gage des fiançailles, des bracelets et des pendans d'oreilles en or. Chez les historiens de Rome, Tarpeia, qui avait livré le Capitole, périt accablée sous le poids des boucliers et des pesans bracelets des Sabins, de qui elle avait exigé tout ce qu'ils portaient au bras gauche. Plus tard, les bracelets, de même que les colliers, devinrent à Rome une des récompenses décernées par les généraux après une victoire, sous le nom de *donz militaria*. On en a trouvé des représentations sur des tombeaux romains (voir Gruter). On a souvent répété le conte relatif à l'empereur Maximin, qui était, dit-on, d'une taille si prodigieuse, que le bracelet de sa femme pouvait lui servir d'anneau. Les peuples du Nord, au temps de leurs grandes invasions, surtout les Francs et les Danois, avaient de lourds bracelets; peut-être empruntèrent-ils cette

BRISTOCHRONÉ (de *βράχιστος*, court), et non *hystochrone*, ainsi qu'on trouve écrit par tous les auteurs, même ceux qui étaient, comme Montucla, dans la langue grecque. Si l'on prend deux points qui ne soient situés ni sur la même verticale ni dans le même plan horizontal, il s'agit de trouver la ligne à laquelle il faudrait faire glisser un corps sans frottement pour qu'il parvint du point supérieur au point inférieur dans le temps le plus court : cette ligne s'appelle la *brachistochrone*, ou la ligne de la plus vite descente. Au premier aperçu on pourrait croire que la ligne cherchée est la droite qui joint un point à l'autre; mais on avait pensé que c'était un arc de cercle. À l'époque de la naissance du calcul différentiel, Jean Bernoulli trouva que la solution s'appelle *cycloïde* (*voy.*), déjà connue en géométrie par une foule de propriétés singulières, était en outre celle de la plus vite descente. Selon l'usage de son temps, Jean Bernoulli tint sa découverte secrète, et proposa le problème comme un défi dans les *Acta eruditorum* de Leipzig, pour 1696. Newton, Leibniz, L'Hôpital, Jacques Bernoulli, et Euler furent chacun une solution, et Euler acquit ainsi une grande réputation. Les travaux successifs des analystes ont abaissé toujours progres-

sera une grande influence sur son développement littéraire. Novalis la plaça sous le patronage de Schiller, qui admit les premières productions de sa jeune protégée dans son *Almanach des Muses* (1799). Après la mort de ses parents elle vécut à Iéna, puis à Weissenfels, du produit de ses travaux littéraires. En 1800 elle fit paraître la première collection de ses poésies lyriques; plus tard elle publia des romans et des nouvelles. Sa ballade de *Christophe Colomb* est pleine de verve dramatique. Presque toutes les créations de Louise Brachmann sont empreintes d'une suave mélancolie; partout on sent la main délicate de la femme. Elle réussit surtout à peindre l'amour malheureux. Désabusée de bien des illusions, elle mit fin à sa vie en 1822: elle se précipita dans la Saale, près de Halle. Une biographie plus détaillée se trouve en tête de ses œuvres choisies, publiées par Schütz, Leipzig, 1824. C. L.

BRACHYGRAPHIE ou TACHYGRAPHIE (*βραχὺς court*, ou *ταχὺς prompt*, et *γραφία écriture*). On appelle ainsi tout système abrégé d'écriture dans lequel on peut représenter par un seul signe un nombre plus ou moins grand de lettres ou de syllables, et même des mots entiers. Les anciens avaient poussé très loin cet art. Tiron, affranchi de Cicéron et l'un des hommes les plus instruits de son

s'enseigner et se transmettre, on fait remonter la brachygraphie jusqu'aux beaux temps de la littérature d'Alexandrie, sous les premiers Ptolémées. Là elle prit sans doute naissance aux cours publics et si fréquentés des rhéteurs. Il est probable que Tiron compléta ce système d'écriture abrégée en étendant à tous les sujets ces moyens d'abréviation qui, chez les Grecs d'Alexandrie, durent se borner aux matières de critique et de grammaire. Peut-être alors, pour plus d'ensemble dans son travail, choisit-il des signes tout nouveaux. Quoi qu'il en soit, cette écriture, dans le peu d'échantillons qui nous en restent, ne varie jamais; elle est la même sur les manuscrits du x^e siècle et sur ceux du v^e, ce qui fait supposer qu'elle devait remonter de même sans altération, sinon jusqu'au temps des premiers Ptolémées, au moins jusqu'aux premiers Césars. Elle est d'une lecture extrêmement difficile et ne nous est parvenue que dans de courtes remarques en marge de quelques manuscrits. Ces remarques n'ont quelquefois pas de rapport avec le texte; il y en a qui sont des imprécations de l'écrivain contre quelque homme puissant du jour, qu'il n'osé attaquer en écriture ordinaire, comme celle du reste du manuscrit. Gruter a réuni tous les signes des notes tironiennes, et les a fait graver à la fin de son *Corpus inscriptionum*, 1616, in - fol. Dans la grande édition en 5 vol. que Grævius a donnée de cet ouvrage, 1707, elles se trouvent à la fin du 2^e vol. Malgré la facilité que donne ce répertoire, la lecture du plus petit morceau en est toujours fort pénible, à cause de la rapidité avec laquelle on l'écrivait. La grande rareté des monuments en brachygraphie vient même de ce qu'on ne s'en servait jamais que pour recueillir rapidement des paroles prononcées en public: quand on était rentré chez soi on les mettait au net en écriture cursive, ou on les faisait écrire en onciale par un esclave lettré. *Voy. ÉCRITURE.*

Les Romains étaient devenus très habiles dans l'emploi de la brachygraphie. « On achève d'écrire une phrase, dit Ausone, avant que l'orateur ait fini de la prononcer. » Sans prendre au pied de

la lettre cette hyperbole poétique, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils avaient atteint en ce genre une grande perfection, résultat d'une organisation sociale où tout se faisait en public et où la grande influence de la parole exerçait les premiers citoyens à une élocution facile. Aussi la grande utilité de la brachygraphie lui avait assigné une place dans toute éducation soignée. On appelait cela *notis scribere*, et les personnes qui faisaient leur principale occupation de recueillir ainsi les discours publics (comme font aujourd'hui les sténographes, mais en bien plus grand nombre) se nommaient *notarii*. Plus tard, sous le christianisme, on voit l'importance que les fidèles mettaient à recueillir ainsi les sermons des Pères de l'Église. Quant aux anciens Athéniens, il ne paraît pas qu'ils aient eu les mêmes motifs de rechercher cette facilité. Passionnés surtout pour les finesses et l'élégance du style, ils n'attachaient de prix qu'aux discours travaillés, comme ceux de Démosthène, d'Eschine, etc.; et l'on voit dans plusieurs endroits de ces deux orateurs que non-seulement leurs discours étaient écrits en entier avant d'être prononcés, mais qu'ils étaient même communiqués à un certain nombre d'amis.

Cet art, chez les modernes, est connu sous le nom de STÉNOGRAPHIE. *Voy. ce mot.* J. B. X.

BRACONNOT (HENRI), professeur d'histoire naturelle et directeur du jardin des plantes de Nancy, membre correspondant de l'Institut, associé de l'Académie royale de médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., est un des chimistes français les plus distingués. Né à Commercy, en 1781, élève des Facultés de médecine de Strasbourg et de Paris, pharmacien militaire avant de devenir naturaliste, il montra de bonne heure un goût décidé pour les sciences d'observation. Fourcroy devina son aptitude lorsqu'il obtint le prix de botanique au concours, et il n'avait que 26 ans quand la ville de Nancy lui donna la place vacante par le décès de Willemet. On lui doit d'importants travaux dans la chimie végétale, presque tous consignés dans les *Annales de chimie et de physique*

de Paris, dans le *Bulletin de pharmacie*, le *Recueil des travaux de l'Académie de Nancy*, et plusieurs analyses de plantes, plusieurs découvertes utiles aux arts, à l'économie domestique, à la médecine, etc. E. A. B.

BRACTÉATES. On désigne par ce nom des monnaies fabriquées grossièrement avec de légères feuilles de métal, et dont le relief d'un côté est formé par le creux de l'autre. L'Allemagne est le pays qui fournit le plus de monnaies bractéates. On croit que la rareté des métaux précieux et l'ignorance de l'art du monnayage a produit ces monumens de barbarie qui ont de l'analogie avec les monnaies dégénérées du Bas-Empire. Il existe à Berlin une collection très curieuse et très nombreuse de bractéates, qui avait été apportée en France en 1806, et qui fut restituée en 1814. D. M.

Les bractéates doivent leur origine à l'imitation des monnaies byzantines, très minces à l'époque où le premier usage de ce genre de monnaie fut adopté en Allemagne, à ce qu'on croit, sous Othon I^{er}. On en dérive le nom de βραχίτιν, verbe qui exprime le bruit que produit une feuille de papier, et plus encore une feuille mince métallique, lorsqu'elle est agitée. Leur véritable nom était *denarius*, *moneta*, *obolus*, *paningus*. Voir l'ouvrage allemand de Mader, *Essai sur les Bractéates*, Prague, 1808. S.

BRADLEY (JAMES), célèbre astronome anglais, connu surtout par sa théorie de l'aberration de la lumière et de la nutation de l'axe terrestre, naquit à Shireborn en 1692 et mourut en 1762. Les observations qu'il faisait dans le village où il remplissait les fonctions du ministère sacré fixèrent l'attention de Newton, de Halley et du chancelier Macclesfield. Bradley fut nommé professeur d'astronomie à Oxford, membre de la société royale, et, en 1741, astronome du roi à l'observatoire de Greenwich. Il fut un savant laborieux et un homme respectable. On a de lui *Astronomical observations made at the observatorium at Greenwich*, Oxford, 1798-1805, 2 vol. in-fol., et des œuvres posthumes sous le titre de *Miscellaneous works and correspondence*, Oxford, 1832, in-4°. S.

BRADYPE, voy. PARESSEUX.

BRAGANCE (MAISON DE). La maison de Bragance (ainsi nommée de la ville de Bragance, chef-lieu de la province portugaise de Traz os Montes et qui fut érigée en duché l'an 1442) sort, par une tige bâtarde, de la race d'Avis ou Avis, qui, après avoir donné huit souverains au Portugal et compté neuf générations, s'était éteinte dans la personne du cardinal-roi Henri, en 1580.

Avant d'être portée au trône par la révolution de 1640 (voy. JEAN IV, roi de Portugal), la maison de Bragance comptait déjà plus de deux cents ans d'existence.

Elle eut pour premier auteur ALPHONSE, fils naturel d'Agnès Pérez et du roi Jean I^{er}, qui lui-même était bâtard de Pierre I^{er}, dit le Cruel ou le Justicier. Alphonse fut créé *duc de Bragance* en 1442, pendant la régence de son frère Pierre, duc de Coïmbre, c'est-à-dire sous l'orageuse minorité d'Alphonse V, fils de D. Duarte ou Édouard I^{er}, leur aîné, mort en 1438. Il survécut aux six enfans légitimes de son père, dont il convoitait secrètement l'héritage; mais il mourut lui-même en 1461, alors qu'Alphonse V, son neveu et son roi, était complètement affermi sur le trône. Loin de posséder les qualités éminentes qui distinguèrent les fils légitimes de Jean I^{er}, Alphonse ne laissa qu'un nom sans gloire; on l'accuse d'avoir amené la catastrophe du régent, par la part qu'il eut aux menées qui provoquèrent la rencontre dans laquelle ce sage et vertueux prince périt de la main du jeune roi, son neveu et son gendre (1449).

D'un premier mariage avec Béatrix, héritière de Nuño-Alvarez de Pereyra, comte de Barcelos, Alphonse laissa trois enfans, dont l'aîné, ALPHONSE II, comte d'Ourem et deuxième duc de Bragance, fut, du chef de sa femme, Béatrix de Souza, la tige des marquis de Valence. Ferdinand, deuxième fils d'Alphonse I^{er}, épousa l'héritière de la seigneurie de Cadaval, Jeanne de Castro.

FERDINAND II, troisième duc de Bragance, fut décapité en 1483, sous le règne de Jean II, dont il était beau-frère, ayant épousé Isabelle de Portugal-Visco.

Celle-ci se retira en Castille avec ses enfans après cette catastrophe, véritable coup d'état destiné à arrêter les complots de la noblesse, dont Jean II voulait abaisser l'orgueil et la puissance excessive.

JACQUES, fils aîné du précédent et quatrième duc de Bragance, fut rétabli dans ce titre par le roi Emmanuel, dont il posséda les bonnes grâces au plus haut degré, et qui n'épargna rien pour lui faire oublier la fin tragique de son père. La faveur dont il jouit auprès de ce prince fut telle que ce dernier, n'ayant pas encore d'enfans, le désigna en 1498 pour son successeur éventuel. La branche des comtes de Lemos, ducs de Taurisano, éteinte en 1694, descendait du frère cadet de Jacques, nommé Denis, lequel avait épousé l'héritière de cette maison.

La série des ducs de Bragance n'offre aucune particularité intéressante jusqu'à JEAN I^{er}, mort en 1582. Époux de Catherine, petite-fille et héritière du roi Emmanuel, du chef de son père, Édouard de Portugal, duc de Guimaraens, Jean, par suite de ce mariage, vit changer en droit positif les prétentions éventuelles qu'avait eues déjà sa famille à la succession de la couronne. Ce droit s'ouvrit, en 1578, par la mort de don Sébastien, tué à Alcazar en Afrique, et par l'accession au trône du cardinal Henri, mort en 1580. Catherine, à cette époque, revendiqua ses droits au trône; mais ce n'est que soixante ans plus tard que ces droits prévalurent, car par la révolution de 1640 l'ordre légitime fut rétabli. Jusque là Philippe II, roi d'Espagne, et ses deux successeurs immédiats possédèrent *de fait* la couronne de Portugal.

Tandis que JEAN IV, jusque là duc de Bragance, ceignait la couronne, Édouard, son frère, qui était au service de l'empire d'Allemagne en qualité de lieutenant-général, fut livré par Ferdinand III à la cour de Madrid, qui l'envoya captif au château de Milan, où huit ans après, de chagrin ou par le poison, il périt dans sa 44^e année.

Depuis Jean IV jusqu'à nos jours la maison de Bragance a donné au Portugal sept autres souverains (sans compter don Miguel, roi de fait de 1827 à 1832).

ALPHONSE VI, fils de Jean IV et de Louise-Françoise de Gusman, détrôné et emprisonné en 1667, meurt en 1683.

PIERRE II, son frère, d'abord régent en 1667, puis roi en 1683, meurt en 1706.

JEAN V, fils de Pierre II et de Marie-Sophie-Isabelle, fille de l'électeur palatin du Rhin, né en 1689, roi en 1706, meurt en 1750.

JOSEPH I^{er}, fils du précédent et de Marie-Anne d'Autriche, né en 1714, roi en 1750, meurt en 1777, après avoir échappé miraculeusement au poignard des jésuites, dont il avait provoqué l'expulsion de tous les états d'Europe (*voir POMBAL*).

MARIE I^{re}, fille de Joseph et de l'infante de Castille Marianne-Victorine, née en 1734, reine en 1777, morte en 1816, avait épousé l'infant don Pedro, son oncle (mort en 1786); frappée d'aliénation mentale en 1790.

JEAN VI, leur fils, né en 1767, régent en 1790, roi en 1816, meurt en 1826; il a érigé le Brésil en royaume (1815). Les princes de la maison de Bragance, alliée à la maison de Bourbon d'Espagne, réunissent les deux titres de ducs de *Bragança e Borbon*.

Sur le trône du Brésil était assis don PEDRO, empereur en 1822. Fils du précédent et de Charlotte-Joachima, né en 1798, il épousa en premières noces l'archiduchesse d'Autriche Marie-Caroline-Josèphe-Léopoldine, et en secondes noces Amélie, princesse de Leuchtenberg. A la mort de son père il promulgue, le 29 avril 1826, une *charte constitutionnelle* comme souverain de Portugal, et aussitôt il abdique cette couronne en faveur de dona MARIA II, sa fille, née en 1819, déclarée majeure en septembre 1834 et maintenant régnante. Sous le règne de don Pedro (mort le 24 septembre 1834), le Brésil se détache du Portugal: une révolution oblige, en 1830, l'empereur d'abdiquer en faveur de son fils don PEDRO II, né le 5 décembre 1825, qui est proclamé empereur, avec un conseil de régence. Ainsi la maison de Bragance se divise en deux branches, la ligne masculine régnant au Brésil, la ligne féminine en Portugal; don Miguel, frère

de don Pedro, est expulsé de ce dernier pays et cherche un refuge à Gênes (voy. BRÉSIL et PORTUGAL).

Avant et depuis son accession au trône, la maison de Bragançe a fourni encore d'autres illustres personnages que les biographes ont classés sous ce nom, tels que : don CONSTANTIN de Bragançe, vice-roi des Indes, de 1557 à 1561, qui, revenu ensuite à Lisbonne, y mourut sans postérité. Son administration a été l'objet de grands éloges. Don JEAN de Bragançe, duc de Lafœns, né à Lisbonne en 1719, deuxième fils de don Miguel, frère du roi Jean V, fut longtemps écarté de la cour, par suite de ses refus d'entrer dans les ordres ecclésiastiques. Il fit la guerre de Sept-Ans comme volontaire dans l'armée autrichienne, et se distingua à la bataille de Maxen. Devenu, par la mort de son aîné, titulaire de l'apanage de sa maison, il n'en resta pas moins éloigné du Portugal pendant tout le règne de Joseph I^{er}. Il passa ainsi pres de 20 ans à errer dans les cours étrangères : il visita à diverses reprises l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Suisse, la Grèce, l'Asie-Mineure, l'Égypte; puis la Pologne, la Russie, la Laponie, la Suède, le Danemark.

La réaction que subit le gouvernement portugais à l'avènement de Marie cadrant mieux avec ses idées, le duc de Lafœns se fixa désormais à Lisbonne; il y mourut en 1806, président de l'Académie des sciences qui s'était formée dans cette capitale sous ses auspices. P. C.

BRAHAM, célèbre chanteur anglais, naquit à Londres vers l'an 1774, de parents juifs. Abraham est son véritable nom; mais lorsqu'il commença sa carrière d'artiste, il en supprima la première voyelle, dans la crainte que sa religion et son origine ne jetassent sur lui quelque défaveur dans sa vie publique.

Demeuré orphelin, il fut confié aux soins de Léoni, chanteur italien fort habile. Braham sut profiter des excellentes leçons de ce maître; car, à l'âge de 10 ans, il se fit entendre pour la première fois sur le théâtre royal. Telles étaient l'étendue et l'agilité de sa voix, qu'il chantait avec succès des airs de bravoure composés pour la cantatrice M^{me} Mara.

Ces premiers succès ne furent pas de longue durée : la révolution qui, sous le nom de *mue*, s'opéra dans la voix des jeunes garçons, l'obligea à se retirer du théâtre, et, pour comble de disgrâce, Léoni, son maître, quitta l'Angleterre. Braham placé une seconde fois dans la position la plus précaire, fut accueilli et protégé par une honorable famille; il devint professeur de piano. Peu à peu sa voix reprit du timbre, de l'éclat et de l'étendue : il rencontra dans le monde le célèbre flûtiste Ashe qui lui fit accepter un engagement pour Bath; et l'année suivante, en 1794, il fit son début dans les concerts de cette ville. La beauté de son ténor, ses grandes dispositions, frappèrent Ranzzini qui le fit travailler d'après ses conseils et ne le quitta que lorsqu'il vit ses soins couronnés du plus beau succès.

Braham reparut au théâtre dans l'opéra de *Mahmoud*, qu'il chanta au printemps de 1796 sur le théâtre de Drury-Lane. Il joua l'année suivante au théâtre italien et jeta, pendant ces deux saisons, les fondemens de sa réputation. Il faut que tout chanteur célèbre voie l'Italie : Braham partit en 1798 pour cette contrée; mais arrivé à Paris, il s'y arrêta durant 8 mois et donna des concerts qui eurent un grand succès. En Italie, Braham se livra à l'étude de la composition sous la direction d'Isola : il visita successivement Florence, Milan, Gênes, Venise, Trieste, Livourne et Hambourg; puis, rappelé avec instance dans sa patrie, il y débuta en 1801, au théâtre de Covent-Garden, dans l'opéra *the Chains of the heart* de Riève et Mazzinghi. Depuis ce moment il n'a pas cessé d'être regardé comme le premier chanteur de l'Angleterre. Malheureusement sa voix est ruinée aujourd'hui; l'affaiblissement de ses moyens se fait sentir dans l'incertitude de son intonation, et l'obligation de forcer continuellement son organe pour plaire à un public qui aime qu'on chante *fort*, a contribué autant que l'âge à détériorer les belles qualités qu'il manifestait autrefois.

Braham passe aussi pour être un compositeur agréable. Il a écrit quelques opéras qui ont été bien accueillis, et

l'on cite de lui comme fort jolis un grand nombre d'airs, parmi lesquels celui intitulé *Death of Nelson* est devenu populaire.

E. F-s.

BRAHE, noble et ancienne famille du Danemark et de la Suède. C'est à la branche danoise qu'appartenait le célèbre astronome Tycho de Brahe, dont nous donnerons la biographie à l'article TYCHO.

A la branche suédoise appartient MAGNUS, comte de Brahe, chef actuel de cette famille qui jadis a donné à la Suède des généraux, des hommes d'état, et même deux rois (Valdemar et Magnus-Ladislas), et qui compte sainte Brigitte parmi ses ancêtres. ERIC, grand-père du comte Magnus, fut décapité en 1756 à la suite d'une conspiration au profit de la royauté; son père s'est attaché à Charles-Jean, dès son arrivée en Suède, et Magnus lui-même, favori du roi depuis sa jeunesse, remplit près de lui les fonctions d'adjutant-général, comblé de titres et de dignités, et décoré de plusieurs ordres, tant suédois qu'étrangers. Jusqu'en 1826 il usa peu de son crédit et ne se mêla pas d'affaires étrangères à son emploi militaire, et même aujourd'hui il paraît y avoir beaucoup d'exagération dans l'idée qu'on se fait de la puissance du comte de Brahe.

C. L. m.

BRAHMA, dieu suprême des Indiens. Pour nous suivre dans toutes les subtilités de la théologie indienne, subtilités pleines de sens, mais poussées quelquefois à l'extrême, le lecteur aura besoin d'une attention toute particulière et soutenue; aux difficultés ordinaires de la métaphysique se joint ici, comme on l'a vu déjà à l'article BOUDDHISME, un caractère d'étrangeté qui rebute au premier abord, mais avec lequel on finit aussi par se familiariser.

Brahman (car telle est la véritable forme de ce mot) est un substantif du genre neutre, que les grammairiens dérivent du verbe *brih*, croître et du suffixe *man*. *Brahman* est donc ce qui croît, le dieu suprême envisagé sous le point de vue du développement et révélé par la création des mondes. Généralement on le considère comme l'être absolu, qui est sans extension quelconque; mais

ce n'est point là le sens primitif du mot, car il est en contradiction avec son étymologie. Qu'il nous suffise de savoir que cette expression s'emploie en deux sens: dans l'acception primitive, *Brahman* est identifié à la nature divine; il est la *Para-Prakriti*, la suprême procréation, énergie absolue qui se manifeste comme productrice des mondes; dans l'acception secondaire, *Brahman* est le *Param-Atman*, l'esprit suprême, absolu, considéré, non pas sous le point de vue de la production, mais renfermé en lui-même, sans émanations au dehors.

Ainsi l'idée de ce mot, telle qu'elle est généralement admise, est toute complexe. En principe, *Brahma* (comme on l'écrit au nominatif) est irrévélé, inconnu, antérieur au monde; tel il demeure constamment, même après la production de l'univers. Ce n'est pas dans le monde, c'est en lui-même qu'il faut savoir le chercher. Ce *Brahma* sans manifestations, devient le *Brahma* révélé par la production de l'univers; il est caché sous le voile des noms et des figures. La sagesse consiste à le reconnaître comme l'unité fondamentale qui, dans le monde des apparences, a enfanté la multiplicité.

Dans le *Brahma* irrévélé la substance, qui est la nature divine, est identique avec l'essence ou avec l'esprit absolu, suprême. Le *Brahma* révélé se sépare, par suite de sa volonté, de la substance qui était sa nature propre et en fait quelque chose d'externe: de là les ténèbres où la matière prend naissance. Puis il sort de lui-même en esprit pour dissiper les ténèbres, pénétrant dans la matière première et y produisant les mondes, par le développement successif de sa pensée divine. Tel est le *Brahma* révélé, qui, après avoir existé pour lui-même dans l'irrévélation primitive, dans l'unité absolue, existe ensuite pour le monde, dans la révélation de son existence, dans la division infinie, laquelle est la forme de l'univers.

Le sage, suivant les brahmanes (voy. ce mot), a pour but dans ses recherches d'abstraire l'idée du *Brahma* absolu en le séparant du *Brahma* relatif. Par lui l'esprit qui, en croissant, était devenu le monde, doit en décroissant redevenir l'esprit.

Brahma est inerce comme producteur

des mondes, il s'est engendré en lui-même. On l'appelle *Svadhâ*, de *soi* (*sva*), mot dérivé de la racine *sou*, engendrer. Celui qui se possède lui-même, l'être *âme du moi*, d'une nature propre, est l'être qui s'est éternellement engendré en lui-même.

Chaque homme a un *moi*, mais la plupart ignorent : si les hommes connaissent leur *moi*, leur nature intime, ils deviendraient Brahma, l'illusion du monde disparaîtrait, il n'y aurait plus de transmigrations, partant plus de monde, car le monde c'est la transmigration des âmes dans quelque chose d'extérieur qui n'est pas le *moi* intime. L'univers n'existe pas pour ceux qui ont reconnu leur *moi*, qui sont rentrés en eux-mêmes. Ceux-là ont trouvé Brahma, car ils sont devenus Brahma eux-mêmes.

Brahma est la substance de l'être, l'idée de Brahma étant celle de l'existence par la substance intime; et, comme il s'engendre par son essence intime, par la nature divine, il est *Svayambhoû*, celui qui existe par lui-même.

Brahma se sépare d'abord de sa nature intime, il la rend externe; puis il engendre en lui-même son fils *Svayambhoû*, qui pénètre dans cette nature externe pour y placer le germe de la production des mondes.

L'esprit, en se distinguant de la nature, a posé le fondement de la négation divine appelée *Asat*, non-être. *Asat* n'a pas de *moi*, n'est pas dans le centre, est étranger à l'unité. Il existe dans les parties, les fractions, l'étendue, l'espace; il est ténébres. Telle est la différence radicale entre l'être de l'esprit et le non-être de la matière. L'esprit est lui-même, se possède et ne dépend que de lui-même : il est libre, infini, indivisible; la matière est dépendante, façonnable, esclave, limitée, divisible à l'infini. Brahma, en se développant, ne *croît* pas comme la nature grossière, mais il *croît* parce qu'il s'est *scindé*, en quelque sorte, dans les ténébres qu'il a dissipées par sa lumière.

Le monde est la figure de l'esprit, il faut bien le distinguer de la matière. C'est l'ensemble des noms et des apparitions, des *Nâmas* et des *Roupâs*; ce n'est pas l'étoffe grossière, le *Mâtrâ*. Il a été vu

par l'esprit, quand les ténébres, dispersées par sa divine lumière, ont reflété, comme dans un miroir, l'image de la pensée du créateur. Fécondant les eaux, d'abord stériles, il les a rendues productives. La création des noms correspond à la création des figures. Chaque nom particulier est un signe de l'idée suprême; chaque image particulière est un reflet de la figure divine. Dieu se trouve dans l'univers par les noms des êtres et par les images des choses; en lui-même il est sans nom et sans figure. Brahma est *arôûpa*, sans forme, *ashabda*, indicible.

Le monde n'est donc qu'une forme sous laquelle apparaît l'être, qui lui-même n'a pas d'apparence; le monde est une révélation de l'être qui en lui-même ne saurait être révélé. L'univers est demeuré inhérent à l'esprit par le *Shabda-Brahma*, le Verbe. On l'appelle *Aum* (vulgairement *Om*), unité originelle des trois divisions de l'univers. La nature créée existait en Dieu, étant intelligence, avant d'être enfantée dans la matière en perdant l'intelligence.

L'énergie du producteur du monde, la *Chakti* du *Chaktiman*, littéralement la puissance du puissant, se manifeste d'une manière double : à l'intérieur par la procréation du type; extérieurement par la limitation de la pensée divine dans les bornes matérielles du temps et de l'espace. *Prakriti* est le type, *Mââ* est la réalisation.

L'esprit, en prenant corps, en s'engendrant dans la matière, est demeuré en lui-même, a conservé son *moi*, sa nature divine, absolue, illimitée; mais, dans l'apparence, il s'est divisé et perdu dans la matière. C'est la grande chute, appelée la chute de Brahmâ, qui est le producteur du monde. Brahmâ, au genre masculin, doit être distingué de Brahma, au neutre. La différence est dans une nuance de la prononciation.

Brahma, qui a *crû* dans le monde, sous le nom et la figure de l'univers, revient en lui-même, en faisant évanouir le monde externe; il le spiritualise en le concentrant dans sa pensée suprême. Alors il meurt, quant au monde, pour revivre en lui. Cette opération a lieu de deux manières : d'une part par la grande des-

truction des êtres, le *Maha-Praldya*, qui arrivera à la fin des temps, lorsque les mondes auront leur résurrection dans l'esprit suprême et qu'il y aura conflagration de l'univers; de l'autre, par la voie de la sagesse, la route du fils de Brahma, de son pontife, du Brahmane, de cet homme qui est un abrégé de l'univers, un microcosme. En lui Dieu est descendu en personne. Lorsque le Brahmane, par la pratique du stoïcisme le plus élevé, a reconnu le néant des choses de la nature et l'immatérialité de sa propre existence spirituelle, il cesse d'être homme, il devient Brahma, le Dieu suprême.

La divinité s'est développée dans six grandes époques, qui sont les époques de la production et de l'anéantissement alternatif de l'univers. La semaine du monde est composée de six jours, où Brahmâ veille, et de six nuits, où Brahma dort. Il faut distinguer ici entre Brahmâ, le créateur, le mâle, et Brahma, l'esprit suprême, le neutre; entre le Verbe et la pensée du monde. Chaque époque est placée sous l'autorité d'un *Manou*, manifestation du dieu ordonnateur des mondes, sous la figure de l'homme roi de l'univers et législateur des hommes. Six époques sont écoulées; six *Manous* ont déjà régné et disparu. Au temps de son apparition, chaque *Manou* faisait sortir le monde des grandes eaux, qui l'avaient recouvertes sur le déclin de l'empire du vieux *Manou*, prédécesseur du chef de l'époque nouvelle. Lorsque Brahmâ apparaissait sous la figure de l'un de ces six rois, il y avait *Srishti-Kâla*, époque de production; et lorsqu'il se dépouillait de l'un de ces caractères, il y avait *Praldya-Kâla*, époque de destruction.

Nous vivons dans la septième époque du monde, sous l'empire du septième *Manou* (*voy.*); lorsque cette époque finira l'être suprême apparaîtra comme le feu du sacrifice et dévorera l'univers. Il brûlera le péché (*pâpma*), c'est-à-dire le monde matériel, qui est conçu dans le péché. Il purgera l'univers de tout alliage profane; alors le monde aura sa résurrection dans l'esprit suprême. La lumière spirituelle remplacera la lumière maté-

rielle; en elle brûleront et s'alimenteront les mondes. Tel sera le *Maha-Praldya*, la grande destruction.

L'homme, quand il s'est reconnu lui-même, lorsqu'il sait qu'il a un *moi*, existe par lui-même. Alors l'homme voit le monde avec l'œil de l'esprit, qui s'ouvre en lui en même temps que l'œil de la chair se ferme. Il contemple l'univers, non pas dans la nature externe, mais en lui-même, dans sa nature interne. Un tel homme porte le nom de *Yogi*; il s'est réuni à la source de son existence. Il produit en lui-même les mondes internes; le monde externe n'est plus qu'un jeu de son intelligence productive. Quand cet homme saint brûle de la dévotion la plus haute, il y a *Maha-Praldya*. Par sa méditation profonde il embrase l'univers; il détruit les mondes par la flamme de sa colère, pour les rétablir dans l'esprit et pour tout spiritualiser. Il y a, par rapport à lui, grande destruction des mondes matériels et grande résurrection des mondes spirituels. S'il voulait anéantir la nature physique dans la réalité de l'expression, il l'envelopperait des flammes de son courroux extatique; mais il lui suffit de brûler le péché de sa propre nature. C'est ainsi qu'il délivre ce Brahma enchainé dans son sein, sans briser les liens qui le retiennent captif dans le monde. S'anéantissant lui-même, il devient le Brahma impersonnel, absolu. De cette manière le Brahma neutre, ce qui croit sous figure de l'univers, vient à décroître en redevenant esprit pur. Esprit dans l'éternité (*Akala*), il se revêt d'un corps dans le temps (*Kala*), puis, se dépouillant du corps, rentre dans l'éternité.

Nous avons distingué entre le neutre et le mâle, entre le mot Brahma (sans accent) et le mot Brahmâ (avec accent). Le *grand mâle* est la manifestation active du neutre. Il est le Verbe, produisant les noms et les figures. Il développe le neutre, en déterminant les phases de sa croissance. Brahma, le neutre, renferme deux personnes en une seule; il est l'unité de la dualité, l'harmonie des contraires. Dans son unité intime il est le *svâmin*, celui qui domine le *moi*, se possédant lui-même. Le *moi* est engendré en lui, c'est le fils créé de lui.

Dans plusieurs passages des Védas, il est dit que l'esprit se féconde en lui-même. Il y a union de deux sexes dans l'Esprit suprême : l'être pur et absolu se joint à la nature divine, l'essence identifiée à la substance produit l'être lumineux, le dieu révélateur, la sagesse créatrice des mondes, qui les enfante par l'énergie de la parole. Brahma est *Oûrdhva-Reta*, s'engendrant dans l'esprit. C'est le *Touryam*, le monde de Brahma, le quatrième, car ce mot n'est qu'une abréviation mystérieuse du mot *tschatur*, quatre. Les mondes temporels sont au nombre de trois : ciel, atmosphère et terre; le monde éternel est en Brahma même et pour cette cause on l'appelle le quatrième, voulant indiquer qu'il est au-delà des bornes de l'espace et du temps.

Tant que l'esprit ne s'est parlé que dans son for intérieur, qu'il n'a existé que dans le silence, il n'y a eu qu'un monde irrévélé, surnaturel, divin; mais l'esprit suprême, se contemplant en lui-même, a revêtu la figure de ce monde, la figure de sa pensée éternelle; forme et idée ont été identiques. Brahma est le *Para-Pouroucha*, le génie du monde suprême, de la *Para-Prakriti*, la nature divine.

Le Pouroucha remplit l'espace, lequel est conçu sous deux formes : l'une matérielle, externe; l'autre immatérielle, interne. L'espace n'est pas un cadre vide, où les objets soient placés à côté les uns des autres : l'espace c'est l'*âhâcha*, la substance éthérée, lumineuse, qui est émanée du Verbe. Interne dans le Verbe, comme lumière divine, l'éther s'est matérialisé en devenant externe par la parole créatrice.

L'Esprit lumineux descendant dans les ténèbres, entrant en opposition avec lui-même, se divisant en nature et en esprit, s'endort au sein de ces ténèbres. Dans cet état, il ne voit rien, n'entend rien, ne sait rien. C'est le grand sommeil, *Maha-Souchoupti*. Il ne jouit plus de la vie intuitive des êtres et des choses. Peu à peu les ténèbres s'éclaircissent : Brahmâ sort des eaux, pénètre dans la sphère de la compréhension et de la sensation de l'univers. La sensibilité se réveille; les objets des sens dorment en-

core dans la nuit du néant. Cet état de la divinité est le *rêve*; elle aperçoit les êtres et les choses; mais la représentation que l'esprit s'en forme est encore sans réalité : c'est un état intermédiaire entre l'existence corporelle et l'existence spirituelle. L'esprit s'établit dans le monde des Dévas ou des dieux, qui sont les génies des sens et les génies de l'univers.

Enfin Brahmâ entre dans le *Dchâgra*, c'est-à-dire qu'il se réveille; il ouvre les yeux corporels; il arrive à l'intelligence des mondes; il se met en rapport de compréhension avec ce qui tombe sous les sens et qui n'est pas dieu. Ainsi il y a production des mondes visibles.

Ces trois états de la divinité sont les trois *Gounas*, liens par lesquels elle se trouve enchaînée, comme victime, et condamnée à subir les conditions particulières à l'être qui paraît dans l'espace et se développe dans le temps. Dans le premier état, Brahmâ dort d'un sommeil absolu : les objets des sens disparaissent; il y a anéantissement des mondes. Dans le second, la divinité commence faiblement à briller; dans le monde de la sensation interne se présentent des images.

Dans le troisième état, la divinité se réveille dans le plein jour de la création; il y a production des mondes visibles. Ces trois états appartiennent à la nature passagère; la divinité, esclave des combinaisons du temps, y vit dans les liens de la nuit et du jour, ainsi que des deux crépuscules. L'état de veille répond au monde terrestre ou corporel, plongé dans les ténèbres de la matière grossière; le rêve répond au monde atmosphérique, intermédiaire, subtilement corporel, nageant dans le crépuscule de la matière subtile; le sommeil absolu répond au monde céleste, éclairé par la lumière du soleil divin. Dans le monde terrestre les pieds de Brahma reposent sur la terre; dans le monde atmosphérique son cœur occupe la région moyenne; dans le monde céleste sa tête s'élève dans les cieux.

Brahmâ est un être à triple forme, un *Tri-Moucti*. Comme *Pradchapati* il engendre les créatures et les gouverne; comme *Favou* il les nourrit et les conserve; comme *Roudra* il les anéantit et

les renouvelle. Ce Brahmâ a été adoré sous chacune de ces trois formes. Les *Vaishnavas*, partisans de Vasou, le conservateur; les *Saivas*, partisans de Roudra, le destructeur, ont individualisé l'idée de Brahmâ, l'ont morcelée par esprit de secte. Ainsi a été obscurcie la gloire antique du créateur: celui qui avait joué le premier rôle est devenu le subordonné de Vischnou, le valet de Chiva.

Les trois formes de Brahmâ correspondent à une triple science ou à un triple *Véda*, figure des trois mondes. L'arbre de la science a sa racine dans l'esprit suprême, et ses branches dans la production, conservation et destruction des mondes. A ces branches sont suspendus les fruits des œuvres: l'homme qui savoure ces fruits transmigre; l'homme qui les rejette périt dans l'univers, pour n'y plus retourner; il revit dans le Brahma suprême pour ne plus en sortir.

Brahmâ a deux corps: l'un subtil, le corps de la sensation; l'autre grossier, le corps élémentaire. Il revêt ces corps pour produire et gouverner l'univers. Avec le corps subtil il le produit, avec le corps grossier il le gouverne. Cela veut dire que le monde provient d'un organe producteur, le *Manas*, organe central, interne, immatériel, foyer des sens et qui enfante les objets par les désirs sensuels. Ce qui existe n'existe pas *objectivement* dans la réalité, mais *subjectivement*, c'est-à-dire pour nos sens, qui voient, entendent, goûtent, sentent, touchent et comprennent quelque chose qu'on appelle le monde. Le corps de la sensation est l'origine du corps élémentaire; les molécules de la matière sont les affections des sens, qui ont une réalité idéale et non pas physique; mais comme elles se mettent en rapport avec quelque chose de distinct, nous donnons à cela le nom des objets de la nature, quoique ce ne soient que ténèbres, sur le fond desquelles les sens exercent leur activité. Le corps subtil est l'embryon du corps grossier. On lui donne la figure du nénuphar, plante aquatique, lotus de l'Inde, vulgairement appelé le *Padma*; là est le berceau de Brahma-enfant, du fœtus d'or (*Hiranya-Garbha*), destiné à deve-

nir Brahmâ-homme, qui brise son enveloppe, l'œuf, symbole du monde, pour éclore sous la figure du Dieu-monde. Le Dieu-embryon grandit durant l'espace d'une année divine. Il sort de l'œuf, qu'il a divisé par la force de la pensée et dont il a composé le ciel et la terre. Il est Pradhâpati, le Seigneur des créatures. Dans la mythologie on lui donne quatre figures, parce qu'il a orienté le monde, en le fixant d'après les points cardinaux. De chacune des bouches de ses quatre faces il prononce un Véda.

Évoquant les mondes, en les faisant sortir de l'abîme de sa pensée, il récite le *Prâna*, verbe créateur qui renferme les trois mondes en ses trois mesures; la quatrième, la demi-mesure, le *Nemamitra*, ne s'exprime pas isolément, mais par l'ensemble. C'est le quatrième monde, celui de Brahmâ, le monde typique ou originel.

Pour perpétuer l'univers, Brahmâ a institué le sacrifice: il s'est immolé, comme pontife et comme victime; allégorie par laquelle on a voulu indiquer que la mort est indispensable à la reproduction de la vie temporelle et éternelle. Le sage qui s'immole dans l'esprit, qui tue en lui-même l'homme terrestre, retourne à son origine, devient l'homme divin; l'homme du monde qui immole d'autres victimes, pour obtenir les grâces passagères, aboutit à une existence temporelle et se reproduit dans les formes de l'univers.

Cette grande divinité des temps qui meurt et renaît constamment, en revêtant les formes des temps et en transmigrant dans les mondes, se perpétue dans les créatures vivantes. Brahmâ est hermaphrodite. La parole est son épouse. Selon les sectes des Chaivas et des Vaishnavas, Brahmâ se rendit coupable d'inceste, en s'unissant à son propre sang.

Lorsque Brahmâ veut produire les créatures vivantes, l'hermaphrodite se divise. Son Manas producteur enfante le *Manou*, l'homme sensible et raisonnable, le fils de Brahmâ. Il s'unit à la forme de sa pensée terrestre, de son désir charnel, à *Chata-roupa*, à celle qui a cent formes, à la femme. Avec elle il produit la chaîne entière des créatures vi-

vantes, distinctes des grands objets de la nature matérielle que Brahmâ a enfantée par son Manas divin, sans la séparation des sexes.

Ainsi, l'univers se divise en deux portions distinctes : un monde immobile qui embrasse les corps de la nature et a son expression la plus haute dans le règne végétal, et un monde mobile ou animé, qui commence par l'animalcule et aboutit à Brahmâ, lequel s'est engendré lui-même, sous la figure de l'homme. Le monde immobile est une figure du monde mobile, dont l'homme est l'expression la plus haute; l'homme pontife et victime est le monde en petit et l'esprit qui régit les mondes.

Brahma a deux moyens de se relever de sa chute, de se dégager du poids de la matière. L'un, le *Dharma*, appartient à l'ordre des choses naturelles. En remplissant les devoirs religieux et sociaux, Brahmâ franchit le seuil de l'existence terrestre, animale, végétale; il entre dans la sphère de l'existence divine, il se manifeste dans la région des dieux et des demi-dieux; en renaissant, l'homme qui a pratiqué le *Dharma*, devient dieu ou un demi-dieu; il ne reparaît plus sous la figure humaine: s'il renaît homme, c'est comme brahmane, pour rentrer dans le Brahma pur. Il remonte à cet esprit suprême par le *Sanyas*, l'abandon des choses terrestres, au nombre desquelles est la pratique des devoirs sociaux et religieux: tel est l'autre moyen par lequel il se relève.

Le *Dharma*, dans le sens le plus restreint du mot, signifie la justice et la loi; il comprend toutes les institutions de la vie civile et politique. Régulant l'état de la famille, les contrats, les engagements de tout genre, il établit les principes du gouvernement, définit les récompenses et les peines. La doctrine des transmigrations, résultant des actions de la vie humaine, forme une portion essentielle de ce système, qui ne se borne pas à imposer les devoirs de la vie présente, mais qui détermine également les conditions de la vie future. Le *Dharma* exhorte à la piété envers les morts, à la charité envers les créatures vivantes; il en fait des obligations déterminées par la loi. Le

Dharma apprend à se nourrir saintement, à se purifier, à éviter le péché. C'est sur lui qu'est fondée la grande expiation, par laquelle le dieu, sans être délivré de sa chaîne, est ramené vers le principe lumineux de son origine, qui le sépare des ténèbres matérielles. Le chef de famille, le *Grihastha*, accomplit, jour par jour, le fond de la loi, par le moyen des cinq sacrifices: 1° la lecture des livres saints; 2° l'offrande offerte aux dieux de la nature; 3° l'offrande offerte aux créatures vivantes qui errent sans asile sous figure d'animaux; 4° la nourriture offerte aux mânes des ancêtres, afin de leur procurer un heureux séjour dans le ciel et attirer leur bénédiction sur la terre; 5° le rite de l'hospitalité exercé envers l'étranger, les hommes pieux et charitables. Par ces œuvres le chef de famille accomplit un sacrifice de bienveillance générale. Il expie les péchés de ce monde, et réhabilite le Brahmâ. Il devient ce Brahmâ et le concentre dans le monde lumineux.

Le roi, institué pour le maintien de la loi, est l'incarnation de *Dharma*; il s'appelle *Dharma-radcha*, le souverain de la justice. Brahma, en sa qualité de Manou, de l'homme primitif, est père dans sa famille (*Grihastha*), chef dans l'état (*Radcha*). L'ordre social tout entier dépend du patriarche et du roi. C'est une institution expiatoire de la souillure contractée par Brahmâ, lorsqu'il s'est incorporé dans la matière.

Au moyen du *Sanyas* on renonce au *Dharma*; c'est un *Dharma* supérieur, qui rend inutiles les devoirs de ce monde, en préparant l'esprit à conquérir le Brahma. De même que la loi était la sphère réelle où se mouvait le Brahma mâle, sous les traits du Manou, de l'homme; de même l'esprit est la sphère idéale où se meut le Brahmane, *abdicateur*, qui aspire au Brahma neutre ou absolu. Le *Dharma* expie le péché du monde matériel, il extirpe la matière grossière, la nature physique, il la dompte par le génie social; le *Sanyas* expie le péché du monde social, il expie les rapports de l'ordre public et transitoire, il les dompte par le génie spirituel, par son identification avec l'esprit suprême.

L'homme qui pratiquait le Sanyas, quittait femme et enfans, n'allumait plus les feux sacrés, mais s'offrait lui-même en holocauste, en attisant dans son four intérieur le feu de la science, pour y immoler les affections de famille. Aussi long-temps que la religion de Brahma se conserva dans sa pureté, on ne permettait pas à un homme de se livrer à la vie ascétique avant d'avoir été chef de famille, avant d'avoir pratiqué les obligations imposées par la loi. Mais les sectes prêchèrent une doctrine audacieuse pour s'affranchir des devoirs sociaux et ruiner les institutions du Brahmanisme. Ils saluèrent leurs saints du titre de Brahma, sans que ces saints eussent exécuté les devoirs imposés aux Brahmanes, en leur qualité de fils de Brahmâ. Les Brahmanes cessèrent d'être les médiateurs entre l'esprit suprême et l'homme social; chaque fanatique qui suivait la règle de l'abdication des choses de ce monde, sans avoir passé par les stages de la vie brahmanique, put se croire identifié à l'esprit suprême. Ainsi fut renversé le fondement sur lequel s'élevait l'édifice des institutions brahmaniques. D'E.

BRAHMANES. Dans l'origine les Brahmanes se livrèrent à la vie pastorale. Dans les Védas et dans les Pouranas, c'est-à-dire dans leur littérature sacrée et profane, nous les voyons fréquemment paraître comme pasteurs, conduisant les troupeaux au pâturage, fiers du nombre de leurs troupeaux et regardant la vache nourricière comme un emblème de la terre. Ils appelaient *Pantch-amrita*, (cinq choses immortelles), les cinq produits de la vache, qu'ils présentent en offrandes aux dieux, aux esprits et aux mânes de leurs ancêtres. La vache était pour eux le symbole de l'abondance, et ils s'intitulaient les fils de la vache, *Gaovansas*. Lorsqu'ils recevaient un étranger sous leur toit hospitalier, ils lui donnaient le nom de tueur de vache, *Gôghna*, parce que, pour le fêter, on immolait une vache en son honneur, et on en mangeait la chair; coutume qu'ils abolirent, quand le meurtre d'une vache devint un crime égal au meurtre d'un Brahmane, le plus grand des péchés. La

cérémonie solennelle du sacrifice de la vache, comme symbole de la terre, est célébrée dans les livres sacrés : c'est le *Go-medha* de ces livres.

Ils regardaient le taureau comme la représentation vivante de la loi et de la religion, sous le nom de *Dharma* (voy. l'art. précédent); le taureau était le maître de la terre, le mâle de la vache nourricière. Les Brahmanes, en s'intitulant les enfans de la religion et de la justice, les fils et les interprètes de *Dharma*, et les fils de la terre, disaient que le taureau et la vache étaient les symboles suprêmes du mariage du ciel et de la terre, les emblèmes de l'existence sociale fondée sur la loi et la vie pastorale. En contemplant le monde dans leur esprit, ayant en eux-mêmes l'intuition des mondes, les ascètes donnaient à leur souffle créateur, à l'esprit de vie, au *Prâna*, le nom de taureau, et à leur cœur, à l'âme de leurs actions mondaines, au *Manas*, le nom de vache; la *parole*, disaient-ils, était le veau, produit de la vache. Cette parole était le poignard du Brahmane, son arme décisive; un feu qui produisait, alimentait, anéantissait les mondes. Les Brahmanes se considéraient comme la parole vivante et incarnée; et en ce sens ils comparaient leur *Véda* ou leur science sacrée, à la vache qui a quatre mamelles : une de ces mamelles fournissait leur boisson aux hommes, une autre aux dieux, une troisième aux mânes, et ainsi ils prétendaient nourrir et soutenir les trois mondes par le lait de cette vache immortelle.

Après avoir considéré les Brahmanes comme tribu purement pastorale, il est curieux de remarquer que jamais nous ne les voyons employés à la culture des champs. Ils plaignent au contraire la terre, représentée par la vache et appelée l'étendue (*Prithivi*), d'avoir été maltraitée, battue par le roi *Prithou*, l'étendu, son mari, qui la déchira par le soc de la charrue, la battit et la rendit esclave. Et quoique le roi *Prithou* soit chez eux en haute vénération, pour avoir institué l'agriculture, ils rabaisaient, dans leurs codes, l'art de cultiver les champs, où ils ne voyaient qu'une profession servile. Ceci cependant ne doit

pas être pris dans un sens trop rigoureux, car l'agriculteur de l'Inde a toujours été un homme libre, respecté, et le sol, dans les anciens temps de l'indépendance nationale, a été supérieurement cultivé. Cette manière de voir ne prouve qu'une seule chose : c'est qu'il y eut scission entre les pasteurs ; cette scission éclata lorsque quelques pasteurs abandonnèrent la vie pastorale pour la vie agricole. La vache et le taureau les suivirent alors dans cette nouvelle ère de la civilisation. Mais les vieux pasteurs, les Brahmanes, restèrent en arrière, se considérant comme étant de meilleure race que les nouveaux pasteurs, les *Vaishyas*.

Vaishya ou *Visa*, avant d'avoir été le nom d'une caste séparée, signifiait simplement *homme*, et les passages où ces deux mots sont identiques sont fréquents dans les plus anciens livres de l'Inde. Les Brahmanes, comme *Visas* retardataires, étaient les plus anciens des hommes. Les hommes nouveaux, dès lors spécialement nommés *Visas* ou *Vaishyas*, non-seulement conservèrent leur ancienne vie pastorale, mais ils embrassèrent la vie agricole, et exploitèrent le commerce, occupations toutes permises à la caste des *Vaishyas*, qui peuvent lire les livres sacrés et offrir des holocaustes, mais auxquels tout enseignement est interdit, puisqu'il est réservé aux seuls Brahmanes. Le commerce, du reste, ne fut pas le partage exclusif de la caste des *Vaishyas* : les Brahmanes pouvaient y prendre part ; mais il leur fut défendu de se livrer à l'agriculture. La distinction une fois établie entre ces deux classes d'hommes, les Brahmanes ne se considérèrent plus comme des *Vaishyas* ou des hommes, mais comme des *Devas* ou dieux.

Il y a eu d'autres Brahmanes, membres d'une race alliée à la leur, mais distincte, qui apparaissent sous un costume guerrier : il faut y voir les aînés ou les affiliés d'une race militaire, qui s'établit, ou par convention ou par la force des armes, sur la terre des *Vaishyas* et leur imposa un tribut, sans les rendre esclaves.

Ces Brahmanes s'appellent *Vadjins* ou *cavaliers*. Pontifes d'une race militaire, ils portèrent les armes, dans l'origine,

comme les pontifes d'Odin et les saliens de Rome. Les rois militaires s'enorgueillissaient du titre de *cavaliers* ; leur origine est probablement plus occidentale que celle des *Vaishyas* de la Bactriane. Ce sont des Mèdes, parens des Bactriens par le langage ; nous retrouvons en Bactriane les mêmes castes sous les mêmes noms que dans l'Inde. Les peuples cavaliers, appelés *Asvas* dans l'Inde, *Aspiens* dans la Perse orientale, firent, des bords de l'Indus, de rapides excursions jusqu'au Dekan de l'Inde ; nous les rencontrons jusque dans le Telingana comme conquérans de cette contrée, et comme ancêtres des *Andhras*, rois du Telingana ; ils vinrent originellement du pays de Malwa, dans l'Inde centrale. Tous ces rois et leurs pontifes avaient adopté comme symbole de l'univers le cheval, dont ils célébraient le sacrifice, l'*Asvamedha*. Le Brahmane, assistant le roi sacrificateur, s'identifiait, dans le cheval sacrifié, au génie de l'univers ; il se nourrissait de sa chair pour participer à la nature de l'esprit que ce symbole était censé représenter : lorsque les rois voulaient récompenser les Brahmanes de leur assistance dans ce sacrifice, ils leur donnaient des troupeaux de chevaux.

Les Brahmanes-*Vaishyas*, fils de la vache et les Brahmanes-guerriers, fils du cheval, durent s'allier et se confondre à une époque reculée ; car nous les voyons parfaitement unis dans les livres sacrés. Cela fut, sans doute, une des causes pour lesquelles les *Vaishyas* de l'Inde échappèrent au servage de la glèbe et composèrent une classe d'hommes respectée. Il en résulta aussi des querelles violentes entre les rois cavaliers et les pontifes de leur race, quand ces pontifes se séparèrent des princes pour former une classe d'hommes à part. Les *Kchatriyas*, membres de la caste des guerriers, lisent les livres sacrés et sacrifient, mais ne peuvent pas se livrer à l'enseignement. Il n'en fut pas toujours ainsi ; car il est dit dans les Védas que des Brahmanes étaient allés consulter les rois sages pour puiser dans leur entretien la connaissance des doctrines religieuses : ce qui prouve que la défense ne fut pas absolue, mais qu'elle s'introduisit graduellement avant

qu'elle ne fût sanctionnée par les codes. Dans des temps postérieurs aux codes, on voit une famille royale, les fils de *Cousa*, dont Vishvamitra était le chef, s'emparer du sacerdoce les armes à la main. Il y a même des rois qui dépouillent certains pontifes de leur caractère sacerdotal.

La quatrième des antiques classes de l'Inde, les Shoudras, ouvriers et artistes, avaient des rois tirés de leur sein, quoique les codes excommuniassent de tels rois : pourquoi n'auraient-ils pas eu des prêtres ? Il était défendu aux Brahmanes d'assister aux sacrifices célébrés par les Shoudras en dépit de la loi, qui les leur interdisait. Cela semblerait indiquer qu'ils avaient eu des pontifes de leur propre caste. Les livres sacrés leur sont défendus; cependant leur dieu, Vishvakarman, est un grand dieu aux yeux des Brahmanes mêmes; quoique artiste, il figure dans les Védas comme le dieu suprême. Ses fils, les Tashitas, et leur chef Vishvaroupa, sont traités, dans les Pouranas, comme des usurpateurs du rang des dieux; dans les Védas, on en fait des dieux : cela peut nous porter à croire que les Shoudras ont eu leurs Brahmanes, sous le nom de Takshakas, *ouvriers*, ou de Nagas, serpens, mais dont le culte industriel paraît avoir été aboli comme néfaste. Le royaume de Taxila, sur l'Indus, qui s'étendait sur le Kaschmir, était un royaume fondé par les Shoudras; là dominait l'industrie, là le serpent était adoré, là habitaient les Takshakas, ouvriers pontifes. Toutefois ils ne parvinrent jamais à se fondre dans la masse des Brahmanes; la raison nous en est inconnue.

En entendant parler de pontifes pasteurs, de pontifes guerriers, de pontifes ouvriers, de rois pasteurs, de rois ouvriers, les idées modernes demeurent confondues, si on veut voir dans de pareils pontifes et dans de pareils rois quelque chose d'analogue à nos prêtres modernes et à nos royaumes modernes. Mais tout cela s'explique lorsque l'on considère que les nations anciennes, avant leurs mélanges, vivaient partagées en tribus, et que dans ces tribus régnait une seule manière de vivre, type de la caste des temps postérieurs. L'ancienne Grèce

et surtout l'Attique présentent un spectacle en tout semblable. Quand il est question de rois, malgré le caractère sacerdotal qui leur était généralement conféré par une sorte d'inauguration religieuse qui les mariait, au nom du ciel, à la tribu ou au pays sur lesquels ils étaient appelés à exercer leur empire, il ne faut y voir qu'une royauté toute patriarcale et qui ne différerait pas essentiellement du pouvoir de simples chefs de tribu, d'anciens ou de pères de famille. Il en était de même pour les pontifes.

Les Brahmanes ne sont pas ce que nous appelons *prêtres*; dans le principe ils le furent encore moins. Ils étaient chefs de famille (*Grihastas*), spécialement astreints à pratiquer les devoirs de la vie journalière, devoirs qui leur étaient imposés comme aux castes des guerriers et des agriculteurs. On donnait à ces trois castes le nom d'hommes deux fois nés, *Dvijas*, mot qui signifie régénérés; toutes les trois, elles avaient reçu également l'investiture du cordon sacerdotal, dignité qui les faisait entrer dans une vie nouvelle, par la profession d'une foi commune (*Gayatri*). Par cette profession ils s'engageaient à adorer une lumière invisible, immatérielle, intellectuelle. Cette lumière était de toute éternité et antérieure au soleil; dans ses rayons les hommes saints et purs se trouvaient absorbés. Ce qui distinguait les Brahmanes des deux autres castes, c'était l'enseignement. Chaque guerrier et chaque homme de la troisième caste était tenu de choisir, parmi les Brahmanes, un maître qui dirigeât les affaires de sa conscience et qui lui enseignât les sciences sacrées et profanes : ce directeur de la vie spirituelle s'appelait *Atschdrya* ou Gourou. Dans les temps de la corruption des vieilles institutions brahmaniques, l'autorité de ce Gourou s'accroissait aux dépens de la caste des Brahmanes; il y eut des Gourous adorés comme des dieux vivans, par leurs ardens disciples. Dans l'esprit de la vieille institution brahmanique, le Gourou s'unissait à la profession de foi religieuse (*Gayatri*), comme le mari s'unit à sa femme, et devenait le père spirituel de son disciple; *Gayatri* était sa mère spirituelle.

Nous avons dit que l'homme des trois premières castes s'appelait *Dvija* (homme deux fois né), et qu'il était initié à la vie sacrée. Il naissait, une première fois, d'un père et d'une mère charnels; puis une seconde fois surnaturellement, d'un père et d'une mère spirituels. Dans les temps primitifs, le *Gourou* n'était et ne pouvait être qu'un Brahmane; mais aucun Brahmane ne naissait *Gourou* et il ne le devenait que par la science et la vertu. Le Brahmane, homme de la première caste, était obligé, comme l'homme de la deuxième et troisième caste, d'avoir son *Gourou* et d'étudier auprès de lui. En cela il ne se distinguait pas du soldat, du pasteur, de l'agriculteur et du commerçant; mais on exigeait de lui une bien plus haute vertu que de la part des hommes des deux autres castes.

Dans leur jeunesse, avant de se marier, avant de devenir chefs de famille, les hommes des trois premières castes étaient tous également obligés d'étudier sous la direction d'un *Gourou*; ils étaient appelés disciples de cet *Atchdrya* qui leur enseignait la science de l'esprit suprême, du *Brahma*. Ces disciples portaient le nom de *Brahm-Atschâris*. Cette institution, quoique d'une prodigieuse antiquité, ne peut pas être une institution de la vie primitive. Elle suppose une doctrine religieuse établie d'après des règles positives, antérieure à l'ère des codes, qui réglait la vie sociale et civile des trois premières castes; mais elle a dû la précéder pour la préparer, et elle ne doit pas être placée à une trop grande distance de la promulgation de ces codes.

Les *Gourous* ou les maîtres de la vie spirituelle ont tout-à-fait éclipsé une race probablement beaucoup plus ancienne de Brahmanes, les *Pourohitas* ou pontifes domestiques. Ces *Pourohitas* réglaient le culte domestique dans la maison des rois et dans celles de tous les grands propriétaires. Dans le principe, le guerrier et l'homme de la troisième caste avaient le même droit de sacrifices que les Brahmanes. Cependant ils étaient obligés d'appeler un Brahmane, avec des assistants, pour présider aux sacrifices extraordinaires et solennels qu'ils célé-

braient lorsqu'une victime sanglante était immolée. Les livres sacrés et les poèmes épiques nous montrent dans ces sacrifices les *Pourohitas* en pleines fonctions, mais assistés de Brahmanes qui recevaient des dons magnifiques. Le sacrificateur guerrier ou *Vaishya* s'identifiait à la victime par la prière de son *Pourohita* et par l'assistance des Brahmanes convoqués par les conseils du prêtre domestique. Dans les temps postérieurs, ces sacrifices solennels devinrent de plus en plus rares, à cause des dépenses considérables qu'ils occasionnaient au sacrificateur: alors le *Pourohita* perdit peu à peu de sa dignité et prit rang parmi les officiers subalternes dans la maison des princes; il disparut de celles des autres propriétaires. Le *Gourou* s'installa à sa place, l'importance des sacrifices extérieurs diminua, ces sacrifices cessèrent même généralement; le sacrifice interne fut le seul reconnu, et la sainteté des contemplateurs de l'esprit suprême l'emporta sur la pratique des hommes qui se vouaient aux cérémonies du culte.

Il existait une troisième classe de prêtres, ceux qui officiaient dans les temples et présentaient aux divinités de ces lieux le *Poudcha*, c'est-à-dire les offrandes des fidèles qui y accouraient. De tels prêtres n'étaient pas nécessairement des Brahmanes: ils étaient, surtout dans le midi de l'Inde, très souvent de la caste des *Shoudras*. Ils étaient souverainement méprisés par les sectateurs du pur *Brahma*, qui ne faisaient aucun cas des idoles et de leur culte. En faisant abstraction de la condition de ces prêtres, dans les temps modernes, où, depuis de longues années, la vieille religion des livres sacrés a disparu et a été remplacée par la religion nouvelle des sectes, voici ce qu'on peut supposer. Il est probable que leurs prédécesseurs appartenaient à la classe des pontifes de l'ancienne caste des ouvriers, dont les livres saints ne parlent pas et que les codes ne citent qu'en passant et avec un mépris extrême.

En considérant l'ensemble de ces faits, il est facile d'apercevoir que les Brahmanes ne se sont séparés que successivement du peuple militaire et du peuple

Vaislya dont ils faisaient originairement partie; tandis que les prêtres Shoudras n'ont pas voulu, ou n'ont pas pu se détacher du fond de ce peuple Shoudra dont ils étaient membres. C'est à cela qu'il faut attribuer le mépris dans lequel ils sont restés. L'organisation des quatre castes est antérieure à l'établissement des Brahmanes dans l'Inde : on la rencontre sous les mêmes noms dans la Bactriane; elle y est attribuée à Yemo, fils de Vivenghao, premier roi, législateur, agriculteur, etc. C'est le Yama, fils du Vivasvat des Indiens, celui qu'ils appellent le septième Manou, le premier roi de la terre, depuis qu'elle est sortie des grandes eaux et devenue de nouveau cultivable. Ce Manou, le Yemo des Bactriens, appelé par les Persans modernes Djem le splendide, ou Djemjid, publia le code des institutions religieuses, civiles et politiques qui réglaient la société indienne et la placent sous la surveillance et l'inspection de la caste des Brahmanes. Ainsi les Brahmanes ont enveloppé d'un nuage sacré les institutions qu'ils ont coordonnées d'après d'anciennes coutumes; ils se sont adjugé la meilleure part, parce qu'à eux doit véritablement être attribuée la civilisation de l'Inde et de la Bactriane, dans ces temps reculés.

Les Brahmanes se sont détachés des autres castes, en méditant les premiers sur le spectacle que leur présentaient la nature physique et la nature morale. Travaillant sur une vieille tradition religieuse, qu'ils imposaient aux peuples comme une révélation divine, ils s'affranchirent peu à peu des cérémonies du culte; ces pratiques ne les distinguaient pas suffisamment du peuple dont ils voulaient se séparer et qui s'adonnait, comme eux et sous le même point de vue, à ces cérémonies. Ils cherchèrent à donner à la vie une signification supérieure, en présentant les pratiques du culte comme des symboles extérieurs de la vie interne. Par leurs interprétations, la nature devenait une magnifique parabole des pensées et des méditations divines; plus ils s'avancèrent dans cette voie, plus ils laissèrent derrière eux les tribus sur l'esprit desquelles ils voulaient exercer une haute domination, et qui étaient incapables de

les suivre dans des spéculations si hardies. Voy. БРАХМА.

La vie ascétique à laquelle les Brahmanes se livraient sous le nom de Vanaprasthas ou d'*habitans de la forêt*, ne constituait cependant pas un privilège; car les anciens rois de la Bactriane et de l'Inde faisaient de même lorsqu'ils étaient parvenus à un âge avancé. On les appelait Rajarshis, sages royaux, pour les distinguer des sages de la classe sacerdotale, les Rishis. Les Brahmanes eurent la prétention de devancer les rois dans cette route et aspirèrent au degré de Brahmarshis ou sages pontificaux suprêmes. L'exagération même de cette tendance amena une réaction contre l'ordre des Brahmanes comme caste. Plus les saints ascètes rompaient les liens de la famille, plus ils renouaient au titre de Brahmanes. Quant aux *Vaishyas*, il ne paraît pas qu'ils aient eu un zèle aussi exalté que les rois, quoiqu'on trouve des anachorètes dans leurs rangs, et que cette manière de vivre ne leur ait pas été interdite.

Une autre classe d'ascètes, les *Sanyasis*, se dépouillant de l'homme charnel, marchaient nus: ce sont les Gymnosophistes des anciens, ces sages nus qui attirèrent l'attention des compagnons d'Alexandre. Foulant aux pieds le monde, ils méprisèrent les autres Brahmanes. On vit des gens de toute condition se livrer à cette vie rigoureuse, y porter l'interprète de leurs ressentiments, prêcher la destruction des castes et entraîner une foule de peuple à leur suite. Ces ascètes exhortaient à l'anarchie politique, comme à une initiation à la vie religieuse la plus élevée.

Une fois que la séparation des Brahmanes, comme familles particulières, fut établie, ils sentirent que toute leur politique devait aboutir à la consommation, en lui imprimant la consécration de la loi, et que par ce moyen seul la caste pouvait se fixer et se consolider. Ils réglèrent sévèrement les mariages. Lorsqu'ils furent établis comme caste patricienne, fiers de leur savoir, ils firent courber la puissance de l'épée devant la puissance de la parole; ainsi que nous le voyons énoncé dans la loi de Manou (XI, 33 :

« La parole est le glaive du Brahmane : c'est par le pouvoir de la parole qu'il doit extirper ses oppresseurs ». L'orgueilleux Brahmane, exercé dans la pratique des plus hautes vertus, laissa les dieux du monde aux hommes du monde : parvenu à la suprême quiétude, il s'unit au dieu suprême; il se dit ce dieu suprême, antérieur aux mondes, à la nature, aux siècles; il se dit enfin ce dieu seul qui reparaitra sur les débris des mondes, de la nature et des siècles. Tel est le Yogi, celui qui est entré en union avec la divinité, qui a épousé dieu, s'est éteint en dieu, arrivant au suprême degré (Param Padam), degré de la divinité, par lequel il obtient Nirvana, extinction du souffle, dans lequel il expire pour devenir dieu même. Ainsi le Brahmane, non pas comme membre d'une caste sacrée (car comme tel il n'était qu'un dieu vulgaire, un dieu de la nature, un des Localpas ou gardiens de l'univers), mais comme suprême Brahmane, comme Yogi, devint ce Brahma, cet esprit suprême dont il prétend tirer son origine.

Mais avant d'arriver à ce point d'orgueil il fallut engager de longues luttes; ces luttes des guerriers et des Brahmanes dominent la plus ancienne histoire indienne. L'orgueil des Brahmanes, abaissant celui des rois, produisit les guerres de la race de Vasishtha contre les souverains d'Ayodhya (Aoude) et la famille de Couta; celles de la race de Jamadagni contre les rois des Haibayas ou rois cavaliers; celles de la race Bharadvadscha qui disputa la couronne aux princes de Hastinapourra, etc., etc. Dans ces luttes il est à présumer que les Brahmanes cherchèrent des auxiliaires parmi les tribus des Vaisbyas, afin de parvenir au double but de régler les conditions du gouvernement du roi et de s'imposer ensuite à ces mêmes rois comme souverains législateurs et ministres. On voit par l'exemple de Bharadvadscha qu'il y eut des Brahmanes qui usurpèrent le trône; d'autres Brahmanes s'allièrent à des maisons royales. Mais ces mariages étaient considérés par les Brahmanes comme des mésalliances, et les enfans qui naissaient de pareilles unions n'étaient pas nés Brahmanes.

Après avoir ainsi enlevé le terrain aux

rois et leur avoir disputé le rang suprême, les Brahmanes songèrent à imposer aux peuples ces vastes systèmes de cosmogonie dans lesquels ils figurent comme fils de Brahma. Ils prétendent descendre des sept grands esprits qui assistèrent, sous le nom de Rishis, au sacrifice du créateur et des dix grands Brahmadikas, créateurs en sous-ordre, sous l'autorité de Brahma, leur père. Chaque école de Brahmanes avait sa cosmogonie particulière; et quoique ces cosmogonies offrent une foule de nuances, cependant il est facile de voir qu'un esprit commun y avait présidé sous le point de vue du rôle que les chimériques ancêtres de la caste des Brahmanes étaient censés jouer dans cet ordre de choses. Il n'est pas nécessaire de voir dans tout ceci le calcul d'une fourberie habile: il y avait chez eux conviction, enthousiasme, un mélange de sainteté et de haute inspiration, mais avec le mauvais alliage d'un fanatisme orgueilleux. Le Brahmane méprisait les richesses; la loi les lui défendait expressément et réglait l'état de sa fortune sur un pied mesquin. De grands abus s'étaient introduits dans le principe: les Pourobitas, qui assistaient aux sacrifices des rois, et les Gourous se faisaient accorder des dons considérables, les uns par les rois sacrificateurs, les autres par leurs disciples; mais ce qui avait été ainsi reçu devait être dépensé de même et servir non-seulement à l'entretien du Brahmane et à celui de sa famille, mais encore à l'accomplissement du rite de l'hospitalité recommandée aux trois castes des hommes régénérés et spécialement aux Brahmanes.

Faisons connaître en peu de mots ces fameuses origines que les Brahmanes s'attribuaient, origines sur lesquelles repose la haute influence morale qu'ils ont exercée sur l'esprit de la nation indienne.

L'esprit qui sort de lui-même pour dissiper les ténèbres de la matière primitive, portant son regard intuitif dans ces ténèbres, y voit refléter son image. Par ce regard ces ténèbres sont divisées, et la figure lumineuse qui sort des ténèbres, étant la figure de l'esprit, devient le corps dont il se revêt. Alors l'esprit paraît comme Pouroucha, ou comme

esprit sous forme de corps. Ce Pouroucha, c'est le monde sous la figure de l'homme. Dans la tête de cet esprit divin incorporé résident les sept grands Rishis, génies des sept mondes, ancêtres de sept grandes familles de Brahmanes. Cette cosmogonie est exposée dans le *Shischou Brahmanam* du *Vrihad-Aranyaka*, l'un des traités de théologie du Yadschour-Véda. « Et ces sept Rishis sont : « dans l'oreille droite, Gautama; dans « l'oreille gauche, Bharadvascha; dans « l'œil droit, Visvamitra; dans l'œil gauche, Jamadagni; dans l'aile droite du « nez, Vasishtha; dans l'aile gauche du « nez, Kashyapa; dans la bouche, « Atri. »

Les sept Rishis sont donc des êtres allégoriques. Cependant, les Gotras ou familles de Brahmanes qui portaient ces noms célèbres, sont historiquement connues. Chacune de ces familles se personnifiait dans le saint dont elle portait le titre; chacune avait son code, son théologien, son philosophe et son ministre. Quelquefois les noms des individus de la famille et leur généalogie sont cités avec étendue; plus souvent l'individualité disparaît sous le titre allégorique de la race. On accumule sur un même personnage fictif tous les systèmes, toutes les doctrines, tous les événements inventés, exposés et arrivés dans la tribu qui s'était enorgueillie de ce nom : il doit résulter de là, pour quiconque n'est pas au fait de ce langage symbolique, une énorme confusion dans la chronologie.

Les Brahmanes ne se sont pas bornés à s'attribuer une origine où leurs ancêtres figurent comme faisant partie de l'énergie divine qui concourut à la production des mondes : ils se sont aussi considérés comme les véritables créateurs de la race humaine. Ils ont transformé leurs ancêtres allégoriques en immolateurs de cette divinité incarnée, de ce Pouroucha qui livra son corps à l'action de cent et un dieux, pour se disperser dans les diverses portions de l'univers. Les cent et un dieux composent les quatre castes de l'ordre céleste, sur le type duquel sont formés les quatre castes de l'ordre terrestre; ce sont, d'abord un dieu Brahmane, le feu, qui produisit les cent et

un dieux en les faisant sortir du sacrifice où brûlait Brahma, le producteur des mondes. Ensuite sept dieux rois, quatre-vingt-treize dieux Vaishyas ou bourgeois, et un dieu esclave, la terre. Tous ces dieux sont Brahmanes, parce qu'ils sont produits du dieu Brahmane, ou du feu; ses descendans terrestres sont les pontifes ou enfans du sacrifice. De ces Brahmanes inférieurs, distincts du Brahmane suprême, descendent en sous-ordre, par le même feu du sacrifice, les trois autres castes terrestres, inférieures les unes aux autres. Le Brahmane roi est au-dessus du Brahmane Vaishya, et celui-ci est au-dessus du Brahmane Shoudra, considéré comme le dernier des hommes, parce qu'il s'est livré aux penchans les plus grossiers de la vie terrestre. Mais le Brahmane issu du dieu du feu, le véritable Brahmane, n'a pas dégénéré de son grand ancêtre. C'est lui qui institue les rois, et le roi qui tue le Brahmane coupe sa propre existence à sa racine, pour ce monde et pour l'autre. Ainsi la divinité est un homme multiple, qui figure le système des mondes et dont les dieux sont les membres. Cette divinité sort d'elle-même par le verbe créateur qui produit le feu du sacrifice où la divinité est immolée par les puissances divines.

Une autre énumération des tribus brahmaniques est celle qui les fait descendre des dix fils de Brahmâ, connus sous le nom de Brahmâdikas, et parmi lesquels se trouvent quelques-uns des Rishis déjà cités. Voici comment Manou, dans son code (1, 34, 35), rend compte de ces Brahmâdikas. Dans ce récit, ils figurent comme les descendans de Manou, le fils de Brahmâ; dans d'autres récits, ils descendent directement de Brahmâ. « C'est moi (dit Manou), qui, « désirant appeler à l'existence les créatures, produisis, après un très long « exercice de l'austérité méditative, d'abord les dix Maharshis, les souverains « des créatures : Marichi, Atri, Angiras, « Poulaha, Kratou, Praschetas, Vasishtha, Bhrigou et Narada. »

Toutes les créatures vivantes, qui peuplent les trois mondes, procèdent de ces Maharshis; d'abord les sept Manous

ou souverains du monde. Dans un autre fragment de cosmogonie, que l'on retrouve également dans le code de Manou, (III, 194-201) les quatre castes descendent de quatre chefs des plus fameuses tribus de Brahmanes : de Bhrigou, les Brahmanes ; d'Angiras, les guerriers ; de Poulantya, les Vaishyas ; de Vasishtha, les Shoudras.

Ce passage confirme l'opinion précédemment émise, qu'il a existé un ordre social antérieur à l'ordre des castes, et que les Brahmanes, s'étant isolés de cet état social primitif, en ont construit un nouveau.

Dans le Bhagavata Pourana (livre IX, chap. 1), on énumère les dix fils du dernier Manou, qui jouent un rôle social, comme les dix fils du premier Manou, fils de Brahmâ, jouent un rôle cosmogonique. Tandis que les aînés ont des rois pour descendants, quelques-uns des cadets sont désignés comme les ancêtres des Vaishya : « Le fils de Dishta fut Nabhaga, qui, par ses actions, devint un Vaishya » (livre IX, chap. 2). Les rois de la tribu des agriculteurs fondèrent la fameuse cité de *Vishala*, célèbre par ses grandes richesses commerciales, et regardée comme un des principaux sièges du bouddhisme (*voy.* ce mot). Il existe deux villes de ce nom, dont l'une fut probablement la colonie de l'autre ; l'une est située dans le Behar, et l'autre dans le Malva ; la fameuse Ozène des anciens portait aussi anciennement ce nom de *Vishala*. La ville du Behar était un entrepôt du commerce pour les marchandises du Tibet, et celle du Malva pour les marchandises du Dekan. L'histoire primitive des deux *Vishalas* serait fort intéressante pour l'histoire des origines du bouddhisme et pour le système des castes, fondé par les Brahmanes.

Dans le même passage du Bhagavat-Pourana, on trouve une nouvelle tribu de Brahmanes qui dérive d'une tribu de guerriers. « De Dhrista est issue la tribu guerrière des Dharshtha ; cette tribu donna l'origine à une famille de Brahmanes. » On trouve encore dans ce même passage d'autres Brahmanes nommés Agni-vesya, descendus d'une incarnation du dieu du feu ; c'est la postérité de Naris-

hyanta, autre fils de Manou. Le dernier des dix fils, Prishadra, devint l'ancêtre de la caste des Shoudras. Enfin, parmi les descendants du Brahmane Angiras, le même Pourana (livre IX, chap. 4, 5 et 6), compte autant de Brahmanes que de guerriers. Ces détails semblent indiquer comment les choses se sont passées historiquement. Dans les temps de la haute antiquité, ce n'était pas la nationalité qui faisait la différence de peuple à peuple, car il n'y avait pas encore de véritable nationalité ; c'était la différence dans la manière de vivre, véritable origine des castes. Ainsi les Brahmanes ne devinrent une caste séparée des autres castes que lorsqu'ils s'attribuèrent l'enseignement de la religion et de la science : cet enseignement était, comme nous l'avons dit, leur seule prérogative.

Dans les traités de théologie philosophique qui font partie des Védas, dans les poèmes épiques et dans les Pouranas, on trouve des documens curieux sur la méthode d'enseignement des Brahmanes, et sur les doctrines qu'ils professaient ; sur les noms des maîtres et des disciples ; enfin, sur leurs généalogies. On pourrait puiser dans ces sources, non une histoire complète des grandes familles brahmaniques, mais des fragmens importants, qui pourraient aider à répandre du jour sur cette histoire. Il n'y a pas moyen d'établir la chronologie d'après les livres des Brahmanes ; les faits historiques y abondent, mais enveloppés de poésie, de théologie, de symboles. Ces ouvrages sont cependant inappréciables pour l'histoire des mœurs, des coutumes, des croyances. On y voit la lutte des sectes et des écoles, les combats des prêtres, des rois, des peuples, nettement dessinés ; mais il n'existe aucune indication des dates, avant l'ère des géographes et des astronomes, et ces géographes et ces astronomes sont eux-mêmes si fabuleux, si extravagans, si poétiques, qu'ils serviraient plutôt à embrouiller les questions qu'à les éclaircir.

Cette infinité de doctrines exposées dans les ouvrages de théologie et de philosophie, contient le germe de mille hérésies, de bouleversemens sociaux, de réactions contre la législation qui établis-

sait la prééminence des Brahmanes. Nous allons en dire un mot.

D'abord, les athées, Nastikas, niaient l'existence du Brahma pur, comme esprit suprême, afin de pouvoir nier plus facilement les prérogatives des Brahmanes, qui se disaient ses enfans. Il paraît que ces prétendus athées avaient déjà très anciennement ébranlé l'autorité de l'ordre des Brahmanes, lorsque le bouddhisme vint résumer leurs doctrines dans tout ce qu'elles avaient de plus contraire à cet ordre, et préparer ainsi des divisions qui agitèrent l'Inde depuis le septième siècle avant l'ère chrétienne jusqu'au dixième de la même ère (voy. BOUDDHISME). A l'opposé des Nastikas livrés au matérialisme, il existait des spiritualistes qui regardaient la caste des Brahmanes, avec sa législation savante, comme appartenant à un ordre de choses mondain, et qui la méprisaient pour cette raison. De ce nombre étaient les Digambaras ou Gymnosophistes, les sages nus, qui se dépouillaient du monde pour vivre en Dieu, espèce de cyniques d'un genre moral, ascètes qui voulaient s'établir dieux, en méconnaissant les liens de la famille, contrairement à l'esprit de l'ancienne législation brahmanique. Ces Digambaras prêchaient l'égalité des hommes, et prétendaient que tout homme, qui les imiterait, quelle que fût sa caste, serait supérieur aux rois et aux Brahmanes. La plupart des hérétiques furent dans le principe des anachorètes, et la législation sacrée, qui les avait d'abord protégés, se vit dans la nécessité de s'élever contre les faux saints et les faux prophètes.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, il paraît que le brahmanisme fut près de succomber dans une très grande partie des états indiens. Les Baoudhas se recrutaient parmi les rois et les commerçans. Les Brahmanes, déchus de leur haute importance sociale, s'adressèrent à la caste des Shoudras, et une foule d'hommes de cette classe furent élevés à la royauté, sous les auspices des Brahmanes. L'antique caste guerrière succomba dans le midi et dans l'est de l'Inde; mais elle se maintint prépondérante dans l'ouest et dans le nord. Au temps

de l'invasion mahométane, les guerriers de l'est étaient rentrés sous l'autorité des Brahmanes; mais les Bardes (Bardal) ou poètes et généalogistes des princes de Radschasthan (de l'Inde centrale) et de la péninsule du Gouzerate paraissent avoir plus d'une fois usurpé les fonctions des véritables Brahmanes. Le plus grand nombre des Brahmanes du pays des Mahrattes, et de la côte de Malabar, ceux du Dekan ou de l'Inde méridionale, se composent d'hommes issus de toutes sortes de castes: ils sont méprisés par les Brahmanes de l'est, et leurs institutions offrent un singulier mélange de costumes brahmaniques et de mœurs barbares.

Depuis des siècles, le Brahmavarta (la terre des saints pontifes absorbés dans Brahma, des Brahmarschis, et, pour cette raison, appelée la contrée de Brahmarschi), ne retentit plus de la pieuse voix de ses pontifes; on n'y voit plus s'élever entre les montagnes du nord (le mont Himavat) et le mont du midi (Vindhya), la fumée des sacrifices offerts par des mains pures, par de dignes sacrificateurs, aux dieux et aux mânes de leurs ancêtres. Cette terre, subjuguée par le fer des musulmans, convulsivement agitée par des sectes diverses, dévastée par les incursions des Mahrattes, a vu s'éteindre toutes ces familles pieuses qui rattachaient leur origine à l'origine du monde. Cependant les Brahmanes de l'est et ceux du midi ont encore la prétention de descendre des Brahmanes de la cité de Canoge (Kanya-Koubscha), l'une des grandes métropoles de l'Inde primitive. Les Brahmanes de cette antique cité s'enorgueillissaient jadis de leur haute origine; car ils se disaient petits-fils de Maritchi, le père des Agnishvatthas, des descendans du feu sacré. On les appelait enfans de Cashyapa, seigneur de la lumière, qui avait rendu habitable le Kaschmir et donné le jour aux Titans et aux dieux, dont descendit la race des hommes. Tous les Brahmanes de l'Inde actuelle, qui prétendent se diviser en dix Coulas ou grandes familles, veulent être les fils de ces pontifes de Canoge; prétentions fausses chez la plupart. Cinq familles habitent le midi de l'Inde, au sud du mont Vindhya: on les appelle les cinq Dravidas. Cinq autres

es habitent le nord de l'Inde, au du mont Vindhya, et portent le les cinq Gauras. Les Pantcha Dra sont les Brahmanes des pays des stes, du Telingana, du Dravira, matika et du Gourchara ou Gu; ils habitent ce que les Indiens ent le Dakchina, ou le sud, dont nous fait le Dekan de l'Inde, en at ce nom dans sa plus vaste étendu; tous ces Brahmanes sont, comme l'avons vu, en très grande partie origine suspecte; il est même douteux qu'il en reste encore qui puissent descendre de l'antique tribu d'Araksha, qui fut le législateur brahmanique du midi de l'Inde qu'il civilisa. Les Gauras habitent l'orient de l'Inde, le Bengale et la côte d'Orissa : ils sont éteints presque partout ailleurs. Les antiques Brahmanes de Canoge, ceux du Gaura ou du Bengale, ceux de Sarasvata, dans l'ancien pays de Mathura, enfin, parmi les Brahmanes de Maithila, dans le Béhar septentrional de l'Outkala, ou côte d'Orissa, les Brahmanes de Maithila sont les seuls qui pourraient avoir des prétentions à une antique origine; car celle des Brahmanes du Bengale est très douteuse. Le Kaschmir (Kasmira) comptait aussi jadis une antique race de Brahmanes qui paraît totalement éteinte, et qui fut probablement le berceau de la plus pure des races de Brahmanes de l'Inde centrale. Le Radchasthan, dans le Radchasthan, fut un célèbre et antique séjour des Brahmanes, et les Brahmanes de cette contrée sont cités dans les plus anciens livres. Les Pouranas parlent aussi de Brahmanes étrangers, qui paraissent avoir été venus du pays de Sakas ou du Sacadwipa; ils étaient magiciens ou mages; ils s'établirent dans le sud méridional, auquel ils donnèrent le nom de Magadha. Ces mages du sud se convertirent au bouddhisme et furent les plus actifs fermens de la religion pour l'institution brahmanique de l'Inde. On lit dans les Pouranas que les Brahmanes étrangers adoraient le feu, sous le nom de Mitra, et que le premier, un des fils de Krischma, les institua dans l'Inde. Leur premier sé-

jour, dans cette contrée, fut à Sambapoura, cité de Samba, sur les bords du Chandrabhaga (le Tchinnab actuel, l'Acésinès des anciens, un des cinq grands fleuves du Pandjab, qui donne son nom à cette contrée).

Avant l'invasion macédonienne, les institutions brahmaniques avaient subi de grandes révolutions; mais depuis l'invasion musulmane et l'établissement des Anglais dans l'Inde, elles sont à peine reconnaissables. Rien n'est donc plus absurde que de parler de l'immutabilité d'une doctrine et d'établissements dont les noms même n'ont pu se conserver jusqu'à nous dans leur pureté primitive.

Pour la connaissance des livres brahmaniques ou sacrés, nous renvoyons à l'article *littérature* INDIENNE. D'E.

BRAHMAPOUTRE, voy. BOURAMPOUTRA.

BRAIES, voy. FAUSSE-BRAIE.

BRAMANTE. Le Bramante, dont le véritable nom est DONATO et celui de sa famille, à ce qu'il paraît, *Lazzari*, a été surnommé Astruvaldinus de ce qu'il est né à Monte-Astrualdo, près de Fumignano, à quatre milles d'Urbino. Il était originaire de Castel-Durante lieu également voisin d'Urbino. Vasari le fait naître en 1444, Colucci en 1450. Sa famille, qui était peu fortunée, lui fit apprendre à dessiner et à peindre comme un moyen d'existence; mais entraîné par son goût pour l'architecture, il alla visiter les monumens de la Lombardie, s'arrêta à Milan pour étudier la construction de cette fameuse cathédrale que quatre siècles de travaux continus devaient à peine achever. Dans cette ville, César Césarini et Bernardin de Trevi lui enseignèrent l'un la géométrie, l'autre la perspective, sciences que peu d'architectes possédaient alors. Sur leurs conseils il alla à Rome étudier les monumens de l'antiquité. Il fit ensuite le voyage de Naples pour voir ces célèbres ruines, alors moins dégradées qu'elles ne le sont aujourd'hui, de Pausilippe, de Pouzzoles, Baya etc. Il retourna à Rome, où il remit en honneur le goût de l'architecture antique, objet de son admiration. Le cloître des Pères de la Paix (1504) fut son début dans cette ville. Il eut part

ensuite à l'érection de la fontaine Trans-
tevere, de celle de la place Saint-Pierre
qui a été détruite. Le palais de la chan-
cellerie est en grande partie son ouvrage.
Mais son chef-d'œuvre, celui que les ar-
tistes vont visiter avec une sorte de vénéra-
tion, parce qu'ils le considèrent comme le
premier monument qui ait été élevé dans
le vrai sentiment de l'antique, est le petit
Temple péripète de *Saint-Pierre in
montorio*. Outre les palais Giraud, Sora,
Saint-Blaise, et ces immenses galeries
qu'il éleva pour unir les deux pavillons
du Helvédère au Vatican, espèce de cir-
que à l'extrémité duquel il plaça cette
vaste niche dont l'effet est encore si im-
posant malgré les démolitions et les ad-
ditions postérieures qui lui ont nui;
outre ce joli petit temple de la Con-
solation, près de Todi, dans le duché de
Spolette, et le monastère de Saint-Am-
broise de Milan, qui lui font tant d'hon-
neur, il faut citer encore la Chartreuse de
Pavie, qui est considérée comme l'un de
ses principaux chefs-d'œuvre. On a fait
aussi grand bruit de cet escalier en lima-
çon, à pente douce, qu'il a construit
dans un des angles du Belvédère et au
moyen duquel on peut monter à cheval
jusqu'au premier étage, escalier qu'il a
décoré ingénieusement des trois ordres
d'architecture, sans que le changement de
l'un à l'autre ait rien de choquant pour
la vue. Mais ce qui perpétuera à jamais
le nom du Bramante, c'est d'avoir jeté
les fondemens de la basilique de Saint-
Pierre de Rome. Jules II, qui voulait que
ce temple fût le plus considérable, le plus
digne, le plus magnifique de la chrétien-
té, avait invité les architectes les plus
renommés de l'Italie à lui présenter des
projets. Au nombre des concurrens du
Bramante figurèrent Antoine et Julien
San-Gallo, Balthazar Peruzzi, Jacques
Giocondo, Raphaël d'Urbain. Son plan
obtint la préférence, et la méritait sans
doute; mais le caractère de son auteur,
que le pétulant Jules II savait être vif,
entreprenant, actif, aussi prompt à exé-
cuter une idée qu'à la concevoir, fut bien
pour quelque chose dans la résolution du
pape. Les travaux de Saint-Pierre
(voy.), commencés en 1513, furent con-
duits avec une telle promptitude qu'a-

vant la mort de Jules II et du Bramante,
c'est-à-dire en moins de deux ans, le
temple dans plusieurs parties était élevé
jusqu'à la corniche et que déjà les grands
cintres qui devaient recevoir la coupole
étaient faits. Ce n'est point ici le lieu de
signaler les changemens que les succes-
seurs du Bramante, depuis Raphaël et
San-Gallo jusqu'à Michel-Ange qui ache-
va l'édifice, firent subir à ses plans: il
sera toujours reconnu que, loin de les
améliorer, on en a altéré les beautés. Pour
s'en convaincre il faut voir dans d'Agin-
court, *Histoire de l'art par les monu-
mens*, 6 vol. in-fol. (Paris, 1823, Treut-
tel et Würtz), le plan que Serlio, d'a-
près Raphaël, nous a conservé du projet
du Bramante, et le plan de la basilique
telle qu'elle est sortie des mains de Mi-
chel-Ange. On trouvera aussi dans le
même ouvrage la gravure des projets de
B. Peruzzi et de A. San-Gallo, sur ce
même édifice.

Aucun artiste n'a mieux apprécié que
le Bramante la belle simplicité antique
et donné à ses productions plus de grace,
de noblesse et d'harmonie; il connut par-
faitement cette science des proportions
respectives des parties par rapport à
l'ensemble, cet art de distribuer les or-
nemens, d'en varier les caractères selon
le besoin, de combiner les masses et les
détails d'un édifice pour arriver à l'effet
qu'il voulait produire. Son style fut d'a-
bord sec, comme celui des artistes de
son siècle; mais il finit par être châtié et
grandiose. On a beaucoup blâmé le peu
de solidité de ses bâtisses; mais ce défaut
ne s'est fait sentir que dans quelques
constructions élevées à la hâte: un repro-
che plus mérité, c'est qu'il a mis dans le
choix de ses bases, de ses chapiteaux, de
ses moulures, etc., une recherche qui va
parfois jusqu'au bizarre.

Le Bramante n'excella pas seulement
dans l'architecture, il fut bon peintre, et
ses tableaux, tant à fresque qu'à l'huile,
répandus principalement dans le Mila-
nez, ont été vantés par Louvazzo et Sca-
ramuccia qui les ont comparés, pour la
manière et le style, aux ouvrages de Man-
tegna. Dans l'église de Saint-Sébastien
à Milan on voit de lui le patron du lieu,
exempt de cette sécheresse qu'on repro-

en 1514. Ses obsèques furent
sèques; les grands de la cour et
ceux qui cultivaient et honoraient
y assistèrent, et son corps fut
é dans cette église de Saint-Pierre
l avait jeté les fondemens deux ans
avant.

L. C. S.

AMINES, voy. BRAHMANES.

ANCAS (FAMILLE DES). Elle est
aire de Naples où elle s'appelait
accio, et où ce nom originaire
le encore avec honneur. Les Bran-
ançais se sont, au xvi^e siècle, sépa-
r deux branches: l'ainée prenait
ativement les noms de Forcalquier-
as et de Céreste, avec le titre de
brevet et grand d'Espagne; à la ca-
appartenaient les noms de Laura-
t de Villars. (Ce dernier n'a rien de
un avec le duché de Villars, érigé
onneur du vainqueur de Denain).
mi les Brancaccio, nous citerons
ivans: BUFILE (mort 1416), que
nt VII nomma maréchal et qui
en France le roi de Naples, Louis
Anjou; FRANÇOIS-MARIK, succes-
ent évêque de Viterbe, Porto,
cio, mort en 1675, et auteur de
urs dissertations latines; et LÉLIO,
lier de Saint-Jean-de-Jérusalem,
re du conseil collatéral mestre-

sees qu'en 1652. On voit que
frères tenaient à la branche
ette. 3^e
LOUIS de Brancas, marquis DE CÉRESTE,
né en 1711, servit par terre et par mer
sous Louis XIV et Louis XV, déploya
des talens supérieurs dans plusieurs am-
bassades, reçut le bâton de maréchal de
France en 1740, et mourut dix ans après,
agé de 79 ans. La branche ainée des
Brancas s'est éteinte dans la personne
d'un duc de Céreste; mais cette famille
fleurt encore dans l'autre branche. LOUIS-
LÉON, duc de Brancas-Lauragais, pair
de France, auteur de plusieurs ouvrages
en vers et en prose, mourut en 1824; il
eut pour successeur dans la pairie son
neveu, le comte et actuellement duc de
ce nom, encore trop jeune alors pour
siéger.

VAL. P.

BRANCHIES, ramifications vasculo-
membraneuses, saillantes en forme de
franges ou de peigne, toujours en rap-
port immédiat avec les circonstances ex-
térieures, et disposées pour l'absorption
de l'air, humide ou mêlé à l'eau, néces-
saire à l'hématose (voy.). Les branchies
remplacent dans certains animaux les
poumons ou les trachées. Ces divers ap-
pareils de la *combustion animale* s'ex-
cluent ordinairement: cependant il est
des animaux où à toutes les époques de

arrondi, qui offre quelque analogie avec le pavillon de l'oreille de l'homme et des quadrumanes. Il suffit de faire ressortir cette pensée pour montrer qu'elle est bien peu rationnelle et combien il y a de distance entre ce rapprochement grossier et cette idée au moins intéressante et curieuse qui a conduit un des plus célèbres naturalistes de l'époque à chercher, au moyen des rapports de connexion, les différentes pièces de l'oreille des animaux mammifères dans les compartimens osseux de l'opercule des poissons. T. C.

BRANCHU (ALEXANDRINE CHEVALIER, femme), née vers 1780, élève distinguée du Conservatoire de Musique, et particulièrement de Garat, débuta, avec beaucoup de succès, à l'Opéra, au commencement de 1799, par le rôle d'Antigone, d'*OEdipe à Colonne*. A cette époque le répertoire de Gluck et les productions de son école jouissaient encore d'une haute faveur sur ce théâtre. Ils trouvèrent dans M^{me} Branchu le talent le plus propre à les faire valoir et une véritable tragédienne lyrique; une seconde Sainte-Huberti. C'était alors ce que l'on demandait, ce que l'on applaudissait avec transport sur notre première scène de chant, où la méthode et le goût italiens n'avaient point encore pénétré. Douée d'une voix sonore et puissante, la cantatrice remplissait sans effort la tâche imposée en ce temps aux premiers sujets de ce théâtre, de lutter sans désavantage contre le redoutable fracas de l'orchestre. Mais chez elle les cris de la passion portaient de l'âme; l'expression de son jeu et de sa pantomime ajoutaient beaucoup à leur effet.

On n'a point oublié l'enthousiasme qu'excita M^{me} Branchu dans les principales créations de sa carrière dramatique, Julia de *la Vestale*, Hypermnestre des *Danaïdes*, Amazili de *Fernand Cortez*, Laméa des *Bayadères*, etc. Si plusieurs de ces compositions, remises plus tard à la scène, y ont paru froides et décolorées, on peut assurer que la révolution musicale opérée par Rossini n'en a pas été la seule cause: il leur manquait encore ce feu, cette énergie passionnée dont l'actrice célèbre les avait animées.

Il serait aussi long que fastidieux de

rappeler ici nombre d'opéras, grands et petits, dont la médiocrité dut au talent de M^{me} Branchu quelques mois d'existence, pendant ses 26 années de service à l'Académie royale de Musique. Cependant des malheurs domestiques interrompirent plus d'une fois ses représentations sans pouvoir faire accuser son zèle. Elle en donna une preuve de plus en se chargeant du rôle de la grande-prêtresse, dans *la Vestale*, après y avoir créé si brillamment le rôle principal.

M^{me} Branchu quitta l'Opéra le 1^{er} juillet 1825; ce fut dans l'*Alceste* de Gluck, l'un des ouvrages où elle avait excité les plus vives émotions, qu'elle parut pour la dernière fois. Pensionnaire actuelle de l'Académie royale de Musique, elle est au nombre de ces artistes dramatiques qui ont été suivis dans leur retraite par l'estime publique et par de flatteurs souvenirs de leurs succès. M. O.

BRAND (EWALD, comte), chambellan et conseiller privé, naquit en Danemark, et y mourut sur l'échafaud en 1772. On lui coupa le poing droit, puis il fut décapité et écartelé. Voy. STRUKSÉE.

BRANDEBOURG (MAISON ET MARGRAVIAT DE). Le Brandebourg est le pays originaire de la monarchie prussienne, autrefois habité par les Suèves, les Tubantes et quelques tribus d'Ulpiciens. Dans la partie anciennement nommée Marche-Moyenne (*Mittelmark*) vivaient les Semnons, et dans la Vieille-Marche les Longobards. Cinq ans après J.-C. ces derniers furent vaincus par Marbod, roi des Marcomans, qui régnaît alors sur la Bohême, et en l'an 19 ils se mirent sous la protection du Chérusque Hermann (Arminius). Quelques années après, lors de la migration des peuples, ils abandonnèrent leur patrie avec les Semnons, et allèrent en Italie fonder le royaume de Lombardie. Dans le pays qu'ils avaient quitté virent s'établir les Hevellos, les Oubres, les Vendes ou Vénèdes, et les Vilces, qui bâtirent quelques villes, entre autres Brannibor ou Brennabor, aujourd'hui Brandebourg, sur le Havel. Après de longues guerres avec les Francs et les Saxons, ces peuples furent en 789, vaincus par Charlemagne. Ce

nt les Vendes, malgré leurs noms défaites, ne furent complètement s que par Henri I^{er}; celui-ci, pour er les frontières de la Saxe, établit eux des comtes, qui furent les ers margraves (*comes* ou *præfectus*, *comes marcæ*, *marchio*, *graf*) de l'Allemagne septentrionale. Malgré les efforts de Charlemagne, stianisme ne pénétra qu'après lui ette contrée. Othon-le-Grand fut nier qui fonda pour les nouveaux ns de ses états les évêchés de Branrg (939) et de Havelberg (946); ls, sous Othon II, son fils, furent s par les Vendes. Les guerres avec euples se continuèrent jusqu'en ou l'empereur Lothaire donna en Albert l'*Ours* le margraviat septnal qui s'appelait aussi Soltwedel edel), du nom de la résidence; ice prit dès lors le titre de marde Brandebourg. Après avoir bâti rs villes, repeuplé le pays, affermi gion, secouru l'industrie, il mou-Balleusædt en 1170 (*voy. An-et maison ASCANIENNE*). Il eut successeur son fils Othon, le pre- qui fût revêtu de la charge hérédid'archi-chambellan, charge qui dans la suite le privilège d'être ir de l'Empire. Après lui vinrent et Othon III *le Bon*, qui re- it ensemble avec gloire, et recu- les bornes de leur petit état. En ils obtinrent du duc de Poméranie l'Uckermark jus-plaux poss- de l'évêché de Camin, et acqui- suite le pays de Lebus et celui de- et; mais sous la condition toute- ae pour la juridiction ecclésiast- releyeraient, comme par le passé, vêché de Camin. Jean mourut en , son frère Othon deux ans après;

(mort 1319), l'un des plus illustres margraves du Brandebourg. Ce prince non-seulement contint les Vendes et les Cassoubiens (*voy. ces deux mots*), mais encore il sortit victorieux d'une guerre qu'il soutint contre les princes du Nord et plusieurs souverains allemands. Il laissa ses états à Henri, qui mourut en 1320, et fut le dernier margrave de Brandebourg de la maison d'Anhalt.

Pendant trois ans le margraviat qui était parvenu à une assez grande extension de territoire, fut déchiré par des guerres sanglantes, et lorsqu'enfin (1323) l'empereur Louis de Bavière le donna à Louis, son fils aîné, il n'était plus dans son intégralité première; car l'électeur de Saxe, le prince de Mecklenbourg et le roi Jean de Bohême, en prirent chacun une partie. Mais ce ne fut pas tout encore: il faut mentionner en outre la persécution dont Louis fut l'objet de la part du pape, qui confirma, en 1346, le choix du contre-empereur Charles IV. Celui-ci s'unit avec plusieurs princes allemands contre le margrave, et fit passer pour feu Waldemar un meunier, ou, selon d'autres, un moine nommé Jacques Rehbock. Très peu de provinces et quelques nobles seulement restèrent fidèles à Louis; en 1350 il parvint à faire sa paix avec l'empereur Charles. On rédigea une convention dans laquelle il était stipulé que si ses frères Louis et Othon n'avaient point de descendance masculine ils auraient pour successeur le prince Jean de Moravie, et, après lui, le duc Frédéric de Bavière. Ce traité ne reçut pas son exécution; car Charles qui s'était emparé du margraviat, le donna en 1373 à son fils Venceslas, qui fut le premier margrave de la maison de Lutzelbourg. Venceslas, devenu roi de Bohême et empereur à la mort de son père (1378),

pour successeur Sigismond, qui devint empereur. Le 18 avril 1417, Sigismond en investit Frédéric, comte de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg, auquel il devait des sommes considérables, et qui, en 1440, le céda à son second fils Frédéric, que sa valeur avait fait surnommer *aux dents de fer*; car l'ainé Jean, dit l'*Alchimiste*, avait renoncé à la succession.

Telle est l'origine de la maison actuellement régnante dans le Brandebourg et dans toute la Prusse. Frédéric II, après avoir agrandi le margraviat, mourut en 1471, à Plassenburg. Son fils devait gouverner après lui; mais sa faiblesse corporelle l'en rendant totalement incapable, le margraviat et le titre électoral passèrent entre les mains de son frère Albert, que l'on surnommait à la fois l'*Achille* et l'*Ulysse* allemand. Sous lui le margraviat s'agrandit encore après la mort de son frère Jean; en 1464, il y réunit la Franconie et le duché de Crossen. Albert eut à sa mort (1486) pour successeur son frère Jean, dit *le Grand*, qui gouverna jusqu'en 1499. Après lui vint Joachim I^{er}, son fils, prince instruit et ami des lettres, qui, en 1506, inaugura l'université de Francfort-sur-l'Oder, et en 1516 fonda à Berlin un tribunal supérieur. Il rendit bonne et sévère justice et anéantit le reste des brigands qui depuis long-temps infestaient ses états. A l'époque de la réforme, il y défendit la traduction de la Bible de Luther, mais sans pouvoir toutefois empêcher les progrès du protestantisme. A la mort du comte de Ruppin, il réunit son comté au margraviat. Sous lui, Albert, prince de Brandebourg et d'Anspach, et proche parent de Joachim, devint grand-maître de l'ordre teutonique en Prusse: on sait que ce pays, sécularisé en 1525, devint un fief de la couronne de Pologne possédé par la maison de Brandebourg et bientôt réunie à l'électorat (voy. PRUSSE). Joachim I^{er} mourut en 1535; 4 ans plus tard, son fils et son successeur Joachim II embrassa la religion évangélique qui ne tarda pas à devenir dominante dans ce pays. La réforme que son frère Jean avait aussi introduite dans les Marches qui lui étaient échues en partage amena bientôt

la suppression des évêchés de Brandebourg, de Havelberg, de Lebus, ainsi que de la plupart des couvens; et à peu près à la même époque Sigismond, fils de Joachim II, sécularisa les évêchés de Magdebourg et de Halberstadt dont il était administrateur. Joachim et son frère étant morts en 1571, le fils du premier, Jean-George, réunit toutes leurs possessions, et après sa mort, en 1598, eut pour successeur son fils aîné, Jean-Frédéric. Celui-ci, mécontent du testament de son père qui donnait à son frère Christian la nouvelle Marche, fit, en 1603, à Gera, avec son cousin George-Frédéric d'Anspach, une convention que l'on considéra alors comme la loi fondamentale de la maison de Brandebourg, et qui fut confirmée à Magdebourg l'année suivante. Le droit de primogéniture y était établi: le margraviat, avec ses conquêtes jusqu'à la Franconie, devint indivisible; de telle sorte au moins qu'on ne pourrait détacher aucune partie de son territoire sans le consentement de toute la famille. Les princes au-dessous de 18 ans devaient être élevés aux frais de l'électeur; passé cet âge, ils recevaient 6,000 thalers lorsqu'ils n'avaient ni apanages, ni revenus. Tout prince qui avait des biens devait nourrir lui-même ses enfans. Christian mécontent de ces stipulations, appela à son secours l'empereur et les princes d'Allemagne. Sur ces entrefaites mourut George-Frédéric; le traité fut confirmé, mais cependant avec une modification: Christian obtint Baireuth pour lui et ses descendans, et, avec le margrave Joachim Ernest, il fonda le margraviat de Franconie. A George-Frédéric succéda (1608) son fils Jean-Sigismond qui, comme son père, gouverna la Prusse sous le nom du duc imbécile Albert-Frédéric. A sa mort, en 1618, il prit réellement possession de ce duché qu'il reçut en fief de la Pologne. Ainsi le Brandebourg et la Prusse furent réunis. En 1609, après la mort de Jean-Guillaume, dernier duc de Juliers, il avait aussi réuni à ses états Juliers, Clèves, Berg, Ravenstein, Dusseldorf, Ravensberg, etc. Toutefois par le traité de Xanten il céda Juliers et Berg au comte palatin de Neubourg, Wolfgang-

Wilhelm. A cause de ses nouvelles acquisitions, l'électeur, jusque là luthérien, embrassa la religion dite réformée dans l'église de Berlin (le jour de Noël 1613). Il mourut en 1619. Son fils et successeur, Jean-Guillaume, ne voulait prendre aucune part à la guerre de Trente-Ans, mais ses états n'en furent pas moins dépeuplés, épuisés d'impôts, ravagés par le fer et la flamme. Après avoir mis sa confiance dans le comte Adam de Schwarzenberg, qui n'y répondit pas, il s'unit en 1631 à Gustave-Adolphe, et en 1635 il fut compris dans la paix de Prague. Mais ce fut en vain qu'il avait espéré pouvoir procurer à ses sujets quelques soulagemens. Les Espagnols et les Hollandais se disputèrent la Westphalie pendant que la Prusse était ravagée par une guerre entre la Pologne et la Suède. Aussi, après la mort du duc de Poméranie, en 1637, George-Guillaume ne put faire valoir ses droits à la succession de ce pays, parce que les Suédois s'en étaient emparés. Il mourut en 1640, laissant ses états, dans la plus déplorable confusion, à son fils Frédéric-Guillaume. Dans des circonstances aussi difficiles ce prince montra la plus grande habileté; à la paix de Westphalie, s'il fut obligé de céder aux Suédois quelques portions de territoire, il reçut en échange la Poméranie inférieure et l'expectative des évêchés de Magdebourg et de Halberstadt, qui revinrent à la Prusse, le premier en 1680, le second en 1699. Il eut aussi les principautés de Munden et de Camin. En 1657 il avait obtenu de la Pologne la souveraineté pleine et entière de la Prusse. La victoire de Fehrbellin lui donna la Poméranie et la Marche dont l'empereur avait dépouillé Jean-George de Jagerndorf, et la campagne suivante la partie de la Prusse qu'il avait été obligé de céder aux Suédois. Cependant, abandonné de ses alliés, attaqué par la France, il dut bientôt rendre ses conquêtes. En 1686, il avait obtenu de l'Autriche le cercle de Schiebuss en échange de ses prétentions sur la Silésie. Il mourut 2 ans après. Pendant son règne, il avait accueilli dans ses états plus de 20,000 Français à qui la révocation de l'édit de Nantes faisait abandonner leur patrie. Ce

fut de sa part un acte de haute politique; car si aujourd'hui même l'Allemagne a quelque industrie, elle le doit à ces victimes de l'intolérance de Louis XIV. Mais il fit plus encore: il secourut les familles appauvries par la guerre, releva les villes, favorisa le commerce et l'agriculture. En 1662 il fit creuser un canal de la Sprée à l'Oder, introduisit les postes dans ses états et fonda l'université réformée de Duisbourg et la bibliothèque de Berlin. Il eut pour successeur son fils, Frédéric-Guillaume III, qui en 1701 prit la couronne à Königsberg et est appelé depuis ce temps Frédéric I^{er}, roi de Prusse. Ici cesse l'histoire du margraviat de Brandebourg qui se perd et se confond désormais avec celle de la monarchie prussienne. Voy. ce mot et PRUSSE, qui ne doivent pas être confondus.

C'est aussi à l'article PRUSSE qu'on donnera la statistique et la description géographique du margraviat et des Marches qui en dépendent. Le Brandebourg renferme la capitale de la monarchie (voy. BERLIN) et a des États provinciaux, comme les autres grandes divisions historiques de la Prusse. L. N. et C. L.

BRANDEVIN, mot vulgaire dérivé de l'allemand *brandtwein*, eau-de-vie, ou plutôt vin brûlé. Voy. EAU-DE-VIE.

BRANDONS (DIMANCHE DES). On appelait *brandons* la première semaine de carême, parce que, vers le soir du dimanche de cette semaine, les enfans avaient coutume d'allumer, dans les places publiques, des feux de joie ou *brandons*, autour desquels le peuple venait danser. Cette fête donnait souvent lieu à des scènes licencieuses: aussi fut-elle interdite par les ordonnances de plusieurs rois de France. En beaucoup de localités, et principalement dans le Limousin, les magistrats et les évêques essayèrent vainement de détruire la danse qui se faisait *lo Dimane qui est apelet Dimane Brandonner*, ainsi que le dit une charte de 1260. Cet usage subsistait encore en plusieurs endroits au milieu du xvii^e siècle. Il a été aboli avant 1789. A. S. n.

BRANDT ou BRAND (SÉBASTIEN), dit *Titio*, poète didactique allemand, né à Strasbourg en 1458. Il étudia le droit à Bâle, le professa dans cette ville avec

beaucoup de succès, et remplit plus tard à Strasbourg la charge de syndic et de conseiller impérial. Il mourut en 1520. Maximilien I^{er} l'appela plus d'une fois à sa cour, faveur dont Brandt fut moins redevable à sa science qu'à son renom de poète. Il avait écrit un ouvrage satirique intitulé : *Le Bateau des fols* (*das Narrenschiff*) ou *le vaisseau de la Narra-gonie* (*pays des fous*), qui devint en peu d'années le livre favori de la nation. Avant la fin du xv^e siècle déjà, plusieurs éditions et des traductions dans les dialectes provinciaux avaient répandu le *Narrenschiff* dans toute l'Allemagne : il se maintint dans cette haute faveur pendant tout le xvi^e siècle; des traductions le firent connaître à l'Angleterre, à la Hollande, à la France. Un ami du poète, le fameux prédicateur Geyler de Key-sersberg, en avait même fait le texte de beaucoup de ses sermons. Ce n'est pas qu'une verve éminemment poétique caractérisât ce livre : Brandt ne manie pas le fouet d'Horace ou celui de Juvénal; il n'a ni invention, ni allégorie, ni images brillantes; mais il abonde en réflexions morales, en sentences rendues avec énergie; et voilà précisément ce qui fit l'immense succès du livre dans un temps où le public allemand était raisonneur avant tout, avide de discussions, de doctrine, et nullement de poésie, car la poésie était morte avec les Minnesänger. Le Bateau des fols fut lancé en temps opportun, et charria, au grand contentement et à la risée des fols, postés en spectateurs sur le rivage, une grande cargaison de sottises, d'abus et de vices, numérotés, étiquetés sous la rubrique de 113 chapitres. Le modeste auteur se range modestement parmi la grande famille des sots, tout en remarquant que *sottise reconnue est principe de sagesse*. A défaut de sentiment esthétique, on ne peut refuser au vieux Brandt un esprit philosophique et libéral qui plane sur l'ensemble de la vie humaine et tient registre de toutes ses misères.

L'édition la plus ancienne du *Narrenschiff* est celle de Strasbourg, 1494. M. Van der Hagen l'a fait imprimer de nouveau dans son *Narrenbuch*, ou Livre des fous. C. L. m.

Outre les versions latines qui ont eu

un assez grand nombre d'éditions, il en parut à la fin du xv^e siècle à Paris, une traduction française sous ce titre : *La Nef des fols du monde*, etc., 1497, in-fol., fig.; une autre traduction parut aussi à Lyon en 1798, in-fol. V-VL.

BRANECKI (FRANÇOIS-XAVIER), grand-général de la république de Pologne, naquit d'une famille obscure et inconnue en Pologne; quelques-uns même le disent d'une origine tatare. Il parut pour la première fois sur la scène en 1762, comme agent des amours secrets de Catherine II avec Stanislas Poniatowski. Secondé depuis par la protection de la Russie et par l'amitié de Poniatowski, devenu roi de Pologne, il eut un rapide avancement, et alors il changea une lettre dans son nom, afin de se faire passer pour membre de l'ancienne famille de Branicki. En 1768 il commanda les troupes de Stanislas-Auguste qui, conjointement avec les Russes, poursuivaient les confédérés de Bar (voy.). En 1771 il devint grand-général du royaume, et, depuis le commencement, vendu aux Russes, il n'agissait que d'après les instructions du cabinet de Pétersbourg. En 1773 Branecki fit cause commune avec le prince Adam Poninski qui vendit alors sa patrie et ratifia le premier partage. Lorsque les Polonais, pour sortir de l'anarchie, se donnèrent une constitution le 3 mai 1791, Branecki s'y opposa et forma la confédération de Targowica avec Félix Potocki et Séverin Bizenreski; de ces trois conjurés Branecki seul agissait en connaissance de cause et savait que le second démembrement de la Pologne en serait la suite. Cité à la barre de la nation en 1794, il jugea plus prudent de ne pas comparaitre et fut déclaré traître à la patrie. Après la chute de la Pologne il se retira avec sa femme, nièce du fameux Potemkin, dans sa terre de Biala-Cerkiew en Oukraine, comblé des faveurs de la Russie et maudit par ses compatriotes. Branecki mourut en 1819, dans un âge fort avancé. (Ce nom se lit Branetzki.) M. P. z.

BRANICKI (JEAN-CLEMENT), castellan de Cracovie et grand-général de la

(*) On sait que le castellan de Cracovie, malgré son titre inférieur, était le premier de tous les palatins ou voïvodes et sénateurs du royaume. Branicki se lit Branicki. S.

mette, parce qu'elle ne dura que
heures et se fit sans bruit, mit
à ces discordes, et les Saxons
envoyés. C'est à cette époque que
ça la funeste influence du cabi-
net sur les affaires de la Pologne,
que Branicki combattit toute
comme grand-général de la cour
et premier sénateur du pays, il
insistamment sur les libertés de
la nation. Auguste III, roi indigne du
passant sa vie dans la débauche,
alors. Imitant l'exemple donné
par la nation avilie marchait à pas
vers sa ruine. Branicki, pour
lever de sa léthargie, forma la con-
fédération de Grodno ; mais malheureu-
sement elle fit peu d'effet sur la noblesse
polonoise, et les projets de ce patriote
restèrent sans exécution. Vers la fin du
règne d'Auguste III, plusieurs familles
se s'occupèrent de la réforme
publique. Les Czartoryski dési-
rèrent elle une constitution monar-
chique forte et vigoureuse ; Branicki et
Sapieha se déclarèrent chefs du
parti publicain. Les premiers se mi-
rent sous la protection du cabinet mos-
covite et les seconds cherchèrent l'appui
de la France et se lièrent avec son am-
bassadeur. Le duc de Broglie. Lorsque Au-

guste III, ses terres, Branicki, déjà affaibli
par l'âge, y vécut tranquillement, oc-
cupé à embellir sa résidence de Bialys-
tok, qu'on surnomma le *Versailles de
la Pologne*. Mais la servile déférence du
roi Stanislas pour les Russes, et les
nombreux attentats de ceux-ci contre
l'indépendance nationale ayant, en 1768,
soulevé la noblesse, Branicki prêta aux
confédérés la popularité de son nom, et,
trop vieux pour les servir en personne, il
leur aida de ses conseils et de ses trésors.
Sa mort, arrivée le 9 octobre 1771, af-
faiblit le parti des confédérés, et la coin-
cidence de cet événement avec la chute
du ministère Choiseul, en France, faci-
lita aux puissances du Nord le premier
partage de la Pologne. Son corps est en-
terré à Cracovie, dans l'église de Saint-
Pierre et Saint-Paul, où se trouve le ca-
veau de sépulture de la famille de Bran-
nicki. M. P-z.

BRANLE (chorégr.), sorte de danse
qui n'est plus en usage, mais qui a joui
autrefois d'une grande vogue en France.
On ouvrait ordinairement un bal par un
branle simple ; venait ensuite le branle
gai, puis on terminait par le branle
de sortie, de même que l'on finit à présent
par une galopade et que l'on finissait, il
y a quelques années encore, par la mo-

branles morgués ou gesticulés, ou de la moutarde; puis enfin tous se fondirent dans un seul, le branle à mener, qui à son tour fut détrôné par le menuet.

Un branle se dansait presque toujours sur un mouvement très gai et très vif; on ne saurait mieux le comparer qu'au carillon de Dunkerque, et surtout à la boulangère qui, entre autres points de ressemblance, se danse aussi, comme la plupart des branles, sur un air chanté.

Il existait autrefois à Marseille une fête populaire que l'on nommait le *branle de Saint-Elme*, et qui avait lieu la veille de Saint-Lazare. On choisissait les plus beaux garçons et les plus jolies filles que l'on pût trouver, on les habillait en dieux de la fable, en costumes des différentes nations, et, en cet état, on les promenait par toute la ville, au son des violons et des tambourins. D. A. D.

BRANLE (mar.), ancien nom du hamac. Pour garder la position verticale, le hamac, accroché par les pieds et par la tête, s'agite, va à droite et à gauche, de l'avant à l'arrière, suivant l'impulsion que le roulis ou le tangage donne au bâtiment; il se remue, il est en danse, en branle (*branta*, italien). Le hamac a perdu sa vieille dénomination italienne qu'il tenait de l'introduction de la langue des Médicis en France. *Branle* n'a été conservé dans l'idiome maritime que dans le commandement *branle-bas!* Branle-bas, c'est bas les branles, détendez les hamacs. Sur les rades, le matin, on fait le branle-bas de bonne heure, afin que les bâtimens soient dégagés et nettoyés avant que le moment des manœuvres ou des exercices soit venu. Chaque homme décroche son hamac, le roule et le porte dans le bastingage (voy. ce mot). Autrefois on disait *for-branle!* au lieu de *branle-bas*; *for* était l'abréviation de *foras*, mot latin qui signifie dehors; ainsi on criait : Hors la branle, comme on dit maintenant : Décrochez les hamacs.

Le *branle-bas de combat* est une opération qui comprend toutes les dispositions à prendre pour mettre le bâtiment en état de combattre. A la mer, une partie de l'équipage étant couchée quand l'autre est au quart, le commandement

de *branle-bas!* est le premier qu'il faut faire pour avoir tout le monde sur le pont, et pour qu'on puisse débarrasser les batteries et le faux-pont des hamacs qui y sont tendus; c'est le premier acte des préparatifs du combat qui a donné le nom à l'opération entière. Dans le branle-bas de combat on dispose l'artillerie, la mousqueterie, le poste des blessés; on ouvre la soute aux poudres; on donne au gréement le surcroît de cordage, d'appuis qui est supposé nécessaire pour que la mitraille, dont la mitraille coupe les haubans et les étais, tienne le plus long-temps possible debout. Chaque homme prend son poste; les combattans vont à la manœuvre ou au canon, les non combattans au passage des poudres ou au service des blessés. C'est une chose imposante qu'un branle-bas de combat; l'activité qui y règne, le silence qu'on y garde, les émotions diverses qui s'y trahissent, en font un des actes les plus solennels de la vie du marin militaire. A. J.-L.

BRANTÔME (PIERRE DE BOURDEILLES, seigneur de). Brantôme est le nom d'un petit bourg du Périgord, qui serait probablement resté obscur, malgré son abbaye, si un homme d'esprit, un écrivain caustique et ingénieux, un courtisan aventureux, ne l'avait porté et illustré au xvi^e siècle. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que cet homme, qui a immortalisé le nom de Brantôme, avait aussi le nom d'un autre bourg que cette circonstance ne put rendre célèbre: le seigneur de Brantôme s'appelait Pierre de Bourdeilles; mais Brantôme a absorbé Bourdeilles et ce n'est guère qu'à Périgueux que l'on sait qu'à trois lieues de cette ancienne capitale de la province du Périgord est un village qui appartenait aux ancêtres du plus amusant des chroniqueurs, d'un des chambellans de Charles IX et de Henri III. Au reste, les choses vont souvent ainsi: ce n'est pas seulement le nom du village de Brantôme qui a effacé celui de Bourdeilles son voisin; un homme a fait oublier l'autre. Pierre de Bourdeilles avait un frère aîné, ANDRÉ DE BOURDEILLES, personnage grave, noble de caractère, qui joua à la cour de son temps un rôle honorable,

remplit des missions délicates dont il fut chargé par Charles IX, Henri III, et Catherine de Médicis, et écrivit un traité assez remarquable sur l'art de se préparer à la guerre. Eh bien ! qui se souvient d'André de Bourdeilles ? Son Traité, ses lettres, ont été publiés à la suite des œuvres de Pierre Bourdeilles de Brantôme : on les lit avec un certain plaisir, mais c'est sans y attacher l'importance d'un nom propre. Il y a place sous la couverture de Brantôme pour Bourdeilles ; il n'y a pas place dans la mémoire du lecteur.

Pierre naquit donc à Bourdeilles et fut seigneur de l'abbaye de Brantôme, bourg à une lieue de Bourdeilles. On fait remonter sa naissance à 1526 ou 1527 ; sa mort arriva le 5 juillet 1614. Il descendait par sa mère, comme il l'a dit, « de cette grande et illustre race issue de Vivonne et de Bretagne. » Il comptait dans sa famille paternelle des hommes très puissants, et surtout d'illustres aïeux estimés de Charlemagne, ainsi que, dans son enthousiasme de bon gentilhomme parson, Brantôme l'a déclaré sur la fin de sa vie, quand il écrivit son curieux testament et l'épithaphe qu'il voulait qu'on gravât sur son tombeau.

Cette antiquité de sa race, dans un temps où la noblesse dominait le monde, lui donnait accès partout. Il avait un caractère ardent, un esprit avide de nouveautés et inquiet, une grande vivacité d'imagination ; il était brave de sa personne, assez bien tourné, gai, léger, aimant à courir les chances hasardeuses de la vie sans s'inquiéter des suites. La guerre qui agitait l'Europe favorisa son penchant aux aventures ; il se jeta jeune encore dans la carrière des armes, et la parcourut, non en capitaine capable de se faire un nom parmi les grands guerriers contemporains, mais en vaillant soldat, en homme qui savait manier avec adresse une longue épée ou une dague. Brantôme, destiné à écrire plus tard l'histoire des hommes célèbres de son temps, apprit à les connaître dans les diverses phases de leurs fortunes : il alla dans presque tous les lieux où d'illustres rivaux se disputaient la gloire ; il émoussa son fer à côté d'eux sur plusieurs

champs de bataille ; et, dans le repos des camps, pendant les trêves, après les paix qui se nouaient et se dénouaient si facilement, il les étudia tous pour les peindre ensuite. Un de ses grands regrets fut de n'avoir pu assister à la bataille de Lépante, « tant grande, tant sanglante, tant signalée », suivant l'expression de Brantôme, « et telle que, depuis cette grande bataille Actiaque, donnée entre Marc-Antoine et César-Auguste, jamais il n'en fut donnée une telle ; encore celle-ci fut mieux cent fois débattue et combattue que la leur. » « Hélas ! ajoute-t-il, dans son *Discours xli*, sur *don Juan d'Autriche*, hélas, je n'y étais pas ; mais sans M. de Strozzy, j'y allais, tant pour un mécontentement que j'avais à la cour d'un grand, que pour faire ce beau voyage et voir cette belle armée, et résolument j'y eusse été comme fut ce brave M. de Grillon ; car j'ai toujours aimé à voyager. M. de Strozzy m'amusa toujours sur un grand embarquement de mer qu'il voulait faire : et même il me le fit commander par le roy Charles, d'en estre ; ainsi il m'amusa un an sans rien faire, au lieu que j'eusse fait le voyage et fusse retourné assez à temps pour m'y trouver, comme fit M. de Grillon, en ce bel embarquement de Brouage, qui ne prit point et ne nous servit que de ruine en nos bourses, de tant de nous autres qui avions des vaisseaux. »

Le mécontentement que Brantôme eut à la cour d'un grand (probablement ce fut chez le duc d'Alençon dont il était alors chambellan) ne devait pas être le dernier ; car peu de temps après la mort de Charles IX il quitta tout-à-fait le monde et se retira au sein d'une famille dont il voulait être le protecteur. Est-ce sa vanité ou son habitude de critique qui lui attira ces désagréments ? Quoi qu'il en soit, ce fut dans sa retraite, volontaire ou non, qu'il recueillit ses souvenirs et écrivit les ouvrages précieux que nous avons, « faits et composés de son esprit et invention » comme il dit lui-même. L'activité de Brantôme ne pouvait s'user dans les loisirs stériles ou dans la gestion des affaires de la dame André de Bourdeilles, sa belle-sœur, et des en-

fans de son frère qu'il chérissait : il fallait qu'elle se reportât vers le passé, parce que le présent était pour lui, ou plein des regrets d'une vie de courtisan qu'il avait été contraint de quitter, ou plein de dégoûts philosophiques pour cette même vie qu'il avait quittée par raison. Écrire ce qu'il avait fait et ce qu'on avait fait autour de lui, peindre les personnages qu'il avait connus ou sur lesquels des traditions toutes récentes lui avaient apporté des données certaines, c'était se reporter par la mémoire au milieu des hommes et des faits; c'était peupler sa solitude et recommencer sa jeunesse. Il prit la plume comme il avait pris l'épée, et se servit de l'une, comme de l'autre, au gré de sa capricieuse fantaisie, pour attaquer ou pour défendre, selon que l'instinct de bonne raison ou le besoin de querelle le poussait dans le moment. Il faut dire pourtant que l'écrivain est en général plein de bonne foi, et que, s'il aime un peu à médire, il accueille avec réserve les rumeurs injurieuses aux personnes qu'il peint, ou ce qui a le caractère de la calomnie.

Brantôme raconte souvent pour le plaisir de raconter; il écrit pour se rappeler les faits; il parle à lui-même plus qu'à son lecteur, quoiqu'il pense à son lecteur et qu'il écrive pour être imprimé, ainsi que l'atteste ce passage de son testament : « Je veux aussi, et en charge expressément mes héritiers, de faire imprimer mes livres, lesquels on trouvera couverts de velours tant noir que vert et bleu, et un grand volume qui est celui des *Dames*, couvert de velours vert, curieusement gardés et très bien corrigés. L'on y verra de belles choses, comme contes, histoires, discours et bons mots, qu'on ne dédaignera pas, il me semble, lire, si on y a mis une fois la vue. » On voit par ces phrases que Brantôme se souciait fort de l'avenir de ses livres, et qu'il les corrigeait pour qu'ils fussent le plus dignes possible de la postérité à laquelle il les adressait. Sans doute les corrections dont il parle, c'est au récit des faits qu'il les appliquait; car le style ne l'inquiétait guère. Chez Brantôme le style est, en effet, une aimable et vive causerie, sans apprêt, sans re-

cherche. L'écrivain a de la grace quelquefois, de la naïveté souvent, de l'esprit toujours, de la profondeur jamais. Il n'analyse rien avec la rigueur de la logique, il passe légèrement sur les choses qui paraissent surprendre ou embarrasser son savoir; il ne va qu'à la superficie des choses, et peint les hommes plus de profil que de face. Ce n'est pas qu'il manque de sagacité ou d'observation; mais il fait peu d'état de ce qu'on appelle le bien et le mal. Ce qui est pour lui, et la cause lui importe peu; ou, s'il s'y attache, il voit quelque inconvénient à la révéler; car le bonhomme est courtisan à Bourdailles comme au palais du roi Charles. Il frappe, mais il fait la révérence en portant ses coups, témoignant cette précaution oratoire dont il accompagne son opinion sur la conduite du marquis du Guast dans l'entrevue de celui-ci avec François I^{er}, où, quoiqu'une trêve fût conclue, il se présenta armé de pied en cap : « Voilà pourquoi ledit marquis fit une grande faute en cela. Il me pardonnera, s'il luy plaist, si je luy dis. » Ce n'est pas là seulement que son parti pris d'homme réservé se fait jour, mais en toute occasion; il craint de blesser la mémoire de Louis XI s'il parle de ce roi comme tout le monde en parlait, et il trouve le moyen d'accoler une épithète bienveillante à ce nom déshonoré; il traite Charles IX, qu'on a peut-être trop mal traité depuis, comme Henri IV; le vénérable Montmorency comme don Carlos. Cependant il estime plus Montmorency que don Carlos, et Henri IV que Charles IX; mais il ne veut pas offenser même le fils de Philippe II.

Sur le chapitre des femmes, Brantôme est beaucoup moins réservé : les jugemens les plus hasardés, les anecdotes les moins édifiantes, les épithètes les plus effrontées ne lui coûtent rien. Beaucoup de vertus de grandes dames ont à souffrir de son humeur médisante : il les attaque sans pitié, sans égards, tout naturellement, et comme si c'était la chose la plus simple du monde. Peut-être est-il juste de dire que le calcul n'entre pour rien dans cette immolation; la réputation des femmes lui importe peu, ou bien il paraît que le scandale est chose sans

conséquence, habituelle au pays de la cour et du grand monde, chose que l'on doit constater, parce qu'elle est, mais dont on ne doit pas s'étonner ni à plus forte raison être révolté.

Ce qui fait le charme de Brantôme, c'est la vivacité et la couleur ferme de sa peinture de l'époque qu'il raconte; c'est cette haute estime où il est de lui-même, qui s'exprime avec une si bonne et quelquefois si hautaine naïveté; c'est, au milieu de son langage sans façon, un tour ingénieux, une réserve spirituelle, une soudaine éloquence, une saillie plaisante, une certaine prétention même du bel air et des manières nobles qui ne tient là que comme par hasard; c'est surtout la foule de traits piquans par lesquels il achève un portrait commencé souvent avec bonhomie. Brantôme peut être jugé avec quelque sévérité si on veut le considérer comme historien grave; mais si l'on veut ne voir en lui qu'un homme du monde, fin, caustique et cependant de bonne foi, qui ramasse la chronique à l'armée, dans les palais des princes, dans les salons des grands seigneurs, dans les ruelles des dames galantes, partout enfin où il y a un fait important ou une anecdote plaisante, on ne peut que louer cet écrivain plein de mouvement, de recherche et de simplicité, et, tout à la fois, de vivacité et de boutades gasconnes.

Pierre de Bourdeilles fut assez haut dans l'estime du jeune Charles IX, qui aimait les gens de lettres et les jolis conteurs, et qui se livrait lui-même avec une espèce de passion au goût de la poésie. Le roi donna à Brantôme une pension de 10,000 livres; ce gentilhomme en fut reconnaissant, et il célébra le bienfait de Charles, un peu aux dépens de Henri III, dans les bonnes grâces de qui il fut bien moins avant. Le chagrin qu'il éprouva de voir l'ami de Charles IX peu agréé par Henri III lui inspira cette phrase, grosse d'orgueil et de mépris, pour les favoris du frère de son maître bien-aimé: «Aussi la fortune ainsi le voulait; plusieurs de ses compagnons (de Brantôme), non égaux à lui, le surpassèrent en bienfaits, états et grades, mais non jamais en valeur et en mérite.» A quelques li-

gnes de là, Brantôme, faisant le philosophe pour donner à sa critique un ton moins fâché, ajoute: «Dieu soit loué pourtant du tout et de sa sainte grâce!» Ce Dieu soit loué, bien chagrin, est très amusant.

Brantôme, qui avait appris la guerre sous «ce grand capitaine, monsieur François de Guise,» eut la charge de deux compagnies de gens de pied. Charles IX le fit chevalier de l'ordre, et le roi de Portugal don Sébastien, lui donna de sa propre main l'ordre de Portugal. Les livres que, par son testament, notre auteur recommandait avec tant d'instances et dont il prévoyait très judicieusement le succès, quand il assurait d'avance qu'on trouverait aisément des imprimeurs plus disposés à les acheter qu'à se faire payer pour leur publication, ces livres ont eu une grande fortune bien méritée. Les principaux sont les *Vies des hommes illustres et des grands capitaines français et étrangers*, celles des *Dames illustres*, des *Dames galantes*, les *Anecdotes wacha*, les *duels*, et les *Mémoires de Pierre de Bourdeilles*. Une des craintes qu'avait Brantôme était qu'on ne lui fit tort de quelques-uns de ses écrits: «Aussi prendre garde, dit-il, que l'imprimeur ne suppose pas un autre nom que le mien, autrement je serais frustré de la gloire qui m'est due.» Sa gloire est entière, car on a recueilli avec soin jusqu'au moindre fragment de ses écrits, et l'on a tout publié sous son nom, même les quelques pages étranges qu'il composa sur la vie de son père. On n'a jamais vu d'apologie plus emphatiquement comique que celle-ci. Les éditions les plus estimées des *OEuvres de Brantôme* sont celles de La Haye, 1740, 15 vol. in-12, et de Paris, 1787, 8 vol. in-8°.

A. J.-L.

BRAS. Le bras est le membre supérieur chez l'homme; on le distingue en bras proprement dit et en avant-bras, auquel vient s'attacher la main, organe dont il sera traité séparément. Un seul os forme le bras, qui s'articule avec l'os de l'épaule; quant à l'avant-bras il est composé de deux os réunis par des ligamens. Des muscles nombreux impriment à ces deux parties des mouvemens d'é-

lèvement, d'abaissement et de circumduction, comme aussi d'adduction et d'abduction. L'os du bras se nomme *humerus*; ceux de l'avant-bras sont le *radius* et le *cubitus*; on y compte trois articulations: celle de l'humérus avec l'omoplate qui permet les mouvemens les plus étendus; celle du coude qui peut seulement se fléchir et s'étendre; enfin celle de la main, dont la grande mobilité a de si importants résultats. Une grosse artère qui se divise en deux au pli du coude y porte le sang, que ramènent un grand nombre de veines venant se réunir à un gros tronc accolé à l'artère; enfin, un grand nerf qui se ramifie suivant la loi commune y répand la sensibilité et le mouvement. On y trouve encore, outre des vaisseaux lymphatiques, du tissu cellulaire destiné à compléter les formes; les muscles sont terminés par des tendons qui ajoutent à leur force sans augmenter le volume du membre; enfin des aponévroses l'enveloppent pour contenir les muscles et les rapprocher de l'axe. La peau qui recouvre le bras offre une consistance moyenne; à la partie interne elle est plus blanche, plus fine et plus absorbante.

C'est aux mots MEMBRE et MOUVEMENT, de même qu'à l'article MAIN, qu'il faut chercher les fonctions du bras. Il suffira de rappeler ici les analogies qui se présentent entre le bras de l'homme, les membres antérieurs des autres mammifères, l'aile des oiseaux, les nageoires des poissons, etc. F. R.

BRASIDAS, fils de Tellis, général lacédémonien, célèbre pendant la guerre du Péloponèse. L'an 431 avant J.-C., il fit lever aux Athéniens le siège de Méthone; puis (427) il suivit Alcidas pour l'aider de ses avis à l'infructueuse expédition de Corcyre. A Pylos il fut grièvement blessé et perdit son bouclier. Plus tard il prit ou détacha de l'alliance athénienne presque toutes les villes de la Chalcidice, et il dirigeait vigoureusement le siège de Potidée, lorsque les Athéniens commandés par Cléon vinrent lui présenter la bataille. Il les défit complètement, mais il resta sur le champ de bataille (l'an 422), ainsi que le général ennemi. Sparte institua en son honneur

une fête annuelle dite *Brasidéc*, à laquelle tout citoyen était tenu d'assister sous des peines déterminées. VAL. P.

BRASSART. Ce mot, dont l'étymologie est assez évidente, désigne ordinairement une partie essentielle des harnais de guerre du moyen-âge, usités depuis le milieu du xiv^e siècle, et enveloppant la presque totalité du bras et de l'avant-bras, depuis le dessous de l'épaule jusqu'au gantelet. Le brassart se compose de deux pièces solides, en forme de tuyau, de fer ou d'acier poli; le milieu, répondant au coude, est marqué par la *cubitière*, pièce d'une forme assez compliquée, dont le double objet est de servir de défense et de réunir les parties supérieure et inférieure; elle est souvent armée d'une pointe aiguë. Dans les armures d'un certain prix, le pli du bras est garni de petites lames ou *gousets*, articulées comme l'enveloppe solide des crustacés, et destinées à protéger plus complètement cette partie.

On donne encore le nom de *brassart* à tout ornement ou signe de reconnaissance fixé sur le bras et porté par les militaires. Les officiers d'état-major de la garde nationale de Paris en portent un tricolore au bras gauche; les trompes des armées alliées avaient pris un mouchoir blanc, ainsi attaché, le jour de leur entrée à Paris, le 31 mars 1814. C. N. A.

BRASSE, mesure de longueur appliquée au cordage; la brasse ordinaire a 5 pieds. Son nom dit assez sa longueur; elle est, comme l'aune ancienne, grande de deux fois la longueur du bras d'un homme. Un câble de chanvre de navire a généralement 120 brasses ou 600 pieds de long; un câble-chaîne a 900 pieds ou 180 brasses. Il est facile de trouver le rapport entre la brasse et le mètre. L'administration, les ouvriers des corderies dans les ports, comptent par mètres et millimètres: les matelots comptent toujours par brasses et fractions de brasses. A. J.-L.

BRASSEUR, du mot *brasser*, remuer avec les bras. C'est le nom français du fabricant de bière, comme *brasserie* est celui du lieu où il opère. On a vu à l'article **BIÈRE** ce qui est relatif à cette

de ses qualités pas à sa fabrication tout
des désirables; néanmoins, depuis
plus années, il s'est formé à Paris
brasseries d'après les principes de
qui existent en Angleterre et qui
issent rien à désirer pour la perfec-
les produits. Les connaissances chi-
es doivent être familières au bras-
pour diriger convenablement les
itions multiples qui constituent sa
cation. Il doit savoir les matériaux
onément employés et ceux qu'on
rait tenter de leur adjoindre ou de
substituer, soit pour obtenir une fer-
tion plus active et plus féconde en
l, soit pour donner à la bière plus
veur et de parfum, en même temps
la rend plus nutritive et plus fa-
conserver. Son attention se por-
également sur la construction et la
tion des appareils divers destinés à
iser le développement de la matière
e, principe indispensable de la fer-
tion, sur ceux qui servent à pro-
dans le liquide un refroidissement
le, etc., afin de substituer à la rou-
me pratique éclairée et profitable.
est un avantage maintenant reconnu
rer en grand dans la fabrication de
ère, afin que les diverses parties
avail puissent se succéder sans in-

Saragosse. Il assista aux conciles de Tolède. A la pratique des
vertus chrétiennes et épiscopales il joi-
gnit un goût pour les lettres, bien rare
à l'époque où il vivait. Saint Isidore de
Séville, contemporain et ami de Brau-
lion, a laissé de lui ce bel éloge : « Il re-
« leva l'Espagne tombée en décadence ;
« il rétablit les monumens des anciens et
« nous préserva de la rusticité et de la
« barbarie. » Le *Traité des Étymologies*
ou *Origines*, si fameux en Espagne, ap-
partient en commun à ces deux prélats,
honneur de l'église visigothe : saint Isi-
dore le composa à la prière de Braulion,
mais il mourut avant d'avoir pu y mettre
la dernière main. Son ami acheva l'ou-
vrage, le mit en ordre et le divisa en 20
livres. Les autres écrits sortis de la plume
de l'évêque de Saragosse sont : 1^o le
Triomphe des saints martyrs de Sara-
gosse; 2^o la *Vie et le martyre de sainte*
Léocadie; 3^o un *Éloge de saint Isidore*;
4^o deux *Lettres au même*; 5^o la *Vie de*
saint Émilien, patron des Espagnes.
Saint Braulion mourut en 646, la 20^e
année de son épiscopat. L. L. O.

BRAUWER (AUBRIEN) OU BROUWER,
peintre né à Harlem selon les uns, à
Oudenarde selon les autres, en 1608,
était d'une famille pauvre, qui ne lui

la source de toutes sortes de mauvais traitemens de la part de Hals, qui, pour le forcer au travail et l'empêcher de vendre clandestinement ses compositions pour alimenter ses mauvais penchans, finit par l'enfermer dans un grenier où il le privait de nourriture jusqu'à ce que la tâche qu'il lui avait donnée fût achevée. Brauwer étant parvenu à s'échapper de cette prison s'enfuit à Amsterdam, où ses talens ne tardèrent pas à être connus. Un amateur lui ayant donné cent ducats d'un de ses tableaux, il ne reprit ses pinceaux que lorsqu'il eut tout dissipé dans les mauvais lieux. Il fit ainsi toute sa vie. Vainement Rubens voulut-il le ramener à des sentimens d'honneur en l'attirant chez lui, en lui donnant sa propre table, en le logeant, l'habillant; il n'y put parvenir. Brauwer quitta son bienfaiteur pour aller finir ses jours à l'hôpital d'Anvers, en 1640, à l'âge de 32 ans. Dès que Rubens fut instruit de la fin malheureuse de l'homme dont il avait tant admiré le talent, il fit exhumer son corps de la fosse des pauvres pour lui faire faire des obsèques honorables dans l'église des Carmes.

Brauwer a traité de préférence les scènes de cabaret, de corps-de-garde, de filoux jouant aux cartes et se querelant. Continuellement dans des lieux de débauche, doué par la nature d'un génie essentiellement observateur, il peignit avec une énergie et une vérité prodigieuses l'homme du peuple dans son dernier degré d'abjection. Dans ses scènes de village, dans ses noces champêtres, il est resté au-dessous de Téniers, qu'il égala sous tant d'autres rapports et avec lequel on l'a si souvent confondu. Plus rares que ceux de Téniers, les tableaux de Brauwer, lorsqu'ils sont d'une authenticité reconnue, sont plus recherchés. Le marchand de tableaux Le Brun dit avoir vu souvent s'élever à 3,000 et 3,600 francs des ouvrages de ce dernier, composés seulement de trois à quatre figures. On a gravé beaucoup d'après Brauwer; lui-même a reproduit à l'eau-forte plusieurs grotesques de sa composition. L. C. S.

BRAVO (*un*). En Turquie, c'est un cavalier qui s'enivre d'opium et se préci-

pite tête baissée dans le combat; en Amérique, un autochtone qui se réfugie dans l'intérieur des terres et sort de là pour piller les colons européens; en Italie, c'était, dans les siècles derniers, une espèce d'homme auquel vous jetiez une bourse dans la main gauche, et qui prenait de la main droite son stylet, son poignard ou son espingole, pour expédier au sortir du théâtre ou de l'église, dans la rue ou au coin d'un bois, la nuit ou le jour, à heure fixe, et le plus souvent par derrière, la malheureuse victime que votre vengeance lui avait désignée. L'épithète de *Bravo*, transformée en substantif et appliquée à des gens de sac et de corde, prouve à quel point de renversement en étaient venues toutes les idées généreuses dans cette noble Italie, lorsqu'elle eut perdu sa nationalité sous le joug espagnol. Fort heureusement le Bravo italien est une espèce perdue; les bandits et les voleurs de grands chemins assassinent et pillent pour leur compte. Le *Bravo* de Cooper (*voy.*) a dû être de tout temps une espèce à part; la donnée primitive du caractère de ce héros assassin manque de vraisemblance et partant d'intérêt. Du reste, ce roman peint avec talent l'aspect extérieur et la vie de Venise.

Bravo et *brava* sont aussi les cris de satisfaction que poussent dans les théâtres italiens les admirateurs passionnés des chanteurs et des cantatrices. L. S.

BRAVO (NICOLAS), général mexicain, qui a joué un des principaux rôles dans la révolution du Mexique.

Dès le début de l'insurrection contre les Espagnols, Bravo s'attacha au parti de l'indépendance, auquel il resta fidèle jusqu'au jour du triomphe. Après la mort d'Hidalgo, en 1812, il se rangea sous les drapeaux de Morelos, et contribua puissamment au succès de la cause patriotique, par la victoire qu'il remporta sur le général espagnol Musitra.

Lorsque plus tard, en 1821, Iturbide (*voy.* ce nom) voulut faire avorter la révolution à son profit et essayer du souverain pouvoir, Bravo se joignit au général Guadeloupe Vittoria pour combattre les projets ambitieux de l'usurpateur et repoussa toutes les offres d'accor-

le chef d'un parti qui soutenait
sité d'un système central à l'ins-
lui de la Colombie, tandis que
opposé demandait une organi-
emblable à celle des États Unis.
x dernier qui l'emporta, et dès
ent Bravo fut considéré comme
de l'Opposition qui naquit avec
gouvernement; il n'en fut pas
ommé vice-président, par suite
tions qui eurent lieu après que
itution eut été jurée solennelle-
ns la capitale, le 2 février 1824.
obtint la présidence.
de cette époque qu'il faut dater
tion de deux partis qui faillirent
is en venir aux mains jusqu'au
où leur rivalité éclata par de
s révolutions. L'un, celui des
s, se ralliait au gouvernement,
e, celui des *Écossais*, comptait
a sein les personnages les plus
de cette opposition dont Bravo
chef, et dont les principes se
haient de la monarchie consti-
elle. Bravo était investi d'une
posante, par son double titre de
sident de la république et de
naitre de la loge écossaise: car
na de savoir que ces dénominations
: *Yorkinos* et d'*Écossais* prove-

Cruz, faits prisonniers avec vingt-cinq
autres officiers, furent conduits à Mexi-
co, oubliés pendant cinq mois dans les
prisons, puis enfin jugés et condamnés
à six ans de bannissement sur les côtes
de Guatémala, avec un traitement de
demi-solde. La modération de cette pei-
ne fut due au souvenir des services que
Bravo avait rendus à la cause de l'indé-
pendance.

Mais les nombreuses commotions qui
depuis cette époque changèrent tant de
fois la face politique du Mexique, ne lui
laissèrent pas même le temps d'achever
son exil. À peine la défaite du parti
écossais eut-elle laissé le champ libre à
celui des *Yorkinos*, que ces derniers se
partagèrent en deux fractions, dont les
chefs étaient Guerreiro, sur lequel s'ap-
puyait le gouvernement, et Gomez Pe-
drazza, dont les principes sympathi-
saient avec ceux de Bravo. Cette fois la
nation se déclara pour l'ancienne admi-
nistration, et le pouvoir échut à Guer-
reiro en partage avec les généraux Santa
Anna et Bustamente. Regardant sa cause
comme perdue, Pedrazza s'embarqua
pour le continent; mais, pendant son
absence, à la fin de 1829, un mouve-
ment éclata qui renversa le gouverne-
ment de Guerreiro, et éleva à la prési-

main, fut fusillé, le 14 février 1831. A la fin de 1833 Bravo était encore une fois à la tête d'une petite armée insurgée contre le gouvernement, et entretenant la guerre civile dans sa malheureuse patrie.

D. A. D.

BRAVOURE (AIR DE). Les anciens maîtres italiens plaçaient dans presque tous leurs opéras un air destiné à faire briller le talent de quelque grand chanteur, et qui n'était, à proprement parler, qu'un exercice de vocalisation. Pour tous ces agrémens, consistant en traits rapides et difficiles, on choisissait la syllabe la plus sonore et la plus propre à une libre émission de la voix; d'où il suivait que ces sortes de morceaux étaient composés d'un petit nombre de vers. On trouve des airs de bravoure placés dans les situations les plus différentes, et employés à l'expression des sentimens les plus contraires. Gluck et Piccini ayant fait entendre des airs de bravoure sur la scène de l'Opéra, cette mode italienne s'est introduite en France. Grétry a écrit des airs de bravoure, et Mehul lui-même, dont le style différait fort du style des compositeurs de son temps, a placé un morceau du même genre dans son opéra d'*Euphrosine et Coradin*. Les airs de bravoure sont actuellement proscrits de la scène française; mais il n'en est pas de même en Italie, car les variations introduites par Rossini à la fin de quelques-uns de ses opéras comme la *Donna del Lago*, *Cenerentola* et *il Barbiere*, peuvent passer pour des airs de bravoure, modifiés, à la vérité, quant à la forme, mais dont le principe est le même, puisqu'il s'agit de mettre en dehors l'habileté du chanteur.

Bravoure vient de l'italien *bravura*, qui signifie hardiesse, excellence, habileté.

E. F-s.

BRAY (FRANÇOIS-GABRIEL, comte DE) naquit à Rouen en 1765, d'une ancienne famille, dont la noblesse, suivant les archives héraldiques de Paris, remontait jusqu'à Guillaume-le-Conquérant. Ce fut à Rouen et à Nantes qu'il reçut son éducation. Devenu chevalier de Malte, dans la langue de France, il fit partie d'une expédition contre Alger. Après avoir fait sa résidence à Malte,

il entra dans la carrière diplomatique, sous le ministère du comte de Montmorin, et fut bientôt après envoyé auprès de la légation française à Ratisbonne. Alors la révolution arriva. Sur la recommandation du ministre de Prusse, comte de Gœrz, le comte de Rechberg, gendre de ce dernier et ministre de l'électeur de Bavière, le chargea de plusieurs missions diplomatiques. Peu de temps après De Bray fut adjoint, comme conseiller, à la légation bavaroise près de la Diète; puis il devint ministre à Berlin, et passa en 1808, dans la même qualité, à Saint-Petersbourg, avec des pouvoirs extraordinaires. Dans le mois de novembre de la même année il fut successivement nommé conseiller intime en service extraordinaire et conseiller intime en service ordinaire; en 1817, conseiller d'état, et en 1819, membre de la première chambre des États (*Reichsrath*), comme propriétaire des terres de Schambach, Tirsching, etc. En 1820 il vint représenter la Bavière à Paris; il y demeura jusqu'en 1827 où il passa à Vienne. En 1831 le comte de Bray se démit de ses hautes fonctions pour retourner en Bavière. Il y mourut en 1832.

Comme chevalier de l'ordre de Malte il avait assisté au congrès de Rastadt, chargé des intérêts de cet ordre, et avait ensuite accompagné à Saint-Petersbourg le bailli de Flaxland. En 1807 il publia, d'abord à Berlin, la relation du voyage qu'il fit en 1801 avec Montgelas et Zentner, à Salzbourg, que la Bavière venait de reconquérir, et aux salines de Hallein et de Berchtesgaden (*Voyage aux salines de Salzbourg et de Reichenhall et dans une partie du Tyrol*, Berlin, 2^e édition, Paris, 1808). A Berlin il épousa la fille du baron de Læwenstern, jeune Livonienne pleine de mérite. Pendant son ambassade en Russie, il sut gagner toute la confiance de l'empereur, et termina toutes ses négociations à l'entière satisfaction de son souverain, qui, à cette époque-là, l'éleva au rang de comte. Son zèle pour les recherches scientifiques et statistiques, et en général pour tout ce qui avait rapport aux arts, le mit en rapports d'amitié avec les

hommes les plus érudits de Riga, de Dorpat et de St-Petersbourg. Son *Essai critique sur l'histoire de la Livonie, suivi d'un tableau de l'état actuel de cette province* (Dorpat, 1817, 3 vol. in-12), fut le fruit de ces études. Les recherches qu'il a faites sur la plante *Braya*, ainsi que son voyage à Salzbourg, sont des preuves du soin avec lequel il étudiait la botanique : aussi la Société royale de botanique à Ratisbonne lui conféra-t-elle sa présidence.

Le comte de Bray était d'un caractère on ne peut plus aimable. Il possédait en outre le talent d'inspirer à tout le monde de la confiance par la franchise et la droiture de son caractère. La vivacité de son esprit, aussi éclairé par ses rapports avec toutes les célébrités contemporaines que par beaucoup de lectures, faisait les délices de toutes les sociétés qu'il fréquentait. C. L.

BRAYÈRE, plante de la famille des rosacées, ainsi nommée du médecin brayer. Elle est employée comme remède contre le ténia (voy. ce mot). X.

BREBIS, voy. MOUTONS.

BRÈCHE, sans doute de l'allemand *brechen*, rompre. C'est l'ouverture pratiquée à coups de canon par les batteries de siège (voy. BATTERIES), ou par des fourneaux de mines (voy. MINES), dans les murs d'escarpe des ouvrages de fortification d'une place assiégée. On renverse par l'un ou l'autre de ces moyens la maçonnerie des murs dont la chute entraîne les terres qu'ils soutiennent.

Le but qu'on se propose en *battant en brèche* est d'ouvrir un passage praticable, par lequel on puisse donner l'assaut aux ouvrages détachés, ou au corps de place, pour s'en rendre maître (voy. ASSAUT). Pour diviser les forces de l'assiégé, comme pour lui donner le change sur le véritable point d'attaque, on bat en brèche sur deux ou trois ouvrages à la fois. On arme les batteries de brèche avec des pièces de 24, tirant à pleine charge. Les batteries de brèche sont établies par l'assiégeant, quand il est parvenu par ses travaux d'approche sur la crête ou dans le terre-plain du chemin couvert, et que les feux de l'assiégé sont en partie éteints; il faut avoir soin

de les placer perpendiculairement au mur de revêtement qu'elles doivent détruire, afin que les coups frappés directement produisent un plus grand et un plus prompt effet, et que le boulet ait une moindre épaisseur à percer. Pour détruire les pièces que l'assiégé peut diriger contre les batteries de brèche et contre le passage du fossé, l'assiégeant établit, en même temps que celles-ci, des contre-batteries armées de pièces de 16, vis-à-vis les défenses que dresse alors l'assiégé sur les flancs des bastions du front d'attaque et sur ceux des bastions des fronts collatéraux. Des batteries de pierriers, d'obusiers et de mortiers lancent dans l'intérieur des ouvrages une grêle de projectiles, pendant que les contre-batteries dirigent leurs feux contre les défenses de l'assiégé et que les batteries de brèche agissent contre les murs que l'on veut renverser. Celles-ci tirent, non par coup isolé, mais par salve de toutes les pièces dont chacune d'elles se compose, afin d'ébranler plus fortement la maçonnerie qu'elles attaquent. La brèche doit être praticable; quand elle est reconnue telle, on s'occupe de la descente et du passage du fossé, qu'il faut opérer avant de donner l'assaut. C-TE.

BRÉDA (CONGRÈS ET PAIX DE). Bréda est une ville fortifiée du Brabant septentrional; on y voit un château qui mérite d'attirer l'attention; en 1828 on y établit une école militaire. Bréda est connu dans l'histoire par différens congrès qui s'y sont réunis, l'un (1575) entre l'Espagne et les Provinces-Unies, l'autre (1746 et 1747) entre la France, l'Angleterre et la Hollande : tous les deux restèrent sans résultat. Un troisième congrès de Bréda, celui qui fait le fond de cet article, eut lieu dans l'intervalle des deux autres et amena la paix dite de Bréda. S.

La guerre qui éclata, en 1664, entre l'Angleterre et la Hollande, fut due à la rivalité de ces nations autant qu'à la haine que nourrissait le roi Charles II contre la république des Provinces-Unies. Quoique la France et le Danemark fussent alliés à la Hollande, ces deux états ne prèrent pas une part active à la guerre. La nation anglaise la désapprouvait; les

Provinces-Unies la firent malgré elle : elle fut courte, mais animée et sanglante. Le défaut d'argent contraignit Charles II à négocier. La peste qui ravagea Londres et l'incendie qui en consuma la plus grande partie augmentèrent le mécontentement de la nation. L'expédition hardie de Ruyter, qui porta l'effroi dans Londres en remontant la Tamise, hâta les négociations. La Suède avait offert sa médiation. Charles II avait envoyé des plénipotentiaires à Bréda, où l'on vit arriver, avec les ambassadeurs de Suède, les plénipotentiaires de la Hollande, de la France et du Danemark. Le roi d'Angleterre, même avant l'expédition de Ruyter, consentait déjà à des concessions. Le 31 juillet 1667, la paix fut conclue. Son acte le plus important a été nommé l'acte *uti possidetis*. Des deux côtés on rendit tout ce qu'on avait pris ; mais la Hollande, qui protestait toujours contre l'acte de navigation (*voy.*), obtint que cette loi fût modifiée ; il fut décidé qu'elle pourrait importer en Angleterre, sur ses vaisseaux, toutes les marchandises qui descendraient le Rhin ; concession de la plus haute importance et qui rendit les Provinces-Unies maîtresses d'une grande partie du commerce de l'Allemagne. La nation anglaise fut indignée de voir qu'une guerre injuste fût terminée par une paix déshonorante. L'acquisition de la nouvelle Belgique (New-York et New-Jersey), dans l'Amérique septentrionale, était un faible dédommagement de ces pertes. A la vérité, la France céda à l'Angleterre les îles d'Antigua, de Montserrat, et sa part de l'île de Saint-Christophe ; mais elle obtint en retour l'Acadie (*voy.*), possession bien plus précieuse et dont elle ignorait encore le prix. A. S.-A.

BREDOW (GABRIEL - GODEFROI), conseiller scolaire (*Schulrath*) et professeur d'histoire à l'université de Breslau, naquit à Berlin, en 1773, de parents pauvres, mais respectables. Destiné au ministère évangélique, il fut envoyé de bonne heure au gymnase de Joachimsthal, où ses heureuses dispositions attirèrent l'attention du recteur, M. Meierotto, qui lui fit obtenir une bourse dans cet établissement. De là il

passa au séminaire philosophique de Halle, qui était alors placé sous la direction du célèbre F.-A. Wolf, et cette circonstance le décida à quitter l'étude de la théologie pour se consacrer entièrement aux sciences philologiques. En 1794 il devint membre de l'école normale de Berlin, dirigée par Gedike ; et en 1796, sur l'invitation de son ami J.-H. Voss, recteur du collège d'Eutin (Oldenbourg), il y alla partager avec lui l'enseignement de la première classe de cette institution. A Eutin, Bredow étudia non-seulement les poètes grecs et latins et leurs systèmes de métrique, mais il se livra aussi à de profondes recherches sur l'astronomie et la géographie des anciens, recherches qui devinrent bientôt son occupation favorite et qui lui fournirent les nombreux éclaircissements sur la chronologie des peuples anciens qu'on trouve dans ses écrits. Déjà en 1799 il publia son *Manuel d'histoire ancienne* (5^e édition, Altona, 1825), qu'il fit suivre de ses *Recherches sur divers points de l'histoire, de la géographie et de la chronologie anciennes*. Lorsque Voss quitta Eutin, Bredow lui succéda dans le rectorat du collège, et en 1804 il devint professeur d'histoire à l'université de Helmstedt. Là une plus grande sphère d'activité s'ouvrit pour lui : il comprit la situation où se trouvaient l'Allemagne et l'Europe entière, et il commença à la retracer, avec autant d'énergie que de franchise, dans un ouvrage intitulé *Chronique du XIX^e siècle*. L'*Annuaire* de M. Lesur est une imitation de cette publication périodique allemande. Le patriotisme de Bredow et son amour de la vérité furent mal interprétés, et dès l'apparition du second volume on lui suscita tant d'embarras qu'il s'arrêta au quatrième ; les volumes suivans, jusqu'à l'année 1831, ont été donnés par M. Venturini. Revenu à ses recherches sur l'antiquité, Bredow forma le plan de faire un exposé historique et progressif de tous les systèmes géographiques, depuis Homère jusqu'au moyen-âge. Comme, pour l'exécuter, il lui fallait avant tout faire une révision critique du texte des petits géographes grecs, il vint en février 1807 à Paris, où il re-

en 1814. C'est vers cette époque parurent ses *Epistolæ Parisiæ*, et sa *Biographie de Charles* (Altona, 1814, in-8°). Dès 1806 il donna une bonne édition d'Egin-Bredow était un habile professeur historien profond, spirituel et laudateur. Il ne se distinguait pas moins par ses vertus civiques. Voir Kunisch, *seiner Leben u. Schriften*, Breslau, in-8°.

C. L.
BREF, *Summi Pontificis breve, dicta, epistola*, rescrit émané du pape, adressé à des souverains, à des magistrats, à des prélats, à des communautés, même à des particuliers, pour leur donner des indulgences, des dispenses ou simplement pour leur donner des marques d'affection, des témoignages d'approbation de leur conduite. Ce rescrit est ordinairement sur papier, sans préambule et sans préambule; il est signé par le secrétaire *ad hoc*, et alors il peut être sur parchemin, et même scellé de cire rouge, si le pape est présent, ou par le cardinal pénitencier pour des affaires du for intérieur. Les brefs de dispense, de mariage, ou *excitatives* ou *attributives*. Les brefs *excitatives* sont ceux qui investissent un évêque du pouvoir de dispenser

mesure.

Toujours attentive à étendre son empire, la cour de Rome a souvent rendu des décisions doctrinales sous le titre et la forme de brefs; mais alors elles éprouvaient des difficultés dans quelques églises et principalement dans l'église de France. Les évêques gémissaient en secret sur ces défauts de forme, les parlemens se récriaient contre la tendance de Rome à tout absorber, et cependant à la fin on se soumettait à tout, par lassitude ou par respect. Innocent XII promit d'abord une *constitution* contre le livre des *Maximes des Saints*, parce que Louis XIV et les évêques de France le désiraient ainsi: néanmoins il ne donna qu'un *bref*, qui fut reçu après de faibles oppositions, qu'on eut même soin de cacher au pape, de peur de le contrarier.

J. L.

BREGUET (ABRAHAM-LOUIS), mécanicien, naquit à Neuchâtel en 1747. Sa famille, originaire de Picardie et professant la religion réformée, était sortie de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le jeune Bréguet à 10 ans perdit son père, et sa mère s'étant remariée avec un horloger, celui-ci le prit en apprentissage et, dans le début, le jeune Bréguet ne s'y prêta qu'avec répugnance;

guet assidu, infatigable, et déjà lancé dans la voie des découvertes, vit peu à peu sa réputation s'établir et son établissement prospérer. Dès l'année 1780 il avait porté au dernier degré de perfection les montres dites *perpétuelles*, qui se remontent d'elles-mêmes par le mouvement qu'on leur imprime en marchant; l'invention était ancienne, mais l'exécution était demeurée si défectueuse que le mécanisme imaginé par Bréguet peut passer pour une création complète. Il établit de ces montres marquant les secondes, le quantième, et sonnant les minutes; un quart-d'heure de marche suffit, dans l'espace de trois jours, pour les remonter à un juste point. On en cite qui ont été portées huit ans sans même avoir été ouvertes et sans s'être jamais écartées de la plus précise régularité. C'est par de tels ouvrages que Bréguet est parvenu à fonder à Paris une fabrique d'horlogerie si remarquable et si supérieure que ses rivaux les plus jaloux n'ont pu lui contester son triomphe industriel. Bréguet n'en était qu'au prélude de sa gloire future, quand le duc d'Orléans, ayant un jour, à Londres, soumis à l'examen du célèbre Arnold une de ces montres, l'horloger anglais, après avoir long-temps admiré ce chef-d'œuvre, quitta subitement sa famille et ses travaux pour venir faire la connaissance de son auteur. Les deux savans se lièrent intimement, et Bréguet, au départ de son rival, lui confia son fils pour qu'il profitât des leçons de cet habile théoricien. Durant les troubles de la révolution, Bréguet fut contraint de s'expatrier, et grâce aux secours d'amis puissans et honorables, il mit à profit son exil en se livrant à de précieuses recherches. A son retour, il fallut établir de nouvelles bases de crédit et de fortune; un brillant succès fut le fruit de ses efforts. Le reste de sa carrière fut une suite de jours calmes et aussi bien remplis pour l'humanité que pour la science. Il fut nommé successivement horloger de la marine, membre du bureau des longitudes, et enfin membre de l'Académie des sciences. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les découvertes dues au génie de Bréguet, et moins encore apprécier leurs

immenses résultats. Il dota tour à tour la navigation, la physique et l'astronomie des instrumens les plus exacts, les plus ingénieux, les plus durables, sans compter l'illustration dont l'art proprement dit lui est redevable dans l'exécution des moindres détails, la richesse des ornemens et le goût parfait des accessoires. C'est lui qui substitua aux anciennes répétitions, qui exigeaient pour être entendues des ouvertures par où s'introduisait la poussière, les *ressort-timbres* qui sonnent d'autant mieux que la montre est fermée plus hermétiquement; ce fut la source d'une industrie devenue féconde pour le commerce, par la production de tabatières, cachets, boîtes à musique, etc. Il inventa un grand nombre de chronomètres de poche, d'horloges marines, d'échappemens libres, et d'autres mécanismes aussi variés que compliqués, tous supérieurs à ce qui existait déjà, et il est seul parvenu à établir en France la fabrique de ces instrumens en manufacture. Nous citerons ses pendules *sympathiques* sur lesquelles se place à volonté, comme sur un porte-montre, une répétition de poche; la première construite fut envoyée en présent par Napoléon au Grand-Seigneur. Si la montre avance ou retarde, on la pose sur la pendule avant midi ou avant minuit, et ce contact suffit pour qu'à ces deux momens précis les aiguilles de la montre soient remises à la vue sur l'heure et la minute marquées par la pendule, et son mouvement intérieur réglé en peu de jours aussi exactement que par le meilleur horloger. Bréguet inventa encore un *compteur militaire* sonnant, pour régler le pas de la troupe, avec un mouvement qui s'accélère ou se ralentit à volonté; un *compteur astronomique* qui, renfermé dans le tube d'une lunette d'observation, permet d'apprécier à la vue jusqu'aux centièmes de seconde; des montres de dames à double boîte, le tout portant 11 lignes de diamètre et 1 ligne $\frac{1}{2}$ d'épaisseur. La double boîte est bordée par douze boutons saillans, et porte au centre une aiguille extérieure, mobile dans un sens et qui s'arrête au point correspondant de l'heure marquée par la montre intérieure, de manière à pou-

quel service il a rendu à l'horlogerie par l'emploi des rubis dans les montres s'effaçant. Malgré tant de titres et de gloire, cet homme éminemment moral, rendait justice à tous excepté à lui-même, jusqu'à s'étonner de la régularité de ses instrumens, doutait de sa propre réputation, même en présence de ses confrères qui s'honoraient de lui en faire le témoignage. Les inimitiés envahissantes l'étonnaient et l'affligeaient; il concevait pas que des gens qu'il aimait avec tant de désintéressement ne se méconnaissent ainsi. Sa belle âme fut son génie. Il mourut subitement en 1823.

Il est peu d'éloges aussi mérités et si délicats surtout que ceux qui viennent de la plume d'un de ses plus chers amis et de ses plus intimes amis : M. de Bréguet, après avoir fait ressortir les qualités de l'artiste, les vertus du citoyen, pour peindre la bienveillante figure de Bréguet qui lui faisait trouver un bonheur à lier les hommes entre eux, s'écriait : *Nous sentons qu'en le perdant chacun de nous perd plusieurs*

Bréguet a laissé inachevé un grand ouvrage sur l'horlogerie, que son fils, di-

remplit utilement sa carrière et mourut à Turin en 1826, âgé de 78 ans. On lui doit un traité sur la solfatare, dans lequel on trouve déjà l'indication des idées systématiques qu'il développa plus tard; une topographie physique de la Campanie qu'il reproduisit en français, sous le titre de *Voyages physiques et géologiques en Campanie* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°) : on y voit entre autres additions la topographie géologique des environs de Rome, la géologie du Vésuve, celle du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne; un *Traité sur l'art du salpêtrier* et enfin ses *Institutions géologiques* (*Introduzione alla geologia*) dont la traduction française parut à Milan en 1818. Breislak n'a pas peu contribué aux progrès que la géologie a faits dans ces dernières années; il a enrichi la science de faits positifs nombreux, et ses observations ont aidé fortement à la révolution que les idées théoriques ont éprouvée. C. L.

BREITINGER (JEAN-JACQUES), professeur des langues grecque et hébraïque à Zurich, naquit dans cette ville en 1701 et y mourut en 1776. On a de lui une édition de la Bible des Septante et différents ouvrages sur la poésie et l'éloquence, en latin et en allemand. Mais il est surtout connu par ses liaisons avec

dans la typographie allemande, qui en arrondit les lettres trop angulaires, qui améliora la composition qui sert à leur fonte, et qui inventa les notes musicales mobiles. Cette dernière invention, perfectionnée de nos jours, date de 1755. La maison Breitkopf et Härtel, à Leipzig, est la même que celle qui avait été fondée par le père de l'homme estimable qui fait le sujet de cet article. S.

BRELAN. Ce jeu de hasard, dont il a déjà été question à l'article **BOUILLOTTE**, ne paraît pas être fort ancien; il peut dater de la fin du **xvi^e** siècle. Il se joue à deux, trois, quatre, cinq ou six personnes. Il est composé de 36 cartes, dont on ôte le plus ordinairement les six des quatre couleurs.

Celui qui donne les cartes les distribue d'abord ou par une, ou par une et deux, ou par deux et une, à sa volonté, et jamais par trois; ensuite il met le reste du jeu sur la table, en retournant la première carte qui se trouve après la donne.

Le joueur qui a l'as, le roi et la dame, ou le valet, ou le dix, de la même couleur, compte trente et un; s'il a l'as et le dix, ou autres équivalentes, il compte vingt-et-un; s'il a le dix, le neuf et le sept, il compte vingt-six, et ainsi des autres cartes. Lorsque les trois cartes se trouvent être trois as, trois rois, trois dames, ou trois valets, etc., elles forment ce qu'on nomme *brelan*. Un *brelan* est supérieur à quelque nombre de points que ce soit, et entre plusieurs *brelans* celui d'as emporte celui de rois, celui de rois emporte celui de dames, et ainsi de suite.

Celui qui donne met seul au jeu; cet enjeu s'appelle *passee* et se forme de la valeur que l'on veut. Il y a primauté entre les joueurs, c'est-à-dire que celui qui est le plus à droite de celui qui a donné les cartes prime sur celui qui le suit, celui-ci sur le troisième, et ainsi de suite. Le donneur est le dernier en carte; à égalité de points, le premier en carte gagne.

On n'est jamais forcé de jouer: si l'on a mauvais jeu, on passe; si tous les joueurs passent, la main revient à celui qui était le premier en carte.

Quand un joueur a dit, *je joue*, il faut qu'il mette autant d'argent sur jeu qu'il y a de passes; si un autre vient après, et dit aussi, *je joue*, il en fait autant, et ainsi de même de tous ceux qui veulent jouer. Alors ils abattent leurs cartes et s'enlèvent les uns aux autres celles qui sont de leur même couleur, et supérieures à celles qu'ils ont déjà en main; et celui qui compte le plus de points dans les cartes d'une seule couleur a gagné; ou, s'il y a des *brelans*, celui qui a le *brelan* ou le *brelan* le plus haut, tire tout l'argent qui est sur le jeu.

Il faut observer que la carte que l'on retourne en donnant est aussi du nombre de celles qui peuvent être enlevées ou par celui qui a en main la carte la plus haute de la même couleur, ou de préférence par celui qui a trois autres cartes, non de la même couleur, mais de la même espèce. Ainsi, dans le cas où la carte retournée serait un dix, le joueur qui aurait trois dix aurait de droit le quatrième, ce qui lui formerait ce qu'on appelait *tricon*, qu'aujourd'hui on nomme plutôt *brelan carré*, comme on nomme *brelan favori* celui qu'on a déclaré au commencement du jeu qui se paierait double. Le *tricon* est le jeu le plus fort que l'on puisse avoir. Cependant il n'est pas toujours sûr, parce qu'il existe une ressource contre lui: c'est d'avoir plus d'argent que lui et de le forcer à quitter par une enchère qu'il n'est pas en état de suivre.

En admettant que le *brelan* soit un jeu commode, en ce que l'on ne joue que quand on veut, il faut convenir que c'est un jeu cruel, puisqu'on n'est guère libre de ne jouer que ce que l'on veut. Tel se met au jeu avec la ferme volonté de gagner ou de perdre vingt francs dans la soirée, et qui en perd cinquante ou soixante en un seul coup, et voici comment. Supposons que ce soit à votre tour à parler: vous croyez avoir jeu de risquer la valeur de la passe; si elle est de cinq francs, vous dites, *je joue*, et vous mettez cinq francs. Celui qui marche après vous croira pouvoir de même risquer, et dira comme vous, *je joue*, et mettra cinq francs; mais le troisième, qui croira

l'usage de punir revient à celui qui a joué le premier, lequel peut ou ne peut pas, et en ce cas il perd ce qu'il a déjà sur jeu, ou tenir, et en ce cas il est d'ajouter à sa mise la somme nécessaire pour égaler la mise totale du débiteur; ou il pousse et enchère même, et en ce cas il ajoute encore sa mise à la somme totale. Les enchères, se continuant, vont ainsi que l'acharnement des joueurs s'accroît, à moins qu'elles ne soient arrêtées par une dernière enchère faite au moment où celui qui tient, ajoute à sa mise ce qu'il faut pour être égal avec la dernière enchère, tous les joueurs se trouvent avoir sur jeu la même somme, excepté celui qui a donné, il en coûte toujours la somme de sa mise aux autres. En général, tout celui qui a moins d'argent sur jeu qu'un autre peut enchérir; mais on n'est point obligé de suivre les enchères; on les refuse à volonté: aussi, dans ce dernier cas, on perd tout l'argent qu'on a sur jeu; il n'y a que ceux qui suivent les enchères jusqu'au bout qui peuvent gagner.

Les joueurs qui ont mis les enchères sont réduits à l'égalité de mise et par quelques tenues, ils abattent

parociale et il y uendra vraisemblablement jusqu'à l'apparition d'un autre jeu aussi égal et aussi orageux. Le mot de *brelan* vieillit, et dans les bonnes sociétés il est remplacé par celui de *bouillotte*. — On appelle aussi *brelan* un lieu où l'on joue habituellement le brelan, d'où *brelander*, qui signifie fréquenter les brelans, jouer continuellement aux jeux de hasard. F. R-D.

BRÈME, ville libre d'Allemagne, sur le Weser. Elle forme, avec les alentours qui dépendent de son territoire, 3 milles et demi carrés géogr. Cette étendue est divisée en quatre parties appelées *gau* ou *gou*; elle comprend la ville, un bourg et 35 villages, avec 52,000 habitans. La majorité de ces habitans professe la confession d'Augsbourg, 15,000 sont réformés et 1,500 catholiques. La constitution de ce petit état est démocratique; l'assemblée (*convent*) des bourgeois est en possession du pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif est dévolu au sénat dont font partie les quatre bourguemestres (qui le président alternativement, chacun pendant 6 mois), deux syndics et 25 membres; le sénat élit lui-même ses membres et se compose généralement de savans et de négocians. Dans les circonstances très importantes, par exemple quand il s'agit

mandes, au nombre de quatre. Brême fournit un contingent de 385 hommes; ses revenus se montent à 555,000 écus, et sa dette à environ deux millions d'écus.

Brême a moins souffert pendant l'occupation française que les autres villes libres, et déjà vers la fin de 1813 il lui fut possible de rétablir ses relations commerciales avec l'Angleterre. Le Weser favorise la navigation de Brême; toutefois les navires du commerce ne peuvent y atteindre; les grands bâtimens ne peuvent remonter le fleuve que jusqu'à Brake; de plus petits arrivent jusqu'à Vegesack seulement. C'est pourquoi on a commencé à construire en 1825 un nouveau port dans un canton cédé par le Hanovre, près de l'embouchure de la Geeste. On l'appelle Port de Brême (*Bremerhafen*); il est situé à 7 milles au nord de la ville, à une demi-lieue du bourg hanovrien de Lehe. Cette entreprise, qui exige des dépenses considérables, n'avance que lentement. Brême se livre avec succès à la pêche du hareng et de la baleine, et fait un commerce très actif, surtout en toiles, avec l'île Saint-Thomas et avec l'Amérique du Sud. Il entra à Brême, en 1827, près de neuf cents vaisseaux marchands dont la valeur se monta à 9 millions d'écus; et la valeur de l'exportation par terre et par mer était de 13 millions.

La ville de Brême, composée de la vieille ville et de la nouvelle ville (la première est la plus considérable), est divisée en quatre paroisses et compte près de 40,000 habitans. La principale église paroissiale se trouve dans la nouvelle ville; elle a deux succursales dans les faubourgs. Pour l'enseignement scientifique il y a à Brême un gymnase et un institut *pédagogique*. Les édifices remarquables sont l'hôtel-de-ville, bâti en 1405, en style gothique; sous cet édifice se trouve cette cave célèbre et d'une structure si remarquable que l'on appelle le *Weinkeller*. Le palais de l'archevêque fut transformé en hôtel-de-ville en 1819. On distingue encore la Bourse, le *Schütting* (tir à l'arbalète), le musée, fondé en 1801, avec une bibliothèque; le cabinet d'histoire naturelle et d'objets d'art, le théâtre, l'hôpital, la bibliothèque de la

ville, l'hospice des orphelins pour les luthériens et les réformés. Dans l'île qui est sur le Weser entre la vieille ville et la nouvelle, se trouve une machine hydraulique qui fournit de l'eau potable. En 1803 on a construit un jardin anglais là où étaient autrefois les fortifications. Ce jardin entoure la vieille ville en forme de demi-cercle, d'un bord du Weser à l'autre; il y a partout des ruisseaux d'une eau limpide et des allées très agréables.

Il ne faut pas confondre l'état de la ville libre de Brême avec l'ancien archevêché de ce nom, sécularisé et érigé en duché lors de la paix de Westphalie et qui dépend de la province hanovrienne de Stade. La première origine de l'évêché remonte à Charlemagne; son premier titulaire fut Willehad (788). En 831, après la réunion des églises de Hambourg et de Brême, l'évêché de cette dernière ville fut supprimé et remplacé par un archevêché, dont le premier titulaire fut saint Anshaire (*voy.*) qui, en 845, transféra son siège de Hambourg à Brême. Ayant embrassé la réforme, l'archevêché de Brême fut sécularisé en 1648, et son diocèse fut cédé comme duché à la Suède; de là ce duché passa en 1729 à la maison électorale de Brunswick, fut occupé en 1803 par les Français, réuni à la Prusse en 1806, incorporé au royaume de Westphalie en 1810, réuni ensuite à la France, et en 1813 cédé au royaume de Hanovre. Il est borné au nord par la mer du Nord, au nord-est par l'Elbe, à l'est par Lunebourg, au sud par le comté de Hoya et le duché de Brunswick, et à l'ouest par le Weser qui le sépare du grand-duché d'Oldenbourg. La ville de Brême est enclavée dans son territoire, dont le sol est assez maigre et qui a près de 200,000 habitans sur une étendue de 125 m. car. géogr.

Quant à la ville libre, dès la première origine de la confédération des villes anséatiques, Brême y figure au premier rang. Déjà dans le XIII^e siècle les Brémois eurent des contestations avec leurs autorités spirituelles; quand plus tard la ville se déclara pour la réforme de Luther, l'archevêque fut chassé et il engagea Charles V, après la bataille de Mühlberg, en 1547, à assiéger Brême;

mais le comte de Mansfeld parvint, avec le secours des Hambourgeois, à faire lever le siège. L'introduction de la religion dite réformée, par Albert Hardenberg, fut en 1562 pour Brême une nouvelle occasion de troubles. Une partie des magistrats s'enfuit et le nouveau culte s'est maintenu. Toutefois, en 1639, la cathédrale fut livrée au culte des protestants de la confession d'Augsbourg. Malgré l'opposition du dernier archevêque, la ville de Brême fut invitée en 1640 à se faire représenter à la diète et obtint siège et voix dans le collège des États d'empire. Comme la Suède, qui possédait le duché, ne voulait pas renoncer aux anciennes prétentions de l'archevêque sur la ville, les contestations à ce sujet dégénérent souvent en véritables hostilités qui attirèrent à la ville, en 1654 et 1666, des attaques et des sièges de la part de cette puissance du Nord; et quoique ces dissensions se terminassent presque toujours à l'amiable, la liberté de la ville n'en devint pas moins précaire. Ce ne fut que lorsque le duché de Brême échut à la maison électorale de Brunswick que les droits furent reconnus en 1731. Lors de l'occupation du duché, en 1806, par Napoléon, Brême resta ville libre et agrandit même son territoire; mais en 1810 elle fut incorporée à la France et déclarée chef-lieu du département des Bouches-du-Weser. En 1813 Brême fut prise par les alliés et en 1815 elle fut de nouveau déclarée ville libre. Voir Miesegies, *Chronique de la ville libre anséatique de Brême*, Brême, 1828, tome 1^{er}. S. et C. L.

BRÈME, poisson, voy. CYPRIEN.

BRENNER, voy. TYROL.

BRENNUS, chef gaulois dont le véritable nom nous est demeuré inconnu (car *brenn*, en langue celtique, n'est qu'un titre générique commun à tous les chefs), était à la tête des Senones de l'Italie, entre le Rubicon et le Métaure, quand un citoyen de Clusium, Aruns, irrité de ne pouvoir obtenir du sénat romain la punition du pupille séducteur de sa femme, en appela aux armes des dangereux voisins que l'expédition de Bellovèse avait donnés à l'Étrurie et au Latium. Les excellens vins dont il eut soin d'appuyer

sa demande en ajoutant : « C'est chez nous qu'ils croissent, » achevèrent peut-être de déterminer les Senones. Six ans suffirent à Brennus pour subjuguier toutes les régions entre Ravenne et le Picenum; puis, toujours guidés par Aruns, les Gaulois mirent le siège devant Clusium. La ville étrusque implora le secours de Rome, et le sénat députa trois frères Fabius au général ennemi. « De quel droit faites vous la guerre aux Clusiens », demandèrent les ambassadeurs? « Du droit qui vous a rendus les maîtres des Fidénates, des Sabins, des Albains, des Éques, des Volsques, répondit Brennus. » Les trois Fabius se jetèrent dans les murs de la ville assiégée. Le rusé Gaulois cria soudain à la violation du droit des gens, marcha sur Rome suivi de 70,000 combattans, et au confluent de l'Allia et du Tibre, à 4 lieues de Rome, rencontra les tribuns militaires avec 40,000 hommes levés à la hâte (16 juillet 390). Il défit complètement les Romains qui depuis ce temps ont placé l'anniversaire de la bataille d'Allia (voy.) parmi les jours néfastes. Brennus sans obstacle s'avance vers Rome, y entre, n'y trouve que 80 vieillards patriciens immobiles sur leurs chaises d'ivoire, et met le feu à cette cité veuve de ses habitans. Seul le Capitole, où s'est réfugié l'élite de la jeunesse, lui oppose quelque résistance : aussi le siège est-il bientôt converti en blocus. L'armée gauloise se partage en 2 corps dont l'un se charge d'aller chercher des vivres, mais se laisse tailler en pièces par les Ardéates que commande Camille; tandis que l'autre tantôt attend au pied du mont Capitolin l'effet tardif de la famine, tantôt essaie de hâter l'instant du triomphe par un assaut. Peu s'en faut que Brennus ne réussisse : un sentier inconnu le conduit presque dans la citadelle; mais le cri des oies éveille Manlius, et les Gaulois sont précipités des murs qu'ils sont occupés à escalader. Peu après cependant force est aux Romains de se rendre, et Brennus, chargé de 1,000 (ou 2,000) livres d'or, reprend le chemin de son pays que ravagent les Vénètes forts de son absence. Peut-être aussi le découragement d'une part, de l'autre l'armée que forme Camille à Véies, le décident-ils à

se contenter de cette rançon. En général les Celtes, vifs et impétueux, se rebutaient vite, et si leur premier choc était irrésistible, dès qu'il fallait user de patience ils étaient à demi vaincus. Du reste les Romains ne voulurent pas même admettre que définitivement Brennus les eût vaincus, tenus en ses mains et lâchés moyennant rançon. Un roman officiel que copient à la lettre Tite-Live et Florus, nous montre bien les jeunes braves du Capitole achetant l'éloignement des Senones au prix de 1,000 livres d'or; mais une contestation s'élève sur la justesse des poids fournis par les Gaulois; Brennus posant son épée sur le plateau, dit ce mot célèbre devenu proverbe : *Væ victis* (malheur aux vaincus)! mais à peine a-t-il fait retentir l'exclamation terrible que Camille survient, annule en sa qualité de dictateur le traité conclu sans son ordre, déclare aux Gaulois qu'il n'a que du fer et non de l'or pour ses ennemis, et remporte sur Brennus une victoire décisive. Pas un Gaulois ne reste pour porter la nouvelle du désastre à ses compatriotes. C'est pour cela sans doute que ceux-ci refusèrent d'y croire. Polybe, Denys d'Halicarnasse et tous les modernes judicieux ont partagé cette incrédulité. Elle sera justifiée par des preuves nouvelles à l'article SENONES ou GAULOIS, dans lequel cette expédition sera présentée et appréciée dans son ensemble. Voy. aussi CAMILLE.

BRENNUS, chef des descendants de la colonie armée conduite en Germanie par Sigovèse, franchit, l'an 279 avant J.-C., les monts qui ferment au sud la vallée du Danube inférieur, attaqua la Dardanie, et, quoique battu par Sosthène, qui périt au sein de la victoire et après quelque mois de règne, ravagea et pillà la Macédoine, se répandit dans la Thessalie, passa le Sperchius à l'aide d'une ruse de guerre, perdit les batailles d'Héraclée et du mont OËta, n'en traversa pas moins les gorges des Thermopyles, grâce à une diversion puissante qu'il fit sur l'Étolie, et enfin marcha sur Delphes, dont le temple passait pour être rempli de richesses extraordinaires. L'armée de Brennus en quittant la Pannonie comptait, dit-on, 150,000 hommes d'in-

fanterie et 60,000 cavaliers. Un ouragan épouvantable les surprit à peu de distance de la ville sainte, et le lendemain, quand les Grecs, profitant de leur désordre, fondirent sur eux, un *saue qui peut général* se fit entendre. Brennus blessé s'empoisonna. Les Étoliens, les Thessaliens, les Maliens anéantirent les débris de ce peuple armé. Un corps de 20,000 hommes échappa seul, et, se rendant dans l'Asie-Mineure, s'y fit abandonner le pays appelé du nom des Gaulois Galatie. Voy. GAULOIS. VAL. P.

BRÉRA (VALÉRIEN-LOUIS), un des plus laborieux écrivains et des plus habiles professeurs de médecine clinique d'Italie, est né à Pavie en 1772; ses ouvrages, dont quelques-uns sont originaux et dont les autres sont des réimpressions, des éditions ou des traductions d'auteurs tant anciens que modernes, sont extrêmement nombreux. Voué dès sa jeunesse à l'art de guérir, M. Bréra était déjà, en 1796, médecin de l'hôpital de Milan; il devint alors professeur adjoint de clinique à Padoue, lorsque Rasori était professeur titulaire. La dissidence des opinions médicales fit que M. Bréra se retira jusqu'au moment où il obtint la chaire vacante par la mort de Bordioli. En 1809 il fut nommé directeur de l'hôpital et plus tard conseiller d'état et premier médecin du gouvernement à Venise; mais sa santé s'accommodant mal de ce climat, il revint à Pavie comme professeur de thérapeutique et de clinique. Il y remplit encore ces fonctions et jouit d'une considération méritée sous tous les rapports. Ce qui a fait principalement connaître M. Bréra en France ce sont ses travaux sur les vers intestinaux: cet ouvrage, intitulé *Lezioni med. prat. sopra i principali vermi del corpo umano*, 1803, in-4°, a été traduit dans les principales langues de l'Europe. M. Bréra a également coopéré à plusieurs journaux de médecine. F. R.

BRESCIA, ville ancienne du gouvernement de Milan, chef-lieu d'une délégation, et qui, avant la domination française en Italie, avait fait partie de l'état de Venise. Elle est située au pied des montagnes, sur les rivières Mella et Garza (la première avait donné son nom au départe-

tement de la Mella, chef-lieu Brescia), entre les lacs di Garda et Iseo. C'était autrefois une forteresse, mais aujourd'hui il ne reste plus, du côté du nord, que le château dit *il Falcone di Lombardia*, qui, placé sur un rocher, domine la ville. Les principales curiosités de Brescia sont sa belle cathédrale, ornée de beaucoup de statues, la bibliothèque, que la ville doit au cardinal Quirini, le palais de justice, édifice gothique, et le théâtre. On y trouve aussi beaucoup d'antiquités romaines, découvertes surtout depuis 1823 et que l'on conserve au Musée. (Voir *Antichi monumenti nuovamente scoperti in Brescia*; B., 1829, in-fol. avec 35 planches). Mais Brescia est particulièrement intéressante par ses fabriques, qui consistent en draps, en toile, en soieries, en marchandises, en fer, etc. C'est à Brescia que se trouvait autrefois une des principales manufactures d'armes dont les produits s'expédiaient dans les pays du Levant; de là le surnom d'*armata* qui lui fut donné. La ville a 35,000 habitants. C. L. m.

BRÉSIL (EMPIRE DU), dans l'Amérique du Sud. — 1^o *Géographie et statistique*. Cette riche et magnifique contrée qui, jusqu'en 1822, n'était qu'une dépendance du Portugal, est un des pays les plus fertiles de la terre, et, après la Russie, un des plus étendus. Il tire son nom du bois de Brésil qui s'y trouve en qualité supérieure; car, dès avant la découverte de l'Amérique, on avait appelé *Brésil* plusieurs autres pays où se trouve du bois rouge servant à la teinture. Borné au nord par l'Océan, les Guyanes et la Colombie; à l'ouest, par cette même république, par le Pérou, Bolivie et la confédération du Rio de la Plata; au sud, par le Paraguay, l'Uruguay ou la Banda orientale, et l'Océan, cet empire s'étend entre 4^o 33' de lat. N. et 33^o 54' de latit. S., renfermant ainsi dans son étendue du nord au sud et l'équateur et le cercle du tropique du capricorne; en tout 38 degrés. Quant aux méridiens, il s'étend entre 37^o 45' et 75^o de longitude occidentale. La superficie du pays est de 129,295 m. car. géogr., dont 2,000 seulement sont cultivés. Des ramifications des Cordillères

parcourent le Brésil et aboutissent à la mer, où elles forment des caps. Les plateaux s'élèvent quelquefois jusqu'à 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer; sur la côte les montagnes ont jusqu'à 5,000 pieds de hauteur. Les montagnes du Brésil sont dans la direction du N. au S.

Les principaux fleuves de ce pays sont celui des Amazones, le Marañhao, le Gran-Para ou Tocantín, le Rio-Francisco, le Para-Nahiba, etc. Parmi les lacs on distingue surtout celui de Merim ou Mirun, et celui de Xarayes; et les principales baies sur la côte de l'Océan sont celle des Toussaints et celle de Santos ou de Saint-Vincent. La partie septentrionale du Brésil étant située dans la zone torride méridionale, cette partie a un climat très chaud, qui toutefois est rafraîchi par de fréquentes pluies et qui est généralement sain. La fertilité du sol est remarquable: la terre, dit-on, rapporte au centuple. Toutes les productions de l'Amérique-Méridionale (voy. AMÉRIQUE), dont le Brésil occupe près du tiers, se trouvent aussi dans celui-ci; ce sont surtout les palmiers, le safran, le coton, l'ambre, le baume, le bois de Brésil et de Pernambouc, la cochenille, le tabac, le sucre, le café, l'indigo, le gingembre, le poivre, le quinquina, le blé, le maïs et le vin; les forêts primitives couvrent encore une grande partie du pays. Dans ces bois impénétrables, dit M. E. de Monglave, qui a visité le Brésil, « les arbres sont enlacés jusqu'à leurs sommets par de fortes lianes, des arbustes et des plantes parasites. Rien de plus majestueux que cette masse de végétation colossale sous la voûte de laquelle l'homme errant et craintif n'est qu'un insecte, qu'un atome! C'est là que vient le meilleur bois de construction, dont la durée égale la force; c'est là qu'on creuse dans d'immenses troncs d'arbres des pirogues qui portent jusqu'à 60 rameurs. » D'autres portions forment d'immenses *pampas* ou plaines dénuées d'arbres et couvertes d'innombrables graminées « qui rappellent, dit encore M. de Monglave, les savanes du Mississipi, tandis que la plaine de l'Amazone, placée dans un climat plus chaud et plus humide, présente dans ses immenses fo-

rêts une force de végétation à laquelle rien ne peut être comparé dans les autres continents. Elle est traversée dans le nord par le vaste désert de Pernambuco, digne d'entrer en comparaison avec ceux de l'Afrique et de l'Asie, pour l'étendue, l'aridité du sol, l'abondance et la mobilité du sable. » On rencontre dans le Brésil beaucoup de chevaux et en partie de très beaux, de grands troupeaux de bêtes à corne, etc. Les singes, les perroquets, les aras et d'autres oiseaux y abondent. Les richesses minérales consistent surtout en diamans, en platine, en or, et autres métaux précieux. L'exportation du café s'est beaucoup accrue dans ces derniers temps; elle s'élevait en 1830 à 28,000 tonneaux et celle du sucre à 70,000. On a exporté, dans l'année 1828, plus de 29 millions de livres de coton pour l'Angleterre avec laquelle le Brésil fait des affaires pour près de 200 millions de francs.

Le total de la population peut être évalué maintenant à près de 5 millions; dans ce nombre les Portugais et les créoles ne sont compris que pour 843,000. La population esclave est la plus nombreuse: elle s'élève à 1,800,000 nègres, sans parler des métis, dont environ 426,000 sont aujourd'hui libres et 202,000 esclaves; 150,500 nègres jouissent de leur pleine liberté. Tous les Indiens compris dans les limites du Brésil, et dont on connaît différentes tribus, ne sont pas encore entièrement assujétis; cependant près de 250,000 ont déjà embrassé le christianisme. Dans cette confusion de races et d'hommes de condition si diverse, les disparates les plus choquantes deviennent inévitables: les sauvages indigènes se trouvent à côté des Européens familiarisés avec les jouissances du luxe et d'une volupté effrénée, et aucune classe moyenne ne remplit l'abîme qui sépare ces deux états si opposés. Long-temps courbées sous le fouet du colon et asservies par les superstitions religieuses non moins que par le joug de fer qui pesait sur elles, les classes inférieures se ressentent de cette éducation, comme les classes supérieures subissent elles-mêmes l'influence de la dégradation qu'elles ont produite autour d'elles.

La traite des nègres augmentait autrefois la population annuellement de 50,000 têtes, et même en 1825 on expédia au Brésil jusqu'à 25,000 malheureux Africains; depuis est intervenu un traité avec l'Angleterre, en vertu duquel ce horrible commerce devait cesser à partir de l'année 1828; mais cette transaction dictée par une politique d'accord avec l'humanité, n'a pu empêcher la fraude de jetter sur les côtes chaque année des milliers d'esclaves noirs.

Autrefois le pays était divisé en capitaineries générales; mais on a substitué en 1829 à cette division administrative celle en 18 provinces, dont voici les noms: Rio-de-Janeiro, San-Paulo, San-Catarina, San-Pedro, Matto-Grosso, Goyaz, Minas-Geraes, Espiritu-Santo, Bahia, Sergipe, Alagoas, Pernambuco, Parahiba, Rio-Grande, Ceara, Piauhy, Maranhao et Para; les subdivisions sont les *Comarcas*.

J. H.

Généralement on parle au Brésil la langue portugaise; l'idiome primitif des indigènes domine encore parmi eux, et le parlent en plus de cent dialectes différents. La religion catholique romaine est celle du pays; il y a un archevêque à Bahia, et six sièges épiscopaux dans d'autres villes. On trouve beaucoup de couvents au Brésil. Du reste, le gouvernement entretient plusieurs écoles dans les grandes villes; la méthode qui est en usage dans les écoles élémentaires est celle de l'enseignement mutuel. Il y a à Bahia des écoles d'artillerie, de commerce, de droit, de chirurgie, de médecine. Rio-de-Janeiro possède une école de marine militaire et un observatoire; il y a aussi des académies de beaux-arts, des bibliothèques publiques et autres institutions libérales. En 1826 on a compté en France 300 jeunes étudiants brésiliens. Les Indiens qui se trouvent au Brésil ne prennent encore aucune part à l'industrie du pays; ils vivent retirés dans les forêts. Les Européens et les créoles y forment l'aristocratie; la plupart d'entre eux sont planteurs ou s'occupent de l'exploitation des mines. Les négocians, excepté dans les villes maritimes, sont peu éclairés, le clergé ne l'est pas du tout. Les revenus de l'état se montaient en 1830 à 6

viron 11,500,000 milreis ou à environ 60 millions monnaie française, et les dépenses à une somme un peu plus considérable. La dette publique est de 135 millions de crusados, ce qui fait en francs plus de 400 millions. La liste civile de l'empereur se monte annuellement à 1,280,000 francs. L'armée se compose de 15,000 hommes de troupes réglées, et de 45,000 miliciens. Il y a en outre des corps de nègres libres appelés *Enriquez*. La force maritime se compose de 116 voiles, dont trois vaisseaux de ligne, 10 frégates, etc. Il y a deux ordres de chevaliers, celui de Saint-Pierre, fondé en 1826, et celui de la Rose. Ce dernier ordre a été créé à l'occasion du mariage de don Pedro avec la princesse Amélie de Leuchtenberg.

On peut consulter sur le Brésil : Southey, *History of Brazil*, Londres, 1810-19, 3 vol. in-4°; Münch, *Geschichte von Brasilien*, Dresde, 1830, 2 vol.; Eschwege, *Geographisches Gemälde von Brasilien*, Weimar, 1822; Roussin, *Pilote du Brésil*, Paris, 1826; Spix et Martius, *Voyage au Brésil*, ouvrage de luxe, avec de superbes planches, grand in-fol; Weech, *Brasilien gegenwärtiger Zustand und Colonialsystem*, Hambourg, 1828.

2° *Histoire*. Le hasard a fait découvrir le Brésil en 1500 par le Portugais Pedro Alvarez Cabral. Le Portugal, ayant pris possession de ce pays, n'y envoya d'abord chaque année que deux vaisseaux chargés de criminels, de juifs et de filles publiques; ceux qui avaient été condamnés par l'inquisition y furent également envoyés. Ces bâtimens rapportaient de ces régions du bois et des perroquets. C'est le roi Jean III qui colonisa le pays, et par son ordre Thomas de Sousa fonda en 1549 la ville de San-Salvador; les jésuites cherchèrent à civiliser les naturels. Mais San-Salvador fut conquis en 1624 par les Hollandais, dont le gouverneur, Maurice, prince de Nassau, se soumit une grande partie du pays. Le Portugal était tombé à cette époque sous la domination espagnole. Lorsqu'en 1640 la maison de Bragance monta sur le trône de Portugal, elle fit un armistice avec la république batave

qui resta en possession du Brésil. Mais la colonie secoua elle-même ce joug nouveau, et en 1654 Cavalcante expulsa les Hollandais. Le Portugal commença à apprécier le Brésil, quand en 1698 on y découvrit de l'or et en 1728 des diamans. A partir de cette époque jusqu'en 1810, cette colonie fournit au Portugal 14,280 quintaux d'or et 2,100 livres de diamans. A la suite de l'occupation de ce royaume par les Français, Jean VI transféra au Brésil, le 19 janvier 1808, le siège de son empire; la famille royale débarqua à Bahia et alla résider à Rio Janeiro. Une vie toute nouvelle commença alors pour cette contrée, gouvernée sous les yeux même du roi: le commerce prit une grande extension, il s'affranchit d'un grand nombre de restrictions onéreuses, et le Brésil se mit en rapport avec divers pays pour hâter la marche de son développement progressif. Mais cette période si heureuse fut de courte durée: la révolution qui s'opéra dans le Portugal, à la suite de celle qui avait éclaté en Espagne, exigea la présence du roi dans ses états d'Europe; il s'embarqua le 26 avril 1821 pour s'y rendre.

De graves événemens s'ensuivirent. La préférence donnée aux Portugais sur les indigènes pour l'occupation des emplois publics, la foule de personnes qui se rendirent au Brésil avec plus de moyens intellectuels que de ressources pécuniaires, le mécontentement du clergé qui se voyait préférer les ecclésiastiques venus de la métropole, et différentes autres causes qui avaient depuis long-temps soulevé les colons contre la mère-patrie, le refus des cortès d'accorder au Brésil une représentation égale à celle des provinces d'Europe, firent éclater ces dissensions et ne tardèrent pas à amener l'établissement de l'empire du Brésil. De leur propre autorité les cortès de Lisbonne firent une constitution applicable au Brésil comme au Portugal, et elles voulurent que cette grande colonie fût gouvernée par le ministère portugais, malgré l'immense distance qui l'en séparait. Le prince régent fut rappelé en Europe, mais on lui déclara à Rio que son départ aurait pour conséquence infaillible la rupture du lien qui avait lié jus-

que là entre eux les deux pays, et la proclamation d'une république brésilienne. Dans cet état de choses, don Pedro, prince régent, se décida à rester, et il en fit le 9 janvier 1822 la déclaration publique et solennelle; il persista dans cette résolution malgré l'obstination des cortès qui menacèrent de l'exclure de la succession s'il ne revenait en Europe. Les troupes portugaises furent éloignées; don Pedro prit le titre de protecteur perpétuel du Brésil, et il convoqua une assemblée nationale de 100 députés pour rédiger une constitution. Le 1^{er} août 1822 la séparation des deux pays fut prononcée, et le 12 octobre don Pedro fut élu empereur constitutionnel du Brésil.

Mais à peine ce résultat fut-il obtenu qu'une nouvelle guerre commença entre la monarchie et la république, pour laquelle se déclaraient les loges de franc-maçons. Don Pedro, qui s'était peu avant déclaré grand-maître de tous les franc-maçons, en fit alors fermer les loges et il ajourna la réunion du congrès qui devait donner une constitution au pays. D'un autre côté, nommé en vertu de la souveraineté du peuple, il eut de la peine à se faire reconnaître des puissances, et peu s'en fallut qu'on n'exigeât qu'il résignât son droit à la couronne de Portugal. Même l'empereur d'Autriche, beau-père de don Pedro, refusa la reconnaissance qu'il sollicitait. Celui-ci cependant n'agissait pas sans l'aveu de son père, qui lui avait donné des pouvoirs illimités pour conserver à la maison de Bragance cette possession si précieuse. Différens mouvemens dans la capitale et dans les provinces tourmentèrent ce pays; le républicanisme avait son principal siège à Pernambuco et se montrait très exigeant. Les frères Andrada (*voy.*), par une constitution libérale calquée sur le modèle de celle d'Angleterre, cherchèrent à concilier les partis extrêmes et convoquèrent les cortès du Brésil dont l'empereur ouvrit en personne la première session, le 3 mai 1823. Mais l'Opposition s'y montra menaçante au point que don Pedro renvoya les frères Andrada et fit aux idées nouvelles de grandes concessions.

Le rétablissement du pouvoir absolu dans la mère-patrie, loin de diminuer à son égard l'hostilité du Brésil, ne fit que l'affermir dans son esprit d'indépendance; mais l'anarchie régnait dans son sein; la soldatesque et les partis dominaient l'assemblée législative. Une nouvelle constitution fut jurée par l'empereur, le 25 mars 1824, et bientôt après il comprima par la force la résistance que Pernambuco opposait à son pouvoir.

Enfin, le 29 août 1825, fut conclu un traité entre le Brésil et le Portugal, de la teneur suivante: 1^o le Brésil est un empire indépendant du Portugal et des Algarves; 2^o le roi de Portugal cède à son fils et à ses descendans la souveraineté du Brésil; 3^o le roi de Portugal se réserve pour lui personnellement le titre de souverain (empereur) du Brésil; 4^o l'empereur don Pedro promet de n'accepter aucune proposition de réunion d'une colonie portugaise avec le Brésil; 5^o enfin les relations du Portugal avec le Brésil sont rétablies et toute confiscation levée. Ce traité fut ratifié par Jean VI, le 15 novembre suivant; mais à ces difficultés ainsi aplanies il en succéda bientôt une autre: la succession au trône de Portugal. D'après la constitution, don Pedro ne pouvait pas quitter le Brésil sans le consentement de l'assemblée nationale. Le roi Jean VI mourut le 10 mars 1826, après avoir institué comme régente provisoire sa fille l'infante Isabelle. Alors don Pedro prit le titre de roi du Portugal, et en cette qualité donna une constitution au pays; mais il abdiqua presque aussitôt en faveur de sa fille donna Maria da Gloria, née le 4 avril 1819, à laquelle il destinait pour époux son oncle don Miguel. Mais dès ce moment les convulsions de l'anarchie troublèrent le Brésil. Au Portugal, don Miguel, nommé régent, usurpa la souveraine puissance, et don Pedro déclara vouloir maintenir par la voie des armes les droits méconnus de sa fille. Cependant les affaires intérieures du Brésil se compliquèrent de plus en plus: une animosité croissante régna entre les chambres et la cour; le mécontentement s'accrut par le mariage de l'empereur avec la princesse Marie-Amélie de Leuchten-

elle du prince Eugène, parce qu'on avait l'influence des étrangers. Le trouble dans les finances ajouta encore au contentement universel. Enfin le 1831 les choses se trouvèrent à tel point que l'empereur, pour éviter l'effusion du sang, abdiqua et s'embarqua au même mois pour l'Europe. Le roi don Pedro II, âgé de 7 ans, était sur le trône et la chambre des représentants avait institué une régence. Lors des troubles se sont souvent élevés dans Pernambuco, Rio et Bahia les républicains ont levé l'étendard du fédéralisme, et bien que la province de Minas, qui forme un cinquième du Brésil, se soit déclarée contre l'anarchie et le maintien de la constitution, les troubles ont toujours eu leurs prises dans le Brésil. Le 12 août dernier (1834), la Chambre des députés a présenté à l'empereur un projet de réforme, qu'elle venait de voter, dans le but de concilier le plus possible le système fédératif avec le gouvernement monarchique. Cette intention a été officiellement exprimée dans le discours de la députation de la Chambre, lequel on a lu, du reste, avec un peu de réserve, la phrase suivante : « Cette nation offre en perspective le tableau d'un gouvernement qui paraît n'avoir été jusqu'ici en Europe que le rêve de quelques politiques et qu'il nous apparaît d'avoir réalisé en Amérique : une monarchie entourée d'institutions libres. » Le président de la régence, don Francisco de Lima e Silva, a déclaré sanctionner la loi au nom de l'empereur. *F. GAL, JEAN VI, DON PEDRO, ANTONIO, etc.* et pour les détails sur l'intérieur, voir *LIO-JANEIRO, MONTEVIDEO, PERU, etc.* J. H. S. et C. L.

BRESIL (BOIS DE), ou BRÉSILLET DE CAMBOUC, bois provenant de divers arbres peu connus et attribué par plusieurs botanistes au *cæsalpinia echinata*. Il est apporté de l'Amérique-Méridionale, est pesant, dur et compact, et d'un brunâtre. Quoiqu'il soit susceptible de recevoir un beau poli et de servir conséquemment aux ouvrages d'ébénisterie et de tour, il n'est employé que comme matière tinctoriale à cause de sa couleur élevée. On en fait une grande

consommation pour la teinture en rouge; mais la couleur qu'il fournit n'est pas solide, à moins qu'on ne lui associe d'autres substances ou qu'on ne l'avive au moyen des acides. On avait jadis attribué à ce bois des vertus médicales qu'il possède sans doute, mais qui ne sont pas de nature à le faire préférer à beaucoup de bois indigènes. F. R.

BRESLAU, en slavon Vratislava, de Vratislaf, son fondateur, est la capitale de la Silésie, au confluent de l'Oder et de l'Oder. Cette ville ancienne et importante a 84,000 habitans, dont 22,500 catholiques et plus de 5,000 israélites. On y compte 5 faubourgs.

Point central d'une province de 2 millions d'habitans (voy. SILÉSIE), elle doit encore à sa position géographique un caractère particulier et une existence à part ou même isolée. Le commerce y fut autrefois plus considérable qu'il ne l'est à présent. Les deux foires annuelles de cette ville sont très fréquentées, surtout celle du mois de juin. En 1830 on avait apporté à l'une de ces foires pour 3 à 4 millions d'écus de marchandises. Breslau est le siège du général commandant la province et du président civil de la Silésie; il y a une régence, un tribunal supérieur, etc. Parmi les nombreuses églises nous citerons la cathédrale de Saint-Jean située sur l'île du Dôme : c'est un édifice ancien où l'on remarque surtout un autel en argent.

Dès l'année 1702 il y avait à Breslau une université de théologie catholique, fondée par l'empereur Léopold I^{er} et livrée ensuite aux jésuites. En 1811 on réunit à cette école l'université de Francfort-sur-l'Oder; le nombre des professeurs fut augmenté, et bientôt maîtres et élèves rivalisèrent de zèle pour la propagation de la science. La guerre qui survint, en appelant la jeunesse allemande au combat, ralentit sans doute les études, mais la paix y ramena une nouvelle vie. Dans ces dernières années le nombre des étudiants y a été de 8 à 900. Les établissemens scientifiques, la bibliothèque, le jardin botanique, les collections de physique, de chimie, de minéralogie, de zoologie, d'astronomie, l'école de chirurgie, sont tous sous la direction d'hommes très instruits et ont été plus ou moins

richement dotés. Les deux établissemens cliniques qui s'y trouvent ont un revenu annuel de 5,000 écus. Le géographe Busching a fondé à Breslau un musée d'antiquités et de curiosités de l'art. On compte dans cette ville intéressante jusqu'à 84 établissemens d'instruction publique, dont 4 gymnases, 2 de la confession d'Augsbourg, 1 catholique et 1 réformé. La bibliothèque de la ville est surtout riche en manuscrits. Il y a plusieurs sociétés savantes, entre autres la Société silésienne qui a puissamment encouragé l'art du dessin, et la Société d'histoire de la Silésie et d'antiquités, la Société biblique, etc. Il y a à Breslau des monumens curieux de l'ancienne architecture allemande, entre autres l'Hôtel-de-Ville et l'église de la Croix. On y a érigé, en 1827, une statue en bronze au maréchal Blucher.

Dès l'an 1000 Breslau se trouve mentionné comme grande ville. Après l'expulsion du duc Vladislaf par les Polonais, en 1143, la Silésie fut cédée à ses fils en 1163, et Breslau devint alors la capitale d'un duché, indépendant jusqu'à l'époque où le roi de Bohême en prit possession (1335), le dernier duc étant mort sans enfans. Après un grand incendie, Breslau fut rebâti d'après un plan tracé par l'empereur Charles IV lui-même. Cédée en 1527 à l'Autriche, cette ville eut beaucoup à souffrir dans la guerre de Trente-Ans. Elle fut prise d'assaut, le 10 juin 1741, par Frédéric II, roi de Prusse, et le 28 juin 1742 y fut conclue la paix qui termina la guerre de la Silésie. Dans la guerre de Sept-Ans Breslau fut pris par les Autrichiens le 24 novembre 1757, repris le 10 décembre suivant par les Prussiens, et assiégé sans succès en 1760. Pendant la guerre française Breslau fut assiégé en 1806 par les Français et les troupes de la Confédération, et pris le 7 janvier 1807. A la place des fortifications déjà détruites par les Français s'élèvent maintenant des édifices et des promenades qui contribuent beaucoup à l'embellissement de la ville. Voir l'ouvrage allemand d'Eschenloër, *Histoire de la ville de Breslau*, Breslau, 1827, 2 vol. C. L.

BRESSE, ⁵ *Bressia* ou *Brescia* et

aussi *Brixia*, ancienne province de France avec titre de comté et plus tard de marquisat. Elle était bornée au nord par le duché de Bourgogne et la Franche-Comté, au sud par la Bourgogne et par le Rhône qui la séparait du Dauphiné, à l'est par le Bugey, à l'ouest par le Lyonnais et par la Saône. On lui donnait 16 lieues de long sur 9 de large; Bourg en était la capitale. Au temps de la conquête de la Gaule par les Romains le territoire de la Bresse était habité par les Insubres et en partie par les Segusiens, les Sequani et les Éduens. Dans la suite elle se trouva comprise dans la première Lyonnaise. De la domination romaine elle passa dans celle des premiers rois de Bourgogne, puis fut soumise par les Francs, ainsi que toutes des autres parties de ce royaume. Sous les princes carlovingiens elle se trouva détachée de l'état des Francs et fit partie du second royaume de Bourgogne. Vers la fin du ix^e siècle les principaux seigneurs du pays profitèrent de la faiblesse et de l'éloignement des princes à qui cette couronne était échue pour se rendre à peu près indépendans. Les sires de Baugé ou Bagé figurèrent alors au premier rang, et comme ils possédaient la plus grande partie de la province, ce sont eux que l'histoire désigne sous le titre de comtes de Bresse; le premier de ces seigneurs paraît avoir été un Hugues I^{er}, dont on rapporte la mort à l'an 900. La Bresse resta dans la maison de ses comtes héréditaires jusqu'au xiii^e siècle, époque à laquelle elle passa dans la maison de Savoie, par le mariage de Sibille, héritière de la seigneurie, avec Amé V, comte de Savoie. La Bresse fut alors considérée comme partagée en deux portions, l'une dite savoyarde et l'autre chalonaise; celle-ci avait déjà été réunie, en 1247, avec le reste du comté de Châlons, au duché de Bourgogne. L'autre fut cédée à la France par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, en échange du marquisat de Saluces, par le traité de Lyon en 1601.

La province de Bresse était pays d'États et appartenait au gouvernement de Bourgogne dont elle formait un des 24 mandemens; elle était comprise dans le ressort du parlement et dans la généra-

lité de Dijon; sous le rapport ecclésiastique elle dépendait du diocèse de Belley et de Châlons. La Bresse forme aujourd'hui la majeure partie du département de l'Ain.

P. A. D.

BREST, chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, dans le département du Finistère, en France. Cette ville, située à l'embouchure de la rivière de Penfel qui la traverse, doit son importance à ses établissemens pour la marine royale et à son port militaire et fortifié. Ce port, formant un long canal, et assez étendu pour contenir une flotte entière, est abrité contre les vents de terre par les montagnes contre lesquelles la ville est adossée. Outre ce port, il y a une rade, grand bassin qui reçoit les eaux de plusieurs rivières et dans lequel les vaisseaux arrivent par le détroit du Goulet, passage protégé par des batteries, comme le port est défendu par le château-fort construit sur un rocher au bord de la mer. Brest a un grand arsenal, des magasins d'objets destinés au grément des vaisseaux de l'état, des cordiers, des casernes de marine avec une place d'armes et un bague établi au haut de la montagne. Il y a des chantiers de construction, une école de navigation, une école du génie maritime, un observatoire. Brest a des rues étroites et sombres; elles sont montueuses sur la pente de la montagne; mais le quartier neuf est bâti régulièrement et a de beaux édifices. On remarque dans cette ville l'église Saint-Louis, l'Hôtel-de-Ville et la salle de spectacle. Il y a un jardin de botanique, deux bibliothèques et un cabinet d'histoire naturelle. A Brest siègent un tribunal de commerce, une intendance de marine et une direction d'artillerie de la marine; un maréchal-de-camp commande dans cette place de guerre. Les commerçans y font des affaires en approvisionnement; on se livre aussi à la pêche des sardines. Brest a une population de 26,000 ames; la ville est à 127 lieues de Paris. Depuis long-temps on s'occupe d'un canal entre Brest et Nantes, afin de pouvoir approvisionner plus facilement la première de ces places dans les guerres maritimes. D-c.

BRET (ANTOINE), né à Dijon en

1717, a composé un grand nombre d'ouvrages dans lesquels on trouve de l'esprit, un style pur, de la grace et du goût. On a de lui des romans, des fables et beaucoup de pièces de théâtre pour l'Opéra-Comique, pour les Italiens, et pour la Comédie-Française; il n'a cependant obtenu que de médiocres succès: il paraît avoir manqué de verve. Aucune de ses pièces n'est restée au répertoire, à l'exception de la *Double Extravagance*, comédie en trois actes, en vers, qui, jouée pour la première fois le 27 juillet 1750, eut alors douze représentations, et a été reprise souvent avec assez de succès.

L'ouvrage de Bret qui lui a mérité le plus d'estime et qui lui assure une place distinguée parmi les gens de lettres, c'est son *Commentaire sur les comédies de Molière*: on y trouve une critique modérée, pleine de justesse et de goût, ce qui en rend l'étude fort utile à ceux qui entrent dans la carrière dramatique et la lecture agréable à tous les amateurs de la bonne littérature.

Bret fut chargé de la rédaction de la *Gazette de France* après l'abbé Aubert, et s'en acquitta avec zèle et talent jusqu'à sa mort, en 1792. L-x.

BRETAGNE, voy. GRANDE-BRETAGNE et BRITANNIQUE (*empire*).

BRETAGNE (DUCHÉ ET PROVINCE DE), *Britannia minor*.

Dans la partie la plus occidentale de la France est une presqu'île que l'Océan entoure de toutes parts, excepté à l'orient, où elle confine avec les anciennes provinces de Normandie, d'Anjou et du Maine, et au midi où elle touchait au Poitou. On lui donne 50 lieues d'étendue du midi au nord, et environ 65 du levant au couchant. Très anciennement elle appartient à cette portion des Gaules que l'on appelait plus particulièrement *Celtique*; sous les Romains elle fut incorporée dans la province dite *troisième Lyonnaise*. Les habitans de cette contrée firent partie de la *ligue armoricaine*, composée des peuplades maritimes des Gaules; ils maintinrent plus long-temps que les autres leur indépendance, et plus tard le nom d'*Armorique* a été exclusivement appliqué à leur pays.

Le nom de Bretagne est venu à cette presque-île de quelques familles qui, vers l'an 284 de J.-C., passèrent de l'île de Bretagne dans les Gaules, et auxquelles l'empereur Dioclétien permit de s'établir sur le territoire des Curiosolites (*Corseuil*, près de Dinan?) et des *Vennètes* (pays de Vannes). En 383, le général romain Maxime fit passer de la grande dans la petite Bretagne un corps de Bretons auxiliaires, qui se fixèrent dans la péninsule sous l'autorité de leurs chefs et se rendirent indépendans vers le milieu du v^e siècle (voy. BRETONS). Le nom de Bretagne resta définitivement à l'Armorique lorsque, après l'invasion des Anglo-Saxons, un grand nombre de Bretons, abandonnant à jamais leur île, vinrent s'établir sur le continent, en face de leur ancienne patrie. On prétend que lorsque Attila envahit les Gaules, Audren qualifié de *roi des Bretons*, envoya des troupes au secours d'Aétius, et que ces troupes contribuèrent glorieusement à la victoire de Châlons-sur-Marne. Au commencement du vi^e siècle, la Bretagne fut divisée en plusieurs comtés indépendans, qui pourtant reconnaissaient, jusqu'à un certain point, la prééminence du prince qui possédait Rennes et se donnait le titre de *roi*. Après la conversion de Clovis au christianisme, les *cités armoricaines*, disent les historiens, se rendirent ses tributaires. Ces cités formaient-elles une confédération de petites républiques, ou désigne-t-on sous ce titre les pays soumis aux comtes bretons? c'est une question difficile à résoudre et qui paraît avoir été soulevée pour la première fois d'une manière sérieuse par l'abbé Dubos dans son *Établissement de la monarchie française dans les Gaules*. Elle a fait pendant un temps l'objet de discussions très graves parmi les savans: ce qu'il y a de certain, c'est que dans l'histoire des rois francs mérovingiens on rencontre des traces fréquentes de la position tributaire où se trouvaient à leur égard, sinon les chefs de toute la Bretagne, du moins quelques-uns des comtes qui se partageaient le pays. Nous ne savons pas jusqu'à quel point on peut affirmer, comme le font la plupart des

historiens, qu'en 799 Charlemagne fit la conquête de la Bretagne: il est probable que les princes maîtres de ce pays furent tributaires et auxiliaires de ce puissant monarque, comme étaient, à une autre extrémité de son empire, les ducs de certains peuples germaniques. Sous Louis-le-Débonnaire, les Bretons voulurent recouvrer leur entière indépendance; mais les tentatives qu'ils hasardèrent n'eurent pas de succès. Le faible successeur de Charlemagne délégua l'autorité qu'il devait exercer dans cette contrée à Noménoé, breton d'une obscure naissance (824). Après avoir de longue main préparé la réussite de ses ambitieux projets, Noménoé, profitant avec adresse des discordes qui divisaient la famille impériale, se déclara indépendant en 843; deux ans plus tard il prit le titre de roi. Son successeur Erispoé, à la suite d'une éclatante victoire qu'il remporta sur Charles-le-Chauve en 850, força ce prince à lui confirmer la dignité royale. Erispoé fut assassiné aux pieds des autels par Salomon, qui s'empara du trône, gouverna sagement, et fut assassiné à son tour. Dans la suite, l'autorité en Bretagne fut partagée entre les comtes de Rennes, de Nantes et de Cornouailles, parmi lesquels les Bretons se choisirent un chef général. Cet état de choses se maintint jusque vers la fin du xii^e siècle. A cette dernière époque, Conan IV, qui avait réuni ces trois comtés à son domaine, sous le nom de *comté de Bretagne*, laissa pour héritière Constance, sa fille; celle-ci eut de Geoffroi (troisième fils du roi d'Angleterre Henri II), son premier mari, Arthur, qui lui succéda, et qui fut assassiné en 1202 par Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, son oncle. Alix, fille de Gui de Thouars, troisième mari de Constance, recueillit la succession et porta la Bretagne dans la maison de Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, son mari, qui prit le titre de *duc de Bretagne*, et mourut en 1250. Jean II, duc de Bretagne, petit-fils de Pierre de Dreux, fut créé pair de France en 1297. Jeanne, petite-fille de Jean II, succéda au duché de Bretagne et le porta dans la maison de Charles de Châtillon, dit de Blois, son mari; mais il lui fut dis-

fi par Jean IV, comte de Montfort, oncle maternel, qui s'en empara et transmit à ses descendans. La duchesse Anne, fille du duc François II, sa première épouse Charles VIII, de France, et en secondes noces le roi Louis XII. Claude, sa fille, qu'elle eut de ce dernier, fut son héritière; elle épousa le roi François I^{er}, qui réunit la Bretagne à la couronne, en 1532. Voyez les articles *comtes de RENNES, ducs de NANTES, de CORNOUAILLES; maisons de BLOIS, de CRATILLON, de MONTFORT*, etc). On peut consulter sur cette province : D. Lobineau et D. Morice, *Histoire de Bretagne*, 5 vol. in-fol.; Daru, *Notice de Bretagne*, Paris, 1826, 3 in-8°, et Roujoux, *Histoire des ducs de Bretagne*, Paris, 1792, 2 vol. in-8°.

Avant la révolution, la Bretagne était divisée en six provinces. Ceux-ci se tenaient tous les ans et étaient partagés en trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état. Le clergé était composé des 9 évêques du pays, de 42 abbés et des députés des 9 cathédrales de la province, qui se nommaient *capitulaires*. C'était l'évêque dans le diocèse duquel se tenaient les États qui présidait l'assemblée; jadis c'était au contraire le plus ancien des évêques; les autres avaient rang suivant l'ordre de leur sacre. La noblesse consistait dans les 10 anciens barons. Annuellement tout gentilhomme breton avait le droit d'assister aux États aussitôt qu'il était majeur de 14 ans; mais dans les derniers temps ce droit n'était accordé qu'à ceux qui étaient majeurs de 25 ans. Le tiers-état était formé des députés des 9 communautés qui avaient séance aux États, en aussi grand nombre qu'elles voulaient les envoyer; le premier était choisi entre les officiers de justice, et le second était toujours le plus riche de la communauté. Le tiers-état était divisé en quatre grandes sénéchaussées dans le ressort de laquelle se tenait l'assemblée, était le président du tiers-état.

La Bretagne n'était point sujette aux taxes aux aides et aux gabelles; le roi avait de ces deux sortes de revenus qui n'étaient pas si considérables que dans les autres

provinces. Le principal était le don gratuit que cette province lui accordait tous les deux ans. Elle avait sa coutume particulière suivant laquelle on rendait la justice. Tout le pays était du ressort du parlement de Rennes, après lequel venaient les 4 grandes sénéchaussées de Rennes, Vannes, Nantes et Quimper-Corentin, qui avaient chacune un présidial depuis l'an 1551. Il y avait encore plusieurs sénéchaussées inférieures ou prévôtés royales. La Bretagne avait une chambre des comptes établie à Nantes, un seul bureau de finances, une grande maîtrise des eaux et forêts, huit maîtrises particulières, sept sièges d'amirauté, deux hôtels des monnaies, etc. Sous le rapport militaire, la Bretagne était administrée par un gouverneur-général, auquel étaient subordonnés quatre lieutenans-généraux. A la fin du règne de Louis XIV on comptait plus de 1,650,000 habitans dans le gouvernement de Bretagne.

On divise communément cette province en *haute* ou orientale, et en *basse* ou occidentale. La première comprenait les diocèses de Rennes, Saint-Brieuc, Nantes, Dol et Saint-Malo; la seconde renfermait ceux de Vannes, Quimper-Corentin, Saint-Paul de Léon et Tréguier. Ces neuf diocèses relevaient de la métropole de Tours.

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer la courte et poétique description que fait de sa terre natale un illustre Breton, M. de Chateaubriand: « La Bretagne, jusqu'à Du Guesclin, peu connue dans notre histoire, formait à l'extrémité occidentale de la France un état différent du reste du royaume par le génie, les mœurs et la langue d'une partie de ses habitans. Cette longue presqu'île, d'un aspect sauvage, à quelque chose de singulier dans ses étroites vallées, des rivières non navigables baignent des clochers en ruines, de vieilles abbayes, des huttes couvertes de chaume où les troupeaux vivent pêle-mêle avec les vaches. Ces vallées sont séparées entre elles ou par des forêts remplies de houx, de grands arbres comme des chênes, ou par des bruyères semées de pierres druidiques, autour desquelles plane l'oiseau marin et puis-

sont des vaches maigres avec de petites brebis. Un voyageur à pied peut cheminer plusieurs jours sans apercevoir autre chose que des landes, des grèves, et une mer qui blanchit contre une multitude d'écueils; région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouillards, couverte de nuages, où le bruit des vents et des flots est éternel.

« Il faut que ce pays et ses habitans aient frappé de tout temps l'imagination des hommes. Les Grecs et les Romains y placèrent les restes du culte des Druides, l'île de Sayne et ses vierges, la barque qui passait en Albion les âmes des morts, au milieu des tempêtes et des tourbillons de feu; les Franks y trouvèrent Murman et mirent Roland à la garde de ses marches; enfin les romanciers du moyen-âge en firent le pays des aventures, la patrie d'Artus, d'Yseult aux blanches mains et de Tristan le Léonais. Sur les bruyères et dans les vallées de la Bretagne, vous rencontrez quelques laboureurs couverts de peaux de chèvres, les cheveux longs, épars et hérissés, ou vous voyez danser au pied d'une croix, au son d'une cornemuse, d'autres paysans portant l'habit gaulois, le sayon, la casaque bigarrée, les larges braies, et parlant la langue celtique.

« D'une imagination vive et néanmoins mélancolique, d'une humeur aussi mobile que leur caractère est obstiné, les Bretons se distinguent par leur bravoure, leur fidélité, leur esprit d'indépendance, leur attachement pour la religion, leur amour pour leur pays. Fiers et susceptibles, sans ambition et peu faits pour les cours, ils ne sont avides ni d'honneurs ni de places. Ils aiment la gloire, pourvu qu'elle ne gêne en rien la simplicité de leurs habitudes; ils ne la recherchent qu'autant qu'elle consent à vivre à leur foyer comme un hôte obscur et complaisant qui partage les goûts de la famille. Dans les lettres, les Bretons ont montré de l'instruction, de l'esprit, de l'originalité, de la grace, de la finesse: témoins Hardouin, Sévigné, Saint-Foix, Duclos; ils ont donné à la France le plus grand peintre de mœurs après Molière, Lesage; ils ont aujourd'hui l'abbé de La Mennais; dans les sciences

ils revendiquent Descartes²; dans les armes leurs guerriers ont quelque chose d'à-part qui les distingue au premier coup d'œil des autres guerriers: sous Charles V, Du Guesclin et ses compagnons, Clisson, Beaumanoir, Tinténac; sous Charles VII, Tanneguy-Duchastel; sous Henri III, Lanouc, également respecté des ligueurs et des huguenots; sous Louis XIV, Duguay-Trouin; sous Louis XVI, Lamotte-Piquet et du Coëdic; pendant la révolution, Charette, d'Elbée, La Rochejacquelein et Moreau. Tous ces soldats eurent des traits de ressemblance, et, par un genre d'illustration peu commun, ils furent peut-être encore plus estimés de l'ennemi qu'admirés de leur patrie. » (*Études sur l'histoire de France*, t. IV, pag. 15-17).

Ajoutons quelques traits à ce tableau. Les Bretons, aussi méfians qu'opiniâtres, ont résisté aux innovations qui auraient pu améliorer leur bien-être matériel aussi bien que leur état moral; et, sous le rapport de la civilisation, ils sont en général d'être au niveau du reste de la France. Dans certains endroits se conservent encore des habitudes sauvages et barbares, sur les côtes surtout (voy. Michelet, *Histoire de France*, t. II, pag. 13). En Bretagne, les prêtres sont très influens, surtout dans les campagnes. C'est pourtant une grande erreur de croire que les populations bretonnes soient profondément religieuses: dans plusieurs cantons de l'Ouest le saint qui n'exauce pas les prières risque d'être vigoureusement fouetté. La religion a surtout dans ce pays une influence politique. Le pouvoir des nobles est aussi très grand; toutefois les prêtres et les nobles voient diminuer insensiblement leur crédit auprès des masses: c'est ce qu'a prouvé la dernière levée de hussards faite dans ces contrées depuis 1830. La Bretagne devient peu à peu toute française. Le vieil idiome (voy. BRÉTTON), miné par l'infiltration continuelle de la langue nationale, recule peu à peu. Le génie de l'improvisation poétique, qui a subsisté si long-temps chez les Celtes d'Irlande et d'Écosse, qui, chez nos Bre-

(²) Descartes était issu d'une famille bretonne, mais il naquit à La Haye en Hollande. S.

nême, n'est pas tout-à-fait éteint, et pourtant une singularité rare. A mesure qu'on percera des routes, que creusera des canaux, que l'on forera des établissemens d'industrie, qu'on rapprochera des habitations isolées on rapprochera les bourgs ou villages; à mesure que, par ces moyens, l'instruction de tous les peuples pourra se répandre, les progrès de la civilisation seront à jamais assurés dans ces contrées.

Bretagne forme aujourd'hui les départemens d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Nord, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure. On doit consulter pour les détails statistiques les ouvrages qui concernent chacun de ces départemens. A. S. a.

BRETAGNE (ARCHIPEL DE LA NOUVELLE-BRETAGNE). Cet archipel, un des mieux connus de l'Océanie, est situé à l'est de la Nouvelle-Guinée, dont il est séparé par le détroit de Dampier, entre 15° et 6° 30' de latitude sud, et 6° et 151° 30' de longitude E. Sa superficie est d'environ 1,660 l. carrées, le nombre de ses habitans de plus de 100; il a été découvert par les navires de Dampier et Carteret, en 1699.

Ses principales îles sont celles de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle-Géorgie, séparées l'une de l'autre par le détroit de Saint-George, où est située l'île de Carteret. Viennent ensuite les îles du duc de York, avec un port; du Nouveau-Hanovre, dont les habitans sont, après ceux de la Nouvelle-Irlande, les plus civilisés de l'archipel; de Saint-Mathieu, de Géorgie, de Nys, Saint-Jean, et les petits groupes des îles françaises de l'Amirauté, de l'Amirauté, des Ermites et de l'Échiquier. La surface est en général couverte de rochers qui paraissent être primitifs, et les collines de leur circonférence et les écueils de leur rivage sont, surtout pour la Nouvelle-Irlande, entièrement formées de carbonate de chaux tertiaire qui les entoure d'une esplanade semblable à un nouveau rivage élevé sur un rivage ancien. Ces îles possèdent plusieurs volcans en ignition et sont bien boisées et bien arrosées. La végétation est assez riche; elle com-

prend le cocotier, le muscadier sauvage, l'arbre à pain, le figuier, l'aréquier, le sagoutier, les grandes fougères, les drymirrhisées, etc.

Les habitans de ces îles appartiennent à la race des Papouas; mais leur taille est plus haute et leurs traits sont plus beaux. Ils ont des temples et ils adressent leurs offrandes, tantôt à des idoles à figure humaine et tantôt à d'autres revêtues de la forme de certains animaux. Ils sacrifient, dit-on, à leurs dieux des victimes humaines; mais M. de Blossville, qui les a visités en 1825, prétend que cette coutume n'existe pas chez eux, et qu'ils sont au contraire généreux, humains et hospitaliers. Aucune de ces îles n'est bien connue. La Nouvelle-Bretagne, nommée *Birava* par les naturels, est la plus grande de tout l'archipel; on y trouve le *Port-Montaigne*; ses habitans excellent, comme le reste des Papouas, dans la construction et la manœuvre des pirogues, qui ont ordinairement de 10 à 17 mètres de long. La Nouvelle-Irlande (*Tombara* des naturels) est la seconde en étendue; on y remarque les ports *Praslin*, *Likiliki*, *Carteret*, et la baie des *Frondeurs*. Dans les environs du *Port-Praslin*, on voit les chutes de la magnifique *cascade de Bougainville*; dans les bois voisins on est souvent tourmenté par de grosses fourmis dont la morsure est très douloureuse, et une espèce de corbeau vient unir au bruit des chutes d'eau son cri bizarre et semblable à l'aboïement d'un chien. A l'entour du *Port-Praslin* M. Lesson a observé les *vaquois*, les *barringtonia*, les *calophyllum*, les *sitao* (*casuarina pudica*) propres à toute l'Océanie, et il a remarqué l'usage du *syrix* ou flûte de Pan, parmi ses habitans. Le Nouveau-Hanovre, qui en est séparé par le détroit de Byron, a 15 l. de long et 10 de large. Le groupe de l'Amirauté se compose de plus de 20 îles; on évalue leur superficie réunie à environ 180 l. carrées et leur population à 30,000 individus de couleur noire et d'une physionomie assez agréable. Ces îles sont assez bien boisées et riches en cocotiers; on y a aperçu le chien à oreilles droites, plusieurs oiseaux magnifiques, entre autres quelques-uns de la grande famille des *psittacidés*. La plus

grande Ile, qui porte le nom de *Grande-Amirauté*, a de 20 à 25 l. de long. Ce fut en 1656 que les Hollandais firent la découverte de ce groupe. Nous ne nous efforcerons pas de tracer ici le caractère et les mœurs de ces insulaires : il est temps de convenir qu'il y a autant de présomption que de légèreté à vouloir peindre des peuples que les navigateurs n'ont vu qu'en passant et dont ils n'ont pu même se faire comprendre. L. D. D. R.

BRETEUIL (LOUIS-AUGUSTE LE TONNELIER, baron DE) naquit à Preuilly en Touraine, au sein d'une famille peu ancienne dont la fortune ne date que du ministère Dubois, sous la régence.

Saint-Simon rapporte dans ses *Mémoires* que Dubois, nommé à l'archevêché de Cambrai, voulut anéantir les preuves du mariage qu'il avait contracté avant de prendre les ordres et qui n'avait pas encore été dissous. Sa femme vivait encore. Le mariage s'était conclu dans un petit village du Limousin, près de Brives-la-Gaillarde. Le ministre confia donc sa position à M. Le Tonnelier, intendant du Limousin, qui lui promet de le tirer d'embarras. Il se rend à cet effet dans sa province et, pendant une tournée administrative, il feint de s'égarer et arrive à une heure de nuit chez le curé du village où Dubois s'est marié; il lui demande *passade*, comme dit Saint-Simon, et accepte à souper. Il fait boire son hôte, et, lorsqu'il le voit pris de vin, il va chercher les registres de la paroisse, et à l'aide des instructions que lui a données le bon curé, il trouve l'acte de mariage de Dubois et le déchire. Le Tonnelier arracha ensuite par surprise le contrat de mariage à la femme du nouvel archevêque. Pour récompense de ces services, Dubois le nomma secrétaire d'état. Cet intendant Le Tonnelier est le grand-père de celui dont nous nous occupons.

Le baron de Breteuil fit son entrée dans le monde sous les auspices de son oncle, l'abbé de Breteuil, ancien agent du clergé de France et chancelier du duc d'Orléans, qui obtint pour lui le grade de guidon de gendarmerie. Son caractère vif et entreprenant, la vivacité de son esprit, la facilité de ses concep-

tions, la justesse de son jugement, l'extrême activité, firent remarquer bonne heure le jeune de Breteuil à Louis XV, qui en 1758 l'envoya en qualité de ministre plénipotentiaire près l'électeur, et l'initia à la correspondance particulière dont le de Broglie était l'âme. En 1760 en Russie, lors des événements qui virent si rapidement Catherine I sur le trône d'où elle précipitait Pierre mari; il était absent de son poste et profitait d'un congé qu'il avait précédemment obtenu. Lorsque Catherine ferma il y revint et gagna ses grâces. Ambassadeur en Suède, en 1765, il assista à la célèbre diète de cette cour et ne fut pas étranger à la révolution qu'elle vit éclater. En 1770 il fut à Vienne, où il fut bientôt remplacé par le cardinal de Rohan : ce fut la cause de la haine que se portèrent deux hommes, et dont le baron de Breteuil donna une preuve par sa conduite pleine de partialité dans l'affaire du collier. Envoyé à Naples, puis de nouveau à Vienne, il assista au congrès de Teschen (1778) qui apaisa l'insurrection de l'électeur palatin de Bavière et Charles-Théodore, mort sans postérité.

En 1783 le baron de Breteuil fut appelé au ministère de la maison royale et de Paris. Sous son administration sort des prisonniers d'état fut arrêté et on commença à user à leur égard avec quelque humanité. Cependant il se montra toujours partisan du pouvoir absolu et ne recula jamais devant les mesures les plus arbitraires. On raconte qu'il tenta de prévenir les remontrances que craignait de la part des parlements le sujet de l'enregistrement des édits de Calonne, le baron de Breteuil fut envoyé dans la province du Languedoc à M. de Périgord, commandant en chef et à M. de Rochefort, de Carcassonne de Montchemme, commandant en chef de 1,800 lettres de cachet en blanc, mais n'eut pas occasion de s'en servir.

La mésintelligence s'étant mise entre Calonne et Breteuil, le dernier donna sa démission en 1788, mais continua de jouir de la confiance de Louis XVI. Il

Bretouil fut mis à la tête d'un ministère, hostile à l'opinion publique, et qui, dans sa courte vie, vit tomber les remparts de la Bastille (1793). Forcé de céder le pouvoir à la nation, il donna encore sa démission et émigra à Solure. Il fut nommé par les puissances étrangères, pour son nom toutes les mesures qui tendent à rétablir l'autorité et la tranquillité intérieure. Berthier l'accuse, dans ses Mémoires, d'avoir abusé de ces pouvoirs avant usage après leur révocation. Il quitta complètement les affaires et se retira à Hambourg. Il ne revint en sa patrie qu'en 1802, dans un état voisin de la misère, dont il ne fut guère par l'héritage d'une cousine; mais en 1807, ne laissant qu'une trace de l'amélioration dans le système des prisons d'état, on lui doit la construction de plusieurs des maisons situées sur les quais de Gèvres, et la conservation des bas-reliefs de Jean Goujon, devant la fontaine du marché des Capucins à Paris. Il protégea les arts et les lettres.

H-LT.

BRETAGNE (TRAITÉ DE). L'Angleterre tenant prisonniers le roi Jean et les seigneurs, après la bataille de Poitiers, crut tenir la France : elle s'aperçut bientôt qu'elle s'était trompée. Ne pouvant la subjuguer, Édouard III essaya de la ruiner. Le régent de France, qui fut depuis Charles V, se souvint de Breteuil, ainsi nommé par son droit dans la Beauce, non loin de Paris (1360). Sans nous arrêter aux détails importants de ce traité, nous nous bornons à dire que la Guyenne en entier, la Gasconne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, avec Calais et le comté de Flandre, furent cédés à Édouard III; le dommage de l'abandon de ces provinces à la couronne de France, qui

et son fils s'engagent à lui tenir, dans le courant d'une année, tous leurs droits sur ces mêmes provinces, et notamment ceux de souveraineté et d'appel féodal. Les mêmes expressions sont répétées avec plus de force dans le onzième article et dans quelques autres. Le douzième stipule l'échange des renonciations réciproquement faites, savoir : par Jean, de tous ses droits sur les pays cédés; par Édouard, de ses prétentions au trône de France. A Calais, le traité de Breteuil fut renouvelé par Jean, qui, comme prisonnier, n'avait pas participé au premier arrangement; on omit seulement le douzième article, relatif à l'échange des renonciations. Il paraît que cet article ne fut jamais exécuté formellement. Lorsqu'on fut sur le point d'exécuter le traité de Breteuil, les nobles du midi firent des remontrances au roi sur le démembrement de la souveraineté et montrèrent, dit-on, dans les chartes qui leur avaient été accordées par Charlemagne, la promesse de ne jamais transférer à un autre le droit de les protéger. Les habitants de La Rochelle conjurèrent le roi de ne pas les abandonner et protestèrent qu'ils étaient prêts à lui faire le sacrifice de la moitié de leurs biens plutôt que de tomber au pouvoir de l'Angleterre. Jean leur persuada de se soumettre au destin qu'il n'avait pu vaincre; ils cédèrent à regret : *Nous obéirons aux Anglais, dirent-ils; mais nos cœurs ne changeront jamais.* Un gouvernement adroit eût pu gagner de tels sujets, mais le prince de Galles ne sut pas se concilier leurs cœurs. Les plaintes adressées par eux au roi Charles V, qu'ils regardaient toujours comme leur suzerain, amenèrent, en 1368, la rupture de la paix de Breteuil et de nouvelles hostilités.

A. S-R.

BRETON (LE BAS). L'idiome breton paraît n'être autre chose que le celtique, tel que ce dialecte existait dans quelques parties de la France avant la formation du

roman. Cet idiome s'est conservé jusqu'à un certain point dans sa pureté primitive dans l'ancienne Armorique, tandis qu'il s'est modifié sur le sol de l'Anjou et de la Touraine. Après avoir subi plusieurs métamorphoses, surtout à la suite de l'occupation romaine, le dialecte fit alliance avec la langue d'Oil et devint le langage adopté par la cour des Valois, par Ménage et par ses confrères de l'académie. Le celtique, si l'on en croyait plusieurs auteurs, aurait une origine toute phénicienne; on peut dire, du moins, que ses racines ont la plus grande analogie avec les racines hébraïques.

L'idiome bas-breton, énergique, varié, précieux dans ses racines, car elles pourraient servir à rétablir bien des étymologies perdues ou dénaturées, règne surtout dans la petite Bretagne ou Bretagne bretonnante, et s'y divise en quatre sections ou dialectes distincts : *Cornouailles*, *Treguier*, *Vannetai* et *Briochin*; ce dernier nom est originaire sans doute de Saint-Brieuc. Quoi qu'il en soit, ces quatre dialectes ont la plus grande analogie avec la langue galloise ou cambrienne, qui se parlait autrefois purement en la Cornouaille anglaise et se parle encore au pays de Galles, avec le dialecte erse des indigènes d'Irlande, *wild irish*, enfin avec le calédonien de la Haute-Écosse et des îles Shetland.

Le celtique bas-breton, comme la langue galloise, dans laquelle il existe infiniment plus de monumens et de recherches, offre une concision qui sert de preuve à son antique origine. A l'aide de cet idiome, une conversation peut s'établir par monosyllabes; *e a o ei, le*, phrase bretonne et cambrienne, où il n'y a qu'une consonne, signifie : *il sort de sa place*. Nous pourrions en donner beaucoup d'autres exemples de même nature. Chose également remarquable, l'idiome bas-breton ne compte pas au-delà de 8 à 9,000 verbes simples, qui, au moyen de préfixes, se multiplient jusqu'au nombre immense de plus de 160,000. Il existe d'ailleurs, dans ce dialecte toujours euphonique, puisqu'il se compose en grande partie de voyelles, des sons comme *e, o*, qui se rapportent au passé, tandis que l'*i* indique le futur;

u, o, et *y* sont aussi les caractères particuliers des trois genres masculin, féminin et neutre. D'autres voyelles servent de pronoms et accomplissent cependant des fonctions particulières; *i* est le signe du mode indéfini, et *o* entre dans les prépositions. En étudiant un peu la construction de ce dialecte, on en vient à reconnaître les avantages qu'il possède sur les langues les plus modernes, par sa simplicité et son énergie.

Le monument le plus ancien pour la langue celtique ou bretonne a, sans crédit, été découvert par Grégoire de Rosternen. C'est un manuscrit en bas-breton des prédictions de l'astronome Guinclin, que les peuples de l'Armorique considéraient comme un prophète. Il paraît, par la date qu'il donne à ses ouvrages, qu'il vivait vers 450. Un autre ouvrage, *Leges Walliæ Haliboni, et aliorum Walliæ principum, quas ex variis codicibus manuscriptis eruit interpretatione latina*; Londres, etc. 1730, in-fol, est curieux à consulter parce qu'il démontre jusqu'à l'évidence que la langue du pays de Galles, au x^e siècle, était la même que celle qu'on parle aujourd'hui en Basse-Bretagne. On y remarque comme chose assez singulière que les Gallois et les Bretons avaient un masculin et un féminin pour leur numération. Tous deux disent *pevar* et *pedir*, pour exprimer le nombre 4, dans les deux genres, et *veir gvraged*, trois femmes, *tri dcr*, trois hommes. On peut encore consulter les ouvrages de *Davies*, imprimés en Angleterre, ceux d'*Evans* et de *J. Owen* qui ont étudié à fond la langue celtico-galloise et par conséquent l'idiome bas-breton.

Nous citerons trois proverbes bas-bretons, remarquables par leur expression et leur justesse.

Falla ibil a so er har a vigour da guenta; la plus mauvaise cheville d'une charrette est celle qui fait le plus de bruit.

Barnit ar reall evil ma fell deock basa barnet; jugez autrui comme vous voudriez qu'on vous jugeât.

Enfin, *Fæ map re gos an douer evil ober goap anizi*; la terre est trop vieille pour être généreuse.

verbes appartiennent au cannesven.

R. D. C.

ION (CAP), groupe d'îles situées du golfe Saint-Laurent, et au la Nouvelle-Écosse, dont elles ie, sous 46° de latitude, dans re-Septentrionale. On y compte lation de 30,000 ames au plus; et des habitans sont d'origine ne. Ils vivent de la pêche. Il y rands îles et plusieurs petites parées par des détroits, parmi elui de Canso est le plus fré- a plus peuplée de ces îles con- petites villes de Sidney et de rg, qui était autrefois fortifiée. etite île de Madame est située Arichat, peuplée de 2,000 ames. roit de Canso ou Canseau, Ship- offre, comme l'indique le nom, age aux navires. Le Cap-Breton t aux Français par les Anglais terre du Canada. C'est particu- à l'extrémité orientale de ces partient le nom de Cap-Breton. cipale production est la houil- m exportent une quantité con- pour les États-Unis. Sur envi- llions d'acres de terre que con- surface de l'archipel, il n'y en a 00 de cultivées. Un gouverneur un conseil et une assemblée lé- régissent cette colonie. D-c.

IONS, Britanni, habitans de rre, appelée Bretagne à l'époque mains envahirent cette île. C'est historiens romains, surtout chez ue nous trouvons les premières ur les mœurs de ce peuple, qui isemblablement d'origine celte. ons sont incomplètes, et, jugés vainqueurs qui traitaient de ré- effort pour recouvrer l'ancienne lance, les Bretons ont dû être réciés. Il paraît qu'ils étaient, à

des premiers empereurs ro- excessivement barbares. Ils se nt de peaux d'animaux, ils vi- rossièrement, se nourrissaient de la pêche et de la chasse, et nt peu la terre. Ils demeuraient s dans les bois et avaient pro- ent des villages et point de villes. nt eu des rois; mais quand Agri-

cyclop. d. G. d. M. Tome IV.

cola vint les subjuguier ils formaient des tribus indépendantes les unes des autres, ce qui facilita aux Romains l'envahissement de leur île, ainsi que Tacite en fait l'aveu. Dans la suite le besoin de la défense commune leur fit contracter des alliances et des fédérations, et il fallut du temps aux Romains pour consommer l'asservissement des Bretons; ils n'y réussirent qu'en perdant beaucoup de soldats et qu'après une longue suite de campagnes. Les Bretons combattaient avec une courte épée, une lance, et se couvraient d'un bouclier. Ils avaient aussi des chevaux dans les batailles, pendant lesquelles leurs femmes étaient sur des chariots comme chez les Huns. Ceux qui habitaient la Calédonie ou l'Écosse se faisaient le corps comme les Cafres et autres peuples barbares, et élevaient des retranchemens pour se mettre à l'abri des attaques des Romains. Les auteurs latins ne nous ont rien appris sur le langage des Bretons, et ils disent peu de mots de leur culte qui paraît avoir été le druidisme, comme chez les Gaulois: ils avaient probablement des superstitions particulières, mais elles sont restées inconnues aux écrivains qui nous ont parlé des Bretons. Il est à peu près certain que le gallois ou langage du pays de Galles, et le gaélique ou idiome des Écossais, conservent beaucoup de traces de l'ancien breton (voy. l'art. ΒΑΣ-ΒΑΕΤΟΝ).

Des insulaires de la Grande-Bretagne ayant émigré dans l'Armorique, lors de l'entrée des Saxons, ont donné à cette province de la France le nom de *Petite-Bretagne*, ou simplement de Bretagne (voy.). Aussi les anciennes mœurs, les usages et l'idiome des Bretons de France ont-ils de grands rapports avec ceux des Bretons d'Angleterre; l'analogie est si frappante qu'on ne peut la révoquer en doute: seulement les témoignages historiques manquent pour désigner exactement l'époque où l'une de ces Bretagnes a peuplé l'autre; il y a des écrivains qui prétendent même que ce sont les Bretons ou Celtes de France qui ont émigré dans les îles: ceux-là regardent l'idiome breton comme identique avec celui des anciens Celtes; mais cette supposition va probablement trop loin. Une autre ques-

tion qui a récemment occupé les savans, concerne la littérature des Bretons. On a soutenu que les Bretons ont eu des poèmes, des romans, des chansons avant que le langage français fût formé, et que les premiers poètes français ont puisé leurs idées chez les habitans de la Bretagne. Si cette littérature a existé, elle est au moins tellement éteinte qu'on n'en possède plus aucun monument. Les druides étaient versés dans plusieurs sciences, mais ils n'écrivaient point (v. DRUIDES). Les arts ont dû être également peu cultivés chez les Bretons, car on ne trouve, tant en Bretagne qu'en Angleterre que des blocs de pierre brute entassés confusément ou tout au plus rangés avec quelque symétrie. D-G.

BRETSCHNEIDER (CHARLES-THÉOPHILE), l'un des théologiens allemands du culte protestant les plus recommandables, naquit en 1776 à Gersdorf en Saxe, et remplit depuis l'an 1816 les fonctions de surintendant général ecclésiastique de l'ancien duché de Gotha. On lui doit des collections de sermons, d'excellens ouvrages sur le dogme évangélique, où il cherche à mettre la révélation d'accord avec la raison; un dictionnaire grec-latin sur les livres du Nouveau-Testament, et un grand nombre de brochures toutes relatives aux affaires religieuses et aux intérêts actuels de l'Église évangélique. M. le docteur Bretschneider est estimé autant comme savant et comme écrivain que comme prédicateur et comme ministre. S.

BREUGHEL. On connaît six peintres de ce nom : AMBROISE, qui fut directeur de l'Académie d'Anvers de 1653 à 1670; ABRAHAM, dit le Napolitain, qu'on croit fils du précédent, né à Anvers et mort à Naples vers 1690, où il fut surnommé *Rhyn-Graef*, comte du Rhin; JEAN-BAPTISTE, frère du précédent, qui comme lui a travaillé à Rome, à Naples, et s'est fait un nom célèbre comme peintre de fleurs. Hors de l'Italie leurs tableaux sont peu connus; mais dans ce pays ils ont conservé beaucoup de réputation. Ces trois peintres ne sont pas de la même famille que les trois suivans, leurs compatriotes, car PIERRE Breughel, dit *le Vieux*, né vers 1530 et

mort vers 1590, à Bruxelles, n'est ainsi nommé que parce qu'il est né à Breughel, village près de Breda; son véritable nom est resté inconnu et ses descendans n'en ont point eu d'autre. Élève de P. Koeck, dont il épousa la fille, il fut surnommé *le Drôle* à cause du comique et de la franche gaité qu'il savait répandre dans ses tableaux. Celui de la *Dispute entre le carême et le carnaval* est la plus plaisante scène qu'on ait jamais imaginée en peinture. Pour mieux se pénétrer des véritables expressions de la vie commune, Breughel avait coutume de s'habiller en paysan et de s'introduire dans les noces et les fêtes de village : aussi n'a-t-il rien laissé échapper de ce qui caractérise les gens de la campagne. En général ses compositions sont bien entendues, son dessin correct, ses mouvemens vrais, ses têtes et ses mains touchées avec esprit. Téniers a beaucoup étudié d'après lui; il entendait parfaitement le paysage.

PIERRE Breughel, le fils, né à Bruxelles en 1569 et mort en 1625, était fort jeune lorsque son père mourut, et fut élève de Coningsloo. Il passa en Italie, s'attacha à peindre des sièges de villes, des incendies, des scènes de diables, ce qui lui fit donner le surnom d'*enfer*. Il revint en Flandre où il a joui d'une réputation inférieure à celle de son père.

JEAN Breughel, frère du précédent, est le plus célèbre de sa famille; il naquit à Bruxelles vers 1589 et mourut, dit-on, en 1612. Ayant perdu fort jeune son père, il eut pour second maître Goe-Kind qui lui montra à peindre des fleurs et des fruits; puis il se rendit à Cologne et de là en Italie, où il vit ses ouvrages fort recherchés. Il quitta son premier genre pour se livrer au paysage et obtint les plus grands succès. Il ornait ses compositions de petites figures touchées avec beaucoup de finesse et de goût. De retour en Flandre, il vit les premiers artistes se faire un honneur d'associer leur pinceau au sien. On cite entre autres le fameux tableau du *Paradis terrestre*, dont Rubens a peint les figures et Breughel tous les accessoires, paysage, quadrupèdes, oiseaux, poissons, fleurs, plantes, etc. Ce tableau, où deux

Artistes célèbres rivalisèrent de talent, est regardé comme l'un des plus précieux chefs-d'œuvre de l'école flamande; on le voit au musée du Louvre. Les tableaux de Pierre Breughel sont tous de petite proportion: ils sont admirables par l'abondance de la composition, par la fraîcheur et la vivacité du coloris, par la correction du dessin, la pureté et l'esprit de la touche; le seul défaut que l'on y trouve généralement, c'est la teinte trop blanche et trop uniforme des lointains. Pendant long-temps les amateurs ont couvert d'or les tableaux de *Breughel de velours*, ainsi surnommé de son amour pour la bonne tenue et de ce qu'il se vêtit ordinairement de velours; aujourd'hui ils ont beaucoup perdu de leur prix primitif. On cite comme ses chefs-d'œuvre *les Quatre éléments*, à l'Académie de Milan; et *la Foire de Boom*, qui est présentement à Vienne.

L. C. S.

BREVET, de *bref* (voy.), *breve*, nom par lequel on désignait autrefois des actes judiciaires, administratifs et autres. Du mot *breve*, au plur. *brevia*, on fit *breveti*.

Aujourd'hui ce mot est encore employé pour désigner des documens qui constatent une nomination à un emploi, à un grade, et qui sont, pour les fonctionnaires, les titres de leur situation et de leurs droits. S.

BREVET D'INVENTION. C'est un titre qui constate et garantit le droit privatif réservé à un inventeur, sur l'exploitation des moyens d'industrie dont il a fait la découverte; la dénomination que ce titre a reçue ne s'y applique, dans le sens précis de son acception, qu'autant que les moyens découverts sont nouveaux complètement et dans toutes leurs parties.

Il y a deux autres sortes de brevets, dont la nature et l'espèce sont indiquées par leurs dénominations respectives: celui de *perfectionnement*, qui ne concerne que ce qu'on emploie pour rendre plus parfaits des moyens d'industrie qui étaient antérieurement pratiqués et mis en usage; et celui de *importation*, qui comprend des moyens nouveaux ou perfectionnés, découverts hors de France, et dont l'exploitation y est introduite.

Ainsi, les brevetés se distinguent en trois classes, sous trois qualifications différentes, suivant qu'ils ont ou inventé, ou perfectionné seulement, ou qu'ils n'ont été que simples importateurs.

Envisageant le brevet sous ce triple point de vue, et voulant en offrir l'idée complète dans sa généralité, l'auteur de l'Instruction théorique et pratique sur cette matière, qui fut publiée en 1829, en a donné la définition suivante: « Titre que reçoit un particulier, en suite de la déclaration qu'il a faite, et dont il lui a été donné acte administrativement, d'avoir inventé, ou perfectionné, ou importé des procédés et moyens susceptibles d'application dans les arts d'industrie, lequel l'investit du droit exclusif d'exploiter à son profit ces procédés et moyens, jusqu'au terme que le titre spécifie et où ils deviennent d'un usage libre et commun; sauf à lui, en cas de trouble ou de réclamation pendant sa jouissance privative, à s'y faire maintenir par l'autorité compétente. »

Jusqu'en 1791, les découvertes de procédés et moyens nouveaux, pour les opérations des arts et métiers, avaient été assujétis, en France, au régime des privilèges exclusifs que l'autorité concédait, sur le rapport d'examineurs dont le jugement n'était pas toujours exempt d'erreur et de déception, et qui pouvaient, comme il a été prouvé par l'expérience, ou rejeter une invention utile, ou en approuver une dépourvue de mérite.

Le principe qui consacre les droits des inventeurs était cependant déposé dans la législation anglaise depuis 1623; il consiste essentiellement à leur délivrer, *sans examen* ni des objets qu'ils présentent, ni des moyens dont ils se servent, des titres qui leur assurent temporairement la jouissance et l'exploitation exclusives de leurs inventions. C'est ce principe que l'Union américaine adopta en 1790, et qui forme la base des lois françaises des 7 janvier et 25 mai 1791. D'autres états européens se le sont approprié, à des époques plus ou moins récentes; il a été introduit successivement, depuis 1809, dans le royaume des Deux-Siciles, en Russie,

dans la Belgique et dans les Pays-Bas, en Autriche, en Bavière, en Espagne et dans le Wurtemberg.

Reposant donc sur la base fondamentale que toute découverte industrielle donne par elle-même à son auteur des droits dont la reconnaissance et l'exercice ne sont point subordonnés à un examen préliminaire de sa bonté ou de sa priorité, la législation française de 1791, expliquée ou modifiée par la loi du 20 septembre 1792, et par les décrets postérieurement rendus les 27 septembre 1800, 25 novembre 1806, 25 janvier 1807 et 13 août 1810, contient d'autres dispositions dont nous allons faire connaître les plus essentielles. Voici à quoi elles se réduisent :

1° Tout Français ou tout étranger qui veut jouir seul d'une découverte dans le royaume et l'y exploiter privativement, est tenu de déposer sous cachet, au secrétariat d'une préfecture, sa demande en délivrance d'un *Brevet d'invention*, ou de *perfectionnement*, ou d'*importation*, avec le mémoire qui en explique la nature, le but et les moyens propres à l'exécuter, et en y joignant, s'il est nécessaire ou utile, des plans, modèles ou échantillons. 2° Il assigne lui-même au titre qu'il réclame une durée de cinq, dix ou quinze ans, à son choix. 3° Le paiement d'une taxe au profit du Trésor garantit qu'il livre complètement son secret, par la description exacte qu'il en donne; car, s'il usait de réticence ou de dissimulation, il encourrait la déchéance de son privilège. Cette taxe est de 300 fr. pour le brevet de cinq ans, de 800 fr. pour celui de dix, et de 1500 pour celui de quinze; 50 francs y sont ajoutés, comme droit d'expédition. Le droit d'expédition est toujours payé comptant. La taxe peut aussi être versée immédiatement et en une seule fois; mais il est facultatif de n'en payer que la moitié comptant et de souscrire, pour la seconde moitié, une soumission ou obligation, à six mois d'échéance. 4° Le privilège est acquis au moment du dépôt des pièces au secrétariat de la préfecture, dépôt dont il est dressé un procès-verbal authentique. Les années de jouissance privative da-

tent seulement du jour où le ministre qui a reçu des préfets les pièces et objets déposés donne sa signature à un certificat de demande ou titre provisoire, qui est ultérieurement rendu définitif par une ordonnance royale trimestrielle.

5° Toute découverte brevetée devient, entre les mains de son possesseur, une propriété mobilière; il a le droit exclusif de l'exploiter en France et d'y former, pour la fabrication et la vente de ses produits, autant d'établissements qu'il juge convenable à ses intérêts; il peut aussi la vendre en totalité ou en partie. Les cessions qu'il en fait seraient toutefois frappées d'une nullité radicale, si un acte notarié ne les constatait pas, et si elles n'étaient pas présentées au double enregistrement qu'elles doivent subir, tant au secrétariat de la préfecture que dans les bureaux du ministre. Les brevetés jouissent encore d'un autre droit bien important : c'est celui de poursuivre judiciairement les contrefacteurs de leurs moyens, et de les faire condamner à l'amende, à la confiscation des ouvrages contrefaits et à des dommages-intérêts proportionnés au préjudice qui leur a été causé par la contrefaçon.

6° Ils sont exposés à perdre tous ces avantages dans le cas déjà indiqué, où leurs moyens d'exécution n'auraient été décrits qu'avec dissimulation ou réticence; dans celui où ils ne complèteraient pas le paiement de la taxe; dans celui où, pendant les deux premières années du brevet, ils ne mettraient pas en activité les procédés et moyens qui s'y rattachent, à moins qu'ils ne justifient de causes valables du retard; dans celui où leurs prétendues découvertes auraient été connues antérieurement, soit par la pratique, soit par leur description dans des écrits ou journaux imprimés et publiés en français ou dans toute autre langue; enfin dans celui où l'invention serait reconnue contraire aux lois et réglemens ou à la sûreté publique.

7° A l'expiration des brevets, les descriptions et les dessins qui en dépendent sont rendus publics par la voie de l'impression et par celle de la gravure. Cette publication a été portée jusqu'à présent à 23 volumes in-4°, accompagnés de

beaucoup de planches. Il est à remarquer qu'elle produirait plus d'effet, si elle avait lieu peu de temps après la délivrance des privilèges.

Après avoir rappelé les dispositions principales de notre législation sur les brevets, nous nous demandons si l'institution qu'elle a fondée est avantageuse à notre industrie, et si elle n'offre pas des imperfections qui en sollicitent la réforme?

La première question a été résolue par des faits nombreux et incontestables. Il y a plus de quarante ans que l'industrie française est en progrès, et elle a acquis de nos jours d'immenses développemens. C'est en grande partie au système des brevets qu'il faut en attribuer la cause. Aussi, depuis le milieu de l'année 1791 jusqu'au 1^{er} janvier 1833, il a été délivré 4,692 brevets de cinq, dix ou quinze ans, sans compter plus de 1,100 titres supplémentaires légalement appelés *certificats de changemens et d'addition*, ou *brevets d'addition et de perfectionnement*, que les brevetés avaient le droit et le devoir de joindre aux titres principaux dont ils étaient porteurs, à l'effet de s'assurer la jouissance privative des améliorations par eux apportées aux premiers moyens compris dans leurs privilèges.

Mais le système dont nous signalons les avantages est-il, dans son état actuel, exempt d'imperfections? C'est la seconde question que nous avons posée, et nous ne pouvons y répondre que négativement. Il conviendrait, selon nous, d'écarter de cette législation les inconvéniens qu'une assez longue expérience y a fait apercevoir. Quoique nos lois sur les brevets soient bonnes et inattaquables dans leur principe fondamental, plusieurs de leurs dispositions sont justement critiquées. On se plaint notamment de ce qu'elles ne protègent pas d'une manière plus complètement efficace les inventeurs contre ceux qui usent de leurs procédés; de ce qu'elles admettent encore des brevets d'importation qui ne sont, en quelque sorte, que le prix de la course et deviennent très nuisibles à notre industrie; de ce qu'elles n'offrent pas à l'auteur d'une découverte qui n'a

qu'ébauché son ouvrage, un moyen de s'en garantir la propriété en attendant qu'il y ait mis la dernière main; de ce qu'elles interdisent au breveté français de prendre un privilège à l'étranger, interdiction que l'on élude facilement et qui est tellement sans motif que nous avons jugé inutile de la classer parmi les cas de déchéance des brevets, etc.

Frappée de ces plaintes qui se font entendre depuis long-temps, l'administration nomma à la fin de 1828 une commission spéciale qu'elle chargea de préparer la révision des lois qui viennent de nous occuper. L'adoption du projet élaboré par ces commissaires, perfectionnera, nous n'en doutons pas, une institution excellente.

Il est surtout urgent de remédier à l'incohérence des dispositions législatives par lesquelles les brevets d'importation se trouvent régis. Outre que ces brevets sont à supprimer totalement pour l'avenir, leur durée est un objet de discorde entre l'administration et les tribunaux. Elle était fixée, par l'art. 9 de la loi du 7 janvier 1791, au terme du privilège de l'inventeur à l'étranger, sans pouvoir le dépasser en aucun cas. Un décret du 10 août 1810 l'a assimilée à celle des brevets d'invention et de perfectionnement. L'autorité administrative continue d'exécuter ce décret, en ce qui la concerne; de leur côté, les tribunaux refusent d'en faire l'application; ils se fondent sur ce que le décret impérial de 1810 n'a pas été inséré au Bulletin des Lois, et qu'à défaut de publication légale il est censé nul et non avenu. C'est une fâcheuse dissidence à faire cesser le plus tôt possible. V. DE M-N.

BRÉVIAIRE, livre qui contient les *heures canoniales* que l'on est dans l'usage de dire en public ou en particulier, dans l'église catholique. Ce mot vient du latin *brevarium*, abrégé, parce qu'il est composé de morceaux détachés de l'Écriture-Sainte et des Pères, et qu'il en est, en quelque sorte, le sommaire, l'abrégé. Il est aussi composé d'antennes, d'hymnes, d'oraisons, de versets, de répons, de canons, ouvrages de l'Église ou de ses évêques, et de rubriques qui marquent la différence des fêtes de l'année, qui ré-

glent les rites que l'on doit suivre dans l'office divin, d'après ces différentes déterminations. Dom Mabillon dit avoir vu dans le trésor de Cîteaux deux petits livres dans lesquels étaient écrits les psaumes, les leçons et les oraisons qui se disaient au chœur, et que l'on donnait aux moines qui voyageaient. Ces livrets n'avaient que trois doigts de large, mais ils en avaient davantage en longueur. Ils paraissaient fort petits quand ils étaient fermés; quand on les ouvrait ils étaient trois fois plus grands, parce que les feuillets étaient pliés à trois plis. Ils n'étaient écrits que d'un côté, et la lettre en était si menue, il y avait tant d'abréviations, qu'en fort peu d'espace ils représentaient une période. Les feuillets en étaient attachés par un filet. On enfermait ces petits livres dans un sac de cuir. La dénomination de *bréviaire* donnée à ces livrets a fait conjecturer à dom Mège, bénédictin, que cette dénomination avait été appliquée aux livres d'office.

Par extension, on a donné à l'office canonial la dénomination de *bréviaire*. Il s'est fait une telle confusion qu'il est impossible de les séparer entièrement et de parler de l'un sans parler de l'autre. Voy. HEURES CANONIALES, OFFICE DIVIN, etc.

Le *bréviaire*, dans l'église latine, est maintenant divisé en sept parties ou heures, conformément au verset 164 du psaume 118 : « J'ai chanté vos louanges sept fois le jour. » Ces heures sont : *matines* ou plutôt *nocturne*, *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexe*, *none*, *vêpres* et *complies*. Le *bréviaire* a été introduit dans des temps reculés et dans la plupart des églises d'Orient, quoiqu'il y ait eu d'abord une grande diversité, comme nous l'apprenons de saint Jérôme et de Jean Cassien; et ensuite dans l'Occident, avec encore plus de variétés, suivant les pays et les diocèses. On en fait remonter l'origine, dans l'église d'Antioche, à Flavien et à Diodore; dans celle de Constantinople à saint Jean Chrysostôme; dans celle de Milan à saint Ambroise, en 386; dans celle de Rome, mal à propos assurément, à saint Damase, mais incontestablement au pape Gélase I^{er}, en 494; dans celle de Marseille au prêtre Musée,

sous l'épiscopat de Venerius, en 458; dans celle de Tours à l'évêque Injuriosus, en 530; dans celle de Clermont à saint Sidoine - Apollinaire, vers 474; et dans celles d'Espagne à saint Léandre, évêque de Séville, vers 620. Mais il ne s'agissait guère alors que du chant ou de la récitation des psaumes et de quelques hymnes; car tous les écrivains liturgiques ont bien soin de remarquer que le *bréviaire* tout entier était tiré de l'Écriture-Sainte. Le concile de Cologne, en 1536, fait la même remarque. Plus tard on farcit le *bréviaire* de légendes apocryphes et fabuleuses, d'antennes et d'hymnes ridicules. Ce n'est qu'après les décrets du concile de Trente qu'on a pensé sérieusement à le réformer. Cependant, peu de temps avant, le cardinal François Quignon avait prélué à cette réformation par la publication de son excellent *bréviaire*, entrepris sous les auspices de Clément VII, adopté par Paul III, qui a obtenu un grand nombre d'éditions malgré la censure de la Sorbonne de 1535, et dont on admire toujours la préface. Depuis cette époque plusieurs évêques de France s'étaient étudiés à imiter un si bel exemple et à corriger sur ce modèle le *bréviaire* de leurs diocèses. Les chefs d'ordres religieux en avaient fait autant, et on pouvait espérer de posséder, sinon des *bréviaires* parfaits et désormais irréfornables, du moins des *bréviaires* sans défauts essentiels, et qu'on n'eût point rougi de présenter à des critiques raisonnables, si la Restauration ne fût venu gâter l'ouvrage de deux siècles. Il serait curieux de suivre l'histoire des changemens opérés dans les *bréviaires*; mais les bornes qui nous sont prescrites ne le comportent pas, et nous ne pouvons que renvoyer au Traité de Claude Joly, *De reformandis horis canonicis*, Paris, 1675, in-12; et à celui du cardinal Bona, *De divinis psalmodiâ*, où l'on trouvera des renseignemens précieux.

Ce que les Latins appellent *bréviaire* est appelé par les Grecs *ordre*, τὰς εὐχολογῆς, *euchologe*, εὐχολογιον. Il est à peu près le même dans tous les monastères et dans toutes les églises. Les Arméniens, les Slaves orientaux et d'autres peuples ont aussi leurs *bréviaires*.

ois canoniques exigeaient le concours d'un chapitre pour les modifications des réglemens de bréviaires, et, suivant le droit français, il fallait de nouvelles lettres-patentes pour en autoriser la publication. Les parlemens étoient tenus de faire observer ces réglemens; mais on n'a pas manqué de condamner ceux qui n'y ont pas obéi.

J. L.

BREWSTER (sir DAVID), physicien anglais, aussi actif qu'instruit et dont le nom s'est fait estimer de ses contemporains et du monde savant en général, naquit vers 1785. Il se livra d'abord à l'optique et son nom se rattache à l'invention d'un objet peu connu, mais dont on a fait de très intéressantes applications, le *Catoptrisme* (voy. M. Brewster est secrétaire de la Société royale des sciences de Londres, et les *Transactions* de cette compagnie savante renferment un grand nombre de mémoires fournis par lui sur l'optique, sur la polarisation elliptique de la lumière, etc. Il a écrit avec autant d'agrément que de précision la théorie de la magie naturelle ou *natural magic*, Londres, 1818, et a fait apprécier avec talent les découvertes de Newton, dans son *Life of sir Isaac Newton*, Londres, 1832. Mais M. Brewster s'est surtout fait connaître sur le continent comme éditeur ou directeur de l'*Edinburgh Encyclopedia*, ouvrage de grand mérite surtout dans la partie des sciences exactes et physiques, et qui a obtenu beaucoup de succès dans les tables des Îles Britanniques et du continent. Plusieurs de nos collaborateurs ont figuré aussi au nombre de ceux de l'*Encyclopédie* de Brewster; son *Encyclopédie* forme un volume in-4°. M. Brewster réside alternativement à Édimbourg et dans sa terre de Brewster sur la Tweed.

S.

BRÉZÉ, famille française noble et illustre, illustrée au xv^e siècle par le duc de Brézé, sénéchal de Normandie (JACQUES), mort en 1494, et par le grand sénéchal de Normandie, de Poitou et de Normandie (JEAN), mort en 1465; et au xvii^e siècle par le maréchal de Brézé (URBAIN DE BRÉZÉ), mort en 1650. Voy. DREUX-

BRIARE (CANAL DE), dans le département du Loiret, en France. Il sert à unir la Loire et la Seine, et fut commencé sous le règne de Henri IV, qui fit employer aux travaux 6,000 hommes de troupes; suspendus à la mort du roi, ces travaux ne furent achevés qu'en 1642. Les écluses de ce canal furent, dit-on, les premières que l'on construisit en France. Il y en a 12 jusqu'au bief de partage, et 28 sur l'autre pente. Long de 75,137 mètres, ce canal passe à Ouzouer, Rogny, Châtillon, Conflans; c'est à Montargis qu'il s'unit au canal du Loing, qui en est la prolongation et qui aboutit à la Seine à Saint-Maixent. On transporte sur ce canal les vins, le bois, la houille, le fer venant de la Haute-Loire et de l'Allier. Le revenu de ses octrois est d'environ 420,000 francs; la construction a coûté près de 10 millions de notre monnaie. Il existe une carte des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing, gravée par ordre du régent, en seize feuilles. Dg.

BRIARÉE, voy. CENTIMANES.

BRICK ou *Brig*. On dit un *trois-mâts* pour désigner un bâtiment qui a trois mâts sans y comprendre le beaupré; mais on ne dit pas un *deux-mâts*: pour désigner un bâtiment à deux mâts on se sert du mot *brick*, ou *brig*, anciennement *brigantine*.

Les deux mâts du brick sont perpendiculaires ou à peu près; il porte des hunes à l'extrémité de ses bas-mâts. C'est là ce qui distingue les bricks des autres bâtimens à deux mâts, tels que les goëlettes, les bricks-goëlettes et les dogres.

Les goëlettes, bien qu'ayant deux mâts comme les bricks, n'ont à l'extrémité de leurs bas-mâts que des barres et non des hunes. Les bricks ont aussi des barres comme les goëlettes, mais à la tête de leurs mâts de hune, c'est-à-dire des mâts qui surmontent les bas-mâts. Le système de voilure est d'ailleurs tout différent à bord de chacun de ces navires.

Les *bricks-goëlettes* sont des bâtimens qui participent à la fois du gréement des goëlettes par le mât de l'arrière, et du gréement des bricks par le mât de l'avant. Le bas-mât de l'arrière est surmonté d'une barre; le bas-mât de l'avant d'une hune. Cette installation, pour ainsi

dire bâtarde, a fait donner aussi le nom d'*hermaphrodites* aux bricks-goëlettes, et cette dénomination plus bizarre que grammaticale est encore usitée dans la marine militaire.

Les *dogres* sont des espèces de bricks-goëlettes dont le mât de l'arrière est beaucoup plus petit qu'à bord des bâtiments de ce dernier genre.

Le gréement des bricks, leur mâture et leur voilure enfin, sont les mêmes que le gréement, la mâture et la voilure du grand-mât et du mât de misaine des trois-mâts ; aussi voit-on fréquemment de grands bricks devenir des trois-mâts sans n'avoir guère autre chose à faire qu'à recevoir un mât d'artimon en plus.

Le gréement du brick ne convient guère qu'aux bâtiments marchands qui ne dépassent pas 250 tonneaux. Avec un plus fort tonnage, les bâtiments gréés en bricks ont l'inconvénient d'offrir dans la manœuvre des résistances trop peu divisées pour la force trop souvent exigée des équipages de commerce. E.C.

BRICONNET (GUILLAUME), célèbre cardinal, surintendant des finances, et principal ministre de Charles VIII, roi de France. Il n'embrassa qu'assez tard l'état ecclésiastique, ayant été marié à Raoulette de Bezune, et fut d'abord, sous Louis XI, général des finances de Languedoc, d'après la division administrative qui partageait la France, pour la direction des finances, en quatre généralités : de France, de Languedoc, de Normandie et d'Outre-Seine. Louis XI en mourant recommanda Briçonnet à son fils qui le nomma surintendant des finances, et depuis, dit un historien, *ne parla que par sa bouche, n'entreprit que par son conseil et ne gouverna que par sa conduite*. Briçonnet, qui aimait la guerre, favorisa cette passion de son maître, et fournit les moyens de la satisfaire par son intelligence et son activité. C'est par son avis que Charles VIII entreprit la conquête du royaume de Naples. Le roi, après avoir pris cette détermination, lui donna, dit Guichardin, la première autorité pour le gouvernement du royaume. Vers ce temps, Briçonnet, ayant perdu sa femme, embrassa l'état ecclésiastique ; car il fut

évêque de Saint-Malo en 1490. Il accompagna le roi dans la conquête de toute l'Italie, et il fonda, en quelque sorte, la grandeur de la maison de Médicis par la protection qu'il accorda à Pierre de Médicis que le peuple de Florence voulait mettre en pièces, après avoir pillé son palais, pour n'avoir pas pris assez chaudement les intérêts de la république, dans sa mission auprès de Charles VIII. Alors l'évêque de Saint-Malo, accompagné de tous les premiers seigneurs de l'armée, ramena lui-même Pierre de Médicis à Florence.

Si l'histoire n'a que des éloges à accorder à l'intégrité de Briçonnet comme ministre, elle lui reproche, comme politique, deux grandes fautes dans cette guerre d'Italie : la première, au moment d'entrer en campagne, d'avoir ajouté aux promesses de Ludovic Sforce une confiance qu'elles ne méritaient pas ; la seconde, en 1495, d'avoir dissuadé le roi, maître de Rome, de faire prisonnier le pape Alexandre VI et de le faire déposer pour ses crimes, à quoi la plus grande partie du sacré collège l'engageait fortement. Cette douceur de Briçonnet lui est d'autant plus reprochée qu'elle lui valut immédiatement le chapeau de cardinal, qui lui fut remis solennellement dès la première entrevue du pape et du roi. Au retour en France, le duc d'Orléans, depuis Louis XII, étant assiégé dans Navarre par Ludovic Sforce, en sortit par une négociation dont furent chargés le prince d'Orange, Philippe de Comines et le cardinal de Saint-Malo ; on appelait ainsi Briçonnet. Après la mort de Charles VIII, il fut remplacé dans le ministère par le cardinal d'Amboise ; mais il servit Louis XII dans d'importantes négociations à la cour de Rome, sous le pontificat de Jules II. Soutenu par le roi, il s'opposa avec beaucoup de fermeté à ce pape guerrier et ennemi des Français, assembla malgré lui le concile de Lyon, et le maintint, en opposition au concile de Latran, jusqu'à l'exaltation de Léon X, successeur de Jules II. De l'évêché de Saint-Malo Briçonnet était passé à l'archevêché de Reims, dans lequel il fut remplacé par son frère, Robert Briçonnet, chan-

de ses principaux ouvrages de
-Dieu de Paris, en mémoire de
s armes restèrent long-temps scul-
r les fenêtres de cette maison. Sa
était : *Ditat servata fides*. J. B. X.
IDAINE (JACQUES, le père), mis-
ire et prédicateur fameux, né en
1 Uzès et mort près d'Avignon en
Son originalité quelquefois bizarre,
siquante, et son éloquence natu-
r ont donné une grande influence
multitude.

X.
cardinal Maury a fait connaître
ence de ce missionnaire par une
a très remarquable, dans son *Es-*
-l'éloquence de la chaire. V-VE.
IDET (JACQUES-PIERRE), culti-
, né en 1746 à Lonvilliers, près
zil (Eure), a rendu un service im-
à l'agriculture et à la salubrité
ue, en découvrant le moyen de
tir, dans l'espace de quelques jours,
ande masse de matières fécales en
udre inodore éminemment végéta-
reveté par le roi Louis XVI pour
écouverte, Bridet en fit l'applica-
ans le courant de l'année 1789 à
ie de Montfaucon. Les succès qu'il
dans son entreprise éveillèrent
l'envie. Il paraît qu'avant les tra-
le Bridet on connaissait le moyen
aire une poudre des matières féca-

BRIDGEWATER (CANAL DE), au-
près de Manchester, en Angleterre. Ce
fut en 1758 que le duc de Bridgewater,
pour diminuer les frais de transport des
houilles provenant de ses mines auprès
de Worsley, jusqu'à Manchester, arrêta,
avec un habile ingénieur peu connu alors,
nommé James Brindley, le projet d'un
canal pour lequel il fallait vaincre de
grands obstacles que le terrain opposait
à cette entreprise. Ils furent surmontés
avec un art étonnant. Ce canal, long de
9 milles, traverse la rivière d'Irwell sur
des arches, à Barton-Bridge, et se continue
jusqu'à Castlefield, près de Manchester.
Dans les terres basses de Stretford il
est soutenu par une belle levée de ter-
res, avec un déversoir qui fait passer
le trop-plein des eaux dans un ruisseau
qui coule en dessous, en sorte que le ni-
veau du canal reste toujours le même.
Dans l'acte parlementaire qui accordait
le privilège du canal au duc de Bridge-
water, le prix de la houille et le fret fu-
rent réglés à un taux très modéré. A
Worsley le canal s'enfonce sous des vou-
tes souterraines; le charbon de terre est
charroyé dans des ornieres en fer jusqu'à
une plate-forme au-dessus du canal, en
sorte qu'elle peut être facilement versée
dans les bateaux

Le même lord obtint en 1761 un privilège pour un autre canal de 29 milles de long, qui facilite les communications entre les villes de Manchester et de Liverpool, par la rivière de Mersey; à cause de la grande perte du terrain il fallut établir un système d'écluses avec de grands réservoirs d'eau. Depuis l'achèvement de ce canal le transport par eau des marchandises de Liverpool à Manchester ne coûte plus que la moitié de ce qu'il coûtait auparavant; mais il a perdu une partie de son utilité par l'établissement de la route en fer et des voitures à vapeur entre les deux villes. Pour cette dernière entreprise les actionnaires furent obligés d'acheter le consentement du duc de Bridgewater, à cause de son privilège. Ce double canal donne un revenu de quelques millions de francs à la famille de Bridgewater. D-G.

FRANÇOIS EGERTON, duc de Bridgewater, dont on vient de parler, naquit en 1726, ne fut point marié, et mourut en 1803. La pairie du nom de *earl of Bridgewater* date de l'année 1538; elle fut érigée en duché en 1720; aujourd'hui elle est éteinte.

Le titre de comte de Bridgewater passa d'abord au général Egerton, fils de l'évêque de Durham; puis à son frère, le savant ecclésiastique sir FRANCIS HENRY EGERTON qui a fait imprimer (1820) à Paris où il avait fixé sa résidence, une brochure in-8° sur le plan incliné du canal de Bridgewater. On lui doit différents autres ouvrages. S.

BRIE (la), *pagus Brigensis*, petit pays de France qui faisait partie des provinces de Champagne et de l'Île-de-France; elle était comprise entre le Soissonnais, la Champagne et l'Île-de-France propre et la Seine, dans une étendue de 30 lieues de long, sur 20 de large. Au temps de César cette contrée était habitée par les Meldi. Elle fut postérieurement comprise dans la 4^e Lyonnaise; puis, sous les Francs, dans le royaume de Neustrie. Lors de l'établissement du régime féodal, la Brie eut des comtes particuliers, qui portèrent aussi le titre de comtes de Meaux, siège de leur seigneurie; en 988 Hubert de Vermandois, comte de Meaux ou de

Brie, devint comte de Troyes ou de Champagne. Depuis cette époque la Brie suivit constamment la destinée de la Champagne, devenue l'une des grandes vassalités du royaume.

On divisait anciennement cette province en trois parties: la Haute-Brie, capitale Meaux; la Basse-Brie, capitale Provins; et la Brie Pouilleuse ou Galeuse, capitale Château-Thierry. Une autre division de la contrée, qui a été également admise, est celle-ci: Brie-Française, capitale Brie-Comte-Robert, et Brie-Champenoise, capitale Meaux. La Brie fait aujourd'hui partie des départemens de Seine-et-Marne, de l'Aisne et de la Marne. Son territoire se compose de plaines productives en céréales et de belles vallées où sont élevés de nombreux troupeaux; de leur lait sont fabriqués ces fromages qui prennent le nom de la contrée et forment pour ses habitans une source abondante de revenus. Ses vins passent pour les plus médiocres de France. P. A. D.

BRIENNE (BATAILLE DE). Dans la campagne de France de 1814, Napoléon avait repris Saint-Dizier, le 27 janvier. Le 29 du même mois, conduisant les maréchaux Ney et Victor, il attaqua à Brienne, petite ville du département de l'Aube, les corps russes de Sacken et d'Alsufiew, du corps d'armée de Sibérie, avec lesquels se trouvait le général en chef Blücher. Le château, la ville et leurs abords devinrent le théâtre d'une foule de combats particuliers, livrés avec un acharnement extrême. 3,000 tués ou blessés de chaque côté restèrent sur le terrain. Les Français durent à leur courage et à la fermeté de l'empereur de sortir d'une position difficile sous plus d'un rapport. Blücher se replia et prit position, pour attendre les renforts de la grande armée. A. S-R.

BRIENNE (MAISON DE). Les comtes de Brienne regardent comme l'auteur de leur lignage Engilbert, qui vivait sous Hugues Capet, au x^e siècle. Ils étaient vassaux immédiats des comtes de Champagne, et l'un d'eux, JEAN, comte de Brienne, monta en 1210 au trône de Jérusalem (voy.). Le dernier, GAUTIER, connétable de France, fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356. S.

BRIENNE (ÉTIENNE-CHARLES DE LOMÈNIE DE), d'une ancienne famille noble, qui avait produit plusieurs hommes distingués, naquit à Paris en 1727, eut son droit d'aînesse à son frère, et entra dans l'état ecclésiastique. On a cru qu'il avait rédigé, avec Turgot, *le Constitutionnaire*, publié en 1744, et qui s'occupait des querelles élevées entre le parlement et le clergé; il se lia aussi avec Morellet et avec D'Alembert. Nommé évêque de Condom en 1760, il passa au siège archiepiscopal de Toulouse 3 ans après. Il se distingua dans ce dernier diocèse par une bonne administration, et réunifia la Garonne au canal de Caranhan, par un autre canal qui s'appelle encore *le Canal de Brienne*. On vante aussi les dispositions bienfaisantes dont le prélat fit preuve à cette époque. Son administration spirituelle ne fut pas aussi féconde d'éloges; toutefois on ne doit pas oublier que, dans les différentes assemblées du clergé dont il fut membre, comme aussi dans une commission pour la réforme des ordres religieux, il prépara le coup porté à ceux-ci par la révolution; il paraissait alors assez porté vers les écrivains qu'on désignait sous le nom de *philosophes*. Avec de l'esprit, quelque instruction et beaucoup de savoir-faire, il s'était créé une espèce de parti. En 1787, il parut à l'Assemblée des Notables, s'éleva avec plus de force que personne contre les actes de Calonne, et, après le renvoi de ce ministre, il fut nommé chef du conseil des finances, tandis que le comte de Brienne, son frère, était créé ministre de la guerre. Dans le poste élevé auquel il venait d'être appelé, l'archevêque de Toulouse ne montra que faiblesse, légèreté, indécision, et surtout un grand défaut de connaissances spéciales. Bientôt il fut nommé ministre principal et archevêque de Sens. C'est lui qui fit rendre l'arrêt du conseil du 15 juillet 1788, par lequel, après avoir annoncé la convocation des États-Généraux pour le mois de mai suivant, il invitait les corps et les particuliers à présenter des renseignemens sur leur formation. Lorsque, le 16 août de la même année, le trésor fut obligé de suspendre les paiemens, l'archevêque fut renvoyé du ministère aux ac-

clamations du peuple et remplacé par Necker. Pour le consoler de cette chute on lui fit donner par le pape Pie VI le chapeau de cardinal. Il était criblé de dettes, et, pour les payer, il fut contraint de vendre une partie de sa belle bibliothèque. Il prêta, plus tard, serment à la constitution civile du clergé, ne prit plus que le titre d'évêque de l'Yonne, et se démit du cardinalat. Arrêté en 1793, puis mis en liberté, on voulait l'arrêter de nouveau, lorsqu'on le trouva mort dans son lit. On prétendit qu'il s'était empoisonné; mais il paraît qu'il avait eu une attaque d'apoplexie foudroyante (1794). A. S.-R.

BRIGADE. Ce mot a reçu diverses significations et est encore employé dans des acceptions différentes.

Sous Louis XIV, Turenne, qui trouva dans les bataillons l'unité d'une organisation générale, en forma des *brigades* qui furent commandées par les brigadiers créés en 1667. Plus tard, les corps de la maison du roi se divisèrent en brigades qui étaient de force différente dans chaque corps. Au commencement de la révolution, les armées de la république furent formées par divisions et par brigades. Chaque division était composée de deux brigades, et chaque brigade de deux régimens ou demi-brigades de trois bataillons. Le chef d'un régiment s'appelait alors *chef* de brigade; le général de brigade, que l'on a désigné depuis la Restauration sous le nom de maréchal de camp, commandait la brigade entière.

Aujourd'hui on nomme *brigade* la fraction d'un escadron commandée par un sous-officier qui a le grade de *brigadier*, correspondant à celui de caporal dans l'infanterie. Il y a 6 brigades dans un escadron; elles sont composées de 15 à 16 hommes chacune. C.-R.

BRIGADE DE SURETÉ. *voy.* POLICE et SURETÉ.

BRIGADIER, *voy.* l'art. précédent. Il y avait autrefois des brigadiers dans tous les corps de la maison du roi; il y avait aussi des brigadiers des armées du roi: c'étaient des officiers supérieurs qui étaient subordonnés aux maréchaux de camp et aux lieutenans-généraux. C'était un titre assez équivoque; il existait aussi

dans l'armée russe où il a également été supprimé. En France, le brevet ne leur donnait aucune autorité particulière, ni pendant la paix, ni pendant la guerre, ils tiraient tout leur pouvoir des lettres de service qu'ils obtenaient. Les colonels de cavalerie commandans, ou en second, les lieutenans-colonels et les majors, pouvaient prétendre au titre de brigadier des armées du roi. Ce grade répond à peu près à celui d'adjudant général qui a existé pendant les premières années des guerres de la révolution. Il était intermédiaire entre le grade de colonel et celui de général de brigade ou maréchal de camp. C-TE.

BRIG, voy. **BRICK**.

BRIGANTES, peuplade considérable de l'Angleterre ou Bretagne septentrionale, et que Cerealis, sous Vespasien, soumit aux Romains. Les Brigantes sur le Birgus, dans la partie sud-est de l'Irlande (Irlande), étaient peut-être issus des premiers ou s'appelaient plutôt Birgantes. S.

BRIGANTINE, et non pas brickantine. La brigantine est la grande voile en pointe des bricks. Cette voile est celle qui s'établit sur l'arrière du grand mât, et qui s'étend à l'extérieur de la poupe même, sur le grand esparre que l'on nomme le *gui* ou le *baume*. La partie supérieure de la brigantine s'envergue sur une corne qui, placée au haut de l'arrière du grand mât, forme avec le grand mât de hune un angle aigu de 50 à 60 degrés. C'est au bout de la corne et au coin de la *brigantine* que les bricks arborent ordinairement leur pavillon.

La *brigantine* n'est pas la seule grande voile qu'il y ait à bord des bricks. La voile carrée que l'on envergue sur la grande vergue de ces bâtimens se nomme aussi la grande voile; mais on la distingue de la brigantine en la désignant sous le nom de *grande voile carrée*. E. C.

BRIGHTON, jolie ville d'Angleterre, sur la côte de la Manche opposée au port de Dieppe, dans le comté de Sussex, à 54 milles anglais de Londres, était originairement appelée *Bright-helmstone*, du nom d'un évêque saxon Brighthelm, qu'on dit avoir demeuré aux environs, lors de sa fondation. Ce fut de

Brighton que Charles II se sauva heureusement en France, six semaines après la bataille de Worcester. L'action généreuse de Nicholas Tattersell, qui transporta ce prince à Fécamp en Normandie dans son bâtiment charbonnier, est rapportée sur sa pierre sépulcrale dans le cimetière de l'église paroissiale. Brighton continua de végéter comme un très petit port de mer jusqu'en 1780 qu'on commença à y prendre des bains de mer. En 1787 le roi George IV, alors prince de Galles, y fit élever une maison de plaisance qu'il nomma son pavillon maritime (*Marine Pavilion*) et où il passa régulièrement une bonne partie de l'automne. Les accroissemens que la ville a pris depuis ont été très rapides. En 1801 elle ne comptait encore que 7,339 habitans; dix ans après elle en avait 12,012; en 1821, 24,429, et en 1831, 40,634. Elle envoie deux députés à la chambre des communes. Le roi régnant Guillaume IV y fait généralement un séjour de deux ou trois mois sur la fin de l'automne, circonstance qui attire à Brighton tout ce qu'il y a de plus distingué et de plus opulent en Angleterre. Il s'est établi une communication régulière entre Brighton et Dieppe, au moyen des paquebots qui passent et repassent deux ou trois fois la semaine. Il y a près du quai un môle flottant suspendu en chaînes de fer (*a chain pier*) où l'on s'embarque et débarque avec facilité. D. B.

BRIGNOLES, prunes sèches que l'on prépare à Brignole, ville du département du Var. Voy. **PRUNES**. X.

BRIGGS (**HENRY**), mathématicien anglais, né en 1560, nommé en 1596 professeur de géométrie à Oxford, saisit avec ardeur les principes du calcul logarithmique exposés par Neper en 1614. Ayant fait un voyage à Édimbourg, en 1616, pour conférer avec l'auteur de cette mémorable invention, il suggéra à Neper, ou selon d'autres il reçut de Neper lui-même l'idée d'employer le nombre 10, base de notre numération, comme base du système des logarithmes, tandis que Neper avait adopté, pour les logarithmes qu'on appelle aujourd'hui de son nom *Népériens*, une base moins arbitraire, si l'on considère la question

us un point de vue abstrait, mais beaucoup moins commode dans la pratique de calcul (voy. LOGARITHMES et NÉPER). La mort de Néper étant survenue en 1618, Briggs eut le mérite de réaliser cette idée; et encore maintenant on appelle les logarithmes dont nous faisons usage *logarithmes de Briggs*, ou logarithmes vulgaires, pour les distinguer de ceux de Néper, qui ne trouvent d'application que dans le calcul intégral, et l'on peut toujours calculer facilement par le moyen des autres. Briggs publia d'abord, comme échantillon de son travail, une table des logarithmes des nombres, depuis 1 jusqu'à 1000. En 1624 il fit imprimer à Londres, en 1 vol. in-fol., sous le titre de : *Arithmetica logarithmica*, une table des logarithmes des nombres, depuis 1 jusqu'à 20,000, et depuis 90,000 jusqu'à 101,000. Ces logarithmes ont 14 chiffres. On dit que Briggs employa sept personnes à ce travail, dont l'immensité était fraie, quand on songe que les méthodes expéditives imaginées par les modernes étaient alors inconnues. Briggs proposait de calculer de même les logarithmes des sinus et tangentes, mais la mort l'empêcha d'en terminer la table. Elle parut en 1630, par les soins de Henri Gellibrand, sous le titre de *Trigonometria britannica*, in-fol. A. C.

BRILLANTS, voy. DIAMANT.

BRINKMAN (CHARLES - GUSTAVE), diplomate et poète suédois très distingué, est né en 1764 dans la province de Stockholm et a rempli dans la suite des fonctions très importantes dans la carrière diplomatique. Au 18 brumaire il était secrétaire de la légation suédoise à Paris; il quitta cette ville après l'événement. Il fut nommé ensuite ministre à Berlin et s'y trouva dans des circonstances difficiles. M. de Brinkman, membre de l'académie royale de Stockholm depuis 1829, siège encore dans les conseils du roi de Suède. Il est connu dans la littérature allemande sous le pseudonyme de *Selmar*; ses poésies suédoises sont citées avec beaucoup d'éloge, et il écrit le français avec non moins de facilité. S.

BRINVILLIERS (MARIE-MARGUERITE DREUX D'AUBRAY, marquise DE). Le nom de cette femme devenue odieu-

sement célèbre se rattache aux nombreux empoisonnements qui signalèrent quelques années du règne de Louis XIV. Fille du lieutenant-civil Dreux d'Aubray, Marie-Marguerite épousa de bonne heure le marquis de Brinvilliers, fils d'un président à la chambre des comptes, et mestre de camp au régiment de Normandie. Elle était jolie, d'une petite taille, excessivement gracieuse, avec des dehors de piété et de modestie. Ce fut dans la maison de son mari qu'elle fit la connaissance du chevalier Gaudin de Sainte-Croix, jeune homme d'une fort belle figure, bâtard d'une famille illustre, que M. de Brinvilliers avait rencontré aux armées et pour lequel il s'était pris d'amitié. Soit vertu, soit fausseté, la marquise voulut d'abord engager son mari à éloigner un si dangereux protégé. Trompé par tant de candeur ou tant d'adresse, le marquis ne consentit point et fut ainsi peut-être la première cause de son malheur. Leur intimité devint en peu de temps si scandaleuse que le lieutenant-civil se vit forcé de lancer un mandat contre Sainte-Croix, qui fut arrêté dans le carrosse même de la marquise et envoyé à la Bastille. Le hasard voulut qu'il y fût enfermé dans la même chambre qu'un Florentin, nommé Exili, qui s'était fait connaître à Rome, sous le pontificat d'Innocent X, par plus de 150 empoisonnements. Au bout d'un an Sainte-Croix sortit de la Bastille, aussi instruit qu'Exili lui-même des terribles secrets qui devaient seconder ses vengeances, assouvir sa cupidité, causer sa mort et conduire sa maîtresse à l'échafaud. La marquise est par lui initiée à ces mystères d'horreurs, et bientôt elle a dépassé son maître dans le chemin du crime; les poisons qu'il prépare, c'est elle qui les essaie, qui en expérimente l'effet. La mort semble planer autour d'elle; tout ce qui l'approche est moissonné avant le temps. Sa réputation de piété, son extérieur réservé la protégeant contre tout soupçon; jusqu'au fond des hôpitaux elle porte dans des biscuits empoisonnés le trépas aux malades trop confians qui bénissent sa main meurtrière.

Ce n'était que le prélude de crimes plus

affreux encore : en moins de quatre ans, de 1666 à 1670, son père, deux frères et une sœur tombent sous ses coups, et leurs héritages vont servir aux prodigalités de l'infâme Sainte-Croix. Le marquis de Brinvilliers ne pouvait rester à l'abri de cette rage : il y échappa pourtant d'une façon bien singulière. Chaque fois que la marquise lui versait du poison, et elle ne s'en fit pas faute, Sainte-Croix, qui redoutait sans doute de se voir forcé d'accepter sa main ensanglantée, administrait au malheureux époux quelque antidote contraire : « De sorte, qu'ainsi ballotté, écrivait M^{me} de Sévigné, tantôt empoisonné, tantôt désem-poisonné, il finit par demeurer en vie. » Jusque dans ses plaisirs, jusque dans ses bienfaits, si l'on peut donner ce nom à de pareilles horreurs, cette épouvantable femme portait sa fureur homicide. Les poisons étaient en quelque sorte sa vie, son élément. Une jeune novice que ses parens voulaient forcer à prendre le voile pour assurer à leur fils aîné une plus grande fortune, lui confia un jour ses chagrins : au bout d'un mois, innocente parricide, la jeune fille rentre dans le monde, où elle n'a plus ni père, ni mère, ni frère ; tous trois étaient morts subitement, par les soins de la marquise.

Tant de forfaits ne devaient pas tarder à recevoir leur punition. Sainte-Croix les expia le premier : comme par un décret de la Providence, il périt de la même mort qu'il avait donnée à tant d'autres. Dans le courant du mois de juillet 1672, pendant qu'il distillait un poison très violent, le masque de verre dont il se couvrait la figure, pour ne pas respirer les miasmes mortels répandus dans son laboratoire, vint à se briser, et le chevalier tomba pour ne plus se relever. La justice, instruite par cet événement, s'empara des papiers et des effets du mort. Une cassette contenant, avec des recettes mystérieuses, des lettres de la marquise, et qu'elle eut l'imprudente audace de réclamer, fut cause de sa perte. Compromise par l'ouverture de ce coffre, elle prit la fuite et se réfugia à Liège, où elle bravait l'impuissance des lois françaises, lorsque le fameux agent de police Desgrais, déguisé en abbé, par-

vint à s'introduire près d'elle, et, sous prétexte d'un rendez-vous d'amour, la fit sortir dans la campagne. Amenée à Paris, elle nia tout et conserva, même au milieu des tortures de la question, une assurance et une présence d'esprit infernales, au point que, voyant d'énormes seaux d'eau apprêtés pour ce supplice préparatoire, elle demanda si c'était pour la noyer. Ce ne fut que lorsqu'elle se vit condamnée qu'elle avoua ses nombreux forfaits, aveux qui se trouverent consignés dans un écrit de sa main, qu'elle avait intitulé *Confession* ; et l'on n'apprit pas sans horreur à quelle époque remontait tant de perversité, quand on vit qu'à l'âge de 7 ans elle avait perdu son innocence et incendié une maison. Mais faut-il croire à des aveux d'une nature si épouvantable, et la *confession générale* est-elle bien authentique ou bien sincère ? La religion sembla alors rentrer dans son ame, d'où elle avait été si long-temps exilée : elle se confessa, dit-on, avec ferveur et demanda à être admise à la communion, ce qui lui fut refusé. Le 16 juillet 1676, 4 ans après la mort de son amant, complice de ses crimes, elle marcha au supplice ; et comme elle vit sur la place de Grève un grand nombre de dames de la cour qui se pressaient sur son passage : *Voilà un beau spectacle, mesdames !* leur dit-elle ; puis elle monta avec résolution sur l'échafaud, où elle fut décapitée et ensuite brûlée. D.A.D.

BRIQUE, BRIQUETERIE. La brique est une pierre artificielle, faite avec de la terre argileuse ; elle s'emploie pour suppléer aux pierres naturelles dans les endroits où elles sont rares et de mauvaise qualité. Les briques sont de deux espèces : ou crues, ou cuites au four. La brique crue a été séchée au soleil, mais n'a point subi l'action du feu ; son défaut est de ne pouvoir résister à l'humidité : aussi l'on ne peut en faire usage que dans les climats chauds ; à Paris, elle sert pour la construction des fours.

En Égypte, à quelques lieues du grand Caire, on voit les ruines d'une pyramide construite avec ces pierres artificielles. Les Grecs et les Romains faisaient usage des briques crues ; elles étaient formées de terre argileuse, mêlée à de la

paille hachée pour augmenter leur consistance. Les Romains prenaient une terre grasse, exempte de cailloux; les Égyptiens se servaient de terre noire et argileuse mélangée avec de petits cailloux, des coquillages et de la paille hachée. Les briques en usage chez les Romains avaient une palme sur tous les sens; les Grecs appelaient cette mesure *διδωρον*, double don (sans doute parce qu'un don s'offre avec la main); ils se servaient également du *τετραδωρον* à quatre palmes, et du *πενταδωρον* à cinq palmes, inconnus aux Romains.

L'origine des briques cuites remonte à la construction de Babylone. Chez les Romains ce genre de briques ne fut pas employé avant le règne des empereurs; leur forme était carrée ou triangulaire. Les nôtres diffèrent de celles des Romains par la forme et par la grandeur; elles sont rectangulaires au lieu d'être carrées. On trouve encore beaucoup de briqueterie romaine avec figures de toute espèce.

Les briques les plus usitées sont les *chantignolles* pour les tuyaux de cheminées, et les briques moyennes qui servent aux murs de revêtement, aux cloisons et aux languettes de cheminées.

La brique de Bourgogne joue un grand rôle dans les constructions de la ville de Paris: elle est en effet supérieure à toutes celles dites de pays; sa couleur est d'un rouge brun, elle résiste parfaitement à l'action du feu sans se décomposer. Les meilleures briques sont toujours de cette couleur; frappées, elles rendent un son clair. Les briques vitrifiées sont préférées pour construire dans l'eau; on les reconnaît à leur couleur pâle et à leur forme un peu courbe. Du reste, pour bien juger la qualité de la brique il faut faire quelques expériences.

Il y a quatre opérations bien distinctes dans la fabrication des briques: la préparation de la terre, le moulage, le séchage, et la cuisson. La terre propre à la fabrication de la brique est argileuse; elle doit être mélangée avec du sable ou de l'argile, suivant qu'elle est trop grasse ou trop maigre; pour la préparer, il est des briqueteries où on la piétine comme autrefois; dans d'autres on se sert d'une

roue mue par l'eau ou par un cheyal. L'extrémité de l'arbre que fait tourner la roue est armée d'espèces de couteaux broyeurs; lorsqu'elle a été suffisamment broyée, on la coupe en *vasons* au moyen d'une faucille; de là on la porte à un ouvrier qui la pétrit avec les mains, et la fait ensuite passer au mouleur. Celui-ci coupe dans les vasons une certaine quantité de pâte, au moyen d'un archet en fil de fer; il la tasse dans le moule avec ses mains, et la polit au moyen d'une plane. Aussitôt que la brique est moulée, un ouvrier l'emporte dans le moule et la laisse tomber sur du sable fin; puis quand elle a acquis une certaine consistance, ce qui par un beau temps arrive au bout de 12 heures, il la transporte au séchoir où elle est mise en haie.

Les haies ont vingt briques d'épaisseur sur vingt de champ pour la hauteur; on place les briques de manière que dans les différentes rangées elles soient en sens contraire, c'est-à-dire que leurs arêtes semblables soient perpendiculaires les unes aux autres. Plus elles sont sèches plus elles sont propres à la cuisson; par un beau temps il leur suffit de trente à quarante jours.

Les ouvriers qui enfournent et font cuire la brique sont ceux que l'on nomme plus particulièrement *briqueteurs*. Il y a trois manières de faire cuire la brique: au bois, au charbon de terre, et à la tourbe. Supposons que l'on veuille construire un four à bois pour cuire trente milliers de briques: on prend un carré de dix-huit pieds; on a soin qu'il enferme une butte en terre pour économiser les constructions; on creuse cette butte pour faire le four, et à une certaine hauteur on construit des voûtes en arcades que l'on perce à dessein d'un grand nombre de trous pour former le gril. En avant du four on construit deux chambres en maçonnerie, l'une appelée *bombarde* où s'établit le grand feu, l'autre nommée *chaufferie* où restent les ouvriers; ces chambres ne s'élèvent qu'à la hauteur du gril. On range les briques au-dessus du gril, au moyen d'une porte pratiquée au four, en ayant soin de laisser entre elles des ouvertures qui permettent à la flamme de se répandre de

tous côtés. On commence par faire un feu très doux, c'est ce qu'on appelle *en-fumer*; au bout de trente-six heures on augmente le feu peu à peu, et ensuite on en allume un violent pendant vingt-quatre heures. Pour faire cuire les briques au charbon de terre, on forme le pied du fourneau en briques déjà cuites; de trois en trois pieds de distance on pratique des voûtes où doit être placé le bois destiné à allumer le charbon. Quand on a posé six rangées de briques on sème un lit de charbon par-dessus lequel est placée la dernière assise de briques cuites; ensuite on place les briques que l'on veut faire cuire, en ayant soin de les espacer toujours convenablement pour laisser communiquer le feu; seulement de trois en trois rangs il faut les resserrer davantage, car c'est l'intervalle fixé pour mettre les lits de charbon. On met le feu aux fourneaux avant que les rangs supérieurs soient placés, c'est ce qui rend le métier d'enfourneur extrêmement pénible. Toutefois pour que l'opération ne marche pas trop vite, on mure l'ouverture des voûtes inférieures; si l'on s'aperçoit que le feu est trop vif, on bouche les interstices laissés entre les briques avec du charbon, pour intercepter l'air; au reste, l'activité du feu dépend beaucoup de la qualité de la terre et du charbon. Un fourneau destiné à cuire deux cents milliers de briques doit avoir 43 briques de largeur, 41 de long, et 12 à 11 pieds d'élévation; on y fait ordinairement six gueules pour contenir le bois destiné à mettre le feu au charbon.

Dans la fabrique de tuiles près Montargis on fait cuire la brique au moyen de la tourbe, dans des fourneaux semblables aux fours à bois. On avait cru qu'avec ce mode de fourneau la tourbe ne fournirait pas une chaleur suffisante pour la cuisson, mais des expériences bien suivies prouvèrent qu'on pouvait atteindre un degré assez élevé.

Nous avons donné une idée de la fabrication des briques. La construction des fourneaux varie beaucoup suivant les différentes localités, suivant la richesse ou la science des entrepreneurs; mais les principes de construction et les

principales dispositions en sont toujours les mêmes.

L-DZ.

BRIQUET, appareil destiné à procurer du feu. Pendant long-temps on a été borné à la pierre à fusil, à l'amadou (*voy.*) et au briquet proprement dit, dont l'usage est trop connu pour qu'il soit nécessaire de s'étendre sur ce sujet. Quant à l'explication du phénomène, les anciens croyaient qu'on allait chercher dans les veines du caillou le feu qui y était renfermé :

Et silicis venis abstrusum excudet ignem.

OVIB.

Les modernes au contraire disent que des parcelles de fer enflammées par le choc (étincelles) tombent sur l'amadou et la mettent en ignition. On sait que le frottement est aussi un moyen de se procurer du feu et que les sauvages en allument en faisant un petit trou dans un morceau de bois sec, puis en y engageant la pointe d'un bâton de bois dur qu'ils font rouler rapidement entre leurs mains. Ce premier briquet peut être appelé mécanique; perfectionné, il constitue la batterie des armes à feu.

On a depuis imaginé divers appareils plus ou moins compliqués et qui sont devenus plus ou moins usuels. Tels sont le *briquet pneumatique*, petit corps de pompe en cuivre dans lequel on place, à l'extrémité du piston, un petit morceau d'amadou, qu'enflamme la compression de l'air; et le *briquet électrique*, beaucoup plus compliqué et qui n'est même guère qu'un simple objet de curiosité. Il se compose de deux vases de verre, l'un supérieur, l'autre inférieur; l'un contient les élémens nécessaires pour produire du gaz hydrogène (eau, acide sulfurique et zinc) l'autre sert de réservoir au gaz préparé qui peut s'échapper par un robinet. Un électrophore placé dans le socle donne une étincelle électrique au moment où le robinet s'ouvre et enflamme le jet de gaz qui va allumer une bougie placée et face de l'ouverture. On connaît encore le *briquet galvanique* de Wollaston, ce lui de Dobereiner avec le platine, et quelques autres curiosités du même genre avec lesquelles on court le risque de rester long-temps dans l'obscurité quand l'appareil vient à se détraquer.

Le briquet *phosphorique* se fabrique en introduisant un petit cylindre de phosphore dans un petit flacon de plomb. On se sert d'allumettes ordinaires qu'on plonge dans le flacon et qu'on frotte légèrement à la surface du phosphore. La parcelle détachée prend feu au contact de l'air et allume le soufre de l'allumette. Il est quelquefois nécessaire de frotter l'allumette sur un bouchon pour favoriser l'inflammation du phosphore.

Le *briquet chimique*, par lequel le nom de Fumade a été porté dans les deux hémisphères, exige des allumettes faites exprès, c'est-à-dire dont le soufre est garni d'une pâte faite avec de la gomme et du muriate de potasse. Un petit flacon rempli d'amiante qu'on imbibe d'un peu d'acide sulfurique complète l'appareil, dont tout le monde connaît l'effet et l'emploi. F. R.

BRIQUET, espèce de sabre d'infanterie. Ce mot a d'abord été employé par dérision, la cavalerie ayant comparé les sabres courts de l'infanterie à un briquet à faire du feu. X.

BRIQUETTES, petites briques elliptiques ou parallélogrammatiques formées d'argile et de charbon de terre pulvérisé qu'on emploie pour le chauffage. Ce sont aussi des briquettes que les *mottes* faites chez les tanneurs avec le tan qui a servi à la préparation des cuirs. On en fait également avec la tourbe carbonisée ou non carbonisée; mais c'est principalement aux briquettes faites avec la poussière du charbon de terre ou de coak que ce nom est réservé. On la fabrique en formant avec l'argile délayée dans l'eau une pâte claire dans laquelle on incorpore le charbon de terre cassé et passé à la claie. Ce mélange doit être pétri et amené à une consistance convenable; après quoi on l'introduit et on le comprime dans des moules analogues à ceux des briquetiers (*voy.*). Les briquettes sont exposées ensuite à l'air pour sécher, et c'est ainsi qu'on les livre au commerce. C'est un bon chauffage lorsqu'elles sont bien fabriquées; car on en fait quelquefois dans lesquelles on introduit, au lieu de houille, du mâche-fer et autres substances non combustibles. Cette fraude ne peut guère être reconnue qu'en con-

statant la quantité qui est nécessaire pour mettre en ébullition un volume donné d'eau. Le prix des briquettes suit ordinairement celui du bois et du charbon de terre; à Paris il est de 3 fr. 50 cent. à 4 fr. le cent. F. R.

BRIS, *voy.* EFFRACTION. Dans l'ancienne législation française on appelait *droit de bris* un droit très injuste en vertu duquel le seigneur d'une terre, sur la côte de laquelle un bâtiment était venu se briser ou avait échoué, s'en appropriait les débris et tout ce qu'on pouvait en arracher aux flots. Le droit n'existe plus, mais l'usage se maintient encore, dit-on, dans certains parages de la Basse-Bretagne. S.

BRISANS. Lorsqu'un banc de roches ou de sable s'élève assez près de la surface des flots pour que la mer, en passant sur cet écueil, s'y brise avec fracas, elle forme ce qu'en marine on nomme des *brisans*. Le mot seul est une définition.

L'aspect des brisans est presque toujours pour les navigateurs l'indice d'un grand danger, car ce n'est guère que sur des fonds recouverts d'un petit nombre de pieds d'eau que la mer peut se heurter avec force et de manière à produire des brisans. Le bruit qui résulte du choc de la lame sur ces sortes de hauts fonds suffit quelquefois, même pendant les nuits les plus obscures, pour signaler aux marins l'approche des écueils qu'ils ne pourraient apercevoir. On cite des *brisans* qui peuvent, dans un temps calme, s'entendre (c'est le mot usité) à 3 ou 4 lieues du point où se trouvent les navires. Sur les côtes de la Basse-Bretagne, les plus mauvaises que l'on connaisse, la mer se brise avec tant de violence entre les rochers innombrables qui hérissent ces parages que le mugissement de la lame y est presque continu. Toutes ces côtes dangereuses peuvent à bon droit passer pour une continuité de brisans; il en est de même des *Scheeren* (*voy.*) sur les côtes de Suède et de Finlande. E. C.

BRISE. C'est le nom le plus ordinaire que les marins donnent au vent, toutes les fois qu'il n'est pas assez fort pour qu'on emploie les mots de *bourrasque*, de *tempête* ou d'*ouragan*. II

existe autant de mots différens pour caractériser les espèces de brise qu'il y a de brises différentes dans les lieux où l'on se trouve. En Europe, où les brises sont irrégulières, on désigne chacune d'elles sous des noms qu'il n'est pas besoin de définir pour en faire comprendre le sens. On dit une faible brise, une forte brise, une belle brise, pour indiquer le degré de force du vent que l'on reçoit. On nomme *brise carabiniée* la brise forte et régulière qui s'élève graduellement de manière à faire croire qu'elle continuera à souffler longtemps dans la même direction. Sous les tropiques et dans les lieux méridionaux où les brises sont régulières, on en distingue deux espèces : celle de terre et celle de large. La brise de terre s'élève ordinairement avec le matin pour faire place, dans le milieu du jour, à la brise de large. La transition des brises opposées est généralement marquée par un petit intervalle de calme. C'est vers le soir que la brise de terre reprend sa direction et sa force.

La *brise du large*, dans les Antilles particulièrement, et durant la saison de l'hivernage, marque dans la journée les momens de chaleur les plus pénibles à supporter. Chargée de toutes les émanations suffocantes dont elle s'est imprégnée en passant sur les rivages du Mexique, elle arrive aux îles par bouffées torréfiantes, et quelquefois elle devient pour les pays malsains l'agent le plus actif des épidémies qui désolent les contrées intertropicales de l'hémisphère nord. E. C.

BRISÉIS, appelée aussi *Hippodamie*, fille de Brises, pontife de Jupiter à Lyrnesse, en Cilicie. Voy. **ACHILLE**.

BRISGAU, de *Brisach-gau*, territoire de Brisach, ou de *Brisgar-gau*, canton des Brisgares, contrée pittoresque et fertile du grand-duché de Bade. Le Brisgau avait eu long-temps des comtes particuliers, qui étaient d'abord les ducs de Zähringen, puis les comtes d'Urach et de Kirchberg, et enfin ceux de Habsbourg. Il fut réuni par ces derniers aux possessions de la maison d'Autriche, et la ville de Fribourg, qui en devint la capitale, y fut ajoutée en vertu d'un achat. La prévôté d'Ortenau était jointe à celle

du Brisgau; l'une et l'autre restèrent sous le pouvoir de l'Autriche jusqu'à la Lunéville (1801), époque où cette contrée céda au duc de Modène, à sa mort (1803), et son successeur l'archiduc Ferdinand, qui prit le titre de duc de Brisgau. Le Frickthal fut détaché du Brisgau et donné à la Suisse. Depuis la Restauration (1805) cette belle contrée appartient au grand-duché de Bade qui indemnisa le roi de Wurtemberg de la part qu'il avait dû y avoir.

Le Brisgau a, sur une étendue de 140 milles carrés géographiques, 140,000 habitans, dont 16,000 appartiennent à la ville d'Ortenau; on y compte 170 bourgs et 440 villages. Il abonde en chanvre, en bois, en vin; l'élevage des bestiaux y est très soigné. Les mines fournissent du plomb, du cuivre, même de l'argent; l'industrie est active, et dans la Forêt-Noire on trouve des pendules en bois répandues dans toute l'Europe. C'est un petit pays très remarquable. C.

BRISSAC (FAMILLE DE). Cette famille était une seigneurie de l'Anjou appartenant à la famille de Cossé. Un seigneur ajoutait le nom au sien, et qui fit passer en France plusieurs hommes remarquables. Parmi ceux-ci on distingue **CHARLES de Cossé**, comte de Brienne, vers 1505, qui dès sa jeunesse se distingua sous le règne de François 1^{er}, par ses brillans faits d'armes. En 1540 il fut nommé grand-fauconnier de France, et en 1542 colonel-général des *gardiens de la guerre françois, à pied, de la garde*. L'année suivante il commanda la cavalerie légère en Piémont et se distingua en marquant dans la guerre de Flandre le roi, en récompense de ses exploits il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Etienne. En 1544, 1545, 1546, il combattit avec talent les Impériaux et les Anglois en Champagne et en Flandre. En 1547 il fut chargé de grand-maitre de l'artillerie et celle de grand-panetier. Douce et belle figure et d'une grande amabilité il était très favorisé par Diane de France. En 1550 il fut maréchal de France et Henri II lui donna le commandement général du Piémont. C'est u

Épionnage de l'espionnage En 1557, la démission de l'ambassadeur de Coligny II nomma Brissac gouverneur de la Normandie; en 1562 Charles IX lui donna le commandement de Paris, et en 1563 le gouvernement de la Normandie. En 1564 de cette même année Brissac fut nommé

frère, ARTUS de Cossé-Brissac, sous le nom de *Gonnor* jusqu'à ce qu'il fût nommé maréchal de France, des services à Charles IX contre les calvinistes, fut arrêté en 1574, par de Catherine de Médicis, comme appartenant au parti du duc d'Alençon, remis en liberté dix-sept mois après la mort de Henri III. Il mourut en 1582.

LOUIS de Cossé-Brissac, fils de Artus, fut élevé avec le roi Charles IX, plus tard, le combla de faveurs. Il combattit dans les armées royales contre les calvinistes, et alla au secours de la ville assiégée par les Turcs, en 1565; revint en France, continua à servir le parti catholique, et fut tué en 1573 au siège de Mucidan, en Périgord.

frère, CHARLES de Cossé-Brissac, mérita par sa bravoure qui caractérisait sa famille; il s'attacha au duc de Lorraine pendant les guerres de religion, prit part active à la journée des barrières, fut un instant arrêté par ordre de Henri III et se jeta dans le parti de la Ligue; il fut nommé en 1594, gouverneur de Paris, qu'il remit à Henri IV; le roi lui donna le bâton de maréchal de France. En 1611 Louis XIII le fit duc et pair. Il mourut en 1621. Les membres de cette famille, malgré les hautes dignités dont ils furent re-

çut de Louis XVIII la pairie qu'il conserva en 1815. Aujourd'hui M. le duc de Brissac est secrétaire de la chambre des pairs.

BRISSON (BARNABÉ *Brissonius*), magistrat français et savant célèbre du XVI^e siècle (1531-1591), est l'auteur du *Code Henri*, de plusieurs ouvrages importants de jurisprudence et du livre très répandu *De regio Persarum principatu*.

BRISSON (MATHURIN-JACQUES), maître de physique et d'histoire naturelle des enfans de France, censeur royal, membre de l'Académie des sciences et ensuite de l'Institut, était né à Fontenay-le-Comte en 1723. Attaché à Réaumur dans sa jeunesse, il l'aida dans ses travaux. Il remplaça l'abbé Nollet dans sa chaire de physique au collège de Navarre. Le gouvernement le chargea de l'établissement des paratonnerres sur plusieurs édifices publics. En 1796 il fut nommé professeur aux écoles centrales de Paris; il comptait alors 34 années d'enseignement. Brisson avait déjà publié le *Système du règne animal*, traduit de Th. Klein, 1754, 3 vol. in-8^o; le *Règne animal*, divisé en neuf classes, 1750, in-4^o, fig. : cet ouvrage a été traduit en latin par Allamand, Leyde, 1762, in-8^o, mais il ne comprend que les quadrupèdes et les cétacés; *Ornithologie, ou méthode contenant la division des oiseaux en ordres, sections, genres, espèces, et leurs variétés*, Paris, 1760, 6 vol. in-4^o; le texte est en français et en latin, sur deux colonnes; il contient la description de 1,500 espèces. Les planches, au nombre de plus de 220, présentent 500 oiseaux, gravés par Martinet, et sur ce

nombre, 320 n'avaient jamais été décrits. C'était l'ouvrage le plus complet qui eût paru avant la publication de l'*Histoire des oiseaux* de Buffon ; *Histoire de l'électricité*, traduite de Priestley, Paris, 1771, 3 vol. in-12 ; *Dictionnaire raisonné de physique*, Paris, 1781, 2 vol. in-4° avec atlas ; deuxième édition, 1800, 4 vol. in-4° ; il y a aussi une édition en 5 vol. in-8°. Le rapide progrès des sciences physiques, depuis la publication de ce dictionnaire, l'a rendu aujourd'hui à peu près inutile ; *Observations sur les nouvelles découvertes aérostatiques, et sur la possibilité de pouvoir diriger les ballons*, 1784, in-4° et in-8° ; *Pesanteur spécifique des corps*, 1787, in-4° : cet ouvrage est resté classique pour les physiciens et les minéralogistes ; il contient le résultat d'un grand nombre d'expériences, est encore le plus complet que l'on ait en ce genre, et passe pour le plus important des travaux de Brisson. On trouve de lui plusieurs mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences.

Quelque temps avant sa mort, une attaque d'apoplexie avait oblitéré toutes ses idées, effacé toutes ses connaissances, même celle de la langue française, et il ne prononçait plus que des mots du patois poitevin qu'il avait parlé dans son enfance. Brisson mourut en 1806, à Croissy près de Versailles. V-VI.

BRISSON (BARNABÉ), inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, né à Lyon en 1777, est mort à Nevers en 1828. Après avoir fait des études brillantes au collège de Juilly, il fut admis, à l'âge de 16 ans, à l'école des ponts et chaussées, et bientôt après à l'école centrale des travaux publics qui prit ensuite le nom d'école polytechnique. Il se fit remarquer par une grande capacité pour les mathématiques, et mérita l'affection de Monge. Étant employé au canal de Saint-Quentin il déploya toutes les ressources d'un génie actif et fécond. Il publia alors un *Mémoire sur la configuration de la surface du globe*, et sur la *détermination des points de partage des canaux*. Ce mémoire, qu'il rédigea avec son ami Dupuis de Torcy, mort à la fleur de l'âge, ingénieur en chef à Cayenne, a été inséré en partie dans le 14°

volume du *Journal polytechnique*. Par l'application de ses principes, Brisson, à la seule vue des cartes, fixa sur la chaîne de montagnes qui s'élève entre la Sarre et le Rhin, le point le plus propre au passage d'un canal destiné à réunir ces deux cours d'eau. Il fixa de même, dans les environs de Saint-Étienne, le point le moins élevé de la chaîne qui sépare le Rhône de la Loire. Brisson, ingénieur en chef à 30 ans, a décrit lui-même, dans une notice détaillée (voir le *Recueil lithographique de l'école des ponts et chaussées*), les travaux immenses dont il fut chargé dans le département de l'Escaut, pour protéger le pays contre les marées de l'Océan.

En 1814, les événements politiques le ramenèrent dans l'intérieur de la France. M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées, le chargea d'abord des études d'un canal de Paris à Tours et à Nantes, puis le nomma inspecteur de l'école des ponts et chaussées, et secrétaire du conseil-général d'administration. En 1824, il obtint le grade d'inspecteur divisionnaire.

Outre le *Mémoire sur la configuration de la surface du globe*, Brisson a publié un *Traité des ombres*, à la suite de la *Géométrie descriptive de Monge*, une *Notice sur Monge*, quelques *Mémoires sur l'analyse*, présentés à l'Institut, enfin des *Observations sur divers travaux de construction*, insérées dans les collections lithographiques des ponts et chaussées. Depuis sa mort on a fait paraître, en 1 volume in-4° de 26 feuilles, son *Essai d'un système général de navigation intérieure de la France*, précédé d'un *Essai sur l'art de projeter les canaux à point de partage*, fait en société avec Dupuis de Torcy. M. Charles Dupin, chargé par l'Académie des sciences de faire un rapport sur ces ouvrages, a dit de l'*Essai sur la navigation de la France* : « C'est un vaste répertoire que les administrateurs, les ingénieurs et les capitalistes pourront consulter avec fruit et devront souvent consulter. » F-LR.

BRISOT DE WARVILLE (JEAN-PIERRE), né à Chartres en 1754, était fils d'un honnête traiteur qui fit donner à ses

quels travaux utiles, il conçut le
de sa *Théorie des lois criminelles* ;
adressa la préface à Voltaire. Vol-
taire, au milieu de ses derniers triomphes,
ne daigna pas de le remercier de son
travail par une lettre encourageante et
flatteuse. D'Alembert, auquel le jeune
Lavoisier s'était présenté, avait été moins
favorable, et Brissot, blessé de son ac-
cueil et touché de celui qu'il reçut de
Voltaire, se voua tout entier au fameux
journal des *Annales*. Linguet lui donna
de nombreux conseils et le chargea de
écrire des articles pour le *Mercur* ; mais
Linguet lui fit enlever ce journal et
le *Journal de Paris*, qui s'obstinait à suivre une car-
rière dans laquelle son père ne voulait
pas le voir entrer, fut obligé d'aller
fonder le *Courrier de l'Europe*, feuille
dans laquelle on publiait une traduction
de l'*Algemeine Zeitung* de
Munich-sur-Mer. Brissot, qui avait
essayé de trouver une tribune indépendante,
fut bientôt imposé un censeur qui
fit son travail à la place de la traduction
du *Journal de Londres* ; il l'abandonna.
Lorsqu'il retourna à Paris il s'y livra à l'étude des
sciences physiques. En même temps qu'il
travaillait de chimie avec Fourcroy et
un savant bien autrement célèbre,
Lavoisier et Laplace, il se faisait recevoir
à l'Académie de Reims, remportait deux prix

de travaux. Il imagina d'établir à Lon-
dres une espèce de lycée ou muséum,
qui devait servir de point de réunion
à tous les savans de l'Europe, un foyer
d'où se répandraient toutes les connais-
sances renfermées dans chaque nation
et souvent inconnues chez les autres. Ce
projet séduisit une foule de personnes et
D'Alembert chercha à y intéresser ses
amis. Après un voyage en Suisse, néces-
sité par la publication de ses ouvrages et
le désir de se donner des correspondans,
Brissot partit pour l'Angleterre ; mais il
fut abandonné de tous ceux dont il at-
tendait l'appui, et après y avoir publié
le *Journal du lycée de Londres*, qui
renferme sur la littérature anglaise des
notices pleines d'intérêt, il se vit forcé d'a-
bandonner son établissement commen-
cé. Quelques jours après son retour en
France il fut arrêté et enfermé à la Bas-
tille. On l'avait dénoncé comme l'auteur
d'un pamphlet contre la reine, écrit par
le marquis de Pelleport ; il fallut 4 mois
et les sollicitations puissantes de M^m de
Genlis et du duc d'Orléans pour faire
reconnaître son innocence. Quatre ans
après, le 14 juillet au soir, ce fut dans ses
mains que les vainqueurs de la Bastille
déposèrent les clefs du château à la chute
duquel il venait d'assister !

à la tête de la fortune du duc d'Orléans : il songea à s'entourer d'hommes instruits et de publicistes dont les conseils et les écrits pussent servir ses projets de réforme et la guerre qu'il voulait faire aux ministres. Brissot, dont la femme était lectrice de M^{lle} Adélaïde, se laissa séduire par les projets de Ducrest et accepta près de lui une place à la chancellerie du Palais-Royal. Là, il s'aperçut combien il fallait peu compter sur les principes et le caractère d'hommes qu'il voyait conspirer au milieu des orgies du palais et parler de réforme et de liberté dans les boudoirs avec des filles. A la suite d'un complot qui éclata au parlement et qui avait été concerté à la chancellerie d'Orléans, le prince fut exilé et une lettre de cachet fut lancée contre Brissot; prévenu à temps il se réfugia à Londres.

Pendant ce nouveau séjour en Angleterre, Brissot avait été présenté à la Société de l'abolition de la traite des noirs. A son retour à Paris il résolut d'établir une société semblable; elle fut appelée *Société des amis des noirs* et commença ses travaux au mois de février 1788. Parmi les membres signataires du procès-verbal de la première séance, on remarque Clavières et Mirabeau. Il faut les considérer avec Brissot comme les fondateurs de cette société qui exerça une si grande influence sur le sort des colonies; Lafayette, Bergasse, La Rochefoucault, Lacépède, Volney, Tracy, Lavoisier, Pastoret, Pétion, Sièyes, et plus tard l'abbé Grégoire, furent au nombre de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. Brissot se chargea en son nom d'aller étudier aux États-Unis les moyens d'émanciper les populations que l'on voulait rendre libres et dignes de la liberté.

A son retour d'Amérique la révolution allait éclater; Brissot y poussa de tous ses vœux et de toutes ses forces. Il publia une foule d'écrits qui fixèrent dès lors l'attention sur lui. Quelque temps avant la prise de la Bastille, il créa le *Patriote français*, journal qui aurait suffi pour rendre son nom fameux dans la révolution, quand même il n'aurait pas eu d'autres titres à la célébrité. Il ne lui avait manqué que quelques voix pour

être député suppléant aux États-Généraux avec ses amis Sièyes et Pétion; fut membre de la première commune du comité des recherches de la ville de Paris, et, quoique étranger à l'Assemblée nationale, on l'appela comme publiciste dans le sein de son comité de constitution. Malgré la vive opposition de la droite et du parti modéré, Brissot fut porté à l'Assemblée nationale par les électeurs de Paris. Ses travaux à cette assemblée et surtout la part qu'il prit à la politique extérieure, sont trop connus et ont trop d'influence sur la marche des événements pour que nous ayons besoin de rappeler ici. Alors il était regardé comme le chef puissant de ce parti Brissot-Girondin (v. ces mots) dont la force se mesurait avec la royauté qu'elle avait renversée et sur les débris de laquelle elle voulait établir un ordre de choses nouvelles. Appelé à la Convention nationale par le département d'Eure-et-Loir, il y combattit sans cesse l'anarchie; il flétrit de toute indignation les septembriseurs et s'éleva avec tant d'énergie contre la condamnation à mort du roi, qu'il regardait comme impolitique, qu'en entendant son nom Louis XVI s'écria : « Je croyais que Brissot m'avait sauvé ». Brissot cependant, convaincu de l'inutilité de ses efforts, avait voté la mort; mais avec la condition expresse que le jugement ne serait exécuté qu'après avoir été ratifié par le peuple. Ce vote ne servit qu'à exaspérer les montagnards sans sauver le roi, qui même retarder sa mort. Brissot, qui prenait tout ce que la France républicaine devait montrer d'audace dans l'Europe monarchique, et qui n'était pas assez inhabile pour croire qu'on la lui aurait paisiblement organisée, se voyait fomenter la liberté chez les peuples, encore déclarer la guerre à l'Angleterre et à la Hollande : c'est le dernier acte politique par lequel il s'est signalé. Attaqué par la faction montagnarde, tour à tour accusé de royalisme et de fédéralisme, il succomba avec tous ses collègues le 31 mai. Arrêté à Moulins, ramené à l'Abbaye, il s'y prépara à la mort en écrivant des mémoires qui furent laissés sous le titre de *Legs à mes enfants*; ce fut tout leur héritage, et

homme dont la voix avait été l'arbitre des destinées de l'Europe et que l'on accusait d'avoir reçu des millions de l'Angleterre, ne laissa pas à sa veuve de quoi imprimer sa noble et éloquente défense devant le tribunal révolutionnaire. Condamné à mort le 29 octobre 1794, avec 21 de ses collègues, Brissot mourut le lendemain, à l'âge de 39 ans.

Brissot fut l'un des écrivains qui ont exercé le plus d'influence sur la marche de la révolution française, ou qui du moins ont le plus accéléré son mouvement. Ses premiers ouvrages sur la législation, son *Patriote français*, ses nombreuses brochures, ses discours à l'Assemblée législative et à la Convention, attestent son dévouement à la cause populaire et au bonheur de l'humanité. Moraliste de l'école de Jean-Jacques, il eut toutes les vertus qu'il prêchait dans ses écrits. Enthousiaste des mœurs américaines, longtemps avant d'avoir visité l'Amérique, c'était un véritable quaker. Son désintéressement et son austère simplicité étaient faits pour honorer cette république qu'il se glorifiait d'avoir aidé à fonder.

Brissot ne fut pas un écrivain de premier ordre, quoique son style ne manque souvent ni de chaleur, ni d'élévation. On ne le placera pas non plus au premier rang de nos orateurs; on ne l'appellera pas un homme de génie; mais il fut un grand citoyen*. Ses combats de tous les temps pour la liberté, ses écrits, ses discours après les massacres de septembre, dans le procès de Louis XVI et pendant l'insurrection du 31 mai, son courage en face des poignards comme en face de l'échafaud, tout le range parmi les hommes dont la France doit le plus s'honorer.

DE M.

BRISOTINS. Connu par des écrits où il attaquait audacieusement les abus d'un régime qui l'avait fait jeter à la Bastille, Brissot avait attiré les regards de tous ceux qui cherchaient comme lui à pousser la réforme à la révolution et la

(*) Cette opinion est partagée par beaucoup de personnes, même parmi les adversaires politiques de Brissot. C'est à la postérité, libre de toute préoccupation de parti, à prononcer en dernier ressort.

L'auteur de cet article a publié les *Mémoires de Brissot*, en 4 vol., Paris, 1829-1832, in-8°. S.

révolution à la république. La Société des amis des noirs, fondée par ses soins, n'avait été qu'un foyer où s'étaient groupés, en grand nombre, les ennemis de l'esclavage des noirs qui étaient naturellement les amis de la liberté des blancs. Là Brissot avait dû recruter plus d'un prosélyte. Le *Patriote français*, publié à l'ouverture des États-Généraux et devenu presque aussitôt l'un des organes les plus puissants de l'opinion publique, avait augmenté sa réputation et son influence, et Brissot, en le dirigeant, dirigeait l'opinion d'un grand nombre d'écrivains, de députés, de publicistes, qui, lecteurs ou rédacteurs de son journal, y trouvaient chaque jour des principes à méditer, ou une tribune ouverte aux vérités qu'ils croyaient utiles de faire entendre à la France régénérée. C'est ainsi que Brissot fut désigné comme type ou comme chef d'un parti auquel on a donné son nom, quoiqu'il n'y ait jamais eu dans lui et dans ce parti même la force ou la volonté nécessaires pour constituer un parti. Les hommes qui suivaient la ligne politique de Brissot n'avaient point de chef; ils avaient un but qu'ils avouaient en commun, mais vers lequel chacun marchait isolé.

Cependant on donna le nom de Brissotins à la députation de la Gironde, ou du moins à cette fraction des Girondins (*voy.*) qui partagea plus particulièrement les sentimens et les actes de Brissot. Sous l'Assemblée nationale les Brissotins étaient considérés par la cour comme les ennemis les plus ardens de la royauté; sous la Convention ils furent attaqués par les jacobins comme les ennemis les plus dangereux de la république. Ils furent en effet les ennemis de toutes les tyrannies, ennemis du despotisme monarchique, ennemis de l'anarchie révolutionnaire. Mais sous la république comme sous la royauté, le titre de *Brissotin* fut plutôt donné par la haine et comme une injure que comme la désignation d'un parti. C'est ainsi qu'en travestissant les Girondins en soldats disciplinés d'un chef sans crédit, en les montrant à la suite d'un homme, prenant son nom pour mot d'ordre, marchant à sa voix et sous son drapeau, on dévouait au mépris, comme intrigante et obscure faction, la plus illus-

tre réunion de talens et de vertus qu'aient encore offerte nos assemblées nationales.

Ce fut surtout à l'approche des élections pour l'Assemblée législative que la cour, qui regardait avec raison les Brissotins comme ses plus redoutables adversaires, employa tous ses efforts pour les déconsidérer en déconsidérant leur chef. Un petit club anti-républicain où figuraient Suard, Morellet et Ramond, découvrit une dissertation sur le vol et la propriété que Brissot avait composée au sortir du collège et dans laquelle il s'était amusé à soutenir que la propriété sociale n'était qu'une affaire de convention, et que dans l'état naturel il n'y avait pas de vol. Il soutenait aussi, en passant, que l'anthropophagie n'était pas un crime. A l'appui de cette théorie du vol et du cannibalisme que l'on s'empressa de réimprimer avec le nom de son auteur, un libelliste nommé Morande, dont il s'était attiré l'inimitié en Angleterre, accusa le trop honnête directeur du musée de Londres d'y avoir fait à la fois le métier de voleur et d'espion. Le député Beugnot donna pour synonyme à *voler* le mot de *brissoter*; d'autres lui prêtèrent une signification plus honteuse. Toutes ces indignités recueillies par les passions du temps et lâchement répétées par les montagnards lorsqu'ils demandèrent la tête des Brissotins, n'ont pas besoin aujourd'hui d'être réfutées. Il suffira de dire que l'auteur de cette notice, possesseur de tous les manuscrits de Brissot, de sa correspondance la plus intime, de ses papiers les plus secrets, n'a pas trouvé une phrase, une ligne, un mot, qui puisse altérer l'estime due à la mémoire de l'homme pur et honnête que l'aveuglement des factions a immolé.

Après avoir été neuf fois ballotté et avoir échoué neuf fois, Brissot fut enfin proclamé député à l'Assemblée législative par les électeurs de Paris; il fit partie du comité diplomatique qu'il dirigea bientôt. Ce fut lui qui provoqua avec le plus d'ardeur la guerre contre l'Autriche et se montra le constant adversaire du ministre des affaires étrangères D'Lessart, qu'il finit par renverser. Clavières, Roland et Servan, ses amis, firent partie du nouveau ministère avec Dumouriez.

Dès lors les Brissotins semblèrent être au faite de la puissance et avoir en main les destinées du pays; dès lors aussi leur popularité, attaquée par Robespierre et par les jacobins, commença à décliner. On leur imputa comme un crime la fautive pétition du Champ-de-Mars, et on les accusa de s'être entendus avec Bailly et Lafayette pour provoquer la loi martiale, à l'instant même où tous rompaient ouvertement avec le commandant de la garde nationale, que leur journal appelait « un de ces faux patriotes, dont le nom ne devait passer à la postérité qu'accompagné d'exécration. » La vérité est que, dans la séance du 15 juillet qui précéda le massacre du Champ-de-Mars et la scission des Feuillans, Brissot avait été chargé, par la société des jacobins de rédiger, avec Lacroix, Lanthenas et Réal, la pétition contre le décret de l'Assemblée qui proclamait l'inviolabilité du roi. Brissot l'avait écrite à la séance même et avait quitté la salle en l'abandonnant à ses collègues. Lacroix la modifia et y inséra une phrase dans laquelle on demandait la destitution de Louis XVI et un changement de dynastie. Voyant le mauvais effet produit par la lecture de cette phrase, il la fit passer en disant qu'elle était de Brissot, qu'on ne soupçonnait pas d'orléanisme; mais lue au Champ-de-Mars elle y excita de nouveaux murmures. Ce que l'on ne sait pas, c'est qu'elle fut retirée: celle qui a été signée sur l'autel de la patrie était rédigée par Robert et Bonneville.

Brissot accusé, ainsi que Vergniaud, d'avoir eu des intelligences avec la cour par l'entremise du peintre Boze, parait seulement avoir consenti à essayer de la monarchie républicaine que ses amis croyaient devoir subir encore en attendant la république; mais bientôt désabusés sur la loyauté de la cour et désespérant d'une royauté quelconque, ils l'attaquèrent plus vivement que jamais. Brissot se chargea de dénoncer le comité autrichien; il demanda la mise en accusation des ministres Montmorin, Dupont-Dutertre et Bertrand-Molleville, et provoqua, après son équipée du 20 juin, l'arrestation de Lafayette, dont il avait été long-temps le plus ferme soutien. Si les

mins ne concoururent pas personnellement à la journée du 10 août, ne travailla du moins plus activement au renversement du trône qui, miné de toutes parts, n'avait plus qu'à tomber sous les coups du premier venu. Les abus du trône abattu, Brissotins ou Girondins pensèrent qu'il était temps de recommencer. C'était avoir assez démoli, il leur vint en l'esprit de réédifier. Alors ils furent généralement dépopularisés. Tous néanmoins firent encore partie de la Convention nationale; mais Brissot n'y fut plus représenté de Paris: il y représenta le département d'Eure-et-Loir. A dater des premiers jours de septembre, sa vie, comme celle de ses amis (et parmi eux Girey-Saint-Jean, son jeune collaborateur au *Patriote français*), ne fut qu'un combat de tous les jours contre l'anarchie et le sans-gouvernement, jusqu'au moment où ils furent tous ensemble à l'échafaud.

Quelque temps avant le 31 mai, Camille Desmoulins avait publié un écrit intitulé *les Brissotins*: c'était un acte d'accusation contre eux et surtout contre leur prétendu chef dont il avait été l'ami. Lorsque plus tard il entendit prononcer leur arrêt de mort, il s'écria avec un regret tardif: « C'est moi qui me tue! »

La défense de Brissot devant le tribunal révolutionnaire fut peut-être le moment le plus éloquent qui soit sorti de la bouche de tous les accusés, sans en excepter Vergniaud lui-même. Miss Helena, femme de Vergniaud, enfermée à cette époque au château de Vincennes, raconte combien elle fut frappée de l'effet surprenant que cette défense avait produit sur Lasource, son ami. « Il m'assura, dit-elle, que sa voix, quoiqu'elle fût composée de plusieurs voix, était émue jusqu'aux larmes et que le chef du jury révolutionnaire, Anthonioz, était agité de convulsions nerveuses qui le secouaient sur son siège. Je n'avais presque pitié, ajoutait Lasource; il vaut bien mieux mourir. » Brissot, comme Brissot, mourut le même jour.

Brissot considéré comme chef de la faction brissotine, avait été à ce point le but de toutes les attaques, la vicé-lévoquée à toutes les accusations. Sa

taille était moyenne, et sur sa figure étaient habituellement répandues la pâleur et la tristesse. Amené devant le tribunal révolutionnaire, on l'avait placé sur un siège élevé au-dessus de celui de ses amis, rangés à sa gauche. Il les justifia tous en se justifiant lui-même; sa présence d'esprit, sa fermeté, irritées par l'infamie de ses dénonciateurs, ajoutait à l'énergie de son caractère: cette énergie avait grandi cet homme faible, et l'indignation donnait parfois une expression sublime à cette figure pâle et mélancolique. Près de Vergniaud, plus grand orateur peut-être, plus grand citoyen sans doute que Mirabeau, il se montra digne du rang qu'un machiavélisme odieux lui avait assigné au-dessus des Girondins. « Jamais, dit un témoin de son procès et de sa mort, jamais défense ne fut plus simple, plus noble, plus évidente que celle de Brissot; le calme de son front annonçait la paix de son âme, et cette tranquillité ne se démentit pas un instant. »

En entendant le prononcé du jugement Valazé s'était donné un coup de poignard; Fonfrède, Ducos, Vigé, Lehardy, Duperret, foulèrent aux pieds les notes qu'ils avaient préparées pour leur défense, et firent retentir la salle du cri « Vive la république! » Brissot laissa tomber sa tête sur sa poitrine; la pensée de l'abandon et du dénuement dans lequel il allait laisser ses enfans et leur mère, venait d'assaillir son cœur, et pourtant il était depuis long-temps préparé à son sort; une heure avant d'entendre son arrêt il avait écrit un billet à sa famille, plein d'une douce résignation et d'une fermeté calme et mêlée d'attendrissement. Ce billet, qui a été conservé avec l'empreinte de ses larmes, est le dernier qu'il ait tracé de sa main. Il fut conduit le lendemain matin à l'échafaud et il mourut avec courage. Ainsi moururent, comme lui et avec lui, Sillery, Fauchet, Gensonné, Lasource, Lehardy, Duperret, Vigé, Ducos, Fonfrède, Vergniaud, et presque toute cette faction brissotine ou girondine, que la mort atteignit partout après des fortunes diverses, et qui montra partout aux vrais républicains de quel dévouement il faut être capable pour la liberté.

Quelques jours après l'exécution des Brissotins, l'un de ceux qui leur survivait, Girey-Dupré, le plus énergique et le plus actif rédacteur du *Patriote français*, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. Interrogé sur ses liaisons avec Brissot, dont on accusait la mémoire devant lui, il s'écria : « Brissot a vécu comme Aristide, il est mort comme Sidney. » Girey-Dupré vécut et mourut comme Brissot.

DE M.

BRISTOL (CANAL DE), golfe ou bras de mer, dans l'océan Atlantique, sur la côte occidentale de l'Angleterre. La Saverne et l'Avon, rivière sur laquelle est bâtie la ville de Bristol, y ont leur embouchure; il reçoit aussi plusieurs petites rivières; parmi les baies de ce golfe on remarque celle de Swansea. On trouve dans le golfe quelques petites îles, telles que Hundy et Caldy. Les deux pointes de terre qui s'avancent à l'entrée du canal ou chenal de Bristol sont celles de Landsend et de Sainte-Anne. Les eaux du canal baignent la principauté de Galles, la Cornouailles, et les comtés anglais de Sommerset et de Devon.

BRISTOL, grande ville du comté de Sommerset, avec plus de 90,000 hab., est un port marchand très considérable. D.-G.

BRITANNICUS (TIBERIUS - CLAUDIUS - GERMANICUS), fils de Claude, à qui l'an 42 le sénat avait donné le surnom de *Britannicus*, à cause de la conquête de la Bretagne, et de Messaline, naquit quelques jours après l'élévation de son père à l'empire, et fut regardé comme l'héritier présomptif du trône des Césars. Mais quand Messaline fut morte, Agrippine, seconde femme de Claude, fit adopter par l'imbécile monarque Néron, qu'elle avait eu d'un premier époux; elle maria ce fils adoptif, qu'elle fit en même temps déclarer l'ainé, à la sœur de Britannicus, Octavie, empoisonna le vieux prince dont elle n'avait plus besoin, et fit proclamer Néron Auguste par les gardes prétorienne. Tout ce qui restait de partisans au sang de Claude, fut contraint par de sourdes persécutions à se taire. Enfin le jour vint où la discorde éclata entre l'impératrice Agrippine et son fils. Elle osa parler de révolte, de détronement, de Britannicus.

Néron, inquiet déjà des talens qu'annonçait son jeune rival, malgré la mauvaise éducation qu'on lui donnait, affecta une bienveillance toute nouvelle pour celui qu'il redoutait, et voulut qu'un festin signalât leur réconciliation. Britannicus eut l'imprudence d'y venir et de porter à ses lèvres une coupe que lui offrait Néron; il tomba mort à l'instant (l'an de J. - C. 56). Cette catastrophe a fourni à Racine le sujet de sa tragédie de *Britannicus*.

VAL. P.

BRITANNIQUE (EMPIRE), en anglais *British empire* (*). On comprend sous ce nom l'ensemble des états soumis au gouvernement anglais, tant en Europe que dans les autres parties du monde, quoique en général le terme d'empire ne s'applique qu'aux états gouvernés par un souverain ayant le titre d'empereur. Au reste il est vrai de dire qu'aucun empire du monde n'a eu la puissance et la prospérité de l'empire britannique. L'empire romain ne l'a point égalé; l'Espagne, à l'époque de sa plus grande splendeur, a pu avoir un territoire égal à celui de la Grande-Bretagne, mais elle ne l'a certainement pas égalée en richesse, en lumières, en puissance. Comme les états qui le composent sont l'objet d'articles particuliers (voy. ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE, GRANDE-BRETAGNE, etc.), nous ne considérerons ici que les généralités et les accroissemens progressifs qui ont porté l'empire britannique à la hauteur où il est placé aujourd'hui.

Lorsque César avouait dans ses *Commentaires* qu'il n'avait pu se procurer, même dans les Gaules, des renseignements sur les peuples, les ports, les institutions de la Bretagne, et qu'il avait

(*) Cet article a pour objet de faire connaître l'empire britannique dans son ensemble, en comprenant dans un même tableau le Royaume-Uni, ses dépendances en Europe et ses innombrables colonies; le commerce devait nécessairement entrer dans ce tableau, ainsi que l'exposé des ressources et de l'état financier de l'empire. Les détails géographiques, historiques, littéraires et moraux, seront plus convenablement placés dans les articles séparés que réclame chacun des trois royaumes; et la constitution anglaise, au bénéfice de laquelle prennent part les Écossais et depuis un petit nombre d'années aussi les Irlandais, sera exposée avec détail à l'article GRANDE-BRETAGNE, qui comprendra aussi l'histoire collective du royaume-uni. 3.

été obligé d'envoyer Volusinus uniquement pour faire reconnaître les côtes, il était loin de se douter des germes de grandeur que renfermait cette île. Les Romains en soumettant les Bretons (voy.) les trouvèrent encore très barbares et divisés en peuplades peu unies entre elles, mais animées d'une forte haine contre tout étranger qui aurait voulu les soumettre. Les Gallois et les Écossais conservèrent leur indépendance; il en fut de même des Irois ou indigènes de l'Irlande. A la suite des Romains les premières lueurs de la civilisation pénétrèrent en Bretagne; plus tard le christianisme continua ce que la civilisation avait commencé et mit la Bretagne en communauté d'intérêts avec les peuples du continent. Les Anglo-Saxons en venant s'établir dans la Bretagne, les Danois, en la ravageant, paraissaient ne pouvoir que ramener les Bretons à la barbarie; enfin les Normands, en faisant sous Guillaume, leur duc, la conquête de l'Angleterre, devaient, selon toute apparence, mettre cette région dans la dépendance du continent et éteindre tout esprit de nationalité chez ses habitans. Cependant c'est de l'époque de la conquête que plusieurs auteurs anglais datent l'origine de l'empire britannique, et il est de fait que peu après nous voyons l'Angleterre prendre un rang imposant parmi les états de l'Europe. Dès lors elle eut une marine, des troupes, des relations intimes avec le continent; et les peuples voisins, tels que les Gallois et les Écossais, devinrent moins redoutables pour elle. Par l'élévation de la dynastie normande au trône, l'Angleterre fut intimement mêlée aux affaires politiques de l'Europe. A son tour la Normandie, avec les îles adjacentes, devint une dépendance du pays qui avait été sa conquête, et Henri II, en épousant Éléonore, veuve répudiée par le roi de France, réunit à la couronne d'Angleterre la Guyenne et le Poitou, c'est-à-dire une assez grande partie de la France actuelle. Jean-Sans-Terre perdit la Normandie, mais la Guyenne demeura long-temps anglaise, et le même roi, en perdant de son autorité en Angleterre, fut obligé par sa nation de sanctionner des libertés qui devinrent le fon-

dement de la fameuse constitution et de la grandeur anglaise. Depuis ce règne les communes ne purent plus être imposées sans leur consentement. Henri II avait commencé à subjuguier l'Irlande; le pays de Galles fut réuni à l'Angleterre vers la fin du XIII^e siècle. Dans le siècle suivant ce royaume étendit ses conquêtes sur le continent, à ce point que le roi Édouard III ne parut pas trop arrogant en prenant le titre de roi de France. La lutte continentale entre la France et l'Angleterre se prolongea pendant plus d'un siècle et coûta des sommes énormes. Henri VI enfin perdit le territoire que ses prédécesseurs avaient gagné en France; il ne lui resta que Calais et les îles normandes, et il fit 372,000 liv. sterl. de dettes. Il semblait que les dissensions intestines causées par la rivalité des maisons d'York et de Lancaster dussent affaiblir encore davantage la puissance anglaise; cependant elle sut, pour ainsi dire, s'aider des obstacles même pour s'élever plus haut. Les guerres civiles, quelque cruelles qu'elles fussent, inspirèrent une énergie nouvelle à la nation: repoussée du continent elle agrandit sa marine pour mieux soutenir la lutte contre sa rivale, la France.

Après la découverte de l'Amérique, les Anglais vinrent à la suite des Espagnols et des Portugais former des établissemens dans le Nouveau-Monde; ces colonies ne jetèrent pas d'abord autant d'éclat que les colonies espagnoles et portugaises. Ce ne furent que quelques points de l'Amérique-Septentrionale, et quelques-unes des îles Antilles; mais mieux que le Portugal et l'Espagne, l'Angleterre sut coloniser et commercer. La Nouvelle-Angleterre, dans l'Amérique du Nord, se peupla d'hommes actifs et éclairés; le Labrador, la Terre-Neuve, devinrent importans à cause des pêches. Henri VIII osa soustraire l'Angleterre à la domination du pape, en embrassant la réforme, et il se procura des sommes considérables en supprimant des milliers d'établissemens religieux; mais ce changement de religion sema de nouvelles divisions entre l'Angleterre et l'Irlande, qui demeura catholique, et à laquelle l'Angleterre essaya inutilement d'impo-

ser le protestantisme. Le successeur de Henri VIII, Édouard VI, vendit Boulogne à la France.

Sous le règne d'Élisabeth commença pour la Grande-Bretagne une nouvelle ère de grandeur et de prospérité. C'est alors que la marine anglaise acquit cette prépondérance qu'elle a conservée depuis, et qu'elle signala d'abord par sa victoire sur la flotte espagnole (voy. ARMADA) qui se vantait d'être invincible. Une des conséquences des succès de la marine anglaise, sur celle des Espagnols, fut la fondation de la compagnie anglaise des Indes, qui régit actuellement dans ses petites chambres de la rue de Leadenhall, dit Sharon-Turner, une population de 80 millions d'habitans. Le chevalier Raleigh avait transporté des colons sur les côtes de l'Amérique-Septentrionale, où les Hollandais avaient déjà fondé quelques établissemens, et ce fut en l'honneur de la reine d'Angleterre qu'une des colonies nouvelles reçut le nom de Virginie. Bientôt cette province et le Maryland alimentèrent de tabac la Grande-Bretagne. Les colonies américaines s'accrurent rapidement sous les règnes suivans. C'est aussi du règne d'Élisabeth que date la prospérité de l'industrie manufacturière dans la Grande-Bretagne. Auparavant les îles anglaises commerçaient beaucoup avec la Flandre, mais elles produisaient peu. Vers la fin du xvi^e siècle les manufactures d'étoffes de laine commencèrent à se multiplier, et l'importation des laines étrangères s'accrut considérablement. Cependant, prodigue avec ses favoris, Élisabeth grevait d'impôts le commerce, pour satisfaire son avidité et ses besoins. A sa mort, la dynastie des Tudor se trouvant éteinte, Jacques I^{er} d'Écosse, en montant sur le trône d'Angleterre, unit ces deux royaumes; ce fut le plus haut fait de son règne, du reste peu glorieux et entaché de la tendance à l'absolutisme. Il en coûta la vie à son fils Charles I^{er} pour avoir poussé à l'extrême cette tendance dangereuse, surtout en matière de finances. Grâce aux libertés communales, il s'était développé chez la nation anglaise un esprit constitutionnel, qui ne laissait pas le despotisme s'enraciner sur le sol britannique. En

faisant à la France une guerre que le succès ne favorisait pas, Charles avait été obligé d'abandonner à cette puissance le Canada. Mais la Nouvelle-Angleterre pouvait remédier à cette perte. Locke avait tracé un code de lois pour l'État de la Caroline; Penn fonda l'admirable colonie de la Pensylvanie avec la ville de Philadelphie; dans la suite les puritains qui, après avoir été persécutés en Europe, furent à leur tour victimes de la persécution, vinrent grossir le nombre des colons dans la Nouvelle-Angleterre. Sous le protectorat de Cromwell, l'Angleterre reprit son ascendant et affermit sa suprématie sur les mers. Le revenu annuel des royaumes était alors de 1,868,719 livres sterl. Ce fut à cette époque que la Grande-Bretagne s'accrut de l'île de la Jamaïque et du port de Dunkerque, qui remplaçait Calais, arraché aux Anglais en 1558, sous le règne de Marie. Cependant Dunkerque ne resta pas long-temps entre les mains des Anglais: à peine rétabli sur son trône, Charles II se hâta de rendre cette place à la France. En revanche le Portugal lui céda Tanger et Bombay, lors de son mariage avec une infante portugaise. Charles avait augmenté les privilèges de la Compagnie des Indes; Bombay devint l'entrepôt du commerce anglais avec la côte de Malabar, avec la Perse, l'Arabie, etc. Cependant les actes arbitraires de la Compagnie mirent quelque temps obstacle à ses progrès et la faisaient haïr. Sous le règne prodigue et maladroit de Charles, la marine anglaise fut obligée de reconnaître la supériorité de la marine hollandaise; et quoique son fils, Jacques II, relevât la première, son penchant pour le catholicisme et pour le régime absolu le fit détester par la nation. En 1688 une révolution remit le pouvoir à son gendre, Guillaume d'Orange, poussé au trône par l'aristocratie et le clergé, appuyés des vœux de la nation. Les deux premières classes furent aussi celles qui firent les stipulations d'un nouveau pacte social et politique.

Depuis cette époque la Grande-Bretagne vit rapidement s'élever sa puissance et sa prospérité. La Compagnie des Indes avait acheté Madras, s'était fait céder

, qui n'était encore qu'un vil-
 vaît obtenu des privilèges impor-
 r le commerce dans l'empire du
 Mogol. Mais c'est aussi du règne
 somme que date la dette nation-
 paravant on recourait aux ex-
 dans les cas de détresse finan-
 ans Guillaume, la banque d'An-
 récemment créée, fit le premier
 ulier au gouvernement : il était
 000 livres sterl. et ce fut la pre-
 mme inscrite dans le livre de la
 blique. Guillaume leva dans les
 onées de son règne la somme de
 ions de livres sterl., tant par la
 impôts que par celle des em-
 Le même roi porta la marine à
 seaux et bâtimens de guerre; à
 époque elle n'avait été de cette
 ussi l'Angleterre vainquit-elle les
 l'Espagne et de France; et c'est
 ériorité maritime qu'il faut at-
 la prise de Gibraltar, qui signala
 d'Anne. Sous le commandement
 borough les armées de terre ne
 uère moins heureuses, ce qui va
 Grande-Bretagne, lors de la paix
 bt en 1713, la cession de Gi-
 t de Minorque de la part de l'Es-
 elle de la baie d'Hudson, de l'île
 -Neuve et de l'Acadie de la part
 rance, qui fut obligée aussi de
 le port de Dunkerque, que
 erre n'avait pu garder. Dans ce
 raité les puissances reconnurent
 ts de la maison de Hanovre à la
 on au trône de la Grande-Bre-
 Anne laissa le pays en mourant,
 4, dans un état très prospère.
 artisans et les ennemis de cette
 lit Voltaire, convenaient que c'é-
 femme fort médiocre; cependant
 es Édouard III et les Henri V, il
 oint de règne si glorieux; jamais

vé le moyen de faire face à ses dépenses
 croissantes. La maison de Hanovre, qui
 gouverna d'ailleurs dans le sens national
 et tint éloignée la famille des Stuarts, en-
 traîna la Grande-Bretagne dans les guer-
 res continentales où il y avait peu à
 gagner pour elle et qui lui coûtaient des
 sommes énormes. Vers 1740 la dette na-
 tionale se montait déjà à plus de 75 mil-
 lions de livres sterl. En réduisant les in-
 térêts à 3 pour cent, on diminua vio-
 lemment le fardeau annuel de cette dette;
 cependant il fallut sans cesse augmenter
 les impôts pour faire face aux besoins de
 l'état. Sous le ministère de lord Chatham,
 au milieu du XVIII^e siècle, la flotte comp-
 tait 263 bâtimens, montés par environ
 40,000 matelots; il y avait des escadres
 dans les parages d'Écosse et d'Irlande,
 à Spithead, aux Antilles et dans l'Inde.
 L'amiral Anson venait, depuis quelques
 années, de faire, avec deux bâtimens de
 guerre, le tour du globe et d'agrandir les
 connaissances géographiques qui de-
 vaient mener à d'autres découvertes.
 L'Inde avait commencé à attirer l'at-
 tention de la Grande-Bretagne; malgré
 la résistance de plusieurs princes du pays
 et malgré la rivalité de la France, elle y
 jeta, par des conquêtes successives, les
 fondemens d'une grande puissance, sur
 les ruines de celle du Grand-Mogol.
 Dans la nouvelle guerre contre la France,
 les Anglais perdirent Minorque, mais
 ils détruisirent le commerce français dans
 l'Inde et sur la côte du Sénégal, et s'em-
 parèrent du Canada et de Louisbourg
 en Terre-Neuve, ainsi que des petites
 îles de Saint-Vincent, de Grenade, de
 Tabago et de la Dominique. Ces con-
 quêtes leur furent assurées par le traité
 de Paris en 1763. Après cette guerre
 qui avait été désastreuse pour la France
 et l'Espagne, l'Angleterre se trouvait en

volontairement leur résistance, et fut obligée, en 1775, de commencer la guerre contre elle. La France soutint les colonies, et, après une lutte de huit ans, les Anglais furent obligés, par le traité de Versailles, de reconnaître l'indépendance de l'Union de l'Amérique-Septentrionale. Ainsi fut détachée de l'empire britannique cette possession importante où depuis s'est élevée une puissance rivale. Outre cette perte, la dette nationale s'était élevée à 240 millions de livres sterl., et les impôts avaient considérablement augmenté. Mais, d'un autre côté, le commerce avec l'Amérique-Septentrionale est devenu bien autrement important que lorsqu'elle obéissait à l'Angleterre. Cette puissance avait tiré peu de revenus de l'Amérique; d'ailleurs le Canada, la Terre Neuve et le Labrador, lui restaient et pouvaient la dédommager en grande partie de ce qu'elle tirait autrefois de la Nouvelle-Angleterre.

Quand la révolution française éclata, le ministère de Pitt, consultant plus les intérêts de l'aristocratie à laquelle il appartenait que celle de la nation, entraîna l'Angleterre dans les guerres de coalition, qui se prolongèrent jusqu'en 1815, sans autre interruption que la courte durée de la paix d'Amiens de 1802 à 1803, et dans lesquelles la Grande-Bretagne eut à soudoyer les armées de toutes les puissances continentales disposées à faire la guerre à la France. Pour faire face aux dépenses énormes causées par ces guerres, il fallut recourir à la voie des emprunts; le fardeau de la dette nationale fut augmenté de la somme de 531 millions de livres sterl. Il est vrai que les revenus de l'état s'accrurent prodigieusement dans le même espace de temps; l'industrie nationale, favorisée par l'empire qu'exerçait la Grande-Bretagne sur mer, et stimulée par le perfectionnement des machines, créa des valeurs immenses. On a calculé que le montant du produit de toutes les branches du revenu public, depuis l'avènement de George III jusqu'à la fin de la guerre de 1815, a été de 1,386,268,446 livres sterl. C'est une somme triple de la masse d'or et d'argent qui, dans une de ces années, par exemple en 1809, exis-

taut dans le monde. Toute cette masse a donc passé trois fois par le trésor public de la Grande-Bretagne, sous le règne de George III. Depuis 1793 jusqu'en 1816 on leva, par la double voie des impôts et des emprunts, un total de 1,564,000 livres sterl., dont plus des deux tiers furent absorbés par les frais de la guerre. En 1802 le parlement d'Irlande avait été réuni à celui de l'Angleterre; depuis lors le revenu de l'Irlande qui, au commencement de la révolution française, n'avait été que d'un peu plus de 2 millions, monta au quintuple et même plus haut. Le règne de George III est aussi celui des grandes découvertes maritimes: c'est par ordre de ce roi ou de son amirauté que Cook a fait ses célèbres voyages autour du monde et qu'ont été jetés les fondemens de la colonie dans la Nouvelle-Galles méridionale, où s'élève actuellement un nouvel état et où commence la population d'une cinquième partie du monde. Pendant les guerres contre Napoléon, l'Angleterre avait pris possession des colonies françaises et hollandaises; dans les traités de 1814 et 1815 elle se fit céder l'Île-de-France, Saint-Louis et Tabago, parmi les possessions françaises; le cap de Bonne-Espérance, Demarara, Essequibo et Berbice, parmi les possessions hollandaises. Elle eut l'île danoise d'Helgoland; elle garda l'île de Malte et obtint le protectorat des îles Ioniennes, qui ne fut qu'une propriété déguisée. Le Hanovre, dont la France s'était emparée dès le commencement de la guerre, fut rendu au roi d'Angleterre. Mais le ministère Castlereagh avait lié la politique anglaise à celle des puissances absolues du continent, alliance qui fut odieuse à l'esprit public. Le passage de l'état de guerre à l'état de paix causa dans les années 1816 à 1819 une crise que redoublaient la disette et le mécontentement général au sujet de la marche antinationale du ministère; le parti radical, ou partisan d'une réforme absolue, se fit jour à travers cette irritation publique. Sous le règne de George IV, la nation obtint quelques réductions des impôts; mais elles furent faibles en comparaison de la masse de charges publiques. Cependant le cri d

se fit entendre avec plus de force, l'aristocratie et le clergé firent leurs efforts pour maintenir les lois dont ils profitaient. Le ministère tory, tout ennemi qu'il était des tories, crut pourtant devoir opérer l'émancipation des catholiques d'Irlande, universellement réclamée par les Irlandais et par tous les hommes éclairés, refusée avec acharnement par une partie du haut clergé anglican. Après la révolution de juillet 1830, en Angleterre, le ministère tory fut obligé de se retirer et fit place au ministère Grey. Les réformes de Guillaume IV, deux grandes réformes firent honneur à la politique libérale de ce ministère et du souverain. La réforme des abus des élections parlementaires, qui étaient en grande partie entre les mains de l'aristocratie, la suppression de l'esclavage des noirs dans les colonies anglaises de l'Amérique. Déjà, en 1814, la Grande-Bretagne avait stipulé dans le traité de paix la suppression de la traite odieuse des noirs; mais il fut réservé au ministère Grey de rendre les esclaves des colonies à la dignité d'hommes libres et d'effacer, autant que possible, cette tache du commerce européen qui n'a pas reculé devant le crime de trafiquer de l'homme comme d'une marchandise et de le ramener au niveau de la brute. En 1834, au traité de paix, nous écrivons, la Grande-Bretagne et la France forment une sorte d'alliance à laquelle ils ont associé l'Espagne, le Portugal, et qui a pour but tacite de protéger les réformes politiques, sociales et progressives contre les puissances opposées, voulant maintenir le régime absolutique. Le ministère wigh vient d'être dissous. Dans le dernier siècle la Grande-Bretagne avait adopté pour la protection de son commerce et de son industrie un tarif douanier empreint d'un esprit mercantiliste, qui, après avoir indisposé les nations étrangères, a fini par les engager à imiter l'exemple de l'Angleterre. Celle-ci, ayant en conséquence été exclue de tous les grands marchés ou grevée du moins de droits énormes, comprit que, pour pouvoir vendre, il fallait acheter, et que, pour introduire des marchandises et des

denrées à l'étranger, il ne fallait pas repousser celles qui en provenaient. D'après ces vues, le ministre Huskisson a obtenu une modification du tarif prohibitif; mais il reste encore beaucoup à faire pour la liberté du commerce. Tôt ou tard il faudra aussi que les grands propriétaires renoncent au privilège, qu'ils maintiennent avec opiniâtreté, de fournir des grains à la Grande-Bretagne, à l'exclusion des marchands du continent, qui ne sont admis que lorsque les grains commencent à devenir rares dans les îles britanniques.

A aucune époque de l'histoire la Grande-Bretagne n'a eu la grandeur et la puissance dont nous la voyons jouir actuellement. Cet empire se compose des territoires suivans :

1° En Europe, d'abord les trois royaumes anciens de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, compris sous le nom de *Royaume-Uni* (on devrait dire *royaumes-unis*); puis les îles Jersey, Guernesey et Aurigny près des côtes de la Normandie; l'île d'Helgoland près des états Danois; Gibraltar en Espagne; l'île de Malte et les îles Ioniennes, dans la Méditerranée.

2° En Afrique, Sierra-Leone où les Anglais ont fondé une colonie de noirs affranchis, l'île de Fernando-Pô, le cap de Bonne-Espérance, l'île-de-France, Sainte-Hélène, l'Ascension.

3° En Asie, l'Inde, la partie méridionale de l'empire Birman, une partie de l'île de Ceylan.

4° En Amérique, le Canada, le Nouveau-Brunswic, la Nouvelle-Écosse, le cap Breton, Terre-Neuve, l'île de la Jamaïque, Sainte-Lucie, Antigua, Saint-Christophe, Saint-Vincent, la Dominique, Grenade, Nevis, Tabago, les Bermudes, les îles Bahama et les îles Vierges, Essequibo, Demarara, Berbice, l'île de la Trinité, Honduras (sur le continent). Récemment l'Angleterre a pris possession aussi des îles Malouines ou Falkland.

5° En Australie, la Nouvelle-Galles méridionale, Swan-River, Van-Diemen.

Il n'est pas facile d'établir avec exactitude la population de cet assemblage de pays si éloignés les uns des autres, surtout de ceux qui sont situés hors de

l'Europe. Pour le Royaume-Uni nous n'avons pas de recensement postérieur à celui de l'an 1831, parce que depuis le commencement de ce siècle on ne fait de recensement que tous les dix ans.

Voici les quatre recensements faits de puis 1800, et rapprochés dans un seul tableau. On y verra l'accroissement successif de la population européenne de la Grande-Bretagne.

	1801.	1811.	1821.	1831.
ANGLETERRE.....	8,331,434 hab.	9,551,888 hab.	11,261,437 hab.	13,089,333 hab.
PAYS DE GALLES.....	541,546	611,788	717,438	805,236
ÉCOSSE.....	1,599,068	1,805,688	2,093,456	2,365,807
IRLANDE.....	" "	4,500,000	6,802,093	7,734,365
ARMÉE DE TERRE ET DE MER.....	470,500	640,500	319,300	277,017
TOTAL.....	10,942,548	17,109,864	21,193,724	24,271,758

Il résulte de ce tableau que la population du Royaume-Uni s'est accrue, dans l'espace de 20 ans, c'est-à-dire depuis 1811 jusqu'en 1831, de 41 $\frac{1}{10}$ pour cent.

Voici maintenant la population des îles et places que la Grande-Bretagne possède encore en Europe :

ILE DE MAN, sur la côte du pays de Galles....	40,985 hab.
ILES SCILLY OU SORLINGUES.....	2,614
GUERNSEY.....	28,827
JERSEY.....	36,582
AURIGNY.....	400
SARK ou CIERS.....	4,000
GIBRALTAR.....	17,000
MALTE et GOZZO.....	119,964
HELIGOLAND.....	1,800
TOTAL.....	259,427

lesquels, ajoutés à ceux du Royaume-Uni, donnent un grand total de 24,531,185. C'est donc le chiffre de la population européenne de la Grande-Bretagne en 1831. Depuis cette année elle doit s'être élevée au-dessus de 25 millions.

Passons actuellement aux possessions anglaises dans les autres parties du monde.

Afrique. Le cap de Bonne-Espérance,

colonie qui pourra s'étendre beaucoup dans l'intérieur, ne renferme que 129,034 hab.; Sierra-Leone, pays très insalubre, 15,210; il y en a dans le Sénégal, 5,400 à Gorée, 4,400; Fernando-Pô, 1,000 île Maurice ou Ile-de-France, 101,469 île Sainte-Hélène et Ile de l'Ascension 3,000. Total 259,455 habitants.

Asie. La population de l'Inde anglaise, y compris l'île du prince de Galles Singapore et Malacca, s'élève, d'après les derniers états officiels, à 89,577,204 habitants. Il faut y ajouter la population de l'île de Ceylan qui est de 933,267 ames (quant au littoral occupé par les Anglais), et celle du sud de l'empire Birman, qui est d'environ 300,000 ames. Total 90,810,473 ames.

Amérique. Dans la partie septentrionale de cette partie du monde, le Canada compte, d'après le dernier recensement, 612,188 ames; le Nouveau Brunswick 72,932; la Nouvelle-Écosse 142,548; le cap Breton, 23,473; l'île du prince Édouard, 60,088. Terre-Neuve et la baie d'Hudson n'ont pu être recensées. L'île de Terre-Neuve contient, suivant quelques auteurs, plus de 15,000 ames. En admettant ce dernier chiffre et en négligeant la population peu considérable de la baie d'Hudson nous trouvons pour l'Amérique anglaise du Nord un total de 926,229 ames.

ans les îles de l'Amérique méridionale, ou Indes occidentales, l'Angleterre a une population de 733,617 âmes, les six septièmes sont des hommes de race africaine. La plus peuplée de ces possessions est la Jamaïque, habitée environ 360,000 âmes. Viennent ensuite les Barbades, qui en ont plus de 100,000. Outre les îles, l'Angleterre possède sur la baie de Honduras un territoire immense, sur lequel on ne trouve pas tant que quelques milliers d'habitans.

En Australie. Les 3 établissemens de la Nouvelle-Galles méridionale, de la Tasmanie, de Van-Diémèn et de Swan-River

renferment ensemble 40,000 habitans.

Pour récapituler maintenant la population des diverses possessions anglaises dans les cinq parties du monde, nous allons donner le tableau sommaire de la population et de la surface de ces possessions, en complétant celui de M. Pebrer, qui a omis quelques possessions, à la vérité peu considérables. Nous ajoutons d'après le même auteur, l'évaluation des propriétés particulières et publiques, évaluation nécessairement vague et incertaine, à cause des difficultés presque insurmontables d'une appréciation exacte de ce que valent les terres, maisons, productions, etc.

	Population.	Surface en milles carrés anglais.	Évaluation des propriétés publiques et particulières.	Évaluation des revenus annuels.
ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE.....	—	—	—	—
— dans l'Amér. du Nord.	24,271,758 hab.	90,948	3,679,500,000	514,823,059 l. st.
— dans les Indes-Occid.	59,427	1,930,000	27,115,094	2,146,998
— dans l'Océan-Indien.	911,229	23,000	62,100,466	17,620,629
— en Afrique.....	733,617	91,000	131,052,424	22,496,672
— en Australie.....	1,634,046	1,496,000	27,509,781	4,291,332
— dans les Indes-Orient.	154,046	826,650	6,444,398	1,067,065
TOTAL.....	40,000	4,457,598	5,547,484,517	876,175,755
	89,577,206		1,611,077,354	313,200,000

On peut donc porter à environ 118 millions d'âmes la population totale de ces possessions britanniques sur le globe. Ces 118 millions vivent sur une surface d'un peu plus de 4 millions et demi de milles carrés anglais, qui rapportent près de 900 millions de livres sterling par an.

On voit que, pour la population, aucun état de l'Europe ne peut être comparé à l'empire britannique; car la France compte que 36 millions d'âmes, tout compris, dans l'étendue du royaume et de ses possessions d'outre-mer; l'Espagne en a plus que 16 millions, le Portugal et l'Hollande en ont encore moins. La Rus-

sie en a environ 50 millions sur des territoires en Europe et en Asie. Dans le reste du globe il n'y a peut-être que la Chine qui surpasse la Grande-Bretagne, si toutefois sa population est aussi forte qu'on l'assure.

Sous le rapport des produits, la prééminence appartient encore à la Grande-Bretagne. Nous comprenons ici sous le nom de produits tant les denrées du sol que les objets fabriqués par l'industrie manufacturière à l'aide des matières tirées tant de l'Angleterre et de ses possessions que des pays étrangers; ou, en d'autres termes, les produits de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Abstraction faite des possessions d'outre-mer, la Grande-Bretagne est un pays essentiellement agricole, industriel et commercial. Selon le calcul de Marshall, on y comptait en 1831, sur une population européenne de 16,537,393 individus, 1,500,000 fermiers, 4,800,000 laboureurs, 600,000 ouvriers des mines, 900,000 meuniers, boulangers et bouchers; 650,000 maçons, manœuvres, architectes et entrepreneurs de constructions; 2,400,000 individus employés dans les fabriques; 1,080,000 tailleurs, cordonniers, chapeliers; 2,100,000 marchands, 830,000 matelots et soldats; 450,000 membres du clergé, hommes de loi et médecins; 110,000 pauvres infirmes; 1,116,398 rentiers. Le nombre des individus adonnés à l'agriculture a beaucoup augmenté depuis le commencement de ce siècle, ce qui prouve que les progrès de l'industrie manufacturière n'ont pas enlevé de bras à la culture du sol; il est même probable que le grand usage des machines, qui remplacent si avantageusement la main-d'œuvre, a fait refluer dans les champs un grand nombre d'individus qui cherchaient leur subsistance dans les fabriques. On évalue la récolte annuelle de grains de toute espèce dans la Grande-Bretagne (l'Irlande non comprise), à 51 millions de *quarters*, équivalant à 86,700,000 livres st. Dans les années de disette ce royaume tire de l'étranger quelques millions de *quarters*. Avec les autres denrées, telles que pommes de terre, lin, chanvre, bois, beurre, fromage, le produit du sol de la Grande-Bretagne peut être porté à 246,800,000 livres sterling. L'Irlande abonde en denrées et fournit à l'Angleterre ce qui lui manque en bestiaux, en grains, en lin, etc., pour les besoins de sa population nombreuse. Le prix du blé a haussé beaucoup depuis le commencement du siècle, ainsi que la valeur des terres: c'est que le nombre des consommateurs a augmenté et que les frais de culture ont haussé; il est généralement plus élevé en Angleterre qu'en France. Les grands propriétaires ont d'ailleurs intérêt à maintenir le blé à un taux élevé, et ils ont assez d'influence dans le parlement pour exclure jusqu'à un certain point la concurrence étran-

gère. La qualité du sol de l'Angleterre varie beaucoup: aussi le rapport d'un acre de terre est dans un comté de 40 boisseaux dans un autre de 60 boisseaux seulement; le rapport moyen est de 50 boisseaux. On fait 47 millions de livres de beurre, et pour la consommation de Londres seul il faut le beurre de 200,000 vaches. L'Angleterre et le pays de Galles nourrissent 5 millions de bœufs et produisent en outre la viande salée d'une quantité immense de bestiaux d'espèces diverses. Les fermes sont généralement mieux cultivées en France, et les fermiers entendent mieux les procédés de l'agriculture, parce qu'ils sont habitués plus long-temps à l'agriculture. La France a s'intéresser aux affaires agricoles et à se tenir au courant des progrès de l'agriculture. Cette culture est respectée et vit généralement à l'honneur. On cultive 730,000 acres en orge, 40,000 en houblon pour faire de la bière, la boisson commune des Anglais. Ils n'ont de vignes dans leurs possessions qu'au cap de Bonne-Espérance: aussi fabrique-t-on en Angleterre 8 millions de barils de bière par an. Quelques brasseries sont au nombre des plus grands établissemens manufacturiers du royaume. Le million et demi de chevaux du pays mérite une mention particulière par la raison qu'il y a dans ce nombre que se trouve la plus grande quantité de coursiers si estimée partout. Il est certain que la Grande-Bretagne fournit à l'Arabie, les meilleurs coursiers de cheval, et que, depuis quelques siècles, les chevaux anglais jouissent d'une réputation bien méritée. Les 20 millions de moutons et 8 millions d'agneaux qui sont loin de suffire aux besoins des fabriques d'étoffes de laine. La Grande-Bretagne a beaucoup fait pour l'amélioration de la race ovine, en propageant les mérinos. Ce pays, qui autrefois était pauvre en bois, manquerait maintenant de combustible s'il n'avait pas la houille pour remplacer le bois. Il manque également de bois de construction pour satisfaire à la marine et à la guerre: il en tire beaucoup de la mer Noire et du Canada.

Dans ses mines la Grande-B

le un trésor précieux : celles d'Angleterre donnent chaque année 700,000 tonneaux (à 2,000 livres) d'un fer excellent que l'on fond et coule dans 374 fours. Ce produit, que les Anglais ne donnent à bon marché, vaut seul 600,000 livres sterling dans son état brut et 4,100,000 dans l'état façonné, et il est livré au commerce. La Grande-Bretagne en consomme 340,000 tonneaux. Les mines de houille forment de terre un banc de quelques centaines de lieues carrées de surface; on extrait chaque année 20 à 22 millions de tonneaux dont une partie s'exporte. Le charbon abastible est devenu plus précieux depuis l'invention des machines à vapeur et ce minéral, ne pourraient pros- On évalue la valeur de l'extraction de la houille en Angleterre à 10,000 livres sterling. En 1832 l'Angleterre a exporté 30,072 tonneaux de houille; 10,161 ont passé à Gibraltar, en Égypte, 4,039 en Italie, etc. On trouve il y a dans les possessions de la Grande-Bretagne, surtout dans l'Inde, des mines de toute espèce; mais jusqu'à présent elles n'ont encore que peu d'importance. La Grande-Bretagne tire aussi un grand avantage de ses mines d'étain, de plomb, etc. Il en est de même de ses mines de pierre de taille, d'ardoises, de granits. L'exploitation seule des mines pour le pavage des routes, donne un produit de 1,900,000 livres sterling

et un pays maritime, la Grande-Bretagne est appelée à se signaler par les produits de sa pêche : aussi est-elle une des puissances qui se livrent à la pêche avec le plus d'ardeur. En 1830 on a obtenu 1,700,000 barils de harengs salés : cette quantité ainsi que celle des huîtres, de la morue et d'autres poissons, équivaut à 1,800,000 livres sterling par an. Une partie de cette pêche s'exporte : ainsi en 1830 on a exporté 181,654 barils de harengs salés; la plus grande partie, il est vrai, a seulement passé en Irlande. Les rivières de la Grande-Bretagne occupent quelques milliers d'ouvriers et donne un produit annuel de 1,900,000 livres sterling ensemble que la pêche des baleines

et autres cétacés n'est plus aussi productive qu'autrefois, quoiqu'elle occupe encore beaucoup d'individus et qu'elle soit une bonne école pour les matelots; on n'en estime plus le bénéfice qu'à 600,000 livres sterling. En réunissant tous les genres de pêcheries, on croit pouvoir poser en fait qu'elles valent à la Grande-Bretagne une somme totale de 3,400,000 livres sterling. Il faut se souvenir que dans toutes ces évaluations ne sont comprises ni les possessions européennes, ni celles d'outre-mer.

On sait que l'industrie anglaise a reçu un développement prodigieux depuis l'introduction des machines, surtout des machines à vapeur. Grâce à ces inventions on peut fabriquer plus vite, plus régulièrement, et à moins de frais; par conséquent on peut fournir les marchandises à meilleur marché. Au milieu du dernier siècle, toute l'Angleterre ne fournissait guère plus de tissus de coton que ce que peut fournir aujourd'hui une seule manufacture; on n'évaluait ce produit total qu'à 200,000 livres sterling. En 1830 le grand nombre de fabriques existantes a tissu des cotons pour la valeur de 37 millions de livres sterling et a fait vivre 850,000 ouvriers et employés, et plus de 400,000 marchands, commis, etc. Des capitaux de la valeur d'environ 75 millions sont employés dans cette seule branche de fabrication, qui, déduction faite de l'achat des matières brutes et de la main-d'œuvre, donne à la Grande-Bretagne un bénéfice de plus de 7 millions. On a fait la remarque que les machines employées dans les manufactures anglaises de coton remplacent 80 millions d'hommes, et que leur produit équivaut à tout le revenu de l'empire de la Chine. C'est actuellement la branche la plus importante de l'industrie de la Grande-Bretagne, et son produit équivaut presque à tout le reste de l'industrie manufacturière. Elle tire la matière première de l'Amérique, de l'Asie et même de l'Afrique, et elle la rend tissée au monde entier. Les États-Unis d'Amérique, qui fournissent une quantité considérable de coton brut, reçoivent de la Grande-Bretagne pour environ 1 million et demi de livres sterling en tissus et

fil de coton. On en envoie à peu près autant dans l'Inde et en Chine. Le siège de cette fabrication est dans le Lancashire, surtout à Manchester et aux environs, et c'est pour le favoriser qu'a été fait le chemin de fer entre cette ville et le port de Liverpool où est débarqué la plus grande partie du coton brut que reçoit l'Angleterre. L'Écosse participe à cette industrie manufacturière, et plusieurs villes de ce pays doivent leur prospérité à la filature et au tissage du coton.

Depuis une dizaine d'années l'Angleterre s'est livrée avec plus d'activité qu'auparavant à la fabrication des soieries, pour laquelle elle cherche à entrer en concurrence avec la France. A l'aide de la protection du tarif qui taxait à de hauts prix les soieries françaises, cette branche d'industrie a d'abord prospéré; en 1831 la Grande-Bretagne a exporté pour environ 500,000 livres sterling de soieries, tant pures que mélangées d'autres matières; mais l'importation des soieries françaises, moins chères et faites avec plus de goût, a augmenté dans une proportion encore plus forte, surtout depuis qu'averti par la grande contrebande qui se faisait, le gouvernement de la Grande-Bretagne a jugé à propos de baisser le tarif des douanes. En 1830 l'importation des soieries françaises en Angleterre a été de plus de 15 millions de francs. Au reste il est vrai que les fabriques anglaises fournissent plus de soieries que les manufactures d'aucun autre pays. Le produit de la fabrication, en 1832, a été de plus de 8 millions de livres sterling; elle fait vivre 700,000 ouvriers, dont une partie considérable habite le quartier de Spitalfields à Londres. On fait plus de 600,000 mètres de tulle de soie; ce qui, joint aux 18 millions de mètres carrés de tulle de coton, produit une masse de tulle, qui est l'ouvrage de 4,500 métiers, et dont les $\frac{3}{8}$ seulement restent en Angleterre.

Nous avons déjà parlé de la grande consommation des laines qui se fait dans la Grande-Bretagne. En 1832 les fabriques anglaises en ont tiré de l'étranger 28,142,419 livres en poids, dont 19,832,225 d'Allemagne, 2,626,624 d'Espagne, 1,425,657 de la Nouvelle-

Galles méridionale. Dans la même année les fabriques ont fourni pour la consommation étrangère des tissus de laines de la valeur de 5,244,478 livres sterling. Plus d'un cinquième de cette somme, savoir 1,420,642 livres sterling, a été payé par les États-Unis d'Amérique; les Indes-Occidentales et la Chine ont pris des draps et autres tissus pour 696,078 livres sterling, la Hollande pour 816,718, et l'Allemagne pour une somme non moins forte. La fabrication et la vente des laines occupent près de 500,000 individus.

La fabrication des toiles appartient spécialement à l'Irlande; elle occupe plus de 300,000 personnes, et crée tous les ans des marchandises de la valeur de 11 millions de livres sterl. Une grande partie des toiles du pays s'exporte au dehors, surtout en Amérique: en 1830, l'exportation a été de plus de 5 millions et demi de yards de toiles. La Grande-Bretagne tire une quantité considérable de lin et de chanvre des pays situés sur la mer Baltique, spécialement de la Russie.

On apprête dans la Grande-Bretagne une quantité immense de mégisseries; malgré le nombre considérable de peaux que fournit le pays, en 1830, il a été tiré du dehors 2,891,203 peaux d'agneau et de chevreau. M. Pebrer évalue les produits des manufactures de cuir à 15,000,000 de livres sterl., ce qui paraît très exagéré; il est vrai que la consommation de cuirs à l'intérieur est très considérable: l'industrie a su donner aux cuirs une haute valeur par les apprêts à l'usage de la sellerie.

C'est à Birmingham et à Sheffield que l'on excelle dans la fabrication de la quincaillerie: les fabriques de ces deux villes et des environs travaillent pour toutes les parties du monde; elles tirent le métal du sol du pays, et savent lui donner une valeur considérable par la trempe et la façon. La fabrication de la quincaillerie occupe 370,000 ouvriers, et produit chaque année une somme de 17 millions de livres sterl.: on exporte pour 3 millions de livres sterl. en quincaillerie, serrurerie, armes et machines. Enfin la poterie, la faïencerie, la verrerie sont au nombre des principales branches de l'industrie anglaise. On croit pouvoir

à 3 millions de livres sterl. la valeur des marchandises de ce genre qui sont produites annuellement des fabriques, et la plus grande partie se consomme dans le pays même. On sait qu'un district connu sous le nom de *Potteries* s'est rendu célèbre par la poterie fine qui en est produite, et qui est recherchée à cause de sa blancheur, de sa solidité et du bon marché. Les autres districts sont obligés de passer sous le nom de beaucoup d'autres articles pour ne pas multiplier les détails : ce n'est pas qu'ils n'aient aussi leur importance; mais elle ne paraît devant celle des grands objets de fabrication que nous avons énumérés. Il suffira ici de dire que toute l'industrie anglaise produit chaque année des marchandises de la valeur énorme de 9,000 livres sterling. Il faudrait donc élever encore cette somme d'un tiers. On voulait y ajouter les valeurs produites dans les colonies, particulièrement l'Inde, où la fabrication des étoffes de coton et des châles, quoique par des procédés moins parfaits et qui ne laisse pas de produire une valeur considérable de marchandises. Le commerce d'importation et celui d'exportation augmentent également : ainsi en 1832, tandis que la valeur officielle des importations d'objets fabriqués dans la Grande-Bretagne était de 60,090,123 livres sterl., la valeur officielle des importations dans le même royaume (l'Irlande comprise) se montait à 600 livres sterl.; en 1800 on n'en faisait encore que pour un peu plus de 30 millions, et en 1820, que pour 30 millions. Cet état prospère, qui a été principalement au long état de paix, et non de guerre dans laquelle l'empire britannique serait entraîné altérerait considérablement cette proportion croissante des importations et des exportations.

La marine et la force de la marine marchande tiennent essentiellement à la situation du commerce. Voici l'état de la marine marchande en 1831.

	Bâtimens.	Tonnage.	Hommes.
ROYAUME-UNI.....	18,942	2,190,457	131,000
GUERNSEY, JERSEY, etc.	508	33,899	3,800
COLONIES,...	4,792	357,608	22,000
TOTAUX..	24,242	2,581,964	156,800

Il a été construit et enregistré 289 bâtimens jaugeant 25,630 tonneaux, dans les divers ports de l'empire britannique. L'année précédente le nombre des bâtimens construits avait été de 416, et en 1829 de 466. On comptait dans la même année 1829, en Angleterre 241 bateaux à vapeur, en Écosse 75 et en Irlande 26; le nombre en a beaucoup augmenté depuis. C'est pour favoriser le commerce maritime que sont construits ces vastes docks où les bâtimens peuvent être aisément réparés; ces canaux qui traversent la Grande-Bretagne; ces routes bien entretenues; ces ornières en fer, enfin une foule d'établissmens qui ont coûté des sommes énormes, mais qui rendent des services journaliers très productifs. C'est encore dans la vue de faciliter le commerce maritime sur les divers points du globe que l'empire britannique a choisi des lieux capables de servir d'entrepôts : telle est l'île de Malte dont les 5 ports pourraient contenir des flottes entières; le cap de Bonne-Espérance qui sert de relâche aux bâtimens se rendant dans l'Inde ou venant de ce pays; Singapore qui facilite les relations entre l'Inde et la Chine, etc.

Le papier-monnaie dont on se sert dans la Grande-Bretagne a été introduit également pour faciliter les transactions pécuniaires; le montant en est immense. En août 1832 il y en avait pour la valeur de plus de 30 millions de livres sterling.

Les chiffres que nous venons de donner sont encore loin de faire connaître tout le mouvement du commerce de l'empire britannique; car pour en avoir une idée complète il faudrait y ajouter le commerce des colonies et les capitaux qui y sont engagés. Ainsi, pour ne parler d'abord que des diverses possessions de

la Grande-Bretagne en Europe même, il en a été tiré, dans une seule des dernières années, des denrées et marchandises pour la valeur de 1,622,974 livres sterl. Il y est entré des bâtimens jaugeant ensemble 37,728 tonneaux, tandis que le tonnage des bâtimens sortans a été de 52,231. Les îles Ioniennes, qui ne sont pas comprises dans cet état, fournissent à la Grande-Bretagne une quantité considérable de raisin de Corinthe. Les possessions anglaises dans l'Amérique-Septentrionale sont importantes sous plusieurs rapports: elles fournissent à l'Angleterre du bois de construction et des fourrures, et consomment pour plus de 2 millions de livres sterl. par an en marchandises anglaises. Le Canada seul occupe 21,000 matelots pour une marine de 400,000 tonneaux. Les colonies fournissent, de plus, la morue que l'Angleterre revend avec bénéfice au Portugal et à d'autres pays; enfin elles reçoivent l'excédant de la population du Royaume-Uni. Les émigrations de ce royaume pour le Canada augmentent étonnamment depuis quelques années: en 1832 elles ont été de plus de 50,000 individus; depuis 1829 jusqu'à cette année les colonies ont reçu plus de 136,000 colons nouveaux. Plusieurs compagnies de commerce en Angleterre spéculent sur les bois et les fourrures de ces contrées septentrionales. En 1829 les importations du Royaume-Uni dans les possessions de l'Amérique-Septentrionale furent de 2,118,459 livres sterl., et les exportations de ces possessions pour le Royaume-Uni de 1,141,288. Leur produit annuel, y compris les pêcheries, était estimé alors à 17,620,629 livres sterl. A mesure que le nombre des émigrés d'Europe augmente et que les terres se defrichent davantage, les revenus s'accroissent, surtout au Canada, qui pourra atteindre un haut degré de prospérité. On pêche à Terre-Neuve environ 600,000 quintaux de morue, et on y fait 3,000 tonneaux d'huile de morue, et 5,000 de veaux marins; Terre-Neuve seule attire annuellement plus de 700 bâtimens de diverses nations. Il résulte des documens officiels que les colonies du nord, prises ensemble, ont fait en 1829, tant avec la Grande-Bretagne qu'avec les

autres pays, un commerce d'importation de 2,440,444 livres sterl., et un commerce d'exportation de 4,345,098.

Les Indes-Occidentales ou les îles de l'Amérique-Méridionale ont une plus grande importance encore pour le commerce anglais, qui a engagé dans ces colonies un capital de 140 millions de livres sterl.; quelques-uns le portent même à 160 millions. Leur rapport annuel est évalué officiellement à près de 22 millions et demi de livres sterl.; leur exportation à 5,515,503 livres sterl. leur importation à 9,094,671; enfin leur navigation à 514,377 tonneaux dont 262,021 entrent, et 252,356 sortent; elle occupe 18,000 matelots. L'Angleterre a tiré en 1830 de ses colonies 100,000 tonneaux de sucre: c'est presque la moitié de la consommation que toute l'Europe fait de cette denrée. De marara seul fournit environ 60,000 quintaux de café par an. Ces colonies fournissent encore du coton, des bois pour meubles et pour teinture, du tabac, du rhum. L'île Maurice a fourni, en 1832 79,000 quintaux de sucre.

Depuis la suppression de la traite de Noirs la possession des postes sur la côte occidentale d'Afrique est peu utile si ce n'est comme points de relâche; d'autant plus qu'ils ne peuvent guère être habités que par des Africains d'origine. Ils fournissent de l'ivoire, de l'ébène de la poudre d'or, de l'écaïlle, de la gomme. Le cap de Bonne-Espérance se distingue de toutes les possessions anglaises par la culture des vignes. En 1833 il a envoyé en Angleterre au-delà de 10,000 pipes de vin. Cette colonie, dont le port, malheureusement dangereux cause des tempêtes, a été déclaré port franc, sert à ravitailler les vaisseaux qui viennent des Indes ou qui s'y rendent. Toutes ces colonies d'Afrique rapportent environ 150,000 livres sterl.; mais elle en coûtent 200,000. Ce sont donc des colonies onéreuses si l'on n'envisage que leur rapport pécuniaire. Au reste le cap de Bonne-Espérance est susceptible de grandes cultures, et pourra devenir très productif, quand il aura été suffisamment colonisé.

Mais c'est la possession de l'Inde sur-

tout qui fait l'orgueil, la richesse et la puissance de l'empire britannique. L'Inde a été conquise successivement, depuis près d'un siècle jusqu'à nos jours, par une compagnie de commerce soutenue par les ressources du gouvernement, non sans des actes de cruauté et d'injustice, qui, à l'époque où ils furent commis, ne révoltaient pas autant qu'ils le font de notre temps. Ce pays mérite d'être l'objet d'un article spécial; ici nous ne l'envisageons que dans ses rapports commerciaux avec la Grande-Bretagne. On évalue le produit annuel de ce pays immense, en riz, coton, indigo, sucre, opium et objets d'industrie, tels que toiles de coton, etc., à 313,200,000 livres sterl. En 1829 il a été exporté de l'Inde pour la Grande-Bretagne, tant par la compagnie des Indes que par des bâtimens particuliers, pour la somme de 6,218,284 livres sterl., et il a été importé dans l'Inde, par cette double voie, de la Grande-Bretagne, pour la somme de 4,100,264 livres sterl. Au nombre des articles exportés on comptait en 1830, dans les relevés officiels, 348,738 quintaux de coton; toutefois le coton de l'Inde est moins estimé en Angleterre que celui d'Amérique. On n'a pas compris dans ces évaluations le commerce de Ceylan qui fournit du cinamome, du bétel, du poivre, de la cannelle, des perles et pierres fines. En 1826 les exportations de l'île pour la Grande-Bretagne furent de 654,666 livres sterl., et les importations anglaises dans l'île, de 327,026. La possession de l'Inde est encore importante pour la Grande-Bretagne en ce qu'elle facilite le commerce avec la Chine, cet empire immense qui fournit le thé, la soie, le nanquin, et qui consomme une si grande quantité d'opium et d'autres articles que jusqu'à présent lui fournissait la compagnie des Indes, et que dorénavant le commerce particulier pourra y envoyer, grâce à la nouvelle charte de cette compagnie. Le Royaume-Uni reçoit et consomme annuellement près de 30 millions de livres de thé. La compagnie en envoie en outre une quantité considérable sur le continent; mais elle a actuellement un concurrent redoutable: c'est le commerce des États-Unis d'Amérique.

Les colonies dans les Terres australes sont encore trop peu développées pour qu'on puisse faire entrer leur commerce en ligne de compte: elles n'étaient dans l'origine que des lieux de déportation pour les condamnés anglais; mais peu à peu, et même assez rapidement, elles se sont assimilées à d'autres colonies. Elles attirent des colons et se peuplent de plus en plus. En ce moment leur produit annuel ne vaut encore que 520,009 liv. sterl.; le mouvement de commerce maritime équivalait à 8,979 tonneaux pour l'entrée, et 28,917 pour la sortie. Elles reçoivent des marchandises et denrées pour 43,191 liv. sterl., et vendent du dehors pour 96,125. Dans peu d'années tous ces chiffres seront probablement surpassés par le fait.

Quelques données pourront servir à faire connaître le commerce que la Grande-Bretagne fait avec l'étranger. En 1829, sur 13,475 bâtimens qui ont passé le Sund pour le commerce de la Baltique, 4,790 (environ le tiers de la totalité) étaient des bâtimens anglais. Ils cherchaient dans les pays voisins de cette mer des bois de construction, le lin et le chanvre, le goudron, la poix, etc. Les États-Unis livrent presque chaque année aux fabriques anglaises 260,000 quintaux de coton. L'importation des vins, en 1832, a été de 6,879,588 gallons. Il en a été consommé 4,423,325, sur lesquels le fisc a perçu 1,566,758 liv. sterl. En 1829 il est entré dans les ports du Royaume-Uni 13,659 navires nationaux, montés par 122,185 hommes d'équipage; et 5,218 navires sous pavillon étranger, avec 59,342 hommes. Il en est sorti dans la même année 11,636 navires nationaux, avec 119,262 hommes d'équipage, et 3,094 bâtimens sous pavillon étranger, avec 38,527 hommes.

Il devrait exister un commerce d'échange très considérable entre l'Angleterre et la France; cependant il est de peu de valeur, si on le compare au mouvement général du commerce anglais. Ainsi, sur les 6,879,588 gallons de vin importés en Angleterre pendant l'année 1832, il n'y a eu que 198,289 gallons de vins de France. La rivalité et la jalousie nationale ont engagé tant les An-

glais que les Français à mettre des entraves à ces échanges de produits ; dans les derniers temps des vues plus éclairées ont prévalu pourtant dans les gouvernemens des deux pays, et déjà quelques concessions mutuelles ont été faites au commerce.

Les capitaux augmentent dans la Grande-Bretagne avec autant de rapidité que la population : à mesure qu'elle se peuple davantage elle devient aussi plus riche. L'exploitation des mines de l'Amérique, les prêts à intérêt faits aux gouvernemens étrangers, et d'autres spéculations donnent de l'emploi à des capitaux considérables. Mais la dette publique, un des plus grands fardeaux de la nation, s'est accrue aussi, et si en ce moment la Grande-Bretagne est le pays le plus riche de la terre, c'en est aussi le plus obéré. Des guerres désastreuses, des subsides payés aux puissances étrangères pour soudoyer leurs troupes, des prodigalités dans l'intérieur, la licence de la cour, un système financier très dispendieux, soutenu pendant long-temps par des ministres prévaricateurs pour corrompre plus facilement le parlement ou pour favoriser la caste noble et le clergé aux dépens de la classe bourgeoise, voilà les principales causes qui ont grossi l'énorme masse de la dette nationale. Nous avons déjà signalé dans cet article quelques époques où la dette a subi de forts accroissemens. Elle était, au commencement de l'année 1832, de 782,667,234 liv. st., somme dont les intérêts se montaient à 28,341,416. Cette partie si considérable des charges publiques exige nécessairement de lourds impôts : aussi nulle part ils ne pèsent autant sur le peuple que dans la Grande-Bretagne. M. Montgomery-Martin, auteur d'un ouvrage sur *l'Impôt de l'empire britannique*, fait observer que plus de la moitié de la masse des impôts est supportée par l'Angleterre proprement dite : tandis que chaque individu y paie environ 82 fr. d'impôt annuel, il ne paie pas plus de 10 fr. 85 cent., dans le pays de Galles, en Écosse 54 fr. 2 cent., en Irlande 14 fr., au Bengale 5 fr. 15 cent., enfin dans l'île du prince Édouard 1 fr. 56 cent. Cette disproportion est analogue à celle des richesses dans

les diverses parties de l'empire. En Angleterre et en Écosse, 22 grands propriétaires possèdent des terres et des établissemens dont le revenu se monte à environ 38 millions de francs. Ce qui aggrave les impôts c'est le système des répartitions : en effet, la plus grande partie des impôts est assise sur la consommation, et la propriété foncière est peu chargée relativement au reste ; en sorte que les grands propriétaires, qui pour la plupart tiennent à la noblesse, seraient moins chargés en proportion que la classe ouvrière, si l'on ne parvenait à les atteindre par les impôts considérables mis sur les objets de luxe. On lève chaque année, sur la nation, une somme de près de 70 millions de liv. sterl. ; mais le trésor n'en reçoit qu'environ 50 millions, le reste étant dissipé en frais. De plus, la nation est obligée de payer, seulement pour l'Angleterre, une taxe d'environ 8 millions de liv. sterl. en faveur des pauvres ; nulle part, en effet, le nombre des prolétaires n'est aussi considérable qu'en Angleterre, où les trois quarts du sol, étant concentrés entre les mains des grands propriétaires, ne laissent au peuple d'autre ressource que de se faire fermier ou de se jeter dans l'industrie ; or, comme ces carrières sont précaires, il en résulte beaucoup de misère, et c'est ce qui, depuis long-temps, a fait introduire l'usage de mettre l'entretien des pauvres à la charge de ceux qui ont tout. Ce système onéreux a provoqué dans les derniers temps de vives réclamations ; mais on ne pourra le réformer qu'en changeant la constitution. Quant à la dette nationale et aux impôts, depuis la réforme du mode d'élection, la vénalité et l'influence de l'aristocratie ayant disparu en partie dans le parlement, on peut espérer que le gouvernement, d'accord avec les représentans de la nation, travaillera sérieusement à la réduction de la dette, et par conséquent aussi à la réduction des impôts. Déjà dans les dernières années plusieurs impôts sur la consommation, onéreux pour le peuple, ont été ou entièrement abolis ou réduits considérablement.

En effet, le budget de 1832 était dressé ainsi qu'il suit :

BRI

(217)

BRI

Donnée et accise...	36,411,484	Dr. st.
Timbre.....	7,119,892	
Contributions direc- tes (<i>assessed and land taxes</i>).....	5,333,686	
Postes.....	2,175,292	
Terres de la couronne.	339,524	
Autres revenus (or- dinaires).....	286,945	
TOTAL.....	51,686,822	
Intérêt de la dette publique.....	26,351,353	
Recouvrement des impôts.....	2,986,518	
Gouvernement civil.	1,564,713	
Justice.....	989,476	
Diplomatie.....	330,440	
Armée.....	7,137,482	
Ordonnance (état- major, artillerie, commissions de guerre).....	1,424,688	
Marine.....	3,878,635	
Frais de poste, recou- vrement.....	707,289	
Dons.....	79,529	
Travaux publics....	344,000	
Dette, améliorations, encouragemens..	215,539	
Quarantaines, et au- tres établissemens.	297,499	
Dépenses imprévues.	1,076,772	
TOTAL.....	50,385,118	

Le budget de 1833 présente une ré-
duction assez considérable, la recette n'y
est portée qu'à 46,494,128 livres
st., et la dépense à 44,922,219. Au
reste le budget anglais est loin d'être
si clair et aussi complet que celui de
France, et il y a beaucoup de charges
fisciales qui n'y figurent point.

Une des grandes dépenses de l'em-
pire britannique est celle de la marine
qui fait sa force et protège ses intérêts
dans toutes les parties du monde. En
1833 elle se composait de 574 bâtimens
de guerre, dont :

14 à 120 canons.	12 à 84
5 à 110	10 à 80
3 à 103	9 à 78

6 à 76 canons.	15 à 50
62 à 74	62 à 46
7 à 52	20 à 42

Les autres avaient de 36 à 2 canons ;
il y avait dans ce nombre 20 bâtimens à
vapeur. La marine possède en outre une
soixantaine de bâtimens non armés ser-
vant d'hôpitaux, de magasins, pontons,
chapelles, bagnes, etc. On pourrait y
ajouter une quarantaine de bâtimens
qui servent à la douane, et une douzaine
de paquebots loués par le gouvernement.
Cette marine était montée par 18,000
matelots et par 9,000 soldats de ma-
rine. En 1831 cette branche de dépen-
ses avait exigé une somme de 5,309,605
livres sterl., tandis qu'il avait fallu
pour l'armée de terre la somme de
6,991,163 livres sterl., sans l'artillerie
et l'hospice de Greenwich. La marine
et l'armée de terre avaient coûté ensem-
ble la somme de 15,864,785 livres sterl.
Voici comment en 1833 l'armée de ter-
re était répartie dans les diverses par-
ties de l'empire :

Dans la Grande-Bretagne.	21,783 hommes,
En Irlande.....	23,135
Dans l'Inde.....	17,791
Dans les autres colonies..	33,585

TOTAL..... 96,294

sans compter les troupes coloniales ;
savoir : environ 4,500 hommes en Afri-
que, à Ceylan et à Malte, et plus de
180,000 dans l'Inde ; mais l'entretien
de ces bataillons d'indigènes n'est point
à la charge de la nation. En Angleterre
il existe aussi 129 régimens de milices,
et des corps de *yeomanry*, ou volontai-
res à pied et à cheval ; leur service est
presque nul en temps de paix.

Tout étant public dans l'empire bri-
annique, les matériaux de statistique et
les documens propres à faire connaître
l'état civil, moral, religieux, commer-
cial de cet empire, y abondent. C'est
surtout dans les résultats des enquêtes
parlementaires qu'on peut puiser des
idées exactes sur cet état, qui au reste
subit chaque année des changemens ;
aussi les ouvrages de Colquhoun et de
Lowe commencent déjà à vieillir. Parmi
les ouvrages plus récents il faut signaler

les *Voyages dans la Grande-Bretagne* entrepris par M. Dupin, relativement aux services publics de la guerre, de la marine et des ponts et chaussées, au commerce et à l'industrie; les divers recueils de tableaux de statistique publiés par M. César Moreau, et surtout l'*Histoire financière et statistique générale de l'empire britannique*, ouvrage enrichi de 128 tableaux etc., par Pablo Pebrer, traduit de l'anglais par J.-M. Jacobi, Paris, 1834, 2 vol. in-8°, qui nous a fourni une grande partie des détails que nous venons d'exposer dans cet article. Il serait à désirer que l'on réunît en un ouvrage aussi peu volumineux la géographie de l'empire, et de bonnes cartes de toutes ses possessions. D.-G.

BRIZARD (JEAN-BAPTISTE BRITARD, dit), artiste célèbre du Théâtre-Français, naquit à Orléans en 1721; il était venu fort jeune à Paris, où son goût pour la peinture l'avait attiré. Il travailla pendant plusieurs années sous Carle Vanloo, premier peintre du roi, et ses progrès furent rapides.

Mais bientôt entraîné par sa vocation pour les jeux de la scène, il s'exerça sur les théâtres de province. Pendant ses excursions dramatiques, une petite barque sur laquelle il descendait le Rhône, ayant chaviré sous les arches d'un pont, il saisit un anneau de fer, et y resta suspendu jusqu'à ce qu'on vint le dégager. Mais son angoisse fut telle en ce suprême danger que ses beaux cheveux blanchirent rapidement; et cette circonstance tourna au profit de son art.

Il débuta au Théâtre-Français, le 30 juillet 1757, par le rôle d'Alphonse dans *Inès de Castro*, et fut reçu le 13 mars 1758. Il ne tarda pas à remplacer, dans l'emploi des pères nobles et des rois, le fameux Sarrazin. La nature semblait l'avoir comblé, pour cet emploi, de ses dons. Sa figure était noble et imposante; il exprimait les grandes douleurs sans que ses traits fussent altérés; il y avait de la majesté jusque dans sa tristesse; sa voix sonore allait au fond des cœurs; sa diction à la fois simple et noble, toujours intelligente, manquait quelquefois de chaleur, mais son jeu était vrai, naturel, expressif; il paraissait n'avoir préparé ni

le ton, ni l'accent de ses rôles, et il semblait trouver, dans une inspiration soudaine, des effets puissans et quelquefois sublimes. Pendant les 30 ans qu'il brilla sur la scène, il créa un grand nombre de rôles dans les tragédies nouvelles, et dans plusieurs drames et comédies de cette époque. Ducis reconnaissait devoir au talent de Brizard une grande partie du succès de ses pièces, principalement de celles d'*OEdipe à Colonne* et du *Roi Lear*. Mais La Harpe, dont le tragédien n'avait pu préserver les *Brames* d'une chute complète, se montra dans sa *Correspondance* avec le grand-duc de Russie, injuste et passionné, et sembla n'attribuer d'autre mérite à Brizard que celui de ses *cheveux blancs*.

Le 1^{er} avril 1786, Brizard fit ses derniers adieux au public dans le rôle du vieil Horace et dans celui de Henri IV de la *Partie de chasse*; il se montra fortement ému, et fut longuement applaudi, lorsque le vieux romain, se séparant de son gendre et de son fils, dit :

Moi-même, en ce moment, j'ai les larmes aux yeux!

Ce jour-là se retirèrent aussi Prévile, M^{me} Prévile et l'habile soubrette M^{lle} Fanier. Saint-Fal prononça le discours de clôture : « Il fallait, dit-il, que Melpomène et Thalie eussent à s'affliger ensemble de la perte d'un acteur sublime, qui parcourut avec un égal succès tous les rôles de la tragédie et de la comédie; qui, par la mobilité de sa physionomie, par l'art de modifier ses accens, peignit tour à tour avec une vérité frappante la valeureuse férocité du vieil Horace, l'orgueilleuse sensibilité de don Diègue, la noble fermeté de Zopire, et la douce générosité d'Alvarès, etc. »

Brizard mourut dans sa retraite, à Paris, estimé pour ses qualités personnelles autant que pour son talent, en 1791. Ducis composa son épitaphe; et déjà le portrait du tragédien avait été fort bien gravé en *pendant* de celui de l'auteur tragique. V.-VZ.

BROCARD. Le brocard (on écrit aussi *brocart*) était originairement une étoffe tissée d'or, d'argent, ou des deux ensemble, tant en chaîne qu'en trame.

Dans la suite ce nom a été appliqué aux étoffes où il y avait quelques profilures de soie propres à relever les fleurs d'or, etc., dont elles étaient enrichies, et à leur donner de l'ombrage (de *brocher*, travailler à l'aiguille). Enfin ce nom est devenu commun à toutes les étoffes de soie, de satin, gros de Naples ou gros de Tours, et taffetas ouvragés de fleurs ou d'arabesques, qui les rendent riches et précieuses comme le vrai brocard. Les fabricans ne distinguent les brocards d'avec les fonds or et argent qu'en ce que les premiers sont plus riches, et que tout l'endroit de l'étoffe est or ou argent, à quelques légères découpures près, au lieu que les seconds ont des parties entières exécutées en soie. L'art de faire entrer de l'or dans le tissu des étoffes était connu des peuples les plus anciens. Il est dit dans l'Exode qu'on coupa des lames d'or qu'on réduisit en feuilles très minces, afin qu'on pût les tourner et les lier, pour les faire entrer dans le tissu des autres fils de diverses couleurs. Les brocards n'exigent pas d'autres métiers que ceux dont on se sert ordinairement pour le velours et les soieries; leur chaîne est de 45 portées doubles, et de 15 portées de poil sur un peigne de 15. On nomme *portées* un certain nombre de fils de soie ou de laine, relatif à la largeur de l'étoffe; ces fils se divisent en portées de poil et en portées de chaîne; le poil est la chaîne qui sert à faire le figuré des étoffes et celle qui sert à lier. Pour mieux imiter la broderie, la dorure des brocards est presque toute liée par les découpures de la corde, excepté le frisé, qui est en or très fin, le clinquant, qui est une lame filée avec un frisé, et la cannetille, qui est un or trait filé sur une corde à boyau. Autrefois le brocard d'or et d'argent était du nombre des quatre draps sur l'un desquels ceux qui aspiraient à la maîtrise des ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie en la ville de Paris, devaient faire leur chef-d'œuvre.

On ne peut se dispenser de parler ici de la *brocatelle* ou petit brocard, qui est une espèce d'étoffe de soie ou de coton, fabriquée à l'instar du brocard; mais elle n'est pas si riche. Le fond est tramé de fil, et la chaîne est de soie. On

fabrique aussi des brocatelles toutes en soie, toutes en laine ou toutes en coton. La brocatelle de Venise est supérieure à toutes les autres, et a toujours eu plus de réputation. On donne encore le nom de *brocatelle* à une autre espèce de petite étoffe qu'on appelle aussi *ligature* ou *méseline*.

Au figuré, on appelle *brocard* une raillerie poussée jusqu'à l'injure, ainsi qu'on le voit dans ce vers :

Je n'y puis plus tenir; de brocards ou m'as-
somme. F. R-D.

BROCHER, BROCHEUR. Brocher un livre, c'est en assembler toutes les feuilles, les coudre ensemble selon un certain ordre, afin que le discours se suive sans interruption et sans lacunes. Dans un moment où la librairie exploite et fait imprimer toutes sortes d'ouvrages de sciences, d'arts, de biographie, d'histoire naturelle, etc., par livraisons de une, deux ou trois feuilles et plus, la plupart des souscripteurs à ces divers ouvrages, surtout dans les provinces, doivent se trouver fort embarrassés de réunir en corps de volumes les collections de tant de feuilles séparées qui leur parviennent. C'est donc leur rendre service que de leur tracer ici les moyens de les brocher eux-mêmes, comme le fait le brocheur, en leur expliquant la manière d'exécuter cette opération.

Avant de brocher un volume il est essentiel de vérifier si les feuilles ont été bien pliées, en s'en assurant par les *signatures* qui sont, en lettres ou en chiffres, au bas de la première page de chaque feuille. Si elles ne sont pas bien pliées il faut les replier de nouveau; et, pour les placer dans un ordre convenable, on doit vérifier si les signatures se suivent bien, depuis 1 jusqu'à 30 et plus, si c'est en chiffres, et depuis A jusqu'à la fin de l'alphabet si c'est en lettres; c'est ce que le brocheur nomme *collationner*. Lorsqu'on s'est assuré que les feuilles vont de suite, c'est-à-dire sans interruption de chiffre ou de lettre, on prend la première feuille et on la renverse sur un feuillet de papier, que l'on nomme *garde*, un peu plus large que le format du livre, afin de la coudre en même temps que la feuille;

il faut avoir soin de replier cette garde dans toute sa longueur, d'une quantité moindre que la largeur de la marge intérieure, afin qu'elle ne couvre pas l'impression. On fait la couture avec une grande aiguille courbe, enfilée d'une longue aiguillée de fil. On perce la feuille par dehors à un tiers environ de sa longueur; on tire le fil en dedans, en en laissant déborder deux pouces à peu près; on fait un second point au-dessous, du dedans au dehors, vers le milieu de la longueur de cette feuille, et on tire le fil en dehors sans déranger le bout qui passe. On pose ensuite la seconde feuille sur la première, en la retournant comme la précédente, et on fait en sorte que les feuilles concordent bien par le haut; alors on pique son aiguille dans cette seconde feuille, vis-à-vis le trou inférieur de la première, et on pique un second trou du dedans au dehors, vis-à-vis le premier trou; on tend le fil et on le noue avec le bout que l'on a laissé passer. On pose ensuite la troisième feuille sur la seconde, de la même manière que nous venons d'indiquer pour les précédentes, en les faisant toujours bien concorder par le haut, et on fait ses deux points comme pour la première feuille et vis-à-vis les trous déjà faits aux deux autres, afin que la couture soit droite et non en zig-zag. Après avoir tendu son fil on ne coud la quatrième feuille que lorsqu'on a passé son aiguille entre le point qui lie la première feuille avec la seconde, afin de lier celle-ci avec les feuilles précédentes. Par ce moyen il se forme un entrelacement que les brocheuses nomment *chaînette*, et qui donne de la solidité à l'ouvrage. On continue de même jusqu'à ce qu'on soit arrivé à la dernière feuille, à laquelle on ajoute une garde comme on l'a fait pour la première, mais placée en sens inverse. Après cette opération on passe avec un pinceau de la colle sur le dos du volume ainsi assemblé; on encolle de même la feuille qui est destinée à le couvrir; on pose le dos du volume à plat sur le milieu de cette feuille encollée; on relève les deux côtés de la feuille sur les gardes, en l'y appliquant légèrement, et on appuie fortement sur le dos pour que la

feuille de couleur, qui sert de couverture, s'y encolle bien. Cela fait, on pose le livre à plat, la tranche en face de soi; on tire avec les doigts le papier de manière à bien le tendre sur le dos, ensuite sur la garde; on retourne le livre pour en faire autant de l'autre côté. On le laisse sécher à l'air libre, et sans le mettre à la presse. On passe alors à un second volume, qu'il faut placer sur le premier lorsqu'il est terminé; et ainsi de suite, si l'ouvrage se compose de plusieurs volumes. Cette pression suffit pour empêcher les couvertures de se déformer pendant la dessiccation; on met un poids sur le tas, afin que ces livres prennent une belle forme. Lorsque les volumes sont secs, on ébarbe avec de gros ciseaux à longues lames les bords des feuilles qui dépassent les feuilles intérieures. Il faut observer, en brochant les feuilles, que, lorsque l'aiguillée de fil est au moment de finir, on doit en prendre une seconde et la nouer au bout de la première, en faisant rentrer le nœud dans l'intérieur du volume; ce nœud se nomme *nœud de tisserand*.

Le nom de *brocheur* n'est pas seulement appliqué à celui qui réunit les feuilles imprimées d'un ouvrage en volumes; ce mot est connu d'ancienne date dans les manufactures de soie. On le donne à l'ouvrier qui est chargé de faire des façons sur le fond d'une étoffe en la travaillant, de nuancer des objets de plusieurs couleurs ou de l'enrichir de dorure, de fil d'or, d'argent, de clinquant, de cannetille, de chenille, etc., par le moyen de petites navettes chargées de soie de différentes couleurs pour les nuances qu'il a devant lui, qu'il passe tour à tour en dessous des fils de la chaîne, que la tireuse de cordes fait lever pour exécuter ces dessins. Il y avait autrefois beaucoup de ces sortes de métiers, principalement à Lyon, pour confectionner ce genre d'étoffes; mais la mode des étoffes unies en a bien diminué le nombre. Ces métiers se nommaient *métiers de la petite et de la grande tire*, selon que les dessins étaient plus ou moins compliqués et exigeaient plus ou moins d'appareil pour la fabrication des petites ou grandes pièces d'étoffes, qui se nommaient *étoffes brochées*. Ces sor-

tes d'étoffes maintenant ont plus cours à l'étranger que dans l'intérieur de la France. F. R.-D.

BROCHET, poisson d'eau douce à charpente osseuse, en forme de fuseau comprimé sur les côtés, revêtu d'écaillés petites, oblongues, dures, cornées, imbriquées linéairement, à tête allongée garnie de grands pores mucipares rangés en lignes symétriques sur sa partie supérieure et le long de la mâchoire inférieure; à museau oblong, très aplati, arrondi en avant; à bouche grandement fendue, garnie de dents sur presque tous les points de sa surface intérieure et jusque dans le gosier; à dos légèrement déprimé, muni d'une seule nageoire rhomboïdale, courte, basse, entière, située près de la queue; le ventre peu renflé porte en-dessous deux nageoires pectorales et deux ovales petites, simples; la queue est allongée, à peine échancrée. Le brochet est en-dessus d'un vert d'eau foncé, sur le rachis plus pâle, sur les flancs parsemé de taches jaunâtres, allongées, quelquefois confondues entre elles de manière à former des lignes plus ou moins prolongées et continues; ces teintes s'atténuent sur le ventre qui paraît grisâtre, semé de taches blanches; les pectorales et les catopes sont rougeâtres; l'ovale, la dorsale et la caudale sont brunâtres, tachetées de noir.

Ce poisson, dont la voracité a passé dans tous les temps en proverbe, habite les eaux douces courantes ou dormantes des contrées froides et tempérées des deux hémisphères; les Latins lui ont donné, à cause de sa glotonnerie, le nom de *Esax*, de *esurire*, ou de *Lucius*, du mot grec *lycos*, loup; son nom français vient, dit-on, de *brochus*, qu'on appliquait aux individus qui, comme le brochet, ont la bouche saillante. Le nager du brochet est fort, rapide, brusque et saccadé; il n'est pas rare de le voir s'élanter hors de l'eau et à quelques pieds au-dessus de son niveau pour atteindre la proie qu'il chasse ou pour remonter dans les ruisseaux où il se réfugie pour frayer. Le brochet a toujours été assez généralement recherché pour sa chair blanche et ferme qui passe pour être d'une digestion facile; cependant, en cela

comme pour bien des points du même genre, il ne faut pas trop généraliser. La chair du brochet est gélatineuse, fadasse et dure; elle ne se mange guère qu'après une cuisson prolongée dans l'eau et avec l'aide de sauces plus ou moins acides et aromatisées, et l'on voit souvent son usage suivi d'anxiétés, de malaises plus ou moins marqués et d'une éruption sur la peau dont on connaît peu la nature et que les médecins rapportent provisoirement à l'inflammation du tube digestif. Les œufs de brochets cuits avec l'animal produisent, dit-on, cet accident d'une manière plus marquée encore et peuvent même simuler une sorte d'empoisonnement; de là vient qu'ils sont aussi réprouvés que ceux du barbeau. Quant aux propriétés médicales de certaines parties de ce *requin des rivières*, elles n'ont pas été analysées avec assez de critique pour que l'on puisse faire fond sur elles.

Le brochet se développe assez rapidement et atteint assez souvent la taille de quatre pieds et le poids de 30 à 40 livres; on en a vu parvenir à huit et neuf pieds et peser 80 à 100 livres; enfin l'on se rappelle le fameux brochet pris à Kaiserslautern près de Manheim en 1497: il avait, dit-on, près de 19 pieds et pesait 350 livres. Son squelette fut conservé long-temps à Manheim; il portait un anneau en cuivre doré avec cette inscription: « Je suis le poisson qui a été jeté le premier dans cet étang par les mains de l'empereur Frédéric II, le 5 octobre 1262 »; ce qui ferait supposer que le brochet peut vivre et continuer à croître jusqu'à plus de 250 ans; mais la chasse dont ce poisson est ordinairement l'objet ne permet guère de vérifier souvent ce point curieux de son histoire. T. C.

BROCHURE, voy. PAMPHLET et TRAITÉ.

BROCKEN, voy. HARZ et BLOCKSBERG.

BROCKES (BERTHOLD-HENRI), grand rimeur allemand, auquel un sentiment religieux, vrai et pur tenait lieu d'imagination, passa de son temps pour un homme de génie; mais de nos jours on ne souscrit plus à ce jugement. Brockes naquit en 1680 à Hambourg, et y mourut en 1747. S.

BROCKHAUS (FRÉDÉRIC-ARNOLD), libraire allemand et fondateur d'une maison importante à Leipzig. Son nom reste attaché au *Conversations-Lexikon*, encyclopédie usuelle dont ses fils publient dans ce moment la 8^e édition, et dont le prodigieux succès a excité l'émulation, non-seulement dans divers états allemands, mais aussi en France, en Angleterre, en Hollande, dans les États-Unis d'Amérique, et dans plusieurs autres pays. Nous nous empressons d'autant plus de consacrer quelques lignes à la mémoire de ce négociant actif et éclairé qu'un sentiment de délicatesse a empêché ses héritiers de lui donner une place dans les éditions posthumes du *Conversations-Lexikon*.

Brockhaus naquit en 1772 dans la ville libre impériale de Dortmund, cercle de Westphalie, et fit l'apprentissage du commerce dans une grande maison de Dusseldorf. Il s'établit d'abord dans sa ville natale; mais les circonstances l'ayant porté à transférer son domicile dans la Hollande, il ouvrit en 1805 une librairie à Amsterdam. Ses efforts furent encore contrariés par les événemens politiques. Après l'occupation de la Hollande par les Français, Brockhaus retourna dans sa patrie, et ce fut à Altenbourg qu'il fixa alors sa résidence (1810); là il fit l'acquisition de la première édition du *Conversations-Lexikon*, ouvrage encore extrêmement imparfait, mais qu'il améliora successivement dans les différentes éditions que l'empressement du public à se procurer cet utile recueil lui permit d'en faire paraître. Le *Conversations-Lexikon*, auquel nous consacrerons un article à part, attira d'abord à M. Brockhaus la défaveur du gouvernement prussien, qui même crut devoir prohiber un instant l'entrée en Prusse de tout ce qui émanerait de la même maison; mais les suffrages du public le dédommagèrent de cette disgrâce: l'ouvrage mis à l'index devint le fondement de sa fortune et lui fournit les moyens de multiplier ses entreprises commerciales. Aussi Brockhaus publiait-il à la fois, lorsqu'il eut transféré sa maison d'Altenbourg à Leipzig où elle continue de fleurir, les journaux suivans plupart mensuels: le *Conversations-*

Blatt (Feuille pour la conversation), d'Oken, le *Hermès* de Krug, les *Zeitungsen* (Contemporains), et l'almanachuel intitulé *Uranie*. Parmi les ouvrages entrepris par lui nous citons l'*Histoire des Hohenstaufen* de B. Raumer, le *Lexique bibliographique* M. Ebert, et la *Bibliographie allemande des derniers temps* d'Ersch, rétroire très complet, mais dont on a depuis 10 ans l'achèvement.

Brockhaus mourut à Leipzig en 1812 sa maison, composée de la librairie l'imprimerie et de la fonderie de caractères, fut divisée entre ses fils. J. I.

BROCKMANN (JEAN-FRANÇOIS-ROME), acteur allemand qui, après s'être formé sous les auspices de Schrœder à Hambourg, acquit sur le théâtre de Vienne une grande célébrité et conserva pendant un public une longue faveur, naquit à Graz (Stirie) en 1745, et mourut à Vienne en 1812. Les pièces que cet artiste distilla composées pour la scène sont aujourd'hui oubliées.

BRODEQUIN, espèce de broche dont on a fait l'opposé du cothurne (ce mot), de telle sorte qu'il est de l'attribut de Thalie ou l'emblème de comédie, comme le cothurne de Melpomène est l'emblème de la tragédie. Cette distinction se trouve exprimée dans le quatrain suivant de Mercier:

Voltaire, plein d'un feu divin
Chausse le cothurne tragique;
Ma muse, naïve et comique,
Ne chausse que le brodequin.

BRODERIE, art fort ancienne et fort connu, dont la mythologie grecque attribue l'invention à Minerve qui ne fut égalée que par Arachné. On trouve encore des traces de cet art dans les premiers livres de la Bible. Il consiste à exécuter au moyen de l'aiguille et de fils de diverses couleurs et de différentes natures des dessins en relief sur les étoffes. C'est un art de luxe et de fantaisie, les broderies ont beaucoup varié; elles sont l'ouvrage d'un commerce étendu et d'une industrie considérable, outre qu'elles occupent souvent les loisirs que laissent aux femmes les soins du ménage et les relations de société. Depuis quelques années on a imaginé des machines au moyen de

quelles on exécute avec autant de rapidité que de perfection les broderies de toute espèce; on en a pu voir une à l'exposition des produits de l'industrie française en 1834, qui produisait simultanément, avec une étonnante précision, des fleurs nuancées de diverses couleurs et qui semblaient ne pouvoir être l'ouvrage que d'une main très exercée.

Les broderies se font soit en coton, soit en laine, en soie et même en fil d'or et d'argent, auxquels on joint des paillettes, des perles vraies ou fausses et quelquefois des pierres précieuses, mais plus souvent les imitations qu'on en fait si habilement. On brode d'une seule couleur ou bien on cherche, par des soies de diverses nuances, à imiter complètement les divers objets de la nature; et l'on se sert de divers procédés et appareils.

Le plus ordinairement le dessin qu'on veut exécuter est fait au trait sur l'étoffe elle-même, et la brodeuse n'a plus qu'à couvrir les contours indiqués. Lorsque l'étoffe est claire, il suffit d'appliquer par-dessous un papier dessiné et de procéder de la même manière. C'est ainsi qu'on le fait pour les petits ouvrages. Lorsqu'il s'agit d'objets d'une plus grande dimension, on se sert du métier à broder, espèce de cadre sur lequel l'étoffe dessinée est tendue; alors l'ouvrière passe l'aiguille alternativement dessous et dessus. Ce métier sert surtout pour les broderies nuancées et pour celles dans lesquelles on fait entrer des fils d'or et d'argent.

Les points dont on peut se servir pour la broderie sont assez nombreux; l'art consiste à les choisir et à les combiner à propos. La broderie en applications consiste à coudre sur l'étoffe des morceaux d'une autre étoffe qu'on découpe ensuite pour former des pleins et des clairs d'un agréable effet.

F. R.

BROEKE, lisez *Brouk*, célèbre village hollandais.

Dans cette péninsule qu'on nomme la *Nord-Hollande* et qui s'étend d'Amsterdam au Texel, il y a un canton appelé le *Waterland* qui consiste en prairies couvertes d'eau pendant l'hiver. Ces prairies, ou pour mieux dire ces *polders* (*voy.*), sont traversées de nombreuses lignes de

dignes qui les protègent contre les inondations de la mer, toujours menaçante et toujours à craindre dans des contrées littorales où le terrain n'est autre chose qu'un abandon qu'elle a fait ou une conquête qu'on a faite sur elle. Ces mêmes polders offrent des pâturages qui servent une partie de l'année à nourrir de nombreux troupeaux, et sont interrompus par une multitude d'habitations, de villes et de villages. Parmi ceux-ci il en est un qui jouit d'une réputation tout-à-fait européenne. Quel voyageur parcourant la Hollande et qui a un peu de loisir ne va visiter Brouk qui s'écrit *Broëke*?

Pour y aller d'Amsterdam on s'embarque sur l'*Y* (lisez *Ay*), bras de mer, et l'on aborde premièrement à *Zandam* ou *Saardam*, ou bien encore on traverse le port et l'on débarque à *Beukslo* d'où l'on se rend à Brouk par le nouveau canal qui joint le *Texel* au *Zeuderzi*, ce golfe que les géographes écrivent si mal à propos *Zui-der-zée*. Ce village de Brouk si renommé, est le plus beau et le plus curieux du monde entier: c'est un de ces villages féeries tels qu'on en trouve dans l'*Arioste* ou dans les romans d'*Urfé*. Il est situé sur le bord d'un bassin demi-ovale, servant de port dont l'eau immobile contraste par sa teinte de vert olive avec le vert éclatant des prairies voisines. Un gazon épais et soyeux tapisse les abords de ce bassin qui sont garnis en outre de touffes de buis présentant, par leurs découpures, des configurations variées et fantastiques. Tout cela est entouré de constructions dans le goût asiatique, parmi lesquelles brillent principalement un pavillon japonais et des maisonnettes indiennes entremêlées de berceaux couverts de fleurs odoriférantes pendant la belle saison. D'un autre côté on aperçoit en perspective une église d'architecture mauresque et une promenade riante et bien ombragée.

Soit par terre, soit par eau, l'entrée du village est interdite aux bestiaux, aux chevaux, aux voitures et même aux équipages les plus légers, afin que les rues ne soient jamais salies. Il est vrai qu'au lieu d'être pavées, ou seulement *macadamisées*, elles sont couvertes de belles pierres

unies et de jolies briques jaunes arrangées avec symétrie. Le long des maisons règne un espace séparé de la voie publique par une balustrade en fer battu ornée de pommes de cuivre étincelantes de fourbissure. Cet espace est dallé de pierres disposées en manière de mosaïques qui pourraient au premier moment rappeler à quelques personnes celles des ruines de Pompéi. Là sont placés des bancs de bois exotiques qui, ainsi que les boiseries du dehors et les châssis des fenêtres, sont façonnés avec autant de soin que les plus beaux meubles de nos salons.

L'aspect de l'extérieur des maisons mêmes est au-dessus de toute description : elles vous apparaissent comme autant de petits palais éclatans de dorures et de peintures que les propriétaires font renouveler tous les ans; les toits sont en tuiles vernies aussi brillantes que des miroirs. Chacune de ces habitations est exclusivement occupée par une seule famille, et n'a sur la rue qu'une seule porte d'une apparence somptueuse, qui ne s'ouvre que dans trois occasions solennelles : les baptêmes, les mariages et les enterremens; l'entrée usuelle n'y a lieu que par une petite porte bâtarde qui est sur les derrières.

Les croisées du rez-de-chaussée, garnies au dedans de riches rideaux de soie et de mousseline, laissent apercevoir le plus souvent à travers leurs vitres transparentes de charmantes figures féminines : ce sont des dames ou de jeunes filles travaillant à l'aiguille, ou brodant, ou prenant le thé en compagnie de superbes chats angoras. Elles sont coiffées à la frisonne, c'est-à-dire le front orné d'une plaque d'or, surmonté d'un petit bonnet à jour collé délicatement sur les tempes, bordé de lisères d'or, et quelquefois enrichi de pierreries. Dans plusieurs maisons les jolies habitantes se tiennent invisibles au moyen d'un double vitrage de couleur bleue, jaune ou violette, qui leur permet de voir tout sans être vues.

La propreté, cette qualité qui distingue à un si haut point le peuple hollandais, est poussée au dernier degré à Brouk et semble y être l'objet d'un véritable culte. Tout étranger ne peut franchir le seuil

d'une maison de ce village de plaisance s'il n'a préalablement quitté ses bottes ou ses souliers pour chausser une espèce de babouches qu'on lui présente. Les plus grands personnages, tels que Napoléon et Alexandre, ont été obligés de se soumettre à cette formalité lorsqu'ils sont venus visiter ce singulier petit coin du monde.

L'intérieur de la maison justifie cette précaution minutieuse par son brillant tout-à-fait merveilleux. Tous les objets que l'œil peut y apercevoir sont excessivement clairs, châtoyans et polis. Ce ne sont partout que tableaux, marbres, vases et curiosités; ce ne sont que bois précieux et luisans, porcelaines d'Asie, cristaux, albâtres, porphyres. Vous ne pourriez y poser les pieds que sur des tapis soyeux ou des nattes élégantes. Le vestibule, la salle à manger, sont décorés, ainsi que le salon, de sculptures et de bas-reliefs. Les pièces qui servent aux usages communs, tels que l'antichambre et l'office, sont resplendissantes de netteté. Il n'y a pas jusqu'à la cuisine qui ne soit remarquable sous ce rapport, et les nombreux ustensiles qui y sont placés, soit en fer, soit en cuivre, sont d'un éclat ravissant. Quelques-uns sont garnis d'étoffes de coton ou de laine fine sur endroits où la main doit les saisir, tant est grande l'attention des gens de cette contrée dans les plus petits détails.

Mais ce qui s'y voit de plus merveilleux peut-être, c'est la laiterie, c'est l'étable, qui ne sont pas moins éclatantes de couleur, de propreté et de clarté que tout le reste. On peut dire que la Hollande est le paradis des vaches : elles y sont logées beaucoup plus agréablement que la plupart des bourgeois de nos villes. A Brouk surtout les nourrisseurs semblent avoir redoublé d'attention pour elles : ils les ont placées de manière à ce que chacune a son cabinet séparé bien verni, bien peint, bien frotté; elle-même est soigneusement époncée et nettoyée; ses pieds posent sur un plancher bien lavé, et pendant que sa tête s'allonge dans une mangeoire de bois bien ciré, sa queue est retroussée artistement et attachée au plafond par le bout avec un cordon.

Les jardins particuliers abondent en fleurs rares, en arbustes exotiques, que les propriétaires croient embellir en les entremêlant de petites perches à pointes dorées, comme ils croient avoir embelli leurs arbres parce qu'ils en ont fait peindre le tronc. On trouve peu d'abri contre le soleil dans ces jardins; en revanche ils sont remplis d'ouvrages d'art où il y a plus de bizarrerie que de goût : tels sont des hommes et des femmes de bois paraissant avoir chair et os, habillés d'étoffes et de tissus véritables; tels sont des animaux farouches de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, lions rouges, tigres bleus, renards verts, ours violets, éléphants roses, etc. En outre on voit des automates mouvans, des mandarins remuant la tête, des bergers jouant du flageolet, des brebis bêlantes, sans compter les moulins de bambous, les grottes en coquillages, et une foule d'autres ornemens en bois ou porcelaine.

Le voyageur qui ne serait pas muni de puissantes recommandations ne pourrait être admis à visiter ces demeures curieuses. Tous les habitans de Brouk sans exception sont riches, et beaucoup d'entre eux sont capitalistes millionnaires. On ne trouve ni petits rentiers, ni petits propriétaires dans cet Eldorado batave; le moindre particulier qui veut y avoir un domicile doit posséder au minimum un million de florins. Qu'on juge ainsi de l'immensité de fortune accumulée dans ce seul endroit de la Hollande qui n'a pourtant que 500 âmes de population, ce qui néanmoins est assez considérable en raison de ce qu'il n'y réside que des Crésus. Un poète hollandais, qui a décrit cet endroit unique en son genre sur la terre, a dit que quand Plutus, le dieu de notre âge, descend sur la terre pour voir ses favoris ou leur associer quelque stupide candidat, c'est Brouk qu'il choisit pour son pied-à-terre.

Cependant cet opulent village, tout féérique qu'il paraît d'abord, est taciturne et peu riant : jamais on n'y voit ni fêtes, ni danses, ni assemblées publiques; les enfans n'y folâtraient point dans les rues; on y rencontre si peu de personnes qu'on le croirait désert. Point de cafés, point

de lieux de récréation. Il est vrai que les gens riches ou heureux sont peu portés à se répandre au dehors et n'aiment pas à prendre leurs ébats en public; mais les prudens citoyens de Brouk se refusent même les plaisirs de la société : aussi économes qu'opulens, et aussi sédentaires qu'économes, ils se voient rarement entre eux; à plus forte raison repoussent-ils les curieux ou les inconnus. Quiconque se présente dans une maison de ce village privilégié sans venir de la part d'un ami bien intime, à moins qu'il n'ait quelque *bonne affaire* à proposer, se voit impitoyablement fermer la porte, comme il arriva entre autres à l'empereur Joseph II.

Brouk fut inondé en 1825 et faillit être submergé, avec tout le pays d'alentour. Le gouvernement provincial fit donner une indemnité à tous les propriétaires et vachers dont ce désastre avait fait périr les bestiaux et détruit les maisons et les herbages. Lorsqu'on eut offert aux habitans de Brouk leur contingent, ils se refusèrent fièrement et firent dire qu'ils étaient plutôt prêts à indemniser leurs compatriotes de la Nord-Hollande qu'à être eux-mêmes indemnisés. Le désintéressement peut donc s'allier avec l'opulence, l'économie et la méfiance; mais ce désintéressement n'était-il pas avant tout de l'orgueil?

LEP. D.

BRÆNDSTED (PIERRE-OLUF), conseiller de légation et chevalier de l'ordre de Danebrog, naquit en 1781 à Horsens, presque île de Jutlande. Il fit, avec le baron de Stackelberg et différentes autres personnes distinguées, un voyage en Grèce de 1811 à 1813. De retour à Copenhague, il fut nommé professeur de philologie à l'université; mais la publication de son ouvrage le fit renoncer à cette place pour vivre à Rome ou à Paris où M. Brændsted séjourne tour à tour. Son ouvrage est un véritable monument élevé à la science et au sol classique de la Grèce; il parut en allemand sous ce titre : *Reisen und Untersuchungen in Griechenland* (Voyages et fouilles en Grèce, accompagnés de la description et de l'explication de beaucoup de monumens du style grec nouvellement découverts et d'un aperçu critique de toutes

les entreprises du même genre depuis Pausanias jusqu'à nos jours), t. I, 1826, Stuttgart, chez Cotta, in-4°; t. II, 1830. Le gouvernement danois soutient cette grande et honorable entreprise. J. H. S.

BROGLIE, famille originaire de Quiers, en Piémont, où le substantif masculin *broglio* (intrigue), a probablement formé le sobriquet, adopté ensuite comme nom.

Un page du prince Maurice de Savoie est le personnage historique le plus ancien que nous connaissions du nom de Broglio. Capitaine des gardes de ce prince, il se signala en 1639 à la prise de Chivas, de Quiers, de Trin et de Montcalier. Durant trois mois il défendit contre l'armée française la ville de Coni. Par lettre du duc de Savoie, du 11 novembre 1643, il fut créé comte *de Revel*. La fortune de Jules Mazarin ne fut pas sans influence sur celle de FRANÇOIS-MARIE de Broglio. En 1654 il entra au service de France à la suite du cardinal: nommé mestre-de-camp, lieutenant d'un régiment de cavalerie italienne, il devint capitaine de ce régiment, par commission du 21 février 1647. En 1649 il monta l'un des premiers à l'escalade des barricades de Charenton. Hardi, souple, tirant avantage de tout, de son accent étranger, et même de son origine piémontaise, pour jouer un rôle, quelquefois neutre, parfois actif, dans les troubles de la Fronde, le comte de Broglio jeta les fondemens de sa fortune, en obtenant, par brevet du 30 juin 1651, la confiscation de biens situés aux environs de La Bassée, dans son gouvernement. Ces biens appartenaient à plusieurs gentilshommes qui étaient passés au service de l'Espagne et qui furent plus malheureux sous ce rapport que Condé, Beaufort et Nemours. Cette mise en possession de la cour lui permit de lever un régiment de cavalerie étrangère, de son nom, et servit à le faire désigner, par brevet du 25 mars 1652, pour recevoir les ordres du roi. Mais son crédit ne put jamais faire réaliser cette faveur. En juillet 1656 le comte de Broglio, assistant au siège de Valence, fut tué par un paysan qui s'était caché dans une pièce de blé. Sur la demande de sa fa-

mille, elle fut autorisée à orner son tombeau des signes des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que le comte Broglio a été naturalisé après sa mort par les lettres qui le concernent, ainsi que son frère et ses neveux, ayant été données en février 1656, et registrées à la chambre des comptes seulement le 10 juin 1657.

Comme celles des Schomberg et de Rosen, la famille des Broglio, quoique étrangère au sol français, n'en reçut jamais moins des marques de faveur, qu'il eût été dans la politique des cabinets de cette époque de refuser aux familles étrangères. Trois maréchaux se succédèrent à peu de distance. Le premier, VICTOR MAURICE de Broglio, fut pourvu d'un régiment d'infanterie anglaise, à l'âge de 3 ans (*Chronologie militaire*, t. I Quincy, *Histoire militaire*; Griffon *Journal historique*). Il servit d'abord sous les ordres de Turenne, en Alsace et fut blessé au combat de Mulhausen le 29 déc. 1674; il passa ensuite avec ceux du maréchal de Créqui dans l'armée d'Allemagne. Le comte de Broglio leva ses frais deux régimens, en 1674, un régiment de cavalerie, et, par commission du 22 mars 1702, un régiment d'infanterie, toujours sous son nom. En 1675 il eut séance et entrée au parlement de Toulouse. La cour l'avait nommé au commandement du Languedoc; le comte Broglio s'y distingua par sa haine des protestans. Au moyen des milices, il attaqua et poursuivit à diverses reprises les malheureux restes des calvinistes qui s'étaient réfugiés dans les Cévennes. Depuis 40 ans il ne servait plus, lorsque, comme le plus ancien des lieutenans-généraux il fut créé maréchal de France. Cette promotion donna lieu à beaucoup de plaisanteries qu'on retrouve dans les ouvrages du temps.

Le second maréchal de Broglio naquit en 1671: il était le frère cadet du marquis de Broglio, dont Saint-Simon parle si défavorablement. Le maréchal ne partagea pas la disgrâce de son frère, dont l'emploi fut supprimé pour avoir dit, en parlant du cardinal de Fleury, « qu'en France tout irait de mal en pis, tant qu'

rait gouverné par des prêtres. »
 échal fut ambassadeur en Angle-
 1734. Par commission du 26
 1739, il eut le commandement
 ace; il résida deux ans à Stras-
 où une promenade dans l'inté-
 la ville porte encore son nom.
 réchal dès 1734, il mourut dans
 de Broglie, en 1745. Il fut le
 qui prit le titre de duc de Bro-

718 naquit le troisième maréchal
 ce du nom de duc de Broglie
 a-François), qui devait finir par
 es armes contre sa patrie, ainsi
 comte de Revel en avait donné
 de. Employé dans l'armée de la
 Alsace, commandée par le maré-
 Coigny, puis à celle du Rhin,
 d'Haguenau et le siège de Fri-
 où offrirent l'occasion de se dis-
 Le duc de Broglie prit une part
 la guerre de Sept-Ans: il assista,
 ordres du maréchal d'Estrees, à
 lle de Hastenbeck en 1757, prit
 Minden et Rethem, et se réunit
 au maréchal de Soubise. Après la
 de Rossbach, il retourna dans le
 e et s'empara de Brême au com-
 ment de 1758. L'année suivante il
 it avec succès son camp à Bergen,
 voisin de Francfort-sur-le-Mein,
 le duc Ferdinand de Brunswic,
 it à ce fait d'armes de recevoir de
 reur le titre de prince d'Empire.
 à dater de l'époque où il se réunit
 emagne au maréchal de Contades,
 ces qu'il avait obtenus au milieu des
 de l'école de Turenne et de Condé
 uirent, jusqu'aux jours de son exil
 on émigration. La bataille de Min-
 (1^{er} août 1759) fut le commence-
 les malheurs. Le duc de Broglie,
 de prendre l'ennemi en flanc,
 uta pas ce mouvement et ne put
 expliquer la cause de ses revers.
 général anglais Clarke, venu en Fran-
 quelques années après, se rendit au
 u de Broglie, y passa trois jours,
 lut faire expliquer le maréchal sur
 l'affaire de Minden; mais il n'en put
 rien obtenir. En le quittant, il lui
 e Pardonnez ma franchise, M. le
 duc de Broglie, Minden n'est pas clair. » Ce

mot devint, par la suite, une formule fa-
 milière à Berlin; et lorsqu'après l'affaire
 de Corbach la retraite du comte de Saint-
 Germain fut reconnue nécessaire, on fit
 cette épigramme :

Avec Saint-Germain l'on demande
 Pourquoi tant de difficultés;
 Broglie a-t-il peur qu'on lui rende
 Ce qu'à Contade il a prêté?

Néanmoins Contades fut rappelé et
 Broglie obtint, avec le bâton de maréchal,
 le commandement en chef de l'armée
 d'Allemagne. Malheureusement il fut
 encore battu avec le maréchal de Sou-
 bise, peu de temps après, à Filinghau-
 sen, où l'armée française était plus forte
 d'un tiers que celle du duc de Bruns-
 wic. Broglie et Soubise s'accusèrent
 mutuellement de ce désastre; tous deux
 probablement avaient raison. Quoi qu'il
 en soit, le duc de Broglie fut exilé dans
 ses terres. Rappelé en 1764, il fut investi du
 gouvernement général des trois évêchés,
 et en 1789 il fut choisi pour prendre le
 commandement de l'armée que le roi vou-
 lait réunir entre Versailles et Paris. Au
 mois de juillet 1789 on lui confia la direc-
 tion du ministère de la guerre qu'il n'occu-
 pa que quatre jours. Fuyant de Paris pour
 retourner à Metz, il fut investi, dans le pa-
 lais épiscopal de Verdun, par une mul-
 titude furieuse qui lui reprochait d'avoir
 voulu étouffer la liberté dont les États-
 Généraux développaient le germe. A Metz
 les portes de la ville lui furent fermées.
 Le maréchal se réfugia à Luxembourg.
 De violentes accusations éclatèrent alors
 contre lui; successivement dénoncé à l'As-
 semblée nationale et au Châtelet, comme
 conspirateur, son fils Victor (*voir plus
 bas*) voulut le justifier aux dépens de la
 vérité, mais il fut démenti par son père.
 Le maréchal écrivit de Trèves, et témoi-
 gna pour l'Assemblée nationale le plus
 profond mépris. En 1792 il commanda
 contre la France l'armée des princes; en
 1794 il leva, au service de l'Angleterre,
 un corps qui fut réformé en 1796; enfin
 en 1797 il passa au service d'une troi-
 sième puissance, la Russie. Il mourut
 doyen des maréchaux de France, à Muns-
 ter en Westphalie, en 1804, à l'âge de 86
 ans. On a inséré une relation de ses cam-
 pagnes d'Allemagne, tirée de ses propres

papiers, dans les *Mémoires historiques sur la guerre* (de Sept-Ans), par M. Bourcet, Paris, 1792, 3 vol. in-8°.

Son fils, CLAUDE-VICTOR, prince de Broglie, dont nous venons de parler, vécut peu, mais remplit une carrière bien différente de celle de courtoisannerie servile que son père avait parcourue. Membre des États-Généraux, son vote, dès le 24 décembre 1789, montra qu'il comprenait le mouvement national, puisqu'il autorisait l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois. En janvier 1791 Victor de Broglie figura à la tête des amis de la constitution et signa une circulaire tendante à rendre suspects les membres du club de la monarchie. Le 2 mars il accusa les royalistes des troubles qui avaient lieu en Alsace. Après la session de l'Assemblée constituante en 1791, il fut employé comme maréchal-de-camp à l'armée du Rhin; mais lorsqu'après le 10 avril 1792 on lui présenta le décret qui suspendait le roi, il refusa de le reconnaître. Destitué par les commissaires de l'Assemblée législative, il se retira à Bourbonne-les-Bains, et cependant demanda du service comme volontaire. Soldat dans la garde nationale parisienne, le 11 mars 1793, il harangua la Convention à la tête de la section des Invalides; mais il était trop tard pour effacer l'opinion qu'avait fait naître son refus de suspendre les attributions royales. Victor de Broglie, arrêté dans le département de la Saône et traduit devant le tribunal révolutionnaire, porta sa tête sur l'échafaud, le 27 juin 1794. Il était alors âgé de 37 ans.

Victor de Broglie laissait un fils du même nom (ACHILLE-CHARLES-LÉONCE-VICTOR, duc de Broglie), qui naquit en 1785. A 9 ans il perdit son père; Sophie de Rosen, sa mère, petite-fille du maréchal de France qui essaya de rendre à Jacques II le trône d'Angleterre, était en prison à Vesoul. Le dévouement de quelques amis et sa présence d'esprit l'arrachèrent aux persécutions qu'elle éprouvait. La veuve de Victor de Broglie avait besoin d'un auxiliaire au milieu de ces circonstances difficiles : elle le trouva dans M. d'Argenson qu'elle épousa vers cette époque et qui ainsi se

trouva chargé de l'éducation du jeune De Broglie. Il y consacra tous ses instans et s'adjoignit un jeune savant qui s'est depuis distingué comme professeur à l'Académie de Strasbourg, M. Schweighäuser, le fils. Le jeune Victor de Broglie dut à M. d'Argenson d'être libéré du service militaire dont personne, pour ainsi dire, n'était exempt; il lui dut son talent d'improvisation, ses études politiques, sa mission en Illyrie, l'amitié de M. de Narbonne, ambassadeur à Vienne, enfin la possession de la belle terre de Broglie, que M. d'Argenson réussit à lui conserver. M. de Broglie se lia alors avec M. de Talleyrand et fut porté par ce nouveau protecteur pour faire partie de la première formation de la chambre des pairs, en juin 1814. Dans les Cent-Jours il devint officier supérieur de la garde nationale. M. de Broglie épousa à peu près vers ce temps la fille de M^{me} de Staël. Après la seconde Restauration, il prit le titre de duc qui n'avait pas été porté depuis le maréchal. A cette époque commença à proprement parler la carrière politique de M. de Broglie; nous laisserons à une autre plume le soin d'en faire connaître les principales périodes et les principes dominans. R. D. C.

La première Restauration ayant placé M. le duc de Broglie sur un plus grand théâtre, en l'appelant à la chambre des pairs, au mois de juin 1814, il s'attacha à remplir ses nouveaux devoirs comme il avait rempli ceux de la première partie de sa carrière. De ce moment, tout lui fut un sujet d'émulation. Livré sans relâche à l'étude de l'économie politique et des législations comparées, il se rendit familières les plus hautes théories sociales, et les formes diverses qu'ont affectées chez les différens peuples les libertés publiques. Mais trop jeune encore pour prendre part aux délibérations de la chambre, il ne laissa pas d'y porter, dans les discussions, le fruit de ses connaissances, et d'y préluder avec avantage aux succès de tribune que ses travaux législatifs devaient lui assurer un jour. L'une des circonstances où il fit voir alors le plus d'entraînement et de chaleur fut le procès de l'infortuné maréchal Ney. Il en avait suivi avec

é tous les débats sans prendre part à des décisions, quand, parvenu à sa cinquante-neuvième année, la veille même du jour de son décès, il se hâta, dans un noble élan, de revendiquer son droit délibératif et il en usa pour voter l'absolution et simple, après avoir lutté, à plusieurs reprises, durant la nuit fatale, pour arracher la victime à sa destinée. Le procès était à peine terminé que s'ouvrit la discussion sur la loi d'amnistie, et le colère qui laissait subsister les lois de proscription, qui réservait des peines particulières, dont son titre semblait annoncer l'extinction tout ce que M. de Broglie combattit avec un grand talent, avec la même et chaste conviction. « Quoi! » s'écriait-il, « dans toutes les causes où il s'agit de personnes déférées aux tribunaux, le monarque s'abstient avec une délicate réserve de laisser échapper son opinion personnelle, qui serait d'un trop grand poids; et une question où il est lui-même en jeu, on l'envoie, en son nom, devant un jury, qui? des accusés? des prévenus? non, des coupables; c'est ainsi que demeurent qualifiés dans une procédure officielle... Dans quelle alternative a-t-on placé des juges intègres, et en même temps des Français fidèles? on oppose un seul innocent sur la liste (et vous le devez pour tous, puisque nous ne sommes pas condamnés): l'acquiescement, ce ne sera pas, aux yeux du grand nombre, remplir un devoir, mais un cri de la conscience, ce sera l'étendard d'une faction... Nul n'est allé en France pour avoir signé un acte additionnel; tous les votes de la loi sont à l'abri de l'article XI de la charte. Qu'on n'argumente pas de la chute de celui-ci: c'est précisément l'article qui est indispensable qu'il est tombé. S'il tombe aujourd'hui, 25 ans de plus au 20 mars qu'il faut songer. »

« On dont il plaide en même temps une abandonnée des proscrits est un acte rempli de noblesse; et tout en regardant à leur égard le langage d'un

politique, il fait encore entendre celui d'un philosophe, d'un ami de l'humanité; conduite digne de remarque à cette époque de discordes civiles, où tant de passions tumultueuses sillonnaient le pays, agitaient les chambres, étouffaient les voix généreuses.

L'année suivante (janvier 1817), la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation des collèges électoraux le retrouve fidèle à ses principes de loyauté. Ce projet l'a frappé au premier abord par une apparence de candeur et de droiture; il l'avoue. Ce projet lui paraît un premier pas hors du système de déceptions politiques; c'est la première fois qu'il voit répudier franchement l'héritage du gouvernement impérial: à ce titre, l'orateur adopte la loi. Mais un mois n'est pas écoulé qu'il a repris sa place dans l'Opposition pour défendre la liberté individuelle contre l'une des nombreuses attaques qui la livraient incessamment à l'arbitraire du pouvoir. Et déjà commence cette longue série de luttes entre la liberté de la presse et les ennemis de la diffusion des lumières, luttes où l'Opposition, à la tête de laquelle se plaçait M. de Broglie à la chambre des pairs, triomphait par le talent et succombait sous le nombre.

Si l'on voulait suivre pas à pas M. de Broglie dans tous le cours de ses travaux parlementaires, il faudrait tracer l'histoire de cette multitude de discussions qui animèrent la chambre des pairs pendant ces quinze ou vingt dernières années; car il en est peu où il n'ait apporté le tribut de ses vastes connaissances en jurisprudence positive et en philosophie politique. Il répandit particulièrement de vives lumières sur la législation de la presse, qu'il avait étudiée profondément dans les institutions des peuples libres, et soumise à ses propres méditations. Et souvent même, dans des discussions qui auraient semblé sortir du cercle de ses travaux habituels, il vint jeter des illuminations soudaines qui attestaient la flexibilité de ses talens et l'opiniâtreté de ses études. Ainsi, lors de la présentation du projet de loi relatif à la contrainte par corps, qu'il combattit; ainsi, lors de la discussion du projet de création de ce

qu'on appelait dans le public de *petits grands livres* pour faciliter aux porteurs d'inscriptions de rentes sur le grand-livre le transfert de leurs effets dans les chefs-lieux de départemens, projet qu'il soutint comme utile,—il s'éleva, suivant son ordinaire, aux plus hautes considérations sociales, et en même temps il développa sur les mœurs et les jeux de la Bourse, sur les prêts et l'usure, sur le mouvement commercial et les faillites, sur la circulation des capitaux dans ses rapports avec la haute question d'une dette publique, enfin sur les élémens divers dont se compose « cette puissance ombrageuse et délicate qu'on nomme le *crédit*, » des idées d'une justesse, d'une étendue, d'une netteté, auxquelles on n'est pas accoutumé en pareille matière.

En 1822 (28 mars) M. de Broglie, dans un discours prononcé à la chambre des pairs, invoqua les lois éternelles de la morale, de la religion, de l'humanité, violées chaque jour par la continuation du trafic des noirs, au mépris des traités existans. Mais, comme l'avait pressenti l'orateur, les désastres qu'une philanthropie imprudente avait fait fondre, il y a 40 ans, sur la plus importante de nos anciennes colonies préoccupaient encore un grand nombre de citoyens : on admira la beauté du travail de l'orateur, on s'indigna au récit des scènes atroces dont il peignait les malheureuses victimes ; mais le ministère combattit la proposition sous le prétexte que la législation en vigueur était suffisante pour la répression ; les préoccupations de quelques pairs vinrent en aide à ces vains argumens, et dès lors les sympathies qu'avait rencontrées la proposition furent stériles : l'ajournement fut prononcé. Ce fut seulement depuis la révolution de juillet que M. de Broglie, devenu ministre des affaires étrangères, compléta par une convention supplémentaire signée entre la France et la Grande-Bretagne une mesure répressive préparée sur ce point par son prédécesseur, M. le général Sébastiani. Toutes les puissances maritimes, appelées à donner leur accession à ces actes diplomatiques, s'empressèrent d'y souscrire : M. de Broglie aura donc eu la gloire de couronner l'œuvre par lui

si généreusement commencée douze ans auparavant.

La révolution de juillet, dont M. le duc de Broglie avait été l'un des premiers appuis, vint lui ouvrir les conseils du roi. Il fut nommé, le 11 août 1830, ministre de l'instruction publique et des cultes, et président du conseil d'état. L'accord s'étant rompu entre les ministres dont se composait avec lui le conseil du roi (MM. Périer, Guizot, Molé, Louis, etc.), et des opinions favorables à un mouvement trop rapide et à des réformes instantanées ayant prévalu, il donna sa démission, le 2 novembre suivant, pour reprendre, dans la chambre des pairs, son poste d'orateur influent. Rappelé aux affaires, le 11 octobre 1832, il se chargea cette fois du portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'au 4 avril 1834. C'est sous son ministère et par l'influence de sa parole que les chambres ont accepté le traité relatif à l'indépendance et à l'emprunt de la Grèce. Cette mesure diplomatique avait suscité de vifs débats au sein de la chambre des députés, et les clauses financières pesaient d'un grand poids dans la balance de l'Opposition ; mais ce traité était achevé, parfait, définitif ; le roi, se portant fort au nom de la France, l'avait revêtu de sa ratification ; la question désormais était devenue question politique, question essentiellement nationale. L'exposé des motifs et les développemens donnés par le ministre l'emportèrent : la chambre accepta. Il lui restait à la faire souscrire au traité conclu par son prédécesseur entre la France et les États-Unis d'Amérique relativement aux créances mutuelles. Celui-là, dont les clauses paraissaient trop onéreuses, rencontra dans la chambre des députés une violente opposition. En vain le général Sébastiani, alors ministre sans portefeuille, prit la parole pour défendre son ouvrage ; en vain M. le duc de Broglie soutint de sa puissante dialectique les pressans argumens du général ; en vain, faisant de cette transaction son œuvre d'adoption, il fit briller aux yeux de tous cet argument puissant : Qu'un traité peut bien entraîner la responsabilité du ministre signataire, mais qu'en droit public il est devenu en-

gement national et il doit être exécuté dès qu'il a reçu la sanction du chef de l'état; la chambre délibéra, et les boules du scrutin rejetèrent la convention. Ce fut alors que M. de Broglie crut devoir remettre son portefeuille entre les mains du roi.

L'étude abstraite et les théories les plus élevées n'ont jamais cessé d'occuper l'active pensée de M. le duc de Broglie. Outre les nombreux discours dont les documens de la chambre des pairs contiennent la plus grande partie et dont le *Moniteur* reproduit les lambeaux mutilés; outre ses improvisations plus nombreuses encore, on a de lui, dans la *Revue française*, recueil périodique qui se publiait pendant les dernières années de la Restauration, le seul qui se puisse opposer aux revues anglaises, des articles d'économie politique, etc., écrits de main de maître. Toujours remarquable par la même lucidité de vues et de langage, par la même hauteur de généralités, le même enchaînement de raisonnement, il passe avec une égale aisance du tableau d'un vaste ensemble à la déduction philosophique de chacune des parties d'un système compliqué. Son style, parlé ou écrit, a une grace, une dignité, qui lui sont particulières, une simplicité qui saisit toujours le mot propre et va droit au but. Il se livre à sa pensée comme à un guide sûr; il ne cherche pas les ornemens, il se les permet s'ils se présentent d'eux-mêmes. Son esprit étendu, logique, précis, tend à convaincre; son caractère persuade. F. D. C.

BROMATOLOGIE, théorie ou sciences des alimens, de βρωμα, mets, aliment. Voy. ce mot et BOISSONS, DIÈTE, RÉGIME, HYGIÈNE.

BROMBERG (CANAL DE) ou de la Netze. Il joint la Brahe à la Netze, et

(*) Le 8 novembre dernier (1834) ses anciens collègues proposèrent au roi le rappel de M. de Broglie dans les conseils de S. M., et M. de Rigby déclara être prêt à lui céder le portefeuille des affaires étrangères pour reprendre celui de la marine; mais des combinaisons bien différentes prévalurent alors (voy. MARET). — Avec M. Guizot, son intime ami, le duc de Broglie est le chef de ce qu'on est convenu d'appeler les *doctes*, école politique dont nous chercherons à déterminer le caractère et la tendance dans un article spécial. J. H. S.

la Vistule à l'Oder, la Sprée, la Havel et l'Elbe. Il a 6 lieues de 4,000 mètres (2,000 toises) de long, 9 mètres de large, et 1 mètre 13 centimètres de profondeur; il a 36 écluses, et porte des embarcations de 400 à 600 tonneaux. M. de Brenkenhof a fait creuser ce canal de 1772 à 1774. Il prend son nom de Bromberg, chef-lieu d'une présidence prussienne de la province de Posen et ville de 7,600 habitans dont le nom polonais est *Bydgosz*. J. M. C.

BROME. Le brome est un corps simple, rangé parmi les métalloïdes entre le chlore et l'iode, avec lesquels il a les plus grandes analogies, tant par ses gisemens que par les combinaisons auxquelles il donne naissance. Il a été découvert, en 1826, par M. Balard dans les eaux de la mer, où il existe à l'état de *bromure de magnesium*; depuis on l'a trouvé, mais jamais libre, dans les eaux-mères de la saline de Lons-le-Saulnier, dans les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains, dans celles de la mer Morte. Enfin on a annoncé la présence d'une bromure de zinc dans les minerais de ce métal que l'on exploite en Silésie.

M. Balard a obtenu le brome en faisant passer un courant de chlore dans l'eau-mère des salines; la liqueur prend une teinte rouge qu'elle perd lorsqu'on l'agite avec de l'éther, parce que le brome qui a été mis en liberté par le chlore se dissout dans ce véhicule. L'éther est alors mis en contact avec la potasse. Du bromate de potasse et du bromure de potassium le forment. Ce dernier cristallise et on le recueille pour le mélanger avec du peroxide de manganèse et traiter le mélange par de l'acide sulfurique étendu de la moitié de son poids d'eau. Des vapeurs volatiles se dégagent et vont se condenser dans un récipient refroidi avec de la glace. On met souvent de l'eau dans le récipient; lorsqu'elle est saturée, tout le brome qui arrive en vapeurs ou en gouttelettes se précipite au fond du liquide.

Le brome est un liquide d'une couleur rouge foncé, d'une odeur pénétrante et désagréable. Il est tellement volatil qu'une goutte versée dans un ballon ne

tarde pas à le remplir d'un nuage orangé. Il pèse près de trois fois autant que l'eau. A une température de 20° il se congèle; à 47° il entre en ébullition; il se dissout en petite quantité dans l'eau, en plus grande quantité dans l'alcool. L'éther est son meilleur dissolvant.

Son action sur les matières organiques est assez puissante; comme l'iode, il colore la peau, et la teinte disparaît au bout d'un certain temps, par la volatilisation de l'agent qui l'avait produite; un oiseau périt sur-le-champ lorsqu'on introduit dans son bec une goutte de ce liquide.

Le brome est employé quelquefois en médecine à l'état de bromure de potassium. Il n'a pas encore été utilisé entièrement.

H. A.

BROMÉLIACÉES (FAMILLE DES).

Le genre *bromelia*, auquel appartient l'ananas (voy.) a été considéré comme type de cette famille de monocotylédones, caractérisée par un périanthe libre ou adhérent, à 6 folioles, dont 3 extérieures, foliacées, rectilignes en préfloraison, et 3 intérieures pétaloïdes, contournées en préfloraison; 6 étamines libres, insérées devant les folioles du périanthe à un disque épigyne, ou bien à ces folioles même; un ovaire à 3 loges multi-ovulées; un seul style terminé par 3 stigmates; un péricarpe charnu, ou moins souvent capsulaire et trivalve; des graines (ordinairement nombreuses dans chaque loge) souvent laineuses ou ailées, munies d'un péricarpe farineux; un embryon axile ou excentral, inclus, linéaire.

La plupart des broméliacées se font remarquer par un aspect très pittoresque: leurs feuilles raides, piquantes et rapprochées en touffes, naissent le plus souvent d'une souche épaisse et vivace, qui devient quelquefois ligneuse et prend développement de plusieurs pieds au-dessus de la surface du sol; elles ont la forme d'un bandeau plus ou moins large, ou d'une lame de scie dentée aux deux bords. Les fleurs, accompagnées de grandes bractées pourpre ou écarlate, sont disposées en épis, ou en grappes, ou en amples panicules, au sommet d'une hampe nue ou recouverte d'écailles.

Parmi les végétaux les plus intéressants de la famille nous devons citer les *agave* (voy.), le *Bonaparteu juncea*, remarquable par ses feuilles flexibles semblables à celles du *spart*; le *Surcreeva gigantea*, ou pitre, cultivé aux Antilles, à raison de la filasse que donnent ses feuilles, et dont on fait des toiles ainsi que des cordages; enfin le *Pitcairnia* et plusieurs espèces de *bromelia* autres que l'ananas, qui se cultivent fréquemment dans les collections de serres comme plantes d'ornement. Beaucoup de *tillandria*, parasites sur les branches ou les vieux troncs d'arbres, à l'ombre des forêts vierges de la zone équatoriale, ont un feuillage délié comme des fils, et ressemblent à ces lichens en forme de barbe qu'on voit suspendus, dans nos montagnes, aux hêtres et aux sapins.

É. S.

BRONCHES, de βρόγχος, gorge ou gosier. C'est le nom donné par les anciens au canal aérien et que les modernes avaient limité aux divisions de ce canal, multipliant sans nécessité les dénominations. Les bronches sont un tube d'abord unique (voy. TRACHÉE-ARTÈRE) puis bientôt bifide (bronches proprement dites). Chaque division pénètre dans un des poumons et se partage en trois branches qui se ramifient à l'infini. Ce sont les ramuscules bronchiques qui, avec les vaisseaux et les nerfs pulmonaires, le tout lié ensemble par du tissu cellulaire, constituent le poumon (voy.). A la partie supérieure des bronches se trouve le larynx, organe de la voix. Les bronches occupent la partie inférieure du col et pénètrent dans la poitrine, passant devant l'œsophage et au milieu des gros troncs nerveux et vasculaires dont cette cavité est pourvue.

Les bronches sont composées de deux membranes distinctes, une intérieure muqueuse, pourvue de follicules abondants qui sécrètent une humeur particulière, l'autre extérieure, fibreuse, élastique et résistante, qui dans la partie supérieure présente l'aspect de cerceaux ou mieux d'arceaux cartilagineux qui empêchent les parois de s'appliquer l'une contre l'autre; des vaisseaux veineux, artériels et lymphatiques, des nerfs et du

cellulaire entrent dans leur composition intime.

Les usages des bronches sont d'admettre l'air qui sert à la respiration; l'entrée de tout autre corps gazeux, liquide ou solide provoque une sensation pénible dont le résultat est la toux. C'est à l'extrémité la plus déliée des bronches qu'a lieu le contact du sang veineux avec l'air atmosphérique et la modification qui rend ce liquide propre à entretenir la vie. Voy. HÉMATOSE et RESPIRATION. F. R.

BRONCHITE, *bronchitis*, dénomination moderne par laquelle l'on a remplacé l'expression de *catarrhe pulmonaire*, laquelle est synonyme du mot vulgaire *rhume*. La membrane muqueuse qui tapisse les bronches s'irrite et s'enflamme sous l'influence de causes variées dont les plus apparentes sont l'impression directe de vapeurs piquantes ou de l'air froid, de même que la suppression de la transpiration, lorsque le sujet y est prédisposé par son tempérament, sa constitution ou par des affections soit intérieures soit concomitantes. Un léger chatouillement dans la poitrine, qui peut devenir douloureux et s'accompagner d'une oppression plus ou moins forte et qui provoque la toux, est le phénomène principal de la maladie. Les efforts de la toux produisent l'expulsion de mucosités plus ou moins abondantes, d'abord claires, puis opaques, et quelquefois teintées de sang. La fièvre et les autres symptômes généraux de l'inflammation accompagnent la bronchite quand elle prend un certain degré d'intensité; souvent elle est assez légère pour que le malade n'en éprouve qu'une faible incommodité, et il est rare qu'elle entraîne de graves accidens lorsqu'elle est exempte de complications, telles que la pleurésie, la pneumonie ou la phthisie pulmonaire. Ordinairement la bronchite dure de trois à six semaines; elle peut passer à l'état chronique, surtout chez les vieillards; alors elle est presque interminable et présente des alternatives d'exacerbation et de rémission; c'est dans ce cas que l'on a, comme on dit, un *catarrhe*. Presque toujours alors la bronchite est liée avec des affections du cœur ou du tissu même du poulmon.

Il n'est pas toujours facile de distinguer la bronchite d'avec les autres maladies qui lui ressemblent; cependant, au moyen de la percussion et de l'auscultation, on peut constater l'existence de la pneumonie, de la pleurésie et de la dégénération tuberculeuse. Le râle muqueux produit par le déplacement des mucosités dans les bronches est le signe distinctif de l'inflammation bronchique.

On reconnaît à l'ouverture des corps que la maladie appelée rhume ou catarrhe est bornée à la membrane intérieure des bronches; en effet, on la trouve rouge, gonflée, souvent ramollie, et quelquefois détruite dans une certaine étendue; les follicules muqueux qu'elle contient sont en outre développés et versent en abondance un mucus épais plus ou moins analogue au pus, et qu'on est obligé de rejeter par l'expectoration.

Le traitement de la bronchite aiguë est celui de toutes les inflammations du même genre: il consiste à soustraire les organes affectés à l'action des causes morbifiques, puis à les ramener à leur état normal, par le moyen des saignées générales ou locales, des boissons douces et sucrées, de quelques narcotiques dont le double effet est de calmer la toux et de provoquer le sommeil. Le régime et les autres soins hygiéniques y sont également avantageux; mais ils le sont principalement dans les catarrhes chroniques, apanage ordinaire de la vieillesse, et contre lesquels le traitement actif ne saurait toujours être employé sans inconvénient. Voy. CATARRHE. F. R.

BRONCHOTOMIE. On désigne ainsi en chirurgie une opération qui consiste dans l'incision et l'ouverture d'une portion du canal aérien; suivant la hauteur à laquelle cette opération se pratique, elle est appelée *laryngotomie* ou *trachéotomie*, enfin *laryngo-trachéotomie*, quand l'incision intéresse à la fois le larynx et la trachée. Cette opération remonte à Asclépiade; mais plusieurs médecins anciens, et entre autres Arétée, lui opposèrent des objections qui tendaient à la faire proscrire comme dangereuse. On ne peut guère nier qu'elle ne puisse entraîner des accidens plus ou moins graves, tels que: l'hémorrhagie,

la suffocation par la pénétration du sang dans les bronches, l'inflammation de la muqueuse aérienne, l'entrée de l'air dans les veines, signalée par M. Dupuytren comme pouvant amener rapidement la mort. Mais, d'autre part, cette opération a été pratiquée plusieurs fois avec un succès complet, et la plupart des maladies dans lesquelles elle est indiquée sont très graves, et peuvent arriver à un degré d'intensité tel que la trachéotomie soit le seul moyen que le chirurgien ait entre les mains pour prévenir la terminaison fatale.

Les maladies dans lesquelles on a recours à cette opération sont la plupart de celles où le passage de l'air dans le canal aérien est empêché; tels sont l'œdème de la glotte et du larynx, le croup, le gonflement énorme de la langue, une tumeur extérieure, telle qu'un anévrisme, un goître qui comprimerait le canal aérien, un corps étranger placé dans le larynx, la trachée ou les bronches, et quelquefois même dans la portion supérieure de l'œsophage. S-N.

BRONGNIART (ALEXANDRE-THÉODORE), architecte, né à Paris en 1739, mort dans la même ville en 1813. Il était fils d'un pharmacien. Son père, le destinant à la médecine, lui avait fait faire les études littéraires et commencer les études scientifiques que l'art médical exige; mais la nature en avait autrement ordonné. Malgré les directions paternelles, le jeune Brongniart se livra dès qu'il le put aux arts libéraux. Initié dans les sciences, il choisit l'art qui en nécessite constamment l'application: il embrassa l'architecture. Il fut disciple de Boulée, architecte de mérite, qui, sans avoir eu l'avantage d'attacher son nom à aucun monument public, avait établi sa réputation par un grand nombre d'édifices privés. C'est par de semblables travaux que son élève commença sa carrière, vers 1773. L'époque était favorable: le quartier nouveau de la Chaussée-d'Antin et les boulevards neufs se couvraient d'habitations que de riches particuliers faisaient bâtir à l'envi, et qui réunissaient tous les agréments avec toutes les convenances.

Brongniart construisit l'hôtel du petit

palais d'Orléans; attenant à ce palais, l'hôtel de M^{me} de Montesson, devenu l'épouse du prince; l'hôtel de Bondy, plus connu sous le nom de Frascati. Ce sont ces demeures charmantes que nous voyons abattre de nos jours pour faire place à des propriétés productives. L'hôtel d'Osmond, l'hôtel Monaco, plusieurs des plus belles maisons qui bordent le Boulevard-Neuf, les avenues qui mettent l'hôtel des Invalides et l'École militaire en communication avec ce boulevard par de magnifiques promenades, sont l'ouvrage de Brongniart. Citons comme édifices d'un caractère plus monumental exécutés par lui, le couvent des Capucins avec son église (aujourd'hui le collège Bourbon) et la salle de spectacle de la rue de Louvois, qui n'existe plus. La coupe heureuse de celle-ci dans ses petites dimensions fit choisir son auteur pour aller construire à Bordeaux un second théâtre, dont les circonstances politiques interrompirent l'exécution. Recherché dans les sociétés distinguées de la capitale, à cause de son talent et de ses autres qualités personnelles, Brongniart eut occasion de bâtir ou d'arranger différentes maisons de plaisance, et de planter plusieurs parcs, entre autres celui de Mauvertuis, chanté par Delille dans le poème des *Jardins*. La pureté de son goût se montra en outre dans beaucoup de dessins de meubles, de vases et d'ornemens qu'il composa tant pour le garde-meuble de la Couronne, dont il était inspecteur, que pour la manufacture de porcelaines de Sèvres, dont son fils fut depuis directeur, et pour les fabriques particulières.

Élu membre de l'Académie d'architecture à l'âge de 38 ans, attaché comme architecte pendant toute sa vie à des administrations publiques de première ligne, ce n'est que dans sa vieillesse qu'il fut nommé architecte du palais de la Bourse et du cimetière de l'Est. Dans le cimetière il chercha à tirer parti du terrain, des plantations et des tombeaux, de manière à lui imprimer un caractère de mélancolie sans tristesse. Il projeta pour ce champ de repos une chapelle sous la forme d'une pyramide, les entrées principales et plusieurs monumens

funèbres; il n'exécuta que la sépulture de la famille Grefuhle. Quant à la Bourse (*voy.*), dont la disposition aurait pu être plus spécialement appropriée à sa destination, elle présente dans sa masse, dans ses portiques sans frontons, dans sa colonnade péripète, dans tout son intérieur, un caractère vraiment monumental. Mais l'artiste atteignit le terme de son existence avant d'avoir achevé les travaux. Entre autres changemens que son successeur crut devoir faire à la disposition primitive, il est regrettable que l'intérieur ait subi autant de modifications. Dans le projet de Brongniart, les arcades du premier étage bien proportionnées, accompagnées de colonnes engagées soutenant un plafond ouvert dans son milieu et orné de caissons dans son pourtour, développaient partout l'intention et l'aspect d'une salle faite exprès pour recevoir une nombreuse réunion d'hommes. Cette disposition s'accordait du reste avec les nombreuses colonnes qui supportent, au premier étage, la belle salle des Pas-Perdus. Dans l'exécution, au contraire, cette vaste pièce ne paraît plus être qu'une cour couverte.

Le 24 mars 1808, Brongniart avait posé la première pierre du palais de la Bourse. Cinq ans après, sa dépouille mortelle, apportée devant le monument, en traversait l'enceinte pour se rendre de là au cimetière de l'Est, et pour être déposée dans un emplacement concédé en don par les magistrats municipaux de la ville de Paris, comme un hommage à la mémoire de l'architecte qui avait honoré leur confiance. M.-L.

BRONGNIART (ALEXANDRE), célèbre minéralogiste et géologue, est né en 1770; ingénieur des mines en 1794, il est arrivé au grade d'ingénieur de première classe. M. Brongniart a eu, comme professeur de sciences, une brillante carrière. Dès 1788 il fit quelques cours d'histoire et de minéralogie; en 1796 il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'école des Quatre-Nations, et, à la formation de l'Université, adjoint de M. Haüy, pour la chaire de minéralogie à la Faculté des sciences; il a professé ce cours jusqu'en 1822, époque où il

a été appelé comme professeur au Muséum d'histoire naturelle. Depuis 1800 M. Brongniart est directeur de la manufacture de porcelaines de Sèvres. Parmi les nombreuses améliorations qu'il a introduites dans cet établissement, nous citerons l'atelier de peinture sur verre, industrie qu'on croyait perdue et qu'il a renouvelée avec un nouveau degré de perfection. Il y a formé une nombreuse collection d'objets relatifs aux arts céramiques (*voy.* ce mot); cette collection fait suivre les progrès de ces arts en tous les pays et en tous les temps.

Nous ne pouvons énumérer ici tous les écrits de ce savant: ses mémoires sur la minéralogie, la géologie, la zoologie, la peinture sur verre, l'art céramique et la technologie en général, sont très nombreux; nous devons nous borner à ses principaux ouvrages. Ce sont les suivans: *Traité élémentaire de minéralogie avec application aux arts*, Paris, 1807; *Description géologique et minéralogique des environs de Paris*, 1^{re} édit., 1812, ouvrage publié par M. Brongniart conjointement avec M. Cuvier; *Histoire naturelle des crustacés fossiles*, etc., Paris, 1822, publiée conjointement avec M. Desmarest; *Mémoires sur les terrains de sédiment supérieurs, calcaire-trappéens du Vicentin*, etc., Paris, 1823, in-4^o.

M. Brongniart a été nommé membre de la Légion-d'Honneur à la suite de l'exposition des produits de l'industrie en 1815 (il était déjà membre de l'ordre de la Réunion); et dans cette même année il a pris place à l'Institut (Académie des sciences). Il est membre étranger de la Société royale de Londres, de l'académie de Stockholm, etc.

M. ADOLPHE Brongniart, fils du savant géologue, s'est fait connaître par des travaux recommandables sur la botanique fossile et sur l'organographie. L.-R.

BRONIKOWSKI (ALEXANDRE D'OPPELN), est né à Dresde en 1783, fils d'un officier supérieur saxon et lui-même militaire, d'abord au service de Prusse, puis au service de la France, et enfin à celui de la Pologne, service auquel il renonça vers 1825, se retirant avec le grade de major. Sa carrière militaire

l'ayant, à différentes reprises, conduit et retenu dans des provinces de l'ancien royaume de Pologne d'où sa famille était originaire, il étudia les annales et les mœurs de ce royaume et de la brave nation à laquelle autrefois il offrait une patrie; toutes ses idées se rapportèrent à la Pologne et il nous la fit connaître dans une série de romans écrits en langue allemande et dont plusieurs ont été traduits en français par M. Loëve-Weimars. M. de Bronikowski a aussi publié une *Histoire de Pologne* (Dresde, 1827) et différentes brochures relatives aux affaires de la malheureuse nation polonaise. Voici les titres de ceux de ses romans qui sont traduits en français: *Clair Hébert, histoire du temps de Louis XIII*, 1828, 3 vol. in-12; *Hippolyte Boratynski, ou la Pologne au temps de Sigismond-Auguste II, histoire du XVII^e siècle*, 5 vol. in-12; *Le serf, ou la Pologne au XI^e siècle*, 1830, 3 vol. in-12; *Stanislaw Poniatowski, épisode du VIII^e siècle*, 1 vol. in-12. La collection allemande des œuvres de M. de Bronikowski, qui vit dans le nord de l'Allemagne, forme déjà un nombre considérable de volumes. J. H. S.

BRONZE (*æs campanum*, en ital. *bronzo*). Le bronze est un alliage de différents métaux; les proportions employées varient suivant l'usage qu'on veut en faire. Le bronze est aigre, cassant, dur, sonore; il est beaucoup plus fusible que le cuivre pur, ce qui le rend très propre aux diverses épreuves qu'on lui fait subir. Les bronzes proprement dits employés comme ornemens intérieurs sont ainsi composés :

Cuivre.....	72
Zinc.....	25, 2
Étain.....	2, 5
Plomb.....	0, 3

Les fondeurs se servent pour les former de vieux bronzes qu'ils relondent en y ajoutant quelques parties de cuivre; ou bien ils prennent des débris de cuivre jaune et y joignent un peu de cuivre rouge étamé. Des expériences dignes de foi annoncent que l'alliage le plus satisfaisant devrait offrir les proportions suivantes :

Cuivre.....	82
Zinc.....	18
Étain.....	3
Piomb.....	1 1/2

Les fondeurs s'écartent de ces proportions pour économiser le cuivre, et, en augmentant la quantité de zinc, ils occasionnent une oxidation pendant les recuits que nécessite la dorure.

Voici le principe des opérations que l'on exécute pour mouler une pièce en bronze. On commence par faire un modèle en plâtre dans les dimensions demandées; on recouvre ce modèle de cire, en donnant à la couche l'épaisseur que doit avoir le bronze. On remplit ensuite l'intérieur du modèle par une construction solide et bien homogène, que l'on nomme le *noyau*; puis on recouvre la couche de cire d'une autre construction qui coïncide parfaitement avec elle. On allume un grand feu au-dessous de ces constructions: la cire fond, s'écoule; puis quand le noyau est parfaitement refroidi on verse le métal bouillant qui prend la place de la cire. On a ensuite recours au ciseleur pour unir les joints des différentes pièces, et pour arrondir les contours. Une autre opération très importante dans l'industrie des bronzes, c'est la dorure. Pour dorer le bronze on forme une pâte molle avec un amalgame de

Or....	9 à 11.
Mercure	91 à 89.

On étend cette pâte sur la pièce de bronze bien recuite; on l'expose à un feu ardent: le mercure se volatilise et laisse l'or extrêmement divisé; on l'étend ensuite parfaitement au moyen d'une brosse.

L'industrie des bronzes a pris en France un grand développement; le produit annuel de ses manufactures est de 20 millions. Il est à désirer que les procédés employés pour la fonte et surtout pour la dorure reçoivent d'importantes modifications, et que la science vienne apporter quelques secours à cette industrie encore bien imparfaite. L-DE.

Voir pour les bronzes antiques les articles suivans, et pour les ouvrages modernes en bronze, statues, bas-reliefs, etc., les mots FONTE et FONDEUR

art du). Pour d'autres usages du bronze, voy. Cloches, Canon, etc. S.

BRONZER. Bronzer un objet c'est à donner la couleur du bronze, ou, comme on dit, appliquer sur lui *la bronze*. Le cuivre jaune battu et réduit en feuilles aussi minces que les feuilles d'or, puis oxydé en coquille, sert à appliquer de la bronze; on l'appelle or d'Allemagne ou or en coquille. Voici différens procédés que l'on emploie.

1° Pour bronzer une figure, on prend du rouge d'Angleterre et on en applique une double couche sur la figure; puis on trempe dans de l'or d'Allemagne un pinceau humecté d'abord d'un vernis de laque dissous dans de l'esprit de vin, et on recouvre ainsi la couche de rouge anglais.

2° On verse de l'esprit de vin sur de la colle de poisson, on y mêle un peu de blanc de fran, et on applique cet enduit avec une limaille de bronze.

3° Pour bronzer les argiles, on les chauffe avec du charbon au moyen d'un grand feu, en ayant soin de ne pas laisser brûler le charbon.

4. Pour bronzer le fer, il faut le chauffer fortement et étendre dessus de l'or d'Allemagne dissous dans un vernis de laque et d'alcool; on a soin de débarrasser d'abord le fer pour que le bronze adhère mieux. L-DE.

BRONZES (numismatique). On a donné au cuivre allié d'étain le nom de bronze (v. plus haut), et on a appliqué ce mot, comme nom générique, aux monumens de ce métal. De cette dénomination, dont on ne connaît pas généralement le véritable sens, il est résulté l'idée que le bronze des anciens est un métal particulier, différent du cuivre; ce qui est une erreur. On pourrait se servir indifféremment des deux mots; mais le mot bronze ayant été généralement adopté, il est plus convenable de l'employer.

Les monnaies de bronze forment la partie la plus nombreuse du système monétaire des anciens; cependant le bronze ne fut point employé dans les premiers temps du monnayage. Les premières pièces de ce métal sont postérieures au temps d'Alexandre I^{er}, roi de Macédoine, 450 ans avant l'ère vulgaire.

On peut appuyer cette assertion de divers faits. Plusieurs villes de la Sicile qui furent détruites à peu près à cette époque, Naxos, Sybaris, Zancle, ne nous ont laissé que des monnaies d'argent.

Chez les Romains, au contraire, la monnaie de bronze fut frappée avant celle d'or et celle d'argent, et, depuis, elle a continué d'être en usage. Les plus anciennes monnaies de Rome sont les *as* (voy. ce mot); il y a aussi des *as* que l'on nomme *italiques*, et qui ont été frappés dans différentes villes de l'Italie. Les suites de médailles romaines, en bronze, sont fort nombreuses; on les divise en trois séries relatives à leur forme: le grand, le moyen et le petit bronze. Le diamètre des médailles de grand bronze est de 14 à 15 lignes, celui du moyen bronze est d'environ un pouce, et celui du petit bronze est de 7 à 8 lignes. Les médaillons, qui forment une suite à part, ne sont quelquefois pas d'une dimension différente du grand bronze; mais on les en distingue par un entourage qui leur donne de 2 pouces à 2 pouces $\frac{1}{2}$ de diamètre, par leur épaisseur, par le relief des figures; il y en a qui ont, sans leur entourage, 18 à 20 lignes (voy. MÉDAILLONS). Chacune des trois suites de bronze a son mérite particulier. Le grand bronze est remarquable par la délicatesse et la force du relief, ainsi que par les monumens historiques que présentent les revers. Le moyen bronze est précieux par la multitude et l'intérêt des revers. Il le serait surtout si l'on y réunissait les médailles des villes grecques et latines que l'on ne trouve presque jamais en grand bronze, mais que l'on place ordinairement dans les séries géographiques des peuples et villes. Le petit bronze a le mérite d'offrir des monumens du Bas-Empire, époque où le grand et le moyen bronze manquent dans les suites.

Une véritable suite de grand bronze ne peut guère se former que jusqu'au règne de Posthume: après ce règne, la dimension et l'épaisseur des pièces diminuent considérablement; les types historiques ne s'y voient presque plus, et l'art décroît sensiblement jusqu'à ce qu'il arrive à la barbarie.

La suite de petit bronze est difficile à remplir dans les règnes du Haut-Empire. Les trois suites de bronze peuvent s'élever à 18 ou 20,000 dans une riche collection; celle de petit bronze remplit la moitié de ce nombre. Dans ces différentes séries, les médailles se classent chronologiquement, par règnes des empereurs, et, dans chaque règne, par l'ordre alphabétique des légendes, ce qui est le plus généralement adopté; ou par consulats et puissances tribunitiennes, comme l'a fait Ekhel, dans sa *Doctrina*, ce qui complète tout-à-fait l'ordre chronologique, mais ce qui offre aussi beaucoup de difficultés, attendu que toutes les médailles ne portent pas ces indications, qu'elles laissent souvent des lacunes, et que l'ordre présumé des événements demande des connaissances historiques dont la certitude nous manque souvent. Au surplus cet arrangement scientifique, qui convient dans un livre, est moins commode dans un grand cabinet de médailles.

Certaines médailles de bronze sont beaucoup plus rares que celles d'or et d'argent. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la rareté de l'Othon, en bronze romain. Quelques amateurs croient le posséder; mais ils n'ont qu'une pièce fabriquée par des faussaires (voy. MÉDAILLES FAUSSES). Le cabinet des médailles de France possède le coin de l'Othon fait par le Padouan. Il est probable que le sénat ne permit pas de frapper de monnaies de bronze de ce prince qui régna si peu de temps. La médaille de bronze frappée pour Othon, dans la ville d'Antioche de Syrie, vaut pour un amateur 150 fr.

On a beaucoup parlé du bronze ou airain de Corinthe, qui était, dit-on, un alliage des différens métaux dont l'affreux incendie arrivé l'an de Rome 608 produisit le mélange. Rien ne prouve que l'airain de Corinthe ait eu cette origine, et il est certain, par les médailles qui nous restent de cette ville, qu'on ne s'en est point servi pour la monnaie.

Nous avons dit que le bronze n'était que du cuivre allié d'étain. Le cuivre pur n'est pas d'un emploi entièrement convenable pour la fabrication des monnaies :

ce métal ne reçoit pas avec facilité l'impression des parties fines et délicates du travail des coins; les reliefs déliés sont aisément effacés par le frottement. En foui dans la terre, il s'oxide profondément, et les empreintes qu'il a reçues sont assez promptement altérées. Allié avec une partie d'étain, le cuivre se prête pour le monnayage les qualités contraires aux inconvéniens que nous venons d'indiquer; un long séjour dans la terre lui donne même un mérite de plus. L'oxidation légère qui s'opère à sa surface y produit une couche dont la teinte se modifie suivant les degrés d'alliage, et surtout suivant la nature des terrains dans lesquels les pièces ont séjourné. Cette couche, ordinairement verdâtre, et tirant plus ou moins sur le brun, est adhérente, dure, très fine: elle a été nommée *patina*, du mot italien *patina*, qui signifie vernis. La patina donne un aspect plus avantageux aux monumens qu'elle recouvre, parce que ses teintes sont harmonieuses et que la lumière n'y produit pas de reflets comme sur le cuivre. Elle offre aussi de fortes garanties pour l'authenticité des monumens, parce qu'il est fort difficile de la contrefaire.

D. M.

BRONZES (antiquités). Les bronzes forment une partie intéressante des musées et des cabinets d'antiquités. Les monumens de ce métal sont rares dans une grande dimension; on trouve plus fréquemment de petites statues ou figurines qui remplissaient les laraires des anciens, et même qu'ils portaient sur eux par une dévotion particulière. Le nombre des bronzes que l'on possède maintenant serait beaucoup moins considérable, sans les découvertes que l'on a faites dans les fouilles d'Herculanum et de Pompeii.

Les statues et les bustes de grandeur naturelle ne se trouvent guère qu'en Italie; les plus célèbres sont: la statue équestre presque colossale de Marc-Aurèle qu'on voit sur la place du Capitole à Rome; un Hercule qui conserve encore sa dorure antique; deux satyres; un Mercure; un groupe de deux jeunes luttateurs; une statue de Septime-Sévère. On trouvera la nomenclature de ces figures

sculptures d'autres importantes, descriptions du Musée Capitolin, de la Galerie de la Villa Albani, de la Galerie de la Bibliothèque Nationale, dans les Antiquités d'Herculanum, dans l'Histoire de l'art de Win-

et des Antiques de Paris pos- sède une belle tête de Tibère en bronze trouvée dans l'île de Maïorque, une tête de Cybèle trouvée dans les murailles de l'enceinte de Pa- ris, et au Musée un jeune Ro- man en bronze de grandeur naturelle. On a vu, en France, les quatre statues de bronze qui avaient été envoyées de Venise, où ils étaient venus à la Restauration et replacés dans la grande porte de l'église de la Madeleine.

La France est assez riche en bronzes; il en possède de très remarquables et de très remarquables port de l'art. La plupart de viennent du cabinet de M. de Caylus, qui les a publiées dans son *Recherches* sont aussi gravées presque toutes dans l'*Antiquité expliquée* de Caylus. On en a trouvé une assez grande quantité en France.

On trouve que l'on réunit dans les bronzes antiques des figures de divinités, des armures, des épées, des poin- tes, des casques, des jambières, des anneaux et des bra- celets, des instrumens de sacrifices, des *secespites* ou couteaux, des *simpulum* ou godets à long manche pour arpuiser le vin dans les vases, des libations; des *prefericulum*, et d'autres vases de toutes sor- tes; des clefs, des dés, des ai- gles, des stylets, des sonnettes, des candélabres, et beaucoup de tensiles, des timons de char. Les statues de bronze, gravées, étaient conservées chez les Romains, et, malheureusement, les lois et les traités, par un incendie détruisit de ces tables. La table Isiaque que nous avons possédée et qui est re- produite au Musée, est un tableau très cu- rieux, sur lequel les figures sont incrus- tées sur une table de bronze.

(Voir De Caylus, Montfaucon, etc.).

Outre les tables et les statues, les an- ciens faisaient des bas-reliefs de bronze dont ils ornaient les édifices et les monu- mens. Les voûtes et les portes étaient couvertes d'ornemens de bronze.

Les anciens regardaient le bronze comme pur et lui attribuaient la vertu de chasser les spectres et les esprits mal- faisans. Tout ce qui servait au culte de- vait être de ce métal.

Les patères de bronze ont très sou- vent des figures et des inscriptions gra- vées au burin, absolument comme nos planches de cuivre. Il est bien singulier que les anciens n'aient pas eu l'idée de tirer des empreintes de ces gravures pour les multiplier; ils étaient tout près de l'invention de l'imprimerie, et n'ont pas fait les deux pas qui les en séparaient.

On a souvent moulé et imité les bron- zes antiques, mais il est très difficile d'i- miter la patine ou vernis que leur don- nent le temps et leur séjour dans cer- tains terrains. D. M.

BRONZIN (ANGE, *Agnolo Bronzi- no*), Florentin, mort vers 1571, âgé de 69 ans. Le Bronzin eut pour maître le Pontorme dont il saisit si bien la ma- nière qu'il travailla souvent à ses tableaux et put terminer, sans qu'on s'aperçût qu'une autre main y eût travaillé, les peintures de la chapelle de Saint-Lau- rent de Florence restées inachevées par la mort du Pontorme. Il a particulière- ment réussi dans le portrait; il donnait à ses têtes beaucoup de délicatesse. Ses compositions avaient de la grace; mais plus savant dessinateur que coloriste, ses chairs sont ordinairement plombées ou blafardes, ou d'un rosé peu naturel. Le jaune domine dans ses ouvrages. Ses fres- ques du vieux palais de Florence sont fort estimées, principalement celles d'u- ne chapelle où il a représenté la *manne tombant du ciel* et le *serpent d'airain*, compositions remplies d'imagination et de vérité. Le Bronzin s'est aussi distin- gué comme poète; Bottari nous a con- servé une lettre de lui où est traitée la question si souvent débattue de son temps: laquelle mérite la prééminence, de la sculpture ou de la peinture. L. C. S.

BROSSARD (SÉBASTIEN DE), ecclé-

siastique et musicien, né en 1660 et mort en 1730, est l'auteur du premier dictionnaire de musique qui ait été publié en France, et son ouvrage est souvent cité par J.-J. Rousseau qui n'a pas rendu à ses travaux consciencieux toute la justice qu'ils méritaient. Brossard n'était pas moins praticien que théoricien; mais c'est surtout sous ce dernier point de vue qu'il mérite d'être considéré. Ses œuvres musicales sont principalement de la musique d'église. Son *Dictionnaire de musique*, imprimé pour la première fois en 1703 in-folio et dont il y a plusieurs éditions, est un ouvrage fait pour marquer dans l'histoire de la science. Il avait rassemblé une bibliothèque musicale extrêmement curieuse qu'il légua au roi Louis XIV, et qui fut déposée à la bibliothèque royale. F. R.

BROSSE (JACQUES DE LA), architecte de la reine Marie de Médicis, n'est connu que par ses œuvres; son origine, son éducation et sa mort sont également incertaines. On lui doit plusieurs monuments notables, tels que le palais du Luxembourg, le portail de l'église de Saint-Gervais, la grande salle du palais de justice qu'il restaura, et une partie de l'aqueduc d'Arcueil, travaux bien faits pour conserver sa mémoire. Il avait aussi dirigé la construction du temple élevé à Charenton par les protestans, temple qui fut démoli à la révocation de l'édit de Nantes. Enfin il a laissé quelques écrits sur son art; ses ouvrages, tant écrits que monuments, parurent de 1615 à 1665. F. R.

BROSSE (PIERRE DE LA), barbier de saint Louis, chambellan et favori de Philippe-le-Hardi, joua un grand rôle sous ce dernier règne. Il fut pendu en 1278. X.

BROSSES (CHARLES DE), né à Dijon en 1709, s'appliqua en même temps à l'étude des sciences, des lettres et à celle des lois. Très versé dans l'histoire romaine, il voulut compléter ses connaissances par la vue de l'Italie, et il visita ce beau pays avec La Curue de Sainte-Palaye. Revenu en France, il fit marcher de front les travaux littéraires et les fonctions de la magistrature, entre-tint des correspondances avec les savans et les gens de lettres, parvint au poste de premier président du parlement de Di-

jon, et fut nommé en 1746 membre de l'Académie des inscriptions. Il se mit, à diverses reprises, sur les rangs pour l'Académie française: l'inimitié de Voltaire nuisit, dit-on, à sa candidature. Il faut dire aussi que les ouvrages du président ne sont pas des modèles de style. La suspension des parlemens, en 1771, lui procura de longs loisirs qu'il se hâta d'utiliser, et auxquels on doit une grande partie de ses travaux. Enfin il mourut à Paris en 1777, pendant un voyage qu'il faisait dans cette capitale.

Les principaux ouvrages du président de Brosses sont: 1° *Lettres sur l'état actuel de la ville d'Herculanum*, Dijon, 1750, in-8° (le plus ancien écrit sur ce sujet); 2° *Dissertation sur le culte des dieux fétiches*, 1760, 1 vol. in-12 (inspiré par cette idée fautive que l'ancienne religion égyptienne fut originairement tout entière le fétichisme actuel de l'Afrique); 3° *Histoire des navigations aux terres australes*, 1756, 2 vol. in-4° (entrepris sur le conseil de Buffon: c'est dans cet ouvrage vraiment estimable qu'ont été risquées pour la première fois les dénominations d'Australasie et de Polynésie; celle de Magellanie, imaginée alors pour désigner les terres australes ou le continent que l'on s'attendait à trouver en avançant vers le pôle antarctique, est aujourd'hui oubliée); 4° *Traité de la formation mécanique des langues*, 1765, 2 vol. in-12, et au XI, ouvrage trop systématique et de tendances un peu étroites, mais où l'on trouve, en dernière analyse, des idées de travail et des hypothèses qui n'ont point été inutiles aux linguistes plus modernes; 5° *Histoire du VII^e siècle de la république romaine*, Dijon, 1777, 3 vol. in-4°, mosaïque prodigieuse dans laquelle l'auteur a su rassembler des centaines de fragmens de Salluste et les réunir, en comblant les lacunes, en un tout homogène complet. Un quatrième volume devait contenir le texte même des fragmens et des supplémens latins: le manuscrit en était achevé quand De Brosses mourut; on se contenta d'en imprimer la moindre partie à la fin du troisième volume. On possède encore de lui beaucoup d'articles, mémoires, etc., dans le Dictionnaire

encyclopédique et dans les collections de l'Académie des inscriptions, ainsi que dans celles de l'Académie royale de Dijon. Il a laissé, de plus, divers manuscrits qui se sont perdus pendant la révolution. Enfin les *Lettres historiques et critiques*, écrites d'Italie, ont été publiées sous son nom en l'an VIII (3 vol. in-8°).

VAL. P.

BROSSETTE (CLAUDE), seigneur de Varennes-Rappetour et échevin de Lyon, commentateur de Boileau, de Malthurin Regnier, de Molière, etc., naquit à Lyon en 1671 et y mourut en 1743. On a de lui une *Histoire de Lyon* et sa correspondance avec Boileau. Brossette, a dit un écrivain moderne, est le type du commentateur servile, enthousiaste et minutieux.

S.

BROSSIER, ouvrier qui fabrique des brosses de toute dimension, des plumeaux, des balais, etc. Cette industrie est assez étendue et fournit des objets d'un usage indispensable. On distingue la brosse en fine et en commune: la première, dont la recherche va quelquefois jusqu'au luxe, emploie des bois étrangers, de l'ivoire, et souvent même l'or et l'argent. Mais quels que soient les matériaux, les procédés de fabrication sont à peu près les mêmes. Une planche est percée de trous qui la traversent, ou s'arrêtent dans son épaisseur, et qu'on fait par des procédés expéditifs; des pinceaux de poils recourbés y sont introduits, dans le premier cas, avec une ficelle ou un fil métallique qui les assujétit tous; dans le second cas, après avoir été trempés dans de la colle-forte ou de la poix chaudes, qui les fixent solidement. La brosse est ensuite égalisée avec des ciseaux. Voy. PINCEAUX. F. R.

BROU. Ce nom, d'un usage plutôt vulgaire que scientifique, s'applique à l'enveloppe extérieure, coriace, ou filandreuse, ou légèrement charnue, de certains fruits drupacés, tels que ceux du noyer, du cocotier, de l'amandier, etc. Voyez PÉRICARPE.

ÉD. SP.

BROUCKÈRE (CHARLES-MARIE-JOSEPH GHISLAIN DE), né à Bruges en 1796, est le plus habile, si ce n'est le seul administrateur que la révolution belge nous ait fait connaître. Destiné malgré

lui à la profession d'avocat, et adonné de préférence aux sciences exactes, le jeune De Brouckère interrompit tout à coup ses études de droit en 1815, pour entrer dans l'artillerie en qualité de lieutenant en second, au service des Pays-Bas. En 1820 il se vit obligé de donner sa démission, par suite d'une maladie grave qu'il avait gagnée dans la direction des études des officiers et sous-officiers de son régiment, qui lui avait été confiée. Occupé dans la maison de banque de son beau-père et dans les bureaux de son père, alors gouverneur civil de la province du Limbourg, il ouvrit néanmoins des cours publics de littérature française et de sciences exactes. Tour à tour surnuméraire, chef de bureau et de division au gouvernement provincial, il fut élu, en 1825, député aux États-Généraux par la province du Limbourg, et se plaça à la chambre sur les bancs de l'opposition libérale. En 1828 il fut nommé commandant de la *schuttery* (garde nationale) de Maëtricht, avec le grade de chef de bataillon. Mais à la suite du message royal du 11 décembre 1829, message qu'il regardait comme subversif de la constitution, M. de Brouckère envoya sa démission de tous les grades et emplois qu'il occupait, ne voulant, disait-il, conserver aucun contact avec le gouvernement. Il se trouvait à Paris lorsque les premiers symptômes de la révolution belge éclatèrent, et il s'empressa de retourner à Bruxelles, où il fut témoin des événemens de septembre, et fit même quelques démarches pour concilier les partis. Il inclinait à mettre le prince d'Orange à la tête du gouvernement; mais après une explication qu'il eut avec ce prince, et qui n'empêcha pas le bombardement d'Anvers, il renonça à cette idée et revint à Bruxelles, où il fut nommé membre du comité de constitution, puis commandant militaire de la province de Liège. Élu membre du congrès national, il vint y siéger à la fin de 1830 et fut bientôt appelé au ministère des finances (3 janvier 1831). Partisan de l'élection du duc de Nemours, il fit partie de la députation chargée de venir à Paris lui offrir la couronne. On

connait le refus du roi Louis-Philippe : M. de Bouckère n'en attendit pas l'avis officiel, et, de retour en Belgique, il consentit à conserver le portefeuille des finances sous le régent, M. Surllet de Chokier ; mais il s'opposa à la candidature du prince de Saxe-Cobourg, et lorsqu'elle fut adoptée par la majorité du cabinet, il remit son portefeuille (le 29 mai 1831) pour combattre au congrès et le traité des 18 articles et la nomination du roi.

M. Charles de Brouckère ne consentit à revenir au pouvoir que lorsque les Hollandais rompèrent l'armistice et attaquèrent la Belgique. Il fut nommé ministre de l'intérieur, le 3 août, et accompagna le roi à l'armée en qualité d'aide-de-camp ; mais pendant qu'il était allé à Liège pour s'acquitter d'une mission royale, les Belges capitulaient. A son retour il fut obligé de céder aux instances du roi et de ses collègues, et accepta le portefeuille de la guerre, dont personne ne voulait se charger alors, et qu'il ne conserva pas long-temps ; car à la suite d'une tracasserie qui lui fut suscitée pour un marché de vivres, il donna sa démission (16 mars 1832) et reprit ses fonctions d'aide-de-camp du roi.

Au mois de juillet 1832 il alla défendre à la cour d'assises de Paris un de ses camarades d'armes, condamné par contumace en 1830, pendant qu'il se battait à la tête de l'insurrection belge. Les intrigues survenues pendant son absence à la cour du roi Léopold le décidèrent à donner sa démission d'aide-de-camp du roi, puis enfin à se dépouiller de sa qualité de membre de la chambre des représentans, en remettant aux électeurs de Bruxelles le mandat qu'il avait reçu d'eux.

Depuis lors, M. Charles de Brouckère, nommé directeur de la monnaie, semble avoir renoncé à la vie politique et s'occupe plus spécialement d'affaires commerciales ; le seul signe extérieur qu'il donne encore est sa coopération au *Répertoire de l'administration et du droit administratif*, ouvrage entrepris par lui et par M. Tielmans, ancien ministre de l'intérieur. D. A. D.

BROUCKÈRE (HENRI-MARIE-JOSEPH GRISLAIN DE), frère du précédent,

est né aussi à Bruges en 1801. Après avoir achevé ses études en droit à l'université de Liège où il obtint quelques succès, il reçut le grade de docteur à la fin de 1820, et exerça la profession d'avocat jusqu'au mois de mai 1822, époque à laquelle il fut nommé substitut du procureur du roi à Maëstricht ; puis, au bout de deux ans, procureur du roi à Ruremonde. La révolution belge le surprit dans l'exercice de ces dernières fonctions, qu'il conserva lorsqu'il fut chargé de l'administration de son arrondissement. Quelque temps après, il fut nommé président du collège électoral et membre du congrès national, dont il fut bientôt élu secrétaire. Nommé conseiller à la cour de Bruxelles en janvier 1831, il fut l'un des quatre commissaires envoyés à Londres à l'effet de s'assurer de l'acceptation du prince de Saxe-Cobourg, pour le cas où le trône de la Belgique lui serait offert par le congrès. A son retour, il fit, comme simple volontaire, la campagne du mois d'août 1831 et assista aux affaires de Boutersem et de Louvain. Après la dissolution du congrès, il fut nommé membre de la chambre des représentans par l'arrondissement de Ruremonde, et en 1833 par celui de Bruxelles. M. Henri de Brouckère, qui appartient à l'opposition dite libérale, fut l'un de ceux qui s'élevèrent avec le plus de force contre les traités dits des 18 et des 24 articles. Lors de la discussion du premier de ces traités, il déclara que si le congrès l'adoptait, il cesserait aussitôt d'y siéger ; il tint parole et ne reparut plus dans l'assemblée. D. A. D.

BROUET NOIR (*jus nigrum*), mets favori des vrais Spartiates et consistant en un mélange de viandes et de sang, assaisonné avec du sel et du vinaigre. Denys-le-Tyran fit venir de Lacédémone un cuisinier pour lui préparer ce plat et ne put en manger. X.

BROUGHAM ET VAUX (HENRI BROUGHAM, baron DE), grand-chancelier d'Angleterre, garde-des-sceaux et président de la chambre des pairs, sous les ministères Grey et Melbourne. Il est né le 19 septembre 1779, d'une ancienne famille du Westmoreland, connue dans ce comté du temps d'Édouard-le-Confes-

est petit neveu, par sa mère, du historiographe Robertson. Il fut au collège d'Édimbourg, appelé *the School*, où il se distingua par le développement de son esprit et par une sagacité commune, qui lui facilita l'acquisition des connaissances les plus vaines sans lui ôter l'application nécessaire pour réussir dans les branches absolues mathématiques, qu'il cultivait et d'adresser une lettre très intéressante à la Société royale de Londres, à l'âge de 18 ans. Mais les études des mathématiques et des sciences ne le détournèrent point des préparatoires à la carrière qu'il voulut suivre à la barre des tribunaux et du sénat. Il essaya ses talents oratoires dans le *Speculative Club* d'Édimbourg, c'est-à-dire dans une de ces sociétés autrefois très fréquentes en Angleterre et en Écosse, où les jeunes hommes se réunissaient à des débats philosophiques et politiques et s'accoutumaient ainsi à parler en public. Ayant continué ses études à Édimbourg, il fit avec lord Stuart de Rothes, nommé en 1828 pair d'Écosse, sous le nom de lord Stuart de Rothes, une tournée dans les principautés du nord de l'Europe. Au retour du continent en 1802, Brougham commença sa carrière littéraire par ses Recherches sur la politique coloniale (*an Inquiry into the colonial policy of the European powers*). Cet ouvrage, en 2 volumes in-8°, n'est pas exempt de vues erronées, que Brougham serait aujourd'hui le premier à rétracter ou à modifier; il a cependant un grand talent et un coup d'oeil de connaissances en économie politique. Le célèbre Charles Fox en fit un grand éloge, et c'est peut-être cette louange qui encouragea le jeune homme à travailler pour le journal *Edinburgh Review*, établi en 1802, dans la capitale d'Écosse, sous le titre de *Edinburgh Review*. Les formalités nécessaires pour plaider au barreau laissent peu de loisir à ceux dont l'esprit se livre facilement aux principales bases des sciences élémentaires du droit, et ce n'est qu'au bout de quelques années qu'un avocat parvient à se faire un nom

qui lui procure une nombreuse clientèle et l'empêche de se livrer à des études différentes. En attendant cet instant propice qui ne tarda pas d'arriver, M. Brougham se jeta dans la politique et publia sur la situation de l'Angleterre (*on the State of the Nation*) une brochure qui eut plusieurs éditions. On trouve aussi de ses essais sur des sujets scientifiques dans le journal de Nicholson et dans les Transactions philosophiques; il fit même, dit-on, quelques découvertes en physique. Mais les persécutions dirigées contre Caroline de Brunswick, princesse de Galles, lui offrirent bientôt l'occasion de briller par ses talents oratoires. Il aida cette princesse de ses conseils, et plaida sa cause à la barre du parlement, en 1808, d'une manière si triomphante que le parti des whigs, auquel M. Brougham a toujours été attaché, désira beaucoup de le faire nommer député à la chambre des communes. Il y entra en effet en 1810, en qualité de représentant du bourg de Camelford. Les efforts qu'il y fit pour faire révoquer les ordres du conseil privé qui gênaient le commerce, et la résistance qu'il opposa à l'impôt sur le cuir, lui valurent une grande popularité, tandis que le prince de Galles, nommé régent du royaume à cette époque, le poursuivait de sa haine et l'empêchait d'arriver aux distinctions du barreau dont son beau talent le rendait si digne. Il fit une tournée en France en 1816; à son retour il commença à se prononcer hautement en faveur d'une éducation nationale mieux dirigée; et en 1818, lorsqu'on vint à prendre en considération un bill sur l'éducation des pauvres, il parla avec une éloquence qui entraîna la chambre, força lord Castlereagh lui-même à reconnaître son étonnant mérite, et fit sur la nation en général une impression que ses plus beaux mouvements oratoires postérieurs au discours prononcé dans cette occasion n'ont point effacée. Dans les débats parlementaires il se servit souvent de l'arme du sarcasme qu'il manie avec adresse et dont il abuse rarement. Ce ne fut cependant qu'en 1820, dans le fameux procès de la reine Caroline, que le talent de M. Brougham s'éleva à son plus haut degré. La reine le nomma son avocat général;

il la défendit avec chaleur; le dernier plaidoyer qu'il prononça pour cette princesse infortunée est un des plus beaux modèles d'une éloquence toujours simple et sage, mais d'une force irrésistible. Le roi George IV ne put jamais pardonner à M. Brougham le triomphe qu'il obtint pour cette victime des plus lâches persécutions fomentées par de vils flatteurs; mais la popularité honorable dont il jouit dès lors dans tout le royaume le dédommagea amplement de cette haine royale qui ne put pas même lui enlever l'estime du parti ministériel auquel il fut constamment opposé jusqu'au moment où George Canning succéda au comte de Liverpool en qualité de premier ministre. M. Brougham seconda également les efforts du duc de Wellington pour obtenir l'émancipation des catholiques d'Irlande. En 1830 il recueillit enfin le prix d'une popularité justement acquise partant de titres à la confiance publique : le comté de York, le plus considéré du royaume par son étendue et sa population, le nomma député à la chambre des communes, lors de l'élection d'un nouveau parlement après le décès de George IV; mais le successeur de George ne le laissa pas jouir d'un honneur jusque là le seul objet de son ambition. Guillaume IV lui confia les sceaux et l'appela au ministère en qualité de grand-chancelier, le créant en même temps baron et pair du royaume. Il mit alors dans ses armoiries cette devise : *Pro rege, lege et grege* (pour le roi, la loi et la nation). Associé aux travaux de son ami le comte Grey dans un moment extrêmement critique, son zèle infatigable et son éloquence impétueuse, toujours basée sur la vérité, ont habilement secondé ces travaux, surtout dans la lutte pénible qu'il a fallu soutenir pour le bill concernant la réformation du parlement qui fut d'abord rejeté par la chambre des pairs; malgré le beau mouvement oratoire que lord Brougham employa pour conjurer les pairs, en fléchissant le genou, de céder au vœu public, ce bill ne passa que l'année suivante. M. Brougham n'a pas donné son poste au moment de la retraite de son ami lord Grey auquel il a rendu devant la chambre des lords l'hom-

mage le plus éclatant. Il a continué de les sceaux sous le ministère de Melbourne, et a reçu les témoignages moins suspects de l'estime publique de son dernier voyage qu'il a fait (1834) à l'étranger*. Il est membre étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, de

Lord Brougham partage aujourd'hui le sort des hommes d'un mérite distingué : il est assailli de tous côtés par l'envie; mais ses ennemis mêmes rendent justice à ses talents et à l'étendue de ses connaissances, et la postérité confirmera sans doute l'opinion de ceux qui le regardent comme un grand orateur, un homme d'état habile, un juge intègre, un philosophe profondément versé dans les sciences physiques, et un ami éclairé du peuple. Peu d'hommes ont fait plus pour l'instruction et la moralisation des classes inférieures. Outre les deux voyages dont il est fait mention plus

(*) Dernièrement, le ministère de lord Melbourne ayant été déclaré dissous (15 novembre 1834), on répandit le bruit que lord Brougham entrerait dans le ministère tory modéré, et serait pour chef lord Wellington; mais ces bruits ont été démentis par lord Brougham dans une allocution qu'il a faite à la cour de la chambre des lords, et dans laquelle il a déclaré donner sa démission. « J'ai été surpris et même indigné, dit-il, en apprenant qu'on avait pu révoquer en doute mes intentions à ce sujet : aucune de ma vie n'a autorisé qui que ce soit à penser en conservant des doutes! » Néanmoins les journaux anglais ne cessent de répandre sur lord Brougham des insinuations malveillantes relatives surtout à un article de l'*Edinburgh Review* qu'on lui attribuait; le *Courrier* s'est principalement rendu l'organe de ces insinuations, entre autres dans un article dont nous ne sommes pas sur nous la responsabilité, mais nous croyons pouvoir extraire le passage suivant : « En conservant le comte Grey à la tête, le ministère pouvait compter sur la confiance du souverain et sur celle du pays; cet espoir dura peu : lord Grey annonça bientôt sa résolution de résigner ses hautes fonctions en se fondant sur des motifs qui parurent un peu vagues et embarrassés, mais qui grâce à la publicité, sont devenus plus et plus intelligibles; et on a tout lieu de penser que c'est ce même personnage dont l'opposition empêché l'entrée de lord Durham au ministère qui força, peut-être sans le vouloir, l'ancien beau-père du noble lord (lord Grey) à se démettre de son poste. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre l'ordre de la suite et les discours du lord-chancelier de cette époque, dans le comté de Perth à Perth, à Dundee, à Edimbourg et à Salisbury, et de feuilleter les pages de la *Review* de lord Brougham. »

Brougham a écrit plusieurs brochures sur la circonstance (on lui attribue un article intéressant de l'*Edinburgh Review* dont il a paru une traduction française sous ce titre : *Précis de la négociation du partage de la Pologne*; Paris, 1833, in-8°), et plusieurs de ses discours au barreau et au parlement ont été imprimés. Il est mort depuis 1819 et n'a qu'une fille âgée d'environ 12 ans.

D. B.

BROUGHTON (ILES DE), groupe de îles découvertes lors de l'expédition de Vancouver, sur la côte occidentale de l'Amérique. Ce groupe est situé au nord de l'île Vancouver, sous 50° et demi de latitude Nord. Le nom leur a été donné en l'honneur du capitaine Broughton, qui seconda ses explorations et qui découvrit l'embouchure de la rivière de Colombia.

Les îles sont peu connues et à peine mentionnées dans les voyages. Les navigateurs ont désigné aussi sous le nom de *Îles de Broughton* le groupe d'îles dans l'archipel des îles Fidji, que l'on appelle communément *Blighs-Lands*.

D. G.

BROUILLARD. La vapeur d'eau qui se dégage journellement par l'évaporation de l'eau qu'on trouve à l'état invisible, tantôt à l'état visible. Dans le premier cas elle se dissout en molécules tellement ténues qu'elles ne troublent en rien la transparence de l'air (*voy. HUMIDITÉ*); dans le second, elle se réunit en petites vésicules en quelque sorte analogues aux bulles de savon, et elle donne naissance aux brouillards et aux neiges.

Lorsque les premiers s'élèvent dans l'air par suite de la dilatation, ils se transforment en nuages proprement dits; et lorsque les seconds s'abaissent par suite de la condensation, ils forment les brouillards.

Les brouillards sont plus fréquents dans les pays froids que dans les pays chauds, dans le printemps et l'automne, pendant l'été et l'hiver, le soir et le matin, que pendant la nuit et le milieu du jour. On explique facilement un grand nombre de ces variations plus ou moins bizarres de la température, selon les cli-

mates, les saisons et la position du soleil par rapport aux diverses parties de la terre. Quoique les brouillards doivent généralement leur origine à l'humidité, ils ne sont pas tous de même nature. Assez souvent ils répandent une odeur fétide qui atteste qu'ils peuvent retenir et entraîner diverses substances gazeuses autres que la vapeur de l'eau; parfois même ils semblent tellement chargés de particules étrangères qu'ils mouillent à peine les corps avec lesquels ils se trouvent en contact, et qu'on a pu les désigner sous le nom de *brouillards secs*.

Aussi devrait-on soupçonner qu'ils agissent chimiquement sur la végétation, lors même que les plus anciennes traditions ne viendraient pas à l'appui d'une semblable opinion. Ils fertilisent la terre en la pénétrant à l'époque des labours et des semailles, et ils ajoutent plus tard à la nourriture que les feuilles puisent dans l'atmosphère. Mais, d'un autre côté, par une trop longue durée, ils contribuent indirectement, en abaissant la température, en arrêtant les rayons lumineux et en entretenant une humidité particulière, à faciliter la propagation de la rouille des blés, du charbon, de la carie (*voy.*), l'avortement des fleurs, la coulure des fruits, et, dans d'autres circonstances, la fermentation qui abrège, après la maturité, la conservation de ces derniers.

Des brouillards épais, analogues à ceux qu'on remarque accidentellement dans les grandes villes, s'interposent parfois entre la terre et le soleil; ils affaiblissent assez l'éclat de cet astre pour lui donner une teinte rougeâtre et sinistre, bien propre à frapper de terreur les imaginations superstitieuses. La continuité, heureusement assez rare, de ce phénomène peut avoir pour résultat de vicier l'air atmosphérique et de causer, par suite, de graves désordres dans la santé des hommes qui le respirent.

Les cultivateurs ont trouvé dans les brouillards des pronostics assez sûrs de beau et de mauvais temps. En général, s'ils ont de la tendance à s'élever rapidement sous l'influence des premiers rayons solaires, on doit s'attendre à une

pluis prochaine; s'ils tombent au contraire lentement à la surface du sol, c'est l'indice d'un temps calme et serein.

O. L. T.

BROUSSAIS (FRANÇOIS - JOSEPH - VICTOR), né en 1772 à Saint-Malo, est un des médecins de notre siècle dont le nom a eu le plus de retentissement; il a fait dans la science et dans l'art une révolution qui a préparé les nouveaux progrès dont nous serons encore témoins.

Les premières années de la vie de M. Broussais ne peuvent être esquissées dans ce court article; nous savons seulement que, fils d'un médecin, il reçut de son père les premières leçons de son art; puis appelé sous les drapeaux dans les premières années de la république, il servit comme soldat et sous-officier, puis bientôt comme chirurgien de la marine. Il a suivi constamment la carrière militaire, et il est arrivé aujourd'hui à être médecin en chef et premier professeur de l'hôpital militaire d'instruction de Paris. Doué d'une grande activité d'esprit, d'une sagacité et d'une persévérance peu communes, M. Broussais sut trouver, au milieu du tumulte de la guerre, le temps de se livrer à des études approfondies et mettre à profit le champ vaste et fécond qui s'ouvrait devant lui: aussi sa dissertation inaugurale de la *fièvre hectique* (1803), présente-t-elle déjà les caractères de l'observation judicieuse et de la force de raisonnement dont il a donné tant de preuves depuis. A cette époque il resta ignoré; après avoir pratiqué la médecine à Paris pendant deux ans, il repartit pour l'armée, et suivit, en qualité de médecin ordinaire, les troupes françaises en Hollande, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Ayant été laissé à l'hôpital d'Udine, en Frioul, il y réunit les matériaux de son *Histoire des phlegmasies chroniques*, ouvrage capital et qui cependant fut peu de sensation à l'époque où il parut (1808-9). A la Restauration M. Broussais rentra en France, remportant pour prix de ses travaux le titre de médecin principal et la croix de la Légion-d'Honneur, qu'il avait bien légitimement acquise. Alors commença pour M. Broussais une époque brillante, et dont l'éclat même n'est

pas complètement effacé, quoique d'autres doctrines commencent à surgir. A son retour à Paris, où il fut placé comme second professeur au Val-de-Grace, érigé en hôpital militaire d'instruction, il fit d'abord des cours publics de médecine, suivis avec enthousiasme par les élèves que devait séduire la simplicité apparente de la médecine et la facilité avec laquelle il leur semblait pouvoir l'apprendre et la pratiquer. En 1816 parut l'*Examen des doctrines médicales*, critique amère et violente des idées reçues, et qui souleva contre son auteur toute la vieille Faculté d'alors, dont on renversait les idoles et dont on ébranlait l'autorité: aussi la polémique fut-elle rude de part et d'autre. M. Broussais eut pour lui la jeunesse avide de nouveautés et toujours sympathique avec celui qui paraît opprimé. D'ailleurs les doctrines que M. Broussais avait sévèrement examinées n'étaient pas de nature à soutenir le choc de cette phalange commandée par un chef entreprenant et plein de confiance dans la bonté de sa cause. Les idées de M. Broussais (*voy. IRRITATION et ANTIPHLOGISTIQUE*) triomphèrent peu à peu; elles s'insinuèrent dans les écrits et dans la pratique des médecins et pénétrèrent jusque dans le corps enseignant, avant que son auteur lui-même y eût pris place. L'exagération bientôt s'en mêla; d'imprudents amis poussèrent à l'extrême des idées judicieuses, et l'on vit ressusciter la médecine du docteur Sangrado. Mais la faute n'en était pas à M. Broussais, qui avait embrassé la science dans toute son étendue et qui n'avait attaqué qu'avec discernement. Continuant son œuvre, il se livrait à l'enseignement théorique et pratique de la médecine, publiait (1822) les *Annales de la médecine physiologique*, qui renfermaient par fragmens un *Cours de physiologie pathologique* et un *Cours de pathologie*. La révolution médicale fit le tour du monde, mais avec un succès inégal; et un grand nombre d'élèves très distingués et qui maintenant figurent parmi les notabilités médicales de notre époque, la popularisèrent par leurs travaux. L'*Examen des doctrines* eut trois éditions, dont la

te (1833) est en 4 volumes et ren- sur tous les médecins des temps et modernes des jugemens des- on doit assurément appeler. M. ais triomphant aurait dû être plus de , car pour lui l'heure du triom- ait venu. Nommé membre titu- e l'Académie royale de médecine, mation de ce corps savant, il de- entôt premier professeur au Val- ce. Après la révolution de 1830, aire de *pathologie* et de *théra- ue générale* fut fondée pour lui à ité de Paris; et en 1832 il fut ap- aire partie de l'Institut, lors de la ion de la classe des sciences mo- politiques. En 1829 il avait pu- n *Traité de l'irritation et de la* dont la tendance n'était rien qu'à l'ordre du jour, et qui même soulève contre lui les spiritua- La vie tout entière de M. Brous- té consacrée à l'établissement des ositives. S'il n'a pu lui-même se re d'une certaine ontologie, s'il a t dépassé ce que démontre l'obser- des faits, s'il a fréquemment mé- les efforts conservateurs de la na- t s'il est tombé dans les excès op- à ceux qu'il reprochait à ses ad- es, on ne peut nier qu'il n'ait exercé ande et salutaire influence sur les , qu'il n'ait ouvert la voie à l'ob- on exacte si indispensable dans les es, en un mot qu'il n'ait été un le réformateur. Rien, en effet, ne nquait pour jouer ce rôle: cons- n vigoureuse, parole puissante et sive, style énergique et incisif, ique pressante. Il a montré le che- t a fourni une belle carrière; mais est toujours en avant, et l'on ne t s'arrêter là où il prétend avoir la limite. D'ailleurs M. Broussais le toujours et l'âge n'a pas re- son zèle; il combat l'éclectisme ophique et cherche à soutenir à lui ne lutte dans laquelle il est assailli as côtés.

l'époque du choléra-morbus (1832), roussais publia sur cette affreuse lie une brochure qui eut deux édi- dans la même année et dans la- il rattache à son système les cau-

ses et le traitement de ce fléau. L'o- pinion générale des médecins ne fut point en faveur de cet écrit, remarqua- ble d'ailleurs. On a publié en outre le *Cours de pathologie et de thérapeuti- que générale*, professé par M. Broussais à la Faculté de Médecine, et rédigé par M. Gaubert. Le 3^e volume qui a paru en 1834 embrasse les leçons de deux an- nées.

F. R.

BROUSSEL (PIERRE), conseiller de grand'chambre au parlement de Paris et gouverneur de la Bastille pendant les troubles de la minorité de Louis XIV. Voy. FRONDE.

BROUSSONNET (PIERRE-AUGUSTE), médecin et naturaliste français très distin- gué, naquit à Montpellier en 1761 et se livra dès son jeune âge à la botanique. Sa thèse, imprimée en 1778, sur la *respi- ration*, fut accueillie avec faveur. Brous- sonnet fut le premier en France qui cher- cha à introduire dans la zoologie la clas- sification de Linné. Pendant un séjour à Londres il publia la première livraison de l'ouvrage *Ichthyologia decas I^o*, qui n'a pas été continué. Daubenton, quoique contraire au système de Linné, choisit Broussonnet pour son suppléant au col- lège de France, et bientôt celui-ci fut reçu membre de l'Académie des sciences. En 1789 il entra à l'Assemblée nation- nale, et plus tard il fut chargé avec Vau- villiers du soin de l'approvisionnement de la ville de Paris. Du reste, il fut re- marqué comme membre de la Consti- tuante; mais sous la Convention il fut persécuté comme girondin et forcé de s'expatrier. Il vécut successivement à Madrid, à Lisbonne, à Maroc; la der- nière de ces villes lui offrit un asile agréable: il s'y attacha et fut nommé, sous l'empire, consul français à Maroc. La peste l'en chassa, et Chaptal, son parent, le fit nommer professeur de botanique à Montpellier, où il mourut en 1807, après avoir mis au jour son *Elenchus plantarum Montispel.*, Montp., 1805. En 1805 Napoléon l'avait nommé membre du Corps législatif.

S.

BROWN (JEAN), fondateur d'un sys- tème médical, qui, après avoir compté de nombreux partisans, est tombé dans un discrédit complet, naquit en 1736,

dans un petit village du comté de Berwick, en Écosse. Né de parens sans fortune, il n'obtint pas sans peine de se livrer aux études auxquelles son goût l'entraînait. Ses parens appartenaient à une secte de presbytériens séparatistes; et voyant une grande vivacité d'esprit dans le jeune Brown, ils abandonnèrent l'idée d'en faire un tisserand et consentirent à lui laisser continuer ses études, dans l'espoir de voir un jour en leur fils un puissant défenseur de leur secte. Cependant l'intolérance farouche de ses coreligionnaires ne tarda point à éloigner d'eux leur jeune adepte. Ayant eu occasion de traduire en latin une thèse de médecine, Brown exécuta ce travail avec un talent qui lui attira des éloges. C'en fut assez pour révéler à ce grand homme enfant le genre d'études pour lequel son intelligence avait le plus d'aptitude. Il prit donc la résolution d'étudier la médecine à Édimbourg; bien des difficultés surgirent dans sa route, mais la ferme volonté qu'il avait d'atteindre son but les lui fit surmonter. Il ne tarda point à prendre le grade de docteur, et dès l'année 1776 il fut nommé président de la Société médicale d'Édimbourg. Il fit des cours où se pressaient de nombreux auditeurs, attirés par la bouillante éloquence du maître, dont la parole incisive s'attaquait quelquefois à des hommes que leurs services rendus à la science auraient dû protéger contre ses violentes sorties. Malgré les bienfaits que Brown en avait reçus, Cullen ne fut pas plus que les autres épargné par ce fougueux adversaire qui, peu de temps après sa nomination à la présidence de la Société médicale d'Édimbourg, publia dans son livre *Elementa medicinæ* (Édimbourg, 1779) l'ensemble des idées qu'il avait développées dans divers cours. C'est là qu'il faut chercher les bases du système qu'on a appelé *brownisme*. Brown admet dans tous les animaux un principe de vie, distinct de la matière, avec laquelle on ne saurait le confondre sans une préoccupation tout-à-fait déplorable; principe dont la nature est inconnue, mais que, par rapport à la forme phénoménale par laquelle il se révèle, on peut désigner sous le nom d'*excitabilité*. De

plus, l'homme est soumis à l'action d'excitans dont les uns sont hors de lui, tels que la chaleur, la lumière, l'air, les poisons, les médicamens, etc., ou qu'il possède en lui, comme les fonctions des organes, les affections de l'ame, les mouvemens musculaires, etc. La santé résulte de l'harmonie entre la quantité des excitans et de l'excitabilité; il y a maladie produite quand l'équilibre est rompu, soit que l'excitabilité s'accumule en quelque sorte dans l'économie, par l'absence d'une quantité suffisante de stimulans, soit qu'elle s'épuise au contraire par l'excès des stimulans. De là deux classes de maladies, les maladies sthéniques et les maladies asthéniques. Ce principe une fois admis, il est évident que, dans toute maladie, le médecin n'a qu'une chose à faire: c'est tantôt d'user, de soutirer plus ou moins d'excitabilité, la déperdition n'en ayant point été assez considérable; tantôt de la provoquer peu à peu jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Or, on atteint ce but dans le système thérapeutique du médecin écossais en administrant aux malades les divers excitans dont se compose la matière médicale et dont les plus efficaces sont l'opium et les purgatifs.

On voit par ce simple aperçu que Brown s'attache exclusivement à un principe réel pour les uns, contestable pour les autres, et dont la nature est inconnue pour tous, savoir l'excitabilité; et qu'il laisse en dehors de son observation les seuls élémens morbides appréciables à nos moyens d'investigation, c'est-à-dire les altérations des organes. Cette manière de philosopher en médecine est des plus erronées et ne peut conduire qu'aux résultats les plus précaires. Aussi la science a-t-elle été peu servie par Brown, et on ne voit en général dans sa doctrine qu'un brillant effort d'imagination. Brown mourut jeune, victime des expériences qu'il faisait sur lui-même pour démontrer à ses élèves les effets de la méthode excitante. Il avait environ 53 ans quand une attaque d'apoplexie vint l'arracher à ses travaux, en 1788. Sa vie du reste avait été irrégulière; il avait été emprisonné pour dettes et avait continué son cours dans la prison. Ses attaques immodérées contre tous les sys-

atres que le sien, son ton tran-
 violence de ses discours et son
 presque frénétique lui avaient
 grand nombre d'ennemis. Ou-
 vrage *Elementa medicinae* (qui
 duit en français par Jean Bertin,
 quier, et aussi en italien et en al-
 où, tout en exposant son systè-
 combat souvent avec succès le vieil
 me, il a laissé un autre opuscule
Observations de médecine (Lon-
 1787), qui est moins connu. Ses
 ont été publiées à Londres, pré-
 sa biographie, par G. Cullen
 1805, 3 vol. in-8°. S-N.
 WNE (sir THOMAS), auteur du
 livre *Religio medici*, qui, publié
 a été traduit en français avec
 marques, 1638, in-12, et en plu-
 autres langues. On lui doit aussi
sur les erreurs populaires, 1646,
 qui a pareillement été traduit
 par Souchay, 1738, 2 v. in-12.
 naquit en 1605, prit à Leyde
 de docteur, fut créé chevalier
 Charles II en 1671, et mourut à
 en 1682. Le docteur Johnson
 sa vie. Ses œuvres ont été impr-
 Londres, 1686, in-fol. V-Vg.
 WNE (GEORGE, comte DE),
 réchal russe, naquit en 1698 au
 une famille irlandaise très an-
 et fit ses études à Limerik. Fidèle
 gion de ses pères, il ne pouvait es-
 grand avancement au service
 ande-Bretagne : il quitta donc sa
 our chercher fortune sur le conti-
 près avoir servi quelques années
 r palatin, il alla (1730) en Rus-
 il commença sa carrière dans le
 capitaine. Mais ayant eu l'occasion
 ler son dévouement à l'impératrice
 endant une rébellion de la garde,
 a rapidement et, en 1739, au siège
 kof sous Munnich, il servit comme
 faisant fonction de général. Au
 de Krotzka (Krotiska), étant à
 autrichienne (voir Mansfeld, en
 d, p. 307; Castéra, t. II, p. 93),
 a au pouvoir des Turcs, fut trois
 du comme esclave, et, avant d'être
 par l'entremise de l'ambassa-
 ançais, surprit les secrets du di-
 ativement à la guerre contre la

Russie. On assure qu'il fit alors à pied la
 route de Constantinople à Saint-Peters-
 bourg, où il mit l'impératrice au fait de
 ce qui se préparait. Pour le récompen-
 ser, Anne le nomma général-major, et
 en cette qualité Browne fit, sous le feld-
 maréchal Lascy, la campagne de Fin-
 lande qui ne réussit pas. Mais la même
 année (1742) il déploya de grandes con-
 naissances en tactique par ses manœu-
 vres sur la côte de l'Ingrie, où il com-
 mandait une armée d'observation contre
 la Suède. Plus tard, dans la guerre de
 Sept-Ans, il prit part aux batailles de
 Lowositz, de Prague, de Collin, de Jä-
 gersdorf, de Breslau et de Zorndorf;
 dans cette dernière, après avoir rétabli
 le combat et échappé par sa présence
 d'esprit à la captivité, il reçut à la tête
 quatre blessures qui le forcèrent de re-
 noncer au service actif. Pierre III le rap-
 pela à l'armée et le nomma feld-maré-
 chal pour le suivre à la guerre contre le
 Danemark. Cette guerre, Browne la dés-
 approuvait, ainsi qu'on faisait générale-
 ment en Russie : il le déclara et fut aussitôt
 renvoyé. Il allait quitter la Russie, lors-
 que l'empereur, regrettant sa vivacité, lui
 rendit ses dignités et le nomma gouver-
 neur-général de la Livonie et de l'Estho-
 nie. Bientôt après, l'empereur Joseph II
 l'éleva à la dignité de comte d'empire.
 Comme administrateur, Browne se fit
 chérir à Riga et estimer de Catherine II;
 il remplit ces fonctions pendant 30 ans,
 et lorsque, affaibli par l'âge, il voulut don-
 ner sa démission, l'impératrice lui répon-
 dit : « Entre nous, M. le comte, c'est à la
 vie, à la mort. » Elle l'avait comblé de
 biens et lui avait fait don de belles terres
 en Livonie. Swinton, qui vit Browne en
 1788, dit de lui : « Le comte est un homme
 très simple, mais qui, malgré son âge, rem-
 plit avec un zèle ardent les devoirs de son
 état ; il semble que les plus grands hom-
 mes en Russie soient tous fermiers : le
 comte de Browne cultive lui-même ses
 terres. » Il mourut en 1792, laissant deux
 fils qui ont suivi avec distinction la car-
 rière militaire, l'un en Autriche, l'autre
 en Russie, mais qui ne sont plus en vie.
 Voir l'*Histoire de la vie de G. de Browne*,
 etc., Riga, 1794, in-8°. J. H. S.

BROWNE (MAXIMILIEN-ULYSSE,

comte de), feld-maréchal-général autrichien, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, et l'un des meilleurs capitaines de son temps, issu de la même famille noble irlandaise que le précédent, naquit à Bâle en 1705. Son père était colonel dans la cavalerie impériale et son oncle grand-maitre de l'artillerie. Le jeune Browne embrassa aussi de bonne heure l'état militaire et avança d'un grade à l'autre, dans la guerre pour la succession de Pologne (1733) et dans celle pour la succession d'Autriche (1740). Il commanda l'aile gauche à la bataille de Plaisance (15 juin 1746), prit ensuite Gênes et fit de là une attaque contre la France, sur le Var. En 1753 il devint feld-maréchal-général; mais le prince Charles de Lorraine ayant pris le commandement en chef de l'armée de Bohême, le comte de Browne vit souvent ses sages conseils négligés et son grand talent militaire s'user dans une position secondaire. Il fut blessé à la bataille de Prague et transporté dans cette ville, où il mourut quelques instans après avoir reçu la nouvelle de la victoire de Collin, en 1757. Frédéric II l'a appelé son maître.

J. H. S.

BROWNE (WILLIAM-GEORGE), voyageur anglais devenu célèbre par ses excursions dans l'intérieur de l'Afrique et en Asie, naquit à Londres en 1768 et fit ses études à Oxford où il fut reçu au collège Oriel. Son premier voyage fut entrepris en 1791, au milieu des plus grands dangers, dans le but d'explorer les sources du Nil, et ne donna aucun résultat important. Browne s'engagea ensuite (1798) dans l'intérieur de l'Afrique, et il était déjà parvenu au sein du royaume de Darfour, lorsqu'il fut arrêté et retenu prisonnier dans la capitale par les naturels du pays, jusqu'en 1796. Il publia après son retour, en 1800, la relation intitulée *Travels in Africa, Egypt and Syria, from the year 1792 to 1798*; mais cet ouvrage mal écrit fut reçu avec quelque froideur. Cependant il a eu deux éditions à Londres, in-4°, et a été traduit en franç. par Castéra; Paris, 1800, 2 v. in-8°. Immédiatement après l'avoir fait paraître, Browne partit pour un second voyage: il visita encore une fois

l'Égypte où il arriva après avoir paru la Grèce qu'il revit à son retour. fin en 1812 il résolut de retourner en Orient et se dirigea pour la seconde vers Constantinople et de là à Smyrne. Il voulut visiter les bords de la mer Ionienne, pour passer ensuite à Samos et Bokhara, et terminer son excursion par la Tartarie; mais arrivé jusqu'à Erzerum, il y fut assassiné par des brigands vers la fin de l'été 1813.

G.-W. Browne était ambitieux et avide de l'idée d'accomplir quelque action: un passage de Pindare (*Olympe*, 1, 131, sqq.) où le poète célèbre l'amour de la gloire et le noble mépris de la mort servait de devise. Voir les *Zeitungen* t. VI, n° xxii, p. 105-128. S. et D.

BROWNISTES, secte de pur opposés à tout lien hiérarchique, et par ce motif, soutenaient l'indépendance absolue de chaque commune ou congregation, ce qui les faisait nommer *congrégationalistes*. Le premier nommé est venu de Robert BROWN, leur chef, en 1550 à Northampton, au sein d'une famille noble, et mort en 1590, ministre du culte dans le même comté. Son caractère violent l'avait porté à la réforme au séparatisme; il accusait l'église catholique d'une corruption profonde d'une certaine affinité avec le paganisme à cause des cérémonies qu'elle avait servées. De son vivant, ses disciples brownistes, étaient nombreux; mais après sa mort ils se dispersèrent, en sorte qu'aujourd'hui on n'en comptait plus que 20,000.

BROYE, espèce d'instrument destiné à briser les tiges les plus dures du chanvre après qu'il a été roui, en extraire le fil. Dans beaucoup de lieux on brise les tiges à la main. Voy. CHANVRE et ROUSSAGE.

BROYEMENT de la pierre, LITHOTRITIE.

BRUANT (*emberiza*), petit oiseau du genre des passereaux, qui se trouve dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde.

BRUCE (FAMILLE DES). Leur nom se rattache aux temps héroïques de l'Écosse, à cette époque si remplie de traditions, où les deux pays fron-

maintenant fondus, se prenaient corps à corps et luttèrent, l'un pour son indépendance, l'autre pour sa gloire et son agrandissement. Leur nom est lié à celui des Bailleul, des Wallace (voy. ces mots); plus d'une fois la poésie s'en est emparée; elle les a fait vivre dans la bouche du peuple, immortalité beaucoup plus sûre que celle des annales.

Le premier personnage que nous rencontrons dans cette famille de guerriers est ROBERT BRUCE, comte d'Annandale, fils de Robert Bruce, le Noble, et d'Isabelle d'Écosse. En 1285, à la mort du roi d'Écosse Alexandre III, les droits à la couronne étaient dévolus aux descendants de David, comte de Huntington, c'est-à-dire à Jean Bailleul, descendant de sa fille aînée, et à Robert Bruce, issu de sa seconde fille, mais d'un degré plus proche que son compétiteur Bailleul. La décision fut remise à Édouard I^{er} d'Angleterre, qui prit parti pour Jean Bailleul, lequel à son tour se reconnut vassal de son protecteur; plus tard cependant il se revolta contre lui, tandis que Bruce, par esprit de vengeance et de rivalité, prit service dans l'armée anglaise. L'Écosse fut soumise, son roi emprisonné; mais William Wallace délivra son pays et se fit régent du royaume. Robert Bruce l'accusa d'aspirer à la royauté même, rentra dans les rangs anglais et assista à la bataille de Falkirk (1298), où Wallace fut défait. C'est ici que Drummond, Lesly et Buchanan placent l'entrevue romanesque de Robert et de Wallace sur les bords du Carron, contrairement à Hume, qui la met sur le compte du fils de Robert*. Quoi qu'il en soit, le héros écossais, infidèle jusqu'ici à sa patrie, écouta sa voix qui lui parlait par la bouche de Wallace, et revint à la cause nationale. Sa mort doit être placée bientôt après cet événement.

ROBERT BRUCE, fils du précédent, fut comte de Carrick et ensuite roi d'Écosse. Sept années de paix et de trêve, de soumission et de résistance, avaient suivi la

(*) Cette entrevue a été chantée par Félicia Remans; le poète écossais Bruns a aussi célébré cette famille; son *Chant de guerre de Bruce* est un des plus beaux morceaux lyriques de la langue anglaise.

bataille de Falkirk, lorsque Édouard I^{er} retournait à Londres, pour la troisième fois vainqueur de l'Écosse, et emmenant à sa suite Robert Bruce et Jean Cumyn, qui, rivaux autrefois, conspiraient alors pour se délivrer du perfide Édouard. Mais Cumyn, peu fidèle à cette nouvelle amitié, livra les plans de son compatriote au roi anglais. Une paire d'éperons et une bourse remplie d'or qu'une main inconnue fait parvenir à Robert lui font entrevoir, par leur langage symbolique, tout le danger qu'il court: il s'échappe, gagne l'Écosse, assemble ses amis à Dumfries, et se sent par eux fortifié dans sa résolution de braver le roi d'Angleterre, et de poser sur sa tête la couronne d'Écosse. Cumyn seul n'avait point ouvert d'avis; au sortir de cette assemblée Bruce attaqua cet ennemi dans un cloître et le perça d'outre en outre. Couronné à Scone, puis défait à deux reprises, il se réfugia dans les Hébrides, tandis que sa femme est emmenée prisonnière à Londres et que ses trois frères sont pendus. Il revient avec une nouvelle armée et livre la bataille de Bannockburn (1314) qui assura l'indépendance de son pays. Édouard III, lors de son avènement (1329), reconnut en droit ce qui était déjà établi de fait, et Robert Bruce put mourir en paix: son œuvre était accomplie.

DAVID II, fils de Robert I^{er}, n'avait que 9 ans en 1329, à la mort de son père; il fut obligé, pour échapper aux troubles de son royaume, de se laisser emmener à la cour de France dont la politique, dictée par sa position critique vis-à-vis des rois anglais, soutenait constamment les rois d'Écosse. Dans l'intervalle cependant, les Murray, les Douglas et Robert Stuart firent triompher la cause du roi, qui rentra dans sa patrie en 1342. A deux reprises il fit une invasion en Angleterre: la première fois il pénétra jusqu'au pays de Galles; la seconde il fut battu, conduit prisonnier à Londres, où il languit plus de 10 ans avant d'être relâché moyennant un traité honteux. Pendant le reste de son règne, David s'appliqua à guérir les blessures de son pays, et il mourut laissant sa couronne à son neveu Robert Stuart. La ligne directe des Bruce s'éteignit avec lui.

ÉDOUARD Bruce était frère de Robert I^{er}, roi d'Écosse, qui l'envoya aux Irlandais, lorsqu'ils vinrent lui demander un roi de sa famille. En 1315, Édouard Bruce descendit à terre avec 6,000 Écossais près de Carrick-Fergus, et se fit couronner à Dundalk. Le gouvernement anglais se maintint cependant à Dublin et parvint, après une longue guerre, à dompter ce dangereux ennemi. A la bataille de Dundalk, un chevalier anglais, Maupas, s'étant fait jour jusqu'à Bruce, les deux champions s'entre-tuèrent. Le chef anglais, Jean Birmingham, coupa la tête du roi vaincu et l'envoya au roi d'Angleterre.

L. S.

BRUCE (JACQUES VILLIÉMOVITCH, comte), grand-maître de l'artillerie russe, feld-maréchal-général, sénateur, président du collège des mines et des manufactures, chevalier des ordres de Russie et de Pologne, appartenait à une famille noble écossaise très ancienne et qu'on rattache même à Robert Bruce, roi d'Écosse (Weber, t. III, p. 142). Après la mort de Charles I^{er}, sa famille émigra et s'établit en Russie où le père de Jacques mourut général-major, laissant encore un second fils qui fut lieutenant-général, commandant de Saint-Petersbourg, et qui mourut en 1720.

Jacques-Daniel Bruce naquit à Moscou en 1670 et fit d'excellentes études, surtout dans les mathématiques. Ses talens ne tardèrent pas à le faire connaître; il entra dans l'artillerie et fut nommé gouverneur de Novgorod. Le mauvais succès de l'attaque qu'il dirigea en 1701 contre Narva lui attira un moment la disgrâce de Pierre-le-Grand; mais un homme aussi instruit et aussi digne de confiance était trop indispensable sous le règne du réformateur de la Russie pour qu'il vécut long-temps à l'écart. Bruce se justifia et, depuis ce moment, Pierre l'employa constamment dans les affaires les plus importantes; en 1711 il le nomma grand-maître de l'artillerie. Au jugement de Manstein (p. 667), Bruce devint en quelque sorte le créateur de cette arme en Russie et il l'organisa sur un excellent pied. En 1700 il commanda l'artillerie russe à la bataille de Poltava; plus tard, il institua une école du génie

militaire, et en 1721 il fut l'un des négociateurs de la paix de Nystadt; il assista à toutes les délibérations de l'empereur avec ses conseillers.

Peu d'hommes ont connu aussi bien que Bruce l'état et les ressources de la Russie; par ordre de Pierre il correspondit pendant quelque temps avec Leibnitz sur l'origine de la nation (Weber, t. III, p. 142); il entreprit aussi beaucoup de travaux scientifiques. Dans ses momens de loisir il traduisait en russe des ouvrages anglais et allemands; il composa un traité de géométrie et un calendrier séculaire connu sous le nom de *Calendrier de Bruce* ou de Livre noir (*tchor-naia kniga*). Il possédait de riches collections, surtout en objets d'histoire naturelle, en instrumens de mathématiques et d'astronomie, et en médailles, ainsi qu'une belle bibliothèque; l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg a fait l'acquisition de ces collections en 1736 (voir Bacmeister, *Essai sur la bibliothèque et le cabinet*, etc., p. 167). Bruce était un homme intègre et aimable qui jouissait de l'estime générale. Il mourut en 1735, dans sa terre près de Moscou.

Comme il ne laissa pas d'enfans, Anne Ivanovna, voulant honorer la mémoire d'un homme qui avait rendu de si grands services à l'empire, conféra le titre de comte à l'un de ses parens éloignés, ALEXANDRE-ROMANOVITCH, général-major. Celui-ci eut un fils, le comte JACQUES-ALEXANDROVITCH Bruce, qui fut général (en chef) de l'infanterie, sénateur, gouverneur-général de Moscou, chevalier des ordres de Russie et de Pologne, et qui avait épousé une sœur du feld-maréchal Roumantsof. C'est cette comtesse Bruce qui fut dame d'honneur, qui devint, selon Castéra (t. III, p. 86; t. II, p. 341), l'une des plus intimes confidentes de Catherine II, et qui fut disgraciée par suite d'une intrigue d'amour avec le favori Korsakof. Elle dut ce malheur au prince Potemkin auquel elle avait cependant ménagé le premier rendez-vous avec l'impératrice. Le comte et la comtesse Bruce ne laissèrent qu'une fille qui épousa un comte Moussine-Pouchkine et qui mourut à Paris.

Un autre Bruce (PIERRE-HENRI), oi-

géné au service du Brandebourg, puis capitaine russe, et mort en Écosse, était peut-être originaire de la même famille. Il fut employé, en 1755, en Russie que par l'Angleterre, dans des missions diplomatiques, et il est connu par son ouvrage : *Memoirs of Bruce, Esq., containing an account of his travels in Germany, Russia, Turkey, the New-Indies*; 1782, in-4°. J. H. S.

BRUCE (MICHAEL), poète anglais, né à Annan en Écosse, en 1746. Il souffrant, ses ouvrages portent l'empreinte d'une profonde et touchante mélancolie. C'est un poète élégiaque sans affectation. Il mourut maître d'école, à Falkirk, en Écosse, après avoir écrit un beau poème sur le cygne (*Elegy on spring, Élégie sur le printemps*). Dans son poème *the swan*, il a fait preuve d'un grand talent descriptif. Ses vers ont été publiés par Logan, Édimbourg, 1770. L. S.

BRUCE (JAMES), célèbre voyageur, né à Kinnaird en 1730, fut dans le voisinage de Londres, et avait fort jeune des dispositions qui n'allaient pas beaucoup. Après avoir terminé ses études, il voulut s'établir en France comme juriconsulte, mais l'obtention d'un emploi à la compagnie des Indes-Orientales le conduisit à Londres. Cependant un mariage qu'il contracta avec la jeune fille d'un négociant de la capitale le fit encore changer d'avis. Il préféra les attrait de la vie de province à une carrière qui lui offrait la perspective d'immenses richesses. Mais l'heure ne fut pas de longue durée, moins d'un an sa femme mourut, où il l'avait menée pour lui inspirer un air plus doux. Dès ce moment Bruce perdit le goût des affaires et se fit à étudier le dessin et quelques langues étrangères, dans l'intention de se rendre dans le Portugal, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas. Décidé à entreprendre un voyage en Afrique, il accepta en 1761 le consulat d'Angleterre à Tripoli, afin de mieux exécuter ce plan à l'aide d'un caractère diplomatique. Il quitta sa patrie au mois de juin 1761, mais avant de se rendre à son

poste il alla passer quelque temps en Italie pour y examiner les monumens de l'antiquité. Son séjour à Alger ne fut pas exempt de désagrémens et de périls. Après avoir fait plusieurs voyages dans l'intérieur et sur les côtes du nord de l'Afrique, il passa (1767) en Asie, visita Baalbek et Palmyre, et tomba malade à Alep. Dans cette dernière ville il s'occupait principalement à étudier la médecine, sachant quelle grande estime on avait pour les disciples d'Esculape dans les pays qu'il allait parcourir. Au printemps de 1768 Bruce se rendit au Caire, et vers la fin de la même année, il partit de cette ville pour remonter le Nil. Il ne parvint, par eau, que jusqu'à Syène, retourna à Kenne, et passa ensuite avec une caravane à Cosseir (situé sur la mer Rouge), où il s'embarqua pour Jeddah (Arabie), entrepôt des marchandises que l'Inde expédie à la Mecque et aux contrées environnantes. Après un court séjour à Jeddah, il longea la côte jusqu'au détroit qui se trouve au nord de la mer Rouge, et retourna, en septembre 1769, à Masnah, petite île dans le golfe Arabique et tout près de la côte de l'Abyssinie. Ce ne fut qu'avec peine et à travers mille dangers qu'il pénétra jusqu'à Gondar, capitale de ce royaume, où il trouva la population la plus barbare qu'il eût encore vue. Comme la petite-vérole venait de se répandre dans le pays, il employa contre ce mal le traitement usité en Europe, et, par-là, il s'acquit un grand crédit à la cour et chez le peuple. Bruce resta plus de trois ans dans l'Abyssinie (où il prétendait avoir découvert les sources du Nil); puis se dirigeant vers le nord, il mit une année entière à traverser la Nubie et les immenses déserts qui séparent ce pays de l'Égypte, et atteignit enfin Alexandrie au mois de mai 1778. Après une absence de onze ans il revint en Écosse où il se maria pour la seconde fois. Il s'abstint dès lors de tout travail littéraire, et ce ne fut qu'à la mort de sa femme, en 1785, et pour distraire sa douleur de cette perte, qu'il entreprit de décrire les pays qu'il avait visités. Ses voyages parurent à Édimbourg en 1790, en 5 vol. in-4° (*Travels to discover the sources of Nile in the years 1768-72*,

2^e éd., 1806, 7 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français par J.-H. Castéra; Paris, 5 vol. in-4°, et 10 vol. in-8° avec un atlas de cartes, et de 84 pl. in-4°. Bruce mourut, sur la fin d'avril 1794, des suites d'une chute qu'il avait faite dans son escalier.

C'était un homme vigoureux, d'une taille élevée et d'une physionomie prévenante. Son corps à la fois robuste et souple supportait aisément les fatigues et les privations. Hardi dans ses entreprises, ambitieux et vain, il se laissait souvent aller à des mouvemens de jalousie et de colère. Il avait des connaissances très variées et possédait plusieurs langues anciennes et modernes; mais il lui manquait ce coup d'œil calme et sûr qui distingue l'homme profond. Ses opinions que l'Éthiopie aurait été le siège de la plus ancienne civilisation; que les habitans de Falacha, d'Agar, d'Ambara et de Gafat soient originaires de la Palestine; ses théories sur l'origine des sciences, des arts et du commerce; ce qu'il raconte de la construction des villes d'Axum, de Méroé et de Thèbes; enfin ses conjectures relatives à l'histoire ancienne de l'Abyssinie pourraient bien justifier le jugement que le savant Hartmann a porté sur lui (dans son édition d'*Edrisi*), savoir: que, s'il est vrai qu'il rapporte des choses très remarquables, il est certain aussi qu'il lui arrive de donner des mensonges pour des vérités; que très souvent il se contredit lui-même, et qu'il se donne l'air de posséder des connaissances qu'il n'avait réellement pas; de sorte qu'on ne doit consulter son ouvrage qu'avec une extrême précaution.

C. L. m.

BRUCHE (*bruchus*), genre d'insecte de l'ordre des coléoptères, de la section des tétramères, de la famille des rhynchophores et de la tribu des bruchèles, dont toutes les espèces rongent, à l'état de larves, la substance intérieure des graines et peuvent causer, par conséquent, d'importans dommages aux cultivateurs.

C'est particulièrement dans les climats chauds que les bruches, par leur multiplicité et la rapidité de leur propagation, exercent leurs ravages. En France, l'espèce la plus nuisible est celle qui vit aux

dépens des pois, des vesces, des gesses, des lentilles, des fèves et de quelques autres légumineuses analogues.

L'insecte parfait dépose ordinairement ses œufs sur les gousses encore vertes, de sorte que le petit ver préexiste dans la graine au moment de la récolte. Il n'est donc pas étonnant que la bruche écloue ensuite et se multiplie de nouveau dans les lieux les mieux clos, de manière à dévorer de proche en proche tout ce qui peut alimenter sa voracité. On est parvenu à limiter le mal à son origine en enveloppant les semences de sable fin ou de cendres; ces deux moyens ne nuisent en rien à leur faculté germinative. On peut aussi, quand elles ne sont pas destinées à la reproduction, conserver ces mêmes semences intactes en les exposant pendant quelque temps dans un four, à une chaleur de 40 à 45 degrés, qui est suffisante pour faire périr les larves et sans inconvéniens ultérieurs pour les usages culinaires.

O. L. T.

BRUCINE, alcaloïde vénéneux extrait de la fausse angusture (*brucos dysenterica*), et qui se trouve également dans la fève de Saint-Ignace et dans la noix vomique, dont elle n'est pas cependant le principe le plus actif. On l'obtient en traitant l'écorce pulvérisée par l'éther et l'alcool bouillant, puis par l'eau. D'autres opérations, trop longues pour être décrites, donnent pour produit la brucine qui cristallise en prismes réguliers, qui offre une saveur acerbe et amère et qui est très soluble dans l'eau froide. C'est seulement comme substance médicameuteuse que la brucine a été employée, et les essais n'ont pas répondu aux espérances des médecins. Un huitième de grain est la dose par laquelle on commence dans les cas de paralysie, où la noix vomique a, toutes choses égales d'ailleurs, une action plus certaine. Comme poison, la brucine peut être rangée parmi les poisons âcres, d'après les phénomènes observés chez les personnes qui avaient pris par hasard de l'écorce de fausse angusture au lieu de celle d'angusture vraie, qui est usitée comme tonique et fébrifuge. Voy. EMPISONNEMENT.

F. R.

BRUCKER (JEAN-JACQUES), savant

1, né à Augsbourg en 1696, re pour avoir créé en quelque histoire de la philosophie. Avant *Opera critica philosophiæ* (5 vol., 1741 et suiv.), nous n'avions en que des compilations faites sans sans esprit philosophique, assemblées de notices biographiques de citations partielles, incombouvent inintelligibles. Bayle, en des points particuliers de la philosophie ancienne avec cette sévérité de qui le distingue, pouvait bien ce rapport, fournir à Brucker l'élément modèle; mais personne n'avait songé à présenter dans un ensemble tous les systèmes de la philosophie depuis sa naissance. C'est la gloire de Brucker de l'avoir fait. Son ouvrage est le premier qui est complet et qui offre un plan et une méthode. Il a sans doute plusieurs défauts qu'on ne retrouve pas dans les ouvrages postérieurs du même genre; néanmoins aujourd'hui, il est précieux par son titre. Ce qui le distingue de tous, c'est sa vaste et consciencieuse érudition. Pour la biographie des philosophes en particulier, il est sans doute plus complet qu'aucun autre. De plus, le très grand mérite de son ouvrage est d'une entière impartialité. N'ayant point d'intérêts d'école à défendre, il ne se trouve point exposé à méconnaître certaines doctrines, à méconnaître ou à les traiter en ennemi qui n'est que trop souvent le cas des grands historiens de la philosophie qui l'ont surpassé en marchant sur ses traces. On doit à Brucker plusieurs autres ouvrages.

L-F-T.

BRUCTÈRES, nation germanique habitait des deux côtés de l'Ems et pour limites au sud la Lippe, à l'est le Vecht, à l'est le Weser, et pour les Ansibars, les Chances, les Chances. Leur pays répondait donc aux limites de Munster (Prusse rhénane), de Bruck (royaume de Hanovre) et à l'est de celle de Hanovre. Il était composé de marais (*bruch* en allemand) et de prés que les Romains appelèrent *Bructeria*. On divisait le peuple en grands et petits Bructères, ceux-ci au nord,

les autres à l'est et au sud, vers les sources de la Lippe. Ils avaient des flottilles, et l'on sait qu'ils livrèrent un combat naval sur l'Ems à Drusus. Fidèles alliés des Chérusques, ils prirent part à leur levée de boucliers contre les Romains, contribuèrent à la défaite de Varus, et enlevèrent l'aigle de la 21^e légion. Ils reprirent encore les armes pour secourir les Marses attaqués par les Romains; mais à la fin ils furent battus, et Sterninus reprit sur eux l'aigle qu'ils conservaient comme un monument de leur triomphe. Sous Vitellius et Vespasien ils prirent parti pour Civilis; Velléda la prophétesse était bructère d'origine ou du moins habitait dans une tourelle de leur pays. Plus tard ils eurent à combattre les Chamaves et les Angrivars qui diminuèrent beaucoup leur puissance. Spurinna rétablit chez eux par la force un chef qu'ils avaient chassé. Vers ce temps beaucoup d'entre eux entrèrent dans la milice romaine. Enfin ils furent subjugués par les Saxons. Leur nom, changé en *Berthari*, se lit pour la dernière fois dans une lettre de Grégoire III, dans le VIII^e siècle. VAL.P.

BRUEYS (DAVID-AUGUSTIN), né en 1640 à Aix en Provence, de parens calvinistes, fut élevé dans leur religion. Après avoir quelque temps suivi le barreau, il abandonna cette carrière pour se livrer entièrement à la théologie et à la controverse, et devint l'un des plus savans membres du consistoire de Montpellier. Dès que Bossuet eut fait paraître l'*Exposition de la doctrine catholique*, Brueys s'empressa de l'attaquer dans un écrit qu'il publia en 1681. L'illustre prélat ne répondit à son adversaire qu'en entreprenant sa conversion, et il l'opéra avec l'ouvrage même qui avait été attaqué. Devenu catholique, Brueys montra le plus grand zèle pour la religion qu'il venait d'adopter. Peu de temps après son abjuration, ayant perdu sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique et combattit avec chaleur le parti qu'il avait quitté. Entre autres ouvrages qu'il composa pour le catholicisme, nous nous contenterons de citer : 1^o l'*Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestans*; 2^o la *Défense du culte extérieur de l'église catholique*.

On a dit qu'après sa conversion Brueys avait supplié Bossuet de ne demander pour lui aucune grâce au roi, afin de ne pas être soupçonné d'avoir cédé à des vues d'intérêt. D'autres ont avancé que le roi et le clergé, en récompense de ses travaux pour la religion, lui donnèrent des pensions et des bénéfices; mais on n'a point indiqué ces pensions, on n'a point nommé ces bénéfices. La seconde assertion est donc trop vague pour détruire la première.

Le zèle de Brueys pour la religion n'étoit point en lui une galté naturelle et un penchant décidé pour le théâtre; il composa un assez grand nombre de pièces. L'habit qu'il portait et ses écrits de controverse s'opposant à ce qu'il fit paraître des comédies sous son nom, il s'associa avec Palaprat, son compatriote, qui l'aida beaucoup moins dans la composition que pour la représentation de ses ouvrages dramatiques. Les principaux sont: le *Grondeur*, comédie en 3 actes et en prose, que l'on voit toujours avec plaisir. Le *Muet*, comédie en 5 actes et en prose, imitée de Térence. Le succès en fut d'abord assez grand, mais il ne s'est point soutenu. L'*Avocat patelin*, que l'on comprend au nombre des comédies de Brueys, est une farce du xv^e siècle, intitulée *Maître Pierre Patelin*, dont le véritable auteur est Pierre Blanchet, mais que Brueys a presque entièrement refaite.

De trois tragédies qu'il a composées, une seule, intitulée *Gabinie*, a été représentée dix fois avec un médiocre succès; les deux autres, *Asba et Lysimachus*, n'ont pas été jouées. Cet écrivain fécond est mort à Montpellier en 1723. L-N.

BBUEYS D'AIGALLIERS (FRANCOIS-PAUL), issu d'une famille noble du Languedoc, naquit à Uzès en 1753. Il fut destiné à la marine dès l'âge de 13 ans, et fit sa première campagne en 1766, comme volontaire, sur le vaisseau *le Protecteur*. Fait garde de la marine en 1768, il fut employé dans l'escadre destinée à agir contre les Barbaresques. En 1780 il servait, comme lieutenant de vaisseau, dans l'armée du comte de Grasse, et il participa aux cinq combats que livra cette armée aux amiraux Hood et Graves.

Nommé au commandement de l'avis *le Chien de chasse*, en 1784, il employa quatre années à parcourir les îles de l'archipel américain, ainsi que la Côte-Ferme depuis l'île de la Trinité jusqu'à Puerto Cabello, fit de nombreux relèvements, leva les plans des places fortifiées, et recueillit des renseignements précieux sur la navigation et le commerce de ces parages. Fait capitaine de vaisseau en 1791, il fut chargé de l'installation du nouveau pavillon national dans les Échelles du Levant et dans les ports de l'Adriatique. Promu au grade de contre-amiral en 1796, il alla établir une croisière dans la Méditerranée. Au mois de mai 1798 il venait d'être nommé vice-amiral, lorsqu'il fut chargé du commandement de la flotte destinée à transporter en Égypte l'armée sous les ordres du général Bonaparte. Cette flotte étoit composée de 1 vaisseaux, 4 frégates, 3 bricks et 3 bombards, qui escortaient un nombre considérable de bâtimens de transport portant environ 21,000 hommes de troupes de débarquement. Elle appareilla de Toulon le 19 mai. Le 10 juin suivant elle parut devant Malte, et après avoir coopéré à la prise de cette île, elle se dirigea sur Alexandrie. Le 1^{er} juillet, à la pointe du jour, on signala la côte d'Afrique, et à 8 heures du matin la flotte mouilla vers le fort Marabou, à l'ouest d'Alexandrie. Le général en chef donna les ordres pour le débarquement des troupes qui commença immédiatement; quoique la mer fût très houleuse, il se trouva complètement achevé dans la nuit.

Nous croyons devoir entrer ici dans quelques détails sur le combat d'Aboukir; le silence forcé qu'ont gardé les journaux du temps sur ce grand désastre et l'infidélité des rapports anglais ont laissé sur cette action une incertitude qu'il est nécessaire de détruire. Les sources de ces détails ont été puisés, garantissent leur authenticité, et nous sommes persuadé d'avance que les hommes du métier nous sauront gré de les avoir publiés. Le 2 juillet l'amiral Brueys appela à bord de l'*Orient* les officiers-généraux et les capitaines des vaisseaux de la flotte, et se dressant au contre-amiral Duchayla, qui montait le *Franklin*, il le consulta sur

ure position à donner à la flotte, dans le cas où elle serait attaquée par les Anglais. Cet officier-général montra le danger de combattre, et son avis ayant été aussi celui d'un grand nombre des capitaines, il fit connaître que son intention n'était pas que l'ennemi parût, de mettre voile et d'aller à sa rencontre. Il appareilla le lendemain et vint ancrer dans la baie d'Aboukir, à 3 lieues environ N.-E. d'Alexandrie. La ligne d'embossage fut établie N.-N.-O. à l'E. qui est celle du vent régnant dans ces parages pendant une partie de l'année, celle suivant laquelle les vaisseaux ennemis venaient naturellement présenter la tête au large. Le vaisseau de tête était à plus d'une demi-lieue de la baie d'Aboukir, et à un quart de lieue de la terre qui prolongeait l'île du côté du N. On y établit deux canons de 24 et deux mortiers; deux bombardes y furent aussi placées. Ces dispositions furent sagement combinées, mais on va voir qu'elles devinrent funestes à l'armée, à cause de la sécurité qu'elles inspirèrent à l'ennemi, qui le porta à croire qu'il n'avait rien à craindre de l'ennemi dans ce lieu.

L'armée anglaise, sous le commandement de l'amiral Nelson, se présenta devant Aboukir le 1^{er} août à deux heures du jour. Elle était composée de 14 vaisseaux de ligne. Nous avons dit que celle de l'amiral français n'était que de 13, dont un seul avait des ponts. Lorsque la manœuvre de l'ennemi ne permit plus à Brueys de douter qu'il allait être attaqué le soir même, il fit passer à l'armée que son intention était de combattre à l'ancre. Les vaisseaux anglais, qui jusque là avaient manœuvré en ordre, se formèrent rapidement en bataille, tribord amures, et se présentèrent sur le premier vaisseau de tête de la ligne française. *Le Culloden*, qui était le chef de file, échoua sur un haut-fond, et servit en quelque sorte de bûche à brûler aux autres navires. Cinq vaisseaux français, qui déjà doublé la tête de la flotte, se retirèrent et étaient venus se placer entre le vaisseau échoué et elle, lorsque Nelson, qui commandait le *Wanguard*, laissa arriver en détachement, suivi du reste de son escadre,

mit ainsi l'avant-garde de l'armée entre deux feux.

A 6 heures et demie les deux escadres étaient engagées: l'acharnement devint égal de part et d'autre; la nuit ne suspendit point le combat, et, malgré l'obscurité, il continua avec une ardeur extraordinaire, et d'autant plus remarquable de la part des Français que leurs vaisseaux, attaqués des deux bords, furent bientôt, pour la plupart, mis hors de combat. *L'Orient*, le *Franklin*, le *Tonnant*, le *Spartiate*, le *Guerrier* et le *Conquérant*, firent des prodiges de valeur et opposèrent une résistance opiniâtre à leurs nombreux adversaires. Dans la première heure du combat l'amiral Brueys avait été blessé à la joue et à la main. Néanmoins il n'avait point quitté le gaillard, lorsqu'à 8 heures il fut atteint d'un boulet qui le coupa presque en deux. On voulut le transporter au poste, pour lui donner les secours que réclamait sa blessure, mais il s'y opposa en disant qu'un amiral français devait mourir sur son banc de quart. Quelques moments après il expira. Ainsi finit l'amiral Brueys, à l'âge de 45 ans. Son capitaine de pavillon, Casa-Bianca, grièvement blessé, tomba non loin de lui. A 9 heures un quart, le feu éclata sur la dunette et dans la chambre de conseil de *L'Orient*. On avait été obligé d'abandonner la 3^e batterie pour armer plus complètement les deux autres: de cette manière les parties hautes du vaisseau demeurèrent presque désertes, et ce fut probablement la cause des progrès rapides et effrayants que fit l'incendie. Bientôt les flammes dévorèrent la mâture de *L'Orient*, et tout espoir d'arrêter l'incendie fut perdu. Néanmoins on continuait toujours de tirer sur les vaisseaux ennemis qu'on pouvait atteindre. Les marins n'abandonnaient un poste que lorsqu'ils en étaient chassés par les flammes; c'est ainsi qu'ils quittèrent la batterie de 24 pour se porter dans celle de 36 et s'y battre encore. Ce ne fut que lorsqu'enfin le feu vint les atteindre qu'ils se précipitèrent à la mer par les sabords. Les uns cherchèrent à gagner à la nage la terre, ou l'un des vaisseaux les plus proches; les autres s'accrochaient aux nombreux débris dont

l'Orient était entouré. A dix heures trois quarts l'explosion eut lieu : une immense gerbe de feu, s'élançant des flancs du vaisseau embrasé avec un bruit terrible, éclaira tout l'horizon. A cette éblouissante clarté, à cette épouvantable détonation succédèrent une obscurité profonde et un silence plus effrayant encore. Ce silence n'était interrompu que par la chute des mâts, des canons et des débris de toute espèce qui retombaient dans la mer avec fracas. Les vaisseaux qui environnaient *l'Orient* coururent les plus grands dangers ; des morceaux de fer rouges, des tronçons de bois et de cordages enflammés tombèrent à bord de quelques-uns et y mirent le feu.

Neuf vaisseaux pris, un vaisseau et une frégate brûlés par leurs équipages, une frégate coulée, tel fut le résultat d'un combat où la valeur française ne put opposer que d'inutiles efforts à l'audace et à l'intrépidité des Anglais.

Il ne nous appartient pas d'exprimer une opinion sur la conduite de l'amiral Brueys au combat d'Aboukir. On a dit qu'il avait commis deux fautes, qui ont amené la perte de son escadre : l'une est d'avoir attendu et combattu l'ennemi à l'ancre, sans être suffisamment protégé par des batteries ; l'autre de n'avoir pas fait appareiller l'arrière-garde pour venir au secours des vaisseaux enveloppés. Quoi qu'il en puisse être, Brueys a payé de sa vie sa trop grande confiance dans sa position ; mais nous dirons, pour être justes envers les marins français, qu'il n'est pas aussi facile de fixer la fortune sur mer que sur terre, où la bravoure, jointe aux talents, peut faire surmonter tous les obstacles. J. F. G. H.-R.

BRUGES (CANAL DE). Bruges, en flamand *Brugge*, chef-lieu de la Flandre occidentale, dans le royaume de Belgique, est située dans une plaine, à 3 lieues de la mer et à 4 lieues d'Ostende. Elle communique avec ce port par un canal large et profond (*Bruggervaart*), qui la met à même de recevoir par eau les denrées et marchandises expédiées d'outre-mer, et d'envoyer par la même voie ses productions et marchandises. Les canaux qui traversent la ville, et sur lesquels sont construits un grand

nombre de ponts, facilitent les expéditions dans l'intérieur même de la ville : aussi Bruges a-t-elle été autrefois l'entrepôt du commerce des Pays-Bas et le rendez-vous des marchands étrangers (v. l'art. *Bouanz*). Aux XIII^e et XIV^e siècles, c'était à Bruges que s'échangeaient les marchandises et productions de l'Orient et de l'Occident. Les Anglais y envoyaient le superflu de leurs laines, la ligue Anseatique y tenait ses comptoirs, et la plupart des nations étrangères y avaient leurs factoreries. D'ailleurs la ville était remplie de manufactures de toiles, de draps, de tapisseries, etc. Enfin la présence de la cour des comtes de Flandre contribuait à animer cette ville qui fut le berceau de la peinture flamande (voy. VAN EYCK). Tout cet éclat disparut après le soulèvement de Bruges contre l'archiduc Maximilien, et après la découverte du cap de Bonne-Espérance qui changea les anciennes relations de commerce. Plusieurs sièges que la ville soutint, mais avec peu de succès, la firent déchoir encore davantage.

Aujourd'hui la vaste enceinte de la cité et quelques monuments rappellent ce que Bruges a été ; mais le peu de mouvement qui règne dans l'intérieur, et le peu d'édifices modernes qu'on remarque, prouvent qu'elle n'est plus au nombre des villes puissantes par le commerce et l'industrie : aussi reste-t-on ici plus fidèle qu'ailleurs au vieux costume peu gracieux des Flamands, et la dévotion ancienne y a conservé presque toute sa ferveur. Dans la cathédrale gothique on voit le tombeau de Jean van Eyck, et l'église collégiale de Notre-Dame renferme les mausolées de Charles-le-Téméraire et de sa fille, Marie de Bourgogne, avec leurs statues en bronze. L'hôpital Saint-Jean conserve quelques tableaux de Hemmeling, que ce peintre fit par reconnaissance, lorsque, pauvre et malade, il eut été accueilli charitablement dans cet hôpital en 1477, après la bataille de Nancy. On voit aussi des tableaux remarquables dans la collection de l'académie des beaux-arts et dans diverses églises. Parmi les édifices anciens on remarque l'Hôtel-de-Ville, flanqué de tourelles et construit dans le style gothique, les halles avec le beffroy, sur la place du grand marché, l'ancien

, etc. Bruges a plusieurs hôpitaux pices, un béguinage, vaste édifice à la retraite des femmes âgées, ène ou collège royal, une société èrature, une bibliothèque publi- une salle de spectacle; on y trouve up de brasseries et de distilleries. fabrique encore de la toile, de la le, du savon, du tabac et de l'huile. le chantier on construit des ba-

La population de Bruges est ré- à 32,000 âmes; elle fait un com- de grains assez considérable. Ou- canal d'Ostende, il y a celui de sur lequel une barque très com- fait un service régulier. D-O.

UGES (JEAN DE), voy. VAN

BRUHL (HENRI, comte DE), ministre èste III, roi de Pologne et élec- e Saxe, naquit en 1700 dans la ge. Il fut reçu, en qualité de page, our d'Élisabeth, veuve du duc e George de Saxe-Weissenfels, où nières franches et l'aménité de son ère lui firent gagner la bienveil- de la princesse et bientôt après 'Auguste II. Le roi de Pologne le à dans la suite chambellan et se fitagner par lui dans tous ses voya- ruhl avait déjà obtenu plusieurs is, quand son protecteur mourut). Le hasard voulut que la cou- de Pologne et les trésors du ne fussent confiés à la garde du chambellan. Sans perdre de temps partit pour Dresde et les remit au l'électeur, Auguste III, et il se a très actif à lui assurer le trône. e ce temps Bruhl jouit d'une fa- sonstante dont il sut merveilleuse- tirer parti; il gouverna son maitre ert et talent, éloignant tous ceux traient pu être tentés de marcher avecur par les mêmes voies. Le 12 1733 il fut nommé président de la ère royale et ministre de l'intérieur, 742 il devint général de l'infanterie. èste III ayant accordé ses bonnes au comte Sulkowski, Bruhl, qui sentit pas encore assez puissant le repousser, devint l'ami de son et partagea le ministère avec lui; lorsqu'il eut épousé la comtesse

Kollowrath, qui était en grande faveur auprès de la reine, il fit, par l'entremise de cette dernière, éloigner son rival. Vers la fin de 1748 il fut nommé premier ministre. Il domioait entièrement le roi; personne ne s'approchait du monarque sans son autorisation; sans elle pas un laquais ne pouvait entrer au service d'Auguste; le roi se rendait-il à la chapelle? le chemin qui y conduirait était d'abord débarrassé de spectateurs. Le roi aimait le luxe, et le comte lui fournait les moyens de s'y livrer; lui-même avait 200 domestiques et payait sa garde d'honneur plus magnifiquement que le roi ne payait la sienne. Sa table, sa garde-robe, ses meubles, tout était chez lui d'une extrême richesse. Jamais un prince ne fut plus servilement servi qu'Auguste III; Bruhl se trouva des jours entiers dans la suite du roi sans parler, et celui-ci, occupé à fumer, jetait les yeux sur lui sans le regarder. « Bruhl, ai-je de l'argent? » était sa question ordinaire à laquelle Bruhl n'avait d'autre réponse que celle-ci: *Oui, sire*. Mais pour répondre ainsi il épuisa le trésor, surchargea le pays d'impôts, et réduisit même l'armée à ce point que, lorsque la guerre de Sept-Ans éclata, la Saxe n'eut que 17,000 hommes à mettre sous les armes. Cette armée ayant été obligée de se rendre près de Pirna, par défaut de vivres, Bruhl s'enfuit avec le roi en Pologne. On avait sauvé les tableaux et la porcelaine, mais abandonné au vainqueur les archives de l'état. Aussi vain qu'avidé de domination, Bruhl s'était fait passer pour un descendant du comte Bruhl, voievode de Poznanie. L'impératrice Élisabeth lui avait donné la croix de Saint-André, et Charles VI l'avait élevé à la dignité de comte de l'Empire. Après la mort de la reine, devenue sa plus mortelle ennemie, le roi lui en donna tout l'apanage pour le dédommager de ses pertes en Saxe. Auguste mourut à Dresde, le 5 octobre 1763, et le 28 Bruhl le suivit dans la tombe. Les biens de Bruhl, confisqués par le prince Xavier de Saxe, furent pourtant rendus à ses descendants. Ces biens, dus à la munificence d'Auguste, ont souvent servi à l'encouragement des sciences et des arts. La bibliothèque de

Bruhl, vendue 60,000 écus, fait maintenant partie de la bibliothèque publique de Dresde, dont elle constitue une partie importante, précieuse par sa valeur intrinsèque et par l'élégance des reliures. Voir la vie du comte de Bruhl par Justi, 3 vol. in-8°, 1760-64, et la *Biographie digne de foi* de ce ministre et du prince Sulkowski, Francf. et Leipz., 1766; les deux ouvrages sont écrits en allemand.

FRÉDÉRIC-ALOYSIUS, comte de Bruhl, fils aîné du précédent, naquit à Dresde en 1739 et fut élevé par sa mère, femme qui avait de grandes qualités, avec autant de soin et de prudence que de sévérité. Il étudia à Leipzig, puis à Leyde, et fut promu, à l'âge de 19 ans, au grade de grand-maître de l'artillerie en Pologne. Après avoir voyagé en Europe, il assista pendant la guerre de Sept-Ans à quelques affaires dans l'armée autrichienne. Ayant perdu tous ses emplois en Pologne, après la mort d'Auguste III, il en recouvra plusieurs sous Stanislas, successeur d'Auguste. Son séjour favori fut Pforten, dans la Basse-Lusace, retraite où il cultivait les sciences au sein de l'amitié. Étant allé voir son frère CHARLES, à Berlin, il y mourut en 1793. La nature et l'étude l'avaient formé homme du monde. Il était bien fait et très aimable; il s'exprimait avec beaucoup de facilité dans plusieurs langues européennes. Écrivain distingué, musicien excellent, il dessinait très bien et il fut peintre habile. Il appliqua à l'artillerie les connaissances qu'il avait en mathématiques. Actif et sobre, il mena de front le travail et le plaisir; il brillait surtout dans la conversation.

Le fils d'un frère du ministre, JEAN-MAURICE de Bruhl, né en 1736 à Wiederau, fut pendant son séjour à l'université de Leipzig le favori de Gellert et de Cronenk. Envoyé en 1755 pour affaires de la Saxe à Paris, et de là en 1759 à Varsovie, il fut, dans cette dernière ville, nommé par Auguste III chambellan et commandant en Thuringe. Sous l'administration du prince Xavier, il fut envoyé à Paris (1764) en qualité d'ambassadeur; de là il alla à Londres où il mourut en 1809. Il cultiva avec soin

l'astronomie, perfectionna plusieurs instrumens utiles à cette science et engagea le baron de Zach à s'y livrer. Il a publié en français des *Recherches sur divers objets de l'économie politique*, et il a légué ses instrumens précieux d'astronomie à l'observatoire de Leipzig.

Un petit-fils du ministre Henri comte de Bruhl, CHARLES-FRÉDÉRIC-MAURICZ, né en 1772 à Pforten, dans la Basse-Lusace, a été de 1814 à 1828, à Berlin, intendant général des théâtres royaux et des menus-plaisirs. Il a protégé les arts et les sciences et a fait fleurir l'art dramatique dans cette capitale.

C. L.
Une belle terrasse le long de l'Elbe, à Dresde, près du pont construit sur ce fleuve, porte encore le nom du *Bruhl*; on y arrive par une vingtaine de marches et elle forme une charmante promenade où les bords si riants de l'Elbe présentent des points de vue délicieux. Voy. DRESDE.

S.
BRUIT (physique). Si nous nous en rapportons à quelques étymologistes ce mot vient du verbe grec *βρυχεῖν*, *stridere*, bruire, faire un bruit aigu, craquer. Le bruit est le résultat du mouvement vibratoire des corps gazeux, liquides et solides; c'est le mouvement senti d'une manière confuse et irrégulière; c'est enfin l'assemblage confus de sons irréguliers, plus ou moins nombreux et discordans, transmis à l'oreille par l'intermédiaire de l'air. Le retentissement du vol des oiseaux, le fracas d'une éruption volcanique, le grondement du tonnerre, le craquement d'une branche d'arbre, le mugissement du vent, l'explosion d'une arme à feu, forment du *bruit*. Beaucoup de phénomènes causés par le bruit sont semblables à ceux qui sont causés par le *son* avec lequel beaucoup de personnes le confondent, quoiqu'il existe entre eux des différences essentielles. Le son est tout mouvement dont l'oreille apprécie instinctivement la régularité et dont le calcul fournit ensuite l'évaluation numérique; pour former un son il faut une suite de vibrations isochrones, c'est-à-dire égales en durée, et pour qu'il soit perçu par l'organe de l'ouïe, il faut que le nombre de vibrations ait atteint le chiffre 32 par seconde et au-delà; quand

la vibration se termine brusquement on n'entend que du bruit. Si l'on fait bondir sur un corps sonore une bille de marbre, on commencera par entendre le bruit du choc occasionné par la rencontre des deux corps; mais le son ne sera perçu que lorsque les vibrations seront arrivées à 32 et plus par seconde. Au mot *brusque*, nous établirons avec exactitude la distinction entre le *bruit* et le *son*. Si l'on se trouve placé près d'une pièce de canon au moment de l'explosion, on distingue facilement le bruit causé par la dilatation des gaz et le son produit par la vibration des corps sonores de la pièce. La différence entre le bruit et le son n'est pas seulement dans le mouvement vibratoire, mais elle se manifeste pour ainsi dire dans nos sensations. Les émotions que le son nous fait éprouver sont pour la plupart douces, suaves; celles que cause le bruit sont presque toujours pénibles et désagréables. Tels sont le bruit d'une arme à feu et celui causé par une lame de métal grattant sur du marbre; mais une remarque assez essentielle à faire, c'est que, pour éprouver ce sentiment pénible ou désagréable, il faut que le bruit soit instantané, inattendu; car si on a le sentiment du bruit qui va se faire, l'émotion n'est plus la même, elle se dénature; ce qui souvent fait dire de diverses personnes, entre autres des scieurs de marbre à sec: « Qu'on n'entend pas le bruit que l'on fait soi-même. » Une oreille tant soit peu sensible saura facilement distinguer dans un instrument à cordes le son du bruit; ce n'est pas toujours l'instrument qui fait le plus de tapage qui a le plus de son, et tant que l'on n'aura pas découvert ou inventé un instrument propre à établir d'une manière fixe et précise cette différence, l'art de l'instrumentation ne sera toujours qu'un tâtonnement, et les hommes chargés, comme dans des expositions des produits industriels, d'en apprécier les progrès, ne pourront le faire que d'une manière arbitraire et fort hasardée.

L'organe de l'ouïe est celui qui perçoit le bruit et le son; cependant je crois qu'ils sont aussi perçus par le sourd et muet de naissance, mais par un autre sens; car à un bruit aigu, discordant, on

voit presque toujours le sourd manifester un mouvement qui annonce sa perception. Le sentiment du bruit lui est peut-être communiqué et agit sur lui de même qu'il se communique et agit sur les masses les plus considérables, telles que les édifices, les murailles. Une voiture se fait-elle entendre? l'atmosphère éthérée circonvoisine a-t-elle éprouvé un choc? aussitôt l'édifice, la muraille en ressentent les effets; tout frémit; le balancier de la pendule reçoit une impulsion plus précipitée dans ses oscillations. Mais l'air est nécessaire à la propagation du bruit; il faut à celui-ci la présence d'un milieu élastique: faites partir une arme à feu dans le vide de la machine pneumatique, il n'y a pas de détonation. Si vous environnez la source d'où émane le bruit ou le son de corps mous non élastiques, la propagation du mouvement ondulatoire se trouve compromise; c'est pour y parvenir que l'on jette de la paille sur les rues pour éviter le bruit aux malades.

Le bruit et le son trop intense produisent une sensation pénible qui bientôt se change en douleur si elle est prolongée. Les canonniers éprouvent souvent cette douleur auprès de leurs pièces; ils finissent même par perdre quelquefois de l'ouïe. Peu de chiens supportent patiemment certain bruit; presque tous au contraire poussent des hurlemens lamentables après la perception de quelques sons ou quelque bruit. Si on attache près de l'embouchure d'un canon de jeunes ânes, il est rare qu'après quelques coups ces animaux n'aient pas succombé à la douleur que ce bruit leur a fait éprouver. Le bruit se propage également vite, c'est-à-dire qu'il parcourt des espaces proportionnels aux temps. Le carré de la vitesse du bruit vaut la mesure de la pesanteur multipliée par le rapport de l'élasticité de l'air à sa densité. La mesure de la pesanteur sous la latitude de Paris vaut $9^m,809$; l'élasticité de l'air est $0^m,76$ et la densité vaut $\frac{1}{70,163}$; on en déduit $279^m,29$ pour la vitesse du bruit ou du son à 0° de température; à la température de dix degrés la vitesse serait de $282^m,42$ par seconde. Ces résultats sont moins élevés que ceux don-

nés par la théorie. Laplace a trouvé que la cause de cette discordance provenait principalement de l'influence de la chaleur dégagée dans l'air par l'effet de la compression; en tenant compte de cette correction, il est arrivé, ainsi que M. Poisson, à des résultats conformes à ceux que l'expérience a donnés à différentes époques.

448 ^m .	En	Mersenne
361.	1660.	Académie de Florence.
398.	1698.	Walker.
351.	"	Cassini, Huyghens.
348.	"	Flamstead, Halley.
348.	1704.	Derham.
332,93.	1738.	Académie des sc. de Paris.
318.	1740.	Blanconi.
339.	1740.	La Condamine.
358.	1748.	Id.
336,86.	1778.	T.-F. Mayer.
338.	1791.	G. E. Muller.
356,14.	1794.	Spinoza, Banza.
333,07.	1809.	Bensenberg.
331,05.	1822.	Arago, Mathien, Prony, etc.
332,05.	1823.	Moll, Van Beek.

On peut prendre pour vitesse du bruit et du son le nombre 333, qui se retient facilement et dont la valeur en pieds est à peu près 1024 ou le carré de 32. Le bruit ne se transmet pas avec la même vitesse à travers toutes les substances : les solides transmettent le bruit avec plus de rapidité que l'air; MM. Hassenfratz et Biot ont fait de nombreuses expériences pour le prouver. Lorsqu'on applique l'oreille sur l'extrémité d'une longue muraille et que l'on fait percuter l'autre extrémité, on perçoit deux sons dont l'un parvient rapidement à l'oreille placée contre le mur et l'autre un peu plus tard à l'oreille libre. Le bruit, comme la lumière et les corps élastiques, se réfléchit à la surface d'un plan indéfini; c'est-à-dire que, lorsqu'un rayon sonore rencontre un obstacle qu'il ne peut traverser, il se réfléchit à sa surface et suit une marche rétrograde en formant un angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, sans que la vitesse en soit aucunement diminuée; le bruit conserve la même densité malgré la réflexion, et cette intensité ne dépend que du chemin parcouru.

Tout se passe comme si le centre des ondes sonores, au lieu d'être devant le plan de réflexion, était derrière ce plan, à la même distance, sur la perpendiculaire abaissée du centre primitif sur le plan réflecteur. Cette propriété explique les phénomènes de l'écho. L'écho n'est donc que le résultat de la réflexion du bruit ou du son; mais pour que le bruit puisse être réfléchi, il faut être au moins à la distance de 16 mètres $\frac{1}{2}$ du plan réflecteur; sans cette condition on n'entend qu'une *résonnance* (voy. ÉCHO). Le son et le bruit se réfléchissent encore sur les surfaces courbes, en faisant, à chaque point, des angles d'incidence égaux aux angles de réflexion. D'après ce principe, en calculant comment le son et le bruit devraient se réfléchir dans une salle elliptique, on trouve que, si le centre des vibrations était à l'un des foyers, tous les sons se réfléchiraient à l'autre foyer. Dans un paraboloïde les sons et le bruit partis du foyer se réfléchiraient en demeurant parallèles, et de cette manière ils ne perdraient rien de leur intensité; c'est ce qui a fait donner cette forme aux porte-voix, aux cornets acoustiques. Voy. COMMOTION, DÉTONATION, DIAPAZON, VIBRATION, etc. A. P.-T.

BRUIX (EUSTACHE), vice-amiral, grand-officier de l'empire, inspecteur des côtes de l'Océan, grand-officier de la Légion-d'Honneur, conseiller d'état, naquit à Saint-Domingue en 1761; sa famille, originaire de Béarn, comptait plusieurs de ses membres au service militaire de France et à celui d'Espagne.

Porté vers la marine par un penchant irrésistible, à peine eut-il atteint sa 16^e année qu'il s'embarqua comme volontaire, sur un bâtiment du commerce; mais sa famille, qui le destinait à suivre la carrière militaire, ayant obtenu pour lui un brevet de garde de la marine, il passa en cette qualité sur la frégate *le Fox*, en 1778.

Bruix ne fut pas heureux dans son début; *le Fox* fit naufrage et se perdit. Cet événement qui aurait pu dégoûter du métier de la mer un jeune homme dont la vocation eût été moins décidée, ne fit, au contraire, qu'affermir notre jeune élève dans sa résolution; et, à peine de

à Brest, il s'embarqua de nouveau sur un vaisseau de l'état.

Il assista aux trois combats livrés par le général Rodney : ce fut dans cette campagne que, témoin des manœuvres des deux armées, il sentit pour la première fois en lui le génie qui le portait à chercher de nouvelles combinaisons de la tactique et dès ce moment la théorie de la guerre devint l'objet constant de ses études.

Pendant les quatre années qui suivirent la conclusion du traité de Versailles, le duc de Puységur dans les opérations qui préparèrent la formation des armées navales que l'on doit à cet officier, les côtes et les débouchemens de la Méditerranée; et à l'âge de 25 ans les succès distingués qu'il avait acquis ouvrirent les portes de l'Académie de marine.

En 1793 Bruix fut fait capitaine de vaisseau et il prit le commandement de la *Procyon*. Au moment où il allait partir avec l'armée navale, il se vit commander la mesure générale prise à cette époque contre les officiers de l'ancien régime de la marine. A ce coup inattendu, il éprouva que le regret de ne plus servir utilement son pays, se faisait dans les environs de Brest, il fut dans l'emploi des connaissances qu'il avait acquises des ressources d'indigence qui le menaçait. Mais au service l'année suivante, il fut en 1796, employé comme major-général de l'armée navale, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse. Il fut ensuite major-général de la marine à Brest, puis directeur du port.

À la fin de l'année 1796, quoique déjà très-affaibli, lui commandant l'armée de l'amiral Morard d'Élouan, destinée pour l'Irlande. Cette opération fut malheureuse; mais l'on ne put sans injustice refuser à Bruix le mérite qu'il méritait pour la manière dont il s'était acquitté de ses fonctions.

Il était contre-amiral lorsqu'en 1801 il fut appelé au ministère de la marine; pendant le peu de temps qu'il exerça ces fonctions éminentes, il s'occu-

pa constamment des moyens d'exécution d'un plan de campagne qu'il avait conçu. Chargé de diriger lui-même cette expédition, il partit pour Brest, au mois de mars 1799, avec le grade de vice-amiral, et prit le commandement de l'armée navale préparée par ses soins. Il déploya alors pour la première fois, dans un grand commandement, le pavillon amiral; il le montra sur des mers couvertes de flottes ennemies, dont il sut tromper la vigilance; il ravitailla Gênes, fit sa jonction, à Cadix et à Carthagène, avec l'armée navale espagnole, reentra avec elle à Brest et mit le sceau à sa réputation par l'habileté de ses manœuvres pendant cette campagne.

En 1801 Bruix fut nommé au commandement de l'armée réunie alors sur la rade de l'île d'Aix; mais les fatigues avaient tellement dérangé sa santé qu'il se vit bientôt contraint de revenir en toute hâte à Paris, invoquer les secours de l'art. Il y resta jusqu'à la reprise des hostilités, qui le rappela au poste de l'honneur.

En 1803, il fut nommé amiral et commandant en chef des bâtimens de la flottille réunie dans les ports de la mer du Nord. Il porta dans ce commandement toute l'activité qui lui était naturelle; mais il ne se fit jamais illusion sur le but ni sur les motifs de cet armement, et souvent il le témoigna à Bonaparte lui-même.

En 1805, sa santé délabrée força Bruix de quitter son commandement; il revint à Paris et y mourut bientôt après.

J. F. G. H-N.

BRULERIE, nom qu'on donne dans le midi aux établissemens où l'on fabrique les eaux-de-vie et les esprits avec le vin, et qu'on doit nommer plus exactement *distillerie* (voy.). On dit aussi *brûler* le vin pour exprimer l'action d'en extraire l'alcool, et l'on appelle *brûleur* l'ouvrier chargé de cette opération.

On appelle encore *brûleries* les ateliers où l'on s'occupe de recueillir l'or des vieilles boiseries. Leur nom venait de ce qu'autrefois on brûlait les bois dorés et qu'on traitait les cendres par le procédé de l'amalgamation (voy.) pour en retirer l'or qu'elles contenaient. On a renoncé à ce procédé long et dispen-

dieux, et maintenant, au moyen de la vapeur d'eau, on détache avec la plus grande facilité les feuilles d'or de la couche de blanc sur laquelle elles sont appliquées : on termine par l'amalgamation. Le brûlement est encore usité pour retirer l'or et l'argent des galons; on lave alors les cendres; mais on préfère, quand les galons sont faits avec de la soie, les faire bouillir dans la lessive des savonniers. L'alcali caustique dissout la soie et laisse le métal, qu'on obtient ensuite par les procédés appropriés. Dans ces derniers temps on s'est appliqué à extraire l'or des porcelaines cassées, et il paraît même que cette industrie est assez lucrative. F. R.

BRULOT. Convertir un bâtiment quelconque en machine incendiaire, c'est en faire ce qu'en marine on nomme un *brûlot*.

Tous les navires, depuis les canots jusqu'aux vaisseaux de ligne, peuvent être destinés et employés au service de *brûlots*. Pour les approprier à cet usage destructif, il suffit de les remplir de barils de poudre, d'imprégner leur gréement et leurs bordages de matières combustibles, et de les diriger sur les bâtiments que l'on veut faire sauter.

Une mèche, dont la durée de l'ignition est calculée, sert dans un temps donné à mettre le feu aux matières qui doivent faire explosion. Une chaloupe placée et amarrée sur l'arrière du brûlot est employée à le gouverner jusqu'à l'endroit où il doit être abandonné à lui-même. Des grappins suspendus par des chaînes aux vergues du brûlot servent à l'accrocher au gréement du navire sur lequel il est dirigé.

Les brûlots sont des navires toujours sacrifiés à l'usage terrible auquel on les destine : aussi choisit-on pour ce service les bâtiments les plus vieux et les moins propres à la navigation ordinaire.

Long-temps on a cherché à rendre propres aux expéditions incendiaires les bateaux sous-marins (*voy.*) que l'on a expérimentés à plusieurs reprises dans quelques-uns de nos ports; mais jusqu'ici ces tentatives funestes ont heureusement échoué, sans que ce mauvais succès ait paru complètement rebûter tous les inventeurs. Si l'on parvenait à perfection-

ner assez la navigation sous-marine pour convertir des bateaux submergés en brûlots, il faudrait peut-être renoncer à l'espoir de maintenir avec sécurité des flottes au mouillage. Une seule embarcation submersible à volonté suffirait pour incendier les escadres les plus redoutables.

L'expédition incendiaire la plus vaste et la plus terrible dont l'histoire de la marine ait conservé le souvenir est celle que les Anglais envoyèrent, en 1809, contre la division française mouillée en rade de l'île d'Aix sous les ordres du vice-amiral Lallemand. Plusieurs vaisseaux français et quelques frégates sautèrent en l'air. La rade qui servit de théâtre à cet événement nocturne ne présenta le lendemain que l'aspect du désordre le plus affreux et de la destruction la plus épouvantable. Les brûlots à moitié coulés auprès des vaisseaux qu'ils avaient incendiés, les débris de navires entassés sur les rivages de la Charente et de l'île d'Aix couverts de sang et de cadavres, allèrent apprenre à l'Europe consternée la fatale puissance que les nations civilisées ont entre leurs mains quand elles ont juré de s'anéantir. E. C.

BRULURE, lésion produite dans les parties vivantes par l'action du calorique concentré, soit qu'il y ait contact d'un corps solide, liquide ou gazeux pourvu d'une haute température, soit qu'il y ait décomposition rapide avec dégagement de chaleur, comme dans l'application des substances caustiques (*voy.* CAUTÉRISATION). Il y a d'ailleurs une telle identité dans la manière d'agir qu'à la simple vue d'une surface brûlée il est impossible de dire quel a été l'agent brûlant. C'est à l'article CALORIQUE que seront exposées les lois d'après lesquelles il se transmet et les innombrables phénomènes qu'il produit; ici nous ne devons examiner qu'un de ses résultats particuliers, et encore sous un point de vue spécial.

Nous ferons observer que les corps excessivement froids produisent une véritable brûlure; un culot de mercure congelé a déterminé sur la peau une escharre. Il en est de même de l'électricité et du galvanisme (*voy.* ces mots).

Suivant que les parties vivantes ont été soumises à l'action du calorique pendant un temps plus ou moins long, ou que dans un même délai une quantité plus ou moins considérable de ce principe s'y est introduite, elles présentent un état différent et qui a fait adopter la division de la brûlure en trois degrés. Prenons pour exemple la peau où il est facile de suivre la succession graduelle des faits.

Au premier degré l'on éprouve une sensation pénible et douloureuse. La peau rougit, se gonfle et devient chaude et douloureuse à la pression; puis, au bout de quelques heures, les parties malades reviennent à l'état naturel; seulement l'épiderme se détache et tombe en lames plus ou moins étendues. C'est ce qui a lieu dans l'érysipèle produit par la chaleur solaire, connu vulgairement sous le nom de *coup de soleil*, et qui peut donner la plus exacte idée de la brûlure au premier degré.

Supposons l'impression plus énergique ou plus prolongée: alors non-seulement la peau est rougie superficiellement, mais son tissu propre s'enflamme et exhale en abondance une sérosité qui soulève l'épiderme et y produit des ampoules (cloques) semblables à celles des vésicatoires (voy.). C'est ici le second degré; la maladie est plus profonde, plus de tissus se trouvent intéressés, et le retour à la santé plus long, plus difficile, exige plus souvent le concours de l'art.

Enfin, dans le 3^e degré une somme plus considérable de calorique s'est ruée, si l'on veut ainsi dire, sur une partie du corps et l'a frappée de mort; on appelle *escharres* ces portions de peau ou de tissu cellulaire rôties et désorganisées, qui sont désormais devenues étrangères à l'économie et qui doivent en être séparées par la suppuration, laquelle s'accompagne, pour peu que la brûlure soit étendue, de douleurs vives et d'une fièvre plus ou moins aiguë.

Les trois degrés de la brûlure peuvent se montrer séparés, mais, souvent on les trouve réunis sur le même sujet. Chacun d'eux présente des phénomènes différents, comme des chances et des moyens de guérison qui leur sont propres. On sent qu'il serait bien facile de multiplier

les divisions selon que l'action du calorique s'est exercée à une profondeur plus ou moins considérable depuis la peau jusqu'aux os.

Une brûlure, pour peu qu'elle soit étendue ou profonde, est en général une affection grave, à cause des douleurs vives qu'elle provoque et des lésions sympathiques qui en sont la suite. Il y en a qui deviennent immédiatement mortelles; ce sont celles qui atteignent des organes très importants à la vie, ou qui ont lieu chez des sujets dont le système nerveux jouit d'une grande activité. La douleur n'est pas la mesure du danger; et la brûlure au troisième degré est moins douloureuse que celle dans laquelle, l'épiderme étant soulevée, les papilles nerveuses de la peau sont dénudées dans une grande étendue. Aussi, pour porter un pronostic certain, faut-il tenir compte de toutes les circonstances et de leur proportion. En effet, une brûlure au premier et au second degré sur tout le corps est bien plus dangereuse que celle où une main entière, par exemple, aura été réduite instantanément en charbon. Il en est de même d'une brûlure de la face, relativement à celle qui aurait lieu sur une partie moins pourvue de nerfs et moins voisine du cerveau.

Les vêtements qui brûlent sur le corps ou qui s'imprègnent des liquides très chauds, et qui par conséquent prolongent l'action du calorique, sont une circonstance qui rend les brûlures plus graves. On sait aussi que les liquides plus denses que l'eau, comme le bouillon, les huiles, les graisses ou les résines fondues, agissent avec une grande puissance. Le soufre en fusion, le phosphore, sont encore plus énergiques, de même que les métaux incandescens ou en fusion.

On a pu d'ailleurs observer que quand un fer, par exemple, est rouge blanc, il brûle moins profondément et moins douloureusement que quand il est seulement rouge brun. Cela tient à ce que, dans le premier cas, la peau est immédiatement convertie en un charbon qui s'oppose à la propagation ultérieure du calorique.

Les personnes brûlées peuvent être tout d'un coup charbonnées, comme l'on s'observe chez les victimes des grand

incendies ou des combustions spontanées (*voy.*); ou bien elles peuvent succomber à la douleur cruelle qu'occasionne une brûlure superficielle, ou à la fièvre hectique produite par la suppuration qui suit la chute des escharres, comme on l'observe chez ceux qui ont été brûlés par des liquides bouillans ou par l'inflammation de la poudre à canon. Lorsqu'on est assez heureux pour survivre à de pareils accidens, on en conserve presque toujours des traces fâcheuses; les plaies irrégulières qui résultent de la brûlure laissent des cicatrices difformes et qui s'opposent au libre exercice des fonctions: par exemple, quand les paupières ou les lèvres ont été brûlées, ou que les doigts des mains se trouvent collés par une cicatrisation mal dirigée.

Nous nous étendrons un peu sur le traitement de la brûlure, affection dans laquelle tout le monde est appelé à remplir pour soi ou pour autrui le rôle de médecin, et où les erreurs peuvent avoir de si fâcheuses conséquences. Voici les principes généraux d'après lesquels il doit être établi: 1^o modérer et calmer la douleur et l'irritation qui se développent au moment même de l'accident; 2^o prévenir et combattre l'inflammation secondaire; 3^o favoriser et diriger la cicatrisation des plaies; 4^o faire disparaître ou atténuer les difformités qui sont les suites de la brûlure.

Dès qu'une personne est brûlée on doit s'empresse de la soustraire à l'action de la chaleur: ainsi, par exemple, supposez qu'on se soit laissé tomber de l'eau bouillante sur un pied; ce qu'il y aura de mieux à faire sera de plonger tout de suite la partie malade dans l'eau froide, sans se donner la peine d'ôter le bas, ou même la chaussure en général: c'est en effet perdre un temps précieux et pendant lequel le calorique continue ses ravages. Quand la partie ne peut pas être immergée, des affusions continues d'eau froide sont infiniment utiles, et alors on peut à loisir ôter les vêtements, qu'il faut couper plutôt que de rompre et de déchirer par des tractions de l'épiderme soulevé. Par ces moyens, et en continuant sans interruption les applications réfrigérantes, on est souvent

parvenu à arrêter complètement les ravages de la brûlure. On a conseillé beaucoup de moyens comme jouissant d'une efficacité particulière; telles sont la pulpe de pommes de terre râpée, celle de carottes, et dans ces derniers temps la gelée de groseilles, et l'on n'a pas vu que ces différens corps n'agissaient qu'en soustrayant le calorique comme le fait l'eau froide, et que celle-ci a sur eux le grand avantage d'être toujours sous la main. La glace, en abaissant sa température, ajoute à ses bons effets; mais on peut y suppléer encore par le renouvellement continu et non interrompu de l'eau. L'emploi de la chaleur, de la compression, de même que celui du coton cardé et autres substances végétales analogues, est loin de présenter une supériorité incontestable sur le moyen que la nature indique et qu'elle nous fournit libéralement.

Quand l'épiderme se trouve soulevé par de la sérosité, il est bon de vider les ampoules par des piqûres faites de place en place; mais il faut se garder d'arracher l'épiderme sous peine de faire éprouver tout-à-fait inutilement de vives douleurs. Au contraire, on doit le remplacer, autant que possible, dans les endroits où il a été enlevé, par des morceaux de papier brouillard enduit d'une légère couche de cérat. Les applications d'eau froide continuellement renouvelées ne sont pas moins salutaires que dans la brûlure au premier degré, et un traitement antiphlogistique est plus nécessaire pour prévenir et combattre les symptômes inflammatoires tant généraux que locaux.

Dans les brûlures qui ont intéressé une grande épaisseur de parties et où des escharres se sont formées, il n'y a plus à espérer de borner le mal: il est fait, et désormais il ne s'agit plus, comme dans les cas de gangrène, qu'à attendre la chute des escharres et à favoriser le travail de cicatrisation. Quand un membre a été brûlé en totalité, l'amputation dans les parties saines devient quelquefois nécessaire; s'il existe des escharres volumineuses, il peut aussi être utile de les exciser. En tous cas, comme il y a toujours une réaction plus ou moins

énergique, le traitement général des inflammations aiguës est indispensable. Les pansemens se composeront d'applications émollientes et adoucissantes d'abord, puis de charpie enduite de cérat ou même, suivant les circonstances, d'onguens excitans; ils devront être faits avec adresse et rapidité, afin d'empêcher le plus possible le contact de l'air sur les parties dénudées pour lesquelles il est excessivement douloureux. Des appareils appropriés seront mis en usage, afin de prévenir la difformité et l'adhésion contre nature des parties.

La durée de ces brûlures est généralement longue, et il faut souvent plusieurs mois pour que les plaies soient totalement cicatrisées. Alors il faut encore s'occuper à corriger les difformités qu'on n'a pas toujours pu prévenir. Tantôt, en effet, il faut diviser des cicatrices anormales qui réunissent les doigts des mains entre eux, qui collent le menton à la poitrine, qui renversent la main sur l'avant-bras ou le pied sur la jambe; puis, au moyen de bandages et d'appareils appropriés, obtenir une nouvelle cicatrisation dans une position convenable. De pareils soins appartiennent à la haute chirurgie et nécessitent des opérations difficiles et délicates.

Il est impossible d'entrer dans le détail des cas particuliers qui sont nombreux et variés; nous avons voulu appeler surtout l'attention sur les soins à donner au moment de l'accident, car le temps perdu en pareil cas est une chose extrêmement fâcheuse. Terminons par une recommandation non moins importante. Quand le feu prend aux vêtemens d'une personne, au lieu de courir comme on le fait souvent, ce qui active la flamme, il faut au contraire l'envelopper avec un vêtement, un rideau, une couverture, suivant le lieu où l'on se trouve, de manière à étouffer la flamme. Il y aura peut-être quelques brûlures un peu profondes par place, mais cela n'est pas à comparer au danger d'être grillé du haut en bas.

F. R.

BRUMAIRE (JOURNÉE DU 18), ou du 9 novembre 1799.

Cette journée mit fin au gouvernement directorial en France, et, plaçant

le pouvoir aux mains du général Bonaparte devenu premier consul, ne tarda pas à le rendre seul héritier de notre révolution.

La constitution de l'an III portait en elle le principe de sa destruction prochaine. Venue après l'effroyable despotisme de la Convention, si, par la division du pouvoir législatif en deux conseils et par sa séparation du pouvoir exécutif attribué à cinq directeurs, elle opposait une barrière aux égaremens d'une assemblée dépositaire unique de la souveraineté, elle n'offrait pas de remède contre le vice qui livrait à une mobilité funeste la composition de ces deux grands pouvoirs de l'état. Sortant d'assemblées électorales où dominait une multitude dénuée d'expérience et de lumières politiques, on les vit tour à tour composés, dissous, recomposés par l'influence des partis contraires, et, dans l'impossibilité de suivre un plan fixe, marcher au jour le jour, jouets de la faiblesse et de la versatilité.

Réduit bientôt à s'appuyer sur l'armée contre le corps électoral, cassant les élections, décimant les deux conseils, organes du pouvoir législatif, puis décimé par eux, le Directoire s'était jeté dans un système de propagande, afin d'ouvrir au dehors une issue aux ambitions qui le tourmentaient au dedans. Après la paix de Campo-Formio due aux victoires de Bonaparte, la Suisse, Rome, le royaume de Naples furent envahis et révolutionnés comme la Cisalpine et le Piémont, puis aliénés de la république française par les dévastations et les discordes de ses agens civils et militaires qui se renversaient tour à tour ou méconnaissaient les ordres du Directoire. Bientôt une seconde coalition fut soulevée contre la France. Alors la lointaine expédition d'Égypte, occupant son meilleur général et son armée, avait tourné contre elle la Porte-Othomane, permis à la Russie de joindre son armée à celle des Autrichiens, et 300,000 hommes ouvraient déjà la campagne de 1799 en Italie et en Allemagne, quand les armées républicaines, affaiblies par la désertion, en comptaient à peine 170,000, dénués de tout; car, sur 725 millions de crédits

accordés pour soutenir la guerre, 210 à peine étaient entrés en recette. Le gouvernement ne vivait qu'au moyen des ruineuses avances des fournisseurs, vampires protégés par les états-majors et par le directeur Barras, associés à leurs dilapidations. En peu de mois, les revers de Stokach (21-25 mars), de Magnano, de Cassano (5-27 avril), de la Trébia (17-19 juin), de Nofi (15 août), avaient amené l'invasion à nos portes. Un découragement profond s'emparait des bons citoyens; car, pour les conduire et les défendre, ils ne voyaient qu'un gouvernement faible et méprisé, des partis indociles à subir l'autorité et impuissans à la saisir. Dans 20 départemens, la chouannerie, relevant la tête, saisissait les caisses et faisait tomber les républicains sous ses poignards.

Depuis long-temps privé de communications avec la France, Bonaparte interrogeait avec anxiété tous les bruits. Sur la plage d'Aboukir il venait de jeter une armée turque à la mer, quand il apprit les désastres de la France par un paquet de journaux que l'amiral Sidney Smith se fit un malin plaisir de lui envoyer. Oh! quelle nuit d'agitation que celle où ses yeux dévorèrent ces feuilles. Il voyait l'Italie, ce théâtre de ses victoires, perdue après de sanglantes défaites. Souvorof au pied des Alpes et les Autrichiens sur le Rhin, levant le bras pour frapper un dernier coup et terminer la campagne à Paris, tandis que les Français étaient misérablement déchirés par la discorde. Pour sortir de cette crise, il fallait un nom qui ralliât en faisceau les volontés, une épée qui ramenât la victoire, un bras qui raffermît l'autorité chancelante en étouffant l'anarchie. Bonaparte a vu son étoile : que ne peut-il voler en France porté sur l'aile des vents!

A l'instant sa résolution est prise; après avoir pourvu au commandement de l'Égypte dans une instruction destinée à Kléber, il part en secret d'Alexandrie (23 août). C'est avec deux frégates et deux faibles chébecs qu'il va faire une traversée de plus de 600 lieues sur la Méditerranée que parcourent en tous sens les croisières anglaises. Il vogue imposant silence aux craintes de ses équipages; on lougera la côte d'Afrique, et

plutôt que de se rendre on s'échouera dans les sables pour gagner de là Tunis, ou Oran. Le 15 vendémiaire (9 octobre) il débarque près de Fréjus. La veille, au milieu des rayons du soleil couchant, 14 vaisseaux ennemis s'étaient montrés sur son passage en travers de Toulon.

Plus prompt que les vents, le télégraphe a répandu la nouvelle de son arrivée, et partout elle fait éclater les échos d'une joie confuse. Aux théâtres, les représentations sont interrompues par des chants patriotiques; dans la Provence, qui redoutait une invasion et qu'il avait déjà délivrée de cette crainte en 1796, l'enthousiasme allait jusqu'à la superstition. Chacun voulait le voir, et, malgré la sévérité des lois sanitaires, la mer fut bientôt couverte d'embarcations qu'on ne put empêcher de communiquer avec les nouveaux arrivés. « *Nous aimons mieux la peste que les Autrichiens!* » criaient tous les Provençaux. A 6 heures du soir Bonaparte se mit en route pour Paris; les cloches sonnaient à pleines volées dans les villages, et la nuit des feux allumés éclairaient son passage. Ainsi se manifestait l'enthousiasme. On dit même que le député Baudin des Ardennes, l'un des auteurs de la constitution de l'an III, mourut soudain d'un saisissement de joie.

Mais tandis qu'il s'approchait de la France et de Paris, l'horizon d'abord si sombre s'éclaircissait. Masséna, saisissant un faux mouvement des Austro-Russes, avait détruit une de leurs armées dans les montagnes de la Suisse (voy. ZOUICH). En Hollande, les Anglo-Russes, battus par Brune à Bergen (19 septembre) et à Castricum (6 octobre), devaient bientôt capituler. Ainsi le soldat français avait retrouvé la victoire; l'invasion s'éloignait de nos frontières du nord et de l'est, et Bonaparte arrivait trop tard pour que l'excès du péril, étouffant les ambitions rivales, lui fit déférer la dictature comme au seul capable de sauver la patrie. Néanmoins la guerre grondait toujours, les désordres intérieurs continuaient, et le besoin d'affermir le gouvernement devait bientôt l'y porter à l'aide des négociations conduites avec adresse par ses amis.

même a raconté plus tard qu'il fit faire une révolution et renverger le gouvernement, en s'alliant aux membres de la société du Manège, dont les membres lui offrirent, dit-il, une aide militaire et la direction de la guerre, à condition de seconder leurs vues (*Mémoires de Gourgaud*, t. I, pp. 34-68). L'influence du directeur déchaîné contre eux venait de leur rôle dans leurs réunions publiques et de leur ministère de la guerre à leur tête. Bernadotte, par les soins de 10,000 conscrits équipés et 40,000 volontaires allaient renforcer l'armée; mais les directeurs Moulins et Gohier ne réussirent pas à empêcher de lui rendre en France une visite, et, le jour de son retour, les députés de l'Assemblée nationale et Augereau avaient été sur le point de faire déclarer la patrie en danger au conseil des Cinq-Cents où les jacobins avaient presque la majorité. Une faction audacieuse les soutenait au conseil des Anciens, et Bonaparte, en se montrant modéré, était sûr de culbuter sans peine le gouvernement qu'il méprisait.

La société du Manège renfermait un grand nombre des plus chauds jacobins, et ils ne s'affectionnaient à aucun parti; mais leur turbulence ne laissait pas de leur offrir un appui bien précieux à Bonaparte; car la nation ne se retourne pas vers le retour des jacobins. Désabusés par les partis dont elle avait vu les projets, et l'existence passer comme une vapeur, elle voulait se remettre promptement entre les bras du pouvoir et de celui qui garantirait sa sécurité. Poursuivis par le vent de l'opinion publique, les modérés avaient la majorité au conseil des Anciens, une minorité assez faible au conseil des Cinq-Cents, et, parmi les directeurs, Sièyes suivi de Roger

Barthélemy était le grand publiciste de l'époque pour mettre enfin à exécution ses idées politiques, objet passionné des dernières années de sa vie, il ne lui fallait que l'épée d'un grand général pour faire un coup décisif; après la mort de Danton à Novi, Bonaparte arrivait

à point. Ce fut, en effet, avec l'alliance de Sièyes que, 24 jours après son arrivée à Paris, Bonaparte fit la révolution du 18 brumaire qui les porta tous deux au consulat; mais 14 jours se passèrent avant qu'il s'engageât avec lui. Soit éloignement pour son caractère, jalousie de sa renommée et du rôle important qu'il jouait, soit feinte, ou bien encore que l'état réel des partis ne lui fût pas assez connu, Bonaparte agit d'abord pour chasser Sièyes du Directoire et l'y remplacer. Dans cette position, gouverner sous le nom de ses autres collègues et voir venir les événemens semblait plus facile et surtout moins périlleux qu'une révolution brusquée par la force.

Le terrain avait été préparé à l'avance par les habiles manœuvres de Lucien Bonaparte et des amis de son frère; mais on sent qu'il fallut quelque temps au général pour peser les chances de ces trois directions, car elles ne se dessinaient pas d'abord avec une précision aussi tranchée. Dans cet intervalle d'irrésolutions, il y eut un vaste mouvement d'intrigues qui se croisaient, visant à la fois à des buts opposés et cachant soigneusement leur marche.

Le 16 octobre, Bonaparte entra inconnu à Paris, tandis que sa femme et ses frères, trompés par lui, couraient sur une autre route à sa rencontre. Deux heures après il était au Luxembourg chez Gohier, alors président du Directoire. Il avait eu soin de se faire accompagner du savant Monge revenu d'Égypte avec lui. D'un air un peu embarrassé, « il montre sa joie de trouver la république triomphante à son arrivée. Les nouvelles de ses périls l'avaient tellement alarmé qu'il n'avait pas balancé à quitter son armée pour venir les partager. » Le lendemain, devant les cinq directeurs, Barras, Moulins, Sièyes et Roger Ducos, il rend compte de l'état où ses victoires du Mont-Thabor et d'Aboukir ont laissé l'Égypte; puis, s'animant jusqu'à l'enthousiasme, il met la main sur la garde de son épée, jurant qu'elle ne serait jamais tirée que pour la défense de la république et de son gouvernement. Gohier, dans un compliment où fut glissé toutefois qu'il était vu avec un plaisir mêlé

de surprise, lui répliqua que le Directoire s'empresserait de l'associer à l'accomplissement de ses projets; puis l'accolade fraternelle lui fut donnée (Gohier t. I, p. 199-202). Ainsi les défiances se couvraient d'un masque; car, dans la nuit, Barras et Moulins avaient, dit-on, proposé à leurs trois autres collègues de le faire juger par une commission militaire, pour avoir abandonné son poste et violé les lois sanitaires: Sièyes s'y opposa, disant qu'à la tête des armées son nom répondait de la victoire.

Aussitôt Bonaparte se vit recherché par tous les partis: les fonctionnaires déplacés par les fluctuations du Directoire, les généraux, ses émules de gloire et ses admirateurs, qui obéissaient avec impatience à des *avocats*, accouraient à lui; pour l'honorer, les Cinq-Cents avaient porté son frère Lucien à la présidence. Les directeurs et les ministres le consultaient; le portefeuille de la guerre semblait transporté dans son cabinet.

Pour lui, enveloppé de sa réserve habituelle, écoutant, observant sans s'ouvrir encore, il affectait de se soustraire à ces empressemens. Différant de recevoir les hommages que les officiers de la garnison demandaient à lui présenter, il ne sortait qu'à la dérobée; s'il allait au théâtre une loge grillée le cachait; il n'acceptait qu'en famille le dîner chez chaque directeur, et ne recevait chez lui qu'un petit nombre d'amis ou d'élus. Il évitait ainsi des questions indiscretes, des offres inacceptables, des réponses qui pouvaient le compromettre (*voir* Gourgaud, 60-3. Bourr. t. III, p. 57).

Le 23 octobre, il dîna chez Gohier qui, à sa prière, avait invité quelques membres de l'Institut: Sièyes en était. Bonaparte ne lui dit pas un mot, affectant même de ne pas le regarder et remarquant toute la rage que ce mépris lui causait. Sièyes, en se levant de table, sortit furieux. Bonaparte insinuait à Gohier et à Moulins de le prendre pour collègue en remplacement de Sièyes dont on trouverait moyen de se défaire; mais, quoique ses ennemis, les deux directeurs aimaient encore mieux Bonaparte à la frontière qu'au Directoire: ils objectèrent qu'il fallait 40 ans pour y entrer et

se montrèrent intraitables pour une pense d'âge (Gohier, 208-207. B t. III, p. 38-9).

Quelques jours après, ils pressèrent le Directoire de donner à Bonaparte le choix d'une armée: « Oubliez cet a-tieux et faites-le oublier, » dit S avec humeur. Barras ajouta: « Ce caporal a fait sa fortune en Italie, il n'a pas besoin d'y retourner. » Ce projet rendu à Bonaparte: mandé au Directoire il débuta par s'en plaindre avec haine en fixant Barras qui était connu pour ses dilapidations. Quant au choix d'une armée, il répondit que la transition d'un climat brûlant à un climat humide ébranlé sa santé, et se retira sans dire plus (idem).

Cette offre d'une part et ce refus de l'autre étaient significatifs; cependant Barras évitait de donner ou d'accepter une réponse ouverte. Les directeurs cherchaient à se donner le change en se trouvant mutuellement.

Le 8 brumaire (30 octobre) Bonaparte était chez Barras qu'il méprisait; sa voix complétait la majorité au Directoire, et le 13 vendémiaire il avait commencé la haute fortune de Bonaparte. « Malade et dépopularisé, lui dit Barras je ne suis bon qu'à rentrer dans ma classe privée. » Comme Bonaparte gardait le silence, il continua: « Le gouvernement périclète par défaut d'unité: il faut nommer le général Hédouville président de la république; quant à vous, quel est votre intention est de vous rendre à la tête? » Bonaparte, sans répondre un mot, jeta sur lui un regard pénétrant: Hédouville n'était évidemment qu'un prête-nom. Barras baissa les yeux et demeura interdit. On a su plus tard qu'en ce moment il traitait pour rétablir Louis XVI à un prix de quelques millions.

Cette conversation mit fin aux illusions de Bonaparte: quelques jours après, il était dans l'appartement de Barras et lui déclarait qu'il voulait marcher avec lui seul. La gravité des intérêts poussait l'un vers l'autre, et d'habitude les intermédiaires avaient su rapprocher deux hommes qui s'étaient heurtés au bord, tant l'orgueil l'emporte que la fois sur la politique.

voir même, Barras fut averti par et Réal combien sa dissimulation était intempestive, et le lendemain que Bonaparte fût levé, il le dit qu'il venait se mettre à sa disposition, que lui seul pouvait sauver la République. Bonaparte, qui avait pris garde, feignit de ne vouloir que du repos pour sa santé; mais il le fit avec adresse pour que Barras l'attendît la veille et le matin du 18 brumaire (voir Gourgaud, p. 68-9. *Annales*, t. III, p. 67).

En raison du défaut d'espace nous nous bornons à regret sur des détails curieux : ceux entretiens de Bonaparte avec Barras; le repas public que lui donna le 15 brumaire, les deux conseils réunis à l'église de Saint-Sulpice, repas où les deux conseils s'opposèrent sans succès, où Bonaparte ne mangea pas, dit-on, d'être empoisonné, et au bout d'une heure, après avoir prononcé ces mots aux divers convives. Arrivé au dénouement. On était convenu de donner autant que possible les formes d'un coup d'état; la translation, pour mieux garantir l'indépendance du corps législatif, donnait aux Anciens le droit d'en transférer le siège à leur gré : les projets militaires attribués tous les jours aux Anciens fourniraient un motif à la translation; pour ordonner cette translation à Saint-Cloud, hors de portée des quarantiers où se recrutaient les patriotes; le commandement des troupes de la division devait être donné à Bonaparte en vue de la translation; en même temps, pour empêcher le Directoire, Sièyes et Roger Ducos donneraient leur démission. On avait arraché au moins celle de Barras, en défaut de celles de Gohier et de Ducos. Le pouvoir exécutif ainsi dissimulé, les deux conseils étaient forcés d'en changer aussitôt un autre; dans la prévision de ces mouvemens, on les avait nommés Bonaparte, Sièyes, Ducos, et à changer la constitution sans doute, les Cinq-Cents pour résister, les trois directeurs renoncés; si, prenant à temps leur ré-

solution, ils changeaient les autorités qui trahissaient, mettaient à la tête des troupes de la division les généraux patriotes Augereau, Bernadotte et Jourdan qui avaient sur elles de l'ascendant, on y jouait sa vie; mais le pouvoir ne se laisse pas escalader à coup sûr. D'ailleurs avec du mystère, de l'audace et de la célérité on pouvait surprendre ses adversaires avant qu'ils se fussent concertés.

Tel fut le plan; voici l'exécution.

Dans la nuit du 17 au 18 brumaire, Cornet, président de la commission des inspecteurs chargé par les deux conseils de veiller à leur sûreté, fit écrire dans le plus grand mystère les lettres qui convoquaient les Anciens pour le matin même. On eut soin de les remettre trop tard à ceux d'entre eux dont l'opposition audacieuse était à craindre*. A l'heure désignée, une majorité à peu près sûre était en séance.

« Représentans du peuple, leur dit Cornet, votre commission des inspecteurs a dû vous convoquer extraordinairement, car elle sait que les conjurés se rendent en foule à Paris, que ceux qui s'y trouvent n'attendent qu'un signal pour lever sur vous leurs poignards. Prévenez ces attentats ou la République aura existé. » A la proposition de transférer le Corps législatif à Saint-Cloud et de charger Bonaparte d'assurer le maintien de la tranquillité publique avec toutes les troupes de la division, une certaine émotion se manifesta dans l'assemblée. Cependant cette proposition, vivement appuyée par Fargues, Cornudet et par Régnier, fut bientôt convertie en décret, et Cornet courut aussitôt le faire connaître à Bonaparte. Durant la nuit, celui-ci avait envoyé à divers généraux l'invitation de se rendre chez lui. Sous différents prétextes les corps sur lesquels il pouvait compter avaient été échelonnés par leurs chefs vers les Tuileries, sur les boulevards, dans la rue du Mont-Blanc. Les officiers de la garnison, les 40 adjudans de la garde nationale, étaient accourus sur l'avis qu'ils seraient requis. Cette foule de militaires, étonnés du mouvement qu'ils produisaient à l'in-

(*) Soixante à 80, suivant Gohier, 12, d'après Cornet.

les uns des autres, encombraient les appartemens et la cour de l'hôtel de Bonaparte, rue Chantereine, quand le décret lui fut apporté. Il leur en fit lecture, demanda s'il pouvait compter sur leur appui, et, voyant qu'ils répondaient en tirant leurs épées, il se mit aussitôt en marche, entouré de Moreau, de Macdonald, d'un imposant cortège de généraux, et vint ainsi prêter serment à la barre des Anciens, entre les mains du président. De vifs applaudissemens partaient des tribunes. Garat remarquant que Bonaparte avait évité de parler de la constitution de l'an III, voulait que cette omission fût réparée; mais la constitution défendait de délibérer jusqu'à ce que la translation fût exécutée: le président lui interdit la parole. Par la même raison, les Cinq-Cents, convoqués pour 11 heures, ne purent déployer leur opposition. La séance fut levée aux cris de Vive la république! vive la constitution de l'an III.

Cependant 10,000 hommes de troupes arrivaient successivement aux Tuileries. Bonaparte les passait en revue, parlant du dénuement de leurs compagnons d'armes, des malheurs du peuple. Les auteurs de tous les maux, c'étaient les factieux contre lesquels il les rassemblait; il fallait les réduire à l'impuissance avant d'aller chercher encore la victoire avec eux. Ces harangues étaient accueillies avec enthousiasme. « Ah! si les jacobins étaient là, comme nous les mitraillerions! » s'écriaient des canonniers.

Que faisaient au Luxembourg les directeurs? Depuis quelques jours le ministre de la guerre, Dubois-Crancé, les avertissait; mais l'honnête président Gohier, qui voulait le bien et le demandait à tout le monde, sans le faire, ni le trouver, ne voulait pas croire à un complot arrêté. Pour le mieux endormir, Bonaparte, à minuit, lui avait envoyé son beau-fils Beauharnais, lui demander à dîner pour le lendemain 18, et le priant même de venir déjeuner chez lui à 8 heures. Soit défiance ou autre raison, Gohier n'y avait envoyé que sa femme. Bientôt il sut à quoi s'en tenir. Fouché parut, lui annonçant le décret des Anciens et curieux de pénétrer si les di-

recteurs oseraient s'opposer à la nation de Bonaparte. « Quoi! c'est vous que m'est annoncé ce fruit comploté que votre police aurait dû venir! » et Gohier le congédia avec pris. Lefèvre, commandant de la section, fut mandé vers 10 heures; rendre compte de sa conduite et de qui se passait: ce général, qui peu jours auparavant jurait à Gohier qu'il passerait sur le corps avant d'arriver aux membres du Directoire, répondit qu'il avait donné sa démission. Le président Sièyes, qui depuis quelque temps avait commencé à monter à cheval, était parti, suivi de Roger-Ducos; Gohier et Moreau restaient seuls, attendant en vain dans la salle des délibérations Barras qui de bain venait de leur promettre un succès décisif; mais il n'arrivait pas. On les laissait plus parvenir jusqu'à l'Enfin, vers midi, voyant qu'ils ne pouvaient prendre constitutionnellement résolution, puisqu'il fallait trois directeurs, ils se rendent aux Tuileries, salle des inspecteurs.

Bonaparte, mandé, parut bientôt et pressa de se réunir à leurs collègues aux Anciens pour sauver la république. « Aujourd'hui, dit Gohier, cette glorieuse que vous pouviez partager n'est plus servée qu'à nous seuls. » Après une altercation assez vive, protestant de la pureté de ses intentions, le général les encouragea de donner leur démission, comme venaient de le faire Sièyes, Roger-Ducos et Barras. « Imiter des déserteurs! » s'écria Moulins; le soldat français ne perd pas sa sentinelle sur un terrain qui par l'ennemi n'abandonne pas son poste dans la crainte d'une explosion. » Puis retourna au Luxembourg avec Gohier. Furieux, il avait voulu (dit le *Moniteur*) envoyer un bataillon pour cerner la maison de Bonaparte; mais sur un ordre celui-ci la garde même du Directoire refusa de partir. Les deux directeurs se hâtaient d'appeler la garde nationale mais Fouché avait suspendu les 12 municipalités, centres des ordres et

(*) Son secrétaire Bottot, envoyé en reconnaissance, avait reçu publiquement de Bonaparte un accueil foudroyant. Talleyrand et Braconnet avaient fait sentir que la force allait être employée et qu'il ne pouvait résister.

ns, et donné leur administra-
 commissaires qui répondaient
 s mouvemens de leur arrondis-
 et correspondaient de quart-
 n quart-d'heure avec lui. Bien-
 au, qui avait investi le Luxem-
 laça des sentinelles aux issues,
 ant un message des deux direc-
 députés sur lesquels ils pou-
 plus compter. Une sentinelle
 pas de vue Gohier, même au
 députés accouraient au Luxem-
On n'entre pas! » Ils voulaient
 ez le concierge: « *On n'entre*
 ler faire des représentations à
 « *On n'entre pas!* » (Cornet,
 ar le 18 brumaire; Gohier, t.
 t-269).

hors, le peuple, étonné mais
 e, se bornait à lire d'un œil
 es proclamations affichées. Le
 eueurs se réunirent à la salle
 ecteurs, afin d'arrêter le plan
 main. Bonaparte insistait pour
 mplaçât le Directoire par une
 dictature momentanée et qu'on
 les conseils, afin d'assurer les
 ns à faire dans la constitu-
 fut alarmé, car les intentions
 urs n'avaient pas eu cette por-
 s Bonaparte tenait le pouvoir
 , et le Directoire était dissous.
 it, » répondit à Cornet Fouché,
 parence d'une insouciance légè-
 se sépara pour se réunir le lende-
 à Saint-Cloud, où les deux con-
 ent convoqués. Dans cet instant
 et, dans sa *Notice*) les trois quarts
 qui avaient concouru à l'évène-
 matin auraient voulu pouvoir

t la nuit, grande agitation de la
 eux qui redoutaient l'envahis-
 u pouvoir militaire ou voyaient
 ence près de s'éteindre. Sièyes,
 du en tactique révolutionnaire,
 t à Bonaparte d'arrêter 40 des
 ix meneurs; mais le matin mè-
 ci venait de jurer qu'il proté-
 représentation nationale et il se
 leurs trop fort pour avoir be-
 ioter aïtôt son serment.

ar vint. Près de 6,000 soldats
 éployés à Saint-Cloud, com-

yclop. d. G. d. M. Tome IV.

mandés par Murat; Serrurier avait une
 réserve au Point-du-Jour. Quoiqu'on
 préparât avec activité les salles destinées
 aux séances des conseils, à midi seule-
 ment les Anciens purent entrer en séance;
 incident fâcheux, car les députés arrivés
 depuis long-temps s'entretenaient avec
 vivacité dans les jardins. Le petit nom-
 bre des initiés au secret laissait percer
 alors qu'il conviendrait de concentrer le
 pouvoir exécutif, d'ajourner les deux
 conseils, de retoucher la constitution.

Les séances s'ouvrent enfin. Aux Cinq-
 Cents, Gaudin débute par proposer de
 remercier les Anciens, de nommer une
 commission pour faire, séance tenante,
 un rapport sur la situation de la répu-
 blique, sur les mesures à prendre, et
 enfin de suspendre jusque là toute dé-
 libération. (On tenait ce rapport tout prêt
 à l'avance.) A peine a-t-il fini qu'un
 orage épouvantable éclate dans l'assem-
 blée. « Parlons d'abord de la constitu-
 tion, s'écrie Delbrel, la constitution ou
 la mort! Les baïonnettes ne nous ef-
 fraient pas. Nous sommes libres ici!... —
 Oui, crient d'autres députés en fixant
 Lucien Bonaparte qui présidait, point
 de dictature! A bas les dictateurs! » En
 vain Lucien, déployant toute sa fermeté,
 les rappelle à l'ordre: les cris de *vive la*
constitution! retentissent plus forts et
 on propose de lui renouveler serment. Lu-
 cien et les conjurés pâlisant n'osèrent s'y
 refuser, et, pendant plus de deux heu-
 res, les Cinq-Cents défilèrent, répon-
 dant à l'appel nominal, prêtant serment,
 le développant même avec des paroles
 menaçantes. La chance tournait alors:
 les indécis se rangeaient sous leur ban-
 nière. Au dehors, leurs partisans avertis
 étaient accourus de Paris, et les patriotes
 l'emportaient si ce mouvement avait ga-
 gné les Anciens. Augereau, qui, à la revue
 de la veille, avait offert ses services à Bo-
 naparte, puis s'était tenu à l'écart, s'ap-
 procha de lui en ce moment: « Eh bien!
 vous voilà dans une jolie position! —
 Les affaires étaient plus désespérées à
 Arcole, » répondit Bonaparte. L'ordre
 était donné de sabrer quiconque, géné-
 ral ou représentant du peuple, se pré-
 senterait pour haranguer.

D'après le conseil de Sièyes, Bona-

parte se hâta d'entrer au conseil des Anciens : il leur dit qu'ils étaient sur un volcan, qu'il fallait prendre un parti, que son bras et celui de ses compagnons d'armes étaient là pour appuyer leurs décisions. Puis, se plaignant des calomnies dont il était l'objet et menaçant de l'armée ceux qui voudraient le mettre hors la loi, il protesta qu'aussitôt après le danger il déposerait son pouvoir, et prit à témoins de son dévouement à la république et de sa loyauté les grenadiers laissés à la porte de la salle : ceux-ci agitèrent avec enthousiasme leurs bonnets et leurs armes en l'air (*Moniteur*); alors un membre, applaudissant à ses paroles, lui demanda d'une voix forte de prêter serment avec eux à la constitution de l'an III. Un profond silence causé par l'étonnement succéda, et Bonaparte déconcerté se recueillit quelque temps. Cette constitution trois fois violée n'offrait plus de garanties; il le démontra avec force, parla des partis qui cette nuit même étaient venus sonner à sa porte, lui offrant de la renverser. « Expliquez-vous, nommez les hommes! » lui criaient les opposans. Bonaparte n'avait pas l'habitude de la parole ni des assemblées : étourdi par ces interpellations et par les questions du président, il nomma Barras, Moulins, accusait les Cinq-Cents d'une manière vague, entortillée, décousue, qui produisait le plus mauvais effet sur l'assemblée, quoiqu'elle lui fût en majorité favorable. Son secrétaire Bourrienne, placé derrière lui, le tira doucement par le pan de son habit : « Général, vous ne savez plus ce que vous dites. » (Bourrienne, t. III, p. 83-7).

Il sortit alors et se rendit à la salle des Cinq-Cents où il entra chapeau bas, ordonnant aux officiers et aux soldats qui l'accompagnaient de rester aux portes. A peine avait-il fait quelques pas que deux à trois cents députés se lèvent furieux. « Quoi, des armes ici ! à bas le dictateur ! » Et ils s'élancent vers lui, l'entourent, l'apostrophent. Beaucoup d'entre eux étaient venus avec des armes. On a dit et nié tour à tour que des poignards furent levés sur lui; quoi qu'il en soit, ses grenadiers s'élançèrent pour le couvrir de leurs corps et l'emportèrent tout

pâle hors de la salle où le plus violent tumulte continua. On proposa de décréter que la garde du corps législatif était ôtée à Bonaparte, qu'elle comprenait toutes les troupes réunies à Saint-Cloud, que Bernadotte en prendrait le commandement. « Allons, marche, président! dit Destrem à Lucien; mets aux voix ces propositions. » En vain Lucien s'efforça de justifier son frère et demanda qu'il puisse s'expliquer : « Il a terni sa gloire, à bas le tyran ! » crient des voix furieuses; « hors la loi ! » Ce mot terrible avait perdu Robespierre et pouvait pétrifier les soldats. Lucien le sentit, et, déposant les insignes de la présidence, il demandait à défendre son frère, quand un officier suivi de dix grenadiers l'arme haute, vint à lui et l'emmena hors de la salle. Il monta aussitôt à cheval et, se présentant aux troupes, il les harangua d'une voix tonnante, disant « qu'une minorité armée de poignards et salariée par l'Angleterre, avait voulu mettre leur général hors la loi; qu'elle faisait violence à la majorité du conseil qu'il présidait et qu'il les sommait, au nom de la loi, de marcher pour la délivrer. » Malgré ses cris de vive Bonaparte! la troupe hésitait : Lucien, tirant alors son épée, jura de percer le sein de son propre frère, si jamais il portait atteinte à la liberté des Français. Ce mouvement dramatique réussit, et, sur un signe de Bonaparte, Murat ébranlant un bataillon de grenadiers entra dans la salle au pas de charge. « Citoyens représentans, on ne répond plus de la sûreté du conseil, je vous invite à vous retirer. » Les députés répondaient par des cris d'indignation et voulaient arrêter les soldats; un officier monté au bureau leur répéta encore l'invitation de se retirer; puis le roulement des tambours étouffant le bruit des voix, les grenadiers présentant la baïonnette, s'avancèrent lentement dans toute la largeur de la salle et les députés l'évacuèrent promptement, les uns se précipitant par les couloirs, les autres sautant par les fenêtres, et jetant çà et là leurs manteaux rouges.

« Vers les 10 heures du soir (dit Carnet chargé de la police de Saint-Cloud, comme président de la commission des inspecteurs), un calme profond régna

palais et ses alentours; 25 ou 30 des Cinq-Cents, qui avaient le se- la tentative et voulaient en tirer erraient çà et là dans les appartements dans les corridors et dans les On leur insinua de se former en plée. » Ce prétendu conseil des Cents délibéra sur un projet qui trois consuls chargés de rédiger institution nouvelle avec le conde deux commissions de 25 mem- tiré chacune des deux conseils ajournait au 1^{er} ventôse. Ce pro- ensuite porté au conseil des An- qui était intact, et qui, par son vote, vertit en loi. Bonaparte, avec Sièyes ger-Ducos, ses deux collègues au at, vint prêter serment, et le 20 ire, à 5 heures du matin, tout le : quitta Saint-Cloud et s'en revint : (p. 15-16). » (Voir le procès-ver- si Anciens, 19 brumaire).

si la nation française expiait par ation de ses représentans la créa- :écipitée de ses éphémères constitu- Du reste, on doit remarquer qu'à occasion pas une goutte de sang versée. L'expulsion de 55 députés rps législatif et un décret de dé- ion lancé contre 59 des principaux irs qui continuaient à s'agiter, fu- i seule mesure acerbe. Bientôt Bo- e eut organisé une administration ense et intégrè. Courbant tous les sous sa domination, il nous eblouit e de gloire, et l'on n'en entendit plus bruit de ses armées. Voy. les ar- CONSULAT ET NAPOLEON. D-DE. UMOY (le père PIERRE), né à en 1688, entra en 1704 dans l'or- s jésuites et fut, par son caractère idens, l'un des membres les plus ues de cette savante société. Il ut aux travaux de plusieurs de ses res, tels que les Révolutions d'Es- du père d'Orléans, l'Histoire de i du père du Cereau, et fut chargé ntinuer l'histoire de l'église galli- les peres Longueval et Fontenay. mbliâ le 11^e volume et il achevait : lors qu'il mourut à Paris, le 16 1742. Au milieu de ses travaux iques, le père Brumoy s'occupa up des lettres anciennes, et parti-

culièrement de la poésie latine qu'il cul- tiva avec succès. On a de lui plusieurs pièces en ce genre, entre autres deux bons poèmes latins *sur les passions* et *sur la verrerie*. Ces opuscules ont été réunis sous le titre d'*OEuvres di- verses* (Paris, 1741, 4 vol. in-12). On trouve encore dans ce recueil plusieurs discours, trois tragédies saintes, jouées dans les collèges, et deux comédies en vers. Ces cinq pièces sont en français et ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre. Dès 1722, le père Brumoy s'était fait connaître par des *Pensées sur la déca- dence de la poésie latine* (*Mém. de Trévoux*, mai). Admirateur passionné des anciens, il y déplore l'injuste oubli où étaient tombées de son temps les lettres latines. Depuis, il donna plus d'étendue à cette idée en l'appliquant à la littérature grecque, et fit paraître le *Théâtre des Grecs* (3 vol. in-4^o, 1730, et 6 vol. in-12, 1749), la plus connue de ses productions; le père Fleuriau a ajouté des notes savantes à l'édition in-12. Publiée 40 ans plus tôt, cet ouvrage remarquable eût pu fournir les pièces justi- ficatives du fameux procès intenté par Perrault contre les anciens; mais cette fois tous les efforts du père Brumoy pour renouveler la querelle en leur faveur servirent seulement à prouver que l'au- teur, comme beaucoup d'autres érudits, connaissait mieux le génie de l'antique Athènes que celui de son siècle. Sa levée de boucliers n'eut d'autre résultat qu'd'enrichir les lettres d'un bon ouvrage. Le Théâtre des Grecs ne contient que sept tragédies traduites en entier, et des analyses des autres pièces, le tout accom- pagné de notes et d'examens. L'ouvrage est précédé de trois discours: 1^o sur le théâtre grec; 2^o sur l'origine de la tragé- die; 3^o sur le parallèle du théâtre ancien et du théâtre moderne. C'est dans ces dis- cours que le père Brumoy fait preuve d'une profonde connaissance de l'histoire et des mœurs des anciens; mais en géné- ral de plus de science que de goût. Sa partialité pour les anciens l'aveugle sou- vent au point de lui faire méconnaître et blâmer des traits que les modernes ont transportés de la scène grecque sur la nôtre avec un rare bonheur. Le système

parte se hâta d'entrer au conseil des Anciens : il leur dit qu'ils étaient sur un volcan, qu'il fallait prendre un parti, que son bras et celui de ses compagnons d'armes étaient là pour appuyer leurs décisions. Puis, se plaignant des calomnies dont il était l'objet et menaçant de l'armée ceux qui voudraient le mettre hors la loi, il protesta qu'aussitôt après le danger il déposerait son pouvoir, et prit à témoins de son dévouement à la république et de sa loyauté les grenadiers laissés à la porte de la salle : ceux-ci agitèrent avec enthousiasme leurs bonnets et leurs armes en l'air (*Moniteur*); alors un membre, applaudissant à ses paroles, lui demanda d'une voix forte de prêter serment avec eux à la constitution de l'an III. Un profond silence causé par l'étonnement succéda, et Bonaparte déconcerté se recueillit quelque temps. Cette constitution trois fois violée n'offrait plus de garanties; il le démontra avec force, parla des partis qui cette nuit même étaient venus sonner à sa porte, lui offrant de la renverser. « *Expliquez-vous, nommez les hommes!* » lui criaient les opposans. Bonaparte n'avait pas l'habitude de la parole ni des assemblées : étourdi par ces interpellations et par les questions du président, il nommait Barras, Moulins, accusait les Cinq-Cents d'une manière vague, entortillée, décousue, qui produisait le plus mauvais effet sur l'assemblée, quoiqu'elle lui fût en majorité favorable. Son secrétaire Bourrienne, placé derrière lui, le tira doucement par le pan de son habit : « Général, vous ne savez plus ce que vous dites. » (*Bourrienne*, t. III, p. 83-7).

Il sortit alors et se rendit à la salle des Cinq-Cents où il entra chapeau bas, ordonnant aux officiers et aux soldats qui l'accompagnaient de rester aux portes. A peine avait-il fait quelques pas que deux à trois cents députés se levèrent furieux. « *Quoi, des armes ici! à bas le dictateur!* » Et ils s'élançèrent vers lui, l'entourent, l'apostrophent. Beaucoup d'entre eux étaient venus avec des armes. On a dit et nié tour à tour que des poignards furent levés sur lui; quoi qu'il en soit, ses grenadiers s'élançèrent pour le couvrir de leurs corps et l'emportèrent tout

pâle hors de la salle où le plus violent tumulte continua. On proposa de décréter que la garde du corps législatif était ôtée à Bonaparte, qu'elle comprenait toutes les troupes réunies à Saint-Cloud, que Bernadotte en prendrait le commandement. « Allons, marche, président! dit Destrem à Lucien; mets aux voix ces propositions. » En vain Lucien s'efforça de justifier son frère et demanda qu'il puisse s'expliquer : « *Il a terni sa gloire, à bas le tyran!* » crient des voix furieuses; « hors la loi! » Ce mot terrible avait perdu Robespierre et pouvait pétrifier les soldats. Lucien le sentit, et, déposant les insignes de la présidence, il demandait à défendre son frère, quand un officier suivi de dix grenadiers l'arme haute, vint à lui et l'emmena hors de la salle. Il monta aussitôt à cheval et, se présentant aux troupes, il les harangua d'une voix tonnante, disant « qu'une minorité armée de poignards et salariée par l'Angleterre, avait voulu mettre leur général hors la loi; qu'elle faisait violence à la majorité du conseil qu'il présidait et qu'il les sommait, au nom de la loi, de marcher pour la délivrer. » Malgré ses cris de vive Bonaparte! la troupe hésitait : Lucien, tirant alors son épée, jura de percer le sein de son propre frère, si jamais il portait atteinte à la liberté des Français. Ce mouvement dramatique réussit, et, sur un signe de Bonaparte, Murat ébranlant un bataillon de grenadiers entra dans la salle au pas de charge. « Citoyens représentans, on ne répond plus de la sûreté du conseil, je vous invite à vous retirer. » Les députés répondaient par des cris d'indignation et voulaient arrêter les soldats; un officier monté au bureau leur répéta encore l'invitation de se retirer; puis le roulement des tambours étouffant le bruit des voix, les grenadiers présentant la baïonnette, s'avancèrent lentement dans toute la largeur de la salle et les députés l'évacuèrent promptement, les uns se précipitant par les couloirs, les autres sautant par les fenêtres, et jetant çà et là leurs manteaux rouges.

« Vers les 10 heures du soir (dit Cornet chargé de la police de Saint-Cloud comme président de la commission des inspecteurs), un calme profond régna

dans le palais et ses alentours; 25 ou 30 députés des Cinq-Cents, qui avaient le secret de la tentative et voulaient en tirer parti, erraient çà et là dans les appartemens, dans les corridors et dans les cours. On leur insinua de se former en assemblée. » Ce prétendu conseil des Cinq-Cents délibéra sur un projet qui créait trois consuls chargés de rédiger une constitution nouvelle avec le concours de deux commissions de 25 membres, tiré chacune des deux conseils qu'on ajournait au 1^{er} ventôse. Ce projet fut ensuite porté au conseil des Anciens qui était intact, et qui, par son vote, le convertit en loi. Bonaparte, avec Sièyes et Roger-Ducos, ses deux collègues au consulat, vint prêter serment, et le 20 brumaire, à 5 heures du matin, tout le monde quitta Saint-Cloud et s'en revint à Paris (p. 15-16). » (*Voir le procès-verbal des Anciens*, 19 brumaire).

Ainsi la nation française expiait par la violation de ses représentans la création précipitée de ses éphémères constitutions. Du reste, on doit remarquer qu'à cette occasion pas une goutte de sang ne fut versée. L'expulsion de 55 députés du corps législatif et un décret de déportation lancé contre 59 des principaux meneurs qui continuaient à s'agiter, furent la seule mesure acerbe. Bientôt Bonaparte eut organisé une administration vigoureuse et intègre. Courbant tous les partis sous sa domination, il nous éblouit à force de gloire, et l'on n'entendit plus que le bruit de ses armées. *Voy.* les articles CONSULAT et NAPOLEON. D-DE.

BRUMOY (le père PIERRE), né à Rouen en 1688, entra (1704) dans l'ordre des jésuites et fut, par son caractère et ses talens, l'un des membres les plus distingués de cette savante société. Il eut part aux travaux de plusieurs de ses confrères, tels que les Révolutions d'Espagne du père d'Orléans, l'Histoire de Rienzi du père du Cerceau, et fut chargé de continuer l'Histoire de l'église gallicane des pères Longueval et Fontenay. Il en publia le 11^e volume et il achevait le 12^e lorsqu'il mourut à Paris, le 16 avril 1742. Au milieu de ses travaux historiques, le père Brumoy s'occupait beaucoup des lettres anciennes, et parti-

culièrement de la poésie latine qu'il cultivait avec succès. On a de lui plusieurs pièces en ce genre, entre autres deux bons poèmes latins *sur les passions* et *sur la verrerie*. Ces opuscules ont été réunis sous le titre d'*Œuvres diverses* (Paris, 1741, 4 vol. in-12). On trouve encore dans ce recueil plusieurs discours, trois tragédies saintes, jouées dans les collèges, et deux comédies en vers. Ces cinq pièces sont en français et ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre. Dès 1722, le père Brumoy s'était fait connaître par des *Pensées sur la décadence de la poésie latine* (*Mém. de Trévoux*, mai). Admirateur passionné des anciens, il y déplore l'injuste oubli où étaient tombées de son temps les lettres latines. Depuis, il donna plus d'étendue à cette idée en l'appliquant à la littérature grecque, et fit paraître le *Théâtre des Grecs* (3 vol. in-4^o, 1736, et 6 vol. in-12, 1749), la plus connue de ses productions; le père Fleuriau a ajouté des notes savantes à l'édition in-12. Publiée 40 ans plus tôt, cet ouvrage remarquable eût pu fournir les pièces justificatives du fameux procès intenté par Perrault contre les anciens; mais cette fois tous les efforts du père Brumoy pour renouveler la querelle en leur faveur servirent seulement à prouver que l'auteur, comme beaucoup d'autres érudits, connaissait mieux le génie de l'antique Athènes que celui de son siècle. Sa levée de boucliers n'eut d'autre résultat que d'enrichir les lettres d'un bon ouvrage. Le *Théâtre des Grecs* ne contient que sept tragédies traduites en entier, et des analyses des autres pièces, le tout accompagné de notes et d'exomens. L'ouvrage est précédé de trois discours: 1^o sur le théâtre grec; 2^o sur l'origine de la tragédie; 3^o sur le parallèle du théâtre ancien et du théâtre moderne. C'est dans ces discours que le père Brumoy fait preuve d'une profonde connaissance de l'histoire et des mœurs des anciens; mais en général de plus de science que de goût. Sa partialité pour les anciens l'aveugle souvent au point de lui faire méconnaître et blâmer des traits que les modernes ont transportés de la scène grecque sur la nôtre avec un rare bonheur. Le système

de traduction du père Brumoy se rattache au système général suivi dans les deux derniers siècles; dans presque tous les genres même infidélité, même inexactitude à reproduire les mœurs et le costume des anciens. Outre le contre-sens perpétuel résultant de là, on peut reprocher au père Brumoy d'assez nombreuses infidélités. Cependant, malgré ses défauts, l'ouvrage du père Brumoy est estimable et utile, surtout dans l'édition qu'en a donnée A.-Ch. Brotier, en 13 vol. in-8° (Paris, 1785). On y a fait entrer les traductions complètes d'Eschyle par La Porte Duthail, de Sophocle par Rochefort, d'Euripide par Prévost, et d'Aristophane par l'éditeur. Une réimpression de cette dernière édition a été publiée sous le nom de M. Raoul-Rochette (Paris, 1820-25, 16 v. in-8°). AL. P.

BRUN (FRÉDÉRIQUE), est née en 1765 dans le duché de Gotha, où son père Balthazar Münter occupait une charge ecclésiastique. Dans son enfance, qu'elle passa à Copenhague, elle montra un goût décidé pour la poésie, qu'elle cultiva plus tard avec beaucoup de succès. En 1783 elle épousa un conseiller danois. D'une santé délicate, elle fit plusieurs fois le voyage du Midi, et séjourna à diverses reprises à Rome, à Naples, en Suisse. Dès 1791 elle se lia d'une amitié intime avec le poète Mathisson (*voy.*) et le philosophe Bonstetten (*v.*); plus tard avec Jean de Müller, M. de Sismondi, etc. Elle a consigné ses souvenirs de voyage dans 4 volumes qui ont paru à Zurich de 1799 à 1801, et dans 4 volumes d'épisodes (1807). Les premiers fragmens de voyages surtout, sont écrits avec une verve remarquable; ses descriptions des lacs et des monts de la Suisse s'élèvent jusqu'à l'inspiration lyrique. Son dernier ouvrage, *Wahrheit aus Morgentraumen und Ida's æsthetische Entwicklung* (Aarau, 1825, in-8°, Vérité dans les rêves du matin et développement æsthétique d'Ida), contient des souvenirs d'enfance et de jeunesse. Les poésies lyriques de M^{me} Brun ne sont pas sans mérite.

Sa fille, M^{me} Ida de Bombelles, est connue dans la haute société par son admirable talent mimique. Le frère de M^{me} Brun, M^{nter} (*voy.*), mort évêque

de Copenhague, a acquis un nom dans le monde savant.

C. L. M.

BRUN (JEAN-NORDHALL), évêque de Bergen, connu par ses succès dans la chaire évangélique et plus encore comme l'un des meilleurs poètes norvégiens, naquit à Drontheim ou Throndbjem, en 1746, et mourut dans son diocèse en 1816. On a de lui des tragédies, des comédies et des chants nationaux. S.

BRUNCK (RICHARD-FRANÇOIS-PIILIPPE), un des philologues les plus laborieux et un des plus ingénieux critiques des temps modernes, naquit à Strasbourg en 1729 et fut élevé chez les jésuites de Paris. Il fit de rapides progrès dans les belles-lettres, mais il les négligea bientôt pour suivre une carrière administrative. Devenu commissaire des guerres et se trouvant en quartier d'hiver à Giessen, il logea chez un professeur qui, par son exemple et par ses conseils, réveilla en lui le goût des études et l'amena à lire les auteurs classiques. De retour à Strasbourg, Brunck consacra tous ses loisirs à approfondir la littérature grecque, et quoique âgé de 30 ans et revêtu d'une charge publique, il suivit régulièrement les cours des hellénistes de l'université. Le zèle qui l'avait encouragé à ce travail pénible s'accrut encore par la satisfaction qu'il éprouvait de vaincre des difficultés; il se persuada peu à peu que toutes les négligences qu'il croyait voir dans les poètes grecs provenaient d'erreurs de copistes. Dans cette conviction il corrigea à sa guise tout ce qui ne lui paraissait pas convenable, intervint la suite des vers, et se permit enfin des changemens que la saine critique ne pouvait que condamner. Cette manie de tout changer ne le quitta point : il s'y livra non-seulement dans les notes marginales de ses livres et dans les nombreuses copies des poètes grecs qu'il fit pour son plaisir plutôt que pour son usage, mais aussi dans ses éditions de ces poètes, dont, par cette raison, on ne doit user qu'avec beaucoup de réserve. Néanmoins Brunck a rendu de grands services aux études grecques, et l'on peut dire que, depuis la renaissance, il y a eu très peu de savans qui aient com-

é aussi puissamment à leurs pro-
 On est saisi d'admiration quand on
 dère combien de travaux importants
 chevés dans le court espace de vingt
 Parmi ses éditions d'auteurs grecs
 signalerons de préférence les *Ana-*
veterum poetarum græcorum,
 sbourg, 1776, 3 vol. in-8^o), celles
 oètes gnomiques, d'Apollonius de
 es, d'Aristophane, et surtout celle
 phocle (Strasbourg, 1776, 2 vol.
 et 1788, 3 vol. in-8^o), véritable
 l'œuvre qui lui valut de la part de
 XVI une pension de 2,000 fr. Il
 ai publié une édition de Virgile,
 t fort estimée. La révolution inter-
 t ses occupations littéraires. Il em-
 avec ardeur les nouvelles idées et
 un des principaux membres de la
 populaire de Strasbourg; mais
 il ne dépassa les bornes d'une sage
 ation, et ce qui le prouve c'est qu'il
 tenu à Besançon, pendant la Ter-
 et ne recouvra sa liberté qu'après
 t de Robespierre. A deux reprises
 91 et 1801) des embarras pécu-
 l'obligèrent à vendre une partie
 belle et riche bibliothèque que sa
 e d'autrefois l'avait mis à même
 mer et dont les bibliographes com-
 ent avec fruit le catalogue. Cette
 on lui fut très douloureuse; car il
 ses livres si passionnément que,
 on lui parlait d'un ouvrage qu'il
 possédé, les larmes lui venaient
 aux. Depuis ce temps-là il prit les
 grecques en aversion et ne s'oc-
 que d'auteurs latins. Il publia une
 de Térence, et il en avait une de
 toute prête pour l'impression,
 il mourut en 1803. Une grande
 de ses manuscrits se trouve ac-
 ent à la Bibliothèque royale de
 C. L.

BRUNE (GUILLAUME-MARIE-ANNE),
 tal de l'empire, était né à Brives-
 llarde (Corrèze), en 1763. Fils d'un
 au présidial de cette ville, il fut
 à Paris pour y achever ses études.
 it y faire son droit; mais il eut plus
 pour les belles-lettres qu'il culti-
 manière à donner des espérances.
 adopta avec chaleur les principes
 volution; il embrassa d'abord l'état

de typographe, se fit connaître par quel-
 ques brochures analogues aux affaires du
 temps, prit part en 1790 et 1791 à la
 rédaction du petit *Journal* quotidien *de*
la cour et de la ville, et contribua, avec
 Danton, qui était devenu son ami, à
 fonder le fameux club des Cordeliers.
 En 1791, après la conquête de la Bel-
 gique, il fut envoyé dans ce pays en qua-
 lité de commissaire civil, par le conseil
 exécutif provisoire. De retour à Paris, il
 prit du service dans les armées républi-
 caines et fut élu adjudant-major; par-
 venu au grade de général de brigade, il
 fut employé dans l'intérieur et passa en-
 suite à l'armée d'Italie à l'époque où le
 général Bonaparte venait d'en obtenir
 le commandement en chef. Il s'y distin-
 gua en plusieurs occasions par sa bra-
 voure, à la bataille d'Arcole, à Rivoli,
 etc. Il fut fait général de division sur
 le champ de bataille et obtint le com-
 mandement de l'avant-garde. Nommé
 ambassadeur de la République à Naples,
 il refusa; le Directoire l'envoya alors en
 Suisse avec une armée, et cette mission
 ayant été remplie par Brune à la satis-
 faction du gouvernement, il fut, en 1799,
 appelé au commandement de l'armée qui
 entra en Hollande; les talens qu'il dé-
 ploya dans cette campagne le firent pla-
 cer au nombre des meilleurs généraux
 de cette époque. Il vainquit les Anglo-
 Russes à Bergen (19 septembre 1799),
 et força le duc d'York, général en chef
 de l'armée combinée, à une capitula-
 tion aussi humiliante pour l'orgueil an-
 glais qu'honorable pour la valeur fran-
 çaise. Chargé ensuite (1800) du com-
 mandement des troupes qui occupaient
 la Vendée, il eut une grande part à la
 pacification de ce malheureux pays. Placé
 à la tête de l'armée d'Italie, il montra
 encore son habileté ordinaire dans ce
 poste important. En 1803 il fut nommé
 ambassadeur à Constantinople, et, après
 avoir exercé cette mission pendant deux
 ans, il revint à Paris en 1805. En son
 absence, Bonaparte l'avait fait maréchal
 d'empire et grand'-croix de la Légion-
 d'Honneur. En 1807 Brune devint gou-
 verneur-général des villes anséatiques et
 fut chargé en même temps de faire la
 conquête de la Poméranie. Il prit Stral-

appelés, Sigebert battit Chilpéric et le resserra dans Tournai; il se croyait roi de Neustrie et déjà se faisait élever sur le pavois, lorsque deux hommes de Frédégonde sortent de la foule et le poignent. Brunehaut, de victorieuse qu'elle était, devint captive de Chilpéric qui pourtant lui laissa la vie. Elle trouva ensuite le moyen d'échapper, grâce à l'amour qu'elle avait inspiré à Mérovée, fils de Chilpéric; le malheureux fut aveuglé par sa passion au point d'épouser Brunehaut; c'était épouser la mort : son père le fit tuer. Brunehaut rentra en Ostrasie (voy. AUSTRASIE), où elle essaya de gouverner sous le nom de son fils enfant, Childebert II.

Fille de ces rois Goths qui avaient voulu rétablir l'administration impériale, imbue elle-même de la culture romaine, la reine d'Ostrasie souleva bientôt contre elle tous les grands qui ne voulaient pas obéir à l'influence gothique et romaine; ils furent sur le point de tuer le Romain Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui restât dévoué à Brunehaut. Elle se jeta au milieu des bataillons armés et lui donna le temps d'échapper. Lorsque Childebert mourut en 596, Brunehaut crut régner sous Theudebert son petit-fils en l'énervant par les plaisirs : elle n'y réussit que trop. Ce prince imbécile fut bientôt gouverné par une jeune esclave qui chassa Brunehaut; elle se réfugia en Bourgogne, près de Theuderic, un autre de ses petits-fils. Dans ce pays livré à l'influence romaine, elle fit et défit les maires du palais, tna Bertold qui l'avait bien reçue, lui substitua son amant Protadius; puis, le peuple ayant mis en pièces ce favori, elle eut encore le crédit d'élever au pouvoir un certain Claudius. En même temps, elle mettait l'Église contre elle par le meurtre de saint Didier, évêque de Vienne, et l'expulsion violente du saint le plus vénéré de la Gaule, saint Columban, qu'elle chassa de son monastère de Luxeuil. Ce gouvernement tyrannique ne fut pas sans quelque gloire militaire; l'Ostrasie fut vaincue. Theuderic, armé par Brunehaut contre son frère, le battit deux fois, à Toul et à Tolbiac. Une chronique rapporte que Brunehaut, aieule du vaincu,

appelés, Sigebert battit Chilpéric et le resserra dans Tournai; il se croyait roi de Neustrie et déjà se faisait élever sur le pavois, lorsque deux hommes de Frédégonde sortent de la foule et le poignent. Brunehaut, de victorieuse qu'elle était, devint captive de Chilpéric qui pourtant lui laissa la vie. Elle trouva ensuite le moyen d'échapper, grâce à l'amour qu'elle avait inspiré à Mérovée, fils de Chilpéric; le malheureux fut aveuglé par sa passion au point d'épouser Brunehaut; c'était épouser la mort : son père le fit tuer. Brunehaut rentra en Ostrasie (voy. AUSTRASIE), où elle essaya de gouverner sous le nom de son fils enfant, Childebert II.

Fille de ces rois Goths qui avaient voulu rétablir l'administration impériale, imbue elle-même de la culture romaine, la reine d'Ostrasie souleva bientôt contre elle tous les grands qui ne voulaient pas obéir à l'influence gothique et romaine; ils furent sur le point de tuer le Romain Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui restât dévoué à Brunehaut. Elle se jeta au milieu des bataillons armés et lui donna le temps d'échapper. Lorsque Childebert mourut en 596, Brunehaut crut régner sous Theudebert son petit-fils en l'énervant par les plaisirs : elle n'y réussit que trop. Ce prince imbécile fut bientôt gouverné par une jeune esclave qui chassa Brunehaut; elle se réfugia en Bourgogne, près de Theuderic, un autre de ses petits-fils. Dans ce pays livré à l'influence romaine, elle fit et défit les maires du palais, tna Bertold qui l'avait bien reçue, lui substitua son amant Protadius; puis, le peuple ayant mis en pièces ce favori, elle eut encore le crédit d'élever au pouvoir un certain Claudius. En même temps, elle mettait l'Église contre elle par le meurtre de saint Didier, évêque de Vienne, et l'expulsion violente du saint le plus vénéré de la Gaule, saint Columban, qu'elle chassa de son monastère de Luxeuil. Ce gouvernement tyrannique ne fut pas sans quelque gloire militaire; l'Ostrasie fut vaincue. Theuderic, armé par Brunehaut contre son frère, le battit deux fois, à Toul et à Tolbiac. Une chronique rapporte que Brunehaut, aieule du vaincu,

appelés, Sigebert battit Chilpéric et le resserra dans Tournai; il se croyait roi de Neustrie et déjà se faisait élever sur le pavois, lorsque deux hommes de Frédégonde sortent de la foule et le poignent. Brunehaut, de victorieuse qu'elle était, devint captive de Chilpéric qui pourtant lui laissa la vie. Elle trouva ensuite le moyen d'échapper, grâce à l'amour qu'elle avait inspiré à Mérovée, fils de Chilpéric; le malheureux fut aveuglé par sa passion au point d'épouser Brunehaut; c'était épouser la mort : son père le fit tuer. Brunehaut rentra en Ostrasie (voy. AUSTRASIE), où elle essaya de gouverner sous le nom de son fils enfant, Childebert II.

Fille de ces rois Goths qui avaient voulu rétablir l'administration impériale, imbue elle-même de la culture romaine, la reine d'Ostrasie souleva bientôt contre elle tous les grands qui ne voulaient pas obéir à l'influence gothique et romaine; ils furent sur le point de tuer le Romain Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui restât dévoué à Brunehaut. Elle se jeta au milieu des bataillons armés et lui donna le temps d'échapper. Lorsque Childebert mourut en 596, Brunehaut crut régner sous Theudebert son petit-fils en l'énervant par les plaisirs : elle n'y réussit que trop. Ce prince imbécile fut bientôt gouverné par une jeune esclave qui chassa Brunehaut; elle se réfugia en Bourgogne, près de Theuderic, un autre de ses petits-fils. Dans ce pays livré à l'influence romaine, elle fit et défit les maires du palais, tna Bertold qui l'avait bien reçue, lui substitua son amant Protadius; puis, le peuple ayant mis en pièces ce favori, elle eut encore le crédit d'élever au pouvoir un certain Claudius. En même temps, elle mettait l'Église contre elle par le meurtre de saint Didier, évêque de Vienne, et l'expulsion violente du saint le plus vénéré de la Gaule, saint Columban, qu'elle chassa de son monastère de Luxeuil. Ce gouvernement tyrannique ne fut pas sans quelque gloire militaire; l'Ostrasie fut vaincue. Theuderic, armé par Brunehaut contre son frère, le battit deux fois, à Toul et à Tolbiac. Une chronique rapporte que Brunehaut, aieule du vaincu,

appelés, Sigebert battit Chilpéric et le resserra dans Tournai; il se croyait roi de Neustrie et déjà se faisait élever sur le pavois, lorsque deux hommes de Frédégonde sortent de la foule et le poignent. Brunehaut, de victorieuse qu'elle était, devint captive de Chilpéric qui pourtant lui laissa la vie. Elle trouva ensuite le moyen d'échapper, grâce à l'amour qu'elle avait inspiré à Mérovée, fils de Chilpéric; le malheureux fut aveuglé par sa passion au point d'épouser Brunehaut; c'était épouser la mort : son père le fit tuer. Brunehaut rentra en Ostrasie (voy. AUSTRASIE), où elle essaya de gouverner sous le nom de son fils enfant, Childebert II.

Fille de ces rois Goths qui avaient voulu rétablir l'administration impériale, imbue elle-même de la culture romaine, la reine d'Ostrasie souleva bientôt contre elle tous les grands qui ne voulaient pas obéir à l'influence gothique et romaine; ils furent sur le point de tuer le Romain Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui restât dévoué à Brunehaut. Elle se jeta au milieu des bataillons armés et lui donna le temps d'échapper. Lorsque Childebert mourut en 596, Brunehaut crut régner sous Theudebert son petit-fils en l'énervant par les plaisirs : elle n'y réussit que trop. Ce prince imbécile fut bientôt gouverné par une jeune esclave qui chassa Brunehaut; elle se réfugia en Bourgogne, près de Theuderic, un autre de ses petits-fils. Dans ce pays livré à l'influence romaine, elle fit et défit les maires du palais, tna Bertold qui l'avait bien reçue, lui substitua son amant Protadius; puis, le peuple ayant mis en pièces ce favori, elle eut encore le crédit d'élever au pouvoir un certain Claudius. En même temps, elle mettait l'Église contre elle par le meurtre de saint Didier, évêque de Vienne, et l'expulsion violente du saint le plus vénéré de la Gaule, saint Columban, qu'elle chassa de son monastère de Luxeuil. Ce gouvernement tyrannique ne fut pas sans quelque gloire militaire; l'Ostrasie fut vaincue. Theuderic, armé par Brunehaut contre son frère, le battit deux fois, à Toul et à Tolbiac. Une chronique rapporte que Brunehaut, aieule du vaincu,

appelés, Sigebert battit Chilpéric et le resserra dans Tournai; il se croyait roi de Neustrie et déjà se faisait élever sur le pavois, lorsque deux hommes de Frédégonde sortent de la foule et le poignent. Brunehaut, de victorieuse qu'elle était, devint captive de Chilpéric qui pourtant lui laissa la vie. Elle trouva ensuite le moyen d'échapper, grâce à l'amour qu'elle avait inspiré à Mérovée, fils de Chilpéric; le malheureux fut aveuglé par sa passion au point d'épouser Brunehaut; c'était épouser la mort : son père le fit tuer. Brunehaut rentra en Ostrasie (voy. AUSTRASIE), où elle essaya de gouverner sous le nom de son fils enfant, Childebert II.

Fille de ces rois Goths qui avaient voulu rétablir l'administration impériale, imbue elle-même de la culture romaine, la reine d'Ostrasie souleva bientôt contre elle tous les grands qui ne voulaient pas obéir à l'influence gothique et romaine; ils furent sur le point de tuer le Romain Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui restât dévoué à Brunehaut. Elle se jeta au milieu des bataillons armés et lui donna le temps d'échapper. Lorsque Childebert mourut en 596, Brunehaut crut régner sous Theudebert son petit-fils en l'énervant par les plaisirs : elle n'y réussit que trop. Ce prince imbécile fut bientôt gouverné par une jeune esclave qui chassa Brunehaut; elle se réfugia en Bourgogne, près de Theuderic, un autre de ses petits-fils. Dans ce pays livré à l'influence romaine, elle fit et défit les maires du palais, tna Bertold qui l'avait bien reçue, lui substitua son amant Protadius; puis, le peuple ayant mis en pièces ce favori, elle eut encore le crédit d'élever au pouvoir un certain Claudius. En même temps, elle mettait l'Église contre elle par le meurtre de saint Didier, évêque de Vienne, et l'expulsion violente du saint le plus vénéré de la Gaule, saint Columban, qu'elle chassa de son monastère de Luxeuil. Ce gouvernement tyrannique ne fut pas sans quelque gloire militaire; l'Ostrasie fut vaincue. Theuderic, armé par Brunehaut contre son frère, le battit deux fois, à Toul et à Tolbiac. Une chronique rapporte que Brunehaut, aieule du vaincu,

l'abord ordonner et qu'elle le fit périr. Mais bientôt tout donna : les grands la haïssaient appartenant aux Goths; les pré- le peuple avaient en horreur la utrice dessaints. La mort de Theu- la livra sans défense au roi de ie. L'armée de Bourgogne, gagnée ce, se fit battre et la laissa aux de Clotaire II (613). Cette femme, eur, mère, aïeule de tant de rois, itée avec une atroce barbarie : on par les cheveux à la queue d'un indompté qui la mit en pièces. reprocha la mort de dix rois; on npta par-dessus ses crimes ceux d'égonde. Le plus grand sans dou- yeux des Barbares, c'était d'avoir é sous quelque rapport l'adminis- impériale, la fiscalité, les formes ues, la prééminence de l'astuce orce, toutes choses qui rendaient de irréconciliable à l'idée de l'an- ppire. Telle fut cependant l'im- n du long règne de Brunehaut que e l'Empire semble en avoir été af- dans le nord des Gaules. Le peu- fit honneur d'une foule de monu- omains : des fragmens de voies es qui paraissent encore en Bel- ont appelés *Chaussées de Brun-* on montrait un château de Brun- rès de Bourges, une tour de Bru- a Étampes, la pierre de Brun- rès de Tournai, le fort de Brun- rès de Cahors; l'on a cru aussi re- r dans l'Edda et les Nibelungen un ir de la fameuse reine d'O-trasie ointain retentissement de sa longue le avec Frédégonde, dans la riva- : Brunchild et de Chrimchild ou druna. *VOY. NIBELUNGEN*).

la tradition du roi Brunehaut, l'ingénieuse et savante biographie Huguenin.

sources (Grégoire de Tours, etc.) e indiquées avec soin dans les his- de Sismondi et de Michelet; la plu- ont réunies dans le tome II des *ores rerum francicarum*, publiés . Bouquet : il y faut joindre la vie nt Columban : *Acta SS. orlinis nedicti, seculo tertio*. J. M. UNEL (MARC-ISAMBARD), est né

en 1769, à Hacqueville, près des An- delys (Eure), autrefois le Vexin normand, et appartient à une des plus anciennes familles de cette province. Il fut envoyé fort jeune au collège de Gisors, et de là, comme on le destinait à la prêtrise, il passa au séminaire Saint-Nicaise de Rouen, en 1783. Déjà à cette époque il manifestait un goût particulier pour les arts mécaniques : son plus grand plaisir, au temps des vacances, était d'aller travailler chez le menuisier ou le serrurier du village; il employait à se procurer des outils l'argent qu'il recevait pour acheter des livres et consacrait presque tout son temps à fabriquer de petits mou- dèles, et notamment des vaisseaux. Enfin sa vocation paraissant bien plus décidée pour l'état de marin que pour le minist- ère sacré, on provoqua son père à le retirer du séminaire. L'enfant rentra au collège à Rouen. Bientôt il exécuta à lui seul un petit orgue dont il fit présent à un de ses amis. Il assistait au débarque- ment de la pompe à feu de Chaillot, et, comme les témoins ne purent rien ré- pondre à ses questions sur son usage, sinon que *cela venait d'Angleterre* : « Ah! dit-il, qu'ils sont habiles dans ce pays-là! il me tarde d'être grand pour aller moi-même voir ces belles machi- nes. ».

Dégoûté complètement du latin et du grec, il résolut de devenir ingénieur; mais son père s'y refusa, sous prétexte que c'était une profession où il végéterait toute sa vie, et il le détermina à prendre du service dans la marine.

Il était âgé de 17 ans lorsque, son père ayant obtenu l'agrément du ministre de la marine, il s'embarqua, comme volon- taire, à bord du *Juste*, et resta au ser- vice jusqu'en 1792. Dans la crise révo- lutionnaire ses opinions modérées l'expo- sèrent à plus d'un danger, et pour s'y soustraire il prit le parti de passer en Amérique, sous le prétexte d'y acheter des grains. Ce fut en juillet 1793 qu'il s'embarqua pour New-York. Peu de temps après son arrivée dans ce pays, il entre- prit, comme agent d'une compagnie fran- çaise, un voyage aux frontières du Ca- nada, qui n'eut aucun résultat positif. A son retour il s'employa presque seul et

sauv, et se vit rappelé, on ne sait pas au juste par quel motif; mais, suivant quelques biographes, et non sans fondement, sous prévention de péculat. Il cessa d'être employé jusqu'à la chute de Napoléon, et le 1^{er} avril 1814 il envoya au sénat son adhésion aux changemens politiques qui furent provoqués par l'entrée des alliés dans Paris; mais, mal accueilli par les Bourbons, il se rangea du côté des mécontents et se déclara pour Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. Celui-ci lui donna un commandement dans le Midi de la France et l'admit dans sa nouvelle chambre des pairs. C'est sans doute comme chef de l'armée du Var qu'il encourut la haine des verdetts et des fanatiques du Midi. A la seconde rentrée de Louis XVIII il fit de nouveau sa soumission; mais comme il se disposait à revenir à Paris, il fut lâchement assassiné, le 2 août 1815, par des hommes de la populace que le fameux Trestaillons avait ameutés contre lui. Il reçut le coup de mort de la main même de ce chef d'assassins. Ce crime horrible, qu'on a essayé de justifier par les allégations les plus fausses et les plus révoltantes, est resté impuni; les meurtriers ont échappé à toutes les recherches et aux poursuites juridiques ordonnées contre eux par le roi, sur les instances de la veuve de l'infortuné maréchal. Un seul coupable, le portefaix Guindon, fut traduit devant la cour d'assises de Riom et condamné à mort par contumace, en février 1821, 6 ans après l'événement. Voy. VERDETS. S. et F. R-D.

BRUNEHAUT (*Brunchild*). Brunehaut était fille d'Athanaigilde, roi des Goths d'Espagne. Sigebert, l'un des fils de Clotaire I^{er}, donnant à ses frères l'exemple de s'allier aux rois étrangers, l'épousa en 568. La même année, Chilpéric, roi de Neustrie, voulut, comme son frère, faire un noble mariage et prit pour femme Galswinthe, sœur de Brunehaut; mais il l'abandonna bientôt à sa concubine Frédégonde, qui la mit à mort et prit sa place sur le trône de Neustrie. Ce meurtre fit éclater une haine sanglante entre les deux reines; elles ne cessèrent dès lors de pousser leurs époux à la guerre. Aidé des Germains qu'il avait

appelés, Sigebert battit Chilpéric et le resserra dans Tournai; il se croyait roi de Neustrie et déjà se faisait élever sur le pavois, lorsque deux hommes de Frédégonde sortent de la foule et le poignent. Brunehaut, de victorieuse qu'elle était, devint captive de Chilpéric qui pourtant lui laissa la vie. Elle trouva ensuite le moyen d'échapper, grâce à l'amour qu'elle avait inspiré à Mérovée, fils de Chilpéric; le malheureux fut aveuglé par sa passion au point d'épouser Brunehaut; c'était épouser la mort: son père le fit tuer. Brunehaut rentra en Ostrasie (voy. AUSTRASIE), où elle essaya de gouverner sous le nom de son fils enfant, Childebert II.

Fille de ces rois Goths qui avaient voulu rétablir l'administration impériale, imbue elle-même de la culture romaine, la reine d'Ostrasie souleva bientôt contre elle tous les grands qui ne voulaient pas obéir à l'influence gothique et romaine; ils furent sur le point de tuer le Romain Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui restât dévoué à Brunehaut. Elle se jeta au milieu des bataillons armés et lui donna le temps d'échapper. Lorsque Childebert mourut en 596, Brunehaut crut régner sous Theudebert son petit-fils en l'énervant par les plaisirs; elle n'y réussit que trop. Ce prince imbécile fut bientôt gouverné par une jeune esclave qui chassa Brunehaut; elle se réfugia en Bourgogne, près de Theuderic, un autre de ses petits-fils. Dans ce pays livré à l'influence romaine, elle fit et défit les maires du palais, tna Bertoald qui l'avait bien reçue, lui substitua son amant Protadius; puis, le peuple ayant mis en pièces ce favori, elle eut encore le crédit d'élever au pouvoir un certain Claudius. En même temps, elle mettait l'Église contre elle par le meurtre de saint Didier, évêque de Vienne, et l'expulsion violente du saint le plus vénéré de la Gaule, saint Columban, qu'elle chassa de son monastère de Luxeuil. Ce gouvernement tyrannique ne fut pas sans quelque gloire militaire; l'Ostrasie fut vaincue. Theuderic, armé par Brunehaut contre son frère, le battit deux fois, à Toul et à Tolbiac. Une chronique rapporte que Brunehaut, aïeule du vaincu,

d'abord ordonner prêtre et qu'en-
elle le fit périr. Mais bientôt tout
donna : les grands la haïssaient
e appartenant aux Goths; les pré-
t le peuple avaient en horreur la
utrice dessaints. La mort de Theu-
la livra sans défense au roi de
rie. L'armée de Bourgogne, gagnée
ce, se fit battre et la laissa aux
de Clotaire II (613). Cette femme,
œur, mère, aïeule de tant de rois,
itée avec une atroce barbarie : on
par les cheveux à la queue d'un
indompté qui la mit en pièces.
i reprocha la mort de dix rois; on
pta par-dessus ses crimes ceux
dégondé. Le plus grand sans dou-
yeux des Barbares, c'était d'avoir
ré sous quelque rapport l'adminis-
impériale, la fiscalité, les formes
ues, la prééminence de l'astuce
force, toutes choses qui rendaient
de irréconciliable à l'idée de l'an-
Empire. Telle fut cependant l'im-
on du long règne de Brunehaut que
le l'Empire semble en avoir été af-
dans le nord des Gaules. Le pen-
i fit honneur d'une foule de monu-
romains : des fragmens de voies
nes qui paraissent encore en Bel-
sont appelés *Chaussées de Brune-*
on montrait un château de Brune-
rès de Bourges, une tour de Brut-
a Étampes, la pierre de Brune-
ris de Tournai, le fort de Brune-
rès de Cahors; l'on a cru aussi re-
er dans l'Edda et les Nibelungen un
nir de la fameuse reine d'Ostrasie
lointain retentissement de sa langue
lle avec Frédégonde, dans la riva-
e Brunchild et de Chrimchild ou
idruma *roy. NIBELUNGEN*).
r la tradition du roi Brunehaut,
l'ingénieuse et savante biographie
Huguenin.

s sources (Grégoire de Tours, etc.)
te indiquées avec soin dans les his-
de Sismondi et de Michelet; la plu-
sont réunies dans le tome II des
tares rerum francicarum, publiés
l. Bon-piet; il y faut joindre la vie
aint Columban : *Acta SS. ordinis*
medicti, seculo tertio. J. M.
AUNEL (MARC-ISAMBARD), est né

en 1769, à Hacqueville, près des Ani-
delys (Eure), autrefois le Vexin normand,
et appartient à une des plus anciennes
familles de cette province. Il fut envoyé
fort jeune au collège de Gisors, et de là,
comme on le destinait à la prêtrise, il
passa au séminaire Saint-Nicaise de
Rouen, en 1783. Déjà à cette époque il
manifestait un goût particulier pour les
arts mécaniques : son plus grand plaisir,
au temps des vacances, était d'aller tra-
vailler chez le menuisier ou le serrurier
du village; il employait à se procurer
des outils l'argent qu'il recevait pour
acheter des livres et consacrait presque
tout son temps à fabriquer de petits mo-
dèles, et notamment des vaisseaux. Enfin
sa vocation paraissant bien plus décidée
pour l'état de marin que pour le minist-
ère sacré, on provoqua son père à le
retirer du séminaire. L'enfant rentra au
collège à Rouen. Bientôt il exécuta à lui
seul un petit orgue dont il fit présent à
uu de ses amis. Il assistait au débarque-
ment de la pompe à feu de Chaillot, et,
comme les témoins ne purent rien ré-
pondre à ses questions sur son usage,
sinon que *cela venait d'Angleterre* :
« Ah! dit-il, qu'ils sont habiles dans ce
pays-là! il me tarde d'être grand pour
aller moi-même voir ces belles machi-
nes. »

Dégoûté complètement du latin et du
grec, il résolut de devenir ingénieur; mais
son père s'y refusa, sous prétexte que
c'était une profession où il végéterait
toute sa vie, et il le détermina à prendre
du service dans la marine.

Il était âgé de 17 ans lorsque, son père
ayant obtenu l'agrément du ministre de
la marine, il s'embarqua, comme volon-
taire, à bord du *Juste*, et resta au ser-
vice jusqu'en 1792. Dans la crise révo-
lutionnaire ses opinions modérées l'expo-
sèrent à plus d'un danger, et pour s'y
soustraire il prit le parti de passer en
Amérique, sous le prétexte d'y acheter
des grains. Ce fut en juillet 1793 qu'il
s'embarqua pour New-York. Peu de temps
après son arrivée dans ce pays, il entre-
prit, comme agent d'une compagnie fran-
çaise, un voyage aux frontières du Ca-
nada, qui n'eut aucun résultat positif. A
son retour il s'employa presque seul et

avec le plus grand succès à d'importans travaux de canalisation, et fournit à la ville de New-York le projet d'une salle de spectacle dont l'entreprise allait être abandonnée à défaut de place convenable. Plus tard il fut proposé pour diriger la défense de l'entrée du port de la même ville, qui lui dut encore une fonderie de canons.

Après cinq ans et demi de séjour en Amérique, il se rendit en Angleterre, où il se maria. Il ne tarda pas à mettre à exécution le projet d'une machine à fabriquer des poulies, qu'il parvint, après quelques difficultés, à faire approuver par le gouvernement; et l'on établit à Portsmouth un atelier en grand sur son modèle, pour le service entier de la marine. Cette ingénieuse machine fut complétée en 1806, et elle fonctionne encore aujourd'hui avec la même précision. M. Brunel reçut à ce sujet 500,000 fr., à titre de récompense et d'indemnité. Il fonda peu après un magnifique établissement pour le sciage des bois de marqueterie, où la simplicité des procédés le disputa à l'exécution parfaite des instrumens, dus à M. Mandelay, depuis devenu célèbre par ses beaux travaux mécaniques, et que M. Brunel s'était associé pour assurer le succès de ses conceptions.

En 1811 l'amirauté s'adressa à M. Brunel pour l'installation d'un moulin à scies dans l'arsenal de Chatam. Il s'agissait de parer à l'encombrement résultant des masses de bois destinés à la construction des vaisseaux, pendant qu'on les débitait, et voici le plan hardi que l'ingénieur réalisa après avoir obtenu carte blanche, et contre toutes les prévisions. M. Brunel choisit pour l'emplacement du moulin le point le plus élevé de l'arsenal; puis il ouvrit un canal souterrain et fit creuser à son extrémité, correspondante au sommet extérieur, un bassin elliptique de 92 pieds sur 72, et de 45 au-dessus du niveau de la haute-mer. Les pièces de bois arrivent flottées dans ce bassin, d'où un appareil aussi ingénieux qu'audacieusement conçu les enlève jusqu'à 56 pieds d'élévation, à l'aide d'un seul contre-poids dont un manœuvre suffit à diriger les fonctions. Ces pièces de bois, dont plusieurs ont 60 pieds de longueur, ainsi exhaus-

sées, sont reçues par un chariot surmonté d'une grue qui les dépose elle-même sur un chantier de 1,000 pieds de longueur environ. Le chariot dessert en même temps le moulin à scies, et, soit qu'il aille, soit qu'il retourne, il est constamment chargé de bois brut ou débité. Toutes ces manœuvres s'exécutent presque en silence, et chaque mouvement, tout rapide qu'il soit, s'arrête au point limité, sans la moindre secousse. Un régulateur infailible prévient toute espèce de déviation; et voilà 20 ans que ce admirable mécanisme est sans cesse en activité et travaille pour les autres arsenaux de la marine, sans qu'il y soit survenu aucun accident. La position des machines sur le point le plus élevé de l'établissement a encore ce résultat, que, le transport des bois aux cales de construction ou vers les bassins s'exécutant dans une déviation inclinée, les camions, une fois chargés et entraînés par la pente, ne réclament d'efforts étrangers que pour modérer au besoin leur force d'impulsion.

M. Brunel, après avoir achevé ce travail en 1813, fut nommé membre de la Société royale de Londres. Il inventa aussi à cette époque une machine à faire des souliers; mais il devait bientôt attacher son nom à une entreprise bien plus merveilleuse, et il n'est pas sans intérêt d'apprendre par quelles observations, en apparence futiles, cet homme désormais illustre fut amené à imaginer un des projets les plus grandioses et les plus surprenans de notre époque. Ayant un jour examiné un morceau de quille de vaisseau jeté au rebut et rongé à sa surface par le ver marin appelé *taret*, il réfléchit que ce petit animal avait cependant vécu dans le réduit creusé par lui sous une pression d'au moins 20 ou 25 pieds, sans que les parois de sa retraite eussent été rompues ou enfoncées, et il attribua cette résistance à la forme cylindrique du canal du taret. Il remarqua aussi que l'insecte était armé d'une sorte de bouchier à l'aide duquel il se préserve de l'irruption, en même temps qu'il érode insensiblement le bois. M. Brunel approfondit ces premières données; ses idées se développèrent, les difficultés s'éva-

souirent; il mûrit son vaste dessein et finit par le rendre public.

En 1819 il proposa son plan au duc de Wellington, qui le goûta, mais le trouva trop dispendieux pour en autoriser l'essai. Quatre ans plus tard, plusieurs de ses amis se concertèrent pour organiser une souscription; une assemblée fut convoquée, et, sous le nom de *Thames Tunnel*, M. G. Wollaston, frère du célèbre philosophe de ce nom, fut le premier qui souscrivit. Il donna hautement son nom pour 500 actions de 50 liv. sterl. (en somme 650,000 fr.). Les deux tiers des actions furent pris en quelques heures, et le reste le lendemain. Le duc de Wellington, apprenant ce qui s'était passé, prit les 12 dernières. Le bill du parlement qui consacra l'acte de société est daté du mois d'août 1824, et M. Brunel commença l'année suivante ses opérations, sur lesquelles les journaux et une foule de mémoires ont donné des détails connus aujourd'hui de tout le monde (voy. TUNNEL).

A la Restauration, M. Brunel reçut la croix de la Légion-d'Honneur, et il a été nommé en 1833 vice-président de la Société royale de Londres. M. Brunel est le premier étranger qui ait eu la gloire de siéger comme professeur dans la chaire de Newton. V. DE M-N.

BRUNELLESCHI (FILIPPO DI SEN B. LAPPÌ), le plus célèbre architecte italien du moyen-âge, naquit à Florence en 1377.

L'architecture gothique régnait depuis plus de dix siècles, et la construction de la célèbre cathédrale de Milan, commencée en 1386 et que les travaux de huit générations d'ouvriers devaient à peine conduire à son terme, semblait devoir à jamais en perpétuer l'empire, lorsque Philippe Brunelleschi, par son seul génie, vint donner à l'art une impulsion nouvelle et le ramener vers cette simplicité, cette majesté antique dont les ruines de Rome lui dévoilèrent les secrets.

Entraîné par sa vocation pour les sciences exactes et les beaux-arts, il refusa d'embrasser l'état de son père Lippo Lappi, qui était notaire, pour suivre ses études favorites : le dessin, les mathématiques, la physique, la mécanique, la

perspective l'occupèrent tour à tour. Ce fut lui qui enseigna cette dernière science au Masaccio, le premier peintre qui la connût. L'orfèvrerie, espèce de sculpture en petit, eut de l'attrait pour lui pendant quelque temps, et l'on cite avec éloge des statuettes d'argent qu'il exécuta pour diverses églises. Il fut, avec le Donatello, son ami, l'un des concurrents pour ces célèbres portes du baptistère de Florence ouvrage de Ghiberti et que Michel-Ange qualifiait de divines. Dans cette circonstance ces deux artistes donnèrent un rare exemple de générosité et d'amour de leur art. Brunelleschi et Donatello, voyant qu'on balançait la couronne entre leurs modèles et celui de Ghiberti, le seul qui leur parut la mériter, se retirèrent du concours et déterminèrent ainsi la préférence qu'il obtint. Les deux amis firent de compagnie le voyage de Rome pour y suivre chacun ses études favorites; c'est alors que la vue des ruines antiques de cette cité des arts fit naître dans l'esprit de Brunelleschi les deux projets qui devaient illustrer son nom : l'un, de recréer l'art de l'architecture sur les principes des Grecs et des Romains, l'autre, d'achever par une coupole l'église de Sainte-Marie-des-Fleurs de Florence, restée inachevée depuis longtemps par la mort d'Arnolfe Lappi, son premier architecte. Animé par ces deux grandes idées, Brunelleschi allait partout relevant, mesurant, dessinant les monuments qui s'offraient à ses yeux, donnant une attention toute particulière à la coupe, à la structure des voûtes des thermes, des tombeaux, des temples, parmi lesquels assurément le Panthéon ne fut point oublié. De cette étude assidue et réfléchie naquit pour lui la découverte des trois ordres d'architecture créés par les anciens, et cette vérité, si fertile plus tard en résultats heureux, que les Grecs, les maîtres des Romains, avaient placé la base fondamentale de toute bonne architecture dans les justes rapports des colonnes avec les diverses parties qui composent chaque ordre, et que c'est de l'emploi judicieux de ceux-ci que résultent le caractère propre des édifices, leur proportion, leur harmonie, leur beauté. En 1407 et 1419 deux assem-

blées d'architectes et d'ingénieurs ayant été convoquées pour aviser aux moyens de terminer convenablement la cathédrale de Florence, Brunelleschi s'y rendit, mais ses projets furent chaque fois jugés inexécutables. En dernier lieu on manqua même, d'une manière offensante, aux égards que méritaient sa personne et son talent, parce qu'il avait avancé qu'il terminerait l'église par une coupole de 130 pieds de diamètre et de 330 pieds d'élévation, du sol jusqu'à la croix, et qu'au milieu de cette coupole il en construirait une autre de moindre dimension. Cette idée neuve, extraordinaire, que Michel-Ange, 150 ans plus tard, reproduisit dans son dôme de Saint-Pierre, parut le fait d'un homme en délire; l'irritation de l'assemblée, qui croyait qu'on voulait la mystifier, fut à son comble lorsque Brunelleschi avança qu'il n'emploierait dans sa construction aucune armature en fer et pas même d'échafaudage en charpente pour cintrer les voûtes; on poussa alors l'irrévérence jusqu'à le faire sortir. Toutefois le ton d'assurance avec lequel il soutenait son projet ayant fini par intimider ses juges, on le rappela pourtant, afin de connaître à fond ses moyens d'exécution; pour toute réponse il prit un œuf dont il supprima l'une des extrémités et le fit tenir debout sur la table. Chacun de s'écrier, comme au temps de Christophe Colomb, qu'il en eût fait autant; néanmoins l'entreprise lui fut confiée. Pour justifier de l'infaillibilité de son nouveau système de construction des voûtes, Brunelleschi, éleva deux petites chapelles qui réduisirent au silence ses rivaux et ses envieux, et leur firent connaître toute l'étendue de son génie et de sa science. Néanmoins, soit par un reste de méfiance, soit par suite de mauvaises intrigues, les magistrats adjoignirent Ghiberti à Brunelleschi dans la conduite des travaux du dôme. Blessé de ce que Ghiberti avait oublié son procédé généreux lors du concours pour les portes du baptistère et d'avoir à partager avec lui la gloire d'une entreprise dont tout le mérite lui appartenait, Brunelleschi résolut de mettre au grand jour l'ignorance de son collègue comme architecte, le laissant quelques instans diriger

seul les travaux. Une indisposition feinte lui en fournit les moyens. Redevant maître absolu on le vit, avec un zèle infatigable, suivre de l'œil tous les ouvriers, inspecter lui-même le choix, la taille, le placement de tous les matériaux, et surveiller, jusque dans les moindres détails, les travaux sans nombre de cet édifice dans lequel il mettait ses plus chères espérances. Soit que la disposition de la base ne permit pas à Brunelleschi de donner à sa coupole la forme sphérique du Panthéon; soit qu'il préférât la forme angulaire comme plus propre à faire briller son talent de constructeur; soit, ce qui est plus probable, que le style de l'édifice, commencé un siècle avant lui, voulût qu'il en agit ainsi, il la fit à 8 pans ainsi que la voûte du tambour. Par le judicieux emploi qu'il fit de l'arc entiers point, il prouva toute l'étendue de sa science; et par le caractère simple et majestueux du monument, qui n'est ni dorique, ni ionique, ni corinthien, il montra que les secrets de l'antiquité lui étaient connus et qu'il méritait l'honneur d'être proclamé le régénérateur du bon goût. Les plans et les élévations de cette immense fabrique ont été gravés plusieurs fois et notamment dans d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monumens* (Paris, Treuttel et Würtz, 6 vol. in-fol.). Brunelleschi éleva une foule d'autres monumens parmi lesquels il faut distinguer les églises de Saint-Laurent et du Saint-Esprit à Florence, où les ordres d'architecture ne sont point encore totalement dégagés des formes gothiques; la petite église, octogone à l'intérieur et à 16 pans à l'extérieur, du monastère de Sainte-Marie *degli Angeli*, restée non achevée faute d'argent, mais dont d'Agincourt, dans l'ouvrage déjà cité, a donné la gravure; cette charmante chapelle de la famille Pazzi dans l'église de *Santa Croce*, où, pour la première fois, il osa substituer aux arcs une architrave en platebande passant horizontalement d'une colonne à l'autre; enfin le palais Pitti qu'il n'éleva que jusqu'à l'entablement du premier étage. Dans la plupart de ces monumens l'emploi fréquent que fit Brunelleschi des ordres porta le coup le plus funeste à l'architecture gothique et pré-

para la voie aux Alberti, Bramante, Baldassar Peruzzi, Da san Gallo, Vignole, Palladio et autres artistes qui, après lui, par des productions où le génie de l'antiquité était allié aux exigences des temps modernes, achevèrent de régénérer l'art, et de le porter à une perfection qu'il n'a pas toujours su conserver depuis.

Comme ingénieur militaire, Brunelleschi a rendu des services signalés; les fortresses de Milan, de Vicopisano, de Pesaro, les deux citadelles de Pise, les digues du Pô ont été élevées ou par lui ou sur ses dessins.

La nature n'avait point doué Brunelleschi d'un physique flatteur, mais elle l'en dédommagea par le don de l'esprit, par une bonté d'âme et une noblesse de sentimens bien rares. De son vivant sa réputation fut européenne : de toutes parts on lui demandait des projets pour les monumens que l'on voulait élever. Sa patrie récompensa ses longs et honorables services en l'élevant à la magistrature. Après sa mort, arrivée en 1444, année où naquit Bramante (voy.), son corps fut porté avec pompe dans l'église de Sainte-Marie del Fiore, sous ce dôme qui devait témoigner à la postérité la plus reculée de sa science et de son génie. Son buste fut exécuté et placé sur sa tombe par l'un de ses élèves, Buggiano. C'est un fait assez remarquable que la plupart des artistes cités comme ayant été les élèves de Brunelleschi furent des sculpteurs.

L. C. S.

BRUNET (JACQUES-CHARLES), ancien libraire, est né à Paris en 1780; fils de libraire lui-même, il s'adonna de bonne heure à l'étude de la bibliographie. Après la mort de son père, il suivit pendant quelque temps la profession à laquelle il succédait; mais comme elle ne répondait ni à son goût, ni à ses vues, il quitta la librairie, se chargea d'un grand nombre de ventes de livres, en rédigea les catalogues, et étendit ainsi de plus en plus la connaissance qu'il avait déjà acquise des éditions, des livres rares et curieux, et de la bibliographie en général. Après avoir publié, en 1802, un *Supplément au Dictionnaire bibliographique de Duclos*, qui avait paru sous le nom du libraire Cailleau (1790, 3 vol. in-8°), il

composa le *Manuel du libraire et de l'amateur des livres* qui parut en 1810 et dont la troisième édition, qui est la plus complète, est de l'année 1820 (4 vol. in-8°). Ce livre justement apprécié dans la librairie est d'une utilité reconnue des bibliographes en général; mais comme il commençait à vieillir, qu'il laissait encore de grandes lacunes, et que d'autres besoins s'étaient fait jour, M. Brunet, au lieu de faire une nouvelle édition de son *Manuel*, a fait paraître en 1834 de *Nouvelles recherches bibliographiques pour servir de supplément au Manuel du libraire*, etc. (3 vol. in-8°). Il est curieux de lire dans l'avertissement placé en tête de cet ouvrage les observations de M. Brunet sur la révolution qui, dans ces derniers temps, s'est opérée dans la littérature, et qui l'a décidé à faire de ses travaux supplémentaires sur l'ancien *Manuel* l'objet d'une publication séparée. M. Brunet reconnaît avoir beaucoup profité du savant ouvrage de M. Ebert (*Bibliographisches Lexikon*), comme ce dernier avait lui-même mis à contribution le *Manuel* de M. Brunet.

F. R-D.

BRUNET (JEAN-JOSEPH). Le nom de famille de ce comique fameux est MIRA; il naquit à Paris en 1766. Son père tenait dans le quartier de la Halle un des bureaux de loterie les mieux achalandés de la capitale; un irrésistible penchant pour le théâtre entraîna son fils vers une autre carrière. Dès l'âge de 20 ans il s'engagea dans la troupe dramatique de Rouen, et les succès qu'il obtint le firent bientôt appeler à Paris. Là, après avoir joué quelque temps sur le théâtre de la Cité, il passa à celui de M^{lle} Montansier dont il fit la fortune par une série de rôles bouffons, surtout par deux créations originales, les *Jocrisse* et les *Cadet Roussel*. Il eût été difficile de mieux rendre la gaucherie et la bêtise si naturelle du premier, l'importance et les prétentions burlesques du second. Jusque là, une culotte rouge et un air hébété avaient procuré à peu près toutes les ressources comiques des *niais*; Brunet sut donner à la niaiserie un type plus varié dans les divers rôles d'Innocentin, de Tremblin des *habitans des Landes*, de Dumolet, etc. Il se fit aussi

une réputation dans ce qu'on appelle, au théâtre, les personnages *grimés*, particulièrement dans le grotesque *M. Vautour*. Enfin, lorsque Désaugiers imagina de le lancer dans les rôles féminins de *Cendrillon* et de *la Belle au bois dormant*, Brunet y fut d'une vérité d'autant plus étonnante qu'il avait près de 50 ans lorsqu'il faisait ce singulier début.

Peu d'acteurs ont eu, en France, une vogue aussi prolongée que celui-ci; elle le suivit, lors de la fermeture de la salle Montansier, d'abord à celle de la Cité, située dans le quartier le moins favorable aux spectacles, puis au théâtre du Panorama dont il devint un des directeurs en continuant d'en être le premier sujet.

L'étoile de Brunet ne commença à pâlir que lorsque celle de Potier brilla de tout son éclat; encore cette nouvelle génération de spectateurs, sans rire exclusivement par le premier, comme avait fait l'autre pendant plus de vingt ans, sut apprécier le naturel, la franchise, le *laisser-aller* de son jeu. Mais plus tard cette première qualité dégénéra en défaut par l'habitude que prit l'acteur de rire le premier des traits plaisans de son rôle. Ces atteintes trop fréquentes à l'illusion théâtrale et l'affaiblissement de la mémoire indiquaient à Brunet que l'heure de la retraite devait sonner pour lui. Il a, en effet, quitté le théâtre en 1833, à la suite d'une brillante représentation à laquelle s'empressèrent de coopérer les premiers talens de nos spectacles, et dans laquelle il reçut encore les plus vifs témoignages de cette faveur publique si constante pour lui. Brunet, presque septuagénaire, a continué d'habiter la capitale, applaudissant franchement aux succès de ses héritiers dramatiques, et jouissant d'une aisance, fruit de ses longs travaux.

M. O.

BRUNI (LEONARDO), dit l'ARÉTIN, naquit à Arezzo en 1369 et devint l'un des savans les plus célèbres de l'époque de la renaissance des lettres en Italie. Il étudia d'abord la jurisprudence à Florence et à Ravenne; mais l'arrivée d'Emmanuel Chrysoloras à Florence et l'exemple de Pétrarque, qui paraît avoir enflam-

mé sa jeune imagination, le décidèrent à se livrer tout entier à l'étude de la littérature classique. A partir de 1406 il fut revêtu de diverses fonctions à la cour de Rome, et en 1415 il accompagna le pape Jean XXIII à Constance où se tenait alors le fameux concile. La conduite de ce pontife porta Bruni à renoncer à son service; il retourna à Florence et y fut employé dans le gouvernement de l'état. Son ouvrage *Historiæ florentinæ*, qui ne vit le jour qu'en 1610 (imprimé à Venise), lui valut alors le droit de cité, et la famille de Médicis le fit même nommer au secrétariat de l'état (1427). Bruni se maintint à ce poste jusqu'à sa mort, en 1444.

On a de l'Arétin des biographies de Dante et de Pétrarque en italien, des *Epistolæ familiares* (Venise, 1572, in-fol.) très curieuses, un *Commentarius rerum suo tempore gestarum* (1378-1440, Venise, 1476, in-folio) et d'autres ouvrages historiques; mais son principal mérite est celui d'avoir contribué à la renaissance dont nous avons parlé plus haut, par son enthousiasme pour les classiques et par les traductions latines qu'il entreprit, d'Aristote, de Démosthènes, de Plutarque, et de plusieurs autres auteurs grecs.

C. L.

BRUNINGS (CHRÉTIEN), directeur général des digues en Hollande, est l'un des hommes qui se sont le plus distingués dans l'architecture hydraulique. Le directoire de la république batave avait mis au concours un monument qu'il voulait lui élever dans la cathédrale de Harlem, lorsque les révolutions donnèrent aux idées une autre direction. Cet ingénieur auquel on doit des machines et des procédés nouveaux et dont toute la vie ne fut qu'une lutte constante contre les invasions de la mer, naquit en 1736 dans le Palatinat, et mourut à Harlem en 1805.

X.

BRUNISSEUR. L'art du brunisseur est en usage dans presque tous les ouvrages en métal qui demandent un certain fini; cet art a pour but de donner du poli aux métaux en enlevant les petites aspérités qui se trouvent à leur surface. Le principe sur lequel il est fondé s'explique d'une manière générale; viennent

suivre les modifications qu'exige la nature des divers métaux.

On commence par plonger la pièce à travailler dans un bain de pierre ponce et d'eau de savon noir caustique, pour lever la crasse dont elle est recouverte; puis, pour la brunir, on passe sur elle le brunissoir, en appuyant avec force et répétant plusieurs fois cette opération; on donne ainsi aux objets un poli imitant la teinte noire des glaces.

Lorsqu'il s'agit d'argenterie, l'instrument appelé brunissoir peut être en acier ou en pierre sanguine (hématite rouge); l'acier est excellent pour les petites pièces, parce qu'étant facile à tailler on peut lui donner des formes variées. Pour faire le brunissoir en pierre sanguine, on la taille et on l'arrondit à la meule de manière à lui donner un tranchant très fin; on la polit à l'émeri et on la passe sur un cuir chargé de rouge d'Angleterre. Pour travailler l'argenterie on emploie souvent le brunissoir dans l'eau de savon, pour l'empêcher de s'échauffer et pour enlever la crasse qui n'a pas entièrement disparu. Lorsque les pièces ont été brunies, on enlève l'eau de savon en les frottant avec un linge usé.

Pour les dorures en argenterie, le brunissoir est en dents de loup ou de chien, ou en pierre sanguine. Pour les dorures sur métal on emploie la pierre sanguine et l'on a soin de baigner quelquefois dans du vinaigre pendant le brunissage. L'instrument est formé d'un caillou dur et poli quand on brunit les dorures sur l'acier.

On se sert encore du brunissoir pour la gravure, l'horlogerie, la coutellerie, la poterie d'étain, et pour les livres dorés sur tranche; dans ce dernier cas, il peut être en dents de loup ou en acier; dans les autres cas il doit être en acier. Pour brunir la poterie d'étain, on rend son tranchant au brunissoir en le repassant sur de la potée d'étain, et pendant l'opération on le mouille souvent dans une eau de savon.

L-DE.

BRUNN, capitale de la Moravie. *Foy.* ce nom.

BRUNNEN (LIGUE DE). Brunnen est un bourg du canton de Schwytz, sur le lac des quatre villes forestières. Les

trois cantons helvétiques de Schwytz, Uri et Unterwalden, après avoir chassé les avoyers autrichiens, avaient formé une ligue de dix ans pour le maintien de leur liberté et de leurs privilèges, en réservant pourtant à l'empire germanique ses droits, de même que ceux que des seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, avaient à prétendre. Ainsi cette confédération, tournée originellement contre l'Autriche, n'aboutissait pas encore à soustraire la Suisse à la haute souveraineté de l'empire germanique. La victoire que les confédérés remportèrent sur les Autrichiens à Morgarten, à l'entrée du canton de Schwytz, les encouragea à renouveler leur ligue à Brannen, en 1315, et à la rendre perpétuelle. Comme elle fut confirmée par serment, elle fit donner aux confédérés le nom d'*Eydgenossen*, mot allemand qu'on traduit par celui de *confédérés*, mais qui signifie *liés par le même serment*. La ligue de Brannen devint depuis la base du système fédératif des Suisses, qui ne tarda pas à se fortifier par l'accession de plusieurs cantons. La ville de Lucerne, en secouant le joug de la maison de Habsbourg, entra dans la ligue en 1332; Zurich y fut reçu en 1351; Glaris et Zug en 1353; Berne en 1353; ce qui forma les huit anciens cantons. Les Autrichiens ne furent entièrement chassés de la Suisse qu'au commencement du xv^e siècle.

A. S-R.

BRUNO (LE GRAND), fils de l'empereur Henri-Oiseleur et frère d'Othon I^{er}, sous lequel il fut archi-chancelier de l'Empire, devint en 953 archevêque de Cologne et duc de Lorraine. Il fut un des prélats les plus éclairés de son temps et protégea les lettres et l'érudition. Lui-même composa un Commentaire sur le Pentateuque et des Vies des Saints. Il mourut à Reims en 965.

S.

BRUNO (SAINT), l'un des fondateurs d'ordres monastiques, naquit à Cologne vers le milieu du xi^e siècle. Après avoir étudié à Paris, puis à Reims, où il se distingua par son zèle, il fut nommé chanoine dans cette dernière ville, directeur des études et chancelier de l'Église; mais s'étant élevé avec force contre l'archevêque simoniaque Manassès, et ayant été jusqu'à l'accuser directement, celui-ci,

irrité, le priva de son canonat. C'est à cette époque qu'il faut rapporter le projet de renoncer au monde formé par Bruno et occasionné, dit-on, par un fait miraculeux, dont la réalité, après avoir été l'objet d'une assez vive controverse au XVII^e siècle, est maintenant universellement reconnue mensongère. Toujours est-il que notre saint, renonçant aux dignités ecclésiastiques auxquelles il pouvait prétendre, songea à s'ensevelir dans l'obscurité et la retraite; dans ce dessein, il se retira d'abord à Saisse-Fontaine, près de Langres, puis à la Chartreuse (voy.), dans le diocèse de saint Hugues, évêque de Grenoble et son ancien disciple. Il ne pouvait trouver un lieu plus favorable à ses projets : des abords difficiles devaient le protéger contre le monde qu'il fuyait, et la nature environnante, âpre et sauvage, était merveilleusement propre à seconder une vie contemplative. Saint Bruno ne fut, dans l'origine, suivi que de six de ses amis, parmi lesquels se trouvait Landwin, qui devint prieur de l'ordre après lui. On n'est pas d'accord sur la date de leur établissement, que les uns placent en 1084 et les autres en 1086; cette dernière opinion semble la plus probable.

Les chartreux (voy. ce mot) ne reçurent point de statuts particuliers, mais, comme les ordres de Cluni et de Cîteaux, ils adoptèrent la règle de saint Benoît. Loin de s'abandonner à l'oisiveté, ils se livrèrent à une industrie active, exploitant des bois et des mines; établissant des usines et s'appliquant particulièrement à transcrire des manuscrits. Un de leurs réglemens leur enjoignait positivement cette dernière occupation.

Mais Bruno ne jouit pas long-temps du repos qu'il s'était préparé : en 1089, le pape Urbain II, qui avait aussi été son disciple à Reims, réclama les secours de ses conseils dans les circonstances difficiles où il se trouvait, et l'appela auprès de lui. Les chartreux, après l'avoir suivi à Rome, retournèrent bientôt dans leur retraite, et c'est après cette séparation que Bruno leur adressa l'épître qui nous a été conservée. Cependant, au milieu des honneurs dont il jouissait et malgré l'intimité d'Urbain II,

il aspirait toujours à la solitude, et ayant obtenu la permission de se retirer au désert de la Torre, en Calabre, il y fonda une seconde Chartreuse; c'est là qu'il mourut en 1101. Les historiens de sa vie racontent gravement les nombreux miracles qui eurent lieu à cette occasion, et entre autres celui d'une fontaine qui jaillit de son tombeau, et dont les eaux possédaient la vertu de guérir les maladies. Après la mort de son fondateur le monastère de la Calabre se relâcha beaucoup et fut abandonné aux religieux de l'ordre de Cîteaux, puis ensuite rendu aux Chartreux, en 1513. Saint Bruno fut canonisé en 1514.

Il y eut deux autres Bruno, dont l'un, Bruno *Astensis* ou *Signensis*, abbé du monastère de Mont-Cassin, mourut en 1125, et l'autre, Bruno *Herpibolensis*, mourut en 1045. Les ouvrages de ces deux écrivains ont souvent été confondus et imprimés avec ceux du fondateur des Chartreux. Celui-ci n'est auteur que de deux épîtres, d'un commentaire sur les Psaumes, et d'un autre sur les épîtres de saint Paul; encore ces derniers lui ont été contestés, quoique sans fondement. Saint Bruno était savant pour son siècle; sa latinité est remarquable, ses écrits méritent d'être lus. On les trouvera réunis, quoique mêlés avec des productions qui ne lui appartiennent point, dans l'édition de Théod. Petreius, Cologne, 1640, en 3 tomes, et dans plusieurs autres. Celle de Badius Ascencius, 1524, in-fol., est rare.

La vie de saint Bruno a été écrite par le P. Tracy, théatin (Paris, 1786, in-12); par dom Antoine Rivet (dans le tome IX de l'*Histoire littéraire de la France*); en ital. par Zanotti, et en vers latins héroïques, par le chartreux Zacharie Benedict. Cette dernière se trouve à la tête d'une édition des œuvres du saint. Les tableaux de Lesueur, au nombre de plus de 20, représentant différens traits de la vie de saint Bruno, ont été gâtés par la malveillance; restaurés depuis, ils sont maintenant au Louvre. E. SCH.

BRUNO (GIORDANO), philosophe distingué par l'originalité de ses idées, la hardiesse de ses spéculations et sa verve poétique, naquit à Nole (royaume

a) vers le milieu du XVI^e siècle, jeune encore dans l'ordre de saint Dominique. En 1582 il se rendit à Rome, probablement pour se dérober aux persécutions que lui attiraient ses opinions sur certains points de la religion, et ses railleries contre les moines. Il embrassa le calvinisme; mais son humeur irréligieuse et les paradoxes qu'il produisit le brouillèrent avec ses confrères co-religioneux comme à Rome, et déjà en 1583 Giordano quitta Genève pour aller à Bâle, où il combattit avec ardeur la philosophie d'Aristote, et professa la méthode de Raymond Lulle, connue sous le nom d'*Art général* ou d'*Ars lulliana*. Il eut de nombreux adversaires, alla à Paris, revint à Paris, et passa ensuite à Strasbourg où il enseigna la philosophie de 1586 à 1588. On ignore pour quel motif il quitta la Saxe; mais il est certain qu'il se rendit en 1588 à Helmsdorf, selon quelques-uns de ses biographes, il aurait fait, peu de temps après, un voyage à Prague. Protégé par le duc Jules de Wolfenbüttel, il demeura à Helmsdorf jusqu'à la mort de ce duc qui arriva en 1589. Plus tard il se rendit à Francfort où il fit imprimer quelques-uns de ses ouvrages; enfin, en 1592, il vint en Italie, on ne sait dans quel but, et s'établit à Pavie. Là, dans une grande retraite, lors de l'expédition de Venise le fit entrer dans l'ordre de saint Augustin et le fit livrer au saint-office de Rome. On le garda pendant 2 années, dans la vaine espérance de le voir désavouer ses doctrines et se rétracter, le 17 février 1600, il fut déclaré coupable d'apostasie, d'hérésie et de sacrilège, et on le fit brûler. Il subit avec courage ce supplice que, huit jours auparavant, il pouvait prévenir encore par sa rétractation. Si Bruno rencontra des ennemis, c'est qu'il fronda les opinions et les doctrines de la philosophie d'Aristote qui avait encore un grand nombre de partisans dans les écoles philosophiques comme dans celles de la théologie. Ce furent son orgueil et son caractère irritable qui le firent tomber en proie à ses bourreaux. Ses écrits philosophiques et didacti-

ques de Bruno sont devenus fort rares; ils prouvent qu'il possédait un grand fond d'érudition, une intelligence parfaite de la philosophie des anciens, des connaissances profondes en physique et dans les mathématiques, beaucoup d'imagination et de verve satirique. La plupart ont été imprimés de 1584 à 1591, comme on le voit dans le dictionnaire bibliographique d'Ebert (Leipzig, 1821, vol. I^{er}, p. 238), qui en indique les plus anciennes éditions. C'est en 1584 que parut son célèbre ouvrage intitulé: *Spaccio della bestia trionfante* (Expulsion de la bête triomphante), qui est une allégorie morale, entremêlée de traits contre les mœurs du temps de l'auteur. Dans la même année, il publia deux autres ouvrages ayant pour titres: *De la causa principio et uno* et *Del infinito universo et mondi*, dont le premier contient ses principes de métaphysique et le second leur application. Sur les deux ouvrages Venise est indiqué comme le lieu de l'impression, mais il est bien plus probable qu'ils furent imprimés à Londres. On y trouve un panthéisme pur uni à de très hautes idées de Dieu; panthéisme plus complet que tous ceux connus antérieurement, et pareil à celui que Spinoza développa depuis d'une manière encore bien plus méthodique. Mais on sait que ce dernier, à l'exemple de son maître Descartes, avait mis largement à profit le système de Bruno. Que Bruno regardât Dieu comme l'âme de l'univers, et l'univers comme un organisme vivant, c'est ce que ses contemporains lui eussent encore pardonné; mais la conséquence qu'il en tira: que l'univers était infini et incommensurable, et sa doctrine de la pluralité des mondes, ne pouvaient manquer de lui être imputées à crime dans un temps où le système de Copernic, pour lequel il se montra si zélé, était en butte à des attaques universelles.

Bruno a donné à la plupart de ses écrits la forme du dialogue, mais aucune régularité méthodique. Son langage est un mélange bizarre de latin et d'italien, et son ton presque toujours chaleureux ou véhément. La hardiesse et le sublime de ses idées étonnent ceux qui les comprennent. Plus obscurs et moins estima-

bles sont ses ouvrages de logique où il développe avec une affectation extravagante les topiques et la mnémonique de Raymond Lulle. Parmi les singularités de l'époque de Bruno, il faut compter une forte croyance à l'astrologie et à la magie, réunie à des connaissances très claires de la nature des choses. Bruno a fait une comédie : *Il candelaio*, et plusieurs poèmes parmi lesquels on remarque celui qui porte le titre de *Degl' heroci furori*.

Les plus distingués des philosophes modernes ont tiré parti des œuvres de Bruno. Parmi ceux de notre époque, M. de Schelling s'est le plus approché de lui, quant à la métaphysique et la manière d'envisager la nature. Il a même choisi son nom pour titre d'un de ses ouvrages (*Bruno*, ou *Recherches sur le principe divin et naturel des choses*; Berlin, 1802).

Pour plus de détails sur Bruno et sur ses écrits, voyez *Doctrines de célèbres physiciens*, par Rixner (Sulzbach, 1824), cahier 5^e; et les *Opere di Giordano Bruno*, publiées par M. Adolphe Wagner (Leipzig, 1830, en 2 vol.). M. Gfrœrer vient de publier à Paris (1834) une édition des ouvrages écrits en latin, *Jordani Bruni Nolani scripta quæ latine redegit omnia*, 1 vol. in-8^o. C. L.

BRUNSWIC (DUCHÉ DE), en allemand *Braunschweig*. Le duché de Brunswic-Wolfenbittel, dans l'Allemagne du nord, est entouré au nord et au sud du Hanovre, à l'est et à l'ouest du royaume de Prusse; il se compose de la principauté de Wolfenbittel, de celle de Blankenbourg qui est isolée des autres portions du territoire, du bailliage de Walkenried, de celui de Thedinghausen également isolé, et du canton dit *Commun-Unterharz*. Ce duché, divisé en 6 districts, a 70 milles carrés géographiques de superficie, dont 542,000 arpens de terres labourables, 446,000 arpens de prairies et pâturages, 496,000 de forêts, et 97,000 de terres incultes, de villes, villages, routes, fleuves, étangs, etc. Le district de Wolfenbittel et celui de Schœningen sont ceux qui ont le sol le plus propre à l'agriculture; ceux du Harz et du Weser au contraire sont monta-

gneux. Le Harz forme la plus considérable chaîne de montagnes du pays; elle est couverte de vastes forêts. Le climat du duché est sain; les deux cercles du nord ont une température plus douce que celle des autres cercles. Les principales rivières du pays, l'Aller, la Leine, l'Oker et la Fuse, sont des affluens du Weser; quelques autres vont se réunir à l'Elbe. Le nombre des habitans est de 250,000, dont 245,700 sont protestans; les autres se composent de catholiques, de réformés, de juifs et d'environ 100 frères moraves. Quant aux habitations, on compte 12 villes et 936 bourgs ou villages. Sous le rapport ecclésiastique, il y a dans le duché 7 surintendances générales protestantes, 29 surintendances, 238 paroisses du même culte, 3 paroisses catholiques et 1 réformée; on y trouve aussi 4 synagogues. Il y a dans le pays 1 lycée, 2 instituts pédagogiques, 6 gymnases, 63 écoles bourgeoises et environ 370 écoles de village*. La dette du pays est de 3,500,000 fl., ses revenus se montent à 2,377,000 fl. et ses dépenses avec l'amortissement à environ 2,355,000 fl. Le duché de Brunswic, partie intégrante de la Confédération germanique, partage avec Nassau la treizième voix au comité ordinaire de la diète; il a deux voix dans l'assemblée plénière. Son contingent fédéral est de 2,096 hommes.

Le blé, la navette, le chanvre, le tabac, la garance, le houblon, le bois, etc., sont les principales productions de ce duché et y alimentent en partie l'industrie. On y élève les moutons, les porcs, les chèvres, la volaille et les abeilles; le gros bétail et les chevaux y sont importés. Il y a de toute espèce de gibier dans les bois; les contrées montagneuses sont riches en mines, entre autres de fer, de cuivre, d'argent, de marbre, de plomb, de houille; on y trouve aussi de grandes tourbières. L'industrie exploite encore la brasserie, la papeterie; on file une quantité prodigieuse de chanvre et de lin; on fabrique de la toile, des objets vernis, de la porcelaine, de la chicorée, etc. La ville de Brunswic est le centre du com-

(*) On voit quel est le nombre et l'importance des écoles en Allemagne, même dans les plus petits états. Quel sujet d'émulation pour la France!
J. H. S.

de tout le duché. Les routes y sont entretenues.

Le temple de Brunswic appartient à la religion de la ligue des Sasses ou Saxons, les Chérusques, les Bructères et les Grivariens étaient des branches de tribus qui avaient formé dans ces régions un duché très étendu qui fut détruit en 1180, après la chute de Henri V. Des propriétés allodiales de cette région se forma, en 1235, le duché de Brunswic-Lunebourg et les habitans s'appelaient dès lors Brunswickois, quoiqu'ils fussent et restassent Saxons. Quelques familles y vécurent dans la suite se mêlant à la noblesse du duché fut composé des terres des comtes des Guelfes ou Welfes, du duc de Brunswic, du Wolfenbittel, etc., et il prit le nom de Brunswic-Wolfenbittel. Les ducs s'appelaient toujours ducs de Brunswic-Lunebourg. Ils firent dans la suite l'acquisition des terres des comtes de Kattlenbourg, Sommerschen-Eberstein, Dassel, Winzenbourg, Warberg et Bartensleben. Après la mort de George III en 1495 la principauté devint électoral, et la branche aînée de la maison de Brunswic existe depuis le parti de Brunswick jusqu'en 1569, époque où Wolfenbittel fut assigné à Henri et le Lunebourg à Guillaume son frère qui devint le chef de la maison d'Hanovre. Telle fut l'origine des deux maisons de Brunswick existantes, celle de *Brunswic-Wolfenbittel* et celle de *Brunswic-Lunebourg* ou *Hanovre*. Les possessions du duc de Blankenbourg passèrent en 1646 par héritage à Brunswic-Wolfenbittel. Le duc Auguste, mort en 1666, fut hérité en 1634 de Wolfenbittel; Rodolphe-Auguste (mort en 1704) duc de Brunswic passa en 1671 tout le duché à sa maison, moyennant cession de quelques pays dans le Lunebourg faite à la troisième branche. Par la mort du duc Rodolphe (1735) la branche de Brunswic-Wolfenbittel s'éteignit et la branche de *Brunswic-Bevern* resta en est un bourg du district du *Welfen* succéda, dans la personne de Ferdinand-Albert II. Son fils Charles (mort en 1800) lui succéda et transféra le siège du gouvernement et sa résidence dans la ville de Brunswic. Son intime alliance

avec la Prusse le força plus d'une fois à quitter cette résidence, pendant la guerre de Sept-Ans. Les relations avec la Prusse devinrent encore plus étroites sous son successeur Charles-Guillaume-Ferdinand (voy. plus bas), qui assista à la bataille de Iéna comme général prussien et qui, atteint d'une blessure, en mourut le 10 novembre 1806. Dès le 28 octobre précédent, son pays avait été occupé par les commissaires de Napoléon; il fut incorporé ensuite au royaume de Westphalie. Mais le 22 décembre 1813, après la bataille de Leipzig, il revint à ses légitimes possesseurs. Frédéric-Guillaume (voy.), qui avait dans l'intervalle acquis par héritage le duché d'Oels en Silésie, revint alors dans ses états; mais il périt le 16 juin 1815 à la bataille des Quatre-Bras qui précéda celle de Waterloo de deux jours. Ce prince laissa deux fils: l'aîné, Charles (né en 1804), lui succéda à Brunswic; l'autre, Guillaume, reçut dans la suite le duché d'Oels. Le souverain étant mineur, George IV, alors prince régent d'Angleterre, s'empara de la tutelle, la confia au comte de Munster et régla les attributions des États du duché.

C. L.

Le 30 octobre 1823, le duc Charles, arrivé à majorité, prit lui-même les rênes de l'état et montra bientôt des volontés toutes différentes de celles qui jusque là avaient présidé au gouvernement. Il attaqua en 1827 la gestion de son oncle George IV, outragea même sa personne, et voulut jeter en prison le conseiller Schmidt-Phiseldek qui avait présidé aux affaires à la satisfaction du roi de la Grande-Bretagne, sous la direction du comte de Munster, et qui réclamait maintenant avec instance la convocation des États du duché. Les différends entre le duc Charles et son oncle devenant de plus en plus sérieux et le premier ayant provoqué en duel le comte de Munster, l'affaire fut portée devant la diète qui ordonna l'occupation du duché pour forcer le jeune duc à se soumettre à ses décisions suprêmes. C'est à l'article CHARLES, duc de Brunswic, que nous donnerons les détails de sa fuite à Paris, de la révolution du 7 septembre 1830 qui lui enleva sa couronne ducale, de la vie aven-

bles sont ses ouvrages de logique où il développe avec une affectation extravagante les topiques et la mnémonique de Raymond Lulle. Parmi les singularités de l'époque de Bruno, il faut compter une forte croyance à l'astrologie et à la magie, réunie à des connaissances très claires de la nature des choses. Bruno a fait une comédie : *Il candelaio*, et plusieurs poèmes parmi lesquels on remarque celui qui porte le titre de *Degl' heroci furori*.

Les plus distingués des philosophes modernes ont tiré parti des œuvres de Bruno. Parmi ceux de notre époque, M. de Schelling s'est le plus approché de lui, quant à la métaphysique et la manière d'envisager la nature. Il a même choisi son nom pour titre d'un de ses ouvrages (*Bruno*, ou *Recherches sur le principe divin et naturel des choses*; Berlin, 1802).

Pour plus de détails sur Bruno et sur ses écrits, voyez *Doctrines de célèbres physiciens*, par Rixner (Sulzbach, 1824), cahier 5^e; et les *Opere di Giordano Bruno*, publiées par M. Adolphe Wagner (Leipzig, 1830, en 2 vol.). M. Gfrœrer vient de publier à Paris (1834) une édition des ouvrages écrits en latin, *Jordani Bruni Nolani scripta quæ latine redegit omnia*, 1 vol. in-8^o. C. L.

BRUNSWIC (DUCHÉ DE), en allemand *Braunschweig*. Le duché de Brunswick-Wolfenbittel, dans l'Allemagne du nord, est entouré au nord et au sud du Hanovre, à l'est et à l'ouest du royaume de Prusse; il se compose de la principauté de Wolfenbittel, de celle de Blankenbourg qui est isolée des autres portions du territoire, du bailliage de Walkenried, de celui de Thedinghausen également isolé, et du canton dit *Commun-Unterharz*. Ce duché, divisé en 6 districts, a 70 milles carrés géographiques de superficie, dont 542,000 arpens de terres labourables, 446,000 arpens de prairies et pâturages, 496,000 de forêts, et 97,000 de terres incultes, de villes, villages, routes, fleuves, étangs, etc. Le district de Wolfenbittel et celui de Schœningen sont ceux qui ont le sol le plus propre à l'agriculture; ceux du Harz et du Weser au contraire sont monta-

gneux. Le Harz forme la plus considérable chaîne de montagnes du pays; elle est couverte de vastes forêts. Le climat du duché est sain; les deux cercles du nord ont une température plus douce que celle des autres cercles. Les principales rivières du pays, l'Aller, la Leine, l'Oker et la Fulse, sont des affluens du Weser; quelques autres vont se réunir à l'Elbe. Le nombre des habitans est de 250,000, dont 245,700 sont protestans; les autres se composent de catholiques, de réformés, de juifs et d'environ 100 frères moraves. Quant aux habitations, on compte 12 villes et 936 bourgs ou villages. Sous le rapport ecclésiastique, il y a dans le duché 7 surintendances générales protestantes, 29 surintendances, 238 paroisses du même culte, 3 paroisses catholiques et 1 réformée; on y trouve aussi 4 synagogues. Il y a dans le pays 1 lycée, 2 instituts pédagogiques, 6 gymnases, 63 écoles bourgeoises et environ 370 écoles de village*. La dette du pays est de 3,500,000 fl., ses revenus se montent à 2,377,000 fl. et ses dépenses avec l'amortissement à environ 2,355,000 fl. Le duché de Brunswick, partie intégrante de la Confédération germanique, partage avec Nassau la treizième voix au comité ordinaire de la diète; il a deux voix dans l'assemblée plénière. Son contingent fédéral est de 2,096 hommes.

Le blé, la navette, le chanvre, le tabac, la garance, le houblon, le bois, etc., sont les principales productions de ce duché et y alimentent en partie l'industrie. On y élève les moutons, les porcs, les chèvres, la volaille et les abeilles; le gros bétail et les chevaux y sont importés. Il y a de toute espèce de gibier dans les bois; les contrées montagneuses sont riches en mines, entre autres de fer, de cuivre, d'argent, de marbre, de plomb, de houille; on y trouve aussi de grandes tourbières. L'industrie exploite encore la brasserie, la papeterie; on file une quantité prodigieuse de chanvre et de lin; on fabrique de la toile, des objets vernis, de la porcelaine, de la chicorée, etc. La ville de Brunswic est le centre du com-

(*) On voit quel est le nombre et l'importance des écoles en Allemagne, même dans les plus petits états. Quel sujet d'émulation pour la France!
J. H. S.

merces de tout le duché. Les routes y sont bien entretenues.

Le peuple de Brunswic appartient à la race allemande des Sasses ou Saxons, dont les Chérusques, les Bructères et les Angrivariens étaient des branches. Ces peuples avaient formé dans ces régions un duché très étendu qui fut démembré en 1180, après la chute de Henri-le-Lion. Des propriétés allodiales de cette maison se forma, en 1235, le duché de Brunswic-Lunebourg et les habitants s'appelèrent dès lors Brunswickois, quoiqu'ils fussent et restassent Saxons. Quelques Vénèdes vinrent dans la suite se mêler à eux. Le duché fut composé des terres allodiales des Guelfes ou Welfes, du Brunswic, du Wolfenbittel, etc., et il prit le nom de Brunswic-Wolfenbittel, quoique les ducs s'appelassent toujours ducs de Brunswic-Lunebourg. Ils firent dans la suite l'acquisition des terres des comtes de Kattlenbourg, Sommerschenbourg, Eberstein, Dassel, Winzenbourg, Assel, Warberg et Bartensleben. Après le partage de 1495 la principauté devint indivisible, et la branche aînée de la maison de Brunswic existe depuis le partage fait en 1569, époque où Wolfenbittel fut assigné à Henri et le Lunebourg à Guillaume son frère qui devint le fondateur de la maison d'Hanovre. Telle est l'origine des deux maisons de Brunswic encore existantes, celle de *Brunswic-Wolfenbittel* et celle de *Brunswic-Lunebourg* ou *Hanovre*. Les possessions du comte de Blankenbourg passèrent en 1642 par héritage à Brunswic-Wolfenbittel. Le duc Auguste, mort en 1666, avait hérité en 1634 de Wolfenbittel; sous Rodolphe-Auguste (mort en 1704) la ville de Brunswic passa en 1671 tout-à-fait à sa maison, moyennant cession de quelques pays dans le Lunebourg faite à l'autre branche. Par la mort du duc Louis-Rodolphe (1735) la branche directe de Brunswic-Wolfenbittel s'éteignit, et la branche de *Brunswic-Bevern* (Bevern est un bourg du district du *Weiser*) lui succéda, dans la personne de Ferdinand-Albert II. Son fils Charles (mort en 1780) lui succéda et transféra le siège du gouvernement et sa résidence dans la ville de Brunswic. Son intime alliance

avec la Prusse le força plus d'une fois à quitter cette résidence, pendant la guerre de Sept-Ans. Les relations avec la Prusse devinrent encore plus étroites sous son successeur Charles-Guillaume-Ferdinand (*voy.* plus bas), qui assista à la bataille de Iéna comme général prussien et qui, atteint d'une blessure, en mourut le 10 novembre 1806. Dès le 28 octobre précédent, son pays avait été occupé par les commissaires de Napoléon; il fut incorporé ensuite au royaume de Westphalie. Mais le 22 décembre 1813, après la bataille de Leipzig, il revint à ses légitimes possesseurs. Frédéric-Guillaume (*voy.*), qui avait dans l'intervalle acquis par héritage le duché d'Oels en Silésie, revint alors dans ses états; mais il périt le 16 juin 1815 à la bataille des Quatre-Bras qui précéda celle de Waterloo de deux jours. Ce prince laissa deux fils: l'aîné, Charles (né en 1804), lui succéda à Brunswic; l'autre, Guillaume, reçut dans la suite le duché d'Oels. Le souverain étant mineur, George IV, alors prince régent d'Angleterre, s'empara de la tutelle, la confia au comte de Munster et régla les attributions des États du duché.

C. L.

Le 30 octobre 1823, le duc Charles, arrivé à majorité, prit lui-même les rênes de l'état et montra bientôt des volontés toutes différentes de celles qui jusque là avaient présidé au gouvernement. Il attaqua en 1827 la gestion de son oncle George IV, outragea même sa personne, et voulut jeter en prison le conseiller Schmidt-Phiseldek qui avait présidé aux affaires à la satisfaction du roi de la Grande-Bretagne, sous la direction du comte de Munster, et qui réclamait maintenant avec instance la convocation des États du duché. Les différends entre le duc Charles et son oncle devenant de plus en plus sérieux et le premier ayant provoqué en duel le comte de Munster, l'affaire fut portée devant la diète qui ordonna l'occupation du duché pour forcer le jeune duc à se soumettre à ses décisions suprêmes. C'est à l'article CHARLES, duc de Brunswic, que nous donnerons les détails de sa fuite à Paris, de la révolution du 7 septembre 1830 qui lui enleva sa couronne ducale, de la vie aven-

tureuse qu'il a menée depuis et des poursuites que sa conduite lui a suscitées à Paris et en d'autres lieux. Après son départ précipité de Brunswic, le duc Guillaume, son frère, prit en main le gouvernement, et le 25 avril 1831 les États et le peuple lui prêtèrent hommage comme à leur souverain. Ce prince a été reconnu comme tel par le roi d'Angleterre, par la diète germanique et par les autres puissances; son frère, le duc Charles, est actuellement sous curatelle, mais n'a pas renoncé à ses droits.

J. H. S.

BRUNSWIC, ville capitale et siège du duché de Brunswic-Wolfenbuttel, a plus de 35,000 habitans, et 4,500 maisons. Elle est située sur l'Oker, dans une agréable contrée; elle a ses propres tribunaux et est divisée en six quartiers. Parmi les grandes places on cite celle du château et celle du vieux-marché. Parmi les édifices remarquables se distinguent la cathédrale, bâtie par Henri-le-Lion, l'église des Frères, celles de Saint-Martin, de Sainte-Catherine et de Saint-André, l'hôtel-de-ville, l'arsenal, l'opéra, l'*Autorshof* ou l'hôtel-de-ville de l'*Altstadt*, la maison de correction, l'ancienne résidence dite *Mosthaus*, convertie maintenant en caserne où se trouve le lion de bronze du duc Henri-le-Lion, la maison d'orphelins et l'hôpital. Le beau château ducal a été incendié pendant l'insurrection de septembre 1830; mais en 1833 le duc Guillaume a posé la première pierre d'un nouveau château. L'obélisque en fer, fondu en l'honneur du duc Ferdinand et posé sur la promenade de l'ancien rempart, mérite particulièrement d'être cité. Brunswic est bien pavée, a des trottoirs et beaucoup d'eau. Le musée d'antiques et d'objets d'art, dont le plus bel ornement fut, jusqu'en 1830, un vase d'onyx de Mantoue et qu'on dit avoir été emporté par le duc Charles, a été considérablement enrichi par les tableaux rapportés de Paris et qui autrefois avaient fait partie de la galerie de Salzdahlum. Sous le nom de *collegium carolinum*, il y a à Brunswic un institut qui tient le milieu entre les écoles dites latines ou savantes et les universités; depuis sa fondation par le duc Charles, en 1745, cette école

a joui d'une grande réputation, non-seulement en Allemagne, mais encore l'étranger. Il y a de plus à Brunswic gymnase, une école dite *reelle*, c'est-à-dire secondaire, mais excluant l'enseignement des langues anciennes, une école militaire, un institut de sourds-muets, une école d'anatomie chirurgicale, et plusieurs bonnes écoles industrielles. Il y a aussi de nombreux établissemens de bienfaisance. Brunswic renferme des manufactures de couleur, de laine, de fil, de porcelaine, de papier, etc. La foire est fréquentée par environ 800 négocians.

La ville de Brunswic n'a commencé à être mentionnée dans les annales qu'en vers 1031; on lui assigne pour fondateur Eckbrecht I^{er}, seigneur de ces contrées, qui descendait, à ce qu'on croit, des Brunones, nom de peuple dont dérive celui de Brunswic. Malgré le duc de Leibnitz et de Busching, l'antiquaire de cette ville n'a rien d'historique. C'est à Henri-le-Lion qu'elle doit son agrandissement, l'origine de ses fortifications et son droit municipal. En 1247 Brunswic entra dans la ligue anséatique; elle s'enrichit et s'assura une certaine indépendance, sans cependant réussir à faire déclarer ville immédiate de l'Empire. Plus tard elle s'endetta et des discordes civiles éclatèrent dans son sein; les ducs en profitèrent pour réduire les bourgeois récalcitrans, et ceux-ci, après une grande détresse, se virent obligés, en 1671, de se soumettre au duc Rodolphe Auguste. Il en résulta pour la ville de conséquences heureuses: le rétablissement de l'ordre y fit renaitre le bien-être et le commerce, et son état prospéra; il s'accrut encore lorsque le duc Charles fit (1754) la résidence perpétuelle de ducs. Le duc Charles-Guillaume-Ferdinand, successeur de Charles, fit abattre les fortifications de la ville qu'on convertit en promenades, et par-là l'agriculture prospéra considérablement.

C. Z.

BRUNSWIC (FERDINAND), duc de Brunswick, 4^e fils du duc Ferdinand-Albert, naquit à Brunswic en 1721 et entra de bonne heure au service de la Prusse, qui, en 1739, lui confia un régiment. Dès le commencement de la guerre de Sept Ans, il se distingua à la bataille de Pri

entôt après (1757) Frédéric II le commandement en chef de Westphalie. Dans cette guerre batailles de Crefeld (Crevelt) et (v. guerre de SEPT-ANS). Une régence qui s'éleva entre lui et le duc à prendre son congé de paix; et depuis il vécut dans le repos, faisant du bien à la classe indigente, favorisant l'instruction populaire, prenant plaisir à protéger les arts, surtout la musique et la poésie. Ferdinand mourut en 1792 au château de Vechele. C. L. M. SWIC (CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, duc de), homme d'un rare génie, vers la fin d'une vie agitée, plus malheureux princes des Français, naquit en 1735. Il était le fils du duc Charles de Brunswick, et d'une sœur de Frédéric II. Il fut mis, à l'âge de 7 ans, en pension au célèbre Jérusalem alors à Paris, et fréquenta depuis l'école de la Sorbonne, sous la direction de son père, le *collegium carolinum* de Berlin, nouvellement fondé. L'ambition et la gloire germa de bonne heure dans son âme, que les exploits de Frédéric II ne cessèrent d'enflammer. La guerre de Sept-Ans lui fournit la première occasion d'employer ses talents: il conduisit au combat les troupes de Brunswick, et, à la tête même de Frédéric, il prouva sa valeur à la célèbre bataille de Hastenbeck, en reprenant sur les Français une position dont ils s'étaient emparés au commencement de l'année. L'armée alliée, que la nature destinait à devenir un héros. Le 26 septembre 1758 il décida la victoire de Mollath, emportée par son oncle. Après la fin de la guerre de Sept-Ans il épousa la princesse Auguste de Galles. Entré au service de Prusse en 1773 avec le rang de lieutenant-général d'infanterie, l'occasion lui fut offerte de perfectionner ses talents militaires. À la mort de son père (1780) il prit le gouvernement: d'abord il s'occupa de l'amélioration, de l'ordre, des finances; il réduisit l'émigration, diminua les charges, encouragea l'agriculture et la liberté du commerce. Malgré ses intentions, il eut néanmoins

le malheur de manquer souvent son but ou de ne l'atteindre qu'à demi, surtout lorsque, pour l'amélioration de l'instruction publique et de l'éducation, il attira à grands frais dans ses états des savans qui, entravés par les nombreux obstacles qu'ils rencontrèrent, ne furent d'aucune utilité au pays pour lequel leurs traitemens élevés devinrent une charge onéreuse.

En 1787 il fut appelé à se mettre à la tête d'une armée prussienne pour soutenir les droits du stathouder, entreprise dans laquelle il réussit. Lors de la révolution française, le duc prit le commandement général des armées autrichienne et prussienne et publia le 15 juillet 1792, à Coblenz, son fameux *manifeste*. Le plan du duc était de marcher par la Lorraine sur Paris, et, en coupant les communications à cette ville, de la forcer par la famine à se rendre. Maitresse de Longwy (le 23 août 1792) et de Verdun (le 2 septembre), l'armée des alliés se vit arrêtée dans la Champagne, où d'étroits passages et des forêts sans issues (voy. ARGONNE) rendaient extrêmement difficile l'arrivée de ses convois. Dumouriez (voy.) se renferma dans son camp près de Sainte-Menehould; chaque jour les deux armées en venaient aux mains pour mesurer leurs forces; mais le général français eut la prudence d'éviter une bataille décisive dans laquelle il eût risqué le sort de la France, prévoyant bien d'ailleurs que la disette et les maladies forceraient tôt ou tard les Allemands à la retraite. Ces redoutables auxiliaires des Français ne tardèrent pas, en effet, à se faire sentir dans l'armée du duc: alors Charles-Guillaume-Ferdinand, pour forcer Dumouriez à une bataille, attaqua le 20 septembre, à Valmy (voy.), le corps sous les ordres de Kellermann; mais les Français conservèrent leur position et les alliés se virent contraints, deux jours après, de conclure un armistice, et d'évacuer la Champagne le 29 septembre. Pendant cette retraite, Custine s'empara des villes de Spire, de Worms, de Mayence, le 21 octobre, et bientôt après de Francfort, qui ne tarda pas cependant à être reprise par les Prussiens et les Hessois. Uni aux Autrichiens, le duc

ouvrit en 1793 la campagne sur le Haut-Rhin, prit la forteresse de Koenigstein le 7 mars, et s'empara de nouveau de Mayence le 22 juillet. Les Français de leur côté entreprirent, le 14 septembre, une attaque générale depuis Strasbourg jusqu'à Saarbruck, contre le général Wurmser et le duc de Brunswic, qui, ce même jour, livrait près de Pirmasens (grand-duché de Darmstadt) une bataille sanglante au général Moreau; les Français furent repoussés de leur camp près Hornbach jusqu'aux bords de la Saar. Un mois après, le 13 octobre, le duc, conjointement avec le général Wurmser, réussit à rompre les lignes de Wissembourg et à s'approcher ainsi de Landau; pour s'assurer un nouveau point d'appui, il tenta, dans la nuit du 16 au 17 octobre, un assaut infructueux contre le fort de Bitche, qui est la clef des Vosges et où convergent les routes de Landau, de Pirmasens, de Wissembourg et de Strasbourg. Cependant il défit une division de l'armée de la Moselle qui, sous les ordres du général Hoche, s'avancait pour délivrer Landau. Néanmoins les coalisés se trouvèrent dans la nécessité de repasser le Rhin pour se soustraire aux nombreuses attaques que les généraux Hoche et Pichegru dirigèrent contre eux; les lignes autrichiennes furent même forcées par Pichegru, le 22 décembre, près Froschweiler. Bientôt après, des difficultés s'étant élevées entre la Prusse et l'Autriche, le duc se démit, au commencement de 1794, du commandement en chef, qui fut remis au général Mœllendorf.

Rendu à son pays, il lui consacra tout son temps et travailla sans relâche à son bonheur, jusqu'à l'année 1806 si malheureuse pour la Prusse, pour son duché et pour lui. Quoique déjà avancé en âge, il exécuta des travaux étendus et rendit un édit très remarquable sur les dettes. Au commencement de 1806 il fit, par ordre du roi de Prusse, et dans la prévision de la guerre qui devait éclater, un voyage à Saint-Petersbourg; puis de retour, lorsque la guerre fut commencée, il se mit à la tête de l'armée prussienne en qualité de généralissime; mais ses forces physiques et morales n'étaient plus à la hau-

teur d'une telle mission, ainsi qu'il s'en apercevoir dans les batailles de Auerstedt. Mortellement blessé, le duc de Brunswic termina ses jours à Ottensen près Altona, le 10 novembre 1806. Le gouvernement de ce pays sans doute présumait trop de ses forces, mais dont l'héroïsme mérite des éloges, fut un des plus heureux de son pays.

BRUNSWIC (LÉOPOLD, prince major-général prussien, frère d'Ernest et le plus jeune des fils de Charles, naquit à Wolfenbuttel le 1752. Comme ses frères, il eut pour précepteur l'abbé Jérusalem, et en suite à Strasbourg les sciences naturelles et autres, fit, sous la direction de son père, un voyage en Italie, et en 1777 comme officier au service de la Prusse, Francfort-sur-l'Oder. Il s'attira, par sa rare bonté de cœur, jointe à son caractère pénétrant et à un zèle infatigable pour les sciences, l'estime générale des habitants de cette ville, dont il fit sa résidence depuis 1779, époque à laquelle il commença la guerre de la succession de Bavière. C'est presque à lui seul que cette ville échappa en 1780, que l'inondation ne rompit pas la digue et que le faubourg fut sauvé; il ne se montra pas moins actif à l'extinction de quelques incendies qui causaient la consternation. C'est en cherchant à sauver la vie aux victimes de l'inondation des faubourgs que ce prince mourut le 1785.

Ce beau dévouement excita l'admiration de l'Europe et devint le sujet d'un concours pour lequel furent envoyés de la poésie à l'Académie française plusieurs littérateurs distingués, et de la prose à Roucher, auteur du poème de Ginguené et autres, y prirent part. Les plus généreux sentimens échangés dans la séance brillante où le prix fut décerné en 1786.

Plusieurs autres princes de ce duché, son souverain se firent remarquer comme hommes de guerre: nous citerons encore particulièrement le duc **DÉRIC-GUILLAUME**, 4^e fils du duc de Brunswic-Guillaume-Ferdinand. Il naquit le 1771 et devint en 1786 duc d'O-

Bernstadt, et fit en 1792 la campagne contre la France, comme officier prussien. Contre toute attente, il fut appelé en 1806 à la succession de son père, par la mort de son frère aîné et l'abdication des deux autres; mais la paix de Tilsitt en décida autrement. Pendant la campagne d'Autriche, en 1809, il organisa à ses frais un corps franc et continua la guerre, même après que l'empereur eut conclu la paix avec Napoléon. Une expédition hardie, mais aventureuse, le mena jusque dans sa ville natale; et de là, menacé de toutes parts, ayant sur ses talons des troupes westphaliennes, hollandaises, danoises, il marcha par Hanovre à Brême, parcourant le duché d'Oldenbourg, et il faisait mine de vouloir entrer dans l'Ost-Frise, lorsqu'il parut à Emsfleth et y saisit tous les bâtimens marchands. Ces nauires lui servirent à embarquer ses troupes, et il réussit à gagner la mer au moment où le général westphalien Reubel arrivait avec des forces bien supérieures. Il cingla vers Helgoland, et arriva le 8 août 1809 en Angleterre, où le parlement lui assigna une pension. Il fut employé dans la guerre de Portugal et d'Espagne; le 22 décembre 1813 il fut réintégré dans ses états, où il rapporta des intentions pures et généreuses; mais trop de précipitation lui suscita de graves embarras. En 1815 le retour de Napoléon le rappela sous les armes: les troupes de Brunswic se joignirent aux Anglais dans la Belgique; mais à la bataille des Quatre-Bras, le 16 juin 1815, cet ardent ennemi de la France, mais à qui la France sait rendre justice, mourut de la mort des héros. Voir *Zeitgenossen*, n° III.

Nous parlerons de ses deux fils, Charles et Guillaume, à l'article CHARLES, duc de Brunswic, et de sa sœur, à l'article CAROLINE, reine d'Angleterre. C'est au mot HANOVRE que nous donnerons l'histoire de la dynastie de Brunswic, assise depuis 1714 sur le trône de la Grande-Bretagne. J. H. S.

BRUNSWIC (LE NOUVEAU), colonie anglaise de l'Amérique septentrionale. La colonisation avait ralenti son mouvement si grand au XVII^e siècle, principalement dans l'Amérique septentrionale. La Nou-

velle-Écosse, cédée par le traité d'Utrecht à l'Angleterre, ne conservait plus en 1772 que 18,320 habitans, non compris 865 Indiens; la population se trouva réduite à 15,000 individus, lorsqu'en 1784, pour remédier aux vices de l'administration, le Nouveau-Brunswic en fut démembré (voy. NOUVELLE-ÉCOSSE). Mal décrit jusqu'ici par les géographes, le Nouveau-Brunswic est situé entre les 45° 5' et 48° 4' 30" de latitude, et entre le 63° 47' 30" et le 67° 53' de longitude, mérid. de Greenwich; il comprend en superficie environ 27,000 milles carrés, ou 17,730,560 acres, dont 461,000 seulement sont occupés et, la plupart, mis en culture. Son point culminant est le mont Mars, à 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; les autres montagnes élancent brusquement leurs arêtes effilées sans former de chaînes un peu continues. Les bois (pin, spruce, bouleau, hêtre, érable, frêne, orme, peuplier, chêne) y acquièrent des développemens énormes; l'agriculture n'a conquis du sol sur les forêts que jusqu'à 20 et 30 milles des bords des rivières. Quoiqu'on ait les *Sketches of New-Brunswick* (à Saint-John, 1825, in-8°) et quelques autres ouvrages récents, les papiers de Londres continuent de décrire ce pays dont le climat est assez semblable à celui de l'Écosse. L'hiver, dès novembre, recouvre de glaces toutes les eaux, mais il se modère souvent en décembre, et après une recrudescence de froid, avril passe avec un air lourd, sans énergie; le printemps ne tarde pas à être remplacé par l'été, dont les variations brusques amènent parfois des chaleurs excessives et des orages. Nos animaux domestiques se propagent bien dans cette colonie, surtout l'espèce chevaline d'origine normande, et la plupart des végétaux d'Europe s'accoutument du sol que la Société agronomique de Saint-John s'applique à cultiver d'après les méthodes anglaise et américaine combinées. Les produits de l'acre en blé sont de 10 pour 1, de 15 à 20 en maïs, de 150 à 200 boisseaux en patates. Ces récoltes ne suffisent pas pour la consommation: les colons s'adonnent de préférence à l'exploitation du bois et à la pêche, qui leur pro-

urent en abondance des moyens d'échange. Il n'en est pas de même pour la chasse et la traite des fourrures; les bêtes fauves disparaissent, à l'exception des loups.

Bientôt on n'y rencontrera plus la descendance des nations Abenakis, Micmacs, Canabas, Mahingans, Openangans, Soccokis et Etchemins. Les Français qui avaient vécu en paix avec ces peuplades indigènes ont été remplacés par d'anciens *loyalistes* américains, par des officiers et soldats des régimens anglo-américains licenciés en 1785 et qui ont obtenu des concessions de terres gratuites. Quoique l'émigration des Iles Britanniques se porte toujours vers le Haut-Canada, elle a accru aussi la population du New-Brunswick. On y comptait 35 à 40,000 habitans en 1806; 74,176 en 1824; à présent la population s'élève à près de 100,000 individus. Cette province est divisée en 11 comtés : le moindre en population (Sunbury), qui a 3,732 habitans et 4 paroisses, contient 20,000 acres de prairies, 40,000 en terres labourables et pâturages. Le comté du Roi, de 13,335 milles carrés, compte 7 paroisses, 8,309 habitans. Dans le comté de Charlotte, peuplé de 10,000 individus, un des moulins à scie fournit annuellement 3 à 4 millions de pieds en planches de sapin. A la fin de 1833, une compagnie de Londres a accepté les conditions proposées par le ministre des colonies, pour l'achat de 400,000 acres à raison de 2 schellings 5 deniers l'acre.

Frédéricksburg, capitale, contient 2,500 habitans, les hôtels du gouvernement, des cours de justice, du parlement provincial, un collège, une bibliothèque, des casernes, cinq églises ou chapelles, et la plupart des sociétés charitables que renferment les villes de l'Amérique-Septentrionale. *Saint-Andrews*, bureau de douanes sur la frontière des États-Unis et port déjà important, compte plus de 3,000 habitans. Les havres du Nouveau-Brunswick sont excellens; le commerce a choisi dans la baie de Fundy (française), le port Saint-John, à l'embouchure de la rivière de ce nom, qui naît au sein des montagnes du Connecticut et parcourt un espace de 350 milles. Cette

place contient 760 maisons, des écoles et hôpitaux, 2 bibliothèques, 3 imprimeries, et entre autres comices, une société pour l'amélioration des espèces chevaline et bovine, deux compagnies d'assurances maritimes et la banque provinciale, au capital de 75,000 liv. st. Déjà en 1823, le commerce du Nouveau-Brunswick occupait 425 bâtimens ou 88,650 tonneaux. M. Worcester, qui est encore une autorité pour nos géographes, a évalué pour 1814 les importations tirées de la métropole, presque toutes en *objets de luxe*, à 460,924 liv. En 1829 elles s'élevèrent à 483,545 liv. st. 8 sh.; on avait enregistré seulement pour 347 liv. st. de provenances de la France. Les exportations, consistant en bols de construction, potasse, plâtre, viandes fumées, fourrures, poisson salé, beurre, etc., ne furent que de 345,868 liv. st. Le revenu provincial qui provient uniquement de la douane, s'est accru en 1830 de 18,237 liv. st.; il rend à présent 49,500 liv. st., dont la perception, par abonnement à forfait, coûte 4,250 livres. Il est accordé sur le budget annuel 8,200 liv. st. pour l'instruction publique; 3,744 liv. en primes pour la pêche; 2,893 liv. pour l'agriculture; 13,001 liv. 14 sh. pour chemins et ponts; 1,348 liv. pour phares. Les dépenses de la législature, y compris l'indemnité pour les représentans, sont de 2,500 liv., plus 1,513 liv. pour impressions. Bientôt la métropole ne subviendra plus aux énormes traitemens de ses fonctionnaires civils. La garnison soldée n'est que d'un régiment anglais.

Tout est progrès dans le Nouveau-Brunswick, et c'est la France qui, la première, y porta la culture et les arts. Les Acadiens (*voy.* ce mot) y avaient fondé des établissemens aux lieux les plus propices, notamment sur la rivière Petcou-diac, dont les avantages viennent d'être reconnus par le comité d'émigration du parlement britannique. Parmi le petit nombre des colons primitifs (*old inhabitants*) qui consentirent à revenir en 1764, les uns se fixèrent à Caraquette, où leurs descendans ne forment de relations qu'avec les Indiens, les autres à Madawaska, où ils viennent encore de

ester leur désir d'être réunis à l'état
laine.

existe entre le gouvernement de
on et la Grande-Bretagne moins
aité de paix qu'une trêve; le
eau - Brunswick spécialement reste
cause incessante de rupture. Ses
ères, indiquées par le traité de
, devinrent le motif principal de la
e de 1812, et le litige s'est compli-
1830 par l'arbitrage même du
Hollande; car s'il a proposé de
à la province anglaise un canton
ductif du Maine, il accorde aux
- Unis deux autres cantons rap-
és de Québec, et en deçà de la
Saint-Jean un territoire jusqu'à
illes du Saint-Laurent, ce qui,
d'hostilités, permettrait aux Amé-
, déjà maîtres de tout le lac Cham-
de s'emparer de la route en-
eu avancée qui doit unir le Bas-
a avec la Nouvelle - Écosse, et
ver la navigation sur le grand

gazettes et recueils périodiques qui
sent dans le Nouveau - Brunswic
à Saint-John, *Courier*, *City ga-
Weekly Observer*, *Colonist*, *Bap-
lagazine*; à Frédérickton *Royal
e*; à Saint-Andrew's, *Herald*; à
nichi, *Mercury*.

I. L. B.

UT. En technologie, on nomme
es objets tels que les fournissent
re ou les premières opérations in-
elles; ainsi l'on dit sucre *brut* de
qui n'a pas été raffiné, pierre *brute*
le qui n'a pas été encore taillée.
le commerce, le *poids brut* est ce-
des enveloppes et celui des dé-
Par exemple, on dira: Ce baril
e pèse *brut* 110 kil., et *net* 100 kil.
re est la différence de poids qui
tient au baril. On appelle aussi
brut d'une opération la somme
st revenue et de laquelle on doit
uer, pour avoir le *benefice net*, les
de fabrication, exploitation, com-
on, courtage, avaries, intérêts de
, etc. Il existe malheureusement
le commerce des personnes peu
ées qui croient que tout excédant
benefice net, et qui, par suite de cette

erreur, compromettent leurs intérêts et
ceux d'autrui.

F. R.

BRUTTIUM et **BAUTIENS**, voy. CA-
LABRE.

BRUTUS (M. JUNIUS), fondateur de
la république romaine, avait pour père
Marcus Junius et pour mère ou une fille
de Tarquin-l'Ancien ou une sœur de
Tarquin-le-Superbe. Celui-ci, voulant
s'emparer des biens de cette famille, fit
assassiner Marcus et ses fils. Tous péri-
rent à l'exception d'un seul qui, dit-on,
simula la folie pour endormir la défiance
du tyran. On le laissa vivre, et le sobri-
quet de *Brutus* (brute) témoigna com-
bien on était loin de redouter un homme
devenu le plastron de la cour romaine.
Cependant les princes du sang de Tar-
quin, envoyés à Delphes, avaient dem-
mandé à l'oracle quel serait celui d'en-
tre eux qui aurait le pouvoir à Rome, et
la Pythie avait répondu: Celui qui le pre-
mier embrassera sa mère. Les jeunes dé-
putés, à leur retour en Italie, s'épuisèrent
en stratagèmes pour se devancer les uns
les autres. Brutus se laissa tomber; et,
comme la terre était appelée la mère com-
mune, passa, sans doute long-temps après,
pour avoir accompli la condition im-
posée par l'oracle. Admis à la cour des
Tarquins, Brutus fut un des amis qui ac-
compagnaient Collatin à Collatie le jour
de la mort de Lucrece. C'est lui qui, ti-
rant du sein du cadavre le poignard
fumant, s'écria: « Je jure par ce sang
de poursuivre par le fer et par la flam-
me Tarquin, sa femme et tous leurs
fils. » Puis il fit prêter le même serment
à tous les assistans, leur traça les me-
sures à prendre pour une prompte ven-
geance, ordonna de fermer les portes
de Rome (toute la famille royale était
alors ou à la campagne ou sous les murs
d'Ardée), convoqua le peuple, et là, en
présence du cadavre de Lucrece que ses
amis avaient solennellement porté à tra-
vers la ville, il fit décréter que Tarquin
et les siens seraient à jamais exilés de
Rome, que la royauté demeurerait abolie,
que la puissance suprême serait partagée
entre deux magistrats et ne resterait
qu'un an entre leurs mains. Telle fut
l'origine de la république à Rome. Cette
institution ne fut pas dans l'origine tout

ce qu'on l'imagine : les deux magistrats annuels, salués d'abord du nom de préteurs et non de consuls, parce que leur tâche principale était de rendre la justice, avaient toute la puissance exécutive, comme les rois mêmes ; c'est long-temps après que l'on affaiblit leur pouvoir en déléguant successivement plusieurs de leurs fonctions aux préteurs, aux édiles, aux censeurs, aux questeurs, aux tribuns. Toutefois les attributions sacerdotales du roi furent dès cette époque remises à un nouveau fonctionnaire qui même eut seul le titre de roi (*rex sacrificulus*). Brutus et Collatin furent les premiers préteurs, ou, comme on le dit vulgairement, les premiers consuls. Tarquin, bientôt instruit de ces nouvelles, se rendit en hâte aux portes de Rome. Il ne put se les faire ouvrir. Il revint alors au camp d'Ardée pour donner l'ordre à ses troupes de marcher sur la ville rebelle ; mais déjà il n'avait pas plus d'armée que de capitale. Brutus avait profité de son absence pour paraitre au camp et détacher les soldats de l'obéissance. Tarquin n'eut d'autre ressource que d'aller implorer des secours étrangers et de fomenter des complots dans Rome. Plusieurs jeunes gens des premières familles, amis des princes et élevés dans le respect pour le roi, conspirèrent aussi ; l'esclave Vindex dénonça le complot et tous les complices reçurent la mort. Les deux fils de Brutus, coupables aussi, ne trouvèrent point grâce devant leur inflexible père : par son ordre ils furent conduits au supplice. Peu après, une armée venue de Véies et de Tarquinies marcha sur Rome ; Brutus partit pour aller à sa rencontre. Un des fils du roi banni, Aruns, était à la tête de la cavalerie de ces villes ; Brutus et lui s'élancèrent avec fureur l'un contre l'autre et s'entre-tuèrent. Le champ de bataille resta aux Romains. Le corps de Brutus fut rapporté à Rome avec larmes et en triomphe ; les dames romaines portèrent son deuil pendant un an. Tous ces faits se rapportent à l'année 509-508 avant J.-C. Brutus ne laissa point d'enfant. Sp. Lucretius Tricipitinus, frère de Lucrece, le remplaça dans la préture. Déjà Collatin, évincé à cause de la faiblesse qu'il avait montrée lors du juge-

ment des conspirateurs, avait cédé la place à Valérius Publicola ; il ne restait donc plus rien de la magistrature primitivement constituée. VAL. P.

BRUTUS (M. JUNIUS), né 86 ans avant J.-C., prétendait descendre par son père du fondateur de la république romaine. La philosophie stoïcienne lui plut dès son adolescence, et, quoique versé dans les lettres, ce fut toujours à elle qu'il revint de préférence. Joignant la pratique à la théorie, il se fit très jeune encore connaître par une austérité, par un désintéressement sans bornes. C'est lui qui fut chargé par Caton de la garde et de l'administration de la succession de Ptolémée, roi d'Égypte, qui avait légué ses biens aux Romains. Dans le procès de Milon il se prononça hautement pour l'accusé. Lors de la scission qui éclata entre Pompée et César, il suivit le parti du premier, parce qu'il le regardait comme celui de la république ; et pourtant Pompée avait ordonné la mort de son père pendant les guerres civiles de Sylla et des amis de Marius : César au contraire avait pour lui un vif attachement. On assure même que, par suite de ses liaisons intimes avec Servilie, mère du sévère stoïcien, il regardait ce dernier comme son fils. Sans nier ces liaisons, on peut révoquer en doute cette paternité furtive. Après la bataille de Pharsale (l'an 48 av. J.-C.), Brutus n'eut pas de peine à rentrer en grâce près du dictateur, qui même lui confia le gouvernement de la Gaule Cisalpine tandis que Caton et Scipion tenaient encore en Afrique (47), et qui ensuite lui fit obtenir la préture urbaine par sa faveur (45).

Il entra en charge l'année suivante ; mais chaque jour d'amers reproches retentissent à ses oreilles : on lui dit qu'il trahissait la cause de Rome, qu'il servait un tyran ; il trouva au pied de la statue de son homonyme, le vieux fondateur de la république, ces mots expressifs : *Tu dors, Brutus!* Le pouvoir toujours croissant de César, qui portait la réforme dans les institutions décrépites, qui renversait les barrières établies entre les classes du peuple et achevait la ruine de l'aristocratie au profit du peuple de l'Italie et du monde romain, mais quelquefois au pro-

fit d'un ignoble entourage, détermina enfin Brutus à s'armer contre le rénovateur de Rome : il entra dans la conspiration tramée par Cassius et en devint le chef avec lui. César périt assassiné en plein sénat, le 15 mars; Brutus ne fut pas le dernier à remplir ce qu'il croyait son devoir. « Et toi aussi, mon fils ! » s'écria César en voyant le poignard briller dans cette main; et il s'enveloppa de sa robe sans résister davantage. Quelques acclamations se firent d'abord entendre dans Rome, mais bientôt les meurtriers s'aperçurent de leur erreur. Ils n'avaient pour eux qu'un sénat sans consistance et sans génie; le Capitole, leur premier refuge, ne leur sembla plus tenable : les uns se dirigèrent vers la Gaule Cisalpine (Décimus Brutus, etc.), les autres partirent pour l'Orient (Brutus, Cassius et les principaux conjurés). Athènes, la Grèce, la Macédoine devinrent leurs places d'armes.

Mais Octave et Antoine, déjà vainqueurs de Décimus et presque tout-puissans en Occident, les y poursuivirent bientôt. Cassius, qui s'entendait à la guerre et qui l'aimait, était d'avis de la tirer en longueur, d'intéresser l'Orient entier à la querelle, d'y entraîner l'Égypte : Brutus, moins belliqueux, voulait en finir. A son insu un profond découragement s'était emparé de lui; le jour il apercevait des signes de défection dans son armée, la nuit il voyait des fantômes. Enfin la bataille fut résolue; Philippes (*voy.*) en fut le théâtre. La nuit qui précéda ce grand jour, Brutus veillant dans sa tente, suivant son usage, crut voir et entendre un spectre qui long-temps auparavant s'était déclaré son mauvais génie et avait terminé l'entrevue en criant : « Je te retrouverai à Philippes. — Eh bien ! à Philippes ! » avait ajouté Brutus en le congédiant. Tout le monde sait que, dans la bataille qui se donna le lendemain, tandis que l'aile gauche commandée par Cassius et attaquée par Antoine pliait, Brutus à la tête de l'aile droite enfonçait le corps d'armée que le prudent Octave, sous prétexte de maladie, ne commandait point; mais Brutus commit la faute de poursuivre l'ennemi au lieu d'aller au secours de l'autre aile. Antoine tailla en

pièces les colonnes qu'il avait en tête, et Cassius, pour éviter de tomber aux mains du vainqueur se tua. Le lendemain la bataille recommença : Brutus se surpassa dans cette journée et comme soldat et comme général; mais vaincre n'était plus possible, et, comme Cassius, il se perça sur le monceau de cadavres de ses défenseurs, l'an 42 avant J.-C. Antoine versa des larmes sur ce corps qu'animait un si noble cœur; mais Octave lui fit trancher la tête pour l'envoyer à Rome aux pieds de la statue de César.

Brutus avait une éloquence concise et mâle. Cicéron lui a dédié son livre *De claris oratoribus*. Il avait composé plusieurs ouvrages, entre autres un éloge de Caton d'Utique, son beau-père. On l'a appelé le dernier des Romains. VAL. P.

BRUXELLES, capitale du royaume de Belgique, ancienne résidence alternative du roi des Pays-Bas, et maintenant résidence ordinaire du roi des Belges, chef-lieu du Brabant-Méridional et des Pays-Bas autrichiens d'autrefois, est une ville d'environ 100,000 habitans. Elle est coupée par plusieurs canaux qui la mettent en communication avec la Seine et le grand canal de l'Escaut. Malgré la grande inégalité du terrain, qui a nécessité dans son centre la construction du bel escalier double en pierre de 50 degrés, la ville est en général bien bâtie et possède de nombreux palais. La partie supérieure a un grand avantage sur la partie inférieure sous le rapport de l'air; elle est encore embellie par un parc magnifique qui a près d'une demi-lieue de circuit, et dont on vante à juste titre, comme un de ses plus magnifiques ornemens, l'*allée verte*, bordée de statues de marbre blanc. On y montre aussi une fontaine encadrée dans une enceinte de pierres de taille, avec une inscription d'après laquelle Pierre-le-Grand l'aurait consacrée par un bain involontaire. Le quartier *du parc* est le plus somptueux de la ville. Les anciennes fortifications sont rasées; le vaste château de résidence (Palais-Royal), bâti en 1817, mais endommagé en 1821 par un incendie, a été rétabli moyennant 4 millions de dépenses. Parmi les places publiques de la ville se distinguent la *place Royale*, la *place*

Saint-Michel, et la *place de Sabbe*, de même que le grand marché, qui forme un parallélogramme régulier, orné de belles façades qu'on désirerait cependant plus uniformes. Les principales églises sont celles de Saint-Michel et de Sainte-Gudule. On trouve à Bruxelles une académie royale des sciences et belles-lettres, une académie des arts, un Athénée royal, un musée pour les sciences et les beaux-arts, une école de médecine, une galerie de tableaux ouverte au public, un cabinet de physique et d'histoire naturelle, un conservatoire des arts et métiers, un observatoire (depuis 1828), 2 bibliothèques, dont l'une, celle de *Bourgogne* (voy. t. III, p. 493, art. BIBLIOTHÈQUE) renferme 80,000 volumes et 2,000 manuscrits; un jardin botanique, une Société de musique, une salle de spectacle. La banque établie à Bruxelles en 1823 possède un fonds de 50 millions de florins qui est divisé en actions de 5,000 florins. L'importance du commerce en dentelles de cette ville a considérablement perdu par les fabriques anglaises. Ses fabriques de camelot, de fils et de galons d'or et d'argent, de blondes, de draps, d'étoffes en soie, en coton et en laine, ses papeteries, ses verreries, ses manufactures de tapisseries, de cartes à jouer, ses fabriques de faïence, d'eau-forte, d'huile de vitriol, de cuir, etc., ont beaucoup perdu de leur débit en France, par la séparation des deux pays; ce commerce, qui en Belgique même est moins considérable qu'autrefois, attend de nouveaux débouchés. Quant aux produits bruts du pays, il passe par Bruxelles une grande quantité de blé, de semence de trèfle et de pierres de construction pour l'étranger. La résidence d'été dans le village de *Laken*, situé à une demi-lieue de la ville et communiquant avec elle par des allées d'arbres, fut bâtie dans un beau style sous la direction de l'architecte français Montauger, par les ordres de l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas autrichiens; le site du château est des plus ravissans: il est construit sur une colline qui monte insensiblement, et d'où l'on découvre la ville et les environs, parsemés de riches bien bâtis et de belles maisons

de campagne, ce qui a fait du parc de Laken un des principaux rendez-vous du beau monde de Bruxelles.

Bruxelles est une ville ancienne, il en est fait mention dès le VII^e siècle; mais long-temps elle ne fut qu'une bourgade, que néanmoins un duc de la Basse-Lorraine choisit en 978 pour sa résidence. C'est au XIV^e siècle que la ville commença à fleurir. Les Bruxellois ont été de tout temps amis de la liberté, comme l'étaient les habitans de toutes les grandes villes de ce pays, sous le règne doux et modéré des ducs de Bourgogne. La moindre atteinte portée à leurs privilèges les excitait à la révolte, qui eut même quelquefois pour suite l'arrestation du souverain jusqu'à ce que le peuple fût satisfait: deux empereurs d'Allemagne, Maximilien I^{er} et Charles-Quint, ont eux-mêmes fait l'expérience de l'esprit d'indépendance du peuple de Bruxelles. Mais après la réconciliation qui suivait de près ces brouilles, on oubliait de part et d'autre le sujet même de la querelle. C'est surtout relativement à la religion et à la répartition des impôts que le Néerlandais aspira constamment à jouir d'une liberté absolue. Quand Philippe, roi d'Espagne, soula aux pieds les droits de ces bourgeois et qu'il transféra à Bruxelles le siège du gouvernement général, celui de l'inquisition et le quartier-général du duc d'Albe, alors des troubles y eurent lieu et la ville devint témoin du supplice qu'on infligea aux illustres comtes d'Egmont et Horn. Bruxelles devint alors aussi la principale place d'armes des Espagnols contre les Pays-Bas insurgés, dans la longue lutte de 1572 à 1648; lorsqu'elle fut terminée, cette cité eut encore beaucoup à souffrir dans les guerres de l'Espagne avec Louis XIV, et de l'Autriche avec Louis XV, jusqu'au moment où Marie-Thérèse gouverna les Pays-Bas selon l'esprit de ses aïeux les ducs de Bourgogne, et administra sagement ces provinces, surtout sous le rapport financier. Lorsqu'en 1792 commença la guerre révolutionnaire, les Français pénétrèrent en Belgique, et occupèrent Bruxelles sous les ordres de Dumouriez; mais les Autrichiens la reprirent après la bataille de Nerwinde, le 26 mars 1793, et l'em-

pereur François II s'y présenta lui-même le 9 avril, jura la *Joyeuse Entrée* le 13 du même mois, et reçut, comme duc de Brabant, l'hommage des États. Mais déjà le 9 juillet suivant Bruxelles fut reconquise par les Français et devint ensuite chef-lieu du département de la Dyle, jusqu'en 1813, où elle fut soustraite à la domination française et cédée, avec toute la Belgique, au roi des Pays-Bas. Celui-ci fit sa résidence alternativement à La Haye et à Bruxelles, de même que les chambres législatives tenaient leurs sessions tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ces deux villes. Lorsqu'après la révolution française de juillet 1830 la fermentation nourrie depuis long-temps devint excessive en Belgique, ce fut à Bruxelles qu'éclata, en insurrection ouverte, la haine de la population des provinces méridionales contre la Hollande.

Le 25 août 1830, à l'heure de minuit, le peuple assaillit l'imprimerie de Libry-Bagnano, puis le palais du ministre des finances Van Maanen, et les demeures du directeur de la police et du procureur-général; alors la révolte devint générale et les armoiries de la maison d'Orange disparurent aussitôt. Une nouvelle insurrection qui eut lieu à Bruxelles le 20 septembre, consumma la révolution des Belges; la ville fut à cette époque le théâtre d'un combat sanglant (22-26 septembre), avec les troupes du prince d'Orange; il en a été question à l'article BELGIQUE, et nous y reviendrons dans la notice que nous aurons à consacrer au prince Guillaume d'Orange. C. L.

BRUYÈRE (*erica*), l'un des genres les plus nombreux de la famille des *Ericinées*.

Les bruyères sont presque toutes de charmans arbustes qui croissent dans les terrains incultes de nature sablonneuse, dont elles augmentent progressivement l'épaisseur et la fécondité par leurs débris, au point de former ces terreaux légers et substantiels qu'il est si difficile de reproduire artificiellement et dont l'horticulture ne peut se passer.

Nous possédons peu de bruyères indigènes à nos climats, mais le cap de Bonne-Espérance à lui seul en a déjà transmis à l'Europe plusieurs centaines d'espèces.

Vers les dernières années du siècle précédent on en connaissait une quarantaine; dès 1801 ce nombre avait plus que triplé en Angleterre, et, de nos jours, il s'est élevé au-delà de 400.

Selon que leurs anthères sont comprises en entier dans la corolle ou saillantes au dehors de cette même corolle, on a classé ces jolies plantes en deux groupes principaux qui se divisent et se subdivisent eux-mêmes en sections et en sous-sections. On pourrait croire que les bruyères, si robustes en apparence à l'état sauvage, devraient demander peu de soins pour leur conservation dans nos jardins ou dans nos serres. Cependant, une fois soustraites à leurs habitudes locales, elles deviennent si délicates qu'on ne pourrait aborder dans ce court article les détails nombreux et indispensables de leur culture. On les multiplie de graines, de marcottes et de boutures.

Les bruyères les plus communes en France, *erica vulgaris*, *cinerea*, *scoparia*, etc., triste indice d'un sol infertile ou mal cultivé, ont cependant quelque utilité pour les habitans des pays pauvres. Les moutons et même les vaches, auxquelles on en a fait contracter l'habitude, les mangent quand elles sont encore tendres. Les abeilles sont avides de leurs fleurs. On peut, en les fauchant pour en former une litière, les transformer en un engrais durable et de bonne qualité. On en fait des balais. Enfin on les brûle et l'on obtient, au moins des plus grandes espèces, un excellent charbon. O. L. T.

BRUYÈRE, voy. LA BRUYÈRE.

BRUYN (CORNEILLE DE), peintre et voyageur, naquit en 1652 à La Haye, et commença ses voyages en 1674. Il séjourna d'abord en Italie pour y étudier les monumens de l'antiquité; puis il visita la partie occidentale de l'Asie, l'Égypte et les îles de l'Archipel, observant attentivement et dessinant partout les objets les plus curieux, relatifs soit à l'ethnographie, soit à l'histoire naturelle. Arrivé à Venise, il s'y appliqua à la peinture sous la direction de Carlo Lotti. En 1693 il revint dans sa patrie, où il publia, en 1698, la relation de son voyage, en hollandais; la traduction française parut aussi à Delft, en

1700 (Paris, 1704, nouv. édit. 1726). Les beaux dessins qui accompagnaient cet ouvrage firent fortune, et ce succès décida Bruyn à entreprendre un second voyage. Cette fois il alla à Moscou (1701) où il fit le portrait de Pierre-le-Grand et de ses trois fils; de là il pénétra en Perse, visita l'Inde et l'île de Ceylan, toujours occupé à fixer ses impressions en peignant les sites, les costumes, les édifices, etc. L'original hollandais de ce second voyage parut encore à Delft en 1711, in-fol.; la traduction française (Delft, 1718, 2 vol. in-fol.) porte ce titre: *Voyage par la Moscovie en Perse et aux Indes-Orientales*. L'abbé Bannier a réuni les deux voyages en une seule édition (Rouen, 1725, 5 vol. in-4°), dont le texte se distingue par un style plus soigné, mais dont les gravures sont bien inférieures à celles des éditions hollandaises. Bruyn mourut à Utrecht, on ne sait pas dans quelle année. J. H. S.

BRUYS (PIERRE DE), hérésiarque français, qui fut condamné, en Languedoc, à périr dans les flammes du bûcher en 1147, ou, suivant d'autres, en 1124. Voy. PÉTROBRUSIENS. S.

BRY ou **BRIE** (THÉODORE DE), le père, dessinateur, graveur au burin et à la pointe, imprimeur et libraire, naquit à Liège en 1528, et mourut en 1598, à Francfort-sur-le-Mein, où il était venu s'établir vers 1570. C'est dans cette ville qu'il entreprit, comme graveur, et publia comme libraire, nombre de grands ouvrages dans l'exécution desquels il se fit aider par ses fils JEAN-THÉODORE et JEAN-ISRAËL, graveurs non moins distingués que lui, principalement Jean-Théodore, qui lui fut supérieur dans le maniement du burin et pour le goût du dessin. Ces artistes sont rangés dans la classe des *petits maîtres*, quoique la plupart des pièces de leur œuvre soient d'une dimension raisonnable. Parmi les gravures du père on recherche la *Procession des chevaliers de l'Ordre de la Jarretière*, en 12 planches, que Hollar a regravée; trois dessins de *soucoupes*, devenus très rares, ayant au milieu des médaillons à double sens, représentant l'orgueil et la folie; le capitaine de Folie, capitaine Prudent, pièces in-4°, en

rond, d'une grande finesse d'exécution; *Saint-Jean assis dans le désert*, œuvre forte rare et estimée. De Jean-Théodore (né à Liège en 1561 et mort à Francfort en 1620), on cite principalement les *Noces de Rebecca*, petite frise d'après Peruzzi, admirable de finesse et de précision d'exécution; *l'Age d'or*, d'après A. Bloëmaert, copie réduite de la planche capitale de N. de Bruyn et à laquelle plus d'un amateur donne la préférence sur l'original. Les ouvrages importants auxquels prirent part les trois De Bry sont: *Icones quinquaginta virorum illustrium*, Francfort, 1669, in-4°, livre qui devint par la suite le tome 1^{er} des 9 volumes de la *Bibliotheca chalcographica*, publiée par Robert Boissard, etc.; le livre très rare que le père publia d'abord de 1590 à 1598, sous le titre: *Narratio Regionum Indicarum per Hispanos quondam devastatarum verissima*, orné de 123 planches et que les fils ont continué et publié en 12 parties, sous ce titre: *Descriptio generalis totius Indiae Orientalis*, 1598-1628, dont Bernard Picard s'est servi pour ses cérémonies religieuses; *Stamm-und Wappen-Buchlein*, publié par le père, en 1592, avec 21 emblèmes, et réimprimé et porté à 74 planches par le fils, en 1627. L'œuvre des De Bry est considérable; Mariette n'en possédait pas moins de 600 pièces. Voir le *Dictionnaire des Artistes* de Heinecke. L. C. S.

BRY (JEAN DE), né à Vervins (Aisne) en 1760, fut choisi par son département pour le représenter à l'Assemblée législative en 1791. Dès ses débuts à la tribune il se fit remarquer par ses votes révolutionnaires et par sa haine de la royauté. Il fut l'un des partisans de la mise en accusation des princes émigrés; au 10 août il s'opposa à ce que des mesures fussent prises pour prévenir l'invasion du château des Tuileries, et fut ainsi cause en grande partie des événements malheureux de cette journée. Devenu membre de la Convention, il vota dans le procès du roi contre l'appel au peuple et se prononça contre le sursis. Ce fut encore lui qui fit décréter l'établissement des comités de surveillance, qui changèrent bientôt leur nom contre celui de co-

mités révolutionnaires et promènèrent la hache des bourreaux dans toute la France*.

Il fit plus tard partie du conseil des Cinq-Cents, où il se montra constamment le défenseur des sociétés populaires. Le 21 mars 1798, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Rastadt, conjointement avec Bonnier et Roberjot. Jean de Bry échappa comme par miracle, dans le cours de cette ambassade, au massacre dont furent victimes ses deux collègues (28 avril 1799. Voy. RASTADT, *congrès de*). De retour à Paris, Jean de Bry parut au conseil des Cinq-Cents le bras en écharpe, et demanda vengeance à l'assemblée pour le sang de ses collègues versé, disait-il, par l'Autriche, à laquelle il jura dès ce moment une haine implacable.

Sous la domination impériale, Jean de Bry fut employé comme préfet du département du Doubs, et dans les Cent-Jours comme préfet du Bas-Rhin; il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur de la main de Napoléon. A la Restauration, la loi de 1816 contre les conventionnels régicides le força de quitter la France. Ce fut en Belgique qu'il alla passer les longues années de l'exil, pendant lesquelles il concourut, dit-on, à la rédaction de quelques feuilles politiques. Depuis la révolution de 1830 il était rentré dans sa patrie, et vivait à Paris, au sein d'une retraite absolue, lorsque la mort est venue l'enlever en 1834.

D. A. D.

BRYANT (JAMES), archéologue anglais, connu par de bons ouvrages sur la mythologie et par des opinions extrêmement paradoxales, naquit à Plymouth en 1715, et mourut en 1804. Selon lui il n'y a jamais eu de ville de Troie, et toute la guerre des Grecs contre cette ville n'a jamais eu de réalité que dans l'imagination d'Homère.

S.

(*) On est étonné de voir, dans *Le dernier Banquet des Girondins* de M. Charles Nodier (p. 20), ce conventionnel traité avec une extrême faveur; nous citerons le passage suivant: « C'était Jean de Bry, qui exerçait sur le grand nombre les plus vives sympathies; jeune et ardent comme les ardents et les jeunes, puissant par la parole comme les orateurs; riche des acquisitions de l'esprit comme les savans; pénétré déjà de hautes idées morales et religieuses comme les sages. »

J. H. S.

BRYONE (*bryonia alba*), racine de couleurée, navet du diable; plante de la famille des cucurbitacées, et dont il existe plusieurs variétés. Elle croit sans culture dans les bois, auprès des haies, et grimpe au moyen de ses vrilles après les corps qui se trouvent à sa portée. Sa tige est mince, velue et rameuse; ses feuilles sont cordiformes, et à ses fleurs succède une baie pisiforme noire ou rouge, renfermant 3 ou 6 graines. La racine est la partie la plus intéressante; elle est charnue, fusiforme, quelquefois rameuse, jaunâtre à l'extérieur, et d'un blanc grisâtre en dedans. Sa ressemblance avec le navet a donné lieu à de funestes méprises qui ont révélé ses propriétés vénéneuses, qu'on a fait d'ailleurs tourner au profit de la médecine. En effet, la racine de bryone renferme, réunie à d'autres principes et notamment à une grande quantité de fécule susceptible d'être utilisée comme aliment, une matière âcre et amère très soluble dans l'eau, qu'on a désignée sous le nom de *bryonine*, dont l'action est très énergique. La racine de bryone entière et fraîche a une odeur vireuse et nauséabonde, et une saveur amère, âcre et même corrosive. Le suc qui en découle irrite et enflamme la peau, et, lorsqu'il est pris à l'intérieur, il détermine des vomissemens et des évacuations à la manière des plus violens purgatifs; il peut même, si la dose est trop considérable, déterminer des accidens mortels. Les gens de la campagne emploient la bryone comme vomitive et comme purgative; ils en composent des topiques irritans fort actifs. Il serait à souhaiter que cette racine indigène et sans valeur fût substituée à des médicaments tout-à-fait analogues que l'on va chercher au loin et à grands frais. On pourrait également l'utiliser pour l'extraction de la fécule qui peut être, par le simple lavage, complètement dépouillée de la substance vénéneuse.

F. R.

BUACHE (PHILIPPE), premier géographe du roi et membre de l'Académie des sciences, naquit à Paris en 1700 et y mourut en 1773. Nous laissons le soin d'apprécier ses travaux à un juge plus compétent que nous en ces matières, qui (dans les *Vies de plusieurs personnages*

célèbres, t. I, p. 369), s'exprime de la manière suivante et nous autorise à reproduire son jugement. S.

Successeur de Delisle et prédécesseur de d'Anville à l'Académie des sciences, Buache est loin d'avoir rendu à la géographie les mêmes services que ces deux hommes célèbres.

Il est principalement connu par son système de géographie physique et naturelle. Il y divise le globe en autant de cavités ou bassins, subordonnés les uns aux autres selon le cours des rivières, partageant de même les mers par une suite de montagnes sous-marines indiquées, suivant lui, par les îles, rochers ou vigies. Ce système ingénieux et vrai en partie fut beaucoup trop généralisé par Buache, et exerça encore une influence funeste pour la géographie sur nos dessinateurs de cartes les plus connus, qui, au moyen de cette théorie, substituent l'art à la science et le travail du pinceau à celui de l'étude et de la critique. Malgré l'abus que l'on fait du système de Buache, abus que lui-même a poussé jusqu'à l'extrême, nous devons observer qu'en le combinant avec la découverte de Béring, il est parvenu à deviner la liaison qui se trouve entre l'Amérique et l'Asie, par le moyen de la presqu'île d'Alaska; qu'il a tracé passablement sur ces cartes cette presqu'île, avant qu'on en eût constaté l'existence. Les efforts qu'il fit pour suppléer au vide immense que présentaient encore il y a peu d'années nos connaissances géographiques sur le nord-ouest de l'Amérique sont aussi très louables, et il n'eut pas autant de tort qu'on le croit communément, d'employer, au défaut de renseignements plus précis, la relation de l'amiral de Fonte ou de Fuente.

Buache publia le résultat des recherches relatives à cet objet sous le titre de *Considérations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes de la grande mer*, d'abord dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1752, et ensuite séparément, Paris, 1753, in-4°. Depuis que les progrès de navigation et les voyages de découverte ont jeté une vive lumière sur l'équilibre du globe vers le pôle sud, les hypo-

thèses les plus importantes de Buache ont été trouvées fausses. On ne peut s'empêcher de sourire aujourd'hui en voyant sur les cartes de cet auteur quelques petites portions de la Nouvelle-Zélande, dont on n'avait pas encore fait le tour, et quelques autres terres moins considérables et dont l'existence est même douteuse, converties en deux immenses continents, tout-à-fait distincts de la Nouvelle-Hollande et même de la terre de Diémen. Buache en dessina les rivages et nous assure gravement que le plus grand de ces nouveaux mondes doit avoir, le long et près des côtes, une chaîne de montagnes comme les Cordillères d'Amérique, et des fleuves aussi considérables que ceux de la Sibérie. Cette idée d'un grand continent austral a été empruntée aux anciens. Manilius en fait mention dans son poème sur l'astronomie, et Pomponius Méla y place la grande nation des Antichtones.

L'*Atlas physique* de Buache, publié en 1754, est composé de 20 planches, petit in-fol., dont quelques-unes sont relatives au nivellement de Paris; mais on n'y a pas inséré la carte qui contient le parallèle des fleuves de toutes les parties du monde, une des plus ingénieuses de l'auteur, et une des plus utiles pour l'intelligence de son système. On la trouve dans l'Histoire de l'Académie des sciences, année 1753, p. 587, pl. XXIV; les autres volumes de ce recueil, qui renferment les développemens successifs de ce système, sont : année 1746, *Hist.*, p. 76; année 1752, *Hist.*, p. 117 et *Mém.*, p. 399; année 1757, *Hist.*, p. 143, et *Mém.*, p. 190. W-a.

BUANDERIE, de *buée*, vieux mot qui signifie lessive, lieu destiné au collage de la lessive; car dans les grands établissemens des locaux séparés sont affectés aux différentes opérations du blanchissage (*voy.*). C'est un bâtiment au rez-de-chaussée, pourvu de fourneaux, de chaudières, de cuiviers de différente dimension, et dans lequel arrivent d'ordinaire des tuyaux pour conduire l'eau. En général, cependant, le nom de *buanderie* appartient au local qui, dans un établissement public ou dans une maison particulière, est consacré au blan-

de de linge, et qui renferme tous les ustensiles et appareils nécessaires à l'usage.

F. R.

BASTIS, ou, dans la langue du Poubasti, déesse égyptienne de la Bastie, fille d'Osiris et d'Isis, figurée vierge, comme nourrice de Haroéri, et comme telle tantôt avec l'antique Bouto (voy.), tantôt à sa suite, ou bien élève Haroéri sur le lac de Bouto. Poubasti est la même Isis même, une incarnation de la déesse, mais incarnation subalterne; pour adéquate, dans la seconde dynastie, à l'arc léger, aux flèches et aux arcs. On comprend pourquoi les Égyptiens ont de bonne heure assimilée à Diana; c'est venu le nom composite Dianastis. Il est assez difficile de reconnaître la figure de Poubasti sur les monuments, et peut-être M. Creuzer s'est-il trompé en croyant y réussir; mais Chamisso a lu son nom en toutes lettres sur les monuments (*Desc. de l'Ég.*, An. I, pl. 22, 2).

VAL. P.

BUBNA ET LITIZ (comte DE), feld-maréchal- lieutenant autrichien, et l'un des généraux allemands les plus distingués de ces temps modernes, naquit en 1750 d'une famille ancienne de la Bohême à laquelle avait appartenu (1570-1571) le transfuge Jean de Bubna, général autrichien dans la guerre de Trente-Ans), et très jeune au service militaire en Autriche. Vers la fin de 1812 il fut envoyé à Paris par son gouvernement, chargé de missions extraordinaires pour négocier avec l'empereur des Français lorsqu'il se rendit à Dresde. Dans la guerre de 1813 il commanda avec beaucoup de succès un corps d'armée autrichien, et, en 1814, le commandement en chef de l'armée impériale qui débarqua à Genève, pénétra dans le Midi de la France. Il montra dans cette occasion tant de prudence que d'humanité. A Lyon il se trouva en face du maréchal Augereau sans pouvoir le vaincre ni empêcher de la ville par force, jusqu'à ce que des corps de Bianchi et de Hessebourg; alors le prince de Hessebourg prit le commandement supérieur de l'armée. Le comte de Bubna res-

ta à Lyon jusqu'au départ des alliés et se rendit ensuite à Vienne. Lors du débarquement de Napoléon, en 1815, ce général ramena, sous le commandement supérieur de Frimont, son corps d'armée à Lyon et se trouva en Savoie en face du maréchal Suchet, jusqu'à la capitulation de Paris et à la retraite de Suchet par Lyon. Alors il occupa la ville sans éprouver de résistance; il y établit un gouvernement général et des conseils de guerre pour maintenir les mécontents, contre lesquels il sévit avec plus de rigueur que la première fois. Au mois de septembre il commença sa retraite, et il fut récompensé de ses services par l'empereur qui lui donna des terres en Bohême.

A l'occasion des troubles piémontais en 1821, le comte de Bubna obtint le commandement supérieur des troupes autrichiennes, et après avoir rétabli l'ancienne constitution, il fut nommé commandant général de la Lombardie; il mourut à Milan en 1825.

C. L.

BUBON, voy. PESTE et SIPHERYLIS.

BUCENTAURE, navire sur lequel jadis le doge de Venise se rendait sur la mer Adriatique qu'il épousait au jour de l'Ascension. C'était un galion, long comme une galère, sans mâts ni voiles. Sur le pont s'élevait une voûte de menuiserie et sculpture, dorée à l'intérieur et soutenue au dehors par un grand nombre de figures; au milieu de l'enceinte, une double galerie dorée, parquetée, avec des bancs de tous les côtés, recevait les sénateurs présents à la cérémonie. Le doge siégeait à la poupe, entre le nonce et l'ambassadeur de France, avec les membres du conseil. On trouve la description de cette antique et singulière fête nuptiale dans *le Bravo*, roman de Fen. Cooper.

VAL. P.

BUCÉPHALE, cheval d'Alexandre-le-Grand qui a contribué et participé à la gloire de son maître. Un Thessalien, nommé Philonicus, l'amena à Philippe, auquel il le proposa pour 13 talents (environ 70,000 francs de notre monnaie actuelle); mais tous les seigneurs macédoniens qui essayèrent de le monter le trouvèrent indomptable, et Philippe donna l'ordre de le remmener. Alexandre, alors âgé de 15 ans, en témoigna haute-

ment son chagrin, en répétant plusieurs fois : « Perdre un tel cheval, pour ne pas savoir s'y prendre ! » Philippe, impatient, finit par lui permettre d'essayer à son tour, moyennant que, s'il ne réussissait pas, il paierait une somme considérable. Alexandre, loin d'imiter les autres écuyers, tourna la tête du cheval en face du soleil, ayant cru s'apercevoir que, dans l'autre position, la vue de son ombre qui remuait devant lui l'effrayait; puis, après l'avoir préparé insensiblement avec beaucoup d'adresse, il s'élança dessus et lui fit fournir toute la carrière, en écuyer consommé. C'est alors que Philippe s'écria, les larmes aux yeux : « Mon fils, cherche un autre royaume, la Macédoine ne peut te contenir ! » Alexandre monta Bucéphale dans la plupart des grandes occasions et l'eut avec lui jusqu'au-delà de l'Indus, après la défaite de Porus. Il eut la douleur de le perdre dans l'Inde, âgé d'environ 16 ans; il lui fit de magnifiques funérailles et fonda sur son tombeau la ville de *Bucéphale*. Les traditions merveilleuses sur Alexandre, celles du Pseudo-Callisthène et des auteurs orientaux, ont beaucoup brodé sur ces faits. Ils rapportent, par exemple, que Bucéphale était anthropophage : peut-être cette tradition tire-t-elle sa source de ce qu'il avait l'habitude de mordre. L'on voit dans l'histoire de France qu'à la bataille de Fornoue le cheval de Charles VIII défendit des pieds et des dents le roi son maître, qui se trouva quelque temps entouré de tous côtés par les ennemis. Plusieurs auteurs ont prétendu que le cheval d'Alexandre devait son nom de Bucéphale à la ressemblance de sa tête avec celle d'un bœuf; mais cette explication s'accorde mal avec la beauté si vantée de ce noble animal. L'opinion qui fait venir ce nom d'une petite tête de bœuf qu'il portait gravée sur la cuisse, comme marque du haras dont il sortait, est beaucoup plus probable et d'ailleurs conforme aux usages des Grecs. J. B. X.

BUCER (MARTIN), l'un des réformateurs les plus distingués du xvi^e siècle, compagnon d'œuvre de Luther et de Mélancthon, mais fort disposé à donner son adhésion aux opinions de Zwinger, était né à Schélestadt en Alsace, l'an

1491, et consacra la plus belle partie de sa vie aux fonctions de professeur en théologie à l'université de Strasbourg. Entré dès l'an 1506 dans l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains, Bucer s'y distingua par l'énergie de ses prédications; mais les opinions qu'il ne tarda pas à manifester sur les questions théologiques agitées de son temps soulevèrent bientôt contre lui des haines si violentes et l'exposèrent à de si pressants dangers, qu'il fut obligé de chercher un refuge dans le château de son ami François de Sickingen (*voy.*). Retiré depuis à Strasbourg, il s'unit de cœur et de fait aux théologiens de cette ville impériale où les doctrines des réformateurs étaient publiquement prêchées. Député à la diète d'Augsbourg en 1530, il y présenta, au nom des villes de Strasbourg, Memmingen, Constance et Lindau, une confession de foi. Cette confession, connue dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Confession Tétrapolitaine*, ne fut pas trouvée assez explicite : Bucer l'avait rédigée sous l'influence de l'idée qu'il n'y aurait pas d'impossibilité à s'entendre; cette idée fut toujours son illusion favorite, et partout en effet où il fut fait quelque tentative de conciliation, Bucer se montra des premiers. Il ne crut pas cependant devoir sacrifier à l'amour de la paix ses profondes convictions : il sut toujours, lorsqu'il le fallut, prendre son parti. Dans l'assemblée de Smalkalde, il partagea la résolution prise par les protestans de rejeter l'autorité du concile convoqué à Mantoue par le pape Paul III. De retour à Strasbourg, il refusa, au péril de sa liberté, de reconnaître l'*interim* par lequel Charles-Quint rétablissait à peu près sur l'ancien pied tous les usages religieux, en attendant la décision d'un concile futur. Ne pouvant plus dès lors prolonger son séjour à Strasbourg, il se rendit en Angleterre où l'appelaient depuis long-temps Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry, et remplit pendant les deux dernières années de sa vie les fonctions de professeur à Cambridge. Décédé en Angleterre en 1551, l'esprit de persécution qui reprit le dessus sous la reine Marie, ne le laissa pas en repos, même dans le

ombreau : ses ossemens furent exhumés et brûlés, déplorable vengeance par laquelle, dans ce siècle de disputes et d'aigreur, on déshonorait la cause dont on prétendait assurer le triomphe.

On doit à Bucer un grand nombre d'ouvrages ; sa traduction des Psaumes, avec un commentaire (Strasbourg, 1529), est surtout estimée et fut reçue avec faveur, même en Italie, avant que l'on sût que le pseudonyme d'*Aretinus Felinus* cachait un hérésiarque. B-D.

BUCH (LÉOPOLD DE), chambellan du roi de Prusse et l'un des meilleurs géologues de nos jours, naquit en 1777. Il choisit de bonne heure la géologie pour étude principale de sa vie, et il résolut d'examiner par lui-même la structure et les gisemens de la terre. Il parcourut cet effet toutes les provinces de l'Allemagne, puis la Scandinavie jusqu'au cap-Nord, plusieurs parties de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, et il séjourna, en 1815, pendant plusieurs mois dans les îles Canaries. Il étudia principalement les rapports géognostiques et physiques de la surface de la terre, la constitution et la température de l'atmosphère, l'élevation des terrains ; mais sans négliger le règne végétal. Placé dans une position indépendante, M. de Buch passe ordinairement l'hiver à Berlin et recommence qu'au printemps ses recherches physiques. Parmi les géognoses, c'est lui qui a le premier expliqué et présenté d'une manière claire la variété des phénomènes volcaniques et les effets divers qu'ils exercent sur la forme et la constitution de la surface terrestre. Il admet deux espèces de volcans, les uns concentriques, les autres parallèles. D'après lui, les derniers suivent la direction de certaines crevasses qui sont dans la terre, tandis que les premiers suivent la direction des montagnes primitives. Il range au nombre des volcans qui ont leur centre, les îles Lipariennes, l'Etna, l'Islande, les Açores, les Canaries. Ses *Observations géognostiques faites dans les voyages à travers l'Allemagne et l'Italie* (2 vol., Berlin, 1802-9) et sa *Description physique des Canaries* (Berlin, 1825) attestent les services que lui doit la géognosie. Un ouvrage plus esti-

mable encore et qui mérite de figurer au premier rang des livres de cette nature, c'est son *Voyage en Norvège et dans la Laponie* (2 vol., Berlin, 1810). Enfin on trouve de M. de Buch un grand nombre de mémoires qui sont, en général, de la plus haute importance, dans les *Actes de l'Académie des sciences de Berlin*, dans les *Annales des sciences naturelles*, dans d'autres ouvrages périodiques allemands. On lui doit aussi une excellente carte géognostique de l'Allemagne et des états limitrophes, en 42 feuilles (2^e édit., Berlin, 1832). C. L.

BUCHAN (WILLIAM), médecin, membre du collège de médecine d'Edimbourg, né à Ancran, dans le Roxburghshire, en 1729, et mort à Londres en 1805, a un nom populaire dans toute la Grande-Bretagne et même sur le continent, comme auteur du premier ouvrage notable où la médecine ait été mise à la portée des gens du monde, sous le titre de *Domestic medicine*. Le docteur Buchan, homme d'un jugement très sain et d'une grande instruction, publia en 1772 ce livre dans lequel se trouve exposé, d'une manière à la fois exacte et intelligible, ce que chacun devrait savoir sur l'hygiène, cette partie si importante de la médecine. Les notions relatives à la connaissance et au traitement des maladies n'y étaient exposées qu'avec réserve et discernement. Néanmoins Buchan fut désapprouvé par ses confrères qui considéraient comme dangereux d'initier le vulgaire aux secrets de la science, et ne tinrent pas compte du mérite réel de l'ouvrage qui est encore estimable après plus de 60 ans. La Médecine domestique avait eu déjà 18 éditions en 1803 ; depuis lors elle fut encore réimprimée, et il n'y a pas de famille anglaise qui n'en ait un exemplaire ; à présent même il s'en fait une édition chaque année. Elle fut traduite en plusieurs langues et notamment en français, par Duplanil, dont les additions énormes furent contraires à la pensée primitive de l'auteur. Cette traduction eut pourtant cinq éditions ; la dernière, de 1805, a 5 vol. in-8°, tandis que l'original n'a qu'un seul volume. Un autre ouvrage du docteur Buchan, le *Conservateur des mères et des enfans*, publié

en 1803 et traduit en français, 1804, par Lebègue de Presle, n'est pas aussi connu qu'il mérite de l'être : c'est un excellent traité d'éducation physique, morale et intellectuelle. Les autres écrits de Buchan sont peu nombreux et n'offrent rien de remarquable.

F. R.

BUCHANAN (GEOURGE), poète et historien, naquit en 1506, à Kilkierne, dans le comté écossais de Lenox, fils de parens nobles, mais pauvres, et fut envoyé par son oncle à Paris, où, au bout de 2 ans, le manque de ressources l'obligea à s'engager comme soldat dans les troupes auxiliaires que la France envoya en Écosse. Là il abandonna bientôt l'état militaire, se rendit en 1524 à Saint-André et accompagna ensuite son maître John Major à Paris, où il parvint après beaucoup d'efforts à se placer comme instituteur. Il devint ensuite précepteur du comte Casails avec lequel il retourna en Écosse en 1534. Jacques V le nomma précepteur de son fils naturel, qui fut dans la suite le régent Murray. Un poème satirique contre les moines, intitulé *Somnium*, qu'il composa par ordre du roi, lui attira la haine du clergé. Le roi l'abandonna, et il fut mis en prison; il se sauva par la fuite, se rendit à Paris et ensuite à Bordeaux, où, favorisé par le recteur de l'école de cette ville, le savant portugais Govea, il enseigna pendant quelques années. Il écrivit à cette époque quelques tragédies latines et traduisit deux pièces d'Euripide. En 1543 la peste le chassa de Bordeaux, et après avoir donné pendant quelque temps des leçons à Montaigne, il retourna à Paris, où il enseigna jusqu'en 1547. A cette époque, Govea, nommé administrateur supérieur de l'université de Coimbre, l'engagea à chercher fortune en Portugal; mais après la mort de son protecteur il ne put plus résister aux ennemis que ses opinions libres lui avaient suscités et il fut mis en prison. C'est alors qu'il commença sa traduction métrique des Psaumes en latin. Rendu à la liberté en 1551, il revint l'Angleterre; mais les troubles qui y éclatèrent aussitôt le ramenèrent à Paris où il resta jusqu'en 1560. Enfin il retourna en Écosse et embrassa publiquement le protestantisme dont il avait de-

puis long-temps professé les principes. Sa réputation lui mérita un bon accueil à la cour de Marie Stuart, dont il dirigea les études. Il mérita la reconnaissance de ses concitoyens par les améliorations qu'il introduisit dans les universités; il fut nommé recteur de celle de Saint-André. Ses principes religieux et politiques le portèrent à entrer dans le parti de son ancien élève Murray, et après le renversement de la reine il fut nommé précepteur de Jacques VI qui, sous la direction de cet habile maître, acquit une instruction classique dont il aimait à faire parade dans ses discours (voir les exemples dans le *Nigel* de Walter Scott). Plus tard Buchanan accompagna Murray en Angleterre pour appuyer des accusations contre Marie Stuart alors prisonnière, et il publia en 1571 son *Detectio Mariæ reginæ*, attaque violente contre le caractère et la conduite de cette reine infortunée. Après la mort de Murray, il resta en faveur auprès du parti dominant et fut nommé membre du conseil d'état et garde-des-sceaux. Son ouvrage célèbre *De jure regni*, qui parut en 1579, lui a mérité une place distinguée parmi les plus courageux défenseurs des droits du peuple. Il consacra ses dernières années à achever le livre intitulé *Rerum Scotticarum historia*, qui parut à Édimbourg en 1582. Cet ouvrage, remarquable par la beauté et l'énergie de l'exposition, pêche par l'absence de recherches suffisantes concernant les premières époques. Buchanan mourut en 1582, dans une grande misère, et fut inhumé aux frais de la ville. Son caractère a été l'objet de vives attaques, et, en effet, sa conduite dans sa première jeunesse paraît avoir été dissolue; Buchanan montrait peu de scrupules dans le choix des moyens pour résister à la misère. L'esprit de parti l'exaspérait souvent, et la conscience de sa supériorité intellectuelle le rendait dur et exclusif; mais on peut croire que c'est par conviction qu'il avait adopté et conservé les principes politiques qu'il a défendus. Comme savant, il est l'ornement de l'Écosse et le premier parmi les poètes de la latinité moderne. Il a lui-même écrit son histoire *De vita sua*, pièce qui se

trouve dans ses œuvres complètes, publiées par Ruddiman (Édimbourg, 1715, 1 vol. in-fol., et précédée d'une préface par Pierre Burmann, Leyde, 1725). C. L.

BUCHER. L'acte de brûler les corps constitue la *crémation*. Pour les morts, c'est un mode de sépulture; s'il s'agit au contraire d'un être vivant, c'est un supplice; dans l'un et l'autre cas, c'est un sacrifice de purification qui s'accomplit sur le *bûcher*. On sait à quelles horreurs cette théorie a donné lieu, par l'application qu'en fit le *Saint-Office* à des milliers d'infortunés.

La crémation fut commune à la majeure partie des peuples de l'antiquité, mais elle ne fut absolue chez aucun; c'est-à-dire que les morts étaient brûlés ou inhumés selon leur dernière volonté ou le caprice des survivans. Plutarque fait dire à Socrate qu'il lui est indifférent qu'on brûle ou qu'on ensevelisse ses corps. Numa défendit expressément qu'on livrât le sien aux flammes; et nous connaissons une loi romaine qui ordonne de brûler ou d'ensevelir les corps hors l'enceinte de la ville. Les *tumuli*, élevés par les Scythes dans les steppes de la Russie méridionale et de la Tartarie, contiennent des ossements humains et souvent des os de chevaux; quelques-uns sont brûlés, la majeure partie ne l'est pas. Il en est de même de ces vases grecs, improprement appelés étrusques, dont plusieurs portent les traces de la combustion; ce qui s'explique par l'usage où étaient les parens et les amis du défunt de jeter dans son bûcher certains objets, tels que des épices, des bijoux, des vases, des vêtemens et même des animaux.

Si l'origine des bûchers funéraires n'est pas due aux peuples de l'Hindoustan, elle doit être rapportée aux Scythes. Les Thraces, qui prirent cet usage à ce dernier peuple, le transirent aux Grecs. Les Romains, qui prirent tant de choses aux Grecs, reçurent d'eux l'usage de la crémation, qui s'étendit ensuite dans tout l'empire, et pénétra jusqu'aux régions hyperboréennes. Odin voulut que son corps fût brûlé: c'est une tradition généralement adoptée dans la Scandinavie.

Les Hébreux conservèrent la coutume

d'inhumer leurs morts; mais ils les brûlaient sans scrupule quand ils redoutaient une contagion.

Chez les chrétiens, la crémation fut toujours rejetée comme contraire au respect dû aux morts: *le corps vient de la terre, qu'on le rende à la terre*. Mais les peuples païens avaient aussi, pour observer la loi contraire, des motifs religieux et respectables; car, dans leurs idées, le feu était le symbole bienfaisant d'une grande divinité; il purifiait toutes les souillures du corps sans attenter à l'existence de l'âme, tandis que l'eau détruisait la substance spirituelle elle-même, ainsi qu'on peut le voir par l'exemple d'Ajax, fils d'Oïlée. Voy. *Hydrotaurie*.

Quel que soit d'ailleurs le peuple qui, le premier, ait brûlé ses morts, l'origine des bûchers funéraires peut être attribuée à diverses causes, dont trois seulement nous semblent mériter une mention particulière.

1^o L'action du feu, disent les partisans de la crémation, purifie l'âme elle-même. Dans l'Inde, les brahmes ont reçu des anciens gymnosophistes la croyance de ce mode de purification; aussi, les sacrifices volontaires de cette nature n'étaient pas rares chez eux autrefois. A Athènes, on vit un Indien se jeter dans un bûcher enflammé, en s'écriant: *Je me rends immortel!* Calanus le gymnosophe, qui suivit Alexandre-le-Grand dans son expédition de l'Inde, monta sur le bûcher funéraire en adorant le soleil qui brillait sur lui de tout son éclat. Onésicrite, gouverneur de ce même monarque, frappé d'admiration pour un acte aussi courageux, se jeta spontanément dans les flammes qui enveloppaient Calanus.

L'histoire nous fournit des exemples sans nombre de bûchers funéraires élevés par la volonté même des victimes, par suite de leurs idées sur la purification de l'âme. Hercule, disent les mythographes, va s'asseoir au banquet des dieux, après avoir divinisé par les flammes sa dépouille mortelle. Didon voulut mourir sur un bûcher, non pour se délivrer d'une vie importune, car, dans ce cas, le fer ou le poison lui aurait suffi, mais pour satisfaire aux mânes outragés de

son époux et se présenter pure devant le tribunal des dieux.

Obligés, par notre cadre, de restreindre les mille citations qui s'offrent ici d'elles-mêmes, nous franchirons, par la pensée, une longue série d'années pour arriver au temps où l'Europe fut affligée par le spectacle des bûchers expiatoires. Dans les calamités publiques, les druides élevaient à leur infâme Theutathès une grande statue d'osier et de bois qu'ils brûlaient solennellement, après l'avoir remplie de créatures vivantes; mais quand le christianisme eut répandu sur l'Europe ses doctrines d'amour et de charité, devait-on s'attendre à voir se perpétuer cette monstrueuse pratique? Le monde chrétien fut souillé par l'épouvantable spectacle des *auto-da-fé* (voy.). Les magiciens, les blasphémateurs et les hérétiques étaient brûlés vivans; car, pour eux, le feu seul était en état de purifier l'ame des souillures du corps. En 1720, on brûla encore sur la place publique de Palerme un homme et une femme accusés d'hérésie, et, selon l'antique usage, ils étaient coiffés du *sambenito* et revêtus de la robe aux peintures sataniques. Le sacrifice s'accomplit en présence de toute la noblesse palermitaine qui, selon l'expression d'un témoin de cette farce abominable, *versait des larmes de joie et d'attendrissement, en voyant le triomphe de notre sainte religion.*

On peut tirer de l'apothéose des empereurs romains une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qui attribue l'origine de la crémation aux idées de purification. Dans ces circonstances, on commençait par brûler le corps sur un bûcher particulier; puis on en élevait un autre d'une grande magnificence et ordinairement composé de quatre assises, sur la dernière desquelles reposait l'image en cire du défunt, et, auprès de ce simulacre, un aigle vivant qui s'envolait aux approches de la flamme, emportant cette ame impériale aux demeures célestes.

Dans l'Hindoustan, les basses classes enterrent leurs morts ou les précipitent dans le Gange; mais dans les castes élevées la crémation est de rigueur. Le bû-

cher est élevé hors de la ville: avant d'y déposer le mort on lui pince le nez, on lui presse l'estomac, on lui jette de l'eau au visage pour s'assurer qu'il n'est pas seulement tombé en léthargie, après quoi les parens apportent du bétel, de la fiente de vache, du riz et des fruits sur cette couche de mort, et le plus ancien y met le feu en détournant la tête.

Les brahmes ont renoncé, depuis longtemps, à se détruire ainsi eux-mêmes, et ce ne sont plus que les femmes qu'ils soumettent à cette coutume barbare. *Suttis* est le nom de ces sacrifices indiens où une femme veuve se brûle avec le corps de son mari. Cet usage n'est pourtant pas prescrit par les lois de Menou: il n'est que le résultat d'une spéculation sacerdotale. Et qu'on ne dise pas que le sacrifice de la *suttie* est volontaire, puisque la malheureuse, fanatisée dès son enfance, endoctrinée par ses propres parens, déshonorée à jamais si elle recule devant le bûcher fatal, enivrée d'opium et de liqueurs spiritueuses, exaltée, entraînée, poussée par les prêtres, assourdi par les cris de la multitude, n'a aucun moyen d'échapper au supplice! En 1829, le gouvernement anglais a entièrement aboli dans l'Inde l'usage des *suttis*, après y avoir longuement préparé les esprits par des restrictions amenées graduellement. Mais le préjugé, plus fort que l'instinct qui porte l'homme à défendre sa vie, repousse encore ce bienfait des chrétiens.

2° L'expérience ayant appris aux hommes que le cadavre humain, par suite de l'inhumation, se réduisait en poussière, ils songèrent à la crémation, parce que ce mode de sépulture leur donnait, en moins de temps, les mêmes résultats, et qu'il facilitait d'ailleurs le transport des restes d'une personne chérie. Un guerrier mourait-il sur une rive étrangère, les compagnons de sa gloire le déposaient sur un bûcher, puis ils recueillaient religieusement ses cendres pour les transporter sur le sol natal.

3° La crémation était encore un double moyen de préserver les vivans de la contagion qui résultait souvent du voisinage des morts et d'empêcher que les dernières dépouilles d'un parent et d'un

amène fussent profanées par des étrangers. C'est par un motif semblable que Sylla voulut que son corps fût brûlé, de crainte qu'on ne rendit à ses restes les outrages dont il avait accablé lui-même ceux de Marius.

Les anciens connaissaient quatre sortes de bûchers : *pyra*, *rogus*, *bustum* et *acerria*. La première acception dérivée de $\pi\rho\upsilon\sigma$ (feu), s'appliquait à toute pile de bois destinée à brûler le corps d'un homme ou celui d'un animal. La seconde désignait le bûcher funéraire tant que le feu continuait à brûler : car alors, selon l'explication que donne Servius, les assistants adressaient des prières aux Dieux (*rogare*) ; la troisième n'était applicable au bûcher qu'au moment où le corps venait d'être consumé : il était *combustum* ou presque entièrement brûlé (*quasi bene ustum*) ; de là le nom de *bustumarii* donné aux prisonniers dont on versait le sang sur les flammes ; la quatrième enfin était un bûcher particulier élevé devant le tombeau après la crémation.

Dans l'antiquité, le bûcher funéraire avait la forme d'un autel ; le plus souvent il était carré, entouré d'une palissade et composé de pièces de bois odorans et résineux, tels que le pin, le sapin, le mélèze et le genévrier. Ordinairement la crémation était accompagnée d'une offrande de victimes, quelquefois même, ainsi que nous venons de le dire, on y versait le sang humain. Les parens y mettaient le feu et détournaient la tête, en signe de deuil et de regret.

Il fut un temps à Rome où l'usage s'était introduit d'orner les bûchers de peintures, de guirlandes et de riches étoffes, si bien qu'il fallut une loi somptuaire pour interdire cet abus. C. F. N.

BUCHERON, ouvrier qui est employé à abattre, arracher et débiter les arbres dans les bois et dans les forêts. Lorsqu'un arbre est marqué pour être abattu ou arraché, le bûcheron, armé d'une coignée ou d'une pioche, le renverse à terre ; là il l'ébranche pour faire des fagots, puis le divise en morceaux de longueur déterminée par les réglemens, et le range en tas réguliers, suivant les mesures adoptées dans le

pays. Les bûcherons sont ordinairement payés en nature ; la souche de l'arbre abattu leur appartient, de même que les racines de l'arbre arraché, et ces morceaux de bois sont mis en tas mesurés, qui sont assez recherchés pour le chauffage. D'ailleurs les coutumes varient. Le métier de bûcheron est rude et fatigant, mais il n'est pas malsain. Ceux qui l'exercent sont exposés aux piqûres des reptiles venimeux, et quelquefois aux attaques des animaux carnassiers qui habitent les forêts. Souvent dans leurs momens de loisir ils se livrent au braconnage, comme le font les habitans des pays boisés. F. R.

BUCHHOLZ (PAUL - FERDINAND-FRÉDÉRIC), auteur d'ouvrages historiques et philosophiques d'un grand mérite, est né en 1768, à Alt-Ruppin en Prusse. L'intelligence peu commune qu'il manifesta dès ses premières années fut la cause que son père le destina à une profession scientifique. Après avoir fréquenté les écoles de Perleberg, Neu-Ruppin et Berlin, il se rendit à l'université de Halle, pour y étudier la théologie. Cependant les grands progrès qu'il avait faits dans la philologie, sous la direction de Lieberkuhn et Gedicke, le décidèrent à abandonner ce projet. Il se familiarisa avec les littératures française, anglaise et italienne, et retourna, à l'âge de 19 ans, dans sa ville natale. Une chaire à l'académie militaire de Brandebourg lui ayant été offerte, il l'accepta ; mais lorsque, quelques années plus tard, cette académie fut réorganisée, M. Buchholz donna sa démission, afin de se livrer à des études qui le rendissent propre à remplir une place politique. Il avait alors 32 ans. Dépourvu de fortune, il composa des ouvrages pour vivre ; mais voyant dans la suite que ses travaux littéraires lui procuraient de l'indépendance, ils lui devinrent si chers qu'il résolut de s'y consacrer exclusivement.

On peut dire que depuis cette époque toute la vie de M. Buchholz est dans ses écrits. Leur nombre est grand ; mais ils diffèrent quant à leur valeur intrinsèque. Des recherches profondes sur la révolution française lui suggérèrent l'idée d'une *loi de gravitation pour le monde moral*, idée qu'il a essayé de développer

dans une série d'ouvrages tels que : *le Nouveau Leviathan; Rome et Londres; Tableau de l'état social dans le royaume de Prusse; Hermès, ou sur la nature de la Société, avec des considérations sur son avenir*, etc. Ces productions, si elles ne sont pas entièrement à l'abri de la critique, prouvent du moins que l'auteur a fait des efforts consciencieux pour approfondir les phénomènes moraux et en rapporter les causes à une loi unique.

Depuis 15 ans M. Buchholz travaille à l'*Histoire des États européens*, qu'il publie sous forme d'almanach et dont il a paru 18 volumes; et, depuis la paix de Vienne, il publie le *nouveau Journal mensuel de l'Allemagne*. Ces travaux considérables ne l'ont pourtant pas empêché de donner des *Recherches philosophiques sur l'Histoire des Romains* (Berlin, 1819, 3 vol. in-8°), des *Recherches philosophiques sur le moyen-âge* (Berlin, 1819), et une *Histoire de Napoléon Bonaparte* (Berlin, 1827-30, 3 vol. in-8°). Dans le second de ces ouvrages M. Buchholz s'est attaché à démontrer qu'un grand nombre des questions dont la solution embarrasse les historiens de notre époque datent de fort loin; et, à ce sujet, il expose les différentes phases de développement par lesquelles la société européenne a passé avant d'arriver au degré de civilisation où elle se trouve maintenant. C. L.

BUCKING (ARNOLD), premier graveur de cartes géographiques au xvi^e siècle. Voy. CARTES.

BUCKINGHAM (comtes et ducs de). Le premier qui porta le titre de comte de Buckingham fut Gautier Gifford, qui avait suivi Guillaume-le-Conquérant. Le fils de Gifford étant mort sans héritiers mâles, le comté fit retour à la couronne. En 1377, Richard II le conféra à Thomas de Woodstock, dernier neveu des fils d'Édouard III. En 1445, ce comté passa à la maison de Stafford, dans la personne d'Edmond comte de Stafford, qui fut fait duc de Buckingham l'année suivante. En 1483, Henri duc de Buckingham mourut sur l'échafaud, sous Richard III. Henri VII rendit les titres et les possessions du supplicié à son fils Edmond, qui eut le même sort que son père,

parce que le cardinal Wolsey l'accusa en 1521, d'avoir élevé des prétentions à la couronne d'Angleterre, en sa qualité d'héritier d'Édouard III par Thom Woodstock. Dès lors la famille de Woodstock ne conserva que le comté de ce

Enfin Jacques I^{er} nomma en 1623 favori George Villiers d'abord marquis puis duc de Buckingham. Avec le duc celui-ci s'éteignit la maison des Villiers. En 1703, la reine Anne nomma William Sheffield duc de Buckingham. Ce duc veau dignitaire mourut en 1735 sans enfants.

GEORGE VILLIERS, duc de Buckingham, ministre et favori des rois Jacques I^{er} et Charles I^{er}, naquit en 1604 à Brookesby en Leicestershire. Après la mort de son père, sa mère l'envoya en France pour en faire un cavalier accompli. Beau, élégant, spirituel avant l'âge, il revint brillant, irrésistible mais sans principes. Il s'agissait de présenter et de le faire agréer au roi. L'occasion s'offrit dans un divertissement classique que les étudiants de Cambridge exécutèrent devant Jacques I^{er}, en l'honneur de son anniversaire. Les nobles traits du jeune Villiers attirèrent sur-le-champ l'attention du roi, qui le nomma à la charge de chambellan du roi (*Kopbearer of the King*). C'était le moment où Somerset venait de tomber de la cour; Villiers s'éleva au premier rang. En moins de deux ans il était baron, vicomte, duc, lord grand-chambellan, grand-écuyer, etc... Lui, sa famille, ses créatures se gorgent d'or et de richesses; le peuple souffre, mais personne n'ose élever la voix. Il restait à verser le comte de Bristol, ministre prudent et honnête, et à s'assurer l'assentiment de l'héritier de la couronne. Après quelque temps Bristol négocia avec l'Espagne la main de l'infante Marie le prince Charles, fils de Jacques Villiers persuada à Charles de faire le même voyage, et de l'emmener à Madrid. Jamais Jacques ne parla de cette intrigue; mais faible qu'il était fut précisément pendant l'absence de Villiers qu'il le nomma duc de Buckingham. L'issue de ce voyage (en 1623) est connue: les manières libres et peu grossières de Buckingham déplurent

d, une rupture s'ensuivit; Buckingham la fit envisager comme ayant cessaire pour soustraire le prince à de grands dangers. La guerre d'Espagne éclata, le duc de Bristol fut arrêté, et puni de l'exil, quoiqu'il eût parvenu à se justifier. Au milieu de ses intrigues Jacques mourut. Alors le parlement se prépara à arrêter le duc : l'accusation de haute trahison fut portée contre lui. Mais ses crimes étaient déjà jetés sur le nouveau roi qui prononça sans hésiter la dissolution du parlement, quoiqu'il eût un besoin pressant de subsides pour la guerre d'Espagne. De là, le recours aux contributions illégales; de là, ce genre de haine populaire contre le roi et son insolent favori dont la main insensée conduisit Charles I^{er} sur la route de l'échafaud. L'expédition malheureuse de Cadix le duc trouva encore le moyen de sauver son maître avec la France. En 1642, à Paris pour chercher Henriette de France, fiancée de Charles I^{er}, il jeta, par ses yeux fascinés sur la femme de Louis XIII, et à peine de retour en Angleterre, il allait se faire nommer ambassadeur à Paris, lorsque le roi de France, averti par Richelieu, refusa de recevoir à sa cour un homme aussi dangereux aux nations, aux rois et aux monarchies. Buckingham se livra à de nouvelles intrigues et jeta le voile de la religion sur son amour-propre et son cœur ulcéré. La guerre qui en résulta commença sous des auspices funestes; l'expédition de La Rochelle et de Rhé (en 1627) fut fatale aux Anglais. Tous les protestants et catholiques, détestant l'un le favori; celui-ci montra tout un front d'airain, convoqua le parlement, ouvrit par un discours insensé, et sur un ordre du roi, par se mettre à la tête de l'armée. Il était à la fois prêt à s'embarquer pour La Rochelle, lorsque le poignard d'un favori, John Felton, qui avait à venger son pays et des offenses personnelles, le tua, le 23 août 1628. La faveur des rois passa à la famille du duc, et passa deux fils, George et Francis, et son mariage avec la fille du duc de Newcastle. Il l'avait épousée forcé-

ment, à ce qu'on dit, après l'avoir séduite. Aussi fanfaron que libertin, il prétendait avoir été aimé de trois reines. Intrigant et rusé, il domina deux rois, sans jamais maltraiter ses propres passions. Buckingham est resté le type de la légèreté courtoise et du vice aimable.

GEORGE VILLIERS, duc de Buckingham, fils du précédent, naquit en 1627, un an et demi avant l'assassinat de son père, qui lui transmit et ses passions dissolues et sa souplesse. La guerre civile avait déjà éclaté, lorsque George et son frère revinrent d'un voyage sur le continent. Le parti qu'ils prendraient ne pouvait être douteux : ils s'attachèrent au comte de Holland, qui rassemblait les partisans du roi dans le comté de Surrey; mais ce corps ayant été défait par Fairfax, et Francis Villiers étant mort dans la mêlée, George se sauva sur la flotte du prince de Galles. Il fit avec lui l'expédition d'Écosse (en 1651); puis, la défaite de Worcester coupant court à toute espérance de restauration instantanée, le jeune Buckingham se retira en France, où il assista comme volontaire aux sièges d'Arras et de Valenciennes. A cette époque le sort de Buckingham changea. Le parlement avait donné à Fairfax une partie des biens de sa famille; mais Fairfax, noble et généreux, avait rétrocédé une grande portion des revenus à la mère du jeune Villiers. Celui-ci, prenant courage d'après ce procédé, se rendit en Angleterre, quoique la peine de mort planât sur sa tête, demanda et obtint la main de la fille de Fairfax, et vécut dès lors sur les biens de son beau-père, malgré les menaces de Cromwell. Pendant une excursion qu'il fit pour visiter sa sœur, il fut pris et jeté dans la Tour. La restauration lui rendit la liberté, et Charles II le promut aux plus hautes dignités. Néanmoins il entra en 1666 dans un complot qui tendait à renverser Clarendon : il échoua, mais il obtint son pardon. En 1671, il se vit de nouveau en pleine faveur; il remplit une ambassade en France, finit par renverser Clarendon, et par former le fameux ministère appelé *the Cabal*, des cinq lettres initiales de ses membres: Clif-

ford, Ashley comte de Shaftesbury, Buckingham, Arlington, Lauderdale, et dont il fut le président. A peine Shaftesbury eut-il quitté le cabinet, que le parlement accusa Buckingham de toutes les maladroites commises dans les dernières années, et d'une correspondance secrète avec les ennemis du roi. Il échappa à ce procès, se jeta dans l'opposition, et après la mort de Charles II, se retira dans ses terres, où il se voua aux lettres, qu'il avait déjà cultivées avec succès. Essentiellement ironique, il écrivit des satires, auxquelles un autre courtisan aussi souple et aussi corrompu, aussi spirituel que lui, le comte de Rochester, mit aussi la main, à ce que l'on prétend. Le principal ouvrage du duc de Buckingham est sans contredit la comédie intitulée : *the Rehearsal*, dirigée contre Dryden, que le noble auteur persifle de la manière la plus spirituelle et la plus piquante. * On assure que Thomas Sprat, Clifford et Butler avaient assisté le noble duc dans la confection de cette pièce qui fut suivie d'une autre comédie (*the Chances*, 1682) et d'une farce. Il a aussi écrit un discours sur la question : « Est-il raisonnable que l'homme ait une religion ou un culte divin? » Il avait fini par se jeter dans les folies astrologiques et alchimiques, lorsqu'il mourut des suites d'une chasse au renard, en 1688, digne fils de son père et dernier rejeton de l'ancienne famille des Villiers.

JOHN SHEFFIELD, duc de Buckingham, fils du comte Edmond de Mulgrave, naquit en 1649. Il avait 17 ans, lorsque éclata la guerre avec la Hollande; il servit comme volontaire, se forma à l'école de Turenne, commanda en 1680 l'expédition de Tanger, et écrivit pendant la traversée son poème galant *The vision*; car il aspirait à la double gloire des poètes et des guerriers. A l'avènement de Jacques II, Sheffield fut comblé d'honneurs; aussi bouda-t-il pendant quelque temps le roi Guillaume, qui ne le détermina qu'en 1694 à entrer dans son conseil. Lorsque la reine Anne, que Mulgrave avait autrefois courtisée, monta sur le

(*) *The Rehearsal* se trouve dans le *Select collection of english plays*. Edimbourg, 1755, et dans *British Theatre*.

trône, il fut fait *Lord of the privy seal*, et en 1703 duc de Buckingham et de Normanby. Jaloux de Marlborough, il pencha du côté des tories, quitta les affaires et n'y revint qu'en 1710, comme président du conseil. Sous George I^{er} il se jeta complètement dans l'opposition, et mourut en 1720. Mulgrave s'était marié trois fois, et toujours avec une veuve; sa dernière femme, fille naturelle de Jacques II, lui avait donné un fils qui mourut en 1731 à Rome, sans laisser de descendants mâles.

Les poésies du duc de Buckingham durent leur renommée à la haute position de l'auteur; ses vers galans sont hors de mode; parmi ses essais didactiques, on remarque celui sur la poésie, qu'il a le plus retravaillé. Il a fait des mémoires spirituels, et remanié maladroitement le *César* de Shakespeare (Oeuvres de Mulgrave, duc de Buckingham. Londres, 1723 et 1729, 2 volumes).

Ses doctrines religieuses ou plutôt anti-religieuses étaient celles de Hobbes; sa morale relâchée, celle des deux ducs ses prédécesseurs. Ambitieux, jaloux, intrigant, il recueillit dignement l'héritage qui semblait s'attacher au titre de duc de Buckingham.

L. S.

BUCKLER, voy. SCHINDERHANNES.

BUCOLIQUE (POÉSIE). La poésie bucolique : *βουκολική*, pastorale, du mot grec *βουκόλος*, pasteur) a pour objet la peinture de la vie champêtre.

Son inventeur est inconnu, ou plutôt elle n'en a jamais eu, pas plus qu'aucun autre genre de poésie. Quant au lieu, à l'époque où elle a pris naissance, l'état actuel de nos connaissances ne nous permet de rien affirmer sur ce point. Toutefois nous pouvons nommer les Indiens comme les premiers dont l'antique littérature nous offre quelques traces de cette poésie. Grace aux belles recherches de la philologie moderne, on connaît aujourd'hui le *Guita Govinda*, poème à la fois lyrique et bucolique, où la jeunesse de Crichna, passée parmi les bergers et les bergères dans les occupations et surtout les plaisirs de la vie pastorale, est représentée avec ce coloris vif et brûlant qui caractérise l'imagination orientale. Quelques détails y rappellent

lent l'élégante fiction de la mythologie grecque, Apollon poète et berger, au milieu des pâturages d'Admète, symbole de l'inspiration poétique et pastorale qui descend des cieux sur la terre. Nous citerons encore un drame qu'on peut véritablement appeler bucolique en quelques-unes de ses parties, *La reconnaissance de Sakountala*, par le poète Calidasa, contemporain de Virgile, auquel il mérite souvent d'être comparé.

Des Indiens, il faut passer sans transition aux peuples sémitiques dont la vie primitive a été, comme on sait, la vie pastorale, mais dans toute la force du terme, la vie sous la tente, la vie nomade, à travers les plaines sans fin de l'Arabie et de la Syrie. Là, sans doute, la poésie pastorale dut être une production spontanée d'une verve aussi brillante et aussi mobile que ses inspirations étaient variées. Là elle dut passer lentement, comme la société, d'une forme irrégulière et sauvage à un développement plus continu, plus complet; peut-être aussi perdre en chaleur et en vivacité ce qu'elle gagnait en ordre, en unité. De ces différentes phases que parcourent ordinairement les différents genres de poésie, nous ne pouvons malheureusement constater ici que la dernière, et encore sur deux seuls monumens, le *Cantique des cantiques* et le *Livre de Ruth*; celui-ci trop populaire, celui-là trop connu par les disputes théologiques dont il a été l'objet, pour qu'il soit besoin de nous y arrêter.

Il est singulier que des Hébreux aux Grecs le passage doive être en apparence aussi brusque pour nous que des Indiens aux Hébreux; on peut cependant l'expliquer par le rapprochement suivant:

Le génie souple et facile des Arabes qui importèrent à la fois en Espagne Aristote et la chevalerie dut leur apprendre de fort bonne heure à retracer par la poésie les accidens de la vie nomade qui était la leur, comme celle des Hébreux. Les *Moallaka* nous autorisent à le croire, malgré leur origine moins ancienne (ils ne datent que des dernières années du VI^e siècle de notre ère, et des premières du VII^e); ces moallaka que leur beauté fit suspendre aux portes du sanctuaire de la Caaba. Peu réguliers

d'ailleurs et presque entièrement sentencieux et moraux, ils renferment cependant un assez grand nombre de traits vraiment bucoliques. Or, les Arabes, comme les Hébreux, furent dès la plus haute antiquité en communication avec l'Afrique, par les immigrations, par le commerce, par les colonies.

Pour ne parler que de ces dernières, la fondation de Carthage est presque sur la limite de l'histoire et des temps héroïques; et l'on sait que de bonne heure Carthage connut, attaqua la Sicile, y déposa même des armées, y établit des garnisons africaines. Combien de fois donc ne dut-il pas arriver qu'un de ces pasteurs, que la guerre arrachait à leurs tentes, la campagne une fois finie, et déposant les armes, se rappelât au milieu des belles plaines de la Sicile les chants qui autrefois avaient charmé sa vie errante? Combien de fois un sujet libyen, appelé pour garder les possessions et les troupeaux de quelque riche Carthaginois, ne dut-il pas, en apportant avec lui sa flûte sauvage, transporter aussi sur cette terre nouvelle les anciennes traditions de la poésie pastorale?

On ne reprochera sans doute pas à cette manière d'établir la transition de renverser brusquement toutes les prétentions de Dionys (dans Athénée), encore moins celles de Stésichore, à l'invention du genre bucolique. On verra également sans peine le peuple arcadien dépossédé de la même gloire que, malgré le silence des Grecs, réclament pour lui les écrivains latins. Mais il nous faudra sans doute demander pardon à Diodore de Sicile, de remplacer par un bouvier de l'Atlas le gracieux personnage de Daphnis, inventeur de la pastorale grecque, victime de sa propre beauté et de la jalousie des nymphes; demander pardon à Virgile, de ne pouvoir trouver tout au plus qu'un élève des Barbares dans ce poète fabuleux, objet de ses regrets si touchans.

Théocrite lui-même ne se souvient-il pas quelque part de ses maîtres en bucolique, quand il nous parle (*Id.* 1) de Chromis le Libyen, rival du Sicilien Thyrsis? On nous objectera peut-être la dureté de la langue carthaginoise, au

moins à en juger par le seul morceau qui nous en reste (dans le *Pœnulus* de Plaute); mais, outre qu'il est injuste de généraliser un tel reproche d'après un seul passage assez court et dont le texte est très corrompu, rappelons-nous que la poésie bucolique a été cultivée chez les Grecs dans le plus rude des dialectes, le dorien.

Une circonstance mérite d'ailleurs d'être remarquée: Théocrite vécut précisément à l'époque où commencèrent à s'établir entre la Grèce et l'Orient ces relations qui plus tard firent naître le néo-platonisme. Le roi d'Égypte sous lequel vécut Théocrite et auquel il consacra sa 17^e idylle, est celui qui, selon la tradition, fit commencer la fameuse version des Septante. Ce rapprochement pourrait suggérer bien des hypothèses. Pour nous, sans aller, comme l'a fait un critique allemand, jusqu'à prétendre que Théocrite a connu le Cantique des cantiques et l'a copié, ou au moins imité, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que le chant hébreu et les idylles du poète grec présentent des analogies frappantes et incontestables.

En résumé, la poésie pastorale nous paraît née dans le monde pastoral, dans l'Orient. Transportée en Afrique par les différentes voies que nous avons signalées, la tradition de cette poésie a sans doute passé de là en Sicile, où elle a rencontré peut-être dans les mœurs du pays une certaine prédisposition, un germe dont elle a déterminé le développement: sous cette double influence se sera formée ensuite une poésie mixte, tenant beaucoup de l'art mais plus encore de la nature; une poésie intermédiaire entre la poésie naturelle de l'Orient et la poésie toute artificielle de notre Europe occidentale.

La poésie bucolique n'a fait, chez les Grecs, qu'une simple apparition. Avant Théocrite, Bion et Moschus, on ne trouve qu'un personnage fabuleux; après ces trois poètes, pas même un auteur à citer. Il faut traverser plusieurs siècles pour trouver le nom à peine historique de Longus.

La poésie bucolique avait compris les Grecs, sous le nom d'*Idylles*,

des morceaux de la plus grande diversité, les peintures de la ville, comme celles de la campagne; des chants à la manière des hymnes homériques, des épithalames, des éloges, des récits héroïques ou simplement mythologiques, des élégies, etc.

En passant de Sicile en Italie, elle changea de nom; mais conserva sous celui d'*Églogue* le même caractère de vague et d'indécision. Ainsi tour à tour elle prêta sa voix aux chants de la reconnaissance, de l'amour ou de la douleur, aux luttes poétiques des bergers, aux descriptions du monde naissant, aux prédictions de l'avenir.

Si, après Virgile, on lit encore avec quelque plaisir Némésien, Calpurnius et Ausone, Claudien ne prend guère que dans les bibliographies le nom de poète bucolique.

Après ces auteurs, l'invasion des Barbares du Nord paraît avoir presque complètement étouffé l'inspiration pastorale: nous ne la voyons reparaitre que plus tard dans les *pastourelles* (voy. ce mot) du moyen-âge. Encore ces productions ne sont-elles pas, même pour le fonds, la continuation de la littérature romaine en ce genre.

Et en effet, quand, à l'époque de la renaissance des lettres, la poésie pastorale reparut en Italie, l'imitation directe des poètes latins fut son point de départ. Mais, comme toute imitation, celle-ci ressentit l'influence des habitudes littéraires et des mœurs contemporaines. Ainsi l'élément poétique de la chevalerie, alors à sa décadence, passa en se défigurant dans la poésie pastorale, qu'à son tour il défigura par ce mélange. De là l'extension progressive donnée à la forme des poèmes bucoliques. Les courtes scènes qui caractérisaient l'églogue antique devinrent bientôt des drames entiers (voy. genre PASTORAL), et même des romans entremêlés de prose et de vers, et qui rivalisèrent de prolixité avec les épopées chevaleresques dont elles prirent la place.

Toutefois l'un des premiers auteurs de cette révolution littéraire, Sannazar, fut aussi un des premiers à chercher l'originalité dans la peinture de mœurs que l'antiquité avait négligées, mais qu'elle n'avait peut-être pas oubliées, comme on

quelquefois prétendu (témoins les *ux marins* de Lucien, et les *Lettres* d'Alcipliron). Il plaça ses sur les bords de la mer: ce fut des pêcheurs. Un autre les fit monter les vaisseaux, coupa le câble, et la poésie *marinaria* ou *purpuraria*.

Le thousasme excité en Italie par *lia* de Sannazar, l'*Aminta* du t le *Pastor Fido* de Guarini ne as à se répandre dans toute l'Eu-tine avec le goût de la poésie bucolique. Dès l'époque de Clément Marot et sard, la France eut des églogues et mes pastoraux; et d'Urfé ne tarda doter du roman pastoral, en lui don-*Astrée* dont les imitateurs furent eux. Depuis ce temps, le genre s'est é en France avec quelques varia- l'esprit et de forme, mais presque interruption, par Racan, Segrais, lières, Fontenelle, Berquin, et

ngleterre paraît avoir débuté dans e carrière par une autre *Arcadie*, e sir Philippe Sidney, qui, à son ecut la dédicace du deuxième ou- élèbre en ce genre, le *Calendrier* ger par Edmond Spencer. Les de Dryden, de Pope, de Philips, le *berger* d'Allan Ramsay, les églo- eodues *orientales* de W. Collins, *aine du berger* par Gay, etc., con- nt dans cette littérature la série npositions pastorales ouverte par

grande encore fut la faveur dont pastorale en Espagne et en Por- à, presque pas un poète qui n'ait si ce n'est un roman complet, au quelques églogues. Parmi les écri- spagnols et portugais, qui d'ail- nt souvent fait un échange mutuel s idiomes nationaux, nous ne ci- que Garcilaso de la Vega, Fran- Saa Miranda, Pedro de Padilla, din Ribeyro, Michel de Cervantes, r des *Lustales*, et surtout Monte- dont la *Diane*, dignement con- par G. Gil Polo, fit, comme l'Ar- t l'*Astrée*, une fortune brillante et nça, comme ces deux poèmes, une de cycle pastoral.

Pour compter moins de poètes, l'Al- lemagne ne compte peut-être pas moins de bons ouvrages en ce genre. Qu'il nous suffise de rappeler Gessner, Kleist, Voss, Goethe, Hebel, enfin une illustre con- temporaire, M^{me} de Pichler.

La moins heureuse de toutes les na- tions modernes sous ce rapport, comme sous tant d'autres, fut la Grèce. Un joli morceau du crétois Nicolas Drimyticos (la *Foscopoula*, 1627) est à peu près tout ce que nous offre aujourd'hui dans le genre pastoral l'antique patrie de Bion, de Théocrite et de Moschus.

De nos jours on peut dire qu'en gé- néral la poésie bucolique est tombée dans un grand discrédit, bien qu'elle vienne de revivre récemment dans les idylles bibliques de M^{me} de Pichler, et qu'elle trouve encore sur les bords du Tage quelques fidèles défenseurs de ses tradi- tions.

L. DE S-A.

BUDDE (JEAN-FRANÇOIS, *Buddeus*), philosophe allemand, professeur de théologie à Jena et auteur d'une multitude d'ouvrages très estimables, surtout sur la philosophie morale, naquit en 1697 à Anklam en Poméranie, et mourut à Gotha en 1729. Buddeus était un penseur éclairé, indépendant, modeste et plein de mesure dans ses écrits; il opposait la tolérance au fanatisme des systèmes, et l'éclectisme aux opinions dogmatiques de Descartes et de Wolf. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de ses savans travaux; mais nous citerons son remarquable ouvrage intitulé *Isagoge historico-theologica ad theologium universam singulasque ejus partes*, Leipzig, 1727, 2 vol. in-4^o, et *Buddei Notitia dissertationum aliorumque scriptorum a se aut suis auspiciis editorum*, 3^e édit., Jena, 1724, in-8^o. Buddeus forma un grand nombre d'élèves.

BUDE, voy. OFEN.

BUDÉ (GUILLAUME, *Budæus*), l'homme qui a le plus contribué à l'impulsion littéraire des esprits en France, au XVI^e siècle, naquit à Paris, en 1467, d'une des plus riches et des plus anciennes familles de cette ville. Il y fit ses premières études, puis il alla faire son droit à Orléans. Mais pendant les années qui suivirent, il se livra exclusivement aux

amusemens qui alors surtout étaient la grande occupation des enfans de famille, principalement à la chasse. Cependant un grand mouvement intellectuel faisait fermenter l'Italie. Le premier en France, Budé fut sensible au retentissement de ces célébrités nouvelles, et sentant en lui les puissantes ressources d'un génie supérieur, il laissa aussitôt tout ce qui l'avait occupé jusqu'alors et s'adonna à l'étude avec une ardeur, une persévérance dont on chercherait en vain des exemples à d'autres époques que dans ces siècles rénovateurs. L'esprit humain se montra dans les hommes d'élite avec des forces en tout autre temps surnaturelles. On ne peut s'empêcher de comparer les secours de tout genre qui entouraient aujourd'hui l'homme studieux et semblent aplanir devant lui toutes les aspérités d'une carrière qui lui est ouverte dès l'âge des molles impressions, avec les circonstances où se trouva Budé, surtout pour la littérature grecque. Cette langue était entièrement inconnue en France, quand il résolut de l'apprendre ; et aucun livre grec n'y avait encore exercé l'art de l'imprimerie récemment découvert. Sur ces entrefaites, Hermonyme de Sparte, pauvre Grec errant comme tant d'autres de ses compatriotes, depuis la conquête des Turcs, porta ses pas à Paris et « y causa, dit un historien, une grande admiration, comme étant alors le seul homme en France qui sût le grec. » Budé s'en empara aussitôt, le recueillit dans sa maison, se fit lire par lui Homère et d'autres auteurs du premier ordre, dont Hermonyme avait apporté des manuscrits de sa main. Il le garda ainsi plusieurs années, tant qu'il en put apprendre quelque chose ; et, avant de le congédier, il le gratifia de plus de 500 écus d'or, somme énorme pour le temps. Mais « il ne regardait à aucune dépense, dit l'auteur de sa vie, pour arriver à ce qu'il désirait. » Quelque temps après, Louis XII ayant invité à venir en France un autre Grec beaucoup plus distingué par son rang et son instruction, Jean Lascaris, de la famille impériale de ce m. et qui passait pour le plus savant des Grecs de son temps, Budé ne négligea pas une si belle occasion. Mais

Lascaris, qui fut employé par le roi dans plusieurs ambassades, et qui, étant à Paris, quittait peu la cour, ne put être à Budé d'un aussi grand secours qu'il l'aurait voulu. Lascaris lui donna pourtant une vingtaine de leçons.

Ses succès avaient attiré sur ses traces plusieurs jeunes esprits également avides d'instruction ; l'impulsion était donnée, et la France commençait à marcher avec l'Italie. Budé ne s'en tint pas là. Pour épargner à ses successeurs les difficultés qu'il avait rencontrées, il composa ses *Commentaires de la langue grecque*, qui devinrent comme le noyau du *Trésor* de Henri Estienne. Sa révision des *Pandectes* et son explication du *Droit Romain* éclaircissent la législation des anciens, et son *Traité de l'As* fut le premier flambeau porté dans l'archéologie. On pourrait difficilement se représenter aujourd'hui l'effet que produisit en Europe cette savante dissertation, qui a été récemment considérée d'une manière neuve et piquante par M. Saint-Marc Girardin (*Journal des Débats*, du 27 décembre 1833). Elle entoura Budé d'admirateurs et d'envieux. Érasme lui-même, qui avait appelé Budé *le prodige de la France*, ne put cacher sa jalousie et eut la faiblesse d'encourager la calomnie qui essayait de faire passer ce travail si original pour un plagiat. Excepté cet orage de l'envie, qui finit par s'apaiser, Budé jouit de toute sa gloire. Il employa son crédit auprès de François I^{er} pour encourager les lettres de toutes les manières, en achetant les plus précieux manuscrits, les faisant copier par les mains les plus habiles ou les multipliant par l'imprimerie, en attirant en France des savans de divers pays et les récompensant magnifiquement. Afin de faire tourner au profit de la jeunesse française ces talens divers, il se joignit au cardinal Du Bellay, son ami, pour obtenir de François I^{er} la fondation du collège de France.

Budé fit constamment marcher de front avec ses études les plus hautes charges de l'administration. Il avait d'abord été présenté à Charles VIII par le chancelier de Rochefort. Louis XII le fit secrétaire du roi et lui donna une première mission à Rome. François I^{er}

ma maître de la librairie, c'est-à-dire bibliothécaire du roi. Il l'appela à ses conseils particuliers, et lui donna une mission importante auprès du roi X, qui l'admira beaucoup. Il fut encore président du conseil des arts et prévôt des marchands; il exerça avec beaucoup de zèle ces importantes fonctions, qui n'étaient pas devenues communes. Aussi disait-il que la libéralité du roi et la bienveillance du peuple de Paris finiraient par faire de lui un grand orateur. Quoique sa santé eût reçu plusieurs fois de violentes secousses par suite de ses excès de travail, il parvint à vivre à l'âge de 73 ans, n'étant mort que le 24 mai 1540, dans un voyage où il accomplit, comme président du conseil des arts, le chancelier Poyet son ami, une simplicité qu'il ordonna pour ses funérailles, par son testament, le fit observer de pencher, comme beaucoup de savans de son temps, vers les idées de réforme religieuse. Ce qui a donné lieu à cette supposition, c'est que sa femme et deux de ses fils embrassèrent le protestantisme et se retirèrent à Genève, où leur postérité s'est continuée. Jacques de Marthe prononça solennellement son oraison funèbre; Scévole de Sainte-Marthe, neveu du précédent, a écrit son éloge parmi ceux des savans de ce temps, et Louis Le Roy a écrit sa vie. Outre la grande part qu'il a eue dans le *Trésor de la Langue latine*, de Jacques Estienne, ses principaux ouvrages sont : *Annotationes in XXIV libros Panormii*, Paris, 1508, in-fol.; *De rebus antiquis*, Paris, 1514, in-fol., et Venise, 1522, in-4°; *De transitu hellenismi ad christianismum*, Paris, 1535, in-12; *Compendii Linguae graecae*, 1529 et 1548, in-4°; *Epistolae graecae*, 1574, in-4°. Ses autres ouvrages sont réunis en 4 volumes, Bâle, 1557. *L'Institution d'un orateur*, ouvrage écrit en français et imprimé à Rivoire, en Champagne, en 1547, est compris dans la collection J. B. X.

BUDGET. Ce mot, emprunté de l'anglais, pourrait bien être dérivé du mot *po* ou plutôt du mot *bougette*, qui en français signifiait un sac. Il est employé pour désigner le tableau des recettes et des ressources d'un état, d'un dé-

partement, d'une commune, d'un établissement public, d'un particulier.

Quelles que soient la richesse et la prospérité d'une nation, les dépenses publiques faites dans son sein ne peuvent se justifier qu'autant qu'elles sont commandées pour l'utilité de tous. Le propre d'une bonne administration est de discerner et de constater cette utilité et d'y satisfaire avec le plus d'économie possible par des impôts équitablement répartis entre les citoyens. Plus l'administration s'approche de ce double but, plus elle améliore le sort de la communauté; plus elle s'en éloigne, plus elle diminue en pure perte, par les sacrifices qu'elle exige, les capitaux dont le pays tire sa principale force. La gestion des affaires publiques est si importante et sujette à de tels abus, qu'on ne conçoit pas que les sociétés modernes aient créé ou adopté si tard le gouvernement représentatif. Ce n'est, en effet, qu'à l'abri des institutions inhérentes à cette forme de gouvernement que les véritables intérêts du peuple, inséparables de sa dignité et de son bien-être, peuvent se faire jour et se maintenir. En Angleterre et en France, où le système représentatif existe avec des formes tempérées, mais sans entraves, nulle dépense, nulle recette publique n'est effectuée qu'après une discussion de la législature, solennelle, libre et approfondie. Pour ne parler que de la France, le ministère présente aux chambres dans le cours de leur session annuelle la série des recettes et des dépenses de l'état, consignée dans des tableaux appelés *budget*. On se sert ordinairement du mot *budget* pour exprimer la réunion des recettes et des dépenses dans un même cadre. Cependant, le budget, du moins celui de l'état, se divise en deux sections distinctes et séparées qui constituent chacune un budget spécial. Dans l'une sont décrites les dépenses exigées pour les différens services publics pendant l'exercice ou l'année financière auquel le budget se rapporte, et cette section prend le titre de budget *des dépenses*. L'autre indique les recettes à faire durant le même exercice pour subvenir aux dépenses, et s'appelle budget *des recettes* ou *des voies et moyens*.

Le vote du budget est d'un intérêt si puissant pour le ministère, le roi et le pays lui-même, que la discussion qui précède ce vote dans les chambres excite toujours à un haut degré l'attention publique; cette discussion soulève les questions les plus importantes d'administration et d'économie politique. Rouages administratifs, personnel et matériel de chaque service, traitemens, effectif de terre et de mer, diplomatie, tout ce qui est un objet de dépense et qui peut tomber dans le domaine de la critique législative, est examiné d'un œil sévère, apprécié et soumis quelquefois à de fortes réductions. Il en est de même des recettes: dans la discussion ouverte à ce sujet, l'impôt sous ses formes diverses et en général, les droits dont se composent les recettes, sont attaqués ou soutenus d'après des points de vue différens. L'agriculture, l'industrie et le commerce y mettent en jeu une multitude d'intérêts qui réclament également un allègement à leurs charges. La classe pauvre et laborieuse y a aussi ses organes, et les intérêts qui la touchent ne sont pas les moins chaudement défendus; car la vieille cause des masses populaires n'est pas seulement la cause des hommes généreux, mais aussi, et plus encore peut-être, celle des ambitieux qui s'en servent comme d'un échelon pour arriver au pouvoir.

La somme affectée à chaque dépense s'appelle *credit*; les recettes sont la source des crédits, de même que les crédits sont l'aliment nécessaire des dépenses. Les chiffres contenus dans le budget ne sont que des évaluations, des prévisions. Qui peut, en effet, affirmer avec assurance que les contributions directes à percevoir pendant le cours d'un exercice donné produiront au trésor telle somme plutôt que telle autre? Cela dépend de chances indépendantes des calculs de l'administration et de l'économiste; ces chances tiennent à l'amélioration ou à l'affaiblissement du revenu de la propriété, à la prospérité ou au déclin du commerce, et à d'autres causes qui sont hors du pouvoir et de la prévoyance de l'homme. Il en est de même des contributions indirectes et des douanes: les produits

qui peuvent résulter des unes et des autres s'élèvent ou s'abaissent selon que la consommation est plus ou moins forte, qu'il y a plus ou moins d'importations, toutes choses qui appartiennent au futur contingent et qu'on ne saurait prévoir avec assez de certitude pour en former la base de chiffres positifs; il n'y a de fixe et de réel que les recettes effectives.

Les dépenses ne comportent pas une appréciation plus précise que les recettes. Un crédit est demandé pour l'érection d'un monument ou pour la confection d'autres travaux publics: il est évident que ce crédit ne peut être qu'approximatif, ainsi que le devis de l'architecte ou de l'ingénieur, lequel n'est jamais qu'un aperçu. Les évaluations des dépenses applicables aux autres services de l'administration offrent en général le même caractère. C'est toujours ou presque toujours du provisoire et de l'incertain, jusqu'à l'accomplissement du fait de la dépense.

La loi qui fixe les élémens du budget porte le nom de *loi des finances*. Le budget est mis à exécution par les ministres d'après la répartition faite par le roi entre les divers chapitres de leur budget particulier de la somme totale des crédits qui leur ont été alloués. Chaque chapitre constituant une spécialité, le crédit qui y est affecté par l'ordonnance de répartition ne peut être employé qu'aux articles de dépenses propres à ce chapitre, mesure conservatrice et qui prévient un grand nombre d'abus. L'exécution du budget se résout en deux opérations capitales et parallèles, qui sont, d'une part, la réalisation des recettes, et, de l'autre, le paiement des dépenses après liquidation et ordonnancement. Les agens de cette exécution sont: les receveurs généraux et particuliers, pour la perception des produits; les administrateurs et ordonnateurs pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, et les payeurs pour le paiement. L'année ordinaire, dans les limites de laquelle chaque exercice financier est renfermé, n'ayant point paru suffisante pour en compléter les opérations, l'on a jugé convenable d'y ajouter une année de tolérance, à l'aide de laquelle on est par-

clôre le compte d'un exercice le 31 décembre de la seconde année, et à ce point ainsi toutes chances d'arriéré. Durant le cours de cette période les faits de la recette et de la dépense se déroulent, se dessinent, se fixent, et les évaluations font place aux réalisations. Lorsqu'après la clôture de l'exercice les ministres ont publié leurs comptes généraux et que la cour des comptes a constaté l'exactitude par ses déclarations, la loi des comptes est portée aux Chambres; cette loi, qui a pour but le rétablissement définitif du budget, fait ressortir la véritable situation financière de l'exercice et fixe d'une manière certaine le chiffre du budget de l'état.

Le chiffre en moyenne est d'environ 100 millions.

Les départements et les communes, aussi bien que l'état, ont une existence propre et circonscrite dans l'étendue de leur territoire, doivent, comme lui, satisfaire aux besoins qui leur sont propres. Leur budget est destiné à énoncer ces besoins en même temps que les ressources qui y sont applicables.

Le préfet et le maire préparent le budget du département et de la commune et le soumettent à leur administration; mais ce budget n'est exécutoire qu'autant qu'il a été soumis à la délibération du conseil général du département, ou du conseil municipal, et qu'il a été arrêté ensuite, par le budget départemental par le ministre de l'intérieur, et le budget communal par le sous-préfet, pour les communes qui n'ont pas 100 francs de revenus; par les préfets pour les communes dont les revenus s'élèvent à 100 francs et au-dessus, et par l'ordonnance du roi pour les villes et communes dont les revenus s'élèvent à 100 francs et au-dessus.

Le service départemental est assuré par des centimes additionnels aux contributions directes et par des ressources diverses. Il se divise en trois parties: la première, sous le titre de *dépenses fixes*, comprend les frais du personnel des préfets, des maisons centrales de détention, des bâtimens de cours royales, des assemblées thermaux et sanitaires; la seconde, désignée sous le nom de *dépenses*

variables, est relative aux loyers et mobiliers des préfectures, des prisons, au casernement de la gendarmerie, aux menus frais des tribunaux, aux établissemens ecclésiastiques diocésains, aux enfans trouvés, à la mendicité, aux routes, aux encouragemens et secours; la troisième, qui concerne les *dépenses facultatives* et dont l'adoption est subordonnée au vote des conseils généraux, contient tous les objets d'utilité départementale qui n'ont pas été prévus ou qui ne sont pas suffisamment dotés dans les deux premières catégories de dépenses.

La perception des produits applicables à ces trois natures de dépenses et le paiement de celles-ci s'opèrent par les préposés du trésor, conformément aux règles ordinaires de la comptabilité publique; ces préposés sont justiciables de la cour des comptes pour les faits de leur gestion. L'administration des diverses parties du service départemental est placée sous la direction et la responsabilité du ministre de l'intérieur qui les comprend dans ses demandes annuelles de crédit, y pourvoit par ses ordonnances, et les porte dans ses comptes à la législature. Du reste, les résultats des divers articles des budgets de département sont vérifiés et débattus entre les préfets et les conseils généraux avant d'être admis dans les comptes du ministre et d'être réglés définitivement.

A l'égard des communes, l'importance de leur service varie en raison de l'étendue de leur territoire, de leur population et de leur richesse. Parmi celles qui ont le moins de ressources, il en est peu qui ne possèdent une maison commune, une église, une fontaine: ce sont des établissemens de première nécessité; c'est par eux que la famille communale se manifeste aux yeux comme corporation politique et comme cité; leur présence ou leur souvenir est un des liens qui attachent le plus fortement l'homme aux lieux qui l'ont vu naître. Ces établissemens, qu'il faut entretenir ou améliorer, tiennent une place privilégiée dans le budget de la commune. A mesure que la population s'accroît et que les constructions se multiplient, des besoins pu-

blics nouveaux se font sentir, et le bien-être progressif de la commune, en rendant ses revenus plus abondans, lui procure le moyen d'y satisfaire. C'est ainsi que des halles se forment, que des foires, des marchés, des entrepôts s'établissent. Ces capitaux exploités ou affermés par la commune l'indemnisent non-seulement des dépenses qu'ils lui ont coûtées, mais ils deviennent pour elle autant de sources fécondes et permanentes de produits. Ceux-ci, venant grossir les recettes communales, servent à couvrir d'autres dépenses qui, après avoir été des charges pour la commune, engendrent à leur tour des produits et augmentent sa richesse. Cet enchaînement, cette reproduction des recettes et des dépenses est visible dans toutes les œuvres de la civilisation; c'est ce puissant ressort qui entretient le mouvement et la vie de la société et qui la pousse incessamment dans la voie des améliorations. Quiconque a étudié et pratiqué l'administration, quiconque a vu et comparé des communes parvenues à des degrés plus ou moins avancés de prospérité, a pu se convaincre de la vérité de ces phénomènes économiques. La position géographique d'une commune, ses avantages naturels, l'industrie de ses habitans aident beaucoup à l'accroissement des produits locaux, lesquels étant mis en œuvre par une administration sage et éclairée peuvent transformer la commune la plus modeste en une élégante cité, et la commune la plus considérable mais la plus mal policée, en une ville florissante. La France compte dans son sein de nombreuses et remarquables métamorphoses de ce genre et l'avenir nous en promet de plus multipliées et de plus éclatantes encore, grâce aux formes et aux contrôles sévères de notre régime financier.

Nous voudrions qu'il nous fût possible de fournir ici un aperçu de la progression croissante que doit présenter l'échelle des revenus communaux; mais les élémens nous manquent pour le former. Cependant, à défaut de documens généraux, il nous a paru digne d'intérêt d'opposer au plus mince revenu communal, que l'on évalue à moins de 100 fr., le revenu le plus élevé, celui de la ville

de Paris. Ce revenu, en moyenne, est d'environ 40 millions.

Le budget des communes est exécuté suivant les mêmes règles que le budget de l'état et des départemens, avec cette différence que les agens de l'exécution appartiennent à la hiérarchie municipale. Les dépenses sont donc ordonnées par le maire, et les recettes ainsi que les paiemens sont effectués par le receveur municipal. Du reste, ces deux agens doivent rendre leurs comptes après la clôture de chaque exercice, le premier au conseil municipal et le second à des autorités spéciales appelées, selon le cas, à exercer leur contrôle sur ses opérations.

Les établissemens publics sont régis, à l'instar des communes, par des réglemens qui précisent les devoirs des administrateurs et des comptables pour tout ce qui concerne la préparation et l'exécution du budget, la forme et la justification des comptes. Ceux-ci sont soumis, comme les autres comptes administratifs et de gestion financière, au contrôle d'autorités qui varient suivant la nature de l'établissement et l'importance des revenus de ce dernier.

Parmi les établissemens publics il faut mettre au premier rang les hospices et les bureaux de bienfaisance, lesquels sont en général les plus nombreux et le mieux dotés, parce qu'ils sont destinés au soulagement de la classe pauvre et souffrante, et qu'à ce titre ils appellent sur eux les libéralités des personnes charitables en même temps que les secours de l'administration.

Les hospices de Paris jouissent d'un revenu patrimonial de près de 5 millions et reçoivent à titre de subvention de l'administration municipale, une somme de 5,500,000 francs, qui portent leurs ressources à plus de 10 millions. Cette somme suffit pour payer chaque année la dépense de 2 millions de journées de malades dans les hôpitaux, et de 4 millions de journées d'infirmes dans les hospices; pour entretenir 16,000 enfans trouvés, élevés à la campagne; instruire 8,000 garçons et 7,000 filles dans les écoles de charité, et enfin pour secourir à domicile 70,000 nécessiteux. L.

de des pauvres, si pesante pour l'habitant de Londres et pour toute l'Angleterre, ne fournit qu'à une petite partie de ces besoins.

La gestion des fortunes particulières règle par des maximes d'économie et de prudence que le simple bon sens indique et qui coûtent plus de peine à étiqueter qu'à connaître. Le budget d'un homme prévoyant et ami de l'ordre se fera toujours mieux que celui d'un économiste habile, mais entraîné par le désir de la dépense et peu enclin à se gêner.

La comptabilité publique est parvenue en France à un degré de perfection tel qu'il ne reste plus qu'à en modifier les règles. L'autorité qui a le plus contribué à l'avancement de cette partie de l'économie politique, c'est la cour des comptes (voy. COMPTES). Elle y a contribué, moins encore par ses observations que par sa vigilance et le contrôle sévère qu'elle exerce sur les recettes et les dépenses dont se composent les budgets soumis à sa juridiction. Sous ce rapport on peut dire qu'elle s'est placée au premier rang de nos institutions constitutionnelles. En 1781 le Compte-rendu de l'année parut une nouveauté hardie au lieu de tant d'autres nouveautés, parce qu'il soulevait les voiles épais qui couvraient les finances du royaume. Aujourd'hui ces voiles sont déchirés sans retour. L'administration reçoit et dépense les deniers publics à la clarté du jour, et les créanciers de l'état sont autorisés d'apprécier sa fortune plus exactement qu'ils ne le feraient à l'égard de tout autre débiteur. Tel est l'immense avantage que la publicité a produit en France, et que le temps ne fera qu'accroître de plus en plus. F-R.

L'article qu'on vient de lire se rapporte presque exclusivement à la France; mais tous les états bien administrés par exemple la Prusse, que nous plaçons en première ligne parmi ces états, quoiqu'elle ne soit pas gouvernée suivant les formes constitutionnelles et représentatives) ont généralement leurs budgets, cette différence près que dans les uns ils ne sont pas publiquement débattus et que dans les autres on ne leur donne

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

même aucune publicité. Dans ces derniers, en Russie, par exemple, le ministre des finances se borne à présenter le budget au souverain. Tantôt l'exercice est annuel, comme dans tous les grands États, tantôt il est bisannuel, trisannuel, ou embrassant même un plus grand nombre d'années. Les budgets des petits états allemands sont généralement connus. La question de savoir si les assemblées d'états sont en droit de voter le rejet intégral de la loi de finances a donné lieu à d'importantes négociations et a été résolue par la négative dans les grands cabinets directeurs et au sein de la diète germanique qui n'en est que l'écho. Un tribunal d'arbitrage vient (novembre 1834) d'être créé dans ce but pour tous les membres de la Confédération. Les budgets de la péninsule ibérique sont maintenant soumis au contrôle des cortès; cependant le crédit chancelant dont l'Espagne jouissait jusque là et le triste état de ses finances ont souvent répandu sur son budget les lumières de la publicité. Mais forcé de le livrer à l'investigation de la presse et des parties intéressées, le gouvernement espagnol n'a pas toujours mis dans ses publications toute la sincérité désirable.

Nous ferons connaître l'état financier de la France, de l'Espagne, du Portugal et de tous les autres états constitutionnels dans les articles que nous aurons à leur consacrer, et nous l'avons fait pour l'Angleterre à l'article *empire BRITANNIQUE*. Dans ce pays de publicité les renseignements sur les finances sont d'un accès difficile et quelquefois impossible; les détails extrêmement complexes ne sauraient être complets en raison du désordre et des abus de l'administration; quant aux documens généraux, ils ne sont publiés qu'en vertu d'une motion spéciale. Comme le budget anglais diffère essentiellement du nôtre, nous croyons faire une chose utile en entrant ici dans quelques nouvelles explications à ce sujet.

Ce budget se divise naturellement en deux parties dont l'une comprend *l'actif*, ou les recettes, l'autre *le passif*, ou les dépenses de l'état. Les sources des revenus en Angleterre ne sont pas régu-

lièrement divisées en contributions directes et indirectes, mais en diverses branches, comme suit : *Assessed taxes*, comprenant les impositions foncières sur les maisons et fenêtres, etc.; *Excise*, les impositions sur les spiritueux, la bière, le tabac, les ventes à l'enchère, les brevets, etc.; *Droits de douanes, de timbre; Poste aux lettres*, etc. Au reste la limite n'est pas toujours rigoureusement tracée entre ces impôts. Voici le montant de leur produit en 1829 et 1830 : Douanes, 1829, 17,211,840 livres st.; 1830, 16,343,561 liv. st.; Excise, 19,540,010 et 16,895,775 liv. st.; Assessed taxes, 4,896,567 et 5,013,405 liv. st.; Timbre, 7,101,305 et 6,605,291 liv. st.; Poste, 1,481,000 et 1,358,011 liv. st.

Le tableau suivant fait connaître le revenu de l'état dans les différens siècles depuis la conquête; l'Écosse et l'Irlande n'y figurent que depuis leur réunion à la couronne d'Angleterre.

HENRI III (1216).....	80,000 liv. st.
ÉDOUARD II (1307).....	100,000
HENRI IV (1399).....	100,000
HENRI VII (1500).....	400,000
ÉLISABETH (1600).....	500,000
GUILLAUME III (1700).....	3,895,205
GEORGE III (1800).....	48,076,250

Depuis cette époque, le chiffre le plus élevé du revenu net a été en 1815, le plus bas en 1800. La moyenne depuis une quinzaine d'années a été de 52 millions $\frac{1}{2}$ (Voir plus haut, page 217). Néanmoins le produit brut des taxes qui constituent ce revenu est estimé pour le Royaume-Uni à 59 millions $\frac{1}{3}$.

Le budget des dépenses peut être divisé en trois parties : 1° Les intérêts de la dette dont une partie est viagère et par conséquent susceptible d'être éteinte; 2° les dépenses réglées par le parlement : dans le nombre plusieurs, telles que la liste civile, les pensions, ne sont pas l'objet d'un vote annuel. Cet article au reste ne comprend guère que des dépenses sans retour de services (*dead-weight expenses*), puisqu'il renferme en outre toutes les retraites, les demi-paies, etc., dans les départemens de la marine et de la guerre. 3° Les frais de gouvernement et d'administration. Nous citerons pour

cette partie du budget l'exercice de 1831-1832, et nous renvoyons encore à la p. 217 pour le budget de l'année suivante.

N° 1.	Dette permanente	26,748,919 ⁵ / ₁₆ s.
—	Dette temporaire.	3,432,406
	TOTAL.....	28,181,325
N° 2.	Dépenses réglées par le parlement.	
—	Liste civile.....	435,000
—	Pensions.....	648,782
—	Dead-weight naval, militaire, civil et autre.....	5,351,244
	TOTAL.....	6,445,026
N° 3.	Frais d'administration.....	15,701,659

Nous spécifierons quelques-uns des principaux articles de cette section.

—	Perception des impôts.....	3,491,345
—	Administration de la dette.....	279,808
—	Armée.....	5,123,166
—	Marine.....	3,295,251
—	Administration de la justice.....	723,805
—	Colonies.....	220,757
—	Diplomatie.....	264,616

Ces trois derniers articles ne sont qu'une approximation imparfaite.

—	Parlement.....	247,772
—	Travaux publics...	490,756

Le total du budget des dépenses était donc de 50,228,010 liv. st. S.

BUDINS. Le peuple antique des *Budini*, dont le nom est associé à celui des *Gelones* et des *Neuri*, est placé par Hérodote (IV, 21) sur le Don, et partiellement sur le Boug (IV, 105), où Pline (H. N. IV, 26) leur assigne aussi leurs demeures. D'autres auteurs les rangent parmi les peuples germains et veulent qu'ils aient habité la partie la plus orientale de la Germanie. Selon les uns ils étaient Goths, selon d'autres Vénètes, et M. Worbs, auteur d'un article sur ce peuple dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gre-

ber, suppose même que ce dernier nom soit dérivé de *Budini*, *Fudini* et que, par conséquent, le nom de Vénédes ou Vendes soit beaucoup plus ancien que les autres noms par lesquels on désignait les Slaves. On peut consulter sur ce sujet Brehmer, *Entdeckungen im Alterthum*, tom. I, p. 484.

BUÉNOS-AYRES, capitale de la république Argentine ou de *las provincias unidas de Rio de la Plata*, et de l'un des 15 états qui forment cette république de l'Amérique-Méridionale. La province de Buéno-Ayres, située sur la côte orientale de l'Océan, entre le Rio de la Plata et le Negro, compte 420,000 habitans. Elle comprenait les états de la Plata, de Bolivie et le Paraguay d'aujourd'hui, entre les Andes (Cordilleras) et les montagnes du Brésil, territoire qui depuis 1778 fut érigé en une vice-royauté du nom de Rio de la Plata (voy. ce nom), ayant Buéno-Ayres pour chef-lieu. Cette ville, dont la province avait tiré son nom, doit son origine aux Espagnols qui la fondèrent en 1535, 20 ans après que le navigateur Diaz de Solis eut découvert l'embouchure du Rio de la Plata, fleuve immense que les grands bâtimens peuvent remonter à plus de 100 lieues dans les terres.

L'esprit d'indépendance des habitans de ce royaume éclata en 1810, et réussit à détacher Buéno-Ayres (9 juillet 1816) de la domination espagnole; cet exemple fut suivi par plusieurs autres provinces qui formèrent avec celle de Buéno-Ayres une république fédérative. La ville devint alors le siège du gouvernement central et du congrès de ces nouveaux États-Unis de l'Amérique-Méridionale, et elle fut déclarée en 1826, par le congrès, siège perpétuel du gouvernement et capitale de l'état fédératif. Elle est située sur les bords du Rio de la Plata dont on ne découvre pas le rivage opposé, à cause de son lit très bas, quoique l'embouchure du fleuve soit encore éloignée de près de 200 milles anglais. La population de la ville est de 81,000 ames; il y a une université fondée en 1821, un cabinet d'histoire naturelle, un observatoire, une école de mathématiques, de peinture et de dessin, quelques

sociétés littéraires, des académies, et l'on peut dire que Buéno-Ayres occupe le premier rang parmi les villes de l'Amérique-Méridionale, sous le rapport des sciences et des lettres. On y trouve en outre plusieurs établissemens de bienfaisance et religieux; l'église protestante dans cette ville est la première qui ait été fondée dans la ci-devant Amérique espagnole. Une citadelle défend la ville qui est protégée encore, du côté méridional, par plusieurs forts. Buéno-Ayres, merveilleusement située pour le commerce, est destinée à devenir l'une des places les plus importantes de ces parages. Elle est non loin du confluent du Parana et de l'Uruguay, qui forment le Rio de la Plata; et le Paraguay favorise également son commerce qui est en grande partie entre les mains des Anglais. Ils introduisent dans le pays, en échange des produits naturels, des peaux, du suif, etc.; cependant Buéno-Ayres fait aussi des affaires avec des associations allemandes de commerce maritime. [En 1830 l'importation était de 1,534,858 liv. st. et l'exportation de 807,085 livres. Sous le régime espagnol, de 1792 à 1796, l'importation n'était que de 627,953 liv. st., mais l'exportation s'élevait à 1,029,818. On trouve sur tous ces points des détails aussi curieux que savans à l'article *Buenos-Ayres* dans la 7^e édition de l'excellente *Encyclopædia britannica* du professeur Napier, t. V, p. 639-661.] On voit arriver annuellement dans ce port 3 à 400 vaisseaux de nations étrangères, qui cependant sont obligés de jeter l'ancre à 2 lieues au-dessous de la ville où la rivière a 6 lieues de largeur, le port même étant trop bas pour les grands navires. Son commerce par terre le plus important se fait avec le Paraguay et le Chili. En 1806 la ville fut prise par une escadre anglaise sous la conduite de Popham et du général Beresford; cependant cette conquête ne fut que le résultat d'une surprise; car dès que les Espagnols furent revenus de leur frayeur, ils attaquèrent les Anglais et en firent prisonniers de guerre le plus grand nombre. L'année suivante des renforts leur arrivèrent sous Whitelook et Crawford;

on laissa pénétrer les Anglais tranquillement dans la ville : lorsqu'ils y furent entrés, les Espagnols les accueillirent avec un feu si terrible par toute sorte d'artillerie et d'armes à feu que le tiers de l'armée anglaise périt. Après le combat on conclut un armistice. La possession de la capitale a jusqu'ici presque toujours décidé de celle de tout le pays où les partis sont encore en présence et où les unionistes et les fédéralistes se font fréquemment la guerre. Nous y reviendrons à l'article RIO DE LA PLATA.

On peut consulter sur Buéno-Ayres les voyages de Brackenridge, de Caldcleugh, de Beaumont; le tableau du Rio de la Plata par l'Espagnol Nunez, et Wilcock, *History of Buenos-Ayres*. S. et C. L.

BUEN RETIRO (bonne retraite), château de plaisance des rois d'Espagne, situé sur une élévation à l'est de Madrid, dont il fait partie. Il est bâti en carré, garni de forts aux angles, magnifique dans son intérieur et orné de quelques précieux tableaux. Ce qu'il y avait autrefois de plus remarquable ce fut un grand théâtre, une statue en bronze dans la cour et le beau parc avec un petit lac et deux ermitages : il a une lieue de circonférence. Ce parc est une des promenades favorites des habitants de Madrid. Buen Retiro fut bâti au commencement du xvii^e siècle par le duc d'Olivarez, favori de Philippe IV, et fut réuni après sa mort, en 1645, à la couronne; il devint, à cause de sa situation salubre, le séjour ordinaire de la famille royale pendant le printemps. Lorsqu'en 1808 les Français évacuèrent Madrid pour la première fois, et que les Espagnols mirent la ville en état de défense, Buen Retiro reçut un régiment d'infanterie. Comme clef de la ville, il fut, le 5 décembre, l'objet principal de l'attaque des Français. Trente pièces le battirent en brèche, et la division Vialatte, arrivant au pas de charge, en chassa la garnison après une courte résistance. La capitulation de Madrid fut la conséquence de cette prise. Après l'assaut, le château fut livré au pillage et son ancienne magnificence disparut en partie. Comme, par sa situation, il domine Madrid, et qu'il peut en conséquence servir à observer et à contenir la ville, il fut

changé en citadelle par les Français pour servir de retraite sûre au roi Joseph, en cas de besoin. On l'entoura d'un rempart, les salles devinrent des casernes et des dépôts, et une fabrique de porcelaine située à 2000 pas du château fut convertie pour couvrir la citadelle, en un fort détaché, dans lequel se retira pendant la bataille de Talaveyra la garnison de Madrid. C. L.

BUFFA, voy. ΟΡΕΑ.

BUFFLE. Cet animal, de la famille des bœufs, diffère du bœuf domestique par une taille plus haute, des proportions plus robustes, et surtout par ses cornes, comprimées en avant et surmontées d'une arête saillante en carène. Le buffle, originaire de l'Inde, vit ordinairement en troupes peu nombreuses dans les vallées basses et marécageuses; la femelle porte dix mois, donne un petit qui tète entre les jambes de la mère, et non de côté comme fait le veau, peut-être à cause de la disposition des mamelles qui sont toutes quatre placées sur une seule ligne transversale, tandis que dans la vache elles sont disposées sur deux rangs. Le lait de buffle est peu abondant, moins savoureux que celui de la vache; le beurre que l'on en tire est comme graisseux et conserve un goût peu agréable; la chair est peu estimée. Le buffle a subi le joug de la domination de l'homme; mais néanmoins il a conservé toujours une partie des habitudes de son état sauvage. Amené en Italie dans le moyen-âge, on a employé avec avantage sa force à l'agriculture, et cet animal s'y propage assez bien. En France, on a aussi tenté de naturaliser le buffle et l'on y est facilement parvenu; mais le bœuf domestique est trop docile et présente trop d'avantages dans l'économie rurale pour qu'on lui substitue entièrement le buffle dont le travail et la peau sont les seuls produits. On a vainement tenté de croiser le buffle avec le bœuf.

L'arni paraît n'être qu'une variété du buffle, remarquable par le développement considérable de ses cornes qui acquièrent quelquefois 8 à 10 pieds d'envergure. Les forêts de la Cafrerie donnent aussi une variété du buffle que plusieurs auteurs

regardent comme une espèce distincte; ses cornes, très larges à leur naissance, sont plus comprimées et plus couchées que chez le buffle des Indes. On lui donne le nom particulier de *buffle du Cap*.

T. C.

BUFFON (GEORGES LOUIS-LECLERC, comte DE), naquit le 7 septembre 1707 à Montbar, petite ville sur la Braine, faisant aujourd'hui partie du département de la Côte-d'Or. Il reçut une éducation très soignée et fit des études rapides et brillantes. Il était arrivé à cet âge où les passions commencent à fermenter, jouissant d'une honnête aisance, et sans savoir quelle direction il donnerait à son temps et à ses pensées, lorsqu'il fit connaissance à Dijon d'un jeune Anglais qui voyageait sous la direction d'un homme instruit, cultivant les sciences d'observation et les enseignant sans rudesse, sans pédantisme. Buffon obtint de son père l'autorisation de suivre ses deux nouveaux amis dans leurs excursions. Ils visitèrent ensemble la Suisse, l'Italie, une partie de la France, et se rendirent en Angleterre après dix-huit mois de courses.

Voulant profiter de son séjour à Londres pour se perfectionner dans l'usage de la langue anglaise et justifier de ses progrès, il se mit, en 1733, à traduire deux ouvrages de genres tout différens, la *Statistique des végétaux* de Hales, et le traité de Newton intitulé : *Méthodes des fluxions et des suites infinies*. Les préfaces dont il enrichit ses traductions furent son premier début dans la carrière des sciences et des lettres. Il se montra, dans l'une, habile physicien, expérimentateur entendu; dans l'autre, bon géomètre, excellent critique et doué d'une haute intelligence.

De retour en France, Buffon offrit ses deux manuscrits à l'Académie des sciences de Paris; ils furent accueillis très favorablement, et parurent, le premier en 1735, le second en 1740, revêtus de son approbation. Il entreprit aussitôt une suite d'expériences de physique et d'économie rurale. On le vit successivement s'assurer de l'effet du bois de chêne pour le tannage des cuirs (1736); étudier la formation des couches

ligneuses, ainsi que l'action des hivers ordinaires, des grands froids et des gelées du printemps sur les végétaux (1737); chercher à connaître les qualités du bois dans sa croissance et sa reproduction, le degré de force qu'il a quand il conserve son écorce et lorsqu'il en est dépouillé; suivre, répéter, constater les essais de Réaumur, de Duhamel du Monceau, sur le même sujet, les pousser aussi loin que possible et leur donner toute l'étendue que réclame l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie (1738 à 1742); émettre sur les lois de l'attraction un système que Clairaut combattit avec succès (1745); enfin, tenter de retrouver ce miroir ardent qui servit au grand Archimède pour incendier la flotte romaine attaquant le port de Syracuse, sa patrie (1747 et 1748). Les mémoires qu'il donna sur ces travaux importants lui ouvrirent, dès le 18 mars 1739, les portes de l'Académie des sciences et lui méritèrent l'honneur d'être appelé, dans la même année, à l'intendance du cabinet d'histoire naturelle et du Jardin du Roi.

Ce fut alors que la pensée de Buffon s'agrandit et qu'il comprit tout ce qu'il y avait à faire pour illustrer son nom et rendre en même temps aux sciences, à la patrie et à son siècle un service que rien ne pourrait effacer. Il se représenta le philosophe de Stagyre rédigeant ses traités immortels, réunissant autour de lui les productions diverses de la nature, les faisant venir de toutes les contrées alors connues, et les décrivant avec exactitude; il se représenta le naturaliste de Vérone embrassant un monde en quelque sorte agrandi, s'érigeant l'historiographe de la terre et peignant avec talent et simplicité les êtres qui la peuplent. Son imagination s'enflamme: il va reprendre le plan d'Aristote et de Plin, lui donner plus de développemens, profiter des investigations de tant de siècles écoulés, y comprendre les richesses du second hémisphère retrouvé par Christophe Colomb, et celles que fournissaient journellement les voyages maritimes, et les progrès de la civilisation; il veut rendre à l'étude la plus belle, la plus utile, la plus curieuse, cette vie, cet intérêt, cette

poésie que les arides nomenclatures des compilateurs avaient bannies du tableau de la nature.

S'associant à Daubenton, il charge ce savant collaborateur de la description des formes et de la partie anatomique, tandis qu'il garde pour lui tout ce qui a rapport aux grands phénomènes de la nature, aux mœurs, qualités et habitudes des animaux, aux vues générales, aux liens d'ensemble. Pendant 10 ans les deux amis travaillèrent de concert, sans relâche et dans le silence. Les pages brillantes, pleines de sensibilité, de haute morale, d'un noble enthousiasme se multiplient sous la plume féconde de Buffon, et dès 1749 parurent les trois premiers volumes de l'histoire naturelle; 12 autres suivirent régulièrement jusqu'en 1767.

Aussitôt que parut cette œuvre immense, il s'opéra dans les esprits une révolution remarquable : le goût de la science se fit jour dans toutes les classes de la société; chacun se sentit comme électrisé; on se mit partout à étudier les productions de la terre, à fouiller le sol pour offrir à Buffon des notes utiles, de nouveaux matériaux, pour l'aider à parcourir entièrement la vaste carrière ouverte devant son génie. La *Théorie de la terre* eut de nombreux partisans et d'ardens détracteurs; les plus sages s'étonnèrent que celui qui avait dit (pag. 1v de la préface de Newton) : « Le système de la nature dépend peut-être de plusieurs principes : ces principes nous sont inconnus, leur combinaison ne l'est pas moins; comment ose-t-on d'après cela se flatter de dévoiler ces mystères, sans autre guide que son imagination? » se fut laissé emporter lui-même à cette imagination pour expliquer la formation du globe que nous habitons, ses révolutions sans nombre, ses changemens successifs. Les *Idées générales sur les animaux* et l'*Histoire de l'Homme* eurent un succès plus complet; ces ouvrages plurent à tous les esprits, malgré l'obscurité des molécules organiques, le moule intérieur pour rendre compte de la génération, et la contradiction des termes employés. Rien n'est comparable à l'éloquent tableau du développement physique et moral de l'homme; c'est la plus belle page de la

philosophie. L'*Histoire des animaux domestiques*, imprimée de 1753 à 1756, intéressa vivement l'agriculteur, l'homme du monde et le savant; celle des animaux carnassiers et autres vivipares (1758 à 1767) embrassa plus de 3000 espèces ou variétés. Buffon a le tort de substituer à l'instinct si merveilleux des animaux une sorte de mécanisme que Descartes lui-même désapprouverait, et d'établir de la sorte un singulier contraste entre ses peintures fortes ou délicates mais toujours vraies, et un système qui ne peut être soutenu.

Les huit volumes suivans, publiés de 1770 à 1781, renferment l'*Histoire des oiseaux*. Daubenton cesse de travailler avec Buffon, et celui-ci s'associe Guéneau de Montbeillard, l'abbé Bexon et Sonnini de Manoncourt. L'ouvrage ne perd rien pour la pompe du style, mais la partie anatomique n'a plus la même rigueur; on n'y trouve plus cette sévérité critique qui préside à l'histoire des quadrupèdes, mais il y a plus d'ordre; l'on sent même que, malgré sa répugnance outrée pour les méthodes, Buffon en reconnaît enfin la nécessité; il y cède pour mieux classer ses idées, pour mieux saisir les rapports et les différences qui lient ou séparent les êtres les uns des autres.

En 1783 et 1785, parut l'*Histoire des minéraux*, et de 1788 datent les *Époques de la nature*. Le premier de ces ouvrages est le plus faible de ceux qui sont sortis de la plume de Buffon; il s'y abandonne aux hypothèses les plus bizarres, parce qu'il ne s'aide point des ressources de la chimie et qu'il néglige les travaux importans de Romé de Lisle, de Bergmann, de Saussure, et de Haüy qui marchait déjà à l'égal de ses maîtres. Quant aux *Époques de la nature*, c'est le chef-d'œuvre de Buffon; son génie sublime s'y montre dans toute sa puissance; son style a encore plus de force, d'harmonie, d'entraînement; les images qu'il emploie sont encore plus majestueuses, plus variées, plus séduisantes. Si la théorie qu'il soutient est aujourd'hui une pure fiction, il n'est pas moins vrai que c'est à elle que nous devons la direction donnée aux recher-

ches solides qu'on fait de nos jours; c'est à elle qu'il faut rapporter la découverte de ces témoins irrécusables des nombreuses révolutions de la terre, dont les paroles muettes sont écrites aux flancs de nos montagnes, au sein des plus profondes cavernes.

Mais de longues souffrances vinrent arrêter cette carrière de 40 années; Buffon dut quitter les travaux assidus de son cabinet pour ralentir les progrès d'une maladie grave à laquelle il faillit succomber à deux époques assez rapprochées. Il donna dès lors tous ses soins à l'agrandissement du Jardin des plantes et à son embellissement par des décorations simples et assorties à leur destination. Il écrivit une Dissertation sur le style, sujet dont il avait déjà fait la matière de son discours de réception à l'Académie française; mais il n'eut pas le temps de l'achever; et après avoir vu sa statue, sculptée par Pajou, placée avec pompe à l'entrée du cabinet d'histoire naturelle; après avoir vu ses ouvrages traduits dans toutes les langues de l'Europe; après avoir vu des pirates respecter les caisses qui lui venaient d'outre-mer, dans le moment où ils captureraient tout sans pitié; après avoir conservé la plénitude de sa raison et de ses affections jusqu'aux derniers instans, il mourut le 16 avril 1788, âgé de 81 ans. On lit sur le piédestal de la statue qui lui fut élevée cette inscription: *Majestati nature par ingenium.*

Buffon avait la figure noble et mâle, portant l'empreinte extérieure de sa haute intelligence; sa taille était imposante. On lui a reproché de l'affectation dans les habits, dans les manières; cependant ceux qui ont vécu dans son intimité ont vanté sa bonhomie, son obligeance, la joie qu'il éprouvait du succès des autres et son empressement à les soutenir.

On a tenté de donner des suites aux ouvrages de Buffon: cela peut être une bonne spéculation de libraire, mais d'ailleurs c'est une faute grave. Comme les pyramides d'Égypte, les écrits du peintre de la nature sont un monument au quel on ne doit point toucher. Ils font une époque à part dans l'histoire de la science et dans la littérature nationale; pour les mettre au niveau des connaissances actuelles il

faudrait les refaire en entier, car ils sont incomplets sur divers points, inexacts sur d'autres, et n'offrent point cet ensemble que les investigations modernes nous ont appris à voir, à suivre, dans toutes les productions de la terre, depuis l'animalcule qui vit dans une goutte d'eau jusqu'aux plus grands arbres qui cachent leur flèche feuillue au sein des nuages, depuis le nostoch qui paraît un instant sur le sol jusqu'à l'homme dont la pensée brave l'action des siècles. Conservons les travaux de Buffon comme chose sacrée. Le Parthenon d'Athènes, remis à neuf par nos artistes les plus habiles, perdrait le cachet particulier qui impose le respect en même temps qu'il commande l'admiration.

On ne saurait compter le nombre des éditions des œuvres de Buffon, qui sont encore reproduites chaque jour par la presse et accueillies avec un empressement qui est loin de se ralentir. A. T. D. B.

BUGENHAGEN (JEAN), surnommé *Pomeranus*, du nom de sa patrie, naquit en 1485, dans l'île et dans la ville de Wolin, étudia à l'université de Greifswalde, et fut nommé recteur de l'école de Treptow, à laquelle il donna quelque célébrité. Le besoin religieux de l'époque demandait l'Évangile, dont Gérard-le-Grand et Thomas à Kempis avaient réveillé la lecture et l'amour. Le recteur de Treptow fut chargé par le chef d'un monastère de faire des cours bibliques. Un travail d'un autre genre lui fut demandé par son souverain, le duc Boleslas X; c'était une histoire de son pays. Bugenhagen se mit aussitôt à en fouiller les archives, à en étudier les chroniques. L'an 1518 il put présenter à son maître l'ouvrage qui lui était demandé. Longtemps inédit, son travail ne parut qu'en 1728, sous ce titre: *Joh. Bugenlagii Pomerania, sive de antiquitate, conversione et principum Pomeranorum gestis*; ed. J. H. Balthasar. A cette époque l'Allemagne lisait avec avidité les premiers écrits de Luther. Bugenhagen d'abord les goûta peu, mais bientôt le Traité de la captivité de Babylone l'ébranla fortement et l'entraîna à Wittemberg. Bugenhagen y expliqua les psaumes, fut nommé pasteur et professeur de

théologie, eut quelquefois Mélanchthon pour auditeur, et devint l'un des amis comme l'un des collaborateurs de Luther. Lors de la visite des églises protestantes de Saxe, en 1528, le recteur de Treptow se montra propre à donner aux paroisses et aux écoles du protestantisme l'organisation qu'elles réclamaient. On apprécia son talent et on l'appela successivement dans le même but à Brunswic, à Hambourg, à Lubeck, en Danemark, en Poméranie. Quand il eut terminé l'organisation des églises de Dauemark, Christierne II lui offrit le riche évêché de Schlesswig; mais le pasteur de Wittemberg le refusa, en disant qu'il lui convenait moins qu'à tout autre de succéder aux anciens évêques. Plus tard il refusa de même, après quelque hésitation pourtant, l'évêché de Camin. Malgré tous les travaux que lui imposaient ses charges, il trouva le temps d'aider Luther dans la traduction de la Bible et de mettre cette version en bas-allemand pour les régions septentrionales de l'Allemagne. Il publia aussi un grand nombre d'ouvrages de théologie, peu lus de nos jours, et une relation encore curieuse de son voyage en Danemark. Il mourut en 1558, dans un âge avancé; toutes ses forces intellectuelles et physiques étaient épuisées. Plusieurs auteurs ont consacré des notices ou des éloges à Bugenhagen. *Voy. Melanchthon, Oratio de vita Bugenagii*; Nicéron, t. XIV et XX; Koch, *Erinnerungen an Bugenhagen*, Stettin, 1817. M-R.

BUGEY (*Bugesia*), portion du département de l'Ain actuel, et ancien comté qui fut cédé à la France en 1601, avec la Bresse (*voy.*), en échange du marquisat de Saluces, après avoir successivement appartenu à l'empire d'Allemagne et au duché de Savoie. La rivière d'Ain sépare cette petite province, dont le chef-lieu est Belley, de la Bresse. Le Bugey a une superficie d'environ 100 lieues carrées, 16 lieues de longueur sur 9 de large; ce pays est en partie montagneux, couvert de riches pâturages, et en partie plat et fertile. S.

BUGIE, *voy. BOUGIE.*

BIDES, *voy. BOUIDES.*

BIS (*buxus*), arbre ou arbuste qui

forme un petit genre dans la famille des *euphorbiacées*.

Le *buis arborescent* (*buxus sempervirens*, Wild.) est un arbre des terrains montueux d'Europe et d'Asie. Son bois, principalement celui de la racine, connue vulgairement sous le nom de *broussin*, est fort recherché pour le tour. Comme, malgré sa dureté, il travaille beaucoup, on ne doit l'employer qu'après l'avoir conservé plusieurs années à l'obscurité, dans un lieu également protégé contre la sécheresse et l'humidité.

Le buis produit aussi un excellent chauffage et donne peut-être les meilleures cendres pour la lessive. Ses feuilles et ses tiges contiennent un principe amer qu'on a utilisé quelquefois à grandes doses comme purgatif, et, trop souvent, en moindre proportion, pour suppléer au houblon dans la fabrication de la bière, à laquelle il communique une saveur peu agréable.

Le buis arborescent a donné par la culture quelques variétés à feuilles panachées ou bordées de blanc et de jaune, à tiges naines, etc., etc., qui produisent un fort joli effet dans les massifs des jardins, ou comme bordures.

L'espèce principale se sème en terrain léger et frais, immédiatement après la maturité des graines, c'est-à-dire vers le mois d'octobre, pour le climat de Paris. Les variétés se propagent de marcottes par éclats, de boutures ou de greffe. O. L. T.

BUISSON ARDENT, *voy. NÉFLIER PYRACANTHE.*

BUKAREST, *voy. BOUKAREST.*

BUKHARIE, *voy. BOUKHARES.*

BUKOWINE (*Boukovina*). C'est la partie autrichienne de la Moldavie, depuis 1777, époque où elle fut réunie à l'empire d'Autriche, sous Marie-Thérèse. Elle est bornée au nord et à l'ouest par la Gallicie, au sud-ouest par la Hongrie et la Transylvanie, au sud et à l'est par la Moldavie, au nord-est par la Russie. Son étendue est de 178 milles carrés, et sa population était, d'après l'état de 1820, que nous donne M. Küstel (*Encyclopédie allem. d'Ersch et Gruber*), de 228,490 habitans, ou, par mille carré, 1,283 habitans, qui suivent les rites grec,

ien, catholique et judaïque. Les ont au nombre de 10,000. La Bu- e était dans le siècle précédent bien peuplée, et Joseph II y envoya des colonies. On y compte 3 villes, : Tchernovitz, qui en est la capi- Soutchava et Sereth; 4 bourgs et illages. La première de ces villes, sur le Prouth, a un gymnase et d'au- tablissements d'instruction publi- où le dessin et la danse sont sur- parfaitement enseignés. Le com- d'exportation consiste principale- draps, toiles, meubles, voitures, préparés et instrumens de musi- ces objets s'écoulaient ordinairement Moldavie, tandis que les produits s'exportent vers l'Autriche, qui e la Bukowine des chevaux dont e est excellente et qui viennent nde partie du haras impérial si- ans le domaine de Radautz, des , de la cire, du miel, du bétail, aine et un peu de fer, de cuivre et mb. Quelques filons d'or et d'ar- qui se rencontrent en divers en- , sont trop peu considérables pour r les frais de l'exploitation. On y aussi des mines de sel, mais leurs its se consomment dans la Buko- même. Ce pays, qui est en partie gneux et couvert de forêts assez es, possède quelques hauts-four- qui appartiennent à des particu- Des routes assez belles et plusieurs s, tels que le Dniester, qui forme ite au nord, le Prouth, le Sereth, utchava, la Moldava, la Bistriza, sent son commerce vers la Molda- la Turquie. Mais ce commerce est ne tout entier entre les mains des et des Arméniens qui bientôt s'en ont entièrement les maîtres. Sous le rt politique, la Bukowine dépend ouvernement de Gallicie et est ré- peu près par les mêmes lois. L. N.

BUKJUKDERÉ (de *bujuk*, grande et vallée). C'est le nom d'une petite batie sur une baie de la rive euro- e du Bosphore, dans une position euse, à l'est et non loin de Constan- e, de la mer Noire et du continent ue. Elle tire son nom de sa situa- ème, au milieu d'une vallée arro-

sée par une rivière également appelée Bujukdéré. Assise au fond du golfe Sa- ronique, dont elle est pour ainsi dire une continuation, elle s'appelait autrefois *le Golfe profond* (*βαθυκόπος*), ou *le beau pays* (*καλὸς ἀγρός*); aujourd'hui une partie de cette vallée qui sert de promenade, porte le nom de Libadia, *la prairie*. Dans la partie inférieure on voit le groupe des 7 platanes appelé les 7 frères : c'est là, dit-on, qu'en 1096 Godefroy de Bouillon campa avec son armée. Dans le voisinage sont les maisons des Grecs, des Arméniens et de quelques Turcs, et dans la partie supérieure, les palais et les jardins habités par les ambassadeurs d'Europe : ils sont presque tous situés sur le quai qui sert de promenade aux habitans. Bujukdéré est aussi pendant l'hiver le séjour habituel des étrangers, et, dans tous les temps, l'asile où l'on vient se réfugier lorsqu'il arrive une révolution ou que la peste se déclare à Constantinople, Pera ou Galata. L. N.

BULBE. La bulbe n'est autre chose qu'une espèce de bourgeon propre à certaines herbes vivaces appelées vulgairement *plantes bulbeuses*, ou plantes à *ognons*. Cet organe se rencontre beaucoup plus fréquemment parmi les plantes monocotylédones que parmi les dico- tylédones.

La bulbe se compose tantôt de lames emboîtées les unes dans les autres, comme dans l'ognon de cuisine, ou soudées en une seule masse, comme dans le colchi- que; tantôt d'écailles imbriquées par leurs bords, comme dans le lys. Ces lames ou écailles tiennent toujours par leur base à un plateau charnu, qui donne naissance aux racines, avec lesquelles la bulbe elle-même a été souvent confondue.

La reproduction de la bulbe se fait soit dans son centre, soit en dehors, tantôt à sa base, tantôt à son sommet, ou bien latéralement. Dans certaines espèces de lys il sort de l'aisselle des écailles des filets charnus qui donnent naissance à de nouvelles bulbes.

On donne le nom de *bulbilles* à de petits tubercules qui, naissant aux ais- selles des feuilles ou dans les fleurs, finis- sent par se détacher de la plante-mère et prennent racine comme de vraies bul-

bes; aussi nomme-t-on *vivipares* les plantes munies de bulbilles. Ed. Sp.

BULGARES, voy. BOULGARES et BOULGARIE.

BULIMIE, voy. BOULIMIE.

BULL, mot anglais qui signifie au propre *taureau*, et dont nos voisins d'outre-mer se servent, dans le langage familier, pour désigner un discours sans suite et sans raison, tel que, par exemple, celui d'une personne qui, pour excuser sa laideur, dirait qu'elle était née belle, mais qu'elle fut échangée lorsqu'elle était en nourrice. Comme les *bulls* sont très fréquens parmi le peuple de l'Irlande, les auteurs anglais ne manquent jamais d'en mettre bon nombre dans la bouche des personnages irlandais qu'ils introduisent dans leurs comédies et dans leurs romans. On a publié en Angleterre de nombreux recueils de *bulls*. Voy. JOHN BULL.

C. L. m.

BULLAIRE (*bullarium*), collection de bulles pontificales (voy. ce mot). La première édition du *Bullarium magnum romanum* (de Léon-le-Grand à Urbain VIII) parut à Rome, 1634, en 4 vol. in-fol.; d'autres éditions continuèrent la suite des bulles. La dernière édition, qui arrive jusqu'à la fin du pontificat de Benoît XIV, parut à Luxembourg (lisez Genève), 1747-58, en 19 parties formant 11 vol. in-fol. Mais les bulles de ces collections ne sont pas toutes admises comme étant du droit canon dans les différents pays de la chrétienté.

Les ordres monastiques avaient également leurs bullaires; on connaît celui des bénédictins (*Bullarium cassinense*), ceux des dominicains, des franciscains, des capucins, de l'ordre de Cîteaux, etc.

BULLANT (JEAN), architecte. L'histoire ne fournit aucun document sur la personne et la vie de ce grand artiste, qui fut à la fois architecte et sculpteur. La date des monumens élevés par lui permet seule de déterminer l'époque où il florissait. Né au commencement du xvi^e siècle, la construction du château d'Écouen, vers 1540, dut marquer le milieu de sa carrière, et la construction de l'hôtel de Soissons, vers 1572, en occupa les dernières années. Si le lieu

l reçut le jour est inconnu, nous sa-

vons par lui-même qu'il étudia son art en Italie, mesurant les restes de l'antiquité classique et analysant les inspirations que les artistes italiens y puisèrent les premiers. Il est l'architecte français qui a imité les anciens avec le plus d'intelligence et en conservant le plus d'originalité. Mais la plupart de ses constructions ont disparu, et dans deux monumens encore subsistans auxquels il coopéra avec d'autres artistes, on ne peut que conjecturer ce qui vient de lui.

Le palais qu'il bâtit par ordre de Catherine de Médicis pour l'habitation personnelle de cette princesse, connu sous le nom d'*Hôtel de Soissons*, puis sous celui d'*Hôtel de la Reine*, alors le plus grand édifice de la capitale après le Louvre, a été abattu pour faire place à la halle au blé et aux maisons de la rue circulaire qui l'entoure. Il n'en reste plus que la colonne monumentale engagée dans le mur de la rotonde jusqu'à plus de moitié de sa hauteur. On prétend que Catherine, livrée aux superstitions de l'astrologie, s'y rendait avec ses astrologues, pour interroger les cieux sur les choses de la terre. Un cadran solaire a été ajusté à la partie supérieure; le piédestal est devenu une fontaine.

Dans le château des Tuileries, que Bullant et Philibert Delorme élevèrent ensemble, on attribue au premier l'étagé ionique des deux pavillons qui terminent les portiques en arcades surmontés de terrasses, ordonnance justement admirée par la finesse de ses profils et l'élégance de son effet. Dans l'hôtel Carnavalet, la porte d'entrée ornée de sculptures par Jean Goujon peut seule être réclamée par Bullant.

Mais il n'y a plus d'incertitude en ce qui concerne le château bâti pour le connétable Anne de Montmorency, à Écouen. Ici plus de communauté de travaux, plus de partage de gloire. Cet édifice, que le temps et les hommes ont respecté, est tout entier de Bullant. Contemplez sa masse imposante sur la montagne qu'elle couronne, voyez ses tourelles et ses toits gothiques s'élançant dans les airs, tandis que la majesté de ses portiques se développe suivant une ordonnance régulière, et vous convien-

il était impossible de mieux allier l'ordonnée du château féodal avec l'ordonnée de l'architecture antique, l'art commençait alors à répandre en France. Les trois avant-cour occupent les milieux des trois cour, variés d'intention, variés d'art, et dont le plus somptueux se trouve dans deux niches latérales par des tables statues de captifs sculptés en blanc par Michel-Ange; la arcade qui donne sur la grande cour, et qui est d'un effet si grandiose; les armoiries, emblèmes de guerre et de gloire, qui caractérisent la demeure du seigneur; et, comme ce guerrier est en France, dans le premier baron chrétien, l'ordonnée qui prend la chapelle, relevée surtout par l'autel que décorent des figures de bas-relief en pierre de France, représentant les 4 Évangélistes et 2 figures géométrales, œuvre de l'architecte Bramante; tout cet ensemble montre dans l'ordonnée l'union du génie, du talent et de la science.

Le profond savoir de Bullant s'est produit dans deux écrits, qu'il a composés au château d'Écouen, où il avait son logement; l'un, dédié au connétable, et intitulé *Recueil d'horlogerie*; il expose toutes les méthodes de la construction et au tracé des plans solaires, lunaires ou astraux, pour l'heure avec les rays du soleil, la lune et pour cognoistre les heures nocturnes par les étoiles. L'autre est dédié au maréchal François de Reney, fils du connétable, a pour titre *générale d'architecture des ordres de colonnes, à savoir: dorique, ionique, corinthe et composite*. Un grand nombre de gravures sont entremêlées avec le texte des ordres d'après les monuments antiques; l'auteur, qui l'écrivit dans l'ordonnée, le termine par ces mots qui ont un double sentiment: *De jour en apprenant, mourant*. Ces deux écrits achèvent de justifier la supériorité du savant et judicieux Chambrason *Parallèle de l'architecture avec la moderne*, accordé à l'ordonnée, en le qualifiant le *premier architecte français*. M-L.

BULLE, mot qui signifie globule ou boule.

La bulle, en latin *bullā*, était un ornement que portaient les enfans chez les Étrusques et chez les Romains. Les enfans des simples citoyens et des affranchis en portaient de diverses matières, ceux des patriciens portaient seuls des *bulles d'or*. A l'âge où ils quittaient la *prétexte*, pour prendre la toge ou robe virile, ils cessaient de porter la bulle, et ils la suspendaient au cou des dieux lares à qui ils la consacraient.

On a trouvé en 1780, à Aix en Provence, une bulle d'or, dans une ancienne tour que l'on démolissait: cette bulle, de 2 pouces 3 lignes de diamètre et de 8 lignes d'épaisseur au centre, était fixée à une espèce d'agrafe d'or; elle n'avait d'autre ornement que des petits globules en forme de tête de clous, et des filets repoussés. Cette bulle, qui a été apportée au cabinet des médailles de France en l'an VII, a été volée en 1831; on en a retrouvé les fragmens, qui sont d'or très mince. Ce genre de monumens est rare, ce qui fait que les faussaires en fabriquent et qu'il faut se méfier de leur authenticité. D. M.

BULLES DES PAPES, rescrits du souverain pontife sur des affaires considérables, écrits sur parchemin, en caractères ronds et gothiques.

Le sceau en est de plomb, et c'est à cause du sceau qu'un tel rescrit est appelé *bulle*, de *bullare*, sceller avec la *bullā*; il représente d'un côté les images de saint Pierre et de saint Paul, et il porte de l'autre côté le nom du pape, avec l'année de son pontificat. Quand le rescrit est de grace, le sceau ou *bulle* est attaché avec des fils de soie; si le rescrit est de justice, le sceau est suspendu par une petite corde de chanvre.

On ne doit point regarder comme véritables les bulles d'exemption et de privilèges dans lesquelles on trouve des solécismes et d'autres fautes grossières contre les règles de la grammaire, parce qu'à Rome on est assez attentif à éviter ces sortes de fautes, quoiqu'on y fasse moins d'attention à l'élégance du style. C'est la décision de Lucius III.

Dans la salutation, le pape prend la

qualité d'évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, *Episcopus, servus servorum Dei*, ce qui signifie, suivant quelques commentateurs : *Seul évêque de l'Église catholique, roi des rois, seigneur des seigneurs*. Le pape parle au nom de Dieu tout-puissant et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

La bulle se divise en quatre parties, qui sont la narration du fait, la conception, les clauses et la date. En France, le conseil d'état examine bien soigneusement toutes ces parties, et si la bulle portait qu'elle a été expédiée du propre mouvement du pape, *motu proprio*, elle ne serait pas admise, par cela seul. Il faut soigneusement distinguer l'exposé de la bulle de la décision même : ces deux choses, de l'aveu de tout le monde, ainsi que l'a souvent observé Bossuet, n'ont pas une égale autorité.

En France, depuis le concordat de François I^{er}, les évêques ne sont point sacrés qu'ils n'aient reçu leurs *bulles d'institution*. Autrefois il y avait obligation d'obtenir des bulles pour tous les bénéfices appelés consistoriaux, évêchés, abbayes, prieurés, etc., ce qui se pratique encore ailleurs, mais avec des différences notables.

Fulminer une bulle n'est autre chose que la soumettre à l'examen, à la vérification de l'autorité compétente, pour être exécutée. Il y a des circonstances où l'on appelle comme d'abus de la bulle du pape.

Dans aucun état catholique les bulles ne sont publiées sans être munies de l'*exequatur* de l'autorité civile. En Espagne, quand elles paraissent contraires aux intérêts de la monarchie, on les dépose respectueusement dans un carton et on en donne connaissance au pape par une supplique. Les usages des Belges à ce sujet ont été développés dans un livre imprimé à Liège, qui a pour titre : *Jus Belgarum circa bullarum pontificiarum acceptionem*. Chaque pays a ses formalités particulières, plus ou moins expéditives, plus ou moins respectueuses.

Les bulles pour le jubilé sont adressées à tous les fidèles. Il est d'usage en France que ces bulles soient visées par les évêques, et adressées par eux, accom-

pagnées d'instructions pastorales, à leurs diocésains. Les bulles *doctrinales* sont également adressées à tous les fidèles et portent cette clause *ad perpetuam rei memoriam*. Elles énoncent le jugement rendu par le Saint-Siège, sur la doctrine qui lui a été déférée. Lorsqu'elles ont été acceptées, soit par une déclaration formelle des évêques assemblés ou dispersés, soit par leur acquiescement tacite, elles ont force de loi dogmatique et ne peuvent pas plus être rejetées que les décisions de l'Église universelle, puisqu'elles sont devenues comme une de ces décisions. L'opposition d'un petit nombre d'évêques ne change rien à la valeur de la décision de la presque unanimité. Le quatrième article de la déclaration du clergé de France en 1682 confirme notre assertion. « Quoique le pape, y est-il dit, ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréfutable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. » Ces sortes de bulles sont aussi appelées *constitutions* (voy. ce mot). La plus célèbre des *constitutions* modernes est celle qui fut rendue par Clément XI, sur les cent et une *propositions* du P. Quesnel, et qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*.

Les bulles d'excommunication sont assujéties à des formalités très rigoureuses pour être exécutées, comme on peut voir dans les *Lois ecclésiastiques* de d'Héricourt, dans le *Dictionnaire du droit canon*, par Durand de Maillane, et dans la *Pratique du droit canonique*. Il existe de fameuses bulles d'excommunications contre les hérétiques et leurs auteurs, les pirates et les corsaires, les falsificateurs de lettres apostoliques, ceux qui maltraitent les prélats, ceux qui troublent ou restreignent la juridiction ecclésiastique, quelle que soit leur condition ; elles étaient publiées le *jeudi-saint*, par un cardinal-diacre, en présence du Pape et du Sacré - Collège, et c'est de là que leur est venue la dénomination de bulles *in caena Domini*. On ignore l'origine et les auteurs de ces bulles ; mais on croit qu'elles ont été

sous prétexte de conserver la foi et d'entretenir l'union des fidèles. Clément XIV fit scandale de cette publication en mais il fit des réserves qu'il déposa dans les archives du Vatican. Ses successeurs ont imité sa conduite.

À la vacance du Saint-Siège on ne publie point de bulles. Aussitôt que le pape est mort, le vice-chancelier s'empressant de faire rompre en présence des cardinaux le sceau de la cour le nom du pontife défunt est effacé, et le pape est couvert de mourir, couvre d'un linge blanc les têtes de saint Pierre et de saint Paul, y met son cachet, et le garde au camérier, afin qu'on ne publie aucune bulle jusqu'à ce que le Saint-Siège soit rempli par un pape. *Ordo rituum ecclesiasti-*

On trouve des remarques fort curieuses sur les bulles dans les *Acta sanctae Bollandistae* (*Propilæum* du mois de mai, imprimé en 1785, et *Pantheon* du tome VII, en 1787). J. L. **LES IMPÉRIALES**, et autres. La *bulle* ne fut pas exclusivement réservée aux lettres du pape; il fut aussi employée par les empereurs, de certains rois, et de quelques conseils occultes. Le grand sceau de l'empire romain s'appelait la *bulle d'or*; Louis-le-Débonnaire s'en est servi le premier.

En 1356 l'empereur Charles IV publia, du consentement et avec le concours des Électeurs, des princes, des seigneurs, de la noblesse, et des villes impériales, la fameuse constitution appelée la *bulle d'or*, qui tint jusqu'à la fin du 15^e siècle la première place entre les lois fondamentales de l'Empire, et qui se trouve encore à Francfort; elle fut imprimée à Nuremberg, 1474, et on l'a nommée la *bulle d'or* par allusion au sceau d'or que l'empereur fit faire pour les différents exemplaires auxquels il donna aux Électeurs et à tous les princes de l'Empire. Elle contient les lois les plus précises sur l'élection des rois des Romains, empereurs, et détermine le rang, le pouvoir, et la succession des Électeurs.

Le principal contenu de la *bulle d'or*. 1^o Le nombre des Électeurs

est fixé à sept, en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse; trois seront toujours ecclésiastiques (les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves), quatre laïcs (l'électeur-roi de Bohême, l'électeur comte-palatin, l'électeur duc de Saxe, et l'électeur margrave de Brandebourg). 2^o L'électeur de Mayence continuera de prendre le titre d'archichancelier du royaume de Germanie, l'électeur de Cologne celui d'archichancelier du royaume d'Italie, et l'électeur de Trèves celui d'archichancelier du royaume d'Arles. 3^o Les quatre grandes charges de la couronne sont pour toujours attachées aux quatre électors séculiers, savoir: l'office de grand-échançon à l'électorat-royaume de Bohême; l'office de grand-sénéchal à l'électorat-comté-palatin; l'office de grand-maréchal à l'électorat-duché de Saxe; et l'office de grand-chambellan à l'électorat-margraviat de Brandebourg. 4^o Les quatre grands-officiers séculiers auront chacun des lieutenans héréditaires, à qui appartiendra le droit de remplir leurs fonctions pendant leur absence. 5^o L'élection des rois des Romains, futurs empereurs, doit se faire à Francfort, à la pluralité des suffrages; ils seront sacrés à Aix-la-Chapelle, par les électeurs-archevêques de Cologne, et tiendront toujours leurs premières diètes à Nuremberg. 6^o L'électeur-palatin et celui de Saxe sont maintenus dans la jouissance des droits et des prérogatives attachés à leurs vicariats (*voy. VICAIRES DE L'EMPIRE*), et ils les exerceront indistinctement pendant toutes les vacances du trône, que celles-ci résultent de l'absence ou de la mort des empereurs. Le vicariat de l'électeur-palatin aura, dans son ressort, la Franconie, la Souabe, la Bavière, et les provinces rhénanes; celui de l'électeur de Saxe conservera les provinces régies par le droit saxon. 7^o Les causes personnelles des empereurs continueront d'être jugées par les électeurs-palatins. 8^o La dignité électorale demeurera constamment annexée à la glèbe des provinces qui en sont titrées. Ces provinces ne pourront jamais être ni partagées ni démembrées, sous quelque prétexte que ce soit; le fils aîné de l'Électeur régnant y succédera

toujours à son père, et on suivra, quant à la succession des collatéraux, les lois de la primogéniture, et l'ordre linéal et agnatique. 9° La majorité des Électeurs est fixée à leur 18^e année. Pendant leur minorité, la régence des électors et l'exercice du suffrage et autres prérogatives appartiennent au plus proche agnat, suivant l'ordre de primogéniture. 10° Les Électeurs auront partout et en toute occasion le pas sur tous les autres princes de l'empire; égaux aux rois, on commet contre eux le crime de lèse-majesté. 11° Ils exerceront la justice en dernier ressort, dans leurs terres électorales, et leurs sujets ne pourront jamais être appelés devant aucun tribunal étranger. 12° Ils jouiront exclusivement, dans toutes leurs terres, du droit d'exploiter toutes sortes de mines et de salines, d'y recevoir des Juifs, de percevoir les péages légitimement établis, de battre monnaie, d'acquérir des terres d'empire, etc.

Les autres réglemens contenus dans la bulle d'or concernent la paix publique; elle défend les guerres injustes, les rapines, les incendies, les pillages; elle déclare illégitimes tous les défis qui n'auraient pas été faits trois jours entiers avant le commencement des hostilités, et signifiés à la personne même qu'on voudra attaquer, ou à son domicile ordinaire; elle défend d'exiger des péages insolites, ou le droit de haut-conduit, dans les lieux non privilégiés; elle défend aussi de recevoir des serfs fugitifs ou des *Pfalburger*; elle interdit sévèrement toutes confédérations des sujets auxquels leurs souverains territoriaux n'auraient pas donné de consentement.

Telle est la substance des réglemens contenus dans le code que l'on appelle la *Bulle d'or*. Ils sont distribués en 31 chapitres, dont les 23 premiers ont été rédigés dans la diète de Nuremberg en 1356, et les huit autres dans une diète électorale tenue à Metz quelques mois après. Le texte original authentique de cette loi fondamentale est en latin; la traduction allemande, quoique contemporaine, n'avait aucune autorité en justice. On a cru long-temps que le célèbre jurisconsulte Barthole avait minuté la bulle d'or; mais l'opinion générale attri-

bue maintenant ce travail à l'évêque de Verden, vice-chancelier de l'empire. Du reste, l'auteur, quel qu'il soit, a largement puisé dans les sources du droit canonique.

On cite encore la *Bulle d'or de Brabant*, donnée, en 1349, par l'empereur Charles IV à Jean, duc de Brabant, lettres-patentes qui remettaient à la décision des juges établis par le duc Jean tous les procès où les Brabançons interviendraient, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs; et la *Bulle d'or de Milan*, donnée, en 1549, par l'empereur Charles-Quint. Datée de Bruxelles, 12 décembre, elle réglait la succession au duché de Milan, et substituait les femmes au défaut absolu de tous les héritiers mâles descendant de Philippe II, en observant d'ailleurs le droit de primogéniture.

A. S.-a.

BULLE (PIERRE), architecte français qui dirigea l'érection de l'arc de triomphe, à Paris, connu sous le nom de porte Saint-Martin (1674), est l'auteur de différens ouvrages sur son art et sur celui de l'ingénieur. Il mourut vers la fin du XVII^e siècle.

X.

BULLETIN, le diminutif de bulle. Ce mot se dit de tout rapport officiel et public sur l'état des lieux, des personnes, des faits et des événemens. Ainsi on appelle bulletin le rapport que fait un médecin sur l'état d'un malade dont la santé intéresse le public, le rapport que fait un général sur le gain ou la perte d'une bataille, sur la position que son armée occupe, ou sur l'état de ses besoins et de ses ressources. Depuis long-temps on appelle bulletin le certificat qui atteste que l'on a payé les droits d'entrée et de sortie, les billets que ceux qui ont des comptes courans avec la Banque doivent envoyer aux teneurs de livres pour se faire créditer ou débiter. Aujourd'hui on appelle plus spécialement bulletin le billet sur lequel on écrit son suffrage dans les assemblées électorales qui votent par la voie du scrutin (voy. ce mot), le billet sur lequel on écrit le nom des jurés pour la formation du jury dans une cour d'assises. Dans ces deux cas le mot bulletin s'emploie seul; dans tous les autres cas il est suivi d'un autre nom qui

en détermine la qualité. Ainsi on dit : le bulletin des lois (*voy.*), le bulletin de l'armée, le bulletin de la santé du roi. On sait quel bruit ont fait dans le monde les *Bulletins de la grande armée* ; mais on sait aussi de quel crédit limité ces publications officielles et intéressées ont joui et jouissent encore, et avec quelle précaution l'historien doit s'en servir. On se rappelle aussi et on se rappellera long-temps la sensation pénible que produisit en France le fameux 29^e bulletin dont le souvenir est néfaste.

On a souvent publié sous le nom de *Bulletin* des journaux et recueils périodiques ; de ce nombre, le plus remarquable fut sans contredit le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, fondé à Paris, en 1824, par M. le baron de Férussac, entreprise colossale par son étendue, par ses nombreux collaborateurs, par sa tendance à l'universalité, et par les ressources immenses dont elle semblait disposer, mais où manquaient l'unité de direction et la méthode, et qui a malheureusement péri après la révolution de juillet. On en trouve la collection complète chez Treuttel et Würtz, à Paris et à Strasbourg. J. H. S.

BULLETIN DES LOIS. C'est le titre qu'on donne à la collection officielle des lois et actes du gouvernement français ; il a été établi par la Convention, le 14 frimaire an II. La première loi qu'on y ait insérée est celle du 22 prairial an II, qui crée le tribunal révolutionnaire institué *pour punir les ennemis du peuple* et ne prononçant qu'une seule peine, *la mort* ; qui donne *pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes*, et qui *n'en accorde point aux conspirateurs* ; triste frontispice pour un recueil de lois.

Le bulletin se divise en autant de séries que la France a eu de gouvernemens différens depuis 1794. La première comprend les lois de la Convention, depuis le mois de prairial an II jusqu'au mois de fructidor an III ; la seconde les actes du Directoire, de fructidor an III à brumaire an VIII ; la troisième les actes du Consulat, de brumaire an VIII à floréal an XII ; la quatrième les actes du gouvernement impérial, de floréal an XII à mai 1814 ; la cinquième les actes de la

première Restauration, de mars 1814 à mars 1815 ; la sixième les actes des Cent-Jours ; la septième les actes du règne de Louis XVIII, de juillet 1815 à septembre 1824 ; la huitième les actes du règne de Charles X, de septembre 1824 à juillet 1830 ; la neuvième enfin les actes du règne de Louis-Philippe I^{er}.

Ce recueil se publie par cahiers ou livraisons qui paraissent à des époques indéterminées : chacune porte un numéro d'ordre ; en outre tous les actes de chaque série sont eux-mêmes numérotés. Il est donc bien facile de connaître la somme totale des actes qui depuis 40 années ont été faits pour le gouvernement et l'administration de notre pays.

La 1 ^{re} série en comprend.	1,233
La seconde.....	3,535
La troisième.....	3,846
La quatrième.....	10,254
La cinquième.....	841
La sixième.....	318
La septième.....	17,812
La huitième.....	15,810
La neuvième jusqu'au 1 ^{er} janvier 1834.....	10,407

TOTAL..... 64,056

Il faut ajouter à ce chiffre déjà si élevé un grand nombre d'autres actes qui ont été insérés dans les bulletins *bis* ou cahiers supplémentaires, depuis 1814 jusqu'en 1830. Il faut songer aussi que, de 1789 à 1794, les assemblées législatives avaient fonctionné avec une admirable activité. En présence de cette masse énorme de décrets, de lois, d'arrêtés, d'ordonnances, de décisions, l'étude de la législation semble une vaine et folle entreprise, une impossibilité absolue : qu'on se rassure toutefois ; les autorisations de changement ou d'addition de noms, les établissemens ou suppressions de foires, les acceptations de dons et legs, les créations d'usines, les coupes de bois, les nominations à certaines fonctions, les concessions de pensions civiles et militaires, et une foule d'autres mesures d'intérêt local ou individuel, occupent une large place dans le bulletin des lois ; et si nos législateurs voulaient bien se donner la peine de coordonner les lois

théologie, eut quelquefois Mélanchthon pour auditeur, et devint l'un des amis comme l'un des collaborateurs de Luther. Lors de la visite des églises protestantes de Saxe, en 1528, le recteur de Treptow se montra propre à donner aux paroisses et aux écoles du protestantisme l'organisation qu'elles réclamaient. On apprécia son talent et on l'appela successivement dans le même but à Brunswic, à Hambourg, à Lubeck, en Danemark, en Poméranie. Quand il eut terminé l'organisation des églises de Danemark, Christierne II lui offrit le riche évêché de Schlesswig; mais le pasteur de Wittemberg le refusa, en disant qu'il lui convenait moins qu'à tout autre de succéder aux anciens évêques. Plus tard il refusa de même, après quelque hésitation pourtant, l'évêché de Camin. Malgré tous les travaux que lui imposaient ses charges, il trouva le temps d'aider Luther dans la traduction de la Bible et de mettre cette version en bas-allemand pour les régions septentrionales de l'Allemagne. Il publia aussi un grand nombre d'ouvrages de théologie, peu lus de nos jours, et une relation encore curieuse de son voyage en Danemark. Il mourut en 1558, dans un âge avancé; toutes ses forces intellectuelles et physiques étaient épuisées. Plusieurs auteurs ont consacré des notices ou des éloges à Bugenhagen. *Voy. Melanchthon, Oratio de vita Bugenhagii*; Nicéron, t. XIV et XX; Koch, *Erinnerungen an Bugenhagen*, Stettin, 1817. M.-R.

BUGEY (*Bugesia*), portion du département de l'Ain actuel, et ancien comté qui fut cédé à la France en 1601, avec la Bresse (*voy.*), en échange du marquisat de Saluces, après avoir successivement appartenu à l'empire d'Allemagne et au duché de Savoie. La rivière d'Ain sépare cette petite province, dont le chef-lieu est Belley, de la Bresse. Le Bugey a une superficie d'environ 100 lieues carrées, 16 lieues de longueur sur 9 de large; ce pays est en partie montagneux, couvert de riches pâturages, et en partie plat et fertile. S.

BUGIE, *voy. BOUGIE.*

BUIDES, *voy. BOUIDES.*

BUIS (*buxus*), arbre ou arbuste qui

forme un petit genre dans la famille des *euphorbiacées*.

Le *buis arborescent* (*buxus semper virens*, Wild.) est un arbre des terrains montueux d'Europe et d'Asie. Son bois, principalement celui de la racine, connue vulgairement sous le nom de *broussin*, est fort recherché pour le tour. Comme, malgré sa dureté, il travaille beaucoup, on ne doit l'employer qu'après l'avoir conservé plusieurs années à l'obscurité, dans un lieu également protégé contre la sécheresse et l'humidité.

Le buis produit aussi un excellent chauffage et donne peut-être les meilleures cendres pour la lessive. Ses feuilles et ses tiges contiennent un principe amer qu'on a utilisé quelquefois à grandes doses comme purgatif, et, trop souvent, en moindre proportion, pour suppléer au houblon dans la fabrication de la bière, à laquelle il communique une saveur peu agréable.

Le buis arborescent a donné par la culture quelques variétés à feuilles panachées ou bordées de blanc et de jaune, à tiges naines, etc., etc., qui produisent un fort joli effet dans les massifs des jardins, ou comme bordures.

L'espèce principale se sème en terrain léger et frais, immédiatement après la maturité des graines, c'est-à-dire vers le mois d'octobre, pour le climat de Paris. Les variétés se propagent de marcottes par éclats, de boutures ou de greffe. O. L. T.

BUISSON ARDENT, *voy. NIFLIER PYRACANTHE.*

BUKAREST, *voy. BOUKAREST.*

BUKHARIE, *voy. BOUKHARES.*

BUKOWINE (*Boukovina*). C'est la partie autrichienne de la Moldavie, depuis 1777, époque où elle fut réunie à l'empire d'Autriche, sous Marie-Thérèse. Elle est bornée au nord et à l'ouest par la Gallicie, au sud-ouest par la Hongrie et la Transylvanie, au sud et à l'est par la Moldavie, au nord-est par la Russie. Son étendue est de 178 milles carrés, et sa population était, d'après l'état de 1820, que nous donne M. Küstel (*Encyclopédie allem. d'Ersch et Gruber*), de 228,490 habitans, ou, par mille carré, 1,283 habitans, qui suivent les rites grec,

arménien, catholique et judaïque. Les Juifs sont au nombre de 10,000. La Bukowine était dans le siècle précédent bien moins peuplée, et Joseph II y envoya même des colonies. On y compte 3 villes, savoir : Tchernovitz, qui en est la capitale, Soutchava et Sereth; 4 bourgs et 277 villages. La première de ces villes, située sur le Prouth, a un gymnase et d'autres établissemens d'instruction publique, où le dessin et la danse sont surtout parfaitement enseignés. Le commerce d'exportation consiste principalement en draps, toiles, meubles, voitures, cuirs préparés et instrumens de musique. Ces objets s'écoulent ordinairement vers la Moldavie, tandis que les produits bruts s'exportent vers l'Autriche, qui tire de la Bukowine des chevaux dont la race est excellente et qui viennent en grande partie du haras impérial situé dans le domaine de Radautz, des soies, de la cire, du miel, du bétail, de la laine et un peu de fer, de cuivre et du plomb. Quelques filons d'or et d'argent qui se rencontrent en divers endroits, sont trop peu considérables pour couvrir les frais de l'exploitation. On y trouve aussi des mines de sel, mais leurs produits se consomment dans la Bukowine même. Ce pays, qui est en partie montagneux et couvert de forêts assez étendues, possède quelques hauts-fourneaux qui appartiennent à des particuliers. Des routes assez belles et plusieurs fleuves, tels que le Dniester, qui forme la limite au nord, le Prouth, le Sereth, le Soutchava, la Moldava, la Bistriza, favorisent son commerce vers la Moldavie et la Turquie. Mais ce commerce est presque tout entier entre les mains des Juifs et des Arméniens qui bientôt s'en rendront entièrement les maîtres. Sous le rapport politique, la Bukowine dépend du gouvernement de Gallicie et est régie à peu près par les mêmes lois. L. N.

BUJUKDERÉ (de *bujuk*, grande et *léré*, vallée). C'est le nom d'une petite ville bâtie sur une baie de la rive européenne du Bosphore, dans une position délicieuse, à l'est et non loin de Constantinople, de la mer Noire et du continent asiatique. Elle tire son nom de sa situation même, au milieu d'une vallée arro-

sée par une rivière également appelée Bujukdéré. Assise au fond du golfe Saronique, dont elle est pour ainsi dire une continuation, elle s'appelait autrefois *le Golfe profond* (βαθυκόπος), ou *le beau pays* (καλὸς ἀγρὸς); aujourd'hui une partie de cette vallée qui sert de promenade, porte le nom de Libadia, *la prairie*. Dans la partie inférieure on voit le groupe des 7 platanes appelé les 7 frères : c'est là, dit-on, qu'en 1096 Godefroy de Bouillon campa avec son armée. Dans le voisinage sont les maisons des Grecs, des Arméniens et de quelques Turcs, et dans la partie supérieure, les palais et les jardins habités par les ambassadeurs d'Europe : ils sont presque tous situés sur le quai qui sert de promenade aux habitans. Bujukdéré est aussi pendant l'hiver le séjour habituel des étrangers, et, dans tous les temps, l'asile où l'on vient se réfugier lorsqu'il arrive une révolution ou que la peste se déclare à Constantinople, Pera ou Galata. L. N.

BULBE. La bulbe n'est autre chose qu'une espèce de bourgeon propre à certaines herbes vivaces appelées vulgairement *plantes bulbeuses*, ou *plantes à oignons*. Cet organe se rencontre beaucoup plus fréquemment parmi les plantes monocotylédones que parmi les dicotylédones.

La bulbe se compose tantôt de lames emboîtées les unes dans les autres, comme dans l'oignon de cuisine, ou soudées en une seule masse, comme dans le colchique; tantôt d'écaillés imbriquées par leurs bords, comme dans le lys. Ces lames ou écaillés tiennent toujours par leur base à un plateau charnu, qui donne naissance aux racines, avec lesquelles la bulbe elle-même a été souvent confondue.

La reproduction de la bulbe se fait soit dans son centre, soit en dehors, tantôt à sa base, tantôt à son sommet, ou bien latéralement. Dans certaines espèces de lys il sort de l'aisselle des écaillés des filets charnus qui donnent naissance à de nouvelles bulbes.

On donne le nom de *bulbilles* à de petits tubercules qui, naissant aux aisselles des feuilles ou dans les fleurs, finissent par se détacher de la plante-mère et prennent racine comme de vraies bul-

bes; aussi nomme-t-on *vivipares* les plantes munies de bulbilles. ED. SP.

BULGARES, voy. BOULGARES et BOULGARIE.

BULIMIE, voy. BOULIMIE.

BULL, mot anglais qui signifie au propre *taureau*, et dont nos voisins d'outre-mer se servent, dans le langage familier, pour désigner un discours sans suite et sans raison, tel que, par exemple, celui d'une personne qui, pour excuser sa laideur, dirait qu'elle était née belle, mais qu'elle fut échangée lorsqu'elle était en nourrice. Comme les *bulls* sont très fréquens parmi le peuple de l'Irlande, les auteurs anglais ne manquent jamais d'en mettre bon nombre dans la bouche des personnages irlandais qu'ils introduisent dans leurs comédies et dans leurs romans. On a publié en Angleterre de nombreux recueils de *bulls*. Voy. JOHN BULL. C. L. m.

BULLAIRE (*bullarium*), collection de bulles pontificales (voy. ce mot). La première édition du *Bullarium magnum romanum* (de Léon-le-Grand à Urbain VIII) parut à Rome, 1634, en 4 vol. in-fol.; d'autres éditions continuèrent la suite des bulles. La dernière édition, qui arrive jusqu'à la fin du pontificat de Benoît XIV, parut à Luxembourg (lisez Genève), 1747-58, en 19 parties formant 11 vol. in-fol. Mais les bulles de ces collections ne sont pas toutes admises comme étant du droit canon dans les différents pays de la chrétienté.

Les ordres monastiques avaient également leurs bullaires; on connaît celui des bénédictins (*Bullarium cassinense*), ceux des dominicains, des franciscains, des capucins, de l'ordre de Citeaux, etc.

BULLANT (JEAN), architecte. L'histoire ne fournit aucun document sur la personne et la vie de ce grand artiste, qui fut à la fois architecte et sculpteur. La date des monuments élevés par lui permet seule de déterminer l'époque où il florissait. Né au commencement du xvi^e siècle, la construction du château d'Écouen, vers 1540, dut marquer le milieu de sa carrière, et la construction de l'hôtel de Soissons, vers 1572, en occupa les dernières années. Si le lieu où il reçut le jour est inconnu, nous sa-

vons par lui-même qu'il étudia son art en Italie, mesurant les restes de l'antiquité classique et analysant les inspirations que les artistes italiens y puisèrent les premiers. Il est l'architecte français qui a imité les anciens avec le plus d'intelligence et en conservant le plus d'originalité. Mais la plupart de ses constructions ont disparu, et dans deux monuments encore subsistans auxquels il coopéra avec d'autres artistes, on ne peut que conjecturer ce qui vient de lui.

Le palais qu'il bâtit par ordre de Catherine de Médicis pour l'habitation personnelle de cette princesse, connu sous le nom d'*Hôtel de Soissons*, puis sous celui d'*Hôtel de la Reine*, alors le plus grand édifice de la capitale après le Louvre, a été abattu pour faire place à la halle au blé et aux maisons de la rue circulaire qui l'entoure. Il n'en reste plus que la colonne monumentale engagée dans le mur de la rotonde jusqu'à plus de moitié de sa hauteur. On prétend que Catherine, livrée aux superstitions de l'astrologie, s'y rendait avec ses astrologues, pour interroger les cieux sur les choses de la terre. Un cadran solaire a été ajusté à la partie supérieure; le piédestal est devenu une fontaine.

Dans le château des Tuileries, que Bullant et Philibert Delorme élevèrent ensemble, on attribue au premier l'étage ionique des deux pavillons qui terminent les portiques en arcades surmontés de terrasses, ordonnance justement admirée par la finesse de ses profils et l'élégance de son effet. Dans l'hôtel Carnavalet, la porte d'entrée ornée de sculptures par Jean Goujon peut seule être réclamée par Bullant.

Mais il n'y a plus d'incertitude en ce qui concerne le château bâti pour le connétable Anne de Montmorency, à Écouen. Ici plus de communauté de travaux, plus de partage de gloire. Cet édifice, que le temps et les hommes ont respecté, est tout entier de Bullant. Contemplez sa masse imposante sur la montagne qu'elle couronne, voyez ses tourelles et ses toits gothiques s'élever dans les airs, tandis que la majesté de ses portiques se développe suivant une ordonnance régulière, et vous convien-

qu'il était impossible de mieux adoucir le château féodal avec l'édification de l'architecture antique, Bullant commençait alors à répandre son goût en France. Les trois avant-corps qui occupent les milieux des trois ordres de la cour, variés d'intention, variés de parti pris, et dont le plus somptueux se trouve dans deux niches latérales surmontées de admirables statues de captifs sculptés par le maître blanc par Michel-Ange; la grande arcade qui donne sur la grande cour et qui est d'un effet si grandiose; les ornemens, emblèmes de guerre et de gloire, qui caractérisent la demeure du héros; et, comme ce guerrier est en marche, le premier baron chrétien, l'édifice que prend la chapelle, remarquable surtout par l'autel que décorent des figures de bas-relief en pierre de France représentant les 4 Évangélistes et 2 figures théologiques, œuvre de l'architecte Bullant; tout cet ensemble montre dans un haut degré l'union du génie, du talent et de la science.

Le profond savoir de Bullant s'est produit dans deux écrits, qu'il a composés au château d'Écouen, où il avait son logement; l'un, dédié au connétable, est intitulé *Recueil d'horlogerie*; il expose toutes les méthodes employées à la construction et au tracé des horloges solaires, lunaires ou astrales, et à savoir l'heure avec les rays du soleil, la lune et pour cognoistre les heures de nuit par les étoiles. L'autre ouvrage, dédié au maréchal François de Montmorency, fils du connétable, a pour titre *Règle générale d'architecture des ordres de colonnes, à savoir: dorique, ionique, corinthe et composite*. Un grand nombre de gravures en bois entremêlées avec le texte représentent les ordres d'après les monumens antiques; l'auteur, qui l'écrivit dans sa jeunesse, le termine par ces mots qui expriment un double sentiment: *De jour en jour, en apprenant, mourant*. Ces deux ouvrages achèvent de justifier la suite que le savant et judicieux Chambray a donnée à son *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne*, accordée à Bullant, en le qualifiant le *premier architecte français*. M-L.

BULLE, mot qui signifie globule ou boule.

La bulle, en latin *bullā*, était un ornement que portaient les enfans chez les Étrusques et chez les Romains. Les enfans des simples citoyens et des affranchis en portaient de diverses matières, ceux des patriciens portaient seuls des *bulles d'or*. À l'âge où ils quittaient la *prétexte*, pour prendre la toge ou robe virile, ils cessaient de porter la bulle, et ils la suspendaient au cou des dieux lares à qui ils la consacraient.

On a trouvé en 1780, à Aix en Provence, une bulle d'or, dans une ancienne tour que l'on démolissait: cette bulle, de 2 pouces 3 lignes de diamètre et de 8 lignes d'épaisseur au centre, était fixée à une espèce d'agrafe d'or; elle n'avait d'autre ornement que des petits globules en forme de tête de clous, et des filets repoussés. Cette bulle, qui a été apportée au cabinet des médailles de France en l'an VII, a été volée en 1831; on en a retrouvé les fragmens, qui sont d'or très mince. Ce genre de monumens est rare, ce qui fait que les faussaires en fabriquent et qu'il faut se méfier de leur authenticité. D. M.

BULLES DES PAPES, rescrits du souverain pontife sur des affaires considérables, écrits sur parchemin, en caractères ronds et gothiques.

Le sceau en est de plomb, et c'est à cause du sceau qu'un tel rescrit est appelé *bulle*, de *bullare*, sceller avec la *bullā*; il représente d'un côté les images de saint Pierre et de saint Paul, et il porte de l'autre côté le nom du pape, avec l'année de son pontificat. Quand le rescrit est de grâce, le sceau ou *bulle* est attaché avec des fils de soie; si le rescrit est de justice, le sceau est suspendu par une petite corde de chanvre.

On ne doit point regarder comme véritables les bulles d'exemption et de privilèges dans lesquelles on trouve des solécismes et d'autres fautes grossières contre les règles de la grammaire, parce qu'à Rome on est assez attentif à éviter ces sortes de fautes, quoiqu'on y fasse moins d'attention à l'élégance du style. C'est la décision de Lucius III.

Dans la salutation, le pape prend la

qualité d'évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, *Episcopus, servus servorum Dei*, ce qui signifie, suivant quelques commentateurs : *Seul évêque de l'Église catholique, roi des rois, seigneur des seigneurs*. Le pape parle au nom de Dieu tout-puissant et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

La bulle se divise en quatre parties, qui sont la narration du fait, la conception, les clauses et la date. En France, le conseil d'état examine bien soigneusement toutes ces parties, et si la bulle portait qu'elle a été expédiée du propre mouvement du pape, *motu proprio*, elle ne serait pas admise, par cela seul. Il faut soigneusement distinguer l'exposé de la bulle de la décision même : ces deux choses, de l'aveu de tout le monde, ainsi que l'a souvent observé Bossuet, n'ont pas une égale autorité.

En France, depuis le concordat de François I^{er}, les évêques ne sont point sacrés qu'ils n'aient reçu leurs bulles d'institution. Autrefois il y avait obligation d'obtenir des bulles pour tous les bénéfices appelés consistoriaux, évêchés, abbayes, prieurés, etc., ce qui se pratique encore ailleurs, mais avec des différences notables.

Fulminer une bulle n'est autre chose que la soumettre à l'examen, à la vérification de l'autorité compétente, pour être exécutée. Il y a des circonstances où l'on appelle comme d'abus de la bulle du pape.

Dans aucun état catholique les bulles ne sont publiées sans être munies de l'exequatur de l'autorité civile. En Espagne, quand elles paraissent contraires aux intérêts de la monarchie, on les dépose respectueusement dans un carton et on en donne connaissance au pape par une supplique. Les usages des Belges à ce sujet ont été développés dans un livre imprimé à Liège, qui a pour titre : *Jus Belgarum circa bullarum pontificalium acceptionem*. Chaque pays a ses formalités particulières, plus ou moins expéditives, plus ou moins respectueuses.

Les bulles pour le jubilé sont adressées à tous les fidèles. Il est d'usage en France que ces bulles soient visées par les évêques, et adressées par eux, accom-

pagnées d'instructions pastorales, à leurs diocésains. Les bulles doctrinales sont également adressées à tous les fidèles et portent cette clause *ad perpetuam rei memoriam*. Elles énoncent le jugement rendu par le Saint-Siège, sur la doctrine qui lui a été déférée. Lorsqu'elles ont été acceptées, soit par une déclaration formelle des évêques assemblés ou dispersés, soit par leur acquiescement tacite, elles ont force de loi dogmatique et ne peuvent pas plus être rejetées que les décisions de l'Église universelle, puisqu'elles sont devenues comme une de ces décisions. L'opposition d'un petit nombre d'évêques ne change rien à la valeur de la décision de la presque unanimité. Le quatrième article de la déclaration du clergé de France en 1682 confirme notre assertion. « Quoique le pape, y est-il dit, ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréfutable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. » Ces sortes de bulles sont aussi appelées *constitutions* (voy. ce mot). La plus célèbre des *constitutions* modernes est celle qui fut rendue par Clément XI, sur les cent et une *propositions* du P. Quesnel, et qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*.

Les bulles d'excommunication sont assujéties à des formalités très rigoureuses pour être exécutées, comme on peut voir dans les *Lois ecclésiastiques* de d'Héricourt, dans le *Dictionnaire du droit canon*, par Durand de Maillane, et dans la *Pratique du droit canonique*. Il existe de fameuses bulles d'excommunications contre les hérétiques et leurs auteurs, les pirates et les corsaires, les falsificateurs de lettres apostoliques, ceux qui maltraitent les prélats, ceux qui troublent ou restreignent la juridiction ecclésiastique, quelle que soit leur condition; elles étaient publiées le *jeudi-saint*, par un cardinal-diacre, en présence du Pape et du Sacré - Collège, et c'est de là que leur est venue la dénomination de bulles *in cœna Domini*. On ignore l'origine et les auteurs de ces bulles; mais on croit qu'elles ont été

publiées sous prétexte de conserver la pureté de la foi et d'entretenir l'union entre tous les fidèles. Clément XIV fit cesser le scandale de cette publication en 1770; mais il fit des réserves qu'il déposa dans les archives du Vatican. Ses successeurs ont imité sa conduite.

Pendant la vacance du Saint-Siège on n'expédie point de bulles. Aussitôt que le pape est mort, le vice-chancelier s'empare du sceau, fait rompre en présence des officiers de la cour le nom du pontife qui vient de mourir, couvre d'un linge le côté où sont les têtes de saint Pierre et de saint Paul, y met son cachet, et le donne à garder au camérier, afin qu'on ne puisse *buller* aucun rescrit jusqu'à ce que le Saint-Siège soit rempli par un nouveau pape. *Ordo rituum ecclesiasticorum.*

On trouve des remarques fort curieuses sur les bulles dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes (*Propilæum* du mois de mai, imprimé en 1785, et *Palmipomena* du tome VII, en 1787). J. L.

BULLES IMPÉRIALES, et autres. Le titre de *bulle* ne fut pas exclusivement réservé aux lettres du pape; il fut aussi donné à celles des empereurs, de certains prélats, et de quelques conseils œcuméniques. Le grand sceau de l'empire germanique s'appelait la *bulle d'or*; Lothaire II s'en est servi le premier.

En 1356 l'empereur Charles IV arrêta et publia, du consentement et avec le concours des Électeurs, des princes, des comtes, de la noblesse, et des villes impériales, la fameuse constitution appelée la *bulle d'or*, qui tint jusqu'à la fin du xvii^e siècle la première place entre les lois fondamentales de l'Empire, et que l'on montre encore à Francfort; elle fut imprimée à Nuremberg, 1474, in-fol. On l'a nommée la *bulle d'or* par allusion au sceau d'or que l'empereur fit attacher aux différens exemplaires authentiques qu'il donna aux Électeurs et à la ville de Francfort. Elle contient les réglemens les plus précis sur l'élection et le couronnement des rois des Romains, futurs empereurs, et détermine le rang, les droits et la succession des Électeurs.

Voici quel est le principal contenu de la bulle d'or. 1^o Le nombre des Électeurs

est fixé à sept, en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse; trois seront toujours ecclésiastiques (les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves), quatre laïcs (l'électeur-roi de Bohême, l'électeur comte-palatin, l'électeur duc de Saxe, et l'électeur margrave de Brandebourg). 2^o L'électeur de Mayence continuera de prendre le titre d'archichancelier du royaume de Germanie, l'électeur de Cologne celui d'archichancelier du royaume d'Italie, et l'électeur de Trèves celui d'archichancelier du royaume d'Arles. 3^o Les quatre grandes charges de la couronne sont pour toujours attachées aux quatre électors séculiers, savoir: l'office de grand-échançon à l'électorat-royaume de Bohême; l'office de grand-sénéchal à l'électorat-comté-palatin; l'office de grand-maréchal à l'électorat-duché de Saxe; et l'office de grand-chambellan à l'électorat-margraviat de Brandebourg. 4^o Les quatre grands-officiers séculiers auront chacun des lieutenans héréditaires, à qui appartiendra le droit de remplir leurs fonctions pendant leur absence. 5^o L'élection des rois des Romains, futurs empereurs, doit se faire à Francfort, à la pluralité des suffrages; ils seront sacrés à Aix-la-Chapelle, par les électeurs-archevêques de Cologne, et tiendront toujours leurs premières diètes à Nuremberg. 6^o L'électeur-palatin et celui de Saxe sont maintenus dans la jouissance des droits et des prérogatives attachés à leurs vicariats (*voy. VICAIRES DE L'EMPIRE*), et ils les exerceront indistinctement pendant toutes les vacances du trône, que celles-ci résultent de l'absence ou de la mort des empereurs. Le vicariat de l'électeur-palatin aura, dans son ressort, la Franconie, la Souabe, la Bavière, et les provinces rhénanes; celui de l'électeur de Saxe conservera les provinces régies par le droit saxon. 7^o Les causes personnelles des empereurs continueront d'être jugées par les électeurs-palatins. 8^o La dignité électorale demeurera constamment annexée à la glèbe des provinces qui en sont titrées. Ces provinces ne pourront jamais être ni partagées ni démembrées, sous quelque prétexte que ce soit; le fils aîné de l'Électeur régnant y succédera

toujours à son père, et on suivra, quant à la succession des collatéraux, les lois de la primogéniture, et l'ordre linéal et *agnatique*. 9° La majorité des Électeurs est fixée à leur 18^e année. Pendant leur minorité, la régence des électors et l'exercice du suffrage et autres prérogatives appartiennent au plus proche *agnat*, suivant l'ordre de primogéniture. 10° Les Électeurs auront partout et en toute occasion le pas sur tous les autres princes de l'empire; égaux aux rois, on commet contre eux le crime de lèse-majesté. 11° Ils exerceront la justice en dernier ressort, dans leurs terres électorales, et leurs sujets ne pourront jamais être appelés devant aucun tribunal étranger. 12° Ils jouiront exclusivement, dans toutes leurs terres, du droit d'exploiter toutes sortes de mines et de salines, d'y recevoir des Juifs, de percevoir les péages légitimement établis, de battre monnaie, d'acquérir des terres d'empire, etc.

Les autres réglemens contenus dans la bulle d'or concernent la paix publique; elle défend les guerres injustes, les rapines, les incendies, les pillages; elle déclare illégitimes tous les défis qui n'auraient pas été faits trois jours entiers avant le commencement des hostilités, et signifiés à la personne même qu'on voudra attaquer, ou à son domicile ordinaire; elle défend d'exiger des péages insolites, ou le droit de haut-conduit, dans les lieux non privilégiés; elle défend aussi de recevoir des serfs fugitifs ou des *Pfalburger*; elle interdit sévèrement toutes confédérations des sujets auxquels leurs souverains territoriaux n'auraient pas donné de consentement.

Telle est la substance des réglemens contenus dans le code que l'on appelle la *Bulle d'or*. Ils sont distribués en 31 chapitres, dont les 23 premiers ont été rédigés dans la diète de Nuremberg en 1356, et les huit autres dans une diète électorale tenue à Metz quelques mois après. Le texte original authentique de cette loi fondamentale est en latin; la traduction allemande, quoique contemporaine, n'avait aucune autorité en justice. On a cru long-temps que le célèbre jurisconsulte Barthole avait minuté la bulle d'or; mais l'opinion générale attri-

bue maintenant ce travail à l'évêque de Verden, vice-chancelier de l'empire. Du reste, l'auteur, quel qu'il soit, a largement puisé dans les sources du droit canonique.

On cite encore la *Bulle d'or de Brabant*, donnée, en 1349, par l'empereur Charles IV à Jean, duc de Brabant, lettres patentes qui remettaient à la décision des juges établis par le duc Jean tous les procès où les Brabançons interviendraient, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs; et la *Bulle d'or de Milan*, donnée, en 1549, par l'empereur Charles-Quint. Datée de Bruxelles, 12 décembre, elle réglait la succession au duché de Milan, et substituait les femmes au défaut absolu de tous les héritiers mâles descendant de Philippe II, en observant d'ailleurs le droit de primogéniture. A. S. a.

BULLETT (PIERRE), architecte français qui dirigea l'érection de l'arc de triomphe, à Paris, connu sous le nom de porte Saint-Martin (1674), est l'auteur de différens ouvrages sur son art et sur celui de l'ingénieur. Il mourut vers la fin du xvii^e siècle. X.

BULLETTIN, le diminutif de *bulle*. Ce mot se dit de tout rapport officiel et public sur l'état des lieux, des personnes, des faits et des événemens. Ainsi on appelle bulletin le rapport que fait un médecin sur l'état d'un malade dont la santé intéresse le public, le rapport que fait un général sur le gain ou la perte d'une bataille, sur la position que son armée occupe, ou sur l'état de ses besoins et de ses ressources. Depuis long-temps on appelle bulletin le certificat qui atteste que l'on a payé les droits d'entrée et de sortie, les billets que ceux qui ont des comptes courans avec la Banque doivent envoyer aux teneurs de livres pour se faire créditer ou débité. Aujourd'hui on appelle plus spécialement bulletin le billet sur lequel on écrit son suffrage dans les assemblées électorales qui votent par la voie du scrutin (*voy. ce mot*), le billet sur lequel on écrit le nom des jurés pour la formation du jury dans une cour d'assises. Dans ces deux cas le mot bulletin s'emploie seul; dans tous les autres cas il est suivi d'un autre nom qui

termine la qualité. Ainsi on dit : le bulletin des lois (*voy.*), le bulletin de la santé, le bulletin de la santé du roi. Il est quel bruit ont fait dans le monde les bulletins de la grande armée; mais aussi de quel crédit limité ces publications officielles et intéressées ont jouissent encore, et avec quelle attention l'historien doit s'en servir. On rappelle aussi et on se rappellera longtemps la sensation pénible que produisit en France le fameux 29^e bulletin de souvenir est néfaste.

Il a souvent publié sous le nom de bulletin des journaux et recueils périodiques; de ce nombre, le plus remarquable sans contredit le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, à Paris, en 1824, par M. le baron de Trussac, entreprise colossale parvenue, par ses nombreux collaborateurs, par sa tendance à l'universalité, à des ressources immenses dont elle n'aurait pu disposer, mais où manquaient la direction et la méthode, et qui heureusement péri après la révolution de juillet. On en trouve la collection complète chez Treuttel et Würtz, à Strasbourg. J. H. S.

BULLETIN DES LOIS. C'est le titre qui donne à la collection officielle des actes du gouvernement français; il a été établi par la Convention, le 14 frimaire. La première loi qu'on y ait insérée est celle du 22 prairial an II, qui crée le tribunal révolutionnaire institué pour les ennemis du peuple et ne prononçant qu'une seule peine, la mort; qui est pour défenseurs aux patriotes ennemis des jurés patriotes, et qui accorde point aux conspirateurs; c'est le frontispice pour un recueil de lois. Ce bulletin se divise en autant de séries que la France a eu de gouvernements depuis 1794. La première comprend les lois de la Convention, depuis le 1^{er} de prairial an II jusqu'au mois de fructidor an III; la seconde les actes du Directoire, de fructidor an III à brumaire an VIII; la troisième les actes du Consulat, de brumaire an VIII à floréal an XII; la quatrième les actes du gouvernement impérial, de floréal an XII à 1814; la cinquième les actes de la

première Restauration, de mars 1814 à mars 1815; la sixième les actes des Cent-Jours; la septième les actes du règne de Louis XVIII, de juillet 1815 à septembre 1824; la huitième les actes du règne de Charles X, de septembre 1824 à juillet 1830; la neuvième enfin les actes du règne de Louis-Philippe I^{er}.

Ce recueil se publie par cahiers ou livraisons qui paraissent à des époques indéterminées: chacune porte un numéro d'ordre; en outre tous les actes de chaque série sont eux-mêmes numérotés. Il est donc bien facile de connaître la somme totale des actes qui depuis 40 années ont été faits pour le gouvernement et l'administration de notre pays.

La 1 ^{re} série en comprend.	1,233
La seconde.....	3,535
La troisième.....	3,846
La quatrième.....	10,254
La cinquième.....	841
La sixième.....	318
La septième.....	17,812
La huitième.....	15,810
La neuvième jusqu'au 1 ^{er} janvier 1834.....	10,407

TOTAL..... 64,056

Il faut ajouter à ce chiffre déjà si élevé un grand nombre d'autres actes qui ont été insérés dans les bulletins bis ou cahiers supplémentaires, depuis 1814 jusqu'en 1830. Il faut songer aussi que, de 1789 à 1794, les assemblées législatives avaient fonctionné avec une admirable activité. En présence de cette masse énorme de décrets, de lois, d'arrêtés, d'ordonnances, de décisions, l'étude de la législation semble une vaine et folle entreprise, une impossibilité absolue: qu'on se rassure toutefois; les autorisations de changement ou d'addition de noms, les établissemens ou suppressions de foires, les acceptations de dons et legs, les créations d'usines, les coupes de bois, les nominations à certaines fonctions, les concessions de pensions civiles et militaires, et une foule d'autres mesures d'intérêt local ou individuel, occupent une large place dans le bulletin des lois; et si nos législateurs voulaient bien se donner la peine de coordonner les lois

nouvelles avec celles qui existent ; si ceux à qui est confiée la publication du bulletin adoptaient un mode différent de celui qui a été suivi jusqu'à ce jour ; il ne faudrait ni beaucoup de temps ni une grande application pour connaître passablement la législation française moderne. Mais on ne peut assez dire quelle légèreté les législateurs de toutes les époques ont apportée à l'œuvre si grave de la confection des lois. Ce n'est point du fonds des choses qu'il est ici question ; il ne s'agit point de la critique de nos lois en elles-mêmes : les reproches ne portent que sur la négligence de la rédaction, sur la distribution souvent incomplète et mal entendue, sur le défaut d'harmonie avec les lois antérieures. De peur de se compromettre et pour se tirer d'embarras, lorsqu'il s'agit d'exprimer au sujet d'une loi les effets de modification ou d'abrogation sur la législation antérieure, on se borne à dire, dans le dernier article des lois nouvelles, que *toutes les dispositions contraires à la présente sont abrogées*, ou quelque chose d'équivalent.

Quant au mode de publication, il ne présente ni l'ordre méthodique, ni l'ordre chronologique : c'est souvent plusieurs mois, et quelquefois plusieurs années après leur date que les actes sont insérés ; il y en a de très importants qui sont omis, par exemple, la loi du 13 août 1814, qui règle les rapports entre le roi et les chambres. On ne peut pas toujours compter sur la fidélité des textes ; il y a plus d'une loi qui est écrite dans le bulletin autrement qu'elle n'a été votée : telle est la loi du 15 juillet 1829, modificative des lois pénales militaires.

Depuis 1830 on a imaginé de diviser le recueil officiel en deux parties ayant chacune une série de numéros : la première comprend les lois, la seconde les ordonnances et celle-ci se divise en deux sections, dont l'une est consacrée aux ordonnances d'un intérêt général, l'autre aux mesures locales et individuelles. Ce système, inspiré par les meilleures intentions, accroît la confusion et ne montre pas les actes dans leur enchaînement : il n'a pour effet que d'accorder une espèce de droit de préséance aux lois pro-

prement dites sur les actes émanant du pouvoir législatif. Les hommes de cette profession obligés à connaître les lois, ne peuvent pas se retrouver dans tout cela ; ils y mettent le temps et l'attention nécessaires, ils s'aident d'autres ouvrages ; mais les fonctionnaires, à qui le bulletin est distribué gratuitement au nombre de 40,000 exemplaires, n'ont certainement rien de mieux à faire que de le lire avec le plus grand soin et de se procurer soigneusement dans leurs archives. Il ne faudrait pourtant que vouloir rendre cette publication fort instructive et lui donner le plus haut intérêt.

Au bas de chaque cahier ou bulletin placée une date : c'est à compter de celle qu'elle indique que tous les actes qui sont publiés dans le bulletin sont censés promulgués à Paris ; et l'on sait que les lois sont envoyées à Paris un jour après celui de leur promulgation, et dans les départements l'expiration du même délai, augmentée d'autant de jours qu'il y a de fois 10 lieues (environ 20 lieues), entre le lieu de leur promulgation et le chef-lieu de chaque département. *Voy. LOI et PROMULGATION.* J. B.

BULMER (WILLIAM), l'imprimeur le plus distingué de l'Angleterre, à Bensley. Un des premiers produits de ses presses a été une édition de Milton (1790-4) ; et l'on doit compter au nombre de ses chefs-d'œuvre les éditions de luxe des œuvres de Shakspeare (1801, 2 vol. in-fol.), et une édition de Milton (1794-97, 3 vol. in-fol.). La manière de ces publications a fait de son imprimerie le nom ou la raison de *Shakspeare press*. Il est d'une manière toute particulière le favori des bibliophiles anglais, et c'est à lui que l'on a de préférence les impressions pour *Roxburgh club*. Mais tout en reconnaissant le talent distingué de M. Bulmer ainsi que, dans ses éditions, la beauté des types, celle de l'encre, et la bonne qualité du papier, il faut dire qu'on trouve beaucoup de fautes d'impression dans les ouvrages sortis de ses presses et qu'on y désirerait fréquemment un goût plus sévère et des formes plus agréables.

BULOW, famille noble du pays de Mecklembourg et d'origine vénète, sont sortis un grand nombre de guerriers célèbres, feld-maréchaux, grands-

res de l'artillerie, etc. Son berceau porte le même nom : c'est un village près de Rehna (Mecklembourg). Il est question de cette famille dès le commencement du XIII^e siècle; dans la suite elle se divisa en plusieurs branches dont l'une, celle de Pluskow, est établie en Prusse. C'est à cette dernière qu'appartiennent les deux frères dont nous allons parler, petits-fils de GUILLAUME-DIETRICH de Bulow (1664-1737), qui mourut ministre d'état prussien. S.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME de Bulow, comte de DENNEWITZ, général (en chef) de l'infanterie, qui s'est rendu célèbre dans la guerre de 1813 et années suivantes, naquit en 1755 à Falkenberg, dans la Vieille-Marche, domaine où résidait son père. Dans sa quatorzième année le jeune Bulow entra dans l'armée prussienne, et lorsqu'il fut parvenu au grade de capitaine, en 1793, il fut nommé gouverneur du prince Louis-Ferdinand de Prusse. Il fit en cette qualité la campagne du Rhin et obtint le grade de major. Au siège de Mayence, son intrépidité fit échouer une attaque des Français près Marienborne. Après avoir rempli sa mission près du prince, Bulow consacra tout son temps au service, et reçut successivement de l'avancement. En 1808, il devint général de brigade. Lorsque la Prusse, infidèle à son alliance avec l'empereur des Français, tourna ses armes contre la France, ce fut le général Bulow qui, le 5 avril 1813, remporta près de Mœckern le premier succès dont les Prussiens eussent à se vanter dans cette guerre; le 2 mai suivant, il prit Halle et défendit, par la victoire qu'il remporta près de Lukau, le 4 juin, la capitale de la Prusse, menacée par les Français justement indignés. Après l'armistice, il vint pour la seconde fois à Berlin, le 23 août, par la bataille de Grossbeeren (*voy.*) et pour la troisième fois, le 6 septembre, par la victoire qu'il remporta près de Dennewitz (*voy.*). Le roi lui en témoigna sa reconnaissance en le nommant chevalier grand-croix de la Couronne de Fer, et à la paix il lui conféra le titre de comte Bulow de Dennewitz. Ce général prit aussi une grande part à la bataille de Leipzig (19 octobre); puis il combattit

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

avec le même courage en Westphalie, en Hollande, en Belgique, près du Rhin, à Laon, à Soissons, à La Fère, et il termina la campagne par son entrée à Paris. Il fut nommé ensuite commandant-général de la Prusse orientale et de la Lithuanie (prussienne). Lorsque s'ouvrit la campagne de 1815, il fut chargé du commandement supérieur du 4^e corps d'armée prussien; sa coopération à la bataille de Waterloo est assez connue pour qu'il soit inutile d'en parler. Pour l'en récompenser le roi le nomma chef du 15^me régiment de ligne qui porta dès lors son nom. Le 11 janvier 1816, Bulow retourna à son commandement général à Königsberg, et il mourut le 25 février suivant. Une statue en marbre blanc lui a été élevée quelques années après à Berlin, dans la belle rue des Tilleuls, où elle forme le pendant de celle du général Scharnhorst. Ces deux statues sont placées des deux côtés du grand poste, en face de celle de Blücher.

Également estimable comme citoyen et comme homme, Bulow était très distingué comme militaire : ce fut un général réfléchi et connaissant tous les secrets de son art; il avait d'ailleurs l'esprit très cultivé et beaucoup de goût pour la musique : il composa même plusieurs morceaux de musique religieuse. C. L.

BULOW (HENRI, baron DE), écrivain et critique allemand fort spirituel, frère du précédent, naquit aussi à Falkenberg en 1760. Après avoir reçu, dans la maison de son père, une excellente éducation, il vint à Berlin, entra à l'académie militaire, et servit d'abord dans l'infanterie, puis dans la cavalerie; mais bientôt dégoûté de la vie militaire, il s'en retira pour se livrer entièrement à la science. Cependant, lorsqu'éclata dans la Belgique l'insurrection contre Joseph II, il s'y rendit et fut placé dans un régiment, sans trouver l'occasion de se distinguer. Trompé dans son espoir, il retourna dans sa patrie, s'adonna au théâtre avec passion, et forma une troupe d'acteurs. Ensuite il se rendit avec un de ses frères en Amérique. De nouveau trompé dans son espérance de trouver dans ce pays la liberté qu'il cherchait, il revint en Europe.

Son frère et lui, épris alors du goût du commerce, s'y livrèrent et s'embarquèrent à Hambourg pour se rendre, pour la seconde fois, en Amérique, après y avoir expédié un chargement de verriers. Ayant dans cette expédition perdu, par défaut d'expérience, ce qui leur était resté de leur patrimoine, les deux frères revinrent de nouveau en Europe; alors Henri de Bulow publia son *Esprit du nouveau système de la guerre*. Cet ouvrage eut tant de succès que Bulow alla à Berlin, se croyant certain de trouver de l'emploi dans l'état-major général. Il publia encore une *Histoire de la campagne de 1800* (Berlin, 1801); son espérance fut néanmoins déçue. Après maints désagréments éprouvés à Berlin, Bulow se rendit à Londres où il fit paraître, sans succès, quelques numéros d'un journal sur l'Angleterre. L'insuccès de cette feuille l'ayant mis dans l'embarras, il fut mis en prison. De retour à Berlin en 1804, il travailla avec une grande assiduité et publia plusieurs écrits dont l'un, *Campagne de 1805* (2 vol., Berlin, 1806), le fit encore mettre en prison. Il composa en outre une *Vie du prince Henri de Prusse* (Berlin, 1805, 2 vol.), des *Théorèmes de la guerre moderne* et la *Tactique moderne telle qu'elle devrait être* (Leipz., 1805, 2 vol.). Quand, après la bataille d'Iéna, on prévint l'arrivée des Français, on le conduisit, contre l'avis des médecins qui demandaient son élargissement, à Kolberg, puis à Königsberg, puis enfin à Riga, où il mourut au mois de juillet 1807.

Indépendamment de son originalité comme écrivain, Bulow fut un ardent partisan du système de Swedenborg, et l'on trouva dans ses papiers un écrit qui fut publié après sa mort, et qui a pour titre : *Nunc permissum est. Coup d'œil sur la doctrine de la nouvelle église chrétienne* (Kolberg, 1809).

A une autre branche de la maison de Bulow, celle de Potremse, appartenaient les deux personnages suivans.

AUGUSTE-FRÉDÉRIC-GUILLAUME de Bulow, président de la province prussienne de Saxe, naquit en 1762, à Vörden, dans la Westphalie, et fit à Göttingue des études en droit. Il fut nom-

mé président du tribunal d'appel Hanovre et passa en 1805 au service prussien. Nommé membre du conseil provincial, d'abord à Munster, puis à Berlin, il entra vers 1811 dans le conseil d'état, où il fut quelque temps conseiller rapporteur de son cousin chancelier d'état, prince de Hardenberg. En 1814 il fut nommé secrétaire général du gouvernement prussien à Dresde et puis chef de la police secrète de la province de Saxe. Depuis 1816 il habitait Magdebourg; mais lorsqu'à la suite du congrès de Carlsbad, des lois sur la censure furent rendues et qu'on ordonna des recherches contre les menées démagogues, Bulow fut plus activement employé et séjourna long-temps à Berlin. On s'était tendait à le voir nommer ministre, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, qui l'éloigna des affaires publiques. Il mourut à Potsdam en 1827. Il a publié un ouvrage de droit (en 5 vol. à Hanovre), et un autre sur les affaires de l'église évangélique (Magdebourg 1819).

LOUIS-FRÉDÉRIC-VICTOR-HANS, comte de Bulow, beau-frère du précédent, naquit en 1774 à Essenroda, près de Brunswick, et reçut une bonne éducation puis il passa à l'académie de Lunebourg les années 1788 à 1790, et alla ensuite à l'université de Göttingue où il resta jusqu'en 1794. Son cousin Hardenberg alors ministre dirigeant des principales prussiennes du cercle de Franconie plaça Bulow en qualité de référendaire, et, en 1796, comme assesseur à Baireuth. Quand Hardenberg fut appelé dans la capitale, Bulow l'y suivit en 1801 en qualité de conseiller de guerre et de domaines, et il se distingua par d'excellens rapports, par son zèle et son habileté. En 1804 il fut nommé président de Magdebourg, et après la paix de Tilsit et la formation du conseil d'état du royaume de Westphalie, il fut appelé à Cassel en qualité de membre de ce conseil. Le 8 mai 1808 il devint ministre des finances, du commerce et du trésor et dans les circonstances les plus difficiles il sut mériter la confiance du peuple et du roi. Jérôme, roi de Westphalie, l'éleva à la dignité de comte, distin-

me le roi de Prusse lui confirma
il retourna à son service. Toute-
s ennemis parvinrent à lui alié-
bienveillance de Jérôme, au point
7 avril 1811 il fut congédié.
Comte de Bulow vécut alors retiré
la terre d'Essenroda, s'occupant
l'agriculture rurale et de science politi-
que jusqu'en 1813, où le roi de Prus-
se lui fit la proposition du prince de
Saxe-Cobourg, le nomma ministre des fi-
nances. Dans les guerres qui suivirent
il sut par de constans efforts pour-
voir aux besoins du royaume et des ar-
mes créer de nouvelles ressources.
Il accompagna deux fois le roi à Paris,
en 1814, et à Vienne. Dans la réorgani-
sation de l'état par rapport aux finan-
ces, il suivit la paix générale, on crut
retrouver entièrement la capacité
de comte de Bulow; mais ce fut plutôt
à cause des circonstances que la sienne.
A la fin de 1817 Bulow eut,
comme il l'avait demandé, sa retraite de
première classe la plus honorable. Il resta
dans le conseil du ministre d'état, du conseil
royal et ministre du commerce. En 1825
le conseil d'état fut réuni à celui de l'inté-
rieur et Bulow donna sa démission;
il fut chargé de la présidence de la
commission mais il mourut la même année
à Landek. Voir le journal *Zeit-
ung*, n° XXIV.

Une autre branche de la nombreuse
famille de Bulow appartient le baron
de Bulow, ministre plénipoten-
tiaire envoyé extraordinaire du roi de
Prusse à Londres. Il est né en 1790, à
Mecklenbourg, où son père
occupait une des premières places à la
cour du grand-duc. Préparé par de bon-
nes études, il se rendit à l'université de
Göttingen; mais lorsqu'en 1813 la
guerre éclata contre la France, il revint
en sa patrie et entra comme lieutenant
dans un corps que le général comte de
Seydlitz commandait sur l'Elbe infé-
rieur. Il devint bientôt adjudant du
général russe de Nostitz, et se distingua
plusieurs fois à la suite de ce guerrier
vaillant, qui retourna depuis au
service de la Prusse. Après la première
paix de 1814, M. de Bulow revint à
Londres pour y continuer ses étu-

des. En 1815, il se joignit à l'armée
qui marcha contre la France. Après la
deuxième paix conclue à Paris, comme
il s'était destiné à la diplomatie, il fut
employé par le ministre d'état M. G.
de Humboldt, qui à Francfort-sur-le-
Main était occupé des échanges de terri-
toires entre les princes allemands. Là il
se maria en 1816 avec une fille de cet
homme d'état, qu'il accompagna en 1817
à Londres en qualité de secrétaire d'am-
bassade. Quand ensuite M. G. de Humboldt
fut de nouveau appelé au ministère de
Berlin, son gendre resta à Londres chargé
des affaires de la légation, et se montra
dès lors habile diplomate. Des affaires de
famille le ramenèrent, au bout de quel-
ques années à Berlin, où il travailla en
qualité de conseiller intime de légation
au ministère des relations extérieures,
et où on lui confiait de préférence
tout ce qui avait rapport au commerce.
En 1827 il devint ministre prussien près
du roi de la Grande-Bretagne, et comme
tel il prit part aux travaux de la fameuse
conférence de Londres, relativement aux
affaires hollando-belges. Dans ce mo-
ment (1834), le baron de Bulow est de
retour à Berlin. C. L.

BULWER (ÉDOUARD-EARLE-LYT-
TON), romancier anglais, fils du général
Bulwer, mort en 1803, et descendant
d'une ancienne famille du comté de Nor-
folk. Sa mère est une Lytton; son frère
HENRI Bulwer est depuis long-temps
membre du parlement, et vient de pu-
blier (1834) un ouvrage sur la France,
sous ce titre : *France social literary
and political*.

Édouard étudia à Cambridge, où son
poème sur l'art statuaire remporta un
prix académique. En 1826 il débuta par
un recueil de poésies intitulé : *Weeds
and wild flowers* (Fleurs des bois). Il
publia en 1827 un poème, *O'Neill, ou
le Rebelle*, et un roman, *Falkland*, qui
passa inaperçu, parce qu'en effet ce n'est
qu'une réminiscence de Byron. Mais en
1828 la réputation de M. Bulwer se fit
rapidement par son roman de *Pelham*;
il fut proclamé créateur du roman *fash-
ionable* ou de *highlife*, et les imita-
teurs anglais, qui jusque là s'étaient pré-
cipités sur les traces de Walter Scott,

suivirent pendant long-temps le mouvement réactionnaire. Il ne leur manquait le plus souvent qu'une chose : le sentiment créateur ou la connaissance du grand monde. Ils ont fatigué le public, comme le dit Bulwer lui-même, par leurs peintures d'hommes sans ame, de femmes sans pudeur, et d'existences sans but. *Pelham* est pour l'Angleterre une plante indigène qui n'a pu germer que là, dans ce sol encore tout imprégné de parfums aristocratiques. Ce n'est cependant pas l'apothéose de la société aristocratique qu'il a entendu faire, c'est une satire amère et cachée; et si l'on a pu d'abord se méprendre sur le mot de l'énigme, la position que Bulwer a prise depuis à la Chambre des communes, et son dernier ouvrage (*l'Angleterre et les Anglais*), ne peuvent plus laisser de doute à cet égard. Il y a quelque chose de La Rochefoucault dans la manière dont il peint les hommes. Il est moins profond et moins ingénieux lorsqu'il s'établit juge des nations étrangères; les Français qu'il met en scène dans *Pelham* ne sont que de ridicules caricatures. Il n'y a plus de marquis de Moncade en France, a dit à cette occasion un critique distingué (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1832). Quoi qu'il en soit, *Pelham* demeurera, nous le pensons, comme mémoire à consulter pour qui étudiera un jour les causes et la nécessité de la Réforme en Angleterre.

Pelham fut suivi de quatre romans : *The Disowned* (l'Enfant désavoué), et *Devereux*, en 1829; *Paul Clifford*, en 1830, et *Eugène Aram*, 1832, tous, à l'exception d'*Aram*, inférieurs à *Pelham*. Le premier n'a pas assez d'unité; il est rempli de transitions trop brusques. Le second est exclusivement historique, consacré à la peinture de lord Bolingbroke. Le troisième est une satire politique; l'auteur y défend avec zèle les intérêts du peuple; ses acteurs sont pris dans la moyenne et la basse classe; comparé à *Pelham*, c'est le revers de la monnaie. Quant à *Eugène Aram*, c'est un roman hors de ligne, par le talent éminemment psychologique et passionné qui a mis en scène des caractères aussi attachans que ceux qui se voient dans ce cadre villageois. Nous

n'hésitons pas à affirmer que Walter Scott n'a pas donné la vie à des femmes beaucoup plus suaves, plus gracieuses, plus pures, que ne le sont les deux sœurs Madeline et Ellinor. Le héros du livre s'empare de nous, quoique nous le sachions bassement criminel; car c'est aux débats d'une cour d'assises que le romancier à emprunté l'idée première de sa composition. Eugène est une espèce de Faust, non pas de Faust désillusionné, qui se vend au diable parce qu'il a épuisé toutes les sources du savoir, mais de Faust jeune, fixant d'un œil enthousiaste le ciel étoilé, scrutant la surface de la terre avec ses fleurs et ses métaux; d'un Faust qui se vend à un homme-démon pour se procurer, en commettant un crime de concert avec lui, les moyens nécessaires à l'acquisition de ce savoir tant désiré. *Eugène Aram* n'est point, comme *Pelham*, un livre écrit pour quelques adeptes, pour des aspirans au bon ton et des esprits sardoniques : les cordes que cette lecture fait vibrer trouvent des échos dans tous les cœurs naïfs qui se sont enivrés d'études ou d'amour.

La satire métrique *The Siamese Twins* (les Jumeaux siamois), qui a paru en 1831, n'a point obtenu de succès brillant.

Dans l'un de ses derniers ouvrages, sur l'Angleterre et les Anglais (*England and the English*, 1833), Bulwer touche à tout, au caractère, aux mœurs, à la société, à l'éducation, à la religion et à la morale, à la presse, à la littérature, à la philosophie, aux arts, aux sciences, enfin à la politique et à l'avenir de sa patrie. C'est une revue encyclopédique pamphlétaire, spirituelle, reproduisant des choses parfois connues, d'autrefois neuves et piquantes. Tantôt le romancier trace des caractères à la façon de La Bruyère, tantôt le critique analyse des auteurs, tantôt le philosophe discute des questions d'une haute portée. Son ouvrage est un pot-pourri où sont jetés pêle-mêle et les vœux du philanthrope et la colère du poète satirique, et ces remarques fines, ingénieuses dont ses romans sont parsemés. Sans ménagement pour les vices et les faiblesses, son opi-

ardiment émise a dû blesser les insensés et les partis.

Il-même paraît n'appartenir à aucune des grandes fractions de la chambre des communes, où il siège comme député du bourg de Saint-Yves. Il est libéral, mais avec une forte teinte de radicalisme, et semble désirer la formation d'un tiers-parti national. En 1832, Bulow était éditeur du *New-monatly Magazine*, dirigé auparavant par le même. Les *Pèlerins du Rhin* (*the Pilgrims of the Rhine*), 2 vol. qui ont paru en 1834, n'offrent qu'un intérêt médiocre. Le monde fantastique des fées y est traité sans motif plausible dans le détail. De jolies descriptions topographiques et des discussions littéraires ne sont pas suffisamment la pâleur de la prose. En dernier lieu M. Bulwer a écrit un roman intitulé : *Last days of Pompeii* (derniers jours de Pompeï), dont la critique n'a pu encore se prononcer.

L. S.

BUNAU (HENRI, comte DE), naquit à Bunau en Saxe, en 1697. Il entra d'abord au service de l'électeur, son souverain, et ensuite à celui de l'empereur, et fut un de ces hommes d'état distingués de cette époque en Allemagne. Le comte de Bunau (ce titre lui fut conféré par Charles VII) est surmonté comme savant et comme historien. Son principal ouvrage, fruit de son vaste érudition, est resté inconnu ; il est écrit en allemand et intitulé : *Die Kaiser- und Reichshistorie des Emp. et de l'empire d'Allemagne* (Leipzig, 1728-43, 4 vol. in-4°). On a encore de lui différens ouvrages de morale, et de science traduits aussi en français. Sa bibliothèque, de 35,000 volumes imprimés, fut vendue en 1764 à la bibliothèque de la grande bibliothèque royale de Dresde. On en a un catalogue qui malheureusement n'est pas complet : *Catalogus bibliothecae Bunavianae*, par J. M. Franke (1750-51, in-4°). Burscher, éditeur de plusieurs des écrits du comte, a aussi écrit sa *Vie* (Leipzig, 1760, in-8°). S. **BUSCH**, nom allemand qui signifie proprement soulier à cordon, et qui désignait la ligue des paysans rhénans, surtout de ceux de l'évêché de Spire, un gros soulier de paysan ayant servi d'étendard à ces bandes que l'oppression avait soulevées contre leurs maîtres. S.

BUNSEN (CHRÉTIEN-CHARLES-JOSEPH), antiquaire allemand, né en 1791 à Korbach, dans la petite principauté de Waldeck, fit ses études à Göttingue et se rendit à Rome en 1816. Sa dissertation sur le droit d'héritage chez les Athéniens (*De jure Atheniensium hereditario*, Göttingue, 1813, in-4°) lui servit de recommandation auprès de Niebuhr, alors chargé d'affaires de Prusse près le Saint-Siège. Le célèbre historien et restaurateur de l'ancienne Rome fit du jeune Bunsen son secrétaire ; après le départ de Niebuhr pour Bonn, le secrétaire fut nommé à la place de son patron. M. Bunsen est aujourd'hui ministre résident de Prusse à Rome. Les affaires diplomatiques ne l'ont point rendu infidèle à ses études favorites. Digne élève de Niebuhr (*voy.*), il suit les traces de son maître dans son ouvrage, rempli d'érudition et d'aperçus neufs sur la ville de Rome (*Beschreibung der Stadt Rom.*, t. I, 1829, t. II, 1833). Ce vaste travail destiné à remplacer Volkman et Lalande, n'en est qu'à son second volume. Plusieurs savans allemands contribuent à son exécution. Ainsi, le premier volume, qui ne s'occupe que des généralités, contient, outre les travaux de M. Bunsen lui-même sur le développement successif de Rome, sur ses mœurs, sur le mauvais air, un article remarquable sur les basiliques chrétiennes, par M. Rœstel, d'autres sur les antiques, par M. Gerhard, sur la peinture romaine, par M. Platner ; sur la géologie des environs, par M. Hoffman, etc., etc., etc. Des tableaux synchronistiques et des cartes du plus haut intérêt accompagneront l'ouvrage. M. Bunsen combat avec hardiesse et avec l'attirail d'une immense érudition, les systèmes de ses prédécesseurs, les antiquaires romains. L. S.

BUNYAN (JOHN), écrivain anglais très populaire, naquit à Elstow, près de Bedford, en 1628. Il apprit à lire et à écrire malgré la pauvreté de son père dont il suivit lui-même pendant quelque

tamps la profession de chaudronnier. Étant ensuite entré dans l'armée du parlement, il assista au siège de Leicester en 1645. A travers ces différentes conditions, Bunyan s'était fait remarquer par son inconduite et son impiété; néanmoins plusieurs circonstances ayant fortement agi sur son esprit, il se décida à changer de vie, et après des tentations, des doutes, et des perplexités étranges, une conversion sincère et une foi vive lui rendirent la paix. En 1653 il devint membre de l'église baptiste de Bedford. Plus tard, animé du désir de faire part à ses semblables des vérités dont il se sentait pénétré, et appartenant d'ailleurs à une communauté religieuse qui n'exige pas toujours de ses ministres des études approfondies, Bunyan entreprit de prêcher et fit un tel usage des talens naturels dont il était doué que les sermons du chaudronnier devinrent célèbres. Il commença aussi, vers la même époque, à écrire sur différens sujets de piété; on a remarqué que le nombre de ses ouvrages est égal à celui des années qu'il a vécu.

Cependant les persécutions religieuses éclatèrent en Angleterre : Bunyan fut jeté, en 1660, dans la prison de Bedford, où il resta douze ans. Pendant ce temps, outre le travail manuel auquel il était obligé de se livrer pour vivre, il écrivit plusieurs ouvrages, entre autres un récit de sa vie, de sa conversion et de son emprisonnement, où l'on trouve une singulière naïveté. Mais le plus remarquable et le mieux connu de ses écrits est une allégorie religieuse intitulée *The Pilgrim's Progress*. Ce livre, dont les réimpressions sont innombrables, a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; mais il est principalement goûté en Angleterre, où l'on ne trouve guère de paysan qui ne le possède et ne le lise avec édification. Le style en est admirable et doit être regardé comme un précieux spécimen de la langue anglaise dans sa richesse, son énergie et sa simplicité au XVII^e siècle. On ignore la date de la 1^{re} édition; la 2^e est de 1678. Southey, le poète lauréat, en a récemment donné une, qui est fort belle. Une traduction française de cet ouvrage a paru sous le titre suivant: *le Pèlerinage des*

Chrétiens à la cité céleste décrit sous la similitude d'un songe. Paris, 1831, in-12.

Bunyan sorti de prison continua de prêcher et d'écrire jusqu'à sa mort, arrivée en 1688.

E. SCH.

BUOL - SCHAUENSTEIN (baron DE), diplomate autrichien. Il commença sa carrière politique en 1790 en qualité de chargé d'affaires de l'empereur à La Haye. Nommé chambellan en 1792, il fut, peu de temps après, envoyé à Bâle avec le titre d'envoyé extraordinaire; on a tout lieu de croire que, dans cette circonstance, il se conduisit à la satisfaction de la cour; car deux ans plus tard on le voit figurer comme président de la Diète de Ratisbonne, où il fit tous ses efforts pour maintenir l'union entre les princes coalisés et pour empêcher la dissolution de la ligue formée contre la France. Il fut ensuite envoyé à Hambourg avec une mission diplomatique. Pendant toutes les guerres du Consulat et de l'Empire, il ne prit aucune part aux événements dont l'Europe était alors le théâtre, et ne reparut sur l'horizon politique qu'en 1815, où il représenta l'Autriche à la Diète de Francfort. Nommé président de la Diète germanique, il remplit ces hautes fonctions jusqu'en 1822, où il eut pour successeur le baron de Münch Bellinghausen. M. de Buol-Schauenstein retourna ensuite à Vienne, et vécut dès lors dans la retraite, totalement éloigné des affaires publiques.

L. N.

BUONACORSI, voy. **PRINO DEL VAGA**.

BUONAROTTI, voy. **MICHEL-ANGE**.

BUONAROTTI (MICHEL-ANGELO), neveu du grand Michel-Ange fut comme lui poète, mais le fut exclusivement. Il naquit à Florence en 1568, fit de bonnes études et fut reçu membre de l'Académie de sa ville natale dès l'âge de 17 ans. Plus tard il fut aussi nommé membre de la Crusca et prit une part active à la rédaction du *Vocabulaire* de cette académie. On doit à Buonarotti le jeune deux comédies, *la Tancia* et *la Fiera*, l'une et l'autre encore fort estimées. La première appartient au genre que les Italiens appellent *commeda rusticale* :

elle est en *ottave rime* et a 5 actes; la *Fiera* est divisée en 5 *giornate* de 5 actes chacune. Buonarotti est aussi l'éditeur des poésies de son oncle: *Rime di Michel-Agnolo Buonarotti raccolte da Michel-Agnolo, suo nipote*, Florence, 1623, in-4^o. S.

BUONAROTTI, voy. BABEUF (fin de l'article).

BUONTALENTI (BERNARDO) surnommé *dalle Girandole*, parce qu'on lui doit l'invention des lustres, naquit à Florence en 1536, fut architecte et sculpteur du grand-duc Cosme de Médicis, et mourut en 1608. X.

BURCHIELLO (DOMENICO), célèbre barbier et poète satirique italien, vint à Florence où il fut inscrit comme barbier en 1432, et mourut à Rome en 1448. Malgré sa basse extraction, Burchiello était fêté à Florence, et dans sa barberie se réunissaient des grands et des artistes. On a de lui des sonnets satiriques qui furent publiés à Bologne, 1475, in-4^o, à Florence, 1568, à Londres, 1757, et, en dernier lieu, à Florence, 1760, sous le titre de *Rime*. S.

BURCKHARDT (JEAN-CHARLES), l'un des plus exacts calculateurs astronomiques, naquit à Leipzig en 1773. L'étude des mathématiques l'amena bientôt à celle de l'astronomie. Il s'occupait surtout du calcul des éclipses de soleil et des occultations des étoiles, à l'effet de déterminer les longitudes géographiques; il ne s'appliqua pas avec moins de zèle à l'étude des langues modernes, pour lire les travaux sur l'astronomie publiés dans tous les pays. Il composa en latin un traité sur la méthode d'analyse combinatoire (Leipzig, 1794). Recommandé à Zach à Gotha, il le seconda dans l'observation de la recta-ascension des étoiles et étudia sous lui l'astronomie pratique. Lors de son voyage à Paris en 1797, Zach recommanda Burckhardt à Lalande, qui le prit chez lui. Il se fit bientôt remarquer par son calcul de la marche des comètes et prit une part très active dans tous les travaux du neveu de Lalande, à l'observatoire de l'école militaire. Il traduisit en allemand les deux premiers volumes de la *Mécanique céleste* de Laplace.

Nommé astronome-adjoint au bureau des longitudes, il reçut ses lettres de naturalisation (1799), et devint astronome à l'observatoire de l'école militaire après la mort de Lalande. Burckhardt mourut en 1825.

Son savant traité sur la comète de 1770, qui devait reparaitre tous les 5 ou 6 ans, et qui ne fut cependant aperçue par aucun astronome, fut couronné par l'Institut, et inséré dans les Mémoires de cette savante compagnie, pour l'année 1806. Les tables lunaires que publia Burckhardt en 1812, les meilleures jusqu'à présent, sont celles que préfèrent les astronomes; et les tables auxiliaires qu'il a publiées en 1814 et 1816, pour les calculs astronomiques, servent principalement aux travaux du bureau des longitudes. C. L.

BURCKHARDT (JEAN-LOUIS), l'un des voyageurs de notre temps dont les recherches, entreprises avec les connaissances préliminaires les plus approfondies, ont produit le plus de résultats utiles, naquit à Lausanne en 1784, d'une ancienne famille patricienne de Bâle qui, pour se distinguer des autres familles de ce nom, s'appelait, de sa maison située près d'un jardin de cerisiers, *Burckhardt zum Kirschgarten*. On avait accusé son père d'avoir traitreusement livré aux Autrichiens la tête de pont d'Huningue. Il avait déjà l'échafaud pour perspective, lorsqu'il parvint à produire des preuves authentiques de son innocence; mais les persécutions du parti français l'obligèrent cependant à prendre la fuite et à entrer dans un régiment suisse à la solde de l'Angleterre, pour sauver sa famille.

Burckhardt, le fils, déjà convenablement préparé par les soins d'un bon gouverneur, fréquenta pendant deux années le gymnase de Neufchâtel; il fit ensuite ses études académiques à Leipzig, et, à dater de 1804, à Göttingue, où son ardeur pour la science, son application, ses talens et l'aimable vivacité de son esprit, lui méritèrent l'attachement de tous ceux qui le connurent. Ses études finies, il revint en 1805 à Bâle, où il demeura pendant quelque temps au milieu de sa famille. Sans tenir compte

d'une proposition qui lui avait été faite d'entrer dans la carrière diplomatique, il fit, dans le mois de juin de l'année suivante, un voyage à Londres. Une lettre de recommandation que lui avait donnée M. Blumenbach pour sir Joseph Banks, l'introduisit chez ce savant anglais qui a rendu de si grands services aux sciences naturelles et géologiques, et chez Hamilton, le trésorier et le secrétaire de la Société Africaine. Comme cette société se proposait d'envoyer un second voyageur dans l'intérieur de l'Afrique, par la route qu'avait antérieurement suivie Hornemann (*voy.* ce nom), on accepta, en 1806, l'offre que fit Burckhardt d'entreprendre ce voyage. Après s'y être préalablement préparé, au moral comme au physique, de toutes les manières possibles, il reçut en 1809 sa procuration et ses dernières instructions. Endurci par toutes sortes d'épreuves (il s'était soumis, au milieu des jouissances de la vie, à des jeûnes volontaires, au tourment de la soif, et avait passé des nuits entières sur le pavé des rues), familier avec la langue arabe qu'il avait étudiée avec soin à Cambridge, il s'embarqua le 14 juillet pour Malte, où, s'étant laissé pousser la barbe il adopta le costume oriental. Sous le nom de cheik Ibrahim, il partit pour se rendre en Syrie, afin d'y étudier les mœurs et les langues de l'Orient à l'école d'Alep. Après un séjour de deux années, il parlait la langue vulgaire avec une telle facilité qu'il put fort bien se faire passer pour un marchand indien ou arabe. Il visita alors Palmyre, Damas, le mont Liban et d'autres contrées, et se rendit au Caire pour y attendre la caravane avec laquelle il pourrait partir pour Fezzan. Dans un voyage qu'il entreprit encore (1812), il remonta le Nil jusqu'en Nubie, et pénétra jusqu'à Dongola. Il parcourut ensuite, en 1814, sous l'apparence d'un pauvre marchand turc ou syrien, tout le désert nubien, qu'avait déjà visité Bruce (*voy.*), et pénétra, après d'innombrables difficultés, par Berber et Suakin jusqu'à la mer Rouge, et de là, par Djedda, jusqu'à la Mecque. Son but principal était d'étudier l'islamisme à sa source, afin de devenir de plus en plus

capable d'exécuter son grand voyage. Après avoir passé qu'il se joignit à un plusieurs milliers de pèlerins daient au saint pèlerinage de rath, et prit dès lors le titre, s l'Orient, de *hadji*, qui veut Il était alors si bien initié et aux coutumes religieuses mans qu'un doute s'étant u au sujet de sa croyance reli ulémas lui firent subir un e re, tant sur la partie théoriqu partie pratique du Koran, cette épreuve il fut non-seul ré vrai croyant, mais encou lem d'une grande érudition en 1815 au Caire, où il re velle de la mort de son pi courant d'avril 1816, il fi du mont Sināi, et ce fut à course.

A son arrivée au Caire, le il travailla sans relâche à se thématiques et d'histoire n la rédaction de ses différens voyage. Les lettres qu'il éc époque à Banks et à Har gnent de la contrariété qu le retard de son voyage pr enfin la caravane de Fezzan dait depuis si long-temps. était fixé pour le mois de déc et déjà Burckhardt s'imagin teint à moitié son but, lors dain attaqué d'une fièvre l'emporta au bout de quelq mourut le 17 octobre 1817. « Écrivez à ma mère que pensée a été pour elle. » Ses déposés dans le champ de r hométans avec tous les hor ses titres de cheik et de ha dernière volonté, qu'il dic général britannique, il de piastres à son ami Osman, de naissance, que Méhém rendu à la liberté sur les Burckhardt; 400 piastres son domestique, et 1,000 pauvres de Zurich. Il fit dor manuscrits orientaux, qui s à 350 volumes, à la bibl Cambridge. Quelques temp

déjà, conjointement avec le com-
ral Salt et le savant Belzoni (voy.),
le Thèbes en Angleterre la fa-
ête colossale de Memnon, du
300 quintaux, et, dans cet en-
ait supporté la moitié des frais de

ais, écrivait-il dans une lettre
du Caire à son frère, sous la
13 mars 1817, jamais je n'ai
tul mot sur ce que j'ai vu et ren-
que ma conscience ne justifie
ent; car ce n'a pas été pour
u roman que je me suis exposé
le dangers. »

relations des voyages de Burck-
e distinguent de toutes les autres
r fidélité et leur exactitude. Il
i pour les voyages et les décou-
Son énergie, sa continence, sa
e, sa grandeur d'âme, ses prin-
honneur, le cas qu'il faisait du
les autres, son éloignement pour
qui n'était pas conforme à la jus-
à la droiture, ne le caractéri-
as moins que sa reconnaissance
bienfaits reçus, son grand dé-
sement et son dévouement sans
quand il s'agissait d'alléger les
ices des autres. Belzoni, qui le
ra en Égypte et qui apprit bien
onnaître, le regardait comme
e le plus sincère, le plus amant
rité et le plus désintéressé qu'il
ais connu. Sans vanité et sans
a, il n'avait en vue que les pro-
la science.

outes ses communications géo-
ues, la plus importante est celle
pport à la forme du golfe d'A-
usqu'alors fort peu connu. La
ion de ses voyages en Nubie pa-
ondres en 1819; celle de ses
en Syrie et sur le mont Sināi
, et celle de ses voyages en Ara-
1829, en 4 volumes. Ses *Notes*
Bedouins and Wahabis (Lon-
330, in-4°) et ses *Arabic pro-*
or the manners and customs of
ern Egyptians illustrated (Lon-
31, in-4°) sont deux ouvrages
grand mérite. Voir la Notice (al-
) sur la vie et le caractère de
ardt, tirée de communications de

famille encore inédites (Bâle, 1828), C.L.

BURDETT (sir FRANCIS), baronnet
anglais, descendant d'une très ancienne
famille qui, depuis Guillaume-le-Con-
quérant, était établie dans le Derbshire,
naquit en 1770. Après avoir fini ses étu-
des à Oxford, il fit, au commencement
de la révolution française, un voyage
sur le continent, sous la conduite du sa-
vant Chevalier, connu par son voyage de
la Troade. Sir Francis Burdett fut té-
moin des évènements les plus remarqua-
bles de la révolution et eut occasion de
voir de près, dans les différentes cours
qu'il visita, les hommes qui se trouvaient
alors à la tête des affaires, et de péné-
trer les motifs qui les faisaient agir. A
son retour en Angleterre, il se maria avec
la fille du riche banquier Thomas Coutts
et agrandit ainsi sa fortune, ce qui le
mit en état de jouer, pendant les pre-
mières années de sa vie publique, le rôle
d'homme populaire. En 1797 il succéda
à la dignité et aux grandes propriétés
territoriales de son père.

L'année précédente il avait été nommé
membre du parlement, comme repré-
sentant de Boroughbridge. Sir Francis
entra dès lors dans les rangs de l'oppo-
sition et s'attacha aux nouveaux whigs
qui se distinguèrent de ceux qui avaient
pris la conservation intacte de la consti-
tution pour le *credo* politique. Son am-
bition lui fit espérer de se placer à la
tête de ce parti. Son but était d'établir
dans la Chambre des communes une re-
présentation véritable et sincère. Dès 1799
il eut occasion de gagner la faveur po-
pulaire en défendant ceux que la sus-
pension de l'*habeas corpus* avait fait
mettre en prison pour délits politiques.
Le 13 février 1800 il s'opposa avec vé-
hémençe à la suspension réitérée de cet
acte. Il parvint en 1802, par sa fortune
et par l'emploi des expédiens en usage
dans les élections, à se faire nommer re-
présentant du comté de Middlesex, le pre-
mier comté de l'Angleterre. On prétend
que cette élection lui coûta plus de 40,000
liv. sterl., ayant loué toutes les voitures
de place de Londres pour empêcher les
partisans de son concurrent d'amener
les électeurs qui lui étaient favorables. Il
ne fut pas toujours d'accord avec les

bes; aussi nomme-t-on *vivipares* les plantes munies de bulbilles. ED. SP.

BULGARES, voy. BOULGARES et BOULGARIE.

BULIMIE, voy. BOULIMIE.

BULL, mot anglais qui signifie au propre *taureau*, et dont nos voisins d'outre-mer se servent, dans le langage familier, pour désigner un discours sans suite et sans raison, tel que, par exemple, celui d'une personne qui, pour excuser sa laideur, dirait qu'elle était née belle, mais qu'elle fut échangée lorsqu'elle était en nourrice. Comme les *bulls* sont très fréquens parmi le peuple de l'Irlande, les auteurs anglais ne manquent jamais d'en mettre bon nombre dans la bouche des personnages irlandais qu'ils introduisent dans leurs comédies et dans leurs romans. On a publié en Angleterre de nombreux recueils de *bulls*. Voy. JOHN BULL. C. L. m.

BULLAIRE (*bullarium*), collection de bulles pontificales (voy. ce mot). La première édition du *Bullarium magnum romanum* (de Léon-le-Grand à Urbain VIII) parut à Rome, 1634, en 4 vol. in-fol.; d'autres éditions continuèrent la suite des bulles. La dernière édition, qui arrive jusqu'à la fin du pontificat de Benoît XIV, parut à Luxembourg (lisez Genève), 1747-58, en 19 parties formant 11 vol. in-fol. Mais les bulles de ces collections ne sont pas toutes admises comme étant du droit canon dans les différens pays de la chrétienté.

Les ordres monastiques avaient également leurs bullaires; on connaît celui des bénédictins (*Bullarium cassinense*), ceux des dominicains, des franciscains, des capucins, de l'ordre de Citeaux, etc.

BULLANT (JEAN), architecte. L'histoire ne fournit aucun document sur la personne et la vie de ce grand artiste, qui fut à la fois architecte et sculpteur. La date des monumens élevés par lui permet seule de déterminer l'époque où il florissait. Né au commencement du XVI^e siècle, la construction du château d'Écouen, vers 1540, dut marquer le milieu de sa carrière, et la construction de l'hôtel de Soissons, vers 1572, en occupa les dernières années. Si le lieu où il reçut le jour est inconnu, nous sa-

vons par lui-même qu'il étudia son art en Italie, mesurant les restes de l'antiquité classique et analysant les inspirations que les artistes italiens y puisèrent les premiers. Il est l'architecte français qui a imité les anciens avec le plus d'intelligence et en conservant le plus d'originalité. Mais la plupart de ses constructions ont disparu, et dans deux monumens encore subsistans auxquels il coopéra avec d'autres artistes, on ne peut que conjecturer ce qui vient de lui.

Le palais qu'il bâtit par ordre de Catherine de Médicis pour l'habitation personnelle de cette princesse, connu sous le nom d'*Hôtel de Soissons*, puis sous celui d'*Hôtel de la Reine*, alors le plus grand édifice de la capitale après le Louvre, a été abattu pour faire place à la halle au blé et aux maisons de la rue circulaire qui l'entoure. Il n'en reste plus que la colonne monumentale engagée dans le mur de la rotonde jusqu'à plus de moitié de sa hauteur. On prétend que Catherine, livrée aux superstitions de l'astrologie, s'y rendait avec ses astrologues, pour interroger les cieus sur les choses de la terre. Un cadran solaire a été ajusté à la partie supérieure; le piédestal est devenu une fontaine.

Dans le château des Tuileries, que Bullant et Philibert Delorme élevèrent ensemble, on attribue au premier l'étagionique des deux pavillons qui terminent les portiques en arcades surmontés de terrasses, ordonnance justement admirée par la finesse de ses profils et l'élégance de son effet. Dans l'hôtel Carnavalet, la porte d'entrée ornée de sculptures par Jean Goujon peut seule être réclamée par Bullant.

Mais il n'y a plus d'incertitude en ce qui concerne le château bâti pour le connétable Anne de Montmorency, à Écouen. Ici plus de communauté de travaux, plus de partage de gloire. Cet édifice, que le temps et les hommes ont respecté, est tout entier de Bullant. Contemplez sa masse imposante sur la montagne qu'elle couronne, voyez ses tourelles et ses toits gothiques s'élançant dans les airs, tandis que la majesté de ses portiques se développe suivant une ordonnance régulière, et vous convien-

qu'il était impossible de mieux aller donnée du château féodal avec l'roduction de l'architecture antique, Bullant commençait alors à répandre son goût en France. Les trois avant-corps qui occupent les milieux des trois côtés de la cour, variés d'intention, varient par le parti pris, et dont le plus somptueux se trouve offert dans deux niches latérales par deux admirables statues de captifs sculptés en marbre blanc par Michel-Ange; la grande arcade qui donne sur la grande cour, et qui est d'un effet si grandiose; les ornemens, emblèmes de guerre et de gloire, qui caractérisent la demeure du guerrier; et, comme ce guerrier est en France, le premier baron chrétien, l'importance que prend la chapelle, remarquable surtout par l'autel que décorent deux figures de bas-relief en pierre de France représentant les 4 Évangélistes et 2 figures théologiques, œuvre de l'architecte Bullant; tout cet ensemble montre dans un haut degré l'union du génie, du talent et de la science.

Le profond savoir de Bullant s'est produit dans deux écrits, qu'il composa au château d'Écouen, où il avait son logement; l'un, dédié au connétable et intitulé *Recueil d'horlogerie*: il expose toutes les méthodes employées à la construction et au tracé des horloges solaires, lunaires ou astrales, et a pour titre *Avoir l'heure avec les rays du soleil et de nuit par les étoiles*. L'autre ouvrage, dédié au maréchal François de Montmorency, fils du connétable, a pour titre *Règle générale d'architecture des manières de colonnes, à savoir: dorique, ionique, corinthe et composite*. Un grand nombre de gravures en bois entremêlées avec le texte représentent les ordres d'après les monuments antiques; l'auteur, qui l'écrivit dans sa jeunesse, le termine par ces mots qui ont un double sentiment: *De jour et de nuit, en apprenant, mourant*. Ces deux traités achèvent de justifier la supériorité que le savant et judicieux Chambray donne à son *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne*, accordée à Bullant, en le qualifiant le premier des architectes français. M-L.

BULLE, mot qui signifie globule ou boule.

La bulle, en latin *bullā*, était un ornement que portaient les enfans chez les Étrusques et chez les Romains. Les enfans des simples citoyens et des affranchis en portaient de diverses matières, ceux des patriciens portaient seuls des bulles d'or. À l'âge où ils quittaient la *prétexte*, pour prendre la toge ou robe virile, ils cessaient de porter la bulle, et ils la suspendaient au cou des dieux lares à qui ils la consacraient.

On a trouvé en 1780, à Aix en Provence, une bulle d'or, dans une ancienne tour que l'on démolissait: cette bulle, de 2 pouces 3 lignes de diamètre et de 8 lignes d'épaisseur au centre, était fixée à une espèce d'agrafe d'or; elle n'avait d'autre ornement que des petits globules en forme de tête de clous, et des filets repoussés. Cette bulle, qui a été apportée au cabinet des médailles de France en l'an VII, a été volée en 1831; on en a retrouvé les fragmens, qui sont d'or très mince. Ce genre de monumens est rare, ce qui fait que les faussaires en fabriquent et qu'il faut se méfier de leur authenticité. D. M.

BULLES DES PAPES, rescrits du souverain pontife sur des affaires considérables, écrits sur parchemin, en caractères ronds et gothiques.

Le sceau en est de plomb, et c'est à cause du sceau qu'un tel rescrit est appelé *bulle*, de *bullare*, sceller avec la *bullā*; il représente d'un côté les images de saint Pierre et de saint Paul, et il porte de l'autre côté le nom du pape, avec l'année de son pontificat. Quand le rescrit est de grace, le sceau ou *bulle* est attaché avec des fils de soie; si le rescrit est de justice, le sceau est suspendu par une petite corde de chanvre.

On ne doit point regarder comme véritables les bulles d'exemption et de privilèges dans lesquelles on trouve des solécismes et d'autres fautes grossières contre les règles de la grammaire, parce qu'à Rome on est assez attentif à éviter ces sortes de fautes, quoiqu'on y fasse moins d'attention à l'élégance du style. C'est la décision de Lucius III.

Dans la salutation, le pape prend la

qualité d'évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, *Episcopus, servus servorum Dei*, ce qui signifie, suivant quelques commentateurs : *Seul évêque de l'Église catholique, roi des rois, seigneur des seigneurs*. Le pape parle au nom de Dieu tout-puissant et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

La bulle se divise en quatre parties, qui sont la narration du fait, la conception, les clauses et la date. En France, le conseil d'état examine bien soigneusement toutes ces parties, et si la bulle portait qu'elle a été expédiée du propre mouvement du pape, *motu proprio*, elle ne serait pas admise, par cela seul. Il faut soigneusement distinguer l'exposé de la bulle de la décision même : ces deux choses, de l'aveu de tout le monde, ainsi que l'a souvent observé Bossuet, n'ont pas une égale autorité.

En France, depuis le concordat de François I^{er}, les évêques ne sont point sacrés qu'ils n'aient reçu leurs *bulles d'institution*. Autrefois il y avait obligation d'obtenir des bulles pour tous les bénéfices appelés consistoriaux, évêchés, abbayes, prieurés, etc., ce qui se pratique encore ailleurs, mais avec des différences notables.

Fulminer une bulle n'est autre chose que la soumettre à l'examen, à la vérification de l'autorité compétente, pour être exécutée. Il y a des circonstances où l'on appelle comme d'abus de la bulle du pape.

Dans aucun état catholique les bulles ne sont publiées sans être munies de l'*exequatur* de l'autorité civile. En Espagne, quand elles paraissent contraires aux intérêts de la monarchie, on les dépose respectueusement dans un carton et on en donne connaissance au pape par une supplique. Les usages des Belges à ce sujet ont été développés dans un livre imprimé à Liège, qui a pour titre : *Jus Belgarum circa bullarum pontificiarum acceptionem*. Chaque pays a ses formalités particulières, plus ou moins expéditives, plus ou moins respectueuses.

Les bulles pour le jubilé sont adressées à tous les fidèles. Il est d'usage en France que ces bulles soient visées par les évêques, et adressées par eux, accom-

pagnées d'instructions pastorales, à leurs diocésains. Les bulles *doctrinales* sont également adressées à tous les fidèles et portent cette clause *ad perpetuam rei memoriam*. Elles énoncent le jugement rendu par le Saint-Siège, sur la doctrine qui lui a été déférée. Lorsqu'elles ont été acceptées, soit par une déclaration formelle des évêques assemblés ou dispersés, soit par leur acquiescement tacite, elles ont force de loi dogmatique et ne peuvent pas plus être rejetées que les décisions de l'Église universelle, puisqu'elles sont devenues comme une de ces décisions. L'opposition d'un petit nombre d'évêques ne change rien à la valeur de la décision de la presque unanimité. Le quatrième article de la déclaration du clergé de France en 1682 confirme notre assertion. « Quoique le pape, y est-il dit, ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréfutable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. » Ces sortes de bulles sont aussi appelées *constitutions* (voy. ce mot). La plus célèbre des *constitutions* modernes est celle qui fut rendue par Clément XI, sur les cent et une *propositions* du P. Quesnel, et qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*.

Les bulles d'excommunication sont assujéties à des formalités très rigoureuses pour être exécutées, comme on peut voir dans les *Lois ecclésiastiques* de d'Héricourt, dans le *Dictionnaire du droit canon*, par Durand de Maillane, et dans la *Pratique du droit canonique*. Il existe de fameuses bulles d'excommunications contre les hérétiques et leurs auteurs, les pirates et les corsaires, les falsificateurs de lettres apostoliques, ceux qui maltraitent les prélats, ceux qui troublent ou restreignent la juridiction ecclésiastique, quelle que soit leur condition ; elles étaient publiées le *jeudi-saint*, par un cardinal-diacre, en présence du Pape et du Sacré - Collège, et c'est de là que leur est venue la dénomination de bulles *in caena Domini*. On ignore l'origine et les auteurs de ces bulles ; mais on croit qu'elles ont été

publiées sous prétexte de conserver la pureté de la foi et d'entretenir l'union entre tous les fidèles. Clément XIV fit passer le scandale de cette publication en 1770; mais il fit des réserves qu'il déposa dans les archives du Vatican. Ses successeurs ont imité sa conduite.

Pendant la vacance du Saint-Siège on expédie point de bulles. Aussitôt que le pape est mort, le vice-chancelier s'empara du sceau, fait rompre en présence des officiers de la cour le nom du pontife qui vient de mourir, couvre d'un linge le côté où sont les têtes de saint Pierre et de saint Paul, y met son cachet, et le donne à garder au camérier, afin qu'on ne puisse *buller* aucun rescrit jusqu'à ce que le Saint-Siège soit rempli par un nouveau pape. *Ordo rituum ecclesiasticorum.*

On trouve des remarques fort curieuses sur les bulles dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes (*Propilaum* du mois de mai, imprimé en 1785, et *Palaipomena* du tome VII, en 1787). J. L.

BULLES IMPÉRIALES, et autres. Le titre de *bulle* ne fut pas exclusivement réservé aux lettres du pape; il fut aussi donné à celles des empereurs, de certains prélats, et de quelques conseils oecuméniques. Le grand sceau de l'empire germanique s'appelait la *bulle d'or*; Lothaire II s'en est servi le premier.

En 1356 l'empereur Charles IV arçha et publia, du consentement et avec le concours des Électeurs, des princes, des comtes, de la noblesse, et des villes impériales, la fameuse constitution appelée la *bulle d'or*, qui tint jusqu'à la fin du xviii^e siècle la première place entre les lois fondamentales de l'Empire, et que l'on montre encore à Francfort; elle fut imprimée à Nuremberg, 1474, in-fol. On l'a nommée la *bulle d'or* par allusion au sceau d'or que l'empereur fit attacher aux différens exemplaires authentiques qu'il donna aux Électeurs et à la ville de Francfort. Elle contient les réglemens les plus précis sur l'élection et le couronnement des rois des Romains, futurs empereurs, et détermine le rang, les droits et la succession des Électeurs.

Voici quel est le principal contenu de la bulle d'or. 1^o Le nombre des Électeurs

est fixé à sept, en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse; trois seront toujours ecclésiastiques (les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves), quatre laïcs (l'électeur-roi de Bohême, l'électeur comte-palatin, l'électeur duc de Saxe, et l'électeur margrave de Brandebourg). 2^o L'électeur de Mayence continuera de prendre le titre d'archichancelier du royaume de Germanie, l'électeur de Cologne celui d'archichancelier du royaume d'Italie, et l'électeur de Trèves celui d'archichancelier du royaume d'Arles. 3^o Les quatre grandes charges de la couronne sont pour toujours attachées aux quatre électors séculiers, savoir: l'office de grand-échançon à l'électorat-royaume de Bohême; l'office de grand-sénéchal à l'électorat-comté-palatin; l'office de grand-maréchal à l'électorat-duché de Saxe; et l'office de grand-chambellan à l'électorat-margraviat de Brandebourg. 4^o Les quatre grands-officiers séculiers auront chacun des lieutenans héréditaires, à qui appartiendra le droit de remplir leurs fonctions pendant leur absence. 5^o L'élection des rois des Romains, futurs empereurs, doit se faire à Francfort, à la pluralité des suffrages; ils seront sacrés à Aix-la-Chapelle, par les électeurs-archevêques de Cologne, et tiendront toujours leurs premières diètes à Nuremberg. 6^o L'électeur-palatin et celui de Saxe sont maintenus dans la jouissance des droits et des prérogatives attachés à leurs vicariats (*voy. VICAIRES DE L'EMPIRE*), et ils les exerceront indistinctement pendant toutes les vacances du trône, que celles-ci résultent de l'absence ou de la mort des empereurs. Le vicariat de l'électeur-palatin aura, dans son ressort, la Franconie, la Souabe, la Bavière, et les provinces rhénanes; celui de l'électeur de Saxe conservera les provinces régies par le droit saxon. 7^o Les causes personnelles des empereurs continueront d'être jugées par les électeurs-palatins. 8^o La dignité électorale demeurera constamment annexée à la glèbe des provinces qui en sont titrées. Ces provinces ne pourront jamais être ni partagées ni démembrées, sous quelque prétexte que ce soit; le fils aîné de l'Électeur régnant y succédera

toujours à son père, et on suivra, quant à la succession des collatéraux, les lois de la primogéniture, et l'ordre linéal et agnatique. 9° La majorité des Électeurs est fixée à leur 18^e année. Pendant leur minorité, la régence des électors et l'exercice du suffrage et autres prérogatives appartiennent au plus proche agnat, suivant l'ordre de primogéniture. 10° Les Électeurs auront partout et en toute occasion le pas sur tous les autres princes de l'empire; égaux aux rois, on commet contre eux le crime de lèse-majesté. 11° Ils exerceront la justice en dernier ressort, dans leurs terres électORALES, et leurs sujets ne pourront jamais être appelés devant aucun tribunal étranger. 12° Ils jouiront exclusivement, dans toutes leurs terres, du droit d'exploiter toutes sortes de mines et de salines, d'y recevoir des Juifs, de percevoir les péages légitimement établis, de battre monnaie, d'acquérir des terres d'empire, etc.

Les autres réglemens contenus dans la bulle d'or concernent la paix publique; elle défend les guerres injustes, les rapines, les incendies, les pillages; elle déclare illégitimes tous les délits qui n'auraient pas été faits trois jours entiers avant le commencement des hostilités, et signifiés à la personne même qu'on voudra attaquer, ou à son domicile ordinaire; elle défend d'exiger des péages insolites, ou le droit de haut-conduit, dans les lieux non privilégiés; elle défend aussi de recevoir des serfs fugitifs ou des *Pfalburger*; elle interdit sévèrement toutes confédérations des sujets auxquels leurs souverains territoriaux n'auraient pas donné de consentement.

Telle est la substance des réglemens contenus dans le code que l'on appelle la *Bulle d'or*. Ils sont distribués en 31 chapitres, dont les 23 premiers ont été rédigés dans la diète de Nuremberg en 1356, et les huit autres dans une diète électorale tenue à Metz quelques mois après. Le texte original authentique de cette loi fondamentale est en latin; la traduction allemande, quoique contemporaine, n'avait aucune autorité en justice. On a cru long-temps que le célèbre jurisconsulte Barthole avait minuté la bulle d'or; mais l'opinion générale attri-

bue maintenant ce travail à l'évêque de Verden, vice-chancelier de l'empire. Du reste, l'auteur, quel qu'il soit, a largement puisé dans les sources du droit canonique.

On cite encore la *Bulle d'or de Brabant*, donnée, en 1349, par l'empereur Charles IV à Jean, duc de Brabant, lettres-patentes qui remettaient à la décision des juges établis par le duc Jean tous les procès où les Brabançons interviendraient, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs; et la *Bulle d'or de Milan*, donnée, en 1549, par l'empereur Charles-Quint. Datée de Bruxelles, 12 décembre, elle réglait la succession au duc de Milan, et substituait les femmes au défaut absolu de tous les héritiers mâles descendant de Philippe II, en observant d'ailleurs le droit de primogéniture.

A. S.-A.

BULLETT (PIERRE), architecte français qui dirigea l'érection de l'arc de triomphe, à Paris, connu sous le nom de porte Saint-Martin (1674), est l'auteur de différens ouvrages sur son art et sur celui de l'ingénieur. Il mourut vers la fin du XVII^e siècle.

X.

BULLETTIN, le diminutif de bulle. Ce mot se dit de tout rapport officiel et public sur l'état des lieux, des personnes, des faits et des événemens. Ainsi on appelle bulletin le rapport que fait un médecin sur l'état d'un malade dont la santé intéresse le public, le rapport que fait un général sur le gain ou la perte d'une bataille, sur la position que son armée occupe, ou sur l'état de ses besoins et de ses ressources. Depuis long-temps on appelle bulletin le certificat qui atteste que l'on a payé les droits d'entrée et de sortie, les billets que ceux qui ont des comptes courans avec la Banque doivent envoyer aux teneurs de livres pour se faire créditer ou débiter. Aujourd'hui on appelle plus spécialement bulletin le billet sur lequel on écrit son suffrage dans les assemblées électorales qui votent par la voie du scrutin, *voy. ce mot*, le billet sur lequel on écrit le nom des jurés pour la formation du jury dans une cour d'assises. Dans ces deux cas le mot bulletin s'emploie seul; dans tous les autres cas il est suivi d'un autre nom qui

en détermine la qualité. Ainsi on dit : le bulletin des lois (*voy.*), le bulletin de l'armée, le bulletin de la santé du roi. On sait quel bruit ont fait dans le monde les *Bulletins de la grande armée*; mais on sait aussi de quel crédit limité ces publications officielles et intéressées ont joui et jouissent encore, et avec quelle précaution l'historien doit s'en servir. On se rappelle aussi et on se rappellera long-temps la sensation pénible que produisit en France le fameux 29^e bulletin dont le souvenir est néfaste.

On a souvent publié sous le nom de *Bulletin des journaux et recueils périodiques*; de ce nombre, le plus remarquable fut sans contredit le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, fondé à Paris, en 1824, par M. le baron de Férussac, entreprise colossale par son étendue, par ses nombreux collaborateurs, par sa tendance à l'universalité, et par les ressources immenses dont elle semblait disposer, mais où manquaient l'unité de direction et la méthode, et qui malheureusement péri après la révolution de juillet. On en trouve la collection complète chez Treuttel et Würtz, à Paris et à Strasbourg. J. H. S.

BULLETIN DES LOIS. C'est le titre qu'on donne à la collection officielle des lois et actes du gouvernement français; il a été établi par la Convention, le 14 frimaire an II. La première loi qu'on y ait insérée est celle du 22 prairial an II, qui crée le tribunal révolutionnaire institué *pour punir les ennemis du peuple* et ne prononçant qu'une seule peine, *la mort*; qui donne *pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes, et qui n'en accorde point aux conspirateurs*; triste frontispice pour un recueil de lois.

Le bulletin se divise en autant de séries que la France a eu de gouvernemens différens depuis 1794. La première comprend les lois de la Convention, depuis le mois de prairial an II jusqu'au mois de fructidor an III; la seconde les actes du Directoire, de fructidor an III à brumaire an VIII; la troisième les actes du Consulat, de brumaire an VIII à floréal an XII; la quatrième les actes du gouvernement impérial, de floréal an XII à mai 1814; la cinquième les actes de la

première Restauration, de mars 1814 à mars 1815; la sixième les actes des Cent-Jours; la septième les actes du règne de Louis XVIII, de juillet 1815 à septembre 1824; la huitième les actes du règne de Charles X, de septembre 1824 à juillet 1830; la neuvième enfin les actes du règne de Louis-Philippe 1^{er}.

Ce recueil se publie par cahiers ou livraisons qui paraissent à des époques indéterminées: chacune porte un numéro d'ordre; en outre tous les actes de chaque série sont eux-mêmes numérotés. Il est donc bien facile de connaître la somme totale des actes qui depuis 40 années ont été faits pour le gouvernement et l'administration de notre pays.

La 1 ^{re} série en comprend.	1,233
La seconde.....	3,535
La troisième.....	3,846
La quatrième.....	10,254
La cinquième.....	841
La sixième.....	318
La septième.....	17,812
La huitième.....	15,810
La neuvième jusqu'au 1 ^{er} janvier 1834.....	10,407

TOTAL..... 64,056

Il faut ajouter à ce chiffre déjà si élevé un grand nombre d'autres actes qui ont été insérés dans les bulletins *bis* ou cahiers supplémentaires, depuis 1814 jusqu'en 1830. Il faut songer aussi que, de 1789 à 1794, les assemblées législatives avaient fonctionné avec une admirable activité. En présence de cette masse énorme de décrets, de lois, d'arrêtés, d'ordonnances, de décisions, l'étude de la législation semble une vaine et folle entreprise, une impossibilité absolue: qu'on se rassure toutefois; les autorisations de changement ou d'addition de noms, les établissemens ou suppressions de foires, les acceptations de dons et legs, les créations d'usines, les coupes de bois, les nominations à certaines fonctions, les concessions de pensions civiles et militaires, et une foule d'autres mesures d'intérêt local ou individuel, occupent une large place dans le bulletin des lois; et si nos législateurs voulaient bien se donner la peine de coordonner les lois

nouvelles avec celles qui existent ; si ceux à qui est confiée la publication du bulletin adoptaient un mode différent de celui qui a été suivi jusqu'à ce jour ; il ne faudrait ni beaucoup de temps ni une grande application pour connaître passablement la législation française moderne. Mais on ne peut assez dire quelle légèreté les législateurs de toutes les époques ont apportée à l'œuvre si grave de la confection des lois. Ce n'est point du fonds des choses qu'il est ici question ; il ne s'agit point de la critique de nos lois en elles-mêmes : les reproches ne portent que sur la négligence de la rédaction, sur la distribution souvent incomplète et mal entendue, sur le défaut d'harmonie avec les lois antérieures. De peur de se compromettre et pour se tirer d'embarras, lorsqu'il s'agit d'exprimer au sujet d'une loi les effets de modification ou d'abrogation sur la législation antérieure, on se borne à dire, dans le dernier article des lois nouvelles, que *toutes les dispositions contraires à la présente sont abrogées*, ou quelque chose d'équivalent.

Quant au mode de publication, il ne présente ni l'ordre méthodique, ni l'ordre chronologique : c'est souvent plusieurs mois, et quelquefois plusieurs années après leur date que les actes sont insérés ; il y en a de très importants qui sont omis, par exemple, la loi du 13 août 1814, qui règle les rapports entre le roi et les chambres. On ne peut pas toujours compter sur la fidélité des textes ; il y a plus d'une loi qui est écrite dans le bulletin autrement qu'elle n'a été votée : telle est la loi du 15 juillet 1829, modificative des lois pénales militaires.

Depuis 1830 on a imaginé de diviser le recueil officiel en deux parties ayant chacune une série de numéros : la première comprend les lois, la seconde les ordonnances et celle-ci se divise en deux sections, dont l'une est consacrée aux ordonnances d'un intérêt général, l'autre aux mesures locales et individuelles. Ce système, inspiré par les meilleures intentions, accroît la confusion et ne montre pas les actes dans leur enchaînement : il n'a pour effet que d'accorder une espèce de droit de préséance aux lois pro-

prement dites sur les actes émanés du pouvoir législatif. Les hommes de profession obligés à connaître les lois ne peuvent se retrouver dans tout ce qu'ils y mettent le temps et l'attention nécessaires, ils s'aident d'autres ouvrages ; mais les fonctionnaires, à qui le bulletin est distribué gratuitement au nombre de 40,000 exemplaires, n'ont certainement rien de mieux à faire que de le parcourir soigneusement dans leurs armoires. Il ne faudrait pourtant que vouloir rendre cette publication fort instructive et lui donner le plus haut intérêt.

Au bas de chaque cahier ou bulletin placée une date : c'est à compter du jour qu'elle indique que tous les actes que ferme le bulletin sont censés promulgués à Paris ; et l'on sait que les lois sont envoyées à Paris un jour après celui de leur promulgation, et dans les départements : l'expiration du même délai, augmentée d'autant de jours qu'il y a de fois 10 lieues (environ 20 lieues), entre le chef-lieu de chaque département et Paris. *ROY. LOI ET PROMULGATION.* J. B.

BULMER (WILLIAM), l'imprimeur le plus distingué de l'Angleterre, à Londres, chez Bunsley. Un des premiers produits de ses presses a été une édition de *Shakspeare* (1790-4) ; et l'on doit compter au nombre de ses chefs-d'œuvre les éditions de luxe des œuvres de *Shakspeare* (1801, 2 vol. in-fol.), et une édition de *Milton* (1794-97, 3 vol. in-fol.). La manière de ces publications a fait donner à son imprimerie le nom ou la raison de *Shakspeare press*. Il est d'une manière toute particulière le favori des bibliophiles anglais, et c'est à lui que l'on a de préférence les impressions pour *Roxburgh club*. Mais tout en reconnaissant le talent distingué de M. Bulmer, ainsi que, dans ses éditions, la beauté des types, celle de l'encre, et la bonne qualité du papier, il faut dire qu'on trouve beaucoup de fautes d'impression dans les ouvrages sortis de ses presses et qu'on y désirerait fréquemment un goût plus sévère et des formes plus agréables. (

BULOW, famille noble du pays de Mecklembourg et d'origine vénète, sont sortis un grand nombre de guerriers célèbres, feld-maréchaux, grands-

tres de l'artillerie, etc. Son berceau porte le même nom : c'est un village près de Rehna (Mecklembourg). Il est question de cette famille dès le commencement du XIII^e siècle; dans la suite elle se divisa en plusieurs branches dont l'une, celle de Pluskow, est établie en Prusse. C'est à cette dernière qu'appartiennent les deux frères dont nous allons parler, petits-fils de GUILLAUME-DIETRICH de Bulow (1664-1737), qui mourut ministre d'état prussien. S.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME de Bulow, comte de DENNEWITZ, général (en chef) de l'infanterie, qui s'est rendu célèbre dans la guerre de 1813 et années suivantes, naquit en 1755 à Falkenberg, dans la Vieille-Marche, domaine où résidait son père. Dans sa quatorzième année le jeune Bulow entra dans l'armée prussienne, et lorsqu'il fut parvenu au grade de capitaine, en 1793, il fut nommé gouverneur du prince Louis-Ferdinand de Prusse. Il fit en cette qualité la campagne du Rhin et obtint le grade de major. Au siège de Mayence, son intrépidité fit échouer une attaque des Français près Marienborne. Après avoir rempli sa mission près du prince, Bulow consacra tout son temps au service, et reçut successivement de l'avancement. En 1808, il devint général de brigade. Lorsque la Prusse, infidèle à son alliance avec l'empereur des Français, tourna ses armes contre la France, ce fut le général Bulow qui, le 5 avril 1813, remporta près de Mœckern le premier succès dont les Prussiens eussent à se vanter dans cette guerre; le 2 mai suivant, il prit Halle et défendit, par la victoire qu'il remporta près de Lukau, le 4 juin, la capitale de la Prusse, menacée par les Français justement indignés. Après l'armistice, il sauva pour la seconde fois Berlin, le 23 août, par la bataille de Grossbeeren (*voy.*) et pour la troisième fois, le 6 septembre, par la victoire qu'il remporta près de Dennewitz (*voy.*). Le roi lui en témoigna sa reconnaissance en le nommant chevalier grand-croix de la Couronne de Fer, et à la paix il lui conféra le titre de comte *Bulow de Dennewitz*. Ce général eut aussi une grand part à la bataille de Leipzig (19 octobre); puis il combattit

avec le même courage en Westphalie, en Hollande, en Belgique, près du Rhin, à Laon, à Soissons, à La Fère, et il termina la campagne par son entrée à Paris. Il fut nommé ensuite commandant-général de la Prusse orientale et de la Lithuanie (prussienne). Lorsque s'ouvrit la campagne de 1815, il fut chargé du commandement supérieur du 4^e corps d'armée prussien; sa coopération à la bataille de Waterloo est assez connue pour qu'il soit inutile d'en parler. Pour l'en récompenser le roi le nomma chef du 15^me régiment de ligne qui porta dès lors son nom. Le 11 janvier 1816, Bulow retourna à son commandement général à Königsberg, et il mourut le 25 février suivant. Une statue en marbre blanc lui a été élevée quelques années après à Berlin, dans la belle rue des Tilleuls, où elle forme le pendant de celle du général Scharnhorst. Ces deux statues sont placées des deux côtés du grand poste, en face de celle de Blücher.

Également estimable comme citoyen et comme homme, Bulow était très distingué comme militaire : ce fut un général réfléchi et connaissant tous les secrets de son art; il avait d'ailleurs l'esprit très cultivé et beaucoup de goût pour la musique : il composa même plusieurs morceaux de musique religieuse. C. L.

BULOW (HENRI, baron DE), écrivain et critique allemand fort spirituel, frère du précédent, naquit aussi à Falkenberg en 1760. Après avoir reçu, dans la maison de son père, une excellente éducation, il vint à Berlin, entra à l'académie militaire, et servit d'abord dans l'infanterie, puis dans la cavalerie; mais bientôt dégoûté de la vie militaire, il s'en retira pour se livrer entièrement à la science. Cependant, lorsqu'éclata dans la Belgique l'insurrection contre Joseph II, il s'y rendit et fut placé dans un régiment, sans trouver l'occasion de se distinguer. Trompé dans son espoir, il retourna dans sa patrie, s'adonna au théâtre avec passion, et forma une troupe d'acteurs. Ensuite il se rendit avec un de ses frères en Amérique. De nouveau trompé dans son espérance de trouver dans ce pays la liberté qu'il cherchait, il revint en Europe.

Son frère et lui, épris alors du goût du commerce, s'y livrèrent et s'embarquèrent à Hambourg pour se rendre, pour la seconde fois, en Amérique, après y avoir expédié un chargement de verres. Ayant dans cette expédition perdu, par défaut d'expérience, ce qui leur était resté de leur patrimoine, les deux frères revinrent de nouveau en Europe; alors Henri de Bulow publia son *Esprit du nouveau système de la guerre*. Cet ouvrage eut tant de succès que Bulow alla à Berlin, se croyant certain de trouver de l'emploi dans l'état-major général. Il publia encore une *Histoire de la campagne de 1800* (Berlin, 1801); son espérance fut néanmoins déçue. Après maints désagréments éprouvés à Berlin, Bulow se rendit à Londres où il fit paraître, sans succès, quelques numéros d'un journal sur l'Angleterre. L'insuccès de cette feuille l'ayant mis dans l'embarras, il fut mis en prison. De retour à Berlin en 1804, il travailla avec une grande assiduité et publia plusieurs écrits dont l'un, *Campagne de 1805* (2 vol., Berlin, 1806), le fit encore mettre en prison. Il composa en outre une *Vie du prince Henri de Prusse* (Berlin, 1805, 2 vol.), des *Théorèmes de la guerre moderne* et la *Tactique moderne telle qu'elle devrait être* (Leipz., 1805, 2 vol.). Quand, après la bataille d'Iéna, on prévint l'arrivée des Français, on le conduisit, contre l'avis des médecins qui demandaient son élargissement, à Kolberg, puis à Königsberg, puis enfin à Riga, où il mourut au mois de juillet 1807.

Indépendamment de son originalité comme écrivain, Bulow fut un ardent partisan du système de Swedenborg, et l'on trouva dans ses papiers un écrit qui fut publié après sa mort, et qui a pour titre : *Nunc permissum est. Coup d'œil sur la doctrine de la nouvelle église chrétienne* (Kolberg, 1809).

A une autre branche de la maison de Bulow, celle de Potremse, appartiennent les deux personnages suivans.

AUGUSTE-FRÉDÉRIC-GUILLAUME de Bulow, président de la province prussienne de Saxe, naquit en 1762, à Vörden, dans la Westphalie, et fit à Göttingue des études en droit. Il fut nom-

mé président du tribunal d'appel à Hanovre et passa en 1805 au service prussien. Nommé membre du conseil provincial, d'abord à Munster, puis à Berlin, il entra vers 1811 dans le conseil d'état, où il fut quelque temps conseiller rapporteur de son cousin le chancelier d'état, prince de Hardenberg. En 1814 il fut nommé secrétaire général du gouvernement prussien à Dresde, et puis chef de la police secrète de la province de Saxe. Depuis 1816 il habita Magdebourg; mais lorsqu'à la suite du congrès de Carlsbad, des lois sur la censure furent rendues et qu'on ordonna des recherches contre les menées démagogiques, Bulow fut plus activement employé et séjourna long-temps à Berlin. On s'attendait à le voir nommer ministre, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, qui l'éloigna des affaires publiques. Il mourut à Potsdam en 1827. Il a publié un ouvrage de droit (en 5 vol. à Hanovre), et un autre sur les affaires de l'église évangélique (Magdebourg, 1819).

LOUIS-FRÉDÉRIC-VICTOR-HANS, comte de Bulow, beau-frère du précédent, naquit en 1774 à Essenroda, près de Brunswic, et reçut une bonne éducation; puis il passa à l'académie de Lunebourg les années 1788 à 1790, et alla ensuite à l'université de Göttingue où il resta jusqu'en 1794. Son cousin Hardenberg, alors ministre dirigeant des principautés prussiennes du cercle de Franconie, plaça Bulow en qualité de référendaire, et, en 1796, comme assesseur à Baireuth. Quand Hardenberg fut appelé dans la capitale, Bulow l'y suivit en 1801 en qualité de conseiller de guerre et des domaines, et il se distingua par d'excellens rapports, par son zèle et son habileté. En 1804 il fut nommé président à Magdebourg, et après la paix de Tilsit et la formation du conseil d'état du royaume de Westphalie, il fut appelé à Cassel en qualité de membre de ce conseil. Le 8 mai 1808 il devint ministre des finances, du commerce et du trésor; et dans les circonstances les plus difficiles il sut mériter la confiance du peuple et du roi. Jérôme, roi de Westphalie, l'éleva à la dignité de comte, distins-

ne le roi de Prusse lui confirma il retourna à son service. Tous les ennemis parvinrent à lui alié-
 veillance de Jérôme, au point
 7 avril 1811 il fut congédié.
 de Bulow vécut alors retiré
 terre d'Essenroda, s'occupant
 maie rurale et de science politi-
 qu'en 1813, où le roi de Prus-
 la proposition du prince de
 berg, le nomma ministre des fi-

Dans les guerres qui suivirent
 fut par de constans efforts pour-
 besoins du royaume et des art-
 créer de nouvelles ressources.
 mpagna deux fois le roi à Paris,
 res, et à Vienne. Dans la réorga-
 de l'état par rapport aux finan-
 suivit la paix générale, on crut
 retrouver entièrement la capacité
 de Bulow; mais ce fut plutôt
 des circonstances que la sienne

A la fin de 1817 Bulow ent,
 il l'avait demandé, sa retraite de
 ière la plus honorable. Il resta
 du ministère d'état, du conseil
 ministre du commerce. En 1825
 stère fut réuni à celui de l'inté-
 et Bulow donna sa démission;
 fut chargé de la présidence de la
 mais il mourut la même année
 x, à Landek. *Voir* le journal *Zeit-*
ung, n° XXIV.

Une autre branche de la nombreuse
 de Bulow appartient le baron
 de Bulow, ministre plénipoten-
 envoyé extraordinaire du roi de
 à Londres. Il est né en 1790, à
 in (Mecklembourg), où son père
 t une des premières places à la
 grand-duc. Préparé par de bon-
 les, il se rendit à l'université de
 erg; mais lorsqu'en 1813 la
 éclata contre la France, il revint
 patrie et entra comme lieutenant
 corps que le général comte de
 ten commandait sur l'Elbe infé-
 Il devint bientôt adjudant du
 russe de Nostiz, et se distingua
 s fois à la suite de ce guerrier
 mant, qui retourna depuis au
 de la Prusse. Après la première
 1814, M. de Bulow revint à
 erg pour y continuer ses étu-

des. En 1815, il se joignit à l'armée
 qui marcha contre la France. Après la
 deuxième paix conclue à Paris, comme
 il s'était destiné à la diplomatie, il fut
 employé par le ministre d'état M. G.
 de Humboldt, qui à Francfort-sur-le-
 Mein était occupé des échanges de terri-
 toires entre les princes allemands. Là il
 se maria en 1816 avec une fille de cet
 homme d'état, qu'il accompagna en 1817
 à Londres en qualité de secrétaire d'am-
 bassade. Quand ensuite M. G. de Humboldt
 fut de nouveau appelé au ministère de
 Berlin, son gendre resta à Londres chargé
 des affaires de la légation, et se montra
 dès lors habile diplomate. Des affaires de
 famille le ramenèrent, au bout de quel-
 ques années à Berlin, où il travailla en
 qualité de conseiller intime de légation
 au ministère des relations extérieu-
 res, et où on lui confiait de préférence
 tout ce qui avait rapport au commerce.
 En 1827 il devint ministre prussien près
 du roi de la Grande-Bretagne, et comme
 tel il prit part aux travaux de la fameuse
 conférence de Londres, relativement aux
 affaires hollando-belges. Dans ce mo-
 ment (1834), le baron de Bulow est de
 retour à Berlin.

C. L.

BULWER (ÉDOUARD-EARLE-LYT-
 TON), romancier anglais, fils du général
 Bulwer, mort en 1803, et descendant
 d'une ancienne famille du comté de Nor-
 folk. Sa mère est une Lytton; son frère
 HENRI Bulwer est depuis long-temps
 membre du parlement, et vient de pu-
 blier (1834) un ouvrage sur la France,
 sous ce titre : *France social literary*
and political.

Édouard étudia à Cambridge, où son
 poème sur l'art statuaire remporta un
 prix académique. En 1826 il débuta par
 un recueil de poésies intitulé : *Weeds*
and wild flowers (Fleurs des bois). Il
 publia en 1827 un poème, *O'Neill, ou*
le Rebelle, et un roman, *Falkland*, qui
 passa inaperçu, parce qu'en effet ce n'est
 qu'une réminiscence de Byron. Mais en
 1828 la réputation de M. Bulwer se fit
 rapidement par son roman de *Pelham*;
 il fut proclamé créateur du roman *fash-*
ionable ou de *highlife*, et les imita-
 teurs anglais, qui jusque là s'étaient pré-
 cipités sur les traces de Walter Scott,

s suivirent pendant long-temps le mouvement réactionnaire. Il ne leur manquait le plus souvent qu'une chose: le sentiment créateur ou la connaissance du grand monde. Ils ont fatigué le public, comme le dit Bulwer lui-même, par leurs peintures d'hommes sans ame, de femmes sans pudeur, et d'existences sans but. *Pelham* est pour l'Angleterre une plante indigène qui n'a pu germer que là, dans ce sol encore tout imprégné de parfums aristocratiques. Ce n'est cependant pas l'apothéose de la société aristocratique qu'il a entendu faire, c'est une satire amère et cachée; et si l'on a pu d'abord se méprendre sur le mot de l'énigme, la position que Bulwer a prise depuis à la Chambre des communes, et son dernier ouvrage (*l'Angleterre et les Anglais*), ne peuvent plus laisser de doute à cet égard. Il y a quelque chose de La Rochefoucault dans la manière dont il peint les hommes. Il est moins profond et moins ingénieux lorsqu'il s'établit juge des nations étrangères; les Français qu'il met en scène dans *Pelham* ne sont que de ridicules caricatures. Il n'y a plus de marquis de Moncade en France, a dit à cette occasion un critique distingué (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1832). Quoi qu'il en soit, *Pelham* demeurera, nous le pensons, comme mémoire à consulter pour qui étudiera un jour les causes et la nécessité de la Réforme en Angleterre.

Pelham fut suivi de quatre romans: *The Disowned* (l'Enfant désavoué), et *Devereux*, en 1829; *Paul Clifford*, en 1830, et *Eugène Aram*, 1832, tous, à l'exception d'*Aram*, inférieurs à *Pelham*. Le premier n'a pas assez d'unité; il est rempli de transitions trop brusques. Le second est exclusivement historique, consacré à la peinture de lord Bolingbroke. Le troisième est une satire politique; l'auteur y défend avec zèle les intérêts du peuple; ses acteurs sont pris dans la moyenne et la basse classe; comparé à *Pelham*, c'est le revers de la monnaie. Quant à *Eugène Aram*, c'est un roman hors de ligne, par le talent éminemment psychologique et passionné qui a mis en scène des caractères aussi attachans que ceux qui se meuvent dans ce cadre villageois. Nous

n'hésitons pas à affirmer que Walter Scott n'a pas donné la vie à des femmes beaucoup plus suaves, plus gracieuses, plus pures, que ne le sont les deux sœurs Madeline et Ellinor. Le héros du livre s'empare de nous, quoique nous le sachions bassement criminel; car c'est aux débats d'une cour d'assises que le romancier a emprunté l'idée première de sa composition. Eugène est une espèce de Faust, non pas de Faust désillusionné, qui se vend au diable parce qu'il a épuisé toutes les sources du savoir, mais de Faust jeune, fixant d'un œil enthousiaste le ciel étoilé, scrutant la surface de la terre avec ses fleurs et ses métaux; d'un Faust qui se vend à un homme-démon pour se procurer, en commettant un crime de concert avec lui, les moyens nécessaires à l'acquisition de ce savoir tant désiré. *Eugène Aram* n'est point, comme *Pelham*, un livre écrit pour quelques adeptes, pour des aspirans au bon ton et des esprits sardoniques: les cordes que cette lecture fait vibrer trouvent des échos dans tous les cœurs naïfs qui se sont enivrés d'études ou d'amour.

La satire métrique *The Siamese Twins* (les Jumeaux siamois), qui a paru en 1831, n'a point obtenu de succès brillant.

Dans l'un de ses derniers ouvrages, sur l'Angleterre et les Anglais (*England and the English*, 1833), Bulwer touche à tout, au caractère, aux mœurs, à la société, à l'éducation, à la religion et à la morale, à la presse, à la littérature, à la philosophie, aux arts, aux sciences, enfin à la politique et à l'avenir de sa patrie. C'est une revue encyclopédique pamphlétaire, spirituelle, reproduisant des choses parfois connues, d'autrefois neuves et piquantes. Tantôt le romancier trace des caractères à la façon de La Bruyère, tantôt le critique analyse des auteurs, tantôt le philosophe discute des questions d'une haute portée. Son ouvrage est un pot-pourri où sont jetés pêle-mêle et les vœux du philanthrope et la colère du poète satirique, et ces remarques fines, ingénieuses dont ses romans sont parsemés. Sans ménagement pour les vices et les faiblesses, son opi-

hardiment émise a dû blesser les insensés et les partis.

Il-même paraît n'appartenir à aucune des grandes fractions de la chambre commune, où il siège comme représentant du bourg de Saint-Yves. Il est catholique, mais avec une forte teinte de libéralisme, et semble désirer la formation d'un tiers-parti national. En 1832, Bulow était éditeur du *New-monatliche Magazine*, dirigé auparavant par Schlegel. Les Pèlerins du Rhin (*the Pilgrims of the Rhine*), 2 vol. qui ont paru en 1841, n'offrent qu'un intérêt médiocre.

Le monde fantastique des fées y est traité sans motif plausible dans son ensemble. De jolies descriptions topographiques et des discussions littéraires ne compensent pas suffisamment la pâleur de l'ouvrage. En dernier lieu M. Bulwer a écrit un roman intitulé : *Last days of Pompeii* (derniers jours de Pompeï), dont la critique n'a pu encore se prononcer.

L. S.

BUNAU (HENRI, comte DE), naquit à Senfels en Saxe, en 1697. Il entra d'abord au service de l'électeur, son souverain, et ensuite à celui de l'empereur, dont un de ces hommes d'état les plus distingués de cette époque en Allemagne. Le comte de Bunau (ce titre lui fut conféré par Charles VII) est surnommé comme savant et comme historien. Son principal ouvrage, fruit d'une rare érudition, est resté inconnu. Il est écrit en allemand et intitulé : *Die Kaiser- und Reichshistorie des Emp. et de l'empire d'Allemagne*, 1728-43, 4 vol. in-4°. On a encore de lui différents ouvrages de circonstance traduits aussi en français. Sa bibliothèque, de 35,000 volumes primés, fut vendue en 1764 à la bibliothèque royale de Dresde. On en a un catalogue qui malheureusement n'est pas complet : *Catalogus bibliothecae Bunavianae*, par J. M. Franke (1750-51, 2 vol. in-4°). Burscher, éditeur de plusieurs des écrits du comte, a aussi publié sa *Vie* (Leipzig, 1760, in-8°). S.

BUSCH, nom allemand qui signifie proprement soulier à cordon, et qui désignait la ligue des paysans

rhénans, surtout de ceux de l'évêché de Spire, un gros soulier de paysan ayant servi d'étendard à ces bandes que l'oppression avait soulevées contre leurs maîtres. S.

BUNSEN (CHRÉTIEN-CHARLES-JOSIAS), antiquaire allemand, né en 1791 à Korbach, dans la petite principauté de Waldeck, fit ses études à Göttingue et se rendit à Rome en 1816. Sa dissertation sur le droit d'héritage chez les Athéniens (*De jure Atheniensium hereditario*, Göttingue, 1813, in-4°) lui servit de recommandation auprès de Niebuhr, alors chargé d'affaires de Prusse près le Saint-Siège. Le célèbre historien et restaurateur de l'ancienne Rome fit du jeune Bunsen son secrétaire ; après le départ de Niebuhr pour Bonn, le secrétaire fut nommé à la place de son patron. M. Bunsen est aujourd'hui ministre résident de Prusse à Rome. Les affaires diplomatiques ne l'ont point rendu infidèle à ses études favorites. Digne élève de Niebuhr (*voy.*), il suit les traces de son maître dans son ouvrage, rempli d'érudition et d'aperçus neufs sur la ville de Rome (*Beschreibung der Stadt Rom.*, t. I, 1829, t. II, 1833). Ce vaste travail destiné à remplacer Volkman et Lalande, n'en est qu'à son second volume. Plusieurs savans allemands contribuent à son exécution. Ainsi, le premier volume, qui ne s'occupe que des généralités, contient, outre les travaux de M. Bunsen lui-même sur le développement successif de Rome, sur ses mœurs, sur le mauvais air, un article remarquable sur les basiliques chrétiennes, par M. Roestel, d'autres sur les antiques, par M. Gerhard, sur la peinture romaine, par M. Platner ; sur la géologie des environs, par M. Hoffman, etc., etc., etc. Des tableaux synchronistiques et des cartes du plus haut intérêt accompagneront l'ouvrage. M. Bunsen combat avec hardiesse et avec l'attrait d'une immense érudition, les systèmes de ses prédécesseurs, les antiquaires romains. L. S.

BUNYAN (JOHN), écrivain anglais très populaire, naquit à Elstow, près de Bedford, en 1628. Il apprit à lire et à écrire malgré la pauvreté de son père dont il suivit lui-même pendant quelque

temps la profession de chaudronnier. Étant ensuite entré dans l'armée du parlement, il assista au siège de Leicester en 1645. A travers ces différentes conditions, Bunyan s'était fait remarquer par son inconduite et son impiété; néanmoins plusieurs circonstances ayant fortement agi sur son esprit, il se décida à changer de vie, et après des tentations, des doutes, et des perplexités étranges, une conversion sincère et une foi vive lui rendirent la paix. En 1653 il devint membre de l'église baptiste de Bedford. Plus tard, animé du désir de faire part à ses semblables des vérités dont il se sentait pénétré, et appartenant d'ailleurs à une communauté religieuse qui n'exige pas toujours de ses ministres des études approfondies, Bunyan entreprit de prêcher et fit un tel usage des talents naturels dont il était doué que les sermons du chaudronnier devinrent célèbres. Il commença aussi, vers la même époque, à écrire sur différents sujets de piété; on a remarqué que le nombre de ses ouvrages est égal à celui des années qu'il a vécu.

Pendant les persécutions religieuses éclatèrent en Angleterre : Bunyan fut jeté, en 1660, dans la prison de Bedford, où il resta douze ans. Pendant ce temps, outre le travail manuel auquel il était obligé de se livrer pour vivre, il écrivit plusieurs ouvrages, entre autres un récit de sa vie, de sa conversion et de son emprisonnement, où l'on trouve une singulière naïveté. Mais le plus remarquable et le mieux connu de ses écrits est une allégorie religieuse intitulée *The Pilgrim's Progress*. Ce livre, dont les réimpressions sont innombrables, a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; mais il est principalement goûté en Angleterre, où l'on ne trouve guère de paysan qui ne le possède et ne le lise avec édification. Le style en est admirable et doit être regardé comme un précieux spécimen de la langue anglaise dans sa richesse, son énergie et sa simplicité au XVII^e siècle. On ignore la date de la 1^{re} édition; la 2^e est de 1678. Southey, le poète lauréat, en a récemment donné une, qui est fort belle. Une traduction française de cet ouvrage a paru sous le titre suivant; le *Pèlerinage des*

Chrétiens à la cité céleste décrit sous la similitude d'un songe. Paris, 1831, in-12.

Bunyan sorti de prison continua de prêcher et d'écrire jusqu'à sa mort, arrivée en 1688. E. SCH.

BUOL - SCHAUENSTEIN (baron), diplomate autrichien. Il commença sa carrière politique en 1790 en qualité de chargé d'affaires de l'empereur à La Haye. Nommé chambellan en 1792, il fut, peu de temps après, envoyé à Bâle avec le titre d'envoyé extraordinaire; on a tout lieu de croire que, dans cette circonstance, il se conduisit à la satisfaction de la cour; car deux ans plus tard on le voit figurer comme président de la Diète de Ratisbonne, où il fit tous ses efforts pour maintenir l'union entre les princes coalisés et pour empêcher la dissolution de la ligue formée contre la France. Il fut ensuite envoyé à Hambourg avec une mission diplomatique. Pendant toutes les guerres du Consulat et de l'Empire, il ne prit aucune part aux événements dont l'Europe était alors le théâtre, et ne reparut sur l'horizon politique qu'en 1815, où il représenta l'Autriche à la Diète de Francfort. Nommé président de la Diète germanique, il remplit ces hautes fonctions jusqu'en 1822, où il eut pour successeur le baron de Munch Bellinghausen. M. de Buol-Schauenstein retourna ensuite à Vienne, et vécut dès lors dans la retraite, totalement éloigné des affaires publiques. L. N.

BUONACORSI, voy. **PERINO DEL VAGA**.

BUONAROTTI, voy. **MICHEL-ANGE**.

BUONAROTTI (MICHEL-AGNOLO), neveu du grand Michel-Ange fut comme lui poète, mais le fut exclusivement. Il naquit à Florence en 1568, fit de bonnes études et fut reçu membre de l'Académie de sa ville natale dès l'âge de 17 ans. Plus tard il fut aussi nommé membre de la Crusca et prit une part active à la rédaction du *Vocabulaire* de cette académie. On doit à Buonarotti le jeune deux comédies, *la Tancia* et *la Fiera*, l'une et l'autre encore fort estimées. La première appartient au genre que les Italiens appellent *commeda rusticale* :

elle est en *ottave rime* et a 5 actes; la Fiera est divisée en 5 *giornate* de 5 actes chacune. Buonarotti est aussi l'éditeur des poésies de son oncle: *Rime di Michel-Agnolo Buonarotti raccolte da Michel-Agnolo, suo nipote*, Florence, 1623, in-4^o. S.

BUONAROTTI, voy. BABEUF (fin de l'article).

BUONTALENTI (BERNARDO) surnommé *dalle Girandole*, parce qu'on lui doit l'invention des lustres, naquit à Florence en 1536, fut architecte et sculpteur du grand-duc Cosme de Médicis, et mourut en 1608. X.

BURCHIELLO (DOMENICO), célèbre barbier et poète satirique italien, né à Florence où il fut inscrit comme barbier en 1432, et mourut à Rome en 1448. Malgré sa basse extraction, Burchiello était fêté à Florence, et dans sa barberie se réunissaient des grands et des artistes. On a de lui des sonnets satiriques qui furent publiés à Bologne, 1475, in-4^o, à Florence, 1568, à Londres, 1757, et, en dernier lieu, à Florence, 1760, sous le titre de *Rime*. S.

BURCKHARDT (JEAN-CHARLES), l'un des plus exacts calculateurs astronomiques, naquit à Leipzig en 1773. L'étude des mathématiques l'amena bientôt à celle de l'astronomie. Il s'occupa surtout du calcul des éclipses de soleil et des occultations des étoiles, à l'effet de déterminer les longitudes géographiques; il ne s'appliqua pas avec moins de zèle à l'étude des langues modernes, pour lire les travaux sur l'astronomie publiés dans tous les pays. Il composa en latin un traité sur la méthode d'analyse combinatoire (Leipzig, 1794). Recommandé à Zach à Gotha, il le seconda dans l'observation de la recta-ascension des étoiles et étudia sous lui l'astronomie pratique. Lors de son voyage à Paris en 1797, Zach recommanda Burckhardt à Lalande, qui le prit chez lui. Il se fit bientôt remarquer par son calcul de la marche des comètes et prit une part très active dans tous les travaux du neveu de Lalande, à l'observatoire de l'École militaire. Il traduisit en allemand les deux premiers volumes de la *Mécanique céleste* de Laplace.

Nommé astronome-adjoint au bureau des longitudes, il reçut ses lettres de naturalisation (1799), et devint astronome à l'observatoire de l'École militaire après la mort de Lalande. Burckhardt mourut en 1825.

Son savant traité sur la comète de 1770, qui devait reparaitre tous les 5 ou 6 ans, et qui ne fut cependant aperçue par aucun astronome, fut couronné par l'Institut, et inséré dans les Mémoires de cette savante compagnie, pour l'année 1806. Les tables lunaires que publia Burckhardt en 1812, les meilleures jusqu'à présent, sont celles que préfèrent les astronomes; et les tables auxiliaires qu'il a publiées en 1814 et 1816, pour les calculs astronomiques, servent principalement aux travaux du bureau des longitudes. C. L.

BURCKHARDT (JEAN-LOUIS), l'un des voyageurs de notre temps dont les recherches, entreprises avec les connaissances préliminaires les plus approfondies, ont produit le plus de résultats utiles, naquit à Lausanne en 1784, d'une ancienne famille patricienne de Bâle qui, pour se distinguer des autres familles de ce nom, s'appelait, de sa maison située près d'un jardin de cerisiers, *Burckhardt zum Kirschgarten*. On avait accusé son père d'avoir traitreusement livré aux Autrichiens la tête de pont d'Huningue. Il avait déjà l'échafaud pour perspective, lorsqu'il parvint à produire des preuves authentiques de son innocence; mais les persécutions du parti français l'obligèrent cependant à prendre la fuite et à entrer dans un régiment suisse à la solde de l'Angleterre, pour sauver sa famille.

Burckhardt, le fils, déjà convenablement préparé par les soins d'un bon gouverneur, fréquenta pendant deux années le gymnase de Neuchâtel; il fit ensuite ses études académiques à Leipzig, et, à dater de 1804, à Göttingue, où son ardeur pour la science, son application, ses talens et l'aimable vivacité de son esprit, lui méritèrent l'attachement de tous ceux qui le connurent. Ses études finies, il revint en 1805 à Bâle, où il demeura pendant quelque temps au milieu de sa famille. Sans tenir compte

d'une proposition qui lui avait été faite d'entrer dans la carrière diplomatique, il fit, dans le mois de juin de l'année suivante, un voyage à Londres. Une lettre de recommandation que lui avait donnée M. Blumenbach pour sir Joseph Banks, l'introduisit chez ce savant anglais qui a rendu de si grands services aux sciences naturelles et géologiques, et chez Hamilton, le trésorier et le secrétaire de la Société Africaine. Comme cette société se proposait d'envoyer un second voyageur dans l'intérieur de l'Afrique, par la route qu'avait antérieurement suivie Hornemann (*voy.* ce nom), on accepta, en 1806, l'offre que fit Burckhardt d'entreprendre ce voyage. Après s'y être préalablement préparé, au moral comme au physique, de toutes les manières possibles, il reçut en 1809 sa procuration et ses dernières instructions. Endurci par toutes sortes d'épreuves (il s'était soumis, au milieu des jouissances de la vie, à des jeûnes volontaires, au tourment de la soif, et avait passé des nuits entières sur le pavé des rues), familier avec la langue arabe qu'il avait étudiée avec soin à Cambridge, il s'embarqua le 14 juillet pour Malte, où, s'étant laissé pousser la barbe il adopta le costume oriental. Sous le nom de cheik Ibrahim, il partit pour se rendre en Syrie, afin d'y étudier les mœurs et les langues de l'Orient à l'école d'Alep. Après un séjour de deux années, il parait la langue vulgaire avec une telle facilité qu'il put fort bien se faire passer pour un marchand indien ou arabe. Il visita alors Palmyre, Damas, le mont Liban et d'autres contrées, et se rendit au Caire pour y attendre la caravane avec laquelle il pourrait partir pour Fezzan. Dans un voyage qu'il entreprit encore (1812), il remonta le Nil jusqu'en Nubie, et pénétra jusqu'à Dongola. Il parcourut ensuite, en 1814, sous l'apparence d'un pauvre marchand turc ou syrien, tout le désert nubien, qu'avait déjà visité Bruce (*voy.*), et pénétra, après d'innombrables difficultés, par Berber et Suakin jusqu'à la mer Rouge, et de là, par Djedda, jusqu'à la Mecque. Son but principal était d'étudier l'islamisme à sa source, afin de devenir de plus en plus

capable d'exécuter son grand plan de voyage. Après avoir passé quatre mois à la Mecque, il se joignit à une troupe de plusieurs milliers de pèlerins qui se rendaient au saint pèlerinage du mont Ararath, et prit dès lors le titre, si vénéré dans l'Orient, de *hadji*, qui veut dire pèlerin. Il était alors si bien initié à la langue et aux coutumes religieuses des musulmans qu'un doute s'étant un jour élevé au sujet de sa croyance religieuse, deux ulémas lui firent subir un examen sévère, tant sur la partie théorique que sur la partie pratique du Koran, et qu'après cette épreuve il fut non-seulement déclaré vrai croyant, mais encore un moslem d'une grande érudition. Il revint en 1815 au Caire, où il reçut la nouvelle de la mort de son père. Dans le courant d'avril 1816, il fit l'ascension du mont Sinaï, et ce fut à sa dernière course.

A son arrivée au Caire, le 16 juin 1816, il travailla sans relâche à ses études mathématiques et d'histoire naturelle, et à la rédaction de ses différens journaux de voyage. Les lettres qu'il écrivit à cette époque à Banks et à Hamilton témoignent de la contrariété que lui donnait le retard de son voyage projeté. Arriva enfin la caravane de Fezzan, qu'il attendait depuis si long-temps; son départ était fixé pour le mois de décembre 1817, et déjà Burckhardt s'imaginait avoir atteint à moitié son but, lorsqu'il fut soudain attaqué d'une fièvre violente qui l'emporta au bout de quelques jours. Il mourut le 17 octobre 1817, en disant: « Écrivez à ma mère que ma dernière pensée a été pour elle. » Ses restes furent déposés dans le champ de repos des mahométans avec tous les honneurs dus à ses titres de cheik et de hadji. Dans sa dernière volonté, qu'il dicta au consul général britannique, il destina 1,000 piastres à son ami Osman, un Irlandais de naissance, que Méhémed-Ali avait rendu à la liberté sur les instances de Burckhardt; 400 piastres à Shaharti, son domestique, et 1,000 piastres aux pauvres de Zurich. Il fit don de tous ses manuscrits orientaux, qui se montaient à 350 volumes, à la bibliothèque de Cambridge. Quelques temps auparavant

avait déjà, conjointement avec le colonel général Salt et le savant Belzoni (voy.), envoyé de Thèbes en Angleterre la fameuse tête colossale de Memnon, du poids de 300 quintaux, et, dans cet envoi, il avait supporté la moitié des frais de transport.

« Jamais, écrivait-il dans une lettre adressée du Caire à son frère, sous la date du 13 mars 1817, jamais je n'ai écrit un seul mot sur ce que j'ai vu et rencontré que ma conscience ne justifie pleinement; car ce n'a pas été pour écrire un roman que je me suis exposé tant de dangers. »

Les relations des voyages de Burckhardt se distinguent de toutes les autres par leur fidélité et leur exactitude. Il a été né pour les voyages et les découvertes. Son énergie, sa continence, sa patience, sa grandeur d'âme, ses principes d'honneur, le cas qu'il faisait du mérite des autres, son éloignement pour tout ce qui n'était pas conforme à la justice et à la droiture, ne le caractérisaient pas moins que sa reconnaissance pour les bienfaits reçus, son grand dévouement et son dévouement sans bornes quand il s'agissait d'alléger les souffrances des autres. Belzoni, qui le rencontra en Égypte et qui apprit bien à le connaître, le regardait comme l'homme le plus sincère, le plus amant de la vérité et le plus désintéressé qu'il eût jamais connu. Sans vanité et sans ambition, il n'avait en vue que les progrès de la science.

De toutes ses communications géographiques, la plus importante est celle qui a rapport à la forme du golfe d'Arabie, jusqu'alors fort peu connu. La description de ses voyages en Nubie parut à Londres en 1819; celle de ses courses en Syrie et sur le mont Sinaï en 1822, et celle de ses voyages en Arabie, en 1829, en 4 volumes. Ses *Notes on the Bedouins and Wahabis* (Londres, 1830, in-4°) et ses *Arabic proverbs, or the manners and customs of the modern Egyptians illustrated* (Londres, 1831, in-4°) sont deux ouvrages de plus grand mérite. Voir la Notice (allemande) sur la vie et le caractère de Burckhardt, tirée de communications de

famille encore inédites (Bâle, 1828). C. L.

BURDETT (sir FRANCIS), baronnet anglais, descendant d'une très ancienne famille qui, depuis Guillaume-le-Conquérant, était établie dans le Derbyshire, naquit en 1770. Après avoir fini ses études à Oxford, il fit, au commencement de la révolution française, un voyage sur le continent, sous la conduite du savant Chevalier, connu par son voyage de la Troade. Sir Francis Burdett fut témoin des événements les plus remarquables de la révolution et eut occasion de voir de près, dans les différentes cours qu'il visita, les hommes qui se trouvaient alors à la tête des affaires, et de pénétrer les motifs qui les faisaient agir. À son retour en Angleterre, il se maria avec la fille du riche banquier Thomas Coutts et agrandit ainsi sa fortune, ce qui le mit en état de jouer, pendant les premières années de sa vie publique, le rôle d'homme populaire. En 1797 il succéda à la dignité et aux grandes propriétés territoriales de son père.

L'année précédente il avait été nommé membre du parlement, comme représentant de Boroughbridge. Sir Francis entra dès lors dans les rangs de l'opposition et s'attacha aux nouveaux whigs qui se distinguèrent de ceux qui avaient pris la conservation intacte de la constitution pour le *credo* politique. Son ambition lui fit espérer de se placer à la tête de ce parti. Son but était d'établir dans la Chambre des communes une représentation véritable et sincère. Dès 1799 il eut occasion de gagner la faveur populaire en défendant ceux que la suspension de l'*habeas corpus* avait fait mettre en prison pour délits politiques. Le 13 février 1800 il s'opposa avec véhémence à la suspension réitérée de cet acte. Il parvint en 1802, par sa fortune et par l'emploi des expédients en usage dans les élections, à se faire nommer représentant du comté de Middlesex, le premier comté de l'Angleterre. On prétend que cette élection lui coûta plus de 40,000 liv. sterl., ayant loué toutes les voitures de place de Londres pour empêcher les partisans de son concurrent d'amener les électeurs qui lui étaient favorables. Il ne fut pas toujours d'accord avec les

chefs de son parti, mais il fut le premier qui s'éleva avec force contre le faible ministère d'Addington. Après la mort de Pitt, et pendant le peu de temps que Fox se trouva à la tête des affaires, sir Francis Burdett vota avec le ministère; et quand, en 1807, il fut élu par Westminster, cette partie occidentale de Londres qu'il a depuis constamment représentée au parlement, son courage et son ambition grandirent, et il insista plus vivement sur la nécessité d'une meilleure représentation nationale. Lorsqu'en 1810 un pamphlétaire fut incarcéré pour avoir publié un écrit que la Chambre des communes jugea attentatoire à ses prérogatives, sir Francis saisit cette occasion de se retremper dans la faveur populaire, et il adressa une circulaire à ses commettans. Les expressions peu mesurées dont il se servit pour défendre son opinion offrirent à ses adversaires un prétexte; cet écrit fut signalé au parlement comme blessant la dignité de la Chambre basse. Malgré tous les efforts de l'opposition, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Cet acte de rigueur, auquel, soutenu par la multitude, il voulut d'abord résister, causa un grand concours de peuple devant sa maison. Ses amis parvinrent cependant à l'engager à se soumettre; il resta à la Tour de Londres jusqu'à ce que la session fût terminée. En 1812, lorsqu'il s'agissait d'abolir les traitemens cruels infligés aux soldats dans l'armée anglaise, il parla avec force et dignité, mais avec aussi peu de succès que plusieurs autres de ses collègues.

Relativement aux affaires étrangères, sir Francis, ami de la paix avec la France, accusa les ministres de manquer aux traités en renversant l'empereur Napoléon et en contribuant à la restauration des Bourbons. En 1818 il revint sur la nécessité d'une réforme parlementaire, et en 1819 il fut un des plus ardens antagonistes de Jord Castlereagh, qui cherchait à limiter la liberté de la presse. Sans rester toujours à cette hauteur d'opposition, il conserva la confiance des électeurs. Ainsi que ses amis politiques, il se rapprocha du ministère lorsque George Canning fut à la tête de l'administration. Il se montra ardent défenseur de l'émancipation des catholi-

ques d'Irlande, et en 1827 il chercha par ses discours conciliateurs à démontrer la nécessité de la loi demandée à ses plus opiniâtres adversaires. En 1828, son discours vraiment remarquable sur cette matière fit faire un pas immense à cette mesure importante qui fut consommée l'année suivante. Dans la suite (1831 et 1832), M. Burdett se montra également partisan dévoué de la réforme parlementaire.

C. L.

Il fut long-temps l'idole du peuple; mais sa popularité semblait baisser un peu depuis qu'il avait plus rarement occasion de censurer l'administration. Le parti radical, qu'il a eu pour lui jusqu'ici, voudrait qu'on procédât plus vite à la réforme de tous les abus à la fois.

Sir Francis est très instruit : son érudition est saine; ses talens sont d'un ordre supérieur; son éloquence est simple et vraie, et son zèle pour le bien public n'est pas douteux. Possédant un grand fond de probité et de bonté, il jouit dignement d'un revenu annuel de 800,000 fr. Son seul défaut est une indolence naturelle qui contraste singulièrement avec l'activité qu'il déploie à la chasse du renard, quand il n'est pas affligé de la goutte. Sa famille est assez nombreuse; son fils aîné ROBERT est lieutenant-colonel dans l'armée anglaise.

D. B.

BURE et **BUREAU**, étoffe de laine grossière, de couleur brune, qui servait autrefois au vêtement des gens du peuple et à celui des religieux appartenant aux ordres mendiants. On en couvrait les tables destinées à écrire, et qui ont pris de là le nom de *bureau* qui leur est resté, et qui, dans le langage ordinaire, est appliqué au lieu dans lequel on travaille, etc. On fabrique encore des étoffes qui portent le nom de *bure*, mais qui sont beaucoup plus fines que jadis.

F. R.

BUREAU, lieu où se font les écritures et où les affaires s'expédient; ce mot vient de *bureau*, meuble recouvert de *bure* et sur lequel on écrit.

Il est impossible de rappeler ici tous les cas où ce nom a été ou est encore appliqué. On connaît les bureaux d'adresses, celui des nourrices, ceux de bienfaisance et de charité, celui des longitudes et

beaucoup d'autres dont il sera question sur les articles LONGITUDES, BIENFAISANCE, NOUVEAUX, etc.

Ici nous n'envisagerons le mot *bureau* que dans une seule acception, celle que lui ont donnée nos habitudes parlementaires.

J. H. S.

Toutes les matières soit de législation, soit de règlement ou de comptabilité, sur lesquelles les chambres sont appelées à délibérer, sont préalablement soumises à un examen particulier avant d'être livrées à la discussion publique. C'est pour cet examen préalable que les chambres françaises se divisent en neuf sections auxquelles on donne le nom de *bureaux*. Chacun de ces bureaux est composé d'un président et d'un secrétaire. Lorsqu'un projet a été ainsi élaboré par les bureaux, chacun d'eux nomme un membre, et la réunion de ces neuf membres forme une *commission* qui est chargée d'un dernier travail, qu'elle fait présenter et soutenir à la chambre assemblée par un rapporteur choisi dans le sein de la dite commission : c'est ce qu'on appelle *le travail des bureaux*. Leurs délibérations ne sont pas publiques. Les noms des membres qui les composent sont tous tirés au sort dans la Chambre. Ces bureaux sont renouvelés tous les trois mois. Le président et le secrétaire (auxquels on nomme des suppléants à la chambre des pairs) sont nommés au scrutin.

On donne aussi le nom de *bureau de la chambre* à la réunion des quatre secrétaires qui siègent à côté du président, et qui sont chargés de rédiger les procès-verbaux des séances, de recueillir les votes, et de dépouiller le scrutin quand une loi est votée; ainsi chaque assemblée délibérante et chaque société quelconque a son *bureau*.

F. R.-D.

BUREAU D'ESPRIT. Se réunir à certaines heures, en certain lieu, avec l'intention arrêtée d'avoir ou de faire de l'esprit, dans un local et pour un temps donné, c'est ce qu'on appelle *tenir un bureau d'esprit*, comme de toute autre marchandise qu'on mettrait dans le commerce. L'expression est assurément aussi juste que pittoresque. Des gens qui, soit par une vanité excessive, soit au contraire par défiance de leurs forces, n'ai-

maient pas à avoir affaire au grand et véritable public qu'ils regardaient, les premiers comme un juge trop grossier, les autres comme un juge trop sévère, ont imaginé de se faire un petit public à leur usage, une coterie qui offre le double avantage, aux uns de pouvoir passer pour un esprit brillant et aux autres de promettre l'indulgence que garantit toute camaraderie (voy. ce mot). Mais pour se dédommager de cette contrainte imposée à l'envie en dedans du cercle convenu, on se montrait impitoyable envers les gens du dehors, et on jetait au rebut tout ce qui n'était pas marqué au timbre de la petite académie. Comme les membres de ces associations s'occupaient de leur affaire avec beaucoup de chaleur, et que les femmes, qui presque toujours en avaient la direction, exerçaient alors mille moyens d'influence, on finissait souvent par surprendre au vrai public la confirmation des arrêts rendus par le docte aréopage, et les réputations les plus importantes ont souvent été à la merci d'autorités fort peu compétentes. A l'époque dont nous parlons, les principaux théâtres de ces tripotages littéraires ont été l'hôtel Rambouillet où régnait Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet; plus tard les hôtels de Marie-Anne de Mancini et de la duchesse du Maine, de M^{me} de Tencin, de M^{mes} Duchatelet et du Bocage, du Deffant et Geoffrin, et enfin celui de M^{mes} Necker et Fanny de Beauharnais. Nous renvoyons à chacun des articles biographiques qui concernent ces femmes célèbres, l'indication du rôle que jouait chacune d'elles dans le bureau dont elle était présidente, et de la direction spéciale qu'elle y donnait aux esprits, afin d'avoir un cachet et de faire école.

Il n'y a plus de bureaux d'esprit aujourd'hui, par ces raisons, trop souvent déduites, qui font que nous n'avons plus de *salons*; mais la funeste influence de ces coterie n'en subsiste pas moins en littérature, et elle s'exerce peut-être plus fatalement que jamais dans la presse périodique où hommes et femmes se sont donné rendez-vous en disant adieu aux salons.

P. L.-E.

BUREAUCRATIE. Ce mot signifie

l'esprit, le régime, l'influence abusive des bureaux.

On est trop enclin généralement à confondre les hommes modestes et laborieux, qui sont les instrumens nécessaires de l'administration publique, avec cette tourbe d'employés médiocres et parasites qui, portés par la faveur dans la carrière des emplois, sont plutôt un embarras qu'une aide véritable pour la marche de l'administration.

Hommes de science et de pratique, les premiers concourent au grand mouvement des affaires publiques avec autant d'activité que de talent, et ils sont d'ordinaire les auteurs ignorés des réglemens les plus utiles et souvent des projets de lois les plus importants. Leur lot est de travailler sans bruit et sans prétention à la fortune des hommes en crédit, de créer ou de soutenir la réputation de plus d'un administrateur, de plus d'un homme d'état : heureux si ceux qu'ils ont servis, cédant à un sentiment trop rare de justice et de reconnaissance, daignent parfois leur aplanir à eux-mêmes le chemin des places et des honneurs.

Les autres employés que nous avons signalés, et c'est le grand nombre, peuvent être considérés comme de vrais *bureaucrates*.

Cependant malgré la distance qui sépare la classe éclairée des employés de la classe médiocre et routinière, on ne peut se dissimuler que la masse tout entière ne soit placée sous l'influence de lois, de règles et de traditions plus ou moins arbitraires, lesquelles constituent proprement le système de la bureaucratie. Ce système est le produit de la centralisation dont nous aurons à peser ailleurs les avantages et les inconvéniens.

Préposés pour tout voir, tout connaître, tout décider, les intérêts les plus grands comme les moins importants, les chefs des administrations centrales (et par ces mots nous entendons les directions générales aussi bien que les ministères) sont obligés, par la loi de leur existence, de multiplier le travail au lieu de le simplifier; leur intérêt propre les pousse dans un sens, et l'intérêt vrai de l'administration dans un sens opposé.

Si nous passons de l'esprit et du régime de la bureaucratie aux élémens dont elle se compose et à l'influence de ses actes, nous voyons en elle une milice distribuée dans chaque administration et dont les cadres sont plus ou moins étendus, suivant l'importance du service auquel ils sont destinés; elle a son organisation particulière, sa hiérarchie et sa discipline, comme tous les corps constitués régulièrement; elle est échelonnée sur toute la surface du domaine administratif, de telle sorte qu'on n'y peut pas faire un pas sans sa permission; partout ses agens y foisonnent. De là vient que les circuits et les contrôles sont si multipliés, et que l'on sacrifie au luxe des enquêtes et des écritures la célérité du service. On se récrie tous les jours contre la lenteur de la marche de l'administration et contre les entraves que la loi y a mises comme à plaisir. Que d'exemples ne pourrait-on pas citer à l'appui de si justes plaintes! ces exemples prouveraient que la bureaucratie tourne réellement au préjudice de l'état tout ensemble et des particuliers: elle est nuisible à l'état en ce qu'elle le grève de dépenses excessives, dans l'unique but de surveiller des intérêts individuels et collectifs, étrangers à l'intérêt général et qui devraient se régler souverainement là où ils ont pris naissance; elle est nuisible aux individus et aux localités mêmes, car elle décourage l'industrie particulière et paralyse l'action municipale, en soumettant les meilleurs projets à des formalités sans nombre et à des ajournemens sans fin.

En définitive, la bureaucratie est la plaie de l'administration, et cette plaie, il faut la fermer à tout prix. Ne fût-elle qu'une superfétation, la bureaucratie serait encore un vice funeste qu'on devrait se hâter de corriger; car, en administration, tout rouage inutile est domageable à la chose publique. *Foy. COL-LÉGIAL (système).* F-R.

BUREAUX DE PUSY (JEAN-XAVIER), l'un des prisonniers d'Olmütz et l'un des plus sages amis de la liberté en France, naquit en 1750 dans la Franche-Comté, à Port-sur-Saône (Haute-Saône), dans une famille noble et considérée. Il

d'abord la carrière des armes, et il obtint le grade de capitaine, et la noblesse d'Amont le choisit à représenter aux États-Généraux. Assemblée constituante l'éleva trois fois à la présidence; Bureaux de Pusy obtint cet honneur par la sagesse de ses conseils et par la mesure qu'il mettait dans sa conduite. Mécontent de la tournure prenaient les affaires du pays, il partit pour les États-Unis, lorsqu'il fut arrêté et enfermé dans les cachots d'Oliver avec Lafayette, Latour-Maubourg, et quelques autres. A son retour en France, il entra dans l'administration; premier consul le nomma bientôt préfet de l'Allier, et il passa de là aux préfectures du Rhône et de Gènes. Il mourut dans cette dernière ville en 1806, après avoir déployé de courageux efforts contre l'insurrection des Parmesans. M. de P. a écrit son *Eloge historique* (Paris, 1807, in-8°), pour l'Académie française dont Bureaux de Pusy était membre, ainsi que de la Société d'agriculture de la même ville.

BÜRGER (GEOFFROY-AUGUSTE), poète allemand, né en 1748, à Halberstadt, mort en 1794, professeur à Göttingue. Libertin et dissipé dans sa jeunesse, il se prépara des malheurs domestiques qui ne figureraient pas dans les Confessions de J.-J. Rousseau. A peine en possession d'un chétif bien, il épousa une femme qu'il croyait sage, lorsque le jour même de ses noces elle ouvrit que c'était de sa belle-sœur qu'il se sentait réellement épris. Il lutta vainement contre cette passion criminelle : elle ne put l'amortir, et sa femme mourut. Il s'unît publiquement à elle qu'il adorait depuis si long-temps, et se livra à une frénésie secrète. Après un mariage, Molly (c'est le nom poétique de sa seconde femme) mourut aussi. Il tomba dans un abattement dont il ne se releva jamais. Cependant, soit par un vice, soit par une faiblesse, il se laissa aller dans un âge assez avancé par une position toute romanesque. Il reçut un jour une épître en vers, par laquelle une jeune fille de la Souabe lui offrait, et ne disant les bonnes gens, son cœur en main. Bürger répondit en vers et

en prose : en vers, pour dire qu'il était subjugué par des accens aussi flatteurs; en prose, pour dissuader la jeune fille de son imprudent dessein. Mais il n'eut point le courage de refuser absolument. L'union se conclut : au bout de peu de semaines le charme se dissipa, et l'on en vint à un divorce. Il paraît que tous les torts furent du côté de la jeune épouse. La santé de Bürger fut gravement altérée à la suite des scènes violentes qui avaient amené cette rupture, lorsqu'un nouveau chagrin, aussi amer que les peines du cœur, vint l'accabler. Schiller avait fait paraître dans la *Gazette littéraire*, une critique dure et impitoyable de la nouvelle édition des œuvres de Bürger. Le pauvre poète, déjà abandonné de sa famille, se voyant arracher par une main toute-puissante les lauriers dont l'Allemagne entière avait couronné son front, succomba sous tant de coups redoublés, victime des passions violentes et de ce manque de caractère, qui est aussi sévèrement puni que les fautes les plus graves.

Malgré l'arrêt sévère de Schiller, le rang distingué qu'assignent à Bürger ses ballades est incontestable. Il a su exploiter admirablement la mine poétique des légendes et des superstitions populaires; il s'est inspiré le premier en Allemagne à ces romances dramatiques que nous ont léguées l'Écosse et l'Espagne. Schiller, Goëthe, Schlegel, Uhland, en ce genre, n'ont fait depuis que suivre ses traces. M^{me} de Staël a donné les premières analyses de *Léonore*, du *Chasseur sauvage*, du *Brave homme*, compositions qui ont acquis depuis une célébrité européenne. La ballade dont la vogue a toujours été croissante en Allemagne, *Léonore*, comme tous les poèmes lyriques d'une haute portée, ne fut que le jet, que l'inspiration du moment. Écrite pour amuser un cercle de convives, à la vérité tous poètes distingués, l'effet de terreur instantanée qu'elle produisit sur les assistans décida la vocation poétique de Bürger. La *Fille du pasteur de Taubenhain* est peut-être la composition la plus tragique qui soit sortie de sa plume. Le thème est très simple, la séduction d'une jeune fille par

un grand seigneur ; mais les détails sont d'une inimitable beauté, et la gradation des sentimens de la femme séduite est rendue avec un talent infernal. Bürger, dans ses ballades, ne fait pas toujours usage de ces moyens de terreur. Les *Chiens fidèles* (*das Lied von der Treue*), *l'Empereur et l'Abbé*, les *Femmes de Weinsberg*, la *Pélerine*, sont écrits sur un ton presque goguenard et parfois trivial. Parmi les chants érotiques, *l'Hymne de mon idole* (*das hohe Lied von der Einzigen*) se distingue par un rythme et un style ravissans, mais les sentimens que cette ode exprime sont trop individuels et trop diffus. Une mollesse gracieuse règne dans ses sonnets et dans quelques-unes de ses pièces lyriques ; plusieurs chansons populaires sont écrites avec beaucoup de verve et de franchise d'expression ; mais beaucoup de ses vers fugitifs respirent aussi la sensualité et le désordre. Quelques-unes même de ses ballades immortelles ne sont pas exemptes de tableaux voluptueux et expliquent en partie la condamnation que Schiller a déversée sur l'ensemble de ses œuvres. Bürger ambitionnait le titre de poète populaire : il l'a obtenu, mais en descendant jusqu'au peuple, non en élevant le peuple à lui. Rien d'idéal, rien de vaste dans son talent, étouffé de bonne heure par des circonstances malheureuses et par les fautes de l'homme. Mais telle qu'elle est, la portion de gloire qui lui est échue est belle encore : le nom de Bürger trouvera toujours place parmi ces littérateurs jeunes et hardis qui révolutionnèrent vers 1770 la littérature allemande, en l'arrachant à l'imitation servile et lourde de la poésie française ; époque remarquable, qui trouve son analogue dans l'histoire littéraire de tous les pays ; époque de développement rapide, de jets vigoureux, de compositions naïves et fortes ; période qui s'ouvre par les noms de Lessing et de Klopstock, et se clôt par ceux de Schiller et de Goëthe.

L. S.

BURGOS, ancienne capitale de la Vieille-Castille, aujourd'hui chef-lieu d'une province ou d'une capitainerie qui a pris son nom. Cette ville, remarquable par la beauté de plusieurs de ses monu-

mens et de quelques-unes de ses places, est la patrie du Cid et de Ferdinand Gonzalès. Son université a eu quelque éclat, alors que florissaient aussi celles de Salamanque et de Séville. Burgos est le siège d'un archevêché érigé en 1574 par Grégoire XIII, à la demande de Philippe II. Sa métropole est une des plus vastes, des mieux construites et des plus riches de l'Espagne. Le palais archi-épiscopal est l'ancienne demeure des comtes et des rois de Castille ; ce fut Alphonse VI qui en dota l'église, après avoir transféré à Burgos le siège épiscopal, précédemment établi à Gamonal. Entre les nombreux établissemens religieux ou monastères qui existent à Burgos, il faut citer le couvent des Augustins, célèbre par un *crucifix miraculeux* que l'on y faisait voir aux dévots de qualité, après de nombreuses cérémonies, et au prix de libéralités qui ont fait de l'obscur chapelle où il était déposé un trésor pourvu de richesses immenses et des plus fastueuses parures. L'hôpital royal, fondé par Philippe II pour servir de gîte aux pèlerins qui allaient visiter Saint-Jacques, et que l'on y hébergeait tout un jour, a été long-temps aussi pour les dévots un objet de curiosité et de vénération.

Comme place de guerre, Burgos doit son importance moins aux travaux qui l'entourent, ou à la force de la citadelle qui la domme, qu'à l'avantage de sa situation : c'est, par-delà la Biscaye, l'indispensable clef des parties nord, sud et ouest de l'Espagne, à cause des routes qui y convergent. Burgos, située à 12 lieues de Palencia et à 16 de Valladolid, est bâtie sur le versant d'un des mamelons faisant suite à la chaîne qui descend des Asturies par la Biscaye, et qui, à quelques lieues de là, vers le nord-est, forme la Sierra d'Oca. Posée ainsi en amphithéâtre, elle descend vers la plaine, jusqu'à la petite rivière Arlanzón, qui coule au sud-est de la ville.

Cette place a été le théâtre d'un des beaux faits d'armes des Français pendant la campagne de 1808.

Depuis que l'événement de Baylen (voy.) en exaltant l'ardeur des insurgés espagnols, avait ravivé aussi l'activité de

cabinet britannique et mis à sa disposition les moyens de poursuivre, contre l'armée d'occupation, des plans si souvent déconcertés par l'activité des lieutenans de Napoléon, Joseph avait dû évacuer Madrid; la chaîne des opérations de cette campagne se trouvait rompue à tel point que les Français avaient, en quelque sorte, à recommencer sur de nouveaux frais une guerre d'invasion, dont cette fois le prétexte était la protection due aux Espagnols qui s'étaient engagés dans la cause du frère de l'empereur. 20,000 Aragonais s'étaient rassemblés en armes, sous les ordres de D. José Palafox, et les généraux Blake et Castaños (voy. ces noms), ayant rallié près d'eux les principales forces espagnoles, se disposaient à prendre l'offensive contre les Français en Galice et sur l'Ebre.

Cependant le maréchal Moncey avait maintenu son quartier-général à Tafalla; Ney, posté sur la Guardia, défendait de ce côté le passage de l'Ebre, dont la rive droite était gardée par Bessières, qui brava aussi l'important défilé de Panorbo. D'un autre côté, Lefebvre, accourant à la tête de trois divisions, enlevait de vive force Bilbao aux Espagnols, qu'il battit encore à Guénès.

Parti de Bayonne le 4 novembre, et arrivé le 5 au quartier-général de Vittoria, Napoléon y prit la direction générale des opérations, comme pour recommencer la campagne qu'avait fait manquer la funeste capitulation de Baylen. Tout d'abord, il fit former un corps séparé de sa cavalerie, et mit à sa tête le maréchal Bessières, que le maréchal Soult remplaça dans son ancien commandement. L'armée se trouvait naturellement divisée en trois corps : celui qui composait la droite s'appuyait au golfe de Gascogne; il comprenait les divisions aux ordres des maréchaux Lefebvre et Victor; la gauche, adossée aux montagnes de l'Aragon vers Tudela, obéissait aux maréchaux Ney et Moncey; l'empereur, se réservant la direction du centre, avait pour agir les corps commandés par les maréchaux Soult et Bessières.

Les principales dispositions prises pour une action générale, l'empereur

porta, le 8, son quartier-général à Miranda. Son but était d'enlever Burgos, point occupé par la réserve espagnole, dite l'armée d'Estramadure; par-là il pouvait du même coup neutraliser l'effort de cette réserve, et couper toute communication entre eux aux corps de Blake et de Castaños.

C'est dans la petite ville de Briviesca, où il se porta le 9 au soir, que Napoléon termina ses dispositions et résolut d'engager d'abord l'action par une attaque du centre. Les corps qui le composaient étaient campés sous ses yeux. Quant aux deux ailes, d'après ses ordres, elles devaient, la droite continuer à refouler vivement l'armée de Blake, et la gauche tenir en échec le plus long-temps possible celles de Castaños et de Palafox; ce dernier avait en tête le maréchal Moncey, sur la frontière d'Aragon, et Ney observait Castaños en avant de Logrono.

Préparés dès le même temps à recevoir la bataille, les Espagnols étaient rangés en bon ordre; leurs ailes longeaient les deux côtés de la route de Madrid, et leur centre était appuyé au village de Gamonal, où 30 pièces de canon se trouvaient en batterie. Dès le point du jour, une volée de cette artillerie accueillit une reconnaissance conduite par le maréchal Soult, qui, n'ayant avec lui que la division du général Mouton (depuis comte de Lobau), ne se jeta pas moins avec impétuosité sur le centre de l'ennemi, qui fut culbuté. Bientôt accourut, à la tête de sa cavalerie, Bessières qui, débordant successivement les deux ailes, les chargea en flanc, et poursuivit, jusque dans l'enceinte de Burgos, les Espagnols si complètement débandés qu'il leur fut impossible d'empêcher les Français d'occuper immédiatement la forteresse. Quant à la ville elle-même, les bourgeois l'avaient évacuée à l'avance, mais en y laissant tout ce qu'elle possédait d'approvisionnement.

Ce beau fait d'armes, qui est presque un acte de témérité, mit au pouvoir du vainqueur douze drapeaux et presque toute l'artillerie de l'ennemi. Celui-ci, en se dispersant avec une vélocité si

merveilleuse, n'avait cherché un abri dans les gorges voisines que pour se reformer bientôt en guérillas.

Tandis que les maréchaux Soult et Bessières s'emparaient ainsi, comme par un coup de main, de l'importante place de Burgos, le maréchal Victor livrait à Blake, devant Espinosa de los Monteros, plusieurs combats très opiniâtres, dont l'avantage resta également aux Français, et qui ne furent ni moins glorieux ni moins importants quant aux résultats.

P. C.

BURGOS (don FRANCISCO-XAVIER), né à Grenade vers 1786, y fit les études nécessaires pour embrasser l'état ecclésiastique, auquel il s'était voué. Après les avoir terminées, il sollicita une place qu'il obtint, vers la fin du règne de Charles IV, dans un ministère, par la protection d'un des favoris du prince de la Paix. Lors des événemens politiques qui suivirent la chute de Godoy, il y prit une part très active et embrassa avec chaleur le parti de Joseph Napoléon. Employé dans sa ville natale, il déploya un zèle pour le roi étranger qui blessa vivement ses compatriotes. On assure qu'au moment même où les Français occupaient cette ville, M. Burgos fit représenter une mauvaise pièce qu'il avait composée pour la circonstance. Lorsque les Français eurent évacué la Péninsule, M. Burgos émigra en France, où il resta quelque temps. La faveur de quelques personnes qui alors exerçaient une grande influence sur Ferdinand le fit rappeler de son exil. Il rentra en Espagne et s'établit à Madrid, où il obtint la permission de publier un ouvrage périodique sous ce titre : *Miscelanea de ciencias y artes* (Mélanges des sciences et des arts). Lorsque tout était préparé pour la révolution de l'île de Léon, qui éclata en 1820, Burgos, qui en avait eu connaissance, fit jouer tous les ressorts de son habileté pour se lier à des patriotes qu'il supposait devoir être initiés dans le complot, et qui lui apprirent sans défiance tout ce qui se tramait. Il en rendit compte au favori Ugarte et mit à sa disposition sa plume et ses talens pour la rédaction de circulaires secrètes et d'autres ordres du gouvernement et de ses

suppôts. Après la révolution, la liberté de la presse fut établie, l' périodique de Burgos prit un caractère politique, sans renoncer à ce qu'il avait auparavant. Burgos s'y déclara le parti libéral; mais déçu dans ses espérances d'obtenir des fonctions importantes au ministère des finances vit bientôt pencher vers le parti connu sous la dénomination de *tutionnel pur* ou *modéré* et se livra à des intrigues du parti *afrancesado* (sé), qui avait été compris dans l'insurrection générale. Il se chargea de la rédaction du journal que ce dernier parti publiait sous le titre de *El In* (l'Impartial) et dans lequel il agit avec vigueur le gouvernement : il tribua par-là d'une manière efficace la catastrophe qui eut lieu en 1823 et parvint avec une rare habileté à ruiner une seule et même phalange la apostolique et celle des afrancesados qu'alors ennemies implacables. À la chute du système constitutionnel, Burgos fut désigné par Ugarte pour aller à Paris un emprunt, qui l'enrichit et qui lui valut plus tard l'affront d'être expulsé de la chambre des Pairs dont il était membre, jusqu'à ce qu'il fût justifié des accusations qui furent faites sur lui à l'occasion de cet emprunt en 1834, M. Burgos attira sur lui les regards de la reine régente d'Espagne du conseil de régence : il fut nommé d'abord ministre de l'intérieur, ensuite ministre des finances. Quoiqu'il continuât alors à se remettre en faveur au parti libéral par des améliorations nombreuses dans des branches importantes des deux administrations, il ne put pas conserver long-temps le portefeuille en le quittant il fut nommé *procureur*

Don Xavier Burgos est un homme de talent, discret et hardi; il s'est montré intrépide dans toutes les circonstances où il a convenu à ses vues de compromettre pour gagner la cause du parti dans lequel il voulait se ranger ainsi qu'il le fit à Madrid lorsqu'il fut élu président de la société patriotique de la *Fontana* qui fut cruellement attaquée dans son journal. On a de lui quelques ouvrages de mérite incontestable, au premier

desquels se trouve sa traduction d'Horace en vers espagnols. N. D. T.

BURGOYNE (JOHN), général anglais, bel-esprit et poète, fut un fils naturel de lord Bingley et se voua de bonne heure au service militaire. Son avancement fut rapide; en 1762 il commandait dans le Portugal un corps de troupes anglaises, puis il fut élu membre du parlement comme représentant de Preston, et en 1775 il fut envoyé au Canada. C'est dans la guerre de l'indépendance qu'il signala son nom à l'attention publique, d'une manière fâcheuse, par la capitulation de Saragota, en vertu de laquelle, en 1777, il mit bas les armes avec ses troupes devant la division du général Gates. De retour en Angleterre, il fut oublié comme militaire; mais il brilla comme bel-esprit et fut un instant le favori de la reine. Il mourut en 1792 et laissa plusieurs poèmes dramatiques. S.

BURIATES, voy. BOURIATES.

BURGRAVE, titre dérivé de l'allemand *Burggraf*, comte du château, *civileis custos, prefectus*, et qui appartenait, dans le moyen-âge, au commandant militaire d'une ville ou place forte, lorsqu'il exerçait en même temps sur les bourgeois le droit de juridiction. Quelques-uns de ces burgraves sont devenus puissans et ont su étendre leur autorité sur des contrées entières; ils avaient des droits de souverain et rendaient leur titre héréditaire dans leur famille. On cite en Allemagne les burgraves de Magdebourg, de Friedberg et de Nuremberg; ce dernier titre était héréditaire dans la maison de Hohenzollern, dont les comtes soutinrent, pour assurer leur pouvoir, une longue lutte contre la bourgeoisie de Nuremberg. Cependant Frédéric de Hohenzollern, burgrave de cette ville, lui vendit en 1427 ses prérogatives les plus essentielles. D'autres seigneurs, le plus souvent inférieurs en rang, portaient le titre de *burgrichter*, (juge de la place ou du castel), *burgvogt* (bailli), *burgmann*, etc. S.

BURIDAN (L'ÂNE DE) est devenu proverbial, comme terme de comparaison. Celui-là ressemble à l'âne de Buridan qui, dans un état de privation, voit ce qui lui manque de deux côtés

différens et ne sait pour lequel se décider; placé ainsi, et à égale distance, entre deux picotins d'avoine, l'âne de Buridan est mort de faim. Jean Buridan, immortalisé ainsi en si noble compagnie, était un lettré français du XIV^e siècle, sur lequel ceux qui seront curieux de le connaître peuvent consulter le *Dictionnaire* de Bayle. S.

BURIN, instrument fort usité dans les arts et qui a pour objet de graver sur les métaux et d'autres corps durs des empreintes plus ou moins profondes. Le burin du graveur en taille-douce est en quelque sorte le type de tous les burins. C'est un barreau d'acier d'environ 4 ou 5 pouces de longueur, d'une épaisseur de 1 à 4 ou 5 lignes, coupé obliquement à l'une de ses extrémités, et portant à l'autre un manche court et arrondi. On l'aiguise fréquemment sur une pierre, à l'huile, de manière à lui donner une pointe aigüe et tranchante, avec laquelle on incise le métal.

Dans le langage figuré, le burin est pris pour la gravure elle-même: ainsi l'on dit *confier au burin*, etc. F. R.

BURKE, (EDMOND) naquit à Dublin le 1^{er} janvier 1730. Son père était un notaire catholique et non pas un avocat protestant, comme on l'a dit dans la *Biographie universelle*; il est vrai que, pour éviter les persécutions des prêtres anglicans et conserver sa charge, il se vit obligé d'abjurer le catholicisme et d'élever son fils dans sa nouvelle religion.

Le jeune Burke, après avoir terminé ses études, se destinait lui-même à l'enseignement; mais n'ayant pu obtenir une chaire qu'il sollicitait à l'université de Glasgow, il vint à Londres étudier la jurisprudence; en même temps il prenait part à la rédaction de plusieurs écrits périodiques de l'époque, écrivait une parodie d'un ouvrage de Bolingbroke (*Vindication of natural society*, 1756)*,

(*) M. Villemain dit de cette *Réclamation en faveur de la Société naturelle* que c'était un écrit fort démocratique. Il ajoute: « Cet ouvrage, à la vérité, n'était qu'une parodie des pamphlets irréligieux de Bolingbroke, et avait pour objet de montrer que la forme d'argument dont le scepticisme se servait contre la religion détruisait également toutes les bases de la société civile; mais cette intention ironique échappa, dit-

et se plaçait tout à coup au rang des premiers écrivains de l'Angleterre par la publication de l'Essai du sublime et du beau (*Philosophical inquiry into the origin of our ideas of the sublime and beautiful*).

La réputation que cet ouvrage acquit à son auteur l'avait fait rechercher par tous les littérateurs de son temps; l'*Annual register*, recueil périodique qu'il dirigea et rédigea avec un grand succès, devint la source de sa fortune politique. En 1761, il avait accompagné lord Halifax en Irlande; quatre ans après, le marquis de Rockingham, parvenu au ministère, le choisit pour son secrétaire particulier; et, sous ce haut patronage, il fut élu membre du parlement par le bourg de Wendover. C'était à une époque de crise pour l'Angleterre : l'Amérique soulevait les chaînes qu'elle devait bientôt briser, et l'opposition dans le parlement faisait entendre contre le ministère une voix puissante qui pouvait ébranler le trône jusqu'en ses fondemens. Burke, malgré ce qu'il devait de reconnaissance à Rockingham et malgré les témoignages personnels d'attachement qu'il ne cessait de lui donner, se montra un des membres les plus véhémens de cette redoutable Opposition; son éloquence s'éleva avec une énergie et une chaleur presque inconnues jusqu'à lui dans la défense des droits de l'Amérique anglaise et la destruction des honteux abus qui l'avaient poussée au désespoir et qui devaient la porter à reconquérir violemment son indépendance. Il se signala aussi en plaidant la cause des non-conformistes et celle de Wilkes (*voy.*) que l'on voulait expulser de la chambre des communes. Lorsque le parlement fut dissous, Burke, réélu à la fois par le bourg de Malton et par la ville de Bristol opta pour cette cité commerçante; à ces dernières élections il avait prononcé l'un de ses discours les plus remarquables contre la guerre d'Amérique; mais tous ses efforts furent vains.

Cependant le marquis de Rockingham, rappelé au conseil (1782) après la chute

on, à beaucoup de lecteurs, et Burke fut plusieurs fois accusé dans la suite pour cet ouvrage mal compris. »

J. H. S.

du ministère de lord North, qui a coûté si cher à l'Angleterre, avait rattaché Burke à son administration comme conseiller privé et payeur général des armées. Burke était l'âme de ce ministère. que la mort de Rockingham vint bientôt dissoudre; le soin d'en former un nouveau fut confié à lord Shelburne, qui peu après fit place à Pitt. Après la mort de son ancien patron, Burke s'était retiré des affaires publiques; sous Shelburne il avait essayé de réunir les partis divisés dans un ministère de coalition. Pitt qui renversa ce ministère retrouva Burke au premier rang de ses adversaires. Burke fit aussi partie de cette Opposition impopulaire qui, en 1788, avait voulu empêcher de limiter l'autorité du régent. On était alors à la veille de la révolution française mais avant de dire quelle immense influence elle eut sur le talent et la réputation de Burke, n'oublions pas de rappeler la part éclatante et glorieuse qu'il avait prise dans le procès du marquis d'Hastings. Si rien ne surpassait les crimes du proconsul de l'Inde, rien n'égalait plus l'éloquence terrible et déchirante dont Burke fit entendre les accents dans ce mémorable procès. Hastings acheta la conscience de ses juges au prix des trésors qu'il avait ramassés; mais les admirables philippiques de Burke ont vengé ses victimes et voué le nom du Verrès anglais au mépris de la postérité.

Jusqu'en 1789 la vie de Burke, même lorsqu'il prenait part au pouvoir, avait été consacrée à la défense de la liberté des peuples. Sa politique semblait appuyée sur les principes les plus généraux et puisée aux sources les plus pures. C'était à la fois l'amour de l'humanité et la haine des préjugés et du despotisme, qui respiraient dans ses discours et qui donnaient tant de prestige et de force à son éloquence. La révolution française aurait dû s'attendre à le trouver parmi ses amis des plus enthousiastes : elle le trouva au contraire à la tête de ses plus violents ennemis. Quand tous ceux qui partageaient ses principes saluaient les premiers élan d'un grand peuple et applaudissaient à ses efforts pour reconquérir des droits que rien n'avait pu prescrire, Burke, oubliant qu'il s'était fait l'apôtre de la ré

n américaine, jetait l'anathème à la révolution française. Il exhalait ses précations dans des pamphlets où Thomas Payne et Priestley cherchaient à réfuter, sans pouvoir empêcher le maléfice funeste, n'égaraient l'opinion anglaise et de l'Europe et ne créaient un événement que les circonstances avaient rendu nécessaire, une suite et des préventions populaires sont peut-être pas encore entièrement éteintes. Les *Réflexions sur la Révolution* (1790), traduites dans toutes les langues et dont il y eut deux versions en France, ont été combattues, lorsqu'elles furent par tous les publicistes. Burke, éloigné du théâtre des événements qu'il jugeait, a montré plus de sens que de raison, plus de passion que de véritable éloquence dans ses discours, et souvent même il ne s'est pas tenu de l'exactitude des faits qu'il rapportait et des conséquences qu'il lui en tirait. On voit qu'il écrit avec une simplicité et ses préjugés, et ces haines parfois jusqu'à la fureur, ces préjugés jusqu'à l'absurde. Ce fut surtout la monarchie constitutionnelle qu'il opposa à la république que la colère ne connut plus de bornes. Ce qu'il de république l'irritait à tel point qu'on ne pouvait le prononcer devant lui. Il ne voyait dans la crise révolutionnaire de la France que les erreurs et les excès qu'elle a malheureusement commis à sa suite, sans vouloir rendre à tout ce qu'elle enfantait en ce temps de sublime. Néanmoins, Burke n'a jamais fait plus de sensation que le sien; et il trouva en 1796 une énergie nouvelle contre la France révolutionnaire, lorsqu'il écrivit en traits sa dernière brochure, *Thoughts on the necessity of a firm peace*.

Burke mourut le 8 juillet 1797. Ses discours, ses pamphlets, ses discours, ont été du sublime et du beau, la parole écrite de Bolingbroke, intitulée *Reflections on the French Revolution in favour of the rights of the British constitution*; une autre parodie écrite presque dans son enfance contre quelques écrits d'un apothicaire de Bristol, nommé Lucas, forment, avec ses autres écrits, la collection de

ses œuvres, qui ont été recueillies en 1790 et réunies de nouveau après sa mort (London, 1830, 16 vol. in-8° et in-4°). On l'a faussement désigné comme l'auteur des *Elucubrations philosophiques* publiées en 1790; on pourrait lui attribuer avec plus de vraisemblance les fameuses *Lettres de Junius*. En comparant cet ouvrage aux siens, on trouve en effet une foule de rapprochemens qui tendraient à prouver que, s'il ne l'a pas écrit lui-même, Junius lui a du moins emprunté sa plume: c'est son style rapide et animé, sa finesse et sa force de raisonnement, sa verve satirique et son esprit d'observation. Telles sont les qualités qui distinguent Burke comme écrivain. Comme orateur, il fut entraînant, passionné, prodigue de sentences et d'images; unissant la science, qu'il avait acquise par ses études et la connaissance profonde des choses et des hommes aux élans spontanés de sa vive et brillante imagination, il éleva l'éloquence anglaise à une hauteur qu'elle n'avait jamais atteinte et qu'elle n'a pas dépassée. Comme homme politique, il est plus difficile de le juger. Il fut presque continuellement en contradiction avec lui-même, ou du moins avec les situations au milieu desquelles il était placé. Nous l'avons vu dévoué à Rockingham et accordant difficilement l'opposition qu'il faisait contre lui dans le parlement avec les témoignages de reconnaissance et d'affection qu'il lui donnait en particulier. Il avait débuté par réfuter les pamphlets de Lucas, dans lesquels il trouvait alors des principes de liberté dangereux pour la société; la parodie qu'il fit de l'écrit de Bolingbroke, dont nous avons parlé, était dictée dans le même esprit: puis il devint à la tribune l'énergique partisan des doctrines contre lesquelles il avait essayé sa plume; jusqu'au moment où il revint à ses premiers préjugés et attaqua dans la révolution française la pratique de toutes les théories dont il s'était montré si long-temps l'enthousiaste apôtre. On dit que l'ambition ou la faiblesse paternelle avait égaré son cœur, et que le désir de laisser une grande fortune et de vains titres à son fils lui avait fait prendre parti contre la révolution fran-

caise. Ce fils, pour lequel il aurait ainsi abjuré les généreux sentimens qui avaient long-temps inspiré son éloquence et fait la gloire de sa vie, ne profita point de cette abjuration; il mourut quelques mois avant son père.

DE M.

On trouve des détails intéressans sur la vie de Burke, sur ses écrits et sur sa personne, dans le *Memoir of the life and the character of E. Burke* (2^e édit., Londres, 1827, 2 vol. in-8^o), par James Prior, et dans le journal allemand *Zeitgenossen*, n^o V, pag. 79-122. M. Villemain a donné de ce grand orateur et publiciste une appréciation très remarquable, appuyée de plusieurs extraits de ses discours, dans le *Cours de littérature française*, année 1829, leçons XIII^e (surtout page 8-13), XVI^e et XVII^e. S.

BURKE (WILLIAM), cordonnier irlandais, condamné à mort en 1828, à Edimbourg, comme coupable de meurtre sur plusieurs personnes, dont il avait vendu les corps aux amphithéâtres de dissection. L'instruction révéla que ce scélérat et son complice Hare commençaient par enivrer leurs victimes et les étouffaient en leur fermant le nez et la bouche, tandis que l'un d'eux les tenait immobiles. Les cadavres étaient ensuite enfermés dans des caisses où ils se refroidissaient avant d'être livrés aux anatomistes, qui se montraient d'autant moins scrupuleux que les opinions régnantes dans la Grande-Bretagne rendent fort difficile de se procurer des cadavres. Burke avait d'abord vendu le corps d'un vieillard mort de maladie, qu'il avait dérobé de concert avec Hare; puis, alléché par le bénéfice que lui avait procuré cette première opération, il étendit sa coupable industrie sur des gens pauvres et peu connus, qui logeaient chez son complice. La manière dont Burke pratiquait ses assassinats a enrichi d'un nouveau mot, celui de *burker*, le vocabulaire du crime. *Voy. DISSECTION et RESURRECTIONISTES.* F. R.

BURLAMAQUI (JEAN-JACQUES), né à Genève en 1694, descendait d'une noble et ancienne famille de Lucques. Il n'était encore âgé que de 26 ans lorsqu'il fut nommé professeur de droit na-

l à l'université de Genève; mais avant

de prendre possession de sa chaire voyagea pendant plusieurs années en France, en Hollande et en Angleterre où il reçut des savans l'accueil le plus distingué. A Groeningue il se lia avec Barbeyrac, dont il adopta les principes de préférence à ceux de Puffendorf. En 1723, époque de son retour à Genève, il se consacra sans réserve à l'enseignement jusqu'en 1734. Alors il accompagna à Heese-Cassel le prince Frédéric qui avait suivi ses leçons. En 1740 vint à Genève, où il entra dans le conseil souverain. Il mourut en 1748. Les titres des trois ouvrages sur lesquels se fonde sa renommée : 1^o les *Principes du droit naturel*, manuel devenu classique, mais qui maintenant est un peu arriéré de la science; 2^o les *Éléments du droit naturel*, où il résume et applique les idées établies dans le précédent ouvrage; 3^o les *Principes du droit public*, traité élémentaire qui est loin d'être perdu, même aujourd'hui, de son utilité. Parmi les différentes éditions des écrits de Burlamaqui, on doit préférer celle qu'a donnée M. Dupin (Paris, 1820 et ann. suiv., 5 vol. in-8^o).

A. S.

BURLEIGH (baron DE), *voy. CI*

BURLESQUE. On dit style *burlesque*, de l'italien *burlesco*, dérivé du *v. burlar*, se moquer. Un écrivain burlesque est un homme qui, sciemment ou à son insu, se moque de son lecteur. Je ne vois guère qu'on ait donné une meilleure définition du mot *burlesque*. Ce triste mot était autrefois un mot tout neuf du temps de M. de Sarrasin, dit Ménage. Il dit autrefois que c'était lui qui le premier s'en était servi. Cependant quelques grands savans ont retrouvé le mot *burlesque* dans le *Catholicon*.

Quoi qu'il en soit de la date et de l'origine du mot, il faut reconnaître que Scarron est le premier qui se soit servi de sang-froid et de longue haleine le *genre burlesque*. Ce cul-de-jatte prit, qui avait une femme d'un sens froid et si fin et d'un goût si spirituel, passait sa vie à faire du burlesque; il savait des poèmes *burlesques*, des comédies *burlesques*. Un jour, dans un accès de *genre burlesque*, M. Scarron mit en

burlesques l'Énéide, cette admirable Énéide! le poème de Virgile! Les contemporains de Scarron admiraient beaucoup ces très jolis vers :

L'aperçus l'ombre d'un cocher
Qui frottait l'ombre d'un carrosse
Avecque l'ombre d'une brosse.

On trouvait cela charmant en ce temps-là. L'hôtel Rambouillet vivait encore. Même, en faveur de Scarron, on parlait de détrôner d'Assoucy, l'empereur du burlesque. Il en fut question dans l'*Art poétique*. D'Assoucy, qui tenait à son titre et à sa couronne impériale du burlesque, défendit son trône et sa couronne très sérieusement. Froissé par ce vers de Despréaux :

Et jusqu'à d'Assoucy tout trouva des lecteurs,

l'Assoucy répondit aux lecteurs : « *Ami lecteur*, voilà ce que c'est que de faire du bon burlesque.... Cependant ne fait pas qui veut du bon burlesque. » Ce mot burlesque faisait tant de mal à Despréaux qu'un jour, en présence même de Louis XIV et de madame de Maintenon, Despréaux s'écria : « Ne me parlez pas du burlesque; on ne veut plus même rien lire de Scarron. » Ce qui fit que madame de Maintenon appelait Despréaux un brutal.

A dater de Despréaux, il fut donc bien convenu en France que personne ne pouvait plus faire sérieusement du burlesque. Le genre burlesque fut mis à l'index avec l'Énéide travestie. On laissa à d'Assoucy son sceptre de jus de réglisse et sa couronne de carton doré; ce qui n'empêcha pas nombre de grands écrivains de faire du burlesque sans le savoir. Les meilleurs esprits du temps ont fait une guerre acharnée au burlesque partout où il se rencontrait: Molière dans *les Précieuses* et dans *les Femmes savantes*, Balzac dans ses lettres. Il appelait les faiseurs de burlesque *les très burlables burlesques*. « Ne saurait-on rire en bon français, disait-il, et en style raisonnable? On peut se travestir et se barbouiller en carnaval, mais le carnaval ne doit pas durer toute l'année. » Scarron lui-même demande que la punition du premier mauvais plaisant qui sera atteint et convaincu d'être burles-

que relaps soit condamné comme tel à travailler toute sa vie pour le Pont-Neuf. Si vous voulez avoir un bel exemple de style burlesque, vous le trouverez dans le Théâtre italien de Ghirandi: *Les Femmes*. « Voulez-vous bien connaître une femme? Figurez-vous un joli petit monstre qui charme les yeux et qui choque la raison, qui plait et qui rebute, qui est ange au dehors et harpye au dedans; mettez ensemble la tête d'une linote, la langue d'un serpent, les yeux d'un basilic, l'humeur d'un chat, l'adresse d'un singe, les inclinations nocturnes d'un hibou, le brillant du soleil et l'inégalité de la lune; enveloppez tout cela d'une peau bien blanche, ajoutez-y des bras, des jambes, et cætera, vous aurez une femme toute complète. » Que dites-vous du portrait? Ne dirait-on pas que l'auteur a suivi le conseil de M. de Mirabeau, l'ami des hommes; qu'il a trempé sa plume dans l'arc-en-ciel, et jeté sur ses lignes écrites la poussière arrachée à l'aile du papillon? Nous devons rendre grâce aux bons esprits qui nous ont enseigné à fuir et à mépriser le burlesque. A la première représentation de *Misanthrope*, le parterre applaudit sérieusement le sonnet d'Oronte. Le sonnet d'Oronte est, en effet, le chef-d'œuvre du burlesque. Aujourd'hui, grâce à Dieu, il n'y a plus de genre burlesque; il n'y a plus que des ouvrages et des auteurs naturellement burlesques. C'est un progrès.

J. J.

BURMANN. La famille de ce nom est originaire de Cologne et a compté parmi ses membres plusieurs hommes distingués dans les lettres et les sciences.

FRANÇOIS Burmann, né à Leyde en 1632, fut dès 1655 et pendant 9 années ministre protestant à Hanau, devint en 1661 sous-régent du *collegium ordinum* de Leyde, et, plus tard, professeur de théologie à Utrecht, où il mourut en 1679. Il a publié plusieurs ouvrages théologiques, et il laissa deux fils, Pierre et François.

PIERRE, qui était né à Utrecht en 1668, étudia dans cette ville et à Leyde, et prit, en 1688, le grade de docteur en droit. Plus tard, il parcourut l'Allemagne et la Suisse, et, de retour à Utrecht, il suivit le

barreau. Les brillans succès qu'il y obtint ne lui firent pas négliger l'étude des anciens, qu'il avait commencés de fort bonne heure : et la preuve, c'est qu'il publia, en 1694, un savant traité : *De vegetabilibus populi romani*, qui a eu plusieurs éditions dont celle de 1737 est la plus complète. Sur la recommandation de Grævius, il fut nommé, en 1696, professeur d'éloquence à l'université d'Utrecht, fonctions où il débuta par un discours très remarquable, *De eloquentia et poesi*, et qu'il cumula plus tard avec celles de professeur de langue grecque et de politique. Depuis cette époque il ne laissa passer aucune année sans publier quelque chose, soit un auteur classique avec un commentaire, soit un discours ou des vers latins dans lesquels il excellait particulièrement, soit enfin un pamphlet contre quelqu'un des nombreux adversaires que son caractère fongueux et son intolérance ne cessaient de lui susciter. Ces disputes sont maintenant oubliées, mais on se souviendra toujours avec reconnaissance des importans services que Pierre Burmann a rendus aux lettres latines par ses excellentes éditions d'un grand nombre d'auteurs classiques. Ces éditions se distinguent moins sous le rapport du goût et de la critique que sous ceux de l'érudition, de l'exactitude philologique, de la richesse des citations et de la beauté typographique. Quelques-unes d'entre elles, comme, par exemple, celles d'Ovide, de Virgile, de Quintilien, de Pétrone et de Phèdre, sont des ouvrages du premier rang dans leur genre. Lorsque Périzonius mourut en 1715, Pierre Burmann le remplaça comme professeur d'histoire, d'éloquence et de langue grecque à l'université de Leyde. Ce fut dans cette ville qu'il termina ses jours, après une longue et douloureuse maladie, le 31 mars 1741.

Son frère cadet, FRANÇOIS, né à Utrecht en 1671 et mort en 1719, dans la même ville où il occupait, à cette époque, une chaire de théologie, a publié plusieurs ouvrages théologiques. Il laissa 4 fils, dont deux, Jean et Pierre, se sont distingués dans les sciences.

JEAN, né à Amsterdam en 1706, y mourut en 1780, après s'être fait con-

naître comme médecin et professeur de botanique. Il a publié sur cette science quelques ouvrages remarquables et a été cité avec éloge par Linné.

PIERRE Burmann, dit *Secundus*, né à Amsterdam en 1713, marcha comme philologue sur les traces de son oncle qui s'était chargé de son éducation. Il avait eu aussi pour professeurs Duker et Drakenborch. En 1734 l'université d'Utrecht le créa docteur en droit, et l'année suivante il fut nommé professeur d'histoire et d'éloquence à celle de Franeker, en remplacement de Wesseling qui était passé aux mêmes fonctions à Utrecht. En 1741, il devint professeur de poésie; mais dès l'année suivante il quitta Franeker pour aller occuper à Amsterdam une chaire d'histoire et de langues anciennes, devenue vacante par le décès de d'Orville. Plus tard il y remplit encore successivement les fonctions de professeur de poésie (1744), d'inspecteur de la bibliothèque publique (1752), et d'inspecteur du gymnase (1753). De même que son oncle, il donna un grand nombre d'éditions de classiques latins; mais s'il rivalisait avec lui sous le rapport de l'érudition et du talent de faire de beaux vers latins, il lui ressemblait malheureusement aussi par l'irritabilité de son caractère, défaut qui ne manqua pas de lui attirer bien des querelles. Klotz et Saxe, avec lesquels il échangea de nombreux écrits polémiques, étaient ses principaux adversaires. Pierre Burmann *secundus* mourut en 1778, dans sa terre de Sandhorst.

NICOLAS-LAURENT Burmann, né à Amsterdam en 1734, succéda à son père, Jean (voy. ci-dessus), comme professeur de botanique, et rendit, lui aussi, de grands services à cette science, tant par ses ouvrages que par les secours qu'il donna aux entreprises d'autres savans. Ce fut lui qui décida Thunberg à visiter le cap de Bonne-Espérance et le Japon, voyage qui a beaucoup contribué aux progrès de la botanique. Il mourut en 1793.

C. L. m.
BURNET (GILBERT), évêque de Salisbury et historien anglais, naquit à Édimbourg en 1643. Il fit ses études à Aberdeen, fut nommé, en 1669, professeur de théologie à Glasgow et en

1673 chapelain roi. Mais plus tard il perdit cette charge, parce qu'il détestait cordialement le catholicisme, que Charles II favorisait secrètement. Dans plusieurs de ses écrits Burnet fait une guerre acharnée, aveugle, à la religion du pape : par exemple dans son Histoire de la réforme en Angleterre (*History of the reformation of the church of England*, Londres, 1679-1744, 3 vol.), qui n'est qu'un ouvrage de parti. En général, il prit beaucoup plus de part aux affaires qu'il ne convient à un ecclésiastique; tout ce qu'on peut dire à sa décharge, c'est qu'il y était poussé par le malheur des temps révolutionnaires où il vécut. Lors de l'avènement de Jacques II, il s'éloigna de l'Angleterre et parcourut une partie de l'Europe. La relation de son voyage (qui parut sous le titre de *Travels through Switzerland, Italy etc.*, à Rotterdam, 1687, in-8^o) est rempli de sorties contre le papisme. Innocent IX lui avait défendu le séjour de Rome, il était bien jansé qu'il se vengeât du gouvernement papal par d'amères railleries et des esquisses en style de pamphlet. Il favorisa tant qu'il put la révolution de 1688, et mourut évêque de Salisbury en 1715.

Son principal ouvrage intitulé : *Histoire de son temps : Burnet's history of his own time*, Londres, 1724, 2 v. in-fol. Londres, 1809, 4 v. in-8^o, commence par une introduction qui remonte jusqu'à Jacques I^{er}; le corps de l'ouvrage embrasse les événemens qui depuis le règne de Charles II ont, par une pente irresistible et fatale, amené la révolution de 1688, et se termine à la paix d'Utrecht. Lorsque Burnet écrivait, la littérature historique était loin d'avoir atteint, en Angleterre, le haut point de perfection où on la vit arriver cinquante ans plus tard, sous l'impulsion puissante de Hume, Robertson et Gibbon. Absorbés par les détails, exclusivement occupés des faits, les auteurs de la fin du xvii^e siècle ne s'élevaient guère à un point de vue large et cosmopolite. Burnet, quoiqu'il tienne encore de son époque, a néanmoins fait un pas en avant; dans la peinture des acteurs qu'il met en scène, il fait preuve, sinon de finesse, au moins de simplicité; son récit est clair et net, son style n'est

plus lourd et traînant comme celui de ses devanciers. Volontiers il se met en scène comme témoin oculaire; il discute avec bonhomie et conscience les rapports qu'il a recueillis dans la bouche d'autrui; sa manière naïve, non fardée, rappelle quelquefois celle d'Hérodote. Il est l'auteur de plusieurs écrits de controverse, de sermons et de biographies. Nous ne citerons que l'*Exposition des 39 articles de l'église d'Angleterre* (Londres, 1699 et 1700 in-f.), écrite pour amener un rapprochement entre l'église anglicane et l'église presbytérienne, et *La vie et la mort du duc de Rochester*, de ce fameux libertin, qui, sur la fin d'une vie courte et usée par les passions, fit appeler le savant docteur Burnet, pour se confesser à lui, et lui laisser la satisfaction d'avoir converti un fameux pécheur.

L'un des fils de Burnet, Thomas, mort en 1726, a fait une biographie de son père. L. S.

BURNEY (CHARLES), docteur en musique, naquit à Shrewsbury en 1726. Son père, après lui avoir enseigné les premiers élémens de la musique, l'envoya à Londres pour qu'il achevât de s'instruire sous la direction du docteur Arne. Après 3 années d'études, il fut nommé organiste de l'église de Saint-Denis dans *Fenchurch-street*. Ses moyens d'existence étaient si peu assurés qu'il fut obligé de quitter Londres et vint dans le comté de Norfolk pour y être organiste, avec cent livres sterling de traitement. Le duc d'York le décida à revenir à Londres, où il composa quelques concerto qu'il fit graver. En 1766, il fit représenter sans succès, au théâtre de Drury-Lane, un divertissement qu'il avait traduit du *Devin du village* de J.-J. Rousseau. Ce fut à cette époque qu'il reçut de l'université d'Oxford le bonnet de docteur en musique. Il conçut dès lors le projet d'écrire l'histoire générale de la musique, et de visiter tous les établissemens qui offraient quelque intérêt dans les principaux états de l'Europe. Dans cette vue, il quitta l'Angleterre en 1770, et parcourut la France et l'Italie. A son retour, en 1774, il publia le journal de son voyage, que le docteur Johnson prit pour modèle de son voyage aux Hébrides.

L'année suivante il parcourut l'Allemagne, les Pays-Bas et la Hollande, et il publia en 1773 le journal de ce second voyage, en 3 volumes in-8°. Il fut alors nommé membre de la Société royale de Londres.

Il annonça peu après son Histoire de la musique. La quantité des matériaux l'obligea de travailler 14 années à la rédaction de cette histoire, qui parut en 4 volumes in-4° (*General history of music, from the earliest ages to the present période*). Le premier volume publié en 1776, contient l'histoire de la musique chez les peuples de l'antiquité, jusqu'à la naissance de J.-C.; le 2°, publié en 1782, continue l'histoire de la musique depuis le commencement de notre ère jusqu'au milieu du xvi^e siècle; le 3°, qui fut imprimé en 1787, embrasse l'histoire de la musique en Angleterre, en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne et dans les Pays-Bas, depuis le xvi^e siècle jusque vers la fin du xvii^e. Enfin le 4^e volume, qui parut en 1788, comprend l'histoire de la musique dramatique, depuis sa naissance jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Le plan de cet ouvrage, ainsi que le style, a été généralement admiré; mais les détails ont offert des lacunes dans l'histoire antérieure au xv^e siècle. En 1784, le docteur Burney publia un mémoire sur la vie de Hændel et sur la fête musicale célébrée en son honneur, à l'abbaye de Westminster. C'est un modèle dans le genre biographique.

Le docteur Burney habita pendant plusieurs années, à Londres, la maison de Newton, dans la petite rue Saint-Martin; mais en 1790 il fut nommé organiste de l'hôpital de Chelsea et y reçut un logement. Il avait 88 ans quand il mourut, en 1814.

Le docteur Burney avait été marié deux fois et avait eu huit enfans, parmi lesquels on distingue CHARLES Burney, savant helléniste, mort en 1818, et dont la bibliothèque a été achetée 13,500 livres sterling par le gouvernement anglais; et M^{me} d'Arblay, célèbre sous le nom de Miss BURNET, par les romans d'*Evelina*, *Cecilia*, *Georgina*, *Camilla*, etc., qui ont tous été traduits en français et

dans plusieurs autres langues. F.-L.

BURNOUF (JEAN-LOUIS), né en 1775 à Urville (département de la Manche), professa pendant 20 ans la rhétorique dans différents collèges de Paris. Nommé, en 1817, à la chaire d'éloquence latine du collège de France, il obtint successivement la croix de la Légion d'Honneur, la charge d'inspecteur de l'Académie de Paris, et enfin (1830) celle d'inspecteur général des études.

M. Burnouf apporta dans la carrière du professorat cet esprit de sage critique et de méthode qui est le germe de toutes les réformes utiles dans l'enseignement des langues et de leur littérature. Il ne tarda pas à sentir tout ce que laissaient à désirer les livres alors en usage dans les établissemens d'instruction publique pour l'étude de la langue grecque : il conçut et voulut exécuter le projet d'un travail qui satisfît mieux aux besoins des maîtres et des élèves. Pour atteindre ce but, il consulta d'abord les importans travaux des érudits étrangers sur la grammaire grecque; il en profita, mais avec toute l'indépendance dont ses propres recherches lui firent un droit comme un devoir. Ainsi, jugeant qu'une méthode analytique, qui, comme il le dit lui-même, conduit du connu à l'inconnu, ne laisse jamais derrière elle une proposition non démontrée, est à la fois la plus commode et la plus favorable aux progrès des jeunes intelligences, il crut devoir, sur ce point fondamental, s'écarter de la route tracée par les Allemands, auxquels il rend d'ailleurs, avec une modestie digne de son savoir, le plus franc témoignage de toutes ses obligations à leur égard. C'est dans cet esprit que fut composée la *Méthode pour étudier la langue grecque*, qui parut pour la première fois en 1813, et dont 23 éditions attestent le succès. Les étrangers même rendirent hommage au travail de M. Burnouf, et sa grammaire a été traduite en Italie et aux États-Unis. En France, elle a exercé la plus salutaire influence sur le progrès des études grecques, et elle n'a pas encore été surpassée.

Comme collaborateur de la vaste collection des auteurs latins de Lemaire,

Burnouf se distingua en donnant sur ce vaste travail neuf et savant (Paris, 1828, tom. XX de la collection). Si des critiques étrangères lui ont pourtant reproché d'avoir négligé pour sa nouvelle édition les richesses des manuscrits de la Bibliothèque, c'est sans doute faute d'avoir jusqu'ici apprécié les résultats aujourd'hui obtenus de la collation de ces manus-

Traduction des œuvres complètes de Cicéron (Paris, 1828-1833, 6 v.) n'obtient pas d'abord à Paris l'approbation officielle qu'elle méritait, mais elle est accueillie au commentaire, l'excellence en est généralement proclamée, car tous les critiques impartiaux ont senti que, pour bien comprendre et pour bien expliquer Cicéron, il fallait sans doute avoir beaucoup lu, mais surtout avoir beaucoup lu Cicéron. Le reproche qu'on avait fait autrefois à M. Burnouf, de négliger les richesses des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il l'a complètement évité dans la dernière de ses publications, le *Patriarcat de Trajan*, par Plin-le-Jeune (Paris, 1834, in-12). Ce livre a fait un véritable progrès à la critique et constitue un curieux monument d'éloquence et de philologie, moins honorable au favori de Trajan que l'impartiale justice qu'il nous montre envers les chrétiens.

La *Collection des œuvres complètes de Cicéron*, par M. J.-V. Leclerc, compte encore plusieurs traductions importantes et est à la plume laborieuse et savante de M. Burnouf. Cet habile philologue prend une part à la rédaction du *Journal asiatique*. Il est à désirer, dans l'intérêt de ces fortes études, que les nombreuses publications imposées à M. Burnouf par l'université, où il exerce depuis longtemps une salutaire influence, lui permettent de donner, comme pendant à sa méthode grecque, une grammaire latine, qui remplace enfin dans nos classes le livre médiocre de Lhomond, et d'ajouter encore par de nouvelles publications à la liste de services rendus à la littérature française.

L. DE S.-R.

BURNOUF (EUGÈNE), fils du précédent, est né à Paris en 1801. Après avoir fait en droit de solides et brillantes

études, dont il a laissé pour monument une thèse remarquable, il se livra bientôt tout entier à des études de linguistique orientale, qui lui valurent la place, dignement remplie par lui, de professeur de grammaire générale à l'École normale. Comme auteur, il débuta dans sa nouvelle carrière par un écrit dont le sujet, tout-à-fait neuf, annonçait déjà la tendance progressive des travaux scientifiques de son auteur : ce fut l'*Essai sur le Pali ou langue sacrée de la presqu'île au-delà du Gange* (Paris, 1826, in-8°). M. Lassen avait pris part à cet ouvrage ; mais c'est à M. Burnouf seul que sont dues les *Observations grammaticales sur quelques passages de l'essai sur le Pali* (Paris, 1827, in-8°). En même temps le jeune philologue poursuivait de profondes recherches de linguistique sur une autre langue sacrée de l'Inde, le sanscrit, dont M. de Chézy (*voy.*) avait le premier fait sentir chez nous l'importance et l'utilité. Quelques résultats en furent consignés dans plusieurs articles du *Journal asiatique*, et, plus tard, dans le *Journal des Savans*.

Mais le travail le plus important, comme le plus vaste et le plus difficile, que M. Burnouf ait entrepris, c'est le déchiffrement de la langue zend, d'après les manuscrits dont Anquetil-Duperron avait enrichi la Bibliothèque du roi, au retour de ses voyages. Depuis ce dernier savant, qui, malgré son immense ardeur et la portée philosophique de ses études, ne possédait pas assez de connaissances philologiques proprement dites, personne n'avait songé à s'occuper de la langue originale des livres du Zend-Avesta. Apportant à ces nouvelles recherches une grande sagacité, une connaissance approfondie de la langue sanscrite, si intimement liée à celle du zend, M. Burnouf commença l'exécution de cette vaste tâche en faisant lithographier textuellement, d'après le manuscrit, tout le *Vendidad-sadé*, comprenant les trois livres intitulés *Vendidad*, *Izchné* et *Vispered*, et accompagné de la glose sanscrite. Il publia ensuite, dans le *Journal asiatique*, plusieurs comptes-rendus successifs de l'état de ses travaux. Enfin parut en 1834 (t. I, in-4°) le *Com-*

mentaire sur le Yaçna, l'un des livres liturgiques des Parses, etc., publication qui rendit, pour la première fois, possible la connaissance, non-seulement des dogmes, mais de la langue de Zoroastre. Nous renvoyons à la préface de cet ouvrage les lecteurs qui voudront savoir avec quelle finesse et quelle judicieuse critique l'auteur a su comparer la traduction française d'Anquetil avec la traduction sanscrite de Nériosengh, les formes grammaticales des mots zends avec celles des mots sanscrits, de manière à tirer de cette comparaison une analyse certaine et positive de la langue zend, une des plus curieuses et des plus anciennes de la famille indo-germanique.

M. Eugène Burnouf a été justement récompensé de son dévouement scientifique par sa réception à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, 1832), et par sa nomination à la chaire de sanscrit au collège de France, qu'il occupe aujourd'hui. L. DE S.-A.

BURNS (ROBERT), poète écossais, né en 1759 sur les bords de la Doon, non loin de la ville d'Ayr. Quoique fils d'un pauvre fermier, il reçut une éducation assez soignée; de bonne heure son imagination se plut aux traditions poétiques, aux légendes superstitieuses de son pays natal. Derrière la charrue il chantait les vieilles ballades de l'Écosse; là, dans les champs, il s'éprit d'une jeune fille qui partageait ses travaux, mais que la mort enleva bientôt à sa passion naïve. La noble élégie *To Mary in heaven* (à Marie, sœur des anges) compte parmi les premiers essais de Burns. Un amour moins platonique, favorisé par une coutume bizarre qui se retrouve aussi dans les Alpes et dans la Forêt-Noire, l'unit à Jeannie; il en eut une fille, qu'il a chantée dans l'ode *To an illegitimate child*. Burns était prêt à réparer ses torts; mais le père de sa maîtresse refusa au pauvre laboureur la main de Jeannie. Burns, au désespoir, allait partir pour l'Amérique, et, pour subvenir aux frais du voyage, il publia les vers qu'il avait composés dans le dialecte national. Les succès de ces poésies, empreintes d'une profonde sensibilité et d'une naïveté gracieuse, fut immense, et le produit tel

que Robert put acheter une ferme, une femme et un beau-père. Il épousa Jeannie et ne songea plus à l'Amérique. Il n'en fut guère plus heureux: son imagination poétique répugnait aux soins terrestres du labour. Ses affaires empirant toujours, il accepta une modeste place dans les douanes, végéta péniblement, et mourut assez jeune, en 1796, usé par les boissons, par lesquelles il avait cherché à s'étourdir sur une situation diamétralement opposée à ses goûts et à son génie.

Dans la poésie pastorale et dans les chants populaires, Burns n'a guère d'égal. Vivant de la vie du peuple, en butte à tous les accidents d'une existence vulgaire, il a trouvé des accents vrais, pathétiques, comme de nos jours le forgeron de Sheffield. Le samedi soir du métayer (*The cotter's saturday night*) offre l'exemple le plus frappant de cette fusion du sublime et du naïf. Dans son élégie sur une paquerette fauchée pendant la moisson, il a retracé d'une manière touchante sa propre destinée. Beaucoup de ses vers sont exclusivement satiriques et lancés contre les presbytériens écossais, si exclusifs dans leurs principes de rigorisme. D'autres fois le poète chante, avec une légère nuance d'ironie, les superstitions populaires. Dans ses épîtres il se fait raisonneur; mais son incontestable supériorité se manifeste surtout dans ses morceaux fugitifs, inspirés par le souvenir de ses premières amours ou par le sol poétique de sa patrie.

La meilleure édition de ses œuvres est celle de Liverpool, 4 vol. in-8°, avec une notice biographique sur le poète, par Currie. Une autre biographie de Burns est celle de M. Lockhardt, *The life of Robert Burns*, Edimb., 1825. L. S.

BURSCHENSCHAFT, voy. ÉTRANGERS (*associations d'*).

BUSBECQ (on écrit aussi *Busbec*, ARGIER-GHISLÈS DE), né l'an 1522 à Comines en Flandre, était le fils naturel d'un noble de ce nom; mais il fut légitimé plus tard par Charles-Quint. Après avoir fréquenté les universités les plus célèbres de Flandre, de France et d'Italie, il accompagna en Angleterre (1554) Pierre Lassa, ambassadeur de Ferdinand,

Romains, et déjà l'année suivante le sultan envoya Busbecq en mission à Constantinople de Soliman II. Ses premières négociations dans ce poste élevé ne furent pas heureuses : il ne put obtenir de Soliman qu'un armistice de six mois; mais ses succès qu'il rendit plus tard n'en furent pas moins plus importants.

Nommé gouverneur des fils de Maximilien II, Busbecq revint de Constantinople en 1562, accompagna en France, en 1570, l'archiduchesse Élisabeth, qui devait épouser Charles IX, et demeura à Paris d'elle en qualité de maire du Palais jusqu'à son départ de France après la mort de son mari (1574). Mais bien que l'empereur Rodolphe II le choisit pour gouverner l'empire à Paris. Lorsqu'il revint de ce poste, il partit pour la Flandre et fut attaqué en route par un parti de pirates. Ils le laissèrent aller, il est mort peu de temps après qu'ils eurent vu ses passeports et respectèrent en lui la qualité de diplomate; mais la peur que lui inspira cet événement lui attira une fièvre qui le termina peu de temps après au château de Maillot près de Paris, en 1592.

On a de lui deux ouvrages précieux. L'un intitulé *Itineraria Constantinianum et Amasianum, et de re militari contra Turcas instituenda consilia* (Anvers 1582), qui parut plus tard (Paris 1589) à Paris, et depuis plusieurs fois sous le titre de *Legationis turc. epistolæ quatuor*. Il y analyse la politique, les moyens de force et de faiblesse de la Turquie avec tant de profondeur et de conviction que cet ouvrage, même aujourd'hui, est encore très instructif; et ses *epistolæ ad Rodolphum II, imp., et ad alios principes* (publiées par Houvaert, première édition, Bruxelles, 1632) sont encore les plus importantes de l'histoire de cette époque. Ses *œuvres Omnia quæ exstant* parurent à Amsterdam en 1633, et à Bâle dans l'année 1740. Son style est pur, élégant, et sans ornemens. Pendant son séjour en Turquie, il fit une collection decriptions grecques qu'il communiqua à André Schott, à Juste-Lipse et à d'autres. C'est à lui entre autres qu'on attribue le devisable du fameux monument

d'Ancyre, élevé en l'honneur d'Auguste. Il fit don à la bibliothèque de Vienne de plus de 100 manuscrits grecs qu'il avait recueillis pendant son séjour en Orient. C. L.

BUSCHENTHAL (LIPMANN-MOÏSE), né en 1783 à Bischheim près Strasbourg, annonça de bonne heure d'heureuses dispositions. Il commença ses études à Strasbourg et se rendit ensuite en Allemagne. Là il cultiva la poésie avec bonheur, et plusieurs de ses compositions en allemand, et même en hébreu, lui ont fait assigner un rang honorable parmi les poètes. Pureté de style, élégance d'expression, facilité de versification, sensibilité exquise, voilà les qualités du poète israélite. Plusieurs morceaux dont il a enrichi la *Soulameth*, recueil littéraire publié à Dessau en 1807 et pendant plusieurs années, se trouvent réunis à des élégies, des ballades et d'autres pièces de vers, dans un recueil de poésie qu'il a publié.

Après un court séjour à Paris (1807), où il fut appelé par son aïeul le rabbin David Sinsheimer, Buschenthal s'établit à Weimar, où il mourut en 1819. S. C.

BUSCHING (ANTOINE-FRÉDÉRIC), qu'on peut nommer à juste titre le père de la géographie moderne, naquit en 1724 à Stadthagen, principauté de Schaumbourg-Lippe, où son père était avocat. Forcé de quitter la maison paternelle par suite de mauvais traitemens qu'il eut à souffrir de la part de son père, il fut admis, en 1743, à la maison d'orphelins de Halle, et devint, en 1744, étudiant en théologie dans cette ville. Là il trouva en Baumgarten (*voy.*) un ami, un protecteur et un guide. Ce savant accompagna d'une préface l'ouvrage de Busching intitulé : *Introductio in epistolam Pauli ad Philippenses* (Halle, 1746). Après avoir terminé ses études académiques, Busching commença à faire des lectures publiques à l'université, devint en 1748 précepteur dans une famille de ce pays, et fut nommé, en 1754, professeur extraordinaire de philosophie à Göttingue. En 1755 il épousa M^{lle} Diltz, qui non-seulement fut reçue membre honoraire de la société savante de Göttingue, mais qui fut aussi couronnée

comme poète, par Heberlin, recteur de l'université de Helmstedt.

Vers ce temps Busching, pour obtenir le doctorat, écrivit une dissertation théologique où il exposa son système qui s'écartait un peu de celui de l'église; il en résulta qu'il fut accusé d'hétérodoxie, et il lui fut même interdit, par un rescrit, de faire désormais des lectures théologiques ou de faire imprimer des écrits sur cette matière sans la permission du concile secret de Hanovre. Busching répondit à ce rescrit d'un ton grave et indépendant, ce qui fixa encore davantage sur lui l'attention publique. Quoique cette affaire se fût peu à peu assoupie et que Busching eût été nommé (1759) professeur ordinaire de philosophie, elle l'avait dégoûté du séjour à Gœttingue. Les malheurs de la guerre de Sept-Ans qui pesèrent lourdement sur cette ville, étant venus augmenter ses ennuis, il accepta en 1761 la place de prédicateur à l'église luthérienne de Saint-Pierre, à Pétersbourg. Malgré le bon accueil qu'on lui fit d'abord dans cette ville et malgré ses efforts non interrompus pour se rendre digne de ses fonctions, il se forma insensiblement un parti qui lui fut opposé en tout, ce qui finit par déterminer Busching à donner sa démission. Quoique l'impératrice Catherine lui eût fait faire la proposition d'échanger ses fonctions ecclésiastiques contre une place dans l'académie de Saint-Petersbourg et de fixer lui-même son traitement, il retourna en 1765 en Allemagne et se fixa à Altona, pour s'y livrer exclusivement à ses travaux de prédilection. L'année suivante il fut nommé directeur du gymnase dans le couvent gris et membre supérieur du consistoire de Berlin. Là il vécut très retiré et se livra à une activité vraiment étonnante pour un homme chargé de fonctions si importantes. Il mourut le 28 mai 1793.

Avant la publication de la *Géographie* de Busching, ni les Allemands, ni aucune autre nation ne possédaient un ouvrage géographique traité d'une manière complète et scientifique. Dix volumes et la première partie du onzième parurent à Hambourg de 1754 à 92, et plusieurs volumes détachés ont eu huit

éditions, sans compter les contrefaçons. Sprengel, Wahl, Hartmann et Ebeling ont successivement continué les volumes 11, 12 et 13.

[Il en parut une traduction française par G. de Rayneval, Pfeffel et Bourgoing (Zullichau et Strasbourg, 1768 et 69, 14 vol. in-8°), et la maison Treuttel et Würtz, à Strasbourg, en publia une nouvelle faite sur la dernière édition, dans les années 1785 et suivantes, 16 vol. in-12. Aucun ouvrage de ce genre n'a encore surpassé celui-ci pour l'exactitude des faits, et il est, même aujourd'hui, précieux pour le géographe et pour l'historien désireux de connaître l'état politique de l'Europe avant les grandes révolutions qui, depuis la fin du dernier siècle, ont bouleversé le monde. Pour apprécier tout le mérite de Busching dans cette savante publication, il faut savoir dans quel triste état il a trouvé la géographie moderne, cette science si intéressante en elle-même, si indispensable à l'historien, et pourtant alors si négligée en France.]

Busching a aussi publié un *Magasin d'histoire et de géographie* (25 v., Hambourg, 1783 à 1789, in-4°), savant répertoire de pièces curieuses sur l'ethnographie, sur l'origine des peuples et en particulier sur la Russie, pour l'étude de laquelle il renferme les matériaux les plus utiles. On doit ensuite à Busching les *Biographies de personnages mémorables* (6 vol., Hamb., 1783 à 1789), et une *Histoire moderne des Confessions évangéliques en Pologne* (3 vol., Halle, 1784 à 1787). Peu d'hommes ont travaillé avec autant de conscience et ont mérité au même degré l'estime de tous les amis de la science.

JEAN-GUSTAVE Busching, fils du précédent, naquit à Berlin, en 1783. On lui doit des recherches archéologiques, des travaux remarquables sur l'ancienne littérature allemande, et de très bonnes éditions de plusieurs monumens de cette langue. On a de lui une traduction (en allemand moderne) des Nibelungen. Nommé en 1822 professeur ordinaire à l'université de Breslau, il mourut dans cette ville en 1829. C'est lui qui a fondé à Breslau la société pour l'histoire et l'ar-

thologie de la Silésie. S. et C. L.

BUSE, oiseau de proie ou carnassier, diurne, à bec court, fort recourbé, arqué dès sa base, muni seulement d'un léger feston près de sa pointe, ce qui le distingue des aigles et surtout des autours, avec lesquels il a une certaine analogie. La buse diffère encore des autours par ses ailes, plus allongées, et par l'interalle des yeux au bec, dépourvu de plumes; mais, comme eux, elle a les tarses assez courts, robustes, écussonnés; les plumes larges, fermes, serrées, la quatrième penne plus longue que les autres, et les premières courtes, ce qui fait paraître l'aile comme tronquée; la queue est égale; le col court, emplumé, l'œil protégé par une arcade sourcillaire, saillante, comme chez les aigles.

Les buses habitent les pays de plaines; elles se tiennent sur les arbres élevés, dans les bois peu écartés des habitations, faisant souvent la chasse aux oiseaux domestiques et aux petits animaux de basse-cour. Par un cri aigre, peu prolongé, aigu, elles signalent assez volontiers leur voisinage.

Les buses ont tantôt leurs tarses emplumés jusqu'aux doigts, comme la buse *vattue*, assez commune dans nos contrées, irrégulièrement variée de traits allongés, bruns ou noirâtres, et de blanc plus ou moins jaunâtre. La buse *plombée* du Brésil, de taille un peu plus petite, s'en rapproche beaucoup par la disposition des couleurs de son plumage.

D'autres buses ont les pieds dépourvus de plumes, comme la buse *commune* d'Europe, brune en dessus, ondulée de blanc au ventre et à la gorge, dans des proportions variables, la couleur du dessus envahissant souvent celle du dessous. Ici se rapportent plusieurs espèces, telles que le *ronnoir* de la Cafrerie, la buse à queues grises de la Manille, la buse brune d'Amérique, la buse à ailes longues du Brésil. D'autres espèces de buses portent sur l'occiput quelques plumes plus longues que les autres et disposées en forme de huppe: telle est la buse *bacha*, parsemée de petites taches arnodies, mi-partie brunes et blanches, disséminées irrégulièrement sur les parties inférieures. Elle vient d'Afrique et du Sénégal.

La buse roussâtre de Cayenne et la buse mantelée de noir du Brésil offrent une conformation assez analogue. T. C.

BUSIRIS est, dans la mythologie grecque, un roi d'Égypte, fils de Neptune et d'Anippe. Neuf ans de famine signalèrent le commencement de son règne. Enfin il se mit à immoler des hommes aux dieux pour faire cesser le fléau, et il y réussit. Le devin Phrasé, qui lui avait donné ce conseil, périt le premier. Au reste, la loi ne frappait que sur les étrangers, ou, suivant quelques écrivains, sur les roux (les blonds). Cent victimes tombèrent. Puis un jour survint Hercule, qui allait chercher le jardin des Hespérides; on l'enchaîna, on le conduisit devant le tyran. Tout à coup Hercule se dégage, reprend sa massue des mains du garde qui s'en est saisi, assomme le fils du roi, Amphidamas, le roi lui-même et son héraut Chalbès. Dès lors les sacrifices humains sont abolis en Égypte. — La plus grande incertitude règne sur le mythe de Busiris. Ce mythe est-il égyptien d'origine? Jusqu'à quel point a-t-il été modifié par les Grecs? Les 2, 3, et même 4 Busiris distingués par quelques auteurs ont-ils la moindre certitude historique (les listes de Diodore de Sicile en reconnaissent au moins 2)? Busiris est-il la personnification d'une des 2 villes de ce nom (Pousiri en égyptien) que possédait l'Égypte? et, dans cette hypothèse, est-il le Pousiri du Delta? Pousiri s'appelait-il aussi Taphosiri, Tapousiri? et s'il en est ainsi, Taphosiri signifiait-il, comme les Grecs le prétendaient, tombeau d'Osiris? Pousiri signifiait-il Osiris - bœuf (par allusion à la sépulture boomorphique et au bœuf Apis)? En admettant que le temple de Pousiri possédât le tombeau boomorphique d'Apis, en résulte-t-il que Busiris ait été Osiris, en tant que mort, en tant que dieu infernal, en tant que roi et juge des ombres? Osiris, ainsi mêlé aux idées funéraires, est-il sacrificateur ou victime? ou bien est-il l'un et l'autre? Les sacrifices humains, qui, certes, existèrent en Égypte, cessèrent-ils à une époque que l'on puisse regarder comme celle de Busiris ou d'Hercule? Cessèrent-ils par l'intervention d'une civilisation grecque? Toutes ces questions

sont curieuses et importantes ; mais notre cadre ne nous permet que de les indiquer.

VAL. P.

BUSSY-RABUTIN (ROGER comte DE), né en 1618, à Épiry, dans le Nivernais, commença sa carrière militaire dès l'âge de douze ans, et était colonel à 18. Cet avancement rapide, qui souvent alors n'était dû qu'au rang et à la faveur, fut justifié chez le jeune comte de Bussy par plusieurs traits d'une valeur brillante. Bientôt elle lui valut encore les grades de mestre-de-camp de la cavalerie légère et de lieutenant-général. Mais non moins fanfaron que brave, et caustique autant que spirituel, Bussy, qui se croyait, de bonne foi, au moins l'égal de Turenne, se mit en guerre ouverte avec le maréchal et se vit obligé de quitter l'armée. Il vint alors à la cour et ne tarda pas à s'y procurer une disgrâce plus éclatante. Le prétexte fut son ouvrage, encore manuscrit, intitulé *Histoire amoureuse des Gaules* ; mais le véritable motif fut une chanson satirique sur les amours du roi et de M^{me} de La Vallière. La rancune de l'amant couronné fut longue et profonde. Bussy ne sortit de la Bastille, après y avoir passé un an, que pour aller en exil dans ses terres ; et, malgré ses constantes flagorneries pour Louis XIV, il n'obtint qu'au bout de seize années la permission de reparaitre à Versailles ; encore y fut-il reçu si froidement par le monarque qu'il se décida à retourner en Bourgogne, où son ambition trompée chercha des consolations dans la culture des lettres. Ce fut là qu'il composa, entre autres ouvrages, des *Mémoires*, peu intéressans pour le fonds et dont le style vif et léger est le principal mérite, et 7 volumes de *Lettres* qui ont le grand défaut d'être évidemment écrites pour le public et qui sont loin du naturel et du laisser-aller de celles de sa cousine, M^{me} de Sévigné. Sa production la plus faible fut son *Histoire abrégée de Louis-le-Grand*, panégyrique d'autant plus ridicule que l'auteur ne pensait pas, à coup sûr, ce qu'écrivait sa plume, flatteuse par habitude ou par quelque reste d'espoir d'un rappel à la cour. Il est vrai qu'il se dédommageait en secret de ces éloges publics en appelant Louis XIV

sa *Hautesse* et se faisait des comitateurs épigrammatiques sur les véritateurs de Boileau.

Des chagrins domestiques, particulièrement le malheureux procès qu'il eut pour faire rompre le second mariage d'une de ses filles, troublèrent les dernières années du comte de Bussy-Rabutin, qui mourut à Autun, en 1693, âgé de 75 ans.

Son *Histoire amoureuse des Gaules* est le seul de ses ouvrages dont on vienne aujourd'hui. C'est une imitation de la satire de Pétrone, qui n'a ni la verve et la vigueur de cette dernière, mais qui est écrite avec plus de réserve et de décence. Bussy avait aussi composé un livre plus scandaleux, auquel fait allusion un vers de Despréaux. C'était un *Heures galantes* où figuraient le portrait du saint de chaque jour, celui de l'un des seigneurs ou personnages connus de ce temps, atteints d'une infirmité conjugale, et au bas une prière en forme de prière. Ce livre, qu'il eut la prudence de ne pas livrer à l'impression, avait passé sous la main du duc de La Vallière, et fut dans le siècle dernier avec la partie de son immense bibliothèque. Or, ce qu'il est devenu.

BUSTAMENTE, général militaire contemporain. Voy. BRAVO et MARIANO.

BUSTE. En sculpture, comme en architecture, c'est cette partie de la figure humaine qui comprend la tête, les épaules et une partie de la poitrine. Viscé, dériver ce nom de *bustum* qui, au moyen-âge, a signifié tombeau qu'on plaçait ordinairement sur les têtes des portraits en bas-relief ou en mi-corps. Le défaut de nom propre en grec, pour signifier ce que nous appelons buste, annonce assez que la réputation de la figure ainsi tronquée est fort ancienne. Les pierres carénées en forme de gaine, surmontées de la tête de Jupiter, de Cérès, d'Hercule, que l'on trouve dans la haute antiquité, ne sont pas de véritables bustes plus que les Hermès. La réputation en buste de la figure humaine a son origine à deux usages anciens.

aux Grecs et aux Romains, était l'ornement de portraits les boucliers votifs, particulier aux seuls Romains, était à exposer les portraits des ancêtres qui avaient obtenu les honneurs des premières magistratures de la République. Les boucliers ou plateaux qu'on consacrait dans les temples avec des portraits, soit en relief, soit en peinture, les hommes qui s'étaient distingués, et une grande ressemblance avec les bustes en médaillons. Les *clypei* des Grecs, nommés aussi *imagines clypei*, n'étaient point exclusivement en bronze; on en voyait en terre cuite, en argent, en or, et quelquefois en bois, à l'époque où les Grecs ont commencé à sculpter des bustes de ronde bosse. Les Romains, le plus souvent en terre cuite, dans le but d'exciter l'émulation de la nouvelle génération et aussi de faire parade de la noblesse de la famille; car toutes n'avaient pas le *jus togatum*. C'est dans les sépultures que l'usage des bustes a été le plus commun à l'antiquité. Un grand nombre de fragments, d'urnes, de tombeaux; trouvés dans les fouilles d'Herculanum, de Pompéi, et dans les environs de Rome, font voir le buste du défunt, tantôt en médaillon, tantôt de ronde bosse. Dans toute apparence ces bustes se présentent à l'avance dans des espèces de niches; on leur donnait ensuite la ressemblance et le fini des détails. Il n'est pas rare de voir des bustes dont le buste et la tête et celui du nu de la figure sont dissemblables, et où l'ajustement des vêtements est d'un style plus grossier que celui de la figure, quoique dans un même bloc; il en est d'autres où le mérite de la figure est infiniment supérieur au reste du monument. Quelquefois les artistes anciens ont incrusté des prunelles de métal à leurs bustes pour ajouter à la ressemblance. On a aussi connu le moyen de mouler le buste d'après la nature; et dans plusieurs de leurs ouvrages on retrouve cette

sécheresse qu'offre la nature saisie par ce procédé, quand l'artiste qui l'emploie ne sait pas ennoblir, dans la copie, le style de son empreinte. Dans le siècle dernier, le goût de la possession des bustes antiques s'est fort répandu et des faussaires, par cupidité, ont baptisé de noms célèbres une infinité de bustes inconnus. Visconti, par la publication de son *Iconographie ancienne*, a rendu leur supercherie moins facile. Ce n'est pas que nous pensions que tous les portraits publiés par ce savant antiquaire soient d'une authenticité incontestable: la chose est impossible, car pour les personnages de la haute antiquité les types consacrés n'ont dû être que traditionnels. Dans l'enfance de l'art il n'a pu y avoir de ressemblance humaine assez bien imitée pour que les artistes des beaux temps de la sculpture aient pu y entrevoir ces physionomies pleines de grandeur et de noblesse qu'ils ont données à des personnages qu'ils n'ont point connus et dont plusieurs sont même problématiques. L. C. S.

BUSTUAIRES, voy. GLADIATEURS.

BUTE (JOHN-STUART, comte DE), né en Écosse, l'an 1713, eut une jeunesse assez dissipée. En 1737 il fut élu pair d'Écosse et envoyé au parlement, où il se signala par une constante opposition. En 1741, il ne fut par réélu, et se retira dans l'île de Bute, une des Hébrides, qui lui appartenait. Lors de la descente que le Prétendant fit en Écosse, en 1745, le comte de Bute s'empressa d'aller à Londres offrir ses services au gouvernement. Une circonstance assez insignifiante lui valut l'affection du prince de Galles; et, après la mort de celui-ci, en 1751, sa veuve lui accorda toute sa confiance, le fit placer auprès de son fils en qualité de gentilhomme de la chambre, et lui abandonna sans réserve l'éducation de l'héritier présomptif du trône. A mesure que le roi George II vieillissait, le crédit du jeune prince et de sa mère augmentait, et par conséquent celui de lord Bute. Dès le jour qui suivit la mort de George II (1760), Bute fut nommé membre du conseil; cette faveur mécontenta le public, parce que Bute était contraire aux whigs. On voyait clairement qu'il se préparait de grands chan-

gemena. En mars 1761, le parlement fut dissous; Bute fut nommé secrétaire d'état; le ministère fut renversé. Pitt seul resta aux affaires étrangères; mais, se voyant sans crédit dans le conseil, il donna sa démission au bout de quelques mois.

Bientôt Bute, que le peuple détestait et dont l'influence sur le roi devenait chaque jour plus grande, fut nommé lord de la trésorerie et décoré de l'ordre de la Jarretière. Dès lors il chercha à terminer la guerre que la Grande-Bretagne soutenait encore, et, malgré la violente opposition qui se manifesta contre lui, il conclut la paix de Fontainebleau (1763), une des plus glorieuses que l'Angleterre ait jamais faites. Elle fut vivement combattue dans les deux chambres, et néanmoins obtint l'approbation du parlement. Les torys, représentés par Bute, triomphaient: tous les emplois se trouvaient entre leurs mains, tandis que les whigs étaient partout éloignés. Tout semblait présager une longue durée au ministère. La nation murmurait; la guerre des pamphlets, un instant arrêtée par Pitt, recommença avec une force nouvelle. Un impôt sur le cidre, proposé par le favori, approuvé par le parlement, sanctionné par le roi, malgré les représentations de la ville de Londres, augmenta singulièrement la haine contre Bute. Cependant son crédit paraissait plus affermi que jamais, lorsque tout à coup il donna sa démission, sans que l'on pût connaître le véritable motif de cette démarche. Malgré son éloignement, on crut longtemps encore qu'il exerçait une influence décisive sur les conseils du roi: c'est ainsi qu'on le regarda comme le véritable auteur du célèbre *acte du timbre*, qui fut la première cause de discorde entre la Grande-Bretagne et ses colonies de l'Amérique septentrionale. Les créatures de Bute s'appelaient eux-mêmes *les amis du roi*; on les désigna encore par le nom de *cabale*, et on les accusa souvent des mesures impopulaires que prenait le gouvernement. Peu à peu néanmoins Bute s'était entièrement retiré des affaires. Il fut oublié, et passa les dernières années de sa vie dans le château de Lutton, il avait fait bâtir dans le Berkshire. Il

s'y occupa de science, et surtout de botanique, étude qu'il affectionnait plus que toute autre. Il publia, s'il est permis de se servir de ce mot pour un objet qui ne fut pas tiré à plus de 1000 exemplaires, en l'honneur de la reine, un ouvrage intitulé *Botanical tables* (9 vol. 4°) où l'on trouve la description de toutes les familles de plantes indigènes de la Grande-Bretagne. Lord Bute mourut le 1792. Son caractère a été diversement jugé, selon le parti auquel appartenaient ceux qui l'appréciaient.

BUTERA (DON GEORGIO VINCENZO), prince de Butera, ambassadeur extraordinaire du roi des Deux-Siciles à la cour de France, est fils d'un pasteur protestant du Hanovre. Il arriva en Sicile en 1770, en qualité de lieutenant d'un régiment de dragons, fut reçu malade dans la ville de Butera, plut à la cour de ce seigneur et en obtint la main. Son véritable nom est *Schwinge*. Butera est une petite ville de la province de Val di Noto, avec titre de prince. Le prince actuel a succédé, en 1800, à l'ambassade de Paris au prince de Cicala.

BUTLER (SAMUEL), poète anglais, né dans le Worcestershire, à Stratford, le 1er août 1612. On place l'année de sa naissance en 1600, tantôt en 1612. La modestie et la certitude règne sur beaucoup de particularités de sa vie: suivant les uns, il fut d'abord un pauvre et dénué de tout; d'autres prétendent qu'il n'existe point de fait pour cette assertion. On ignore même qui était son père et quel fut le genre de ses études; ce qu'on sait à n'en pas douter, c'est que Butler est un poète d'un esprit inépuisable, et qu'il est l'auteur du poème d'*Hudibras*, le plus incisif qui ait été fait contre les indépendans et les puritains, poète paraît avoir cordialement depuis qu'il avait occupé un emploi à la maison de sir Luke, partisan d'Henri II. Le premier volume d'*Hudibras* fut imprimé en 1663: c'était pendant la restauration de Charles II, qui goûta fort le poème, pamphlet rituel lancé contre ses ennemis.

(*) La plus belle édition du poème est celle de Londres, 1793, 3 vol. in-4.

récompenser le poète, il n'en fut jamais question. Butler fut payé en louanges par le roi et le public; on a même surfait la valeur d'*Hudibras* en le plaçant au niveau de D. Quixote, dont il n'est qu'une imitation en caricature. La satire n'y laisse point germer d'inspiration noblement poétique; le poème, d'ailleurs inachevé, manque d'action; tout se passe en discours et en discussions burlesques. Le héros du poème, le juge Hudibras, et son secrétaire Ralph, contre-façon cynique de Sancho-Pança, sont à tout prendre de dégoûtants personnages; et Butler, en les donnant comme types exclusifs de la faction puritaine, a péché contre la vérité de l'histoire. Malgré ces défauts, *Hudibras* est une épopée comique d'une haute portée; loin de rester confinée dans les étroites limites d'une satire politique, elle peut s'appliquer à bien des querelles de philosophie et servir de miroir à tous les pédants qui étouffent le sens commun sous un tas de subtilités métaphysiques.

Butler est aussi l'auteur d'un poème (*L'éléphant dans la lune*) dirigé contre les bévues des membres de la Société royale de Londres; il a composé de plus des satires et des pensées diverses. On lui a contesté, quoiqu'à tort, la paternité de ses ouvrages posthumes. Comme prosateur, il a acquis quelque renom par son *Traité sur la raison*, et ses *Caractères*, imités de Théophraste. Butler mourut en 1733, 2 ans après la publication du 3^me vol. d'*Hudibras*, qu'il n'a pu terminer. Peu favorisé par le sort pendant sa vie, il ne put après sa mort obtenir de la chambre du public un modeste monument à Westminster; la souscription ouverte à cet effet par ses amis ne remplit point son attente. Soixante ans plus tard un libraire de Londres payà à lui seul la dette de ses compatriotes et fit ériger à Butler un mausolée dans le Panthéon anglais.

L. S.

BUTOR, oiseau de marécages, à bec long, droit, pyramidal, fort tranchant et pointu, tendu jusque sous les yeux; les narines disposées en fentes étroites prolongées en sillon jusque près de l'extrémité du bec; il a les yeux placés dans une aire nue, la tête petite portée sur un cou long et

grêle, la queue très courte, les jambes longues, nues, écussonnées, les doigts grêles à ongles courts, les deux doigts externes légèrement palmés à leur racine, et l'ongle du doigt du milieu dentelé au bord interne. Les butors se rapprochent beaucoup par leur forme et leurs proportions des hérons; mais leur taille ne dépasse guère celle de nos coqs de basse-cour, et leur cou garni de plumes lâches paraît un peu moins grêle. Comme eux ils sont carnassiers. Dans l'état de repos leur cou se replie sur le dos de telle sorte que la tête est inclinée en arrière et le bec dirigé en haut. Les butors font entendre un bruit sourd, prolongé, uniforme, analogue au mugissement du taureau, ce qui leur a valu, selon quelques naturalistes, le nom qu'ils portent, dérivé de *bos taurus*. On en connaît plusieurs espèces: la plus répandue dans nos contrées est le *butor stellaire*, à bec long de trois pouces, à jambes longues de six, de couleur verdâtre, le fond du plumage de couleur fauve ou blanchâtre, les plumes longues et étroites, marquées irrégulièrement de petites taches brunes en chevron, dont la réunion constitue des lignes transversales plus ou moins continues; ces taches se correspondent plus ou moins d'avant en arrière et forment ainsi des lignes longitudinales variées. Le butor stellaire habite un nid et pond au milieu des roseaux qui bordent les rivages marécageux.

T. C.

BUTTMANN (PHILIPPE-CHARLES), l'un des philologues les plus distingués de nos jours, naquit à Francfort-sur-le-Mein en 1764. Il reçut les fondemens de son éducation au gymnase de sa ville natale, et se rendit en 1782 à Göttingue, où il étudia la philologie. Après avoir été deux ans gouverneur du prince héritaire de Dessau, il partit (1788) pour Berlin. Il n'y trouva pas d'abord un placement convenable; mais il y revint (1789), sur la proposition de Biester, pour y être attaché comme aide à la bibliothèque royale, qu'on réorganisait alors, et dont il devint un des secrétaires en 1795. Il fut, dans le même temps, nommé professeur au gymnase de Joachimsthal, emploi dont il se démit en 1808, pour se consacrer

crer entièrement à la Bibliothèque, dont il devint principal conservateur en 1811.

Buttmann fut aussi le professeur des langues anciennes du prince royal de Prusse. Depuis 1803 il s'occupa, pendant près de 9 années, de la rédaction de la *Politischen Zeitung* de Berlin, dite de Haude et Spener, et prit une part fort active à l'établissement du séminaire philologique. Depuis 1824 il avait eu plusieurs attaques d'apoplexie, à la suite desquelles il demeura paralysé et languissant jusqu'à sa mort, qui survint en 1829.

Buttmann avait beaucoup lu et réunissait à l'instruction qu'il possédait cette sagacité, cette netteté et cette précision d'élocution, toujours indispensables à tout philologue qui veut sortir du cercle étroit de la routine. Ses œuvres grammaticales ont été introduites dans toutes les écoles qui ne sont pas restées étrangères au progrès de l'étude des langues anciennes, surtout de la langue grecque. Sa petite *Grammaire grecque*, à l'usage des commençans, parut d'abord à Berlin en 1792; mais dans les différentes éditions qui se suivirent, et dont la 9^e a été publiée depuis sa mort (Berlin, 1831), il la revit et la corrigea, en mettant à profit les immenses recherches faites depuis sa première publication dans ce vaste champ qu'on cultive encore à l'étranger avec tant d'ardeur. Pour l'étude raisonnée et approfondie, il composa sa grande *Grammaire grecque* (18^e édition, Berlin, 1829).

La préférence qu'on a généralement accordée aux œuvres de Buttmann vient de la supériorité avec laquelle il a procédé dans l'étude de la langue, dont il produit les divers élémens comme on produit des dates authentiques recueillies dans les pages de l'histoire et soumises ensuite à l'examen, à l'ordre et à l'unité philosophique qui le caractérisèrent. Ce que les limites d'un livre d'école ne permettaient point de traiter, Buttmann avait commencé à l'entreprendre dans deux ouvrages d'un grand mérite : dans son *Lexilogus, ou Matériaux pour l'explication d'Homère et d'Hésiode* (1 vol., in, 1818; 2^e édit., 1825; 2^e vo-

lume, 1824), et dans sa *Grammaire complète de la langue grecque* (Berlin, 1819-27, 2 vol. in-8^o). Avant d'être terminé, ce savant ouvrage était déjà sa seconde édition.

On doit aussi à Buttmann l'édition de Quintilien, interrompue par la mort prématurée de Spalding, ainsi que la publication des scholies sur l'Odysse d'Homère, trouvées par M. Mai (Berlin, 1821), et plusieurs excellens articles insérés dans le *Musée archéologique* de Wolf et dans son *Museum antiquitatis*. Nous citerons parmi ses autres écrits, dont la plus grande partie est le résultat de sa coopération aux travaux de l'Académie des sciences de Berlin, *Géographie ancienne des Orientaux* (avec une carte géographique, Berlin, 1803); ses traités *sur les deux premiers mythes de l'ancienne histoire mosquée* (1804), *sur le mythe d'Héracles* (1810), *sur le mythe du déluge* (1811) et *sur la période mythique depuis Cacus jusqu'au déluge* (1811). La collection de ces différens écrits dans le *Mythologus*, ou collection de dissertations sur les traditions de l'antiquité (2 vol., Berlin, 1829), fut le dernier travail de Buttmann. Les vues ingénieuses et l'habileté spirituelle dont étincellent tous ces écrits sont la meilleure réponse à proposer à ces hommes qui regardent l'étude foncière de la grammaire comme ingrate et épuisante, et qui ne rendent pas justice au génie quand il sait tirer une belle création du chaos informe de l'antiquité. C. I.

BUXHOEVDEN (FRÉDÉRIC-GUILAUME, comte DE), général russe, d'une famille de Livonie établie à Magnusdorp, terre de la couronne que son père avait prise à ferme, et située dans l'île de Moons près de celle d'Orsel, naquit en 1717 et reçut son éducation au corps des cadets de Saint-Petersbourg. Il dut son avancement à la bienveillance du prince Orlof, dont, en 1774 et 1775, il fut le compagnon de voyage, et à un mariage qu'il contracta. En 1783 il était colonel et en 1789 il fit la guerre à la Suède au grade de général. L'année suivante il battit les généraux suédois Hamilton et Meyerfeld, et fit lever le siège de Fi-

dériksham et de Viborg. L'impératrice Catherine récompensa ses services en lui faisant donation de la terre de Magnusdal. Dans la guerre contre la Pologne, en 1792 et 1794, le comte de Buxhœwden avait le commandement d'une division. Dans l'assaut contre le faubourg de Varsovie appelé Praga, il fit de vains efforts pour s'opposer à la fureur des vainqueurs. Après avoir pris la ville, Souvorof lui remit le commandement et l'administration de toute la Pologne. Sa modération et son désintéressement lui méritèrent l'estime des Polonais eux-mêmes.

Bientôt après, l'empereur Paul le nomma gouverneur de Pétersbourg; mais Buxhœwden tomba en disgrâce et se retira en Allemagne. Après la mort de Paul, l'empereur Alexandre le rappela et le chargea de régulariser la perception des impôts. Après s'être acquitté de cette fonction à la satisfaction de son maître, Buxhœwden fut chargé de l'inspection des troupes en Livonie et dans la Courlande. A la bataille d'Austerlitz, Buxhœwden commanda l'aile gauche, qui fit de vains efforts pour avancer, tandis que le centre et l'aile droite furent forcés de se retirer. Lorsque le conseil de guerre russe eut pris la résolution de demander à l'empereur le rappel du vieux feld-maréchal Kamenskoï, et que celui-ci se fut en conséquence démis du commandement en chef, Buxhœwden en fut un instant investi par l'armée; mais Benningsen (voy.) ne voulut pas servir sous ses ordres et fit à l'empereur un rapport, à la suite duquel il obtint lui-même le commandement en chef. Lorsque la guerre contre la Suède éclata en 1808, le général Buxhœwden entra avec 18,000 hommes dans la Finlande, et dix mois lui suffirent pour conquérir tout le pays; il arriva dans cette campagne jusqu'au fleuve Tornea, en Laponie, qui est devenu depuis la limite entre la Suède et la Russie. Sa santé l'obligea alors de se démettre du commandement, et il mourut en 1811 au château de Lohde, en Esthonie. C. L.

BUXTORF, nom d'une famille d'érudits qui ont rendu de grands services à la philologie sacrée et notamment à la littérature hébraïque.

JEAN Buxtorf l'aîné naquit en 1564 à Kamen, en Westphalie, et fit ses études à Marbourg, à Herborn, à Bâle et à Genève. Sa grande application et ses talens le firent distinguer par ses maîtres, au nombre desquels il compta en dernier lieu Théodore de Bèze (voy.). En 1591 il devint professeur d'hébreu à Bâle et y mourut de la peste en 1629. C'est à lui que l'on doit le *Lexicon hebraicum et chaldaicum* (Bâle, 1607, in-8°), le *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum* (Bâle, 1639, in-fol.), et la *Biblia hebr. rabbinica* (Bâle, 1618, 4 vol. in-4°). La littérature rabbinique avait fait l'objet spécial de ses études.

Son fils, son petit-fils et le neveu de celui-ci, furent tour à tour ses successeurs dans la chaire d'hébreu. On dit qu'à 4 ans, le premier, JEAN Buxtorf, lisait l'allemand, le latin et l'hébreu. Né à Bâle, en 1599, il y mourut en 1664. Il a publié un *Lexicon chaldaicum et syriacum* (Bâle, 1622, in-4°), et le *Moré hevochim* de Maimonide (Bâle, 1629, in-4°). C. L.

BUZOT (FRANÇOIS-NICOLAS-LÉONARD) naquit à Évreux en 1760. Il fut d'abord avocat dans cette ville, puis successivement député aux États-Généraux, président du tribunal criminel de son département, et enfin membre de la Convention nationale.

La jeunesse de Buzot fut presque sauvage, comme il le dit lui-même, et on remarqua d'abord en lui une fierté et une indépendance qui ne plièrent jamais. Il se nourrit de bonne heure de la lecture des historiens de la Grèce et de Rome; c'est à cette école toute républicaine que se formèrent son esprit et son cœur. Arrivé à Versailles pour siéger aux États-Généraux, ce qui le frappa d'abord furent la frivolité, la mollesse, et, pour emprunter ses propres paroles, l'immoralité de la noblesse, du clergé, de la cour la plus dissolue de l'Europe. Ce tableau ne fit qu'irriter sa farouche vertu et il ne tarda pas à développer dans l'assemblée ses principes républicains. Attaché à la liberté comme au plus grand moyen de bonheur pour ses semblables, il professa ses doctrines alors qu'il y avait de la gloire à les développer, du

courage à les soutenir. Cependant, lorsqu'il crut s'apercevoir que le temps n'était pas encore venu de parler son langage, il se condamna au silence, qu'il ne rompit que lorsqu'il vit diminuer le nombre des défenseurs de la cause populaire; mais dès lors aussi il ne cessa plus de combattre. La fuite de Louis XVI réveilla toute son énergie républicaine : non qu'il crût les Français mûrs pour une république, mais parce qu'il avait la conviction que Louis XVI ne pourrait jamais changer ses habitudes et se façonner au gouvernement d'un peuple libre. Il prétendit alors que le manifeste du roi étant un appel au peuple contre l'autorité de l'Assemblée, l'Assemblée devait convoquer une convention nationale devant laquelle la conduite du roi serait jugée. Ce vœu était prématuré, et la proposition de Buzot faillit lui devenir fatale.

L'Assemblée constituante se sépara, et Buzot ne songea plus qu'à retourner au sein de sa ville natale. Pour le séjour tranquille d'Évreux il refusa la vice-présidence du tribunal criminel de Paris; ses concitoyens reconnaissans lui décernèrent la présidence du tribunal criminel du département de l'Eure.

Après avoir présidé les diverses assemblées électorales de son pays, Buzot fut élu premier député à la Convention nationale. Ce n'est pas sans regret qu'il quitta encore une fois le bonheur de la vie domestique, pour venir à Paris dans une assemblée où, comme il le dit, Marat et Danton siègeraient avec lui. « Je ne désirais pas cet honneur : un pressentiment dont je ne pouvais me défendre, sur quelques faits qui étaient parvenus à ma connaissance, m'avertissait des nouveaux dangers que j'allais courir et des malheurs que mon inflexible probité devait m'attirer. » La royauté n'existait plus, la république était établie. Les efforts d'un vrai patriote ne devaient plus tendre à attaquer, à détruire, mais à conserver, à consolider. D'un côté l'aristocratie vaincue, mais non anéantie, s'agitait encore et menaçait de se relever; de l'autre, des hommes féroces avaient fait le 2 septembre et se montraient disposés à renouveler des scènes de même nature. Il

fallait préserver de ces deux écueils le vaisseau de l'état; telle fut la ligne de conduite de Buzot. Il se plaça avec la Gironde (*voy.*) au centre du double mouvement qui entraînait la France en sens opposé; mais il sentit que pour s'y maintenir il fallait de la force, et il fut le premier à proposer de réunir autour des députés une garde fournie par les 83 départemens, mesure qui, en assurant l'indépendance de l'Assemblée, eût peut-être épargné à la France les horreurs dont elle eut bientôt à gémir; mais la proposition de Buzot fut présentée comme une insulte faite à Paris, et cette mesure salutaire ne reçut qu'un commencement d'exécution.

Enfin vint le procès de Louis XVI. Buzot eût désiré la formation d'un jury des 83 départemens auquel l'examen de l'affaire aurait été confié. « Le contraire ayant été arrêté, dit-il, j'ai développé mes motifs et mon opinion avec la liberté du juge qui suit sa conscience et du législateur qui balance les événemens. Au premier titre je condamne Louis; au second je veux que le peuple entier confirme mon jugement ou commue la peine du coupable. » L'appel au peuple ayant été rejeté, Buzot demanda un sursis, qui prouvât du moins cette maturité dont il importait à ses yeux de réunir tous les signes. Le sursis fut rejeté, et Buzot fut traité comme un partisan de la royauté, lui qui le premier avait appelé l'abolition de la royauté en France. On sait que Buzot fut, le 31 mai, proscrit avec tous les girondins comme royaliste, comme fédéraliste, comme agent des puissances, etc.; on sait qu'il fut du nombre de ceux qui tentèrent, dans le Calvados, de réunir autour d'eux une force capable d'intimider les proscriptionnaires et de rendre aux proscrits tous leurs droits; on sait enfin que le succès n'ayant pas répondu à leur attente, ils résolurent d'aller dans le midi chercher des retraites plus sûres et des cœurs plus dévoués. Buzot était loin de partager les illusions de ses amis sur les dispositions patriotiques de cette partie de la France; la Bretagne au contraire lui offrait encore des amis sûrs : il leur disait sans doute un éternel adieu; mais ses collè-

elles partaient pour le midi, il voulut les suivre.

Cependant le *gouvernement révolutionnaire* venait d'être créé; partout régnaît la terreur, partout des massacres ou des orgies. Les propriétés de Buzot furent ravagées, ses biens furent confisqués; un décret ordonna que sa maison serait rasée et qu'un poteau, placé sur ses ruines, porterait cette inscription : *Ici fut la demeure de l'infâme Buzot* . On enleva, on pillà tous ses meubles, on brûla tous ses papiers, et des forcenés couverts de ses vêtements, de sa robe de magistrat, parcoururent les rues d'Évreux, remplissant tous les quartiers d'horribles vociférations.

A leur arrivée dans la Gironde, les députés furent conduits par Guadet à Saint-Emilion, au travers de mille périls. Là ils furent pendant quelque temps recueillis par une belle-sœur de Guadet (voy. ce nom et BARBAROUX). Dans cette retraite, dans un souterrain à 30 pieds au-dessous du sol, les fugitifs étaient heureux, car ils avaient trouvé une âme qui sympathisait avec la leur. Mais le temps vint où il fallut la quitter; alors ils se séparèrent de madame Bouquey, pour aller frapper à d'autres portes. Buzot, Barbaroux et Pétion furent, par l'entremise de la famille Guadet, placés chez un pauvre homme qui ne balança pas à braver tous les dangers pour secourir des députés proscrits, des hommes malheureux. Cependant, avertis qu'une visite domiciliaire devait se faire, les députés déclarèrent à leur hôte qu'ils partiraient la nuit suivante. Buzot lui laissa une lettre pour sa femme. « Ma chère amie, écrivait-il, je laisse entre les mains d'un homme qui m'a rendu les plus grands services ce dernier souvenir d'un mari qui t'aime. Il faut fuir un asile sûr, honnête, pour courir de nouveaux dangers. Une catastrophe terrible nous enlève notre dernière espérance. Je ne me dissimule aucun des dangers qui nous menacent, mais mon courage me reste... Ma chère amie,

On peut consulter sur Buzot ce qu'en dit M. Charles Nodier dans *Le dernier Banquet des girondins*, pag. 187. La Montagne, y est-il dit, l'appelait le roi Buzot, parce qu'elle le regardait comme le chef et l'âme des prétendus complots des fédéralistes. — J. H. S.

le temps presse; il faut partir, adieu : je t'attends au séjour des justes. » Les proscrits marchèrent jusqu'au matin. Alors ils aperçurent de loin une affluence considérable d'hommes; ils entendirent des fifres et des tambours; ils ne doutèrent plus que ce ne fussent des bataillons envoyés à leur poursuite, et le lendemain les cadavres de Buzot et de Pétion furent trouvés dans un champ de blé à moitié dévorés par les animaux. Les malheureux!... c'étaient des villageois qui dansaient.

Buzot avait alors 34 ans. G. T.

BYNG (GEORGE, lord-viscount TORRINGTON), amiral anglais qui se distingua dans la guerre de la succession d'Espagne, à la prise de la flotte à Vigo, à celle de Gibraltar, et dans d'autres occasions. Né en 1663, il mourut à Londres en 1730.

Son fils JOHN Byng, né en 1705, arriva rapidement au grade d'amiral de la blanche; mais ayant livré en 1756 près de Minorque un combat naval malheureux, il fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. Il fut fusillé en 1757. S.

BYRON (JOHN), commodore anglais, né en 1723. Il n'avait que 17 ans lorsqu'il s'embarqua sur un vaisseau qui devait faire avec l'amiral Anson le tour du monde, mais qui fit naufrage au nord du détroit de Magellan. Des Indiens conduisirent au Chili Byron et quelques-uns de ses compagnons d'infortune. Il y demeura jusqu'en 1744, époque à laquelle un navire de Saint-Malo le ramena en Europe. Après s'être distingué dans les guerres de l'Angleterre contre la France, il reçut du roi George III le commandement de la frégate *le Dauphin*; avec elle et avec la frégate *la Thamar* il fit un voyage pour découvrir la partie de l'Océan Atlantique située entre le cap de Bonne-Espérance et la pointe méridionale de l'Amérique. Un de ses officiers en a publié la relation en 1766 : en voici le résumé.

Byron avec ses deux frégates partit de la rade des Dunes le 21 juin 1764. Après avoir abordé à Madère et aux îles du Cap-Vert, il mouilla vis-à-vis de la ville de Rio-Janciro, dans la rivière de ce

nom. Puis il visita la partie méridionale de l'Océan Atlantique, chercha inutilement les Iles Pepys, se dirigea vers le port Famine, à peu près à la moitié du détroit de Magellan, reconnut les Iles Malouines ou Falkland, rentra dans le détroit et poursuivit sa route jusqu'à la mer du Sud, après avoir rencontré le navire de Saint-Malo l'*Aigle*, sur lequel était Bougainville. Il découvrit l'île du Désappointement, les Iles du roi George, les Iles du Danger et de Byron. Il traversa les Carolines et rentra dans la mer de Chine par le nord de l'île Luçon. Puis, par le détroit de Banca, il vint à Batavia. Son retour en Angleterre s'accomplit le 9 mai 1766. Il est le premier qui ait fait un voyage maritime aussi grand dans le seul but d'enrichir la science par des découvertes nouvelles; et à ce titre, quoiqu'il n'ait point obtenu de résultats aussi importants que des navigateurs venus plus tard, il a droit à l'estime de la postérité. Le commodore Byron mourut à Londres en 1786; il avait alors le grade d'amiral et avait eu un commandement aux Indes Occidentales dans la guerre d'Amérique. A. S.-R.

BYRON (GEORGE-NOEL-GORDON, lord) naquit à Douvres, le 22 janvier 1788. On trace avec soin l'arbre généalogique des souverains : au même titre peut-on jeter les yeux sur les ancêtres d'un grand poète.

Il peut et doit marcher de pair avec le roi :
Ils habitent tous deux les sommets du monde.
(SCHILLER).

Lord Byron était fier de sa famille : par la ligne paternelle il remontait aux conquérans normands ; par sa mère il rattachait son origine à Jacques I^{er}, roi d'Écosse. Le nom de Byron (Bürün) se trouve dans le *Doomes-day-book* (*voy.*) et dans les annales des batailles de Crecy, de Bosworth, de Marston-Moore. Charles I^{er} conféra le titre de baron à cette noble famille, fidèle à la cause royale. Vers le milieu du xviii^e siècle, le grand-père du poète se fit un nom, comme amiral, dans les fastes de la marine. De pareils souvenirs ne sont pas à dédaigner, même dans un temps aussi demi-passé que le nôtre. Le grand-

oncle et le père de Byron laissèrent après eux une renommée moins brillante : le premier eut le malheur de tuer en duel un de ses parens, et vécut dès lors retiré dans son domaine patrimonial de Newstead-Abbey; le second enleva lady Carmathen, l'épousa, et, se trouvant sans ressource après la mort de cette première femme, il se maria avec une riche héritière, miss Catherine Gordon, qu'il ruina en fort peu de temps. C'est de ce second mariage qu'est sorti l'illustre poète, dont le caractère protégé semble le résumé bizarre des vertus et des défauts de ses ancêtres; on dirait qu'en lui s'est fondue, comme dans un creuset, la générosité, l'ardeur guerrière des uns, avec l'excentricité et le libertinage des autres. Son père, le mauvais sujet, vécut loin de sa femme, et mourut en France; sa mère, capricieuse, passant en une minute de la colère à la tendresse et de l'amour au dédain, éleva mal son unique enfant. Appauvrie, elle s'était établie avec lui dans la petite ville d'Aberdeen, et l'envoya, peut-être pour s'en débarrasser, à l'âge de cinq ans, à l'école. Le petit Byron était mobile comme sa mère; tantôt entêté, déchirant ses habits dans des accès de rage concentrée, tantôt doux, humble, aimant pour qui savait le prendre. Par un accident, arrivé lors de sa naissance, il eut un pied légèrement tordu, et demeura toute sa vie un peu boiteux. Il en eut toujours le cœur navré, tant il est vrai que la vanité trouve place dans les esprits les plus élevés.

En 1795, son grand-oncle, lord Byron, mourut après avoir perdu l'année précédente son dernier héritier en ligne directe. La pairie passait à cet enfant qui avait vécu jusqu'alors si modestement dans une école bourgeoise. Le changement était grand, subit; et s'il est vrai que le pouvoir enivre même les intelligences fortes, quelle révolution ne dut pas s'opérer dans cette jeune tête, quand il vit son attitude sociale changer en un clin-d'œil. La première fois qu'à l'appel dans sa classe il entendit le professeur proférer ces mots : *Dominus Byron*, des larmes roulèrent le long de ses joues enfantines, triste présage que toute sa vie s'userait ainsi dans les émotions violentes.

Il passa l'année suivante dans les montagnes d'Écosse : l'aspect de leurs sites pittoresques laissa des traces ineffaçables dans sa jeune imagination ; dans ses vers il revient sans cesse avec délices à ces premiers souvenirs.

Vers la même époque une passion bizarre se développa dans ce cœur de huit ans. Une petite fille, Marie Duff, lui fit éprouver toutes les sensations fortes qui accompagnent à un âge plus mûr l'amour malheureux. C'est ainsi que Dante Alighieri, encore enfant, aimait Béatrice. Sans doute que ces organisations poétiques, plus délicates que les nôtres, devinent la lutte qui les attend et s'y préparent d'avance ; les cordes de leur ame vibrent de bonne heure ; ils sentent long-temps avant de chanter. Quatre ans plus tard Byron vit sa cousine Marguerite Parker et en devint aussi éperdument amoureux. C'était, il le dit lui-même, une beauté à teint transparent ; le calme et la paix respiraient dans ses traits ; elle mourut de consommation. Sa douce figure, ainsi que celle de Marie, revint souvent, comme une apparition d'ange, sous les yeux du jeune homme.

En 1801 Byron fut envoyé à l'école de Harrow. Il lut beaucoup sans s'assujétir à un travail régulier. Ses liaisons de collège étaient passionnées : il aimait ses camarades comme des maîtresses ; un immense besoin d'affection dévorait son ame. Souvent il allait s'asseoir, pensif, dans le cimetière de Harrow ; la mélancolie précoce ne fait point le génie, mais quelquefois elle l'annonce.

Pendant les vacances, en 1803, il vit à Annandale, près de Newstead-Abbey, miss Mary Chaworth, et se prit pour elle d'une passion indélébile. Elle avait deux ans de plus que lui et le traitait sans doute en petit lycéen. L'amour-propre de Byron en souffrait le martyre, et ces tourmens contribuèrent à graver dans son cœur, en traits ineffaçables, une affection qui autrement n'aurait été que passagère peut-être. Mary bientôt après se maria, et Byron, replié sur lui-même, commença à se ronger lui-même avec un acharnement qui ne fit qu'accroître avec les années. Le souvenir de

cette malheureuse passion a été déposé plus tard par le poète dans un de ses plus beaux morceaux lyriques, intitulé le Rêve (*the Dream*).

En 1805 il passe du collège à l'université de Cambridge, où bientôt il mène joyeuse vie. Pour étouffer l'importune image de Marie, il se plonge dans les excès de tout genre. Plusieurs heures de sa journée sont alors remplies par de violens exercices : il boxe, il fait des armes, il nage, il galope ; des chiens le suivent ; un ours l'attend à son retour dans l'antichambre, des camarades de plaisir et des bouteilles dans le salon. Il affiche ses passions, il s'en fait gloire, et au milieu de ce tourbillon matériel *il pense* : le scepticisme a déjà pris possession de son ame, et à côté de lui point d'intelligence supérieure pour combattre ce funeste penchant et le transformer en un doute plus humble, plus compatible avec le sentiment religieux. Car Byron, loin d'être impie, a besoin de croire ; il interroge les hommes et les livres, le ciel et la terre sur les mystères de la vie ; c'est même dans cette lutte de la piété native de son cœur avec le persiflage amer, incrédule de son esprit, entre le souvenir idéalisé d'un amour pur et les jouissances sensuelles, qu'il faut chercher la source d'où jaillirent plus tard ces pensées hardies, désespérantes, qui trahissaient par leur mystérieuse véhémence le sein ulcéré dont elles étaient sorties.

Son premier recueil de poésies, les *Heures de loisir*, si durement traité par la *Revue d'Édimbourg*, parut en 1807 ; la critique injuste fut comme un éperon dans le flanc du jeune coursier. Byron, blessé au vif, répondit, au commencement de 1809, par sa fameuse satire des *Bardes anglais et critiques écossais*. Le succès fut grand, et le poète vengé au-delà de son attente.

Cependant il se préparait à quitter l'Angleterre. Une partie de ses biens était en litige ; endetté par son séjour à Cambridge et ses fréquentes excursions à Londres, il ne pouvait faire face à sa position. Son tuteur, lord Carlisle, avait refusé de l'introduire à la chambre des lords, et Byron s'était présenté seul,

mortifié, pâle de colère. Avant de faire ses adieux au sol natal il rassembla une fois encore ses amis dans son antique domaine de Newstead-Abbey, et là, dans ces salles gothiques, travestis en moines, discutant vers et philosophie, buvant du vin de Bourgogne dans un crâne, gravement occupés au tir du pistolet, à taquiner un loup et un ours, ces jeunes gens semblaient condenser en quelques semaines fugitives leur vie d'université avant d'y renoncer à jamais.

Dans l'été de 1809 lord Byron s'embarqua pour Lisbonne. Le vent de la haute-mer, en passant sur son front, ne dissipa point les nuages que des dépointemens précoces y avaient amoncés. Appuyé contre le mât, il rêvait ce mélancolique chant d'adieu, qui a trouvé sa place dans *Childe-Harold*. Et de ces noires pensées un peu théâtrales, dans lesquelles se complait la jeunesse, précisément parce qu'elle n'a pas encore été secouée par le malheur réel, le jeune poète passait dans ses lettres à des accès de gaité folle; car dès son enfance une extrême mobilité d'esprit semblait inhérente à sa nature. A peine débarqué à Lisbonne, il se dirigea sur Cadix. Il vit dans sa course rapide l'Andalousie levée comme un seul homme contre l'invasion française, et il emporta de Séville une boucle de cheveux de dona Josepha, qui prèta quelques traits à dona Inez (*voir D. Juan*, ch. I). De l'île de Malte il part pour l'Albanie, salue à Tepelen le fameux Ali-Pacha, qui le reçoit au milieu de sa garde de Turcs, de Grecs, de nègres et de Tatars, et le reconnaît lord à ses mains blanches, ses cheveux bouclés et ses petites oreilles. En novembre, il touche à Missolunghi, où quinze ans plus tard il devait mourir; à la fin de l'année il est à Athènes, dans la demeure de la belle Teresa Macri. A Smyrne, il termine en avril 1810 le second chant de *Childe-Harold*, traverse à la nage, comme Léandre, le canal des Dardanelles, plus fier de cette prouesse que de ses œuvres poétiques. Il retourne de Constantinople en Morée et à Athènes. Après une absence de deux ans, il vient retoucher le sol de sa patrie, ennuyé

avance du tracas et des embarras de

fortune qui l'attendent, mais retrempe par les privations, les dangers et la vie solitaire au milieu des montagnes de la Grèce.

Sa mère mourut au moment de son arrivée, avant qu'il l'eût revue. Deux amis de Byron périrent bientôt après, Mathews en Angleterre, Wingfield à Coïmbre. C'est la mort de Mathews surtout qui frappa Byron au cœur. « A voir de pareils êtres s'en aller, écrit-il à Dallas, à voir la pourriture ronger les os de ces hommes, mis au monde rien que pour montrer ce que Dieu aurait pu faire de ses créatures, que faut-il dire? que peut-on faire?... Je suis renversé! » D'autres amis, tels que Moore, Rogers, lord Holland, ne les remplacèrent qu'imparfaitement plus tard. La chaude amitié a sa saison comme l'amour.

Cependant *Childe-Harold* parut (février 1813), et Byron, presque inconnu la veille, se réveilla un beau matin le plus célèbre des poètes de l'Angleterre. C'est que les esprits, sur-excités par vingt ans de révolutions et de guerres, éprouvaient le besoin d'une nourriture intellectuelle en harmonie avec les passions fiévreuses du jour. Et c'était un spectacle piquant que celui d'un esprit supérieur, en lutte avec lui-même et avec la loi. Le poète avait eu l'adresse de s'identifier mystérieusement avec son œuvre et de laisser entrevoir à travers un voile noir des fautes et des malheurs sans nom. Une belle et noble physionomie, où la tristesse se mariait à la grâce et à la pensée, attirait sur l'homme un intérêt magique; les enthousiastes l'admiraient, les femmes portaient des paroles de consolation dans ce cœur brisé, et les dévots cherchaient à attirer à eux une âme faite pour croire. Pendant quelques mois il se laissait aller à ce cercle fashionable qui l'enivrait de louanges et de caresses. Deux jours avant la publication de *Childe-Harold*, il avait débuté avec succès à la Chambre des lords; il n'était pas destiné pourtant à courir la carrière parlementaire. La postérité ne regrettera pas de compter un orateur de moins et un poète de plus.

En 1813 et 1814 parurent successivement *le Giaour*, *la Fiancée d'Abydos*,

le *Corsaire*, *Lara* : c'étaient de nouveaux fleurons dans sa couronne de poète; mais les attaques aussi allaient ne plus lui manquer. La critique, un moment intimidée par l'éclatant succès de *Childe-Harold*, saisit la première occasion pour se faire entendre plus virulente que jamais. Lorsque Byron publia les vers : *A une dame en pleurs*, adressés à la princesse Charlotte, les journaux torys le traitèrent de démon; des attaques de tout genre firent un moment douter le poète de son génie : heureusement son éditeur Murray était là pour le rassurer.

Il songeait alors au mariage : il espérait y trouver le calme, qui n'est que dans la foi. Vers la fin de 1814 il fut agréé comme fiancé par miss Milbank, qui l'avait refusé une année auparavant; le 2 janvier 1815 l'union se conclut. Byron avait annoncé son bonheur futur à tous ses amis. « Elle est si bonne, disait-il de sa fiancée, que je voudrais être meilleur. » Cependant l'issue fatale de ce mariage vint démentir les espérances du jeune époux. C'est que les grands génies sont plus capables d'inspirer l'admiration que l'amour; leur cœur se refroidit à mesure que leur imagination s'échauffe; en idéalisant les affections, ils deviennent moins capables de pratiquer les devoirs journaliers.

Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté,
La nature répugne à la réalité.

Mais la mélancolie, très noble et très touchante sur un front de poète, dans un lointain vaporeux, devient fort malsaine lorsqu'elle se pose sur la tête d'un mari. Lady Byron ne comprit point le caractère fantastique du sien et ne put s'y plier. Une femme frêle, souple comme le roseau, plaintive, pénétrante comme *Mélora*, aurait peut-être réussi à lire au fond de cette âme énigmatique, et à se l'attacher à force de soumission et de tendresse. Il en devait être autrement : Byron était destiné à boire jusqu'à la lie et sous toutes les formes la coupe du désenchantement. Après la naissance d'une fille, sa femme le quitta pour aller voir son père, et ne revint plus. Et comme si ce coup ne devait point suffire, le public frivole, jaloux, toujours aux aguets pour saper

les hautes renommées, attaqua l'homme, ne pouvant atteindre le poète. Byron baissa la tête; mais cette tempête d'attaques acrimonieuses, en passant sur lui, sillonna son front de rides précoces et porta dans son cœur une amertume délétère, intarissable. Désormais plus de liens entre lui et une société hypocrite, vengeresse de torts sur lesquels se taisait la seule victime intéressée dans ces pénibles débats.

Au printemps de 1816, après avoir livré à la presse *le Siège de Corinthe*, *Parisina*, et les *Adieux à sa femme*, écrits sous l'inspiration d'un désespoir moitié réel, moitié poétique, il s'embarqua pour les Pays-Bas; son exil volontaire allait être éternel.

Ici commence une nouvelle période dans le développement de cet être à part. Toutes les difficultés l'irritent; une critique injuste lui a révélé son talent; peut-être se serait-il endormi dans le succès. Depuis les deux premiers chants de *Childe-Harold*, produit de ses courses aventureuses, il a plané sans s'élever plus haut. Maintenant les calomnies, les invectives du monde vont faire jouer tous ses ressorts cachés. « La marche triomphale de son génie, a dit Moore avec un peu de prétention et beaucoup de vérité, devait passer sur les ruines de son cœur. »

Il passa l'été de 1816 sur les bords du lac de Genève, s'attachant à M^{me} de Staël, qui essaya en vain d'amener un rapprochement entre lui et sa femme. Le poète Shelley vint le voir dans sa retraite; ils firent ensemble le tour du lac, essayèrent une tempête sous les rochers de Meillerie. Pendant un séjour de 48 heures à Ouchy, Byron termina son 3^e chant de *Childe-Harold* et composa son *Prisonnier de Chillon*. L'air de Clarens, encore tout imprégné d'amour et de parfum, lui avait porté à la tête; Jean-Jacques, le misanthrope passionné du XVIII^e siècle, s'était révélé tout entier, sur le théâtre de *la Nouvelle-Héloïse*, au sceptique désespéré du XIX^e. « Je touchais à la folie en écrivant cette partie de *Childe-Harold* », dit Byron. En septembre il fait une course avec Hobhouse, par la Dent de Jaman, dans l'*Oberland*

bernois. En traversant une forêt de pins, à branches mortes, sans écorce, sans feuilles, sans vie, ruines d'un seul hiver : « C'est bien l'image de ma famille et de moi », s'écria-t-il.

En octobre 1816 il est dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan, à convoiter une boucle de cheveux de Lucrece Borgia; en novembre, à Venise, il étudie l'arménien pour lutter avec une difficulté quelconque. Tous les matins sa gondole le mène au couvent mékhitariste; le soir il fait l'amour à l'italienne; il compose la nuit. La vie que pendant deux ans Byron mène dans les lagunes et sur les bords de la Brenta réunit les contrastes les plus étouffans : le libertinage, pour fronder l'opinion des Anglais puritains; des inspirations brillantes, pour faire pardonner ses écarts par la postérité; des études fortes, pour se satisfaire lui-même. Au printemps de 1817 il avait fait une excursion rapide à Rome. En fait de contemporains, il prétend n'y avoir vu que trois brigands guillotines, un cardinal mort et un pape en vie. Le quatrième chant de *Childe-Harold*, qu'il termina cette même année, prouve au moins que le grand passé de la ville aux sept collines frappa vivement son ame mélancolique, et qu'il sentit, comme Chateaubriant, comme tous les *cœurs orphelins*, ce que l'air du Latium renferme de tristesse et de consolation. A Ferrare, dans la prison du Tasse, il écrivit ses déchirantes *Lamentations* : toutes les infortunes devaient trouver en lui un écho fidèle; puis il retourne à ses livres arméniens, à Pope, qu'il étudie, qu'il prône, qu'il admire, à ses mœurs vénitienes, à ses chevaux anglais sur le Lido.

Dès la fin de 1817 le palais Moncenigo, habité par lui, devint le théâtre de scènes étranges. Mariana, la belle femme à figure d'antilope n'occupait déjà plus Byron; c'était une fille du peuple, Margarita Cogni, à taille d'amazone, à caractère de Médée. De force cette tigresse s'était établie dans la demeure du grand seigneur anglais : elle s'y montrait menaçante, terrible. jalouse, économe, amoureuse surtout. Quand ce manège vint à ennuyer Byron, il fallut enlever violemment la pauvre victime.

Au milieu de cette vie désordonnée le poète trouva le temps d'écrire *Manfred*, *Beppo*, *Mazeppa*; de s'occuper de *Marino Faliero*, de commencer *Don Juan*, le divin, l'infernal *Don Juan*, le poème des contrastes, le vrai poème épique du XIX^e siècle.

Ainsi qu'il arrive souvent dans l'organisme physique, qu'un grand mal absorbe les douleurs partielles, une passion sincère et profonde mit un terme aux goûts passagers et frivoles de Byron. Il se rencontra dans la société de Venise avec une jeune Romagnole, la comtesse Teresa Guiccioli, nouvellement mariée à un vieillard. Bientôt il s'établit entre elle et le poète anglais une de ces relations que condamne la morale, que les mœurs de l'Italie excusent et légitiment. Lorsque peu de mois après Teresa partit avec son mari pour Ravenne, les angoisses de la séparation attaquèrent sa frêle santé au point de faire craindre pour ses jours. Byron alla la rejoindre, lui rendit la vie par ses soins délicats, et lui proposa de s'échapper ensemble; Teresa consentait à se faire passer pour morte, comme Juliette; l'enlèvement d'une femme en vie est contraire à la morale italienne. Enfin, après beaucoup de tergiversations et de combats, elle sacrifia tout à son amour, et suivit lord Byron sur les bords de la Brenta. Ce fut un court instant de bonheur; les cris d'indignation des parens de Teresa et de la société de Ravenne pénétrèrent dans sa retraite. Une lutte vive et longue ramena une réconciliation entre elle et son mari; pour la seconde fois dans la même année (1819), une maladie grave la mit à deux doigts de la mort. Pour le coup, le père et le mari de la comtesse conjurèrent Byron de les rejoindre à Ravenne : il y consentit, et le voici établi officiellement dans le même palais que Teresa.

Amant platonique à Annandale, boxeur et buveur à Cambridge, dandy à Londres, libertin à Venise, *cavaliere servente* en Romagne, Byron a franchi assez de degrés sur l'échelle des sensations pour élargir l'œuvre qui résume le mieux ses opinions et sa vie, son *Don Juan*. L'habitude de ridiculiser les plus nobles

ens gagnait de jour en jour plus
sin en lui. Son amour pour la
se Guiccioli était né trop tard
guérir de cette funeste maladie
t, et ne prouve rien qu'en faveur
épuisable source d'affections vives
res que la nature avait déposées
d de son cœur.

Comte Guiccioli cependant, poussé
sait par quel caprice, après avoir
emps toléré les assiduités de lord
auprès de Teresa, finit par ren-
a femme et par obtenir du pape
lt légal de séparation. La com-
pour ne pas être enfermée dans
vent, alla vivre à la campagne,
n père le comte Gamba, où Byron
la voir que de loin en loin. Il
ait un contrepoids à ses tourmens
s dans l'étude et dans les préoccu-
politiques. La révolution de Na-
nait d'éclater (juillet 1820), les
ari s'organisaient depuis quelque
en Romagne : Byron se laissa en-
ar le frère de son amante. Il n'est
probable qu'un esprit supérieur
le sien se soit fait illusion sur le
d'une cause qui n'avait point de
dans la masse de la population ;
Byron avait besoin de fortes secous-
aimait à se débattre avec le dan-
comme un nageur avec la vague ; et
quelque sceptique qu'il fût, il avait
s le triomphe final de la liberté
ue ; il ne lui répugnait point de
martyr. On connaît l'issue de ces
mens d'Italie : les comtes Gam-
vement compromis, furent exilés
enne, et madame Guiccioli dut
re. Volontiers le gouvernement
e serait attaqué à Byron lui-même :
Angleterre, il en imposait ; son
d'ailleurs était inévitable après
e son amante. Pourtant il tergi-
pendant quelques mois ; des in-
iens réels et sérieux devaient sui-
cil définitif de la famille Gamba ;
ur à l'autre Byron espérait leur
A la fin d'octobre 1821, après
terminé au milieu de ces vives
ons du cœur et de la tête, *Martino*
o, les Foscari, Sardanapale,
la Vision du jugement, il quitta
e et s'établit à Pise dans le pa-

lais Lanfranchi, où madame Guiccioli
l'attendait.

Bientôt après, la même habitation
abrita un littérateur que Byron avait
déjà connu à Londres, un homme que
ses opinions politiques rapprochaient du
grand poète, que tout le reste, position,
caractère, tendance d'esprit, devait en
éloigner. Leigh Hunt, avec femme et en-
fans, fut accueilli dans le palais Lanfran-
chi ; il espérait, de concert avec Byron,
fonder un journal périodique (*le Libé-
ral*). L'entreprise ne réussit point au gré
de Hunt : soit calcul déjoué, soit vanité
meurtrie, son dépit se fit jour sept ans plus
tard dans un ouvrage sur le caractère et
les poésies de Byron ; ouvrage pour le
moins inconvenant, puisqu'il déverse le
blâme et se permet de graves insinuations
sur un homme qui avait obligé l'écrivain
et ne pouvait plus lui répondre. Bien dif-
férent de Hunt, le capitaine Medwin, qui
vivait aussi à Pise dans l'intimité de By-
ron, s'en est fait l'apologiste. Byron su-
bissait les ennuis de la grandeur ; les
mouches bourdonnaient autour du lion.

À Pise, comme à Ravenne, la vie du
lord-poète se partageait entre l'amitié,
le travail, et des cavalcades aux environs.
En Toscane, comme en Romagne, le gou-
vernement voyait de mauvais œil ce
noyau de carbonarisme. Une querelle,
qu'au retour d'une promenade plusieurs
personnes de sa suite eurent avec un
militaire toscan, occasionna des tracas-
series qui dégoûtèrent Byron de ce sé-
jour. La mort de son ami Shelley, noyé
par une bourrasque dans le golfe de la
Spezia, y contribua encore. Le cadavre
du malheureux poète, rejeté sur la plage,
avait été brûlé par Byron ; une impres-
sion sinistre lui était restée de cette céré-
monie païenne.

Puis il songeait à la Grèce, dont les
efforts le captivaient, depuis que le bur-
lesque dénouement de la manie consti-
tutionnelle en Italie avait trompé son
attente. Son état d'auteur le fatiguait ;
c'était un pis-aller que les vers pour ré-
sumer les convulsions de ses journées,
les rêves fiévreux de ses nuits. Il sentait
qu'il lui fallait avant tout une existence
active, que la vie des camps venant à
absorber et l'inquiète activité de son es-

prit et les impérieux besoins de son cœur, il échapperait plus facilement à cette torture intime, source de ses glorieuses inspirations et de ses écarts coupables ; illusion funeste sans doute de chercher sur terre ce qui n'est qu'au ciel, la paix de l'âme et le repos des passions. Une lettre touchante, que Byron reçut à peu près à cette époque, lui indiquait, comme un doigt d'en-haut, la direction à suivre. C'était un théologien anglais, John Sheppard, qui lui envoyait quelques lignes écrites de la main d'une épouse morte jeune et chrétienne, et priant Dieu pour le salut de l'âme du noble-poète, en qui elle avait reconnu, comme Lamartine, une grande puissance d'aimer et de croire à travers les accents d'une désespérante incrédulité. Mais cet avertissement ne fit qu'effleurer le cœur de Byron : il devait demeurer sceptique jusqu'au bout.

Aussi *Don Juan* avançait-il rapidement. A la demande de M^{me} Guiccioli, il avait interrompu quelque temps ce travail. Les femmes aiment l'aurole magique sur le front de l'amour, et *Don Juan* désillusionne sur l'amour comme sur toutes choses. Byron terminait à la même époque le mystère : Ciel et terre, *Heaven and Earth*, et *Werner*, dont il offrit la dédicace à Goethe. Ainsi les dernières années de sa vie sont marquées par une dévorante activité ; peut-être sentait-il déjà un avenir plus long lui échapper ?

En automne 1822 il s'établit dans une villa près de Gènes, et s'y lia d'amitié avec lady Blessington, qui a publié des détails curieux sur cette dernière année de Byron. Au commencement de l'année suivante il entra en rapport avec le comité grec de Londres. Du moment où sa velléité de se dévouer à une cause, alors si intéressante, fut connue, de nombreuses invitations lui arrivèrent de Grèce, affirmant que sa présence y était vivement désirée, qu'il y pourrait faire du bien par son influence personnelle et par des secours d'argent. Il fréta un brick anglais et mit à la voile, le 13 juillet 1823, avec le comte Gamba, Trelawney, l'ex-pirate, le docteur Bruno, des domestiques, des armes, des muni-

tions, des chevaux et une pharmacie. Un ouragan le rejeta le surlendemain dans le port de Gènes. Il mit pied à terre et visita, triste et pensif, avec le comte Gamba, la maison de campagne que la comtesse Guiccioli venait de quitter le matin même. « Où serons-nous dans une année d'ici ? » dit-il à son compagnon. Par une bizarre et fatale coïncidence, un an plus tard, jour pour jour, son corps fut déposé dans le caveau de ses ancêtres.

Les avaries du brick l'*Hercule* ayant été réparées, Byron repart ; il s'arrêta à Livourne pour divers chargemens. Ici une missive poétique, venue de Weimar, lui porte un souvenir précieux de Goethe. « Des paroles d'ami, » lui dit le poète-patriarche dans quelques strophes dont nous désespérons de rendre la noble et profonde simplicité, « des paroles d'ami m'arrivent
« coup sur coup ; elles me viennent du
« sud ; elles parfument ma demeure ; elles
« me rient : Vieux pèlerin, va chercher
« ce noble cœur ! Mon esprit vole à lui ;
« mon pied, hélas ! reste enchaîné.
« Comment rendre ses douces paroles,
« de loin, à un esprit que depuis long-
« temps j'accompagne de mes vœux ? à
« lui qui se fait une guerre acharnée,
« et supporte, grand et fort, les douleurs
« qui lui rongent le fond des entrailles ?

« Qu'il soit heureux, lorsqu'il se sent
« lui-même ! qu'il ose proclamer sa feli-
« cité, lorsque, dans l'étreinte des Muses,
« il dompte sa souffrance mortelle ; et
« qu'il sache se connaître, tel que je l'ai
« reconnu ! »

Le 24 juillet il remit à la voile ; au bout de dix jours de navigation, il prit terre à Argostoli, dans l'île de Céphalonie. La Grèce alors était dans un triste état : le gouvernement déconsidéré, désorganisé ; les chefs militaires tout-puissans, la discorde partout, de l'argent nulle part. Byron, au milieu du tiraillement des factions, crut devoir se maintenir neutre et observer pendant quelques mois, un peu à l'écart, l'état des choses. Sa puissante imagination n'avait point étouffé en lui un grand bon sens pratique : il vit bientôt que ses espérances devaient se borner à amortir les dissensions, à ôter à la guerre son caractère de cruauté, à distribuer convenablement

ressources et celles du comité de Londres.

A la fin de l'année les affaires semblaient s'améliorer : Corinthe était prise par les Grecs; les Turcs avaient évacué la Morée; Maurocordato, envoyé par le gouvernement dans la Grèce occidentale, était arrivé à Missolonghi et appelait Byron de tous ses vœux. On avait besoin de son argent pour payer la flotte anglaise stationnée dans ces parages.

Byron équipa un *mistik* et une *bombarde*, et il écrivit le 27 décembre à Moore : « Si quelque chose, telle que fièvre, tige, femme, etc... coupait court à la vie de votre confrère; s'il m'en arrivait ni plus ni moins qu'à Kleist, Kœrner, Garcilasso della Vega, Kutofski ou Bersandre, qu'y faire?... Pensez à moi dans vos heures de folie. »

Malgré ce ton enjoué, il paraît que de graves et de sinistres pressentimens travaillaient alors l'esprit de Byron. Désillusionné d'avance sur le succès matériel de la cause grecque, c'était à une abstraction qu'il se sacrifiait, sans espoir de récompense ici-bas, ni au-delà du tombeau. Ses discussions théologiques avec un docteur méthodiste, pendant son séjour à Éphalonie, n'avaient abouti à aucun résultat. Byron allait au-devant de la mort avec le désespérant scepticisme qui avait été le compagnon inséparable de sa jeunesse et de son âge mûr.

Le 5 janvier 1824, après avoir échappé pendant la traversée, à une frégate turque, lord Byron débarqua au fond des îles pestilentielles de Missolonghi, au milieu d'une population enthousiaste, accourue sur la plage pour recevoir dignement le sauveur qui lui arrivait. Dans cette malheureuse ville, réservée à un destin si funeste, s'agitaient des fermens de discordes. Lord Byron s'appliqua à les calmer, à mettre les fortifications en bon état, à restreindre la licence de la presse.

Il prit cinq cents Souliotes à sa paie, attendant un jour avec leurs exigences orbitantes, leur humeur querelleuse; le lendemain, avec des artilleurs anglais qui se révoltaient; un autre jour, avec ses propres amis, avec Stanhope et Trelawney, qui embrassaient un autre parti que lui. On tenait pour Colocotroni, l'autre pour

Odyssens, celui-là pour Maurocordato; c'était un tiraillement continu en dedans et en dehors de sa demeure, à Missolonghi et dans leurs rapports avec le reste de la Grèce; c'étaient des contre-temps sans fin, des déboires sans nombre. La santé de Byron, depuis long-temps ruinée par des souffrances mentales et par une vie peu réglée, ne put suffire à cette agitation croissante; l'influence d'un climat délétère vint s'y joindre. Au mois de février déjà des convulsions violentes et une attaque d'apoplexie avaient annoncé la désorganisation de son système nerveux. Le 10 avril, dans une excursion avec ses Souliotes, lord Byron fut surpris par une pluie battante : il rentra souffrant, persista à monter à cheval le lendemain encore, et revint pour la dernière fois la mélancolique verdure des oliviers, la neige de l'Aracynthe et le soleil de Grèce. Maladroïtement traité par ses médecins, au bout de peu de jours l'inflammation s'empara de son cerveau; et alors ce dut être un triste spectacle que de voir cette haute intelligence se débattaot contre de pénibles suffocations et une longue agonie; le pauvre Fletcher, au pied du lit de son maître, comme ces chiens fidèles qui semblent deviner la douleur de l'âme humaine sans la comprendre; et, en dehors de la maison de deuil, une ville consternée, des fêtes de Pâques suspendues, les tribunaux et les magasins fermés, et 37 coups de canon annonçant à la Grèce et à l'Europe que, le 19 avril 1824, lord Noël-Gordon Byron, à l'entrée de sa 37^e année, venait de rendre son corps à la poussière et son âme à Dieu. Son cercueil resta exposé pendant douze jours dans l'église de Saint-Nicolas, entre les tombeaux du général Normann et du héros Marc Botzaris. Le 2 mai, le colonel Stanhope embarqua le cadavre de son ami pour l'Angleterre. Byron est enterré dans un petit village du Nottinghamshire, à côté de sa mère.

Tel était l'homme. Le reflet de sa vie se retrouve dans les ouvrages du poète, non point fidèlement, non pas exactement comme une empreinte sur la cire molle, mais exagéré, idéalisé, défiguré quelquefois. Il est tout aussi difficile de

résumer le caractère de l'homme que celui du poète : le poète ainsi que l'homme est un composé bizarre de fractions discordantes qui n'arrivent point à former une unité. Il n'y a pas dans Byron de point central : une étonnante impressionabilité en fait le type d'une nombreuse classe d'intelligences qui, dans notre siècle, au milieu du tumulte des camps, de la vie révolutionnaire et de la chute de tous les systèmes, ont perdu leur point d'appui, leur pivot naturel ; qui aperçoivent, par une espèce d'intuition involontaire, deux côtés à toute chose, le mal à côté du bien, la négation à côté de l'affirmation, l'objection en face du principe, le ridicule et le burlesque côte à côte avec le sublime, l'immoralité auprès de la moralité ; de ces esprits qui, dans le cours du raisonnement abstrait, se laissent aller à la dérive et vont se perdre dans l'océan du doute. Aussi l'impression finale que laisse l'étude de Byron est-elle pénible et déchirante. Qu'il vous promène dans les plus belles régions du monde ; qu'il déploie à vos yeux, avec un luxe oriental, l'admirable spectacle de la mer et de ses rivages, le ciel de la Grèce, de l'Italie ou de l'Océanie ; qu'il verse à vos pieds les fruits de l'oranger, les fleurs du myrte et du grenadier, les feuilles de la rose ; qu'il laisse arriver à votre oreille les chants du rossignol et les soupirs de l'amour, la voix mâle du héros et les accents naïfs de la jeune fille ; qu'il épuise les parfums les plus enivrants, les couleurs les plus suaves, les sons les plus harmonieux, c'est en vain. . . . vous vous sentez marcher sur une terre creuse, volcanisée ; de sourds mugissements sous vos pieds annoncent une éruption prochaine, et le néant du paradis étalé devant vous. . . . Vous croyez entendre le ricanement des puissances infernales, jalouses de votre bonheur ; c'est comme ces voix glapissantes qui, dans *Robert-le-Diable*, sortent du fond des ruines d'un vieux temple, et effacent, en agaçant vos nerfs, les célestes harmonies qui tout à l'heure encore vous berçaient. Avant Byron il a existé des chantres du désespoir, de la nuit et du mal ; mais il est le premier qui ait plongé avec une passion aussi brûlante dans le sein de la

nature, avec un œil aussi perçant dans les abîmes du cœur ; qui ait mis à nu les beautés intimes de l'une, le besoin mort d'aimer et de croire qui dévore l'autre et tout cela seulement pour glacer d'un souffle ironique foi, amour, ciel et terre.

Si de ce jugement d'ensemble nous descendons à l'examen spécial des ouvrages de Byron, nous trouverons qu'il a abordé tous les genres ; il a semé avec profusion dans sa courte carrière de poésies lyriques, satiriques, dramatiques, épiques. . . . Mais en première ligne et pour le fonds et pour l'étendue, il présente *Childe-Harold* et *Don Juan*. *Harold* n'est qu'un voyage poétique, un poème descriptif. . . . mais quel voyage ! quelle description ! Dans les deux premiers chants, c'est le Portugal, l'Espagne, la Grèce ; dans les deux derniers, c'est Waterloo, le Rhin, la Suisse, Venise, Florence, Rome ; dans les premiers comme dans les derniers, c'est la mer qui enveloppe d'une large bande, comme l'Océan d'Homère, ce monde de tableaux, ce chaos d'impressions. *Harold* en s'embarquant, salue la mer, qui l'en porte loin de son pays natal, « où il regrette rien que le dogue, qui ne le connaîtra plus lors de son retour. » *Harold*, avant de disparaître, chante un hymne sublime en face de cette nature incommensurable, « miroir du Tout-Puissant » ; il y plonge avec les souvenirs de sa jeunesse, avec ses désirs d'homme ; c'est une fin éclatante de poésie au bord d'une route déjà toute bordée de vues ravissantes ou mélancoliques. Au milieu des citronniers de Cintra, au pied du mont Olympe, sur les champs de Waterloo, engraisés par la moelle des héros entre les vignobles et les vieux châteaux du Rhin, en face des scènes de la Nouvelle-Héloïse, dans l'orage sur le Léman près du pont des Soupirs, à genoux devant la Vénus de Médicis et l'Apollon du Belvédère, perdu comme un insecte au milieu du Colysée qu'éclaire la lune sous l'arc-en-ciel de la cataracte de Terni sous ces couleurs irisées, « calmes comme l'amour qui soigne la folie, ou comme l'espérance sur un lit de mort » ; — partout le poète établit cette intime corrélation entre cette parenté entre l'âme humaine et la

ges de la nature ou de l'art, et se dans une espèce de culte panthéis-

en Juan, quoiqu'il rentre dans la des libertins, n'est point le don de Molière ou de Mozart : ce n'est sensualiste brutal, ni un athée ingé- nible : malgré lui il est jeté dans ie aventureuse. Son jeune cœur se d'abord quand le sort tranche le l de ses premières amours; mais dès l devient caustique, railleur, mobile de l'auteur qui lui a donné la vie. a, après l'avoir promené dans toute ope, de Séville sur la Méditerranée, une Ile de la Grèce, auprès de la Haïdée, au sérail, à la cour de rine *le-Grand*, et dans la chaste erte, se proposait, par une ou- ante plaisanterie, d'en faire un mé- ste. Cette fin aurait bien été la e-partie du *Faust* de Goëthe. Le e, malgré ses seize chants, n'est achevé. De même que le *Faust* de e résume la vie intellectuelle de and poète, *Don Juan* contient le e la philosophie sceptique de Byron. gues digressions, qui coupent un trop souvent le récit, sont, pour la art, des professions de foi; et c'est ce poème surtout que l'esprit mé- ophélique verse son venin sur les nobles inspirations et construit des s de fée pour le plaisir de les détruire ite. Les amours de don Juan et d'Haï- r'en restent pas moins une des plus euses créations de la poésie érotique. atour de Childe-Harold et de Don se groupent, comme des obélisques ar de deux pyramides colossales, la *cée d'Abydos*, ravissante peinture amour printanier moissonné dans eur; le *Corsaire* et *Lara*, noirs aux d'une ame forte travaillée par crime secret et cherchant l'oubli l'ivresse des combats et d'une exis- en dehors des lois; le *Giaour*, e fragmentaire, semé de ces ad- bles imprécations contre l'abaisse- de la Grèce moderne, qui ont né plus que les souvenirs classiques, ètre, la sympathie de l'Europe libé- pour une cause si belle de loin, si de près; le *Siège de Corinthe*,

histoire d'un renégat, qui appartient à la famille du Corsaire et de Lara; le *Pri- sonnier de Chillon*, pamphlet poétique contre les oppresseurs des esprits géné- reux; *Parisina*, déchirante peinture d'un fils qui souille la couche de son père, récit des scènes que Schiller et Alfieri ont chastement voilées dans leurs tragédies de *Filippo* et de *Don Carlos*; *Mazeppa*, que le pinceau d'Horace Ver- net a popularisé, sur son cheval fougueux, lancé dans les steppes désertes; *Beppo*, conte sémi-burlesque qui ouvrit au poète une nouvelle voie, en le poussant vers Don Juan; *l'Ile*, épisode emprunté à l'histoire de la marine anglaise, encadré dans la végétation et sous le ciel de la mer du Sud.

Byron, nous l'avons déjà dit, en de- hors de ces romans poétiques, a com- posé des tragédies. Le public accueillit ces essais avec moins d'enthousiasme, soit que leur simplicité relative répugnât à son goût blasé, soit, comme Bulwer cherche à l'expliquer, que les caractères créés par le poète dramatique ne ré- pondissent plus aux idées préconçues sur le *type byronien*, incarné dans Childe-Harold, Conrad, Lara, Alp, etc. Jugées du point de vue théâtral, les piè- ces de Byron sont nulles : peu ou point d'entente de la scène, peu ou point d'ac- tion, longs hors-d'œuvres lyriques et descriptifs. Mais du moment où, laissant là ces préoccupations, le lecteur prend la forme dramatique telle que le poète la lui donne, *Marino Faliero*, les *Deux Foscari* et *Sardanapale*, sont au niveau des plus belles créations de Byron. Dans les deux premières on respire l'air de l'Adriatique, l'air de Venise. Faliero est peint tel que l'histoire nous le donne, vieillard violent, irritable, avide de vengeance, parce qu'il est blessé dans son amour-propre; sa jeune femme An- giolina est une créature d'une céleste pureté, et plus vivante pourtant, plus réelle que les autres héroïnes de Byron, que Zulika, Médora, et que l'amante diaphane du renégat Alp. Dans *Sarda- napale*, c'est encore une femme, à la fois aimante et forte, qui fixe notre at- tention : c'est Myrrha, la jeune esclave grecque, qui arrache son maître à la

mollesse, en fait un héros et périt avec lui. Dans *Fernex*, dont l'action se passe en Allemagne, à l'époque anarchique qui suivit la guerre de Trente-Ans, il règne quelque chose de la sombre et étouffante fatalité que l'on retrouve dans certaines tragédies allemandes. Cette composition est, du reste, inférieure aux précédentes. La *Métamorphose du bossu*, quoique inachevée, contient des passages d'une grande beauté : telle est la scène où le connétable de Bourbon aperçoit les spectres des anciens Romains qui lui barrent le passage du haut des murs de Rome; *Manfred* est une variété rétrécie de Faust : même mépris de la vie, même amour intense de la nature, même familiarité avec le monde des esprits. Faust veut se tuer en prenant du poison, Manfred en se précipitant du haut des Alpes; mais, comme tous les héros byroniens, celui-ci demande l'oubli, pour échapper au remords, au souvenir d'une passion criminelle, tandis que Faust commence par regretter la jeunesse, la vie verdoyante et les plaisirs. Deux autres poèmes dramatiques de Byron; *Cain*, et *Ciel et Terre*, portent le titre de *Mystères*. Cain est une déclamation titanique contre la Providence et symbolise l'orgueil de l'homme humilié par l'infini de la création et la petitesse de sa propre nature. Le mystère de *Ciel et Terre* vous transporte dans le monde anté-diluvien, où les monts et les cavernes et les forêts étaient plus gigantesques, où l'ichtiosaure et le plésiosaure roulaient leurs masses informes dans les marécages, où les anges descendaient sur la terre et aimaient les filles des hommes. C'est la Genèse, avec ses contours sombres, avec ses nuances gracieuses. Le déluge termine la pièce, après que le poète en a fait pressentir toute l'horreur et plongé dans le gouffre immense, universel, des générations entières... Les cadavres des filles de la terre flottent sur l'eau et reprochent au ciel la destruction de tant de beauté; partout des voix de malédiction contre cette puissance inconnue qui détruit, et ne conserve la famille de Noé que pour faire peser sur ses descendants de nouvelles souffrances.

Le génie satirique de Byron se fait

jour dans presque tous ses ouvrages; il en est quatre ou cinq exclusivement consacrés à ce genre. Telle est la satire déjà mentionnée contre la *Revue d'Édimbourg*; la *Vision du Jugement*, où le poète flagelle sans pitié son ennemi personnel, Southey; l'*Age de bronze*, imprécation virulente contre la politique rétrograde des cabinets; la *Valse*, diatribe voluptueuse et sensuelle contre ce plaisir enivrant des sens. La *Prophétie de Dante* est plutôt un poème élégiaque, où le vieux gibelin déplore les malheurs et l'humiliation future de l'Italie. Écrits à la demande de madame Guiccioli, la *Prophétie* projette, comme un volcan, une lave brûlante d'indignation : c'est que Byron aimait l'Italie, sa langue, sa littérature et ses femmes, autant et plus peut-être que son pays natal.

Autour de ces productions à peine indiquées ici, Byron sema libéralement, comme l'automne laisse tomber ses fruits, une toule de poésies fugitives, qui à elles seules auraient fait la gloire d'un talent inférieur. Il y règne le même esprit mélancolique, frondeur, dévoré d'amour, de haine, de doute; c'est le poète embrassant et maudissant tour à tour l'espérance; déplorant la chute lente de Venise; interrogeant l'agonie du prisonnier de Sainte-Hélène, ou bien rappelant avec des cris de désespoir sa propre jeunesse, son enfant, sa fille dont on le sépare, ses amis qui ne sont plus, ou les formes acriennes des femmes qu'il aimait en silence, et qui l'ont oublié.

Parler, après tant de titres à une gloire immortelle, de quelques fragmens en prose, ce serait presque une ironie. Laissons dormir son apologie paradoxale du révérend Pope La Fontaine allât partout prônant le livre de Baruch; le génie a ses momens de caprice.

L'influence de Byron a été universelle, il a dit le dernier mot du scepticisme. Le retentissement de sa lyre se fera entendre quelque temps encore; mais au moment où ses imitateurs de haut et bas lignage se croiront encore sûrs de leurs disciples et d'un auditoire benévole, il arrivera quelque grand poète qui dira les nouvelles destinées de l'humanité, dans les ruches de l'association,

les chemins de fer de l'industrie, ou dans les voies lactées du ciel. poésie redeviendra positive, de néve qu'elle est aujourd'hui; un culte, point un blasphème. Lamartine, a demandé compte à Byron de sa sion, est peut-être le précurseur, le t Jean de cette nouvelle période. L.S. BYSSUS (hist. nat.). Linné classait ce genre toutes les plantes cryptogames, soit filamenteuses, soit pulvérulentes, dans lesquelles il ne distinguait ni d'organes de la reproduction. Aujourd'hui la plupart des espèces pulvérulentes constituent le genre *lepraria*, dans la famille des lichens. D'autres ont rapportées aux familles des conferves, arthrodiées et des macédonnées. Les genres pour lesquelles on a conservé le nom byssus, dans cette dernière famille, sont caractérisées par des filaments délicats, rameux, opaques, ramifiés, déliquescents, lorsqu'on les touche qu'on les expose à l'air ou à la lumière. Ces végétaux ne croissent que dans les lieux humides et privés de lumière, dans les caves, les mines, etc. Ed. Sp. BYSSUS (technologie). L'industrie, qui ne néglige rien, a utilisé les byssus, genre de filaments produits par divers mollusques auxquels ils servent à fixer leurs coquilles sur les rochers. Ces fibres dans certaines espèces, telles que la *pinna marine*, sont souples et fines comme la soie et susceptibles d'être filées après avoir été préparées par la macération et le peignage. On en fait au tricot des bas et des gants, on en fabrique même un drap estimé, en combinant cette substance avec la laine. Mais, jusqu'à présent au moins, cette exploitation est encore locale, à cause de la rareté des byssus assez fins pour être employés. F. R. BYZANCE (*Byzantium*), ville située sur le Bosphore de Thrace et sur la rive gauche du Bathyrias, sur une langue de terre à trois pointes. C'était originellement une colonie de Mégare, qui fut agrandie dans la suite par des Milésiens et par d'autres peuples grecs. On assure qu'elle doit son nom à un certain Byzas chef des Mégariens, et qu'elle l'a pris en 650 avant J.-C. Sa situation lui permit de se livrer au commerce avec beau-

coup d'avantage et d'opposer des barrières à celui des autres peuples navigateurs dont les vaisseaux visitaient le Pont-Euxin, en leur imposant des taxes et des droits de péage. Les Romains lui conférèrent le rang d'une métropole; successivement agrandie, elle fut destinée par Constantin à être la résidence impériale et prit alors le nom de Constantinople. Sous ce nom (*voy.*), elle devint la première ville du monde. Elle avait eu beaucoup à souffrir des attaques des Thraces, des Bithyniens, des Gaulois et même des Grecs; et elle fut surtout fort maltraitée dans la guerre du Péloponèse. C. L.

BYZANTIN (EMPIRE). Théodose ayant partagé l'empire romain entre ses fils, Arcadius et Honorius, le premier eut la portion qui désormais fut appelée empire de Byzance ou empire d'Orient. En Asie il comprenait l'Asie-Mineure, les côtes de la mer Noire, et tous les pays situés en deçà de l'Euphrate; en Afrique l'Égypte; en Europe il eut pour limites la mer Adriatique et le Danube. Il s'étendit ensuite sur les côtes d'Afrique et même en Italie, et il survécut de mille ans à l'empire d'Occident. Toutefois il eut, dans son origine, beaucoup à souffrir de la faiblesse d'Arcadius: Rufinus, qui était son tuteur et son ministre, s'était engagé dans une inimitié implacable contre Stilichon le ministre de l'empire d'Occident, et ces deux hommes cherchèrent mutuellement à se nuire. Les Goths ravagèrent la Grèce. Eutrope, successeur de Rufinus, et Gainas, son meurtrier, se perdirent par leurs crimes (399). Ce dernier périt dans une guerre intestine suscitée par lui (400), et désormais Arcadius, ainsi que son empire, fut gouverné par sa femme, la féroce et avare Eudoxie, qui mourut en 404. Les Isauriens et les Huns ravagèrent les provinces de l'Asie et du Danube, et en 408 Théodose, encore mineur, succéda à son père, sous la direction de sa sœur Pulchérie. L'administration de cette femme ne fut point malheureuse; l'Illyrie occidentale fut ajoutée à l'empire quand celui d'Occident fut abandonné à Valentinien (423). Les Grecs combattirent avec succès Varanes, roi des Perses; l'Arménie, déchirée par des dissensions intérieures, était revendiquée par les Romains

et par les Perses, et devint un perpétuel sujet de discordes entre eux. Atilia parut et contraignit Théodose à lui payer un tribut (448); enfin, chose sans exemple jusqu'alors, Pulchérie fut reconnue souveraine après la mort de son frère (450). Elle s'unît à Marcien, sénateur que par cela même elle éleva au trône. La sagesse et la valeur de l'empereur éloignèrent les Huns des frontières. Néanmoins il ne secourut pas assez efficacement l'empire d'Occident contre les Huns et les Vandales. Pulchérie mourut avant lui, en 453. Après Marcien, Léon dut l'empire à l'élection (457). Les auteurs contemporains font l'éloge de Léon I^{er}, mais il échoua dans son entreprise contre les Vandales, en 467. Léon, son petit-fils, devait lui succéder, mais il mourut peu après : il avait conféré le pouvoir à Zenon, son père, pour l'exercer sous lui (474). Le règne de ce prince, haï de ses sujets, est signalé par beaucoup de soulèvemens et de désordres; les Goths ravagèrent ses provinces jusqu'à ce que leur chef Théodoric les conduisit en Italie (489). Ariane, veuve de Zenon, éleva Anastase au trône en l'épousant (491); les diminutions des charges publiques et les plus sages réglemens eurent peine à contenir un peuple habitué à la sédition. L'empire affaibli ne résistait qu'avec peine aux Perses et aux peuples voisins du Danube. Ce fut pour arrêter leurs excursions dans la presque île de Constantinople qu'Anastase fit construire le long mur. Après la mort d'Anastase, Justin fut proclamé empereur par ses soldats (518). Il sut se maintenir sur le trône, en dépit de la bassesse de sa naissance; mais son règne ne fut signalé que par des persécutions religieuses et des crimes. En 521, après sa mort, Justinien son neveu lui succéda : il ne mérita pas, il est vrai, le nom de Grand; mais on ne peut lui refuser de grandes qualités. La législation illustra son règne qui brilla aussi de tout l'éclat des victoires de Bélisaire (voy.); toutefois, la prompte décadence de l'empire quand il eut cessé de vivre prouve qu'il n'avait pas su lui communiquer de force réelle. Justin II, son successeur (565), était un prince avaro, cruel, faible et conduit par sa femme. Les Lombards (voy.) lui arra-

chèrent une partie de l'Italie (56) guerres contre les Perses (570) rent pas plus heureuses; les Avars rent les provinces voisines du Danube. Le chagrin altéra la raison de Justin II. Tibère, son habile ministre, fut proclamé César; Justinien son général battit les Perses. A cette époque, les Grecs rent pour la première fois en contact avec les Turcs. En vain l'impératrice Théodora et Justinien tramèrent un complot contre Tibère II; l'empereur conclut la paix des Avars (voy.) à prix d'argent et il l'imposa aux Perses par la victoire. Il proclama César Maurice son général; avec plus de prudence et de modération, celui-ci eût été un excellent empereur. Il dut le repos de l'Orient à la naissance de Kosroès II, qu'il établit sur le trône en 591; mais par la mort de Commentiolus la guerre contre les Avars fut très malheureuse; le complot tenté par les Avars pour se mettre dans l'armée fut découvert et les Avars furent vaincus. Les Avars intempestives d'une part et l'autre une excessive parcimonie de l'autre, amenèrent de l'exaspération. Un officier proclama Phocas empereur; Maurice fut assassiné, mais on le reprit et on le mit à mort (602). Les crimes et les abus de Phocas amenèrent une désobéissance complète : Héraclius, fils du gouverneur d'Afrique, prit les armes, s'en vint à Constantinople et fit conduire Phocas au supplice. Pendant les 12 premières années de son règne, les Avars et les autres peuples du Danube pillèrent les provinces européennes, et les Perses eurent possession des côtes de Syrie et de l'Égypte. Étant enfin parvenu à Constantinople, Héraclius marcha contre les Perses et les battit (622). Cependant les barbares revinrent de nouveau à Constantinople (626). Favorisés par la sédition qui s'était élevée contre Kosroès, Héraclius marcha jusque dans l'intérieur de l'empire lorsqu'il conclut la paix avec les Perses (628) et leur rendit les provinces perdues, ainsi que le bois de la croix que l'impératrice Héléne avait fait transporter de Jérusalem.

Cependant les Arabes (voy.) puissans sous Mahomet et sous ses successeurs, vinrent conquérir la Phénicie.

contrées de l'Euphrate, la Syrie, l'Égypte (631-641). Dans la postérité d'Héraclius il n'y eut point de prince digne de régner. Son fils Constantin III partagea probablement le gouvernement avec son frère Héracléonas (641), qui, après la mort de Constantin, perdit la couronne dans une sédition et fut mutilé. Constance, fils de Constantin, succéda à Héracléonas et se fit haïr du peuple par de sanglantes persécutions et par le meurtre de son frère Théodose (650). Les Arabes poursuivant leurs conquêtes, lui arrachèrent une partie de l'Afrique, Chypre, Rhodes, et le battirent dans un combat naval (653); enfin des dissensions intérieures le contraignirent à la paix. En 659, il quitta Constantinople pour aller en Italie faire aux Lombards une guerre qui ne fut point heureuse et dans laquelle il perdit la vie à Syracuse, en 660. Constantin IV (Pogonat), fils de Constance, vainquit l'anti-césar syracusain Mezizius, et partagea d'abord l'empire avec ses frères Tibérius et Héraclius. L'Afrique et la Sicile furent inondées d'Arabes; ils pénétrèrent dans la Thrace à travers l'Asie-Mineure et attaquèrent Constantinople par mer pendant plusieurs années consécutives. Constantin Pogonat obtint néanmoins de ce peuple une paix assez favorable, tandis qu'il se soumit à un tribut envers les Bulgares (680). Justinien II, son fils et son successeur (685), affaiblit les Maronites, mais il ne fit contre les Bulgares (688) et contre les Arabes (692) que des guerres malheureuses. Léonitius renversa ce prince cruel, le mutila et l'envoya dans la Chersonèse Taurique (695); il fut à son tour chassé par Absimare ou Tibère III (698) qui fut vaincu par le roi de Bulgarie Trebellius, lequel rétablit sur le trône Justinien II (705). Mais Philippicus Bardanes s'insurgea contre lui, et avec Justinien II finit la race d'Héraclius.

Tandis que les ravages des Arabes désolaient l'Asie-Mineure et la Thrace, Philippicus ne songeait qu'à faire triompher le monothéisme. Chaque armée proclamait son empereur pour l'élever à la place de ce prince universellement haï; ce fut Léon II qui l'emporta sur ces nombreux césars (713-14). Il repoussa les Arabes de Constantinople qu'ils avaient assiégée

2 ans de suite, et comprima les séditions suscitées par Basile et par Anastase, le précédent empereur. A partir de 726 il s'occupa de la suppression du culte des images (voy. ICONOCLASTES); mais les provinces d'Italie devenaient la proie des Lombards, tandis que celles du midi étaient ravagées par les Arabes. Après sa mort (741), son fils Constantin V monta sur le trône: c'était un prince valeureux, actif et de sentiments magnanimes; il comprima Artabasde, son séditieux beau-frère, arracha aux Arabes une partie de la Syrie et de l'Arménie, et finit par vaincre aussi les Bulgares contre lesquels il avait d'abord combattu avec peu de bonheur. Il mourut en 775 et eut pour successeur son fils Léon III. Celui-ci, après avoir combattu heureusement les Arabes, laissa le trône à Constantin VI qu'il avait eu d'Irène, impératrice qui, sous le règne de son fils, dont elle était régente et tutrice, se fit un puissant parti en rétablissant le culte des images. En vain Constantin voulut s'affranchir de la tutelle de sa mère et de la domination de Stauratius, le favori de l'impératrice; il mourut en 796 après qu'on lui eut crevé les yeux.

La guerre continuait toujours contre les Arabes et les Bulgares; mais elle eut, quant au premier de ces peuples, une issue malheureuse pour l'empire. Irène avait conçu le projet de s'unir à Charlemagne: cela mécontenta les grands qui mirent sur le trône le patricien Nicéphore (802). L'impératrice mourut dans un couvent. Nicéphore devint tributaire des Arabes et périt dans une expédition contre les Bulgares. Son fils Stauratius fut détrôné par Michel, qui le fut par Léon IV l'Arménien (813). Celui-ci, à son tour, fut tué par Michel II (826). Les Arabes prirent à ce dernier la Sicile, l'Italie inférieure, la Crète, etc.; il proscrivit aussi le culte des images, ainsi que son fils Théophile. Théodora, tutrice de Michel III, termina la querelle des iconoclastes en 841.

Pendant qu'on était occupé à persécuter les manichéens, les Arabes dévastaient les provinces de l'Asie. Michel, prince prodigue et dissipé, contraignit sa mère à se retirer dans un couvent. Bardas, son oncle, gouverna pour lui, et après qu'il

eut été tué, ce fut Basile-le-Macédonien qui ôta la vie à Michel (867), son bienfaiteur qui l'avait élevé des dernières classes du peuple. Basile n'était point un prince sans mérite : il ramena l'ordre dans l'armée, combattit avec succès les Arabes, et fit tous ses efforts pour rétablir la paix dans l'Église. Il composa les *Capita exhortatoria LX ad Leonem filium*, et commença les *Basiliques* (voy.). Léon-le-Philosophe, son fils, ne régna pas avec bonheur. Constantin VIII, fils de ce dernier, eut pour tuteur et pour associé à l'empire, Alexandre, puis Zoé, sa mère. Constantin, surnommé Porphyrogénète (voy.), fut contraint par Lacopenus, son général, à partager le trône avec lui et avec ses enfans (919); mais il ressaisit le pouvoir souverain qu'il exerça sans force et sans énergie jusqu'en 939, époque où son fils, Romain II, prit possession de l'empire. En 963 il fut remplacé par Nicéphore Phocas, que Jean Zemiscès, autre chef militaire vainqueur des Russes, fit mourir en 970. Basile II, fils de Romain, succéda à celui-ci et vainquit les Bulgares et les Arabes. Son frère, Constantin IX, qui le remplaça en 1025, ne lui ressemblait pas. Romain III monta sur le trône en épousant la fille de Constantin, Zoé (voy.), princesse d'un grand esprit, mais d'une vie déréglée. Elle fit conduire son mari au supplice et éleva successivement au trône Michel IV (1034), Michel V (1041) et Constantin X (1042). Cependant les Russes, les Patzinaces ou Petchénèghes (voy.) et les Arabes ravageaient l'empire. Après Zoé, sa sœur Théodora fut élue impératrice (1053); son successeur, Michel VI (1054), fut détrôné par Isaac Comnène qui devint moine en 1059. Constantin XI Ducas fit la guerre avec succès aux Ouzes. (voy.). Tutrice de ses fils Michel, Andronic et Constantin, sa femme Eudocie épousa Romain IV et lui apporta en dot la couronne. Romain fut battu par les Turcs qui le retinrent quelque temps prisonnier.

Michel VII, fils de Constantin, lui enleva la couronne (1071) et fut détrôné lui-même par Nicéphore III (en 1070), celui-ci fut détrôné à son tour par Alexis Comnène (voy.) en 1081. C'est

sous cet empereur que commencèrent les Croisades. Jean II, son fils, dont le règne s'ouvrit en 1118, battit les Turcs, les Patzinaces, etc. Le gouvernement de Manuel I^{er} (voy.), fils du précédent, ne fut pas non plus malheureux. Alexis II, fils de Manuel, fut déposé par son tuteur Andronic (1180), et celui-ci fut chassé, en 1185, par Isaac l'Ange (voy. ces noms). Le gouvernement de ce dernier fut très agité, tant au dehors qu'au dedans; puis son frère Alexis III, dit Comnène (voy.), le précipita du trône (1195). Les croisés, il est vrai, rétablirent cet Isaac II et son fils Alexis IV; mais les habitans de Constantinople proclamèrent Alexis V, Ducas Murzuphle, qu'Alexis IV fit mourir. La carrière d'Isaac II finit vers le même temps. Pendant les derniers règnes, les rois de Sicile avaient fait beaucoup de conquêtes sur les rives de l'Adriatique. Les Latins revinrent en 1204, prirent Constantinople et s'en emparèrent pour eux, ainsi que de la plupart des provinces européennes de l'empire. Baudouin, comte de Flandres (voy. empire des LATINS), devint empereur; la Thessalie fut érigée en royaume pour Boniface, marquis de Montferrat, et les Vénitiens eurent de nombreuses possessions. Il s'éleva en Attalée, à Rhodes, à Philadelphie, à Corinthe, en Épire, de petits tyrans particuliers. Cependant Théodore Lascaris (voy.) se mit en possession des provinces d'Asie, se fit appeler empereur à Nicée, et fut d'abord plus puissant que Baudouin. De son côté, Alexius Comnène fit de Trébizonde (voy.) une principauté que son arrière-petit-fils revêtit du titre d'empire. Baudouin ni ses successeurs ne purent affermir leur trône chancelant; lui-même mourut en 1206, prisonnier des Bulgares, et eut pour successeur Henri, son frère, Pierre de Courtenai et Robert de Courtenai; mais ils perdirent toutes leurs conquêtes, excepté Constantinople. Baudouin II, frère de Robert de Courtenai, régna sous la tutelle de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et en 1261 Michel Paléologue (voy.), empereur de Nicée, leur reprit Constantinople. Jusque là l'empire de Nicée avait eu pour souverains: Théodore Las-

caris jusqu'en 1222; Jean Ducas Patatzes (voy. DUCAS), bon prince et habile guerrier, jusqu'en 1255, et Théodore II, son fils, qui fut détrôné par Michel Paléologue. Michel Paléologue s'était soumis à l'église latine; mais Andronic II, son fils, renouça à l'union. L'empire languissait en proie à des guerres intestines et aux attaques des Turcs. Andronic III, petit-fils d'Andronic, le contraignit de partager avec lui la souveraine puissance (1322), dont il s'empara bientôt en entier. Andronic IV fut battu par les Turcs et mourut en 1341. Son fils Jean fut obligé de partager le pouvoir pendant 10 ans avec son tuteur, Jean Cantacuzène (voy.), dont le fils, Mathieu, fut aussi déclaré empereur; mais l'un et l'autre abdiquèrent.

Ce fut sous le règne de Jean Paléologue que les Turcs prirent pied en Europe, au moyen de la conquête de Gallipolis (1357); les Paléologues perdirent peu à peu leurs provinces d'Europe. En 1361 le sultan Mourad I^{er} prit Andrinople. Bajazet ne laissa guère à l'empereur Jean que Constantinople, et le contraignit à payer un tribut. Manuel, le second fils de Jean, lui succéda en 1391. Bientôt Bajazet fit le siège de Constantinople et remporta en 1396 la célèbre victoire de Nicopolis (voy.). Il força Manuel à partager l'empire avec Jean, fils d'Andronic. L'invasion de Tamerlan (voy.) dans les provinces turques (1402) sauva pour cette fois Constantinople. L'empire, dont Manuel ressaisit l'entière possession, reprit un peu de splendeur: il conquit quelques-unes de ses provinces à la faveur de la désunion qui régnait entre les fils de Bajazet; Jean, fils de Manuel, fut battu par Mourad II, perdit tout l'empire, excepté Constantinople, et fut assujéti à un tribut (1444). Enfin Constantin succéda à son frère Jean; il résista avec valeur, mais sans succès, à des forces supérieures; sa défense de Constantinople fut héroïque; mais le 29 mai 1453 Mahomet II mit fin à l'empire grec. En 1461 David Comnène, empereur de Trébizonde, fit aussi sa soumission et rentra dans la vie privée. Voy. les art. CONSTANTINOPLE et COMNÈNE.

C. L. et P. G-Y.

On trouvera des détails sur l'histoire

de l'empire d'Orient aux articles ROMAIN (*empire*), CROISADES, GRÈCE, etc., ainsi que sous les noms des principaux empereurs et des familles les plus célèbres auxquelles ils appartenaient. Quant aux ouvrages spéciaux que l'on peut consulter indépendamment des sources dont il sera traité à l'article BYZANTINE, nous indiquerons surtout les suivans: Le Beau, *Histoire du Bas-Empire, en commençant à Constantin-le-Grand*, continuée par Ameilhon, édit. revue, entièrement corrigée et augmentée d'après les historiens orientaux, par M. de Saint-Martin, Paris, 1824, 20 vol. in-8°, avec atlas, ouvrage non encore terminé; le marquis de Pastoret, *Histoire de la chute de l'empire grec, de 1400 à 1480*, Paris, 1829; et l'ouvrage allemand de M. Zinkeisen, *Histoire de la Grèce, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Leipzig, 1832 et années suivantes, t. II.

J. H. S.

BYZANTINE. On désigne sous ce nom la collection des historiens grecs dont les ouvrages successifs nous ont transmis l'histoire complète de l'empire d'Orient, depuis Constantin-le-Grand jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. Les principaux de ces auteurs furent publiés à Paris sous Louis XIV, et imprimés au Louvre avec leurs traductions latines, sous la direction du P. Philippe Labbe, jésuite, qui eut pour coopérateurs, ou successeurs, le P. Maltrait, le P. Poussines et le P. Pétau, de la même compagnie, le P. Goar et le P. Combefis, dominicains, Fabrot, Du Cange, Léon Allatius, Ismaël Bouilliaud, Jean Boivin et Anselme Banduri. Ces savans furent les éditeurs des 36 vol. in-fol. imprimés au Louvre, et cette vaste collection est appelée *Byzantine*, quoiqu'un titre commun ne se trouve pas en tête de chaque volume, avant le titre spécial de l'ouvrage qu'il contient, comme cela se pratique aujourd'hui dans les collections de ce genre. Mais celle-ci n'en a pas moins d'unité, et par son sujet, et par son format, et par la disposition des textes, et par l'érudition de tous les éditeurs. Les volumes qui la composent ne parurent point dans un ordre systématique d'importance ou de chronolo-

gie, mais au fur et à mesure que les matériaux en étaient prêts, de 1648 à 1711.

Cette magnifique collection une fois publiée, on put, dans une nouvelle édition, lui donner la forme d'un corps complet d'histoire, en numérotant chaque volume et en leur donnant à tous un titre commun. Cette seconde édition fut publiée à Venise, en 1729 et années suivantes, par les libraires Javarina et Bonini; elle se compose de 22 vol. in-fol., reliés ordinairement en un plus grand nombre de tomes, et parmi lesquels se trouvent quelques morceaux inédits. Le libraire Pasquali à Venise y joignit, en 1733, un 23^e volume, formé entièrement d'ouvrages qui manquent dans l'édition de Paris. Celle de Venise se trouve donc plus complète, mais beaucoup moins belle et moins correcte.

Après ces deux éditions, il parut dans différentes villes et à diverses époques 5 nouveaux volumes in-fol. de l'histoire byzantine, publiés par Leich et Reiske, Foggini, Bianconi, Alter et M. Hase.

Les historiens byzantins publiés dans cette longue et importante série peuvent être distingués en trois classes. Dans la première on place les cinq auteurs les plus considérables, dont les ouvrages, se faisant suite, présentent sans interruption l'histoire des onze siècles et demi de l'empire d'Orient : ce sont Procope, Zonaras, Nicéas Choniata, Nicéphore Grégoras et Laonic Chalcondyle.

Dans la seconde classe se rangent les auteurs de chroniques ou résumés de l'histoire universelle jusqu'à leur temps, dont les années contemporaines sont toujours traitées avec des développemens hors de proportion avec le reste de leur plan; ce qui en fait réellement des historiens byzantins. Ces auteurs sont, dans l'ordre des temps où ils ont vécu, Théophylacte Symocatta, George le Syncelle, Théophane, Nicéphore le Patriarche, Jean Malala, Siméon le Métaphraste, Jules Pollux, Léon le Grammairien, George le moine, l'auteur de la Chronique Paschale, Jean Scylitza, George Cédrene, Constantin Manassès, Michel Glycas, aux
quels il faut joindre la Chronique
de d'Abou-ben-Raheb, traduite

de l'arabe en latin, par Abraham Echell.

La troisième classe, plus intéressante et plus instructive, comprend les auteurs qui se sont bornés à l'histoire d'un petit nombre d'années, en racontant ou les événemens passés sous leurs yeux, ou le règne d'un empereur, ou quelque événement remarquable. Ce sont : Jean d'Épiphanie, Agathias, Ménandre Protecteur, Jean de Jérusalem, Théodose de Syracuse, l'empereur Constantin Porphyrogénète, Josèphe Génésius, Léonce le Jeune, Jean Caméniate, Léon le Diacre, Nicéphore Bryenne, Anne Comnène, Jean Cinnamus, George Acropolite, George Pachymère, Jean Cantacuzène, Jean Ducas, Jean Anagnoste, Jean Cananus, George Phrantzès, George de Trébizonde, Théodore Gaza.

Pour le temps où vivait chacun de ces historiens, l'époque dont il a traité plus particulièrement l'histoire, son importance, son style, le titre exact de son livre, l'année où il a été imprimé, le nom et le travail de son éditeur, nous renvoyons aux articles particuliers.

Mais nous devons indiquer certains volumes de la Byzantine, portant des titres collectifs sous lesquels sont réunis plusieurs auteurs ou peu étendus, ou dont il ne reste que des fragmens. Ce sont :

Le volume intitulé *Excerpta de legationibus*, publié en 1648, contenant deux parties : d'abord ces extraits des ambassades, rassemblés par ordre de Constantin Porphyrogénète et où sont les morceaux pris de Dexippe, Eunnape, Pierre le Patricien, Priscus, Malchus, Ménandre et Théophylacte, édition donnée par Fabrot avec la traduction de Cantoclarus et les notes de Henri de Valois; ensuite les historiens byzantins dont il ne reste que de courts fragmens, savoir : Olympiodore de Thèbes, Candidus Isaurus, Théophane de Byzance sur la guerre de Justin contre les Perses, et Héasychius de Milet sur les origines de Constantinople; fragmens recueillis par le père Labbe.

Le volume de Combefis, publié en 1685 sous ce titre : *Historiæ Byzantinæ scriptores post Theophanem*. Il renferme les 4 livres de la chronique com-

l'ordre de Constantin Porphyrogène; l'ouvrage écrit par cet empereur et par Basile le Macédonien, le continuateur de Théophane; les lettres des orthodoxes contre les hérétiques; l'ouvrage de Jean de Jérusalem sur le même sujet, ceux de Jean Leontios et de Démétrius de Cydon sur l'histoire de Thessalonique; les annales de Siméon le Logothète, et les biographies de George le moine.

Il y a deux volumes de Banduri, intitulés *Imperium Orientale* et publiés par M. Hase.

Le 1^{er} vol. renferme les ouvrages de Constantin Porphyrogène sur les armées ou divisions militaires de l'empire et sur le gouvernement de l'empire; le manuel du voyageur, de Hiérophane; les exhortations d'Agapet à l'empereur Justinien, l'ouvrage de l'empereur Basile à son fils sur l'éducation d'un prince par saint Basile; l'origine de Constantinople; la description de Sainte-Sophie; un ouvrage anonyme; quelques notions chronologiques également anonymes; et le traité de Nicétas Choniates sur les statues; les lettres de saint Basile après la prise de Constantinople en 1204. Le 2^e volume renferme les notes de Banduri sur ces ouvrages.

Le 3^e volume renferme un recueil de notices sur les monuments de Constantinople; le 4^e volume contient plutôt que l'histoire proprement dite, des notices sur le genre de l'architecture de l'église de Sainte-Sophie, le poème de Silentiarius, le poème de Jean Cinnamus dans l'édition de M. Hase; le poème de Mathieu sur les offices du palais impérial; le poème inséré dans le volume 18 de M. Hase sur les offices de Venise; le registre des révolutions de l'empire, par l'empereur Alexis Comnène, publié ailleurs par les bénédictins; le traité des magistrats romains intitulé *Prodiges* par Lydus, donné par M. Hase.

Il y a plusieurs autres auteurs qu'on vient de citer, voici ceux qui ne sont pas parus dans l'édition du Louvre: Jean Malalas, Jean de Lydus, Jean d'Épiphanie, Jean de Théodose de Syracuse, l'ouvrage de Constantin Porphyrogène sur

les cérémonies de la cour de Byzance, Joseph Génésius, Léon le Diacre, Jean Anagnoste, Alexis Comnène, Jean Cananus, George Phrantzes, George de Trébizonde, Théodose Gaza, Lydus. Ces ouvrages-là n'avaient donc été publiés qu'une fois; tous les autres l'avaient été au moins deux fois. Léon le Diacre était dans un cas tout particulier. L'admirable édition que nous en devons à M. Hase, Paris, 1819, in-fol., était devenue presque aussi rare qu'un manuscrit par le naufrage du navire où se trouvait la majeure partie des exemplaires. Cette perte était d'autant plus sentie que cette édition, comme les volumes collectifs que nous avons cités, renferme plusieurs auteurs: ce sont, outre Léon le Diacre, l'ouvrage d'un anonyme sur les évolutions militaires ordonnées par l'empereur Nicéphore Phocas, des fragmens de l'historien Jean d'Épiphanie, et une relation de la prise de Syracuse par Théodose.

M. Hase a depuis long-temps préparé pour l'impression les annales de Michel Psellus, la chronique de George Hamartolus, plusieurs livres inédits de Nicéphore Grégoras, les vies inédites de plusieurs saints, qui éclaircissent l'histoire du x^e siècle, le récit de la captivité de George Palamas, et autres morceaux du même intérêt historique. On doit ajouter encore, pour achever de compléter la collection Byzantine, quelques autres auteurs inédits, tels que la chronique de Jean le Sicilien, la continuation anonyme de celle de Siméon le Métaphraste, la chronique complète d'Hippolyte de Thèbes, un ouvrage de George Acropolite, la suite de Jules Pollux, divers ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue.

Enfin l'on joint ordinairement à la collection Byzantine, comme complément indispensable, les ouvrages suivans: l'*Histoire de Constantinople sous les empereurs François*, par Geoffroy de Ville-Hardouin, édition de Du Cange, Paris, 1657, in-f.; les Familles Byzantines et la description de Constantinople, par Du Cange, Paris, 1680, in-f.; et sa dissertation sur les médailles des empereurs grecs, Rome, 1755, in-4^e; l'ouvrage beaucoup plus considérable de Banduri sur le même sujet, Paris, 1718, 2 vol. in-fol., et la

continuation par Taninius, Rome, 1791, in-fol. ; l'*Oriens christianus* de Lequien, Paris, 1740, 3 vol. in-fol. ; l'ouvrage de Bongars sur les croisades, intitulé *Gesta Dei per Francos*, 2 vol. in-fol., Hanovre, 1611 ; un traité sur les patriarches de Constantinople, par Guill. Cuper, Venise, 1751, in-fol., et sur ceux d'Antioche, par Bosch, Venise 1748, in-fol. ; la Notice des dignités de l'empire, par le P. Labbe, Paris, 1651, in-12.

M. Schoell, dans le tome VI de son *Histoire de la littérature grecque profane*, a donné sur ces différentes parties de la Byzantine tous les détails qu'on peut désirer.

Tous les ouvrages, publiés ou inédits, que nous venons de mentionner sont réunis en ce moment dans l'édition de la Byzantine commencée en 1827 par feu Niebuhr, et dont la publication se continue à Bonn avec le plus grand succès. L'éditeur, M. Édouard Weber, n'a voulu, dit-il, omettre ni les ouvrages d'auteurs modernes que contiennent les éditions précédentes, ni même les préfaces, afin que ce nouveau recueil soit le plus complet qu'il sera possible. Enfin le tout sera enrichi d'une édition nouvelle et fort augmentée du *Glossaire* de Du Cange.

Cette édition de la Byzantine, in-8°, n'a pas, il est vrai, comme celle du Louvre, la splendide exécution de ces grands monumens littéraires du siècle de Louis XIV ; mais elle a l'avantage d'offrir à un prix modéré, d'après un plan d'exécution uniforme, cette immense collection historique ainsi complétée, et hors de comparaison avec l'édition de Venise, par une correction qui ne le cède en rien à celle du Louvre. Il en a déjà paru un grand nombre de volumes. Le titre commun est : *Corpus scriptorum historiae Byzantinae. Editio emendatior et copiosior, consilio B. G. Niebuhrii C. F. instituta, operâ ejusdem Niebuhrii, Imm. Bekkeri, L. Schopeni, G. et L. Dindorfforum aliorumque philologorum parata.*—Bonnæ, impensis Ed. Weberi. J. B. X.

Cette collection d'historiens grecs est précieuse pour l'étude de l'histoire, surtout de l'empire d'Orient, et de l'empire turc qui s'est élevé sur ses ruines ; pour

plusieurs périodes de cette histoire elle est la seule source où il nous soit permis de puiser. Mais l'importance de la Byzantine ne se borne pas à l'histoire de l'empire de Byzance : elle est aussi la principale source de celle de la migration des Barbares ; c'est elle qu'il faut consulter pour éclaircir l'origine d'un grand nombre de peuples qui apparaissent subitement dans l'Europe occidentale, au commencement du moyen-âge. Elle offre une base solide à l'histoire ecclésiastique en ce qui concerne les pays d'Orient ; et Stritter a fait voir quel parti l'on peut en tirer spécialement pour l'histoire de Russie, surtout par les rapports que la religion avait de bonne heure établis entre ce pays et le siège de Constantinople ; sans parler des expéditions que les Vareghes-Russes entreprenaient contre cette ville, avant l'époque de l'introduction du christianisme sous S. Vladimir. Stritter a extrait de cette grande collection tout ce qui se rapporte particulièrement aux pays situés sur le Danube et autour de la mer Noire, et l'a rangé d'après un ordre systématique dans son ouvrage : *Memoriæ populorum olim ad Danubium, Pontum-Euxinum, etc., incolentium, e scriptoribus byzant. erutæ et digestæ.* Pétersbourg, 1770-79, 4 v. in-4°. On consultera avec avantage sur les auteurs de la Byzantine les ouvrages suivans, en outre de ceux que l'on a trouvés indiqués plus haut : M. Hanke, *De Byzantinarum rerum scriptoribus græcis*, Lips., 1677, in-4° ; *Fabricii Bibliotheca græca*, ed. Harless, vol. VII et VIII ; *Meusel Biblioth. histor.* t. V ; *Wachler, Handbuch der Geschichte der Literatur*, 2^e éd., tome II, p. 67-72, etc. J. H. S.

BYZANTINS (L'ART CHEZ LES). Après que Constantin-le-Grand eut fait de l'ancienne Byzance, qui plus tard lui dut son nom, le siège de l'empire romain d'Orient, et qu'il l'eut embellie de tout ce que l'art offrait de trésors en Grèce et chez les Romains, il s'opéra dans cette ville une révolution dont l'influence resta long-temps sensible dans l'histoire des beaux-arts.

Le christianisme était devenu religion de l'état ; tout ce qui restait de monumens de l'art païen changea de destina-

ce qui pouvait être employé
ornemens pour les villes et les
fut servir alors au culte du Dieu

L'art déchu se ranima sous
de la nouvelle religion. A
que, la somptuosité et l'étalage
une richesse avaient banni du
de l'art le goût de la simplicité
ément du naturel. On vit prédo-

luxe asiatique, pour lequel la
de la matière et des ornemens
us de prix que les formes

simples. L'architecture, à la
tyzance devait une quadruple
le au *Forum Augusteum*, une

gnifique plusieurs fois détruite
ncendies, des palais impériaux,
nes, des théâtres, des portiques,

plus long-temps fidèle aux belles
du temps classique; elle ne s'en
qu'insensiblement dans la cons-

des églises chrétiennes, dont
, en faisant élever en 537 l'é-
Sainte-Sophie avec une magnifi-

pareille, avait offert un bril-
lèle. Jusqu'au ix^e siècle il est fait

des monumens admirables de
cture grecque; Théodose - le
t Justinien méritent surtout d'é-

parmi ceux qui l'ont favorisée.
te époque était déjà moins pro-

arts plastiques. La mythologie
avait offert aux arts les sujets
variés : les dieux prenaient la

maine; et ces belles formes cal-
r le modèle grec, on en fit l'i-

l'homme. Le christianisme, en
nt à la représentation sensible

vinité et des personnes divines
al, renferma la plastique dans
on de la nature. Il ne resta

pture que des statues d'empe-
l'hommes d'état et de généraux

La peinture, lorsqu'elle voulut
uer à représenter les traits des

des martyrs, donna lieu, dans
es chrétiennes, à l'iconolâtrie,
pour conséquence des troubles

esordres sans cesse renaissans. Il
uc pas étonnant que Tertullien
urs pères de l'Église aient parlé
comme d'inventions du diable,
que toutes ces statues païennes,
avait tant multipliées depuis le

iii^e siècle, étaient habitées par des dé-
mons; opinion qui, lorsqu'elle se ré-
pandit, excita la populace à détruire les
plus beaux ouvrages de peinture et de
sculpture.

Ce n'est qu'au ix^e siècle, quand
l'iconolâtrie eut pris plus profondément
racine dans l'empire grec, que nous

retrouvons quelques traces des beaux-
arts et les premiers commencemens
d'une peinture et d'une sculpture nou-

velles. A cette époque, l'orgueil des
empereurs demandait des statues d'or et
d'argent, et dédaignait celles en bronze

et en marbre. Rarement le sujet offrait
à l'artiste quelque grandeur; une basse
flatterie faisait ériger des monumens et

des statues aux hommes qui en étaient
le moins dignes. Exercé ainsi sans dignité
comme sans inspiration, l'art finit par

dégénérer en un misérable mécanisme.
Toutes les images d'empereurs, d'hom-
mes célèbres ou de saints personnages,

prirent la même forme, la même phy-
sionomie, les mêmes traits; nulle trace
du génie et de ses libres créations; on ne

recherchait même pas le naturel et la vé-
rité de l'expression. Après Justinien on
perdit enfin toute idée de proportions,

et jusqu'à la connaissance des rapports
entre les parties; l'art dégénéra à ce point
que les représentations de la figure hu-

maine devinrent des masques, des fan-
tômes et des monstruosité. Les anciennes
figures romaines n'étaient plus recon-

naissables dans ces grotesques peintures:
les formes que représentaient les artis-
tes paraissaient appartenir à une autre

espèce, à un peuple nouveau; et ce n'é-
tait pas du luxe que d'ajouter au bas les
noms des personnages qu'on avait eu en

vue. Les lois de la perspective étaient fou-
lées aux pieds, et cette décadence de l'art
se faisait sentir dans l'architecture re-

présentée dans les tableaux, aussi bien
que dans les figures. L'art prit une toute
autre direction : on aimait et l'on recher-

chait les robes de pourpre; on introdui-
sit l'usage immodéré des perles et des
pierres précieuses, qui furent portées

dans de longs pendants d'oreilles, en bra-
celets et en colliers : les vêtemens tout
entiers étaient souvent ornés de pierre-

ries, et la bordure en était garnie d'une

double rangée de perles; les empereurs, qui portaient les plus riches vêtemens, avaient l'habitude d'en changer plusieurs fois dans la journée. La magnificence des diadèmes, la profusion des perles et des diamans allèrent en croissant depuis Constantin jusqu'à Justinien, comme on peut encore le remarquer sur les monnaies. Les arts plastiques, au contraire, aiment le nu ou une draperie simple et transparente; et le dédain qu'ils font de tous ces vains ornemens explique pourquoi ils cessèrent alors de produire des statues: aussi n'en est-il plus question peu après les premiers siècles. Heyne, qui a dressé le catalogue des statues byzantines dont il est fait mention par des auteurs de cette époque (*De interitu operum cum antiquæ tum serioris artis quæ Constantinopoli fuisse memorantur ejusque causis ac temporibus*, dans *Comment. Soc. R. Gætt.*, t. XII, et *Artes ex Constantinopoli nunquam prorsus exulantes usque ad instauratas in Occidente artium officinas*, ibid., t. XIII), ne cite ni images du Christ ni statues des apôtres et des saints. A leur place on ne trouve guère que des crucifix peints ou faits en mosaïque. Tous les ouvrages antérieurs, s'il y en eut, furent détruits par la fureur des iconoclastes, de même qu'une statue d'airain du Sauveur qui était placée à côté de celle de Constantin; il en est de même du *bon pasteur* et de Daniel dans la fosse aux lions, images vantées par Eusèbe, et dont Constantin avait fait orner des fontaines publiques. Une image du Sauveur, entourée d'anges, travaillée en mosaïque, est décrite par Photius. On trouve aussi mentionnés, comme ayant existé dans des temps antérieurs, deux anges placés dans le forum de Constantin, l'image d'Adam et d'Eve, la statue d'airain de Moïse, dont on croit que Justinien embellit la Curie, ainsi que celle de Salomon.

Le toit du palais à Constantinople était orné, dit Eusèbe, d'une mosaïque précieuse en or et en pierreries, qui représentait les scènes de la passion du Christ; une autre mosaïque, que Justinien avait fait faire à Chalcis, retraçait des événemens de la guerre des Vandales. De toutes les mosaïques, la plus remarquable était celle

qui ornait l'intérieur de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, et dont il s'est conservé des restes jusqu'aux temps modernes. Le goût de cette époque se prononçait plus fortement pour la mosaïque que pour la sculpture: la première pouvait attirer par l'éclat et la vérité de ses couleurs et la valeur intrinsèque des pierres; l'autre, moins riche, restait une partie accessoire, comme dans les autels, les tabernacles, les urnes et les vases sacrés, confectionnés en marbre précieux: aussi l'art de tailler les pierres se conserva-t-il encore long-temps.

Quant à la peinture qu'on imitait par la mosaïque, le même goût s'y prononçait et amenait l'usage fréquent de l'or et de couleurs tranchantes. On s'inquiétait fort peu des formes et de la vérité d'expression. Et néanmoins c'est dans la peinture byzantine que l'on reconuait le germe de l'art chrétien, d'un art religieux. Les artistes voués au christianisme renoncèrent à la représentation idéale de formes humaines telles que, dans leurs chefs-d'œuvre, les grands maîtres de la Grèce ancienne les avaient consacrées. Il fallut que rien dans leurs productions ne rappelât l'odieux paganisme; une autre expression devait régner dans leurs ouvrages, d'autres idées devaient les animer. Peu à peu se forma le type de la tête de Christ, le type de la Vierge, ceux de apôtres et de tant d'autres images de traditions chrétiennes. La tâche était difficile: ne trouvant aucun modèle à imiter et réduits à tirer de leur propre imagination les traits et les dehors qu'il était concevable de donner à des personnes saintes, les artistes se bornaient à indiquer les contours; leur art encore grossier leur interdisait les développemens et le fini des détails. Après de longs tâtonnemens, on se rapprocha de l'école juive pour figurer le Christ et les apôtres. Quant au port, à la physionomie et à la tenue, on prit pour modèle quel que évêque qu'on avait vu les bras levés bénissant, tenant la main sur la poitrine ou ayant un livre à la main. Telle est l'origine des premières représentations de ces personnages vénérés dans l'église chrétienne. L'on y aperçoit assez souvent l'influence salutaire d'une imagerie

cause pour qu'il eût pu sortir de ces formes et défectueux commencemens de type pur et élevé, si les artistes n'eussent fait des progrès techniques par des tentatives continues. Mais comme, sans vouloir d'atteindre à la vérité de l'expression et à une exécution passable, on ne pouvait pas reproduire à l'infini ce qui n'est pas réussi, on s'explique comment ces formes, avouées par le goût de l'époque et consacrées par l'autorité d'un empereur marquant, ont pu servir de règle et de modèles, lors même que la véritable notion du beau n'avaient pas encore présidé à leur exécution. L'architecture était devenue un art matériel, l'influence de l'antiquité diminuait de jour en jour; une imitation servile et superficielle prit de plus en plus la place de l'inspiration que l'inspiration seule rend possible.

On fut en général l'état de l'art dans l'Occident byzantin. Eh bien! le croirait-on, si de faibles essais ont exercé une influence sur les premières productions de l'art moderne et sur tout son développement. La première cause de cette influence fut le lien intime qui existait entre la capitale de l'Orient à celle de l'Occident, l'une et l'autre sièges d'une civilisation de magnificence; plus tard, les échanges commerciaux furent le commerce et les voyages des qui favorisèrent l'action de l'art byzantin sur l'Occident et principalement l'Italie. Ainsi, en prenant pour point de départ l'architecture, Constantinople, avec ses temples nombreux, était une école qui se répandirent les architectes dans les régions de l'empire romain, en Bretagne, pour y construire des églises, en prenant presque toujours pour modèle celle de Sainte-Sophie. Les architectes grecs portèrent leur art même chez les Arabes pour la construction des mosquées, et avec les Arabes il entra en Espagne, chez les Maures, qui le prirent pour base d'un style d'architecture particulier qui ne tardèrent pas à créer. En Italie, les Lombards, le style byzantin se conserva pur, de même que chez les Grecs, qui recevaient leurs artistes de l'Orient; il se répandit également, sous Charlemagne, dans les Gaules et dans la France. L'architecture transplantée

par le roi des Francs dans ce dernier pays était le style grec-romain dégénéré, qui, confondu avec le style arabe et germanique, donna naissance à l'architecture véritablement allemande qui florissait du *xiii^e* au *xvi^e* siècle. Les bas-reliefs que l'on aperçoit sur les murs des plus anciennes églises de l'Allemagne, et quelques-uns de leurs tableaux, montrent encore les traces de l'art grec. On les reconnaît de même dans beaucoup de monuments qui se trouvent figurés dans les *Diptycha* de Gori (t. III) et dans les *Vetera monumenta* de Ciampini (t. II), monuments qui appartiennent à l'Italie et à la Gaule et où les vêtements, les ornemens, les formes architectoniques portent le caractère byzantin. L'art byzantin fut donc le foyer qui cachait sous les cendres les étincelles où le feu du génie devait ensuite s'allumer. Lors de la décadence des arts en Italie, principalement au *ix^e* siècle, la peinture était presque exclusivement exercée par les Grecs; chassés de leur pays par le fanatisme iconoclaste, les artistes rapportèrent cet art en Italie et dans d'autres régions, et décorèrent de ses produits les lieux saints. Aussi un grand nombre de missels ornés de miniatures, d'arabesques et de peintures de toute espèce, par exemple, ceux que l'empereur Henri donna à la cathédrale de Bamberg et qui se trouvent actuellement à Munich, n'ont pas d'autre origine; et c'est ainsi que l'école byzantine devint à la fois la mère de l'ancienne école italienne, et de celle du Bas-Rhin ou de l'ancienne école de Cologne qui précéda l'école allemande. Les rapports qui existent entre ces écoles se montrent aussi dans la ressemblance des tableaux italiens avec ceux du Bas-Rhin. On admet ordinairement qu'au *xiii^e* siècle plusieurs artistes grecs vinrent en Italie pour orner de leurs ouvrages les églises de Venise et de Florence. Les artistes italiens adoptèrent le style de ces maîtres, et fondèrent au *xiii^e* siècle une école d'arts, spécialement de peinture, qui se développa avec un caractère national et parvint à une intelligence parfaite de la nature et du véritable beau. L'école du Bas-Rhin resta long-temps fidèle à ses traditions byzantines; on reconnaît en elle la fille

de l'école byzantine, à la disposition et à la magnificence des ornemens comme aux fonds d'or; et M. de Rumohr, dans le second volume de ses *Recherches concernant l'Italie*, a trouvé encore beaucoup d'autres rapports. On peut consulter sur cette matière l'ouvrage de d'A-

(*) Cet article est traduit de l'allemand: il nous a paru très remarquable pour le fonds, mais, quant à la forme, il a fallu le modifier considérablement, à cause du vague que trop souvent on trouve dans l'expression des idées même des meilleurs esprits, chez nos voisins, et qui rend la traduction de leurs ouvrages si difficile. Comme dans l'article ANTIQUES, nous avons

gincourt, *Histoire de l'art par les monumens depuis sa décadence au 14^e siècle jusqu'à son renouvellement au XVI^e*; Paris, chez Treuttel et Würtz; Cicognara, *Storia della scultura*, et nos articles RENAISSANCE (des arts) et COLOGNE (*École de*)*.

fait tous nos efforts pour reproduire fidèlement toutes les idées, sans y réussir toujours. Mais notre connaissance de l'allemand et la conviction que nous avons qu'il est possible de rendre en français tout ce qui a été clairement pensé et rendu dans une langue quelconque, nous autorisent à regarder comme n'étant pas suffisamment clair tout ce qui nous a paru intraduisible. S.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME QUATRIÈME,

Seconde Partie.

★

IMPRIMÉ

PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,

AUE DE VERNEUIL, N. 4.

★

SIGNATURES

DES AUTEURS DU HUITIÈME VOLUME.

MM.		MM.		
.....	A. Y.	LAFIAST (à Orléans)	L-F-T.	
.....	C. N. A.	LACARDE	A. L.	
.....	G. E. A.	LAMÉ	G. L-É.	
.....	G. A-L.	LA NOURAIS (de)	L. N.	
IER	H. A.	LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX .	O. L. L.	
(d')	*A.	LEBRUN (Isidore)	I. L. B.	
(à Mulhausen) . .	P. D. B.	LECLERC (Victor)	V. L-C.	
(à Grenoble) . . .	X. B-T.	LECLERC-THOUIN	O. L. T.	
DE XIVREY	J. B. X.	LEFEBVRE CAUCHY	L. C.	
LOT	J. B.	LEPAN	L-N.	
U (à Londres) . . .	D. B.	LE ROY DE CHANTIGNY . .	L. D. C.	
IGNIER	J. B-R.	LOMBARD	L. L-D.	
M ^{me} la comtesse de).	L. C. B.	MAC-CARTHY	J. M. C.	
.....	W. B-T.	MARCHAL	CH. M.	
IE (le lieutenant-colonel).	C-TE.	MATTER	M-R.	
T DE BEAUMONT . .	C. DE B.	MIEL	M-L.	
OBERT (de)	P. C.	MOLÉON (de)	V. DE M-N.	
U	T. C.	OURRY	M. O.	
OT (à Lyon)	A. C.	OZENNE (M ^{lle} Louise) . . .	L. L. O.	
É	D. A. D.	OZENNE (Jules)	J. O.	
UEL	F. D.	PAQUIS (à Bourges)	P-s.	
IE	TH. D.	PARISOT (Valérien)	VAL. P.	
G	D-C.	PARISOT (de la marine) . .	J. T. P.	
E	D-E.	PETIT-LAFITTE (à Bord) . .	A. P. L.	
.....	P. A. D.	RATIER (Félix)	F. R.	
SAN	D. M.	RATIER (Victor)	V. R.	
IE	EM. D.	RAYMOND	F. R-D.	
(ainé)	D.	REGNARD. (Émile)	E. R.	
VE (à Amiens) . . .	D-T-E.	RENÉ	A. R.	
(à Gênes)	C. F-N.	RENÉE	AM. R-E.	
.....	E. F-s.	REY (à Strasbourg)	L. R.	
ET DE CONCHES . . .	F. D. C.	RIENZI (L. Domény de) . . .	L. D. D. R.	
RT	L. G.	SAVAGNER (à Nantes)	A. S-R.	
Y (de)	P. G-Y.	SAUCEROTTE (à Lunéville) .	C. S-TE.	
IX	G-X.	SAURY	L. S-Y.	
.....	J. H-T.	SCHNITZLER	S. et J. H. S.	
.....	A. J-L.	SIMON (Max.)	S-N.	
EBIE (l'abbé de) . . .	J. L.	SOYER	L. C. S.	

★

IMPRIMÉ

PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N. 4.

★

SIGNATURES

DES AUTEURS DU HUITIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
AY.	A -Y.	LAFAIST (à Orléans)	L-F-T.
J.	C. N. A.	LAGARDE.	A. L.
AS.	G. E. A.	LAMÉ.	G. L-É.
AL.	G. A-L.	LA NOUBAIS (de).	L. N.
AGIER.	H. A.	LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX .	O. L. L.
AC (d').	*A.	LEBRUN (Isidore).	I. L. B.
AGNE (à Mulhausen). . .	P. D. B.	LECLERC (Victor).	V. L-C.
AGNE (à Grenoble). . .	X. B-T.	LECLERC-THOUIN	O. L. T.
AGNE DE XIVREY.	J. B. X.	LEFEBVRE CAUCHY.	L. C.
AGNELOT.	J. B.	LEPAN	L-N.
AGNEAU (à Londres). . .	D. B.	LE ROY DE CHANTIGNY . .	L. D. C.
AGNETIGNIER.	J. B-R.	LOMBARD.	L. L-D.
AGNE (M ^{me} la comtesse de).	L. C. B.	MAC-CARTHY.	J. M. C.
AGNET.	W. B-T.	MARCHAL.	CH. M.
AGNETTE (le lieutenant-colonel).	C-TE.	MATTER	M-R.
AGNET DE BEAUMONT . .	C. DE B.	MIEL.	M-L.
AGNE ROBERT (de).	P. C.	MOLÉON (de).	V. DE M-N.
AGNE LAU	T. C.	OUBRY.	M. O.
AGNELOT (à Lyon).	A. C.	OZENNE (M ^{lle} Louise). . . .	L. L. O.
AGNÉ.	D. A. D.	OZENNE (Jules).	J. O.
AGNEQUE.	F. D.	PAQUIS (à Bourges).	P-s.
AGNEURE.	TH. D.	PARISOT (Valérien).	VAL. P.
AGNE NG.	D-G.	PARISOT (de la marine). . .	J. T. P.
AGNE DE.	D-E.	PETIT-LAFITTE (à Bord). . .	A. P. L.
AGNE.	P. A. D.	RATIER (Félix).	F. R.
AGNEBSAN.	D. M.	RATIER (Victor).	V. R.
AGNECME.	EM. D.	RAYMOND.	F. R-D.
AGNE (ainé).	D.	REGNARD. (Émile).	E. R.
AGNE (à Amiens).	D-T-E.	RENÉ.	A. R.
AGNE (à Gènes).	C. F-N.	RENÉE.	AM. R-E.
AGNET DE CONCHES. . . .	E. F-s.	REY (à Strasbourg).	L. R.
AGNET.	F. D. C.	RIENZI (L. Domény de) . . .	L. D. D. R.
AGNET.	L. G.	SAVAGNER (à Nantes).	A. S-R.
AGNET.	P. G-Y.	SAUCEROTTE (à Lunéville).	C. S-TE.
AGNET.	G-X.	SAURY.	L. S-Y.
AGNET.	J. H-T.	SCHNITZLER	S. et J. H. S.
AGNET.	A. J-L.	SIMON (Max.)	S-N.
AGNET.	J. L.	SOYER.	L. C. S.

LISTES DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
SPACH (Louis)	L. S.	TISSOT (à Dijon).	Jb.
SPACH (Édouard).	ÉD. SP.	VALANTHIENNES (de)	B. DE
SOTROPPEL	ST-L.	VILLENAVE	V.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.



ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

C.

C, consonne, troisième lettre des alphabets français, latin, allemand et autres, où il a pris la place du G, troisième lettre des alphabets hébreu, grec, etc., et quatrième du russe. Dans ce dernier la lettre *s* a la même forme que notre *c*.

Le C, lettre essentiellement latine, n'appartient en propre qu'aux langues dérivées du latin : il manque dans les langues de l'Orient comme dans celle des Grecs; il est tout-à-fait superflu dans l'alphabet allemand où tantôt le K (K), tantôt le Z dur (Z) en tient lieu; il manque dans le russe, et en polonais sa valeur n'est pas la même.

Dans l'origine, le C des Romains était sans doute destiné à rendre le Γ grec, comme celui-ci rendait le *ghimel* des langues sémitiques : aussi les noms de *Cneus*, *Cajus*, et autres s'écrivaient-ils indistinctement *Gneus*, *Gaius*, etc., et étaient-ils traduits en grec par Γαιος, etc. Peu à peu, dans la langue latine, le C prit un son moins doux : on le confondit avec le K qui tomba bientôt en désuétude, et l'on distingua cette lettre d'un son doux en ajoutant au C, pour marquer cette dernière, un petit trait : G. Mais alors le C des Romains n'avait rien de sifflant; même du temps de saint Jérôme, il n'avait pas encore ce caractère, puisque ce père de l'Église nous assure qu'il n'y avait dans la langue latine aucun son correspondant au *tsade* des Hébreux, ce qui certainement ne veut pas dire que le *c* était alors pro-

noncé déjà comme le prononcent les Français dans *cité*, et non pas comme dans *civitas* qui fait *tsivitas*, suivant la prononciation de tous les peuples du Nord. Pour faire précéder l'*i*, par exemple, d'un son sibilant, les Romains employaient non pas le *c*, mais le *t*, comme dans *justitia*, mot au sujet duquel saint Isidore (au commencement du VII^e siècle) affirme qu'on faisait entendre un *z*, c'est-à-dire *tsi*, car la prononciation douce du *z* n'appartient qu'à la langue française et à quelques langues slavonnes.

Les Romains prononçaient donc *Kike-ro* et non pas *Cicero* ou *Tsitsero*; ils prononçaient *Kæsar*, comme faisaient les Grecs pour le mot *Καισαρ*; si bien que l'on trouve sur d'anciens monumens *Carthacinienses* au lieu de *Carthaginienses* ou *Carthaginienses*, et que sur la colonne rostrale le mot *legiones* était écrit *LECIONES*. C'est pour cette raison que les Goths ont substitué le K à tous les mots latins écrits par C; et si *Cæsar*, *cellarium*, *cerasum*, *cista*, *cicer*, *carcer* eussent été prononcés comme nous les prononçons, d'où viendraient en allemand les mots *kaiser*, *keller* (anciennement *kellar*), *kirsche* (anciennement *kerse*), *kicher*, *kerker*? D'où viendrait même le mot français *guitare* pour *cithara* (κίθάρη), etc.? Les preuves que le savant M. Grotendorf (voir l'art. C de l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, et son excellente *Grammaire grecque*, t. II, § 182) apporte à l'appui de cette opinion nous paraissent on ne peut

plus conclnantes, et nous regrettons vivement que le manque d'espace ne nous permette pas de reproduire ici tout son travail.

Peu à peu le *C* s'est transformé chez les Français en *s* dur, avec valeur du *k* devant les voyelles *a*, *o*, *u*, les diphthongues *au*, *ou*, *uei*, *ui*, et devant d'autres consonnes, comme dans *cri*; chez les Anglais en un son encore un peu plus dur; chez les Allemands en un *ts*; chez les Italiens en un *tch*, etc. Les Polonais prononcent le *C*, pris isolément, comme le *Z* allemand, c'est-à-dire comme *ts* ou *tz*: il faut donc lire *Patz* le nom de la famille des Pac, et *Pototzki* celui des Potocki; il faut lire *Tchitchéro* en italien et *tztséro* en allemand. Mais là même où le *C* conserve la valeur du *k* les Français l'ont préféré à ce dernier qu'ils ont presque entièrement rejeté, même pour les noms dérivés du grec. Les Allemands au contraire ont conservé le *K*, et depuis quelque temps ils ont établi l'usage de le substituer au *C*, même pour tous les mots latins, lorsque ces mots sont originaires du grec: en conséquence, et avec raison, ils écrivent *Kadmos*, *Kyros*, *Derkyllidas*, *Képhulas*, *Thraken* (Thraces), etc., ainsi que font encore les Grecs modernes. Dans ces mêmes cas les Polonais et les Russes emploient aussi le *K* et non le *C*: les deux peuples écrivent *Konstantin*, *Korkyra*, *Komnène*, de même que *Krakow* (Cracovie), *Kozaks*, etc.

En français, le *K* commence à être substitué au *C* dans les mots étrangers, surtout slavons et orientaux; on écrit déjà généralement *Koran*, *Kadi*, *Kasdn*, *Kosaks*, *Karélie*, *Karpathé*, etc.; M. de Châteaubriand, à l'imitation de quelques historiens, écrit les *Franks*, comme d'autres écrivent les *Turks*; et les noms néo-grecs, allemands et autres seront peut-être bientôt traités de même.

Quant à nous, nous n'avons rien voulu changer à l'orthographe des noms allemands, trop connus et depuis long-temps consacrés par l'usage; mais pour décharger la lettre *C* de sa trop grande abondance de mots et pour faire à la

re *K* une part plus large, nous avons la nouvelle orthographe toutes

les fois qu'il existait des précédens et que la chose pouvait se faire sans trop frapper le lecteur. En conséquence on doit chercher sous la lettre *K* les mots qu'on écrivait jadis *Calife*, *Coran*, etc., ainsi que tous les mots néo-grecs, et les mots slavons non polonais qui, suivant l'ancienne orthographe, commençaient par *ca*, *co*, *cu*, etc.

Nous expliquerons ici pourquoi nous faisons une distinction entre les mots polonais et les autres mots ou noms slavons. Si, pour les premiers, nous suivons l'orthographe ordinaire, c'est d'abord parce qu'elle est généralement connue et que l'histoire de Pologne est une histoire européenne; c'est, en second lieu, parce que les Polonais ont les mêmes signes alphabétiques que nous, bien qu'avec une autre valeur quelquefois. Quant aux autres langues slavonnes, nous en écrivons les mots suivant la prononciation et non pas suivant l'orthographe, d'abord parce qu'il faut ici traduire un alphabet dans un autre tout différent, et qu'il en est résulté jusqu'à ce jour confusion et barbarie*, ce que nous voudrions éviter; et en second lieu parce que l'histoire de Russie, de Serbie, de Bohême, etc., est encore assez peu connue pour qu'il soit permis et à temps d'introduire dans le langage les reformes indispensables.

Ainsi donc le lecteur voudra bien chercher sous la lettre *K* tous les noms qui, compris dans le plau que nous nous sommes tracé, ne se trouveraient pas dans le *C*.

Avec cette dernière lettre on a fait dans différentes langues diverses combinaisons: on connaît la valeur du *ch* français et celle toute semblable de l'*sch* allemand, auquel on a déjà donné droit de cité dans notre alphabet, surtout pour les mots grecs tels que *schisne* et autres, quoique, comme l'observe encore avec raison M. Grottefend, les Grecs n'aient point prononcé ainsi le $\sigma\chi$ dont la valeur était sans doute celle-ci: *shh*, comme dans $\sigma\chi\eta$, $\pi\alpha\sigma\chi\eta$ de l'hébreu *pesakh*, etc.: mais les Allemands ont-ils tort de lire comme s'il y avait *cholé*, *pacha*, etc.

*) Par exemple, le mot dit *czar* (zar) quand le mot russe est *tsar*; *Cz* *rokozna*, quand le mot russe est *Tschernitchet*, et ainsi de suite.

en polonais, en bohème, etc., *cs* se lit *ch* (par exemple Tchartoriiski, Tcher-y); en allemand *ch* est un *k* plus intense; en italien le *ce* est un *tch* renforcé, et ainsi de suite. Il est temps qu'on cesse en France de prononcer tout cela mêlé à la française, et il ne sera pas inutile de présenter à nos compatriotes l'exemple des Russes, si arriérés en toute chose et qui néanmoins ne craignent pas d'écrire, dans leur langue, les mots français, allemands, anglais, polonais, italiens, etc., non pas suivant leur orthographe dans la langue à laquelle ces mots appartiennent, mais suivant leur véritable et exacte prononciation. Du reste nous reviendrons sur cette matière si intéressante et si utile lorsqu'on veut communiquer avec le dehors et se hasarder à prononcer des noms étrangers; nous y reviendrons, disons-nous, à l'article PRONONCIATION et nous l'avons déjà effleuré à l'article ALPHABET.

Comme signe numérique C, première lettre du mot *centum*, signifie cent; ceux qui n'expliquent pas comme nous l'origine de ce signe croient qu'il provient d'un double L (ℒ) arrondi; on sait que chez les Romains L avait la valeur de cinquante. On assure de même que le C a servi pour former les signes D (ID, cinq cents) et M (CID, mille) ce qui ne nous paraît pas probable. Car les mots *centum* et *mille* sont bien plus anciens sans doute que les signes correspondans, et n'est-il pas naturel qu'on ait adopté comme signes de ces valeurs la première lettre des mots qui les désignent? Surmontés d'une barre CCC, les désignaient des centaines de mille.

Comme abréviation latine, C signifie *Claudius*, Cl. *Claudius*, Cn. *Cneus*, C. V. *centumvir*, S. C. *senatus consultum*, P. *patres conscripti*; sur les tables de bronze appelées *tesserae*, C disait *conemno* et A. *absolvo*. Dans les inscriptions, la même abréviation a beaucoup de sens différens: C peut signifier *cohors*, *colonia*, *civis*, *centuria*; F. signifie *curavit fieri*, F. C. *facium curavit*, C. P. *curavit ponendum*, R. *curavit reficiendum* et quelquefois *civis romanus*.

Nous avons dit à l'article ABRÉVIATION que dans des écritures de commerce C signifie *compte*; C. C. veut dire *compte courant* et C. O. *compte ouvert*. En médecine, C. C. signifie *cornu cervi* et C. tout seul *calx*. Sur les monnaies françaises, le C marque les monnaies frappées à Caen et le CC celles de Beaumont. Enfin le C a aussi joué un rôle dans la logique des scolastiques et signifiait *contradictorium*; mais ces jeux d'esprit ou sans esprit sont trop oubliés aujourd'hui pour que nous ayons à nous y arrêter. J. H. S.

En musique, cette lettre est un des signes qui servent à exprimer les différentes divisions de la mesure. Lorsqu'elle est placée au commencement de la portée, elle indique que le morceau est écrit à quatre temps; mais si le C est traversé par une barre verticale C̄, il prend le nom de C barré, et désigne la mesure à deux temps.

C'était un terme de musique dont on se servait autrefois pour désigner la note *ut*, premier degré de notre gamme moderne; on disait *C sol ut*. Cette dénomination n'est plus en usage en France, mais on trouve encore dans un grand nombre de partitions allemandes et italiennes *trombe in C*, pour trompettes en *ut*. F. en outre à l'article ABRÉVIATIONS (musicales). E. F. S.

C, est le nom d'un papillon qui porte sur ses ailes la forme de cette lettre en couleur blanche ou noire. Le *C album* s'appelle encore *pap. nymphalis phaleratus*, Linn.; et le *C. nigrum*, *phalœna noctua*.

CAA, nom général des plantes herbacées au Brésil. On le trouve dans une multitude de composés, indiquant diverses espèces dont plusieurs sont employées en médecine.

CAABA, *voy.* ΚΑΑΒΑΥ (voyage).

CABALE, théosophie juive, *voy.* ΚΑΒΑΛΑΙ.

CABALE (théâtre). On désigne également sous ce nom les moyens employés par un auteur ou un acteur pour faire applaudir ses pièces ou son jeu; parfois aussi pour faire siffler ceux d'un confrère ou d'un camarade, et figner mille

plus conclmantes, et nous regrettons vivement que le manque d'espace ne nous permette pas de reproduire ici tout son travail.

Peu à peu le *C* s'est transformé chez les Français en *s* dur, avec valeur du *k* devant les voyelles *a*, *o*, *u*, les diphthongues *au*, *ou*, *ui*, *ai*, et devant d'autres consonnes, comme dans *cri*; chez les Anglais en un *sou* encore un peu plus dur; chez les Allemands en un *ts*; chez les Italiens en un *tch*, etc. Les Polonais prononcent le *C*, pris isolément, comme le *Z* allemand, c'est-à-dire comme *ts* ou *tz*: il faut donc lire *Patz* le nom de la famille des Pac, et *Pototzki* celui des Potocki; il faut lire *Tchitchéro* en italien et *tsitsero* en allemand. Mais là même où le *C* conserve la valeur du *k* les Français l'ont préféré à ce dernier qu'ils ont presque entièrement rejeté, même pour les noms dérivés du grec. Les Allemands au contraire ont conservé le *K*, et depuis quelque temps ils ont établi l'usage de le substituer au *C*, même pour tous les mots latins, lorsque ces mots sont originaires du grec: en conséquence, et avec raison, ils écrivent *Kadmos*, *Kyros*, *Derkyllidas*, *Képhulas*, *Thraken* (Thracés), etc., ainsi que font encore les Grecs modernes. Dans ces mêmes cas les Polonais et les Russes emploient aussi le *K* et non le *C*: les deux peuples écrivent *Konstantin*, *Korkyra*, *Komnène*, de même que *Krakow* (Cracovie), *Kozaks*, etc.

En français, le *K* commence à être substitué au *C* dans les mots étrangers, surtout slavons et orientaux; on écrit déjà généralement *Koran*, *Kadi*, *Kasán*, *Kosaks*, *Karèlie*, *Karpathé*; etc.; M. de Chateaubriand, à l'imitation de quelques historiens, écrit les *Franks*, comme d'autres écrivent les *Tuls*; et les noms néo-grecs, allemands et autres seront peut-être bientôt traités de même.

Quant à nous, nous n'avons rien voulu changer à l'orthographe des noms allemands, trop connus et depuis long-temps consacrés par l'usage; mais pour décharger la lettre *C* de sa trop grande abondance de mots et pour faire à la lettre *K* une part plus large, nous avons adopté la nouvelle orthographe toutes

les fois qu'il existait des précédens et que la chose pouvait se faire sans trop frapper le lecteur. En conséquence on doit chercher sous la lettre *K* les mots qu'on écrivait jadis *Calife*, *Coran*, etc., ainsi que tous les mots néo-grecs, et les mots slavons non polonais qui, suivant l'ancienne orthographe, commençaient par *ca*, *co*, *cu*, etc.

Nous expliquerons ici pourquoi nous faisons une distinction entre les mots polonais et les autres mots ou noms slavons. Si, pour les premiers, nous suivons l'orthographe ordinaire, c'est d'abord parce qu'elle est généralement connue et que l'histoire de Pologne est une histoire européenne; c'est, en second lieu, parce que les Polonais ont les mêmes signes alphabétiques que nous, bien qu'avec une autre valeur quelquefois. Quant aux autres langues slavonnes, nous en écrivons les mots suivant la prononciation et non pas suivant l'orthographe, d'abord parce qu'il faut ici traduire un alphabet dans un autre tout différent, et qu'il en est résulté jusqu'à ce jour confusion et barbarie*, ce que nous voudrions éviter; et en second lieu parce que l'histoire de Russie, de Serbie, de Bohême, etc., est encore assez peu connue pour qu'il soit permis et à temps d'introduire dans le langage les réformes indispensables.

Ainsi donc le lecteur verra bien chercher sous la lettre *K* tous les noms qui, compris dans le plan que nous nous sommes tracé, ne se trouveraient pas dans le *C*.

Avec cette dernière lettre on a fait dans différentes langues diverses combinaisons: on connaît la valeur du *ch* français et celle toute semblable de l'*sch* allemand, auquel on a déjà donné droit de cité dans notre alphabet, surtout pour les mots grecs tels que *schisme* et autres, quoique, comme l'observe encore avec raison M. Grottefend, les Grecs n'aient point prononcé ainsi le $\sigma\chi$ dont la valeur était sans doute celle-ci: *skh*, comme dans $\sigma\chi\acute{\iota}\nu\alpha$, $\pi\acute{\iota}\sigma\sigma\chi\acute{\iota}\nu$ de l'hébreu *pesakh*, etc.; ainsi les Allemands ont-ils tort de lire comme s'il y avait *cholé*, *pacha*, etc.

(*) Par exemple, on dit *gzar* (zar) quand le mot russe est *tsar*; *tsarésar*, quand le mot russe est *tschernitschef*, et ainsi de suite.

in polonais, en bohème, etc., ce se lit *ch* (par exemple Tchartoriiski, Tebery); en allemand *ck* est un *k* plus intense; en italien le *cc* est un *ch* renforcé, et ainsi de suite. Il est temps qu'on cesse en France de prononcer tout cela à-le-mêlé à la française, et il ne sera pas inutile de présenter à nos compatriotes l'exemple des Russes, si arriérés en toute chose et qui néanmoins ne craignent pas d'écrire, dans leur langue, les mots français, allemands, anglais, polonais, italiens, etc., non pas suivant leur orthographe dans la langue à laquelle ces mots appartiennent, mais suivant leur véritable et exacte prononciation. Du reste nous reviendrons sur cette matière si intéressante et si utile lorsqu'on veut communiquer avec le dehors et se hasarder à prononcer des noms étrangers; nous y reviendrons, disons-nous, à l'article PÉROBRIGATION et nous l'avons déjà effleuré à l'article ALPHABET.

Comme signe numérique C, première lettre du mot *centum*, signifie cent; ceux qui n'expliquent pas comme nous l'origine de ce signe croient qu'il provient d'un double L (L) arrondi; on sait que chez les Romains L avait la valeur de cinquante. On assure de même que le C a servi pour former les signes D (ID, cent) et M (CID, mille) ce qui nous paraît pas probable. Car les mots *centum* et *mille* sont bien plus anciens sans doute que les signes correspondans, et n'est-il pas naturel qu'on ait adopté comme signes de ces valeurs la première lettre des mots qui les désignent? Surmontés d'une barre CCC, les désignent des centaines de mille.

Comme abréviation latine, C signifie *Claudius*, Cl. *Claudius*; Cn. *Cneus*, C. V. *Centumvir*; S. C. *senatus consultum*, P. *patres conscripti*; sur les tables de bronze appelées *tesserae*, C disait *convenio* et A *absolvo*. Dans les inscriptions, la même abréviation a beaucoup de sens différens: C peut signifier *cohortes*, *cohors*, *colonia*, *civis*, *centuria*; F. signifie *curavit fieri*, F. C. *faciunt curavit*, C. P. *curavit parendum*, R. *curavit reficiendum* et quelques autres *civis romanus*.

Nous avons dit à l'article ABBRÉVIATION que dans des écritures de commerce C signifie *compte*; C. C. veut dire *compte courant* et C. O. *compte ouvert*. En médecine, C. C. signifie *cornu cervi* et C. tout seul *calx*. Sur les monnaies françaises, le C marque les monnaies frappées à Caen et le CC celles de Besançon. Enfin le C a aussi joué un rôle dans la logique des scolastiques et signifiait *contradictorium*; mais ces jeux d'esprit ou sans esprit sont trop oubliés aujourd'hui pour que nous ayons à nous y arrêter. J. H. S.

En musique, cette lettre est un des signes qui servent à exprimer les différentes divisions de la mesure. Lorsqu'elle est placée au commencement de la portée, elle indique que le morceau est écrit à quatre temps; mais si le C est traversé par une barre verticale C̄, il prend le nom de C barré, et désigne la mesure à deux temps.

C'était un terme de musique dont on se servait autrefois pour désigner la note *ut*, premier degré de notre gamme moderne; on disait *C sol ut*. Cette dénomination n'est plus en usage en France, mais on trouve encore dans un grand nombre de partitions allemandes et italiennes *trombe in C*, pour trompettes en *ut*. V. en outre à l'article ABBRÉVIATIONS (musicales). E. F. S.

C, est le nom d'un papillon qui porte sur ses ailes la forme de cette lettre en couleur blanche ou noire. Le *C album* s'appelle encore *pap. nymphalis phaleratus*, Linn.; et le *C. nigrum*, *phalœna noctua*. X.

CAA, nom général des plantes herbacées au Brésil. On le trouve dans une multitude de composés, indiquant diverses espèces dont plusieurs sont employés en médecine. XI.

CAABA, voyez KABBALAH. X.

CABALE, théosophie juive, voyez KABBALAH. X.

CABALE (théâtre). On désigne également sous ce nom les moyens employés par un auteur ou un acteur pour faire applaudir ses pièces ou son jeu; parfois aussi pour faire siffler ceux d'un confrère ou d'un camarade, et figner mille

chargée de ce soin. L'origine de la cabale théâtrale est plus ancienne qu'honorable; elle remonte à l'un des tyrans les plus odieux qui aient pesé sur le genre humain: Néron, le premier, organisa une troupe de *cabaleurs* qui devaient provoquer et même contraindre les applaudissemens lorsqu'il venait se donner en spectacle aux Romains. Plaute et Térence n'avaient point eu besoin d'un tel appui; ils sollicitaient franchement les témoignages de l'approbation publique (*plaudite cives!*), et laissaient à leurs ouvrages le soin de les obtenir.

Rien n'indique non plus que les célèbres poètes dramatiques du siècle de Louis XIV aient fait usage d'une pareille ressource; on sait qu'une cabale de grands seigneurs fut alors formée en faveur de la *Phèdre* de Pradon contre celle de Racine. Sa tactique fut d'amener à ses frais à la première un grand nombre de spectateurs, et de louer beaucoup de loges à la seconde pour les laisser vides pendant plusieurs représentations. Ce genre de cabale n'est pas à la portée de tout le monde, et l'on n'en pourrait pas citer beaucoup d'exemples.

C'est vers le milieu du siècle dernier que la cabale applaudissante et sifflante prit pied dans nos spectacles. Un certain chevalier de La Morlière, auteur de quelques mauvais romans, en fut le chef au Théâtre-Français; redouté des écrivains dramatiques, il leur imposa des tributs, auxquels Voltaire lui-même dut parfois se soumettre. Néanmoins comme le public n'avait pas encore perdu l'habitude d'exprimer lui-même sa satisfaction ou son mécontentement, la petite armée du chevalier pouvait rarement décider seule une chute ou un succès: il lui fallait se borner à rendre l'une plus prononcée ou l'autre plus éclatante.

Aujourd'hui la cabale a perfectionné ses moyens et accru outre mesure le nombre de ses troupes (*voy. CLAUQUEURS*): aussi marche-t-elle dans tous nos théâtres le front levé. Chaque directeur, chaque auteur, chaque acteur a la sienne; ce que l'on qualifiait jadis de honteuse manœuvre n'est plus qu'une utile précaution. On ritait à présent de

l'ingénuité de ce couplet d'une pièce jouée il y a une trentaine d'années:

Lois cette ressource basale!
Un auteur qui sait s'estimer
Peut bien souffrir d'une cabale,
Mais ne doit jamais en former.
Si le parterre l'encourage,
Son talent seul en a l'hommage;
Et le mérite de l'ouvrage
Est la cabale de l'auteur.

L'honnêteté consiste maintenant à n'employer la cabale que pour s'assurer une réussite, en s'abstenant d'en faire une arme offensive contre ses émules; et cette honnêteté-là n'est pas encore une vertu des plus vulgaires.

Quelques bonnes gens, qui ignorent que les cabaleurs amis forment toujours la majorité du parterre à une première représentation de quelque importance, font encore quelquefois entendre le cri de *à bas la cabale! à la porte la cabale!* Heureusement la cabale ne prend pas la chose au sérieux; car s'il y avait conflit, il lui serait facile de mettre elle-même à la porte le public, ou du moins le public payant. Il faut lui savoir gré de sa modération.

M. O.

CABALE (MINISTÈRE DE LA), en anglais *the Cabal*, nom donné à l'un des ministères de Charles II, roi d'Angleterre (1671). Il était composé de lord Clifford, d'Ashley, Buckingham, Arlington et Lauderdale; on voit que les initiales de leurs noms, réunies, forment le mot de *cabal*, intrigue (*voir* tome IV, page 312). Ashley, comte de Shaftesbury, l'un des hommes les plus immoraux du temps, et Buckingham (*voy.*), puissant mauvais sujet, étaient les deux chefs de ce ministère, qui fut bientôt détesté de la nation. Mais s'il est probable que ces ministres étaient toujours prêts à trahir leur roi ainsi que leur pays, il est certain que le roi les trahissait, en leur cachant à tous l'état de ses liaisons avec la France, et au moins à quelques-uns d'entre eux le secret de ce qu'il lui plaisait d'appeler sa religion. C'est du reste à défaut d'une véritable et mutuelle confiance entre le roi et ses ministres que la nation anglaise dut en grande partie, sinon son salut, au moins le répit qu'elle obtint alors, avant de tomber dans la dépendance où

la réduisirent les dernières années du règne de Charles II.

A. S-a.

CABALETTE. La cabalette, de l'italien *cabaletta*, est une phrase finale par laquelle se terminent presque tous les airs, duos et morceaux d'ensemble des opéras italiens de l'école actuelle, et qui se répète deux fois. Cette phrase, toujours d'un mouvement accéléré, est destinée à donner ce qu'on appelle le *coup de fouet* au morceau et à faire applaudir le chanteur. A toutes les époques on a vu des formes de convention adoptées par tous les compositeurs d'une certaine école se reproduire avec ténacité dans toutes les partitions, jusqu'à ce qu'enfin un artiste habile les fasse disparaître pour leur substituer d'autres formes qui plaisent d'abord par la nouveauté, mais qui, employées à leur tour sans discernement, deviennent également communes et banales.

E. F-s.

CABANE, voy. ARCHITECTURE, tome II, p. 186-188.

CABANIS (PIERRE-JEAN-GEORGE), célèbre physiologiste, né à Cosnac (Saintonge) en 1757, fit ses études au collège de Brives. Deux années qu'il passa ensuite à Paris, abandonné à lui-même, furent employées à réparer les torts qu'avaient causés à sa première éducation la raideur et l'irascibilité de son caractère. En 1773 il quitta Paris pour aller en Pologne, où on lui avait offert une place de secrétaire auprès d'un grand seigneur. Il revint au bout de deux ans, connut Turgot, se lia d'amitié avec le poète Roucher, se lança dans la carrière des belles-lettres et envoya à l'Académie française un fragment de traduction d'Homère, qui n'obtint pas le prix et ne fut pas même remarqué. Enfin, malgré quelques applaudissemens de société, fatigué d'une existence aussi précaire, Cabanis embrassa la profession de médecin, résolution à laquelle contribuèrent également le mauvais état de sa santé, le sérieux de son esprit et les conseils de son père. Il débuta sous la direction du médecin Dubreuil. Mais son activité, son ardeur à l'étude nuisirent encore à sa santé, si bien qu'il alla, pour respirer l'air de la campagne, fixer sa demeure à Auteuil. Là il connut la veuve d'Helvétius, et par

elle d'Holbach, Franklin, Jefferson, Condillac, Thomas, Diderot et d'Alembert; il vit aussi Voltaire, lors du dernier voyage de celui-ci à Paris. A l'époque de la révolution, il publia des *Observations sur les hôpitaux*. Membre de la société dont Mirabeau mettait à profit le talent et les lumières, il fut en particulier l'auteur du *Travail sur l'éducation*, trouvé dans les papiers du fameux tribun après sa mort et publié par Cabanis lui-même en 1791. Ce fut Cabanis qui assista Mirabeau dans sa dernière maladie et qui fit paraître le *Journal de sa maladie et de sa mort*; ce fut lui aussi qui recueillit les derniers écrits et les dernières recommandations de Condorcet, dont, peu de temps après, il épousa la belle-sœur, Charlotte de Grouchy. Après le règne de la terreur, Cabanis fut nommé successivement professeur d'hygiène aux écoles de Paris, membre de l'Institut national, professeur de clinique à l'École de médecine, représentant du peuple au conseil des Cinq-Cents, enfin membre du Sénat-Conservateur. Il mourut en 1808, au château de son beau-père, près de Meulan.

Outre les opuscules ci-dessus mentionnés et plusieurs articles insérés dans divers journaux politiques ou littéraires, Cabanis a publié des *Mélanges de littérature ou Choix de traductions de l'allemand*, etc., Paris, 1797, in-8°; *Du degré de certitude de la médecine*, ib., 1797, 1802, in-8°; *Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine*, 1804, in-8°; *Observations sur les affections catarrhales*, ib., 1807, in-8°. Mais l'ouvrage qui a fondé sa réputation en Europe a pour titre : *Rapports du physique et du moral de l'homme* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°, souvent réimprimé). Il se compose de 12 mémoires, dont les 6 premiers avaient été déjà imprimés dans les deux premiers volumes du *Recueil de l'Institut national, classe des sciences morales et politiques*. C'est le complément du *Traité des sensations* de Condillac (voy.); ce livre devrait être intitulé : *Réduction du moral au physique*. En effet, admettant avec Condillac que toutes nos facultés spirituelles se ramènent à la sensibilité, observant d'ail

leurs que la sensation est un phénomène passif qui a sa cause hors de nous, Cabanis en conclut très logiquement qu'il n'y a pas en nous de principe doué d'une activité propre, qui ait ses opérations à lui. La matière, dans un mouvement perpétuel, agit sur nos organes, ébranle nos nerfs, et, comme il est prouvé que la sensation n'a jamais lieu sans un degré quelconque d'attention, cela veut dire que le nerf pour sentir (car c'est lui qui sent) a besoin d'exercer une réaction sur lui-même. D'autre part, les impressions sont transmises par les nerfs au cerveau : ce viscère les reçoit et en fait des idées, tout comme l'estomac reçoit des alimens, et moyennant une certaine transformation les rend alimens digérés. Nous ne voyons ni le cerveau sécréter la pensée, ni l'estomac digérer les alimens ; mais dans les deux cas nous jugeons à l'inspection des effets que l'opération a eu lieu. Du reste, la différence des effets est loin de prouver celle des causes ; elle prouve seulement la différence des organes. Comme la sensation résulte de la réaction du nerf sur lui-même, la volonté est produite par la réaction des nerfs sur les muscles. Les mouvemens instinctifs proviennent de certaines déterminations imprimées intérieurement aux nerfs par les fonctions vitales, soit durant le temps de la gestation, soit après la naissance. La distinction du *moral* et du *physique* dans l'homme est donc vaine : *les facultés morales naissent des facultés physiques, ou c'est la même chose considérée sous un autre point de vue.*

C'est ainsi qu'avec un amour effréné de la simplicité, faisant physiologiquement de la psychologie, Cabanis tira du système de Condillac le matérialisme le plus complet. Il est exposé par l'auteur avec un rare talent qui lui fit obtenir un succès prodigieux en France ; nombre d'observations précieuses pour la science semblent amener la conséquence qu'en déduit Cabanis, conséquence erronée cependant, car elle suppose vrai le condillacisme et implique que la condition physique d'un phénomène de conscience est sa cause efficiente. Dans une *Lettre posthume et inédite à M. P... sur les causes premières* avec des notes de F.

Bérard, in-8°, Paris, 1824, espèce de profession de foi, l'illustre ami de Condillac admet explicitement une âme distincte du corps et une Providence ordonnatrice du monde. Ce renoncement à l'esprit de système fait honneur aux sentimens de Cabanis : il prouve, comme l'avaient déjà prouvé du reste sa vie entière et son constant amour de l'humanité, que chez lui le cœur ne partagea jamais les erreurs de l'esprit, qui finirent par effrayer sa raison. L-r-r.

CABARET. Ce mot, dont le plus ou moins de noblesse dans la langue française a suivi les variations des mœurs, désigne un local où l'on vend du vin en détail, tant au consommateur sur place qu'à celui qui vient en acheter pour l'emporter chez lui. On lui a cherché beaucoup d'étymologies : la plus naturelle est celle indiquée par Ménage. *Caupo* était, chez les Romains, le nom générique du cabaretier, et la basse latinité en fit *caparetum*. Long-temps, en France, on n'attacha aucune idée défavorable ou dédaigneuse au terme de cabaret. Sous Louis XIV encore, les gens du plus grand ton ne rougissaient point de s'y montrer ; beaucoup d'entre eux se réunissaient à la *Pomme de pin*, établissement de ce genre très en vogue, qui était situé sur le Pont-Neuf. Plus tard même ce fut dans un cabaret que se forma la société célèbre du *Caveau* (voy. ce mot).

Peu à peu cependant le cabaret, abandonné pour le café (voy. ce mot), même par la classe moyenne, ne fut plus fréquenté que par les gens du peuple, ouvriers, porte-faix, etc. Les scènes d'ivresse, les querelles, les combats dont il se trouvait souvent le théâtre, contribuèrent beaucoup à déconsidérer ce terme, et en firent en quelque sorte une expression méprisante. Aussi, dans notre époque où l'on cherche à ennoblir les mots à défaut des choses, la capitale et les villes de quelque importance n'ont plus de cabarets, du moins nominale-ment : ils se sont métamorphosés en *commerce de vins*, etc. ; il n'est pas jusqu'aux cabarets de la Courtille ou des autres environs de Paris qui ne soient devenus des *guinguettes*. Malheureusement la qualité des liquides que l'on y

débite n'a point participé à cette amélioration. On sait assez quelles mixtions frauduleuses, souvent même fort dangereuses pour la santé, usurpent les noms de vin et d'eau-de-vie dans ces divers endroits. Sans doute la fondation des nombreuses caisses d'épargne, en donnant au peuple des habitudes d'ordre et d'économie, diminuera pour lui un inconvénient auquel il aura moins d'occasions de s'exposer; toutefois, l'homme peu aisé étant obligé de s'approvisionner dans les cabarets pour sa consommation journalière, ne serait-il pas à désirer que la loi réprimât avec plus de sévérité la coupable industrie qui, dans presque toutes ces maisons de détail, dénature les boissons que l'on y trouve? Quelques pièces de vin falsifiées dont on prive les fraudeurs, en les faisant écouler dans la rue, et de loin à loin quelques légères amendes, sont des mesures insuffisantes contre ces manœuvres de la cupidité. M. O.

CABARRUS (FRANÇOIS, COMTE DE), né en 1752, était fils d'un négociant de Bayonne, qui faisait beaucoup d'affaires avec l'Espagne. Dans sa jeunesse il fut envoyé chez un nommé Galabert, correspondant de son père à Saragosse. Il plut à la fille de ce négociant, et quoique âgé à peine de 20 ans, il l'épousa. Pour l'établir, son beau-père lui donna, aux environs de Madrid, une fabrique de savon à diriger. Le jeune Cabarrus, non content de cette occupation, porta son attention sur les finances de l'état et déploya devant les savans de la capitale des vues alors encore nouvelles en Espagne. Bientôt il se trouva lié avec tous les hommes éclairés qui, sous le règne de Charles III, cherchaient à tirer l'Espagne de la routine où elle croupissait. On le jugea bon financier, et on mit à exécution son plan d'une émission de *patés* ou bons royaux; ce fut la cause de son élévation. En 1782 on lui confia la direction d'une banque dont il avait également conçu le plan, et qui prit le nom de *Banque de Saint-Charles*. Cette banque eut d'abord un grand succès, et son auteur était en quelque sorte appelé à jouer le rôle que Law avait autrefois joué en France. Trois ans après, Cabarrus fit instituer la compagnie pour les affaires

des Philippines. Il y eut beaucoup d'engouement, même en France, pour les actions des deux entreprises, et c'est ce qui détermina Mirabeau à éclairer le public sur leur valeur. Le pamphlet de l'orateur français porta un coup sensible au crédit des deux institutions dues à Cabarrus. Ayant été appelé dans le conseil des finances, celui-ci aurait probablement provoqué d'importantes réformes dans les finances de l'Espagne, au moins à en juger par les écrits qu'il publia sur cet objet; mais Charles III, dont le règne avait été signalé par tant de mesures utiles pour l'état, vint à mourir. Cabarrus prononça son éloge dans la société économique de Madrid, et signala dans ce discours toutes les réformes dues au feu roi, l'établissement de la liberté du commerce des grains, les fondations des sociétés économiques, l'abolition des jésuites, enfin les améliorations financières. Malheureusement le successeur de Charles III retomba sous l'influence de l'obscurantisme; les hommes qui avaient eu du pouvoir sous le règne précédent encoururent sa disgrâce et devinrent même suspects. Cabarrus n'échappa point à cette persécution. Accusé de malversations, il fut, en 1790, jeté en prison, et resta enfermé pendant 2 ans. Pour se justifier il adressa au prince de la Paix plusieurs lettres qu'il a rendues publiques dans la suite. On sentit enfin, peut-être parce qu'on avait besoin de lui, le tort qu'on avait eu à son égard. Le roi fit déclarer son innocence par un jugement, lui promit une indemnité de 6 millions de réaux, le créa comte, et l'employa à diverses missions, principalement au congrès de Rastadt. On voulut l'accréditer aussi en qualité d'ambassadeur auprès du Directoire de la république française, mais il ne fut pas reconnu, attendu que le Directoire déclara ne pouvoir admettre un Français de naissance pour représentant d'une puissance étrangère. Il fut envoyé alors en Hollande. Il ne figura point dans la révolution qui fit tomber Charles IV du trône; mais lorsque Napoléon eut fait installer son frère Joseph sur ce trône, le comte de Cabarrus, recommandé à la fois par sa qualité de Français et par ses gran-

des connaissances relativement à la situation de l'Espagne, fut appelé au ministère des finances. Ce n'était pas un temps favorable pour mettre au grand jour les talents d'un homme d'état. Cabarrus ne put que recourir aux expédients pour soutenir le trésor d'un roi chancelant. Sa santé se déranga, et il mourut en 1810, peu de temps avant l'expulsion de la nouvelle dynastie. Pendant qu'il était en grand crédit à la cour de Charles III, il avait marié sa fille à M. de Fonteney, conseiller au parlement, quoiqu'elle eût été demandée par le prince de Listenay. Elle est devenue célèbre dans la suite sous le nom de madame Tallien (voy. CHIMAY). D-G.

CABESTAING (GUILLAUME), troubadour du XII^e siècle, dont il reste 7 chansons, 2 en manuscrit et 5 imprimées dans le t. II du *Choix des poésies originales des troubadours*, de M. Raynouard. Mais Cabestaing est encore plus intéressant par la mort tragique que lui attira son amour pour Marguerite, femme de Raymond de Castel-Roussillon, et dont on trouve les détails dans le t. V du même ouvrage. X.

CABESTAN, de l'espagnol *cabre stante*, chèvre debout, machine en bois, le plus souvent reliée de fer, pour la rendre plus durable, et faite en forme de cylindre, dont les bouts ou *tourillons* sont retenus dans des *collets* posés sur une base quelconque. Ce cylindre ou arbre vertical, qui va en diminuant insensiblement de bas en haut, afin que le câble qui doit l'entourer, par sa mise en œuvre, ne soit pas susceptible de glisser de haut en bas, est surmonté d'une *tête carrée* ou *ronde*, percée de part en part de trous ou *amelottes* dans lesquels on fait entrer des barres qui la traversent. Ces barres ou leviers, conduites à force de bras, font tourner le cylindre sur son axe et enroulent à sa surface un câble plus ou moins fort, au bout duquel est attaché le fardeau que l'on veut amener.

Le cabestan varie de forme selon les circonstances où on veut l'employer; il sert principalement sur les vaisseaux et dans les ports, mais on le monte aussi partout où l'on a des masses considérables à soulever.

Sur les vaisseaux de haut bord il y a

ordinairement deux cabestans, le grand et le petit. Le premier est placé sur le premier pont, derrière le grand mât, et s'élève à 4 ou 5 pieds de hauteur au-dessus du deuxième pont; il a donc deux étages et sa force est par conséquent double, en appliquant à son service double quantité d'hommes; il sert à amener les plus grosses ancres et aux plus forts travaux. Le petit cabestan est posé sur le second pont, entre le grand mât et le mât de misaine; on le met en action pour hisser les mâts de hune, les grandes voiles et les petites ancres.

Le cabestan anglais n'est percé qu'à demi et l'on n'emploie que des demi-barres.

Sur les vaisseaux, comme partout ailleurs, le travail du cabestan est pénible et peut devenir dangereux s'il n'est point fait avec ensemble, c'est-à-dire si une barre ou deux sont mal servies; alors le cylindre tournant en sens inverse peut donner la mort à plusieurs hommes ou leur occasionner des blessures graves.

Le cabestan est proprement un levier, une sorte de treuil, dont la force est prodigieuse. Le secret de sa force réside dans la juste proportion de ses barres; si elles sont trop longues, la puissance motrice se perd en partie par le chemin plus grand qu'elle a à faire de l'extrémité des barres au cylindre, et trop courtes elles exigent plus d'efforts de la part des hommes appelés à le *virer*. L. S-Y.

CABIAI. On donne en France le nom de cabiai, et plus vulgairement encore celui de *cochon d'Inde*, à un petit animal de la famille des rongeurs, d'une taille moitié moindre que celle du lapin, auquel il ressemble assez au premier coup d'œil, mais dont il diffère par ses oreilles plus courtes et arrondies, par son cou plus confondu avec la tête, par ses pieds de derrière proportionnellement moins développés et par le défaut total de queue. Son poil lisse est aussi plus court et plus serré que celui du lapin. Son système de coloration se compose de grandes taches irrégulières nettement circonscrites, de formes variables, blanches, fauves ou noires. Cet animal, que dans la science on désigne sous le nom de *cobaye* (*ca-via cobaya*), est originaire d'Amérique

et provient, dit-on, de l'aperea, qui est de même taille et de même forme, mais à pelage entièrement gris roussâtre. Le cabiai se multiplie avec une fécondité singulière, et les bonnes gens l'élèvent en domesticité dans cette erreur que son odeur et celle de son urine, fortement nauséuses, chassent naturellement les rats; il est d'ailleurs sans utilité, et la physiologie expérimentale en tire seule quelque parti.

Le cabiai est devenu, en mammalogie, le type d'une petite famille de rongeurs qui se distinguent par leurs pieds de devant qui ont quatre doigts, et ceux de derrière qui en ont trois, tous réunis par de petites membranes et munis d'ongles larges; par leurs dents mâchelières au nombre de quatre en haut et en bas, composées de lames fourchues, les supérieures en dehors, les inférieures en dedans. A cette famille se rapportent, avec les cobayes, les agoutis, les pacas et les capybaras.

T. C.

CABILLAUDS (PARTI DES). Ce parti prit naissance en Hollande, vers le milieu du XIV^e siècle, à l'occasion des divisions qui existaient entre Marguerite, veuve de Louis de Bavière, et son fils Guillaume, qui avait pris en 1349 le titre de comte de Hollande. Une partie de la noblesse du pays, mécontente du gouvernement de ce prince, rappela la mère, en 1350, tandis que la plupart des villes demeurèrent attachées au parti du fils. Il paraît évident que la veuve convenait mieux aux nobles parce qu'ils espéraient dominer à sa cour, et que la bourgeoisie ayant une fois reçu pour comte le jeune Guillaume ne trouva pas de motif pour courir les chances d'un autre règne. Le parti des nobles, ou les partisans de Marguerite, regardant avec dédain les bourgeois des villes, se comparaient à des cabillauds ou gros poissons assez forts pour dévorer le fretin. De leur côté, les partisans roturiers de Guillaume comptaient prendre bientôt les cabillauds au hameçon. De là, dit-on, sont dérivées les dénominations de cabillauds (*Kablejauwsche*) et de *Hoeksche* ou hameçons. Si l'on se fût borné à des dénominations puériles, la querelle n'eût été que ridicule: malheu-

reusement elle dégénéra en guerre civile et devint sanglante. Les cabillauds ayant commencé les hostilités en incendiant la ville de Naarden dévouée au parti ennemi, les hameçons dévastèrent 17 châteaux de nobles. Marguerite appela les étrangers à son secours, en invoquant son alliance avec Édouard, roi d'Angleterre. Pendant plus d'un siècle la malheureuse division entre les deux partis entretint la guerre civile dans la Hollande. En 1428, lors du traité fait avec Jacobine de Bavière, il fut défendu sous des peines sévères de renouveler la guerre entre les cabillauds et les hameçons; cependant, à la première occasion qui se présenta, on vit les deux partis de nouveau sous les armes, et ce ne fut que lorsque des disputes ecclésiastiques donnèrent une autre direction aux esprits, et lorsque les États représentatifs eurent pris un ascendant plus marqué dans le gouvernement, que l'ancienne querelle fut assoupie insensiblement.

Un poète hollandais, Guillaume de Hillegaersberg, a composé un poème sur cette longue guerre de factions. D-G.

CABINE. C'est la chambrette du capitaine d'un petit bâtiment de commerce; c'est aussi l'étroit espace dans lequel logent la nuit les passagers et les officiers inférieurs, dans les navires tels que paquebots et bâtimens d'une certaine dimension qui transportent de la marchandise et des voyageurs. Cette dernière espèce de cabine consiste en une couchette un peu plus longue que la plus grande taille d'un homme, et large d'un peu plus de 2 pieds; elle est adhérente à la muraille intérieure du navire. Un rebord préserve l'individu couché de toute chute pendant le roulis; des rideaux défendent contre les regards curieux. Les femmes réduites, pour une longue traversée, au confortable de la cabine, sont fort à plaindre: elles ont si peu de place pour s'habiller et se déshabiller que dans les mauvais temps c'est vraiment une opération pénible et quelquefois douloureuse; car les mouvemens violens du navire les rejettent de la paroi interne au rebord, du pied à la tête de leur lit, du fond au plancher. Cependant, il est assez ordinaire que, dans les navires où se trou-

vent des passagers, les femmes ont la liberté de la chambre pour se lever et se coucher; les hommes se lèvent avant et se couchent après elles. *Cabine* ne se dit pas depuis bien long-temps : on disait *cabane* autrefois; c'est le mot anglais *cabin* qui s'est francisé. Cabine, cabane, cabanon, cabinet sont tous mots de la même souche, aussi bien que *caban*. Le *caban* est une capotte d'étoffe épaisse et grossière, munie d'un capuchon, dont se couvrent les matelots, ceux surtout de la Méditerranée, quand il fait froid ou mauvais temps pendant leur quart. A. J.-L.

CABINET, mot sans doute dérivé de *cavum*, vide, *cavinum*, et enfin *cavinetum*. Un cabinet, dans l'acception vulgaire du mot, est une chambre d'un moindre espace, contiguë à une plus grande; puis on désigne par ce mot l'endroit le plus retiré d'une maison, destiné au travail, à la retraite, ou à la conservation d'objets d'art, etc. On donne ensuite ce nom à des édifices entiers, consacrés à des collections de tableaux, de plantes, de médailles, de fossiles et de curiosités de tout genre, et, par métonymie, à ces collections elles-mêmes. Dans le palais d'un prince, le cabinet est une pièce de l'appartement particulier du souverain, celle dans laquelle il s'occupe des affaires du gouvernement et où se tient le conseil. De là vient que le mot *cabinet* se prend aussi dans le sens de gouvernement, principalement lorsqu'on parle des relations d'un gouvernement avec d'autres nations. On disait autrefois le cabinet de Versailles et l'on dit aujourd'hui le cabinet des Tuileries, celui de Londres ou de Saint-James, celui de Vienne, de Saint-Petersbourg, etc.

Dans divers pays le mot cabinet a encore plusieurs autres acceptions. Il signifie souvent l'administration privée et immédiate du souverain, tant à l'égard de ses affaires personnelles que des affaires publiques. Plus un souverain prend lui-même part au gouvernement, plus le cabinet a d'importance; et là où le cabinet se trouve séparé du ministère, celui qui le préside est naturellement ministre, quoique sans aucune responsabilité. Une organisation de cette nature a souvent donné lieu à des plaintes de la

part des autorités constituées et responsables, et quelquefois de la part des Chambres législatives. Aussi, dans ces derniers temps, a-t-on presque toujours séparé le cabinet des affaires du gouvernement, ou bien l'on a réuni la présidence du cabinet au ministère. De nos jours, et relativement à l'Espagne et à la France, on a substitué au mot *cabinet* celui de *camarilla* voy., mais avec un sens un peu différent. En Autriche il existe un cabinet secret composé d'un directeur et de cinq secrétaires. En France, il y avait autrefois une chambre et un cabinet du roi, composés de secrétaires, de bibliothécaires, de lecteurs et d'artistes. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un cabinet particulier du roi, salarié par la liste civile et sans aucun rapport avec les rouages administratifs; un fonctionnaire élève remplit les fonctions de premier secrétaire, et quelques secrétaires lui sont adjoints. Le conseil du roi est devenu par l'ordonnance du 19 avril 1817 un conseil ministériel, auquel sont convoqués tous les ministres à portefeilles, et quelquefois encore d'autres conseillers. En Russie, le *cabinet* est une simple administration de domaines. En Prusse, d'après la nouvelle organisation, le chancelier d'état, le ministre de la guerre, l'adjudant-général et le conseiller du cabinet ont exclusivement droit de proposition (*vortrag*) dans le cabinet.

On appelle, dans quelques états, *ministres du cabinet* ceux qui assistent aux conférences qui se tiennent en présence du souverain et qui sont appelées quelquefois *conférences secrètes*; de là le titre de conseiller secret des conférences. Les autres membres, qui ne prennent part qu'aux délibérations des ministres, ont seulement le titre de conseillers des conférences.

En Angleterre le mot cabinet, *cabinet council* désigne un comité plus intime des ministres et des conseillers privés; cependant la participation à ce conseil n'est pas inhérente à la charge qu'ils remplissent, et tous, même les ministres, reçoivent une invitation spéciale pour chaque séance.

Les nombreuses significations du mot *cabinet* ont donné naissance à une ter-

minologie qui a encore quelques explications. Il faut faire une distinction entre les *lettres du cabinet* et les *ordres de cabinet*. Les lettres du cabinet paraissent sous le nom et souvent avec la signature du souverain, sans le contre-seing d'un ministre, en forme d'écrit privé; elles renferment des félicitations, des espérances, des encouragements et des paroles d'estime par lesquelles le souverain qui les adresse à son sujet ou à un étranger lui marque une faveur particulière. On a souvent admiré le style simple, élevé, nerveux, des lettres de cabinet du roi Frédéric-Guillaume III; on y reconnaît presque toujours le cachet d'une haute moralité. Les ordres de cabinet sont plus impératifs; ils sont également revêtus de la signature du souverain, lorsqu'ils ne sont pas décrétés par un conseil de cabinet, tiré de la chancellerie d'état, comme par exemple les célèbres ordonnances du cabinet d'Angleterre du 16 mai 1806, du 7 janvier et du 11 novembre 1807, sur la navigation des puissances neutres.

En France, les *lettres de cachet* (voy.) étaient aussi, en partie du moins, des ordonnances du cabinet.

Les ordres de cabinet applicables aux affaires de l'état sont prohibés dans les monarchies constitutionnelles, par cette condition fondamentale que tout acte de gouvernement doit être fait sous la responsabilité d'un fonctionnaire de l'état; le contre-seing des ministres est l'expression de cette responsabilité. En Prusse il est des cas où l'on peut contester légalement jusqu'à la validité de certains ordres émanés du cabinet du souverain.

INSTANCE DE CABINET, JUSTICE DE CABINET. Chez la plupart des peuples, la dignité de juge fut long-temps une charge accessoire du chef militaire, du préteur, du comte et du duc. Le roi était le juge suprême, et bien qu'à l'origine même de nos états on regardât comme injuste sa prérogative de rendre seul un jugement, il en était néanmoins toujours investi et pouvait munir de ses pouvoirs un conseil nommé par lui, si ce n'est dans les tribunaux princiers. L'esprit d'équité et le bon sens des princes inspiraient sou-

vent plus de confiance aux peuples que les subtilités des jurisconsultes.

Joinville raconte avec quel zèle saint Louis (1226 - 70) consacrait les soirs à des audiences publiques, dans lesquelles il écoutait et terminait lui-même les querelles entre ses sujets, assisté de Godefroi de Villehervé et de Pierre de Fontaines, l'auteur le plus ancien qui ait écrit sur le droit français. On sentit néanmoins bientôt le besoin d'une administration judiciaire indépendante de toute influence étrangère. Ce fut déjà une condition de la *magna charta* du roi Jean d'Angleterre (1215), que le tribunal suprême du pays (*communia placita*) ne suivrait pas la cour du roi, mais qu'il resterait attaché à une résidence fixe. Les États de l'Allemagne demandèrent à plusieurs reprises la même grâce à leurs empereurs; mais ils n'atteignirent leur but qu'en 1495, par la fondation de la chambre impériale. Les pairs du royaume de France ont plus d'une fois vivement protesté contre la participation personnelle des rois aux procès criminels, comme à l'occasion du duc de Bretagne, en 1378, du roi de Navarre, en 1386, etc.; et l'on peut citer comme un exemple remarquable de l'indépendance judiciaire la manière dont le président du parlement Bellièvre blâma la présence personnelle du roi Louis XIII, dans le procès du duc de La Valette. En France, les commissions extraordinaires qu'on établissait toutes les fois qu'on voulait s'assurer d'avance de la condamnation des accusés; en Angleterre, la chambre étoilée, qui, parce qu'elle jugeait sans jurés, était suspecte d'une déférence obséquieuse pour les désirs de la cour et des ministres, excitèrent à différentes époques le mécontentement général; et toutes les nations reconnurent le besoin de tribunaux indépendants de la volonté du souverain et de ses ministres.

Les États de l'empire d'Allemagne cherchèrent aussi à plusieurs reprises à mettre les tribunaux suprêmes de l'état à l'abri de l'influence de la cour impériale. Dans leurs Capitulaires, les empereurs promirent de laisser un libre cours à la justice, et l'on chercha autant que possible à garantir par les lois et les tri-

bunaux de l'Empire l'indépendance des tribunaux dans les états confédérés vis-à-vis le cabinet des princes. La création d'une seconde ou troisième instance, lors même que les princes la composaient de juristes habiles, l'instance de cabinet, fut considérée comme un attentat à la juridiction des tribunaux de l'Empire, et les lois de l'Empire défendirent plus sévèrement encore aux seigneurs du pays de s'immiscer dans l'administration de la justice (justice de cabinet). Cependant on ne put jamais entièrement obvier à ce désordre. En France, les griefs contre les tribunaux surent toujours se frayer un chemin à la cour du roi, et malheureusement ils étaient trop souvent fondés pour qu'on pût se dispenser d'intervenir et de remédier aux abus de l'administration de la justice.

En Angleterre, on choisit pour obvier à ces désordres la publicité des délibérations du parlement, le droit d'accusation de la chambre des communes et la juridiction suprême de la chambre haute. Mais en France, le conseil d'état était la seule autorité capable de remédier aux injustices, au despotisme, à l'esprit de caste, au fanatisme politique des parlements. Aussi se formait-il toujours dans les *conseils du roi* une cour de justice complète, le *conseil privé*, auquel on renvoyait les plaintes et les actions en nullité contre le jugement des parlements. On sait qu'il y avait alors des juristes du roi en son conseil. Mais ce conseil même ne devenait que trop souvent l'instrument de l'intrigue. Ses décisions eurent bien, dans quelques occasions, l'assentiment public, mais plus souvent l'opinion leur fut contraire. Aussi l'Assemblée constituante commença-t-elle par affranchir cette branche du conseil d'état de toute influence de la cour. De cette réforme résulta la Cour de cassation (*voy.*) dont on apprécie de plus en plus de nos jours la haute utilité.

En Allemagne, la plupart des états manquaient de lois fondamentales pour limiter l'influence du pouvoir seigneurial sur les tribunaux, et la nécessité de telles lois se fit principalement sentir dans les tribunaux de l'Empire. C. L.

CABINETS. L'origine de ce nom

pour désigner une collection d'objets d'art, de curiosités de la nature, de débris des siècles écoulés, etc., a été expliquée plus haut. On a des cabinets d'anatomie, de physique et d'histoire naturelle, des cabinets spécialement minéralogiques ou zoologiques, des cabinets d'estampes, de tableaux, d'autographes, des cabinets de numismatique, de pierres gravées, d'antiquités, etc.; mais ce n'est pas au mot CABINET que ces collections doivent figurer, dans un ouvrage dont le plan est raisonné. En conséquence, nous renvoyons le lecteur aux mots HISTOIRE NATURELLE (*cabinet d'*), ANATOMIE, AUTOGRAPHES, ESTAMPES, etc.; ainsi qu'au mot MUSÉUM, dont la valeur est mieux déterminée que celle du mot cabinet.

J. H. S.

CABINETS DE LECTURE, établissements de fondation moderne et dans lesquels le public, moyennant une faible rétribution, peut non-seulement lire les journaux, brochures et ouvrages divers qui s'y trouvent, mais encore les emporter à domicile. Ils suppléent aux bibliothèques publiques, d'abord en ce qui concerne les journaux qu'on n'y trouve pas, ensuite parce qu'ils sont ouverts depuis le matin jusqu'au soir et qu'ils offrent aux personnes studieuses, d'une manière toute économique, asile, feu, lumière et instruction. On conçoit facilement que les cabinets de lecture ont dû se multiplier depuis les vingt dernières années, à mesure que s'est répandu le goût de la lecture et celui des études politiques. On en compte à Paris au-delà de deux cents, qui sont plus ou moins bien approvisionnés et dans lesquels le prix de la séance est de 10 à 50 cent, et celui de l'abonnement mensuel de 3 à 10 fr. Les uns sont bornés à un petit nombre de journaux; les autres présentent, outre les feuilles quotidiennes et hebdomadaires, les revues mensuelles, les brochures et romans nouveaux, tant français qu'étrangers. Dans quelques-uns se trouvent de véritables bibliothèques, ayant assez ordinairement une destination spéciale; ainsi ceux du quartier des écoles sont consacrés aux études de droit ou de médecine et fréquentés par les élèves des facultés qui souvent y établissent

des conférences on assistent à des cours qui se font dans leur enceinte. Dans les faubourgs et les quartiers populeux existent des cabinets de lecture remplis de fort mauvais romans que lisent les ouvriers et leurs femmes, au lieu d'employer leurs loisirs à des études propres à leur former le cœur et l'esprit.

Les provinces ne sont pas restées en arrière de la capitale: il y a peu de bourgs un peu considérables qui ne possèdent leur cabinet de lecture plus ou moins bien fourni; on expédie même des livres en location de Paris à des distances assez considérables. D'ailleurs, dans la plupart des villes il y a au moins un cercle (*voy*), dont un cabinet de lecture à l'usage des abonnés fait partie essentielle.

En Angleterre, où l'instruction a toujours été plus répandue que chez nous, les *reading rooms* et les *circulating libraries* ont devancé de beaucoup nos cabinets de lecture. Il est même à remarquer que les deux établissemens les plus importans de ce genre qui existent à Paris sont fondés et dirigés par des Anglais.

L'Allemagne a également des établissemens de ce genre: on en trouve depuis plus de dix ans un très remarquable à Dresde et dans d'autres villes des états du nord de la Confédération.

Les frais d'un cabinet de lecture sont assez considérables et les bénéfices en sont assez bornés. Cependant, avec de l'intelligence et de l'activité, on peut rendre ces sortes d'établissemens assez lucratifs, en faisant circuler rapidement les feuilles et les ouvrages nouveaux. C'est une occupation qui convient bien à des femmes et qui leur est généralement dévouée.

Considérés sous le point de vue philosophique et moral, les cabinets de lecture ont une haute importance. On ne saurait méconnaître la foule immense d'individus qu'ils enlèvent à l'ivrognerie, au jeu et aux habitudes pernicieuses qu'entraîne le désœuvrement, et par conséquent le développement qu'ils donnent à l'esprit d'ordre et d'économie. A coup sûr, celui qui passe ses soirées dans un cabinet de lecture, pour 20 c., placera à la caisse d'épargne l'excédant qui au-

rait été nécessaire pour payer un billet de spectacle; les statistiques montrent que les recettes des théâtres, comparées à celles des temps antérieurs de vingt ans, ont baissé notablement, et il est raisonnable d'attribuer cette diminution, en grande partie au moins, aux causes qui viennent d'être indiquées.

Autrefois il n'y avait que des loueurs de livres chez lesquels il fallait déposer une certaine somme en nantissement de l'ouvrage qu'on emportait chez soi. Cette avance, qui était hors de la portée du plus grand nombre, éloignait les lecteurs. Aujourd'hui, au contraire, on peut, pour quelques sous, passer une journée entière dans un local convenablement décoré, chauffé et éclairé, ayant à sa disposition les livres nécessaires pour se livrer à des études sérieuses ou seulement pour se récréer l'esprit. D'ailleurs, dans les cabinets de lecture actuels, on loue également des livres à l'extérieur, et beaucoup de cabinets envoient jusque dans les départemens les journaux et les nouveautés.

Au mot **LECTURE** nous parlerons des bibliothèques d'abonnement et des améliorations qu'il serait possible d'introduire dans ces sortes d'établissemens. F. R.

CABIRES. L'antiquité varie beaucoup sur ce qu'étaient les Cabires, et leur nom a donné lieu à bien des rêves étymologiques. Un mot hébreu, כביר *cabir*, signifie puissance: on a pensé que ce mot avait servi à désigner les divinités dont il s'agit. On a fait aussi dériver ce nom de celui de *Cabira*, leur mère. D'autres vont chercher dans l'idiome gaélique le mot *cabur*, dans le sens d'association, de confédération mutuelle, et M. Pictet de Genève a publié, en 1824, une savante dissertation pour prouver que le culte des Cabires était établi chez les anciens Irlandais. Il retrouve chez eux l'ancien Kadmilos ou Kasmilos de Samothrace qui est le Camillus des Étrusques. Ce personnage est, de l'avis de tous les savans, un dieu serviteur; mais beaucoup d'auteurs considèrent les Cabires comme des serviteurs, comme les ministres des dieux. Les Dactyles, les Corybantes et les Curetes (*voy.* ces mots) ont aussi été regardés comme tels. D'après Cicéron, les

Cabires seraient fils de Proserpine. On leur donne tour à tour pour père Jupiter et Vulcain. Cette dernière opinion a pour elle Phérécyde, Hérodote et Nonnus. Comme enfans de Jupiter, ils ont fréquemment été confondus avec Castor et Pollux, et Sanchoniaton a formellement appelé Cabires les Dioscures. Enfin on en a fait des simples mortels, des magiciens. On voit que l'on a parcouru toute l'échelle des conjectures sans pouvoir s'arrêter à rien. Toutefois, l'opinion la plus plausible est que les véritables Cabires sont les trois divinités infernales : Pluton, Proserpine et Mercure. Leur culte avait été établi en Samothrace par les Pélasges; il était accompagné de mystères et d'initiations. Les hommes les plus célèbres par leurs vertus y prirent part; Cadmus, Orphée, Hercule, Castor, Pollux, Ulysse, Agamemnon, Énée et Philippe, père d'Alexandre, furent de ce nombre. Les peuples d'Italie invoquèrent les Cabires dans leurs infortunes domestiques; on les confondait aussi avec les Pénates (*voy.*). Il n'y a pas dans toute la mythologie de sujet plus élastique; on écrivait des volumes sans l'épuiser. Nous ne pouvons que renvoyer aux savans ouvrages de Schelling, Creuzer, et surtout à M. Otfried Muller, dans ses *Prolegomènes* et dans ses *Etrusques*. P. G.-Y.

Les premières divinités désignées sous le nom Cabires furent Bacchus et Rhéa, ou Cybèle, l'un comme le soleil et l'autre comme la nature fécondée par le premier; ou, pour mieux s'exprimer, comme deux grands principes, dont l'un agit activement et l'autre passivement. Il n'y eut en effet que deux divinités dans le culte primitif des dieux Cabires, qui furent d'abord honorés dans l'île de Samothrace et dans les îles voisines, et ensuite dans toute la Grèce et jusque dans l'Italie. Leurs mystères et les initiations qui en faisaient partie, dans l'île de Samothrace, remontent à une très haute antiquité et ont eu beaucoup de célébrité.

Plus tard, plusieurs autres divinités furent comprises dans ce culte; mais les Cabires furent généralement regardés comme les grands dieux, *divi magni*, *potentes*, par la raison qu'on admit

successivement parmi eux tous les dieux et toutes les déesses qui étaient investis d'une grande puissance.

Denys d'Halicarnasse nous dit que les Romains regardaient les Cabires comme les dieux pénates de Rome ou comme les dieux protecteurs du peuple (lib. 1, § 67).

Les médailles de la ville de Thessalonique, en Macédoine, nous offrent la représentation du dieu Cabire, tantôt en habit court, tantôt vêtu d'une espèce de toge, portant ordinairement un manteau et quelquefois un *rhyton* ou vase à boire, en forme de corne. C'est un mélange des attributs de Vulcain et de ceux de Bacchus, dont le culte s'était amalgamé par suite de l'altération des dogmes de la religion hellénique.

D'autres médailles de la même ville portent seulement le buste de ce dieu, représenté comme un jeune homme couronné de lauriers, le manteau sur l'épaule. On lit autour le mot KΑΒΕΙΡΟΣ, Cabire. On a cru à tort que cette tête était celle de Néron divinisé. D. M.

CABLES, nom donné en général à toute grosse corde dont on se sert pour élever ou réunir de gros fardeaux. A la mer on s'en sert dans les mouillages pour que les vaisseaux restent à une place choisie ou indiquée; alors on jette le câble. Les câbles se fabriquent avec du chanvre dans les corderies; mais on est parvenu à faire des câbles de fer, et l'expérience a prouvé au capitaine anglais Brown, le premier qui les ait employés, qu'on pouvait s'en servir pour le mouillage des vaisseaux et pour les manœuvres dormantes. Depuis, l'usage s'en est introduit en France. La supériorité des câbles en chaînes sur les câbles en chanvre est incontestable: leur service se fait plus facilement lorsqu'il s'agit de les amener à bord; ils sont beaucoup plus solides, résistent beaucoup plus, donnent aux marins une grande sécurité, car on a vu des vaisseaux briser leurs ancres, mais être retenus par cette partie du câble qui pose et traîne au fond de la mer.

Les marins donnent aussi le nom de *câble* à une mesure de 120 brasses; ainsi l'on dit qu'on est éloigné de tel point de 2 ou 3 câbles, selon qu'on s'en

à 240 ou 360 brasses V. DE M.-N. **BOCHE** et **CABOCHIENS**. **ST-CHARLES** était, sous le règne de Charles VI, écorcheur de bêtes à Paris, au moment où cette capitale fut divisée par les factions des Bourguignons et des Armagnacs. Il avait un grand crédit parmi les bouchers, et ceux-ci lui étaient dévoués au parti de Bourgogne. Les bouchers formaient une corporation puissante; un petit nombre de familles, possédant un monopole qu'on leur avait légalement vendu, s'enrichissaient rapidement seules à la consommation de la capitale de Paris. De nombreux valets, armés de couteaux, forts, courageux, accoutumés au sang, étaient à leur service, et la populace s'empresse de suivre ces hommes qui lui donnent l'exemple de l'audace comme de la vaillance. Les trois fils du boucher Le-Denis de Chaumont, Simonet Cabochien, les Thibert et les Saint-You, furent les chefs de ces écorcheurs, et on les appelait, et qui prirent le nom de *Cabochiens*. Cette faction populaire et bourguignonne, dont la capitale force consistait en une compagnie de 500 bouchers chargée de la police de la ville, se rendit formidable à l'art qui lui était opposé. Le palais de la ville lui-même devint le théâtre de ces scènes commises par une populace déchaînée. L'alliance des docteurs en droit de la Sorbonne avec les bourgeois augmenta encore la dureté et la violence des insurgés. Les Cabochiens firent en même temps à ses rivaux aux marchands, anciens défenseurs de la liberté à Paris (1413); ils arborent comme eux les blanches chemises, et obtinrent la liberté en 1382; ils les précèdent aux ducs de Guénes, de Bourgogne, qui consacraient à leur service. Seulement les Cabochiens ne renouaient pas aussi bien que les bourgeois, déclinés en 1387 par le duc de Bourgogne, la liberté dont Charles VI avait été le témoin; ils firent à lui-même à prendre le chapitre de la ville, et exigèrent une ordonnance pour la forme du royaume. Elle est connue sous le nom d'*ordonnance cabochienne*

et le supplice de quelques courtisans du dauphin. Les principaux chefs de la faction populaire furent ensuite chargés par le duc de Bourgogne (Jean-sans-Peur) de répartir un emprunt forcé sur les bourgeois de Paris; on reconnut bientôt à leur luxe extravagant que dans cet emploi leurs mains n'étaient pas restées pures. Leur haine fit périr, après un jugement inique, Pierre Desessarts, ancien prévôt de Paris, dont ils redoutaient le talent, le courage et la cruauté. Cependant des conférences étaient ouvertes à Pontoise avec les députés des princes. A Paris, la bourgeoisie, fatiguée de la domination des Cabochiens, prit les armes et alla chercher le dauphin, qu'elle força de se mettre à sa tête. Les ducs, avec la bourgeoisie, allèrent délivrer tous les prisonniers; les Cabochiens prirent la fuite, et la paix de Pontoise fut signée. Le parti de Bourgogne parut anéanti à Paris; mais après la mort du dauphin (frère aîné de Charles VII), les Cabochiens reprirent le dessus, et le bourreau Capeluche se signala à la tête des massacreurs qui ensanglantèrent la capitale. On ne sait point comment finit Simonet Cabochien. A. S.-R.

CABOT (GIOVANNI CABOTO), Vénitien de naissance, se trouvait à Bristol pour affaires de commerce au moment où Bartolomé Colomb retournait en Espagne pour remettre à son frère l'approbation du roi Henri VII, pour le voyage de découverte qu'il venait de projeter; mais Colomb, engagé au service de la couronne de Castille, avait déjà fait sa grande découverte. Henri VII nomma alors Cabot (le 5 mars 1495) au commandement d'une escadre composée de 5 vaisseaux, destinée à faire des découvertes dans les mers occidentales. Ses 3 fils, Louis, Sébastien et Pierre, suivirent Cabot, et commandaient sous ses ordres. Cette expédition mit à la voile au printemps de l'année 1497, et découvrit la Terre Neuve, le 24 juin. Il est vrai que Ruyasio et Gomara en attribuent la découverte à Sébastien; mais un extrait de la carte de Cabot, qu'Hakluyt nous a conservé, fait mention du père avant de parler du fils, qui alors était à peine âgé de 20 ans. Cabot fut de retour

dans le mois d'août 1497; et il est impossible, comme l'assure Gomara, qu'il eût pénétré jusque dans la baie d'Hudson. Mais il est probable que, dans son deuxième ou troisième voyage, Sébastien atteignit la côte septentrionale de Labrador et le 67° degré de la lat. nord. On ignore le lieu et la date du décès de Jean Cabot qui très probablement mourut en Angleterre. C. L. m.

CABOT (SÉBASTIEN), navigateur célèbre, second fils de Giovanni Caboto, dont on vient de parler, naquit à Bristol, en 1477, et fit plusieurs voyages sur mer avec son père avant d'avoir atteint l'âge de 17 ans. Ayant obtenu en 1495 des lettres-patentes de Henri VII pour aller à la découverte d'un passage nord-ouest aux Indes-Orientales, Giovanni et son fils Sébastien eurent sous leurs ordres 6 vaisseaux et mirent à la voile au printemps de l'année 1497. Le 24 juin de la même année ils découvrirent l'île de Baccalaos et une île adjacente, à laquelle ils donnèrent le nom de Saint-Jean ou John. C'était la côte sud-ouest de Terre-Neuve. De là ils firent voile pour le cap Florida, et à leur retour en Angleterre ils furent reçus avec beaucoup de distinction comme étant réellement les premiers navigateurs qui eussent vu le continent de l'Amérique. Colomb n'y aborda qu'en 1498. Après ce voyage il y a une lacune de 20 ans dans la biographie de Sébastien Cabot. Dans la huitième année du règne de Henri VIII, ce navigateur s'attacha à sir Thomas Pert, vice-amiral d'Angleterre, et obtint par son crédit l'ordre de poursuivre ses découvertes. Il voulut pénétrer aux Indes-Orientales par le sud : à cet effet il se rendit au Brésil; mais ayant été contrarié dans son dessein par la timidité de sir Thomas, il dirigea sa course vers les îles d'Hispaniola et de Porto-Ricco et retourna en Angleterre. Quelque temps après il se rendit en Espagne où on lui confia 4 vaisseaux. Il partit au mois d'avril 1525 pour le fleuve de la Plata. Martin Mundeux son vice-amiral, le capitaine François de Rojas et Michel de Rojas son frère, ayant blâmé les mesures de Cabot, il les débarqua sur une île déserte où il les abandonna à leur sort.

Une révolte de ses matelots l'empêcha de faire voile pour les Moluques. Il monta le fleuve de la Plata, découvrit une île qu'il nomma Saint-Gabriel et aujourd'hui colonie du Saint-Sacrement et construisit le fort de Saint-Salvador celui du Saint-Esprit, nommé aussi de Cabot. Parvenu à la grande rivière Paraguay, Cabot eut avec les Indiens un démêlé sanglant dans lequel il tua 25 hommes et lui firent 3 prisonniers. Pendant 5 ans il attendit en des provisions et des renforts, ce qui l'engagea à retourner en Espagne en 1531. Dégoûté du service de ce prince Cabot revint en Angleterre vers la fin du règne de Henri VIII, dont le successeur, Édouard VI, lui accorda en 1547 une pension annuelle de 166 liv. 4 den. sterl. Au mois de mai 1552 Sébastien Cabot dirigea l'expédition qui, sous les ordres de sir Hugh Willoby fit voile pour Archangel (voy. ARCHANGEL) et établit les premières relations commerciales de ce port avec la Grande-Bretagne. Cabot fut nommé gouverneur de la compagnie formée pour le commerce de la Russie (*Company merchant adventurers*), et l'on croit qu'il mourut à Londres ou aux environs en 1557, âgé de près de 80 ans. Il a publié une grande carte géographique gravée par Clément Adams, qui fut pendue dans la galerie du palais Whitehall. Il laissa aussi un ouvrage intitulé *Navigazione nelle parte settentrionali*, qui fut imprimé à Venise en 1583, in-fol. Ses instructions pour différentes expéditions maritimes et notamment pour un voyage au Cattay, se trouvent dans l'ouvrage de Richard Hakluyt, en 3 vol. in-fol., intitulé : *principal navigations and discoveries of the English nation, etc. Voir : Memoir of Sebast. Cabot, with a review of the history of maritime discovery* Londres, 1831. D.

CABOTAGE vient du mot espagnol *cabot* (cap) et s'emploie pour désigner la navigation qui se fait le long des côtes, *de cap à cap*, pour le transport des marchandises d'un port à un autre du même royaume, et cela sans toucher une terre étrangère, hors le cas de

est forcée. Telle est l'acception rigoureuse du mot.

Cependant on range aussi parmi les caboteurs ceux qui font le cabotage, c'est-à-dire qui vont d'un pays à un autre, mais sans jamais quitter la même mer. Ainsi on donnera le nom de *grand cabotage* à la navigation qui se fait *directement*, dans la Manche, entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas; dans le golfe de Gascogne, entre la France, l'Espagne et le Portugal; et dans la Méditerranée, entre la France et l'Italie.

Dans un pays qui, comme la France, a une grande étendue de côtes sur les deux côtés, le cabotage a dû nécessairement produire un grand développement et devenir une des principales sources de la richesse publique. En effet, le plus grand nombre de nos bâtimens marchands est employé à ce genre de navigation qui, exigeant que des bâtimens d'un faible tonnage, et seulement quelques hommes d'équipage, coûte peu et fait vivre une grande partie des habitans des côtes de Normandie, de la Bretagne et de la Provence.

Toujours au milieu des écueils qui environnent les côtes, les marins qui se livrent au cabotage doivent, sinon avoir fait des études bien approfondies de l'art maritime, du moins posséder la connaissance exacte du pilotage (*voy.*), science qui, au surplus, s'apprend bien mieux par la pratique que par la théorie. C'est là que se forme cette pépinière de marins expérimentés et braves et qui, mais n'ont manqué à la défense de leur patrie.

Les bâtimens employés à ce genre de navigation, ainsi que les hommes qui les montent, s'appellent *caboteurs*.

Autrefois il suffisait d'un simple engagement volontaire pour être admis à conduire un caboteur (*voir* l'ordonnance de 1740, concernant le cabotage); mais aujourd'hui on a senti toutes les difficultés et tous les dangers qui environnent cette navigation, quand elle est livrée à des mains inhabiles et inexpérimentées, et, plus jaloux de la conservation des hommes et des choses, on exige maintenant, pour être admis à conduire un caboteur, des connaissances

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

mathématiques et spéciales à ce genre de navigation; il faut pour être reçu subir un examen public, qui offre toutes les garanties désirables.

Pour bien constater l'importance du cabotage, il suffira de dire que, sur un nombre moyen de 80,000 navires qui prennent annuellement part au mouvement de la navigation française, 70,000 sont employés à faire le cabotage.

Toutefois il ne faut pas admettre ce calcul pour rigoureusement juste; en effet le nombre 70,000 exprime ici le chiffre du mouvement du cabotage, et ne peut nullement être considéré comme représentant le nombre des navires employés à cette navigation en France, car il arrive toujours que chacun de ces petits bâtimens entre et sort du même port soit 5, 10, 20, 30 et même 40 fois dans une année, selon la distance qu'il a l'habitude de parcourir et suivant que le temps a été plus ou moins favorable à ses courses. Quoi qu'il en soit, ce chiffre sert à apprécier l'importance du cabotage en France et peut, en quelque sorte, donner la mesure de l'aisance qu'il répand parmi cette classe de marins qui ne conçoit d'existence possible que celle qu'elle passe sur ses navires.

Cependant, si l'on vient à comparer le cabotage en Angleterre avec celui de France, on sera effrayé de la distance qui nous sépare encore de nos voisins d'outre-mer pour ce genre d'industrie; les Anglais emploient quatre fois plus de navires que nous. Ainsi, pendant l'année 1832, le nombre de tonneaux employés au cabotage ne s'est pas élevé pour l'Angleterre à moins de 10 millions, tandis que notre cabotage n'en a employé que 2,500,000 (*voy.* ci-après). Cette comparaison montre que quelque étendue que paraisse chez nous cette branche de commerce, elle peut encore beaucoup s'accroître. La prospérité du cabotage est inséparable de celle du commerce en général.

J. O.

Le cabotage anglais se fait le long des côtes des Îles Britanniques, depuis le nord de l'Écosse et de l'Irlande jusqu'à Portsmouth et Plymouth, dans la Manche, et depuis le duché de Cornwall jusqu'aux Hébrides. Tous les transports de mar-

dans le mois d'août 1497; et il est impossible, comme l'assure Gomara, qu'il eût pénétré jusque dans la baie d'Hudson. Mais il est probable que, dans son deuxième ou troisième voyage, Sébastien atteignit la côte septentrionale de Labrador et le 67° degré de la lat. nord. On ignore le lieu et la date du décès de Jean Cabot qui très probablement mourut en Angleterre. C. L. m.

CABOT (SÉBASTIEN), navigateur célèbre, second fils de Giovanni Caboto, dont on vient de parler, naquit à Bristol, en 1477, et fit plusieurs voyages sur mer avec son père avant d'avoir atteint l'âge de 17 ans. Ayant obtenu en 1495 des lettres-patentes de Henri VII pour aller à la découverte d'un passage nord-ouest aux Indes-Orientales, Giovanni et son fils Sébastien eurent sous leurs ordres 6 vaisseaux et mirent à la voile au printemps de l'année 1497. Le 24 juin de la même année ils découvrirent l'île de Baccalaos et une île adjacente, à laquelle ils donnèrent le nom de Saint-Jean ou John. C'était la côte sud-ouest de Terre-Neuve. De là ils firent voile pour le cap Florida, et à leur retour en Angleterre ils furent reçus avec beaucoup de distinction comme étant réellement les premiers navigateurs qui eussent vu le continent de l'Amérique. Colomb n'y aborda qu'en 1498. Après ce voyage il y a une lacune de 20 ans dans la biographie de Sébastien Cabot. Dans la huitième année du règne de Henri VIII, ce navigateur s'attacha à sir Thomas Pert, vice-amiral d'Angleterre, et obtint par son crédit l'ordre de poursuivre ses découvertes. Il voulut pénétrer aux Indes-Orientales par le sud : à cet effet il se rendit au Brésil; mais ayant été contrarié dans son dessein par la timidité de sir Thomas, il dirigea sa course vers les îles d'Hispaniola et de Porto-Ricco et retourna en Angleterre. Quelque temps après il se rendit en Espagne où on lui confia 4 vaisseaux. Il partit au mois d'avril 1525 pour le fleuve de la Plata. Martin Mundeis son vice-amiral, le capitaine François de Rojas et Michel de Rojas son frère, ayant blâmé les mesures de Cabot, il les débarqua sur une île déserte où il les abandonna à leur sort.

Une révolte de ses matelots l'empêcha de faire voile pour Moluques. Il remonta le fleuve de la Plata, découvrit une île qu'il nomma Saint-Gabriel (aujourd'hui colonie du Saint-Sacrement), et construisit le fort de Saint-Salvador et celui du Saint-Esprit, nommé aussi Fort de Cabot. Parvenu à la grande rivière de Paraguay, Cabot eut avec les indigènes un démêlé sanglant dans lequel ils lui tuèrent 25 hommes et lui firent 3 prisonniers. Pendant 5 ans il attendit en vain des provisions et des renforts, ce qui l'engagea à retourner en Espagne en 1531. Dégoûté du service de ce pays, Cabot revint en Angleterre vers la fin du règne de Henri VIII, dont le successeur, Édouard VI, lui accorda en 1549 une pension annuelle de 166 liv. 13 s. 4 den. sterl. Au mois de mai 1552 Sébastien Cabot dirigea l'expédition navale qui, sous les ordres de sir Hugh Willoughby fit voile pour Archangel (voy. ARCHANGEL) et établit les premières relations commerciales de ce port avec la Grande-Bretagne. Cabot fut nommé gouverneur de la compagnie formée pour le commerce de la Russie (*Company of merchant adventurers*), et l'on croit qu'il mourut à Londres ou aux environs en 1557, âgé de près de 80 ans. Il avait publié une grande carte géographique, gravée par Clément Adams, qui fut suspendue dans la galerie du palais de Whitehall. Il laissa aussi un ouvrage intitulé *Navigazione nelle parte settentrionali*, qui fut imprimé à Venise en 1583, in-fol. Ses instructions pour différentes expéditions maritimes et notamment pour un voyage au Cattay, se trouvent dans l'ouvrage de Richard Hakluyt, en 3 vol. in-fol., intitulé : *The principal navigations and discoveries of the English nation*, etc. Voir aussi *Memoir of Sebast. Cabot, with a review of the history of maritime discovery*, etc. Londres, 1831. D. B.

CABOTAGE vient du mot espagnol *cabo* (cap) et s'emploie pour désigner la navigation qui se fait le long des côtes, *de cap à cap*, pour le transport des marchandises d'un port à un autre du même royaume, et cela sans toucher aucune terre étrangère, hors le cas de re-

ché forcé. Telle est l'acception rigoureuse du mot.

Cependant on range aussi parmi les navires qui font le cabotage ceux qui vont d'un pays à un autre, mais sans toutefois quitter la même mer. Ainsi on donnera le nom de *grand cabotage* à la navigation qui se fait *directement*, dans la Manche, entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas; dans le golfe de Gascogne, entre la France, l'Espagne et le Portugal; et dans la Méditerranée, entre la France et l'Italie.

Dans un pays qui, comme la France, a une grande étendue de côtes sur les deux mers, le cabotage a dû nécessairement prendre un grand développement et devenir une des principales sources de la richesse publique. En effet, le plus grand nombre de nos bâtimens marchands est employé à ce genre de navigation qui, exigeant que des bâtimens d'un faible tonnage, et seulement quelques hommes d'équipage, coûte peu et fait vivre une grande partie des habitans des côtes de la Normandie, de la Bretagne et de la Provence.

Toujours au milieu des écueils qui environnent les côtes, les marins qui se livrent au cabotage doivent, sinon avoir fait des études bien approfondies de l'art maritime, du moins posséder la connaissance exacte du pilotage (*voy.*), science qui, au surplus, s'apprend bien mieux par la pratique que par la théorie. C'est là que se forme cette pépinière de marins expérimentés et braves et qui jamais n'ont manqué à la défense de leur patrie.

Les bâtimens employés à ce genre de navigation, ainsi que les hommes qui les montent, s'appellent *caboteurs*.

Autrefois il suffisait d'un simple engagement volontaire pour être admis à conduire un caboteur (*voir* l'ordonnance de 1740, concernant le cabotage); mais aujourd'hui on a senti toutes les difficultés et tous les dangers qui environnent cette navigation, quand elle est livrée à des mains inhabiles et inexpérimentées, et, plus jaloux de la conservation des hommes et des choses, on exige maintenant, pour être admis à conduire un caboteur, des connaissances

mathématiques et spéciales à ce genre de navigation; il faut pour être reçu subir un examen public, qui offre toutes les garanties désirables.

Pour bien constater l'importance du cabotage, il suffira de dire que, sur un nombre moyen de 80,000 navires qui prennent annuellement part au mouvement de la navigation française, 70,000 sont employés à faire le cabotage.

Toutefois il ne faut pas admettre ce calcul pour rigoureusement juste; en effet le nombre 70,000 exprime ici le chiffre du mouvement du cabotage, et ne peut nullement être considéré comme représentant le nombre des navires employés à cette navigation en France, car il arrive toujours que chacun de ces petits bâtimens entre et sort du même port soit 5, 10, 20, 30 et même 40 fois dans une année, selon la distance qu'il a l'habitude de parcourir et suivant que le temps a été plus ou moins favorable à ses courses. Quoi qu'il en soit, ce chiffre sert à apprécier l'importance du cabotage en France et peut, en quelque sorte, donner la mesure de l'aisance qu'il répand parmi cette classe de marins qui ne conçoit d'existence possible que celle qu'elle passe sur ses navires.

Cependant, si l'on vient à comparer le cabotage en Angleterre avec celui de France, on sera effrayé de la distance qui nous sépare encore de nos voisins d'outre-mer pour ce genre d'industrie; les Anglais emploient quatre fois plus de navires que nous. Ainsi, pendant l'année 1832, le nombre de tonneaux employé au cabotage ne s'est pas élevé pour l'Angleterre à moins de 10 millions, tandis que notre cabotage n'en a employé que 2,500,000 (*voy.* ci-après). Cette comparaison montre que quelque étendue que paraisse chez nous cette branche de commerce, elle peut encore beaucoup s'accroître. La prospérité du cabotage est inséparable de celle du commerce en général. J. O.

Le cabotage anglais se fait le long des côtes des Îles Britanniques, depuis le nord de l'Écosse et de l'Irlande jusqu'à Portsmouth et Plymouth, dans la Manche, et depuis le duché de Cornwall jusqu'aux Hébrides. Tous les transports de mar-

chandises de l'Angleterre et de l'Écosse en Irlande, et de l'Irlande en Écosse et en Angleterre, sont réputés cabotage, ainsi que ceux qui se font d'une partie de l'île de Man à l'autre. Les bâtimens étrangers ne peuvent point y participer: la loi qui les en exclut date du règne d'Élisabeth, peut-être même d'une époque antérieure à ce règne; elle fut spécialement confirmée par les statuts des années 1651 et 1660, relatifs à la navigation, et renouvelée avec quelques modifications par les réglemens de l'acte 6 du règne de George IV, chapitre 107. Les barques de pêcheurs et celles qui sont chargées de cailloux, de gravier, de chaux, de cailloutis (espèce de soude appelée *kelp* en anglais), de briques, de foin, de paille et de tout ce qui peut servir aux engrais, ne sont point soumises aux réglemens du cabotage, relativement aux douanes. Ce sont surtout les mines de charbon de terre des comtés de Durham, Northumberland, Cumberland et du pays de Galles qui donnent au cabotage anglais la plus haute importance. Les ports des comtés du nord de l'Angleterre, tels que Newcastle, Sunderland, Hartley, Blyth, Stockton, etc., emploient au transport du charbon de terre pour la consommation intérieure plus de 1,400 navires montés par 15,000 matelots; Whitehaven, dans le comté de Cumberland qui approvisionne principalement l'Irlande de charbon de terre, compte plus de 400 navires et au-delà de 4,000 matelots employés à cet usage; et Swansea, au sud de la principauté de Galles, dans le canal de Bristol, qui pourvoit de charbon de terre toute la côte de Devonshire et les côtes de l'ouest, emploie 3,000 bâtimens par an à ce transport et compte près de 6,000 matelots; de sorte qu'indépendamment des vaisseaux côtiers de l'Écosse et de l'Irlande, le cabotage du charbon de terre de l'Angleterre et du pays de Galles pourrait, en cas d'une nécessité urgente, fournir lui seul les équipages des vaisseaux de la marine militaire. Le nombre total des bâtimens livrés au cabotage a été indiqué plus haut.

D. B.

CABOUL, voy. KAROUL.

CABRAL ou CABRERA (PÉDRO AL-

VARES), marin portugais auquel le hasard fit découvrir le Brésil, en 1500; il faisait voile pour les Indes-Orientales lorsqu'une tempête le jeta sur la côte de l'Amérique méridionale. Il prit possession du Brésil pour le Portugal, au nom de son roi Emmanuel. De là il partit pour Calcutta, et, de retour en Europe, il jeta l'ancre dans le Tage le 23 juin 1501.

S.
CABYLES, voy. KOBAYLES, et les articles BARBARIE, t. III, p. 28, et BARBERS, t. III, p. 337.

CACADOU, voy. PERROQUET.

CACAO, semence d'un arbre originaire du Mexique et de quelques contrées de l'Amérique méridionale, qui a reçu le nom de *cacaoyer* et que Linné désigne sous celui de *Theobroma cacao*. Il appartient à la famille des byttneriacées et est cultivé aujourd'hui non-seulement dans les lieux où il croît naturellement, mais encore aux Antilles, et dans les îles de France et de Bourbon.

C'est ordinairement dans le mois de novembre que l'on sème le cacao; les jeunes plants demandent à être arrosés fréquemment et à être mis à l'abri de l'action trop vive du soleil: aussi entoure-t-on les cacaoyères de bananiers. Après six ou huit ans d'existence, l'arbre, qui se fait remarquer par son bois tendre et léger, et par les nombreuses ramifications auxquelles donne naissance son tronc peu élevé, porte des fleurs réunies en faisceaux auxquelles succèdent des fruits, à moins pourtant qu'elles ne soient portées par de jeunes branches; car alors elles sont stériles.

Ces fruits, qui ne mûrissent qu'au bout de quelques mois et que l'on récolte ordinairement à deux époques différentes, en juin et en décembre, ressemblent assez à nos concombres et sont terminés en pointe. Dans leur intérieur et au milieu d'une pulpe aigrelette se trouvent des graines ayant la forme d'une fève; l'amande, qui est formée de deux cotylédons grisâtres, est recouverte par une enveloppe assez consistante et comme papyracée. Ce sont ces graines que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *cacao*. Pour les recueillir on brise l'écorce ligneuse du fruit, on les sépare de

la pulpe qui les entoure, puis on les fait sécher au soleil. Quelquefois on a recouru à une autre préparation : on enfouit les fruits dans la terre après avoir déchiré l'enveloppe, et on laisse la pulpe se décomposer par la fermentation. Le cacao ainsi obtenu est connu sous le nom de *cacao terre* ; il a beaucoup perdu de son acreté et est par conséquent d'un emploi plus avantageux.

L'analyse a démontré dans le cacao la présence de l'albumine, d'une matière extractive ayant beaucoup d'analogie avec celle du café, et précipitant comme elle avec les persels de fer en vert; enfin d'une huile solide connue sous le nom de *beurre de cacao*. Cette huile est fréquemment employée en pharmacie, soit parce qu'elle se dissout difficilement, soit à cause de son goût agréable. On en a conservé pendant 17 ans, sans altération, en prenant seulement la précaution de la tenir dans des flacons bouchés.

On connaît dans le commerce plusieurs espèces de cacao qui proviennent toutes du même arbre; les différences que l'on observe sont dues soit au climat dans lesquels il est cultivé, soit aux moyens que l'on emploie pour séparer les graines de la pulpe qui les accompagne. Le plus estimé, le *cacao caraque*, provient en grande partie de la côte de Paraccas et de la province de Nicaragua ou Guatémala. On distingue le gros et le petit caraque. Il est arrondi; son épiderme grisâtre, et qui s'enlève facilement, indique qu'il a été terré. C'est l'espèce qui contient le moins d'huile, et de plus elle est la plus chère. Aussi, lorsqu'on veut préparer du beurre de cacao, on lui préfère le *cacao des îles*, qui en est beaucoup plus richement pourvu. Le dernier est également beaucoup plus cher. Il est aplati; son épiderme est d'un rouge brun et s'enlève moins facilement que celle du cacao caraque : aussi, lorsqu'on veut l'employer à la préparation du chocolat, il doit être torréfié d'avance; cette opération a en outre pour but de lui enlever la saveur âpre qui le caractérise. Le cacao dit des îles nous vient des Antilles et des îles de France et de Bourbon.

Les *cacaos Berbice, Surinam, Ma-*

ragnon, Guayaquil, présentent tous les caractères du cacao des îles; les noms qu'ils portent servent uniquement à indiquer les pays d'où ils proviennent, et ils sont, à peu de chose près, aussi estimés les uns que les autres.

L'enveloppe qui recouvre l'amande du cacao, et que l'on sépare lorsqu'on veut l'employer dans le chocolat, paraît contenir un principe astringent d'une saveur non désagréable dont l'eau se charge par infusion; en même temps que d'un principe aromatique : aussi l'emploie-t-on quelquefois comme du café.

La pulpe qui contient le fruit du cacaoyer et qui environne les graines sert souvent à étancher la soif dans les climats brûlans sous lesquels il croît.

C'est à l'époque où l'Amérique fut découverte que l'usage du cacao commença à s'introduire en Europe; on regarda presque comme un trait de courage, de la part du cardinal de Lyon Louis de Richelieu, d'avoir pris le premier du chocolat en France. Parmi les indigènes de l'Amérique du Sud, le cacao a servi de monnaie. Voy. CHOCOLAT. H. A.

CACHALOT (*physeter*). Ce mammifère, de l'ordre des cétacés, peut atteindre 70 à 90 pieds de long, sur plus de 50 pieds de circonférence à l'endroit le plus gros du corps. Il est caractérisé par l'étréitesse et l'allongement de la mâchoire inférieure, armée de dents qui s'emboîtent dans des trous correspondans de la mâchoire supérieure, et par une ouverture unique pour les éventails (voy. CÉTACÉS), située au sommet d'un énorme museau presque cylindrique. Mais ce qui distingue d'une manière plus frappante ce monstrueux animal, c'est le volume de son énorme tête, qui s'étend du quart au tiers de sa longueur totale. La boîte cérébrale située en arrière n'en occupe qu'une très-petite partie; tout le reste contient, dans une vaste cavité osseuse, un dépôt considérable d'adipocire ou *blanc de baleine* (voy.). La tête d'un cachalot de 64 pieds donne 24 barils de cette substance, et jusqu'à 100 barils d'huile. Cette espèce de fosse épiscoparienne est en communication avec un canal considérable à son origine, et qui porte l'adipocire dans toutes les parties du

corps, où il se ramifie. De là le nom de *sperma ceti* donné à cette substance par le préjugé vulgaire, qui la considérait comme la liqueur fécondante de ce cétacé. C'est dans les intestins du même animal que se forme l'*ambre gris* (voy.), matière qui paraît être le produit d'une sécrétion morbide comparable à celle qui donne naissance aux calculs biliaires.—Bien qu'on ait observé des cachalots à différentes latitudes, ils paraissent appartenir néanmoins aux mers intertropicales. On les rencontre presque toujours en troupes nombreuses, sous la conduite de deux ou trois guides, et plus d'une fois leurs légions voyageuses battues par la tempête sont venues échouer sur les côtes d'Europe. Ces mammifères se nourrissent de poissons, de mollusques, et particulièrement de seiches, dont ils sont très friands. Doués d'un naturel vorace, féroce même, ils engloutissent leur proie sans la mâcher, ce qui explique comment on a trouvé dans l'estomac de quelques cachalots des poissons entiers de 6 à 10 pieds. Tyrans redoutés et sans rivaux sur les mers, ils voient fuir devant eux le dauphin, le phoque, le terrible requin, et font trembler les baleines mêmes. L'homme est le seul ennemi qu'ils aient à craindre; la guerre qu'il fait à ces redoutables déprédateurs des mers a pour but d'en obtenir surtout l'adipocire et l'huile. Leur pêche se fait au harpon comme celle de la baleine (voy. ce mot). Parmi les différentes espèces propres à ce genre, le *cachalot macrocéphale*, l'une des plus répandues, fournit, dit-on, tout le blanc de baleine du commerce. C. S.-TE.

CACHEMYR (PAYS DE), au nord de l'Inde, est maintenant une province du royaume de Lahore, soumise par conséquent aux Seiks (voy.); ce pays forme une longue et belle vallée, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer est, suivant Jacquemont, de 5,350 pieds, et enfermée entre des montagnes, à travers desquelles s'ouvrent 7 passages dont les plus remarquables sont ceux de Bamber et de Muzaffer-Abad. Le Cachemyr touche au petit Tibet et au pays de Ladak; les sommités neigeuses de l'Himalaya dominent la vallée que traverse le Djelam,

l'ancien Hydaspes, et qui a environ 40 lieues de long sur 25 de large. En été il pleut beaucoup; quand ces pluies n'ont pas lieu, le pays éprouve une chaleur étouffante. En général le climat du Cachemyr est tempéré; les voyageurs et les poètes ont vanté, un peu trop peut-être, le printemps éternel de ce jardin de la nature. On y trouve des lacs pittoresques, surtout celui d'Ouller, des forêts des bois d'Europe, des ceps de vigne d'une grosseur prodigieuse, des fleurs charmantes. Les Cachemyriens cultivent beaucoup de riz qui est leur nourriture habituelle; du froment, du safran, du coton, des fruits délicieux. Les géographes varient au sujet de la population: tandis que les uns la portent à 2 millions d'ames, les autres la réduisent à 600,000. Ce dernier chiffre est probablement plus près de la vérité que le premier.

Les Cachemyriens sont d'origine hindoue; leurs vices leur ont donné une mauvaise réputation dans l'Inde, et l'oppression sous laquelle ils gémissent depuis long-temps et qui les a réduits à la misère, les a portés au vol et au brigandage. Ils avaient anciennement des rois indigènes. L'histoire du Cachemyr, qu'on a récemment traduite du persan en anglais, offre une longue série de ces rois. Au xiv^e siècle le Cachemyr fut envahi par les Tatars Mongols. Deux siècles après les Musulmans chassèrent les Tatars, et joignirent cette vallée à l'empire du Grand-Mogol dans l'Inde. Vers le milieu du xviii^e siècle les Afgans l'enlevèrent aux empereurs de Delhi qui y résidaient fréquemment; et enfin dans le siècle présent, en 1809, les Seiks du Lahore chassèrent les Afgans et incorporèrent le Cachemyr à leur royaume. Ce malheureux pays, ayant changé si souvent de maîtres ou plutôt de tyrans, est misérable, malgré le luxe que la nature y déploie. Les monumens musulmans y tombent en ruine, mais on y trouve encore debout plusieurs monumens anciens bâtis par les Hindous. Il paraît que le Cachemyr pratiquait très anciennement le culte de Bouddha, et que le brahmanisme s'y établit ensuite. Actuellement il y a aussi beaucoup de musulmans. Les Cachemyriens ont le teint très basané et presque

soir. Ils vendent les filles, dès leur enfance, dans le Penjab et dans l'Inde pour les harems. Les femmes du peuple sont généralement laides. Un gouverneur du roi de Lahore réside dans la ville de Cachemyr, bâtie auprès d'un lac dans lequel les empereurs mongols avaient un petit palais ombragé de platanes; sur les bords il y a des campagnes riantes. Une industrie qui a rendu le Cachemyr célèbre, c'est la fabrication des châles; on en tissait autrefois 100,000 par an, dit-on; cette industrie n'a pas cessé, mais elle n'est plus aussi active; les habitans ont perdu en grande partie le goût d'un travail peu profitable sous la verge du despotisme. D-c.

CACHEMYRE (CHÂLES DE). Cette partie obligée du vêtement ou de la pâture des femmes opulentes tire son nom du pays de Cachemyr (voy. l'art. précédent) où se trouvent des chèvres de race particulière, qui donnent le duvet employé à sa fabrication.

L'usage des châles de Cachemyr était concentré dans l'Orient et très peu commun en Europe, lorsqu'au retour de notre expédition d'Égypte, beaucoup de généraux et d'officiers en rapportèrent un assez grand nombre. Par leur nouveauté, par leur finesse, par leurs dessins et par l'avantage qu'ils ont de ne se froisser jamais, ils firent l'objet de l'admiration générale, et bientôt on les rechercha avec empressement.

Un peu plus tard, Ternaux conçut l'idée d'en faire fabriquer de semblables en France. Il en avait connu et apprécié la matière, par de simples échantillons que vit et acheta un de ses voyageurs, à la foire de Nijni-Novgorod. Désirant tirer cette matière des lieux mêmes de sa production, il n'hésita pas à envoyer un commis intelligent près des bords de la mer Caspienne, dans le pays des Kirghises, pour s'y faire des correspondans qui la lui expédieraient sans intermédiaire. Le voyage, qui fut heureux, ne coûta pas moins de 30,000 fr.

Après avoir acquis la certitude d'être approvisionné directement d'un duvet si précieux, M. Ternaux voulut se procurer les animaux qui le portent dans leur toison. Tout le monde sait ce qu'il

entreprit dans ce but, secondé par le savant et intrépide M. Jaubert, et comment l'un et l'autre enrichirent la France d'un troupeau de chèvres kirghises.

La France a-t-elle recueilli ou recueillera-t-elle le fruit de leurs communs efforts? Nous en doutons. Lors de l'exposition des produits de l'industrie de 1823, on conçut l'espoir que l'espèce des chèvres importées se multiplierait sur notre territoire. L'administration en avait formé un troupeau à Perpignan; elle avait aussi, dans son établissement d'Alfort, un petit nombre de chèvres tibétaines. Quelques particuliers s'associaient à ces tentatives, et on en vit paraître d'heureux résultats au concours de 1827, où une médaille d'argent et une médaille de bronze furent décernées pour le duvet qui avait été obtenu.

Mais rien n'a été aperçu dans ce genre à l'exposition de 1834. Il y avait absence complète du duvet des chèvres que l'on a voulu acclimater chez nous, lequel ressemble au duvet de cachemire, sans lui être égal en tous points.

D'un autre côté, nos filatures et nos fabricans de cachemire font venir habituellement leurs matières premières de Moscou ou de Saint-Petersbourg; s'ils en reçoivent de l'intérieur du royaume, c'est en bien petite quantité.

La conséquence à déduire de ces faits et de ces observations est que l'entreprise patriotique de Ternaux n'a pas encore produit les effets qu'elle semblait promettre. Néanmoins, il restera au nom de cet industriel célèbre la gloire d'avoir fabriqué le premier châle de cachemire qui ait été exécuté dans les ateliers français, par la méthode indienne. Ce n'était pas chose facile. En effet, ces tissus sont formés par ce qu'on appelle l'*espoulinage*; il y a une multitude de petites navettes ou fuseaux qui attachent à la chaîne chaque fil de trame, suivant sa couleur et suivant la place qu'il doit occuper dans le dessin. Outre que les fils de trame se nouent ainsi à la chaîne au moyen des *espoulines*, ils sont encore accrochés entre eux ou bouclés de manière que, le tissu étant fini, ces fils, qui sont variés de nuances, constituent par leur bouclage comme une trame unique qui

serait chipée et produisent un corps qui est le dessin même ; ce dessin subsisterait, quand même la chaîne serait soustraite.

De là, l'extrême solidité qui se remarque dans les châles de cachemire, et qui en éternise en quelque sorte la durée. Mais pour l'obtenir, que de temps et de frais de main-d'œuvre ! C'est ce qui rend si chers les véritables cachemires ; c'est ce qui est cause en même temps que les fabricans français ont peine à soutenir la concurrence, quant au prix, avec ceux de l'Inde où la rétribution du travail est très faible. Cette cherté a fait recourir à une autre méthode dite *au lancé*. Par son emploi, la trame n'est que serrée au milieu de la chaîne, sans y être attachée aucunement, ce qui oblige de couper à l'envers toute la partie des fils de trame que les formes et les couleurs du dessin repoussent et rendent inutiles. Si on opère de la sorte beaucoup plus expéditivement et à bien meilleur marché, il en résulte aussi nécessairement que le tissu est infiniment moins solide.

Les châles ainsi fabriqués au *découpage* et néanmoins avec le duvet de cachemire, châles qui portent la dénomination de *cachemires français*, ne laissent pas d'être très recherchés par les dames à qui leur fortune ne permet pas de se donner des cachemires indiens, faits à Paris ou dans l'Inde. On porte la valeur de ce qui se fabrique annuellement des uns et des autres, dans la capitale, à près de 6 millions ; ce chiffre a été indiqué par M. Hindenlang au conseil supérieur du commerce dans l'enquête commerciale qui vient d'avoir lieu en France (nov. 1834) et qui doit guider le ministre du commerce dans la rédaction d'un projet de loi de douanes.

Cette industrie est toute à Paris, d'où ses produits sont expédiés dans l'intérieur de la France et à l'étranger. Il n'y a guère que quinze ans qu'elle y fut établie, et en un temps si court elle a reçu des perfectionnemens tels qu'il semble qu'on ne puisse aller plus loin. Parmi ceux qui la cultivent avec un succès incontestable, nous citerons MM. Bictry, eulang, frateurs de duvet ; Bosquill , irousse, Gausson, Girard, Hé-

bert, Rey, fabricans de châles de cachemire.

Du reste, quand nous avons dit que la branche d'industrie qui produit les fils et les châles de duvet de cachemire paraît être parvenue à son apogée, nous aurions dû en excepter les dessins que l'on s'efforce de rendre encore plus parfaits qu'ils n'ont été jusqu'à présent. Voy. CHALES et TERNAUX. V. DE M-N.

CACHET, espèce de sceau de petite dimension monté, soit sur un manche, soit sur un anneau, etc., et portant une empreinte quelconque : on l'applique sur de la cire ou sur une espèce de pâte appelée *pains à cacheter*, afin que l'on ne puisse ouvrir une lettre ou tout paquet fermé et marqué de cette empreinte. Les anciens n'avaient d'autres cachets que leurs anneaux qui portaient des pierres gravées. Pour ce qui concerne ces cachets, ceux des Orientaux et des hommes du moyen-âge, nous renvoyons à un article général que nous donnerons sur les SCEAUX et sur les différentes manières de sceller. Il nous suffit ici de dire que les cachets diffèrent des sceaux en ce que ceux-ci appartiennent aux princes et aux représentans de l'autorité publique ou des corporations, tandis que les *cachets* ne sont usités que par les particuliers, pour leurs propres affaires.

Quant à l'empreinte que peuvent porter les cachets, il serait difficile d'établir là-dessus des notions positives. Le caprice en est le seul arbitre ; tantôt c'est une image divine, tantôt le portrait d'un grand homme, tantôt une figure emblématique, des armoiries, une sentence, une devise sentimentale, etc.

Appliqué aux actes des princes, le cachet se confond presque toujours avec le *contro-scel* (voy.).

Le mot *cachet*, selon Ménage, vient de *cachier*, parce qu'il sert à cacher l'écriture. Il se dit aussi de la figure, de la marque imprimée sur la cire.

On parlera des LETTRES DE CACHET sous la lettre L. A. S-R.

CACHEXIE (*cachexia*, καχξία, de καχός, mauvais, et de ἴχω, ἔχω, je me trouve), vice de nutrition. L'état morbide général que ce mot désigne se tra-

l'observation par un ensemble de symptômes bien tranchés et qui tous, par leur nature, indiquent que le grand principe de la nutrition a subi une altération profonde. Les principaux de ces phénomènes sont : un affaiblissement progressif des forces vitales, la langueur dans laquelle tombent les diverses fonctions et qui entraîne à sa suite un amaigrissement plus ou moins rapide, l'appauvrissement du sang, qui devient séreux, et se colore en terreuse ou jaune paille de la même manière que la paille de blé, et enfin la perte de cohésion des différents tissus.

Les anciens, privés des lumières de la médecine pathologique, demandant à leurs théories la raison de ces divers phénomènes, les firent dépendre, les uns d'une altération primitive du sang, les autres d'une déviation de quelques-unes des fonctions animales, d'autres de la vicieuse action de la force assimilatrice ou de l'inégale distribution de cette force dans nos divers organes ; les modernes, pouvant expliquer les divers désordres fonctionnels présentés par les individus cachectiques avec les lésions organiques rencontrées sur le cadavre, ont dû beaucoup mieux comprendre ces désordres, en les liant à des lésions organiques dans lesquelles ils ont vu leur point de départ. Aussi ne rencontre-t-on plus aujourd'hui la cachexie en tant qu'état morbide essentiel ; on n'emploie-t-on plus ce mot que pour désigner un ensemble de phénomènes qui surviennent à la fin de certaines maladies dont l'art n'a pu envisager la cause et qui, se généralisant de plus en plus, aboutissent à un résultat commun, l'altération de la nutrition. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce que les médecins expriment encore aujourd'hui par les mots cachexie scorbutique, cancéreuse, syphilitique, etc.

Il est donc clair que les cachexies n'étaient autrefois que des états morbides primitifs, et que les groupes variables de symptômes qui leur sont liés, sont le résultat de l'altération organique dont ils procèdent. Le traitement doit s'adresser si l'on veut arriver à une guérison radicale, ce qui d'ailleurs n'est guère possible, quand la maladie est arrivée à un degré aussi avancé.

P. SCORBUT ET CACHEX. M. S-N.

CACHOU, de l'indien *catechu*, suc d'arbre ; *terra japonica* des pharmacopées. On prétend que les Grecs connaissent cette substance et que Dioscoride en parle sous le nom de *λυξιον*. On la regardait d'abord comme une terre particulière, puis comme un mélange de terre et de suc de plante que l'on croyait être une espèce de palmier, qu'à cause de cela on appelait *areca catechu* (*v. AREC*). Il est à présent démontré que le cachou est un mélange de suc provenant de l'expression des gousses fraîches et de la décoction de la partie centrale du bois de l'arbre *acacia catechu*, espèce du genre *acacia*, démembré du genre *mimosa*, de Linné, et de la famille des légumineuses. Il paraît que le suc des gousses est desséché au soleil et celui du bois concentré au feu ; qu'on les mélange ensuite en certaines proportions et qu'on en forme des pains plus ou moins gros, que l'on achève de faire sécher au soleil. Il est probable que les différentes espèces d'acacias contiennent du cachou.

Tel qu'il nous est livré par le commerce, le cachou nous arrive sous forme de petits pains carrés de 2 à 4 onces ou de fragmens irréguliers provenant de plus gros pains. C'est une substance sèche, cassante, d'un rouge noirâtre plus foncé à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans odeur précise, de saveur astringente, d'une amertume légère, qui laisse après elle un petit goût sucré. Lorsqu'il est pur, le cachou se dissout entièrement dans l'eau ; il est composé de tannin, d'extractif ; le reste est du mucilage. Le commerce nous fournit trois espèces de cachou : celle dite *en masse*, qui est recouverte de feuilles et assez commune aujourd'hui ; celle *de Bengale*, en pains carrés, assez rare : ces deux espèces sont les plus estimées ; la troisième, celle *de Bombay*, plus commune, moins pure, en pains carrés également, mais plus petits.

Le cachou, par sa quantité immense de tannin, est, comme on le doit pressentir, un puissant tonique astringent, puisqu'il renferme dix fois plus de ce principe que l'écorce de chêne ; sir Joseph Banks a proposé de s'en servir aux colonies pour le tannage des cuirs. On le prescrit comme stomachique contre les

digestions pénibles, les diarrhées et hémorrhagies passives, les sueurs par faiblesse, les fluxions blanches, mais en trop petite quantité. On l'emploie aussi dans les relâchemens de gencives. Le cachou entre dans la plupart de nos formules astringentes à la dose d'un ou deux gros; on en prépare encore des grains ou trochisques, des pastilles, des teintures; il entre aussi dans la composition de la thériaque et du *cachou dé*, mélange de cachou, de sucre et de substances aromatiques, dont on forme des pastilles fort usitées dans le Levant pour se parfumer l'haleine.

C. DE B.

CACIQUE, nom ou titre que les peuples d'Amérique donnaient aux gouverneurs des provinces et aux généraux des troupes, sous les anciens Incas ou empereurs du Pérou. Les princes du Mexique, de l'île de Cuba et de quelques autres régions de l'Amérique septentrionale, portaient aussi le nom de *cacique*, lorsque les Espagnols, sous la conduite d'Almagro et de Pizarre, s'en rendirent maîtres. Ces caciques, en général, étaient très respectés; ils avaient beaucoup d'influence dans les conseils et sur ce qui regardait l'instruction de la jeunesse. Leurs attributions étaient très étendues. Dans toutes les fêtes publiques, particulièrement dans celles du soleil, ils se distribuaient parmi la foule pour présider aux tables des festins que le peuple entourait, de même qu'aux jeux et divertissemens qui succédaient aux repas. Quelquefois ils dirigeaient, d'accord avec les prêtres du culte, une partie des cérémonies, lorsque de jeunes vierges étaient amenées par leurs parens pour se consacrer au soleil. Mais, depuis les conquêtes des Espagnols dans le Nouveau-Monde, ce titre de *cacique* est éteint, quant à l'autorité, parmi les peuples vaincus. Les sauvages seuls, qu'on n'a pu atteindre, le donnent toujours par honneur aux plus nobles, comme aux plus sages et aux plus vénérables d'entre eux; et les chefs des Indiens qui ne sont pas encore soumis aux Européens conservent aujourd'hui ce titre. F. R-D.

CACOCHYMIE, du grec *κακός*, mauvais et *χυμός*, humeur. On désigne par ce mot une maladie, ou plutôt un état

maladif, sans caractère précis, et qui varie à l'infini, suivant l'âge, le sexe, le tempérament et beaucoup d'influences hygiéniques. On regarde cet état comme résultant d'une altération primitive des humeurs, sans affection précise d'aucun organe, ce qui distingue la cacochymie de la cachexie (*voy. ce mot*) dans laquelle l'altération d'un organe précède toujours celle des humeurs.

La lymphe et le sang sont plus particulièrement regardés comme le siège de la cacochymie; au seul aspect, on ne saurait mettre en doute la différence qui existe entre le sang d'un individu bien portant et celui d'un *cacochyme*; et si l'on s'éclaire des lumières de l'observation et de la chimie, on se convaincra jusqu'à l'évidence que, malgré tout ce qu'ont dit les solidistes (*voy. ce mot*), il existe des états maladifs du sang, et conséquemment des humeurs qui en proviennent. Les individus cacochymes sont faibles, languissans, disposés à être atteints plus facilement que les autres de toutes les maladies; mais ils n'en ont pas de précises, tant qu'ils ne sont que cacochymes. On ne saurait donner une description rigoureuse des accidens qu'ils éprouvent; cela dépend de beaucoup de circonstances, et par cela même on ne saurait prescrire de mode particulier de traitement. On doit, dans ces cas-là, s'en tenir aux moyens généraux de l'hygiène, la soustraction aux influences atmosphériques, une nourriture saine et la sobriété en tout.

C. DE B.

CACODÉMON, *voy. ДИМОН*.

CACOPHONIE. Ce mot est dérivé du grec *κακός*, mauvais, et de *φωνή*, son; il désigne la rencontre vicieuse de mots, de syllabes qui se heurtent, ou la répétition des mêmes mots, des mêmes syllabes de manière à frapper désagréablement l'oreille. Si la rime, qui est une ressemblance de sons, produit un effet agréable dans les vers, elle choquerait dans la prose. Un auteur rapporte que Xerxès transporta en Perse la bibliothèque que Pisistrate avait formée à Athènes, où Seleucus Nicanor la fit reporter; mais que dans la suite *Sylla la pillé*; ces trois *la* forment une *cacophonie* que l'on pouvait éviter en disant : *mai*

dans la suite elle fut pillée par Sylla.

Il y a *cacophonie*, surtout en vers, lorsqu'il y a deux mots rapprochés dont il résulte un son qui choque, qui déplaît, comme dans ce vers de Dulard,

Du vert le plus riant cette tête est ornée.

Dans celui de Voltaire,

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

Et dans ceux-ci du *Poème sur la nature et sur l'homme*,

Homme, quand de la mort les leçons t'environnent,

Quand tes plus chers amis tous les jours t'abandonnent,

Sur ce globe changeant prétends-tu t'arrêter?

Demain, comme une tente, il le faudra quitter.

Es-tu prêt? Tu gémis, et ton orgueil...

Arrête, arrête enfin ta plainte illégitime!

La mort, quand tu naquis, te marqua pour

victime;

Tu connais ton destin....

Tant de fois la lettre *t*, dit Féraud, employée dans ce petit nombre de vers, tant de *tu*, de *ton*, de *tes*, de *l'en*, de *ta*, de *tin*, etc., si rapprochés l'un de l'autre, forment une *cacophonie* longue et désagréable.

Horace a dit: *Æquam memento rebus in arduis servare mentem*; il y aurait eu *cacophonie* si ce poète avait dit, *mentem memento*.

Il est une autre espèce de *cacophonie* dans les vers, que l'on nomme *hiatus*, *bâillement*, ou rencontre de deux voyelles, comme dans ces vers d'un ancien poète:

Ne va au bal qui n'aimera la danse,

Ni à la mer qui craindra le danger,

Ni au festin qui ne voudra manger,

Ni à la cour qui dira ce qu'il pense.

Dans toutes ces citations et dans d'autres du même genre, le principal objet de la parole a été rempli, puisqu'on s'est exprimé de manière à se faire entendre; mais il n'est pas superflu de faire attention qu'on doit des égards à ceux qui vous lisent ou qui vous écoutent; il faut lâcher de leur plaire en évitant ce qui pourrait offenser la délicatesse de l'oreille, juge sévère qui décide en souverain et qui ne rend aucun compte de ses décisions.

Dans la musique, *cacophonie* désigne l'union discordante de plusieurs sons mal choisis ou mal accordés, ou

une discordance dans les voix qui chantent ou dans les instrumens qui jouent ensemble.

F. R.-D.

CACTUS. Les plantes qui portent ce nom, et plus souvent celui de *cactiers* ou *cierges*, forment à elles seules la petite famille des nopalées. Depuis Linné, qui en a réuni toutes les espèces en un seul groupe, quelques botanistes ont proposé l'établissement de nouveaux genres assez généralement admis aujourd'hui.

Les cactiers ne paraissent se plaire que sous des climats brûlans, comme les déserts de l'Afrique. Le sol meuble et sablonneux dans lequel s'enfoncent leurs racines courtes et fibreuses ne peut leur fournir aucun aliment: aussi est-ce dans l'air qu'ils puisent tout ce qui est nécessaire à leur existence et à leur accroissement. Leurs tiges affectent les formes les plus bizarres: tantôt elles ressemblent à un melon dont les côtes seraient hérissées d'épines et parfois semées de mamelons dont on a fait un caractère générique; tantôt elles sont formées d'expansions ovales qui semblent réunies par des articulations, et que l'on considérait autrefois comme des feuilles; cette disposition se fait remarquer dans le cactier vulgairement nommé à *raquette*, et *semelle de pape*. Des groupes d'épines sont disséminés sur les surfaces planes; quelques espèces n'en présentent pas. Telle est celle généralement connue sous le nom de *nopal* et que l'on cultive pour obtenir la cochenille (*voy. ce mot*); on sait qu'elle a été transportée avec le plus grand soin du Mexique à Saint-Domingue par Thierry de Menonville, et que les individus rapportés par ce naturaliste dans la colonie française étaient couverts de l'insecte si précieux par la matière colorante qu'il fournit.

Enfin il est des cactiers qui se font remarquer par leurs tiges cylindriques ou anguleuses sur lesquelles de nombreuses épines semblent remplacer les feuilles. Bien rarement on en trouve qui se ramifient et donnent naissance à des feuilles grasses et épaisses et à des panicules de fleurs. Les premiers atteignent quelquefois une hauteur considérable, de 40 à 50 pieds par exemple. Tel est le

cierge du Pérou dont il existe un bel individu dans les serres du Jardin des Plantes. Les racines de quelques espèces pénètrent dans le tronc des vieux arbres qui servent aussi de point d'appui aux tiges. Le *cactier élégant*, assez fréquemment cultivé maintenant dans nos serres, est parasite à l'état sauvage. Apporté en France par M. Bonpland, il a fleuri pour la première fois à la Malmaison.

Les fleurs des cactiers naissent à l'aisselle des touffes d'épines. Le calice, toujours adhérent avec l'ovaire, forme quelquefois un tube qui atteint jusqu'à un pied de longueur, comme le cactier ailé nous en offre un exemple; ses divisions, ordinairement libres au point où il se sépare des autres organes, sont rarement en nombre défini; le plus souvent on les voit disposées sur plusieurs rangées et elles se rapprochent des pétales aussi bien par leurs formes que par leur couleur. Dans un assez grand nombre d'espèces la corolle est très grande et très brillante; elle entoure une vingtaine d'étamines et un pistil, dont le stigmate, porté sur un seul style, présente un grand nombre de divisions.

L'atmosphère artificielle de nos serres nous permet d'admirer les fleurs de quelques espèces de cactiers et de respirer le parfum de vanille qu'elles exhalent. C'est du mois de juillet au mois d'août qu'on peut les observer; elles commencent à s'épanouir après le coucher du soleil, à 6 heures du soir; au bout de 3 heures elles sont entièrement ouvertes et étalent leurs corolles roses ou blanches. L'arôme suave qu'elles répandent autour d'elles fait regretter que leur existence soit si éphémère; car à minuit elles se referment pour ne plus reparaitre.

Dans une seule espèce, le cactier à fleurs pourpres, qui se fait distinguer par le rouge vif de ses pétales tranchant agréablement avec le blanc argenté des étamines, les fleurs subsistent encore quelques jours après leur épanouissement.

Il semble que la nature racheter cet avantage par la précocité de leur développement.

Le fruit est ordinairement couronné par les débris des enveloppes florales qui entouraient l'ovaire avant son développement. Son épiderme crustacé est quelquefois parsemé de houppes d'épines; les graines qui se trouvent à l'intérieur sont recouvertes par une pulpe aigrelette et qui n'a rien de désagréable. Ces graines, placées dans des circonstances favorables, germent très facilement; mais il faut qu'elles aient atteint un état de maturité parfait. On multiplie également les cactiers en plantant des rejets dans une terre sablonneuse légèrement humide; ils ne tardent pas à y prendre racine. Quelques voyageurs rapportent que l'urine prend une teinte rouge de sang lorsque l'on mange les fruits du *cactus opuntia*; toutefois ce fait est contesté. H. A.

CACUS, fils de Vulcain, voy. HÉCULE.

CADAMOSTO (Alois), naquit à Venise en 1432. Il fit, par mer, en 1454, un voyage en Flandre avec Marco Zeno, son compatriote; ils se virent contraints par des vents contraires de relâcher au cap Saint-Vincent en Portugal. C'était l'époque des découvertes en Afrique, dirigées avec tant de zèle et de persévérance par le prince Henri. Cadamosto, dont l'éducation avait été soignée, qui s'entendait au commerce et avait un caractère très entreprenant, obtint du prince un bâtiment. Il mit à la voile le 22 mars 1455, résolu de pénétrer dans le Sénégal, découvert depuis 5 ans; arrivé au cap Vert, il se joignit à deux autres vaisseaux portugais, et, réunis, ils allèrent à l'embouchure du fleuve Gambia; mais les attaques des naturels et le découragement des équipages les forcèrent à la retraite. En 1456 Cadamosto découvrit les îles du cap Vert; il revint au fleuve Gambia où il fut cette fois bien accueilli. Après avoir poussé plus loin sa route, sans obtenir de résultat remarquable, il retourna en Portugal et y resta jusqu'en 1463, temps où mourut le prince Henri. La relation des voyages de Cadamosto est pleine d'intérêt; on en vante l'exactitude et la disposition. A. S. n.

CADASTRE. L'établissement de tout impôt territorial exige la connaissance des biens fonds, de leurs divers

genres de culture, des frais qu'ils occasionnent, des revenus qu'ils produisent. On appelle *cadastre* les opérations propres à atteindre ce but.

Le cadastre existe, sous différentes formes, dans la plupart des contrées de l'Europe. Nous essaierons de faire connaître le but et la marche des opérations cadastrales en France.

Des essais de cadastre avaient été tentés sous l'ancienne monarchie; c'est seulement depuis la révolution de 1789 qu'on a voulu en faire une opération applicable à tous les points du royaume, pour arriver à la juste répartition de la contribution foncière. Mais on a plus d'une fois varié sur le mode de cadastre et sur le but qu'on devait se proposer d'atteindre par ses opérations. Après avoir essayé du cadastre par masse de culture, on s'est attaché au cadastre par parcelles. D'un autre côté, après avoir voulu appliquer le cadastre à la répartition de la contribution foncière dans tous ses degrés, on s'est décidé à ne le faire servir que pour la répartition du dernier degré, c'est-à-dire celle qui a lieu entre les contribuables dans l'enceinte d'une même commune.

Les opérations cadastrales sont circonscrites dans chaque département; elles embrassent quatre points principaux, savoir: *la partie d'art, l'expertise, la répartition individuelle et les mutations.*

1^o Les travaux d'art du cadastre sont confiés, dans chaque département, à un géomètre en chef, nommé par le ministre des finances et assisté de géomètres de plusieurs classes, commissionnés par les préfets. Les opérations cadastrales doivent marcher par canton. Les cantons sont pris tour à tour dans les divers arrondissements. Chaque année le préfet arrête l'état des communes à arpenter l'année suivante et le met sous les yeux du conseil général, avec le tableau des dépenses. Le budget des travaux à exécuter est soumis à l'approbation du ministre des finances. Les communes qui ne font point partie du canton désigné peuvent demander à être cadastrées par anticipation. Si le préfet reconnaît que ces travaux anticipés ne contrarient point

l'exécution des travaux ordinaires, il les autorise; mais les communes sont alors tenues de faire l'avance des frais.

La première opération d'art est *la délimitation des communes*. S'il s'élève des contestations sur les limites des communes d'un même département, elles sont décidées par le préfet. Si les communes appartiennent à deux départements, il est statué par le roi.

Après la délimitation vient *la division du territoire de la commune en sections*, puis la triangulation. Elle consiste à établir un réseau de triangles qui couvrent tout le territoire de la commune et donnent à l'arpenteur les moyens de se diriger avec certitude et précision dans la levée du plan. Enfin il est procédé à la levée du plan. Les plans du cadastre sont aujourd'hui levés parcellairement, c'est-à-dire par parcelles de propriété. On appelle parcelle toute portion de terrain qui se distingue de celles qui l'environnent par la différence soit du propriétaire, soit de la nature de culture. L'arpentage donne la configuration et la consistance de chaque parcelle de propriété, son étendue et sa nature. Le tout est porté au *tableau indicatif*, qui présente aussi, pour chaque parcelle de propriété, le nom du propriétaire. La minute du plan est pour l'usage de l'administration; une copie est faite pour l'usage de la commune.

2^o L'expertise comprend: *la classification, le tarif des évaluations et le classement.*

La classification consiste à déterminer en combien de classes chaque nature de propriété doit être divisée à raison des divers degrés de fertilité du terrain. La classification est faite par des propriétaires désignés par le conseil municipal, auquel on adjoint, pour cette désignation, les plus forts imposés à la contribution foncière en nombre égal à celui des membres du conseil. Les classificateurs sont assistés du contrôleur des contributions directes; ils indiquent spécialement et nominativement le fonds devant servir de type pour chacune des classes de chaque nature de propriété. Les maisons, dans les communes rurales, peuvent être divisées en dix classes. Dans

les villes, bourgs et lieux très peuplés, elles ne sont point susceptibles d'être divisées en classes; chaque maison est évaluée séparément. Chaque usine, fabrique et manufacture doit recevoir aussi une évaluation particulière. Le nombre des classes ne peut jamais excéder celui de cinq pour les cultures.

La classification étant une fois arrêtée, les classificateurs préparent le tarif des évaluations pour les diverses classes de chaque nature de propriété, et le soumettent au conseil municipal. Le préfet, sur le rapport du directeur des contributions, et après avoir pris l'avis du conseil de préfecture, approuve ou modifie, s'il y a lieu, le tarif des évaluations.

Le classement consiste à distribuer entre les classes établies par la classification tous les terrains qui appartiennent aux divers propriétaires; il est fait par les propriétaires classificateurs assistés du contrôleur des contributions directes, et, s'il est jugé nécessaire, d'un expert nommé par le préfet.

3° La répartition individuelle a pour objet de faire à chaque parcelle l'application du tarif des évaluations. C'est l'œuvre du directeur des contributions directes qui se trouve ainsi chargé de former la *matrice cadastrale*, laquelle présente les noms des propriétaires et réunit, sous le nom de chacun, les propriétés à lui appartenantes et qui étaient disséminées dans les états de section.

Maintenant que l'on peut mettre sous les yeux des propriétaires leur revenu et la cote de leur contribution, et qu'ils sont ainsi réellement en état de juger s'ils sont ou non surtaxés, on les appelle, par un avertissement individuel, à prendre connaissance, à la mairie de leur commune, des états de section et de la matrice, pour qu'ils puissent former leurs réclamations. Les réclamations contre le classement peuvent être faites, par tout propriétaire, pendant les six mois qui suivent la mise en recouvrement du rôle; elles sont jugées par le conseil de préfecture. Les réclamations sont admises à toute époque lorsque les propriétaires éprouvent, dans leur revenu, une diminution provenant de causes postérieures étrangères au classement et en outre in-

dépendantes de leur volonté. Les réclamations contre les évaluations ne peuvent être faites que par le propriétaire qui possède à lui seul la totalité ou la presque totalité d'une nature de culture.

4° Le travail des mutations est la suite nécessaire et le complément des opérations cadastrales: il est le conservateur des matrices qu'il doit maintenir dans leur intégrité, en les mettant sans cesse au courant des changemens de propriétaires et des transactions de propriété. Chaque année le contrôleur des contributions directes, au jour par lui indiqué d'avance et annoncé publiquement par le maire, se transporte dans la commune; il réunit les répartiteurs pour recevoir avec eux les déclarations des propriétaires qui ont des mutations à faire opérer. Le percepteur doit assister à l'assemblée et lui communiquer les notes qu'il a tenues de toutes les mutations parvenues à sa connaissance. (*Voir pour tout ce qui précède l'ordonnance royale du 3 octobre 1821, le règlement du 10 octobre 1821 et celui du 15 mars 1827.*)

Les dépenses du cadastre sont aujourd'hui des dépenses départementales; les conseils généraux des départemens sont autorisés à voter, pour y subvenir, des impositions dont le montant peut aller jusqu'à 5 centimes du principal de la contribution foncière. Cependant, comme tous les départemens ne peuvent pas disposer des mêmes ressources, il est fait, sur les fonds généraux du trésor, un *fonds commun* qui doit être distribué, par le ministre des finances, aux départemens nécessiteux, en proportion des fonds votés par les conseils généraux. Le fonds commun est d'un million annuel. Chaque année le préfet, sur les mandats duquel sont payées les dépenses du cadastre, rend au conseil général du département le compte des recettes et dépenses relatives à ces opérations.

On assure que l'état et les départemens ont dépensé pour le cadastre, jusqu'en 1834, 107,864,000 fr., et que pour le terminer il faudrait encore une dépense de 36 millions environ et un espace de huit ans. Au 1^{er} janvier 1834, sur 37,250 communes et 51,954,834 hectares, il avait été cadastré 26,230

unes, présentant une étendue de 18,000 hectares; les travaux en d'exécution comprenaient 2,037 unes et 2,908,000 hectares. Les tions cadastrales sont terminées lèvement dans cinq départemens ment. Le gouvernement a préparé it présenter aux Chambres législa- dans la session de 1835, des me- pour la conservation du cadas-

J. B.

est à M. Gaudin (duc de Gaëte), an- ministre des finances sous Napoléon, i doit l'idée grande et féconde en ats d'avoir introduit en France la ction d'un cadastre, idée qui était ée depuis long-temps dans plusieurs et notamment en Savoie, où le ca- e a été exécuté de manière à servir odèle, dans le Milanez, etc.

trait par ses guerres, Napoléon pas le temps de tirer de cette impor- et immense opération tous les rés- s qu'elle aurait dû forcément pro- Il aurait d'abord tenu la main à e les conseils généraux votassent ment des fonds pour que le cadas- t exécuté dans tout l'empire en un s donné, et fait, pour ainsi dire, seul jet. C'était l'unique moyen enir des résultats comparatifs et de er ou de classer entre eux les départ- ns avec le moins d'arbitraire possi- l eût surtout prescrit aux ingénieurs ef de s'entendre ou de diriger leurs ux de telle sorte que chacun d'eux produire, de son département, la la plus détaillée, la plus complète plus exacte. On voit d'un seul coup qu'avec des moyens puissans 12 à s auraient suffi pour avoir à la fois ntenance et l'évaluation de toutes arcelles de l'empire français et la tique topographique la plus parfaite eût jamais obtenue. Secondé par it d'ordre et de méthode de M. le le Gaëte, il n'eût fallu à Napoléon quelques mois de séjour dans sa ca- pour mesurer l'étendue des amé- ions que cette opération pouvait ap- dans l'administration financière, mmerce et l'agriculture. Toute au- ose est arrivée parce qu'aucun de sultats n'a été obtenu. Le cadastre

a été livré aux votes des conseils géné- raux. Les uns l'ont rejeté tout-à-fait, les autres l'ont continué; il y a plus de 30 ans qu'il dure, et ce seul fait démon- tre l'impossibilité de rapprocher aujourd'hui le cadastre de telle commune fait dans la première année, du cadastre d'une commune achevé aujourd'hui ou 30 ans plus tard, quoiqu'il n'y ait souvent qu'un ruisseau qui les sépare. Sous le rapport de l'art on a négligé totalement la con- fection de la plus belle carte de France qu'on pût dresser. C'eût été le plus beau cadeau à faire à l'administration de la guerre, occupée aujourd'hui à remplir cette lacune. Enfin on s'est aussi privé du moyen si simple de *conserver* le cadastre, en chargeant chaque ingé- nier en chef d'un département du soin de renouveler les cartes ou mappes tous les 5 ou 10 ans, et cela sans qu'il en coûtât presque rien au trésor, car ces places de conservateurs eussent été des retraites pour les ingénieurs, dont le traitement fixe aurait été payé par la faible rétri- bution de quelques centimes versés par les propriétaires qui auraient demandé des extraits de leur cadastre toutes les fois qu'un procès, une contestation, un partage auraient nécessité la production de ce renseignement. En Savoie on ne suit point d'autre méthode et l'ingénieur est honorablement rétribué. V. DE M-N.

On peut consulter, sur cette matière, les ouvrages du chevalier Hennet, ancien commissaire royal du cadastre : *Éclair- cissements sur le cadastre*; Paris, 1816, in-8°. *Recueil méthodique des lois, dé- crets, réglemens, instructions et déci- sions sur le cadastre de France*; Paris, 1811, in-4°, avec atlas in-fol. S.

CADAVAL (DUCS DE). Cette famille est la branche cadette de la maison royale de Bragance. Elle a eu pour fon- dateur don Alvaro de Portugal, 4^e frère du duc de Bragance don Ferdinand II, petit-fils, par Ferdinand I^{er}, d'Al- phonse, premier duc de Bragance, fils il- légitime du roi de Portugal Jean I, et qui avait épousé la fille et unique héritière du grand connétable don Nuno Alvares Pe- reira. Don Alvaro se maria à l'héritière de Martin Alphonse de Mello, comte d'O- livença, et son fils aîné porta le premier

le titre de marquis de FERREIRA, comte de TENTUGAL.

La famille de Ferreira était donc issue de celle de Bragance, issue elle-même, mais par un fils illégitime, de celle d'Aviz. A cette époque, la maison de Bragance n'était donc encore qu'une branche illégitime de l'ancienne maison royale de Portugal. Mais après le mariage du duc frère de don Alvaro avec Elisabeth, sœur du roi don Emmanuel-le-Grand, elle en devint une branche légitime, et leur fils don Jaime, duc de Bragance, fut, en 1498, déclaré héritier éventuel. Sa fille, donna Eugénie de Bragance, épousa son cousin, le premier marquis de Ferreira, don François Alvarez Pereira de Mello, de l'illustre famille d'Oliveira. C'est ce mariage d'un Ferreira avec donna Eugénia qui a élevé les ducs de Cadaval, qui en sont issus, au rang de premiers princes du sang dans ce royaume.

Le roi don Jean IV donna le titre de duc de CADAVAL à son cousin don Nuno Alvares Pereira de Mello, marquis de Ferreira, tant à cause de sa naissance qu'à raison des services que son père avait rendus à la couronne lors de la révolution de 1640. Ce premier duc fournit une carrière de 88 ans, dont il consacra 70 au service des rois don Jean IV, don Alphonse VI, don Pierre II et don Jean V, toujours avec le zèle le plus distingué pour l'honneur du trône et le bien de la patrie. Le duc de Cadaval s'allia deux fois avec la maison de Lorraine : la première, par son mariage avec Marie, fille de François de Lorraine, comte d'Harcourt; et la seconde, par un autre mariage avec Marguerite, fille de Henri, comte d'Harcourt et d'Armagnac, dont il eut son fils don Jaime, qui, restant veuf et sans descendance à la mort de donna Luiza, fille naturelle légitimée du roi Pierre II, s'unit en secondes noces avec Henriette, M^{lle} du Braine, fille de Louis de Lorraine, prince de Lambesc.

Don Jaime, duc de Cadaval, est le bis-aïeul du duc actuel don NUNO CAETANO ALVARES FERREIRA DE MELLO, né le 7 av 1799, de don Miguel Caetano Al-

Pereira de Mello, duc de Cadaval,

et de Marie de Montmorency-Luxembourg, sœur du duc de Luxembourg actuel. Jeune encore, don Nuno s'est trouvé dans une position difficile et a été mis en évidence pendant les dernières 10 années. A 24 ans il fut nommé conseiller d'état par le roi don Jean VI (1823), après la dissolution des cortès créées par la révolution de 1820. Trois ans après il fut nommé aux fonctions éminentes de membre de la régence qui devait gouverner le royaume pendant la maladie du roi et après sa mort; et lorsque la Charte constitutionnelle fut envoyée en Portugal par don Pedro I^{er}, empereur du Brésil, le duc fut nommé président de la nouvelle chambre des Pairs, par lettres-patentes du 30 avril 1826. Don Miguel, devenu régent du royaume, nomma le duc de Cadaval (6 février 1828) ministre assistant, poste analogue à celui de président du conseil des ministres. Dans les cortès convoquées au mois de juin suivant et par lesquelles le régent fut déclaré roi légitime, par le fait de l'option en faveur du Brésil que don Pedro avait déclaré faire, le duc servit de connétable et présida l'assemblée de la noblesse. A l'occasion de la révolte des troupes de ligne à Porto, dans cette même année, il fut nommé colonel général des volontaires royalistes. Sans cesser de défendre la cause du nouveau roi, il demanda et obtint sa démission comme ministre d'état (31 juillet 1831) et conserva seulement le commandement en chef des volontaires royaux. Lorsqu'en 1832 don Miguel quitta Lisbonne et se rendit dans les provinces du nord, pour inspecter les troupes par lesquelles il avait fait cerner Porto, il nomma le duc de Cadaval maréchal de ses armées, gouverneur de la capitale, des troupes et forteresses de l'Estramadure et des provinces au nord et au sud du Tage, et le chargea de présider le conseil des ministres qui restaient à Lisbonne. Malgré les embarras dont cette commission était environnée, le duc de Cadaval ne crut pas devoir la refuser. Plusieurs mois s'écoulèrent : l'escadre portugaise fut prise par Napier à la hauteur du cap Saint-Vincent; le général Telles Jordao fut vaincu dans le combat d'Almada par le comte de Villa-Flor que

comte de Molellos avait laissé passer et poursuivre, quoiqu'il eût été renforcé par des troupes d'élite de Lisbonne et de Porto. Le découragement était à son comble dans la capitale à la suite de ces événements et à cause des ravages que le choléra, pendant que des consignes se tramaient d'une part et que l'autre l'escadre anglaise, arrivée dans le Tage, menaçait d'un débarquement sous prétexte de protéger les propriétés des sujets britanniques. Alors le duc Cadaval prit l'avis des généraux et don Miguel avait laissés en activité à l'armée, et ce fut en suivant leur opinion qu'il évacua cette ville. Il était impossible de défendre Lisbonne dans les circonstances où l'on se trouvait, et on avait l'espérance d'y rentrer bientôt lorsqu'on aurait opéré la réunion des forces qui étaient dans la capitale et dans les forteresses des environs, et la jonction avec le comte de Molellos. Cependant ce projet ne paraissant point, malgré les conseils qu'on lui avait donnés, la garnison de la ville ayant abandonné cette place et la garnison de laquelle devait s'appuyer la droite des troupes de Lisbonne, et les ordres de don Miguel étant de se replier sur Coïmbre, le duc marcha vers cette ville où il fut rejoint par le général comte d'Almer le lendemain, et sa santé entièrement déclinée ne lui permettait plus d'exercer le commandement. Il se rendit avec la permission du roi à Thomar, à Abrantès et à Elvas, et dans cette dernière ville qu'il appela catastrophe d'Evora. Don Miguel fut obligé de quitter le pays. Profitant de la convention qui avait été signée à Evora, le duc, de son côté, demanda et obtint ses passeports pour sortir du royaume et se rendit à Paris avec don Pedro de Lafoens et don Jaime de Mello, ses frères; ils ont depuis mené une vie tranquille dans cette capitale.

Si que l'on pense des droits de don Miguel et de la manière dont ce prince a été soutenu, on ne peut contester à don Miguel le duc de Cadaval des intentions honnêtes et le désir de bien servir sa patrie. Evêtu des fonctions les plus éminentes, il a poussé le désintéressement à refuser tout traitement et jusqu'à dépenser de fortes sommes dans

l'intérêt d'une cause où il voyait le bon droit et l'honneur national que l'envoi d'une constitution non consentie par les cortès et apportée en Portugal par un ministre étranger (sir Charles Stuart) avait profondément blessé*. F. M.

CADAVRE. Un cadavre est un corps que la vie a quitté. Ainsi un arbre, un animal morts sont, dans le fait, des cadavres; mais l'usage a restreint la signification de ce mot à la dépouille mortelle de l'homme. Après la mort (*voy.*) les substances diverses qui constituent les parties du corps rentrent complètement sous l'empire des lois physiques et chimiques auxquelles la vie les soustrayait jusqu'à un certain point, ou du moins dont cet état modifiait l'action d'une manière déterminée, et vont, en vertu de la transformation éternelle de la matière, entrer dans de nouvelles combinaisons. Le mouvement a cessé dans cette masse inerte. La chaleur qui s'était conservée encore pendant quelques heures abandonne les parties, et d'autant plus vite que l'air ambiant est plus froid; à la raideur succède bientôt un relâchement complet; puis, ensuite, un mouvement fermentatif s'établit, les gaz se dégagent et déchirent des tissus qui les enveloppent, les liquides s'écoulent, les solides se ramollissent en raison de leur consistance; enfin cette dissolution est activée encore par les insectes qui viennent chercher leur pâture (*voy.* PUTRÉFACTION). Voilà ce qui arrive au cadavre de l'homme abandonné à lui-même, soit à l'air libre, soit sous terre (*voy.* INHUMATION), lorsqu'on n'a pas pris les moyens nécessaires pour le conserver (*voy.* EMBAUMEMENT). Quant à ceux des animaux, au moins dans notre civilisation, l'industrie s'en empare et en tire des produits que nous ne pourrions pas même énumérer.

Le cadavre humain est l'objet d'études aussi intéressantes que variées; c'est par sa dissection qu'on peut parvenir à la connaissance de la forme, de la structure des

(*) Cet article nous a été fourni, sur notre demande, par un Portugais de distinction et que nous pouvons nommer au besoin. Nous n'avons rien changé à son récit des événements: c'est à l'art. PORTUGAL et à ceux de don PÉDRO, don MIGUEL, donna MARIA, que nous nous réservons d'examiner la question de succession sur laquelle nos publicistes ne sont pas encore bien d'accord entre eux. J. H. S.

le titre de marquis DE FERREIRA, comte DE TENTUGAL.

La famille de Ferreira était donc issue de celle de Bragance, issue elle-même, mais par un fils illégitime, de celle d'Aviz. A cette époque, la maison de Bragance n'était donc encore qu'une branche illégitime de l'ancienne maison royale de Portugal. Mais après le mariage du duc frère de don Alvaro avec Elisabeth, sœur du roi don Emmanuel-le-Grand, elle en devint une branche légitime, et leur fils don Jaime, duc de Bragance, fut, en 1498, déclaré héritier éventuel. Sa fille, donna Eugénie de Bragance, épousa son cousin, le premier marquis de Ferreira, don François Alvarez Pereira de Mello, de l'illustre famille d'Oliveira. C'est ce mariage d'un Ferreira avec donna Eugénia qui a élevé les ducs de Cadaval, qui en sont issus, au rang de premiers princes du sang dans ce royaume.

Le roi don Jean IV donna le titre de duc DE CADAVAL à son cousin don Nuno Alvares Pereira de Mello, marquis de Ferreira, tant à cause de sa naissance qu'à raison des services que son père avait rendus à la couronne lors de la révolution de 1640. Ce premier duc fournit une carrière de 88 ans, dont il consacra 70 au service des rois don Jean IV, don Alphonse VI, don Pierre II et don Jean V, toujours avec le zèle le plus distingué pour l'honneur du trône et le bien de la patrie. Le duc de Cadaval s'allia deux fois avec la maison de Lorraine : la première, par son mariage avec Marie, fille de François de Lorraine, comte d'Harcourt; et la seconde, par un autre mariage avec Marguerite, fille de Henri, comte d'Harcourt et d'Armagnac, dont il eut son fils don Jaime, qui, restant veuf et sans descendance à la mort de donna Luiza, fille naturelle légitimée du roi Pierre II, s'unit en secondes nocces avec Henriette, M^{lle} du Braine, fille de Louis de Lorraine, prince de Lambesc.

Don Jaime, duc de Cadaval, est le bis-aïeul du duc actuel don NUNO CAETANO ALVARES FERREIRA DE MELLO, né le 7 av 1799, de don Miguel Caetano Al-

Pereira de Mello, duc de Cadaval,

et de Marie de Montmorency-Luxembourg, sœur du duc de Luxembourg actuel. Jeune encore, don Nuno s'est trouvé dans une position difficile et a été mis en évidence pendant les dernières 10 années. A 24 ans il fut nommé conseiller d'état par le roi don Jean VI (1823), après la dissolution des cortès créées par la révolution de 1820. Trois ans après il fut nommé aux fonctions éminentes de membre de la régence qui devait gouverner le royaume pendant la maladie du roi et après sa mort; et lorsque la Charte constitutionnelle fut envoyée en Portugal par don Pedro I^{er}, empereur du Brésil, le duc fut nommé président de la nouvelle chambre des Pairs, par lettres-patentes du 30 avril 1826. Don Miguel, devenu régent du royaume, nomma le duc de Cadaval (6 février 1828) ministre assistant, poste analogue à celui de président du conseil des ministres. Dans les cortès convoquées au mois de juin suivant et par lesquelles le régent fut déclaré roi légitime, par le fait de l'option en faveur du Brésil que don Pedro avait déclaré faire, le duc servit de connétable et présida l'assemblée de la noblesse. A l'occasion de la révolte des troupes de ligne à Porto, dans cette même année, il fut nommé colonel général des volontaires royalistes. Sans cesser de défendre la cause du nouveau roi, il demanda et obtint sa démission comme ministre d'état (31 juillet 1831) et conserva seulement le commandement en chef des volontaires royaux. Lorsqu'en 1832 don Miguel quitta Lisbonne et se rendit dans les provinces du nord, pour inspecter les troupes par lesquelles il avait fait cerner Porto, il nomma le duc de Cadaval maréchal de ses armées, gouverneur de la capitale, des troupes et fortresses de l'Estramadure et des provinces au nord et au sud du Tage, et le chargea de présider le conseil des ministres qui restaient à Lisbonne. Malgré les embarras dont cette commission était environnée, le duc de Cadaval ne crut pas devoir la refuser. Plusieurs mois s'écoulèrent: l'escadre portugaise fut prise par Napier à la hauteur du cap Saint-Vincent; le général Telles Jordao fut vaincu dans le combat d'Almada par le comte de Villa-Flor que

le vicomte de Molellos avait laissé passer sans le poursuivre, quoiqu'il eût été renforcé par des troupes d'élite de Lisbonne et de Porto. Le découragement était à son comble dans la capitale à la suite de ces évènements et à cause des ravages que faisait le choléra, pendant que des conspirations se tramaient d'une part et que de l'autre l'escadre anglaise, arrivée dans le Tage, menaçait d'un débarquement, sous prétexte de protéger les propriétés des sujets britanniques. Alors le duc de Cadaval prit l'avis des généraux que don Miguel avait laissés en activité à Lisbonne, et ce fut en suivant leur opinion qu'il évacua cette ville. Il était impossible de défendre Lisbonne dans les conjonctures où l'on se trouvait, et on avait l'espérance d'y rentrer bientôt lorsqu'on aurait opéré la réunion des forces qui étaient dans la capitale et dans les forteresses des environs, et la jonction avec le vicomte de Molellos. Cependant ce général ne paraissant point, malgré les avis qu'on lui avait donnés, la garnison de Peniche ayant abandonné cette place contre laquelle devait s'appuyer la droite des troupes de Lisbonne, et les ordres de don Miguel étant de se replier sur Coïmbre, le duc marcha vers cette ville où il remit au général comte d'Almer le commandement que sa santé entièrement délabrée ne lui permettait plus d'exercer. Il se rendit avec la permission du roi à Thomar, à Abrantès et à Elvas, et ce fut dans cette dernière ville qu'il apprit la catastrophe d'Evora. Don Miguel fut obligé de quitter le pays. Profitant de la convention qui avait été signée à Evora-Monte, le duc, de son côté, demanda immédiatement ses passeports pour sortir du royaume et se rendit à Paris avec le duc de Lafoens et don Jaime de Mello, ses frères; ils ont depuis mené une vie retirée dans cette capitale.

Quoi que l'on pense des droits de don Miguel et de la manière dont ce prince les a soutenus, on ne peut contester à M. le duc de Cadaval des intentions honorables et le désir de bien servir sa patrie; revêtu des fonctions les plus éminentes, il a poussé le désintéressement jusqu'à refuser tout traitement et jusqu'à dépenser de fortes sommes dans

l'intérêt d'une cause où il voyait le bon droit et l'honneur national que l'envoi d'une constitution non consentie par les cortès et apportée en Portugal par un ministre étranger (sir Charles Stuart) avait profondément blessé*. F. M.

CADAVRE. Un cadavre est un corps que la vie a quitté. Ainsi un arbre, un animal morts sont, dans le fait, des cadavres; mais l'usage a restreint la signification de ce mot à la dépouille mortelle de l'homme. Après la mort (*voy.*) les substances diverses qui constituent les parties du corps rentrent complètement sous l'empire des lois physiques et chimiques auxquelles la vie les soustrayait jusqu'à un certain point, ou du moins dont cet état modifiait l'action d'une manière déterminée, et vont, en vertu de la transformation éternelle de la matière, entrer dans de nouvelles combinaisons. Le mouvement a cessé dans cette masse inerte. La chaleur qui s'était conservée encore pendant quelques heures abandonne les parties, et d'autant plus vite que l'air ambiant est plus froid; à la raideur succède bientôt un relâchement complet; puis, ensuite, un mouvement fermentatif s'établit, les gaz se dégagent et déchirent des tissus qui les enveloppent, les liquides s'écoulent, les solides se ramollissent en raison de leur consistance; enfin cette dissolution est activée encore par les insectes qui viennent chercher leur pâture (*voy.* PUTRÉFACTION). Voilà ce qui arrive au cadavre de l'homme abandonné à lui-même, soit à l'air libre, soit sous terre (*voy.* INHUMATION), lorsqu'on n'a pas pris les moyens nécessaires pour le conserver (*voy.* EMBAUAGEMENT). Quant à ceux des animaux, au moins dans notre civilisation, l'industrie s'en empare et en tire des produits que nous ne pourrions pas même énumérer.

Le cadavre humain est l'objet d'études aussi intéressantes que variées; c'est par sa dissection qu'on peut parvenir à la connaissance de la forme, de la structure des

(*) Cet article nous a été fourni, sur notre demande, par un Portugais de distinction et que nous pouvons nommer au besoin. Nous n'avons rien changé à son récit des évènements: c'est à l'art. PORTUGAL et à ceux de don PÉDRO, don MIGUEL, donna MARIA, que nous nous réservons d'examiner la question de succession sur laquelle nos publicistes ne sont pas encore bien d'accord entre eux. J. H. S.

parties intérieures, et à la découverte des lésions que la maladie peut y avoir laissées, et, comme on l'a dit poétiquement, *arracher à la mort le secret de la vie*; tandis que chez les animaux on peut recourir à la vivisection pour surprendre en quelque sorte les phénomènes organiques; enfin les chirurgiens s'exercent sur le cadavre à la manœuvre des opérations, afin de porter avec certitude le fer au sein des parties vivantes. C'est par l'ouverture des corps que le médecin légiste procède à la recherche des causes de la mort, et qu'il parvient à découvrir ce que la ruse criminelle avait cru envelopper d'un voile impénétrable.

Pour l'étude de l'anatomie sur le cadavre nous renverrons au mot *DISSECTION*. Quant à l'ouverture judiciaire des corps, des règles ont été tracées. Elles consistent, en général, à ménager autant que possible les parties, afin que si une contre-expertise vient à être ordonnée elle puisse avoir son effet, et à procéder avec toutes les convenances et tout le respect dus à l'humanité. L'ouverture du cadavre, ou plutôt son examen, pourrait être borné à quelques parties qui portent les traces évidentes du crime, si l'on n'avait appris qu'il y a souvent plusieurs faits à constater, par exemple, empoisonnement et étranglement tout à la fois. On commence ordinairement par ouvrir le crâne, en sciant avec précaution la boîte osseuse qui le constitue, pour examiner le cerveau; puis on passe à la moelle vertébrale renfermée également dans un canal solide. Ces deux opérations se font avec la scie, la gouge et le maillet, dont on doit diriger l'action de manière à ne pas produire des désordres dont plus tard on méconnaîtrait l'origine. Pour la poitrine et le ventre il est d'usage de les ouvrir d'un seul coup, formant un grand lambeau elliptique qui, du bas du col, s'étend à la partie la plus inférieure du ventre. De cette façon le cœur, les poumons, l'estomac, le foie, les intestins, les reins, etc., se présentent ensemble à l'observateur. Des coupes ou des procédés particuliers doivent être employés quand il s'agit d'explorer le trajet qu'a suivi un instrument vulnérant ou tel autre cas particulier. A mesure qu'on examine, on doit faire tenir des notes

exactes indiquant l'état de consistance, leur volume contenus dans leurs réseaux ou épanchés au dehors, avoir quelquefois soin de tout devant servir de bases verbales sur lesquels, à sera le rapport (*voy.*). Si sures, elles seront décrites que l'instrument qui a ou celui qui est présumé usage; les balles, bourres et tiles seront extraits et que les liquides trouvés et les intestins. Ces organes sont quelquefois mis à pièces au procès.

Les recherches terminées seront replacées en leur état; les instruments servant serviront à les maintenir sera déposé dans un cercueil son ou de sciure de bois. Si sur un cadavre dans une faction plus ou moins avant l'a fait, et avec de grands ces derniers temps, on les précautions nécessaires la santé des experts. Les ont fourni un moyen précis occurrence.

L'ouverture des corps quelques formes de proc bon de relater. Elle peut d'office par l'officier ma les fois qu'il s'élève quelque la nature de la mort (Cod. le Code d'instruction crimineur du roi la requiert lo convenable et fait prêter hommes de l'art dont il i nistère; il signe avec et verbal et il scelle de son et objets divers qui doivent sentés à la justice.

Il est inutile de dire que l'ouverture juridique des à la société, en signalant et en déchargeant l'innoc maintenant surtout que les sciences ont porté si loin la vestigation. Néanmoins le vent avoir toujours une sa l'erreur est quelquefois p Dans les familles on re

l'ouverture du corps des personnes qu'on a perdues, soit pour acquérir la triste mais consolante certitude que rien d'humainement possible n'a été négligé pour conserver un être chéri, soit afin de découvrir les traces de maladies qui peuvent être héréditaires et par conséquent pour en garantir les enfans ou collatéraux du défunt. Cette pratique judicieuse ne peut être qu'approuvée et encouragée.

En tout cas l'ouverture d'un cadavre ne peut, aux termes de la loi, se faire que vingt-quatre heures après le décès, et seulement après que la mort a été dûment constatée par l'officier de santé délégué par l'autorité municipale. F. R.

CADÉE (LIGUE DE), ou *Ligue de la maison de Dieu*, l'une de celles qui forment la république des Grisons (*voy.*); c'est la plus puissante et la plus étendue de toutes. Elle contient l'évêché de Coire, la grande vallée d'Engadine et celle de Brazail ou Prégal. La religion protestante domine dans cette ligue, qui est allée aux cantons suisses depuis 1498. Elle est formée depuis 1400 et 1419. On y parle l'allemand, l'italien et le rhétique, langage formé d'une corruption de l'allemand et de l'italien. Coire est la capitale de cette ligue. A. S.-n.

CADENAS, *voy.* SERRURE.

CADENCE. On s'est long-temps servi à tort de ce mot, en France, pour désigner le passage rapide et réitéré d'une note à une autre; on indique aujourd'hui cet accident du chant sous la dénomination de *trille*. On appelle *cadence* un repos complet ou momentané après une période musicale. On se sert aussi du même mot pour indiquer la formule harmonique qui annonce l'approche de ce repos. La cadence, en italien *cadenza*, est un temps d'arrêt pendant lequel l'exécutant fait entendre une suite de traits de son invention. En France on appelle plus communément ce temps d'arrêt *point d'orgue* (*voy.*). On se sert encore du mot *cadence* pour désigner le sentiment de la mesure chez l'auditeur, et, dans une composition musicale, le pouvoir d'éveiller ce sentiment. E. F.-s.

CADET. Ce mot, selon Ménage, vient du mot *capitetum*, usité dans la basse latinité et signifiant *petit chef de famille*.

En Gascogne on disait et on écrivait *capdets*, et quelquefois *capmas*, pour parler d'un chef secondaire de maison. *Cadet* est synonyme de *putné*. Dans un sens absolu, *cadet* se dit du dernier de tous les enfans d'une famille. Par rapport au droit d'aînesse, on appelait tous les puînés *cadets*, relativement à leur frère né avant eux, et à qui seul appartenait le droit d'aînesse. Comme ce droit tombait à celui qui se trouvait l'aîné lors de la mort de l'ascendant, un cadet devenait quelquefois aîné. Par un usage contraire à nos mœurs actuelles beaucoup d'anciennes coutumes donnaient tout à l'aîné et laissaient une petite légitime aux cadets. On dit *branche cadette* d'une maison par opposition à *branche aînée*, et cela signifie une branche de cette maison, issue d'un cadet. — *Voy.* plus bas l'art. CADETS (*corps de*). A. S.-n.

CADET DE GASSICOURT (CHARLES-LOUIS), pharmacien distingué, naquit à Paris en 1769; il fut d'abord avocat, mais à la mort de son père il se livra à l'étude de la chimie et devint pharmacien. Un de ses plus beaux titres à la reconnaissance publique, c'est d'avoir été l'un des créateurs du conseil de salubrité de la ville de Paris, aux travaux duquel il participa pendant 19 ans avec un zèle infatigable et qui l'avaient mis à même de recueillir sur l'hygiène et sur la chimie des matériaux si riches que lui seul aurait pu rédiger sur ces deux parties les manuels les plus complets. Les principaux ouvrages scientifiques que Cadet a publiés sont le *Dictionnaire de chimie* (1803) et la *Pharmacie domestique d'urgence et de charité* (1815).

La vie de ce savant a été laborieuse et honorable, et la vérité, la justice, la pitié pour le malheur, une soif ardente de rencontrer partout la raison et l'ordre, ont été les traits distinctifs de son caractère. Il est mort en 1821, membre d'un grand nombre de sociétés savantes françaises et étrangères et de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Cadet avait accompagné dans la campagne de 1809 l'empereur Napoléon dont il était pharmacien, et ses observations ont donné lieu à l'ouvrage intitulé *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière, fait à la*

suite de l'armée française. Paris, 1809 et 1817, in-8°. V. DE M.-N.

Cadet de Gassicourt entremêla ses travaux scientifiques de travaux littéraires qui étaient pour lui d'agréables distractions. Sous le voile de l'anonymat, il composa seul ou en société plusieurs ouvrages dramatiques qui obtinrent du succès, entre autres le *Souper de Molière*, au théâtre du Vaudeville. Membre du *Caveau moderne*, sous le nom supposé de Charles Sartrouville, il ne s'y montra pas l'un des moins gais, des moins spirituels chansonniers de cette réunion. Ce fut sous le même nom qu'il publia les *Diners de Manonville*, cours de gastronomie plein d'une ironique érudition, et pour lequel Montaigne semblait avoir inventé sa naïve et originale expression de *science de la gueule*.

On peut citer encore, parmi les œuvres littéraires de ce savant, un *Voyage en Normandie* (1799), écrit avec facilité; le *Tombeau de Jacques Molay*, paradoxe soutenu avec plus d'esprit que de logique; enfin l'*Itinéraire de Paris au mont Valérien, et Saint-Géran, ou La nouvelle langue française*, parodies exagérées, sans doute, mais souvent fines et malignes, du style de deux écrivains de nos jours.

Cadet de Gassicourt a laissé un recueil manuscrit d'anecdotes piquantes, dont les gens de lettres avec lesquels il était lié ont entendu quelques fragmens, et qui peut-être sera publié plus tard. Plusieurs de nos contemporains ne se plaindront pas de ce délai, car le littérateur pharmacien était un observateur aussi caustique qu'ingénieux. M. O.

CADET DE VAUX (ANTOINE-ALEXIS), oncle de Cadet de Gassicourt, naquit à Paris en 1743 et fut un économiste distingué. Ses liaisons avec Parmentier et Duhamel le déterminèrent à suivre une carrière pour laquelle il se sentait une grande vocation, celle où il pourrait cultiver les arts chimiques, l'hygiène et la salubrité publique. Ces sciences lui doivent plusieurs découvertes ou procédés utiles; mais ce n'est point à elles qu'il faut attribuer la fortune qu'il se créa. Il eut l'heureuse idée de

publier le *Journal de Paris*, et, en s'attachant Suard et d'autres savans, de lui assurer un succès complet; car il obtint du garde-des-sceaux le privilège de cette publication, en 1777. Plus tard il porta ses regards sur une foule d'objets concernant l'économie domestique et la salubrité des villes. C'est ainsi que sous Louis XVI il obtint de faire fermer le cimetière des Innocens. Les cadavres et les débris humains furent exhumés, et ce local, parfaitement assaini, fut approprié à d'autres usages; il indiqua, pour assainir les fosses d'aisance, des moyens généraux que M. d'Arcet a rendus plus efficaces en faisant de nouvelles recherches; il démontra le danger qu'il y avait de se servir de vases de cuivre pour contenir le lait qu'on vend dans Paris. C'est à sa philanthropie éclairée qu'on doit la création d'une école de boulangerie, où il professa gratuitement cet art. Ses connaissances étendues en agriculture le portèrent à proposer l'établissement des comices agricoles.

Cadet de Vaux a publié un mémoire sur le blanchiment à la vapeur, plusieurs autres sur l'emploi de la gélatine des os, sur le parti qu'on pourrait tirer des pommes de terre, sur les avantages de courber les branches des arbres fruitiers, de couper le blé 15 ou 20 jours avant sa complète maturité, sur l'art de faire le vin, sur la diminution des eaux qui peut être produite par la destruction des forêts, sur le moyen de détruire les taupes.

Il avait en administration des idées précises et pratiques. M. Lenoir, lieutenant-général de police, le nomma inspecteur de la salubrité de la capitale; Bonaparte, premier consul, le plaça comme directeur à l'hospice du Val-de-Grace, et sa reconnaissance pour le grand homme fut poussée si loin qu'à l'époque où l'on jugea les auteurs du complot de la machine infernale, il ne voulait rien moins que le rétablissement du supplice de la roue et de la torture. Cadet de Vaux fut membre de l'Institut et d'un grand nombre de sociétés savantes. Retiré dans la jolie vallée de Montmorency, à Franconville, il s'y livra long-temps à l'agriculture, et vint mourir (1828) chez son

fil, à Nogent-les-Vierges, à l'âge de 85 ans.

V. DE M-N.

CADETS (CORPS DE). Les cadets sont des jeunes gens d'origine noble, ou de famille bourgeoise, qui entraient comme volontaires dans les troupes pour s'y instruire dans le service militaire et parvenaient ensuite aux différens grades. Admis à l'âge de 15 à 20 ans, ils devaient d'abord servir comme soldats, puis passer par tous les grades, et quand leurs chefs étaient satisfaits de leur instruction comme de leur conduite, ils obtenaient les premières sous-lieutenances vacantes. Louis XIV en créa (1682) plusieurs compagnies, qui furent supprimées vers 1692. Louis XV, par ordonnance du 21 décembre 1726, en créa de nouveau six compagnies de 100 hommes chacune. Les sous-lieutenans de ces compagnies avaient rang de lieutenant d'infanterie, et les lieutenans avaient rang de capitaine. Ces six compagnies furent, en 1729, réunies en deux, de 300 hommes chacune; puis en 1732 fondues en une seule de 600 hommes, qui fut licenciée par ordonnance du 22 décembre 1733. En 1776 on créa un emploi de cadet-gentilhomme dans chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie. Il y eut aussi de ces cadets dans l'artillerie des gardes-du-corps. Tous ces emplois ont disparu en France à l'époque de la révolution, qui a supprimé toutes les distinctions de naissance et admis aux grades militaires tous les Français indistinctement.

Les puissances du Nord ont conservé leurs établissemens de cadets; il en existe encore en Prusse, en Autriche, en Bavière, en Russie. Ce sont des pépinières d'officiers, composées surtout de fils de gentilshommes peu favorisés de la fortune, qui y sont reçus gratuitement et admis à des âges différens. En Prusse, outre la maison des cadets de Berlin où l'on est reçu à 14 ans, il y a des écoles de ce genre moins importantes à Potsdam, à Stolpe en Poméranie, et à Culm, où les élèves sont reçus dès l'âge de 7 à 8 ans. Les élèves les plus distingués par leur esprit et leur instruction passent de la maison des cadets à l'école militaire où leur éducation reçoit une plus grande

extension. C'est en Russie qu'on a formé le plus grand nombre de ces établissemens. Il y a à Saint-Petersbourg et à Moscou plusieurs corps de cadets dont un appartient à la marine et les autres à l'armée de terre. Le premier de ceux-ci, créé en 1732, comptait, en 1829, 1,015 élèves. Ces établissemens sont entretenus à grands frais par le gouvernement. Les frais d'administration s'élèvent, pour le premier corps seulement, à 600,000 roubles (environ 600 mille francs) par an. Tous les élèves, en sortant des écoles, passent comme sous-lieutenans dans les divers régimens de l'armée. Un oukase de l'empereur de Russie, du 8 novembre 1833, organise une académie militaire; et pour compléter l'organisation de ce système général d'instruction en faveur des provinces de l'ouest et du midi, une nouvelle école de cadets militaires doit être établie à Kief. C-тх.

CADI, voy. KADI.

CADIX, en espagnol *Cadiz*, port de mer de l'Espagne méridionale, sur une baie magnifique, situé sous la latitude de 36° 32', à l'entrée de l'océan Atlantique. Le climat y ressemble à celui de Malte et la température moyenne est de 20° 3'. C'est donc un des lieux les plus chauds de l'Europe. La ville est bâtie sur une presqu'île, coupée par un fosse et muni de fortifications, ce qui la rend difficile à prendre.

Cadix est une des villes les plus anciennes de l'Espagne. C'était une colonie phénicienne, sous le nom de *Tartessus*; les Carthaginois en firent ensuite l'entrepôt de leur commerce. Sous les Goths, ce port perdit sa splendeur; il se releva sous le règne des Maures; mais ce fut surtout après la découverte du Nouveau-Monde et la fondation des colonies espagnoles en Amérique qu'il acquit une grande importance par les relations qu'il établit avec ces colonies et par les arrivages des bâtimens chargés des Indes. Lors de l'insurrection de l'Espagne contre Napoléon, Cadix fut le dernier boulevard de l'indépendance espagnole; les cortes et la régence y soutinrent un long siège. Ce fut aussi auprès de Cadix, dans l'île de Léon, qu'éclata, en 1820, l'insurrection des amis de la constitution contre le

régime arbitraire de Ferdinand VII. Les cortès s'y enfermèrent en 1823 avec le roi, lors de l'approche des troupes françaises envoyées par Louis XVIII au secours du roi d'Espagne. La constitution y fut anéantie par ce prince et le régime arbitraire rétabli. Cadix ayant été déclaré ensuite port franc, le commerce maritime y a repris de l'activité.

En 1832 il y est entré 732 navires jaugeant 78,037 tonneaux; il y a été importé pour plus de 26 millions de francs de marchandises, et il en a été exporté pour plus de 29 millions. En raison de sa situation dans une péninsule peu étendue, Cadix ne peut s'accroître beaucoup: aussi la population n'y est que de 60 à 65,000 âmes. La ville est bien bâtie; les maisons sont hautes et les logemens y sont plus chers que dans d'autres villes d'Espagne. Elle a un évêché, un grand hospice, un hôpital pour la marine et une école de pilotage. Plusieurs églises de la ville sont décorées de tableaux remarquables ainsi que d'autres objets d'art. Il y a un théâtre, une bibliothèque publique, un jardin botanique. Pendant l'été les combats de taureaux servent d'amusement aux habitans. Du reste, le commerce est la principale occupation des habitans de Cadix. Beaucoup de négocians étrangers y sont établis, et un grand nombre de bâtimens des autres nations fréquentent son port. On en fait une exportation considérable de vins, huiles, fruits secs, etc., de l'Andalousie. L'île de Léon est à 2 lieues de Cadix. Un autre but d'excursion pour les habitans est *Chiclana*, charmant endroit situé sur la côte. Le rempart des fortifications de Cadix sert de promenade, ainsi que les allées de l'*Alameda*. La ville a des fabriques de tabac, soieries, etc. Un fléau pour les habitans est le vent d'Afrique connu sous le nom de *solano*. Quelquefois la population a été attaquée aussi de la fièvre jaune. D-c.

CADMÉE, voy. THÈBES.

CADMIUM, métal nouveau et très rare encore, ainsi nommé de la *cadmie*, espèce de suie métallique qui se forme dans les fourneaux où l'on sublime divers taux. Le cadmium fut découvert en 7, d'abord par M. Hermann à Schonne-

beck près de Magdebourg, dans les fleurs de zinc, à la proportion de plus de 3 pour cent, ensuite dans la cadmie et dans le zinc par MM. Clarke, Thomson et Stromeyer. On a beaucoup de peine à se le procurer et quelques minéraux seulement le fournissent. D'ailleurs ce métal ressemble beaucoup à l'étain; il est peu altérable à l'air, mais très fusible et très combustible. On a remarqué qu'en s'alliant avec les autres métaux il les rendait extrêmement cassans.

De ses combinaisons assez nombreuses jusqu'à présent une seule a été utilisée dans les arts: c'est le sulfure, qui fournit une belle couleur rouge de feu, susceptible de donner des nuances fort nombreuses en se mêlant avec d'autres couleurs. Ainsi on en fait des verts et des jaunes fort recherchés par leur éclat et leur solidité; c'est pourquoi la fabrication de ce produit chimique a pris un grand développement.

Le sulfate de cadmium a été employé dans les mêmes cas que le sulfate de zinc, comme astringent. Quelques expériences tendent à faire considérer ce sel comme jouissant de propriétés vénéneuses. F. R.

CADMUS, héros grec qu'on regarde comme le fondateur de Thèbes, alors appelée Cadmée (1500 avant J.-C.). On attribue à Cadmus l'introduction des lettres de l'alphabet ou de l'écriture en Grèce, et l'on assure qu'il était frère d'Europe et fils d'Agénor, roi de la Phénicie. Mais rien de tout cela n'est certain; il règne une confusion extrême dans tout ce que les anciens rapportent sur Cadmus et sa famille, et leurs récits sont contradictoires entre eux, à commencer par Agénor, le prétendu père de Cadmus. Sans nous arrêter à la structure toute hellénique de son nom, et sans tirer avantage de cette circonstance que la Phénicie n'a jamais formé un seul état gouverné par le même roi, nous rappellerons que la mythologie et l'histoire grecques font mention d'un assez grand nombre d'Agénor; que celui qu'on a dit père de Cadmus est nommé par les uns fils de Neptune et de Libye, par les autres de Neptune et d'Eurynome; qu'on le fait venir tantôt de la Phénicie et tantôt de

pte; que d'après Homère (II., XIV, 2), Europe, connue comme étant la fille d'Agénor, était fille de Phœnix, fils d'Agénor; que d'après Apollodore (III., 1), au lieu d'envoyer son fils vers la Thracie, il y était lui-même établi; que d'après Pline, comme elle était suivie par les uns Téléphos et par les autres Argiope, fille de Phœnix; enfin qu'on lui donne tour à tour 3, 4 et 5 fils. Tous les anciens sont d'accord sur ce seul fait qu'il y avait plusieurs fils à la recherche d'Europe : Cadmus, le plus ancien d'entre eux, fut-elle de l'Europe : parmi eux, Cadmus et Phœnix; on en a fait un Phœnix, c'est-à-dire Cadmus le plus ancien.

Les témoignages sont contradictoires quant au père, ils ne s'accordent pas beaucoup plus quant au fils. Homère et les autres des plus anciens poètes ne connaissent pas Cadmus, et Euripide (en., 835, cf., 681) donne pour père aux rois de Thèbes, non pas la mère ou la mère de Cadmus, mais Io, qui était née à Argos. Hérodote (V., 57) rapporte que Cadmus et les Phéniciens arrivèrent en Grèce par mer et qu'ils s'établirent à Érétrie d'Eubée; ce témoignage appartient à une époque peu ancienne relativement au fait qu'il cherche à établir, et il est contrebalancé par les passages de Pline et de Strabon dans lesquels Cadmus, avant d'arriver en Béotie, aurait déjà séjourné près de Pangée, en Thrace, et en aurait exploité les mines. La même incertitude règne à l'égard des autres faits de la vie de Cadmus, et nous pourrions voir en détail combien de doutes existent contre la prétendue colonie phénicienne arrivée par mer en Béotie, s'il n'y avait lieu de craindre que cet article ne parût ici déplacé. En fait, il ne s'agit pas seulement sur le peu de foi que méritent en général les traditions relatives à la colonisation des Grecs par les phéniciens et les Égyptiens, par Cadmus, Cécrops et Danaüs, nous nous bornons à rappeler la tradition telle que nous est parvenue et nous remercions les lecteurs que des recherches de ce genre intéressent au travail que nous avons fait en 1827, à la demande de M. Schoell, et qu'on peut lire dans la

traduction allemande de l'*Histoire de la littérature grecque* (t. I, p. 40-60) de ce savant laborieux trop tôt enlevé à la science.

Jupiter transformé en taureau avait enlevé Europe, fille d'Agénor; envoyé à sa recherche et ne pouvant reparaître devant son père sans être accompagné de sa sœur, Cadmus parcourut divers pays et arriva dans la presqu'île de Samothrace qui depuis est devenue une île. Ne sachant où trouver Europe, il consulta l'oracle de Delphes et en reçut cette réponse qu'il ne devait pas davantage se mettre en peine de sa sœur, mais aller fonder une ville à l'endroit que lui indiquerait une génisse dont il n'aurait qu'à suivre les traces. Arrivé, sous la conduite de l'animal, dans le pays des Aoniens, il reconnut l'endroit que les dieux lui désignaient, s'arrêta et résolut d'immoler la génisse en l'honneur de Minerve. Ses compagnons étant allés puiser l'eau nécessaire pour ce sacrifice dans une source consacrée à Mars (Arès), le dragon, gardien de la source, les dévora. Alors Cadmus tua le dragon et, par l'ordre de Minerve, il sema ses dents en terre; de cette semence naquirent des hommes armés appelés *Spartes*, c'est-à-dire qu'on a semés. Conseillé par Minerve, le héros les excita les uns contre les autres en jetant une pierre au milieu d'eux, et ils se tuèrent à l'exception d'un petit nombre. Pour expier le meurtre du dragon, Cadmus fut obligé de passer 8 ans dans la servitude, et alors, réconcilié avec Mars, il construisit la ville de Cadmée, appela le pays Béotie en l'honneur de la génisse (βοῦς), et reçut en mariage Hermione ou Harmonie, fille née de l'adultère d'Aphrodite (Vénus) avec Arès. En effet, l'ardeur guerrière fléchie par l'amour et les grâces peut engendrer l'harmonie. Tout l'Olympe assista aux noces de Cadmus; les dieux et les déesses firent à Harmonie les plus riches présents; celui de Vulcain lui devint fatal: le mari outragé lui donna le fameux collier et un manteau qui portait malheur à ceux qui s'en couvraient. De ce mariage naquirent Autonoe, Ino, Sémélé, Agavé et Polydore. Cadmus enseigna l'écriture aux habitans de sa ville; car, dit

Hérodote, les lettres étaient inconnues en Grèce, avant lui. « Les premières, ajoute ce père de l'histoire, étaient en tout point semblables aux phéniciennes, mais dans la suite ces caractères prirent une autre forme en même temps que la langue changea (Herod., V, 58). » Sans contester l'origine phénicienne de l'alphabet grec, nous ne voyons qu'un mythe ici même où presque tous les modernes ont cru reconnaître un fait authentique. En renvoyant encore une fois à notre dissertation, nous dirons seulement que Pline (H. N., IV, 12) parle des lettres et de l'écriture comme d'une invention assyrienne. Du reste la tradition attribuée à Cadmus d'autres mesures de civilisation et des réglemens relatifs au culte des dieux.

De cruels malheurs attendaient ses enfans; l'oracle qui les lui prédit ou un ordre de Bacchus l'éloigna de Thèbes. Il alla chez les Enchéléens et les aida à vaincre les Illyriens. Accablé de vieillesse ainsi que sa femme, ils furent ensuite changés en serpens (symboles de la vieillesse) et Jupiter les transféra dans les Champs-Élysées.

Tous ces faits sont plus ou moins fabuleux et méritent aussi peu l'interprétation que le crédit dont ils ont si longtemps joui. Nous croyons avec O. Müller, Welcker et d'autres, que Cadmus est le représentant, le symbole d'un ancien culte pélasgique auquel la Grèce dut peut-être en partie sa première civilisation. Cadmus ou Cadmillus est un dieu cabire (voy.) qu'on adorait dans la Samothrace et qui passa de là en Béotie. Du reste, ce mythe a été mis en lumière par M. Creuzer dans sa *Symbolique* et par M. Welcker dans un écrit intitulé *Ueber eine Kretische Colonie in Theben, die Gættin Europa und Kadmos*, Bonn, 1824.

Le fils de Cadmus, Polydore, régna après lui à Thèbes, et le trône resta héréditaire dans cette famille, malgré quelques interrègnes auxquels la fuite de Cadmus et la minorité de Laïus donnèrent lieu. A Polydore succéda son fils Labdacus, à celui-ci son fils Laïus; puis régna Cléon, fils du dernier, et l'on connaît leurs enfans. Thersandre, fils de Poly-

nice, fut tué au siège de Troie. J. H. S.

CADORE (DUC DE), voy. CHAMPAGNY.

CADOUDAL, voy. GEORGES.

CADRAN (technologie), plaque circulaire d'émail ou de métal, qui s'adapte à toutes les pièces d'horlogerie et sur lesquelles on peint ou grave les diverses divisions du temps que doivent indiquer les aiguilles. Les cadrans émaillés sont formés d'une lame de cuivre rouge couverte d'émail des deux côtés, par les procédés qui seront indiqués à l'article ÉMAILLEUR, et dans laquelle on a ménagé les trous nécessaires pour le passage des aiguilles. On fait maintenant beaucoup de cadrans en or ou en argent guillochés, sur lesquels les heures et les minutes sont gravées en creux et rendues plus visibles au moyen d'un vernis noir. Enfin on en fait avec une lame de verre sur laquelle on peint d'abord les chiffres à l'envers, ajoutant ensuite une couche de blanc par-dessus laquelle on place une plaque de cuivre. Pour placer les chiffres, après avoir déterminé le lieu que doit occuper le chiffre *douze*, on établit avec le compas la situation relative des autres. Pour les grandes pièces l'émail serait trop coûteux et l'on a coutume de lui substituer la porcelaine; encore, bien qu'on en puisse avoir d'une grande dimension, on les fait le plus ordinairement en plusieurs pièces qui se rapportent, savoir: une pièce pour le centre et douze autres pour la circonférence. Enfin, pour les cadrans de clocher, on se contente d'une grande plaque de tôle ou de plomb laminé, couverte de plusieurs couches de blanc à l'huile et sur lesquelles on peint les chiffres en noir. Le tout est solidement verni pour résister aux variations atmosphériques. F. R.

CADRAN SOLAIRE. On appelle ainsi un instrument propre à montrer l'heure qu'il est, au moyen de l'ombre d'un style qui vient se projeter sur des lignes horaires tracées sur la surface du cadran. Le plan mené par le style, ou par l'axe du cadran et par l'ombre qu'il projette, contient à chaque instant le centre du soleil. L'axe du cadran est toujours dirigé parallèlement à l'axe de rotation de la terre: c'est la première condition

de la construction d'un cadran solaire. Si donc nous imaginons que le soleil décrit chaque jour, d'un mouvement uniforme, un cercle parallèle à l'équateur, le plan mené par l'axe et par le centre du soleil sera le même pour la même heure du jour, à quelque époque de l'année que l'on se trouve; l'intersection de ce plan avec la surface du cadran déterminera la ligne d'ombre ou la ligne horaire qui indique l'heure qu'il est. Si l'axe du cadran n'était pas exactement parallèle à l'axe de la terre, le plan d'ombre varierait de position pour la même heure dans les différens jours de l'année, et il faudrait autant de cadrans que de jours; ou, pour parler plus exactement, la construction d'un cadran solaire serait impossible.

Puisque l'hypothèse de l'uniformité du mouvement du soleil n'est pas exacte, il résulte de l'exposition qui précède que les cadrans solaires indiquent l'heure en temps solaire ou en temps *vrai*, et non pas en temps *moyen*, qui est celui d'une pendule bien réglée (*voy.* TEMPS VRAI et TEMPS MOYEN). On commettrait donc une faute grossière en voulant régler une bonne pendule sur un cadran solaire. Nous dirons plus loin comment on indique à peu près le temps moyen sur les cadrans solaires.

Comme l'ombre portée par l'axe est toujours confuse et mal terminée, à cause de la pénombre qui l'accompagne, on a soin, dans les cadrans bien faits, de terminer l'axe par une plaque métallique percée à son centre d'un trou circulaire, pour laisser passer un faisceau de rayons solaires. La vive lumière du faisceau, qui contraste avec l'ombre environnante, indique l'heure par son passage sur les lignes horaires.

C'est une opération d'astronomie pratique que de poser l'axe d'un cadran, de manière qu'il soit bien exactement dirigé vers les pôles de la sphère étoilée, ou parallèlement à l'axe de rotation de la terre. Cette opération se simplifie quand on suppose connue d'avance la latitude du lieu où l'on veut établir un cadran, comme c'est presque toujours le cas; il suffit alors de savoir tracer une ligne méridienne et de fixer l'axe dans le plan du

méridien, en sorte qu'il fasse avec l'horizon un angle égal à la latitude du lieu. Il y a plusieurs procédés à l'aide desquels on peut tracer soi-même, avec un degré d'exactitude suffisante, une ligne méridienne, sans qu'on ait besoin d'employer des instrumens astronomiques. Dans les cadrans solaires portatifs, l'axe est tout posé, et il suffit de l'orienter dans le plan du méridien; mais ces cadrans ne peuvent servir que pour une latitude donnée, qui se trouve ordinairement désignée sur l'instrument.

Quand une fois l'axe est posé, le tracé des lignes horaires devient un problème de géométrie pure, puisqu'il ne s'agit plus que de déterminer les intersections de la surface du cadran avec des plans menés par l'axe, à 15 degrés de distance angulaire les uns des autres, attendu que 15 degrés font la vingt-quatrième partie de la circonférence entière. On construit quelquefois des cadrans dont la surface est courbe, mais comme objets de pure curiosité. En général, on doit admettre que la surface du cadran est plane, et la diversité des cadrans solaires naît de la diversité de situation du plan du cadran. Nous en distinguerons trois: le cadran équatorial, le cadran horizontal et le cadran vertical.

Le cadran équatorial est le plus simple de tous. Le plan du cadran est perpendiculaire à l'axe; toutes les lignes horaires divergent, à partir du point où l'axe perce le plan, et font entre elles des angles égaux de 15 degrés chacun.

Les cadrans portatifs que l'on trouve dans le commerce sont ordinairement des cadrans horizontaux. Le calcul des lignes horaires est assez simple, puisqu'il n'y entre qu'un élément variable, la latitude du lieu.

Les cadrans verticaux, tels que ceux que l'on trace sur les murs des édifices, exigent nécessairement un calcul plus compliqué, puisque dans ce calcul entrent comme élémens variables, non-seulement la latitude du lieu, mais l'angle que le plan donné fait avec le méridien. Il est inutile de dire que le calcul ou le tracé seraient plus compliqués encore si le plan du cadran était incliné d'une manière quelconque à l'horizon.

La longueur des lignes d'ombre correspondantes à chaque heure du jour varie d'un jour à l'autre selon le mouvement du soleil en déclinaison. On est dans l'usage de tracer sur les cadrans les courbes décrites par l'extrémité de l'ombre pour certains jours remarquables de l'année. Ces courbes, dans nos climats, sont toujours des portions d'hyperboles.

On voit encore, sur la plupart des cadrans, une courbe qui se nomme la méridienne du temps moyen, et que l'on trace de la manière suivante. On prend dans l'*Annuaire* du bureau des longitudes, ou bien l'on détermine à l'aide d'une table d'équation du temps, l'heure solaire qui répond au midi moyen pour un jour quelconque : on trace la ligne d'ombre qui répond à l'heure en question, et l'on en calcule la longueur. On répète cette opération pour un grand nombre de jours pris dans les diverses saisons, et la courbe qui joint toutes les extrémités des lignes d'ombre est la méridienne du temps moyen. Quand l'extrémité de l'ombre arrivera sur cette courbe, on aura le midi moyen. Les noms des mois, ou les signes du zodiaque qui en tiennent lieu, sont inscrits le long de la courbe, afin qu'on sache, dans chaque saison, si c'est avant ou après le midi solaire qu'on doit observer le midi moyen ; bien entendu qu'il vaut encore mieux s'en tenir au midi solaire indiqué par la méridienne rectiligne du cadran, et consulter son *Annuaire* pour avoir l'heure du midi moyen. A mesure que les instrumens de civilisation se propagent, certaines pratiques des arts et des sciences doivent tomber en désuétude.

La méridienne du temps moyen coupe en quatre points la méridienne rectiligne du temps vrai ; mais deux de ces points sont très rapprochés, et la courbe a la figure d'un 8 mal fait. Elle ne peut pas servir indéfiniment, par la raison que la table d'équation du temps change avec le laps des siècles.

La théorie des cadrans solaires s'appelle *Gnomonique*, quoique le *gnomon*, instrument avec lequel ont été faites les premières observations astronomiques, soit tout autre chose que l'axe d'un cadran. Cette science a passé long-temps

pour être assez compliquée et elle a fait l'objet de gros volumes ; mais le lecteur qui possède les notions de géométrie analytique trouvera toute la gnomonique exposée avec autant de concision que de clarté dans un petit écrit de M. Berroyer, ancien recteur de l'Académie de Grenoble, écrit que M. Biot a mis à la suite de la seconde édition de son traité d'*Astronomie physique*, Paris, 1811. A. C.

CADRE (techn., beaux-arts, litt., mar.). Par le mot *cadre* on désigne d'abord un assemblage, à angles droits, de tringles de bois, unies ou façonnées, dont on entoure un tableau, une glace, un dessin, une gravure, etc. Le cadre est un ornement bien plus qu'un moyen de préservation contre les accidens pour les objets qu'il entoure. Le luxe s'est emparé du cadre comme de tout ce qui sert à l'embellissement intérieur d'un appartement ; la mode en a varié les façons. Après les cadres surchargés de sujets, d'attributs, de rinceaux, de fleurs, qui ont signalé l'époque de Louis XIV et de Louis XV, et dont le xvi^e siècle avait légué de riches modèles aux ornemanistes, nous avons eu les cadres simples, aux moulures droites, aux profils de corniche. C'est quand tout devint romain et grec en France que ce dernier cadre remplaça l'autre. Après l'empire sont revenus les cadres guillochés, qu'on a désignés par un mot de l'argot d'atelier, mot qu'on ne saurait bien définir et dont l'étymologie serait difficile à trouver peut-être. Les cadres *rococo* ont l'inconvénient d'être laids, d'accrocher beaucoup de lumière et de la faire scintiller autour de la peinture, enfin d'être fort chers. Les artistes qui ont imaginé de revenir à ces bordures ont fait une spéculation sur la légèreté du public ; ils ont travaillé la composition de leurs cadres autant que celle de leurs tableaux ; ils ont lutté d'ingéniosité dans ces combinaisons d'ornemens pour s'arracher l'attention des spectateurs, comme font les directeurs de théâtres dans les dimensions, l'impression et la couleur de leurs affiches. Ce fait doit être consigné ; il témoigne de l'état fâcheux où est l'art, et de la tendance toute industrielle qu'a prise par nécessité la peinture à l'époque marchande où nous vivons. Le cadre est

essoire qui n'est pas indifférent à la valeur d'un tableau; il a un effet sur la peinture comme le vernis. Les artistes savent si bien qu'il en est ainsi qu'ils ne font les retouches et n'ajoutent leurs ouvrages dans la bordure. Une extension du mot, les bordures ovales, rondes et polygonales sont appelées *cadres*.

CADRE littéraire, ou ce qu'on appelle ainsi par métonymie, est une forme générale qui admet l'agrégation d'une foule d'idées accessoires se rattachant ou moins immédiatement à l'idée principale, ayant même entre elles des liens éloignés. C'est un moyen assez commun de composition dont on a souvent fait usage. Lesage a trouvé dans le *Diable à quatre* un cadre ingénieux qu'il a rempli de son talent spirituel et profond qui a servi toutes les productions de l'auteur. *Gil-Blas*. Au théâtre, les pièces qui sont appelées à tiroir ne sont que des cadres. Les *Fâcheux* de Molière et le *Jeune galant* de Boursault sont des cadres où se meuvent des caractères. L'action ne lie pas nécessairement les acteurs entre eux; c'est si vrai qu'on suppose quelquefois un ou deux des personnages, au gré de l'acteur qui joue les rôles, à travestissemens du *Mercure gausseux* sans que l'intérêt de la pièce en soit affecté. Les fables, à le bien prendre, sont que des cadres où se développe l'action à l'aide d'allégories ou de petites actions dramatiques.

CADRE maritime, on appelle *cadre* une espèce de hamac, suspendu comme le hamac, lit de bord, garni dans le fond d'un rectangle de toile clouée sur quatre tringles à angles droits et qu'on appelle *cadre*. On ne saurait donner une idée juste du cadre, garni de ses accessoires, qu'en le comparant à la caisse à biscuits qui contient encore le biscuit et dont on se sert pour faire cuire le pâtissier. La perfection du hamac, est dû aux Français, qui les premiers ont apporté en France, à la vie maritime tout le confortable qui est en usage; c'est pour cela qu'on appelle le hamac à l'anglaise. On y est commodément couché, bien horizontalement libre de se retourner et point gêné, n'arrive pas dans le hamac ordi-

naire dont la toile, tendue seulement par les deux extrémités, serre le corps et fait un sac où l'on est peu à l'aise. Les matelots couchent dans un hamac, seulement parce que l'espace manque à bord pour loger autant de cadres qu'il en faudrait pour un équipage un peu considérable. Les maîtres, les aspirans et quelquefois les officiers couchent dans des cadres. A. J.-L.

CADRE (art militaire). Le cadre d'un corps consiste dans le tableau de formation des divisions et subdivisions dont il se compose; on donne aussi le même nom à la réunion des officiers, sous-officiers et caporaux dont se compose une compagnie, un bataillon ou un régiment. Ainsi le cadre d'une compagnie est formé d'un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, quatre sergens, un fourrier et huit caporaux; le cadre d'un bataillon est formé de ceux des six ou huit compagnies dont il se compose, plus un chef de bataillon qui commande toutes ces compagnies. Le cadre de la compagnie peut être rempli par plus ou moins d'hommes, comme celui du bataillon peut recevoir plus ou moins de compagnies. Le nombre d'hommes dont les compagnies sont composées a souvent varié. Après avoir été en 1793 de 80 hommes, en 1808 de 137, on les a réduites en 1814 à 72. Puis on les a portées en 1820 à 80, en 1821 elles ont été réduites à 54, et portées de nouveau en 1823 à 80. Dans les armées étrangères, les compagnies d'infanterie sont généralement fortes d'environ 200 hommes. En Prusse, le complet de guerre est de 250 hommes commandés par 5 officiers. Il serait avantageux en France de faire des compagnies de 140 à 150 hommes, afin que l'effectif présent, qui se réduit toujours assez promptement, fût toujours en état de fournir une force moyenne d'une centaine d'hommes.

En considérant la compagnie comme l'unité principale du bataillon, il est bien important de lui donner un bon cadre, par le choix d'officiers, de sous-officiers et de caporaux instruits et expérimentés, capables de dresser promptement et de surveiller les soldats qui doivent rem-

plier les cadres au moment où il devient nécessaire de les compléter.

On concilierait les mesures d'économie que réclame le soulagement des peuples en temps de paix, avec les précautions de sûreté nécessaires pour le cas de guerre, en ne gardant en temps de paix que les cadres d'officiers et de sous-officiers, et en renvoyant alternativement dans leurs foyers une grande partie des soldats. On diminuerait de beaucoup par ce moyen les dépenses de l'armée, tout en conservant les ressources nécessaires pour réunir et organiser promptement en cas de guerre des forces considérables. On trouverait dans de bons cadres des hommes de tous grades, d'une capacité et d'une expérience éprouvées, qui exerceraient et dresseraient en peu de temps de bons soldats; ils leur inspireraient cette confiance dans les chefs que donne l'ascendant d'une supériorité reconnue et dans laquelle réside la principale force des armées. Les hommes appelés annuellement par le recrutement resteraient sous les drapeaux le temps nécessaire pour leur donner la première instruction militaire, et seraient ensuite renvoyés dans leurs foyers, pour être rappelés en cas de besoin et replacés dans les cadres, qui formeraient ainsi successivement une grande quantité d'hommes capables de porter les armes. La Prusse, qui est bien inférieure à la France en ressources de toute espèce, en conservant de bons cadres, réduit en temps de paix son armée de 80 à 100,000 hommes, et peut, au moyen de sa landwehr, mettre en un mois de temps 300,000 hommes sous les armes. L'adoption d'un système analogue en France ne peut manquer d'avoir lieu sous peu de temps. Il en résultera une grande économie sur les dépenses de l'armée qui, réduite en temps de paix à son minimum, pourra se renforcer en cas de guerre par le rappel de tous les soldats déjà exercés, qui auraient été renvoyés dans leurs foyers, et procurer au gouvernement le moyen de repousser promptement toute tentative hostile contre le sol de la France. C.-TE.

CADUCÉE, symbole de paix et principal attribut de Mercure (*roy.*). On appelle *caducée* la baguette que portait ce

dieu : c'est une branche de laurier ou d'olivier surmontée de deux petites ailes et entourée de deux serpents dont les têtes se font face sans qu'elles donnent aucun signe d'inimitié. Apollon donna cette baguette à Mercure pour le récompenser de lui avoir cédé l'honneur de l'invention de la lyre; Mercure la porta en arrivant en Arcadie et voyant deux serpents luttant ensemble, il jeta la baguette entre eux et les vit s'y attacher tous les deux sans se faire le moindre mal. Cette espèce de sceptre lui servait à conduire les mânes aux enfers; de là le surnom qu'il reçut de *Caducifer*.

Les hérauts, participant en quelque sorte aux fonctions de Mercure, portaient aussi chez les anciens le caducée qui rendait leur personne sacrée et inviolable même aux ennemis. Sur des monnaies antiques on ne le trouve pas seulement dans les mains de Mercure, mais encore dans celles de Bacchus, d'Hercule, de Cérès, de Vénus et d'Anubis.

Chez les modernes le caducée est le symbole du commerce auquel Mercure présidait. Un archéologue célèbre a même prétendu que les serpents du caducée désignaient les cordes qui attachaient les caisses où l'on emballait les marchandises.

C. L.

CADUCITÉ, de *cadere*, tomber. Nom donné à la vieillesse extrême, où les muscles, grêles et raides, ont à peine la force de soutenir la charpente osseuse qu'ils sont destinés à mouvoir. De là la presque impossibilité du mouvement à cet âge de la vie; de là les chutes fréquentes auxquelles les vieillards sont exposés, et que ne leur fait pas toujours éviter le support sur lequel ils s'appuient. *Foy.* VIEILLESSE.

M. S.-P.

CAËTAN ou **CAJÉTAN** (**HENRI**), frère du duc de Sermonetta, Italien, mais sujet du roi d'Espagne, fut élu cardinal en 1585. Ce personnage n'est guère connu que par le rôle qu'il joua momentanément à Paris, dans le temps de la Ligue. Henri IV avait envoyé auprès de Sixte-Quint le duc de Luxembourg, pour lui faire connaître le véritable état des affaires en France. Le pape qui, d'après les lettres et les ambassadeurs de la Ligue, croyait que le Béarnais (comme l'appelaient les

igneurs) était si resserré qu'il ne pouvait échapper sans tomber mort ou vif dans les mains de ses ennemis, avait chargé Caëtan d'aller travailler à la délivrance du cardinal de Bourbon, retenu prisonnier par les royalistes, et de le reconnaître pour roi. Mais Luxembourg étant parvenu à donner au pape une juste idée de la situation des choses, Sixte-Quint changea tout à coup les instructions du légat qui n'était pas encore parti et lui recommanda seulement de faire en sorte que le trône fût occupé par un prince catholique. Le cardinal, vendu à l'Espagne, se mit en route (1590) avec la résolution d'agir selon les intentions des ligueurs. Le roi, instruit de ses dispositions, avait donné l'ordre de l'enlever à son passage en Bourgogne; mais cet ordre n'ayant pu être exécuté, Caëtan arriva à Paris sous une nombreuse escorte de ligueurs. Il y fut reçu avec tous les honneurs dus au légat du Saint-Siège, et il alla au parlement où il s'en fallut peu qu'il n'occupât le trône destiné au roi. Il fit une longue harangue en latin sur la puissance et la grandeur du pape, sur l'amour qu'il avait pour le royaume de France et sur le zèle auquel il s'attendait de la part des Français pour conserver la religion catholique, apostolique et romaine. Caëtan s'empressa de confirmer un décret que les Seize venaient d'arracher à la Sorbonne, lequel défendait de négocier avec un roi hérétique et relaps. Mais la nouvelle de la victoire d'Ivry et de la reddition de Vernon et de Mantes rappelèrent au légat que le pape lui avait recommandé de composer les affaires de France plutôt que de les aigrir : il proposa une entrevue avec le cardinal de Gondi, évêque de Paris, dans la maison du maréchal de Biron à Noisy. La conférence eut lieu, mais elle ne produisit rien. Le légat avait auparavant fait faire une procession solennelle dans l'église des Augustins où avaient assisté plusieurs évêques et prélats, le prévôt des marchands, les échevins, les colonels et capitaines de quartier, et à la fin de laquelle le serment de l'union avait été renouvelé entre ses mains. Pendant que Henri IV assiégeait Paris, l'ambassadeur d'Espagne donna 120 écus par jour pour

acheter du pain aux pauvres; le légat en donna 50,000 pour le même objet et vendit ou engagea son argenterie. Mais Caëtan, jugeant enfin les affaires des ligueurs désespérées, commença à se relâcher. Il proposa aux théologiens et aux prélats de Paris assemblés la question de savoir si, forcé par la nécessité de se rendre à un roi hérétique, on encourrait les censures de la bulle du pape? Les docteurs et prélats répondirent négativement; le 6 août 1590, le légat permit donc aux députés de Paris d'aller trouver le roi à Saint-Antoine-des-Champs, et leur donna sa bénédiction. La mort du pape Sixte V et l'élection d'un nouveau pontife lui offrirent un prétexte pour quitter la France, et il retourna en Italie. Dans la suite, il fut envoyé encore en Pologne pour engager le roi Sigismond dans une alliance avec l'empereur contre les Turcs, et il mourut à Rome en 1599. TR. D.

CAFARELLI (cardinal SCIPION), voy. BORGHÈSE.

CAFÉ. Le végétal qui produit le café appartient à la famille des rubiacées; Linné lui a imposé le nom de *coffea arabica*, et dans le système de ce célèbre naturaliste il se trouve classé dans la pentandrie monogynie. C'est un petit arbre toujours vert, de 20 à 30 pieds de haut, dont les rameaux, opposés en sautoir, forment une cime pyramidale d'un aspect très pittoresque. Les feuilles, également opposées, sont oblongues, pointues, ondulées aux bords, d'un vert foncé et luisant. Les fleurs, qui naissent par paquets aux aisselles des feuilles, répandent un parfum délicieux; mais leur durée n'est que de peu de jours. La corolle, assez semblable à celle du jasmin d'Espagne, contraste agréablement, par l'éclat de sa blancheur, avec le vert sombre du feuillage. Le fruit est une baie de la forme et du volume d'une cornouille; d'abord d'un beau rouge vermeil, il prend une teinte brune lors de sa parfaite maturité. Son intérieur renferme deux graines accolées face à face; chacune d'elles n'est autre chose que ce qu'on appelle vulgairement un grain de café.

Indigène des plateaux de l'Abyssinie, le *cafeyer* fut transplanté de ces con-

trées, vers le milieu du xv^e siècle, dans les montagnes de l'Yémen, où il est comme naturalisé par la culture. On assure que de temps immémorial les Éthiopiens connaissaient le breuvage si célèbre aujourd'hui, auquel on a conservé, avec une faible altération, son nom arabe de *kahouéh*. De l'Arabie heureuse, l'usage du café se répandit bientôt en Syrie et en Égypte, et alla gagner Constantinople, où l'on en débita publiquement dès 1554. On le connut à Venise vers 1615 et à Marseille en 1654. Le voyageur Thévenot l'apporta à Paris en 1667. Toutefois la coutume de prendre du café était encore assez rare en France vers la fin du xvii^e siècle, époque à laquelle un Arménien, nommé Pascal, ouvrit le premier café dans la capitale. Cet établissement n'eut point de vogue, car l'entrepreneur le transféra à Londres. Là, dès 1688, les cafés devinrent aussi nombreux qu'au Caire, si l'on en croit le témoignage du célèbre botaniste Ray.

La coutume de prendre le café en infusion a inspiré aux Orientaux des fictions plus ou moins piquantes pour expliquer l'origine de cette boisson. Les uns en attribuent l'invention à un supérieur de couvent, lequel, après avoir remarqué l'effet produit par les graines de café sur les boucs qui en mangeaient, en fit l'application aux moines ses subordonnés, pour les tenir éveillés pendant les offices. Suivant d'autres, la découverte en est due à un mufti qui, prétendant surpasser en dévotion les dervis les plus pieux, fit usage du café pour s'adonner sans interruption et sans somnolence à une prière fervente.

Ce n'est que par la torréfaction que se développe la saveur suave et l'arôme du café. Il doit au tannin et à une huile empyreumatique particulière ses excellentes qualités qui ne sont plus ignorées par personne. Loin de produire une ivresse grossière comme le vin ou d'autres boissons spiritueuses, on, comme le thé, d'affadir l'estomac, le café, à la fois tonique et excitant, augmente l'énergie du fluide vital, aide la digestion, donne de l'activité, de la gaieté, de l'es-

nectar des poètes. Mon idée, s'écrie Delille :

Mon idée était triste, aride, dépouillée;
Elle rit, elle sort richement habillée.
Et je crois, du génie ép. ouvrant le réveil,
Boire dans chaque goutte un rayon de soleil.

Malheureusement le café ne convient pas à tous les tempéramens; en portant quelquefois une trop forte agitation dans le sang, il prive du sommeil. Si son usage modéré est utile, l'abus en est très dangereux. Il convient aux tempéramens froids; ceux qui ont une constitution délicate ou bilieuse doivent s'en abstenir. Il est un remède souverain contre les migraines qui proviennent de la faiblesse de l'estomac.

Avant d'avoir subi la torréfaction, le café est dur et n'offre qu'une saveur herbacée qui n'a rien d'agréable; mais dans cet état il possède des propriétés fébrifuges bien constatées.

L'usage du café était à peine connu en Europe que les Hollandais importèrent le caféyer de l'Arabie-Heureuse dans leurs possessions à Batavia, et qu'ils en envoyèrent, en 1690, de jeunes pieds à Amsterdam. Au commencement du siècle dernier, un consul de France procura un jeune caféyer à Louis XIV, qui le fit placer au Jardin du Roi, où l'on parvint bientôt à le multiplier dans les serres. Vers cette époque on voulut essayer d'acclimater un végétal aussi précieux dans les colonies françaises des Antilles. Un bâtiment commandé par le capitaine Declieux fut chargé d'en transporter trois pieds à la Martinique. Deux périrent pendant la traversée, qui fut longue et périlleuse, et le troisième ne réchappa que grâce aux soins et aux privations du capitaine, qui partageait sa ration d'eau avec le jeune caféyer. Ce fut ce seul pied qui, peu d'années après, devint la souche de toutes les plantations, aujourd'hui d'une si grande importance pour les Antilles.

Éd. Sp.

CAFÉS. Les cafés, établissemens si multipliés aujourd'hui, étaient encore inconnus, même à Londres et à Paris, avant la seconde moitié du règne de Louis XIV; 3 ans après l'ambassade de Soliman-Aga, qui fit connaître cette boisson en France, un premier café fut ouvert par des Armé-

niens à la foire Saint-Germain (*voy.* plus haut). Quelque temps après deux de leurs garçons, Grégoire et Procope, en établirent deux autres dans la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés. Une grande célébrité était réservée plus tard à ce dernier. A la fin du siècle Paris n'en possédait guère que trois ou quatre de plus. L'un, au bas du pont Saint-Michel, était le rendez-vous des militaires; un second, sur le quai de l'École, aujourd'hui le café Manoury, fréquenté actuellement par les joueurs de *dames*, l'était alors par les beaux-esprits.

L'époque de la régence, avide de jouissance de toute sorte, donna une impulsion plus vive à ce nouveau genre de commerce. C'est alors que s'ouvrirent, entre autres, les cafés de la Régence et de Foy, et que commença le renom littéraire du café Procope, dont J.-B. Rousseau, Lamoignon, ensuite Piron et nombre d'auteurs distingués devinrent les habitués. Sa proximité de la Comédie-Française fut aussi un des élémens de sa vogue. C'est là que des critiques spirituels revisaient les jugemens que venait de porter le public sur les ouvrages nouveaux. Une foule de jeunes gens s'y rendaient pour recueillir de leur bouche ces arrêts, moins solennels, parfois aussi plus mordans, que ceux des séances académiques.

Les cafés remplacèrent alors les cabarets (*voy.*) de bon ton, où les seigneurs et les hommes de la meilleure société s'enivraient noblement sous le règne de Louis XIV; aussi augmentèrent-ils leurs attributions en joignant successivement à la vente de l'infusion arabe celle du chocolat, du thé, des liqueurs de toute espèce et des glaces. De nos jours, ils ont même empiété sur le domaine des *restaurants*, et il est devenu de mode, parmi nos fashionables, de déjeuner à la fourchette ou même de dîner dans l'un des élégans cafés de la capitale.

On en compte maintenant à Paris près de 800, dont plusieurs sont décorés avec un luxe réservé autrefois aux salons et aux boudoirs de l'opulence. Quelques-uns ont aussi leur spécialité; ainsi le café Tortoni est devenu, pour les spéculateurs sur les effets publics, une sorte de

succursale de la Bourse, tandis que le talent de ses joueurs d'échecs conserve au café de la Régence sa renommée européenne.

Dans les cafés de la province et ceux que fréquente à Paris la petite propriété, le billard et le classique *domino* se partagent les amateurs. La lecture des journaux en a fait aussi, depuis la révolution, des cabinets littéraires au petit pied. Ceux des départemens peuvent offrir encore quelques exemples de ce qu'on nommait autrefois les *politiques de café*; mais dans ceux de Paris ce genre d'individus n'existe plus. On y lit silencieusement les feuilles publiques, et personne n'y disserte sur les nouvelles ou les affaires du jour; ce serait rendre trop facile la tâche de certains *observateurs*. Il est même de mauvais ton d'y trop élever la voix. On voit que, sous tous les rapports, les cafés se sont mis en harmonie avec les progrès de l'état social. M. O.

A part l'Orient où les cafés sont très multipliés (par exemple, à Constantinople et au Caire), c'est en France qu'ils sont le plus nombreux; cependant il y en a sous différentes dénominations dans presque tous les pays. Après la France c'est sans doute l'Angleterre qui en offre le plus, et l'on en trouverait encore davantage dans ce pays si l'usage de fréquenter les tavernes était moins général. Parmi les plus célèbres cafés de Londres, on cite le Lloyd à la Bourse, rendez-vous des assureurs, des armateurs, etc. Ce café est une bourse au petit pied. En Allemagne, où l'on vit davantage dans l'intérieur des familles et où les brasseries sont les lieux de réunion pour les étudiants et pour les classes inférieures, les cafés sont moins en vogue; cependant on en rencontre dans presque toutes les villes; seulement c'est très souvent chez les confiseurs qu'ils se trouvent établis, et alors ils sont ordinairement tout-à-fait silencieux. Il en est de même en Russie, où, comme en Prusse, comme dans le reste de l'Allemagne, on va prendre son café chez le *conditor*. A Berlin il existe deux établissemens distingués de ce genre, Stehely et Josty, tous les deux renommés pour leur chocolat et le dernier plus spécialement pour ses *bonbons* ou papillottes. S.

CAFETAN, ou **CAFTAN**, nom par lequel on désigne une espèce de robe ou pelisse fort en honneur chez les Turcs. Le grand-seigneur distribue des cafetans aux personnes qu'il veut honorer, et principalement aux ambassadeurs des diverses puissances accrédités près de lui. Il en envoie aussi, en signe de satisfaction, aux pachas et aux autres princes et seigneurs musulmans qui sont dans son voisinage ou sous sa dépendance. Les pachas, à leur tour, offrent le cafetan aux personnes qui les approchent, et plusieurs souverains de l'Afrique et de l'Asie leur ont emprunté cet usage.

Le cafetan est ordinairement composé d'étoffes riches doublées en martre, en zibeline ou autres fourrures dont la valeur est proportionnée à l'honneur que l'on veut faire.

L'usage veut d'ailleurs que, pour rendre hommage à celui de qui l'on reçoit le cafetan, on s'en revête pour se présenter devant lui.

Il existe en Perse et dans quelques autres cours de l'Orient une coutume semblable qu'on désigne par le nom de *khélat*. Ce mot comprend, outre la robe qui compose le cafetan, plusieurs autres objets de prix, tels qu'une armure, un cheval ou un éléphant.

Le double usage du cafetan et du khélat paraît être fort ancien chez les Orientaux; on en retrouve des traces à travers l'histoire des premiers temps de l'Égypte.

Le cafetan, espèce de redingote longue, se croisant par-devant et à collet rond, est aussi en usage chez les Russes; et les cochers de cette nation, dont on connaît le costume pittoresque, le portent même à l'étranger. V. R.

CAFETIÈRE, appareil destiné à préparer l'infusion de café d'une manière égale et économique. La plupart du temps cette infusion faite avec précipitation, et sans avoir égard à la proportion de la poudre ni à la température de l'eau qu'on emploie, ne donne que de mauvais résultats. C'est ce qui a conduit à imaginer les divers appareils dont il va être question. Extraire et conserver en totalité l'arôme du café, telles étaient les deux conditions à remplir. Quelques personnes enferment

la poudre dans une chausse faite d'une étoffe de laine serrée et jettent ensuite dessus de l'eau bouillante à plusieurs reprises. C'est un fort bon procédé, pourvu que l'eau soit bien bouillante et versée par parties; mais cela demande beaucoup de temps et de soin. Il en est de même de la cafetière à la *Dubelloy*, composée de deux vases superposés. Celui de dessus, dans lequel se met le café pulvérisé à un fond percé d'une multitude de petits trous, et l'on y verse l'eau bouillante comme il vient d'être dit précédemment.

D'autres cafetières celles de *Morize* et de *Laurent*, imitées depuis par d'autres fabricans, sont disposées de telle sorte que le café se fait tout seul. Dans une partie de l'appareil se met l'eau froide; une boîte percée des deux côtés contient la poudre de café; une troisième pièce est destinée à recevoir le produit de l'opération. Le tout est placé sur une lampe à l'esprit de vin. Lorsque l'eau commence à bouillir, la vapeur pénètre peu à peu le café; puis ensuite, l'eau le traverse, et l'on obtient une infusion à la fois parfumée, claire et brûlante.

Il y a quelques légères différences dans la structure de ces appareils, dont les principes sont les mêmes et les avantages à peu près égaux. Ils consistent en ce que, sans qu'on ait besoin de s'en occuper continuellement, l'eau atteint la température de 80°, et que c'est alors seulement qu'elle traverse le café assez rapidement pour n'avoir pas le temps de se refroidir. Ajoutons à cela que les mesures sont invariablement fixées, et que l'on doit réussir toujours dès qu'on a réussi une fois. Les auteurs de ces inventions ont adapté au bec de la cafetière un petit sifflet qui avertit du moment où la vapeur commence à se produire, c'est-à-dire où l'ébullition a lieu.

La plupart de ces cafetières sont en fer-blanc; il serait à désirer que les filtres au moins fussent établis en étain fin, parce que l'acide gallique du café, agissant sur le fer, forme un gallate qui donne à l'infusion une saveur et quelquefois même une couleur d'encre; principalement lorsque les ustensiles commencent à vieillir.

Tout récemment on a fabriqué une

de cafetière en verre, et par conséquent peu susceptible de devenir d'un bien général, quoiqu'elle soit inégalement construite. C'est un ballon ou d'un long col, dans lequel entre à un bouchon le long bec d'un entonnoir de verre, muni d'un petit filtre à partie moyenne. On remplit d'eau bouillante et de café le filtre; on chauffe la lampe à l'esprit de vin et au moment de l'ébullition à lieu on fait plonger le bec de l'entonnoir, qui a été maintenu à quelques centimètres de la surface. La pression de la vapeur y fait monter l'eau bouillante et après, lorsqu'on a éteint la lampe, on redescend dans le ballon un café qui est plus délicieux qu'il n'y a eu d'évaporation, et que l'eau n'a pas eu le temps de dissoudre trop abondamment. Le café est amer et la matière colorante est précipitée; les véritables amateurs de café recherchent les portières. Voy. CAFÉ.

F. R.

CAFFA, aujourd'hui *Faodosia*, ville de Crimée, sous le gouvernement russe de la Crimée. Au XIII^e siècle, les Génois ont commencé de leur prépondérance dans la mer Noire pour y fonder des établissements. Ils choisirent pour cela la presqu'île de Crimée, où déjà les Vénitiens avaient quelques colonies. Ce fut près de l'ancien emplacement de l'ancienne *Théodosie* que les Génois fondèrent la colonie de Caffa, qui devint ensuite une ville importante. L'année précise de cette fondation est incertaine; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que l'époque s'en éloigne de celle du retour des Grecs à Constantinople, et qu'elle se rapporte environ à l'année 1266. Caffa ne fut d'abord qu'une ville ouverte, et il fallut, pour la rendre invulnérable, la permission spéciale du sultan des Tatars. Plus tard elle fut entourée de murs et de fossés, pour la rendre à l'abri des attaques et des brigandages de ces peuples. Elle fut d'abord soumise à une juridiction vénitienne, à la tête de laquelle était un gouverneur envoyé de Gènes, et qui changeait tous les ans. Les autres établissements de la presqu'île, Cembalo, Cerco, et quelques autres, ressortissaient à la juridiction de Caffa. C'est de ce point que

les Génois parvinrent à étendre leur commerce dans le Levant. La Crimée, qui leur fournissait du sel en abondance, devint pour eux l'entrepôt des productions étrangères. Là se tenait le marché des pelletteries du Nord, des étoffes de soie et de coton fabriquées en Perse, et enfin des denrées de l'Inde qui y parvenaient par Astrakhan. Les Génois étendirent leurs établissements jusqu'à la région du Caucase, dont la richesse métallique les attirait puissamment. On a même prétendu de nos jours qu'on avait retrouvé dans ces montagnes quelques traces de leur ancien séjour qui s'y étaient conservées depuis plus de trois siècles qu'ils ont perdu Caffa. Ils avaient dans cette ville un marché d'esclaves; ils en auraient fait une place beaucoup plus importante encore s'ils n'eussent entravé le commerce que les étrangers auraient pu y faire entre eux. En 1475 Caffa fut enlevée aux Génois par le sultan Mahomet II; en 1783 elle fut cédée à la Russie.

Cette place était la mieux située de la mer Noire. Malgré les vices du gouvernement turc, elle fut toujours renommée pour son commerce. Chardin, qui la visita en 1672, dit que, dans un séjour de 40 jours qu'il y fit, il vit à Caffa arriver ou partir plus de 400 vaisseaux. Il y remarqua beaucoup de restes de la magnificence des Génois; on appelait alors Caffa la Constantinople de Crimée. Le nombre de ses habitans, selon Peyssonnel, était, de son temps, de 80,000; aujourd'hui il n'en reste que 5,000. Il parle de son commerce comme étant très considérable. Après la réunion de la Crimée et par conséquent de Caffa à l'empire de Russie, Caffa fut déclarée port franc, en 1798. Mais depuis l'ouverture de nouveaux ports sur la mer Noire le commerce a pris une autre direction. Voy. ODESSA et TAGANROG. A. S.-R.

CAFFARELLI DU FALGA LOUIS-MARIE-JOSEPH-MAXIMILIEN, naquit au château du Falga, dans le Haut-Languedoc, en 1756. Envoyé de bonne heure au collège de Sorrèze, il y fit d'excellentes études, surtout en mathématiques, et en sortit pour entrer dans le génie. Il était l'aîné de 10 enfans, devenus orphelins, et

auxquels il tint lieu de protecteur et de père; il fit même en leur faveur une si honorable abnégation de ses propres intérêts qu'il voulut partager également avec eux une brillante fortune dont les lois lui assuraient la moitié. Un avancement rapide fut la récompense de ses heureux débuts à l'armée du Rhin; mais un événement survint qui faillit tout à coup lui fermer la carrière des armes. La révolution venait d'éclater, et Caffarelli en avait d'abord adopté les principes avec enthousiasme, lorsqu'après le 10 août, l'arrêt de déchéance prononcé contre Louis XVI fut signifié à l'armée. Une énergique protestation, la seule qu'on osât opposer à ce manifeste de la colère du peuple, fut signée par Caffarelli et suivie de sa destitution immédiate. Il se retira dans ses foyers et subit même une détention qui dura 14 mois. Mais après avoir obtenu du service dans les bureaux du comité militaire, il ne tarda pas à être renvoyé aux armées et assista, sous les ordres de Kléber, au passage du Rhin, qui eut lieu près de Dusseldorf, en septembre 1795, lors de la retraite de l'armée de Sambre et Meuse. Quelque temps après il combattait près de Marceau, sur les bords de la Nahe, lorsqu'il fut atteint d'un boulet qui nécessita l'amputation de la jambe gauche. Il supporta ce malheur avec un courage tout-à-fait stoïque et revint à Paris, où il vécut quelque temps dans la retraite. L'Institut le nomma l'un de ses membres associés; d'excellents mémoires sur l'instruction publique et sur diverses branches de l'administration justifiaient suffisamment ce choix. Quand Bonaparte s'occupa de la formation de l'armée destinée à l'accompagner en Égypte, il jeta les yeux sur Caffarelli et l'attacha à l'expédition en qualité de général de brigade, chef de l'arme du génie (septembre 1798). Dès le commencement de la campagne le nouveau général contribua puissamment aux résultats obtenus par les Français; le débarquement s'effectua par ses soins, et dès lors il prit une part très active à tous les succès scientifiques ou militaires qui immortalisèrent l'expédition d'Égypte. L'armée le chérissait, et les soldats connaissaient si bien *la jambe de*

bois qu'au milieu de leurs fréquents accès de découragement ils se le montraient en disant: *Il se moque de ça, il a toujours un pied en France!* et cette saillie leur rendait avec la gaieté l'énergie. Bonaparte, ayant voulu visiter un jour les sources de Moïse, fut surpris avec Caffarelli par le flux sur une grève que menaçaient déjà les flots de la mer Rouge. Un guide courut vers le général en chef et voulut l'emporter dans ses bras: *Allez à Caffarelli*, cria Bonaparte; *avec sa jambe il en a plus besoin que moi.* Le siège de Saint-Jean-d'Acre était déjà commencé depuis quelque temps et le général du génie poussait activement les travaux, lorsqu'une halle vint l'atteindre au bras gauche, le 9 avril 1799. L'amputation parut indispensable: Caffarelli s'y soumit avec courage; mais la fièvre qui suivit l'opération l'emporta le 27 du même mois. Les regrets de toute l'armée l'accompagnèrent dans la tombe et Bonaparte publia cet ordre du jour: « L'armée vient de perdre un de ses plus braves chefs, l'Égypte un de ses législateurs, la France un de ses meilleurs citoyens, les sciences un homme qui y remplissait un rôle célèbre. » Cet éloge, sorti de la bouche du grand homme, dispense de tout commentaire. Un tombeau fut élevé à Caffarelli, tout auprès de Saint-Jean-d'Acre, et tel est le souvenir que ses vertus et ses talens ont laissé parmi les habitans eux-mêmes que la pierre qui recouvre sa dépouille mortelle est encore aujourd'hui respectée par les Arabes.

Plusieurs des frères du général Caffarelli ont soutenu dignement la gloire de leur nom et méritent d'être distingués; parmi eux, nous citerons :

AUGUSTE, comte de Caffarelli, né au Falga en 1766, embrassa aussi la carrière militaire. Il servait dans les troupes sardes lorsque la révolution arriva; et il les quitta pour entrer, comme simple dragon, dans l'un des régimens envoyés en 1791 pour combattre les Espagnols qui envahissaient le Roussillon. Au 18 brumaire Bonaparte, en mémoire de son frère, mort à Saint-Jean-d'Acre, le nomma colonel et chef d'état-major de la garde des consuls; un an après, il le fit

aide-de-camp et bientôt après l'éleva au grade de général de brigade. En 1804, fut chargé de se rendre à Rome pour aider le pape à venir sacrer l'empereur, cette mission, dont il s'acquitta heureusement, lui valut, peu de temps après, le poste de gouverneur des Tuileries et le grade de général de division. La part qu'il prit à la journée d'Austerlitz lui obtint le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et peu de jours après l'empereur lui donna le grand cordon. Le 13 mars 1806, il fut fait ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie, et y resta jusqu'en 1810. Il fut alors envoyé dans le nord de l'Espagne, où il échoua dans une tentative de débarquement contre les Anglais à Santonia, sur la côte de Santander. Il se distingua dans une affaire d'une fois encore pendant cette guerre meurtrière, battit Mina, prit Bilbao, et contribua à faire lever le siège de Vigo aux Anglais; il fut rappelé en France l'année suivante lui fournit l'occasion de donner une preuve éclatante de son dévouement à la famille impériale; il fit en accompagnant jusqu'à Vienne l'impératrice et son fils, que Napoléon avait dit vus pour la dernière fois. Revenu en France, il venait d'être nommé, par le gouvernement du roi, commandant de la 13^e division militaire, quand le siège était à Rennes, lorsque Napoléon débarqua à Fréjus: M. de Caffarelli appelé à Angers par le duc de Bourbon s'y rendit et deux jours après reçut l'ordre de retourner à son poste d'y faire tout le bien qu'il pourrait pendant son absence Napoléon avait été connu à Rennes. Vers la fin des Cent-jours, le général Caffarelli fut envoyé à Metz, en qualité de commandant de la 13^e division militaire, et y fut presque aussitôt bloqué par les Russes. En 1831 il a été fait pair de France.

LOUIS-MARIE-JOSEPH Caffarelli du Falga, né au Falga en 1760, a été fait d'abord tour conseiller d'état, préfet maritime et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il avait commencé d'abord dans la marine et était même déjà lieutenant de vaisseau à l'époque de la révolution. Forcé de quitter ce service qui fatiguait beaucoup, il entra dans l'ar-

mée de terre et y resta jusqu'à la création du conseil d'état, où il fut admis comme membre de la section de la marine. En 1800 il fut nommé préfet maritime à Brest, où il a laissé des souvenirs honorables, et en 1814 le roi le nomma conseiller d'état honoraire.

CHARLES-AMBROISE de Caffarelli, né au Falga en 1758, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; il était déjà chanoine de Toul lorsqu'en 1789 les décrets de l'Assemblée constituante concernant le clergé le forcèrent de se retirer dans sa famille, et il subit une longue détention avec son frère aîné et deux de ses sœurs. Après le 18 brumaire son nom éveilla l'attention du premier consul, qui le nomma préfet de l'Ardèche, puis du Calvados. En 1810 il fut appelé à la préfecture de l'Aube; mais en 1814, ayant commis la faute de ne pas rentrer à Troyes avec l'armée française, il fut destitué par Napoléon. Il mourut au Falga en 1826.

JEAN-BAPTISTE-MARIE de Caffarelli, né en 1763, était ecclésiastique, lorsque la révolution le força de fuir en Espagne, où il resta jusqu'en 1799. En 1802 Napoléon lui donna l'évêché de Saint-Brieuc, et il mourut dans cette ville en 1815. D. A. D.

CAFFRES, peuple de l'Afrique méridionale, à l'est et au nord de la colonie anglaise du cap de Bonne-Espérance. Quelques voyageurs voient des tribus de diverse origine dans les habitans de ces contrées; d'autres, comme le docteur Lichtenstein, pensent que toutes ces tribus, connues sous le nom de Koossas, Namaquois, Tambouekis, Grikas, appartiennent à la race caffre qui a de commun avec les Européens la forme du front et du nez, et avec les nègres l'épaisseur des lèvres; le même voyageur pense que cette race, semblable à celle qui habite l'Abyssinie, est venue du nord de l'Afrique, en suivant les côtes orientales de cette partie du monde. Elle pratique la circoncision, ce qui semble indiquer des relations anciennes avec des peuples d'Asie ou d'Afrique. Les Caffres sont généralement grands et vigoureux; leurs femmes ont des traits assez agréables. Ils enduisent leur peau de graisse et d'ar-

gile ou d'ocre et se couvrent de manteaux faits en peaux de bœuf tannées. Ils aiment à se parer de verroteries et de morceaux de cuivre; les femmes surtout recherchent beaucoup cette parure. Quelques tribus cultivent une espèce de millet, connu sous le nom de blé caffre : ce sont les plus civilisées; les autres vivent de la chasse et de la chair de leurs bestiaux. Ils font la chasse aux éléphants, aux rhinocéros, aux antilopes, aux hippopotames; cependant, n'ayant que des *sagaies* ou flèches, ils ne peuvent attaquer avec succès les troupes de gros animaux sauvages. Ils ont de l'aversion pour le poisson et ne se livrent point à la pêche. Les Caffres n'ont pas de religion particulière : leur idée d'une divinité est vague; ils ont des sorciers et des devins. Ils font subir une espèce de purification aux veuves, peu de temps après la mort de leurs maris, aux jeunes garçons qui entrent dans la classe des hommes et aux jeunes filles à l'âge de puberté. Chaque tribu a ses chefs qui s'entourent des Caffres les plus riches; les Koossas ont un roi. C'était, il y a quelques années, Geika, homme assez éclairé pour un Caffre; plusieurs voyageurs européens ont eu des relations avec lui : il leur a fourni les moyens de connaître la Caffrerie. Il exerçait une autorité absolue; cependant il était entouré d'un conseil composé des chefs de la tribu. Des missionnaires anglais ont essayé de fonder des missions chrétiennes dans la Caffrerie; jusqu'à présent elles ont eu peu de succès. Les Caffres sont plus intelligens que les Hottentots, ils ont aussi plus de vigueur et d'activité. Il se pourrait que ce peuple se civilisât un jour, sinon entièrement, du moins assez pour qu'une partie de la nation eût des demeures fixes et adoptât les usages de la colonie anglaise. Quelques tribus de Caffres mènent une vie nomade et ne subsistent guère que de la chasse; elles font souvent la guerre aux sauvages dits les Bosjesnians ou hommes des bois. Ces tribus, plongées davantage dans la barbarie, seront aussi plus difficilement amenées à la vie sédentaire. D. c.

CAGLIARI, voy. VÉNÉTIENNE (Paul).

CAGLIOSTRO (ALEXANDRE, comte
Cet homme, qui exploita si bien la

crédulité d'un siècle d'ailleurs si peu croyant, commença, comme d'autres imposteurs fameux, par envelopper de ténèbres son origine et ses premières aventures. Il paraît toujours certain qu'il naquit à Palerme, en 1743, et que son véritable nom était JOSEPH BALSANO. Contraint de quitter son pays par les poursuites de la justice, après une escroquerie majeure commise au préjudice d'un orfèvre son compatriote, l'argent qu'elle lui avait procuré lui servit à entreprendre des voyages de long cours, où il jeta les bases de sa renommée et de sa fortune également singulières.

Adoptant dans chaque contrée un nom et des titres différens, il visita tour à tour la Grèce, l'Égypte, Malte, la Turquie, l'Arabie. Dans ces deux derniers pays surtout, quelques connaissances en médecine le mirent aisément en crédit au milieu de populations ignorantes, et le firent même appeler dans les harems et les palais. Le chérif de la Mecque lui accorda une haute protection, et un muphti s'honora de l'avoir pour hôte pendant son séjour à Médine.

Revenu en Europe avec de grandes richesses, en 1773, l'adroit aventurier, qui avait définitivement adopté le nom de comte de Cagliostro, se procura, par son mariage avec une femme aussi intrigante que jolie, les moyens d'augmenter encore sa fortune. Ce fut à Naples, suivant les uns, à Rome, selon d'autres, qu'il épousa Lorenza Feliciani, fille d'un fondeur en cuivre. Reprenant avec elle le cours de ses voyages, il se rendit d'abord en Holstein, pour avoir avec le fameux comte de Saint-Germain une entrevue dans laquelle ces deux grands pontifes du charlatanisme durent bien rire à huis-clos aux dépens de la pauvre humanité. Cagliostro parcourut ensuite la Russie, la Pologne, l'Allemagne. Enfin il arriva à Strasbourg en 1780. Là quelques cures remarquables opérées sous les yeux du cardinal de Rohan, évêque de cette ville, et que la renommée qualifia bientôt de prodigieuses, quelques actes de bienfaisance pompeusement exercés par les deux époux, firent bientôt parvenir le nom de Cagliostro dans la capitale, et après y avoir fait d'abord un séjour de quelques mois, pour

et à préparer le terrain, le comte s'y établit au commencement de l'année 1785.

Un habile charlatan avait jugé qu'il fallait s'adresser à une haute société, plus avide encore que le peuple, d'autres que ceux de sa médecine; il se présenta à la fois à la curiosité, à l'avidité de l'existence et à celui de l'or.

Le domicile qu'il avait choisi, rue de la Harpe, au Marais, employant avec ses prestiges de la fantasmagorie, qui ne sont point encore connus, il fit apparaître des ombres; il procura même, moyennant un bon prix, à de riches amateurs des entretiens avec des morts célèbres. Là fut fondée aussi la loge de la *maçonnerie égyptienne*, où, après quelques cérémonies mystiques, un enfant en l'état d'innocence, désigné aux adeptes sous le nom de *colombe*, lisait dans un vase plein d'eau l'histoire de l'année. Le *grand cophite* (c'était le titre attribué dans cette loge à celui de *véritable*, et dont les fonctions étaient remplies par le comte) devait aussi, par le moyen d'un élixir, assurer l'immortalité à ses disciples, et, par un autre, leur donner le pouvoir de faire de l'or. Ce métal pouvait du moins entre leurs mains; il se préparait, avec divers aromates et essentiellement l'aloès, dans la composition de deux merveilleuses liqueurs.

Le comte fut réputé sorcier par de grands seigneurs; il n'est surment ne l'étaient pas eux-mêmes. Cagliostro trouva surtout chez le cardinal de Rohan une foi robuste à ses promesses: aussi fut-il compromis dans le fameux procès du *collier* (voy.) sur lequel il publia plusieurs mémoires, et fut enlevé à la prison, puis l'acquitté et l'exil de ce prélat. Il passa deux ans en Angleterre; ensuite le goût des voyages le reprit: il visita la Suisse, l'Italie, le Piémont; mais il eut la malheureuse idée de se rendre de nouveau dans la capitale du monde chrétien, et c'est là que l'attendait le dénouement funeste de sa carrière aventureuse. Un homme qui s'était vanté d'être un magicien et le fondateur en France d'une nouvelle *maçonnerie* ne put échapper aux rigueurs de l'inquisition. Condamné à mort par ce tri-

bunal, la clémence pontificale se borna à commuer cette peine en une prison perpétuelle. Il mourut au château de Saint-Léon, près de Rome, en 1795. Sa femme, enfermée dans un couvent, lui survécut, dit-on, quelques années. De grands événemens avaient presque fait oublier les folies de la fin du XVIII^e siècle, et la mort du fameux thaumaturge qui avait fait tant de bruit passa presque inaperçue. M. O.

CAGOTS, race d'hommes infortunés dans le voisinage des Pyrénées, regardés par la superstition généralement répandue au moyen-âge comme anthropophages, comme hérétiques et comme livrés à tous les vices. Cette race ressemble à bien des égards à celle des *cretins* (voy.), et les noms de *caqueux*, *capots*, *agots*, *gézitas*, *gaffos*, *gahetas*, *colliberts*, *cahets*, *cacous*, etc., ne sont que des variétés de celui de *cagots*. Selon Belleforest et Paul Mérula, les hommes appelés en Gascogne *cagots* ou *capots*, à Bordeaux *gahets*, chez les Basques et les Navarrois *agots*, passaient pour lépreux et communiquaient leur maladie à quiconque entrait en contact avec eux. Ces auteurs prétendent que, dans tout l'extérieur et dans les actions de ces malheureux, il y avait quelque chose d'indéfinissable qui leur attirait le mépris et la haine; que leur bouche et leur haleine étaient empestés. Oihenart (dans sa *Notice sur la Gascogne*) n'ose ni affirmer ni contredire cette singulière assertion; mais il reconnaît que les *cagots* étaient livrés au mépris des masses, regardés comme des étrangers, même dans leur pays natal, éloignés de toutes charges publiques, et réduits à former comme une caste inférieure. Le mariage et la vie commune avec le reste de la population leur étaient interdits, et un arrêt du parlement de Bordeaux leur défendait de sortir autrement que chaussés et habillés de rouge, sous peine d'être frappés de verges. Ils avaient un quartier à eux, des places séparées dans les églises, des bénitiers à part; ils ne pouvaient exercer que des métiers bas et ignobles. Jadis on les appelait *chrétiens*; de leur côté ils donnaient au reste de la population le nom de *pelluti* (hommes aux

longs cheveux). Quelques auteurs en ont conclu que les cagots ou chrétiens étaient les restes des Goths qui possédèrent jadis l'Aquitaine, et que cette origine est la cause de la haine et du mépris que leur témoignaient les Gascons. Ceux-ci, encore païens, auraient donné comme injure le nom de *chrétiens* aux Goths. Le nom de *pelluti* ou *comati* serait venu de ce que les Aquitains, ennemis naturels des Goths, portaient une longue chevelure.

P. de Marca (*Histoire de Béarn*) fait venir le mot *cagots* de *caas - goths* (*cannis gothus*), chiens goths. Néanmoins le nom de cagots ne se trouve que dans la nouvelle coutume de Béarn, réformée en 1551, tandis que les anciens *fors* manuscrits emploient celui de *chrestiaas* ou *chrétiens*. Marca du reste pense qu'ils sont un reste des Sarrazins, et que le surnom de *caas-goths* peut signifier *chasseurs de Goths* : on les avait appelés *chrétiens*, en qualité de nouveaux convertis.

D'après l'ancien *for* de Béarn, il fallait la déposition de sept cagots ou *chrestiaas* pour valoir un témoignage. En 1460 les États du Béarn demandèrent à Gaston qu'il leur fût défendu de marcher pieds nus dans les rues, sous peine d'avoir les pieds percés d'un fer, et qu'ils portassent sur leurs habits leur ancienne marque d'un *piéd d'oie* ou de *canard*. Le prince ne répondit pas à cette demande. En 1606 les États de Soule leur interdirent l'état de meunier. Ils devaient, sans en retirer aucun profit, abattre les bois nécessaires aux besoins de la ville, du bourg, du village; sous des peines sévères, ils ne pouvaient porter d'autre arme que la hache destinée à abattre ce bois; il leur était défendu d'entrer en conversation avec qui que ce fût. On les contraignait, encore à la fin du xvi^e siècle, à avoir des habitations séparées; des châtimens sévères les atteignaient s'ils se mettaient devant les hommes et les femmes à l'église ou aux processions.

Si les cagots ne s'étaient jamais rencontrés que dans le Béarn, on pourrait admettre l'une ou l'autre des hypothèses qui voient en eux des restes soit des Goths, soit des Sarrazins; mais on les trouve en Guyenne, où ils s'appelaient

gahets ou *cahets*; dans l'Auvergne, où on leur donnait le nom de *marrons*. Chez les Basques et les Béarnais, dans la Gascogne et le Bigorre, on les appelait *cagots*, *agots*, *agotas*, *capots*, *caffos*, *cretins*.

Quelquefois on a voulu voir en eux des descendans des Albigeois. Dans quelques endroits on les appelle *caignards*, par corruption de *canards*, parce qu'on les obligeait de porter sur leurs habits le pied d'oie ou de canard dont il est parlé dans l'histoire du Béarn.

Les descendans des Sarrazins, à en croire Marca, auraient été nommés aussi *gésitains*, comme ladres, du nom du Syrien Giézi, frappé de la lèpre pour son avarice. Le père Grégoire de Rostrenon (dans le Dictionnaire celtique) dit que *caccod* en celtique signifie lépreux, en espagnol, *gaso*, lépreux; *gafé*, lèpre. L'ancien *for* de Navarre, compilé vers 1704, du temps du roi Sanche Ramires, parle des *gaffos* et les traite comme ladres. Le *for* de Béarn distingue pourtant les cagots des lépreux; le port d'armes leur est défendu, et il est permis aux ladres.

De Bosquet, lieutenant-général au siège de Narbonne, dans ses notes sur les lettres d'Innocent III, croit reconnaître les *capots* dans certains marchands juifs désignés dans les capitulaires de Charles-le-Chauve par le nom de *capé*.

Dralet pense que ce furent des goitreux qui formèrent ces races. Les premiers habitans, dit-il, durent être plus sujets aux goitres, parce que le climat dut être alors plus froid et plus humide. En effet, on trouve peu de goitreux sur le versant espagnol; les nuits y sont moins froides, il y a moins de glaciers et de neiges, et le vent du sud y adoucit le climat. Au reste, peut-être doit-on admettre à la fois les opinions diverses que nous avons rapportées; tous ces élémens entrèrent sans doute successivement dans ces races maudites.

En Bretagne on retrouve les cagots sous le nom de *caqueux*, *cacous* ou *caquins*, désignés, dans les vieux actes latins, par le nom de *cacosi*. Voici ce qu'on lit à leur sujet dans les statuts de Radulphe, évêque de Tréguier, en 1436 :

« Item, connaissant dans ladite cité et dans ledit diocèse un certain nombre d'individus de l'un et de l'autre sexe qui passent pour être de la loi (c'est-à-dire juifs), et qu'en terme vulgaire on appelle *cacosi* (caqueux), et dont la condition et l'habitation doivent être séparées de celles des autres hommes sains, ainsi que le manger, le boire et les autres relations mutuelles; néanmoins lesdits *caqueux*, contre leurs obligations et le respect qu'ils doivent à autrui, et au-delà de ce qui se convient, se mêlent à la cohabitation et à la communion des autres hommes, et principalement, dans les églises paroissiales et dans les autres lieux où sont célébrés les offices divins, osent marcher devant les autres hommes dans le baiser de la paix et des reliques; et de là s'élèvent des querelles et des scandales. Pour cela nous avons statué que les *hommes de la loi* ou *caqueux* doivent, pendant les offices divins, être debout et se tenir dans la partie inférieure des églises, et qu'ils n'auront pas l'audace de toucher les saints calices et les autres vases ecclésiastiques, ou de recevoir avant les autres hommes sains le baiser de la paix; mais seulement après que la paix aura été donnée aux autres, elle sera donnée à eux, et cela sous peine de cent sols. »

D. Lobineau rapporte encore un extrait des actes de la chancellerie de Bretagne, à l'année 1474, qui ordonne aux caqueux qui voyagent dans le duché d'attacher à leurs vêtements, d'une manière évidente, un morceau de drap rouge. On leur défend de se livrer à d'autre acte de commerce qu'à la vente du fil et des filets; on leur interdit même la culture de toute terre autre que les jardins qui leur appartenaient en propre. Plus tard, toutefois, on permit aux caqueux de Saint-Malo de louer et de cultiver les champs voisins de leurs habitations; encore leur imposa-t-on des conditions extrêmement onéreuses. Il fallait bien un adoucissement à une barbare persécution; car les caqueux mouraient de faim. Le parlement de Rennes fut obligé d'intervenir pour leur faire accorder le droit de sépulture.

Dans le Poitou, le Maine, l'Anjou,

l'Aunis, on trouve une race pareille désignée par le nom de *colliberts*. Ducange dérive le mot *collibert* de *cum* et de *libertus*. « Il semble, dit-il, que les colliberts n'étaient ni tout-à-fait esclaves, ni tout-à-fait libres. Leur maître pouvait, il est vrai, les vendre ou les donner, et confisquer leur terre. » On les affranchissait de la même manière que les esclaves. D'un autre côté, la loi des Lombards compte les colliberts parmi les libres. Ils étaient sans doute en général *serfs sous condition*. Le *domesday-book* les appelle *colons*. On les voit souvent sujets à des redevances. L'auteur d'une histoire de l'île de Maillesais les représente comme une peuplade de pêcheurs qui s'était établie sur la Sèvre, et il donne de leur nom une étymologie plus singulière que juste, et qu'il est inutile de rappeler ici. Il ajoute que les Normands en détruisirent une grande quantité.

Un fait remarquable, c'est que la ville de La Rochelle et celle de Saint-Malo furent originairement des asiles ouverts par l'église aux juifs, aux serfs, aux colliberts de Poitou et aux caqueux de Bretagne. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer le génie aventureux des habitants de ces deux cités.

Parfois les cagots et les caqueux trouvèrent de courageux défenseurs. Le médecin béarnais Noguez analysa leur sang, prouva qu'il était pur et sain comme celui de toute autre race; qu'en général même la constitution de ces hommes était forte et robuste. Ses observations ne changèrent point les préjugés de ses compatriotes. En Bretagne, le jurisconsulte Hevin, connu par d'estimables travaux, eut pitié du sort de cette race proscrite: il prouva que la haine qu'on leur portait était injuste et sans aucun motif raisonnable, et il obtint du parlement de Bretagne (vers le commencement du XVIII^e siècle) un arrêt en leur faveur; mais les résultats en furent peu satisfaisants.

Encore aujourd'hui, dans l'Ouest et le Midi de la France, on retrouve quelques débris de ces populations opprimées.

A. S.-A.

CAHIER DES CHARGES, acte in-

diquant à l'avance les conditions d'une adjudication publique.

Dans les adjudications volontaires la loi ne prescrit aucune formalité particulière relative au cahier des charges qui, dans ce cas, ne forme point ordinairement un acte séparé du procès-verbal d'adjudication ; mais en matière de ventes *judiciaires* d'immeubles, c'est-à-dire d'adjudications faites en vertu d'une décision de la justice et devant un juge du tribunal civil, ou un notaire commis par ce tribunal, le cahier des charges, outre les noms des parties, la désignation des biens mis en vente et les conditions de leur adjudication, doit contenir diverses énonciations spéciales qui varient selon qu'il s'agit de ventes de biens de mineurs, d'interdits, de faillis, etc. (*Foy. Cod. de procédure civile, art. 697, 699, 955, 957, 958, 969, 972 et 987, et Cod. de com., art. 564*).

Lorsque la vente est faite devant un juge, le cahier des charges doit être rédigé par l'avoué poursuivant ; il peut l'être par cet officier ministériel, par le notaire, ou les parties elles-mêmes, quand la vente a lieu devant un notaire désigné par le tribunal.

Dans le cas d'adjudication de la location de biens immeubles appartenant à des hospices ou autres établissements publics, le cahier des charges est dressé par la commission administrative, le bureau de bienfaisance ou le bureau d'administration, selon la nature de l'établissement. Il est ensuite approuvé ou modifié par le préfet (Décret du 12 août 1807).

Nous ne connaissons pas de dispositions législatives relatives aux cahiers des charges des autres adjudications faites administrativement. Les administrations qui peuvent avoir fréquemment à adjudger, dans l'intérêt de l'État, des fournitures ou des entreprises de travaux, ont arrêté un cahier des charges contenant les *clauses et conditions générales* de toute espèce d'adjudications et marchés. Il est en outre dressé un cahier des charges contenant les *clauses et conditions particulières* à chaque adjudication, dans lequel on se réfère au premier de ces cahiers, sans qu'il soit nécessaire d'en

répéter les dispositions lors de chaque opération. Cette marche est suivie notamment par les ministères de la guerre et de la marine, et par l'administration des ponts et chaussées. E. R.

CAHIERS. Les délibérations de certaines assemblées qui contiennent des remontrances ou des propositions qu'elles font au roi, ou plutôt le papier qui contient ces délibérations s'appelle *cahier*. C'est aux États de 1355 que l'on trouve l'origine des cahiers qui portaient d'abord le nom de *cédules* et qui prirent celui de cahiers en 1363.

Ces cahiers avaient pour objet d'exprimer des représentations sur le nombre de troupes dont on avait besoin pour la guerre ; sur les sommes nécessaires pour soudoyer l'armée ; sur les moyens de lever ces sommes et sur la régie et l'emploi des deniers. Le député chargé par le tiers-état de remettre son cahier au roi le présentait à genoux. Les députés du clergé et de la noblesse faisaient cette présentation debout et découverts. Lors de la convocation des États-Généraux, le 24 janvier 1789, les trois ordres furent convoqués par sénéchaussée ou par bailliage, pour présenter leurs cahiers.

Ces cahiers portaient le titre de *cahiers des vœux, doléances, remontrances et délibérations* : ils s'exprimaient en général sur la constitution propre à régénérer la France, sur les abus de la féodalité. La lecture de ces cahiers est très propre à révéler la statistique des connaissances politiques en France ; on en a fait un extrait sous le titre d'*Esprit des cahiers*. L'auteur s'exprime ainsi sur son travail : « J'ai cru en commençant que je n'aurais rien à fournir du mien et que j'aurais pour résultat un système entier de constitution et d'administration politique ; mais je n'ai eu que des lambeaux décousus, incohérens, inconciliables, et, pour compléter le grand projet de la régénération du royaume, j'ai eu bien des lacunes à remplir ; je n'ai presque vu que des décombres et des ruines. En effet, la plupart ne contiennent que des propositions décousues, quelquefois ridicules, comme celle, par exemple, présentée par une sénéchaussée de Bordeaux et signée du frère de Mirabeau, de rétablir le ré-

giment des grenadi à cheval. Dans ce moment solennel ou tous les esprits étaient en travail pour rendre à l'homme sa dignité et lui garantir ses libertés, les vœux de la noblesse et du clergé, comme ceux du tiers, étaient pour la liberté de la presse, la liberté individuelle, l'inviolabilité du secret des lettres, le consentement formel des États aux impositions. Ces divers articles sont jugés aussi nécessaires, aussi inviolables dans le cahier de la noblesse de Meaux que les lois de la succession au trône. » *Voy. ÉTATS-GÉNÉRAUX et RÉVOLUTION FRANÇAISE. CH. M.*

CAHORS, *voy. QUERCY et LOT.*

CAIC et CAIQUE. Nous réunissons ces deux mots dans un même article, quoique leur signification soit tout-à-fait différente, parce que le second peut fort bien être dérivé du premier et que chacun désigne une espèce de petit bâtiment. Dans le temps où il existait des galères dans la marine française, on donnait le nom de *caic* à l'esquif d'une galère. C'était une embarcation de vingt-cinq pieds de long, six de large et deux pieds et demi de creux. Les Italiens appellent *caicco* une barque à dix ou douze rames: c'est sans doute ce mot que nous avons francisé. Il existe des caïcs sur toutes les côtes du Levant et dans la mer Noire. Les caïcs du Levant sont les embarcations qu'ont toujours employées en grande partie les forbans de l'Archipel, et les seules avec lesquelles il leur soit possible aujourd'hui d'exercer leurs pirateries et de tromper quelquefois la vigilance des croiseurs européens ou de se dérober à leur poursuite. Quant aux caïcs de la mer Noire, ils servaient à la navigation peu étendue des peuples du littoral de cette mer, qui avaient la réputation de hardis pirates*. Un vieil auteur français, le sieur Des Hayes, rapporte à leur sujet des fables auxquelles sans doute on ajoutait foi de son temps. « S'il leur arrive, » dit-il, d'être poursuivis par les galères « du grand-seigneur, ils se sauvent vers « les Palus-Méotides. Quand ils ont gagné ces marécages, ils enfoncent leurs « barques sous l'eau où ils demeurent « long-temps cachés. Pour respirer, ils

(* C'est peut-être des *tchaks* des Kosaks qu'on a voulu parler. J. H. S.

« font usage de certaines cannes assez « longues, dont ils ont un bout dans leur « bouche et l'autre hors de l'eau. » Les graves auteurs de l'*Encyclopédie méthodique* ont pris au sérieux ce passage d'un livre tout rempli de choses non moins merveilleuses.

Parmi les différentes espèces de bateaux qui composaient la flottille de Boulogne, lors des immenses préparatifs que fit Napoléon pour une descente en Angleterre, il se trouvait des *caïques* ou chaloupes à l'espagnole. Ces bateaux avaient les dimensions des chaloupes des vaisseaux de premier rang et portaient un canon de 24 sur l'avant. Les Espagnols s'étaient servis avec un grand avantage des caïques, lors du bombardement de Cadix par les Anglais, en 1797; mais si elles conviennent parfaitement à la défense d'un port, elles étaient fort peu propres à une navigation même aussi courte que le trajet de Boulogne à la côte d'Angleterre: aussi l'on en construisait fort peu. J. T. P.

CAIEPUT ou CAJEPUT (HUILE DE), huile essentielle très volatile, de couleur verte, et plus ou moins visqueuse suivant son degré de pureté, d'odeur forte et pénétrante, que les uns comparent à celle des huiles de térébenthine ou de cardamome, d'autres à celle de camphre; mais qui, en réalité, est bien plus brûlante et incisive que toutes celles-là.

Cette huile s'obtient par la distillation des feuilles et des pousses d'un arbre des îles Moluques, de la famille naturelle des myrtes et de la polyadelphie polyandrie de Linné. C'est le *melaleuca leucodendron*, arbre de 50 à 60 pieds, à tronc tortueux, noir, à branches blanches et à feuillage élégant, parsemé de pores ou utricules huileuses. L'épiderme du tronc s'enlève par plaques comme celle du bouleau; les Indiens le nomment *caïou-pouti*, ou *caju-puti*, d'où vient l'*huile de cajeput*.

On obtient cette huile en laissant fermenter un ou deux jours les feuilles et les pousses après les avoir cueillies; on verse ensuite de l'eau dessus, on laisse macérer une nuit, puis l'on distille; un grand sac de feuilles ne donne que quelques gros d'huile essentielle impure. Dans cet état, elle est d'un vert très

foncé, visqueuse, s'étend difficilement sur l'eau et ne s'y dissout pas. Si on lui fait subir une seconde distillation, elle devient d'un vert moins foncé, plus transparente, s'étend facilement sur l'eau et s'évapore aussitôt en entier; elle se dissout en partie dans l'eau et entièrement dans l'alcool et brûle sans laisser aucun résidu, qualités qu'elle ne possède pas quand elle est impure ou falsifiée avec les huiles de romarin ou de térébenthine; ce qui arrive très souvent à cause de sa cherté, suite du monopole que s'en réservent le rajah et le résident hollandais.

Les Chinois, les Malais et, sur leur témoignage, quelques Européens, font le plus grand cas de cette substance comme médicament, la regardant presque comme une panacée; mais ils en prescrivent surtout l'usage en friction contre la goutte, les rhumatismes, les douleurs de toute espèce; à l'intérieur ils en donnent une ou deux gouttes dans un verre de tisane chaude, contre les paralysies, l'épilepsie, l'hystérie, la chorée, les flatuosités.

Sprengel, en 1780, en recommanda le premier l'usage en Europe, mais depuis ce médicament a été peu employé, bien qu'il doive posséder au plus haut degré toutes les propriétés éminemment excitantes des huiles essentielles; il paraît même que quelques médecins de l'Inde et des États-Unis en ont obtenu d'heureux effets dans des cas graves de choléra. A Paris, dans l'épidémie de 1832, on a vainement essayé l'huile de cajepout contre la maladie qui a sévi si cruellement. Du reste, jusqu'ici sa vertu la mieux constatée paraît être de préserver les collections d'histoire naturelle des attaques des insectes qui les détruisent: quelques gouttes suffisent pour sauver de leur atteinte pendant plusieurs années une boîte de papillons; on pourrait également s'en servir pour préserver les herbiers des insectes. C. DE B.

CAILLEVA D'ESTANDOUS (JEAN-FRANÇOIS DE), né à Estandous, village du Hérault-Languedoc, en 1731, est mort à Sciez, près Paris, en 1813. Aucun au monde n'a montré plus d'admiration pour lui et ne s'est attaché

ses comédies. Il a publié des *Études sur Molière et l'Art de la comédie*. Ce dernier ouvrage est de tous ceux de Cailhava le plus utile et celui qui lui a fait le plus d'honneur. Il l'avait d'abord fait paraître en 1770 en 4 volumes in-8°; il en publia une seconde édition en 1786, en 2 volumes. « Cette manière de faire de nouvelles éditions, dit-il dans sa préface, n'est ni la plus usitée, ni la plus satisfaisante pour l'amour-propre, mais j'ai pensé qu'elle était la plus saine. » De Cailhava a composé lui-même un grand nombre de pièces tant pour le Théâtre-Français que pour le Théâtre-Italien; nous ne parlerons que des premières. Ce sont *la Présomption à la mode*, comédie en 5 actes, en vers, jouée en 1763; *le Tuteur dupé*, comédie en 5 actes, en prose, jouée pour la première fois en 1765 et toujours applaudie à ses différentes reprises; *le Mariage interrompu*, comédie en 3 actes, en prose, donnée avec succès en 1769; *l'Egoïsme*, comédie en 5 actes, en vers, mise au théâtre en 1777; *les Journalistes anglais*, comédie en 3 actes, en prose, jouée en 1782.

De Cailhava a été nommé membre de l'Institut en 1806, à la place de Fontanes.

L.-N.

CAILLE, oiseau de l'ordre des gallinacés et qui ne diffère de la perdrix, à laquelle il ressemble complètement dans son organisation et ses habitudes, que par une taille plus petite, l'absence des sourcils rouges et de l'éperon qui arme la patte de la perdrix mâle. Notons aussi comme caractère différentiel que les cailles vivent solitaires, si ce n'est à l'époque de leurs migrations annuelles. La caille commune a ordinairement 7 pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue. Elle se nourrit de graines. La femelle fait son nid au milieu des champs, sur la terre, et y pond 15 à 20 œufs. Cette espèce est répandue dans toute l'étendue de l'ancien continent. Les chasseurs imitent, à l'aide d'un instrument, la voix de la femelle pour attirer le mâle dans des pièges. La chair de ces oiseaux, plus grasse que celle de la perdrix, est d'un goût exquis et passait autrefois pour aphrodisiaque.

Afin de ne pas nous répéter inutilement, nous renvoyons au mot **PRADRIX** ce qui complète l'histoire des mœurs et de l'organisation de ces oiseaux. S-TE.

CAILLE, voy. LA CAILLE.

CAILLÉ (René) est né en 1800 à Mauzé (Deux-Sèvres) de parens pauvres, qu'il perdit de bonne heure; un oncle fut son tuteur. Lire et écrire formaient tout le programme de l'école gratuite où fut admis le jeune orphelin; mais lire et écrire ne sont-ils pas la clef de toutes les études? Le roman de Daniel de Foë, ce Robinson Crusoe, lecture favorite et chérie de tous les enfans, alluma dans la jeune imagination de René Caillé la première étincelle de la passion des voyages, passion ardente qui devait faire son destin et sa renommée. Les immenses lacunes que présentaient les cartes d'Afrique lui indiquaient un but d'explorations; et à seize ans, riche de 60 francs et de la perspective d'une vie aventureuse, il partit pour Rochefort. Il y obtint un passage sur la gabarre *la Loire*, qui fit voile pour le Sénégal, de conserve avec *la Méduse*, mais qui ne partagea point le célèbre naufrage de cette malheureuse frégate. Un autre jeune Français, dont un voyage de découvertes en Afrique a aussi illustré le nom, Gaspard Mollien, était, comme l'on sait, un des passagers de celle-ci.

Caillé eut d'abord le projet de se joindre à l'expédition anglaise de Gray; mais une marche forcée de Saint-Louis au cap Vert et des conseils d'ami, qu'il recut à Gorée, l'en détournèrent pour quelque temps. La lecture de Mungo-Park ralluma son ardeur: de la Guadeloupe, où il avait passé, il revint en 1818 à Saint-Louis et trouva le moyen de s'associer, comme volontaire, à la caravane qu'Adrien Partarrieu conduisit, à travers les pays de Gjolof et de Foutah, dans celui de Bondou, où le major Gray se trouvait perfidement retenu. Tout le monde sait quelle fut l'issue de cette expédition manquée, qui, avec celle de Tuckey, a, dit-on, coûté à l'Angleterre 18 millions de francs. Caillé revint momentanément en France pour se guerir de la fièvre et se reposer de ses fatigues.

En 1824 il était de retour au Sénégal, où commandait alors le baron Roger, grand promoteur de découvertes géographiques: il s'adressa à lui, et, après quelques difficultés, obtint de cet administrateur une petite quantité de marchandises, pour aller chez les Maures de la tribu de Berakerah apprendre la langue arabe et les pratiques du culte islamique, afin de parvenir plus tard à pénétrer plus facilement dans l'intérieur.

Après un noviciat de huit mois, pendant lequel il erra, avec les Maures du désert, de campement en campement, jusqu'à environ 140 milles dans le N.-E. de Podos, il revint à Saint-Louis solliciter des marchandises pour un voyage à Tombouktou; mais il essuya un refus.

M. Caillé ne fut point abattu; on lui refusait un passeport pour se rendre aux établissemens anglais de la Gambie: il prit à pied la route de terre, parvint à Gorée et passa de là à Sierra-Leone pour faire au gouverneur de Free-Town l'offre de ce zèle tenace que l'administration française avait dédaigné; mais il ne fut pas plus heureux qu'à Saint-Louis. Alors il se fit indigotier, et à peine eut-il économisé une somme de 2,000 fr. qu'il convertit cet argent en marchandises et se rendit à Kakoudy, où il reprit le costume arabe, se donnant pour un jeune Égyptien d'Alexandrie, enlevé dans son enfance par l'armée française, conduit ensuite au Sénégal pour y faire les affaires commerciales de son maître, puis affranchi, et voulant maintenant regagner l'Égypte, sa patrie, et reprendre le culte de ses pères.

C'est au moyen de cette fable, quelquefois accueillie avec défiance, que M. Caillé a accompli, sans appui, sans ressources étrangères, une expédition à travers l'Afrique, à travers cette fameuse Tombouktou (voy.) à laquelle tant d'hommes recommandables envoyés par des gouvernemens puissans et riches n'avaient pu arriver. Parti de Kakoudy le 19 avril 1827, il traversa, en marchant au sud-est, les pays d'Irnanké, de Foutah-Gjalo, de Paleya, d'Amana; franchit pour la première fois le Niger le 13 juin, passa ensuite à Kankan, à Sambatikila, et atteignit Timé le 3 août, après une

route dans des contrées complètement inconnues jusqu'alors. Il espérait se joindre à une caravane de marchands qui allait partir pour Gjény, sur le Djoliba, où il se serait embarqué pour Tembouktou; mais de cruelles épreuves lui étaient réservées. Une large plaie au pied le retint d'abord forcément en ce lieu, où bientôt un logement humide, enfumé, et une nourriture malsaine, développèrent dans sa bouche l'affreuse maladie du scorbut, qu'accompagnait une fièvre destructive. Ce ne fut qu'au bout de cinq mois de souffrances, après avoir perdu une partie des os du palais, que, grâce aux soins d'une vieille négresse, il recouvra assez de santé et de forces pour quitter ce village, qui avait failli devenir son tombeau.

Reparti de Timé le 9 janvier 1828, il fit encore, au nord-nord-est, une longue route complètement neuve pour la géographie, jusqu'à la ville de Gjény qu'il atteignit le 11 mars. Là il s'embarqua sur le Niger, et, après un mois de navigation, il parvint enfin à Tembouktou. Il n'y séjourna que 14 jours, pressé qu'il était de profiter du retour d'une caravane qui se rendait dans les états de Marok. On mit près de deux mois à traverser le désert : pauvre mendiant, Caillé était dédaigné, raillé, maltraité; mais il supportait tout avec courage. Après quelques jours de repos, il se remit en route avec la portion de caravane qui se rendait à Fez, et il y arriva le 12 août; il gagna de là Rabath, puis Thangah, d'où il retourna en France.

Ce fut pour le monde savant une grande nouvelle, bien inattendue, que celle du débarquement à Toulon d'un Français qui revenait de Tembouktou; un pauvre jeune homme avait obscurément accompli, avec le seul appui de son courage et de la Providence, cette entreprise où la mort semblait inévitable, tant elle avait frappé de victimes depuis un demi-siècle. La Société de géographie de Paris le reçut à bras ouverts, lui envoya des secours, lui décerna un prix spécial de 10,000 fr. promis au voyageur qui aurait visité Tembouktou, et le couronna une seconde fois en lui adjugeant 1,000 fr. destiné annuellement

à la découverte la plus importante. Le ministre de la marine obtint du pour le modeste voyageur, la décoration de la Légion-d'Honneur et un traitement attaché à un titre d'emploi dans l'administration du Sénégal. Le grand sceau autorisa l'impression faite à l'imprimerie royale de sa relation (*Journal d'un voyage à Tembouktou, dans l'Afrique centrale*, à laquelle M. Jomard, de l'Institut, a joint des remarques géographiques, et qui parut au commencement de 1830, en in-8°. Le ministre de l'intérieur lui fit, de son côté, une pension sur les fonds réservés aux savans et hommes de lettres; cette dernière allocation a été conservée par le ministère de l'instruction publique. Aujourd'hui Caillé vit retiré en Saintonge du montant d'un revenu qui lui est ainsi accordé. * /

CAILLEMENT et CAILLOT, COAGULATION.

CAILLETTE (de *cailler*, se réunit en *caillot*), quatrième estomac, ou la quatrième partie de l'estomac des animaux ruminans (*voy.*). Chez ces animaux comme on sait, cet organe se trouve divisé en trois parties multiples par des cloisons ou diaphragmes, bien que toutes ces parties servent une espèce de continuité entre elles, au moyen d'ouvertures communiquant d'une manière toute particulière. Les trois premiers compartimens communiquent seuls avec l'œsophage. La cailllette n'a de communication qu'avec le deuxième ou troisième estomac, par sa partie supérieure, et avec le duodénum par sa partie inférieure; elle est située en avant à droite de la colonne vertébrale, au-dessous du bonnet, ou deuxième estomac; c'est le troisième des compartimens de la grande ruminante, le seul où la membrane musculeuse ait du rapport avec celle de l'estomac des autres animaux et qu'elle abreuve de sucs gastriques abondants. La membrane musculeuse est moins épaisse que dans le bonnet. La cailllette proprement parler, le véritable estomac des ruminans, puisque c'est dans cette partie que se fait le travail de la digestion et que les parties précédentes n'ont fait que préparer, diviser et filtrer la substance alimentaire, a fin

propre à cette opération. En effet le bol alimentaire, redescendu feuillet après avoir subi l'acte de la rumination, y est divisé et réduit en pâte dans laquelle la matière ingérée n'est qu'un peu altérée dans sa forme; mais elle est cependant encore reconnaissable n'est que lorsqu'elle a pénétré dans la caillette qu'elle se trouve tout-à-fait et que commence l'acte de la digestion. Ainsi les sucs gastriques et le trépan, le bol alimentaire passe dans la partie supérieure du duodénum; le chyle et des matières fécales s'y trouvent et la digestion se termine comme chez les autres animaux.

Chez le jeune âge, la caillette, au lieu d'être la troisième des estomacs pour la grosseur, se trouve généralement le plus petit, parce qu'elle se nourrit presqu'exclusivement du lait de leur mère, et que cette substance ne passe pas par l'acte de la rumination et pénètre de suite dans la caillette, cette partie seule a besoin de développement; c'est la seule où l'on rencontre du lait dans l'ouvrage de ces animaux. Chez le jeune âge, le lait, qui se trouve toujours pris par son mélange avec les sucs gastriques, a reçu le nom de *pré-sure*; on l'emploie dans l'économie domestique pour cailler le lait; un morceau de pain d'une aveline suffit pour en cailler une pinte, surtout si on le chauffe légèrement. Le lait caillé de cette manière prend un petit goût particulier qui n'est point d'être désagréable. C. DE B. Le mot *caille*, nom de l'oiseau, a donné, dans le langage bas, le mot *caillette* signifie bafouille, une épithète injurieuse. On l'applique de préférence aux femmes; *la caillette du quartier* est la commère la plus babillarde qu'on y trouve; mais autrefois elle s'appliquait aussi aux hommes et on disait un *niais*. C'était aussi, dit-on, un mot que l'on donnait aux Parisiens qu'on accusait de badauderie, et on en a fait le mot *parait* être emprunté du *parait*, fou de François I^{er}. **CAILLIAUD** (FRÉDÉRIC), voyageur français, naquit à Nantes en 1787 et

vint en 1809 à Paris pour y étudier la géologie et la minéralogie. Voulant satisfaire son goût des voyages il visita différents pays, la Hollande, l'Italie et la Sicile, une partie de la Grèce, la Turquie d'Europe et d'Asie, et se rendit au mois de mai 1815 en Égypte où il fut bien accueilli par Méhémet ou Mohammed-Ali, et bientôt chargé par lui de faire des voyages de découvertes le long du Nil et dans les déserts qui l'avoisinent. M. Cailliaud pénétra dans la Nubie et explora les monumens qu'on y trouve entre les deux dernières cataractes. Puis « avant de pénétrer dans les déserts de l'ouest, dit M. Jomard dans l'avant-propos du *Voyage à l'oasis de Thèbes*, M. Cailliaud, favorisé par un hasard heureux, avait découvert au mont Zabarah les fameuses mines d'émeraude qui n'étaient connues que par les passages des auteurs et par les récits des Arabes. Presque entièrement oubliées depuis un grand laps d'années, elles restaient stériles pour les gouvernemens du pays. Le voyageur les retrouve presque dans l'état où les avaient laissées les ingénieurs des rois Ptolémées; il pénètre dans une multitude d'excavations et de canaux souterrains pratiqués jusqu'à une grande profondeur, où 400 hommes ont pu travailler à la fois; il reconnaît des chaussées et de grands travaux; il voit dans les mines des cordages, des paniers antiques, des leviers, des outils, des meules, des vases, des lampes abandonnées; il observe les procédés de l'exploitation des anciens, procédés très peu connus jusqu'à présent; enfin il continue lui-même l'exploitation et rapporte à Mohammed-Ali pacha jusqu'à 10 livres d'émeraude. Puis il trouve auprès de là les ruines d'une petite ville habitée jadis probablement par les mineurs, et au milieu de la ville des temples gréco-égyptiens avec des inscriptions fort anciennes. » M. Cailliaud fit ensuite la découverte d'une des anciennes routes de commerce de l'Inde par l'Égypte; il apprit des Arabes de la tribu des Ababdeh et de la tribu des Bicharyeh qu'elle se rendait à une ville très étendue bâtie sur les bords de la mer Rouge et aujourd'hui ruinée (*Béréniçé*), environ sous le 24° degré de lat., auprès

de la montagne d'Elbâ. M. Cailliaud passa neuf fois à Thèbes et se procura beaucoup d'objets rares conservés dans les hypogées de cette grande ville. Il a mis toujours un grand soin à observer les montagnes, l'état du sol en général, les eaux thermales, etc ; il a décrit avec exactitude les mœurs et les costumes des habitans, dressé un itinéraire soigné, dessiné les monumens et copié les inscriptions, entre autres une de 66 lignes, plus étendue que l'inscription de Rosette, mais d'une époque plus récente.

Vers la fin de février 1819 M. Cailliaud fut de retour à Paris avec sa collection d'antiquités, un riche portefeuille, des plans, des inscriptions et son journal. Le ministre de l'intérieur, sur le rapport d'une commission, fit acheter le portefeuille et la collection d'antiquités, et confia tous ces matériaux à M. Jomard pour les rédiger et les publier sous une forme qui pût faire de cette relation une digne continuation du grand ouvrage sur l'expédition d'Égypte. *Le Voyage à l'oasis de Thèbes et dans les déserts situés à l'orient et à l'occident de la Thébaïde, fait pendant les années 1815, 1816, 1817 et 1818*, parut en 1821, en 2 vol. gr. in-fol., dont l'un de texte et l'autre de planches (Paris, chez Treuttel et Würtz). M. Cailliaud était retourné en Égypte dès l'année 1819 pour faire de nouvelles découvertes et avec une mission du gouvernement; accompagné de M. Letorzec, il parvint le 10 décembre 1819 à la ville de Syouah, après une marche pénible de 18 jours à travers les déserts situés à l'occident de l'Égypte; un habitant de la ville, qu'il avait rencontré dans la province de Fayoum, lui servit de guide et d'interprète et un firman du pacha lui prépara les voies. *Le Voyage à l'oasis de Syouah*, formant 1 vol. in-fol. avec beaucoup de planches, a été de même rédigé et publié par M. Jomard (Paris, 1823, chez Treuttel et Würtz), avec les matériaux que lui communiqua le voyageur lorsqu'il revint en France en 1822. Mais laissons-le parler lui-même pour connaître les travaux qu'il entreprit après celui dont il vient d'être question. « En mars 1820, dit-il, je revenais de visiter les oasis et les restes du

célebre temple d'Ammon; j'avais parcouru durant 4 mois ces vastes déserts que l'on peut regarder comme des mers de sable, au milieu desquelles s'élevaient des îles tapissées de verdure, lorsque les bruits d'une expédition que le pacha préparait pour la haute Nubie parvinrent jusqu'à moi. Dès ce moment tous les vœux que je formai tendirent à faire ce voyage; le souvenir de la fameuse Méroé vint électriser mes sens; je quittai tout pour me rendre au Caire: là j'obtins de Mohammed - Ali pacha la faveur d'accompagner son fils Ismayl dans cette expédition. » Il dépassa de plus de 100 lieues l'emplacement où gisent les débris de l'antique splendeur de Méroé et arriva presque au 10^e degré de latitude; ce fut le terme des rapides conquêtes du jeune pacha qui peu de temps après périt à Méroé. M. Cailliaud publia lui-même les résultats de son exploration sous ce titre: *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc, au-delà de Fazoql, dans le midi du royaume de Sennâr, à Syouah et dans les cinq autres oasis, fait dans les années 1819, 1820, 1821 et 1822*, Paris, 1826 et 1827, 4 vol. in-8^o, avec cartes et planches in-fol. De son dernier voyage M. Cailliaud rapporta en France une momie qui servit très utilement aux savantes recherches de Champollion jeune. Enfin le dernier ouvrage de M. Cailliaud, ouvrage de luxe, dédié au roi et accompagné d'une multitude de planches coloriées représentant surtout des objets d'art et des ouvriers exerçant leur profession, parut en 1831 sous le titre suivant: *Recherches sur les arts et métiers, les usages de la vie civile et domestique des anciens peuples de l'Égypte, de la Nubie et de l'Éthiopie, suivies de détails sur les mœurs et coutumes des peuples modernes des mêmes contrées* (Paris, chez Treuttel et Würtz, petit in-fol.). Actuellement M. Cailliaud vit à Nantes, sa ville natale, et jouit de l'estime que ses nombreux et utiles travaux lui ont conciliée dans le monde savant. S.

CAILLOU. Ce mot est la traduction du latin *silex*, mais il n'est point employé en minéralogie, tandis que plusieurs minéralogistes ont réservé le nom de silex au jaspé ou à la calcédoine d'une

pâte grossière (voy. l'article QUARTZ).

On désigne ordinairement sous le nom de *cailloux* des morceaux de quartz arrondis par le frottement. Cependant, en géologie, on entend par *cailloux roulés* des fragmens de toutes sortes de roches. C'est l'agglomération de ces fragmens à l'aide d'un ciment, siliceux ou calcaire, qui forme les *poudingues* et même certaines *brèches*. Ce sont des cailloux très petits qui composent le gravier que l'on trouve dans les lacs et les rivières; ce sont des cailloux plus gros qui, entraînés avec violence par les eaux qui forment les torrens, remplissent en partie le lit de ceux-ci; ce sont encore des cailloux qui, sous le nom de *galets*, garnissent plusieurs plages maritimes, où ils sont placés sur la partie la plus haute du rivage, tandis que le sable se trouve toujours plus bas et n'est mis à découvert que dans les basses mées; enfin ce sont encore des cailloux qui composent ces dépôts *diluviens* que l'on remarque dans un grand nombre de plaines telles que la plaine de Boulogne et celle de Clichy, près Paris, celle qu'occupe le bois du Vésinet, sur la rive droite de la Seine vis-à-vis la terrasse de Saint-Germain, la plaine de la Crau, près des Bouches-du-Rhône, et les vastes plaines du nord de l'Allemagne, dans le Mecklembourg et dans la Prusse, où ils sont accompagnés de ces énormes blocs de roches entraînés des montagnes de la Suède et appelés en géologie *blocs erratiques*.

Dans certaines localités ces cailloux qui couvrent le sol sont d'une nature particulière: ainsi, dans la plaine de la Crau, ce sont des fragmens des roches qui composent les Alpes; aux environs et au-delà de Mantes, sur les rives de la Seine, ce sont des silex, de la craie; autour de Nantes, ce sont généralement des morceaux d'un quartz lamellaire connu sous le nom de quartz aventuriné, ordinairement jaunâtre ou rougeâtre et qui, lorsqu'il est taillé et poli, devient susceptible d'être employé en bijouterie.

Ce qu'on appelle communément *caillou de Rennes*, et qui se trouve en fragmens plus ou moins gros dans quelques rivières des environs de cette ville, est

un poudingue composé de fragmens de quartz-jaspe rouge ou jaune, réunis par un ciment siliceux à grain fin. Le *caillou d'Égypte* est un jaspe, tantôt rubané, tantôt dendritique ou imitant des herborisations, et qui se trouve en morceaux roulés dans les plaines qui bordent le Nil. Enfin le *caillou d'Alençon*, qu'on appelait si singulièrement autrefois *diamant d'Alençon*, est un quartz hyalin ou vitreux, enfumé et quelquefois noir, qui occupe les cavités des granits des environs de cette ville. J. H-T.

CAILLOUTAGE, nom qu'on donne à un ouvrage fait avec des cailloux ramassés et agglomérés le plus souvent avec une matière quelconque, telle que du ciment ou du plâtre, etc. On fait des chemins en cailloutage. Dans la méthode de Mac-Adam on se sert beaucoup de petits cailloux pour dresser des chemins ou pour réparer ceux que la pluie et la boue ont défoncés. On les casse par petits morceaux, on les mêle avec du gravier et du sable et on les enfonce dans la terre qui forme le chemin. Successivement des couches de cailloux se placent les unes sur les autres et finissent par faire un encaissement résistant aux pieds des chevaux et même aux roues des voitures légères. A Londres on emploie cette méthode pour conserver en bon état les allées des grands parcs et des promenades. Le cailloutage sert encore à construire des murs, dans lesquels il est contenu entre des assises de pierre placées de distance en distance. V. DE M-N.

CAILLY (JACQUES DE), écrivain français connu par ses saillies et par ses épigrammes en vers. Il naquit à Orléans en 1604 et publia en 1667 une modeste collection intitulée *Diverses petites poésies*, sous le nom de d'Acilly, qui est l'anagramme du sien. Ces vers simples, élégans et sans prétention, ont été plusieurs fois réimprimés avec les poésies de Chapelle. S.

CAIMACAN, dignité dans l'empire ottoman, qui répond à celle de *lieutenant* ou de *vicair* parmi nous. Ce mot est composé de deux mots arabes, *kaimakân*, signifiant qui tient la place d'un autre ou qui s'acquitte de la fonction d'un autre. Il y a pour l'ordinaire

deux caïmacans dans le ministère de la sublime Porte : l'un réside à Constantinople, dont il est comme le gouverneur; l'autre accompagne toujours le grand-visir en qualité de lieutenant. Quelquefois même il y en a trois. Chez les Tatars de Crimée le caïmacan prenait la place et remplissait les fonctions du khan lorsque celui-ci commandait l'armée, ou en général en son absence. F. R-D.

CAIMAN, voy. ALLIGATOR.

CAÏN. Après leur expulsion du paradis terrestre, Adam et Ève eurent deux enfans mâles qu'ils nommèrent Caïn et Abel (voy. ce nom). Caïn, le premier né, cultiva la terre; Abel eut soin des troupeaux. Ces deux frères offraient tous les ans à Dieu les prémices de leurs biens. Caïn lui présentait les fruits de la terre; Abel choisissait dans ses étables les agneaux les plus gras. Caïn s'aperçut que les sacrifices offerts par Abel étaient plus agréables à Dieu que les siens, et il en conçut de la jalousie. Dieu, qui lisait au fond de son cœur, lui demanda, dit la Genèse, pourquoi il se laissait abattre par un chagrin qui le desséchait, puisque, s'il faisait le bien, il en recouvrait la récompense, et que, s'il faisait le mal, son péché seul lui nuirait. Cet avertissement de Dieu ne put guérir Caïn de sa passion; elle alla toujours en augmentant. Caïn dit un jour à son frère : « Sortons dehors, allons dans la campagne. » Abel le suivit sans défiance. Lorsqu'ils furent tous deux dans un champ, Caïn s'éleva contre Abel et le tua (an du monde 129). Quand Dieu lui demanda : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère? » Caïn répondit : « En suis-je le gardien? » Alors Dieu lui reprocha son crime et lui dit que le sang d'Abel s'élevait contre lui jusqu'au ciel. Il lui annonça qu'il serait maudit sur la terre et qu'il y serait fugitif et vagabond toute sa vie. Le remords et la frayeur s'emparèrent de Caïn. « Le premier qui me rencontrera, s'écria-t-il, pourra donc me tuer? » Dieu lui dit qu'il le marquerait d'un signe qui le ferait reconnaître pour le meurtrier de son frère, mais que celui qui le tuerait serait sept fois plus puni que lui.

Le mal était entré dans le monde par

la désobéissance d'Adam et d'Ève, le meurtre y fut introduit par la jalousie et la haine. La Genèse ne dit point quel fut le signe dont Dieu marqua le premier meurtrier, et ce silence a donné lieu à une foule de suppositions qu'il n'est pas indifférent de faire connaître. Quelques-uns ont prétendu que Caïn avait le visage lépreux, d'autres qu'il tremblait par tout son corps, d'autres que la terre tremblait sous lui; on est allé jusqu'à croire qu'une corne lui était venue au front ou qu'il avait été défiguré d'une autre manière. Dans des temps plus modernes des savans ont voulu expliquer la couleur des nègres par la punition de Caïn; Caïn, étant devenu noir tout à coup, se retira à l'Orient de l'Eden qui était aux environs de Babylone, passa en Arabie, puis en Égypte, puis en Éthiopie et devint ainsi la souche de la race des nègres. Cette opinion qui semble ne pas tenir compte du déluge, fut vivement combattue dans les *Mémoires de Trévoux*, année 1738, mois d'avril. Elle fut de nouveau reprise et soutenue en 1767 par l'auteur de l'*Essai* sur cette question : *Quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux?* Ces diverses opinions ne servent qu'à prouver la bizarrerie de l'esprit humain dans ses spéculations; mais ce qui prouve aussi la corruption du cœur humain, c'est que le fratricide Caïn ait pu trouver des apologistes. On sait que, vers la fin du second siècle de l'ère chrétienne, il s'éleva une secte de *Caïens* ou *Caïens* ou *Caïnites*, qui prétendirent réhabiliter la mémoire de Caïn et qui lui associèrent Esau, Coré, les Sodomités et tous ceux que l'Ancien-Testament avait flétris. Ces Caïnites avaient aussi reçu le nom de *Judaites*, à cause d'un évangile de Judas qu'ils avaient publié. Heureusement que cette secte impie ne put résister à l'éloquence et aux raisonnemens de saint Irénée et de Tertullien, et que sa doctrine perverse tomba bientôt dans l'oubli.

Suivant l'historien Joseph, le châtement infligé à Caïn, loin de le corriger, ne servit qu'à le rendre plus méchant : il s'abandonna à toutes sortes de débauches et accabla ses voisins d'injustices. On

lui attribue pourtant l'invention des poids et des mesures. Il mit des bornes aux champs et aux possessions. Il environna d'une muraille la ville d'*Henoc* qu'il avait bâtie et nommée ainsi du nom de son fils *Henoc*. Enfin il obligea ceux qui dépendaient de lui à vivre en communauté, apparemment pour conserver plus sûrement les biens qu'il avait mal acquis. Son nom de *Cain* signifie en hébreu *acquisition* ou *possession*. On ignore comment, dans quel temps et dans quel pays il mourut; on a voulu qu'il ait atteint l'âge de 700 et même de 900 ans.

Voy. ABEL.

TH. D.

CAÏPHE (ΙΟΥΔΗΡΗΣ), grand-prêtre des Juifs ou peut-être substitut et successeur désigné du grand-prêtre Hannas. Caïphe (Caïphas) avait été nommé, suivant Fl. Josephé (*Hist.* xviii, 3) par le procureur de la Judée Val. Gratus, et il fut révoqué l'an 34 de notre ère. On sait qu'il poursuivit avec passion et qu'il fit prononcer la condamnation de Jésus-Christ.

S.

ÇA IRA, ÇA IRA, nom d'une fameuse chanson jacobine, composée à l'époque de la révolution française, et qui partagea pendant long-temps avec la *Marseillaise*, la *Carmagnole* et le *Chant du départ*, la faveur du peuple et des armées. Elle était plus spécialement connue sous le nom de *Carillon national*, et commençait ainsi :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Les aristocrates à la lanterne;
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Les aristocrates on les pendra.
La liberté triomphera,
Malgré les tyrans tout réussira.
Ah! ça ira, etc.

On assure, et cette particularité n'est pas à dédaigner pour l'histoire, que les paroles de cette chanson, faites pendant les travaux de la grande fédération de 1790, furent adaptées à un air favori de la reine Marie-Antoinette.

Ce fut en s'excitant de ce refrain sanguinaire que, pendant près de quatre ans, la populace accompagna tant de victimes à l'échafaud et devint elle-même le bourreau de tant d'*aristocrates*. En même temps, il est vrai, ce refrain conduisait nos soldats à la victoire et présidait aux

plus belles journées de la révolution. La réaction du 9 thermidor, en donnant naissance au *Réveil du peuple*, porta le premier coup à la popularité du *Carillon national*; mais il ne fut entièrement oublié que lorsque Bonaparte, devenu consul, commença à répudier les souvenirs de la république.

D. A. D.

CAIRE (LE), capitale de l'Égypte, sur la rive droite et à une demi-lieue du Nil, sous environ 30° de latitude nord et à peu de distance de la chaîne de collines calcaires dites Djebel-Mokattam. Son port est à Boulaq sur le Nil. La ville est bâtie très irrégulièrement; les rues sont étroites et tortueuses: il y en a de couvertes ou dont les balcons se touchent; les maisons n'ont que peu de fenêtres sur la rue. Le Caire est traversé par un canal qui aboutit au Nil et sur lequel sont jetés un grand nombre de ponts; un aqueduc conduit à la ville l'eau du fleuve. Parmi les places publiques la plus grande est celle d'Ezbequieh que l'eau couvre en entier à l'époque de la plus grande hauteur du Nil, en sorte que les barques y peuvent naviguer. La ville a plusieurs palais et de vastes maisons habitées par des cheyks. On compte un grand nombre de marchés publics, environ 250 mosquées, dont plusieurs, telles que celles de Touloua, d'El-Hakym et de Sulthan-Hasan, se distinguent par leur grandeur et par la richesse de leurs ornemens. La dernière possède un collège et une bibliothèque. Le Caire a beaucoup de bains publics, une trentaine de citernes, plus de 1150 cafés, beaucoup d'écoles, plusieurs grands cimetières ornés de tombeaux de marbre, des jardins plantés d'orangers, citronniers, grenadiers, myrtes, etc. La citadelle et le château où réside le vice-roi dominant la ville. C'est dans l'enceinte du château qu'on trouve le puits de Saladin, dit le puits de Joseph, et profond de 280 pieds. Les Francs ou Européens, les Juifs, les Grecs, les Koptes, les Arméniens, etc., occupent tous des quartiers particuliers; celui des Européens est désigné sous le nom de *Monsky*. On évalue toute la population du Caire à 230,000 âmes. On y fabrique de l'orfèvrerie, des maroquins, de la passementerie, des broderies, des étoffes de

coton, de l'eau de rose, de l'eau-de-vie de dattes; les négocians exportent du café, de l'indigo, des épices et des drogues, du coton, du kermès, des bois de teinture, des plumes d'autruches, de l'ivoire, etc. On jouit au Caire d'un climat chaud; il y pleut rarement; mais la peste ravage souvent cette ville, comme toute l'Égypte.

C'est au x^e siècle de notre ère que le khâlifé Moéz bâtit une ville auprès de Fostat, et la nomma *Masr-el-Kaherah*, c'est-à-dire la capitale victorieuse; cette nouvelle ville s'accrut beaucoup lorsque les croisés eurent détruit Fostat. Ce fut Saladin qui bâtit la citadelle et fit entourer le Caire de murs. Son palais est tombé en ruines; cependant la salle du divan a été conservée: elle est ornée de 32 colonnes antiques. Les soudans, ses successeurs, embellirent la ville de mosquées, de portes, de bains, de collèges. Le Caire, placé sur une des principales routes commerciales de l'ancien monde, devint l'entrepôt des marchandises de l'Orient et de celles d'Europe. L'invasion des Turcs et la découverte du cap de Bonne-Espérance firent tomber en grande partie ce commerce immense. A la fin du dernier siècle, Bonaparte, à la tête d'une armée française, s'établit au Caire, et si son expédition avait réussi il aurait fait de grandes améliorations dans cette ville. Une révolte des habitans fut étouffée par des moyens violens, et plusieurs milliers de révoltés perdirent la vie dans le fameux massacre du Caire. Le vice-roi actuel a détruit dans cette capitale les Mamelouks qui, se fiant à leurs privilèges comme les janissaires en Turquie, montraient habituellement un esprit d'insubordination que le vice-roi ne pouvait dompter. Le Caire a reçu de Mehemed - Ali plusieurs institutions des états civilisés. Les environs de la ville sont agréables. On y voit des vergers charmans, ornés de berceaux et de kiosques; on aperçoit de loin le vieux Caire, Boulaq, l'île verdoyante de Raudah, les pyramides de Ghizeh, enfin la nécropole ou ville des tombeaux. D-c.

CAISSE, CAISSIER. Caisse est le nom que l'on donne à une espèce de coffre, soit entièrement en fer, soit

en bois garni de barres de fer, et d'une ou plusieurs serrures à ressorts qui ordinairement ne sont connus que de ceux à qui la caisse appartient.

C'est dans ces sortes de caisses que les marchands, négocians et banquiers renferment l'argent comptant, les billets de banque, effets de commerce, et, en général, toutes les valeurs mobilières qu'ils possèdent.

Dans les maisons de banque on entend aussi par *caisse* le cabinet où se trouve le coffre-fort et l'employé chargé des recettes et des paiemens.

Caisse se dit encore de tout l'argent qu'un marchand, négociant et banquier peut avoir à sa disposition pour négocier. Ainsi l'on dira la *caisse* de tel banquier est de 5, 6, 7 et 800,000 fr., etc.

Celui qui garde l'argent et qui est chargé de recevoir et de payer s'appelle *caissier*.

Quand, dans une maison de banque, l'emploi de caissier se borne à recevoir et à payer, il est simple et facile; il ne faut, pour bien s'en acquitter, qu'une grande exactitude à enregistrer les sommes reçues et celles qu'on a payées, afin que la situation de la caisse, qui doit être faite chaque jour, soit réelle. Mais si le caissier est chargé du gouvernement de la caisse, c'est-à-dire du soin de mettre sa maison en mesure de faire face à tous les engagements contractés, son rôle devient important; car de là dépend le bonheur ou le malheur du banquier.

Le caissier doit donc particulièrement veiller à ce que la caisse soit suffisamment garnie pour acquitter les billets, lettres de change, etc., tirées sur le banquier par ses divers correspondans, et à ce que les rentrées se fassent activement, la banque n'étant qu'un mouvement perpétuel d'écoulement et de retour.

Enfin, on peut dire de celui qui tient la caisse qu'il est comme un bon pilote et qu'il doit prévoir tous les orages qui peuvent survenir pendant sa gestion. Il doit se faire des ressources pour les momens de crise; mais ce soin est d'autant plus difficile qu'il doit moins compter sur le crédit de la place qui, toujours incertain, le devient bien davantage encore dans les temps malheureux, où la

ance disparaît et où se cache le nu-
braire. J. O.

**CAISSE DES DÉPÔTS ET CON-
SIGNATIONS**, *voy.* CONSIGNATIONS.

CAISSON, *voy.* ARTILLERIE et
RAIN.

CAISSONS. En architecture, c'est
intervalle creux, carré ou en losange,
se laissent entre elles en se croisant les
èces de bois d'un plafond. Leur res-
semblance avec un coffret ou une caisse
ur a fait donner le nom qui sert à les
signer. Ils tirent leur origine des pou-
es mises en croix, à côté les unes des
autres et à distances égales, dont se for-
èrent les plafonds des premiers édifices.

En Italie et dans les autres pays où
usage s'est conservé de ne revêtir d'au-
un enduit les solives des plafonds, mais
ien d'en faire des ouvrages de menui-
erie d'apparat, les caissons se revêtis-
ent de panneaux en bois que le sculp-
teur et le doreur ont souvent enrichis de
sculptures et d'ornemens variés. Dans l'ar-
chitecture monumentale, où la pierre
tient souvent lieu du bois, les caissons se
imulent et s'ornent de rosaces, de fleurs,
arabesques sculptées. Ils forment alors
sur eux-mêmes une décoration aussi ri-
che que magnifique. Les caissons s'em-
ploient de préférence dans les cages d'es-
aliers, les péristyles, les salles d'assem-
blées à voûtes sphériques, et même dans
la décoration des dômes d'une médiocre
étendue. Ils sont l'ornement obligé des
frontons des ordres dorique et corin-
thien. L. C. S.

CAL, *callus* ou *callum*, nom que l'on
donne à la cicatrice des os fracturés.

Les anciens considéraient le cal comme
résultant de l'adhérence des fragmens au
moyen d'une matière glutineuse exsudant
de la surface de la solution de conti-
nuité; cette matière, selon eux, en acqué-
rant de la consistance, remplissait à l'é-
gard des os, les fonctions d'une colle
forte, et soudait les fragmens l'un à l'au-
tre. A cette théorie grossière, conséquence
d'observations incomplètes, succédèrent
d'autres théories plus ou moins ingénieu-
ses. Voilà ce que démontre l'observation:
orsqu'il y a solution de continuité d'un os
chez un adulte sain et bien constitué, il s'é-
panche aussitôt une certaine quantité de

sang dû à la déchirure de petits vaisseaux;
ce sang pénètre les fragmens des os di-
visés et autour d'eux, et ne tarde point à
se coaguler. Un liquide visqueux, plas-
tique, d'abord mélangé de sang, mais
bientôt sécrété seul, auquel on a donné
les différens noms de matière glutineuse,
de matière gélatineuse, de suc osseux, de
liquide visqueux, de lymphé plastique,
etc., s'écoule autour de la fracture et
entre ses fragmens. Ce liquide, fourni par
les tissus voisins plus ou moins intéressés
dans la solution de continuité, devient,
par la facilité avec laquelle il se con-
crète, un moyen contentif naturel. La
solidification graduelle du liquide vis-
queux, produit de l'inflammation modé-
rée des parties molles voisines qui sont
devenues de véritables organes sécré-
teurs, la dureté presque fibreuse qu'ac-
quièrent ces parties par l'interposition
entre les mailles de leur tissu de cette
lymphé plastique, qui s'y concrète et
s'organise, sont les phénomènes qu'on
observe dans les dix premiers jours
d'une fracture simple, convenablement
réduite et maintenue. Du 10^e au 15^e
jour on ne remarque autre chose que l'in-
flammation de la membrane de la moelle:
l'os n'a encore subi aucune altération;
mais le périoste est gonflé, durci, abreuvé
de lymphé plastique. Du 15^e au 25^e jour,
les tissus voisins de la fracture présen-
tent l'aspect cartilagineux; il n'est pas
jusqu'aux muscles qui ne puissent revê-
tir cette apparence. La masse qui résulte
de ce tissu de nouvelle formation est
renflée vers son centre, correspondant à
la solution de continuité, et va s'amin-
cissant vers ses extrémités, disposées selon
la longueur de l'os; elle est déjà à cette
époque parsemée de points grisâtres, ru-
dimens d'une ossification qui s'opère de
la superficie au centre. Un travail analo-
gue, mais plus tardif, a lieu dans le
canal médullaire où s'épanche un liquide
visqueux, qui se durcit, s'organise, de
granuleux prend l'aspect fibreux, puis
cartilagineux, et enfin s'ossifie, obstrue le
canal médullaire auquel il adhère for-
tement, et sert de moyen contentif inté-
rieur. Ce double travail, qui se termine
dans un espace de 50 à 60 jours, a été
designé par M. Dupuytren sous le nom

de *en provoire*. Les bouts de l'os fracturée ramollissent, s'enflamment, laissent exsuder de la lymphe plastique qui s'organise, passe par tous les degrés décrits ci-dessus et réunit les surfaces de la cassure. Ce travail de cicatrisation dure environ 60 jours aussi; commence alors une autre série de phénomènes. Pendant que la cicatrice de l'os tend à se solidifier de plus en plus, le liquide plastique qui s'est ossifié et a envahi les tissus voisins de la fracture est résorbé; ces tissus reviennent à leur organisation primitive, et reprennent leurs fonctions ordinaires; le canal médullaire intercepté redevient libre, l'os recouvre sa forme originelle; c'est alors que le cal est complet et définitif. L. L.-D.

CALABRE (*Bruttium*), en italien *Calabria*, grande péninsule du royaume de Naples, bornée au nord par la Basilicate, à l'est par le golfe de Tarente et la Méditerranée, au sud par la même mer, à l'ouest par le détroit de Messine, qui la sépare de la Sicile, et aussi par la Méditerranée. La Calabre a environ 70 lieues de long et 38 lieues dans sa plus grande largeur. On évalue sa superficie à 1,100 lieues carrées, et sa population à 760,000 individus. Elle est traversée, du nord au sud, par une branche des Apennins, et arrosée par le Crati, le Trionto, le Mento, l'Ancinale, le Marro, la Mésima, le Savalo, et par plusieurs autres petites rivières. Le climat, très chaud, est quelquefois insupportable dans les plaines, où les eaux stagnantes vicient l'air et engendrent des fièvres dangereuses; mais sur les hautes montagnes, où la neige séjourne depuis le mois de novembre jusqu'en avril, le froid est souvent très rigoureux. Les montagnes sont en général couvertes de très beaux arbres, parmi lesquels on remarque le pin, le sapin, le frêne qui produit la manne, le chêne vert, le chêne-liège, le châtaignier, le caroubier, etc. Elles servent de refuge à un grand nombre de sangliers, de taureaux sauvages, de daims, de chevreuils, etc.; il y existe des mines d'or, d'argent, de fer, de plomb, de talc et de sel. Le sol y est d'ailleurs fertile et on y recueille en abondance des céréales, du blé, du riz, du vin, du coton, des fruits

et des végétaux de toutes espèces. Enfin les pâturages nourrissent des chevaux, des mulets, des buffles et autres bêtes à cornes. Malheureusement cette contrée est exposée à de violents tremblemens de terre, et les infortunés habitans de la Calabre méridionale n'ont pas encore perdu le souvenir de celui qui, en 1783, détruisit 300 villes, bourgs et villages, et fit périr près de 50,000 individus.

Les Calabrois diffèrent essentiellement pour les mœurs et le caractère du reste de leurs compatriotes. Malgré l'ignorance et la barbarie où les a plongés le régime féodal, qui a si long-temps pesé sur eux, ils doivent à leur climat, et peut-être aussi à leur origine grecque, une finesse d'organes et une subtilité d'entendement qui n'exclut point l'imagination. Ils sont en général d'une taille moyenne, bien proportionnés et très musculeux. Ils ont le teint basané, les traits fortement prononcés, les yeux pleins de feu et d'expression. Couverts de larges manteaux, ils sont presque toujours armés, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Leur sobriété est extrême; elle égale leur besoin de liberté et d'indépendance, sentiment qu'ils poussent à l'excès et qui les rend presque insociables. Pleins de courage et d'énergie, ils savent subir la mort la plus douloureuse avec calme et résignation. Leur seul amusement est le jeu, qu'ils aiment avec passion et qui se termine rarement sans de violentes querelles suivies de coups de stylet.

La Calabre, l'ancienne *Bruttium*, habitée d'abord par une colonie grecque, passa successivement sous la domination des Romains, des Visigoths, des Sarrasins, et enfin sous celle des Normands qui fondèrent en 1130 le royaume de Naples, dont la Calabre a constamment formé depuis une province. Elle est aujourd'hui divisée en trois parties, la Calabre citérieure, chef-lieu Cosenza; la Calabre ultérieure première, chef-lieu Reggio, et la Calabre ultérieure deuxième, chef-lieu Catanzaro. J. M. C.

CALABRESE (LE), voy. PRETI.

CALAIS, ville et port de France, sur le détroit dit PAS-DE-CALAIS, est le siège d'une sous-préfecture, dans le dé-

est du même nom (*voy.*). La ville est assez bien bâtie, et consiste en une ville haute qui pourtant n'a pas l'élévation que la plage, dans la ville, se traverse par une longue rue qui sert comme le faubourg de l'aubier, enfin dans le faubourg Courbité par les marins. La plupart des maisons de Calais sont bâties en briques. Faute de sources, la ville se contente de se contenter d'eau de citer la place d'armes est bâtie à l'ouest. La ville, un des principaux édifices de la cité peu remarquable par ses murailles; on remarque le beffroi de cette tour, cause de sa construction légère. On y trouve une auberge Dessain, célèbre par son nom, passe ou passait pour la plus belle maison de Calais; elle était très estimée par les Anglais. L'église paroissiale n'a de remarquable que les deux statues de son maître-autel. Les promenades d'arbres, les remparts offrent une promenade agréable; on se promène sur l'une des deux jetées qui s'avancent dans la mer, sans former précisément un port. On voit de là la côte de France qui n'est éloignée de Calais que de quelques lieues : aussi le trajet entre Calais et Londres, étant le plus court pour se rendre en Angleterre, est celui que préférent la plupart des voyageurs. Les Anversois arrivent en foule à Calais, et il y a toujours des paquebots tant pour Douvres que pour Londres. Lorsque les vents sont contraires, on peut faire le trajet de France en Angleterre, et réciproquement en 3 ou 4 heures; dans les mauvais temps on emploie quelquefois de 10 à 12 heures et même davantage. Le passage de France est ce qui contribue le plus à la prospérité de la population de Calais, qui est de près de 8,000 âmes; ce qui fait aussi le commerce de la ville, le vin, l'eau-de-vie, et autres liqueurs. Il y a quelques raffineries, quelques fabriques d'huile et de savon. Les habitans se livrent aussi à la pêche du hareng et du maquereau. On trouve à Calais une petite salle de spectacle, un hôpital et une bibliothèque publique.

DE CALAIS, en 1346 et 1347. On se réfère à la fameuse bataille de Crécy

(*voy.*), le roi d'Angleterre Édouard III arriva le 3 septembre devant Calais. Comme il reconnut bientôt qu'il ne pourrait faire de brèche aux murailles, il résolut de se rendre maître de la ville par famine. Il fit tracer autour de la ville un camp qu'une ville nouvelle, où les Anglais étaient logés dans des maisons de bois distribuées dans des rues régulières; leur flotte les approvisionnait journellement. Les bourgeois de Calais se décidèrent à une opiniâtre défense. Jean de Vienne, brave chevalier de Bourgogne, était leur capitaine; avant tout il s'assura si chaque famille bourgeoise avait une suffisante provision de vivres et renvoya celles qui n'avaient pas le moyen de subsister : 1,700 personnes furent mises ainsi hors des portes. Selon Froissart, Édouard les laissa passer et leur accorda même une aumône; selon Knyghton, historien anglais contemporain, il les retint entre le camp et les fossés, où ces malheureux périrent de faim et de misère. Puis il continua tout l'hiver à bloquer Calais; les vivres ne tardèrent pas à manquer dans cette ville, où l'on ne pouvait plus en introduire du dehors qu'avec des dangers infinis.

Jean de Vienne écrivit au roi de France Philippe de Valois, et lui demanda avec instance des secours, sans lesquels il ne lui restait d'autre espoir que de périr les armes à la main dans une sortie. Sa lettre tomba entre les mains des Anglais. En attendant, Philippe parvint à grand-peine à réunir une armée; il se montra en vue de Calais, qui souffrait toujours plus cruellement de la famine, mais se retira après quelques démonstrations insignifiantes.

Le désespoir des habitans de Calais, quand ils virent partir sans avoir rien fait pour eux l'armée dont ils avaient attendu leur délivrance, fut déchirant; toutes leurs provisions étaient épuisées. Jean de Vienne demanda une conférence à Gaultier de Manny, chevalier du parti anglais, et lui offrit de livrer Calais avec tout ce qui y était contenu, pourvu qu'Édouard accordât la vie sauve à tous les habitans, et aux chevaliers la liberté de se retirer où ils voudraient. Mais Édouard était irrité contre

se trouvaient dès les premières vingt-quatre heures entre les mains des Français. Tout le reste de la ville est entouré de murs impraticables; des batteries furent cependant montées aussitôt, soit du côté de Risbank, soit de celui de la vieille citadelle. Le 4, une large brèche fut ouverte du côté de la porte de la rivière; le 5, la vieille citadelle fut enlevée d'assaut. Lord Wentworth, qui commandait à Calais, n'avait que 8 ou 9 cents hommes de garnison : il perdit courage et proposa de capituler. Guise, qui craignait sans cesse de voir arriver une flotte anglaise, n'hésita point à lui accorder les conditions les plus avantageuses. Tous les Anglais habitant Calais eurent la faculté de se retirer en emportant leurs meubles. Wentworth consigna aux Français toute son artillerie et ses munitions, en s'engageant à ne commettre aucun dommage dans les propriétés publiques tandis qu'il les occupait encore. La capitulation fut signée le 8 janvier 1558; la ville fut livrée le lendemain aux Français. Lord Grey, qui commandait dans Guines, se rendit le 20 janvier. La garnison anglaise qui occupait le petit fort de Ham s'enfuit de nuit, et les Anglais ne conservèrent plus un seul pied de terrain sur le continent de France. A. S.-R.

CALAMINE. Sous ce nom ou sous celui de *calamite*, comme sous celui de *Pierre calaminaire*, les anciens minéralogistes désignaient tantôt un oxide de zinc combiné avec l'acide carbonique, ou bien l'oxide du même métal en combinaison avec le silice. C'est à cette seconde combinaison que le nom de *calamine* est réservé dans la nomenclature de M. Beudant. *Foy. ZINC.* J. H.-T.

CALANDAR. Le cheikh CHARAF-BOU-ALI-CALANDAR naquit à Panipat, ville près de laquelle se donna en 1761, une bataille qui a été célébrée dans un poème en langue hindoustani, intitulé : *Tang-namah*, c'est-à-dire le *Livre du combat*. A l'âge de 40 ans, Calandar vint à Dehli et eut l'avantage d'être introduit auprès de Khadja-Couth-Ouddin; mais il ne s'occupa pendant 20 ans que de sciences extérieures. Enfin la lumière divine (pour se servir de ses propres expressions) vint

éclairer le miroir de son cœur; il jeta tous ses livres dans le fleuve Jemna et se mit à voyager pour achever son instruction religieuse. Arrivé dans l'Asie-Mineure, il y retira de grands avantages de la société de Chams-Tabriz, célèbre poète persan, et de Maulavi-Room, philosophe spiritualiste musulman, fondateur de l'ordre des Maulavi et auteur d'un poème très renommé, connu sous le titre de *Masnawi*. Calandar revint ensuite dans sa patrie et vécut constamment dans la retraite jusqu'au moment où Dieu l'appela à lui. Un grand nombre de gens prétendirent avoir été les témoins oculaires de ses miracles, et de nos jours encore son tombeau est un lieu de pèlerinage très fréquenté. Ce personnage, le plus célèbre de l'Inde musulmane, mourut, s'il faut en croire M. W. Hamilton (*East India Gazetteer*, t. II, p. 367), l'an 724 de l'hégire (1323-24 de l'ère chrétienne); mais si à l'âge de 40 ans il fut effectivement en relation avec Couth-Ouddin, qui mourut en 630 (1232-33), la date donnée par M. Hamilton ne doit pas être exacte, car elle supposerait que Calandar avait plus de 130 ans lorsqu'il cessa de vivre.

On trouve le *fatiha* (éloge avec invocation) de ce saint dans l'Euclologe musulman, imprimé à Calcutta (*Hidayat-al-Islam*, p. 269). L. D. DE R.

CALANDO, terme musical italien dont les compositeurs se servent pour indiquer qu'il faut adoucir peu à peu les sons et ralentir en même temps le mouvement. Il équivaut donc aux deux mots *diminuendo e ritardando*, pris ensemble, ou à leurs synonymes *decrecendo e rallentando*, et s'écrit ordinairement par son abrégé *cal.* G. E. A.

CALANDRE (hist. nat.), voy. CHARANÇON.

CALANDRE (techn.), nom donné à une machine qui sert à lustrer les draps, les étoffes, les toiles, etc., c'est-à-dire à leur donner une surface unie, polie et luisante. Le *calandreur* est celui qui exécute cette opération. Il suffit d'abord de mouiller légèrement la pièce qu'on veut lustrer au moyen d'un apprêt qu'on appelle *parement*. On la passe ensuite en-

x cylindres chauffés, en ayant soin
enir tendue dans toute sa largeur.
sion que ces cylindres exercent
sur boucher tous les vides que l'ac-
tissage a laissés; le parement se
pendant que l'étoffe passe en-
eux cylindres, la surface devient
comme glacée, et le duvet ne pa-
a. Cet état se conserve tant qu'on
ille pas l'étoffe.

lus ingénieuse des calandres est
Anglais, et c'est celle qui est le
néralement adoptée. Elle a à la
mouvement de rotation et un au-
a et vient. On s'en sert avec beau-
avantage dans le repassage du
l'on humecte un peu avant de le
re à l'action de la machine. Dans
p de manufactures on ne se sert
ant, pour cylindre de pression,
eux qui sont échauffés au moyen
peur; elle entre par un des tou-
la cylindre et remplit sa capacité;
ondensée sort par l'autre tou-
n moyen d'une petite vis d'Ar-
placée dans l'intérieur du cy-

V. DE M.-N.

MO (*bucerus*, de βοῦς, bœuf et
corne), genre d'oiseaux qui ha-
s Indes et l'Afrique, et qui se
sque tous remarquer par un bec
très gros, très grand et très long,
é par un casque qui est remplacé
fois par une arête lisse. Les vers,
tes, les petits quadrupèdes, les
etc., leur servent de nourriture.
e espèce de calao des Moluques,
rapport de quelques voyageurs,
ge que des muscades, ce qui
sa chair un goût très agréable.
e leurs pieds soient munis sur le
le trois doigts réunis de manière
tuer une base large qui semble-
oir faciliter la marche, ces oi-
nt paresseux pour cet exercice
nment presque toujours perchés
grands arbres dont le feuillage
épais. Ils s'y font un nid qu'ils
le plus souvent dans les troncs
par le temps; les femelles y dé-
 quatre ou cinq œufs; les mâles
t avec elles le soin de les cou-

H. A.

MS (JEAN), victime du fanatisme

religieux et de la législation vicieuse du
dernier siècle, était né en 1698, d'une fa-
mille protestante, à La Caparède, en Lan-
guedoc. Il avait épousé une Anglaise dont
la famille était d'origine française, et l
exerçait à Toulouse l'état de négociant.
Au mois d'octobre 1761, après le souper
de la famille, son fils aîné Marc-Antoine,
jeune homme adonné au jeu et doué
d'un caractère sombre et mélancolique,
fut trouvé pendu à la porte du magasin.
Un jeune homme de Bordeaux nommé La-
vaysse avait assisté au souper. Aux cris de
la famille le peuple s'attroupa; le bruit
courut que le fils aîné avait voulu se
faire catholique. On accusa la famille
d'avoir prévenu l'exécution de ce dessein
en étranglant ce jeune homme. On alla
jusqu'à accuser Lavaysse d'avoir été en-
voyé par les protestans de la Guyenne
pour prendre part à ce meurtre. Les pé-
nitens blancs de Toulouse firent des funé-
railles splendides à Marc-Antoine Calas,
et les dominicains érigèrent un catafalque
au-dessus duquel ils placèrent un squelette
tenant une palme de martyr d'une main et
un acte d'abjuration de l'autre. Toute la
famille Calas fut arrêtée, et, cédant à la
clameur publique, le capitoul David fit
instruire un procès criminel. Lavaysse et
une servante catholique qui avait élevé les
enfants de Calas furent impliqués dans ce
procès. Ni la probité connue du vieux
Calas, ni le bon accord qui avait toujours
régné dans cette famille, et qui n'avait
point été troublé par la démarche d'un
des fils qui avait quitté la religion pro-
testante pour la catholique, ne furent
capables de détruire la prévention des
juges, fortifiée par les cris du peuple.
Huit juges contre cinq condamnèrent Ca-
las au supplice de la roue, et ce père inno-
cent et toujours ferme dans ses déclara-
tions subit cette sentence affreuse le 9
mars 1762, en protestant de son inno-
cence. Son plus jeune fils fut condamné
au bannissement; mais les moines s'em-
parèrent de lui et l'enfermèrent dans
un couvent pour lui faire abjurer le cal-
vinisme. On jeta aussi dans un couven-
les filles de Calas. Le jeune Lavaysse, or-
veloppé par le hasard dans les malheurs
de cette famille et fidèle à la vérité jus-
qu'au dernier moment, fut renvoyé ab-

sous. La veuve, se réfugiant en Suisse, fut assez heureuse pour intéresser à son sort Voltaire à Ferney. Le philosophe employa son esprit et son activité à vouer à l'opprobre l'assassinat juridique commis à Toulouse. Son appel engagea Élie de Beaumont et d'autres avocats à plaider avec éloquence la cause de l'innocence opprimée par le fanatisme des Toulousains; le procès fut revu à Paris et les Calas furent déclarés innocents. Louis XV leur accorda une somme de 30,000 liv.; mais leurs persécuteurs ne furent point punis. Cependant le jugement de Calas pesa long-temps sur le parlement de Toulouse: il envoya une députation à Versailles, mais ses excuses furent mal accueillies par le roi. Il n'en est pas moins vrai que sans le courage infatigable de Voltaire, jamais peut-être justice n'eût été rendue à cette famille malheureuse. D-G.

CALATRAVA (L'ORDRE DE), en Espagne, doit son origine aux chevaliers religieux de l'ordre de Cîteaux à qui fut confiée en 1158, par le roi de Castille Sanche IV, la défense de Calatrava, petite ville de la Manche, sur la Guadiane, contre les Maures. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle ces chevaliers continuèrent de porter le capuchon et le scapulaire sur leurs habits séculiers ou militaires; mais depuis lors ils cessèrent d'être astreints au costume et aux règles monastiques. Dès l'an 1218, plusieurs de ces chevaliers, ayant été chargés de la défense d'Alcantara, se séparèrent de l'ordre, instituèrent une règle particulière, se donnèrent un grand-maitre et prirent le nom de chevaliers de l'ordre d'Alcantara. Depuis la conquête de Grenade, les croix de l'ordre ne sont plus que de vaines distinctions accordées par la cour, qui y joint une pension proportionnée au grade, de 1260 réaux à 840,000. L'ordre de Calatrava possédait au commencement de ce siècle 56 commanderies, avec un revenu annuel de 6,860,000 réaux de vellon (1,710,000 francs). Il avait 600 hommes et de femmes, avec une centaine de moines et de religieuses. Ferdinand V avait fait réunir à la couronne la grand-maitrise de l'ordre de Calatrava, comme celle des 3 autres ordres chevaleresques de l'Espagne. La

croix de l'ordre se porte attachée à un ruban rouge, comme le ruban des ordres de Santiago et de Montesa. D-G.

CALCAIRE, nom par lequel on désigne toutes les masses minérales, toutes les roches essentiellement composées de carbonate de chaux, quelle que soit leur texture. Ainsi l'on nomme calcaire *lamellaire* celui qui offre dans sa cassure des lamelles bien distinctes, telles qu'on les remarque dans le marbre de Paros; calcaire *saccaroïde*, celui dont la texture grenue ressemble à celle du sucre, caractère qui distingue le marbre de Carrare; calcaire *concrétionné*, celui qui offre en grand une structure tuberculeuse et une texture compacte et celluleuse, comme les *travertins* de l'Italie; calcaire *compacte*, celui qui présente un grain plus ou moins fin et une cassure inégale, conchoïde et écaïlleuse, comme la pierre lithographique; calcaire *sublamellaire*, celui dont la texture tient à la fois du compacte et du lamellaire; c'est celle de la plupart des marbres; calcaire *oolithique* ou *globuliforme*, celui qui présente une réunion de grains arrondis plus ou moins gros; calcaire *crayeux*, celui qui offre généralement une texture lâche et terreuse: telle est la craie, principalement celle des environs de Paris; calcaire *grossier*, celui dont la texture est généralement grossière, comme dans la pierre à bâtir que l'on exploite aux environs de Paris; calcaire *marneux*, celui qui, tendre et friable, se désagrège facilement par l'action de la pluie ou de l'humidité, comme celui que l'on exploite à Trappes près Versailles, pour amender les terres; calcaire *siliceux*, celui qui renferme une quantité plus ou moins considérable de silice, ce qui le rend propre à rayer le verre et l'acier; calcaire *fétide*, celui qui, par l'action du choc ou du frottement, repand une odeur de gaz hydrogène sulfuré, tel que le calcaire noir en exploitation près de Namur. Enfin, calcaire *bitumineux*, celui qui repand lorsqu'on le chauffe une odeur de bitume.

Considéré comme espèce minérale, le calcaire ou carbonate de chaux a été appelé par Haüy *chaux carbonatée*. Dans la nomenclature minéralogique nouvelle

de M. Beudant, il forme la quatrième espèce du genre *carbonate* et se divise en deux sous-espèces: le *calcaire* et l'*arragonite*. A l'état cristallin le calcaire se divise, par la percussion, en rhomboïdes, tellement que les plus petites parcelles, qui à l'œil nu ne sont qu'une sorte de poussière, sont en réalité, vues à la loupe, de petits fragmens rhomboïdaux. Sa cristallisation primitive ou la plus simple est conséquemment le rhomboïde; mais cette forme est tellement féconde en décroissemens que l'on porte à près de 1,400 le nombre des cristallisations secondaires. Cette substance, parmi les caractères physiques qui la distinguent, offre au plus haut degré le phénomène de la double réfraction, lorsque l'on regarde à travers deux faces opposées du rhomboïde une ligne ou un point tracés sur un papier. Un autre caractère, mais qu'elle partage avec tous les carbonates, c'est de faire effervescence dans l'acide nitrique.

Tous les calcaires étant une combinaison de chaux, ou d'oxide du métal appelé *calcium*, et d'acide carbonique, tous les acides leur font éprouver une effervescence très marquée qui n'est que le résultat du dégagement de l'acide carbonique; mais une forte chaleur y produit le même dégagement, après lequel la base reste à nu et ne présente plus que l'oxide de calcium seul ou la chaux. De là vient que c'est par la calcination que l'on obtient la chaux vive employée dans les constructions.

Le calcaire est très abondant dans la nature; on en trouve dans les terrains les plus anciens et dans les plus modernes; cependant son abondance augmente dans les couches du globe à mesure qu'on s'éloigne des formations anciennes. J. H-r.

CALCÉDOINE. On a long-temps écrit ce mot *chalcédoine*, du nom d'une ancienne ville de *Chalcedon* ou *Chalcedonia* (voy.), située en Bithynie dans l'Asie-Mineure et des environs de laquelle les anciens tiraient cette variété d'agate.

La calcédoine proprement dite est une substance d'une transparence nébuleuse, d'une couleur blanche, blonde ou

bleuâtre, mêlée d'une teinte laiteuse, et qui cristallise en rhomboïdes. Mais comme elle est de la même nature que l'agate, la plupart des minéralogistes réunissent ces deux variétés de quartz et les confondent sous un même nom. Sous celui de *quartz-agate* Haüy a compris la calcédoine, la sardoine, la cornaline, l'onix et tous les silex. Cette réunion est naturelle puisque toutes ces substances sont chimiquement les mêmes, qu'elles ne diffèrent que par des nuances de couleurs et que même sous ce rapport elles passent d'une variété à l'autre. M. Beudant, qui a pris pour base de sa classification minéralogique l'analyse chimique, a au contraire réuni sous le nom de calcédoine toutes les variétés de couleurs que nous venons de désigner par les dénominations qu'on leur donne communément.

Pour ce savant minéralogiste la calcédoine, variété de l'espèce *quartz* et du genre *silice*, est une substance plutôt lithoïde que hyaline, blanchissant au feu sans dégager d'eau ou très peu, dont les cristaux rhomboédriques présentent dans un sens un angle de $94^{\circ} 15'$ et dans l'autre un angle de $75^{\circ} 45'$.

Les différentes analyses de la calcédoine ont présenté 86 à 96 pour 100 de silice unis à quelques parties ou fractions de parties d'alumine et de chaux. C'est ordinairement l'oxide de fer et quelquefois celui de manganèse qui la colore; de telle sorte que ces différentes combinaisons donnent la calcédoine jaune ou roussâtre connue sous le nom de *sardoine*, la calcédoine bleuâtre ou violâtre appelée *saphirine*, la calcédoine vert-pomme colorée par l'oxide de nickel et que l'on nomme *chrysoprase*, la calcédoine vert d'herbe ou le *plasma*, la calcédoine vert obscur ou l'*héliotrope*, enfin la calcédoine rouge, rose, grise, brune, noire, nommée *cornaline*.

C'est à la calcédoine qu'il faut rapporter toutes les agates et le jaspé qui n'en diffère que parce qu'il est opaque et souvent panaché; c'est à la calcédoine qu'appartient ce beau caillou d'Égypte tantôt ponctué, tantôt rubanné ou zoné; c'est encore à la calcédoine qu'il faut réunir ce quartz opaque d'un blanc

présenter une définition qui pût embrasser toutes les théories et concilier toutes les opinions. Dans le système de Leibnitz, le calcul différentiel est l'art de traverser les différences infiniment petites de quantités finies variables et les rapports de ces différences. La théorie de Lagrange, modifiée par M. Ampère, représente cette branche de l'analyse comme une science dans laquelle on se propose de comparer les divers états d'une fonction, lorsqu'on fait varier les quantités qui la composent, et d'en connaître les propriétés. Rien de plus incompatible au premier coup d'œil que ces deux définitions; cependant elles s'appliquent l'une et l'autre au même objet; l'une et l'autre elles sont également justes et satisfaisantes. On verra bientôt à quoi tient leur différence.

Dans l'antiquité, la science des grands ne paraît pas avoir franchi les limites que la nature avait tracées autour d'elle; son domaine, jusqu'au siècle de Descartes, fut borné comme le caractère de ses élémens. Les modes les plus simples de l'étendue, les valeurs finies des quantités numériques, tels étaient les seuls objets de ses méditations, lorsque tout à coup une heureuse découverte vint agrandir sa carrière et lui révéler la plénitude de sa puissance. Alors on la voit sortir du cercle étroit qui la tenait captive, et, portée sur les ailes du génie, voler à de glorieuses conquêtes dans des régions naguère inaccessibles pour elle. Tout change; un nouveau monde est ouvert. L'infini, ce fantôme devant lequel s'humiliait la raison de l'homme, l'infini n'est plus un mystère. Éclairé dans ses plus sombres profondeurs, il s'étend, il recule encore; mais l'audace des géomètres le poursuit et l'atteint sans cesse dans les espaces illimités du possible; la science ose mesurer l'infini de l'infini, selon la belle expression du marquis de l'Hospital. Un essor à subit, une tentative si hardie, dans un temps où dominait encore l'autorité de la routine et l'influence des vieux préjugés, devait choquer toutes les idées et révoler toutes les imaginations: aussi l'apparition du calcul des infiniment petits fut-elle accueillie de toutes parts par un cri de surprise et d'incrédulité. L'igno-

rance traita de témérité sacrilège et d'ambitieuses chimères les prétentions de l'école naissante; l'envie, ardente à rabaisser une science qui s'annonçait avec toute la grandeur du génie et tout l'éclat de la nouveauté, accusait les inventeurs de méconnaître leurs forces et la portée de leur découverte, en s'égarant dans un dedale impénétrable aux recherches de l'humanité. Des mathématiciens même tels que Nieuwentit et Rolle ne balancèrent pas à grossir le parti qui s'était déclaré avec tant de chaleur contre les principes de la nouvelle doctrine. En vain Varignon et quelques esprits supérieurs aux préventions de leur siècle, embrassèrent la défense d'une cause qu'on proscrivait sans l'entendre: ils se virent, après une lutte infructueuse, forcés de céder à l'orage et réduits à gémir sur l'aveuglement de leurs contemporains. Mais nulle part la persécution suscitée contre l'analyse transcendante ne fut plus vive qu'en Angleterre. On rapporte que des docteurs y montèrent exprès en chaire pour éveiller la défiance du public et le mettre en garde contre les perfides suggestions d'une tourbe de novateurs qu'ils représentaient tantôt comme de vils charlatans, tantôt comme des fanatiques plongés dans l'ivresse du délire et infectés d'une hérésie non moins pernicieuse pour l'esprit que pour la religion. Telles furent les premières destinées d'une science que la philosophie regarde avec raison comme le plus sublime effort de la pensée humaine. Il est temps d'en donner une idée sommaire à nos lecteurs.

Afin de familiariser les intelligences les plus timides avec un sujet dont l'abstraction pourrait les effaroucher, arrêtons nos idées sur cet être qu'on appelle *infini*; osons l'envisager un moment, et, pour nous en former une notion distincte, remontons à l'origine du calcul qui l'adopte pour base de ses opérations. Le premier qui dans les temps anciens conçut la pensée de rectifier une courbe quelconque, un cercle par exemple, c'est-à-dire d'en déterminer la longueur en ligne droite, dut bientôt renoncer à son entreprise. En effet, il ne tarda pas à se convaincre que les principes de la

simple géométrie ne fournissaient aucun moyen de résoudre cette difficulté. Bien d'autres éprouvèrent sans doute le même embarras. Cependant les besoins de la science, l'attrait même de la curiosité réclamaient une solution de ce problème. Archimède y parvint par un procédé aussi simple qu'ingénieux. Il imagina d'annuler la courbure du cercle en le ramenant à la forme d'un polygone régulier composé d'une infinité de lignes droites infiniment petites. Plus l'hypothèse augmentait le nombre de ces lignes, plus elle approchait de la réalité. Ce fut ainsi qu'Archimède trouva le secret de fixer avec assez de précision le rapport du diamètre à la circonférence; il préludait sans le savoir à la plus belle découverte des temps modernes. Toutefois il faut avouer que cette manière d'envisager les figures curvilignes était bien vague et bien imparfaite encore : on ne pouvait se rendre compte de l'infini; mais grâce à la fiction d'Archimède on entrevoyait déjà que le nombre et la disposition des lignes élémentaires varient comme la nature des courbes que représente leur collection. On distinguait assez nettement les parties intégrantes du cercle de celles qui constituent l'ellipse ou l'hyperbole; enfin on admettait dans ces parties imaginaires autant d'espèces qu'il existait de courbes différentes. C'était beaucoup en attendant qu'on fit mieux. Après Archimède, Apollonius de Perga et Grégoire de Saint-Vincent imaginèrent d'inscrire et de circoncrire au cercle des polygones réguliers d'une infinité de côtés, dont le rapport avec certaines quantités connues était déterminé par une suite infinie à peu près semblable à celles qu'on développe pour obtenir une valeur approchée des racines incommensurables. Telle fut la doctrine primitive de l'infini; telle fut aussi l'application qu'en firent les plus grands géomètres anciens à la science de l'étendue figurée. Leurs méthodes pouvaient différer dans l'ordre des principes et dans l'emploi des moyens; mais elles reposaient toutes sur les bases d'une théorie commune. En 1655 un religieux, nommé Wallis, publia la *Géométrie des indivisibles*. Dans cet ouvrage les plans sont composés

d'une infinité de lignes et les solides d'une infinité de plans. Déjà Roberval, en France, avait conçu les mêmes idées et trouvé la même méthode; mais il avait caché ses découvertes. Cavalieri le parvint et le géomètre français perdit la gloire qu'il s'était promise. A la même époque, Grégoire de Saint-Vincent, jésuite à Bruges, s'avança plus loin encore: il réduisit l'infini à des rapports finis et s'éleva sur cette matière aux plus hautes considérations; mais ses recherches étaient noyées en 3 volumes in-folio. Le docteur Wallis, célèbre mathématicien anglais, donna hardiment, en 1655, l'*Arithmétique des infinis*. C'était l'art de trouver la somme d'une suite composée d'une infinité de termes. Dans la progression des nombres naturels l'unité constitue la différence qui sépare deux termes consécutifs. Ainsi la différence entre 5 et 6 est 1. Mais si vous insérez entre ces deux nombres mille autres termes en progression arithmétique, vous aurez l'unité pour raison de cette nouvelle série, mais cette unité ne sera plus qu'un millième. Maintenant, introduisez mille autres termes dans cette dernière série: vous aurez encore une progression dont la raison ou différence sera 1, mais un millième de millième. En suivant toujours la même marche, vous finirez par tomber sur une progression dont la différence sera toujours 1; mais cet 1 sera infiniment petit, c'est-à-dire que la différence sera si petite qu'on pourra la concevoir comme nulle sans erreur. Ainsi l'art de calculer l'infini n'est, à parler rigoureusement, que la hardiesse de mettre en ligne de compte cet infini qu'on ne peut calculer. Wallis applique ensuite cette théorie à la progression des carrés; et en supposant entre chacun des nombres de la progression naturelle un nombre infini de moyens proportionnels qui forme une nouvelle suite dans laquelle règne une différence plus petite qu'on ne peut se l'imaginer, on peut concevoir des carrés qu'il n'existe aucune différence entre les carrés de ces nombres qui seront les termes de cette nouvelle progression. Il fait le même raisonnement pour les cubes; et par ses progressions il détermine aisément l'aire des sur-

faces et la solidité de tous les corps, en cherchant la somme des élémens qui les composent, lesquels élémens forment alors une progression dont la différence est infiniment petits. Après Wallis, Neil et Van Heuraet parvinrent à rectifier l'une des paraboles cubiques. Lord Brownker et Mercator de Holstein poursuivirent les travaux de Wallis et trouvèrent les premières suites connues pour la quadrature du cercle et de l'hyperbole. Brownker découvrit même dans le développement des fractions continues le type d'une nouvelle espèce de suites infinies. Mais il s'agissait de faire sur toutes les courbes ce que Brownker avait si heureusement tenté. On cherchait une méthode générale pour assujétir l'infini à l'algèbre, comme Descartes et d'autres y avaient assujéti les quantités finies. Barrow vint à bout de la trouver. Elle fut ensuite élaborée par Leibnitz et par Newton qui partageaient la gloire de cette découverte et la revendiquèrent chacun de son côté. Il serait difficile de dire au juste lequel de ces deux rivaux mérite réellement le titre de premier inventeur. Les Anglais en font le partage exclusif de Newton; les actes de Leipzig le réclament en faveur du géomètre allemand. Quel parti prendre? Il faut remonter à la source du débat pour embrasser à cet égard une opinion décisive. On sait que Newton et Leibnitz se communiquaient réciproquement leurs découvertes. Aucun germe de mésintelligence n'avait encore troublé la tranquillité de leur commerce, lorsque Newton fit part à Leibnitz de son travail sur le nouveau calcul et de la méthode à laquelle ses recherches l'avaient conduit. Leibnitz répondit qu'il possédait un calcul semblable, mais dont la méthode était différente, et quelque temps après il mit au jour les *Principes du calcul différentiel*. La publication de cet ouvrage, et le nom du géomètre anglais était entièrement omis, n'excita de sa part aucune réclamation; il affecta même de garder un silence absolu sur la conduite d'un ami dans lequel il allait trouver toute la jalousie d'un concurrent; mais Fatio de Duiller ne put s'imposer la même réserve. Outré d'une injustice

qu'aggravait encore l'attitude modeste et résignée de la victime, il décria hautement le procédé de Leibnitz; il prétendit que l'auteur des principes n'était rien moins que l'inventeur du nouveau calcul et qu'il en avait puisé la substance et la première idée dans les confidences que Newton n'avait pas craint de lui faire sur sa Méthode des fluxions. Leibnitz repoussa vivement les attaques de son agresseur, mais il ne put le réduire au silence. Les journalistes de Leipzig ne manquèrent pas d'envenimer la querelle en se permettant contre Newton une sortie tout-à-fait déplacée. Keil, géomètre anglais, se chargea de répondre au défi des provocateurs: il soutint que Newton était le seul, le véritable inventeur du calcul différentiel et que Leibnitz avait usurpé ce titre en défigurant, par un plagiat mal déguisé, la méthode qu'il s'était appropriée. Un homme tel que Leibnitz ne pouvait subir avec indifférence une imputation de cette nature. Vivement piqué d'un reproche qui le couvrait de ridicule, il porta plainte à la Société royale de Londres et demanda, de la part de Keil, une pleine et entière rétractation. La Société nomma des commissaires; le sujet et les circonstances du débat furent l'objet d'une enquête solennelle, et les juges rédigèrent un rapport dans lequel ils donnèrent gain de cause à Keil. Voy. *Commercium epistolicum*, et de plus Wallis, *Opera mathematica*, tome III; Buffon, *Préface de sa traduction de la Méthode des fluxions de Newton*.

Depuis cette époque le champ de la géométrie demeurait partagé entre deux sectes opposées. Cependant la découverte du calcul différentiel ne porta pas immédiatement tous les fruits que Leibnitz en attendait. Pour en accélérer la maturité, pour réveiller l'attention des géomètres, il leur proposa en 1687 de déterminer la nature de la courbe que doit parcourir un corps grave qui descend également en temps égaux. Huygens résolut le premier ce problème à l'aide d'une méthode particulière; Jacques Bernoulli le résolut aussi, mais avec le secours du calcul différentiel. Alors on vit se presser sur les pas de Leibnitz une foule de

ambitieux d'égaliser sa haute renommée. Jamais la science mathématique n'eut compté tant d'hommes illustres. Bernoulli, les l'Hospital, les Heronius, les Euler rivalisaient de gloire et de succès. Euler se signala surtout par la rapidité qu'il sut imprimer aux développemens du calcul intégral. L'école de Leibnitz, illustrée par de tels hommes, devait acquérir une supériorité sur celle de Newton, où l'on rencontre cependant Cotes, dont les efforts ont étendu les bornes de la méthode des fluxions; Moivre qui se fit connaître par ses importantes découvertes; Taylor qui développa la méthode des accroissemens fondée par Newton, compléta par son célèbre théorème la science du calcul différentiel; enfin, Stirling dont les recherches donnèrent une extension prodigieuse à la théorie des suites infinies.

On a vu déjà en quoi consistait le système des anciens sur l'infiniment petit; essayons maintenant d'exposer ce qui se passa entre les mains de Leibnitz et de Newton. Dans le système de ces deux grands géomètres, une courbe est conçue comme un polygone d'une infinité de côtés, et pour connaître l'arc de deux de ces lignes forment entre eux on a recours à d'autres lignes qu'on appelle les *coordonnées* (voy. ce mot). Une ligne infiniment petite de ces coordonnées peut augmenter ou diminuer quelquefois et qui, pour cette raison, sont nommées quantités variables, est la différence des lignes proposées. Leibnitz marque cette différence par la lettre d , et on par la superposition d'un point. On appelle x une des coordonnées d'une courbe, dx en marque la différence qu'il faudra désigner par x et Newton.

On ne voit pas seulement la caractéristique de dx on est différente de celle de Leibnitz mais encore ce que celui-ci appelle *fluxion* l'autre le nomme *fluxion*, par lequel il suppose que les coordonnées, et par conséquent les quantités augmentées infiniment et par degrés, l'ont été par un accroissement des parties infiniment petites qui les produisent. De là vient le mot *fluxion* pour exprimer l'accroissement insensible d'une grandeur, et celui

de *fluente* pour désigner les quantités finies ou les intégrales. Les fluxions mesurent les rapports respectifs d'accroissement et de décroissement, pendant que les fluentes varient ensemble; de sorte que la différence de $x + y - z$ est $dx - dy - dz$ suivant Leibnitz, et $x + y - z$ d'après Newton. Comme le calcul des infiniment petits n'a pour objet que ces différences ou ces fluxions, Leibnitz, qui n'a fait attention qu'aux différences, le nomme calcul différentiel, et Newton, qui l'a conçu sous l'idée de fluxions, l'appelle méthode des fluxions.

Toutefois les opinions des géomètres sur la nature de l'infini n'étaient pas encore irrévocablement fixées. Maclaurin, d'Alembert et Euler donnèrent de nouvelles bases au calcul différentiel. Les deux premiers adoptèrent la méthode des *limites*; Euler considéra, mais à tort, les infiniment petits comme des zéros absolus qui néanmoins conservaient un rapport dérivé de celui qu'avaient entre elles les quantités évanouies qu'ils remplaçaient. Son système fut peu goûté parce qu'il reposait sur un paralogisme et que d'ailleurs une révolution nouvelle allait changer complètement la face de la science. Frappés de l'étroite liaison qui règne entre le calcul différentiel et le calcul algébrique, quelques esprits judicieux s'aperçurent que les inventeurs avaient compliqué la théorie de l'analyse transcendante et méconnu son véritable caractère en la jetant dans les voies de l'infini. Landen partagea cette opinion; il publia en 1758 une méthode un peu différente de celles qui avaient paru jusqu'alors, mais qui revenait à celle des *limites*. Il était réservé à Lagrange d'opérer une réforme dont la nécessité se faisait sentir et de régénérer complètement le bel héritage des Leibnitz et des Newton. Le premier il démontra dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, année 1772, que la considération de l'infini n'était qu'un accessoire purement gratuit dans la manière d'envisager le calcul qui se rattache naturellement à la simple analyse et pouvait en déduire tous ses principes. L'expression des changemens que subit une fonction, ou les lois qu'on augmente ou qu'on di-

minue quelques-unes des quantités qui la composent, est toujours susceptible d'être réduite en une série ordonnée suivant les exposans qui affectent les différences de ces quantités; et les coefficients, qui sont indépendans de ces différences, offrent une suite de nouvelles fonctions régulièrement déduites de la fonction génératrice. C'est dans la recherche de ces coefficients et dans celle de leurs propriétés, dit Lacroix, que consiste le calcul différentiel. Les fonctions d'une seule variable ne donnent qu'un coefficient dans chaque ordre; les fonctions de deux ou plusieurs variables ayant une différence qu'on peut ordonner comme un polynôme, suivant les produits homogènes des accroissemens, ont plusieurs coefficients pour un même ordre. On peut chercher ou chaque coefficient en particulier, ou les relations qu'ils ont entre eux et avec les fonctions dont ils dérivent. Voilà le calcul différentiel; il sera aux différentielles ordinaires s'il ne s'agit que d'une fonction d'une seule variable, et aux différentielles partielles s'il est question de deux ou d'un plus grand nombre de variables.

Il est difficile de s'expliquer comment une théorie si simple a pu échapper si long-temps à l'attention des observateurs; on a droit de s'étonner qu'elle ait pu se dérober au génie pénétrant et lumineux d'Euler qui le premier détacha ce calcul de la géométrie et introduisit la simplicité des formules algébriques dans les équations différentielles. Peu s'en fallut que Newton lui-même n'anticipât sur la belle découverte de Lagrange, car il avait réduit les ordonnées des courbes en forme de série, d'après les puissances successives des abscisses; il avait remarqué les propriétés les plus essentielles de ces coefficients. Il ne lui fallait plus qu'une méthode pour en déterminer la filiation. Un pas encore, il allait la découvrir; mais le sort destinait cette gloire au plus grand de nos géomètres. Peut-être est-ce un bonheur que le génie ne sache rien achever. Que deviendraient ses successeurs, s'il imprimait à tous ses ouvrages le sceau de la perfection?

Tour à tour perfectionnée par les veilles de Monge, par les travaux des

Laplace et des Legendre, la méthode des fonctions analytiques s'honore de compter au nombre de ses partisans tous les esprits qu'anime un juste enthousiasme pour le progrès des sciences; elle est fière de citer parmi nos contemporains les Gauss, les Ampère, les Poisson, les Cauchy et plusieurs autres encore, comme les élèves et les dignes héritiers du maître qui les a précédés dans la plus noble des carrières.

Il nous reste à présenter une rapide esquisse des premiers principes du calcul différentiel. Nous aurions voulu pouvoir insister spécialement sur la méthode de Lagrange; mais la multiplicité des calculs qu'elle entraîne nous a forcés d'accorder la préférence à celle de Leibnitz, qui d'ailleurs nous a paru plus capable de répondre par sa clarté aux besoins de nos lecteurs. Au reste les deux méthodes ne diffèrent l'une de l'autre que dans le développement des formules algébriques; leurs principes et leurs résultats sont absolument les mêmes.

Considérons une fonction de x , telle que $y = x^3$ (on appelle fonction d'une quantité toute expression algébrique dans laquelle cette quantité se trouve combinée d'une manière quelconque), et changeons x en $x + h$; y se transformera en $y' = (x + h)^3$ et nous aurons, pour l'accroissement éprouvé par la fonction, $y' - y = 3x^2h + 3xh^2 + h^3$. On en déduit $\frac{y' - y}{h} = 3x^2 + 3xh + h^2$, valeur

composée de deux parties bien distinctes, l'une $3x^2$ tout-à-fait indépendante de l'accroissement h de la variable, et l'autre qui s'anéantit lorsqu'on suppose $h = 0$. Toutes les fonctions de x jouissent de cette propriété. Ainsi posons, pour gé-

néraliser $\frac{u' - u}{h} = m + nh + ph^2 + \text{etc.}$,

expression qui marque que le rapport de l'accroissement de la fonction à celui de la variable est susceptible d'une limite indiquée par le coefficient m ; le premier terme où se trouve ce coefficient n'étant qu'une portion de la différence $u' - u$ prend le nom de différentielle et se représente par du , la lettre d étant une caractéristique et non pas un coefficient de u . Si l'on fait $du = mh$, on en con-

et $m = \frac{dx}{h}$; h s'exprime par dx et

on écrit $du = m dx$, d'où $m = \frac{du}{dx}$.

En considérant toute autre fonction z dépendante d'une variable y , on désignerait le coefficient du premier terme

de la différence par $\frac{dz}{dy}$. Le coefficient

multipliant la différentielle dx s'appelle dérivée ou coefficient différentiel de la fonction u et s'obtient en divisant la différentielle de la fonction par celle de la variable.

Telle est la notation la plus généralement usitée dans le calcul de Lagrange, nous nous en rapportons à celui de Leibnitz.

On désigne les quantités variables par les dernières et les quantités constantes par les premières lettres de l'alphabet. Concevez qu'une quantité x continuellement augmentée ou diminuée d'une quantité dx devienne $x \pm dx$; nous appelons dx la différentielle de x , pourvu qu'on suppose dx infiniment petite. Selon cette hypothèse il est clair que x doit être considérée comme égale à $x \pm dx$. Il n'est pas moins évident que les quantités constantes n'éprouvant ni accroissement ni diminution, n'ont aucune différentielle, ou plutôt que leurs différentielles sont égales à zéro. Ainsi la différentielle de $x \pm a = dx \pm 0 = dx$. Si x diminuait de la quantité dx , la différentielle de $x \pm a$ serait $= -dx \pm 0 = -dx$.

Pour différencier une quantité simple on écrit du ; mais si elle est composée de variables x, y, z , etc., et de constantes, on substitue aux variables les fonctions $x \pm dx, y \pm dy, z \pm dz$, etc., en ayant soin de faire précéder du signe — des différentielles simples qui sont négatives. En admettant que ces substitutions changent u en U , on prend la différence du de $U - x$; on efface dans du tous les termes qui s'anéantissent par rapport aux autres et l'on a pour reste la différentielle cherchée. Exemple: on veut trouver la différentielle de $(a + x)^2$; en y substituant $x \pm dx$ à la place de x , on trouve $(a + x \pm dx)^2 = (a + x)^2 \pm 2 a dx \pm 2 x dx \pm dx^2$; d'où retranchant le binôme initial, on obtient pour reste $2(a + x) dx \pm dx^2$.

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

Or il est facile de voir que le terme dx^2 est infiniment plus petit que $2(a + x) dx$, puisque dx est lui-même infiniment petit; donc on doit en faire abstraction et la différentielle cherchée est $2(a + x) dx$.

Pour différencier un produit tu il suffit de substituer $t \pm dt$ et $u \pm du$ à la place de t et de u ; il vient alors $tu \pm tdu \pm udt \pm dudt$. Si l'on néglige $dudt$ et qu'on retranche la proposée tu , on a $tdu \pm udt$ pour la différentielle cherchée. Donc pour obtenir la différentielle d'un produit, il faut multiplier chaque facteur par la différentielle de l'autre facteur et prendre la somme des produits.

Actuellement supposons $t = u$; nous aurons $dt = du$, et la différentielle de $tu = u^2$ sera $2 u du$; de même la différentielle de au^a , en faisant $u = y = t$ et $a = 1$, sera $3 u du$, et en général la différentielle de u^n sera $nu^{n-1} du$, c'est-à-dire que la différentielle d'une puissance quelconque se trouve en multipliant par l'exposant et par la différentielle de la quantité variable, et diminuant l'exposant de la puissance d'une unité.

En appliquant la même règle aux quantités radicales on verrait que la différentielle de \sqrt{x} est égale à $\frac{dx}{2\sqrt{x}}$ et celle de $\sqrt[n]{x}$ à $\frac{n}{n} \frac{dx}{x^{n-1}}$.

Pour trouver la différentielle d'une fraction $\frac{x}{y}$, on commence par supposer $\frac{x}{y} = t$; d'où $d\frac{x}{y} = dt$. Mais l'équation $\frac{x}{y} = t$ donne $x = yt$; donc $dx = y dt + t dy$ et $y dt = dx - t dy = dx - \frac{x}{y} dy$; donc $dt = \frac{y dx - x dy}{y^2}$; c'est-à-dire que la différentielle d'une fraction est égale au produit de celle du numérateur par le dénominateur, moins le produit de la différentielle du dénominateur par le numérateur, le tout divisé par le carré du dénominateur.

Arrêtons-nous ici; le peu que nous

venons de dire suffit pour indiquer la marche et les procédés de cette partie de l'analyse. Nous renvoyons ceux qui voudraient obtenir de plus amples détails aux auteurs qui se sont spécialement occupés de cette matière. Voir Lacroix, *Traité du calcul différentiel et intégral*; Montucla, *Histoire des mathématiques*; Lagrange, *Leçons sur le calcul des fonctions*; Carnot, *Métaphysique du calcul infinitésimal*; Hoëne Wronski, *Philosophie de l'infini*; Delambre, *Rapport sur les progrès des sciences mathématiques au XIX^e siècle*.

CALCUL INTÉGRAL. C'est l'inverse du calcul différentiel. Ce dernier enseigne à trouver la différentielle d'une quantité finie qu'on nomme intégrale; l'autre a pour objet d'intégrer cette différentielle, c'est-à-dire de remonter à la quantité finie dont elle dérive. Les considérations historiques que nous avons présentées dans l'article précédent peuvent s'appliquer au calcul intégral. Toutefois nous remarquerons que les progrès de cette science ne furent pas à beaucoup près aussi rapides que ceux de la première. Newton n'employa guère le calcul intégral ou méthode inverse des fluxions que dans son traité sur la quadrature des courbes. Jean Bernoulli ajouta de grands développemens aux travaux de Newton. Euler et d'Alembert perfectionnèrent par la généralité de leurs méthodes ce que les inventeurs n'avaient fait qu'ébaucher. Fontaine s'illustra dans le même genre par les succès les plus éclatans; il donna la première idée des équations de condition et fixa la théorie des constantes arbitraires. De nos jours Lagrange, Laplace et Legendre ont été plus loin encore; mais quel que soit le mérite de leurs recherches et l'étendue de leurs découvertes, il est impossible de se dissimuler que le calcul intégral ne soit encore bien éloigné du degré qu'il doit atteindre pour égaler la perfection du calcul différentiel. D'Alembert et nos analystes modernes le divisent en deux parties principales, calcul aux différentielles ordinaires, c'est-à-dire renfermant une seule variable, et calcul aux différentielles partielles formées de plusieurs variables.

Pour donner à nos lecteurs une idée de cette science, nous nous contenterons d'en exposer sommairement les principes les plus élémentaires. Or ces principes formant, pour ainsi dire, le contrepied de ceux sur lesquels repose la théorie du calcul différentiel, il est facile de les en déduire par les seules lois de l'analogie. En effet, nous avons vu plus haut que la différentielle dx d'une variable x pour intégrale; nous avons vu de même que la différentielle d'un produit se trouve en multipliant chaque facteur par la différentielle de l'autre facteur et en prenant la somme des produits, c'est-à-dire que la différentielle de $axyz$ serait $axydz + axzdy + ayzdx$; il suffira donc, pour intégrer cette quantité, d'y substituer les variables x, y, z à la place des différentielles correspondantes; le résultat $3xyz$ divisé par 3 est l'intégrale cherchée $= xyz$. Par conséquent, si une formule $aydx + axdy + bz$ (B) a une intégrale $= p$, on peut la trouver en intégrant chaque terme et comparant entre elles toutes ces intégrales; car si elles sont les mêmes, l'intégrale du premier terme sera l'intégrale cherchée. Si elles sont différentes, on ajoutera à ce qu'elles ont de commun tous les termes qui constituent leurs différences et l'on aura l'intégrale p . Supposons que la différentielle B n'ait que trois termes; l'intégrale du premier terme aussi bien que celle du second est axy , mais celle du troisième est bz ; en l'ajoutant à axy , on aura $axy + bz$, intégrale cherchée. Enfin nous avons remarqué que la différentielle d'une puissance quelconque se trouve en multipliant par l'exposant et par la différentielle de la quantité variable et diminuant l'exposant de la puissance d'une unité, c'est-à-dire que la différentielle d'une

variable x^n est toujours $nx^{n-1}dx$; il faudra donc pour en trouver l'intégrale,

ou revenir à la quantité x^n , ou suivre une marche toute contraire qui peut s'énoncer ainsi : Pour intégrer une différen-

tielle $nx^{n-1}dx$, augmentez d'une unité l'exposant de la puissance et divisez la différentielle proposée par cet exposant

ainsi augmenté et par la différentielle de la variable. Ici nous ferons observer que toute intégrale est en général précédée de la caractéristique \int . Cette lettre

est employée par les auteurs qui les premiers ont écrit sur le calcul intégral, comme l'initiale du mot *somme*, parce que, selon Leibnitz, les différentielles représentant les accroissemens infiniment petits des variables, il s'ensuit qu'une variable quelconque est la somme du nombre infini d'accroissemens qu'elle a eus depuis son origine jusqu'au moment où on la considère, et c'est pour cela qu'on a donné à la quantité primitive le nom d'intégrale, comme étant le résultat de l'agrégation de toutes les différentielles. Conformément à cette notation

l'intégrale de nx^{n-1} s'exprimera par $\int nx^{n-1} dx = x^n$; de même $\int x^{n-1} dx = \frac{1}{n} x^n$; $\int \frac{dx}{\sqrt{x}} = \int \frac{1}{2} x^{-\frac{1}{2}} dx = \frac{1}{2} x^{\frac{1}{2}} = \sqrt{x}$. Ainsi

toute intégrale doit être regardée dans ce système comme la somme des élémens d'une quantité, ou plutôt comme cette quantité même dont la différentielle est donnée. Mais comme la différentielle de x est dx aussi bien que celle de $x + a$, il s'ensuit que pour compléter l'intégrale il est nécessaire d'y ajouter une constante a qui est déterminée par la nature du problème. Les intégrales qui renferment cette constante s'appellent *complètes*. On nomme *indéfinies* celles dont l'origine n'est pas fixée.

Il s'en faut bien qu'on puisse intégrer toute quantité donnée, ou, ce qui revient au même, trouver dans tous les cas la quantité à laquelle appartient une différentielle quelconque. Clairaut établit le premier dans un beau théorème le moyen de découvrir si telle ou telle différentielle à deux variables est susceptible d'intégration. Il démontra qu'une quantité composée de constantes et de variables étant différenciée, la quantité de la constante, en ne supposant qu'une variable dont on retranche l'élément, est égale à la différence d'une autre constante prise

en admettant seulement une variable et ayant ôté comme auparavant l'élément de cette variable; de sorte que si $A dx + B dy$ représente la différentielle d'une

quantité quelconque, on aura $\frac{dA}{dy} = \frac{dB}{dx}$.

Il conclut de ce théorème qu'une différentielle n'est intégrable que lorsque, après avoir fait varier seulement une variable du premier membre et en avoir ôté l'élément, on trouve qu'elle est égale à la différentielle de l'autre membre, en retranchant l'élément qu'il renferme. Cette règle ne s'appliquait qu'aux équations différentielles à deux variables; Clairaut l'étendit bientôt aux équations qui en renferment trois. Fontaine perfectionna cet ingénieux procédé que nos méthodes nouvelles ont remplacé avec avantage. Au reste, nous ne prétendons entrer dans aucun détail sur des matières aussi abstraites. Ce serait méconnaître la nature de notre travail que de fatiguer nos lecteurs par des considérations dont la généralité serait aussi vague qu'obscur, parce qu'elles pourraient n'avoir aucun fondement dans leur esprit, mais surtout parce que la plus profonde et la plus difficile des sciences auxquelles puisse s'appliquer l'intelligence humaine ne saurait être un jeu pour qui veut en pénétrer les mystères ou même en acquérir une légère teinture. Le peu que nous avons dit sur cet objet est suffisant pour le but que nous nous étions proposé.

Le calcul différentiel et le calcul intégral forment sans contredit les plus précieux instrumens de la philosophie positive; il est peu de sciences expérimentales qui ne leur fournissent le sujet des plus belles applications. C'est par eux que le géomètre parvient à rectifier les courbes, à trouver leurs surfaces et leur solidité, à déterminer leurs centres mécaniques, à résoudre les plus brillans et les plus utiles problèmes de la science physico-mathématique. Espace, mouvement, durée, tous les modes, toutes les sphères de l'univers matériel composent le domaine et reconnaissent l'empire de l'analyse transcendante; elle agrandit le génie de l'homme, elle l'investit d'une puissance illimitée sur la nature, et semble l'armer de ce compas d'or qu'un poète place entre

les mains de l'éternel architecte, lorsqu'il le représente traçant le cercle du monde et le plan de la création.

Outre les genres de *calcul* que nous venons de caractériser, il y en a plusieurs autres que nous nous bornerons à indiquer ici. Le CALCUL EXPONENTIEL est une branche de l'analyse transcendante qui a pour objet de différencier les quantités exponentielles; on appelle ainsi les variables affectées d'un exposant variable lui-même. Leibnitz fut, dit-on, le premier qui conçut l'idée du calcul exponentiel; mais Jean Bernoulli a revendiqué l'honneur de cette découverte que personne ne lui dispute aujourd'hui. Le CALCUL DES VARIATIONS est ainsi nommé des variations attribuées par hypothèse à la nature de certaines grandeurs et de certaines relations qu'elle se propose de déterminer. Cette partie du calcul différentiel et intégral, qu'on peut regarder comme le complément et le point le plus élevé de la science mathématique, est fondé sur une méthode créée par Lagrange et développée par le célèbre Euler. Lagrange en a fait la base d'une théorie qui a totalement changé la face de la mécanique transcendante. Les procédés de ce calcul présentent un caractère d'abstraction si marqué, les questions qu'il cherche à résoudre sont tellement compliquées, qu'il nous serait impossible d'en expliquer clairement l'esprit et la nature. Nous aurions bien voulu nous arrêter un moment sur la théorie de *Maximis et Minimis*, qui forme une des parties les plus essentielles de cette branche d'analyse tout-à-fait nouvelle; mais nous devons nous borner à indiquer aux curieux le *Traité du calcul différentiel et intégral* de Lacroix, tome II.

Enfin le CALCUL DES PROBABILITÉS sera traité séparément avec tout le soin qu'il exige au mot PROBABILITÉS. E. M. D.

CALCULER(MACHINE A) OU MACHINE ARITHMÉTIQUE, système de roues et de pièces diverses au moyen desquelles des chiffres gravés effectuent, par un mouvement circulaire, les principales opérations de l'arithmétique. Cette machine fut inventée par Blaise Pascal qui en conçut la première idée à l'âge de 19 ans. Leibnitz, frappé de sa décou-

verte, l'étudia long-temps et parvint à la simplifier. Plus tard l'Épine et Boitissendeau firent exécuter en ce genre des appareils remarquables par une ingénieuse structure. On dit même qu'en 1772 un nommé Royer, de Versailles, annonça un instrument pour calculer tous les nombres, y compris les fractions, avec 150 touches d'ivoire. Toutefois, comme la machine de Pascal est la plus ancienne, nous avons cru devoir en donner un court aperçu, préférablement aux autres qui n'ont fait que la reproduire avec quelques modifications. Les nombreuses pièces dont la réunion constitue la machine arithmétique se ressemblent presque toutes par leur forme, leur disposition et leur jeu. Qu'on se figure une caisse dont la surface supérieure est représentée par une plaque de cuivre rectangulaire. Sur le premier plan on aperçoit d'abord une rangée de cercles mobiles autour de leurs centres, et hérissés de petites dents qui en divisent le contour, et glissent circulairement dans le voisinage d'un ressort nommé *potence* qui peut les arrêter au besoin. Le premier cercle à droite a douze dents et autant de chiffres gravés sur sa surface, le second 20 et tous les autres 10; en sorte que le nombre des dents et des chiffres marque dans le premier cercle les deniers, dans le second les sous, dans le troisième les unités de livres, dans le quatrième les dizaines et ainsi de suite. Le second plan offre une rangée de petites ouvertures ou fenêtres à travers lesquelles on voit paraître les chiffres demandés. Immédiatement au-dessus de cette rangée s'élève une bande mobile de bas en haut et qui peut la couvrir tout entière. Elle porte de petites roues empreintes de plusieurs chiffres, situées perpendiculairement aux cercles mobiles et dont chacune présente une aiguille centrale. Maintenant, si l'on enlève la plaque de cuivre qui forme la surface de la machine, on aperçoit dans l'intérieur une disposition presque semblable. Les cercles mobiles y paraissent sous la forme de roues armées de chevilles qui engrènent les unes dans les autres par un mécanisme analogue à celui de nos sonneries, et font tourner, au moyen d'une pièce appelée *sautoir*,

rie de rouleaux ou barillets parallèles entre eux, et empreints de deux de nombres depuis 0 jusqu'à 9, ils sont disposés en sens contraires, nière que la somme de deux chiffres pondans soit toujours 9. Rien de simple que le jeu de ces différentes. Un stylet nommé *directeur*, qu'on a dans la main et dont on place la pointe entre les dents d'un cercle mobile situé à l'extérieur, sert à mouvoir la machine dans la direction qu'on veut. On en a l'extrémité dans la dent marquée du chiffre correspondant au nombre qu'on veut pousser jusqu'à ce qu'il soit arrêté par la potence. On a un autre cercle semblable à l'égard des chiffres, en modifiant l'action du stylet selon l'ordre d'unités qu'on cherche. Alors chaque cercle entraîne dans son mouvement le barillet ou rouleau qui se trouve sur la surface s'applique aux petites saillies de la plaque de cuivre, et les chiffres demandés se montrent successivement aux yeux de l'observateur.

Quelque ingénieux que soient les calculs de cette nature, il s'en faut qu'ils offrent tous les avantages qu'on pourrait en attendre. Ils sont dispendieux, gênans par l'étendue de leurs opérations, et sujets à se déranger. Aussi les calculateurs leur préfèrent-ils avec raison les tables de logarithmes qui simplifient toutes les opérations de l'analyse numérique. L'invention de la machine arithmétique fut fatale au génie qui l'avait enfantée. L'extrême attention d'esprit qu'elle exigea de lui altéra sa santé naturellement faible et languissante et devint le premier des maux qui le conduisirent au tombeau. Voir la description de cette machine dans le recueil des œuvres de Diderot par Bossut, t. IV.

Il y a récemment un memisier de Modène nommé Torchi, vint d'imaginer une machine à calculer qui exécute les trois premières règles de l'arithmétique. On peut consulter encore ce qui a été dit à l'article ARITHMÉTIQUE.

CALCULS (pathologie), de *calculus*, nom que l'on donne par analogie

de forme et de consistance à des cristallisations, agrégats ou concrétions qui se forment accidentellement dans les produits des différentes sécrétions animales. Cette définition exclut les concrétions qui prennent naissance dans la substance même de certains organes, tels que le cerveau, les poumons, les muscles, concrétions que l'on range le plus souvent parmi les calculs et qui peut-être figureraient bien plus raisonnablement parmi les tubercules (voy.). Les calculs sont pour la plupart entièrement formés de substances inorganiques; il en est qui ne contiennent que des matières organiques; il y en a de mixtes. Le plus grand nombre est complètement insoluble dans l'eau froide, quelques-uns sont solubles en partie, mais presque tous le sont à une haute température. La forme des calculs est extrêmement variable, arrondie, aplatie, anguleuse, à facettes, etc., etc. Tantôt ils sont uniques, d'autres fois multiples: ceux-ci sont ordinairement à facettes; ils affectent une grande variété de couleur. Leur consistance est loin d'être la même: il y en a qui ont la dureté du caillou, d'autres qui s'écrasent entre les doigts. Quant à leur volume, on en trouve depuis la grosseur d'un grain de millet jusqu'à celle de la tête d'un enfant nouveau-né.

Les causes que l'on assigne aux calculs sont extrêmement nombreuses: au premier rang on place tous les dérangemens survenus dans l'écoulement normal des liquides sécrétés, soit par suite d'un état pathologique général, soit d'une lésion particulière à l'organe sécréteur où se forme le calcul, comme les inflammations simples et catharrales, les solutions de continuité, fistules, hernies; quelquefois les obstacles naturels, comme l'étranglement congénial de certains canaux, des appendices, des valvules, des orifices, etc. Les calculs ont des causes physiologiques; on en voit rarement de 15 à 40 ans; avant, ils sont plus communs chez les pauvres; après, ils sont plus fréquens chez les riches; les femmes y sont en général moins sujettes que les hommes, hors les calculs biliaires que l'on trouve plus souvent chez elles; les tempéramens lymphatiques y prédisposent davantage. Parmi les causes hygiéniques on cite

l'habitation des climats froids et humides, une nourriture très animalisée, l'usage abondant des vins acides, les refroidissemens subits généraux ou partiels, le séjour trop prolongé des fluides sécrétés dans l'économie, enfin certains états électriques de l'atmosphère; on reconnaît aussi comme cause de calculs l'hérédité et même certaines disposition native particulière qu'on nomme *diathèse calculieuse*, et en vertu de laquelle les calculs se produisent avec une abondance et une rapidité extraordinaires.

Le plus petit nombre des calculs se forme spontanément et sans noyau venu de l'extérieur; ceux-ci sont généralement homogènes: quelquefois ils paraissent formés d'une seule couche, plus souvent de couches concentriques; le plus grand nombre, au contraire, présente à son centre une substance étrangère qui a servi de base à l'accumulation de la matière calculieuse. Presque toujours cette matière se concrète par couches distinctes, souvent de natures fort diverses en composition, en couleur et en densité; en sorte que si on vient à les séparer en deux parties par un trait de scie qui passe par leur centre, on aperçoit sur la tranche ces différentes couches qui s'embolent les unes les autres jusqu'à leur centre, où l'on trouve soit un corps étranger à l'économie, comme un noyau, un grain de blé, un bout de sonde, soit une matière excrémentielle, le plus souvent muqueuse, quelquefois un caillot de sang.

Les calculs pouvant se former dans toutes les cavités sereuses ou muqueuses du corps, on sent combien doivent être nombreux et divers les signes qui peuvent faire connaître leur présence; et cependant une pesanteur et une gêne habituelle dans une partie où l'on trouve fréquemment des calculs, accompagnées de douleurs passagères plus ou moins aiguës, quelquefois d'une tumeur perceptible à la vue, au toucher, et précédées toujours de suppression plus ou moins constante de l'écoulement des urines, sont les signes par les voies normales, dans les cas de calculs et dans les cas, doivent en outre à ces signes spéciales et plus

approfondies sur la présence de ces corps.

Les principaux symptômes de la présence des calculs qui se rencontrent plus fréquemment dans l'économie sont pour les arthritiques, une douleur aiguë subite, survenant dans certains momens de l'articulation et cessant tout à fait et instantanément par un autre mouvement, douleur presque toujours accompagnée d'un petit bruit particulier occasionné par le déplacement des calculs qui viennent quelquefois faire saillie pourtour de l'articulation, et deviennent alors appréciables à la vue et au toucher. Les calculs biliaires s'annoncent par une douleur brusque, passagère, vive, lancinante, allant du foie à l'estomac; misemens bilieux, diarrhée ou constipation, présence dans les selles ou vomissemens de calculs à facettes, granuleux, noirs, solubles dans l'huile et l'alcool, souvent à cavité centrale: ces qualités distinguent des calculs intestinaux qui les possèdent point. On reconnaît qu'il existe des calculs urinaires à une pesanteur habituelle au périnée, avec ténésme, démangeaison aux parties génitales, douleur au bout du gland après que l'on a fini d'uriner; à l'interruption brusque du jeu de l'urine, surtout dans la situation verticale; à un changement dans la couleur, la consistance, la composition des urines; mais avant tout à un son particulier résultant de la percussion du calcul par une sonde introduite dans la vessie par l'urètre comme moyen d'exploration (*voy. CATHÉTÉRISME*). Le diagnostic est encore bien plus certain si le malade rend en urinant des calculs ou fragmens de calculs, ou bien s'il s'engage dans l'urètre. Souvent les calculs se développent et acquièrent même un volume très considérable sans produire le moindre accident; souvent aussi les plus petits donnent lieu aux symptômes les plus graves: catharres, inflammations, rétentions des fluides, douleurs plus ou moins vives, convulsions, syncopes, etc.

Contre tous ces accidens on a recours aux moyens généraux et hygiéniques: boissons calmantes, saignées générales locales, bains, lavemens, cataplasmes, etc. Mais ces moyens ne sont que palliatifs

qui soit réellement efficace c'est d'écarter, par un procédé quelconque, les calculs hors de l'économie. On a été proposé un grand nombre de procédés et le plus naturel est la dilatation des voies naturelles; ce procédé réussit surtout pour extraire les calculs cystiques chez les femmes. Le second procédé consiste à provoquer la dissolution des calculs au moyen de boissons contenant des sels chimiques divers selon la nature connue ou présumée de ces concrétions; ainsi, contre les calculs arthritiques formés d'acide urique ou l'urate de soude, on propose les boissons alcalines; contre les calculs biliaires, composés de cholestérine, les solutions alcalines; contre les calculs urinaires d'acide urique et d'urate d'ammoniaque, les boissons acides ou injection; de même contre les calculs nitrique et hydro-chlorique on propose ceux formés de sels phosphatiques de soude, de magnésie, d'ammoniaque et même contre le malade de calculs; mais ces moyens chimiques donnent rarement des résultats avantageux et on a vu vanté outre mesure dans les derniers temps les bi-carbonates alcalins qui consiste, pour les calculs urinaires seulement, à les briser dans la vessie au moyen d'instrumens appropriés, à provoquer la sortie de leurs fragments par l'urètre (voy. LITHOTRIE); on a aussi, dans ce même but, quel-ques fois essayé de l'électricité, qui n'ont pas obtenu de succès.

is dans la plupart des cas on est d'employer un quatrième procédé qui est extrême et infaillible, mais accompagné d'éminens dangers: c'est de faire une ouverture par l'instrument dans les parois des organes, pour extraire les calculs qu'ils contiennent; ce procédé ne s'emploie guère que contre les calculs cystiques chez l'homme. **TAILLE, CYSTOTOMIE, URÉTRO-**
C. DE B.

CALCUTTA, capitale des possessions anglaises dans l'Inde et siège du gouverneur général. Cette ville, située sur la rive gauche du Hougly, bras occidental du Gange, sous 22° 34' de lat. N. et 88° 9' de long. E., est entourée de

marécages qui autrefois en rendaient le climat très malsain. Depuis qu'on en a desséché une partie et qu'on a éclairci la forêt auprès de la ville, il est moins insalubre; cependant il est encore si humide que le rez-de-chaussée des maisons ne peut guère être habité, du moins dans quelques quartiers. Calcutta se compose de la *ville blanche* qui occupe le centre, de la *ville noire* située au nord, et du fort William au sud; ce fort est une vaste citadelle, séparée de la ville par une esplanade et entourée de fossés dans lesquels pénètrent les eaux du Hougly. Sur l'esplanade on remarque le palais du gouvernement et une suite de belles maisons particulières. La ville blanche, habitée par les Européens, est bien bâtie; les rues y sont droites et bordées de maisons en briques, séparées les unes des autres. Les Hindous occupent la ville noire, où il n'y a guère que des chaumières en bambous ou des maisons en briques peu élevées. Calcutta est le siège d'un évêché anglican; la principale église de ce culte est belle. Il y a aussi des églises pour les catholiques et les Arméniens, des oratoires pour les dissidens anglais, etc. On cite pour la beauté de la construction l'église arménienne, dans le quartier habité par ce peuple. Calcutta possède un hôpital militaire et un hôpital civil, une académie, des mosquées et des pagodes, un théâtre, une bourse, un hôtel-de-ville, une cour de justice. Un monument qui tombe en ruines, et qui est élevé devant un magasin militaire, indique l'emplacement de la caverne noire où, en 1756, le radja Ed-Daoulah fit périr cruellement plus de cent Anglais. Dans les bazars de Calcutta on vend les denrées et marchandises de l'Inde, ainsi que celles de l'Europe. Sur le bord du Hougly les quais présentent plusieurs chantiers de construction et plus d'une centaine de bâtimens navigent pour le compte du commerce de la ville sur cette rivière, où les tempêtes sont malheureusement fréquentes. Il n'y a que les bâtimens de moins de 500 tonneaux qui puissent remonter le fleuve jusqu'à la ville.

Calcutta renferme environ 200,000 habitans: la plupart sont des Hindous;

l'habitation des climats froids et humides, une nourriture très animalisée, l'usage abondant des vins acides, les refroidissemens subits généraux ou partiels, le séjour trop prolongé des fluides sécrétés dans l'économie, enfin certains états électriques de l'atmosphère; on reconnaît aussi comme cause de calculs l'hérédité et même certaine disposition native particulière qu'on nomme *diathèse calculieuse*, et en vertu de laquelle les calculs se produisent avec une abondance et une rapidité extraordinaires.

Le plus petit nombre des calculs se forme spontanément et sans noyau venu de l'extérieur; ceux-ci sont généralement homogènes : quelquefois ils paraissent formés d'une seule couche, plus souvent de couches concentriques; le plus grand nombre, au contraire, présente à son centre une substance étrangère qui a servi de base à l'accumulation de la matière calculieuse. Presque toujours cette matière se concrète par couches distinctes, souvent de natures fort diverses en composition, en couleur et en densité; en sorte que si on vient à les séparer en deux parties par un trait de scie qui passe par leur centre, on aperçoit sur la tranche ces différentes couches qui s'emboîtent les unes les autres jusqu'à leur centre, où l'on trouve soit un corps étranger à l'économie, comme un noyau, un grain de blé, un bout de sonde, soit une matière excrémentielle, le plus souvent muqueuse, quelquefois un caillot de sang.

Les calculs pouvant se former dans toutes les cavités séreuses ou muqueuses du corps, on sent combien doivent être nombreux et divers les signes qui peuvent faire connaître leur présence; cependant une pesanteur et une gêne habituelles dans une partie où l'on trouve plus fréquemment des calculs, accompagnées de douleurs passagères plus ou moins aiguës, quelquefois d'une tumeur appréciable à la vue, au toucher, et presque toujours de suppression plus ou moins persistante de l'écoulement des fluides sécrétés par les voies normales, sont des signes présomptifs de calculs et qui, dans la plupart des cas, doivent engager à des recherches spéciales et plus

approfondies sur la présence de ces corps.

Les principaux symptômes de la présence des calculs qui se rencontrent le plus fréquemment dans l'économie sont: pour les arthritiques, une douleur aiguë, subite, survenant dans certains mouvemens de l'articulation et cessant totalement et instantanément par un autre mouvement, douleur presque toujours accompagnée d'un petit bruit particulier occasionné par le déplacement des calculs qui viennent quelquefois faire saillie au pourtour de l'articulation, et deviennent alors appréciables à la vue et au toucher. Les calculs biliaires s'annoncent par une douleur brusque, passagère, vive, déchirante, allant du foie à l'estomac; vomissemens bilieux, diarrhée ou constipation, présence dans les selles ou les vomissemens de calculs à facettes, gris, noirâtres, solubles dans l'huile et l'alcool, souvent à cavité centrale : ces qualités les distinguent des calculs intestinaux qui ne les possèdent point. On reconnaît qu'il existe des calculs urinaires à une pesanteur habituelle au périnée, avec ténésme, démangeaison aux parties génitales et douleur au bout du gland après que l'on a fini d'uriner; à l'interruption brusque du jeu de l'urine, surtout dans la situation verticale; à un changement dans la couleur, la consistance, la composition des urines; mais avant tout à un son particulier résultant de la percussion du calcul par une sonde introduite dans la vessie par l'urètre comme moyen d'exploration (*voy. CATHÉTÉRISME*); le diagnostic est encore bien plus certain si le malade rend en urinant des calculs ou fragmens de calculs, ou bien s'il s'en engage dans l'urètre. Souvent les calculs se développent et acquièrent même un volume très considérable sans produire le moindre accident; souvent aussi les plus petits donnent lieu aux symptômes les plus graves: catharres, inflammation, rétentions des fluides, douleurs plus ou moins vives, convulsions, syncopes, etc.

Contre tous ces accidens on a recours aux moyens généraux et hygiéniques, boissons calmantes, saignées générales et locales, bains, lavemens, cataplasmes, etc. Mais ces moyens ne sont que palliatifs, et

CAL

il qui soit réelle
ocurer, par un pr
rtie des calculs h
a été proposé un
ier et le plus nat
oies naturelles ; ce procédé réussit
ut pour extraire les calculs cysti
des femmes. Le second procédé con
à provoquer la dissolution des cal
u moyen de boissons contenant de
ipes chimiques divers selon la na
connue ou présumée de ces concr
; ainsi, contre les calculs arthriti
formés d'acide urique ou l'urate de
; on propose les boissons alcali
contre les calculs biliaires, compo
e cholestérine, les solutions alcali
contre les calculs urinaires d'acide
a et d'urate d'ammoniaque, les al
on boisson ou injection ; de même
sides nitrique et hydro-chlorique
pouvez formés de sels phosphatiques
aux, de soude, de magnésie, d'am
que et même contre le malade de
; mais ces moyens chimiques don
rarement des résultats avantageux
qu'on ait vanté outre mesure dans
quelques temps les bi-carbonates alcali
On a recours à un troisième
mé qui consiste, pour les calculs
mes seulement, à les briser dans la
au moyen d'instrumens appropriés,
provoquer la sortie de leurs frag
par l'urètre (voy. LITHOTRITIE);
fait aussi, dans ce même but, quel
essais de l'électricité, qui n'ont pas
couronnés de succès.

is dans la plupart des cas on est
d'employer un quatrième procédé
est extrême et infailible, mais ac
agné d'éminens dangers : c'est de
per une ouverture par l'instrument
tant aux parois des organes, pour
traire les calculs qu'ils contiennent ;
cédé ne s'emploie guère que con
s calculs cystiques chez l'homme.
TAILLE, CYSTOTOMIE, URÉTROTO
C. DE B.

CALCUTTA, capitale des posses
-anglaises dans l'Inde et siège du
gouverneur général. Cette ville, située sur
le bord gauche du Hougly, bras occiden
tal du Gange, sous 22° 34' de lat. N.
89° 9' de long. E., est entourée de

de
lozet auprès
alubre; ce
e que le rez-qa
peut guère être
quelques

compose de la *ville blanche* qui occu
le centre, de la *ville noire* située au no
rd et du fort William au sud; ce fi
une vaste citadelle, séparée de
par une esplanade et entourée de fossés
dans lesquels pénètrent les eaux du Hou
gly. Sur l'esplanade on remarque le pa
lais du gouvernement et une suite de
belles maisons particulières. La ville
blanche, habitée par les Européens, est
bien bâtie; les rues y sont droites et bor
dées de maisons en briques, séparées les
unes des autres. Les Hindous occupent
la ville noire, où il n'y a guère que des
chaumières en bambou ou des maisons
en briques peu élevées. Calcutta est le
siège d'un évêché anglican; la principale
église de ce culte est belle. Il y a aussi
des églises pour les catholiques et les Ar
ménians, des oratoires pour les dissidents
anglais, etc. On cite pour la beauté de la
construction l'église arménienne, dans le
quartier habité par ce peuple. Calcutta
possède un hôpital militaire et un hôpi
tal civil, une académie, des mosquées et
des pagodes, un théâtre, une bourse, un
hôtel-de-ville, une cour de justice. Un
monument qui tombe en ruines, et qui
est élevé devant un magasin militaire, in
dique l'emplacement de la caverne noire
où, en 1756, le radja Ed-Daoulah fit
périr cruellement plus de cent Anglais.
Dans les bazars de Calcutta on vend les
denrées et marchandises de l'Inde, ainsi
que celles de l'Europe. Sur le bord du
Hougly les quais présentent plusieurs
chantiers de construction et plus d'une
centaine de bâtimens naviguent pour le
compte du commerce de la ville sur cette
rivière, où les tempêtes sont malheureu
sement fréquentes. Il n'y a que les bâti
mens de moins de 500 tonneaux qui
puissent remonter le fleuve jusqu'à la
ville.

Calcutta renferme environ 200,000
habitans : la plupart sont des Hindous;

on y compte aussi beaucoup de mahométans. Les Anglais, maîtres du pays, y sont au nombre de 80,000; il ont tous les emplois publics et il en est qui font des fortunes considérables; la plupart retournent en Europe après un séjour de quelques années. Une société célèbre, dite asiatique, s'occupe des lettres et des sciences et publie un journal; il en paraît encore plusieurs autres à Calcutta. Les fabriques de la ville fournissent des tissus de coton, de soie, du tabac, de la poterie, etc. On trouve dans les magasins toutes les marchandises anglaises; on y apporte aussi les châles de Cachemyre, les soieries de Chine, les drogues et épices des îles de la mer des Indes. Dans une île de l'Hougly la Compagnie des Indes a établi un vaste jardin botanique. Aux environs de la ville on voit de grandes plantations de riz. La chaleur est très forte à Calcutta; il pleut sans cesse pendant les mois de notre été.

Avant la conquête de l'Inde, Calcutta n'offrait que l'aspect d'un village; ce furent les Anglais qui, en construisant un fort sur l'Hougly et en s'établissant sous l'abri de cette citadelle, commencèrent la grande ville qui existe aujourd'hui. Calcutta ne compte pas encore un siècle d'existence; elle tend à s'agrandir toujours, quoique le climat s'oppose à ce que les Européens s'y multiplient beaucoup; mais une race nouvelle, les Anglo-Indiens, y devient de plus en plus nombreuse. En 1829 le commerce fluvial de Calcutta a occupé 433 bâtimens, jaugeant 141,937 tonneaux; dans ce nombre il y avait 234 bâtimens anglais et 138 *dhories* ou bâtimens indiens. D-o.

CALDARA, voy. CARAVAGE.

CALDERARI, en français chaudronniers. C'était, en italien, le nom d'une de ces nombreuses sociétés secrètes qui prirent naissance en Italie, au milieu de la fermentation politique des derniers temps. Ils habitaient, en grande partie pendant la dernière époque de leur existence, dans le royaume de Naples, et se trouvaient dans les provinces bien plus que dans la capitale, où ils furent liés pendant quelque temps avec les *carbonari* (voy.), mais dont ils se séparèrent par la suite pour former un parti

opposé au leur. Si l'on considère le but politique que poursuivaient toutes ces sociétés, elles paraissent avoir eu une idée commune, celle de l'unité politique de l'Italie, le désir de se voir délivrer d'une domination étrangère; mais on trouvera en même temps que, quant aux moyens d'y parvenir et aux résultats à obtenir, elles différaient à tel point entre elles qu'il en est résulté une position hostile des unes contre les autres. Il serait aussi difficile de déterminer le véritable caractère de chacune des sociétés parmi lesquelles les calderari et les carbonari jouaient le principal rôle, que de raconter exactement leur histoire. Quant aux calderari, le comte Orloff rapporte dans ses *Mémoires sur le royaume de Naples*, qu'ils ont pris leur origine dans la secte des carbonari vers la fin de l'année 1813. Selon lui, cette société ayant pris un trop vaste accroissement, on voulut lui donner une nouvelle forme; un grand nombre des anciens membres ayant été exclus se réunirent plus tard pour former une nouvelle société sous le nom de calderari qui devinrent alors les antagonistes déclarés de leurs anciens frères. Le même auteur ajoute qu'après le retour du roi Ferdinand à Naples le prince Canosa, en qualité de ministre de la police, favorisa les calderari, pour combattre par leur moyen, avec d'autant plus d'énergie et de succès, les carbonari qui avaient éveillé sa défiance; qu'à cet effet il leur donna une nouvelle constitution, les classant en curies, sous la surveillance d'une curie centrale: il y avait une de ces curies dans chaque province, et les sociétaires portaient le nom de *calderari del contrapeso*; que, d'après ses ordres, 20,000 fusils leur furent distribués, mais que le roi ayant eu connaissance de cette entreprise bizarre, elle fut arrêtée par le bannissement de Canosa, sans toutefois entraîner par-là la dissolution de l'association. Plusieurs points de ce récit ont toutefois été contredits. Canosa, dit-on, quitta le 27 juin 1816 le département qu'il avait dirigé pendant 6 mois, et ce ne fut que 3 mois après son bannissement qu'un décret royal fut publié, qui renouela les poursuites judiciaires, l'interdiction et les peines

contre toutes les associations secrètes, et contre les calderari nominativement, quoiqu'ils eussent prouvé autrefois leur attachement pour le roi et pour la cause de l'ordre et de la dynastie. M. Canosa lui-même a réfuté, dans un écrit anonyme (*I pifferi di montagna*, Dublin, 1820), les assertions du comte Orlof, en tant qu'elles le concernent, lui et les calderari. Son opinion est qu'ils ont pris naissance, non à Naples, mais à Palerme. Lorsque, par l'intervention de lord Bentinck, les maîtrises (*maestranze*) furent dissoutes, il s'éleva un grand mécontentement et principalement au sein des chaudronniers, qui assurèrent la reine de leur attachement pour sa personne et qu'ils étaient prêts à prendre les armes contre la domination anglaise. La fermentation qui fut occasionnée par cette manifestation était une circonstance heureuse pour les émigrés napolitains, et ils ne manquèrent point de faire preuve d'activité. Quand plus tard ces émigrés furent ramenés à Naples par lord Bentinck, ils entrèrent dans les associations secrètes contre Murat, et alors une autre société plus ancienne, qui jusqu'à ce moment était connue sous le nom de *Trinitariens*, adopta celui de *Calderari*. Lorsqu'au commencement de l'année 1816, il fut question dans le ministère de prendre des mesures énergiques contre eux, comme derniers restes des bandes de 1799, le prince Canosa ne les aurait pas pris sous sa protection, tout en pensant qu'on pourrait profiter de leurs services comme d'un contre-poids très utile contre les carbonari, qui étaient beaucoup plus nombreux et plus dangereux. M. Canosa soutient encore que cette association n'a jamais adopté le nom de *Calderari del contrapeso* et que jamais une distribution de fusils n'a eu lieu en leur faveur. La plus grande partie des calderari, qui, d'après ces explications, paraissent néanmoins être une continuation des partis enrôlés en 1799 par le cardinal Ruffo, se composaient d'hommes pris dans les basses classes du peuple.

C. L.

CALDERON (don PEDRO CALDERON DE LA BARCA HENAO Y RIANO). La vie de ce prince des poètes dramatiques es-

pagnols offre peu d'événemens remarquables. Il naquit à Madrid en 1601, et fut élevé par les jésuites. Dès l'âge de 14 ans il composa une pièce de théâtre (*el Carro del cielo*). Ses études furent rapidement achevées; pendant quelque temps il vécut à la cour, attaché à de puissans protecteurs. Bientôt lassé de cette existence dépendante, il s'engagea, en 1625, comme simple soldat et fit quelques campagnes en Flandre et en Italie. Le tumulte des armes ne l'empêchait pas de se livrer à son goût pour la poésie dramatique; ses succès dans ce genre devinrent assez brillans pour attirer les regards de Philippe IV, qui, lui-même passionnément épris du théâtre, avait composé quelques comédies sous le nom d'un *bel-esprit de la cour* (*un ingenio de esta corte*). Ce monarque appela Calderon près de lui en 1636, le fit chevalier de Saint-Jacques, le combla de distinctions, et accorda les sommes nécessaires pour représenter ses pièces dans toute leur pompe. En 1652 Calderon entra dans les ordres, et à dater de ce moment il composa peu de pièces profanes. Son imagination, bien loin encore d'être épuisée, se déploya plus bizarre et plus hardie que jamais dans les *Autos sacramentales*. Il parvint à une vieillesse très avancée, n'étant mort qu'en 1687 et ayant été jusqu'à ce dernier moment l'objet des faveurs de la cour et de l'admiration de ses compatriotes. On prétend qu'il composa plus de 1500 drames: un pareil nombre semble exagéré*; il est pourtant au-dessous de celui des pièces de Lope de Vega qui en composa, dit-on, 2200. La facilité avec laquelle la langue espagnole se prête à la versification, l'incorrection de ces pièces, jets brillans et rapides de la fantaisie, expliquent cette fécondité, inconcevable au premier abord. Sous un titre toujours semblable, celui de *comedias*, Calderon a traité tous les genres; mais aussi doit-

(*) En effet, M. Buchholz, dans le tome II de son Histoire de la littérature espagnole, porte à 1500 seulement le nombre de ses *Comedias*; les *Autos sacramentales* et les *Saynetos* ou divertissemens, il est vrai, n'y sont pas compris. Mais l'auteur dit plus bas qu'on sait, par le témoignage de Calderon lui-même, qu'il n'a pas fait plus de 68 des premiers. J. H. S.

on ajouter qu'il a donné à tous à peu près la même physionomie. Qu'il choisisse un sujet national comme dans le *Prince constant*, qu'il emprunte ses personnages à l'antiquité comme dans les *Armes de la beauté*, ou bien que le sujet soit de pure invention comme dans le *Secret à haute voix*, ou enfin qu'il redescende tout-à-fait à la vie privée dans ces comédies que les Espagnols appellent de *cape et d'épée*, c'est toujours le même langage brillant de poésie, c'est la même exaltation dans les caractères, le même imbroglio dans l'intrigue. Toutes ces pièces se divisent en trois journées ou actes; les unités n'y sont point observées; le plaisant s'y montre à côté du sérieux; il y a même d'ordinaire dans les œuvres les plus graves et les plus touchantes un bouffon, *gracioso*, chargé de divertir par ses grotesques plaisanteries le spectateur trop ému. Les pièces historiques offrent la plus étrange confusion de temps et de lieu. Du reste, il est très difficile à des étrangers de juger Calderon: les Allemands, dont le génie est si romantique, l'ont loué jusqu'à l'exagération; quelques-uns sont allés jusqu'à lui assigner la première place parmi les dramatiques modernes. Mais, pour ne pas tomber dans l'extrême opposé, il faut bien se garder de lire Calderon l'esprit préoccupé des règles sévères de l'école classique ou de nos mœurs si différentes des mœurs espagnoles. Qui ne ferait pas une large part à cet éblouissant reflet oriental, trace dernière et ineffaçable du séjour des Maures dans la Péninsule, courrait risque d'être injuste envers lui; il faut, si l'on veut comprendre et apprécier son génie, se faire son compatriote et son contemporain. Si l'on peut se placer à ce point de vue, et sentir son imagination exaltée et brûlante comme elle peut l'être dans les pays du soleil, on lui pardonnera ses métaphores trop hardies et ses concetti, en faveur de cette couleur éclatante, de ce luxe d'ornemens, de ces trésors de poésie enfin qu'il répand avec tant de prodigalité sur tout ce qu'il touche; le blâme que pourrait mériter le manque de naturel dans les caractères se taira devant l'admiration inspirée par

la manière grandiose dont ces caractères sont tracés; les événemens paraîtront parfois invraisemblables, mais l'aisance avec laquelle ils se déroulent et s'enchaînent, mais ces intrigues si vives, vingt fois dénouées et renouées, entretiendront une curiosité sans cesse renaissante et jeteront souvent le lecteur dans l'étonnement. Malgré ce caractère national tellement prononcé qu'il rend Calderon inappréciable pour qui n'est pas Espagnol ou n'a pas l'imagination assez mobile pour le devenir momentanément, plusieurs de ses pièces ont étendu leur renommée au-delà de leur patrie: l'*Heracles* est depuis long-temps célèbre en France, et Corneille, dans sa tragédie du même nom, a, dit-on, emprunté quelques traits à l'auteur espagnol. Quelques auteurs prétendent au contraire que c'est Calderon qui fut dans son drame l'imitateur de Corneille. Le *Paysan magistrat*, que le fameux Collot-d'Herbois fit jouer avec assez de succès en 1789, est pris d'un des meilleurs ouvrages de Calderon. L'*Alcade de Zalamea*, le *Prince constant*, que l'on regarde comme son chef-d'œuvre, traduit en allemand par M. Schlegel et plus récemment par le professeur Petz, furent long-temps joués sur tous les théâtres de l'Allemagne. Le *Médecin de son honneur* (et *Medico di sa honra*) est moins connu: c'est cependant une des pièces où le génie de Calderon brille le plus, où le caractère espagnol ressort de la manière la plus frappante. Ceux qui ne savent pas la langue de Calderon peuvent s'en convaincre en lisant l'analyse détaillée et très exacte que M. de Sismondi a donnée de cette comédie dans son *Histoire de la littérature du Midi*. Quant aux pièces dites religieuses, telles que le *Purgatoire de saint Patrice*, le *Dévotion de la Croix*, nous les admirons beaucoup moins: outre que l'imbroglio y est trop invraisemblable et trop chargé d'événemens, la religion y est défigurée d'une manière déplorable. Il ne faut pas les confondre avec les *autos* qui offrent un tout autre genre de composition. On pourrait comparer ceux-ci à nos anciens mystères, à cette différence près que le style de Calderon est d'une grande pa-

reté et que l'expression poétique est peut-être encore plus brillante dans les *autos* que dans ses autres ouvrages. Du reste, ce sont de très étranges et très froides allégories; on y voit un pêle-mêle d'êtres réels et d'êtres de raison. Dans les *Ordres militaires* Moïse et David se rencontrent avec la nature et le péché; dans d'autres la théologie soutient des combats à outrance contre la philosophie. La pensée y joue d'ordinaire un rôle très comique: elle est représentée comme un être indocile et mutin; aux propos qu'elle tient on pourrait la croire chargée de remplir dans ces poèmes la place que le *gracioso* tient dans les comédies.

Juan de Vera Tassis, ami de Calderon, donna en 1685 une édition complète de ses œuvres en 15 vol. in-8°; elle comprend 127 comédies et 95 *autos*. Mais il est reconnu aujourd'hui que toutes ces pièces ne sont pas de Calderon; lui-même, dans une lettre au duc de Veragua, ne fait monter le nombre de ses *autos* qu'à 68. On voit par d'autres lettres conservées manuscrites dans les archives de sa maison que, de son vivant même, ses pièces étaient quelquefois tellement défigurées qu'il ne les reconnaissait que par le titre. Ses œuvres ont été réimprimées à Madrid, 1726 et 1760, 10 vol. in-4°. Un recueil de ses *autos* a été publié dans la même ville en 1759, 5 vol. in-4°.

L'Espagne a eu d'autres auteurs du nom de Calderon, mais ils sont peu remarquables.

L. L. O.

Calderon avait aussi fait des romances, des sonnets et d'autres poésies fugitives, et ces productions d'un genre moins élevé n'ont pas eu moins de succès que les drames du poète auprès de ses contemporains. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les Allemands ont d'abord rendu justice à son génie: Goethe et Schlegel ont porté sur lui l'attention publique; plusieurs éditions critiques et autres des *Comedias* ont été entreprises, et d'excellentes traductions ont été faites par MM. Gries et de Malsbourg. On trouve dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* 2 volumes contenant la traduction française, par MM. Esmé-

nard et Labaumelle, des pièces suivantes de Calderon, précédées d'une vie de l'auteur: *Gardez-vous de l'eau qui dort*; *le Peintre de son déshonneur*; *le dernier Duel en Espagne*; *l'Alcade de Zalamea*; *le Prince constant*; *Louis Perez de Galice*; *Il ne faut pas toujours caver au pire*; *le Siège de l'Alpujarra*. J. H. S.

CALDIERO, village sur le Vibio de la délégation de Polésina, royaume lombardo-vénitien. Ce village, peu éloigné de Vérone, a été le théâtre de différents faits d'armes. La disposition du terrain, dit un auteur militaire, en fait un champ de bataille naturel et même presque obligé pour les armées qui attaquent ou qui défendent la Lombardie. Caldiero est surtout célèbre par la bataille qui y fut livrée, du 29 au 31 octobre 1805, entre le maréchal Masséna et l'archiduc Charles. On se disputa vivement le terrain et les pertes furent considérables de part et d'autre; mais la victoire resta aux Autrichiens, ainsi que l'assure avec impartialité le général de Vaudoncourt qui prit part à cette bataille. S.

CALE. Il n'y a pas de mot de la langue maritime qui ait plus d'acceptions que celui-ci. La cale d'un vaisseau en est la partie la plus basse et y occupe la place de la cave dans un édifice terrestre; de même que celle-ci se trouve au-dessous du sol, la cale se trouve au-dessous de la mer. La cale sert de magasin pour la plus grande partie des provisions. On y loge, en outre les munitions de guerre, les câbles, les objets de rechange et tous ceux qui ne servent pas dans les circonstances ordinaires de la navigation. C'est au fond de la cale que l'on arrime le lest qui donne au vaisseau la stabilité nécessaire. Le détail de ce qui entre généralement dans la cale d'un vaisseau de guerre et de la manière dont tous les objets y sont rangés trouvera place au mot **INSTALLATION DES VAISSEAUX**. Dans les bâtimens de commerce, la plus grande partie de la cale est destinée à loger les marchandises qui composent la cargaison.

Avant de parler des autres significations du mot *cale*, il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer qu'il dérive sans doute du verbe italien *calar*, descendre. En effet, l'idée de descendre

se présente toujours avec le mot *cale*, dans quel sens qu'on l'emploie.

On a donné le nom de *cale* à un supplice qui était autrefois fort en usage dans la marine. Il consistait à faire descendre ou plutôt à précipiter vers la mer un homme que l'on tenait suspendu par un cordage au bout de la grande vergue. On infligeait ce supplice de diverses manières, suivant la gravité des cas et la teneur de la sentence, d'où étaient venues les dénominations de *cale simple* ou *cale mouillée*, *cale sèche* et *grande cale*. Pour la *cale mouillée*, on laissait tomber le condamné dans la mer et on le rebissait aussitôt; la *cale sèche* consistait à ne point laisser tomber le patient jusqu'à l'eau, mais à l'arrêter brusquement dans sa chute; la secousse violente qu'il éprouvait avait pour résultat ordinaire la mort ou quelque lésion grave. La *grande cale* ne différait de la *cale mouillée* qu'en ce qu'on faisait passer le condamné par-dessous la quille du vaisseau.

Les tins ou chantiers sur lesquels doit poser la quille d'un vaisseau que l'on met en construction sont établis sur une partie du sol que l'on a préalablement consolidée et disposée en pente. Cette disposition lui a fait donner le nom de *cale*; et comme on remonte quelquefois les navires sur les cales de ce genre pour les radouber, elles ont été appelées *cales de construction* ou *de radoub*.

Sous le nom de *cales de quai* on désigne des rampes en pente douce que des chaloupes, canots et autres bateaux légers approchent plus ou moins bas suivant l'état de la marée, pour y embarquer ou débarquer des hommes, des vivres, des munitions ou des marchandises. J. T. P.

CALEBASSE. On confond d'ordinaire sous ce nom deux fruits différens : l'un indigène vient du *cucurbita lagenaria*, l'autre, qui appartient à l'Amérique du Sud, est fourni par le *crescentia cujetti*, arbre qui porte le nom de *calebassier*. La calebasse de nos contrées est un fruit charnu à enveloppe solide, ayant la forme d'une grosse boule, surmontée d'une plus petite. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre; il renferme une pulpe mucilagineuse et un peu amère, avec des

graines huileuses. Vidé de l'une et des autres et desséché, il est tout naturellement propre à faire l'office de bouteille. C'est aussi à cet usage que l'emploient les gens de la campagne et les voyageurs; les pèlerins en portaient ordinairement une à leur côté. On connaît ce fruit également sous le nom de *gourde*, de *courge*, de *poire à poudre*, etc. V. CUCURBITACÉES.

Le calebassier dépend de la famille des solanées. C'est un arbre de taille moyenne qu'on trouve dans les parties les plus chaudes de l'Amérique, et dont le fruit, de la grosseur d'un melon, a une écorce d'un vert foncé, mince, et cependant solide, surtout lorsqu'elle est desséchée. Les naturels du pays ôtent la pulpe ainsi que les semences, et fabriquent avec l'écorce des ustensiles de diverses espèces, tels que plats, tasses, cuillers, etc. Ces vases sont ornés de dessins gravés, souvent fort remarquables; ils peuvent, dit-on, même servir à faire chauffer de l'eau sur un feu modéré. On a vu des instrumens de musique confectionnés avec ces mêmes fruits. Quant à la pulpe qu'ils contiennent, on ne la mange pas, mais on s'en sert pour faire des cataplasmes. On en prépare également un sirop qu'on avait préconisé contre les maladies de poitrine. Les semences renferment une amande comestible. F. R.

CALÉDONIE, voy. ÉCOSSE.

CALÉDONIE (CANAL DE). Ce canal s'étend depuis la mer Atlantique, à partir du fort William, dans le comté écossais d'Inverness, en passant par les trois lacs (loch) de Lochy, d'Oich et de Ness, jusqu'à Murray-Firth, golfe de la mer du Nord, dans lequel se trouve la ville d'Inverness. Il est coupé par huit grandes écluses et ses deux embouchures sont protégées par des forts. Ce canal est remarquable par ses gigantesques proportions : il a 20 pieds de profondeur; dans son fond il est large de 50 pieds et compte 122 pieds de largeur d'un bord à l'autre. Les écluses ont 172 pieds de long et 40 de large. Des frégates de 32 canons, complètement armées, peuvent y naviguer sans danger. Les deux ports situés à ces embouchures sont si spacieux et si profonds qu'ils peuvent recevoir les flottes les plus considérables. La

sur du canal est de 58 milles $\frac{3}{4}$; comme on a su tirer parti des trois on n'a eu besoin de creuser qu'un de 21 milles $\frac{1}{2}$. Les frais se montent à un million de livres sterl. Le roi, en entreprenant, sous le règne de George III, cette colossale construction, voulut d'abord donner l'occupation à beaucoup d'ouïdes îles et des montagnes voisines qui commençaient à émigrer faute de travail d'existence, et ouvrir ensuite une nouvelle route favorable au commerce; car malgré toute l'exactitude de la carte laquelle les cartes indiquaient les dangers cachés de la haute Écosse, malheureusement les fanatiques et les balises qui avertissent les navigateurs, chaque gros temps et cependant de fréquents naufrages, sur cette côte que sur celle de Jutland. Depuis l'ouverture du canal les dangers peuvent éviter ce long et dangereux détour, et quand le vent est contraire ils le traversent en se faisant passer par des bateaux à vapeur.

On a senti de cette vaste entreprise se pressentir déjà sentir sous le rapport de l'industrie rurale, car beaucoup d'ouvriers, et même de riches agriculteurs, ont trouvé avantageux de s'établir dans le pays au delà du canal. De vastes terres, incultes et couvertes de rochers, bruyères et de bruyères, sont aujourd'hui exploitées avec avantage, à cause du gain facile que trouvent ainsi leurs propriétaires. Il devint également d'une grande utilité pour la pêche écossaise. Le port de Glasgow réunissait auparavant à la mer Atlantique à la fois du Nord; mais comme on n'avait pu prévoir le développement si rapide du commerce écossais, on n'avait donné au canal ni assez de profondeur, ni de largeur pour le rendre praticable aux grands navires. Toutefois le nouveau canal n'a pas été, pour le gouvernement, une entreprise avantageuse, car il a coûté tout le talent avec lequel il a été exécuté il rapporte à peine la moitié des frais d'entretien. C. L.

CALÉDONIE (NOUVELLE), grande île de l'Amérique septentrionale, appartenant à la Russie américaine et les États-Unis, et à l'ouest des montagnes rocheuses dont les ramifications se prolongent dans le pays.

La nouvelle Calédonie s'étend du 48° au 57° degré de latitude N.; sur les côtes on trouve un grand nombre d'îles. Les vallées du pays sont arrosées par de grandes rivières qui se jettent dans l'Océan austral. On y trouve aussi de grands lacs, entre autres ceux du Grand-Ours, le lac Stuart, sur lequel il y a un comptoir anglais, et le lac Frazer. Les forêts de l'intérieur donnent des chênes rouges, des mélèzes et d'autres bois de construction; elles recèlent des ours, des bisons, des daims, des renards. Dans les rivières on pêche beaucoup de poisson. Le long de l'Océan le sol est sablonneux. Une compagnie anglaise a quelques établissements dans la nouvelle Calédonie. Les indigènes sauvages vivent de la chasse et de la pêche; il y en a de diverses tribus. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle que les Anglais se sont établis dans ce pays, pour en tirer des fourrures et du bois.

On appelle aussi *Nouvelle Calédonie* une île de la grande mer du Sud, à l'est de la Nouvelle-Hollande. Elle est entourée d'écueils et habitée par des sauvages cruels, d'un teint noir, armés de massues et de longues zagaies. Ils vivent de coquillages et de quelques végétaux. Cette île, découverte par Cook, a été visitée ensuite par le navigateur français d'Entrecasteaux. Elle n'offre rien qui puisse attirer les marins, et la férocité des habitans misérables est un motif pour les en éloigner. D-c.

CALÉFACTEUR, appareil portatif imaginé par M. Lemare, pour la cuisson des alimens avec la moindre quantité possible de combustible. C'est le charbon qu'on emploie, et pour 10 centimes on peut préparer tout le repas d'une famille ordinaire, en même temps qu'on a toujours à sa disposition plusieurs litres d'eau chaude. L'invention repose tout entière sur le principe du rayonnement du calorique par lequel se perd une grande quantité de la chaleur produite. C'est donc à tirer du combustible, ordinairement consommé en pure perte, tout l'effet utile, qu'on a dû s'attacher au perfectionnement de l'appareil a-t-il une double paroi qui est

constamment remplie d'eau, et il est de plus revêtu d'une enveloppe ouatée qui retient les rayons calorifiques. Ces appareils d'ailleurs varient suivant l'objet auquel ils sont spécialement destinés; il y en a qui servent à la préparation des alimens, d'autres aux bains, etc. Ils sont ingénieux, commodes et fort économiques. F. R.

CALÉIDOSCOPE (du grec *καλός*, beau, *εἶδος*, forme, et *σκόπος*, qui regarde; ainsi, mot à mot: qui voit de belles formes), petit instrument d'optique inventé en 1817 par M. Brewster (voy.) et qui pendant quelque temps a fait fureur à Paris, comme tous les objets de mode, surtout lorsqu'ils nous viennent de chez nos voisins d'outre-mer. Il est formé d'un tube de carton, de fer-blanc ou de cuivre, garni à ses extrémités de deux verres: un petit, formant un oculaire, et un large, dépoli, derrière lequel on place de petits objets différens. Dans son intérieur on place plusieurs lames de verre à miroir, ayant différentes inclinaisons et doublées de papier noir. En remuant cette espèce de lunette, les petits objets placés à l'une des extrémités changent de position, sont reflétés par les lames et produisent différentes formes et de très belles couleurs, selon la nature et la position des objets qu'on met à l'extrémité du tube opposé à l'œil. On n'a pas tiré parti de cet instrument, et, dans beaucoup d'occasions, il peut cependant être utile au dessinateur, aux architectes et surtout aux brodeurs, à ceux qui, dans les manufactures, sont obligés de varier à l'infini la composition de leurs dessins. Quelque riche que soit leur imagination, elle ne peut jamais varier les formes et les couleurs autant que peut le faire un caléidoscope. Il suffit, pour s'en servir commodément, de le placer sur un petit pied, de le fixer avec une vis lorsqu'on a sous les yeux le dessin qu'on veut copier. A travers la lunette on voit parfaitement les contours et les couleurs, et on peut trouver ainsi des milliers de combinaisons pour les indiennes, les papiers de tenture, les dessins de broderie, le décor des appartemens, etc. V. DE M.-X.

CALEMBOURG. C'est une sorte de jeu de mots qui consiste à jouer sur le

double sens qu'ils peuvent présenter, soit isolément, soit par leur rapprochement. Il est rare que le calembourg s'élève jusqu'au bon mot; en général, on l'a nommé avec raison *l'esprit de ceux qui n'en ont pas*.

Les langues anciennes se prêtaient peu à ce genre de bouffonnerie. On nous a cependant conservé quelques calembourgs latins, entre autres dans le distique suivant qui n'en renferme pas moins de quatre :

*Quid facies, Veneris facies cum vomeris ante?
Ne sedeas, sed eas, ne percas per eas.*

On sent bien que cette leçon de morale, donnée sous une forme si burlesque, est intraduisible.

Les langues dérivées du latin offrent assez généralement prise au calembourg; les langues germaniques et slavonnes s'y prêtent bien moins facilement, à cause de leurs désinences variables, de leurs préfixes ou suffixes et des changemens innombrables qu'on fait subir au nom.

La langue française, si *gueuse*, suivant l'expression d'un grand poète, et dans laquelle le même mot désigne quelquefois trois ou quatre objets divers, devait, plus que toute autre, être féconde en calembourgs. Le marquis de Bièvre (voy.), dans le siècle dernier, se fit une espèce de réputation par le grand nombre de siens, parmi lesquels se trouvaient peut-être trois ou quatre bonnes plaisanteries. Le calembourg tant écrit que parlé obtint, grâce à lui, une telle réussite que Voltaire en fut effrayé. « Ne souffrons pas, écrivait-il à M^{me} Dufand, qu'un tyran si bête usurpe l'empire du monde! » Qu'aurait-il dit en voyant, de nos jours, l'usurpateur envahir aussi nos théâtres, l'un d'eux lui emprunter son langage habituel, et des *calembourgs en un acte*, représentés aux applaudissemens du public?

Il est juste de dire qu'une réaction vigoureuse s'est enfin prononcée contre ce détestable genre. Aujourd'hui le calembourg ne se produit que plus rarement et avec une certaine timidité, dans nos petits spectacles, où il excite plus souvent les murmures que le rire. Dans la conversation même, où un célèbre peintre

l'avait mis en vogue, sinon en honneur, il n'est plus toléré qu'à la condition de n'avoir rien de prétentieux et de se montrer, pour ainsi dire, honteux de lui-même.

M. O.

CALENDERS. Un Arabe d'Andalousie, appelé Youssouf, qui avait pris le nom de CALENDER (ou pur), pour désigner la pureté de son âme, institua une secte religieuse dont les disciples, espèce de moines, adoptèrent le surnom de leur fondateur. Cette secte, dans son origine, s'imposait l'obligation de mener la vie la plus simple et la plus austère, de ne se nourrir que du produit des aumônes, de voyager continuellement, le corps à peine couvert de haillons, les pieds nus, sans jamais établir de demeure dans aucun pays, et en outre de vouer une haine éternelle aux autres ordres de derviches. Tels étaient les préceptes d'Youssouf. Cette institution dégénéra bientôt comme les ordres monastiques enfantés par l'austérité chrétienne; les calenders ne furent plus par la suite que des moines vagabonds, dont les pratiques religieuses se résumèrent dans des grimaces plus ou moins ridicules, dans l'intempérance et l'abrutissement. Aussi les calenders, quoique décorés encore par les Persans du nom de serviteurs de Dieu (*abdallahs*), sont en général peu estimés des mahometans, qui préfèrent les autres derviches dont les mœurs sont plus pures et plus pieuses. Personne n'ose accueillir un calender dans sa maison. Obligés de vivre isolés ou dans des oratoires situés hors des villes, ils n'ont d'autres meubles qu'une peau de mouton ou une natte de feuilles de palmier et un tas de chiffons pour leur servir de lit. Ils ne possèdent d'autre ornement que des plumes de toutes les couleurs dont ils tapissent les poutres et les fenêtres de leur taudis.

La plupart des calenders turcs et persans sont presque nus; quelques-uns ont un vêtement d'une seule couleur, plus court que celui des Turcs; d'autres n'ont pour habit qu'un manteau ou une écharpe composée de lambeaux de drap. Ceux-ci ne portent qu'un simple caleçon; ceux-là se couvrent de plumes ramassées dans les ruisseaux ou portent

une camisole sans manches, faite de laine ou de crin. En général ils se rasent la barbe et la tête qu'ils décorent de longs bouquets sales et rapiécés, et couvrent à peine leur nudité avec une pagne. Ces religieux nomades se livrent régulièrement à l'ivrognerie et préfèrent une taverne à une mosquée. Sans chef et par conséquent sans frein, sans famille, sans patrie, ils vivent selon leurs caprices et leurs passions: oublieux de la veille, insoucieux du lendemain, ils se livrent à tous les excès et principalement à ceux de l'opium et des plus infâmes débauches, et ensuite ils prétendent se purifier physiquement et moralement au moyen d'une ablution. Ils inventent mille expédients, mille grimaces pour obtenir des aumônes: tantôt ils parent leur front de plumes pour faire croire à une sorte d'illumination; tantôt ils se font un sésou au ventre avec un sabre; quelquefois ils se marquent la figure avec un fer brûlant ou se traversent les bras avec une lardoire; quelquefois ils feignent l'idiotisme ou la folie, et exercent enfin toute sorte de charlatanisme. Assurés de l'impunité, ils se présentent hardiment chez les grands, et après leur avoir soufflé quelques paroles mystiques aux oreilles ils prennent part sans façon à leur repas.

Nous citons quelques phrases tirées du *Goulistan* de Saadi, qui esquissent à grands traits le caractère et le genre de vie de ces dangereux sectaires.

« Les sages, dit-il, prennent leur repas à des intervalles éloignés; les honnêtes gens vivent sobrement; les dévots mangent seulement pour ne pas mourir; mais les jeunes gens ont coutume de manger jusqu'à ce qu'on leur ôte les plats, et les vieillards jusqu'à ce que la sueur leur monte au visage; quant aux calenders, ils ne sortent de table que lorsqu'ils perdent la respiration ou qu'il ne reste plus rien à manger. »

L'illustre poète persan dit encore dans un autre endroit du *Goulistan* que deux personnes ne doivent pas être sans souci, à savoir: un marchand dont le vaisseau s'est perdu et un riche héritier qui est tombé entre les mains des calenders.

Un tel vergerondage d'immoralité, une telle licence dans les habitudes et

les plaisirs, et le désir de l'indépendance attirèrent bientôt dans cette secte un grand nombre d'hommes corrompus, qui s'accrut considérablement. Alors les calenders et leurs partisans commencèrent à se réunir par bandes et à parcourir les grands chemins, assassinant, volant et pillant les voyageurs. Quelques princes ne dédaignèrent pas d'adopter leur vie insouciant, ainsi qu'on le voit dans le joli conte des *Trois Calenders fils de rois*, dans les *Mille et une nuits*.

Ces moines vagabonds, si misérables dans l'origine, devinrent une puissance dans l'état. Une sorte de crosse en fer ou une demi-pique surmontée d'un croissant et de quelques plumes, qu'ils ne quittent jamais, leur sert à la fois d'arme offensive et défensive et de signe de ralliement. On les a vu prendre part aux révolutions politiques, et il leur suffisait de planter leur arme sur le lieu le plus élevé d'un village pour que les habitants accourussent se ranger à leurs côtés.

L'an 898 de l'hégire (1493 de l'ère chrétienne), un calender conçut le projet d'assassiner Bajazet II, qui retournait d'Albanie à Andrinople; s'étant approché de lui, il avait déjà mis la main sur un sabre qu'il tenait caché sous son manteau de feutre, lorsque Iskander pacha, s'en étant aperçu, le prévint en lui assénant sur la tête un coup de hache d'armes. L'an 1526 de l'ère vulgaire, Calender-Tchelebi, ayant réuni sous ses ordres une troupe de bandits, se souleva, dans la Natolie, contre Soliman I^{er} et se fit proclamer souverain. Soliman envoya Ibrahim pacha contre lui. Ce calender, qui avait peu de troupes, fut entièrement défait près de Césarée. L'an 1603, le fils d'un calender, voleur fameux par ses exploits, dont le nom était devenu populaire, ayant livré plusieurs batailles au sulthan Ahmed I^{er}, contre lequel il avait osé lever l'étendard de la révolte, fut battu complètement à Marach, sur l'Euphrate, et ne dut son salut qu'à la fuite. L. D. DE R.

CALENDES, nom qui désignait dans le calendrier romain le premier jour de chaque mois; on le fait dériver du verbe latin *calo*, qui provient lui-même du

verbe grec *καλέω*, j'appelle, je publie, parce que les pontifes ce jour-là convoquaient le peuple au Capitole et publiaient à haute voix l'époque du mois où devaient tomber les nones. Macrobes et Plutarque attribuent à ce nom des étymologies différentes. Le premier en trouve l'origine dans la charge qu'avait le pontife d'observer la nouvelle lune et de l'annoncer au peuple (*calare*); le second le fait dériver de *clam*, *qua luna calendis clam sit*.

Les calendes étaient consacrées à Junon, à qui l'on avait coutume de sacrifier le premier jour de chaque mois et que l'on surnommait *Calendaris*.

Les jours du mois se comptaient chez les Romains dans l'ordre qui suit : le premier jour de mai étant le jour des calendes, les autres jours se comptaient en remontant dans le mois précédent; le 30 avril était le 2 des calendes de mai, ou avant les calendes de mai, en suivant cet ordre retrograde jusqu'au 13, où commençaient les ides (si l'on excepte les mois de mars, mai, juillet et octobre, où les ides tombaient le 15).

Les ides et les nones se comptaient dans le même ordre que les calendes. Cette manière difficile et bizarre s'est perpétuée dans le moyen-âge; on trouvait encore en Allemagne, il y a quelques siècles, la confrérie des frères Calendes, qui prirent ce nom du premier jour de chaque mois que se tenaient leurs réunions.

À Rome, les calendes étaient l'époque des paiemens : aussi les appelait-on tristes et importunes; aujourd'hui encore l'on renvoie ce que l'on ne veut point faire aux *calendes grecques*, attendu que les mois grecs n'avaient pas de calendes. Voy. l'art. suivant. A. M. R.

CALENDRIER. Nous appelons *calendrier*, du mot latin *calendæ*, le tableau de toutes les divisions de l'année, consacré par l'autorité politique ou par l'autorité sacerdotale (voy. *ANXÈRE*, t. I, p. 782). Tout le monde sait que nous divisons aujourd'hui le jour en 24 parties égales, nommées *heures*. La division la plus naturelle du jour était sans contredit celle que produisaient le lever et le coucher du soleil, puisque l'intervalle

une aurore à l'autre pouvait partagé
 cette manière en deux unités, dont
 une, depuis le lever de l'astre du jour
 jusqu'à son coucher, formait le *jour* pro-
 prement dit, et l'autre, du coucher au
 lever, la *nuît*. Cependant nous trouvons
 déjà dans les temps les plus reculés, non-
 seulement trois divisions de la journée,
 le matin, le midi et le soir, mais encore
 des divisions de la nuit d'après la posi-
 tion des astres. Homère parle de trois de
 ces divisions (*Il. X, 254, et Odys. XIV, 83*).
 Pour mesurer le temps on se ser-
 vait des clepsydres et plus tard du gno-
 mon (500-400 ans av. J.-C.); tous deux
 avaient de grands défauts. 300 ans avant
 J.-C. on ne connaissait guère encore la
 division du jour en heures; on mesurait
 l'aide des pas la longueur de l'ombre
 d'un gnomon, et c'est ainsi qu'on se ren-
 dait compte du temps. Les Grecs avaient
 pour désignations générales des différen-
 tes parties du jour, l'aube, l'aurore, le
 grand jour, midi, l'après-midi, le soir,
 le soir avancé (*ισπέρα*), la première nuit
 (*πρώτη νύξ*), la seconde veille, la troi-
 sième veille, la quatrième (*δευτέρα, τρί-
 τε, τετάρτη φυλαχή*). Les heures, une fois
 introduites, furent subdivisées en par-
 ties plus ou moins grandes; on rapporte
 que dans le III^e siècle après J.-C. Sa-
 uuel Jarhinai introduisit la division ju-
 daïque des heures en 1080 scrupules,
 dont 18 font une de nos minutes. Ce-
 pendant la mesure du temps resta tou-
 jours très incertaine, et pendant plu-
 sieurs siècles on se contenta de clepsydres,
 de sabliers et de cadrans solaires, jus-
 qu'à ce qu'enfin l'invention des pendules
 et des montres, invention dont l'époque
 et les auteurs ne sont pas bien connus, eût
 déterminé d'une manière plus précise les
 24 heures du jour et appris à les mesu-
 rer avec plus de certitude. Alors on put
 non-seulement diviser exactement le jour
 en 24 heures, d'un midi à l'autre, c'est-
 à-dire d'une culmination du soleil à l'au-
 tre (jour astronomique), mais encore
 partager en 12 parties égales ou heures
 le temps depuis minuit jusqu'à midi,
 ainsi que de midi à minuit, et obtenir
 ces jours civils de la vie ordinaire.

Quant au mois, les anciens Grecs le
 divisèrent en trois parties, chacune de

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

10 jours (décade). La division en semai-
 nes de 7 jours paraît être bien antérieure.
 Les documents les plus anciens de l'his-
 toire sacrée s'y rapportent ou peuvent
 du moins faire supposer l'existence de
 cette période (*Gen. I*), et son usage se
 retrouve non-seulement chez les anciens
 peuples de l'Orient, mais même à l'épo-
 que de la découverte de l'Amérique chez
 les habitans du Pérou; preuve qu'il ne
 doit pas son origine à ces documents sa-
 crés mêmes, mais qu'il dérive d'une cause
 bien plus générale. En effet, les phases
 de la lune, qui arrivent de 7 jours en
 7 jours, paraissent y avoir principale-
 ment contribué, ou plutôt en être la
 cause unique. Cette cause était d'ailleurs
 très naturelle; et nous avons de plus à
 l'appui de cette supposition le témoi-
 gnage des navigateurs, constatant que
 cet usage de désigner les périodes d'après
 les phases de la lune a été remar-
 qué chez beaucoup de peuplades de
 l'Amérique, même dans plusieurs îles de
 la mer Pacifique, et entre autres dans
 l'île d'Otaïti. Les noms sous lesquels en
 français, en allemand, et dans d'autres
 langues on désigne les jours de la semaine
 se rapportent, ainsi que les noms latins,
 aux 7 planètes d'autrefois, telles que
 le soleil, la lune, etc., dont ils ont em-
 prunté les noms: *dies Solis* (☉), *dies
 Lunæ* (☾), *dies Martis* (♂), *dies Mer-
 curii* (☿), *dies Jovis* (♃), *dies Venæris* (♀)
 et *dies Saturni* (♄). Chez les peuples de
 l'antiquité ces jours portent différens
 noms; nous en exceptons les Hébreux
 et les Romains, dont les jours n'avaient
 pas de nom. Chez les modernes ces noms,
 ainsi qu'il vient d'être dit, dérivent en
 partie des noms latins, comme ceux de
 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
 samedi; le dimanche est le *dies domini-
 cus*, ou jour du Seigneur; en allemand
Sonntag, jour du Soleil, *Montag*, jour
 de la Lune, *Donnerstag*, jour du Ton-
 nerre, c'est-à-dire de Jupiter, *Samstag*,
 jour de Saturne, appartiennent au même
 cercle d'idées. — Mais, quoique posté-
 rieure à la division en semaines, celle en
 mois est également très ancienne et non
 moins naturelle. Avant qu'on eût connu
 la révolution apparente du soleil autour
 de la terre, on connaissait le cours de la

lune et deux phases, du moins en général. On voyait qu'après 29 jours la lune rentrait dans la même phase, et de cette manière on formait des périodes de 29 et de 30 jours alternativement, dont le nombre qui formait l'année variait suivant les pays. Ces mois étaient déjà en usage chez les plus anciens peuples de la terre, et particulièrement chez les Hébreux. Les Babyloniens, les Syriens, les Égyptiens, les Perses et les Grecs avaient, d'après les fragmens historiques qui nous sont parvenus de ces temps-là, des mois de 30 jours, qui par conséquent ne pouvaient former exactement ni une année solaire ni une année lunaire.

Nous ne trouvons aucune division bien déterminée de l'année en mois chez les Romains. Avant Numa-Pompilius, sous le gouvernement de Romulus, ils avaient 6 mois de 30 jours et 4 de 31; les deux mois intercalaires avaient l'un 33 jours, l'autre 28. Numa, ce réformateur du calendrier par lequel l'année fut divisée en 12 mois, établit 7 mois de 29 jours, 4 de 31 et un de 28 : le total faisait une année lunaire de 355 jours que l'on cherchait à mettre en harmonie avec l'année solaire, en y ajoutant un mois intercalaire de 22 ou 23 jours. Du temps de Cécrops les Grecs avaient des mois de 30 jours; après lui, 5 jours intercalaires furent introduits pour mettre l'année d'accord avec le cours apparent du soleil; mais ainsi même elle n'avait que 365 jours. Ce système prévalut jusqu'à Solon qui introduisit une année lunaire de 354 jours, composée de mois lunaires de 30 et de 29 jours alternativement.

Jules-César reforma le calendrier romain de Numa, en donnant à 7 mois 31 jours, à 4 autres 30, et au 12^e (au mois de février) 28 pendant 3 années de suite et 29 la 4^e année, s'approchant ainsi beaucoup de l'année solaire de 365-366 jours. Le mois de février que Numa avait mis le dernier se trouvait déjà, au v^e siècle av. J.-C., entre le mois de janvier, le 1^{er} dans le nouvel ordre des mois, et le mois de mars, le 1^{er} dans l'ancien ordre des mois; et jusqu'à César les mois se succédaient chez les Romains dans l'ordre suivant: *Januarius, Februarius, Martius, Aprilis, Majus, Junius;*

Quintilis (qui d'après César fut *Julius*), *Sextilis* (plus tard *Augustus*, *September, October, November, December*. Ces derniers mois rajoutés encore par leurs noms le temp mois de mars commençait l'année.

Voici de quelle manière les Grecs divisaient les mois. On y marquait les principales époques, les Calendes, les Ides et les Nones. Les Calendes étaient le premier jour, et à partir de lui on comptait en arrière. Les Ides (*Idus*) partageaient le mois en deux parties presque égales; elles étaient le 15, suivant que le mois avait 31 jours. Les Nones, c'est-à-dire le 9^e jour, à compter des Calendes, tombaient au 7^e jour du mois de mars, mai, juillet et septembre, et dans les autres mois au 5^e. Le jour qui précédait les Nones s'appelait *pridie Nonarum* (la veille des Nones), le jour qui précédait les Ides s'appelait *pridie Idarum* (la veille des Ides). Les autres jours entre ce jour et le 1^{er} du mois, toujours en rétrogradant, s'appelaient 3^e, 4^e, 5^e, 6^e journées. Les Ides, dans les mois de mars, mai, juillet et octobre, tombaient le 13^e du mois, et dans les 8 autres mois le 15. Le jour qui précédait les Ides s'appelait *pridie Iduum* (veille des Ides). On appelait *pridie Calendarum* (la veille des Calendes) le dernier jour du mois par rapport au mois suivant; par exemple, le dernier janvier était le *pridie Calendarum februaryi*, etc.

En Grèce, en Égypte, en Babylone, en Syrie, en Perse, etc., chaque mois avait un nom à lui. Voici quels étaient les noms chez les Grecs: *Hecatombion* (qui commençait vers le milieu de juillet), *Metageitnion*, *Boëdromion*, *Maimaktirion*, *Pyanepsion*, *Metageitnion*, *Gamelion*, *Anthesterion*, *Phébolion*, *Munychion*, *Thargelion*, *Skirrophorion*. Ces noms sont tous relatifs à l'ordre des mois, mais il y a encore beaucoup d'autres noms relatifs à l'ordre des mois se succédaient. Les mois de l'année chez les Grecs portaient les noms suivants: *Apellaios*, *Audynaios*, *Peritios*, *Xantikos*, *Artemistos*, *Daisios*, etc.

, *Corphtes, Hyperberetatos*. Chez égyptiens ils étaient appelés : *Thot, hi, Athyr, Xojak, Tybi, Me-Phuancnoth, Pharnouthi, Pachon* (v), *Payni, Epiphi, Mesori*. Les comptaient les jours du mois ou le nombre entier dont il était composé procédant numériquement, ou les 3 décades, depuis le 1^{er} jusqu'à 10^e; ainsi la 1^{re} décade de chaque mois était la *πρώτη δέκας μηνός* (décade du mois commençant), *δύττερα* ou *δέκας μεσοῦτος μηνός* (décade lien du mois), et on comptait les jours comme dans la première; la 3^{me} décade était *δέκας μηνός φθίνοντος* (décade fin du mois); mais on en comptait les jours en commençant par le dernier, *ἡ ἀναμπερία* (d'après Démétrius-cète) et plus anciennement *ἐνὶ κατὰ ἔσπερον* (d'après Solon, parce que la nouvelle lune arrivant ce jour, il appartenait à ce jour et au nouveau mois; il s'appelle *Τριαχος* (le 30^e), l'avant-dernier, *δύττερα φθίνοντος*, et ainsi de suite en comptant toujours à reculons. Chez les Hébreux les mois ne portaient pas de nom (la crainte de l'idolâtrie pour cette cause), mais on les comptait. Les Hébreux de Moïse (Exod. XIII, 4) ne mentionnent que le mois *Abib*, par lequel les Hébreux, d'après les ordres de Moïse, devaient commencer l'année; c'était vers le milieu de ce mois que l'on trouvait le premier épis d'orge mûrs dans les champs. Les autres mois, qui sont trois autres mois, le 2^e, le 7^e, et le 8^e, portent certains noms, quant à ceux des autres mois, les Chaldéens que les Israélites les ont empruntés pendant l'exil dans le pays de Babylone. Les noms usités parmi les Hébreux sont encore aujourd'hui les anciens :

Mapchisvan, Cisleu, Tebeth, Adar, Fadar, Nisan, Ijar, Silamuz, Al, Elul.

Turcs désignent ainsi les mois de l'année lunaire, qui sont alternant de 29 et 30 jours : *Muharram, Rabi I^{er}, Rabi II, Jomajomada II, Rajab, Shaban, Ramazan, Shwall, Dulkaudlah, Dutheggia*. En Russie on comptait l'année, jusqu'en 1547, à partir du mois de mars; un mois de septembre et de la créa-

tion du monde, selon la Genèse; et depuis 1700 on la compte du mois de janvier et de la naissance de J.-C.].

Les peuples de l'Europe moderne nomment leurs mois d'après les anciens noms romains : Janvier, Février, Mars, etc., et bien que Charlemagne y ait substitué des noms allemands, tels que mois d'hiver, mois de printemps, mois de Pâques, mois de fleurs, etc., l'usage des premiers a généralement prévalu jusqu'à nos jours.

Enfin la révolution française amena la dernière réforme du calendrier. Un décret de l'assemblée nationale, du 24 novembre 1793, établit un mode nouveau d'après lequel l'année commençait avec l'équinoxe de l'automne. Voy. l'art. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Nous arrivons à la détermination de l'année. (Voy. ce mot auquel un de nos savans collaborateurs a consacré un excellent article.) Une grande obscurité règne sur la longueur qui lui était assignée dans les premiers temps du genre humain; car, lors même que, pour expliquer la longévité des patriarches ou plutôt pour faire concorder la durée de leur existence avec l'âge ordinaire des hommes, on voudrait supposer que leurs années n'étaient que des mois lunaires, et que par conséquent un âge de 900 ans n'était que de 75 de nos années, ce ne serait encore là qu'une hypothèse, qui conduirait tout au plus à des probabilités. L'incertitude dans laquelle nous laissent les écritures sacrées des temps les plus anciens, relativement à la durée et la détermination de l'année, se retrouve quand nous portons nos regards sur les Grecs des temps les plus reculés. Le lever des Pléiades, le coucher de l'Arcture, le solstice d'été, etc., et autres phénomènes astronomiques, ainsi que le passage des grues, l'apparition des hirondelles et le cri des sauterelles, leur indiquaient la succession régulière des époques de l'année, comme nous le voyons dans Hésiode. Quelquefois une seule saison porte le nom d'une année, et ainsi nous trouvons dans l'antiquité des années de 3 et de 6 mois (Plin., *Hist. nat.*, I, 7, 48). Mais lorsque plus tard on s'aperçut que chaque saison revenait

après une époque d'environ 12 mois, de même que certains phénomènes célestes, on composa des années de 12 mois, mais de 12 mois lunaires. Une année de cette espèce contenait 360 jours, à laquelle les Égyptiens ajoutaient encore 5 jours pour la mettre en harmonie avec le cours du soleil : ce fut là une année astronomique, puisqu'elle se rapportait aux apparitions du Sirius, que les Égyptiens appelaient *Thot*, d'après lequel fut nommé aussi le premier de leurs mois. L'année des Grecs était incomplète et manquait de 5 jours, non-seulement avant Cécrops, mais encore quelque temps après; et alors même qu'elle compta 365 jours, il lui manquait encore près de 6 heures. Ce fut principalement Solon qui s'aperçut de la différence entre cette année et le véritable cours du soleil; l'on chercha à y remédier par des intercalations, dans le commencement après une période de 2 ans, puis de 4 ans, puis de 8 et enfin de 16 ans (de là les noms de Dieteris, Tetraeteris, Octaëteris et Hexkaidekaëteris), jusqu'au temps où Euctémon, Philippe et Méton inventèrent le cycle des 19 années (voy. CYCLE). C'était en général avec le solstice d'été que commençait l'année chez les anciens peuples; il en fut de même chez les Grecs jusqu'à Solon qui la fit commencer par le solstice d'hiver.

Les Romains avaient, sous Romulus, une année de 10 mois ou 304 jours, qui commençait avec le mois de mars. Numa-Pompilius, 2^e roi de Rome, ajouta deux autres mois, janvier de 29 jours et février de 28, dont le premier forma le commencement de l'année, le second la fin; mais au v^e siècle avant J.-C. on plaça, comme nous l'avons dit plus haut, le mois de février après celui de janvier. Numa avait donc formé de cette manière une année lunaire, après avoir retranché encore quelques jours des autres mois; mais cette année différait de $10\frac{1}{4}$ jours de l'année solaire. Pour compensation on ajouta non-seulement tous les deux ans un mois intercalaire de 22 jours, appelé Merkédonius, mais on eut recours à des intercalations de toute espèce, abandonnées au caprice de prêtres ignorants. Du temps de Jules César le calendrier était

dérangé presque de trois mois entiers. En sa qualité de dictateur et de *pontifex maximus*, il résolut de remédier à ce désordre et consulta l'astronome Sosigène d'Alexandrie sur la réforme du calendrier. En déterminant l'année, Sosigène fit entièrement abstraction du cours de la lune, et en la calculant d'après le cours du soleil il trouva pour résultat une période de $365\frac{1}{4}$. Cependant, pour éviter que l'année ne commençât tantôt à minuit tantôt le matin, à midi ou le soir, mais afin que son commencement pût être constamment le même, il composa des 6 heures restantes, qui au bout de 4 ans en faisaient 24, un nouveau jour qu'il ajouta au mois de février lequel avait ainsi 25 jours chaque 4^e année. Jules-César fit commencer l'année par le 1^{er} janvier, qui n'était pas bien éloigné du commencement de l'hiver en Italie, c'est-à-dire du solstice d'hiver ou de l'entrée du soleil dans le signe du capricorne; et pour introduire entièrement le nouvel arrangement du calendrier, il décréta que l'année 70^e après la fondation de la ville de Rome ou la 45^e avant l'ère chrétienne, serait pour cette fois, une année de 15 mois ou de 445 jours, par l'intercalation de 90 jours, de manière que le mois appelé Merkédonius, de 23 jours, succéda au mois de février et qu'entre les mois de novembre et de décembre se trouveraient deux autres mois de 67 jours. C'est par cette raison que cette année fut appelée l'année de la confusion (*annus confusionis*). Tel est le calendrier *julien* qui, après 3 années de 365 jours chacune, avait une 4^e de 366 ou d'un jour de plus. Ce calendrier fut presque généralement adopté, même par les Grecs, et conservé plus tard par les chrétiens. Cependant en intercalant un jour de 24 heures à un mois de chaque 4^e année, on était allé trop loin; car le soleil dans sa révolution apparente autour de la terre ne met que 365 jours 5^h 48' 51", ce jour intercalaire n'aurait dû être que de 23^h 15' 24", différence qui, dans 128 années était égale à 24 heures. Dans l'année 1577 sous le pape Grégoire XIII, cette erreur aurait déjà produit une différence de 13 jours, si elle n'eût été réduite à 10 par une intercalation vicieuse qui s'

loignait du calendrier julien, et qui fut faite sous le règne d'Auguste pour réparer une erreur que l'on s'était aperçu.

Voy. notre second siècle ANNÉE.

Le pape, après les négociations nécessaires avec les puissances chrétiennes, procéda dans l'année 1582 à une nouvelle réforme du calendrier. On convint : 1° que, conformément au concile de Nicée, l'équinoxe du printemps ayant toujours lieu le 21 mars, la fête de Pâques devait être célébrée le dimanche qui suivrait la pleine lune après l'équinoxe; 2° qu'après le 4 octobre 1582, 10 jours entiers seraient retranchés et qu'en conséquence on sauterait du 4 octobre au 15 du même mois, en sorte que cette année ne comptât que 355 jours; 3° que, pour remédier à l'erreur du calendrier julien, provenant des 11 minutes que l'on comptait de trop dans chaque année et qui dans 100 ans produisaient un total de plus de 18 heures, on retrancherait un jour au bout de chaque siècle, de sorte que la 100^e année, au lieu d'être une année bissextile d'après le calendrier julien, ne serait qu'une année ordinaire de 365 jours. Mais comme en procédant de cette manière on retranchait 5^h. 4' de trop, ce qui après 4 siècles devait donner encore un jour entier moins 2^h. 40', la dernière année de chaque 4^e siècle devait être une année bissextile (on ne supprime que 3 bissextiles en 500 ans); et enfin on convint que les 2^h. 40' prises de trop tous les 400 ans, faisant en 3,600 années un jour entier de 24 heures, l'année 5200 serait une année ordinaire, ce qui complète le calendrier *grégorien*.

Ce calendrier fut introduit dans tous les pays catholiques; mais comme d'un côté on y aperçut encore des imperfections et que de l'autre le pape termina cette réforme avec les princes catholiques sans consulter les princes protestans, ceux-ci conservèrent encore pendant plus d'un siècle le calendrier julien. Cependant les difficultés de plus d'un genre que devait amener cette distinction engagèrent les états protestans à introduire également en 1700 le calendrier *grégorien*. On retrancha donc de cette année 11 jours, car à ce nombre s'élevait alors la différence, et on finit le mois de février

au bout du 18^e jour, auquel succéda immédiatement le mois de mars. Ce calendrier, adopté alors en Allemagne, en Hollande, dans la Suisse et le Danemark, puis en Angleterre en 1752 et dans la Suède en 1753, reçut le nom de *calendrier réformé*.

Cependant, comme dans le calendrier *grégorien* la pleine lune de Pâques était calculée pour les catholiques d'après les épactes de l'Église, tandis que les protestans y établissaient les épactes d'après les calculs astronomiques, il pouvait arriver que les uns et les autres ne fussent pas toujours d'accord relativement au jour de la célébration de Pâques; ce qui eut lieu effectivement en 1724. Le calcul astronomique avait donné le 8 avril pour la pleine lune de Pâques, ce qui était un samedi, tandis que d'après les comptes de l'Église elle tombait au 9 avril, un dimanche. Les protestans célébraient donc le dimanche de Pâques 8 jours avant les catholiques. La même chose se répéta en 1744 et serait encore arrivée en 1778, si, pour prévenir cette confusion, les protestans ne se fussent enfin décidés, en 1776, à l'adoption du calendrier *grégorien* sous tous les rapports et à célébrer à l'avenir la fête de Pâques également d'après le calcul des épactes. Le calendrier *grégorien*, généralement adopté en Allemagne, prit alors le nom de *calendrier universel de l'Empire*.

Si l'on ne demandait pour un calendrier que l'indication des jours d'une année et leur division en semaines et en mois, il ne nous resterait rien à ajouter à ce qui vient d'être dit; mais il s'agit encore de fixer l'époque des fêtes mobiles et de faire connaître la manière dont on construit un calendrier perpétuel au moyen des Épactes, du Nombre d'or, du Cycle solaire et des Lettres dominicales. Ces explications sont indispensables, mais, pour plus de clarté, nous les renvoyons à un article à part qu'on trouvera ci-dessous, et le lecteur qui demanderait plus de détails peut consulter le *Traité de la sphère et du calendrier*, par Rivard, 2^e éd. revue par Lalande et M. Puissant; Paris, 1816, in-8^o.

Dans beaucoup d'almanachs (voy. ce

mot) ou de calendriers populaires on trouve encore à côté du calendrier grégorien l'année julienne, dans une colonne spéciale; on y donne de plus l'indication du mouvement diurne du soleil, et son entrée dans les signes de l'écliptique suivant les mois, entrée qui se fait régulièrement du 20 au 28 de chaque mois, savoir : janvier dans le signe du Verseau, février dans celui des Poissons, mars dans le Bélier, avril dans le Taureau, mai dans les Gémeaux, juin dans l'Écrevisse, juillet dans le Lion, août dans la Vierge, septembre dans la Balance, octobre dans le Scorpion, novembre dans le Sagittaire, décembre dans le Capricorne. Le soleil se lève, le jour de l'équinoxe, c'est-à-dire le 21 mars et le 23 septembre, à 6 heures du matin, et se couche le soir à la même heure. Le plus long jour dure dans nos climats 16 heures et demie, et le soleil se lève alors à 8 heures 45 minutes, et se couche à 8 heures 15 minutes. Le jour le plus court dure 7 heures et demie : le soleil se lève alors à 8 heures 15 minutes et se couche à 3 heures 45 minutes. Une colonne particulière est consacrée au cours de la lune dans les signes de l'écliptique et à ses différentes phases, de même qu'à son lever et à son coucher journaliers. On trouve aussi, dans beaucoup d'almanachs populaires, l'indication de l'apparition des planètes et du temps où elles sont visibles; leurs conjonctions entre elles, avec la lune et avec le soleil; des observations sur l'apogée et le périhélie de la lune et du soleil, etc. Souvent enfin ces almanachs donnent des indications sur le changement du temps, un peu moins absurdes et aussi moins dangereuses que celles relatives au temps des saignées ou autres choses semblables.

Tel est d'ordinaire le contenu des almanachs populaires d'aujourd'hui, placés, dans presque tous les pays, sous la surveillance spéciale du gouvernement, qui dans quelques-uns accorde des privilèges de vente aux libraires ou autres personnes. Dans les provinces de la Prusse une grande partie de la recette qui provient de ces privilèges retourne à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin.

Les almanachs portent différents noms suivant leur forme et leur contenu : il y a des *almanachs de comptoir*, des *almanachs de poche*, des *calendriers astronomiques*; il y a enfin des *calendriers séculaires* qui donnent des aperçus généraux sur une époque de 100 ans, si toutefois ce ne sont des recueils d'absurdités et de superstitions*.

On a parlé à l'article ALMANACH des calendriers les plus connus en France, depuis l'absurde *Mathieu Lænsberg*, qui entretient la superstition dans nos campagnes et même dans nos villes, jusqu'à la *Connaissance des temps*, chef-d'œuvre dans son genre qui fait honneur à notre civilisation et dont il sera question ci-après. En Allemagne, les *Messugers* boiteux et non boiteux, aussi répandus que Mathieu Lænsberg, ne présentent pas le même danger et renferment au contraire une instruction appropriée aux besoins des classes inférieures; on vante aussi le *Calendrier national des États de la Confédération germanique* et le *Calendrier séculaire* de Fritsch (Quedlinbourg, 1801). Enfin nous citerons encore l'*Histoire du calendrier*, par Gebelin, et parmi les livres allemands : Ideler, *Manuel de la chronologie mathématique et technique* (Berlin, 1825, 3 vol. in-8°), et Friedleben, *Manuel de chronologie et de la science du calendrier*, Francfort-sur-le-Mein, 1827. S.

Pour compléter l'article qu'on vient de lire, il ne nous reste plus qu'à présenter une courte notice sur deux ouvrages indispensables à quiconque veut se former une idée précise du calendrier considéré sous le rapport scientifique. Beaucoup de personnes abusées par une fausse analogie, lorsqu'elles entendent parler de la *Connaissance des temps*, se représentent, sur la foi de ce titre équivoque, quelque légende hygrométrique, quelque ramos de pronostics insignifiants où le beau temps et la pluie se trouvent indiqués jour par jour comme dans l'almanach du chanoine de Liège. Cette

(*) Cet article nous a paru clair et savant : il a pour auteur M. Fritsch, et nous l'avons traduit par extraits de la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber. On en trouve un autre très remarquable dans la dernière édition de l'*Encyclopædia britannica*, t. VI, p. 3-17. J. H. S.

et trop grave pour qu'on ne s'attende à la redresser ici. Le nom de *Connaissance des temps* désigne spécialement une éphéméride des mouvements, un recueil d'observations astronomiques rédigé naguère par l'Académie des sciences et maintenant publié chargée par les membres du bureau des longitudes.

Le premier, qui a servi long-temps et qui est encore de modèle à tous les almanachs en France, parut pour la première fois en 1679, sous le titre de *Connaissance des temps ou calendrier des longitudes du lever et du coucher de la lune et des autres planètes, des éclipses pour l'année 1679, calculé à Paris, et la manière de s'en servir pour les autres élévations, avec d'autres tables et traités d'astronomie physique et des éphémérides des planètes, etc., avec figures* Paris, chez J.-B. Coignard, imprimeur du roi, rue Saint-Jacques, à Paris, in-12 de 60 pages. Picard, un des plus célèbres astronomes de cette époque, était l'auteur. Il présenta son ouvrage à Louis XIV qui en agréa la publication. Dans cet ancien recueil on trouve d'abord un calendrier où sont indiqués dans le plus grand détail les mouvements journaliers du soleil et de la lune, les éclipses, l'équation du temps, le rapport au temps moyen, puis des tables destinées à fixer les différences par de simples opérations arithmétiques. On y voit encore quelques applications sur la marche des penombres entrées du soleil dans les signes zodiacaux, les aspects des diverses planètes, enfin des observations sur le lever et les vents faites pendant l'année 1678.

À l'année suivante l'auteur augmenta son ouvrage de plusieurs remarques importantes. Dans la *Connaissance des temps* pour 1681, il annonça l'apparition de la fameuse comète avec des conclusions pleines de sens et de justesse. En 1685, Lientaud en 1702, et en 1730, Maraldi en 1735, successivement chargés de la rédaction de ce livre qu'ils enrichirent chaque

année du fruit de leurs recherches. Lalande, appelé en 1760 à continuer le travail de ses prédécesseurs, changea entièrement la forme de leur ouvrage et y rassembla tout ce que les astronomes pouvaient désirer de plus important et de plus nouveau pour leurs calculs et tout ce que les navigateurs pouvaient exiger pour être à portée de connaître la longitude en mer par le moyen de la lune. En 1776 Jeauval continua sur le même plan, malgré la publication d'un ouvrage beaucoup plus étendu, intitulé *The nautical almanac and astronomical ephemeris for the year 1767* que le bureau des longitudes d'Angleterre fit paraître sous la direction du célèbre astronome Maskelyne. Enfin le bureau des longitudes de France reçut la mission spéciale de poursuivre la tâche entreprise par l'Académie des sciences : entre les mains de cette illustre société qui comptait parmi ses membres et ses collaborateurs les Lagrange, les Laplace, les Legendre, les Prony, les Mathieu, les Delambre, etc., l'ouvrage acquit bientôt un nouveau degré de perfection. On pouvait reprocher aux premières éditions un peu de sécheresse et de monotonie. Le nouveau code d'Uranie, livré au public sous le titre de *Connaissance des temps à l'usage des astronomes et des navigateurs*, ne tarda pas à réunir tous les suffrages. Une foule d'hommes illustres attachèrent successivement leurs noms à ce monument annuel, et leurs soins combinés en rendirent l'étude aussi attrayante pour le paisible observateur de nos villes, que nécessaire au pilote obligé de franchir l'abîme orageux des mers sans autres guides que sa boussole et les étoiles. La publication de nos fastes astronomiques se poursuit chaque année avec la plus grande exactitude et subit toutes les améliorations que peut indiquer la marche progressive des sciences. La collection complète des années successivement publiées depuis 1679 forme une série de 156 volumes in-12 et in-8° qui sont consultés avec fruit par tous ceux qui se livrent à l'étude de l'astronomie.

Indépendamment de ce premier ouvrage, chaque année le bureau des lon-

gitudes, en vertu de l'article 9 de son règlement, fait paraître, sous le nom d'*Annuaire du bureau des longitudes*, un extrait de la *Connaissance des temps*, qui renferme les objets d'une utilité générale. Un calendrier purement astronomique où se trouvent marqués jour par jour les positions et les divers mouvemens des planètes; des notions intéressantes sur la théorie des marées; des instructions sur la valeur comparée des mesures, des monnaies, etc., sur les pesanteurs spécifiques des corps, enfin des détails statistiques concernant le mouvement de la population en France; tels sont les principaux élémens qui composent ce petit volume in-18. Pour y jeter plus d'agrément et de variété les éditeurs ont conçu l'heureuse idée de le terminer par des notices ou des mélanges de physique et d'astronomie destinés à populariser la science parmi ceux qui n'en ont pas fait une étude spéciale. De nos jours M. Arago s'est chargé de cette tâche, et tout le monde sait avec quel talent il s'en acquitte.

EM. D.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET PERPÉTUEL. Nous ne nous proposons point dans cet article de présenter l'histoire et le parallèle des calendriers adoptés par les religions différentes; notre intention est seulement d'exposer avec autant de clarté que possible les principes généraux sur lesquels repose la construction du calendrier ecclésiastique et du calendrier perpétuel. Quelque compliquée que paraisse cette opération, il est possible de la ramener à des règles dont l'application est aussi simple que facile. Pour y parvenir il suffit de se rappeler que, d'après la tradition reçue dans l'église, la fête de Pâques doit toujours être célébrée le premier dimanche de la pleine lune, après l'équinoxe du printemps; ainsi en rapportant à cette époque toutes les fêtes mobiles et immobiles qui la précèdent ou la suivent, on voit qu'elle peut être regardée comme le point de départ et la base du comput ecclésiastique. Le terme le plus éloigné que puisse atteindre la pleine lune après l'équinoxe du printemps tombant au 18 avril, il en résulte que la grande solennité des chré-

tiens se trouve nécessairement comprise entre deux limites ou *termes paschals* qui s'étendent du 21 mars au 25 avril et renferment 35 jours qu'on appelle *les 35 Pâques*. Mais si la pleine lune qui suit immédiatement l'équinoxe du printemps arrive le 21 mars, elle doit être renvoyée, d'après la décision du concile de Nicée, au dimanche suivant. Maintenant essayons d'expliquer comment il est possible de déterminer l'époque des Pâques. Un des moyens que les chronologistes ont adoptés pour atteindre ce but est l'emploi du *cycle solaire* et des *lettres dominicales* que nous allons faire connaître.

Si la succession des dimanches était constamment la même chaque année, rien ne serait plus facile que de fixer la place qu'ils doivent occuper dans le calendrier; mais il n'en est pas toujours ainsi. Pour corriger cette irrégularité on a recours aux lettres dominicales. Ce sont sept lettres qui répondent aux sept jours de la semaine et qui changent tous les mois. La première A commence au premier jour de l'année, et les autres, B, C, D, E, F, G, continuent dans un cercle perpétuel jusqu'à la fin.

Ces lettres marqueraient invariablement chaque jour de la semaine si l'année n'avait au juste qu'un certain nombre de semaines, de sorte que, comme A marque toujours le 1^{er} janvier, B le 2, C le trois, etc., de même A désignerait toujours le dimanche, B le lundi, etc.; mais l'année renfermant au moins 365 jours, qui font 52 semaines et un jour de plus, il arrive qu'elle finit par le même jour de la semaine qu'elle avait commencé, et qu'ainsi l'année suivante recommence non plus par le même jour, mais par le suivant. De là il résulte que l'A, qui répond toujours au 1^{er} janvier, ayant marqué le dimanche une année, n'y marquera plus que le lundi l'année suivante, où G désignera par conséquent le dimanche, et ainsi de suite.

On voit par-là que si l'année n'avait jamais que 365 jours, ce cercle des lettres dominicales se terminerait enfin en sept ans, en rétrogradant ainsi : G, F, E, D, C, B, A. Mais comme tous les quatre ans il y a une année bissextile qui

me un jour d'excédant, il arrive choses : la première que cette an-
 uesextile a deux lettres dominicales,
 une sert depuis le 1^{er} janvier jus-
 25 février, et l'autre depuis ce
 r jour jusqu'à la fin de l'année;
 stance qu'il est facile de s'expli-
 en observant que, lorsque l'on
 e deux fois le bissextile ou le 24 fé-
 il se trouve que la lettre F, qui
 d à ce jour, est aussi comptée deux
 t remplit ainsi deux jours de la
 ne. En vertu de cette disposition,
 re qui jusqu'alors était tombée au
 che ne tombe plus qu'au lundi, et
 a précédente en rétrogradant qui
 sa place pour marquer le dimanche.
 in, de cette répétition de lettres
 fait tous les quatre ans, il résulte
 r cercle des lettres dominicales ne
 us en sept, mais en quatre fois sept
 g-t-huit ans, période appelée *Cycle*
 r, parce qu'autrefois le premier
 e la semaine était consacré au so-

tr trouver la lettre dominicale il
 ter 1 de l'année, ajouter ensuite
 rt de la somme et diviser le tout
 le reste indique cette lettre. Cette
 change tous les siècles à cause de
 e bissextile centenaire omise. Pour
 r le cycle solaire il faut ajouter 9
 née donnée et diviser par 28; le
 t sera le cycle solaire. Cette règle
 lieu que jusqu'à l'année 1899,
 que tous les cent ans on saute,
 e nous l'avons dit, une année bis-
 : pour éviter les erreurs. L'année
 on ajoutera 41 et on divisera tou-
 par 28 pour avoir le cycle solaire.
 dépendamment de ce calcul, les
 stistes emploient pour la fixation
 ques un autre procédé qui consiste
 rminer l'âge de la lune le 1^{er} mars,
 i-dire le nombre de jours écoulés
 que la lune est nouvelle. On par-
 à résoudre ce problème à l'aide de
 nombres fictifs connus sous le nom
 et de Nombre d'or.

at le monde sait qu'il existe entre
 rs de la lune et la marche du soleil
 ifférence bien prononcée. L'année
 e, composée de douze lunaisons
 nt ensemble 354 jours 8 heures

18 minutes, est plus courte que l'année
 solaire, qui compte 365 jours 5 heures
 48 minutes 15 secondes; la différence
 est d'environ 11 jours : c'est ce qu'on
 appelle *Épacte*.

D'un autre côté il s'en faut bien que
 les lunaisons se succèdent dans le cours
 de toutes les années solaires avec une
 parfaite identité; mais au bout de 19 ans
 il arrive une époque où les pleines et les
 nouvelles lunes reparaissent les mêmes
 jours et dans le même ordre qu'aupara-
 vant. Cette période de 19 ans s'appelle
Cycle lunaire ou *Nombre d'or*, parce que
 Jules-César la fit inscrire en lettres d'or
 dans le calendrier romain. Elle fut in-
 ventée par Méton, astronome d'Athè-
 nes, et introduite dans l'annuaire ecclé-
 siastique au temps du concile de Nicée,
 l'an 225. Les nombres d'or ne sont donc
 autre chose qu'une suite de 19 nombres
 qui répondent à 19 ans et indiquent
 successivement les années qui s'écoulent
 avant que la nouvelle lune revienne au
 1^{er} janvier. En 1787 on comptait 2 de
 nombre d'or, en 1788 on avait 3, en
 1831 on avait 8, en 1832 9, etc., et
 chaque fois la nouvelle lune recommence
 11 jours plus tôt.

Pour trouver le nombre d'or d'une
 année quelconque, par exemple de l'an-
 née 1834, il faut ajouter 1 à l'année et
 diviser ensuite par 19; le reste sera le
 nombre d'or cherché.

OPÉRATION.

Année...	1834	
Nous ajoutons	1	
TOTAL...	1835	19 ^{division.}
	125	96
Reste	11	

Il reste 11 après la division, et c'est le
 nombre d'or cherché.

L'épacte, inventée par le Romain Aloy-
 sius Dilius, est, comme nous l'avons dit,
 l'excès de l'année solaire sur l'année lu-
 naire ou le nombre qui indique l'âge de
 la lune le 1^{er} janvier. Ainsi, quand l'é-
 pacte commence le 1^{er} janvier, comme
 cela est arrivé en 1778, la lune a un jour
 quand l'année commence, c'est-à-dire

qu'elle a été nouvelle le 31 décembre. Les épactes vont toujours en augmentant de 11; par exemple, en 1779 l'épacte était 12 et ainsi de suite, excepté en 1786 où elle augmenta de 12, ce qui arrive tous les 19 ans, lorsque le nombre d'or a été 19 et devient 1. Par cette règle il est aisé de trouver l'épacte de chaque année, en ajoutant 11 et ôtant 30, lorsqu'ils y sont; on trouverait 9 pour 1795, ensuite 20, 1, 12, 23, 4, 15, 26, 7, 18; 0, 11, 22, 3, 14, 25, 6, 17, 28, 9, 20, 1, 12, etc. L'épacte de 1834 était 19; celle de 1835 est 0.

Maintenant, pour déterminer l'âge de la lune au 1^{er} mars il suffit d'ajouter trois choses: 1^o l'épacte; 2^o le quantième du mois où l'on se trouve; 3^o le nombre des mois écoulés depuis mars inclusivement jusqu'au mois proposé. Si la somme de ces trois nombres n'excède pas 29, elle est l'âge de la lune; ce résultat obtenu, on achève la lunaison. Comptant ensuite 14, on a la pleine lune après l'équinoxe du printemps ou la lune paschale, et le dimanche d'après est Pâques.

La fête de Pâques une fois fixée, rien de plus facile que de déterminer l'ordre des fêtes mobiles et des jours sériés. 36 jours après Pâques viennent les *Rogations*, et le jeudi suivant l'*Ascension*; le 50^e jour on célèbre la *Pentecôte* (πεντηκοστή, cinquantième). Les dimanches depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte sont appelés *Quasimodo*, *Misericordias Domini*, *Jubilate*, etc.; tous ces noms sont latins et empruntés des services divins de l'ancienne église. Après la Pentecôte le premier dimanche est celui de la *Trinité*; et le premier jeudi qui suit la Trinité est l'époque de la *Fête-Dieu*; puis viennent tour à tour l'*Assomption*, la *Toussaint*, l'*Avent*. Au premier dimanche de l'*Avent* succèdent trois dimanches consécutifs, puis le premier et le second jour de Noël. Le 7^e jour après Noël est le jour du nouvel an.

Le dimanche qui vient immédiatement après le 6 janvier est le 1^{er} de l'*Épiphanie* auquel succèdent 4 dimanches jusqu'à celui de la *Septuagésime*. Cette série s'étend quelquefois jusqu'à 6 dimanches, mais c'est une circonstance assez rare qui n'a eu lieu, dans le xix^e siècle, que

pour les années 1810, 1821, 1832, et qui ne se renouvellera plus qu'en 1848, 1859, 1867, 1878 et 1886. Les dimanches depuis la *Septuagésime* jusqu'à Pâques s'appellent *Sexagésime*, *Quinquagésime*, *Invocavit*, *Reminiscere*, *Oculi*, *Lætare*, *Judica*, les *Rameaux*; le jeudi suivant est le Jeudi-Saint. Le mardi entre les dimanches Quinquagésime et *Invocavit* s'appelle le *mardi gras*; le jour qui suit prend le nom de *mercredi des Cendres*. Par conséquent, le dimanche *Invocavit* est le premier dimanche du *Carême*, et le mercredi entre *Oculi* et *Lætare* forme ce qu'on nomme la *mi-carême*.

Quant aux quatre *Temps*, ils sont soumis à la règle suivante: le premier est fixé au mercredi d'après les Cendres qui précèdent Pâques de 46 jours; le second au même jour après la Pentecôte; le troisième au mercredi après l'*Exaltation de la Croix*, et le quatrième au mercredi après la *Sainte-Luce*.

Au reste, on peut distinguer dans le calendrier cinq époques à partir desquelles on compte ordinairement les dimanches. Ces époques sont le premier dimanche de l'*Épiphanie*, la *Quasimodo*, la *Quadragesime*, la *Trinité* et l'*Avent*; elles concourent à établir un ordre plus régulier dans l'annuaire ecclésiastique; elles forment des points de division assez commodes pour reconnaître les exercices prescrits par le rituel, mais elles ne nous paraissent pas mériter une attention particulière.

Le calendrier ordinaire se borne à marquer la distribution du temps pour chaque année; le *calendrier perpétuel* l'indique pour toutes les années possibles. Ce dernier renferme ordinairement autant de calendriers partiels qu'il existe de jours où Pâques peut tomber, c'est-à-dire qu'il se compose de 35 parties différentes. Tâchons d'en expliquer l'usage et la théorie.

Les lettres dominicales ont avec les 35 Pâques dont nous avons déjà parlé le même rapport qu'avec tous les dimanches de chaque année, de manière que, partageant entre elles ces Pâques en nombre égal, elles leur assignent à chacun, avec le secours du terme paschal, la

place qui leur conviendrait; ce sont par conséquent 5 Pâques par chaque lettre dominicale, puisque 5 est le quotient de 35 divisé par 7. Les fêtes non mobiles ont merveilleusement une liaison si intime avec ces mêmes lettres qu'elles en suivent le cours pour tous les jours de la semaine que ces fêtes parcourent d'une année à l'autre. Ainsi, sous chaque lettre dominicale, faisant d'abord une colonne des jours du mois, une seconde des jours de la semaine, une troisième des fêtes immobiles; rangeant ensuite les 5 Pâques appartenant à cette même lettre, avec les fêtes mobiles qui en dépendent sur 5 autres colonnes, je réduis par-là 5 calendriers à un seul, et conséquemment les 35 calendriers, qui me seraient nécessaires, au nombre de 7. L'ordre de ces 7 calendriers sera l'ordre rétrograde des 7 lettres dominicales. Appelons le premier calendrier A, parce qu'il aura cette lettre pour caractéristique; nommons le deuxième le calendrier F par la même raison; le troisième le calendrier E, etc., et nous aurons un calendrier perpétuel aussi simple que commode. La manière de s'en servir est facile. Dans aucun des 7 calendriers est communément divisé en deux parties, celle des fêtes immobiles ou fixées à certains jours de la semaine ou du mois, et celle des fêtes mobiles. On peut le consulter à l'art sur les premières ou sur les secondes ou sur les deux ensemble. N'avez-vous besoin que de connaître les jours de chaque semaine où tombent les fêtes immobiles de telle année? Voyez à la table chronologique du calendrier la lettre dominicale qui correspond à cette année; si, s'il y a deux lettres comme dans les années bissextiles, prenez la seconde et allez au calendrier qui en porte le nom; la colonne des fêtes immobiles vous donnera ce que vous cherchez. Voulez-vous savoir, par exemple, quel jour de la semaine tombait la Purification en 1786? Voyez à la table chronologique quelle est la lettre dominicale de cette année, vous trouverez A; cherchez ensuite la Purification dans le calendrier A, et vous trouverez qu'elle tombait un mardi.

A l'égard des fêtes mobiles ce n'est pas assez de la lettre dominicale, il faut

joindre le jour de Pâques. Par exemple, je veux savoir quand est arrivée la Pentecôte en 1787. Je consulte la table chronologique et j'observe: 1° la lettre dominicale qui est G; 2° le jour où Pâques tombait cette année, c'était le 8 avril. Je passe ensuite au calendrier G où je trouve dans la troisième colonne des Pâques la Pentecôte au 27 mai.

Ce calendrier s'applique également aux différentes espèces d'années et aux années étrangères à celles des chrétiens. Toutefois les computistes distinguent deux sortes de calendriers perpétuels: le calendrier perpétuel lunaire et le calendrier perpétuel solaire. C'est ce dernier que nous nous sommes attachés à développer, d'après la méthode proposée par les bénédictins de Saint-Maur, à qui nous devons le travail le plus ingénieux et le plus complet qu'on ait publié sur cette matière. Ils ont eu beaucoup d'imitateurs, mais pas un ne nous paraît avoir offert les mêmes garanties de savoir et les mêmes preuves d'exactitude. Voir le *Calendrier perpétuel, précédé d'une table calculée pour 2200 années*. Paris, 1785, un vol. in-8°; Gassendi, *Traité du calendrier*, et Francœur, *Uranographie*. E. M. D.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Lorsque la révolution de 1789 eut brisé le joug sous lequel la France se trouvait courbée depuis tant de siècles, le premier soin des hommes éclairés qui la gouvernaient alors fut de marquer l'époque de sa régénération par un monument durable; et rien ne pouvait mieux remplir ce but que le changement d'ère.

En France on suivait autrefois et l'on suit encore à présent l'ère de Denys-le-Petit; mais cet usage avait quelques inconvénients. L'âge de la monarchie se trouvait confondu dans une ère étrangère, et l'on ne pouvait le connaître que par un calcul qui, tout simple qu'il était, supposait néanmoins des connaissances qui ne sont pas familières à tous les hommes.

L'idée d'établir une ère particulière à la république une fois conçue, il convenait de profiter de cette circonstance pour substituer à l'ancienne division du temps une division plus simple et plus

commode. Nous allons retracer les principes qui servirent de base à celle qu'adopta la Convention nationale par son décret du 6 octobre 1793.

Après une succession de 365 jours et quelques heures le soleil revient au même point du ciel, et ferme, pour ainsi dire, la marche de l'année. La réunion des heures excédantes donne, après une période de 4 ou 5 ans, un jour additionnel; ainsi il arrive quelquefois que l'année a 366 jours. En cela l'annuaire républicain ne différait point de l'ancien calendrier.

Dans une révolution complète du soleil il y a quatre points bien marqués, les deux équinoxes et les deux solstices, par lesquels l'année se trouve naturellement divisée en quatre parties qu'on nomme saisons.

Il était convenable que l'année commençât avec l'une des saisons. Le 1^{er} janvier de l'ancien calendrier ne se rencontrait avec l'ouverture d'aucune; la Convention décida que l'année républicaine s'ouvrirait avec le premier jour de l'automne, et si ce jour mérita la préférence sur les premiers jours des autres saisons, c'est que, par un singulier hasard, la république française avait été proclamée le jour même de l'équinoxe d'automne, le 22 septembre 1792. D'ailleurs, les baux des campagnes commençant en général à la levée des jachères qui suit de près la fin des moissons, les époques républicaines pour l'année civile et fiscale s'accordaient parfaitement avec celles de l'année rurale fondée sur les besoins de l'agriculture.

Dans l'ancien calendrier les mois étaient inégaux entre eux; cette inégalité avait sans doute pris naissance chez les peuples qui, faisant leur année trop courte parce qu'ils la réglaient sur le cours de la lune et ne trouvant pas d'autre moyen de correction, ajoutèrent un jour ou deux à quelques-uns de leurs mois. Cette division inégale était embarrassante et l'on se fatiguait assez inutilement pour savoir si un mois était de 30 ou de 31 jours. Les Égyptiens, les plus éclairés de tous les peuples de la haute antiquité, faisaient leurs mois égaux chacun de 30 jours et complétaient l'année en la termi-

nant par cinq jours appelés en *epagomènes*, *ἐπαγόμενοι*, ou complémentaires, qui n'appartenaient à aucun mois. Cette division était la plus simple et la plus commode de toutes: aussi elle adoptée dans le calendrier républicain.

Les quatre phases de la lune présentent une division naturelle de la semaine en quatre parties; mais comme on ne peut diviser ni 30 ni 29 en quatre parties égales, on avait divisé 28 et le nombre qui en était résulté avait été pris pour la subdivision du mois. On en avait fait une semaine à laquelle les astrologues attachaient jadis une foule de combinaisons cabalistiques et que les prêtres de toutes les sectes avaient su lier aux opinions religieuses. L'annuaire d'un peuple libre reconnaissait la liberté des cultes et était indépendant de toute pratique religieuse et présentait ce caractère de simplicité qui convient aux productions de la raison éclairée.

La numération décimale adoptée pour les poids et mesures, ainsi que pour les monnaies de la république, s'appliquait naturellement à la division du mois en trente jours qui le composaient, divisés en trois parties égales, formèrent trois divisions de dix jours qu'on appela *décades*.

Ainsi l'année ordinaire de 365 jours était composée de 12 mois égaux de 30 jours et 5 jours complémentaires; chaque mois était composé de 30 jours ou 3 décades et chaque décade de 10 jours.

La décade ou période de 10 jours présentait cet avantage sur la semaine ou période de 7 jours que le quantième du mois faisait toujours connaître le quantième de la décade; ainsi le 3 du mois était le troisième jour de la première décade; le treizième jour du mois était le troisième de la seconde décade; le 23 du mois était le troisième de la troisième décade.

Assurément cette simplicité était préférable à l'ancien ordre de choses; il fallait consulter l'almanach pour savoir quel jour de la semaine répondait au quantième du mois. L'embarras qui résultait de là avait donné naissance aux lettres dominicales et à un cycle

as; complication dont l'annuaire républicain est exempt.

La durée moyenne de l'année n'étant pas de 365 jours justes, mais bien de 365 jours 5 heures 48 minutes 51 secondes, l'excès de 5 heures 48' 51" accumule et produit un jour entier à peu près tous les 4 ans. De là on voit qu'environ tous les 4 ans il doit y avoir un jour de plus. Ces sortes d'années, appelées *bissextiles*, prenaient dans l'annuaire républicain le nom d'années *sextiles*. Elles contenaient six jours complémentaires, tandis que les années communes n'en avaient que cinq.

Après avoir expliqué le plus brièvement et le plus clairement qu'il nous a été possible les divisions du temps en années, de l'année en mois, du mois en semaines et des décades en jours, il nous reste à parler des noms qu'on avait imposés aux nouveaux mois et aux jours qui composaient la décade.

La raison ne permettait pas de conserver dans l'annuaire républicain les noms de l'ancien calendrier. En se rapprochant, pour la division du temps, de la simplicité de la nature, il fallait aussi lui emprunter des noms qui désignassent ce qu'on devait en attendre chaque mois : c'étaient les vendanges en *vendémiaire*, des brouillards en *brumaire*, du froid en *frimaire*, de la neige en *nivose*, des pluies en *pluviose*, du vent en *ventose*, le développement des germes en *germinal*, des fleurs en *floréal*, la récolte des foins en *prairial*, les moissons en *messidor*, des chaleurs en *thermidor*, des fruits en *fructidor*.

La terminaison de ces noms indiquait à quelle saison ils appartenaient et donnait à la mémoire la facilité de les retenir. *Vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire* appartenaient à l'automne; *nivose*, *pluviose*, *ventose* annonçaient la dure saison de l'hiver; l'oreille se plaisait à entendre les noms de *germinal*, *floréal*, *prairial* qui rappelaient l'idée du printemps; *messidor*, *thermidor*, *fructidor* semblaient caractériser la saison de l'été dans laquelle la nature nous permet de recueillir ses abondantes richesses.

La dénomination des jours de la décade était purement numérique. Le pre-

mier jour était appelé *primidi*, les autres *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi* et enfin *decadi*, le dixième, jour que la loi consacrait au repos et aux actes les plus propres à inspirer au peuple l'amour de la vertu.

Il n'y avait dans le choix de ces noms rien que de simple et de naturel. La décade étant une période qui se répétait 36 fois dans l'année et qui parcourait tous les mois et toutes les saisons, si l'on eût exprimé par des noms figurés les jours qui la composaient, ces noms seraient demeurés sans rapport avec les 36 stations dans lesquelles ils auraient été placés. Il fallait donc ne leur attacher aucune signification particulière, et le parti le plus simple, comme le plus favorable à la mémoire, était d'en faire des noms ordinaires.

Tel est le système du calendrier républicain. Ceux qui voudraient de plus amples détails sur cette matière peuvent consulter le traité de Rivard *sur la sphère et le calendrier*, revu par M. Puisseux. EM. D.

CALENTURE, mot espagnol qui désigne un délire dont se trouvent subitement saisis à l'approche de la Ligne des navigateurs surtout jeunes et qui ne supportent pas les voyages de long cours. Ce mal est moins fréquent aujourd'hui que les voyages se font d'une manière plus rapide et que les navires sont d'une meilleure construction. S.

CALEPIN (AMBROISE), dont le véritable nom est CALEPINO ou DA CALEPINO, naquit à Bergame en 1435 et mourut en 1511, après avoir perdu la vue. Il entra fort jeune dans l'ordre des augustins et consacra sa vie tout entière à la composition d'un dictionnaire polyglotte, qui a fait passer son nom à la postérité et qui témoigne une profonde étude de la plupart des langues connues de son temps. Ce vaste ouvrage, dont le latin forme la base, a eu de nombreuses éditions, dont la plus complète (Bâle, 1590 ou 1627, in-fol.) est en onze langues; il est encore estimé.

Par souvenir de ce savant laborieux, on donne le nom de *calepin* à tout recueil de notes et de renseignements scien-

tifiques et littéraires (voir Boileau, *Sat. I* et *Sat. Men.*, t. I, p. 64). Plus tard on a étendu cette dénomination aux agendas et aux carnets qu'on porte sur soi pour y inscrire ses affaires, ses pensées ou ses réflexions.

F. R.

CALFAT, ouvrier dont le travail est d'une grande importance pour le salut du vaisseau, puisque ce travail a pour principal objet de rendre le vaisseau aussi imperméable que possible et de remédier à tous les accidens qui ont pu donner accès à l'eau. De *calfat* sont venus *calfater* et *calfatage*. L'opération du *calfatage* consiste à boucher parfaitement les écarts et les joints ou coutures de tous les bordages de la carène, des œuvres mortes et des ponts. Le calfat commence par ouvrir tous ces joints extérieurement avec un fer tranchant de la forme d'un ciseau, ayant soin que l'ouverture diminue toujours et se réduise à rien vers le fond; puis il y introduit de l'étoupe qu'il enfonce avec un second fer nommé *fer simple*, de même forme que le premier, sauf qu'il n'a pas de tranchant. Quand il a fait entrer dans le joint autant d'étoupe qu'il lui a été possible, il la comprime en se servant d'un autre fer appelé *clavet* ou *fer double*, parce qu'il a une rainure au lieu de tranchant, et en frappant sur ce fer à grands coups de maillet; c'est ce qu'on appelle *battre la couture*. Après que la couture a été bien battue, le calfat verse sur l'étoupe du brai bouillant qui, en se refroidissant, forme une espèce de ciment. Il va sans dire qu'on calfate le vaisseau sur le chantier, peu de temps avant de le lancer. Ce n'est qu'après la mise à l'eau que l'on reconnaît si le calfatage a été bien fait. La carène ou la partie submergée du vaisseau exige d'autres travaux qui sont encore du ressort du calfat et pour lesquels il est nécessaire de couler le vaisseau sur le côté de manière à amener sa quille à fleur d'eau, ce qu'on appelle l'abattre en carène ou le virer en quille. Le calfat doit alors chauffer la carène et y appliquer le couroi ou enduit destiné à préserver le bois, puis du papier gris, et enfin le doublage en feuilles de cuivre. Tout cela fait, le vaisseau est parfaitement en état de tenir la mer; mais ou-

tre les accidens qui peuvent survenir, les circonstances ordinaires de la navigation obligent souvent d'avoir recours au *calfat*. Les secousses que le vent et la mer impriment au vaisseau, et surtout la commotion de son artillerie, quand il a occasion de s'en servir, font ouvrir les coutures des ponts et des murailles, qu'il faut recalfater. Le métier des calfats devient très périlleux dans un combat; ils doivent se porter avec les charpentiers partout où le canon de l'ennemi a fait des trous par lesquels l'eau pourrait pénétrer et mettre le vaisseau en danger de couler. Ces trous ne pouvant pas toujours être bouchés entièrement par dedans, on est obligé, même au plus fort de l'action, de suspendre les calfats en dehors du vaisseau, et, munis de tampons de bois, d'étoupe, de suif, de plaques de plomb et de clous, ils travaillent avec une intrépidité et un sang-froid admirables, au milieu d'une grêle de boulets et de mitraille. La vie du calfat se trouve encore en danger lorsque, pendant une tempête, il faut qu'il plonge dans la mer pour aller reconnaître la position d'une voie d'eau. Le maître calfat a une seconde tâche, conséquence naturelle de la première: étant chargé d'empêcher l'eau de s'introduire dans le vaisseau, il est tout simple qu'il le soit aussi de l'en expulser quand elle y avait pénétré: aussi a-t-il dans ses attributions la surveillance et l'entretien des pompes, même de celles à incendie. C'est la seule partie de son métier qui exige quelque intelligence; ses autres opérations sont simples et absolument mécaniques. Quoi qu'il en soit, un bon maître calfat est un homme précieux à bord d'un vaisseau.

J. T. P.

CALIBRE (technol.), nom synonyme de patron et employé dans presque tous les arts pour indiquer tantôt une plaque de cuivre, d'acier ou de tôle, tantôt une planche de bois mince, ou même un morceau de carton, destinés à être coupés et contournés de telle manière que l'ouvrier puisse s'en servir pour donner à la pièce qu'il veut faire la même élévation. Ainsi dans l'art du lampiste les calibres sont en fer-blanc, et

qu'une forme de lampe est invariablement arrêtée, toutes les pièces qui la composent sont *calibrées* pour que leur assemblage fasse toujours des lampes semblables. Dans l'artillerie, le calibre sert à déterminer les diamètres de l'ouverture d'une pièce de canon ou d'un mortier. La planche mince dont le maçon se sert pour découper le profil des entablements ou des corniches est un calibre. Le briquetier se sert aussi d'un calibre pour donner aux carreaux de terre toujours la même forme; mais c'est dans l'horlogerie que l'usage du calibre est tout important. Ce sont alors des plaques de cuivre sur lesquelles on trace avec une grande précision les grandeurs de toutes les roues, des pignons, etc. On voit que, dans les arts, la parfaite similitude des parties qu'on doit réunir pour former un tout semblable à un autre dépend uniquement du soin que l'on met à se conformer au calibre arrêté. V. *MEASURE*.

CALIBRE (artill.). On appelle ainsi dans l'artillerie le diamètre de l'âme des canons à feu en général; mais, cette expression est employée plus ordinairement pour désigner la force des mortiers, des canons, des pierriers, tandis que le calibre des pièces de canon est indiqué habituellement par le poids des globes qu'elles doivent lancer.

On donne aussi le même nom, dans les ateliers de construction, à des mesures en fer ou en bois, tracées et découpées pour servir de modèles aux ouvriers.

Le calibre des bouches à feu varie en raison de leur force et de leur destination. Celui des pièces de canon employées dans les sièges, et qui lancent des boulets de 12, de 16 et de 24 livres p., pour les pièces de 12, de 4 pouces 9 lignes 9 points (0^m,12123); pour celles de 16, de 4 pouces 11 lignes 2 points $\frac{1}{2}$ (0^m,13342); et pour celles de 4, de 5 pouces 7 lignes 7 points (0^m,15254). Le calibre des pièces de batterie, qui lancent des boulets de 4 et de 6 livres, est pour les pièces de 4, de 3 pouces 1 ligne 3 points (0^m,08402); et pour celles de 6, de 3 pouces 11 lignes (0^m,10602).

Il y a des mortiers du calibre de 8, de

10 et de 12 pouces; des pierriers de 15 pouces et des obusiers de 6 et de 8 pouces.

On prend dans les fonderies beaucoup de précautions pour donner aux calibres des boulets une exacte précision, parce que l'excès ou le défaut dans leurs dimensions présente également des inconvénients. Un boulet trop gros peut mettre bientôt hors de service la pièce dans laquelle on l'aurait forcé d'entrer; un boulet trop petit donne trop de vent et perd ainsi une partie de sa portée. C. T. Z.

CALICE (culte), du latin *calix*, coupe; vaisseau destiné à contenir le vin réservé au sacrifice et à être distribué aux fidèles après qu'il est consacré, dans les lieux et dans les temps où l'on a donné la communion sous les deux espèces. Voy. COMMUNION.

Les calices, dit l'abbé Fleury, étaient les coupes dont les Romains se servaient communément pour boire. Il y en avait un très grand nombre, et dans les premiers temps ils n'étaient que de verre, quoique souvent aussi ils fussent d'argent ou d'or, même durant les persécutions. Le poids en était ordinairement de trois marcs.

Quand les églises sont devenues plus riches, tous les arts ont été mis en œuvre pour embellir les calices, et l'ouvrage s'en est souvent disputé à la matière, qui pourtant était l'or et les pierres les plus précieuses. Il semble que les vases sacrés devinssent plus riches à mesure que la corruption pénétrait dans le clergé et qu'on s'attachait à briller par le dehors quand on cessa de briller par les vertus.

Il y a grande apparence que les églises chrétiennes s'enrichirent des dépouilles des temples païens, et qu'une multitude de coupes et de vases précieux servirent de calices dans les assemblées des fidèles, après avoir servi au culte des faux dieux. Il est dit de saint Ambroise, de saint Paulin et de quelques autres évêques, qu'ils vendirent les calices de leurs églises pour assister les pauvres. J. L.

CALICE (botan.), voy. FLEUR.

CALICO, sorte de toile de coton qui se fabrique sur un métier de tisserand et qui est d'un emploi extrêmement étendu. Outre qu'on s'en sert en blanc

pour en faire du linge de table, de corps et de lit, qui est d'un bon usage sous tous les rapports, en dépit des préjugés qui le repoussaient autrefois en France, c'est sur du calico que s'impriment la plus grande partie des indiennes (voy.). On ne saurait calculer l'immense quantité de calico qui se fabrique soit en France, soit surtout en Angleterre, où il ne coûte presque rien, tant les machines abrègent le travail.

En 1815 le sobriquet de *calico*, donné aux jeunes gens du commerce de nouveautés, amena à Paris une espèce d'émeute au théâtre des Variétés, à l'occasion d'un petit vaudeville intitulé le *Combat des montagnes*. F. R.

CALIDASA, voy. KALIDASA.

CALIER. La cale (voy.) d'un vaisseau, qui contient une grande partie des provisions de l'équipage, est habitée par les gens chargés de la distribution des rations d'eau, de vin, d'eau-de-vie, de pain et de viande. Les *cambusiers*, ainsi nommés de la partie la plus obscure de la cale qu'ils occupent, sont spécialement employés au partage des vivres, qu'ils font sous les yeux d'un maître commis, placé sous les ordres directs de l'agent comptable. On appelle plus particulièrement *caliers* les distributeurs d'eau également soumis à l'autorité du commis aux vivres.

L'habitude où sont les matelots de la cale de ne sortir presque jamais de l'espace d'ancre où ils vivent renfermés, donne à leur physionomie une empreinte d'étrangeté dont la superstition des anciens marins s'était emparée. Pendant long-temps on leur a attribué le don des sciences divinatoires; les caliers tiraient les cartes aux autres matelots et savaient prédire le bon et le mauvais temps. Mais aujourd'hui les lumières ont pénétré jusqu'au fond de la cale, et les hôtes de ces royaumes sombres ont cessé d'être regardés comme des personnages cabalistiques. Le temps que leur laisse le service, ils l'emploient tout bonnement à jouer aux cartes ou à la drogue, s'occupant fort peu de ce qui se passe au-dessus de leurs têtes. V. R.

CALIFE, CALIFAT, voy. KHALIFAT.

CALIFORNIE, grande province des États-Unis du Mexique, qui s'étend sur la mer du Sud depuis le tropique du Cancer jusqu'à environ 40 degrés de latit. N. On la divise en *Vieille* ou *Basse-Californie* et en *Haute* ou *Nouvelle*. La première forme une longue presqu'île entre la mer du Sud et la mer Vermeille; au nord de celle-ci se prolonge sur la côte la Haute ou Nouvelle-Californie. Chacune de ces parties est gouvernée par un colonel et envoie un député au congrès mexicain. La longue péninsule de la Vieille-Californie a un climat chaud, mais assez salubre; elle est habitée par plusieurs tribus indiennes et par des créoles qui, ayant peu d'industrie, vivent généralement dans l'indigence. On cultive dans ce pays du blé, du maïs, de l'indigo, des cannes à sucre; on entretient beaucoup de bœufs; on fait beaucoup de fromages et de savon. Sur la mer Vermeille les bâtimens de commerce fréquentent quelques bons ports, tels que Goërmas, la Paz et Escondido. Les Espagnols ont formé dans la Californie quelques *présides* ou places fortifiées; il y a aussi des missions ou réunions d'Indiens convertis par les moines. La chaîne de montagnes qui traverse la Californie renferme des mines de métaux; elle paraît receler des volcans. On ne compte dans toute la Californie que 9 à 10 mille ames. Sur les côtes de la péninsule il y a beaucoup d'îles. On a autrefois pêché des perles dans la mer Vermeille; moins productive aujourd'hui, cette pêche est presque abandonnée.

La Haute ou Nouvelle-Californie est plus considérable, mais elle a moins de relations avec le Mexique. Le climat y est tempéré. La masse des Indiens y est encore dans l'indépendance et menace quelquefois la sûreté des établissemens fondés par les Espagnols. On la désigne sous le nom de *Paulès*. Environ 30,000 Indiens convertis habitent les 24 missions gouvernées par les religieux. Il y a quatre présides et quelques villages habités par les blancs et les créoles. Dans l'intérieur on trouve de grandes forêts de cèdres, de pins, de chênes verts, de lauriers, d'arbousiers etc., et de vastes savanes dans lesquelles croît la vigne sauvage. Ces solitudes sont habitées par les ours, les

les onces, les cerfs, les daims
ers. Les créoles ont des trou-
sidérables et vendent au de-
aux, du suif et du tatayo ou
le séché. Ils ont aussi beau-
vieux. Les serpens à sonnettes
ions ne sont pas rares. Les
es Russes tirent de cette con-
up de fourrures. Quelques vol-
es éruptions dans les monta-
haute-Californie, qui donnent
ance à un grand nombre de
érales. Les côtes du pays sont
neuses, mais les habitans pro-
cette ressource. Le principal
lui de San-Francisco. Mon-
ae baie avec un bon mouillage,
lieu de la province et le siège
eur; cependant on n'y trouve
bitans. San-Francisco n'en a
ge, et ce sont pour la plupart
Les deux autres présides sont
n-Diego et de Santa-Barbara.
population plus nombreuse
urs missions. Les créoles de la
reçoivent peu d'instruction;
e partie de la journée à cheval
es exercices violens. Ils vivent
d'une manière grossière et
t peu les agrémens de la vie
s Européens. D. C.

CALIGULA (CAIUS-JULIUS-CÆSAR-
US), 3^e empereur romain,
romain et d'Agrippine, et,
ion, petit-fils de Tibère, au-
necéda l'an de Rome 788
C.), naquit l'an 13 de notre
es camps romains et probable-
ermanie. Élevé au milieu des
reçut de ces derniers le sobri-
ligula, d'un genre de chaus-
portait (*caligæ*, bottines).

ix d'être délivrés de l'odieuse
e Tibère, dont ils vouèrent la
l'exécration, les Romains s'a-
rent à une joie d'autant plus
d le fils de Germanicus par-
mpire, que les commencemens
gne étaient bien loin de faire
toutes les cruautés dont bien-
il se rendit coupable. Pour
sénat il promit de partager
a souveraine autorité et de le
sur tout ce qu'il voudrait en-
enclop. d. G. d. M. Tome IV.

treprendre; et afin de gagner le peuple
il mit les prisonniers en liberté, rappela
les exilés et fit la remise de tous les im-
pôts qui restaient dus. Ces premiers actes
promettaient aux Romains des jours for-
tunés; mais à peine huit mois s'étaient-
ils écoulés que Caligula donna l'essor à
son caractère féroce et sanguinaire. Ce
changement ayant eu lieu après une forte
maladie qui avait mis ses jours en dan-
ger, quelques auteurs ont avancé que la
conduite de ce prince provenait du dé-
sordre de ses esprits et de l'affaiblisse-
ment de sa raison; mais le raffinement
de ses cruautés prouve qu'il était digne
en tout de succéder à Tibère.

Parmi les nombreuses extravagances
de Caligula, il en est quelques-unes qui
démontrent surtout un orgueil des plus
insensés. Ainsi, par exemple, non content
de se dire le maître de tous les rois et de
considérer comme de vils esclaves les prin-
ces les plus puissans, il voulut être adoré
comme dieu. A cet effet il se bâtit un
temple, se nomma des prêtres, se fit offrir
des sacrifices, et poussa l'égarément jus-
qu'à associer sa femme et son cheval au
collège sacerdotal chargé de son propre
culte. Ne voulant pas, au reste, qu'on
pût douter de sa prétendue divinité, il se
montrait en public avec les attributs de
Mercure, d'Apollon, de Mars, etc.; et
après avoir fait enlever la tête des sta-
tues de divers dieux, il y fit placer la
sienne. De plus, afin de mieux ressembler
à Jupiter, il alla dans sa démence jusqu'à
vouloir imiter le tonnerre, et, dans ce
but, il fit construire une machine à l'aide
de laquelle il produisait un bruit assez
semblable à celui de la foudre. Pendant
ses orgies il faisait mettre à mort les ci-
toyens les plus honorables. Dans la nuit
qui suivit le jour où il avait inauguré en
personne le magnifique pont qu'il avait
fait construire entre Baïes et Pouzzoles,
il fit jeter dans la mer, du haut de ce
pont, une multitude d'hommes et de
femmes, sans distinction d'âge et de rang.
Néanmoins ses extravagances rencon-
trèrent quelquefois des obstacles: s'étant
obstiné, malgré toutes les représentations,
à faire mettre sa statue dans le temple
de Jupiter et à ce que les Juifs l'adoras-
sent, cet acte d'impiété causa une sédi-

pour en faire du linge de table, de corps et de lit, qui est d'un bon usage sous tous les rapports, en dépit des préjugés qui le repoussaient autrefois en France, c'est sur du calico que s'impriment la plus grande partie des indiennes (*voy.*). On ne saurait calculer l'immense quantité de calico qui se fabrique soit en France, soit surtout en Angleterre, où il ne coûte presque rien, tant les machines abrègent le travail.

En 1815 le sobriquet de *calico*, donné aux jeunes gens du commerce de nouveautés, amena à Paris une espèce d'émeute au théâtre des Variétés, à l'occasion d'un petit vaudeville intitulé le *Combat des montagnes*. F. R.

CALIDASA, *voy.* KALIDASA.

CALIER. La cale (*voy.*) d'un vaisseau, qui contient une grande partie des provisions de l'équipage, est habitée par les gens chargés de la distribution des rations d'eau, de vin, d'eau-de-vie, de pain et de viande. Les *cambusiers*, ainsi nommés de la partie la plus obscure de la cale qu'ils occupent, sont spécialement employés au partage des vivres, qu'ils font sous les yeux d'un maître commis, placé sous les ordres directs de l'agent comptable. On appelle plus particulièrement *caliers* les distributeurs d'eau également soumis à l'autorité du commis aux vivres.

L'habitude où sont les matelots de la cale de ne sortir presque jamais de l'espèce d'ancre où ils vivent renfermés, donne à leur physionomie une empreinte d'étrangeté dont la superstition des anciens marins s'était emparée. Pendant long-temps on leur a attribué le don des sciences divinatoires; les caliers tiraient les cartes aux autres matelots et savaient prédire le bon et le mauvais temps. Mais aujourd'hui les lumières ont pénétré jusqu'au fond de la cale, et les hôtes de ces royaumes sombres ont cessé d'être regardés comme des personnages cabalistiques. Le temps que leur laisse le service, ils l'emploient tout bonnement à jouer aux cartes ou à la drogue, s'occupant fort peu de ce qui se passe au-dessus de leurs têtes. V. R.

CALIFE, CALIFAT, *voy.* KHALIFAT.

CALIFORNIE, grande province des États-Unis du Mexique, qui s'étend sur la mer du Sud depuis le tropique du Cancer jusqu'à environ 40 degrés de latit. N. On la divise en *Vieille* ou *Basse-Californie* et en *Haute* ou *Nouvelle*. La première forme une longue presqu'île entre la mer du Sud et la mer Vermeille; au nord de celle-ci se prolonge sur la côte la *Haute* ou *Nouvelle-Californie*. Chacune de ces parties est gouvernée par un colonel et envoie un député au congrès mexicain. La longue péninsule de la *Vieille-Californie* a un climat chaud, mais assez salubre; elle est habitée par plusieurs tribus indiennes et par des créoles qui, ayant peu d'industrie, vivent généralement dans l'indigence. On cultive dans ce pays du blé, du maïs, de l'indigo, des cannes à sucre; on entretient beaucoup de bestiaux; on fait beaucoup de fromages et de savon. Sur la mer Vermeille les bâtimens de commerce fréquentent quelques bons ports, tels que Goëmas, la Paz et Escondido. Les Espagnols ont formé dans la Californie quelques *présides* ou places fortifiées; il y a aussi des missions ou réunions d'Indiens convertis par les moines. La chaîne de montagnes qui traverse la Californie renferme des mines de métaux; elle paraît recéler des volcans. On ne compte dans toute la Californie que 9 à 10 mille ames. Sur les côtes de la péninsule il y a beaucoup d'îles. On a autrefois pêché des perles dans la mer Vermeille; moins productive aujourd'hui, cette pêche est presque abandonnée.

La Haute ou Nouvelle-Californie est plus considérable, mais elle a moins de relations avec le Mexique. Le climat y est tempéré. La masse des Indiens y est encore dans l'indépendance et menace quelquefois la sûreté des établissemens fondés par les Espagnols. On les désigne sous le nom de *Paulès*. Environ 30,000 Indiens convertis habitent les 24 missions gouvernées par les religieux. Il y a quatre présides et quelques villages habités par les blancs et les créoles. Dans l'intérieur on trouve de grandes forêts de cèdres, de pins, de chênes verts, de lauriers, d'arbousiers etc., et de vastes savanes dans lesquelles croît la vigne sauvage. Ces solitudes sont habitées par les ours, les

rhères, les onces, les cerfs, les daims et les sangliers. Les créoles ont des troupeaux considérables et vendent au détail des peaux, du suif et du tatayo ou la viande séchée. Ils ont aussi beaucoup de chevaux. Les serpens à sonnettes et les scorpions ne sont pas rares. Les glais et les Russes tirent de cette contrée beaucoup de fourrures. Quelques volcans font des éruptions dans les montagnes de la Haute-Californie, qui donnent naissance à un grand nombre de sources minérales. Les côtes du pays sont très poissonneuses, mais les habitans profitent peu de cette ressource. Le principal port est celui de San-Francisco. Monterey, sur une baie avec un bon mouillage, est le chef-lieu de la province et le siège du gouverneur; cependant on n'y trouve que 500 habitans. San-Francisco n'en a pas davantage, et ce sont pour la plupart des créoles. Les deux autres présides sont ceux de San-Diego et de Santa-Barbara. Il y a une population plus nombreuse dans plusieurs missions. Les créoles de la Californie reçoivent peu d'instruction; ils passent une partie de la journée à cheval et aiment les exercices violens. Ils vivent en général d'une manière grossière et connaissent peu les agrémens de la vie civilisée des Européens. D-G.

CALIGULA (CAIUS-JULIUS-CÆSAR-GERMANICUS), 3^e empereur romain, fils de Germanicus et d'Agrippine, et, par adoption, petit-fils de Tibère, auquel il succéda l'an de Rome 788 (17 de J.-C.), naquit l'an 13 de notre ère, dans les camps romains et probablement en Germanie. Élevé au milieu des soldats, il reçut de ces derniers le surnom de Caligula, d'un genre de chaussure qu'il portait (*caligæ*, bottines).

Heureux d'être délivrés de l'odieuse tyrannie de Tibère, dont ils vouèrent la mémoire à l'exécration, les Romains s'abandonnèrent à une joie d'autant plus vive quand le fils de Germanicus parut à l'empire, que les commencemens de son règne étaient bien loin de faire ressentir toutes les cruautés dont bienôt après il se rendit coupable. Pour laisser le sénat il promit de partager avec lui la souveraine autorité et de le consulter sur tout ce qu'il voudrait en-

treprendre; et afin de gagner le peuple il mit les prisonniers en liberté, rappela les exilés et fit la remise de tous les impôts qui restaient dus. Ces premiers actes promettaient aux Romains des jours fortunés; mais à peine huit mois s'étaient-ils écoulés que Caligula donna l'essor à son caractère féroce et sanguinaire. Ce changement ayant eu lieu après une forte maladie qui avait mis ses jours en danger, quelques auteurs ont avancé que la conduite de ce prince provenait du désordre de ses esprits et de l'affaiblissement de sa raison; mais le raffinement de ses cruautés prouve qu'il était digne en tout de succéder à Tibère.

Parmi les nombreuses extravagances de Caligula, il en est quelques-unes qui démontrent surtout un orgueil des plus insensés. Ainsi, par exemple, non content de se dire le maître de tous les rois et de considérer comme de vils esclaves les princes les plus puissans, il voulut être adoré comme dieu. A cet effet il se bâtit un temple, se nomma des prêtres, se fit offrir des sacrifices, et poussa l'égarément jusqu'à associer sa femme et son cheval au collège sacerdotal chargé de son propre culte. Ne voulant pas, au reste, qu'on pût douter de sa prétendue divinité, il se montra en public avec les attributs de Mercure, d'Apollon, de Mars, etc.; et après avoir fait enlever la tête des statues de divers dieux, il y fit placer la sienne. De plus, afin de mieux ressembler à Jupiter, il alla dans sa démençe jusqu'à vouloir imiter le tonnerre, et, dans ce but, il fit construire une machine à l'aide de laquelle il produisait un bruit assez semblable à celui de la foudre. Pendant ses orgies il faisait mettre à mort les citoyens les plus honorables. Dans la nuit qui suivit le jour où il avait inauguré en personne le magnifique pont qu'il avait fait construire entre Baïes et Pouzzoles, il fit jeter dans la mer, du haut de ce pont, une multitude d'hommes et de femmes, sans distinction d'âge et de rang. Néanmoins ses extravagances rencontrèrent quelquefois des obstacles: s'étant obstiné, malgré toutes les représentations, à faire mettre sa statue dans le temple de Jupiter et à ce que les Juifs l'adorassent, cet acte d'impiété causa une sédi-

tion qui devint la cause d'une guerre cruelle en Judée. Mais ce n'était point seulement la religion que Caligula profanait : en même temps qu'il outrageait ainsi les divinités il scandalisait les Romains par des désordres de tous genres. Non content de porter le déshonneur dans le sein des familles, il établit des lieux de débauche jusque dans son propre palais et donna l'exemple des plus honteuses dépravations en entretenant un commerce incestueux avec ses trois sœurs, et principalement avec Drusilla qui vivait publiquement avec lui et qu'il défia après sa mort. Il fit mourir de chagrin, sinon par le poison, son aieule Antonia, fille de Marc-Antoine et d'Octavie, et n'hésitait pas à dire qu'Agrippine sa mère était le fruit de l'inceste d'Auguste avec sa propre fille. On ne peut s'empêcher de faire ici une remarque qui prouve à quel degré d'abaissement le premier peuple du monde était descendu alors; car, encore bien que les familles les plus illustres fussent particulièrement l'objet des outrages de Caligula, on ne vit aucune femme se soustraire à l'infamie, soit par une mort glorieuse, soit même par une fuite que la prudence seule commandait.

Enfin, et pour ne pas citer tous les excès qui ont rendu odieuse la mémoire de cet empereur, nous nous bornerons à ajouter qu'il voulut être appelé le mari de la lune et qu'il fit construire une maison superbe à *Incitatus* son cheval, qu'il invitait à sa table comme un grand seigneur, et auquel il présentait de l'orge dorée et faisait boire du vin dans une coupe d'or où il avait bu le premier. L'écurie de ce cheval était tout en marbre, avec une auge d'ivoire, et Caligula se proposait même de le nommer consul, lorsque la mort de cet animal vint mettre un terme aux folies dont il était l'objet de la part de son maître.

Quant aux cruautés de Caligula, dont nous avons déjà fourni des preuves, nous citerons encore les faits suivans. Afin de pouvoir subvenir à ses prodigalités, il faisait mettre à mort les plus riches particuliers, dans le seul but de s'approprier leur fortune. C'est par suite de ce désir effréné des richesses que, se plai-

gnant un jour de ce que de grandes calamités ne venaient point enlever plusieurs milliers d'hommes à la fois, il prononça ces paroles atroces : « Plût aux dieux que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, afin de pouvoir l'abattre d'un seul coup! » Caligula trouvait une sorte de volupté à voir couler le sang, et, sans aucun autre motif, il faisait donner la question à des malheureux ou les faisait mourir dans des supplices horribles. Ayant désiré de voir mettre en pièces un sénateur tout vivant, il ne fut satisfait qu'après avoir vu les entrailles de la victime traînées dans les rues et rassemblées ensuite sous ses yeux.

Ces horreurs remplissent sa courte histoire; il se préparait à une campagne dans la Germanie et il passa même le Rhin avec une armée de plus de 200,000 hommes; mais il ne tarda pas à renoncer à cette entreprise pour revenir à Rome.

Plusieurs attentats contre sa personne étaient restés sans succès, quand enfin l'empire romain fut délivré de ce monstre par Cassius Chereas, tribun des troupes prétoriennes, qui était parvenu à faire entrer dans une conspiration Cornelius Sabinus et un grand nombre de sénateurs et de chevaliers. Caligula fut tué au milieu d'une fête, l'an 41 de l'ère chrétienne, à l'âge de 29 ans; il tomba frappé de 90 coups de poignards. Ses sœurs ne purent brûler entièrement son cadavre et se hâtèrent de le soustraire aux outrages de la multitude. Toutefois, comme par ses largesses il s'était fait un parti parmi les troupes, Chereas fut victime de son dévouement; les prétoriens exaspérés l'égorgèrent à l'instant même. On a dit que Caligula avait écrit sur la rhétorique, mais il est permis d'en douter; car les ordres qu'il réitéra de faire anéantir les œuvres d'Homère et de Virgile donnent lieu de croire qu'il était loin d'avoir de l'amour pour les lettres. Les sources de son histoire sont Suet., *Caligula*, et Tac. *Ann.*, VI, c. 3.

A-Y.

CALIPPIQUE (PÉRIODE). On appelle ainsi un cycle de 76 ans, qui comprenait quatre des *ennekaidekateirides* ou périodes de 19 ans de Méton. Le but de ce cycle était d'établir une con-

cordance plus rigoureuse entre l'année lunaire et l'année solaire. Cette période est appelée calippique parce qu'elle fut inventée par CALIPPE ou CALLIPPE, célèbre mathématicien de Cyzique, qui vivait environ 330 ans avant J.-C. En réalité, le cycle de Calippe se composait de quatre cycles de Méton moins un jour ($4 \times 19 = 76$ années), et ainsi de 27,759 jours ($4 \times 6940 - 1 = 27759$); comme il ne suffisait point pour le but qu'on se proposait, Hipparque imagina plus tard un nouveau cycle. *Voy. CYCLE, MÉTON et HIPPARQUE.* Au S.-N.

CALIXTE, trois papes ont porté ce nom.

CALIXTE I^{er} (*saint*), Romain, succéda à saint Zéphirin, en 219, et mourut en 222. Bien qu'on lui donne quelquefois le titre de martyr, ce n'est pas une preuve qu'il ait terminé sa vie par une mort violente, mais seulement qu'il avait confessé publiquement la foi de Jésus-Christ. On lui attribue généralement l'institution du jeûne des quatre-temps. C'est lui qui bâtit sur le chemin d'Ardée, à la voie Appienne, ce célèbre cimetière qui porta d'abord son nom, qu'on appela *catacombe* dans le *rv^e* siècle, qui est actuellement connu sous le nom de *catacombe de saint Sébastien*, dans lequel sont enterrés 174,000 martyrs et 46 évêques illustres, comme porte une inscription placée dans l'église. On prétend que sous le pontificat de Calixte I^{er} les chrétiens, avec l'autorisation des magistrats, commencèrent à bâtir des églises. *Voy. l'ouvrage de Pierre Moretto, intitulé De santo Callisto, ejusque basilicæ sanctæ Mariæ trans-Tiberim nuncupatæ, Rome, 1752, 2 vol. in-fol.*

CALIXTE II (*Gui de Bourgogne*), d'abord archevêque de Vienne, succéda à Gélase II, l'an 1119. Il tint à Reims, sur la fin de l'année, un concile où l'on condamna les simoniaques, les prêtres concubinaires, ceux qui exigeaient une rétribution pour les baptêmes et les sépultures. En 1122 il conclut avec l'empereur Henri V un traité par lequel celui-ci conserva le droit de faire faire les élections en sa présence et d'investir des régales par le sceptre, tandis que le pape se réservait l'investiture par la

crosse et l'anneau. En 1123 il célébra le premier concile général de Latran (*voy.*); il mourut en 1124. Ce pape agit comme médiateur entre Louis-le-Gros et Henri, roi d'Angleterre, au sujet de la Normandie; il donna à Guillaume l'investiture de la Pouille et de la Calabre; il paya la rançon de Baudouin II, roi de Jérusalem, et fit une partie des frais pour l'équipement de la flotte que les Vénitiens armèrent pour la défense de ce prince; il secourut Alphonse VI, roi d'Espagne, contre les Maures; il fit la guerre à Roger, roi de Sicile, le vainquit, le fit prisonnier, et quelque temps après lui rendit la liberté; il rétablit la paix dans l'Église, que l'anti-pape Bourdin avait troublée; il réprima les entreprises des petits tyrans qui désolaient l'Italie; il pacifia, orna et embellit la ville de Rome et ses principales églises. On a plusieurs écrits de Calixte II dans différents recueils, ou imprimés séparément. Muratori a donné la vie de ce pape par Pandulpe Alatri et par Nicolas de Rosellis.

CALIXTE III (*Alphonse Borgia*), Espagnol, monta sur le Saint-Siège en 1455 et mourut en 1458; il fit réviser le procès de Jeanne d'Arc, en 1456, et autorisa les expiations qui eurent lieu à Rouen sur le tombeau de cette héroïne. On lui reproche d'avoir appelé auprès de lui son neveu, Roderic Lenzuoli, depuis pape sous le nom d'Alexandre VI, et d'avoir laissé à sa mort 50,000 écus d'or. On lui attribue l'*office de la Transfiguration* et quelques lettres recueillies par d'Achéry, Labbe, Ughelli et Leibnitz.

L'anti-pape CALIXTE fut opposé à Alexandre III. *Voy. cet article.* J. L.

CALIXTINS. On donne ce nom, qui vient du mot latin *calix*, calice, à une secte de hussites bohémiens qui, dans la communion, réclamait aussi l'usage du calice pour les laïques. On les nomme encore *utraquistes*, parce qu'ils voulaient administrer l'Eucharistie aux laïques sous les deux espèces, *sub utraque*. Ces prétentions leur furent concédées par le concile de Bâle en 1433 (*voy. HUSSITES*). Après avoir remporté une victoire éclatante sur les Taborites, le 30 mai

1434, près de Böhmissbrod, ils reconnurent comme roi de Bohême l'empereur Sigismund, qui leur accorda la liberté du culte, qu'ils conservèrent sous George de Podiebrad, de 1450 à 1471. Cependant après la réforme du xvi^e siècle ils partagèrent avec les protestans le même sort et la même foi religieuse. Leur refus de se battre contre eux lors de la guerre de Smalkalde leur valut d'abord de longues persécutions; mais en 1556, sous Ferdinand I^{er}, qui du reste ne leur était guère favorable, ils profitèrent néanmoins avec ses autres sujets des avantages de la paix religieuse qui survint, et Maximilien II leur donna liberté entière et absolue dans l'exercice de leur culte. Sous Rodolphe II leur position devint plus critique, et ce ne fut qu'avec grande peine qu'ils obtinrent de lui une *lettre de majesté*, du 9 juillet 1609, portant reconnaissance de la confession bohême qu'ils avaient présentée de concert avec les frères bohémiens et les protestans, et qui confirmait la discipline ecclésiastique d'après laquelle ils avaient eu jusqu'alors des églises et des écoles spéciales, ainsi qu'un consistoire particulier à Prague. Mais le roi d'Allemagne Matthias ayant permis plusieurs violations de la lettre impériale de Rodolphe, tous les protestans prirent les armes, en 1618, sous la conduite du comte de Thurn, et c'est ce qui donna lieu à la guerre de Trente-Ans. Après un triomphe de courte durée, sous Frédéric-le-Palatin qu'ils avaient élu roi, la défaite de ce dernier près de Prague, en 1620, étouffa partout le protestantisme; Ferdinand II et ses successeurs, qui avaient résolu de purger la Bohême de tous les dissidens, firent aussi mettre à mort beaucoup de calixtins. Cependant la majeure partie émigra et se dispersa dans divers pays, et le petit nombre qui en resta, en se mêlant aux frères bohémiens, perdit ses coutumes au milieu d'eux. C. L.

CALIXTUS (GEORGE), dont le véritable nom était *Callisen*, fut peut-être le théologien le plus savant et le plus éclairé de l'église protestante au xvii^e siècle. Né en 1586 à Meelby, dans le Holstein, il fit ses études à Flensburg et à Helmstedt et reçut en 1605 l'auto-

risation de faire un cours de philosophie à Helmstedt. En 1607 il aborda l'étude de la théologie; puis il visita, en 1609, les universités du midi de l'Allemagne, et il débuta en 1611 dans la carrière théologique, à Helmstedt, par des discussions dogmatiques qui le firent connaître comme un esprit original et comme un ennemi acharné des préjugés alors dominans. Il entreprit avec un riche Hollandais un voyage en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en France, dans le but d'apprendre à mieux connaître les différentes sectes religieuses et les plus grands savans de son époque. De retour à Helmstedt, en 1613, il y fonda sa renommée comme théologien par la victoire qu'il remporta en 1614 sur le jésuite Turrianus, dans une dispute religieuse qu'il soutint contre lui. Il devint professeur de théologie, puis abbé de Kœnigsutter et conseiller ecclésiastique, et fut jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1656, le plus actif et le plus estimé de tous les professeurs de Helmstedt.

L'obligation imposée sous serment à tous les docteurs en théologie de cette université de travailler à établir la paix de l'église fut pour Calixtus un premier motif qui le poussa à rallier tous les partis. Cependant son génie, la profondeur de ses connaissances et le haut point de vue duquel il avait appris dans ses voyages à envisager le monde et les hommes, l'amènèrent encore naturellement à des recherches plus hardies, à des idées plus claires, et à plus de modération et d'équité envers ceux qui n'étaient point de son opinion qu'on ne pouvait en attendre de l'esprit étroit et borné des théologiens de son temps. Ses traités sur l'autorité de l'Écriture-Sainte, sur la transsubstantiation, sur le mariage des prêtres, la suprématie du pape, la communion sous une seule espèce, etc., sont, de l'aveu des savans catholiques, ce que les protestans ont écrit de mieux et de plus profond contre les doctrines du catholicisme. Son impartialité lui attira en 1639 l'accusation de crypto-papisme. Buscher, alors prédicateur à Hanovre, lança contre lui un pamphlet dans ce sens. De leur côté, les sectateurs de la

nule de Concorde (v. Livres symbo-
 ma) l'accusèrent d'hérésie, parce que,
 sa morale théologique et dans un
 age sur la tolérance, il se rappor-
 t, sur quelques points, des doctrines
 l'église réformée. En vain Calixtus
 orça de prouver à ses accusateurs
 les plus anciennes confessions de foi
 tienne avaient été communes à tous
 artis, et lorsqu'il eut enfin osé
 er, dans une discussion publique,
 trouvait la doctrine de la Trinité
 us claire dans l'Ancien que dans le
 veau-Testament et qu'il croyait à la
 sinité des bonnes œuvres pour le sa-
 lorsqu'en 1646, dans une dispute
 ieuse à Thorn, où il avait été en-
 comme médiateur par l'électeur
 tant de Brandebourg, on l'eut vu
 dans une plus grande intimité avec
 théologiens calvinistes qu'avec les lu-
 ens, alors la haine et les soupçons de
 erniers éclatèrent en querelles qui,
 se de l'incertitude avec laquelle on
 ndait que Calixtus flottait entre les
 ens partis religieux, s'appelèrent les
 elles syncrétistiques (voy. SYNCRÉ-
 TISME). Cependant les plus acharnés de
 diversaires ne se contentèrent pas de
 attribuer les plus énormes hérésies,
 ngeaient aussi l'électeur Jean-
 ge I^{er} de Saxe à faire, auprès du
 de Brunswic, des démarches hos-
 contre les théologiens de Helm-
 . Mais le duc le protégea au con-
 e lors de la diète de Ratisbonne, en
 , et les princes de l'empire déci-
 nt Jean-George à imposer silence
 théologiens de son électorat. Alors
 stus ne fut plus inquiété jusqu'à sa

querelles où il fut entraîné l'empê-
 ent d'exposer ses idées avec plus de
 ondeur; ses nombreux ouvrages sont
 part écrits à la hâte et ils ont été
 rtie publiés sans son consentement.
 par son enseignement oral Calixtus
 mé beaucoup d'excellens théolo-
 qui ont continué à travailler dans
 esprit et ont plaidé sa cause avec
 ur dans les querelles syncrétisti-
 ces querelles ont été continuées par
 ls FRÉDÉRIC-ULRIC, né en 1622 et
 en 1701, abbé de Krönigslutter et

professeur de théologie à Helmstedt. Ca-
 lixtus le père dut à ses recherches histo-
 riques et à son exégèse, où il semble
 avoir merveilleusement saisi l'esprit de
 l'Écriture-Sainte, des résultats qui répan-
 dirent de nouvelles lumières sur la dog-
 matique, lui donnèrent une forme plus
 scientifique, en séparèrent la morale
 chrétienne pour en faire une science par-
 ticulière, réveillèrent l'étude des Pères
 de l'Église et de l'histoire ecclésiastique,
 et frayèrent en général la route au pro-
 grès qui, à l'aide de Spener, de Thoma-
 sius et de Semler, devait amener une ré-
 volution complète dans les sciences théo-
 logiques et les idées religieuses. C. L.

CALKAR (JEAN DE), peintre néer-
 landais, de l'école de Jean de Bruges,
 naquit en 1500 à Calkar, dans la prin-
 cipauté de Clèves, et se forma en Italie,
 d'après les chefs-d'œuvre du Titien et en
 suivant les exemples et les leçons de son
 maître. Jamais dans ses créations pleines
 de génie il ne s'éloigna de la nature.
 L'œil le plus exercé distingue avec peine
 les tableaux du Titien de ceux de Calkar.
 Dans la collection de Boisserée (voy.) se
 trouve un tableau remarquable de ce
 peintre : c'est une *Mater dolorosa*, qui
 paraît avoir eu pour pendant un *Ecce
 Homo*. Rubens admirait à un tel point
 les tableaux de Calkar que dans tous ses
 voyages il portait sur lui une miniature
 de ce grand maître, représentant les
 pères au moment où Joseph les ac-
 cueillit auprès de la crèche du Christ.
 Comme dans la nuit de Correggio, la lu-
 mière émane de l'enfant. Ce tableau,
 trouvé dans la succession de Rubens,
 tomba entre les mains de Sandrart, et
 puis entre celles de l'empereur Ferdin-
 and III. Il est déposé aujourd'hui dans
 la galerie du Belvédère à Vienne. Les
 dessins de Calkar, faits à la plume et au
 crayon, ne sont pas inférieurs sous le
 rapport de l'art à ses tableaux. Presque
 tous les portraits qui se trouvent dans
 la Biographie des peintres, par Vasari,
 et dans les *Institutiones academicae* de
 Vesalius, sont de Jean de Calkar. Il
 quitta Venise pour aller habiter Naples,
 où il mourut en 1546. C. L.

CALKOEN (JEAN-FRÉDÉRIC VAN
 BEEK), le plus distingué des astrono-

mes néerlandais, naquit à Groëningue en 1772. Après avoir fait ses études préparatoires à Amsterdam, où son père, pasteur réformé très distingué, avait été appelé, il se rendit à Utrecht pour faire sa théologie, étude qu'il abandonna plus tard pour se consacrer entièrement aux mathématiques et à l'astronomie. Plus tard il visita les universités de Gœttingue, de Leipzig, de Iéna, et les observatoires de Gotha et de Berlin, et il forma des liaisons intimes avec plusieurs savans allemands, particulièrement avec le baron de Zach, avec lequel il entretint plus tard une longue correspondance. Calkoën fut nommé, en 1799, professeur extraordinaire d'astronomie et de mathématiques à Leyde, et en 1804 professeur titulaire de ces sciences, qu'il alla enseigner l'année suivante à Utrecht. Il avait fait preuve de tant d'activité, quand il était chargé du réglemeut des poids et mesures, que le roi Louis-Napoléon lui témoigna publiquement sa satisfaction et sa reconnaissance de cette opération. Lors de la fondation de l'Institut national hollandais, il fut élu membre de cette compagnie. Calkoen mourut en 1811. Ses principaux ouvrages sont : *Euryalus, over het schone* (Harlem, 1802), une dissertation écrite en langue latine sur les horloges des anciens, et une réfutation de l'*Origine de tous les cultes*, de Dupuis, publiée sous ce titre : *Naar den oorsprong van den Mozaischen en Christelijken Godsdienst*, ouvrage qui a été couronné. C. L.

CALLEUX (CORPS), voy. CRAYEAU.

CALLICRATES, l'architecte du Parthéon (voy.), vécut à Athènes au v^e siècle avant notre ère (voy. PÉRICLÈS).

CALLICRATIDAS succéda, l'an 406 avant J.-C., à Lysandre, dans le commandement de la flotte lacédémonienne. Il était alors à la fleur de l'âge, il ne manquait ni de bravoure ni de talens, et conservait dans ses mœurs et dans son caractère toute l'austérité des anciens Spartiates. Lorsque Lysandre vit arriver à Éphèse celui qui devait le remplacer, il ne manqua aucune occasion de lui nuire et d'entraver toutes ses opérations. Callicratidas était plein de droiture et

de fierté; quoiqu'il eût besoin, comme son prédécesseur, des subsides des Perses, avec lesquels les Spartiates avaient conclu des alliances qui devinrent fatales à la Grèce, il ne put se décider à faire sa cour ni au jeune Cyrus, ni aux autres satrapes; ceux-ci ne l'appuyèrent donc que très faiblement. A la tête de 140 navires il prit et rasa Delphinium, dans l'île de Chio, que défendait une poignée d'Athéniens; puis il pilla Téos, ainsi que Méthymne, ville de la province de Lesbos, qu'une faction lui livra. Il voulut ensuite attaquer vigoureusement Mitylène et bloqua étroitement Conon, qui commandait la flotte athénienne. Dimédon, général athénien qui était venu pour dégager Conon, fut aussi battu. Alors les Athéniens armèrent à la fois par terre et par mer, levant tous les hommes en état de combattre, qu'ils fussent libres ou esclaves. Ils agirent avec tant de promptitude qu'en moins de trente jours ils purent offrir la bataille aux Spartiates entre le continent et Lesbos. Pour cette fois les chefs étaient excellens; l'issue du combat fut brillante pour eux. Les Spartiates, dans cette journée des îles Arginnes, perdirent 70 vaisseaux et 10,000 hommes, et Callicratidas fut tué. Avant le combat, comme ses forces étaient inférieures à celles de l'ennemi, on lui conseillait d'éviter une rencontre; quelques amis lui parlaient de sa sûreté personnelle. C'est alors qu'il fit cette mémorable réponse : *Sparte ne tient pas à un seul homme.* A. S-a.

CALLIGRAPHIE, mot moderne qui signifie belle écriture (de καλός, beau, et γράφω, j'écris, ou plutôt je peins, dans le sens plus étendu), et qu'on emploie pour désigner l'art de tracer d'une manière régulière les caractères de l'écriture. Tout le monde ou presque tout le monde sait écrire; mais, grâce à la négligence qu'on y met, en général les *calligraphes* sont extrêmement rares. Tel est même le préjugé à ce sujet que, pour beaucoup de gens, une belle écriture est, en quelque sorte, une preuve d'ineptie. Il y aurait cependant de grands avantages à ce que chacun en possédât une belle, comme cela est général en Angleterre et en Amé-

rique, et ce ne serait pas difficile si l'on y habitait les enfans de bonne heure, au lieu de leur laisser se gâter la main comme on le fait.

Jadis on nommait *calligraphes* les personnes chargées de déchiffrer et de mettre au net les notes tachigraphiques recueillies dans les assemblées publiques. C'étaient aussi des calligraphes que les copistes (*voy.*) qui, avant l'invention de l'imprimerie, reproduisaient le petit nombre de livres que l'on possédait alors.

C'est au mot *ÉCRITURE* qu'il faut voir quels caractères ont été successivement employés, et au mot *ÉCRIVAIN* quelle est la pratique de la calligraphie. Ajoutons seulement ici que quelques artistes exécutent à la plume des travaux vraiment remarquables, dans lesquels l'emploi des divers caractères d'écriture, des traits de plume et autres ornemens est dirigé par le bon goût et la connaissance du dessin. Disons aussi que le goût de la belle écriture commence à se répandre en dépit des anciennes idées, d'après lesquelles un homme comme il faut était obligé d'écrire d'une manière illisible.

Voy. les mots ci-dessus. F. R.

CALLIMAQUE, Les hommes de l'antiquité qui ont le plus illustré ce nom sont un archonte d'Athènes qui commandait avec Miltiade à Marathon (490 ans av. J.-C.) et qui périt sur ce champ de bataille; un architecte qui fut l'inventeur du chapiteau corinthien (450 ans av. J.-C.); un médecin qui publia un traité sur les couronnes pour démontrer le danger des fleurs dans les salles de festin; enfin le poète grec auquel cet article est consacré.

Callimaque naquit à Cyrène, en Libye, vers l'année 324 av. J.-C. Bien qu'il descendît du fondateur de la colonie grecque de Cyrène, que son père eût commandé les troupes de la Cyrénaïque et qu'il fût de race royale, la gêne et le besoin réduisirent Callimaque à enseigner les belles-lettres. Son professorat fut si brillant que Ptolémée-Philadelphe l'admit au *Musée* que sa munificence avait ouvert et consacré aux poètes et aux philosophes qui illustraient son règne. La faveur dont Callimaque jouit sous ce prince lui fut conservée sous son suc-

cesseur, Ptolémée-Évergète (247 ans av. J.-C.). Il parait certain que le poète n'exploita pas son crédit auprès de ces rois généreux, et que son caractère enjoué, sa philosophie, ses goûts studieux lui firent supporter la mauvaise fortune avec dignité. C'est sans preuve et sans autorité qu'on a dit qu'il fut préposé à la bibliothèque royale d'Alexandrie. Élève d'Hermocrate, il eut pour disciples Ératosthène et Philostéphane, ses compatriotes, Aristophane de Byzance et Apollonius de Rhodes, qui, de son élève devenu son ennemi, s'attira cette terrible invective connue sous le nom d'*Ibis*. Suivant la mode de son siècle et la vocation de l'école égyptienne, Callimaque s'occupa beaucoup de philologie et de grammaire; mais il ne nous est plus connu que comme poète, et encore le temps a-t-il détruit ou mutilé la plus grande partie de ses œuvres. S'il en faut croire Suidas, il avait composé plus de 800 ouvrages, presque tous, il est vrai, de peu d'étendue, car il disait qu'un gros livre est un grand mal. Il nous reste du poète de Cyrène 6 hymnes parmi lesquels se distingue, comme un des plus parfaits chefs-d'œuvre de la poésie antique, celui des bains de Pallas; 63 épigrammes dont plusieurs peuvent être regardées comme les meilleures de l'anthologie grecque, et des fragmens. Ses principaux ouvrages, dont il ne reste le plus souvent que les titres, étaient: un poème en quatre chants sur les origines des fables, des rites et des antiquités; un autre sur la chevelure de Bérénice, l'épouse de Ptolémée-Évergète, dont Conon de Samos avait fait un astre; un poème héroïque sur la vieille femme nommée Hécalé, qui donna l'hospitalité à Thésée, etc., etc.; enfin des élégies qui, au jugement de Quintilien, placent Callimaque au premier rang dans ce genre de poésie. Le talent de ce poète, comme on le voit, était multiple; et pourtant c'est par l'esprit qu'il se distingue bien plus que par le génie. Sa verve chaleureuse inspira chez les Latins Ovide et Propertius; mais les ouvrages où elle brillait le plus sont perdus pour nous. Son principal mérite consiste à nos yeux dans les notions qu'il nous donne sur les antiquités religieuses de la Grèce, dans

l'art savant qui préside à ses compositions et dans la richesse éblouissante de son style. Admis dans la fameuse pléiade d'Alexandrie, Callimaque est un des écrivains dont le mérite et la réputation rayonnent du plus vif éclat dans cette constellation poétique. Les meilleures éditions sont celles de M^{lle} Lefèvre, depuis M^{me} Dacier, 1675, in-4°; de 1761, 2 vol. in-8°, donnée par Ernesti avec le commentaire de Spanheim; de Bodoni, Parme, 1792, in-fol. et in-4°; de 1775, Paris, avec l'excellente traduction de La Porte du Theil, et de Blomfield, Londres, 1815.

Un neveu de Callimaque, connu sous le nom de CALLIMAQUE-*le Jeune*, florissait vers l'an 250 av. J.-C. Tous ses ouvrages sont perdus à l'exception peut-être de quelques épigrammes qui se sont confondues avec celles de son oncle. F. D.

CALLIOPE, voy. MUSES.

CALLIPÉDIE (καλός, beau, παῖς, enfant). Si par le mot de callipédie et d'après ses radicaux on entend l'art de rendre les enfans beaux, bons et spirituels, ce n'est autre chose que l'éducation, qui a pour but de développer et de diriger chez les enfans les facultés physiques, morales et intellectuelles dont la nature les a pourvus. Si l'on prétend au contraire que ce mot exprime l'art de procréer, à volonté, des enfans bien constitués de corps et d'esprit, on entre dans le domaine des hypothèses et des rêveries dont le genre humain s'est de tout temps bercé. L'histoire en est longue, et dès l'antiquité on trouve des traces de cette opinion, qui disparaît pour se montrer de nouveau au moyen-âge et dans les temps modernes, dans des écrits plus ou moins connus. Cependant ceux qui se sont occupés de la callipédie et même de la mégalanthropogénésie (art de faire des grands hommes, art bien précieux s'il existait), ont eu en vue quelques faits propres à motiver leurs recherches, tels que la ressemblance des enfans avec leurs parens, dans l'espèce humaine, et chez les animaux domestiques l'influence incontestable du croisement des races. Ils avaient pu observer aussi la transmission de certains types extérieurs, comme aussi de certaines dispositions malades chez

les peuples ou les castes qui ne se mêlent point aux autres et dans les familles royales qui ne s'allient guère qu'entre elles. Enfin ils avaient remarqué sans doute que, dans les pays où les femmes étant exclues de l'héritage les considérations d'intérêt ne sauraient influer sur les alliances, le sang est plus beau que dans ceux où règne la coutume opposée.

Malgré tout cela, l'application de la callipédie sera probablement toujours une pure théorie dans l'état social où une foule de circonstances viennent contrarier les plans qu'on pourrait établir. Plus d'instruction, plus de moralité dans les masses, en nous ramenant dans les voies de la nature, seraient assurément le meilleur moyen de perfectionner les générations à venir; et même en supposant qu'on ne puisse avoir d'action sur les enfans qu'après leur naissance, au moins cette action serait-elle alors toute d'amélioration et de progrès.

En général, si les ouvrages écrits sur la callipédie sont des rêveries, ce sont quelquefois celles de gens instruits et de gens de bien. F. A.

On doit remarquer comme une singularité que ce soit un ecclésiastique, l'abbé Claude Quillet, qui ait publié l'ouvrage le plus estimé sur ce sujet, un poème latin intitulé : *Callipœdia, seu de pulchræ prolis habendæ ratio*, 1655, plusieurs fois réimprimé et dont la meilleure édition est celle de Londres, 1708, in-8°; il existe trois traductions françaises de ce poème, deux en prose (1749 et 1799) et une en vers, avec le texte latin, Paris, 1774, in-8°. V-VL.

CALLISTHÈNE. Ce nom qui, par son étymologie grecque, répond au nom français *Beaufort*, a été porté par plusieurs personnages de l'antiquité. Le plus célèbre était d'Olynthe et petit-neveu d'Aristote; car sa mère Héro était la nièce de ce grand philosophe, qui donna Callisthène à Alexandre pour représenter auprès de lui la science et la philosophie, pendant le cours de ses expéditions lointaines. Mais Aristote recommanda à Callisthène de plier son caractère plein de raideur auprès d'un roi entouré de courtisans et peu habitué à la contradiction. L'esprit fier et élevé de

philosophe ne put mettre à profit
idens conseils. Plusieurs occasions
e cacha pas à Alexandre sa dés-
sation aigriront ce prince contre lui.
lorsque le faste et l'humiliant cé-
ial de la cour de Perse eurent rem-
chez le conquérant la simplicité
is de Macédoine, Callisthène ne
résoudre à voir dans ce change-
m acte de politique pour imposer
ouveaux sujets, et il n'hésita pas à
e, avec une téméraire franchise,
prête des Macédoniens indignés.
dre, moins habitué que jamais à
langage, ne put en supporter l'aus-
il se livra envers Callisthène à
e ces violences cruelles qui ont
oré sa brillante carrière. Les his-
varient sur le supplice de Callis-
mais ils s'accordent à le représen-
me affreux.

s doute ce philosophe puisait le
e nécessaire à ses remontrances,
ulement dans sa fierté naturelle,
ussi dans la conscience de son dé-
ent au roi; car le désir de chanter la
d'Alexandre était, suivant Hems-
s, le but principal de ses ouvrages.
nots sont pas parvenus; mais les
poux étaient des mémoires sur
adre faisant suite aux *Helléniques*,
e de la Grèce pendant un espace de
, depuis la paix d'Antalcidas jus-
prise du temple de Delphes, ce
ncide justement avec la naissance
andre. Il avait composé, comme
nt de cet ouvrage, les *Persiques*. On
encore mentionnée son Histoire
guerre de Troie. Les anciens le
ent parmi les premiers historiens
Grèce, et il était également versé
es hautes sciences, comme le prou-
plusieurs traités sur l'astronomie
sciences naturelles, qui paraissent
été des matériaux recueillis pour
le Aristote.

isthène, premier historien d'A-
re, a eu le singulier privilège de
son nom à une histoire fabuleuse
prince, un des ouvrages les plus
lus pendant le moyen-âge en Occi-
en Orient, où sa vogue dure encore.
nan a été un des premiers livres
liés par l'imprimerie dans toutes

les langues de l'Europe, sous différens
noms. M. l'abbé Mai en a publié, sous
celui de *Julius Valerius*, un texte latin
(Milan, 1818, in-8°). Toutes ces dif-
férentes versions peuvent être dési-
gnées sous le nom générique de *Pseudo-
Callisthène*, comme se rapportant au
texte grec, qui, d'après des recherches
récentes, remonte jusqu'aux traditions
populaires contemporaines d'Alexandre.
Ce texte grec est inédit, et c'est une
question parmi les savans de savoir s'il
mérite d'être publié. Le volume des *Noti-
ces et extraits des manuscrits*, etc., actuel-
lement sous presse contiendra une no-
tice très détaillée sur le Pseudo-Callis-
thène, et plusieurs extraits comparés qui
le feront suffisamment connaître. J. B. X.

CALLISTO, voy. NYMPHES.

CALLISTRATE, fils de Callistrate,
général athénien et orateur distingué, le
même qui enflamma Démosthène au
point qu'après l'avoir entendu il voulut
être orateur. Callistrate, rival de Chabrias
et de Timothée, commanda les Athéniens
dans la guerre qui éclata après la rupture
de la paix d'Antalcidas (voy.). Il fut en-
voyé, l'an 372 avant J.-C., pour conclure
la paix avec Sparte. Plus tard il fut exilé,
et comme il rompit son ban, le peuple
d'Athènes le mit à mort. S.

CALLOSITÉ, voy. CALUS.

CALLOT (JACQUES), peintre, dessi-
nateur et graveur en taille-douce et à
l'eau-forte, naquit à Nancy en 1592, et
mourut, en 1635, dans la même ville.
Callot fut l'un de ces hommes qu'une
vocation fatale et invincible entraînent
dès leurs plus tendres années, et sa pre-
mière jeunesse ne fut qu'un long et pé-
nible combat entre les résistances de sa
famille et le génie qui l'emportait vers les
arts du dessin.

Fils d'un gentilhomme héraut d'ar-
mes du duché de Lorraine, sa naissance
et surtout les vœux de son père sem-
blaient lui ouvrir une carrière bien dif-
férente de celle de la gravure. Mais sa
vocation avait parlé, et, dès l'âge de 12
ans, il s'était échappé furtivement de la
maison paternelle pour se rendre en
Italie et s'y livrer en liberté à ses goûts
prédestinés. Sans argent, il fut contraint
pour faire sa route, de s'adjoindre à une

troupe de Bohémiens, et, dans cette compagnie, il arriva à Florence. Là, un des officiers du grand-duc l'ayant pris sous sa protection, le plaça chez Remigio Canta-Gallina, peintre et graveur. Tel fut son début dans les arts. De cette école, où l'étude et la copie des grands maîtres avaient développé ses heureuses dispositions, il passa à Rome. Mais il n'avait pas encore eu le temps d'y prendre des mesures pour suivre le cours de ses études, quand des marchands lorrains le reconnurent et le reconduisirent à ses parens. Il s'échappa de nouveau, et l'Italie le revit encore; mais ramené une seconde fois malgré lui sous le toit paternel par un frère aîné qui l'avait rencontré à Turin, il eut enfin le bonheur de voir les répugnances de son père céder devant tant de constance, et d'obtenir la liberté de retourner en Italie. Callot fit ce troisième voyage à la suite d'un gentilhomme que le duc de Lorraine envoyait au pape. Arrivé à Rome, il entra d'abord chez Julio Parigi pour se perfectionner dans le dessin; puis il passa à l'école de Philippe Thomassin, et y apprit la gravure en taille-douce. Les grâces de sa figure et celles de son esprit lui attirèrent l'attention de la femme de ce dernier maître qui, venant à soupçonner leur intelligence, le chassa de son atelier. Ce fut alors qu'il retourna à Florence, et que, dégoûté de la gravure au burin dans laquelle il n'avait fait que de médiocres progrès, il changea de style, renonça aux grandes figures lentement travaillées, se mit à composer en petit, et adopta le genre de l'eau-forte, procédé plus pittoresque, plus expéditif, moins rebelle à la fougue d'un génie si impatient de produire. Ce fut alors également qu'il se fit goûter du grand-duc Côme II, et que ce prince le fixa près de sa personne. Après la mort de ce protecteur éclairé des arts, il retourna dans sa patrie, où le prince Henri, duc de Lorraine et de Bar, l'accueillit avec non moins de faveur et le retint par une pension. Fixé désormais à Nancy, il y épousa une jeune personne d'une famille ancienne, mais n'en eut point d'enfant. Cependant sa réputation croissait de jour en jour : la gouvernante des Pays-

Bas, Elisabeth-Claire-Eugénie, l'appela à Bruxelles pour dessiner et graver le siège et la prise de Bréda, par le marquis de Spinola. En 1628, il fut mandé pareillement à Paris par le roi Louis XIII, qui lui fit exécuter les grandes planches des sièges de La Rochelle et de l'île de Rhé. Mais quand les troubles dont la Lorraine fut agitée en 1631 eurent été suivis du siège et de la prise de Nancy par les armées royales, et que Louis XIII envoya chercher Callot et lui commanda de perpétuer par la gravure le souvenir de cette nouvelle conquête, Callot osa supplier le roi de dispenser un Lorrain de peindre les malheurs de sa patrie. Et comme un courtisan (quelques-uns pensent que c'était le cardinal de Richelieu) disait avec colère : « On saura bien vous y contraindre ! » « Plutôt me couper le pouce avec les dents, répondit Callot, que de faire quelque chose contre mon honneur et mon pays ! » Cet honorable et courageux caractère plut à Louis XIII, qui n'insista plus que faiblement, agréa l'excuse et alla même jusqu'à offrir au noble artiste une pension de 3,000 livres pour l'attacher à son service. Callot, qui était peu sensible à la fortune, et qui d'ailleurs, depuis les revers de sa patrie, nourrissait le projet de se retirer à Florence avec sa femme, n'accepta point. Le délabrement de sa santé, épuisée par les travaux, le retint plusieurs années encore à Nancy, et la mort vint l'emporter à l'âge de 42 ans, quand son dessein allait enfin s'accomplir.

Les traditions s'accordent à représenter Jacques Callot comme un homme d'un esprit doux, aimable et enjoué dans les habitudes de la vie ordinaire. Supérieur à tout sentiment d'aigreur ou de jalousie, il prenait sa revanche d'un mauvais procédé en se montrant généreux.

L'œuvre de ce maître ne s'élève pas à moins de 1,600 pièces. Il n'est aucune personne, même parmi celles qui n'accordent nulle attention à l'étude des objets d'art, qui n'en connaisse au moins quelques-unes. Chacun sait aussi que le nom de Callot est devenu comme le prototype d'un style; que cette expression :

grave à la Callot, est désormais une expression proverbiale et populaire.

A livre ouvert, le chapier en lunettes
Vient entonner à un groupe de mazzettes
Très gravement pourrait ce chant follet,
Concert grotesque, et digne de Callot.
Gresset, *Lutrin vivant*.

Ceci s'entend, il est vrai, de ses fautes purement grotesques qui s'adressent plutôt à l'imagination qu'au jugement; qui s'en prennent aux formes, aux défauts extérieurs plutôt qu'aux travers, aux passions de l'humanité. Mais enfin, parmi ces compositions même qui se rapprochent le plus du style de la caricature, s'il en est qui soient des débauches, ce sont du moins les débauches d'un talent supérieur, toujours original, toujours plein de vigueur et de verve. Mais, hâtons-nous de le dire, il eut un autre génie que le génie vulgaire d'exercer le rire, et ce n'est point par le beauté de son talent qu'il s'est acquis la popularité. Comme aujourd'hui Charlet, qui l'ignorance du grand nombre obstine souvent à ne voir qu'un caricaturiste, Callot fut un grand peintre de cœur; et telles de ses compositions, qui passent inaperçues, ont plus d'une fois défrayé d'idées des peintres et des auteurs. Nul, dans ces compositions si restes sur si petite échelle, ne lui a été supérieur, ni pour l'abondance de l'inspiration, ni pour l'expression des figures, ni pour la facilité, le feu, l'esprit et la fécondité de l'exécution. Il semble que sa pointe inspirée soit inépuisable dans son essor.

L'œuvre de Callot contient un certain nombre de pièces exécutées au burin, et principalement des portraits; mais toutes ces pièces sont de beaucoup inférieures aux gravures à l'eau-forte qui ont rendu sa réputation universelle : les *Foires*, les *Supplices*; les *Misères de la guerre*; la *grande et la petite Passion*; les *deux tentations de saint Antoine*; les *Gueux entrefaits*; les *Batailles* et les *Sièges*, et une foule de vues animées par une multitude de scènes et d'épisodes, voilà ces ouvrages qui dans tous les temps sont recherchés par les gens de goût. Tous ces morceaux ont été souvent, mais toujours médiocrement copiés. Les ori-

ginaux ne sont cependant point très rares: il n'y a de rares que les bonnes épreuves. Callot paraît être le premier qui ait employé pour la gravure à l'eau-forte le vernis dur des luthiers au lieu du vernis mou; mais, surtout depuis Étienne de La Belle, il a trouvé peu d'imitateurs. Si par ce procédé les traits de sa pointe gagnaient plus de couleur et de fermeté, ils perdaient, en retour, cette légèreté, cette richesse, ce *fou*, comme disent les peintres, qui font la séduction des œuvres de de La Belle (voy.).

Le nombre immense des productions gravées de Callot aura droit de surprendre si l'on a égard surtout au peu de temps qu'il a vécu. Et cependant il savait trouver encore le loisir de produire de nombreux dessins où quelques amateurs voient plus d'esprit que dans ses planches. Ses tableaux, dont il paraît d'ailleurs qu'il n'a produit qu'un petit nombre, sont aujourd'hui de la plus grande rareté. La galerie du palais Corsini à Rome en possède une suite de 12 qui représente la *Vie du soldat* ou les *Misères de la guerre*, sujets reproduits dans les eaux-fortes du même maître. Le cabinet de M. Julienne en possédait également un où le peintre avait représenté les *Géans foudroyés par Jupiter*. On cite encore de lui un *Couronnement d'épines*, tableau composé de 20 figures principales et quelques autres accessoires plus petites. Tous ces tableaux sont peints sur cuivre, d'une dimension qui ne dépasse pas 12 à 13 pouces: la touche en est élégante et légère et le ton général un peu faible, mais constamment fin et délicat.

Le portrait de Callot a été peint par Van Dyck et gravé par Vostermann et par Boulonais. F. D. C.

CALLOTS, sorte de mendiants valides fort répandus à Paris, surtout dans la première moitié du XVII^e siècle. Ils faisaient partie de la grande société des *gueux*, et se retiraient, comme les *cagoux*, les *marcandiers*, les *capons*, les *rifodés*, etc., dans les repaires connus sous le nom de *cours des miracles* (voy.). Les callots feignaient d'être guéris de la teigne et de venir de Sainte-Reine, où ils avaient miraculeusement été délivrés

de ce mal; car, dans cette vaste association de filous et de mendiants qui, pendant tant de siècles, aspira la substance de Paris, et dont la cour de Louis XIV elle-même faisait un objet de plaisanterie, chacun avait son rôle et comme son département.

A. S-a.

CALMANS, de *calmer*, apaiser les douleurs. On appelle ainsi une foule de médicamens presque tous différens de nature et dans leur action sur l'économie animale! Ainsi on désigne comme calmans, d'une part des excitans au plus haut degré, tels que le camphre, le musc, le castoreum, le safran, l'assafoetida, la thériaque, l'éther; et de l'autre des stupéfiants, tels que l'opium et ses préparations, l'acide prussique, la tridace; puis des diaphorétiques légers, tels que la feuille d'oranger, les fleurs de sureau et de tilleul, la camomille, le thé; des émoulliens tels que mauve, guimauve, coquelicot, bouillon blanc, muguet; sans oublier les saignées, les bains de toute espèce, les lavemens, les cataplasmes.

On voit par cette énumération combien est vague l'expression de *calmans*, puisqu'on y comprend presque toutes les substances qui constituent l'arsenal le plus usuel de la matière médicale. On sent que le tempérament, l'âge, le sexe, le climat, la saison, les maladies régnantes doivent apporter des variations infinies aux cas où il peut être utile de calmer. Si les boissons sudorifiques et légèrement excitantes, ou même les excitans plus actifs, calment une femme délicate et lymphatique, un vieillard languissant, un sujet exténué, les bains, les saignées, les boissons émoullientes seront les calmans naturels d'un homme dans la force de l'âge, d'un jeune homme actif et vigoureux. Les moyens qui sont calmans pour un sujet nerveux, tels que les préparations opiacées, seront éminemment excitans pour un sujet sanguin et augmenteront sa souffrance; les moyens qui calmeront un Hollandais irriteront un Espagnol ou un Italien. Et dans les maladies, si les bains, les saignées, les émoulliens en général, calment un individu atteint de gastrite aiguë, de fluxion de poitrine, de fièvre cérébrale, les exci-

tans diffusibles conviendront au choléra-morbus et dans les fièvres graves et de mauvais caractère.

Il en résulte qu'on ne saurait guérir aucun médicament sous le nom de *calmant* et comme devant procurer tous les cas un soulagement aux douleurs ou à l'excitation nerveuse. On a généralement *anodins* les médicamens qui calment les douleurs, et *hypnotiques* ceux qui procurent le sommeil. C.

CALMAR (UNION DE), voy. KA.

CALMAR. Les mollusques qui portent ce nom sont classés parmi les céphalopodes à 10 pieds, dans la famille des seiches, au milieu desquelles se distinguent par leur corps allongé, de nageoires à la partie inférieure. Leur tête porte, outre les 8 tentacules dont elle est couronnée, deux bras beaucoup plus longs dont ils se servent pour se tenir comme à l'ancre. Ils ont le dos, en place de coquille, une tache dorsale mince, transparente, de substance cornée, en forme d'épée, et qui acquiert dans quelques espèces jusqu'à 1 pied de longueur. C'est de tous les mollusques de cette famille que les calmars répandent une liqueur qui leur sert, en troublant la transparence de l'eau, à se dérober à la poursuite de leurs ennemis. C'est même ce qui leur a valu, selon les étymologistes, le nom de calmars, du latin *theca calami* (écritoire). On les trouve soit en France, soit sur les côtes. Leurs œufs sont disposés en forme de grappes ou de bandes gélatineuses. Chez les anciens les pauvres mangeaient la chair des calmars; cet usage s'est conservé dans l'Andalousie et sur les côtes d'Italie. Les pêcheurs servent de ces mollusques comme d'appâts et leur font la guerre parce qu'ils détruisent beaucoup de poissons. S.

CALME (philosophie) voy. TRANQUILLITÉ.

CALME (marine), état de la mer avant ou après les agitations qu'ont provoquées les vents; état de l'air dans lequel le repos est parfait. Le *calme plat* est remarquable par l'absence presque complète d'air courant: alors la mer unie et a l'apparence d'un vaste lac d'eau; les voiles sont détendues et n'ont aucun

le navire qui reste par conséquent calme. De *calme* les marins ont fait un verbe neutre : *calmer*. Ils ne disent : le vent se calme, mais *le vent calme*. La mer calme quand ses vagues se calment graduellement. Le vent, dans les tempêtes, a quelquefois des relâches : on l'a caractérisé par le mot *accalmie*. L'accalmie est le momentané, passager, auquel succède encore ou la raffale ou la forte brise. Autrefois on disait souvent *bonjour calme*; le mot a vieilli et on emploie plus guère. A. J.-L. MET (DOM AUGUSTIN), bénédictin de la congrégation de saint Vanne, érudit et exégète distingué, né en 1672, à Mesnil-la-Horgne, près de Toul, dans le diocèse de Toul. Il entra dans les ordres et fit ses études sous les plus habiles maîtres de son siècle, surtout dans l'abbaye de Saint-Moutier. Après avoir appris sans le secours d'un maître, il entra dans cette même abbaye, de 1698, la philosophie et la théologie. En 1704 il passa à l'abbaye de Munsbach, en Alsace, en qualité de supérieur et résident d'une société savante de Metz. Il vint à Paris en 1706 pour y faire la publication de ses *Commentaires sur l'Écriture-Sainte*; de la capitale se rendit à l'abbaye de Saint-Vanne, et en 1728 il vint à Nancy en qualité d'abbé de Saint-Léopold. En 1731 il fut élevé à la dignité de visitateur de sa congrégation, et il obtint en 1732 l'abbaye de Senones, en Lorraine, où il refusa la dignité d'évêque de Metz. Il mourut à Paris en 1757. Curieux et possédant une science vaste et variée, dom Calmet a laissé de nombreux ouvrages qui le recommandent à tous les savans. Compilateur infatigable, il a répandu la connaissance bibliographique sur cette science. Ses *Commentaires sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament* (Paris, 1707 à 1723 tom. in-4°) sont moins mystérieux qu'allégoriques, et il s'y trouve de traces de préjugés qu'on ne s'attendait d'un prêtre catholique de cette époque. Il y a inséré de sa-

vantes dissertations sur les antiquités bibliques; mais le manque de connaissance des langues orientales s'y fait souvent remarquer. Son *Dictionnaire crit. et hist. de la Bible* (Paris, 1722 à 1728, 4 tom. in-fol.), travail très-estimable pour le temps, a été traduit en anglais, en hollandais et en allemand. Ces deux ouvrages de Calmet ont été plusieurs fois réimprimés; les protestans comme les catholiques les ont mis à contribution. Son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament et du peuple juif* et son *Histoire universelle sacrée et profane* (Strasbourg, 1735 à 1771, 17 tom. in-4°) sont moins estimées. Son *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine* (Nancy, 1728, 4 tom. in-fol.) est, au contraire, l'ouvrage d'un véritable savant et le premier qui ait été fait avec science et méthode sur l'histoire de la Lorraine. Dom Calmet s'y montre exact et narrateur fidèle; seulement il est quelquefois diffus outre mesure. Le pendant à cet ouvrage est la *Bibliothèque lorraine*, travail moins bien soigné que le précédent. Le reproche qu'on fait aux travaux de ce bénédictin, c'est l'absence de critique et de bon goût. C. L.

CALMOUKS, voy. KALMUKS.

CALOMARDE, ou plutôt CALOMARDA (don FRANÇOIS THADÉE), ancien ministre de la justice en Espagne.

Cet homme d'état, l'âme de la politique espagnole après le rétablissement de l'absolutisme, fut le seul, avec le ministre des finances Ballesteros, qui, au travers des nombreuses mutations qu'ont éprouvées les divers départemens ministériels en Espagne, sût se maintenir en crédit, depuis le commencement de l'année 1824 jusqu'en 1832. Auparavant il avait été secrétaire au conseil de Castille, et antérieurement à ces fonctions il avait rempli celles de premier secrétaire du favori Lardizabal qu'à son retour de France le roi Ferdinand VII avait nommé au ministère des Indes. Don Calomarde devint l'ami de son chef: aussi, lorsque celui-ci fut exilé en Biscaye se vit-il obligé de le suivre et de se retirer à Pampelune.

On connaît le décret royal du 19 novembre 1823, portant institution d'un

conseil de ministres, auquel on soumettrait toutes les affaires d'intérêt général, et devant lequel chaque ministre porterait celles de son département. Ce décret voulait en outre que la décision appartint au roi et qu'elle fût inscrite au protocole avec l'énonciation des motifs qui y avaient donné lieu. Alors don Victor Saez fut nommé premier secrétaire d'état, et don Garcia de la Torre reçut le portefeuille de la justice. Mais ils ne restèrent en fonction que jusqu'au 2 décembre et furent remplacés, le premier par le marquis de Casa Irujo et le second par don Hérédia comte d'Ofalia, qui reçut le titre de ministre des grâces et de justice; Ballesteros eut le portefeuille des finances. Le lendemain même (3 décembre) de son avènement, ce nouveau ministère déclara à l'unanimité que l'emprunt des cortès ne pouvait pas être reconnu. Mais le marquis de Casa Irujo étant mort peu après (18 janvier 1824), son portefeuille fut donné à don Hérédia, qui fut remplacé au ministère de la justice par don Calomarde, jusque là, comme nous l'avons dit, secrétaire au conseil de Castille.

La connaissance des affaires qu'il avait acquise dans ce poste lui assura une influence marquée; zélé absolutiste, il se trouva, lors de la discussion sur l'amnistie, en opposition avec le comte d'Ofalia, dont les principes étaient modérés. Bientôt don Antonio Ugarte, qui d'abord s'était joint à lui contre M. d'Ofalia, mais dont il voyait s'accroître la faveur auprès du roi, excita sa jalousie. Il en prit occasion de se tourner du côté du parti apostolique, auquel appartenaient plusieurs des membres les plus influents du conseil de Castille, sans néanmoins appuyer les pernicieux desseins de la junta apostolique. Dès ce moment on vit régner dans l'administration une justice sévère, maintenue avec toute l'inflexibilité du caractère national. Calomarde parvint bientôt à se rendre l'âme du parti qui agissait contre le premier ministre. Ugarte, de son côté, poursuivait, à la tête de la camarilla (*my.*), le même but. Enfin parut le décret d'amnistie, rendu le 1^{er} mai 1824 à Aranjuez où, de tous les ministres, M. M. d'Ofalia et Calomarde avaient seuls accompagné le roi. Le décret, pro-

posé et appuyé par le premier, parut un coup sensible au parti modéré. Sa publication et sa mise en pratique donna lieu à de longs débats et amena la chute du crédit dont avait joui le comte d'Ofalia auprès du roi, de telle sorte que lorsque celui-ci partit en juillet pour les eaux de Sacédon, il ne se fit accompagner de Calomarde, laissant le comte d'Ofalia à Madrid. Le 5 juillet parut un décret signé par Calomarde, portant que les procès intentés à ceux qui s'étaient permis des actes de violence contre les membres d'un soi-disant gouvernement constitutionnel devaient être supprimés, que les coupables devaient être remis en liberté, et qu'il eût à lever le séquestre mis sur les biens. Bientôt après (11 juillet) le comte d'Ofalia perdit la place de ministre et fut disgracié que l'on attribua moins à Calomarde qu'à Ugarte. Par l'influence de celui-ci son département fut confié à M. de Alar, alors ministre d'Espagne à Louvain qui entra en fonction au mois de septembre. Mais les carlistes, la camarilla et Calomarde lui étaient contraires, et tard même Ugarte, qui s'était de nouveau rapproché du dernier. M. Zéa passa aux yeux des absolutistes pour engagé avec le parti modéré. Les divers portefeuilles changèrent plusieurs fois de main sans nuire au crédit de don Calomarde qui sut se maintenir dans la confiance du roi en ayant soin de ne jamais se mettre en évidence; appuyé par les apostoliques et la camarilla, il était sûr de conserver sa suprématie contre les carlistes. Après la mort du ministre Salmon, don Calomarde dirigea aussi quelque temps les affaires étrangères; mais trop peu lié avec la langue française pour communiquer avec le corps diplomatique, il fut remplacé au poste au comte Alcudia (13 février 1831) et rentra dans son ministère de justice.

Il serait inexact de dire que le système de Calomarde était dans le sens des idées apostoliques, quoiqu'il le fût dans celui de la monarchie absolue. Il a conté les passions du parti anti-constitutionnel comme le prouvent deux circulaires du 26 septembre 1825, émanées de lui. Dans l'une il recommande aux prêtres de faire descendre de la

es de paix et de réconciliation, et de propager la discorde. La loi prescrivit aux tribunaux de suspendre tous procès pour délit politique, et de mettre en liberté les détenus. Au même temps on vit s'introduire tout nouveau d'importans décrets, dont la connaissance appartenait au ministère de la justice, et qui lésaient les intérêts d'un grand nombre d'ayant-droit, furent préalablement soumis à la révision du conseil où ils passaient au roi qui leur donnait sa sanction en plein conseil. Tel fut le décret du 16 janvier 1827, par lequel tous les rachats de cens dus aux ordres réguliers, rachetés au temps de la constitution, furent déclarés nuls, et tous les redevables condamnés à payer le cens, soit en argent, soit en nature. Toutes les plaintes des propriétaires d'immeubles furent alors adressées non contre le ministre, mais au conseil d'état; il n'y eut que quelques-uns qui attaquaient directement le roi. Ils prétendaient qu'il était le chef des anciennes sociétés secrètes; le motif de leur haine était la faveur du carlisme. Ils parvinrent néanmoins à obtenir sa destitution, signée le 10 septembre 1827, et le ministre de justice et de grâce fut provisoirement au ministère de la guerre. Mais cette disgrâce ne dura que quelques heures, car le même jour, sur l'intercession de don Carlos, époux de la princesse de Salazar, et de son confesseur, retira le décret de destitution. Bientôt après les troubles survenus en Catalogne, où les (surnommés *agraviados*) avaient élu Manresa une « régence royale, » ayant porté le roi à se rendre en personne dans cette province, don Carlos fut le seul des ministres dont il accompagna, et les autres eurent à lui adresser leurs rapports. On donna la proclamation donnée par le roi de Catalogne (28 septembre 1827) et rédigée par Calomarde, jointe aux mesures vigoureuses prises par le général España, contribua puissamment à l'insurrection. Calomarde eut

ordre de faire chanter, à cette occasion, le *Te Deum* dans toutes les églises du royaume. Depuis il se maintint constamment dans la confiance du roi. Cependant la conjuration des *agraviados* avait des filiations si nombreuses que Calomarde conseilla lui-même, contrairement à ses précédentes opinions, la publication d'une amnistie générale. D'un autre côté, le mécontentement des absolutistes ne cessait d'éclater dans les provinces. Il arriva même que le roi, à son retour de Barcelone (avril 1828), fut froidement reçu par le peuple de Saragosse, et que Calomarde fut sifflé. La populace, excitée par les moines, ne pouvait lui pardonner d'avoir refusé aux insurgés le rétablissement de l'inquisition. Le pouvoir absolu trouvait, auprès du peuple, un puissant appui dans les volontaires royaux; mais ceux-ci, abusant des faveurs qu'ils avaient obtenues, se permirent toutes sortes d'excès, et, comme ils coûtaient deux fois autant que le reste de l'armée, le ministre de la guerre demanda leur licenciement. Cela donna lieu à de nombreux dissentimens au sein du conseil des ministres; Calomarde, qui les croyait indispensables, fit prendre une décision en leur faveur.

Cependant il s'occupa de plusieurs réformes devenues urgentes, particulièrement parmi les employés des administrations, où s'étaient introduits des désordres de toute espèce, et dans l'organisation des cours de justice. Une commission fut chargée de rédiger un nouveau code pénal, et un nouveau code de commerce fut achevé en 1829. Mais la justice criminelle resta toujours un objet de terreur, notamment dans les provinces, où le pouvoir militaire évoquait à lui les délits politiques, et don Calomarde ne fit rien pour empêcher qu'en Catalogne, le général España ne proscrivit arbitrairement les constitutionnels (*joséphinos*, franc-maçons, *negros*), qu'il n'incarcerât les libéraux et ne cherchât à faire rentrer par la ruse ceux qui avaient trouvé un refuge en France, pour les traduire devant des commissions, comme cela arriva au général Milans, déjà âgé de 70 ans. C'est ainsi que le terrorisme devint la sauvegarde du roi catholique. Mais

quant aux brigands qui infestaient les grandes routes et à l'audace des voleurs dans Madrid, il n'y eut aucun moyen d'en préserver le pays; celui qu'on employa par la disposition prise le 21 janvier 1830, qui promettait aux volontaires royaux, milice effrénée et licencieuse, une prime d'une once d'or pour chaque criminel qu'ils livraient à la justice, ce moyen était de tous le moins propre à y parvenir.

Don Calomarde fut pour beaucoup dans le décret qui prononça l'abolition de la loi salique en Espagne : aussi cette mesure fit-elle revivre contre lui l'animosité des apostoliques. Néanmoins, comme il n'était que l'organe des volontés du monarque, et que son influence sur les conclusions du conseil d'état, quoique réelle, ne ressortait pas d'une manière évidente, on ne put le rendre directement et personnellement responsable. Toujours est-il que les troubles continuels excités à l'intérieur par les factions et les brigands, et la sûreté de l'état menacée au dehors par les débarquemens des constitutionnels, rendaient impossible toute bonne organisation de la justice. Il s'ensuivit que l'amnistie fut différée d'un jour à l'autre, et en attendant le pouvoir militaire entravait la marche de la police.

A l'occasion du mariage de l'infant D. Sébastien avec une princesse de Naples (mars 1832), le roi des Deux-Siciles conféra à Calomarde le titre de duc.

Lors de la maladie de Ferdinand VII don Calomarde changea de système, quant à la succession, et favorisa le parti de don Carlos. On assure même qu'il fit signer au roi, pendant qu'il était privé de connaissance, un décret qui rapportait la pragmatique sanction du 29 mars 1830. Mais la reine ayant été chargée de la régence il ne put se maintenir à son poste; le ministère fut dissous, et don Calomarde quitta l'Espagne à la hâte pour se rendre en France, où il vit encore (1835) dans une retraite profonde. C. L.

CALOMEL ou **CALOMÉLAS**. Ce nom, qui signifie *bon noir*, a été donné, on ne sait pourquoi, à une substance blanche qui est le proto-chlorure de mercure, ion qui joue un grand rôle dans

la médecine des Anglais. Le calom soluble, sans saveur et sans odeur duit à la dose de 2, 4 ou 6 grains légère purgation, ce qui le rend commode pour les enfans et les indociles. Il n'est pas vénéneux, à qu'ayant été mal lavé il ne r quelques parcelles de dento-ch qui est un poison violent connu nom de sublimé-corrosif. Le chlorure de mercure est une combinaison de chlore et de mercure (2 mots) dont la véritable composition n'est pas bien connue des anciens chimistes et qui d'ailleurs n'est guère employée qu'en médecine.

CALOMÉRIDES, voy. **KALÉDES**.

CALOMNIE (morale). La calomnie est une fausse accusation ou une imputation fondée contre la conduite ou la réputation d'autrui. C'est de tous les vices le plus commun et celui dont les funestes et souvent irréparables effets peuvent être presque jamais entièrement réparés. Ce vice tire son nom du latin *calvo*, qui signifie tromper, trahir, trahir quelqu'un; et c'est en effet qu'il est toujours par la calomnie que l'on joue et supplante ses rivaux. La calomnie ne produirait point de ce vice si elle n'était aussi propre à le flétrir et à le rendre odieux que celui qu'en traîne avec elle. Appelles dans un tableau de Raphaël, dit-on, pour se venger d'un prince qui l'avait calomnié en l'accusant de s'être pris part à une conspiration tramée contre Alexandre. Sur ce tableau, que l'on donna à Ptolémée, un des successeurs de ce prince, on voyait la Calomnie avec de longues oreilles tendant la main à la Vérité; elle avait auprès d'elle le Soupçon jaloux sous la figure d'un homme agité par une inquiétude secrète. La Calomnie s'avancait avec des pas de dehors d'une belle femme, parée de plus beaux ornemens; mais son visage enflammé ne respirait que la haine. D'une main elle portait une torche allumée, de l'autre elle traînait derrière elle un jeune homme qui le regardait avec des yeux au ciel qu'il prenait à témoin de sa vie au visage pâle, au regard fixe.

forme d'un homme desséché par une longue maladie, la précédait; à sa suite archaïent la Dissimulation et la Ruse, de loin suivait le Repentir vêtu d'habits noirs et déchirés, qui, détournant la tête et le visage couvert de honte, semblait recevoir la Vérité qui s'avavançait.

Les effets de la calomnie sont connus; tout le monde sait ce que Basile en a dit dans le *Barbier de Séville*, de Beaumarchais.

N.-a.

CALOMNIE (droit). Selon l'acceptation légale donnée à ce mot par l'art. 37 du Code pénal de 1810, était réputé coupable de *calomnie* celui qui, soit dans des lieux ou réunions publics, soit dans un écrit affiché, vendu ou distribué, soit dans un acte authentique et public, avait imputé à une personne des faits qui, s'ils eussent existé, l'auraient exposée à des poursuites criminelles ou civiles seulement au mépris ou à la haine des citoyens. Le calomniateur était puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans, et d'une amende de 200 francs à 5,000 fr. Le fait imputé était de nature à mériter la peine de mort, les travaux forcés à perpétuité ou la déportation; et, dans tous les autres cas, d'un emprisonnement d'un mois à 6 mois, et d'une amende de 50 fr. à 2,000 fr. Il était en outre privé, à partir du jour où il avait subi sa peine, pendant 5 ans au moins et 10 ans au plus, de l'exercice de certains droits civiques, civils et de famille (art. 371 et 374 du même Code). Mais aujourd'hui les diverses dispositions que nous venons de citer se trouvent abrogées par la loi du 17 mai 1819, modifiée par celle du 25 mars 1822, et le délit qualifié de *calomnie* par le Code pénal, a pris le nom de *diffamation* ou *d'injure publique* (voy. ces mots).

Chez les Romains, la loi des Douze Tables prononçait la peine du talion contre le calomniateur qui imputait un crime à un innocent. Plus tard, d'après la loi *Remmia*, on imprima avec un fer chaud la lettre K sur le front des calomniateurs; de là cette locution : *integræ frontis homo*, dont on se servait pour désigner un honnête homme. Cette loi fut abrogée sous le règne de Constantin, et, depuis cet empereur, les peines de

la calomnie furent arbitraires. E. R.

CALONNE (CHARLES-ALEXANDRE DE), contrôleur-général des finances, naquit à Douai en 1734. Issu d'une famille parlementaire, il fut destiné de bonne heure à la même carrière. Le jeune de Calonne fut envoyé à Paris où il se distingua dans ses études; mais il conçut dès sa jeunesse cette présomption et cette confiance en ses forces qui ne l'abandonnèrent jamais. Il débuta au barreau et n'eut pas le temps de s'y faire remarquer. Le crédit de sa famille lui obtint, deux mois après, la place d'avocat-général au conseil provincial d'Artois; puis il fut nommé successivement procureur-général au parlement de Douai et maître des requêtes au conseil d'état. Son avancement était rapide; ambitieux, adroit, insinuant, empressé auprès des femmes, il franchissait facilement les obstacles. A cette époque le parlement et le clergé se faisaient une guerre fort vive; leurs intérêts se trouvaient souvent opposés. Calonne avait pris chaudement le parti du parlement; son zèle ardent l'avait signalé à l'attention publique et le fit choisir pour remplir les fonctions de procureur-général près la commission nommée pour examiner l'affaire du duc d'Aiguillon et de La Chalotais. Sa conduite dans cette affaire fut équivoque : contre toute attente il soutint le parti de la cour et repoussa les prétentions de La Chalotais. Des soupçons s'élevèrent contre les motifs qui le guidaient, et il resta toujours dans le public un souvenir défavorable du rôle que Calonne avait joué dans cette occasion. Du parlement il passa dans les finances et remplit pendant 15 ans les fonctions d'intendant à Metz et à Lille. En 1783 il fut nommé contrôleur-général des finances en remplacement de D'Ormesson. Le trésor était dans une situation déplorable; les dernières guerres avaient occasionné de fortes dépenses qu'il fallait liquider, et un horrible gaspillage avait épuisé le trésor sous la direction de Joli de Fleury et de D'Ormesson. La détresse devenait donc de jour en jour plus profonde. Calonne se présenta et promit de ramener l'abondance dans les coffres de l'état. Son concours à la persécution de

La Chalotais lui servit de marche-pied ; de puissans personnages appuyèrent sa cause. Attendant tout des ressources de son génie, il se croyait appelé à régénérer l'état. L'intrigue, la souplesse et l'audace triomphèrent de la répugnance de Louis XVI et de la reine, ainsi que de l'opposition de la magistrature et de Miromesnil, garde-des-sceaux. Vergennes, ministre des affaires étrangères, contribua à décider le roi. Calonne fut nommé. Alors il chercha à se mettre en faveur : il s'occupa de solder l'arriéré, acheta Saint-Cloud et Rambouillet, soutint le cours des effets publics, prodigua l'argent à la cour, encouragea le roi, la reine et les princes à ne point se gêner dans leurs goûts pour la dépense, les assurant que le luxe était la source de la prospérité des états. Il y eut un moment de brillantes illusions ; la cour était enchantée d'un ministre assez complaisant pour ne lui rien refuser, assez habile pour trouver des moyens de satisfaire à ses besoins. Les emprunts furent sa grande ressource ; mais cette ressource est aussi ruineuse que facile, quand on ne lui impose pas de limites. Bientôt l'illusion se dissipa : il fallut faire face aux engagemens ; l'embarras devint plus grand et le déficit présentait une augmentation effrayante. Il était indispensable de réduire la dépense par la suppression des grâces, et, ce moyen ne suffisant pas encore, de recourir à la ressource proposée par Turgot, l'égalité répartition des impôts, et d'abolir par conséquent les privilèges de la noblesse et du clergé. La chose était difficile. Pour atteindre ce but il fallait obtenir le consentement du roi, et celui des classes intéressées ; mais la magistrature, la noblesse et le clergé se réunirent dans un intérêt commun ; Miromesnil se joignit aux parlemens pour repousser les projets du contrôleur-général. Ces obstacles ne l'arrêtaient pas. Pour se concilier l'opinion publique et la rendre défavorable au parlement, il convoqua l'assemblée des notables de 1787 ; mais l'événement fut loin de répondre à son attente : ses plans avaient perdu tout crédit par suite de ses premiers échecs. Les notables n'avaient pouvoir que de dire leur avis, et cette

demi-mesure mécontenta la cour sans satisfaire l'opinion qui réclamait la participation de la nation au maniement de ses affaires. Calonne commit la faute d'imputer une grande partie du déficit à son prédécesseur Necker : celui-ci publia un mémoire justificatif ; on l'exila. Cette rigueur irrita les notables déjà prévenus. Sans rejeter ses plans, ils demandèrent qu'on chargeât de leur exécution un ministre plus moral et plus digne de confiance. Ce fut là le dernier coup porté au pouvoir de Calonne. L'appui de la reine, sur lequel il avait compté, lui manqua ; abandonné de ses partisans, dépouillé de la croix de Saint-Louis, dénoncé au parlement et craignant d'être arrêté, il crut prudent de se réfugier en Angleterre. Sa fuite n'apaisa point ses ennemis : le parlement de Douai rendit plainte contre lui, plusieurs autres cours attaquèrent aussi son administration ; il répondit à ces attaques par un mémoire qu'il envoya de Londres et dont il attendait le plus grand effet. Il n'avait pas encore perdu l'espérance de revenir au pouvoir. Il adressa aussi au roi deux lettres où il exposait sa conduite et celle de son rival. Tous ces efforts demeurèrent sans résultat. Lorsque les États-Généraux furent convoqués, il se rendit en Flandre pour se faire nommer ; il échoua, et ce fut alors qu'il se mit à écrire contre la révolution. Dès le commencement de l'émigration il s'attacha aux princes et dépensa à leur service une partie de la fortune de la veuve de M. d'Harvelay, qui l'avait poussé dans les affaires et qui, devenue libre, avait été lui offrir sa main à Londres. Il parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie, la Russie, et retourna en Angleterre, où il composa quelques ouvrages politiques. En 1802 il demanda et obtint du premier consul la permission de rentrer en France ; mais il ne jouit pas long-temps du bonheur de se retrouver dans son pays, car il mourut un mois après son arrivée. Ce ministre a publié plusieurs ouvrages politiques et de finances, dans lesquels on retrouve cette brillante facilité d'élocution qui le distinguait dans la conversation. En voici la liste : 1° *Correspondance de Necker et de Calonne*, 1784, in-4° ; 2°

le au roi, Londres, 1787, in-8°; *ronse à l'Esprit de Necker*, Londres, 1788, in-4°; 4° *Lettre de Cazur roi*, 9 février 1789; 5° *Secondre au roi*, 5 avril 1789; 6° *Note mémoire remis par Necker au ces subsistances*, Londres, 1789; *l'État de la France présent et à 1790*; 8° *de l'État de la France, l peut et doit être*, Londres, 1790; *ervations sur les finances*, Londres, 1790, in-4°; 10° *Lettres d'un ste de France à un publiciste nagne*, 1791; 11° *Esquisses de u de la France*, 1791, in-8°; 12° *des Finances publiques de la*; 1797, in-8°; 14° *Lettre à l'auteur isidérations sur les affaires publi-* 1798, in-8°. On lui attribue un ar la police d'Angleterre, une ré- i Montyon et des remarques sur e de la révolution de Russie par e.

P-s.

ORICITÉ, voy. CHALEUR et CA-

ORIFÈRE, de calor chaleur et porte. On donne particulière-

ment ce nom à des appareils qui servent à chauffer l'air contenu dans un bâtiment, ou à procurer des courans chauds dans les habitations et les caves. Dans une cave ou une chambre de l'édifice on dispose une grille de fonte, au milieu d'un fourneau à flamme et la fumée circulent au-dessous, par des conduits en briques convenablement placés; l'air froid pénètre dans cette boîte par le bas, s'y chauffe, et sort par des tuyaux supérieurs dans les lieux où sa chaleur est nécessaire. On se contente de faire circuler l'air dans les lieux où s'élève la chaleur d'un foyer souterrain très actif, et on les appelle *calorifères à air*.

Dans d'autres circonstances l'appareil se compose d'une chaudière où se forme la vapeur, de tuyaux qui la conduisent, et de tuyaux qui ramènent l'eau de condensation; l'air en contact avec ces conduits métalliques dans leur long trajet s'échauffe en absorbant le calorique latent de la vapeur à mesure qu'elle se libère. Tels sont les *calorifères à vapeur*.

Enfin il existe encore des calorifères où l'eau de la chaudière circule elle-même dans les tuyaux. Ces trois genres de calorifères peuvent être employés avec avantage, suivant les circonstances et le but qu'on se propose. Les deux premiers sont principalement utilisés pour le chauffage des habitations; l'établissement des calorifères à air est moins dispendieux, mais ceux à vapeur donnent une température moins variable et plus uniforme sur toute leur étendue. Les calorifères à eau chaude, à cause de la charge des tuyaux, ne peuvent guère être employés que dans un espace resserré ou de peu de hauteur; ils ont l'avantage de conserver long-temps une chaleur constante; on s'en sert pour entretenir une température voulue dans les serres, et sur une plus petite échelle pour l'incubation artificielle des œufs.

Le métal des tuyaux est dans tous les cas la fonte ou le cuivre; dans les habitations la fonte est préférée, à cause de l'odeur malsaine du cuivre échauffé; mais dans les séchoirs des fabriques on adopte les tuyaux de cuivre, qui ont moins d'épaisseur, conduisent mieux la chaleur, et ne tachent pas les étoffes. G. L.-É.

CALORIMÈTRE. On désigne par ce nom tout appareil destiné à mesurer la quantité de chaleur cédée par les corps, lorsque leur température baisse de quelques degrés, ou quand ils changent d'état, ou même lorsqu'ils se combinent chimiquement. On prend pour unité de chaleur celle qui est nécessaire pour élever de un degré la température d'un kil. d'eau; cette quantité varie en réalité avec la température primitive du liquide, mais cette variation étant très petite est ordinairement négligée. On détermine la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température d'un corps solide, ou ce que l'on appelle son *calorique spécifique*, au moyen du calorimètre de Lavoisier et Laplace. Cet appareil consiste dans un vase fermé à trois parois concentriques: l'espace intérieur est destiné à recevoir le corps échauffé à une température connue; la première paroi qui l'entoure est un simple grillage; l'espace compris entre ce grillage et la seconde paroi métallique et pleine est

remplie de glace pilée à 0° et bien égouttée; un robinet inférieur est destiné à recueillir l'eau provenant de la glace fondue par la chaleur que perd le corps éprouvé; enfin l'espace compris entre la 2° et la 3° paroi contient aussi de la glace à zéro qui, par sa fusion, arrête la chaleur fournie par les corps environnans, et l'empêche de pénétrer dans l'intérieur.

On sait qu'un kil. de glace pilée à 0°, versé et agité dans un kil. d'eau à 75° cent., donne pour résultat 2 kil. d'eau à 0°; d'où il suit qu'un kil. de glace absorbe pour se fondre 75 unités de chaleur. D'après cela, si le corps solide éprouvé pèse 10 kil., qu'on l'ait échauffé à 100° en le plongeant dans l'eau bouillante, et que placé dans l'appareil il ait fourni, avant d'atteindre la température zéro, 2 kil. d'eau ou de glace fondue par le robinet inférieur, on en conclura facilement que 1000 fois la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température d'un kil. du corps proposé équivalent à 2 fois 75 unités de chaleur; ce qui donnera 0,15 pour le calorique spécifique de ce corps.

On se sert aussi du même calorimètre pour déterminer le calorique spécifique d'un liquide; mais dans ce cas il faut retrancher du résultat la portion de chaleur cédée par l'enveloppe solide qui le contient et dont le poids et le calorique spécifique doivent être connus.

Pour mesurer la chaleur spécifique des gaz, la chaleur latente des vapeurs, et celle qui est dégagée par la combustion ou les combinaisons chimiques gazeuses, on emploie le calorimètre de Rumford. C'est un cylindre rempli d'eau, traversé par un serpentín où les gaz entrent à une température élevée et connue, pour en sortir à celle de l'appareil; dans ce trajet ils cèdent leur chaleur à l'eau du cylindre, et l'on déduit facilement du nombre de degrés dont elle s'échauffe, et de la masse de gaz refroidie, la quantité de chaleur cherchée. Pour éviter d'avoir égard à la chaleur perdue ou gagnée par les causes extérieures, on peut commencer avec de l'eau plus froide de quelques degrés que l'air ambiant, et terminer lorsqu'elle est plus chaude d'autant;

de cette manière le gain étranger fait dans les premiers instans est compensé à très peu de chose près par la perte qui a lieu vers la fin. G. L.-i.

CALORIQUE. On donne ce nom à la cause inconnue qui produit sur nos sens les sensations relatives de la chaleur ou du froid, qui dilate ou contracte tous les corps, les fond et les transforme en gaz, ou inversement les liquéfie et les congèle, suivant que son énergie augmente ou diminue.

On compare, on mesure l'énergie du calorique, ou ce qu'on est convenu d'appeler la *quantité de la chaleur*, au moyen du thermomètre (*voy.*), instrument compliqué, qui indique ordinairement l'excès de la dilatation du mercure sur celle du verre qui l'enveloppe; sa graduation exige des précautions nombreuses. Les degrés du thermomètre, auxquels on donne le nom de *températures*, ne servent en réalité qu'à constater le plus ou le moins d'énergie du calorique dans des circonstances différentes et ne sauraient fournir sa valeur numérique; mais quelque imparfait que soit ce moyen de comparaison, son utilité est incontestable. A l'aide de cet instrument les physiciens ont déterminé la dilatation absolue de chacun des corps de la nature, dont la connaissance est importante dans les arts et les sciences (*voy.* DILATATION). Cette dilatation absolue et les variations qu'elle éprouve lorsque la température change, sont différentes d'un corps solide ou liquide à un autre; mais tous les corps gazeux se conduisent identiquement de la même manière: ils éprouvent tous les mêmes accroissemens de volume pour une même augmentation de température, lorsque les pressions, quelles qu'elles soient, auxquelles ils sont soumis, restent constantes pendant que leur dilatation s'opère. Aucun corps ne suit dans ses dilatations la même marche que le mercure dans le verre. D'après cela, si l'on imagine des thermomètres construits avec tous les corps étudiés, leur graduation étant rapportée aux mêmes points fixes de la glace fondante prise pour zéro, de l'eau bouillante prise pour 100°, et ensuite prolongée au-delà par

quantités égales, tous ces thermomètres exposés à une même température élevée, par exemple celle de l'huile bouillante, donneront des indications différentes. Les thermomètres à gaz seront seuls d'accord entre eux; s'ils étaient tous à 300°, par exemple, le thermomètre à mercure ordinaire indiquerait 307° $\frac{1}{2}$, le mercure seul 314°, le verre seul 353°, le platine 311° $\frac{1}{2}$, le cuivre 329°, le fer 372° $\frac{1}{2}$, etc. On voit par-là combien est arbitraire le moyen adopté pour comparer les énergies de la chaleur.

L'identité des dilatations de tous les gaz porte à préférer, dans les recherches scientifiques, les indications de leur thermomètre qui, par cette uniformité même, est probablement plus en rapport que tout autre avec la quantité variable du calorique, qu'on ne pourra d'ailleurs évaluer exactement que quand on connaîtra réellement sa nature; mais dans les arts et les usages domestiques le thermomètre à gaz ne pourrait être employé à cause de sa trop grande sensibilité et des précautions qu'exige son emploi; si l'on veut éloigner toute chance d'erreur.

On trouve à l'article CALORIMÈTRE la définition du calorique spécifique d'un corps, et la description de différens appareils propres à le mesurer. Des procédés plus exacts ont été employés; on a reconnu que la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température de l'unité de poids d'un corps varie beaucoup d'une substance à une autre, et même qu'elle augmente pour un même corps avec sa température initiale. Il n'y a que les gaz simples dans lesquels le calorique spécifique paraisse avoir la même valeur et suivre la même loi. Il résulte de ces recherches que des thermomètres formés de substances différentes, et dont les degrés indiqueraient des accroissemens égaux de chaleur, ne seraient pas plus comparables entre eux que ceux qui sont fondés sur une dilatation uniforme.

En rapportant les caloriques spécifiques des corps, non à l'unité de poids pour tous, mais à des poids différens, proportionnels à ceux de leurs atomes simples, indivisibles, dont la chimie assigne les rapports, on a été conduit à

cette loi importante: que les caloriques spécifiques des atomes ont la même valeur pour tous les métaux.

Lors de la fusion d'un corps solide ou de la vaporisation d'un liquide, le calorique qui produit ce changement d'état n'agit ni sur le thermomètre ni sur les sens; il prend le nom de *calorique latent*. On a évalué la chaleur latente absorbée dans ces circonstances: elle varie d'une substance à une autre; 75 unités de chaleur sont nécessaires pour fondre un kilogramme de glace; 540 sont absorbées par un kilogr. d'eau à 100° pour se vaporiser à cette température (*voy. CALORIMÈTRE*).

Lorsqu'on met un espace limité en contact avec un liquide, il se sature de vapeur, dont la quantité et la force élastique varient avec la température, mais restent les mêmes, que cet espace soit vide ou qu'il contienne des gaz sans action chimique sur elle. L'évaporation paraît instantanée dans le premier cas; dans le second sa durée augmente avec l'inertie et la pression du gaz. Un liquide échauffé bout à l'air libre et conserve alors une température constante, lorsque la tension ou la force élastique de la vapeur qu'il forme devient égale à la pression de l'atmosphère (*voy. VAPEUR et ÉBULLITION*). Les vapeurs des liquides se distinguent des gaz en ce qu'elles suivent des lois particulières, lorsque les variations de température et de pression les amènent à l'état de saturation. Hors de cet état, elles se comportent comme les gaz, qui ne sont réellement que des vapeurs très éloignées de leur point de saturation, puisqu'on peut les liquéfier pour la plupart en les soumettant à de fortes pressions ou à un froid considérable.

Le calorique d'un foyer ou d'un corps échauffé agit à distance sur le thermomètre et sur les sens, en se transportant en quelque sorte à travers le vide ou les milieux diathermanes; dans cet état il prend le nom de *calorique rayonnant*, se réfléchit, se réfracte comme la lumière, et peut être concentré aux foyers des miroirs courbes et des verres biconvexes. La quantité de calorique rayonnant émise par un corps augmente et

diminue avec sa température; elle dépend de sa substance, de l'état de sa surface et varie proportionnellement au sinus de l'angle d'émission. La chaleur qui rayonne d'une source diminue d'intensité en raison inverse du carré de la distance; un corps qui la reçoit en réfléchit une partie et absorbe l'autre. Le pouvoir absorbant d'un corps varie de la même manière que son pouvoir émissif; d'après cela les corps polis, qui réfléchissent le plus de chaleur rayonnante, sont aussi ceux qui en émettent et en absorbent le moins.

On admet qu'un corps, dans quelque circonstance qu'il soit, émet toujours, à l'état de calorique rayonnant, une portion de la chaleur qu'il contient et absorbe en même temps une portion de celle que les sources ou les corps environnans rayonnent vers sa surface; si la quantité de chaleur émise surpasse celle qui est absorbée, le corps se refroidit; il s'échauffe dans le cas contraire. Si le gain compense la perte, le corps conserve une température stationnaire. De là résulte l'ingénieuse théorie de l'équilibre mobile des températures et une autre, très simple, de la réflexion apparente du froid.

Dans une enceinte vide le refroidissement de tous les corps s'opère suivant la même loi; la nature et le poli de la surface n'influent sur sa rapidité que par un coefficient constant, différent pour chaque corps. Dans l'air et les gaz, outre la chaleur perdue par le rayonnement, les corps en perdent encore par le contact du fluide élastique qui les entoure; cette perte change avec la nature et la pression de ce gaz, mais est indépendante de la nature du corps qui se refroidit.

Le calorique rayonnant peut traverser en partie certains corps sans influer sur leur température. Le sel gemme parait être le seul corps qui laisse passer la même fraction du calorique tombant à sa surface, quelle que soit la source qui l'émet. En général pour les autres corps diathermanes, cette fraction, variable avec leur nature, diminue avec l'intensité de la source; la chaleur rayonnée par source lumineuse les traverse beau-

coup plus facilement que celle qui est émise par une source chaude et obscure; dans tous les cas celle qui a déjà traversé un corps diathermane éprouve moins de difficulté à en traverser un second que le calorique rayonné directement par la source.

La chaleur se communique entre les différentes parties d'un même corps ou par contact d'un corps à un autre. On attribue cette communication à une sorte de rayonnement qui s'opère entre les particules des corps; et les conséquences de cette hypothèse paraissent conformes à l'expérience. Les corps solides conduisent plus ou moins bien la chaleur. Une barre prismatique, étant exposée par une de ses extrémités dans une source ou à un foyer de température élevée et connue, acquiert en tous ses points des températures stationnaires, décroissantes à partir du foyer; la distance de ceux de ces points où la température se confond avec celle de l'enceinte est d'autant plus grande que la barre conduit mieux la chaleur. La conductibilité est très grande dans les métaux; beaucoup moindre dans les pierres, le verre, le bois. Les liquides sont peu conducteurs; placés sur un foyer ils s'échauffent par les courans qui s'établissent dans leurs masses, à cause des différences de densité qui résultent des variations de température. Les gaz sont dans le même cas. Les amas de particules discontinues, tels que la laine, le foin, la sciure de bois, la poussière de charbon, s'opposent au refroidissement trop rapide des corps qu'ils enveloppent, par la multiplicité des réflexions intérieures et des obstacles qui gênent le mouvement des gaz recelés.

Tels sont les lois et les faits principaux qui constituent la théorie physique connue sous le nom de calorique. Ses applications et plusieurs théories particulières qui en dépendent seront développées aux articles DENSITÉ, HYGROMÈTRE, POÛLES, ROSÉE, THERMOMÈTRE, VAPEUR.

G. L-F.

CALOTTE, espèce de petit bonnet de cuir, de laine, de satin ou d'autres étoffes, qu'on portait par nécessité, et qui par suite est devenu une partie du cos-

tume des moines, dont la tête était rasée : la calotte était destinée à défendre des injures de l'air cette partie délicate. Les calottes à oreilles, ainsi appelées parce qu'elles cachaient les oreilles, étaient plus grandes. Depuis, le clergé séculier de France a aussi adopté la calotte; le cardinal de Richelieu est le premier, dit-on, qui l'ait portée. La calotte rouge fut et est encore d'usage parmi les cardinaux. Divers peuples d'Orient adoptèrent une sorte de calotte rouge pour leur coiffure, soit pour la mettre en dessous de leurs turbans, soit comme ornement principal; dans ce dernier genre on connaît les bonnets grecs et arnaoutes, le plus souvent de couleur rouge, et la calotte noire des Juifs. La calotte des moines était ordinairement de la couleur de leur froc; souvent elle était blanche. Plus tard, lorsque les prêtres séculiers adoptèrent la calotte comme une marque distinctive du sacerdoce, on fit de petites calottes de cuir ou de drap noir d'une seule pièce, et on les plaça sur la place tonsurée de l'occiput, où elles étaient retenues par de petites pointes en fil de fer, recourbées, qui s'accrochaient dans les cheveux. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours.

On a transporté, par analogie, le nom de *calotte* à un grand nombre d'autres parties d'ouvrages d'artisans. Les horlogers nomment *calotte*, dans une montre, une espèce de couvercle de cuivre doré qui renfermait le mouvement de manière à ce qu'il fût entièrement à l'abri de la poussière. En architecture, le mot de *calotte* se dit d'une cavité ronde ou d'un enfoncement fait en forme de coupe ou de bonnet, latté et plâtré, qu'on a imaginé pour diminuer la hauteur ou l'élévation d'une chapelle, d'un cabinet, d'une alcôve, par rapport à leur largeur. Les boutonnières se servaient aussi du mot de *calotte* pour désigner la couverture d'un bouton orné de tel ou tel dessin; elle était de cuivre, de plomb, d'or, d'argent, d'étain argenté, etc., et était sertie dans le moule. En pharmacie, on applique le nom de *calotte* à un sachet qu'on mettait sur la tête d'une personne affectée de céphalalgie : il était fait avec des morceaux de linge, de satin, de coton

doublés, entre lesquels on disposait des médicamens céphaliques; on imprégnait ce sachet de quelque huile distillée. Ces sortes de calottes ont été abandonnées parce que leurs effets devenaient souvent dangereux et funestes.

On dit, par plaisanterie, donner la *calotte* ou un brevet de la *calotte*, pour signifier qu'on déclare un homme extravagant, qu'on l'enrôle dans le régiment de la calotte, c'est-à-dire de la folie. Ce régiment de la calotte, formé par une joyeuse bande d'hommes d'esprit et rieurs, et qui constituait alors une espèce de police militaire, eut pour premiers chefs Aimon, porte-manteau de Louis XIV, et Torsac, exempt des gardes-du-corps; il dura depuis les dernières années de ce prince jusque sous le ministère du cardinal de Fleuri. Bientôt on envoya le brevet de la calotte à ceux qui étaient connus par quelque travers ou qui s'étaient couverts d'un ridicule : c'était une censure souvent vivement ressentie et dont il était pourtant dangereux de se montrer trop piqué. Le régiment de la calotte avait une devise très significative : *C'est régner que de savoir rire!* et en effet l'esprit de ses membres le rendait très redoutable; le roi lui-même ne fut pas toujours à l'abri de ses saillies. On a publié en 1725 à Bâle, et depuis en d'autres lieux, des *Mémoires pour servir à l'histoire de la calotte*, libelle quelquefois aussi mordant que spirituel.

On voit que le *régiment de la calotte* n'a rien de commun avec ce qu'on a appelé de nos jours, et surtout à l'époque de la première révolution de France, le *régime de la calotte*, c'est-à-dire des prêtres, auxquels on donnait alors le sobriquet de *calottins*. F. R-D.

CALOYER ou **CALOGER** est l'altération d'un mot grec qui signifie *bon vieillard* (καλὸς γέρον), et par lequel les Grecs désignent leurs moines. Ces religieux, qui suivent la règle de saint Basile, sont extrêmement nombreux, même depuis la domination des Turcs, auxquels ils inspirent un certain respect et dont ils ont obtenu quelques immunités. Outre le mont Athos (voy.) uniquement habité par des caloyers, on trouve des monas-

tères jusque dans les moindres îles de l'Archipel et jusque sur les pics escarpés de Thessalie appelés *Météores* (voy.).

À l'exception du petit nombre de ceux qui sont revêtus du sacerdoce (*hieromonachi*), les caloyers sont astreints à un travail manuel. Dans l'intervalle des offices l'un prépare les chaussures et les grossiers vêtemens des pères; l'autre forge les instrumens nécessaires à l'agriculture, à laquelle s'adonne le plus grand nombre. Chaque année un caloyer va présider à la garde des troupeaux qui sont une des richesses des monastères; mais ces produits étant insuffisans pour soutenir les couvens, où l'hospitalité est pratiquée avec une charité généreuse, des caloyers vont faire des quêtes dans les principautés de Moldavie et de Valachie et jusques en Russie.

Comme les caloyers gardent le célibat (qui n'est pas exigé des prêtres ou *papas*), c'est à eux que sont conférées les dignités de l'église. Ceux qui veulent y arriver s'y préparent en s'attachant à quelqu'un des prélats, près desquels même les fonctions serviles doivent être remplies par des caloyers. Après avoir reçu le diaconat et la prêtrise, ils obtiennent les fonctions d'hégoumènes ou igoumènes (voy.), d'archimandrites (voy.), d'évêques et de métropolitains. Quelques-uns, pour lesquels l'étude a plus d'attrait ou que leur peu de fortune éloigne de ces dignités, se consacrent à l'enseignement. Quant aux simples caloyers, ils sont en général tout-à-fait illettrés; mais leur vie frugale et régulière, partagée entre leurs devoirs religieux et des travaux utiles, ne leur a point attiré les reproches qui se sont élevés contre certains moines d'Occident. W. B-T.

CALPRENÈDE, voy. LA CALPRENÈDE.

CALPURNIA, nom d'une famille romaine appelée aussi *Calphurnia* dans quelques inscriptions, et qui, bien que plébéienne, faisait remonter son origine à Calpus, prétendu fils de Numa. Elle ne parvint au consulat que l'an 573 de Rome, dans la personne de *C. Calpurnius*, surnommé *Piso*, comme la plupart des descendans de cette famille. Ses membres les plus célèbres sont : *L. Calpur-*

nus Piso Frugi, qui, tribun du peuple en 604, porta le premier une loi de concussion, fut préteur, consul, censeur, et laissa des Annales écrites avec une austère naïveté; *C. Calpurnius Piso*, auteur d'une loi contre la fraude en 686; le jeune *C. Piso Frugi*, pour lequel Cicéron maria sa fille Tullia en 698, le consul *Piso*, contre lequel il nonça dans le sénat, en 698, une violente invective qui nous est restée; le *P. Calpurnius* pour qui Horace composa son épître sur l'art poétique; *Piso* qui, sous Tibère, fut l'implacable ennemi de Germanicus, celui qui périt avec Sénèque et Lucan comme ayant pris part à une conjuration contre Néron; celui qui fut accusé par l'empereur Galba, et qui, né *Pisonius*, avait dû son nom de *Pison* à sa première adoption; un contemporain de Trajan, auteur d'un ouvrage de critique intitulé *de Continentia veterum poetarum*, ouvrage encore inédit; *L. Calpurnius Piso*, un de ces compétiteurs à l'empire qu'on nomma les trente tyrans, etc.

Les autres branches les plus nombreuses étaient celles des *Bestia* et des *Bibaculus*. Trois femmes du nom de *Calpurnia* méritent quelque distinction : une fille de *Calpurnius Bestia*, femme de l'orateur *Antistius*, laquelle, dans les propositions de Marius, se tua elle-même pour le corps de son époux égorgé; *Calpurnia*, fille de *Piso*, l'ennemi de Cicéron, devenue femme de César, survécut à son départ pour les Gaules, et vécut des dangers qui le menaçaient le jour des ides de mars; et cette *Calpurnia*, dont Pline-le-Jeune, son mari, représenté avec tant de reconnaissance l'esprit délicat et l'ingénieuse tendresse, elle cultive les lettres pour lui plaire, elle apprend par cœur ses ouvrages, et est toujours la première informée de ses applaudissemens que lui valent ses ouvrages; elle chante ses vers en s'accompagnant de sa lyre, et lorsqu'il fait lecture publique elle se cache derrière un rideau pour l'entendre.

Entre les divers écrivains du nom de *Calpurnius* nous ne mentionnerons ici que les deux auteurs suivans, il reste au moins quelques ouvrages

CALPURNIUS FLACCUS, rhéteur l

né son nom à un de ces recueils de déclamations ou d'exercices de rhétorique qui devaient être fort nombreux à l'antiquité latine et dont les principaux nous sont parvenus sous le nom de Calpurnius le père et de Quintilien. On croit, à quelques textes du *Digeste*, que Calpurnius vivait sous Adrien et sous Trajan-le-Pieux ; mais cette conjecture n'est d'être certaine. Son recueil (*Calpurnii Flacci Excerptæ decem rhetorum in declamationes*), publié en 1570 par Pierre Pithou, est composé sur le même plan que les deux autres ; on y trouve aussi beaucoup de discours sur des événemens historiques et romanesques, sur des filicides, sur des raptis, des adultères, des empoisonnemens, des parricides, des rannicides ; quelques sujets même sont absolument semblables, comme celle de la déclamation désignée dans les *Annales romaines* par le titre de *Milesius*. Cependant les exemples de déclamations sont déjà plus secs, plus courts, les phrases moins originales et moins vives. Il y a surtout une observation importante à faire : on s'étonne, en parcourant les 51 déclamations de Calpurnius, combien le cercle de ces sujets oratoires se restreint. Sénèque le jeune, qui vivait sous Auguste et sous Tibère, mais qui se souvenait des temps républicains, puisqu'il aurait pu, dit-il, être consul, si les guerres civiles ne l'avaient point retenu dans Cordoue, ne pouvait pas proposer à ses élèves des libérations politiques qui rappellent même quelquefois les dernières déclamations de Rome. Dans les déclamations attribuées à Quintilien, il n'y a plus de ces questions qui auraient égaré les esprits : l'empereur sous lequel il professa, Domitien, ne les aurait point permises, ou du moins la prudence des rhéteurs leur interdit alors de tels dangers ; mais Quintilien avait trop de goût pour extirper entièrement de son école les sujets les plus convenables, les plus utiles, et, s'il ne touche pas à l'histoire, il ne croit pas qu'il lui conviendrait de faire parler Iphicrate et Anstène. Dans Calpurnius le

genre délibératif a tout-à-fait disparu : vous n'y trouverez plus que des *controverses* ou discours judiciaires ; le style s'altère et s'affaiblit comme la pensée, comme tout le reste. Les fragmens conservés par Sénèque ont souvent une énergie, une verve qui semblent nous dire qu'on n'était pas encore loin des temps où le forum et le sénat luttaient avec l'arme de la parole. Les discours sortis de l'école de Quintilien, qu'il faut distinguer de quelques autres plus modernes joints au même recueil, continuent d'offrir dans plusieurs pages une étude savante du style oratoire. Ici, au contraire, la puérilité des sujets entraîne l'élocution dans les plus étranges défauts ; le rhéteur, condamné à une fastidieuse uniformité d'idées, et d'idées mesquines ou bizarres, essaie de les varier par des expressions fausses, qu'il croit piquantes et neuves. Rien de clair, de franc, de simple ; la délicatesse perpétuelle de la phrase dégénère en finesse et en subtilité.

CALPURNIUS (*Titus*), poète bucolique latin, né en Sicile, paraît avoir écrit vers la fin du III^e siècle. Presque tout est conjectural, et dans ce que l'on raconte de sa vie, et même dans le nombre et le titre de ses ouvrages.

Ceux qui ont prétendu écrire la vie de Calpurnius, nommé aussi par quelques-uns *Titus Julius* ou *Junius*, ont supposé qu'il s'est désigné dans ses éclogues, comme Virgile dans les siennes, sous le nom pastoral de Tityre et de Corydon ; ils ont donc retrouvé son histoire dans celle de Corydon et de Tityre. Le poète parle d'un protecteur qu'il avait à Rome, et qui dans sa détresse, au moment où il allait partir pour chercher fortune en Espagne, lui attira la faveur des princes. On a cru, dans ce protecteur, reconnaître Némésien, le poète de Carthage, contemporain et rival de Calpurnius. D'autres y ont vu de préférence Junius Tibérianus, ce préfet de Rome qui fut aussi l'ami de l'historien Vopiscus, autre Sicilien. Les critiques, Werasdorff surtout, ont rempli de nombreuses pages de ces discussions épineuses. Il y a certainement des questions, et même des questions plus graves, où il faut que l'érudition se

résigne à chercher toujours la vérité.

Mais ce n'est pas une raison pour retrancher tout-à-fait Calpurnius de l'histoire littéraire et pour lui substituer un certain *Serranus*, poète contemporain de Néron et dont Juvénal a parlé (*Sat.* VII, 80); paradoxe d'un savant allemand (*Sarpe, Quæst. philolog.*, Rostock, 1819), qui a moins réussi que tant d'autres paradoxes.

Les élogues même qui portent le nom de Calpurnius ont donné lieu à d'autres incertitudes. En avait-il composé sept ou onze? faut-il, comme Ange Ugoletti, en réserver quatre à Némésien, qui ne passait jusqu'alors que pour l'auteur des *Cynégétiques*? ou bien n'est-il pas vraisemblable que la neuvième, *Donace*, faible essai d'un plagiaire, n'est en effet ni de l'un ni de l'autre, et qu'il y avait dix élogues de Calpurnius comme il y en a dix de Virgile. Nous avouons que nous pencherions assez pour cette opinion; car, outre les preuves de goût, nous voyons que, dans les temps de décadence, on recherche fort cette ressemblance matérielle, et que Symmaque et Sidoine Apollinaire, par exemple, ont absolument calqué leur recueil de Lettres sur celui de Pline-le-Jeune. Calpurnius a dû faire dix élogues comme Virgile.

Ces élogues enfin, quels que puissent être soit l'auteur ou les auteurs qu'on leur assigne, soit leurs différens titres, dont plusieurs sans doute, *Delos, Templum, Épiphonus*, furent altérés par les copistes, ont-elles une véritable valeur littéraire? Oui, si l'on compare avec les écrivains du même temps, avec les misérables auteurs de l'*Histoire Auguste*, ou avec les vers qu'ils admirent, non les adulations banales ou les descriptions ampoulées du poète qui se laisse trop aisément distraire de ses champs et de sa libre indépendance, mais la onzième élogue, *Eros*, dont le tour symétrique est assez élégant, et que l'on a regardée comme la quatrième de Némésien; la huitième ou l'éloge funèbre du vieux Mélibée, que l'on croit être Tibérianus le préfet de Rome; la dixième, ou l'hymne en l'honneur de Bacchus; la troisième, où, parmi trop de preuves de grossièreté et de mauvais style, l'amour fait entendre

quelques plaintes vives et touchantes.

Un des principaux avantages de ces pastorales, qui ne méritaient cependant pas d'être proposées pour modèles aux étudiants, comme on le faisait encore au XIV^e siècle, c'est de fournir à l'histoire des arts et des mœurs plusieurs détails instructifs. On y trouve quelques tableaux poétiques empruntés de bas-reliefs ou de pierres gravées que nous possédons encore. Des allusions, ou même des témoignages assez peu douteux sur l'empereur Carus et ses deux fils ne seront pas inutiles à ceux qui voudront connaître le siècle de Dioclétien. La septième élogue, où un berger revenu de Rome fait à un autre berger la description des jeux donnés en 284 par l'empereur Carin dans l'amphithéâtre de Titus, nous en apprend plus sur ce point d'antiquités que bien des interprètes et des critiques; la magnificence gigantesque de ces spectacles, les animaux les plus rares des contrées les plus lointaines, la multitude protégée contre les bêtes féroces par des colonnes d'ivoire et par des lacs de fil d'or; les sangliers, les tigres, les élans, les lions, égorgés dans l'arène, et une forêt d'arbres d'or s'élevant quelquefois pour servir de théâtre à ces chasses; toutes ces incroyables folies revivent dans le récit d'un témoin oculaire. Gibbon, pour cette partie de son grand ouvrage, s'est servi du poète comme d'un historien.

Voilà le véritable prix de ce recueil; voilà ce qu'il faut y chercher bien plus que des exemples du genre pastoral ou des modèles de goût et de style. N'allons pas, sous l'empire des deux fils de Carus, demander à un imitateur tardif de l'ancienne poésie les inspirations de la muse de Sicile, ou même du berger de Mantoue. Poète sicilien, Calpurnius aurait droit, par sa patrie, au surnom de Théocrite latin, si un autre ne l'avait mérité par son génie; ou, pour mieux dire, malgré l'admiration quelquefois maligne de Fontenelle, on ne peut, ni pour le choix des pensées et des images, ni pour l'élégance de l'expression, admettre aucun parallèle entre Virgile et Calpurnius. V. L-c.

CALQUE. À proprement parler, faire un calque, c'est contre-tirer avec un transparent le trait d'un dessin; mais

cette opération se modifie de plusieurs manières : il y a le calque proprement dit, le calque au poncif et le calque aux carreaux.

L'opération du calque proprement dit consiste à placer sur un dessin, sur un tableau, sur une gravure, un papier végétal ou verni et à reproduire au crayon sur cette même feuille, à la faveur de sa transparence, les linéaments de la composition. Ce calque doit servir à transporter de nouveau soit sur papier, soit sur cuivre le dessin original : en un mot *contre-calquer*. Un autre mode également fort usité consiste à saupoudrer le sanguine ou de mine de plomb le revers du dessin, ou (ce qui vaut mieux encore et laisse ce dernier intact) d'une feuille très fine de papier végétal ou de papier de soie placée sous le dessin. Quand on a bien égalisé le léger frottis de l'une ou l'autre de ces substances, on fixe le dessin sur la feuille blanche destinée à recevoir le calque ; puis, en appuyant légèrement avec une pointe émoussée, on suit le dessin dans tous ses contours ; et comme, bien entendu, c'est le verso rougi ou noirci de ce dernier ou de la feuille intermédiaire qui a été mis en contact avec le papier blanc, ce papier garde une empreinte des lignes ainsi repassées. Voilà un calque ; trait léger, sorte de rudiment du dessin primitif et qui est plus ou moins juste, plus ou moins spirituel, suivant que la main qui l'a produit a plus d'habileté dans les arts.

Il en est de même du *calque au poncif* qui se pratique en piquant tous les traits du dessin et en ponçant par-dessus avec un tampon rempli de charbon pilé, de manière à laisser une légère trace en noir.

Enfin le *calque aux carreaux* s'opère au moyen d'une espèce de grillage de fils tendus sur l'original et sur la copie, et dont les carreaux correspondent sur l'un et sur l'autre en nombre égal. C'est le procédé qui sert à réduire (*craticuler*).

Calquer est une opération indispensable pour les peintures à fresque, par exemple. Dans l'impuissance de dessiner sur le mortier frais, l'artiste fait sur

plusieurs feuilles de papier un dessin de la même grandeur que son ouvrage, et quand ce carton est bien arrêté, il le fixe sur l'enduit et il le calque à la pointe ou au poncif. Cette dernière méthode est la plus générale aujourd'hui. C'était aussi celle de Raphaël, témoin le carton original que l'on conserve à la Bibliothèque ambrosienne de Milan et qui a servi au calque de *l'École d'Athènes*, peinte au Vatican par ce grand maître.

Le procédé du calque est également d'un indispensable secours au graveur pour préparer sa planche. Le vernis dont s'enduit le cuivre est trop mou, il s'enlève trop facilement de la surface du métal pour que l'artiste se hasarde à y chercher au crayon les traits de son dessin, à s'y mettre à son aise comme il le ferait sur une feuille de papier où l'on efface à volonté. Tout coup porte sur le vernis. S'il veut donc y transmettre un trait exact et fidèle de l'œuvre qu'il doit traduire, il trace d'abord un calque sur une feuille de papier huilé ou vernis, et ensuite il le contre-calque sur le cuivre avec une pointe légère. Les graveurs emploient surtout aussi le *papier-glace* sur lequel ils traçent ou plutôt ils gravent leur calque avec une pointe acérée, et, dans les sillons creusés par l'instrument, ils introduisent de la poussière de sanguine ou de mine de plomb qu'ils contr'éprouvent ensuite sur le vernis de leur planche, au moyen d'une forte pression.

Calquer est donc l'une de ces opérations mécaniques, auxiliaires utiles que l'art peut se permettre pour sauver du temps, pour parer aux infirmités des matières dont il fait usage ; mais ce n'est point de l'art ; mais ce n'est qu'un moyen mathématique ingrat et stérile qui n'apprend rien, qui ne peut rien apprendre en dessin à qui ne sait pas. A qui ne sait pas dessiner, l'emploi de ce moyen ne permettra pas de se rendre compte des rapports des traits entre eux, de la dégradation des touches, de la suspension des lignes, etc., de tout ce qui constitue l'art en un mot. Ce sera occuper les yeux sans la participation de l'intelligence ; ce sera encore en quelque sorte parler au hasard une langue inconnue, en copier servilement et machinalement les caractères.

tères sans les comprendre. Aussi un calque tracé par une main inhabile au dessin révèle-t-il sur-le-champ son origine; et l'auteur eût-il, à force de pratique, acquis une certaine adresse manuelle dans sa bâtarde contrefaçon de l'art, il ne réussira jamais qu'à se faire de misérables procédés de métier, étrangers à tout sentiment d'artiste. F. D. C.

CALUMET, nom qu'on donne à la pipe des sauvages dont on connaît la signification symbolique. Lorsque les chefs et les vieillards des tribus indigènes de l'Amérique du Nord se réunissent pour conclure un traité avec les chefs d'autres tribus ou avec des négociateurs étrangers, ils allument le tabac d'une pipe en bois, longue d'environ 4 pieds et ornée de divers enjolivemens : après quelques traits qui ont fait jaillir la fumée, le chef fait passer le *grand calumet* au chef étranger ou aux ambassadeurs, pour en fumer à leur tour. Offrir à quelqu'un le calumet, c'est, dans le langage de ces sauvages, vouloir vivre avec lui en bonne intelligence et en amitié. Ils l'ont plus d'une fois présenté aux Français, naguère leurs voisins dans le Canada. S.

CALUS, **CAL**, **CALLOSITÉS**, épaississement, endurcissement de l'épiderme, dans les points soumis à des frottemens durs et répétés. C'est la peau qui recouvre la paume des mains, la plante des pieds, le genou, qui le plus souvent est affectée de calus, qui est *callose*, comme on dit; c'est que ce sont ces parties qui sont le plus sujettes aux frottemens rudes qui produisent l'épaississement de la peau.

Le seul inconvénient qui résulte de cette sorte de tannage de l'organe du toucher, c'est que ce sens devient un peu moins délicat; mais une grande finesse de tact n'est guère nécessaire aux gens que la nature de leurs travaux expose à cet accident. D'ailleurs le calus préserve les parties sous-jacentes de la pression douloureuse ou de la température trop élevée. Néanmoins les calus peuvent devenir une maladie par leur développement excessif et nécessiter quelques émolliens qui font détacher les couches épidermiques les plus superficielles.

Le mot de *calus* ou *cal* ne doit pas être confondu avec *callus* ou *cal*, dont il a été traité ci-dessus à l'article **CAL** et dont la signification est très différente. M. S.-w.

CALVADOS, département de France, l'un des cinq dont se formait l'ancienne province de Normandie (*voy.*). Le territoire de celui-ci est composé d'une partie de ce qu'on appelait Basse-Normandie; il tire son nom d'une chaîne de rochers qui s'étend sur la Manche dans une étendue de 4 à 5 lieues, de l'est à l'ouest, entre les embouchures de l'Orne et de la Vire; la chaîne elle-même est ainsi dénommée, suivant une tradition, généralement adoptée, d'un vaisseau de la fameuse *Armada* (*voy.*) de Philippe II, qui vint échouer sur cette côte lors de la dispersion générale de la flotte. Ce département est borné au nord par la Manche, à l'est par le département de l'Eure, au sud et à l'ouest par ceux de l'Orne et de la Manche. Sa superficie est de 570,427 hectares ou 375 lieues carrées géographiques. Appuyé sur la Manche où il porte ses eaux et dominié au sud par les terres élevées du département de l'Orne, celui du Calvados est généralement incliné du sud au nord et suit aussi la direction des rivières qui le traversent. Sa surface est partagée, de l'est à l'ouest, entre six vallées fluviales, celles de la Touques, de la Dives, de l'Orne, de la Drôme, de la Seule et de l'Esque. Les trois premières sont les plus considérables de ces cours d'eau; l'Orne, le plus important, traverse le département et alimente de ses eaux un canal qui facilite la navigation depuis Caen jusqu'à la mer. Les côtes ont environ 25 lieues de développement depuis Honfleur jusqu'à l'embouchure de la Vire. L'accès en est généralement difficile, à cause des rochers à fleur d'eau qui les bordent et des amas de galets qui s'y trouvent formés par la mer. On compte dans cette étendue de côtes sept petits ports parmi lesquels Honfleur et Caen sont seuls remarquables. Le climat est très varié; l'air y est pur et sain, mais assez humide et froid; l'hiver s'y prolonge souvent la moitié de l'année. Le sol, qui est cultivé avec des chevaux, est généralement fertile et of-

tre une grande variété de culture. Il produit toutes les espèces de céréales et une grande quantité de légumes secs; le chanvre, le lin, le colza, le pastel, la gande y fournissent également des récoltes qui ne sont pas sans importance. On cultive en grand le pommier à cidre, et la quantité de cette boisson produite par le département est évaluée à 1,400,000 hectolitres; 2 hectares seulement sont plantés en vignes dont le produit est de mauvaise qualité. La partie méridionale dont le sol est montagneux est en partie couverte de forêts qui occupent dans la superficie générale 38,060 hectares. Les terres incultes du département s'élèvent à 11,400 hectares. Les vallées constituent les principales richesses du département: là se trouvent d'excellens pâturages où sont élevés des chevaux renommés et plusieurs espèces de gros et menu bétail. Les bœufs qui en proviennent sont conduits aux marchés de Beaumont et de Poissy. Les vaches qui paissent dans les vallées fournissent les beurres si renommés de Trévières et d'Isigny. On évalue ainsi qu'il suit, le produit des terres par arpent métrique: pâturages, 97 francs; terres labourables, 59; prés, 83; bois, 36. Le revenu territorial est évalué à 35,503,000 fr., ce qui donne pour les 494,702 habitans que compte le département 62 fr. 65 cent. par tête. Le nombre des cotes foncières était en 1832 de 168,283. Le Calvados, considéré sous le rapport minéralogique, offre du fer, du cuivre, du charbon de terre, des mines d'antimoine non exploitées, des carrières de marbre, de grès et de diverses espèces de pierre à bâtir; des marnes, de la tourbe. Les manufactures qui y sont très multipliées consistent surtout en toile de cretonne, bonneterie, dentelles, tulle en fil, blondes de soie, étoffes diverses de laine, chapeaux; les fabriques de dentelles seules occupent jusqu'à 40,000 personnes; le biscuit de mer, les salaisons, le fromage façon de Hollande, forment autant d'articles importans de revenu pour les habitans du Calvados. On pêche une quantité considérable de poisson sur la côte, et à l'embouchure de la Seule se trouvent pratiqués 200 parcs qui reçoivent annuellement jusqu'à 25 millions d'hui-

tres. Un commerce d'importation assez considérable avec l'Europe et les États-Unis introduit dans le département les matières premières nécessaires à son industrie et les denrées coloniales. Le mouvement commercial intérieur est secondé par 24 grandes routes ayant 85 myriamètres de développement; parmi ces routes se trouvent celles de Rennes, de Cherbourg, d'Alençon, de Rouen et de Paris. Le département du Calvados est divisé administrativement en 6 arrondissemens ou sous-préfectures: *Caen*, chef-lieu du département, ville agréable et bien bâtie de 39,140 habitans, *Lizieux*, *Bayeux*, *Falaise*, *Pont-Lévêque* et *Vire*. Les communes, qui sont au nombre de 833, sont réparties entre 37 cantons ou justices de paix; le département appartient à la 14^e division militaire. Il a une cour royale qui siège à Caen et un évêché qui est établi à Bayeux. On y compte 4,190 électeurs qui envoient 7 députés à la chambre élective. Les établissemens d'instruction sont nombreux: ce sont une académie universitaire, une faculté de droit, une école secondaire de médecine, un collège royal, plusieurs institutions et 664 écoles primaires, une école de navigation, un muséum, un cabinet d'histoire naturelle, un jardin botanique, 4 bibliothèques publiques renfermant 54,000 volumes, et une Société des sciences et arts qui figure au premier rang parmi nos académies départementales. Ce département a du reste donné naissance à un grand nombre d'hommes de lettres et de savans dont s'honore le pays. On compte dans le Calvados 1 écolier sur 27 habitans, proportion assez favorable; 1 condamné sur 5,426 individus et 1 enfant naturel sur 9, rapports qui au contraire placeraient le département dans un rang peu avancé comparativement aux autres. La population de ce département se distingue du reste par l'activité industrielle et par un amour des procès dès longtemps passé en proverbe. Elle fournit à la France chaque année une grande quantité de maçons et de tailleurs de pierre.

P. A. D.

CALVAIRE, petite montagne au nord de Sion, autrefois hors de Jérusalem et maintenant renfermée dans l'en-

ainte de cette ville. Elle fut appelée *Calvaria mons*, *Calvaria locus*, du mot *calvaria*, qui signifie crâne, parce que, selon quelques auteurs, elle a la forme de la tête ou du crâne de l'homme, et selon d'autres parce qu'on y trouvait les têtes de ceux qui avaient été mis à mort pour leurs crimes. Toujours est-il que ce fut le lieu où l'on exécutait les criminels. Cette montagne porte le nom de *גולגולת* (*golgotha*) en langage chaldaique, mot qui a la même signification que Calvaire.

On a prétendu qu'Adam fut enterré sur le Calvaire et qu'Abraham y conduisit son fils Isaac pour l'immoler, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu du Seigneur. Sous l'empire de Tibère, Jésus-Christ fut mis à mort sur cette montagne, en exécution de la sentence de Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée, d'après la demande des prêtres et du peuple.

La montagne du Calvaire et le sépulcre de Jésus-Christ, qui l'avoi sine, furent entourés de murs dans le iv^e siècle, par l'empereur Constantin, qui y fit bâtir une magnifique église. Ces lieux ont été constamment des objets de vénération, non-seulement pour les chrétiens de toutes les communions, mais encore pour les Musulmans même. Nous possédons un grand nombre de relations des pèlerinages entrepris dans tous les temps au Saint-Sépulcre (*voy.*), mais nous n'en avons pas de plus célèbres dans nos temps modernes que celles de MM. de Châteaubriand et Michaud.

Dans le sens spirituel, le *Calvaire* indique la conformité parfaite du chrétien avec son divin chef dans la résignation aux peines, aux souffrances de la vie. *Aller au Calvaire, monter au Calvaire*, c'est embrasser la pénitence dans toutes ses rigueurs, c'est mortifier sa chair avec ses désirs déréglés, c'est porter la croix de

Ch *Demeurer sur le Calvaire*, c'est vivre d'autre volonté que celle de la chair dans la mortification. *Le Calvaire* s'appelle la *voute du Calvaire*, ou la *voûte de la croix*, dévotion qui consiste à fréquenter les stations du Calvaire à Jérusalem, à des

interruptions et attachées. J. L. *Calvaire* est le nom de villes et de bourgs de France et leur Calvaire, ou Calvaire, ou même lieux circonvoisins ou se trouvent plantés les croix et indiquées les stations; une chapelle, but de nombreux pèlerinages, se trouve souvent sur ces hauteurs. Le Calvaire de Paris est aussi nommé mont Valérien; en 1825, les Pères de la Foi (jésuites déguisés), y avaient fait l'acquisition d'un terrain où l'on forma un cimetière pour les personnes dévouées à cette congrégation, mais dont les tombeaux étaient néanmoins payés fort cher par leurs familles. Les bâtimens qui comprénaient une église et une espèce de monastère appartenant aujourd'hui à l'état. On sait qu'après la révolution de juillet 1830 un libéralisme mal entendu, et qui se légitimerait mieux comme tel s'il apprenait à respecter les croyances et les pratiques religieuses qui ne sont pas contraires aux lois et aux mœurs, a détruit en beaucoup d'endroits, et notamment dans le nord et l'est de la France, un très grand nombre de ces Calvaires, lieux de dévotion et de recueillement où sans doute la superstition mène plus souvent les fidèles qu'une véritable piété, mais que des hommes libres doivent avoir le droit de fréquenter si leurs sentimens religieux leur en font sentir le besoin et qu'aucune loi ne s'y oppose. J. H. S.

CALVART (DENIS), peintre qui fut le maître du Guide, de l'Albane et du Dominiquin, naquit à Anvers en 1655; il est moins connu par le mérite de ses propres ouvrages que par la célébrité de ses élèves. Comme il avait reçu dans sa ville natale les premiers élémens de la peinture, c'est parmi les maîtres de l'école flamande que le classent généralement les nomenclateurs; et l'Italie, qui fut sa patrie adoptive, l'Italie où il passa la plus grande partie de son existence, où il fonda une école et laissa presque tous ses ouvrages, lui a conservé le nom de *Denis-le-Flamand*. Cependant, quand il abandonna Anvers pour aller à Bologne étudier le genre de l'histoire, il était fort jeune encore, et ses études pratiques s'étaient bornées à celles du paysage,

était bien loin de posséder toutes sources et qu'il savait pas acquiescer de figures. Il paraît qu'il rapporté de la Flanore ce sentiment leur qu'il chercha plus tard à insinuer à ses élèves et qui le fit regarder l'un des restaurateurs de l'école d'Anvers depuis quelque temps dégénéra sous ce rapport.

Quand d'Anvers il vint à Bologne, ce qui le reçut fut celui de Prospero, peintre habile et le même qui se trouva aussi parmi ses élèves Louis Carrache. Alors son ardeur d'étude ne connut plus de relâche, et la copie des peintures du Corradino Parmésan et du Tibaldi eut été son talent, il se rendit à Rome pour perfectionner, devint l'élève et le disciple de Laurent Sabbatini, que l'on employait à des travaux au Vatican et ne se lassa point d'admirer les copies de Raphaël.

Après ses études terminées, il revint à Bologne où il ouvrit une école de laquelle sortirent 137 maîtres dont nous avons vu le plus haut les trois plus illustres. On rapporte qu'il instruisait ses élèves avec patience. On sait cependant qu'il se permit violemment le Dominiquin, l'ayant surpris un jour à copier des dessins obscènes d'Augustin Carrache. Par suite de cette scène, Zampieri quitta et se mit sous la direction de Prospero Carraches; ainsi firent également le Guide et l'Albane. Le précepteur avait acquis alors dans l'école de Bologne une telle habileté qu'il faisait des copies des tableaux de ce maître, et Calvart, après de fort légères recherches, n'avait nulle peine à faire passer des œuvres de sa propre main. Calvart avait fait une étude particulière de l'anatomie et des perspectives aérienne; l'architecture l'avait également occupé, et dans ses ouvrages, on ne retrouve guère qu'à Bologne, soit qu'il a su tirer un bon parti de ses connaissances variées. Presque toutes ses compositions sont empruntées aux figures des saints. On a de lui de nombreux médaillons sur cuivre de petite dimension, sujets du Vieux-Testament et destinés à la décoration des oratoires de

couvens. Ses meilleurs ouvrages sont un *Saint-Michel* et un *Purgatoire* conservés encore dans deux églises de Bologne, pour lesquelles il les a peints. S'il a été vaincu dans son art par ses meilleurs élèves, si on lui a reproché parfois, à juste titre, de la manière et de l'affectation, il n'en doit pas moins compter parmi les artistes les plus distingués de son époque. La grâce animait généralement ses figures; son pinceau était suave et moelleux, sa couleur pleine d'harmonie et de douceur; et l'on a observé avec raison que peut-être il ne fut pas un émule inutile pour les succès de Louis Carrache.

Calvart mourut à Bologne en 1619.

Wierx a gravé d'après lui le *Mariage de sainte Catherine*, et nombre d'autres ouvrages de ce maître ont été reproduits à l'eau-forte par Augustin Carrache et par Sadeler. F. D. C.

CALVIL, voy. POMMES.

CALVIN ou CAUVIN (JEAN), né à Noyon en Picardie, le 10 juillet 1509, annonça dès son enfance une intelligence prompte et une mémoire heureuse. On le destina à l'église. Avant l'âge de douze ans on obtint pour lui un bénéfice à la cathédrale de Noyon et peu de temps après la cure de Marteville, qu'il échangea bientôt contre celle de Pont-l'Évêque. Ces usages étaient reçus; ils tournèrent au profit des études d'un homme qui devait les combattre. Calvin entra d'abord au collège de la Marche, à Paris, ensuite à celui de Montaigu. Déjà entre les savans de Paris se débattaient les premiers écrits de Luther, les premiers essais de la réforme. Un parent de Calvin, Robert Olivétan (voy.), né comme lui à Noyon, étudiant encore comme lui à Paris, quoique d'un âge plus avancé, était attaché aux nouvelles opinions, et l'on croit que son influence sur le jeune élève a pu détourner ce dernier, non-seulement des anciennes doctrines, mais encore de la carrière sacerdotale dans laquelle il avait déjà presque mis le pied. On dit, d'un autre côté, que le père de Calvin, Gérard Cauvin, préférerait depuis quelque temps pour son fils la carrière plus brillante de la jurisprudence. On sait que le père de Luther

pensait de même à l'égard du sien, et ce serait par une singulière coïncidence que le tonnelier de Noyon se fût rencontré avec le mineur d'Eisleben dans un vœu de cette nature. Quoi qu'il en soit, Calvin, qui à cette époque avait 20 ans et annonçait une rare fermeté d'esprit, quitta les collèges de Paris pour aller étudier la jurisprudence à l'université d'Orléans, sous Pierre de l'Étoile. C'était l'un des plus célèbres légistes du temps. Après avoir suivi ses leçons, Calvin se rendit à Bourges pour achever ses études de droit sous André Alciat. Sa destinée voulait qu'il trouvât dans cette ville aussi les principes de la réforme. Melchior Wolmar, célèbre helléniste dont il suivit les leçons, y avait apporté ces principes de l'Allemagne sa patrie. Il est à croire que plus d'une fois leurs études communes sur les écrivains d'Athènes furent interrompues par ces débats provoqués alors dans toutes les écoles par la grande question du xvi^e siècle qui avait déjà été celle du xv^e. Le jeune Calvin s'y trouvait engagé à tel point que, tout en suppléant quelquefois ses professeurs dans les chaires de l'enseignement, il allait souvent dans les campagnes recruter des partisans à la réforme. La mort de son père et une succession à recueillir le rappelèrent brusquement dans sa ville natale; il y demeura peu. Il avait une cure près de Noyon; mais son génie l'appelait ailleurs. Il se démit courageusement de ses bénéfices, avide de prendre sa part au mouvement du siècle et se confiant dans sa destinée. Paris était le foyer du mouvement: il y vint en 1532; mais âgé seulement de 23 ans, n'ayant aucun plan arrêté, il paya d'abord son tribut au goût du temps en se livrant, un peu au hasard, aux études classiques, et il publia, avec un commentaire, le traité de Sénèque le philosophe *De Clementia*. On a supposé plus tard que, dans ce travail, où le jeune auteur ne distinguait pas Sénèque le philosophe de Sénèque le poète, Calvin avait eu pour but de combattre les rigueurs de la politique dans la question de la tolérance; mais dans ce volume, dédié à l'abbé d'Hangest de Saint-Éloi à Noyon, l'un des protecteurs de Calvin,

rien n'annonce l'intention qu'on y a cherchée, et cette publication n'est remarquable que pour avoir prévalu le non latinisé de Calvin sur celui de *Caesaria*.

Les opinions du jeune homme étaient énoncées plus clairement dans un discours qu'en 1533 prononça son ami Michel Cop, recteur de Paris. Le parlement et la Sorbonne furent également scandalisés de ce discours, et Calvin, qu'on soupçonnait d'en être l'auteur, put à peine se dérober par la fuite à l'emprisonnement ordonné à son égard. Parvenu en Saintonge, il se cacha quelque temps dans la maison d'un chanoine d'Angoulême, Louis du Tillot, sur les instances de qui il composa quelques prêches pour les curés du pays. Calvin prêcha lui-même, non publiquement et en qualité de prêtre, il ne l'était pas, mais dans les réunions secrètes des partisans de la réforme. La réforme avait déjà une sorte d'asile à Nérac, où résidait la reine de Navarre. Calvin se rendit d'Angoulême à la cour de Marguerite, où il trouva Lefèvre d'Étaples, et put bientôt, grâce à la protection de cette princesse, reprendre le chemin de Paris. Dans cette ville venait d'arriver un homme qui jouissait déjà d'une fâcheuse célébrité, qui combattait non-seulement les dogmes fondamentaux de l'Église, mais aussi ceux de la réforme; qui accusait cette dernière d'une extrême timidité, et dans lequel Calvin ne tarda pas à trouver un ardent adversaire. Cet homme était Servet. On dit qu'une conférence fut alors indiquée où ils devaient se réunir et s'expliquer; et l'on ajoute que Servet qui y manqua, n'inspirait plus depuis ce moment à Calvin que des sentimens de mépris ou d'antipathie. C'est une induction: ce qui est plus probable, quand on considère l'attachement que Calvin a tous jours professé pour certains dogmes c'est qu'il avait déjà pris en aversion le médecin espagnol qui les menaçait si hautement dans son livre *De la Trinité*; et ce qui n'est pas douteux c'est qu'il est mieux valu pour l'un et l'autre de ce deux personnages qu'ils ne se fussent jamais rencontrés, pas plus à Genève qu'à Paris. Calvin resta peu dans la capitale: Orléans lui présentait plus d

été et plus d'attrait; il y publia un nouvel ouvrage. Après avoir com-
 pté un moraliste, il s'était attaché à
 la question de théologie, l'état de l'ame
 dans l'intervalle de la mort à la résurrec-
 tion. Quelques docteurs avaient prétendu
 que c'était un état de sommeil; il les ré-
 fut dans un traité intitulé *Psychopansy-
 chia*, qui ne se distingue que par cette
 netteté de la pensée et du langage, ca-
 ractère dominant de tous ses écrits. Un
 ouvrage plus important devait occuper
 son esprit. La réforme avait besoin en
 France, où elle était mal vue et confon-
 due avec les extravagances des anabap-
 tes et les fureurs des paysans de Souabe,
 un exposé systématique qui pût mieux
 faire apprécier ses doctrines. En Allema-
 gne et en Suisse elle possédait cet avantage.
 En 1521 Mélancthon avait publié pour
 les savans la doctrine de la réforme
 (*de doctrina christiana*); dès 1528 Luther l'a-
 vait exposée pour le peuple dans son ca-
 téchisme; dès 1530 toute l'Allemagne pro-
 testante avait présenté à l'Europe préve-
 nant contre elle ses articles de foi (à Augs-
 bourg); et, peu de temps avant sa mort,
 réformateur de la Suisse, Zwingle, avait
 rédigé son *Exposé clair et bref de la doc-
 trine chrétienne (pour le roi de France)*.
 Calvin sentait qu'un ouvrage de ce genre
 manquait à la France où le roi lui-même,
 malgré ses alliances avec les Turcs et les
 protestans d'Allemagne, persécutait les
 artisans de la réforme, comme autant
 d'esprits turbulens, brouillons, incapables
 de se soumettre à quelque autorité
 que ce fût, ne pouvant même s'accorder
 entre eux. Peut-être Calvin pensait-il
 aussi que, pour la réforme en général,
 il n'y avait quelque chose de mieux à faire
 que ce qu'on avait, qu'il fallait un
 précis plus méthodique, des vues plus
 conciliantes et de plus sûrs principes
 d'organisation. Mais il sentait bien que
 la publication d'un livre de ce genre, un
 ouvrage complet, était impossible en France,
 où l'on possédait peu les écrits de la ré-
 forme et où les novateurs ne jouissaient
 d'aucune sécurité. Une ville de Suisse
 paraissait, pour la composition d'un
 tel livre, offrir une position plus avan-
 tageuse que toute autre: c'était celle de
 Bâle, voisine de la France, tranquille,

et en pleine jouissance de la réforme. Il
 s'y rendit l'an 1534, s'y livra, sous la
 direction de Grynæus et de Capiton, à
 des études sérieuses comme il les aimait,
 apprit l'hébreu et publia, dès l'année
 suivante, à l'âge de 27 ans, son princi-
 pal ouvrage, *Institutio religionis chris-
 tianæ*, qui ne fut dans cette première
 édition que l'ébauche de ce qu'il devint
 dans la cinquième, celle de 1559, la
 dernière donnée par l'auteur, mais qui
 dès lors éclipsa l'exposé de Zwingle, res-
 té manuscrit et publié à cette époque
 par Bullinger, son successeur à Zurich:
 Tout dans le livre de Calvin et surtout la
 préface, qui s'adresse avec éloquence à
 la politique et à l'humanité de Fran-
 çois I^{er}, avait pour but de montrer que
 la réforme n'était autre chose que le
 christianisme ramené à son principe;
 qu'elle en avait tous les dogmes, qu'elle
 rejetait de son sein toutes les hérésies,
 qu'elle était une doctrine d'ordre et for-
 mait une église fortement constituée;
 que non-seulement elle désavouait les
 hérétiques, mais qu'elle les frappait
 d'excommunication. Ce savant manifesta
 de la réforme, que l'auteur traduisit
 lui-même en français (comme il tradui-
 sit plus tard le bel ouvrage de Mélancthon,
 qui l'avait guidé dans sa compo-
 sition) et que d'autres mirent en anglais,
 en espagnol, en hongrois, en flamand,
 en allemand, se plaça, par les amélio-
 rations qu'il reçut dans chaque édition
 nouvelle, au premier rang des écrits de
 la réforme et devint en quelque sorte
 le code du calvinisme. En effet, il traça
 en même temps les principes de la doc-
 trine et ceux des institutions, les uns
 et les autres également nets, précis, sé-
 vères.

Calvin qui, en matière de discipline
 ecclésiastique, avait conservé les plus
 fortes règles de l'Église, le pouvoir de
 l'excommunication et de la punition
 des hérétiques, ne devait pas tarder à
 les appliquer. De simple écrivain de la
 réforme il s'éleva bientôt au rôle de son
 chef. Ce ne fut pas lui qui rechercha ce
 poste. Après la publication de son livre,
 désireux de voir de près les mouvemens qui
 s'annonçaient au-delà des Alpes, où les
 ouvrages de Luther s'étaient répandus

même avant de parvenir à Paris, il se rendit auprès de la duchesse de Ferrare, Renée de France, fille de Louis XII, qui protégeait les nouvelles doctrines et se flattait d'en favoriser l'introduction en Italie, comme sa parente Marguerite de Navarre espérait alors de les faire recevoir sur les frontières de l'Espagne. Calvin fut bien reçu, comme l'avait été Clément Marot. Mais quoiqu'il prêchât quelquefois dans diverses localités, aux applaudissemens de son auditoire, comme semble l'attester la petite colonne érigée en son honneur dans la ville d'Aost, il se convainquit bientôt qu'un étranger avait peu de chances dans ce pays et que l'inquisition l'y atteindrait trop aisément. Comme Clément Marot, que le duc de Ferrare, qui avait besoin du pape, ne voyait pas non plus avec plaisir, Calvin quitta Ferrare, et tandis que le poète se dirigeait sur Venise, le docteur alla chercher un asile en France. Il ne put trouver nulle part ce qui convenait à son activité, et sa pensée se reporta vers Bâle; mais voyant les chemins de la Champagne et de la Lorraine peu sûrs, il prit par la Savoie et fut retenu à Genève, où il ne désirait pas même se faire connaître, par deux prédicateurs, Farel et Viret, qui avaient successivement parcouru toutes les villes de la Suisse française et introduit enfin la réforme dans la principale d'entre elles. Calvin se fixa parmi eux au mois d'août 1536, comme simple professeur de théologie. La prédication dans laquelle il s'était exercé en Saintonge et en Italie était moins de son goût; on le décida cependant à s'y livrer, et il ne tarda pas sans doute à s'apercevoir qu'elle assurait, plus que l'enseignement, son empire religieux et moral sur le peuple. Cet empire il ne le prit pas, sa supériorité le lui donna. En effet, dès que Calvin fut à la fois professeur et prédicateur dans la plus importante des villes de Suisse où l'on parlait sa langue, non-seulement Farel et Viret eurent un collègue, mais Genève et la réforme offrirent une position, un point d'action à Calvin, Calvin donna à la réforme une influence européenne et à Genève une haute illustration. Mais le

double empire que, pour leur gloire, il eut besoin d'exercer sur l'une et sur l'autre, fit éclater une double lutte, une lutte sur les mœurs, une lutte sur les dogmes, et ce fut toute la destinée de Calvin de vaincre dans l'une et dans l'autre. Durant les longues querelles entre les *patriotes* et l'évêque appuyé par le duc de Savoie, la déplorable tactique du pouvoir avait concédé au peuple d'autant plus de libertés morales qu'on lui disputait plus de libertés politiques; et quand ces dernières eurent triomphé, les premières étaient devenues une sorte de licence légale. En effet, le conseil d'état reconnaissait comme une autorité la *reine* ou la *gouvernante des femmes* impudiques. Les lois civiles sont toujours respectées dans la même proportion que les lois morales; les hommes d'état en doutent, l'histoire l'affirme. A Genève un parti nombreux, à la fois moral et politique, les *libertini*, prétendaient jouir d'une égale liberté en fait et en droit. Ce désordre flagrant était incompatible avec la réforme qui attaquait si vivement les abus et les dérèglemens du passé et qui n'était rien sans cette sévère pureté de mœurs qui est la condition première du succès des nouvelles églises. D'ailleurs Calvin, plein de l'étude de la morale évangélique et de l'esprit d'austérité qu'elle respire, ne l'était pas moins de l'étude des lois et de l'esprit d'ordre, de rigueur même, qu'elle donne; et après avoir défendu la réforme contre les violences du pouvoir, il ne pouvait manquer de courage pour la défendre contre la licence des partis. La tâche était grande; plus l'ancienne discipline de l'église était puissante et absolue, plus ceux qui l'avaient brisée mettaient d'énergie à proclamer des principes de liberté chrétienne et d'indépendance civile. Opposer à ces doctrines et aux mœurs qu'elles protégeaient une discipline molle, c'était d'abord capituler avec la licence, pour bientôt s'en laisser vaincre. Une discipline plus précise et plus complète que l'ancienne pouvait seule assurer l'empire à la réforme pure; mais il fallait être Calvin pour oser la prescrire.

Cependant dans une cause où l'opinion était tout, comme dans celle de la

réforme, il était indispensable de s'assurer l'opinion. Calvin d'abord enseigna et prêcha nettement ses principes; il rédigea ensuite un petit catéchisme et une profession de foi, et il fit enfin adopter un règlement de discipline qui s'étendait jusque sur les mœurs et la vie privée (1537). La loi était votée; les principes en avaient paru évangéliques et par conséquent incontestables; cependant quand on vint à l'application on ne tarda pas à voir qu'ils embrassaient toute l'existence sociale des citoyens; que les prédicateurs, par leurs discours, leur influence, la supériorité morale et la capacité législative de Calvin, étaient les maîtres à Genève! Le conseil, craignant que leur empire ne fût bientôt plus grand que ne l'avait été celui de l'ancien clergé même, leur défendit de se mêler de politique. Mais d'abord cet ordre venait trop tard, l'alliance de la religion et de la politique était dans la loi; ensuite Calvin était persuadé avec raison que l'établissement de la réforme, comme ordre moral, était impossible si elle ne passait avec ses principes, et par ses ministres, dans l'ordre civil. Déjà il avait pris la résolution de rompre plutôt que de céder; le conseil de son côté était arrivé à la même détermination. La solution du débat ne put qu'être prompte; des questions de pure forme l'amènèrent brusquement. Dans un synode de Lausanne, la ville de Berne, qui avait conservé quelques fêtes, quelques coutumes anciennes, en avait fait décréter le maintien contre l'avis des prédicateurs de Genève: le conseil de cette ville s'empessa d'exiger de ses prédicateurs qu'ils s'y conformassent. Sur leur refus de célébrer la Cène avec du pain sans levain, on leur ordonna de sortir de Genève sous trois jours. Ils en sortirent (1538) déclarant au synode de Zurich qu'ils tenaient peu à ces questions secondaires, mais beaucoup à celles qui séparaient les deux partis. Le conseil montra de son côté qu'il ne tenait non plus qu'aux questions d'ordre, en refusant d'entrer en négociations sur les autres.

La réforme française et Genève avaient perdu un chef, Calvin un asile. Calvin ne pouvait regretter que la destruction ou l'ajournement de son œuvre. A cette épo-

que les théologiens de la réforme étaient peu embarrassés de leur personne: ils étaient pauvres, mais beaucoup de villes les réclamaient. La première pensée de Calvin, devenu libre, fut de continuer son voyage à Bâle, qu'on l'avait empêché d'achever 2 ans auparavant. Cependant dans cet intervalle un des amis qu'il avait dans cette ville, Capiton, l'avait quittée pour celle de Strasbourg où la réforme était également avancée et où se trouvait une petite communauté de réfugiés que la mauvaise politique du temps avait chassés de France. Calvin alla se mettre à la tête de ce troupeau et fut bientôt nommé professeur en théologie au chapitre de Saint-Thomas à Strasbourg. Ses nouveaux collègues, Capiton et Bucér, le comblèrent d'amitiés; le magistrat de la ville rivalisa avec eux dans ces témoignages d'estime. Strasbourg venait de fonder un collège pour les études protestantes (le Gymnase) et désirait fixer en Alsace l'un des écrivains les plus distingués de la réforme. L'an 1541, cette ville chargea Calvin d'aller assister avec Bucér aux conférences de Worms et de Ratisbonne, qui tenaient plus à la politique qu'à la religion et avaient pour but réel d'ajourner, par une sorte de transaction dogmatique, les armemens que la sainte ligue et l'union de Smalkalde préparaient, avec la certitude que tôt ou tard l'épée seule pourrait trancher les difficultés de la polémique. Ce qui faisait de cet ajournement une nécessité, c'étaient les armées turques campées sur les frontières de la Hongrie et les liaisons avec Constantinople et Wittemberg que Charles-Quint reprochait si vivement à son rival le roi de France. Dans ces conjonctures, les conférences des théologiens étaient plutôt des négociations diplomatiques que des débats religieux. Le caractère personnel des quatre théologiens principaux qui conféraient sur ces questions, celui de Jules Pflug et de Jean Gropper, d'un côté; celui de Bucér et de Mélanchthon, de l'autre, rendait d'ailleurs ces discussions très pacifiques; et si personne ne voulut du formulaire ambigu (connu dans l'histoire sous le nom de l'*Intérim de Ratisbonne*) qu'ils rédigèrent ensemble, c'est que la véritable opinion, catholi-

que ou protestante, était mieux représentée par Eck et Calvin qui parlèrent peu, de peur de ne pas s'entendre, que par leurs collègues qui pouvaient s'énoncer d'autant plus librement qu'ils étaient plus disposés à céder. Calvin, dans ces querelles d'Empire et dans ces menées de politique, se sentait peu à sa place; à peine l'était-il à Strasbourg. Il y avait trouvé des honneurs et du loisir; il y avait publié une seconde édition de son principal ouvrage, il y avait acquis de la gloire et n'y avait rencontré aucune des difficultés de sa position à Genève; mais cette position était plus dans ses goûts que celle de Strasbourg, et bientôt, pendant son séjour à Ratisbonne, il s'y laissa rappeler. Genève elle-même, livrée à ses démagogues, avait senti le vide laissé par Calvin et trouvé dans sa propre mollesse la nécessité du gouvernement moral et politique qu'avait ébauché le réformateur. Mais Calvin éprouvait une sorte de répugnance pour le combat qu'il allait recommencer, et, de son côté, Strasbourg refusait de le céder. Il fallut l'intervention de plusieurs cantons de la Suisse pour faire accorder à Calvin un congé provisoire qu'on se hâta trop de rendre définitif. En effet, Calvin, en refusant de rester membre du chapitre de Strasbourg, rompit trop tôt des liens qui étaient devenus utiles à la cause générale de la réforme. Son séjour à Strasbourg avait amené pour cette cause un remarquable avantage. On sait qu'alors la question de la Sainte-Cène divisait les protestans en deux partis principaux, les Zwingliens et les Luthériens; on sait aussi que les historiens ont prêté à Calvin le projet d'en former un troisième. Il est plus vrai de dire qu'il cherchait à les fondre en un seul, à les rapprocher l'un de l'autre. Ce dessein avait percé dans son volume de 1536; elle se dessina nettement dans son traité de la Cène, publié à Strasbourg, où ses amis Bucer et Capiton, qui étaient souvent intervenus entre la Saxe et la Suisse, professaient depuis long-temps cette doctrine intermédiaire entre Luther et Zwingle, qui fut si nettement formulée par Calvin. Conservant ses rapports avec Strasbourg et, par cette ville impériale, avec l'Allemagne, à une époque où Luther

approchait de sa fin, où Mélanchthon penchait pour le calvinisme, où François I^{er} s'alliait toujours plus étroitement avec les protestans de l'Empire, Calvin devenait non-seulement un centre de pacification pour la réforme, mais acquérait auprès du roi le moyen de la protéger en France. Dans sa modestie, dans son désir de se vouer exclusivement à Genève, et dans cette ignorance qui nous cache souvent ce que notre destinée a de plus grand, il se sépara complètement d'une ville si importante, qui l'avait si bien accueilli et qui n'avait que le seul tort de ne pas parler sa langue. Il se consacra tout entier à une autre cité qui l'avait banni, mais où sa parole était comprise du peuple et dont sa pensée ne s'était point détachée.

En effet, pendant son exil même il avait conservé à Genève ses correspondances et augmenté le nombre de ses amis. Comme s'il n'eût jamais quitté son troupeau, il l'avait, pendant cette séparation, défendu contre les pressantes sollicitations du cardinal Sadolet, qui invitait Genève à rentrer dans la communion de l'Église. Aux applaudissemens avec lesquels il fut accueilli, Calvin s'aperçut du progrès que ses principes avaient fait en son absence. L'adoption par la ville d'une discipline ecclésiastique était la condition de son retour. Rentré à Genève le 13 septembre 1541, il présenta le 20 novembre et fit adopter dans une assemblée du peuple et des magistrats un projet de loi portant organisation de l'église de Genève et établissant, pour la surveillance des actes, des discours et des opinions des citoyens, un tribunal ou consistoire composé d'ecclésiastiques et de laïcs, ayant droit, à l'égard des fidèles, d'admonition, de censure, d'excommunication et d'accusation devant l'autorité civile. Ce règlement ne constituait pas une théocratie, comme on l'a souvent dit; mais il établissait sur la vie privée des citoyens un droit d'enquête que l'Église n'avait jamais exercé dans cette étendue. Les révolutions religieuses ou politiques, par l'abus qui se fait de leurs principes, sont presque toujours conduites pour un temps à des mesures

plus rigoureuses que n'étaient celles du pouvoir vaincu. Les institutions de Calvin étaient commandées par les mœurs du parti même qui les trouva si despotiques ; et plus elles rencontraient de résistance, plus leur auteur était persuadé de leur nécessité ; plus aussi il était résolu de les appliquer avec rigueur.

Dans cette lutte la partie était à peine égale. D'un côté, la brutalité du peuple, la corruption des magistrats, tout le désordre invétéré dans les mœurs générales ; d'un autre, des principes et de l'énergie, mais un seul homme, car le consistoire comptait peu, et sans Calvin c'était un corps sans âme. Pourrait-on ne pas admirer l'homme qui fit triompher les principes ? Certes sa lutte fut belle, et si après sa victoire on lui a reproché la vigueur même qu'il avait fallu pour l'obtenir, on n'a pas considéré la différence des armes avec lesquelles on combattait de part et d'autre. Calvin, d'un esprit moins ferme, d'une piété moins austère, aurait nécessairement succombé dans ce combat de 14 ans, pendant lequel les *libertins* lui prodiguèrent tous les outrages, menacèrent plus d'une fois ses jours, bravèrent son autorité jusque dans les temples, et lui suscitèrent des antagonistes jusque dans le conseil de la république. Et pourtant il ne fléchit jamais ; mais par son inébranlable vigueur chaque attaque de ses ennemis ajoutait à son autorité.

Son triomphe dans la lutte des dogmes assura son triomphe dans la lutte des mœurs. Cette double guerre quelquefois n'en forma qu'une ; mais au milieu du désordre auquel se livraient les intelligences à l'instar des passions et lorsque l'ancien empire de Rome se trouva ébranlé, il était important que la réforme posât avec une égale netteté les principes de ses doctrines et ceux de ses mœurs. L'œuvre de Calvin, comme chef d'église, demeurait ou imparfaite ou douteuse s'il ne donnait à son dogme la même précision qu'à sa morale. Il y était bien résolu ; et persuadé comme il devait l'être, pour pouvoir accomplir son œuvre, que sa doctrine était la vérité elle-même, telle que peut la comprendre l'intelligence humaine, il combattit

toutes les hérésies, c'est-à-dire toutes les dissidences, avec toute la puissance de son autorité et de son génie. Aucune considération ni d'amitié, ni de convenance, ni du présent, ni du passé, ne put jamais l'emporter, dans son inflexible conscience, sur l'obligation d'assurer à tout prix le seul triomphe de la vérité. Le droit d'excommunication contre l'hérésie, le droit de la punir de mort, étaient posés dans la nouvelle comme dans l'ancienne discipline ; Calvin n'eût pas compris qu'on pût le révoquer en doute et n'hésita jamais à l'appliquer. Il le fit appliquer successivement à Châtillon (Castalionius), à Bolsec, à Servet, à Gentili *. Le premier, qui tenait son nom de Châtillon-en-Bresse, était l'un des meilleurs latinistes du temps et le plus élégant traducteur de la Bible. Il était devenu l'ami de Calvin à Strasbourg et l'avait rejoint à Genève en qualité de recteur du collège fondé par le réformateur. Mais il différait de lui sur plusieurs questions de théologie et de critique sacrée, regardait le Cantique de Salomon comme un simple épithalame, doutait de la descente aux enfers, et niait la prédestination : il fut banni de Genève. Le second, aumônier de la duchesse de Ferrare, s'était attaché au calvinisme en Italie, avait étudié la médecine et suivi Calvin à Genève ; mais il niait aussi ce triste dogme de la prédestination, que Luther et Calvin, séduits par les idées de saint Augustin, avaient si mal lu dans les textes de saint Paul : il fut aussi banni de la ville. Michel Servet, qui avait dû se rencontrer avec Calvin à Paris et qui, depuis cette époque, ne lui inspirait plus d'estime, l'avait irrité non-seulement en le fatiguant d'une vaniteuse correspondance, en lui adressant un exemplaire de *l'Institution chrétienne* chargé de marginales insultantes et en traitant la réforme d'incomplète et de superstitieuse, mais en attaquant, sous prétexte de rétablir le christianisme primitif, ce dogme de la Trinité sans lequel le réformateur ne concevait pas la religion. Servet, objet d'une réprobation universelle, venait d'être con-

(*) Gruet n'était qu'un *libertin* ; la peine qu'il subit fut une affaire purement morale et civile.

damné au feu dans le diocèse de Vienne (en Dauphiné). Calvin, en apprenant le jugement de l'église ancienne, avait déclaré que l'église nouvelle n'hésiterait pas à y souscrire. Il n'hésita pas à l'exécuter, après avoir toutefois fait renouveler le procès par son secrétaire et après avoir tout essayé pour obtenir une rétractation (1553). On a reproché ce procès à Calvin, on devra le faire toujours; mais il n'y aura jamais que ceux qui se trouveront en dehors des communions chrétiennes qui pourront le faire à leur aise. L'église luthérienne, il faut bien nous servir de cette expression, approuva la sentence prononcée par l'église catholique et exécutée par l'église calviniste. Les théologiens de Berne, de Zurich, de Bâle, de Strasbourg et de Wittemberg adhérèrent aux principes de Calvin, sans toutefois les appliquer eux-mêmes. Le seul Châtillon blâma la condamnation de Servet et contesta à l'église le droit de punir de mort le crime d'hérésie; mais Calvin parla dans le sens de l'opinion reçue en défendant ce droit comme un devoir (1553). Après ce terrible exemple, un Napolitain réfugié à Genève, Gentili de Cosence, osa encore professer sur la Trinité ces opinions sceptiques que partageaient la plupart des Italiens accueillis par la Suisse, l'Allemagne ou la Pologne. Calvin exigea une rétractation, et l'obtint; mais Gentili, au mépris de sa signature, essaya de nouveau de propager ses doctrines: il fut emprisonné, obligé de se rétracter encore, et enfin réduit à quitter une ville qui ne voulait pas de ses croyances et à laquelle il ne se souciait pas de garder sa parole. Dès lors la lutte dogmatique était terminée comme la lutte morale. Elle avait affligé Calvin, mais elle avait donné à la réforme un caractère d'ordre et de netteté que, sans cette crise, elle n'eût peut-être jamais revêtu. Cette double lutte n'avait pas épuisé toute l'activité de Calvin: prédicateur, professeur de théologie, président du consistoire, surveillant d'un collège, fondateur d'une académie, le réformateur était aussi membre du conseil souverain, homme politique et législateur. Sa correspondance non-seulement embrassait les affaires de

la religion, mais encore les questions de l'état sur lesquelles le conseil consultait son expérience ou son savoir. Tous les intérêts de l'Europe lui semblaient familiers. D'un côté il accueillait à Genève des réfugiés de toutes les nations et y fondait pour eux des paroisses; d'un autre côté les cantons de la Suisse, plusieurs parties de l'Allemagne, ses nombreux partisans en Angleterre, en Pologne, en France, en Hollande prenaient ses avis sur les doctrines et sur les institutions de la réforme. Ce concours extraordinaire de fonctions et d'affaires donna au chef de l'église de Genève une haute considération, une immense autorité, et il n'est pas étonnant que la réforme française ait été appelée de son nom (*voy.* CALVINISME). Mais tant de travaux, joints à de nombreuses maladies, usèrent rapidement la faible constitution de Calvin. Il mourut âgé de 55 ans, le 26 mai 1564, pleuré de l'Europe réformée comme de la ville de Genève. Personne ne le remplaça, mais ses institutions continuèrent sa vie.

Ses vertus avaient été calomniées, elles furent bientôt proclamées. Il était sobre, laborieux, indifférent aux biens et aux plaisirs de la vie ordinaire. Il ne laissa à sa femme Idelette de Bure, veuve d'un anabaptiste qu'il avait converti, que 225 écus de fortune. L'unique fils qu'il avait eu de ce mariage était mort avant lui. Ses écrits ont été publiés à Genève, en 12 volumes in-fol.; à Amsterdam, 1667, en 9 volumes de même format. On a sur Calvin un panégyrique par Théodore de Bèze; un pamphlet par Jérôme de Bolsec; une apologie par Bayle, *Dictionnaire historique*; une biographie par M. Guizot, *Musée des protestans célèbres*; une notice littéraire par Sénébier (*Histoire littéraire de Genève*, tom. I), et une foule innombrable d'écrits secondaires. On comprend qu'un homme de cette taille ait été mesuré de plus d'une façon. M-a.

CALVINISME. On donne le nom de calvinisme à la réforme telle que l'entendait Calvin; et dans ce sens cette dénomination répond à celles de luthéranisme et de zwinglianisme, qui désignent la réforme telle que l'entendaient Luther et Zwingli. Toutefois ce sont là des ter-

mes que la réforme n'a jamais avoués; elle déclarait au contraire qu'elle ne voulait autre chose que le christianisme primitif et que, soumise à l'autorité divine de l'évangile, elle n'entendait pas y substituer une autorité purement humaine. Cependant Calvin ayant donné au dogme de la réforme française, adopté en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Écosse et en France, la forme et le caractère qui le distinguaient au xvi^e siècle, on a pu qualifier cette réforme de calvinisme. Le calvinisme pur n'a pourtant pas régné plus long-temps que le luthéranisme pur, son contemporain, et que l'augustinisme n'avait régné dans d'autres temps. Ce qui le caractérisait spécialement (ses doctrines sur la prédestination et la Sainte-Cène d'un côté, ses institutions presbytériennes de l'autre) devint bientôt dans les églises réformées l'objet de vives contestations et enfin de modifications essentielles. Beaucoup de réformés ont renoncé au dogme de la prédestination, ne croyant pas le trouver dans l'évangile; d'autres le professent encore, persuadés qu'il n'a été enseigné par Calvin que d'après les textes de la Bible. Ces divergences sur une question unique et de solution difficile sont d'ailleurs peu sensibles, outre qu'elles ont perdu toute l'importance qu'y attachait l'opinion du xvi^e siècle ou celle du xvii^e. *L'Histoire du calvinisme*, par le P. Maimbourg, est un livre de polémique. Le calvinisme méritait plutôt un ouvrage tel qu'est celui de Seckendorf sur le luthéranisme, ou celui de Stark sur l'arianisme. L'histoire du calvinisme n'est faite avec impartialité que dans l'ouvrage de la doctrine protestante du docteur Plank. Nous reviendrons sur cette histoire et sur ses diverses phases à l'article général de RÉFORME. M-R.

CALVITIE (de *calvus*, chauve), privation des cheveux. Elle peut être native, accidentelle, prématurée ou naturelle. Le plus souvent on confond la calvitie avec l'alopecie (voy.). Calvitie désigne la privation des cheveux seulement sans cause déterminée. Il est un assez bon nombre d'individus, qui naissent avec une partie du crâne totalement privée de cheveux et chez lesquels ces pla-

ces n'en sont garnies à aucune époque de la vie; cela se remarque principalement aux fontanelles, point de réunion de 3 ou 4 des os du crâne; et surtout lorsque, par quelque bizarrerie de la nature, ces fontanelles ne s'ossifient jamais. On cite quelques cas fort rares d'individus qui n'ont jamais eu un cheveu sur la tête. On ne saurait, de prime abord, assigner de causes précises à la calvitie prématurée; car on voit des individus sains et réglés dans leurs habitudes perdre de bonne heure leurs cheveux; et, d'un autre côté, des sujets malades ou déréglés conserver fort tard les leurs. On ne peut cependant nier que les maladies, les passions, les excès de toute espèce, n'aient une très grande influence sur la chute des cheveux, et c'est ce qui constitue l'alopecie. Le tempérament et par conséquent la couleur des cheveux paraissent être les causes les plus fréquentes de la calvitie prématurée; on a observé assez généralement que plus les cheveux sont gros moins ils tombent: serait-ce parce que, moins nombreux, ils trouvent plus facilement leur nourriture dans les vaisseaux du cuir chevelu? Il est plus probable que cela tient à la grosseur du bulbe qui les nourrit; car plus il est développé plus il reçoit de vaisseaux sanguins, moins conséquemment il est sujet à s'atrophier.

La calvitie naturelle est celle qui est due aux progrès de l'âge; elle commence quand les forces vitales s'affaiblissent, à quelque époque que cet affaiblissement se dénote; il est quelques sujets assez rares qui conservent tous leurs cheveux jusqu'à un âge avancé et même après qu'ils sont devenus blancs. On sent, par la manière dont on vient de considérer la calvitie, que les moyens thérapeutiques sont inutiles contre elle; cependant, dans la calvitie prématurée et lorsqu'elle commence, on peut essayer de donner quelque vigueur au bulbe pileux en rasant fréquemment et faisant des frictions sur le cuir chevelu dénudé, avec des corps toniques excitans; l'alcool convenablement affaibli paraît le moyen préférable à tous les autres. C. DE B.

CALYCANTHÉES, petite famille composée de deux genres qui apparte-

naient autrefois à la famille des monici-
nées. Tous les végétaux qui en font partie
appartiennent au Japon ou à l'Amérique
septentrionale. Quelques espèces du genre
calycanthus sont cultivées en Europe et
viennent très bien, même en pleine terre.
Parmi elles on distingue le calycanthus
pompadour, dont les fleurs d'un rouge
foncé répandent l'odeur de la pomme de
reinette, et le calycanthus *præcox* qui,
transplanté du Japon dans nos climats, y
fleurt au milieu de l'hiver. H. A.

CALYCÉRÉES. Cette famille ren-
ferme trois genres tous composés de plan-
tes exotiques rangées autrefois parmi les
synanthérées avec lesquelles elles pré-
sentent en effet les plus grandes analo-
gies; mais on les distingue par leur ovule
renversé, tandis qu'il est dressé dans les
synanthérées; par les filets des étamines
qui sont soudés, tandis qu'ils sont libres
dans la famille dont on les a séparées;
enfin par le stygmate simple et non bifide.

Les feuilles alternes et non opposées,
les étamines soudées à la fois et par leurs
filets et par leurs anthères, présentent
des caractères assez tranchés pour ne pas
les confondre avec les dipsacées. H. A.

CALYPSO, voy. ΝΥΜΦΗΣ.

CAMAIEU est cette espèce de peint-
ure, d'une ou de deux couleurs, établie
sur un fond d'une autre couleur, quel-
quefois d'or, au moyen de laquelle on
imite des bas-reliefs, des ornemens en
bronze incrustés dans le marbre, des
onyx gravées, des médailles, des stucs,
etc., etc. Son nom paraît dériver du mot
arabe *camelhuia* qui sert à désigner l'onyx
à cause de ses différentes couleurs; d'au-
tres lui donnent pour racine *camaa*, mot
qui signifierait relief. On appelle com-
munément *camaieu* toute imitation d'ob-
jets produite par la dégradation combinée
des ombres et des lumières d'une couleur
quelconque. C'est le monochrome des an-
ciens, le *chiaro scuro* (clair obscur) des
Italiens. Ainsi un dessin à la sanguine,
au crayon noir, à la seppia, à l'encre de
la Chine, sur papier blanc ou nuancé;
les estampes à trois couleurs et re-
haussées de blanc d'après le procédé
d'Hugo de Carpi; les grisailles, les cir-
ges ou bas-reliefs peints en bronze, sont
autant de *camaieus*.

Par mépris on qualifie de *camaieu* le
tableau d'un peintre qui, pour arriver
plus facilement à l'harmonie des cou-
leurs, en affectionne une à laquelle il a
subordonné toutes les autres. L. C. S.

CAMAIL, habillement de tête, des-
cendant sur les épaules et quelquefois
jusqu'aux talons. Il est probable qu'il
vient de *cap de maille*, couverture de
tête faite de mailles; c'est ce qu'on peut
conjecturer de ce que disent Ducange
et Roquefort. Ce dernier cite ces paroles
du poète d'Urfé: *E gardatz qu'il cap-
mail faitz lassar per mesura*. Les jésui-
tes Théophile Raynaud et Rosweid pen-
sent néanmoins qu'il dérive de *camelan-
cius* ou *camelanchinus*, vêtement, di-
sent-ils, tissu de poil de chèvre et dont
on se couvrait la tête. Il a pris son origine
dans les pays chauds et il est passé dans
les nôtres pour nous garantir du froid.
Le *camail* des chanoines se termine or-
dinairement en pointe et descend jus-
qu'aux talons. Le tour du visage est gar-
ni de peaux de différens animaux; celui
des curés et des prêtres des paroisses ne
va que jusqu'au coude. On le prend à la
Toussaint et on le quitte à Pâque.

Le *camail* des évêques s'appelle *mo-
zette* (voy. J. L.

CAMALDULES, ordre religieux fon-
dé en 1012, dans la vallée de Camaldoli,
près d'Arezzo dans les Apennins, par
saint Romuald, bénédictin, issu d'une
noble famille de Ravenne. Cet ordre fut
confirmé en 1072 par le pape Alexandre
III. Les camaldules se répandirent d'a-
bord en Italie et ensuite en France, en
Allemagne et en Pologne. Dans le prin-
cipe, les religieux de cet ordre se consa-
craient à la vie rigide d'anachorète; mais
devenant de jour en jour plus puissant
et plus riche, l'ordre adopta en grande
partie la vie cénobitique des couvens, et
se divisa en ermites, en observans et
en conventuels. En 1513 ils furent de
nouveau réunis, soumis au supérieur du
couvent de Camaldoli, et purifiés en
même temps par l'expulsion de conven-
tuels dégénérés; mais leur amour pour
l'indépendance les excita à se diviser
de nouveau. Dans le xviii^e siècle il
existait encore cinq communautés de
camaldules: une à Camaldoli, une au

ment de la Couronne près de Perugia, une à Turin, une à Grosbois près Paris, et une à Murano dans les états de Venise; elles étaient indépendantes les unes des autres et soumises chacune à ses propres chefs (*magjores*). Il y avait 12 couvens de femmes de l'ordre des camaldules; ils étaient sous la direction immédiate des évêques de leurs diocèses. Tous les camaldules portaient l'habit blanc et, après avoir renoncé à l'extrême rigorisme de leur fondateur, ils observaient les règles un peu moins sévères des bénédictins. Les *ermites* cependant laissaient croître leur barbe, observaient des jeûnes plus rigoureux et se soumettaient au silence le plus absolu, à la discipline et à toutes sortes de dures pénitences.

La vie purement contemplative des camaldules, ne donnant aucune importance à leur ordre dans l'opinion publique, ne put jamais rendre que de très faibles services à la société: aussi disparut-il en Autriche sous Joseph II, en France pendant la révolution, en Pologne et même en Italie par l'influence des Français. Une seule branche s'en est cependant conservée à Camaldoli, et c'est d'après sa règle que plusieurs ermitages ont été rétablis dans le royaume de Naples dans le courant de l'année 1822. C. L.

CAMARADERIE LITTÉRAIRE.

Quand M. H. de Latouche s'avisa de lancer sous ce titre un manifeste auquel la *Revue de Paris* servit de héraut, une protestation privée contre l'abus et le ridicule d'un charlatanisme devenu trivial, l'à-propos de sa critique suffit à consacrer une expression jusque là inusitée dans le sens qu'il y attacha. Mais cette alliance de mots, pour être un néologisme, ne s'appliquait pas moins à une chose aussi vieille que le monde. L'ancien dictionnaire quelque part une de ses vertes épigrammes à ces vendeurs de complaisances réciproques fait à la mode de son temps, et Martial n'épargne pas les *Murina* et les *Bovina*, célébrés par Virgile et trop mélangés par la fureur romaine d'Horace.

Le proverbe théophrastique *Passu-mur* *la carne et je te passerai le ven*, est

applicable à presque toutes les conditions et à tous les états; mais nous le voyons justifié d'une manière incroyable dans l'histoire de la république des lettres, surtout à certaines époques plus rapprochées de la nôtre. Il n'est personne qui n'ait ouï médire à juste titre de ces réunions soi-disant littéraires de l'hôtel Rambouillet, devenu si fameux par la morgue et le pédantisme de ses familiers, par leur esprit exclusif, leurs proscriptions, leur argot, et surtout par l'inconcevable exagération de leurs apologies et de leurs ovations. Combien d'autres sont restés sur l'horizon de cette pléiade de beaux esprits, organisée en cour suprême et qui prétendait de bonne foi imposer ses burlesques arrêts au goût à venir sur la foi des dupes contemporaines?

De nos jours la camaraderie littéraire a reçu d'immenses développemens; mais il est digne de remarque que ces coalitions transitoires d'intérêts opposés, ces parades d'amitiés mielleuses et emphatiques entre des puissances rivales, ont presque toujours pour résultat infaillible quelque réaction violente et contradictoire. Fatigués de leurs encensemens mutuels et ne pouvant plus se regarder sans rire, les acteurs de ces comédies, dès qu'ils ont touché le prix banal réservé à leur fraternité de coullons, se dédommagent des secrets mutuels de leur rôle par l'aigreur des récriminations publiques et la franche manifestation de leurs antipathies; une inimitié déclarée succède à ces flagorneeries de commanada et les choses se passent à peu près comme dans la scène de *Medea* entre *Vadius* et *Triandin*. Oh! les beaux camarades! Ce n'est pourtant, qui peint à l'esprit de riantes et affectueuses idées, qui rappelle de touchans souvenirs de la jeunesse, cadretait si bien avec l'intimité réelle et généreuse dont il avait rembruni de puis les hétérodoxes de nos *Yocangha*. *Viii Corcorra*. V. 100 M. 2

CAMARCADE *WARR*. Aves *La. 150 100*, est le nom donné de l'Egypte, dans le langage de nos auteurs, au nom de *Camac* ou *Camac* en 1754 qui paraît être le seul restant d'une autre famille arabe d'Espagne, mais laquelle depuis long temps a disparu.

où plusieurs de ses membres avoient été élevés aux premières dignités de l'Église. Chargé de 7 enfans et n'ayant qu'une très médiocre fortune, Ferdinand de Camargo oublia l'illustration de sa race pour cultiver et mettre à profit les dispositions de sa fille Marie pour la danse; dispositions si précoces qu'elle les avait, dit-on, montrées même dans les bras de sa nourrice, par des mouvemens vifs et joyeux lorsque l'on jouait un air de ce caractère. La jeune Camargo fut amenée à Paris, elle y reçut les leçons de M^{lle} Prévôt, première danseuse de l'Opéra, et quelques années après elle débuta elle-même à ce théâtre pour y éclipser sa maîtresse. Son succès fut prodigieux : jamais aucune des nymphes de l'Opéra n'avait mis dans ses pas tant de légèreté, d'enjouement et d'audace : aussi toutes les modes et une contredanse, populaire encore de nos jours, prirent le nom de *la Camargo*; toutes les femmes voulurent être chaussées par son cordonnier, dont elle fit la fortune; Lancret, fameux peintre de ce siècle, la représenta dans l'un de ses rôles principaux; enfin elle eut l'honneur plus grand encore d'inspirer à Voltaire ces vers si connus, où la louange est si délicatement partagée entre elle et son émule, M^{lle} Sallé.

Ah ! Camargo, que vous êtes brillante ! etc.

Un triomphe plus rare peut-être lui était aussi réservé : la malignité publique, dont furent tributaires en tout temps les suivantes de Terpsichore, respecta sa réputation protégée par une conduite irréprochable. Les plus grands personnages l'avaient entourée vainement de séductions : l'un d'eux, le comte de Melun, eut recours aux grands moyens et enleva M^{lle} Camargo et sa jeune sœur. Leur père présenta à ce sujet au cardinal de Fleury, alors premier ministre, une requête où il demandait que le coupable fût tenu d'épouser sa fille. Le cardinal, très tolérant, comme on sait, pour les amours de haut parage, pensa sans doute que c'étaient là *jeux* de grand seigneur, et il parvint à la remise des deux sœurs à leurs parents. fut tout ce que l'on put

Malgré cette aventure, où les torts n'étaient point de son côté, M^{lle} Camargo, pendant tout le reste de sa carrière chorégraphique, conserva, parmi ses compagnes même, un égal renom de sagesse. Elle se retira en 1751, avec une pension de 1,500 fr. : ses appointemens n'avaient jamais été que de 3,000 ; tel était le *maximum* de la rétribution du talent des Taglioni de ce temps-là. M^{lle} Camargo mourut en 1770, regrettée d'un public qui n'avait oublié ni ses succès ni ses qualités estimables. M. O.

CAMARGUE (la), nom donné au delta formé par les deux bras du Rhône, à son embouchure. Cette île présente ainsi la figure d'un triangle équilatéral, dont les côtés ont chacun environ 7 lieues. Le grand Rhône la sépare à l'est de la plaine de la Crau ; au nord et à l'ouest elle est entourée par le petit Rhône ; la Méditerranée la baigne au sud. La Camargue était autrefois moins étendue ; elle s'est avec le temps agrandie des attérissemens du fleuve : c'est ce que prouvent des châteaux ou tours anciennement construits sur ses rivages pour défendre l'entrée du Rhône, et dont on retrouve aujourd'hui les ruines à une assez grande distance dans les terres. On évalue sa superficie actuelle à environ 142,451 hectares ; 24,000 sont des terres de bonne qualité, qui produisent du blé, de l'orge, de l'avoine et un peu de vin médiocre ; l'olivier n'y croît point ; 24,000 hectares sont en marais et étangs ; le reste se compose de pâturages et terres incultes, où vivent en grande quantité des troupeaux *transhumans* de bêtes à laine, c'est-à-dire qui, à l'instar des mérinos d'Espagne, émigrent une partie de l'année dans les pays de montagnes, d'où ils reviennent avec une toison plus abondante et plus fine. Cette émigration a lieu ici au printemps et s'effectue ordinairement dans les départemens des Alpes ou du Dauphiné. On porte à 40,000 le nombre des agneaux qui sont élevés annuellement dans les pâturages de la Camargue. Le sol, formé au sein de la mer d'un gravier fin, mêlé à de la terre de marais, est couvert de plantes qui ont une saveur salée dont ces animaux sont friands. L'île nourrit ainsi

environ 2,000 bœufs et 3,000 chevaux : les premiers sont de petite race, mais vigoureux ; les seconds vifs, infatigables et légers à la course. On les dit issus de chevaux arabes amenés dans l'île par les Sarrasins. La Camargue renferme neuf villages, un grand nombre de belles maisons de campagne, et de 3 à 400 fermes appelées *mas*. Sur les bords sont en général les terrains habités et cultivés ; au centre se trouvent les étangs et les marais, dont le plus considérable est celui de *Falcores*. On retire de cette partie du sol une grande quantité de sel et de soude ; mais les miasmes putrides qui s'en exhalent à l'époque des chaleurs y deviennent la cause de fièvres funestes aux habitans. Il existe un projet de défrichement et de dessèchement pour cette partie de l'île, qui rendrait à la fois à la culture une portion considérable du sol et au pays toutes les conditions de salubrité.

P. A. D.

CAMARILLA (les *l* sont mouillés). Ce mot, originairement espagnol, sert maintenant assez généralement à désigner une influence occulte qui arrête ou entrave la marche de l'administration.

Lors du retour de Ferdinand VII en Espagne, dans l'année 1814, on vit la foule des flatteurs, les uns guidés par des motifs d'intérêt, d'autres par attachement à leurs préjugés, se presser autour de lui. Ils cherchaient à rendre suspects et dénigraient les hommes d'état qu'il avait choisis, et ils persuadèrent au roi lui-même qu'il devait retirer la promesse qu'il avait faite à ses sujets, peu de jours après son entrée à Madrid, de donner au peuple, de concert avec les cortès, une constitution conforme aux besoins du temps. Ces hommes faisaient partie du personnel de la cour affecté au service du roi, et reçurent leur dénomination d'une pièce des appartemens intérieurs du prince, où ils se réunissaient, ou peut-être par une allusion dérisoire au conseil de Castille, qui portait le titre de *Camara de Castilla*, et que par diminutif on avait transformé en celui de *camarilla* (chambrette ou petite chambre). L'influence de la camarilla augmenta de plus en plus en Espagne, jusqu'à ce que la révolution de 1820 vint

en paralyser pour quelque temps la malheureuse activité. Cependant le roi eut à peine reconquis son pouvoir absolu, en 1823, que la camarilla, composée d'un tas de vils flatteurs de la puissance royale, hommes sans talens et sans mérite, exerça de nouveau son fatal pouvoir. Plus tard cette lèpre espagnole a gagné aussi d'autres états, et nous avons vu jusqu'à des gouvernemens constitutionnels gémir de l'influence de la camarilla.

Si l'on consulte l'histoire on se convaincra que cette influence secrète dans les cours n'a rien de nouveau. Ou a vu de tout temps et en tout pays, où l'administration n'était pas basée sur un principe stable et où rien n'offrait une garantie aux droits du peuple, des favoris de toute espèce, en soutane, en habit de guerre, en jupon, subjuguant la confiance du souverain (*вог. ГАВНЕРЪ*). Un tel pouvoir occulte a partout excité de justes plaintes, car de tout temps on a senti la nécessité que la gestion des affaires fût exclusivement confiée à ceux qui, liés par des devoirs immuables et n'étant pas les esclaves du caprice, peuvent être rendus légalement responsables.

C. L. m.

CAMBACÈRES (JEAN-JACQUES REGIS DE), archichancelier de l'empire, naquit à Montpellier en 1753, d'une ancienne famille de robe qui avait produit encore quelques hommes dignes d'ajouter à son illustration parlementaire notamment un docteur de Sorbonne, mort en 1758, membre de l'académie de Béziers ; l'abbé de Cambacères, mort en 1802, archidiaque de Montpellier, qui, chargé de prêcher le carême de 1757 devant Louis XV et sa cour, s'honora autant par le courage et la fermeté dont il fit preuve que par le talent qu'il déploya comme prédicateur ; enfin le cardinal-archevêque de Rouen, ETIENNE-HUBERT de Cambacères, sénateur, puis pair de France, mort en 1818, et le général de Cambacères, l'un et l'autre frères de l'archichancelier.

Destiné à la carrière de la magistrature, à laquelle il était d'usage autrefois de se préparer dès l'enfance par une éducation pour ainsi dire spéciale, le jeune

Cambacérés, lors de la suppression momentanée des parlemens, en 1771, aima mieux renoncer aux avantages de l'état qu'il allait embrasser que de siéger à l'un des tribunaux érigés illégalement par le chancelier Maupeou. En attendant le rétablissement de l'ancienne magistrature, il continua de se livrer à l'étude des lois; et la connaissance profonde qu'il acquit dans cette étude a été la source de sa haute fortune.

Il avait succédé, en 1771, à son père dans la charge de conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier; aux approches de la révolution de 1789, dont il partageait les principes, il fut choisi par l'ordre de la noblesse pour rédiger ses cahiers, et la sénéchaussée de Montpellier porta son vote sur lui pour remplir une seconde place de député de cet ordre qu'elle se croyait en droit d'envoyer aux États-Généraux. Ce mandat se trouva annulé parce que la prétention de la sénéchaussée ne fut point admise; mais élu d'abord à quelques fonctions administratives, puis à la présidence du tribunal criminel de l'Hérault, Cambacérés fut porté député à la Convention par ce département au mois de septembre 1792.

Pendant la durée de cette législature, dont il avait pressenti la violence et les écarts, Cambacérés chercha à se retrancher dans la spécialité du jurisconsulte. Porté au comité de législation, il y resta pendant deux ans, principalement occupé d'affaires contentieuses, de questions juridiques et de rapports dont le sujet n'était pas propre à attirer sur lui l'attention du public. Cette circonspection était d'autant plus sage qu'il appartenait à une classe privilégiée. Mais les événemens déconcertèrent sa prudence; homme consciencieux avant tout, il se trouva forcé d'accepter le rôle important qui lui échut lors du procès de Louis XVI. L'opinion qu'il émit la première fois qu'il fut appelé à se prononcer ne serait pas désavouée aujourd'hui par beaucoup d'hommes graves et du caractère le plus droit: « Le peuple vous a créés législateurs, dit-il, mais il ne vous a pas institués juges; il vous a chargés d'établir sa loi sur des bases immuables, mais il vous a pas chargés de prononcer vous-

mêmes la condamnation de l'auteur de ses infortunes. » Il y avait du courage à émettre une telle opinion; Cambacérés n'en montra pas un moins grand lorsque, nommé l'un des commissaires chargés de retirer du greffe du tribunal criminel les pièces produites contre le roi et de lui notifier le décret qui lui accordait un conseil, il insista pour que la plus grande latitude fût laissée à la défense et aux communications de l'illustre accusé avec ses défenseurs.

S'il souleva par sa première déclaration l'animosité des démagogues qui, à toute force, voulaient le supplice de Louis XVI, Cambacérés ne devait pas échapper non plus à la rancune des royalistes de Coblenz; car il se prononça, ainsi que tous ses collègues de la Convention, pour l'affirmative sur la question de la culpabilité. Quant à celle de la peine, voici comment il opina: « J'estime que la Convention nationale doit décréter que Louis a encouru les peines établies contre les conspirateurs par le Code pénal; qu'elle doit suspendre l'exécution du décret jusqu'à la cessation des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement prononcé par la Convention ou par le Corps législatif sur le sort de Louis, qui demeurera jusqu'alors en état de détention; et néanmoins, en cas d'invasion du territoire français par les ennemis de la république, le décret sera mis à exécution. » Ce vote conditionnel fut compté avec les 334 votes d'absolution.

Enfin Cambacérés se prononça pour le sursis à l'exécution. Il est vrai qu'après que le décret fut porté il s'y soumit et crut devoir l'exprimer, par précaution oratoire, lorsqu'il réclama pour le roi la liberté de voir une dernière fois sa famille et ses conseils, ainsi que la faculté de choisir un confesseur à son gré; mais il est étrange que l'esprit de parti ait pu à ce point dénaturer l'intention et les faits, que 24 ans plus tard, l'archichancelier se soit vu dénoncer au parti réactionnaire et exiler comme *régicide*.

« Après le jugement de Louis XVI (dit un biographe plus équitable en ce point et mieux informé que la *Biographie des hommes vivans*) Cambacérés chercha à calmer les impressions que les mensur-

Montagne avaient paru prendre de ménage assez évidemment les uns opposés pour qu'on soit auto-croire que ses principes étaient de ir ce qu'il ne pouvait empêcher, avoir occasion de modifier. »

venu membre du comité de défense de, il présenta en son nom, à la du 26 mars 1793, un rapport sur action de Dumouriez. Lié jusqu'avec ce général, il l'avait défendu, e temps auparavant avec chaleur, il était pur encore des accusations es contre lui; mais Cambacérés ne a pas son devoir de rapporteur dans ment où son silence l'aurait infaillit compromis.

La séance de la Convention du 10 août Cambacérés lut un travail étendu sur aification des lois civiles et leur rén en un seul code, travail dont il té chargé par décret de l'assemblée, ntement avec Merlin (de Douai). *dresse aux Français* ayant été déle 5 novembre 1794, Cambacérés, résident de l'assemblée, fut chargé rédaction : c'était le programme de ivelle direction que l'événement du rmidior permettait de donner au rnement. Le rédacteur y annonce

Convention maintiendra le régime *sauvé l'état*, mais qu'elle le maina en le *régularisant*, en le *déga-des vexations, des mesures cruelles, quiétudes dont il a été le prétexte*. réintégration des 73 députés illéent exclus le 31 mai précédent lui it une occasion favorable pour la motion d'une amnistie pleine et e à l'égard des faits révolutionnaires qualifiés expressément par le code . A l'expiration de sa présidence, il passé au comité de salut public; ses ues l'éluèrent président de ce comité, qu'à la fin de la législature il y resta é de la direction des relations extées. On lui fut redevable de la paix ue avec la Russie et avec l'Espagne. acacérés donna une grande imporà ses fonctions de président du té de salut public : tout arrêté des ses commissions de gouvernement nt expédié que sous sa signature, rçait par-là, sur l'ensemble de l'ad-

ministration, une sorte de surveillance qui pouvait le faire considérer comme le chef du gouvernement. Le caractère même de son influence souleva contre lui les mauvaises passions ; plus il apportait de prudence et de modération dans la direction des affaires de la république, plus il devenait odieux aux ennemis du gouvernement ; et les intrigues ourdies à Coblenz trouvèrent à la Convention des *patriotes* tout disposés à leur servir d'instrumens. Ils accusèrent Cambacérés d'entretenir des intelligences avec l'émigration. On citait quelques mots d'une lettre du marquis d'Entraigues, agent avoué des princes auprès des cours les plus hostiles à la France. Cambacérés se lava sans peine d'une pareille inculpation ; mais on réussit néanmoins à l'écarter du Directoire, sous prétexte qu'il n'était pas assez compromis dans la cause de la révolution, ayant refusé de voter *la mort du tyran* !

Lors de la nouvelle législature, il fut porté au conseil des Cinq-Cents : la précision de ses idées, sa pénétration rapide et sûre, un imperturbable sang-froid et sa grande facilité d'élocution lui firent encore déférer la présidence. Un homme politique qui possède ces qualités à un haut degré, M. Dupin aîné, rend à l'archichancelier ce témoignage qu'il fut un des plus sages conseillers et des plus fidèles serviteurs de la couronne impériale. « Il avait, ajoute-t-il, l'esprit juste et lumineux, le discours laconique et la tenue grave. » A la formation de l'Institut national, il en fit partie comme membre de la classe des sciences morales et politiques. Il entra depuis à l'Académie française, et il n'a cessé d'en faire partie qu'au 31 mars 1816, date de l'ordonnance qui prononça sa radiation.

Suspecté de *royalisme* par le parti républicain exalté, il fut regardé *comme un chef d'opposition*, et écarté par le Directoire lorsqu'il sortit du conseil des Cinq-Cents, avec le second tiers conventionnel, au bout de quelques mois de session de cette législature. Cambacérés, rendu ainsi à la vie privée, reprit les travaux du jurisconsulte.

Le revirement du 30 prairial an VII ayant appelé de nouveaux hommes à la

tête du gouvernement, Cambacérés accepta, un mois après, le portefeuille de la justice que lui offrait Sièyes; il le conserva après le 18 brumaire, quoiqu'il n'eût pris aucune part à cette révolution. Telle fut même la confiance qu'il inspira à Bonaparte, dès que le général fut à même d'apprécier son caractère et ses talens, qu'il le choisit pour être après lui le premier fonctionnaire de l'état, en qualité de second consul, plaçant ainsi, comme on l'a judicieusement observé, *la main de justice à côté de l'épée.*

A dater de cette période de la vie publique de Cambacérés, il devient impossible d'embrasser le détail de ses actes dans les limites d'une notice. Sans doute il n'avait dans la direction des affaires de l'état qu'un rôle subordonné à la volonté du maître que la nouvelle constitution venait de donner à la république; mais ce second rôle demandait encore toute la capacité dont fit preuve celui que le premier consul en avait chargé. L'organisation judiciaire et le *Code civil*, qui sont une des belles conceptions de son esprit d'ordre et le résultat de ses indications, sinon tout-à-fait son ouvrage, suffiraient pour lui assurer une grande gloire, s'il était possible de lui contester celle d'avoir contribué presque aussi efficacement, par sa gestion et ses conseils, à la réédification de notre ordre social que l'épée de Napoléon contribua à élever la prépondérance de la puissance nationale. S'il y a lieu de lui reprocher une tendance trop prononcée vers des préjugés aristocratiques, tels que ceux de la caste parlementaire, ces préjugés du moins n'étaient pas hostiles à tout progrès calculé sur l'intelligence des masses : défenseur de la *liberté légale*, il lui donnait pour garantie l'indépendance de la magistrature et du barreau. L'on sait quels efforts Cambacérés a tentés pour relever la dignité de la profession d'avocat, et lui rendre l'élection de ses bâtonniers. Assurément le désir de reconstituer l'ordre des avocats n'avait rien de commun avec le retour des maîtrises, des jurandes et des corporations : il peut donc paraître surprenant que le rédacteur du *morial de Sainte-Hélène* représente

(tout en rendant justice

d'ailleurs à sa sagesse, sa modération et sa capacité) comme « l'avocat des abus, des préjugés, des anciennes institutions, du retour des bonapartes, des distinctions, etc. »

Quand Napoléon prit le titre d'empereur, celui de tous les consuls disparut; mais il n'y eut que cela de changé dans la position de Cambacérés, qui devint *archichancelier*, ayant la présidence perpétuelle du sénat. L'empereur le fit encore prince, duc de Parme, et le décora successivement de tous les ordres dont il disposa. Toutes ces faveurs excitèrent contre lui la jalousie; mais la malignité et l'envie même furent obligés de convenir qu'il *porta la prospérité avec tant de calme, et la grandeur avec tant de facilité, qu'on eût dit qu'il était né et qu'il avait toujours vécu dans cette position*, à laquelle il était parvenu par son mérite et ses talens.

La confiance de Napoléon dans le premier dignitaire de son empire n'a jamais éprouvé la plus légère atteinte; de près comme de loin il était tranquille sur l'opportunité et l'à-propos de ses mesures et sur la sûreté de la direction qu'il aurait donnée aux plus importantes affaires de l'état. On peut regretter que plusieurs des conseils de l'archichancelier n'aient pas été suivis; jamais l'empereur ne suspecta leur sincérité. C'est ainsi que, dans le conseil, le duc de Cambacérés avait lutté fréquemment contre la passion qui poussait Napoléon aux combats; il fit tous ses efforts pour empêcher l'illégal et impolitique supplice du duc d'Enghien, et il eût voulu détourner aussi l'empereur d'entreprendre la campagne de Russie et de tenter les chances de celle de 1812.

Malgré l'opposition formelle et motivée qu'il avait émise lorsque le projet d'alliance de Napoléon avec l'Autriche fut, pour la forme, soumis au conseil, l'archichancelier qui aurait voulu que l'empereur épousât une princesse russe, n'en obtint pas moins à un haut degré la confiance de l'impératrice Marie-Louise : celle-ci, lorsqu'elle fut déclarée régente, l'appela à présider son conseil. La détermination de quitter Paris pour se porter au-delà de la Loire, à l'ap-

oche de l'ennemi, a été jugée comme n'este à la dynastie de Napoléon, et on a voulu en faire peser la responsabilité sur l'archichancelier. Ce reproche est non-seulement dépourvu de fondement, puisque les ordres de l'empereur étaient formels; mais Cambacérés serait rendu coupable de trahison si, sans autre garantie de succès qu'une éventualité douteuse, il eût désobéi à ces ordres et résisté à l'avis de la presque unanimité du conseil, partagé d'ailleurs par Joseph, lieutenant-général de l'empereur.

C'est de Blois, où il avait accompagné Marie-Louise, et après l'avoir remis aux mains des commissaires que le père avait délégués pour l'accompagner en Autriche, que le duc de Cambacérés envoya, les 7 et 9 avril 1814, son avis sur les actes du sénat. Il revint à Paris et rentra dans la vie privée, dont le retour de Napoléon le tira malgré lui; l'ordre de l'empereur le décida à reprendre les fonctions d'archichancelier, et se chargea, *par interim*, du portefeuille de la justice.

En 1814, la calomnie avait pris à tâche de ruiner le crédit que pouvait conserver près du roi l'archichancelier de l'empire; après les Cent-Jours, on ne se borna plus à attaquer sa réputation comme privé; il fut qualifié de républicain, et, sous ce prétexte, compris dans la liste de proscription qui dispersa à travers, en Belgique surtout, les débris du parti vaincu par les ans, et dont il n'eût été autrefois l'adversaire. Associé maintenant à ses infortunes, il se félicitait de pouvoir en alléger quelques-unes.

Enfin une ordonnance du 13 mai 1815 rétablit l'exilé dans tous ses droits civils et politiques. De retour à Paris, le 20 mai, le duc de Cambacérés y mourut en 1824, dans sa 71^e année. Il y avait donc près de 10 ans qu'il vivait comme simple particulier: cependant, 15 jours après sa mort, une ordonnance royale fut rendue qui enjoignait à ses héritiers de remettre au commissaire délégué par le garde-secrétaire, et sans inventaire, les papiers de l'archichancelier, lesquels étaient encore sous le scellé. Sur le refus de l'héritier du duc de Cambacérés, une ins-

tance s'engagea entre ce dernier et le ministre de la justice au nom de l'état, instance dans laquelle on voulut soulever un conflit pour ravir aux magistrats la connaissance de l'affaire. M. Dupin aîné, chargé de la défense, publia à cette occasion un mémoire remarquable. « Quelles sont donc ces lettres? s'écriait-il; leur contenu intéresse donc des hommes bien puissans, puisqu'il ne faut pas même qu'elles soient lues ni entrevues par l'héritier, par le possesseur, même sous le contrôle d'un maître des requêtes, et en présence d'un juge de paix! »

Le public sera bientôt à même de juger de l'importance de ces révélations, car le neveu et légataire de l'archichancelier, qui depuis long-temps s'occupe à préparer la publication de ses *Mémoires* et de sa volumineuse correspondance avec Napoléon, a lui-même annoncé leur apparition prochaine, qu'il n'hésite pas à regarder comme devant suffire à la réfutation de tous les détracteurs de son oncle (*Bourrienne et ses erreurs*; etc., t. II, p. 180 et suiv.). F. C.

CAMBISTE. Ce mot, quoique vieux, est cependant toujours en usage parmi les marchands, négocians et banquiers. Quelques personnes lui donnent pour étymologie le mot latin *cambium*, qui signifie le change ou la place publique où se fait le commerce du change; d'autres le tirent du mot italien *cambio*, employé dans le négoce et qui veut dire aussi le change. Dans tous les cas, *cambiste* est le nom que l'on donne à ceux qui s'occupent plus particulièrement du négoce des lettres et billets de change et qui, pour cela, vont chaque jour sur la place ou à la bourse pour savoir le cours de l'argent et le taux où il est par rapport au change des différentes places étrangères.

En général, le cambiste, n'étant pas changeur, ne fait pas d'opérations de change: il se borne à en établir le cours d'après les notes qu'il a recueillies sur le taux de l'argent et qu'il met en rapport les unes avec les autres. J. O.

CAMBIUM, voy. SÈVE.

CAMBON (JOSEPH), fameux conventionnel, naquit à Montpellier en 1784. Il fut élu membre de l'Assemblée législa-

tive et ensuite de la Convention nationale, où il vota la mort du roi Louis XVI, sans appel et sans sursis. Après avoir long-temps fait preuve de modération dans ses opinions, il prit part aux plus violentes mesures. Il fut, à différentes époques, élu président de la Convention, membre du comité des finances et de celui de salut public. C'est en qualité de membre du premier de ces comités que Cambon s'est acquis des droits à la reconnaissance publique en faisant à l'Assemblée (1794) un rapport très remarquable sur l'administration des finances, qui contribua puissamment à y faire régner l'ordre et une régularité minutieuse. Il contribua à la chute de Robespierre; mais ensuite il fut obligé de se cacher pour se dérober lui-même à l'échafaud. En 1815 Cambon fut membre de la chambre des représentants; en 1816 il fut atteint par les catégories de la loi d'amnistie, partit pour l'exil et séjourna à Bruxelles, où il mourut en 1820. S.

CAMBON (le marquis AUGUSTE DE), fils de JEAN-LOUIS-AUGUSTE-EMMANUEL de Cambon (1737-1807), premier président du parlement de Toulouse et membre de l'Assemblée des notables de 1788, fut lui-même élu député de la Haute-Garonne en 1824 et réélu en 1827. Il s'est fait connaître sous la Restauration comme un des membres les plus influents de la contre-opposition à la chambre des députés. On ne le voyait pourtant monter à la tribune que dans les grandes occasions, et il s'y prononçait souvent contre le ministère. On a conservé le souvenir de son improvisation dans la discussion du budget de 1823 et de quelques autres dans la session de 1826. Avant 1830 il était vice-président de la chambre et conseiller d'état. Depuis la dernière révolution, M. le marquis de Cambon est complètement resté à l'écart, quoique le département de la Haute-Garonne l'ait compris dans les réélections de 1830. Il ne fait pas partie de la nouvelle chambre. D. A. D.

CAMBRAI. Le CAMBRÉSIS, qui faisait partie du pays qu'occupaient les *Nervii*, peuples de la Belgique, était borné au nord et à l'est par la Flandre et le

Hainaut, au midi par la Picardie, et à l'ouest par l'Artois. Il était peu étendu et fut un des premiers des Gaules qui passèrent de la puissance des Romains sous celle des Francs, au v^e siècle. Le Cambrésis fut gouverné, dès la fin du 2^e, par des comtes propriétaires et fit partie du royaume de Lorraine, possédé par les empereurs d'Allemagne, jusqu'au règne de Henri II qui, en 1007, donna le comté de Cambrésis à l'évêque de Cambrai. Depuis ce temps, ce prélat et ses successeurs ont pris le titre de comtes de Cambrésis et princes de l'empire. Les châtelains de Cambrai, vassaux des évêques, s'étant rendus héréditaires, partagèrent la seigneurie avec ces prélats, dont ils reconnurent la souveraineté. Philippe de Valois, roi de France, acquit cette châtelainie en 1340, et ses successeurs en jouirent jusqu'en 1435, époque où Charles VII la donna en engagement à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Louis XI la reprit. L'empereur Charles-Quint la confisqua en 1543 et fit bâtir une citadelle à Cambrai; mais il laissa l'évêque dans tous ses droits. Les habitans se soulevèrent aux Français en 1581. Philippe II, roi d'Espagne, reprit cette ville en 1596. Enfin Louis XIV la prit sur les Espagnols en 1677, et depuis ce temps-là elle est demeurée à la France avec le comté de Cambrésis. Le pays est assez bon et produit surtout beaucoup de lin, ce qui a donné naissance à des manufactures de toiles fort estimées, connues sous le nom de *toile de Cambrai*. Avant 1789 le Cambrésis était un pays d'États; ceux-ci se composaient de trois ordres: clergé, noblesse et bourgeoisie.

Cambrai, capitale du pays, est une ville ancienne; elle est située sur l'Escaut, près de la source de cette rivière, qui la coupe en deux parties. L'évêché, dont l'origine ne remonte pas au-delà du vi^e siècle, fut uni avec celui d'Arras jusqu'au xv^e; alors ils furent séparés. Le siège de Cambrai fut érigé en archevêché en 1559; il était auparavant sous la métropole de Reims. Cambrai est aujourd'hui le chef-lieu d'une sous-préfecture du département du Nord et le siège

ché. On y compte 17,081 habitants. La seule place remarquable de ce comté, après la capitale, était Cambrais (*voy.*).

DE CAMBRAI. Au commencement du XVI^e siècle la puissance des Français était à son plus haut période : elle était le fruit de la jalousie et de la haine que les Français portaient à leurs voisins ; leur opulence fut le résultat de leur victoire sur les Français. Le pape Jules II conçut l'idée de former contre eux une confédération puissante dont les bases furent posées à Cambrai en 1508 (le 10 décembre). L'empereur Maximilien I^{er}, le roi Louis XII, le roi d'Espagne Ferdinand le Catholique, le pape furent les principaux acteurs de cette ligue, à laquelle accédèrent aussi tous les princes d'Italie. Les Français auraient pu d'abord déjouer cet orage ou du moins en briser la violence ; mais, animés par une préconception dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire, ils ne firent rien pour l'éviter. La valeur impétueuse des Français rendit inutiles toutes les défenses qu'ils avaient prises pour la conservation de leur république, et la fatale bataille de Ghisla détruisit leur indépendance. Jules II s'empara de toutes les villes qu'ils avaient dans l'État ecclésiastique. Ferdinand réunit de nouveau au royaume de Naples les villes dont ils avaient été mis en possession sur les côtes de la Calabre ; Maximilien, à la tête d'une puissante armée, s'avancit sur le territoire de l'un côté, les Français poussaient les Français en quête de l'autre. Les Vénitiens, qui étaient enveloppés par tant d'ennemis, ne trouvèrent un seul allié, passèrent de la confiance au plus profond désespoir : ils abandonnèrent tout ce qu'ils possédaient sur le continent et se renfermèrent dans leur capitale, comme dans la seule place qu'ils eussent quelque chance de conserver. Ce succès rapide devint le fruit funeste à la ligue, car il fit naître une division parmi les alliés. L'Espagne conserva la vigueur naturelle des Français ; ils reprirent un caractère de fermeté et de sagesse qui répara, à quelques années, les fautes qu'ils avaient commises ; ils recouvrèrent une partie

des pays qu'ils avaient perdus ; ils apaisèrent le pape et le roi d'Aragon par des concessions adroites et avantageuses à ces deux princes, et parvinrent enfin à dissoudre une confédération qui avait mis leur république si près de sa ruine.

PAIX DE CAMBRAI. Le roi François I^{er} avait rompu la paix qu'il avait jurée à Madrid avec l'empereur Charles-Quint, mais ses armées n'éprouvèrent que des revers. Pour plus d'une raison, les deux princes désiraient mettre de nouveau un terme aux hostilités. En 1529 les conférences s'ouvrirent à Cambrai, entre Marguerite de Savoie, tante de l'empereur, et Louise, mère de François I^{er} ; toutes deux initiées dans les secrets de la politique, toutes deux habiles et adroites, donnèrent la paix à l'Europe. Cette paix fut avantageuse et honorable pour l'Espagne ; elle fut humiliante pour la France, qui abandonna tous ses alliés. À la vérité la Bourgogne, promise à Charles-Quint par le traité de Madrid, resta à son rival, mais Charles se réserva ses droits sur cette province. François I^{er} céda ses prétentions sur la Flandre et l'Artois et s'engagea à payer deux millions d'écus pour la rançon de ses fils, qu'il avait donnés comme otages à son rival, lorsque après le traité de Madrid il avait été remis en liberté. Gènes, qu'il voulait posséder, resta libre ; François Sforza fut replacé sur le trône ducal de Milan, que le roi de France convoitait par-dessus tout. L'empereur asservit Florence à Alexandre de Médicis, neveu du pape Clément VII, et lui fit épouser Marguerite, sa fille naturelle. Ainsi la violation de la paix de Madrid ne servit qu'à consolider la puissance de l'Espagne. Le traité de Cambrai est aussi connu sous le nom de *Paix des dames*, à cause des deux princesses dont elle fut l'ouvrage. En 1536 la lutte recommença. A. S. R.

CAMBREUR, ouvrier qui donne aux tiges de bottes la forme qu'elles doivent avoir. Après avoir mouillé le cuir pour le rendre souple, il le pose sur une forme en bois sur laquelle il le cloue par les bords après l'avoir étendu autant que possible. Il le noircit ensuite avec une solution de couperose et le laisse sécher dans cet état, après quoi le cuir a pris

la *cambrure* convenable. Le *cambrureur* a deux formes, une pour le devant et l'autre pour le derrière de la botte. F. R.

CAMBRIDGE, une des villes les plus anciennes de l'Angleterre, qu'on croit avoir été fondée 75 ans avant J.-C. Les antiquités trouvées dans son voisinage prouvent du moins que les Romains en avaient fait un poste militaire. C'est la capitale de la province du même nom, qui donne le titre de duc au plus jeune des fils du feu roi George III (*voy.* plus bas). Elle a une université célèbre et est située à 52 milles anglais au nord-est de Londres, sur la rivière Cam, anciennement nommée Grant, qui a un très beau pont en fer. Cette ville en effet est appelée *Grantbridge* dans le *Doomsday book*, cadastre levé sous le règne de Guillaume-le-Conquérant. Elle ne comptait alors que 378 maisons, et 27 de ces maisons furent démolies afin de ménager un emplacement pour un château que ce roi fit bâtir, mais dont il ne reste plus le moindre vestige. Cambridge a un mille anglais en longueur et un demi-mille en largeur. Les rues en sont étroites et non alignées; mais la place du marché est spacieuse et ornée du palais de justice et d'un bel aqueduc érigé aux dépens d'un fameux roulier, Thomas Hobson, en 1614. La ville est divisée en 14 paroisses dont chacune a son église particulière; il y a de plus 6 chapelles pour les protestans non conformistes. Sa population en 1821, les membres résidans de l'université compris, montait à 14,142 ames, et en 1831 à 20,917. Cambridge envoie deux députés au parlement. L'église du Saint-Sépulcre, communément appelée *the round Church* (l'église ronde), est un édifice circulaire élevé, à ce qu'on suppose, par les Templiers du temps de Henri I^{er} dit *Beauclerc* ou le *Lion*, à l'imitation du Saint-Sépulcre de Jérusalem. C'est le plus ancien monument de l'architecture anglo-normande. La grande église de Sainte-Marie, vis-à-vis de la bibliothèque de l'université, est du style gothique perpendiculaire; elle fut commencée en 1478 et achevée en 1608. Son clocher, haut de 114 pieds, a un carillon de 12 cloches. Le commerce de Cambridge en blé, charbons, bois de char-

penne et denrées de consommation journalière, est toujours en proportion de l'état plus ou moins florissant de l'université.

Quelques auteurs font remonter l'origine de celle-ci à des temps antérieurs à notre ère chrétienne (*Voy. Cassin, de Antiq. acad. Cantabr.* et l'histoire de Fuller). Sigebert, roi des Estangles, dont le royaume fondé par Uffa en 575 finit en 793, est généralement regardé comme le principal fondateur des instituts académiques qui ont donné naissance à l'université de Cambridge. Avant la fondation des collèges, les étudiants logeaient à leurs frais dans des hôtels sous la surintendance d'un principal. Fuller nomme 34 de ces hôtels qui furent remplacés par des collèges fondés par des personnes de distinction, richement dotés et munis de chartes et privilèges qui leur furent accordés par plusieurs monarques anglais. La première charte date de la quinzième année du règne de Henri III, et la dernière de la troisième année du règne d'Élisabeth. En 1604 Jacques I^{er} conféra à l'université le privilège d'envoyer deux députés au parlement, indépendamment des deux députés de la ville; ils sont élus par le sénat académique qui se compose des maîtres ès-arts et docteurs résidans à Cambridge, et dont le nombre est de près de 1600. Il y a 17 de ces fondations, dont 13 portent le nom de *collèges* et 4 celui de *halles*; mais elles ne diffèrent que de nom. Le collège de Saint-Pierre, communément appelé *Peterhouse*, fut fondé en 1257; Clarehall en 1326; Pembrokehall en 1343; Gonville et Caius' College en 1349; Trinityhall en 1350; Corpus-Christi ou Benets' College en 1351; King's College en 1441; Queen's College en 1446; Catherinchall en 1475; Jesus' College en 1496; Christ's College en 1505; St-John's College en 1511; Magdalen College en 1519; Trinity College en 1546; Emmanuel College en 1584; Sidney-Sussex College en 1598; Downing College en 1800. Toutes ces fondations forment ensemble l'université, qui est une association incorporée pour faciliter l'étude des sciences et des arts libéraux. Ses statuts datent de la 12^e année

du règne d'Élisabeth. Elle est régie par un chancelier (qui est le plus souvent un prince de la famille royale), un intendant, un vice-chancelier, etc. Le conseil suprême, appelé le *Caput*, est élu annuellement, à l'exception du vice-chancelier qui en est toujours membre *ex officio*. Il faut 4 années d'étude pour être bachelier, 7 pour être reçu maître ès-arts, 12 pour être docteur en théologie, et 8 pour être reçu docteur en droit et en médecine. En 1823 il y avait 1,000 étudiants et tous les membres de l'université étaient au nombre de 4,277. Il y a 24 chaires de professeurs en théologie, jurisprudence, médecine, physique, anatomie, chimie, botanique, mathématiques, géologie, minéralogie, astronomie, économie politique, musique, histoire moderne, hébreu, grec et arabe. On a admis :

Du 10 oct. 1830 au 10 oct. 1831.	453 étudiants.
— — 1831 — — 1832.	409
— — 1832 — — 1833.	440

Les bibliothèques particulières des collèges ont beaucoup de livres rares et de manuscrits précieux. La grande bibliothèque de l'université compte 140,000 volumes et possède entre autres le fameux manuscrit des évangiles et actes des apôtres en grec et en latin, appelé le *Codex Bezae*. Le vestibule de cette bibliothèque est orné de plusieurs morceaux de sculpture antique, et notamment de la statue de Cérès du temple d'Eleusis, donnée à l'université par feu le docteur E. D. Clarke, connu par ses voyages. La chapelle du *King's college* est un des plus beaux modèles d'architecture gothique que l'on puisse voir. Le palais du sénat, au nord de cette chapelle, est d'une construction élégante de l'ordre corinthien. Le jardin botanique a beaucoup de plantes exotiques et indigènes très remarquables. Le musée Fitzwilliam comprend les livres, tableaux, gravures et autres objets de curiosité légués à l'université par le vicomte Fitzwilliam en 1815. L'observatoire, bâti en 1801 sur une éminence à un demi-mille anglais hors de la ville, est confié à la surveillance du professeur d'astronomie et de deux assistans.

Les mathématiques ont été long-temps

le principal objet d'étude à l'université de Cambridge; on l'a souvent accusée de négliger les sciences morales et politiques: ce n'est, en effet, que depuis quelques années qu'on y a établi une chaire d'économie politique. L'université de Cambridge se glorifie à juste titre d'avoir eu des hommes tels que Newton, Barrow, Porson, etc., et de compter aujourd'hui parmi ses membres, des savans tels que Herschell, Airy, Whewel, Peacock, etc. Le professeur de géologie Sedgewick a très récemment défendu l'université de Cambridge contre ses accusateurs dans un pamphlet intitulé: *A discourse on the studies of the university of Cambridge*, 1833.

D. B.

CAMBRIDGE (ADOLPHE-FRÉDÉRIC d'Angleterre, duc DE), comte de Tipperary, baron de Culloden, vice-roi de Hanovre, chancelier de l'université de Saint-Andrews et feld-maréchal, fut le 7^e fils de George III et naquit le 24 février 1774. A l'âge de 16 ans il entra comme enseigne dans l'armée et fréquenta bientôt après l'université de Gœttingue. Après avoir passé un hiver à la cour de Frédéric-Guillaume II, il revint à Londres, prit part à la campagne des Pays-Bas et fut fait prisonnier à la bataille de Hondscoote, le 8 septembre. Cependant il fut de suite échangé et élargi. Lors de sa majorité en 1794, il fut nommé colonel et duc de Cambridge, et entra dans la chambre des pairs, où il se rangea, du moins pour la forme, du côté de l'opposition de Fox, jusqu'à la dissolution de ce parti, devenu suspect par les idées révolutionnaires. Il passa alors du côté de lord Grenville, l'adversaire de Pitt. En 1803, il fut envoyé sans armée sur le continent pour y diriger la défense du Hanovre. Il en remit toutefois bientôt après le commandement en chef au général Wallmoden et s'en retourna en Angleterre. De tout temps ennemi acharné de Napoléon, il balançait entre les partis de lord Sidmouth, de Grenville et de l'opposition. Après que les Anglais eurent reconquis le Hanovre, il fut nommé, le 24 octobre 1816, gouverneur-général, et le 22 février 1831, après les troubles de Gœttingue, vice-roi de cet état allemand.

Son séjour sur le continent est surtout très avantageux à la ville d'Hanovre, tant par la cour qu'il y entretient que par le zèle avec lequel il protège les beaux-arts, et notamment la musique et le théâtre. Il épousa, le 7 mai 1818, la princesse Auguste, fille du landgrave de Hesse-Cassel, née en 1797; 3 enfants sont nés de cette union : un fils, nommé GEORGE, le 26 mars 1819, et 2 filles, Auguste, née en juillet 1822, et Marie, née en 1833.

C. L.

CAMBRONNE (PIERRE - JACQUES-ÉTIENNE, baron DE), est né à Nantes en 1770. Le souvenir de cet officier-général français se rattache d'une manière presque exclusive à un fait devenu célèbre dans l'histoire des derniers désastres de l'empire, et qui a doté son nom de la même immortalité que certains noms de la Grèce et de Rome. Ce que fut le général Cambronne avant et après Waterloo n'ajoute ni n'enlève rien à la gloire dont il s'est couvert dans cette mémorable journée.

Cambronne débuta dans la carrière des armes à l'époque de la révolution : il fit partie de la légion nantaise envoyée contre les armées vendéennes et il combattit sous les ordres de Hoche. En 1799 il fut envoyé en Suisse, à l'armée de Masséna, et se distingua à la bataille de Zurich. Il était capitaine de la compagnie dans laquelle servait le brave Latour d'Auvergne, lorsque le *premier grenadier de la république* fut tué à ses côtés : Cambronne refusa la survivance de ce beau titre qui lui fut offert. Colonel à Iéna et major commandant du 3^e régiment des voltigeurs de la garde, il se distingua dans ce dernier grade pendant les campagnes de 1812 à 1813, et surtout pendant la retraite des débris échappés au désastre de Leipzig. Lorsque l'empereur partit pour l'île d'Elbe, Cambronne se présenta à lui et obtint la faveur de l'accompagner dans son exil, où il reçut le commandement de la place de Porto-Ferrajo. C'est en récompense de son dévouement à sa personne et de la hardiesse qu'il montra lors du retour de mars 1815, que Napoléon le nomma, en arrivant à Paris, grand'croix de la Légion-d'Honneur et lieutenant-général,

puis bientôt après membre de la chambre des pairs. Il commandait à Waterloo une des divisions de l'armée et se trouvait de toutes parts entouré par des masses d'ennemis; on le somma de se rendre : *La garde meurt et ne se rend pas!* telle fut cette fameuse réponse qu'on lui prête, réponse qui pourtant lui a été contestée depuis, et dont il a lui-même, avec modestie, décliné l'honneur en plusieurs occasions. Quoi qu'il en soit de ces paroles qui ont déjà fait le tour du monde, le général Cambronne refusa énergiquement de déposer les armes et il fut laissé sur le champ de bataille, couvert de sang et de blessures. Transporté à Bruxelles et de là en Angleterre, il apprit dans l'exil que son nom figurait sur une liste de proscription et qu'on l'accusait d'avoir attaqué la France et le gouvernement royal à main armée. Cambronne n'hésita pas : le 25 septembre 1816 il débarqua à Calais, se rendit immédiatement à Paris et se constitua prisonnier à l'Abbaye. Ce n'est que 6 mois après qu'il parvint à passer devant un conseil de guerre qui le renvoya absous. Quelque temps après il fut nommé commandant à Lille. Admis ensuite à la retraite, Cambronne se retira immédiatement dans une commune des environs de Nantes, où la révolution de 1830 vint le surprendre pour le réintégrer dans les rangs de l'armée.

D. A. D.

CAMBUSE, endroit fermé, dans un vaisseau, où est serrée une certaine partie des vivres et où se fait la distribution des provisions journalières. Le distributeur est un employé comptable appelé *cambusier*. Il n'y a guère plus d'un siècle que ce mot est usité dans la marine; ce sont les relations de nos marins avec ceux de la Hollande au xvii^e siècle qui nous ont donné le mot *kombuis* ou *kombuis* (la maison à l'écuelle ou la cuisine). Il n'y avait à bord de nos vaisseaux sous Louis XIV qu'une cuisine placée à fond de cale, où se préparait le manger qu'on y distribuait aussi; on a ménagé plus tard un lieu pour renfermer les vivres journaliers, quand on a monté la cuisine aux étages supérieurs du vaisseau. Alors il a fallu nommer cette succursale de l'ancienne cuisine, et on lui a appliqué le

kom-kuis d'où nous avons bientôt fait *cambuse*. Encore en 1702 la cuisine d'un vaisseau était un espace assez grand pour qu'on pût, les jours de combats, établir, dans l'endroit le plus rapproché de l'écoutille, les tables du chirurgien, ce qu'on appelle aujourd'hui le poste des blessés. On disait d'un homme qu'on envoyait se faire panser : Il va à la cuisine, mais pas pour parler au coq (cuisinier). A. J.-L.

CAMBYSE. L'histoire de Perse nous fait connaître deux personnages de ce nom, l'un père, l'autre fils du grand Cyrus.

CAMBYSE, père de Cyrus, vivait environ vers l'an 600 avant J.-C.; les auteurs ne sont pas d'accord sur son origine. Selon Hérodote, c'était un prince du sang des Achéménides, tandis que Justin lui donne une naissance obscure. Cette dernière version, au reste, s'accorderait plus avec l'histoire : suivant elle Astyage, roi des Mèdes, sur la foi d'un songe qui l'avait averti que son petit-fils le détrônerait, donna sa fille en mariage à Cambyse, croyant n'avoir rien à redouter d'un homme né dans l'obscurité. Quoi qu'il en soit, l'événement justifia les craintes d'Astyage; Cyrus, fils de Cambyse, lui ravit la couronne l'an 559 avant l'ère chrétienne.

CAMBYSE, fils et successeur du grand Cyrus, monta sur le trône de Perse l'an 529 avant J.-C. Pour continuer le système d'agrandissement suivi par son père, il porta (525) ses armes en Égypte, et, dit-on, par un stratagème qui fut couronné de succès, il se rendit maître de Péluse, ville importante située sur l'embouchure orientale du Nil, et dont la possession lui assurait la conquête de tout le pays. L'Égypte est la seule conquête que Cambyse ait faite, et des ce moment ses entreprises guerrières eurent toutes un résultat malheureux. Celle qu'il projetait contre Carthage ne put se réaliser, à cause du refus des Tyriens de fournir des vaisseaux, comme ils l'avaient fait contre l'Égypte, pour combattre leur propre colonie. Cinquante mille hommes, qu'il avait détachés pour aller saccager le fameux temple d'Ammon, furent détruits dans le désert par la vio-

lence des vents qui soulevaient des monticules de sable sous lesquels l'armée fut ensevelie. Une autre calamité l'attendait dans son expédition contre les Éthiopiens. Ses troupes furent obligées de revenir sur leurs pas par suite d'une famine si cruelle que les soldats se trouverent réduits, pendant plusieurs jours, à se nourrir de cadavres humains. A son retour, et lors de son passage en Égypte, il trouva les habitans qui célébraient une fête en l'honneur d'Apis; mais, interprétant ces réjouissances comme une insulte à ses défaites, Cambyse frappa de son épée cette idole vivante et fit fustiger les prêtres qui offraient ce sacrifice, ainsi que tous les assistans. Profitant de son absence, un mage, à l'aide du nom de Smerdis qu'il portait, était parvenu à se faire reconnaître pour roi. Smerdis était le nom d'un frère de Cambyse que celui-ci par jalousie avait fait mourir. Ce frère est appelé Tanyoxarkès par Ctésias. A la nouvelle de cette révolte, Cambyse se hâta de reprendre le chemin de ses états; mais peu de jours après il mourut (522) des suites d'une chute de cheval, faite à l'endroit même où il avait frappé le bœuf Apis, ce que les Égyptiens attribuèrent à la vengeance du dieu. Il fut le dernier de la famille de Cyrus.

Tous les historiens, sans excepter Ctésias qui le traite pourtant moins durement, ont flétri la mémoire de Cambyse; sa ferocité, qui ne connaissait point de bornes, se manifestait jusque dans la manière dont il rendait la justice. C'est ainsi qu'il fit écorcher vif un juge convaincu de prévarication, et qu'après avoir fait recouvrir le siège du tribunal avec la peau de la victime, il contraignit le fils à s'asseoir dessus, pour que le supplice de son père lui servît d'exemple. Quelques auteurs ont cru reconnaître en lui l'Assuérus de la Bible; d'autres affirment que c'est Darius qui a été désigné sous ce nom (209). Assuérus; dans tous les cas Cambyse paraît être un nom totalement défiguré par les Grecs, suivant leur habitude. On peut consulter Hérod. II, 3; Just. I, 9; Val. Max., VI, 3. A.-V.

CAMÉES. 209. GLYPHIQUE.

CAMÉLÉON (*chamaeleo*). Cet animal, auquel les fables de l'antiquité ont

donné l'espèce de célébrité qui s'attache au merveilleux, atteint avec peine 15 à 16 pouces. Sa peau grisâtre et chagrinée, étendue comme un voile sur les yeux et n'y laissant pénétrer la lumière que par une petite ouverture, son corps comprimé, à dos tranchant, sa queue prenant par-dessous, ses 4 membres à peu près égaux et que terminent 5 doigts réunis en deux paquets par une membrane, le caractérisent assez parmi les autres reptiles de l'ordre des sauriens. Mais une des particularités les plus singulières de son organisation, c'est le volume de ses poumons qui peuvent occuper, quand ils sont pleins d'air, la presque totalité du corps. Le caméléon doit à cette disposition la faculté de se gonfler au point de doubler de volume, gonflement qui peut s'étendre jusqu'aux extrémités et qui se dissipe lentement. Nous trouverons encore à l'explication naturelle d'un fait qui a beaucoup exercé les amis du merveilleux, la facilité qu'a cet animal de refléter des teintes diverses, brunes, jaunâtres ou purpurines, selon que ses vastes poumons, plus ou moins dilatés, colorent plus ou moins vivement le sang qu'ils refoulent dans les vaisseaux cutanés; influence à laquelle il faut joindre, d'après les recherches toutes récentes de M. Edwards, l'existence de deux pigments (matière colorante de la peau) dont l'un jaunâtre ou blanc et l'autre d'un vert-noirâtre communiquent à ce tégument différentes colorations, selon que l'on aperçoit le premier ou le second à travers l'épiderme. La crainte, certains besoins, peuvent produire ce phénomène; mais personne ne croit plus aujourd'hui que le caméléon prenne la couleur des objets qui l'environnent.

On trouve ce reptile dans diverses parties de l'Afrique, en Syrie, dans le midi de l'Espagne; il habite les forêts. Là on peut le voir, perché sur un arbre, et conservant pendant des heures entières, et dans les plus bizarres attitudes, la plus parfaite immobilité. On dirait que toute son énergie musculaire s'est concentrée dans sa langue qu'il darde avec la rapidité d'une flèche sur les insectes qui, volant à lui, se prennent à une sorte de toile et sont ensuite l'extrémité de cet

organe. Timide et fuyant, le caméléon est souvent l'objet de la proie d'autres animaux. Sa ponte se fait dans des œufs qu'elle dépose dans le sable où ils éclosent par l'action de la chaleur solaire.

C. S.-T.

CAMELLIA. Ce beau genre, dont le nom est maintenant familier à tout le monde et qui constitue, conjointement avec les *thea*, la famille des *camelliacées*, appartient aux régions chaudes de l'Asie orientale. Pour les habitans de ces contrées les camellia ne sont pas seulement des objets d'agrément; car les graines de toutes les espèces contiennent beaucoup d'huile grasse qui sert aux usages alimentaires. Il est probable aussi que plusieurs sortes de thés se confectionnent avec les feuilles de certains camellia.

Les caractères distinctifs du genre *camellia* consistent en un calice à 5-9 sépales inégaux, imbriqués; une corolle à 5-7 pétales inégaux, soudés par la base; des étamines en nombre indéterminé, à filets soudés inférieurement, soit en plusieurs faisceaux, soit en un seul anneau, et le plus souvent adhérens à la base des pétales; un ovaire à 3-5 loges contenant chacune 5 ou un plus grand nombre d'ovules suspendus à l'angle interne; 3 à 5 styles soudés jusqu'au-delà du milieu; une capsule à 3-5 coques monospermes par avortement. Tous les camellias sont des arbrisseaux à feuilles coriaces, luisantes, persistantes, simples, non stipulées, alternes, entières ou dentelées. Leurs fleurs, d'une forme élégante et le plus souvent très grandes, naissent soit aux aisselles des feuilles, soit à l'extrémité des ramules. La corolle est rouge, ou blanche, ou jaunâtre.

L'espèce la plus intéressante, du moins pour nos climats, est sans contredit le camellia du Japon (*camellia japonica*, Linn.); car, soit en Europe, soit en Asie, il n'existe guère d'arbrisseau plus recherché par les amateurs de fleurs. Quoique introduit en Angleterre depuis 1739, cet élégant végétal n'est devenu commun que depuis le commencement de ce siècle. Aujourd'hui sa culture rivalise en quelque sorte avec celle des roses,

et l'on en possède une soixantaine de variétés notables *. Les camellias simples se propagent de boutures ou de marcottes, et les individus qui en proviennent servent le plus souvent à recevoir les greffes des variétés doubles. Les boutures se font vers la fin de l'été, avec de jeunes pousses bien aoûtées, en terrines remplies ou de sable pur (méthode qu'on préfère en Angleterre) ou d'un mélange soit de sable et de terre franche, soit de sable et de terreau de bruyère; ces terrines se placent dans une bâche, à l'abri du soleil. Une méthode très prompte pour obtenir de beaux sujets est de planter des camellias d'une certaine force dans une bâche qu'on destine à cet usage, afin de faire des marcottes par couchage. Ainsi traitées la plupart des branches auront pris racine au bout d'une année. M. Poiteau conseille les boutures étouffées sous cloche et les marcottes par strangulation. La multiplication des variétés doubles s'exécute ordinairement par la greffe en approche. M. de Soulange emploie avec le même succès la greffe en fente étouffée sous cloche, procédé plus expéditif et qui procure des plantes mieux faites.

Un terrain un peu substantiel convient mieux aux camellias qu'un sol trop léger; les célèbres cultivateurs Loddiges, de Londres, chez lesquels on voit une admirable collection de ce genre, donnent la préférence à la terre argilleuse légère. D'autres horticulteurs emploient la terre de bruyère pure, ou bien un mélange de terre de bruyère et d'argile ou de terreau. M. Loudon assure que les camellias produisent des fleurs magnifiques dans un composé d'argile et de terre de bruyère. Henderson, qui fait en Écosse de la culture des camellias une branche d'industrie spéciale, emploie un composé, par parties égales, de terreau de jardin, de sable de rivière et de terre de bruyère, mélangés avec une égale quantité de terreau de feuilles.

À l'époque de la floraison, ces végétaux

(*) Une quantité de ces variétés, dont le nombre s'accroît chaque année, ont été figurées dans la monographie de Miss Chandler; les amateurs en trouveront aussi les plus remarquables dans le *Botanical Register*, le *Botanical Cabinet* et autres recueils iconographiques anglais.

ont besoin de fréquens arrosements, ainsi que d'une température un peu plus élevée que celle d'une orangerie. Pendant les ardeurs de l'été il importe de placer les camellias dans une situation ombragée et fraîche. Dans l'Europe australe et même sur les côtes occidentales de la France, ainsi qu'en Angleterre, le *camellia japonica* forme des buissons magnifiques en pleine terre, mais ne résiste guère aux hivers des environs de Paris.

Le *camellia sasanqua* se cultive généralement en Chine et au Japon comme plante oléagineuse. Le nom de *sasanqua* est celui par lequel il se désigne au Japon; les Chinois l'appellent *icha-ouah*, c'est-à-dire *fleur de thé*, soit à cause de la ressemblance de ses fleurs avec celles des *thea*, soit parce que, selon Staunton et le docteur Clark Abel, on mêle ses pétales au thé, afin de le parfumer.

Le *camellia oleifera*, indigène en Chine où on le cultive en grand dans les provinces méridionales, n'est pas moins remarquable que les précédents, parce que ses graines fournissent une huile qui ne le cède en rien à la meilleure huile d'olives. Cette espèce, qui est encore assez rare dans les collections, deviendra peut-être plus tard une acquisition précieuse pour le midi de l'Europe. ED. SP.

CAMELOT, étoffe de laine grossière et qu'on ne fabrique presque plus. On la faisait sur le métier à deux marches; elle était mince, rase et assez raide. On s'en servait pour faire des vêtements d'été pour lesquels on a depuis long-temps adopté des tissus du même genre, mais exécutés avec plus de perfection, et dans lesquels on trouve réunis la souplesse et l'éclat de l'apprêt.

Dans le commerce on appelle *camelote* les objets de tout genre qui se vendent en masse pour les expéditions de mer, et qui ont plus d'apparence que de valeur réelle. F. R.

CAMERA (mus.) et **CAMERA OBSCURA**, voy. CHAMBRE.

CAMÉRALES (SCIENCES). On appelle en Allemagne *caméralistique* ou sciences camérales celles qui se rapportent aux finances d'un état; l'on en a formé une branche d'études particuliè-

res et presque une faculté à part. Outre les finances, les sciences camérales embrassent aussi l'exploitation du domaine d'un prince et de ses droits régaliens; les jouissances et obligations attachées à l'exercice de ces droits constituent ce qu'on appelle *droit caméral*. Il existait autrefois à Heidelberg une *école camérale* célèbre. S.

CAMERARIUS (ЈОАСНІХ), s'appela originairement *Liebhart*, nom qu'il échangea contre le premier, parce que ses prédécesseurs avaient été camériers à la cour de l'évêque de Bamberg. Il fut un des plus grands littérateurs et érudits de l'Allemagne, et rendit d'éminens services aux sciences et aux arts, tant par ses travaux littéraires que par la réorganisation de l'université de Leipzig, de celle de Tubingue, et du gymnase de Nuremberg.

Camerarius, le premier de ce nom, naquit à Bamberg en 1500. Son père l'envoya dès 1515 à Leipzig où il étudia les langues et les littératures anciennes. En 1518 il se rendit à Erfurt, et en 1521 il visita Wittemberg, où Melanchthon l'honora surtout de son amitié. Après un voyage fait en Prusse, il fut nommé en 1526 professeur des langues grecque et latine à Nuremberg. Le sénat de cette ville l'envoya en 1530 comme député à la diète d'Augsbourg. Il prit avec Melanchthon la plus vive part aux discussions qui s'y élevèrent, et publia bientôt après, avec son savant ami, le document célèbre connu sous le nom de Confession d'Augsbourg. Le sénat de Nuremberg l'ayant choisi pour son secrétaire, il n'accepta pas cette place honorable, mais appelé, en 1535, par le duc Ulric de Wurtemberg à l'université de Tubingue, il s'y rendit, et c'est là qu'il écrivit en langue allemande ses *Éléments de rhétorique*.

En 1541, Henri et Maurice de Saxe le chargèrent de la réorganisation de l'université de Leipzig; il en rédigea les statuts de concert avec Gaspard Bœrner, et la dirigea long-temps en qualité de recteur et de doyen. En 1555 Camerarius fut de nouveau nommé député à la diète d'Augsbourg. De là il se rendit avec Melanchthon à Nuremberg pour y discuter diverses questions religieuses, et il

assista enfin en 1556 à la diète de Ratisbonne. Il mourut à Leipzig, le 17 avril 1574.

Camerarius était grave et réservé, même envers ses enfans. Il ne haïssait rien tant que le mensonge et ne le tolérait pas même dans la plaisanterie. L'étendue de ses connaissances, la sagesse et la modération de ses principes, l'énergie de son caractère, sa douce et persuasive éloquence lui valurent l'estime de toutes les personnes distinguées de son temps. Ses ouvrages, qui pour la plupart sont des éditions de classiques grecs ou latins, des traductions et des commentaires, sont très nombreux. Après les biographies d'Eobanus Hessus et du duc Georges d'Anhalt, ses meilleurs écrits sont: a *Biographie de Melanchthon* *De Philippo Melanchthonis ortu, totius vite curriculum et morte, implicatè rerum memorabilium temporis illius hominumque mentione, narratio*, Leipzig, 1566, in-8°, édition de Strobel, Halle 1777, qui contient toute l'histoire de la réformation; et sa *Collection des lettres de Melanchthon* (Leipzig, 1569), qui nous donne les meilleurs renseignements sur l'époque de cette grande révolution religieuse. Ses *Commentarii linguæ græcæ et lat.* (Bâle, 1551, in-fol. sont de nos jours encore très dignes d'estime; ses *Epistolæ familiares* (3 vol., Francfort, 1583-95), pleines d'intéressans éclaircissemens sur l'histoire de son temps, se parurent qu'après sa mort.

Son fils, JOACHIM II Camerarius, fut un des plus savans médecins et botanistes de son temps. Né à Nuremberg en 1534, il y mourut en 1598 et laissa un grand nombre d'ouvrages en allemand et en latin. C. L.

CAMÉRIER (*camerarius*), mot qui, en différens temps ou lieux, a eu différentes significations et par lequel on désignait tantôt un fonctionnaire preposé au fisc, à la chambre fiscale, tantôt un officier subordonné au chancelier et qui signait les diplômes. On a aussi confondu le camérier avec le camerlingue, et quelquefois on a pris ce mot pour identique avec chambellan. Les camériers des ordres religieux étaient chargés de gérer les biens de leurs couvens. S.

CAMERLINGUE (*camerlengo*, de l'allemand *kammerling*, chambrier).

Ce mot désignait dans l'origine, selon Ducange, le trésorier du pape ou de l'empereur; maintenant le titre de *camerlingue* n'est plus en usage qu'à Rome, où il est donné au cardinal qui gouverne l'État ecclésiastique et administre la justice. C'est l'office le plus éminent de la cour pontificale parce qu'il est à la tête de la trésorerie. Lorsque le Saint-Siège est vacant, le cardinal camerlingue publie les édits, fait frapper la monnaie, et exerce toutes les autres prérogatives de la souveraineté. Il a sous ses ordres un trésorier général, un auditeur général, et douze prélats appelés *clercs de la chambre*. A. S.-R.

CAMÉRONIENS. On appelait ainsi une secte d'Écosse qui se sépara en 1666 de l'église presbytérienne sous l'influence d'un prédicateur nommé *Archibald Cameron*, qui refusait de reconnaître la suprématie du roi Charles II en tout ce qui concernait la religion et qui périt en 1678, dans une lutte, les armes à la main. À son exemple, ses partisans se révoltèrent contre l'autorité temporelle du monarque et prirent les armes; réduits une première fois en 1690, ils firent une nouvelle tentative près d'Édimbourg, en 1709, et furent définitivement dispersés par la force. Depuis cette époque ils rentrèrent dans le sein de l'église presbytérienne.

On donnait aussi en France le nom de *caméroniens* ou *caméronites* à un parti de calvinistes dont les opinions avaient plus d'un rapport avec celles des Arméniens (*voy.*) des Provinces-Unies. Leur doctrine sur la grâce et le libre arbitre, d'abord développée à Saumur, au commencement du XVII^e siècle par le professeur *Jean Cameron* (1579-1625), fut ensuite par les ministres les plus distingués d'entre les protestants, tels que *Amyrault*, *Cappel*, *Bochart*, *Daille*, etc. Rien n'égale la subtilité avec laquelle furent débattus parmi eux les points en dissidence. Le synode de Dordrecht eut beau se prononcer contre les *caméronites*, ils n'en persistèrent pas moins dans leur doctrine. Ils reçurent aussi le nom d'*universalistes* et celui d'*amyral-*

distes; mais la première dénomination prévalut. D. A. D.

CAMILLE (M. *Furius*), Romain issu de la famille patricienne *Furia*, et célèbre par le nombre de ses dictatures et par la gloire qu'il sut acquérir en combattant contre les ennemis de sa patrie. L'an 401 av. J.-C. il fut élu tribun militaire. Depuis 10 ans (404-395), les Romains assiégeaient sans succès la ville de Veies, l'une des plus importantes de l'Étrurie et qui ne le cédait pas même à Rome pour sa richesse et pour la valeur de ses habitans, lorsque Camille fut nommé dictateur. Désespérant de s'emparer de cette place par la force, il fit creuser un souterrain par lequel ses troupes arrivèrent jusque dans la citadelle et d'où elles se répandirent dans la ville qui fut livrée au pillage. Les prisonniers furent vendus à l'encan et le produit de cette vente fut versé dans les trésors de la république. Les Veïens ayant été secourus par les Falisques, Camille marcha contre ces derniers. Les enfans des familles les plus illustres de la ville étaient sous la conduite d'un maître d'école qui vint offrir à Camille de les lui livrer; mais celui-ci, justement indigné de cette proposition, fit attacher les mains du traître et ordonna aux élèves de le ramener dans la ville à coups de verge. Les Falisques, touchés de cette action généreuse, se rendirent aux Romains.

Camille fut payé d'ingratitude par ses concitoyens, qu'il avait blessés par la magnificence inusitée de son triomphe et qu'il avait ensuite lésés dans leurs intérêts en exigeant la restitution de la dixième partie du butin pour la consacrer aux dieux, et en s'opposant à ce que la moitié des habitans de Rome allât s'établir à Veies. Il fut accusé de s'être approprié une partie du butin de la ville conquise. Dédaignant de répondre à cette accusation, il s'exila volontairement, et lorsqu'il apprit qu'il avait été condamné à payer une amende il demanda aux dieux, en quittant sa patrie, que les Romains fussent forcés de le regretter. Son vœu ne tarda pas à se réaliser. Les Gaulois, sous la conduite de *Brennus*, s'étant emparés de Rome, l'an 365 de la fondation de la ville, le sénat rappela Camille qui fut

res et presque une faculté à part. Outre les finances, les sciences camérales embrassent aussi l'exploitation du domaine d'un prince et de ses droits régaliens; les jouissances et obligations attachées à l'exercice de ces droits constituent ce qu'on appelle *droit caméral*. Il existait autrefois à Heidelberg une *école camérale* célèbre.

CAMERARIUS (JOACHIM), s'appelaient originellement *Liebhart*, nom qu'il échangea contre le premier, parce que ses prédécesseurs avaient été camériers à la cour de l'évêque de Bamberg. Il fut un des plus grands littérateurs et érudits de l'Allemagne, et rendit d'éminens services aux sciences et aux arts, tant par ses travaux littéraires que par la réorganisation de l'université de Leipzig, de celle de Tubingue, et du gymnase de Nuremberg.

Camerarius, le premier de ce nom, naquit à Bamberg en 1500. Son père l'envoya dès 1515 à Leipzig où il étudia les langues et les littératures anciennes. En 1518 il se rendit à Erfurt, et en 1521 il visita Wittemberg, où Mélancthon l'honora surtout de son amitié. Après un voyage fait en Prusse, il fut nommé en 1526 professeur des langues grecque et latine à Nuremberg. Le sénat de cette ville l'envoya en 1530 comme député à la diète d'Augsbourg. Il prit avec Mélancthon la plus vive part aux discussions qui s'y élevèrent, et publia bientôt après, avec son savant ami, le document célèbre connu sous le nom de Confession d'Augsbourg. Le sénat de Nuremberg l'ayant choisi pour son secrétaire, il n'accepta pas cette place honorable, mais appelé, en 1535, par le duc Ulric de Wurtemberg à l'université de Tubingue, il s'y rendit, et c'est là qu'il écrivit en langue allemande ses *Éléments de rhétorique*.

En 1541, Henri et Maurice de Saxe le chargèrent de la réorganisation de l'université de Leipzig; il en rédigea les statuts de concert avec Gaspard Boerner, et la dirigea long-temps en qualité de recteur et de doyen. En 1555 Camerarius fut de nouveau nommé député à la diète d'Augsbourg. De là il se rendit avec Mélancthon à Nuremberg pour y discuter diverses questions religieuses, et il

assista enfin en 1556 à la diète de Ratisbonne. Il mourut à Leipzig, le 17 avril 1574.

Camerarius était grave et réservé, même envers ses enfans. Il ne haïssait rien tant que le mensonge et ne le tolérait pas même dans la plaisanterie. L'étendue de ses connaissances, la sagesse et la modération de ses principes, l'énergie de son caractère, sa douce et persuasive éloquence lui valurent l'estime de toutes les personnes distinguées de son temps. Ses ouvrages, qui pour la plupart sont des éditions de classiques grecs ou latins, des traductions et des commentaires, sont très nombreux. Après les biographies d'Eobanus Hessus et du duc Georges d'Anhalt, ses meilleurs écrits sont : sa Biographie de Mélancthon (*De Philippo Melancthonis ortu, totius vitæ curriculum et morte, implicatâ rerum memorabilium temporis illius hominumque mentione, narratio*, Leipzig, 1566, in-8°, édition de Strobel, Halle 1777), qui contient toute l'histoire de la réformation; et sa Collection des lettres de Mélancthon (Leipzig, 1569), qui nous donne les meilleurs renseignemens sur l'époque de cette grande révolution religieuse. Ses *Commentarii linguæ græcæ et lat.* (Bâle, 1551, in-fol.) sont de nos jours encore très dignes d'estime; ses *Epistolæ familiares* (3 vol., Francfort, 1583-95), pleines d'intéressans éclaircissemens sur l'histoire de son temps, se parurent qu'après sa mort.

Son fils, JOACHIM II Camerarius, fut un des plus savans médecins et botanistes de son temps. Né à Nuremberg en 1534, il y mourut en 1598 et laissa un grand nombre d'ouvrages en allemand et en latin.

C. L.

CAMÉRIER (*camerarius*), mot qui, en différens temps ou lieux, a eu différentes significations et par lequel on désignait tantôt un fonctionnaire préposé au fisc, à la chambre fiscale, tantôt un officier subordonné au chancelier et qui signait les diplômes. On a aussi confondu le camérier avec le camerlingue, et quelquefois on a pris ce mot pour identique avec chambellan. Les camériers des ordres religieux étaient chargés de gérer les biens de leurs couvens.

S.

CAMERLINGUE (*camerlengo*, de l'allemand *kammerling*, chambrier). Ce mot désignait dans l'origine, selon Ducange, le trésorier du pape ou de l'empereur; maintenant le titre de *camerlingue* n'est plus en usage qu'à Rome, où il est donné au cardinal qui gouverne l'État ecclésiastique et administre la justice. C'est l'office le plus éminent de la cour pontificale parce qu'il est à la tête de la trésorerie. Lorsque le Saint-Siège est vacant, le cardinal camerlingue publie les édits, fait frapper la monnaie, et exerce toutes les autres prérogatives de la souveraineté. Il a sous ses ordres un trésorier général, un auditeur général, et douze prélats appelés *clercs de la chambre*. A. S.-R.

CAMÉRONIENS. On appelait ainsi une secte d'Écosse qui se sépara en 1666 de l'église presbytérienne sous l'influence d'un prédicateur nommé *Archibald CAMÉRON*, qui refusait de reconnaître la suprématie du roi Charles II en tout ce qui concernait la religion et qui périt en 1678, dans une lutte, les armes à la main. À son exemple, ses partisans se révoltèrent contre l'autorité temporelle du monarque et prirent les armes; réduits une première fois en 1690, ils firent une nouvelle tentative près d'Édimbourg, en 1709, et furent définitivement dispersés par la force. Depuis cette époque ils rentrèrent dans le sein de l'église presbytérienne.

On donnait aussi en France le nom de *caméroniens* ou *caméronites* à un parti de calvinistes dont les opinions avaient plus d'un rapport avec celles des Arméniens (*voy.*) des Provinces-Unies. Leur doctrine sur la grâce et le libre arbitre, d'abord développée à Saumur, au commencement du XVII^e siècle par le professeur *Jean CAMÉRON* (1579-1625), le fut ensuite par les ministres les plus distingués d'entre les protestans, tels que Amyrault, Cappel, Bochart, Daille, etc. Rien n'égale la subtilité avec laquelle furent débattus parmi eux les points en dissidence. Le synode de Dordrecht eut beau se prononcer contre les caméronites, ils n'en persistèrent pas moins dans leur doctrine. Ils reçurent aussi le nom d'*universalistes* et celui d'*amyral-*

distes; mais la première dénomination prévalut.

D. A. D.

CAMILLE (M. FURIUS), Romain issu de la famille patricienne *Furia*, et célèbre par le nombre de ses dictatures et par la gloire qu'il sut acquérir en combattant contre les ennemis de sa patrie. L'an 401 av. J.-C. il fut élu tribun militaire. Depuis 10 ans (404-395), les Romains assiégeaient sans succès la ville de Veies, l'une des plus importantes de l'Étrurie et qui ne le cédait pas même à Rome pour sa richesse et pour la valeur de ses habitans, lorsque Camille fut nommé dictateur. Désespérant de s'emparer de cette place par la force, il fit creuser un souterrain par lequel ses troupes arrivèrent jusque dans la citadelle et d'où elles se répandirent dans la ville qui fut livrée au pillage. Les prisonniers furent vendus à l'encan et le produit de cette vente fut versé dans les trésors de la république. Les Veïens ayant été secourus par les Falisques, Camille marcha contre ces derniers. Les enfans des familles les plus illustres de la ville étaient sous la conduite d'un maître d'école qui vint offrir à Camille de les lui livrer; mais celui-ci, justement indigné de cette proposition, fit attacher les mains du traître et ordonna aux élèves de le ramener dans la ville à coups de verge. Les Falisques, touchés de cette action généreuse, se rendirent aux Romains.

Camille fut payé d'ingratitude par ses concitoyens, qu'il avait blessés par la magnificence inusitée de son triomphe et qu'il avait ensuite lésés dans leurs intérêts en exigeant la restitution de la dixième partie du butin pour la consacrer aux dieux, et en s'opposant à ce que la moitié des habitans de Rome allât s'établir à Veies. Il fut accusé de s'être approprié une partie du butin de la ville conquise. Dédaignant de répondre à cette accusation, il s'exila volontairement, et lorsqu'il apprit qu'il avait été condamné à payer une amende il demanda aux dieux, en quittant sa patrie, que les Romains fussent forcés de le regretter. Son vœu ne tarda pas à se réaliser. Les Gaulois, sous la conduite de Brennus, s'étant emparés de Rome, l'an 365 de la fondation de la ville, le sénat rappela Camille qui fut

honoré une seconde fois de la dictature. Ayant ramené avec lui les Romains échappés au fer des Gaulois, Camille rompit le traité par lequel Rome avait consenti à donner mille livres pesant d'or pour obtenir la paix, ajoutant que ce n'était pas avec de l'or, mais avec du fer que les Romains se rachetaient. Bientôt, en effet, vainqueur, il reçut, avec les honneurs du triomphe, le surnom de Romulus et de second fondateur de Rome. Toutefois, ainsi qu'il a été dit à l'article ΒΑΛΛΗΝΟΣ, cette version n'est pas admise par tous les historiens; le récit de Polybe fait au contraire supposer que le tribut fut payé.

Camille, profitant de ce que le sénat lui avait prolongé ses fonctions, calma les séditions que les tribuns excitaient parmi le peuple et détourna ce dernier de s'établir à Veies, comme il le demandait impérieusement depuis que Rome était devenue un monceau de cendres. Nommé dictateur pour la quatrième fois l'an de Rome 366, ce grand citoyen battit les Volsques, les Eques, les Étrusques, etc., et obtint pour la troisième fois les honneurs du triomphe. L'an 372, les Volsques ayant encore déclaré la guerre aux Romains, Camille, qui commandait en qualité de tribun militaire, les soumit de nouveau, après avoir remporté sur eux plusieurs victoires éclatantes. L'an 387, les Gaulois ayant tenté de nouvelles invasions, Camille, nommé dictateur pour la cinquième fois, marcha contre eux malgré son grand âge et délivra sa patrie de ces étrangers redoutables après les avoir complètement battus sur les bords de l'Anio. Cette victoire fut le dernier exploit militaire de cet homme illustre qui, cette même année encore, se rendit maître de Velitre, ville du Latium.

Mais ce n'est pas seulement sur les champs de bataille que l'autorité de Camille était respectée : souvent, et toujours avec succès, il intervint entre le sénat et le peuple pour faire valoir les droits de chacun ou pour calmer l'effervescence de l'un et de l'autre; c'est sous sa médiation qu'une loi déclara, l'an de Rome 388, qu'à l'avenir un des deux consuls serait plébéien.

L'année suivante (365 ans avant

J.-C.) Ci le une peste violente qui : un grand nombre de citoyens et ai plusieurs personnages distingués. Les Romains, pour éterniser la mémoire de Camille, lui élevèrent une statue dans le forum. Plutarque a écrit la vie de Camille; on peut consulter en outre Tite-Live, livre V, Polybe II, 18, etc.

A-1
CAMISARDS. Ce nom fut donné aux protestans des Cévennes qui prirent les armes après la révocation de l'édit de Nantes, pour se soustraire à la persécution et pour essayer de conquérir la liberté de conscience. Le nom de *camisard* paraît dériver de *camisade*, attaque nocturne où l'ennemi peut être surpris en *chemise*; la précaution qu'avait d'abord les insurgés de n'agir que de nuit rend cette étymologie vraisemblable.

La grande et funeste idée de ramener la France entière à l'unité de foi s'était emparée de bonne heure de l'esprit de Louis XIV. Dès l'année 1660, après le traité des Pyrénées, commença contre le protestantisme un système d'oppression qui, par les édits de 1669, 1680, 1681, 1682, 1683, non-seulement excluait ou dépouillait les réformés de toutes les charges de quelque importance, mais leur ôtait même le moyen de vivre, en les écartant des moindres emplois et des plus humbles professions. Enfin, le 18 octobre 1685, l'édit qui révoquait celui de Nantes et proscrivait absolument la religion réformée vint mettre le comble à la violence des convertisseurs. Cette violence fut plus grande et plus intolérable dans cette partie de la France qui compose aujourd'hui les départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, traversée par la chaîne des Cévennes, hérissée de bois impraticables, défendue d'ailleurs par l'âpreté du sol et le défaut de routes; peuplée, comme elle l'est encore, d'un grand nombre de protestans attachés à leur foi avec toute l'ardeur que donnent la persécution, la pauvreté, l'indépendance et la résolution naturelle à des montagnards. Privés de pasteurs et de temples, ils continuèrent au fond des bois, dans les antres de leurs rochers, leurs réunions religieuses. Irrités surtout par les rigueurs du clergé catho-

ique, leur zèle dégénéra en fanatisme; et pour la première fois, en juillet 1702, après 17 années de souffrance depuis la révocation de l'édit de Nantes, le désespoir arma plusieurs d'entre eux pour se venger d'un prêtre, l'abbé Du Chayla, du Pont-de-Monvert. Cette vengeance, exercée dans la région la plus sauvage et la moins accessible de la Lozère, donna le signal de l'insurrection à d'autres mécontents. Plusieurs bandes se formèrent, et à leur tête parurent des chefs jusqu'alors inconnus, marchant avec un cortège de prophètes, eux-mêmes inspirés, et presque toujours, même en rase campagne, en bataille rangée, triomphant des troupes dont les dépotilles aidaient ensuite les camisards, travestis en soldats du roi, à tenter les entreprises les plus audacieuses. Au maréchal de Montrevel qui, après deux ans de lutte, ne put réussir à les réduire, succéda, en avril 1704, le maréchal de Villars. Celui-ci parvint à détacher du parti les insurgés Jean Cavalier, ancien garçon boulanger, le plus fameux et le plus redoutable des chefs camisards, qui se laissa séduire par un brevet de colonel et la promesse d'une pension. Il s'échappa bientôt en Suisse, fut employé dans l'armée du duc de Savoie, et mourut en 1740, major-général dans l'armée anglaise. L'exemple de sa défection, sans être d'abord suivi par les autres chefs, entraîna beaucoup de camisards et les engagea à se soumettre. Malgré la persévérance de plusieurs d'entre eux, qui finirent par mourir dans les flammes ou sur la roue, les troubles des Cévennes parurent apaisés, et le maréchal de Villars fut rappelé en janvier 1705. Cependant, au milieu même de ces troubles, la France, engagée dans la guerre de la succession d'Espagne, avait eu, depuis quatre ans, à combattre la Hollande, l'Empire, l'Angleterre et le duc de Savoie. Une commission avait été établie, en 1704, à La Haye, par les États-Généraux, pour suivre les événements des Cévennes et pour en faire un foyer d'incendie fatal à la France. Plusieurs intrigans proposèrent des projets d'insurrection qui favoriseraient une descente sur les côtes de Languedoc. Ces

menées n'eurent d'autre résultat que de faire rentrer en France quatre malheureux chefs camisards qui furent pris et brûlés à Nîmes en 1705. En 1709, quand la France humiliée paraissait près de succomber après une campagne et un hiver des plus désastreux, les mêmes intrigues se renouvelèrent de la part des étrangers, et l'envoi dans le Vivarais d'un ancien lieutenant de cavalerie excita un soulèvement d'autant plus dangereux qu'il n'avait plus seulement pour prétexte la liberté de conscience; mais les catholiques eux-mêmes étaient invités à se joindre aux insurgés « pour s'affranchir des impôts dont tous étaient accablés. » Les mécontents furent soumis après une vive résistance. L'année suivante les alliés essayèrent vainement une descente, dans l'attente de se voir appuyés par les réformés; mais aucun d'eux, en voyant l'ennemi, n'oublia sa patrie ni son roi qui, pourtant, les persécutait. A. L.

CAMISOLE, voy. DÉMENGE et HOSPICES DES ALIÉNÉS.

CAMOËNS (LUIS DE) naquit à Lisbonne en 1524. Le poète allemand Louis Tieck a fait récemment (1833) un roman (*Tod des Dichters*) sur Camoëns: rien de plus romanesque en effet que la vie de ce poète, que les Portugais ont nommé *le Grand*, épithète consacrée par l'Europe. Issu d'une famille noble, mais pauvre, il fit ses études à Coïmbre; de ce séjour datent déjà plusieurs de ses élégies et de ses sonnets. La littérature portugaise imitait alors les modèles italiens: Camoëns suivait cette tendance classique, mais à regret; son patriotisme et son génie devaient en faire un poète éminemment national et indépendant.

De retour à Lisbonne, il conçut une vive passion pour une dame de la cour, Catherine d'Atayde; cette passion mit le trouble dans sa vie et dans sa carrière. Exilé de la capitale, probablement pour avoir poussé trop loin son intrigue amoureuse, il vécut quelque temps à Santarem; puis, poursuivi par un souvenir cuisant, il se fit soldat et se battit à côté de son père contre les infidèles de Maroc. Devant la forteresse de Ceuta il perdit son œil droit d'un coup de fusil. La cour lui refusa toute pension, toute ré-

compense. Il était jeune encore : espérant trouver au-delà des mers la fortune et l'oubli, il s'embarqua pour les Indes-Orientales en 1553.

C'était le beau temps du Portugal, un temps d'entreprises, d'aventures et de gloire. Il n'y avait pas beaucoup plus d'un demi-siècle que Vasco de Gama, en doublant le cap de Bonne-Espérance, avait ouvert au génie commerçant et guerrier de ses compatriotes une vaste route semée de périls et d'or. Les Albuquerque, les Pereira avaient complété son œuvre; la croix dominait à Goa : c'est là que Camoëns prit terre. Le vice-roi ne le plaça point, et le malheureux poète reprit l'épée, guerroya dans l'intérieur des terres et sur la mer Rouge; et dans ses loisirs il exhalait son humeur mélancolique en élégies d'amour, son dépit en vers satiriques sur les fautes et les bévues qu'il voyait faire dans l'Inde (*disparates na India*). Le vice-roi, facilement blessé comme tous les tyrans subalternes, exila le poète railleur à Macao : c'est de là que Camoëns alla visiter les Moluques. Le climat brûlant de l'Inde et des îles, cette végétation étrange, ces mœurs nouvelles, les souvenirs glorieux de la conquête portugaise, durent exalter son imagination, comme ses malheurs remplissaient son cœur de tristesse. Camoëns avait tout ce qu'il fallait pour être grand poète : il conçut et exécuta le poème épique *la Lusidade**, qui a porté son nom à la postérité. De ces hauteurs idéales, génie outragé, il descendait à de pénibles détails : il occupait à Macao la modeste charge d'administrateur du bien des décédés (*provedor mortos defuntos*). A Goa cependant un nouveau vice-roi avait été installé : on permit à Camoëns de quitter l'île de Macao. Dans le trajet il fit naufrage près des côtes de Cochinchine, et se sauva à grand'peine avec l'ouvrage** sur lequel repo-

(*) Pour traduire correctement on devrait dire : les *Lusitades* (ou *Lusitadas*), c'est-à-dire les Portugais, les Lusitaniens, ainsi nommés de Lusius, compagnon d'Ulysse, qui fonda, en des temps fort reculés, la ville d'Ulyssipolis, c'est-à-dire Lisbonne!

(**) C'est une tradition poétique, mais inexacte que celle qui le représente nageant d'une main et de l'autre tenant son poème, comme César ses commentaires.

sait tout son avenir. A Goa, il fut jeté en prison, pour cause de malversations, disaient ses ennemis et ses envieux : il se justifia facilement. Quelques amis compatissants payèrent ses dettes et lui fournirent les moyens de retourner en Europe. Camoëns aborda à Lisbonne en 1569, après 16 ans d'absence, plus pauvre que jamais. Mais à défaut de diamans de Golconde il rapportait la *Lusidade*, il rapportait dix chants étincelans de poésie, d'amour patriotique. Il avait concentré les rayons de la gloire nationale en un miroir magique; son pays, son roi allaient l'enrichir sans doute....

Lisbonne en ce moment était ravagée par la peste; le sceptre tenu pendant une trentaine d'années par les mains vigoureuses de Jean III avait passé à son petit-fils, à l'élève des jésuites, au jeune Sébastien, absorbé par les préparatifs d'une croisade contre Maroc. Camoëns lui dédia son poème : la dédicace fut accueillie, et le poète reçut la gracieuse permission de suivre en tout lieu la cour. C'était une amère dérision... Sans un esclave fidèle qui la nuit mendiait pour lui, Camoëns, avec sa faible pension, n'aurait pu se montrer décemment en public. Et cependant il idolâtrait son roi, ce prince défenseur de la foi, et son cœur se brisa lorsque Sébastien fut tué dans les plaines de Maroc : c'est que la gloire et l'indépendance du Portugal périssaient avec lui; et Camoëns, dès sa jeunesse, s'était identifié avec sa patrie. Il mourut en 1579 à l'hôpital, à ce qu'on prétend : éclatant exemple de l'indifférence des contemporains et de la capricieuse cruauté de la fortune. Il avait terminé la *Lusidade* avec le noir pressentiment de son avenir. « Mes années déclinent », s'était-il écrié; « et de l'été à mon automne l'intervalle est bien court. Un sort contraire glace mon intelligence; les chagrins m'enveloppent et m'entraînent vers le sombre fleuve de l'oubli et du sommeil éternel. »

Il serait injuste de vouloir juger la *Lusidade* en la jetant dans le moule convenu du poème épique. La *Lusidade* n'a d'autre unité que la gloire historique du Portugal. Le plan en est maigre; c'est un échafaudage presque trivial; mais les

décors qui couvrent les planches nues étincellent d'or, de pierreries et de luxe oriental. Vasco de Gama n'est point, comme on l'a prétendu, le héros de Camoëns; il ne l'est ni plus ni moins que les Albuquerque, les Alméida, les Peireira; il sert uniquement de point de départ, de point d'appui. Le poëme commence au moment où Vasco double le cap; il longe la côte orientale de l'Afrique, et, protégé par Vénus, il échappe à de grands dangers que Bacchus, ennemi des Portugais qui vont le détrôner dans l'Inde, lui suscite. Il raconte au souverain de Melinde l'histoire de sa patrie et de son propre voyage. Arrivé à Calicut, il conclut, après bien des traverses, un traité de commerce avec le zamorin de ce pays. Retournant enfin en Europe, une île magique le reçoit lui et ses compagnons; les nymphes de Thétis, blessées par Vénus, enivrent les hardis navigateurs de plaisirs et de bonheur. Une prophétie sur les hauts faits des Portugais dans l'Inde termine le poëme.

Mais ces contours ne disent rien; l'art ou plutôt la chaleureuse inspiration du poëte se montre surtout dans les détails, dans certaines fractions de la *Lusiade*; nous aurions dit dans les épisodes, si le poëme presque tout entier ne consistait en une série de fragmens, ne formait une espèce de galerie de tableaux historiques. Ainsi la narration de Vasco de Gama devant le roi de Melinde remplit à elle seule trois chants (les 3^e, 4^e et 5^e); c'est ici que se placent ces stances patriotiques sur Égaz Moniz, le Régulus portugais, sur la bataille d'Ourique qui fonda la monarchie, sur celle d'Aljubarotta; le récit élégiaque des malheurs d'Inez de Castro; l'apparition du géant Adamastor, que Voltaire lui-même, dans sa superficielle critique de Camoëns, a mentionnée. Les cinq derniers chants ne sont point au niveau de la première moitié de la *Lusiade*, si l'on excepte le 9^e, qui renferme la voluptueuse peinture de l'île de Thétis, aussi belle que les jardins d'Alcine et d'Armide, délicieux asile, mirage trompeur que le poëte, errant sur la vaste solitude de l'Océan et dans le désert plus vaste du monde, rêvait plus d'une fois pour lui-même sans doute, et

qu'il tient en réserve pour les marins de Vasco de Gama comme un paradis allégorique, destiné à récompenser le courage et le mérite. Si l'auteur de la *Lusiade*, par son style et par sa forme rythmique, et le luxe de son imagination voluptueuse, se rapproche de l'Arioste, il est original et incomparable comme chantre des hauts faits de sa nation; il a poëtisé l'histoire du Portugal sans altération aucune, il a touché le ciel, sans quitter la terre.

On ne peut disconvenir qu'au milieu de ces chants si riches de patriotisme il ne se rencontre quelques passages prosaïques, et qu'au début on ne soit heurté par la bizarre fusion des sentimens chrétiens et de la mythologie païenne. Ainsi Vasco de Gama adresse ses prières à la Madone et Vénus les exauce: c'est que, dans l'intention du poëte, ces dieux et demi-dieux étaient d'innocentes allégories, des ornemens indispensables.

Ce beau génie ne serait point suffisamment apprécié, si l'on s'en tenait à l'analyse de la *Lusiade*. Ses ouvrages forment une espèce d'encyclopédie poétique pour qui étudie la littérature portugaise du xvi^e siècle. Ses *odes*, ses *sonnets*, ses *canzones*, productions gracieuses et tendres comme celles de Pétrarque, portent l'empreinte d'une âme en proie à la lutte de la raison et de l'amour. Ses *élégies*, qui par leur diffusion ressemblent un peu à l'épître, sont aussi des confessions poétiques, qui expriment des souvenirs de jeunesse et de voyage, des regrets au milieu de la terre étrangère, des retours plaintifs sur le sort de l'humanité. Parmi ses *redondillas* on a toujours remarqué la poésie à la fois touchante et grandiose qu'il composa après avoir échappé au naufrage; élégie où il allégorise son passé dans l'image de Sion, ses souffrances présentes dans celle de Babylone. Quelque forme qu'il adopte, on reconnaît dans toutes ses productions l'homme qui a vécu sous la voûte du ciel et qui a puisé ses peintures toutes fraîches dans la rosée, dans les forêts, sur les monts et sur la mer, ou dans les souffrances de son propre cœur.

En passant sous silence ses voltes, ses gloses, ses églogues, ses stances, il faut mentionner pourtant trois comédies, le

Flodémé, l'Amphitryon et Séleucus, qui ne s'élèvent guère que par un style soigné au-dessus du mauvais goût du siècle. Le créateur de la Lusíade a pu se passer d'être le Calderon de son pays.

La première édition de la Lusíade est de l'année 1572; elle parut avec un commentaire de Faria y Souza, en 1636. La meilleure édition, publiée par José Maria de Souza Botelho, a été imprimée à Paris, 1807, chez Didot, petit in-fol. La Lusíade a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe; la dernière traduction française est celle qu'a donnée M. Millié: *Les Lusíades ou les Portugais*, Paris, 1825, 2 v. in-8°. On consultera avec fruit, sur la vie du poète, l'ouvrage anglais suivant: *Memoirs of the life and writings of L. de Camoens*, par John Adamson, Londres, 1820, 2 vol. in-8°.

L. S.

CAMOMILLE. On donne ce nom dans le monde, et même quelquefois dans la médecine pratique, à diverses plantes d'une même famille naturelle, celle des radiées, syngénésie-polygamie-supérieure de Linné, dont deux genres fournissent principalement les camomilles; ce sont les *anthémis* et les *matricaires*. Dans le genre anthémis deux espèces sont employées en médecine: c'est l'*A. nobilis* ou *camomille romaine*, plante de 4 à 6 pouces, velue, rameuse, grisâtre, à feuilles courtes, bipinnées, étroites, pointues, à fleurs terminales solitaires, à calice velu, à rayons blancs, à graines ovoïdes et lisses, d'odeur forte, de saveur amère; c'est la plus employée des camomilles. On se sert moins de l'*A. maroutta*. Le genre matricaire donne aussi plusieurs espèces: celle dont on se sert le plus, après la camomille romaine, est la *M. camomilla*, belle plante que l'on cultive dans les jardins, qui y double facilement et s'élève de 18 pouces à 2 pieds. La plante est rameuse, glabre; les feuilles sont tripinnées, glabres, à découpures fines; les fleurs nombreuses, blanches, à disque jaune, à calice imbriqué, à réceptacle ovoïde, nu, à graines petites et sans aigrette. () *ive* aussi une autre *matricaria*, mais on ne s'en est plus

grande et plus belle que la précédente, dont elle se distingue par un rebord membraneux à la partie supérieure du fruit. Les Grecs faisaient un usage fréquent des camomilles, qu'ils nommaient *καρόβιον*, parce qu'ils les employaient pour provoquer le flux périodique; ils en faisaient aussi un grand emploi comme fébrifuge. Dans nos campagnes, ainsi qu'en Écosse et en Irlande, on emploie ces plantes avec succès contre les fièvres intermittentes; les médecins même s'en servent dans quelques cas où le quinquina reste sans effet; elles sont aussi considérées comme emménagogues. Ces plantes rendent des services dans les affections nerveuses, contre les flatuosités, les appétits pervers, l'hystérie, l'hypochondrie; on ne se sert que des fleurs qu'on emploie en infusion, en poudre; on en prépare des huiles essentielles par distillation; quelquefois on se contente d'en faire infuser dans de l'huile ordinaire.

C. DE B.

CAMOUFLET, *voy. MIRE* (art militaire).

CAMP et **CAMPMENT**, *voy. CASTRAMÉTATION*. *Voy.* aussi plus bas l'article **CAMP ROMAIN**.

CAMPAGNE (art militaire). On comprend sous ce nom l'ensemble des opérations militaires qui ont lieu dans le cours d'une année, sous le commandement général d'un même chef, en présence de l'ennemi. Ainsi les sièges, les campemens, les combats, les batailles composent la campagne dans laquelle ils se sont passés. Il est rare qu'une seule campagne suffise pour terminer la guerre. Le succès d'une campagne dépend beaucoup de la bonté du plan qu'on s'est tracé et de l'habileté avec laquelle on en a suivi l'exécution. Si le plan général d'une guerre appartient au gouvernement, c'est aux généraux en chef à régler eux-mêmes le plan d'une campagne; cela exige une connaissance exacte du pays qui doit être le théâtre de la guerre. Si la campagne doit être défensive, le général en chef étudiera particulièrement la frontière qu'il est chargé de mettre à l'abri des attaques de l'ennemi et combinera tous ses moyens de défense de manière à profiter de toutes les circon-

locales, telles que bois, marais, rivières, montagnes, défilés, etc. e campagne offensive; il consi-ec soin la frontière de l'ennemi, ages et les inconvéniens que pré-terrain sur lequel il doit s'avan-terminera les places fortes qu'il taquer; il se procurera d'avance renseignements nécessaires sur urces que le pays peut fournir urer les approvisionnement de sur les forces de l'ennemi, la es troupes dont elles se compo-préparera non-seulement diffé-jets d'attaque, afin d'adopter sera le plus avantageux d'après onens de l'ennemi, mais encore entiel qu'il se mette en garde n échec en assurant sa retraite. plus important que de prévoir ts de l'ennemi, puisque c'est le un pour parvenir à les déjouer. excellait dans ce talent d'obser-Il pénétrait avec une sagacité le les desseins de son adversaire. a souvent donné des preuves ardeur de pénétration : aussi ses es étaient-elles quelquefois de urée. Son entrée triomphante à e 17 octobre 1806, à la suite de le d'Iéna, fut le résultat d'une e de 18 jours; la campagne que la bataille d'Austerlitz, en 1805, eine de 3 mois.

et *campagne* est aussi usité pour r les services de guerre, soit sur it sur mer. Les lois militaires et les droits des officiers ou sol- t retraite évaluent chaque cam- une année de service ordinaire, que chaque année de service qui id une campagne est comptée ans. Pendant les guerres de la on, il s'est trouvé des militaires nt commencé de bonne heure à : ayant fait toujours campagne, ent ainsi plus d'années de ser- : d'années d'âge. Napoléon, pour nser l'armée de la campagne rlitz, ordonna que cette campa- l mois serait comptée pour une e service.

C-xx.

CAMPAGNE a en marine un sens it semblable à celui qu'on lui

donne dans l'armée de terre, et s'appli- que tant à l'ensemble des opérations quelconques qui s'exécutent entre la sor- tie du port d'armement et la rentrée, qu'à l'appréciation du service des marins de tout grade. On conçoit, d'après l'ac- ception tout-à-fait large du mot campa- gne, la valeur des expressions suivantes : campagnes *d'instruction, d'observation, de croisière*. Dans la marine toute cam- pagne compte, même celle dans laquelle on n'a fait que sortir du port pour y ren- trer, sans même avoir pris la mer, et quelque peu de temps qui se soit écoulé. Le mot *campagne* est opposé à *voyage*, qui s'applique aux expéditions de la marine marchande.

F. R.

CAMPAGNE DE ROME. La con- trée appelée aujourd'hui *Campagna di Roma* correspond en grande partie à l'ancien *Latum* (*voy.*) et à une fraction de l'Étrurie. Bornée au levant par le vaste demi-cercle des Apennins, au couchant par la mer, au nord par une série de collines volcaniques, elle forme une es- pèce de triangle, dont nous placerons le sommet à Terracine et la base sur une ligne tirée de Civita-Vecchia par Ronciglione, sur la rive droite du Tibre. Dans ce dis- trict elle englobe quelques chétives bour- gades, beaucoup de ruines, les marais Pontins, Rome (*voy.*), et, presque en face de la cité éternelle, un noyau de monts isolés de la grande chaîne des Apennins, d'une autre formation que ces derniers, une oasis privilégiée qui s'élève du mi- lieu de la plaine insalubre et déserte, avec ses délicieuses villas d'Albano, Fras- cati, Castel-Gandolfo, avec ses couvens et ses lacs solitaires, ses bosquets de ché- nes verts et de pins, refuges des poètes, des artistes et des convalescens.

C'est un aspect original que celui de cette campagne, théâtre de tant de gloire et de misère, soit que du haut des murs de Rome vous dominiez ses molles ondu- lations sillonnées d'aqueducs, tachetées de tombeaux croulans, de temples dé- truits, de tours en ruine; soit que vous vous enfonciez vous-mêmes dans ces vastes solitudes qu'habitent des buffles immondes, des troupeaux de bétail, des chevaux à moitié sauvages, des pâ- tres minés par la fièvre, et de temps à

autre des bandits. La mélancolie est devenue obligatoire pour qui visite la Campagne de Rome. Malheur au pays sur lequel s'abattent les *touristes* ! les impressions vraies et profondes dans l'origine se démontent à force de devenir vulgaires, et la campagne de Rome serait plus triste si Châteaubriand, Byron et Lamartine avaient été seuls à la proclamer telle.

Que de changemens arrivés dans cet étroit espace ! Le géologue vous dira que dans les époques anté-diluviennes s'étendait ici un golfe de la mer Tyrrhénienne, qui battait de ses flots les escarpemens calcaires des Apennins, et que du sein des vagues s'élevaient, comme autant d'îlots, des volcans aujourd'hui éteints. A l'appui de sa thèse, il vous montrera de petits lacs nombreux, tels que celui d'Albano, de Nemi, de Baccano, de San-Giuliano, de Gabie, etc., etc., dont la forme en entonnoir prouve la destination primitive; il vous indiquera des courans de lave dans la direction du Monte-Cavo au tombeau de Cecilia Metella; des couches de pépérin, de cette pierre volcanique de Gabie et d'Albano, qui servit aux constructions massives, aux murs, aux eloques de Rome étrusque; de nombreux dépôts de coquillages à formes gracieuses et bizarres, toutes preuves irrécusables que ce terrain volcanisé était autrefois couvert des flots de la mer.

Demandez ensuite à l'antiquaire et à l'historien, combien de couches de civilisation diverses sont venues se superposer à un sol antérieurement travaillé par les forces invisibles de la nature. Sans remonter à ces temps anté-historiques, à l'époque cyclopéenne ou pélasgique, faites-vous énumérer les peuplades du Latium avec lesquelles Rome lutta dans son enfance.... Arrêtez-vous surtout à l'époque de splendeur, lorsque la maîtresse du monde attirait à elle le suc et la moelle des nations, et que cette campagne, aujourd'hui si abandonnée, était couverte de villes, de bourgs, de fermes, de monumens superbes; qu'une vingtaine de chaussées basaltiques, qui semblaient fondées pour l'éternité par une race de géans, transportaient comme autant d'artères les tributs du monde

entier vers la tête et le cœur de l'empire, que le Tibre, maintenant morne et mélancolique, disparaissait, cachait ses eaux jaunâtres sous les barques et les vaisseaux; que la côte, aujourd'hui envahie par des flaques de marécage ou attristée par une complète solitude, se mirait dans la mer avec ses bosquets, ses villas et ses ports. Que d'éloquens contrastes dans le simple aspect d'une carte de l'ancien Latium et de la campagne papale ! Voici sur l'une, presque aux portes de Rome, Antemnes, Fidènes, Collatia, Gabie; voici à l'embouchure du Tibre Ostie et le port Trajan, avec leurs magasins immenses, leurs docks et leurs vaisseaux; et, sur la scène de l'Énéide, Ardea, la vieille ville des Rutules, Lavinie, Laurentum; et plus loin Antium, la ville aux palais, la ville aux belles statues, celle qui nous donna l'Apollon du Belvédère, la ville que Néron destinait à être le siège de l'empire; et toutes les cités des Volsques, Corioles, Veillette.... Et au-dessus de cette ruche active et peuplée, le mont Albain (Monte-Cavo), sanctuaire national, séjour de Jupiter Latiaris, cône élégant couronné par un temple antique.... Voici sur la carte moderne, à la place de ces noms qui se pressent hasard sous ma plume, à la place de ces villes historiques, de ces maisons de plaisance, de ces jardins touffus, de ces ports commerçans, de ce monde de vivans et de statues sur leur piédestal, rien que des tronçons de marbre, des pans de murs à briques rougeâtres, des osteries misérables gardées par des fiévreux, des exploitations rurales d'une immense étendue, où des milliers de pauvres habitans des Abruzzes viennent chercher pendant la moisson le germe de maladies mortelles; de vastes terres en jachère, où paissent d'innombrables troupeaux confiés à la garde de peu d'hommes, presque aussi sauvages, sous la peau de mouton qui couvre leurs épaules, que le bétail dont ils dépendent à un maître inconnu.

Depuis long-temps les poètes déplorent cette inconcevable métamorphose; les économistes, les statisticiens en recherchent la raison cachée; le philanthrope avise aux remèdes... Mais jusqu'ici

les élégies ont été à peu près le seul fruit positif recueilli de ces efforts divers.

On signale deux causes qui ont puissamment contribué à dépeupler ce pays autrefois si fertile: les bouleversements politiques et le mauvais air; Alaric avec les Visigoths, Genseric à la tête des Vandales, Odoacre suivi des Hérules, Vitigès et Totila menant les Ostrogoths; puis les Lombards, les Normands, puis les Sarrazins, et les guerres civiles des XII^e et XIII^e siècles, les empereurs allemands avec leurs hordes slaves et teutonnes, enfin les bandes effrénées du connétable de Bourbon... La moitié vraiment de ces invasions barbares et de ces guerres intestines aurait suffi pour décimer, ravager, englober des populations encore plus denses que ne l'étaient celles du Latium. Mais comment depuis deux siècles et demi de calme absolu, sous le sceptre benin des papes, les blessures faites à ce pays ne se sont-elles pas cicatrisées? C'est alors qu'on vous allègue un agent invisible, « la mort sous les fleurs », ce principe morbide répandu dans l'air ou dans le sol de la Campagne de Rome, et qu'on désigne, puisqu'à toute chose, même inexplicable, il faut un nom, par celui d'*aria cattiva*, de *mal'aria*, le mauvais air. Morichini le chimiste, Brocchi le naturaliste, Koreff le médecin, beaucoup d'autres savans ont cherché à analyser, à deviner le mal. M. Bunsen, dans son ouvrage sur Rome, a résumé et balancé leurs opinions; il a comparé les symptômes et les effets des fièvres malignes, produites par cette influence létale, avec les maladies analogues qui règnent en Lombardie, en Zélande, dans les Indes-Orientales et Occidentales, dans la Nouvelle-Espagne; et ses recherches prouvent avec quelque évidence qu'il se trouve dans les plaines du Latium une coïncidence malheureuse de causes dont chacune isolément suffit dans d'autres pays pour engendrer des fièvres. Les marécages à la vérité ne prédominent que du côté de la mer; le reste de la plaine porte une couche très épaisse de terre végétale sur des masses volcaniques, qui à leur tour recouvrent une base de marne argileuse; mais par des observations hygrométriques il a été constaté que l'air

du Latium est très humide; les vents du nord, arrêtés par des chaînes de montagnes, ne peuvent y circuler en pleine liberté, tandis qu'une côte plate donne libre accès aux vents du sud, si énermans et si contraires à l'organisation animale. Du moment où cette humidité se combine avec l'action desséchante du soleil de la canicule, les miasmes fébriles se développent et agissent sur le corps par la salivation et les vaisseaux de l'épiderme; d'ailleurs la brusque transition de la chaleur du jour à la fraîcheur des nuits, ou du soleil à l'ombre, active cette influence morbide; la pauvreté et son inévitable incurie, et ses privations forcées font le reste.

C'est dans l'application du remède que tout redevient problématique: les uns prétendent que les préservatifs et un régime sévère combattent suffisamment le mal; d'autres estiment qu'il faut procéder par l'assainissement du pays, par la plantation d'arbres, par le dessèchement des flaques d'eau. Le fait est qu'on se trouve en face d'un fléau tout-puissant et que depuis des siècles on tourne dans un cercle vicieux: la dépopulation a augmenté sinon produit le mauvais air, et le mauvais air à son tour s'est opposé à de nouvelles colonisations. Jamais d'ailleurs le Latium n'a été une contrée en tout point salubre: Horace a grand soin de se retirer en été et en automne dans sa campagne du pays des Sabins; mais alors le mal était mille fois moins sensible: une population active et serrée neutralisait son influence, comme un corps robuste lutte et étouffe pendant long-temps un principe de maladie. Peut-être, et c'est là l'opinion de M. de Châteaubriand, peut-être que des terrains où se sont accumulées pendant de longs siècles de nombreuses générations, avec les ruines de leurs villes et de leurs tombeaux, se lassent à la fin de donner asile aux vivans. L'hypothèse est poétique: pourquoi ne pas l'ajouter aux autres?

Un pays aussi historique, aussi semé de débris que la Campagne de Rome, a dû produire des guides et des interprètes. Les cartes géographiques de William Gell et de Westfal sont des chefs-d'œuvre de chorographie. Comme commentaire

on peut se servir du *Voyage antiquaire de Nibby dans les environs de Rome*; il vous conduira par la *via Veiensis* aux tombeaux étrusques et au rocher percé de l'ancienne Veïes; par la *via Valeria* au lac de Tartaro et à ses pétrifications, au tombeau massif du Ponte Lucano, au labyrinthe de ruines de la villa Adriana, mollement étendue aux pieds de Tibur; par la *via Gabina* au temple solitaire de Junon. Vous monterez avec ce guide au Tusculum de Cicéron, par la *via Appia*, toute bordée de monumens funéraires, à l'emplacement de *Bovilla*, où périt Clodius, au lac silencieux d'Albano, à son *émisnaire*, creusé pendant le siège de Veïes à travers une montagne, pour servir d'écoulement aux eaux du lac, qui menaçait de déborder : ouvrage colossal qui, après 22 siècles, remplit encore sa destination; ou bien dirigez avec lui vos pas le long de la *via Ostiensis*, du côté de la mer, sous les forêts de pins qui vous serviront d'avenue à la campagne abandonnée de Pline... Partout, dans quelque direction que vous marchiez, les pierres portent des noms; partout les débris de marbres précieux jonchent le sol et marient leurs couleurs variées à celles d'une végétation luxurieuse; partout les lignes suaves et molles de l'horizon, ces lignes que Claude Lorrain a si bien rendues, forment un cadre en harmonie avec les ruines. Il faut que la Campagne de Rome soit belle pour qu'en dépit des touristes, des fièvres et de la misère, on s'y porte toujours, et que le penseur y trouve sans cesse des idées neuves, des rapports intimes établis entre lui et les hommes qui ont foulé ce sol. Les poètes n'ont point rendu insipide le printemps et sa verdure : les voyageurs de profession n'effaceront point l'éternelle auréole qui se rattache au souvenir de l'antique Latium. *Foy. Rome et Pontins (marais)*. L. S.

CAMPAGNOL. On appelle ainsi un petit animal de la famille des rongeurs, analogue pour la taille et les formes générales à la souris, mais qui en diffère par la disposition particulière de ses dents et par celle de sa queue, qui est plus courte, formant à peine la moitié de la longueur du corps, et qui est velue;

sa taille est aussi un peu plus petite. Le pelage du campagnol est ordinairement cendre roussâtre; il habite de préférence les terres cultivées, ce qui lui fait donner le nom de *rat des champs*, nom sous lequel on le confond souvent, et à tort, avec le mulot, dont il a au reste la singulière prévoyance, les fâcheuses habitudes et la funeste fécondité.

Le campagnol est devenu dans la science le type d'une petite famille à laquelle se rapportent entr'autres le *scheermuis* et notre rat d'eau. T. C.

CAMPAN (JEANNE-LOUISE-HARRIETTE GENEST, madame) naquit à Paris en 1752. Son père était premier commis aux affaires étrangères; il cultivait les lettres et recevait chez lui les littérateurs distingués de l'époque, tels que Duclos, Marmon tel, Thomas. Cette société contribua à développer l'esprit d'Henriette Genest dont l'éducation fut d'ailleurs très soignée; dès l'âge de quinze ans elle entra à Versailles avec le titre de lectrice de Mesdames. Ce fut d'abord une vive joie pour elle : il faut lire dans ses mémoires l'effet magique de ce palais et de cette cour sur ses regards naïfs; mais le désenchantement suivit de près. Pourtant elle fut aussi heureuse qu'on pouvait l'être dans une telle situation et dans un tel lieu; Mesdames la marièrent à M. Campan, dont le père était secrétaire du cabinet de la reine; Louis XV la dota de 5000 livres de rente; elle fut attachée à la dauphine Marie-Antoinette en qualité de première femme de chambre. On sait qu'elle continua ses fonctions auprès de l'auguste princesse jusqu'au moment où l'horrible catastrophe du 10 août les sépara pour jamais; elle vit le fer des Marseillais levé sur sa tête quand les Tuileries, après le départ de Louis XVI et de sa famille, furent livrées au pillage. Lorsque la reine fut transférée au Temple, M^{me} Campau fit de vaines tentatives auprès de Pétion pour obtenir de l'y suivre; bientôt même il lui fallut quitter Paris où elle devenait l'objet des soupçons et des poursuites spéciales de Robespierre. Combertin dans la vallée de Chevreuse fut son asile. Là elle ne tarda pas à apprendre que sa sœur, M^{me} Augié, s'était donné la mort au moment même de son

arrestation. Les malheurs et les chagrins se succédèrent rapidement : son mari tomba malade ; il avait auparavant contracté pour 30,000 francs de dettes ; son fils, âgé de 9 ans, loin de pouvoir lui être d'aucun secours, réclamait ses soins ; enfin elle se trouva réduite à un assignat de 500 francs. Dans cet état de dénue- ment l'idée lui vint de fonder un pensionnat. Le goût de l'enseignement était inné chez elle et il s'était surtout développé depuis qu'elle élevait les filles de sa sœur, retirées avec elle à Combertin. Elle s'associa une religieuse et s'établit à Saint-Germain ; elle écrivit de sa main 100 prospectus, parce que l'argent lui manquait pour les faire imprimer ; au bout d'un an elle avait 60 élèves. Six mois avant son mariage avec Napoléon, M^{me} de Beauharnais vint lui confier sa fille Hortense, et après la guerre d'Italie le héros de cette guerre vint assister chez M^{me} Campan à deux représentations d'Esther. L'ordre et l'élégance qui régnaient dans cette maison lui firent une impression qui ne s'effaça pas, et après la bataille d'Austerlitz M^{me} Campan fut nommée surintendante de la maison impériale d'Épouen. Elle remplissait dignement cette charge lorsqu'arrivèrent les événemens qui mirent fin à l'empire et à ses gloires. Le retour des Bourbons ne fut pas favorable à l'ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette ; des voix accusatrices s'élevèrent contre elle et la chargèrent d'imputations que l'opinion jugea atomnieuses. Le plus grand de ses torts fut sûrement de n'avoir pas hésité à se vouer à une nouvelle famille régnante, après avoir été attachée de si près à l'ancienne. Elle n'essaya pas long-temps de lutter contre le torrent, et se retira à Fontenay ; là le dernier et le plus poignant de ses chagrins vint l'atteindre : elle perdit son fils, et malgré les consolations qui lui furent prodiguées par l'amitié, par la reconnaissance de ses élèves, entre lesquelles se distingua M^{me} la maréchale Ney, elle ne se releva point de ce coup. Bientôt atteinte d'un cancer au sein, contrainte de subir une opération cruelle, dévorée d'une maladie de poitrine, elle offrit à ses amis le triste spectacle d'un dépérissement sans remède et mourut

en 1822, après avoir montré jusqu'à la fin beaucoup de patience et de courage.

Outre les *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV-XV*, première édition, Paris 1823, 3 volumes in-8°, M^{me} Campan a laissé : les *Lettres de deux jeunes amies*, les *Conversations d'une mère avec ses filles*, des nouvelles et des comédies à l'usage de la jeunesse, et un ouvrage intitulé *De l'Éducation des femmes*. Tout le monde a lu ses mémoires ; outre le vif intérêt qu'inspirent les événemens et les personnages dont ils parlent, ils ont le mérite d'être écrits d'un style clair, naturel et élégant. Quant aux autres ouvrages, ils ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre. M. Maigne a publié en 1824 un *Journal anecdotique* de M^{me} Campan, ou *Souvenirs recueillis dans ses entretiens*, etc., et l'on vient de faire paraître la *Correspondance inédite de M^{me} Campan avec la reine Hortense*, 2^e édit., Paris, 1835, 2 vol., in-8°.

Le véritable nom des Campan était *Berthollet* ; l'autre leur venait de la vallée dont ils étaient originaires. Le célèbre chimiste était leur parent. L. L. O.

CAMPANELLA (THOMAS), philosophe, né en 1568 à Stilo en Calabre. Déjà poète, érudit et orateur distingué, il entra dans l'ordre des dominicains et fit comme novice son cours de philosophie scolastique au couvent de Cosenza. L'aristotélisme, alors l'allié de l'autorité, mais combattu par Patrizzi et Télésio, ne put le satisfaire ; il devint sceptique. Le doute fut encore le seul fruit qu'il retira de l'étude des systèmes platonicien, pythagoricien et atomistique ; mais, grâce à sa foi invincible dans la puissance de l'esprit humain, la conclusion de ses incertitudes fut que la science entière avait besoin de subir une réforme et pour cela de revenir de la spéculation à l'étude de la nature, qu'il appella le *manuscrit de Dieu*.

Ses attaques contre Aristote lui attirèrent à Naples de puissantes inimitiés ; il fut même obligé de s'enfuir. A son retour, on l'accusa de conspiration, d'intelligence avec les Turcs, d'hérésie ; on lui attribua le livre des *Trois imposteurs*,

« qui se trouve imprimé, dit-il lui-même parce qu'il le croyait, 30 ans avant que je sortisse du sein de ma mère ». Jeté dans un cachot, ce génie ardent et indomptable y passa 27 ans, occupé de ses projets de réforme; on l'en tira 5 fois pour le mettre en jugement, 7 fois pour lui faire subir les sanglantes épreuves de la torture. Enfin, en 1626, le pape Urbain VIII obtint sa translation à Rome, adoucit sa captivité, puis y mit fin. Traqué de nouveau par la cour d'Espagne, sur le point d'être ramené à Naples, il se sauva à la faveur d'un travestissement et par l'entremise de l'ambassadeur français, M. de Noailles, d'abord en Provence, ensuite à Paris, où le cardinal de Richelieu lui fit accorder une pension dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée en mai 1639.

Campanella fut l'un des précurseurs de Bacon; s'il n'opéra pas la révolution scientifique qu'il pressentit, il faut s'en prendre à ses malheurs et au caractère de son esprit, plus enthousiaste que méditatif, plus étendu que profond. Ses écrits, trop nombreux pour être cités ici, sont empreints d'un sensualisme indélicat; on y trouve plusieurs pensées dignes du *Novum Organum*, mais elles ne sont ni bien assurées, ni rédigées en code comme dans l'ouvrage du célèbre chancelier. Campanella rend compte lui-même de ses ouvrages dans un écrit intitulé *De propriis libris et rectâ ratione studendi syntagma*, édit. de Naudé, Paris, 1642; et l'on peut consulter en outre Cyprien *Vita et philosophia Campanellæ*. L.-F.-T.

CAMPANIE, ancienne contrée du royaume de Naples, qui forme aujourd'hui la presque totalité de la province de Terre de Labour. Elle était célèbre dans l'antiquité par la fertilité de son sol qui paraît n'avoir rien perdu sous ce rapport. C'est là que s'élevait la ville de Capoue (*voy.*), si fatale au vainqueur de Cannes. J. M. C.

CAMPANILE, *voy.* CLOCHER.

CAMPANULACÉES. Le beau genre des campanules est envisagé comme type de cette famille végétale, qui appartient en grande partie à la zone tempérée de l'ancien continent. Les caractères les plus saillants de ce groupe sont un calice

adhérent à l'ovaire; une corolle monopétale à 5 divisions, insérée au sommet de l'ovaire; 5 étamines adnées à la corolle et alternes avec ses divisions; une capsule à plusieurs loges, contenant chacune un grand nombre de graines.

La plupart des plantes de cette famille sont des herbes et contiennent un suc laiteux. Ce suc, insipide dans les campanules, est âcre ou caustique dans plusieurs *lobelia*, qui agissent d'une manière très délétère sur l'économie animale. Néanmoins quelques-unes possèdent des propriétés médicales très efficaces: le *lobelia syphilitica* est un bon remède sudorifique et purgatif, qui devient émétique à fortes doses; les racines du *lobelia cardinalis* sont vermifuges; les racines de la raiponce (*campanula rapunculus*, Linn.) se mangent en salade.

Les amateurs d'horticulture trouvent dans les campanulacées une foule de plantes d'ornement, tant de parterre que de serre. Il suffira de citer, comme les plus marquantes, la campanule à grosses fleurs (*campanula medium*, Linn.), la campanule pyramidale (*campanula pyramidalis*, Linn.), la campanule à feuilles de pêcher (*campanula persicifolia*, Linn.), la campanule des Carpathes (*campanula carpathica*, Linn.), la campanule à grandes fleurs (*campanula grandiflora*, Willd.), la canarina (*canarina campanula*, L'Hérit.), la trachelie (*trachelium cæruleum*, Linn.), le lobélia écarlate (*lobelia cardinalis*, Linn.), le lobélia brillant (*lobelia fulgens*, Linn.), le lobélia éclatant (*lobelia splendens*) et le lobélia bleu (*lobelia syphilitica*, Linn.).

É. D. S.

CAMPBELL (CLAN ET FAMILLE DES). La tribu gaélique des Campbell appartient aux montagnes de l'Écosse où elle fut nombreuse et joua un grand rôle à diverses époques de l'histoire de ce royaume. Ses traditions la font remonter aux temps les plus anciens; mais elle ne commença à se distinguer que vers la fin du XIII^e siècle. Un de ses chefs, appelé Callum, fut surnommé *Morc* ou le Grand, et le nom de son fils, Mac-Callum-Morc, servit dans la suite à désigner le chef du clan. Le clan était établi dans l'Argyllshire (*voy.* ARGYLE) et les comtes d'Argyll et

le en étaient les chefs; ils s'attachèrent à la fortune de William Wallace et Robert Bruce et furent enrichis des terres du clan de Dougal, ce qui leur permit de rivaliser avec les Mac-Doddes des îles. Mais sous les Stuarts la faide Campbell, qui avait combattu courageusement et amené sa perte, eut beaucoup à souffrir, et nous avons dit à l'article CAMPBELL que deux marquis d'Argyle eurent la tête tranchée après la restauration de cette dynastie. Le clan fut décimé en partie détruit; mais la famille survécut après la révolution de 1688 et Campbell fut créé duc d'Argyle en 1701. Ce titre appartient aujourd'hui à GEORGE-WILLIAM Campbell, duc, comte et comte d'Argyll, marquis de Kintyre, comte de Campbell, vicomte de Lochow et Glendaloch, lord d'Inverary, Mull, Morven et Morven, etc., pair d'Écosse, né en 1768, pendant le ministère wigh des lords et Melbourne a été grand-maître de la Chambre des lords.

Depuis que les clans ont été détruits en Écosse, surtout à la suite de la bataille de Culloden, où cependant celui de Campbell figurait dans les rangs opposés aux Stuarts, beaucoup de Campbell ont quitté les montagnes de l'Arrière pour chercher fortune ailleurs. On trouve dans toutes les parties du monde et il est peu de noms aussi répandus dans tous les pays que celui de Campbell. On sait que le clan de Campbell joua un rôle important dans plusieurs romans de Walter Scott. J. H. S. CAMPBELL (THOMAS), poète écossais, naquit à Glasgow en 1777. Son premier ouvrage fut précocement à l'âge de 20 ans son poème didactique *les Plaisirs de l'Espérance*, dont la versification harmonieuse, l'élégante diction, les idées philosophiques désarmèrent sur-le-champ la critique. La sympathie des lecteurs fut surtout excitée par plusieurs passages empreints d'une sensibilité protestante, par exemple, les vers qui traitent le partage inique de la Pologne. Campbell publia successivement plusieurs odes entraînant par leur lyrisme; citerons : *les Marins anglais*, *la Bataille de Hohentinden*; *les Combats*

dans la mer Baltique. En 1810 il visita l'Allemagne; de retour dans sa patrie, il s'établit à Londres. En 1803 il se retira à Sydenham, avec une pension de la couronne. En 1808 parurent ses *Annales de la Grande-Bretagne*, depuis l'avènement de George III jusqu'à la paix d'Amiens (3 vol. in-8°). En 1809, *Gertrude de Wyoming, conte pensylvanien*, vint prouver au public que la verve de Campbell n'était point éteinte. Le charme de ce poème réside surtout dans l'analyse des affections douces, dans le contraste de l'âge d'or avec les misères de notre temps. Très souvent sublime et pathétique, il est obscur quelquefois par trop de concision et de prétentieuse énergie. Deux autres productions poétiques, publiées par Campbell en 1814 (*O'Connor's Child* et *Théodric*), sont inférieures à *Gertrude* et au poème didactique qui avait fondé la réputation du jeune auteur. Depuis, il a publié 7 volumes de *Beautés des poètes anglais*, avec des notes biographiques et critiques, et un *Essai sur la poésie anglaise* (1819). Le *New-Monthly Magazine* renferme son Cours de littérature. En 1827 M. Campbell fut nommé recteur de l'université d'Édimbourg, quoique Walter Scott eût été son concurrent.

C. L. M.

CAMP DE BOULOGNE, CAMP DE JALÈS, voy. BOULOGNE et JALÈS.

CAMP DU DRAP D'OR ou CHAMP DU DRAP D'OR. On appela ainsi le théâtre d'une entrevue célèbre (1620) entre François I^{er} et Henri VIII; ce nom provient du luxe incroyable que ces deux princes y étalèrent. Cette conférence avait été préparée depuis long-temps; les deux reines y suivirent leurs époux, et les cours d'Angleterre et de France s'y rencontrèrent presque au complet. Deux châteaux peu distans l'un de l'autre, Ardre et Guines, appartenant le premier à la France, le second à l'Angleterre, furent assignés pour résidence aux deux souverains; car on prit des mesures pour leur sûreté réciproque. Il fut convenu qu'ils s'avanceraient à la rencontre l'un de l'autre, faisant de chaque côté la moitié du chemin, sous l'escorte de leurs gentilshommes, au milieu des tentes et des pavillons dont cet espace était couvert. Les

goûts fastueux du roi de France surtout dépassèrent toute mesure dans ces prodigalités royales. Tous les impôts qu'il avait arrachés sous tant de prétextes, pour relever les forteresses du royaume, pour tâcher de devenir empereur, tout y fut dévoré en quelques jours. « Car il avait fait, ledit sire, les plus belles tentes qui furent jamais vues, et le plus grand nombre et les principales étaient de drap d'or, fusé dedans et dehors, tant chambres, salles que galeries, et tout plein d'autres de drap d'or ras, et toiles d'or et d'argent, et avaient dessus, les dites tentes, force devises et pommes d'or. » (Le maréchal de Bouillon, dit de Fleuranges). Beaucoup de seigneurs anglais et français, qui se piquèrent d'émulation à l'exemple de leurs maîtres, quittèrent le camp du drap d'or couverts de dettes ou ruinés, ce qui fit dire « que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs ponts et leurs prés sur leurs épaules. » La méfiance qui régnait de part et d'autre eut beaucoup nui sans doute aux plaisirs, et « le roi de France qui n'est point homme soupçonneux, dit encore le maréchal de Fleuranges, étoit fort marry de quoi on se fiait si peu en la foi l'un de l'autre. Il se leva un jour bien matin, qui n'étoit point sa coutume, prit deux gentilshommes et un page, les premiers qu'il trouva, monta à cheval et se rendit à Guines. Il demande la chambre du roi son frère, puis heurte à la porte et l'éveille, et entre dedans; et ne fut jamais homme plus ébahi que le roi d'Angleterre fut et lui dit: « Mon frère, « vous m'avez fait le meilleur tour que jamais homme fit à un autre et me montrez « la fiance que je dois avoir en vous... » Et adonc le roi d'Angleterre se voulut lever et le roi de France lui dit qu'il n'aurait pas d'autre valet de chambre que lui et lui chauffa sa chemise et lui bailla. »

Les joutes et les festins, qui semblent avoir été le principal objet de la réunion, se prolongèrent du 7 au 24 juin. « Un jour, au milieu de ces luttes, le roi d'Angleterre print le roi de France par le collet et lui dit: « Mon frère, je veux luitier « avec vous »; et lui donna un attrape ou deux. Et le roi de France, qui est fort et bon luitteur, lui donna un tour de bre-

taque et le jetta par terre, et lui donna un merveilleux saut. »

Le but politique de François I^{er} étoit de gagner, au milieu de ces divertissemens, l'amitié et l'alliance du roi d'Angleterre et de déjouer ainsi les intrigues de Charles-Quint.

L'entrevue du camp du drap d'or se termina par un traité où fut confirmé le mariage du dauphin avec Marie d'Angleterre.

A. R. - 1.

CAMPE (JEAN-HENRI), naquit en 1746 à Deensen, dans le duché de Brunswick, reçut sa première éducation à l'école de Holzminden et étudia ensuite la théologie à Helmstedt et à Halle. En 1773 il fut nommé aumônier dans le régiment du prince Frédéric-Guillaume de Prusse, à Potsdam; mais son cœur, vivement ému à l'aspect de la misère humaine, le porta à s'occuper d'éducation, avec l'espoir de soulager cette misère dans sa source par l'amélioration de l'éducation de la jeunesse. Après la mort de Basedow, il fut quelque temps directeur de l'établissement de Dessau dit *Philanthropium*; mais il résigna bientôt ces fonctions et établit une institution d'éducation privée à Hambourg que l'affaiblissement de sa santé et de sa gaieté naturelle le fit abandonner en 1783 au professeur Tropp. Il vécut alors retiré à Hambourg. En 1787 il fut nommé conseiller des écoles dans le duché de Brunswick et devint propriétaire d'une librairie qui jusque là avait dépendu de l'hospice des orphelins de la ville de Brunswick, librairie avantageusement connue depuis sous le nom de *Schulbuchhandlung* et qui devint l'une des plus considérables de l'Allemagne, grâce à la publication des ouvrages de Campe. Celui-ci abandonna plus tard cette librairie à son gendre Vieweg, qui joignit à l'imprimerie une fonderie et une fabrique de cartes à jouer et dont l'établissement est maintenant un des plus importants en Allemagne. En 1805 Campe devint doyen de l'ordre de Saint-Cyriaque, et en 1809 la faculté de théologie de Helmstedt lui accorda le diplôme de docteur en théologie. Des chagrins profonds que lui donnèrent les maux de sa patrie, et la faiblesse, fruit d'une vieillesse anticipée, avaient paralysé son esprit;

me vie si utile il passa sans occu-
ses dernières années. Bien des
nes se rappellent avoir vu alors
de la jeunesse dans son jardin de
vic; il mourut en cette ville, âgé
ans, en 1818.

philanthropie sincère et le pa-
ne le plus noble sont le caractère
nt dans tous les ouvrages philo-
ies et pédagogiques de Campe.
ioration des mœurs, la réforme
de l'éducation et de l'instruction
eunesse, tel fut le but constant de
rts actifs et éclairés. Il a été gé-
ment reconnu combien l'éduca-
i était redevable, quoique tout
de n'ait pas adopté ses jugemens
lés sur l'antiquité et son engoue-
our le philanthropisme; mais
its sur l'éducation trouvent tou-
es lecteurs et jouissent encore
stime méritée. Son style est pur
ant, à la fois vif et doux, simple
gé des artifices de l'école. Dans
e familier, là où la sensibilité se
r, il peut même servir de modèle.
e beaucoup d'autres, Campe a su
re à la portée de la jeunesse et
les formes les plus propres à l'in-
. Comme philosophe, il passe fait
des spéculations les plus abs-
à une morale douce, et du sé-
plus grave à l'enjouement le plus
. On a 37 petits volumes, ornés de
s, de ses *Oeuvres complètes à
des enfans et de la jeunesse* (4^e
unsw., 1829-1832); son *Robin-
teune* a été traduit dans toutes les
de l'Europe et même en grec
ie. Son *Théophron, ou le sage con-
le la jeunesse inexpérimentée*, a
même honneur. Son *Dict. de la
allemande* (Brunswic, 1807-11),
in-4^o, est également très estimé;
is on y trouve quelquefois un pu
in peu bizarre. Il faut y joindre le
*naire des mots étrangers qui se
posés à la langue allemande*,
, 1801, 2^e éd. 1813, in-4^o). S'é-
ouvé à Paris en 1789, il laissa un
ours à son enthousiasme pour la
ion française dans les lettres qu'il
ord paraître dans les journaux de
vic et qui furent réunies en 1 vol.,

1790. Ces lettres ont excité la plus
grande sensation et ont attiré des atta-
ques nombreuses à leur auteur. Le style
en est animé, mais on lui a reproché
quelque affectation; toutefois ce défaut,
qui n'est pas ordinaire chez Campe, est
racheté par un mérite incontestable qui
se retrouve dans tous ses ouvrages. *C. L.*

CAMPÈCHE (BOIS DE). Le bois de
campêche, également connu sous le nom
de bois *d'Inde*, bois *sanglant*, est fourni
par un arbre de la famille des légumi-
neuses, qui croit dans la baie de Campê-
che au Mexique et qui est nommé *hema-
toxyton campechianum*. Ce nom indique
à la fois sa patrie et sa couleur; car le
mot hématoxyton est formé des deux
mots grecs *αἷμα*, sang, et *ξύλον*, bois. Les
couches extérieures qui composent le
tronc de cet arbre sont d'un jaune plus
ou moins foncé: aussi les sépare-t-on,
avant de l'expédier en Europe, des cou-
ches plus intérieures qui constituent le
centre et dont la couleur est d'un rouge
tirant sur le noir. La teinte devient plus
vive lorsque le bois est râpé; la matière
à qui elle est due a été obtenue à l'état
de pureté par M. Chevreul, qui l'a nom-
mée *hématine*. Elle se dissout facilement
dans l'eau, en même temps que quelques
autres principes que contient le bois de
campêche. En évaporant la dissolution,
qui est d'autant plus chargée que l'action
de l'eau a été favorisée plus long-temps
par celle de la chaleur, en traitant le ré-
sidu par l'alcool, et en distillant la liqueur
obtenue jusqu'à ce qu'elle ait acquis la
consistance de sirop épais, on obtient des
cristaux d'hématine qui se formeront en-
core en plus grande quantité si on ajoute
un peu d'eau. La solution d'hématine
passe du rouge orangé au rouge vif par
l'action des acides ajoutés en excès; elle
est blanchie par les alcalis dans les mêmes
circonstances.

Le bois de campêche est fréquemment
employé dans la teinture en noir et en
violet. Comme il est susceptible de pren-
dre un beau poli on en fait quelquefois
des meubles; les Anglais qui, depuis 1763,
ont le droit de faire des coupes sur la
baie de Campêche, en font un extrait
de Mexique, en préparent un extrait
qu'ils administrent comme astringent,

mais dont l'usage n'a pas été introduit dans la thérapeutique française.

La couleur rouge de l'infusion de bois de campêche la fait employer par certains marchands de vins à un usage blâmable; ils en ajoutent aux vins qu'ils ont étendus d'une certaine quantité d'eau et qu'ils *raccommodent* d'un autre côté en y ajoutant un peu d'alcool. Le bouquet de ces vins, leur saveur astringente et douceâtre à la fois, et qui a même quelque chose de nauséabond, doivent empêcher le consommateur de se laisser prendre à ce piège.

H. A.

CAMPENON (VINCENT), neveu du poète **LÉONARD**, dont il a recueilli les œuvres (1797, 3 vol. in-8°), est né en 1772 dans la colonie française de la Guadeloupe. Venu de bonne heure en France, il y fit ses études à Sens et à Paris, et s'annonça dans la littérature par des poésies fugitives où respire surtout la sensibilité, et qui lui procurèrent la connaissance de plusieurs écrivains distingués, notamment de l'auteur des *Études de la nature*. Il publia ensuite deux poèmes d'une certaine étendue, la *Maison des champs* (1816, 3^e éd., in-18), et l'*Enfant prodigue*, en 4 chants (1811, in-18; 1812, in-8°), qui furent favorablement accueillis et souvent réimprimés. Le succès du second de ces poèmes fut tel que les divers théâtres, depuis les moindres jusques à l'Opéra, se hâtèrent d'en profiter pour exploiter le sujet. L'auteur, connu dès lors aussi par des morceaux de saine critique, fut admis en 1814 à l'Académie française, qui venait de perdre Delille, et fut nommé inspecteur de l'Université. Indépendamment de ses productions déjà mentionnées, on lui doit le *Voyage de Grenoble à Chambéry*, en prose et en vers (1795; 1798, in-18, 3^e éd.), une traduction en prose d'Horace, faite conjointement avec J.-D. Després, 2 vol. in-8°; la traduction de l'anglais de l'*Histoire d'Écosse* par Robertson, 3 vol. in-8°, et d'une partie de l'*Histoire d'Angleterre* par Smollett; des notices biographiques et littéraires sur David Hume, Robertson, Gresset, Marot, le comte de Tressan, M^{me} de Sévigné, etc.; des *Essais de mémoires, ou Lettres sur la vie, le caractère et les écrits de*

J.-Fr. Ducis, 1824, in-8°. Peu de personnes furent mieux en position d'apprécier le grand talent et le grand caractère de cet écrivain qui l'avait honoré de son amitié. Les *Poèmes et opuscules de M. Campenon* ont été réunis en 1825, 2 vol. in-18. Tout ce qu'il a écrit part d'une âme bienveillante et tendre; on y trouve un tour heureux d'expression, une pureté et une élégance soutenues. L. C.

CAMPER (PIERRE), né à Leyde en 1722 et mort à La Haye en 1789, est un des médecins les plus célèbres par l'étendue et la variété de ses connaissances, comme par la justesse de son esprit. Il eut le bonheur d'avoir pour père un homme riche et très éclairé, dont la maison était en quelque sorte le rendez-vous des savans les plus remarquables de son époque qui se plurent à prodiguer au jeune Camper les plus utiles leçons, sans parler de l'enseignement plus efficace peut-être qui résultait de leur fréquentation journalière. Aussi fit-il de rapides progrès dans les sciences et dans les arts, pour lesquels il se montra passionné et qu'il cultiva toute sa vie avec succès. Peu d'hommes ont possédé une instruction aussi encyclopédique et ont dans leurs écrits traité autant de sujets divers avec le même talent. Camper parlait et écrivait purement quatre langues; il avait joint aux études médicales et philosophiques dont le cadre est si vaste, celle des arts libéraux; peinture à l'huile, dessin à la plume, modelage, sculpture même, il avait tout appris et tout pratiqué; et, ce qui est le caractère du véritable talent, il n'avait pas dédaigné de s'occuper des choses vulgaires. Reçu docteur en médecine à 24 ans et deux ans plus tard devenu par la mort de ses parens maître d'une grande fortune, il parcourut l'Angleterre, la France et la Suisse, visitant les établissemens scientifiques de tout genre, se liant avec toutes les notabilités, et en chemin disputant les palmes académiques qu'il remporta plus d'une fois. Nommé (1750) professeur de philosophie, de médecine et de chirurgie à Franeker, il acquit une réputation qui le fit appeler cinq ans plus tard à Amsterdam, et en 1763 à Groningue. Mais ni la pratique ni l'enseignement ne le détournèrent

rent des travaux q
de sa vie, dont l
étonnant, dans le
periorité qui résu
de la sagacité, et qui portent tous le cachet
de l'utilité pratique. Nous ne pouvons
ici que citer, sans les apprécier ce qu'ils
valent, ses mémoires sur l'angle facial;
sur le beau physique; sur les hernies des
enfants; sur la manière de les vêtir; sur
la meilleure forme des souliers; sur l'ino-
culation et sur les bandages herniaires.
En histoire naturelle on a de lui des
mémoires sur le rhinocéros à deux cornes;
sur l'organe de l'ouïe chez les poissons;
sur l'appareil vocal chez les singes; ses
deux thèses sur l'œil et sur la vision, en-
fin sur l'analogie qui existe entre les ani-
maux, dans lesquels il se montre tou-
jours en avant de son siècle et indique
la voie à ses successeurs. L'anatomie, la
chirurgie, l'hygiène et la médecine lé-
gale lui doivent des recherches intéres-
santes sur une foule de sujets dans les-
quels il porte toujours une vive lumière.
Camper, comme conseiller d'état, fut ap-
pelé à traiter des questions administrati-
ves; il s'occupa d'agriculture et d'hy-
giène publique, et son travail sur la
composition des digues, qu'il avait été chargé
de surveiller, est encore estimé aujourd'
d'hui. On a publié une collection de ses
ouvrages, intitulée : Oeuvres; ils ont
pour objet l'histoire naturelle, la physiolo-
gie et l'anatomie comparée, Paris, 1803,
3 volumes in-8°, avec atlas.

Camper fut un esprit positif et analy-
tique; savant laborieux il a rendu de
grands services aux sciences et aux arts,
ce qui ne l'a garanti de critiques poin-
tilleuses et tracassières, ni pendant sa vie
ni après sa mort. F. R.

CAMPBRE, substance particulière
fournie par plusieurs végétaux de la fa-
mille des labiées, mais principalement
par le *laurus camphora*, arbre du Jap-
on. Ce produit, tel qu'on le trouve dans
le commerce après qu'il a été purifié, est
blanc, transparent, cristallisé en aiguilles,
dur, cassant et comme gras au toucher,
d'une odeur bien connue et caractéris-
tique, et d'une saveur chaude qui laisse
après elle un sentiment de fraîcheur. Le
campbre se volatilise à une assez faible

nu
que v
le se dia
le précipité de ses
nt l'eau qui a été
retient l'odeur, due a q
s qui y restent en suspe
avec une flamme bleue et sans laisser de
résidu. Soumis à l'action de l'acide sul-
furique il donne un produit assez ana-
logue au tannin (voy.).

Pour extraire le camphre, dans l'Inde,
on coupe le bois du laurier camphrier en
petits copeaux qu'on jette dans une chau-
dière pleine d'eau recouverte d'un cha-
piteau de terre cuite rempli de cordelettes
faites en paille de riz. On fait bouillir l'eau
qui en se vaporisant entraîne le camphre,
lequel vient se refroidir et s'attacher
aux cordelettes. Dans cet état il est mêlé
de substances étrangères dont on le dé-
barrasse par la sublimation (voy.), opé-
ration qu'on favorise en ajoutant au
camphre de la chaux vive et du charbon
animal, et dont le résultat est un pain
de camphre, concave d'un côté et con-
vexe de l'autre, présentant les caractères
que nous avons indiqués plus haut.

Quant au camphre qui se trouve dans
les huiles volatiles des plantes labiées, il
suffit pour le recueillir de laisser ces
huiles pendant long-temps exposées à
l'action du froid; il se forme au fond des
vases des cristaux qui sont du camphre.
On est parvenu dans ces derniers temps
à produire une sorte de camphre artifi-
ciel, en faisant passer dans de l'essence
de térébenthine un courant de chlore
gazeux; mais ce produit n'est pas parfai-
tement semblable au camphre naturel.

Quoi qu'il en soit, le camphre, quant à
présent, n'est employé qu'en médecine;
on le regarde à l'extérieur comme un
puissant résolutif, et sa solution alcoo-
lique (eau-de-vie camphrée) est d'un
usage vulgaire contre les foulures, les
contusions, etc.; à l'intérieur il passe pour
calmant; on lui a même attribué une
action particulière sur les organes sexuels,
d'après l'aphorisme de l'école de Saler-
ne : *Camphora per nares castrat odore
mares*; mais cette propriété est au moins
douteuse, et les phénomènes qui résul-

tent de son ingestion appartiennent plutôt aux excitans qu'aux calmans. On ne connaît pas encore au camphre d'application industrielle; quelques personnes en mettent pendant l'été dans les vêtements de laine et dans les fourrures pour les garantir des vers. F. R.

CAMPISTRON (JEAN-GALBERT DE), naquit à Toulouse, en 1656, d'une famille distinguée dans cette ville où son aïeul et son père avaient occupé la charge de procureur-général des eaux et forêts.

Envoyé par son père à Paris, pour se distraire d'une passion amoureuse, Campistron y contracta bientôt la passion de l'art dramatique. Les tragédies de Racine excitèrent en lui un véritable enthousiasme; il parvint à faire la connaissance de ce grand poète et reçut fréquemment ses conseils. C'est à eux, sans doute, que nous sommes redevables d'*Andronic*, de *Tiridate* et d'*Alcibiade*, qui obtinrent un grand succès sur la scène française. *Andronic* y fut joué 25 fois de suite, dont 20 à prix doublé. *Alcibiade* eut 29 représentations et *Tiridate* environ autant: ce qui était alors un succès rare et remarquable.

Nous ne parlerons point des autres tragédies de Campistron, quoiqu'elles offrent toutes plus ou moins d'intérêt. Il est aussi auteur de plusieurs comédies: le *Jaloux désabusé*, dont La Harpe a fait un grand éloge, peut être regardé comme une des bonnes pièces du Théâtre-Français.

Les ennemis de Campistron parvinrent à faire éloigner de la scène tous ses ouvrages. On fit contre lui cette épigramme:

A force de forger on devient forgeron;
Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron:
Au lieu d'avancer il recule,
Voyez Hercule!

Il est vrai que le petit opéra d'*Hercule*, qui lui fut demandé par le duc de Vendôme, ne parut qu'après *Andronic* et *Alcibiade*, mais il fut suivi de *Tiridate* et du *Jaloux désabusé*. D'ailleurs, ce n'est pas sur un opéra composé à la hâte, à l'occasion d'une fête et pour complaire à un bienfaiteur, qu'on peut juger le talent d'un auteur.

Le prince de Conti avait nommé Cam-

pistron secrétaire de ses commandemens. Après la mort de ce seigneur, le poète, que Racine avait présenté au duc de Vendôme, remplit la même place auprès de ce prince dont il devint aide-de-camp. Il fut ensuite secrétaire-général des galères.

Campistron n'avait encore que 35 ans quand il cessa d'écrire, étant parti à cet âge pour suivre le duc de Vendôme dans ses guerres d'Italie.

Quelques années auparavant, ayant été dépouillé par des voleurs, il s'était réfugié chez Alberoni, curé à Plaisance. N'oubliant pas l'hospitalité et les secours de toute espèce qu'il en avait reçus, il parla de lui au duc de Vendôme qui s'en servit pour découvrir les grains que les habitans avaient cachés à l'approche de l'armée française. Telle fut la première cause de l'élévation de cet homme qui, de fils de jardinier, devint cardinal et premier ministre d'Espagne.

Campistron s'était fait un nom dans la carrière dramatique, il ne se distingua pas moins dans l'état militaire. Le duc de Vendôme se défendait vaillamment à la bataille de Steinkerque, lorsque, le voyant à ses côtés: *Que faites-vous ici, lui dit-il? Monseigneur, répondit l'auteur d'Andronic, voulez-vous vous en aller!*

Il fut honoré par le roi d'Espagne, Philippe V, de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée, et d'une commanderie de cet ordre, au champ de Luzzara, après la bataille. Le duc de Mantoue lui avait donné le marquisat de Penango, dans le Montferrat.

Il fut nommé membre de l'Académie française en 1701; il l'était déjà de celle des jeux floraux.

Rentré dans sa ville natale Campistron se maria en 1710; il mourut dans la même ville d'un abcès au poumon, en 1723.

L-x.

CAMPO-CHIARO (le duc de), issu d'une ancienne famille espagnole qui s'établit dans le royaume de Naples au dernier siècle, était attaché en 1805 à la garde du roi Ferdinand 1^{er}, en qualité de capitaine des Lipariotes, espèce de cavalerie des chasses. Lorsque le roi se vit forcé par l'invasion française de se ré-

à Sicile, le duc de Campo-Chiaro à Naples et se soumit au nombre de choses. Appelé d'abord, en 1796, par le roi Joseph au conseil, il ne tarda pas à devenir ministre de la maison royale. Joachim Murat, parvenu au trône, le fit grand maître de l'ordre des Deux-Siciles et donna le ministère de la police à Naples, où il sut se maintenir pendant un temps en y faisant preuve à la fois de habileté et de douceur. Plusieurs succès diplomatiques lui furent attribués : il fut envoyé en qualité d'ambassadeur auprès de Napoléon, et en 1805 il assista au congrès de Vienne, où il fut nommé ministre du roi Joachim; mais à cause des imprudences de ce malheureux roi, qui alla plus tard chercher une fin déplorable sur les côtes de la Calabre, ses démarches n'obtinrent aucun succès. En 1820 le rappela aux honneurs et nommé ministre des affaires étrangères, il ne conserva pas long-temps ce poste important et fut destitué pour avoir signé une circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur, à l'occasion du départ de Ferdinand. Au congrès de Laybach; il fut même exclu du parlement napolitain, mais sa affaire n'eut pas de suites. Depuis cette époque le duc de Campo-Chiaro a fait disparaître de la scène politique son existence dans la plus discrète retraite.

D. A. D.

IPO-FORMIO, village du Frioul (comté d'Udine), qui a donné son nom au traité de paix conclu, le 17 octobre 1797, entre la république française et l'empereur d'Autriche. Les victoires de Bonaparte avaient rapidement ramené l'armée d'Italie sur le revers des Alpes, d'où elle menaçait Vienne, quand l'Autriche se hâta d'accorder à Léoben (le 18 avril) les préliminaires d'une paix dont les bases devaient être la cession des provinces belges et de la rive gauche du Rhin à la France, la création d'une république en Italie avec la ligne de l'Oglio, enfin une indemnité pour l'Autriche aux dépens des vénitiens. Dans l'intervalle des négociations les prétentions des deux parties s'accrochèrent. Le Directoire, qui avait

fait de grands préparatifs militaires, voulut obtenir la ligne de l'Isonzo, ce qui rejetait complètement l'Autriche hors de l'Italie. L'Autriche, à son tour, comptant sur une contre-révolution royaliste en France, d'après l'esprit des élections, prétendit non-seulement à la cession des états vénitiens, mais encore à celle des légations romaines et de la Lombardie entière. La journée du 18 fructidor ayant déjoué ses espérances de contre-révolution, elle se hâta d'envoyer le comte de Cobentzl pour arrêter Bonaparte qui menaçait de reprendre les hostilités si la paix n'était pas conclue au 1^{er} octobre. Le 16, à une dernière conférence, sur l'ultimatum où Bonaparte exigeait le Rhin et Mayence, avec les îles Ioniennes pour la France, puis l'excellente ligne de l'Adige, avec la forteresse de Mantoue pour la république cisalpine, le comte de Cobentzl, récapitulant tous les avantages de ce traité pour la France, soutint que l'Autriche se déshonorerait en abandonnant les clefs de Mayence sans recevoir celles de Mantoue, et il reprocha à Bonaparte de sacrifier à son ambition militaire l'intérêt et le repos de sa patrie. Après cette apostrophe, écoutée sans interruption, Bonaparte se leva, et saisissant sur un guéridon un cabaret de porcelaine, don précieux fait au comte par la grande Catherine, il le brisa sur le parquet en disant : « Souvenez-vous qu'avant trois mois je briserai votre monarchie comme je brise cette porcelaine ! » Il sortit aussitôt, saluant les négociateurs autrichiens, et fit annoncer à l'archiduc Charles que les hostilités recommenceraient sous 24 heures. Le comte de Cobentzl, effrayé, se hâta de signer l'ultimatum, qu'il envoya sur-le-champ à Bonaparte.

D.-E.

CAMPOMANÈS (don PÉDRO RODRIGUEZ, comte DE), diplomate, littérateur et économiste distingué, né dans les Asturies en 1723 et mort en 1802, est sans contredit l'un des hommes les plus remarquables de son époque en Espagne, tant par son instruction variée que par la haute portée de son esprit. L'amour du travail et une application constante à l'étude développèrent en lui, dès ses jeunes années, des talents supé-

rieurs qui l'élevèrent aux plus hautes dignités du royaume et au premier rang parmi les écrivains espagnols. Il devint successivement fiscal du conseil royal et suprême de Castille, président des cortès, directeur de l'académie royale d'histoire, chevalier grand'croix de l'ordre de Charles III, et ministre d'état. Ses connaissances littéraires étaient très variées; il cultivait l'arabe et la plupart des langues de l'Europe; mais il se distingua surtout par ses ouvrages d'économie politique, dans lesquels on trouve toujours les pensées les plus larges alliées aux vues les plus utiles.

Tandis qu'Adam Smith en Angleterre, Quesnay et Turgot en France, consacraient toutes les ressources de leur esprit à rechercher quelles sont les véritables causes de la richesse et de la puissance des nations modernes, Campomanès se livrait en Espagne à la même étude, avec non moins d'ardeur. Placé au-dessus des préjugés si communs alors et si profondément enracinés, en Espagne surtout, il condamna les abus, chercha à instruire le peuple et à l'éclairer sur sa puissance productive; mais il était trop en avant de son époque: ses ouvrages ne furent pas compris. Déjà, malgré la sage administration de Charles III, il présentait le funeste résultat qu'aurait la confiance trop aveugle de l'Espagne dans ses mines du Mexique et du Pérou. Aussi, dans son *Discurso sobre el fomento de la industria popular*, et dans celui qui a pour titre: *Discurso sobre la educacion de los artesanos y su fomento*, sans contredit les ouvrages les plus remarquables de Campomanès, s'attachait-il à démontrer que ce n'était pas en Amérique que résidait la véritable puissance de l'Espagne, mais bien en Europe, au sein même de la péninsule. Lever les entraves qui pesaient sur l'industrie, asseoir le commerce intérieur et extérieur sur des bases larges et libérales, affranchir l'agriculture des impôts odieux auxquels elle était soumise, telles étaient les vues de Campomanès. En lisant ses ouvrages on s'étonne de voir que cet homme, entouré d'une société peu éclairée, ait si bien compris les questions d'économie politique les plus ardues et qu'il ait su en

prévoir les conséquences avec justesse. Ce n'est pas toujours une rédaction laide qui distingue ses écrits; l'erreur s'y trouve souvent à côté de la vérité; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'auteur était parvenu déjà à soulever un coin du voile qui enveloppait encore les divers phénomènes de l'économie sociale. Il écrivit avec chaleur et conviction contre les abus de la *mesta* (voy. ce mot), et démontra combien était préjudiciable à l'état et à chaque propriétaire en particulier cet antique usage de faire voyager deux fois par an les bêtes à laine. Il ne craignit pas d'attaquer le clergé si puissant en Espagne; il s'éleva avec force contre les aliénations illimitées faites en faveur des établissements religieux, et mit à nu les dangers et les pertes qui résultaient pour l'état de cette accumulation successive d'immeubles dans des mains mortes, accumulation dont la masse représente encore aujourd'hui une valeur de près de six milliards de francs. Il s'occupa de faire établir la liberté du commerce des grains et il eut même le projet de détruire la mendicité en employant utilement les vagabonds et les gens sans aveu dans les différentes branches de l'industrie. On le voit, aucune des grandes questions qui préoccupent encore notre époque n'avait échappé aux investigations de cette intelligence supérieure.

Il nous serait impossible de faire connaître ici tous les ouvrages utiles sortis de la plume de Campomanès; nous nous contenterons d'indiquer les plus importants. Il commença par un Essai historique sur l'ordre des chevaliers du Temple; il publia ensuite une Notice géographique du royaume et des routes du Portugal, un Itinéraire des routes de l'Espagne et de plusieurs autres contrées de l'Europe. Il fit un ouvrage estimé sur le mécanisme des langues; dans un autre, il revendiqua les droits de l'infante Marie et de Charles III à la couronne de Portugal; il publia un Discours sur la chronologie des Goths, une Dissertation sur l'établissement des lois, plusieurs traductions d'ouvrages arabes, grecs et latins, et termina sa carrière par une Histoire générale de la marine espagnole,

que la mort ne lui permit pas de livrer à l'impression. Après avoir passé par toutes les phases des grandeurs et du pouvoir, Campomanès fut disgracié lorsque le comte de Florida Blanca devint le favori du roi.

Telle a été la vie, telles ont été les principales productions de cet homme d'état, qui, comme Turgot en France, consacra toute sa vie à éclairer la marche des administrations publiques, et qui, comme lui, dota son pays d'une école d'économistes pratiques, dont Jovellanos et le comte de Cabarrus (*voy.* ces noms) ont été la plus éloquente expression. L. G.

CAMP ROMAIN. Le but de cet article n'est point d'énumérer tous les vestiges d'anciens camps auxquels la tradition donne le nom de *camps romains*, et que presque toujours elle rattache à Jules-César, tandis que ces enceintes sont pour la plupart étrangères au grand peuple. Toutefois, il nous en est resté un assez grand nombre qui, sauf les accidens de terrain, sont la plupart de forme carrée.

La castramétation (*voy.* ce mot) des Romains a son origine dans l'art augural des Étrusques. De même que le *templum* était un espace mesuré par les augures selon les points cardinaux du ciel, de même le camp s'établissait sous l'empire de certaines cérémonies. L'armée faisait face à l'orient; le premier soin de l'augure était de tracer la ligne appelée *Décumane*, de l'est à l'ouest, et celle qui est connue sous le nom de *Cardo*, du nord au sud, coupant la première à angle droit. On se servait pour cela de l'instrument appelé gnomon ou *gruma*. Nonius a dit : *Viamque de grumabis uti castris mentor facit olim*. Le nord était à gauche de l'augure; la porte prétorienne était au bout du chemin *décumane*, et la porte *décumane* à l'opposite; c'est par cette dernière qu'on faisait sortir les malfaiteurs et que probablement on enterrait les morts. Dans le voisinage de la porte prétorienne était le prétoire : c'était un carré de deux cents pieds et par conséquent de la même dimension que le temple du Capitole. On y remarquait à droite l'*auguraculum* avec un autel, à gauche le tribunal; les enseignes des lé-

gions y étaient révérees à l'égal des dieux. Quant à la porte *décumane*, Juste-Lipse pense qu'elle était ainsi nommée parce que c'était ordinairement le quartier où campait la 10^e cohorte. Il ne faudrait pas néanmoins décider d'une manière absolue que telle était la forme des camps romains : c'est bien le type d'après lequel on en inaugurerait la place; mais du reste ils subissaient la condition des accidens de terrain, et quand l'armée trouvait à fortifier une position elle suivait les mouvemens du sol et profitait de tous les avantages de la nature. Nous citerons notamment le camp dit la Cité d'Afrique, dans le département de la Meurthe, et ceux qui sont décrits par M. d'Allonville dans une dissertation fort savante publiée en 1828. Il faut d'abord remarquer que la castramétation passa de la science des augures à celle de la stratégie, et que ce furent principalement les Grecs qui instruisirent les Romains. Végèce dit que les camps sont tantôt carrés, tantôt ronds, tantôt demi-ronds, tantôt oblongs. Il faut aussi faire une distinction entre les camps de marche, que la légion construisait pour le besoin du moment, et les camps à demeure, *castra stativa*, seules forteresses que connurent les Romains, et qu'ils portaient, pour ainsi dire, partout avec eux. M. d'Allonville a calculé la superficie d'un camp consulaire romain du temps de Polybe ou de Scipion l'Africain à 36 hectares ou 142 arpens romains et demi. Si l'armée était composée de deux légions seulement, elle ne devait occuper qu'à peu près la moitié du même espace, et le camp d'une seule légion n'a pas dû avoir plus de 9 à 10 hectares. Les fossés avaient ordinairement 5 pieds de large et 3 de profondeur; la terre rejetée du côté du camp formait un rempart surmonté de palissades. Les dimensions du fossé étaient plus grandes pour les camps à demeure. Les remparts étaient flanqués de tours distantes de quatre-vingts pieds et accompagnés de parapets, de créneaux comme les murailles d'une ville. Dans les marches, des officiers appelés *metatores* précédaient l'armée pour choisir l'emplacement du camp. Les expressions *alteris castris* ou *secundis castris* ont le même

sens que *altero die*, le second jour. Il y avait aussi une différence à faire entre *castra æstiva*, camp d'été, et *hiberna*, camp d'hiver. On réunissait dans ces derniers tous les établissemens d'une ville, et l'origine de plusieurs villes se rattache en effet à ce genre de camps.

Dans la partie inférieure du camp les troupes se rangeaient de la manière suivante : la cavalerie au milieu ; des deux côtés les *Triarii*, les *Principes*, les *Hastati* ; près d'eux, des deux côtés, étaient placées, la cavalerie et l'infanterie des alliés. On les séparait toujours pour prévenir les conspirations qu'aurait pu faire naître leur rassemblement. On couvrait les tentes de peaux ou de cuir étendu avec des cordes ; chacune renfermait ordinairement dix soldats avec leur *decanus*, espèce de sous-officier. C'est ce qu'on appelait proprement *contubernium*, et les soldats ainsi réunis se disaient *contubernales*. On plaçait les centurions et les porte-étendards à la tête de leur compagnie. Les différentes divisions des troupes étaient séparées par des rues appelées *viæ*, cinq en longueur dans la direction de la décumane, et trois en largeur. Les rangs des tentes qui bordaient chaque rue étaient appelés *strigæ*. Sous les empereurs il y eut un fonctionnaire particulier avec titre de préfet de camp ; il en avait l'inspection et la surveillance. Les postes étaient déterminés ; on donnait le mot d'ordre sur un billet carré, *tessera*, et celui qui le portait aux tribuns et aux centurions s'appelait *tesserarius*. Cet usage était fort ancien ; on a encore des mots d'ordre donnés par César et même par Marius et Sylla. On désignait des hommes de service pour faire toutes les nuits des rondes. Anciennement on en chargeait les chevaliers, et dans les occasions extraordinaires le chef la faisait lui-même ou la faisait faire par ses lieutenans. Les plus beaux monumens de ce genre, en France, sont dans le département de la Somme ; les trois camps décrits par M. d'Allonville se trouvent près la cité de Limes en Normandie, et la Cité d'Afrique près de Nancy.

P. G-Y.

CAMUCCINI (VINCENTO), peintre
, le plus renommé de l'Italie

moderne, est né à Rome, vers 1775. Son père, qui exerçait dans cette ville la profession de batteur d'or, le laissa très jeune orphelin et sans fortune. Vincenzo avait un frère aîné, Pietro Camuccini, qui, avec Pietro Bombelli, graveur romain assez médiocre, se chargea de l'éducation du jeune homme. Son frère, restaurateur et marchand de tableaux, jetait alors les fondemens d'une fortune devenue depuis considérable. Sous la direction de Bombelli, Vincenzo reçut les premiers élémens du dessin, et, sous le patronage de son frère, il se livra à l'étude des grands maîtres de l'Italie. Jusqu'à l'âge de 30 ans, sa vie laborieuse se passa à copier leurs ouvrages, ceux de Raphaël surtout ; et ce fut alors seulement que Pietro Camuccini le laissa voler de ses propres ailes et l'encouragea à produire au jour les compositions qu'il avait essayées dans le silence de l'atelier. David était à Rome : l'Italie attentive le suivait de ses applaudissemens dans la voie des réformes que sa forte imagination venait d'ouvrir à la peinture. Les succès de ce grand artiste ne furent pas sans influence sur la direction du talent de Camuccini, qui chercha dès lors les siens dans le grand goût de l'antique. Ce fut à cette époque qu'il peignit une suite de tableaux dont les sujets sont empruntés à l'histoire de l'ancienne Rome : *le Départ de Régulus pour Carthage*, *la Mort de Virginie*, *le Dévouement des Dames romaines*, *la Continence de Scipion*, *la Mort de César*, et nombre d'autres compositions qui jouissent en Italie d'une grande célébrité. Il peignit également quelques portraits, notamment celui du pape Pie VII, la famille du duc de Blacas, alors ambassadeur de France à Rome, et le portrait en pied de la comtesse Chouvalof, le meilleur de ses ouvrages.

On ne peut refuser à tous ces ouvrages un certain mérite ; mais, dépourvus de fécondité, de nature et de vérité, ils attestent plutôt l'adresse et l'industrie d'un arrangeur habile que l'inspiration d'un véritable artiste. Si le noble caractère des grands maîtres italiens et des monumens plastiques de l'antiquité semble se manifester au premier coup d'œil dans les compositions de Camuccini, l'exa-

a bientôt détruit l'effet factice et
nté. Il n'était pas pourvu d'un gé-
ez énergique pour ravir leurs se-
x grands maîtres, s'approprier leurs
s et rester original tout en se por-
ur imitateur : aussi reste-t-il tou-
onventionnel dans sa composition,
es lignes, dans sa couleur; tou-
l voit l'art à travers le prisme des
iefs de l'antiquité; toujours un
souvenir de la statuaire vient s'in-
er entre ses yeux et la nature. En
t, tous les ouvrages de Camuccini
nt la justesse de ce jugement pro-
sur lui par notre célèbre Pierre
: « Il s'est nourri des anciens et
phaël, mais il n'a pu les digérer. »
a des plus beaux hommes de son
et plein d'élégance dans les maniè-
muccini a obtenu dans le monde d'é-
succès, flatteurs pour son amour-
et profitables à sa fortune. Il pos-
n riche cabinet de tableaux an-
dessins remarquables et de gra-
précieuses. Pendant long temps il
di les fonctions de directeur de l'a-
ie de Saint-Luc et celles de con-
ur des collections du Vatican. Au-
uï, par son âge, sa haute res-
te, son crédit, il tient encore le
des arts dans sa patrie. En Italie
peintre du siècle, *le Raphaël mo-*
: ainsi on l'y nomme; mais il est
ent à craindre que cette réputation
survive point.

muccini, veuf depuis quelques an-
une Française qu'il avait épousée
e, n'a eu qu'un fils encore en bas
est chevalier de la plupart des or-
l'Italie, et, en 1833, il a reçu la
ion de la Légion-d'Honneur. F. n. C.
CAMUS (ARMAND-GASTON), naquit
0 à Paris et y mourut en 1804,
rateur des archives nationales et
e de l'Institut. Il fut à la fois un
ste fervent et un républicain zé-
carrière politique fut plus agitée
llante; il compromit par l'âpreté
humeur la considération que lui
ent, près des honnêtes gens de
partis, ses intentions droites, son
un inaltérable dévouement à la
ublique.

us avait embrassé la carrière du

barreau; il fit une étude consciencieuse
des lois civiles, mais il se livra particu-
lièrement à celle des lois ecclésiastiques,
cette spécialité s'accommodant mieux à
ses penchans mystiques. A l'époque de
la révolution, il réunissait à la qualité
d'avocat du clergé de France le titre de
conseiller de l'électeur de Trèves et des
princes de la maison de Salm-Salm.
Aussi actif que laborieux, il avait su
 dérober aux occupations du cabinet assez
de loisirs pour composer quelques ouvra-
ges relatifs à sa profession, et leur mé-
rite avait ajouté à sa réputation de sa-
voir et à la considération qui lui était
acquise. Le désir de contribuer au triom-
phe des idées de réforme dont il était le
partisan enthousiaste lui fit abandonner
la carrière lucrative qu'il avait devant
lui pour se jeter dans les orages de la
politique. Il fut élu député aux États-
Généraux par le tiers-état de la ville de
Paris, et, dès les premières séances de
l'Assemblée constituante, il signala l'in-
dépendance de son caractère et la rigi-
dité de ses opinions. Les prétentions de
la cour de Rome trouvèrent en lui un
adversaire infatigable, et l'on peut dire
que ce fut l'avocat du clergé de France
qui poursuivit avec le plus de chaleur
la suppression des annates ainsi que la
réunion du comtat Venaissin. Camus
prit aussi une part très active à la con-
stitution civile du clergé.

Ce fut également lui qui, le premier,
dénoua le fameux *Livre rouge*, et on le
vit harceler successivement la plupart
des ministres avec le reproche trop sou-
vent fondé de dilapidation. Depuis l'é-
chauffourée de Varennes, son animosité
contre Louis XVI fut terrible comme la
haine d'un dévot; car, il faut le dire, le
janséniste Camus avait une piété plus
que fervente; il avait appendu au pla-
fond de sa chambre un grand crucifix
de bois devant lequel il se prosternait,
passant ainsi chaque jour de longues
heures en prières.

Le département de la Haute-Loire le
porta à la Convention, qui l'envoya plu-
sieurs fois en mission comme commis-
saire, notamment pour l'arrestation de
Dumouriez. Arrêté lui-même par le gé-
néral et livré aux Autrichiens ainsi que

ses collègues, il passa plus de deux ans dans les cachots d'Olmütz; puis, rendu à la liberté, il entra au conseil des Cinq-Cents. Il avait quitté la législature depuis le 1^{er} prairial an V, lorsqu'il fit, à titre de simple citoyen, un dernier acte d'opposition en inscrivant *non* sur le registre ouvert à sa municipalité pour recevoir les votes sur la question du consulat à vie.

Quelque temps avant sa fin Camus s'était cassé la jambe : comme il avait un embonpoint extrême, sa santé souffrit de la privation d'exercice à laquelle l'astreignit cet accident. Ce fut la cause de l'apoplexie dont il fut frappé.

Entre les nombreux ouvrages de Camus, aucun n'a obtenu plus de vogue que les *Lettres sur la profession d'avocat et bibliothèque des livres de droit*, publiées d'abord en 1 vol. in-12, 1772 et 1777, et qui depuis ont reçu des développemens qui en ont fait un ouvrage nouveau*. Nous citerons encore de Camus sa traduction de l'*Histoire des animaux* d'Aristote, avec le texte en regard, Paris, 1783, 2 v. in-4^o; et *Voyage dans les départemens nouvellement réunis*, ibid., 1803, 2 vol. in-18 ou 1 vol. in-4^o. D.

CANAAN, voy. PALESTINE.

CANADA. Cabot, en l'an 1497, découvrit-il tout le littoral de l'Amérique septentrionale, depuis le 34^o jusqu'au 66^o de latitude N., sur l'Océan atlantique? Cette question vient encore d'être agitée à Londres où déjà on avait proposé de nommer *Cabotie* ces terres neuves (*new founds lands*). Il serait vrai aussi que Christophe Colomb aurait exécuté, en 1477, un voyage en Islande, qu'il ne paraîtrait pas moins constant que, dès le commencement du même siècle, l'île du cap Breton avait reçu ce nom de pêcheurs basques et que des Normands avaient découvert l'île de Terre-Neuve où, en 1504, la pêche était faite en grand par le commerce français. Jean Denys de Honfleur, en 1506, traça la carte du golfe Saint-Laurent; un canon de bronze fondu en Espagne et trouvé en 1826 sur un banc de sable et près de la paroisse Cham-

(*) On n'ignore pas que c'est à l'illustre auteur de cet article que la 5^e édition du Manuel de Camus (Paris, 1832, 2 vol. in-8^o) a principalement dû son succès. J. H. S.

plain, est venu à l'appui de l'opinion qu'il a émise sur le Vénitien Vezerani, qui s'empara de quelques vaisseaux de Charles-Quint pénétra assez avant dans le Saint-Laurent et qu'il y périt. La date de ses explorations, l'an 1522, est aussi certaine que l'étymologie de *Canada* est douteuse: nos compagnons espagnols, à l'aspect de ces contrées sauvages, se seraient écriés: *canada*, ici rien! Au-dessus de Fécamp (Seine-Inférieure) la pointe du coteau est appelée de temps immémorial *Canada*. En 1535, Cartier, de Saint-Mark parcourut le Saint-Laurent dans un espace de 300 lieues, jusqu'aux Rapides et il prit possession de cette immense contrée au nom de la France.

Notre histoire coloniale est généralement affligeante: ce ne sont que combats, abus et erreurs; des dépenses énormes, des expéditions aventureuses, des plans avortés, des intrigues et des concussions. Cependant les noms de Roberval, Chaplain, Guillaume et Emmeric de Casse etc., sont restés chers aux Canadiens mais leurs projets furent entravés incessamment. Des ministres mal informés, inhabiles, prévenus, se montraient froids et incertains aux courtisans signaux qui obtenaient des concessions de terres immenses; le monopole vendait le droit de chasse et paralysait toute industrie dans la colonie naissante, et le clergé envahisseur ne permit pas aux victimes de la révocation de l'édit de Nantes de retrouver à quelques égards une patrie dans la Nouvelle-France. En 1622, Québec n'avait que 50 habitans; 35 émigrans fondèrent en 1640 Montréal; même en 1688 le Canada comptait moins de 12,000 habitans, dont 3,000 en état de porter les armes. Des compagnies s'étaient constituées successivement de la colonisation et elles opérèrent comme les compagnies exécutent ordinairement de telles entreprises. La plupart des colons, quelques-uns sans aveu, étaient originaires de Normandie, de la Bretagne, de la Saintonge, de la Picardie; d'autres, de l'Île de France et de la Gascogne. Négligeant le défrichement des terres et la pêche, préféraient les profits et les aventures de la chasse; les lacs n'avaient pas de bergers qu'ils ne bravassent; ils ne

nt point arrêter par les cataractes
ves, car ils transportaient leurs
barques à travers les portages;
du Canada et ses affluens ne
ent pas à leur audace intelligente,
d'eux, d'Iberville, plus heu-
ue Lasalle, découvrit l'embou-
du Mississipi. Mais si les colons
aient à la cour de Louis XIV de
fourrures, ils manquaient pour
amilles de draps grossiers et de
les femmes pouvaient fabriquer
entelle et non de la bonneterie; la
lle, aussi exportée de France, était
et de luxe. Le meilleur produit de
nie, qui eût fourni des beaux bois
arine, consistait dans les pellete-
valuées à 300,000 livres : c'était
ié de ce que dépensait alors pour
métropole.

endant l'Angleterre qui, par le
l'Utrecht, 1713, avait ajonté l'A-
voy.) à ses colonies, convoitait de
plus le Canada; jalouse des excu-
es *coureurs* de bois, elle fomen-
cessamment des guerres entre les
is et les tribus indigènes; et le sys-
léastreux de Law excita l'esprit
culation, rappela l'attention vers
sessions transatlantiques qu'ex-
ent des ordres monastiques par
fluence sur les gouverneurs et par
épêches ou lettres édifiantes. La
lle-France procura au commerce
leteries pour 2 millions, dont
00 liv. en castors; de plus, 250,000
en huile, autant en farine et pois, et
00 liv. seulement de bois de toute es-
Mais Louisbourg (cap Breton) avait
ôté 20 millions; de 1730 à 1740
ploya annuellement 1,700,000
pour les fortifications du Canada,
y eut plus de mesure dans les dé-
; 27 et 26 millions tournois sont
ffres pour 1758 et 1759, années
rre. Sans compter les dilapidations
es des administrateurs, la faute
le avait été d'étendre contre toute
nce les limites du Canada : parce
quelques cantons lointains étaient
eux pour la traite des fourrures,
blissait des fortins isolés que les
ues attaquaient et détruisaient
at.

A l'arrivée des Européens, la nation
iroquoise, qui avait conquis l'immense
pays de Hochelaga jusqu'au Mississipi,
occupait encore le territoire entre Nia-
gara et la rivière d'Hudson; les 5 tribus
principales, les Onondages, Uticas, Coyau-
gas, Senecas et les Tousecaroras compo-
saient une ligue formidable. Leurs ins-
titutions et leurs coutumes, les ressour-
ces qu'ils tiraient des mines de cuivre et
de fer comprises aujourd'hui dans les
états de Jersey et d'Indiana, attestaient
des progrès dans la sociabilité et dans
certains arts. Cruels, mais envers leurs en-
nemis, ils traitaient plus volontiers avec
les Français; mais la mauvaise foi de la
plupart des agens de la traite, l'importa-
tion de plusieurs maladies, du fléau
des liqueurs spiritueuses, causaient sou-
dain des ruptures, des massacres, une
mortalité augmentée encore par les agres-
sions où les colons anglais poussaient
les Indiens. Ainsi une horde auxiliaire du
corps commandé par Washington égorga
Jumonville et ses braves soldats. A
présent toute la population indigène
achève de décroître, de périr. Les An-
glo-Américains, qui la méprisent encore
plus que la race noire de leurs esclaves,
la refoulent dans les déserts de l'ouest,
la spolient, mais ne lui demandent
d'ailleurs que quelques bandes auxiliai-
res; plutôt que de la gagner aux arts, ils
disent que la race indienne fond devant
la civilisation, comme la neige sous les
feux du soleil. Ainsi dans l'état de Mi-
chigan, 40,000 naturels restent indiffé-
rens à l'exploitation des mines de plomb
les plus riches, dont 75 bateaux à vapeur
et 40 autres navires emportent plus de 8
millions de livres. Au-delà des monta-
gnes Rocheuses, des mariages d'une sai-
son entre les traitans des fourrures et des
femmes indiennes augmentent le nombre
des *brûlés*, qu'on dit être de 1,200 et qui,
dans leur indépendance hostile, dédai-
gnent d'approcher d'établissements déjà
florissans, comme celui d'Assiniboie.
Quant aux Indiens des Canadas, ils ne
sont pas plus de 8,000, sédentaires pres-
que tous dans des villages situés la plu-
part proche des villes. Le parlement bri-
tannique vient de voter, pour la présente
année, 20,000 livres sterl., que des agens,

trop peu fidèles, doivent employer en présents, c'est-à-dire en munitions de guerre, couvertures, vêtemens et vivres pour 8 jours. C'est la solde de ces indigènes, assez pacifiques, chasseurs encore, cultivant quelques petits champs; qui adoptent, abjurent les croyances religieuses selon que les sectes les gratifient de plus de dons, eux ou leurs femmes, avides de parure, et dont les enfans perdent de plus en plus de la couleur rouge.

Le traité de paix du 10 février 1763 consacra la cession du Canada à l'Angleterre, cession scellée, pour ainsi dire, par la mort héroïque de l'imprudent Montcalm et de Wolf, général anglais. Une dette, montant à 80 millions pour les dépenses de la guerre, resta à la charge du trésor épuisé par la cour dissolue de Versailles; les titres de créances passèrent des mains des Canadiens, qui reçurent fort peu d'argent, en celles d'agioteurs qui, comme le financier Baudouin, firent des gains énormes. Les concessions les plus effrénées restèrent à peu près impunies. Le duc de Choiseul crut trouver une compensation à la perte de la Nouvelle-France par la réunion de la Corse. Peu de familles, environ 1,200 individus, revinrent dans la mère-patrie; parmi eux était le jeune Lery, devenu depuis un des généraux les plus distingués de la grande-armée, Jacques Bédout, mort contre-amiral en 1818, Pellegri et André de l'Échelle, capitaines de vaisseau et décédés la même année. Un recensement fait après la cession de ce pays aux Anglais trouva 70,000 Canadiens, dont 65,000 catholiques ou Français d'origine. Le respect pour les croyances, le maintien des usages, de la législation qui est la coutume de Paris, de la langue française, furent jurés par la déclaration de George II; mais, selon l'habitude des nouvelles métropoles, on travailla sourdement à ruiner ces promesses. Cependant les 13 colonies anglaises levaient l'étendard de l'indépendance; elles y convièrent, au nom de Louis XVI, le Canada opprimé par un pouvoir militaire, mais pauvre et soumis à son clergé. Le danger évanoui, le gouvernement entreprit de refaire une autre Amérique anglaise, à côté de la nouvelle république; il voulut

continuer le régime colonial sur une population alors de 113,000 habitans, et 10,000 loyalistes américains. Bruslé, énergique, l'opposition des Français mortissait bientôt, sans soutien au conseil provincial, jouissant des garanties de la législation criminelle de Grande-Bretagne, mais réduite à la seule gazette que la plupart, il est à croire, étaient hors d'état de pouvoir lire les jésuites et les sulpiciens, qui s'étaient fait donner des biens immenses en charge de procurer l'instruction publique, le laissaient sans défense pour les principes de la révolution française se répandirent le long du Saint-Laurent; il ne fut plus possible de refuser l'octroi d'une charte constitutionnelle; Pitt même se hâta d'y envoyer l'acte du 1791, décrété dans le parlement de la province de Québec fut divisée en Haut-Canada (le point de partage des Rapides à 3 lieues au-dessus de Montréal). Chaque province dut avoir un gouverneur assisté d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif à la nomination de la couronne et une chambre d'assemblée élective.

Tout habitant qui jouit d'un revenu net de 40 liv. sterl. en terre, de 20 liv. sterl. en maison, ou qui paie un loyer de 10 liv., est électeur. Les femmes peuvent aussi exercer ce droit. Plus de 200 hommes ont pris part à deux polls tenus à Montréal en 1832 et 1833; mais l'électeur de la chambre, M. Papineau, à la séance du 21 janvier dernier : « Il est ridicule, il est odieux de voir traîner des femmes par leurs robes et des filles par leurs pères, souvent contre leur volonté. L'intérêt public, la décence, la modestie du sexe exigent que ces scandales ne se renouvellent plus.

Haut-Canada.—Sa superficie territoriale est de 95,125 milles anglais carrés; celle des lacs et rivières de 55,875 milles carrés; total 141,000 milles carrés, presque autant que la surface de l'Espagne et du Portugal. Une ligne imaginaire passant par la moitié des lacs et des rivières intermédiaires est réputée la limite entre cette province et les États-Unis; elle est évaluée à 1,250,000 le nombre d'

ture, inégalement répartis en 360 *ships*. Des 11 districts qui se subdivisent en 27 comtés, le moins peuplé, *Wa*, ne contient pas 5,000 habitans; *gara* en compte 21,000; le *Home*, 0; le *Midland*, 32,000. En 1821 était la population à 150,000 individus. Suivant l'état officiel des émigrés niques arrivés à Québec durant les dernières années, le nombre s'élève à 342; et comme très peu s'arrêtaient dans le Bas-Canada, la province supérieure devrait avoir plus de 350,000 habitans; mais elle n'en renferme véritablement que 260,000 environ, parce que les bandes d'émigrans dénués de capitaux traversent les lacs, attirés par les Américains possesseurs de terres riches dans le nord-ouest de l'Union qui leur en cèdent des lots à bas prix ou pour une faible rente. Les townships canadiens les mieux cultivés, un lot de 50 acres anglaises valent 50 à 55 guinées payables en 5 ans; en général, le sol du Haut-Canada est une partie du district de Montserrat, le meilleur de toute l'Amérique du Nord; la température y est plus égale qu'en des contrées voisines du territoire de l'Union. On obtient dans plusieurs cantons des espèces de fruits qui ne mûrissent qu'en Angleterre. La latitude du Haut-Canada est celle de Florence, et les productions perdent de leur âpreté. Un des sites les plus pittoresques (les sites charmans sur les lacs), des mieux cultivés, est le Détroit, station favorite des Américains qui, dans leur tournée commerciale, parcourent, en partie sur des steamships, les lacs Érie, Huron et St. Clair. À la place de l'ancien poste français est une ville qui, ainsi que ses nombreuses fermes qui l'entourent, présente l'aspect d'un beau et riche canton de Normandie. Passés sous la domination américaine, les 4,000 habitans du Haut-Canada ont conservé la langue et les coutumes de la France; mais la coutume de vendre a cessé de les régir en 1810. De la population du Haut-Canada, on compte qu'un vingtième d'extraction française.

Chaque année des solitudes chargées de bêtes vierges deviennent des town-

ships, et dans ces cantons s'établissent des fermes, se forment des villages; des bourgades deviennent villes, comme Niagara, Port-Maitland, London, Perth, Brockville, Bytown avec son beau pont de Hull, à 8 arches. Kingston (l'ancien Cataracoui ou fort Frontenac), depuis 1784 dépôt de la marine militaire, compte 6,000 habitans; cette place sur l'Ontario est, avec Montréal, le centre des communications et du commerce des deux provinces. La capitale, York ou Toronto, depuis 1833, renferme plus de 5,000 individus et s'embellit de nouveaux édifices. La navigation marchande n'emploie sur les lacs que des goélettes de 150 à 200 tonneaux; mais les pyroscaphes y courent incessamment, franchissant les 100 milles de Queenston, les 260 milles de Sandwich à Toronto.

« Il suffirait d'améliorer les passes, de détourner les Rapides par des ouvrages éclusés, et une ligne de navigation sans pareille serait ouverte depuis le fond du lac Supérieur jusqu'à l'Atlantique (enquête parlementaire 1827). » Si, comme le dit la géographie la plus estimée qui vient de paraître à Paris, les steamboats parcouraient les 130 milles de Montréal à Prescott, la législature du Haut-Canada ne proposerait pas l'emprunt d'un million sterling pour corriger des brisans et d'autres obstacles qui ne permettent l'emploi que de bateaux à fond plat. Dans ces pays aussi, les travaux de canalisation causent bien des mécomptes; non que les canaux *Desjardins* et de *Burlington* ne doivent être utiles; celui de *Welland* est même une grande conception: presque latéral à la rivière de Niagara, il a de longueur 42 milles, et comme le niveau du lac Érie est de 330 pieds au-dessus de l'Ontario, on a construit 37 écluses, larges chacune de 22 pieds anglais. Près de 200,000 liv. st. ont déjà été dépensées; une pareille somme est demandée pour achever le canal; mais on reproche aux entrepreneurs de faux calculs et des dilapidations à l'administration. Partout des chemins sont ouverts; des routes, en certains endroits, sont affermies par des troncs jetés transversalement, et l'on projette d'en établir à rainures en bois au lieu de fer. Les

moyens d'exploitation manquent bien plutôt que ce métal : comme dans l'autre province, on vient de reconnaître des filons de cuivre, de plomb, de zinc, de manganèse et de mercure.

Le commerce du Haut-Canada avec les Américains se fait principalement par contrebande : les lacs et leurs mille îles servent merveilleusement les fraudeurs; sans les droits de passage par le Saint-Laurent qu'on exigeait des navires de l'Union, le beau canal de l'Érié n'existerait pas. Avec l'Europe, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, et avec les Indes-Occidentales, la province échange pour du thé, du tabac, des instrumens, des produits manufacturés, ses bois, sa potasse, des grains et des farines, des salaisons. Le flottage par cayeux est le moyen de transport pour les bois. Toutes ces exportations affluent d'abord à Montréal, ce qui rend l'évaluation difficile. Long-temps le partage des droits de douane, tous perçus à Québec sur les importations, a été débattu entre les deux pays; en 1831, la part du Haut-Canada fut réglée à 36,728 liv. st., celle du Bas-Canada à 138,197 liv. st. Pour 1833 la province supérieure a reçu 51,123 liv. st., ce qui, avec diverses taxes et un léger impôt foncier, lui a procuré 74,841 liv. st. Malheureusement tout ce revenu n'est pas employé pour l'avancement du pays : des traitemens énormes, des sinécures, une bureaucratie compliquée en absorbent une forte partie.

Quinze prêtres catholiques sont répartis dans le Haut-Canada. Les rivalités y sont ardentes, surtout celles qui serattachaient aux dissensions de l'Irlande et de l'Écosse; les jalousies sont actives, car les églises des protestans y ont leurs sectes dissidentes. Plus la métropole est partiale dans ses faveurs pour l'anglicanisme, moins ses secours sont acceptés, même l'instruction qu'il donne dans le collège universitaire de Toronto et dans des classes de grammaire établies par chaque district. Les écoles élémentaires dont sont pourvues la plupart des paroisses seraient désertées si les instituteurs étaient encore exclusivement des anglicans. Les membres du conseil exécutif font partie du conseil législatif, tous à la nomination

de la couronne, comme les juges et autres fonctionnaires. Jusqu'ici l'administration avait marché de concert avec la chambre d'assemblée; mais la population, patiente d'abord, s'est agitée et la polémique véhémement de 30 gazettes ministérielles et radicales, achevèrent de rendre l'opposition générale. Trois membres exclus de la chambre élective, M. Mackenzie y a été reporté par les votes de la capitale. D'autres soulèvements ont prélué à la déclaration que la même chambre, dont les pouvoirs ne devaient plus d'expirer, a adoptée le 5 mars 1834 par 49 voix contre 1. « Le Haut-Canada est de lui-même une province libre, indépendante, ayant le roi d'Angleterre pour suzerain, mais sans que les ministres de S. M. puissent, en aucune manière, intervenir dans le gouvernement du pays : le pouvoir de légiférer appartient de droit et en entier à la législature de la colonie. »

Bas-Canada. — Son sol compte 205,863 milles carrés, dont 45,000 sont en culture, et la superficie recouverte par les eaux est de 52,000 milles carrés. Environ 4,931,793 acres sont occupés et la moitié est en culture. Suivant l'acte du parlement, la population le 1^{er} mars 1834, s'élevait à près de 600,000 individus, 75,000 étant de race britannique et américaine, les 525,000 descendant des colons français. Les 5 districts, Montréal, Trois-Rivières, Saint-François, Québec et Gaspésie sont divisés en 40 comtés. La plupart des 185 townships sont situés sur la rive droite du fleuve et occupés par des fermes britanniques qui aiment à donner aux localités françaises leurs noms primitifs. Dès l'origine de la colonie, le roi de France jeta le régime féodal sur les bords du Saint-Laurent, en faveur des nobles qui tous n'y allèrent pas sans au moins un moulin et un manoir pour prendre possession de leurs terres. Deux et trois lieues de front sur le fleuve, le double et le triple en profondeur, furent les limites de ces concessions gratuites. Ces seigneuries subsistent encore au nombre de 210, plusieurs comprenant 36 lieues carrées, et la totalité d'environ 12,066,000 arpens de France.

pté des soldats licenciés, les colons, mais s'entendant à l'agriculture, durent fieffer de petits lots de 40 sur 80, moyennant une rente annuelle à présent; mais les seigneurs vivent en outre la mouture, quelques avances, le droit de lods et ventes, les revenus sont pour les uns de 100 pour les autres de 5 à 6,000 louis. Le gouvernement anglais a continué de donner de grandes terres des magistrats, des administrateurs, des officiers et aussi des soldats réformés. Inébranlable dans son attachement aux coutumes de ses pères, le cultivateur français, aisé en général, préfère la tenure féodale au louage unique, qui est à peu près notre mode posséder.

En ce qui concerne le droit civil, par la coutume de Paris, la population française parle français exclusivement notre langue et observe nos usages: caractère, costumes, mœurs, tout, dans les campagnes principalement, rappelle à l'étranger les provinces de l'ouest de la France. Sa religion est invariablement la catholique; il y a plus de 225 prêtres, dont 152 curés et 2 évêques. La dime au 26^e est la plus considérable que les récoltes produisent abondamment: aussi les cultures de céréales sont-elles ordinaires. Le clergé conserve une grande influence malgré des dissensions, profite à la religion canadienne. Des seigneuries royales avaient été concédées aux jésuites et aux sulpiciens, à la charge de donner l'instruction littéraire: les jésuites ont disparu depuis long-temps; mais, au nombre de 20, perçoivent encore en droits féodaux plus de 100 fr. par an sur les 43,000 habitants de l'île et de la ville de Montréal; mais le gouvernement de leur collègue a été suranné et leurs richesses abusées.

En ce moment ils veulent céder leurs biens à la couronne qui leur garantit une rente équivalente; mais le nombre des représentants combat par le fait que ces biens ont été originellement destinés pour les écoles. Aucun pays d'Europe n'a été plus en faveur de l'instruction publique. De 1829 à 1834 il a dépensé pour elle 110,000

liv. st., et le budget provincial de 1834 est estimé à 147,602 liv. st. 14 sh. Chaque village possède au moins une école. Les visiteurs nommés par la législature ont trouvé, en 1831, 45,203 garçons, tous, moins 2,500, ne fréquentant la classe que 8 mois de l'année, et 20,567 filles. Ces 65,770 élèves étaient répartis en 1,213 écoles, dont 872 admettant des enfants des deux sexes. Six collèges, les principaux à Montréal, Québec et Chambly, pratiquent l'ancien système des études; presque tous les professeurs sont ecclésiastiques. Outre des institutions françaises pour les jeunes filles, il y a des écoles secondaires soutenues en partie par des souscriptions. La science du droit n'a pas encore d'enseignement public, quoique l'on compte 80 avocats, dont plusieurs d'un mérite distingué. Cinq professeurs, au collège fondé par Mac-Gill à Montréal, font des cours de médecine écossaise. Parmi les nombreux médecins, quelques-uns propagent par des traductions la méthode française.

Zélée constamment pour le progrès de sa province, la chambre d'assemblée a employé la plus forte part du budget à la viabilité. Au temps des Français, deux belles routes, débouchant des fermes rangées le long des rives du Saint-Laurent, avaient été établies de Québec à Montréal (180 milles); mais à quelques lieues du fleuve l'intérieur du pays était impraticable. On ouvre incessamment des chemins, on construit des ponts avec péage; si la voie de terre qui doit, à travers le New-Brunswick, rallier la Nouvelle-Écosse et le Bas-Canada, est encore inachevée, deux routes faciles conduisent de Québec à Boston et à New-York. De ce dernier port, il ne faut que 5 à 7 jours, par le canal de l'Ouest et le lac Champlain, pour arriver à Montréal ou à Québec. Le parlement anglais évalue à 24 millions de francs les dépenses déjà faites pour les canaux du Canada. Ceux de la province citérieure sont: le canal de la *Chaudière*, long de 9 milles, à la pointe ouest de l'île de Montréal: il a coûté 2,500,000 fr., et il rapporte 175,000 fr.; le *Judcan*, avec 42 écluses pour la défense militaire des deux provinces: pour l'achever, la

dépense totale est évaluée à plus de 600,000 liv. st. ; le *Grenville*, qui part aussi de l'Ottawa pour tourner le Long-Saut; le *Chambly*, pour corriger la rivière de ce nom, et dont le commerce par le lac Champlain tirera un grand parti.

Depuis la perte de la Nouvelle-France, son ancienne métropole avait oublié ces vastes pays ; on les réputait pauvres, sans pratique des arts, presque à demi sauvages. Lorsqu'en 1833 a paru le *Tableau statistique et politique des deux Canadas**, la critique a voulu douter qu'il y existât des sociétés et des comices agricoles faisant des expositions, des courses, établissant et décernant des primes ; à Québec une société littéraire et historique qui a publié 2 v. de mémoires ; à Montréal une société d'histoire naturelle ; que ces villes possédassent des bibliothèques pourvues de tous nos meilleurs ouvrages, mais anciens, car le clergé catholique détourne le plus qu'il peut de la lecture des nouveaux ; que des steamboats magnifiques et nombreux transportassent les voyageurs ; que la presse périodique produisit plus de 25 gazettes dans le Bas-Canada, dont 5 en français. On n'avait que des relations partiales, écrites par des Anglais qui, pour satisfaire la secrète aversion du parti britannique qui y réside, atténuent la grande part qu'ont dans ce progrès l'industrie, le commerce et les institutions de la métropole.

Les principales exportations du pays consistent en bois, mâts, planches, douves, etc., en blé, en farine, en potasse ; et ses importations en vins, eaux-de-vie, denrées coloniales, etc. Le commerce des fourrures et pelleteries, que nos géographes maintiennent dans le Canada, n'a produit en 1830 que 36,100 liv. st. La compagnie royale qui en a le monopole dirige ses exportations par la baie d'Hudson. C'est par la voie de New-York et par le lac Champlain que, en 1831, sont parvenues de France au bureau de douanes de Saint-Jean, des caisses de parfumerie, ganterie, bijouterie, velours, toiles damassées, etc., 38 caisses d'instrumens de mu-

(*) On consultera avec fruit cet ouvrage de l'auteur de cet article, un vol. in-8° de 540 pag., chez Treuttel et Würtz.—On trouvera aussi d'utiles renseignements dans l'article CANADA de l'*Encyclopædia americana*, tom. II. J. H. S.

sique, 95 de soieries, 17 d'estampes de graines, etc. Aussi, pour le Bas-Canada, où la France primerait par ses mo par ses nouveautés, ses articles d'art, s brairie, etc., ses relations sont entra par des tarifs excessifs au profit de dustrie anglaise qui encombre les m sins de ses produits. On tait au comm français qu'il y trouverait néanmoins quelques débouchés ; on ne l'informe de la rivalité déjà puissante qui s'è contre nos pêcheries de Terre-Neuve, les armemens si faciles et nombreux district de Gaspé et de la Nouvelle-Éc

Depuis 12 années, les progrès que les deux Canadas étonnent même les bitans instruits. *Montréal*, qui compte plus de 35,000 habitans et renferme édifices remarquables, qui doit à heureuse position d'être la place la commerçante de l'Amérique anglaise encore française par ses mœurs, ses des et la langue de l'ancienne mère trie conservée assez pure. *Trois-Riviè* non loin de fonderies alimentées par mines de Saint-Maurice, est un des ctiers les plus considérables, ainsi que *rel* ou William-Henri. Les fondateur *Quebec*, près des sites pittoresques découvre le cap Diamant, à 350 p anglais au-dessus du fleuve et sur la gauche, ont prouvé leur génie pour la lonisation. Le port, vaste, offre un sûr aux navires qui ont surmonté obstacles du Saint-Laurent inférieur beau château Saint-Louis qui, par agrandissemens nouveaux, était est 30,000 liv. st., a été consumé le 27 jan 1834 ; auprès est situé le palais du plement qui reçoit des embellissem considérables. La citadelle, qui avait c à la France d'énormes dépenses, va venir une forteresse du premier rang. plan dressé pour construire une citad sur la montagne qui domine Mont ne s'exécuterait pas sans accroltre la c lision déjà si vive qui existe entre soldats et les habitans, surtout dep une fusillade du 21 mai 1832, qui tu blessa plusieurs électeurs. Toutes les g nisons ne comptent pas 4,000 homm la milice du Bas-Canada est forte 90,000 enrôlés et celle de l'autre provin de 40,000. On évalue à 55,000 indi

nombre des Anglo-Américains formé des établissemens sur les es.

En 1812 l'opposition n'avait été que de députés d'origine écossaise; mais depuis, les débats de Canadiens capables de la re-ation; mais depuis, les débats de la France joints à d'autres venus du dehors ont hâté l'in- on politique, et la tribune de Que-ssède quelques orateurs que ne arait pas celle de Paris. Le mi-anglais, après une enquête prop- par une pétition signée de 67,000 ens, réforma quelques abus; mais 1827 et la destitution du gou- lord Dalhousie, le pouvoir exé- continué de rejeter des bills et ourner d'autres; il brave jusqu'au le que la chambre d'assemblée xercer sur l'emploi du budget. arbitraire, et des menaces récem- modifier la constitution, irritent one population; dans ses assem- le comté et par des pétitions éné- elle demande une réforme par- aire, cri que répètent simultanés autres provinces de l'Amérique e. Enfin la chambre des députés, orité de 55 votes du parti fran- ntre 25, a adopté une déclaration articles, présentée à Londres par riger et Morin et que le parlement, d'une collision de plus en plus a chargé un comité d'examiner.

Les naturalistes et des artistes n'i- passans plaisir, ni sans utilité pour ences et les beaux-arts, visiter une- tion hospitalière et qui s'honore origine et étudier un pays exploré ent dans quelques parties, et dont formation géologique, les produc- puissantes et particulières, le cli- ni s'adoucit, ont été vaguement dé- lutôt qu'ils n'ont été bien observés. nes Français y ont porté récem- plusieurs bran- ches d'industrie. A temple, des horticulteurs, des ty- ches, des corroyeurs et des ouvriers es professions se trouvaient bien, -t-on, d'aller exercer leur indus- les Bas-Canada. J. L. B.

NAUILLE. Le terme de *canaille*

(voy.) avait vieilli et n'offrait plus de sens depuis l'extinction de la féodalité : il en fallait un autre à l'aristocratie no- biliaire pour le remplacer, et ne trouvant pas celui de *populace* assez méprisant pour des êtres qu'elle considérait à peine comme appartenant à l'espèce humaine, elle appliqua à la classe indigente le terme dédaigneux de *canaille*, dérivé du mot latin *canis*, chien. Disons cependant que, pour ceux des nobles et des riches qui, convaincus de leur supériorité, ne méconnaissaient pas entièrement la di- gnité de l'homme, le mot de *canaille* ne s'étendait point jusqu'à la pauvreté labo- rieuse, et qu'il désignait seulement la misère hideuse, fille du vice, et toujours disposée aux plus mauvaises actions. Mais beaucoup de nos grands seigneurs n'admettaient point cette distinction : pour eux, tout ce qui n'était pas noblesse était *canaille*, et l'on se rappelle la mor- gue insolente de ce Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, qualifiant du haut de sa chaire son auditoire plébéien de *canaille chrétienne*. Il faut convenir que l'évangile avait là un singulier commen- tateur.

Aujourd'hui l'aristocratie bourgeoise, moins hautaine et moins dure dans ses expressions, a substitué à celle de *canaille*, appliquée aux dernières classes du peuple, le terme plus doux de *pro- létaires* (voy.). L'esprit philosophique qui, peu à peu, s'est glissé dans la langue usuelle, a réservé celui de *canaille* pour toute personne, quel que soit son état ou son rang, coupable d'une action basse et honteuse. Par une conséquence logique de cette acception nouvelle, le mot a été individualisé. *C'est une canaille*, dit- on de l'homme qui s'est dégradé, et il a pris un pluriel comme dans le vers sui- vant :

Sous les bûches dorés on voit tant de canailles!

Avec cette modification de sens, opérée par la raison publique, nous pouvons conserver dans notre langage un terme qui n'est plus, pour une partie de la na- tion, une insultante généralité, mais qui est devenu pour quelques individus une juste flétrissure. M. O.

CANAL. CHENAL, MANCHE ou

DÉTROIT, sont des termes de géographie qui servent à exprimer un passage plus ou moins étroit formé par les resserremens de la mer entre deux côtes opposées. Tels sont le canal de Bristol, sur la côte occidentale de l'Angleterre; le canal de Saint-George, qui sépare celle-ci de l'Irlande; la Manche, située entre l'Angleterre et la France; les détroits de Gibraltar, du Sund, du Pas-de-Calais, de Bab-el-Mandeb, de Macassar, de Behring et de Magellan. J. M. C.

CANAL, coupure artificielle faite dans le sol sur une étendue plus ou moins grande, et qui a pour objet, soit de faciliter les communications d'un pays ou d'une ville à une autre, soit de lier ensemble plusieurs rivières, au moyen de bassins, de réservoirs et d'écluses.

La construction d'un canal est peut-être l'une des opérations les plus difficiles de l'art de l'ingénieur; mais tout est théorie et science dans les plans, les études préparatoires, etc., tandis que la construction elle-même n'est que secondaire.

L'invention des chemins de fer semble devoir, dans un avenir peu éloigné, paralyser l'utilité des canaux, qui sont d'un entretien beaucoup plus dispendieux et dont la navigation est souvent entravée par les intempéries des saisons.

Beaucoup de canaux n'ayant pas de dénominations géographiques, et par conséquent ne pouvant pas être classés à leur ordre alphabétique, nous avons cru devoir réunir en un seul article, et par contrées, les canaux les plus importants qui existent dans les différentes parties du globe.

En *Russie*, ce sont ceux de Vouichni-Volotchok, de Tikhvine, de Marie, de Ladoga (voy. ces noms), de Sievers, du Svir, du Siass, de Koubensk, aujourd'hui d'Alexandre-de-Wurtemberg, du Nord ou Sévéro-Iékaterinski, de Fellin, de Verro, de Velikiïa-Louki, de la Bérésina ou de Lepel, d'Oghinski, de Courlande ou de Goldingen, du duc Jacques, le canal Royal, celui du Volga à la Moskva, ouvert il y a peu de temps à la navigation, et plusieurs autres. *

(*) Le système de canalisation, en Russie, objet d'une haute importance et presque vital

En *Suède*, ceux de Gœtha (voy.) faisant communiquer le Cattégat mer Baltique, dispense les navires de passer par le Sund; d'Arbo d'Hielmar, de Trolhæta, de Stræmsh de Sødertelge, du Wæddre, d'Aln Stœk, et d'Aher. — En *Danemark*, de Kiel, de la Steckenitz, d'Odense celui de Sleswig-Holstein, qui réunit mer d'Allemagne à la Baltique. — *Prusse*, ceux de Frédéric (le grand petit), de Iohannisburg, Plauen, Berg, Frédéric-Guillaume, Finow, Svel-Oder, Klodnitz, Münster et Pfuhl. — En *Pologne*, celui de la Vistule Niémen, terminé récemment. — En *lande*, où les canaux suppléent aux routes dans toutes les saisons; l'année, le nombre en est considérable; les principaux sont ceux de Held Amsterdam, qui traverse toute la Hollande, de Harlingen à Groningen; cette ville à Delfzyl et à l'Aa, d'Amsterdam à Haarlem, et de Haarlem à Leiden et à la Meuse; de Moerbecker-Vaart Nieuw-Wersluis à Amsterdam, de lemsvaart à l'Yssel, de Katwyk et de au Nieuw-Diep. — En *Belgique*, ceux Nord ou d'Anvers à Venloo, de Br de Mons à Condé, de Bruxelles au F pel, d'Ostende à Bruges, du Sas-Gand et de Liège à Wasserbillig sur Moselle. — Dans le *Hanovre*, ceux d' den à Aurich et de la Hase. — Du grand-duché d'*Oldenburg*, celui de Hunte à la Vehne. — Dans le *Bruns* celui de l'Ocker à la Bode, dont partie passe aussi en Prusse. — En

pour ce pays, est extrêmement ingénieux. nombreuses rivières, les lacs dont le sol est vert, facilitent singulièrement les communications intérieures, et l'art, dont de grands succès ont invoqué les services, a pu se borner à venir au secours de la nature et à achever qu'elle avait merveilleusement commencé. mer Caspienne et la Baltique, séparées par une étendue d'environ 500 lieues françaises, jointes entre elles par un triple système de communication fluviale auquel tous les jours ajoute de nouveaux embranchemens. Ce que le savant M. Mac-Carthy n'a pu qu'indiquer dans cet article général, nous l'avons exposé en détail dans notre *Statistique générale de l'Empire Russe* et surtout dans la statistique spéciale est sur le point de paraître et qui est intitulée: *Russie, la Pologne et la Finlande, tableau statistique, géographique, historique*. etc. (un gros volume in-8°, Paris, chez J. Renouard). J. H.

nous citerons celui de Neustadt à e.—En *Hongrie*, ceux de François, ga et de Sarwitz. — Dans les *États s*, ceux de Santia et de Navigio.— Dans le royaume *Lombardie*, le Naviglio-Grande, qui fait unifier le Tessin à l'Olona, le cananco, celui de Canneto et Gavardo, iglio-di-Cremona, la Fossa-Moliles canaux de Brentone et du Tale Martesana, de Pavie et la Fossanasca. — Dans le duché de *Modène*, ceux de Tassone, de Migliarino, de et de Modène. — Dans l'*Etat de e*, ceux de Cento ou de San-Gio-Bianco, de Bologne, de Faenza et arais-Pontins ou Fossa-Cavatella. ns le grand-duché de *Toscane*, ce-la Chiana, qui réunit le Tibre à , ceux de Livourne et de l'Omau lac de Castiglione, creusé réent par les soins de l'archiduc Léot qui est destiné à rendre habitate grande partie de la Maremma de — Dans le royaume de *Naples*, l'Arenza, et celui destiné à présers ravages causés par les débordedu lac Celano. — En *Angleterre*, s de l'Europe où le système de canion a été porté le plus loin et où il le plus de canaux, ceux d'Ando-Ashby-de-la-Zouch, Basingstoke, igham, du duc de Bridgewater de ram, Brecon, Chesterfield, Coven-Oxford, Ellesmere, le grand canal ation, celui de Grand-Trone; ceux ucester-et-Berkley, de Kingstonminster, Kennet-et-Avon, Lan-Leeds-et-Liverpool, Monmouth, gent, ceux de Rochdale, Shrop-Stratford, de l'Union ou de Lei-et Northampton, de Warwick, ster-et-Birmingham. — En *Écosse*, canal qui joint les détroits de Firth-forth à la Clyde, le canal Caledo-et ceux de Crinan, d'Inverary, de u, de Glasgow à Paisley, et de and. — En *Irlande*, le Grand Canal Royal, et ceux de Newry, an et de Balinrobe à Lough Rea. *France*, ceux des Ardennes et auport-de-Bon en construction, Bassée, de Beaumais à Argues; de Bourgogne ou de l'Yonne

à la Saône; de Briare, entre la Haute-Loire et la Seine; du Centre ou du Charolais, entre la Saône et la Loire; de la Deûle, qui communique de Douai à la Lys; de la Somme; du Cher (en construction, d'Ille-et-Rance; le canal latéral de la Loire; celui du Loing; celui du Midi, du Languedoc ou des deux mers, digne d'être comparé aux plus beaux travaux des Romains; celui de Mons à Condé; ceux du Rhône au Rhin (en construction), de Nantes à Brest (en construction), du Nivernais ou de la Loire à l'Yonne (en construction), d'Orléans, entre le canal du Loing et la Loire; de l'Oureq; des Pyrénées (projeté), qui fera communiquer la Méditerranée à l'Océan; enfin celui de Saint-Quentin ou de l'Escaut à l'Oise. — Il n'y a en *Espagne* qu'un petit nombre de canaux, ce sont ceux d'Aragon ou canal Imperial, de Castille ou de Campos (inachevé, et qui devait faire communiquer de Sautander au Duero); celui de Manzanares ou Nouveau Canal Royal; celui de Huesca, qui doit faire communiquer Carthagène au Guadalquivir (en construction); celui d'Olmedo, qui s'étend de Ségovie au Duero, en longeant l'Eresma et l'Arlaja; et ceux de Guadarrama et de San-Carlos.

Le *Canada* a vu se terminer il y a peu de temps les 4 canaux de Welland, destiné à éviter la cataracte de Niagara; de Rideau, de la Chine et de Granville; et la *Nouvelle-Écosse*, celui d'Halifax à la baie de Fundy. — Les *États-Unis* de l'Amérique septentrionale, dans le but de perfectionner leur navigation intérieure, ont construit, depuis quelques années, un assez grand nombre de canaux dont les principaux sont ceux de Middlesex, Massachusetts, de Blakstone, Massachusetts et Rhode Island, de New Haven au lac Memphramagog, Vermont, Massachusetts et Connecticut, le grand canal Occidental ou Érié, le canal Champlain, ceux d'Hudson et Delaware, de Lackawaxen, d'Oswego et de Seneca, New York; les canaux dits de Pennsylvanie dans l'état de ce nom, subdivisés de la manière suivante: division transversale, composée du canal qui unit la Susquehanna à Pittsburg, division moyenne ou canal latéral à la Susque-

hannah propre; division de la branche occidentale, canal latéral à la branche occidentale de la Susquehannah, et la division orientale ou canal de la Delaware, qui longe cette rivière depuis Bristol jusqu'à Easton; le canal de la Schuylkill, celui de l'Union, qui réunit cette rivière à la Susquehannah, et le canal de la Lehigh, sont aussi compris dans cet État; le canal de la Chesapeake à l'Ohio, dont la moitié à peu près se trouve dans l'État de Maryland et l'autre dans celui de Pennsylvanie; celui de Delaware-et-Chesapeake (Delaware-et-Maryland), celui de Baltimore à la Susquehannah (Maryland), ceux de la James, de la Roanoke, de l'Appomatox à la Roanoke, de Dismal-Swamp ou de Chesapeake et Albemarle (Virginie), de la Santee ou d'Eutaw à la Cooper (Caroline-Méridionale), le grand canal de l'Ohio, qui réunit le lac Érié à l'Ohio, et celui de Miami à la Maumee (Ohio).

L'*Hindoustan* ne possède que deux canaux dignes d'être cités : le premier est celui d'Aly-Mourdan-Khan, parallèle à la Yamana (Djomna), dans la province de Delhi; et le second celui du Gange à la Goumtie, terminé récemment. — La *Chine* est entrecoupée d'une infinité de canaux parmi lesquels on remarque surtout le Grand-Canal ou canal Impérial, qui s'étend depuis Péking jusqu'à Hang-tchéou, c'est-à-dire sur une longueur de 415 lieues (de 2000 toises). J. M. C.

Les peuples les plus civilisés de l'antiquité ont construit des canaux. Les Romains les appelaient *fossæ*, et, en effet, les canaux ouverts par les anciens, même par les modernes avant l'invention des écluses, sont de véritables fossés, de nouveaux bras de rivières creusés de main d'homme, et qui devaient avoir la plupart des vices qu'offrent les cours d'eau naturels. Cependant, dans ces temps si reculés, les avantages de ces canaux étaient si bien appréciés qu'on en construisit un grand nombre. Suivant Hérodote et Diodore de Sicile, l'ancienne Égypte était sillonnée de canaux qui distribuaient les eaux exubérantes du Nil sur son sol desséché et aride, et il n'est personne qui n'ait entendu parler du lac Érié et d'un canal par lequel le lac était

uni au fleuve. Ce canal, de 80 lieues longueur et très large, était revêtu par tout de grandes pierres; c'était un monument bien digne du peuple qui a élevé les pyramides.... Aujourd'hui, comme les pyramides aussi, ce n'est qu'une grande ruine. Plusieurs d'Égypte ont tâché de joindre la mer Rouge à la Méditerranée, en coupant un canal l'isthme de Suez; plus tard, le sultan Soliman II, empereur des Turcs, y fit travailler sans effet 50,000 hommes; peut-être le succès est-il réservé aux nouveaux efforts que l'on tente aujourd'hui pour ouvrir cette communication, qui sera la route de l'Europe aux Indes.

Les Grecs et les Romains conçurent également de vastes entreprises de ce genre. Les auteurs anciens font mention de projets d'Alexandre-le-Grand, des tentatives d'unir la mer Égée et la mer Ionienne en ouvrant l'isthme de Corinthe (c'était surtout sur les isthmes que la pensée des anciens devait naturellement se porter). On doit à l'empereur Auguste le canal de Ravennes, ou la *fosse d'Auguste*, et le canal des marais Pontins; les projets de Marius, de Jules-César, de Caligula, de Néron, etc., etc., se retrouvent dans les premières pages de l'histoire de la civilisation; et entre tous les projets de ce genre que les Romains ont laissés, nous devons distinguer le projet bien connu d'un de leurs généraux, Lucius Velleius, qui conçut l'idée et même entreprit de joindre la mer Méditerranée à la mer d'Allemagne, ou le Rhône au Rhin, par un canal de la Saône à la Moselle.

Nous pourrions trouver encore d'autres exemples de cette navigation artificielle dans le Nouveau-Monde, où l'on découvre chez les Incas, entre autres merveilles, celles de canaux d'une immense étendue et de la Chine, où l'on s'étonne de rencontrer les germes des découvertes qui ont été les plus grandes conquêtes de la civilisation, la Chine, ce pays si renommé agricole, possède un système de navigation qui paraît, au rapport de nos voyageurs, bien supérieur à ce que font les anciens. On cite principalement un canal de plus de 150 lieues de longueur, exécuté par le petit-fils de Tchinghis-khan, et qui, par sa j

vec plusieurs rivières, fait com-
ner entre elles presque toutes les
ces de l'empire. Il y a des ponts
canaux de la Chine, des chemins
e hallage des bateaux. Sans doute
naux ne sont encore que des ri-
artificielles; mais, pour entretenir
vigation constante dans ces canaux
dans les rivières, les Chinois ont
livié, par des barrages, ces cours
en autant d'étangs ou de biefs ho-
loux successifs, et dans ces barra-
it réservées des portes pour la des-
ou la remonte des bateaux.

France, sur un grand nombre de
ières, nous n'avons pas encore de
e plus perfectionné; jusqu'au xvi^e
c'est-à-dire jusqu'à l'invention des
s, nous n'en avons pas eu d'autre.
ne faut pas chercher ailleurs l'ori-
es écluses.

rivières, chemins naturels que les
es trouvèrent tout faits, furent les
res voies du commerce (voy. NA-
ION). Les gouvernemens, dans tous
ps, durent donc s'attacher à per-
ner la navigation des rivières et à
e encore le bienfait de la nature
mant des rivières artificielles. Les
ins trouvèrent, dans la Gaule sur-
ce genre de transports établi d'une
re remarquable: c'est qu'en effet la
e est, de tous les pays de l'Europe,
s favorisé sous le rapport des com-
ations par eau. Aussi joue-t-elle le
er rôle dans l'histoire générale de
igation.

e ne pouvons-nous ici traduire les
admirables d'exactitude où Strabon
écrit le cours des fleuves qui arro-
nt France, et dont l'heureuse dispo-
lui paraît une révélation de la Pro-
ve. Ce savant géographe décrit en
les bateaux qui naviguent sur ces
s, et, ce qui a beaucoup plus d'in-
encore, les routes suivies à travers
s par les transports de marchan-
Or, l'itinéraire qu'en donne Strabon
est véritablement que le tracé des
x qu'on a exécutés depuis pour opé-
jonction de la Méditerranée et de
in; mais avant que nos beaux ca-
du Midi, du Centre, de la Bour-
aient été exécutés, que de tempête

ont remué le sol de notre pays! Et, au
milieu de ces tempêtes, quelles voies ont
conduit l'esprit humain vers une décou-
verte des plus grandes et des moins re-
marquées peut-être?

La Gaule a cessé d'être romaine, et sous
les taxes et les vexations imposées par ses
nouveaux maîtres, elle a vu disparaître
son commerce et son industrie, que de-
vait rappeler la voix puissante de Char-
lemagne; ce monarque ralliant toutes les
parties éparses de la Gaule, refondit cette
unité romaine démembrée par les Barba-
res. Charlemagne, empereur d'Orient et
d'Occident, entreprit d'unir l'Orient et
l'Occident par un canal du Rhin au Da-
nube. Il reste encore des traces de cette
vaste entreprise. « Les pluies continuelles,
dit Mézeray, remplissant les fossés et
éboulant toujours la terre, empêchèrent
un si bel ouvrage. » Aujourd'hui on a
fait les projets d'un canal et d'un che-
min de fer pour unir le Rhin et le Da-
nube, et c'est encore, comme le vou-
lait Charlemagne, par les rivières du
Rednitz et d'Altmühl que cette union
doit s'opérer sur le territoire de la Ba-
vière.

Quand la féodalité fut constituée, ducs,
comtes, barons fixèrent l'hérédité dans
leurs fiefs viagers; et, s'attribuant la pro-
priété des différens cours d'eau qui tra-
versaient leurs domaines, ils s'arrogèrent
le droit d'établir sur ces cours d'eau des
moulins banaux, comme jusqu'alors il
en avait été construit seulement pour l'u-
sage des maisons royales. De là la neces-
sité de barrer le cours des eaux d'une
rive à l'autre pour mettre les moulins en
valeur à l'aide d'une chute; de là celle
d'établir des pertuis à travers ces barra-
ges pour le passage des bateaux; de là
aussi cette lutte, qui n'est pas encore ter-
minée, entre les navigateurs et les pos-
sesseurs des moulins sur ces cours d'eau.
Malgré les droits arbitraires et souvent
exorbitans que les seigneurs exigeaient
des bateliers pour le passage à travers
ces pertuis, le commerce n'avait pas de
choix à faire entre ces voies navigables et
les routes de terre, sur lesquelles les mar-
chandises eussent été impunément pil-
lées. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on
ait cherché à améliorer et à multiplier

ces voies avant de songer à construire des routes.

Les ouvrages que les seigneurs, dans un intérêt tout particulier, établirent dans les cours d'eau, ne furent pas toujours entrepris dans un intérêt étranger à la navigation; on dut reconnaître que, loin d'y apporter des obstacles, plusieurs rivières ne pourraient être navigables sans leur secours, et sur beaucoup de cours d'eau de faible largeur ou d'un médiocre volume, on adopta ces moyens comme un perfectionnement. C'est ce perfectionnement qui a donné naissance aux écluses et aux canaux.

« On ne peut disconvenir, dit M. Duten dans son *Histoire de la navigation intérieure de la France*, que ces retenues factices (les barrages), en divisant ces mêmes cours d'eau en autant d'étangs ou de biefs horizontaux successifs, n'eussent pour effet d'en faire disparaître la pente trop rapide, et que ce ne soit à leur établissement qu'on doit l'emploi des portes marinières, sans lesquelles les bateaux n'auraient pu en franchir la hauteur; deux circonstances dont nous voyons naître d'abord le principe sur lequel repose la théorie des canaux, consistant à substituer au plan de pente de la ligne de navigation un nombre quelconque de plans horizontaux, s'élevant ou s'abaissant les uns au-dessus ou au-dessous des autres de quantités partielles dont la somme égale la pente totale de l'espace à parcourir; et secondement les écluses, dont la composition des portes marinières, quelque imparfaite qu'elle fût, ne contenait pas moins le germe, qui n'attendait pour recevoir tout son développement qu'une heureuse inspiration du génie. Ces portes, comme on le voit encore sur plusieurs points et sur les canaux de la Chine, se composaient d'une voie de 6 à 7 mètres de largeur, fermée par plusieurs poutrelles mobiles placées les unes au-dessus des autres, et suivies d'un plan plus ou moins incliné, bordé latéralement par des estacades en charpente et servant à racheter la différence de niveau des deux biefs contigus.

« Or, ce sont ces voies que les bateaux ne peuvent franchir sans de grands dangers; ce sont ces voies dont le commerce

demande tous les jours la suppression auxquelles les écluses à sas suppléent utilement sur la plupart des rivières aujourd'hui exclusivement sur tous canaux. »

Qui le premier divisa les cours d'eau en biefs horizontaux et ouvrit des portes marinières? On l'ignore. Qui inventa les écluses? On l'ignore. Qui inventa les canaux à point de partage? On l'ignore encore. Toutes ces inventions successives dérivent l'une de l'autre. Ce qui paraît certain, c'est que les premières écluses ont été construites en Italie, le Milanais, vers le commencement du xv^e siècle (voy. ÉCLUSES). Ce siècle vit la découverte de l'imprimerie, la naissance des lettres et des arts, Christophe Colomb et les précurseurs de l'Amérique, devait voir encore une découverte destinée à concourir si puissamment au développement du commerce et de l'industrie.

Alors pénétraient en France les mœurs, les costumes de l'Italie! C'est Louis VIII et Louis XII leur avaient préparé les voies. En 1497, dès la première année de son règne, Louis XII perdit le Milanais sur Louis Sforza, duc de Milan; à cette époque, des canaux et des écluses étaient déjà construits dans ce duché, et Léonard de Vinci, peintre de la Cène, était employé en qualité d'ingénieur au service du duc de Milan. Ce fut même lui qui, sous le gouvernement français, forma le projet d'un canal avec écluses qui devait ouvrir la navigation de Milan jusqu'au lac de Côme; et s'il ne paraît pas que les Français aient en ce temps-là remarqué cette invention ingénieuse, qui datait de plus d'un siècle en Italie et que les Italiens eux-mêmes devaient plus tard nommer *machine des Français*, il faut croire que c'est à François I^{er} qui, en 1515, comme Louis XII, dès la première année de son règne, recouvra le Milanais, qu'appela en France Léonard de Vinci, nous devons l'introduction des écluses dans notre pays, au commencement du xvi^e siècle. En effet, on sait que Vinci fit plus qu'enseigner aux Français les élémens de son art sublime: en même temps qu'il faisait le portrait de Fi-

ois I^{er}, il projetait un canal dans la province de Berri, où le roi résidait lors. Vinci mourut en 1519, mais les projets d'écluses et de canaux ne moururent pas avec lui, et le génie français n'créa un grand nombre. Aucun canal avec écluses n'avait été creusé dans nos allées, aucune écluse peut-être n'avait encore remplacé les portes marinières dans nos fleuves, que déjà, sans se rendre compte de la possibilité d'exécution, l'imagination avait franchi, au moyen de ces canaux, les faites qui séparent les deux mers, la Méditerranée et l'Océan : l'ave audacieux, qui ne devait se réaliser qu'un siècle plus tard !

Dans la première moitié du xvi^e il occupa la pensée principalement d'Adam de Craponne, qui conçut l'idée d'unir le Rhône et la Loire et donna son nom, en 1554, à un canal d'arrosage de 60 lieues de longueur, de la Durance au Rhône, véritable bienfait pour la Provence, sa patrie.

Sous le règne de François I^{er}, on se orna à construire des écluses dans le lit des rivières de l'Ourcq, du Clacie, de la Vilaine; et dans la dernière moitié du xvi^e siècle, si agitée par les guerres religieuses, les esprits ne firent que se préparer aux conceptions hardies qui devaient illustrer le xvii^e siècle, commencé avec Henri IV, fini avec Louis XIV.

Henri IV et Sully, Louis XIV et Colbert, et entre eux le cardinal de Richelieu, qui eut le temps de jeter sur les canaux une de ses grandes pensées, ont puissamment contribué à créer en France la navigation par les canaux artificiels. La jonction des deux mers était toujours la pensée dominante; durant trois siècles elle fut celle de tous les rois, et tous s'entreprirent dans diverses directions, le sorte qu'aujourd'hui elle s'opère du midi à l'ouest, du midi au sud-ouest, du midi au nord, du midi à l'est... Louis XIV eut seul le bonheur de voir accomplir une de ces jonctions.

Sous Henri IV, Sully renouvelle le projet d'Adam de Craponne, d'unir le Rhône à la Loire, et le canal de Briare de la Haute-Loire à la Seine, complètement de ce projet de jonction des deux mers, est commencé en 1605, interrompu

en 1610 par la mort du roi, repris en 1638 et achevé seulement en 1642. C'est le premier canal qui ait été exécuté à point de partage, c'est-à-dire traversant la faite qui sépare les bassins de deux rivières. On a trop peu remarqué cette conception hardie et féconde, inspiration du génie français, « par laquelle, suppléant à la nature et rassemblant de vastes réservoirs d'eau sur les hauteurs mêmes des montagnes qui séparent les plus profondes vallées, l'homme, comme d'un point de partage, projette dans chacune de ces vallées de nouvelles rivières dont il enchaîne le cours trop rapide par des barrages successifs, et franchit ainsi, au moyen d'écluses et comme par une suite de degrés, les flancs inclinés des montagnes intermédiaires qui s'interposaient entre ces grandes dépressions du globe. » (Dutens).

On a trop long-temps confondu cette conception avec la découverte des écluses à sas, et on a méconnu ainsi une des gloires de la France.

L'exécution du canal de Briare devait stimuler l'activité des faiseurs de projets. Plusieurs États sollicitent des canaux; il est question du canal de Bourgogne (de la Saône à la Seine); on poursuit, aussi activement que les événements le permettent, l'étude du projet du canal du Centre (de la Saône à la Loire); plusieurs projets pour joindre les deux mers par l'Aude et la Garonne sont présentés au cardinal de Richelieu... Glorieuse ardeur! noble rivalité! vous aurez l'appui de Colbert, et Louis XIV ne vous méconnaîtra pas!

Dès 1538, sous François I^{er}, on parla d'unir l'Océan aquitanique à la mer de Narbonne; il en fut encore question sous Charles IX et Henri IV. Les députés du Languedoc, qui se rendirent aux États-Généraux en 1614, demandèrent à Louis XIII l'exécution de cet ouvrage; mais elle était réservée au règne de Louis XIV, au ministère de Colbert, aux années de paix que donna le traité des Pyrénées, et enfin à Pierre-Paul de Riquet, seigneur de Bourepes, descendant d'une noble famille proscrite de l'Italie. Le 26 novembre 1662, le modeste Riquet, qui confessait ne savoir ni grec ni latin et parler à

peine français, envoi à Colbert, alors contrôleur-général des finances, trois plans pour la direction d'un canal entre l'Aude et la Garonne, dont il démontrait la possibilité, et il lui écrivait en même temps cette lettre : « Monseigneur, je vous écris de ce village (de Bonrepos) sur le sujet d'un canal qui pourrait se faire dans cette province pour la communication des deux mers. Vous vous étonnerez que j'entreprenne de parler d'une chose qu'apparemment je ne connais pas, et qu'un homme de grande science se mêle de nivellement. Mais vous excuserez mon entreprise... ». Nous n'entreprendrons pas ici d'écrire l'histoire du canal du Languedoc, ni celle de son inventeur et auteur; elles sont assez mémorables toutes deux pour qu'un article de cette Encyclopédie leur soit consacrée (voy. RIQUET et canal du MIDI). C'est en 1666 que parut l'édit du roi, première grande page de l'histoire de cette navigation : « Les desseins élevés sont les plus dignes des courages magnanimes, dit Louis XIV dans son jeune et fier enthousiasme (Louis avait alors 29 ans); les avantages infinis de la jonction des deux mers nous ont persuadé que c'était un grand ouvrage de paix, bien digne de notre application et de nos soins, capable de perpétuer aux siècles à venir la mémoire de son auteur et d'y bien marquer la grandeur, l'abondance et la félicité de notre règne. » Ce n'est pas, observe-t-il encore, ce n'est pas seulement à ses propres sujets, mais encore à toutes les nations du monde, qu'au travers des terres de son obéissance il va ouvrir, d'une mer à l'autre, une communication sûre et facile, qui doit remplacer une navigation longue et dispendieuse par le détroit de Gibraltar, au hasard de la piraterie et des naufrages.

Par cet édit, le roi s'engageait à payer toutes les indemnités de terrains sur lesquels cet immense ouvrage est assis, et érigeant en fief ledit canal de communication des mers, ses rigoles, magasins de réserve, chaussées, écluses, etc., depuis la Garonne jusqu'à la mer Méditerranée, il en fit don en toute propriété à Riquet, pour prix de sa conception et de ses premières avances, lui abandon-

nant ainsi à perpétuité l'énorme nant du canal, à charge seulement de son entretien; éclatante récompense digne grand roi et du grand homme à qui était décernée!

Riquet avait 62 ans quand il mença l'exécution de son projet, et l'entreprise fut poussée plus active; le courageux vieillard n'avait que 10 d'années pour achever son œuvre, hâtait. C'est avec 10,000 ouvriers pendant 14 ans d'infatigables efforts avec 17 millions qui en feraient au d'hui 34, que Riquet exécuta un canal de 55 lieues; son entreprise touchait à sa fin quand Riquet mourut en 1680. Il avait épuisé sa fortune et laissait à ses héritiers 4 millions de dettes qui ne furent éteintes qu'au bout de 40 ans; il avait dépensé 8 millions pour son compte, Louis XIV en avait donné 15, et les États du Languedoc 11.

L'enthousiasme dont ce magnifique ouvrage fut l'objet a été universel; la verve poétique du midi s'exalta devant ce qui semblait alors une découverte sublime, il inspira aussi le grand Corneille; les solennités et les bénédictions de l'Église ne lui manquèrent point.

On frappa des médailles en sa mémoire; Riquet fut surnommé le roi du Languedoc; toute l'Europe, et toutes les parties du monde retentirent des éloges dus à cette magnifique création. On peut affirmer que le canal du Midi est l'inspiration et le modèle de toutes les entreprises de canaux qui furent faites dès cette époque en France et dans les pays étrangers, et ce grand monument d'un siècle resplendissant toutes les gloires restera longtemps toutes les nations de l'Europe un modèle où elles pourront puiser de riches exemples des plus habiles constructions, de l'art et des plus sages mesures d'administration. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de remarquer que Riquet et Andréossi, qui prit tant de part à l'œuvre de Riquet et pour lequel un de ses descendants, le général Andréossi, a réclamé sans succès la gloire d'être l'auteur du plan du canal, étaient tous les deux d'origine italienne, et que c'est en It

nt inventés les canaux avec écluse
n'était donné: il ne devait plus y
l'interruption, et les projets et
tructions devaient rapidement se
r.

canaux de Crette, de Palavas, de
Lez, des Etangs, de la Radelle,
s-Mortes, de Bourgidon, etc.,
pant ou s'embranchant les uns
autres, prolongent le canal du
rs le Rhône; le duc d'Orléans,
i roi, achève en 1692 le canal
e son nom, et que Philippe d'Or-
régent, devait en 1720 prolonger
à la Seine par le canal du Loing;
s dans le xvii^e siècle, les Espa-
qui François I^{er}, pour prix de
té, avait cédé les provinces du
la France, construisent dans la
et l'Artois les canaux de la Deule,
dme, de Bourbourg, de Bergues
erque; et après eux le modeste et
el Vauban continue leurs œu-

an, qui aurait donné tous les
avaux de son honorable vie pour
teur du canal du Midi; Vauban,
t écrire son nom sur la plupart
canaux aussi bien que sur toutes
ortantes forteresses et qu'on re-
artout où il y a de grands tra-
des projets à faire, au Midi où
ète les ouvrages de Biquet par le
Crette et le canal de Narbonne,
projette le canal d'Arles à Bouc;
ieur, où le canal du Centre appelle
tations; à l'ouest, où l'on retrouve
dans l'histoire des canaux de Bre-
ur les côtes du Havre, où il com-
m magnifique canal aujourd'hui
mé entre le Havre et Harfleur;
, où Louis XIV l'appelle pour
les villes que lui donne la vic-
où il construit des écluses dans
uvre le canal de Saint-Omer; a-
il accout fortifier après le nord,
nstruit le canal de Vauban pour
sionner la place de Neutraich,
382 le canal de la Bruche, aux
le Strasbourg qui venait de se
à Louis XIV.

ns-nous omettre que, dans le xvii^e
icore, la Haute-Seine fut rendue

navigable depuis Nogent jusqu'à Troyes
par le sieur Boulietou de Bourgueul,
2^e de l'un des auteurs du canal de Brece,
qui, pour ce motif, reçut de Louis XIII
les lettres de noblesse. La navigation de
la Haute-Seine n'existe plus aujourd'hui,
par l'effet d'une coupable négligence.
Enfin sous Louis XIV, imitant en cela
l'exemple donné par la ville de Londres
en 1698, on tenta de dériver les eaux
de la rivière d'Ouse pour les conduire
vers le faubourg de la Villette et de là
les distribuer dans les divers quartiers
de la ville de Paris; mais ce fut Napo-
leon qui fit exécuter ce projet en grande
partie.

Le xviii^e siècle n'eut pas de Louis XIV
ni de Vauban; mais l'impulsion donnée
par le grand siècle s'étant communiquée
aux seigneurs, aux intendants des pro-
vinces, aux villes, aux simples particu-
liers.

Philippe d'Orléans, regent, fit cons-
truire en 1720, comme il a été dit, le
canal du Loing, et intéresse à ce que la
ligne de jonction des deux mers par le
centre de la France, dont les canaux d'Or-
léans et du Loing qui lui appartenaient
faisait partie, fût complète, il dut faire
poursuivre activement les études du ca-
nal du Centre (de la Saône à la Loire),
mais alors la discussion était engagée sur
le choix à faire entre le canal du Centre
et le canal de Bourgogne; de la Saône à
la Seine; et durant ces débats François
Zacharie construisit, en 1760, la pre-
mière partie du canal de Forez, qui de-
vait, par Rive-de-Giers, unir directe-
ment le Rhône à la Loire, mais la partie
seule du Rhône à Rive-de-Giers fut exé-
cutée; un jour un chemin de fer proba-
blement le prolongera dans le bassin de
la Loire. Des villes, dans le midi et dans
le nord, ou de simples particuliers firent
exécuter les canaux de Loul, Nuppe,
Prevaux, Bourc, Hazelauck, Calary,
Saint-Omer, Ardre, Gumes, etc., etc.
Mais, ce qui est beaucoup plus important,
on projeta en 1721 la jonction de trois
rivières, l'Esaut, la Somme et l'Oise,
ce qui faisoit communiquer Paris et les
provinces du nord-ouest et du nord de
la France. Tous les projets de cette ex-
pèce se groupaient évidemment autour

de cette pensée dominante, la jonction des mers; car voici ce qu'on lit dans une instruction adressée en 1728 aux associés pour ces grands travaux : « Que ne doit-on pas attendre de cette entreprise, qui par l'immensité de son étendue fera commencer ensemble, par les rivières et les canaux qui la composeront et qui se communiqueront, la partie du nord avec la partie méridionale, la Manche avec la Méditerranée, et qui aura pour centre de son commerce la ville de Paris? »

Le riche et généreux Crozat fit exécuter le canal qui porte son nom et qui joint l'Oise à la Somme; il y dépensa 4 millions de son argent. Le canal de Saint-Quentin (de la Somme à l'Escaut), dont l'établissement présentait de grandes difficultés, fut l'objet de longs débats, au bout desquels on reconnut que le meilleur plan à suivre était celui de son premier auteur, l'ingénieur militaire de Vicq, qui le présenta vers 1725; enfin dans l'année où mourut Louis XV, en 1774, on décida qu'on exécuterait le canal de Bourgogne, et les opérations commencèrent immédiatement. Louis XV paraît s'être montré peu jaloux de chercher dans les travaux de navigation intérieure les titres de gloire qu'y trouva son prédécesseur; nous croyons aussi que les circonstances ne furent point favorables pour cela; ensuite l'œuvre principale à cette époque était la construction de plusieurs mille lieues de grandes routes. Les circonstances semblaient plus propices sous le règne de Louis XVI, et on sait que ce malheureux roi prenait à l'établissement des canaux et des travaux publics en général un vif intérêt. Du reste, dans le xviii^e siècle les projets de canaux furent nombreux, car c'est dans ce siècle qu'a été projeté le plus grand nombre de nos canaux les plus importants, et en définitive ce siècle fut bien certainement, pour ce qui concerne la navigation intérieure, en progrès sur l'autre. Le xix^e, qui n'est qu'au tiers de sa durée, est déjà en progrès sur le xviii^e; le progrès ne discontinuera pas. En 1780 les États du Languedoc, où la navigation par les canaux était popularisée depuis un siècle, commencèrent l'exécution du canal de Beaucaire, dernier chaînon

qui lie au Rhône le canal du Midi; États du Berry, poursuivant avec constance remarquable et digne de prompts succès la demande d'un canal de la Vienne à la Loire, qu'ils avaient si souvent reproduite depuis deux siècles virent enfin couronner leurs efforts en 1786; à peu près vers cette époque aussi on commença les travaux d'un canal qui devait être le canal du Nivernais.

Les États de Bretagne, qui furent les premiers à sentir les avantages des canaux, s'occupèrent activement d'un projet qui ne comprenait rien moins que plusieurs lieues de canaux. Mais le projet remarquable qui ait été proposé au xviii^e siècle, et qui sans doute aurait reçu exécution sous le règne de Louis XV si ce règne eût été plus long, c'est le projet de jonction du Rhône au Rhin.

En 1753 le maréchal-de-camp de génie De la Cliche mit sous les yeux des ministres le projet général de cette jonction par les rivières du Doubs et de la Saône. Des études préliminaires furent faites en 1783 un arrêt du conseil fit commencer les premiers travaux; le projet général fut représenté, en 1791, à l'Assemblée nationale, qui le reçut avec un véritable enthousiasme et décida que le canal, qui ouvrirait une communication de 400 lieues entre Marseille et Amsterdam, serait entrepris aux frais de la nation.

Enfin les États de Bourgogne avaient à peine commencé les travaux du canal de Bourgogne que, ramenés sur le sujet de l'établissement du canal du Centre par les sollicités par l'ingénieur Goussier, ils se chargèrent encore de contribuer pour une très forte part aux frais de cette nouvelle entreprise. En 1788 le roi érigea le canal en fief avec toute justice en faveur des États de Bourgogne et le prince de Condé en posa solennellement la première pierre. Louis XVI s'intéressait particulièrement à cette dernière entreprise; le canal du Centre, en effet devait réaliser les vues de François I^{er}, Henri IV, de Louis XIV lui-même, unissant les deux mers par le centre de la France: aussi ce roi en possédait-il le plan en relief que l'on trouva dans son cabinet. Il en pressa l'exécution, et tr

ens y furent employés; les travaux : complètement terminés dans l'année où le malheureux roi périt sur l'échafaud.

travaux commencés et les projets ent en suspens pendant les dernières années du xviii^e siècle; mais l'enthousiasme qui avait produit déjà tant de grands projets de navigation intérieure n'attendait qu'un signal pour se réveiller plus vif et plus général encore. L'annonce de la construction du 13 décembre 1798, par le comte de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, fut le signal attendu; plusieurs milliers d'exemplaires furent distribués en peu de temps, et le 11 janvier 1799 le ministre se félicitait d'avoir bien touché le cœur des Français.

Une instruction, rappelant les bienfaits de la navigation intérieure pour tous les peuples, montrait que la France était, plus que tout autre pays, destinée naturellement à en jouir; elle indiquait le plan d'un système général de navigation, distribuait dans tous les départements de la France des commissions composées d'ingénieurs, de savans, de cultivateurs, de fabricans et de négocians, et leur enjoignait de chercher de concert les moyens d'opérer sans retard les principales communications. C'était un appel à l'activité et au patriotisme des Français, une proclamation patriotique, inspirée par l'amour de la patrie : ces brillantes promesses ont clos le xviii^e siècle et se réalisèrent en grande partie dans le xix^e.

En effet, de 1800 à 1815, Napoléon fit construire les canaux de Sainte-Lucie, de Carmaux, de Mons à Combe, de Sedan à Reims, de Saint-Quentin; il projeta et exécuta en grande partie les canaux des salines de la Loire, du Blavet, de Niort à La Rochelle, de Saint-Maur, et dans Paris les canaux de la Seine, de Denis et Saint-Martin. En même temps il reprend tous ces projets seculaires qui semblaient attendre sa grande voix; et d'une main puissante il les ne dirigea la fois vers leur fin. C'est ainsi qu'il fit ouvrir les eaux de l'Oise dans le bassin de la Villette et fait activement travailler aux canaux de Bourgogne, du Rhin, du Cher, de Beaucourt, de Brest, d'Ille et Rance.

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

En Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas surtout, on retrouve les effets de son infatigable activité. « J'ai beaucoup de canaux à faire, écrivait-il en 1807 à son ministre de l'intérieur : celui de Bourgogne, du Rhône au Rhin, du Rhin à l'Escaut (en Belgique). » Et pour pousser vivement les trois canaux, il veut se procurer des fonds extraordinaires en vendant les canaux de Saint-Quentin, d'Orléans, du Languedoc; il se charge de trouver des acquéreurs; quand les trois premiers canaux seront finis, il les vendra encore pour en commencer d'autres. Au lieu de récompenser ses officiers avec de l'argent, il leur donnera des actions sur les canaux. « Faites-moi un rapport là-dessus, dit-il; car sans cela nous mourons sans avoir vu naviguer ces trois grands canaux. On évalue la dépense du canal de Bourgogne à 30 millions; on ne peut dépenser que 1,500,000 fr. par an sur les fonds de l'état et des départemens : il faudrait donc 20 ans pour finir ce canal. Que ne se passera-t-il pas pendant ce temps? Des guerres et des hommes ineptes arriveront, et les canaux resteront sans être achevés. J'ai fait consister la gloire de mon règne à changer la face du territoire de mon empire. L'exécution de ces grands travaux est aussi nécessaire à l'intérêt de mes peuples qu'à ma propre satisfaction. N'allez pas me demander encore des 3 ou 4 mois pour avoir des renseignements. Vous avez des jeunes auditeurs, des préfets intelligens, des ingénieurs des ponts et chaussées instruits : faites courir tout cela, et ne vous endormez pas dans le travail ordinaire des bureaux. »

Napoléon ne vit pas ses grandes entreprises terminées; mais ces grandes entreprises même avaient donné à l'opinion publique une trop forte impulsion pour que, dès les premières années d'une paix qui paraissait durable, elle ne réclamât point l'accomplissement de toutes celles, déjà en cours d'exécution, qui par leur ensemble devaient enfin, après tant d'années d'efforts, constituer en France un vaste système de navigation intérieure. Le gouvernement de la Restauration répondit avec empressement

au vœu général, et, en 1821 et 1822, 130 millions environ furent empruntés à diverses compagnies pour achever les grands canaux commencés du Rhône au Rhin, de la Somme, de Nantes à Brest, d'Ille et Rance, du Blavet, d'Arles à Bouc, du Nivernais, du Cher et de Bourgogne, et pour construire de nouvelles lignes de navigation par les rivières d'Isle, de l'Oise, du Tarn, le canal des Ardennes (de l'Aisne à la Meuse), et le canal latéral à la Loire, qui sera un des plus remarquables de France et du monde à cause de ses ponts-aqueducs.

Il ne s'agissait de rien moins que d'exécuter et parfaire plus de 600 lieues de navigation. C'était une œuvre immense, qui fut cependant l'objet de beaucoup d'accusations; on reproche surtout à l'administration le mode d'exécution des canaux par ses agens et au compte du gouvernement, au moyen d'emprunts, et d'avoir entraîné l'état dans des opérations ruineuses qui étaient par conséquent trop belles pour les prêteurs.

Toutes ces accusations ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur crédit : on en a senti généralement l'exagération, et tous les jours on reconnaît davantage que toutes les fautes inséparables d'une opération si grande et si nouvelle disparaissent devant les beaux résultats de cette œuvre qui restera à jamais glorieuse pour l'administration de cette époque et pour les ingénieurs des ponts et chaussées qui auront, avec prudence, économie et une incontestable habileté, surmonté de très grandes difficultés de tous les genres et exécuté un ensemble de canaux qui n'a pas son pareil dans le monde.

On a estimé que les dépenses excéderaient les emprunts de 91 millions environ, et on a dû pourvoir à cet excédant par de nouveaux emprunts. Des personnes tout-à-fait étrangères aux travaux de ce genre ont cru devoir s'élever contre les ingénieurs à cause de l'inexactitude de leurs premières évaluations. D'abord, sur ces 91 millions, 23 doivent payer les incroyables exigences des propriétaires qu'il a fallu indemniser trois fois plus cher qu'on ne le prévoyait; ensuite, quant à l'inexactitude des évaluations, est inévitable, et il serait facile de

prouver que les ingénieurs français ne sont encore ceux qui sont le plus sûrs de leurs estimations dans les opérations de ce genre. En supposant que de nouveaux fonds ne soient plus nécessaires, dans 3 ou 4 années tous les travaux entrepris seront terminés, et la dépense moyenne d'établissement des canaux en France sera environ de 120,000 fr. le kilomètre.

Il y a près de 65 canaux en France dont 17 sont des canaux à point de partage; 23 n'ont pas d'écluses à sas et sont de niveau, et les autres, au nombre de 25, sont des canaux avec écluses à sas mais non à point de partage. On trouve des canaux dans 40 départemens environ. Leur longueur totale est de 90 lieues (de 4 kilomètres), dont 646 appartiennent aux 17 canaux à point de partage, 54 lieues aux canaux de niveau et 200 lieues environ aux 25 autres canaux. Ainsi presque les trois quarts de la longueur totale appartiennent aux canaux à point de partage. Cinq canaux ont des longueurs de 60 à 100 lieues et sont à point de partage; 2 ont de 40 à 50 lieues; 3 de 20 à 30; 14 de 10 à 20; 16 de 5 à 10; 25 au-dessous de 3 lieues. Sur les 42 canaux environ qui ont des écluses on compte 1,374 écluses, dont 1,187 sont les 17 canaux à point de partage seulement.

Si nous sommes entrés dans tous ces détails sur l'histoire des canaux de France, c'est que c'est la France qui pour les canaux a servi de modèle à toutes les autres nations et qu'elle les a précédées de long-temps dans le développement de la navigation intérieure. En Italie il y a plus d'anciens canaux que de nouveaux; dans les Pays-Bas, il en existe un grand nombre; mais ils sont là des voies de communication indispensables et ne peuvent être comparés à nos canaux navigables; en Allemagne il y a peu de canaux de navigation, et nous croyons qu'il n'existe de canaux à point de partage, à part la France, qu'en Russie et en Angleterre.

L'Angleterre a songé bien tard à créer un système de navigation intérieure. Dans le XVII^e siècle, les Anglais construisirent quelques écluses dans plusieurs rivières, mais leurs travaux de

nalisation ne datent que de 1760. La France possédait depuis presque un siècle le plus beau canal de l'Europe, 4 canaux à point de partage complètement exécutés, et les projets les plus hardis en ce genre étaient conçus, qu'en Angleterre l'entreprise d'un canal de niveau de quelques lieues de longueur, destiné à conduire d'une mine de charbon de terre à Manchester, fut jugée audacieuse : on traita de visionnaire le célèbre Brindley qui proposait que le canal franchît une rivière sur un pont-aqueduc. C'est le jeune duc de Bridgewater qui conçut l'idée d'ouvrir cette navigation artificielle et qui en poursuivit l'exécution avec une fermeté des plus remarquables; il réduisit sa dépense à 10,000 fr. par an et consacra le surplus de ses grands revenus aux frais de son entreprise; il habita lui-même sur un des bateaux qui furent construits pour les ateliers. Le jeune lord rencontra dans un simple constructeur de moulins, James Brindley, l'homme le plus capable de diriger l'exécution de ses plans, et qui en quelques années devait fonder en Angleterre un vaste système de canalisation.

En effet, les succès du duc de Bridgewater dans son entreprise eurent une telle influence sur l'esprit des riches propriétaires anglais que bientôt chacun voulut faire un canal : en moins de 10 années les principaux canaux d'Angleterre furent projetés et exécutés par Brindley, qui n'eut que 16 années de vie à donner à ses belles entreprises, car il mourut en 1772, à l'âge de 56 ans (voy. BRIDGEWATER).

Nous donnerons en peu de mots une idée du système de la navigation intérieure de la Grande-Bretagne, qui n'a pas, comme celui de France, une histoire de plusieurs siècles où se mêlent les noms de toute une famille de rois; car c'est en un demi-siècle que mille lieues de canaux furent exécutées en Angleterre par des associations créées sous le patronage de l'aristocratie et de riches industriels. On évalue à 1,250 millions le capital employé en si peu de temps pour ces constructions. L'Angleterre est partagée par une principale chaîne de montagnes, dirigée du nord au midi, en deux

bassins principaux, dont chacun est lui-même partagé en deux bassins secondaires : deux à l'ouest où sont les ports de Liverpool et de Bristol, l'un au nord sur la Mersey et l'autre sur la Severne; deux à l'est où sont les ports de Hull et de Londres, l'un au nord sur le Humber et l'autre sur la Tamise. C'est dans le polygone qui a pour sommets les quatre ports de Liverpool, Hull, Bristol et Londres que sont compris presque tous les canaux de l'Angleterre; les canaux principaux devaient unir deux à deux ces quatre ports, et ils forment par conséquent les quatre côtés et les diagonales de ce polygone.

Tous ces canaux sont donc aussi à point de partage. Au centre de cette figure, qui représente d'une manière simple et exacte le système de canalisation d'Angleterre, se trouve la ville de Birmingham, le plus actif foyer de l'industrie anglaise; ensuite, autour de Birmingham, des quatre ports que nous avons nommés, et de deux ou trois villes d'intérieur, entre autres Manchester, rayonne un grand nombre de canaux secondaires, qui constituent un ensemble vraiment prodigieux et qui est unique en Europe. Si nous en avons dit autant du système de navigation intérieure de la France, c'est que ces deux systèmes sont vraiment incomparables et que chacun dans son genre occupe la première place.

Les canaux anglais ont, à de rares exceptions près, des dimensions bien inférieures à celles des canaux de France; leurs constructeurs se sont bien moins assujétis que les ingénieurs français à se plier aux formes du terrain : aussi y rencontre-t-on souvent de très grandes longueurs de niveau, qui se terminent tout d'un coup par des chutes profondes qu'il faut racheter par des écluses accolées.

Les canaux anglais ont nécessité plus de 50 galeries souterraines; mais la mesquinerie des dimensions du plus grand nombre est à peine croyable.

Pour beaucoup de ces canaux on a emprunté le secours des machines à vapeur, des plans inclinés, en place d'écluses et autres moyens ingénieux qui

au vœu général, et, en 1821 et 1822, 130 millions environ furent empruntés à diverses compagnies pour achever les grands canaux commencés du Rhône au Rhin, de la Somme, de Nantes à Brest, d'Ille et Rance, du Blavet, d'Arles à Bouc, du Nivernais, du Cher et de Bourgogne, et pour construire de nouvelles lignes de navigation par les rivières d'Isle, de l'Oise, du Tarn, le canal des Ardennes (de l'Aisne à la Meuse), et le canal latéral à la Loire, qui sera un des plus remarquables de France et du monde à cause de ses ponts-aqueducs.

Il ne s'agissait de rien moins que d'exécuter et parfaire plus de 600 lieues de navigation. C'était une œuvre immense, qui fut cependant l'objet de beaucoup d'accusations; on reproche surtout à l'administration le mode d'exécution des canaux par ses agens et au compte du gouvernement, au moyen d'emprunts, et d'avoir entraîné l'état dans des opérations ruineuses qui étaient par conséquent trop belles pour les prêteurs.

Toutes ces accusations ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur crédit: on en a senti généralement l'exagération, et tous les jours on reconnaît davantage que toutes les fautes inséparables d'une opération si grande et si nouvelle disparaissent devant les beaux résultats de cette œuvre qui restera à jamais glorieuse pour l'administration de cette époque et pour les ingénieurs des ponts et chaussées qui auront, avec prudence, économie et une incontestable habileté, surmonté de très grandes difficultés de tous les genres et exécuté un ensemble de canaux qui n'a pas son pareil dans le monde.

On a estimé que les dépenses excéderaient les emprunts de 91 millions environ, et on a dû pourvoir à cet excédant par de nouveaux emprunts. Des personnes tout-à-fait étrangères aux travaux de ce genre ont cru devoir s'élever contre les ingénieurs à cause de l'inexactitude de leurs premières évaluations. D'abord, sur ces 91 millions, 23 doivent payer les incroyables exigences des propriétaires qu'il a fallu indemniser trois fois plus cher qu'on ne le prévoyait; ensuite, quant à l'inexactitude des évaluations, elle est inévitable, et il serait facile de

prouver que les ingénieurs français sont encore ceux qui sont le plus sûrs leurs estimations dans les opérations de ce genre. En supposant que de nouveaux fonds ne soient plus nécessaires, dans 3 ou 4 années tous les travaux entrepris seront terminés, et la dépense moyenne d'établissement des canaux en France sera environ de 120,000 fr. le kilomètre.

Il y a près de 65 canaux en France dont 17 sont des canaux à point de partage; 23 n'ont pas d'écluses à sas et sont de niveau, et les autres, au nombre de 25, sont des canaux avec écluses à sas mais non à point de partage. On trouve des canaux dans 40 départemens environ. Leur longueur totale est de 9 lieues (de 4 kilomètres), dont 646 appartiennent aux 17 canaux à point de partage, 54 lieues aux canaux de niveau et 200 lieues environ aux 25 autres canaux. Ainsi presque les trois quarts de la longueur totale appartiennent aux canaux à point de partage. Cinq canaux ont des longueurs de 60 à 100 lieues et sont à point de partage; 2 ont de 40 à 50 lieues; 3 de 20 à 30; 14 de 10 à 20; 16 de 5 à 10; 25 au-dessous de 3 lieues. Sur les 42 canaux environ qui ont des écluses on compte 1,374 écluses, dont 1,187 sur les 17 canaux à point de partage seulement.

Si nous sommes entrés dans tous ces détails sur l'histoire des canaux de France, c'est que c'est la France qui pour les canaux a servi de modèle à toutes les autres nations et qu'elle les a précédées de long-temps dans les essais de navigation intérieure. En Italie il y a plus d'anciens canaux que de nouveaux; dans les Pays-Bas, il en existe un grand nombre; mais ils sont là des voies de communication indispensables et ne peuvent être comparés à nos canaux navigables; en Allemagne il y a peu de canaux de navigation, et nous croyons qu'il n'existe de canaux à point de partage, à part la France, qu'en Russie et en Angleterre.

L'Angleterre a songé bien tard à créer un système de navigation intérieure. Dans le XVII^e siècle, les Anglais construisirent quelques écluses dans plusieurs rivières, mais leurs travaux de ce

nalisation ne datent que de 1760. La France possédait depuis presque un siècle le plus beau canal de l'Europe, 4 canaux à point de partage complètement exécutés, et les projets les plus hardis en ce genre étaient conçus, qu'en Angleterre l'entreprise d'un canal de niveau de quelques lieues de longueur, destiné à conduire d'une mine de charbon de terre à Manchester, fut jugée audacieuse : on traita de visionnaire le célèbre Brindley qui proposait que le canal franchît une rivière sur un pont-aqueduc. C'est le jeune duc de Bridgewater qui conçut l'idée d'ouvrir cette navigation artificielle et qui en poursuivit l'exécution avec une fermeté des plus remarquables; il réduisit sa dépense à 10,000 fr. par an et consacra le surplus de ses grands revenus aux frais de son entreprise; il habita lui-même sur un des bateaux qui furent construits pour les ateliers. Le jeune lord rencontra dans un simple constructeur de moulins, James Brindley, l'homme le plus capable de diriger l'exécution de ses plans, et qui en quelques années devait fonder en Angleterre un vaste système de canalisation.

En effet, les succès du duc de Bridgewater dans son entreprise eurent une telle influence sur l'esprit des riches propriétaires anglais que bientôt chacun voulut faire un canal : en moins de 10 années les principaux canaux d'Angleterre furent projetés et exécutés par Brindley, qui n'eut que 16 années de vie à donner à ses belles entreprises, car il mourut en 1772, à l'âge de 56 ans (*voy. BRIDGEWATER*).

Nous donnerons en peu de mots une idée du système de la navigation intérieure de la Grande-Bretagne, qui n'a pas, comme celui de France, une histoire de plusieurs siècles où se mêlent les noms de toute une famille de rois; car c'est en un demi-siècle que mille lieues de canaux furent exécutées en Angleterre par des associations créées sous le patronage de l'aristocratie et de riches industriels. On évalue à 1,250 millions le capital employé en si peu de temps pour ces constructions. L'Angleterre est partagée par une principale chaîne de montagnes, dirigée du nord au midi, en deux

bassins principaux, dont chacun est lui-même partagé en deux bassins secondaires : deux à l'ouest où sont les ports de Liverpool et de Bristol, l'un au nord sur la Mersey et l'autre sur la Severne; deux à l'est où sont les ports de Hull et de Londres, l'un au nord sur le Humber et l'autre sur la Tamise. C'est dans le polygone qui a pour sommets les quatre ports de Liverpool, Hull, Bristol et Londres que sont compris presque tous les canaux de l'Angleterre; les canaux principaux devaient unir deux à deux ces quatre ports, et ils forment par conséquent les quatre côtés et les diagonales de ce polygone.

Tous ces canaux sont donc aussi à point de partage. Au centre de cette figure, qui représente d'une manière simple et exacte le système de canalisation d'Angleterre, se trouve la ville de Birmingham, le plus actif foyer de l'industrie anglaise; ensuite, autour de Birmingham, des quatre ports que nous avons nommés, et de deux ou trois villes d'intérieur, entre autres Manchester, rayonne un grand nombre de canaux secondaires, qui constituent un ensemble vraiment prodigieux et qui est unique en Europe. Si nous en avons dit autant du système de navigation intérieure de la France, c'est que ces deux systèmes sont vraiment incomparables et que chacun dans son genre occupe la première place.

Les canaux anglais ont, à de rares exceptions près, des dimensions bien inférieures à celles des canaux de France; leurs constructeurs se sont bien moins assujétis que les ingénieurs français à se plier aux formes du terrain : aussi y rencontre-t-on souvent de très grandes longueurs de niveau, qui se terminent tout d'un coup par des chutes profondes qu'il faut racheter par des écluses accolées.

Les canaux anglais ont nécessité plus de 50 galeries souterraines; mais la mesquinerie des dimensions du plus grand nombre est à peine croyable.

Pour beaucoup de ces canaux on a emprunté le secours des machines à vapeur, des plans inclinés, en place d'écluses et autres moyens ingénieux qui

peine français, envoi à Colbert, alors contrôleur-général des finances, trois plans pour la direction d'un canal entre l'Aude et la Garonne, dont il démontrait la possibilité, et il lui écrivait en même temps cette lettre : « Monseigneur, je vous écris de ce village (de Bonrepos) sur le sujet d'un canal qui pourrait se faire dans cette province pour la communication des deux mers. Vous vous étonnerez que j'entreprenne de parler d'une chose qu'apparemment je ne connais pas, et qu'un homme de grande belle se mêle de nivellement. Mais vous excuserez mon entreprise... ». Nous n'entreprendrons pas ici d'écrire l'histoire du canal du Languedoc, ni celle de son inventeur et auteur; elles sont assez mémorables toutes deux pour qu'un article de cette Encyclopédie leur soit consacrée (*voy. RIQUET et canal du MIDI*). C'est en 1666 que parut l'édit du roi, première grande page de l'histoire de cette navigation : « Les desseins élevés sont les plus dignes des courages magnanimes, » dit Louis XIV dans son jeune et fier enthousiasme (Louis avait alors 29 ans); « les avantages infinis de la jonction des deux mers nous ont persuadé que c'était un grand ouvrage de paix, bien digne de notre application et de nos soins, capable de perpétuer aux siècles à venir la mémoire de son auteur et d'y bien marquer la grandeur, l'abondance et la félicité de notre règne. » Ce n'est pas, observe-t-il encore, ce n'est pas seulement à ses propres sujets, mais encore à toutes les nations du monde, qu'au travers des terres de son obéissance il va ouvrir, d'une mer à l'autre, une communication sûre et facile, qui doit remplacer une navigation longue et dispendieuse par le détroit de Gibraltar, au hasard de la piraterie et des naufrages.

Par cet édit, le roi s'engageait à payer toutes les indemnités de terrains sur lesquels cet immense ouvrage est assis, et érigeant en fief ledit canal de communication des mers, ses rigoles, magasins de réserve, chaussées, écluses, etc., depuis la Garonne jusqu'à la mer Méditerranée, il en fit don en toute propriété à Riquet, pour prix de sa conception et de ses premières avances, lui abandon-

nant ainsi à perpétuité l'énorme redevance du canal, à charge seulement de son entretien; éclatante récompense digne du grand roi et du grand homme à qui était décernée!

Riquet avait 62 ans quand il commença l'exécution de son projet, et cette entreprise ne fut poussée plus activement que le courageux vieillard n'avait que 10 d'années pour achever son œuvre, il hâta. C'est avec 10,000 ouvriers, pendant 14 ans d'infatigables efforts avec 17 millions qui en feraient aujourd'hui 34, que Riquet exécuta un canal de 55 lieues; son entreprise touchait à sa fin quand Riquet mourut en 1680. Il avait épuisé sa fortune et laissait à ses héritiers 4 millions de dettes qui ne furent payées qu'au bout de 40 ans; il avait dépensé 8 millions pour son compte, Louis XIV en avait donné 15, et les États du Languedoc 11.

L'enthousiasme dont ce magnifique ouvrage fut l'objet a été universel; et la verve poétique du midi s'exalta devant ce qui semblait alors une découverte sublime, il inspira aussi le grand Corneille; les solennités et les bénédictions de l'Église ne lui manquèrent point.

On frappa des médailles en sa mémoire; Riquet fut surnommé le Midy du Languedoc; toute l'Europe, et toutes les parties du monde retentirent des éloges dus à cette magnifique création. On peut affirmer que le canal du Midi est l'inspiration et le modèle de toutes les entreprises de canaux qui furent entreprises dès cette époque en France et dans les pays étrangers, et « ce grand monument d'un siècle resplendissant toutes les gloires restera long-temps; toutes les nations de l'Europe un moment où elles pourront puiser de riches exemples des plus habiles constructions; l'art et des plus sages mesures d'admiration ». Peut-être n'est-il pas sans intérêt de remarquer que Riquet et Andréossi, qui prit tant de part à l'œuvre de Riquet et pour lequel un de ses descendants, le général Andréossi, a réclamé sans succès la gloire d'être l'auteur du plan du canal, étaient tous les deux d'origine italienne, et que c'est en It-

que furent inventés les canaux avec écluses à sas.

L'élan était donné; il ne devait plus y avoir d'interruption, et les projets et les constructions devaient rapidement se succéder.

Les canaux de Cette, de Palavas, de Vic, de Lez, des Étangs, de la Radelle, d'Aigues-Mortes, de Bourgidon, etc., se groupant ou s'embranchant les uns avec les autres, prolongent le canal du Midi vers le Rhône; le duc d'Orléans, frère du roi, achève en 1692 le canal qui porte son nom, et que Philippe d'Orléans, le régent, devait en 1720 prolonger jusqu'à la Seine par le canal du Loing. Toujours dans le xvii^e siècle, les Espagnols, à qui François I^{er}, pour prix de sa liberté, avait cédé les provinces du nord de la France, construisent dans la Flandre et l'Artois les canaux de la Deule, de la Colme, de Bourbourg, de Bergues à Dunkerque; et après eux le modeste et immortel Vauban continue leurs œuvres.

Vauban, qui aurait donné tous les utiles travaux de son honorable vie pour être l'auteur du canal du Midi; Vauban, qui peut écrire son nom sur la plupart de nos canaux aussi bien que sur toutes nos importantes forteresses et qu'on retrouve partout où il y a de grands travaux ou des projets à faire, au Midi où il complète les ouvrages de Riquet par le port de Cette et le canal de Narbonne, et où il projette le canal d'Arles à Bouc; à l'intérieur, où le canal du Centre appelle ses méditations; à l'ouest, où l'on retrouve son nom dans l'histoire des canaux de Bretagne; sur les côtes du Havre, où il commence un magnifique canal aujourd'hui abandonné entre le Havre et Harfleur; au nord, où Louis XIV l'appelle pour fortifier les villes que lui donne la victoire et où il construit des écluses dans l'Aa et ouvre le canal de Saint-Omer; à l'est, qu'il accourt fortifier après le nord, où il construit le canal de Vauban pour approvisionner la place de Neufbrisach, et en 1682 le canal de la Bruche, aux portes de Strasbourg qui venait de se donner à Louis XIV.

Devons-nous omettre que, dans le xvii^e siècle encore, la Haute-Seine fut rendue

navigable depuis Nogent jusqu'à Troyes par le sieur Boulteroue de Bourgneuf, fils de l'un des auteurs du canal de Briare, qui, pour ce motif, reçut de Louis XIII des lettres de noblesse? La navigation de la Haute-Seine n'existe plus aujourd'hui, par l'effet d'une coupable négligence. Enfin sous Louis XIV, imitant en cela l'exemple donné par la ville de Londres en 1608, on tenta de dériver les eaux de la rivière d'Ourcq pour les conduire vers le faubourg de la Villette et de là les distribuer dans les divers quartiers de la ville de Paris; mais ce fut Napoléon qui fit exécuter ce projet en grande partie.

Le xviii^e siècle n'eut pas de Louis XIV ni de Vauban; mais l'impulsion donnée par le grand siècle s'était communiquée aux seigneurs, aux intendants des provinces, aux villes, aux simples particuliers.

Philippe d'Orléans, régent, fit construire en 1720, comme il a été dit, le canal du Loing, et intéressé à ce que la ligne de jonction des deux mers par le centre de la France, dont les canaux d'Orléans et du Loing qui lui appartenaient faisait partie, fût complète, il dut faire poursuivre activement les études du canal du Centre (de la Saône à la Loire); mais alors la discussion était engagée sur le choix à faire entre le canal du Centre et le canal de Bourgogne (de la Saône à la Seine), et durant ces débats François Zacharie construisit, en 1760, la première partie du canal de Forez, qui devait, par Rive-de-Giers, unir directement le Rhône à la Loire; mais la partie seule du Rhône à Rive-de-Giers fut exécutée; un jour un chemin de fer probablement le prolongera dans le bassin de la Loire. Des villes, dans le midi et dans le nord, ou de simples particuliers firent exécuter les canaux de Lunel, Nieppe, Prévay, Bourre, Hazebrouck, Calais, Saint-Omer, Ardres, Guines, etc., etc. Mais, ce qui est beaucoup plus important, on projeta en 1721 la jonction des trois rivières, l'Escaut, la Somme et l'Oise, ce qui faisait communiquer Paris avec les provinces du nord-ouest et du nord de la France. Tous les projets de cette espèce se groupaient évidemment autour

de cette pensée dominante, la jonction des mers; car voici ce qu'on lit dans une instruction adressée en 1728 aux associés pour ces grands travaux : « Que ne doit-on pas attendre de cette entreprise, qui par l'immensité de son étendue fera commencer ensemble, par les rivières et les canaux qui la composeront et qui se communiqueront, la partie du nord avec la partie méridionale, la Manche avec la Méditerranée, et qui aura pour centre de son commerce la ville de Paris? »

Le riche et généreux Crozat fit exécuter le canal qui porte son nom et qui joint l'Oise à la Somme; il y dépensa 4 millions de son argent. Le canal de Saint-Quentin (de la Somme à l'Escaut), dont l'établissement présentait de grandes difficultés, fut l'objet de longs débats, au bout desquels on reconnut que le meilleur plan à suivre était celui de son premier auteur, l'ingénieur militaire de Vicq, qui le présenta vers 1725; enfin dans l'année où mourut Louis XV, en 1774, on décida qu'on exécuterait le canal de Bourgogne, et les opérations commencèrent immédiatement. Louis XV paraît s'être montré peu jaloux de chercher dans les travaux de navigation intérieure les titres de gloire qu'y trouva son prédécesseur; nous croyons aussi que les circonstances ne furent point favorables pour cela; ensuite l'œuvre principale à cette époque était la construction de plusieurs mille lieues de grandes routes. Les circonstances semblaient plus propices sous le règne de Louis XVI, et on sait que ce malheureux roi prenait à l'établissement des canaux et des travaux publics en général un vif intérêt. Du reste, dans le xviii^e siècle les projets de canaux furent nombreux, car c'est dans ce siècle qu'a été projeté le plus grand nombre de nos canaux les plus importants, et en définitive ce siècle fut bien certainement, pour ce qui concerne la navigation intérieure, en progrès sur l'autre. Le xix^e, qui n'est qu'au tiers de sa durée, est déjà en progrès sur le xviii^e; le progrès ne discontinuera pas. En 1780 les États du Languedoc, où la navigation par les canaux était popularisée depuis un siècle, commencèrent l'exécution du canal de Beaucaire, dernier chaînou

qui lie au Rhône le canal du Midi; États du Berry, poursuivant avec constance remarquable et digne de prompts succès la demande d'un canal la Vienne à la Loire, qu'ils avaient itement reproduite depuis deux siècles virent enfin couronner leurs efforts 1786; à peu près vers cette époque aussi on commença les travaux d'un canal qui devait être le canal du Nivern

Les États de Bretagne, qui furent premiers à sentir les avantages des canaux, s'occupèrent activement d'un projet qui ne comprenait rien moins que plusieurs lieues de canaux. Mais le projet remarquable qui ait été proposé au xv^e siècle, et qui sans doute aurait reçu exécution sous le règne de Louis X si ce règne eût été plus long, c'est le projet de jonction du Rhône au Rhin.

En 1753 le maréchal-de-camp génie De la Cliche mit sous les yeux ministres le projet général de cette jonction par les rivières du Doubs et del Des études préliminaires furent faites en 1783 un arrêt du conseil fit commencer les premiers travaux; le projet général fut représenté, en 1791, à l'Assemblée nationale, qui le reçut avec un véritable enthousiasme et décida que canal, qui ouvrait une communication 400 lieues entre Marseille et Amsterdam, serait entrepris aux frais de la nation.

Enfin les États de Bourgogne avaient à peine commencé les travaux du canal de Bourgogne que, ramenés sur le sujet de l'établissement du canal du Centre vivement sollicités par l'ingénieur Gthey, ils se chargèrent encore de contribuer pour une très forte part aux frais de cette nouvelle entreprise. En 1783 le roi érigea le canal en fief avec toute justice en faveur des États de Bourgogne et le prince de Condé en posa solennellement la première pierre. Louis XVI s'intéressait particulièrement à cette dernière entreprise; le canal du Centre, en effet devait réaliser les vues de François I^{er}, Henri IV, de Louis XIV lui-même, unissant les deux mers par le centre de la France: aussi ce roi en possédait-il un plan en relief que l'on trouva dans son cabinet. Il en pressa l'exécution, et tr

régimens y furent employés; les travaux furent complètement terminés dans l'année même où le malheureux roi perit sur l'échafaud.

Les travaux commencés et les projets restèrent en suspens pendant les dernières années du XVIII^e siècle; mais l'enthousiasme qui avait produit déjà tant de grands projets de navigation intérieure n'attendait qu'un signal pour se réveiller plus vif et plus général encore.

L'instruction du 13 décembre 1798, le François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, fut le signal attendu; plusieurs milliers d'exemplaires furent envoyés en peu de temps, et le 11 janvier 1799 le ministre se félicitait d'avoir bien dans le cœur des Français.

Cette instruction, rappelant les bienfaits de la navigation intérieure appréciés par tous les peuples, montrait que la France était, plus que tout autre pays, destinée naturellement à en jouir; elle lécrivait le plan d'un système général de navigation, distribuait dans tous les bassins de la France des commissions composées d'ingénieurs, de savans, de cultivateurs, de fabricans et de négocians, qui devaient chercher de concert les moyens d'opérer sans retard les principales communications. C'était un appel aux capitalistes, à l'activité et au patriotisme des Français, une proclamation pompeuse, rapide, inspirée par l'amour de la patrie: ces brillantes promesses devaient clore le XVIII^e siècle et se réaliser en grande partie dans le XIX^e.

En effet, de 1800 à 1815, Napoléon acheva les canaux de Sainte-Lucie, de Carcassonne, de Mons à Conde, de Sedan, le Saint-Quentin; il projeta et exécuta en grande partie les canaux des salines de l'Est, du Blavet, de Niort à La Rochelle, le Saint-Maur, et dans Paris les canaux Saint-Denis et Saint-Martin. En même temps il reprend tous ces projets séculaires qui semblaient attendre sa grande volonté, et d'une main puissante il les ne nous a la fois vers leur fin. C'est ainsi qu'il conduisit les eaux de l'Ourcq dans le bassin de la Villette et fait activement travailler aux canaux de Bourgogne, du Rhône au Rhin, du Cher, de Beaune, de Nantes à Brest, d'Ille et Rance.

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

En Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas surtout, on retrouve les effets de son infatigable activité. J'ai beaucoup de canaux à faire, écrivait-il en 1807 à son ministre de l'intérieur: celui de Bourgogne, du Rhône au Rhin, du Rhin à l'Escaut (en Belgique). Et pour pousser vivement les trois canaux, il veut se procurer des fonds extraordinaires en vendant les canaux de Saint-Quentin, d'Orléans, du Languedoc; il se charge de trouver des acquéreurs; quand les trois premiers canaux seront finis, il les vendra encore pour en commencer d'autres. Au lieu de récompenser ses officiers avec de l'argent, il leur donnera des actions sur les canaux. Faites-moi un rapport là-dessus, dit-il; car sans cela nous mourons sans avoir vu naviguer ces trois grands canaux. On évalue la dépense du canal de Bourgogne à 30 millions; on ne peut dépenser que 1,500,000 fr. par an sur les fonds de l'état et des départemens: il faudrait donc 20 ans pour finir ce canal. Que ne se passera-t-il pas pendant ce temps? Des guerres et des hommes ineptes arriveront, et les canaux resteront sans être achevés. J'ai fait consister la gloire de mon règne à changer la face du territoire de mon empire. L'exécution de ces grands travaux est aussi nécessaire à l'intérêt de mes peuples qu'à ma propre satisfaction. N'allez pas me demander encore des 3 ou 4 mois pour avoir des renseignements. Vous avez des jeunes auditeurs, des préfets intelligens, des ingénieurs des ponts et chaussées instruits: faites courir tout cela, et ne vous endormez pas dans le travail ordinaire des bureaux.

Napoléon ne vit pas ses grandes entreprises terminées; mais ces grandes entreprises même avaient donné à l'opinion publique une trop forte impulsion pour que, dès les premières années d'une paix qui paraissait durable, elle ne réclamât point l'accomplissement de toutes celles, déjà en cours d'exécution, qui par leur ensemble devaient enfin, après tant d'années d'efforts, constituer en France un vaste système de navigation intérieure. Le gouvernement de la Restauration repoussa avec empressement

au vœu général, et, en 1821 et 1822, 130 millions environ furent empruntés à diverses compagnies pour achever les grands canaux commencés du Rhône au Rhin, de la Somme, de Nantes à Brest, d'Ille et Rance, du Blavet, d'Arles à Bouc, du Nivernais, du Cher et de Bourgogne, et pour construire de nouvelles lignes de navigation par les rivières d'Isle, de l'Oise, du Tarn, le canal des Ardennes (de l'Aisne à la Meuse), et le canal latéral à la Loire, qui sera un des plus remarquables de France et du monde à cause de ses ponts-aqueducs.

Il ne s'agissait de rien moins que d'exécuter et parfaire plus de 600 lieues de navigation. C'était une œuvre immense, qui fut cependant l'objet de beaucoup d'accusations; on reproche surtout à l'administration le mode d'exécution des canaux par ses agens et au compte du gouvernement, au moyen d'emprunts, et d'avoir entraîné l'état dans des opérations ruineuses qui étaient par conséquent trop belles pour les prêteurs.

Toutes ces accusations ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur crédit : on en a senti généralement l'exagération, et tous les jours on reconnaît davantage que toutes les fautes inséparables d'une opération si grande et si nouvelle disparaissent devant les beaux résultats de cette œuvre qui restera à jamais glorieuse pour l'administration de cette époque et pour les ingénieurs des ponts et chaussées qui auront, avec prudence, économie et une incontestable habileté, surmonté de très grandes difficultés de tous les genres et exécuté un ensemble de canaux qui n'a pas son pareil dans le monde.

On a estimé que les dépenses excéderaient les emprunts de 91 millions environ, et on a dû pourvoir à cet excédant par de nouveaux emprunts. Des personnes tout-à-fait étrangères aux travaux de ce genre ont cru devoir s'élever contre les ingénieurs à cause de l'inexactitude de leurs premières évaluations. D'abord, sur ces 91 millions, 23 doivent payer les incroyables exigences des propriétaires qu'il a fallu indemniser trois fois plus cher qu'on ne le prévoyait; ensuite, quant à l'inexactitude des évaluations, elle est inévitable, et il serait facile de

prouver que les ingénieurs français ne sont pas encore ceux qui sont le plus sûrs dans leurs estimations dans les opérations de ce genre. En supposant que de nouveaux fonds ne soient plus nécessaires, dans 3 ou 4 années tous les travaux entrepris seront terminés, et la dépense moyenne d'établissement des canaux en France sera environ de 120,000 fr. le kilomètre.

Il y a près de 65 canaux en France dont 17 sont des canaux à point de partage; 23 n'ont pas d'écluses à sas et de niveau, et les autres, au nombre de 25, sont des canaux avec écluses à sas mais non à point de partage. On trouve des canaux dans 40 départements environ. Leur longueur totale est de 91 lieues (de 4 kilomètres), dont 646 appartiennent aux 17 canaux à point de partage, 54 lieues aux canaux de niveau et 200 lieues environ aux 25 autres canaux. Ainsi presque les trois quarts de la longueur totale appartiennent aux canaux à point de partage. Cinq canaux ont des longueurs de 60 à 100 lieues et sont à point de partage; 2 ont de 40 à 50 lieues; 3 de 20 à 30; 14 de 10 à 20; 16 de 5 à 10; 25 au-dessous de 3 lieues. Sur les 42 canaux environ qui ont des écluses on compte 1,374 écluses, dont 1,187 sur les 17 canaux à point de partage seulement.

Si nous sommes entrés dans tous ces détails sur l'histoire des canaux de France, c'est que c'est la France qui pour les canaux a servi de modèle à toutes les autres nations et qu'elle le précède de long-temps dans les travaux de navigation intérieure. En Italie il y a plus d'anciens canaux que nouveaux; dans les Pays-Bas, il en existe un grand nombre; mais ils sont les voies de communication indispensables et ne peuvent être comparés à nos canaux navigables; en Allemagne il y a plus de canaux de navigation, et nous croyons qu'il n'existe de canaux à point de partage, à part la France, qu'en Russie et en Angleterre.

L'Angleterre a songé bien tard à créer un système de navigation intérieure. Dans le XVII^e siècle, les Anglais construisirent quelques écluses dans plusieurs rivières, mais leurs travaux de

nalisation ne datent que de 1760. La France possédait depuis presque un siècle le plus beau canal de l'Europe, 4 canaux à point de partage complètement exécutés, et les projets les plus hardis en ce genre étaient conçus, qu'en Angleterre l'entreprise d'un canal de niveau de quelques lieues de longueur, destiné à conduire d'une mine de charbon de terre à Manchester, fut jugée audacieuse : on traita de visionnaire le célèbre Brindley qui proposait que le canal franchît une rivière sur un pont-aqueduc. C'est le jeune duc de Bridgewater qui conçut l'idée d'ouvrir cette navigation artificielle et qui en poursuivit l'exécution avec une fermeté des plus remarquables; il réduisit sa dépense à 10,000 fr. par an et consacra le surplus de ses grands revenus aux frais de son entreprise; il habita lui-même sur un des bateaux qui furent construits pour les ateliers. Le jeune lord rencontra dans un simple constructeur de moulins, James Brindley, l'homme le plus capable de diriger l'exécution de ses plans, et qui en quelques années devait fonder en Angleterre un vaste système de canalisation.

En effet, les succès du duc de Bridgewater dans son entreprise eurent une telle influence sur l'esprit des riches propriétaires anglais que bientôt chacun voulut faire un canal : en moins de 10 années les principaux canaux d'Angleterre furent projetés et exécutés par Brindley, qui n'eut que 16 années de vie à donner à ses belles entreprises, car il mourut en 1772, à l'âge de 56 ans (voy. BRIDGEWATER).

Nous donnerons en peu de mots une idée du système de la navigation intérieure de la Grande-Bretagne, qui n'a pas, comme celui de France, une histoire de plusieurs siècles où se mêlent les noms de toute une famille de rois; car c'est en un demi-siècle que mille lieues de canaux furent exécutées en Angleterre par des associations créées sous le patronage de l'aristocratie et de riches industriels. On évalue à 1,250 millions le capital employé en si peu de temps pour ces constructions. L'Angleterre est partagée par une principale chaîne de montagnes, dirigée du nord au midi, en deux

bassins principaux, dont chacun est lui-même partagé en deux bassins secondaires : deux à l'ouest où sont les ports de Liverpool et de Bristol, l'un au nord sur la Mersey et l'autre sur la Severne; deux à l'est où sont les ports de Hull et de Londres, l'un au nord sur le Humber et l'autre sur la Tamise. C'est dans le polygone qui a pour sommets les quatre ports de Liverpool, Hull, Bristol et Londres que sont compris presque tous les canaux de l'Angleterre; les canaux principaux devaient unir deux à deux ces quatre ports, et ils forment par conséquent les quatre côtés et les diagonales de ce polygone.

Tous ces canaux sont donc aussi à point de partage. Au centre de cette figure, qui représente d'une manière simple et exacte le système de canalisation d'Angleterre, se trouve la ville de Birmingham, le plus actif foyer de l'industrie anglaise; ensuite, autour de Birmingham, des quatre ports que nous avons nommés, et de deux ou trois villes d'intérieur, entre autres Manchester, rayonne un grand nombre de canaux secondaires, qui constituent un ensemble vraiment prodigieux et qui est unique en Europe. Si nous en avons dit autant du système de navigation intérieure de la France, c'est que ces deux systèmes sont vraiment incomparables et que chacun dans son genre occupe la première place.

Les canaux anglais ont, à de rares exceptions près, des dimensions bien inférieures à celles des canaux de France; leurs constructeurs se sont bien moins assujétis que les ingénieurs français à se plier aux formes du terrain : aussi y rencontre-t-on souvent de très grandes longueurs de niveau, qui se terminent tout d'un coup par des chutes profondes qu'il faut racheter par des écluses accolées.

Les canaux anglais ont nécessité plus de 50 galeries souterraines; mais la mesquinerie des dimensions du plus grand nombre est à peine croyable.

Pour beaucoup de ces canaux on a emprunté le secours des machines à vapeur, des plans inclinés, en place d'écluses et autres moyens ingénieux qui

n'ont pas tous réussi, et qui seraient inapplicables sur de grands canaux de navigation.

Les principaux canaux d'Angleterre sont les canaux du Grand-Tronc, de Leeds à Liverpool, de Grande-Jonction, de l'Union, d'Oxford et Coventry, de Straffordshire de Worcester et Birmingham, de Kennet et Avon, de Coventry et Fazeley, etc. *Voy.* ci-dessus, p. 601.

En Écosse, il y a deux grands canaux: le canal de Forth et Clyde entre Édimbourg et Glasgow, et le célèbre canal Caledonien (*voy.*) réunissant les deux mers qui baignent l'est et l'ouest de l'Écosse. Ce canal a été exécuté en 1822 aux frais de l'état, et sa profondeur de plus de 6 mètres lui permet de porter les vaisseaux de guerre. Il évite aux navires de doubler les îles Orcades.

En Irlande, il y a peu de canaux, et la plupart rayonnent autour de Dublin; on doit citer le grand canal qui se dirige de Dublin vers l'ouest, jusqu'au fleuve Shannon: ce canal joint donc deux mers, la mer d'Irlande et le canal de Saint-George.

Le plus grand canal de l'empire britannique a 52 lieues (de 4 kilomètres); 2 ont de 30 à 40 lieues; il y en a 23 qui n'ont que 6 lieues et 25 qui n'ont que 3 lieues. Il n'est peut-être pas un seul comté, des 52 comtés de l'Angleterre, où l'on ne trouve un canal. P. D. B.

Malgré leur étendue, ces deux articles, dont le premier est dû à un géographe et l'autre à un ingénieur, l'un et l'autre connus du public, ne complètent pas encore cette intéressante matière. Presque toute la partie technique y manque; on n'y fait pas connaître les règles qui guident les ingénieurs dans le choix du terrain, dans l'établissement des écluses et du point de partage, et les moyens qu'ils emploient pour secourir la nature, pour renforcer ses ressources ou pour surmonter les obstacles qu'elle présente. Mais nous renvoyons ces détails aux articles ÉCLUSES, PARTAGE, NAVIGATION FLUVIATILE, RÉSERVOIRS, HALAGE, et nous reviendrons, à l'article COMMUNICATIONS INTÉRIEURES, sur la question de savoir si les chemins de fer

présentent généralement plus d'avantages à un pays que sa canalisation. Qu'à la partie descriptive, le lecteur trouvera des notions assez étendues sur les canaux de la Grande-Bretagne et sur ceux des États-Unis de l'Amérique dans l'*Encyclopædia americana*, t. II, p. 453-4. Enfin nous ajouterons ici le titre complet de l'ouvrage de M. Jos.-Mich. Dute, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, ouvrage capital en cette matière: *Histoire de la navigation intérieure de la France, avec une expédition des canaux à entreprendre pour en compléter le système; précédée de considérations générales sur la position géographique de ce royaume, sur la direction de ses fleuves et rivières, et son commerce extérieur et intérieur suivie d'un essai sur les causes qui ont retardé jusqu'à ce jour l'établissement des canaux dans ce pays, sur les moyens qui peuvent en favoriser l'exécution ainsi que sur les principes de législation et d'administration auxquels doivent être soumis; et accompagnée d'une carte des canaux exécutés et ceux à entreprendre.* Paris, 1829, vol. in-4°. J. H. :

CANAL (zoologie). Chez les êtres organisés on donne le nom de canal des tubes ayant pour objet de conduire et de verser au dehors des liquides créés, tandis qu'on appelle vaisseau des tubes qui renferment des liquides circulans. Cependant le mot de canal souvent employé hors de sa véritable acception, puisqu'on dit le canal digestif, canal aérien, canal veineux, canal tériel, canal thoracique, canal inguinal, etc., quoique ces divers tubes aient une structure et des usages très différens, ne sont pas non plus des canaux que des cavités intérieures des os, auxquelles on a néanmoins donné ce nom; il en est même des canaux qui entrent dans la structure de l'oreille. Ce sont donc, à proprement parler, les glandes seules qui sont des canaux, et c'est en traitant de viscéres qu'il sera question de leurs conduits excréteurs (*voy.* FOIE, RENS, GLANDES), de même qu'il sera question aux mots VAISSEAUX, OS, etc., des détails indiqués ci-dessus. F. I.

CANALE (**ANTOINE**, dit **LE CANALETTO**), peintre et graveur à l'eau-forte, et l'un des artistes vénitiens les plus habiles du dernier siècle. Le Canaletto, qu'il ne faut pas confondre avec ses homonymes ni avec le comte Bernardo Bellotti, son neveu et son disciple, surnommé aussi le *Canaletto* (dont il sera question plus bas), naquit en 1697 à Venise où il mourut en 1768. Ce fut son père, Renard Canale, peintre en décors de théâtre, qui lui donna les premières leçons. La vivacité, la fantaisie, l'originalité de ses travaux en ce genre, valurent à Antoine des succès, de la renommée et des profits assez considérables. Il ne tarda cependant point à se dégoûter de cette profession, et il passa à Rome où il se livra exclusivement à l'étude d'après nature des sites et des ruines de cette patrie des beaux-arts. De retour dans son pays, il fit des suites nombreuses de vues de Venise, qui se sont disséminées dans tous les cabinets de l'Europe et l'ont fait goûter universellement. Ses ouvrages respirent la plus remarquable facilité ; ils sont faits de peu de chose. De près, les lignes des fabriques sont parfois un peu vagues et légères, parfois au contraire elles sont accusées avec une fermeté qui approche de la sécheresse ; mais à une distance convenable elles sont toujours fort justes d'effet. La transparence et le ton argentin de ses fonds et de ses ciels ajoutent beaucoup à l'agrément de ses tableaux et à la magie harmonieuse de leur ensemble.

Canale est le premier paysagiste qui se soit servi de la chambre obscure pour tracer les lignes de ses tableaux ; mais, en homme habile, il a su ne se confier qu'avec une juste réserve à cet auxiliaire mécanique et redresser avec art les erreurs de perspective aérienne où l'instrument aurait pu le faire tomber.

Le musée du Louvre possède 6 tableaux de ce maître : ce sont des vues du palais ducal, de la place Saint-Marc à Venise, etc., chefs d'œuvre de finesse et d'effet. Il y en a de fort beaux à l'Ermitage de Saint-Petersbourg et en d'autres endroits.

On a publié à Venise, en 1742, chez Théodore Viero, un recueil in fol. de 38

planches gravées par Antonio Vicentini, sous le titre de : *Urbis Venetiarum prospectus celebriores*, etc. On peut mettre en tête de ce recueil les nombreuses vues de Venise gravées à l'eau-forte par Canale lui-même. Elles sont, comme ses tableaux, d'un travail spirituel, libre et facile, et d'une grande transparence de ton.

Les plus célèbres élèves d'Antoine Canale sont le comte BERNARDO BELLOTTI son neveu, surnommé comme lui le *Canaletto*, et Francesco Guardi. Tous deux ont le plus généralement reproduit, à l'instar du maître, des vues de Venise ; tous deux ont imité les belles lignes de ses ouvrages, mais ils n'ont que rarement atteint cette finesse d'exécution et cette magie d'effet qui le placent si haut dans l'estime des gens de goût. Bellotti, né à Venise vers 1724 et mort à Varsovie en 1780, a long-temps parcouru l'Allemagne. A Dresde il a peint une grande quantité de vues de la ville et de ses environs ; à Vienne il a représenté de belles vues de cette capitale, que l'on conserve au Belvédère. Canale a cultivé en même temps et avec succès le genre de l'eau-forte, et la bibliothèque royale de Paris possède une nombreuse collection de paysages, vues et fabriques d'Italie et d'Allemagne, exécutées de sa main.

Heineken cite un FABIO Canale né vers 1703 en Italie. Il exerçait la peinture à Venise, et son portrait a été peint et gravé par A. Longhi. Heineken mentionne aussi un JOSEPH Canale, dessinateur et graveur, né à Rome en 1728, et qui fut appelé à la cour de Dresde pour concourir au grand ouvrage de la galerie. Il était encore en 1789 dans cette ville, où il remplissait la place de professeur de la nouvelle Académie. F. n. C.

CANARD. Les naturalistes, sans s'arrêter à ces différences grossières qui ne permettent pas à l'observateur le moins instruit de confondre les animaux offerts journellement à son observation, cherchent dans les particularités les plus importantes de leur organisation le secret de leurs habitudes et les rapports qui lient entre elles des espèces en apparence fort dissemblables. C'est ainsi qu'on caractérise le genre canard (*anas*) dans l'ordre des oiseaux palmipèdes, par un

bec droit, large, plus ou moins comprimé, obtus à son extrémité, recouvert d'une peau mince; par quatre doigts, dont un en arrière libre, trois en avant réunis par une membrane. La communauté de ces caractères génériques, celle de la vie aquatique, rattachent au même genre le cygne et l'oie, quelques différences que puissent présenter leur plumage, leur taille, leurs mœurs. Par ses pieds conformés pour la natation, par ses ailes, ce groupe de palmipèdes est à la fois en possession du domaine des airs et de celui des eaux. Sur terre sa démarche est lente et embarrassée; c'est dans l'élément liquide, contre l'action duquel un enduit gras préserve son plumage, qu'il fixe de préférence sa demeure. Là, des poissons, des mollusques, des insectes, des plantes même, lui offrent une subsistance facile. C'est au milieu des joncs et des marécages qu'il construit son nid, où il dépose des œufs en nombre et en forme variables. La plupart des espèces sont sujettes à une double mue qui donne à leur plumage un aspect tout nouveau. Oiseaux nomades, les canards désertent, à l'approche de l'hiver, les régions du Nord, et viennent s'abattre par grandes bandes dans les contrées méridionales, d'où la chaleur les chasse encore au printemps.

Le CANARD SAUVAGE (*anas boscas*), souche de l'espèce qu'on élève dans nos basses-cours, se trouve dans le nord des deux continents, d'où il émigre en troupes nombreuses qui viennent s'abattre sur les lacs, les étangs, etc. C'est là qu'on leur fait, à l'aide d'une foule de pièges et d'appâts différens, une chasse rendue difficile par la défiance naturelle à cet oiseau, mais lucrative, vu le cas que l'on fait de sa chair plus savoureuse que celle de l'espèce domestique. On se sert pour le tirer de fusils de gros calibre nommés *canardières*. Tantôt le chasseur tend des filets, tantôt, caché dans une hutte ou de quelque autre manière, il attire sa proie en plaçant sur le bord des eaux des canards femelles. Des œufs soustraits au nid d'un canard sauvage et couvés par une poule donnent des canetons qu'il est facile d'habituer peu à peu à la domesticité.

Dans le CANARD DOMESTIQUE le plumage n'est plus nuancé d'aussi vives couleurs; les formes sont moins légères; la chair plus grasse, difficilement digeste pour les estomacs délicats. Cet animal pris en six mois tout son accroissement. Un seul canard suffit à huit ou dix personnes. Les œufs se mangent en certains pays.

L'EIDER (*anas mollissima*) a le bec vert, les parties supérieures blanches, parties inférieures noires, la poitrine d'un blanc rougeâtre. Le duvet qui garnit les parties inférieures de son corps est devenu, sous le nom d'*édredon*, l'objet d'un commerce considérable dans la partie la plus septentrionale de l'Europe.

La MACKREUSE (*anas nigra*), remarquable par son beau plumage noir, fournit à nos tables un mets assez recherché. Nous citerons encore, parmi les espèces les plus remarquables, le *Canard siffleur*, le *C. huppé*, le *C. musqué*, le *Canard louin*, la *tadorne*, etc. Voy. OIE, CYGNE, SARGELLE.

CANARIES (ILES), en espagnol *Islas Canarias*, groupe d'îles de l'Océan Atlantique, situées sur la côte occidentale d'Afrique, entre les 27° 39' et 29° 2' de lat. N., et les 15° 40' et 20° 30' de long. O. Elles sont au nombre de 7, savoir: *Ténériffe*, *Fortaventura*, *Grande Canarie*, *Palma*, *Lancerote*, *Gomera*, *Ferro*, outre les 5 îlots de *Lobos*, *Roquet*, *Alegranza*, *Montana-Clara* et *Gracias*. On évalue leur superficie réunie à environ 500 lieues carrées. Toutes ces îles qui paraissent être de formation volcanique, sont élevées et hérissées de montagnes, dont quelques-unes, et particulièrement le pic de *Ténériffe* qui s'aperçoit à plus de 50 lieues en mer, sont mises à nu par le nombre des plus hautes du globe. Les côtes, dans la plupart d'entre elles, sont très escarpées; celles de l'île *Gracias* offrent, en particulier, des roches basaltiques de 500 à 600 pieds de hauteur. Des montagnes de l'intérieur s'écoulent dans les temps de pluie, des torrens dangereux qui entraînent les terres, et contre l'impétuosité desquels les habitans des districts cultivés sont obligés d'élever des murs de soutènement.

Les Canaries, situées presque sous la zone torride, sont exposées durant l'é

à l'action de cette chaleur intense qui dessèche tout sur la côte voisine de l'Afrique. Toutefois elles en sont garanties par les montagnes qu'elles renferment et par l'humidité et les brises rafraîchissantes qui s'élèvent de l'Océan dont elles sont entourées. Mais il n'y a que les côtes septentrionales et occidentales qui jouissent de ces heureux avantages; car il règne sur les côtes opposées des vents de sud et de sud-est, qui sont un véritable fléau. Lorsqu'ils soufflent pendant quelques jours seulement, la végétation cesse presque aussitôt, les ruisseaux se tarissent, des maladies pestilentielles se déclarent, et, pour comble de maux, des nuées de sauterelles viennent dévorer tout ce que la chaleur a épargné.

Les productions communes à ces différentes îles sont du froment, de l'orge, du seigle, du maïs, du vin estimé, dont il se récolte, année commune, plus de 30,000 pipes, dont 12,000 sont exportées; de l'orseille, des haricots, des pommes de terre, etc. On élève aussi dans toutes une assez grande quantité de gros et de menu bétail.

On y compte 14 villes et 551 villages et hameaux, dont la population réunie s'élève à 193,000 individus d'origine européenne, et que M. A. de Humboldt dépeint comme sobres, moraux et religieux, mais que leur caractère inquiet et entreprenant porte à s'expatrier. Un grand nombre d'entre eux se sont établis dans les anciennes possessions espagnoles, depuis le Nouveau-Mexique jusqu'au Chili, et même aux îles Philippines et Mariannes. Il n'y reste plus d'aborigènes ou *Guanahis*, mais seulement un petit nombre de familles qui s'en prétendent issues.

Les Canaries, connues dans l'antiquité sous le nom d'*îles Fortunées*, étaient considérées alors comme l'extrémité la plus occidentale du monde. Elles furent fréquentées par les Phéniciens et les Carthaginois qui s'y établirent. Mais les Romains, en détruisant la puissance de leurs rivaux, arrêtaient la navigation de la côte occidentale de l'Afrique, et les Canaries restèrent ignorées au reste du monde jusqu'en 1344, que La Corda équipa une flotte, sous la protection d'Alphonse IV, roi d'Aragon, pour al-

ler conquérir ces îles, dont le pape Clément VI lui avait donné l'investiture. Toutefois ce projet échoua, et l'honneur en fut réservé à Jean de Bétancourt, gentilhomme normand, qui, en 1402, soumit successivement Fortaventura, Gomera et Ferro, pour le roi de Castille; mais Canarie, Palma et Ténériffe défendirent leur indépendance pendant plus de 80 ans. Les Africains ont cherché à s'établir aux Canaries à différentes époques, jusqu'en 1749; mais tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, les uns finirent par s'y fixer, et les autres par retourner dans leur patrie.

Depuis leur conquête, les îles Canaries n'ont pas cessé d'appartenir à l'Espagne. Voir l'ouvrage de M. Berthelot. J. M. C.

CANARIS, voy. KANARIS.

CANCER (astronomie). Le signe du Cancer est le quatrième du zodiaque. Arrivé à l'origine de ce signe, le soleil décrit dans son mouvement diurne le cercle parallèle à l'équateur qu'on appelle le *tropique du Cancer* (voy. TROPIQUE). Son mouvement progressif sur l'écliptique le rapproche ensuite de l'équateur; il nous paraît, à nous autres habitants de l'hémisphère boréal, retourner sur ses pas, quand nous n'avons égard qu'à son mouvement en déclinaison, et cette circonstance semble coïncider fort bien avec la dénomination du signe, puisque le mot *cancer* est le nom latin de l'écrevisse. Toutefois, ce n'est probablement qu'un rapprochement fortuit, autant qu'il est possible d'en juger à travers les nuages qui enveloppent l'origine du zodiaque (voy. ce mot).

La constellation du Cancer, qu'il faut se garder de confondre avec le signe du même nom (voy. BÉLIER) et qui se compose de 83 étoiles dans le catalogue britannique, n'aurait rien de remarquable sans la nébuleuse (voy.) que l'on appelle la *Crèche* (*praesepe*); et quelquefois la *Ruche*. Cette prétendue nébuleuse n'en est pas une dans le sens que l'on attache aujourd'hui à ce mot, mais un *amas d'étoiles* (*cluster of stars* d'Herschell), probablement le plus voisin de nous parmi tant d'objets du même genre que le ciel nous offre, puisqu'il suffit d'une lunette de nuit ordinaire pour résoudre

bec droit, large, plus ou moins comprimé, obtus à son extrémité, recouvert d'une peau mince; par quatre doigts, dont un en arrière libre, trois en avant réunis par une membrane. La communauté de ces caractères génériques, celle de la vie aquatique, rattachent au même genre le cygne et l'oie, quelques différences que puissent présenter leur plumage, leur taille, leurs mœurs. Par ses pieds conformés pour la natation, par ses ailes, ce groupe de palmipèdes est à la fois en possession du domaine des airs et de celui des eaux. Sur terre sa démarche est lente et embarrassée; c'est dans l'élément liquide, contre l'action duquel un enduit gras préserve son plumage, qu'il fixe de préférence sa demeure. Là, des poissons, des mollusques, des insectes, des plantes même, lui offrent une subsistance facile. C'est au milieu des joncs et des marécages qu'il construit son nid, où il dépose des œufs en nombre et en forme variables. La plupart des espèces sont sujettes à une double mue qui donne à leur plumage un aspect tout nouveau. Oiseaux nomades, les canards désertent, à l'approche de l'hiver, les régions du Nord, et viennent s'abattre par grandes bandes dans les contrées méridionales, d'où la chaleur les chasse encore au printemps.

Le CANARD SAUVAGE (*anas boscas*), souche de l'espèce qu'on élève dans nos basses-cours, se trouve dans le nord des deux continents, d'où il émigre en troupes nombreuses qui viennent s'abattre sur les lacs, les étangs, etc. C'est là qu'on leur fait, à l'aide d'une foule de pièges et d'appâts différens, une chasse rendue difficile par la défiance naturelle à cet oiseau, mais lucrative, vu le cas que l'on fait de sa chair plus savoureuse que celle de l'espèce domestique. On se sert pour le tirer de fusils de gros calibre nommés *canardières*. Tantôt le chasseur tend des filets, tantôt, caché dans une hutte ou de quelque autre manière, il attire sa proie en plaçant sur le bord des eaux des canards femelles. Des œufs soustraits au nid d'un canard sauvage et couvés par une poule donnent des canetons qu'il est facile d'habituer peu à peu à la domesticité.

Dans le CANARD DOMESTIQUE le plumage n'est plus nuancé d'aussi vif; les formes sont moins légères; la chair plus grasse, difficilement digérée pour les estomacs délicats. Cet animal croît en six mois tout son accroissement. Un seul canard suffit à huit ou dix personnes. Les œufs se mangent en certains pays.

L'EIDER (*anas mollissima*) a le plumage vert, les parties supérieures blanches, les parties inférieures noires, la queue d'un blanc rougeâtre. Le duvet qui recouvre les parties inférieures de son corps est devenu, sous le nom d'*édredon*, l'objet d'un commerce considérable dans la partie la plus septentrionale de l'Europe.

La MACREUSE (*anas nigra*), remarquable par son beau plumage noir, est recherchée à nos tables un mets assez précieux. Nous citerons encore, parmi les autres espèces les plus remarquables, le *C. siffleur*, le *C. huppé*, le *C. muscoulouin*, la *tadorne*, etc. Voy. OISEAUX.

CANARIES (ILES), en espagnol *Canarias*, groupe d'îles de l'Océan atlantique, situées sur la côte occidentale d'Afrique, entre les 27° 39' et 29° 45' de lat. N., et les 15° 40' et 20° 45' de long. O. Elles sont au nombre de dix-sept : *Ténériffe*, *Fortaventura*, *Gran Canaria*, *Palma*, *Lancarote*, *Gonave*, *Ferro*, outre les 5 îlots de *Lobos*, *Rábida*, *Alegranza*, *Montana-Clara* et *Cerro*. On évalue leur superficie réunie à environ 500 lieues carrées. Toutes ces îles, qui paraissent être de formation volcanique, sont élevées et hérissées de montagnes, dont quelques-unes, et particulièrement le pic de Ténériffe qui s'élève à plus de 50 lieues en mer, sont le nombre des plus hautes du globe. Les côtes, dans la plupart d'entre elles, sont très escarpées; celles de l'île de Gran Canaria offrent, en particulier, des roches volcaniques de 500 à 600 pieds de hauteur. Des montagnes de l'intérieur s'élèvent dans les temps de pluie, des torréfactions qui entraînent les terres, et l'impétuosité desquels les habitants des districts cultivés sont obligés de se réfugier derrière des murs de soutènement.

Les Canaries, situées presque dans une zone torride, sont exposées dura-

à l'action de cette chaleur intense qui des-
pêche tout sur la côte voisine de l'Afri-
que. Toutefois elles en sont garanties par
les montagnes qu'elles renferment et par
l'humidité et les brises rafraîchissantes
qui s'élèvent de l'Océan dont elles sont
entourées. Mais il n'y a que les côtes sep-
trionales et occidentales qui jouissent
de ces heureux avantages; car il règne
sur les côtes opposées des vents de sud
et de sud-est, qui sont un véritable fléau.
Lorsqu'ils soufflent pendant quelques
jours seulement, la végétation cesse pres-
que aussitôt, les ruisseaux se tarissent,
les maladies pestilentielles se déclarent,
et, pour comble de maux, des nuées de
auterelles viennent dévorer tout ce que
la chaleur a épargné.

Les productions communes à ces dif-
férentes îles sont du froment, de l'orge,
du seigle, du maïs, du vin estimé, dont il
se récolte, année commune, plus de
30,000 pipes, dont 12,000 sont expor-
tées; de l'orseille, des haricots, des
pommes de terre, etc. On élève aussi
dans toutes une assez grande quantité de
gros et de menu bétail.

On y compte 14 villes et 551 villages
et hameaux, dont la population réunie
s'élève à 193,000 individus d'origine eu-
ropéenne, et que M. A. de Humboldt dé-
peint comme sobres, moraux et religieux,
mais que leur caractère inquiet et entre-
prenant porte à s'expatrier. Un grand
nombre d'entre eux se sont établis dans
les anciennes possessions espagnoles, de-
puis le Nouveau-Mexique jusqu'au Chili,
et même aux îles Philippines et Ma-
riannes. Il n'y reste plus d'aborigènes ou
Gouanchis, mais seulement un petit nom-
bre de familles qui s'en prétendent issues.

Les Canaries, connues dans l'antiquité
sous le nom d'*îles Fortunées*, étaient
considérées alors comme l'extrémité la
plus occidentale du monde. Elles fu-
rent fréquentées par les Phéniciens et
les Carthaginois qui s'y établirent. Mais
les Romains, en détruisant la puissance
de leurs rivaux, arrêtaient la navigation
de la côte occidentale de l'Afrique, et
les Canaries restèrent ignorées au reste
du monde jusqu'en 1344, que La Corda
équipa une flotte, sous la protection
d'Alphonse IV, roi d'Aragon, pour al-

ler conquérir ces îles, dont le pape Clé-
ment VI lui avait donné l'investiture.
Toutefois ce projet échoua, et l'hon-
neur en fut réservé à Jean de Bétan-
court, gentilhomme normand, qui, en
1402, soumit successivement Fortaven-
tura, Gomera et Ferro, pour le roi de
Castille; mais Canarie, Palma et Téné-
riffes défendirent leur indépendance pen-
dant plus de 80 ans. Les Africains
ont cherché à s'établir aux Canaries à
différentes époques, jusqu'en 1749; mais
tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, les
uns finirent par s'y fixer, et les autres
par retourner dans leur patrie.

Depuis leur conquête, les îles Canaries
n'ont pas cessé d'appartenir à l'Espagne.
Voir l'ouvrage de M. Berthelot. J. M. C.

CANARIS, voy. KANARIS.

CANCER (astronomie). Le signe du
Cancer est le quatrième du zodiaque. Ar-
rivé à l'origine de ce signe, le soleil dé-
crit dans son mouvement diurne le cer-
cle parallèle à l'équateur qu'on appelle
le *tropique du Cancer* (voy. TROPIQUE).
Son mouvement progressif sur l'éclipti-
que le rapproche ensuite de l'équateur;
il nous paraît, à nous autres habitans
de l'hémisphère boréal, retourner sur
ses pas, quand nous n'avons égard qu'à
son mouvement en déclinaison, et cette
circonstance semble coïncider fort bien
avec la dénomination du signe, puisque
le mot *cancer* est le nom latin de l'écre-
visse. Toutefois, ce n'est probablement
qu'un rapprochement fortuit, autant
qu'il est possible d'en juger à travers les
nuages qui enveloppent l'origine du zo-
diaque (voy. ce mot).

La constellation du Cancer, qu'il faut
se garder de confondre avec le signe du
même nom (voy. BÉLIER) et qui se com-
pose de 83 étoiles dans le catalogue bri-
tannique, n'aurait rien de remarquable
sans la nébuleuse (voy.) que l'on appelle
la Crèche (*prasepe*) et quelquefois *la*
Ruche. Cette prétendue nébuleuse n'en
est pas une dans le sens que l'on attache
aujourd'hui à ce mot, mais un *amas*
d'étoiles (*cluster of stars* d'Herschell),
probablement le plus voisin de nous par-
mi tant d'objets du même genre que le
ciel nous offre, puisqu'il suffit d'une lu-
nette de nuit ordinaire pour résoudre

complètement cette nébuleuse en étoiles. Sous ce rapport la nébuleuse du Cancer forme en quelque sorte le type du genre et offre à l'amateur le sujet d'une observation aussi facile que curieuse. A. C.

CANCER. Dans l'enfance de la science les médecins, n'allant point au-delà des formes extérieures des maladies, leur ont souvent imposé des dénominations exclusivement basées sur ces formes. Le mot *cancer* est une de ces expressions figurées qui n'indiquent en rien la nature de la maladie qu'elles sont appelées à formuler; il dérive de *καρκίνος*, cancre, crabe. Les Grecs, qui les premiers l'ont employé pour dénommer un état morbide, n'ont d'abord désigné par-là qu'une tumeur du sein, entourée de grosses veines, imitant jusqu'à un certain point les pattes d'un crabe; mais l'observation s'étendant et devenant plus précise, on ne tarda pas à remarquer qu'un bon nombre d'organes étaient sujets à cette maladie qu'on avait d'abord crue particulière au sein. L'analogie groupant les cas semblables, on comprit toute une classe de maladies sous la dénomination générique de *cancer*. Bien que les modernes aient de cette affection complexe une idée bien plus précise que les anciens, ils ont pourtant conservé le mot, qui a été aussi maintenu au milieu des nombreuses théories imaginées pour expliquer l'état morbide qu'il représente.

La manière dont la plupart des médecins conçoivent aujourd'hui le cancer peut, sous plus d'un rapport, être contestée; ce sont ces idées cependant que nous allons exposer ici, d'abord parce qu'elles sont plus simples, et ensuite parce que celles que nous pourrions leur substituer n'ont encore été adoptées que par le plus petit nombre.

Le cancer doit être rangé parmi les productions anormales qui n'ont point leur analogue dans les tissus naturels; ces productions sont de plus d'une sorte. Ainsi on compte parmi elles les tubercules, la mélanose, le squirrhé et la matière cérébriforme; les deux dernières seules constituent le cancer proprement dit. Suivant l'époque de leur existence où on les considère, ces pro-

ductions présentent à l'observateur d'états bien distincts et qu'il importe beaucoup à la thérapeutique de ne point confondre; ces deux instans de la même maladie en constituent ce qu'on appelle les périodes, l'une dite *de crudité*, l'autre *de ramollissement*.

Le squirrhé à l'état cru est une matière ordinairement homogène, d'un blanc tantôt parfait, tantôt bleuâtre ou grisâtre, légèrement transparente, d'une coloration et d'une consistance qui rappellent dans beaucoup de cas celle de la couenne de lard; elle crie le plus souvent sous l'effort du scalpel qui l'incise. Quand cette matière vient à se ramollir elle prend graduellement l'aspect et la consistance d'une gelée ou d'un sirop; une teinte grisâtre ou un peu de sang en troublent quelquefois la transparence.

Le nom de matière cérébriforme, qu'on a imposé à la deuxième forme de cancer que nous avons admise, lui vient de l'analogie qu'elle présente avec la substance cérébrale, sous le double rapport de sa coloration et de sa densité. Comme le squirrhé, cette matière se ramollit à mesure qu'elle parcourt les diverses phases de son évolution; peu à peu sa consistance se réduit à celle d'une bouillie peu épaisse; à un degré plus avancé elle peut offrir la liquidité du pus.

Maintenant, quel est l'état des organes au sein desquels se sont développées de si graves altérations? Il est des cas où ces organes, refoulés incessamment par l'effort du tissu nouveau, disparaissent plus ou moins complètement; il en est d'autres où il y a lésion de continuité, ulcère. Si cet ulcère a précédé le développement du cancer, on désigne la maladie sous le nom d'*ulcère cancéreux*; si au contraire le cancer a préexisté et que cette ulcération ne se soit manifestée que consécutivement et à mesure que la maladie a fait des progrès, on donne à la maladie arrivée à cette période le nom de *cancer ulcéré*. Il est presque inutile de faire remarquer que ces distinctions, qui ne portent que sur la forme, n'impliquent aucune différence dans la nature de l'affection qui reste toujours la même. Les causes sous lesquelles se

pe le cancer demeurent souvent
ues. Si, en effet, on rencontre
oup de femmes qui rapportent
gement squirrheux qu'elles ont
a, par exemple, à une chute ou à
ap sur cette partie, ou à telle
cause évidente, combien n'en
-t-on pas qui présentent la même
ie et auxquelles aucun accident
ible n'est arrivé! Or, ce que nous
de dire du cancer de la mamelle
ctement applicable au cancer des
organes; mais ce n'est pas tout.
oposant que l'on parvint toujours
onter à la cause extérieure sous
ence de laquelle cette lésion or-
se serait produite, il resterait
un fait qui rendrait cette expli-
incomplète: c'est qu'à côté des
lus chez lesquels l'action de causes
tes a été suivie d'un si terrible
en est un très grand nombre chez
s les mêmes causes ont agi et chez
n de semblable n'est survenu. En
invoque les conditions d'hérédi-
ge, de sexe, pour étendre le cer-
étroit de cette étiologie: il reste
rs des cas nombreux qui obligent
mander à l'organisme même la
le cette affection. Cette nécessité
urir à d'autres influences que les
ces extérieures, pour expliquer
ition au sein des tissus vivans
oduits cancéreux, a été sentie de-
ng-temps; depuis long-temps aussi
lmet que, pour qu'une affection
use se développe dans un point
que de l'économie, il faut une
osition spéciale sans laquelle la
e ne se manifeste point. Cette
osition si puissante, cette modi-
intime de la matière organisée,
poraine de la vie peut-être, quelle
? Personne ne l'a pu déterminer;
happe au pathologiste, comme
e au physiologiste la cause pre-
nécessaire des actes vitaux. Cette
ce forcée où nous sommes de la
de cette disposition n'est certai-
point une raison pour la nier:
les faits en démontrent invaria-
l'existence; cela suffit pour la
lmettre par les esprits rigoureux
formulent par les mots de *dia-*

thèse cancéreuse. Ceux-là seuls donc
chez lesquels existe cette prédisposition
ou diathèse peuvent être atteints du
cancer, et ils en seront atteints après
avoir été soumis à l'action de quelque
cause extérieure qui fera éclater cette
prédisposition, ou bien sans l'interven-
tion de cette cause. Quoi qu'il en soit,
une fois développé, à quels signes le
médecin en reconnaît-il l'existence? Ici
nous devons distinguer les cancers situés
à l'extérieur d'avec ceux qui sont déve-
loppés dans l'une des trois grandes cavi-
tés du corps. Les premiers présentent
ordinairement peu de difficulté dans
leur diagnostic. Si on rencontre une tu-
meur dure, circonscrite, d'une densité
mate, pesante et comme pierreuse, pré-
sentant à sa surface un plus ou moins
grand nombre de bosselures; si le ma-
lade y ressent par intervalle comme des
éclaircs de douleurs suivant l'expression
de M. Dupuytren, à ces traits on ne
peut guère conserver de doute sur la
nature squirrheuse de la tumeur: la ma-
ladie marchant, des points fluctuans ne
tarderont point à se manifester dans di-
verses parties de la surface de la tumeur,
et bientôt se formeront des ulcères d'où
s'écoulera un liquide sanieux, sangui-
nolent, exhalant fort souvent une odeur
très désagréable; la maladie est arrivée
alors au deuxième degré ou période de
ramollissement. Mais en ce moment le
reste de l'économie, peut-être étranger
jusqu'alors au travail morbide qui se pas-
sait dans le lieu où siège le cancer, s'é-
ment en quelque sorte, et l'on voit la
fièvre s'allumer, les diverses fonctions
s'altérer, la nutrition languir, la teinte
jaune paille, terreuse, qui frappe tant
les personnes même étrangères à l'art,
se manifester, et enfin la mort arriver
au milieu du marasme.

C'est encore alors surtout qu'on voit
souvent la maladie se multiplier en di-
vers points du corps, soit qu'il existe une
diathèse bien prononcée, soit que, comme
quelques médecins l'admettent, les par-
ties ramollies soient absorbées, et que,
voyageant partout avec le sang auquel
elles sont mêlées, elles aillent partout
avec lui infecter l'économie. On dési-
gne cette généralisation de la maladie

sous le nom de *cachexie cancéreuse*.

Les cancers internes sont loin d'être d'un diagnostic aussi facile; le plus souvent leur existence n'est que probable, même pour les médecins les plus exercés. Ici encore il faut distinguer deux ordres de symptômes : les uns locaux, qui consistent dans la saillie que la tumeur peut faire à l'extérieur, ou dans différens phénomènes qui résultent de la gêne apportée par cette tumeur dans le jeu de la fonction de l'organe dans lequel elle est développée; les autres généraux, dont l'ensemble constitue ce que nous avons appelé cachexie cancéreuse. Ces derniers sont toujours à peu près les mêmes; les symptômes locaux au contraire varient comme les fonctions que l'organe où siège la maladie est appelé à remplir. Il est impossible, dans des généralités, d'indiquer ces phénomènes; c'est pourquoi nous croyons devoir jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire particulière de quelques-uns des principaux cancers.

Cancer de l'estomac. Nous établissons d'abord que les cas où il est impossible de les reconnaître ne sont point rares; d'un autre côté, quand la production morbide est assez développée pour être sentie à l'extérieur, ou bien quand elle occupe l'une des deux ouvertures (pylore cardia) que présente l'estomac, la maladie peut souvent alors être distinguée d'une manière assez sûre. Quand elle occupe l'orifice pylorique, les alimens ne peuvent passer dans l'intestin: ils sont rejetés au bout d'un temps variable par le vomissement; quand elle réside au cardia et que cette ouverture est en grande partie oblitérée, ils sont rejetés presque immédiatement après leur ingestion. Au commencement de la maladie, la matière des vomissemens est constituée en grande partie par les substances alimentaires; mais plus tard cette matière devient noire, de la couleur du marc de café: c'est que le cancer est ulcéré et que de la surface de la végétation cancéreuse s'échappe une plus ou moins grande quantité de sang. Si l'on ajoute à ces symptômes ceux qui accompagnent ordinairement la gastrite chronique, aussi bien que les symptômes généraux que nous

avons indiqués plus haut, l'on aura ensemble des symptômes d'où l'on peut peu près rigoureusement conclure à nature et au siège de l'affection.

Cancer du foie. Le foie est un des organes les plus exposés au cancer; mais souvent la maladie est impossible à reconnaître. L'ictère ou la teinte jaunâtre de la peau, l'amaigrissement, l'ascite, le développement anormal de l'organe qui déborde les fausses côtes, sont autant de phénomènes qui peuvent se rencontrer dans la plupart des affections organiques du foie. Le seul symptôme propre à la maladie qui nous occupe, ce sont les bosselures, les inégalités qu'on rencontre quelquefois à la surface de l'organe, mais qui manquent le plus souvent. Si nous pouvions suivre ainsi le cancer dans les différens organes internes où on peut le rencontrer, l'intestin, la rate, le poumon, le cœur, le cerveau, etc., nous verrions là partout le diagnostic rencontrer les plus grandes difficultés et hésiter incertain de la nature de la maladie.

Nous ne dirons rien de l'histoire spéciale des cancers extérieurs; ce que nous avons dit suffit pour montrer comment on parvient à les reconnaître. Nous nous hâtons de passer au traitement, dont nous allons indiquer sommairement les principales bases. Quatre séries de moyens correspondent, dans la thérapeutique générale de cette maladie, à quatre indications spéciales. Dans une première série nous comprenons tous les moyens qui ont pour but de faire disparaître l'engorgement squirrheux: ce sont les différens résolutifs, les sangsues, les cataplasmes émolliens, les eaux de Barrége, de Vichy, les préparations mercurielles, la ciguë, la diète, etc. Les narcotiques, par lesquels on calme les douleurs, forment la deuxième série. Les moyens de la troisième série, à l'aide desquels on se propose de combattre la cachexie cancéreuse, sont tout hygiéniques: c'est un régime tenu, l'habitation au sein d'un air pur, etc. Il est enfin une quatrième indication, mais que, dans l'état actuel de la science, on ne remplit que quand il s'agit de cancers externes et bien limités: c'est la destruction de la maladie par la cautérisation, l'ablation ou la compression des parties cancé-

Les moyens des trois premières séries sont peu près impuissans à prévoir la terminaison presque nécessairement fatale de la maladie; le plus grand bénéfice qu'on puisse obtenir, c'est une légère prolongation de la vie des malades, l'allègement de leur douleur, et c'est là sans doute un grand bienfait. Quant aux moyens de la quatrième série, pour être efficaces dans quelques cas, ils n'en sont pas moins inutiles dans beaucoup de cas où le cancer, après avoir été détaché d'un point, reparait où il existait d'abord, ou bien se développe là où il ne s'était point encore montré. G. A-L et S-K.

CANCERIN (le comte GEORGE), général de l'infanterie, ministre des finances de l'empereur de Russie et directeur général du corps des ingénieurs des mines, est né en 1773 à Hanau, où son père, FRANÇOIS-LOUIS Cancrin (1738-1811), était alors directeur des mines de la Saline, au service de l'électeur de Hanovre. C'était un caméraliste très distingué, auteur d'un excellent ouvrage allemand intitulé : *Éléments de la mineur et de l'halurgie* (8 vol., 1781-1784). Après avoir quitté Hanau, il vint directeur de régence dans le comté brandebourgeois d'Anspach, où en 1783 il alla en Russie où le gouvernement ne tarda pas à lui confier la direction générale des mines de sel de la Koussa, dans le gouvernement de Vorogorod. En 1813 il résigna ces fonctions et il mourut trois ans après, membre du conseil des mines et conseiller d'état-actuel, laissant un assez grand nombre d'ouvrages et un nom considéré. Le jeune George Cancrin fit ses premières études au gymnase de sa ville natale et vint ensuite (1790) l'université de Göttingen, où il se livra à l'étude du droit et de l'économie politique qu'il continua à Marbourg. De retour de Marbourg, il répondit, en 1794, d'une manière distinguée dans l'examen qu'il fit sur la jurisprudence; mais son esprit vaste et avide de connaissances l'entraîna vers plusieurs autres études, notamment vers la science administrative et la législation. On cite un roman allemand qui est l'auteur et qui parut en 1797 sous le titre : *Die Zeit der Freiheit*.

relative à la guerre actuelle de la liberté. Dans cet ouvrage M. Cancrin plaide avec chaleur pour les idées nouvelles et se montrait très favorable à la révolution française. Beaucoup d'esprits supérieurs, qui depuis ont abandonné sa cause, partageaient alors l'opinion de M. Cancrin.

Mais dès l'année 1796, trompé dans son espoir d'obtenir une place dans le gouvernement hessois, il était parti pour la Russie où il devait rejoindre son père. Là s'ouvrit pour lui une carrière des plus brillantes et des plus utiles à sa nouvelle patrie. Il entra dans l'administration militaire et obtint un avancement rapide; en 1812 il devint intendant général de l'armée, qu'il suivit depuis dans sa marche à travers l'Allemagne. Il revint à Hanau et ses amis d'enfance. Quelque temps après il fut promu au grade de lieutenant-général. Ses vastes talens, sa probité, son amour du travail, lui valurent la confiance de l'empereur Alexandre, qui le nomma en 1823 ministre des finances et qui le soutint dans cette position éminente où il eut à lutter et où il lutta encore contre des difficultés de divers genres. Il fut depuis nommé au grade de général de l'infanterie et élevé à la dignité de comte; presque tous les ordres de l'empire lui furent conférés.

M. le comte Cancrin, doué d'un caractère inflexible, est devenu en quelque sorte le restaurateur des finances de la Russie. Le premier il a reconnu et utilisé le génie industriel de la nation russe; il a donné à ses subordonnés l'exemple d'une infatigable application aux affaires et d'un rare désintéressement. Des économies considérables introduites dans toutes les branches de l'administration lui ont fourni les moyens de fonder un grand nombre d'établissements utiles, écoles de commerce et de navigation, instituts forestiers, technologiques, et autres. Il suit avec une vive sollicitude les progrès des sciences industrielles et économiques dans tous les pays, et il entretient à Paris, à Londres et en Allemagne des agents spéciaux chargés de lui rendre compte de tous les procédés nouveaux et de tous les perfectionnemens. Il a augmenté le revenu de l'état par une administration habile du monopole de

l'eau-de-vie et des douanes, et par la direction qu'il a imprimée à l'exploitation des mines. Enfin sa gestion sage et éclairée du trésor de l'empire, dont il fait connaître la situation chaque année par un rapport public, a élevé le crédit de la Russie et établi l'ordre le plus rigoureux dans le département des finances. Peu d'hommes ont pu rendre à leur pays des services aussi éclatants et aussi durables. Il n'a eu pour appui dans sa carrière que son mérite, et par de grands talens il honore la position éminente à laquelle il s'est élevé.

Indépendamment du roman dont nous avons fait mention, M. Cancrin a publié plusieurs ouvrages sur l'économie politique et l'administration; on estime son traité *Sur la Richesse du monde (Weltreichthum)*, et il a donné le résumé d'une longue expérience pratique dans celui *De l'économie militaire pendant la paix et pendant la guerre, et de son influence sur les opérations des armées*, 3 vol. in-8°, ouvrage écrit en allemand (Saint-Pétersb., 1822 et 23). J. H. S.

CANDACE. Les Éthiopiens furent souvent gouvernés par des reines de ce nom, ou peut-être de ce titre, car sa fréquente répétition a donné lieu à cette conjecture. L'histoire nous a transmis le souvenir de trois femmes célèbres qui régnerent sur l'Éthiopie. La première appelée aussi *Nicaulis* ou *Makeda*, fit en grande pompe le voyage de Jérusalem pour y contempler Salomon dans sa gloire et puiser la sagesse à sa véritable source. Elle en rapporta un fils, Menihelech, qu'elle envoya passer sa jeunesse à la cour de Salomon son père, afin d'y apprendre la loi de Moïse. Ce fils qui lui succéda, répandit, dit-on, le judaïsme dans son royaume, et fut le chef de cette longue dynastie qui se faisait gloire de sortir du sang de David.

Quant aux deux autres, l'une d'elles s'est illustrée par son habileté, son courage et son opiniâtre résistance aux Romains. Pétronius qui commandait en Égypte pour Auguste, voulant venger les Romains d'une défaite que Candace leur avait fait éprouver sur un autre point et s'emparer de ses états, s'avança en Éthiopie à la tête d'une forte armée et pénétra jusqu'à Napata, la

capitale, qu'il fit saccager ainsi que plusieurs autres villes; mais il ne put se rendre maître de la reine dont l'habileté déjoua toutes ses poursuites. Bientôt les déserts, la chaleur et les maladies le forcèrent de ramener ses troupes en Égypte. Fatigué d'une guerre infructueuse et désespérant de soumettre jamais, d'une manière durable, l'Éthiopie au joug des Romains, Pétronius suggéra lui-même Candace la résolution de demander la paix qu'Auguste lui accorda plus tard.

L'autre Candace eut la gloire d'introduire le christianisme dans ses états, voici à quelle occasion. Quelque temps après la mort du Christ, l'eunuque Juda grand trésorier de la reine d'Éthiopie s'était rendu, dans un appareil somptueux, au temple de Jérusalem pour y faire des offrandes; à son retour, comme il lisait sur son char un passage prophétique d'Isaïe qu'il ne pouvait comprendre, il rencontre l'apôtre Philippe, poussé près de lui, dit l'Écriture (*Actes*, VIII, 27), par l'esprit de Dieu. Il l'engage à monter à ses côtés et lui demande l'explication des paroles du prophète. Philippe lui fait entendre que la prophétie s'applique au Christ et qu'elle a été accomplie dans sa personne; puis il prêche avec tant de chaleur et de persuasion la religion nouvelle que l'eunuque croit, reçoit le baptême sur le chemin même, et arrive en Éthiopie plein d'un ardent désir de prosélytisme. Candace fut la première à embrasser la foi prêchée par son ministre, et bientôt l'exemple de la reine entraîna plusieurs grands de la cour et une partie du peuple. C'est donc à deux femmes que l'Éthiopie paraît être redevable d'avoir changé ses vieilles croyances contre une religion nouvelle et plus parfaite: Nicaulis qui visita Salomon aurait jeté les premiers fondemens du judaïsme dans ses états et Candace ceux du christianisme. Pourtant cette dernière religion ne fut universellement admise en Éthiopie que deux siècles plus tard, lorsque Frumentius, envoyé par Athanase d'Alexandrie, alla l'y répandre par la prédication. Elle ne put s'y conserver long-temps pure; grossiers, superstitieux, éloignés du centre des lumières chrétiennes, les Éthiopiens devinrent bientôt

ie des imposteurs qui ont défigurés
excellé leur foi primitive. *Foy.*
d'ABYSSINIE. P-N.

ANDA HAR, *Foy.* KANDAHAR et
AFGANISTAN.

CANDEILLE (JULIE), fille d'un
musicien, brilla dans sa jeunesse,
accert spirituel, comme virtuose
de harpe et le piano, et même comme
compositeur. En 1785 elle débuta, au
théâtre-Français, dans la tragédie, mais
sans succès, ce qui la détermina à
jouer que dans la comédie. On ne
peut mieux rendre les rôles de ces
pièces; grande, bien faite et spirituelle,
avait tout ce qu'il fallait pour excel-
ler dans ce genre. C'est elle qui fit le
succès de *la Jeune Hôtesses*, comédie de
les Oliviers. Dans la comédie de *la
Fermière*, représentée également
au théâtre-Français, elle remporta une
couronne, comme auteur, actrice,
musicienne. En 1807 elle donna au
théâtre de l'Opéra-Comique la pièce
dont elle avait fait les paroles et la
musique. En 1788 elle avait publié trois
opéras pour le clavecin avec accompagnement
de violon; en 1813 elle composa
un opéra de musique funèbre en l'hon-
neur de Grétry, et en 1814 une pièce
intitulée: *Cantique des Parisiens*, ca-
pitaine *voir.* M^{lle} Candaille
au théâtre et écrivit des romans.
Candaille, qui la fit renoncer à la scène
par une curieuse pour n'être pas rappor-
tée par un carrossier de Bruxelles nommé
Candaille, étant à Paris, vers 1798, épousa
Lange, jolie actrice des Français,
qui était devenu amoureux. Le père
Simons, furieux à la nouvelle de ce
mariage, vint à Paris pour morigéner
le fils, et devint lui-même amoureux
de Candaille, qu'il épousa. Cette
pièce a donné à Anorieux l'idée de
la pièce intitulée *la Comédienne*.

Candaille se maria en secondes
mariages à M. Périé, qui est mort direc-
teur du musée de Nîmes, en 1833;
il n'a pu survivre, puisqu'elle est
vivante au commencement de 1834.

ici les ouvrages qu'elle a publiés:
l'Idole, reine des Français, 2 vol. in-8°
Lydie ou le Mariage manqué, 2
vol. in-8°, 1819; *Agnès de France* ou

le Douzième siècle, 3 vol. in-8°, 1821;
Souvenirs de Brighton, 1 vol. in-8°, 1822;
Dictionnaire du Bonheur, 1 vol. in-8°. F-LE.

CANDELABRE, du latin *candela-
brum*, qui vient lui-même de *candela*,
chandelle. On désigne par ce mot de
grands supports sur lesquels on place
des lampes destinées à éclairer de vastes
enceintes. L'usage des candélabres re-
monte à la plus haute antiquité; c'étaient
d'abord un roseau, une canne, placé sur
un disque et surmonté d'un plat; les
Grecs n'ont jamais perdu de vue cette
origine, même dans leurs sculptures les
plus admirables. Déjà au temps d'Ho-
mère ces ornemens avaient atteint un
haut degré de perfection: l'Odysée fait
mention, dans l'énumération des riches-
ses du palais d'Alcinoüs, de lampes ma-
gnifiques que des candélabres en or,
représentant de jeunes hommes, portaient
entre leurs mains. Les fouilles d'Hercu-
lanum et de Pompéi nous ont d'ailleurs
mis à même d'apprécier tout le parti
que la féconde imagination des artistes
de l'antiquité a su tirer de ce genre
d'ornement. Il en existe aujourd'hui
plusieurs à Paris, au musée du Louvre;
ils sont généralement en bronze et ont la
forme d'une branche d'arbre ou d'un bâ-
ton parfaitement imité; on en voit d'au-
tres en marbre au Vatican et au Musée
britannique.

Les candélabres étaient principale-
ment employés à la décoration des tem-
ples, des palais et des bains publics; ils
étaient presque toujours d'un travail
exquis et plusieurs atteignaient 7 ou 8
pieds de hauteur. On conservait à Rome,
dans le temple d'Apollon Palatin, un
candélabre d'une grande dimension, qui
représentait un arbre avec ses branches,
auxquelles étaient suspendues des lampes;
il avait, dit-on, été fabriqué en Grèce
par les ordres et sous le règne d'Alexan-
dre-le-Grand. Les ouvriers les plus re-
nommés pour ce genre de fabrication
étaient ceux de Tarente et de l'île d'Égine.

De nos jours les candélabres à l'anti-
que, sur lesquels tout l'art des temps
modernes n'a pu enlever la supériorité
aux anciens, ne sont plus guère usités
que dans la décoration des églises ou des
monumens funèbres. Ils sont ordinaire-

ment en bronze : on en a vu pourtant, aux dernières expositions de l'industrie, qui étaient en cristal et même en porcelaine.

Le nom de *candélabre* a d'ailleurs aussi été affecté à certains flambeaux à plusieurs branches que l'on place sur les tables à manger, les cheminées des grands appartemens, et qui sont destinés à recevoir des bougies. Il n'est pas de particulier un peu aisé qui ne possède chez lui au moins une paire de candélabres.

Candélabre se dit encore, en termes d'architecture, d'un amortissement en forme de balustre qui se place à l'entour intérieur d'un dôme ou au-dessus du portail d'une église, comme on le remarque à Paris dans plusieurs édifices de ce genre. D. A. D.

Le *Candélabre de Thuringe* est un monument en pierre, haut de 30 pieds, et qui fut élevé en 1811 par le duc Auguste de Gotha, près d'Altenbourg, dans la forêt de Thuringe, en mémoire de la première église allemande fondée en cet endroit par saint Boniface, apôtre des Allemands. S.

CANDI (SUCRE). Le sucre candi n'est autre chose que le sucre cristallisé régulièrement; en effet, dans le sucre blanc tel qu'on l'emploie dans l'usage ordinaire, il n'y a qu'une cristallisation confuse. Pour préparer le sucre candi, on fait un sirop qu'on laisse évaporer jusqu'à ce qu'une goutte versée sur un corps froid se prenne sans s'étaler; alors on le verse dans une terrine dans laquelle on a disposé des fils qui se croisent en différens sens. C'est sur ces fils que la cristallisation commence, puis elle continue de proche en proche, favorisée par le repos et par une douce température, ainsi qu'on le voit dans les confitures à la surface desquelles il se forme souvent des cristaux de sucre candi.

On trouve dans le commerce du sucre candi blanc et jaune; ce dernier est celui dont le sirop n'a pas été décoloré. Les confiseurs emploient beaucoup le sucre candi dans la fabrication des bonbons. D'ailleurs le sucre ainsi cristallisé ne présente pas de propriétés particulières.

On n'est point d'accord sur l'étymo-

logie du mot candi, qu'on fait venir de l'arabe, les autres du grec, et d'autres enfin du latin. F.

CANDIDAT. A Rome on nommait candidats les citoyens qui aspiraient à des emplois publics; ce nom leur fut donné de la robe blanche (*toga candida*) qu'ils portaient. Ils ne mettaient point de couleur, soit pour faire ainsi parade de leur grande simplicité, soit pour qu'il fût plus facile de montrer à tous les yeux les blessures qu'ils avaient reçues en combattant pour la république.

Dans les derniers temps on ne pouvait être considéré comme candidat si l'on n'était pas présent, si l'on n'avait pas déclaré se mettre sur les rangs, et si les délais prescrits par les lois, c'est-à-dire avant la convocation des comices, n'étaient pas remplis. Cependant, si l'on se présentait sans être accepté par les magistrats, car ils avaient le droit de rejeter les candidats à leur gré, en exprimant un motif légitime, cependant le sénat pouvait annuler l'exclusion donnée par les consuls.

Long-temps avant l'élection les candidats s'efforçaient de gagner la bienveillance populaire (et cette brigue s'appelait *ambitus*); ils allaient dans les maisons des citoyens, serraient les mains de ceux qu'ils rencontraient, les accostaient amicalement, les appelaient par leurs noms, etc.; ils se faisaient accompagner à cet effet, d'un individu (*nomenclator*) qui leur disait à voix basse le nom de ses électeurs. Anciennement, les candidats étaient dans l'usage de se trouver, le jour de marché, dans les réunions du peuple, et de se placer sur un endroit élevé afin d'être aperçus de tous les citoyens. Quand ils descendaient au Champ-de-Mars ils avaient quelquefois porté cortège leurs parens et leurs amis; ils chargeaient des agens de distribuer leur nom de l'argent parmi le peuple. Ce trafic était expressément défendu par les lois; cependant il avait lieu ouvertement: il se fit une fois pour empêcher l'élection de César, et même avec l'approbation de Caton. Des individus, désignés par le nom d'*interprètes*, marchandaient les votes du peuple, et ceux entre les mains de qui on déposait le prix convenu.

appelés *sequestres*. Quelquefois candidats formaient des brigues pour leurs concurrents.

résumé, voici les conditions qui imposées aux candidats : 1^o dix ans de service dans les armées; 2^o un âge au-dessus de la charge que l'on brigait : 7 ans pour la questure, 30 pour le sénat, 37 pour l'édilité, 39 pour le consulat. En outre, ils prétendaient à une charge supérieure devaient avoir exercé les magistratures inférieures. Après avoir satisfait aux premières obligations, les candidats devaient assister aux assemblées du peuple pendant deux années consécutives, et pendant ce temps se faire accepter et par les électeurs et par la multitude. A. S. n. Le mot de *candidat* a été emprunté aux Romains par les modernes pour désigner un aspirant à une place quelconque; il est très en usage dans l'église catholique, où les jeunes théologiens qui se présentent à leur dernier examen (*tentamen* ou *examen*) sont candidats du ministère ecclésiastique; ils peuvent recevoir, s'ils ont l'âge requis, l'imposition des mains. Ces candidats n'arrivent pas toujours à l'emploi pour lequel ils ont fait leur recherche, et l'on en a vu qui pendant toute leur vie sont restés candidats. On raconte même une histoire fort plaisante, d'un candidat appelé Jobs et qui a donné son nom à la *Jobsiade*. S. C. CANDIDATURE. Ce mot est nouveau; depuis 20 ans à peine, il ne s'emploie que dans le langage politique, et par le fait il y a *candidature* partout où il y a des candidats, c'est-à-dire des individus qui se présentent qu'on présente pour remplir une fonction publique, siéger dans une assemblée, ou obtenir, après examen, soit l'admission dans certaines écoles de théologie, soit le diplôme d'un grade dans les cinq facultés qui se partagent au-dessous des hautes études.

Le mot de *candidatus* (habillé de blanc) est d'origine romaine; ne s'employait chez eux, du moins tant que de la candidature, qu'aux citoyens qui aspiraient à des charges électives importantes que le consulat, la préture, le sénat, l'édilité, le sacerdoce. En effet, les candidats vêtus de blanc que les prétendants

à ces fonctions s'offraient aux suffrages populaires. Parmi nous, les candidats politiques n'ont pas de costume particulier, et quand les autres en ont un, en dépit de l'étymologie, au lieu d'être blanc il est noir: témoin la robe de palais dont s'affublent les étudiants en droit pour subir leurs diverses épreuves, et les étudiants en médecine seulement pour soutenir leur thèse de docteur; témoin encore l'habit noir presque obligé des solliciteurs qui assiègent les bureaux ou encombrement les antichambres.

Pour devenir consuls ou tribuns du peuple, les candidats romains agissaient à peu de chose près comme le font les candidats anglais pour arriver à la chambre des communes, et les candidats français pour parvenir à celle des députés. Fallait-il s'adresser aux électeurs collectivement? les Romains employaient les harangues; les Français et les Anglais surtout s'en servent encore en pareil cas, en y joignant toutefois les imprimés et les circulaires. Quant aux démarches ostensibles près des individus, les anciens allaient plus loin que les modernes: on avait recours à Rome aux poignées de mains et aux embrassades; en Angleterre on se borne aux poignées de mains; en France il y a plus de réserve encore. A peine, à Paris et dans quelques grandes villes, risque-t-on timidement, depuis ces dernières années, des cartes de visite. Du reste, l'obligeance et l'affabilité, qualités distinctives des candidats, mais trop souvent passagères comme leur candidature, ne sont pas seulement proverbiales en Angleterre: les orateurs et les écrivains du peuple ne les ont aussi célébrées, et Cicéron qui, comme sa correspondance le prouve, fut toujours un candidat ponctuel et zélé dans ses démarches pour lui-même, rend à la foule de ses émules un hommage qui n'est pas sans une arrière-pensée d'ironie, lorsqu'il les nomme, dans son discours pour Murena: *Officiostima natio candidatorum*.

Maïs à Rome comme en Grèce et comme plus tard en Angleterre, indépendamment des procédés officiels, des moyens permis et avoués qu'employaient les candidats et leurs partisans, les can-

didatures politiques s'étaient trop souvent de deux auxiliaires habituellement occultes, quelquefois déclarés : l'intrigue et la corruption. La première, il faut le reconnaître, est de tous les siècles, de tous les pays, de tous les régimes ; elle s'arrange de la liberté aussi bien que du despotisme ; et si quelques sociétés furent assez heureuses pour se soustraire à son empire, peut-être en trouverait-on l'unique exemple dans ces hautes vallées de la Suisse, où la morale du christianisme, unie à la candeur de la vie pastorale et à un sentiment profond de la dignité humaine, entretint pendant plusieurs siècles cette rare innocence de mœurs dont on chercherait vainement la trace dans les monumens les plus reculés de l'antiquité. Quant à la corruption des électeurs, elle n'est inévitable que dans les pays où la classe des candidats a sur la classe électorale une immense supériorité de richesse, de lumières et d'importance sociale, surtout en un mot où c'est l'aristocratie qui postule devant la multitude. Aussi la France, avec son système électoral actuel, est-elle restée pure de cette vénalité des votes contre laquelle on prit à Rome et à Westminster toutes ces mesures dont la multiplicité même atteste assez l'impuissance.

Les discours et les déclarations des candidats dans les pays libres pourraient servir à l'étude des mœurs publiques à diverses époques de l'histoire. Il serait intéressant de rapprocher le peu que l'antiquité nous a laissé en ce genre de ce qui s'écrit ou se débite depuis 50 ans en Angleterre, en Amérique et en France. On trouverait toujours chez les anciens la beauté de la forme, mais jointe à une simplicité de fond désolante pour notre curiosité. La guerre et la conquête étaient en général la pensée dominante de la politique grecque ou romaine : aussi ne s'agissait-il souvent à Athènes et à Rome que de questions extérieures et de la part que les candidats y avaient prise. De là vient sans doute que nous parvenons si rarement à surprendre dans leurs discours quelques détails de la vie intime, détails qui nous paraîtraient si précieux pour l'avenir, et que révéleront en foule

à la postérité les discussions littéraires, industrielles, financières qui surviennent incessamment chez les modernes.

L'éloquence des candidats est négligée dans ses formes, manquée et généralement empreinte sans pratique, de cet esprit d'expérience qui caractérise habituellement leur pays, est peu appréciée, mal comprise sur le continent, préoccupe et on s'y scandalise, de la trivialité fréquente de leurs discours, trivialité ordinaire, simple et qui contraste souvent, d'une manière étrange avec toute patricienne de leurs manières et de leur débit. Mais il faut tenir compte de la composition de leur audience, et faut songer que c'est souvent dans une auberge ou de l'improvisation qu'ils haranguent un auditoire multicolore, et il faut admirer l'ingénieuse simplicité du langage par lequel ils traduisent aux esprits populaires ces questions électorales qui partagent les esprits cultivés.

En France, les communications entre les candidats et les électeurs ont plus de gravité, sans doute moins de franchise et de liberté, et se ressentent de la timidité habituelle des candidats politiques du pays, trop jaloux même par les ruines sanglantes de la révolution de l'impudence de l'esprit de système tassées depuis un demi-siècle. On n'a été si souvent le recours des candidats que les déclarations faites par les candidats n'amènent pas l'armée entre ceux qui les font et l'inquiétude des assistants accablés par la réserve habituelle des orateurs dans ces réunions préparatoires de vie et d'intérêt : on y touche à peine des questions qu'on voudrait n'oser aborder, et elles ne servent qu'à faire pressentir par une faiblesse la force numérique des opinions. C'est donc dans le langage des candidats qu'il faut chercher toute la vérité.

Mais là encore on la c

n de l'y trouver, car ces cir-
 sont pas toujours satisfaisan-
 nalités, du charlatanisme ou
 fiance étudiée, voilà ce qu'on
 quefois leur reprocher. Sou-
 ndidat essaie de s'y faire l'é-
 sentimens qu'il suppose à la
 les électeurs, au lieu de leur
 ranchement ses propres opi-
 tique mesquine avec laquelle
 scamoter quelques suffrages,
 est tout-à-fait opposée à l'es-
 gouvernement de discussion;
 rtout devant les électeurs que
 es publics doivent avoir le
 e leur opinion. C'est une par-
 faut jouer cartes sur table,
 dit, sans le pratiquer, un mi-
 la Restauration. Les collèges
 ne doivent pas avoir à choisir
 ques officieux messagers, qui
 aller voter à Paris au gré des
 ggestions de leurs futurs com-
 nais entre des hommes qui
 oyalement la bannière d'une
 ns qui divisent le pays. C'est
 ment que peuvent se former
 es parlementaires qui repré-
 e pensée politique bien arrêtée;
 tale, car tant que cette pensée
 voque ou vacillante, il n'y a
 ation ni force réelle au de-
 eurté au dedans. O. L. L.
 LE, 1797. CRETE.

M. LE . AUGUSTIN-PYRAMUS
 ie étranger de l'academie des
 chevalier de la Légion-d'Hon-
 cteur du jardin botanique de
 ofesseur d'histoire naturelle à
 de cette ville et président de sa
 s arts, est né à Genève, le 4 fé-
 8, année remarquable par la
 mé que Haller avait devancé de
 mois au tombeau et que Buffon
 ivre après un court intervalle.

ante non d. j. et alter.

naire d'une des plus anciennes
 dles de Provence, qui s'expa-
 it les guerres de religion pour
 rescutions auxquelles les pro-
 ent en butte. Des le XVI^e sie-
 famille comptait déjà parmi
 es plusieurs hommes illustres.

ap. d. G. J. M. Tome IV

BERTRAND de Candolle, de Marseille,
 se distingua en 1524, pendant le siège
 de cette ville par l'armée impériale sous
 les ordres du connétable de Bourbon et
 du marquis de Pescaire. L'aîné des De
 Candolle de Provence qui allèrent s'établir
 à Genève, est cité parmi les savans ty-
 pographes de son temps. Il fut le fonda-
 teur de l'imprimerie *Caldorienne*; on lui
 doit la première impression des traduc-
 tions françaises de Tacite et de Théo-
 phraste, ainsi que celle de plusieurs
 autres ouvrages utiles. A l'époque de la
 réformation, il se rangea sous les banniè-
 res de la république, où dominait l'esprit
 de Calvin, et combattit pour l'indépen-
 dance et la liberté d'opinion contre les
 troupes du duc de Savoie. Sa patrie adop-
 tive lui accorda le droit de bourgeoisie et
 le nomma membre du grand conseil. —
 De Candolle, le père du botaniste, s'était
 acquis par le commerce une fortune in-
 dépendante; il remplit pendant 20 ans
 les fonctions de membre du gouverne-
 ment genevois et fut promu deux fois au
 rang de syndic de la république.

Augustin-Pyramus, son fils, développa
 de bonne heure un goût passionné pour
 la littérature; sa disposition précoce pour
 la versification attira l'attention de Flo-
 rian, qui fréquentait la maison de son
 père et prédisait pour le jeune poète une
 carrière d'auteur dramatique. A l'âge de
 7 ans une hydrocéphale faillit l'enlever
 à sa famille éplorée. Après une cure
 peut-être sans exemple, puisqu'aucune
 de ses facultés intellectuelles n'en resta
 affectée, il fit ses premières clas-
 ses au collège de Genève et s'y distingua
 par une mémoire étonnante qui a sin-
 gulièrement favorisé ses travaux scienti-
 fiques. A l'âge de 16 ans il abandonna
 la poésie et suivit, à la faculté de philo-
 sophie, les cours du célèbre De Saussure.
 Plusieurs hommes recommandables dans
 l'histoire des sciences, Charles Bonnet,
 Senebier, Le Sage, etc., virent se dé-
 velopper en lui et encouragèrent cette
 ardeur qui le portait vers l'étude de
 l'histoire naturelle; Vaucher lui donna
 les premières leçons de botanique et dé-
 termina son penchant pour la science à
 laquelle il a consacré depuis sa vie en-
 tière. Lorsqu'aujourd'hui ses amis ra-

didatures politiques s'étaient trop souvent de deux auxiliaires habituellement occultes, quelquefois déclarés : l'intrigue et la corruption. La première, il faut le reconnaître, est de tous les siècles, de tous les pays, de tous les régimes ; elle s'arrange de la liberté aussi bien que du despotisme ; et si quelques sociétés furent assez heureuses pour se soustraire à son empire, peut-être en trouverait-on l'unique exemple dans ces hautes vallées de la Suisse, où la morale du christianisme, unie à la candeur de la vie pastorale et à un sentiment profond de la dignité humaine, entretint pendant plusieurs siècles cette rare innocence de mœurs dont on chercherait vainement la trace dans les monumens les plus reculés de l'antiquité. Quant à la corruption des électeurs, elle n'est inévitable que dans les pays où la classe des candidats a sur la classe électorale une immense supériorité de richesse, de lumières et d'importance sociale, partout en un mot où c'est l'aristocratie qui postule devant la multitude. Aussi la France, avec son système électoral actuel, est-elle restée pure de cette vénalité des votes contre laquelle on prit à Rome et à Westminster toutes ces mesures dont la multiplicité même atteste assez l'impuissance.

Les discours et les déclarations des candidats dans les pays libres pourraient servir à l'étude des mœurs publiques à diverses époques de l'histoire. Il serait intéressant de rapprocher le peu que l'antiquité nous a laissé en ce genre de ce qui s'écrit ou se débite depuis 50 ans en Angleterre, en Amérique et en France. On trouverait toujours chez les anciens la beauté de la forme, mais jointe à une simplicité de fond désolante pour notre curiosité. La guerre et la conquête étaient en général la pensée dominante de la politique grecque ou romaine : aussi ne s'agissait-il souvent à Athènes et à Rome que de questions extérieures et de la part que les candidats y avaient prise. De là vient sans doute que nous parvenons si rarement à surprendre dans leurs discours quelques détails de la vie intime, détails qui nous paraîtraient si précieux pour l'avenir, et que révéleront en foule

à la postérité les discussions législatives industrielles, financières qui se poursuivent incessamment chez les nations actuelles.

L'éloquence des candidats anglais négligée dans ses formes, mais spontanée et généralement empreinte de ce bon sens pratique, de cet esprit d'affaires et d'expérience qui caractérise si éminemment leur pays, est peu appréciée et assez mal comprise sur le continent. On s'inquiète et on s'y scandalise, trop peut-être, de la trivialité fréquente de leur discours, trivialité ordinairement calculée et qui contraste souvent, il est vrai d'une manière étrange avec l'élégance toute patricienne de leurs manières et de leur débit. Mais il faut leur tenir compte de la composition de leur auditoire ; il faut songer que c'est souvent du balcon d'une auberge ou de l'impériale d'un landau qu'ils harangent une cohue tumultueuse, et il faut admirer quelquefois l'ingénieuse simplicité du langage dans lequel ils traduisent aux intelligences populaires ces questions élevées et abstraites qui partagent les esprits les plus cultivés.

En France, les communications verbales entre les candidats et les électeurs ont plus de gravité, sans doute, mais aussi moins de franchise et de largeur. Elles se ressentent de la timidité des mœurs politiques du pays, trop justifiée elle-même par les ruines sanglantes que la témérité de l'esprit de système y a entassées depuis un demi-siècle. La guerre a été si souvent le recours des partis qu'on semble craindre dans les réunions électorales que les déclarations trop explicites des candidats n'amènent une lutte armée entre ceux qui les écoutent, et l'inquiétude des assistans accroît ainsi la réserve habituelle des orateurs. Aussi ces réunions préparatoires ont-elles peu de vie et d'intérêt : on y tourne les grandes questions qu'on voudrait et qu'on n'ose aborder, et elles ne servent guère qu'à faire pressentir par un scrutin d'épreuve la force numérique des diverses opinions. C'est donc dans les circulaires qu'il faut chercher toute la pensée des candidats.

Mais là encore on la cherche sans

être certain de l'y trouver, car ces circulaires ne sont pas toujours satisfaisantes : des banalités, du charlatanisme ou une insignifiance étudiée, voilà ce qu'on peut quelquefois leur reprocher. Souvent le candidat essaie de s'y faire l'écho des sentimens qu'il suppose à la majorité des électeurs, au lieu de leur exposer franchement ses propres opinions; tactique mesquine avec laquelle on peut escamoter quelques suffrages, mais qui est tout-à-fait opposée à l'esprit d'un gouvernement de discussion; car c'est surtout devant les électeurs que les hommes publics doivent avoir le courage de leur opinion. C'est une partie qu'il faut jouer cartes sur table, comme l'a dit, sans le pratiquer, un ministre de la Restauration. Les collèges électoraux ne doivent pas avoir à choisir entre quelques officieux messagers, qui s'offrent à aller voter à Paris au gré des diverses suggestions de leurs futurs commettans, mais entre des hommes qui arborent loyalement la bannière d'une des opinions qui divisent le pays. C'est ainsi seulement que peuvent se former des majorités parlementaires qui représentent une pensée politique bien arrêtée; chose capitale, car tant que cette pensée reste équivoque ou vacillante, il n'y a pour une nation ni force réelle au dehors, ni sécurité au dedans. O. L. L.

CANDIE, 200. CRÈTE.

CANDOLLE (AUGUSTIN-PYRAMUS DE.), associé étranger de l'Académie des sciences, chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur du jardin botanique de Genève, professeur d'histoire naturelle à l'Académie de cette ville et président de sa Société des arts, est né à Genève, le 4 février 1778, année remarquable par la mort de Linné que Haller avait devancé de quelques mois au tombeau et que Buffon devait y suivre après un court intervalle.

« *Uno aucto non id fecit aliter* ».

Il est originaire d'une des plus anciennes maisons nobles de Provence, qui s'expatria pendant les guerres de religion pour fuir les persécutions auxquelles les protestans étaient en butte. Dès le xv^e siècle cette famille comptait déjà parmi ses membres plusieurs hommes illustres.

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV

BERTRAND de Candolle, de Marseille, se distingua en 1524, pendant le siège de cette ville par l'armée impériale sous les ordres du connétable de Bourbon et du marquis de Pescaire. L'aîné des De Candolle de Provence qui allèrent s'établir à Genève, est cité parmi les savans typographes de son temps. Il fut le fondateur de l'imprimerie *Caldorienne*; on lui doit la première impression des traductions françaises de Tacite et de Théophraste, ainsi que celle de plusieurs autres ouvrages utiles. A l'époque de la réformation, il se rangea sous les bannières de la république, où dominait l'esprit de Calvin, et combattit pour l'indépendance et la liberté d'opinion contre les troupes du duc de Savoie. Sa patrie adoptive lui accorda le droit de bourgeoisie et le nomma membre du grand conseil. — De Candolle, le père du botaniste, s'était acquis par le commerce une fortune indépendante; il remplit pendant 20 ans les fonctions de membre du gouvernement genevois et fut promu deux fois au rang de syndic de la république.

Augustin-Pyramus, son fils, développa de bonne heure un goût passionné pour la littérature; sa disposition précoce pour la versification attira l'attention de Florian, qui fréquentait la maison de son père et prédisait pour le jeune poète une carrière d'auteur dramatique. A l'âge de 7 ans une hydrocéphale faillit l'enlever à sa famille éplorée. Après une cure peut-être sans exemple, puisqu'aucune de ses facultés intellectuelles n'en resta affectée, il fit ses premières classes au collège de Genève et s'y distingua par une mémoire étonnante qui a singulièrement favorisé ses travaux scientifiques. A l'âge de 16 ans il abandonna la poésie et suivit, à la faculté de philosophie, les cours du célèbre De Saussure. Plusieurs hommes recommandables dans l'histoire des sciences, Charles Bonnet, Sennebier, Le Sage, etc., virent se développer en lui et encouragèrent cette ardeur qui le portait vers l'étude de l'histoire naturelle; Vaucher lui donna les premières leçons de botanique et déterminina son penchant pour la science à laquelle il a consacré depuis sa vie entière. Lorsqu'aujourd'hui ses amis ra-

mènent ses pensées vers les doux souvenirs de cet âge où les moindres sensations sont du bonheur, l'illustre auteur de la théorie élémentaire de la botanique raconte avec charme ses herborisations de l'enfance, alors que, parcourant les montagnes du Jura, il recueillait toutes les fleurs qui s'offraient à ses joyeuses recherches et décrivait, avec cet instinct du génie, les espèces dont il ne savait pas encore les noms.

M. de Candolle vint à Paris en 1796; accueilli avec bonté par le savant Dolomieu, on le vit assidu aux différents cours des sciences physiques et médicales, et se perfectionner promptement dans l'étude de la botanique. Le bon Desfontaines, dont il se glorifie d'être l'élève et qu'il aime toujours comme un second père, le distingua parmi la foule des étudiants qui fréquentaient alors le Jardin du roi; il lui témoigna une bienveillance particulière et l'encouragea dans ses débuts. Cette distinction flatteuse redoubla son application, et ses premiers essais le signalèrent aux yeux du monde savant comme un botaniste distingué. Nous citerons particulièrement son *Histoire des plantes grasses*, 4 vol. in-4°, qu'il fit paraître de 1799 à 1803; son *Astragalogie* (1801), et divers mémoires sur la physique végétale, que l'Institut fit insérer dans le Recueil des savans étrangers. Déjà à cette époque M. de Candolle était lié avec des hommes alors jeunes comme lui et qui depuis se sont rendus célèbres, Cuvier, A. de Humboldt, Lamarck, Biot, Brongniart, Duméril, etc. Devenu membre de la Société philomathique et de cette savante société d'Arcueil que Berthollet réunissait chez lui et dont les mémoires sont si recherchés, il publia plusieurs écrits importants sur la physiologie et la géographie botaniques. Ces premiers succès fixèrent l'attention de ses compatriotes qui lui déférèrent le titre de professeur honoraire d'histoire naturelle à l'académie de Genève, tandis qu'il suppléait à cette époque (1802) la chaire de Cuvier au collège de France. En 1804 il reçut le grade de docteur à la faculté de médecine de Paris et présenta pour thèse son *Essai sur les propriétés médicinales*

des plantes, qu'Harau a traduit en mand.

En 1803, dans un voyage qu'il fit en Belgique et en Hollande, il parcourut les bords de la mer depuis Dunquerque jusqu'à l'île du Texel, et fixant ses observations sur les envahissemens des sables, il publia peu après un mémoire intéressant *Sur la fertilisation des sables*. Voir dans les *Annales de l'agriculture française*, t. XIII.

Ce fut à peu près à la même époque que des études spéciales sur les animaux invertébrés ayant détourné Lamarck de la phytographie, ce professeur ne pouvant se dissimuler l'insuccès de la *Flore française* dans le premier volume des espèces qui devaient augmenter l'ouvrage avec l'accroissement du territoire de l'empire, et le manque de principes dans sa partie élémentaire, que la structure anatomique des différentes classes du règne végétal avait été négligée, sut apprécier toute la portée de l'ouvrage de M. de Candolle en lui offrant la rédaction de l'édition nouvelle. La nécessité était généralement reconnue. Le jeune botaniste réalisa les espérances de succès qu'on avait conçues pour cette utile entreprise: la *Flore française* formée en grande partie, apparut rapidement augmentée, enrichie de nouvelles espèces, de descriptions neuves, d'une savante synonymie, d'une carte géographique ingénieusement conçue, et de nouvelles additions que réclamaient les végétaux qu'avaient subis l'anatomie et la physiologie végétales. Cet ouvrage achevé qu'en 1815*; mais dès les premiers volumes son auteur s'était acquis une réputation européenne et de nouveaux droits à la reconnaissance nationale.

Chargé en 1806, par le duc de Angoulême, ministre de l'intérieur, de parcourir tout le territoire de l'empire français, accru par tant de conquêtes, de géographie, de l'Italie septentrionale, des pays des bords du Rhin, pour y améliorer l'état de l'agriculture, M. de Candolle consacra six années à remplir cette importante mission et répondit avec zèle à la confiance du gouvernement.

(*) 4,000 exemplaires de cette 3^e édition, 6 vol. in-4°, ont été épuisés en peu d'a

ports sur ses *Voyages agronomiques et botaniques* ont été consignés dans les mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine et ont mérité une masse d'observations et de notes avec le plus grand intérêt. Les améliorations qu'il a développées dans ces écrits s'y montrent dégagées de théories hasardées et de cette innovation qui ont si souvent ruiné les agriculteurs dans des expériences.

En 1808, s'étant présenté au concours pour la chaire de botanique à la faculté de médecine de Montpellier, il eut la préférence sur tous ses compétiteurs et remporta la place, avec la direction du jardin botanique, en remplacement de M. de Lamarck dont on lui doit l'*Éloge historique*. Il joignit bientôt à cet emploi celui de professeur à la faculté des sciences de la même académie. Sous son administration l'ancien jardin de Richer de Belleval s'éleva à un haut degré de prospérité; le catalogue des végétaux dressé en 1813 et les beaux dessins qui l'accompagnent sont une preuve de sa constante assiduité pour l'établissement qu'il di-

recta fut aussi en 1813 qu'il fit paraître la deuxième édition de sa *Théorie élémentaire de la botanique*, ouvrage de grande portée et non moins recommandable par la profondeur des vues que par l'exactitude de la méthode. Nous ne discuterons pas ici les objections des phytologistes qui se sont montrés contraires à quelques-unes des opinions émises dans sa théorie, car elles influent peu sur les principes généraux; mais nous dirons, sans crainte d'être démentis, que, par une marche régulière et soutenue, M. de Candolle a réalisé le but qu'il s'était proposé lui-même, celui de contribuer à la connaissance des rapports naturels et à l'analyse de leur valeur. *Théorie élémentaire de la botanique* : quelques progrès que fasse la science, restera longtemps le meilleur des ouvrages classiques et sera toujours considéré comme le chef-d'œuvre de son auteur. Il existe plusieurs traductions de

cet ouvrage : d'abord une en allemand, par Brenner (1814-1815), une autre en anglais, et plus récemment une troisième, encore inédite, en espagnol, par don Mariano Lagasca. Après la deuxième édition de la *Théorie élémentaire*, on publia en Allemagne les *Bases de la botanique scientifique* (Leipzig, 1820), par de Candolle et Sprengel, ouvrage auquel le professeur de Genève ne prit aucune part et qu'il a désapprouvé comme contenant des principes qui n'étaient pas les siens.

Après l'époque fatale de 1815, les destins semblaient s'être combinés pour priver la France de ses plus grandes illustrations. Pendant les Cent-Jours M. de Candolle avait été nommé recteur de l'université de Montpellier : les élus de la Restauration lui firent un crime d'avoir accepté cette charge; on le signalait aux royalistes exaltés comme le partisan du gouvernement impérial sous lequel il avait obtenu ses emplois; sa qualité de protestant était aussi un tort aux yeux des plus fanatiques. Ainsi le professeur qui enseignait la plus pacifique des sciences et que la culture des fleurs rendait étranger à toute querelle politique, le philosophe qui déplorait la violence des partis et se croyait à l'abri de leur malveillance, se vit tout à coup en lutte à leurs basses intrigues. Ami de l'ordre public et d'une liberté contenue dans de justes bornes, M. de Candolle ne put supporter longtemps sa situation dans un pays qu'agitaient les passions les plus outrées. Dégoûté des tracasseries auxquelles il était en proie, il implorait de tous ses vœux cette tranquillité inséparable de l'étude, et tournant ses regards vers sa ville natale, il se décida à donner sa démission. Cette résolution le ramenait vers son premier penchant : la petite république de Genève venait d'être rétablie et agrégée à la Suisse comme canton; tant qu'elle avait fait partie de la France, M. de Candolle s'était regardé comme Français, mais son pays recouvrant son ancienne indépendance, l'amour de la patrie reprit tous ses droits, et le professeur redevint citoyen pour lui consacrer ses talents et son zèle pour le bien public. Ses compatriotes le reçurent avec empressement et

créèrent en sa faveur, en 1817, une chaire d'histoire naturelle et un jardin botanique qu'il dirige aujourd'hui conjointement avec son fils.

Dans sa nouvelle position son ardeur scientifique ne se ralentit pas : dès l'année 1818 il commença son *Système (Regni vegetabilis systema naturale*, in-8°, t. I^{er}, 1818, t. II, 1821, Paris, chez Treuttel et Würtz), ouvrage conçu sur le plan le plus vaste et que lui seul pouvait oser entreprendre. Il s'agissait de réunir, sous un même système de nomenclature, la description de toutes les plantes connues, avec leurs variétés, la synonymie des auteurs, les citations iconographiques, les habitats et les observations; mais le chiffre auquel les découvertes de ces derniers temps ont porté les plantes connues est déjà de 70,000, et ce nombre, que M. de Candolle ne croit que la moitié des espèces existantes sur la surface du globe, s'augmente avec rapidité par les récoltes journalières des botanistes voyageurs. Or, la vie de l'homme le plus actif, quelle que puisse être sa durée, ne saurait suffire pour achever une semblable entreprise : aussi M. de Candolle s'est-il vu forcé d'y renoncer après la publication du 2^e volume. Cependant il n'a pas entièrement abandonné cette grande pensée, et son *Prodrome (Prodomus systematis naturalis regni vegetabilis, seu enumeratio methodica ordinum, generum, specierumque*, etc., 1824-1830, in-8°, Paris, chez Treuttel et Würtz), dont 4 volumes ont déjà paru, n'est qu'une modification de son premier plan. La rédaction de la famille des Composées est presque achevée; elle formera le 5^e vol. qui comprendra seul autant d'espèces qu'il y en avait de connues du temps de Linné.

M. de Candolle ne s'en est pas tenu à ces seules publications : des ouvrages de divers genres sont venus successivement accroître ses titres à la reconnaissance du monde savant. Forcés de nous restreindre, nous nous contenterons de citer, parmi les plus importants, sa *Collection de mémoires pour servir à l'histoire du règne végétal* (1828), son *Organographie végétale*, 2 vol. in-8°, 1827, et sa *Physiologie*, 3 vol. in-8°, 1832. Ces deux

derniers ouvrages font partie du *code* complet de botanique qu'il s'est proposé de publier par traités séparés. Dans l'organographie, qu'il considère avec raison comme la base de la science, fait connaître d'abord les parties élémentaires qui composent les tissus intimes des végétaux, et décrit ensuite les organes fondamentaux dans tous leurs détails anatomiques et leurs rapports. Dans la physiologie, la plupart des faits, d'observations et des expériences relatives à la vie des plantes sont coordonnés avec cette précision méthodique qui l'a guidé dans tous ses écrits.

Élevé par ses concitoyens au rang de membre du conseil représentatif de la république, M. de Candolle a été député à la diète helvétique et s'est toujours acquitté avec honneur des commissions délicates dont il a été chargé. Son *Rapport sur les magasins de subsistances* contient des idées lumineuses sur l'économie politique. Membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, il a été élu en 1828 un des 8 associés étrangers titre qui n'avait été déferé à aucun botaniste depuis Linné. En 1833 il a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, récompense due depuis long-temps à l'auteur de la *Flore française*.

Par ses travaux scientifiques M. de Candolle doit être mis au rang des naturalistes les plus distingués de son siècle. Dans le nombre des botanistes qui ont su faire adopter leurs théories nouvelles, il n'en est aucun dont les ouvrages aient influé autant que les siens sur la marche de la science, en déterminant cette tendance philosophique vers laquelle tous les esprits ont été entraînés. Les leçons du professeur de Genève ont pénétré dans toutes les écoles, elles ont guidé les maîtres et formé les élèves. En présentant en corps de doctrine et sous une forme claire et concise la méthode naturelle fondée par Bernard de Jussieu, il l'a fait triompher des fausses préventions de ses détracteurs, et les plus zélés partisans du système sexuel sont rentrés dans les vrais principes. On lui reproche pourtant de n'avoir pas rendu assez de justice aux travaux de Linné; mais si l'on parcourt ses écrits, il est fa-

se convaincre qu'il a su apprécier la profondeur du jugement du grand poète; ce sont ses disciples qu'il a attaqués, c'est le système dont le professeur d'Upsal avait lui-même senti l'insuffisance qu'il a combattu. Ainsi, à la science des lettres, on n'attaquait Aristote et les grandes vérités qu'il proclamées, mais les sophistes qui infirmaient ses principes et de son nom. L'ancienne société savante de l'Europe qui est dans l'usage de donner à ses membres des noms en rapport avec leur réputation, a rendu justice au traducteur M. de Candolle en le surnommant *Linnaeus*.

La liste de tous les ouvrages publiés par cet écrivain est insérée dans une notice intitulée *Histoire de la botanique suédoise*, D. C., Genève 1833. On verra tous les mémoires que nous avons cités dans cet article; ceux que nous avons cités suffisent sans doute pour recommander à la gratitude de ses contemporains et pour lui assurer un nom à la postérité. M. de Candolle, que nous ne comptons pas parmi ses collaborateurs, a déjà enrichi cet ouvrage de l'article BOTANIQUE, dont il ne nous appartient pas de faire l'éloge. Le public l'a jugé, et nous pouvons lui donner assurance que cet article du célèbre botaniste n'est pas le seul qu'il nous ait fait attendre de lui. S. B.

CANÉPHORE *κάνηφορος*, de *κάνη*, canne, et *φορος*, je porte. De jeunes gens de famille noble portaient, lors des solennités païennes, des couronnes où étaient déposés divers objets sacrés. De là le nom de *canéphores* en poésie, et *canéphores* en prose. Quant à son usage, plusieurs auteurs ont écrit que les canéphores portaient des couronnes de saules, d'autres qu'ils en portaient de palmiers, d'autres qu'ils en portaient de fleurs.

Le mot *canéphore* est aussi employé dans le langage sacré, pour désigner un prêtre qui porte une couronne de saules, et dans le langage profane, pour désigner un homme qui porte une couronne de fleurs.

Le mot *canéphore* est aussi employé dans le langage profane, pour désigner un homme qui porte une couronne de fleurs.

On donnait également le nom de canéphores à des vierges qui portaient des couronnes de saules et qui étaient dédiées à Diane et lui demandaient d'être relevées du vœu de virginité. C. F. N.

CANEVAS. On appelle ainsi une espèce de grosse toile claire ou écarlate dont on se sert pour faire des ouvrages de tapisserie. On trace d'avance sur cette toile des dessins de toute espèce que l'on remplit ensuite à l'aide de fils de soie ou de laine de différentes nuances.

Canecava se dit aussi figurément des paroles que l'on met sous un air, sans avoir égard au sens, et pour représenter seulement la mesure et le nombre des syllabes que le musicien exige. Par extension, ce mot s'applique aux vers que l'on fait en général sur de la musique déjà composée, avec ou sans modèle. Cet ouvrage présente quelquefois de grandes difficultés en raison des tyranniques exigences par lesquelles le musicien entrave le talent du poète, qui se trouve réduit à employer des vers de toute mesure et de toute sorte, sans s'embarasser aucunement des règles. Les anciens opéras offrent plusieurs exemples remarquables de ces canecava, dans la composition de quels le poète Quinault sur tout excellait.

On donne encore le nom de *canecava* à tout projet ou esquisse d'un ouvrage d'esprit, pièce de théâtre, poème, discours, etc.

Pendant long temps la comédie italienne ne se contentait qu'à l'aide de pièces en canecava, dont les développemens étaient abandonnés à l'improvisation des acteurs. C'est à Paris que, pour la première fois, on a vu des acteurs qui, au lieu de se contenter de réciter des canecava, ont voulu en faire des ouvrages complets. C'est à Paris que, pour la première fois, on a vu des acteurs qui, au lieu de se contenter de réciter des canecava, ont voulu en faire des ouvrages complets.

ne porta de fruits que long-temps après sa mort, et lorsque la comparaison avec les chefs-d'œuvre des autres théâtres ne permit plus à l'Italie de se traîner dans cette ornière surannée. D. A. D.

CANGA-ARGUELLES (don JOSE), ancien ministre des finances en Espagne, Asturien de naissance, prit une part active à l'insurrection espagnole comme publiciste et administrateur, et se distingua ensuite comme député de Valence parmi les Cortès de 1812, tant par son talent que par un zèle ardent pour les principes constitutionnels. Lorsque Ferdinand VII remonta sur son trône en 1814, M. Canga-Arguelles fut exilé dans la province de Valence; mais le roi, en 1816, le rappela de son exil et lui donna un emploi à Valence. Après la restauration de la constitution de 1812, en 1820, M. Canga fut nommé ministre des finances. En cette qualité il présenta aux Cortès un état de toutes les propriétés publiques ou de l'Église, d'où il résultait que ces dernières surpassaient les autres d'un tiers. Il publia à cette occasion son fameux mémoire sur l'état des finances de l'Espagne intitulé : *Memoria sobre el crédito público* (Madrid, 1820), dans lequel il fait connaître quelle était la situation du Trésor public au moment où le roi jura de maintenir la constitution, et où il rend en même temps compte des mesures employées depuis le 9 mars 1802, par son département, pour relever les finances. Il en résultait que les recettes de l'Espagne n'étaient alors que de 320,066,000 réaux (80,016,500 fr.), tandis que les dépenses se montaient à 660,116,231 réaux (165,029,057 fr.); que le déficit annuel était conséquemment plus considérable que le total des recettes. Le ministre proposa aux Cortès, entre autres remèdes, de voter un impôt direct de 140 millions, d'aliéner la septième partie des biens de l'Église et des couvens, de vendre les petites possessions sur la côte septentrionale d'Afrique et d'ouvrir un emprunt de 200 millions. Il démontra en outre comment il serait possible de diminuer le grand nombre d'employés et de privilèges; mais ses propositions ne purent être exécutées qu'en partie et en surmontant les plus

rudés obstacles : aussi dans le de 1822 le déficit était-il en 198 millions de réaux (49,500,0

Lorsqu'en mars 1821 tous les tres donnèrent leur démission à l'o du discours prononcé à l'ouvert Cortès, le 1^{er} mars, où le roi s'étai de la faiblesse du pouvoir e: M. Canga-Arguelles sortit aussi nistère.

Comme membre des Cortès c vrirent leurs séances le 1^{er} mar: il faisait partie des libéraux mod proposa plusieurs mesures pour a la constitution et améliorer l'éta nances par de salutaires réformes le renversement de la constitut 1823, il se vit forcé d'émigrer gleterre, d'où il fut rappelé e:

A Londres, cet économiste pu ouvrage volumineux intitulé : *L nario de Hacienda para et us suprema direccion de ella* (Dicti des finances à l'usage de ceux q chargés de leur direction), ouvr: fois théorique et pratique. Qu songe que ce dictionnaire est le de cette espèce qui ait été publi gue espagnole, quand on c multitude des objets qui s'y t compris, on s'étonne qu'un seul ait, en moins de 2 années, arco si grand travail. Les critiques au: il a donné lieu portent particul: sur les détails statistiques rela états européens, hors l'Espagne pris dans des matériaux trop an qui alors n'étaient plus exacts. M lativement à l'Espagne, l'auteur s: suit presque jamais ses recherc delà de la fin du xviii^e siècle, et plus par le témoignage irrécusa faits et des chiffres, mais par c moires et des plans de réforme c connaître l'Espagne moderne. vrage, publié en 1827 et 1828 5 vol. in-8°. M. Canga-Arguelle encore dans l'exil ses *Element ciencia de Hacienda* (Élém science des finances, Londres, 402 pp. in-8°). Sous le modeste t *Observaciones sobre la guerra d ninsula* il réfuta aussi les assert surdes et, mensongères des hist

re de l'indépendance espagnole
 uthey, Napier et Londonderry,
 attribuaient tout le succès aux ar-
 glaises et ne laissaient aucun mé-
 x Espagnols. Cet ouvrage où se
 nt des faits peu connus révèle tous
 rifices que s'imposa l'Espagne à
 oque mémorable. Il a été traduit
 lais. M. Canga, depuis qu'il est
 our dans sa patrie, a été nommé
 ste de Simancas et s'occupe d'une
 e générale de l'Espagne depuis les
 les plus reculés jusqu'à nos jours.
 unt et consciencieux écrivain nous
 is sa coopération à l'*Encyclopé-*
s gens du monde pour les articles
 nant l'Espagne. C. L. et S.

ICULE. C'est le nom latin de la
 elle étoile du firmament, comprise
 constellation du Grand-Chien et
 is les astronomes désignent main-
 par le nom de *Sirius* (*Σείριος*), que
 cs lui ont imposé. Nous renvoyons
 ot pour l'exposition des faits ou
 njectures astronomiques qui ont
 cette étoile. Au mot *canicule* se
 ent seulement des traditions po-
 s dont l'origine est perdue pour le
 et même pour bien des savans.

ever *héliaque* de Sirius, qui jouait
 rand rôle dans la constitution ci-
 religieuse de l'ancienne Égypte,
 fait aussi dans l'antiquité avec l'é-
 des jours les plus chauds de l'an-
 ou de ceux dont la chaleur était
 e la plus malfaisante. De là les
 de jours *caniculaires* et de temps
caniculé, employés pour désigner
 période critique. Mais maintenant,
 ite de la *précession* des équinoxes
 , le lever *héliaque* de Sirius n'ar-
 ie quand les jours caniculaires sont
 . L'influence astrologique mise de
 ous laissons à juger aux hommes
 tens si la vertu maligne des jours
 laires doit prendre place dans les
 e la science médicale ou parmi les
 de chimériques terreurs. A. C.

MNO PRINCE DE), voy. BONA-

NTIE, *canities*, de *canus*, blanc.
 e nom qu'on donne à la blancheur
 eveux lorsqu'elle est la suite d'une
 ie accidentelle ou des progrès de

l'âge; la blancheur naturelle des cheveux
 et du système pileux en général a une
 dénomination particulière (voy. l'art. AL-
 BIVOS). La canitie la plus ordinaire est
 celle de la vieillesse; elle commence ha-
 bituellement entre 30 et 40 ans; les che-
 veux blanchissent partiellement et peu à
 peu, d'une manière plus ou moins rapide,
 jusqu'à ce que la tête tout entière pré-
 sente le même aspect. On remarque que
 les cheveux noirs, toutes choses égales
 d'ailleurs, perdent plus que les châtains
 et les blonds leur matière colorante; que
 la canitie est plus ou moins accompagnée
 de calvitie; que les femmes blanchissent
 moins que les hommes; enfin que les
 cheveux sont quelquefois tout blancs
 tandis que la barbe conserve long-temps
 encore la couleur qui lui est propre.
 D'ailleurs ce phénomène présente encore
 beaucoup d'anomalies: c'est ainsi que
 des hommes fort avancés en âge gardent
 une chevelure abondante et colorée lors-
 que des hommes beaucoup plus jeunes ont
 blanchi complètement. Une opinion plus
 répandue que fondée sur des observa-
 tions exactes, est que les travaux du ca-
 binet font blanchir les cheveux: cela est
 plus vrai certainement pour les souf-
 frances du corps et les peines de l'esprit;
 de là vient le proverbe: *Tête de fou ne
 blanchit pas*, sans doute parce qu'on
 croit qu'à l'absence de la raison se lie
 l'absence des chagrins et des inquiétudes.
 Telle est l'influence des affections mo-
 rales qu'il y a de nombreux exemples de
 personnes chez lesquelles la canitie est
 survenue en quelques heures, dans des
 cas où la mort les avait menacées de près,
 ou bien lorsqu'une profonde affliction
 était venue les assaillir.

La cause de cette maladie accidentelle
 n'est pas plus connue que celle de la ca-
 nitie senile, et les conjectures formées
 sur un acide qui viendrait décolorer les
 cheveux n'ont pas pris plus de consis-
 tance que l'explication proposée d'attri-
 buer ce changement de couleur à l'alté-
 ration du bulbe. Cette dernière est d'au-
 tant moins probable que des cheveux gris,
 ou même tout-à-fait blancs, peuvent en-
 core pousser avec beaucoup de vigueur.

Il y a une différence notable entre les
 cheveux blancs: les uns sont pâles et

transparens comme des tubes vides; les autres au contraire sont d'un blanc mat, dû à la présence d'un liquide blanc dans le canal dont ils sont creusés, comme cela se voit chez les animaux dont le pelage offre cette nuance. On sait d'ailleurs que les quadrupèdes présentent la canitie dans leur vieillesse.

On ne saurait ni prévoir ni prévenir le changement de couleur des cheveux, et il est d'autant plus facile de s'y résigner que l'on n'en éprouve aucun inconvénient physique. Quant à la coquetterie, les femmes seules pourraient s'en affliger, car pour l'homme une chevelure blanche est plus propre à accompagner les traits, dans la vieillesse, qu'une chevelure blonde ou noire, et la plupart des vieillards perdent à porter perruque, sous le rapport de la beauté. Il faut donc reléguer au rang des erreurs ridicules les conseils donnés pour se garantir de la canitie, à laquelle rien ne saurait nous soustraire. Il faut au contraire considérer comme étant à la fois ridicule, et souvent dangereux par la mauvaise application, l'usage de teindre la chevelure et la barbe; la plupart des moyens employés pour cet objet sont des substances minérales vénéneuses, telles que l'arsenic, la pierre infernale, etc., qui peuvent étendre leur action au-delà de ce qu'on a prévu et causer de fâcheux accidens. Il y a des substances végétales exemptes de danger, mais toutes ont l'inconvénient de ne dissimuler que d'une manière bien imparfaite l'espèce de difformité que veulent cacher les ci-devant jeunes hommes ou les ingénues surannées; car la portion de cheveux qui sort du bulbe vient, par sa blancheur, trahir la supercherie dont la perruque seule, grace aux talens de nos artistes, peut assurer le succès.

Laissons les poètes et les rhéteurs exploiter les cheveux blancs en prose et en vers, et rappelons, en terminant, l'analogie qui existe entre la canitie et la décoloration qui se remarque dans les végétaux arrivant au terme de leur existence.

F. R.

CANITZ (FRÉDÉRIC - RODOLPHE - LOUIS, baron DE), poète allemand, naquit à Berlin, en 1654, d'une ancienne famille noble. Il reçut dans la

maison de son père et de son grand-père une éducation distinguée, étudia ensuite le droit aux universités de Leyde et de Leipzig et fit plus tard un voyage en Italie et en France. De retour dans son pays il devint, en 1677, gentilhomme de la chambre à la cour électorale de Berlin et bientôt après conseiller de légation. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de plusieurs missions. Après la mort de grand-électeur, le roi Frédéric I^{er} qui lui succéda, nomma d'abord Canitz conseiller d'état titulaire et bientôt, après quelques missions diplomatiques, conseiller d'état. L'Empereur l'éleva alors à la dignité de baron de l'empire. En qualité de ministre plénipotentiaire de la Prusse il prit part aux négociations ouvertes à La Haye, au sujet de la succession d'Espagne. Mais en 1699 le mauvais état de sa santé lui fit abandonner ce poste et il mourut la même année à Berlin. De 1681 à 1695 il avait vécu dans la plus heureuse union avec M^{lle} Dorothee (Doris) d'Arnimb, dont les qualités et les vertus ont été célébrées d'abord par son mari et en dernier lieu encore par M. François Horn et dans les belles pages de M. Varnhagen d'Ense.

Les poésies de Canitz n'ont paru qu'après sa mort, sous le titre de *Nebenstunden unterschiedener Gedichte* (Berlin, 1700, 14^e édit. 1765). Canitz n'y apparait pas à la vérité comme un génie poétique du premier ordre, mais la pureté, la clarté et la facilité de ses vers forment un agréable contraste avec l'enflure et la prétention de l'école de Lohenstein, qui dominait encore alors.

M. le baron de Canitz, colonel prussien et envoyé extraordinaire à la Porte Othomane, de 1827 à 1829, appartient à la même famille: on a de lui un ouvrage distingué sur la cavalerie. C. L.

CANLASSI (GUIDO), célèbre peintre de l'école bolonaise (voy.), est plus connu sous le sobriquet de *Cagnacci* ou *Cagnazzi* que lui fit donner la difformité de son corps. Il naquit à Castel-San-Arcangelo, en 1601 et non à Castel-Durante, près de Rimini, comme le veut Orlandi, et il mourut en 1681 à Vicence, où les libéralités de Léopold I^{er} l'avaient depuis long-temps fixé. Élève et imita-

Guido Reni, il fit honneur à son tant qu'il marcha sur ses traces et sa manière; mais lorsqu'il voulut un coloris plus fier, plus eux, il s'égara et tomba dans le Parmi les tableaux de Canlassi cités éloges par les historiens de l'art, distinguer un *saint Mathieu et sainte Thérèse*, à Rimini; la *Décolle de saint Jean-Baptiste*, au palais ni, à Bologne, et un *David* très, qui se voit dans la galerie Co-. Il existe de nombreuses copies de deux derniers ouvrages. Outre tableaux célèbres, on cite encore de tre le *Samson* qui défait les Philistins et *Prométhée* déchiré par un vautour au musée du Louvre; une *Cléopâtre* expirant au milieu de ses femmes, dans la galerie de Vienne; la *Vierge des douleurs* et la *Madeline portée au ciel par un ange*, à la galerie de Munich. Les tableaux de Canlassi sont ordinairement d'un coloris clair et harmonieux; ils ont moins de noblesse et de correction de dessin que ceux de Guido son maître.

L. C. S.

CANNABICH (JEAN-GODEFROI-FRÉDÉRIC), excellent géographe, naquit en 1771 à Sondershausen où son père exerçait les fonctions de surintendant d'artillerie et de conseiller de conseil. Prédicateur et bon écrivain, il fit ses premières études du jeune Cannabich, lui donna des professeurs distingués et l'envoya au collège de sa patrie. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fit à l'université de Göttingue des cours de théologie et, à sa sortie, il fut nommé recteur du collège de Greusdamm dans le pays de Schwarzbourg-Sondershausen. Il est maintenant ministre à Göttingue, dans la même principauté. L'année mémorable de 1815 ayant vu de grandes mutations dans les limites territoriales de certains états allemands, quelques-uns s'étant entièrement effondrés, le besoin d'un nouveau manuel géographique, plus en harmonie avec les décisions du congrès de Vienne, fut généralement senti. Cannabich et C. G. D. furent les premiers qui se chargèrent de ce travail. La première édition du *Manuel de géographie selon les nou-*

veaux traités de paix de Cannabich parut déjà en 1816, et la méthode large et facile qui distingue cet ouvrage fut tellement goûtée que douze éditions furent épuisées en moins de treize ans.

Ce livre mit M. Cannabich en rapport avec les géographes les plus marquants de l'époque, et, de concert avec Gaspari, Gutschmuths, Hassel et Ukert, il publia le grand *Manuel complet de géographie*, ouvrage fondamental, bien supérieur à tout ce que les modernes ont publié sur la géographie. Malte-Brun l'a constamment mis à contribution sans épuiser cette mine riche et féconde. L'Angleterre, qui se vante de posséder la clef des deux hémisphères, n'a pas d'ouvrage aussi complet et d'une si vaste étendue.

Afin de mettre ses recherches à la portée de toutes les intelligences, M. Cannabich a écrit sa *Géographie portative à l'usage des écoles* (Sondershausen, 1818, 10^e édit., 1831). Ses autres ouvrages, tous écrits en allemand, sont : *Description stat. et géogr. du royaume de Prusse* (6 vol., Dresde, 1827); *Description stat. du royaume de Wurtemberg* (2 vol., Dresde, 1828); *Tableau de la France*, 1831, 2 vol.; *Tableau nouveau de la Russie d'Europe et du royaume de Pologne*, t. I: 1833), etc. Depuis l'année 1821 il publie, conjointement avec M. le major Streit, l'écrit périodique sur la géographie intitulé *le Globe* et paraissant à Erfurt. C. L.

CANNE, voy. ROSEAU, BAMBOU, etc.

CANNE (mesure), voy. MESURES.

CANNE À SUCRE. Cette plante précieuse appartient à la famille des graminées; on en connaît plusieurs variétés, mais toutes se ressemblent par le port. Elles ne diffèrent que par quelques modifications dans la forme et la couleur de la tige.

Les racines de la canne sont fibreuses; elles donnent naissance à des tiges qui s'élevaient quelquefois à la hauteur de 12 pieds et présentent jusqu'à 2 pouces de diamètre. Souvent leurs dimensions sont moins considérables, et elles n'atteignent que 8 pieds de haut et 1 pouce de diamètre. Elles sont noueuses; de chaque nœud part une feuille. Lorsqu'elles ont atteint un certain degré d'accroissement, les feuilles qui se

trouvent à la base de la plante tombent, et du milieu de celle qui se trouve au sommet part un prolongement nommé *flèche*, qui ne porte pas de feuilles, qui n'est pas marqué par des nœuds, mais qui se termine par un épi chargé de fleurs.

A chaque nœud dépouillé de ses feuilles on aperçoit un enfoncement qui renferme un bourgeon, au-dessous duquel on remarque des points noirs disposés assez symétriquement; de ces points partent les racines lorsqu'ils sont recouverts par la terre.

Dans l'intérieur de la tige on trouve une moelle fibreuse et spongieuse, gorgée d'un suc très doux dont on retire le sucre (*voy. ce mot*).

La canne est connue depuis très longtemps; cependant le sucre dont parlent Strabon, Lucain, Marc-Varron, Sénèque et Plin lui-même, était fourni par des roseaux et non par le végétal dont nous traçons ici l'histoire. Le suc qui excédait à leur surface se desséchait au soleil, il était ensuite recueilli. Ce n'est que vers le *xiv^e* siècle que le sucre de canne commença à être introduit en Europe. Selon Saumaise, l'art de le préparer était connu des Arabes depuis plus de 600 ans.

A en croire Albertus Agnensis, les croisés trouvèrent dans les environs de Tripoli, en Syrie, des plantations de cannes dont ils ne pouvaient se lasser de sucer le suc; et Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil, qui les avait suivis dans la Terre-Sainte, ajoute à ces détails les moyens dont on se servait alors pour préparer le sucre: ils consistaient à exprimer le suc et à le faire rapprocher sur le feu.

La canne paraît être originaire des Indes-Orientales et peut-être aussi d'Afrique. De là elle fut transportée en Arabie et plus tard en Nubie, en Égypte et en Éthiopie. Sa culture, introduite ensuite en Syrie, en Chypre, en Sicile, y prospéra, et le comte de Borgh dit, dans ses lettres sur la minéralogie de cette dernière contrée, y avoir vu des restes de fourneaux de raffinage de sucre, qui avaient été établis à la fin du *xv^e* siècle. En 1420 on essaya de former des plan-

tations de canne dans l'île de Madère et elles réussirent si bien qu'au bout de très peu de temps les habitants livrèrent au commerce des quantités très considérables de sucre. De plus, ils préparèrent des fruits confits, très estimés à cette époque en France et dans le reste de l'Europe. Enfin, en Espagne et dans les Canaries la canne fut cultivée avec succès. On essaya même de la naturaliser en France, dans les provinces méridionales et particulièrement en Provence mais les efforts tentés dans ce but n'eurent pas couronnés de succès, et on fut forcé d'y renoncer. On ne se doutait pas alors qu'un jour viendrait où une autre plante nous fournirait le moyen de nous soustraire, en partie, à ce tribut immense payé à l'étranger (*voy. BETTERAVE*).

Lors de la découverte du Nouveau-Monde, la canne à sucre fut transportée des Canaries à Saint-Domingue; là sa culture prit une nouvelle extension; de nouveaux débouchés s'ouvrirent à cette denrée, et l'emploi commença à en devenir si général, ses usages furent si multipliés, que le sucre, au lieu d'être considéré comme un utile médicament comme un objet de dépense superflue, dépense que Deschamps, poète mort en 1420, compte au nombre des plus fortes d'un ménage, devint un condiment de première nécessité.

Disons quelques mots sur la culture de la canne à sucre. Après avoir choisi un terrain convenable pour l'usage qu'on se propose, on y pratique de petites fosses que l'on remplit ensuite avec un mélange de terre et de fumier. On y place alors de une, deux ou trois boutures de canne; ces boutures, qui proviennent de la partie supérieure de la plante, doivent avoir été coupées depuis plusieurs jours et abandonnées en tas, en prenant seulement la précaution de les recouvrir de paille. Après cette espèce de préparation, elles prennent très vite lorsque le temps est humide ou que les pluies sont abondantes; mais dans le cas contraire elles se dessèchent très rapidement et il faut ensuite remplacer les plans qui ont péri.

Rarement la canne est propagée de graines, même dans les climats qui sont le plus propres à sa culture.

La récolte de la canne ayant pour but la préparation du sucre, on doit nécessairement choisir pour la faire l'époque où le végétal en présente le plus : aussi doit-on pas attendre la maturité comme des graines. C'est ordinairement six à 15 mois après la plantation que les cannes sont bonnes à couper : mais on ne doit pas, sans grands inconvéniens, avancer de retarder la coupe d'un ou de deux mois, ce qui permet d'avoir égard à l'ordre établi pour l'écoulement de cette den-

Le rejets qui poussent après la première récolte peuvent servir à leur tour lorsqu'ils comptent de 11 à 12 mois d'existence. Après quatre ou cinq années, la plantation est renouvelée.

Les mauvaises herbes, les vents, les sauterelles, les fourmis, la rouille, font souvent la guerre aux plantations. Il est facile de se garder de la colon d'éviter l'influence des mauvaises herbes; mais il n'en est pas de même des vents qui désolent les Antilles pendant les mois de novembre et de décembre. Alors surtout sont funestes les ouragans qu'allume le feu du ciel ou l'imprudence. On les arrête ordinairement en coupant toutes les cannes qui environnent celles qui brûlent; mais si un ouragan porte au loin des étincelles, on ne peut échapper à une ruine complète.

Lorsque les rats envahissent une plantation, on ne peut les extirper qu'en inondant le terrain dont ils se sont emparés, de manière à ce qu'ils ne puissent trouver une issue. Il est plus difficile de leur faire la guerre aux fourmis; à une certaine époque où elles désolaient la Martinique, on proposa un prix de 2 millions pour un moyen de la débarrasser de ce vermineux. Aucun de ceux qui furent proposés ne réussit; un orage violent put seul y parvenir.

Lorsque les cannes jaunissent et que leurs feuilles inférieures tombent, on reconnaît qu'elles sont mûres et on les coupe. On les dispose en bottes qui ont de 12 pieds de longueur et on les porte au moulin. Là on les écrase en les faisant passer à deux reprises entre deux cylindres de fer ou de bois. Ainsi exprimées, elles portent le nom de *bagasse*; la bagasse hachée et mélangée avec les

écumes de sirops sert de nourriture aux animaux employés au service de l'établissement. On s'en sert aussi comme du bois de chauffage.

Le suc que l'on obtient prend le nom de *vesou*; il est trouble et tient en suspension de l'albumine, de la fécule, des débris de canne : aussi ne tarderait-il pas à fermenter si l'on ne se hâtait de le porter promptement dans une chaudière, nommée chaudière à déféquer. On élève la température sans la porter tout-à-fait au degré de l'ébullition; on facilite la clarification en ajoutant un lait de chaux, puis on enlève les écumes. De cette première chaudière le suc passe dans une seconde appelée la *propre*, où l'on achève la clarification, en ayant encore recours au lait de chaux. De là le suc passe dans une nouvelle chaudière nommée le *flambeau*, avant d'arriver à une quatrième, appelée le *sirop*, où l'on commence l'évaporation; on la termine dans une cinquième dite la *batterie*.

Lorsque le sirop est cuit convenablement, on le verse dans des caisses de bois doublées en plomb laminé, que l'on nomme *rafraichissoirs*. Le sucre y cristallise, et on facilite par une ouverture pratiquée convenablement l'écoulement d'un sirop noir qui a reçu le nom de *mélasse*. Souvent cette opération s'exécute dans des moules en terre cuite qui présentent l'apparence d'un cône, et que l'on nomme *formes*. C'est au sucre ainsi préparé qu'on donne le nom de *cassonade*. (Voy. pour plus de détail sur ces opérations et sur la purification des produits, l'article SUCRE).

Les mélasses sont mises à fermenter et distillées ensuite pour obtenir une liqueur nommée *tafia* dans le pays, et que nous connaissons sous le nom de *rhum*.

Ce n'est pas là que se bornent les usages de la canne : ses racines brûlées servent en outre à fertiliser le terrain où elle croît; les sommités vertes servent de nourriture aux bœufs et aux mulets employés dans l'exploitation; sèches, elles recouvrent les cases des nègres.

Les cannes abandonnées à elles-mêmes pendant 18 jours subissent un léger mouvement de fermentation et acquiè-

rent l'odeur de pommes. Si on les exprime à cette époque, elles laissent découler un suc qu'on laisse fermenter complètement; on obtient alors un vin assez agréable que l'on colore avec le suc de la raquette (*cactus opuntia*) et qui fournit à la distillation une eau-de-vie très estimée.

Ce vin, mis en bouteille avant que la fermentation soit terminée, mousse comme le vin de Champagne. H. A.

CANNELLE, écorce d'un arbre de la famille des laurées, le *laurus cinnamomum*, que l'on cultive principalement dans l'île de Ceylan, en Chine et au Japon. La culture du *cannellier* a été également propagée aux îles de France, de Bourbon, aux Antilles, à Cayenne, etc. Enfin, depuis peu de temps, deux pieds de cet arbre transportés au Caire y ont si bien réussi qu'ils ont servi à former des plantations qui promettent les plus heureux résultats.

Les cannelliers croissent sans exiger aucun soin; selon que l'exposition est plus ou moins favorable, on peut commencer à les exploiter entre 5 et 16 ans et continuer jusqu'à ce qu'ils aient 30 ans d'existence. La récolte a lieu deux fois par an : la première commence au mois d'avril et se termine en août; la seconde dure depuis novembre jusqu'à la fin de janvier. On coupe les jeunes branches, on les dépouille de leur épiderme, puis on enlève les écorces qui se roulent sur elles-mêmes et que l'on introduit les unes dans les autres; on les fait sécher dans cet état. Ensuite on les examine avec soin; on sépare les qualités inférieures que l'on distille pour obtenir l'*huile de cannelle*, et on réunit les écorces reconnues sans défauts en petites bottes, dont on forme des surons que l'on expédie, après avoir rempli les interstices de poivre noir.

Il existe dans le commerce plusieurs espèces de cannelle fournies par le même arbre. Les nuances que l'on observe sont dues à la différence de climat, de terrain ou d'exposition, ou peut-être à des variétés produites par la culture. Quoi qu'il en soit, les cannelles de Ceylan, de Chine, de Cayenne, offrent des caractères qui les font distinguer.

La cannelle de Ceylan est la plus estimée; elle se présente en faisceaux longs composés d'écorces très minces, d'une couleur blonde, d'une odeur suave, d'un goût piquant et agréable. Les faisceaux dont se compose la cannelle de Chine sont plus courts; les écorces, plus grosses, ont une couleur plus foncée, la saveur est plus prononcée, leur goût est moins agréable. Quelques auteurs attribuent ces différences entre les deux espèces à l'exposition et à l'âge des arbres qui les fournissent, quel que soit le pays où ils croissent.

On nomme cannelle *mate* l'écorce du tronc du cannellier. Elle est en morceaux plats, fibreux; l'odeur et la saveur sont à peine sensibles.

Il existe deux sortes de cannelle de Cayenne: l'une d'elles se rapproche de la cannelle de Ceylan à tel point que lorsqu'elle a été récoltée à temps et avec un soin convenable, on ne peut les distinguer l'une de l'autre. La seconde espèce ressemble à la cannelle de Chine; mais on ne peut cependant la reconnaître aux débris d'épiderme qui se retrouvent sur l'écorce, et à sa saveur mucilagineuse.

La cannelle forme une branche de commerce très importante, qu'après des guerres sanglantes les Hollandais ont enlevée aux Portugais et les Anglais aux Hollandais.

L'écorce employée sous le nom de *cannelle giroflée* a aussi été désignée sous celui de *bois de crabe*, *bois de giroflée*; elle est fournie par le *myrtus caryophyllata* et est caractérisée par une odeur de girofle à laquelle elle doit son nom et l'usage que l'on en fait comme assaisonnement.

L'écorce employée sous le nom de *cannelle blanche* est aromatique. On la substitue souvent, dans le commerce de la droguerie, à l'écorce de Winter; de là lui est venu le nom de *fausse écorce de Winter*. Il est facile de la reconnaître à la couleur blanche qu'elle présente à l'intérieur, tandis que l'écorce qu'elle sert à falsifier est grise.

La cannelle blanche est employée aux Antilles dans l'art culinaire. En Europe, elle sert aux mêmes usages; outre qu'elle

est fort usitée pour la fabrication des liqueurs de table, elle figure au nombre des médicamens. C'est un excitant utile, qui doit ses vertus à l'huile volatile qui est abondamment contenue, et qui ailleurs n'a pas de propriétés particulières.

H. A.

CANNELURES. Ce sont de petits trous creusés le long du fût d'une colonne, dans le sens longitudinal, et séparés par des baguettes ou *cannes*, d'où vient le nom qui leur a été donné. Les cannelures ne sont pas une invention moderne : on les reconnaît dans les différens genres d'architecture ancienne, et l'on trouve les nomme *striures*, du latin *triges* (plis d'une robe), parce que selon lui, ces ornemens sont imités des plis des robes des dames grecques.

Il y a plusieurs sortes de cannelures : les unes sont à côtes, c'est-à-dire séparées par des listels d'une certaine largeur ; d'autres sont à *rudentures*, c'est-à-dire qu'elles sont remplies, en tout ou en partie, par des espèces de baguettes ou de roseaux que l'on nomme ainsi. On fait encore des cannelures pour les gaines, les termes, les piédouches, les consoles, qui sont en général plus étroites par le bas que par le haut ; d'autres, qu'on nomme à *vive arête*, ne sont pas séparées par des côtes ; d'autres enfin ont des ornemens dans toute la longueur du fût de la colonne ou quelquefois seulement par intervalles, et, par cette raison, sont appelées *cannelures ornées*.

On emploie aussi les cannelures dans divers objets d'art ou de luxe ; les menuisiers et les ébénistes en font usage dans différens ouvrages en bois. Il existe dans certaines carabines des raies en spirale elliptique auxquelles on donne le nom de *cannelures*.

En termes de botanique enfin, on appelle *cannelures* des espèces de sillons ou de rainures longitudinales que l'on rencontre sur plusieurs parties des plantes.

D. A. D.

CANNES (*Cannæ*), petit bourg du royaume de Naples, situé sur les bords de la mer Adriatique, à l'embouchure de la rivière Olanto, dans la province de Capitanata, l'ancienne Apulie. Ce bourg, presque inconnu avant la grande bataille

que les Romains y perdirent contre Annibal (*voy.*), l'an 216 avant J.-C., devint alors célèbre dans l'histoire. A l'exemple de leurs prédécesseurs, les deux consuls, Paul-Émile et Téntentius Varro, se bornèrent d'abord à prendre des mesures défensives contre Annibal, qui espérait terminer la lutte entre Rome et Carthage par une bataille décisive. Mais le sénat, considérant que l'armée romaine était forte de 87,000 hommes, tandis que celle d'Annibal n'en comptait que 50,000, et qu'Annibal, une fois battu, se trouverait sans alliés et sans aucun point d'appui, ordonna aux consuls de tenter un coup décisif pour mettre fin à cette longue et pénible guerre. A peine Annibal eut-il remarqué le changement qui s'était opéré dans la conduite de ses adversaires que, pour les engager dans une affaire, il laissa d'abord au consul Téntentius Varron le plaisir de vaincre dans une attaque de cavalerie légère, en ordonnant à la cavalerie carthaginoise de se retirer promptement, après chaque charge, dans le camp de Cannes, qui un an auparavant avait presque entièrement été la proie des flammes. Afin de resserrer Annibal plus étroitement, les Romains abandonnèrent leur forte position de Canusium (*Canosa*) et établirent un nouveau camp à quelques milles plus à l'est, sur la rive droite de l'Aufidus (*Ofanto*). Mais le champ de bataille leur paraissant ici trop étroit, ils passèrent avec toute l'armée sur la rive gauche de l'Aufidus ; Varron appuya son aile droite sur le fleuve, en s'étendant au loin dans la plaine. Aussitôt Annibal passa le fleuve, guéable en cet endroit, et rangea son armée en face de celle des Romains. L'armée des consuls avait à son aile droite la cavalerie romaine, à son aile gauche celle des alliés, et toute l'infanterie dans le centre. Annibal, toujours habile, plaça sa cavalerie espagnole et gauloise vis-à-vis de la cavalerie romaine et opposa celle des Numides à celle des alliés ; puis il partagea son infanterie africaine en deux corps qu'il plaça près de la cavalerie. L'infanterie espagnole et gauloise, séparée des deux ailes par un grand espace vide, formait au centre un angle obtus et avait derrière elle une

autre forte division d'infanterie. Annibal se réserva le commandement du centre et retarda l'attaque jusqu'au moment où le Volturnus, vent périodique de l'Apulie, enveloppant les Romains dans ses flots de sable et de poussière, les mit dans l'impossibilité de deviner quel serait son système d'opérations. Les troupes légères des deux armées commencèrent l'attaque, les Romains à coups de javelots, les Carthaginois avec leurs frondeurs baléares. L'un de ces derniers frappa, dès le commencement du combat, le consul Paul-Émile, au moment où il s'empressait de réparer le désordre qui se mettait dans ses rangs. Le premier choc de la cavalerie romaine contre celle des Numides fut terrible. Le combat fut long et lassa enfin la patience des cavaliers; ils mirent pied à terre et s'attaquèrent à pied. Mais dans une pareille lutte, l'habileté et la souplesse des Gaulois et des Espagnols l'emporta bientôt sur le courage des Romains. L'infanterie romaine, voulant accourir au secours de la cavalerie, se porta, en formant un arc de cercle, vers l'aile où se livrait cette lutte inégale, en attaquant l'infanterie gauloise et espagnole qui, d'après l'ordre d'Annibal, se retira en bon ordre et toujours en combattant dans l'espace vide entre les ailes et le centre.

Annibal profita de ce mouvement pour prendre aussitôt en flanc l'armée romaine, qui s'était si imprudemment engagée, et se servit à cet effet de l'infanterie africaine qu'il avait ménagée à dessein jusque là. Dès lors la victoire ne fut plus douteuse : les Romains, défaits sur tous les points, eurent à déplorer la perte du consul Paul-Émile et des deux proconsuls Servilius et Atilius. Tous ceux qui cherchèrent leur salut dans la fuite furent massacrés dans la plaine par la cavalerie numide; les vainqueurs firent 13,000 prisonniers. D'après l'évaluation des Romains eux-mêmes, leur perte se monta dans cette bataille à 45,000 hommes, selon d'autres à 70,000. Annibal fit recueillir les anneaux d'or des chevaliers morts sur le champ de bataille et les envoya comme trophées à Carthage; il y en eut, dit-on, un boisseau. Cependant cette victoire ayant aussi beaucoup

affaibli son armée, Annibal ne marcha sur Rome que lentement et avec de grandes précautions, espérant en vain le soulèvement de la ville et la défection des alliés des Romains. C'est faute d'être soutenu, sans doute, bien plus qu'à cause des courtes jouissances de ses quartiers d'hiver à Capoue (voy.), qu'Annibal de plus en plus affaibli par 17 campagnes fut à la fin obligé de renoncer à la conquête de l'Italie. C. L.

CANNIBALES. On donne ce nom aux Caraïbes ou insulaires qui possédaient une partie des Antilles avant l'arrivée des Espagnols; ceux-ci en ont détruit presque entièrement la race, mais on retrouve cependant quelques restes : l'île Saint-Vincent. C'est la seule île de l'Amérique où les Cannibales fussent en un grand nombre pour former un corps de nation. Ils sont en général tristes, rêveurs et paresseux; leur teint est olivâtre; ils ont le front et le nez aplatis; ils sont d'une bonne constitution et arrivent à un âge avancé. Ils vont nus, sont bien faits, vigoureux, d'une humeur guerrière, et sont fort adroits à tirer de l'arc. Leurs flèches sont faites d'un bois empoisonné, taillées de façon qu'on ne peut les retirer du corps sur lequel elles sont lancées sans déchirer la plaie, et elles sont arrosées d'un venin très dangereux, produit par le suc du mancenillier. Les Cannibales ont plusieurs femmes qui ne sont point jalouses les unes des autres, ce que Montaigne regardait comme une chose miraculeuse, dans son chapitre sur ce peuple. Dès le lendemain de leur accouchement ces femmes vont à leurs occupations. Elles n'embaillonnent point leurs enfans, qui, dès l'âge de 4 mois, marchent à quatre pattes.

Ces sauvages ont toujours passé pour manger leurs prisonniers rôtis : c'est ce goût dépravé pour la chair humaine qui a fait passer leur nom en proverbe; le mot *cannibale* désigne dans toutes les langues un être cruel, inhumain ou féroce. Les Caraïbes croient à un premier homme nommé *Longuo*, qui descendit du ciel tout fait, et les premiers habitans de la terre, selon eux, sortirent de son énorme nombril au moyen d'une incision. Ils adorent des dieux bons et

s, ne font d'offrandes qu'aux esprits, et croient à l'immortalité de l'âme. Ils ont la coutume de se tuer le corps avec du rocou; ils se servent des pirogues avec des haches de bois. Les Cannibales de l'île Saint-John se soulevèrent, en 1794, contre les Anglais, mais n'obtinrent aucun succès. Ils furent vaincus et déportés à la Nouvelle-Zélande. Depuis cette époque ces Indiens vivent, pour la plupart, comme les sauvages.

F. R. D.
CANNING (GEORGE)*, homme d'état anglais, naquit à Londres le 11 avril 1759. Le père de Canning s'étant brouillé avec ses parents, à la suite d'un mariage qu'il avait contracté, fut obligé de quitter l'Irlande, sa patrie, et de se retirer à Londres: il y mourut un an après la naissance de son fils. Sa veuve, privée de tout moyen de subsistance, monta sur le théâtre, et y eut, en secondes et en troisièmes noces, un succès assez long-temps pour jouir d'une fortune qui lui permit de faire l'éducation de son fils, qui ne cessa de prodiguer les témoignages de la reconnaissance filiale.

George Canning, grâce à la libéralité de ses oncles, fut élevé à Eton. A l'âge de 16 ans il se fit l'éditeur d'un journal littéraire, le *Microcosme*, dans lequel, par ses camarades de collège, il publia des morceaux dont il enrichit ce re-

cet article a été extrait de l'*Encyclopædia Britannica*, t. VI, p. 81-84. Nous avons pensé qu'il appartenait surtout aux compatriotes de George Canning d'apprécier la carrière de ce grand homme d'état, et qu'une notice traduite de l'anglais offrirait un plus haut degré d'intérêt. Nous regrettons seulement qu'il ne soit pas question de ce travail de la part qu'a prise Canning pour l'établissement du système de la liberté commerciale et de la réforme des lois concernant les manufactures: mais nous en parlerons plus tard. Le duc de Devonshire, ce collègue de Canning dans le ministère de la trésorerie, se hâta de démissionner lorsque Canning en devint le titulaire, et qu'en même temps le duc de Wellington donna sa démission du poste de grand-maître de l'artillerie. Enfin nous ne pouvons passer sous silence l'empressement qu'on a mis en France à reconnaître la mémoire de Canning par une médaille dont la légende était ces mots qu'on lui attribue avoir été sa devise: *Liberté civile et commerciale*.

J. U. S.

cueil se distinguent par le bon goût, l'élégance et une fine raillerie qui plus tard est devenue une des armes les plus formidables de l'orateur. A cette époque de sa vie appartient aussi un poème intitulé *l'Eschavage de la Grèce*: une imagination brillante s'y révèle à côté d'un ardent amour de la liberté. N'était-ce point là un heureux présage, et les opérations de l'homme d'état ne sont-elles pas venues justifier la ferveur et l'enthousiasme du jeune homme?

En 1787 George Canning passa à l'université d'Oxford, où il se lia d'amitié avec Charles Jenkinson; puis il se voua à l'étude du droit. Eminemment social et spirituel, il se vit bientôt entouré de nombreux amis; dans les clubs politiques, qu'il commençait à fréquenter, il prit souvent la parole, se préparant ainsi à paraître sur un théâtre plus vaste, à lutter avec des adversaires plus puissans. Entretenant des rapports presque journaliers avec Sheridan, Fox, Burke, Grey, il professait à cette époque des opinions libérales; ses amis whigs comptaient trouver en lui un excellent champion de leur cause: ils le décidèrent à abandonner le barreau. Mais à peine Canning fut-il entré au parlement qu'il s'opéra dans sa foi politique une métamorphose complète: après une explication franche et amicale avec Sheridan, il entra en pourparlers avec Pitt et prit rang dans la phalange ministérielle; c'était en 1793. Il est difficile de deviner les motifs qui amenèrent ce changement: peut-être le jeune député sentait-il que son talent n'arriverait point à se développer aussi largement sur les bancs de l'Opposition; peut-être espérait-il mieux servir les intérêts de son pays en faisant adopter aux tories, ses nouveaux associés, une partie des convictions libérales qu'il avait professées jusqu'à ce jour.

Ce fut à l'occasion des subsides que le ministère voulait accorder au roi de Sardaigne que Canning prit la parole pour la première fois. S'il déploya beaucoup de tact et d'adresse dans son argumentation, il fut blâmé du ton léger et railleur avec lequel il traita Fox; la partie sage du public en voulut même à Pitt de ce qu'il avait laissé son illustre rival

en butte aux attaques d'un jeune homme arrogant.

Peu d'années suffirent à Canning pour s'élever au premier rang parmi ses nouveaux alliés; en 1796 on le voit déjà sous-secrétaire d'état, et il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle et un talent remarquables. Les annales parlementaires ont gardé souvenir de son éloquent discours sur la motion de M. Tierney, concernant la paix avec la république française (en 1798); le jeune orateur électrisa l'assemblée tout entière et sut pleinement justifier les prévisions et la partialité de son protecteur ministériel. Dans la même session il avait fait une profession de foi généreuse pour l'abolition de l'esclavage. Son influence parlementaire et son indépendance civile se consolidèrent et s'étendirent cette même année par son mariage avec la fille du général Scott.

En 1800 il discute, toujours comme partisan zélé du premier ministre, les propositions de paix faites par le gouvernement consulaire, les subsides à fournir à l'empereur d'Allemagne, la suppression de l'*habeas corpus*. En dehors du parlement, il défend sa thèse et son parti dans le *Antijacobin Examiner*, feuille périodique qu'il publie avec ses amis, MM. Frère et Ellis, et qu'il assaisonne de son esprit mordant et satirique. Bon nombre de ses poésies fugitives ont été publiées dans ce recueil.

Lorsqu'en 1801 Pitt quitta le ministère, Canning se trouva jeté dans l'opposition jusqu'en 1804, où il rentra au pouvoir avec son patron, comme trésorier de la marine. A la mort de Pitt (1806), il sortit de nouveau du ministère, et rien ne montre avec plus d'évidence combien il sacrifiait alors à l'esprit de parti que la question de la traite des noirs, contre laquelle il s'était élevé autrefois avec tant de chaleur et de véhémence; l'abolition de cet odieux commerce était enfin proposée mais par les whigs, et Canning ne put s'empêcher de mêler à une question toute morale des expressions hostiles contre le parti dominant. Celui-ci ayant été expulsé par les tories, l'élève de Pitt reçut le portefeuille des affaires étrangères (1807). Ce poste, au début du ministère

Portland, n'était rien moins que désirable. Qu'on se rappelle un moment l'état de l'Angleterre, engagée depuis 15 ans si l'on en excepte le court intervalle après la paix d'Amiens, dans une guerre ruineuse : la plupart des puissances continentales, tout à l'heure encore alliées de la Grande-Bretagne, étaient ou ligüées contre elle ou condamnées à une honteuse neutralité. La nation, qui partageait naguère ses affections politiques entre deux grands chefs, cherchait en vain une tête assez haute et assez forte pour lui imposer le respect et la confiance. Pitt et Fox, en mourant, semblaient avoir emporté chacun le manteau du prophète. Canning était loin d'avoir atteint au faite de sa renommée : le pays le traitait plutôt d'escarmoucheur habile que de guerrier cuirassé à toute épreuve. Le cabinet whig congédié formait une opposition formidable, et bon nombre de ses membres étaient les ennemis personnels de Canning, qui les avait agacés par ses railleries dans le parlement et bafoués dans ses journaux. Telles étaient les difficultés nombreuses qui allaient assaillir le nouveau cabinet. Sa force fut pour la première fois mise à l'épreuve lorsque le duc de Portland interpella les ministres au sujet de l'expédition contre Copenhague, qui ne pouvait en effet se justifier. Canning descendit hardiment dans l'arène et défendit la conduite du cabinet dont il faisait partie avec une rare habileté. Amis et ennemis admirèrent également; les uns se féliciterent de compter dans leurs rangs un si vigoureux athlète, les autres mesuraient avec étonnement l'immense talent qu'ils allaient avoir à combattre. A partir de là, l'importance parlementaire et la renommée politique de Canning allaient toujours croissant, lorsqu'en 1809 un démêlé avec son collègue lord Castlereagh amena entre eux un duel, à la suite duquel les deux secrétaires d'état donnèrent leur démission. Cet incident imprévu fut cause de la dissolution du cabinet tout entier: Canning en avait été le défenseur le plus capable et le plus énergique.

Pendant les deux années suivantes, il se mêla rarement aux débats. Au commencement de 1812, il se fit dans le par-

étaient l'avocat des catholiques, qui réclamaient la participation aux fonctions civiles. En toute occasion il défendit cette thèse, non pas comme une question de droit, mais comme une mesure d'utilité. Après l'assassinat de Perceval ou lui proposa de rentrer aux affaires; mais, ne pouvant s'entendre avec les ministres sur l'émancipation catholique, il dut refuser. Depuis 1814 jusqu'en 1816 il remplit les hautes fonctions d'ambassadeur à Lisbonne. De grands événements, on le sait, venaient de s'accomplir dans la péninsule, et Canning pour sa part y avait puissamment contribué. « Il y a dans ma carrière politique, a-t-il dit lui-même, un point dont je puis me vanter : c'est d'avoir maintenu l'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne en dépit de toutes les difficultés, du découragement général et des prédictions de mauvais augure. » Dans une autre occasion, il s'écria : « Ne retirons jamais notre main protectrice à la péninsule. Le souverain de la France ne vise qu'à un seul but, à un but avec lequel son existence même est liée : c'est d'établir sa domination en Espagne. Qu'il ne réussisse point, et sa chute est certaine. » L'événement proclama la justesse de cette prédiction. Comme membre du cabinet, depuis 1816 jusqu'en 1820, Canning défendit vigoureusement les mesures politiques qui n'étaient pas toujours accueillies avec faveur par le parlement.

Nous n'essaierons point de justifier la légèreté avec laquelle il traita l'affaire d'un individu (Ogden), emprisonné, pour cause de sédition, sous le règne de la loi exceptionnelle qui suspendait l'*habeas corpus*; quelques membres de l'Opposition taxèrent même de crime la froide insouciance que le ministre afficha dans cette occasion.

À la mort de George III, en 1820, le parlement fut dissous; dans les nouvelles élections, Canning fut nommé pour la quatrième fois par la ville de Liverpool. Il avait adressé aux électeurs un discours, remarquable et par ses argumens en faveur du ministère, et par sa profession de foi sur la réforme parlementaire, dont il se déclarait l'ennemi irréconciliable. Plus tard, en 1822, il répéta cette déclara-

tion de principes, au sein du parlement, dans un de ses discours les plus saillans.

Lorsque la reine Caroline aborda en Angleterre, pour réclamer sa place sur le trône de son royal époux, Canning, autrefois intimement lié avec elle, jugea convenable de voyager sur le continent aussi long-temps que dura ce scandaleux procès. De retour dans sa patrie, il se démit de la place qu'il occupait dans le cabinet.

Les regrets les plus flatteurs, exprimés par les directeurs de la compagnie des Indes, accompagnèrent sa retraite, et telle était la haute opinion que les membres de cette puissante corporation avaient conçue du caractère et des talens de Canning, qu'ils n'hésitèrent point à lui offrir le poste le plus éminent dont ils pouvaient disposer, celui de gouverneur-général des Indes. Le ministre démissionnaire avait accepté cette nouvelle charge et allait s'embarquer, lorsque le marquis de Londonderry mourut subitement. Alors le roi invita Canning à reprendre le portefeuille des affaires étrangères. La tentation était forte des deux côtés, mais le sol natal l'emporta. Canning ne partit point, et quoiqu'il n'occupât officiellement que le second rang dans le conseil, de fait, et dans l'opinion publique, il en était le président (voy. comte de Liverpool). Ceci eut lieu en 1822.

Le reste de la carrière de Canning se trouve si étroitement lié à l'histoire générale de son pays que les détails seraient ici déplacés (voy. GRAND-BRETAGNE). Des mesures libérales, telles que depuis long-temps aucun ministère n'avait eu ni la volonté ni le courage d'en proposer, signalèrent la nouvelle administration. Tous les efforts de Canning tendaient à rompre le charme de la Sainte-Alliance, sans détruire l'accord de l'Angleterre avec les puissances du continent. Il visait à placer son pays dans une position neutre, ou il pût avoir ses coudées franches et proclamer librement sa volonté; il voulait que la Grande-Bretagne jouât le beau rôle de médiateur soit entre des états ennemis, soit entre les factions en lutte sur le sol d'une seule et même patrie. Il soutenait avec énergie toutes les améliorations que la force de

choses et les progrès de la science commandaient d'introduire dans le commerce, les manufactures, la marine. Au mois de juin 1824, le cabinet résolut de reconnaître l'indépendance du Mexique, de la Colombie et de Buénos-Ayres; cette mesure fut due presque tout entière à l'influence de Canning, qui en revendiqua lui-même formellement le mérite et l'honneur. Au reproche qu'on adressait à son ministère d'avoir permis l'occupation de l'Espagne par la France et d'avoir sanctionné, par cette condescendance, l'attaque de l'Espagne contre le Portugal, il répondit : « Y avait-il nécessité pour nous de bloquer Cadix ? non ! J'avisai à une autre mesure : je résolus de faire en sorte que la France, si elle devait avoir l'Espagne, eût l'Espagne moins les Indes. J'appelai le Nouveau-Monde à la vie, pour maintenir l'équilibre dans l'ancien continent. » Pendant l'automne de 1826 il vint à Paris, où il fut reçu avec la plus grande distinction. Le traité de l'Angleterre avec la France et la Russie, et la bataille de Navarin, qui s'ensuivit, jetèrent quelque lumière sur l'objet et le but de son voyage. Lors de l'agression de l'Espagne contre le Portugal, il mit en jeu toute son habileté et son énergie pour soutenir la nécessité de l'intervention anglaise; une démonstration vigoureuse suffit pour amener le résultat voulu. La reconnaissance des républiques américaines, Navarin, le Portugal arraché à l'intervention de l'Espagne, tels sont les faits sur lesquels s'appuie la gloire du ministère libéral de Canning.

Au commencement de 1827, il fut saisi par le froid pendant les funérailles du duc d'York, et dès lors il ne recouvra jamais complètement sa santé. Peu de temps après, le comte de Liverpool, qui se trouvait à la tête du cabinet, fut frappé d'un coup d'apoplexie; et quoiqu'il se remit plus tard, il demeura politiquement mort. Canning fut bientôt nommé au poste de premier lord de la trésorerie, nomination qui provoqua la retraite de six ministres. Le nouveau président du conseil ne se laissa point abattre par cette opposition inattendue, et remplit sans tarder les places vacantes dans le cabinet; mais la lutte acharnée qu'il lui

fallut soutenir affectait visiblement sa santé déjà chancelante. A la fin de juillet 1827 le duc de Devonshire l'engagea à se retirer chez lui, à Chiswick, dans l'espérance que le changement d'air produirait un effet salutaire sur sa constitution affaiblie : il reprit assez de force pour se livrer un moment encore aux travaux de son ministère; mais le mal revint plus intense; il mourut le 8 août âgé de 57 ans. Ses restes furent déposés à Westminster, auprès de son illustre protecteur et devancier, auprès de Pitt. Parmi les hauts personnages qui suivirent le convoi, on remarqua le duc de Clarence, aujourd'hui roi d'Angleterre.

La mort de Canning dut avoir, comme un événement de la plus haute portée pour toutes les nations civilisées, un immense retentissement. L'homme d'état anglais ne s'était-il pas identifié avec le progrès de leur indépendance ? Les deux mondes avaient senti les bienfaits des effets de sa généreuse parole, et lorsqu'il succomba sous le poids de sa tâche, la douleur des esprits libéraux dans sa patrie trouva de l'écho en Grèce et en Amérique. Malheureusement il fut enlevé à son pays et à la politique avant que ses vastes entreprises fussent réalisées, avant que ses nobles plans eussent été accomplis. Son système et par conséquent une bonne part de sa renommée, restèrent à la merci de ses successeurs, et sa popularité a même été momentanément éclipsée par les événements gigantesques qui depuis sa mort ont changé la face politique de l'Europe.

Canning était beau de figure; ses traits étaient expressifs, sa taille majestueuse. Sa voix avait des intonations riches et sonores; ses gestes étaient à la fois énergiques et élégans. Il y avait quelque chose de viril dans son attitude. Il se possédait toujours parfaitement. Ces rares qualités mettaient d'autant plus en relief les dons de l'intelligence et de l'esprit dont il était si richement pourvu. Sa diction était brillante, son argumentation d'une finesse remarquable. Il commandait à sa langue en souverain; des flots purs d'une éloquence classique échappaient sans effort à ses lèvres. Son style, à vrai dire, n'avait point d'éclat; mais il assaisonnait

discours d'un genre d'esprit piquant, é, qui semblait lui appartenir en re. Il maniait avec grace les armes ridicule; il effleurait ses adversaires t qu'il ne les déchirait. En un mot, ing possédait au suprême degré toutes talités de l'orateur. Sans lui refuser ent poétique, on ne peut nier cepen- que ses vers ne soient bien au-des- des discours de l'homme d'état; l'in- ve et la plaisanterie triviale défigu- ent général les œuvres du littérateur. ames Mac-Intosh a laissé un por- brillant de Canning : « C'était, dit-) homme de génie, un homme d'es- :t de cœur; il était capable à la fois nsées hautes et généreuses, d'affec- t de dévouement; un homme d'état ans sa patrie sut transformer beau- de ses adversaires en partisans dé- , et qui était devenu à l'étranger int de ralliement, la seule espérance us les nobles esprits, avides d'or- t de liberté légale. Arrêté au milieu carrière, il laissa à moitié achetés lans d'une étonnante hardiesse, qui étaient de placer son nom au pre- rang des bienfaiteurs du genre hu- , entre ces nobles génies qui ont é leurs contemporains dans la route grés, ou qui ont su les doter de lon- nnées de paix et de prospérité. » L.S.

NO. JACQUES, navigateur portu- quel on doit la découverte et l'ex- ion du Congo. Il en revint en 1486 urut peu de temps après à Lisbonne.

NO. ALONZO, surnommé *el Ra-* o, peintre, sculpteur et architecte ol, que ses compatriotes ont com- Michel-Ange, avec le génie et le ere duquel il eut plus d'un point semblance, appartient à cette épo- meuse pour les arts, où brillèrent puez, Zurbaran, Moyua, Espinosa, lo et autres peintres qui illustrèrent ie de Philippe IV. Il naquit à Gren- ne 1601. L'architecture lui fut en- e par son père, qui exerçait cet art l'histoire; la sculpture par Jean- rez Montagnoz, chez lequel il puisa le élevé, cette simplicité antique, race, ce bon goût de draperie qui uent ses statues de vierge; mais, é par son goût dominant pour la

peinture, il se mit sous la direction de Fr. Pacheco et alla se perfectionner dans cet art à l'école de Jean del Castillo, d'autres disent de Herrera le Vieux. Au sortir de la tutelle de ces maîtres célèbres, le coup d'essai de Cano fut un chef-d'œuvre. En 1630, son père étant mort sans avoir pu terminer le rétable de l'autel principal de l'église de Lebrija, il l'acheva et l'orna de peintures et de sculptures qui excitèrent une telle admiration que de toutes parts les artistes affluaient pour les contempler. Palomino Velasco et les autres historiens de l'art en Espagne font un éloge pompeux du groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus, sculpté de grandeur naturelle, ainsi que des statues de saint Pierre et de saint Paul, qui accompagnent la mère du Christ. La réputation de Cano s'étant étendue dans toute la péninsule, il n'est pas une église, un monastère de Madrid, de Grenade, de Séville, qui ne possède plusieurs chefs-d'œuvre de lui. Son tableau capital est celui de la *Conception*, dans l'église de ce nom, à Grenade. On admire de lui à Madrid, dans l'église de Sainte-Marie, un *Miracle del Poso de san Isidoro*, et dans l'église Saint-Gilles un Christ sur le Calvaire, qui est dans le goût du Corrège. A Séville on cite cinq maître-autels dont l'architecture, la sculpture et la peinture sont de Cano.

Alonzo Cano a mérité sa grande renommée par l'étendue de son génie et de son érudition, par la pureté et la noblesse de son dessin, la richesse de ses compositions, la beauté de son coloris, toujours franc et bien fondu. Ses dessins, généralement estimés, sont fort nombreux. Ce qui étonne chez lui, c'est qu'ayant atteint souvent dans ses sculptures la vigueur de Michel-Ange, il ait pu donner à quelques-uns de ses tableaux la douceur de l'Albane et la grace du Corrège.

La pétulance du caractère de Cano lui suscita plus d'un embarras. Un duel où il blessa grièvement son adversaire l'obligea, en 1637, de sortir de Grenade et de se réfugier à Madrid. Là il obtint la protection du comte d'Olivares, qui le fit nommer grand maître des œuvres royales et peintre de la chambre. Six ans plus tard il fut soupçonné d'avoir assassiné sa

femme; mais il sortit absous du tribunal devant lequel il protesta de son innocence. Nommé, en 1747, majordome de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, il fut ordonné, en 1653, sous-diacre au chapitre de Grenade. Cano mourut en 1676, laissant une foule d'élèves.

L. C. S.

CANON vient du grec κανών, mot qui signifie canne (κάνη, καννά), mesure, règle. Le mot *canon* s'emploie dans plusieurs acceptions, ainsi qu'on le verra aux articles suivants.

On appelle *canon de la messe*, dans le langage théologique, les prières que récite le prêtre catholique immédiatement avant, pendant et après la consécration. Ce canon commence par les mots : *Te igitur, clementissime Pater*, et se termine par *omnis honor et gloria, per omnia sæcula sæculorum. Amen.* *Canon* signifie aussi décret, règlement, et s'emploie pour désigner les décisions des conciles concernant la foi, la discipline et les mœurs; de là *droit canon* (voy. au mot **DRIT**), la science du droit ecclésiastique fondée sur les canons des conciles, sur les décrétales des papes, etc. Ce terme est encore employé pour marquer le catalogue et ensuite le recueil des livres de l'Écriture-Sainte qui sont regardés par l'Église comme divinement inspirés et pour les distinguer des livres apocryphes et profanes; de même que les Alexandrins appelaient κανόνες les collections des auteurs grecs véritablement classiques.

On appelle *canonique* ce qui est conforme aux canons; les *livres canoniques* sont ceux qui composent le canon ou le recueil des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament auxquels l'Église attribue une origine divine. Dans ce sens, les livres canoniques sont opposés aux livres apocryphes (voy.). D'accord avec les églises protestantes pour les livres canoniques du Nouveau-Testament, l'église catholique en diffère pour ceux de l'Ancien-Testament. Cette dernière, s'appuyant sur l'opinion de certains pères de l'Église et sur les décisions du concile de Trente, admet dans le canon plusieurs livres que les églises protestantes relèguent parmi les apocryphes. Elles suivent

en cela les anciens Israélites qui leur paraissent plus compétens dans cette question que des chrétiens et même des pères de l'Église qui, ayant vécu beaucoup plus tard, n'ont grossi le canon, par des livres que ne renferme point celui des anciens Juifs, que pour appuyer certaines doctrines qui ne peuvent se déduire des anciens livres canoniques, ou par d'autres motifs, louables peut-être, mais contraires à la vérité historique et partant inadmissibles. En effet, si nous en croyons l'historien Josèphe, le canon des livres sacrés de l'Ancien-Testament, commencé selon toute probabilité par Esdras immédiatement après le retour des Juifs de la captivité de Babylone et continué tant qu'il y eut une succession non interrompue de Prophètes, fut clos avec le règne d'Artaxerxès, roi de Perse; et, quoiqu'on continuât à écrire des ouvrages sur ce qui arriva de mémorable parmi les Israélites sous les rapports religieux et historique, aucun de ces ouvrages ne fut reçu ni déposé comme canonique dans la bibliothèque du temple. Aussi, ni Jésus-Christ, ni les apôtres, ni Josèphe, ni aucun autre écrivain juif ne les cite comme ayant autorité. D'après Josèphe, auquel se rapporte Origène, les livres canoniques de l'Ancien-Testament se réduisent à vingt-deux. En adoptant ce nombre, qui est celui des consonnes de l'alphabet hébraïque, on en réunit plusieurs qui sont indiqués séparément dans les Bibles non traduites du grec et du latin, et ils se trouvent rangés dans l'ordre suivant : 5 livres de Moïse; 13 livres appelés prophétiques, savoir : Josué, les Juges et Ruth, 2 livres de Samuël, 2 livres des Rois (voy. les notes ajoutées à l'article **BIBLE**), 2 livres des chroniques (Paralipomènes), Esdras et Néhémie, Esther, Esaïe, Jérémie (prophéties et lamentations), Ezéchiël, Daniel, 12 petits prophètes, Job; 4 livres de morale, savoir : les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques. Saint Jérôme les classe autrement, mais il trouve les mêmes livres et le même nombre. Les Juifs ayant plus tard ajouté 2 iota à leur alphabet, le Talmud, pour égaler toujours le nombre des livres canoniques à celui des con-

es, en compte 24, en séparant le de Ruth de celui des Juges et les citations de Jérémie des prophéties. Il paraît donc hors de doute que les livres canoniques de l'Ancien-Testament datent du temps du Christ et des apôtres, et que ceux qui se trouvent dans les éditions de nos Bibles hébraïques d'aujourd'hui, et rien n'autorise à penser que Dom Calmet (*Dictionnaire historique de la Bible*) que le canon des Juifs d'Égypte, ou hellénistes, différait de celui des Juifs de la Palestine. Voy. ΒΙΒΛΗ ΚΑΝΟΝΙΚΑΙΣ. Pour l'explication d'un sens du mot *canon*, voy. plus bas les CANONS PÉNITENTIAUX. J. J. G.

CANON (art militaire). Le canon, qui est l'arme la plus usitée dans l'artillerie, est une bouche à feu (voy. ces mots et ARMES, t. II, p. 305) qui a la forme d'une espèce de cône tronqué; l'extrémité postérieure forme la *culasse* et l'extrémité antérieure la *volée*. La cavité intérieure, ou l'*âme*, reçoit une certaine quantité de poudre que l'on enflamme et qui, à l'explosion, chasse, à de plus ou de moins grandes distances, un boulet ou d'autres projectiles également meur-

triers et y a des canons de bronze et des canons de fer ou de fonte; il y en a de diverses dimensions ou de divers *calibres* (voy. ce mot). Le bronze des canons est un mélange d'étain et de cuivre, dans la proportion de 11 kil. d'étain par 100 kil. de cuivre. Les pièces de bronze sont généralement employées dans l'artillerie de terre et celles de fonte ou de fer dans l'artillerie de mer. On faisait autrefois entrer du zinc dans la composition des pièces de canon, mais on y a renoncé parce qu'il donnait trop de raie à l'alliage du cuivre et de l'étain. Les pièces de canon se coulent massives; si elles sont coulées, on les forent au diamètre de leur calibre; après cela on les tourne extérieurement, on perce la lumière; après quoi on les monte sur le site et on les soumet aux épreuves nécessaires pour s'assurer de leur bonne construction.

On y a eu dans les xv^e et xvi^e siècles des canons de toutes sortes de calibres, de 24 livres (poids de marc), 48, 40, 36,

32, 24, 20, 16, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, 1; le prince Eugène prit sur les Turcs, à Belgrade, un canon de 110 livres. Dans la guerre des Birinans, les Anglais prirent sur leurs ennemis un canon d'une grandeur démesurée, que ceux-ci avaient abandonné dans la ville de Beejapoor; cette pièce, dont la bouche est de 4 pieds 7 pouces de diamètre, a été coulée à Ahmed-Nuggar, en 1549, par un Turc, natif de Constantinople, appelé Houssein-Khan. Mahomet II se servit au siège de Constantinople de canons de 1,200 livres de balles, mais ils crevaient presque tous; la manœuvre en était si difficile qu'on pouvait à peine tirer 4 coups par jour. Après bien des essais, une ordonnance de 1732 fixa en France, pour l'artillerie de terre, le nombre des calibres à 5, savoir: de 24, de 16, de 12, de 8 et de 4. Les 2 premiers calibres sont employés à la défense des places et des côtes; les autres sont ceux des pièces de bataille qui suivent les armées. Dans les guerres de l'empire on faisait souvent usage de pièces de 6. La pièce de 24 pèse 2,800 à 2,900 kil.; pointée sous l'angle de 45° et chargée du tiers du poids du boulet (4 kil.) de poudre, elle porte à 4,300 mètres. Celle de 16, pointée et chargée de la même manière, porte à 4,200 mètres.

La durée des pièces de canon est assez variable: on en a vu tirer 4 à 5,000 coups sans être sensiblement dégradées, tandis que d'autres ont été détruites en 1,000 à 1,200 coups et quelquefois moins. Leur solidité dépend beaucoup du degré de fusion des matières dont elles sont formées, et de la perfection de leur mélange.

Jusqu'ici les pièces de canon ont été montées sur des affûts en bois, mais on a songé, dans ces derniers temps, à y substituer des affûts en fer. Les expériences faites aux fonderies de Fourchambault (Nièvre), promettent un succès complet; ces affûts ont des roues également en fer, d'une légèreté et d'une élégance remarquables. Cependant de nombreux inconvénients de ces affûts ont déjà été signalés.

Un Anglais, Jacob Perkins, est parvenu à substituer la vapeur à la poudre à ca-

non, et a établi un canon qu'il a vendu au gouvernement français. Cette pièce, qui se trouve au polygone de Vincennes, lance des boulets de plomb du poids de 2 kil. (environ 4 livres); il n'a encore été fait que des essais préparatoires. Le canon, chargé avec une vapeur qui avait peu de tension, a lancé des boulets de 4, en plomb, à une distance seulement de 100 à 150 toises (200 à 300 mètres). Le mérite de cette invention n'est pas jusqu'ici bien constaté. L'inventeur annonce que son canon peut tirer 60 coups par minute, ce qui est fort douteux; d'ailleurs l'appareil qui porte la pièce est très volumineux et pèse 14,000 livres (environ 7,000 kil.), en sorte que le système, tout ingénieux qu'il est, paraît devoir rester comme une invention curieuse, sans pouvoir être jamais appliquée à l'art militaire.

En août 1826, M. Betzny, inspecteur de bâtimens à Vienne (Autriche), a fait l'essai d'un canon à vapeur, qui, sur des proportions moindres que le canon de Perkins, satisfait au moins aux mêmes conditions; il lance 250 balles en une minute. Voy. ARTILLERIE et plus bas l'article CANONNIER.

C-TE.

CANON (musique). Dans la musique il y a deux sortes d'imitations: l'imitation libre et l'imitation rigoureuse; cette dernière prend le nom de *canon*. C'est une fugue perpétuelle où les parties répètent le même chant l'une après l'autre. Les canons les plus aisés à faire et les plus agréables à chanter se prennent à l'unisson ou à l'octave; on peut les prendre aussi à la quinte ou à la quarte. Nos pères aimaient beaucoup les canons que l'on chantait à la fin des repas. Qui ne connaît

Grégoire est mort, il a grand tort...
Frère Jacques, dormez-vous?..

Piccini a le premier introduit les canons au théâtre, dans *la Buona Figliola*. Ginguené cite le canon qu'on y admire comme plus expressif qu'une musique simultanée. Il loue encore plus un autre canon du même maître, dans le chœur des prêtresses de son *Iphigénie en Tauroïde*. En effet, la marche contrainte d'un canon à la quarte y est tellement adoucie par la beauté du chant des deux

parties qui se répondent, qu'il en résulte une expression *plus religieuse* que si ces deux parties se faisaient entendre à la fois.

Vincenzo Martini a mis de très jolis canons dans sa *Cosa rara* et dans d'autres opéras; on se rappelle surtout le canon *Il riso*, qui exprime si bien le rire entre trois personnes, et qui a son analogue dans un trio des *Così fan tutti*, opéra de Mozart. On doit à M. Chérubini, plus qu'à tout autre compositeur, des canons où l'effet est réuni à la profondeur de la science. Les amateurs ont applaudi également aux *canons à voix égales* de MM. Paër et Berton.

Rossini met souvent des canons dans ses opéras; mais ses études musicales ne sont pas assez fortes pour lui permettre de faire accompagner le même chant par chacune des parties à son tour, comme ont fait les maîtres dont nous venons de parler.

On distingue les canons où l'imitation du chant a lieu par mouvement contraire et ceux où elle a lieu à *recalons*, ce qu'on nomme *canons en écrevisse*. Cet abus de la science était le triomphe des pédans aux XVI^e et XVII^e siècles. Tels sont le *canon énigmatique*, qui consiste à découvrir la place et la rentrée des différentes voix, et le *canon fermé*, dont la résolution reste à trouver, pour le distinguer du *canon ouvert*, dont la résolution est faite et dont toutes les parties sont écrites.

F-LE.

CANON (astronomie), voy. FASTES et CHRONOLOGIE.

CANON (typographie), nom donné à divers caractères d'imprimerie employés principalement pour des affiches. Les proportions en sont très variables; chaque fondeur a son type plus ou moins fort de *corpus*, plus ou moins gras d'*ætl*. Du reste, la grosseur de ces caractères est calculée sur une mesure typographique appelée *point*, dont on compte 6 à la ligne ou 864 au pied de roi. On remplace même souvent par la désignation du nombre de ces points les noms quelquefois singuliers appliqués anciennement à certains caractères; ainsi, la *gaillarde*, la *philosophie*, le *cicéro*, le *Saint-Augustin* (voy. CARACTÈRES), sont

tout simplement du 8, du 10, du 11, du 12. Le caractère, par exemple, qui sert à l'impression de cette Encyclopédie, est fondu sur 9 points, c'est-à-dire qu'il compte une ligne et demie depuis la tête du *l* jusqu'à la queue du *p*; on l'appelle aussi *petit-romain*. Le *petit-canon* est trois ou quatre fois plus gros; il porte de 26 à 32 points; le *gros-canon* en a de 40 à 44; le *double-canon* de 48 à 56; le *triple-canon* 72 et au-delà.

A. R.

CANONICAT, *voy.* CHANOINE.

CANONIQUE (philosophie) est le nom donné par Épicure à sa logique. La philosophie, suivant lui, consistant tout entière dans la morale ou théorie du bonheur, sa physique avait pour but de prémunir le sage contre la crainte d'un être surnaturel et la pénible attente d'une autre vie; et sa *canonique*, précédée d'une idéologie qui lui servait de base, renfermait des préceptes pour le diriger dans ses jugemens de manière qu'il ne tombât jamais, relativement au monde extérieur, dans des erreurs funestes à son bonheur. Épicure faisait donc de la canonique un appendice à la physique, et de ces deux sciences des préparations à la morale.

L-F-T.

CANONIQUE (théol.). On appelle ainsi, d'une part ce qui est compris dans le *canon* de la Loi ou de la Bible, et de l'autre ce qui est conforme aux dispositions des canons des conciles (*voy.* CANON, p. 644 et DROIT CANON). On traitera de l'institution *canonique* au mot INSTITUTION. On a quelquefois appelé en France et l'on appelle dans d'autres langues, *canonette* d'un livre sa qualité d'être canonique.

S.

CANONISATION, terme de droit canonique qui exprime la déclaration solennelle du pape sur la présomption que l'âme d'une personne jouit du bonheur éternel et qu'on peut lui rendre le culte de *Dieu*.

Voici quel fut, dans les premiers siècles, le mode de canonisation : les acclamations publiques décernaient les honneurs religieux au général d'un peuple qui avait souffert la mort pour la foi de Jésus-Christ; on érigeait un autel sur son tombeau, on élevait sur

ce corps de terre et on insérait son nom dans les sacrés diptyques (*voy.*). Ce mode, suivi d'une multitude d'abus, ne tarda pas à être entouré de plus grandes précautions, du temps même de saint Martin. Les évêques intervinrent, et on exigea le consentement du synode et du prince. Dans le x^e siècle, le souverain pontife s'arrogea le droit de canonisation, sans exclure toutefois la participation des évêques et des métropolitains. Saint Udalric ou Ulric, évêque d'Autbourg, est le premier *canonisé* dont nous ayons la bulle pontificale. Cet acte se passa en 993, au concile de Latran, et la bulle est signée par Jean XV, 5 évêques, 9 prêtres-cardinaux et 3 diacres. Depuis 993 jusqu'à l'an 1172 on ne compte qu'un petit nombre de canonisations, faites par les métropolitains de concert avec leurs comprovinciaux, ou par le souverain pontife à la tête d'un concile.

En 1172 Alexandre III mit la canonisation des saints au rang des causes majeures, et la réserva exclusivement au seul souverain pontife. C'est dans une de ses lettres au sujet de saint Thomas de Cantorbéry que ce pape se servit pour la première fois du mot de *canonisation*, qui signifie, suivant dom Mabillon, l'insertion d'un nom dans le catalogue invariable des saints de l'Église, dans le *canon*.

Il n'entre pas dans nos intentions de rappeler les cérémonies dont on faisait usage dans la canonisation des saints avant Alexandre III, ni même de celles qu'on a employées depuis ce pontife jusqu'à Urbain VIII; car elles ont beaucoup varié. Cette matière a été savamment traitée par Ange Rocca, *De sanctorum canonisatione commentarius*, Rome, 1601, in-4°. On peut consulter aussi dans Pappebroeck, *Acta sanctorum*; dom Mabillon, *Sacra benedictina*; Spelman, tom. II^e des conciles de la Grande-Bretagne; Charles-Félix de Matta, Antoine Jean Garcia de Carpas, Baldassari, Benoit XIV, et son abrégiateur Nicolas Beaudeau.

* Ce mot est souvent employé pour tout de canonisation, et l'on dit les canons canonisés, et les canonisations, au lieu de dire les canons, les canonisations, et les saints canonisés.

D'après la discipline actuelle, on rend aux saints *canonisés* les honneurs suivans : 1° leurs noms sont inscrits dans les calendriers ecclésiastiques, dans les martyrologes, dans les litanies et dans les livres liturgiques ; 2° l'église les invoque publiquement dans ses offices solennels ; 3° on dédie sous leur invocation des temples et des autels ; 4° on offre en leur honneur le saint sacrifice de la messe ; 5° on célèbre leur fête au jour déterminé par le pape ; 6° leur tête, dans les images qui les représentent, est ornée de l'*auréole* ou couronne de lumière ; 7° leurs reliques sont exposées à la vénération publique et portées en triomphe dans les processions solennelles.

Nous avons fait de cette matière l'objet d'un travail plus étendu : voir l'article *Canonisation des saints*, dans le *Journal des paroisses*, 1830, II^e vol., p. 189 et suivantes. J. L.

CANONNIER. Les canonniers sont des soldats chargés spécialement du service de l'artillerie, tant en campagne que dans l'attaque et la défense des places. En France ils furent, en 1688, réunis pour la première fois en compagnies, qui restèrent détachées jusqu'à l'ordonnance du 5 février 1720. Alors les mineurs et les sapeurs furent fondus avec les canonniers dans le régiment Royal-Artillerie. Cette fusion, contraire à la nature et à l'intérêt des services, cessa en 1729. Les canonniers demeurèrent seuls dans les régimens ; les sapeurs et les mineurs furent placés en compagnies particulières et détachées à la suite de l'artillerie. Puis les corps d'artillerie et du génie furent complètement réunis par ordonnance du 8 décembre 1755. De nombreux inconvéniens étant résultés de cette réunion dans les premières années de la guerre de Sept-Ans, le maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, fit prononcer, le 5 mai 1758, la séparation des deux corps. Depuis cette époque les canonniers composèrent seuls les régimens d'artillerie, et leur instruction reçut successivement des développemens qui font aujourd'hui de l'artillerie française la première artillerie de l'Europe.

Les canonniers français ont sur ceux de l'armée anglaise une supériorité que

air John T. Jones, colonel du génie de cette armée, leur reconnaît, avec une bonne foi remarquable, dans les journaux qu'il a publiés, en 1821, des sièges entrepris par les alliés en Espagne, pendant les années 1811 et 1812. Il se plaint de ce que les canonniers anglais ne sont pas assez exercés dans les travaux de siège ; dit « qu'on devrait s'attacher davantage à leur instruction dans le tir à ricochet et dans les autres parties de leur service relatives aux sièges, qu'ils ont infiniment moins étudiées que ce qui concerne leur service en campagne. Dans plusieurs de ces sièges des places espagnoles, jamais, dit-il, nous n'avons pu éteindre le feu de la place, ou au moins le dominer. »

Les divers travaux de l'artillerie fournissent à un canonnier attentif et zélé de fréquentes occasions de développer son intelligence et d'obtenir de l'avancement. C'est ainsi que, du rang de simple canonnier, le célèbre général d'artillerie Eblé s'éleva au grade d'officier, sans avoir d'autre appui que son mérite personnel, et qu'il parvint jusqu'aux fonctions d'inspecteur-général de son arme.

On donne aussi, dans les manufactures d'armes, le nom de *canonnier* à l'ouvrier qui forge les canons de fusils. Ce travail délicat exige le concours d'un second ouvrier, qu'on appelle *compagnon canonnier*. Après avoir donné à une lame de fer disposée à cet effet la forme demi-cylindrique en la battant fortement à chaud dans une gouttière creusée dans une pierre dure ou dans un bloc de fer, les canonniers la portent promptement sur l'enclume où ils achèvent d'en former un tube en faisant croiser les bords. Il faut apporter beaucoup de soin à cette opération, pour que les soudures ne soient manquées dans aucun endroit, et que le fer ne soit ni brûlé ni décomposé par des chaudes trop vives et trop répétées, car ces défauts feraient crever le canon. Ainsi préparé par le canonnier, le canon passe ensuite à d'autres ouvriers pour être évidé, calibré et éprouvé. C-rr.

CANONNIÈRE ou chaloupe canonnière, espèce de bâtiment de guerre, ponté, peu élevé au-dessus de l'eau, assez long et armé de quelques pièces de canon, tant en batteries qu'à l'avant et à l'ar-

ière. La chaloupe canonnière va à la voile ou à l'aviron; elle est grée en brigantin ou en brig-goëlette. C'est un bâtiment de flottille, désigné d'ordinaire sans un armement un peu considérable par un numéro plutôt que par un nom. Ainsi sur les côtes, pendant la guerre de l'empire, et surtout à Boulogne, on disait : La canonnière n° 51 et non la canonnière *l'Ardente*. A. J.-L.

CANONS PÉNITENTIAUX, règles de pénitence qui viennent presque des temps apostoliques et qu'on a observées plus ou moins strictement dans l'Église, suivant l'austérité ou le relâchement des mœurs parmi les chrétiens. Saint Cyprien, saint Grégoire de Néocésarée, saint Basile, sont généralement regardés comme les plus fervens soutiens des canons pénitentiaux, après les apôtres.

« On n'accordait la pénitence, dit le judicieux abbé Fleury (*Second discours sur l'histoire ecclésiastique*, ch. VIII) qu'à ceux qui la demandaient et qui témoignaient vouloir sincèrement se convertir. On n'y forçait personne, mais ceux qui ne s'y soumettaient pas, étant convaincus de quelque péché scandaleux, étaient exclus de la communion des fidèles. Quant à ceux qui embrassaient la pénitence, les pasteurs les conduisaient suivant les règles qu'ils avaient reçues de leurs pères et qu'ils appliquaient avec un grand soin et une grande discrétion, selon les besoins de chacun, excitant la tiédeur des uns, retenant le zèle indiscret des autres, les faisant avancer ou reculer, selon leurs progrès effectifs; enfin, prenant toutes les précautions possibles pour s'assurer de leur conversion et les préserver des rechutes. »

Le docte historien remarque, dans les *Mœurs des Chrétiens* (ch. xxv), que l'évêque jugeait si le pécheur devait être admis à la pénitence, combien elle devait durer, et si elle devait être secrète ou publique; s'il était à propos, pour l'édification de l'Église, qu'il fit même sa confession publiquement, car régulièrement elle ne devait être faite qu'au prêtre en secret. On n'admettait pas facilement les jeunes gens à la pénitence, à cause de la fragilité de l'âge qui faisait craindre que

leur conversion ne fût pas solide. On tenait aussi pour suspecte la conversion des malades qui attendaient jusqu'au dernier moment pour demander la pénitence, et s'ils revenaient en santé on les obligeait à accomplir la pénitence canonique. Le temps des pénitences était réglé suivant la qualité des péchés, mais avec quelque différence selon les usages des églises et selon les temps; car les canons pénitentiaux les plus anciens sont d'ordinaire les plus sévères.

Chaque siècle continue la tradition des pères au sujet des canons pénitentiaux. Le VIII^e eut ceux de Théodore de Cantorbéry, le IX^e ceux de Réginon, abbé de Prum, le X^e ceux de Burchard de Worms. Les pénitences canoniques étaient encore en vigueur à la fin du XI^e siècle, ainsi que l'observe Fleury; et, loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignait de certains nouveaux canons sans autorité, qui les avaient notablement diminuées. Cependant on s'était imaginé que chaque péché de même espèce méritait sa pénitence; que si un homicide, par exemple, devait être expié par une pénitence de 10 ans, il fallait 100 années pour 10 homicides; ce qui rendait les pénitences impossibles et les canons ridicules. Cette impossibilité de suivre les canons pénitentiaux donna lieu à des compensations et à des estimations assez bien appréciées par Gibbon, *Hist. de la décad. de l'Emp. rom.*, chap. LVIII, t. II, p. 292, et encore mieux par l'historien de l'Église. Comme il était possible alors de satisfaire par soi-même ou par d'autres, sans se convertir, les canons pénitentiaux ne furent plus que des monumens de l'esprit de l'ancienne église. Les pénitences canoniques sont tombées insensiblement par la faiblesse des évêques, par la dureté des pécheurs, par négligence, par ignorance; mais elles ont reçu le coup mortel, pour ainsi dire, par l'indulgence de la croisade. Actuellement elles sont abandonnées à la discrétion des confesseurs et il n'en existe plus que l'ombre. Voy. PÉNITENCE. J. L.

CANOPE. Canope était le nom d'une ville d'Égypte située sur un bras du Nil; on y fabriquait des vases propres à filtrer l'eau du fleuve. La matière de

ces vases était une espèce d'argile qui se trouvait dans le voisinage de Canope, et les habitans de cette ville faisaient de ces vases un grand commerce dans toute l'Égypte.

Les Grecs, qui rapportaient à leur histoire toutes les origines, racontaient que Ménélas, revenant d'Égypte, donna son nom au nome *Ménélaïtes*, et qu'ayant perdu sur les bords du Nil son pilote *Canobus*, il lui éleva un tombeau, et que la ville qui fut ensuite bâtie en ce lieu prit le nom de *Canope*.

La ville de Canope est indiquée par Ptolémée comme capitale du nome *Ménélaïtes*. Cependant Strabon dit que ce nome ne prenait pas son nom de Ménélas, roi de Sparte, mais d'un frère de Ptolémée Soter, premier roi d'Égypte.

Il est maintenant reconnu par tous les savans que le mot *Canopus* est purement égyptien et vient de *Cahnoub*, qui signifie terre d'or.

La ville de Canope était célèbre dans l'antiquité par la dissolution des mœurs de ses habitans, que l'on pourrait attribuer à la fréquentation continuelle des habitans de la haute et de la basse Égypte qui venaient y célébrer les fêtes de Sérapis et qui descendaient le fleuve dans des barques en chantant et dansant avec lubricité. La ville n'était presque composée que d'auberges et de maisons destinées à ces réjouissances.

On nomme donc *canopes* des vases égyptiens dont le couvercle est ordinairement une tête de divinité ou d'animal. C'est une erreur des écrivains chrétiens d'avoir fait de Canope un dieu des Égyptiens. Aucun écrivain ancien n'en a parlé dans ce sens; mais le Sérapis de Canope était très renommé.

Le nom de *bon génie* avait été donné au bras du Nil qui serpentait près de Canope. On peut en conclure que la grande divinité des Canopiens avait été d'abord le bon génie du Nil, et qu'il était représenté par les vases de terre à filtrer l'eau de ce fleuve; mais ce dieu fut transformé, du temps des Grecs, en Sérapis.

Parmi les vases égyptiens que l'on conserve dans les collections et que l'on appelle *canopes*, il faut distinguer les vases qui ont servi à renfermer des animaux

sacrés, après leur embaumement, de ceux qui représentaient le Sérapis du Nil.

Un conte ridicule a souvent été répété sur le dieu Canope, d'après Ruffin, qui l'a placé dans son Histoire ecclésiastique. « Les Chaldéens, adorateurs du feu, dit-il, ayant porté leur dieu dans plusieurs contrées, ce dieu fut aisément vainqueur des divinités de bois et de métal, qu'il réduisit en poudre; mais il fut à son tour vaincu par la ruse des prêtres de Canope. Les Chaldéens avaient allumé leur feu autour du vase sous la forme duquel Canope était adoré: ce vase rempli d'eau était percé d'une infinité de trous imperceptibles que les prêtres avaient bouché avec de la cire; la chaleur fit fondre cette cire et l'eau en s'écoulant de toutes parts éteignit le feu. » Jablonski remarque que les Chaldéens n'adoraient pas le feu, mais le soleil et les astres, et qu'au contraire les Égyptiens n'excluaient pas le feu du nombre des êtres auxquels ils rendaient un culte.

M. Tochon, dans ses recherches sur les médailles d'Égypte, a le premier signalé comme fautive une médaille de la ville de *Canopus*, gravée dans Vaillant et reproduite depuis dans beaucoup d'ouvrages.

D. M.

CANOSSE, qu'il ne faut pas confondre avec *Canosa* (l'ancien *Canusium*), en Apulie, est un bourg près de Reggio, dans le duché de Modène, avec un château-fort aujourd'hui entièrement ruiné. C'est là que fut assiégée, par Bénédict II, en 951, Adélaïde, veuve du roi Lothaire, pour avoir offert à Othon-le-Grand, roi d'Allemagne, sa main avec la couronne d'Italie. Canosse appartenait dans le XI^e siècle à la margrave Mathilde (voy.) de Toscane, chez laquelle se trouvait Grégoire VII, en 1077, quand il infligea sa fameuse pénitence à l'empereur Henri IV (voy.), qu'il avait déjà excommunié.

C. L.

CANOT, bateau non ponté servant à divers usages, mais principalement aux communications d'un bâtiment avec la terre, ainsi qu'à l'embarquement et au débarquement de toutes sortes d'objets, vivres, munitions, marchandises, etc. Les navires ont un ou plusieurs canots, suivant leur grandeur qui, à mesure

augmente, rend nécessaire pour service un plus grand nombre de abarications. Les canots vont ordinairement à la rame, mais ils sont en al pourvus d'une voilure dont ils nt faire usage au besoin. Lorsqu'un ent prend la mer, il embarque tous nots, c'est-à-dire qu'il les met sur pont ou les suspend en dehors espèces de poteuces établies à l'ar-et tribord et babord du bâtiment. not suspendu à l'arrière est dit être *orte-manteau*. Dans tous les ports at il y a un certain nombre de ca-destinés au service du port. Les paux chefs dans ces ports ont cha-ur canot : c'est pour eux une es-de voiture. Beaucoup de particu-ont aussi des canots de plaisance, ils se servent pour faire des pro-les sur mer.

J. T. P.

NOVA (ΑΝΤΟΙΝΑ) naquit le 1^{er} ibre 1757 à Possagno, village de vince de Trévise. Sa famille, an- dans la contrée, s'y livrait à l'ex-tion d'une espèce de pierre qui y ondante et dont l'application à genres de travaux répand l'ai-dans cette localité. Son père étant rès jeune, sa première éducation nfiée à son aïeul, qui lui mit entre ains le marteau et le ciseau pour ller la pierre du pays. Son apti-à ces pratiques manuelles, son ité au travail, une intelligence pré-et une sagesse soutenue intéressè- en sa faveur le sénateur vénitien Falieri, propriétaire d'une terre e voisinage de Possagno. Celui-ci son protégé, alors âgé de 14 ans, in sculpteur assez vulgaire de Bas-nommé Torretti, qui, 2 ans après, orta son atelier à Venise. Cette istance fut pour Canova une bonne ie : le jeune artiste put quelquefois r d'après la nature vivante ; il rem- plusieurs prix à l'académie. En temps la vue des monumens lui rait, dans un âge encore tendre, pirations qui font souvent éclore le les arts et qui le développent tou-

Après 2 ans passés à Venise, Tor-mourut ; un certain Ferrari, son , continua pendant une année les

leçons de l'oncle ; mais à l'école de ces deux praticiens Canova n'avait guère appris qu'à travailler le marbre ; dans l'art proprement dit, il ne fut élève que de lui-même.

La reconnaissance lui fit entreprendre son premier ouvrage de sculpture. A 17 ans, il fit les statues d'*Orphée* et d'*Eurydice* pour les offrir à son protecteur. Il était si dépourvu de ressources pour l'étude (tant Venise était elle-même dé-chue de son ancienne splendeur), qu'a-fin d'avoir sous les yeux la nature vi-vante, il se plaçait devant un miroir et se servait à lui-même de modèle. Le groupe obtint l'approbation du séna-teur Falieri, qui le lui fit exécuter dans la belle pierre de Possagno. Ce résultat, tout imparfait qu'il était, produisit une vive sensation : plusieurs commandes en furent la suite ; les groupes d'*Apollon et Daphné*, de *Céphale et Procris*, de *Dé-dale et Icare*, furent demandés à l'au-teur. Le dernier, esquisse de grandeur naturelle, peut être regardé comme le point de départ du talent de Canova. Le procédé de mettre au point étant inconnu dans la ville qu'il habitait, l'ar-tiste ne parvint qu'à force de tâtonne-mens à traduire son plâtre en marbre.

Il fit encore à Venise la statue de Poleni, destinée pour Padoue, distinc-tion que les Padouans avaient décernée au savant qui répandit tant d'éclat sur leur ville et qui rendit tant de services à toute la contrée. Ces travaux ayant fourni quelques ressources d'argent au jeune statuaire, il partit pour Rome au mois d'octobre 1779. Falieri lui fit obtenir du gouvernement vénitien une pension an-nuelle de 100 ducats pour trois années et une recommandation officielle au che-valier Zulian, alors ambassadeur de la république de Venise auprès du Saint-Siège. Peu de temps après son arrivée, il fit le voyage de Naples et visita Hercu-lanum et Pompéi. L'étude de la peinture et de la sculpture grecque, et la conver-sation des gens instruits, l'initièrent com-plètement dans la connaissance de l'anti-quité.

Le premier ouvrage qu'il exécuta en marbre fut une statue d'*Apollon* posant une couronne sur sa tête ; il en fit don au

sénateur vénitien Rezzonico, qui avait été aussi un de ses premiers protecteurs. Cette figure a peu de caractère; mais elle est remarquable comme transition entre l'imitation de la nature commune et ce qu'on appelait le beau idéal. Le groupe de *Thésée vainqueur du Minotaure* annonça une marche bien prise dans cette dernière voie et obtint la faveur publique. Cette vogue s'accrut par le portrait du jeune prince Czartoryski sous les traits de l'Amour, par une *Psyché* saisissant de la main droite un papillon posé sur la gauche, et par le groupe de *l'Amour et Psyché* couchés. Quoique l'œil rencontre trop de vides dans ce dernier morceau et qu'il soit difficile de trouver un point de vue qui permette d'en saisir la masse, ou plutôt quoiqu'il manque de masse, les différentes parties ont du charme. Il ne faut pas oublier à quel point la pureté du contour statuaire s'était altérée sous l'influence du Bernin et de ses imitateurs; le retour à une forme élégante et correcte était le premier besoin de l'époque: Canova y satisfît, et sous ce rapport on peut dire qu'il régénéra la sculpture.

Des commandes plus considérables furent l'effet et la récompense de cette heureuse révolution. Canova fut chargé du mausolée de Clément XIV, que Carlo Giorgi reconnaissant faisait élever à ses frais dans l'église des Saints-Apôtres. L'artiste mit à cet ouvrage tant de zèle et de persévérance qu'il contracta, par le maniement prolongé du trépan, le principe de la maladie dont il mourut. Le succès de ce monument valut à son auteur le mausolée de Clément XIII, destiné à l'église de Saint-Pierre, commande plus importante et pour laquelle il fut utilement servi par l'amitié du sénateur Rezzonico, neveu de ce pape. Plus tard, il exécuta pour le tombeau de Pie VI, dans la même église, la statue de ce pontife. Il attacha ainsi son nom aux monuments de trois papes qui occupèrent successivement le trône pontifical. Un prélat amateur des arts et qui faisait cas du jeune artiste, voyant avec plaisir que le talent de Canova n'était pas restreint dans le cercle de la mythologie, lui demanda un ouvrage de

son choix, pourvu que le sujet en fût religieux; l'artiste fit la *Madeleine pénitente*. Il n'avait guère plus de 25 ans, et déjà il s'était exercé dans tous les styles qu'il traita depuis; mais son instinct le portait de préférence vers le genre gracieux.

Pour se reposer des fatigues qui firent la suite de tant de travaux, il fit avec Rezzonico un voyage en Allemagne: il visita Munich, Vienne, Dresde et Berlin; il fut reçu partout avec la distinction due à une célébrité qui s'étendait déjà dans toute l'Europe. Le duc Albert de Saxe-Teschen le chargea d'élever un tombeau somptueux à l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, son épouse, dans l'église des Augustins à Vienne. A son retour en Italie, les commandes lui arrivant de toutes parts exigèrent à la fois un développement d'ateliers qui s'étendait sur toute la surface d'un îlot, et une distribution de temps qui ne lui laissait pas un seul moment inoccupé. Pendant son travail même, quand ce travail n'exigeait pas une extrême contention, Canova se faisait lire à haute voix les ouvrages des anciens, poésie ou histoire, et il fixait par des notes rapides les passages qui le frappaient; il leur donnait ensuite une existence plastique dans des bas-reliefs improvisés en terre qu'il livrait au moulage. Parmi ces bas-reliefs, auxquels il recourait comme à des extraits de ses lectures, on distingue quelques morceaux plus étudiés, notamment plusieurs scènes de la vie de Socrate.

Les productions de Canova sont nombreuses et la France en possède peu: nous en avons vu quelques-unes dans nos expositions publiques; mais celles-ci ne reparaissent aujourd'hui sous nos yeux qu'à l'aide de la gravure, et nous ne connaissons les autres que par cet art qui ne donne qu'une idée très imparfaite de la sculpture. N'étant donc pas en état de porter un jugement précis sur chaque ouvrage de ce grand sculpteur, nous nous bornerons à retracer sommairement, et sans nous astreindre à l'ordre chronologique, la nomenclature de ses œuvres, en les rapportant à 5 classes: sujets mythologiques dans

genre gracieux, mêmes sujets dans le genre héroïque, sujets allégoriques, musées, sujets religieux et statues-traités.

Sujets mythologiques dans le genre gracieux. Une jolie statue d'Hébé qui tient d'une main une coupe et de l'autre un vase d'où elle verse le nectar; le groupe de l'Amour et Psyché debout; un autre groupe de l'Amour et Psyché, celui de Vénus et Adonis, exécuté par le marquis Salsa de Berio, et dont l'arrivée à Naples fut l'objet d'une fête; la muse Erpsichore; deux Nymphes couchées et deux Danses, variées de pose et de caractère; une Náyade s'éveillant au son de la lyre de l'Amour; les trois Grâces; une Vénus sortant du bain; Indymion endormi.

Tous ces morceaux se font remarquer par l'élégance et la grace; le charme de la morbidesse y captive les sens; mais la forme y est indécise et vaporeuse, comme dans la peinture de Prud'hon, avec qui il était lié. On dirait qu'il cherche à peindre avec le marbre. Canova était aussi peintre, et, chose extraordinaire, plus coloriste que dessinateur. Un portrait de Giorgion peint par lui est pris pour celui que l'histoire attribue

à Giorgion lui-même. De là probablement la recherche de certains effets pittoresques, l'emploi des dorures et des mordans colorés, pratique dont les anciens avaient aussi fait usage, mais dans un système plus étendu, et qui, appliquée chez eux à un modelé plus sévère, devenait un complément réel pour la sculpture.

Sujets mythologiques dans le genre héroïque. Canova mettait beaucoup d'importance au succès de ces compositions: il voulait répondre ainsi à ses adversaires, qui lui reconnaissaient bien le talent de saisir la grace, la jeunesse et la beauté éminine, mais qui lui contestaient la puissance de s'élever au style héroïque. Il entreprit la composition colossale d'Hercule précipitant Lycas, groupe où la figure très originale du jeune homme est un nodèle d'énergie, de mouvement et d'expression. Ce morceau, destiné à un seigneur napolitain, fut acquis par le marquis Torlonia, avec promesse qu'il n'en

priverait jamais la ville de Rome. Dans les statues en regard des deux pugilateurs Creugas et Damoxènes Canova se proposa de mettre en contraste une nature athlétique avec une nature forte, mais svelte. Une métope du Parthénon lui inspira vraisemblablement le Thésée vainqueur du centaure, un de ses meilleurs ouvrages dans ce style; il est à Vienne dans un édifice construit exprès pour le recevoir, et qui orne une promenade publique. Ces divers ouvrages, une statue de Palamède qui fut, comme le personnage même, victime d'accidens graves, une figure de Paris destinée à la Malmaison, chef-d'œuvre de l'artiste en ce genre, un Ajax et un Hector s'appêtant à en venir aux mains, montrèrent de plus en plus dans leur auteur, mais non pas toujours avec le même succès, le désir de reproduire les types grecs, et lui firent donner par ses admirateurs le surnom de *continueur de l'antique*. Un certain nombre de ses ouvrages étaient loin de justifier cet éloge. Une statue de Persée, à laquelle il avait donné les proportions de l'Apollon du Belvédère et quelque chose de son mouvement, occupa la place du marbre antique dans la niche laissée vide par la spoliation de l'Italie, et parut consoler les Romains. Pareil honneur fut décerné, dans la ville de Florence, à sa Vénus qui, sous le nom de *Venerit italiana*, s'éleva sur le piédestal de la Vénus de Médicis absente. C'est à l'occasion du Persée que le pape rétablit en faveur de Canova la charge d'inspecteur général des arts et de conservateur des antiquités dans les états romains, créée par Léon X pour Raphaël; mais en rendant justice au soin persévérant que l'artiste mit à la recherche du beau antique, nous devons ajouter que, dans ses œuvres, le beau n'est pas toujours fondé sur le vrai comme dans celles des anciens, et répéter que la forme y est plus ondoyante que souple, le principe de la souplesse véritable étant dans la force intérieure. Son imitation des Grecs se borne en général à des parties isolées et s'étend rarement au tout ensemble. Aussi quoiqu'on ait dit de lui qu'il faisait vivre le marbre, ce fut plutôt d'une apparence de vie que d'une vie réelle; il n'y a pas toujours

unité individuelle, unité vivante, et si l'imitateur n'eût pas trouvé dans les ouvrages des anciens une si grande variété, il aurait pu tomber dans le maniérisme. La nouvelle direction qu'il voulut prendre dans ses derniers travaux prouve qu'il avait reconnu ce qui lui manquait à cet égard.

Sujets allégoriques. L'allégorie est souvent employée par Canova dans ses compositions et dans ses statues-portraits; mais la seule statue allégorique qu'il ait faite spécialement est celle de la *Paix*, dans des proportions colossales; les ailes qu'il a données à cette divinité semblent être une allusion à l'état politique de l'Europe sous l'empire. Il a aussi symbolisé la paix et la guerre dans un groupe de *Vénus et Mars*, qui appartient au roi d'Angleterre.

Mausolées. Nous avons parlé de ceux des 3 papes, immenses et magnifiques travaux exécutés avec une facilité prodigieuse, et dont nous ne citerons ici, comme modèles de vérité imitative, que les deux lions couchés qui représentent la ville de Venise, où Rezzonico avait pris naissance. L'ouvrage le plus vaste que Canova ait exécuté en ce genre est le tombeau de l'archiduchesse Christine d'Autriche: c'est une réminiscence de celui qu'il avait conçu pour le Titien; il est orné d'un grand nombre de figures entre lesquelles se fait remarquer celle du vieillard dans le groupe de la Bienfaisance. Le mausolée de l'amiral Nelson devait avoir un développement encore plus étendu; mais le projet en est resté sans exécution. En somme, ces masses pyramidales ou circulaires, plus gigantesques que grandes, et où le recueillement est en partie sacrifié à l'effet, font regretter la forme plus sévère et mieux appropriée des tombeaux en usage aux xv^e et xvi^e siècles. Les monumens de l'amiral Emo, de Gavino Hamilton, le plus intime ami de l'artiste, du poète Alfieri où l'on admire la figure de l'Italie qui pleure, du graveur Volpato, des Stuarts, etc., composés plus simplement, ont dû faire couler plus de larmes.

Sujets religieux. Nous avons mentionné la *Madeleine pénitente*, ainsi que les emblèmes des monumens funèbres.

Les autres compositions, dont l'a puisé directement les motifs de sources saintes, sont une statue colossale de la *Religion victorieuse*, qui fut élevée à Rome en mémoire de nemens de 1815; une petite figure de *Saint Jean-Baptiste enfant* et une *cente de croix*.

Statues - Portraits. C'est ici que les idées de l'époque favorisèrent au profit de l'art, l'application du style grec relativement au costume des personnages, et que Canova put prendre le titre de continuateur de l'antique statue colossale du roi de Naples Ferdinand IV, heureusement composée dans le style des anciens, avait réuni tous suffrages; le plâtre fut menacé de destruction dans l'atelier par le vandale révolutionnaire, mais les autres qui peuplaient l'enceinte obtinrent pour l'effigie royale. L'artiste fut mandé par Napoléon pour faire son portrait. Il se rendit à Paris et fut sur le point d'être arrêté par la gendarmerie, que son passeport n'était pas en règle. Bernin, mandé par Louis XIV, était venu à Versailles dans les voitures de Canova mit tous les soins à modeler la tête héroïque où, de son aveu, il prit les formes les plus avantageuses de la sculpture. On remarqua dans les traits quelque ressemblance avec le sculpteur. Le corps du héros est représenté par une simple draperie descendant de la gauche, la main gauche tenant un sceptre, et l'autre main supportant une petite figure de Victoire; cette posture la statue est restée loin de la perfection de la tête. L'Agrippine du Capitole fit à l'artiste le motif de la statue assise de M^{me} Lætitia Bonaparte, mère de Napoléon. La princesse Pauline, sœur de l'empereur, parut sous l'emblème de *Vénus victorieuse*. Quand la statue fut placée dans le palais Borghèse à Rome le jour ne suffisant pas à l'empresse des spectateurs, le public fut admis à contempler aux flambeaux. La prière d'Elisa, autre sœur de l'empereur, dont la tête seule fut achevée, devint un guret dans le costume et avec les attributs de la muse Polymnie. Déjà Canova s'était applaudi d'avoir représenté

que la princesse Léopoldine Esterhazy, qui excellait dans tous les arts, et les Américains lui avaient su gré d'avoir vêtu un général romain leur Washington, pour exprimer à la fois le guerrier et le législateur.

Pendant son premier séjour à Paris, Canova reçut des artistes l'accueil le plus distingué. Le peintre Gérard fit son portrait. L'Académie des Beaux-Arts se l'associa, et il assista à plusieurs séances de l'Institut comme un de ses membres. Rappelé en France, quelques années après, pour faire la statue-portrait de l'impératrice Marie-Louise, il en plaça la tête sur une figure de la Concorde. Dans les séances qu'il obtint pour les portraits de l'empereur et de l'impératrice, il ne dissimula aucune des vérités qu'il lui appartenait de faire entendre. Il protesta contre la spoliation de l'Italie et le déplacement des chefs-d'œuvre; il s'éleva aussi contre la représentation si stérile et si prodiguée alors de l'uniforme militaire moderne. Ces observations ne déplaisaient pas à l'empereur, qui voulait au contraire le retenir en France et le charger de présider à toutes les entreprises relatives aux arts. Canova refusa; mais il accepta cette direction et celle des musées à Rome, où il remplissait depuis long-temps des fonctions semblables. Quelquefois, dans ces entretiens, Napoléon se laissait aller à une sorte d'épanchement. Un jour il lui échappa de dire: « A la bataille de Wagram, j'ai tiré cent mille coups de canon, et cette dame que vous voyez là (en montrant Marie-Louise) souhaitait ma mort. » « C'est bien vrai, » répondit-elle avec une franchise qui fit beaucoup rire l'empereur.

La statue de Napoléon ne fut pas vue du public. C'était en 1812; l'étoile du guerrier commençant à pâlir, l'image fut soustraite aux regards derrière une cloison en planches, dans une salle basse du Louvre; par un jeu bizarre de la fortune, elle passa dans les mains du duc de Wellington, qui la fit transporter à Londres.

L'énumération des statues-portraits et des bustes-portraits exécutés par Canova serait trop longue. Citons seulement la

statue équestre de Napoléon pour la ville de Naples, dont le cheval fut seul exécuté en bronze pour recevoir un autre cavalier; le buste de l'empereur François II, pour la bibliothèque de Venise; le buste de Pie VII, dont l'artiste fit présent à ce pontife; son propre buste, de proportion colossale.

Après le désastre de Waterloo, les différens états de l'Europe, spoliés de leurs richesses artistiques par l'abus de la conquête, les revendiquèrent. Canova fit le voyage de Paris une troisième fois, muni des pouvoirs du pape pour reprendre les dépouilles de Rome. Quoique la réclamation fût juste et que le commissaire eût rempli sa tâche avec modération, laissant à la France, entre autres morceaux capitaux, la statue colossale du *Ti-bre*, la superbe *Pallas* de Velletri et les *Noce de Cana*, une des merveilles de la peinture, il fut mal accueilli; et comme il présida lui-même à l'encaissement des objets repris, il ne put échapper au surnom d'*emballeur du musée*. Il quitta Paris dès qu'il le put et se rendit à Londres. Les artistes anglais, le célèbre Flaxman à leur tête, lui firent la plus brillante réception et l'invitèrent à un banquet, qui eut lieu dans la salle même du conseil académique. Il avait été appelé dans la capitale de l'Angleterre pour prononcer sur le mérite des marbres du Parthénon, que lord Elgin avait apportés d'Athènes. Il déclara que c'était la plus excellente sculpture existante, puisqu'à la beauté de la forme elle réunissait la souplesse de la chair et l'apparence animée de la vie. Il en conclut que la plupart des antiques connues n'étaient que des copies. Ce qui prouve au surplus la plénitude de sa conviction à cet égard, c'est qu'il essaya d'achever le groupe de *Mars et Vénus*, et d'exécuter la statue d'*Endymion*, sous l'empire de cette donnée; mais il n'était plus assez jeune pour y réussir.

Lorsque Canova rentra dans Rome, ramenant avec lui les chefs-d'œuvre, son arrivée fut un véritable triomphe. Le pape, satisfait de la manière dont l'artiste avait accompli sa mission, le nomma marquis d'Ischia par lettre autographe, « comme ayant bien mérité de la ville de

Rome, » et par l'inscription de son nom dans le livre d'or au Capitole. Lui-même traça le dessin de ses armoiries : c'étaient une lyre et un serpent, monogramme d'*Orphée et Eurydice*, son premier ouvrage.

Les travaux immenses et continuels de Canova furent pour lui très lucratifs. L'argent qu'il gagnait lui permit, dans le principe, de former de nouvelles entreprises, et dans la suite, de fonder d'utiles établissemens. La bienfaisance fut chez lui une vertu pratique. Quand l'Italie fut envahie par l'armée française, la capitale du monde chrétien étant menacée, les cardinaux, le clergé et tous les grands propriétaires de Rome quittèrent cette ville; la détresse y fut extrême. Canova employa toutes ses ressources à secourir les indigens. Ses libéralités, dans une seule de ces années calamiteuses, s'élevèrent à 140,000 francs. Un sculpteur espagnol pauvre, mais habile, ayant besoin de sa recommandation pour vendre quelques morceaux de sculpture : « Les ouvrages d'Alvarès, dit Canova, restent invendus dans son atelier parce qu'ils ne sont pas dans le mien. » Aimable, doux, complaisant, modeste, il ne connut ni morgue ni jalousie. Son caractère était si parfait que, même parmi les envieux de sa renommée comme artiste, il n'y eut jamais qu'une voix sur ses qualités comme homme.

La réputation de Canova était tellement répandue en Europe que tous les gouvernemens voulaient avoir quelque production de son ciseau. D'abord il refusa plusieurs commandes parce qu'il n'y pouvait pas suffire; mais lorsqu'il se fut engagé dans la construction d'une église, monument dont il ne pouvait prévoir la dépense, il les accepta toutes, faisant même, pour y satisfaire, des répétitions de ses propres ouvrages. Son extrême facilité lui permettait d'y introduire certains changemens qui donnaient à ces copies le mérite et l'attrait d'un original.

Canova avait conçu le projet d'édifier à Possagno, sa patrie, un temple dont il voulut être lui-même l'architecte; mais dans son architecture comme dans sa sculpture, plus imitateur de parties

isolées que créateur d'un tout, il eut les principaux motifs dans deux tem-
plens de l'antiquité, le Parthénon d'Athènes et le Panthéon de Rome. Un temple à deux rangs de huit colonnes chacune, d'ordre dorique, donne en son centre une rotonde. L'artiste se proposa d'aller finir ses jours au village de Possagno, où il était né, la décoration de son édifice préparait des occupations selon son goût pour le temps d'une retraite à laquelle il soupirait. La première pierre fut posée le 11 juillet 1819. Cette dédicace fut une fête, et il venait même chaque année en célébrer l'anniversaire. Déjà il avait composé les bas-reliefs des métopes; il terminait l'intérieur un grand tableau d'histoire, *Christ déposé de la croix*, qu'il avait commencé vingt ans auparavant; maladie qu'il avait contractée de son assiduité au travail du trépan, faisait peu de progrès. La pression forte et continuée par l'outil sur la poitrine avait enfoncé la cavité thorachique et déprimé les côtes, les organes digestifs furent comprimés. On crut que le voyage de Naples avait quelque efficacité, et le malade se rendit dans cette ville. Il avait aussi l'intention d'y surveiller la fonte du cavalier à cheval du monument équestre par lequel Napoléon est représenté, monument destiné à Napoléon. Le ciment de lieu fut sans résultat. Il revint à Rome, et de Rome alla à Possagno, espérant de l'air natal qu'il obtiendrait une amélioration. Ces lueurs s'étant évanouies, il se fit conduire à Venise pour y avoir les secours d'habiles médecins; mais l'affection était arrivée à sa dernière période. Il mourut le 12 octobre 1822, âgé de 65 ans.

Une magnifique cérémonie funéraire eut lieu en son honneur; le corps fut transporté dans la grande salle de la Biennale des beaux-arts. Le comte de S. Ignazio, qui en était président, imita l'éloge de l'artiste dont il avait été l'ami, et proposa de lui élever un temple par une souscription européenne. L'Angleterre et l'Amérique y concoururent. Le monument a été érigé dans l'église de *Frati*, à Venise.

Le cercueil fut accompagné processionnellement jusqu'au bord de la

à il fut remis à l'archiprêtre de Possano. Toute la population se porta au-devant du cortège avec les démonstrations de la plus profonde douleur, et l'enceinte de l'église où il s'arrêta ne pouvant contenir la foule, l'oraison funèbre fut prononcée sur la place publique. Rome participa à cette douleur et ces hommages. La métropole des arts célébra des pompes funéraires pour honorer l'artiste dont elle était en deuil. Les diverses académies romaines lui décernèrent des éloges solennels et deux statues lui furent élevées, l'une dans la salle des séances de l'academie de Saint-Étienne, dont il avait obtenu le rétablissement, l'autre dans le musée du Capitole.

En résumant cette brillante carrière d'artiste, on y observe trois phases distinctes. Canova commença par copier la nature sans choix et ses premières imitations furent communes. Il voulut ensuite les ennoblir par une prétendue généralisation de la forme individuelle et se jeta dans l'idéal, théorie qui repose sur un mensonge, conduit involontairement à chercher le beau hors du vrai : aussi a-t-on dit que beaucoup de ses figures avaient l'apparence d'être nées plutôt que faites, expression dont le vague ou même le vide semble indiquer une tendance fautive ou affective.

Enfin, la vue des marbres du Parthénon lui fit reconnaître une autre voie et prononcer que le beau n'est que dans le vrai, c'est-à-dire, dans la reproduction exacte de la nature choisie. Ce jugement qu'il prononça lui-même et qui donnait une sorte de démenti à la plus grande partie de sa propre sculpture, caractériserait seul un génie supérieur. Personne, au reste, n'était plus capable que Canova de se mettre en présence de la nature; malheureusement il ne s'y mit pas assez, et voilà pourquoi plusieurs de ses ouvrages, privés de la magie du marbre par le moulage en plâtre, perdent beaucoup de leur effet. Il n'en a pas moins illustré son art, non-seulement par le nombre, la grandeur et la variété de ses productions, mais aussi comme chef d'école. Moins sévère que David, son contemporain, qui régénérait la peinture, Canova peut néanmoins être

regardé comme le régénérateur de l'art statuaire; il fut un des artistes les plus féconds qui aient existé, et le plus grand sculpteur de son époque. M-L.

L'*Œuvre de Canova*, précédé d'un essai sur sa vie et ses ouvrages, a été publié par MM. Réveil et H. de Latouche (Paris, 1825, gr. in-8°). Le texte est de ce dernier : nous en donnerons un échantillon pour montrer ce que les beaux-arts gagnent à faire alliance avec le journalisme et à lui emprunter sa politique. Tout le monde connaît le nom de l'un des plus généreux protecteurs des arts et des sciences en Russie, le comte Roumantsof, chancelier de l'empire. Or, voici en quels termes M. H. de Latouche en parle à l'occasion de la statue de la *Faix*. « C'est un courtisan tartare, dit-il, un chancelier du nom de Romanzof, qui commanda au simulacre de cette divinité de naître, parce qu'il avait, vers l'an de grace 1808, arraché la Finlande suédoise à ses lois naturelles, et réuni violemment les hommes qui la cultivaient aux innombrables troupeaux de son maître. » C'est en général dans le même goût que le texte est rédigé. On consultera avec plus de profit l'ouvrage savant et remarquable, quoiqu'un peu louangeur, de M. Quatremère de Quincy : *Canova et ses ouvrages, ou Mémoires historiques sur la vie et les travaux de ce célèbre artiste* (Paris, 1834, XII et 416 pp. gr. in-8°); *Memorie per servire alla vita del march. Canova* (Venise, 1823); la biographie allemande de M. Hase, dans les *Zeitgenossen*; la Vie de Canova par Missirini (Prato, 1824) et *The works of Canova* (son œuvre gravé au trait) par Moses (Londres, 1828, 3 vol.) et Cicognara. Dans la plupart de ces livres on trouve la liste chronologique des ouvrages de Canova et l'indication des lieux où on les conserve. Parmi ceux qui sont à Paris nous citerons la *Madeleine* qui fut achetée, sous l'empire, par le marquis de Sommariva. Nous avons vu en Russie le groupe d'*Amour et Psyché* couchés, acheté en 1796 par le prince Ioussouf; le groupe des mêmes personnages mythologiques, mais debout et dans lequel Psyché pose sur la main de l'Amour un papillon (fait pour

la Malmaison, 1800, et transporté de là à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg); une *Hébé* de la Malmaison; la statue de la *Paix*, etc. J. H. S.

CANSTEIN (CHARLES-HILDEBRAND, baron DE), fondateur de l'institution biblique qui fait partie des établissemens de charité formés à Halle par Auguste Hermann Franke (voy.), naquit à Lindenberg en 1667, fit ses études à Francfort-sur-l'Oder, devint page de l'électeur de Brandebourg et servit plus tard comme volontaire dans les Pays-Bas où une grave et dangereuse maladie le contraignit à quitter le service militaire. Retiré, par suite de cette maladie, à Halle, il se lia d'amitié avec le célèbre prédicateur Spener et se voua à des œuvres de piété. Le désir de répandre les sentimens religieux dont il était animé lui-même parmi ses contemporains et surtout parmi les classes peu aisées, lui inspira l'idée de faire imprimer la Bible en caractères stables. Il ouvrit à cet effet une souscription et y consacra une grande partie de ses propres fonds. Son entreprise (1712), connue sous le nom d'*Institution biblique de Canstein*, eut un succès prodigieux. Des millions de Bibles et de Nouveaux-Testamens furent successivement imprimés dans divers formats et vendus à des prix très modérés; le produit des ventes est exclusivement employé à la réimpression du volume sacré, ce qui assure la durée de l'institution qui s'est conservée jusqu'à ce jour. Canstein a écrit une *Harmonie des quatre évangélistes* (Halle, 1718, in-fol.) et la *Vie de Spener* (Halle, 1729). Il mourut à Halle en 1719, après avoir légué à la maison des orphelins de cette ville sa bibliothèque et une partie de sa fortune. C. L.

CANTABILE, adjectif italien qui signifie chantant et dont on a fait un substantif qui sert à désigner une mélodie gracieuse et mélancolique d'un mouvement lent. Le *cantabile* doit être d'un style simple et ne souffre aucune sorte d'ornemens rapides. E. F-s.

CANTABRES, *Cantabri*, ancien peuple de l'Espagne. Ils avaient leurs demeures au pied des Pyrénées, ainsi que les Astures sur la côte septentrionale de la Péninsule; leur pays faisait partie de la province

tarracoanaise. Les Cantabres se distinguaient par une opiniâtreté invincible. Sûrs de trouver un asile dans leurs montagnes, ils se soumièrent les derniers aux armes de Rome; une guerre de deux ans fut énergiquement soutenue par eux contre les légions de l'empereur Auguste et c'est après une lutte acharnée que l'Espagne entière fut enfin soumise aux lois et aux mœurs romaines. Au bout de quelques années, les Cantabres firent une nouvelle tentative pour secouer le joug, mais elle ne servit qu'à les abattre après une sanglante défaite. On prétend que beaucoup d'entre eux, voyant qu'il n'y avait plus d'espoir de conserver leur liberté, se donnèrent réciproquement la mort (27-20 avant J.-C.). Quelques siècles après, ce furent encore les Astures et les Cantabres qui, les premiers parmi les Espagnols, se soulevèrent contre les conquérans arabes. A. S-u.

CANTACUZENE, voy. KANTAKUZÈNE.

CANTAL, département de France formé de l'ancienne Haute-Auvergne et d'une partie du Velay. Il appartient à la région du midi et est borné au nord par les départemens de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Corrèze; au sud par ceux de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot; à l'est par la Haute-Loire et la Lozère; à l'ouest par le Lot et la Corrèze. Il tire son nom d'une chaîne de montagnes, dont le sommet principal, qui en occupe à peu près le centre, s'élève à 984 toises au-dessus du niveau de la mer. Le sol du Cantal est très varié: fréquemment coupé par des montagnes, il offre néanmoins plusieurs plaines étendues; la principale, plus spécialement appelée la *Planèze* et qui est située entre Murat et Saint-Flour, a quatre lieues d'étendue et est en quelque sorte le grenier du Cantal. Les vallées du Cer, de la Jordane et de la Truyère sont fort riches. Les pentes douces des montagnes sont occupées par des prairies et de vastes forêts de pins, de hêtres, de chênes et de bouleaux. Ces montagnes offrent partout des traces volcaniques; le basalte s'y rencontre fréquemment et y prend toutes les formes, notamment celle de ces colonnades régulières appelées *orgues*, qu'on croirait parfois

lacs à la main de l'homme. Le département renferme trois amas d'eaux, probablement formés dans les cratères des volcans éteints et auxquels on donne le nom de lacs. Ses principales rivières sont la Arie, la Marone, la Jordane, le Cer, la Truyère; aucune n'est navigable ni flottable. La Dordogne, qui baigne le territoire du département dans une étendue de 44,000 mètres, est flottable et pourrait être facilement rendue navigable au moyen de travaux dès long-temps projetés. Tous les districts montagneux sont en partie arrosés par des cours d'eau limpides, qu'un système d'irrigation assez bien entendu fait servir à la fécondation du sol; plusieurs, en tombant quelquefois du haut de rochers élevés, forment des cascades remarquables. Le climat est très variable et généralement froid; dans la partie centrale ou pays des montagnes, la neige dure six mois et il gèle dans toutes les saisons. Les vents sont peu constants; des ouragans terribles appelés *ecirs* éclatent quelquefois et entraînent devant eux, en hiver surtout, les neiges; ils amènent les effets désastreux des trombes. Les maladies ordinaires sont celles qui appartiennent à une telle température; on rencontre parfois des goitreux. En général la rigueur du climat empêche les espèces vivantes de prendre une grande croissance. Le pays présente beaucoup d'animaux nuisibles, tels que sangliers, loups, renards et des oiseaux destructeurs, qui viennent quelquefois chercher leur proie jusque dans les basses-cours. Le gibier de toute sorte est abondant; les rivières sont très poissonneuses. Les productions du règne minéral, faiblement exploitées encore, offrent d'abondantes sources de richesse; des mines de houille et d'antimoine, des carrières de granit, de pierres meulières, sont en exploitation; on trouve en outre dans le département le porphyre, le mica, l'amiante, l'argile de diverses natures. Il renferme aussi un grand nombre de sources d'eaux minérales et thermales, parmi lesquelles on distingue celles de Chaudesaigues, de Sainte-Marie, de Vic-sur-Cer.

Sur une superficie de 542,037 hectares, le département du Cantal en compte

environ 400,000 en culture et prés naturels; 39,136 en forêts; 388 en vignes dont le produit est de mauvaise qualité; 57,408 en landes ou terres incultes. L'agriculture est dans un état de stagnation auquel participe également le défaut d'instruction et de capitaux. On récolte peu de froment; le seigle, le sarrasin, la châtaigne et la pomme de terre forment la principale nourriture des habitants. Le produit annuel du sol est approximativement en céréales et parmentières, de 900,000 hectolitres; en avoine, de 150,000; en vins, de 10,000. On recueille de beau chanvre; le revenu territorial est d'environ 10,262,000 fr. Il est évalué comme il suit, par espèce de culture et par arpent métrique: pâturages, 9 fr.; terres labourables, 17 fr.; prés, 46 fr.; bois, 6 fr. Le revenu est par tête, pour 258,594 habitants, de 39 f. 75 c. Il faut compter également au rang des richesses agricoles du Cantal une grande quantité de bêtes à cornes, ânes, mulets, porcs, chevaux propres à la cavalerie et moutons, dont la laine est très fine. Le nombre de chevaux est évalué à 16,000; celui des bêtes à cornes, race bovine, à 110,000, et celui des moutons, mérinos, métis et indigènes, à 200,000. Les troupeaux de bêtes à laine fournissent chaque année une quantité moyenne de 500,000 kilogr. de laines. C'est dans ce département que se produisent en plus grande quantité les fromages d'Auvergne, qui sont un des principaux articles d'exportation pour le pays. Les plus estimés sont ceux de Sallers; ils pesent quelquefois jusqu'à 80 livres. Le rapport moyen d'une vache par saison est évalué à 75 kilog. de fromage et 15 kilog. de beurre. Une étendue de pacages nécessaire pour 40 à 60 vaches est ce qu'on appelle une *vacherie*; au milieu est construit le *baron*, qui est le chalet de l'Auvergne. L'industrie proprement dite est à peu près nulle dans le Cantal; il y a quelques tanneries, papeteries, verreries, et dans certains cantons les femmes fabriquent une dentelle grossière. Ce département est l'un de ceux qui n'ont obtenu aucune récompense aux expositions de 1827 et 1834. Le commerce est assez actif; il consiste

en chevaux et bestiaux, en chaudronneries, fromages, cire, châtaignes, chanvre, etc. Le nombre des foires est de 252, qui se tiennent dans 61 communes. 5 routes royales, dont une de première classe, celle de Paris à Perpignan, et 5 routes départementales bien entretenues établissent les communications entre les principales parties du territoire, qui en attend sans doute de plus nombreuses du mouvement imprimé dans ces dernières années à toutes les sources de la prospérité publique.

Le département du Cantal, dont le chef-lieu est *Aurillac*, se divise en quatre arrondissemens divisés eux-mêmes en 23 cantons et 268 communes; la population totale est ainsi répartie sur les arrondissemens : *Aurillac*, 95,284 habit.; *Mauriac*, 63,003; *Murat*, 35,364; *Saint-Flour*, 64,943; total, 258,594. Cette population compte 1,172 électeurs qui envoient 4 députés à la chambre élective. Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 32,845, dont 17,473 sur les contrôles du service ordinaire. Le département fournit annuellement à l'armée 664 jeunes soldats. En 1830 le nombre des mariages y fut de 1,704, celui des naissances de 6,918, et celui des décès, dont 4 centenaires, de 5,307; excédant des naissances, 611. Le Cantal a rendu à l'état, en 1831, 4,512,327 fr. 69 cent.; il en a reçu 2,838,030 fr. 71 cent.; d'où il suit qu'il paie annuellement, pour les frais du gouvernement central et indépendamment de ses charges locales, 1,674,296 fr. 98 cent. ou environ le sixième de son revenu territorial. Ceci explique en partie l'appauvrissement de la contrée, appauvrissement qui oblige chaque année une partie de la population mâle à émigrer pour nos grandes villes où elle se livre aux travaux les plus pénibles et se distingue par une probité qui ne se dément que rarement.

Le Cantal fait partie de la 19^e division militaire; il forme le diocèse d'un évêché dont le siège est à Saint-Flour; il est du ressort judiciaire de la cour royale de Riom et du ressort universitaire de l'académie de Clermont. Le nombre des écoles primaires est de 308,

fréquentées par 3,615 élèves. Les communes privées d'écoles sont au nombre de 162; le rapport des condamnés à la population est de 1 sur 12,900. P. A. D.

CANTALOUPE, voy. MELON.

CANTATE (littérature). J.-B. Rousseau fut, chez nous, l'inventeur de ce genre de composition lyrique, dont il a laissé des modèles et que nul de nos poètes n'a cultivé après lui, du moins avec quelque succès. La cantate, telle qu'il l'a conçue et exécutée, a pour sujet un trait emprunté à la mythologie ou à l'histoire. Sa légère action est racontée dans des vers qui prennent le nom de *récit* , et, entre ces récits, ordinairement au nombre de trois, sont intercalés des vers d'une autre mesure, formant des *airs* qui expriment les sentimens ou les passions des personnages mis en scène, quelquefois aussi les pensées qu'inspire au poète leur situation. La cantate de *Circé*, de J.-B. Rousseau, est le chef-d'œuvre de ce genre et peut aller de pair, pour la verve et l'éclat du style, avec les plus belles odes de son auteur.

La cantate, ainsi que son nom l'indique, est destinée à être chantée; celles de Rousseau furent mises en musique par Mondonville et par quelques auteurs contemporains de son époque, dont les faibles accords sont depuis long-temps oubliés. *Circé*, au moins, méritait mieux, et il serait à désirer que quelqu'un de nos grands musiciens actuels prêtât l'appui d'une lyre plus habile à ce petit poème si brillant et si passionné. M. O.

CANTATE (musique), pièce de musique vocale avec divers accompagnemens, composée sur un petit poème du même nom (voy. l'art. précédent).

Dans l'origine la cantate fut de petite dimension, ne se composant guère que d'un récitatif et d'un air, avec accompagnement de basse. Bientôt le nombre des airs augmenta, les accompagnemens devinrent plus variés et plus riches, et l'on formula une espèce de recette, d'après laquelle une bonne cantate devait avoir trois récitatifs et trois airs. Mais l'art, s'affranchissant d'une règle aussi arbitraire que ridicule, développa ce genre de composition en y admettant des duos,

trios, et jusqu'à des chœurs, avec accompagnement de tout un orchestre. Avant de près les progrès du drame lyrique, la cantate se rapprocha de l'opéra, cependant se confondre avec lui; bien que les Italiens lui donnassent le nom de *dramma in musica*, la cantate distingua toujours du véritable opéra par l'étendue, car on en fit de très nombreuses pour des solennités de circonstance et des fêtes publiques, au moins l'absence de l'action. Il y en eut de deux espèces: la cantate profane pour les concerts, ou la musique de chambre, sur des sujets profanes; la cantate sacrée, pour l'église, sur des sujets religieux. La dernière prit le nom d'*Oratorio* (ce mot).

La cantate est d'origine italienne, elle ne l'indique son nom; elle ne remonte pas au-delà du xvii^e siècle. On ne peut préciser au juste l'époque de cette invention, dont plusieurs se disputent l'honneur. On l'a attribuée long-temps à la noble dame vénitienne Strozzi, en 1653, un recueil de morceaux pour le chant sous le titre de *ate, ariette e duetti*, et qui dans sa préface dit expressément avoir inventé ce genre nouveau. Mais le mot *cantata* n'a été employé en 1638, en l'un des morceaux de chant inséré dans *l'usiche varie* de Benedetto Ferrari; on trouve en outre une œuvre de Giovanni Poliaschi, publiée, en 1618, par le même. Si la date est exacte, c'est à lui qu'il revient la priorité. Néanmoins ceux qui prétendent que Carissimi (*voy.*) est le véritable inventeur de la cantate peuvent avoir raison, s'il s'agit de la cantate sacrée. Car il paraît que c'est lui qui, le premier, introduisit dans la musique française des cantates composées sur des vers de poésie sacrée. Quoi qu'il en soit, ce genre de composition fut goûté en France, et la liste des compositeurs de cantates est devenue très longue. L'un des plus féconds dans ce pays fut Alessandro Scarlatti (*voy.*) qui, très souvent, composa une par jour.

C'est qu'au commencement du xviii^e siècle, le dernier que la cantate passa en France. J.-B. Rousseau l'introduisit dans son opéra, Morin dans la musique. Son

premier recueil parut en 1706 et fut suivi de plusieurs autres. Ce genre trouva d'abord des adversaires; mais le zèle des poètes et des compositeurs français qui l'adoptèrent triompha de cette opposition et parvint à nationaliser la cantate. Les successeurs de Morin furent Batistin, Campra, Monteclair, Clerambault, Bernier et une foule d'autres dont la liste est trop longue pour être insérée ici.

Vers la même époque la cantate s'introduisit en Angleterre et en Allemagne. Sans entrer à ce sujet dans des détails historiques qui nous mèneraient trop loin, nous dirons que c'est dans ces deux pays que plus tard ce genre de composition a atteint son apogée, et nous ne rappellerons que les chefs-d'œuvre de Hændel, des Bach, Graun, Hasse, Haydn, Mozart, etc.

Aujourd'hui la cantate a passé de mode pour les concerts, et les airs, les scènes et chœurs d'opéras ont envahi la place qu'elle y occupait autrefois. On en compose cependant encore de temps en temps, surtout en Allemagne, pour des fêtes ou de grandes solennités. Nous citerons entr'autres la cantate jubilaire (*Jubelcantate*) de l'auteur du *Freyschütz*, exécutée à Dresde pour célébrer le jubilé du règne du roi de Saxe. G. E. A. CANTÉMIR, *voy.* KANTÉMIR.

CANTERBURY (*Durovernum*), ville d'Angleterre (Kent), dans une belle vallée, sur la Stour, qui s'y divise en plusieurs bras. Elle se compose, outre ses faubourgs, de 4 principales rues disposées en forme de croix; elle est le siège archiépiscopal métropolitain de tout le royaume. On y remarque particulièrement la cathédrale, où Thomas Becket, l'un de ses archevêques, fut assassiné en 1170; l'Hôtel-de-Ville, le théâtre, les quartiers et casernes de la cavalerie et de l'infanterie, etc. Elle possède plusieurs établissemens de bienfaisance, entre autres une maison de travail qui mérite d'être citée; un établissement de bains thermaux très fréquenté dans la saison; des fabriques d'étoffes de soie et de mousselines, dites de Canterbury. Sa charcuterie est renommée.

Cette ville, le *Durovernum* des Romains, est fort ancienne et a été la résidence

du roi Éthelbert jusqu'en 596. Elle a beaucoup souffert à différentes époques, tant par le fer que par le feu, et paraît avoir été souvent alternativement dans un état de prospérité et de décadence. La population est de 12,750 individus, et la ville est située à 23 lieues sud-est de Londres, latitude nord 51° 17', longitude ouest 1° 15'. J. M. C.

CANTHARIDES (*cantharis*), coléoptères dont on connaît plusieurs espèces. Ils sont remarquables par les propriétés irritantes dont ils sont pourvus, qualités qu'on trouve aussi dans d'autres insectes. L'espèce la plus commune est la *meloe vesicatoria*, qu'on recueille pour les besoins de la médecine et qu'on trouve dans nos climats tempérés sur les frênes, les lilas et les chèvrefeuilles dont elles dévorent le feuillage. Les cantharides sont reconnaissables par leur belle couleur vert azuré mêlé d'or; elles ont 9 lignes environ de longueur et exhalent une odeur forte et désagréable. Leur corps laisse exsuder un principe âcre extrêmement actif, ce qui oblige à ne les toucher qu'avec précaution, surtout lorsqu'elles sont en grande quantité.

On les prend le soir ou le matin, lorsqu'elles sont réunies en groupes sur les arbres qu'elles habitent, et qu'il suffit de secouer pour faire tomber les insectes sur des draps tendus au-dessous; on les fait mourir en les exposant à la vapeur du vinaigre bouillant; puis on les conserve dans des bocaux fermés avec soin: sans quoi l'humidité les détériore, ou bien elles sont rongées par un insecte que leur âcreté n'empêche pas d'y trouver une nourriture profitable.

L'expérience a montré de temps immémorial que les cantharides appliquées sur la peau l'enflamment promptement et en détachent l'épiderme: aussi les utilise-t-on pour établir et entretenir les vésicatoires (*voy.*). On sait également que, prises à l'intérieur, elles agissent à la manière des poisons âcres sur les voies digestives, indépendamment de ce qu'elles portent sur les organes génito-urinaires une impression irritante qui les avait fait considérer comme aphrodisiaques (*voy.*), impression que le camphre

est loin d'anéantir comme on l'a répété tant de fois.

L'analyse faite par M. Robiquet a fait découvrir dans les cantharides une matière cristallisable qui en est le principe essentiel, et qui est associée à d'autres substances non irritantes et à une grande proportion d'acide urique. Cette matière, qui a reçu le nom de *cantharidine*, est soluble dans l'alcool chaud et dans les huiles grasses.

On pulvérise ces insectes, on en prépare une teinture spiritueuse, un emplâtre et une pommade; ces deux dernières compositions sont, ainsi que la poudre, usitées tant pour établir que pour faire suppurer les exutoires. La teinture sert à frictionner les parties affectées de rhumatisme et de paralysie; on l'administre à l'intérieur dans les catarrhes chroniques de la vessie et dans quelques autres maladies où elle n'a pas montré d'efficacité constante. La poudre des cantharides entrain dans les fameux *diavolins* de Naples de même que dans les élixirs de magnanimité et autres arcanes destinés à ranimer des feux éteints. Des accidens graves ont été fréquemment la suite de l'ingestion inconsidérée ou volontaire de cette substance médicamenteuse; dans ce cas le traitement à suivre doit avoir pour objet: 1° de chasser le poison autant que possible; 2° de remédier aux accidens inflammatoires qu'il a pu produire. On remplit la première indication par l'emploi du lait, des boissons mucilagineuses (l'huile, qui dissout le principe actif, ne peut que nuire), et la seconde par les saignées, les bains, les cataplasmes, etc. F. R.

CANTIQUE (littérature). Le cantique, qui dans son acception primitive était un chant d'allégresse, de triomphe, d'amour ou de reconnaissance, fut sans doute la première forme sous laquelle unirent leurs accords la poésie et la musique, ces deux sœurs inséparables dans l'enfance du monde. La Bible nous a conservé les cantiques de Moïse après le passage de la mer Rouge, d'Ézéchiel et de Déborah; l'Évangile ceux de la Vierge et de Zacharie et du vieillard Siméon. Plusieurs psaumes de David sont aussi de véritables cantiques, également animés par toute la

sur et l'exaltation de l'amour divin. On avait, suivant l'Écriture-Sainte, composé 5,000 cantiques, exécutés tour à tour par des chœurs de lévites dans le superbe temple qu'il fit construire à Jérusalem. Aucun d'eux n'est venu jusqu'à nous; mais nous possédons son *Cantique des Cantiques*, poème rempli de pureté et de volupté, dans lequel l'Église catholique a voulu voir une allégorie sainte où les érudits ont vu un épithalame. On sait que l'abbé Cotin et Voltaire ont fait, l'un une traduction pieuse, l'autre une maligne imitation (KOBLETH).

La poésie grecque eut aussi quelques cantiques désignés par les antiquaires sous le nom de cantiques, entre autres ceux d'Antoine et de Castor, et l'on peut, chez les Romains, rapporter à ce genre les *Carmina sacularia* d'Horace. Les premiers chrétiens chantèrent les louanges de Dieu dans des cantiques; il nous en est resté un bien remarquable: c'est le *Te Deum* de saint Ambroise, ce chant qui fut adopté par la victoire chez toutes les nations qui professent le christianisme.

Dans une époque plus rapprochée de nous, quelques fragmens des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, quelques odes sacrées de B. Rousseau, ont pu aussi être considérés comme des cantiques d'une poésie noble et touchante. On en composa beaucoup à l'usage du peuple, d'un style simple et noble et moins brillant sans doute, mais dont la simplicité naïve, comme dans le *Chant de sainte Geneviève de Brabant*, n'est pas sans quelque charme. On n'a pas trouvé même cette dernière qualité dans les cantiques composés de nos jours pour les missions et les confréries religieuses. Les paroles en étaient prétentieuses ou ridicules, et, ce qui les rendait moins édifiantes encore, c'est qu'on les faisait chanter à de jeunes vierges des airs très mondains et qui rappellent souvent des chansons plus que des cantiques. Il est juste d'ajouter que des hommes plus éclairés ont voulu éviter cette faiblesse de scandale. Des airs composés spécialement pour les *cantiques nouveaux* de Saint Sulpice ont été remédiés à leur inconvénient, et parfois même ont corrigé la faiblesse de ces pâles imi-

tations des beaux chants religieux de l'antiquité et de deux de nos grands poètes.

M. O.

Les protestans, dans leurs temples, se servent de *livres de cantiques*; il en sera question aux mots *PSAUMES* et *LITURGIE*. Dès les premiers temps de l'Église on avait des recueils de cantiques en langue latine, et aujourd'hui il en existe dans presque toutes les langues. En Allemagne ils furent introduits par Luther, lui-même auteur d'excellens cantiques dont celui qui commence par ces mots: *Ein feste Burg ist unser Gott* est devenu célèbre et se chante encore dans les grandes occasions. Gellert marcha plus tard sur ses traces et les plus beaux cantiques allemands sont tirés des *Gristliche Oden und Lieder* de ce poète. Le cantique *Jehovah, deinem Namen sey Ehre* se distingue par un style élevé et par sa noble simplicité. Il est aussi traduit en français et se trouve dans le recueil de cantiques fait pour les églises de la Confession d'Augsbourg en France. Les calvinistes restent fidèles à leurs psaumes, que leurs pères ont chantés dans des temps pénibles, mais glorieux pour l'église persécutée; et quoique ces chants (de Théod. de Bèze, de Clément Marot, etc.) aient bien vieilli, les souvenirs qui s'y rattachent ne permettent pas de les renouveler. S.

CANTIQUÉ (musique), voy. **CHANT D'ÉGLISE**.

CANTO-FERMO, voy. **PLAIN-CHANT**.

CANTON, dénomination géographique servant à désigner, dans différentes contrées, une certaine subdivision de territoire. Toutefois, en Suisse ce mot s'applique à sa grande division politique, chaque canton formant un état particulier. En France les arrondissemens sont subdivisés en un nombre déterminé de cantons. Actuellement on en compte en tout 2,971; dans le chef-lieu de chaque canton une justice de paix a son siège.

J. M. C.

CANTON, en chinois *Kouang-tcheou-fou*, ville maritime de Chine, sur la rive gauche du Pekiang, avec plusieurs faubourgs, capitale de la province de Kouang-Toung. Elle a environ une demi-lieue du nord au sud et trois quarts de lieue de

l'est à l'ouest. Elle est environnée d'une muraille élevée et crénelée et divisée en ville chinoise et ville tatare. Celle-ci est belle et bien bâtie; mais la ville chinoise n'a rien de remarquable, si ce n'est sa propreté. Les rues sont étroites et pavées en dalles, avec un égoût au-dessous de chacune d'elles; toutes sont bordées de boutiques, et il y en a de spécialement affectées à telles ou telles professions. Les maisons n'ont en général qu'un étage et sont bâties en briques; elles n'ont point de fenêtres sur la rue. Les principaux édifices publics sont la grande pagode, les arcs de triomphe et les temples abondamment pourvus d'idoles. Des différens faubourgs, celui de l'ouest est le plus beau et le plus peuplé. Les factoreries européennes sont bâties sur le bord du Pékiang, en tout temps couvert de bâtimens et d'embarcations de toutes espèces, et dans le faubourg de l'ouest. Il n'est permis à aucun étranger d'entrer dans Canton sans y être mandé par quelque mandarin. Lorsqu'un Européen veut se promener dans les faubourgs, il doit avoir soin de se faire accompagner par un soldat qui écarte les curieux et empêche les enfans de jeter des pierres. Dans la foule qui remplit incessamment les rues on n'aperçoit jamais qu'un petit nombre de femmes.

Le port de Canton étant le seul de la Chine qui soit ouvert aux nations européennes, son commerce est considérable. On en exporte annuellement 25 à 30 millions de livres de thé, du nankin, des soieries, de la nacre de perle, du zinc, de la porcelaine, etc. Les Anglais y importent des lainages, des montres, des fourrures, du coton, de l'opium, des noix de bétel, etc. de leurs établissemens de l'Inde. La gestion de tout le commerce de Canton est confiée à un conseil appelé *hong*, qui est composé de 12 ou 14 personnes en général très riches. Toutes les marchandises importées sont vendues par l'entremise de ce conseil, chargé aussi de procurer celles qui sont destinées à composer le retour.

Canton a éprouvé un terrible incendie en 1822; mais ce désastre a été presque aussitôt réparé, et sans qu'il en reste, dit-on, aucune trace visible. On évalue la

population de cette ville à 800,000 individus. Elle est à 580 lieues S. de Pékin. lat. N. 23° 7', long. E. 110° 53'.

CANTONNIEMENT. Quand le cours d'une campagne, il y a une pension d'armes ou quand on rassemble une armée d'observation, on cante les troupes, c'est-à-dire qu'on les cantonne dans les villages, pour leur procurer du repos et les mettre à l'abri des incursions de l'air. Ces cantonnemens ne doivent être établis dans les localités qui ne peuvent fournir à chaque espèce de troupes tout ce dont elle a besoin.

Les villages les plus riches sont affectés à la cavalerie et à l'artillerie, les autres à l'infanterie. On ne doit pas venir de prendre la ligne des cantonnemens derrière une rivière ou un ruisseau, et de disposer la troupe de manière qu'elle puisse facilement aller se mettre en bataille. Les détachemens doivent se garder soigneusement de se mêler entre eux et le quartier-général doit avoir des communications sûres, qui ne peuvent jamais être interceptées. Il importe aux chefs de corps de constater avec exactitude la quantité de grains et de fourrages que chaque village est capable de fournir, de veiller à ce que les habitants ne les vendent pas, et de ne souffrir aucun dégât de la part de la troupe.

Il ne faut négliger aucune précaution pour garantir les troupes de tout surprise dans leurs cantonnemens, qui ne doivent être établis en pays ennemi. La surveillance est d'autant plus difficile que la dispersion des troupes rend leur réunion plus difficile et que les marches nocturnes entraînent toujours un coup de confusion parmi les troupes fatiguées; ce qui neutralise les moyens de défense dont les corps en cantonnement pourraient disposer.

CANTONNIERS. C'est le nom qu'on donne en France à des ouvriers sédentaires sur les routes, qui doivent être payés et entretenus. Leur établissement définitif ne date que de 1811 qu'à cette époque, depuis l'abolition de la corvée, le système d'entretien des routes n'avait ni unité, ni régularité. Ce n'est qu'en 1811 que le principe de l'entretien journalier fut adopté; m

conservation n'eut lieu, comme nous l'avons vu, qu'en 1816. Aujourd'hui les avantages de l'entretien par les cantonniers sont reconnus et incontestables. Les bons cantonniers font les bonnes routes. On s'accorde même généralement à dire que ce système doit maintenant recevoir plus de développements, et que le nombre de ces ouvriers stationnaires devrait être au moins doublé (voy. ROUTES).

La totalité des cantonniers employés sur les routes royales s'élevait, en 1828, à 6,368; le montant de leurs salaires était de 2,754,305 francs, ce qui donne pour prix moyen d'un cantonnier, pendant toute l'année, 432 fr. Chaque cantonnier a moyennement une longueur d'une lieue et un cinquième, ou 4,800 mètres de route à entretenir. On peut compter en outre sur les routes départementales à peu près autant de cantonniers que sur les routes royales; il y a donc en France 12,000 à 13,000 de ces ouvriers stationnaires.

Outre les soins qu'ils doivent donner aux routes, afin qu'elles soient toujours solides et unies, ils doivent aussi prêter gratuitement aide et assistance aux voituriers et aux voyageurs dans les cas d'accidens. Ils portent un costume particulier et d'autres marques distinctives. P. D. B.

CANTONNISTES, voy. COLONIES MILITAIRES.

CANUT ou **KNOUT**, nom de six rois de Danemark, d'un roi de Suède (1168-1199), d'un roi des Obotrites (mort en 1131) et de plusieurs princes slaves.

CANUT I^{er} était fort jeune lorsqu'il monta sur le trône de Danemark, en 875. Il se livra d'abord à tous les excès et persécuta cruellement les chrétiens; plus tard il racheta ses fautes par de rares vertus.

CANUT II fut surnommé *le Grand*. A la couronne de Danemark il joignit celle d'Angleterre, que Suénon, son père, avait conquise. Son règne commença en 1015. Deux ans après, le roi saxon Édouard II, fils d'Ethelred, ayant été assassiné, Canut se fit reconnaître roi de toute l'Angleterre par un *wittena-gemot* composé de Danois et de Saxons. Son mariage avec une veuve d'Ethelred lui concilia les vain-

cus et désarma le duc de Normandie, qui voulait soutenir la famille des anciens rois. Par une politique sage et généreuse il rétablit les lois d'Alfred, si chères à la nation, confondit les Danois et les Saxons dans la dispensation des faveurs, et donna sa fille au comte Godwin, dont la popularité égalait l'illustration guerrière. Les Anglais, dévoués à ce grand prince, le servirent avec fidélité et contribuèrent à la conquête de la Norvège, qui fut un moment réunie au Danemark. Canut, en mourant, laissa trois fils et trois couronnes (1036). Il avait en vain tenté de soumettre l'Écosse. Il avait commis plusieurs crimes pour affermir son pouvoir, et pour les expier il se jeta sans réserve dans des pratiques superstitieuses: il couvrit le sol anglais d'églises et de monastères.

CANUT III, **HARDI-CANUT** ou **CANUT le Robuste**, apprit en Danemark la mort de Canut-le-Grand, son père. Il se mit en route pour arracher l'Angleterre à son frère Harold, lorsque celui-ci mourut. Canut II ou III fut reçu à Londres en triomphe et reconnu seul roi d'Angleterre (1040). Cruel, avide, tyran intolérable, Hardi-Canut, heureusement pour l'Angleterre, cessa de vivre en 1042. Avec lui s'éteignit la dynastie danoise qui avait régné sur les Bretons et les Saxons.

CANUT IV, surnommé *le Saint*, roi de Danemark en 1080, ne se fit remarquer que par sa piété et par les immenses donations qu'il fit à l'Église. Son extrême sévérité le rendit odieux au peuple; il ôta au clergé la juridiction civile, mais il créa en sa faveur un tribunal particulier, qui prenait connaissance de toutes les affaires ecclésiastiques et qui pouvait infliger des amendes à tous ceux qui se rendaient coupables d'un délit envers la religion. Il ordonna que l'on rendrait aux évêques les mêmes honneurs qu'aux ducs et aux princes; il leur accorda le droit de siéger et de voter dans l'assemblée des États, d'être admis au sénat et d'y assister sur le même pied que les autres sénateurs; plusieurs de ses successeurs eurent à déplorer cette faute. Comme il voulait forcer ses sujets à payer la dime au clergé, un soulèvement éclata

contre lui et il fut tué par les insurgés au pied des autels (1086). Il fut canonisé en 1100.

CANUT V (1147-1156) eut pour compétiteur au trône de Danemark Suénon, contre lequel il fut constamment malheureux; il ne posséda jamais que le Jutland et les îles danoises, et fut assassiné par ordre de son rival.

CANUT VI commença son règne en 1182 et établit le premier la loi féodale en Danemark. La féodalité y devint ensuite si excessive que le peuple fut réduit au plus abject esclavage. Pendant qu'il présidait les États assemblés à Oden-sée, la 6^e année de son règne, il reçut des députés et des lettres du pape Clément III, qui l'exhortait, ainsi que toute la nation danoise, à prendre part à une croisade que les autres puissances chrétiennes allaient former contre les Infidèles, pour enlever à Saladin Jérusalem dont il venait de s'emparer. Cette sollicitation du souverain pontife produisit une forte impression sur la noblesse de Danemark; le roi ne s'y rendit pas, mais plusieurs des principaux personnages de l'état menèrent leurs vassaux à cette croisade, qui n'aboutit à rien. Canut VI encouragea le commerce dans ses états. Il mourut en 1202. A. S-R.

CANZONE, ou aussi CANZONETTA, sorte de poésie lyrique, appelée *cansòs* et *stampita* en provençal, et qui, inventée dans cette langue, se rencontre déjà chez les poètes italiens du XIII^e siècle. La canzone était d'abord plus libre, plus dégagée de toute règle, mais elle fut soumise par Pétrarque à des formes précises; et de là lui vient aussi le nom de *canzone Petrarquesca* ou *toscana*. Elle se divise en plusieurs stances, dont les vers, de onze et de sept syllabes, ont une distribution et un rythme réguliers, quoique cependant le nombre des strophes et des vers, ainsi que l'enlacement des rimes, dépende entièrement du caprice du poète. La canzone se termine ordinairement par une stance plus petite que les autres, appelée *ripresa*, *congedo*, *comiato*, *tornata* et *licenza* (adieu). Chez Pétrarque on rencontre toujours cette stance finale, et quelquefois aussi on la trouve chez d'autres poètes anciens; elle contient

presque toujours une apostrophe du poète à la canzone, dans laquelle il lui fait ses adieux ou la charge de quelque mission, etc.

La canzone *Anacreontica*, appelée ordinairement *canzonetta*, se compose de stances plus petites avec des vers plus courts; elle était surtout en vogue dans le XV^e siècle, et a de nos jours été remise en usage par Rinuccini. Les canzonettes servaient ordinairement à chanter le plaisir, l'amour, la gaité, des sujets légers. La canzone *Pindarica* convient mieux aux compositions d'un style plus élevé, plus dithyrambique; Luigi Alamanni l'introduisit le premier dans la poésie italienne, dans le XVI^e siècle, et Chiabrera contribua surtout à sa perfection. Elle se distingue de la canzone *Petrarquesca* par sa hardiesse, sa plus grande liberté dans le choix des genres de vers et dans leur disposition, et aussi par la forme de ses stances, qui est celle des anciens chœurs grecs. Comme ceux-ci, la canzone *Pindarica* a ses strophes, ses anti-strophes et ses épodes: aussi l'appelle-t-on *canzone alla greca*. Les différentes parties de cette canzone se nomment, il est vrai, *ballata*, *contraballata* et *stanza*, ou bien *volta*, *rivolta* et *stanza*, ce qui correspond tout-à-fait avec la distribution grecque; mais la dénomination grecque est cependant encore la plus ordinaire. Nous citerons encore la canzone *a ballo* ou *ballata*, genre de poésie italienne très ancien, destiné dans son origine à être chanté en dansant (*a ballo*); mais l'usage s'en est perdu depuis le XVI^e siècle. C. L.

CAOUTCHOUC (botan.). Cette substance, très connue aussi sous le nom vulgaire de *gomme élastique*, est un suc propre, épaissi au contact de l'air, lequel existe, à ce qu'il paraît, dans beaucoup de végétaux de la zone équatoriale, mais qui abonde surtout dans plusieurs arbres de la famille des euphorbiacées, tels que *Euphorbia punicea*, Linn., le *sapium aucuparium*, Linn., le *siphonia elastica*, Rich., ou *hevea guianensis*, Aubl., et le *siphonia brasiliensis*, Kunth. C'est de ces deux derniers végétaux que provient la plus grande partie du caoutchouc employé dans le commerce. M. de Tonnac

que le suc laiteux des jacquiers ou à pain devient également, en séchant, une matière très semblable au vrai caoutchouc.

Pour obtenir le caoutchouc en quantité Aublet, on pratique au tronc du caoutchouc une entaille profonde qui pénètre dans le bois; on fait ensuite une incision qui rend du haut du tronc jusqu'à l'entaille, et de distance à distance on pratique des incisions latérales et obliques qui viennent aboutir à l'incision longitudinale. Ces diverses incisions conduisent le suc laiteux qui en découle dans un vase placé à l'ouverture de l'entaille; ce suc s'épaissit au contact de l'air et forme une résine molle, roussâtre et cassante, qu'on façonne en toutes sortes de formes avant sa dessiccation complète. On fait ordinairement des moules dans lesquels on enduit de plusieurs couches de gomme élastique, et qu'on expose ensuite à la fumée pour les faire sécher. C'est ce qui colore le caoutchouc. Quand les moules sont secs on les brise et on fait sortir les morceaux par l'ouverture ménagée à cet effet. F. R.]

Le caoutchouc sert à faire différents instruments indispensables en chirurgie; on l'enduit aussi des toiles qu'on veut rendre imperméables à l'eau. Tout le monde connaît la propriété que possède cette substance d'enlever du papier les taches faites par les pointes du crayon. Ed. Sp.

CAOUTCHOUC (technologie). La gomme élastique, à raison de ses propriétés particulières, a été l'objet d'une multitude d'applications et de tentatives inouïes. Souple, élastique, imperméable, inaltérable par la plupart des agents extérieurs, elle semblait essentiellement propre à la fabrication de tissus imperméables; mais il y avait une certaine difficulté de se la procurer en quantités assez larges et de la dissoudre pour pouvoir l'appliquer. Cependant on est déjà parvenu, en profitant de la propriété qu'ont les bords tranchement disséqués du caoutchouc de s'agglutiner très facilement, à en former des tubes et des feuilles de différents genres. Depuis, on a fait cette substance soit dans les huiles fixes, soit dans les huiles volatiles, soit dans les huiles rébéthines, soit plus complé-

ment encore dans l'éther, qui, à la vérité, est coûteux, mais qui donne une solution parfaite et sans aucune altération. Il suffit de l'étendre à la surface des objets qu'on veut rendre imperméables pour qu'elle s'y dessèche à l'instant même en une couche mince et très élastique. Si l'on enduit de cette solution un côté de deux pièces d'étoffe et qu'on les applique l'une sur l'autre, on obtient des tissus que ni l'eau ni même l'air ne peuvent traverser et qui sont d'un grand emploi pour les manteaux de voyage, les coussins et matelas qu'on remplit d'air, les scaphandres, etc. On s'en sert également pour fabriquer divers instruments de chirurgie, tels que les sondes et bougies, les pessaires, etc. Autrefois on remplaçait la gomme élastique, dans quelques-unes de ces industries, par l'huile de lin rendue siccativante au moyen de la litharge, et dont on enduisait les tissus de différente forme. Tout récemment on est parvenu à faire avec le caoutchouc des fils qu'on revêt de coton ou de soie et avec lesquels on tisse des étoffes dont il est facile de concevoir les avantages. Leur élasticité est égale dans les deux sens; ces étoffes peuvent se nettoyer sans rien perdre de leur propriété, ce qui les rend propres à remplacer, dans toutes les circonstances, les élastiques en métal qui ne présentent qu'en longueur et qui ont de plus l'inconvénient de s'oxyder par l'humidité. Les bandagistes, les orthopédistes, les fabricans de corsets, de bretelles et autres choses semblables peuvent en faire d'utiles applications.

Nous ne saurions oublier les chaussures de gomme élastique, qu'on met par-dessus les autres chaussures, qui maintiennent les pieds parfaitement secs et qui se nettoient avec une simple éponge mouillée. F. R.

CAP de *caba*, *caput*, terme de géographie servant à désigner les pointes de terre qui s'avancent dans la mer, au-delà des terres contiguës. Tels sont le cap Nord, Finistère, de Roca, Spartivento et Matapan, en Europe; Severo Vostotchnii, Oriental, Lopatka, Romania, Comorin et Bas el Gad, en Asie; Serrat, Spartel, Blanc, Lopez, de Bonne Espérance et d'Orlui, en Afrique; de Wilson,

d'York et de Leeuwin, dans l'Australie; de Glace, de Saint-Luc, Aguja, Horn, Charles et Farewell, en Amérique. On désigne spécialement par le nom de *promontoire* les caps qui se terminent par une montagne. Presque tous les caps des côtes occidentales de l'Hindoustan et de l'Amérique sont dans ce cas, vu le peu d'éloignement des grandes chaînes de montagnes qui les avoisinent. J. M. C.

CAP (VILLE DU), voy. BONNE-ESPÉRANCE, tom. III, page 682.

VINS DU CAP. Ils sont le produit de la colonie anglaise du cap de Bonne-Espérance. Ce furent les protestans français, expulsés de leur patrie par l'intolérance du clergé, sous Louis XIV, qui eurent l'idée de tirer des plans de vigne des bons crus de la France, surtout de la Bourgogne et de la Champagne, et de les naturaliser dans cette colonie où la Hollande leur avait accordé un asile. Ces plans produisirent des vignes qui, sans valoir celles d'où elles étaient tirées, furent pourtant d'une bonne qualité. Le vin de *Constantia* surtout, nommé d'après une ferme à peu de distance de la ville du Cap, acquit bientôt de la renommée. Toutefois on remarque que tous les vins du Cap conservent plus ou moins un goût de terroir qui nuit à leur bouquet. Comme ils n'ont pas beaucoup de corps, du moins pour le goût des Anglais qui aiment les vins forts, on y mêle de l'eau-de-vie de France. Ce mélange a aussi pour but de faire mieux supporter aux vins qu'on exporte le long trajet sur mer. On frelate beaucoup les vins du Cap, tant dans les caves de la colonie que dans celles de Londres. On évalue à 2,300,000 gallons anglais la récolte annuelle moyenne des vins du Cap; on en exporte environ 950,000 gallons qui passent pour la plupart en Angleterre. Dans les premiers temps de l'occupation du Cap, le gouvernement anglais, pour favoriser la culture de la vigne et pour exclure les vins français, ne soumit l'importation des vins du Cap dans les ports d'Angleterre qu'à un impôt très modéré, relativement aux vins d'autres pays. Cependant, sur les réclamations générales du commerce et des consommateurs, il a depuis réduit

la taxe imposée aux vins français. Quoique les vins du Cap soient maintenant moins favorisés qu'auparavant, la culture n'en est pas moins florissante, et le débit de ces vins, dans une colonie dont la population augmente et qui est fréquentée par les vaisseaux des Indes, ne peut être incertain. Si on en excepte l'Angleterre, l'Europe consomme peu de ces vins africains, et à peine les consomme-t-on en France. D-a.

CAPACITÉ (mathém.). Ce mot est, en géométrie pure, synonyme de *volume*; mais en métrologie on distingue les mesures de volume, qui s'appliquent ordinairement au cubage des corps solides, d'avec les mesures de capacité employées pour les liquides et les graines sèches. Dans notre système métrique le *stère*, ou le mètre cube, est l'unité de volume, et le *litre*, ou le décimètre cube, est l'unité de capacité (voy. VOLUME). A.C.

CAPACITÉ (philos.), de *capax*, capable, se prend activement pour aptitude à faire, passivement pour susceptibilité à recevoir, à être modifié. En psychologie, bien que désignant un pouvoir quelconque de l'âme, le mot *capacité* est employé au sens passif, parce que ce pouvoir est alors considéré comme n'agissant plus sous l'influence de l'activité volontaire ou personnelle. Tous nos pouvoirs spirituels, sensibilité, perception, conscience, mémoire, etc., sont primitivement des capacités, mais deviennent des facultés (voy.) du moment que le moi ou la volonté, qui seule le constitue réellement, s'en empare pour en faire des agens ou des instrumens dociles à ses ordres. Quand tous nos pouvoirs agissent naturellement et d'eux-mêmes, c'est-à-dire quand ils sont au simple état de capacités, comme dans le sommeil, nous sommes véritablement passifs, parce qu'il n'y a d'activité nôtre que l'activité volontaire. Durant la veille nous sommes plus ou moins passifs suivant la part prise par notre volonté au développement des capacités de notre nature.

Mais la sensibilité, selon l'opinion de quelques philosophes, n'est pas un pouvoir d'agir; simple réceptivité, suivant eux, elle ne devient jamais faculté. C'est

nable erreur; car d'abord une forte action fait cesser instantanément la sensation la plus cuisante, et une attention portée sur la douleur d'une piqûre ne la fait devenir presque intolérable en second lieu, le gastronome sait bien diriger sa sensibilité que le logographe sa conscience et le physicien sa perception. Nous ne pouvons pas, nous ne pouvons pas, la cause de la sensation étant connue, ne pas l'éprouver; mais nous ne pouvons pas, un phénomène se passant devant nous, ne pas l'apercevoir, ou plutôt, nous ne pouvons pas, la distraction nous empêcher de saisir distinctement le phénomène, par la distraction également nous ne pouvons pas nous empêcher d'éprouver la sensation. Il n'y a là que du vide du moins.

L-F-T.

CAPACITÉS (LES), terme politique employé dans le système représentatif pour désigner les qualités émissives qui doivent assurer des privilèges particuliers spéciaux à ceux qui les possèdent. C'est depuis que la fortune et la qualification de l'impôt seuls procurent en France le droit électoral et celui de l'éligibilité, que l'on a proposé de conférer ces droits également aux *capacités*, c'est-à-dire à des personnes qui exigent une éducation complète et qui supposent par conséquent que ceux qui ne pratiquent ne sont pas moins capables que les riches de discuter les questions politiques, et d'exercer une influence sur les affaires. Du nombre de ces personnes sont ceux d'avocat, médecin, notaire, membre de sociétés savantes. En France, on a admis les capacités dans les fonctions de jurés et d'électeurs municipaux: il a semblé naturel de croire qu'il fallait à entrer dans la législature les classes où l'on a cru pouvoir appeler à porter sur les délits ou à régler les affaires des communes; mais les adversaires du système des capacités prétendent que les propriétaires de biens fonciers sont les seuls vraiment intéressés à la tranquillité publique, et par conséquent les seuls à entrer dans le grand conseil national. Ils ajoutent qu'en admettant le système des capacités on entre dans une carrière vague et sans limites calculables, et qu'ailleurs, comme vient de le dire à la fin M. Pagès, de l'Ariège, toutes les

capacités n'ont pas soin de se munir de diplômes et de brevets. Mais on peut dire aussi, et l'expérience a prouvé, que les intérêts privés des propriétaires fonciers opposent quelquefois des obstacles au bien que le gouvernement veut faire ou aux progrès que la nation réclame. L'adjonction des capacités pourrait donc avoir peut-être cet avantage d'empêcher la propriété de prononcer d'une manière partielle sur plusieurs questions importantes. Lorsqu'en 1832 on réorganisa la pairie en France, il fut question aussi d'accorder aux capacités une place dans cette chambre haute; mais ici on entendait différemment le mot de capacités. On avait en vue certains postes éminents, tels que ceux de présidents des tribunaux supérieurs, de maréchaux, etc., qui devaient donner droit à un siège dans la chambre, sans qu'il fût besoin pour cela du choix du chef du gouvernement. Cette proposition fut rejetée, principalement d'après l'observation des ministres qui y voyaient une atteinte à la prérogative royale. Mais on adopta, pour limiter le choix du souverain, certaines catégories, dans lesquelles sont aussi compris les membres de l'Institut. D-o.

CAPANÉE, fils d'Hioponous et d'Asytynome, l'un des sept chefs qui mirent le siège devant Thèbes, se distingua par son arrogance et son impiété, et mourut, suivant quelques auteurs, atteint par la foudre; suivant d'autres, il fut assailli sur les murs de la ville, qu'il avait escadés le premier, par une grêle de pierres sous laquelle il succomba. Sa femme Évadné, ne voulant pas lui survivre, se jeta sur son bûcher. S.

CAPDUEIL ou **CAPDUELH** (PONS DE) troubadour du XII^e siècle. C'était un noble baron du diocèse du Puy-Sainte-Marie; il faisait des vers, jouait de la viole et chantait bien. Il fut bon chevalier d'armes, parlant agréablement, gentil, courtois, grand, beau, riche, fort économe, mais se faisant honneur de sa fortune autant que de ses manières et des grâces de sa personne. Capduelh aimait d'amour une dame de Mercœur, nommée Azalaïs, femme du grand comte d'Auvergne et fille de Bernard d'Anduse, baron de la Marche de Provence

Il l'aimait moult, disent les contemporains, et la louait et faisait sur elle de jolies chansons. Il fut également aimé d'Azalaïs, et leur amour était approuvé de tous les honnêtes gens. Capduelh lui donnait maintes belles fêtes et faisait pour elle maintes belles chansons. Pendant qu'il était avec elle dans cette joie et dans ces plaisirs, il lui prit fantaisie d'éprouver si elle l'aimait bien. Il résolut, dans sa folie, de faire semblant de s'entendre avec une autre dame, pensant que si son éloignement d'Azalaïs était pénible à cette dame, il pourrait savoir alors qu'elle l'aimait bien; et que si au contraire son éloignement ne lui déplaisait pas, il serait sûr qu'elle ne l'aimait point.

Quand Azalaïs vit que Pons de Capduelh, qu'elle avait tant aimé et honoré, s'était éloigné d'elle et s'était porté vers une autre, elle montra pour lui un fort grand dédain et pas un seul jour ne parla de lui à personne et ne s'informa de lui. Elle ne répondait rien à qui lui en parlait, et elle vivait avec grande cour et grande galanterie.

Pons de Capduelh s'en allait dans la Provence, faisant le courtois et fuyant les assemblées d'Azalaïs; mais quand il vit et sut qu'elle ne montrait nul courroux de son éloignement, quand il vit qu'elle ne lui envoyait ni lettres ni messages, il pensa qu'il avait mal fait: il se rapprocha de sa dame et renonça à la folle épreuve qu'il avait tentée. Mais Azalaïs, continuant les mêmes autorités, ne voulut écouter merci ni raison. Il fit pour elle une chanson et cette chanson ne lui servit à rien; il en fit une autre qui ne produisit encore rien. Azalaïs ne voulait pas le recevoir en grace. Alors Capduelh partit de nouveau et alla implorer l'intercession de plusieurs grandes dames qui exerçaient de l'influence sur la comtesse; et par les prières de ces dames Azalaïs lui rendit ses bonnes grâces. Alors Pons de Capduelh fut plus content qu'homme du monde et dit que jamais il ne feindrait plus pour éprouver sa dame.

Tant qu'elle vécut il n'en aima d'autre; quand elle fut morte il tomba dans une tristesse profonde et tourna ses sentimens vers la religion; il se croisa et

prêcha la croisade. Il composa deux poèmes sur ce sujet; il exhorta les rois de France et d'Angleterre à faire la paix, et le roi de la Pouille et l'empereur à vivre en bon accord jusqu'à ce que le saint sépulcre fût délivré. Capduelh passa outre mer avec Philippe-Auguste et Richard, et mourut dans la 3^e croisade, qui eut lieu l'an 1190 (voir le 5^e vol. de *Choix des poésies des troubadours*, par M. Raynouard). T. D.

CAPE (vêtement), voy. CHAPE.

CAPE (marine). Lorsqu'un bâtiment est assailli à la mer par un violent coup de vent, si le vent souffle à peu près dans la direction de sa route, il peut fuir vent arrière sous très peu de voiles, ou même à mâts et à cordes, c'est-à-dire sans aucune voile. Mais lorsque la direction du vent est contraire à sa route, il perdrait trop de chemin en cédant ainsi au mauvais temps; il faut qu'il prenne une position qui le mette à même de lutter contre le vent et la mer et le fasse se maintenir dans le parage où il est: c'est cette position que l'on appelle *cape*. Pour s'établir à la *cape*, le bâtiment ne conserve que deux de ses voiles basses et souvent une seule; la barre du gouvernail est maintenue sous le vent. Le bâtiment présente ainsi le travers au vent; son aillage se trouve arrêté et il ne peut que dériver, c'est-à-dire aller en travers, ce qui ne l'éloigne pas considérablement du point où il était parvenu. On met à la *cape* sous diverses voilures, soit sous la grande voile et la misaine, soit sous la misaine et l'artimon, soit sous le grand hunier, tous les ris pris, soit enfin sous la voile que les matelots nomment *pouillouse* et qui est la voile d'étai du grand mât, voile au reste dont on ne se sert presque plus aujourd'hui. Suivant M. l'amiral Willaumez, la *cape* que l'on devrait souvent préférer est celle sous la grande voile, son ris pris, parce qu'alors on n'a pas besoin d'avoir la barre sous le vent comme à la *cape* sous d'autres voiles.—Les explorateurs d'étymologies prétendent que le mot *cape*, tel qu'il est employé ici, vient de la grande voile qu'on appelait autrefois *cape* et que l'on gardait seule dans le mauvais temps. On trouve en effet dans le dictionnaire de

d'Aubin, composé il y a au moins : « *cape* ou grand-pacli; c'est la voile, » et plus bas : « *capèer*, aller, mettre le vaisseau à la *cape*. faire servir la grande voile seule, avoir serlé toutes les autres. » Non cette grave autorité, on serait aussi bien fondé à faire dériver *cape* ut, tête, puisque la *cape* est la mâle disposer le vaisseau pour qu'il aie au vent et qu'en lui résistant il e le moins possible du parage où il rpris par le mauvais temps. J. T. P. **CAPECE-LATRO**, né vers l'année t issu de l'une des premières et des ciennes familles napolitaines, obés jeune encore, l'archevêché de e, qui donne au titulaire le rang et ivilèges de primat du royaume ples. Toutes ces distinctions ne chèrent cependant pas de défen- tinueusement les principes d'une ophie raisonnable et de combat- idées surannées, la superstition prétentions hiérarchiques du siège tout en s'efforçant de remplir le tactement et le plus consciencieu- ses devoirs comme prêtre de l'é- atholique romaine. Un écrit de sa re jeunesse, sur le tribut illégitim- e le royaume de Naples avait à à la cour romaine, excita à un oint l'attention; mais un autre ou- qui fit encore plus de bruit fut ce- le célibat des prêtres, institution le prélat regardait comme un crime la nature et la morale, comme la de l'antipathie que nourrissaient urement contre l'église romaine ind nombre d'hommes, d'ailleurs ux, et comme ayant été la prin- occasion de la réforme de l'Église ither. C'est avec une noble fran- qu'à l'époque où l'esprit révolu- ire paraissait aussi pénétrer en Ita- pece-Latro dirigeait l'attention de ie Caroline sur les abus qui ré- t dans l'administration et sur l'a- e de ses ministres, lui faisant voir troubles et quelle perturbation ient en résulter : malheureusement at point écouté. Quand ensuite la tion eut éclaté, le vœu unanime ple lui fit confier un emploi pu-

blic qu'il accepta, convaincu que, dans un temps si critique, il ne lui était pas permis d'abandonner sa patrie. Ce fut le motif qui, après la restauration des Bourbons, engagea le cardinal Ruffo à le faire mettre en prison et à le désigner comme une des premières victimes d'une soif de vengeance qu'il avait à satisfaire. Cependant tous les partis étaient décidés à sauver Capece-Latro, ce qui déterminait le gouvernement à lui rendre la liberté comme un effet de la clémence royale; mais Capece-Latro ne voulut pas sortir de prison. Refusant la grâce, il demanda justice, et le roi se vit enfin forcé de lui faire des excuses. Pendant la domination de Joseph-Napoléon à Naples, en 1808, Capece-Latro était ministre de l'intérieur et continua de diriger ce département de la manière la plus distinguée sous le gouvernement de Joachim Murat. Après la chute de ce roi le prélat perdit son archevêché; il se retira entièrement des affaires publiques et fit de sa maison un lieu de réunion pour toutes les personnes distinguées par leur rang, par leur éducation et par leur savoir. Son dernier écrit, remarquable principalement par l'éclat du style, est son *Elogio di Frederigo II, re di Prussia* (Berlin, 1832). On peut consulter Sgura, *Relazione della condotta del arcivescovo Capece-Latro nelle famose vicende del regno di Napoli nel 1799*, Genève, 1826. C. L.

CAPEFIGUE (BAPTISTE-HONORÉ-RAYMOND); est né en 1801, à Marseille, et il fut pendant quelque temps élève de l'école des chartes. En 1823 il a débuté dans le monde littéraire par de brillans succès qui l'ont placé à un rang très élevé parmi les écrivains de nos jours et spécialement parmi les historiens. Dans l'espace de 4 années, M. Capeligue avait remporté 3 prix à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'Institut lui avait décerné une mention honorable à l'occasion d'un *Essai sur les invasions des Normands dans les Gaules* (Paris, 1823, in-8^o), suivi d'un aperçu des effets que les établissemens des peuples du Nord ont eus sur la langue, la littérature, les mœurs, les institutions nationales et le système

politique de l'Europe. Les trois médailles d'or qu'il avait reçues de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1823, 1824 et 1826, étaient le prix de la solution des questions suivantes: 1° L'examen de l'état des Juifs au moyen-âge; 2° Quelles étaient les attributions des consuls depuis l'avènement d'Auguste jusqu'à la fin du XII^e siècle? 3° Quels ont été les accroissemens de la monarchie française sous Philippe-Auguste?

Le succès qu'il avait obtenu par son travail sur la dernière question inspira sans doute à M. Capéfigue la pensée d'y consacrer de nouvelles études. Quatre volumes in-8^o furent le résultat de ces travaux plus consciencieux et plus étendus; c'est en 1829 que parut la *Vie de Philippe-Auguste*, précédée d'une dédicace adressée à M. de Barante. Adoptant le système descriptif et prenant, comme l'historien des ducs de Bourgogne, cette devise: *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*, M. Capéfigue apportait dans son travail une science puisée aux meilleures sources et les recherches les plus nouvelles et les plus approfondies.

Mais la vie de Philippe-Auguste n'était et ne devait être que la première partie d'études immenses sur l'histoire de notre pays. En 1831 parurent 4 nouveaux volumes sur l'*Histoire constitutionnelle et administrative de la France, depuis la mort de Philippe-Auguste*; cet ouvrage était précédé d'une lettre adressée à M. de Châteaubriand, dans laquelle, en conséquence des principes émis à l'occasion de la vie de Philippe-Auguste, l'auteur déclarait que son livre n'était point une étude du mérite et de la force de l'ancienne constitution et de l'administration française, mais qu'il s'était borné à les suivre dans leurs détails et dans leurs développemens; on y remarquait du reste, plus encore que dans ses précédens travaux, les traces d'un travail consciencieux et opiniâtre.

A peu près à la même époque parut une *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*; cet ouvrage, en 10 volumes, divisé en trois grandes parties qui renferment toute l'histoire des Bourbons depuis 1789 jus-

qu'à la révolution de juillet, fut publié sans nom d'auteur et seulement avec cette indication: *Par un homme d'état*. Fruit des entretiens de l'auteur avec des hommes depuis long-temps mêlés à la direction des affaires de l'état, écrite d'ailleurs sur des documens authentiques et sur des pièces officielles, on pense qu'on soulève dans le monde politique et quels efforts on dut faire pour en découvrir le véritable auteur. Les attaques auxquelles il était en butte décidèrent enfin M. Capéfigue à l'avouer publiquement et à en prendre sur lui toute la responsabilité.

Livré aujourd'hui aux immenses travaux que nécessite la publication de l'*Histoire de la réforme, de la ligue et du règne de Henri IV*, dont 8 volumes ont paru, et de l'ouvrage qui doit y faire suite, sous ce titre: *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, M. Capéfigue est encore l'un des collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes*, mais il paraît avoir renoncé, à sa coopération aux journaux exclusivement politiques dans lesquels il écrivait antérieurement.

Outre le mérite du style et de la couleur des temps et des lieux qu'il pose quelquefois à l'extrême, on ne peut refuser à M. Capéfigue une grande homogénéité et un remarquable esprit de suite dans tous ses travaux. Lui-même, dans la préface de son dernier ouvrage, il en donne la preuve en établissant que « dans Philippe-Auguste, il a cherché à reproduire les temps de chevalerie et de féodalité, l'époque des batailles, l'épopée du moyen-âge; l'Histoire constitutionnelle embrasse les XIV^e et XV^e siècles, temps de reconstitution pour la société, où tout se régularise administrativement, pour s'assouplir ensuite sous la main de Louis XI. Ces premiers travaux sont tout naturellement suivis par le grand mouvement de la Réforme et de la Ligue et le règne de Henri IV; c'est-à-dire l'action, la réaction et la transaction.»

Les études historiques de M. Capéfigue ne l'ont pas empêché de se livrer à des travaux beaucoup moins sérieux et

Parmi lesquels on compte: 1° un *Récit des opérations de l'armée française en Espagne, sous les ordres de S. A. R. le duc d'Angoulême*, accompagné de notices biographiques et géographiques et suivi de considérations sur les résultats politiques de cette guerre, 1823, in-8°; 2° une *Vie de saint Vincent de Paul*, ouvrage qui a remporté le premier prix de fondation royale à la Société catholique des bons livres en 1826, et qui est écrit dans un esprit de modération et de sagesse qui fait honneur au biographe, en raison surtout de l'époque où il écrivait; 3° enfin un roman historique intitulé *Jacques II à Saint-Germain*, 2 vol., 1833, inspiré à l'auteur par son histoire de la Restauration, c'est-à-dire par la comparaison des deux grandes révolutions qui ont amené des orages si semblables sur les deux couronnes d'Angleterre et de France. D. A. D.

CAPELLA (MARCIVS MINERVVS FELIX), grammairien romain du v^e siècle dont quelques-uns font un Carthaginois et qui a été revêtu des fonctions de proconsul. On a de lui, sous le titre de *Satyricon*, une espèce d'encyclopédie en mauvais latin et en prose entremêlée de vers. Elle fut d'abord publiée à Vienne, en 1499, in-fol., et Hugo Grotius en donna une nouvelle édition à Leyde, en 1599. C. L.

CAPELLARI, 707. GREGOIRE XVI.

CAPELLE (GUILLAUME-ANTOINE-BENOIT, baron) est né en 1775 à Sales-Curan (Aveyron), d'une famille honorablement connue dans la magistrature.

Malgré son extrême jeunesse, il assista, comme garde national, à la fédération de 1790. Après son retour, nommé lieutenant de grenadiers dans le deuxième bataillon des Pyrénées-Orientales, il y resta jusqu'en 1794. A cette époque, ayant été accusé de fédéralisme, M. Capelle fut destitué; il revint à Milhau, se maria et commanda la garde nationale de ce pays jusqu'au 18 brumaire. C'est alors qu'il partit pour Paris, afin de complimenter le nouveau gouvernement et de chercher en même temps à se faire employer. Vivement recommandé à M. Chaptal, ministre de l'intérieur, celui-ci l'em-

ploya d'abord dans ses bureaux, et, à la fin de l'an IX, le nomma secrétaire-général du département des Alpes-Maritimes; peu de temps après il passa en cette même qualité dans le département de la Stura.

Se jugeant sans doute en état de remplir des fonctions plus importantes, M. Capelle vint de nouveau à Paris pour solliciter de l'avancement: ce ne fut qu'après 2 ans de démarches actives qu'il parvint à se faire nommer préfet de la Méditerranée (Livourne). Ce département se trouvait voisin des états de la princesse de Lucques et Piombino, excessivement jalouse de son autorité; M. Capelle se tira habilement de cette position difficile et parvint à se concilier la bienveillance de cette princesse, sans toutefois manquer aux devoirs que lui imposait l'administration confiée à ses soins. Cependant l'empereur jugea à propos de changer la résidence de M. Capelle et le nomma, le 30 novembre 1810, à la préfecture du Léman (Genève). Son administration dans ce pays ne fut pas exempte de quelques tracasseries. Les Genevois, souffrant impatiemment le joug despotique que l'empereur faisait peser partout où s'étendait sa puissance, avaient formé plusieurs sociétés; l'une d'elles avait pris le titre de *Société de l'Égalité*. Une dénomination aussi démocratique ne pouvait convenir au délégué d'un pouvoir despotique; cependant il faut rendre cette justice à M. Capelle qu'avant d'appeler la loi à son aide il épuisa tous les moyens de persuasion. Les Genevois, forcés d'obéir aux termes de la loi, en éludèrent l'esprit autant qu'il fut en eux; ils prirent le nom de *Société des Mémes*. En 1813 Genève se rendit aux alliés; accusé de ne l'avoir pas bien approvisionnée, M. Capelle fut suspendu de ses fonctions et traduit devant une commission composée des conseillers d'état Lacuée, Réal et Faure: ce dernier, chargé du rapport, ne put que rendre justice à la bonne administration de M. Capelle; néanmoins il ne fut mis en liberté qu'à la Restauration. Ce fut sans doute ce déni de justice qui irrita M. Capelle contre l'empereur, auquel il devait cependant son titre de baron, la croix de la Lé-

gion-d'Honneur et sa haute position administrative; du moins c'est ainsi qu'on a expliqué son brusque changement et le dévouement sans bornes qu'il a montré depuis à la cause de la branche aînée des Bourbons.

Louis XVIII le nomma, le 10 juin 1814, préfet de l'Ain; au mois d'octobre suivant, Monsieur, comte d'Artois, passant à Bourg, l'éleva au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

A l'époque des Cent-Jours, M. Capelle quitta son département et se rendit à Lons-le-Saulnier, où se trouvait Ney avec son état-major : ayant refusé d'obéir aux ordres du maréchal, il quitta la France, passa par la Suisse et rejoignit Louis XVIII à Gand; là il fut admis au conseil du Roi. Après les désastres de Waterloo, les Bourbons, voulant récompenser son zèle, le nommèrent à la préfecture du Doubs avec le titre de conseiller d'état honoraire. Le procès du maréchal Ney le ramena bientôt à Paris; appelé comme témoin, il déposa contre lui. Nommé conseiller d'état en service ordinaire, il fut, en 1822, appelé aux fonctions de secrétaire-général du ministère de la justice; peu après il devint secrétaire-général de M. de Corbière, ministre de l'intérieur en 1828, mais les élections ayant renversé M. de Villèle, M. Capelle quitta le ministère de l'intérieur et fut nommé préfet de Seine-et-Oise.

Ce ne fut que dans les premiers jours de 1830 que M. Capelle fut appelé à faire partie du ministère de M. de Polignac, comme ministre des travaux publics, ministère qui fut créé tout exprès pour lui. Il est un des signataires de ces ordonnances qui firent éclater la révolution de juillet. Pendant le combat des trois jours il resta caché dans Paris, et ensuite il quitta la France. Si l'exil qu'il subit est cruel, du moins doit-il le préférer à l'emprisonnement perpétuel auquel sont condamnés ceux de ses collègues qui, moins heureux que lui, n'ont pu s'y soustraire par la fuite, et supportent ainsi les conséquences d'un coup d'état qui ne pouvait trouver aucun appui chez les Français. J. O.

CAPELLEN (GODRAD-ALEXANDRE-PHILIPPE, baron VAN), est un des hom-

mes d'état de notre époque qui, dans toutes les circonstances de leur vie, sont toujours restés fidèles aux principes de la morale et de la probité. Son père, l'un des plus zélés anti-orangistes et qui s'est rendu célèbre par la défense de la forteresse de Gorcum contre les Prussiens, en 1787, lui fit faire d'excellentes études, après lesquelles il débuta dans la carrière politique comme secrétaire de préfecture à Utrecht. Le roi Louis-Napoléon le nomma en 1808 préfet de la province d'Ost-Frise dont la Hollande venait de faire l'acquisition, et, malgré tout l'attachement des habitans pour le gouvernement prussien, il sut se concilier leur estime dans ce poste difficile. Peu de temps après, le baron Van Capellen devint ministre de l'intérieur et plus tard conseiller d'état. Possesseur d'une brillante fortune, il resta éloigné des affaires pendant tout le règne de Napoléon; mais le roi Guillaume I^{er} voulant attacher à son gouvernement un homme qui jouissait dans le pays d'une si grande considération, le nomma ministre des colonies, poste qui exigeait un administrateur habile et affranchi de tout préjugé. Le congrès de Vienne ayant réuni la Belgique à la Hollande, le baron Van Capellen fut chargé, en qualité de secrétaire d'état extraordinaire, de disposer les esprits en faveur du nouveau gouvernement. Pendant la bataille de Waterloo il contribua beaucoup à la conservation de la tranquillité à Bruxelles. Il travailla dès lors à une nouvelle et meilleure organisation dans l'administration des colonies, qui ne devaient plus, comme auparavant, coûter des sommes exorbitantes à l'état et se trouver sans défense au moment du danger. Son intention était de les étendre de plus en plus dans l'archipel asiatique et de les rendre plus avantageuses au commerce de la mère-patrie qu'elle ne l'avaient été jusqu'alors. En 1815 il fut chargé par le roi, conjointement avec le conseiller d'état Clout et le contre-amiral Buysker, de recevoir des mains des Anglais les colonies des Indes-Orientales, que ceux-ci avaient occupées depuis plusieurs années, et de leur donner une nouvelle organisation. Il parut

à cet effet, dans le courant du mois d'octobre de la même année, pour Batavia, et fut nommé en 1819, après le départ de ses deux collègues, gouverneur-général des Indes et en même temps commandant des forces de terre et de mer. Il y resta jusqu'en 1825, et fit constamment tous ses efforts pour rendre quelque élan au commerce des Pays-Bas et pour y fonder des établissemens utiles.

On ne doit pas confondre cet administrateur distingué avec l'amiral baron Van Capellen (THEONOR-FRÉDÉRIC), qui prit part au bombardement d'Alger par lord Exmouth. Celui-ci naquit en 1762, à Nimègue, et mourut en 1824 à Bruxelles, maréchal de la cour du prince et de la princesse d'Orange. C. L.

CAPELLO (BIANCA). Cette femme, l'un des exemples les plus frappans de ce que peuvent les charmes extérieurs joints à un esprit intrigant, était sortie d'une des plus nobles familles de Venise. Un Florentin nommé Pierre Buonaventuri, employé dans la maison de banque des Salviati, l'enleva en 1563. Il lui avait persuadé qu'il était le parent et l'associé de ses patrons, et Blanche s'était d'autant plus facilement laissé séduire qu'elle gémissait sous la tyrannie d'une belle-mère. La famille Capello fit éclater l'indignation la plus vive contre les amans qui, pour aggraver leur crime, avaient emporté les plus riches joyaux de la maison paternelle. Jean-Baptiste Buonaventuri, oncle de Pierre, fut jeté dans une prison où il mourut, et des assassins poursuivirent Pierre jusqu'à Florence. Lorsqu'il arriva dans cette ville, Cosme I^{er}, las d'un pouvoir acquis jadis par la cruauté et par la perfidie, en avait remis l'exercice à son fils aîné, François II, déjà fiancé avec Jeanne, archiduchesse d'Autriche. Une liaison mystérieuse se forma entre l'héritier de Cosme et la fugitive vénitienne; Buonaventuri, lâchement avide ou ambitieux, ne rougit pas de favoriser cette intrigue. Aussitôt après le mariage de François avec l'archiduchesse, Blanche entra dans le palais, ainsi que son mari, qui reçut le titre d'intendant. Mais celui-ci ne jouit pas long-temps de la faveur du prince;

des assassins, apostés par François lui-même, en délivrèrent les courtisans qui détestaient son arrogance. François succéda à son père en 1574, et c'est alors que Blanche, qui le savait tourmenté de se voir sans héritier, osa lui présenter, le 29 août 1576, un fils supposé, mis au monde la veille par une femme du peuple. L'affection du grand-duc redoubla, comme elle l'avait espéré, et elle ne trouva pas cet avantage trop chèrement acheté par la mort de la plupart de ses complices, qu'elle fit assassiner de peur d'être trahie. Cependant Jeanne d'Autriche donna aussi un fils au grand-duc et mourut peu après en couches d'un second enfant. François, saisi de remords, touché des représentations de ses frères, ordonna à Blanche de quitter la Toscane; mais celle-ci mit en œuvre tant de séductions, tant d'intrigues, appelant le confesseur même du prince à son secours, que moins de deux mois après sa disgrâce elle était la femme de François. Un bonheur si inespéré n'était encore rien pour elle tant qu'il restait secret. François venait de perdre son fils et souhaitait un autre rejeton légitime: Bianca saisit ce moment pour le presser de déclarer leur mariage. Le grand-duc se décida enfin à envoyer au doge de Venise une ambassade pour demander à s'allier étroitement à la république en épousant une de ses filles, et Blanche fut reconnue fille particulière de Saint-Marc dans une déclaration émanée de ces mêmes magistrats par lesquels jadis son nom avait été couvert d'infamie et la tête de son amant mise à prix. Deux ambassadeurs et 90 nobles vinrent à Florence célébrer l'adoption de Saint-Marc et le mariage de la nouvelle grande-duchesse. Ces cérémonies ne coûtèrent pas moins de 300,000 ducats, à une époque où la Toscane était désolée par la disette. Blanche fit de son frère Vittorio Capello le ministre du grand-duc; mais on lui montra tant de haine qu'il fallut l'éloigner. Le fils tant désiré ne naissait point. Deux fois Blanche feignit d'être grosse, et deux fois elle avoua s'être trompée. Quant à son fils supposé, don Antoine de Medicis, elle ne put jamais parvenir à le faire déclarer héritier.

Les princes ses beaux-frères lui avaient toujours été opposés : elle chercha à cette époque à se réconcilier avec eux, et le cardinal Ferdinand vint à Poggio a Caiano, maison de plaisance du grand-duc. Les démonstrations d'affection furent vives de part et d'autre; mais le 8 octobre 1587 le grand-duc tomba malade; le 10 Blanche fut saisie du même mal, qu'on nomma fièvre intermittente, et tous deux moururent à un jour de distance. Ferdinand, qui succéda à son frère, n'a point été à l'abri du soupçon d'empoisonnement, et quelques actes, où il appelle sa belle-sœur la détestable Blanche, sembleraient le confirmer. Pourtant on doit se souvenir que ce même Ferdinand régna d'une manière glorieuse et que la Toscane lui a dû des années de prospérité.

L. L. O.

CAPET et CAPÉTIENS. Ducange, à propos du mot *capetus*, remarque qu'en Auvergne on désignait ainsi celui qui s'amusait à rire d'autrui. D'autres font dériver Capet de *capito*, grosse tête, ou micux de *chappet*, *chappotus*. Ces mots rappellent que les Hugues, détenteurs de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, portaient la chappe d'abbé, quoique comtes de Paris et ducs de France.

Il règne quelque incertitude sur l'origine des Capétiens au-delà du x^e siècle. Rodolphe Glober, moine de Cluni, qui vécut sous les Carolingiens et mourut en 1041, la trouve fort obscure avant Robert, comte de Paris, qui fut roi de 922 à 923 (L. 1, ch. 2). Trois siècles plus tard, la chronique d'Albéric, moine de Trois-Fontaines, remonte jusqu'à Robert-le-Fort, marquis de race saxonne, auquel Charles-le-Chauve avait donné en fief le comté d'Anjou (Recueil des historiens de France, t. X, p. 295-6). En 861 le duché de l'Île de France fut érigé pour lui. Surnommé le second Machabée, il défendit de ce côté le royaume et fut tué au combat de Brisserte en 866. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, donnant aux Capétiens une origine commune avec les Carolingiens, remontent jusqu'à Saint-Arnould, homme important à la cour de Théodebert II, roi d'Austrasie, et qu'on voit évêque de Metz en 614. Vers 1294, le moine Ipérius combat l'opinion qui

rangeait Hugues Capet parmi les plébéiens. Pour se venger, dit-on, d'avoir été chassé de Florence par un de ses descendants, le Dante, peu d'années après, lui fait dire qu'il était fils d'un boucher de Paris.

Chiamato fui di la Ugo Ciapetta....

Figliuol fui d'un beccajo di Parigi.

Purg., C. xx, v. 49 et 52.

De ces opinions, la mieux établie constate que la famille de Hugues Capet s'était popularisée en défendant le pays contre les Normands. Deux de ses ancêtres, Eudes (888-898), Robert (922) et Raoul de Bourgogne, son allié, avaient essayé la couronne de France. Son père Hugues-le-Grand, comte de Paris et d'Orléans, duc de France et de Bourgogne, voyait ses vastes domaines s'étendre sur environ huit ou dix de nos départements, depuis la Loire jusqu'en Picardie, non loin de la montagne de Laon, dernier refuge des Carolingiens. Il se contenta de protéger les rois, préparant les voies à son fils Hugues Capet. Celui-ci, avec l'appui du duc de Bourgogne, son frère, et du duc de Normandie, n'eut pas de peine à achever l'expulsion de la dynastie carolingienne, devenue par son origine et ses habitudes germaniques, ainsi que par ses prétentions souveraines, antipathique aux races nationales qui s'étaient relevées, et à l'indépendance féodale impatiente de toute domination.

HUGUES CAPET (987-996) ne saisit guère qu'un fantôme de pouvoir dont le souvenir affaibli s'éteignait, quand 3 juillet 987 il fut proclamé roi de France à Noyon. La prérogative royale des Carolingiens, minée par une dissolution intérieure, achevait de tomber dans le dernier affaissement. L'irrésistible opposition des races, divisées par la différence des langues, des mœurs et des intérêts, rompait les liens de cette vaste association qu'avait prématurément formée le génie de Charlemagne, aidé par l'Église et le danger des invasions musulmane et saxonne. On avait vu s'en détacher d'abord l'Allemagne, l'Italie, la Lorraine et la Marche d'Espagne. Dans les limites plus resserrées que marquent au levant le cours du Rhône et de la Saône, au nord celui de la Meuse et de l'Escaut,

au midi la chaîne des Pyrénées, 55
 indépendantes s'étaient cons-
 vers la fin du x^e siècle. Chaque
 suzerain prenant pour devise :
et non épée, s'était arrogé les droits
 dans ses domaines. Depuis long-
 les assemblées générales avaient
 ; l'ombre même d'un pouvoir cen-
 emblait sur le point de disparaître.
 dessous de cette aristocratie s'a-
 une foule de petits seigneurs
 ant la même indépendance. Au-
 s s'élevaient, plus puissans par leurs
 ines, d'abord au midi de la Loire
 : de Gascogne, le duc d'Aquitaine
 comte de Toulouse; puis au nord
 omtes de Flandre, de Champagne
 Vermandois, les ducs de Norman-
 de France et de Bourgogne, tra-
 nt sans cesse à grouper autour
 par les liens fragiles de la vassa-
 es seigneurs qui tour à tour échap-
 t et revenaient à leur suzeraineté
 elante. Tel était le sol mouvant sur
 les Capétiens devaient fonder leur
 chie et travailler à la formation de
 unité nationale, aujourd'hui la
 et la puissance des Français.
 était aux Carolingiens un héritier,
 es, fils de Louis d'Outremer et oncle
 rnier roi Louis V; mais les idées
 itimité, qui prenaient faveur auprès
 rgé, comme on le voit par la lettre
 bert à Adalbéron, n'avaient point
 cines, et d'ailleurs Charles avait
 é le parti national en se rendant
 du roi de Germanie Othon II,
 e duché de la Basse-Lorraine. Tan-
 eses soldats germains s'assemblaient
 entreur, attendus par la Champagne
 landre, Hugues Capet, agissant avec
 icité que demandait la conjoncture,
 la Loire et battit le duc d'Aquitaine,
 ne força pourtant à le reconnaître
 ans après (993). Le 1^{er} janvier 988,
 nsement des seigneurs de France
 Bourgogne, il associait son fils Ro-
 la couronne, et l'archevêque de
 le sacrait à Orléans. D'abord par-
 de Charles de Lorraine, ce prelat
 à la crainte d'être déposé par les
 es de sa province; car Hugues Ca-
 it l'homme du clergé. On l'avait vu,
 nus, porter pendant une lieue sur

ses épaules la châsse de Saint-Riquier,
 dont le corps lui avait été rendu à la
 suite d'une victoire sur le comte de
 Flandre; afin de préserver les biens ec-
 clésiastiques de la rapacité des gens de
 guerre, il avait remis les religieux en
 possession des abbayes de Saint-Denis,
 de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-
 Riquier, qu'il possédait par héritage, et ré-
 tabli dans les monastères de ses domaines
 la liberté des élections méconnue depuis
 un siècle. Cependant Charles de Lorraine
 entré en France prenait la ville de Laon,
 avec la reine-mère et l'évêque, qu'il refusa
 de rendre contre des otages, malgré l'a-
 nathème des autres évêques. D'abord la
 fortune lui sourit : il mit en déroute Hu-
 gues Capet qui l'assiégeait et ravagea le
 Soissonnais. Bientôt Reims lui fut livré
 par son neveu Arnould, auquel le roi ve-
 nait d'en donner le fief et l'archevêché
 (989). Là s'arrêtent ses succès. Surpris
 quelque temps après dans la ville de
 Laon par son compétiteur, il fut emmené
 à Orléans et y mourut en prison, laissant
 trois fils dont le nom servit quelquefois à
 justifier la révolte contre la suzeraineté
 des Capétiens. En 1180 on ne connais-
 sait plus de lui qu'une arrière-petite-fille,
 Elisabeth de Flandre, dont le mariage
 avec Philippe-Auguste confondit les droits
 des Carolingiens avec ceux de la nouvelle
 dynastie. Hugues Capet comprenait que
 les prétentions héréditaires de l'ancienne
 avaient été funestes à ses derniers des-
 cendants. Les seigneurs ne voulaient plus
 souffrir qu'une royauté nominale, com-
 plice du morcellement de la France en
 souverainetés indépendantes. Roi par-
 venu, sans pouvoir réel, sans préten-
 tions suspectes, il prit soin de ne pas
 causer d'ombrage sérieux et laissa som-
 meiller la prérogative royale à l'aide de
 laquelle ses successeurs devaient recon-
 struire l'unité de territoire et de juridic-
 tion depuis long-temps perdues. Au dé-
 but de son règne il avait défait le comte
 de Flandre partisan de Charles, et ce
 seigneur s'était réfugié en Normandie. Un
 simple hommage, qui ne tirait pas à consé-
 quence, lui suffit pour recouvrer ses états.
 En Normandie éclate une insurrection
 des paysans dépouillés par leurs seigneurs
 du droit de prendre du bois et de faire

paître leur bétail dans les forêts. Leurs députés à l'assemblée générale ont les pieds et les mains coupés, et Hugues Capet se garde bien d'intervenir (Mézerai). Même prudence de sa part lors de la lutte sanglante élevée entre le comte de Nantes et le duc de Bretagne. Un instant il avait voulu commander au comte de la Marche de lever le siège de Tours. Qui l'a fait roi? demanda avec insolence ce seigneur à l'envoyé. Hugues Capet, sans pousser plus avant, le laissa mettre le Poitou en combustion. Mais dans ses domaines il montrait de la vigueur. L'archevêque Arnould, qui avait livré Reims à Charles de Lorraine, fut amené devant un concile et finit par s'humilier en avouant sa trahison. Les évêques, quoique d'accord sur sa déposition, inclinaient à lui accorder la liberté. Hugues Capet, accompagné de son fils, vint dans le concile faire lire toutes les pièces de la procédure et n'accorda que la vie aux prières du coupable qui signa sa déposition et fut remis en prison. Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II et dont Robert avait suivi les leçons, fut élu en sa place (991). Alors le pape Jean XV parut sur la scène. Quoique son légat, l'archevêque de Sens, eût été présent et n'eût demandé que la vie pour Arnould, Jean s'indigna qu'on eût sans son consentement déposé un métropolitain et jeta l'interdit sur les évêques qui avaient jugé dans ce sens. D'abord on résista, mais bientôt les vassaux de Gerbert cessèrent pour la plupart de paraître à sa table ou sortaient de l'église quand il montait à l'autel. Deux conciles se succédèrent à Mouzon en Germanie, puis à Reims (995); Gerbert est déposé et Arnould reconnu de nouveau pour légitime archevêque. Toutefois Hugues Capet ne remit pas en liberté l'intrigant prélat. Sa mort, arrivée dans la 55^e année de son âge, laissait l'embarras de cette affaire à son fils Robert, auquel il recommandait de respecter par-dessus tout le pape et de ne pas donner les abbayes au gré de ses flatteurs. Il avait épousé Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, duc de Guienne et comte de Poitou. Il en eut, outre Robert, trois filles : Adwige, mariée au comte de

Hainaut, Giselle à celui d'Abbeville, et Adélaïde. Il laissa un fils naturel, Gauvain, archevêque de Bourges.

ROBERT (996-1031) avait 26 ans et déjà se trouvait inquiet pour son mariage avec Berthe, sa parente au 4^e degré. Les empêchemens canoniques allaient jusqu'au 7^e. Héritière de son frère Rodolphe qui avait légué son royaume de Bourgogne à l'Empire, Berthe était veuve du comte de Blois. Robert l'aimait; sa grosseesse lui faisait espérer un successeur; mais un concile de Rome, où assistait l'Empereur, lui envoya l'ordre de quitter sa femme et de faire une pénitence de 7 ans, sous peine d'être excommunié s'il désobéissait. Les évêques qui avaient prêté leur ministère à ce mariage en considération de ses avantages politiques, suspendu des sacremens, furent obligés d'aller à Rome mettre leurs excuses aux pieds du pape. Robert résista toutefois et fut excommunié par Grégoire V. Si l'on en croit le cardinal Pierre Damien, qui écrivait sous Philippe I^{er}, chacun, peuple et gens de cour, s'éloigna. Robert ne put conserver que deux domestiques pour le servir et préparer ses alimens; mais le plat qu'avait touché sa main, le vase où il avait bu, étaient soigneusement passés au feu afin de purifier la souillure de son contact. A la fin, Robert, cédant aux instances de ses amis, fit une confession publique de sa faute, qu'il expia par des jeûnes et des prières, et obtint l'absolution; il tira même l'archevêque Arnould de prison et le rétablit sur son siège de Reims (998).

L'Église, première puissance morale à cette époque, touchait au moment de compléter cette organisation qui devait en faire l'ame de l'Europe au moyen-âge. Son appui fut le grand ressort du pouvoir royal sous les Capétiens. Pour l'obtenir, il fallait l'amour et l'obéissance d'un fils; Robert lui voua ces sentimens. Une hérésie qui niait les mystères, l'autorité des Écritures et l'existence du paradis, circulait sourdement et avait séduit un assez grand nombre des plus savans du clergé. Lorsqu'elle lui fut dénoncée par un seigneur normand, Robert le chargea de s'affilier à leur secte, afin d'en mieux pénétrer les secrets; puis, sur sa déposition, il fit arrêter les principaux coupables et assem-

à Orléans un concile où lui-même
ndit. Les malheureux, dégradés de
trise, furent livrés au bras séculier
lés avec quelques-uns de leurs dis-
s. On dit même que la reine Cons-
creva les yeux à l'un d'eux,
ne, qui avait été son confesseur
2). Nièce du comte d'Anjou Foul-
Nerra, elle avait épousé Robert après
pudiation de Berthe. Belle, mais af-
et emportée, elle abusait étrange-
du caractère débonnaire de son
k. « Prenez garde que ma femme
ous voye! » disait-il en donnant à
uvre les ornemens d'argent de sa
, après l'avoir aidé à les détacher
une lime. Puis il recourait à un
onge afin d'esquiver l'emporte-
de Constance; car il la redoutait.
ses yeux, à la chasse, il avait vu
crer son favori par 12 des cheva-
de cette femme. Plus tard elle le
a de couronner son fils Hugues afin
lui opposer. Ses duretés poussèrent
évolte ses deux plus jeunes fils, qui
tèrent les domaines royaux. Le bon
paisait tout, excusait tout. On ra-
que, pour épargner un crime aux
res, il ôtait les reliques des chasses
squelles ceux-ci prêtaient serment;
dans un festin, faisant entrer les
es, il feignit de ne pas voir l'un
qui lui enlevait son label tandis
ar-dessous la table, il lui donnait des
eaux. Même caractère de faiblesse
bonté dans sa conduite politique.
cession du duché de Bourgogne
lut par la mort de son oncle Hen-
1021. Pendant 14 ans il traîna une
re molle et indécise avant de s'en
re maître, quoique assisté par la Nor-
lie, et finit par céder les comtés de
7, de Maçon et de Besançon 1016
he-Guillaume, beau-fils du dernier
Robert refusa la couronne que les
ns révoltes contre l'empereur Con-
venaient lui offrir; mais caressant
oir de réunir la Lorraine, il consentit
oriser par une diversion le duc d'A-
tine qui acceptait, hasarda une ten-
e, et renoua au premier obstacle
issant ses alliés compromis.
el était Robert; le surnom de *pieux*
esta. On se rappelle encore les douze

pauvres qui, montés sur des ânes, lui
faisaient cortège en commémoration des
douze apôtres. Il avait fait un pèlerinage
à Rome et composé des hymnes, talent
rare à cette époque; il quitta un jour, d'au-
ou, le siège d'un château, pour diriger la
musique du service divin : dans l'inter-
valle le château tomba en son pouvoir.
Robert mourut en 1031 (20 juil.) dans sa
60^e année, laissant pour successeur son
second fils Henri, après avoir perdu son
fils aîné Hugues. Dès 1026 il l'avait fait
couronner malgré l'opposition de Cons-
tance, qui préférait le jeune Robert. Ou-
tre un 4^e fils, Eudes, Robert eut encore de
Constance deux filles mariées : Adélaïde,
au comte de Nevers, et Adèle, fiancée
selon les uns, mariée suivant les autres,
au duc de Normandie, Richard III, puis
à Baudouin, comte de Flandre.

HENRI I^{er} (1031-1060) venait rempla-
cer son père, quand une révolte excitée
par Constance l'obligea à fuir, avec 12 ser-
viteurs, auprès de Robert-le-Diable, en
Normandie. Avec cet allié fidèle il rentra
victorieux dans ses domaines, mais céda
la Bourgogne à son frère Robert, tige de
la première race royale des ducs de ce
nom, qui ne s'éteignit qu'en 1361. Eudes,
son autre frère, imita sa révolte (1037),
mais ne réussit qu'à se faire tenir deux
ans en prison (1039); le comte de Meu-
lan, l'un de ses adhérens, eut son comté
confisqué pour cause de félonie. Henri, par
reconnaissance, abandonna Chaumont,
Gisors, Pontoise et tout le Vexin français
à Robert le Diable, ainsi établi à 10 lieues
de Paris. Quand ce duc, parti en pèleri-
nage pour Jérusalem, mourut à Nicée,
laissant pour héritier un enfant, Guil-
laume-le-Fâché, Henri le soutint dans
ses embarras, et, combattant pour lui, fut
renversé de cheval à la bataille du Val
des Dunes (1047). Plus tard il voulut lui
reprendre le Vexin (1054), mais il échoua.
Il mourut six ans après (1060), laissant
pour successeur un enfant de sept ans,
Philippe, au sacre duquel (1059) avait
assisté une imposante réunion de sei-
gneurs, dont le nombre et l'importance
est remarquée par les historiens comme
signalant le progrès de la royauté. Sous
son règne la trêve de Dieu, qui interdisait
toute guerre privée, depuis l'heure de

nonnes du samedi, jusqu'à l'heure de prime du lundi, fut étendue à tout le royaume (1041); le clergé avait eu l'initiative de son introduction. Henri n'eut pas d'enfants de sa première femme, Mathilde, fille de l'empereur Conrad; la deuxième, Anne de Russie (*voy.*), lui donna Philippe, Robert et Hugues, qui épousa l'héritière du comté de Vermandois.

PHILIPPE I^{er} (1060-1108) grandit sous la tutelle de Baudoin V, comte de Flandre, qui favorisa la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard (1066). Émancipé par son âge et par la mort du régent, il se fait battre à Cassel (1071), en secourant la veuve du comte, bientôt abandonnée (1075). On le voit, inquiet de la puissance de Guillaume-le-Conquérant, soutenir la révolte de son fils Robert et les attaques du duc de Bretagne. Guillaume marcha sur Paris avec 10,000 lances. Chemin faisant il prit d'assaut et livra Mantes à l'incendie. Sa mort (1089) arrêta soudain l'orage, et les discordes de ses fils rassurèrent de ce côté Philippe, homme insouciant et étranger à son siècle. Sous lui le mouvement des communes reparaît, l'enthousiasme chevaleresque et religieux agite les imaginations; les générations nouvelles, gonflées dans le bassin de la France, débordent en flots pressés par la conquête, fondant des royaumes en Angleterre, en Italie, en Portugal; puis, émues à la voix de Pierre l'ermite, au récit des outrages qu'essuient les pèlerins qui visitent le Saint-Sépulcre, elles semblent arracher l'Europe de ses fondemens et se précipitent vers l'Asie pour enlever la Palestine aux Musulmans. Philippe ne prend part à ces mouvemens qu'en achetant le comté de Bourges; il ne tient plus guère de place dans l'histoire que par le récit de ses débauches. Déjà Grégoire VII l'avait effrayé de ses menaces (1073-1074), lui reprochant la vente des évêchés, le pillage des églises, les vols faits à des marchands italiens. Plus tard (1092) la répudiation de Berthe et l'enlèvement de Bertrade, mariée au vieux comte d'Anjou, attirèrent à plusieurs reprises l'excommunication sur sa tête (1094, 1095, 1100). Après quelques alternatives de résistance et de soumission, affaibli par

l'âge et plus encore par l'intempérance, il se soumet à ne plus porter la couronne, à ne paraître dans aucune cérémonie en costume royal, et, venant pieds nus et en costume de pénitent au concile de Paris, obtient enfin le pardon de ses fautes. Philippe I^{er} dut à l'activité de son fils, Louis-le-Gros, qu'il avait fait sacrer dès 1103, de mourir en paix (1108), sans être molesté par les vassaux qu'avaient enhardis sa molle administration. De Berthe, fille du comte de Hollande, qu'il répudia, il eut, outre Louis-le-Gros, deux autres fils, Henri et Charles, peu connus, et Constance, mariée au comte de Troyes, puis à Bohémond d'Antioche. Bertrade, enlevée au comte d'Anjou, lui donna quatre enfans naturels.

Louis-le-Gros (1108-1137). Sous ce prince la royauté, dont Hugues Capet avait posé la première pierre au sein de la féodalité, sortit de l'insignifiance où, heureusement peut-être pour son avenir, elle avait végété sous Robert, Henri et Philippe I^{er}. Son action ne s'étendait habituellement que sur une trentaine de seigneuries du duché de France, où elle s'abritait sous la bannière de l'Église. Tandis qu'elle n'inspirait pas d'ombrage, le vice des justices féodales se faisait sentir dans toute sa force, car les pairs se réunissaient trop rarement; la force décidait dans la plupart des démêlés, et le vœu général appelait un pouvoir judiciaire plus impartial, qui interposât son autorité et fit respecter ses décisions. Louis-le-Gros avait précisément les qualités que demandait le moment. Ardent, généreux, chevaleresque, plein d'une bouillante activité, il n'avait ni assez d'ambition dans le caractère, ni assez d'étendue dans l'esprit pour concevoir et exécuter un agrandissement systématique de la royauté. Mais, poussé par l'opinion, il entama la féodalité en entrant par une brèche ouverte; à l'entrée de cette carrière, ni lui, ni personne ne soupçonnait qu'à son dernier terme serait la confiscation du pouvoir judiciaire au profit de la monarchie devenue ainsi absolue. Suger, son ami, élevé avec lui à l'abbaye de Saint-Denis, devenu plus tard son ministre et celui de son fils, nous fait

ltre en piété vive, son dédain pour ax de l'enfance et pour la chasse; prince sentait profondément l'hu-ion de son père qui ne pouvait assurer les communications entre et Orléans. Dès l'âge de 13 ans, n'avait plus d'autre passion que des armes. Avec une poignée de liersil volait rapidement au-delà des ères de la Bourgogne, de l'Auvergne, rry, et reparaisait presque au mêtant dans le Vexin, avec 4 ou 500 es, résistant à Guillaume-le-Roux leterre, qui en conduisait 10,000. une lutte de 3 ans, la mort (1100) dernier laissa Louis plus libre de à la tranquillité du peuple, à la e des églises. Il faut lire les plain-celle de Saint-Denis, dont Bou-de Montmorency ravageait les ter-a comparution de ce seigneur à , sa retraite en toute liberté, selon : des Francs, malgré le jugement : condamnait, puis la démolition fermes, le siège et la prise de son u par Louis, qui l'obligea à don-leine satisfaction. Ces expéditions es pour les églises de Beauvais, de , d'Orléans, et pour une foule de par- tr. Sur les cinq jours de chaque se- où il est permis de combattre, il st pas un où il n'en vienne aux mains. asse les fossés, entre avec l'ennemi poursuivant jusqu'au centre des ux, et s'oublie au milieu des coups : à tel point qu'il se tire à grand' de l'incendie. Ailleurs, à Cham-on le voit courir après les fuyards, pper et en être frappé, tandis qu'il es rallier pour couvrir sa retraite. oin, à Meun, 60 assiégés excom-is, qu'il a poussés dans une tour, tent à travers les flammes sur les s de ses soldats. Louis ne tarda pas niner les repaires des petits sei-s qui interceptaient les communi-is avec ses villes; il étouffa et pu-révolte de son frère naturel Phi-contrainit à se renfermer dans un nt sa marâtre Bertrade, qui l'avait , empoisonné. Malgré l'infériorité forces, il tint tête à l'Angleterre, t le combat singulier à Henri I^{er},

qui le refusa. On le vit, à la rencontre de Brenneville (1119), abattre d'un coup de masse un Anglais qui avait mis la bride de son cheval et le croyait prisonnier. En 1024, l'empereur d'Allemagne Henri V fit une invasion en Champagne : une armée de 200,000 hommes se réunit comme par enchantement à la voix de Louis-le-Gros, portant l'oriflamme; les curés y menèrent les hommes de leurs paroisses. Par ce vaste armement la grande nationalité française, effacée depuis Charlemagne, se réveillait enfin et adoptait la royauté pour son représentant. On a fait de Louis-le-Gros le restaurateur des libertés communales : ceci doit s'entendre avec restriction. Dans le midi la plupart des communes étaient demeurées libres depuis l'administration romaine; M. Augustin Thierry, dans ses *Lectures sur l'Histoire de France*, reproche à Louis-le-Gros d'avoir, pour 700 fr., remplacé celle de Laon sous le joug de son seigneur. En 1135 les fatigues du siège de Saint-Briçon-sur-Loire lui donnèrent une dysenterie dont il mourut dans sa 57^e année (1137). Avant de fermer les yeux il reçut pour son fils l'offre d'un mariage qui donnait à la royauté, redevenue puissance morale, l'étendue de territoire dont elle manquait, et Louis VII se hâta d'aller à Poitiers recevoir la main d'Éléonore, héritière des immenses domaines du duc d'Aquitaine. D'Adélaïde de Savoie Louis-le-Gros eut 7 enfants : deux étaient déjà morts; on ne dit rien d'Henri; le quatrième fut Robert, tige de la maison de Dreux, dont le petit-fils, Pierre dit Mauclerc, devint comte de Bretagne par son mariage avec Alix; 5^o Philippe, évêque élu de Paris; 6^o Pierre, marié à l'héritière de Courtenai; 7^o Constance, mariée à Eustache de Blois, couronné roi d'Angleterre, et ensuite à Raymond VI, comte de Toulouse.

LOUIS VII (1137-1180). Le gouvernement de Louis-le-Gros avait été si conforme aux besoins de son époque qu'après sa mort, entre les mains du faible Louis VII et celles de l'abbé Suger, la royauté conserva le même caractère de pouvoir public, de juge de paix universel au milieu de la France (selon l'expression de M. Guizot). Le mariage de

Louis VII avait doublé sa puissance. L'élection de l'archevêque de Bourges faite sans son consentement, et qu'il ordonna de recommencer, lui attira l'excommunication d'Innocent II. Pour se venger du comte de Champagne Thibaut, qui avait envenimé cette affaire, Louis l'attaqua et, par l'incendie de Vitry, fit périr plus de 1,300 personnes renfermées dans une église (1142). Agité de remords, il prit, malgré Suger, la croix au concile de Vezelai où prêchait saint Bernard. Cent mille hommes le suivirent en Orient. Après 2 ans de disgrâces, ramenant à peine quelques débris, il revint outré des infidélités d'Éléonore; mais en la répudiant il fallait rendre sa dot, l'Aquitaine. Suger l'en empêcha tant qu'il vécut. A sa mort (1152), Louis fit casser son mariage, et la reine, recherchée par une foule de prétendants, donna sa main et ses états à Henri Plantagenet, déjà maître de l'Anjou, du Maine et de la Normandie. En 1155 ce prince y ajouta la couronne d'Angleterre. Louis, maître à peine de 5 départemens, quand son adversaire en possédait 22 en France, avec toute la supériorité du politique et du guerrier, eût peut-être été dépouillé par lui de sa royauté, sans l'appui qu'il trouva dans les seigneurs qu'inquiétait la puissance d'un si redoutable vassal. Ses querelles avec le clergé d'Angleterre, les suites qu'eut pour lui l'assassinat de Thomas Becket, et la rébellion de ses fils, préservèrent la royauté française. Louis VII mourut à 60 ans. Dix mois auparavant, du consentement des grands, il avait fait couronner dans leur assemblée son fils Philippe-Auguste, qui régna dès lors quoiqu'il n'eût pas 15 ans. Il avait eu ce prince d'Alix, fille de Thibaut comte de Champagne, qui lui donna en outre 2 filles: Alix, accordée à Richard d'Angleterre, puis mariée au comte de Ponthieu, et Agnès, mariée à Alexis Comnène, empereur de Constantinople. Sa seconde femme, Constance, fille du roi de Castille, lui avait donné Marguerite, mariée au fils d'Henri II d'Angleterre. Henri *au court mantel*. D'Éléonore de Guienne il avait eu Marie, devenue comtesse de Champagne par mariage, et Alix, mariée au comte de Blois.

PHILIPPE-AUGUSTE (1180-1223). Ici s'ouvre pour les Capétiens une carrière d'éclat et de puissance. La royauté anglo-normande, vassale orgueilleuse qui les avait éclipsés, presque annulée, à l'aide de ses grands hommes, va voir leur série interrompue et son étoile pâlir devant la royauté française. Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe-le-Bel vont pousser sa fortune, lui donner un territoire, organiser son administration. Le vrai, le grand caractère du règne de Philippe-Auguste, si bien exposé par M. Guizot, fut de refaire le territoire de la royauté redevenue pouvoir public depuis Louis-le-Gros. La force matérielle lui manquait: il s'appliqua sans relâche à la lui donner et lui laissa un royaume à gouverner. Sans empiéter sur le récit des événemens, qui reste réservé à l'art. PHILIPPE-AUGUSTE, suivons le développement de ce caractère avide de pouvoir et d'action. A 15 ans, secouant la tutelle de sa mère et de ses 4 oncles, il épouse contre leur gré Isabelle, nièce du comte de Flandre. Ce mariage le rattachait à la race de Charlemagne, donnait à sa monarchie la frontière de la Somme et l'espoir de posséder l'Artois, le Valois et le Vermandois. Ses oncles sont contenus, sa mère dépouillée de ses châteaux, et le comte de Flandre lui-même, qui disputait Amiens et le Vermandois tombés en déshérence à la couronne (1183-1185), les rend en fléchissant le genou devant Philippe, dans l'assemblée des grands. Ce roi déploya la même vigueur à protéger ses sujets contre le pillage des gens de guerre et le clergé contre la rapacité des seigneurs; 7,000 coteaux furent massacrés près de Châteaudun; une foule de seigneurs et le puissant duc de Bourgogne lui-même apportèrent les restitutions que l'épée à la main Philippe leur arracha. En même temps ses ordonnances protégeaient la pureté de la foi, bannissaient les Juifs dont l'usure et les habitudes étaient antipathiques à la nation, annulaient leurs créances en en réservant un cinquième à son trésor. Mais le but surtout de son active ambition étaient les domaines du puissant roi d'Angleterre, maître de presque toute la France occidentale, de-

de la Manche jusqu'aux Pyrénées. Tant que vécut Henri II, Philippe ne put que difficilement les entamer. Les hostilités furent suspendues (1188) pour secourir Jérusalem tombée au pouvoir de Saladin (1187); avant le départ, Henri II mourut (1189). Son fils Richard, si utile pour le tourmenter, ne tarda pas à devenir embarrassant. Après avoir provoqué vingt fois, par sa brutalité, une rupture qu'évita la politique de Philippe, il laissa le monarque commencer seul le siège de Saint-Jean-d'Acre et n'arriva que plus tard en Palestine où son héroïque valeur dispensa tout. Philippe-Auguste, souffrant de se voir effacé comme chevalier, quand il était si supérieur dans le rôle de roi, revint en France, et profitant de l'absence de Richard, il se ligua avec son frère Jean pour le dépouiller de ses états, puis contribua à le faire languir 14 mois dans les prisons d'Allemagne à son retour de la croisade. Sorti enfin de captivité, Richard, recevant son père en grâce, fondit comme un lion sur son ennemi avec les comtes de Flandre, de Champagne, de Boulogne et le duc de Bretagne coalisés. Philippe-Auguste, quoique en querelle avec le clergé pour son divorce avec Ingeburge et son mariage avec Agnès de Méranie (1193-1196), tint tête à l'orage, défendant ses frontières où il se multipliait par son activité et payait de sa personne. On cite le combat de Gisors (1198), où le pont se rompit sous lui pendant sa retraite. La bonne étoile le délivra de Richard, tué au siège du château de Chabrol (1199). Jean, frère de ce dernier, lui succéda; alors Philippe-Auguste leva bien haut la tête, sentant sa proie facile à saisir. Les Bretons, dont le duc Arthur venait d'être assassiné par son oncle Jean (1202), demandèrent vengeance, et le roi de France cita Jean à comparaître devant la cour de ses pairs. Les barons anglais ne lui permirent pas de s'y rendre, moins qu'il ne pût revenir en sûreté. La confiscation de ses domaines fut décrétée (1204). Déjà, par l'acquisition de l'Artois et du Vermandois, Philippe-Auguste avait reculé ses frontières du côté de la Flandre. Étendant ses conquêtes vers le midi et l'ouest, il achevait,

en 1206, de réunir l'Auvergne, le Poitou, la Touraine, le Maine, l'Anjou et la Normandie, détachée de la couronne depuis près de 3 siècles (912-1206). Habile à profiter des embarras de son ennemi aux prises avec le clergé, il allait passer en Angleterre, chargé par le pape Innocent III d'exécuter la sentence de déposition lancée contre Jean, quand ce prince conjura l'orage en se reconnaissant vassal du Saint-Siège pour l'Angleterre et l'Irlande (1212). Deux ans après (1214), la sanglante victoire de Bovines, où Philippe fut sur le point de périr, consolida ses conquêtes. Les communes, qui s'étaient levées pour lui, la célébrèrent avec enthousiasme; à Paris les fêtes durèrent 7 jours et 7 nuits. Dès ce moment l'aristocratie féodale cessa d'inquiéter le roi. De puissantes diversions l'avaient favorisé: la quatrième croisade (1204) qui prit Constantinople, puis la révolte des Anglais qui couronnèrent à Londres (1216) son fils Louis, mais pour l'abandonner ensuite; enfin la croisade qui ravagea 10 ans le pays des Albigeois. Philippe eut soin de rester étranger à ces expéditions et refusa même, en 1222, la cession que lui offrait Amaury de Montfort des vastes domaines confisqués sur les Albigeois. Il mourut dans sa 58^e année. Paris lui doit sa cathédrale, sa halle, son pavé, des hôpitaux, et le développement de son université. Sous lui la juridiction royale fut augmentée de 47 prévôtés; il sut grouper autour d'elle les grands seigneurs pour donner à ses ordonnances l'autorité d'une loi générale, soit qu'il voulût résister aux empiétements du pape, ou exécuter des jugements de confiscation. Il laissait Louis VIII de son mariage avec Isabelle de Hainault; puis, d'Agnès de Méranie, Philippe comte de Boulogne et Marie, successivement mariée au comte de Namur et au duc de Brabant. Ces deux derniers furent légitimés par le pape, quoiqu'il eût déclaré nul le mariage avec leur mère.

Louis VIII (1223-1226), faible et maladif, ne lui survit que 3 ans. Il enlève ce qui restait de places dans le Poitou à Henri III d'Angleterre, qui n'avait pas assisté comme vassal à son sacre et ré-

clamait les provinces confisquées à son père. Terminant la croisade des Albigeois, Louis avait accepté l'hommage d'Anaury et soumis avec les Français du nord une grande partie des villes du Languedoc, quand il mourut âgé de 39 ans à la suite d'une épidémie, ou, selon quelques-uns, empoisonné par Thibaut de Champagne, amant de la reine Blanche de Castille. Il en avait eu 11 enfans et la chargea de la régence pendant la minorité de Louis IX, alors âgé de moins de 12 ans. Outre une fille, Isabelle, morte (1269) au monastère de Longchamp qu'elle fonda, il laissait encore vivans 3 autres fils, Robert, comte d'Artois, tué au combat de la Massoure (1249); Alphonse, comte de Poitiers, puis de Toulouse par mariage (mort en 1271 sans héritier); enfin Charles, comte d'Anjou et de Provence, devenu par conquête roi de Naples (mort en 1295).

Louis IX ou *saint Louis* (1226-1270). Homme consciencieux avant tout, saint Louis commença par douter de la légitimité des conquêtes de Philippe-Auguste; il ne voulut les posséder qu'après une transaction libre, et, malgré la désapprobation des politiques et du peuple, il abandonna en 1259 le Limousin, le Périgord, le Quercy, l'Agénois et la partie de la Saintonge comprise entre la Charente et l'Aquitaine à Henri III qui, de son côté, renonça à toute prétention sur la Normandie, le Maine, la Touraine et le Poitou, et se reconnut vassal pour l'Aquitaine. Cependant, malgré ces scrupules de saint Louis, qui repoussait toute idée d'acquisition nouvelle par la force ou par la ruse et, loin de profiter des dissensions, s'appliquait à les apaiser ou à les prévenir, le domaine royal fut augmenté, en 1229, d'une partie des possessions du comte de Toulouse, et le mariage de son héritière avec Alphonse, frère de Louis IX, devait, sous le règne suivant, y réunir le reste; en 1234, des comtés de Blois, Chartres et Sancerre; en 1239, du comté de Mâcon; en 1257, du Perche; en 1262, des comtés d'Arles, Forcalquier, Foix et Cahors, et de plusieurs autres territoires dont le détail serait trop long. C'était tantôt à prix d'argent, tantôt par déshérence ou par

d'autres arrangements, que saint Louis continuait l'œuvre d'agrandissement territorial commencée par son aïeul. Dans ses rapports avec les seigneurs féodaux, il respecta leur droit de résistance, allât-il jusqu'à lui faire la guerre, et les appelait à son conseil quand ses ordonnances intéressaient leurs domaines. Il en agit de même avec les bourgeois; mais, frappé du vice de la féodalité dans son organisation judiciaire, il attaqua les guerres privées par l'établissement de la quarantaine le roi, et les duels judiciaires en les interdisant dans ses domaines, et obtint que plusieurs grands seigneurs l'abolissent aussi dans les leurs. Par l'introduction et l'extension des cas royaux et des appels ils opérèrent une révolution dans l'indépendance et l'étendue de la juridiction féodale; elle ne tarda pas à être maîtrisée par le pouvoir judiciaire de la couronne. M. Guizot, par l'analyse des ordonnances générales de saint Louis, montre à quel point la vénération qu'il inspirait lui permit de leur donner un caractère de souveraineté que n'avaient point offert les règnes précédens. Dans les affaires ecclésiastiques il affermit par la pragmatique-sanction l'indépendance de sa couronne et de l'église nationale vis-à-vis de la papauté. La réforme de l'administration de la justice dans ses domaines y fit long-temps bénir sa mémoire. Tel est en résumé le résultat de son règne pour le progrès de la royauté. Ailleurs nous parlerons des vicissitudes de sa vie privée et publique, de ses expéditions militaires, de son admirable et touchant caractère, idéal d'une perfection que depuis lui nous n'avons plus revue sur le trône.

De son mariage avec Marguerite, fille aînée du comte de Provence, Louis IX eut 11 enfans, 6 fils, Louis et Jean, morts jeunes; Philippe-le-Hardi, son successeur; Jean Tristan, mort à Tunis (1270); Pierre, comte d'Alençon, et Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, marié à Béatrix de Bourbon, et tige de la branche montée sur le trône en la personne d'Henri IV (en 1589); 5 filles, Blanche-Élisabeth, femme de Thibaut, roi de Navarre; Blanche-la-Jeune, femme de Ferdinand de la Cerda,

Es du roi de Castille; Marguerite, mariée au duc de Brabant; Agnès, femme de Robert II, duc de Bourgogne.

PHILIPPE le Hardi (1270-1285). En revenant de la croisade de Tunis il rapportait, avec le cercueil de son père, ceux de son frère, Jean Tristan, de son oncle, Alphonse de Poitiers, et de Thibaut II, comte de Champagne et roi de Navarre. La mort de ces princes lui donnait la couronne et agrandissait son domaine en Poitou, de l'Auvergne, du comté de Toulouse. Les fiançailles de son fils aîné, Philippe-le-Bel, avec Jeanne, héritière de Thibaut, y ajoutèrent la Champagne et la Navarre. Par ses possessions nouvelles, ses alliances et le désir de soutenir sur le trône de Naples son oncle, Charles d'Anjou, Philippe-le-Hardi fut engagé dans les révolutions de l'Italie et de l'Espagne. Il soumit la Navarre (1276), mais ne put maintenir en Castille ses neveux, les infans de la Cerda. Pour tirer vengeance des vèpres siciliennes, il était entré en Catalogne afin d'écraser Pierre l'Aragon, le rival de son oncle, et avait pris Girone, quand la peste, seul ennemi qui pût arrêter son armée, termina sa carrière (1285). D'Isabelle d'Aragon, sa première femme, il avait eu Louis, mort jeune empoisonné; Philippe-le-Bel, qui lui succéda; Charles, comte de Valois, par qui la race des Valois monta sur le trône, et Robert, mort en bas âge. Marie de Brabant, sa seconde femme, lui donna Louis, comte d'Évreux; Marguerite, mariée à Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, et Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Albert.

PHILIPPE le Bel (1285-1314) commença que la royauté ne devait pas pousser sa fortune au-delà des Alpes et des Pyrénées, quand, en-deçà de cette enceinte, l'Angleterre et la féodalité donnaient de continuel ombrage. Il sacrifia l'intérêt des infans de la Cerda (1287), accommoda entre eux les deux rois de Naples et d'Aragon, abandonna le midi, et, tournant au nord ses entreprises, déclara la guerre (1293) à Édouard I^{er}, prince au génie ardent et tenace, qui renouait la chaîne interrompue des grands rois anglais, et qui ayant consommé l'unité de territoire avec le pays de Galles étendait

déjà la main pour saisir l'Écosse, alliée à la France. Tandis que Bailleul et Wallace attiraient ses coups et tombaient à Dunbar (1295) et à Falkirk (1298), la Guienne, après 3 ans de guerre, allait repasser sous la domination française, quand le soulèvement des Flamands y mit obstacle. Leur défaite à Furnes (1297), la captivité de leur comte Gui (1298), la confiscation de son comté, suivie bientôt de la révolte des Flamands, de leur victoire à Courtrai (1302), où périt la fleur de la chevalerie française, mais que balança une défaite nouvelle à Mons en Puelle (1304), aboutit enfin à un traité qui donna à la France Lille, Douai, le pays en-deçà de la Lys, et laissa le reste à la famille de Gui. L'indomptable énergie des Flamands, qui semblaient se multiplier par les défaites, obligèrent la France à de prodigieux sacrifices en hommes et en argent.

Monté sur le trône à 17 ans avec l'instinct du despotisme, et moins sensible à la gloire chevaleresque qu'à la puissance, Philippe-le-Bel parut peu aux armées. Il aimait mieux méditer les moyens d'accroître ses revenus et de faire prévaloir sa volonté. Les légistes dont il s'entourait organisèrent la centralisation monarchique sous laquelle devaient s'amortir les juridictions ecclésiastiques et féodales, machines précieuses, mais dont les rouages ne reçoivent l'impulsion qu'à l'aide de sommes énormes. De là une fiscalité odieuse et tyrannique, à une époque où l'industrie naissait à peine. Les confiscations, l'altération de la monnaie, le meurtre juridique, devinrent des moyens de remplir le trésor; de là en partie la querelle fameuse avec Boniface VIII, qui voulut défendre les privilèges du clergé, et la condamnation des Templiers. On demeure presque stupéfait en voyant avec quelle facilité Philippe-le-Bel, s'appuyant des premiers États-Généraux (1302) où figurent les députés des villes, obtint sentence contre ce pape indompté et le fait arrêter avec outrage au milieu de l'Italie (1303). Courbés par la terreur, ses deux successeurs se mettent à sa discrétion: la papauté vient habiter à Avignon, sous sa main; elle livre à l'arbitraire procédure de ses juges l'ordre entier

des Templiers, et le grand-maître, Jacques Molay, périt au milieu des flammes avec 60 de ses chevaliers, démentant leurs aveux arrachés par la torture, et étant à comparaitre devant Dieu Philippe-le-Bel, qui s'était approprié leurs biens. Il mourut la même année (1314).

Il laissait 3 fils, qui régnèrent l'un après l'autre et vécut peu : LOUIS X, dit *le Hutin* (1314-1316), PHILIPPE V, dit *le Long* (1316-1322), CHARLES IV, dit *le Bel* (1322-1328). L'ainé, abandonnant l'œuvre politique de son père, en livre les ministres à la haine des grands, accorde des chartes provinciales à la Champagne, à la Bourgogne, à la Picardie, à la Normandie; rend les droits régaliens aux barons qui revendiquaient les bonnes coutumes du temps de saint Louis. Pour faire de l'argent, il vend aux Juifs et oblige les serfs de ses domaines à acheter la liberté. A sa mort il ne laissait qu'une fille, Jeanne, qui apporta la Navarre au comte d'Évreux. La reine était alors enceinte; le fils dont elle accoucha n'ayant vécu que 8 jours, une interprétation un peu forcée de la loi salique fit passer la couronne de France à Philippe-le-Long, dont la fille, ainsi que celle de Charles-le-Bel, furent exclues du trône en vertu du même principe, ainsi que la fille de Philippe-le-Bel, Isabelle, et son fils Édouard III, roi d'Angleterre. La maxime que *les lys ne filent pas* devint fondamentale pour l'hérédité de la couronne en France, et Philippe de Valois, cousin du dernier roi et petit-fils de Philippe-le-Hardi, hérita de la couronne. Avec lui commence la branche royale des Valois et la période malheureuse de nos guerres de succession avec les Anglais. Voy. VALOIS.

En considérant la famille des Capétiens comme identifiée avec la formation et les progrès de la royauté française, on la voit, dès l'origine, fonder sa popularité en repoussant les Normands et remplacer en l'expulsant une dynastie qui rappelait la conquête étrangère. Soit prudence ou hasard, sous les quatre premiers règnes (996-1108) elle évite d'exposer aux conflits qui eussent compromis sa frêle existence la prérogative royale depuis long-temps méconnue. Elle

endort les ombrages par la modestie des prétentions, par la mollesse de sa conduite, mais grandit en silence la bannière et par les soins de l'État. Tandis que le vœu général invite à la rare intervention à remédier aux institutions judiciaires, paraît à un roi chevaleresque, Louis VI, qui à la royauté son caractère protège. Dès lors sa puissance se développe avec rapidité. Les mariages, les traités, les confiscations et la conquête étendent le territoire; un réseau de fonctions établit sa juridiction, et la justice des seigneurs s'amortit sous l'appui des parlements. Au commencement du siècle la royauté capétienne est devenue ce qu'elle peut enlever d'Italie, protégée, sous laquelle tremblaient les dépôts, et la contraindre à venir habiter ses états.

CAPİ-AGASSI, c'est-à-dire le chef de la Porte, nom désignant divers fonctionnaires de haut rang du sulthan à Constantinople. On par-là soit celui d'entre les fonctionnaires qui est sans cesse auprès de la personne du sulthan et qui est chargé de surveiller les personnes qui ont l'honneur de parler au prince, soit le fonctionnaire qui a sous sa garde les effets du sérail, soit enfin le chef des eunuques saires.

CAPİDJI, c'est-à-dire le mot s'applique à diverses perses attachées au service de la cour, au nombre de près de 2,000 hommes. De ces eunuques, les uns étaient naguère employés au service du sérail même, les autres étaient employés dans les provinces. Parmi les eunuques ceux dont il est parlé le plus dans les relations de nos voyageurs sont les eunuques de haute justice que le prince voyait aux pachas et aux autres hauts fonctionnaires, et qui souvent, par la crainte de leur apporter des coups de bâton, ou des marques de la faveur ou de la disgrâce, étaient chargés de les mettre à l'écart.

CAPİLLAIRE (SYSTÈME), *capillus*, cheveu, système de ramifications artérielles d'une excessive finesse, formé par les extrémités des ramifications artérielles qui constituent dans leur ensemble un réseau dont les fils multipliés c

vement de volume, et se perdent à une certaine profondeur de tous nos organes. Les anciens anatomistes, parmi lesquels il faut compter Bichat, ont prétendu que les vaisseaux artériels et veineux composaient un ordre de vaisseaux tout différent du système artériel; mais, bien que la terminaison des artères n'est pas aussi parfaitement connue qu'on le suppose, et que leur origine, il est impossible d'établir une distinction réelle entre deux systèmes qui forment un tout homogène et continu. Partagés en rameaux nombreux et disséminés en tissus par des entrelacements qui varient à l'infini, les vaisseaux artériels dessinent toutes les parties du corps et constituent le principal élément de la structure des organes et établissent une communication intime entre les veines et les artères par des insertions qu'on nomme *anastomoses*. On les divise en deux branches principales : l'une provenant des ramifications de l'artère aorte, qui prend son origine dans le ventricule gauche du cœur et a reçu le nom de *système capillaire général*; l'autre branche, qu'on peut regarder comme un prolongement exact de l'artère des poumons, s'appelle *le capillaire pulmonaire*. Il existe de grandes différences entre les diamètres des vaisseaux. Les uns ne reçoivent que la partie séreuse du sang, ce sont les capillaires blancs; les autres charrient en même temps les globules colorés du sang : on les appelle vaisseaux capillaires rouges.

Les changemens qu'éprouve le sang pendant son trajet à travers les capillaires, et les phénomènes qu'il enlève et qu'il apporte, nous enlèvent une partie de ses éléments pour l'enrichir de nouveaux principes. On suppose qu'il existe dans ce système une multitude de pores ou bouches par lesquelles s'introduisent ou s'échappent les élémens du fluide sanguin. La disposition de ces ouvertures constitue un mystère pour nous. La circulation du sang dans le réseau capillaire n'est pas mieux connue. Toutefois, on suppose que l'impulsion donnée par le cœur se perpétue par une attraction dans les rameaux capillaires, dont la contraction exerce sur les mouvemens l'influence la plus marquée. On pense que les vaisseaux la marche du sang est due à deux impulsions opposées qui

le retiennent dans un état d'oscillation : l'une le pousse des extrémités des artères dans les radicules des veines; l'autre l'entraîne dans le parenchyme ou la substance même de toutes nos parties, pour en régénérer les élémens. Mais l'action aspirante des capillaires, indiquée par l'afflux du sang que détermine la moindre irritation dans les tissus organiques, est un fait aujourd'hui si bien constaté que la plupart de nos physiologistes ont fondé sur son existence la nouvelle théorie des inflammations. Le système capillaire est en outre la source du développement de la chaleur animale et celle des hémorrhagies qu'autrefois on attribuait faussement aux lésions des veines et des artères; c'est de lui que proviennent et le sang tiré par les sangsues et les sueurs critiques, et généralement toutes les exhalations. La circulation dont il est le siège est toujours, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, sujette à des variations qui produisent dans une foule de cas pathologiques les phénomènes les plus marqués. Pour en prouver l'importance, il nous suffira de rappeler, en finissant cet article, qu'ils ont fourni à M. Broussais l'idée d'une doctrine médicale adoptée avec empressement par les uns et rejetée par les autres comme une dangereuse réforme. **EX. D.**

CAPILLARITÉ (*de capillus, cheveu*), propriété des *tubes capillaires*, c'est-à-dire des tubes que la petitesse de leur diamètre permet d'assimiler aux cheveux. Le mot de *capillarité* désigne encore l'ensemble des phénomènes que présente leur immersion dans un liquide quelconque. Toutefois, il n'est pas nécessaire que les tubes soient aussi menus que des cheveux; ceux dont on fait usage en physique le sont beaucoup moins, et leurs effets ne cessent pas de se faire sentir lors même que leur diamètre intérieur égale 2 lignes ou 2 lignes; ils peuvent être composés de toutes sortes de matières et peuvent avoir toutes sortes de formes. Au reste, tous les corps poreux et capables d'admettre les liquides dans leur intérieur doivent être considérés comme des assemblages de tuyaux capillaires. Les effets que produisent ces tuyaux sont dus à l'attraction chimique ou moléculaire.

laire. On appelle ainsi la force qui s'exerce sur les molécules des corps et les sollicite à se rapprocher. Bien différente, comme Buffon l'a démontré, de ce principe inconnu par lequel les corps célestes s'attirent réciproquement, l'attraction moléculaire n'a lieu qu'à de très petites distances. Vive, énergique dans les solides, elle se révèle dans les liquides par la sphéricité des gouttes et paraît d'autant plus intense que la liquidité est moins prononcée. Lorsqu'elle est développée par l'action mutuelle d'un corps liquide et d'un corps solide mis en contact, elle donne lieu à des phénomènes que nous allons décrire.

Si l'on plonge l'extrémité d'un tube capillaire dans un vase plein de liqueur, aussitôt la liqueur s'élève dans le tube au-dessus du niveau. Si l'on plonge le même tube dans différentes liqueurs, toutes montent au-dessus du niveau, mais à des hauteurs diverses; et ce ne sont pas toujours les moins pesantes qui atteignent le plus haut point, car l'alcool s'y élève beaucoup plus que l'eau, l'urine, l'acide nitrique, etc. Ainsi l'ascension des liquides ne suit aucune règle connue. Si l'on plonge dans la même liqueur deux tubes capillaires de diamètres différens, la liqueur y monte au-dessus de son niveau à des hauteurs qui sont en raison inverse des diamètres des tubes; elle se termine alors par une surface concave; mais lorsqu'on enduit l'intérieur des tubes d'une substance grasse, cette liqueur reste au-dessous de son niveau et prend une forme convexe. Maintenant plongeons un tube capillaire dans un bain de mercure, nous apercevrons un effet contraire à ceux que nous avons observés. Ce métal s'y tiendra plus bas que le niveau, et cette dépression sera en raison inverse du diamètre des tubes. Pour rendre raison de cette anomalie on démontre que l'abaissement de la colonne cesserait d'avoir lieu si le tube était purgé de l'air qui s'attache toujours à ses parois; c'est donc la propriété d'être ou non mouillé par le liquide qui détermine la forme que celui-ci affecte à sa surface. Les physiciens ont long-temps cherché l'explication de ces phénomènes: quelques-uns les attribuaient à la pression de l'air en-

vironnant, d'autres à la différence de masse et de densité qui existe entre les tubes et les liquides; mais il est reconnu que les effets des tubes ont également lieu dans l'air et dans le vide; il est prouvé qu'ils ne dépendent nullement du volume ni de la matière des tubes, et que l'étendue plus ou moins considérable des diamètres est la seule cause qui détermine l'ascension des liquides. On a conclu de là que la capillarité n'a d'autres principes que l'attraction moléculaire, et les calculs du savant Laplace ont confirmé la justesse de cette hypothèse.

Au reste, les effets de la capillarité peuvent se ramener à une expérience bien simple qui permet de les envisager indépendamment de toute attraction. Après avoir légèrement incliné un tube capillaire, on laisse couler sur sa surface une goutte de liquide; on relève le tube à l'instant où cette goutte se trouve descendue à l'orifice inférieur: alors on la voit s'élever immédiatement par cet orifice dans l'intérieur du tube. Cette expérience nous donne la clé d'une foule de phénomènes dont nous sommes témoins tous les jours. Une bûche plongée dans l'eau par une de ses extrémités s'imbibé de cette eau dans toute sa longueur; la sève s'élève des racines d'un arbre jusqu'aux extrémités de ses branches; du sucre plongé par un bout dans un liquide, se trouve en un moment humecté dans tout son ensemble; la mèche de coton attire de bas en haut l'huile d'une lampe. Le corps humain, ainsi que celui des animaux, peut être envisagé comme une machine hydraulique, et dans le nombre presque infini de vaisseaux qui le composent, celui des capillaires est sans contredit le plus grand; il n'est donc pas étonnant que les fluides y circulent dans tous les sens avec autant de promptitude que de facilité. Ces phénomènes et une foule d'autres semblables sont dus entièrement à la capillarité. Ex. D.

CAPISCOL, anciennement *cabescor*, de *caput scholæ*, ou, suivant d'autres, de *caput chori*, celui qui dirige le chœur, qui en est le chef. Les capiscols étaient des dignitaires de plusieurs églises, chapitres, cathédrales ou collégiales. X.

CAPITAINE (en général). Cette de-

Élevation d'un grade militaire aujourd'hui assez subordonné, mais autrefois élevé, est très ancienne et fut employée ainsi en Espagne, en Italie, en France, comme elle l'est encore dans la Grèce, où les chefs militaires prennent le titre de *capitanis* (voy. plus bas), et jusqu'à un certain point en Turquie, où le commandant en chef de la flotte porte celui de *capudan* pacha, ou de pacha capitaine. Anciennement le mot de *capitaine* était donc synonyme de commandant ou chef de troupe, et c'est dans ce sens qu'on dit encore d'un habile homme de guerre qu'il compte parmi les grands capitaines. Il y avait autrefois en France, dans les Pays-Bas, et il y a encore en Espagne des *capitaines-généraux*, ayant rang de lieutenant-général ou de général de corps d'armée et faisant fonction de gouverneurs de provinces; le nom de la province napolitaine de *Capitanata* paraît provenir de là. Gonzalve de Cordoue avait le titre de grand-capitaine. En France la dignité de *capitaine* se réduisit de bonne heure au commandement des gardes-côtes; on appelait une *capitainerie garde-côte*, une étendue de pays le long des côtes de la mer, commandée par un officier général.

Dans la marine, on appelle *capitaine* le commandant d'un bâtiment de l'état ou même d'un bâtiment de commerce. Comme grade, il y a des *capitaines de vaisseau*, officiers supérieurs ayant rang immédiatement après le contre-amiral et commandant un vaisseau de ligne toutes les fois qu'il n'y a pas à bord un officier d'un rang supérieur: ce grade répond à celui de colonel; des *capitaines de frigate*, dont le grade répond à celui de lieutenant-colonel, et des *capitaines de corvette*, qui ont le rang de chef de bataillon. Il sera question de ces grades et des fonctions qui y sont attachées à l'article ÉTAT-MAJOR (marine). Le capitaine de vaisseau qui commande un bâtiment que monte un officier-général est appelé *capitaine de pavillon*. J. H. S.

CAPITAINE (art milit.). C'est le nom qu'on donne au chef d'une compagnie de 120 à 150 hommes, du mot latin *caput*, tête. Le capitaine est en effet à la tête de la compagnie. Il est souvent se-

condé par un officier qui partage ses fonctions et le remplace en son absence, et qu'on appelle capitaine *en second*.

Les fonctions de capitaine sont très importantes: elles embrassent toutes les parties du service et comprennent la surveillance générale de l'instruction et de la discipline, du logement, de la nourriture, de l'habillement, de la solde, en un mot de tout ce qui concerne l'administration de la compagnie. C'est aussi le capitaine qui conduit et dirige les soldats à l'armée, et qui les commande directement dans les batailles. Autrefois le titre de capitaine se donnait aux commandans des places fortes. C-TR.

CAPITAL, du latin *capitale*, signifie, dans l'acception première du mot, la partie principale sur laquelle est fondée l'existence d'une chose; par analogie, les économistes ont donné ce nom à tout ce qui peut servir à la production. Ainsi une chute d'eau, un champ, un édifice, un vaisseau, une machine à vapeur, des outils, des instrumens, des produits bruts ou manufacturés, des animaux domestiques, etc., sont tout aussi bien un capital que le numéraire.

Cependant, comme tous les capitaux représentés par les divers objets que nous venons d'énumérer ne concourent à la production qu'autant que l'homme, avec son intelligence, le plus précieux de tous les capitaux, est parvenu à les utiliser, on les divise en deux classes: 1^o *capitaux productifs*, 2^o *capitaux improductifs*; productifs, lorsqu'ils concourent à créer de nouvelles valeurs; improductifs, lorsqu'ils ne produisent rien. Une maison abandonnée, un champ sans culture, des usines inactives, des bestiaux sans emploi, un trésor enfoui, sont des capitaux improductifs, parce qu'ils ne produisent à leur possesseur aucun profit, aucune utilité, aucun agrément.

Les économistes établissent encore une autre distinction dans les capitaux: c'est celle de *capital engagé* et de *capital circulant*. Un fonds de terre, des usines, un navire, des machines durables, etc., sont des *capitaux engagés*, parce qu'ils ne peuvent désormais servir à aucun autre usage et qu'ils ne peuvent amener aucun autre profit que celui résultant de la pro-

duction à laquelle ils ont été primitivement consacrés. Les valeurs affectées à l'achat des matières premières, en paiement de la main-d'œuvre, des transports, des escomptes, sont des *capitaux circulans*, parce qu'ils peuvent être facilement détournés de leur destination première et être employés à tout autre usage.

On le voit, c'est bien à tort que dans le langage ordinaire on ne comprend sous la désignation de *capital* que le numéraire : ce mot réclame une acception plus large; il n'est pas un individu, quelque pauvre qu'il soit, qui ne possède un capital. L'instrument le plus grossier devient entre les mains de l'ouvrier qui s'en sert un capital très productif, puisque sans son concours il lui eût été impossible de produire la moindre valeur.

Maintenant que nous avons donné la définition de toutes les espèces de capitaux, nous allons faire connaître comment on les produit. La source de tous les capitaux actuellement existans, c'est l'épargne et l'accumulation, ou, en d'autres termes, l'application qu'on fait d'un produit nouveau à une consommation reproductive; or cette *application* suppose toujours *épargne, économie*. Si le laboureur consommait toute sa récolte, il ne lui resterait plus de grain pour ses semences, pour se procurer les divers objets dont il a besoin et qu'il ne produit pas. Les premiers capitaux créés par l'homme encore sauvage furent d'abord des instrumens grossiers et de bien peu de valeur; une massue, une pierre aiguisée, une branche d'arbre courbée en arc. Tous ces objets, quelque peu d'intérêt que nous y attachions aujourd'hui, n'en sont pas moins des capitaux très importants pour les peuples incivilisés. Avec ces instrumens elles se procurent des alimens, des fourrures, des habitations, et obtiennent un grand nombre d'objets d'échange. En Europe le fermier qui veut se créer un capital économise une partie de sa récolte qu'il convertit en constructions, en outils, en bestiaux; l'ouvrier ne consomme pas chaque jour le montant de son salaire; le banquier accumule ses profits et le fabricant transforme une

partie de ses objets manufacturés en matières premières ou en machines plus perfectionnées que celles qu'il avait déjà. Voilà comment chez tous les peuples civilisés se forment les capitaux et voilà comment s'accroît leur richesse. Ainsi le capital d'une nation, de même que le capital des simples particuliers, ne se compose pas seulement du numéraire qu'elle possède : ce sont surtout les grandes constructions d'utilité publique, les canaux, les chemins, les ports, etc., etc., les édifices nombreux disséminés sur son territoire, ses puissantes machines, ses mille navires qui sillonnent les mers, et enfin l'intelligence de tous ses membres qui forment la plus grande masse des capitaux d'une nation. Chose remarquable ! plus une nation est industrielle, intelligente, active, plus la somme de ses capitaux métalliques est faible comparativement à toutes les autres espèces de capitaux qu'elle possède. Quelques statisticiens ont évalué que le numéraire de l'Union américaine ne représentait pas la 30^e partie de la valeur de tous ses capitaux réunis; en Angleterre cette proportion est d'un 50^e, et, sans contredit, nous la verrions sensiblement s'accroître à mesure que nous porterions nos regards sur des peuples moins industriels que ceux que nous venons d'indiquer. En effet, plus une nation est industrielle, active, intelligente, moins elle a besoin d'une grande somme de numéraire: les échanges y sont plus rapides que partout ailleurs, les marchandises ne croupissent pas dans les magasins, et l'activité des négocians décuple la somme des capitaux. Rien de plus mobile, de plus souple, que les capitaux qui appartiennent à une nation commerçante et laborieuse. Les céréales du cultivateur se transforment bientôt en vêtemens, en instrumens aratoires ou en objets de luxe, et à leur tour les objets manufacturés se transforment en matière première; car, quoique les capitaux changent de forme, ils ne perdent rien de leur essence. Ainsi un capital qui hier se composait d'indigo devient le lendemain drap ou porcelaine, soie ou métal. Ces modifications successives n'altèrent en aucune façon ses qualités constitutives, et, chose ce-

o, à chacune de ses transforma-
sans rien perdre de sa valeur pri-
e, il laisse des profits à chacun de
entre les mains desquels il est passé.

comment fonctionnent les capi-
productifs. Quant aux capitaux
ductifs, c'est-à-dire ceux qui sont
nés sans utilité réelle, sans aucun
plausible d'agrément, on doit les
dérer comme de véritables obsta-
au progrès des nations. Ainsi, de
s spéculations, des constructions
apport avec les exploitations dont
doivent être le siège, des champs
ne cultive pas ou qu'on laisse en-
faut de soins, par le débordement
des fleuves ou des torrens, des
rs enlevés à la circulation par la
galité, l'avarice ou la superstition,
des capitaux qui ne rendent aucun
e à la société et qui maintiennent
lasses industrielles dans un état
ant de souffrance et de marasme.
les mots PRODUCTION, NUMÉRAIRE,
ULATION, CONSOMMATION. L. G.
CAPITALE, sous entendu ville. C'est
incipale ville d'un état et le siège
u gouvernement. Presque toutes les
ales du monde doivent leurs agran-
mens successifs à l'avantage d'être
ge d'une cour et d'un gouvernement.
quelquefois pourtant il est arrivé que
ouvernements s'y soient établis lors-
par d'autres circonstances, les ca-
s avaient déjà acquis une certaine
rtance. Ainsi Paris était déjà une
assez considérable lorsque les rois
ance y fixèrent leur séjour, et quoi-
lans la suite les rois allèrent fré-
ment demeurer ailleurs, Paris ten-
ourtant sans cesse à devenir la ca-
e de la France. On pourrait s'éton-
néanmoins qu'Orléans, qui a une
ion plus centrale et qui est situé sur
lus grand fleuve, n'ait pu enlever
antage à Paris. La même observa-
s'applique à l'Espagne où une ville
sur une petite rivière l'a emporté
autres arrosées par le Tage et le
lalquivir. Au reste, lorsque la cour
gouvernement ont fixé leur séjour
une ville, et que les sujets savent
a source des faveurs et des grâces
les courtisans et les solliciteurs y

affluent; les familles privilégiées ou dis-
tinguées par leur naissance et leur for-
tune y viennent pour se rapprocher de la
cour. Le luxe qu'elles étalent favorise
l'industrie et le commerce; les fabriques,
les ateliers, les boutiques se multiplient,
une foule de monde est attirée par la fa-
cilité de s'enrichir au moyen d'une in-
dustrie plus ou moins honnête, et voilà
une ville qui ne tarde pas à primer sur
toutes les autres du même état en offrant
des ressources qu'on ne trouverait pas
ailleurs. On ne saurait poser les limites
de l'agrandissement des capitales.

L'antiquité nous offre l'exemple de
capitales prodigieusement peuplées, tel-
les que Babylone, Thèbes en Égypte,
Rome, qui avaient toutes plus d'un mil-
lion d'habitans. Dans nos temps moder-
nes nous voyons Pékin et Londres les
égaler jusqu'à un certain point. La capi-
tale de l'empire britannique, déjà peu-
plée de 1,200,000 âmes, paraît destinée
à s'agrandir encore, ce qui sera d'autant
plus facile que la ville, n'étant pas cein-
te de murs, peut s'adjoindre les villages
qui se forment tout à l'entour, tandis que
Paris, ayant une enceinte fermée, ne peut
croître que dans son intérieur; il est vrai
que plusieurs fois déjà il a fallu étendre
cette enceinte. Quelques villes ont été
fondées expressément pour servir de ca-
pitales; de ce nombre sont Saint-Péters-
bourg et Washington: celles-ci se dis-
tinguent par la régularité de leur plan des
autres capitales qui, ayant eu de faibles
origines, se sont accrues et embellies dans
la suite des temps. Les états fédératifs,
tels que la Suisse et la Confédération
germanique, n'ont point de capitale; seu-
lement une de leurs villes sert de sié-
ge au gouvernement fédéral. En Suisse
le siège alterne entre trois villes, en
sorte que la il n'y a pas de prééminence
en faveur d'aucune, et par conséquent
nulle apparence de capitale. Dans tous
les états non fédératifs les capitales sont
une nécessité qu'il faut accepter avec ses
avantages et ses inconvéniens. La civili-
sation, la culture des arts, des lettres,
des sciences, le perfectionnement des
procédés industriels, la prospérité des
arts mécaniques, du commerce, une
grande consommation des productions du

pays, tels sont les bienfaits ordinaires des capitales. Elles sont ce que le cœur est aux artères, un centre d'où la circulation de l'argent se répand dans toutes les parties de l'état et qui par son mouvement vivifie tout le pays. L'enseignement part de ce centre, pour éclairer les habitans des provinces éloignées qui, faute de communications et de ressources, resteraient souvent plongées dans l'ignorance et la barbarie, si elles ne puisaient des lumières au foyer commun. Aussi les gouvernemens doivent avoir soin de faciliter les communications entre leur capitale et les provinces éloignées; plus ces communications seront faciles, plus il s'établira d'équilibre entre la civilisation, l'aisance, les progrès des arts de la capitale et ceux des provinces.

Une question qui a été fréquemment agitée dans les derniers temps est celle de savoir s'il vaut mieux réunir dans la capitale les principales institutions établies pour l'instruction publique ou de les disséminer dans les provinces. Les partisans de la première de ces opinions font valoir les puissans moyens d'instruction que présente une grande ville, où tout devient enseignement, la société et l'école, les rues et les promenades; où sont réunis ordinairement les hommes les plus habiles et les plus savans, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les tribunaux, les hôpitaux, etc.; où le mouvement intellectuel s'empare aussi des jeunes gens, et où ils s'initient, presque sans s'en douter, à la vie sociale. Une ville de province ne peut, à beaucoup près, offrir les mêmes ressources: les étudians y vivent entre eux, sont embarrassés de l'emploi de leur temps et apprennent peu à connaître le monde. Les personnes au contraire qui penchent pour la répartition des établissemens d'instruction dans les villes de province insistent sur la séduction qui dans la capitale attend la jeunesse sans expérience et soustraite à presque toute surveillance, sur le goût des plaisirs ruineux et sur la dissipation que l'on y contracte. Ils opposent à cette vie dissipée le calme qui règne dans les petites villes, et qui est si favorable aux études, le bas prix des principaux objets de consommation dans

ces villes, etc. Peut-être ne faudrait-il pas exclusivement concentrer tout dans la capitale et faire participer aussi les provinces aux établissemens d'instruction publique. En général, plus il y a de foyers d'instruction dans un état, moins la capitale est à même de donner le ton, d'imposer à tout un royaume ses systèmes, ses préventions, ses fantaisies, ses frivolités. A la question des capitales envisagée sous le rapport de leur influence sur la jeunesse, ainsi qu'elle l'a été dans ces derniers temps en Allemagne, se rattache la question générale de la centralisation qui sera traitée sous ce mot et qui méritera une attention particulière. Enfin la question qui a rapport au danger que court dans une capitale, où une immense population est condensée, l'ordre dans un état, le repos public et l'intérêt bien entendu du pays tout entier, qui a été également agitée au commencement de la révolution française et à une époque plus récente, cette question pourra être examinée aux articles **EXÉCUTIF, PARLÉMENTAIRE ET PEUPLE.**

D-c.
CAPITALES (typogr.). Les lettres que la grammaire appelle *majuscules* sont nommées en typographie *grandes* ou *petites capitales*, sans doute parce qu'il est d'usage de les employer pour les titres, les chapitres, et généralement les têtes (*capita*) des différentes divisions d'un ouvrage. Chaque caractère a son assortiment complet de capitales fondues sur le même corps et parfaitement alignées par le pied avec le reste des lettres qui le composent; on s'en sert, ainsi que le veut la grammaire, pour indiquer, conjointement avec le point qui précède, le commencement des phrases, pour distinguer les noms propres individuels ou collectifs. Quelquefois on honore d'une capitale les titres de noblesse et de souveraineté, ou même les qualités les plus ordinaires des personnes dont on parle dans un livre. Les Allemands vont beaucoup plus loin; ils ornent d'une grande capitale chaque substantif de leur langue.

Les **PETITES CAPITALES** sont principalement destinées à fixer l'attention du lecteur sur tel titre, tel mot ou tel membre de phrase que l'*italique* ne ferait pas ressortir assez, et que les **GRANDES**

TALES rendraient trop saillans arativement avec ce qui précède ou ti suit; leur grosseur ne dépasse celle des lettres du *bas de casse* **CASSE**, mais leur forme majuscules fait aisément distinguer. A. R.

PITALISTE. Dans l'acception reuse du langage scientifique on d par ce mot tout propriétaire d'un ment quelconque de travail, ou, i revient au même, d'après ce qui dit à l'article CAPITAL, celui qui de un objet qui peut servir à la prom, de quelque nature que soit cet. Ainsi, le maître d'un immeuble, sesseur d'un bijou, d'un sac d'ar-etc., etc., doivent être également is sous cette dénomination. Pour ver ses capitaux, pour assurer son ce ou pour accroître sa fortune, italiste est obligé de ne pas laisser re sa propriété: il faut qu'il fasse ses capitaux. Mais s'il ne veut pas ème en tirer parti, il les loue à un ui livre ses capitaux au commerce industrie, qui s'en sert en un mot e s'il en était le propriétaire réel, paie ensuite au capitaliste, soit en annuelles, soit à fonds perdu, le de l'instrument qui lui a été confié. le premier cas, le produit que re-propriétaire de son capital s'ap- profits du capital, dans le second *profits du capital*.

suite de la fausse appréciation du ue joue l'argent dans les transac- le la vie, on applique plus volon- lans le langage ordinaire, la desin de capitaliste aux possesseurs de aire, soit qu'ils placent eux-mêmes onds dans les entreprises indus- ou commerciales, soit qu'ils les à ceux qui se trouvent en position irer parti. Les explications qui ent et celles que nous avons con- à l'article CAPITAL indiquent ue la définition de ce mot, ainsi ise, est fautive et trop restreinte. NTÉRÊTS, RENTES, etc. L. G.

PITANATA, voy. APULIE et s.

PITANI, titre des chefs des mili- eques nommées *armatolis* (voy.). utorité se transmettait ordinaire-

ment de père en fils, avec le sabre qui en était comme la marque distinctive, et s'appuyait bien plus sur l'attachement des chrétiens pour ces derniers représentants de leur nationalité que sur les firmans de la Porte. Aussi, quand une rupture avec les Turcs les forçait à se jeter dans les montagnes pour y mener la vie de *Abpites*, ils y étaient suivis d'une partie de leurs *pallucars* (voy. ces mots). Plusieurs s'y maintinrent pendant des années: aussi la Porte alarmée de la part glorieuse qu'ils avaient prise au soulèvement de 1770, voulut détruire leur organisation. Ali, pacha de Janina (voy. ALI-PACHA), après leur avoir fait une guerre acharnée, finit par traiter avec les principaux d'entre eux. D'autres avaient passé au service de la France et de la Russie; quelques-uns de ces derniers, initiés en 1817, à Odessa, aux mystérieux projets de *Pictérie* (voy.), en devinrent les apôtres les plus zélés. La lutte engagée entre le grand-seigneur et le visir de Janina fournit aux capitans l'occasion de reprendre les armes, et ils se trouvèrent prêts au premier signal d'indépendance (1820). Pendant plus de 7 ans leur étonnante audace, leur persévérance, ont soutenu le poids de la guerre; mais parfois leurs dissensions ont compromis le sort de la Grèce: Pour y mettre un terme et imprimer plus d'ensemble aux opérations des capitans, décorés depuis la révolution du titre de *stratèges*, le gouvernement grec nomma des généraux en chef. Marc Botzaris (voy.) et Maurokordatos furent investis de cette dignité dans la Grèce occidentale; mais, malgré l'héroïsme de l'un et les talens de l'autre, ils ne furent obéis qu'avec une négligence qu'on put taxer de trahison. Dem. Hypsilantis n'obtint également qu'une autorité en quelque sorte nominale; celle de Colocotroni, en Morée, appuyé sur d'anciens souvenirs, était plus réelle, et Maurokordatos, ancien bey de Maina, conservait sur les capitans de cette contrée une sorte de suprématie féodale. En 1827 le général Church, sous lequel plusieurs capitans avaient servi dans les îles Ionniennes ou à Naples, les réunit un instant sous ses ordres; mais cette organisation passagère n'amena que des désastres. En

général, ces hommes habitués à ne prendre conseil que de l'occasion, parfois entraînés au combat par leur fougue et retombeant ensuite dans une apathique inertie, ont fait manquer la plupart des plans concertés par des officiers étrangers et dont une exécution ponctuelle pouvait seule assurer le succès.

Depuis que la Grèce a reçu une organisation régulière, les capitani ont obtenu des brevets de divers grades; mais il est difficile à de tels hommes de s'assujétir à la hiérarchie militaire, et quelques-uns ont compromis dans des tentatives de guerre civile la gloire qu'ils avaient acquise.

Quelque impérieux néanmoins que soit pour elle le besoin d'ordre et de repos, la Grèce, indulgente pour une génération qui a grandi sous le cimetière ottoman, ne doit pas oublier que c'est au sentiment exalté d'indépendance de ces vieux guerriers qu'elle doit son affranchissement, ou plutôt qu'elle n'existerait plus sans ses capitani. W. B.-T.

CAPITAN-PACHA, voy. КАРУДАН-РАША.

CAPITATION (du latin *caput*, tête), impôt personnel fort ancien. Il était en usage chez les Juifs, qui devaient le payer à chaque dénombrement du peuple.

Sous les empereurs romains, la capitation était levée indifféremment sur toutes les personnes libres; cependant il y avait des provinces où les femmes n'y étaient soumises qu'après l'âge de 12 ans, et les hommes que de 14 à 65. De ce qu'un homme vit (dit M. de Sismondi), on peut bien conclure qu'il a des besoins, mais nullement qu'il a des réserves ou qu'il soit en état de payer: une capitation qui confond le riche avec le pauvre, celui qui peut donner avec celui qui doit demander des secours, est donc non-seulement le plus cruel et le plus injuste des impôts, mais encore il doit être l'un des moins productifs; car il faut bien qu'il se proportionne aux facultés des plus misérables. Lorsqu'on sait qu'aucune preuve d'indigence n'était admise pour se soustraire à la capitation, on a peine à comprendre comment cet impôt désastreux avait pu être porté à 25 pièces d'or par tête, ou environ 336 francs, par

les ministres de Constance. J'ai vu, à l'arrivée dans les Gaules, le rétablissement de 17 pièces d'or, ou environ 92 francs, et cette somme même paraît encore exorbitante. Il est vrai qu'on rétablissait une proportion entre la capitation et les moyens des contribuables, tantôt en chargeant les plus riches de plusieurs centimes, tantôt en partageant une seule centime entre plusieurs pauvres. Une loi rendue par Valentinien et Valens, en 388, permit d'associer jusqu'à 3 hommes et 4 femmes pour une seule capitation; mais ce fut sans doute par exception. Le poète Sabinus Apollinaris se plaint d'avoir été traité comme Cerbère et taxé comme s'il avait trois têtes. D'après les calculs de l'abbé Dubos (*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*), confirmés par Gibbon (*Décadence et chute de l'empire romain*), la Gaule romaine, qui s'étendait d'un quart que la France actuelle, ne contenait pas plus de 500,000 contribuables. Le territoire des Edues qui correspond à peu près aux deux départemens de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or, et qui contient aujourd'hui au moins 600,000 habitans, ne comptait au temps de Constantin, que 20,000 contribuables; encore cet empereur réduisit-il leur rôle à 18,000.

Les États-Généraux de 1556 firent en France une *capitation générale* impôt qui devait être proportionnel à la valeur des biens et dont on exempta que les veuves, les enfans en tutelle, les moines *clôtureux*, les religieux mendians. Cet impôt ruineux ne fut temporaire. Louis XIV le rétablit en 1695, puis en 1701. Il fut supprimé qu'après la révolution de 1789.

Les documens nous manquent pour parler de la capitation établie, de temps modernes, dans d'autres contrées. Tout ce que nous pouvons ajouter que nous venons de dire, c'est qu'à la fin du XVIII^e siècle, la capitation en Amérique rapportait à l'État 2 millions.

A. En Russie, en Pologne, et dans d'autres contrées du Nord, la capitation est encore l'impôt fondamental. Il est payé en Russie, sous la responsabilité des propriétaires territoriaux, par tous les peuples

res, excepté ceux qui appa-
la corporation des voituriers
s, et en outre par les bour-
villes, classe qui exclut les
et quelques autres profes-
les mâles de ces deux classes
à cet impôt et on les désigne
imes, auquel par conséquent
ne peuvent pas prétendre! Le
nobles, les militaires et les
sont exempts de la capitation;
le fond elle atteint les pro-
ux-mêmes puisqu'elle se pré-
revenu des paysans qui leur
ent. Pour s'assurer du nom-
ets soumis à cet impôt, on fait
tous les 11 ans, un recense-
appelle *révision* et qui forme
évaluations de la population
r les statisticiens; mais comme
étaire est intéressé à dissimu-
tie du nombre de ses *ames*,
tions sont loin d'être cer-

prendre la chose, la capita-
partout, mais avec des res-
elles que les circonstances les
La *contribution personnelle*
rance n'est pas autre chose,
contribution a au moins l'a-
ne reconnaît de privilège à
si ce n'est à l'indigence; il est
uns la répartition faite par les
munaux on établit certaines
à raison de la fortune des
les, estimée suivant le loyer
ut. Cette anomalie, qui équi-
n grand nombre de personnes
nption et à laquelle une loi
ar M. Lalitte avait pour objet
r, mais sans pouvoir atteindre
ave que cet impôt est sujet à
ontestations; a) oln et rigou-
appliqué, il deviendrait tres
ur les classes inférieures, et,
comme en Russie, ce qu'il a
re ces dernières n'est corrigé
répartition locale qui se fait
rit de justice et d'équité. Ainsi
s privilèges deviennent salu-
onne ne s'en plaindra; mais
pas toujours qu'ils soient le
l'infortune; dans les grands pays
que les nobles et le clergé qui

en jouissent aux dépens de la classe pau-
vre.

J. H. S.

CAPITEUX, épithète par laquelle on
qualifie les vins ou les boissons spiri-
tueuses qui, suivant l'expression vul-
gaire, portent à la tête, c'est-à-dire eni-
vrent. Les vins sont plus ou moins capi-
teux suivant la proportion d'alcool qu'ils
renferment. Ainsi, l'on dit que les vins
de Bourgogne sont beaucoup plus capi-
teux que ceux de Bordeaux. F. R.

CAPITOLE. C'était comme la cita-
delle et le sanctuaire de Rome; car les
temples les plus révérés y étaient réunis.
Nous ne parlerons que de celui de Ju-
piter. Après la prise de Suessa Pometia
par Tarquin-le-Superbe, ce roi consacra
à la construction du temple, et pour ac-
complir le vœu fait par le premier Tar-
quin, la dime du butin et du produit de
la vente des captifs. Il fallut encore im-
poser de fortes contributions et exiger
de nombreuses corvées pour l'érection
du temple, car cette dime suffit à peine
pour en jeter les fondations. Toutes les
divinités qu'on honorait en ce lieu de-
puis Tatius cédèrent volontiers la place; il
n'y eut que Juventas et Terminus qui re-
fusèrent de se retirer devant Jupiter, Ju-
non et Minerve. On en conclut que la
jeunesse du peuple romain serait éter-
nelle et que ses limites ne seraient ja-
mais resserrées. En creusant les fonda-
tions du temple on découvrit une tête
d'homme encore sanglante, et de *caput*
on fit *Capitolium*; en sorte que le mont
Tarpéien fut des lors appelé Capitole.
Dans le sanctuaire de Jupiter furent
placés les livres sibyllins. Tarquin nean-
moins n'avait pu achever son ouvrage;
cet honneur était réservé aux consuls.
Ce fut M. Horatius qui en fit la dédicace
aux ides de septembre, et ce jour com-
mença pour les Romains une ère nou-
velle. Tous les ans à la même époque on
enfonçait un clou au Capitole. *voir* Nie-
buhr sur la signification et l'importance
chronologique de cette cérémonie. Ce
temple avait environ 800 pieds de pour-
tour. Niebuhr en fait la description, t. I^{er},
p. 548 et 559 de son *Histoire romaine*.
Au temps de Sylla l'édifice devint
entretenu, et on y ajouta une tour-
terresse, le Capitole aux tours, et l'on

portance ; Appius Herdonius l'occupa par surprise et presque tous ses aventuriers y vendirent chèrement leur vie quand le consul Valerius leur donna l'assaut ; 1,000 hommes environ l'occupaient quand les Gaulois prirent Rome : tous leurs efforts échouèrent contre la valeur de cette garnison ; ils essayèrent de la surprendre de nuit, mais chacun sait comment elle fut sauvée par Manlius et les oies du Capitole. Quand Manlius eut conspiré, la circonstance qu'il habitait la citadelle lui facilita les moyens de s'en emparer ; il fut ordonné qu'à l'avenir aucun patricien ne pourrait s'y établir. Cette mesure ne paraît avoir été autre chose que l'abolition d'un privilège ; les plébéiens en avaient toujours été éloignés. Le Capitole n'apparaît parmi aucune des régions plébéiennes et il est omis dans la topographie de Varron. Il sera question du *Camptodoglio* actuel à l'art. **ROME**. P. G-Y.

CAPITOLINS (JEUX). Selon Tite-Live, les jeux Capitolins furent institués l'an 387 avant J.-C., par Camille, en mémoire de ce que les Gaulois ne s'étaient pas emparés du Capitole. Ils avaient lieu tous les ans. Ce que leur célébration offrait de plus remarquable c'est que, selon Plutarque, un héraut mettait à l'enchère les Sardiens, c'est-à-dire les Étrusques originaires de Sardes, en Lydie. On exposait aussi à la risée publique un vieillard qu'on habillait d'une robe prétexte et qui portait au cou une bulle d'or, ancien ornement des rois d'Étrurie. On ne connaît pas l'origine de cette cérémonie, et l'on ne voit pas quel rapport elle pouvait avoir avec les exploits de Camille contre les Gaulois.

L'empereur Domitien fonda aussi des *jeux capitolins* qui se célébraient à Rome, non pas tous les ans, comme ceux de Camille, mais tous les cinq ans. On y distribuait aux poètes des prix et des couronnes que l'empereur lui-même leur mettait sur la tête. Il y avait aussi des combats et des récompenses pour les orateurs, les comédiens, les joueurs d'instrumens, etc. Ces jeux furent si célèbres qu'on cessa de compter par *lustres* et que l'on data des jeux capitolins. L'usage de dater ainsi dura jusque vers l'an 280 de J.-C. Les jeux capitolins

eux-mêmes ne furent entièrement abolis que sous Constantin-le-Grand. A. S-a.

CAPITOLO, composition poétique italienne dite en *terza rima* ; ce sont des couplets de trois vers endécasyllabes, nommés *terzine*, composant un petit poème dont le sens est complet. Le couplet qui termine le *capitolo* est de quatre vers. Ce que les Français appellent *chants* dans la *Divina Comedia* du Dante sont des *capitoli*. Laurent de Médicis écrivit ainsi ses satires enjouées ; le Berni, l'Arétin donnaient cette forme à leurs satires virulentes, et l'on en a conclu que ce genre de poésie devait être consacré à la raillerie et à l'injure, puisque Mauro, Varchi, Firenzuola, Lasca, Caporali, etc., l'ont aussi adopté pour donner cours à la gâllé ou à l'âcreté de leur esprit. Cette opinion est une erreur ; les sujets les plus graves ont été traités en *capitoli*. Machiavel, cette grande lumière de l'Italie, comme a dit Alfieri, composa les *capitoli* de l'Ambition, de l'Ingratitude. Pétrarque nomma *capitoli* ses Triomphes de la Mort, de l'Amour. Le Tasse, ce poète que la religion et la pudeur ne désavouèrent jamais, fit plusieurs *capitoli*, et son exemple, joint à celui qu'offre le poème du Dante, suffit pour prouver que la dénomination de *capitolo* dérive du mécanisme des vers et non des sentimens qu'il exprime ou des faits qu'il contient. Tout sujet peut être traité dans un *capitolo* ou dans plusieurs *capitoli*. Menzini vient de publier un *Art poétique en capitoli*, et toute l'Italie répète les *capitoli* qu'a écrits le comte Pepoli, un des ses plus illustres exilés. Parmi les modernes qui ont employé cette espèce de versification on doit citer aussi Bondi, Gozzi et le célèbre Monti. L. C. B.

CAPITOUIS. Quelques historiens ont cru reconnaître l'origine de ce nom, donné aux officiers municipaux de la ville de Toulouse, dans celui de *Capitole* que porte encore de nos jours le bâtiment qui servait à leurs réunions ; mais d'autres, dont les recherches paraissent mériter plus de confiance, le font dériver de *capitulum*, nom que portait le conseil civil des anciens comtes de Toulouse, ainsi que le prouvent

un acte de 1202 appelé *Usaticum* et plusieurs autres chartes.

Sans nous arrêter à cette diversité d'opinions, nous dirons que, sous le rapport de leur nombre, les capitouls ont beaucoup varié. D'abord ils étaient 12, 6 de la ville et autant du bourg; en 1336 on en donna 8 à la cité et 4 au bourg; en 1390 ils furent, par décret de Charles VI, réduits à 4. Dans cette même année on les augmenta de 2 et en 1392 de 2 autres encore : 8 en tout, dont 5 de la cité et 3 du bourg. En 1401 ils revinrent à 12, répartis comme en 1336; enfin cette même année on les réduisit à 8, nombre qui n'a plus varié jusqu'au moment de la révolution.

Leur mode d'élection a également subi beaucoup de vicissitudes. Ainsi, dans le principe, les capitouls dont les pouvoirs allaient cesser transmettaient leur charge, qui était annuelle, à des successeurs dont le choix était fait par eux avec certaines formalités qu'il serait trop long de rapporter ici. Le parlement de Toulouse, qui s'appliqua dès sa fondation, vers le commencement du xiv^e siècle environ, à réduire de plus en plus l'immense autorité des capitouls, fut assez hardi, à plusieurs reprises, pour nommer lui-même ces officiers municipaux; le premier événement de ce genre eut lieu en 1517. Les rois de France également s'arrogèrent ce droit, ainsi que cela se vit lors du voyage de Charles IX à Toulouse, en 1563. Quelque temps avant cette dernière époque, en 1552, il avait été réglé, par ordonnance royale, que sur les huit capitouls en fonctions il n'en sortirait à l'avenir que quatre par année, ce qui portait la durée de ces mêmes fonctions à deux ans. Enfin un arrêt du 10 novembre 1687 met définitivement à la disposition de la couronne la nomination des capitouls.

Après la formalité de la prestation du serment (dans ces derniers temps entre les mains du gouverneur de la province), c'était au Capitole, dans un festin, que les nouveaux élus recevaient de leurs prédécesseurs le chapéron rouge, insigne de leur puissance; puis ils étaient promenés par la ville, à cheval, accom-

pagnés de soldats et au bruit des trompettes.

Nous avons vu que les capitouls formaient autrefois le conseil des comtes de Toulouse: c'est là l'apogée de leur puissance, qui se réduisit de beaucoup dans la suite, jusqu'au moment où leurs fonctions civiles n'eurent plus pour but que l'administration de la cité. D'un autre côté le parlement les dépouilla successivement, non sans éprouver de leur part une résistance qui appela souvent l'intervention royale, de la faculté qu'ils avaient de juger les affaires civiles et criminelles; et, bien que la couronne les eût maintenus, en 1425, dans le droit que leur contestait l'inquisition de punir les blasphémateurs, et en 1688 dans celui de connaître des contestations ayant pour cause le recouvrement des tailles, il n'en est pas moins vrai que leur pouvoir judiciaire avait aussi beaucoup diminué et que, dans ces derniers temps, il n'était plus que l'ombre de ce qu'il avait été primitivement.

D'après tout ce que nous venons de dire, on ne sera plus étonné que le *capitoulat* ait toujours été très recherché par les membres des maisons les plus recommandables de Toulouse. D'ailleurs, de grands et nombreux privilèges étaient le partage de cette charge dont les titulaires se qualifiaient de *chefs des nobles et gouverneurs de la ville de Toulouse*. Et quant à la noblesse, qui s'acquerrait de cette manière, un arrêté du conseil d'état, en date du 25 mars 1727, déclare que, « même dès le temps que cette ville (Toulouse) était alliée au peuple romain, elle jouissait déjà de la noblesse qu'elle communiquait à ses magistrats par l'exercice du capitoulat. »

Parmi les 1,800 familles et plus qui avaient successivement pris part à cette magistrature, on en comptait 1,200 dont la noblesse n'avait pas d'autre origine.

A. P. L.

CAPITULAIRES. Ce mot, formé du latin *capitulum*, capitule, petit chapitre, désigne certains réglemens rendus par les rois francs de la première et de la seconde race, et divisés en petits chapitres qui ne sont pas toujours soumis à un enchaînement d'idées bien rationnel.

La plupart des auteurs attribuent déjà le nom de *capitulaires* à certains actes émanés des rois mérovingiens et qu'il conviendrait mieux de ranger sous le titre de *constitutions, décrets, pactes, conventions*, etc. Un auteur moderne (M. de Savigny) classe sous la dénomination de *capitulaires* toutes les lois des rois francs qui n'étaient point particulières à un seul peuple. Le premier acte réellement connu sous ce titre est le *Capitulare triplex* de Dagobert, de l'an 630 environ, et qui contient une promulgation nouvelle des lois des Allemands, des Ripuaires et des Bavares. On a ensuite quelques capitulaires assez curieux de Carloman et de Pépin-le-Bref.

Quant aux capitulaires de Charlemagne, on les a long-temps présentés comme un véritable code, comme l'ensemble d'une véritable législation; mais si on veut les étudier avec précision, les comprendre et les expliquer, il faut les considérer sous un tout autre point de vue. À vrai dire, les capitulaires de Charlemagne ne sont que la collection des actes de son gouvernement, des actes publics de tout genre par lesquels s'est manifestée son autorité. Une chose remarquable, c'est que nous n'avons qu'un petit nombre de ses ordonnances antérieures au IX^e siècle, tandis que de l'an 801 à l'an 813 chaque année est marquée par la publication de nombreux capitulaires. Quelque précieux que soit leur recueil, il ne donne pas cependant, à beaucoup près, sur les mœurs et les usages du temps, la lumière qu'on aurait pu en attendre. Ni Charles, ni ses sujets ne paraissent avoir eu une idée juste de ce que le législateur peut ordonner ou du langage dans lequel il peut le faire. La plus grande partie de ce volumineux recueil est composée, non de lois, mais de conseils tellement vagues qu'ils ne font que confirmer la morale que chacun devait déjà trouver dans son cœur. Le manque d'ordre n'y est pas moins remarquable. Les sujets y sont tellement mêlés qu'ils ne se prêtent aucun appui les uns aux autres; tous sont traités d'une manière confuse. La loi n'organise rien; elle peut quelquefois être considérée comme un conseil pour le magistrat, jamais

comme une règle de conduite pour le sujet.

Comme il est pourtant indispensable de porter quelque lumière dans ce chaos, nous reproduisons ici en peu de mots la classification que M. Guizot a faite des 61 capitulaires de Charlemagne, dans son *Cours d'histoire moderne* de 1829. 1^o La *législation morale*, comprenant les articles qui ne sont réellement pas des lois, mais de simples conseils, avertissements et préceptes moraux, et, d'autre part, les dispositions de Charlemagne sur les écoles, les livres à répandre, l'amélioration des offices ecclésiastiques, etc. 2^o La *législation politique*, très considérable, renferme les lois et mesures de Charlemagne pour l'exécution de ses ordres, la nomination et la direction de ses agens de tous les degrés; l'administration de la justice, la tenue des plaids locaux, le service militaire; les dispositions de police; la fixation des rapports entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel; les dispositions relatives aux bénéfices concédés par Charlemagne. 3^o La *législation pénale*, répétition ou extrait des anciennes lois barbares, à très peu d'exceptions près. 4^o La *législation civile*, peu originale et de peu d'intérêt, s'occupe cependant avec soin de l'état des personnes, surtout des rapports entre les hommes et les femmes. 5^o La *législation religieuse*, qui présente un caractère remarquable de bon sens et de liberté d'esprit, est relative au peuple chrétien en général et à ses rapports avec les clercs. 6^o La *législation canonique* occupe la plus grande place dans les capitulaires; elle augmente le pouvoir des prélats, tout en les soumettant à certaines règles. 7^o La *législation domestique* ne contient que ce qui est relatif à l'administration des biens propres, des métairies de Charlemagne. 8^o La *législation de circonstance* est peu considérable.

Ici nous avons dû nous borner à déterminer le caractère le plus général des capitulaires de Charlemagne : c'est à l'article consacré à ce grand homme que doit être renvoyée leur appréciation.

En général, les capitulaires qui nous restent de Louis-le-Débonnaire, de Pépin, roi d'Italie, de Charles-le-Chauve,

is II, de Carloman et de Charles-
iple, offrent peu d'intérêt. C'est à
rt de celui-ci, en 929, que l'on a
de donner aux actes de l'autorité
le nom de capitulaires.

emar, dans son traité de *Ordine*
i, explique le mode suivant lequel
itulaires étaient faits : « Dans les
lées générales, dit-il, pour qu'elles
ussent pas convoquées sans motif,
mettait à l'examen et à la délibé-
des grands, ainsi que des premiers
urs du royaume, et en vertu des
du roi, les articles de loi nom-
pitula, que le roi lui-même avait
par l'inspiration de Dieu, ou
nécessité lui avait été manifestée
l'intervalle des réunions. Après
reçu ces communications, ils en
aient un, deux ou trois jours au
elon l'importance des affaires. Des
ers du palais, allant et venant, re-
tent leurs questions, et leur rappor-
les réponses; et aucun étranger
ochait du lieu de leur réunion
ce que le résultat de leur déli-
n pût être mis sous les yeux du
prince qui alors, avec la sagesse
vait reçue de Dieu, adoptait une
ion à laquelle tous obéissaient.
oses se passaient ainsi pour un
pitulaires, ou pour un plus grand
e, jusqu'à ce que, avec l'aide de
toutes les nécessités du temps eus-
é réglées. »

ulte de ce passage, que : 1° la
des membres des assemblées géné-
égardant l'obligation de s'y rendre
un fardeau, se souciaient assez
partager le pouvoir législatif, et
magne, en les appelant à exami-
projets à lui, voulait légitimer
nvocation en leur donnant quel-
ose à faire, bien plutôt qu'il ne se
tait lui-même à la nécessité d'ob-
leur adhésion; 2° la proposition
itulaires, ou, pour parler le lan-
uodern, l'initiative, émanait de
leur; 3° la résolution définitive
lait toujours de Charlemagne seul,
blée ne lui donnant que des lu-
et des conseils.

près ce qui précède, on peut s'é-
que des auteurs modernes aient

écrit des assertions aussi peu fondées
que celle-ci : *Les Capitulaires n'étaient
pas des lois pour la nation; ils n'étaient
censés tels que lorsqu'ils avaient été
agréés par le corps de la nation ou par
ses représentans*. Ces auteurs font ainsi,
d'une concession de l'empereur et de ce
qui n'était qu'une simple consultation de
sa part, un droit constant, une loi fon-
damentale de l'état. Ils altèrent évidem-
ment le sens des textes contemporains,
et, lorsqu'ils parlent ici de *représentans
de la nation*, ils oublient comment les
assemblées générales étaient composées
à cette époque.

M. de Savigny (*Histoire du droit ro-
main au moyen-âge*) indique plusieurs
dispositions contenues dans quelques ca-
pitulaires détachés et évidemment em-
pruntés au droit romain. Nous allons
reproduire plus particulièrement ses ob-
servations sur les recueils de capitulai-
res. « Ces recueils, dit-il, se composent
ordinairement de 7 livres qu'on a cou-
tume de citer d'après leurs numéros, et
de 4 appendices différens. Chaque livre
et chaque appendice est divisé en chapi-
tres. On n'y trouve aucune méthode, et
de fréquentes répétitions augmentent en-
core la difficulté des recherches. Les
premiers livres (1-4) furent rédigés par
Ansegis, les derniers (5-7) par Bene-
dictus Levita. Les auteurs des 4 appen-
dices ne sont pas connus. Les 4 livres
d'Ansegis ne contiennent que les capi-
tulaires de Charlemagne et de Louis-le-
Débonnaire. Leur authenticité n'est pas
douteuse, car les rois suivans citent ces
capitulaires d'après les numéros des li-
vres et des chapitres. Je n'y ai trouvé
que deux passages empruntés au droit
romain : ces deux passages se rappor-
tent aux églises et sont copiés littérale-
ment de Julien.

« Les passages tirés du droit romain
existent beaucoup plus nombreux dans
les 3 livres de Benedictus Levita, rédi-
gés vers le milieu du IX^e siècle, par ordre
de l'archevêque de Mayence Otgar. Ce
recueil se compose d'éléments fort di-
vers, de droit germanique, de droit ro-
main, etc.; mais je pense que le titre
d'un recueil de capitulaires imposé à cet
ouvrage a trompé les auteurs modernes

sur son véritable caractère. Ainsi, Baluze prétend que déjà les rois francs avaient fait rassembler ces fragmens sous forme de capitulaires et que tels furent les matériaux mis en œuvre par Benedictus Levita. Mais cette supposition n'a pas le moindre fondement; comment croire, par exemple, que les rois francs aient ordonné l'extrait du *Breviarium*, extrait sans intérêt pour les Francs et inutile aux Romains qui possédaient le texte original? Benedictus Levita voulut faire une compilation qui pût, autant que possible, servir à tous les sujets de l'empire franc, ecclésiastiques ou laïcs. Cela ressort de l'ouvrage lui-même et la préface, malgré son obscurité et sa confusion, semble favoriser cette opinion. On conçoit aisément que cet ouvrage soit intitulé recueil de capitulaires et qu'il fasse suite à celui d'Ansegis, car les capitulaires y occupent une place fort importante et avaient une autorité bien plus étendue que les diverses pièces admises dans ce recueil. Considéré sous ce point de vue, notre recueil acquiert une nouvelle importance, car il ne nous montre plus les traces du droit romain dans les capitulaires, mais la connaissance et l'application immédiate des sources du droit romain pendant le IX^e siècle...

« Quant à l'exécution du plan que je viens d'exposer, ce recueil mérite peu d'éloges. Il faut sans doute, d'après mon système, absoudre l'auteur du reproche d'avoir inséré plusieurs pièces étrangères aux capitulaires; mais son ouvrage manque complètement de méthode et de critique. Ainsi, l'on y trouve des passages supposés, d'autres pièces sont tout-à-fait supposées. Pour comble de négligence, Benedictus Levita transcrit indistinctement des lois particulières à un peuple, tel que les Romains, les Bavares, les Goths, etc.; et si leur véritable caractère ne nous était connu d'ailleurs, nous les croirions des lois générales de l'empire franc. Les fragmens qui n'existent que dans ce recueil n'ont donc aucune autorité réelle et l'on est encore moins en droit de leur attribuer un caractère particulier, d'y voir, par exemple, des passages authentiques des capitulaires. Maintenant, faut-il accuser l'ignorance ou la mau-

vaise foi de l'auteur? La question est difficile à résoudre. Nous voyons pour la première fois dans ce recueil les fausses décrétales d'Isidore mises en usage. Si Benedictus Levita n'est pas étranger à la supposition de ces actes ou s'il a voulu les accréditer, les confusions qui se trouvent dans cet ouvrage paraissent autant de méprises volontaires destinées à couvrir la fraude. Pour nous la question offre peu d'intérêt; car, dans l'une ou l'autre hypothèse, les traces de droit romain que contient ce recueil attestent la connaissance des sources.

« Les sources de droit romain que Benedictus Levita a mises à contribution sont fort nombreuses : le *Breviarium*, le code Théodosien original, le code Justinien et l'Épître de Julien. Par une circonstance singulière, Benedictus a transcrit la loi visigothe qui défend l'usage du droit romain, mais avec des circonstances qui rendent moins évident son rapport au droit romain. On ne saurait dire quelle fut l'intention du rédacteur en insérant ce passage. Montesquieu pense que Benedictus a transformé cette loi en capitulaire pour exterminer le droit romain par tout l'univers; mais les nombreux passages empruntés au droit romain, et l'intérêt des prêtres à maintenir un droit qui leur était si favorable, s'élèvent contre la supposition de Montesquieu. Au reste, ce fragment paraît n'avoir eu dans la pratique aucune influence sur l'autorité du droit romain.

« Les deux premiers appendices (*additiones*) n'offrent aucune trace du droit romain; les deux derniers contiennent plusieurs passages tirés du *Breviarium*, du code Théodosien original et de Julien.

Le recueil moderne le mieux fait et le plus utile des capitulaires est dû à Baluze (*voy.* ce nom). A. S.-a.

CAPITULATION, mot formé de *caput*, *capitulum*, chapitre, parce que les capitulations sont des pactes ou conventions qui se rédigent par chapitres et qui ont pour but la reddition d'une place ou des armes, à de certaines conditions. Les capitulations concernent aussi la guerre maritime; ces dernières demandent des conditions particulières pour les vaisseaux. D. A. D.

La capitulation est une convention entre deux corps de troupes, dont l'un se rend à l'autre à des conditions déterminées. Les troupes peuvent capituler en rase campagne ou dans une place assiégée.

1^o Capitulation en rase campagne.

Elles sont fort rares dans les armées françaises; on les considère en France comme si peu conformes au caractère national qu'il en est peu question dans nos réglemens militaires. Ce n'est guère que dans le décret impérial du 1^{er} mai 1812 qu'on trouve à leur sujet des dispositions précises dont voici le texte. « Il est défendu à tout général, à tout commandant d'une troupe armée, quel que soit son grade, de traiter en rase campagne d'aucune capitulation par écrit ou verbale. Toute capitulation de ce genre, dont le résultat aurait été de faire poser les armes, est déclarée déshonorante et criminelle et sera punie de mort. » L'honneur français admet difficilement des cas où un corps de troupes tant soit peu considérable puisse être autorisé à capituler en rase campagne. Aussi Feuquières n'hésite-t-il pas à déclarer honteuses la capitulation du duc de Saxe-Eisenach, qui, en 1677, se laissa maladroitement enfermer par le maréchal de Créqui dans une île du Rhin entre Strasbourg et le fort de Kehl, avec dix mille hommes de troupes impériales, et ne put sortir que par une capitulation; et celle du commandant français qui, le 13 août 1704, mit bas les armes après la bataille d'Hochstett et se rendit prisonnier avec 27 bataillons d'infanterie et 12 escadrons de dragons.

De nos jours nous avons vu la capitulation de Baylen (voy.), en 1808, attirer des reproches les plus sanglans à ceux qui l'avaient signée, quoiqu'ils ne l'eussent consentie qu'après 12 heures d'un combat acharné. Mais 14,000 Français mirent bas les armes et se rendirent prisonniers. C'est ce que Napoléon n'a jamais pardonné au général en chef qui commandait ce corps d'armée.

2^o Capitulations dans les places assiégées. Celles-ci sont permises dans certains cas prévus par les réglemens militaires, et notamment par les décrets des

24 décembre 1811, 1^{er} mai 1812, et par l'instruction ministérielle de janvier 1813.

La plus extraordinaire des capitulations de ce genre est sans contredit celle signée à Ulm, en 1805, par le général Mack qui, à la tête de 33,000 hommes et chargé de la défense de cette place, la rendit à l'armée française après quelques jours de blocus, laissant toute sa garnison prisonnière de guerre et abandonnant 60 pièces de canon et 40 drapeaux.

A cet exemple honteux de faiblesse et de lâcheté il est glorieux pour la France d'opposer tant d'exemples de la bravoure avec laquelle ont été si souvent défendues et conservées les places confiées à des officiers français. Les sièges de Lille, de Verdun, de Mayence, de Dantzic, de Mantoue, de Cadix, etc.; et, dans les deux dernières invasions, ceux des places fortes de France, ont fourni à une foule de braves l'occasion de dépasser les limites posées à la valeur et au talent par les réglemens militaires.

Voici les dispositions prescrites par le décret du 1^{er} mai 1812 pour fixer le cas où la capitulation serait permise pour une place de guerre. « Elle peut avoir lieu si les vivres et les munitions sont épuisés après avoir été convenablement ménagés; si la garnison a soutenu un assaut à l'enceinte, sans en pouvoir soutenir un second, et si le gouverneur ou le commandant a satisfait à toutes les obligations qui lui sont imposées par le décret du 24 décembre 1811. »

Toutes les lois anciennes et nouvelles prescrivent formellement à tout gouverneur d'être sourd aux menaces comme aux offres de l'ennemi, et de prolonger par tous les moyens possibles, ne fût-ce que d'un jour, même d'une heure, la défense de la place qui lui est confiée.

Ce n'est qu'après avoir épuisé tous ses moyens de défense qu'il peut songer à capituler. Alors il doit consulter le conseil de défense, puis prononcer seul en adoptant l'avis le plus courageux, s'il n'est absolument impraticable.

Dans tous les cas, il décide seul de l'époque, du mode et des termes de la

capitulation, et doit partager le sort de sa garnison après comme pendant le siège; il ne doit admettre de clauses d'exception ou de faveur que pour améliorer le sort du soldat et surtout celui des malades et des blessés. C-RE.

On désigne aussi sous le nom de *capitulations* certains traités par lesquels une puissance s'oblige, moyennant un subside ou toutes autres compensations, à faciliter, sur toute l'étendue ou seulement dans un rayon limité de son territoire, le recrutement de corps de troupes, jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé de soldats, pour le compte d'une autre puissance au service de laquelle ils s'engagent, sous la garantie de la souveraineté nationale.

L'usage des capitulations remonte à une époque déjà reculée, et vraisemblablement son origine se rattache à celle du droit international qui régit les fractions démembrées de l'empire de Charlemagne, dès qu'il se forma entre elles quelques alliances.

On rencontre çà et là dans les annales militaires de l'Europe, depuis le XII^e siècle, divers exemples de l'emploi fait, par les chefs des principales puissances, de troupes étrangères tirées par capitulation de pays plus ou moins éloignés du théâtre de la guerre où elles se trouvent mêlées.

Entre les pays que l'exubérance de leur population ou des ressources bornées ont pu pousser à trafiquer du sang de leurs sujets, aucun ne l'a fait aussi constamment et avec autant de régularité que la Suisse. Ses soldats ont été jusqu'à nos jours recherchés, à cause de leur bravoure, par les puissances qui prirent dans la force des armes un point d'appui qu'elles ne pouvaient attendre de l'affection des peuples soumis à leur domination; et pourtant le dévouement de ces milices mercenaires, quelquefois admirable, n'a pas toujours répondu à ce que s'en promettaient les princes assez aveugles pour croire qu'une troupe *capitulée*, fût-elle choisie parmi l'élite de la nation helvétique, pût égaler jamais en héroïsme ces citoyens-leurs ancêtres qui combattaient pour la défense de leurs foyers et pour l'indépendance nationale, à Morgarten, à Sempach et à

Nefels! Louis XI qui, comme ses prédécesseurs, avait déjà pour sa garde une compagnie de gentilshommes écossais, fut le premier roi de France qui tira de Suisse des soldats par capitulation. Dès l'année 1465, durant la *guerre du bien public*, il employa avec grand succès un corps de 500 *Suisses à pied*, qu'il avait fait lever sous main, à force d'argent, par le duc de Calabre Jean, fils du roi René de Sicile. « Ce furent, dit Philippe de Comines dans ses *Mémoires*, « les premiers qu'on vit en ce royaume, et « ont été ceux qui ont donné le bruit à « ceux qui sont venus depuis. »

Mais, à proprement parler, ce n'est guère que dans le *recès* de la diète de Baden, en 1553, qu'on peut trouver la base des diverses capitulations de troupes que la Suisse consentit depuis envers la France. Au reste, on peut voir au t. I^{er} de l'*Histoire militaire des Suisses au service de la France*, par le baron Zurlauben, l'énumération de ces traités jusqu'en 1748.

Les *Mémoires de Besenval* contiennent de curieux détails sur les capitulations qu'il eut à négocier quelques années avant la révolution de 1789. On sait qu'à cette époque les Suisses capitulés ne revirent leur patrie (pour passer bientôt après dans les rangs de nos ennemis) qu'après avoir teint de leur sang les rues des principales cités de la France. Quant aux traités postérieurs que la Restauration peut avoir faits avec la Suisse, ils ont été déchirés pour jamais par la révolution de 1830. Mais les cantons fournissent encore des troupes au royaume de Naples et quelquefois à Rome ou à d'autres contrées.

En général, les troupes capitulées retiennent, par réserve expresse des capitulations, en passant à la solde de l'étranger, différens droits, tels que celui de demeurer justiciables des lois pénales et disciplinaires de leur pays. P. C.

CAPITULATIONS D'EMPIRE. On appelait ainsi un acte par lequel l'Empereur, à son avènement, s'engageait à maintenir les privilèges et immunités du corps germanique. C'est en 1519, à l'occasion de l'élection de Charles-Quint, que fut introduit l'usage des capitulations impériales.

Les électeurs, craignant alors la puissance du chef qu'ils se donnaient, jugèrent à propos de la limiter par une capitulation qu'ils lui firent signer et jurer solennellement. Ce pacte entre l'empereur nouvellement élu et les électeurs, renouvelé sous tous les règnes suivans, a été considéré depuis comme la grande charte des libertés du corps germanique.

Les capitulations impériales prirent une forme toute nouvelle au commencement du xviii^e siècle. Un ancien différend partageait les membres du corps germanique sur cet objet important de droit public. On regardait comme une chose illégale que les électeurs s'arrogeassent seuls le droit de rédiger les capitulations, et l'on soutenait, avec assez de raison, que ces conventions devant avoir force de lois fondamentales dans l'Empire, il était nécessaire qu'elles fussent délibérées et consenties par tout le corps de la diète. Les princes exigeaient donc qu'il fût dressé à la diète un projet de capitulation perpétuelle, pour servir de règle aux électeurs à chaque nouvelle élection. Cette question avait déjà été débattue au congrès de Westphalie, et renvoyée, par ce traité, à la décision de la diète. Elle y fit le sujet de longues délibérations, et ce ne fut que pendant l'interrègne qui suivit la mort de l'empereur Joseph I^{er} qu'on parvint à s'accorder sur les points principaux de la capitulation perpétuelle. Le projet arrêté alors fut adopté pour base de la capitulation qu'on prescrivit à l'empereur Charles VI (1712), ainsi que celles des empereurs ses successeurs. On y inséra, entre autres, la clause qui se rapporte à l'élection d'un roi des Romains. Il fut arrêté que cette élection n'aurait plus lieu du vivant d'un empereur que dans le seul cas d'une nécessité urgente, et que la proscription d'un électeur, prince ou État d'empire, ne pourrait plus se faire que du consentement de la diète, et en observant les formalités prescrites par la nouvelle capitulation.

A. S.-R.

Les électeurs ajoutèrent par la suite quelques autres clauses à la capitulation définitive, mais non sans résistance (*ius-sus contradicti*). Cependant, bien qu'il

ne fût pas formellement décrété en principe que cette capitulation ne devait être l'objet d'aucun changement ultérieur, elle fut toutefois, depuis son adoption, la base de toutes celles qui suivirent. La dernière d'entre elles est celle du 5 juillet 1792, jurée par l'empereur François II. Elle a 30 articles qui, presque tous, se subdivisent en plusieurs paragraphes. Déjà importante par sa date, elle le devient encore davantage si l'on considère qu'elle contient un assez grand nombre de dispositions relatives aux États, au droit privé des princes de la maison d'Autriche, à la justice, qui sont encore en vigueur. — Dans le Danemark des capitulations avaient aussi été introduites au xvi^e siècle, mais elles furent supprimées à la révolution 1660. L. N.

CAPNOMANTIE, v. DIVINATION.

CAPO D'ISTRIA, voy. KAPODISTRIAS.

CAPONNIÈRE. C'est une tranchée au moyen de laquelle les défenseurs d'une place ou d'un poste se mettent à l'abri des coups des assiégeans dans les communications qu'ils sont obligés d'établir au travers des fossés pour aller du corps de place ou de l'ouvrage principal aux ouvrages avancés; on lui donne jusqu'à 8 mètres de largeur sur au moins 2 mètres de profondeur. Les terres qui proviennent de la fouille de la tranchée se rejettent quelquefois d'un seul côté, et le plus souvent de droite et de gauche quand on craint d'être attaqué des deux côtés. On dispose les terres en glacis dans le fond du fossé et on en fait des epaulements avec banquettes, qui donnent des feux rasans très propres à arrêter la marche de l'ennemi. On y arrive par une poterne ouverte dans le corps de place ou dans celui de la tenaille. Elle sert, au moyen de son double parapet, à conduire en sûreté les défenseurs de la place aux ouvrages qui la couvrent et à ses chemins couverts.

Les caponnières ne peuvent s'établir que dans les fossés secs. Pour communiquer à travers les fossés pleins d'eau, on se sert de radeaux ou de ponts sur chevalets ou sur bateaux.

On fait souvent des caponnières sur

les glacis; on les palissade des deux côtés.

En temps de siège on blinde quelquefois les caponnières pour préserver les défenseurs qui parcourent cette communication, ou ceux qui la défendent, des pierres ou autres projectiles que l'ennemi lancerait dans le fossé pour le faire abandonner. C-TE.

CAPORAL. Le grade de caporal est le premier auquel puisse parvenir un soldat; nos lois sur l'avancement exigent, avant d'y arriver, au moins un an de service comme soldat; elles ne font exception à cette règle qu'en faveur des élèves des écoles militaires et de ceux de l'école polytechnique. Il faut, pour obtenir le grade de caporal, savoir lire, écrire et compter; ces connaissances sont en effet nécessaires pour l'exercice des fonctions de ce grade. Le caporal commande une escouade de 12 à 16 hommes. C'est lui qui pourvoit à l'achat des vivres; il doit en tenir sur un livret un compte très exact qui est surveillé par les sous-officiers et par les officiers de la compagnie à laquelle il appartient. Le caporal est en relations continues avec le soldat; il couche dans la même chambre; il est chargé de veiller au maintien du bon ordre, à la propreté des chambres, à celle des vêtements, à l'instruction des soldats, à la régularité du service. C'est lui qui leur apprend l'exercice, le maniement des armes; qui, dans le service, place les factionnaires, leur donne la consigne, en surveille l'exécution, commande les patrouilles, quand elles ne sont pas de plus de 4 ou 5 hommes. Si, dans le chemin qu'il a parcouru, il a été témoin de quelque événement remarquable, il doit, à son retour, faire un rapport écrit qui sert souvent de base aux enquêtes de la police et à celles de la justice. En temps de guerre il a besoin de prudence autant que de courage pour aller explorer les mouvemens des détachemens ennemis, sans compromettre mal à propos la vie des hommes qui lui sont confiés.

Un homme de sens et de tête a souvent occasion de montrer à l'armée, dans les modestes fonctions de caporal, toutes les qualités qu'il possède et qui

le rendent digne d'un grade plus élevé. C'est du grade de caporal que beaucoup de nos officiers généraux se sont élevés successivement vers les grades supérieurs dans lesquels ils ont ensuite développé tant de talens et de capacité. C-TE.

CAPORAL (PETIT), sobriquet presque honorifique qui est resté attaché, dans les classes populaires, au grand nom de Napoléon. On a expliqué l'origine de ce sobriquet à l'article 18 **BRUMAIRE**, t. IV, p. 270. S.

CAPOT, voy. **CAGOT**.

CAPOUE (DÉLICES DE). Capoue, ville d'Italie sur le Volturno, siège d'un archevêché, appartient aujourd'hui à la province de Terra di Lavoro du royaume de Naples. Elle fut fondée 50 ans avant Rome par les Étrusques et s'appelait alors Volturnum; elle reçut le nom de Capoue des Samnites qui, 400 ans plus tard, en firent la conquête.

Annibal venait de couronner tous ses triomphes et de toucher presque au but de son ambitieuse entreprise en remportant la victoire qui a immortalisé le village de Cannes. Il n'avait plus d'ennemis à combattre en pleine campagne; les débris des légions consulaires s'étaient réfugiés dans Rome consternée, et les villes alliées s'empressaient de faire leur soumission au vainqueur. Capoue, la première et la plus importante des 12 villes de la Campanie (*caput Campaniæ*), se distingua par son empressement à ouvrir ses portes à l'armée triomphante et par l'accueil qu'elle fit aux Carthaginois. Plus tard, en punition de sa défection, cette ville, assiégée et prise par les Romains, fut dépouillée de son rang et de ses privilèges, ses premiers citoyens furent tués ou exilés, le reste des habitans dispersé, et une colonie étrangère prit leur place.

Les historiens anciens nous présentent le séjour d'Annibal à Capoue comme l'unique cause du salut de Rome. Ne semble-t-il pas qu'à ce titre les Romains eussent dû plutôt récompenser les instrumens de ce changement de fortune subit et inespéré? En effet, Annibal, se reposant sur ses succès, et peut-être en attendant l'arrivée des renforts dont il avait besoin, s'installa, pour passer l'hi-

ans la ville hospitalière et luxueuse icéron appelle une seconde Rome. ée suivit l'exemple du chef : ce des fêtes, des festins, des dissipations continuelles. Le relâchement s'introduisit dans la discipline, la débauche et le néantisme énervèrent le soldat ; le matériel amollit le courage des officiers, et, à l'expiration de la halte funeste, des hommes qui t résisté aux éléments, à des fatigues, à une disette absolue, des es que n'avaient pu décourager ni titude des obstacles, ni les privations plus pénibles, ni les dangers de combats, ni le passage des Alpes é comme impraticable et où Anperdit la moitié de son armée, transformés et dégradés par trois les jouissances et d'inaction. Rome plus rien ; les Carthaginois n'avaient plus qu'au climat et aux habitudes de la Campanie ; les désertions se multiplièrent. Q. Fabius Maximus trouva le secret de laisser la persévérance s'effriter et de se soustraire à ses embarras ; la fortune de Rome fit le reste. Rome n'est plus aujourd'hui qu'une ville, baptisée par les Italiens sous le nom de *Santa Maria Maggiore* ou *le Grazie* ; on y voit encore de nombreux restes d'antiquités et sa cathédrale est remarquable. V. DE M.-N.

CAPPADOCE, ancien royaume dans l'Asie-Mineure, le Pont, l'Arménie, la Cilicie et la Cappadoce ; il s'étendait en latitude à peu près de 37° 30' jusqu'à 40°, et en longitude depuis 32° jusqu'à 38°. Traversé par les chaînes du mont Argée et du mont Taurus, la Cappadoce était un pays riche en pâturages et nourri de beaucoup de bestiaux et des chevaux de belle race. Les Cappadociens étaient essentiellement adonnés à l'agriculture ; mais ce n'était pas un peuple guerrier comme les pères des montagnes d'autres contrées. Ils appartenaient à ce qu'il paraît, à la race syrienne et ils avaient un caractère doux et pacifique ; un culte superstitieux consistait d'ailleurs à les asservir : aussi la Cappadoce ne jouit-elle presque jamais de son indépendance et plusieurs

fois des maîtres étrangers lui imposèrent le joug de la servitude. Crésus incorpora la Cappadoce dans son royaume de Lydie ; les Perses, vainqueurs de ce roi, rendirent les Cappadociens tributaires : la redevance annuelle qu'ils leur imposèrent fut de 1,500 chevaux, 2,000 mulets et 5,000 brebis. Sous le règne de Cyrus ils leur donnèrent un roi ou vice-roi choisi par ce prince. Archelaüs régnait sur la Cappadoce depuis 50 ans lorsque l'empereur Tibère inquiéta ce prince et convertit le pays en une province romaine qui fut d'abord traitée avec assez de douceur, mais où les empereurs exercèrent plus tard toutes les rigueurs du despotisme. Lors de la décadence de l'empire romain les lettres y étaient encore en honneur, comme on le voit par quelques grands écrivains ecclésiastiques qui s'y illustrèrent, tels que saint Basile et saint Grégoire de Nazianze. Les principales villes de la Cappadoce étaient *Mazaca*, surnommée Césarée (*voy.*) ou la ville impériale ; *Comana*, auprès du Sarus, où était le principal temple du royaume : le grand-prêtre qui le desservait, était le chef de toute la caste sacerdotale du pays ; *Archélais*, sur une des sources de l'Halys, où fut tué l'empereur Macrin ; *Garsauri*, *Cyistra* et *Nazianze*.

On appelait *Cataonie* la province située entre le Taurus et l'Anti-Taurus et arrosée par le Sarus ; la ville de *Tyana*, dans cette province, était le siège d'une préfecture. On comprenait aussi dans la Cappadoce la petite Arménie, située à l'est du royaume et traversée par le fleuve Melas. D.-G.

CAPPARIDÉES. Les capparidées se rapprochent des crucifères et par les principes qu'elles renferment et par la structure de leurs organes ; les seuls caractères qui les distinguent sont le nombre des étamines qui ne sont jamais tétradynames, et la forme du fruit qui est souvent bacciforme. Les plantes de cette famille sont indigènes des climats chauds et renferment presque toutes une huile volatile, acre et stimulante ; c'est elle qui donne aux câpres la saveur qu'on leur connaît. Celle de quelques espèces de cléome a été comparée

par des voyageurs à la saveur de la moutarde, et l'une d'entre elles, le cléome *icosandra*, est employée à la Cochinchine comme sinapisme et comme assaisonnement, ce qui établit un rapprochement complet entre les capparidées et les crucifères : aussi ces deux familles sont-elles placées à côté l'une de l'autre dans l'ordre naturel. Le câprier, *capparis spinosa*, est la seule plante de cette famille qui croisse en France, et encore ne vient-elle que dans les contrées méridionales. Voy. CAPRIER. H. A.

CAPPONI, famille de la haute bourgeoisie de Florence et qui a fourni plusieurs personnages dont le souvenir mérite d'être conservé.

On doit à GINO Capponi le récit de la révolte des cardeurs de laine (*ciompi*) contre le parti aristocratique qui dominait à Florence (1378). Il avait été témoin de cette insurrection et rentra, en 1382, dans le gouvernement avec l'ancien parti guelfe; il s'occupa surtout de l'état militaire. Étant décemvir de la guerre, en 1405 et 1406, lorsque les Florentins firent la conquête de Pise, il eut une grande part à ce succès et fut le premier gouverneur donné à cette ville, après sa soumission. Il écrivit l'histoire de cette guerre et déploya une grande prudence dans son gouvernement. Il mourut en 1420.

Son fils NERI s'attacha comme lui de préférence à l'état militaire et ne lui fut pas inférieur en talents. Il balançait par sa réputation et son influence le crédit du grand Côme de Médicis, mais il ne lutta pas contre lui. Pendant 40 ans il remplit de hautes fonctions et mourut en 1457, sans avoir eu ni envieux ni ennemis. Il a laissé des mémoires sur son administration.

PIERRE Capponi, petit-fils de Neri, occupa aussi les premiers emplois de la république et fut chargé de plusieurs ambassades. Lorsqu'en 1494 le roi de France, Charles VIII, à qui Florence avait ouvert ses portes comme à un hôte et à un allié, prétendit que cette ville eût à le reconnaître pour son vainqueur et son souverain, Capponi eut avec lui plusieurs conférences, ainsi que d'autres rats florentins. Lorsque le roi fit

lire devant eux un *insultant ultimatum*, Pierre Capponi arracha des mains du secrétaire le papier, qu'il mit en pièces. « Vous pouvez, dit-il au roi, sonner vos trompettes, nous sonnerons nos cloches! » Il sortit ensuite avec ses collègues. Sa fermeté avait étonné Charles: on le rappela, et un traité fut conclu entre le roi et les Florentins. En 1496, Pierre Capponi fut tué au siège d'un petit château. A. S.-L.

CAPRARA (JEAN-BAPTISTE), né en 1733 à Bologne, était fils de François comte de Montecoccoli; mais il porta toujours le nom des *Caprara*, l'une des maisons les plus célèbres d'Italie, dont sa mère était le dernier rejeton. Jeune encore, il entra dans l'Église. Son mérite et la connaissance toute spéciale qu'il avait du droit politique fixèrent l'attention du pape Benoît XIV, qui le nomma vice-légat à Ravenne, quoiqu'il ne fût pas encore âgé de 25 ans. Sous le pape Clément XIII il fut, en 1767, envoyé à Cologne avec le titre de nonce; en 1775 Pie VI le fit passer à Lucerne en la même qualité. En 1785 il eut la nonciature de Vienne, où il se fit aimer par sa bienfaisance. Nommé cardinal en 1792, il revint l'année suivante à Rome et passa, en 1800, à l'évêché d'Iési. Dans un moment de disette, au milieu d'un froid cruel, il fit les plus généreux sacrifices pour secourir le troupeau dont la direction lui était confiée. En 1801 il fut nommé légat auprès de la république française, dirigée par Napoléon Bonaparte, premier consul. Il s'acquitta d'une manière remarquable de sa mission, qui avait pour but l'adoption du concordat (*voy.*) et le rétablissement du culte catholique en France; il constata solennellement ce rétablissement, en célébrant, le jour de Pâques 1802, la messe dans l'église Notre-Dame de Paris, en présence des principales autorités. C'est lui qui sacra Napoléon roi d'Italie, à Milan, en 1805. Pendant 9 ans il eut des relations non interrompues avec le gouvernement français, et il mourut à Paris, en 1810, aveugle et infirme, mais entouré d'une grande considération. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Geneviève, en vertu d'un décret impérial. A. S.-L.

CAPRI ou **CAPRÉE**, en italien *Capri*, petite île du royaume de Naples, située à l'extrémité du golfe de cette ville. Elle a environ 2 lieues de long sur $\frac{3}{4}$ de lieue de large. Elle est montueuse du côté de la mer et d'un accès difficile; mais l'intérieur est délicieux et couvert de myrtes, d'oliviers, d'amandiers, de vignes et de champs fertiles. Il y existe un grand nombre de ruines romaines. Auguste se retira souvent dans cette île pour se délasser des ennuis de la cour; mais elle est surtout célèbre par la vicieuse que Tibère y mena pendant 7 ans. Lat. N. 42° 31', long. E. 11° 54'. J. M. C.

CAPRICE (mor.), mouvement passager de l'âme qui nous fait aimer, désirer, rechercher, blâmer ou haïr, sans réflexion, quelqu'un ou quelque chose. Le caprice, enfant léger de la frivolité oisive, naît avec vivacité, dure quelques instans et meurt sans laisser de trace de son existence. C'est la maladie de l'adolescence du cœur, de l'enfant gâté, de la femme jeune et jolie; c'est ce nuage léger qui voile un moment l'azur d'un beau ciel; c'est la pierre jetée par l'enfant qui roule un instant la surface plane du lac; que sais-je? c'est cette fleur qui vous emivre de parfum et qui vous blesse en même temps; c'est Asmodée avec ses mille formes grotesques et bizarres. Voyez Anna, caprice aimable et désolant de la création: elle se lève long-temps après le jour qui éblouit ses beaux yeux; elle n'a pas encore senti un besoin et déjà elle a mille caprices: c'est une perle, une fleur, un chiffon qu'il faut à son impatiente volonté; c'est le désir vif et prompt d'une mode, d'un voyage, d'un spectacle; c'est le refus d'une chose juste et nécessaire; c'est le renvoi de l'ami que l'on avait bien accueilli d'abord; c'est un dépit, une bouderie sans sujet et sans réflexion. Quelques heures se sont à peine écoulées, et Anna s'est lassée de vouloir; son âme, image parfaite du kaléidoscope, nous a montré les émotions instantanées d'une foule de velléités fugitives qui n'existent plus, même dans sa mémoire.

Le caprice ne se trouve pas seulement dans l'homme, il est aussi dans la nature:

c'est à lui que nous devons cette variété de productions bizarres, de sites pittoresques, ces rayons dorés d'un soleil brillant traversant une ondée, ce roc sec et aride dominant une végétation active et féconde, ces neiges éternelles sous un ciel brûlant, ces mille sinuosités du fleuve qui promène ses eaux au milieu de peuples étrangers les uns aux autres par les mœurs et le langage. Mais pourquoi parler de préférence de l'homme et de la nature! Le caprice n'est-il pas partout? il est dans la politique qui fait d'un bon époux, d'un père tendre, un vil agent du pouvoir, l'œil dégoûtant d'une autorité ombrageuse et cruelle, le dénonciateur de l'homme amant passionné d'une liberté généreuse; il est dans la destinée qui brise le sceptre des empires et va faire mourir sur un rocher désert le vainqueur des peuples, le maître du monde, le héros des héros; il est dans la fortune qui précipite l'homme opulent dans l'abîme des misères et qui comble de richesses celui qui vivait de pain noir; il est dans la civilisation qui fait exister un peuple policé, spirituel, aimable et bon, à côté d'une nation barbare, ignorante, livrée à toutes les superstitions et gouvernée par ceux qui en font la honte et le malheur. Et, pourquoi avons-nous à le dire! la mort a aussi ses caprices. Voyez-la frapper sans pitié ce jeune homme plein de santé, de jeunesse et de bonheur, et laisser debout ce vieillard souffrant et malheureux qui l'appelle; voyez-la promenant indistinctement sa faux sur l'espèce humaine et jeter dans l'abîme du passé le savant et le guerrier, le père et le souverain. Mais quittons ces tristes images et ramenons notre pensée au milieu de cette population active, laborieuse, industrielle; entrons dans ces manufactures, dans ces ateliers immenses où se préparent et s'achèvent toutes les richesses du luxe, où se meuvent en sens divers mille bras occupés à nous rendre la vie plus douce, plus commode, plus variée. Qui préside à tant de travaux? qui commande à ces myriades d'ouvriers de tout genre? qui fait sortir de leurs mains ces étoffes brillant des plus vives et des plus belles couleurs, ces mille fleurs auxquelles il ne manque, pour être vraies, que le

souffle de la création, ces bijoux reproduits sous toutes les formes? Quelle est la cause impulsive de tant de veilles et d'efforts pour multiplier nos plaisirs? Ah! vous l'avez déjà nommée: c'est la mode, la plus capricieuse de toutes les puissances du monde civilisé, celle qui nous gouverne à tout âge et dans tous les temps, qui dissipe la vie et la sagesse, et qui, cependant, fait vivre et enrichit le pauvre, le prolétaire, l'industriel. La mode, c'est le caprice vivant, parlant, agissant; c'est le cri de la satiété, de la richesse oisive et de la pauvreté laborieuse. Enfin, quels ne sont pas les effets du caprice? N'est-ce pas lui qui a provoqué ces imaginations jeunes et brillantes à sortir de cette route classique trop uniformément belle, pour se jeter dans ces productions ingénieuses, grotesques, bizarres, piquantes, originales, monstrueuses, véritables œuvres d'Asmodée et de tous les génies à la fois? N'est-ce pas lui, pour en finir, qui m'a mis, à moi-même, la plume à la main; à moi, être ignoré, vivant au loin, qui n'écrivis jamais que quelques lettres à mes amis et les dépenses de mon modique revenu.

X. B-T.

CAPRICE (mus.), en italien *capriccio*, composition qui se distingue par des pensées qui offrent un grand contraste et se croisent d'une manière piquante. En écrivant un morceau de ce genre, le compositeur s'abandonne plutôt aux élans de son imagination qu'il ne suit un plan régulier; mais, comme on peut aisément dépasser les justes bornes, comme le libre essor de l'imagination du musicien peut facilement dégénérer en une impulsion désordonnée, et que, dès lors, au lieu de trouver des contrastes intéressants, il peut tomber dans des idées absurdes et baroques, on nous donne, sous le titre de *caprices*, beaucoup plus de compositions vicieuses et manquées que de morceaux d'une véritable beauté. Les meilleurs caprices pour le piano ont été écrits par Clementi; Locatelli s'est, pour ce genre de musique, fait une réputation en Italie. On ne compose jamais de caprices que pour un seul instrument. Il y a cent ans, on entendait par ce mot un morceau de piano librement écrit en

forme de fugue sur un thème d'un mouvement animé; plus tard, on appela ainsi un exercice de passages pour un instrument à cordes avec archet. S-T-L.

CAPRICORNE. Le signe du capricorne est le dixième du zodiaque. Arrivé à l'origine de ce signe, le soleil décrit dans son mouvement diurne le cercle de la sphère céleste, parallèle à l'équateur, que l'on nomme le *tropique du capricorne* (voy. *TROPIQUE*). Sa hauteur méridienne est alors la plus petite de l'année, pour nous autres habitants de l'hémisphère boréal, et nous entrons dans la saison de l'hiver. Le mouvement progressif du soleil sur l'écliptique le rapproche ensuite de l'équateur, et il décrit sur notre horizon un plus grand arc diurne, c'est-à-dire que les jours s'allongent.

La constellation du capricorne, que l'on ne doit pas confondre avec le signe du même nom (voy. *BÉLIER*), n'offre rien de remarquable. Elle comprend 51 étoiles dans le Catalogue britannique.

A. C.

CAPRIER (*capparis sativa*), arbre de la famille naturelle des *capparidées* (voy.), qui est commun dans les contrées méridionales de l'Europe et qu'on y cultive principalement à cause de ses boutons floraux que l'on confit au vinaigre, et qui, sous le nom de *câpres*, sont l'objet d'un commerce assez considérable et sont recherchés des amateurs. L'etime particulière que l'on fait des câpres prouve bien la légèreté avec laquelle se forment les opinions du plus grand nombre. En effet, les câpres recueillies à une époque à laquelle les végétaux, même ceux qui doivent avoir plus tard les saveurs et les odeurs les plus développées, ne sont encore qu'un mucilage insipide, ne doivent leurs propriétés qu'au vinaigre et aux aromates qu'on y ajoute. D'ailleurs les fruits du caprier et son écorce passent, dans les pays où il est indigène, pour avoir des propriétés médicinales qui auraient besoin d'être mieux constatées. F. R.

CAPRIFICATION. C'est une opération qui consiste à placer sur des figues des figues remplies d'un insecte propre à cette espèce, lequel se répand sur les fruits de l'arbre où on les a déposées,

pénètre dans l'intérieur et accélère par-là la maturation. Quelques auteurs attribuent à la piqûre faite par l'insecte les bons effets de la caprification: il est de fait que la plupart de nos fruits acquièrent plus promptement l'état de maturité que nous y recherchons lorsqu'ils se trouvent dans les mêmes circonstances; ils deviennent même plus agréables au goût. Quoi qu'il en soit, l'utilité elle-même de cette pratique est contestée: aussi n'est-elle usitée que dans le Levant; elle est tout-à-fait négligée dans les autres contrées où le figuier est cultivé. II. A.

CAPRIFOLIACÉES. Les végétaux qui composent cette famille ont un calice monopétale adhérent à l'ovaire, souvent même à la base de deux bractées. La corolle est régulière, tantôt monopétale, tantôt polypétale, et toujours à 4 ou 5 divisions. Les étamines sont en nombre égal aux divisions de la corolle et alternent avec elles; elles sont insérées sur la corolle dans les monopétales, sur le calice dans les polypétales. Le style, solitaire, souvent nul, est surmonté par un ou trois stigmates. Le fruit, bacciforme ou capsulaire, est couronné par le limbe du calice; il présente une ou plusieurs oges monospermes ou polyspermes.

Presque toutes les caprifoliacées sont les arbrisseaux, ou même des arbres à feuilles opposées, alternes et sans stipules. Le chèvre-feuille, l'hibble, le sureau, et cornouiller, sont rangés dans ce groupe, de même que le lierre, que quelques botanistes en séparent pour former la famille des hédéracées. Les écorces de ces végétaux sont presque toutes astringentes, et leurs fruits bacciformes presque toujours purgatifs. II. A.

CAPROMYS. L'on désigne dans la science par ce mot, qui signifie *chèvre-rat*, les animaux connus vulgairement à la Havane sous le nom de *houtia*. Les capromys sont des animaux rongeurs assez voisins des rats par l'ensemble de leur structure; mais leur taille est plus forte et approche ou dépasse même celle du lapin. Comme les rats, ils ont une queue longue, ronde, peu velue, 5 doigts aux pieds de derrière et 4, avec un rudiment de pouce, aux pieds de devant; mais ils ont 4 dents molaires à couronne plate.

On en distingue deux et même trois espèces qui ne diffèrent l'une de l'autre que par la longueur de la queue et par l'étendue de la tache blanche qui s'observe sous la gorge et s'étend, chez l'une de ces espèces, jusque sur le museau. Les capromys vivent dans les bois, terrent comme les lapins, et se nourrissent comme eux de racines de végétaux; leur chair a aussi quelque analogie avec celle de ces animaux et ils sont presque aussi recherchés qu'eux. Il est remarquable qu'on n'a encore rencontré les capromys qu'à Cuba, qui du reste offre beaucoup de ressemblance, pour son aspect et ses produits, avec l'Amérique du Nord, par son côté septentrional, et avec l'Amérique du Sud, par l'autre versant des montagnes qui constituent son sol. T. C.

CAPSULE, *voy.* FRUIT.

CAPSULE-AMORCE, *voy.* FUSIL A PISTON et POUDRE FULMINANTE.

CAPTAL, mot gascon que Borel fait dériver de *caput* et Du Cange du mot *capitalis*; il signifie chef ou seigneur des habitans d'un lieu. On ne trouve ce mot en usage que pour le captal de Buch et le captal de Train. Dans la chronique de Charles VII par Alain Chartier on lit le *captal de Buc*. Ce titre fut aussi celui du duc d'Épernon, qui possédait la seigneurie de Buch, en latin *Bugii*.

Pendant la prison du roi Jean, JEAN DE GRAILLY, captal de Buch, attaché au parti des Anglais, était entré en France avec plusieurs autres capitaines et s'était emparé de toutes les places situées sur la Seine. Il ruinait le commerce des marchands de Paris et de Rouen par les droits exorbitans qu'il leur faisait payer aux Anglais. Il se vantait de troubler la cérémonie du couronnement du roi Charles V, qui devait avoir lieu à Reims, le jour de la Trinité 1364. Bertrand Du Guesclin, qui était alors à la recherche du captal, le rencontra à Cocherel et le força à en venir aux mains. La bataille, dont on lit les détails intéressans dans les Mémoires du connétable, fut longue et meurtrière. Après des prodiges de valeur de part et d'autre, le captal de Buch se vit forcé de se rendre à Du Guesclin. En 1365, après le traité fait entre le comte de Montfort et la veuve de

Charles de Blois, le captal de Buch, qui restait prisonnier en France, obtint sa liberté en cédant au roi quelques châteaux. Charles V pour se l'attacher, le fit seigneur de Nemours; le captal lui prêta serment de fidélité et devint vassal du roi de France. Il eut le plaisir d'embrasser Bertrand Du Guesclin, qui venait aussi de recouvrer la liberté; car il avait été fait prisonnier à la bataille d'Auray. Mais bientôt, sollicité par les seigneurs anglais qui regrettaient vivement la perte d'un pareil guerrier, le captal se dégagait de son serment en renvoyant au roi la donation de la seigneurie de Nemours. En 1367 il assista à la bataille de Navarette, où Pierre-le-Cruel, aidé des Anglais, défit Henri de Transtamare, secondé par les Français que commandait Du Guesclin. Celui-ci fut une seconde fois fait prisonnier par le prince de Galles et remis à la garde du captal de Buch. Jean de Grailly, plein d'estime pour Bertrand, lui dit qu'il ne le confinerait dans aucune prison s'il lui voulait donner sa parole de ne point s'évader sans le congé du prince de Galles, et qu'il aurait entière liberté de se promener et de vivre avec eux s'il voulait, en homme d'honneur, faire serment de n'en point abuser. *Eh par Dieu!* répondit Bertrand, *j'aurais plus chier d'être mort que mon serment eusse faussé ne rompu.* En 1371 le captal fut nommé connétable d'Aquitaine, et l'année suivante il fut à son tour fait prisonnier une seconde fois près du château de Soubise et enfermé au Temple, à Paris. Il y mourut au bout de 5 ans de détention, après avoir généreusement résisté cette fois aux offres que lui fit Charles V pour le détacher du parti des Anglais. On voit dans la chronique d'Alain Chartier, sous la date de 1452, que Gaston de Grailly, *captal de Buc*, et son fils Susanna, comte de Kandale, furent exceptés du serment fait au roi de France par les seigneurs du Bordelais, parce qu'ils étaient tous deux, dit le chroniqueur, de l'ordre de la Jarretière, qui est l'ordre du roi d'Angleterre: c'étaient sans doute les descendants de Jean de Grailly. Nous remarquerons encore que le titre de comte de Kandale, donné au fils de Gaston, *captal de Buc*, fut aussi

porté plus tard par un des fils du duc d'Épernon.

Tu. D.

CAPTATION ET SUGGESTION.

La captation est l'action de celui qui parvient à se rendre maître de la volonté d'un autre. La suggestion consiste à user de l'ascendant qu'on a pris sur l'esprit d'une personne pour lui faire consentir des actes de libéralité qu'elle n'aurait point faits de son propre mouvement.

Chez les Romains, la captation et la suggestion, dégagées de dol, n'étaient pas une cause de nullité des testaments.

En France, l'ordonnance de 1735 avait admis l'action en nullité de ces actes, pour cause de captation et de suggestion. Cette disposition, qui avait donné naissance à une foule de procès scandaleux, n'est pas reproduite dans le Code civil, qui exige seulement que le testateur soit sain d'esprit, que sa volonté soit libre et qu'il n'ait point été trompé ou induit en erreur. On tient aujourd'hui pour certain que la captation et la suggestion ne peuvent entraîner la nullité d'un testament, si elles ne sont pas accompagnées de dol, de fraude et d'artifice.

E. R.

CAPTIVITÉ. Ce mot, employé dans l'histoire des Hébreux sans autre désignation, se rapporte aux 52 années d'exil (de l'an 588 à l'an 536 avant J.-C.) que ce peuple, arraché à ses foyers, ou au moins la classe la plus riche et la plus considérée de ce peuple, passa à Babylone, capitale de Nabuchodonosor (Nebokadnétsar), son vainqueur. A six reprises différentes les Chaldéens emmenèrent des Juifs de Jérusalem et d'autres villes du royaume de Juda. Cyrus mit fin à leur exil. Exaspérés par la politique barbare des Babyloniens, les Israélites leur vouèrent une haine profonde, et la dissolution de mœurs dont ils furent témoins dans la captivité ajouta à ce sentiment celui de l'horreur et du dégoût. De là le nom de la *grande prostituée*. S.

CAPTURE, voy. PRISE.

CAPUCHON, vêtement dont les moines se servent pour se couvrir la tête: on dit aussi *capuce*, en latin *cucullus*. Il y a des capuchons pointus, il y en a d'arrondis, mais presque toujours de la même étoffe que le vêtement. La forme du ca-

Le capuchon des franciscains a été le sujet de longues et cruelles dissensions dans cet ordre religieux : les uns le voulaient arrondi, les autres prétendaient qu'il devait être pointu, et tous s'autorisaient de l'exemple de leur fondateur saint François. On peut voir l'histoire de cette discussion dans les *Annales* du P. Boverius et dans la *Guerre séraphique* (La Haye, 1740, 1 vol. in-12). L'assemblée d'Aix-la-Chapelle (10 juillet 1617) avait pris la peine de déterminer la longueur du capuchon ou cuculle des moines, en ordonnant qu'elle serait de deux coudées (*ut mensura cucullæ duobus consistat cubitis*). J. L.

CAPUCIN, religieux franciscain, ainsi nommé du *capuce* ou *capuchon* dont il couvre sa tête et qui est extrêmement pointu.

En 1525 Mathieu de Baschi ou Bossi, mineur observantin du couvent de Montefiascone, assura que Dieu lui avait ordonné dans une révélation d'observer la lettre la règle de saint François. Il se retira dans la solitude avec 12 de ses compagnons, du consentement des supérieurs et du souverain pontife, pour établir sa réforme. Elle fut approuvée pour l'Italie seulement, par Clément VII en 1529, par Paul III en 1535; Grégoire XIII permit qu'elle s'étendit hors de l'Italie.

Les capucins furent introduits en France sous le règne de Charles IX, en 1572, par la protection de Catherine de Médicis. On croit qu'ils y avaient plus de 400 maisons au moment de la révolution. Leur régime était à peu près celui des frères mineurs, mais ils n'avaient pas le même costume : ils étaient vêtus d'une robe de grosse étoffe brune, d'un manteau et d'un capuce; ils portaient une couronne de cheveux, la barbe et des sandales. Comme ils ne possédaient rien en propre, ils se livraient ordinairement à la confession et à la prédication; on compte parmi eux quelques orateurs distingués. Dans quelques villes ils faisaient l'office de sapeurs-pompier. A Paris, le duc Louis d'Orléans avait fait de la maison qu'ils avaient rue Saint-Honoré une espèce de société ou *Académie orientale*, d'où

il est sorti quelques ouvrages sur l'Écriture-Sainte et quelques livres de piété. Lorsque le général des capucins Bernardin Ochin eut embrassé la réforme de Calvin, on fit à Rome la proposition de supprimer leur ordre, et on ne fut arrêté que par la considération des services qu'ils avaient rendus à l'Église. Ils ont été livrés au ridicule dans la satire connue sous le titre de *Guerre séraphique*. J. L.

CAPUCINE, religieuse de Sainte-Claire, autrement *filie de la Passion*. Les capucines suivent la même règle que les capucins et sont vêtues comme eux. Leur établissement date de 1538, à Naples. Leur introduction en France eut lieu en 1602, par lettres-patentes de Henri IV, enregistrées au parlement. Deux ans après, la duchesse de Mercœur jeta les fondemens du premier monastère, où elles firent profession le 21 juillet 1607. Ces religieuses avaient peu de maisons dans le royaume. J. L.

CAPUCINE (*tropæolum*), genre de plante voisin de la famille des géraniacées et dont le nom vulgaire fait sans doute allusion au prolongement en forme de capuchon qu'offre l'une des folioles du calice.

Les capucines sont des herbes grimpantes à feuilles entières ou diversement incisées, simples, peltées, alternes; leurs fleurs, très irrégulières et longuement pédonculées, naissent solitaires aux aisselles des feuilles. Le calice se compose de 5 sépales inégaux, caducs, colorés; le sépale supérieur prolongé postérieurement en éperon creux. La corolle offre 5 pétales, dont les 2 supérieurs sont beaucoup plus grands que les inférieurs et munis de longs onglets; les étamines, libres et insérées sous le pistil, sont au nombre de 8. Le pistil se compose d'un ovaire à 3 coques uniovulées et d'un seul style terminé par 3 stigmates pointus. Le péricarpe est formé de 3 coques accolées face à face, fongueuses, réniformes, indehiscentes et adhérentes à la graine; l'embryon se distingue par ses cotylédons entre-greffes et par sa radicule incluse.

On connaît environ 15 espèces de ce genre, toutes indigènes dans l'Amérique

que-Méridionale et remarquables par la singularité de leurs fleurs. Nous devons nous borner à faire mention de la capucine commune ou grande capucine (*tropæolum majus*, Linn.), qu'on appelle aussi *cresson du Pérou*. Cette plante, introduite en Europe depuis 1686, se cultive, comme l'on sait, tant comme herbe potagère que pour l'ornement des jardins; toutes ses parties ont une forte saveur de cresson et possèdent des propriétés antiscorbutiques. Ses fleurs, qui se succèdent pendant tout l'été, servent à parer les salades; ses jeunes fruits confits au vinaigre se mangent en guise de câpres. La *capucine mordorée* est une variété remarquable par l'éclat de ses fleurs. On cultive aussi en serre une variété à fleurs doubles. La petite capucine (*tropæolum minus*, Linn.) possède les mêmes propriétés que la capucine commune et elle n'est guère plus rare que celle-ci dans les jardins. ED. SP.

CAPUT MORTUUM, dénomination bizarre, mais significative, par laquelle on désignait autrefois le résidu de la distillation; comme on en avait extrait tout ce qu'il y avait de spiritueux, on le comparait à une tête dont l'esprit était parti. On donne quelquefois à ces mots une signification figurée pour désigner une chose sans valeur et méprisable. F. R.

CAP-VERT (*Arsenarium promontorium*), cap considérable d'Afrique, qui s'avance dans l'Océan et forme le point le plus occidental de cette partie du monde. Son nom lui vient de l'aspect toujours vert que lui donnent un grand nombre de baobabs (*voy.*), arbres prodigieux qui croissent à son sommet; lat. N., 14° 42', long. O., 19° 5'.

ILES DU CAP-VERT, en portugais *Ilhas-do-Cabo-Ferde*, groupe d'îles de l'Océan Atlantique, appartenant au Portugal, et qui sont situées à 33 lieues O. du cap ci-dessus, par les 15° 53' et 17° 28' de lat. N., et les 24° 53' et 27° 30' de long. O. Les principales d'entre elles, au nombre de 10, sont : Santiago, San-Nicolaô, Santa-Luzia, San-Vicente, San-Antaô (Antoine), au nord; l'Ilhodo-Sol (l'île-de-Sel), Bonvista, à l'est; Maio (Mai), Fogo et Brava, au sud. On évalue leur superficie réunie à environ

295 lieues carrées, et leur population à 60,000 individus. Celle de Santiago renferme plusieurs montagnes assez élevées, d'où découlent de nombreuses sources qui lui permettent d'approvisionner d'eau douce les autres îles, lesquelles sont privées de cet avantage. Les unes et les autres fournissent d'ailleurs un différens établissemens portugais sur la côte d'Afrique du sel, du grain et des viandes salées. Elles sont administrées par un gouverneur qui réside à Vinda-Pria, dans l'île de Santiago, et dont l'autorité s'étend sur les districts de Cachéo et de Bissao, en Afrique. J. M. C.

CAQUEUX, *voy.* CAGOTS.

CARA, *voy.* KARA.

CARABINE. C'est une espèce de mousqueton dont le canon est sillonné intérieurement de raies en forme de canelures (*voy.*) tracées quelquefois en ligne droite et souvent en spirale. La balle est chassée avec force, ce qui donne à cette arme une plus grande portée et plus de justesse qu'au fusil ordinaire.

On arme de carabines des troupes d'élite dans l'infanterie comme dans la cavalerie (*voy.* l'art. suiv.). Dans l'infanterie légère la première compagnie de chaque bataillon est armée de carabines; on réunit quelquefois en campagne les compagnies de carabiniers de différens corps pour en former des bataillons que l'on emploie le plus ordinairement en tirailleurs sur les ailes des corps auxquels ils sont attachés. C-RT.

CARABINIERS. Les carabiniers forment un des premiers corps de la cavalerie; ils tirent leur nom de la carabine (*voy.*) dont ils sont armés. Cette espèce de cavalerie est usitée depuis fort longtemps. Les carabiniers français portent une cuirasse dorée. Ce corps était, avant la révolution de 1789, composé de 1,560 hommes en temps de guerre, et de 1,300 en temps de paix; il était divisé en 2 brigades égales. Aujourd'hui il se compose de 2 régimens qui portent à peu de chose près son effectif à celui qu'il avait autrefois en temps de paix. Pendant la guerre de Sept-Ans les Autrichiens avaient un corps nombreux de carabiniers, et ils les faisaient toujours marcher avec les grenadiers. En France, cette partie de la

rie a tenu dans toutes les occasions conduite si distinguée qu'on pouvait considérer comme un corps d'élite. Le maréchal de Luxembourg fut si satisfait de la conduite des carabiniers, à la bataille de Fleurus, en 1690, qu'il voulut faire établir une compagnie dans ce régiment de cavalerie. Depuis et notamment dans le cours de nos guerres, les carabiniers n'ont cessé de se montrer dignes de leur bonne réputation.

Les carabiniers des régimens d'infanterie légère dont on a déjà parlé sont une troupe d'élite, composée ailleurs tireurs de leurs régimens. Ils ont dans leurs corps le même rang et jouissent des mêmes avantages que les chasseurs dans les régimens d'infanterie de ligne.

CARABINIQUES (*carabici*, de *carabicus*, famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentapètes, établie par Latreille, et qui comprend les cicindèles et les nouvelles subdivisions du genre *carabus*, de Linné. Le roi désignait les individus de cette section sous le nom de *buprestos*, parce qu'on les considérait à tort comme un genre dangereux pour les bœufs; mais on les a définitivement rangés, sous le nom de *carabiques*, dans une tribu à laquelle on assigne les principaux caractères qui suivent : mâchoires effilées en deux ou terminées en crochet dépourvu de denticulations, languette proéminente et présentant l'échancrure du menton; six articles dans chacun desquels on ne distingue communément que trois articles. Les carabiques on remarque généralement une tête plus étroite que le thorax, des mandibules simples et sans denticulations, des mâchoires terminées par une pièce pointue, formant un crochet sans articulation, et des ailes avec une structure imparfaite, attachées à la partie intérieure du corselet.

La plupart de ces insectes répandent une odeur fétide et lancent par la base de leur abdomen une liqueur visqueuse et jaunâtre, dont la source se trouve dans les glandes de leur abdomen.

Les carabiques sont presque tous

créophages ou carnivores, et se nourrissent surtout d'insectes qu'ils attrapent facilement à la course, grâce à l'agilité de leurs mouvemens. Pendant le jour ils se cachent sous les pierres, la mousse, les écorces d'arbres et même dans la terre. Ces petits animaux sont très répandus dans les régions septentrionales de l'Europe; ils ne sont pas moins communs dans le nord de l'Asie et de l'Amérique.

Les larves de leur tribu ont le corps oblong, cylindroïde et composé de 12 anneaux; la tête, grande, squammeuse, pourvue de 6 petits yeux lisses et saillant de chaque côté, présente 2 antennes courtes et coniques, 2 fortes mandibules recourbées à leur pointe, 2 mâchoires garnies d'un appendice filiforme en guise de tentacule et une languette qui porte 2 antennules plus courtes que les filamens des mâchoires. Le premier anneau est revêtu d'une plaque renflée; les autres sont mous ou peu solides. Enfin le corps s'appuie sur 6 pattes qui s'attachent par paires aux 3 premiers anneaux.

Les carabiques ont été distribués par Latreille en 7, puis en 5 sections qui se subdivisent en genres très nombreux : 1^{re} section, les Étuis tronqués, *truncatipennis*, 19 genres principaux; 2^e section, les Bipartis, *bipartiti*, 11 genres; 3^e section, les Thoraciques, *thoracici*, 47 genres; 4^e section, Abdominaux, *abdominales*, 12 genres; 5^e section, Subulipalpes, *subulipalpi*, 8 genres principaux. Es. D.

CARACALLA (ANTONINUS BARBARUS), fils de Septime Sévère et empereur romain. Les médailles le nomment *Antoninus*, nom qu'il avait pris en commémoration des vertus d'Antonin le Pieux, mais la postérité le lui a retiré pour ne lui laisser que celui d'un sévère général qu'il affectionnait. Ce monarque qui vint à Lyon, l'an 193 de notre ère. Son caractère annonçait un heureux naturel, Elien Spartien nous le décrit d'un caractère doux, spirituel, aimant ingénieux, il ne pouvait supporter la vue des supplicés. Sévère ne tarda point à le reconnaître. César l'enfant qui portait tant au peuple et à l'armée. Le nom de Caracalla fut proclamé en son honneur, dans

la Mœsie, sur le Danube; à cette occasion il fut appelé *Marc-Aurèle*, et cet honneur n'était pas aussi ridicule qu'on le pourrait croire, si l'on considère d'une part la manie des Romains de convertir en titres d'honneur les noms des grands hommes, et de l'autre la bonté, la sagesse de caractère que faisaient présager les premières années de Caracalla. Mais ses cruelles dispositions se déclarèrent au sortir de l'enfance : sa figure prit une expression sévère et chagrine; il eut le regard menaçant, au point que beaucoup de personnes doutaient que ce fût le même homme. Ses héros étaient Alexandre et plus tard Achille; mais ses modèles furent Tibère et Sylla, dont il prononça publiquement l'éloge.

Cependant le sénat avait, dès l'an 197, confirmé le titre de César à Caracalla âgé de 9 ans; il n'en avait pas 11 quand, à l'occasion de la prise de Ctésiphon par son père, les soldats le proclamèrent Auguste. Géta, son jeune frère, dont il devait un jour devenir l'assassin, fut alors décoré du titre de César. Déjà il nourrissait une haine implacable contre ce frère. Quand Sévère mourut, tous deux arrivèrent conjointement à l'empire (en 211): Caracalla, âgé de 23 ans, se rendit au camp, se plaignit de son frère, prétendit être en danger de succomber à ses embûches, et le fit tuer dans les bras de sa mère, après lui avoir fait demander une entrevue pour se réconcilier avec lui. Déjà ce monstre avait essayé d'attenter aux jours de son père, lorsque celui-ci l'avait mené à son expédition de Bretagne; il était donc doublement parricide. L'armée, postée auprès d'Albe, refusa de le recevoir, soutenant qu'elle n'avait pas moins prêté serment à son frère qu'à lui; mais il apaisa ce mouvement à prix d'argent. Le célèbre jurisconsulte Papien ne fut pas si traitable; ce fut à l'occasion de ce meurtre qu'il répondit : *Il est plus facile de commettre un parricide que de l'excuser*. On rapporte que Caracalla irrité des larmes de sa mère et des femmes qui l'entouraient, voulait les faire périr toutes, mais qu'il fut retenu par la crainte de soulever trop d'indignation contre lui. Cependant il ne craignit pas de faire tuer en sa présence le vertueux Papien; il com-

manda la mort de quiconque avait eu des relations avec Géta, et immola tout les affranchis qui géraient ses affaires. Sous ce règne de malheur Petronius, Helvius Pertinax, Sammonicus, Serenus, Lactus, Afer, Pompeianus, et une multitude d'autres furent tués par ses ordres. Puis il alla dans la Gaule comme pour préparer une expédition contre les Germains : là il commença par mettre à mort le gouverneur de la Narbonnaise, et fit si bien qu'il s'attira la haine de toute la contrée pour avoir blessé tous les intérêts et heurté tous les droits. Dans une longue maladie qu'il fit pendant ce voyage, il se montra très cruel envers tous ceux qui le soignaient. Quant à son expédition, elle lui valut le titre d'*Alemannicus* pour le haut fait suivant. Il avait fait convoquer toute la jeunesse de la nation, dont il se disait désormais l'ami; puis, subitement et pour se venger d'un revers qu'il avait essuyé, il fit impitoyablement massacrer tous ceux qui étaient venus à son appel. Des bords du Rhin Caracalla se rendit sur le bas Danube, où il rencontra les Goths sur lesquels il remporta quelques avantages; il traversa ensuite l'Hellespont et visita les restes d'Ilion, en rendant de grands honneurs à Achille, auquel il fit élever une statue de bronze. Pour avoir, comme lui, un Patrocle à pleurer, il empoisonna son affranchi Festus et n'épargna rien pour ses obsèques. Après avoir passé l'hiver à Nicomédie, il vint à Antioche où il traita avec Artaban, roi des Parthes; il fit avec perfidie saisir et charger de chaînes Abgar, roi d'Édessa, ami des Romains, et le dépouilla de ses états. Il imagina aussi de mander Vologèse, roi d'Arménie, et de l'arrêter avec sa suite; mais ses troupes furent battues. Caracalla se dédommagea du mauvais succès de cette entreprise en livrant Alexandrie à toutes les horreurs du pillage : il voulait se venger des sarcasmes de ses habitans; le sang coula à grands flots pendant plusieurs jours. Pour lui, il consacrait dans le temple de Sérapis le glaive avec lequel Géta avait été tué. L'hommage qu'il rendait à ce dieu, et la vénération qu'il vouait au tombeau d'Alexandre, avaient été le prétexte de

un voyage; le massacre des habitans en était le but caché. Le carnage dura plusieurs jours et le nombre des morts fut si grand que l'empereur n'osa l'énoncer dans sa lettre au sénat, se bornant à dire que tous avaient également mérité leur sort. Du haut du temple de Sérapis il animait la rage des assassins. Il est singulier que ce soit ce même empereur qui accorda l'entrée dans le sénat à des Egyptiens. Au surplus, il prodiguait à prix d'argent le droit de cité romaine à tout venant. Rêvant toujours la conquête de l'Orient, il demanda en mariage la fille d'Artabane, pour avoir un prétexte de rupture avec le roi des Parthes. Il reçut un refus : aussitôt il ravagea les terres de ce peuple, prit Arbèles et menaça la Médie; enfin, sur la nouvelle que les Parthes formaient une armée dans les montagnes, il s'enfuit en Mésopotamie et écrivit au sénat qu'il avait asservi tout l'Orient. Caracalla revint à Édesse; au mois d'avril il se rendit à Carres pour y sacrifier au dieu Lunus. Chemin faisant il descendit de cheval; aussitôt un centurion nommé Martialis, depuis longtemps dévoué à Macrin, préfet du prétoire, le frappa d'un coup de poignard dont il mourut sur la place. Il était âgé de 29 ans et avait régné 6 ans 2 mois et 2 jours.

Caracalla était comme le résumé de tous les monstres et de tous les extravagans qui avaient pesé sur Rome. Il y avait dans son caractère autant d'inconséquence que de cruauté: tantôt il faisait fondre les statues de Géta, il n'était permis ni de prononcer ni d'écrire son nom, on l'effaçait de toutes les inscriptions; tantôt il le pleurait amèrement, et les remords de son parricide le poursuivaient. Une autre fois, ayant consenti à l'apothéose de son frère, il dit : *Qu'il soit dieu pourvu qu'il ne soit plus vivant!* Il ambitionnait les titres militaires et triomphaux et avait pris les noms de Germanicus, Allemanicus, Parthicus, ce qui fit dire plaisamment à Helvius Pertinax qu'il avait droit aussi à se faire appeler *Geticus Maximus*, jeu de mots relatif à la mort de Géta.—Les inscriptions de Caracalla et de Géta sont fort communes en Alsace; récemment on en

a découvert une à Oberbronn. P. G.-y.

CARACAS, capitale de la république sud-américaine de Venezuela, l'une des trois qui se sont formées du démembrement de la Colombie. Caracas est une ville d'environ 50,000 habitans; elle a un siège archiépiscopal et une université. Elle est située à 15 milles de la mer, sur les bords du Guayra, à peu près à 2,760 pieds au-dessus du niveau de la mer, au pied des monts Silla, qui ont 8,000 pieds de haut. La ville fut entièrement détruite en 1812 par le tremblement de terre qui la bouleversa, et dans lequel périrent près de 14,000 habitans. Caracas, patrie de Bolivar, quoique privée de son ancienne importance, n'en reste pas moins une des villes les plus agréables de l'Amérique du Sud. Il y règne presque continuellement une agréable température de 18 à 22°, et rarement dans l'hiver le thermomètre y descend au-dessous de +9 degrés. Les montagnes, en s'abaissant insensiblement vers Caracas, s'y perdent en de vastes plaines, appelées *Llanos*, qui fournissent d'excellens pâturages aux nombreux troupeaux, presque sauvages, que les habitans de la ville y entretiennent. Pendant l'hiver, qui dure du mois d'avril jusqu'au mois de novembre, il pleut ordinairement 3 heures par jour, et cela en telle abondance que tous les fleuves débordent et inondent toutes les campagnes.

La province de Caracas, qui compte 500,000 habitans sur une superficie de 3,800 milles carrés, fut depuis l'année 1528 la propriété de la famille patricienne des Welser d'Augsbourg, à laquelle Charles-Quint l'avait cédée comme fief de la couronne de Castille, pour s'acquitter envers les Welser d'un emprunt considérable qu'il leur avait fait. Cependant cette famille renonça à la possession de ce pays dès l'année 1546, à cause des cruautés que la soif de l'or avait fait exercer aux soldats allemands sur la colonie, qui fut bientôt entièrement ruinée et repassa alors au pouvoir des Espagnols. Caracas resta jusqu'en 1810 une capitainerie générale espagnole; elle devint à cette époque le théâtre de la guerre d'insurrection, d'abord sous Mi-

randa, puis sous Bolivar, contre les troupes espagnoles commandées par Morillo. Depuis 1821 jusqu'en 1831 elle fit partie de la république colombienne, et depuis le 17 novembre 1831 elle existe comme république indépendante, sous le nom de Venezuela (*voy.* ce nom). *C. L.*

CARACCIOLI. C'est le nom d'une des plus célèbres familles de Naples qui dérivait son origine de la Grèce et possédait des biens et des richesses considérables. Elle a compté parmi ses membres plusieurs savans et littérateurs distingués.

Parmi les personnages les plus remarquables issus de cette famille, nous citerons les suivans : GIANNI Caraccioli, qui fut en 1415 secrétaire de la reine Jeanne II, de Naples. La faveur de cette princesse lui valut bientôt la dignité de connétable et de grand sénéchal, avec le titre de duc de Vicence, comte d'Avelino et seigneur de Capoue. Mais son ambition et son arrogance le rendirent par la suite suspect à la reine, qui lança contre lui un mandat d'arrêt, lors de l'exécution duquel il fut assassiné en 1432.

MARINO Caraccioli fit, en 1515, au concile de Milan, la connaissance du pape Léon X, qui le nomma son protonotaire et l'envoya en 1518 en Allemagne, pour y déterminer l'électeur de Saxe à lui livrer Luther. Les talens de Marino Caraccioli engagèrent Charles-Quint à le prendre à son service. En qualité d'ambassadeur de l'empereur, il négocia, en 1529, une paix entre ce dernier et la ville de Milan, et fut nommé comte de Galera par le duc de Milan. Charles-Quint lui avait déjà fait avoir, en 1524, l'évêché de Catane, quand il reçut du pape Paul V le chapeau de cardinal. Après la mort du dernier duc de Milan, l'empereur le nomma gouverneur de cette ville, où il mourut l'an 1538.

Un *marquis de Caraccioli*, né en 1711, et connu par ses relations avec Marmon-
tel et d'Alembert, fut, vers la fin du XVIII^e siècle, ambassadeur à Londres et à Paris. Il passait dans cette dernière ville pour un homme d'esprit. Plus tard il devint vice-roi de Sicile et mourut à Palerme, en 1789.

LOUIS-ANTOINE Caraccioli, né à Mons (au Mans?) en 1721, voyagea en Italie

après avoir terminé ses études. Le charme de sa conversation lui valut l'accueil le plus brillant de la part de Benoît XIV et de Clément XII. Il visita ensuite l'Allemagne et la Pologne, et revint à Paris, où il se fit aimer et admirer de la bonne société. L'ouvrage qu'il publia sous le titre de *Lettres intéressantes du pape Clément XIV* (4 vol., Paris, 1777, in-12), et qui fut long-temps une mystification non-seulement pour la France, mais pour l'Europe entière, respire une douce philosophie et enseigne une morale pure; ces lettres, dont il fut l'auteur, sont écrites avec beaucoup de goût. La révolution française le priva de toutes ses ressources; cependant, en 1795, la Convention lui accorda une pension de 2,000 francs. Il mourut à Paris, dans un état voisin de l'indigence, en 1801. On lui doit encore le *Livre à la Mode* (1760), qui fut d'abord imprimé avec des lettres rouges, ensuite en caractères verts; le *Dictionnaire pittoresque et sententieux* (3 vol., Paris, 1768, in-12), etc.

FRANÇOIS Caraccioli, frère du duc de Roccaromana, amiral napolitain, fut un homme d'un mérite distingué; il entra de bonne heure dans la marine, passa au service de l'Angleterre, et commanda en 1793, pendant quelque temps, l'escadre napolitaine devant Toulon. Froidement accueilli par la cour à son retour, il revint à Naples et y entra au service de la république parthénopéenne. Avec un petit nombre de vaisseaux il s'opposa au débarquement que projetait la flotte sicilienne-anglaise. En 1799, après la prise de Naples par Ruffo, Caraccioli fut arrêté, au mépris de la capitulation. La junte, présidée par le fameux Speziale (*voy.*), le condamna à être pendu au mât de sa frégate et jeté à la mer. Sa mort est une tache ineffaçable pour la gloire de Nelson. *C. L.*

CARACTÈRE (philosophie). On entend par caractère (mot grec dérivé du verbe *χαράσσω*, j'aiguis, je grave, je fais une empreinte) une disposition particulière et constante de l'ame, qui détermine les habitudes morales. Cette prédisposition, innée à ce qu'il paraît, entraîne presque invinciblement vers une série d'affections, d'idées, de détermi-

ditions et d'actes spécialement propres à tel individu plutôt qu'à tel autre. Les caractères individuels sont presque aussi variés que les physionomies; quelquefois ils se composent d'éléments si hétérogènes qu'il est difficile de discerner et de reconnaître celui qui prédomine. Dans ce cas, on dit d'un homme qu'il est sans caractère.

Le type du caractère, quelquefois évidemment transmis par l'hérédité, laisse dans l'esprit et le cœur des empreintes profondes et ineffaçables, et aussi inaccessibles à toute espèce de modification que l'organisation physique avec laquelle il a des rapports très intimes. L'éducation n'est cependant pas sans influence : elle peut aggraver les dispositions vicieuses ou les modifier en raison de la direction qu'on lui donne; mais il est toujours vrai de dire que, si les mœurs s'épurent, si l'esprit se développe et se fortifie, le caractère est inaltérable (voy. l'addition).

L'âge, les maladies et d'autres agens physiques qui exercent une action si marquée sur l'homme moral, en général, peuvent bien arrêter les effets du caractère, l'affaiblir, le détruire même, mais non pas le dénaturer.

Quoique le caractère et l'esprit soient dans une dépendance mutuelle, il faut bien distinguer l'un d'avec l'autre, en ce sens qu'on peut ne pas avoir le caractère de son esprit ou l'esprit de son caractère; on peut encore n'avoir pas assez d'esprit pour son caractère, ou pas assez de caractère pour son esprit. On est, par exemple, capable de vastes conceptions, de coordonner un grand dessein; mais, s'agit-il de le mettre à exécution? on se rebute des obstacles, on échoue; la légèreté du caractère empêche de donner quelque suite à ce que l'esprit a conçu : on n'a point le caractère de son esprit. Malgré un caractère propre aux grandes entreprises, avec du courage et de l'énergie, on peut ne pas avoir les moyens de succès; alors on n'a pas l'esprit de son caractère.

Si on considère les habitudes morales dans un peuple tout entier, on reconnaîtra ce qu'on appelle le caractère national. Le fonds n'en a jamais changé chez les nations qui ont plusieurs siècles d'exis-

tence, lors même qu'il s'est nuancé dans les détails. Le cœur, les mœurs, le génie et les productions d'une nation lui appartiennent presque exclusivement. Ici l'influence des climats exerce une puissance d'action bien remarquable (voy. CLIMATS). Cependant, il en est des mœurs comme des individus: s'il est impossible de changer absolument la nature du caractère d'une nation, on peut, en étendant ou en resserrant les progrès de la civilisation, lui faire subir des modifications notables. L. D. C.

Pris dans un sens plus étendu, le mot *caractère* désigne en général les qualités distinctives d'un individu ou d'une chose, ou même d'une abstraction. Le caractère de la vertu est l'abnégation de soi, et ce qui caractérise l'homme en général c'est la raison, la faculté de comprendre la loi universelle sur laquelle repose l'harmonie qui règne dans la création. Dans ce sens on emploie quelquefois l'adjectif *caractéristique*, qu'on a emprunté aux Allemands: un trait caractéristique est celui qui fait si bien connaître celui qu'il concerne qu'on n'a plus besoin d'autre description ni d'autre étude. Ce qu'il y a de caractéristique dans un homme, c'est (pour nous servir d'un autre néologisme introduit récemment dans le langage philosophique) son individualité la plus intime. Les Allemands prennent aussi le mot caractéristique comme substantif : pour eux *la caractéristique* d'un personnage c'est l'analyse de ses qualités les plus saillantes, de celles surtout qui, lui appartenant en propre, constituent son individualité.

On a dit que le caractère c'est l'homme, et en effet c'est par son caractère qu'il devient individu, qu'il se sépare de la masse; c'est du caractère que découle sa volonté à lui propre. Sans le caractère aucune distinction morale entre les hommes ne serait possible, de même qu'on les confondrait tous entre eux physiquement ou à l'extérieur sans la physionomie. Cependant, malgré ce qui a été dit plus haut, en thèse générale nous n'admettons pas que le caractère soit inné : il l'est dans ce sens que l'homme naît avec certaines dispositions charnelles, avec un physique donné où domine tantôt tel

élément et tantôt tel autre; l'hérédité y est pour beaucoup, et là, suivant nous, est la source du péché originel. Mais ces dispositions ne font point encore le caractère, et si elles sont vicieuses, c'est la tâche de l'éducation de les corriger par les habitudes qu'elle fait contracter, d'affaiblir certaines influences du sang, de la chair, de la bile, etc., d'en fortifier d'autres, de balancer celles-ci par celles-là. Même plus tard c'est le devoir de l'homme, devoir qu'il a souvent su accomplir, de lutter contre son caractère lorsqu'il l'entraînerait vers le mal. En résumé, nous croyons que l'homme apporte en naissant certaines dispositions qui forment et qui formeront peut-être toujours la base de son caractère, mais qu'elles sont ensuite fixées en lui par l'habitude de s'y livrer, et qu'une habitude contraire réussirait sans doute à les modifier. S.

CARACTÈRES (technologie). Les caractères d'imprimerie sont de petits parallépipèdes dont l'une des extrémités représente, gravés en relief, dans un sens contraire à celui qu'offre l'impression, des lettres, des chiffres, ou tout autre signe usité dans la description des sciences et des arts. Nous parlerons dans d'autres articles des premiers essais faits pour sculpter des caractères sur des planches de bois, puis sur des tiges de bois et de métal; ici nous dirons seulement que peu de branches dans les arts ont reçu autant de perfectionnements. Depuis Schœffer, qui le premier imagina de tailler des poinçons, de frapper des matrices, de fabriquer des moules, et d'y fondre des caractères dont chaque sorte fût parfaitement uniforme, les imprimeurs les plus célèbres d'Allemagne et d'Italie, et surtout ceux de France, qui ont égalé à force de perfectionnements la gloire des inventeurs, se sont appliqués à enrichir la typographie de frappes nouvelles, mieux faites, plus profondes, et de plus en plus élégantes. Aussi les caractères, dont le nombre était encore fort restreint il y a 50 ans, sont-ils maintenant variés à l'infini. Depuis le caractère microscopique gravé par M. Henri Didot, il y a quelques années, sur 3 points typographiques (une demi-ligne de pied de roi), jusqu'aux

grosses lettres d'affiches, qui ont 2 ou 3 pouces, et que l'on sculpte encore quelquefois en bois, on en a fondu sur tous les degrés intermédiaires de l'échelle et sur toutes leurs fractions, sans compter les subdivisions en *petit-œil*, *gros-œil*, *gras*, *poétique*, *égyptien*, *gothique*, *ronde*, *anglaise*, etc.

La matière dont les caractères sont formés est composée de 16 parties de plomb et d'une de régule d'antimoine, qui leur donne le degré de consistance nécessaire pour résister à l'action de la presse; on y ajoute quelquefois de l'étain et du cuivre pour augmenter leur dureté: tout autre métal serait ou trop cher, ou sujet à des inconvénients qui mettraient en peu de temps les fontes hors de service (voy. FONDEUR EN CARACTÈRES).

Pendant long-temps les noms donnés aux caractères ont été de convention: les uns ont gardé ceux de leurs inventeurs, d'autres ceux des ouvrages auxquels ils ont primitivement servi; mais depuis que la mesure régulière des *points* (voy. *САЛОМ*) a été généralement adoptée, on a pu mettre dans leurs proportions et dans leur nomenclature un ordre qui remplace avantageusement les anciennes dénominations tout-à-fait arbitraires. Voici les noms et la valeur en points des caractères les plus usités: la *perle*, fondue sur 4 points; la *parisienne* ou *sédanoise*, sur 5; la *nonpareille*, sur 6; la *mignonnet*, 7; le *petit-texte*, 7 $\frac{1}{2}$; la *gal-larde*, 8; le *petit-romain*, 9; la *philosophie*, 10; le *cicéro*, 11 et 11 $\frac{1}{2}$; le *saint-augustin*, 12 et 13, le *gros-texte* et le *gros-romain*, 14 et 16; le *peut* et le *gros-parangon*, 18 et 20. Ces derniers, ainsi que la *palestine*, le *trismégiste*, les *petit*, *gros*, *double* et *triple-canon*, et autres, dont la force de *corps* (voy. ci-après) est variable, ne sont guère employés que pour les affiches.

Les trois dimensions géométriques des caractères, la longueur, la largeur et la profondeur, sont nommées en imprimerie *corps*, *épaisseur* et *hauteur*. Le corps d'une lettre se prend de la tête des *l*, des *d*, jusqu'à la fin des *g*, des *p* ou des *q*. Toutes les lettres qui composent un caractère doivent avoir le même corps, que ce soient des capitales ou

scules), des lettres à queue ou de lettres comme l'*c* ou l'*a*. On peut rendre compte de cette explication des lignes même qui traduisent notre *le*, et qui ne sont séparées par aucune lame de plomb (*interligne*), comme fait quelquefois. Le blanc qui existe d'une ligne à l'autre n'est causé que par une partie de métal appelée *talus*, métré de chaque côté de l'*o*, par exemple pour en faire à volonté un *d* ou un *o* comme la rencontre des queues de lettres avec la tête de quelques lettres est très rare, cette juxtaposition des lettres n'a rien de choquant. L'*épaisseur* est tout simplement la différence qui existe entre une lettre large comme le *n* ou le *m* et une autre mince comme le *i* ou le *u*. La *hauteur* est la distance prise du bas de la lettre supposée debout sur sa base jusqu'à l'*œil*, nom donné au relief qui figure la lettre même. Cette hauteur est de 10 lignes $\frac{1}{2}$, mesure généralement adoptée dans les fonderies françaises. On a encore une idée précise de ce que nous énonçons, qu'on se figure cette lettre d'Encyclopédie, dont on ne voit que la surface, ayant par-dessous environ 3,000 tiges de plomb qui en font, quand elle soit imprimée, une masse compacte de près d'un pouce d'épaisseur. Les caractères fondus d'après l'alphabet romain sont gravés perpendiculairement (comme le sont ceux-ci) et sont appelés *romains*, probablement parce qu'ils étaient en usage à Rome avant que les deux Alde-Manuce, de Venise, eussent inventé le caractère penché de droite à gauche que l'on nomme *italique* (le mot est l'exemple de la chose), et qu'il n'employa long-temps seul par privilège royal. Depuis les Aldes, ce caractère a été perfectionné par M. Fournier, l'un des plus célèbres typographes français, et est maintenant réservé pour faire contraste avec le romain dans toutes les circonstances où l'on veut faire ressortir une partie quelconque du discours. Tout caractère romain doit avoir son italique correspondant.

Entre la série des lettres de l'alphabet romain ordinaire et courante, chaque caractère a son assortiment complet de lettres grandes et petites (*voy.*), de

tous les signes de ponctuation, d'espaces, cadrats, cadratins et demi-cadratins, lames ou pièces de métal moins hautes que les lettres, qui servent à séparer les mots et à remplir les vides que laissent les fins d'alinéas. Toute imprimerie doit avoir aussi sa collection d'*initiales* ou *lettres de deux points* (sortes de capitales destinées à la confection des titres) et de caractères imitant l'écriture ou garnis d'ornemens sur lesquels le génie des fondeurs aime à s'exercer, et qui contribuent à la réputation de la typographie française. Nous renvoyons au mot IMPRIMERIE ce qui concerne les caractères anciens ou étrangers dont chaque imprimeur est plus ou moins fourni, comme le grec, l'hébreu et autres langues de l'Orient. L'imprimerie royale de Paris a seule, entre toutes les typographies du monde, la collection complète des types de toutes les langues connues.

Depuis quelque temps, la gravure et la fonte des caractères ont pris un nouvel essor, et ceux appelés *compactes*, dont plusieurs imprimeurs réclament le mérite d'invention, commencent tellement à prévaloir dans le goût du public qu'ils menacent l'imprimerie d'une espèce de révolution. Mais s'il y a des innovations heureuses, le mauvais goût amène de son côté des créations informes, appelées *monstres* à juste titre, qui, nous l'espérons, ne seront qu'éphémères.

Parmi les inventions modernes on peut citer les caractères mobiles pour l'impression des cartes géographiques, qui n'ont pas eu un grand résultat, et ceux pour la musique inventés en Italie (1501) et perfectionnés par M. Duverger, qui ont obtenu, au contraire, un succès des plus remarquables. A. R.

CARAFÀ MICHEL, né à Naples en 1785, appartient à la France autant qu'à l'Italie. Compositeur distingué, il avait dès son enfance manifesté les plus heureuses dispositions pour la musique et elles avaient été cultivées par des maîtres habiles; néanmoins il suivit d'abord la carrière des armes, où il se fit remarquer. Il devint officier d'ordonnance de Murat et fut créé chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre des Deux-Siciles. Ce fut seulement en 1814 que, ren-

tré dans la vie civile, il se mit à travailler pour le théâtre. En 1808 il avait livré au public quelques compositions de différens genres qui avaient été favorablement accueillies et dans lesquelles on appréciait une mélodie gracieuse et originale. Plus tard, il donna, tant à Paris qu'à Naples et à Vienne, plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque *Gabriele di Vergi* (1815); puis *Jeanne d'Arc* (1821), *le Solitaire* (1823), *le Valet de chambre* (1823), *l'Auberge supposée* (1824) et *la Belle au bois dormant* (1825), dont les paroles furent faites en français. Les compositions plus récentes de M. Carafa sont : *Masaniello* (1827), que les connaisseurs regardent comme son meilleur ouvrage, *la Violette*, *le Livre de l'ermite*, *la Prison d'Edimbourg* et *une Journée de la Fronde*, toutes pièces jouées avec succès. Le nombre de ses ouvrages à libretto italien ne va pas à moins de 15; ils ont été représentés et applaudis sur les théâtres *del Fondo* et de *San-Carlo* à Naples et aussi à Vienne. C'est dans cette ville que parut *Abufar* (1823). M. Carafa, fixé en France, continue à travailler pour le théâtre. Son style, auquel on a reproché une trop grande imitation de celui de Rossini, a des mérites qui lui appartiennent en propre et qu'on ne saurait lui contester sans injustice.

F. R.

CARAFFA. C'est le nom d'une famille napolitaine très répandue qu'on regarde comme issue de celle des Caraccioli (*voy.*) et qui compte parmi ses membres plusieurs hommes d'état et des généraux célèbres. Un des plus illustres d'entre eux est le feld-maréchal autrichien ANTOINE Caraffa, de la maison des ducs de Forti. Il entra en 1665 au service de la maison d'Autriche, fit avec distinction en Hongrie la campagne contre les Turcs, et, pendant le siège de Vienne par ce peuple, il fut envoyé par l'empereur Léopold I^{er} vers le roi de Pologne Jean Sobieski, pour lui demander son assistance. Après la délivrance de Vienne, il combattit de nouveau en Hongrie contre les Turcs, fit en 1685 la conquête d'Eperies, en 1687 celle de Munkacz et de Belgrad, et mourut à Vienne en 1693. Comme président de la cour

martiale à Eperies, il se rendit odieux dans toute la Hongrie par sa trop grande sévérité.

Un de ses contemporains, *Caraffa della Roccella*, a publié pour les cadrans solaires les tables les plus complètes que nous possédions. Cet ouvrage, d'un très grand format, a été publié en 1686 à Maggara, sous le titre de *Exemplar horologiorum solarium*.

C. L.

CARAIBES (ILES). On donne quelquefois cette dénomination aux petites Antilles, du nom de leurs premiers habitans, dont la race se retrouve encore à Marie-Galante, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, et dans les montagnes de la Dominique. M. Waller, voyageur anglais, assure en avoir vu. *Voy. CANNIBALES et ANTILLES.*

J. M. C.

CARAITES, *voy. KARAITES.*

CARAMAN est le nom actuel de la famille du célèbre Riquet (*voy. ce nom*), à qui la France est redevable du beau canal du Languedoc, pour lequel lui et ses descendans firent d'énormes sacrifices.

VICTOR RIQUET, duc de Caraman, aujourd'hui chef de cette famille, suivit les princes dans l'émigration et remplit pour eux diverses missions en Allemagne et en Russie, jusqu'au jour où il lui fut permis de revoir la France. En récompense des services qu'il avait rendus à la cause de la légitimité, il fut nommé ambassadeur à Berlin en septembre 1814, et fait pair de France au second retour du roi Louis XVIII. Au mois de juin 1816, il quitta la Prusse pour aller remplir à Vienne les mêmes fonctions d'ambassadeur auprès de la cour d'Autriche. Le roi de Prusse, pour lui marquer son regret de cette transmutation et en même temps pour lui donner un témoignage d'estime, lui écrivit une lettre flatteuse en lui conférant l'ordre de l'Aigle Rouge de 1^{re} classe. En 1828 M. de Caraman, alors marquis, a été remplacé dans son ambassade par M. de Laval-Montmorency et admis à la retraite. Ce n'est qu'à cette époque qu'il a pu, pour la première fois, paraître à la chambre des pairs avec quelque assiduité, et on a cité de lui quelques discours. Après la révolution de 1830 il a prêté serment à la nouvelle dynastie.

Parmi les fils de M. le duc de Caraman, nous nommerons les deux suivans.

Le comte MAURICE de Caraman, après avoir émigré en 1791, rentra en 1800, prit part à l'administration de l'empire, et fut élu en 1811 membre du corps législatif. Au retour du roi, en 1814, il devint un des plus zélés serviteurs de la famille des Bourbons, les suivit pendant les *Cent-Jours*, et obtint pour récompense le grade de maréchal-de-camp, et le commandement successif des places d'Angoulême et d'Arras. Envoyé à la chambre des députés par le département du Nord, dans la session de 1824, il y siégea au centre droit et fut signalé comme un des plus chauds amis du pouvoir. Il n'a pas été réélu depuis.

FRANÇOIS-JOSEPH-PHILIPPE de Caraman, a été quelque temps au service, avant et pendant la révolution, et a pris le titre de prince de Chimay. Il a siégé à la chambre de 1815 comme député des Ardennes; mais son titre principal à la célébrité est d'avoir épousé, en 1805, M^{me} Tallien (née Cabarrus), dont il a eu 4 enfans (voy. CHIMAY). D. A. D.

CARAMANIE, région de l'Asie mineure. On comprenait anciennement sous ce nom la Lycie, la Pamphlie, la Cilicie, et une partie de la Phrygie et de la Carie. Aujourd'hui il n'est plus guère employé; il n'y a que les Européens qui donnent le nom de Caramanie aux côtes méridionales de l'Asie mineure, particulièrement sur le golfe de Satalie. Toutefois, il existe dans l'intérieur une ville qui a conservé le nom de *Caramane*, lequel paraît avoir appartenu primitivement à une peuplade aujourd'hui soumise aux Turcs. Depuis que les Turcs sont maîtres de ces régions, tout ce qui restait de l'ancienne prospérité de ces provinces a disparu, et telle est la misère du pays que le capitaine anglais Beaufort, en l'explorant dans les années 1811 et 1812, ne trouva pas sur les côtes un seul bateau, quoique la mer y abonde en poisson. Des ruines attestent encore l'ancienne magnificence des villes de la Caramanie. Un beau climat et un sol fertile ajoutaient aux avantages dont jouissait la population de ce pays; ils sont peu appréciés par les habitans actuels. Une branche du mont Taurus tra-

verse la Caramanie et se termine au promontoire chélidonien, où l'on remarque 5 petites îles rocailleuses; un peu plus vers l'est, le mont Takhtalu s'élève à une hauteur de 7,800 pieds. Il faut remarquer encore le pic d'Adratchan auprès du port génois, qui est bordé de rochers couverts de pins, à l'exception des sommités qui se cachent sous la neige. On croit reconnaître les ruines de Xanthus, de Phaselis et autres villes anciennes. En quelques endroits, maintenant presque abandonnés, on voit des tombeaux sculptés dans le roc, des restes de théâtres, etc. Actuellement les principales villes sont Kakava, dans une île hérissée de rochers, Myra et Phineka. Les pachas qui gouvernent l'ancienne Caramanie ont ou s'arrogent au moins de grands pouvoirs et le gouvernement turc se mêle peu de l'administration de ce pays. On peut consulter l'ouvrage du capitaine Beaufort : *Caramania, or a brief description of the south-coast of Asia minor*. Londres, 1819, in-8°. D. A.

CARAPACE ou **TEST**, partie supérieure de l'enveloppe généralement osseuse et bombée qui protège le corps des reptiles compris dans la classe des chéloniens (voy.). Cette enveloppe forme une espèce de cuirasse composée de deux pièces principales qui servent à garantir de toute atteinte extérieure les organes qu'elles renferment. L'une, disposée en voûte résistante, embrasse le dos de l'animal: c'est la carapace; l'autre, plus aplatie, formée d'anneaux osseux, garnit la poitrine en guise de sternum et s'appelle *plastron*; mais toutes deux sont percées d'ouvertures antérieures et postérieures qui livrent passage à la tête, aux pattes et à la queue de la tortue.

La carapace qui, dans la plupart des chéloniens, présente une surface peu convexe, ovale et cordiforme, n'est qu'un assemblage d'os intimement unis entre eux et dont l'enchaînement forme un tout compacte et immobile. Ces os sont les vertèbres du dos et des lombes, et les 8 côtes qui s'étendent latéralement jusqu'au plastron, jointes par des sutures transversales et couronnées d'une série de plaques osseuses et quadrangulaires. La carapace est tantôt garnie de 13 lames.

écailleuses qui recouvrent le dos, tantôt de 23 à 25 feuillettes semblables appliqués sur les côtes; tantôt elle est dépourvue d'écailles et tantôt revêtue d'une sorte de cuir, comme dans le luth (*testudo coriaccica*) et quelques autres espèces de tortues. Au reste, la nature de cette enveloppe varie comme la destination de l'être à qui la nature en a fait présent. Plus elle offre de solidité, plus l'animal qui la possède est porté par instinct à préférer le séjour de la terre à celui des eaux.

La carapace et les diverses parties qui l'enveloppent présentent à la tortue une retraite sûre, un rempart impénétrable où elle peut à volonté retirer ses membres délicats et les préserver des attaques auxquelles la lenteur de sa marche l'expose sans cesse. Cette armure remplit pour elle le même office que la coquille des mollusques; elle constitue chez les obéloniens la charpente et presque tout le corps du système osseux. Solide, inébranlable, elle peut supporter sans se rompre les poids les plus lourds et résister aux plus fortes atteintes, grâce à la disposition de ses parties qui, tour à tour s'abaissant et s'élevant sous l'impression du coup, en amortissent la violence par un mouvement de bascule et en transmettent l'effort au plastron, puis au sol, sans intéresser en rien les frères organes qu'elles sont chargées de défendre. Pour compléter l'éloge d'un objet si digne d'intérêt par lui-même, nous ajouterons qu'au rapport de Pausanias une antique tradition de la Grèce l'avait consacrée à Mercure, comme ayant formé le corps de la lyre inventée par le messager des dieux. Le génie de la Fable ne pouvait mieux caractériser le symbole du plaisir qu'en l'associant à l'emblème de la sécurité. EM. D.

CARASCOSA (MICHEL, baron DE) naquit en Sicile et ne dut son élévation qu'à lui-même. Lorsqu'à l'approche de l'armée française le roi Ferdinand se fut retiré dans l'île, Carascosa entra dans le parti républicain, qui, après la défaite du général Mack, en 1798, proclama la république Parthénopéenne. Mais les royalistes rentrèrent bientôt à Naples; Carascosa réussit à se soustraire à la proscription presque générale de tous les parti-

sans et fonctionnaires de la république compris dans la capitulation de Capri d'Uovo. En 1806, après la reprise de Naples par les Français, Carascosa nommé chef de bataillon dans le premier régiment d'infanterie de ligne par Joseph-Napoléon, régiment des drapeaux duquel il s'était distingué en Espagne. Après son retour Joachim Murat le fit bientôt passer tous les grades. En 1814 il commandait une division qui combattit avec les Autrichiens contre les Français. Et il se trouva en face des Autrichiens à la tête d'une division de l'armée napoléonienne, et signa avec d'autres généraux napoléoniens la convention militaire de Salamanque, après laquelle l'armée française mettait bas les armes. Lors de la révolte qui éclata au mois de mai 1820 dans une partie de l'armée napoléonienne, alors ministre de la guerre à la tête des troupes destinées à réprimer l'insurrection et s'avança jusqu'aux bords de la Terre de Labour; mais trop tard à attaquer les insurgés, une révolution éclata parmi ses propres troupes. Plus tard il prit lui-même part à la révolution et fut investi, lors de la déroute de l'armée autrichienne, du commandement d'un corps considérable, quel il devait défendre la route de Capri à Naples; mais les Autrichiens qui s'étaient avancés par Sulmona, tourné, son corps fut entièrement dispersé, et il allait être arrêté par des coryphées de la révolution lorsqu'il se réfugia à Barcelone. Condamné par contumace, il vit maintenant en Angleterre. Ses *Mémoires hist., polit. sur la révolution du royaume de Naples en 1820, et sur les causes qui l'ont amenée* (Lond., 1823), ne sont pas mérités sous le rapport historique.

CARAT, unité de poids pour les diamans, les perles et les pierres précieuses. Le même mot s'emploie également à l'or, dans un sens qui ne porte de bien déterminer. Or que toute pièce d'or forme un carat fictif de 24 parties appelées carats, si la totalité des parties

on dirait que la pièce est au carats; mais comme il entre peu d'alliage dans les métaux que l'art a mis en œuvre, l'or reste toujours au-dessous nite. S'il entre dans la composition la pièce $\frac{1}{24}$ de cuivre, le titre est à 22 si l'alliage ne les $\frac{2}{24}$ du tout, et ainsi de rat d'or, égal à 192 grains, se n 4,608 *primes*; mais au titre se compte par milli-évaluation des monnaies. Les excellent *carat de fin* un vingt-degré de finesse d'une pièce *carat de prix* la vingt-quatrième de la valeur d'une once ou l'or. Ils désignent encore sous *carats* de petits diamans qui au poids.

EX. D.

AGE. MICHEL-ANGE ANGELOVICI doit le surnom de *Caravaggio*, au *Caravaggio*, dans le Milanais, naissance en 1569. De même patriote, il prit goût à la préparant pour les peintres la chaux et le mortier dont on se servait pour enduire le mur sur lequel ils vident travailler. Sans maître, il étudia les ouvrages des grands peintres; encore moins les statues antiques, lesquelles il avait une espèce de vénération; il devint habile dans son art. Il prit son seul guide et seule elle fut ses modèles; mais cette nature, si variée, si riche en nobles qualités, sa variété, si riche en nobles qualités, pour quiconque sait la voir, il la copia sans choix et sans égard à la beauté et les défauts de l'œuvre; il en déparent ses ouvrages de son époque où l'on ne peignait que pour la pratique, son imitation servit à le mettre en opposition avec les artistes de son temps: aussi il fut à l'envi l'un de l'autre que les autres ignobles, qu'elles n'avaient ni formes choisies, ni mis était cru dans les ombres et les lumières, qu'une cave dans son atelier, que ses contemporains ne comprenaient de l'intelligence et l'art. Ces reproches furent adressés, mais les tableaux du

Caravage n'en firent pas moins fureur en Italie, et cet engouement dura jusqu'à ce que le Guide, par une manière diamétralement opposée à la sienne, mais plus savante, fût parvenu à contrebalancer sa réputation.

Toutefois on ne saurait trop faire l'éloge de la force du coloris du Caravage, de la vérité de son clair-obscur, de la saillie qu'il a donnée à tous les objets qu'il a peints, et de l'exactitude de ses imitations de la nature. Pour arriver à cet effet fier et prononcé qui lui acquit tant d'admirateurs, il ne peignait jamais que dans un atelier dont il avait noirci les murs et dans lequel il ne laissait arriver qu'un filet de lumière tiré d'en-haut. Exposées sous un tel jour et privées ainsi de tout reflet, ses figures ne pouvaient manquer d'offrir ce contraste frappant d'ombres fortes, larges et opaques, et de lumières vives, étroites et crues, se détachant sur un fond complètement obscur, qui est son cachet distinctif.

Si, dans le portrait comme dans les sujets d'une ou deux demi-figures, la manière du Caravage produisait beaucoup d'effet, elle convenait fort peu aux compositions nombreuses: aussi trouve-t-on dans la plupart de ses grands tableaux des plans trop rapprochés, mal en perspective, un passage trop subit de la lumière à l'ombre, et une uniformité dans ce que les peintres nomment le *parti pris* qui leur nuit beaucoup. Avant d'adopter cette manière forte qui caractérise ses plus nombreux ouvrages, le Caravage en eut une plus tendre qu'il dut à la vue, à Venise, des tableaux du Giorgione.

Vain, jaloux, querelleur, insociable, il eut une vie agitée et dut plus d'une fois se mettre à l'abri des poursuites de la justice. Ayant appelé en duel le Josephin, chef de la secte des peintres idéalistes, celui-ci refusa le cartel, alléguant sa qualité de chevalier. Aussitôt le Caravage part pour Malte, y mérite par ses ouvrages le titre qu'il ambitionnait, et se dispose à rejoindre son antagoniste; mais au moment de quitter cette île il se fait emprisonner. Au risque de sa vie il parvient à s'évader; il erre quelque temps en Sicile, passe à Naples où il est

attaqué et taillé au visage, s'embarque sur une felouque pour se rendre à Rome, est arrêté, au moment de son débarquement, par des soldats espagnols qui le prennent pour un autre. On le relâcha peu après, mais la felouque qui l'avait amené étant retournée sans qu'il ait eu le temps d'en retirer ses effets, il se trouva dépourvu de tout. Accablé de tant d'aventures fâcheuses et plus que jamais déterminé à se mesurer avec celui qu'il accusait d'être l'auteur de ses malheurs, il se mit en route à pied par une excessive chaleur; il fut saisi d'une fièvre maligne qui le tua, non loin de Porto-Ercole, en 1609.

Parmi les nombreux ouvrages du Caravage répandus dans toute l'Europe, les plus célèbres sont : *le Christ porté au tombeau*, chef-d'œuvre estimé à 150,000 francs, que la France restitua aux états romains; *la Mort de la Vierge* (au musée de France), tableau qui fut retiré de l'église della Scala, à Rome, sous prétexte que la Vierge présentait l'image d'une femme noyée; *la Distribution du Rosaire* (au Belvédère à Vienne); *le Cupidon* de la galerie Giustiniani (aujourd'hui à Berlin); *la Bohémienne* (musée de France), que le Caravage avait la vanité d'opposer aux chefs-d'œuvre de Raphaël et des statuaires antiques. Parmi les beaux et nombreux portraits du Caravage, on met en première ligne celui d'*Adolphe de Vignancour*, grand-maitre de Malte (musée de France).

POLIDORO CALDARA, autre peintre dit le CARAVAGE parce qu'il était né aussi à Caravaggio, s'était rendu célèbre avant Michel-Ange Amerighi. Ainsi que son compatriote, il commença par être manœuvre. Employé au service des élèves de Raphaël, la vue de leurs ouvrages au Vatican échauffa son génie. Il fit part à Jean d'Udine de son projet de se faire peintre : celui-ci dirigea ses premières études. Les progrès de Polydore étonnèrent bientôt Raphaël lui-même, qui ne tarda pas à lui confier des travaux importants. La nature l'avait doué du génie le plus heureux, et, quoique sans éducation, il est, de tous les élèves du chef de l'école romaine, celui dont le goût a le plus de noblesse, de pureté et

d'élégance. C'est principalement dans des compositions imitant les bas-reliefs antiques et peints en camaïeu qu'il s'est distingué. Personne ne l'a surpassé dans ce genre, pas même Jules Romain. Habitué à peindre en clair-obscur, ses tableaux colorés sont pâles; on cite avec distinction cependant un *Christ conduit au Calvaire* qu'il fit à Messine, peu avant que le crime d'un domestique, qui l'assassina pour avoir sa fortune, l'ait conduit au tombeau. Polydore mourut en 1543, dans la 48^e année de son âge. L.C.S.

CARAVANE, association que forment des marchands ou des pèlerins pour traverser les déserts de l'Asie et de l'Afrique; ces associations, n'ayant pour objet que la sûreté commune durant ces périlleux voyages, finissent avec le besoin qui les a fait naître. Il y en a d'irrégulières, qui partent à des époques indéterminées, et de régulières qui, constamment et à une époque fixe, partent d'un même point pour atteindre un même but. Les caravanes les plus célèbres sont celles des marchands qui partent des échelles du Levant pour se rendre au Tibet et au Cachemyr; celle des pèlerins du Caire au Mecque, dont le nombre monte quelquefois jusqu'à 70 ou 80,000 individus, et 8 ou 9,000 chameaux et au moins aut de chevaux. La plus brillante est celle de Constantinople, qui se rend également tous les ans au tombeau du prophète; le départ s'en fait avec grande pompe; le khan lui-même souvent y assiste. L'ordre et la police de la marche et des haltes sont réglés, pour les caravanes des marchands par un chef qu'ils se choisissent et qui s'appelle *caravan-bachi*; pour ceux des pèlerins c'est un émir nommé l'autorité supérieure : il a des soldats sous ses ordres, tant pour défendre les pèlerins que pour les maintenir dans le bon ordre. Durant la marche, les pèlerins chantent des versets du Koran; les chameaux marchent en file, attachés queue les uns des autres; un homme en conduit ordinairement deux ou huit. Les cavaliers ou picteurs marchent à droite et à gauche, en se répartissant autant que possible, sur la ligne; les femmes et les enfans sont montés sur

si portent les marchandises
sions; car, comme on ne
aux lieux de repos, on se
moment du départ, de tout
peut avoir besoin dans le
caravane est attaquée, elle
le plus possible et tous les
face à l'ennemi de tous
s Arabes n'attaquent jamais
oint : ils tournent sans cesse
r proie avec une incroyable
tête de chaque caravane
uide qui la dirige à travers
s déserts et la conduit or-
chaque soir, à une station,
généralement une fontaine
Cet endroit est le plus sou-
par fois on y trouve quelques
nent des caravanserais (voy.
descend les femmes et les en-
s les chameaux que l'on at-
tint fixe, sans les décharger;
et dorment, pendant tout le
s quitter leur fardeau. Le
la caravane se remet en
le reste du jour, ne faisant
dans les 24 heures. Les
si ne sont composées que de
rechant infiniment plus vite,
quelques fois derrière elles 2 ou 3
s dans une journée. C. DE B.
N-SERAL, c'est-à-dire se-
es caravanes, grand bâtiment
l'Orient à servir d'hôtellerie
repos aux caravanes et aux
De forme ordinairement
ffre à l'extérieur qu'un long
par les portes qui donnent
érieur. Quand on est parve-
on se trouve au milieu d'une
, où existe constamment un
fontaine. Cette cour est en-
ades plus ou moins solides
qui soutiennent un toit de
, suivant la richesse ou l'im-
l'établissement; cette cons-
semble assez pour l'aspect
de nos monastères. C'est sous
s s'établissent les caravanes;
lier ou chamelier attache les
et il prend soin à des poteaux
et effet. Chacun s'établit à sa
passer la nuit, les uns à terre
es ou couvertures, les autres

sur des banquettes circulaires qui règnent
dans tout le caravanseraï, à quelques
pieds de terre. La police en est confiée à
un officier qui a sous lui des employés
pour le service et le maintien de la pro-
preté. Chacun est reçu gratis dans ces
établissements, sans que jamais on s'in-
forme qui il est, d'où il vient, ni où il
va, pour peu que sa conduite n'ait rien
de répréhensible. Le gardien du caravan-
seraï loue quelquefois, mais à prix d'or,
de petites chambres pratiquées au-dessus
des portes, à ceux qui ne veulent pas
rester confondus avec les autres voyageurs.
Bien que certains caravanserais offrent
une richesse extrême, on n'y trouve ja-
mais autre chose que de l'eau, et les
voyageurs sont obligés de pourvoir à tous
leurs besoins. Dans les villes, ces édifices
servent aussi à étaler les marchandises
des marchands qui y sont logés; ils se
transforment alors en marchés ou bazars.
L'honneur de fonder des caravanserais
est réservé à quelques membres de la
famille impériale, ou aux grands digni-
taires de l'empire qui se sont signalés
par quelques services importants. C. DE B.

CARBON, famille romaine à laquelle
appartenait Cn. PAPIRUS, contemporain
des Gracques et tour à tour leur défenseur
et leur ennemi. Orateur bouillant, il fut tri-
bun du peuple l'an 132 avant J.-C., et en
121 il devint consul. Son fils et son pe-
tit-fils du même nom furent consuls l'un
en 114 et l'autre trois fois dans les années
avant J.-C. 86, 85 et 83. Ce dernier sui-
vit le parti de Marius et se signala par
ses cruautés; c'est lui qui, étant préteur,
a attaché son nom à l'*édit carbonien* qui,
sous l'empire, devint une loi de l'état.
Elle était relative aux mineurs auxquels
on contestait la qualité de fils, et par con-
séquent d'héritier, assurait la possession
à ce mineur sous caution, et ajournait la
décision jusqu'après sa puberté. S.

CARBONARISME. **CARBONARI**, char-
bonniers, est le nom d'une société secrète
italienne qu'il ne faut pas confondre avec
celle des francs-maçons, car elle n'est
pas sortie de leur sein. Si le carbonaris-
me a emprunté quelque chose à la franc-
maçonnerie, il a toujours eu une exis-
tence à part et a été prédominant en
Italie. Bien que les carbonari fassent re-

monter leur origine à François I^{er}, à la santé duquel ils boivent dans leurs fêtes, ils n'ont acquis une importance historique et surtout politique que depuis 1818. Cependant on ne peut mettre en doute qu'ils n'existassent antérieurement : en 1814, la petite ville de Lanciano, dans l'Abbruzze citérieure, comptait à elle seule 1,200 membres en armes. Certains auteurs pensent qu'ils étaient une branche des Vaudois qui rejetaient la tradition pour s'en tenir au texte même de l'Évangile. M. Botta (*Storia d'Italia*), au contraire, veut donner à cette société un caractère exclusivement politique. D'après lui, sous le règne de Joachim Murat, les républicains, animés d'une haine égale contre les Français et contre Ferdinand, se réfugièrent dans les défilés des Abbruzzes, s'unirent entre eux par une alliance, et se donnèrent le nom de carbonari. Leur chef était un certain Capobianco, homme de courage, d'enthousiasme et d'éloquence. Ferdinand et Caroline se servirent d'eux contre les Français, et tirèrent de cette alliance temporaire, qu'ils désavouèrent ensuite, les plus utiles services; elle s'était faite sous les auspices du prince Moliterni, républicain de cœur, qui avait été député vers eux. Ils furent protégés, les uns disent par la reine Caroline, les autres par le Génois Maghella, ministre de la police sous la république ligurienne, puis directeur de la régie des tabacs. Il est très probable que ce fut par Maghella; car, lorsqu'il remplaça Salicetti au ministère, il se servit d'eux dans l'espérance d'atteindre son but favori, qui était à la fois l'unité et l'indépendance de l'Italie. A l'ombre d'une aussi puissante protection, la société des carbonari ne tarda pas à acquiescer un grand développement. C'est sans doute à ses anciennes relations avec eux que Maghella dut d'être, après la chute de Murat, envoyé dans une forteresse de Hongrie, puis livré au roi de Sardaigne, qui ne le mit en liberté qu'après l'avoir laissé un an à Fenestrelles.

Leur nom est un symbole. Dans leur langage, *purger la forêt des loups* signifiait naturellement délivrer la patrie des étrangers, ce qui avait été constamment

leur but; mais plus tard, lorsque par le secours des baionnettes étrangères les souverains des anciennes familles furent remontés sur leurs trônes et cherchèrent, en livrant aux supplices les carbonari, à répudier une alliance qui cessait de leur être utile, les *loups* furent ces hommes traitres à leurs promesses, sous lesquels l'Italie devint plus esclave qu'elle ne l'avait été sous la conquête. Le charbon est aussi un autre symbole : il purifie l'air, et, d'un autre côté, on est dans l'habitude d'allumer des feux pour éloigner les bêtes fauves. Leur cri était : *Vengeance pour le mouton opprimé par le loup*. Les adeptes du second degré s'appelaient les pythagoriciens; on ne sait rien sur le troisième, et quelques auteurs seulement pensent qu'il en existait un quatrième. Entre eux ils se nommaient *bons casins*. Le lieu d'assemblée s'appelait *hutte* (*baracca*), la contrée environnante *forêt*, l'intérieur du lieu d'assemblée *vente* (*vendita*), tous termes empruntés au commerce du charbon. La réunion d'un certain nombre de huttes formait une *république*. Ils avaient partagé l'Italie en différentes provinces. Il y avait, par exemple, celle de la Lucanie occidentale avec 182 huttes, dont le chef-lieu était Falerno; celle de la Lucanie orientale, qui avait pour chef-lieu Polenza; puis venaient les républiques d'Irpinie, de Daunie, etc. Il semble qu'il n'y ait jamais eu de réunion générale ou de centre d'unité, car ce fut en vain que les huttes de Naples et de Salerne cherchèrent à imprimer aux huttes secondaires un mouvement uniforme. Peu de temps après son apparition sur la scène politique, cette société comptait déjà de 24 à 30,000 membres; elle se répandit avec une telle rapidité que, seulement dans le mois de mars 1820, on reçut 650,000 nouveaux membres. Des villes entières s'étaient rangées de leur côté; des personnes de tous les rangs s'y firent affilier en foule, et comme les statuts prescrivaient la plus grande tolérance religieuse et accordaient à chacun le droit imprescriptible d'honorer Dieu d'après ses convictions et ses idées particulières, le plus grand nombre se composait de militaires et d'ecclésiastiques. Comme on était généralement

peu difficile sur la réception, on admit dans la société des hommes qui avaient été proscrits ou condamnés pour d'autres causes que pour leurs opinions politiques. C'est ce qui servit aux souverains de prétexte pour les représenter à chaque occasion comme des brigands capables de tout et dignes des plus grands châtimens. Malgré cela, ils eurent bientôt des ramifications de plus en plus nombreuses et couvrirent tout le midi de l'Europe. En 1821 on étouffa par les armes la révolution napolitaine qui était en partie leur ouvrage. Ils furent déclarés dans toute l'Italie coupables de haute trahison et punis comme tels quand on parvenait à les saisir. Aujourd'hui, malgré l'acharnement et même la cruauté avec laquelle on les poursuit, ils existent encore et tiennent sans cesse en échec les souverains, qui tremblent au seul nom de carbonaro, parce qu'ils savent bien que cette société, quoique décriée et proscrite, renferme encore dans son sein des hommes de cœur et de courage, amis de l'Italie et de ses libertés. Voy. l'article CALDERARI. C. L. m.

CARBONATES, sels provenant de la combinaison de l'acide carbonique avec les différentes bases. Cette combinaison a lieu en diverses proportions: il en résulte des *sous-carbonates*, des *carbonates neutres* et des *carbonates avec excès* d'acide appelés aussi *bi-carbonates*. Tous ont pour caractère distinctif de faire effervescence avec les acides étendus d'eau; il y a dégagement d'acide carbonique en vapeurs non visibles.

Les sous-carbonates sont insolubles dans l'eau, ceux de soude, de potasse et d'ammoniaque exceptés; plusieurs acquièrent un certain degré de solubilité dans l'eau chargée d'acide carbonique libre; leur dissolution verdit le sirop de violettes et précipite les sels à base de magnésie. Un grand nombre de ces sels cèdent leur acide à une chaleur élevée; les sous-carbonates de potasse, de soude, de baryte et de lithine, indécomposables par ce moyen, sont décomposés par la vapeur d'eau et le charbon. Le sous-carbonate d'ammoniaque est volatil.

Le bore, le phosphore, le charbon et le zinc décomposent les sous-carbonates

que le feu ne décompose point; ces corps agissent sur eux en s'emparant en totalité ou en partie de l'oxygène de leur acide.

Les sous-carbonates sont très répandus dans la nature; celui de chaux constitue une grande partie de la masse du globe. Plusieurs autres sous-carbonates métalliques, notamment ceux de potasse, de soude, de fer et de magnésie, s'y rencontrent en quantités plus ou moins considérables, soit en état de solidité, soit en dissolution dans l'eau.

Les sous-carbonates de fer, de potasse, de soude, de plomb, de cuivre et de magnésie, sont seuls en usage dans la médecine et les arts. Le sous-carbonate d'ammoniaque est employé comme stimulant; les propriétés de ces sels, leur préparation et leur emploi, seront plus amplement traités aux mots par lesquels on désigne leurs bases (voy. CHAUX, POTASSE, SOUDE, etc.).

Tous les carbonates neutres sont des produits de l'art; on ne connaît encore que ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque. On les obtient en saturant par l'agitation les sous-carbonates dans une eau chargée d'acide carbonique libre. Moins solubles que les précédens, ils ne précipitent point à froid les sels magnésiens; ils contiennent le double d'acide carbonique. Exposés à la chaleur ils perdent la moitié de leur acide et sont ramenés à l'état de sous-carbonates.

Quant aux carbonates avec excès de base, la *malachite* et le mortier des anciens bâtimens paraissent être de cette nature; ils sont sans usage, et sous ce rapport leur étude offre peu d'intérêt. L. S.-v.

CARBONE, corps élémentaire dont la découverte est due aux chimistes modernes. Très répandu dans les trois règnes de la nature, le carbone existe, plus ou moins altéré par d'autres substances, dans la mine de plomb ou *graphite*, dans la houille, l'*anthracite*, la tourbe, et dans les charbons provenant de la carbonisation des substances végétales et animales. C'est un des principes constituans des êtres organisés. Le diamant est du carbone dans son plus grand état de pureté; il y est cristallisé en octaèdre

ou en polyèdre à facettes triangulaires, brillant, transparent, ordinairement incolore, nuancé parfois de rose ou de toute autre couleur. L'art n'est point encore parvenu à l'obtenir aussi pur. Le carbone le plus exempt de tout mélange que l'on puisse se procurer dans nos laboratoires est celui qui se forme en faisant rougir fortement du noir de fumée dans un vase clos. Ce carbone est solide, sans odeur, sans saveur; variable dans ses autres propriétés physiques, il est le plus souvent noir, sans forme régulière, facile à pulvériser, parfois compacte, luisant, à tissu irrégulier. Il est tel dans l'anhracite.

Le carbone ne se ramollit ni ne diminue de poids à la plus forte chaleur; mauvais conducteur du calorique, il l'est éminemment du fluide électrique, propriété qui le rend précieux pour transmettre au sol l'électricité qui provient du tonnerre et des orages. A froid, l'oxygène et l'air atmosphérique n'ont aucune action sur lui; mais à une température élevée le carbone se combine avec l'oxygène. Il se forme de l'*acide carbonique* égal en volume à l'oxygène combiné; il n'y a point de résidu. Si la quantité du carbone est plus que suffisante pour absorber l'oxygène qui lui est présenté, il se forme de l'*oxide de carbone*, gaz découvert par Priestley, incolore, insipide, sans action sur les couleurs végétales; il éteint la flamme des bougies et donne la mort aux animaux qui le respirent. Avec l'hydrogène le carbone produit le gaz hydrogène carboné, nommé avec plus de raison par quelques chimistes *carbure d'hydrogène*.

L'azote, le soufre, le phosphore se combinent avec le carbone; le fer, le platine et quelques autres métaux forment avec lui des produits que l'on nomme *carbures* (voy.). Le carbone pur n'est d'aucun usage; il est d'une tout autre importance pour la médecine et les arts quand il est mêlé à d'autres substances, et principalement dans le charbon (voy. ce mot).

L. S-Y.

CARBONIQUE (ACIDE), v. ACIDES.

CARBONISATION, opération par laquelle, à l'aide de la chaleur, opérant à l'abri du contact de l'air, on réduit en

charbon les matières organiques. De nos jours on a étendu cette opération à la tourbe et à la houille, pour en rendre l'usage plus agréable en les débarrassant par ce moyen des principes volatils qu'elles contiennent et qui, par la combustion, s'exhalent en vapeurs plus ou moins incommodes; quelquefois aussi pour utiliser ces mêmes produits volatils. Ainsi, l'on soumet la houille à la calcination dans des appareils fermés, pour en extraire le gaz de l'éclairage; le *coke* qui en est le résidu brûle sans répandre une odeur sensible.

La nature pratique la carbonisation dans les entrailles de la terre; de là proviennent les mines de charbon fossile et divers autres corps où le carbone prédomine. L'homme l'applique le plus généralement aux substances végétales et animales pour obtenir différents charbons dont la médecine, les arts et l'économie domestique font un usage très étendu.

Voy. CHARBON.

L. S-Y.

CARBURE. L'affinité du carbone pour les corps combustibles est très faible; toutefois, la plupart des métaux, traités par le charbon à une température élevée, retiennent une certaine quantité de ce principe et cette combinaison donne naissance aux carbures. Un métal par son union avec le carbone, perd plus ou moins de sa malléabilité; il devient dur et plus cassant.

Il est des *proto-carbures* et des *per-carbures*, selon la quantité de carbone que le métal a retenue; l'acier est un proto-carbure de fer et la plombagine un per-carbure de plomb.

Peu de ces produits ont été particulièrement étudiés; les plus utiles à connaître sont le proto-carbure et le per-carbure de fer.

Le carbure de potassium offre un phénomène remarquable: mis en contact avec l'eau il lance dans l'air des gerbes de feu et présente l'aspect d'un feu d'artifice.

L. S-Y.

CARCAISE, voy. VERRERIE.

CARCAN, voy. EXPOSITION et PLOMB.

CARCASSONE, voy. AUDE.

CARDAMOME, plante dont les fruits aromatiques ont joué autrefois

grande réputation en médecine et fut employé dans toutes les pharmacopées. On distinguait soigneusement le grand cardamome, que le commerce cherche à grands frais dans l'Inde, et qu'on employe en substance ou en extrait l'huile volatile qui s'y trouve abondamment contenue. Les cardamomes sont en désuétude depuis qu'on a reconnu que leurs propriétés n'étaient pas si grandes que celles d'une foule d'autres indigènes. La plante qui le appartient à la famille des scitamineuses croît spontanément dans les lieux ombragés, s'élève à une hauteur de six à sept pieds et produit des fruits capsulaires qu'on fait sécher et qu'on livre à la consommation. On sert pour la fabrication des liqueurs.

F. R.

RDAN (JÉRÔME), médecin et géomètre, naquit à Pavie en 1501. Son père, qui l'avait conçu hors mariage, chercha vainement de détruire son fruit par divers breuvages. Cardan vint au monde avec des yeux noirs et frisés; il avait 4 ans quand on le porta à Milan, où son père, qui consultait aussi vertueux qu'éclairé, prodigua les plus tendres soins et lui donna sa première éducation. A l'âge de 15 ans, il alla terminer ses études dans l'université de Pavie, et quelque temps après il y expliqua la géométrie d'Euclide.

Après avoir obtenu le titre de docteur en médecine, il se maria sur la fin de l'année 1531 et professa les mathématiques et la médecine à Milan, puis à Pavie, qu'il quitta bientôt parce qu'on négligeait de lui payer les honoraires attachés à ces fonctions. Cependant la réputation de Cardan avait déjà franchi les bornes de son pays; en 1547 le roi de Danemark lui offrit une place aussi brillante que lucrative. Une telle démarche était contraire à séduire le médecin de Milan par le climat et la religion du pays. Mais Cardan lui proposait pour séjour des lieux conformes à ses habitudes et à ses vœux; il refusa de s'expatrier et continua dans la fécondité de sa plume à opposer sa fortune contre la fortune qui l'avait toujours persécuté. Un heureux hasard lui fournit bientôt l'occasion d'exer-

cer ses talens avec plus d'éclat. Mandé par l'archevêque de Saint-André, qui depuis 10 ans souffrait d'une hydropisie regardée comme incurable par les médecins de France et d'Angleterre, il entreprit en 1552 le voyage d'Écosse et fut assez habile pour procurer au prélat une entière guérison. De retour en Italie, il séjourna successivement à Milan, à Pavie, puis à Bologne, où il subit un emprisonnement de quelques mois. Dès qu'il eut recouvré sa liberté il courut à Rome, où il obtint le titre d'associé du collège médical, avec une pension du pape, et se laissa mourir de faim pour accomplir son horoscope et sauver l'honneur de l'astrologie, sur la foi de laquelle il avait annoncé l'époque précise de sa mort. Le malheureux aimait mieux endurer une agonie de 9 jours que de compromettre le crédit de son art. Il expira, selon De Thou, en 1575, ou bien en 1576, au dire de Bayle et de Gabriel Naudé.

Cardan fut toute sa vie le modèle de la plus parfaite originalité. Bizarre, inconstant, opiniâtre, il avait la démarche ainsi que les propos et les fantaisies d'un insensé. Puéril dans ses actions, déréglé dans ses mœurs, esclave des superstitions les plus grossières, il semblait se complaire dans son délire et avouait ses ridicules avec une naïveté poussée jusqu'à l'impudence. Rien de plus curieux que les détails qu'il nous a transmis lui-même sur ses bonnes et ses mauvaises qualités. Il nous apprend que, lorsque la nature ne lui faisait pas sentir quelque douleur, il se procurait lui-même ce sentiment désagréable en se frappant de verges jusqu'à ce que la violence des coups lui arrachât des larmes. Il assure qu'il ressentit souvent un penchant décidé pour le suicide; enfin, dans un dialogue intitulé *Tetim*, il se vante d'avoir, comme Socrate, un démon familier; il se flatte d'éprouver, quand il le veut, les symptômes de l'extase et de la catalepsie, de posséder une clairvoyance surnaturelle et de voir en songe ou de lire sur ses doigts les secrets de l'avenir. On sent avec quelle ardeur un esprit capable de cette exaltation dut s'attacher aux rêves de l'astrologie judiciaire. Partout la ma-

nie de cet art dangereux et futile éclate dans ses écrits et surtout dans ses traités astronomiques. Apôtre zélé du système des cabalistes, ce fut lui qui répandit dans le XVI^e siècle cette doctrine mystique qui peuplait le monde de substances immatérielles dont l'homme pouvait acquérir les vertus en se purifiant par les épreuves de la philosophie. Il fit de l'âme un principe répandu dans les espaces sublunaires, un fluide incorruptible et subtil dont les rayons animaient exclusivement l'espèce humaine et circulaient autour des brutes, sans pénétrer leur substance. La jeunesse de Cardan avait été très orageuse; des chagrins domestiques répandirent sur sa vie une nouvelle amertume. L'aîné de ses enfans avait épousé une jeune fille privée de fortune: dégoûté de sa femme après quelques jours de mariage, il s'en défit par le poison et périt sur l'échafaud, à l'âge de 26 ans. Cardan fut inconsolable d'une perte qu'aggravèrent encore les désordres et l'ingratitude du seul fils qui lui restait. Mais, de tous ses maux, le plus cruel fut la nécessité qui le réduisit à trafiquer de ses talens littéraires pour repousser les atteintes de l'indigence. Tourmenté par la faim, il se fit compilateur et plagiaire. Ayant appris que le célèbre Tartaglia possédait une méthode encore inconnue pour résoudre les équations cubiques, il vint à bout de lui dérober son secret par le plus lâche des parjures et s'attribua tout l'honneur d'une découverte qui toutefois ne resta pas stérile. entre ses mains; il en déduisit une formule ingénieuse et parut entrevoir le premier les rapports qui lient le nombre et les propriétés des racines positives et négatives avec la nature et le degré des équations supérieures. Cardan avait pris cette belle devise: *Tempus mea possessio, tempus ager meus*: « Le temps est mon trésor, c'est le fonds que je cultive. » Ses nombreux ouvrages ont été recueillis par Charles Spon, en 10 vol. in-fol., Lyon, 1663. Voici la liste de ses principales productions: *Artis magnæ seu de regulis algebrae liber unus*, Nuremberg, 1545, in-4°; *De Subtilitate libri XXI*, Nuremberg, 1550, in-fol., le meilleur de ses traités. Richard Leblanc en a

donné une traduction française, 1556, in-fol.; *De Rerum varietate libri XVII*, 1557, in-fol., ouvrage qui n'est pas sans mérite; *Opus novum de proportionibus numerorum*, etc., Bâle, 1570, in-fol.; *De Vita propria*, Histoire de sa vie, 1643, in-8°; *De Utilitate ex adversis capiendâ*; *Neronis encomium*; *De Sanitate tuenda et vita producenda libri IV*, Rome, 1580.

JEAN - BAPTISTE Cardan, fils aîné du précédent et docteur en médecine comme son père, a laissé un traité *De Fulgure* et un autre *De Abstinencia ciborum fejidorum*, imprimés dans le recueil des ouvrages de son père.

EM. D.

CARDEUR, nom donné dans les manufactures à celui qui carde, soit de la laine, soit du coton, ou toute autre matière.

Le cardage est sans contredit l'opération la plus importante qu'on exécute avant la filature, pour donner aux filamens de toute matière filamenteuse la direction, l'expansion et l'homogénéité qu'ils doivent prendre, afin d'être réduits en forme de rubans et ensuite en fil, au moyen de 2 autres opérations, la torsion et l'étirage. Le cardage varie selon la nature de la substance à laquelle il est appliqué; mais il se fait toujours avec des *cards*, espèce de brosses garnies de dents de fil de fer, implantées dans une lazière faite avec du cuir épais. Les dents sont brisées de telle sorte qu'elles accrochent et attirent les filamens en dedans. En frottant en sens inverse l'une contre l'autre deux cards dont l'une est chargée et l'autre vide, il arrive qu'elles se distribuent également la matière, c'est-à-dire que la moitié de la charge passe dans la carder vide; mais si les deux cards sont montées de la même manière, ou que les dents soient disposées dans le même sens, il arrive que la carder mobile dépoille et nettoie les dents de l'autre. C'est sur ce fait qu'est établi le mécanisme du cardage. Nous ne pouvons l'expliquer ici en détail; mais il est curieux de le suivre dans les manufactures de laine et de coton où il s'opère par des machines fort ingénieuses et qui ont sur les anciennes des avantages immenses, tels que l'économie, la célérité et la propreté de dis-

poser la laine et le coton à donner un fil plus parfait, plus fort et plus résistant, ce qui influe beaucoup sur la qualité des étoffes. Il en résulte aussi que les opérations subséquentes se font infiniment mieux; ainsi le tissage est plus prompt, le collage de chaîne exige moins de colle et le dégraissage des pièces s'exécute plus simplement.

V. DE M-N.

CARDIALGIE, douleur du *cardia*, ouverture œsophagienne de l'estomac, de *καρδία* et de *άλγος*. Bien que le mot grec *καρδία* signifie aussi cœur, le mot *cardialgie* n'est jamais employé pour désigner les douleurs de cet organe; il ne sert qu'à nommer la maladie dont il est ici question. On a pourtant donné ce nom à un grand nombre de maladies dans lesquelles la *cardialgie* se trouve être le principal ou l'un des principaux symptômes: ainsi on a décrit comme *cardialgies*, et on y a rapporté tous les autres symptômes concomitans (dont quelques-uns même ont une bien plus grande importance qu'elle, la douleur cardiaque qui se développe dans les embarras gastriques, muqueux et bilieux, bien que souvent même cette douleur soit peu intense ou manque tout-à-fait. Il en est de même de celles qui sont la suite de la suppression des hémorrhoides, du retard, de la diminution ou de la suppression accidentelle ou naturelle des règles, de la grossesse, des métastases, des vices organiques, de l'ingestion de substances acres, médicamenteuses, de poisons, de la présence de vers dans les intestins, etc.

La *cardialgie* proprement dite est une douleur plus ou moins grave au creux de l'estomac, au défaut des côtes, que l'on rapporte au *cardia* (orifice supérieur de l'estomac). Cette douleur n'est point accompagnée de fièvre, ni même le plus souvent de sentiment d'excitation; au contraire, elle est accablante, mêlée d'un sentiment de gêne, de faiblesse, de prostration qui vont quelquefois jusqu'à la lipothymie et même à la syncope; il s'y joint de l'oppression, de l'accélération du pouls, des tintemens d'oreilles. Elle vient par accès qui sont plus ou moins longs, plus ou moins graves, suivant l'intensité de la cause, l'âge, le sexe ou le

tempérament du sujet. Quand l'accès touche à sa fin, il survient des pandiculations, rarement dans le courant de l'accès; mais jamais surtout de convulsions, comme dans la gastrodynie qui n'est qu'une variété ou un degré de cette maladie.

La *cardialgie* attaque de préférence les tempéramens lymphatiques, nerveux, les sujets hypochondriaques, hystériques, tristes, colériques, passionnés; chez les personnes très susceptibles la moindre impression morale ou physique suffit pour déterminer un accès, qui finit presque toujours par quelques frissons, des bâillemens, quelques éructations inodores ou des larmes. Tant que l'accès est simple et léger on ne le combat que par des moyens simples, l'éloignement de la cause qui y a donné lieu, quelques paroles affectueuses, la respiration des vinaigres divers, des éthers, alcalis, etc.; dans les cas plus graves ou compliqués, on a recours aux opiacés à l'intérieur, à la liqueur d'Hoffman, à l'éther en potion ou sur un morceau de sucre, aux bains de pieds, aux sinapismes, aux bains, etc. Si les accès sont fréquens, si la douleur cardiaque est habituelle, il convient d'avoir recours à un régime calmant, repos de corps et d'esprit, boissons légèrement sudorifiques, lavemens, bains, etc. C. DE B.

CARDIER, est le nom qu'on donne à celui qui fait des cardes. On sait déjà que les cardes servent à séparer les brins de coton, de laine ou de toute matière filamenteuse, pour qu'ils soient ensuite soumis à la filature. C'est la première opération dont dépend la beauté, le moelleux et la finesse de l'étoffe. Il est donc très important que le cardier ne néglige rien pour faire la meilleure cardé possible.

Pour qu'elles soient bonnes il faut que les dents soient uniformes, également espacées, et ce sont deux conditions que les mécaniques actuelles remplissent parfaitement. Il faut aussi que les dents aient, par rapport à la bande de cuir dans laquelle elles sont implantées, la même inclinaison; que cette bande de cuir soit partout de la même épaisseur, et pour cet objet la mécanique est encore venue au secours de l'imperfection du travail des mains. La machine à *refendre les*

cuirs remplit cet objet. Aujourd'hui il existe un assez grand nombre de ces machines au moyen desquelles on fabrique très promptement et avec beaucoup de perfection des cartes. Il y en avait plusieurs à l'exposition de 1834, qui ont fixé l'attention du jury de cette exposition.

V. DE M-N.

CARDINAL, du latin *cardinalis*, essentiel, important, mot dérivé de *cardo*, gond sur lequel roule la porte. Ce mot sert à désigner un homme revêtu de la dignité de prince de l'église romaine, qui a voix active et passive dans l'élection du pape*. Il paraît avoir été employé dès l'an 150, ou, au plus tard, en 300, sous le pontificat de Sylvestre I^{er}. Les cardinaux sont appelés *presbyteri sui cardinalis* par Léon IV, en 853.

Dans l'origine, un cardinal était le principal prêtre de chaque église de Rome ou le diacre chargé d'une *diaconie régionale*. Cet état de choses durait encore sous le pontificat de saint Grégoire-le-Grand. Quand un cardinal était élevé à l'épiscopat, il ne conservait pas son titre, parce qu'il en recevait un plus éminent. Dans le concile de Rome de l'an 868, les cardinaux ne signèrent qu'après les évêques.

A la tête de ces cardinaux prêtres et diaques sont placés les évêques de la métropole de Rome. Ils étaient 7 autrefois; on les appelait *collatéraux* ou *hebdomadaires*, parce qu'ils assistaient le pape quand il officiait à Saint-Jean-de-Latran et célébraient à sa place le service divin chacun leur semaine. Actuellement ils ne sont plus que 6: les évêques d'Ostie, de Porto, de Sabine, de Palestrine, de Frascati et d'Albe. L'évêque d'Ostie est le premier; il sacre le pape.

Le nombre des cardinaux-prêtres n'était encore en 1057 que de 28, distribués sous 4 églises patriarcales: Sainte-Marie-Majeure, Saint-Pierre-du-Vatican, Saint-Paul et Saint-Laurent. Maintenant on compte 50 prêtres, 14 diaques, ce qui fait 70 avec les 6

(*) Il a aussi été employé hors de l'Église pour désigner un fonctionnaire élevé. Cassiodore nous apprend que les premiers ministres de Théodose-le-Grand étaient appelés *cardinales*. S.

évêques de la métropole. La réunion des cardinaux forme le *Sacré-Colège* (voy. ce mot).

Quoique les seuls cardinaux aient élu Nicolas II en 1058 et Alexandre III en 1160, cependant il ne paraît pas qu'ils eussent exclusivement le droit incontestable, dès ce temps-là, d'être le souverain pontife; ils le partageaient sans doute avec le peuple et les autres membres du clergé. Mais en 1562 ce droit leur fut assuré définitivement par une constitution de Pie IV. Moheim n'est pas exact sur cet article.

Tant que l'évêque de Rome s'est contenté d'être simplement le chef spirituel de l'Église, la dignité de cardinal, sans considération extérieure, n'a presque pas été recherchée; mais lorsque la puissance pontificale s'est accrue au point de menacer toute autre puissance de l'envahissement, les cardinaux, qui siégeaient à côté du pape, ont acquis une grande importance, et leur dignité est devenue l'objet de la suprême ambition du clergé; il n'est aucun royaume qui n'ait cherché à réprimer leurs prétentions. Aujourd'hui cependant ils en ont bien moins qu'autrefois; mais ils jouissent toujours de la prérogative d'élire le pape, de composer son conseil, de présider les congrégations spéciales et générales, de gouverner l'Église pendant la vacance du Saint-Siège, d'avoir la préséance sur tous les évêques, lors même qu'ils ne sont que tonsurés, de prendre le pas sur les grands de l'état, etc.

Ils sont nommés par le pape, mais en plein consistoire et quelques-uns sur la présentation des *couronnes*. Innocent IV leur donna le chapeau rouge dans le concile de Lyon, en 1245, et Boniface VIII la pourpre. Ils ont obtenu le titre d'*éminence* du pape Urbain VIII, par une bulle du 10 janvier 1630. Il faut voir dans le *Cérémonial* de l'église romaine comment ils sont préconisés, inaugurés, et quelle est leur costume (chapeau, barrette, soutane, rochet, mantelet, mozette, chape, etc.).

En France, les cardinaux jouissaient de 36,000 livres de rente en cette qualité; le roi leur donnait le titre de *cardinal*. Les Français qui obtenaient le cha-

peu étaient tenus de prêter un nouveau serment de fidélité, sans quoi leurs bénéfices tombaient en régle.

Comme il est impossible de tout dire sur cette matière, nous renvoyons le lecteur au traité *De la dignité de cardinal*, par Aubery, à celui de *l'Origine des cardinaux du Saint-Siège*, 1670, in-12, qui est curieux, et à la dissertation de Muratori, *De Origine cardinalatus*. Voy. CONCLAVE et SACRÉ-COLLÈGE. J. L.

CARDINAL (PIERRE), troubadour et poète satirique du XIII^e siècle, né au Puy, en Velai. Il fut un ennemi irréconciliable du vice et de tous les abus.

CARDINALES (VERTUS), ainsi nommées parce qu'elles sont comme les gonds ou pivots, *cardines*, sur lesquels roule toute la morale. La doctrine des quatre vertus cardinales, quoique le nom soit assez moderne, remonte jusqu'à Socrate; car ce philosophe recommandait particulièrement à ses disciples les vertus suivantes : la piété, la modération, le courage et la justice. Aux deux premières Platon substitua la prudence et la tempérance, et, avec les deux dernières, il eut alors les quatre vertus appelées aujourd'hui cardinales. Enfin les stoïciens, tout en admettant la théorie de Platon, l'approfondirent et la développèrent à leur façon, sans pourtant lui donner rien de scientifique (voir Cicéron, *De Offic.*, L. I.). L-F-T.

CARDINAUX, voy. POINTS CARDINAUX.

CARÉLIE, voy. KARÉLIE.

CARDON (*cynara cardunculus*), plante vivace de la famille des carduacées, originaire de l'Afrique septentrionale et cultivée avec succès dans l'Europe méridionale et moyenne. Il y en a plusieurs variétés qu'on multiplie parce que c'est une plante alimentaire, ou au moins devenue telle par les soins des jardiniers. En effet, les côtes épaisses de ses longues feuilles, attendries par l'étiollement (voy.), deviennent tendres, succulentes et mucilagineuses. On en fait dans l'économie domestique un cas plus grand qu'elles ne méritent peut-être; car on sert sur les tables les plus recherchées les cardons accommodés de différentes façons.

Il ne faut pas confondre avec les car-

dons les *cardes*, pétioles charnues de la hette, *beta vulgaris*, qu'on emploie aussi comme plante potagère. Mais cette distinction scientifique et gastronomique peut-être n'est pas bien nécessaire, attendu la grande ressemblance qui se trouve dans la composition de ces deux aliments. Ils renferment en effet beaucoup de mucilage et peuvent être classés parmi les substances relâchantes, rafraîchissantes, mais peu nutritives. F. R.

CARÈME, quadragésime, du latin *quadragesima*, quarantaine. Ce mot est très ancien, puisqu'on le trouve dans le concile de Nicée, *τεσσαρακίστη* ou quarantaine. Il s'applique au jeûne des 40 jours qui précèdent la fête de Pâques chez la plupart des chrétiens et lui sert de préparation. Si dans l'église de Milan on ne commence le carême que le dimanche de la quadragésime, les autres églises le commencent le mercredi précédent, qui est le mercredi des Cendres. Il faut pourtant en excepter les Grecs, qui s'abstiennent de viande le lundi d'après la quinquagésime jusqu'au dimanche suivant, mais sans jeûner, et qui commencent le carême comme les Milanais, mais qui l'observent plus rigoureusement, puisqu'ils se privent non-seulement du laitage et des œufs, mais encore de poisson et d'huile. Toutefois les Grecs, en commençant plus tôt, ne jeûnent pas au-delà de 40 jours, parce qu'ils ne jeûnent pas le samedi.

Il est facile de constater la pratique actuelle des diverses églises, relativement au jeûne du carême, et on s'aperçoit très bien qu'il y a maintenant peu de divergence entre elles. Mais il est plus difficile de connaître l'époque précise à laquelle a commencé cette espèce d'uniformité: les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles ne s'accordent pas entièrement sur la durée du jeûne. Il est assez vraisemblable que cette durée ne s'étendait pas au-delà de 36 jours dans le IV^e et le V^e siècle, et même plus tard. Cassien et saint Grégoire-le-Grand réduisent à ce nombre de jours le jeûne du carême, en retranchant les dimanches. Au temps de Ratramne, on avait déjà ajouté aux 36 jours les 4 de la semaine de la quinquagésime, pour compléter les 40, et

depuis on peut conjecturer qu'il n'y a point eu de changement.

La difficulté est bien autrement considérable quand il s'agit de déterminer les fondateurs ou instituteurs du carême. Jean d'Ailli, dans son traité *Des Jeûnes et du carême* (liv. III, chap. 10), confesse volontiers que l'on trouve la pratique du carême généralement établie avant l'année 370, mais il prétend qu'elle ne remonte pas plus haut que le concile de Nicée, tenu en 325. Le savant Beveridge, dans la *Défense des canons de l'église primitive* (liv. III, chap. 1), lui prouve d'une manière incontestable, par le cinquième canon de ce concile, que le carême était connu et observé dans toute l'Église avant cette époque. Il va même plus loin; dans le chapitre ix il ne craint pas d'avancer que le carême est d'institution apostolique et de faire valoir le fameux argument de saint Augustin : « Ce que l'on trouve établi dans toute l'Église, sans que l'on en voie l'institution dans aucun concile, doit passer pour un établissement fait par les apôtres. »

Un des plus grands griefs des églises orientales contre l'église romaine, c'est le peu de sévérité de celle-ci dans l'observation des pratiques quadragésimales. Il n'est rien de plus commun dans les écrits des Grecs, des Maronites, des Arméniens, que les plaintes les plus amères de ce que les Latins ne font point une abstinence de viande assez rigoureuse, qu'ils mangent du poisson, des œufs, de l'huile, du laitage et qu'ils boivent du vin. C'est à toute peine s'ils leur accordent le nom de chrétiens. J. L.

CARÊME. Ce nom, bizarre pour un homme de bouche, est pourtant devenu historique, car celui qui le portait ne s'est pas moins distingué dans la théorie que dans la pratique de son art. Né à Paris, dans un chantier, il ne débuta point par la cuisine du restaurateur : toujours attaché à l'aristocratie, il dirigea d'abord les fourneaux de M. de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères, après avoir reçu d'un pâtissier les élémens d'une science qui de tout temps a eu tant d'importance politique. Plus tard il servit successivement, et d'une manière toujours distinguée, le prince de

Galles et l'empereur Alexandre I^{er}, et fit goûter la cuisine française au congrès célèbre dont M. de Pradt a écrit l'histoire. C'est au commencement de 1834 que, âgé seulement de 50 ans, il termina sa carrière culinaire et sa vie chez le baron de Rothschild, chez lequel il était contrôleur de la bouche. Carême s'était principalement adonné à la pâtisserie et à ce qui concerne la décoration des tables; il avait su porter dans cette partie de la cuisine plus d'art, d'élégance et de goût qu'on n'en avait mis jusque là. Deux volumes in-8° furent les résultats de ses méditations, de ses recherches et de son expérience; la partie historique et critique en est digne d'éloges, et le style montre que l'auteur savait faire marcher de front et le fonds et la forme. Passionné pour son art, il en parlait avec enthousiasme, et lorsqu'il composait on voyait étinceler en lui le feu sacré qui devint Vatel et dicta les pages de Brillat-Savarin. Voir *La mort de Carême* de M. F. Fayot dans le *Livre des 101*, t. XII. F. R.

CARGAISON, la charge marchande d'un navire de commerce, l'ensemble des marchandises que ce navire doit transporter. Un bâtiment de guerre n'a point de cargaison. C'est du verbe *cargare*, qui appartient à la basse latinité et qui a donné *carica* à l'italien et *carga* au portugais, que nous tenons *cargaison*. A. J. L.

CARGUE, pièce importante du grément d'un vaisseau, dans la classe de celles qu'on appelle manœuvres courantes. C'est un cordage qui sert à plier grossièrement une voile, en la relevant pour la rapprocher de la vergue à laquelle sa partie supérieure est fixée et quelquefois du mât auquel tient un de ses côtés. De *cargue* on a fait le verbe *carguer*. On cargue une voile lorsqu'on se dispose à la serrer ou qu'on veut simplement la détendre afin de ralentir la marche du vaisseau. Une voile a nécessairement autant de cargues que d'angles à relever pour détruire son effet et empêcher que le vent ne la fasse flotter en bannière. Quelques-unes en ont davantage : ainsi les voiles carrées (ou plus exactement trapezoides) de grande dimension, comme les basses voiles et huniers des vaisseaux et frégates, doivent

na avoir pour relever les deux angles inférieurs (*cargue-points*), le bord inférieur (*cargue-fonds*), et les deux côtés (*cargue-boulins*). On applique même à ces voiles de fausses *cargues* ou *cargues volantes*, tant pour les mieux étouffer par un vent violent que pour faciliter à les serrer. Les voiles taillées en quadrilatère, comme les voiles d'étai, artimon, brigantine, ont également des *cargues*. Le grand foc, voile triangulaire, en a souvent une. *Carguer* implique si rigoureusement, avec l'idée de plier, celle de retrousser, qu'on a été obligé d'établir une distinction nominale entre la *cargue* et le *hale-bas*, qui plie aussi une voile, mais en l'abaissant. *Carguer* une voile par un grand vent est une opération délicate et qui exige des précautions pour empêcher que la voile ne soit mise en pièces.

J. T. P.

CARIBERT ou **CHARIBERT I** et **II**, rois des Francs, voy. MÉROVINGIENS.

CARIBERT ou **CHAROBERT**, abréviation de **CHARLES-ROBERT**, fils de **Charles-Martel**, roi de Naples et de Hongrie, naquit à Naples vers 1292. Après la mort de son père, Caribert bien jeune encore, fut conduit en Hongrie pour revendiquer le trône que lui disputait **Venceslas IV**, roi de Bohême. Chacun des deux prétendants s'appuyait sur un parti; mais le pape **Boniface VIII** les somma de comparaitre à son tribunal pour y plaider leur cause, et, par une bulle du 30 mai 1303, adjugea la couronne à Caribert, et déclara le trône de Hongrie héréditaire. Cette décision, favorable au jeune prétendant, ne fit qu'empirer ses affaires: la plupart des seigneurs hongrois, en haine de la décision papale, lui opposèrent une résistance obstinée. Enfin l'habileté d'un légat conduisit à bien l'entreprise, et les États de Hongrie, assemblés en 1310, confirmèrent le choix du pontife. Ce prince déploya sur le trône de grandes qualités. Sa valeur étendit son royaume; son règne fut long et florissant. En l'an 1326, le roi Caribert et sa famille faillirent périr sous les coups d'un forcené qui se précipita dans la salle où ils se trouvaient réunis, atteignit d'un coup de sabre l'épaule du roi, abattit quatre doigts de la

main de la reine, et se jetait déjà sur leurs enfans, quand un officier, accouru aux cris de ses maîtres, mit en pièces le meurtrier. Les entreprises militaires du monarque hongrois, qui tournèrent presque toutes à l'agrandissement de ses états, furent cependant traversées par quelques revers. Il se laissa surprendre un jour par le voivode de Valachie, dans les gorges de ses montagnes, et n'échappa qu'à grand'peine au milieu de la destruction de son armée; mais il répara ses pertes par sa politique autant que par ses armes, et finit par se rendre tributaires la plupart des petits états qui bordaient ses frontières, tels que la Dalmatie, la Croatie, la Serbie, la Lodomérie, la Cumanie, la Bulgarie et la Bosnie. Il fit valoir ses prétentions au trône de Naples, où son grand-père **Charles II d'Ajou**, s'était assis. Le pape **Clément V**, à l'exemple de son prédécesseur, s'établit juge des droits et mérites des candidats. Mais le roi de Hongrie fut moins heureux au tribunal de **Clément** qu'à celui de **Boniface**. Un de ses fils cependant reprit cette couronne. Caribert mourut en 1342, à l'âge de 50 ans; il en avait régné 40. Une de ses sœurs avait épousé **Louis-le-Hutin**, roi de France. Il avait eu trois épouses et laissa en mourant trois fils, **Louis I^{er}**, surnommé *le Grand*, roi de Hongrie; **André**, qui fut roi de Naples, et **Étienne**, duc d'Esclavonie.

AM. R.-E.

CARICATURE. Ce mot assez moderne a été emprunté au terme italien *caricatura*, dérivé lui-même du verbe *caricare*, charger. La caricature en effet est toujours une charge, soit qu'elle exagère les défauts physiques, la singularité des habitudes et du maintien, soit que, se transformant en satire, elle travestisse les faits et les personnages avec des formes grotesques ou malignes.

C'est surtout sous ce rapport que, si le mot est nouveau chez nous, la chose ne l'est pas. Dès le xiv^e siècle la caricature était devenue une arme à l'usage des divers partis politiques ou religieux; et successivement la Ligue, le règne de **Louis XIV**, la régence, le règne de **Louis XV**, la révolution enfin lui fournirent de nombreux sujets: aussi plu-

bientôt occupé tout le terrain et refoulé dans un coin et presque détrôné la classique et sérieuse gravure. Spectatrice assidue du drame politique, elle s'établit au parterre, juge et décide en souveraine, siffle impitoyablement sans jamais applaudir; seulement elle donne son silence pour approbation.

La caricature, publiée dans son journal ou séparément, est aujourd'hui une branche de commerce dont les résultats résumés en chiffres ouvriraient un vaste champ aux réflexions sur notre besoin de moquerie, au milieu même des événements les plus sérieux. Cette tâche ne nous appartient pas; l'histoire est là pour nous faire comprendre et nous suppléer.

F. R-D.

CARIE (médecine), maladie des os qui reconnaît pour cause un grand nombre de conditions bien différentes les unes des autres. Le tempérament lymphatique et l'exagération de ce tempérament, l'affection scrofuleuse, les modifications quelconques qu'introduit dans l'économie la syphilis quand elle n'a point été convenablement traitée, la goutte existant depuis un long temps dans une articulation, les violences extérieures portant sur des os superficiellement situés, etc., sont autant de circonstances sous l'empire desquelles la carie peut se développer. Il n'est peut-être point une seule partie du squelette humain où l'on n'ait eu occasion d'observer cette maladie; cependant il est des os qui sont plus susceptibles que d'autres d'en être atteints: ce sont les os courts de la main ou du pied, le corps des vertèbres et les extrémités articulaires des os longs. Les dents sont très fréquemment atteintes de carie; c'est même une des causes les plus puissantes de leur destruction.

D'abord saine et mobile, la peau qui correspond au point malade perd peu à peu sa mobilité; elle devient adhérente, s'épaissit et prend une teinte bleuâtre, puis se détruit et laisse à sa place un ulcère plus ou moins large, suivant l'étendue de la portion d'os qui est malade; un liquide sanieux, fétide, s'écoule incessamment de la surface de cet ulcère, qu'on tenterait en vain de fermer tant

que la carie existe. Les chirurgiens ont un moyen pour reconnaître d'une manière infallible la nature de la maladie: c'est l'introduction au sein des parties malades d'un stilet. Quand cet instrument est arrivé au sein du désordre, il fait éprouver à la main qui le dirige la sensation d'une sorte de détritum mou et lâche, contenant une certaine quantité de petits fragmens osseux. Mais ce résultat précieux ne peut être obtenu que dans les cas où l'os affecté est superficiel ou au moins situé peu profondément. Quand il n'en est point ainsi, la maladie ne se présente en quelque sorte que sous une autre forme: elle est alors fournie par le tissu malade cherché à travers les parties qui le séparent de la peau et vient se rassembler en un foyer plus ou moins considérable au-dessous de celle-ci; il en résulte ce que tout le monde connaît sous le nom de *carie cachée* (*voy.*). Mais comme la partie qui fournit le liquide par lequel cet abcès est constitué est située plus ou moins loin du lieu où on l'observe, on le désigne sous le nom d'*abcès par congestion*.

La carie est toujours une maladie grave; cependant cette gravité varie suivant l'importance des parties auxquelles se trouve en rapport la partie d'os affectée. C'est à ce titre que la carie a son siège dans le corps des vertèbres est la plus grave de toutes, parce qu'elle se trouve la moelle épinière, dont l'existence est si nécessaire à la vie; d'autre part, la carie n'est point seulement grave parce qu'elle peut conduire à la mort, elle l'est encore parce qu'elle en résulte certaines difformités désagréables; tels sont la déviation des os, leur raccourcissement, leur luxation, etc. Cette maladie guérit quelquefois spontanément, lorsque, chez les enfants de jeunes sujets, la révolution apporte dans leur organisation des modifications si profondes que le foyer de carie se trouve en quelque sorte résorbé. L'hygiène seconde alors avantageusement la nature en entourant ces enfants de toutes les conditions qui peuvent leur être le plus heureusement contre-indiquées. Souvent l'application du feu ou des caustiques peut servir à borner les progrès du mal.

ie, reproduction rapide et féconde, de moyens et d'effets, la *caricature* vendue puissance, mais puissance capable et cruelle. Fennuyée de ne juer du vaudeville au crayon, blasée llure de bonne compagnie, lasse de les travers du salon et de la bou-rassasiée enfin des scènes naïves vie populaire et militaire, elle s'est d'engouement pour la politique; et, t, sa nature éphémère et son exis-d'un jour conviennent à merveille nre du journal, drame ou comédie mmençe et se dénoue du matin au Elle y a jeté ses légères et satiri-bauches. Ses premières incursions e journalisme et la politique furent es et rares. Elle apparut d'abord, intervalles éloignés, dans le *Miroir*, *Andore*, le *Nain Jaune* et l'*Album*; elle y était encore traitée comme étrangère qu'on accueille pour sa franche et libre; c'était une simple erie du journal à ses abonnés, et sence de cette moqueuse en titre liait à rien et n'avait aucune im- nce politique.

Silhouette est le premier journal it publié hebdomadairement des raphies et qui leur ait donné ue importance dans le journalisme; ut fondée dans le mois de décem- 829 par M. Victor Ratier et par rituel M. Ch. Philipon, et comptait mbre de ses rédacteurs ou artistes le Balzac, Grandville, Henri Monnier, , Devéria, Gerard-Fontallard, etc. ces lithographies étaient rarement ques ou du moins ce n'était qu'une que générale et détournée, comme le texte du journal, car la censure t alors sur toutes les productions diques. Une seule fois la *Silhouette* t hardie, brava la censure et publia rtrait de jésuite. C'était le buste harles X, affublé d'un costume de e, au bas duquel on lisait : *Un jé-*. La ressemblance était frappante. tice poursuivit le journal : 1^o pour ction aux lois de censure, 2^o pour ge envers la personne du roi. Le t fut condamné à six mois de prison. volution de juillet 1830 le sauva captivité. Après juillet, la *Silhouette*

Encyclop. d. G. d. M. Tome IV.

fut timide; elle n'osa pas faire de l'op- position..... elle mourut.

C'est à cette époque que la caricature, affranchie par la liberté de la presse, secoua enfin ses langes et fit son entrée solennelle et définitive dans le journalisme. La *Caricature*, journal né en octo- bre 1830, a pour fondateur le père de la Silhouette, M. Ch. Philipon, sous le patronage duquel, gaie, rieuse, quelque- fois insolente, dévergondée, mais toujours moqueuse, elle paie avec largesse, tous les jeudis, son arriéré de satire et de mo- querie. Ce journal a pour devise : *Qui s'y frotte s'y pique!* et pour emblème un hérisson et un fou de roi qui tient un fouet et un arc dont les flèches sont armées d'un crayon aigu.

Dans les commencemens la *Carica- ture* s'est montrée, sinon indulgente, au moins polie : elle attaquait le ridicule po- litique avec quelque courtoisie; mais les procès et les condamnations lui ont aigri le caractère. Aujourd'hui elle blesse et fouette jusqu'au sang ; elle est sans pitié, elle déchire. La *Caricature* a fait plus encore : l'ambitieuse qu'elle est, elle a étendu son domaine dans toute la presse périodique, car un seul journal ne lui suffisait plus pour suivre tous les ridicu- les à la piste. La *Caricature* a donné le jour au *Charivari*, sans contredit le plus gai, le plus spirituel, le plus mordant de tous les frondeurs politiques. Dans ses dessins c'est bien le digne fils de sa mère, et dans son texte c'est presque Rabelais, Paul-Louis Courier, ou Beaumarchais, c'est en un mot le pamphlet audacieux, aidé du crayon. Le *Charivari* a paru dans le mois de décembre 1832. Grand- ville et Daumier, Traviès, Forest et autres artistes pleins de verve et de satire, sont les spirituels exécuteurs des arrêts poli- tiques de la *Caricature* et du *Charivari*. C'est chose surprenante que cette satire incessante, féconde, impitoyable, inépu- sable, qui s'en va, chaque matin, lançant un anathème, fonettant un ridicule ou brisant une célébrité qui lui déplaît ou la gêne! Chaque jour elle enfante un ou deux dessins piquans de malice et d'a- propos. Aujourd'hui elle a envahi les salons; elle s'est étalée aux vitrages des marchands; là, nouvelle arrivée, elle a

bientôt occupé tout le terrain et refoulé dans un coin et presque détrôné la classique et sérieuse gravure. Spectatrice assidue du drame politique, elle s'établit au parterre, juge et décide ensouveraine, siffle impitoyablement sans jamais applaudir; seulement elle donne son silence pour approbation.

La caricature, publiée dans son journal ou séparément, est aujourd'hui une branche de commerce dont les résultats résumés en chiffres ouvriraient un vaste champ aux réflexions sur notre besoin de moquerie, au milieu même des événements les plus sérieux. Cette tâche ne nous appartient pas; l'histoire est là pour nous faire comprendre et nous suppléer.

F. R-D.

CARIE (médecine), maladie des os qui reconnaît pour cause un grand nombre de conditions bien différentes les unes des autres. Le tempérament lymphatique et l'exagération de ce tempérament, l'affection scrofuleuse, les modifications quelconques qu'introduit dans l'économie la syphilis quand elle n'a point été convenablement traitée, la goutte existant depuis un long temps dans une articulation, les violences extérieures portant sur des os superficiellement situés, etc., sont autant de circonstances sous l'empire desquelles la carie peut se développer. Il n'est peut-être point une seule partie du squelette humain où l'on n'ait eu occasion d'observer cette maladie; cependant il est des os qui sont plus susceptibles que d'autres d'en être atteints: ce sont les os courts de la main ou du pied, le corps des vertèbres et les extrémités articulaires des os longs. Les dents sont très fréquemment atteintes de carie; c'est même une des causes les plus puissantes de leur destruction.

D'abord saine et mobile, la peau qui correspond au point malade perd peu à peu sa mobilité; elle devient adhérente, s'épaissit et prend une teinte bleuâtre, puis se détruit et laisse à sa place un ulcère plus ou moins large, suivant l'étendue de la portion d'os qui est malade; un liquide sanieux, fétide, s'écoule incessamment de la surface de cet ulcère, qu'on tenterait en vain de fermer tant

que la carie existe. Les chirurgiens ont un moyen pour reconnaître d'une manière infaillible la nature de la maladie: c'est l'introduction au sein des parties malades d'un stylet. Quand cet instrument est arrivé au sein du désordre, il fait éprouver à la main qui le dirige la sensation d'une sorte de débris molasse, contenant une certaine quantité de petits fragmens osseux. Mais ce signe précieux ne peut être obtenu que dans les cas où l'os affecté est superficiel ou au moins situé peu profondément. Quand il n'en est point ainsi, la maladie resté en quelque sorte une autre forme: le pus fourni par le tissu malade chemine à travers les parties qui le séparent de la peau et vient se rassembler en un foyer plus ou moins considérable au-dessous de celle-ci; il en résulte ce que tout le monde connaît sous le nom d'abcès (*voy.*). Mais comme la partie qui fournit le liquide par lequel cet abcès est constitué est située plus ou moins loin du lieu où on l'observe, on le désigne sous le nom d'abcès par congestion.

La carie est toujours une maladie grave; cependant cette gravité varie suivant l'importance des parties auxquelles se trouve en rapport la portion d'os affectée. C'est à ce titre que celle qui a son siège dans le corps des vertèbres est la plus grave de toutes, parce que là se trouve la moelle épinière, dont l'intégrité est si nécessaire à la vie; d'ailleurs la carie n'est point seulement dangereuse parce qu'elle peut conduire à la mort, elle l'est encore parce qu'il peut en résulter certaines difformités fort désagréables; tels sont la déviation des os, leur raccourcissement, leur ankylose, etc. Cette maladie guérit quelquefois spontanément, lorsque, existant chez de jeunes sujets, la révolution de l'âge apporte dans leur organisation des modifications si profondes que leur tempérament se trouve en quelque sorte changé. L'hygiène seconde alors avantageusement la nature en entourant ces malades de toutes les conditions qui peuvent lutter le plus heureusement contre leurs dispositions natives. Souvent aussi l'application du feu ou des caustiques doit venir borner les progrès du mal. Si la carie

se lie à l'affection syphilitique, tout en occupant de la maladie locale, il ne faut point négliger de combattre la diathèse générale dont celle-ci n'est en quelque sorte qu'une fraction. Enfin il arrive souvent que l'amputation d'un membre entier, ou d'une portion de ce membre, est la seule ressource qui reste aux malades pour conserver la vie. S-π.

CARIE (agronomie). La carie, qui n'est que trop connue des agriculteurs par les ravages qu'elle occasionne dans les champs de froment, est une petite plante parasite de la famille des champignons et du genre *uredo*. On lui a donné le nom d'*uredo caries* pour la distinguer du charbon (*uredo segetum*) dont elle est une espèce voisine.

Les grains attaqués de carie diffèrent assez peu, au premier aspect, de ceux qui ne le sont pas. On les reconnaît toutefois à leur couleur foncée et à leur écorce finement ridée sous laquelle se trouve, au lieu de farine, une poussière noirâtre, d'une odeur fétide, d'une consistance grasseuse, qui adhère aux corps avec lesquels elle se trouve en contact et se communique, par contagion, avec une extrême facilité.

Cette poussière, vue au microscope, est composée d'une multitude de globules ronds, peu adhérens entre eux, susceptibles de prendre dans l'eau un développement particulier et de donner naissance à d'autres globules plus petits, destinés à devenir, à leur tour, des individus complets, s'ils se trouvent placés pour cela dans des circonstances favorables.

L'humidité surabondante du sol ou de l'atmosphère contribue évidemment à leur rapide multiplication; il y a lieu de croire que plusieurs générations de ces petites plantes se succèdent, dans un même grain de blé, pendant le cours d'une seule saison.

La carie peut-elle naître spontanément comme on a cherché à le démontrer par plusieurs faits? Il est plus rationnel d'admettre qu'elle se propage au moyen des globules dont il vient d'être parlé, soit qu'ils n'aient pas été détruits sur les graines qui servent aux semis, soit qu'ils aient la propriété de se conserver

long-temps dans le sol à l'état de végétation latente, soit enfin qu'ils cèdent à l'impulsion des vents et qu'ils puissent dans tous les cas, conformément à l'opinion de M. De Candolle, être portés jusqu'à l'épi naissant avec les sucres séveux qui lui transmettent la nourriture.

D'après des recherches positives dues à notre vénérable Tessier et l'expérience journalière des habitans des campagnes, cette maladie ne rend pas les blés aussi malsains qu'on pourrait le craindre; mais, outre qu'elle diminue plus ou moins sensiblement la quantité de la farine, elle nuit à sa blancheur, à sa saveur et à ses propriétés nutritives: aussi les cultivateurs et les meuniers trouvent un égal avantage à s'en débarrasser. Les premiers ont pour cela recours au chaulage (*voy.*); les derniers emploient divers moyens mécaniques qui consistent tous à multiplier l'action du frottement avant la mouture. O. L. T.

CARIE (géogr.). Cette partie de l'Asie-Mineure, dans l'angle sud-ouest de cette grande presqu'île, était bornée à l'ouest par la mer Égée, au midi par la Méditerranée, au nord par le Méandre qui la séparait de la Lydie, à l'est enfin par la Phrygie et la Lycie. La limite du côté de ces deux dernières provinces était formée par la petite chaîne qui termine à l'ouest le bassin du Lycus et par celle qui sépare le Glaucus, d'abord du Calbis, puis de quelques rivières côtières. Ainsi définie, la Carie répond à peu près au livah de Mentech (moins la portion sud-est au levant du golfe de Macri).

Il paraît que, dès les temps qui ont précédé la guerre de Troie, les Cariens, qu'on regarde comme l'un des peuples primitifs de l'Asie-Mineure, se sont acquis quelque célébrité sur mer. Minos abaissa ou partagea leur puissance en établissant des colonies dans leur pays. Cette thalassocratie (c'est le nom que les Grecs ont donné à la puissance maritime) passa ensuite à divers peuples, aux Rhodiens, aux Lesbiens, aux Thraces, etc. Mais les Cariens n'en restèrent pas moins adonnés à la navigation; seulement la diminution de leur puissance les réduisit au cabotage et à la piraterie pour laquelle leur littoral offrait d'extrême-

mes avantages. Leur histoire du reste est peu connue; leur origine phénicienne est plus que douteuse. Il paraît qu'ils formèrent plusieurs cités indépendantes, régies les unes par des rois, les autres par des constitutions républicaines. On parle d'une monarchie carienne dont Halicarnasse était la capitale et qui comprenait les îles de Cos, de Nisyre et de Calydne. Il est douteux que cette monarchie se soit jamais étendue à toute la Carie; mais ce qui est certain c'est que plus tard on trouve à sa place plusieurs états distincts. Long-temps, par exemple, on voit Milet en guerre avec le roi de Lydie Sadyatte (621-610 av. J.-C.); on voit un roi de Calydne, contemporain de Xerxès. De 520 à 320 règnent dans Halicarnasse 9 princes ou princesses, savoir Lygdamis I^{er} (520-500?), Artémise I^{re}, Pisyndèle, Lygdamis II, Hécatombe, Mausole (377-353), Artémise II (353-351), Idriée (351-344), Ada (344-320), Pyxodare (usurpateur, 340-334). Ada et les deux Artémise (*voy.*) sont des reines et leurs noms sont célèbres à divers titres. Long-temps avant l'avènement du premier Lygdamis avaient eu lieu deux faits importants : 1^o une colonie de Doriens était venue s'établir dans la petite péninsule qui s'allonge entre les golfes Iassique et Céramique (d'Acem-Kalaci et de Simia) et avait donné au pays le nom de Doride; 2^o les armes médo-persanes (probablement sous Cyrus et à la suite de la bataille de Thymbrée) avaient soumis la Carie, alors tributaire de Crésus. Du reste, les grands rois, au moins à partir de Darius I^{er}, permirent à la Carie de se gouverner par ses propres lois, mais en payant tribut. Ensuite pourtant une fraction du pays forma une des satrapies de l'empire. Sous les successeurs d'Alexandre toute trace d'indépendance fut perdue, et quand les Romains eurent subjugué l'Asie antérieure, quelques villes seulement, Alabande, Alinde, Antioche-sur-Méandre, etc., jouirent quelque temps de l'autonomie. Le nom de Carie fut conservé; la province fit partie du diocèse d'Asie.

L'idiome carien est qualifié, dans Homère, de barbare, ce qui prouve que ce n'était pas un dialecte grec; peut-

être ce langage était-il un jargon glotte, formé à la manière de la langue franque des corsaires africains modernes. Les Cariens étaient l'objet du mépris et des railleries des Grecs; ils fournirent les premiers soldats mercenaires. Dès que les Doriens, maîtres d'une partie de leur pays, avaient réduit en esclavage les Cariens vaincus. De là vient qu'on trouve comme synonymes les mots *Carion* et *Carion*; de là le proverbe *risquer sa vie pour rien*, analogue au *Faciamus expatium in corpore vili*, de Muret. On trouve aussi que les attitudes douloureuses des Cariennes, réduites à la servitude, rappellent sous le poids de lourds fers, donnèrent aux Grecs l'idée des esclaves. Labrande était la ville des Cariens qui, suivant les Grecs, était dédiée à Zeus ou Jupiter. Son nom, tiré de *lavra*, galerie souterraine, indiquerait un culte souterrain, en rapport avec la Crète et les Cabires. On attachait en effet une grande importance aux tombeaux. *Recherches sur les anc. peuples*, t. II, in-4^o, t. II, 194 et 195; et *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. III, 194 et 195; et *Rech. sur l'hist. de la Corse*, t. I, p. 194.

CARIGNAN (MAISON DE), nom de deux branches de la maison royale de Savoie (*voy.*) et celle qui occupa pendant un siècle le trône de Sardaigne.

Elle tire son nom de Carignan, ancienne ville de la province de Turin, sur la rive gauche du Pô.

Le premier prince de Carignan, THOMAS-FRANÇOIS, l'un des 9 enfants de Charles Emmanuel-le-Grand, mourut en 1596. Son ambition suscita de nombreux ennemis en Savoie pendant la minorité de Charles-Emmanuel II. Après un long et infructueux siège, il se rendit à Turin par surprise; il envoya au duc de Savoie quelques centaines de soldats qui s'annoncèrent comme venant pour occuper la garnison et que l'on eut

(*) Cette opinion est erronée. Les Cariens s'appelaient Karyatides, et ce nom, qui est commun avec les Cariens, doit être celui de la ville de Carye, dans la Lydie, célèbre par son temple d'Artemis. *Voy.* de l'Asie, t. I, p. 194, suivant le savant article CARYA de M. Hittorf.

se d'admettre sur parole. Pendant la explosion d'un pétard servit de signal : toutes les portes s'ouvrirent à la et le prince de Carignan se précipita la ville à la tête de ses troupes. Il finit tant par se réconcilier avec sa belle-tr, Christine, régente de Savoie. Il r'approcha dans le même temps de la tr de France, où le grade de lieutenant-général lui fut offert. Il fit la guerre l'Italie, à la tête des armées françaises, Turenne servit sous son commandement. La faveur de Mazarin lui valut ente la charge de grand-maitre de France, es la disgrâce du prince de Condé. omas de Carignan mourut à Turin, 1656.

L'aîné de ses fils, EMMANUEL-PHILIPPE, naquit sourd-muet, mais posséda, gré ce vice d'organisation, de l'ins-tition et des talents. Un jésuite, à qui éducation fut confiée, réussit même, on en croit certains témoignages, à donner quelques moyens de s'énon-

Il suivit son père en Italie et fit ave de valeur au siège de Pavie, en 1655. Il épousa Angélique d'Este, de la son de Modène, dont il eut plusieurs ans.

L'aîné, VICTOR-AMÉDÉE, qui devint tenant-général des armées de France le Savoie, épousa une fille naturelle roi Amédée II et mourut à Paris, en 1711, laissant un fils unique, LOUIS-VICTOR-AMÉDÉE, qui épousa Christine de Rhinland, et mourut en 1778.

VICTOR-AMÉDÉE, fils du précédent, lieutenant-général au service de France, rt en 1780, eut pour fils CHARLES-EMMANUEL, né en 1770. Élevé au col-ge de Sorrèze, en Languedoc, il devint is la suite lieutenant-général des ar-ces de Sardaigne. Il épousa Marie de te et Courlande, fille du prince Char-de Pologne et de Saxe, et mourut en 1800, laissant un fils :

CHARLES-EMMANUEL-ALBERT, né en 1808, et prince de Carignan jusqu'en 1831. La branche aînée de la maison Savoie s'étant éteinte cette année-là is la personne du roi Charles-Félix, rige de Carignan a été appelée au trône. y : l'art. CHARLES-ALBERT. AM. R.-E. CARILLON, instrument inventé au

moyen-âge et consistant dans un cer-tain nombre de cloches disposées de ma-nière à former des octaves. Ces cloches étaient frappées par des marteaux mis en mouvement au moyen de ressorts cor-respondant aux touches d'un clavier, sur lequel le carillonneur appuyait avec les poings et même avec les pieds. Il y a aussi de petits carillons composés de clochettes que l'exécutant peut attaquer directement avec des baguettes. Les car-illons les plus renommés se trouvaient en Belgique et en Hollande : ils étaient placés dans les clochers des églises et les tours de divers édifices publics, d'où ils se faisaient entendre aux jours de solen-nité.

Malgré les difficultés de tout genre qui se présentent dans un pareil instrument, quelques artistes sont parvenus à le jouer avec beaucoup de perfection et à y exé-cuter même des morceaux à plusieurs parties. On cite un carillonneur de Lyon qui paria avec un habile violoniste de jouer sur ses cloches un solo de violon fort difficile, et qui gagna le pari. Potthelf, organiste et carillonneur d'une des prin-cipales églises d'Amsterdam, exécutait des fugues sur ce gigantesque instrument.

Outre ces carillons, il y avait ausai, et encore aujourd'hui il existe dans quel-ques villes, des carillons mécaniques, adaptés aux grandes horloges et faisant entendre un air aux heures, aux demi-heures, et même quelquefois aux quarts et aux demi-quarts; on avait aussi ap-pliqué ce mécanisme à des pendules et souvent, dans les unes et les autres, se trouvaient des automates dont les mouve-mens paraissaient alors merveilleux. On se souvient encore de l'horloge de la Sa-maritaine, qu'on a vue sur le Pont-Neuf, à Paris, jusqu'au commencement de ce siècle, mais qui était muette depuis la révolution. Il y a long-temps qu'on ne construit plus de carillons et même il est peu probable qu'on y revienne jamais. Il suffira donc de rappeler ici qu'on ac-cordait ces instrumens en limant à l'inté-rieur les timbres et en amincissant les cloches avec des instrumens appropriés.

On peut néanmoins assimiler aux ca-rillons les harmonicas formés de lames de verre de diverse longueur et qu'on

frappe avec une petite bague flexible, garnie à son extrémité d'un bec en liège. Un instrument de ce genre, à clavier et à 4 octaves, avait été fait pour la représentation des *Mystères d'Isis*. Enfin les boîtes à musique, qui ont eu la vogue dans ces derniers temps, sont aussi des carillons mécaniques dans lesquels un cylindre piqué fait vibrer, au lieu de cloches et de timbres, de petites verges métalliques.

On ne sait pourquoi le fameux air *Ca ira* (voy.) fut appelé le *Carillon national*. Le *carillon de Dunkerque* est un air fort vif et fort gai qu'on dansait, il y a 20 ans, avec la *Boulangère*, et dont on accompagnait quelques mesures en frappant des pieds et des mains. F. R.

CARINTHIE, en allemand *Kärnten*, province de l'empire d'Autriche, comprise maintenant dans le royaume d'Illyrie et divisée en 2 cercles, ceux de Klagenfurt et de Villach. C'est un pays montagneux, ayant de bons pâturages, des mines de fer et de plomb, beaucoup de fruits, etc. Les habitans sont généralement forts et laborieux. Ils avaient autrefois leurs ducs particuliers, qu'on installait solennellement, lors de leur avènement, sur un siège en pierre que l'on voit encore dans la plaine marécageuse de Zollfeld; les ducs juraient alors de maintenir la constitution du pays et les privilèges des États représentatifs. Ces États ont été conservés sous le régime autrichien, qui date du xv^e siècle; mais ils sont actuellement sans pouvoir réel. Les Romains ont anciennement possédé ce pays; à 2 lieues de Klagenfurt on trouve encore les restes de la ville romaine de *Firunum* où il y avait un temple du soleil, et dans ses environs l'on découvre beaucoup d'antiquités. L'armée française a occupé la Carinthie en 1809.

Klagenfurt, la capitale du pays, est une ville de 10,000 âmes, bâtie dans une grande plaine, sur la rivière de Glan; elle communique par un canal avec le lac de Wërth qui en est éloigné d'une lieue. On y remarque le palais du prince-évêque de Gurk. La ville renferme un lycée, une école normale, un grand hôpital, un théâtre; elle a quelques ma-

nufactures de drap, de soieries, etc. *Feldkirchen* a des usines; mais le grand dépôt des fers de la Carinthie est à *Sant-Weit* ou Saint-Gui, qui, aux xiii^e et xiv^e siècles, était la capitale du pays. Une chaîne de montagnes sépare le cercle de Klagenfurt de celui de *Villach*, dont le chef-lieu du même nom est entouré de montagnes, et fait avec l'Italie, l'Allemagne et l'intérieur de l'Autriche un commerce considérable de fers et de plomb. Aux environs il y a plusieurs usines, ainsi que des carrières de marbre et des sources d'eau thermale appelées *Warmbad*. Le mont Bleyberg est riche en plomb; on en tire annuellement 40,000 quintaux de ce métal dont une partie se convertit en céruse dans les fabriques du pays. L'Alpe, ou montagne de Villach, s'élève à 7,375 pieds, mais n'est pas la plus haute montagne de la Carinthie; celle de Sant-Alpe est remarquable par la quantité de fossiles qu'elle renferme. On cite comme la plus belle partie de la Carinthie le val de Lavant. D-G.

CARISSIMI (GIOVANNI-GIACOMO), célèbre compositeur italien du xvii^e siècle, qu'on suppose être né à Padoue, ville dans laquelle il vivait encore en 1672. Il a écrit un grand nombre d'oratorios, de cantates et de motets, et ses contemporains estimèrent en lui une expression vraie des sentimens et un style gracieux et coulant. L'obscurité qui enveloppe ses premières années laisse penser qu'il fut un de ces élèves de la nature qui dépassent si souvent dans la carrière ceux qui vont demander aux maîtres le génie fils du travail persévérant. Carissimi fit faire des progrès à l'art et lui ouvrit des voies nouvelles; il donna au chant plus de liberté et de finesse d'expression, aux basses plus de mouvement et de couleur, et il perfectionna le récitatif en le rapprochant le plus possible du discours naturel. Son mérite reconnu le fit appeler en 1649 à la direction de la chapelle du pape et de l'école de musique allemande. Les ouvrages de ce compositeur sont nombreux; ses cantates, les premières presque qui aient paru, surtout dans le genre sacré (voy. CANTATE), méritent en-

core d'être étudiées; car aux talens du musicien Carissimi joignait un esprit cultivé et d'une tournure philosophique. On remarque particulièrement sa cantate intitulée le *Jugement de Salomon*. Parmi les innovations dont on lui est redevable, il faut compter encore l'introduction de l'orchestre dans les églises, où l'orgue avait seul jusque là le privilège de se faire entendre. F. R.

CARLIN (CHARLES-ANTOINE BERTINAZZI, dit *Carlino*), est un de ces acteurs qui ont également honoré leur profession par l'honnêteté et par le talent. Fils d'un officier des troupes du roi de Sardaigne, il naquit à Turin en 1713. Entré d'abord dans la carrière de son père, il la quitta après la mort de celui-ci pour donner des leçons de danse et d'escrime; mais la principale et surtout la plus agréable occupation du jeune professeur était de jouer la comédie avec ses écoliers. Bientôt ses succès dans cet art lui inspirèrent l'idée de se faire de cet amusement un état plus conforme à ses goûts. L'arlequin du théâtre de Bologne, s'évadant pour échapper à ses créanciers, avait laissé le directeur dans l'embarras: Bertinazzi le remplaça à l'improviste, sans que le public, abusé par le masque et par le jeu du débutant, se doutât de la substitution; ce n'est qu'après quelques représentations qu'elle lui fut connue. Les succès non interrompus du nouvel arlequin le firent appeler à Paris en 1741, pour remplir cet emploi à la comédie italienne; il venait y remplacer Thomassin, acteur chéri des habitués de ce théâtre et dont ils regrettaient vivement la perte. Malgré le danger de la comparaison provoquée par leurs souvenirs récents et celui d'aborder une langue nouvelle, puisque la comédie dite italienne représentait des pièces françaises, Carlin (car ce fut le nom qu'il adopta dès ce moment) obtint, dès les premiers jours, tous les suffrages. Son succès ne tarda pas à devenir de la vogue; il captiva long-temps l'inconstance de la faveur publique qui ne cessa de l'accompagner pendant une carrière dramatique de près d'un demi-siècle.

A la fois l'acteur à la mode et l'acteur de la nature, Carlin mérita cette longue

faveur par la vérité de sa pantomime, la gaieté de ses *lazzi*, la fécondité de ses improvisations. Quoiqu'on l'applaudit avec justice dans la comédie écrite, c'est surtout dans ces canevas (*voy.*) où il créait son dialogue, qu'il se montrait supérieur. Les spectateurs actuels, qui voient si souvent les acteurs hésiter, se troubler, s'ils ont à adresser au public quelques mots qui ne font point partie de leur rôle, peuvent apprécier le talent d'un homme qui, dans *Les vingt-six infortunes d'Arlequin*, par exemple, improvisait pendant 5 actes, sans éprouver un moment d'embarras, sans cesser d'exciter le rire ou du moins l'attention.

Presque septuagénaire, Carlin conservait encore la plus grande partie de ses avantages, et, dans ses dernières années, il jouait avec toute la gentillesse, toute la vivacité du jeune âge les arlequins de Florian. Lui-même avait donné au théâtre, en 1763, une pièce en 5 actes, *Les nouvelles métamorphoses d'Arlequin*, où l'on trouva de l'imagination et du comique, et qui ne dut pas tout son succès au mérite du comédien. Carlin avait aussi un degré d'instruction plus rare même que le talent d'écrivain chez les artistes dramatiques.

Lorsque la mort vint le frapper en 1783, on regretta en lui non-seulement l'acteur célèbre, mais l'homme considéré. Bien que, comme on l'a dit, les qualités de l'ame ne se mettent pas sur l'affiche, le public sait en tenir compte à ceux qui les joignent aux perfections de leur art: aussi donna-t-il une adhésion unanime à ces deux vers de son épitaphe:

Toute sa vie il a fait rire;
Il a fait pleurer à sa mort.

Peut-être n'est il pas inutile de consigner ici que la *Correspondance de Carlin avec Ganganelli*, fruit d'une prétendue liaison d'enfance entre ces deux enfans de l'Italie et publiée il y a quelques années, n'est que le roman d'un écrivain ingénieux. Carlin n'eut aucun rapport avec l'illustre pontife romain; mais nul doute qu'à défaut de son amitié il n'eût pu obtenir *in petto* son estime. M. O.

CARLISLE (COMTE DE). La patrie

anglaise des comtes de Carlisle, vicomtes de Howard et Morpeth, a été créée en 1661 en faveur de l'ancienne famille de Howard, branche de celle des ducs de Norfolk. Le titulaire actuel est GEORGE HOWARD, comte de Carlisle, vicomte Howard de Morpeth, baron Dacre de Gilliesland, né en 1773, et fils de Frédéric Howard, comte de Carlisle, qui fut, de 1780 à 1782, vice-roi d'Irlande, et qui s'est distingué comme littérateur.

George Howard, comte de Carlisle, est un homme d'état fort estimé et qui fut garde-des-sceaux en 1828, sous le ministère Canning. Il possède dans son château de Howard (Yorkshire) une collection de tableaux célèbres où se trouvent quelques chefs-d'œuvre qui anciennement faisaient partie de la galerie d'Orléans. Lord Morpeth, son fils, compte depuis long-temps parmi les orateurs distingués de la chambre des communes et vient de remporter, dans la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône (1835), une victoire signalée sur le ministre Peel.

Carlisle est une ville industrielle du comté de Cumberland et siège d'un évêché. S.

CARLISTES, nom d'un parti en France et en Espagne. On confond quelquefois ce nom avec la qualification de *royalistes purs* et plus souvent avec celle de *légitimistes*, quoiqu'il y ait entre tous ces termes inventés par l'esprit de parti des nuances bien marquées. En France, les carlistes ne sont nécessairement ni des légitimistes ni à plus forte raison des royalistes purs; ils peuvent être tout simplement des hommes attachés à la personne de Charles X, ancien roi de France, décidés à reconnaître, et, le cas échéant, à soutenir ses droits, sans examiner si l'abdication du 2 août 1830 ne les a pas annulés. D'autres royalistes, tenant compte de cette abdication du roi Charles X et du dauphin, son fils, reconnaissent pour roi légitime Henri, duc de Bordeaux : on leur a donné un instant le nom bizarre (car il n'est ni français ni latin) de *Henriquinistes*, mais sans pouvoir le rendre populaire, vraisemblablement à cause de sa forme latine que le peuple ne comprenait pas. Indépen-

damment de ceux qui résistent à l'ordre actuel des choses par attachement pour la famille aînée des Bourbons (quelques hommages s'adressent au vieux roi ou à son jeune héritier), on appelle encore *carlistes* ceux qui, indifférens à l'égard des personnes, soutiennent un principe politique dont les princes de cette famille sont à leurs yeux la personnification; ceux-ci sont à proprement parler des légitimistes (*voy.* ce mot), car le carliste, dans leur foi politique, n'est qu'un accident. Un carliste peut ne pas être légitimiste et d'un autre côté un légitimiste peut ne plus être carliste : l'intérêt carliste est le plus étroit de ceux qui nous occupent dans ce moment, car il tient avant tout à une personne. L'intérêt légitimiste est plus élevé, puisqu'il se rapporte à un principe, au mode de transmission du pouvoir de père en fils; le royaliste pur va plus loin, car sa foi ne concerne pas seulement cette transmission, attribuée à *la grace de Dieu*, mais l'exercice même du pouvoir qu'il voudrait soustraire à tout contrôle. On peut être légitimiste sans être royaliste pur, témoin Charles X qui a juré et long-temps respecté la charte; mais le royaliste pur est toujours légitimiste.

En Espagne, on a fait et l'on fait encore la même confusion dans les termes : on devrait réserver le nom de *carlistes* pour ceux qui se dévouent ou qui simplement sont dévoués à la personne du prétendant don Carlos (*voy.*); mais, comme en France, on en a fait un drapeau pour une opinion politique, pour le parti contraire, d'une part à l'hérédité nouvelle introduite par la pragmatique sanction de Ferdinand VII, et de l'autre aux limites dans lesquelles le pouvoir a été circonscrit dans ces derniers temps. J. H. S.

CARLOMAN, second fils de Pépin le-Bref, frère puîné de Charlemagne, naquit vers 751. Les deux princes furent couronnés du vivant de leur père, dès l'an 754, par le pape Étienne II, qui leur conféra en même temps le titre de patrices de Rome. Pépin mourut en 768, après avoir réglé le partage de ses états entre ses fils. Ce partage est fort diversement rapporté par les historiens;

Il ne subsista point, au témoignage de quelques-uns, tel que Pépin l'avait réglé et fut remis en question, peu de temps après, dans une assemblée générale des grands feudataires. A Charles fut assignée l'ancienne part de Pépin son père : la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine; à Carloman celle de l'oncle dont il portait le nom, le royaume d'Austrasie et toute la France germanique.

Malgré cet arrangement si solennel, l'accord des deux frères ne parait pas avoir été de longue durée. Éginhard et la plupart des autres annalistes trouvent la cause de leur rupture dans les insinuations des conseillers de Carloman; ne pourrait-on pas la voir aussi dans l'impatiente ambition de Charles, que nous trouvons dès la même année en possession d'une partie de l'Austrasie?

La division de l'empire avait réveillé l'ambition des chefs voisins : ils songeaient à demander compte à deux jeunes princes encore sans renommée des longues prospérités du règne de leur père. Un ancien duc d'Aquitaine, Hunold, enseveli depuis 24 ans dans un monastère et que le monde avait oublié, fut ressaisi subitement d'un souvenir d'ambition : le vieux moine, séduit par l'occasion, jeta son froc et reparut dans son ancien duché. Charles, pour tenir tête à cette première attaque, s'adressa à son frère, qui accourut à la tête des forces d'Austrasie; mais, bientôt dégoûté après une entrevue, il regagna ses états sans avoir combattu.

Carloman mourut peu de temps après, sans avoir rien fait qui recommande sa mémoire. Sa veuve, à la nouvelle de sa mort, prit la fuite avec ses jeunes enfans, craignant sans doute pour eux la tutelle de leur oncle. Elle se réfugia à la cour du vieux Didier, roi de Lombardie, dont Muratori et d'autres écrivains disent qu'elle était la fille. Nous ignorons sur quelle autorité cette opinion se fonde : le roi des Lombards avait deux filles, l'une fut mariée au duc de Bavière et l'autre à Charlemagne qui la répudia.

Carloman mourut à Samonci, près de Laon, le 4 décembre 771, après un règne de 4 années; il était âgé de 20 ans. On lit

sur une des tombes royales de Saint-Denis, qui parait être la sienne, cette inscription : *Karlomannus rex, filius Pippini*.—Pour les autres princes francs du même nom v. CARLOVINGIENS. A. R. E.

CARLONE, famille d'artistes italiens issue d'un sculpteur lombard, TADDEO Carlone, qui mourut en 1613. GIOVANNI (1570-1630) et CARLO (1686-1775), tous les deux peintres, furent les membres les plus célèbres de cette famille; quelques autres se vouèrent avec succès à la sculpture. Le dernier, MARCO Carlone, né à Rome vers 1750, s'est particulièrement voué à la gravure. X.

CARLOS (don, d'Autriche), infant d'Espagne, fils de Philippe II et de sa première femme Marie de Portugal, naquit à Valladolid en 1545. A raison de sa faible complexion, il fut élevé avec beaucoup de soin par Jeanne, sœur du roi; car la mère de don Carlos était morte 4 jours après l'avoir mis au monde. C'est cette faiblesse qui fut cause de l'indulgence excessive qu'on eut pour lui et qui nourrit et augmenta sa violence et son opiniâtreté naturelles. Présenté par son père, en 1560, aux États réunis à Tolède, il fut reconnu comme son héritier et envoyé ensuite, en 1562, à l'université d'Alcala de Henarez. Là don Carlos tomba dangereusement malade; son père accourut près de lui et fit porter en procession le corps de Didacius qui fut canonisé depuis et que le prince avait en grande vénération. Ce dernier recouvra presque aussitôt la santé et l'on cria au miracle; alors Philippe insista pour obtenir de la cour de Rome la canonisation de celui qui l'avait opéré. Les écrivains contemporains du prince ne sont pas d'accord sur son caractère : selon les uns, il allia à l'amour de la gloire l'orgueil et un penchant pour la domination; selon les autres, il n'aima que l'extraordinaire; toute résistance le mettait en fureur, mais la soumission le radoucissait. Il n'est pas probable qu'il fut, comme on l'a prétendu et comme Schiller nous le présente dans sa célèbre tragédie de *Don Carlos*, partisan de l'insurrection des Pays-Bas et ennemi de l'inquisition; il n'avait pour cela ni assez de connaissances, ni des principes assez

fixes, ni un esprit assez élevé; on assure même qu'il manquait d'esprit naturel et n'avait de vues arrêtées sur quoi que ce soit. Tout fut passion chez lui; il était hautain, brutal, ignorant et mal élevé; c'est au moins ainsi que nous le décrit Llorente dans son *Histoire de l'Inquisition*; ce qui est certain, c'est que don Carlos voulait épouser Élisabeth de France, fille de Henri II, et que son père, alors veuf de Marie d'Angleterre, s'étant, dans cette circonstance (1559) substitué à son fils, celui-ci ne pardonna jamais à son père un procédé si peu délicat. Philippe, voyant don Carlos, son fils unique, incapable de régner et nourrissant contre lui des sentimens hostiles, fit venir en Espagne, en 1563, ses neveux, les archiducs Rodolphe et Ernest, pour leur assurer sa succession. Don Carlos, las des persécutions qu'il essayait, voulut quitter sa patrie (1565); mais il fut détourné de son projet par Ruy Gomez de Silva, confident de Philippe et qui était aussi devenu celui du prince. En 1567, époque de l'insurrection des Provinces-Unies, celui-ci annonça l'intention d'aller en Allemagne et il en parla à son oncle don Juan d'Autriche: ce dernier lui fit avec douceur des remontrances, lui conseilla la prudence et ne lui cacha pas que son père allait être instruit de son projet; don Juan lui-même en fit part au roi. Philippe parut croire que la véritable intention de son fils était de se rendre dans les Pays-Bas, car il avait souvent remarqué en lui le désir ardent de prendre part au gouvernement; il n'eut pour lui que de la froideur et don Carlos se vit de plus en plus repoussé. Philippe ayant donné toute sa confiance au duc d'Albe et à quelques autres seigneurs, don Carlos conçut une forte antipathie contre eux. Son humeur chagrine fut portée au dernier période par la nomination du duc d'Albe au gouvernement de Flandre, emploi qu'il avait lui-même sollicité. Selon les uns don Carlos était favorable à la religion réformée; on dit d'un autre côté qu'il avait jusque sous son oreiller une épée nue, des pistolets chargés, etc. Il ne cachait pas sa douleur de ce que son père lui avait enlevé Élisabeth de France, et dans une

confession qu'il fit à un prêtre à la fin de Noël 1567, il annonça son intention de commettre un meurtre, demandant d'avance l'absolution de ce crime: elle lui fut refusée. On supposa que ces paroles trahissaient le dessein de tuer le roi, et celui-ci, qui en fut instruit, les interpréta lui-même dans ce sens; il annonça, dit-on, la résolution de prévenir son fils. Don Carlos, qui se croyait trahi par don Juan, voulut le poignarder et ne réussit point. Philippe se décida alors se défaire d'un fils criminel et indigne de la couronne, quoiqu'il fût son unique héritier. Dans la nuit du 18 janvier 1568, pendant que don Carlos était profondément endormi, le comte de Lerma entra dans sa chambre et en retira tout ce qu'il y avait d'armes; ensuite le roi entra, suivi de Ruy Gomez de Silva et de plusieurs autres seigneurs, entre autres du grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui était frère du duc d'Albe. Don Carlos qu'on avait éveillé ayant aperçu le roi, s'écria: « Je suis perdu! » Se tournant ensuite vers Philippe, il lui dit: « Votre majesté veut-elle me faire mourir? Je n'ai pas perdu l'esprit, mais j'ai le désespoir dans le cœur, voyant tout ce qu'on entreprend contre moi. » Il conjura ensuite tous les assistans de lui donner la mort. « Je ne suis pas venu, dit le roi, pour vous donner la mort, mais pour vous corriger comme c'est mon devoir de père, et vous ramener à la raison. » Il lui ordonna de se lever; on congédia ses domestiques et l'on confisqua une petite caisse placée sous le lit et qui renfermait des papiers; puis on remit le prince au duc de Fern et à six nobles, avec ordre de le surveiller de près et de l'empêcher d'écrire ou de parler à qui que ce fût. On habilla le prince en habits de deuil et on lui retira même son lit. Don Carlos, en fureur et au désespoir, se précipita dans le feu qu'il avait fait allumer et ce n'est qu'avec peine qu'on parvint à l'empêcher de s'étouffer. Il essaya de diverses manières de se donner la mort. Philippe, après avoir publié tout ce qui venait de se passer et après s'être justifié auprès des plus puissans souverains de l'Europe, auprès du pape et du haut clergé, proposa

un conseil-d'état, présidé par le cardinal Espinosa, grand-inquisiteur et président du conseil de Castille, de prononcer l'arrêt touchant le prince. Il fut condamné à mort et cet arrêt, dit-on, fut exécuté au moyen du poison. Cependant on n'est pas d'accord sur le genre de mort auquel don Carlos succomba; seulement il est certain qu'il mourut le 24 juillet 1808 et, suivant quelques auteurs, de mort naturelle.

Nous supprimons les autres détails qu'on trouve dans l'article allemand, dû à une plume savante, et nous renvoyons à Llorente, *Histoire de l'Inquisition*, et à Banke, *Matériaux pour servir à l'histoire de don Carlos*, dans les annales de Vienne, t. XLVI. Don Carlos fut enterré avec les honneurs dus à sa naissance, au couvent des religieuses de Saint-Dominique d'El Réal à Madrid. La reine Élisabeth mourut la même année d'un accouchement anticipé et non pas pour avoir reçu du poison, comme l'ont prétendu les ennemis de Philippe II. C.L.

CARLOS (don MARIE-ISIDORE, de Bourbon), infant d'Espagne, second fils de Charles IV et frère de Ferdinand VII, est né le 29 mars 1788, et il portait avant la mort de son frère le titre de généralissime des armées de terre et de mer de l'Espagne. Il avait épousé en 1816 Marie-Françoise d'Assises, fille du roi Jean VI de Portugal, qui lui a donné 3 fils et qui est morte en Angleterre peu de temps après le départ de don Carlos pour sa patrie (1834).

Ce prince partagea avec ses frères, Ferdinand et François de Paule, la captivité où Napoléon retint ces princes à Valençay, après avoir signé à Bayonne, le 5 mai 1808, l'acte d'abdication de ses droits éventuels au trône d'Espagne. Il revint dans son pays en 1814, avec le roi Ferdinand VII, et ne le quitta pas depuis cette époque jusqu'en 1823; il l'accompagna à Cadix, lorsque les cortès se rendirent dans cette ville.

Ce n'est que depuis le rétablissement du pouvoir absolu en Espagne : le 1^{er} octobre 1823 : que don Carlos commença à fixer l'attention publique. Ses opinions exagérées sur la royauté, l'Église et l'inquisition, sa haine contre les francs-

maçons et les libéraux, son absolutisme, la circonstance que la santé chancelante du roi, qui alors était sans enfans, pouvait faire passer la couronne sur sa tête, enfin la popularité qu'il s'était acquise parmi les volontaires royaux, tout cela fit de lui, peut-être sans qu'il s'en doutât, le chef du parti réactionnaire, gouverné par la junte apostolique, et qui, depuis 1824, a plus d'une fois jeté le trouble dans l'Espagne et menacé le trône de Ferdinand. Ce parti demandait non pas seulement l'éloignement, mais la destruction des libéraux et des francs-maçons, le rétablissement de l'inquisition, et, pour le roi, le pouvoir absolu exercé sous les auspices du clergé. Ferdinand VII, qui n'entraîna pas tout-à-fait dans ces idées, était, suivant don Carlos, sous la dépendance de ses ministres. Les absolutistes de l'Espagne favorisèrent ceux du Portugal et don Miguel leur chef. Vaincue plus d'une fois, cette faction se releva toujours, et quand elle ne put agir ouvertement elle se livra à des menées secrètes. Voici les noms de quelques-uns des chefs de la ci-devant *armée de la Foi* : le trapiste Antonio Maragnon, le curé Merino, le général Bessières et Justo-Pastor Perez. En 1827 les partisans de don Carlos le proclamèrent roi sous le nom de Charles V. Le gouvernement parvint non sans peine à réduire les rebelles. La desunion qui existait entre Ferdinand et son frère augmenta quand le premier, après la mort de sa femme, se remaria, le 10 décembre 1829, avec dona Marie-Christine de Naples et qu'ainsi l'éventualité de la vacance du trône se trouva éloignée. Par une *pragmatique sanction* en date du 29 mars 1830, Ferdinand abolit la loi salique qui, introduite en Espagne par les Bourbons, avait pris la place de l'ancienne constitution de *las siete partidas*, et écartait les femmes du trône. Cette circonstance donna lieu à plusieurs mouvemens excités par les apostoliques, et, entre autres, dans la nuit du 25 au 26 septembre 1830, une alarme, qui devait éclater près du palais du roi, avait pour objet d'exercer une fâcheuse influence sur la reine dont la grossesse était très avancée. Comme précédemment, on fit des arrestations, mais on n'atteignit

pas les meneurs de cette odieuse combinaison. Le 12 octobre suivant la reine accoucha d'une princesse, laquelle, en sa qualité d'héritière de la couronne, reçut le titre de princesse des Asturies. En 1832 la reine accoucha d'une seconde princesse.

On parlera à l'article FERDINAND VII, et on a déjà parlé à celui de CALOMARDE, de l'intrigue par laquelle on arracha au roi, privé de sa connaissance, la révocation de sa pragmatique-sanction. Le roi revint à la vie, ces menées manquèrent leur but: Calomarde fut renvoyé, et la reine, alarmée sur le sort de ses filles, fut nommée régente. Mais les mouvements carlistes n'en discontinuèrent pas moins et le roi se vit obligé d'ordonner à l'infant de s'éloigner de Madrid avec la duchesse de Beira et d'aller en Italie en passant par le Portugal. Arrivé dans ce dernier pays, le prince protesta (29 avril 1833) contre tout ce qui avait été fait en violation de ses droits; mais cela n'empêcha pas les cortès convoquées *por estamentos* de reconnaître dona Isabelle comme légitime héritière de son père. Celui-ci mourut le 29 septembre 1833, et Marie-Christine prit aussitôt la régence au nom de sa fille, en vertu du testament du roi.

Les provinces basques, attachées à leurs anciens privilèges et contraires par intérêt au système libéral qui allait s'établir dans toute l'Espagne, ne tardèrent pas à se révolter en faveur de l'infant. Les insurgés s'emparèrent, le 6 octobre 1833, de Bilbao, où ils proclamèrent Charles V, et cet exemple fut suivi à Vittoria. L'infant qui, malgré la volonté de Ferdinand VII, avait prolongé son séjour dans le Portugal, y resta, publia des proclamations et prit le titre de roi que don Miguel s'empressa de lui reconnaître. Un parti nombreux se réunit autour de lui; il organisa une petite armée et fit toutes sortes de préparatifs pour entrer en Espagne, appeler à lui les volontaires royaux, et tendre la main aux mécontents qui se montraient sur tous les points, dans la Galice, dans Léon et la Vieille-Castille, comme dans les provinces basques, et qui n'attendaient que sa présence. Ce danger occupa vivement le gouvernement

de la régente et tint en échec une partie des forces qu'il aurait pu employer en Navarre et en Aragon où il comprimit lentement la révolte. La quadruple alliance conclue le 22 avril 1834 lui permit de combattre Carlos même sur le terrain portugais, et Rodil y marcha aussitôt avec son armée. L'infant prit la fuite avec tant de précipitation que sa caisse et une partie de son bagage tombèrent aux mains du général espagnol. Nous parlerons ailleurs de la convention qui fut alors conclue et de la soumission de Portugal, où dona Maria fut généralement reconnue. Don Carlos s'embarqua avec toute sa famille pour l'Angleterre et arriva le 11 mai à Plymouth. Mais il avait à peine eu le temps de se rendre à Londres que le bruit courut qu'il avait disparu d'Angleterre, qu'on l'avait vu à Paris, qu'il avait passé à Bayonne, qu'il était à la tête de l'insurrection basque à Elisondo. Il y était en effet arrivé (juillet 1834), accompagné d'un Français fidèle à sa cause, en trompant la vigilance de la police de Paris et de tout le royaume. Le chef des carlistes Zumala-Carréguy, prit aussitôt l'offensive en son nom, et, peu après, les cortès réunies à Madrid déclarèrent le prince déchu de tous ses droits éventuels à la succession, ainsi que ses descendants, et privé des avantages et prérogatives dont il jouissait dans le pays. Il serait prématuré d'entrer dans le détail de ces événements; qu'il nous suffise de dire que la guerre civile continue en Espagne et que le général Mina lutte encore sans résultat contre le prétendant et son parti, très populaire dans tout le nord du royaume. Don Carlos, dont la présence au quartier-général de Zumala-Carréguy est pour les insurgés un étendard plutôt qu'une ressource, se fatigue en opérations jusqu'à ce jour infructueuses, et il verrait s'évanouir toutes ses chances de succès si la régente trouvait moyen de concilier les grandes mesures de réforme avec les intérêts matériels et les intérêts d'amour-propre des provinces basques.

C. L. et J. H. S.

CARLOVINGIENS, nom donné aux descendants de Pépin-le Bref et de Charlemagne. Les Carolingiens forment la seconde dynastie des rois de France,

celle qui a régné dans ce pays de 752 à 989 et qui a donné des empereurs à l'Allemagne et des souverains à l'Italie. Leur origine est clairement établie jusqu'à saint ARNOULD, évêque de Metz, auquel Clotaire II confia son fils Dagobert I^{er}, quand il fut obligé de donner un roi aux Austrasiens. Une *Vie* de saint Arnould, écrite, dit-on, par ordre de Charlemagne, le fait descendre d'un Aquitain, Ansbert, gendre de Clotaire I^{er}. Cette généalogie, fabriquée peut-être après coup, rattacherait les Carolingiens d'un côté à la dynastie mérovingienne et de l'autre à la famille des Ferreoli, l'une des plus illustres de la Gaule romaine. On voit le fils d'Ansbert, Boggis, posséder 5 duchés en Aquitaine. C'est en Austrasie qu'il cherche une femme; son fils en fait autant (voir les autorités citées dans Michelet *Histoire de France*, t. I, p. 284-5). Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, saint Arnould avait eu 2 fils. ANSÉGISSE, l'un d'eux, épousa Begga, fille de Pépin de Landen, dit le Vieux, auquel Clotaire II avait confié la tutelle de son fils conjointement avec saint Arnould. Les domaines des deux familles s'étendaient entre la Meuse et le Rhin, dans le pays de Liège et de Juliers et dans le pays Messin. Cette puissance territoriale dans les plus importantes provinces de l'Austrasie, jointe à la faveur populaire, les porta naturellement à la mairie de ce royaume. MARTIN, fils d'Anségisse, y fut élu avec son cousin PÉPIN D'HÉRISTAL. Cette charge redoutable, grandie à la faveur des fréquentes minorités des Mérovingiens, réunissait les fonctions administratives au commandement des armées, et bientôt les maires avaient été assez puissants pour reléguer, comme le fit Grimoald, Dagobert II dans un cloître d'Irlande, et cumuler, comme Erchinoald, les trois mairies d'Austrasie, de Bourgogne, et de Neustrie. Exercée tantôt dans l'intérêt de la royauté, son esclave couronnée, tantôt dans celui des grands, la mairie du palais avait fini par revêtir un caractère complètement aristocratique en Austrasie. Dagobert II, rappelé par les hommes libres, y avait été condamné et mis à mort par les grands (678). Ce fut

à leur tête que Pépin d'Héristal, après la défaite de Lucofao (680) et l'assassinat d'Ebroïn, son puissant rival, persécuteur des grands en Neustrie, exigea du roi Thierry III le rappel de tous les exilés et la restitution de leurs biens. Sa victoire à Testry (687) confirma la prééminence des Austrasiens sur la Neustrie. Il en donna, sous sa surveillance, la mairie à Norbert, laissant à Thierry III les dehors de la royauté, dont le siège fut transporté en Austrasie. Dès ce moment commence la série des rois appelés *faucans*. Les descendans de Clovis étaient, selon l'expression de M. de Châteaubriand, « tombés du pavois dans un fourgon traîné par des bœufs. » En cherchant quelles causes ont amené l'élévation des Carolingiens, nos historiens l'ont d'abord attribuée à la dégénération rapide des derniers Mérovingiens, mourant presque tous adolescents, pères à 15 ans, caducs à 30, énervés par les jouissances raffinées de la civilisation romaine, que ne balançaient pas, dans leur esprit inculte, les préoccupations et les lumières de la vie intellectuelle, ni les rudes fatigues et les périls de la vie barbare. Puis on a vu croître le pouvoir des maires du palais à côté de celui des rois, et l'avènement des Carolingiens sur le trône a semblé le dernier des envahissemens progressifs de la mairie sur la royauté. D'autres, pénétrant plus avant dans les causes, ont vu que les maires du palais avaient fondé leur puissance en devenant par degrés les chefs des grands propriétaires créés par la conquête et les bénéfices, et que la lutte de cette aristocratie contre la royauté mérovingienne, engagée dès le VII^e siècle, s'était terminée, au milieu du VIII^e, par un changement de dynastie, symbole d'une victoire définitive.

M. Guizot, en résumant ces explications (*Troisième essai sur l'histoire de France*), en a montré l'insuffisance et il a prouvé que ces causes avaient besoin non-seulement d'être développées par le temps, mais encore d'être poussées vers le but par une cause plus puissante, et il a trouvé cette cause dans la différence des populations maîtresses de la Neustrie et de l'Austrasie. Si d'abord la prédomi-

nance appartient au royaume de Neustrie, comprenant les pays situés entre la Loire et la Meuse; si quatre de ses rois réunirent toute la monarchie franque: Clotaire I^{er}, de 558 à 561; Clotaire II, de 613 à 628; Dagobert I^{er}, de 631 à 633; Clovis II, de 654 à 656, c'est que les efforts des conquérans venus de Germanie s'étaient d'abord portés en Neustrie. Là les richesses romaines, les débris de civilisation et l'influence du clergé avaient favorisé le prompt développement du pouvoir royal; le peuple et le roi y avaient rapidement acquis une consistance qui manqua long-temps à l'Austrasie.

Sur la population flottante des Francs, mal assise entre la Meuse et le Rhin, limites de ce dernier royaume, pesaient les continuelles invasions des Frisons, des Saxons, des Thuringiens, dont les bandes accouraient au pillage. Des tribus franques abandonnèrent plus d'une fois ce théâtre de dévastations pour regagner avec le butin leurs anciens établissemens au-delà du Rhin. De là vint qu'en Austrasie la population et les mœurs germanes dominaient, renouvelées sans cesse par l'invasion, tandis qu'en Neustrie les Francs, moins nombreux, plus dispersés, environnés par les Gaulois, étaient comme une colonie barbare transportée au milieu de la civilisation romaine, affaiblie et repoussée par elle; de là, différence profonde de mœurs et rivalité entre la Neustrie et l'Austrasie.

Lorsque, dans cette dernière, la fluctuation des bandes se fut arrêtée, il y eut un seul peuple, les mêmes mœurs, la même impulsion, de la Belgique au Rhin. L'aristocratie, plus belliqueuse et formant un faisceau plus serré que celle de la Neustrie, se groupa autour de la puissante famille de Pépin, où la mairie du palais devint à peu près héréditaire depuis 630. Il y eut comme une seconde invasion de la Gaule par les Germains; les rois et les maires de la France romaine plièrent sous l'ascendant de la France germane; et si les maires d'Austrasie réussirent à succéder aux Mérovingiens, c'est que leur ambition personnelle était à la tête d'un mouvement national. Cet avantage manquait aux maires de Neustrie. Depuis la

bataille de Testry (687) jusqu'à sa mort (714), Pépin d'Héristal gouverna les trois royaumes des Francs, résidant à Cologne, au milieu des tribus qui lui avaient donné la victoire, consultant sur la guerre, la paix et les affaires importantes l'aristocratie guerrière réunie autour de lui chaque année au Champ-de-Mars. Un enchaînement d'expéditions contre les Frisons et les Allemands occupa le reste de sa vie. L'année 713 seule fut marquée par son repos; mais alors il languissait de la maladie qui le mit au tombeau l'année suivante. Après plus de 20 ans de domination, il avait fait nommer maires de Neustrie et de Bourgogne ses deux fils, Grimoald et Drogon (710); le dernier mourut, le premier fut assassiné. Après avoir puni les meurtriers, Pépin fit nommer maire du palais son petit-fils Théobald, enfant, et le laissa sous la tutelle de Plectrude sa grand'mère. Un instant l'Austrasie resta soumise à ces dernières dispositions qui donnaient pour maire un enfant à Dagobert III encore enfant; mais les Neustriens indignés se révoltèrent. Tandis que les Austrasiens cherchaient un chef pour repousser leurs ravages et ceux des Frisons, un bâtard de Pépin, CHARLES-MARTEL (*voy.*), âgé de 25 ans, s'échappa de la prison où le retenait Plectrude et s'offrit à eux. Malheureux d'abord, il ne tarda pas à ressaisir la victoire à Amblef, à Vincy (717), à Soissons (719), au-delà du Rhin; elle ne le quitta plus. En peu de temps seul chef de l'Austrasie, il ramena sous son obéissance la Neustrie et l'Aquitaine liguées en vain contre l'ascendant germanique; elles remirent entre ses mains le roi fainéant Chilpéric III, qui le reconnut pour son maire. Ainsi sa maison se retrouva placée à la hauteur où l'avait laissée Pépin d'Héristal. Pas plus que lui il ne laissa reposer son épée. Au milieu des marais du Nord il défit les Frisons toujours révoltés, les courba sous le joug d'un duc franc qu'il leur donna, et les força d'abandonner leurs anciens dieux pour la religion chrétienne. Six fois il pénétra dans les forêts des Saxons indomptés. Ces expéditions eurent moins de retentissement que la bataille de Poitiers (732), où ses lourds bataillons de

Nord, unis aux Aquitains, repoussèrent l'invasion musulmane, qui, partie du fond de l'Arabie et poussant à l'orient jusqu'aux Indes, jetait à l'occident ses escadrons de cavaliers légers jusque sur les bords de la Seine, menaçant de tout engloutir. Afin d'être toujours maître de son armée, il l'enrichit sans scrupule des bénéfices enlevés au clergé ; mais il ne les distribua qu'à charge de lui garder fidélité et de lui rendre les services militaires et domestiques, afin de lier ses capitaines et sa noblesse par les liens étroits de la vassalité. Son pouvoir devint si ferme qu'après la mort du roi Thierry IV (737) il se dispensa de nommer un nouveau fantôme de souverain et fit confirmer par ses compagnons d'armes le partage des provinces françaises entre ses trois fils, Pépin-le-Bref, Carloman et Griflon.

Après sa mort (741), la spoliation de Griflon et la retraite de Carloman qui, dégoûté des grandeurs, prit l'habit de moine au Mont-Cassin (747), réunirent tout le pouvoir entre les mains de **PÉPIN-le-Bref** (voy.). Lorsqu'il n'était que maire de Neustrie il avait cru prudent de tirer du cloître Childéric III (742) pour l'opposer aux grands. Comprenant toute la puissance du clergé, il le fit rentrer peu à peu dans les biens que lui avait enlevés son père, envoya des missionnaires dans le nord de la Germanie, et après avoir fait pressentir le pape par l'apôtre du Nord, saint Boniface, il se décida à lui demander s'il pouvait mettre la couronne sur sa tête. Zacharie répondit : « Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité. » La monarchie était alors élective. L'assemblée des grands et des évêques, tenue à Soissons (752), déposa Childéric III et proclama Pépin son successeur. Boniface, évêque de Mayence, lui conféra l'onction sacrée; deux ans après, le pape Étienne III le sacra de nouveau avec sa femme et ses deux fils, et les Francs jurèrent, sous peine d'excommunication, qu'ils n'éliraient jamais de rois dans une autre famille. Ainsi fut scellée l'alliance des Carolingiens avec la papauté. Le péril que faisaient courir les Lombards à celle-ci

et le besoin qu'avait Pépin de faire sanctionner par un pouvoir moral son titre de roi, furent les fondemens de cette alliance. Elle détruisit le royaume des Lombards en Italie, contribua puissamment à faire prévaloir la papauté dans l'ordre religieux et la royauté dans la société gallo-franque. M. Michelet a remarqué le caractère religieux de la seconde race de nos rois. « Les Mérovingiens, dit-il, entrent dans l'église malgré eux, les Carolingiens volontairement. La tige de cette dernière famille est l'évêque de Metz Arnulf, qui a son fils Clodulf pour successeur dans cet évêché. Le frère d'Arnulf est abbé de Bobbio; son petit-fils est saint Wandrille. Le frère de Pépin-le-Bref, Carloman, se fait moine au Mont-Cassin; ses autres frères sont archevêque de Rouen, abbé de Saint-Denis. Les cousins de Charlemagne, Adalhard, Wala, Bernard, sont moines. Un frère de Louis-le-Débonnaire, Drogon, est évêque de Metz; trois autres de ses frères sont moines ou clercs. Le grand saint du Midi, saint Guillaume de Toulouse, est cousin et tuteur du fils aîné de Charlemagne, etc. » (*Hist. de France*, t. I, p. 284.)

On comprend l'influence donnée aux prélats auxquels Pépin transféra presque toute l'autorité législative. Les ennemis des Francs se trouvaient ceux de l'Église : Saxons païens, Lombards persécuteurs du pape, Aquitains spoliateurs des biens ecclésiastiques. De là les expéditions dévastatrices en Aquitaine, celles d'Italie et de Saxe. Elles donnèrent à Pépin l'éclat militaire dont aucun chef ne pouvait alors se passer. Triomphant dans les Gaules, tout-puissant en Italie par l'humiliation des Lombards et dans l'Église par l'amitié des papes et des évêques, il laissa l'héritage de sa politique et d'un pouvoir incontesté à ses deux fils, Charles et Carloman. Le dernier mourut en 771; et quoiqu'il eût deux fils, Charles se fit proclamer son successeur.

Surnommé le grand, **CHARLES** (768-814) réunit au plus haut degré tous les mérites des princes carolingiens, comme politique, législateur et guerrier. Durant ses 46 ans de règne, il éblouit par son activité, par l'immensité de ses entreprises et la variété de son génie. Cha-

que année il présidait l'assemblée des grands, l'éclairant de ses lumières, l'animant de sa forte volonté et en faisant sortir cette foule de capitulaires, monumens de son époque, qui réglaient tout avec autorité; puis il en surveillait et pressait l'exécution par ses *missi dominici*. Guerrier, il fit rentrer l'Aquitaine dans le devoir, passa les Pyrénées, étendit sa domination jusqu'à l'Ebre, et, tournant vers l'Italie, y enleva le royaume des Lombards, en donna une partie au Saint-Siège qui plus tard le couronna à Rome empereur d'Occident. Mais son plus grand exploit militaire fut l'asservissement des Saxons contre lesquels il dirigea 18 de ses 53 expéditions. Toujours il fallut reprendre les armes contre ces hommes indomptés, qui égorgaient ses missionnaires et ses soldats surpris. Poussé par la vengeance, il fit en un jour décapiter 500 Saxons qui avaient mis bas les armes, reçut de nouveau le serment de ceux qui survivaient et les fit baptiser par milliers. Une armée de prêtres venait après les soldats. Huit évêchés puissans furent fondés pour régulariser le système de conversion et de conquête religieuse.

Dès ce moment une digue fut élevée contre l'inondation de Barbares que l'Occident subissait depuis 4 siècles. Les populations encore flottantes entre le Rhin et la Vistule ne purent plus se précipiter en masse vers le sol des Gaules, et, réduites à prendre la voie des expéditions maritimes par bandes peu considérables, elles cessèrent d'ébranler l'Occident jusque dans ses fondemens. Ce fut là le grand résultat du règne de Charlemagne; car le vaste empire qu'il avait fondé de l'Ebre jusqu'à l'Elbe disparut avec lui. Météore éclatant, il signale l'apogée des Carlovingiens; après sa mort, ils sont dévoués à la décadence.

Charlemagne avait perdu son fils CHARLES, roi de Germanie; PÉPIN, roi d'Italie (781), était mort (810), laissant pour successeur, BERNARD, son fils naturel, qui régna sous la suzeraineté de son oncle, Louis-le-Debonnaire, fils et successeur de Charlemagne. Louis, roi d'Aquitaine à trois ans (781), avait été, du consentement des grands, associé à son père. Sous lui, les révoltes des Bretons et les courses des Normands deviennent plus

fréquentes; la Marche d'Espagne et quelques peuplades de la Germanie se détachent aux extrémités opposées de l'empire, mais sans l'ébranler encore. Ce furent les divisions de la famille impériale qui précipitèrent le mouvement de dissolution commencé. Dès 817, partageant ses vastes états, Louis s'était associé ses fils LOTHAIRE avec une sorte de suprématie sur ses deux frères, PÉPIN roi d'Aquitaine et LOUIS roi de Germanie. Quand, pressé par sa seconde femme, Judith de Bavière, il eut procédé à un nouveau partage en faveur de son quatrième fils Charles, ses trois fils aînés le renfermèrent dans un cloître. Rétabli en 832, puis abandonné de ses troupes et déposé dans une assemblée solennelle de prélats (833) devant lesquels il humilia son front, ce malheureux père ne remonta sur le trône (835) qu'à l'aide des discordes de ses fils et mourut près de Mayence (840), en allant combattre une troisième révolte de Louis-le-Germanique. Voy. tous ces noms.

CHARLES-le-Chauve (840-877). Roi de Neustrie et enrichi de l'Aquitaine au détriment de Pépin, que soutenait Lothaire, empereur et roi d'Italie, Charles, secondé par Louis-le-Germanique, remporta sur Pépin et Lothaire la sanglante victoire de Fontenoy (841).

Par le traité de Verdun (843) les trois frères convinrent enfin du partage : Lothaire garda, avec la dignité impériale, le royaume d'Italie et les provinces renfermées entre les Alpes, le Rhin, la Saône, le Rhône, la Meuse et l'Escaut; le reste des Gaules demeura à Charles-le-Chauve, et Louis-le-Germanique eut tout ce que possédaient les Francs sur la rive droite du Rhin. Là ne s'arrêta pas le démembrement par lequel était rompue l'unité de l'empire. Lothaire ayant abdicé en 855, son héritage fut encore morcelé par ses trois fils. LOUIS II eut avec l'Italie le titre d'empereur; LOTHAIRE II les provinces au-delà de la Meuse, qui reçurent le nom de Lorraine, et CHARLES les pays au-delà de la Saône qui formèrent le royaume de Provence. A la mort de Lothaire II (869), ses états, d'après les conventions de Mersen (847 et 851), devaient rester dans la branche de sa famille et retourner

à l'empereur Louis II; mais ses oncles, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, prirent possession de la Lorraine à son préjudice. Charles-le-Chauve le dépouilla encore de la Provence, que lui avait donnée la mort de son frère (863), et en 876 il alla recueillir son héritage au-delà des Alpes. Couronné empereur, il se préparait à faire une seconde expédition en Italie contre son neveu Carloman, fils de Louis-le-Germanique, quand il mourut dans un village du Mont-Cenis (877).

Après lui la dignité impériale sortit de la branche française des Carlovingiens; elle passa dans celle de Louis-le-Germanique qui eut 3 fils: 1^o CARLOMAN, roi de Bavière en 876 et d'Italie en 877, mort en 880; 2^o LOUIS II, dit *le jeune*, roi de Saxe, mort en 882; 3^o CHARLES III, dit *le gros*, empereur et roi d'Italie en 880, mort en 888.

Charles-le-Chauve avait passé sa vie à poursuivre des titres de roi et d'empereur, vains mots qui ne cachaient pas son impuissance. L'unité de l'empire était dévouée à la dissolution; elle avait été momentanément l'œuvre de la force, quand les invasions musulmane et saxonne battaient de leurs flots les établissements encore mal assis des Francs et que l'ascendant des 4 premiers Carlovingiens, uni à celui de l'Église, les tenait groupés autour d'eux; mais ce danger passé, la tendance féodale quelque temps suspendue reprit son cours. L'unité d'un grand état était impossible avec des barbares qui, dénués de lumières, de commerce, de communications, ne pouvaient être liés par la communauté des idées, la réciprocité des intérêts, la ressemblance des mœurs. Il ne pouvait exister que des sociétés locales, étroites comme l'horizon intellectuel des hommes de cette époque. Pour retrouver les doctrines politiques qui en firent une grande nation, la France eut à subir la décomposition féodale. Louis-le-Débonnaire, accusé de faiblesse, en divisant l'empire avait cédé à l'impérieux instinct des peuples qui brisait une unité prématurée pour eux. Charles-le-Chauve fut poussé plus loin. Le capitulaire de Kiery-sur-Oise, en 877, reconnut l'hérédité des comtés, proclamant ainsi le

déclin de la royauté. Le comté de Toulouse était héréditaire vers 850, celui de Flandre en 862; le duché de l'Île de France fut érigé en 861 en faveur de Robert-le-Fort; celui de Bourgogne était formé en 877, et dès 820 le comté de Vermandois avait été donné en apanage à la postérité de Pépin, fils du roi d'Italie Bernard, neveu de Louis-le-Débonnaire et condamné à périr en punition de sa révolte. Pour abréger, nous dirons qu'à la fin du ix^e siècle 29 états indépendans avaient démembré la France comprise entre l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône.

Tandis que chaque seigneur travaillait à usurper son indépendance, les Normands formaient des colonies de corsaires à l'embouchure du Rhin, de l'Escaut, de la Seine et de la Loire, emmenaient impunément de longues bandes de captifs enchaînés, pillaient Rouen (841), et saccageaient trois fois Paris (845, 857, 861).

Louis-le-Bègue (877-879), âgé de 31 ans, succéda à son père Charles-le-Chauve. Pour se concilier les grands il distribua les domaines royaux avec une prodigalité funeste. Après 2 ans de règne il laissa ses états à ses deux fils, Louis III et CARLOMAN, modèles d'une concorde rare entre les rois; mais leur union ne put empêcher le duc Bozon, gendre de l'empereur Louis II, d'être élu roi de Bourgogne par 22 évêques assemblés à Mantaille. En 884 il ne restait de la postérité légitime de Charlemagne qu'un enfant posthume de Louis-le-Bègue, CHARLES, depuis surnommé *le Simple*, à peine âgé de cinq ans, et CHARLES-le-Gros, déjà roi de Germanie et empereur d'Italie. Ce fut vers ce dernier que la France ravagée tourna ses vœux. Mais tandis que le comte Eudes et l'évêque Gozlin défendaient vaillamment Paris contre une armée de Normands, au lieu de les combattre il acheta lâchement leur retraite. La diète de Tribur, en 887, le dépouilla de toutes ses couronnes. Neuf ans après seulement, Charles-le-Simple, secouru par la Germanie et à la faveur du mécontentement des grands qui avaient donné la royauté à Eudes, défenseur de Paris, put amener ce rival à lui céder la

partie septentrionale du cours de la Seine. En 912, incapable de résister à une nouvelle invasion de Normands, il donna en fief la Neustrie et sa fille Gisèle à Rollon leur chef. Plus tard, les grands l'obligèrent à renvoyer son ministre Haganon et lui demandèrent de déposer la couronne. Vaincu à Soissons (923), trahi dans sa fuite par le comte de Vermandois et livré à son compétiteur le roi Raoul, duc de Bourgogne, il mourut dans la prison de Péroune (929).

Son fils **LOUIS IV**, dit *d'Outremer*, chercha un asile en Angleterre; mais à la mort de Raoul (936), aucun vassal ne prétendant à la couronne, il fut rappelé sur le trône par l'influence de Hugues-le-Grand, comte de Paris. On le voit tenter en vain d'enlever la Neustrie aux Normands qui le firent prisonnier, la Lorraine au roi de Germanie Othon 1^{er}, son beau-frère, et, après une guerre malheureuse avec Hugues-le-Grand, subir sa hautaine protection qui l'avait tiré de captivité. Il mourut en 954, laissant deux fils, **LOTHAIRE** et **CHARLES**. L'aîné n'avait pas plus de 13 ans. La royauté était indivise; réduite par les usurpations, elle avait à peine l'importance d'un simple fief. Hugues-le-Grand, qui avait exigé une partie de la Bourgogne pour prix du rappel de Louis d'Outremer, et ensuite la ville de Laon pour le tirer de captivité, se fit donner l'inestiture de l'Acquitaine pour faire reconnaître Lothaire. Deux fois, pour s'agrandir et se populariser, ce prince tenta d'enlever la Lorraine; malheureux d'abord, il s'était emparé de Verdun, quand, revenant d'Acquitaine, il mourut (686) empoisonné, dit-on, par la reine Emma sa femme. Elle fut livrée par son fils Louis V à Charles de Lorraine, qui la tint prisonnière. Louis V ne survécut qu'un an à son père; après lui il ne restait d'héritier que son oncle Charles, devenu vassal du roi de Germanie pour le duché de la Basse-Lorraine. Il y avait désormais incompatibilité entre cette race déchue et les vassaux agrandis de ses dépouilles. Les secours qu'elle tirait de Germanie contribuaient à la rendre odieuse. **M.** Thierry se fonde sur les expressions des chroniques du temps pour établir

que, dans ce renversement de dynastie, il s'agissait d'une haine invétérée; que, depuis long-temps, les races nationales, relevées depuis la conquête, avaient en vue de déraciner du royaume la postérité des rois francs. (Lettre XII^e sur l'histoire de France.) Charles, après quelques succès, fait prisonnier par Hugues Capet, alla mourir dans la prison d'Orléans. En 1180 il restait encore de cette famille une fille qu'épousa Philippe-Auguste, mêlant ainsi le sang des deux dynasties. *Voy. CAPÉTIENS.* D-L.

CARLOWITZ, *voy. KARLOVITZ.*

CARLSBAD, ville de Bohême très renommée pour ses eaux thermales, est située à 16 milles géographiques de Prague, dans une contrée romantique entourée de montagnes, dans une vallée étroite et profonde, aux bords du Teple (mot slavon qui signifie *chaud*). On dit que c'est l'empereur Charles IV, roi de Bohême, qui, en chassant vers 1350 près du point élevé connu encore aujourd'hui sous le nom de *saut du cerf*, découvrit les sources d'eau chaude en suivant le gémissement d'un chien de chasse qu'il trouva enfoncé dans une de ces sources. L'empereur qui souffrait depuis long-temps d'un mal au pied, fit usage de cette eau, d'après le conseil de son médecin, Pierre Bayer, et fut guéri. Depuis ce moment on appela cette source *le Bain de l'empereur Charles*. On dit que l'empereur fit ensuite bâtir un château à l'endroit où se trouve maintenant la tour de la ville et que c'est autour de ce château qu'on commença à élever les constructions. Il y a dans la ville 450 maisons la plupart riantes et d'une grande propreté, avec 2,500 habitans. En été, les propriétaires de ces maisons n'en occupent que le rez-de-chaussée et en louent tout le reste aux nombreux voyageurs que les bains attirent des contrées les plus éloignées. L'église est élégamment bâtie, et le théâtre est à l'instar de celui de Manheim. Les bals dits saxon, bohème et polonais, sont des édifices de bon goût, situés près du château, où se réunissent souvent les cercles les plus brillans. On fabrique à Carlsbad toutes sortes d'ouvrages en acier, en fer, en étain, en bois, etc., qui sont connus sous le nom de

marchandises de Carlsbad; toutes les personnes qui viennent aux eaux en achètent pour faire des cadeaux à leur retour; on en expédie aussi beaucoup au dehors. Les sources d'eau chaude, appelées *brunnen* (puits), sont très nombreuses; la principale est celle dite *Sprudel*, source où l'eau jaillit avec force, mais qui n'a que cet avantage sur le *Muhlbrunn*, le *Bernardsbrunn*, le *Neubrunn*, le *Theresienbrunn*, le *Schlossbrunn*, le *Spitalbrunn* et la source d'Hygie. Les promenades conduisant au *Petit-Versailles* se prolongent à travers une prairie solitaire; d'autres promenades passent à travers des masses de granit rouge et portent des noms plus ou moins remarquables: le *Belvédère*, la *Promenade de 4 heures*, le *Banc du poète*, le *Repos d'Antoine*, le *Siège de l'Amitié*. En passant le pont de Charles on arrive au temple de Dorothee et à une source récemment reconnue, et qui est toujours couverte d'une couche de gaz d'acide carbonique de 4 à 6 pieds. Des bois enchanteurs conduisent à une auberge située au milieu des mines qui entourent la ville et qui en rendent les avenues aussi pittoresques que remarquables.

Le sulfate de soude est l'ingrédient dominant de l'eau de Carlsbad; viennent ensuite, dans les proportions décroissantes, le carbonate de soude, l'hydrochlorate de soude, le carbonate de chaux, etc. Cette eau n'est pas transportable, car dans les vases elle se couvre d'une pellicule, forme un sédiment et prend un goût désagréable. Elle sert utilement contre les obstructions du bas-ventre et autres, contre les concrétions bilieuses, la jaunisse, les hémorrhoides, les vertiges, et elle dégage le sang de ses acrotés.

On peut consulter sur Carlsbad, ses sources, ses environs et ses curiosités: *Beecher, Ueber das Carlsbad*, Leipz. 1789; *Stöckh Kaiser u. Kön. Bad*, Leipz. 1817; l'ouvrage du docteur Keyzig, à Dresde (1825), celui de M. Jean de Carro, à Prague, intitulé *Carlsbad, ses eaux minérales et ses bains à vapeur*, Carlsbad, 1827, et *l'Almanach annuel de Carlsbad*, du même auteur. C. L.

On appelle **CONGRES DE CARLSBAD** les conférences ministérielles qui eurent lieu

dans cette ville en 1819, et dont le principal objet était de convenir d'un certain nombre de dispositions additionnelles à la constitution fédérale de l'Allemagne, et d'aviser aux moyens de réprimer les mouvemens entretenus dans ce pays par le libéralisme indigène et étranger. On arrêta des mesures de surveillance et de répression à l'égard des universités, tant pour le corps enseignant que pour les étudiants; on prescrivit une censure sévère applicable à tous les ouvrages ayant moins de 20 feuilles d'impression; on institua la fameuse *commission centrale* de Mayence, pour suivre et déjouer les menées demagogiques dans toute l'étendue de la Confédération; on fixa un mode efficace d'exécution pour les décisions de la diète, et l'on s'expliqua sur l'interprétation à donner à l'article XIII de l'acte fédéral. Les *articles de Carlsbad*, du 20 septembre 1819, devinrent, par décision du 15 mai 1820, lois de la Confédération. S.

CARLSRUHE, capitale du grand-duché de Bade, pour la résidence ordinaire des grands-ducs, est située sous le 26° 0' 30" de longitude orientale, et le 49° 59' 55" de latitude septentrionale, à environ une lieue et demie du Rhin. Un caprice de prince donna naissance à cette ville. Vers le commencement du xviii^e siècle le margrave Charles-Guillaume, fatigué des tracasseries sans nombre que lui occasionnaient les affaires de son petit état, conçut le projet d'élever un château de plaisance dans la forêt qui avoisinait sa résidence de Durlach. Il espérait ainsi se soustraire aux affaires publiques et trouver dans la solitude la douce paix, objet de tous ses vœux. Ce premier projet fut bientôt changé. En 1715 ce même margrave posa la première pierre d'une ville et publia un édit par lequel il affranchissait, pendant plusieurs années, de tout impôt quiconque viendrait s'établir dans la proximité de son château de plaisance. Il ne tarda pas à voir accourir vers ce lieu des habitans des diverses parties de l'Allemagne. En 1719, le nombre des habitans de Carlsruhe s'élevait déjà à plus de 2,000. Cette ville a maintenant 17,300 habitans.

Carlsruhe, située dans une belle plaine,

est entourée d'une magnifique forêt de chênes et de hêtres. La ville est régulièrement bâtie; les rues y sont larges et munies de trottoirs qui offrent aux piétons des voies faciles et commodes. Les maisons y sont généralement d'un étage et construites sur un plan uniforme. Les édifices publics sont d'une architecture imposante et étalent souvent, dans leur ensemble, une grande magnificence de style; mais lorsqu'on porte un œil scrutateur sur leurs différentes parties, on ne tarde pas à remarquer une foule de fautes de détail qui semblent annoncer que, si l'architecte a copié de grands modèles, il n'a pas toujours eu ce talent ordonnateur qui sait établir une heureuse concordance entre les modifications que ces modèles ont besoin de subir pour être en harmonie avec les lieux dans lesquels s'élèvent ces monumens ou avec la destination qui leur est affectée. Nous signalerons quelques-uns de ces monumens. Le château grand-ducal, construit dans les principes de l'architecture française du XVIII^e siècle, est remarquable par son élégance, par son heureuse distribution et surtout par les jolies sculptures dont il est orné. Les appartemens y sont meublés avec magnificence. Les bâtimens qui l'avoisinent, et qui bornent des deux côtés l'immense place qui le précède, sont consacrés aux divers établissemens administrés par l'intendance de la liste civile. Nous distinguerons dans ce nombre : la bibliothèque publique, collection informe et peu remarquable; le théâtre, dont l'extérieur ne fait pas pressentir sa beauté intérieure; le jardin botanique, aussi remarquable par la disposition des serres que par le nombre des plantes exotiques que l'on y rencontre; la galerie de tableaux, dans laquelle on aime à voir, parmi quelques productions des écoles flamande, française, allemande, italienne, etc., plusieurs compositions d'artistes badois qui ne sont point sans mérite; la faisanderie, enrichie de plusieurs oiseaux d'une beauté peu commune; les écuries grand-ducales, etc.

Les bâtimens qui font face au château sont tous construits en forme d'arcades; ils se rangent en demi-cercle autour d'une vaste place et offrent aux promeneurs un

abri dans la mauvaise saison. La place même se distingue par ses plantations, par la belle exécution des chaînes et des piliers à hauteur d'appui qui les entourent. Elle est embellie de deux vastes bassins, entourés d'orangers durant la belle saison, traversée par la grande avenue qui conduit au château, et limitée de chaque côté par deux autres avenues, aboutissant à deux portes latérales qui s'ouvrent sur les magnifiques jardins du grand-duc. Ces jardins, disposés à l'anglaise, sont d'une rare beauté. C'est une suite continuelle d'agréables promenes, de bosquets sombres et mystérieux, de sites riens et sauvages, rehaussés par des constructions que l'art a toujours su mettre en parfaite harmonie avec les scènes végétales.

Le plan suivant lequel ont été établis et la ville et ces jardins peut être comparé à un grand cercle, dont la tour du château formerait le centre et dont les allées de ces jardins et les rues de la ville seraient autant de secteurs. Ces allées traversent presque toute l'immense forêt qui avoisine ces jardins, pour aller aboutir à de riens villages, tandis que les rues de la ville, qui se dirigent vers la place du château, ouvrent des échappées de vue sur de belles campagnes, dans la direction opposée.

Parmi les monumens publics qui ne font point partie de la dotation de la couronne, on distingue : l'hôtel-de-ville, l'hôpital, la maison de refuge, le ministère des affaires étrangères, le nouvel hôtel de la chancellerie, la poste d'Ettlingen, l'arsenal, l'église évangélique, monument d'un assez beau style, précédé d'un parvis et surmonté d'une belle colonnade d'ordre composite, mais défigurée par une tour carrée, peu assortie au reste de l'édifice. Les palais des margraves et l'église catholique appellent encore l'attention : ce dernier monument est bâti sur le plan du Panthéon de Rome; mais malheureusement l'architecte a eu l'idée d'y joindre une tour de son invention, qui ne se distingue que par la bizarrerie de son architecture.

Carlsruhe a plusieurs établissemens d'utilité publique qui ne laissent pas que d'être remarquables. Nous nommerons

le lycée, espèce d'école secondaire; la sonderie, où se coulent la majeure partie des canons prussiens; les écoles de dessin et de peinture, l'institut de musique vocale et instrumentale, l'école militaire, et enfin l'institut polytechnique, que l'on cherche à organiser sur le plan de l'école polytechnique de Paris.

Parmi les monuments destinés à perpétuer le souvenir des événements qui ont eu un intérêt direct pour le pays, nous citerons : la pyramide élevée à la mémoire du fondateur de la ville, sur l'emplacement où était l'église de l'Union, et l'obélisque érigé à la mémoire de Charles-Frédéric, auteur de la constitution.

Ce n'est pas seulement par la ville proprement dite, c'est encore par ses environs que Carlsruhe présente un des séjours les plus agréables. Les nombreux villages qui l'avoisinent, les délicieuses promenades qui y conduisent, les sites pittoresques, les charmans jardins publics distribués dans les alentours de la ville même, offrent autant de moyens de varier les plaisirs au gré des goûts les plus difficiles.

C'est de la rotonde du château grand-ducal que l'œil de l'étranger peut le mieux embrasser ce magnifique paysage. Il est impossible de ne pas éprouver un sentiment de plaisir à la vue de cette végétation brillante, de cette ville si propre, si bien bâtie, de ces jardins dont la disposition variée présente des situations si charmantes et si diverses; à la vue de cette plaine magnifique qui a pour limites, d'une part les montagnes de la Forêt-Noire qui mêlent leurs couleurs bleuâtres à l'azur du ciel, de l'autre les Vosges qui ensevelissent sous leurs teintes noirâtres, leur sombre végétation, leurs cimes arides et les mille châteaux du moyen-âge qui couronnent leurs sommets.

L. R.

CARMAGNOLE, air de danse qui avait obtenu une vogue populaire en 1792, et qui inspira une mauvaise chanson, dont le refrain seul peut aujourd'hui être cité sans blesser la décence ou donner lieu à de fâcheux souvenirs :

Dansons la Carmagnole,
Vive le son
Du canon!

Voilà ce qu'on entendait dans toutes nos rues, dans tous nos spectacles. Bientôt la mode, qui en France ne perd jamais ses droits, même aux plus tristes époques, donna le nom de *carmagnole* à une sorte de veste d'étoffe très commune et aux basques un peu longues, qui dut remplacer l'habit chez tous ceux qui ne voulaient pas faire suspecter leur patriotisme. La *carmagnole* était un certificat de civisme toujours en évidence, qui pourtant ne dispensait pas de celui que délivraient les communes et les comités révolutionnaires.

Un fameux conventionnel, habituellement chargé du soin d'annoncer à la tribune, au nom du comité de salut public, les victoires de nos armées, appelait ses rapports, pleins d'exagération et de saillies révolutionnaires, du nom de cet habillement. « Je leur ai taillé aujourd'hui, disait-il, une belle et bonne *carmagnole*! » Et le fait est qu'il taillait en plein drap.

Le temps a fait justice chez nous des *carmagnoles* de toute espèce. La veste grossière disparut avec le terrorisme qui l'avait imposée à toutes les classes de la société. Quant à la chanson, espérons que son nom seul arrivera à la postérité. Nous pouvons lui transmettre avec orgueil ces poétiques et patriotiques chants des Rouget Delisle et de Chénier : la hideuse et sanglante *carmagnole* ferait tache auprès de ces sublimes inspirations. M. O.

CARMATHES, voy. KARMATHES.

CARMEL (MONT), montagne de la Palestine, au sud de Ptolémaïde. Elle forme le promontoire d'une longue chaîne de montagnes, connue sous le nom de Seïr, à l'orient de la Palestine et qui s'étend de la Méditerranée jusqu'à la mer Morte. Au pied de ce mont coulent le Clisson Kischon et la Knerdania (Belus). L'étymologie de Carmel est tirée des mots hébreux *et*, Dieu, et *carm*, vigne, vigne de Dieu. Le prophète Élie ayant fait un assez long séjour sur ce mont pendant la persécution que lui firent essuyer le roi Achab et Jézabel, la tradition prétend qu'il y institua un ordre, d'où celui des carmes tirerait son origine.

Du temps des Romains le mont Carmel était le siège d'un oracle fameux

qui fut consulté par Vespasien lorsqu'il forma le projet de s'emparer de l'empire. Les anachorètes y professaient le culte du vrai Dieu, mais sans autel, sans idole et sans simulacre; leur piété et le don qu'ils avaient de prédire l'avenir ont fait dire à Pline qu'ils étaient *gens sola et toto orbe præter cæterus mira*. Saint Louis, revenant de la terre sainte, amena en France six religieux du couvent du mont Carmel.

La route qui conduit d'Akka (Saint-Jean-d'Acre) au couvent, longe la mer jusqu'à Haïfa; là elle traverse la vallée fertile où le Bélus et le Clisson roulent leurs rares eaux, et aboutit au pied de la montagne dans le flanc de laquelle est taillé un chemin dans le roc vif. De distance en distance des grottes également taillées dans le roc servaient de retraites aux solitaires. Le premier monastère qui y fut construit se trouvait à mi-côte; il était consacré à saint Brocard; des fondations et des ruines marquent encore la place où cet édifice était construit. Non loin au-dessus de ces ruines est la fontaine d'Élie. Le grand monastère était bâti au couchant, sur le plan le plus élevé du promontoire, faisant face à la Méditerranée; on en a attribué la fondation à sainte Hélène, mère de Constantin-le-Grand. L'historien Phocas prétend au contraire que ce fut un moine calabrois qui érigea d'abord la chapelle, puis la tour de refuge, et qu'il s'adjoignit dix autres moines. Ce monastère s'agrandit et devint célèbre lors des croisades. Situé entre Saint-Jean-d'Acre, Nazareth, Ascalon et Césarée, à proximité de Jérusalem, il était comme le point central de ralliement des pèlerins chrétiens.

Le promontoire n'a pas moins de 4 à 5 lieues d'étendue. A l'ouest du couvent on trouve, dans un champ peu vaste, des melons pétrifiés ou des pierres ayant la forme extérieure et intérieure de ce fruit; tout près de ce champ, il y a des vestiges d'une antique sépulture où, dit-on, fut inhumée l'une des femmes d'Alexandre-le-Grand, qui l'avait suivie dans sa conquête de la Syrie. Pline nous apprend que sur ce promontoire était jadis un bourg nommé Ecbatane, et au pied de la montagne la ville d'Ec-

batane ou Gabbata : c'est dans cette dernière que mourut Cambyse. Il ne faut pas la confondre avec l'Ecbatane des mages, qui était située dans le Persan. Les Romains tenaient garnison sur le promontoire.

En 1825 Abdallah, pacha de Saint-Jean-d'Acre, fit démolir de fond en comble l'ancien et beau monastère, et employa les matériaux à la réparation des murailles de sa ville. Mais en 1840 le couvent fut reconstruit par l'ordre du grand-seigneur, aux frais d'Abdallah. Il n'offre plus rien de bien remarquable; c'est un vaste édifice carré long, de mur d'enceinte, haut de 20 pieds, sur lequel sont élevés quelques bâtiments. Il est inhabité; un moine italien en a la garde et réside à Haïfa dans une mauvaise maison; il reçoit les voyageurs et leur sert de relais pour visiter le Carmel. Il conduit au couvent.

Le promontoire est élevé de 900 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il est à 3 lieues de Saint-Jean-d'Acre, à 2 du mont Tabor, à 1 $\frac{1}{2}$ d'Ascalon, à 3 de Césarée.

Les flancs du mont sont couverts de vignes, d'oliviers et d'orangers. La route qui le sépare du rivage de la mer a une largeur sur $\frac{3}{4}$ de longueur; puis le couchant, au pied du promontoire, jusqu'à Haïfa. Cette vallée est fertile par sa verdure, par le cortège de ruisseaux, par les ruines et les hautes montagnes éparses, et par le Clisson et le Bélus.

La plaine qui s'étend au couchant du mont Carmel, vers Ascalon et Césarée, est soigneusement cultivée; elle est verte de vignes, de champs de blé et de légumes. Le célèbre chemin taillé dans le roc vif qui servait de défense et de retraite à Ascalon, ouvrage d'une grande utilité, est bien conservé; les fossés au pied et les remparts extérieurs sont tous entiers vers cette plaine.

Du sommet du promontoire la vue s'étend au loin sur Saint-Jean-d'Acre, Ascalon, les coteaux et les vallées de la Méditerranée. La montagne est habitée par quelques derviches et quelques Arabes; ces derniers sont misérables, paresseux et voleurs. B. D.

CARMES (les), ainsi appelés du

Carmel (*voy.* l'art. précédent) qui est regardé comme leur berceau, forment un des quatre ordres de religieux méritans de l'église catholique.

La première règle leur fut donnée par Jean, patriarche de Jérusalem; et la seconde vers 1209, par Albert, depuis patriarche de la même cité. Le temps y a introduit des modifications si considérables que les carmes de nos jours ne ressemblent guère plus à leurs devanciers par les mœurs que par l'habillement.

Ces bons pères attribuent l'origine de leur ordre au prophète Élie et à son disciple Élisée. Il faut voir la manière dont ils soutiennent cette prétention dans la *Dissertation historico - théologique* du père Thomas d'Aquin de Saint-Joseph, carme auvergnat (Paris, 1632, in-8°). A les entendre, il n'est qu'un petit nombre d'hommes qui aient contesté leur descendance de ce vénérable patriarche; mais ils comptent en leur faveur des témoignages de tous les ordres religieux, et surtout du leur, les décisions de la congrégation des rites, les offices qu'elle a approuvés, des bulles de huit papes et une tradition constante, enfin, ce qui est encore plus extraordinaire, la révélation de la sainte Vierge, qui aurait dit au bienheureux Pierre Thomas, martyr : *Ayez confiance, Pierre, l'ordre des carmes persévéra jusqu'à la fin des siècles; Élie, son instituteur, a obtenu jadis cette grace de mon fils.* Les carmes ont aussi des miracles qui constatent leur filiation; il en est un entre autres qu'on ne peut passer sous silence. « Dans une vision, le père Jean de la Croix fut miraculeusement tatoué, et l'on aperçut sur son corps l'image du prophète Élie, avec des marques si distinctes qu'il était impossible de le méconnaître. » N'oublions pas de dire que les carmes sont respectés par les musulmans à cause de cette même descendance d'Élie dont ils se font gloire. Après tout cela, le père Thomas d'Aquin s'écrie d'un air de triomphe : *Toutes ces preuves sont aussi évidentes que si le soleil les avait écrites de ses rayons.*

Les carmes et les carmélites furent réformés par sainte Thérèse en 1540. J. L. Expulsés de la Palestine par les Sar-

razins, les carmes se réfugièrent en 1238 dans l'île de Chypre et passèrent de là en Sicile, en Angleterre et en France. Dans ce dernier pays ils se répandirent beaucoup, et l'on y distinguait avant la révolution plusieurs espèces de carmes; les carmes *déchaussés* se firent surtout remarquer par l'austérité de leur vie : ils portaient un froc gris, marchaient sans chaussure, s'imposaient le silence, le jeûne et des mortifications de la chair et vivaient en partie dans la solitude; une croix et une tête de mort étaient les seuls ornemens de leurs cellules. On comptait encore au xviii^e siècle 7,000 couvens de carmes et de carmélites, avec 180,000 religieux et religieuses, divisés en 38 provinces.

L'ordre des religieuses *carmélites* fut fondé en France en 1452; il eut aussi des *déchaussés*, surtout en Espagne. J. H. S.

CARMIN, substance d'une très belle couleur rouge que nous fournit la cochenille. Les fabricans de carmin font un secret des procédés qu'ils emploient pour l'extraire. On peut présumer qu'ils consistent à dissoudre les parties solubles de la cochenille dans une liqueur alcaline et à les précipiter ensuite par une dissolution d'alun, en y joignant quelque autre matière jaune colorante qui, par son mélange, rend plus vive la couleur rouge du carmin. Il est vraisemblable que c'est dans les justes proportions de l'alcali qui sert à extraire le carmin, et dans celles de l'alun qui le précipite, que réside le secret de sa fabrication.

D'après les expériences de MM. Pelletier et Caventou, le carmin est un composé triple, formé de l'acide du sel qui a servi à le précipiter, de la matière animale qui se trouve dans l'insecte, de la partie colorante que les chimistes ont isolée et qu'ils ont nommée *carmine roy.* ce mot).

Le carmin est souvent falsifié avec le cinabre ou d'autres matières rouges qui se rapprochent de la couleur du véritable carmin. L. S. v.

CARMINATIFS : *carminant*. Ce mot, dont l'étymologie ne ferait pas même soupçonner la signification, désigne une classe de médicamens ayant la propriété de chasser les vents dont la présence

dans quelque point de l'économie, mais principalement dans le canal intestinal, produit des incommodités diverses. L'observation a montré que, dans quelques-uns des cas où les voies digestives sont distendues par des gaz, l'ingestion de quelques excitans en provoquait l'expulsion par l'une ou par l'autre des deux extrémités et produisait du soulagement. Grand est le nombre des substances qui peuvent amener ce résultat et il n'en est vraiment presque aucune qui puisse motiver une préférence exclusive. Ainsi, rien n'est plus carminatif qu'une tasse de café ou de thé bien chaud, si ce n'est un verre de bon vin de Madère ou un peu de vieux rhum ou d'eau-de-vie de 50 ans. Mais l'opinion des bonnes femmes, souveraines en pareille matière, a décerné à l'anis en infusion ou en liqueur la propriété carminative par excellence, que cette semence communique au fameux *vespetro*, liqueur bienfaisante où elle est associée à d'autres aromates.

Cependant l'usage des carminatifs de cette classe est loin d'être toujours sans danger, et plus d'une fois ils ont nui dans des coliques, qu'on attribuait aux vents et qui n'étaient que le début d'une péritonite pour laquelle il fallait un traitement tout opposé. F. R.

CARMINE, principe colorant du carmin (*voy.* ce mot), substance de nature toute végétale, quoiqu'on ne l'eût encore trouvée que dans la cochenille, d'un rouge pourpre éclatant, grenue et d'une apparence cristalline.

Elle est fusible à 50 degrés; par la distillation elle se boursoufle et se décompose; elle fournit alors de l'hydrogène carboné, une assez grande quantité d'huile et un peu d'eau acidule.

La carmine est inaltérable à l'air, quoique cependant elle soit très avide d'oxygène; elle est très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool. L'éther et les huiles volatiles n'ont aucune action sur elle.

Une dissolution de carmine dans l'eau s'épaissit par l'évaporation sans donner de cristaux. Les acides en rendent d'abord le rouge plus vif, mais lui donnent ensuite une teinte jaune. Les alcalis changent le rouge en violet. Une température élevée détruit sans retour la

couleur de la carmine. L'albumine s'empare de sa couleur et forme une belle laque. Divers sels à bases métalliques produisent divers changemens dans la dissolution de la carmine dans l'eau. Les sels à base de plomb, d'étain, et quelques-uns à base de mercure, la précipitent en violet; le deutonitrate de mercure la précipite en rouge vif. Plusieurs sels en font varier la couleur sans la précipiter. L. S.-r.

CARMONTELLE. Ce créateur d'un genre léger, mais ingénieux, est un de ces hommes de lettres qui ont eu le grand avantage de venir à propos et dans le siècle où ils pouvaient le mieux réussir. Né à Paris en 1717, Carmontelle fut bientôt recherché dans les sociétés de la capitale pour deux talens de différente nature : peintre amateur, il composait très rapidement des portraits et des tableaux transparens d'un effet piquant et varié; auteur sans prétention, il écrivait avec la même facilité de petites pièces offrant le développement d'un *proverbe* et auxquelles on en donna le nom. Ces spirituelles esquisses furent bientôt représentées dans tous les salons; elles formaient surtout le répertoire de ceux qui voulaient, sans théâtre, jouer la comédie à la campagne, et l'un des plaisirs de ce qu'on nommait la vie de château. Ces jolies bagatelles ne firent pas seulement la réputation de l'écrivain, elles lui procurèrent une place agréable et avantageuse chez le duc d'Orléans: ce prince, qui déjà s'était attaché Collé en qualité de lecteur, conféra le même titre à Carmontelle et en fit, de plus, l'ordonnateur de ses fêtes.

Même après la mort de son protecteur, Carmontelle jouissait encore d'une honnête aisance, à laquelle ajoutait l'empressement qu'on mettait dans le grand monde à le posséder; mais la révolution, qui fit succéder des scènes si graves à ces divertissemens frivoles, influa, d'une manière fâcheuse, sur sa position. L'homme aimable, qui avait vécu dans toutes les jouissances du luxe, se trouva en proie à la gêne sur la fin de sa carrière. Nos théâtres, où l'on avait souvent mis à profit les idées et les situations dramatiques de ses *Proverbes*, auraient acquitté une dette en venant à son aide; ce fut un établis-

et d'une espèce bien différente qui occure des ressources inespérées : le *de-piété*, auquel on n'eût soupçonné aucun rapport avec la littérature, rança une somme assez forte sur *de manuscrits* ; et, il faut le dire, l'opinion sur un tel gage n'était pas un hommage rendu à la probité talent de l'auteur. Cariontelle fut presque nonagénaire, en 1806. Un nombreux *Proverbes*, qui ont eu plusieurs éditions (8 vol. in-8^o) et dont publié deux nouveaux volumes depuis sa mort, sont encore représentés et lus avec plaisir. Il est tel de ses auteurs dans ce genre qui a mis peut-être plus de *traits* dans son dialogue, aucun ne l'a surpassé dans la vérité caractères et le naturel du langage. *Son Théâtre de campagne* (en 4 tomes) est beaucoup moins estimé, s'il ne soit pas sans quelque mérite. L'opinion de Cariontelle, si original et si dans la comédie des salons, se rapporte à ce qu'il parait, moins à l'aise sur la scène publique. Pendant sa longue vie il n'y fit jouer qu'une seule fois un acte, *l'Abbé de plâtre*, qui pas, à beaucoup près, le succès de *proverbes*. Il se le tint pour dit et se contenta à cultiver le genre où il excellait. Les écrivains n'ont pas eu tant de succès.

CARNASSIERS. Ce mot qui n'existe pas dans la langue ordinaire que signifie l'étude de se nourrir de viande, chez certains animaux à un degré plus ou moins prononcé de férocité, a été le naturaliste un sens plus précis ; signifie un ordre nombreux de mammifères dont les attributs, tirés des caractères les plus importants de l'organisation, sont : le raccourcissement de l'intestin, la brièveté des mâchoires, un os dentaire où figurent des canines, des ongles et acérées et des molaires saillantes ou hérissées de pointes. C'est la structure des organes digestifs et la loi de coexistence qui les unit par une mutuelle dépendance que l'on ne voit aujourd'hui la nécessité impérieuse de ces instincts carnivores qu'on attribue naguère à un penchant fatal au meurtre. Si le lion déchire une

proie vivante, au lieu de brouter l'herbe, ce n'est pas parce qu'il a soif de sang, mais parce que la nature l'a conformé pour cela, en lui donnant une mâchoire puissante, armée de dents propres à déchirer, des intestins courts et grêles, qui ne suffiraient pas à l'assimilation d'aliments purement végétaux (voy. *HERBIVORES*). Cette brièveté de l'intestin est même une condition tellement nécessaire de la carnivorie, que, chez certains insectes où celle-ci n'existe que passagèrement et sous un seul des états que produisent leurs métamorphoses, on voit le tube digestif éprouver un raccourcissement correspondant. Néanmoins, on a été trop loin, peut-être, en disant que la férocité de ces animaux, unique résultat de la faim, pouvait toujours être neutralisée par l'habitude de prévenir leurs besoins... N'a-t-on pas observé de tout temps que certains carnassiers ne tuent que ce qui est nécessaire à leur subsistance, tandis que d'autres immolent tout ce qu'ils rencontrent ? Comment une sensation identique se traduirait-elle par des appétits si variés ?

On trouve les carnassiers depuis l'équateur jusqu'aux pôles. Il en est qui passent leur vie sous terre, comme la taupe ; d'autres dans l'eau, le phoque ; certaines espèces sont aptes au vol, les chauves-souris. Cuvier divise cet ordre en quatre familles, voy. *CHIROPTÈRES*, *INSECTIVORES*, *CARNIVORES* et *MARSUPIAUX*.

Le mot de *carnassiers* sert encore à désigner, dans l'ordre des insectes coléoptères, une famille nombreuse qui se nourrit de la chair d'autres insectes et semble principalement appéter les proies vivantes. Là aussi on retrouve, comme attributs de leurs appétits carnivores, un intestin grêle et court, de fortes mâchoires garnies le long de leur bord interne d'épines ou de cils, et d'un crochet à leur extrémité ; les larves ont le corps allongé, cylindrique, composé de 12 anneaux ; elles montrent la même voracité que l'insecte à l'état parfait. On divise cette famille en deux groupes : 1^o les *terrestres*, auxquels on rapporte la tribu des *cicindèles* et celle des *carabiques* (voy.) ; 2^o les *aquatiques*, dont les pieds

postérieurs sont conformés pour la natation. Ils ne forment qu'une tribu, celle des hydrocanthars. C. S-TE.

CARNATION, voy. NU.

CARNAVAL, temps de fêtes et de divertissemens, qu'on observe avec beaucoup de pompe et de solennité dans les principales villes de l'Europe. Il commence le jour de l'Épiphanie ou des Rois, et finit le mercredi des Cendres. L'origine de cette fête populaire est très ancienne (voy. SATURNALES) et son étymologie incertaine. Ducange la fait dériver de *carn* (de *caro*, *carnis*, chair), *aval*, parce qu'on mange alors beaucoup de viande pour se dédommager de l'abstinence dans laquelle on doit vivre ensuite pendant le carême qui suit ce temps de plaisirs; d'autres ont pensé à ces mots latins *caro vale!* adieu à la viande. Quoique cette étymologie paraisse préférable à celle de Ducange, ne pourrait-on pas lui substituer celle de *Carna vale?* On sait que, dans le paganisme, parmi les divinités subalternes préposées à certaines fonctions ou à certaines parties du corps, il y en avait une que l'on nommait *Carna*, qui présidait à l'embonpoint. Quoi qu'il en soit de ces différentes étymologies, le carnaval est une suite d'amusemens qui ont lieu de toutes sortes de manières, en déguisemens grotesques ou élégans, et en festins; le dernier jour, le *mardi gras*, y est spécialement consacré. Tout ce qui se passe pendant ces jours destinés à tant de singuliers écarts de l'imagination, les divers costumes dont on se couvre, peuvent être considérés comme une imitation des fêtes populaires connues en Égypte, en Grèce, à Rome, et même en France, sous les noms de *Bacchanales*, de *Lupercales*, de *Saturnales*, de *Fêtes des fous* et de *l'âne*, etc.

Le carnaval était assez brillant il y a environ 50 années en France. A Bordeaux, à Toulouse, à Marseille, etc., toutes les classes de la société prenaient la plus grande part à ce genre de divertissemens. A Lyon, où les ouvriers sont plus nombreux qu'ailleurs, on était émerveillé de voir une quantité de groupes de masques, des bergers, des bergères, des esclaves enchaînés, des Bohé-

miens, des magiciens, des troupes de cavaliers couverts de vêtemens hongrois, polonais, espagnols, grecs, turcs, etc., parcourant les rues, se réunissant dans les principales places pour y former des danses, des quadrilles, au milieu des cris et des acclamations des enfans et des badauds. On voyait la Folie, avec un habit de diverses couleurs, garni de grelots, et la marotte à la main, se jeter à terre et rire avec excès, comme dans toutes les mascarades des autres villes. Lorsque la nuit arrivait, tous ces masques se rendaient dans les bals publics, dans les maisons particulières, et s'y faisaient remarquer par des danses de caractère, des attitudes grotesques et par des gestes souvent très risibles.

A Paris le carnaval était très brillant. Les nobles, les seigneurs, les gens même de la cour, se mêlaient au peuple et paraissaient dans des chars magnifiques, attelés de 4, 6 et 8 chevaux, et suivaient les boulevards jusqu'à la barrière du faubourg Saint-Antoine. La révolution de 1789 a bien diminué tous ces divertissemens; ils ont même été interrompus plusieurs années, à l'époque surtout de la Terreur; mais le peuple, à qui il faut des fêtes du genre de celle-ci, la renouela le 23 février 1805. Le préfet de police régla la cérémonie du *bœuf gras*, que les bouchers seuls ont le droit de promener par les rues de la ville pendant 3 jours. La même ordonnance fixa l'ordre du cortège, désigna le nombre des individus qui le formeraient et déterminait les costumes. Un enfant, imitant Cupidon ou le fils de Vénus, était porté, dans un beau fauteuil de velours rouge, par un bœuf du poids de 12 ou 1,500 livres, richement enharnaché, ayant les cornes dorées et entouré de 12 garçons bouchers, les uns porteurs de tous les attributs de leur état, les autres déguisés en sauvages armés de massues. Une chute que fit cet enfant, un jour de *mardi gras*, changea certaines dispositions, et, depuis, le *bœuf gras* ne porte plus rien sur son dos; il est suivi seulement d'un beau char, attelé de 6 ou 8 chevaux et qui est conduit par le Temps; l'Amour y est assis, entouré des trois Graces, sous les yeux de Vénus, sa mère, avec divers

attributs de la mythologie. Le reste du cortège n'a point changé. Cet enfant, d'abord monté sur un bœuf, était l'image d'Horus, assis sur le taureau céleste. Il faut voir, nous disent les savans, dans cette cérémonie du *bœuf gras* la procession du bœuf Apis, observée par les Égyptiens à l'équinoxe du printemps.

Le *bœuf gras* joue le principal rôle dans nos réjouissances du carnaval; la seule différence qui existe entre les Égyptiens et nous, c'est qu'ils ne mangeaient pas leur bœuf Apis et que nous mangeons le *bœuf gras*; les meilleurs morceaux de l'animal sont réservés pour la cour, les ministres et les premières autorités de la ville, auxquels il a rendu visite au milieu d'une foule innombrable de curieux. Tout se termine le mercredi des Cendres, à cela près toutefois que l'on aperçoit encore, à la mi-carême, quelques mascarades et cavalcades qui enterrent ces plaisirs dans les bals masqués que l'on tolère encore ce jour-là.

La bonne société a presque abandonné cette manière bizarre de s'amuser; mais le carnaval, qui fait diversion à sa vie habituellement monotone et qui substitue quelques jours de licence à la réserve qu'exigent le reste du temps les convenances sociales, plaît aux gens du peuple, dont le triomphe, à Paris, se termine avec éclat dans ce qu'on appelle la *descente de la courtille*. C'est le matin du mercredi des Cendres, après une nuit passée dans les orgies et souvent dans tous les dépitemens de l'ivresse que des groupes de masques, et d'autres sans masque, se rendent chez eux ivres et ayant encore le courage de faire entendre leurs voix rauques et affaiblies par les fatigues nocturnes, et de présenter à la foule, qui est accourue de bonne heure pour jouir de ce spectacle, les contorsions et les grimaces les plus lubriques et les plus dégoûtantes.

A Barcelone le carnaval a lieu d'une manière fort agréable; il y est très en vogue et bien ordonné. Il se forme particulièrement de comparses d'individus masqués, parcourant, seulement pendant trois jours (dimanche, lundi et mardi gras), les maisons des habitans qu'ils connaissent et où l'on danse. Aucun in-

dividu de ces troupes ou quadrilles ne se démasque pour entrer; il n'y a que le chef qui se découvre: par ce moyen, se faisant connaître du maître de l'habitation, il est censé répondre de ceux qu'il dirige; ils entrent alors et s'amuse une partie de la nuit avec les amis qui viennent de les recevoir.

Pendant les courses de carnaval qui ont lieu soit en Espagne, soit en Italie, etc., c'est un usage assez répandu que de riches individus masqués se plaisaient dans la libéralité fastueuse de jeter des dragées au milieu de la populace qui les entoure. Au carnaval de Paris, en 1834 et 1835, on a vu un lord anglais et sa société imiter cet ancien usage et jeter des dragées ou même, dit-on, des pièces de monnaie le long des boulevards.

Les femmes de Londres regardent le carnaval comme une de leurs plus belles fêtes: elles s'y mêlent avec une espèce de fureur; même les femmes de distinction abandonnent, ces jours-là, leurs salons dorés, leurs brillans équipages et leurs livrées, pour descendre jusqu'au peuple. Elles prennent les costumes les plus singuliers et les plus burlesques. Sous ceux de bohémiennes, de fées, de magiciennes, et autres, elles parcourent les rues à pied, dans des voitures de place, dans des chaises à porteurs, et se livrent à toutes sortes de folies. Elles ont grand soin cependant de ne pas être connues, surtout de leurs domestiques, qu'elles rougiraient de rencontrer dans des positions souvent dégradantes. Dans tout le Nord, surtout en Allemagne et en Russie, le carnaval offre un aspect plus sérieux et plus noble et qui se rapproche peu des folies françaises et anglaises. Les balançoires ou escarpolettes et les montagnes russes font les principaux frais du carnaval de Saint-Petersbourg et de Moscou, et le peuple s'amuse en outre à voir les histrions, les baladins et les bêtes sauvages, qu'on lui montre *pour la bagatelle de 2 sous*.

Nous serions fâchés de terminer cet article sans dire deux mots du carnaval de Venise. Si cette époque de l'année présente, dans diverses villes de l'Europe, tous les caractères les plus désordonnés des fêtes anciennes de ce genre, c'est à Venise

partout qu'il se faisait autrefois remarquer par sa somptuosité et son élégance. Nulle part ces jeux, ces amusemens n'avaient une vogue plus étendue, plus brillante et plus diversifiée. C'était un spectacle merveilleux que de voir, pendant cette fête favorite des Italiens, des milliers de gondoles, riches d'or et de sculpture, remplies de masques, parcourir les canaux dont cette superbe ville est parsemée, principalement le grand canal, qui la partage en deux et qui a une longueur de 2 milles, sur 50 ou 60 pas de large. On apercevait les bannières des nations étrangères s'agiter au-dessus des mâts de triomphe; chaque clocher déployait l'image du lion ailé, et les palais se distinguaient par la richesse des tapisseries qui flottaient aux fenêtres et aux balcons. Quel riant et imposant tableau que cette décoration mouvante qu'offraient tant de nacelles filant dans tous les sens et imitant dans leurs manœuvres la marche des piétons des villes populeuses! Au milieu des riches équipages marins des ambassadeurs des diverses puissances, la superbe aristocratie vénitienne, qui, en général, évitait tout contact avec ceux qu'elle gouvernait, déployait pendant le carnaval toute sa magnificence aux yeux de la multitude.

Les moines même, ravissant à la monotonie de leurs cloîtres, de même que les cardinaux, à Rome, un moment de plaisir, à la faveur des déguisemens, paraissaient au milieu des groupes sans être reconnus. Des groupes de sauteurs, la mélodie des joueurs de flûtes, les grimaces originales des bouffons, les pyramides de corps humains, etc., formaient une succession de vues agréables, excitant le sourire et la bruyante joie. Des dames de haute naissance, dont le visage n'était point couvert, se montraient dans leurs barques avec des cavaliers vêtus d'une manière élégante. Quelquefois deux yeux noirs et brillans regardaient à travers les ouvertures d'un masque de soie qui cachait un visage trop jeune pour être exposé au milieu d'une fête aussi gaie et aussi dangereuse. Lorsque la nuit arrivait, autre coup d'œil magique. Toutes les gondoles, alors garnies de torches et de lampes allumées, jetaient une lumière, une clarté qui ri-

valisait avec celle du jour. Les troupes de masques quittaient leurs nacelles pour entrer dans des maisons amies et nous quelques intrigues : c'est sous le masque que naissent, pendant ces jours de liberté, les galanteries, les folies amoureuses; mais aussi, sous ce dangereux incognito, combien de vengeances et de crimes sont restés impunis!

C'était pendant les fêtes du carnaval qu'avait lieu le mariage du doge avec l'Adriatique (voy. BUCENTAURE).

En somme, le carnaval est certainement la suite des extravagances, des travestissemens d'anciennes fêtes que le génie des Italiens a si heureusement variées. Il faut en excepter néanmoins les déguisemens à caractère d'Arlequin et de Polichinelle. Notre arlequin est une parfaite répétition de cette espèce de comédiens que les Romains appelaient *mimes*; et Polichinelle, dont on a découvert la figure dans les ruines de Pompéi, paraît être une imitation de ces acteurs grecs qui se bourraient le dessus du ventre et de l'estomac en façon de bosse, pour se rendre plus plaisans; c'est ainsi qu'ils sont peints sur certains vases grecs vulgairement connus sous le nom de *vases étrusques*. Voy. ARLEQUIN et POLICHINELLE.

Voy. aussi les articles BAL, MARCADE, FOUS (fête des), etc. F. R-D.

CARNÉADE*, de Cyrène, était un philosophe de la secte des académiciens; il est même regardé comme le fondateur de la nouvelle ou troisième académie (voy. ce mot). Il quitta sa patrie pour aller à Athènes, où il s'attacha d'abord à Diogène le stoïcien, qui lui enseigna surtout la dialectique. Il étudia avec soin les écrits d'un autre stoïcien, de Chrysippe, auquel il se reconnaissait redevable d'une grande partie de sa science et de son habileté. Il passa enfin à l'école des académiciens, où il eut pour maître Hégésine, dont il fut le successeur. Il joignait à la pénétration philosophique une éloquence peu commune : aussi les Athéniens l'envoyèrent-ils, vers le milieu du 11^e siècle avant J.-C., en ambassade à Rome, avec deux autres philosophes, Diogène le stoïcien

(*) Cet article est traduit du savant *Dictionnaire des Sciences philosophiques* de M. Krug, 2^e édit., Leipzig, 1832, 299.

et le péripatéticien Critolaüs. Il donna, dans cette capitale du monde, des leçons de philosophie qui furent suivis avec ardeur par la jeunesse romaine, et dont les hommes graves, particulièrement Caton, furent au contraire fort scandalisés, parce que, disputant pour et contre, il soutenait entre autres choses, qu'il y a et qu'il n'y a pas de justice. Voir Diog. Laert. IV, 62-6; Plut. *Vit. Cat. maj.* C. 22; Cic. *Acad.* II, 45; *De Orat.* II, 57, 38; III, 18; Gell. *N. A.* VII, 14; Lactant. *Inst. div.* V, 14 *ss.*, où l'on trouve aussi des renseignements sur la thèse de Carnéade contre la justice. A son retour de Rome, il enseigna à l'Académie jusqu'à sa mort, avec un grand succès. On peut, d'après ces circonstances et d'autres encore qu'il est inutile de rapporter ici, faire vivre Carnéade entre 214 et 129 avant J.-C. — Carnéade n'a laissé aucun ouvrage; du moins il ne nous reste rien de lui. Il se répandit cependant plusieurs ouvrages sous le nom de Carnéade, mais qui avaient été rédigés par ses disciples. Ces ouvrages se sont perdus, ainsi que les lettres qu'on lui attribuait. D'après les écrivains cités plus haut, Sextus-Empir. (*Hyp. Pyrrh.* I, 220, *adv. Math.* VII, 159-89. IX, 140. 182-90); et autres, Carnéade aurait suivi la doctrine d'Arcésilas et aurait par conséquent incliné comme lui au scepticisme. Il combattait en effet le dogmatisme des stoïciens, particulièrement celui de Chrysippe, par des raisons qui expliquent naturellement le doute s'il y a ou s'il n'y a pas pour nous une connaissance certaine en général; car, suivant lui, toutes les représentations auraient un double rapport, l'un concernant l'objet, l'autre concernant le sujet. Sous le premier point de vue, le point de vue objectif, une représentation serait vraie ou fausse suivant qu'elle s'accorderait ou ne s'accorderait pas avec l'objet; mais comme ni les sens ni la raison ne donnent le moyen de s'assurer de cet accord, il est impossible de juger si une représentation est vraie ou fausse. On devrait donc retenir son jugement sur la valeur objective de nos connaissances. Quant au point de vue subjectif, on peut dire à la vérité qu'une représentation semble vraie ou fausse, qu'elle est

vraisemblable ou invraisemblable; mais cette distinction n'était recevable que pour la vie pratique où l'on est obligé de suivre le vraisemblable comme une sorte de cordeau, parce qu'autrement on ne pourrait ni agir, ni vivre. Il établit en conséquence une espèce de théorie de la vraisemblance, très imparfaite sans doute, puisque c'était le premier essai qui en eût été fait. Elle se trouve dans Sext. *Emp. adv. Math.* VII, 159-89.) C'est avec ces armes que Carnéade attaquait la théologie et la morale des stoïciens et il se rendait si redoutable d'ailleurs par son éloquence qu'aucun de ses adversaires n'osait l'attaquer oralement. Il passe aussi pour avoir soutenu en morale, contre les stoïciens, qu'il n'y a de bon à proprement parler que la satisfaction des premiers besoins de la nature (*frui his rebus quas primis natura conciliavisset.* Cic. *Acad.* II, 42). Jb. T.

CARNIOLE, genre de champignons dont quelques espèces sont comestibles. Telle est la carnirole tardive que l'on trouve souvent en Tosane; aussi sert elle d'aliment aux habitans du pays. Voy. CHAMPIGNON. H. A.

CARNIOLE (BUCHÉ DE), en allemand *Krain*, province de l'empire autrichien, contiguë à celle de Trieste et faisant partie du royaume d'Illyrie (voy.). C'est un pays montagneux, surtout au nord, où il est traversé par les Alpes *Carniennes*, chaîne parallèle à celle des Alpes Noriques qui traversent la Styrie et une partie de la Carinthie. La plus haute montagne de Carniole est le Terglou, élève de 10,194 pieds. Des mines de métaux, des pâturages, des forêts, beaucoup de bestiaux, des curiosités naturelles, telles que des grottes, un lac dont les eaux disparaissent par intervalles, etc., voilà ce que la Carniole offre de remarquable. Les Allemands qui habitent le pays ont un costume particulier consistant en un long gilet rouge, un habit de drap brun, une culotte noire et des bas bleus; dans la haute Carniole les pâtres se couvrent en hiver de peaux de mouton à laine blanche. Les femmes ont aussi quelque chose de particulier dans leur costume, savoir: des bonnets de soie noire garnis de dentelles blanches, des robes noires à plis

des bas de laine rouges. Une partie de la population appartient à la race slavonne et son langage et ses coutumes diffèrent de ceux des Allemands. C'est ainsi que les jeunes femmes vindes se font remarquer par les longues tresses pendantes de leurs cheveux et par leurs jupons excessivement courts. Ce peuple vit misérablement dans des cabanes malpropres, ce qui ne l'empêche pas d'aimer passionnément la danse et la musique.

On divise la Carniole en 3 cercles : cesont ceux de Laybach, d'Adelsberg et de Neustædtl. Dans le premier de ces cercles est situé le chef-lieu, *Laybach*, ville de 10 à 12,000 âmes, sur la rivière du même nom, qui, à quelques lieues de là, se jette dans la Save. La ville a des rues étroites; parmi les édifices on distingue l'hôtel-de-ville bâti dans le style gothique, la cathédrale, le lycée, le vieux château impérial et le palais d'Auersberg. Un château-fort situé sur la montagne sert de prison. Laybach a quelques fabriques de soieries et beaucoup de tanneries; la ville fait un commerce de transit considérable avec l'Italie, la Croatie et l'Allemagne. On aperçoit de loin les Alpes de Stein, qui, pendant 8 mois de l'année, sont couvertes de neige. Le bourg d'*Adelsberg*, sur le Poick, est voisin d'une gorge de montagnes hérissées de roches calcaires et traversé par le torrent de Poick. Des grottes intéressantes par leurs stalactites s'enfoncent dans les rochers de ce ravin pittoresque. Une glacière naturelle se voit au mont Hungerberg. A 2 lieues des eaux thermales de *Tœplitz*, dans une contrée fertile, couverte de vignes et de vergers, est située la petite ville de *Neustædtl*, qui n'a que 1,700 habitans. Il faut distinguer ce *Tœplitz* de la ville du même nom en Bohême, fréquentée également pour ses bains d'eau thermale. D.-c.

CARNIVORES (*caro*, chair, et *vorare*, dévorer). Dans son acception la plus générale, cette épithète s'applique à tout animal qui fait de la chair d'autres animaux sa nourriture, sinon exclusive, du moins principale. En ce sens il y a des carnivores dans toutes les classes d'animaux, et depuis les plus grands quadrupèdes jusqu'aux plus petits insectes. Mais Cuvier, donnant à ce mot un sens plus

précis, l'a employé pour désigner, dans l'ordre des mammifères carnassiers (*voy.*), une famille caractérisée par des canines très fortes, par des molaires tranchantes et des incisives à chaque mâchoire. Les genres nombreux dont elle se compose se divisent, d'après la considération des pieds postérieurs et du système dentaire, en 3 tribus : les *plantigrades*, les *digitigrades*, les *amphibies*. C'est dans cette famille que l'on trouve les mammifères les plus carnassiers. Le degré de férocité y est en rapport avec le développement plus ou moins complet de la carni vorité, et en particulier avec la forme plus ou moins tranchante des dents. La plupart des carnivores sont armés de griffes puissantes. Dans les espèces les moins redoutables la ruse supplée à la force. On sait aujourd'hui qu'on peut apprivoiser celles qu'on regardait naguère comme les plus sanguinaires et les plus indomptables.

C. S.-TE.

CARNOT (LAZARE-NICOLAS-MAR-
GUERITE) naquit à Nolay le 13 mai 1753. Son père, avocat dans cette petite ville de Bourgogne, était un homme également recommandable par son savoir et par son beau caractère; il dirigea lui-même la première éducation de ses nombreux enfans, dont plusieurs ont occupé des fonctions élevées dans les assemblées politiques, dans la magistrature et dans l'armée. Celui qui fait l'objet de cette notice acheva ses études classiques au collège d'Autun et fut ensuite placé à Paris dans une école spéciale de mathématiques; il avait alors 16 ans. D'Alembert, qui fréquentait cet établissement, eut l'occasion de remarquer les heureuses dispositions du jeune homme; il l'encouragea et lui prédit, dans la carrière des sciences, un succès que l'avenir n'a point démenti.

Le jeune Carnot, admis dans le corps du génie, alla passer les deux années d'usage à l'école d'application de Mezières; il en sortit lieutenant de son arme et fut désigné pour la garnison de Calais. Les grands travaux militaires et hydrauliques qui se faisaient alors dans cette ville lui fournirent bientôt l'occasion de déployer ses talens. Un de ses frères (Carnot-Feulins), qui se destinait à la

même profession, vint terminer ses études préparatoires sous sa direction; devenu ainsi professeur d'un élève presque de son âge, en moins de six mois il le mit en état de passer les examens les plus brillans.

Dès cette première époque de sa vie, nous voyons Carnot marcher avec ardeur dans les deux directions qui lui ont valu une égale célébrité: son temps est partagé entre la culture des sciences et l'élaboration des nouvelles idées politiques. Il se montre inventeur et savant dans l'*Essai sur les machines*, philosophe dans l'*Éloge de Vauban*, portant, dans l'une et l'autre voie, la même hardiesse de pensées. Il est persécuté par ses chefs, parce qu'il se déclare seul, parmi les officiers du génie, le champion des innovations de Montalembert, l'ennemi du monopole et de l'esprit routinier; il est persécuté aussi pour avoir osé, lui officier, prendre la défense des soldats de Champagne, opprimés par leurs chefs. Des lettres de cachet sont lancées contre lui: elles auraient probablement interrompu sa carrière, si la révolution n'était venu ouvrir un débouché à cette activité qui devrait alors toutes les âmes viriles et généreuses.

Quant à ses heures de délassement, il les employait déjà, comme il le fit toute sa vie, à l'étude des lettres; on possède de presque toutes les époques de cette vie si pleine de travaux et d'agitations, des compositions poétiques, jetées sans prétention, dont le calme, la sensibilité et l'enjouement, témoignent, par leur contraste avec les circonstances qui les ont produites, que l'auteur ne cherchait point à faire œuvre littéraire, mais qu'au milieu des tempêtes politiques son cœur avait besoin d'épanchement.

L'*Éloge de Vauban* et l'*Essai sur les machines* furent publiés presque en même temps 1783 et 1784. Le premier de ces ouvrages fut couronné par l'académie de Dijon. Le prince Henri de Prusse, ami de Voltaire et frère du grand Frédéric, avait prolongé son séjour dans cette ville pour assister à la séance où lecture fut faite en présence des membres de l'assemblée des États, par le jeune lauréat, de sa composition.

Il lui offrit un haut grade dans l'armée prussienne, mais Carnot refusa de prendre du service à l'étranger.

Plusieurs mémoires importans sur divers objets de la science, de l'art militaire et de la politique furent successivement adressés par Carnot au ministre de la guerre, à l'Académie des Sciences et à l'Assemblée nationale.

Lorsque la Révolution eut éclaté, les deux frères Carnot, alors capitaines du génie, avaient acquis une si haute considération dans le département du Pas-de-Calais, où ils étaient en garnison et où ils s'étaient mariés, qu'ils furent l'un et l'autre élus députés de ce département à l'Assemblée législative.

Carnot, dès le début de sa carrière politique, y apporta cette droiture et cette inflexibilité de caractère qui ont jeté un si pur éclat sur sa vie. Ses collègues ne tardèrent point à le distinguer et l'appelèrent à faire partie du comité diplomatique, du comité d'instruction publique et du comité militaire, où il commença bientôt à acquérir l'influence qui le porta plus tard à la direction suprême des armées.

Une des premières motions de Carnot à l'Assemblée législative eut pour objet la démolition des citadelles de l'intérieur, ou au moins de la partie de leurs fortifications qui est tournée vers les villes, qui les commande et peut les foudroyer. Plus tard il combattit le principe de l'obéissance passive que le règlement militaire de M. de Narbonne imposait au soldat, même hors la présence de l'ennemi; il fit remplacer par des sergens les nombreux officiers émigrés, et demanda d'autres réformes encore, qui toutes avaient pour but de transformer l'ancienne armée royale en armée nationale. Enfin, au moment où la guerre fut déclarée, il proposa une distribution de piques à tous les citoyens en état de porter les armes et pour lesquels on manquait de fusils.

La ferveur de civisme dont ces propositions étaient le témoignage n'ébranla cependant pas l'esprit de justice qui animait Carnot, dans une occasion délicate où il eût été facile aux passions politiques de s'aveugler. Le bruit s'étant ré-

pandu que des fédérés du camp de Soissons avaient péri empoisonnés par du verre pilé pétri avec leur pain, la haine publique accusa la cour de ce crime épouvantable : Carnot, chargé d'aller vérifier les faits, revint déclarer à l'Assemblée que l'accident qui mettait les esprits en émoi était le résultat d'une imprudence et non de coupables intentions.

Ceci se passait peu de jours avant le 10 août, au moment de la plus terrible exaspération révolutionnaire. Dans cette fameuse journée, Carnot, l'un des commissaires de l'Assemblée envoyés pour tâcher de calmer la fureur populaire, courut les plus grands dangers. Entre le feu de l'hôtel de Brienne et celui des assiégés, il eût péri, si des patriotes qui le reconnurent ne l'eussent entouré et ramené en triomphe au sein de l'Assemblée, après lui avoir fait un rempart de leurs corps.

Le pouvoir royal ayant été suspendu, Carnot fut désigné avec Prieur, de la Côte-d'Or, et deux autres de ses collègues pour aller recevoir, au nom de la nation, le nouveau serment civique de l'armée du Rhin. Revenu malade à Paris, il fut néanmoins obligé de repartir immédiatement pour aller organiser le camp de Châlons, ce camp d'où bientôt devait partir une jeune armée libératrice. Il s'y trouvait encore pendant les journées de septembre, et lorsque les électeurs du Pas-de-Calais le choisirent pour leur représentant à la Convention.

Carnot ne s'enrôla dans aucun des partis qui divisaient la nouvelle assemblée; il prit rarement la parole dans leurs querelles, et ce fut toujours pour s'opposer aux mesures qui attaquaient l'intégrité de la représentation nationale. C'est au nom de ce principe qu'il blâma, dans une lettre à la Convention, les violences du 31 mai, accomplies en son absence; c'est au nom de ce principe qu'il défendit d'abord Danton contre Robespierre et plus tard Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois contre les thermidoriens. Des liaisons personnelles avec Ducos, Condorcet et quelques autres Girondins auraient pu le rattacher à leur cause, s'il n'avait cru voir dans la

Montagne seule le dévouement et l'énergie nécessaires pour sauver la révolution.

« Je votais habituellement avec ceux qu'on appelait les montagnards, écrit-il dans un fragment inédit, non que je partageasse toujours leurs opinions, à beaucoup près, mais pour ne pas voter avec un parti qui me semblait infiniment plus dangereux. En révolution, on se voit souvent réduit à ne pouvoir opter qu'entre un mal et un autre mal plus grand. »

Carnot siégea comme juge dans le procès de Louis XVI; le verdict de culpabilité ayant été rendu, l'application de la peine n'était plus qu'une mesure de haute politique. Carnot la regarda comme nécessaire. « Dans mon opinion, dit-il, la justice veut que Louis meure et la politique le veut également. » Mais après avoir satisfait à l'ordre inflexible de sa conscience, son humanité lui dicta aussitôt ces paroles : « Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé. »

Les services rendus par Carnot dans ses diverses missions engagèrent l'Assemblée à lui en confier de nouvelles, non moins importantes. Il fut d'abord chargé de la formation d'une armée sur les Pyrénées, puis d'une levée de 300,000 hommes dans les départements du Nord. Ce fut pendant cette mission qu'il reçut l'ordre de rejoindre les commissaires envoyés par la Convention auprès de Dumouriez; mais il apprit en chemin la trahison de ce général et l'arrestation de ses collègues. Quelques heures plus tard la Franco eût été privée de l'homme qui contribua si puissamment à ses triomphes.

Carnot se rendit ensuite à l'aile gauche de l'armée du Nord, qui s'appuyait sur Dunkerque. Cette place était l'objet de la convoitise des Anglais, et celle de Furnes leur servait de point de ralliement pour leurs expéditions. Carnot se mit à la tête d'un corps de troupes parti de Cassel, se porta rapidement vers Furnes et enleva cette ville par un coup de main audacieux, après une vive mais courte résistance.

A son retour au sein de la Convention, il fut élu membre du comité de salut public qui venait de se former, et chargé de la direction générale des ar-

. A peine entré en fonction, il pro- de livrer bataille au prince de Co- s, qui formait avec 60,000 hommes xcus de Maubeuge, boulevard de la ce en ce moment, puisque cette seule arrêta la marche de l'ennemi la capitale. Le comité entra dans ojets de Carnot, mais en lui impo- e devoir de les mettre lui-même à ition. Il partit aussitôt, porta le quar- énéral à 2 lieues des postes de l'en- et l'attaqua brusquement sur toute ne, qui ne céda point le premier l'aile droite des Autrichiens obtint e quelque avantage sur notre gau- Le général Jourdan, qui comman- en chef, proposa de renforcer cette ie, en dégarissant la droite jusqu'a- victrorieuse. « Général! s'écria Car- vec vivacité, voilà comme on perd bataille! » Prenant alors sur lui la nsabilité des événemens, il fit exé- la manœuvre contraire, et porta nt la nuit la majeure partie de nos s sur la gauche de l'ennemi, au e de Wattignies, principal nœud défense. « Au point du jour, dit ur des *Mémoires sur Carnot*, la agne où se trouve ce village fut lie de front par nos tirailleurs; en e temps deux fortes colonnes mar- nt sur la droite et sur la gauche, l'enlever à la baïonnette. Le feu de emi devint alors si vif et si bien di- que l'on vit quelques-uns de nos hésiter. Carnot, toujours à la tête roupes, ne tarda point à s'aperce- le cette hésitation qui menaçait de ir funeste : après avoir retiré ces de leur position pour les ranger bataille sur un plateau élevé, en vue ute l'armée, il destitua solennelle- le général qui les commandait; nt alors pied à terre et prenant le d'un grenadier, il se plaça en tête colonne de droite, tandis qu'un de ses collègues, comme lui en cos- de représentant, dirigeait celle de e avec le général en chef Jourdan. ne put résister à la valeur et à ituosité de nos troupes; la colonne ète de laquelle se trouvait Carnot ra bientôt dans le village de Watti- à travers des chemins creux com- *ncyclop. d. G. d. M. Tome IV.*

blés de cadavres, et, à peine arrivés sur le sommet, elle y vit déboucher celle de gauche qui, avec la même valeur, avait obtenu sur la fin du jour un pareil succès. Carnot, excédé de besoin et de fatigue, privé de ses chevaux, ne sachant comment se rendre au quartier-général, où il sentait que sa présence pouvait être nécessaire pour les dispositions du lendemain, fut rencontré dans cet état par un détachement de cavalerie, dont le chef lui offrit un cheval et l'escorta jusqu'à Avesnes, où déjà l'alarme s'était répandue sur son sort. » Le déblocus de Maubeuge assura le salut de la patrie; il n'était pas rare alors de voir des députés payer ainsi de leur personne en présence de l'ennemi.

A cette activité du champ de bataille succéda pour Carnot l'activité du cabinet. Dirigeant seul le bureau de la guerre, il rédigeait les plans de campagne, conférait avec les généraux, correspondait de sa main, et sans l'aide d'un secrétaire, avec les 14 armées qu'entretenait la république sur ses frontières menacées; car la France entière était alors un camp et un atelier; les armes forgées sur la place publique par des ouvriers volontaires passaient aussitôt dans les mains d'autres volontaires qui en apprenaient rapidement l'exercice, pour courir rejoindre leurs bataillons.

C'est par ces incroyables efforts que le territoire français fut délivré après une campagne de 17 mois, ouverte par la levée des sièges de Dunkerque et de Maubeuge et terminée par la prise de Figuières et de Roses. Carnot eut le bonheur d'exposer lui-même à la Convention les résultats de cette campagne, à laquelle il avait présidé; nous les puissions dans son rapport: 27 victoires, dont 8 en bataille rangée; 120 combats de moindre importance; 80,000 ennemis tués; 91,000 prisonniers; 116 places fortes ou villes importantes, dont 36 après siège et blocus; 230 forts ou redoutes; 3,800 houches à feu; 70,000 fusils; 1,900 milliers de poudre; 90 drapeaux.

Lorsque, pendant la réaction thermidorienne, le boucher Legendre demanda l'arrestation de Carnot avec celle des

autres membres du comité de salut public, une voix s'écria : « *C'est cet homme qui a organisé la victoire dans nos armées.* » Et la Convention passa à l'ordre du jour.

En effet, Carnot, absorbé par ses immenses travaux militaires, n'avait pris aucune part aux actes qui provoquèrent la mise en accusation de quelques-uns de ses collègues. Loin de s'être associé aux haines sanglantes de Robespierre, il s'était au contraire montré, dans le sein du comité, son constant adversaire, et, le premier, il avait osé le signaler, lui présent, comme aspirant à la dictature; enfin il avait mérité ce beau témoignage de l'histoire : « Carnot a sauvé plus de monde que Robespierre n'en a fait périr. »

Ce n'est pas toutefois qu'il ne regardât le régime révolutionnaire, moins ses violences inutiles, comme justifié par la nécessité des temps : aussi le vit-on, lorsque ses collègues du comité furent traduits à la barre de la Convention, défendre leur cause avec ardeur et déclarer qu'il n'entendait point se séparer des hommes qui avaient sauvé la patrie avec lui; la faveur publique, demeurée constante à son égard, le porta de nouveau au comité à l'époque de sa réorganisation.

Au milieu du travail qu'exigeait la direction des affaires militaires et qui lui prenait 16 heures sur 24, Carnot trouvait encore le temps de paraître assez fréquemment à la tribune. Président de la Convention lors de la fête décernée au génie de J.-J. Rousseau, il prononça un discours en l'honneur de ce philosophe; ce fut sur son rapport que l'Assemblée remplaça l'ancien conseil exécutif par des commissions dépendantes du comité de salut public et établit un système d'administration homogène et puissant; ce fut sur sa proposition que la Belgique fut réunie à la France. Enfin son nom se trouve associé aux plus belles créations de cette époque : l'Institut national, l'École polytechnique, l'École de Mass, le Conservatoire des arts et métiers, le Bureau des longitudes, etc.

Élu par 14 départemens à la législature qui succéda à la Convention, Car-

not prit place dans le Conseil des anciens; mais il ne tarda point à être appelé au Directoire, où la conduite des affaires de la guerre fut de nouveau mise entre ses mains. Il justifia ce témoignage de la confiance nationale par des succès militaires éclatans et par le choix de Bonaparte pour commander en chef l'armée d'Italie. La correspondance officielle et familière de ces deux hommes pendant toute la durée de la campagne est un des documens les plus précieux de l'histoire contemporaine.

Dans les discussions relatives à la constitution de l'an III, Carnot s'était opposé à l'établissement du pouvoir directoirel, trop faible, selon lui, au milieu des luttes qui ne cessaient d'agiter le pays. Son opinion n'ayant point prévalu et lui-même se trouvant chargé d'exercer un pouvoir dont il avait blâmé l'institution, il s'efforça du moins de lui conquérir l'autorité morale qui lui manquait, par une attitude pleine de dignité et par l'exemple du respect des lois. Ses collègues au contraire, épouvantés par l'audace des royalistes que l'énergie des conventionnels avait jusqu'alors comprimés, ne rêvaient contre eux que coups d'état. Aux yeux de Carnot, de pareilles mesures devaient achever la déconsidération et le dépérissement du nouveau gouvernement. La résistance qu'il leur opposa lui attira les plus violentes persécutions; il se vit perfidement confondu avec des contre-révolutionnaires sur les mêmes listes de proscription. Le récit de son évasion du Luxembourg, celui de son voyage à travers la France, poursuivi par les émissaires du Directoire, celui de son séjour en Suisse et en Allemagne pendant près de 2 années, feraient tout un roman. Réfugié à Augsbourg sous un nom supposé et se voyant enfin en sûreté, il sentit le besoin de réfuter les calomnies répandues sur sa conduite politique; il comprit le devoir de démasquer ses persécuteurs aux yeux des patriotes abusés. Tel fut l'objet de sa *Réponse* au rapport de Bailleul sur les événemens de fructidor. Carnot y prend ce titre : « L'un des fondateurs de la république française. » « Mon but, dit-il, fut de faire aimer la république en

lui donnant pour base une liberté réelle et non consistant dans des expressions dérisoires. J'ai désiré que les citoyens fussent dirigés dans leur conduite par des institutions converties en habitudes, plus que par les menaces de la loi; j'ai pensé qu'il valait mieux laisser les préjugés se dissiper insensiblement par les lumières de la raison que de les extirper avec violence. Je n'ai point usé du long exercice du pouvoir qui m'a été confié pour amasser des richesses, pour élever mes parens aux emplois lucratifs; mes mains sont nettes et mon cœur pur. » Il termine par cette invocation : « O France! ô ma patrie! ô grand peuple, véritablement grand peuple! c'est sur ton sol que j'eus le bonheur de naître; je ne puis cesser de l'appartenir qu'en cessant d'exister. Tu renfermes tous les objets de mon affection : l'ouvrage que mes mains ont contribué à fonder; le vieillard probe qui me donna le jour; une famille sans tache; des amis qui connaissent le fond de mon cœur, qui savent si jamais il conçut d'autre pensée que celle du bonheur de mes compatriotes, s'il forma d'autre vœu que celui de ta gloire immortelle, de ta prospérité. O France! reçois ce vœu que je renouvelle chaque jour, que j'adresse en ce moment à tout ce que tu contiens d'ames honnêtes et vertueuses, à tous ceux qui conservent au dedans d'eux-mêmes l'étincelle sacrée de la liberté; et je finis par la prière des Spartiates : *O dieux! faites que nous puissions supporter l'injustice!* »

La chute du gouvernement directorial mit fin à la proscription de Carnot; il revint en France, fut nommé d'abord président du comité des inspecteurs généraux aux revues, puis ministre de la guerre. C'est pendant son court ministère qu'eurent lieu les belles campagnes de Bonaparte en Italie et de Moreau sur le Danube, les victoires de Marengo et d'Hoheulinden; il rétablit l'ordre et l'économie dans l'administration militaire, désorganisée comme toutes les autres par l'incurie et l'incapacité du Directoire; c'est aussi pendant ce ministère qu'ingénieurs à inventer des récompenses et des encouragemens de nature à flatter l'esprit du soldat, il fit décerner à La-

tour d'Auvergne le titre de *premier grenadier de France* et transférer aux Invalides les cendres de Turenne.

Cependant les allures républicaines du ministre ne pouvaient long-temps cadrer avec la tendance dictatoriale du premier consul. Après quelques froissemens inévitables Carnot donna sa démission. Il reparut sur la scène politique comme membre du tribunal; les projets de Bonaparte avaient pris plus de hardiesse et de consistance. Carnot demeura fidèle à ses principes; il vota, avec la minorité, contre le consulat à vie, contre l'institution de la Légion-d'Honneur, et, *seul*, contre la proposition de rétablir une monarchie héréditaire dans la personne de Napoléon.

Bientôt le tribunal fut dissous, l'empire érigé; Carnot, rentré dans la vie privée, se donna tout entier à l'éducation de ses enfans et à ses études favorites, qu'il n'avait jamais négligées au milieu des plus hautes fonctions publiques. Directeur, il avait publié des *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal*; ministre de la guerre, il avait écrit une *Lettre à Bossut* sur la trigonométrie. Rendu au travail du cabinet, il devint un des membres les plus actifs du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, pour laquelle il rédigea un plan d'études, et de l'Institut national, dont les mémoires contiennent un grand nombre de ses rapports sur des objets de science. Il publia successivement : *De la corrélation des figures de géométrie*; *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*, et sa *Géométrie de position*, le plus important de ses ouvrages de mathématiques.

Après de longues années d'oubli, Napoléon sembla rougir de voir celui qui avait protégé son début dans la carrière militaire, et auquel la France avait dû tant de triomphes, vivre dans un état voisin de la pauvreté; il lui adressa de son quartier-général de Schoenbrunn, en 1809, le brevet d'une pension de 10,000 fr.; il écrivait en même temps à son ministre de la guerre, le duc de Feltré : « Notre militaire est peu instruit; il faut s'occuper d'un ouvrage pour l'école de Metz. J'attache une grande impor-

tance à cet ouvrage et celui qui le fera bien méritera beaucoup de moi; c'est un travail complet à faire, et je crois que Carnot serait très propre à s'en charger. Le but doit être de faire sentir de quelle importance est la défense des places et d'exciter l'enthousiasme des jeunes militaires.» Carnot répondit à cet appel par son beau traité *De la Défense des places fortes* (1^{re} édition, 1809).

Lorsqu'au retour de sa campagne d'Autriche Napoléon reçut la visite de remerciement de Carnot, en présence des nombreux courtisans qui peuplaient ses salons, il lui offrit de reprendre du service et lui dit : « M. Carnot, tout ce que vous voudrez, quand vous voudrez et comme vous voudrez. » Carnot s'excusa sur son âge et le délabrement de sa santé.

Mais celui qui s'était ainsi trouvé trop faible et caduc pour accepter les faveurs du monarque tout-puissant, sentit renaître en lui toute l'énergie de la jeunesse quand il vit la France menacée. « Sire, écrivit-il à l'empereur le 24 janvier 1814, aussi long-temps que le succès a couronné vos entreprises je me suis abstenu d'offrir à votre majesté des services que je n'ai pas cru lui être agréables. Aujourd'hui que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance pas à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent. C'est peu de chose, sans doute, que l'offre d'un bras sexagénaire; mais j'ai pensé que l'exemple d'un soldat, dont les sentimens patriotiques sont connus, pouvait rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains du parti qu'ils doivent prendre et qui peuvent se laisser persuader que ce serait servir leur pays que de les abandonner. Il est encore temps pour vous, sire, de conquérir une paix glorieuse et de faire que l'amour du grand peuple vous soit rendu. » Napoléon confia à Carnot le gouvernement d'Anvers; cette place était la clé de la défense des frontières septentrionales.

On sait comment Carnot s'acquitta de sa mission. Quatre jours de bombardement, puis un blocus étroit, des sommations menaçantes et des tentatives secrètes de séduction, furent les moyens employés par l'assiégeant; ceux de l'assiégé

furent une discipline sévère, d'heureuses sorties, la construction d'un nouvel ouvrage de fortification, et surtout une autorité morale qui pénétrait de confiance et d'enthousiasme la garnison et les habitans. Ceux-ci, libres seulement 20 ans plus tard de laisser éclater publiquement leur reconnaissance, ont, en 1834, élevé un monument à la mémoire de Carnot et donné son nom au faubourg que l'humanité du gouverneur d'Anvers préserva de la démolition ordonnée par le conseil de défense.

Après l'abandon de la Belgique par les Bourbons, Carnot revint à Paris et y reprit son genre de vie simple et laborieux; mais bientôt, spectateur indigné de la guerre faite par le nouveau pouvoir aux droits que la révolution avait fondés, il ressaisit la plume et signala hautement, dans son fameux *Mémoire au roi*, cette tendance rétrograde contraire aux lois et aux engagements du monarque; la démarche courageuse de Carnot, au lieu d'ouvrir les yeux du gouvernement, ne fit que lui attirer des persécutions à lui-même.

De son lle, appréciant le mécontentement universel que devaient soulever les fautes des Bourbons, Napoléon jugea le moment favorable et n'eut qu'à paraître sur les côtes de France pour les renverser. Jaloux de se concilier l'opinion républicaine, il appela Carnot au ministère de l'intérieur.

Le même sentiment qui avait dicté ses offres de service en 1814 ne permit pas à Carnot de refuser cette place, dans les circonstances difficiles où se trouvait la patrie. Il espérait qu'à son exemple les partis politiques oublieraient leurs différends pour se rallier autour du drapeau national; mais cette attente ne fut qu'incomplètement réalisée. Le peu de mois que dura l'administration de Carnot, employés en grande partie à lutter contre les anciennes habitudes dictatoriales de l'empereur, lui suffirent néanmoins pour doter la France de plusieurs belles créations et surtout de l'*Enseignement mutuel*, dont les efforts de la Restauration n'ont pu entraver le développement.

L'auteur des *Mémoires sur Carnot* a

fait connaître quelques-unes des dispositions législatives par lesquelles il proposait à Napoléon de remplacer le trop fameux *acte additionnel*, et un entretien rapporté dans la *Biographie universelle des contemporains* témoigne aussi de la direction libérale que Carnot s'efforçait d'imprimer à sa politique.

Pendant ce rapprochement momentané, Napoléon écouta souvent les conseils de son ministre de l'intérieur, mais il les suivit peu. Les dernières paroles qu'il lui adressa après sa catastrophe pourraient donner à penser qu'il en eut regret : « Carnot, lui dit-il avec une expression douloureuse, je vous ai connu trop tard ! »

Lorsque la défaite de Waterloo fut annoncée à Paris, l'opinion publique, déjà défiante et mécontentée, se prononça durement contre la personne de l'empereur. La chambre des représentans fut surtout le théâtre de récriminations peut-être intempestives. Carnot, voyant encore dans Napoléon seul assez d'autorité morale pour servir de point de ralliement au patriotisme, s'efforça vainement de relever son courage abattu et ne consentit qu'avec peine à la mesure désespérée d'une nouvelle abdication.

Une commission de gouvernement fut instituée par les chambres pour administrer l'état au nom de Napoléon II. Carnot fut élu au premier tour de scrutin ; on lui adjoignit les ducs de Vicence et d'Otrante, Quinette et le général Grenier. Les travaux de cette commission furent de courte durée et rendus difficiles par les circonstances et par la conduite d'un homme trop fameux. Elle réussit néanmoins dans le seul but qu'il lui fut permis d'espérer au milieu du désordre universel, celui d'éviter à la capitale les horreurs d'un assaut. La capitulation de Paris stipulait que *personne ne serait recherché pour ses actes ou opinions politiques* : le procès de Ney, celui de Labédoyère, la proscription de tant de citoyens et les égorgemens de 1815, disent de quelle manière cette promesse fut observée.

Carnot, obligé de s'expatrier une dernière fois, après avoir publié un *Exposé de sa conduite politique depuis 1814*,

alla d'abord demander un refuge chez les constans amis de la France, à Varsovie ; mais l'espèce d'ovation dont il fut l'objet de la part des Polonais excita des ombrages à Saint-Pétersbourg. La prudence lui conseilla de quitter cet asile pour en chercher un autre où l'estime publique qu'inspirait son nom ne fût point accompagnée d'une affection si dangereuse pour sa tranquillité. Il se rendit en Prusse, et, ne pouvant obtenir de la diplomatie l'autorisation d'habiter les provinces rhénanes, où l'on craignait sans doute que sa présence ne réveillât des souvenirs trop français, il se fixa à Magdebourg.

La curiosité générale, excitée d'abord par l'arrivée du proscrit, fit bientôt place à une vénération profonde dont le souvenir n'est point effacé chez les habitans de cette ville. Les 7 dernières années de la vie de Carnot s'écoulèrent paisiblement dans le pays qui, au temps de Frédéric-le-Grand, avait tenté de s'approprier ses services ; des offres brillantes lui furent encore faites plus d'une fois, mais il refusa de consacrer à l'étranger l'expérience de sa vieillesse, comme il avait refusé de lui donner l'activité de son jeune âge. L'étude des sciences et la culture de la poésie, autrefois les jouissances de son loisir, devinrent la consolation de tous ses momens. Accoutumé au genre de vie modeste que lui imposait sa fortune, rien n'eût altéré le bonheur de sa retraite sans le souvenir de la patrie absente et le spectacle des réactions qui la désolaient.

C'est à Magdebourg que Carnot termina, le 2 août 1823, une carrière honorable, à l'âge de 70 ans.

Il a laissé deux fils : l'aîné (SADI), ancien élève de l'École polytechnique et capitaine du génie, a été victime de l'épidémie cholérique en 1832. Il avait publié en 1825 des *Reflexions sur la puissance du feu* ; le second (HIPPOLYTE), qui l'avait accompagné dans son exil, se propose de publier des *Mémoires* sur la vie de son père, qui formeront 2 volumes et seront le prélude d'une publication des *OEuvres de Carnot*.

Deux frères de Carnot, qui vivent

l'un et l'autre, figurent avec honneur parmi les notabilités contemporaines. Le général CARNOT-FEULINS fut député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative et membre du comité militaire de cette assemblée pendant tout le temps de la session. Il commandait une brigade du génie à la bataille de Wattignies et contribua puissamment au succès de cette grande journée. Devenu plus tard membre du comité des fortifications, il proposa et fit admettre des améliorations importantes dont on a profité dans les travaux faits à Mantoue, Alexandrie, Juliers, etc. La défaveur de Napoléon, qu'il partagea avec son frère, le tint, pendant toute la durée de l'empire, sans activité et sans traitement ni pension. Élu membre de la chambre des représentants de 1815, par le département de Saône-et-Loire, il devint l'un des secrétaires de cette assemblée. Après l'abdication de Napoléon et l'entrée de son frère dans la commission de gouvernement, Carnot-Feulins le remplaça par *interim* au ministère de l'intérieur, dont il conserva le portefeuille jusqu'au retour des Bourbons. Rentré alors dans la vie privée, il n'en est plus sorti et a publié, sous le voile de l'anonyme, quelques ouvrages politiques, qui ont mérité les honneurs de la traduction en Angleterre et en Allemagne.

Un autre frère de Carnot (JOSEPH-FRANÇOIS-CLAUDE), conseiller à la cour de cassation depuis longues années et membre de l'Institut (académie des sciences morales et politiques), est un des vétérans de la magistrature française. Homme aussi distingué par ses vertus que par ses connaissances, nul n'a plus travaillé que lui à introduire la philanthropie dans les lois. Appelé après la révolution de 1830 dans la commission chargée de réformer le Code pénal, il réussit à faire admettre quelques-unes des améliorations importantes qu'il avait signalées plusieurs années auparavant (1823) dans son *Commentaire* sur ce code. Son *Traité de l'instruction criminelle*, sa *Discipline judiciaire*, son *Examen des lois relatives à la liberté de la presse*, lui assignent l'un des premiers rangs parmi les auteurs qui ont écrit sur les matières législatives.

Chaque jour ses opinions sont jurisprudence devant nos tribunaux. D-T-L.

CARO (ANNIBAL) naquit à Città Nuova, dans la marche d'Ancône, en 1507; ce poète, l'un des beaux génies du XVI^e siècle et le plus parfait des traducteurs en vers de Virgile, commença par exercer les fonctions de précepteur chez un riche Florentin, après la mort duquel il fut attaché en qualité de secrétaire à Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme et de Plaisance. C'est alors que, durant de nombreux loisirs, il se livra à l'étude de la langue toscane et que la pureté, l'élégance de son style attirèrent l'attention de ses compatriotes. Il ne négligeait pourtant pas les devoirs de sa charge; plus d'une fois Pierre-Louis lui confia des missions importantes auprès de Charles-Quint; mais le duc lui était devenu si odieux par ses vices et par sa violence qu'il songeait à le quitter, lorsqu'un assassinat en délivra l'Italie. Les trois fils qu'il laissait furent de nouveaux protecteurs pour Caro. Le cardinal Ranuccio ajouta de nouveaux bénéfices à ceux qu'il possédait déjà, le fit entrer dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et lui obtint deux riches commanderies.

Caro était alors engagé dans un combat littéraire contre Castelvetro; cette querelle, dont le bruit remplissait l'Italie, avait commencé par la critique que Castelvetro avait faite de la belle canzone d'Annibal à la louange de la maison de France : *Venite all' ombra de gran' gigli d'oro* (venez à l'ombre des grands lis d'or). On prétend que le Caro poussa le ressentiment jusqu'à dénoncer Castelvetro au saint-office: c'est une imputation si odieuse qu'on hésite à l'admettre, malgré le témoignage affirmatif de Muratori. Dans sa vieillesse le Caro fixa son séjour à Rome; l'été il habitait une maison de campagne à Frascati: là, ayant conçu l'idée de composer une épopée, il essaya, pour s'exercer, de traduire l'Énéide en vers libres. Ce travail eut bientôt pour lui tant de charmes qu'il ne songea plus qu'à le continuer et à le rendre aussi achevé que possible. C'est en effet son plus beau titre de gloire; la langue toscane ne fut jamais mieux ma-

plus riche, plus abondante et plus citude pour ceux qui tiennent à la cation servile des mots, mais le sens que de Virgile y est toujours parment compris et admirablement exé. Le Caro avait à peine achevé cet ge lorsqu'il mourut à Rome, en 1566. e la traduction de l'*Énéide*, imprimour la première fois à Venise, chez ntes, 1581, in-4°, il a laissé, 1° la *Éide*, ou *Comento di ser' Agresto icaruolo sopra la prima ficata del e Siceo*, imprimée à Rome, 1539, ' ; c'est une plaisanterie sur un ca du Molza, dans le goût italien du siècle ; 2° *Due orazioni de Gre-Nazianzeno teologo*, etc. ; 3° *Retz d'Aristotele*, Venise, 1570 ; 4° *le*, Venise, Alde-Manuce, 1569, in-5° *le Lettere*, id. (1572-1574) ; 6° *traccioni, commedia*, id., 1582 ; 7° *se pastorali di Longo, il quale se degli amori di Dafni e Clor*, , 1786, in-4°. L. L. O.

CAROLIN, monnaie d'argent de e, sans effigie, ni cordon, ni marque ranche, et qui porte pour légende : *bus pro nobis, quis contra?* Elle son nom du roi Charles-Gustave la fit frapper le premier (1658) ; ecle dernier elle valait encore, ar de France, 19 sous 2 deniers. n nomme aussi *carolin* ou *carolinn* : monnaie d'or de Cologne, qui a la e valeur que les anciens lous de ce. Charles-Philippe, électeur pala en avait aussi fait frapper en 1732. Allen agne on confond généralement im avec celui de la père d'un fratri : les lous d'or sont appelés *caro* et les napoléons d'or sont d'or *kar* stts. D. A. H.

CAROLINE (CAR). On appelle ainsi de criminel donné aux Allemands, l'empereur Charles Quint et qui la date de l'inauguration de l'Église, encore aujourd'hui de la même puience et même de l'âge de La restauration de cette royauté, in des monuments de la capitale des se, au moment de la république a de l'art, au milieu d'un grand cipaux, a été le des républicains,

gentilhomme de Franconie. A. N.-N.

CAROLINE (MARIE), née en 1752, archiduchesse d'Autriche, et, comme Marie-Antoinette reine de France, fille de l'empereur François I^{er} et de Marie-Thérèse, devint en 1768 l'épouse de Ferdinand IV, qui, roi de Naples et de Sicile depuis 1759, avait seulement pris le trône du gouvernement en 1767. Cette reine ne manquait pas de grace et d'esprit ; mais son caractère vil, emporté, était malheureusement dépourvu de fermeté, et son cœur avait peu de qualités aimables. Son ambition était extrême ; elle voulait à tout prix s'occuper des intérêts de l'état, quoiqu'elle n'eût point les talens nécessaires pour gouverner : aussi l'influence qu'elle exerça, presque aussitôt après son mariage, sur Ferdinand et sur ses conseils, ne tarda-t-elle pas à devenir funeste au roi, à elle-même et au royaume.

Il avait été stipulé dans son contrat de mariage qu'elle aurait place au conseil d'état aussitôt qu'elle aurait donné un fils à Ferdinand ; son impatience ne pouvait s'accommoder d'un tel retard ; elle devint bientôt maîtresse. Le vieil Tannucci, le ministre alors influent, était généralement aimé ; le roi lui-même paraissait tenir à lui ; mais il gémit Caroline, qui déjà s'était donné un favori. Tannucci fut exclu du ministère ; il fit place au fameux Aston (voyez), intrigant irlandais, né en France, détesté de le pays qui l'avait vu naître, habile à de nner les caprices de la reine de Naples et à secourir son goût pour les voluptés. Des lors les Napoléons sont exclus des emplois dignes d'empirent des étrangers, les honneurs sont au palais, les forces, les ministères de la cour, les honneurs sont profondément méprisés et la reine, à son tour, s'occupant de son plaisir. Le même goût de plaisir et de luxe ne tarda pas à s'étendre, par un effet de l'imitation, sur les Napoléons particuliers, et au bout de peu de temps, le palais de Naples, le théâtre de tous les vices, fut devenu le théâtre de tous les crimes. Les Napoléons particuliers, devenus jaloux de l'opulence et de la puissance de la reine, se mirent à se quereller entre eux, et à se quereller avec elle. Le roi, qui avait été le premier à se quereller avec elle, se querella avec elle aussi, et fut le premier à se quereller,

ou tout au moins de volonté hostile au gouvernement, ceux dont tout le crime consistait à désirer son renvoi, le terme de mesures vexatoires et une diminution des impôts, dont le poids était devenu intolérable. La reine protégeait l'insolent favori; son esprit était le sien; elle n'avait de désirs que ceux qu'il lui inspirait. Elle paraissait n'exister que par lui: aussi les a-t-on accusés d'une coupable intimité. Caroline partageait la haine que son ministre portait à la France; elle déclara la guerre à la république en 1798. On sait quel fut le résultat de cette imprudence, et comment, après la défaite de l'autrichien Mack, la reine et la famille royale furent forcées de fuir en Sicile et de s'environner de la protection de l'Angleterre. L'année suivante, grâce au prince Ruffo, Ferdinand IV rentra en possession de sa capitale et de son trône.

Alors encore cet étrange souverain laissa le soin du gouvernement à sa femme; alors régna réellement cette lady Hamilton, dont l'influence fut bien plus funeste encore que celle d'Acton. Animée par cette amie, la reine ne fut pas étrangère à la violation de la capitulation de Naples et aux cruautés exercées contre les partisans de la république Parthéno-péenne, dont l'existence avait été si éphémère. En 1805 Marie-Caroline entra dans la coalition formée à Vienne contre Napoléon. Malgré l'appui des Russes, Caroline et son mari furent encore une fois expulsés de leur capitale et de la meilleure partie de leurs états. Les Anglais devaient leur donner des secours contre Murat, mais Caroline se brouilla avec lord Bentinck, et, à la suite de ses discussions avec lui, elle se rendit à Vienne en 1811, en passant par Constantinople. Elle mourut au château de Schönbrunn, en 1814, sans avoir vu la restauration de son mari sur le trône des Deux-Siciles. A. S.-R.

CAROLINE (AMÉLIE-ÉLISABETH-), femme de Georges IV, roi de la Grande-Bretagne et du Hanovre, seconde fille du duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswic (*voy.*) et de la princesse Auguste d'Angleterre, sœur de Georges III, naquit en 1768. Cette princesse avait passé à la cour de son père une vie

de gêne et d'ennui lorsqu'elle épousa (1795) le prince de Galles, depuis roi de la Grande-Bretagne, sous le nom de Georges IV. Dès l'année suivante elle répandit la joie dans le palais royal et dans la nation anglaise, en donnant le jour à une fille, Charlotte-Auguste (morte le 6 nov. 1816, épouse du prince Léopold de Saxe-Cobourg). Cependant, à peine fut-elle relevée de couches que le prince de Galles se sépara d'elle, déclarant que l'inclination était un sentiment indépendant de la volonté, et qu'il lui était impossible de faire violence à la sienne. Ce fut le commencement de la fatale scission entre les deux époux, qui continua jusqu'à la mort de Caroline, et qui, par des accusations réitérées de la part du mari, compromit au plus haut degré l'honneur de la princesse. Toutefois le roi Georges III et la nation anglaise prirent sous leur protection l'épouse répudiée. Depuis ce temps la princesse de Galles vécut, éloignée de la cour, dans sa maison de campagne à Blakheath et dans une solitude qui convenait à son malheur, cultivant et protégeant les arts et les sciences et exerçant la charité. Mais en 1808 les bruits les plus injurieux se répandirent sur son compte; elle avait eu, disait-on, des relations d'intimité avec le capitaine Manby, avec sir Sidney-Smith, et d'autres liaisons qui l'auraient rendue mère. Ces circonstances engagèrent le roi à ordonner une enquête sur sa conduite: il nomma une commission ministérielle à la tête de laquelle fut placé le lord-chancelier Grenville. La commission interrogea un grand nombre de témoins et prononça l'acquiescement de la princesse quant à l'accusation de grossesse, mais en déclarant que sa conduite n'était pas exempte d'inconséquences telles qu'elles pouvaient donner naissance à des soupçons, à la vérité mal fondés. Le roi voulut donner plus d'éclat à ce jugement qui proclamait l'innocence de la princesse et rendit à sa bru une visite de cérémonie; de semblables témoignages d'intérêt lui furent donnés par les princes ses beaux-frères; le duc de Cumberland accompagna même la princesse à la cour et à l'Opéra. Les bruits qui avaient été répandus contre elle ne pou-

vaient venir que des personnes qui entouraient le prince de Galles et de la cour de la reine régnante, qui de tout temps se montra peu favorable à sa bru. La nation manifesta en cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, son attachement pour la princesse.

Cependant en 1813 la discorde éclata de nouveau entre les deux époux, quand la princesse se plaignit des difficultés qu'elle rencontrait pour voir sa fille aussi souvent que le sentiment maternel lui en faisait un besoin. Le prince de Galles, alors régent du royaume, fit droit à cette plainte, et la princesse obtint, au mois de juillet 1814, la permission de se rendre à Brunswic, et de parcourir l'Italie et la Grèce. Dans le voyage aventureux que Caroline faisait alors à travers l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, l'Archipel et la Syrie, jusqu'à Jérusalem, elle avait pour compagnon un Italien, appelé Bergami. Les récits les plus scandaleux furent mis en circulation, dans la suite, sur les relations qui se seraient établies entre elle et Bergami, tandis que la princesse ne reçut pendant tout son pèlerinage que des témoignages de respect et de reconnaissance; car elle faisait du bien avec libéralité. A son retour, elle séjourna en Italie, principalement dans les environs du lac de Côme.

Quand le prince de Galles monta sur le trône, le 29 janvier 1820, une proposition fut faite de sa part par lord Hutchinson à la princesse pour l'engager, moyennant une pension de 50,000 liv. sterl., à renoncer au titre de reine ainsi qu'à tout autre qui pouvait rappeler les liens qui l'unissaient à la famille royale d'Angleterre, et à ne plus revenir dans les îles Britanniques. Elle refusa hautement et avec dignité ces offres outrageantes; elle voulut au contraire, dès ce moment, faire reconnaître ses droits comme reine d'Angleterre, et elle dévoila les intrigues qu'un agent secret, le baron d'Ompéda, avait tramées contre elle. Toutes les tentatives que le roi fit pour obtenir qu'elle se désistât de ses prétentions n'eurent aucun résultat; malgré lui et à l'insu du ministère, Caroline prit terre le 5 juin, au milieu des cris de joie du peuple anglais, et le lendemain elle fut conduite en triomphe à Londres.

Alors lord Liverpool, ministre du roi, porta contre la reine une accusation formelle, dans le but de la livrer au mépris public, de la faire déclarer coupable d'adultère, et par conséquent indigne de la couronne royale. Malgré les soupçons que faisaient planer sur elle les débats et les enquêtes parlementaires, et malgré tous les mystères du *sac blanc*, la voix publique se prononça en faveur de la reine pendant toute la durée de ce scandaleux procès, de sorte qu'après avoir épuisé tout l'arsenal de la chicane et après avoir obtenu pour sa condamnation dans la chambre des lords la majorité de 123 voix contre 95, les ministres ne jugèrent pas à propos de donner suite à cet arrêt, mais ils demandèrent l'ajournement à six mois et laissèrent tomber entièrement la poursuite du bill qu'ils avaient sollicité.

Ainsi finit un procès qui blessait profondément le sentiment moral par son origine, par la nature des poursuites et par ses résultats. La reine, quoique éloignée de la cour, vivait dans Brandenburg-house conformément à son rang et au titre royal qu'on ne lui contestait plus, sous la protection du peuple, qui souvent manifestait avec énergie de quelle manière il jugeait la reine. Au mois de juillet 1821, à l'occasion du couronnement solennel de Georges IV, elle demanda à participer à cette solennité ou au moins à assister à la cérémonie; mais l'une et l'autre demande lui furent refusées, par un arrêté du conseil privé, et, malgré le soutien qu'elle trouvait dans l'Opposition, elle essuya l'humiliation d'être refusée à la porte de l'abbaye de Westminster, le jour du couronnement, lorsqu'elle se présenta pour entrer. Elle se hâta de rédiger une protestation contre cet attentat à ses droits, et les journaux donnèrent à cet acte la plus grande publicité. Peu après le départ du roi pour l'Irlande, Caroline tomba malade (30 juillet), au théâtre de Drury-Lane, par suite d'une violente agitation morale et d'un refroidissement qui vint s'y joindre. L'inflammation dans ses entrailles fit des progrès si rapides que, contre l'opinion des médecins, elle annonça au mort prochaine. Elle mourut en effet le

ou tout au moins de volonté hostile au gouvernement, ceux dont tout le crime consistait à désirer son renvoi, le terme de mesures vexatoires et une diminution des impôts, dont le poids était devenu intolérable. La reine protégeait l'insolent favori; son esprit était le sien; elle n'avait de désirs que ceux qu'il lui inspirait. Elle paraissait n'exister que par lui: aussi les a-t-on accusés d'une coupable intimité. Caroline partageait la haine que son ministre portait à la France; elle déclara la guerre à la république en 1798. On sait quel fut le résultat de cette imprudence, et comment, après la défaite de l'autrichien Mack, la reine et la famille royale furent forcées de fuir en Sicile et de s'environner de la protection de l'Angleterre. L'année suivante, grâce au prince Ruffo, Ferdinand IV rentra en possession de sa capitale et de son trône.

Alors encore cet étrange souverain laissa le soin du gouvernement à sa femme; alors régna réellement cette lady Hamilton, dont l'influence fut bien plus funeste encore que celle d'Acton. Animée par cette amie, la reine ne fut pas étrangère à la violation de la capitulation de Naples et aux cruautés exercées contre les partisans de la *république Parthénopeenne*, dont l'existence avait été si éphémère. En 1805 Marie-Caroline entra dans la coalition formée à Vienne contre Napoléon. Malgré l'appui des Russes, Caroline et son mari furent encore une fois expulsés de leur capitale et de la meilleure partie de leurs états. Les Anglais devaient leur donner des secours contre Murat, mais Caroline se brouilla avec lord Bentinck, et, à la suite de ses discussions avec lui, elle se rendit à Vienne en 1811, en passant par Constantinople. Elle mourut au château de Schœnbrunn, en 1814, sans avoir vu la restauration de son mari sur le trône des Deux-Siciles.

A. S.-R.

de gêne et d'ennui (1795) le prince de la Grande-Bretagne Georges IV. Dès l'an pandit la joie dans la nation anglaise, et une fille, Charlotte-Élisabeth, née le 29 nov. 1816, épouse de Saxe-Cobourg). C fut-elle relevée de ce de Galles se sépara de l'inclination était un dant de la volonté, e possible de faire violer fut le commencement entre les deux époux qu'à la mort de Car des accusations réité mari, compromit au l'honneur de la prin roi Georges III et la rent sous leur protec diée. Depuis ce ten Galles vécut, éloigné sa maison de campag dans une solitude q malheur, cultivant et et les sciences et exer en 1808 les bruits le répandirent sur son eu, disait-on, des r avec le capitaine Manl Smith, et d'autres lia rendue mère. Ces cit rent le roi à ordonn sa conduite: il nom ministérielle à la tête le lord-chancelier C mission interrogea ur témoins et prononça l princesse quant à l'a sesse, mais en déclar n'était pas exempte d' les qu'elles pouvaient des soupçons, à la vé roi voulut donner plu

7 août 1821, et, d'après sa dernière volonté, sa dépouille fut transférée à Brunswic, où elle repose dans la sépulture de ses aïeux. Ses funérailles donnèrent lieu, à Londres et à Brunswic, à des troubles sérieux, et le public se livra contre Georges IV et sa cour à des soupçons sans doute injustes et mal fondés. Voir la biographie de Caroline, reine d'Angleterre, dans les *Zeitgenossen*, 2^e section, n^o III, et John Wilks, *Memoirs of her late majesty*, etc., Londres, 1822, 2 vol. in-8^o. C. L.

CAROLINE (FERDINANDE-LOUISE), née princesse des Deux-Siciles, puis duchesse de Berry, ayant la qualité de *Madame* depuis l'avènement au trône de Charles X, père de son défunt époux, aujourd'hui exilée de France et mariée en secondes noces avec le comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme, voy. BERRY. S.

CAROLINE-MATHILDE, reine de Danemark par son mariage avec Christian VII, était fille de Frédéric-Louis, prince de Galles, et naquit en 1751. C'est en 1766, à l'âge de 15 ans, qu'elle épousa le roi de Danemark; elle lui donna 2 enfans : un fils, le roi Frédéric VI actuellement régnant, et une fille. L'histoire de cette jeune reine est intimement liée à celle de Struensée. Traitée avec froideur par la belle-mère et par la grand'mère du roi, Caroline-Mathilde fut bientôt négligée par Christian VII lui-même, et dans son isolement elle donna sa confiance au favori Struensée qui développa en elle des projets ambitieux et résolut de faire passer entre ses mains tout le pouvoir de son époux. Nous renvoyons les détails de cette conspiration aux articles STRUENSÉE et CHRISTIAN VII et nous nous bornerons à dire ici que Caroline-Mathilde fut enveloppée dans le malheur du ministre, que menacée d'être traitée avec la dernière sévérité, elle dut à l'Angleterre d'être rendue à la liberté et simplement renvoyée de la cour. Elle se rendit à Celle, dans le Lunebourg, où le chagrin ne tarda pas à mettre fin à sa vie. Elle avait à peine 24 ans lorsqu'elle mourut, en

1775, après avoir écrit à son frère, le roi d'Angleterre Georges III, une lettre remarquable qu'on peut lire dans l'ouvrage allemand intitulé : *Les derniers momens de la reine de Danemark*. Voir aussi les Mémoires de Falkenskiold. S.

CAROLINES (LES DEUX), états de l'Union américaine auparavant indépendans. Voy. ÉTATS-UNIS.

CAROLINES (ILES). Elles forment dans la mer du Sud une longue chaîne sous le 10^o degré de latit. N., ainsi qu'au S. et au N. de ce parallèle, depuis les îles Pelew jusqu'aux Mulgraves. On les appelle aussi *Nowelles-Philippines*. Maltébrun, dans son atlas, réserve le dernier nom aux îles orientales de cette chaîne, et appelle les autres *Carolines* : cette distinction n'a pas été adoptée en géographie. Cependant on désigne sous des dénominations différentes quelques groupes de ces îles. A l'exception des principales, les Carolines sont petites, basses, entourées de récifs et peu riches en productions, ce qui fait qu'elles sont peu fréquentées par les navigateurs, et qu'après avoir été découvertes par les Espagnols à deux époques, en 1543 et en 1686, elles ont été peu visitées par cette nation qui s'était contentée d'y envoyer des missionnaires. Récemment l'amiral russe Siniavine, les navigateurs français Duperrey et d'Urville, et le capitaine américain Benj. Morell, en ont visité quelques îles. On y trouve deux races d'insulaires : l'une a le teint cuivré, la chevelure longue et noire, le corps souple et svelte, des traits assez réguliers; elle se tatoue, parle un dialecte du tagali, langue des Philippines, construit ses maisons sur des pilotis à cause des inondations, et fréquente dans ses prohs ou navires légers les îles Mariannes. Ces traits s'appliquent principalement aux insulaires d'Oualan. L'autre race, plus lourde et moins intelligente, ressemble aux nègres. Le capitaine Morell fait un portrait charmant des femmes du groupe de Bergh : « Elles semblent à tous égards, dit-il, admirablement formées pour les plaisirs de l'amour, » et pourtant il assure qu'elles sont chastes et fidèles. Selon le même navigateur, les îles qu'il a visitées ont des cocotiers et des arbres à pain d'une gro-

seur prodigieuse, ainsi que du bois de sandal; elles pourraient produire du café, du sucre et du poivre; ce seraient, dit-il, des jardins délicieux si elles étaient bien cultivées. D'autres îles, n'offrant que peu de ressources, ont à peine des habitans. On trouve dans les Carolines la biche de mer, des huîtres perlières, des tortues vertes; la pêche a fourni jusqu'à présent le principal aliment aux insulaires; leurs vêtemens consistent en tissus d'herbes, faits par les femmes. La plupart des îles, et même beaucoup de villages dans les plus grandes, ont leurs chefs qui se font souvent la guerre. D-C.

CAROLINS (LIVRES). Le concile de Nicée en Bithynie, assemblé par l'impératrice Irène, en 787, rétablit le culte des images, abolî naguère dans l'empire grec par les souverains iconoclastes. Le pape Adrien, satisfait de ce concile et de la part que ses légats y avaient prise, s'empressa d'en envoyer les actes à Charlemagne. Sa surprise et sa douleur furent extrêmes de voir que Charlemagne, loin d'y applaudir, composa ou fit composer par les évêques de sa domination, auxquels il avait donné ces actes à examiner, un ouvrage dans lequel il rejetait les décisions du second concile de Nicée, comme contraires à l'usage et à l'opinion de l'Église d'Occident, et s'efforçait de prouver que ce concile ne pouvait pas être regardé comme œcuménique. Cet ouvrage, que nous avons, et qui est connu sous le nom de *Livres carolins*, n'est ni sans fiel, ni même sans quelques légères erreurs; il respire en plus d'un endroit la prévention et l'aversion contre les Grecs. L'auteur, quel qu'il soit, ne montre pas toute l'érudition ecclésiastique nécessaire, lorsqu'il avoue qu'il ne connaît ni la personne ni les écrits de saint Grégoire de Nysse, dont l'autorité était réclamée par le concile de Nicée. Au reste, l'erreur principale de Charlemagne et de ses évêques, sur la doctrine de ce concile, était très naturelle: elle venait de l'impéritie du traducteur des actes. On y avait lu, avec autant d'étonnement que de scandale, cette formule: « Je reçois et j'honore les images, et je leur rends la même adoration que je rends à la

sainte Trinité. » On jugea, chez les Francs, que la haine pour les iconoclastes avait jeté les pères de Nicée dans l'idolâtrie. L'original grec portait au contraire: « Je reçois et j'honore les saintes images, mais je ne rends qu'à la seule Trinité l'adoration de latrerie, » ce qui était conforme à la doctrine que l'Église avait professée dans tous les temps. *Foy. ICONOCLASTES et Conciles de Nicée. A. S-R.*

CAROLUS, ancienne monnaie française, de la valeur de 10 deniers. Elle était marquée d'un K, parce qu'elle fut frappée sous le règne de Charles VIII, dont le nom commençait par un K, suivant l'orthographe du temps. Louis XII la décria. Cependant (dit Leblanc, *Traité des monnaies*, etc.), elle se convertit, pour ainsi dire, en monnaie de compte. En effet, quoiqu'il n'y eût plus d'espèce qui valût 10 deniers, on se servit longtemps, parmi le peuple, du terme de *carolus* pour désigner cette valeur. Il y a eu aussi des pièces d'or d'Angleterre du nom de *carolus*; elles valaient environ 14 francs. Quant aux *Carolins*, on en a parlé plus haut. A. S-R.

CARON (mythol.), voy. **CHARON**.

CARON (CONSPIRATION DE). Le lieutenant-colonel de cavalerie Caron, à la suite de longs et honorables services militaires, était arrivé à ce grade lorsqu'eut lieu la Restauration, qui le rendit à la vie civile avec une modeste pension. Caron vivait ignoré en Alsace, lorsque des conversations imprudentes expliquées par la peur et la malveillance, le firent comprendre dans la conspiration militaire jugée en 1821 par la chambre des pairs. Défendu par M^e Barthe, il fut acquitté pour retomber dans un malheur plus grand.

Le 1^{er} janvier 1822 fut découverte à Belfort une nouvelle conspiration. Parmi les accusés qui furent transférés et détenus à Colmar se trouvait le colonel Pailhez, compagnon d'armes de Caron. Celui-ci ne dissimulait pas son désir d'arracher son ancien camarade au danger qui le menaçait. Des sous-officiers des chasseurs de l'Allier, en garnison à Colmar, seignirent, à l'instigation de leurs chefs, d'entrer dans ses sentimens et lui promirent leur appui, celui de tout leur escadron, pour délivrer les pri-

sonniers. Caron hésitait encore la veille du jour fixé pour l'exécution : le pistolet au poing, ils le forcent à se décider en disant qu'ils sont compromis.

Le lendemain (2 juillet 1822) un escadron quitte au galop le champ de manœuvre, laissant derrière lui ses officiers ; il arrive, aux cris de *Vive l'empereur!* sur les hauteurs de Hatstatt. Là se présente Caron, revêtu de l'uniforme de colonel. Les prétendus révoltés le reconnaissent pour chef et sont rejoints à Mayenheim par un escadron de chasseurs de la Charente parti de Neuf-Brisach. Les deux troupes réunies, ayant dans leurs rangs des officiers déguisés, parcourent les campagnes en provoquant par leurs cris à la révolte des populations consternées où personne ne répond à leur appel.

A Battenheim la scène change : les soldats se jettent sur Caron, l'accablent d'injures, le garrottent, et le lendemain, 3 juillet, les escadrons rentrent à Colmar aux cris de *Vive le roi!* conduisant pieds et poings liés le chef qu'ils avaient proclamé.

Le 12 juillet, sur la place de Colmar, le général commandant la division distribue des récompenses : les sous-officiers provocateurs sont faits officiers et reçoivent chacun 1,500 francs de gratification.

Quoique depuis 1815 Caron ne fût plus militaire, l'affaire fut évoquée devant un conseil de guerre. Il fut condamné à mort comme coupable d'*embauchage pour les rebelles* ; le conseil de révision confirma cette sentence. L'exécution en fut prompte : le jour même où devant la cour de cassation un avocat se présentait au nom de cet officier, le *Moniteur* annonçait sa mort. Il avait été fusillé à Strasbourg (sept. 1822) et était mort courageusement en commandant lui-même le feu. G-x.

CAROTIDE, artère principale de la tête qui, partant de l'artère sous-clavière, à une très petite distance du cœur, monte à la partie latérale du col, et bientôt se divise en deux branches, dont l'une, externe, va se distribuer aux parties les plus extérieures du col et de la tête, tandis que l'autre, interne, pénètre dans l'intérieur du crâne

et se ramifie dans la portion antérieure du cerveau. La carotide primitive est une des artères les plus superficiellement placées. Elle est fréquemment ouverte chez les personnes qui se coupent la gorge, et ce cas est mortel. Comme les autres artères, elle peut être affectée de dilatation anévrysmale, et elle peut être liée avec succès en pareille circonstance. Il est facile de sentir ses battements en appliquant la main un peu au-dessus de la clavicule ; d'ailleurs même dans les maux de tête avec congestion cérébrale on sent à la base du crâne, au-dessous des oreilles, des battements violents qui semblent, pour ainsi dire, soulever la tête : ils appartiennent aux artères carotides. F. R.

CAROTTE. La carotte est la racine d'une plante de la famille des ombellifères, le *daucus carotta*, qui fleurit dans nos prés pendant une grande partie de l'été. A l'état sauvage elle est ligneuse, se divise en nombreuses ramifications, a une odeur et une saveur aromatiques ; par la culture elle subit d'heureuses modifications : elle devient charnue et succulente, acquiert une saveur sucrée et nous fournit alors un aliment agréable.

Cette racine bisannuelle donne naissance à une tige haute d'environ deux pieds, marquée de stries longitudinales et couverte de poils. Les feuilles sont profondément découpées et portées sur des pétioles très velus. Les fleurs sont blanches et disposées en ombelle ; à la base de l'ombelle et des ombellules on remarque un involucre, et des involuclles dont les folioles sont grandes, découpées, lissées et ciliées. Les pétales sont inégaux ; au centre de l'ombelle se trouve presque toujours une fleur rouge et stérile ; les fruits, ovoïdes et allongés, sont couverts de poils et couronnés au sommet par cinq petites dents. Les rayons se redressent lors de la maturité.

Le sucre n'est pas le seul produit intéressant que puisse fournir la carotte : en la traitant par la potasse on obtient une solution aqueuse qui, par l'addition d'un acide, laisse précipiter une matière particulière d'une consistance gélatineuse, que l'on a nommée acide pectique ; on en a conseillé l'emploi dans la

préparation des gelées (voy. ce mot).

La pulpe de carotte est employée en médecine, et, appliquée sur les ulcères cancéreux, ou sur les gerçures des seins, elle agit comme rafraichissante. La décoction de carottes a été administrée comme apéritive, et récemment on en a préconisé l'emploi contre la goutte en même temps que celui de la teinture de résine de gayac. Les semences du *daucus carotta*, de même que toutes celles fournies par la famille à laquelle il appartient, donnent par la distillation une huile volatile d'une odeur pénétrante. H. A.

CAROUBIER (*Ceratonia*, L.). Le caroubier est un arbre dioïque ou polygame, de la famille des légumineuses. Les fleurs mâles n'ont point de corolle; leur calice est à 5 divisions profondes, inégales. Le réceptacle charnu supporte un appendice central. Les 5 étamines ont des anthères didymes, vacillantes. Dans la fleur femelle le calice offre les mêmes caractères; l'ovaire falciforme ne porte point de style, mais il est surmonté d'un stigmate orbiculaire et échancré. La gousse, allongée, aplatie, à valves épaisses, est partagée intérieurement par des cloisons transversales persistantes, qui renferment, au milieu d'une pulpe abondante, des graines ovales, lisses et peu convexes.

Le caroubier cultivé (*Ceratonia siliqua*) est un arbre du midi de l'Europe, de moyenne grandeur, dont le tronc peu élancé et la cime arrondie présentent, pour le port, quelque analogie avec le pommier. Ses feuilles à 6 ou 8 folioles ovales, entières, sont coriaces et persistantes. Ses fleurs, disposées en grappes latérales, sont de couleur rouge pourprée. Sa gousse, qui acquiert communément plus d'un pied de longueur, contient une pulpe rougeâtre, sucrée.

Cet arbre est commun sur toutes les côtes du nord de l'Afrique, en Espagne, en Italie et dans plusieurs îles de la Méditerranée; il l'était autrefois beaucoup plus qu'à présent dans nos départemens méridionaux, notamment dans celui du Var et des Bouches-du-Rhône, où on le cultive cependant çà et là, ou plutôt on le laisse croître naturellement dans les terrains de peu de valeur. Il croît lente-

ment; son bois est dur et assez estimé des ébénistes et des menuisiers qui le comparent pour l'usage à celui de l'yeuse ou chêne vert; il est excellent pour le chauffage. Les feuilles du caroubier et son écorce, qui contiennent beaucoup de matières astringentes, peuvent remplacer au besoin l'écorce de chêne pour la préparation des cuirs; enfin ses siliques ont divers usages. Lorsqu'elles sont encore vertes on peut en nourrir et engraisser la plupart des animaux de trait et de boucherie; au dire de Cavanilles, dans le royaume de Valence c'est la nourriture la plus ordinaire des chevaux, des mulets et des moutons. Il paraît aussi que les Arabes des côtes de Barbarie, les pauvres du moins, les mangent malgré la qualité légèrement purgative qui leur a valu une place dans les préparations pharmaceutiques*. Dans les mêmes contrées on fait, avec la pulpe des gousses délayée dans l'eau, une boisson assez agréable, et en Égypte on la transforme en une sorte de sirop ou de miel employé tantôt comme assaisonnement, tantôt pour confire divers autres fruits, tels que les tamarins, les mirobolans, etc.

Le caroubier à siliques, quoique Dumont-Courset ait pu le conserver en pleine terre pendant d'assez longues années, en le plaçant à une exposition choisie et en le couvrant de paille à l'époque des gelées, ne peut être considéré dans nos départemens du centre que comme un arbre d'orangerie. On sème ses graines, le plus tôt possible après leur extraction de la siliques, en des pots, sur couche et sous châssis, et l'on a bien soin de rentrer les jeunes plants, surtout pendant leurs premières années, aux approches des froids; on le multiplie aussi, avec quelques difficultés, de marcotte.

La répartition irrégulière des organes

(*) On nomme ces siliques en allemand *Johannisbrod*, pain de Saint-Jean, parce qu'on croit que saint Jean l'apôtre, dans le désert, n'a pas eu d'autre nourriture. On croit aussi que c'est des gousses du caroubier (*καρπίδιον*) que parle l'Évangile selon saint Luc (xv. 16) dans l'histoire de l'enfant prodigue qui « désirait se rassasier des gousses que les porcs mangeaient. » Enfin nous rappellerons ce vers d'Horace (*Épigrammes*, II, 1, 123):

..... *vicit alliquis et pane serundo.*

de la fructification dans chaque fleur, l'absence souvent totale des étamines ou des pistils sur des individus entiers, fait que, si l'on veut avoir des fruits, il est prudent de placer quelques individus mâles dans la plantation. Desfontaines, qui donne ce conseil, rapporte que, dans ses voyages au nord de l'Afrique, il a vu opérer artificiellement la fécondation du caroubier, comme celle du dattier, en secouant des rameaux chargés de pollen sur les fleurs femelles au moment de leur épanouissement. O. L. T.

CARPATHES, voy. KARPATHS.

CARPE (hist. nat.), poisson fusiforme, comprimé latéralement, à bouche petite, protractile, munie de barbillons courts, à mâchoire dépourvue de dents, à langue et palais lisse et munis seulement de dents pharyngiennes robustes, à nageoire dorsale longue, soutenue comme l'anale, surtout par un deuxième rayon fort et denticulé, à nageoires ventrales suspendues sous l'abdomen en arrière des pectorales et fixées dans les chairs, à vessie natatoire divisée en deux parties et à nageoire caudale cordiforme peu allongée. La carpe a le corps revêtu de grandes écailles égales, imbriquées, à bord libre, arrondi, à surface lisse; elle est d'un vert olivâtre en dessus, plus foncé sur le rachis, jaunâtre en dessous. Elle se nourrit d'herbes aquatiques et de petits insectes, habite les eaux douces des contrées tempérées et se multiplie d'une manière prodigieuse. On a compté jusqu'à 7,000 œufs dans une portée, aussi la fécondité de la carpe l'avait-elle fait consacrer par les anciens à Vénus, comme l'indique le nom qu'ils lui donnaient, *cyprinus*; mais l'homme, le brochet et d'autres poissons, lui font une guerre opiniâtre qui s'oppose à sa trop grande reproduction. La carpe atteint 2 et 3 pieds de long; l'on en cite même une, prise à Bischoffshausen en 1771, qui avait 9 pieds de long, 3 pieds de haut, et pesait 70 livres. La carpe vit, dit-on, plus de 200 ans; on fait remonter celles de Fontainebleau, par exemple, jusqu'au règne de François I^{er}.

L'on distingue plusieurs variétés de carpes, telles que la carpe à *miroir* ou *spéculaire*, à cause du développement

particulier que prennent ses écailles, qui alors paraissent se détacher plus facilement, car elles sont ordinairement plus ou moins dénudées; d'autres, comme la carpe à *cuir*, sont totalement dépourvues d'écailles.

La carpe a une chair blanche d'un bon goût, mais elle conserve souvent un goût de vase désagréable, et ses côtes plusieurs fois dichomées font que ce poisson est singulièrement encombré d'arêtes: aussi dit-on plaisamment que l'on risque sa vie à chaque bouchée, et qu'il faut faire son testament avant de manger de la carpe.

La carpe est, dans la science, le type d'une famille assez nombreuse à laquelle se rapportent le goujon, le barbeau, la tanche, la brème, la dorade, l'able, l'ablette, le véron, etc. T. C.

CARPE (anatomie). La carpe (du grec *καρπός*, poignet) est cette première partie de la main que tout le monde connaît sous le nom de *poignet*; c'est un assemblage d'os situés entre les articulations inférieures de l'avant-bras et celles du *métacarpe*, qui forme la paume de la main. Les huit os dont il se compose se partagent en deux rangées et diffèrent beaucoup entre eux sous le rapport du volume et de la configuration, bien que le plus considérable de tous égale à peine la grosseur d'une fève. Dans le premier rang on distingue quatre os, dont les deux plus grands s'embolent dans la cavité du rayon de l'avant-bras et touchent la partie antérieure du second rang. Le premier, qu'on appelle *os scaphoïde* (en forme de nacelle), regarde le pouce latéralement; il présente quatre faces différentes, dont la dernière, hérissée d'aspérités, se renfle légèrement et forme la convexité du poignet. Le second os, nommé *lunaire*, offre le même nombre de facettes; la supérieure affecte la forme d'un triangle et l'intérieure celle d'un croissant. Le troisième, l'*os cunéiforme* (en forme de coin), s'articule par une de ses faces avec le dernier os, que sa figure ronde et irrégulière a fait nommer *pisiforme* (semblable à un pois). Les os dont l'ensemble constitue le second rang offrent une disposition particulière. Le premier, désigné sous le nom

de *trapeze*, forme une partie de la convexité du carpe et se fait remarquer par ses cinq facettes dont les deux premières se joignent, l'une à l'os scaphoïde et l'autre à la première phalange du pouce. Le second os, dont la partie interne se termine en pyramide, porte le nom de *pyramidal*; il a quatre faces, dont l'une représente une poulie qui, par son jeu, facilite le mouvement du second os de la main. Avec l'os pyramidal s'articule immédiatement le *grand os*, triangulaire à sa base et dont l'extérieur présente l'apparence d'un coin. Il est suivi de l'os *crochu*, corps inégal, remarquable par ses deux faces antérieures, dont l'une s'articule avec l'os cunéiforme et dont l'autre reçoit les deux derniers os de la main.

Tels sont les élémens qui constituent la carpe; nous ajouterons que les deux rangées dont elle se compose sont séparées par un canal intermédiaire, dont l'espace ouvre un passage aux tendons des muscles fléchisseurs et leur permet de s'y glisser sous l'enveloppe du ligament annulaire qui les couvre et réunit tous les osselets à l'aide d'un lien commun. Considérée dans son ensemble, la carpe se présente sous une forme un peu sphérique et bombée à l'extérieur, mais inégale et concave intérieurement. Une telle structure était nécessaire pour seconder les mouvemens des osselets et se prêter plus aisément aux flexions qu'ils exécutent dans tous les sens. E. M. D.

CARPHOLOGIE, phénomène qui se présente dans les maladies graves, surtout lorsqu'elles affectent une terminaison funeste, et qui consiste dans des mouvemens automatiques par lesquels le malade, ordinairement privé de connaissance, semble chercher à saisir dans l'air de petits corps qui voltigeraient, ou bien arrache le duvet des couvertures, ou bien encore roule et cache dans son lit les serviettes ou les mouchoirs destinés à son usage. C'est un symptôme signalé par les plus anciens médecins comme annonçant une mort prochaine, mais qui cependant n'a de valeur réelle qu'autant qu'il coïncide avec d'autres faits morbides. On a prétendu l'expliquer par la présence de mucosités plus ou moins

opaques, formées sur la cornée transparente; mais la véritable cause est encore à trouver. F. R.

CARPZOV. C'est le nom d'une famille nombreuse, dont les membres jouirent en Saxe de la plus haute considération, pendant tout le XVII^e siècle.

SIXON Carpsov, bourguemestre à Brandebourg, vers le milieu du XVI^e siècle, eut deux fils, JOACHIM et BENOIT. Ce dernier, mort en 1624 à Wittenberg, où il avait été professeur de droit, laissa 5 fils, tous jurisconsultes ou théologiens estimés. Le plus connu d'entre eux est BENOIT Carpsov, né à Wittenberg en 1595. Ce jurisconsulte, successivement professeur à Leipzig, conseiller au tribunal d'appel de Dresde, puis conseiller privé dans la même ville, et qui mourut à Leipzig en 1666, pouvait être regardé comme le premier praticien de son époque. Son commentaire sur les constitutions de l'électeur Auguste, de l'année 1572, connu sous le titre de *Definitiones forenses* (Leipzig, 1668, nouvelle édition, 1721, in-fol.), et plus encore sa *Practica nova rerum criminalium* (Wittenberg, 1635, publiée par Böhme, 3 vol. Francfort, 1738), sont des ouvrages classiques qui ont eu la plus grande influence sur l'administration de la justice, non-seulement en Saxe, mais encore dans toute l'Allemagne. Benoit Carpsov avait trouvé le temps de relire 53 fois la Bible dans sa vie. On ne peut certainement nier qu'il n'ait été imbu des préjugés de son temps et qu'il n'ait été partisan trop déclaré de la torture et de la peine de mort; mais sa renommée était néanmoins méritée et il aurait été plus juste de diriger contre l'époque où il a vécu les accusations que ses successeurs ont portées contre lui-même.

Parmi ses frères nous citerons AUGUSTE, né en 1612, chancelier et président du consistoire à Cobourg en 1651, conseiller privé à Gotha en 1675, et qui avait assisté aux négociations du congrès de Westphalie. Il mourut à Cobourg en 1683.

JEAN-BENOIT (1607 - 1657), le cinquième frère, eut aussi 5 fils qui se distinguèrent plus ou moins comme professeurs en droit ou en théologie.

Enfin, parmi les autres membres de cette famille, nous citerons encore SAMUEL-BENOÏT Carpzov, un des plus savans théologiens de son temps et qui s'est acquis un nom célèbre par ses travaux sur la philologie biblique. Nommé, en 1719, professeur des langues orientales à Leipzig, et en 1730 surintendant ecclésiastique à Lubeck, il mourut dans cette ville en 1767. Nous avons de lui une *Introductio in libros canonicos Bibliorum Vet. Test. omnes* (Leipz., 1724), et une *Critica sacra Vet. Test.* (Leipz., 1728), qui prouvent la profondeur de ses connaissances. C. L.

CARQUOIS, voy. FLÈCHES.

CARRA (JEAN-LOUIS), député à la Convention nationale, naquit en 1743 à Pont-de-Vesle (Saône-et-Loire), de parens pauvres, qui pourtant ne négligèrent rien pour son éducation. A peine sorti du collège, le goût des voyages le porta à s'expatrier pour visiter l'Allemagne. Parvenu jusqu'en Valachie, il s'attacha en qualité de secrétaire à l'hospodar qui fut, quelque temps après, mis à mort par ordre de la Sublime-Porte. Cet événement le décida à revenir en France, où il accepta auprès du cardinal de Rohau les mêmes fonctions de secrétaire. La révolution le surprit dans un modeste emploi qu'il avait obtenu à la bibliothèque royale par le crédit du cardinal de Loménie; on dit même que c'est ce cardinal qui lui donna l'idée de son premier écrit politique qui était intitulé: *Petit mot de réponse à la requête de M. de Calonne*, et qui ne laissa pas que de faire quelque bruit. Carra accueillit avec ardeur les premiers symptômes de la révolution et signala ses convictions politiques par la publication d'un journal qui obtint un grand succès sous le titre d'*Annales patriotiques*. L'un des plus chauds et des plus actifs orateurs du club des jacobins, Carra eut une grande part à certaines journées de la révolution qu'il prépara ou qu'il décida par de virulentes propositions. Le 8 septembre 1792 il parut à la tribune de l'Assemblée nationale et fit hommage à la patrie d'une tabatière en or que lui avait envoyée le roi de Prusse, en récompense d'un ouvrage qu'il lui avait

dédié, et il termina sa harangue en déchirant la lettre du roi qui lui annonçait l'envoi de cette tabatière.

Nommé député à la Convention nationale par deux départemens à la fois, il opta pour celui de Saône-et-Loire; mais tout entier à la rédaction de ses *Annales patriotiques*, il parut rarement à la tribune et n'accepta que peu de missions politiques. Cependant, en novembre 1792, il fit la proposition d'établir une sainte alliance des peuples en opposition à celle des rois, afin d'envoyer des secours aux nations qui voudraient briser leurs fers. Dans sa haine contre la monarchie il allait jusqu'à dire que, pour soulever tous les peuples soumis à la domination de l'empereur d'Allemagne, il ne fallait que 50,000 hommes et 12 presses. Envoyé au camp de Kellermann, il fut témoin de la retraite des Prussiens et l'annonça à la Convention. Son vote, dans le procès du roi, fut *la mort, sans appel et sans sursis*.

Malgré toutes ces preuves de dévouement à la révolution, Carra se vit tout à coup en butte aux attaques des principaux montagnards, qu'il avait abandonnés pour s'attacher au parti des Girondins. Cette circonstance et celle de ses liaisons avec le ministre Roland, qui l'avait fait adjoindre à Chamfort dans l'administration de la bibliothèque royale, furent cause de sa perte. Dénoncé à la Convention comme ayant voulu mettre le duc de Brunswick sur le trône de France, il fut condamné à mort le 31 octobre 1793 et exécuté le lendemain.

Outre son journal des *Annales patriotiques* et une foule de pamphlets politiques, Carra a laissé plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque: 1° une *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, 1778, in-12; 2° une *Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes*, traduite de l'anglais de Gillies, 1787, 6 vol.; 3° des *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, 3 vol. in-8°.

D. A. D.

CARRACHE (LES). A l'article *École BOLONAISE* nous avons signalé les services que les Carrache, collectivement, rendirent à la peinture en créant à Bologne cette célèbre académie d'où sortirent le

Dominiquin, l'Albane, le Guide, Lanfranc, Cavedone, Spada, le Guerchin, et tant d'autres maîtres qui régénèrent l'art en ruinant les systèmes des Caravage et des Josépin, systèmes qui, par deux routes opposées, le conduisaient à sa ruine, l'un par une imitation mesquine et servile de la nature, l'autre par un idéalisme sans règle et sans borne.

Si Annibal Carrache a éclipsé Louis, son maître, et Augustin, son émule, les deux derniers n'en ont pas moins des droits particuliers à l'estime générale, et c'est justice que de mettre en évidence les mérites de chacun, d'autant plus que, sans l'espèce de triumvirat formé par leur union, le nom des Carrache n'aurait certainement pas acquis la célébrité dont il jouit.

LUDOVICO CARRACCI, cousin-germain d'Augustin et d'Annibal, et de quelques années leur aîné, naquit à Bologne en 1555. Son père était boucher; son premier maître, le Fontana, ne lui reconnaissant point les dispositions qui font un peintre, lui conseilla de choisir une autre profession. A Venise le Tintoret lui tint le même langage; mais, loin de se décourager, Louis n'en fut que plus déterminé à suivre son penchant; il ne demanda plus d'avis qu'à son génie et aux ouvrages des grands maîtres. Il étudia à Venise le Titien et Paul Véronèse, à Florence André del Sarte et le Passignano, à Mantoue Jules Romain, à Parme le Mazzuoli et surtout le Corrège pour lequel il eut une prédilection qui a influé sur les ouvrages de toute sa vie. De retour à Bologne, ses tableaux excitèrent l'admiration des uns, l'envie des autres; mais bientôt son mérite fut assez généralement reconnu pour qu'il pût tenter avec succès de porter aux maniéristes le dernier coup, en ouvrant à Bologne une académie de peinture. Ludovico Carracci n'était point assez présomptueux pour croire qu'à lui seul il pourrait accomplir le grand œuvre qu'il méditait; il sentit qu'il avait besoin de se créer un parti puissant dans la jeunesse de Bologne. Il tourna d'abord les yeux vers sa famille: Paul, son frère, cultivait la peinture, mais il était dépourvu de génie et n'était propre qu'à faire un copiste; il trouva ce

qu'il cherchait dans Augustin et Annibal: tous deux avaient des dispositions prodigieuses, mais le caractère des deux frères était si différent, si difficile à accorder, que Louis ne put conserver ensemble ses cousins dans son atelier. Il confia Augustin à Fontana, dont l'assurance et la facilité pouvaient vaincre la modeste timidité du jeune homme et garda près de lui Annibal, qu'il astreignit à méditer profondément ses ouvrages et à leur consacrer plus de temps qu'il ne convenait à son impatiente vivacité de leur en donner. Les soins de Louis eurent tout le succès qu'il s'en était promis: ses deux cousins parvinrent en peu de temps à produire des ouvrages remarquables. Un voyage qu'ils firent à Parme, à Venise et dans d'autres parties de l'Italie, acheva de les rendre aptes à l'exécution du grand projet de Louis.

C'est alors que s'ouvrit, dans la maison même des Carrache, cette académie de peinture, la gloire de Bologne, qu'ils appelèrent degl' *Incomminati* (des acheminés), où ces trois artistes, avec un zèle sans bornes, enseignèrent tout ce que de longues études et une grande pratique leur avaient appris. L'envie et la médiocrité ne leur ménagèrent pas les sarcasmes, mais ils finirent par réduire leurs ennemis au silence.

Louis ne cessa d'être le chef, l'âme de l'école; rien ne s'y faisait que de son avis et ses jugemens étaient considérés comme des oracles. Appelé à Florence pour peindre la galerie Farnèse, il préféra rester au milieu de ses élèves et envoyer Annibal à sa place. Éloigné de ses deux cousins, Louis montra qu'il savait se suffire à lui-même; eux, au contraire, eurent constamment besoin de ses conseils. Annibal, craignant de s'être trompé dans le parti pris pour la décoration de la galerie Farnèse, ne voulut pas poursuivre ses travaux sans connaître l'opinion de Louis, et celui-ci fit exprès le voyage de Rome pour l'applaudir et l'engager à persévérer. Après une absence de quelques semaines, Louis revint dans sa patrie, où il ne cessa d'être chéri et admiré. Il mourut en 1619, laissant peu de fortune. Louis Carrache joignait, au caractère le plus doux, le plus obligeant,

beaucoup d'esprit et d'instruction. Extrêmement attaché à ses disciples, il les aidait volontiers dans leurs travaux. Il produisit un très grand nombre d'ouvrages, dont les derniers ne sont pas moins estimés que ceux de sa jeunesse. Reynolds recommande particulièrement à l'étude des élèves un *saint François au milieu de ses moines*, la *Transfiguration*, la *Naissance de saint Jean-Baptiste*, la *Vocation de saint Mathieu*, les fresques du palais Zampieri; ajoutons-y la *Translation du corps de la Vierge*, l'une des dernières et des plus capitales productions de son pinceau.

AGOSTINO CARRACCI, né en 1558, trois ans après son cousin Louis, était fils d'un tailleur d'habits. Dès son jeune âge il se fit remarquer par la finesse, la mobilité, la pénétration de son esprit et son aptitude aux lettres, aux sciences et aux arts. Un penchant déterminé pour les arts du dessin l'entraîna vers la gravure et la peinture. Prosper Fontana et Bartolomeo Passerotti développèrent ses précieuses facultés. Malheureusement l'inconstance de son caractère ne lui permit pas de se livrer exclusivement ou à la peinture, ou à la gravure, et d'arriver dans l'un ou dans l'autre de ces arts au degré de perfection que lui promettait son heureuse organisation. Jaloux des progrès extraordinaires de son frère Annibal, las des reproches de son père et des remontrances de Louis, il se mit à peindre de caprice, d'après les ouvrages des anciens maîtres dont il n'appréhendait pas le blâme et dont il espérait s'approprier les beautés. Puis, abandonnant la peinture, il ne s'occupa plus que de gravure à l'eau-forte et au burin. Après avoir séjourné quelque temps à Parme, il alla à Venise, où il reçut des leçons de Corneille Cort, célèbre graveur hollandais qui, jaloux d'un élève infiniment supérieur à lui sous le rapport du dessin et qui menaçait de le surpasser dans le maniement du burin, lui ferma bientôt son atelier. Mais il était trop tard : déjà Augustin passait pour le Marc-Antoine de l'époque. Rentré dans sa patrie il reprit le goût de la peinture, et l'émulation que lui donna la grande réputation d'Annibal lui fut cette fois profitable; son ar-

teur pour l'étude fut telle qu'il égala son frère, s'il ne lui devint pas supérieur. Dans l'académie de peinture ouverte par les trois Carrache, Augustin était chargé des soins les plus laborieux de l'instruction; pour chaque branche des études il avait rédigé des traités succincts qui servaient de base aux démonstrations et aux conférences. Entre les deux frères, dont les caractères étaient diamétralement opposés, il régnait une telle mésintelligence, qu'on aurait pu les croire ennemis. Néanmoins ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre : aussi, brouillé avec Annibal et cessant de l'aider de ses conseils et de ses pinceaux dans les travaux de la galerie Farnèse, Augustin se livra au plus vif chagrin et alla près du duc de Parme terminer une existence qui lui paraissait insupportable. Il mourut en 1601, dans un couvent de Capucins, où il s'était retiré. Annibal, vivement affecté de la mort de son frère, voulut lui élever un monument somptueux. Ses amis le prévirent; mais il paya sa dette à la mémoire de son frère en se chargeant de l'éducation et de la fortune d'un enfant naturel qu'il laissait. Ce fils, nommé ANTOINE, grâce aux soins de son oncle, acquit un talent qui lui promettait, s'il eût vécu, la supériorité sur tous les membres de sa famille; son tableau du *Déluge*, au musée du Louvre, en fait foi. Il mourut en 1613, à l'âge de 35 ans.

Parmi les tableaux qui ont illustré le nom d'Augustin Carrache est cette célèbre *Communion de saint Jérôme*, dont le Dominiquin s'appropriera plus tard la pensée dans le tableau qui passa pour l'une des merveilles de l'art; une *Assomption de la Vierge* pour l'église San-Salvator, à Bologne. Dans la galerie Farnèse, peinte par Annibal, les fables de *Céphale* et de *Galathée* sont, dit-on, l'ouvrage d'Augustin.

Le plus jeune, le plus célèbre des trois chefs de l'académie de Bologne, celui dont le nom a retenti dans toute l'Europe et qui, comme Raphaël, semble refléter à lui seul toutes les perfections de la peinture, ANNIBALE CARRACCI, naquit en 1560. Il commença par aider son père dans la profession de tailleur d'ha-

Son aversion pour l'étude (il apprit à lire et à écrire) ne permit pas de concevoir sur son compte de grandes espérances, et cependant un sentiment intérieur l'appelait hors de la patrie dans laquelle il était né. Son père, qui en aperçut, le plaça chez un orfèvre et confia à Louis Carrache de lui enseigner le dessin. Cette circonstance décida d'Annibal. A peine eut-il manié le pinceau qu'il donna des preuves d'aptitudes si surprenantes pour les arts que le maître prit chez lui, pourvut à tous ses besoins, et, par ses conseils et ses encouragements, le mit en peu de temps en état de travailler dans ses travaux. Il fit plus, il rechercha les moyens de voyager. A Rome, les tableaux du Corrège lui révélèrent des secrets que Louis n'avait pu lui enseigner; à Venise, il se lia avec le Tintoret et Paul Véronèse, étudia les ouvrages des coloristes de cette brillante école et ne laissa échapper aucune occasion de s'instruire. Revenu dans sa patrie, riche d'études et l'esprit fortifié par de longues mûres méditations, il excita l'admiration de Louis, qui ne dédaigna pas de venir le disciple de son ancien élève. Annibal en agit autrement : honteux, au lieu de se voir surpassé par son frère, il se livra à ses pinceaux et reprit son burin. Par leur nouvelle manière, Annibal et Louis exécutèrent des ouvrages du goût le plus riche et de la plus belle exécution, où se voyaient un dessin aussi mâle que correct, une composition aussi riche que bien ordonnée, et non moins admirables par la vérité et la vérité de l'expression que par l'entente des couleurs. Ces chefs-d'œuvre furent dénigrés impitoyablement par les peintres de Bologne, et les classes furent telles que Louis crut s'être trompé. Annibal, sûr de lui-même, ne se laissa pas intimider, rassura son cousin et par triompher de ses détracteurs. Louis ayant chargé Annibal de peindre sa place la galerie Farnèse, il partit accompagné de plusieurs de ses amis, et, sans s'inquiéter du prix qu'on lui offrait à ses travaux, se mit à l'œuvre. Il consacra 8 années à cette immense entreprise que le Poussin considérait comme une des merveilles de l'art. Il faut admirer toutefois que ce qui tient à la

poétique de l'art n'est pas du fait d'Annibal, mais du prélat Agucchi et d'Augustin Carrache, qui, tous deux, l'aiderent de leurs conseils. Une gratification de 500 écus d'or (environ 5,000 fr.) fut tout ce que le cardinal crut devoir offrir au peintre pour lui témoigner sa satisfaction d'un travail qui excitait l'admiration générale, et pendant le cours duquel il n'avait touché qu'un traitement de 10 écus par mois. Humilié dans son art (car Annibal, comme Augustin et Louis, était fort désintéressé), cet artiste ne toucha plus ses pinceaux qu'avec répugnance, et plus d'une fois il lui arriva de les briser de dépit. Une noire mélancolie s'empara de son esprit; vainement il fit le voyage de Naples pour se distraire : il revint à Rome tout aussi chagrin qu'il en était parti. Il mourut peu après (1609), comme Raphaël, à la suite d'excès dont les médecins ne surent pas prévenir les effets fâcheux. Son corps fut porté dans la Rotonde, à côté de celui du peintre d'Urbino, près duquel il avait désiré être inhumé. On lui fit des obsèques magnifiques, auxquelles assistèrent les plus grands seigneurs de Rome et cette foule d'élèves qui devaient tant à sa libéralité.

Simple dans ses mœurs et dans ses vêtements, ennemi du faste et fuyant la société dont les convenances le gênaient, il s'adonna tout à son art, dont le positif l'occupait plus que la poétique. Si l'on analyse ses productions, on est frappé de la grandeur du style et de la correction du dessin, de la vigueur et de la facilité du pinceau, souvent même de la vérité du coloris qui les distinguent; mais on est forcé de reconnaître que la nature ne s'y montre pas sous un aspect assez naïf, assez varié, et que, pour s'être trop occupé du soin de l'ennobler il a fini par rester froid devant elle; de là vient sans doute que ses ouvrages causent plus d'admiration et de surprise qu'ils ne touchent l'esprit et le cœur. L'œuvre d'Annibal est considérable; il n'est pas une galerie en Europe qui ne possède un grand nombre de ses productions. Les plus célèbres sont : à Paris, une *Nativité*, un *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, l'un de ses derniers ouvrages; une *Resurrection*, qu'il a signée

1593; un *Martyre de saint Étienne* et plusieurs paysages admirables; à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, le *Christ en Jardinier* après sa résurrection; au Belvédère de Vienne, le *Christ et la Samaritaine*, le *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, soutenue par deux anges; à Dresde, une *Assomption de la Vierge*, un *Saint Matthieu*, l'*Aumône de saint Roch*; à Munich, le *Massacre des Innocens*; à Florence, une *Bacchante* et un *Satyre*; à Naples, une *Pitié*.

FRANCESCO CARRACCI, frère d'Augustin et d'Annibal, est plus connu par son ingratitude envers ses parens que par son mérite comme peintre. Il eut la présomption et la bassesse d'élever une école auprès de celle de Louis, son cousin et son maître, et de placer au-dessus de la porte cette inscription: *C'est ici la vraie académie des Carrache*; cette rodomontade n'ayant pas réussi, il alla à Rome, où il finit ses jours à l'hôpital, âgé de 27 ans. L. C. S.

CARRANZA (BARTHÉLEMI DE), archevêque de Tolède, naquit en 1503 à Miranda, dans la Navarre, d'une famille noble. Sa réputation comme professeur de théologie devint si brillante qu'on venait de toutes les parties de l'Espagne à Valladolid pour l'entendre; en 1546 Charles-Quint l'envoya au concile de Trente, et la conduite qu'il y tint ne démentit point ses premiers succès. Quand le mariage du fils de Charles-Quint avec Marie Tudor fut conclu, Carranza suivit le jeune prince en Angleterre: il devint le confesseur de la reine et travailla avec ardeur au rétablissement de la religion catholique; le plus odieux fanatisme présida dans cette circonstance à la conduite de Carranza. Revenu près de Philippe, après l'abdication de Charles-Quint, il reçut du nouveau roi l'archevêché de Tolède. L'évêque de Lérida, jaloux des distinctions dont Carranza était l'objet, dénonça à l'inquisition un catéchisme que venait de faire publier l'archevêque de Tolède. Ce livre, condamné en Espagne, fut approuvé par une commission du concile de Trente. Charles-Quint mourant fit appeler Carranza près de lui; le bruit se répandit bientôt que ce prince

n'était pas mort avec les sentimens d'un bon catholique: les ennemis de Carranza, qui en étaient peut-être les auteurs, en profitèrent pour allumer contre lui une persécution plus cruelle que la première. Il fut emprisonné par ordre de l'inquisition; son procès fut entamé; mais le pape Pie V ayant évoqué l'affaire à Rome, Carranza y fut conduit et fut pour prison le château Saint-Ange. Il y subit des traitemens moins impitoyables qu'en Espagne; au bout de 10 ans il fut absous. Seulement, pour satisfaire l'inquisition, on exigea de lui l'abjuration de quelques propositions qu'il n'avait jamais soutenues. De plus, il devait être suspendu pendant 5 ans de ses fonctions épiscopales; Carranza mourut 17 jours après sa sortie de prison. Il a laissé de bons ouvrages latins qui tous traitent de matières pieuses. L. L. O.

CARRARE (DUCHÉ DE), voy. MARCHI-CARRARA.

CARRARE, nom d'une illustre maison de Padoue, qui se rendit redoutable dans l'Italie septentrionale, au xiv^e siècle. JACQUES I^{er} de Carrare se fit proclamer, en 1318, seigneur de la république de Padoue; mais de puissans ennemis lui disputèrent le pouvoir, et, pour ne pas le perdre entièrement, il fut obligé de partager sa souveraineté avec Frédéric, duc d'Autriche, qui lui donna des secours. Plusieurs princes de sa famille régnerent après lui à Padoue; quelques-uns moururent assassinés, et presque tous eurent une vie orageuse. GIACOMINO, frère de Jacques II, lui succéda conjointement avec François, fils de ce dernier. FRANÇOIS régna seul depuis 1355. Comme tous les petits princes de la Lombardie, il s'allia aux Vénitiens contre la maison de Visconti, qui les menaçait tous également. A la tête de l'armée de la ligue, il fit la guerre avec des succès variés, et la termina, en 1358, par une paix honorable. Lorsque Louis, roi de Hongrie, envahit les états de Venise, François de Carrare s'unit avec lui d'une amitié étroite et lui fournit des vivres. Dès lors la république lui voua une haine acharnée. Carrare fit enlever les sénateurs vénitiens qui lui étaient le plus hostiles et les fit amener à Padoue, dans son palais. Li

ses menaces leur arrachèrent le serment de conserver la paix avec lui. Mais, en 1360, la jalousie des Vénitiens fut portée au comble par le don que Louis de Hongrie fit à Carrare des villes de Feltre et de Bellune. Malgré la médiation des Florentins, des Pisans et du pape, les hostilités éclatèrent en 1372. Les ducs d'Autriche et le roi de Hongrie secoururent Carrare; cependant il fut contraint à une paix honteuse, en 1373. Il la rompit dès qu'il le put, et contracta avec les Génois et le roi de Hongrie une ligue qui amena la guerre de Chiozza, qui faillit perdre Venise (1378-1384). En 1384 Carrare acquit les villes de Trévise, Ceneda, Feltre et Bellune. Les Vénitiens suscitèrent contre lui Antonio de la Scala, seigneur de Vérone, qui fut deux fois battu, se vit enlever par Carrare l'alliance de Jean Galéaz Visconti, souverain de Milan, et fut par celui-ci dépouillé de ses états en 1387. Mais Jean Galéaz, sans avoir été provoqué, tourna ensuite ses armes contre François de Carrare. Ce dernier fut contraint de livrer Padoue et Trévise à Visconti (1388), et fut enfermé, au mépris des traités, dans le château de Como, où il mourut en 1393.

FRANÇOIS II, son fils, dépouillé comme lui de la souveraineté de Padoue, montra une constance réellement héroïque. Au milieu des plus grands dangers il parcourut l'Italie et l'Europe pour susciter des ennemis à Jean Galéaz Visconti. Enfin, après des efforts inouïs, il parvint à former une ligue et à réunir des secours suffisants. Les Florentins commencèrent les hostilités; les Vénitiens le favorisèrent secrètement; lui-même fut reçu dans Padoue par les anciens sujets de sa famille, en 1390. Après 2 ans de guerre, le seigneur de Milan fut contraint de le reconnaître comme souverain indépendant de Padoue. Il soutint les Florentins dans leurs guerres contre Visconti, rétablit d'abord, en 1404, la famille de la Scala dans Vérone, mais bientôt s'empara lui-même de cet état. Il allait étendre ses conquêtes d'une manière réellement redoutable, lorsque les Vénitiens et Gonzague, seigneur de Mantoue, se déclarèrent contre lui. Il se défendit avec

un admirable courage contre des forces bien supérieures aux siennes. En 1405 il fut obligé de capituler, conduit à Venise, enfermé dans un cachot avec deux de ses fils, et, comme eux, étranglé par ordre du conseil des Dix. Il laissait encore deux fils dont le dernier périt sur l'échafaud, en 1435, après une tentative pour rentrer en possession de Padoue. En lui finit la maison de Carrare. A. S.-A.

CARRÉ (mathém.). Le carré est une figure plane, rectiligne, formée de quatre côtés égaux, parallèles et perpendiculaires deux à deux.

L'expression de *carré long* que l'on emploie souvent dans le discours familier, est bannie du langage de la géométrie: on la remplace par l'expression de *parallélogramme rectangle*, ou simplement de *rectangle*. Le véritable carré est un rectangle dont tous les côtés sont égaux. Le carré est la figure à laquelle on rapporte toutes celles dont on veut mesurer la superficie; l'unité des superficies est un carré qui a pour côté l'unité de longueur (*voy.* QUADRATURE). Il résulte évidemment de cette définition que la superficie d'un carré s'obtient en multipliant par lui-même le nombre qui exprime la longueur du côté en unités linéaires. Ainsi, un carré qui a 5 mètres de côté aura 25 mètres carrés de superficie; un carré de 10 mètres de côté aura pour superficie 100 mètres carrés. Cette proposition capitale de géométrie est une de celles qui se démontrent par intuition.

Par suite de cette propriété du carré, on appelle, en arithmétique, *carré* d'un nombre le produit qu'on obtient en multipliant ce nombre par lui-même. La série des nombres carrés entiers est 1, 4, 9, 16, 25, 36, etc. Si l'on prend la différence de chaque terme de cette série au suivant, on tombera sur la série des nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, 11, etc. Cette relation curieuse trouve son application dans l'analyse des lois de la chute des corps.

La *racine carrée* d'un nombre est le nombre qui, étant multiplié par lui-même, reproduit le nombre dont il est la racine. Ainsi, 4 est la racine carrée de 16, 5 est la racine carrée de 25. On

ne peut avoir que par approximation la racine carrée des nombres qui ne sont pas des carrés parfaits, par exemple de tous les nombres compris entre 16 et 25. Voy. RACINE.

A. C.

CARRÉ (art militaire), forme suivant laquelle on dispose un corps de troupes dans diverses circonstances. Quand une ligne d'infanterie est vivement menacée par une cavalerie nombreuse, elle se replie sur elle-même et se forme en carré, n'opposant ainsi de toutes parts que des feux et des baïonnettes. L'origine du carré est la phalange grecque. Dans les guerres modernes, le bataillon carré fut formé pour la première fois en 1214, à la bataille de Bouvines. En 1643, l'épreuve se renouvela d'une manière brillante à la journée de Rocroy. La cavalerie espagnole était en déroute; l'infanterie wallonne, abandonnée à elle-même, se forma en carrés, semblables à autant de tours, dit Bossuet, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches. Le centre était occupé par 18 pièces de canon. Trois fois les carrés s'ouvrirent pour donner passage aux décharges de l'artillerie, et trois fois la cavalerie française fut repoussée. Enfin le comte de Fontaine, qui commandait, fut tué; les carrés furent rompus et la déroute devint générale.

Quand une ligne d'infanterie doit être partagée en carrés, il faut les disposer de manière qu'ils puissent se protéger sans se nuire. Pour obtenir ce résultat on commence par échelonner les masses à des distances qui ne peuvent être moindres que 60 pas; ensuite on fait former les carrés, dont les diagonales se trouvent ainsi placées sur une même direction générale, oblique à la ligne de bataille; alors les feux viennent se croiser comme en avant d'une ligne de redoutes (voy.); il en résulte un flanquement mutuel des masses. Quand on n'a pas le temps d'échelonner les carrés, on forme des *carrés obliques*. Ce mouvement est plus rapide, car il consiste à porter une division de chaque masse sur une ligne oblique à la ligne de bataille. Cette manœuvre a été employée pour la première fois avec succès dans la retraite de Russie; elle reçut une nouvelle sanction de la

bouche même de Napoléon, le 16 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, où 6 bataillons de la jeune garde, formés en carrés obliques, repoussèrent plusieurs charges de la cavalerie autrichienne et russe. On forme aussi des carrés composés de 2 ou 3 bataillons; mais il ne faut jamais en réunir plus de 3, les faces seraient trop d'étendue.

C-VI.

CARREAU (technol. etc.), voy. CARRELEUR, VITRIER, CARTES A JOUER et FOUORE.

CARREAU (pathol.), *tubercles mésentériques*, *tubercles infantum*, tubercules du mésentère, etc. Les dénominations nombreuses qui ont été imposées à l'état morbide désigné par ce mot montrent que pendant long-temps les médecins en ont ignoré la véritable nature. Bien que les travaux de M. Broussais et de plusieurs autres observateurs modernes aient jeté un grand jour sur ce point de la pathologie, il s'en faut cependant que toutes les questions qu'on peut soulever à ce sujet soient résolues; mais ces questions seront plus convenablement traitées à l'article TUBERCULES.

Dans l'état actuel de la médecine, on doit entendre spécialement par le mot *carreau* le développement de tubercules dans le mésentère, quelle que soit d'ailleurs la cause qui ait déterminé le développement de ces corps étrangers. L'enfance, le sexe féminin, et surtout le tempérament lymphatique et la constitution scrofuleuse naturelle ou acquise, conséquemment toutes les causes qui tendent à créer ce tempérament ou cette constitution, telles sont les conditions générales sous l'influence desquelles on voit le carreau se développer le plus ordinairement. Viennent ensuite un grand nombre de causes locales, qui peuvent avoir aussi leur part dans la production de la maladie: tels sont l'usage d'aliments indigestes, les indigestions fréquentes, l'abus des purgatifs ou des vomitifs, en un mot toutes les causes dont l'action peut provoquer l'irritation chronique de la muqueuse gastro-intestinale. Mais ces causes paraissent ici n'avoir qu'une influence secondaire; elles sont impuissantes à faire naître le carreau proprement dit si l'individu sur lequel elles agis-

sent n'est par sa constitution prédisposé aux tubercules. Les tubercules du mésentère ne sont point faciles à reconnaître pendant la vie, tant parce qu'on peut les confondre avec l'entérite compliquée de l'engorgement inflammatoire des ganglions mésentériques que parce qu'ils ne développent pas de symptômes directs qui leur soient propres. Dans les deux maladies, en effet, la tumefaction du ventre, l'amaigrissement des extrémités inférieures et le dérangement des fonctions digestives sont les principaux phénomènes qu'on observe. Souvent le seul moyen de distinction pour le médecin, c'est de remonter à la cause sous l'influence de laquelle la maladie s'est développée : c'est ainsi qu'il est très probable que le malade est atteint du carreau s'il a été allaité par une nourrice misérable ou phthisique, ou bien s'il a été nourri exclusivement d'alimens farineux, s'il habite dans un lieu humide et privé de l'influence vivifiante des rayons solaires. Enfin une circonstance qui peut éclairer singulièrement le diagnostic, et que l'on peut presque toujours constater, c'est la coexistence de la phthisie pulmonaire avec les symptômes intestinaux que nous venons d'indiquer.

Le carreau, tel que nous l'avons défini, est une maladie très grave; on voit succomber presque tous les enfans qui en sont atteints. Le rôle du médecin en face de cette affection est loin cependant d'être inactif; comme le plus souvent, au début de la maladie, il ignore si c'est à des tubercules commençans qu'il a affaire ou à une simple entérite, qui dans beaucoup de cas d'ailleurs précède le développement de ces produits accidentels, il doit combattre avec énergie, en tenant compte toutefois de la faiblesse du malade, les symptômes d'irritation qu'il a sous les yeux, en même temps qu'il placent celui-ci dans les conditions les plus capables de modifier l'état général de l'organisation. (Voy. l'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION.)

SCROFULES. TUBERCULES.

CARREAU [car-reau], nom d'un jeu de 32 cartes, qui se joue sur un plateau en bois, qu'on appelle carreau, et dont le grand dmanche est le roi de carreau. Ce jeu est d'origine espagnole, et se joue avec 32 cartes.

carreau, et dont on ne faisait usage que dans les sièges. Son nom vient, sans nul doute, du mot car (car, carré), indiquant la forme du fer dont l'extrémité de ce trait était armée; cette forme était, non pas carrée, comme on l'a dit, mais pyramidale, à base carrée. Dans les chroniques des XIII^e et XIV^e siècles on trouve encore ce mot écrit carreau et carruot. On voit dans le poème de Guillaume Guiart et dans Joinville, que cette sorte de flèche était beaucoup employée au temps de saint Louis. Un demi-siècle avant l'expédition de Damiette, Richard Cœur de Lion expirait devant la tour de Chalus, frappé d'un carreau lancé par Bertrand de Gourdon. On pourrait supposer que les carreaux de notre jeu de cartes, inventé au XIV^e siècle, auront pris leur nom du fer de ces longues flèches dont ils rappelaient imparfaitement la forme. Ce qui est plus certain, c'est qu'on a fait dériver de là le nom de *carreau*, désignant les traits de la foudre. La Fontaine et d'autres écrivains de son temps ont employé ce mot (voir aussi Rabelais, Marot, etc.).

Le carreau a cessé d'être en usage en même temps que les grandes arbalètes auxquelles il était appliqué, c'est à dire vers le milieu du XV^e siècle. C. N. A.

CARRELEUR, nom qu'on donne en général à l'ouvrier qui pose les carreaux en terre cuite, destinés à former l'aire dans un appartement. Si la matière est de marbre ou de pierre de liais, ce n'est pas un carrelleur qui les pose, mais un maçon. Cette pose de carreaux ne se fait, dans les maisons, que lorsqu'on a préalablement recouvert les vides que les solives laissent entre elles par des lièges ou les foulecheaux en pierre et de là une couche de mortier qui est posée de la même manière que les carreaux. On appelle carrelleur l'ouvrier qui pose les carreaux en terre cuite, destinés à former l'aire dans un appartement. Si la matière est de marbre ou de pierre de liais, ce n'est pas un carrelleur qui les pose, mais un maçon. Cette pose de carreaux ne se fait, dans les maisons, que lorsqu'on a préalablement recouvert les vides que les solives laissent entre elles par des lièges ou les foulecheaux en pierre et de là une couche de mortier qui est posée de la même manière que les carreaux. On appelle carrelleur l'ouvrier qui pose les carreaux en terre cuite, destinés à former l'aire dans un appartement. Si la matière est de marbre ou de pierre de liais, ce n'est pas un carrelleur qui les pose, mais un maçon. Cette pose de carreaux ne se fait, dans les maisons, que lorsqu'on a préalablement recouvert les vides que les solives laissent entre elles par des lièges ou les foulecheaux en pierre et de là une couche de mortier qui est posée de la même manière que les carreaux.

soin de mêler avec le plâtre de la suie et de la poussière bien tamisée, ce qui l'empêche de sécher trop promptement.

De nos jours l'art du carreleur s'est perfectionné comme tous les autres arts, parce que, d'une part, les carreaux se font beaucoup mieux, et que, de l'autre, on les subdivise mécaniquement et de tant de manières que l'ouvrier a toujours sous sa main le morceau de carreau qui lui convient pour achever de remplir très exactement les vides qu'autrefois il ne bouchait qu'imparfaitement en ébréchant des carreaux entiers. V. DE M-N.

CARRÉ MAGIQUE, carré formé de plusieurs carrés partiels dans lesquels on range les termes d'une progression arithmétique, en leur assignant une position telle que les nombres, compris dans chaque colonne horizontale ou verticale, produisent respectivement la même somme que ceux de chaque bande diagonale, qui s'étend d'un angle quelconque à l'angle opposé dans la figure. Un exemple suffira pour éclaircir cette définition. Si, conformément à la règle qu'elle prescrit, on distribue plusieurs termes d'une progression par différence, tels que 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, etc., dans les cases du carré ci-dessous,

5	10	3
4	6	8
9	2	7

il est facile de voir qu'on a : $5 + 10 + 3 = 4 + 6 + 8$, etc. $= 5 + 4 + 9 = 10 + 6 + 2 = 5 + 6 + 7 = 9 + 6 + 3$; résultats qui justifient notre énoncé.

On compte deux sortes de carrés magiques : les carrés pairs et les carrés impairs. Les uns et les autres exigent l'accomplissement de certaines conditions

dans l'arrangement des chiffres. Il faut : 1° placer sous la case du milieu le nombre qu'on choisit pour commencer; 2° ranger les nombres suivans, de gauche à droite, dans les cases qui descendent, et suivant la diagonale; 3° remonter progressivement de la dernière case diagonale à la plus haute case de la bande suivante; et si le nombre de ces carrés partiels n'est pas suffisant, transporter le chiffre dans celui qui s'écarte le plus vers la gauche de la bande inférieure. Enfin, lorsqu'en parcourant la série de la diagonale, on tombe sur une case déjà remplie, on pose le chiffre dans la même série de gauche à droite. Telle est la méthode la plus simple et la plus ancienne. Il en existe d'autres plus savantes et plus compliquées, mais dont notre travail ne comporte pas l'exposition. Manuel Moschopule, arithméticien grec du XIV^e siècle, fut conduit le premier, par l'usage des progressions, à la découverte de ces carrés qu'il appela *magiques* à cause de leurs singulières propriétés; il chercha et parvint à trouver une règle pour les former. Le fameux Corneille Agrippa s'exerça sur le même sujet, et crut apercevoir, dans les carrés des 7 nombres compris entre 2 et 10, une analogie mystérieuse avec les 7 planètes connues de son temps. Plus tard, Bachet de Méziriac, membre de l'Académie française, étudia la construction des carrés magiques et découvrit une méthode pour former ceux dont la racine est impaire. Frenicle, Poignard, La Hire, Ozanam, se signalèrent successivement dans le même genre et perfectionnèrent cette théorie plus curieuse qu'utile, puisque, malgré tant de recherches et de travaux, reléguée dans nos anciens traités d'arithmétique, elle a vieilli sans éclat comme elle est restée sans application. E.M. D.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
Bougie (technol.).	1	Bouquiniste.	38	Bourguignote.	77
Bougie (chirur.).	1	Bouracan, <i>v.</i> Bure et Camelot.	38	Bouriates.	77
Bougie (Boudjeiah), <i>v.</i> Alger et Constantine.	1	Bourampoutra.	38	Bourignon.	78
Bouhier (Jean).	2	Bourbon (maison de).	38	Bourmont.	78
Bouhours.	2	Bourbon (connétable de).	41	Bourrache.	81
Bouides.	2	Bourbon Condé, <i>voyez</i> Condé.	41	Bourre.	81
Bouillé (marquis de).	3	Bourbon (lle).	43	Bourreau, <i>v.</i> Exécuteur.	81
Bouilleur (cylindre ou tube).	5	Bourbonnais.	45	Bourrée.	81
Bouillie.	5	Boubonne-les-bains.	45	Bourrelet.	81
Bouillon.	5	Bourbons (dynastie des).	46	Bourrelier.	82
Bouillon (duché de).	7	Bourbons d'Espagne, des Deux-Siciles et de Parme.	51	Bourrienne.	82
Bouillon (Godefroi de).	7	Bourdon (hist. nat.).	53	Boursault.	83
Bouillon (Robert de la Marck, duc de).	10	Bourdon (mus.).	53	Bourse (hist. nat.).	84
Bouillon (Henri de la T. d'A., duc de).	11	Bourdon (Séb.).	53	Bourse (comm.).	84
Bouillon (Fréd.-Maur. de la T. d'A., duc de).	13	Bourdon de l'Oise.	54	Bourse (archit.).	86
Bouillon (Théodose de la T. d'A., card. de).	14	Bourdon de la Crosnière.	55	Boursier.	89
Bouillotte.	15	Bourdonnaye, <i>v.</i> La Bourdonnaye.	56	Bousingot.	89
Bouilly.	15	Bourdonnement.	56	Boussole.	90
Boukarest.	15	Boures <i>voyez</i> Paysans (guerre des).	57	Bousthrophédone.	92
Boukhares, Boukharie, Bokhara.	16	Bourg.	57	Boutade.	93
Boulainvilliers.	19	Bourgelat.	57	Boutan, <i>v.</i> Tubet ou Tibet.	94
Boulangier, Boulangerie.	19	Bourgène, <i>v.</i> Nerpruns.	57	Bouteille de Leyde.	94
Boulangier (M ^{me}).	20	Bourgeois (monn.).	57	Bouterweck.	95
Boulay de la Meurthe.	21	Bourgeois. Bourgeoisie.	58	Bouthillier de Rancé, <i>v.</i> Rancé.	96
Boule.	23	Bourgeois.	62	Bouto.	96
Boules (jeu de).	24	Bourges.	64	Bouton, <i>v.</i> Fleur.	97
Bouleau.	24	Bourgogne et Bourguignons.	65	Bouton (médecine).	97
Boulet (artill.).	25	Bourgogne (cercle de).	70	Bouton, Boutonnier.	97
Boulet (droit).	26	Bourgogne (province de).	71	Bouts-rimés.	97
Boulevard.	26	Bourgogne (vins de).	71	Boutures.	97
Boulgares.	27	Bourgogne (canal de).	73	Bouvreuil.	99
Boulgarique.	30	Bourgogne (Louis, duc de).	73	Bovier, <i>v.</i> Pâtre.	99
Boulimie.	30	Bourgoin.	75	Bovines ou Bouvines.	99
Bouline.	31	Bourgs-pourris.	76	Bowdales, <i>v.</i> Bouides.	103
Boulingrin.	32	Bourguemestre.	76	Bowdich.	103
Boullanger.	32	Bourguignons, <i>v.</i> Bourguigne (prem. art.).	76	Boxeurs.	103
Boulogne (comté, ville et camp de).	32	Bourguignons (faction des), <i>voyez</i> Bourgogne (prem. art.).	77	Boyau.	104
Boulogne (bois de).	33	Bourguignons (lois des).	77	Boyaudier.	104
Boulogne (l'abbé de).	34			Boydell.	105
Boulton.	35			Boyeldieu, <i>v.</i> Boieldieu.	106
Bouquet.	36			Boyer (baron).	106
Bouquet (Dom Martin).	37			Boyer, président d'Haïti.	106
Bouquetin.	37			Boyer Fonfrède, <i>v.</i> Fonfrède.	106
				Boyle.	108
				Boyleaux.	108
				Boyne (journée de la).	108
				Brabançonne.	109
				Drabant.	110

	Pag.		Pag.		Pag.
Braccio de Montone.	112	prin.		Briséis, v. Achille.	194
Bracelet.	112	Brenner, v. Tyrol.		Brigau.	194
Brachistochrone.	113	Brennus.	161	Brissac.	194
Brachmann.	113	Bréra.	162	Brisson (Brissonius).	195
Brachygraphie.	113	Brescia.	162	Brisson (Mathurin-Jacques).	195
Braconnot.	114	Brésil (empire du).	163	Brisson (Barnabé).	196
Bractéates.	115	Brésil (bois de).	167	Brissot de Warville.	196
Bradley.	115	Breslau.	167	Brissotins.	199
Bradype, v. Paresseux.		Bresse.	168	Bristol (canal de).	202
Bragance (maison de).	118	Brest.	169	Britannicus.	202
Braham.	117	Bret.	169	Britannique (empire).	202
Brahé.	118	Bretagne, v. Grande-Bretagne, et Britannique (empire).		Erizard.	210
Brahma.	118	Bretagne (duché et prov. de).	169	Brocard.	210
Brahmanes.	124	Bretagne (archipel de la Nouvelle-).	173	Brocher, Brocheur.	210
Brahmapoutre, v. Boudhampoutra.		Breteuil (baron de).	174	Brochet.	211
Braies, v. Fausse braie.		Bretigny (traité de).	175	Brochure, v. Pamphlet et Traité.	
Bramante.	133	Breton (le Bas-).	175	Brocken, v. Harz et Blocksberg.	
Bramines, v. Brahmanes.		Breton (Cap-).	177	Brockes.	211
Brancaas.	138	Bretons.	177	Brockhaus.	212
Branchies.	138	Bretschneider.	178	Brockmann.	212
Branchu (M ^{me}).	138	Breughel.	178	Brodequin.	212
Brand.	138	Brevet.	179	Broderie.	212
Brandebourg (maison et margraviat de).	138	Brevet d'invention.	179	Broeke.	212
Brandevin, v. Eau-de-vie.		Bréviaire.	181	Broendsted.	212
Brandon (dimanche des).	141	Brewster.	183	Brogie (famille et de Victor de).	216
Brandt ou Brand (Sébastien).	141	Brézé, v. Dreux-Brézé.		Bromatologie, v. Aliments, Boissons, Diète Régime, Hygiène.	
Branecki.	142	Briarée, v. Centimanes.		Bromberg (canal de).	221
Branicki.	142	Brick ou Brig.	183	Brôme.	221
Branle (chorégr.).	143	Briçonnet.	184	Broméliacées.	221
Branle (mar.).	144	Bridaine (le père).	185	Bronches.	222
Brantôme.	144	Bridet.	185	Bronchite.	222
Bras.	147	Bridgewater (canal de).	185	Bronchotomie.	222
Brasidas.	148	Brie (la).	186	Brongniart (architecte).	224
Brassart.	148	Brienne (bataille de).	186	Brongniart (minéralog.).	225
Brasse.	148	Brienne (maison de).	186	Bronikowski.	225
Brasseur.	148	Brienne (le card. de).	187	Bronze.	226
Braulion (saint).	149	Brigade.	187	Bronzer.	227
Brauer ou Brouwer.	149	Brigade de sûreté, v. Police et sûreté.		Bronzes (numism.).	227
Bravo (un).	150	Brigadier.	187	Bronzes (antiq.).	228
Bravo (général).	150	Brig, v. Brick.		Bronzin (le).	229
Bravoure (air de).	152	Brigantes.	188	Brossard.	229
Bray (comte de).	152	Brigantine.	188	Brosse (Jacques de la).	240
Brayère.	153	Brighton.	188	Brosse (Pierre de la).	240
Brebis, v. Moutons.		Brignoles.	188	Brosses (Charles de).	240
Brèche.	153	Briggs.	188	Brossette.	241
Breda (congrès et paix de).	153	Brillans, v. Diamant.		Brou.	241
Bredow.	154	Brinkman.	189	Brouckère (Ch.-Marie Jos., Ghislain de).	241
Bref.	155	Brinvilliers (marq. de).	189	Brouckère (Henri-Marie Jos., Ghislain, de).	241
Breguet.	155	Brique, Briqueterie.	190	Brouet noir.	242
Breislak.	157	Briquet (appareil).	192	Brougham (lord).	242
Breitinger.	157	Briquet (arme).	193	Broughton (les de).	242
Breitkopf.	157	Briquettes.	193	Brouillard.	242
Brelan.	158	Bris.	193		
Brême (ville et évêché de).	159	Brisans.	193		
Brême, poisson, v. Cy-		Brise.	193		

TABLE DES MATIÈRES.

795

	Pag.		Pag.		Pag.
sais.	246	ce de).	295	Bulgares, v. Boulgares et	
sel.	247	Brunswic (le Nouveau-).	298	Boulgarie.	
sonnet.	247	Brut.	293	Bulimie, v. Boulimie.	
ne (Jean).	247	Bruttium et Brutiens,		Bull.	320
ne (sir Thomas).	249	v. Calabre.		Bullaire.	320
ne (Georges, comte	249	Brutus (M. Junius).	298	Bullant.	320
.	249	Brutus (M. Junius).	296	Bulle.	321
ne (Max.-Ul., comte	249	Bruxelles.	297	Bulles des papes.	321
.	249	Bruyère.	299	Bulles impériales.	323
ne (Will. Georges).	250	Bruyère, v. La Bruyère		Bullet.	324
nistes.	250	Bruyn.	299	Bulletin.	324
.	250	Bruys.	300	Bulletin des lois.	325
ment de la pierre,		Bry ou Brie (Théodore.		Bulmer.	326
Lithotritie.		de).	300	Bulow (famille de).	326
it.	250	Bry (Jean de).	300	Bulou (autre branche).	327
: (famille de).	250	Bryant.	301	Bulwer.	329
: (comte).	252	Bryone.	301	Bunau (comte de).	341
: (Michael).	253	Buache.	301	Bundschuh.	341
: (James).	253	Buanderie.	302	Bunsen.	342
ie.	254	Bubastis.	303	Bunyan.	341
ne.	254	Bubnaet Litis (comte de).	303	Buol-Schausenstein.	342
ier.	254	Bubon, v. Peste et Sy-		Buonacorsi, v. Périne del	
ères.	255	philis.		Vaga.	
s.	255	Bucentaure.	303	Buonarotti, v. Michel-	
s d'Aigalliers.	256	Bucéphale.	303	Ange.	
s (canal de).	258	Bucer (Martin).	304	Buonarotti (neveu).	348
s (Jean de), v. Van		Buch (L. de).	305	Buonarotti, v. Babeuf (fin	
ck.		Buc an.	305	de l'article).	
l (comtes de).	259	Buchanan.	306	Buontalenti.	343
.	260	Bûcher.	307	Burchiello.	343
(amiral).	262	Bûcheron.	309	Burckhardt (astronome).	343
rie.	263	Buchholz.	309	Burckhardt (voyageur).	343
t.	264	Bucking, v. Cartes.		Burdett (sir Francis).	345
re.	264	Buckingham (comtes et		Bure.	346
aire (journée du s).	267	ducs de).	310	Bureau.	346
oy (le père).	275	Buckler, v. Schinderhan-		Burcaucratie.	347
(Frédérique).	276	nes.		Bureaux de Pasy.	348
(Jean-Nordhall).	276	Bucolique (poésie).	312	Burger.	349
k.	276	Budde (Buddéus).	315	Burgos.	350
.	277	Bude, v. Ofen.		Burgos (don Franc.-Xav.).	352
haut.	278	Budé.	315	Burgoyne.	353
il.	279	Budget.	317	Buriates, v. Bouriates.	
leschi.	281	Budina.	322	Burgrave.	353
t (Jacques-Char-		Buénos-Ayres.	323	Buridan (l'âne de).	353
.	283	Buen-Retiro.	324	Burin.	353
t (Jean-Joseph).	283	Buffa, v. Opéra.		Burke (Edmond).	353
(l'Arétin).	284	Buffe.	324	Burke (William).	356
nga.	284	Buffon.	325	Burlamaqui.	356
seur.	284	Bugenhagen.	327	Burleigh (baron de), v. Bur-	
, v. Moravie.		Bugey.	328	Cécil.	
en (ligue de).	285	Bugie, v. Bougie.		Burlesque.	356
(le grand).	285	Buides, v. Bouides.		Burmah (les).	357
(saint).	288	Buis.	328	Burnet.	358
(Giordano).	288	Buisson ardent, v. Né-		Burney.	359
wic (duché de).	288	lier pyracanthe.		Burnouf (Jean-Louis).	358
wic (ville de).	290	Bukarest, v. Boukarest.		Burnouf (Eugène).	361
wic (Ferd., duc de).	290	Bukharie, v. Boukhares.		Burns.	362
wic (Ch.-Guill.-		Bukowine.	322	Burschenschaft, v. Étua-	
J., duc de).	291	Bujkdéré.	329	diens.	
wic (Léopold prin-		Bulbe.	328	Busbecq.	362

	Pag.		Pag.		Pag.
Braccio de Montone.	112	prin.		Briséis, v. Achille.	
Bracelet.	112	Brenner, v. Tyrol.		Brigau.	194
Brachistochrone.	113	Brennus.	161	Brissac.	
Brachmann.	113	Bréra.	162	Brisson (Brissonique).	198
Brachygraphie.	113	Brescia.	163	Brisson (Mathurin-Jac-	
Braconnot.	114	Brésil (empire du).	163	ques).	196
Bractéates.	115	Brésil (bois de).	167	Brisson (Barnabé).	196
Bradley.	115	Breslau.	167	Brissot de Warville.	196
Bradype, v. Paresseux.		Bresse.	168	Bristotins.	199
Bragance (maison de).	118	Brest.	169	Bristol (canal de).	202
Braham.	117	Bret.	169	Britannicus.	202
Brahé.	118	Bretagne, v. Grande-Bre-		Britannique (empire).	202
Brahma.	118	tagne, et Britannique		Erizard.	210
Brahmanes.	124	(empire).		Brocard.	210
Brahmapoutre, v. Bou-		Bretagne (duché et prov.		Brocher, Brocheur.	210
rampoutra.		de).	169	Brochet.	211
Braies, v. Fausse braie.		Bretagne (archipel de la		Brochure, v. Pamphlet et	
Bramante.	133	Nouvelle-).	173	Traité.	
Bramines, v. Brahmanes.		Breteuil (baron de).	174	Brocken, v. Harz et	
Brancas.	138	Bretigny (traité de).	175	Blocksberg.	
Branchies.	138	Breton (le Bas-).	176	Brockes.	221
Branchu (M ^{me}).	138	Breton (Cap-).	177	Brockhaus.	221
Brand.	138	Bretons.	177	Brockmann.	221
Brandebourg (maison et		Bretschneider.	178	Brodequin.	222
margraviat de).	138	Breughel.	178	Broderie.	222
Brandevin, v. Eau-de-		Brevet.	179	Broeke.	223
vie.		Brevet d'invention.	179	Broendsted.	225
Brandon (dimanche des).	141	Bréviaire.	181	Brogie (famille et duc	
Brandt ou Brand (Sébas-		Brewster.	183	Victor de).	226
tien).	141	Brézé, v. Dreux-Brézé.		Bromatologie, v. Ali-	
Branecki.	142	Briarée, v. Centimanes.		ments, Boissons, Diète	
Branicki.	142	Brick ou Brig.	183	Régime, Hygiène.	
Branle (chorégr.).	143	Brignonnet.	184	Bromberg (canal de).	231
Branle (mar.).	144	Bridaine (le père).	185	Brôme.	231
Brantôme.	144	Bridet.	185	Broméliacées.	232
Bras.	147	Bridgewater (canal de).	185	Bronches.	232
Brasidas.	148	Brie (la).	186	Bronchite.	233
Brassart.	148	Brienne (bataille de).	186	Bronchotomie.	233
Brasse.	148	Brienne (maison de).	186	Brongniart (architecte).	234
Brasseur.	148	Brienne (le card. de).	187	Brongniart (minéralog.).	235
Braulion (saint).	149	Brigade.	187	Bronikowski.	235
Brauer ou Brouwer.	149	Brigade de sûreté, v. Po-		Bronze.	236
Bravo (un).	150	lice et sûreté.		Bronzer.	237
Bravo (général).	150	Brigadier.	187	Bronzes (numism.).	237
Bravoure (air de).	152	Brig, v. Brick.		Bronzes (antiq.).	238
Bray (comte de).	153	Brigantes.	188	Bronzin (le).	239
Brayère.	153	Brigantine.	188	Brossard.	239
Brebis, v. Moutens.		Brighton.	188	Brosse (Jacques de la).	240
Brèche.	153	Brignoles.	188	Brosse (Pierre de la).	240
Breda (congrès et paix		Briggs.	188	Brosses (Charles de).	240
de).	153	Brillans, v. Diamant.		Brossette.	241
Bredow.	154	Brinkman.	189	Brou.	241
Bref.	155	Brinwilliers (marq. de).	189	Brouckère (Ch.-Marie.	
Breguet.	155	Brique, Briqueterie.	190	Jos., Ghislain de).	241
Breislak.	157	Briquet (appareil).	192	Brouckère (Henri-Marie	
Breitinger.	157	Briquet (arme).	193	Jos., Ghislain, de).	242
Breitkopf.	157	Briquettes.	193	Brouet noir.	242
Brelan.	158	Bris.	193	Brougham (lord).	243
Brême (ville et évêché de).	159	Brisans.	193	Broughton (les de).	245
Brême, poisson, v. Cy-		Brise.	193	Brouillard.	245

TABLE DES MATIÈRES.

795

	Pag.		Pag.		Pag.
mais.	246	ce de).	295	Bulgares, v. Bulgares et	
isel.	247	Brunswic (le Nouveau-).	292	Boulgarie.	
ssonnet.	247	Brut.	293	Bulimie, v. Boulimie.	
ne (Jean).	247	Bruttium et Brutiens,		Bull.	330
ne (sir Thomas).	249	v. Calabre.		Bullaire.	330
ne (Georges, comte		Brutus (M. Junius).	295	Bullant.	330
).	249	Brutus (M. Junius).	296	Bulle.	331
ne (Max.-Ul., comte		Bruzelles.	297	Bulles des papes.	331
).	249	Bruyère.	299	Bulles impériales.	333
ne (Will. Georges).	250	Bruyère, v. La Bruyère		Bullet.	334
nistes.	250	Bruyn.	299	Bulletin.	334
.	250	Bruys.	300	Bulletin des lois.	335
ment de la pierre,		Bry ou Brie (Théodore.		Bulmer.	336
Lithotritie.		de).	300	Bulow (famille de).	336
nt.	250	Bry (Jean de).	300	Bulou (autre branche).	337
(famille de).	250	Bryant.	301	Bulwer.	339
(comte).	252	Bryone.	301	Bunau (comte de).	341
(Michael).	253	Buache.	301	Bundschuh.	341
(James).	253	Buanderie.	302	Bunsen.	341
ie.	254	Bubastis.	303	Bunyan.	341
ne.	254	Bubna et Litis (comte de).	303	Buol-Schausenstein.	342
er.	254	Bubon, v. Peste et Sy-		Buonacorsi, v. Périne del	
ères.	255	philis.		Vaga.	
rs.	255	Bucentaure.	303	Buonarotti, v. Michel-	
rs d'Aigalliers.	256	Bucéphale.	303	Ange.	
rs (canal de).	258	Bucer (Martin).	304	Buonarotti (neveu).	342
rs (Jean de), v. Van		Buch (L. de).	305	Buonarotti, v. Babeuf (fin	
ck.		Buc an.	305	de l'article).	
l (comtes de).	259	Buchanan.	306	Buontalenti.	343
.	260	Bûcher.	307	Burchiello.	343
(amiral).	262	Bûcheron.	309	Burckhardt (astronome).	343
rie.	263	Buchholz.	309	Burckhardt (voyageur).	343
t.	264	Bucking, v. Cartes.		Burdett (sir Francis).	345
re.	264	Buckingham (comtes et		Bure.	346
aire (journée du 18).	267	ducs de).	310	Bureau.	346
oy (le père).	275	Buckler, v. Schinderhan-		Bureaucratie.	347
(Frédérique).	276	nes.		Bureaux de Pasy.	348
(Jean-Nordhall).	276	Bucolique (poésie).	312	Burger.	349
ck.	276	Budde (Buddeus).	315	Burgos.	350
o.	277	Bude, v. Ofen.		Burgos (don Franc.-Xav.).	352
haut.	278	Budé.	315	Burgoyne.	353
sl.	279	Budget.	317	Buricates, v. Bouriates.	
illeschi.	281	Budins.	322	Burgrave.	353
t (Jacques-Char-		Buénos-Ayres.	323	Buridan (l'âne de).	353
).	283	Buen-Retiro.	324	Burin.	353
t (Jean-Joseph).	283	Buffa, v. Opéra.		Burke (Edmond).	353
(l'Arétin).	284	Buffle.	324	Burke (William).	353
nga.	284	Buffon.	325	Burlamaqui.	356
sseur.	284	Bugenhagen.	327	Burleigh (baron de), v. Bur-	
o, v. Moravie.		Bugy.	328	Cécil.	
ien (ligue de).	285	Bugie, v. Bougie.		Burlesque.	356
(le grand).	285	Buides, v. Bouides.		Burmah (les).	357
(saint).	285	Buis.	328	Burnet.	358
(Giordano).	286	Buisson ardent, v. Né-		Burney.	359
wic (duché de).	286	lier pyracanthe.		Burnouf (Jean-Louis).	359
wic (ville de).	290	Bukarest, v. Boukarest.		Burnouf (Eugène).	361
wic (Ferd., duc de).	290	Bukharie, v. Boukhares.		Burns.	362
wic (Ch.-Guill.-		Bukowine.	328	Burschenschaft, v. Étua-	
d., duc de).	291	Bujukéré.	329	diens.	
wic (Léopold prin-		Bulbe.	329	Busbecq.	362

TABLE DES MATIÈRES.

797

Pag.		Pag.		Pag.
496	Calorimètre.	531	Castramétation.	
496	Calorique.	532	Campagne (art milit.).	574
496	Calotte.	534	Campagne (mar.).	575
496	Caloyer.	535	Campagne de Rome.	575
504	Calprenède, v. La Calpre- nède.		Campagnol.	578
507	Calpurnia (famille) et		Campan (M ^{me}).	578
509	Calpurnius.	536	Campanella.	579
509	Calque.	538	Campanie.	580
510	Calumet.	540	Campanile, v. Clocher.	
510	Calus, Cal, Callosités.	540	Campanulacées.	580
511	Calvados.	540	Campbell (clan et famille des).	580
511	Calvaire.	541	Campbell (Thomas).	581
511	Calvart (Denis).	542	Camp de Boulogne, Camp de Jalès, v. Boulogne, et Jalès.	
511	Calvil, v. Pommes.		Camp du drap d'or.	581
512	Calvin.	545	Campé.	582
512	Calvinisme.	550	Campêche (bois de).	583
512	Calvitie.	551	Campeçon.	584
512	Calycanthées.	551	Camper.	584
512	Calycérées.	552	Camphre.	585
513	Calypso, v. Nymphes.		Campistron.	586
514	Camaïeu.	552	Campo-Chiaro (duc de).	586
515	Camail.	552	Campo-Formio.	587
515	Camaldules.	553	Campomanès.	587
516	Camaraderie littéraire.	553	Camp romain.	589
516	Camargo.	553	Camuccini.	590
517	Camargue.	554	Camus.	591
517	Camarilla.	555	Canaan, v. Palestine.	
517	Cambacérés.	555	Canada.	592
518	Cambiste.	559	Canaille.	599
518	Cambium, v. Sève.		Canal, Chenal, Manche.	599
518	Cambon (Joseph).	559	Canal (géog. et art hy- draul.).	600
519	Cambon (marquis de).	560	Canal (zoologie).	612
520	Cambrai, Cambrésis.	560	Canale, dit Canaletto.	613
520	Cambreur.	561	Canard.	613
520	Cambridge.	562	Canaries (Iles).	614
521	Cambridge (duc de).	563	Canaris, v. Kanaris.	
521	Cambronne.	564	Cancer (astron.).	615
521	Cambuse.	564	Cancer (méd.).	616
521	Cambyse.	565	Cancriu.	619
523	Camées, v. Glyptique.		Candace (reines).	620
524	Caméleon.	565	Candahar, v. Kandahar et Afghanistan.	
524	Camellia.	566	Candaille (Julie).	621
524	Camelot.	567	Candélabre.	621
524	Camera (mus.) et Came- raobscura, v. Chambre.		Candi (sucre).	622
524	Camérales (sciences).	567	Candidat.	622
525	Camérarius.	568	Candidature.	623
525	Camérier.	568	Candie, v. Grète.	
525	Camerlingue.	569	Candolle (De).	625
525	Caméroniens.	569	Canéphore.	629
525	Camille.	569	Canevas.	629
525	Camisards.	570	Canga-Arguelles.	630
525	Camisole, v. Démence et Hospices des aliénés.		Canicule.	631
529	Camoëns.	571	Canino (prince de), v. Bo- naparte (Lucien).	
529	Camomille.	571	Canitie.	631
531	Camoulet, v. Mine (art. milit.).			
531	Camp et Campement, v.			

	Pag.		Pag.		Pag.
Buschenthal.	363	Barbarie et Berbers.		Caille.	436
Busching.	363	Cacadou, v. Perroquet.		Caille, v. La Caille.	
Buse.	365	Cacao.	418	Caillé.	437
Busiris.	365	Cachalot.	419	Caillement et Caillot, v.	
Bussy-Rabutin.	366	Cachemyr (pays de).	420	Coagulation.	
Bustamente, v. Bravo et		Cachemyr (châles de).	421	Caillette.	438
Mexique.		Cachet.	422	Cailliaud.	439
Buste.	366	Cachexie.	422	Caillou.	440
Bustuaire, v. Gladiateurs.		Cachou.	423	Cailloutage.	441
Bute (comte de).	367	Cacique.	424	Cailly (J. de).	441
Butera (prince de).	368	Cacochymie.	424	Caïmacan.	441
Butler.	368	Cacodémon, v. Démon.		Caïman, v. Alligator.	
Butor.	369	Cacophonie.	424	Caïn.	442
Buttmann.	369	Cactus.	425	Caïphe.	443
Buxhœwden.	370	Cacus, v. Hercule.		Ça ira, ça ira.	445
Buxtorf.	371	Cadamosto.	426	Çaire (le).	445
Buzot.	371	Cadastre.	426	Caisse, Caisier.	444
Byng.	373	Cadaval (ducs de).	429	Caisse des dépôts et Con-	
Byron (John).	373	Cadavre.	431	signations, v. Consi-	
Byron (lord).	374	Cadée (ligue de).	433	gnations.	
Byssus (hist. nat.).	385	Cadenas, v. Serrure.		Caisson, v. Artillerie et	
Byssus (technol.).	385	Cadence.	433	Train.	
Byzance.	385	Cadet (de famille).	433	Caisson (b. a.).	465
Byzantin (empire).	385	Cadet de Gassicourt.	433	Cal.	465
Byzantine.	389	Cadet de Vaux.	434	Calabre.	466
Byzantins (l'art chez les).	393	Cadets (corps de).	435	Calabresse (le), v. Preti.	
		Cadi, v. Kadi.		Calais (Pas, ville et siège	
		Cadix.	435	de).	466
C.		Cadmée, v. Thèbes.		Calamine.	470
C.	401	Cadmium.	436	Calandar.	470
C (mus.).	403	Cadmus.	436	Calando.	470
C (h. n.).	403	Cadore (duc de), v. Cham-		Calandre (hist. nat.), v.	
Ca.	403	pagny.		Charançon.	
Caaba, v. Kaaba.		Cadoudal, v. Georges.		Calandre (technol.).	470
Cabale (théol.), v. Kabba-		Cadran (technol.).	438	Calao.	471
lah.		Cadran solaire.	438	Calas.	471
Cabale (théâtre).	403	Cadre (technol., beaux-		Calatrava (ordre de).	472
Cabale (ministère de la).	404	arts, litt., mar.).	440	Calcaire.	473
Cabalette.	405	Cadre (art milit.).	441	Calcédoine.	473
Cabane, v. Architecture.		Caducée.	442	Calchas.	474
Cabanis.	405	Caducité.	442	Calcination.	473
Cabaret.	406	Caëtan ou Cajétan.	442	Calcul, Calcul différen-	
Cabarrus (comte de).	407	Cafarelli (cardinal), v.		tiel, intégral, exponen-	
Cabestaing.	408	Borghèse.		tiel, des variations, etc.	475
Cabestan.	408	Café.	443	Calculer (machine à).	484
Cabiai.	408	Cafés (les).	444	Calculs.	485
Cabillauds (parti des).	409	Cafetan ou Caftan.	446	Calcutta.	487
Cabine.	409	Cafetière.	446	Caldara, v. Caravage.	
Cabinet. Instance, justice,		Caffa.	447	Calderari.	488
ordres de cabinet.	410	Caffarelli du Falga (les).	447	Calderon.	489
Cabinets (collections).	412	Caffres.	449	Caldiero.	491
Cabinets de lecture.	412	Caïari, v. Véronèse.		Cale.	491
Cabires.	413	Cagliostro.	450	Calebasse.	492
Cable.	414	Cagots.	451	Calédonie, v. Écosse.	
Caboche et Cabochiens.	415	Cahier des charges.	453	Calédonie (canal de).	492
Cabot (Giov.).	415	Cahiers.	454	Calédonie (Nouvelle-).	493
Cabot (Séb.).	416	Cahors, v. Querci et Lot.		Caléfacteur.	493
Cabotage.	416	Caic et Caïque.	455	Caléidoscope.	494
Caboul, v. Kaboul.		Caieput.	455	Calembourg.	494
Cabral.	418	Cailhava d'Estandous.	456	Calenders.	495
Cabyles, v. Kabayles,					

TABLE DES MATIÈRES.

	Pag.		Pag.		Pag.
es.	496	Calorimètre.	531	Castramétation.	797
rier, en général,		Calorique.	532	Campagne (art milit.).	574
reu, grec, romain,		Calotte.	533	Campagne (mar.).	575
on, grégorien, etc.	496	Caloyer.	535	Campagne de Rome.	578
rier ecclésiastique		Calprenède, v. La Calpre-		Campagnol.	578
erpétuel.	504	nède.		Campan (M ^{me}).	578
rier républicain.	507	Calpurnia (famille) et		Campanella.	579
ure.	509	Calpurnius.	536	Campanie.	580
n.	509	Calque.	538	Campanile, v. Clocher.	
.	510	Calumet.	540	Campanulacées.	580
e (technol.).	510	Calus, Cal, Callosités.	540	Campbell (clan et famille	
e (artill.).	511	Calvados.	540	des).	580
(culte).	511	Calvaire.	541	Campbell (Thomas).	581
(botan.), v. Fleur.		Calvart (Denis).	542	Camp de Boulogne, Camp	
.	511	Calvil, v. Pommes.		de Jalès, v. Boulogne,	
sa, v. Kalidasa.		Calvin.	543	et Jalès.	
.	512	Calvinisme.	550	Camp du drap d'or.	581
, Califat, v. Khali-		Calvitie.	551	Campé.	582
		Calycanthées.	551	Campèche (bois de).	583
rnie.	512	Calycérées.	552	Campenon.	584
la.	513	Calypso, v. Nymphes.		Camper.	584
ique (période).	514	Camaïeu.	552	Camphre.	585
e.	515	Camail.	552	Campistron.	586
ins.	515	Camaldules.	552	Campo-Chiario (duc de).	586
us (Georges).	516	Camarderie littéraire.	553	Campo-Formio.	587
r (Jean de).	516	Camargo.	553	Campoïanès.	587
en (Van Beek).	517	Camargue.	554	Camp romain.	589
ix (corps), v. Cer-		Camarella.	555	Camuccini.	590
u.		Cambacérés.	555	Camus.	591
rates, v. Périclès.		Cambiste.	559	Canaan, v. Palestine.	
ratidas.	518	Cambium, v. Sève.		Canada.	592
raphie.	518	Cambon (Joseph).	559	Canaille.	599
naque.	519	Cambon (marquis de).	560	Canal, Chenal, Manche.	599
pe, v. Muses.		Cambrai, Cambrésis.	560	Canal (géog. et art hy-	
élie.	520	Cambreur.	561	draul.).	600
thène.	520	Cambridge.	562	Canal (zoologie).	612
to, v. Nymphes.		Cambridge (duc de).	563	Canale, dit Canaletto.	613
trate.	521	Cambronne.	564	Canard.	613
ité, v. Calus.		Cambuse.	564	Canaries (Iles).	614
t.	521	Cambuse.	565	Canaris, v. Kanaris.	
s.	523	Canées, v. Glyptique.		Cancer (astron.).	615
ans.	524	Caméléon.	565	Cancer (méd.).	616
ar(union de), v. Kal-		Camellia.	566	Cancrin.	619
r.		Camelot.	567	Candace (reines).	620
ar (h. n.).	524	Camera (mus.) et Came-		Candahar, v. Kandahar et	
z (phil.). v. Tran-		raobscura, v. Chambre.		Afghanistan	
illité.		Caméras (sciences).	567	Candeille (Julie).	621
e (mar.).	524	Camérarius.	568	Candélabre.	621
et (dom).	525	Camérier.	568	Candi (sucre).	622
ouks, v. Kalmuks.		Caméringue.	569	Candidat.	622
ardo.	525	Caméroniens.	569	Candidature.	623
nel.	525	Camille.	569	Candie, v. Crète.	
nérides, v. Kalomé-		Camisards.	570	Candolle (De).	625
les.		Camisole, v. Démence et		Canéphore.	629
onie (morale).	528	Hospices des aliénés.		Canevas.	629
nnie (droit).	529	Camoëns.	571	Canga-Arguelles.	650
ine (de).	529	Camomille.	571	Canicule.	651
icité, v. Chaleur et		Camouillet, v. Mine (art.		Canino (prince de), v. Bo-	
lorique.		milit.).		naparte (Lucien).	
ifère.	531	Camp et Campement, v.		Canitie.	651

soin de mêler avec le plâtre de la suie et de la poussière bien tamisée, ce qui l'empêche de sécher trop promptement.

De nos jours l'art du carreleur s'est perfectionné comme tous les autres arts, parce que, d'une part, les carreaux se font beaucoup mieux, et que, de l'autre, on les subdivise mécaniquement et de tant de manières que l'ouvrier a toujours sous sa main le morceau de carreau qui lui convient pour achever de remplir très exactement les vides qu'autrefois il ne bouchait qu'imparfaitement en ébréchant des carreaux entiers. V. DE M-N.

CARRÉ MAGIQUE, carré formé de plusieurs carrés partiels dans lesquels on range les termes d'une progression arithmétique, en leur assignant une position telle que les nombres, compris dans chaque colonne horizontale ou verticale, produisent respectivement la même somme que ceux de chaque bande diagonale, qui s'étend d'un angle quelconque à l'angle opposé dans la figure. Un exemple suffira pour éclaircir cette définition. Si, conformément à la règle qu'elle prescrit, on distribue plusieurs termes d'une progression par différence, tels que 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, etc., dans les cases du carré ci-dessous,

5	10	3
4	6	8
9	2	7

il est facile de voir qu'on a : $5 + 10 + 3 = 4 + 6 + 8$, etc. $= 5 + 4 + 9 = 10 + 6 + 2 = 5 + 6 + 7 = 9 + 6 + 3$; résultats qui justifient notre énoncé.

On compte deux sortes de carrés magiques : les carrés pairs et les carrés impairs. Les uns et les autres exigent l'accomplissement de certaines conditions

dans l'arrangement des chiffres. Il faut : 1° placer sous la case du milieu le nombre qu'on choisit pour commencer; 2° ranger les nombres suivans, de gauche à droite, dans les cases qui descendent, en suivant la diagonale; 3° remonter progressivement de la dernière case diagonale à la plus haute case de la bande suivante; et si le nombre de ces carrés partiels n'est pas suffisant, transporter le chiffre dans celui qui s'écarte le plus vers la gauche de la bande inférieure. Enfin, lorsqu'en parcourant la série de la diagonale, on tombe sur une case déjà remplie, on pose le chiffre dans la même série de gauche à droite. Telle est la méthode la plus simple et la plus ancienne. Il en existe d'autres plus savantes et plus compliquées, mais dont notre travail ne comporte pas l'exposition. Manuel Moschopule, arithméticien grec du XIV^e siècle, fut conduit le premier, par l'usage des progressions, à la découverte de ces carrés qu'il appela *magiques* à cause de leurs singulières propriétés; il chercha et parvint à trouver une règle pour les former. Le fameux Corneille Agrippa s'exerça sur le même sujet, et crut apercevoir, dans les carrés des 7 nombres compris entre 2 et 10, une analogie mystérieuse avec les 7 planètes connues de son temps. Plus tard, Bachet de Méziriac, membre de l'Académie française, étudia la construction des carrés magiques et découvrit une méthode pour former ceux dont la racine est impaire. Frenicle, Poignard, La Hire, Ozanam, se signalèrent successivement dans le même genre et perfectionnèrent cette théorie plus curieuse qu'utile, puisque, malgré tant de recherches et de travaux, reléguée dans nos anciens traités d'arithmétique, elle a vieilli sans éclat comme elle est restée sans application. EM. D.

TABLE

S MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

	Pag.		Pag.		Pag.
ie (technol.).	1	Bouquiniste.	38	Bourguignote.	77
ie (chirur.).	1	Bouracan, v. Bure et Camelot.		Bouriates.	77
ie (Boudjeiah), v. Alger et Constantine.		Bourampoutra.	38	Bourignon.	78
ier (Jean).	2	Bourbon (maison de).	38	Bourmont.	78
ours.	2	Bourbon (connétable de).	41	Bourrache.	81
des.	2	Bourbon - Condé, voyez Condé.		Bourre.	81
llé (marquis de).	3	Bourbon (lle).	43	Bourreau, v. Exécuteur.	
lleur (cylindre ou be).	5	Bourbonnais.	45	Bourrée.	81
llie.	5	Boubonne-les-bains.	45	Bourrelet.	81
llon.	5	Bourbons (dynastie des).	46	Bourrelier.	82
llon (duché de).	7	Bourbons d'Espagne, des Deux - Siciles et de Parme.	51	Bourrienne.	82
llon (Godefroi de).	7	Bourdaloue.	52	Boursault.	83
llon (Robert de la arck, duc de).	10	Bourdeau.	53	Bourse (hist. nat.).	84
llon (Henri de la T. A., duc de).	11	Bourdon (hist. nat.).	53	Bourse (comm.).	84
llon (Fréd.-Maur. de T. d'A., duc de).	13	Bourdon (mus.).	53	Bourse (archit.).	86
llon (Théodose de la . d'A., card. de).	14	Bourdon (Séb.).	53	Boursier.	89
llotte.	15	Bourdon de l'Oise.	54	Bousingot.	89
lly.	15	Bourdon de la Crosnière.	55	Boussole.	90
arest.	15	Bourdonnaye, v. Bourdonnaye.		Boustrophédone.	92
hahares, Boukharie, khara.	16	Bourdonnement.	56	Boutade.	93
ainvilliers.	19	Boures, voyez Paysans (guerre des).		Boutan, v. Tubet ou Tubet.	
anger, Boulangerie.	19	Bourg.	57	Bouteille de Leyde.	94
anger (M ^{me}).	20	Bourgelat.	57	Bouterweck.	95
ay de la Meurthe.	21	Bourgène, v. Nerpruns.		Bouthillier de Rancé, v. Rancé.	
e.	23	Bourgeois (monn.).	57	Bouto.	96
æ (jeu de).	24	Bourgeois. Bourgeoisie.	58	Bouton, v. Fleur.	
æau.	24	Bourgeois.	63	Bouton (médecine).	97
et (artill.).	25	Bourges.	64	Bouton, Boutonnier.	97
et (droit).	26	Bourgogne et Bourguignons.	65	Bouts-rimés.	97
evard.	26	Bourgogne (cercle de).	70	Boutures.	97
çares.	27	Bourgogne (province de).	71	Bouvreuil.	99
garine.	30	Bourgogne (vins de).	71	Bouvier, v. Pâtre.	
imie.	30	Bourgogne (canal de).	73	Bovines ou Bouvines.	99
ine.	31	Bourgogne (Louis, duc de).	73	Bowaides, v. Bouides.	
ingrin.	32	Bourgoin.	75	Bowdich.	103
langer.	32	Bourgs-pourris.	76	Boxeurs.	103
agne (comté, ville et np de).	32	Bourguemestre.	76	Boyau.	104
agne (bois de).	33	Bourguignons, v. Bourgogne (prem. art.).		Boyaudier.	104
agne (l'abbé de).	34	Bourguignons (faction des), voyez Bourgogne (prem. art.).		Boydell.	105
on.	35	Bourguignons (bois des).	77	Boyeldieu, v. Boieldieu.	
uet.	36			Boyer (baron).	106
uet (Dom Martin).	37			Boyer, président d'Haïti.	106
uetin.	37			Boyer Fonfrède, v. Fonfrède.	
				Boyle.	
				Boyleaux.	108
				Boyne (journée de la).	108
				Brabançonne.	109
				Drabant.	110

	Pag.		Pag.		Pag.
Braccio de Montone.	112	prin.		Briéris, v. Achille.	194
Bracelet.	112	Brenner, v. Tyrol.		Brigau.	194
Brachistochrone.	113	Brennus.	161	Brissac.	
Brachmann.	113	Bréra.	162	Brisson (Brissonius).	196
Brachygraphie.	113	Brescia.	162	Brisson (Mathurin-Jacques).	196
Braconnot.	114	Bésil (empire du).	163	Brissou (Barnabé).	194
Bractéates.	115	Bésil (bois de).	167	Brissot de Warville.	194
Bradley.	115	Breslau.	167	Brissotins.	199
Bradype, v. Paresseux.		Bresse.	168	Bristol (canal de).	201
Bragance (maison de).	118	Brest.	169	Britannicus.	201
Braham.	117	Bret.	169	Britannique (empire).	201
Brahé.	118	Bretagne, v. Grande-Bretagne, et Britannique (empire).		Erizard.	211
Brahma.	118	Bretagne (duché et prov. de).	169	Brocard.	211
Brahmanes.	124	Bretagne (archipel de la Nouvelle-).	173	Brocher, Brocheur.	211
Brahmapoutre, v. Boudhampoutra.		Breteuil (baron de).	174	Brochet.	211
Braies, v. Fausse braie.		Bretigny (traité de).	175	Brochure, v. Pamphlet et Traité.	
Bramante.	133	Breton (le Bas-).	175	Brocken, v. Harz et Blocksberg.	
Bramines, v. Brahmanes.		Breton (Cap-).	177	Brockes.	211
Branças.	138	Bretons.	177	Brockhaus.	211
Branchies.	138	Bretschneider.	178	Brockmann.	211
Branchu (M ^{me}).	138	Breughel.	178	Brodequin.	211
Brand.	138	Brevet.	179	Broderie.	211
Brandebourg (maison et margraviat de).	138	Brevet d'invention.	179	Broeke.	211
Brandevin, v. Eau-de-vie.		Bréviaire.	181	Broendsted.	211
Brandon (dimanche des).	141	Brewster.	183	Brogie (famille et duc Victor de).	216
Brandt ou Brand (Sébastien).	141	Brézé, v. Dreux-Brézé.		Bromatologie, v. Aliments, Boissons, Diète Régime, Hygiène.	
Branecki.	142	Briarée, v. Centimanes.		Bromberg (canal de).	211
Branicki.	142	Brick ou Brig.	183	Brôme.	211
Branle (chorégr.).	143	Briçonnet.	184	Broméliacées.	211
Branle (mar.).	144	Bridaine (le père).	185	Bronches.	211
Brantôme.	144	Bridet.	185	Bronchite.	211
Bras.	147	Bridgewater (canal de).	185	Bronchotomie.	211
Brasidas.	148	Brie (la).	186	Brongniart (architecte).	214
Brassart.	148	Brienne (bataille de).	186	Brongniart (minéralog.).	215
Brasse.	148	Brienne (maison de).	186	Bronikowski.	215
Brasseur.	148	Brienne (le card. de).	187	Bronze.	216
Braulion (saint).	149	Brigade.	187	Bronzer.	217
Brauer ou Brouwer.	149	Brigade de sûreté, v. Police et sûreté.		Bronzes (numism.).	217
Bravo (un).	150	Brigadier.	187	Bronzes (antiq.).	218
Bravo (général).	150	Brig, v. Brick.		Bronzin (le).	218
Bravoure (air de).	152	Brigantes.	188	Brossard.	219
Bray (comte de).	152	Brigantine.	188	Brosse (Jacques de la).	240
Brayère.	153	Brighton.	188	Brosse (Pierre de la).	240
Brebis, v. Moutons.		Brignoles.	188	Brosses (Charles de).	240
Brèche.	153	Briggs.	188	Brossette.	241
Breda (congrès et paix de).	153	Brillans, v. Diamant.		Brou.	241
Bredow.	154	Brinkman.	189	Brouckère (Ch.-Marie Jos., Ghislain de).	241
Bref.	155	Brinvilliers (marq. de).	189	Brouckère (Henri-Marie Jos., Ghislain de).	242
Breguet.	155	Brique, Briqueterie.	190	Brouet noir.	242
Breislak.	157	Briquet (appareil).	192	Brougham (lord).	242
Breitinger.	157	Briquet (arme).	193	Broughton (iles de).	245
Breitkopf.	157	Briquettes.	193	Brouillard.	245
Brelan.	158	Bris.	193		
Brème (ville et évêché de).	159	Brisans.	193		
Brème, poisson, v. Cyprin.		Brise.	193		

TABLE DES MATIÈRES.

795

	Pag.		Pag.		Pag.
sais.	246	ca de).	295	Bulgares, v. Bulgares et	
sel.	247	Brunswic (le Nouveau-).	292	Boulgarie.	
sonnet.	247	Brut.	293	Bulimie, v. Boulimie.	
ne (Jean).	247	Bruttium et Brutiens,		Bull.	320
ne (sir Thomas).	240	v. Calabre.		Bullaire.	320
ne (Georges, comte		Brutus (M. Junius).	295	Bullant.	320
).	249	Brutus (M. Junius).	296	Bulle.	321
ne (Max.-Ul., comte		Bruxelles.	297	Bulles des papes.	321
).	249	Bruyère.	299	Bulles impériales.	322
ne (Will. Georges).	250	Bruyère, v. La Bruyère		Bullet.	324
nistes.	250	Bruyn.	299	Bulletin.	324
.	250	Bruys.	300	Bulletin des lois.	325
ment de la pierre,		Bry ou Brie (Théodore.		Bulmer.	326
Lithotritie.		de).	300	Bulow (famille de).	326
st.	250	Bry (Jean de).	300	Bulou (autre branche).	327
: (famille de).	250	Bryant.	301	Bulwer.	329
: (comte).	252	Bryone.	301	Bunau (comte de).	341
: (Michael).	253	Buache.	301	Bundschuh.	341
: (James).	253	Buanderie.	302	Bunsen.	341
ie.	254	Bubastis.	303	Bunyan.	341
ne.	254	Bubna et Litis (comte de).	303	Buol-Schaumenstein.	342
ier.	254	Bubon, v. Peste et Sy-		Buonacorsi, v. Périno del	
ères.	255	philis.		Vaga.	
s.	255	Bucentaure.	303	Buonarotti, v. Michel-	
s d'Aigalliers.	256	Bucéphale.	303	Ange.	
s (canal de).	258	Bucer (Martin).	304	Buonarotti (neveu).	342
s (Jean de), v. Van		Buch (L. de).	305	Buonarotti, v. Babeuf (fin	
ck.		Buc an.	305	de l'article).	
l (comtes de).	259	Buchanan.	306	Buontalenti.	343
.	260	Bûcher.	307	Burchiello.	343
(amiral).	262	Bûcheron.	309	Burckhardt (astronome).	343
rie.	263	Buchholz.	309	Burckhardt (voyageur).	343
t.	264	Bucking, v. Cartes.		Burdett (sir Francis).	345
re.	264	Buckingham (comtes et		Bure.	346
aire (journée du 18).	267	ducs de).	310	Bureau.	346
oy (le père).	275	Buckler, v. Schinderhan-		Bureaucratie.	347
(Frédérique).	276	nes.		Bureaux de Pasy.	348
(Jean-Nordhall).	276	Bucolique (poésie).	312	Burger.	349
ck.	276	Budde (Buddeus).	315	Burgos.	350
l.	277	Bude, v. Ofen.		Burgos (don Franc.-Xav.).	352
haut.	278	Budé.	315	Burgoyne.	353
l.	279	Budget.	317	Buriales, v. Bouriales.	
lleachi.	281	Budins.	322	Burgrave.	353
t (Jacques-Char-		Buenos-Ayres.	323	Buridan (l'âne de).	353
).	283	Buen-Retiro.	324	Burin.	353
t (Jean-Joseph).	283	Buffa, v. Opéra.		Burke (Edmond).	353
(l'Arétin).	284	Buffle.	324	Burke (William).	356
nga.	284	Buffon.	325	Burlamaqui.	356
isseur.	284	Bugenhagen.	327	Burleigh (baron de), v. Bur-	
, v. Moravie.		Bugey.	328	Cécil.	
ien (ligue de).	285	Bugie, v. Bougie.		Burlesque.	356
(le grand).	285	Buides, v. Bouides.		Burmann (les).	357
(saint).	285	Buis.	328	Burnet.	358
(Giordano).	286	Buisson ardent, v. Né-		Burney.	359
wic (duché de).	288	flier pyracanthe.		Burnouf (Jean-Louis).	359
wic (ville de).	290	Bukarest, v. Boukarest.		Burnouf (Eugène).	361
wic (Ferd., duc de).	290	Bukharie, v. Boukhares.		Burns.	362
wic (Ch.-Guill.-		Bukowine.	328	Burschenschaft, v. Étua-	
J., duc de).	291	Bujukdéré.	329	diens.	
wic (Léopold prin-]		Bulbo.	329	Busbecon.	362

	Pag.		Pag.		Pag.
Buschenthal.	363	Barbarie et Berbers.		Caille.	486
Busching.	363	Cacadou, v. Perroquet.		Caille, v. La Caille.	486
Buse.	365	Cacao.	418	Caillé.	487
Busiris.	365	Cachalot.	419	Caillement et Caillet, v.	
Bussy-Rabutin.	366	Cachemyr (pays de).	420	Coagulation.	
Bustamente, v. Bravo et		Cachemyr (châles de).	421	Caillotte.	488
Mexique.		Cachet.	422	Cailliaud.	489
Buste.	366	Cachexie.	422	Caillou.	490
Bustuaire, v. Gladiateurs.		Cachou.	423	Cailloutage.	491
Bute (comte de).	367	Cacique.	424	Cailly (J. de).	491
Butera (prince de).	368	Cacochymie.	424	Caïmacan.	491
Butler.	368	Cacodémon, v. Démon.		Caïman, v. Alligator.	
Butor.	369	Cacophonie.	424	Caïn.	491
Buttmann.	369	Cactus.	425	Caïphe.	491
Buxhœwden.	370	Cacus, v. Hercule.		Ça ira, ça ira.	491
Buxtorf.	371	Cadamosto.	426	Çaire (le).	491
Buzot.	371	Cadastre.	426	Caisse, Caissier.	491
Byng.	373	Cadaval (ducs de).	429	Caisse des dépôts et Con-	
Byron (John).	373	Cadavre.	431	signations, v. Consi-	
Byron (lord).	374	Cadée (ligue de).	433	gnations.	
Byssus (hist. nat.).	385	Cadenas, v. Serrure.		Caisson, v. Artillerie et	
Byssus (technol.).	385	Cadence.	433	Train.	
Byzance.	385	Cadet (de famille).	433	Caisson (b. a.).	491
Byzantin (empire).	385	Cadet de Gassicourt.	433	Cal.	491
Byzantine.	389	Cadet de Vaux.	434	Calabre.	491
Byzantins (l'art chez les).	393	Cadets (corps de).	435	Calabresse (le), v. Preti.	
		Cadi, v. Kadi.		Calais (Pas, ville et siège	
		Cadix.	435	de).	491
C.	401	Cadmée, v. Thèbes.		Calamine.	491
C (mus.).	403	Cadmium.	436	Calandar.	491
C (h. n.).	403	Cadmus.	436	Calando.	491
Ca.	403	Cadore (duc de), v. Cham-		Calandre (hist. nat.), v.	
Caaba, v. Kaaba.		pagny.		Charançon.	
Cabale (théol.), v. Kabba-		Cadoudal, v. Georges.		Calandre (technol.).	491
lah.		Cadran (technol.).	438	Calao.	491
Cabale (théâtre).	403	Cadran solaire.	438	Calas.	491
Cabale (ministère de la).	404	Cadre (technol., beaux-		Calatrava (ordre de).	491
Cabalette.	405	arts, litt., mar.).	440	Calcaire.	491
Cabane, v. Architecture.		Cadre (art milit.).	441	Calcédoine.	491
Cabanis.	405	Caducée.	442	Calchas.	491
Cabaret.	406	Caducité.	442	Calcination.	491
Cabarrus (comte de).	407	Caëtan ou Cajétan.	442	Calcul, Calcul différen-	
Cabestaing.	408	Cafarelli (cardinal), v.		tiel, intégral, exponen-	
Cabestan.	408	Borghèse.		tiel, des variations, etc.	491
Cabiai.	408	Café.	443	Calculer (machine à).	491
Cabillauds (parti des).	409	Cafés (les).	444	Calculs.	491
Cabine.	409	Cafetan ou Caftan.	446	Calcutta.	491
Cabinet. Instance, justice,		Cafetière.	446	Caldera, v. Caravage.	
ordres de cabinet.	410	Caffa.	447	Calderari.	491
Cabinets (collections).	412	Caffarelli du Falga (les).	447	Calderon.	491
Cabinets de lecture.	412	Caffres.	449	Caldiero.	491
Cabires.	413	Cagliari, v. Véronèse.		Cale.	491
Cable.	414	Cagliostro.	450	Calebasse.	491
Caboche et Cabochiens.	415	Cagots.	451	Calédonie, v. Écosse.	
Cabot (Giov.).	415	Cahier des charges.	453	Calédonie (canal de).	491
Cabot (Séb.).	416	Cahiers.	454	Calédonie (Nouvelle-).	491
Cabotage.	416	Cahors, v. Querci et Lot.		Caléfacteur.	491
Caboul, v. Kaboul.		Caic et Caique.	455	Caléidoscope.	491
Cabral.	418	Caieput.	455	Calembourg.	491
Cabyles, v. Kabyles,		Caïbava d'Estandous.	456	Calenders.	491

TABLE DES MATIÈRES.

797

	Pag.		Pag.		Pag.
es.	496	Calorimètre.	531	Castramétation.	
rier, en général,		Calorique.	532	Campagne (art milit.):	574
reu, grec, romain,		Calotte.	534	Campagne (mar.).	575
on, grégorien, etc.	496	Caloyer.	535	Campagne de Rome.	578
rier ecclésiastique		Calprenède, v. La Calpre-		Campagnol.	578
erpétuel.	504	nède.		Campan (M ^{me}).	578
rier républicain.	507	Calpurnia (famille) et		Campanella.	579
ure.	509	Calpurnius.	536	Campanie.	580
n.	509	Calque.	538	Campanile, v. Clocher.	
.	510	Calumet.	540	Campanulacées.	580
e (technol.).	510	Calus, Cal, Callosités.	540	Campbell (clan et famille	
e (artill.).	511	Calvados.	540	des).	580
(culte).	511	Calvaire.	541	Campbell (Thomas).	581
(botan.), v. Fleur.		Calvart (Denis).	542	Camp de Boulogne, Camp	
.	511	Calvil, v. Pommes.		de Jalès, v. Boulogne,	
sa, v. Kalidasa.		Calvin.	545	et Jalès.	
.	512	Calvinisme.	550	Camp du drap d'or.	581
Califat, v. Khali-		Calvitie.	551	Campé.	582
.		Calycanthées.	551	Campêche (bois de).	583
nie.	512	Calycérées.	552	Campenon.	584
la.	513	Calypso, v. Nymphes.		Camper.	584
ique (période).	514	Camaïeu.	552	Camphre.	585
e.	515	Camail.	552	Campistron.	586
ins.	515	Camaldules.	552	Campo-Chiaro (duc de).	586
us (Georges).	516	Camaraderie littéraire.	553	Campo-Formio.	587
(Jean de).	516	Camargo.	553	Campomanès.	587
en (Van Beek).	517	Camargue.	554	Camp romain.	589
ix (corps), v. Cer-		Camarilla.	555	Camuccini.	590
u.		Cambacérés.	555	Camus.	591
rates, v. Périclès.		Cambiste.	559	Canaan, v. Palestine.	
ratidas.	518	Cambium, v. Sève.		Canada.	592
raphie.	518	Cambon (Joseph).	560	Canaille.	599
aque.	519	Cambon (marquis de).	560	Canal, Chenal, Manche.	599
pe, v. Muses.		Cambrai, Cambrésis.	560	Canal (géog. et art hy-	
élie.	520	Cambreur.	561	draul.).	600
thène.	520	Cambridge.	562	Canal (zoologie).	612
to, v. Nymphes.		Cambridge (duc de).	563	Canale, dit Cavaletto.	613
trate.	521	Cambronne.	564	Canard.	613
ité, v. Calus.		Cambuse.	564	Canaries (Iles).	614
.	521	Cambyse.	565	Canaris, v. Kanaris.	
s.	523	Camées, v. Glyptique.		Cancer (astron.).	615
ins.	524	Caméleon.	565	Cancer (méd.).	616
ir(union de), v. Kal-		Camellia.	566	Cancrin.	619
r.		Camelot.	567	Candace (reines).	620
ir (h. n.).	524	Camera (mus.) et Came-		Candahar, v. Kandahar et	
:(phil.). v. Tran-		raobscura, v. Chambre.		Afghanistan.	
llité.		Camérales (sciences).	567	Candeille (Julie).	621
:(mar.).	524	Camérarius.	568	Candélabre.	621
st (dom).	525	Camérier.	568	Candi (sucre).	622
ouks, v. Kalmuks.		Camérlingue.	569	Candidat.	622
arde.	525	Caméroniens.	569	Candidature.	623
rel.	525	Camille.	569	Candie, v. Crète.	
érides, v. Kalomé-		Camisards.	570	Candolle (De).	625
es.		Camisole, v. Démence et		Canéphore.	629
nie (morale).	528	Hospices des aliénés.		Canevas.	629
nie (droit).	529	Camœns.	571	Canga-Arguelles.	630
ne (de).	529	Camomille.	571	Canicule.	631
icité, v. Chaleur et		Camouillet, v. Mine (art.		Canino (prince de), v. Bo-	
lorique.		milit.).		naparte (Lucien).	
ifère.	531	Camp et Campement, v.		Canitie.	631

	Page		Page		Page
Canitz.	632	Cap.	667	Caprier.	700
Canlaasi.	633	Cap (ville et vins du).	668	Caprification.	700
Cannabich.	633	Capacité (mathém.).	668	Caprifoliacées.	700
Canne, v. Roseau, Bam-		Capacité (philos.).	668	Capromya.	700
bou.		Capacités (les).	669	Capsule, v. Fruit.	
Caune (mesure), v. Me-		Capanée.	669	Capsule-amorce, v. Fusil	
sures.		Capdueil ou Capduelh.	669	à piston et Poudre ful-	
Canne à sucre.	633	Cape (vêtement) v. Chape.		minante.	
Cannelle.	636	Cape (marine).	670	Capital.	700
Cannelures.	637	Capece-Latro.	671	Captation et Suggestion.	710
Cannes.	637	Capefigue.	671	Captivité (la).	710
Cannibales.	638	Capella.	673	Capture, v. Prise.	
Canning.	639	Capellari, voy. Grégoi-		Capuchon.	710
Cano (Jacques).	643	re XVI.		Capucin.	711
Cano (Alonso).	643	Capelle.	673	Capucine.	711
Canon (théologie, criti-		Capellen.	673	Caput mortuum.	713
que).	644	Capello (Bianca).	675	Cap-Vert.	713
Canon (art militaire).	645	Capet et Capétiens.	676	Cagneux, v. Cagots.	
Canon (musique).	646	Capi-Agassi.	686	Cara, v. Kara.	
Canon (astronomie), v.		Capidji.	686	Carabine.	713
Fastes et Chronologie.		Capillaire.	686	Carabiniers.	713
Canon (typographie).	646	Capillarité.	687	Carabiques.	713
Canonicat, v. Chanoine.		Capiscol.	688	Caracalla.	713
Canonique (philosophie).	647	Capitaine (en général).	688	Caracas.	715
Canonique (théol.).	647	Capitaine (art milit.).	689	Caraccioli.	716
Canonisation.	647	Capita.	689	Caractère (phil.).	716
Canonnier.	648	Capitale.	691	Caractère (techn.).	716
Canonnière.	648	Capitales (typogr.).	692	Carafa.	719
Canons pénitenciaux.	649	Capitaliste.	693	Caraffa (famille).	720
Canopes.	649	Capitanata, v. Apulie et		Caraiibes (Hes).	720
Canosse.	650	Naples.		Caraites, v. Karaites.	
Canot.	650	Capitani.	693	Caraman.	720
Canova.	651	Capitan-Pacha, v. Kapo-		Caramanie.	721
Canstein.	658	dan-Pacha.		Carapace.	721
Cantabile.	658	Capitation.	694	Carascosa.	722
Cantabres.	658	Capiteux.	695	Carat.	722
Cantacuzène, v. Kanta-		Capitole.	695	Caravage (les).	723
kuzène.		Capitols (jeux).	696	Caravane.	724
Cantal.	658	Capitolo.	696	Caravan-sérai.	725
Cantaloap, v. Melon.		Capitoul.	697	Carbon.	725
Cantate (littérature).	660	Capitulaires.	697	Carbonarisme.	725
Cantate (musique).	660	Capitulation.	700	Carbonates.	727
Cantémir, v. Kantémir.		Capitulations d'Empire.	703	Carbone.	727
Canterbury.	661	Capnomantie, v. Divina-		Carbonique (acide), v.	
Cantharides.	662	tion.		Acides.	
Cantique (littérature).	662	Capo d'Istria, v. Kapo-		Carbonisation.	728
Cantique (musique); v.		distrias.		Carbure.	728
Chant d'Eglise.		Caponnière.	703	Carcaise, v. Verrerie.	
Canto-Fermo, v. Plain-		Caporal.	704	Carcan, v. Exposition et	
Chant.		Caporal (petit).	704	Piloni.	
Canton (division).	663	Capot, v. Cagot.		Carcassonne, v. Aude.	
Canton (ville).	663	Capoue (délices de).	704	Cardamome.	728
Cantonnement.	664	Cappadoce.	705	Cardan.	729
Cantonniers.	664	Capparidées.	705	Cardcur.	730
Cantonnistes, v. Colonies		Capponi.	706	Cardialgie.	731
militaires.		Caprara.	706	Cardier.	731
Canut ou Knout.	665	Capri ou Caprée.	707	Cardinal (culte).	732
Canzone.	666	Caprice (mor.).	707	Cardinal (Pierre).	733
Caoutchouc (botan.).	666	Caprice (mus.).	708	Cardinales (vertus).	733
Caoutchouc (techn.).	667	Capricornes.	708	Cardinaux, v. Pointes car-	

TABLE DES MATIÈRES.

799

	Pag.		Pag.		Pag.
aux.		Carlsruhe.	755	Caroles.	779
ie, v. Kardlie.		Carmagnole.	757	Caron (mythol.) v. Cha-	
na.	753	Carmathes, v. Karmathes.		ron.	
ne (culte).	753	Carmel (mont).	757	Caron (conspiration de).	779
ne (le cuisinier).	754	Carmes (les).	758	Carotide.	780
nison.	754	Carmin.	759	Carotte.	780
ie.	754	Carminatifs.	759	Caroubier.	781
ert I et II, rois des		Carmine.	760	Carpathes, v. Karpaths.	
ances, v. Mérovin-		Carmontelle.	760	Carpe (h. n.).	782
ms.		Carnassiers.	761	Carpe (anatomie).	782
ert (de Hongrie).	755	Carnation, v. Nu.		Carphologie.	783
ature.	755	Carnaval.	762	Carпов.	883
(médecine).	758	Carnéade.	764	Carquois, v. Flèches.	
(agronomie).	759	Carniole (botan.).	765	Carra.	784
(géogr.).	759	Carniole (duché de).	765	Carrache (les).	784
nan (maison de).	740	Carnivores.	766	Carranza.	786
lon.	741	Carnot.	766	Carrare (duché de), v.	
thie.	742	Caro.	774	Massa-Carrara.	
simi.	742	Carolin.	775	Carrare (famille).	788
n.	743	Caroline (loi).	776	Carré (math.).	789
ale (comtes de).	743	Caroline (Marie-).	778	Carré (art mil.).	790
stes.	744	Caroline (Amélie-Élisa-		Carreau (techn., etc.), v.	
man.	744	beth-).	778	Carreleur, Vitrier,	
ne.	745	Caroline (Ferdinande-		Cartes à jouer et Fou-	
s (don, d'Autriche).	745	Louise).	778	dre.	
s (don, de Bour-		Caroline-Mathilde.	778	Carreau (pathol.).	790
n).	747	Carolines (les deux), v.		Carreau (arme).	791
vingiens.	749	États-Unis.		Carreleur.	791
witz, v. Karlovitz.		Carolines (iles).	778	Carré magique.	792
abad.	754	Carolins (livres).	779		

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME.

ADDITIONS ET ERRATA

DE LA PREMIÈRE ET DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME QUATRIÈME.

- À la page 14, 2^o colonne, article BOUILLON, lisez fait exécuter, en 1676, au lieu de en 1776.
- À la page 16, 2^o colonne, article BOUKHARES, lisez ainsi, au lieu de BOUKARES, et BOKHARA au lieu de BOUKHARA.
- À la page 226, 1^{re} colonne, article BROGLIE. On donne une autre étymologie de ce nom en le dérivant de breuil, en italien broglio, parc ou jardin, mot dérivé lui-même du grec moderne περιβόλι (pour περιβόλιος, ou en grec ancien περιβόλι). Breuil est encore usité dans nos provinces: « Je vais au breuil », et en italien vado al broglio. La promenade de Strasbourg ne devrait donc pas sa désignation au maréchal de Broglie, mais à un nom appellatif par lequel on a long-temps désigné les promenades. Les breuils furent éta-

blis, dit-on, par les Croisés à leur retour de la Terre-Sainte, en Italie et en France.

A la page 231, même article, M. le duc de Broglie est rentré dans le ministère, comme président du conseil et comme secrétaire d'état au département des affaires étrangères le 13 mars 1835.

A la page 298, article BRUXELLES, 1^{re} col., lisez *place du grand Salon, au lieu de place de Sable*. Un peu plus bas lisez la principale église est celle, au lieu de les principales églises sont celles. Il y a à Bruxelles, non pas une salle de spectacle, mais deux, le théâtre Royal et le théâtre du Parc. Le théâtre de Bavière, qui serait le 3^e, vient de changer de destination.

A la page 305, 1^{re} col. ajoutez ce renvoi : BUCH, voy. CAPITAL.

A la page 321, 1^{re} col., art. BUDJET, lisez codifier les règles au lieu de modifier.

A la page 624, 1^{re} col., article CANDIDATURE, dernière ligne, supprimez les mots : pour l'avenir.

A la page 657, 2^e col., art. CANOVA. Aux ouvrages dont nous avons donné l'indication il faut ajouter encore le suivant de M^{me} la comtesse Isabelle Albrizzi : *Opere di scultura e di plastica, etc.* Ouvrages de sculpture et en terre cuite d'Antonio Canova. Pise, 1821, 4 vol. in-8^o, avec figures.









JUL 27 1923

**THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT**

**This book is under no circumstances to be
taken from the Building**

JUL 27 1923

